



HAL
open science

Les marins et les officiers des flottes de guerre romaines pendant les premiers siècles de l'Empire (recherches d'histoire militaire et d'histoire sociale)

Christophe Proust

► To cite this version:

Christophe Proust. Les marins et les officiers des flottes de guerre romaines pendant les premiers siècles de l'Empire (recherches d'histoire militaire et d'histoire sociale). Histoire. Université Paris sciences et lettres, 2021. Français. NNT : 2021UPSLP096 . tel-04166200

HAL Id: tel-04166200

<https://theses.hal.science/tel-04166200>

Submitted on 19 Jul 2023

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



THÈSE DE DOCTORAT
DE L'UNIVERSITÉ PSL

Préparée à l'École Pratique des Hautes Études

**Les marins et les officiers des flottes de
guerre romaines
pendant les premiers siècles de l'Empire**
(recherches d'histoire militaire et d'histoire sociale)

Soutenue par

Christophe PROUST

Le 13 décembre 2021

Spécialité

**Sciences de l'antiquité : histoire,
archéologie, langues et littératures**

École doctorale n° 472

**École doctorale de l'École Pratique des
Hautes Études**

Mention « Histoire, textes, documents »

Composition du jury :

| | |
|---|---------------------------|
| Catherine SALIOU Professeure des Universités, Université de Paris 8 Directrice d'études, EPHE | <i>Présidente</i> |
| Pierre COSME Professeur des Universités, Université de Rouen | <i>Rapporteur</i> |
| Benoît ROSSIGNOL Maître de Conférences, Université de Paris 1 | <i>Rapporteur</i> |
| Dan DANA Chargé de Recherche, CNRS | <i>Examineur</i> |
| Michel REDDÉ Directeur d'études émérite, EPHE | <i>Examineur</i> |
| François BÉRARD Professeur des Universités, ENS Directeur d'études, EPHE | <i>Directeur de thèse</i> |



ÉCOLE PRATIQUE DES HAUTES ÉTUDES
École doctorale de l'EPHE – ED 472

Thèse en vue de l'obtention du doctorat « Sciences de l'antiquité : histoire,
archéologie, langues et littératures »
Soutenue le 13 décembre 2021

**Les marins et les officiers des flottes de
guerre romaines
pendant les premiers siècles de l'Empire**
(recherches d'histoire militaire et d'histoire sociale)

Volume I – Synthèse

Christophe PROUST

Sous la direction de François BÉRARD

Membres du Jury :

| | |
|---|---------------------------|
| Catherine SALIOU Professeure des Universités, Université de Paris 8 Directrice d'études, EPHE | <i>Présidente</i> |
| Pierre COSME Professeur des Universités, Université de Rouen | <i>Rapporteur</i> |
| Benoît ROSSIGNOL Maître de Conférences, Université de Paris 1 | <i>Rapporteur</i> |
| Dan DANA Chargé de Recherche, CNRS | <i>Examineur</i> |
| Michel REDDÉ Directeur d'études émérite, EPHE | <i>Examineur</i> |
| François BÉRARD Professeur des Universités, ENS Directeur d'études, EPHE | <i>Directeur de thèse</i> |

À Alexandra

« Ἐρωτηθεὶς πότεροι πλείους εἰσὶν, οἱ ζῶντες ἢ οἱ νεκροί, ἔφη·
"Τοὺς οὖν πλέοντας ποῦ τίθης ;" »

« Comme on lui demandait lesquels sont les plus nombreux, les vivants ou les morts, il dit :
"Dans quelle catégorie ranges-tu ceux qui naviguent ?" »
Anacharsis

dans Diogène Laërce, *Vies et doctrines des philosophes illustres*, trad. M.-O. Goulet-Cazé (dir.), Le livre de poche, Paris, 1999 ; texte original : M. Marcovich, *Diogenes Laertii Vitae philosophorum*, Teubner, Stuttgart – Leipzig, 1999.

Remerciements

Je tiens à remercier tout particulièrement François Bérard qui m'a accueilli à l'EPHE et a accepté ce projet concernant les marins des flottes de guerre et leurs familles. Cette thèse est l'aboutissement d'un travail qui a commencé par un master, il y a sept ans. Le soutien de M. Bérard fut constant durant toutes ces années et fut même déterminant durant le master quand le moral et la confiance me firent défauts, grâce lui momentanément. Sans ses encouragements ce travail n'aurait jamais abouti et n'aurait même jamais commencé à voir le jour.

L'action de Michel Reddé fut également importante lors de la genèse de ce projet. En effet, il m'apporta une aide précieuse à l'époque du master. Je l'en remercie vivement.

C'est aussi avec plaisir qu'il me revient de remercier les deux membres du Comité de suivi de thèse. J'avais déjà apprécié les qualités de Catherine Saliou dans le cadre de son séminaire à l'EPHE. Mme Saliou a suivi depuis le début l'évolution de ce projet et j'ai pu mettre à profit ses conseils notamment dans la structure du plan. D'anciens travaux effectués dans le cadre du master et de son séminaire furent en partie réutilisés dans la présente thèse. Je suis aussi très reconnaissant à Dan Dana de l'aide qu'il m'a apporté tout au long de ces années. Ses conseils, ses remarques et sa réactivité face à mes questions furent d'une très grande utilité dans l'évolution de ma réflexion.

Les séances de l'atelier épigraphique organisées par François Bérard furent aussi riches en rencontres et échanges. Je pense surtout à Patrick Le Roux et à Sabine Armani.

Il faut bien sûr remercier l'ensemble de mon entourage proche qui partagea le quotidien de cet être étrange qu'est un doctorant lequel voyage entre deux mondes, pour ne pas dire entre deux rives. Je salue Jean-Claude pour ses discussions et sa courageuse relecture du manuscrit. Il est impossible de ne pas inclure dans ces remerciements les deux frères, Laurent et Julien, pour leur soutien et leur humour, en n'oubliant pas leurs deux comparses, Laurence et Céline.

Je ne remercierai jamais assez Alexandra pour ce qu'elle est et pour sa grande patience à chaque fois qu'elle recevait comme réponse : « après la thèse ».

Sommaire

| | |
|---|-----|
| Volume I – Synthèse | 1 |
| Sommaire | 9 |
| Tables des figures et des tableaux | 17 |
| Introduction | 19 |
| Partie I – Sources..... | 45 |
| A) Les diplômes militaires ou la vision du centre..... | 49 |
| I Généralités | 50 |
| 1) Description du formulaire d'un diplôme..... | 51 |
| 2) Certains diplômes sont des privilèges spéciaux..... | 55 |
| 3) Les privilèges octroyés par les diplômes | 56 |
| 4) Les modalités de délivrance d'un diplôme | 58 |
| II L'évolution du formulaire des diplômes de marins | 61 |
| 1) Qui est qualifié pour recevoir un diplôme ?..... | 61 |
| 2) Le cas des diplômes des flottes provinciales | 66 |
| 3) Le passage du service de 26 à 28 années | 68 |
| 4) La question du mariage et des enfants des bénéficiaires | 69 |
| III la formulation de l'origine des marins dans les diplômes militaires..... | 83 |
| 1) L'évolution de la formulation de l'origine dans les diplômes militaires des marins de Misène et de Ravenne..... | 83 |
| 2) La désignation de l'origine des marins des flottes provinciales | 94 |
| 3) Comparaison avec les autres unités recevant des diplômes..... | 97 |
| 4) Diplômes militaires et cartes mentales | 98 |
| B) Les inscriptions lapidaires | 101 |
| I La constitution du corpus et les critères de choix ou d'exclusion | 102 |
| II La nature des inscriptions lapidaires | 108 |
| III La surreprésentation des flottes italiennes | 109 |
| IV La datation des inscriptions et la question du titre <i>praetoria</i> | 112 |
| V Formulaires et supports matériels : différences entre Misène et Ravenne | 124 |
| VI Question de méthode : <i>centurio</i> ou <i>centuria</i> ? | 137 |
| Partie II – Des hommes pour les flottes | 145 |
| A) Les effectifs des flottes..... | 149 |
| B) Les procédures d'incorporation des marins | 157 |
| C) Les équipages et les navires | 165 |
| D) Les missions des marins..... | 177 |
| E) Onomastique et statut des marins | 191 |

| | |
|---|-----|
| I Les débats autour du statut des marins sous Auguste et durant l'époque julio-claudienne : hommes libres ou esclaves ? | 191 |
| 1) Des affranchis parmi les officiers | 192 |
| 2) Des marins ingénus | 200 |
| 3) Des citoyens romains dans les flottes avant l'époque flavienne ? | 203 |
| II La dénomination des marins de l'époque flavienne au milieu du III ^e siècle..... | 209 |
| 1) <i>Tria nomina</i> et parfois le nom pérégrin..... | 210 |
| 2) Des marins citoyens romains de naissance | 218 |
| 3) Des règles d'attribution des nouveaux noms ? | 222 |
| 4) Le cas des flottes provinciales | 233 |
| III Le statut des marins de l'époque flavienne au milieu du III ^e siècle..... | 241 |
| 1) Des marins citoyens romains ou de droit latin ? | 242 |
| 2) Des marins devenant citoyens romains dès l'enrôlement ? | 244 |
| 3) Des marins portant les <i>tria nomina</i> mais sans la citoyenneté romaine ? | 245 |
| F) Les bassins de recrutement des marins | 259 |
| I Les origines des marins à travers les inscriptions | 260 |
| II Les origines des marins dans les diplômes militaires | 268 |
| III Les principaux bassins de recrutement des flottes italiennes | 272 |
| 1) L'Égypte..... | 272 |
| 2) Les provinces d'Asie Mineure | 279 |
| 3) La Sardaigne | 284 |
| 4) Dalmatie et Pannonie | 287 |
| 5) Thrace et Mésie | 292 |
| 6) Un recrutement de plus en plus italien ? | 303 |
| IV Les bassins de recrutements des flottes provinciales | 307 |
| V Les flottes de guerre des lieux cosmopolites..... | 317 |
| Partie III – L'organisation hiérarchique et fonctionnelle des équipages et des flottes..... | 321 |
| A) La désignation militaire des marins | 327 |
| B) Hiérarchie des sous-officiers | 337 |
| I Les charges techniques..... | 337 |
| 1) Les <i>fabri</i> | 337 |
| 2) Les médecins..... | 339 |
| 3) Les musiciens..... | 342 |
| II Les charges tactiques navales et militaires | 345 |
| 1) Les sous-officiers ayant des fonctions navales | 345 |
| 2) Les sous-officiers ayant des fonctions strictement militaires | 352 |
| III Les <i>officia</i> | 359 |
| 1) Les corniculaires et leur personnel | 360 |
| 2) Les <i>scribae</i> | 364 |
| 3) Les bénéficiaires | 367 |

| | |
|---|-----|
| 4) Le <i>praeco</i> | 371 |
| 5) L' <i>euocatus</i> | 372 |
| 6) Le <i>uestiarius</i> et le <i>scenicus</i> : des ordonnances ?..... | 372 |
| 7) <i>Strator</i> ou <i>stratiotes</i> ?..... | 373 |
| 8) L' <i>adiutor</i> et le <i>secutor</i> du triérarque | 374 |
| 9) Un <i>mathematicus</i> du triérarque ? | 375 |
| 10) Des fonctions religieuses : <i>uictimarius</i> et <i>coronarius</i> | 376 |
| 11) Le personnel non militaire de la flotte : affranchis et esclaves impériaux..... | 377 |
| 12) Conclusion : les contours des différents <i>officia</i> des flottes..... | 379 |
| D) Triérarques et centurions | 381 |
| I Un navire est une centurie..... | 382 |
| II Le centurion et le triérarque : une seule et même personne ?..... | 387 |
| III Les origines | 396 |
| D) Les navarques..... | 403 |
| F) Carrières et cursus..... | 417 |
| Partie IV – Environnements sociaux et communautés militaires..... | 429 |
| A) Les communautés militaires des marins | 433 |
| I Les réseaux militaires formés par les marins | 433 |
| 1) Camarades et <i>amici</i> | 434 |
| 2) Relations entre pairs et entre supérieurs et subordonnés | 436 |
| 3) Relations entre marins de même origine..... | 442 |
| 4) Les collèges de marins | 443 |
| II Présence des familles sur les bases navales..... | 447 |
| 1) <i>Cognati</i> et parents | 447 |
| 2) Les frères..... | 451 |
| 3) Les sœurs | 456 |
| III Présence d'un tissu social dépassant le cadre militaire | 458 |
| 1) L'entourage civil des marins, le cas des affranchis..... | 458 |
| 2) Les marins dans la cité..... | 460 |
| IV Les vétérans..... | 465 |
| 1) Rentrer dans son pays ou rester au plus près de la base ?..... | 466 |
| 2) La leçon des diplômés militaires..... | 472 |
| 3) Les déductions des vétérans | 475 |
| 4) Un village de marins | 478 |
| 5) Les associations de vétérans | 482 |
| B) Les familles nucléaires des marins..... | 485 |
| I Les femmes des marins | 486 |
| 1) Le mariage des marins | 486 |
| a) L'interdiction du mariage des soldats..... | 486 |

| | |
|--|-----|
| b) La nature du mariage des marins | 489 |
| 2) Fréquence, âge et durée des mariages. Relations entre mariage et grade | 495 |
| 3) Les origines des femmes de marins | 505 |
| a) Les diverses origines sociales | 506 |
| b) Les origines géographiques des épouses de marins | 522 |
| II Les enfants des marins..... | 528 |
| 1) Remarques générales | 529 |
| 2) La dénomination des enfants | 532 |
| 3) Des règles d'attribution des noms des enfants ? | 534 |
| a) La dénomination des enfants avant l'époque flavienne | 535 |
| b) La dénomination des enfants à partir de l'époque flavienne | 537 |
| c) Les exemples issus des diplômes militaires du III ^e siècle..... | 545 |
| 5) Les noms des enfants : vers une intégration dans les cadres impériaux ? | 550 |
| 6) Le devenir des enfants de marins | 559 |
| a) S'enrôler dans l'armée | 559 |
| b) L'insertion des enfants d'officiers de la flotte dans la notabilité locale..... | 564 |
| c) Un préfet de la Ville fils de triérarque ? | 567 |
| Conclusion..... | 571 |
| Annexes | 579 |
| 1) Les ports principaux au II ^e siècle | 581 |
| 2) Tableau synthétique des diplômes militaires | 583 |
| a) Tableau des diplômes des marins des flottes italiennes | 583 |
| b) Tableau des diplômes des marins des flottes provinciales..... | 592 |
| 3) Les familles des marins dans les diplômes militaires | 595 |
| a) Les familles des bénéficiaires des flottes italiennes..... | 595 |
| b) Les familles des marins des flottes provinciales dans les diplômes | 597 |
| 4) Tableau des diplômes mixtes auxiliaires/marins..... | 599 |
| 5) Les origines des marins dans les inscriptions et dans les diplômes | 603 |
| 6) Bas-reliefs représentant des marins | 613 |
| 7) Listes des navires | 621 |
| Bibliographie..... | 637 |
| Volume II – Catalogue des inscriptions | 699 |
| Mode d'emploi du catalogue..... | 701 |
| Italie..... | 703 |
| Regio I..... | 703 |
| Campanie..... | 703 |
| Aenaria | 703 |
| Capoue..... | 704 |
| Cumes/Baiae..... | 706 |

| | |
|--|------|
| Liternum | 714 |
| Misène | 715 |
| Naples..... | 932 |
| Nuceria | 935 |
| Pouzzoles..... | 935 |
| Salernum..... | 942 |
| Stabiae | 944 |
| Surrentum | 945 |
| Volturnum..... | 947 |
| Latium | 949 |
| Antium..... | 949 |
| Bovilla | 950 |
| Ostie/Portus | 950 |
| Rome | 962 |
| Terracina..... | 1030 |
| Tibur | 1031 |
| Regio II..... | 1034 |
| Bénévent..... | 1034 |
| Brundisium | 1034 |
| Tarente | 1039 |
| Regio III | 1040 |
| Élée/Vélia | 1040 |
| Paestum | 1041 |
| Rhegium | 1045 |
| Regio IV | 1046 |
| Lucus Angitiaie (Luco dei Marsi) | 1046 |
| Teate Marrucinorum | 1048 |
| Regio V..... | 1049 |
| Heluia Ricina..... | 1049 |
| Trea..... | 1049 |
| Regio VI..... | 1051 |
| Pitinum Mergens | 1051 |
| Sarsina | 1052 |
| Regio VII..... | 1054 |
| Arretium | 1054 |
| Caere..... | 1054 |
| Centumcellae | 1055 |
| Cosa ou Saturnia..... | 1066 |
| Lorium..... | 1067 |

| | |
|---|------|
| Luna..... | 1069 |
| Populonium/Populonia (Île d'Elbe) | 1070 |
| Regio VIII..... | 1071 |
| Caesena..... | 1071 |
| Forum Cornelii | 1072 |
| Forum Liui..... | 1073 |
| Ravenne/Classis | 1074 |
| Regio X | 1148 |
| Aquilée | 1148 |
| Ferrare | 1153 |
| Iulium Carnicum | 1157 |
| Padoue | 1157 |
| Portus Liquentia ou Concordia ?..... | 1159 |
| Tergeste | 1160 |
| Regio XI..... | 1161 |
| Laus Pompeia | 1161 |
| Provinces | 1162 |
| Sicile..... | 1162 |
| Palerme..... | 1162 |
| Sardaigne..... | 1164 |
| Caralis..... | 1164 |
| Olbia..... | 1170 |
| Sulchis | 1170 |
| Corse..... | 1172 |
| Aleria..... | 1172 |
| Calenzana | 1174 |
| Mariana..... | 1175 |
| Dalmatie | 1176 |
| Colentum..... | 1176 |
| Iader..... | 1177 |
| Opsorus..... | 1178 |
| Salone | 1179 |
| Travnik | 1183 |
| Pannonie supérieure | 1184 |
| Brigetio..... | 1184 |
| Carnuntum..... | 1185 |
| Emona..... | 1187 |
| Poetouio..... | 1188 |
| Siscia | 1188 |

| | |
|---|------|
| Pannonie inférieure | 1191 |
| Aquincum | 1191 |
| Bassianae | 1193 |
| Taurunum | 1194 |
| Mésie inférieure et cités du nord de la mer Noire | 1195 |
| Istros | 1195 |
| Nouiodunum..... | 1196 |
| Tomis | 1198 |
| Chersonesos..... | 1199 |
| Tyras | 1203 |
| Thrace..... | 1205 |
| Périnthe..... | 1205 |
| Philippopolis..... | 1207 |
| Épire | 1210 |
| Nicopolis | 1210 |
| Achaïe..... | 1211 |
| Athènes..... | 1211 |
| Éleusis | 1218 |
| Tenos | 1219 |
| Bithynie Pont..... | 1220 |
| Chalcédoine | 1220 |
| Sinope..... | 1220 |
| Asie..... | 1222 |
| Alexandrie de Troade | 1222 |
| Cos..... | 1223 |
| Cyzique..... | 1224 |
| Éphèse | 1224 |
| Parion | 1226 |
| Samos | 1227 |
| Teos | 1227 |
| Lycie Pamphylie..... | 1229 |
| Attaleia | 1229 |
| Galatie – Pisidie | 1230 |
| Vasada..... | 1230 |
| Cilicie | 1231 |
| Aegae..... | 1231 |
| Selinos | 1232 |
| Syrie | 1233 |
| Berytus | 1233 |

| | |
|---|------|
| Séleucie de Piérie | 1234 |
| Meleagrurn | 1250 |
| Tyr | 1251 |
| Égypte..... | 1252 |
| Akôris | 1253 |
| Alexandrie | 1255 |
| Alexandrie ou Nicopolis..... | 1256 |
| Leontopolis..... | 1257 |
| Afrique | 1258 |
| Tuccabor..... | 1258 |
| Cirta..... | 1260 |
| Maurétanie césarienne..... | 1262 |
| Aïn Sbiba..... | 1262 |
| Portus Magnus..... | 1262 |
| Césarée | 1263 |
| Sétif | 1270 |
| Tarraconnaise..... | 1271 |
| Ampurias | 1271 |
| Dertosa | 1272 |
| Narbonnaise..... | 1274 |
| Aoste..... | 1274 |
| Arles | 1275 |
| Fréjus..... | 1276 |
| Lyonnaise | 1279 |
| Meulun | 1279 |
| Belgique | 1280 |
| Boulogne | 1280 |
| Trèves | 1285 |
| Germanie supérieure | 1286 |
| Andernach | 1286 |
| Brohl..... | 1287 |
| Germanie inférieure..... | 1291 |
| Bad Munstereifel..... | 1291 |
| Bonn | 1291 |
| Cologne | 1293 |
| Fectio..... | 1300 |
| Table de correspondance des références des inscriptions lapidaires..... | 1301 |
| Table des matières | 1329 |

Tables des figures et des tableaux

(Exceptés les figures et tableaux des annexes)

| | |
|---|-----|
| Figure 1 – Diplôme d’un Cilicien de Titiopolis (AE, 2015, 1881) | 88 |
| Figure 2 – Détail du diplôme AE, 2015, 1881 | 88 |
| Figure 3 – Stèle de Q. Crispus Heraclides | 130 |
| Figure 4 – Stèle funéraire de la famille de l’optio Q. Decimus Dacus | 132 |
| Figure 5 – Absence de point de séparation entre O et III | 141 |
| Figure 6 – Points de séparation entre 7 III et le nom du navire | 142 |
| Figure 7 – Inscription de Sestia et du triérarque Linus (CIL, V, 1048) | 195 |
| Figure 8 – L’épithaphe de Serapion | 216 |
| Figure 9 – L’épithaphe de M. Arius Princeps | 217 |
| Figure 10 – Stèle du navarque Annius Herculanus | 265 |
| Figure 11 – Dessin de l’ex-voto AE, 1967, 428 | 392 |
| Figure 12 – Extrinsicus de la tablette II de CIL, XVI, 3 | 407 |
| Figure 13 – Stèle de Dasia Vera | 486 |
| | |
| Tableau 1 – Les diplômes militaires mixtes de Pannonie inférieure à partir de 140 | 80 |
| Tableau 2 – Marins citoyens romains de naissance (inscriptions des flottes prétorienne) ... | 218 |
| Tableau 3 – Les gentilices impériaux dans les inscriptions des flottes prétorienne | 223 |
| Tableau 4 – Noms des marins des flottes provinciales (inscriptions à partir des Flaviens) ... | 236 |
| Tableau 5 – Les origines des marins dans les inscriptions | 263 |
| Tableau 6 – Origines des marins dans les diplômes des flottes italiennes | 268 |
| Tableau 7 – Diplômes des marins de la flotte de Ravenne émis entre 221 et 229 | 299 |
| Tableau 8 – Diplômes pour les marins de la flotte de Misène émis entre 221 et 229 | 300 |
| Tableau 9 – Répartition des marins mariés en fonction de l’âge du décès | 499 |
| Tableau 10 – Répartition des couples en fonction du grade du marin (inscriptions) | 502 |
| Tableau 11 – Répartition des couples en fonction du grade du marin (diplômes) | 502 |

Introduction

L'Empire romain était aussi un empire maritime. Cette affirmation est loin d'aller de soi dans l'imaginaire collectif et dans les représentations de la puissance de Rome¹. On pense avant tout et avec raison que les conquêtes de l'Italie puis de l'ensemble du monde connu sont le fruit de la légion, l'armée de terre par excellence et la reine des batailles. Rome était initialement une puissance terrestre mais très tôt elle a été obligée de se tourner vers la mer et elle dut devenir aussi une puissance maritime. Des moments importants de son histoire guerrière et de la montée de sa domination « mondiale » se sont joués en mer. Outre celles des guerres puniques et de la première en particulier, des batailles navales ont joué des rôles clés à plusieurs moments de son histoire. Ainsi à l'issue de la guerre latine (en 340-338 avant J.-C.), les éperons de navires capturés à Antium sont fixés sur la tribune aux harangues sur le Forum, haut lieu de la vie politique de la République. La bataille d'Actium clôt les guerres civiles et fait d'Octavien le maître incontesté du monde romain et lui permettra de « restaurer la République » ou en fait d'établir le nouveau régime impérial. Plus de trois siècles plus tard, une autre bataille navale, celle de l'Hellespont, mit un terme à un cycle de vingt années de guerres civiles et fit de Constantin le seul et unique empereur au détriment de son ancien allié, Licinius².

Rome n'a pu commencer à devenir maîtresse du jeu géopolitique à l'échelle du bassin méditerranéen qu'après sa victoire sur Carthage. Trois guerres furent nécessaires pour réduire définitivement sa grande rivale et la deuxième guerre punique faillit emporter Rome³. Contrairement à l'opinion commune, les Romains n'avaient pas attendu les débuts de la première guerre punique pour se mettre au fait de la chose navale. Le récit de Polybe et notamment le passage concernant l'imitation d'un navire de guerre carthaginois par les Romains est d'ailleurs des plus trompeurs⁴. Il laisse l'impression que Rome découvrait alors la construction navale et n'avait aucune compétence en la matière. Or les savants actuellement

¹M. Reddé, 1997, p. 61-78.

²Zosime, II, 22-24 ; M. Reddé, 1986, p. 587-590. Comme pour la bataille d'Actium des opérations terrestres complétèrent la victoire mais dans les deux cas, le jeu décisif eut lieu sur mer.

³Quelques ouvrages récents sur les guerres puniques : Y. Le Bohec, Paris, 2011 ; D. Dexter (éd.), 2015 (1^{ère} éd. 2011) ; M. Fauquier, 2020.

⁴Polybe, I, 20, 15-16 ; I, 21, 1-2 explique que pendant la construction des vaisseaux on entraînait les équipages à ramer au sol sur la plage... De plus, lors de la bataille de Mylae en 260 avant J.-C., Duilius utilisa pour la première fois le corbeau non pas pour transformer une bataille navale en bataille terrestre (Polybe, I, 22-23) mais bel et bien pour rendre plus efficace l'abordage des navires ennemis (Y. Le Bohec, 2011, p. 77-81).

tendent à s'accorder sur le fait que très tôt dans son histoire, Rome dut développer une stratégie navale ainsi qu'une flotte de guerre⁵. La conquête de la péninsule italienne tout au long des deux premiers siècles de la République donna à son empire une fenêtre maritime considérable qu'il fallait défendre⁶. La création des colonies maritimes dont Ostie, Antium ou Terracine durant les IV^e et III^e siècles devait avoir aussi un but de surveillance et de défense des côtes⁷. En 311 av. J.-C. sont créées les *duoviri navales* qui devaient ainsi se partager le commandement de la flotte romaine⁸. D'ailleurs Rome à l'image des troupes auxiliaires pour les troupes terrestres put disposer des flottes provenant des cités grecques d'Italie du Sud. Pour reprendre la formule de Y. Le Bohec, la première guerre punique n'a entraîné qu'un changement quantitatif de la flotte de Rome et non qualitatif⁹.

Cependant il est vrai que dès les débuts du II^e siècle avant notre ère, les sénateurs négligèrent d'entretenir une flotte de guerre permanente. La création puis l'entretien d'une flotte et de ses infrastructures portuaires étaient extrêmement coûteux. La République ne voulait fonctionner qu'à l'économie et ne faire face aux dépenses nécessaires uniquement en cas de besoin urgent. De plus, Rome pouvait faire appel aux flottes alliées essentiellement présentes en Orient¹⁰. Cette négligence se révéla dramatique durant le I^{er} siècle avant notre ère au moment des guerres contre Mithridate et lors de l'amplification de la piraterie. Dion Cassius se fait l'écho des troubles occasionnés par les pirates venus principalement de Cilicie qui menacent le ravitaillement de Rome et attaquent les côtes italiennes¹¹. Le préteur Marcus Antonius malgré un grand commandement octroyé par le sénat pour mettre un terme à cette piraterie fut vaincu en Crète en 72¹². Il fallut attendre l'année 67 et l'action de Pompée qui par la grâce de la loi Gabinia put bénéficier d'un commandement tout autant extraordinaire que celui de son

⁵H. Thiel, 1954 ; Y. Le Bohec, 2003, p. 57-68 ; X. Lafon, 2006, p. 277-288 ; la dernière synthèse au sujet des débuts de la flotte romaine a été publiée par C. Steinby, 2007.

⁶Le premier traité entre Rome et Carthage aurait été passé dès l'année 509 avant J.-C. (Polybe, III, 22). Il est vrai que cette date est suspecte car elle correspond trop bien à la date supposée de la naissance du régime républicain. Cependant il serait vraisemblable que Rome, alors cité de rang modeste, ait pu être plus puissante localement à la fin du VI^e siècle avant le relatif déclin de sa domination lors du siècle suivant. Le texte du traité transmis par Polybe laisse toutefois entendre l'infériorité de la Rome de ce temps par rapport à Carthage. D'autres traités suivront aux IV^e et III^e siècles, en 348 (Polybe, III, 24 ; Tite Live, VII, 27, 2 ; Diodore, XVI, 69, 1), 306 (Tite Live, IX, 43, 26 ; Diodore, XXII, 7, 5 ; Polybe, III, 26 ce dernier dément peut-être à tort l'existence de ce traité) et 279 (Polybe, III, 25 ; Tite Live, *Per.*, 13 ; Diodore, XXII, 7, 5). Sur ces questions voir A. Bresson, 2004, p. 649-676, C. Steinby, 2007, p. 36-39, p. 48-51, p. 65, p. 67-69, K. Melliti, 2016, p. 56, M. Fauquier, 2020, p. 73-80.

⁷Une dizaine de colonies maritimes virent ainsi le jour (Tite Live, XXVII, 38, 3 ; XXXVI, 3, 4) ; P. De Souza, 2008, p. 77 voit d'ailleurs dans ces colonies maritimes un moyen de lutter contre la piraterie (Tite Live, VIII, 14 ; Strabon, V, 3, 5) ; voir aussi C. Steinby, 2007, p. 52-53, n. 102.

⁸Ils furent créés à l'issue d'un plébiscite du tribun Marcus Decius (Tite Live, IX, 30, 4). La dernière apparition de cette magistrature est signalée en 178 (Tite Live, XLI, 1, 1-2).

⁹Le Bohec, 2003, p. 63.

¹⁰Par exemple, Lucullus missionné par Sylla pour former une flotte alla lever des troupes en Cyrénaïque, en Égypte et aussi à Rhodes (Plutarque, Lucullus, 2, 2 ; 3,3 ; Appien, *Mith.*, 33).

¹¹Ostie fut attaquée (Dion Cassius, XXXVI, 20) et deux préteurs furent aussi capturés par les pirates (Appien, *Mith.*, 93).

¹²Florus, I, 47 ; il n'aura pas été à la hauteur de son père, Marcus Antonius Orator qui parvint à défaire les pirates de Cilicie en 102 (Tite Live, *Per.*, 68).

malheureux prédécesseur¹³. En l'espace de trois mois, les pirates furent défaits et sa mission fut un succès total. Mais cette action d'éclat ne fut pas suivie de la pérennisation des flottes employées. Lors de la reprise des guerres civiles après l'assassinat de Jules César, les compétiteurs sont obligés de faire appel à des flottes alliées¹⁴. Après la bataille de Philippes en 42, Sextus Pompée put aussi profiter de l'apport de navires provenant des partisans des meurtriers de César¹⁵. Cette flotte devait ainsi lui assurer la maîtrise du bassin occidental de la Méditerranée. La possession de la Sicile devait se révéler déterminante dans le contrôle des routes maritimes. Octavien est alors obligé de temporiser pour débloquent l'acheminement du blé si précieux pour les habitants de Rome et au maintien de son pouvoir¹⁶. Les négociations aboutissent à la paix temporaire de Misène en 39¹⁷. Agrippa fut chargé de procéder à la fabrication d'une flotte afin de compenser l'absence d'alliés maritimes valables et suffisamment nombreux dans le bassin occidental de la Méditerranée à cette époque. Agrippa conçoit aussi un nouveau port nécessaire pour abriter cette nouvelle flotte¹⁸. Il s'agit de Portus Iulius en Campanie utilisant les lacs Lucrin et Averne comme bassins. Agrippa fit creuser des canaux pour les relier entre eux et à la mer. On comprend mieux à cette occasion toute la complexité de la création d'une flotte. Il s'agit bien sûr de construire les navires eux-mêmes, de les armer puis de recruter et de former des équipages capables de les manœuvrer. Mais ces tâches déjà très techniques et financièrement dispendieuses se doublent de la nécessité de construire des infrastructures portuaires pouvant à la fois protéger les navires des raids ennemis et des tempêtes. On comprend mieux aussi la facilité qu'il peut y avoir à faire appel à des flottes déjà existantes pour pallier l'urgence d'une situation militaire. Mais Octavien ne disposait pas d'une telle possibilité. Après de nombreux déboires cette flotte fut victorieuse de celle de Sextus Pompée à Nauloque en 36¹⁹. Cinq ans plus tard, cette même flotte est à nouveau victorieuse à Actium qui marque le début de la fin pour Marc Antoine²⁰. Octavien devenu Auguste comprit tout l'intérêt de maintenir une flotte à sa disposition et fut le créateur d'une flotte permanente. Nous y reviendrons un peu plus loin mais durant le règne d'Auguste deux flottes furent installées en Italie à Misène et à Ravenne. Auguste installa aussi une flotte à Fréjus en Narbonnaise et fut sans doute le créateur de la flotte d'Alexandrie²¹. D'autres flottes virent le jour dans les provinces tout au long de la période du Haut-Empire que cela soit des flottes

¹³Dion Cassius, XXXVI, 21-36 ; Appien, *Mith.*, 94-96 ; Plutarque, *Pompée*, 24-29.

¹⁴C'est le cas des meurtriers de César : Appien, *BC*, 60-99.

¹⁵Appien, *BC*, V, 2 ; Velleius Paterculus, II, 77.

¹⁶Dion Cassius, XLVIII, 31.

¹⁷Appien, *BC*, V, 72 ; Dion Cassius, XLVIII, 36.

¹⁸Velleius Paterculus, II, 26 ; Suétone, *Aug.*, XVI ; Dion Cassius, XLVIII, 50 ; voir M. Reddé, 1986, p. 164-171.

¹⁹Appien, *BC*, V, 96-121 ; Dion Cassius, XLIX, 1-10.

²⁰Dion Cassius, L, 31-35 ; Florus, II, 21 ; Plutarque, *Antoine*, 64-68 ; Orose VI, 19 ; J.-M. Roddaz, 1984, p. 164-181 ; Reddé, 1986, p. 340-346 ; P. Cosme, 2009 (1^{ère} éd. 2005), p.103-108 ; *Id.*, 2014, p. 79-94.

²¹Nous y reviendrons plus loin dans l'introduction mais on peut déjà se référer au tableau du dispositif militaire au début du règne de Tibère dressé par Tacite, *An.*, IV, 5.

maritimes ou des flottes fluviales sur les deux grands fleuves frontières du Rhin et du Danube. Le règne d'Auguste représente ainsi un moment important de l'histoire des flottes romaines qui à l'image des légions deviennent permanentes. Mais on continua de douter de la qualité militaire de ces flottes et des marins qui y étaient employés. Si bien que les lieux communs sur les capacités maritimes de Rome ont perduré durant l'époque impériale. Ainsi Dion Cassius se moque des marins de la flotte de Misène qui ne savent même pas comment s'exercer alors que les légionnaires sévériens aguerris venus du Danube sont aux portes de Rome pour bouter hors du pouvoir Didius Julianus²². Ces lieux communs sont aussi présents chez les auteurs modernes dont certains traitent avec peu de considération, voire du mépris, les marins et les flottes. Th. Mommsen lui-même pensait que les marins des débuts de l'époque impériale étaient composés d'esclaves et d'affranchis. Les flottes auraient été la propriété privée d'Auguste à la différence des autres unités de l'armée et bien sûr des légions²³. Le savant concédait toutefois une évolution des flottes vers une militarisation de plus en plus poussée durant les I^{er} et II^e siècles de notre ère. Les historiens du XX^e siècle ont reconsidéré de fond en comble ces conceptions. Dès la fin de la deuxième moitié du XIX^e siècle, E. Ferrero fut le premier à entreprendre des recherches les plus exhaustives possibles sur les flottes impériales. Trois publications successives répertorient l'ensemble des sources les concernant²⁴. Ces travaux sont aujourd'hui dépassés sur plusieurs points mais ils constituent la première véritable tentative d'inventaire et de réflexion rationnelle des documents relatifs aux flottes. À la même époque, O. Fiebiger fit part de ses recherches sur les flottes impériales dans une dissertation publiée en 1894²⁵. V. Chapot quant à lui publia deux études sur la flotte de Misène et sur le port de Séleucie de Piérie en Syrie²⁶. Ces deux derniers auteurs se plaçaient globalement dans la continuité des analyses de Th. Mommsen. Ensuite trois auteurs produisirent des monographies générales sur les flottes faisant encore autorité ne serait-ce que par le renouvellement du regard qu'elles proposèrent. C. G. Starr, le premier après E. Ferrero, produisit une étude globale sur les flottes impériales²⁷. Cet ouvrage est fondamental et renouvelle plusieurs des approches de Th. Mommsen notamment sur le statut des marins. Cependant nous ne pouvons être d'accord

²²Dion Cassius, LXXIII, 16.

²³Th. Mommsen, 1881, p. 445-494, p. 462-467, nous traiterons plus en détail dans la partie II du statut des marins durant l'époque impériale ; voir aussi un résumé dans M. Reddé, 1986, p. 4-6 qui conteste avec raison la thèse de C. Courtois selon laquelle les flottes impériales, choses personnelles de l'empereur, étaient, de plus, quasiment inutiles : C. Courtois, 1939, p. 17-47 et 225-259.

²⁴E. Ferrero, *L'Ordimento delle armate romane*, Turin, 1878 ; *Id.*, *Iscrizioni e ricerche nuove intorno all'ordinamento delle armate dell'impero romano*, Turin, 1884 ; *Id.*, « Nuove iscrizioni di osservazioni intorno all'ordinamento delle armate dell'Impero Romano », *Memorie della reale accademia delle scienze di Torino*, 2e série, XLIX, 1900, p. 165-333.

²⁵O. Fiebiger, *De Classium italicarum historia et institutis quaestiones selectae*, Leipzig, 1894.

²⁶V. Chapot, *La flotte de Misène, son histoire, son recrutement, son régime administratif*, Rome, 1967, 1^{ère} éd. 1896 et *Id.*, *Séleucie de Piérie*, Paris, 1907.

²⁷C. G. Starr, *The Roman Imperial Navy*, 31 B. C. – A. D. 324, Ithaca - New York, 1941 (2^e éd. 1960).

avec sa vision du rôle des flottes durant le Haut-Empire qui selon lui auraient perdu leur utilité militaire²⁸. Vingt-cinq ans plus tard, D. Kienast publia une étude moins complète mais livrant ses réflexions sur certains points estimant qu'ils n'avaient pas été suffisamment approfondis par C. G. Starr²⁹. D. Kienast voulait ainsi revenir sur la complexité des statuts des marins et des préfets. Il voulait aussi étudier plus en détail l'émergence des flottes provinciales. Enfin il traite l'histoire des flottes durant le IV^e siècle et essaye de mettre en valeur leur évolution vers les futures structures byzantines. La dernière monographie ayant fait date est celle que publia M. Reddé durant les années 1980³⁰. Ce dernier travail se distingue particulièrement des précédents en ce sens qu'il traite aussi des aspects logistiques et techniques des ports et des navires en service.

Depuis les années 1980 aucune autre monographie d'ensemble n'a émergé. En revanche, plusieurs savants ont continué à produire des études ponctuelles et dispersées sur les flottes. Un des plus importants est D. B. Saddington ayant plus spécialement travaillé sur les flottes provinciales³¹. Les travaux de B. Rankov ont aussi régulièrement traité des flottes et aussi parfois des aspects techniques³². H. C. Konen a produit une monographie sur la flotte de Germanie et s'est aussi plus partiellement intéressé à la flotte de Syrie et à celle d'Alexandrie³³. A. Parma s'est spécialisé particulièrement depuis les années 1980 dans la flotte de Misène. Ses travaux sont d'ailleurs de premier ordre pour qui s'intéresse aux flottes et aussi aux aspects sociaux des marins et de leurs interactions avec leur milieu proche et notamment en Campanie et en Italie du Sud³⁴. Enfin le dernier auteur récent important dans l'histoire des flottes de l'Empire est J. Wintjes. Il a consacré dernièrement une monographie sur le dispositif militaire romain dans la Manche et en mer du Nord³⁵.

Trois thèses relativement récentes ont eu pour sujet les flottes de guerre romaines. Dans l'ordre chronologique celle d'A. Bazzocchi s'intéresse aux liens entre l'armée de la *regio VIII* et la société locale³⁶. La flotte de Ravenne y tient ainsi une place de choix. L'auteur analyse les

²⁸C. G. Starr, 1960, p. 32-33 : où l'auteur considère qu'à partir du règne de Claude la charge de préfet des flottes était devenue un poste semi-administratif, voire quasi civil. Cela contredit le fait que Claude lui-même fit octroyer des diplômes militaires aux troupes auxiliaires et aux marins ce qui prouve la nature militaire des flottes, voir aussi C. G. Starr, 1989, p. 77. M. Sherwin-White, 1939, p. 11-26 pense de la même façon que C. G. Starr. *Contra* M. Reddé, 1986, p. 503-504.

²⁹D. Kienast, *Untersuchungen zu den Kriegsflotten der römischen Kaiserzeit*, Bonn, 1966.

³⁰M. Reddé, *Mare Nostrum. Les infrastructures, le dispositif et l'histoire de la marine militaire romaine*, Paris, 1986.

³¹On pourra se référer à la bibliographie pour l'ensemble des articles de cet auteur mais on peut citer entre autres : D. B. Saddington, 1991 b, p. 397-399 ; *Id.*, 2007, p. 201-217 ; *Id.*, 2009, p. 123-132.

³²B. Rankov, 1995, p. 78-85 ; *Id.*, 2005, p. 61-70 ; *Id.*, 2017, p. 687-690.

³³H. C. Konen, 2000 ; *Id.*, 2003, p. 18-47.

³⁴Parmi ses publications présentes dans la bibliographie ses travaux les plus importants pour notre sujet sont : A. Parma, 1994, p. 43-59 ; *Id.*, 1999, p. 817-824 ; *Id.*, 2017, p. 459-471.

³⁵J. Wintjes, 2020 et d'autres publications sur les flottes : *Id.*, 2016, p. 13-24 ; *Id.*, 2017, p. 699-702.

³⁶A. Bazzocchi, *Esercito e società tra principato e tarda antichità. Il caso della regio VIII*, Thèse de doctorat, Università di Bologna, 2008, la thèse a été consultée en ligne à l'adresse : https://www.academia.edu/23317628/Esercito_e_societ%C3%A0_tra_principato_e_tarda_antichit%C3%A0_II

activités économiques des ouvriers de la flotte et leurs relations avec les artisans de la région. Une autre thèse soutenue la même année que la précédente en 2008, est celle de C. Rummel traitant des flottes des frontières nord de l'Empire : les flottes de Bretagne, de Germanie, de Pannonie et de Mésie³⁷. Le but essentiel de cette thèse est d'étudier les emplacements des bases de ces différentes flottes à travers l'ensemble de la documentation accessible qu'elle soit épigraphique ou archéologique quand cela est possible. Il propose d'ailleurs un corpus épigraphique. Mais nous n'avons pu le consulter. En effet, celui-ci n'était pas en accès libre sur le net contrairement à son mémoire. Cependant les références indiquées dans celui-ci nous ont permis de le reconstituer à condition que toutes les inscriptions du corpus aient été utilisées dans le corps du texte. C. Rummel ne s'intéresse pas tant aux marins en eux-mêmes qu'aux fonctions des flottes du Nord et leur place dans le dispositif militaire romain. C. Rummel réduit d'ailleurs le rôle des flottes dans ce dispositif et revalorise celui des unités navales que pourraient avoir les autres corps de l'armée et notamment les légions. Nous y reviendrons. La thèse de L. Hopkins publiée en 2014 fournit une étude sur les marins des flottes de Misène et de Ravenne de l'époque augustéenne à la fin de la période antonine³⁸. Ce travail pourrait le plus se rapprocher du nôtre. Il essaye de dresser le portrait-robot des personnes susceptibles de s'enrôler dans les flottes, leurs provenances et leur statut en tant que militaires. Il analyse les procédures de recrutement à travers une étude de cas basée sur les sources provenant de la région du Fayoum en Égypte. Il étudie ensuite les infrastructures et les fonctions de trois ports italiens : Misène, Ravenne et Centumcellae. Il termine avec une étude sur le rôle des flottes italiennes dans le maintien de la cohésion de l'Empire. Il analyse ainsi les fonctions des flottes dans certaines opérations militaires et leur place dans la logistique impériale que cela soit en temps de paix ou en temps de guerre. Signalons aussi une quatrième thèse en archéologie soutenue par G. Illiano, s'intéressant au site de Misène³⁹. Les ports de Ravenne et de Classis restent encore aujourd'hui relativement mal connus. Cependant plusieurs ouvrages regroupent depuis une vingtaine d'années les travaux des historiens et des archéologues spécialisés dans la région émilienne⁴⁰. Ainsi les travaux sur les flottes de guerre romaines et aussi sur leurs infrastructures et les ports de leurs différentes *stationes* mais aussi sur leur place dans le

caso_della_regio_VIII.

³⁷C. Rummel, *The Fleets on the Northern Frontier of the Roman Empire from the 1st to 3rd century*, PhD Thesis, University of Nottingham, 2008, la thèse a été consultée dans sa version en ligne sur le net : http://eprints.nottingham.ac.uk/27819/24/Rummel_PhD_Volume_I.pdf ; voir aussi *Id.*, 2017, p. 691-695.

³⁸L. Hopkins, *Fleets and Manpower on Land and Sea: the Italian classes and the Roman Empire 31 BC – AD 193*, University of Oxford, 2014, la thèse est disponible en ligne à l'adresse : [THESE Hopkins.pdf](https://theses.oxfordjournals.org/abstract/1144444).

³⁹G. Illiano, *Città e territorio nella penisola di Misenum*, PhD thesis, Vrije Universiteit, Amsterdam, 2019, la thèse est disponible à l'adresse : <https://research.vu.nl/ws/portalfiles/portal/89585445/abstract+english.pdf>.

⁴⁰G. Susini (éd.), 1990 dans lequel figure notamment un article faisant la liste des marins de la flotte de Ravenne et de leurs proches : P. Giacomini, 1990, p. 321-362. M. Mauro a coordonné des recueils d'articles concernant le port de Ravenne : M. Mauro (éd.), 2001 ; *Id.*, 2002 ; *Id.*, 2005. D'ailleurs ce dernier ouvrage nous a permis de découvrir deux inscriptions inédites dans l'article, de M. G. Maioli, 2005, p. 169-171.

dispositif militaire de Rome ne sont pas atones depuis la fin des années 1980. Cependant beaucoup d'auteurs qui se sont intéressés de près ou de loin aux flottes de guerre constatent qu'il n'y a toujours pas de corpus des inscriptions pouvant renouveler les travaux d'E. Ferrero. M. Reddé à la fin de son ouvrage de référence écrivait qu'il avait renoncé à produire ce corpus. Cela aurait dépassé le cadre de son livre et il pensait le traiter ultérieurement. A. Parma prévoyait aussi durant les années 1990 de mener à bien la publication des inscriptions de Misène en général et pas seulement celui des marins lesquels, certes, en constituent un fort pourcentage. Mais ces travaux n'ont pas encore abouti à une publication. En 2002, J. Spaul a publié justement un recueil des inscriptions des flottes et on pouvait espérer qu'il puisse réparer ce manque⁴¹. Nous avons consulté cet ouvrage qui n'est à notre connaissance pas disponible en France. Ce corpus est en fait très incomplet et comporte de nombreuses erreurs tant du point de vue des analyses que de la compréhension et de la restitution des textes.

Nous nous proposons ainsi de combler au moins partiellement ce manque. En effet, nous ne nous sommes pas donné la mission colossale de recueillir l'ensemble des sources ayant rapport avec les flottes de guerre. Nous avons voulu nous focaliser sur les marins et les officiers des flottes des premiers siècles de l'Empire. Ainsi l'intervalle chronologique de cette étude couvre la période du Haut-Empire, c'est-à-dire du règne d'Auguste au milieu du III^e siècle. Cette période, et plus particulièrement celle allant du II^e siècle à la fin de l'époque sévérienne, correspond au pic des sources épigraphiques de toute nature. Cette étude exclut aussi le haut commandement des flottes c'est-à-dire les préfets et les sous-préfets. Nous nous arrêtons en effet au seuil de l'ordre équestre. M. Zyromski a publié une étude sur les préfets des flottes qu'elles soient italiennes ou provinciales. L'auteur rassemble l'ensemble des documents concernant les préfets et a produit des analyses sur la place des flottes dans les carrières des chevaliers⁴². Cette étude prosopographique date de 2001 et demanderait à être complétée par les découvertes de ces dernières années notamment dans le domaine des diplômes militaires⁴³. L'étude et la réactualisation des connaissances du haut-commandement des flottes seraient un travail à part entière. Nous n'avons donc pas intégré dans notre corpus les inscriptions concernant les préfets et sous-préfets même si parfois certaines peuvent s'y trouver. Ce sont celles où un de leurs subordonnés est mentionné. Retenons simplement que la hiérarchie des préfets des flottes semble avoir été fixée sans doute à partir des Flaviens et les affranchis parfois

⁴¹J. Spaul, 2002.

⁴²M. Zyromski, 2001 ; une mise à jour des préfets des flottes de Misène et de Ravenne a été entreprise par A. Magioncalda, 2008 p. 1149-1170 ; une liste est aussi consultable dans M. Reddé, 1986, p. 673-679 ; les travaux de H.-G. Pflaum sont bien sûr fondamentaux : H.-G. Pflaum, *Les procurateurs équestres sous le Haut-Empire romain*, Paris, 1950 et *Id.*, *Les carrières procuratoriennes équestres sous le Haut-Empire romain*, Paris, 4 volumes, 1960-1961 avec le *Supplément* paru en 1982.

⁴³Le dernier préfet découvert à notre connaissance, dont il ne reste que le cognomen [M]aced[o], est présent sur un diplôme fragmentaire issu d'une constitution en faveur d'une flotte provinciale inconnue datant du règne de Domitien ou de Trajan : W. Eck, A. Pangerl, 2020, p. 257-260.

placés à la tête de flottes durant la période julio-claudienne disparaissent des sources. Les préfets de Misène et de Ravenne sont des postes ducénaires et le premier a la préséance sur le second. Parfois un seul et même homme a pu être placé à la tête de ces deux flottes. Il nous reste l'exemple de Sex. Lucilius Bassus lors de la guerre civile entre 69 et 71 qui fit basculer la flotte de Ravenne dans le camp des partisans de Vespasien⁴⁴. Les préfets des flottes de Bretagne, de Germanie et du Pont étaient des postes centenaires tandis que ceux des autres flottes provinciales étaient des sexagénaires⁴⁵. Les préfets de Misène et de Ravenne avaient aussi des sous-préfets pour les assister⁴⁶. Un unique sous-préfet apparaît dans la flotte d'Alexandrie⁴⁷. Quelques *praepositi* sont aussi mentionnés dans les sources. Ces postes étaient sans doute extraordinaires et pouvaient être employés au commandement de vexillations ou de la *reliquatio* d'une flotte restée au port alors que le gros des troupes était parti en expédition⁴⁸.

Nous n'avons pas non plus référencé l'ensemble des papyrus et ostraca faisant référence aux flottes et aux marins. Nous avouons ne pas être spécialiste en ce domaine qui lui aussi pourrait faire l'objet d'un travail à lui tout seul. En revanche, nous nous en sommes servi à de nombreuses reprises dans nos analyses en plus des sources littéraires et juridiques. B. Palme s'est d'ailleurs plus particulièrement intéressé aux papyrus ayant trait à la flotte de Misène⁴⁹. Une de ses élèves, B. Hensellek, a d'ailleurs produit un mémoire de Master sur les flottes de Misène et Ravenne et proposa en annexe de ce travail une liste de l'ensemble des papyrus connus évoquant ces deux flottes⁵⁰. Les papyrus et ostraca provenant principalement d'Égypte constituent une source très importante pour avoir accès au quotidien des hommes et des femmes de ce temps et aussi aux mécanismes et logiques des administrations.

Cela dit, ce quotidien et les logiques de l'administration militaire peuvent aussi être atteints par l'épigraphie dont les épitaphes qui représentent la grande majorité des documents qui nous sont parvenus. Nous avons aussi voulu intégrer à ce travail les diplômes militaires des marins

⁴⁴Tacite, *Hist.*, II, 100-101, III, 12, IV, 3. Il apparaît aussi dans les nombreux diplômes militaires émis en 70 et 71. Pour la flotte de Ravenne : *RMD*, IV, 203 = *AE*, 1997, 1771 ; *AE*, 2007, 1232 = *AE*, 2004, 1282 ; *RMD*, IV, 205 = *AE*, 2002, 1771 ; *AE*, 2014, 1617 ; *CIL*, XVI, 14. Pour la flotte de Misène : *RMD*, IV, 204 = *AE*, 1997, 1273 ; *CIL*, XVI, 12 ; 13 ; *CIL*, XVI, 15 ; 16. Sur ce personnage et les anomalies de sa carrière voir P. Cosme, 2010, p. 109-117.

⁴⁵M. Reddé, 1986, p. 547-548.

⁴⁶Sous-préfets de la flotte de Misène : *AE*, 1911, 107 = *ILS*, 9488 = *ILAlg*, II, 3, 7898 ; *AE*, 1969-1970, 704 ; *AE*, 1989, 888 = *AE*, 1980, 959 ; *CIL*, VIII, 17900 = *ILS*, 1436 ; *AE*, 1894, 158 = *ILS*, 9010 = *EDR*, 129321 ; *CIL*, X, 3334 = *ILS*, 8391 = *AE*, 2011, 242 = *EDR*, 161657 ; *CIL*, VI, 1643 = *EDR*, 111451. Sous-préfets de la flotte de Ravenne : *CIL*, V, 328 = *EDR*, 133050 ; *CIL*, IX, 5357 = *ILS*, 1417 = *EDR*, 015580 ; *CIL*, IX, 5439 = *ILS*, 1368 = *EDR*, 105074. Flotte inconnue : *CIL*, VI, 3545 = *EDR*, 168143.

⁴⁷*CIL*, VI, 32775 = *CIL*, VI, 33131 = *ILS*, 2816 = *EDR*, 121262.

⁴⁸*CIL*, III, 1919 = *CIL*, III, 8513, 12813 = *ILS*, 2770 = *IDRE*, II, 303 ; *CIL*, VIII, 14854 = *CIL*, VIII, 1322 = *ILS*, 2764 = *ILTun*, 1287 = *IDRE*, II, 431 = *AE*, 1956, 11 ; *CIL*, X, 3345 = *EDR*, 151422 ; *AE*, 1910, 36 = *ILS*, 9221 = *EDR*, 072239 ; *CIL*, VI, 1638 = *CIL*, VI, 41281 = 1638 = *ILS*, 1331 = *AE*, 1997, 119 = *EDR*, 093529 ; *CIL*, VIII, 9363 = *ILS*, 1351 ; *AE*, 1956, 124 = *IDRE*, II, 445 = *AE*, 1959, 183 = *AE*, 1962, 390 = *AE*, 1976, 359 ; *CIL*, VIII, 9358 = *ILS*, 2738 = *IDRE*, II, 464 = *AE*, 1987, 827.

⁴⁹B. Palme, 2006, p. 281-299 ; *Id.*, 1994, p. 87-95.

⁵⁰B. Hensellek, 2011 disponible en ligne à l'adresse : http://othes.univie.ac.at/13117/1/2011-01-26_9204106.pdf.

dont il n'est plus possible de faire l'économie. Notre Master effectué à l'École pratique des Hautes Études sous la direction de François Bérard leur était consacré⁵¹. Nous y avons référencé l'ensemble des diplômes militaires concernant les flottes de guerre, italiennes et provinciales. Ce Master constituait une première étape vers une étude plus globale prenant en compte l'ensemble des inscriptions où des marins apparaissent. Certaines analyses ont d'ailleurs été remployées et affinées par la meilleure connaissance que nous avons acquise au contact des sources épigraphiques. Il est essentiel de tenir compte des diplômes militaires tant en matière de compréhension des aspects militaires des flottes que des aspects sociaux des marins et de leurs familles⁵². Depuis un quart de siècle, les trouvailles de diplômes se sont multipliées principalement dans les pays balkaniques, la Bulgarie et le Sud de la Roumanie en particulier. Or nos lectures nous ont montré que certains savants ne tiennent pas vraiment compte de ces découvertes ou plutôt n'ont pas suffisamment réactualisé leurs travaux en la matière. Nous verrons aussi tout au long de ce travail qu'il est nécessaire de confronter ces deux types de sources que sont les inscriptions et les diplômes militaires. Elles peuvent parfois nous amener à des conclusions différentes ou tout du moins complémentaires, notamment dans le domaine des origines des marins.

Cette étude est donc centrée sur les marins. Son but est de jeter un éclairage sur les aspects militaires de leur vie et de leur quotidien. D'où viennent-ils ? Pourquoi s'engagent-ils dans une flotte ? Quelles sont leurs missions et quelles sont leurs perspectives de carrière ? Nous nous interrogeons aussi sur le statut de ces marins d'origine pérégrine pour une très grande part. Il ne s'agit pas tant dans ce travail de produire une étude sur les aspects stratégiques et tactiques des flottes et leur place dans le dispositif militaire global romain mais essayer de mieux percevoir l'organisation interne des flottes et éventuellement mettre au jour des différences ou des similitudes, que cela soit entre celles de Misène et de Ravenne ou entre flottes italiennes et provinciales. Outre les aspects militaires, les inscriptions et les diplômes permettent aussi de faire une étude sociologique du milieu des marins. Les diplômes militaires nous donnent accès à la famille des marins quand elle existe. La filiation est indiquée systématiquement et, quand le marin n'est pas célibataire, le nom de son épouse et parfois sa filiation sont aussi présents ainsi que les noms des éventuels enfants. Les inscriptions peuvent aussi fournir un nombre très important d'informations sur le milieu militaire mais aussi sur le milieu familial du marin. Elles

⁵¹C. Proust, *Les marins des flottes de guerre romaines impériales (italiennes et provinciales) à travers les diplômes militaires (moitié du I^{er} siècle – moitié du III^e siècle après J.-C.)*, mémoire de Master soutenu l'EPHE, Paris, 2016.

⁵²Afin de mettre à jour le *CIL*, XVI, M. M. Roxan et P. Holder ont compilé les diplômes militaires dans les cinq volumes intitulés *Roman military diplomatas (RMD)* dont la publication s'est échelonnée de 1978 à 2006. Les derniers diplômes militaires publiés peuvent être consultés dans les numéros l'*Année épigraphique* ou aussi en général dans la *ZPE*. Un des auteurs les plus prolifiques en ce domaine est W. Eck. Citons quelques articles et recueils fondamentaux : W. Eck et H. Wolff (éd.), 1986 ; B. Pferdehirt, 2002 ; W. Eck, 2002 c, p. 93-112 ; B. Pferdehirt, 2004 ; M. A. Speidel, H. Lieb (éd.), 2007 ; H. Börm, N. Ehrhardt, J. Weisshöfer (éd.), 2008 ; W. Eck, 2017 a, p. 7-25.

peuvent parfois nous dévoiler tout un monde de relations qui peuvent dépasser le monde militaire au sens strict. En effet, outre les camarades, les personnes nommées dans les épitaphes ou les quelques inscriptions honorifiques peuvent être des membres de la *familia* du marin : ses parents, son épouse, ses enfants, ses affranchis et ses esclaves. Dans certains cas nous pouvons suivre une histoire familiale sur deux, voire trois générations. L'expression est souvent utilisée, pour ne pas dire galvaudée, mais il peut apparaître parfois que l'armée et les flottes en particulier ont pu faire office d'« ascenseur social ». En effet, des marins pérégrins pour la plupart devenaient citoyens romains pouvaient transmettre celle-ci à leur descendance. La partie sur le devenir des enfants des marins met en évidence des fils de marins devenus membres de la garde prétorienne. Le père faisait partie du corps de l'armée le plus méprisé et le fils a intégré le plus prestigieux. Ce travail a ainsi pour but de mettre en évidence les stratégies à l'œuvre à l'échelle des personnes engagées dans une flotte. Ces stratégies ne sont pas seulement individuelles mais peuvent être celles d'une famille ou d'un clan tout entier reposant sur les épaules de leurs rejetons faisant carrière dans l'armée. Même si nous sommes de plus en plus persuadé que ce facteur est aussi à prendre en compte, il n'y avait pas que de la gloire ou de l'honneur à retirer de son passage dans une troupe auxiliaire ou dans une flotte. Bien sûr l'acquisition de la citoyenneté romaine et du *conubium* étaient des privilèges recherchés et sans doute encore distribués de façon parcimonieuse dans l'Empire même à la veille de l'édit de Caracalla⁵³.

Des travaux récents prennent en compte attentivement ces thématiques mais ils se sont essentiellement centrés sur les unités terrestres et les troupes auxiliaires⁵⁴. Nous pensons que les flottes comportent une dimension supplémentaire dans l'étude des relations entre l'Empire et les peuples qu'il domine. En effet, les troupes auxiliaires sont normalement stationnées dans les provinces alors que les flottes de Misène et de Ravenne sont en Italie et que des marins pouvaient être affectés à Rome même. Les marins ne sont pas les seuls soldats d'origine pérégrine pouvant se retrouver à proximité du pouvoir central. Les *corporis custodes* durant l'époque julio-claudienne puis les *equites singulares Augusti* étaient issus des provinces et pouvaient côtoyer le prince⁵⁵. De même la réforme de la garde prétorienne entreprise par Septime Sévère a permis d'augmenter le nombre des soldats venus des provinces, et cette fois-ci des soldats issus des légions, au cœur du pouvoir. Les flottes et surtout celles de Misène et de Ravenne accueilleraient des pérégrins venus de régions très diverses de l'Empire romain et

⁵³M. Lavan, 2019 a, p. 27-69 estime que de la fin du règne d'Auguste à 212, il n'y aurait eu qu'entre 0,9 et 1,6 millions de pérégrins devenus citoyens romains par le biais du service militaire. Même l'estimation haute semble modeste sur un intervalle de temps de 200 ans.

⁵⁴Voir notamment I. Haynes, 2013 et aussi la thèse de E. M. Greene, 2011 et *Id.*, 2015, p. 125-159.

⁵⁵M. P. Speidel, *Riding for Caesar : the Roman emperors' horse guards*, Londres-Cambridge, 1994 ; *Id.*, *Die Denkmäler der Kaiserreiter*, Cologne, 1994.

très éloignées les unes des autres. De plus, les marins des flottes italiennes pouvaient à l'occasion de leurs missions voyager dans l'ensemble du bassin méditerranéen et rentrer en contact avec des mondes exotiques par rapport à celui de leur petite patrie, même si avec le temps l'État romain y laissait de plus en plus sa marque. Ce travail traite donc à travers le cas des marins des interactions entre le centre dominant, imposant ses normes et ses modèles, et les sujets qui souhaiteraient s'y adapter, pour ne pas dire s'y intégrer. Inversement des peuples très différents et des individus sur lesquels s'exerce le pouvoir de l'Empire finissent par utiliser les opportunités fournies par celui-ci.

Dans quelle mesure les marins ont-ils servi l'Empire et aussi dans quelle mesure s'en sont-ils servis ?

Avant d'aller plus loin et livrer les grands axes de cette étude, il faut préciser quelques éléments de définition. En effet, nous employons les termes « marins » et « flottes » et il faut voir ce qu'ils sous-entendent. Beaucoup d'auteurs n'emploient le mot « marin » qu'avec réticence. Ils préfèrent en général utiliser les termes de *classarius* ou de *classicus*. C'est notamment le cas chez beaucoup d'auteurs italiens sans que cela soit systématique. L. Hopkins reproche à C. G. Starr d'utiliser la traduction *sailor* à la place des termes latins plus justes à son sens⁵⁶. Nous discuterons au début de la partie III traitant des désignations militaires des « marins ». Il est vrai que ce dernier terme peut être trompeur. Un marin d'une flotte romaine impériale n'est pas seulement un matelot ou un rameur. Il peut aussi faire partie du personnel spécialisé dans le combat. Mais nous verrons que ce personnel combattant est affecté à un navire et ne fait pas partie de « compagnies » à part distribué sur les navires au gré du hasard ou des nécessités. Par facilité de langage, il serait tentant d'assimiler ces « marins » spécialisés dans le combat à des « troupes de marines ». Un anglo-saxon utiliserait sans doute le terme « *Marine* ». Mais ces termes ne rendent pas non plus vraiment compte de la réalité de la structure militaire à laquelle les « marins » appartenaient. Inversement les matelots et les rameurs sont aussi des soldats à part entière⁵⁷. Mais nous n'avons pratiquement jamais la mention de *nauta* pour désigner un « marin »⁵⁸. En ce sens, il est vrai que le mot « marin » pourrait prêter à confusion. Cependant l'administration militaire et les membres des flottes eux-mêmes utilisaient plus souvent *milites* ou *gregales* quelle que soit leur fonction ou leur spécialité : combattante ou purement navale. Ainsi les mots *classarii*, *classici* ou même *remiges* existent dans notre

⁵⁶L. Hopkins, 2014, p. 10.

⁵⁷Ulpien l'affirme clairement : « *in classibus omnes remiges et nautae milites sunt* » (*Dig.*, XXXVII, 13, 1). J. Wintjes, 2020, p. 13, n. 25 pense qu'il faudrait distinguer les combattants des rameurs et des matelots qui n'auraient pas eu d'armes. Nous sommes contre cette interprétation et nous y reviendrons au début de la première sous-partie de la partie III.

⁵⁸Une seule épitaphe trouvée à Brindisi l'emploie : *AE*, 1900, 185 = *ILS*, 9218 = *EDR*, 071764. Elle concerne un vétéran d'une flotte inconnue, L. Boionius Zeno, lequel appartenait à la trière Phryx. Etant donné le formulaire de l'inscription, il est fort probable que cette inscription soit datable du règne d'Auguste ou de l'époque julio-claudienne. Le mot *nauta* apparaît aussi dans la citation d'Ulpien de la note précédente.

documentation et les deux derniers sont plus particulièrement présents dans les diplômes militaires. Mais ils surviennent beaucoup plus rarement que *milites*, *gregales* ou *manipulares*. Cette question sera reprise et développée plus précisément dans la partie III lorsque nous traiterons de la façon dont les « marins » se définissaient eux-mêmes et aussi dans la sous-partie sur l'assimilation d'un navire à une centurie. Nous utilisons donc le mot « marin » pour désigner une réalité beaucoup plus complexe mais nous ne pensons pas qu'utiliser les termes latins dans ce cas précis permettrait d'être beaucoup plus juste. Un « marin » est donc un membre des flottes de guerre romaines quelle que soit sa place et son rang jusqu'aux grades de centurion, triérarque et navarque. Notre titre distingue les marins des officiers mais ces derniers sont aussi des marins en tant que membres des flottes.

Le terme « flotte » mérite aussi une explication. Certains auteurs préfèrent utiliser le mot latin *classis* plutôt que la traduction correspondante dans une langue moderne. C'est le cas notamment de J. Wintjes qui s'en explique dans son dernier livre *Oceanus*⁵⁹. Pour lui une flotte du temps de la Rome impériale n'est pas une flotte au sens moderne. Nous le suivons en partie en ce sens que l'ensemble des flottes romaines ne formait pas une armée à part. Il n'existait pas de commandement centralisé de l'ensemble des flottes de guerre. Pour le dire autrement, il n'y avait pas l'équivalent de la Marine nationale française ou de la *Royal Navy* anglaise. Les flottes impériales étaient des unités relativement autonomes de l'armée⁶⁰. Chacune des deux flottes italiennes étaient sous les ordres d'un préfet prenant leurs ordres directement de l'empereur. Les préfets des flottes provinciales étaient placés sous ceux des gouverneurs. Au moins après le règne d'Auguste, il vaudrait donc mieux parler « des flottes » plutôt que de « la flotte ». Ainsi comme dans le cas des marins/*classiarii* nous utiliserons par commodité de langage « flotte » plutôt que *classis*.

De plus, certains savants s'orientent de plus en plus actuellement vers une reconsidération de l'importance et du rôle des flottes dans le dispositif militaire de l'Empire. Pour être clair, la place des flottes est revue à la baisse tant du point de vue des effectifs que de leurs missions⁶¹. J. Wintjes entre autres pense que les autres unités de l'armée pouvaient développer des

⁵⁹J. Wintjes, 2020, p. 5.

⁶⁰M. Reddé (*Id.*, 1986, p. 519-522) a évoqué le fait que durant le règne d'Auguste il n'y avait qu'une seule flotte dont l'unicité pourrait être déduite de l'expression « *classis mea* » employée par Auguste dans ses *Res Gestae*, 26. La dissociation en escadres et flottes autonomes et ayant des statuts différents se serait déroulé durant la période julio-claudienne de façon informelle ne serait-ce que par la création de nouvelles flottes. La formalisation juridique et la dissociation des flottes entre elles se seraient cristallisées sous les Flaviens et plus particulièrement dans les dernières années du règne de Domitien. Nous reviendrons sur ce point dans la partie I lorsque nous parlerons des critères de datation des inscriptions et de l'octroi du titre de *praetoria* aux flottes de Misène et de Ravenne. Disons ici qu'il est vrai que les flottes ne sont pas nommées sur les inscriptions de haute époque et qu'il ne semble pas nécessaire aux personnes qui les rédigent de se dire membres de telle flotte ou de telle autre. Mais la chronologie de la possible séparation formelle des flottes fournies par M. Reddé est à revoir à la lumière des nouveaux diplômes militaires découverts ces dernières années.

⁶¹B. Rankov, 2017, p. 687-690 et J. Wintjes, 2017, p. 699-702 ainsi que *Id.*, 2016, p. 13-24 ; M. Lavan, 2019 b, p. 184-200.

compétences dans le domaine naval⁶². Ce serait notamment le cas des légions qui pourraient avoir eu des unités spécialisées notamment dans la navigation fluviale et la traversée des grands fleuves et rivières. Il est vrai que certains indices semblent aller en ce sens dans les sources. Ainsi des briques estampillées de la légion XXII *Primigenia* stationnée à Mayence et de la légion I *Italica* à Novae en Mésie inférieure représentent des navires de guerre⁶³. Deux inscriptions de la fin du II^e siècle évoquent des *signiferi* de la légion XXII *Primigenia* qui avaient été précédemment *optiones naualiorum*⁶⁴. Une autre inscription de cette même légion montre l'existence d'un vétéran *naupeus*, c'est-à-dire un charpentier⁶⁵. Une inscription de Bretagne évoque aussi un *miles* de la légion VI *Victrix* qui faisait office de *gubernator*⁶⁶. M. Reddé est très réticent quant à l'idée de l'existence d'unités navales au sein des légions⁶⁷. Il considère que les deux *signiferi* n'étaient pas membres de la légion quand ils étaient *optiones naualiorum*. Le légionnaire vétéran serait devenu *naupeus* après son service et il faudrait plutôt restituer *guber(natricibus)* dans la dernière inscription car il s'agit d'un ex-voto aux *mat(ribus)* (...) *guber(natricibus) leg(ionis)*. Une inscription fragmentaire provenant d'Aléria en Corse pourrait faire référence à un *optio naualiorum* de la flotte de Misène. Mais le terme *optio* est dans la lacune⁶⁸. Les arguments de M. Reddé sont donc recevables. Cependant une liste d'*immunes* connue à travers le *Digeste* nous apprend la présence parmi ceux-ci de *naupegi* et de *gubernatores*⁶⁹. Il n'est pas précisé le type d'unité à laquelle fait référence cette liste ni même s'il s'agit des armées en général sans distinction de nature. Mais il se pourrait qu'il s'agisse d'une liste d'*immunes* de la légion. De plus, une inscription funéraire de Naïssus en Mésie supérieure fait connaître un *miles* de la légion VII *Claudia* qui était « *discens epibata* ». Le jeune homme décédé à 21 ans après 4 années de service s'entraînait ainsi afin de servir à bord de navires⁷⁰. Il serait donc tout à fait possible que les légions développent dans certaines conditions leurs propres moyens navals.

Autant il est possible que les légions aient pu posséder des moyens navals propres autant les *cohortes classicae* sont bien des unités terrestres. Elles ont sans doute été formées initialement par des *milites* des flottes transférés dans des unités auxiliaires créées peut-être

⁶²J. Wintjes, 2016, p. 17, voir aussi B. Rankov, 2005, p. 61-70, p. 64.

⁶³Pour la légion I *Italica*, il a été retrouvé dans les fouilles de Novae 22 estampilles de cette légion avec la représentation d'un navire de guerre : T. Sarnowski, 1986, p. 536-541. Il y a aussi un exemplaire d'une estampille identique concernant la légion XXII *Primigenia* : *CIL*, XIII, 12348.5.

⁶⁴*CIL*, XIII, 6712 (datée de 198) et *CIL*, XIII, 6714 = *ILS*, 2435 (datée de 185) ; P. Herz, 1985, p. 422-435, p. 425-426.

⁶⁵*AE*, 1911, 225 = *CIL*, XIII, 11861 = *ILS*, 9226.

⁶⁶*CIL*, VII, 238 = *ILS*, 4787 = *RIB*, I, 653.

⁶⁷M. Reddé, 1986, p. 397, n. 275 et p. 548, n. 401.

⁶⁸*AE*, 1968, 284.

⁶⁹*Dig.*, L, 6, 7.

⁷⁰*CIL*, III, 14567 = *AE*, 1901, 16. M. Reddé considère qu'il est aussi possible que le jeune soldat en question se soit d'abord enrôlé dans la flotte pour ensuite s'enrôler dans la légion : M. Reddé, 1986, p. 525, n. 320. Pour C. G. Starr, la légion devait avoir ses propres navires : C. G. Starr, 1960, p. 137.

dans des circonstances extraordinaires afin de faire face à des besoins urgents. La cohorte I *Classica* aurait ainsi été créée sous Auguste à partir de marins de la flotte de Fréjus⁷¹. Au II^e siècle, Hadrien aurait créé une cohorte I *Aelia Classica* en Bretagne à partir de certains marins de la flotte de Bretagne⁷². Même si ces cohortes pouvaient avoir été initialement formées à partir de marins, leurs missions étaient essentiellement terrestres à l'image des marins transférés massivement dans des légions à l'époque de la guerre civile de 68-70 ou sous le règne d'Hadrien⁷³.

Il est aussi fort probable que les missions des *praefecti orae maritimae* soient essentiellement tournées vers des actions terrestres et non maritimes. Ils sont particulièrement connus à Tarragone mais ils sont aussi présents en Maurétanie, dans le Pont et peut-être en Judée. Seule l'inscription du Pont pourrait laisser penser que ce préfet aurait pu avoir une flotte à sa disposition⁷⁴. Mais l'inscription provenant de Sinope est très fragmentaire⁷⁵. Le nom du préfet est perdu. Si la restitution est correcte, il aurait été *prae[f(ectus) orae maritimae Am]astrensis et clas[sis Ponticae]*. Il est possible que ce double commandement ait été exceptionnel. Ainsi le *praefectus orae maritimae* ne devait pas en temps normal commander à des marins⁷⁶.

Même si nous sommes d'accord avec la reconsidération à la baisse de l'importance des flottes et notamment de celle des flottes provinciales dans le dispositif militaire romain au profit des autres unités de l'armée, nous pensons aussi qu'il ne faut pas aller trop loin dans l'excès inverse. En effet, nous ne croyons pas que les flottes provinciales étaient cantonnées à des

⁷¹Il est possible que cette cohorte ait utilisé des troupes de marins laissés sans emploi après la bataille d'Actium (M. Reddé, 1986, p. 351). Elle fut employée lors d'opérations en Aquitaine. On connaît ainsi trois soldats de cette unité dont deux inscriptions funéraires ont été trouvées en Aquitaine (*CIL*, XIII, 923, 924). Une troisième concerne un vétérans et provient de Fréjus : *AE*, 1904, 7 = *ILS*, 9158 = *ILGN*, 26. On connaît aussi par une inscription honorifique de Beyrouth un préfet d'une cohorte II *Classica* (*CIL*, III, 6687).

⁷²La cohorte I *Aelia Classica* est connue par des diplômes militaires : un diplôme de 145 (*CIL*, XVI, 93) et un autre de 158 (*RMD*, V, 420 = *AE*, 1997, 1001) destinés aux unités de Bretagne ; le second était destiné à un soldat appartenant à cette unité. Il est possible que cette unité ait été créée pour faire face à des troubles en Bretagne (C. G. Starr, 1960, p. 188, n. 76). Un diplôme de 141/142 issu d'une constitution à destination de la province d'Arabie montre que parmi ses troupes se trouvaient aussi la cohorte I *Aelia Classica* et une cohorte II *Aurelia Classica*. (*AE*, 2004, 1925). D'après P. Weiss et M. P. Speidel, 2004, p. 253-264, p. 259-263, la cohorte I *Aelia Classica* apparaissant dans ce diplôme serait à distinguer de celle quasi contemporaine se trouvant en Bretagne. Ils supposent que l'envoi de vexillations depuis la Bretagne vers l'Arabie est peu probable. Ils pensent que cette cohorte fut créée lors de la révolte juive de Bar Kochba durant la première moitié des années 130. Ces deux cohortes auraient été constituées initialement à partir de *milites* des flottes provinciales d'Alexandrie et de Syrie.

⁷³Les légions I et II *Adiutrices* : Tacite, *Histoires*, I, 6 et III, 50 ; Suétone, *Galba*, XII ; Plutarque, *Galba*, XV. Plus tard en 150, une pétition de soldats libérables de la légion X *Fretensis* réclame des diplômes militaires car initialement ils s'étaient engagés dans la flotte de Misène (*PSI*, IX, 1026 = *CIL*, XVI, p. 146, n°13 = *CPL*, 117 = *ChLA*, XXV). Nous reviendrons sur ces questions notamment dans la partie sur la présentation des diplômes militaires. En effet, des diplômes militaires furent octroyés aux anciens marins membres des nouvelles légions *Adiutrices*.

⁷⁴Espagne Citérieure : *CIL*, II, 4138, 4264, 4266, 4217, 4224, 4225 ; *CIL*, VIII, 13 = *AE*, 1948, 3 = *IRT*, 537 ; *CIL*, XI, 623 = *EDR*, 077165 ; *AE*, 1956, 22 ; *AE*, 1975, 307 ; Maurétanie : *CIL*, XI, 5744 = *EDR*, 092732 ; Pont : Plin le Jeune, *Ep.*, X, 21 ; *AE*, 1961, 364 = *AE*, 1965, 348 = *IK*, 64, 126 ; Judée : *CIL*, VI, 1565 = *EDR*, 111355.

⁷⁵*AE*, 1961, 364 = *AE*, 1965, 348 = *IK*, 64, 126.

⁷⁶D. Kienast, 1966, p. 121 ; M. Reddé, 1986, p. 417-423, p. 444 ; E. L. Wheeler, 2011, p. 119-154, p. 128-131.

actions de transports de troupes ou de matériels. Nous ne pensons pas non plus qu'elles se bornaient uniquement à des missions équivalentes à celles de nos modernes gardes côtes. Même si la surveillance des espaces marins proches de leur port de rattachement devait bien sûr faire partie de leurs missions. Ainsi la flotte de Syrie était certainement relativement modeste en termes d'effectifs et de nombre de navires. Cependant nous avons des traces de ses marins très loin de son port d'attache en Achaïe, en Asie et en Maurétanie Césarienne⁷⁷. J. Wintjes considère que l'envoi de navires de cette flotte en Maurétanie provient du fait que ses équipages avaient l'habitude de faire du cabotage⁷⁸. Nous comprenons mal cet argument. Certes les navires de la flotte de Misène devaient peut-être avoir plus l'habitude d'effectuer des traversées hauturières que ceux de la flotte de Syrie. Mais les équipages de Misène devaient aussi avoir l'habitude de faire du cabotage. De plus, nous voyons mal comment les marins de la flotte syrienne auraient eu plus de facilité à se repérer et à naviguer en toute sécurité le long des côtes de Maurétanie que ceux de la flotte de Misène. Ces côtes avec leurs courants, récifs et bas-fonds ne devaient pas leur être plus familières qu'à leurs camarades des autres flottes. Des navires de la flotte de Syrie ont donc dû être envoyés en Maurétanie pour accomplir une mission particulière en raison de circonstances qui nous échappent. Des navires devaient être disponibles à un moment donné et pourquoi pas alors qu'ils étaient déjà en escale dans des ports plus proches comme celui d'Alexandrie par exemple. Une des missions premières de la flotte de Syrie devait certes consister dans la surveillance des côtes de cette province ou de la Cilicie voisine mais il ne faudrait pas exclure d'autres types de missions plus lointaines au gré des hasards. Nous reviendrons au début de la partie II sur la diversité des missions qui pouvaient être confiées aux marins et aux flottes.

Nous pouvons aussi d'ores et déjà cerner un peu mieux quel était le dispositif des flottes de l'époque impériale. Il a d'ailleurs évolué durant l'ensemble de la période. Dès l'époque augustéenne on distingue les deux flottes italiennes de Misène et de Ravenne ainsi que les flottes provinciales, notamment celle de Fréjus et celle d'Alexandrie. Comme nous l'avons dit plus haut, Auguste pérennisa les flottes de guerre et ne commit pas l'erreur de les dissoudre complètement après la victoire remportée sur Marc Antoine. La création de flottes de guerre permanentes n'est d'ailleurs pas étonnante. Il est vrai que le vainqueur d'Actium n'avait plus de compétiteurs au sein de l'aristocratie romaine et que Rome n'avait plus de réels ennemis qui auraient pu lui contester sa domination sur mer. Mais Octavien/Auguste ne pouvait pas deviner qu'une longue période de stabilité allait suivre. Ainsi la question de la pérennisation des flottes est un faux problème. Végèce écrivant quatre siècles plus tard insiste bien sur l'aspect préventif

⁷⁷*IG*, XII, 5, 988 = *SEG*, LIII, 2149 ; *IG*, III, 1447 = *IG*, II², 8358a ; *AE*, 1972, 582 = *AE*, 1974, 621 = *IK*, 13, 668 ; *CIL*, III, 434 = *ILS*, 2913 = *IK*, 16, 2274 ; *CIL*, III, 421 = *IK*, 59, 48 ; *CIL*, VIII, 9385.

⁷⁸J. Wintjes, 2017, p. 699-702, p. 702.

et dissuasif d'une flotte de guerre⁷⁹. Octavien n'a pas fait que tirer les leçons de la lutte contre la piraterie endémique durant la première moitié du I^{er} siècle avant notre ère. Elle avait été résorbée par Pompée bien avant qu'Octavien ne se lance dans la course au pouvoir suprême. En fait il a pu ressentir lui-même et non de façon théorique la nécessité de maîtriser la mer. Il a pu voir les effets néfastes sur le ravitaillement de Rome des actions de Sextus Pompée. Agrippa fut ainsi chargé de créer une flotte afin d'affronter sur mer celui que la propagande d'Octavien appelait « l'archi-pirate ». La victoire du camp d'Octavien lors de la bataille de Nauoque permit de desserrer l'étau et d'éloigner le spectre de la famine à Rome laquelle aurait fini par être fatale à son pouvoir. Enfin la lutte contre Marc Antoine et Cléopâtre devait trouver son issue par une autre bataille navale à Actium. Octavien devenu Auguste ne pouvait pas savoir qu'il n'y aurait plus jamais de nouvelle menace maritime qui aurait pu remettre en cause sa domination. Il est vrai qu'une partie des nombreuses légions devenues inutiles en temps de paix furent licenciées de même qu'on réduisit le nombre de navires. Mais Auguste décida avec ce qui restait de navires de créer des flottes de guerre permanentes. Les premières flottes créées par Auguste sont celles de Fréjus, de Misène, de Ravenne et, en Égypte, celle d'Alexandrie. Les trois premières sont citées dans le tableau que dresse Tacite des forces armées en l'an 23 sous le règne de Tibère⁸⁰. Il affirme que la flotte de Fréjus fut initialement constituée à partir des navires capturés lors de la bataille d'Actium. La création de cette flotte doit donc se situer peu de temps après sa victoire. Il est en revanche plus délicat de déterminer une date précise de création des flottes italiennes. Déjà Jules César avait lancé la création de deux flottes dans la mer Adriatique et dans la mer Tyrrhénienne⁸¹. Le port de Misène fut peut-être pensé comme devant remplacer Portus Iulius, voisin qui peut-être s'ensablait et qui de toute façon n'avaient reçu que des installations provisoires⁸². Il est possible qu'Agrippa en ait aussi été le maître d'œuvre. C'est la raison pour laquelle on place sa construction avant la mort de ce dernier en 12 avant notre ère. Mais aucune preuve directe ne vient pour l'instant renforcer cette supposition même si l'on peut retrouver des similitudes de conception entre les deux ports, notamment avec la présence d'un double bassin⁸³. Le port de Ravenne accueillait déjà des navires de guerre à l'époque de Jules César et Octavien y construisit sans doute une partie de sa flotte en 39-38⁸⁴. Il a donc dû fonctionner sans discontinuité entre la période des guerres civiles et le règne d'Auguste. Les flottes de Misène et de Ravenne devinrent les deux principales

⁷⁹Végèce, V, 1. Il est très tentant à ce sujet de faire l'analogie avec la période actuelle où la première puissance mondiale, les États-Unis, a des flottes réparties dans l'ensemble des mers et océans du globe.

⁸⁰Tacite, *An.*, IV, 5. Suétone, *Aug.*, XLIX laisse entendre que les flottes de Misène et de Ravenne auraient été créées en même temps mais cela est peu probable.

⁸¹Appien, *BC*, II, 41.

⁸²M. Reddé, 1986, p. 166-171, p. 170.

⁸³M. Reddé, 1986, p. 187-191, p. 491.

⁸⁴M. Reddé, 1986, p. 178, p. 489.

flottes de guerre et le restèrent durant toute la durée de l'époque impériale. Leur mission première était la protection des côtes de l'Italie. En revanche, Végèce se trompe complètement quand il affirme que les deux flottes agissaient dans des zones précises du bassin méditerranéen : l'Orient pour la flotte de Ravenne et l'Occident pour la flotte de Misène⁸⁵. Nous avons en effet retrouvé des inscriptions de marins des deux flottes tant dans le bassin occidental qu'oriental de la Méditerranée. Il y a ainsi plusieurs épitaphes de marins de Misène à Séleucie de Piérie lesquelles sont en nombre plus important que celle des marins de Ravenne. Dans l'Adriatique des inscriptions de Salone indiquent la présence de navires de la flotte de Misène. Inversement on note la présence de quelques marins de la flotte de Ravenne que cela soit en Corse, en Espagne et même à Misène. Il semble bien que le rayon d'action des flottes italiennes n'ait pas eu de limitation ni de bornage stricts. En revanche, nous n'avons aucune trace véritable de la présence de la flotte de Ravenne dans la mer Noire comme des tuiles provenant de Charax en Crimée auraient pu le faire penser⁸⁶.

Des flottes provinciales ont été créées tout au long de la période et devaient *a priori* avoir un ressort géographique local même si nous avons déjà vu plus haut avec l'exemple de la flotte de Syrie que ce schéma est à nuancer. Outre le règne d'Auguste, il est possible de déterminer deux autres moments importants dans la construction progressive du dispositif naval durant la période du Haut-Empire. Il s'agit essentiellement des règnes de Claude et de Néron puis de la période flavienne. Sous Auguste la flotte de Fréjus était opérationnelle de façon certaine. On attribue aussi à Auguste la création de la flotte d'Alexandrie qui aurait accueilli d'autres navires ayant réchappé à Actium. Il est vrai aussi que la flotte porte le titre d'*Augusta*. De plus, un papyrus fragmentaire comportant un récit historique mentionne l'utilisation de la flotte de Cléopâtre par le préfet d'Égypte Aelius Gallus qui aurait pu s'en servir lors de son expédition en mer Rouge⁸⁷. Cependant les preuves directes de son existence sont plus tardives et datent des époques de Claude et de Néron⁸⁸. D. B. Saddington pense d'ailleurs que la flotte aurait pu être créée sous le règne de Caligula en utilisant un passage Philon d'Alexandrie⁸⁹. Cependant

⁸⁵Végèce, V, 1.

⁸⁶*CIL*, III, 14215, 5b et 5c ; T. Sarnowski, 2006 b, p. 256-260 propose d'abandonner la restitution *uex(illatio) / c(lassis) Rau(ennatis) s(umptu) p(ublico)* par *uex(illationi) | G Rau(onius) Sp(eratus)*. Rauonius serait peut-être membre d'une légion de Mésie.

⁸⁷*P. Oxy.*, 2820. Voir M. Reddé, 1986, p. 494. Sur l'expédition d'Aelius Gallus en 25 avant J.-C. : Strabon, XVI, 22-24.

⁸⁸On connaît deux diplômes militaires destinés à des marins ayant servi en Égypte émis en 79 (*CIL*, XVI, 24) et en 86 (*CIL*, XVI, 32). Le service étant de 26 années, la flotte existerait donc en 53 et en 60. Notons que le formulaire des diplômes ne donne pas le nom officiel de la *classis Augusta Alexandrina* mais sont destinés aux « *ueteranis qui militauerunt in classe quae est in Aegypto* » pour le diplôme de 79 et aux « *classicis qui militant in Aegypto* » pour le diplôme de 86. Cependant il ne fait pas vraiment de doute que ces marins appartenaient bien à la flotte d'Alexandrie. Un papyrus égyptien daté de 63 émis par le préfet mentionne la présence des rameurs parmi les vétérans des autres unités de l'armée (*P. Fouad*, I, 21).

⁸⁹D. B. Saddington, 1991, p. 397-399. Il cite Philon d'Alexandrie (*In Flaccum*, 163) où il est fait référence aux « forces navales » du gouverneur d'Égypte.

ce passage évoquant la présence de forces navales en Égypte montre seulement que la flotte existait déjà sous Caligula. Il est vrai que Tacite dans son tableau des forces militaires en 23 après J.-C. ne parle pas de la flotte d'Alexandrie. Cette absence est troublante étant donné l'importance de la province d'Égypte mais Tacite ne nomme pas pour autant chacune des unités militaires de l'Empire. Toutefois et malgré les réticences de D. B. Saddington, il est fort probable qu'elle ait été créée par Auguste⁹⁰. Outre les flottes romaines, il existait aussi durant le règne d'Auguste et durant la période julio-claudienne des flottes alliées. Tacite les appelle les *sociae triremes* dans son tableau de l'année 23⁹¹. Rhodes devait ainsi détenir une force navale au moins jusqu'à la période flavienne⁹². Hérode le Grand escorta Agrippa avec sa flotte⁹³. Au fur et à mesure que les royaumes clients disparaissaient il était sans doute nécessaire de créer une nouvelle flotte directement contrôlée directement par Rome. Il se pourrait ainsi que la flotte de Périnthe seulement connue par deux documents ait été créée à partir de 46 au moment de l'annexion de la Thrace par Claude⁹⁴. Il est aussi fort probable que la flotte du Pont ait été constituée à la suite de l'annexion du royaume de Polémon II en 63 sur ordre de Néron⁹⁵. La flotte du roi aurait ainsi pu constituer le noyau de cette flotte du Pont avec d'autres navires venus des flottes méditerranéennes. La flotte de Bretagne a sans doute dû être créée au moment de l'invasion de l'île par Claude à partir de 43⁹⁶. Cependant et B. Rankov fait remarquer que la preuve directe de l'existence de la *classis Britannica* date de l'année 70 dans le contexte de la révolte des Bataves⁹⁷. En fait, nous connaissons un diplôme militaire à destination de la flotte

⁹⁰M. Reddé, 1986, p. 494 ; C. G. Starr, 1960, p. 110 pense que le titre *Augusta* fut donné à la flotte d'Alexandrie par Vespasien afin de récompenser les Égyptiens dans leur zèle à le reconnaître empereur. Nous ne le croyons pas et si un titre avait été donné à la flotte d'Alexandrie par cet empereur cela aurait dû être plutôt celui de *Flauia*. Il est possible qu'au II^e siècle la flotte d'Alexandrie ait absorbé la *Potamophylacia* c'est-à-dire l'institution chargée de la police sur le Nil depuis l'époque lagide. Elle devait surveiller le trafic sur le fleuve contrôler les différents péages afin sans doute de prélever des taxes et autres droits de passage. C. G. Starr pense (*Id.*, 1960, p. 112-113) ainsi que la *Potamophylacia* fut placée sous les ordres du préfet de la flotte d'Alexandrie. Il est vrai qu'une inscription honorifique mentionne un L. Valerius Proculus comme étant à la fois *praefectus classis Alexandrin(ae) et Potamophylaciae* (*CIL*, II, 1970 = *ILS*, 1341). Cependant M. Reddé considère que ce cumul fut temporaire et doute de cette absorption (M. Reddé, 1986, p. 289-290 et p. 403-405).

⁹¹Il est possible que l'on ait l'écho d'une aide navale de Byzance. En effet, une ambassade de cette cité demanda à Claude des baisses d'impôts en raison des aides successives et coûteuses qu'elle a consenti dans l'effort de guerre lors de l'annexion de la Thrace et lors d'opérations de Rome dans le Bosphore : Tacite, *An.*, XII, 62-63.

⁹²M. Reddé, 1986, p. 498-499.

⁹³Josèphe, *AJ*, XVI, 16-21.

⁹⁴On connaît en effet un triérarque de la flotte de Périnthe, Ti. Claudius Zenas, affranchi d'un empereur qui pourrait être Néron ou Claude. Il s'agit d'une inscription votive datée entre 88 et 90 où sont d'ailleurs associés ses trois enfants (*IGRR*, I, 781 = *Perinthos*, 44). Il devait ainsi être d'un âge relativement avancé au moment de la conception de cette inscription surtout s'il s'agit d'un affranchi de Claude. Un diplôme mixte concernant les troupes auxiliaires de Thrace ainsi que les marins a été émis en 88 (*AE*, 2014, 1654). Cela indique ainsi que la flotte devait déjà exister 26 ans plus tôt en 62. Cependant il est toujours possible que l'on ait fait appel à des marins des flottes italiennes lors de la formation des flottes provinciales, auquel cas les marins en question auraient pu commencer leur service à Misène ou Ravenne pour le terminer en Thrace et alors nous ne pourrions rien en déduire quant à la date de création de la flotte. D. B. Saddington (*Id.*, 2010, p. 239-240) pense qu'il est possible que Vespasien ait créé en 70 la flotte de Périnthe dans le contexte de la réorganisation militaire suivant la guerre civile.

⁹⁵Josèphe, *BJ*, II, 367. Sur la flotte du Pont voir : D. H. French, 1984, p. 53-60 ; D. B. Saddington, 2010, p. 239-240 ; E. L. Wheeler, 2011, p. 119-154.

⁹⁶Dion Cassius, *LX*, 19, 4 ; Suétone, *Claude*, XVII. H. Cleere, 1989, p. 18-22.

⁹⁷Tacite, *Hist.*, IV, 79 ; B. Rankov, 2005, p. 61-70, p. 62.

de Bretagne émis en 93⁹⁸. Cela veut dire que le bénéficiaire de ce diplôme s'est enrôlé en 66. Il faudrait aussi distinguer les flottes d'invasion des flottes permanentes qui ont été créées ultérieurement et parfois plusieurs années après la conquête. En effet, les flottes d'invasion étaient des flottes *ad hoc* qui une fois la campagne terminée étaient détruites en totalité ou partiellement. Cependant dans le cas précis de la flotte de Bretagne, il est fort probable que celle-ci ait été constituée peu de temps après les débuts de l'invasion, dans la deuxième moitié du règne de Claude ou au plus tard au début du règne de Néron⁹⁹. Le même raisonnement pourrait s'appliquer pour les flottes fluviales du Rhin et du Danube. En ce qui concerne la flotte de Germanie, il n'est pas sûr qu'il y ait une continuité entre les flottes d'invasion mises en place par Drusus puis plus tard par Germanicus avec la flotte de Germanie que les sources épigraphiques nous font connaître¹⁰⁰. D. B. Saddington fait remarquer que lors de l'attaque des Chauques menés par Ganniscus sur le Bas-Rhin en 47, Corbulon les repousse avec des trières et il n'est pas fait mention de la construction de navires comme lors des campagnes d'invasion des générations précédentes¹⁰¹. Il serait donc possible de considérer qu'à cette époque au plus tard il devait exister une flotte de Germanie constituée formellement¹⁰².

Les dates des créations des flottes de Pannonie et de Mésie sont tout autant délicates à cerner. Pour M. Reddé, le *limes* sur le Danube n'est pas réellement organisé avant l'époque flavienne. Le fait que ces deux flottes portaient le titre de *Flauia* laisse entendre au moins une réorganisation de ces flottes sous les Flaviens¹⁰³. Il est aussi très probable que l'octroi de ce titre fasse écho à une récompense de leur action en faveur de Vespasien durant la guerre civile. Il est donc possible que ces flottes aient existé avant l'arrivée au pouvoir de Vespasien. Nous ne croyons pas cependant que la création de la flotte de Mésie soit contemporaine de la création de la province de Mésie au tout début notre ère et à la création du vaste commandement balkanique confié à C. Poppaeus Sabinus¹⁰⁴. Il est vrai que l'on voit intervenir des navires sur le Danube dès la première moitié du I^{er} siècle après J.-C. Notamment Ovide décrit la prise de la forteresse d'Aegyssus tenue par les Gètes par une flotte ayant descendu le Danube et

⁹⁸AE, 2008, 1754.

⁹⁹D. B. Saddington, 1990, p. 223-232.

¹⁰⁰Concernant les flottes d'invasions : Dion Cassius, LIV, 32 ; Florus, IV, 12 ; Velleius Paterculus, II, 106 ; Pline, l'Ancien, HN, II, 167 ; RG, 26 ; Tacite, An., I, 60 ; II, 5-8.

¹⁰¹Tacite, An., XI, 18 ; D. B. Saddington, 1991 b, p. 397-399 ; il est suivi par H. C. Konen, 2000, p. 154-179, p. 163 ; il conviendrait de ne plus suivre sur ce point la vision de C. G. Starr qui considérait que la flotte de Germanie est une création du temps d'Auguste : C. G. Starr, 1960, p. 141-144.

¹⁰²Le premier préfet connu de la flotte de Germanie est Iulius Burdo et il était en poste en 69 au début de la guerre civile : Tacite, Hist., I, 58.

¹⁰³M. Reddé suppose qu'elles ont été créées par les Flaviens : M. Reddé, 1986, p. 496-497 et p. 508.

¹⁰⁴O. Bounegru, M. Zahariade, 1996, p. 15 pensent qu'il est possible que la flotte de Mésie ait été créée à cette époque, en 15 après J.-C. F. Matei-Popescu, 2010, p. 245-249 est moins affirmatif quant à une date précise de création et donne les indices des premiers agissements d'une flotte dans cette province et utilise les diplômes militaires. Nous reprenons cela un peu plus bas.

commandée par P. Vitellius¹⁰⁵. Le gouverneur de Mésie Didius Gallus projeta des troupes vers le royaume du Bosphore en 49. Il est possible que le voyage du retour au moins se soit effectué par voie de mer étant donné qu'une tempête décima les troupes¹⁰⁶. L'année suivante, en 50, un roi suève, Vannius, fut sauvé de la révolte de son peuple par des navires romains qui le récupérèrent lui et ses proches sur les bords du Danube. Il finit ses jours en Pannonie¹⁰⁷. Mais rien ne dit que la flotte de Pannonie intervenait régulièrement dans ce secteur et M. Reddé suppose que les navires venaient du bassin de la Save¹⁰⁸. T. Sarnowski est aussi très critique sur les possibilités navales du gouverneur de Mésie durant l'époque julio-claudienne et ne croit pas que Ti. Plautius Silvanus ait pu réellement intervenir en Chersonèse Taurique lors de son gouvernement entre 60 et 67¹⁰⁹. Des diplômes militaires récemment publiés peuvent nous venir en aide sur cette question des dates des créations des flottes danubiennes. En effet, le plus ancien diplôme connu pour une flotte provinciale concerne la flotte de Mésie et date de 73¹¹⁰. Cela veut dire que le bénéficiaire de ce diplôme dont le nom est d'ailleurs perdu se serait enrôlé dans la flotte en 47. Le diplôme suivant pour un marin lui aussi inconnu de la flotte de Mésie est en date de 92 ce qui correspond à une date d'enrôlement de 66¹¹¹. Il serait donc possible que la création de la flotte de Mésie soit l'œuvre de Claude. La première date de 47 est intéressante en ce sens qu'elle est très proche là aussi de celle de la réduction en province de la Thrace et de la possible création de la flotte de Périnthe. Le premier diplôme assuré pour la flotte de Pannonie a été émis en 98¹¹². Le bénéficiaire a donc dû s'enrôler au plus tard en 72 donc au tout début du règne de Vespasien¹¹³. Tous ces éléments tendent ainsi à laisser penser que les deux flottes danubiennes étaient déjà en fonctionnement au tout début du règne de Vespasien.

La flotte de Syrie fut sans doute créée dans le contexte des préparatifs de la guerre parthique de Trajan. On ne pense plus que cette flotte était déjà présente à l'époque d'Auguste ou au tout début de la période julio-claudienne¹¹⁴. Les navires apparaissant dans le récit de Tacite lors du

¹⁰⁵Ovide, *Pont.*, IV, 7.

¹⁰⁶Tacite, *An.*, XII, 17.

¹⁰⁷Tacite, *An.*, 29-30.

¹⁰⁸M. Reddé, 1986, p. 509.

¹⁰⁹T. Sarnowski, 2006 a, p. 84-92 revient sur l'inscription de Tibur décrivant les exploits du gouverneur de Mésie : *CIL*, XIV, 3608 = *ILS*, 986 = *EDR* = 129948.

¹¹⁰*AE*, 2006, 1861.

¹¹¹*CIL*, XVI, 37.

¹¹²*AE*, 2014, 1638. Un autre diplôme fragmentaire a été publié récemment mais le nom de la flotte est perdu dans la lacune. Il s'agit néanmoins d'une flotte provinciale et le document était destiné à un *[Scor]dis(cus)* (W. Eck, A. Pangerl, 2020, p. 257-260). La date n'est pas connue avec précision et le diplôme pourrait avoir été conçu sous Domitien ou sous Trajan.

¹¹³Si ces marins ont été transférés des flottes italiennes vers les nouvelles flottes provinciales, tout ce raisonnement s'effondrerait.

¹¹⁴C. G. Starr, 1960, p. 114-115 considérait que la flotte de Syrie avait été créée par Auguste. D. Kienast, 1966, p. 90 prend pour argument la lutte par voie terrestre contre les pirates de Joppé par Vespasien lors de la guerre des Juifs pour montrer qu'il n'existait pas de flotte de Syrie à la fin des années 60 (Josèphe, *BJ*, III, 414-431). Il considère que la flotte fut créée par Vespasien et en veut pour preuve les travaux du canal de dérivation des eaux qui ensablait le port de Séleucie. M. Reddé, 1986, p. 514-515 hésite entre la période flavienne et le règne de Trajan. Sur la flotte de Syrie : P. Thomsen, 1949, p. 73-89 ; G. Susini, 1976, p. 327-329 ; D. B. Saddington, 2001,

voyage de Germanicus en Syrie et surtout le retour de ses cendres et de l'altercation entre la flotte de Pison et les navires d'Agrippine ne sont certainement pas ceux d'une flotte de Syrie en particulier¹¹⁵. Il est préférable d'y voir des navires d'une des deux flottes italiennes assurant la liaison maritime avec la province dont certains devaient être mis à disposition des personnalités officielles. Il est aussi possible que des détachements des flottes de Misène et de Ravenne aient été présents en Syrie. Ces détachements devaient d'ailleurs y être encore présents au II^e siècle comme le montrent les inscriptions funéraires des marins de ces deux flottes retrouvées à Séleucie de Piérie, le port d'attache de la flotte de Syrie qui devait aussi héberger des navires des autres flottes¹¹⁶. En fait il se pourrait que la création de la flotte de Syrie soit antérieure au projet d'invasion de Trajan et même à son accession au pouvoir. En effet, nous connaissons maintenant un diplôme militaire en faveur d'un Rufus, *gregalis* de la flotte de Syrie. Le diplôme est un extrait d'une constitution en date de l'année 119¹¹⁷. Cela voudrait donc dire que Rufus se serait enrôlé dans la flotte au plus tard en 93. Il serait donc possible que la flotte de Syrie soit bien une création des Flaviens. Cependant si cette flotte a été conçue à partir de prélèvements de troupes de Misène ou de Ravenne, il est aussi possible que Rufus ait fait partie d'une autre flotte avant d'être affecté dans la nouvelle flotte de Syrie.

Une dernière flotte provinciale a sans doute été créée à la fin du II^e siècle. Il s'agit de la *classis noua Libyca*. Elle est connue par une unique inscription provenant de Cirta en Numidie¹¹⁸. Il s'agit d'une inscription réalisée en l'honneur d'un sénateur entre 180 et 188 par un triérarque de cette flotte, C. Iulius Libo. Il est possible que cette flotte ait été créée par Marc Aurèle ou par Commode¹¹⁹. *Libyca* est sans doute utilisé comme synonyme d'Afrique et cette flotte devait donc intervenir le long des côtes de l'Afrique du Nord et non uniquement au large de la Libye. Il est fort probable que son port d'attache soit Césarée, la métropole de Maurétanie Césarienne. Nous avons en effet un grand nombre d'inscriptions de marins provenant de cette cité mais beaucoup n'ont pas indiqué le nom de leur flotte ou indiquent le nom des flottes d'Alexandrie ou de Syrie. Il est peu probable qu'il y ait eu une flotte de Maurétanie avant la création de la flotte dite *noua Libyca*. La sécurité des eaux de l'Afrique du Nord devait être le fait de la flotte de Misène et des flottes d'Alexandrie et de Syrie¹²⁰. Ces dernières devaient y être envoyées pour des missions extraordinaires.

p. 581-586 ; H. C. Konen, 2003, p. 18-47.

¹¹⁵Tacite, *An.*, II, 53 et II, 79-81.

¹¹⁶H. Seyrig, 1939, p. 451-459 ; voir aussi le contrat de vente d'un esclave en date de l'année 166 qui fut rédigé à Séleucie de Piérie et dont les divers intervenants sont des marins de la flotte de Misène : *P. Lond.*, II, 229 = *CPL*, 120.

¹¹⁷*RMD*, V, 354 = *AE*, 2002, 1746.

¹¹⁸*CIL*, VIII, 7030 (p. 1848) = *ILAlg*, II, 1, 614 = *ILS*, 1119.

¹¹⁹H. Pavis d'Escurac, 1974, p. 397-408 ; M. Reddé, 1986, p. 566-567 ; H. Pavis d'Escurac assimile cette flotte à la *classis Africana Comodiana* dont parle la Vie de Commode de l'*Histoire Auguste* (*SHA*, *Vie de Commode*, XVII, 7. Il ne s'agit pas d'une flotte de commerce destinée à l'approvisionnement de Rome mais d'une flotte de guerre.

¹²⁰M. Reddé, 1986, p. 560-566.

La flotte de la mer Rouge n'a sans doute jamais existé. La flotte rassemblée par le préfet d'Égypte Aelius Gallus en 25 avant J.-C. n'était qu'une flotte temporaire pour accomplir sa mission à l'image des flottes d'invasions utilisée en Germanie. Il n'y aurait pas eu de pérennisation d'une flotte en mer Rouge ou tout du moins il n'en reste aucune trace¹²¹. Les eaux de la mer Rouge sont réputées être dangereuses et Pline l'Ancien nous apprend que des navires de commerce devaient emporter des archers afin de lutter contre d'éventuelles attaques de pirates¹²². On a cru que Trajan aurait créé une flotte sur la mer Rouge. Mais il est possible qu'il s'agisse en fait du golfe Persique atteint momentanément lors de la guerre contre les Parthes¹²³. Il est vrai que des vexillations de la légion II *Traiana Fortis* se trouvaient en 143 dans les îles Farasan au sud de la mer Rouge¹²⁴. Selon F. Villeneuve il y aurait eu en cet endroit un poste de douane contrôlant le commerce entre l'Inde et l'Empire romain¹²⁵. En fait en l'absence de preuve de l'existence d'une flotte sur la mer Rouge, il est possible que les soldats aient navigué sur des navires de la légion.

Le dispositif des flottes fut donc en perpétuelle évolution tout au long de la période. Selon les besoins de nouvelles flottes étaient créées en prévision de conquêtes ou de stabilisation des régions frontalières. Il s'agissait aussi d'éviter un vide du pouvoir laissé par la disparition d'États clients. En revanche, la flotte de Fréjus semble disparaître à la fin de l'époque julio-claudienne¹²⁶. Outre les deux flottes italiennes, les marins ont ainsi pu se répartir dans une dizaine de flottes provinciales tout au long de la période. La flotte de Bretagne avait pour port d'attache Boulogne, celle de Germanie, Cologne¹²⁷. Malgré les doutes les ports fluviaux de Taurunum et de Nouiodunum restent d'assez bons candidats pour les flottes de Pannonie et de Mésie¹²⁸. Périnthe devait être le port d'attache de la flotte de Thrace qui devait essentiellement naviguer en Propontide et dans les détroits du Bosphore et des Dardanelles. Trébizonde devint le port d'attache de la flotte du Pont¹²⁹. Les ports de Séleucie et d'Alexandrie accueillèrent les

¹²¹M. Reddé, 1986, p. 270-271, c'est ce que pense aussi D. B. Saddington, 2017, p. 696-699 ; *contra* K. Ruffing, 2011, p. 23-30, l'auteur considère que l'éparque de la flotte apparaissant dans une inscription de Hieran Sykaminos sur les bords du Nil et se situant pratiquement sur la même latitude que le port maritime de Bérénice (*IGRR*, I, 1370) est peut-être celui de la flotte de la mer Rouge, de même que l'éparque présent dans une inscription fragmentaire (*SEG*, VIII, 703 = *SB*, V, 7539 = *AE*, 1950, 3). Mais pour M. Reddé le premier pourrait tout aussi bien être celui de la flotte d'Alexandrie et le second est vraisemblablement le chef d'une flotte privée de navires de commerce (M. Reddé, 1986, p. 270, n. 93).

¹²²Pline l'Ancien, *HN*, VI, 101. Le *Périple de la mer Érythrée*, 20 conseillait d'ailleurs de naviguer dans ses eaux au centre de la mer le plus loin possible des côtes.

¹²³Eutrope, *Breviarium*, VIII, 3. Il est aussi possible que Trajan ait entrepris le creusement (ou la réhabilitation) d'un ancien canal d'époque pharaonique) entre le Nil et la mer Rouge : Ptolémée, IV, 5, 54 ; *P. Oxy.*, XII, 1426 en date de 332 évoque la « rivière » de Trajan. Voir cette question J. J. Aubert, 2004, p. 219-252.

¹²⁴*AE*, 2004, 1643.

¹²⁵F. Villeneuve, 2004 a, p. 419-429 ; *Id.*, 2004 b, p. 143-190 ; voir aussi M. A. Speidel, 2007, p. 296-306.

¹²⁶M. Reddé, 1986, p. 171-177.

¹²⁷Boulogne : C. Seillier, 1996, p. 212-219 ; M. Reddé, 2014, p. 29-39. Cologne : Konen, 2000, p. 260-271 ; T. Fisher, N. Hanel, 2003, p. 567-585.

¹²⁸Les doutes sont exprimés dans la thèse de C. Rummel, 2008, p. 83-85 pour Taurunum et p. 132 et 136 pour Nouiodunum. Sur ces deux ports voir aussi M. Reddé, 1986, p. 300-301, p. 316, p. 658.

¹²⁹Arrien part de Trébizonde pour commencer sa tournée d'inspection de la rive orientale de la mer Noire (Arrien,

navires des flottes de Syrie et d'Égypte respectivement¹³⁰. Comme nous le disions un peu plus haut, la flotte *noua Libyca* devait avoir pour base principale le port de Césarée où on a retrouvé de nombreuses inscriptions de marins même si beaucoup sont antérieures à la date de sa création et concernent d'autres flottes¹³¹.

Ce rapide survol du dispositif des flottes impériales et des circonstances de leur création peut aussi laisser entendre que toute histoire les concernant se joue à l'échelle de l'Empire romain, de la Bretagne à l'Égypte et peut-être au-delà. Les flottes de guerre sont un des révélateurs de la connectivité accrue du bassin méditerranéen et de ses régions périphériques réalisée durant l'époque romaine. Entre le règne d'Auguste et le milieu du III^e siècle des Thraces, des Égyptiens et d'autres peuples certes souvent issus de la moitié orientale de l'Empire ont quitté leurs petites patries pour s'installer à Misène ou à Ravenne. Tous ne sont pas revenus et ont pu s'installer loin de chez eux avec éventuellement la famille qu'ils ont éventuellement fondée. Ceux qui rentraient chez eux apportaient 26 années de vie passées au service de Rome et les privilèges dus aux citoyens romains. Ce travail voudrait étudier les interactions qui ont pu s'opérer entre le centre dominant et conquérant de Rome et les habitants de ses provinces. Comme nous le disions plus haut, ces derniers n'ont certes pas pu faire autrement que de servir Rome et l'empereur. Mais ce service a dû être rapidement conçu comme une opportunité afin de s'élever dans la hiérarchie sociale. Nous pensons aussi que le service militaire qu'il soit dans la flotte ou dans tout autre type d'unité était conçu comme un moyen de conserver son rang et qu'il s'inscrit dans des traditions familiales locales. Des enfants furent certainement éduqués pour un jour intégrer une flotte et ce projet ne devait pas être uniquement être un pis-aller pour survivre mais s'inscrire dans une véritable stratégie familiale et pourquoi pas aussi individuelle. Ces peuples et ces familles ont donc dû aussi se servir de l'Empire. Il ne s'agissait pas seulement de s'intégrer mais d'utiliser toutes les possibilités et ressources mises à disposition par le centre impérial afin de réaliser ses ambitions. Il semble donc nécessaire de jeter un regard global sur l'ensemble des flottes de guerre et cela sur le temps long des trois premiers siècles de l'Empire. Cette période a d'ailleurs une réelle cohérence du point de vue des sources que sont les inscriptions lapidaires et les diplômes militaires. La première partie s'attache ainsi à faire un point sur ces deux types de sources, les plus importantes, en quantité au moins, dans cette étude. Nous expliquerons les privilèges octroyés par les diplômes ainsi que les particularités propres aux marins et les éventuelles différences entre les types de flottes. Les diplômes sont aussi fondamentaux pour saisir les grandes inflexions de l'histoire des flottes et

Périple, 1 ; 4). Sur la complexité du dispositif de la mer Noire et ses relations avec la Propontide : M. Reddé, 1986, p. 253-265, E. L. Wheeler, 2011, p. 119-154, p. 126-127 notamment sur un éventuel déplacement de la base principale à Cyzique dans la Propontide après le raid des Costoboques au début des années 170.

¹³⁰Séleucie : M. Reddé, 1986, p. 236-240 et H. Pamir, 2014, p. 177-198. Alexandrie : M. Reddé, 1986, p. 241-243.

¹³¹Port de Césarée (Cherchel) : M. Reddé, 1986, p. 244-248.

du statut des marins. Cette partie comprend aussi une présentation des inscriptions lapidaires. Nous livrons les critères de sélection des inscriptions et les principes méthodologiques que nous avons suivis. Les inscriptions lapidaires sont produites dans la sphère privée et non par l'autorité centrale. Cependant les textes des inscriptions qui sont le plus souvent des épitaphes peuvent aussi représenter une interprétation des textes et des formules de l'administration militaire, ne serait-ce que dans la façon que les marins avaient de se nommer eux-mêmes et de désigner leurs grades et fonctions. Les épitaphes laissent ainsi parfois entrevoir le monde des relations des marins que cela soit au niveau de leur entourage militaire mais aussi au niveau familial. La partie II traite des procédures de recrutement et d'enrôlement des marins. Nous regardons aussi les missions qui étaient confiées aux flottes et en fait aux marins. Un moment important de cette deuxième partie concerne le statut des marins et son évolution durant le Haut-Empire. Un autre moment important concerne les origines des marins. Il nous semble en effet que l'étude croisée des diplômes et des inscriptions est nécessaire et n'a pas vraiment été entreprise jusqu'à présent à l'échelle de l'ensemble des flottes. La partie III étudie des aspects strictement militaires. Nous essayons de reconstituer la hiérarchie présente dans les flottes, les diverses fonctions et grades des marins qui les composaient. Nous essaierons aussi de percevoir l'évolution des carrières des marins et les possibilités de transfert dans d'autres types d'unité de l'armée. Il semble en effet que dès la deuxième moitié du II^e siècle il soit possible de façon régulière de passer dans des unités terrestres. Nous ne parlons pas seulement des enrôlements massifs de marins dans les légions comme on peut le constater à partir du début de la guerre civile en 68. Nous mettrons en évidence des cursus mixtes au moins pour les plus hauts gradés pouvant d'ailleurs aussi s'effectuer des unités terrestres vers les flottes. Enfin la partie IV essaye de mieux comprendre le monde personnel des marins. Elle s'intéresse aux relations sociales qu'ils ont pu tisser entre eux dans le cadre de l'armée que cela soit durant leur carrière ou après leur libération une fois devenus vétérans. Elle s'intéresse aux familles des marins et pas seulement la famille nucléaire mais aussi leurs parents, frères et sœurs. Mais il nous semble que ces deux mondes familiaux et militaires ne sont pas complètement disjoints. Nous pensons qu'à proximité des bases navales, il devait exister des communautés militaires composées à la fois de militaires ou de vétérans et aussi de civils vivant à leurs côtés et pouvant faire partie de leur sphère familiale et intime. Les bases navales devaient aussi être un reflet de la mosaïque des peuples de l'Empire même si nous percevons que les marins tissaient des liens prioritairement avec des membres de leur propre communauté d'origine. Nous essaierons ainsi de mettre en évidence ce monde relationnel et l'environnement social des marins. Nous mettrons aussi en évidence la complexité des stratégies sociales à l'œuvre chez les marins et dans leur famille. Nous verrons le devenir des enfants de marins qui peuvent s'inscrire à leur tour dans ces stratégies. Il ne s'agit pas seulement d'obtenir la citoyenneté romaine même si son obtention et sa transmission font

l'objet de soins méticuleux. De plus, très rapidement des citoyens romains s'engagent dans les flottes qu'elles soient italiennes ou provinciales. Il s'agit aussi de maintenir son rang et les traditions familiales qui peuvent aussi être guerrières. L'engagement dans l'armée et même dans la flotte peut ainsi être un moyen d'obtenir ou de conserver une « bonne place » dans la société de ce temps.

Partie I – Sources

Cette première partie a pour but de faire un point sur les deux types de sources principales utilisées dans cette étude. Nous commencerons par des documents émis par l'autorité centrale c'est-à-dire les diplômes militaires. Après avoir regardé la nature des diplômes militaires et les modalités de leur délivrance, nous étudierons l'évolution de leur formulaire. Nous mettrons en évidence les grandes inflexions notamment en ce qui concerne la réforme des années 150 quant aux conditions de validité des couples formés par les marins. Nous regarderons aussi en l'évolution de la formulation de l'*origo* des marins. Nous esquisserons des éléments de comparaison entre les flottes italiennes et provinciales mais aussi avec les diplômes reçus par les unités auxiliaires. Les diplômes militaires laissent entrevoir le cadre de la vision de l'administration centrale vis-à-vis des marins des flottes ainsi que l'évolution de cette vision.

Les inscriptions sont de plusieurs natures. La plus grande majorité est constituée d'épithaphes. Il y a aussi des inscriptions religieuses qui peuvent avoir été produites tant à titre personnel que collectif. Les inscriptions sont la plupart du temps issues de la sphère privée. Cependant les termes et les formules employées sont sans doute issus des documents administratifs officiels des institutions militaires. Certains passages des inscriptions peuvent ainsi être des réinterprétations de la vision du centre par les soldats. La façon dont nous avons constitué le corpus des inscriptions sera détaillée ainsi que les critères sur lesquels nous avons conservé ou exclu certains documents. Nous discuterons aussi des éléments de datation des inscriptions quand aucun contexte archéologique n'est disponible ce qui est souvent le cas. Nous regarderons les aspects matériels des documents et les variations que l'on peut constater entre ceux provenant de Misène et de Ravenne. Nous finirons par une étude de cas sur la façon de restituer le symbole 7 qui selon le contexte peut vouloir dire *centurio* ou *centuria*.

Cette partie est essentiellement descriptive et a pour but de présenter les principales caractéristiques des diplômes militaires et des inscriptions de marins. Cependant on y trouvera aussi des débuts d'analyses qui seront complétées dans les parties suivantes. Par exemple, la question du mariage des marins sera approfondie dans la partie IV.

A) Les diplômes militaires ou la vision du centre

Les lois impériales et les diplômes qui en étaient issus constituaient des liens directs entre l'empereur et ses armées. Les constitutions étaient affichées d'abord sur le Capitole puis à partir de 90 sur le Palatin sur le mur derrière le temple d'Auguste près du temple ou de la statue de Minerve. Ces deux lieux sont des plus officiels et symboliques. C'est l'autorité suprême centrale qui octroyait généreusement des privilèges aux soldats qui l'avaient loyalement servie. Le bénéficiaire rentrait dans sa patrie d'origine avec un document en bronze émanant de l'empereur lui-même. Il en recevait un surplus de prestige et peut-être même de légitimité à occuper une place supérieure dans la société d'où il venait. Ces documents étaient donc non seulement des preuves de l'octroi de privilèges juridiques à leurs bénéficiaires mais aussi des moyens de raffermir la relation entre l'empereur et ses soldats.

Comme nous le disions dans l'introduction, il est aujourd'hui fondamental de tenir compte et d'analyser cette source tant du point de vue militaire que social. Nous avons compté 148 diplômes dont les bénéficiaires sont des marins¹³². La plupart concerne les flottes prétorienne. En effet, seulement 17 diplômes ont été attribués à un marin d'une flotte provinciale. Nous avons aussi pris en compte les diplômes octroyés aux légionnaires des légions *Adiutrices*. Leurs bénéficiaires étaient initialement des marins de la flotte de Misène ou de celle de Ravenne transférés dans les deux nouvelles légions dans le contexte de la guerre civile de 68-70. La liste de ces diplômes est présente en annexe. Nous y avons détaillé les éléments concernant le marin et sa famille. Nous avons aussi mis en annexe une liste moins détaillée des diplômes mixtes issus des constitutions en faveur des troupes provinciales. Il y en a 103 dont 8 concernent des marins d'une flotte provinciale. L'ensemble des constitutions impériales correspondantes mentionnent le fait que les marins servant dans ces provinces et remplissant les conditions requises en étaient aussi les destinataires. On le voit à travers la formule « *item classicis* ». Ces listes ne comportent pas un diplôme dans lequel sont pourtant mentionné deux marins. Ils n'en sont pas les destinataires mais ils font partie des témoins. Il s'agit d'un diplôme de 54 destiné à un auxiliaire. Ainsi l'un des témoins est un *beneficiarius* d'un navarque et le second est un vétéran d'une flotte non nommée. Nous reviendrons plus loin sur ce diplôme dont la lecture du grade et statut peut poser problème mais il ne s'agit pas à proprement parler d'un diplôme de marin¹³³.

¹³²D. Dana nous a informé dans le rapport du jury de cette thèse qu'un fragment d'un diplôme de la constitution de 119 en faveur de la flotte de Misène a été retrouvé à Dragovištica en Bulgarie, sur le territoire de la cité de Serdica. Le bénéficiaire serait un Besse : N. Sharankov, N. Hristov, 2019, p. 253-272. Il y aurait donc en tout 149 diplômes connus et non 148.

¹³³*CIL*, XVI, 3 = *AE*, 1930, 72 = *IScM*, IV, 1, nous y reviendrons notamment lorsque nous traiterons des origines

Nous allons tout d'abord traiter les aspects généraux des diplômes des marins et notamment le détail des privilèges et des modalités de délivrance des diplômes. Nous verrons dans un second temps l'évolution du formulaire des diplômes des marins et voir quelles en sont les conséquences tant en termes militaires avec par exemple l'augmentation de la durée du service de 26 à 28 ans qu'en termes familiaux avec l'obligation faite à partir des années 150 de faire valider l'union éventuelle du marin par une autorité compétente. Enfin nous regarderons plus particulièrement l'évolution dans le temps de la formulation de l'origine des marins et selon qu'ils appartiennent à une flotte italienne ou provinciale. Il s'agit dans cette partie de comprendre les logiques de l'administration militaire à l'œuvre dans les flottes. En effet, les diplômes sont avant tout le reflet des conceptions du centre dominant et non de celles des sujets de l'Empire. Certains thèmes entrevus dans cette partie de façon descriptive seront traités et analysés dans d'autres parties en tenant compte d'autres sources dont bien sûr les inscriptions. Il s'agit surtout des bassins de recrutement, des statuts des marins et des aspects familiaux.

I Généralités

Depuis plus d'une vingtaine d'années, nous retrouvons de plus en plus de diplômes militaires. Aujourd'hui on en connaît plus d'un millier et on ne cesse d'en découvrir encore même si un grand nombre n'est qu'à l'état fragmentaire. On ne connaît malheureusement pas le lieu de découverte précis de la plupart des diplômes qui arrivent aujourd'hui à notre connaissance. Mais sans doute viennent-ils majoritairement des pays balkaniques et en premier lieu de la Bulgarie et de la Roumanie comme le laisse entendre W. Eck au début de nombre de ses articles. En effet, depuis la chute du mur de Berlin, ces pays ont des économies des plus fragiles et les trafics en tous genres s'y multiplient. Le marché de l'art n'est pas le moins épargné. Ainsi des recherches officieuses se font en dehors de tout souci scientifique ou patrimonial. Des objets apparaissent sur le marché sans qu'on sache exactement la provenance de ceux-ci. On ne connaît donc pas le contexte archéologique dans lequel les diplômes qui nous parviennent aujourd'hui ont été découverts. Cela nuit fortement aux analyses et aux conclusions que nous pourrions porter sur cette source.

Par exemple, même si les peuples de Thrace étaient déjà réputés aux temps anciens être naturellement guerriers, nous ne savons pas à quel point nous sommes victimes d'un effet de source. Ainsi est-ce que les provinces balkaniques de l'Empire romain étaient de véritables bassins majeurs de recrutement des auxiliaires et des marins durant les premiers siècles de la

des marins et dans l'étude portant sur les navarques dans les parties II et III respectivement.

période impériale ? Ou bien avons-nous cette impression parce que des personnes plus ou moins scrupuleuses cherchent et déversent sans contrôle scientifique leurs trouvailles ? Il est néanmoins sûr que les provinces balkaniques fournissaient un nombre important de soldats. Les fouilles effectuées dans les pays correspondant aux provinces frontières de l'Occident ne donnent autant de diplômes. Il en va de même en Égypte où pourtant nous avons un grand bassin de recrutement concernant la flotte de Misène.

1) Description du formulaire d'un diplôme

Un diplôme militaire est la copie certifiée conforme d'une constitution impériale. Un diplôme militaire est constitué de deux tablettes en bronze attachées l'une à l'autre par un fil métallique. Le terme diplôme a été forgé par les modernes et veut dire que nous avons un acte juridique en deux exemplaires. Les tablettes ont en général une longueur de 17 cm et une largeur de 14 cm. Ces dimensions sont variables selon les corps d'armée auxquels ils sont délivrés et aussi selon les époques. Par exemple, les diplômes militaires accordés aux marins de la flotte de Misène sont plus grands que ceux accordés aux marins de la flotte de Ravenne¹³⁴. Sur la face extérieure (ou *extrinsecus*) de la tablette que nous numérotions I se trouve le texte de la constitution impériale et le nom du bénéficiaire auquel le diplôme a été délivré. Sur la face extérieure de la tablette, que nous numérotions II, se trouvent les sceaux des sept témoins qui ont authentifié la copie. Sur la face intérieure (ou *intus*) de chacune des deux tablettes on doit normalement retrouver le texte figurant sur les faces externes à l'exception des noms des témoins. Nous disons qu'il y avait *normalement* le même texte car on note que les abréviations peuvent être plus importantes sur les faces intérieures. W. Eck remarque que ces abréviations se multiplient à partir du règne de Trajan et que le paroxysme est atteint dans les années 140 à 153. De même, la qualité de la rédaction est souvent moindre en ce qui concerne le texte des faces intérieures des tablettes. On suppose que la conception et la rédaction des diplômes étaient confiées à des sous-traitants. Les diplômes étaient sans doute préparés avant même que l'on connaisse les noms des bénéficiaires. Un espace était laissé avant de les graver. Il s'agissait bien sûr pour ces sous-traitants de faire des économies de temps et d'argent. Mais on s'aperçoit que le nombre important des abréviations cesse après 153. W. Eck pense que l'accumulation des abréviations faisait que le texte de l'*intus* était devenu incompréhensible et s'écartait trop du texte de l'*extrinsecus*¹³⁵. Les deux textes étaient devenus différents et le diplôme perdait ainsi toute valeur juridique. Il se peut que suite à un ou plusieurs procès au cours desquels on aurait

¹³⁴C. P. Holder, 2008, p. 135-156.

¹³⁵W. Eck, 2002 c, p. 93-112.

ouvert un diplôme, on se soit aperçu que le texte de l'intérieur s'écartait trop de celui de l'extérieur. Il se peut qu'alors un juriste ait décidé de remettre bon ordre dans le processus de conception des diplômes.

Le texte du diplôme comporte plusieurs éléments successifs que nous allons maintenant décrire :

– La titulature impériale du ou des empereurs à l'origine de la constitution. C'est l'autorité centrale qui décide d'octroyer une constitution à un corps de l'armée. La titulature impériale nous fournit aussi des éléments de datation quand on connaît les années où le ou les empereurs en question ont revêtu leurs consulats, le titre de père de la patrie ou leurs acclamations impériales. Le critère le plus déterminant en ce qui concerne l'établissement de l'année réside dans le nombre de puissances tribunicienne dont le renouvellement s'effectue le 10 décembre de façon constante depuis Nerva. Mais nous allons voir que la date fournie par le numéro de la puissance tribunicienne peut parfois ne pas correspondre à la date consulaire.

– Les noms des unités qui se sont vu octroyer la constitution.

– Le nom du chef d'armée sous lequel se trouvent ces unités. Dans le cas des diplômes de marins des flottes italiennes, il s'agit du nom du préfet de la flotte de Misène ou de Ravenne. Dans le cas des diplômes destinés une flotte provinciale, il s'agit du nom du gouverneur de la province. Si nous avons un diplôme uniquement en faveur de la flotte provinciale, le nom du préfet de la flotte suit celui du gouverneur. Dans le cas d'un diplôme « mixte » auxiliaires/marins, le nom du préfet de la flotte se trouve juste après la date consulaire.

– L'énumération des états de service pour lesquels on récompense les troupes. En général on y voit la mention de la durée du temps de service et le fait que les bénéficiaires ont reçu leur congé honorable. Mais nous verrons qu'il peut y avoir des exceptions surtout quand on a des personnes récompensées pour des actions particulières.

– La mention des privilèges qui sont en général l'octroi de la citoyenneté romaine et du *conubium* au bénéficiaire. Dans le cas des cohortes prétoriennes et urbaines, lesquelles sont réservées aux citoyens romains, on a uniquement la mention du *conubium*.

– La date consulaire qui donne les noms des consuls sous lesquels la constitution a été affichée à Rome. Les consuls suffectes ne sont plus mentionnés à partir d'une date indéterminée entre 202 et 207, à partir de laquelle on a les noms des consuls ordinaires.

– Dans les diplômes d'auxiliaires, le nom de l'unité et de son chef suit directement la date consulaire. Cette étape n'existe pas dans les diplômes de marins appartenant à une flotte italienne ou dans un diplôme destiné à une flotte provinciale uniquement. Cette étape est aussi manquante dans le cas des diplômes décernés aux *equites singulares Augusti*, ce qui dans le cas de diplômes fragmentaires, peut empêcher de distinguer si on a un diplôme de marin ou d'un *eques singularis*.

- Le grade et le nom du bénéficiaire et éventuellement les noms des membres de sa famille bénéficiant aussi des privilèges concédés par l’empereur. En général, il s’agit des noms de sa femme et de ses enfants.
- Le lieu d’affichage à Rome de l’original en bronze de la constitution sur laquelle figure l’ensemble des noms des bénéficiaires. Les lieux d’affichage étaient situés initialement dans divers lieux sur le Capitole puis à partir de 90 en un lieu unique, sur un mur derrière le temple du divin Auguste près du temple ou de la statue de Minerve.
- Les noms des sept témoins.

Les diplômes militaires ont fait leur apparition sous le règne de Claude. Toutes les unités de l’armée romaine n’en recevaient pas. Le premier diplôme connu date de 52, sous l’empereur Claude, et concerne d’ailleurs la flotte de Misène et le bénéficiaire est un Besse¹³⁶. Claude décida aussi à cette époque l’attribution de diplômes aux auxiliaires dont le premier connu est en date de 54¹³⁷. La constitution dont il est issu devait s’adresser probablement aux troupes stationnées en Illyrie. Les cohortes prétoriennes recevaient aussi des diplômes mais les deux premiers diplômes connus ne datent que de 72 et 73¹³⁸. La première date n’est pas sûre et pourrait se situer entre 72 et 79. Il faut attendre pratiquement 20 ans pour voir apparaître un diplôme en faveur des cohortes prétoriennes depuis l’émission du premier diplôme connu. Cela n’est sans doute pas dû au hasard des trouvailles. On peut penser que Vespasien décida d’octroyer des privilèges aux prétoriens ayant fini leur service car il aurait décidé d’en licencier un grand nombre en même temps. En effet, chacun des empereurs successifs depuis la mort de Néron en 68 épura le prétoire et mit à la place des soldats issus des légions fidèles au nouvel arrivant au pouvoir suprême. Vespasien, quand il arriva à Rome, dut trouver un très grand nombre de prétoriens ou d’anciens prétoriens précédemment licenciés. On ne pouvait raisonnablement pas reverser ces prétoriens dans les légions considérées comme étant moins prestigieuses. Une colère des prétoriens et même des vétérans aurait pu coûter très cher au vainqueur final de la guerre civile de 68-70¹³⁹. Les prétoriens dont on voulait se séparer poliment reçurent alors leur congé puis des lots de terre et le *conubium*. Cette méthode qui s’explique par le contexte de l’après-guerre civile devint coutumière pour les prétoriens. Ceux-ci n’étaient pas concernés par la citoyenneté romaine étant donné qu’ils devaient l’avoir en s’engageant. En revanche, il pouvait être intéressant d’obtenir le *conubium* s’ils souhaitaient contracter un mariage avec une pérégrine.

¹³⁶*CIL*, XVI, 1.

¹³⁷*CIL*, XVI, 2.

¹³⁸*CIL*, XVI, 25 et *RMD*, I, 73 respectivement.

¹³⁹Tacite, *Hist.*, IV, 46.

Les cohortes urbaines recevaient aussi des diplômes militaires. Le premier diplôme les concernant est en fait issu d'une constitution mixte de 76 avec les cohortes prétoriennes¹⁴⁰. Le premier diplôme issu d'une constitution pour les cohortes urbaines seules date de 85¹⁴¹. Très peu de ces diplômes nous sont parvenus. Cela est peut-être dû au fait que leur recrutement est resté très italien, plus encore que celui des prétoriens.

Un autre corps recevant des diplômes militaires est celui des *equites singulares Augusti*. Le premier diplôme issu d'une constitution en leur faveur remonte à une date indéterminée entre 117 et 132¹⁴². Là aussi pour ces cavaliers de la garde personnelle de l'empereur, le diplôme était recherché comme preuve de l'obtention de la citoyenneté romaine et du *conubium*.

Les diplômes sont très présents tout au long du II^e siècle. Mais on note une interruption de leur délivrance entre 168 et 177. Il se peut que l'effort de guerre à fournir dans les régions danubiennes face aux invasions du règne de Marc Aurèle explique cet arrêt des diplômes dans notre documentation. On devait avoir besoin de tout le potentiel militaire. Ainsi tout ou partie des démobilisations ont peut-être été suspendues et repoussées à des temps meilleurs. De plus, le nombre de diplômes concernant des auxiliaires chute dès la fin du II^e siècle. Le dernier diplôme connu pour un auxiliaire date de 206¹⁴³. Les diplômes concernant des *equites singulares Augusti* s'arrêtent en 237¹⁴⁴ et ceux concernant les marins en 249/250¹⁴⁵. On a encore des diplômes pour des prétoriens jusqu'en 306¹⁴⁶.

Les légionnaires ne recevaient pas de diplômes. Nous avons une preuve claire que cela n'était pas la tradition de donner des diplômes aux légionnaires. En effet, en 150, des légionnaires de la légion X *Fretensis* firent une pétition à leur légat. Ils étaient des anciens marins de la flotte de Misène qui avaient été intégrés à la légion. La fin de leur temps de service approchant ils voulaient bénéficier d'un diplôme pour justifier auprès du préfet d'Égypte (les hommes en question sont d'Alexandrie) le fait qu'ils avaient été libérés en tant que légionnaires et non en tant que marins¹⁴⁷. Le légat leur répondit qu'il n'était pas dans la coutume de donner des pièces légales aux légionnaires. Cependant en 68 et en 70 les vétérans des légions I et II *Adiutrices* reçurent des diplômes. Mais ces légionnaires étaient très particuliers dans le contexte de l'après-guerre civile. Ils avaient été transférés exceptionnellement dans des légions qu'on avait créées pour la circonstance. La légion I *Adiutrix* avait été créée par Néron en 68 qui y avait intégré des marins de la flotte de Misène. La légion II *Adiutrix* avait été formée par

¹⁴⁰CIL, XVI, 21.

¹⁴¹CIL, XVI, 18.

¹⁴²RMD, V, 379.

¹⁴³AE, 2012, 1960

¹⁴⁴RMD, III, 198.

¹⁴⁵CIL, XVI, 154.

¹⁴⁶RMD, I, 78.

¹⁴⁷PSI, IX, 1026 = CIL, XVI, p. 146, n°13 = CPL, 117 = ChLA, XXV.

Vespasien en 70 à partir de marin de la flotte de Ravenne¹⁴⁸. Ces deux légions ont bénéficié de trois constitutions. La première en date de 68 fut octroyée par Galba et concerne les vétérans¹⁴⁹. Les deux constitutions de 70 octroyées à la légion II *Adiutrix* par Vespasien concernent les *causarii*¹⁵⁰, c'est-à-dire les libérés pour cause de blessures incompatibles avec le service, et les vétérans¹⁵¹, respectivement. En fait ces diplômes sont des diplômes de marins dans la forme. Même les noms des bénéficiaires ne sont pas ceux de citoyens romains ; nous avons seulement une onomastique pérégrine, c'est-à-dire l'idionyme et le patronyme des anciens marins.

Il faut préciser ici que les diplômes sont des copies de constitutions impériales donnant certains privilèges à certains corps de troupes. Les cas particuliers des deux légions *Adiutrices* ne se sont pas transformés en coutume ni pour ces deux légions ni pour les autres. Les légionnaires recevaient un certificat de congé prouvant qu'ils avaient honorablement servi pendant 20 ans. La plupart du temps ce certificat de congé n'était pas inscrit sur un document en bronze mais sur des tablettes en bois ou sur du papyrus¹⁵². Cela explique sans doute pourquoi aussi peu de ces certificats nous sont parvenus. Toutefois il a été retrouvé (peut-être quelque part sur le territoire de la Thrace) un certificat de congé honorable donné à un légionnaire conservé sur une tablette en bronze datée autour de 230¹⁵³. Le certificat a été émis non pas par la chancellerie impériale mais par le gouverneur de Germanie inférieure pour un légionnaire de la légion I *Minerua Seueriana Alexandrina*. Nous avons aussi conservé dans les tablettes en bois du camp de *Vindonissa* en Suisse, un édit de Domitien, en date de 91, donnant leur congé honorable à des légionnaires de la légion XI *Claudia Pia Fidelia*¹⁵⁴. Les auxiliaires recevaient aussi des certificats de congé honorable de façon dissociée des diplômes. Nous en avons conservé quelques-uns qui montrent qu'on ne remontait pas forcément jusqu'à l'empereur pour établir ces certificats mais que le gouverneur de la province où était stationnée l'unité auxiliaire pouvait s'en charger¹⁵⁵.

2) Certains diplômes sont des privilèges spéciaux

Ainsi les diplômes militaires ne sont pas en tant que tels ou ne sont pas uniquement des certificats de congé honorable. Ils prouvent aussi que leurs bénéficiaires ont reçu des privilèges précis à la fin de leur service. Parfois, un auxiliaire ou un marin peut se voir octroyer certains

¹⁴⁸Tacite, *His.*, I, 6 et III, 50 ; Suétone, *Galba*, XII ; Plutarque, *Galba*, XV.

¹⁴⁹*CIL*, XVI, 7, 8, 9 et *RMD*, III, 136 = *AE*, 1985, 770.

¹⁵⁰*CIL*, XVI, 10 ; *RMD*, V, 323 = *AE*, 2002, 1733 ; *AE*, 2006, 1833.

¹⁵¹*CIL*, XVI, 11.

¹⁵²Sur ces questions voir P. Cosme, 2012 (1^{ère} éd. 2007), p. 182-188.

¹⁵³*RMD*, IV, App. I, 3.

¹⁵⁴*AE*, 1991, 1261.

¹⁵⁵*RMD*, IV, App. I, 1, 2.

privilèges : la plupart du temps la citoyenneté romaine, avant la fin de son service. On appelle ce genre de diplômes des privilèges spéciaux car ils ne rentrent pas dans le cadre habituel d'octroi des constitutions impériales qui surviennent à la fin du service, voire après la libération des troupes. Ces privilèges spéciaux sont décernés en récompense d'actions particulières lors d'une campagne. C'est le cas par exemple pour les auxiliaires de la cohorte milliaire I *Brittonum* laquelle reçut en bloc la citoyenneté romaine en 106 dans le cadre des guerres daciennes de Trajan¹⁵⁶. Elle devint ainsi une cohorte de citoyens romains. C'est le cas aussi des marins de la flotte de Misène servant sur la quadrième *Ops* qui obtinrent un diplôme en 114 des mains du même Trajan alors qu'ils étaient encore en service¹⁵⁷. Ce diplôme est fragmentaire et nous n'avons plus la nature exacte du ou des privilèges octroyés. Mais il est possible que les marins de ce navire aient reçu par anticipation les privilèges qu'ils auraient dû recevoir à la fin de leur service. Ce dernier diplôme ne nous permet pas de savoir quelle action d'éclat fut récompensée ici. Le voyage de l'empereur vers la Syrie à la fin de l'année 113 s'est peut-être fait à son bord et sans encombre ou bien l'action de l'équipage a pu éviter le naufrage du navire lors d'une éventuelle tempête.

La plupart des diplômes qui nous sont parvenus ne sont certes pas des privilèges spéciaux. Mais ils traduisent des privilèges qui sont attribués à certains corps de l'armée romaine de façon tout à fait normale et routinière.

3) Les privilèges octroyés par les diplômes

Les diplômes, ou plutôt les constitutions impériales dont ils sont les copies, donnent à leurs bénéficiaires des privilèges très précieux. La plupart du temps il s'agit de la citoyenneté romaine et du *conubium*. Il va sans dire que les auxiliaires et les marins vétérans devenus citoyens romains occupaient une meilleure place dans la société qu'ils rentrent ou non dans leur patrie d'origine. Le *conubium* était cependant tout aussi recherché et précieux. En effet, le *conubium* faisait des enfants issus de l'union du vétéran avec une pérégrine un mariage légal aux yeux du droit romain. C'est-à-dire l'équivalent d'un mariage entre un citoyen romain et une Romaine. Mais la pérégrine, bénéficiant avec son mari du *conubium*, ne devenait pas une Romaine, sinon le *conubium* ne serait pas nécessaire. Ainsi la descendance du bénéficiaire était-elle considérée comme romaine. Cependant le *conubium* ne s'appliquait qu'à une seule femme. Cela ne veut pas forcément dire qu'il fallait choisir une femme avec laquelle le mariage serait un mariage légal aux yeux du droit romain, si l'on était dans un peuple pratiquant la polygamie. En fait,

¹⁵⁶CIL, XVI, 160.

¹⁵⁷CIL, XVI, 60 = *ILSard*, I, 311.

cela veut dire qu'en cas de divorce ou de décès de la femme, avec laquelle on bénéficiait du *conubium*, celui-ci ne serait plus valable en cas de remariage avec une pérégrine. Il s'agissait aussi de limiter les fraudes et empêcher de présenter plusieurs femmes à la fois pour un seul vétéran pour faire en sorte que les enfants de celles-ci profitent de la citoyenneté romaine. Si la femme du vétéran bénéficiant du *conubium* venait à disparaître, celui-ci devait se marier avec une femme romaine s'il voulait que sa descendance qu'il aurait avec celle-ci le soit à son tour.

Ce privilège du *conubium* intéressait aussi les prétoriens. Ceux-ci pouvaient vouloir conclure un mariage avec une pérégrine. On peut imaginer que le nombre d'étrangers à Rome devait être relativement important ainsi que les occasions de rencontres avec des pérégrines. Cependant le nombre de diplômes concernant les prétoriens est peu élevé tout au long du II^e siècle. Il augmente fortement à partir de l'époque sévérienne et durant le III^e siècle. Cela provient sans doute de la réforme du prétoire mise en place par Septime Sévère après son arrivée au pouvoir. Il mit à la place des anciens prétoriens licenciés en raison du meurtre de Pertinax dont Septime Sévère s'était fait le justicier, des légionnaires fidèles venus de Pannonie et des régions danubiennes lors de sa marche sur Rome en 193¹⁵⁸. Ensuite les prétoriens furent recrutés régulièrement parmi les légionnaires. Ceux-ci rentrant dans leur province d'origine pouvaient avoir besoin du *conubium* en cas d'alliance avec une femme pérégrine. De plus, la constitution antoninienne de 212 laissait persister des populations n'ayant pas la citoyenneté romaine comme les déditices. Ceci expliquerait le fait que nous avons des diplômes pour les prétoriens jusqu'au début du IV^e siècle. Outre ces raisons pratiques, il est aussi possible que la délivrance du diplôme militaire ait été considérée comme un « honneur ». Même si les privilèges qui y étaient mentionnés n'avaient plus de réel intérêt ou des usages anecdotiques, la possession d'un diplôme pouvait être la matérialisation de la considération de l'empereur pour les services rendus. L'importance de la détention d'un diplôme serait ainsi devenue quasi symbolique. Durant le III^e siècle, le diplôme serait encore plus qu'auparavant devenu la matérialisation du lien entre l'empereur et ses soldats qu'ils soient marins ou prétoriens.

Le formulaire des diplômes montre aussi que, contrairement aux légionnaires, le mariage des auxiliaires et des marins était toléré. En effet, on y lit que les bénéficiaires obtiennent le *conubium* avec les femmes qu'ils ont déjà, ou pour ceux qui sont célibataires, avec la femme avec laquelle ils se marieront. L'interdiction faite aux légionnaires de se marier, voire d'avoir une femme ne concerne en fait pas les peuples pérégrins qui ressortent du *ius gentium*. Donner le *conubium* aux auxiliaires et aux marins libérés permet d'éviter qu'une union légale selon le droit local ne se transforme en une relation de concubinage et une union illégale selon le droit romain.

¹⁵⁸Dion Cassius, LXXIV, 1 ; Hérodien, II, 42-44.

Les enfants nés avant la délivrance de ce privilège du *conubium* reçoivent eux aussi la citoyenneté romaine. Cependant à partir de 140, les enfants d'auxiliaires nés pendant le service de leur père ne bénéficient plus de ce privilège contrairement aux enfants des marins qui le conservent. Nous étudierons ultérieurement ce point plus en détail.

Certains diplômes peuvent aussi donner des lots de terre comme récompense aux soldats libérés. En ce qui concerne les marins, cette pratique est plutôt l'exception que la règle. Nous n'avons que quatre constitutions donnant des lots de terre à des marins et elles sont toutes de l'année 71. Il s'agit d'abord de deux constitutions du 9 février et du 5 avril, à destination de la flotte de Misène, connue par trois diplômes¹⁵⁹. Les marins sont déduits à Paestum au Nord de la Lucanie. Nous avons aussi deux constitutions en faveur de la flotte de Ravenne cette fois-ci en date toutes les deux du 5 avril que nous connaissons par quatre diplômes¹⁶⁰. Les marins bénéficiaires furent déduits en Pannonie. Comme nous l'avons dit la déduction des marins est exceptionnelle. Nous sommes toujours dans les lendemains de la guerre civile et Vespasien récompense les marins des flottes italiennes qui ont pris son parti. Cependant tous les marins en question n'ont pas profité réellement de ces déductions car la plupart des diplômes n'ont pas été retrouvés à Paestum et en Pannonie. Nous y reviendrons plus loin.

4) Les modalités de délivrance d'un diplôme

Nous avons dit que l'octroi d'une constitution était un acte régulier et systématique à la fin du temps de service de certaines unités de l'armée romaine. Mais est-ce que pour autant tous les bénéficiaires recevaient un diplôme ? Pour W. Eck, c'est bien le cas¹⁶¹. Il estime même qu'il y aurait eu entre le milieu du I^{er} et le milieu du III^e siècle entre 150 000 et 300 000 diplômes distribués. Cependant P. Cosme fait remarquer que le millier de diplômes retrouvés, malgré la multiplication des trouvailles ces 25 dernières années, en comparaison des chiffres fournis par W. Eck lui-même, ne permet pas de conclure réellement à une distribution automatique des diplômes¹⁶². De plus, ce dernier pense que les diplômes étaient donnés gratuitement. Nous serions tentés de suivre l'avis de P. Cosme qui contredit aussi sur ce point W. Eck. Nous pensons en effet que les bénéficiaires devaient faire la demande du diplôme et qu'ils devaient le payer. Certes le prix des environ 800 grammes de bronze nécessaires à l'élaboration du diplôme n'était pas inabordable pour des soldats salariés par l'empereur, même si la solde des marins devait

¹⁵⁹Constitution du 5 février : *CIL*, XVI, 12, 13 et *RMD*, IV, 204=*AE*, 1997, 1273 ; constitution du 5 avril : *CIL*, XVI, 15, 16.

¹⁶⁰*AE*, 2007, 1232 = *AE*, 2004, 1282 ; *RMD*, IV, 205 = *AE*, 2002, 1771 ; *AE*, 2014, 1617. Le même jour, il y a eu une autre constitution pour la flotte de Ravenne qui ne donnait pas de déduction en Pannonie : *CIL*, XVI, 14.

¹⁶¹W. Eck, 2002 c, p. 93-112.

¹⁶²P. Cosme, 2012, p. 188-196 et *Id.*, 2007 a, p. 107-122.

être modeste par rapport aux autres corps de l'armée. Mais le prix de la gravure du texte, de son authentification par des témoins et de son transport jusqu'à la province où était stationnée l'unité du bénéficiaire pouvaient en dissuader plus d'un de faire cet achat. Ce prix aurait été aussi beaucoup trop lourd pour le budget central s'il devait le faire gracieusement pour tous les bénéficiaires. Un autre indicateur qui montrerait que les bénéficiaires d'une constitution devaient acheter leur diplôme réside dans le fait que l'on a plus de diplômes pour des cavaliers que pour des fantassins. Les cavaliers étaient mieux payés et il devait être plus aisé pour eux d'acheter un diplôme.

Une probable bévue des sous-traitants chargés de concevoir les diplômes, si ce n'est un acte malhonnête, nous laisse penser que les bénéficiaires devaient faire la demande de leur diplôme et que celui-ci ne devait pas être distribué automatiquement. En effet, nous avons retrouvé la tablette I d'un diplôme dont le texte de l'*intus* et celui de l'*extrinsecus* ne correspondent pas du tout¹⁶³. La face externe nous montre que le bénéficiaire est un *eques singularis Augusti. Fl(auius) Iulius Iulianus*, originaire de Nicopolis ad Istrum en Mésie inférieure. Il est récompensé en application d'une constitution en date du 7 janvier 232 sous l'empereur Sévère Alexandre. Le texte de l'*extrinsecus* présente des anomalies car il y a des formules comme *[s]ecum habuis[sent...] data aut si qui tunc... uxores* propres aux diplômes de marins. Justement quand on regarde le texte de l'*intus*, on s'aperçoit qu'il s'agit bien initialement d'un diplôme conçu pour un marin d'une flotte prétorienne indéterminée. Nous y trouvons la titulature de Maximin le Thrace et elle indique une date correspondant à la fin de l'année 236. Le nom du marin bénéficiaire est perdu mais il semble qu'il n'ait pas été gravé sur la face externe. Cela montre tout d'abord que les diplômes étaient préparés en série avant même que l'on ait la liste des bénéficiaires. Cela montre aussi que l'on pouvait demander son diplôme à Rome plusieurs années après avoir bénéficié d'une constitution. Ici Iulius Iulianus l'a demandé au moins quatre ans après. Le graveur a pris par inadvertance ou par malveillance un diplôme prévu pour une flotte prétorienne dont le formulaire se rapproche le plus d'ailleurs de celui des diplômes pour les *equites singulares*. Il a simplement rempli la face visible extérieure avec la titulature impériale et la date consulaire de la constitution correspondant à l'octroi des privilèges du demandeur sans se préoccuper de modifier quoi que ce soit dans la face interne. Nous n'avons pas la tablette II sur laquelle aurait dû se trouver le nom du bénéficiaire de la flotte. On peut espérer que Iulianus n'a jamais eu à ouvrir son diplôme lors d'un procès, sinon il aurait eu la fâcheuse surprise de découvrir qu'il possédait un « vrai-faux » document. Grâce à cette erreur, nous pensons que Iulianus pour une raison indéterminée (en prévision d'un futur mariage ?) a fait la demande à Rome de son diplôme auquel il avait droit plusieurs années après la

¹⁶³RMD, V, 471 a et b = RGZM, 64 = AE, 2001, 2162. P. Weiss, 2001, p. 273-276.

publication de la constitution. Nous ne pensons pas que cela reflète une lenteur de la conception des diplômes. Dans ce cas on n'aurait pas eu besoin de transformer un diplôme de marin en diplôme pour un *equus singularis*. Ce même genre d'erreur vient d'ailleurs d'être mise au jour pour deux marins de la flotte de Misène¹⁶⁴. En effet, nous avons un diplôme complet copie d'une constitution de 145 en faveur de la flotte de Misène. Le bénéficiaire est Ti. Claudius Masculus, un Boien de la province de Pannonie¹⁶⁵. Ces informations étaient écrites sur l'*extrinsecus*. Mais lors de l'ouverture du diplôme, on a pu constater que le bénéficiaire n'était plus le même. Certes il faisait partie de la même flotte et était concerné par la même constitution mais il s'agit du Phrygien A. Antistius Euphronius. Cette fois les deux diplômes ont certainement été conçus au même moment mais il y a eu une erreur lors de la rédaction. On peut ainsi imaginer que la rédaction des textes des faces internes et externes était découplée. Dans une première phase le scribe rédigeait les faces externes qui demandaient le plus de soin et d'attention. Puis dans une deuxième phase le scribe qui d'ailleurs pouvait être distinct du premier gravait le texte des faces internes en allant plus vite avec des lettres plus grossières et en abrégant beaucoup plus les différents termes. Les deux diplômes ont été échangés malencontreusement sans doute par un scribe pressé de terminer. Il y a fort à parier qu'un diplôme se trouve aujourd'hui quelque part en Anatolie avec sur la face externe le nom du *gregalis* Antistius Euphronius et dans la face interne celui de son camarade, le Boien Masculus.

Même si tous les bénéficiaires des constitutions impériales ne recevaient pas forcément un diplôme, il n'en demeure pas moins que celles-ci s'adressaient à tous les soldats qualifiés et pas seulement à ceux qui demandaient et obtenaient un diplôme en bronze. Le gouverneur de la province ou les préfets de Misène et de Ravenne devaient envoyer à Rome la liste des bénéficiaires. La chancellerie impériale émettait ensuite une constitution dont la copie en bronze faisait l'objet d'un affichage public. Cette procédure pouvait prendre du temps. Si bien que l'on peut avoir plusieurs jours, voire plusieurs mois entre l'émission de la constitution et son affichage. Cela explique des anomalies que l'on détecte sur certains diplômes entre la date indiquée par la titulature impériale et la date consulaire. C'est par exemple le cas dans un diplôme de marin issu d'une constitution du 20 mai 202 en faveur de la flotte de Ravenne¹⁶⁶. En effet, il y a une anomalie en ce qui concerne la date consulaire et le numéro de la puissance tribunicienne de Septime Sévère. Le 20 mai 202, il était dans sa onzième puissance tribunicienne qu'il avait revêtue le 10 décembre 201. Or nous lisons sur les deux faces de la

¹⁶⁴F. Beutler, 2019, p. 237-246 (=ZPE, 211, 2019, p. 237-246).

¹⁶⁵AE, 2008, 1111. Cette constitution était aussi connue par deux autres diplômes : CIL, XVI, 92 et RMD, I, 44 = AE, 1958, 89 = AE, 1959, 162.

¹⁶⁶RMD, V, 449 = RGZM, 45 = AE, 2001, 2161

tablette I : TRIB POT X et non pas XI¹⁶⁷. En fait comme l'a démontré W. Eck au sujet de ces anomalies récurrentes dans les diplômes, il ne s'agit pas d'erreurs des scribes ou de changement dans les dates de renouvellement de la puissance tribunicienne¹⁶⁸. En fait, il pouvait y avoir ainsi un délai plus ou moins long, de quelques jours à plusieurs mois, entre la date de la décision de la chancellerie impériale de promulguer une constitution en faveur d'un corps d'armée et la date de la publication de cette constitution. Cette dernière date correspond à la date consulaire qui est donc celle de l'affichage des tables de bronze à Rome sur lesquelles a été gravée la constitution avec la liste des bénéficiaires. Dans notre cas, Septime Sévère et sa chancellerie ont pris la décision de récompenser les marins de la flotte de Ravenne avant le 10 décembre 201 et la constitution correspondante n'a été publiée et affichée que le 20 mai 202.

Les lois impériales et les diplômes qui en étaient issus constituaient des liens directs entre l'empereur et ses armées. Les constitutions étaient affichées d'abord sur le Capitole puis à partir de 90 sur le Palatin sur le mur derrière le temple d'Auguste près du temple ou de la statue de Minerve. Ces deux lieux sont des plus officiels et symboliques. C'est l'autorité suprême centrale qui octroyait généreusement des privilèges aux soldats qui l'avait loyalement servie. Le bénéficiaire rentrait dans sa patrie d'origine avec un document en bronze émanant de l'empereur lui-même. Il en recevait un surplus de prestige et peut-être même de légitimité à occuper une place supérieure dans la société d'où il venait.

II L'évolution du formulaire des diplômes de marins

Nous allons maintenant regarder plus en détail l'évolution du formulaire des diplômes concernant les marins des flottes prétoriennes et provinciales. Nous allons essentiellement regarder les variations des conditions d'octroi des constitutions impériales et voir les spécificités des marins vis-à-vis des auxiliaires.

1) Qui est qualifié pour recevoir un diplôme ?

¹⁶⁷La titulature reconstituée de Septime Sévère donne : *Imp. Caes(ar), diui M. Antonini Pii Germ(anici) Sarm(atici) fil(ius), diui Commodi frater, diui Antonini Pii nep(os), diui Hadriani pronep(os), diui Traiani Parthici abnep(os), diui Neruae adnep(os), L. Septimius Seuerus Pius Pertinax Aug(ustus) Arab(icus) Adiab(enicus) Parthic(us) maxim(us), pontif(ex) max(imus), trib(unicia) pot(estate) X, imp(erator) XI, co(n)s(ul) III, p(ater) p(atriciae), proco(n)s(ul)*. La titulature de Caracalla fait suite à celle de son père. À la fin du diplôme la date consulaire est : *a. d. XIII kal. Ian(uarias) T. Murrenio Seuero, C. Cassio Regalliano co(n)s.*

¹⁶⁸W. Eck, 2002 b, p. 257-261.

Nous allons d'abord regarder qui dans une flotte pouvait prétendre à bénéficier d'une constitution impériale, à quel moment de son service et au bout de combien d'années de service. Nous étudierons aussi quelles sont les variations selon la flotte en question qu'elle soit prétorienne ou provinciale.

G. Alföldy classa les diplômes en trois types selon la qualité de leurs bénéficiaires¹⁶⁹. Les diplômes de type I concernaient les soldats encore en service, le type II les soldats en service et les vétérans à la fois, enfin le type III étaient à destination des vétérans uniquement. Nous allons voir que le type III s'imposa à la fin du I^{er} siècle dans la flotte de Misène puis dans la première moitié du II^e dans la flotte de Ravenne.

Le premier diplôme pour la flotte de Misène de 52 s'adresse aux triérarques et aux rameurs de la flotte qui ont reçu le congé honorable¹⁷⁰ :

trierarchis et remigibus, qui militauerunt in classe, quae est Miseni (...) et sunt dimissi honesta missione.

Il n'est fait mention d'aucun temps de service minimal mais il faut avoir reçu l'*honestamissionem*. La constitution dont le diplôme est la copie s'adresse donc aux vétérans. Le temps du verbe au parfait, *militauerunt*, confirme que les bénéficiaires ne sont plus en activité. Remarquons aussi que l'on précise les catégories de marins concernées par la constitution : les triérarques et les rameurs. C'est-à-dire les commandants de bâtiment et leurs rameurs. Les rameurs sont bien considérés comme des soldats mais on aurait pu s'attendre à ce que l'on fasse mention des troupes embarquées, les épibates, qui ne sont pas forcément constituées de rameurs. Cependant le bénéficiaire n'est désigné par aucun de ces deux termes. En effet, il s'agit d'un *gregalis*, un simple soldat. Il se pourrait donc que, dans l'esprit du rédacteur du texte de la constitution, il y ait une assimilation entre les soldats spécialisés dans le fait de ramer et les marins spécialisés dans le combat proprement dit, ce que l'on appellerait aujourd'hui les troupes de marine. À moins qu'il n'y ait pas lieu de faire de distinction : un rameur pouvant participer au combat et un *gregalis* pouvant manier l'aviron. Tout marin d'une flotte de guerre est peut-être polyvalent et peut participer au combat comme au déplacement du navire. Nous reviendrons plus en détail sur cette question dans la partie III, lorsque sera traitée la désignation militaire des marins.

Nous n'avons pas de diplôme pour des marins de la flotte de Ravenne contemporain de ce premier diplôme pour la flotte de Misène. Les diplômes suivants concernent la période très particulière du début des années 70 et de l'après-guerre civile si l'on excepte les diplômes du mois décembre 68 pour des légionnaires de la légion I *Adiutrix* anciens marins. Nous ne tenons

¹⁶⁹G. Alföldy, 1968, p. 215-227 ; voir aussi J. C. Mann, 1972, p. 233-241.

¹⁷⁰*CIL*, XVI, 1.

pas compte non plus des diplômes du 7 mars 70 pour les soldats de la légion II *Adiutrix*. Nous allons regarder ces diplômes dont cinq concernent la flotte de Misène et cinq autres la flotte de Ravenne. Ils s'échelonnent sur les années 70 et 71. Deux autres diplômes datent de l'année 71 mais ils sont trop fragmentaires pour les attribuer à une flotte en particulier¹⁷¹. Nous reviendrons sur le premier un peu plus bas. Nous reproduisons ci-dessous des extraits de chacune de ces constitutions définissant les marins promus.

1) La première constitution de cette période est celle en faveur de la flotte de Ravenne en date du 26 février 70¹⁷² et s'adresse aux :

beneficiari(i) qui militant in classe Rauennate.

2) La deuxième constitution est pour la flotte de Misène et date du 9 février 71¹⁷³ ; elle s'adresse aux :

ueteranis, qui militauerunt in classe Misenensi sub Sex. Lucilio Basso, qui sena et uicena stipendia aut plura meruerant (meruerant dans RMD, IV, 204, meruerunt dans CIL, XVI, 12, 13).

3) La troisième constitution concerne les marins de Ravenne et elle est en date du 5 avril 71¹⁷⁴. Elle s'adresse aux :

nauarchis et trierarchis et remigibus qui militauerunt in classe Rauennate sub Sex. Lucilio Basso et ante emerita stipendia quod se in expeditione belli fortiter industrieque gesserant, exauctorati sunt.

4) Il nous reste un diplôme issu d'une autre constitution pour la flotte de Ravenne du même jour que la précédente¹⁷⁵. Elle s'adresse aux :

ueteranis, qui militauerunt in classe Rauennate sub Sex. Lucilio Basso, qui sena et uicena stipendia aut plura meruerunt.

5) Le même jour du 5 avril que les deux dernières constitutions pour Ravenne, fut publiée une constitution en faveur de la flotte de Misène¹⁷⁶. Elle s'adresse aux :

ueteranis, qui militauerunt in classe Misenensi sub Sex. Lucilio Basso, qui sena et uicena

¹⁷¹CIL, XVI, 17 (du 14 ou du 30 avril 71) et un diplôme de 71 publié récemment : W. Eck, 2019, p. 231-241.

¹⁷²RMD, IV, 203 = AE, 1997, 1771.

¹⁷³CIL, XVI, 12, 13 ; RMD, IV, 204 = AE, 1997, 1273.

¹⁷⁴CIL, XVI, 14 ; RMD, IV, 205 = AE, 2002, 1771 ; AE, 2007, 1232 = AE, 2004, 1282 ; AE, 2014, 1617.

¹⁷⁵CIL, XVI, 14.

¹⁷⁶CIL, XVI, 15, 16.

stipendia aut plura meruerant.

La constitution n°1 de cette liste s'adresse seulement aux bénéficiaires de la flotte de Ravenne qui sont toujours en service comme le montre le présent *militant*. Cette constitution privilégie seulement une catégorie des marins de la flotte de Ravenne, les *beneficiarii* c'est-à-dire les aides de camp ou les ordonnances soit du préfet lui-même soit des officiers de la flotte. On peut dire qu'il s'agit ici d'un privilège spécial qui intervient avant la fin du service.

Les constitutions n°3 et 4 concernant aussi la flotte de Ravenne désignent des promus de natures différentes. Dans le cas n°3, ce sont les navarques, les triérarques et les rameurs qui ont combattu aux côtés de Vespasien pendant la guerre civile. Ils ont été libérés avant la fin de leur service et plus loin on apprend qu'ils ont été déduits en Pannonie. Il n'y a donc pas de durée de service. L'emploi du parfait *militauerunt* veut dire que les promus ont déjà été libérés au moment où ils reçoivent leur diplôme. Les grades de deux bénéficiaires qui nous sont parvenus se distinguent des catégories définies par la constitution : il s'agit d'un *tesserarius* et de deux centurions¹⁷⁷.

Dans le cas de la constitution n°4 nous avons un texte passablement différent de celui de la constitution n°3. En effet, elle s'adresse aux vétérans de la flotte de Ravenne sans mention particulière quant à leur action dans les guerres civiles. Cette constitution doit s'adresser aux vétérans partis au bout de leurs 26 années de service réglementaires indépendamment du récent contexte de guerre civile. Notons qu'il n'est pas fait mention du congé honorable.

Les deux constitutions n°2 et 5 sont à destination des vétérans de la flotte de Misène. Le formulaire est identique à celui de la constitution n°4 pour la flotte de Ravenne. Ils ont atteint normalement le terme de leur service minimal de 26 années. Il est remarquable que l'on ait procédé à deux licenciements massifs de marins dans la flotte de Misène en 71. Il est bien précisé dans les constitutions correspondantes que les bénéficiaires ont fait 26 ans de service ou plus. Il se peut que l'on n'ait pas procédé aux départs des soldats en temps et en heure en raison de la guerre civile. Et que ces constitutions procèdent à la distribution des récompenses à des vétérans qui auraient dû normalement les recevoir plus tôt.

Nous avons aussi conservé un texte fragmentaire d'une constitution du 14 ou du 30 avril 71 pour une flotte inconnue¹⁷⁸. Celui-ci est une sorte de mélange des textes des deux constitutions n°3 et 4 pour la flotte de Ravenne :

[ueteranis, qui militauerunt in classe ---- sub ----], qui sena et [uice]na sti[pendia au]t plura meruissent, [item, is qui] ante emerita stipen[di]a eo, quo]d se in expeditione belli fortiter industrie gesserant, ex auctoritate sunt,

¹⁷⁷*Tesserarius* : AE, 2007, 1232 = AE, 2004, 1282 ; centurions : CIL, XVI, 14, RMD, IV, 205= AE, 2002, 1771.

¹⁷⁸CIL, XVI, 17.

Les bénéficiaires de la constitution sont, semble-t-il, des vétérans qui ont servi 26 ans et plus et qui ont vaillamment combattu durant la guerre civile.

Dans tous les cas, il est difficile d'établir des règles de désignation des promus des flottes italiennes en 71 tant la situation est exceptionnelle. Cependant nous constatons que même dans le cas des vétérans qui ont accompli 26 ans de service ou plus, il n'est pas fait mention clairement de l'*honesta missio* contrairement au texte de la constitution de 52.

Au moins au début du II^e siècle, la situation se stabilise pour la flotte de Misène. Les nombreux diplômes, copies d'une constitution du 25 décembre 119¹⁷⁹, s'adressent à :

iis qui militauerunt in classe praetoria Misenensi quae sub L. Iulio Frontone sex et uiginti stipendis emeritis dimissis honesta missione

Ainsi, au moins depuis 119 et sans doute depuis l'époque flavienne, les marins de Misène qui sont promus par les constitutions impériales sont normalement des vétérans qui ont fait 26 ans de service et qui ont reçu leur congé honorable.

En revanche, il n'en va pas exactement de même dans la flotte de Ravenne. En effet, dans les premiers diplômes du début du II^e siècle nous avons la formule suivante pour désigner les marins promus¹⁸⁰ :

iis qui militant in classe praetoria Rauennate, quae est sub (...), qui sena et uicena pluraue stipendia meruerunt.

Les marins promus par les constitutions ne sont pas des vétérans et n'ont pas reçu l'*honesta missio*. En revanche, il faut qu'ils aient servi au moins pendant 26 années.

Un diplôme de 127 pour un marin de Ravenne pose problème¹⁸¹. En effet, le texte de la constitution est le même que celui cité plus haut et on a bien *militant* au présent. Mais au moment de désigner le bénéficiaire, on a écrit *ex gregale (...)*. Le *ex* pose problème car cela voudrait dire que nous avons un vétéran, quelqu'un qui n'est plus un *gregalis*. Peut-être sommes-nous dans une phase transitoire et y a-t-il eu une confusion de la part du scribe ou des services de la chancellerie eux-mêmes. Mais les diplômes suivants concernant la flotte de Ravenne sont lacunaires¹⁸². Le premier texte clair, identique à ceux de la flotte de Misène, date

¹⁷⁹Cette constitution de 119 est connue par une douzaine de diplômes différents : *AE*, 2014, 1618, 1619 ; *AE*, 2009, 1828 ; *AE*, 2008, 1756 ; *AE*, 2008, 1757 = *RMD*, V, 353 = *AE*, 2002, 1734 ; *AE*, 2005, 1711 ; *AE*, 2005, 1738 ; *RMD*, V, 352 = *AE*, 2002, 1764 ; *CIL*, XVI, 66 ; *RGZM*, 25 ; *ZPE*, 212, 2019, p. 232 et p. 234.

¹⁸⁰*RMD*, III, 142 = *AE*, 1989, 315 de 100 ; *AE*, 2012, 1958 de 119 ; *RGZM*, 21 de 121-122.

¹⁸¹*CIL*, XVI, 72.

¹⁸²*AE*, 2014, 1620 de 127/129-131/134 ; *RMD*, IV, 267 de 132/144, dans ce dernier diplôme nous ne connaissons pas le temps du verbe mais il nous reste *ex gr[egale]* ce qui voudrait dire que nous avons un vétéran et qu'il faudrait restituer *militauerunt* ; sauf s'il y a la même erreur que dans le diplôme *CIL*, XVI, 72.

de 139¹⁸³. On a ainsi une constitution donnant droit aux privilèges aux vétérans qui ont servi pendant 26 ans et ont reçu l'*honesta missio*. Ainsi entre 127 et 139, et en tout cas de façon sûre à partir de cette dernière date, le formulaire des constitutions pour la flotte de Ravenne rejoint celui de la flotte de Misène. Les marins bénéficiaires sont les vétérans qui ont accompli 26 ans de service et ont reçu le congé honorable.

2) Le cas des diplômes des flottes provinciales

Nous allons maintenant voir ce qu'il en est de la désignation des bénéficiaires des constitutions impériales dans les diplômes des flottes provinciales. Notre documentation est des plus réduites. Nous avons deux diplômes pour la flotte d'Égypte, un pour chacune des flottes de Bretagne, de Pannonie et de Syrie. Seule la flotte de Mésie se détache du lot avec sept diplômes sûrs.

Le premier diplôme qui nous est parvenu concernant une flotte provinciale provient d'une constitution de 73 en faveur de la flotte de Mésie¹⁸⁴. Cette constitution est à destination des : *trierarchis et rem[igibus qui mili]tant in classe quae e[st in Moesia sub] Sex. Vettuleno Ceri[ali et ---]nino qui sena et ui[cena stipendia] aut plura merueran[t item uete]ranis dimissis hon[esta missione] ex eadem classe eme[ritis stipendiis]*.

Le deuxième diplôme issu d'une constitution de 92 concerne aussi la flotte de Mésie et a un formulaire légèrement différent mais correspondant au précédent¹⁸⁵ :

iis, qui militant in classe Flauia Moesica, quae est sub Sex. Octauio Frontone, qui sena (et) uicena pluraue stipendia meruerunt, item dimissis honesta missione.

Dans le premier, tout comme pour le premier diplôme destiné à un marin de Misène, nous voyons que l'on fait la distinction entre les triérarques et les rameurs. Malheureusement nous ne connaissons pas la qualité du bénéficiaire. Nous voyons aussi que ces deux constitutions concernent non seulement les marins qui sont encore en service et qui ont effectué 26 ans de service mais elle concerne aussi les vétérans qui ont reçu le congé honorable. On met ainsi dans un lot commun, si l'on peut dire, tous les marins qui ont effectué 26 années de service que ceux-ci soient encore en activité ou pas.

¹⁸³AE, 2007, 1786.

¹⁸⁴AE, 2006, 1861.

¹⁸⁵CIL, XVI, 37.

Les deux diplômes connus pour la flotte d'Égypte sont issus de constitutions de 78 et de 86¹⁸⁶. Leur formulation n'est pas la même. Le premier de 78 s'adresse aux :

ueteranis, qui militauerunt in classe, quae est in Aegypto, emeritis stipendiis senis et uicenis pluribusue dimissis honesta missione.

Et celui de 86 est à destination des :

classicis, qui militant in Aegypto sub C. Septimio Vegeto et Claudio Clementi praefecto classis, item dimissis honesta missione ex eadem classe senis et uicenis pluribusue stipendiis emeritis.

Le diplôme de 78 s'adresse aux vétérans qui ont fait 26 ans de service et obtenu leur congé honorable. Son formulaire se rapproche des diplômes pour la flotte de Misène du début du II^e siècle. En revanche, celui de 86 a un formulaire se rapprochant plutôt du premier diplôme pour la flotte de Mésie. Nous avons les marins (*classicis*) encore en service (*qui militant*) et les vétérans qui ont reçu leur congé honorable. Ces deux catégories doivent avoir servi au moins pendant 26 ans.

Le seul et unique diplôme pour la flotte de Syrie qui nous est parvenu est issu d'une constitution en date de 119. Elle désigne comme bénéficiaires¹⁸⁷ :

[iis qui mili]tauer(unt) i n classe Syr[iaca quae est sub Ca]tilio Seuero leg(ato), prae[f(ecto) ---]ro, [s]enis et uicenis pluribu[sue stipendiis] emerit[is di]missis honesta missione.

Dans ce cas là aussi, nous avons une constitution dont le formulaire se rapproche de celui qui est en usage dans la flotte de Misène à la même époque. C'est-à-dire que les bénéficiaires sont ceux qui ont accompli 26 ans de service et qui ont reçu le congé honorable. Ce sont donc les vétérans.

Dans les deux copies de la constitution mixte, auxiliaires/marins, de 112 en faveur des unités de la Mésie inférieure¹⁸⁸, nous avons un début de stabilisation du formulaire pour les marins de cette province :

item classicis, qui sunt sub eodem (le nom du gouverneur de Mésie inférieure) praef. [---] senis et uicenis pluribusue stipendis emeritis dimissis honesta missione.

Dans ce diplôme et dans tous ceux qui suivent pour la flotte de Mésie, les constitutions

¹⁸⁶CIL, XVI, 24, 32 respectivement.

¹⁸⁷RMD, V, 354 ; le *di* de de *[di]missis* est absent dans la restitution, il s'agit sûrement d'une erreur.

¹⁸⁸AE, 2005, 1737 et RMD, V, 344 = AE, 2003, 1549.

s'adressent aux vétérans qui ont servi pendant 26 ans et plus et qui ont reçu leur congé honorable. L'uniformisation du formulaire n'est visible entre la fin du I^{er} et le II^e siècle qu'à travers la flotte de Mésie qui nous a laissé le plus de diplômes. Mais nous serions tenté d'affirmer que le formulaire concernant la qualité des bénéficiaires devait être le même pour toutes les flottes provinciales : les vétérans qui ont fait 26 ans de service et plus et qui ont reçu l'*honestamissio*.

3) Le passage du service de 26 à 28 années

Au début du III^e siècle, les marins des flottes italiennes ont vu leur service obligatoire augmenter de deux années. En effet, au moins depuis 209, les marins doivent faire 28 années de service au lieu de 26. Ce changement s'est produit entre 206 (année du dernier diplôme mentionnant 26 années de service¹⁸⁹) et 209 (année du premier diplôme mentionnant 28 années de service¹⁹⁰). Nous voudrions émettre une hypothèse concernant la date de la décision de cette réforme de la durée du service des marins. Il se pourrait en effet qu'il ne faille pas attribuer ce changement à Septime Sévère car cela constituerait, si l'on peut dire, une rupture de contrat entre l'empereur et ses soldats servant dans les flottes¹⁹¹. Cela aurait pu avoir des effets désastreux sur les troupes concernées qui se seraient vues obligées de faire deux années supplémentaires par rapport à ce qui était prévu à l'époque de leur engagement. Il serait ainsi possible que la décision de l'allongement de la durée du service dans les flottes ait pu avoir été prise 28 ans plus tôt, entre 179 et 181. C'est-à-dire entre la fin du règne de Marc Aurèle et le début de celui de Commode. Les raisons précises nous échappent encore. Peut-être cette mesure avait-elle pour but de faire face à une chute du recrutement dans les flottes dans un Empire où il y a de plus en plus de citoyens romains¹⁹². Cependant tout cela n'est qu'une hypothèse et il ne faut pas sous-estimer la capacité des administrations à ne pas respecter leurs engagements initiaux. Une autre raison possible, qui n'exclut pas la précédente, pourrait être comptable. Repousser de deux années le temps de la libération permet de garder des effectifs plus importants et de diminuer le nombre de pensions à payer aux futurs vétérans dont une partie pourrait décéder durant les deux années supplémentaires à passer dans la flotte. Cette logique est valable quelle que soit l'époque : celle de la fin du Marc Aurèle ou celle de Septime Sévère.

¹⁸⁹RMD, III, 189 = AE, 1993, 1789 : constitution du 22 novembre 206 pour la flotte de Ravenne.

¹⁹⁰RMD, I, 73 : constitution du 10-13 juillet 209 pour la flotte de Misène.

¹⁹¹Cette idée nous est venue à la lecture de l'article de M.-P. Arnaud-Lindet, 1977, p. 282-309 où l'auteure émet elle-même l'hypothèse que le changement de 140 excluant de la citoyenneté romaine les enfants nés pendant le service de leur père auxiliaire pourrait en fait avoir été prise 25 ans plus tôt.

¹⁹²M. Reddé, 1986, p. 524, n. 319.

4) La question du mariage et des enfants des bénéficiaires

Les diplômes militaires octroyaient la citoyenneté romaine aux soldats auxiliaires et aux marins mais aussi le *conubium* avec les femmes que les soldats avaient ou qu'ils auraient plus tard. Les diplômes donnaient aussi la citoyenneté romaine aux enfants et aussi aux descendants des soldats. Nous reproduisons ci-dessous le formulaire correspondant à l'octroi de ces privilèges pour un auxiliaire et pour un marin. Les diplômes sont extraits de deux constitutions impériales émises la même année, en 129.

On pouvait ainsi lire dans le cas d'un diplôme de 129 attribué à la flotte de Misène¹⁹³ :

(...) iis, qui militauerunt in classe praetoria Misenensi, quae sub est Iulio Frontone, sex et uiginti stipendis emeritis dimissis honesta missione,

quorum nomina subscripta sunt, ipsis liberis posterisque eorum ciuitatem dedit et conubium cum uxoribus, quas tunc habuissent, cum est ciuitas iis data, aut, siqui caelibes essent, cum iis, quas postea duxissent dumtaxat singuli singulas. (...)

Le texte ci-dessus a été reconstitué à partir du texte donné par l'*extrinsecus* du diplôme. Les deux textes des deux faces sont tout à fait concordants. Le texte de l'*intus* est simplement abrégé alors que celui de l'*extrinsecus* ne l'est pas.

Dans le cas d'un diplôme de la même année 129 issu d'une constitution destinée aux troupes de la province de Dacie inférieure, nous lisons¹⁹⁴ :

(...) equitib(us) et peditib(us) qui militauer(unt) in (listes des unités auxiliaires) et sunt in Dacia ĩ n ĩferiore sub Plautio Caesiano quin(is), et uicen(is) pluribusue sti ĩ p ĩendi(i)s emeritis dimissis honesta missione,

quorum nomina subscripta sunt, ipsis liberis posterisque eorum ciuitatem dedit et conubium cum uxoribus, quas tunc habuissent, cum est ciuitas iis data, aut, si qui caelibes essent, cum iis, q[u]as postea duxissent dumtaxat singuli singulas. (...)

Comme pour le premier diplôme cité, le texte provient de la face externe du diplôme dont le texte est concordant avec celui de la face interne. Nous pouvons ainsi constater que les textes relatifs aux marins de Misène et celui relatif à l'auxiliaire sont tout à fait identiques. Les marins

¹⁹³CIL, XVI, 74.

¹⁹⁴CIL, XVI, 75.

des flottes provinciales recevaient eux aussi des privilèges identiques. Nous discuterons plus loin dans la partie IV de la nature exacte du mariage des soldats étant donné que celui-ci était prohibé au moins jusqu'au règne de Septime Sévère. Signalons simplement que les constitutions impériales reconnaissaient et légalisaient des unions qui auraient pu avoir lieu pendant le service des marins et des auxiliaires, bien sûr à condition que ces soldats aient obtenu l'*honesta missio* ou tout du moins remplissent les critères d'attribution des privilèges consignés dans la constitution. La plupart des auxiliaires et des marins étaient initialement des pérégrins et ils se mariaient avec des femmes le plus souvent pérégrines et appartenant à leur communauté d'origine. Les flottes comptaient vraisemblablement encore moins de marins ayant déjà la citoyenneté romaine au moment de leur enrôlement que les troupes auxiliaires, même au II^e siècle. Il était donc crucial pour ces soldats de pouvoir transmettre leur statut à leurs enfants. En effet, s'ils n'avaient pas le *conubium*, ils devaient absolument se marier avec une fille de citoyen romain. Sinon les enfants obtenaient la condition de la mère et restaient des pérégrins. Or le nombre de Romaines dans les milieux d'origines des soldats auxiliaires et marins était très faible. La citoyenneté romaine risquait ainsi fortement de s'éteindre en même temps que le vétéran au moment de son décès sans qu'aucun membre de sa famille nucléaire ne puisse en hériter. Claude a résolu ce problème en donnant le *conubium*. L'union est non seulement validée si elle avait eu lieu pendant le service mais en plus, cette union est considérée comme un mariage romain légal. Par contre, le bénéficiaire du diplôme ne peut exercer ce droit qu'une fois avec une seule femme. Les enfants issus de ce mariage deviendront ainsi des citoyens romains à part entière. Les constitutions impériales prévoient aussi le cas où des enfants seraient déjà nés de l'union illégale contractée entre le soldat et sa femme. Ceux-ci et même leurs propres enfants, deviennent eux aussi des citoyens romains par la grâce de la constitution impériale.

Mais un changement survient à partir de 140. Ce changement ne concerne que les auxiliaires et pas les marins des flottes italiennes. Le changement est visible pour la première fois dans un diplôme extrait d'une constitution en faveur des troupes de Dacie inférieure en date du 13 décembre 140¹⁹⁵. Nous reproduisons ci-dessous le texte de l'*extrinsecus* :

quor(um) nom(ina) subscript(a) sunt ciuitat(em) Rom(anam) qui eor(um) non haberent dedit et conub(ium) cum uxorb(us) quas tunc habuiss(ent) cum est ciuit(as) iis data aut si q(ui) caelib(es) essent cum iis quas postea duxiss(ent) dumtaxat singulis.

Nous constatons que les auxiliaires ne reçoivent que la citoyenneté romaine et le *conubium*.

¹⁹⁵RMD, I, 39 = AE, 1962, 264.

Les enfants et les descendants qu'ils ont au moment de la réception du diplôme ne bénéficient plus de la citoyenneté romaine. Ce nouveau formulaire et cette restriction des privilèges reçus par les auxiliaires perdura jusqu'aux derniers diplômes qui leur furent octroyés au début du III^e siècle. Mais le texte de l'*intus* de ce diplôme du mois de décembre 140 est étonnant :

qu(orum) nom(ina) subscr(ipta) sun(t) ipsis lib(eris) post(eris)q(ue) eor(um) ciu(itatem) Rom(anam) qui eo(rum) n(on) ha(berent) ded(it) et con(ubium) cu(m) ux(oribus) qua(s) tunc hab(uissent) cu(m) est ciu(itas) iis dat(a) aut si q(ui) cael(ibes) es(sent) cum is q(uas) pos(tea) dux(issent) d(umtaxa)t singulis.

Le texte de l'*intus* est exactement le même que les anciennes formules et octroyant aussi la citoyenneté romaine aux enfants et aux descendants des soldats. Il est donc très probable qu'en fait il ne s'agisse que d'une erreur du scribe qui a peut-être répété de façon mécanique l'ancienne formule¹⁹⁶. Il est aussi possible que l'ordre du changement de formule est arrivé tardivement dans les ateliers où l'on avait déjà gravé les faces internes des diplômes. Plutôt que de recommencer tout le travail, les scribes ont peut-être décidé de ne pas faire les modifications nécessaires en espérant que le diplôme ne soit jamais ouvert.

Avant de donner des hypothèses quant aux raisons de ce « changement de 140 », signalons qu'il existe d'autres diplômes dont le formulaire apporte des précisions. Un des textes les plus complets provient d'un diplôme correspondant à une constitution de 146 en faveur des troupes de Pannonie inférieure. Il s'agit aussi d'un diplôme mixte s'adressant aussi aux marins de cette province appartenant ainsi la flotte de Pannonie. Le bénéficiaire est d'ailleurs un *gubernator* nommé Valerius. Le diplôme est fragmentaire et nous reproduisons ci-dessous le texte reconstitué à partir de ce qui reste des deux faces internes et externes¹⁹⁷.

[quor(um) nom(ina) subscr(ipta) su]nt, ciu(itatem) Rom(anam), q[ui eor(um) non hab(erent) ded(it) et co]n(ubium) cum uxor(ibus), quas [tunc habuis(sent), cum est ciuit(as)] iis dat(a), aut cum iis [quas post(ea) duxis(sent), dumtaxat sin]g[uli]s.

Pr[a]eter(ea) praestit(it) ut liber(i) dec[ur(ionum) et centu]r(ionum) quos praesid(i) prou(inciae) ex se, item cali[gat(orum) ant]equam in castr(a) irent, procr(eatos) probau(issent), [ciues Ro]mani essent.

Une clause a été rajoutée et concerne les enfants nés de décurions, de centurions mais aussi des *caligati*, des simples soldats. Donc elle concerne l'ensemble des soldats quel que soit leur

¹⁹⁶S. Waebens, 2012 a, p. 1-23, p. 5 reprend l'hypothèse de W. Eck, 2007 c, p. 87-104, p. 90-91.

¹⁹⁷RMD, V, 401 = AE, 2001, 2156.

rang et leur grade. Cette clause précise que si les enfants sont nés avant l'enrôlement du soldat que la preuve en a été donnée au gouverneur de la province, lequel est aussi le commandant en chef des troupes qui y sont stationnées, ceux-ci obtiennent aussi la citoyenneté romaine. Le diplôme en question mentionne d'ailleurs outre l'épouse du *gubernator* dont le nom est perdu dans la lacune, ses deux enfants Valerianus et Valentina. Cette clause est connue à travers neuf autres diplômes qui s'échelonnent entre 142 et 206¹⁹⁸. Parfois la clause connaît des variantes ou bien est incomplète et ne mentionne que les enfants des décurions et des centurions et pas ceux des *caligati*. Dans ce cas, il est possible que le diplôme en question ne concerne pas un *caligatus*. Les scribes s'abstenaient alors de rajouter le passage les concernant dans le diplôme afin de s'épargner un travail supplémentaire¹⁹⁹. Cependant ce n'était pas toujours le cas. Le dernier diplôme retrouvé pour un auxiliaire en date de 206 contient la clause concernant les centurions et les décurions alors que le bénéficiaire, le cavalier M. Antonius Valens n'est ni l'un ni l'autre. Les enfants de celui-ci ne sont pas indiqués si jamais il en avait au moment de sa libération. Plus important, la clause quant aux centurions et aux décurions contenue dans ce diplôme est très différente. Nous la reproduisons ci-dessous telle qu'elle apparaît dans l'*extrinsecus* qui donne la version la plus complète :

quorum nomina subscripta sunt ciuitatem Romanam qui eorum non haberent <dederunt> et conubium cum uxoribus quas tunc habuissent cum est ciuitas iis data aut cum iis quas postea duxissent dumtaxat singuli singulas. Praeterea praestiterunt filiis decurionum et centurionum quos ordinati susceperunt, <ut> ciues Romani essent.

Nous comprenons ainsi que seuls les enfants des décurions et des centurions peuvent accéder à la citoyenneté romaine. Mais seulement si les enfants sont nés après que leur père ait été nommé à ces grades. Donc les enfants nés avant l'engagement de leurs parents quel que soit leur grade ne sont pas concernés par la clause.

Ainsi le « changement de 140 », si l'on met de côté pour l'instant le dernier diplôme évoqué, ne concerne que les enfants nés pendant le service. Les enfants qui seraient nés avant celui-ci devaient être enregistrés par le gouverneur de la province. Ils obtiendront la citoyenneté romaine à condition que leur père survive et reçoive son congé honorable. Les futurs enfants

¹⁹⁸AE, 2005, 1114 et AE, 2012, 1945 (de 142) ; RMD, V, 397 (de 144) ; RMD, V, 416 de 155/156 ; RMD, I, 53 (de 157/158) ; AE, 2016, 2017 (158-160) ; CIL, XVI, 132 (de 192/193) ; RMD, V, 446 de 192 ; AE, 2012, 1960 (de 206). Le dernier diplôme n'était connu que par sa face externe. Après l'ouverture de ce diplôme, un nouvel article a été récemment publié : W. Eck, 2018, p. 237-244. Le texte de l'*intus* n'apporte rien de plus pour notre sujet. Il y aurait un autre diplôme non publié et non daté d'après S. Waebens, 2012 a, p. 1-23, p. 7 : W. Eck, 2011, p. 63-77, p. 74, n. 31.

¹⁹⁹Voir W. Eck, P. Weiss, 2001, p. 195-208 et W. Eck, 2007 c, p. 87-104,

qu'auraient le vétéran, issus d'un mariage légal, pourraient le devenir aussi. Les raisons de ce changement concernant les enfants nés pendant le service ne sont pas sûres²⁰⁰. Il ne nous semble pas que cela provienne d'un souci de limiter la propagation du « sang » barbare ou semi-barbare dans le peuple romain²⁰¹. En effet, si cela avait été la préoccupation de l'empereur qui décida ce changement, Antonin le Pieux, on aurait mis fin définitivement à l'octroi de la citoyenneté romaine aux enfants des vétérans, pérégrins devenus citoyens romains, nés d'une union avec une pérégrine. Or cela n'a jamais été interdit. Il est aussi peu probable que cette mesure ait eu pour but de faire face à un éventuel tarissement des recrutements si trop de pérégrins devenaient citoyens romains. Ces enfants n'auraient alors plus ressenti la nécessité de s'engager comme auxiliaire ou dans la légion en tant qu'*ex castris* pour acquérir la citoyenneté romaine. Seuls les enfants nés durant le service sont concernés par la mesure. Si les enfants naissent après, ils deviennent citoyens romains. Cette explication ne rend pas compte du fait que de plus en plus d'auxiliaires durant le II^e siècle sont des citoyens romains. Cette évolution est d'ailleurs visible dans les diplômes d'auxiliaires dans lesquels on voit la formule donnant la citoyenneté romaine à ceux qui ne l'auraient pas déjà : *qui eorum non haberent*. Cette clause apparaît d'ailleurs dans un diplôme de l'année 140, l'année du fameux « changement ». Il provient d'une constitution en faveur des troupes servant en Rhétie²⁰². Être citoyen romain ne détourne pas forcément d'une carrière militaire. Les enfants d'un soldat quel que soit leur statut, pérégrins ou Romains, pouvaient suivre les pas de leur père par tradition familiale. S. Waebens avance l'idée que l'afflux important de citoyens romains dans les unités auxiliaires durant la première moitié du II^e siècle aurait été justement un des éléments déterminants quant à la prise de décision d'Antonin le Pieux de retirer aux enfants des auxiliaires le droit à la citoyenneté. Elle utilise un diplôme de 94 issu d'une constitution pour les troupes de Dalmatie²⁰³. Les soldats de la cohorte VIII *Voluntariorum ciuium Romanorum* qui ne seraient pas pérégrins, donc les citoyens romains, ne sont pas concernés par les privilèges du diplôme. Le texte du diplôme dit clairement :

peditibus et equitibus qui militant in coho(r)te III Alpinorum et in VIII Voluntariorum ciuium Romanorum qui peregrinae condicionis probati erant et sunt in Delmatia sub Q(uinto) Pomponio Rufo qui quina et uicena stipendia aut plura meruerunt item dimisso honesta missione emeritis stipendiis.

²⁰⁰Voir sur ce sujet : M.-P. Arnaud-Lindet, 1977, p. 282-309 ; M. M. Roxan, 1986, p. 265-292 ; S. E. Phang, 2001, p. 76-80 et p. 333-335 ; S. Waebens, 2012 a, p. 1-23.

²⁰¹K. Kraft, 1951, p. 120.

²⁰²RMD, V, 387 = AE, 1998, 1004.

²⁰³CIL, XVI, 38, S. Waebens, 2012 a, p. 1-23, p. 12.

Dans cette cohorte VIII de citoyens romains volontaires, il y avait en fait des pérégrins. Sinon le texte de la constitution ne l'aurait pas intégrée dans la courte liste des unités présentes en Dalmatie à cette époque. Le texte de la constitution ne concerne donc que les soldats de condition pérégrine. C'est le seul diplôme à notre connaissance à faire cette distinction à l'intérieur même d'une unité. Pour S. Waebens les dirigeants auraient été peu disposés à autoriser des citoyens romains à se marier avec des pérégrines. Les enfants de telles unions acquièrent en effet le statut de l'épouse. Mais justement les privilèges des constitutions impériales permettaient de transformer les enfants que les soldats auraient eu avec une pérégrine en citoyens romains grâce à l'octroi du *conubium*. La clause introduite en 140 « *qui eorum non haberent* » n'est pas une autre version de l'exclusion des citoyens romains des privilèges de la constitution de 94. Elle signifie simplement que ceux qui sont déjà citoyens romains ne sont pas concernés par l'octroi de cette citoyenneté. De plus, si Antonin le Pieux avait voulu éviter que des citoyens romains engagés dans les troupes auxiliaires profitent des privilèges des pérégrins et puissent eux aussi obtenir le *conubium* avec une pérégrine après leur libération, il n'aurait pas permis que les enfants nés avant l'enrôlement puissent obtenir la citoyenneté romaine et il n'aurait réservé le *conubium* qu'à ceux de condition pérégrine, comme le disait clairement la clause du diplôme de 94. Mais S. Waebens a bien vu que ce qui est en jeu ne réside pas seulement dans le souci de séparer les droits et les devoirs des citoyens et des pérégrins. La suppression de la citoyenneté des enfants des auxiliaires serait à mettre en relation avec la mort de l'épouse d'Antonin le Pieux, Faustine l'Ancienne. Elle serait décédée entre le 30 octobre et le 12 novembre 140²⁰⁴. Dans un discours tenu devant le Sénat, Antonin le Pieux aurait alors mis en valeur la *concordia* et la *fecunditas* du mariage. Ces thèmes devaient peut-être jouer un rôle important dans l'idéologie du début du principat du nouvel empereur et par la mise en exergue des valeurs morales du mariage afin de gagner plus de poids et de légitimité aux yeux des sénateurs. Le « changement de 140 » serait une conséquence directe de cette nouvelle politique impériale. En effet, il est interdit aux soldats de se marier qu'ils soient légionnaires ou auxiliaires. Or les légionnaires étaient défavorisés par rapport aux auxiliaires qui depuis le règne de Claude bénéficiaient à leur libération du *conubium* avec l'épouse qu'ils avaient eu pendant leur service s'ils n'étaient pas célibataires. Les constitutions reconnaissaient après coup un mariage de droit romain alors que les militaires en étaient exclus. Ainsi ce que ce « changement de 140 » affirme ou plutôt réaffirme est l'inadéquation de l'état militaire avec l'état marital. En fait, il ne s'agit que d'un changement partiel, une demi-mesure. Antonin le Pieux n'est pas allé jusqu'au bout de sa logique qui aurait été de supprimer le *conubium* non seulement avec la pseudo-épouse du soldat mais même avec la femme qu'il épouserait une fois vétéran, si celle-

²⁰⁴P. Weiss, 2008 a, p. 1-45, p. 7-8.

ci était une pérégrine. Les anciens légionnaires ne bénéficiaient pas de tels privilèges. Donc un citoyen romain qui s'engageait dans une troupe auxiliaire même après 140 continua de recevoir le *conubium* avec son épouse pérégrine qu'il ait contracté cette union avant ou après son service. Par contre ce qui ne peut plus être accepté aux yeux de l'empereur et de l'administration centrale ce sont les effets de l'union illégale durant le service dont la reconnaissance après coup des enfants. Les enjeux du « changement de 140 » ne résident pas tant dans une meilleure distinction des citoyens romains et des pérégrins mais dans la réaffirmation de l'interdiction du mariage des soldats, quel que soit leur statut, mise en place par Auguste et de la *disciplina*. Cette décision d'Antonin le Pieux est une demi-mesure aussi dans le sens où toutes les unités employant des pérégrins ne sont pas concernées.

Il faut en effet préciser que le « changement de 140 » ne concerne pas les marins des flottes prétoriennes. Nous verrons un peu plus loin que le cas des marins des flottes provinciales est plus complexe. Cependant même si la décision d'Antonin le Pieux ne s'appliqua pas aux marins des flottes prétoriennes, des changements ont aussi lieu au niveau du formulaire de leurs constitutions durant le II^e siècle. Nous reproduisons pour mémoire le formulaire standard pour les deux flottes italiennes tel qu'il se présentait dans un diplôme pour la flotte de Misène issu d'une constitution du 26 novembre 140²⁰⁵ :

quorum nomina subscripta sunt, ipsis liberis posterisque eorum ciuitatem dedit et conubium cum uxoribus, quas tunc habuissent, cum est ciuitas iis data, aut, siqui caelibes essent, cum is, quas postea duxissent dumtaxat singuli singulas.

Non seulement les enfants des vétérans mais aussi leur descendance reçoivent la citoyenneté romaine. Les vétérans célibataires au moment de leur libération pourront profiter du *conubium* s'ils se marient mais seulement avec une seule femme. À partir de 142 au plus tard, car nous n'avons pas encore retrouvé de diplôme entre 140 et 142, un changement minime est intervenu dans le formulaire des diplômes à destination des flottes prétoriennes ; il est fait explicitement mention de la *ciuitas Romana*. On a ainsi dans un diplôme issu d'une constitution en faveur de la flotte de Ravenne en date du 1^{er} août 142²⁰⁶ :

*quorum nomina subscripta sunt, ipsis liberis posterisque eorum **ciuitatem Romanam** dedit et conubium cum uxoribus quas tunc habuissent, cum est ciuitas iis data, aut, si qui caelibes essent, cum is quas postea duxissent dumtaxat singuli singulas*

²⁰⁵ *CIL*, XVI, 177 = *AE*, 1953 190 = *AE*, 2006, 1869.

²⁰⁶ *RMD*, IV, 264 = *AE*, 1995, 1824.

Le texte est reconstitué à partir d'un des quatre diplômes militaires par lequel nous connaissons cette constitution d'août 142²⁰⁷. La même année, le 6 octobre, la flotte de Misène a aussi bénéficié d'une constitution. Mais aucun des trois diplômes connus pour cette constitution ne sont assez complets pour que le changement soit encore lisible²⁰⁸. « *Ciuitatem Romanam* » est seulement restitué dans les lacunes. En revanche, dans les diplômes de l'année 145 issus d'une constitution en faveur des marins de la flotte de Misène, nous avons bien la présence de ce changement de formule de façon certaine²⁰⁹. Il n'y a pas lieu de remettre en cause les restitutions des diplômes du 6 octobre 142.

Entre 152 et 158 survient un changement beaucoup plus important dans ce formulaire. Le dernier diplôme avec l'ancienne formule est issu d'une constitution pour la flotte de Ravenne du 5 septembre 152²¹⁰. Les deux diplômes les plus anciens connus indiquant ce changement sont issus d'une constitution pour la flotte de Misène du 6 février 158²¹¹. Nous reproduisons la reconstitution de ce formulaire ci-dessous :

quorum nomina subscripta sunt, ipsis filisque eorum, quos susceperint ex mulieribus, quas secum concessa consuetudine uixisse probauerint, ciuitatem Romanam dedit et conubium cum iisdem, quas secum tunc habuissent, cum est ciuitas iis data, aut, siqui tunc non habuissent, cum iis quas postea uxores duxissent dumtaxat singuli singulas.

Ce nouveau formulaire restera pratiquement le même, à quelques détails de forme près, jusqu'aux derniers diplômes de 247 et 249/250 qui concernent les flottes de Misène et de Ravenne respectivement²¹². Cette fois-ci les changements sont substantiels et traduisent de nouvelles contraintes imposées aux marins des flottes prétoriennes. Certes leurs enfants se voient attribuer en même temps que leur père la citoyenneté romaine qu'ils soient nés ou non durant le service de leur père. En effet, *filis* remplace *liberis posterisque eorum* tout en gardant le même sens. Le terme *filis* dans la langue juridique désigne l'ensemble des descendants quel que soit le sexe²¹³. De plus, il est maintenant précisé que les enfants qui peuvent bénéficier de

²⁰⁷Les trois autres diplômes sont : *RMD*, V, 392 = *AE*, 2004, 1921 ; *RMD*, V, 393 = *AE*, 1997, 1781 ; *RMD*, V, 394 = *AE*, 2002, 1761.

²⁰⁸Les trois diplômes de cette constitution sont : *RMD*, V, 395 = *AE*, 2001, 2164 ; *AE*, 2014, 1621 ; *RMD*, II, 106 = *RMD*, V, p. 702.

²⁰⁹Par exemple dans *AE*, 2008, 1111. On connaît cette constitution par trois autres diplômes : *CIL*, XVI, 92 ; *RMD*, I, 44 = *AE*, 1958, 89 = *AE*, 1959, 162 ; *ZPE*, 211, 2019, p. 237-246.

²¹⁰*CIL*, XVI, 100.

²¹¹*RMD*, III, 171 = *AE*, 1986, 526 = *AE*, 1985, 994 et *AE*, 2007, 1787. Il y a trois autres diplômes datables après 152 mais ils sont trop fragmentaires pour avoir plus de précisions : *AE*, 2007, 1788 (après 152) ; *AE*, 2007, 1259 (entre 152 et 158) ; *RMD*, V, 433 = *AE*, 2002, 1759 (entre 152 et 161).

²¹²*CIL*, XVI, 152, 154.

²¹³Voir sur ce sujet : M.-P. Arnaud-Lindet, 1977, p. 282-309, p. 295.

l'octroi de la citoyenneté romaine sont seulement ceux issus d'une *concessa consuetudo*, d'une relation permise. Le marin doit faire la preuve que sa femme est légitime ou plutôt que cette union a été légitimée par une autorité. Cette mesure devait avoir pour but de stabiliser les unions des marins et aussi de réduire les fraudes. Les privilèges du *conubium* et de la transmission de la citoyenneté romaine à ses enfants ne peuvent plus être octroyés que dans un cadre légal strict. Le couple doit être reconnu même si la nature de cette reconnaissance aux yeux du droit romain peut faire question : s'agit-il d'un véritable mariage ou plutôt d'un concubinage ? Nous reviendrons sur ce point plus en détail dans la partie IV mais disons tout de suite que cette union est un mariage de fait.

Le changement de formule qui est intervenu entre 152 et 158 avait pour but de donner un cadre plus strict aux unions que devaient présenter les marins des flottes prétoriennees au moment de leur libération. Ces unions semblent alors mieux contrôlées afin d'éviter les fraudes. Nous avons là un signe de l'autorisation des marins à contracter une union laquelle n'était peut-être pas appelée « mariage » par les juristes romains. Mais cette union pouvait être considéré comme un mariage au sens du droit de la communauté dont était issu le couple ou au moins pour le marin en question. Il est aussi frappant de constater que les enfants des marins des flottes prétoriennees nés pendant le service sont aussi bénéficiaires de l'octroi de la citoyenneté romaine malgré l'interdiction faite à ceux des auxiliaires à partir de 140. Même les citoyens romains de naissance s'engageant dans des unités auxiliaires n'ont plus ce privilège. Les flottes prétoriennees sont décidément bien avantagées en la matière. Ceci explique peut-être le contrôle plus étroit que les autorités centrales font de l'origine des enfants qui ne doivent plus provenir que d'une union approuvée et stable. S. Waebens donne comme éléments d'explication de cette situation paradoxale le fait que les citoyens romains étaient beaucoup moins nombreux dans les flottes que dans les unités auxiliaires terrestres. C'est sans doute vrai au milieu du II^e siècle. Mais cela est beaucoup moins vrai après 212. Or nous avons le même formulaire dans les diplômes d'époque tardive où pratiquement tous les marins étaient des citoyens romains. Certes les réalités et les motivations politiques sous Caracalla et sous ses successeurs avaient changé par rapport à l'époque d'Antonin le Pieux. Peut-être qu'une certaine inertie administrative fit perdurer des clauses obsolètes ou sans portée pratique même s'il est possible qu'il ait encore existé des communautés pérégrines, comme les fameux déditices évoqués dans l'édit de Caracalla. Il n'en demeure pas moins que les marins dont nous avons des diplômes datant d'après 212 étaient d'anciens pérégrins devenus citoyens romains ou des fils de citoyens pour les plus tardifs.

S. Waebens évoque aussi le fait qu'Antonin garda les mêmes droits aux flottes italiennes pour ne pas tarir le recrutement dans la marine où le service était plus dur et sans doute aussi

moins bien payé que dans les unités terrestres²¹⁴. Cette raison nous semble plus acceptable. Nous pourrions aussi rajouter que les flottes prétoriennes sont situées en Italie. Des marins de Misène mais aussi de Ravenne sont affectés de façon durable à Rome et peuvent côtoyer le prince. Il est possible que pour des raisons de simple sécurité il était délicat de diminuer de façon aussi conséquente les privilèges de troupes stationnées en Italie. De plus, les marins des flottes provinciales n'ont pas toujours bénéficié du même traitement que ceux des flottes prétoriennes.

Il faut dévoiler avec plus de détails la complexité du cas des marins des flottes provinciales. En effet, les marins des flottes provinciales reçoivent depuis le début du II^e siècle, des diplômes issus de constitutions communes avec les autres troupes de la province où leur base se trouve. Ce sont des diplômes mixtes concernant les auxiliaires et les marins. Nous avons déjà donné un exemple de ce type de diplôme lorsque nous avons évoqué celui de l'année 146 pour le *gubernator* de la flotte de Pannonie. Après 140, nous avons quatre diplômes mixtes dont les bénéficiaires sont des marins d'une flotte provinciale. Mais il faut aussi ajouter environ 60 diplômes mixtes produits après 140 dont les bénéficiaires ne sont pas des marins. Sur ces diplômes l'énoncé des troupes de la province concernée par la constitution impériale se termine par *item classicis*. C'est-à-dire que les marins de la flotte présente dans la province font aussi partie de la constitution du moment qu'ils remplissent les conditions. La plupart du temps, les marins des flottes provinciales ont exactement les mêmes privilèges que les soldats des troupes auxiliaires. Sur les quatre diplômes destinés à des marins trois sont suffisamment bien conservés pour être exploitables²¹⁵. Ainsi dans le premier de ces diplômes, le *gubernator* de la flotte de Pannonie, comme les auxiliaires de la Pannonie inférieure, a eu droit au *conubium* avec sa femme ou celle qu'il aura plus tard, et les enfants nés avant le début de son service militaire deviennent citoyens romains. Ce diplôme date de 146. Mais un autre diplôme issu d'une constitution de 150 en faveur des troupes de Germanie inférieure ne donne pas les mêmes droits à son bénéficiaire²¹⁶. Celui-ci est un *gregalis* de la flotte de Germanie, le Breton Veluotigernus fils de Magiotigernus. Le diplôme de ce marin ne comporte pas la clause des enfants de décurions, centurions et de *caligati* nés avant l'engagement. Il est vrai que le diplôme ne mentionne pas les noms de son épouse ni ceux de ses enfants. Il ne devait donc pas être nécessaire que cette clause soit présente sur la version de son diplôme. Il est vrai que le diplôme

²¹⁴S. Waebens, 2012, p. 1-23, p. 19.

²¹⁵Le diplôme trop fragmentaire pour être exploitable est : *RMD*, V, 432 = *AE*, 2001, 2157 (entre 151 et 161). Un autre diplôme très fragmentaire pourrait être destiné à un marin mais cela est hypothétique et nous avons préféré ne pas le classer dans le tableau des flottes provinciales : *RMD*, II, 111 = *AE*, 1979, 516 = *AE*, 1981, 736 (7 mars/9 décembre 161).

²¹⁶*ZPE*, 206, 2018, p. 207-216.

concernant le *gubernator* de la flotte de Pannonie indique la clause des enfants nés avant le service car il a une épouse et deux enfants. Le troisième diplôme est destiné à un marin de la flotte de Mésie qui fait partie des troupes de Mésie inférieure²¹⁷. Il est en date du 8 février 157. Le diplôme donne les mêmes privilèges que celui de 150 pour les troupes de Germanie inférieure. Les enfants nés pendant le service n'obtiennent bien sûr plus la citoyenneté romaine et la clause des enfants nés avant l'enrôlement n'est pas présente. Le diplôme est fragmentaire au niveau du nom du bénéficiaire mais il ne semble pas que les noms de son épouse ou de ses enfants éventuels aient été indiqués. Il est donc délicat d'échafauder des explications ou d'essayer de trouver un système à partir de textes de diplômes qui semblent s'adapter à la situation particulière du bénéficiaire. Nous serions ainsi tentés de penser que les marins des flottes provinciales et les auxiliaires étaient soumis aux mêmes règles.

Mais une série de onze diplômes issus de constitutions pour les troupes de Pannonie supérieure présente une clause spéciale pour les marins qui ruine ce modèle. Ils ont tous été produits durant le règne d'Antonin le Pieux, dont la plupart sont datables entre 143 et 154²¹⁸. Nous reproduisons ci-dessous le texte des privilèges octroyés aux soldats²¹⁹ :

quor(um) nom(ina) subscr(ipta) sunt ciu(itatem) Rom(anam) qui eor(um) non hab(erent) item fili(i)s class(icorum) ded(it) et con(ubium) cum ux(oribus) quas tunc hab(uissent) cum est ciu(itas) i(i)s dat(a) aut cum i(i)s quas post(ea) dux(issent) d(um)t(axat) sing(ulis).

Nous voyons ainsi que les enfants des marins peuvent jouir de la citoyenneté romaine : « *item filiis classicorum* ». Or aucun des bénéficiaires des diplômes en question n'est un marin mais un auxiliaire. Cela limite les considérations quant à l'adaptation du formulaire des diplômes au cas particulier de chaque bénéficiaire. Cela montre plutôt en l'occurrence que les textes étaient rédigés en série sans doute avant même que le nom et l'unité du bénéficiaire ne soient connus. Cependant aucun de ces diplômes privilégiant les enfants des marins ne comporte la clause des enfants nés avant l'enrôlement. Nous voyons ainsi que les enfants des marins de la flotte de Pannonie pouvaient devenir des citoyens romains même s'ils étaient nés pendant le service de leur père. Nous pouvons donc dire que le « changement de 140 » ne concerne pas la flotte de Pannonie. Mais ce privilège ne semble pas avoir été délivré continûment durant la période d'existence de cette clause qui est présente entre 143 et 154. En

²¹⁷AE, 2007, 1236.

²¹⁸RMD, IV, 266 = RGZM, 30 (7 août 143) ; CIL, XVI, 179, 180 (9 octobre 148) ; AE, 2010, 1272 (151) ; RMD, III, 167 et AE, 2009, 1826 (5 septembre 152) ; RMD, III, 169, AE, 2004, 1923, AE, 2013, 2198 et ZPE, 214, 2020, p. 296, 2 (27 septembre 154) ; AE, 2015, 1896 (entre 140 et 161).

²¹⁹Le texte pris comme exemple est la restitution du diplôme CIL, XVI, 179 de 148.

effet, nous avons un diplôme mixte de 145 dans lequel cette clause est absente²²⁰. De plus, à partir d'une constitution du 8 février 157 pour les troupes de Pannonie inférieure connue par deux diplômes, la clause *item filiis classicorum* disparaît²²¹. Ces deux diplômes sont les derniers diplômes mixtes connus pour la Pannonie inférieure qui soient datables avec précision. Un autre diplôme mixte pour un soldat de Pannonie inférieure pourrait être ultérieur à celui-ci. Mais il est fragmentaire et il pourrait avoir été émis entre 154 et 161, la fin du règne d'Antonin²²². Les restitutions n'indiquent pas la possible présence de la clause *item filiis classicorum*.

Le formulaire des diplômes mixtes de Pannonie inférieure ne semble donc pas stable pour la période allant de 140 au milieu des années 150. Nous avons rassemblé pour plus de clarté les diplômes mixtes connus pour les troupes de Pannonie inférieure à partir de 140.

Tableau 1 – Les diplômes militaires mixtes de Pannonie inférieure à partir de 140

| Date | Références des diplômes | Clauses sur les enfants |
|----------------------|---|--------------------------------|
| 140 à 161, 143 ? | <i>AE</i> , 2015, 1896 | <i>item filiis classicorum</i> |
| 141 à 144 | <i>RMD</i> , IV, 268 = <i>AE</i> , 1996, 1257 | aucune mais très fragmentaire |
| 7 août 143 | <i>RMD</i> , IV, 266 = <i>RGZM</i> , 30 | <i>item filiis classicorum</i> |
| 145 (143 pour Roxan) | <i>CIL</i> , XVI, 91 | aucune |
| 11 août 146 | <i>AE</i> , 2008, 1116 | aucune |
| | <i>RMD</i> , V, 401 = <i>AE</i> , 2001, 2156 | naissance avant l'enrôlement |
| 9 octobre 148 | <i>CIL</i> , XVI, 179 | <i>item filiis classicorum</i> |
| | <i>CIL</i> , XVI, 180 = <i>RMD</i> , IV, 272 | <i>item filiis classicorum</i> |
| 151 | <i>AE</i> , 2010, 1272 | <i>item filiis classicorum</i> |
| 5 septembre 152 | <i>RMD</i> , III, 167 | <i>item filiis classicorum</i> |
| | <i>AE</i> , 2009, 1826 | <i>item filiis classicorum</i> |
| 27 septembre 154 | <i>RMD</i> , III, 169 | <i>item filiis classicorum</i> |
| | <i>AE</i> , 2004, 1923 | <i>item filiis classicorum</i> |
| | <i>AE</i> , 2013, 2198 | <i>item filiis classicorum</i> |
| | <i>ZPE</i> , 214, 2020, p. 296, 2 | <i>item filiis classicorum</i> |
| 154/161 | <i>RMD</i> , IV, 284 | aucune |
| 8 février 157 | <i>RMD</i> , III, 102 | aucune |
| | <i>RMD</i> , III, 103 | aucune |

Le premier diplôme de la liste est fragmentaire et n'est pas précisément datable durant le règne d'Antonin le Pieux. Il se peut que le deuxième, lui aussi fragmentaire, ne soit pas mixte.

²²⁰*CIL*, XVI, 91.

²²¹*RMD*, II, 102, 103 = *AE*, 1983, 785, 784.

²²²*RMD*, IV, 284.

Nous voyons ainsi que la première occurrence de la clause *item filiis classicorum* serait survenue en 143. Mais elle disparaît dans le diplôme de 145. La constitution de 146 est connue à travers deux diplômes mais l'un des deux est fragmentaire (AE, 2008, 1116) et semble ne pas avoir le même formulaire que celui où nous avons la clause sur les enfants nés avant l'enrôlement (RMD, V, 401 = AE, 2001, 2156). Il n'en demeure pas moins que cette constitution de 146 a un texte différent de celle de 145 et aussi des constitutions suivantes. Celles-ci, jusqu'en 154 compris, reprennent la clause *item filiis classicorum*. Elle disparaît en 157, peut-être définitivement. Aucun des diplômes où cette clause apparaît n'est à destination d'un marin et aucun ne comprend la clause de la naissance des enfants nés avant l'enrôlement. Cette dernière absence provient peut-être du fait qu'aucun enfant n'est indiqué. Cette clause étant beaucoup plus longue, les scribes ont peut-être fait attention à ne pas l'écrire dans les cas où elle n'était pas nécessaire. En revanche, la clause concernant les enfants des marins étant plus courte, il n'était pas nécessaire de faire une recherche sur l'opportunité de l'écrire ou pas. Tout cela n'est que de l'ordre de l'hypothèse et il peut être un peu facile de systématiquement évoquer une stratégie supposée des scribes ayant pour but la réduction de leur travail. Nous soulignons à nouveau l'originalité de la constitution de 146 qui ne prend pas en compte le cas spécifique des enfants des marins. Certes les marins qui ont eu des enfants avant leur engagement purent voir ces enfants obtenir la citoyenneté romaine. C'est le cas des enfants du *gubernator* Valerius. Mais les marins, comme les auxiliaires, dont les enfants sont nés pendant le service ne purent bénéficier de la citoyenneté. Il y a donc une réelle altérité du texte des constitutions pour les troupes de Pannonie inférieure de cette période allant de 143 à 154. Nous pouvons en effet constater que le texte du diplôme issu de la constitution en faveur des troupes de la Germanie inférieure en date de 150 ne comporte pas la clause *item filiis classicorum* présente dans les textes des diplômes de Pannonie inférieure de la même époque. L'autre diplôme exploitable que nous connaissons pour un marin de la flotte de Mésie inférieure ne comporte aucune clause relative aux enfants des soldats qu'ils soient nés ou pas pendant le service ou que leur père soit membre ou pas de la flotte. Il est vrai aussi que ce diplôme est issu d'une constitution en date du 8 février 157. Or d'après les deux diplômes de cette même année 157 pour la Pannonie inférieure, à cette époque la clause *item filiis classicorum* n'est plus présente. Nous n'avons donc qu'un seul document, le diplôme de 150 pour la Germanie inférieure, pour affirmer que la clause spéciale en faveur des enfants des marins nés pendant le service ne concerne que la flotte de Pannonie et pas les autres. Arriver à une telle conclusion en l'état de notre documentation serait donc un peu hardi. De plus, nous ne comprenons pas les raisons d'un tel traitement de faveur par rapport aux autres flottes provinciales.

Pour conclure, les marins des flottes prétoriennes furent favorisés par rapport aux auxiliaires

qui à partir de l'année 140 perdent le droit de voir leurs enfants nés pendant le service obtenir la citoyenneté romaine. Entre 152 et 158, le formulaire des constitutions des flottes prétoriennes est modifié afin de mieux contrôler les enfants des marins qui pourraient bénéficier de l'octroi de la citoyenneté. Les marins des flottes de Misène et Ravenne doivent avoir au préalable fait valider leur union auprès d'une autorité qui doit certainement être l'administration de la flotte concernée, pourquoi pas l'*officium* du préfet. Donc les marins de ces deux flottes conservent les mêmes droits qu'avant le « changement de 140 » au prix d'une procédure réglementaire plus contraignante. Il est beaucoup plus difficile de comprendre le sort des marins des flottes provinciales en la matière. Il n'y a que trop peu diplômes les concernant après 140 et les diplômes mixtes donnent des versions différentes en raison des fluctuations de leur formulaire. Nous ne savons d'ailleurs à qui ou à quoi attribuer ces modifications : errements de la chancellerie impériale ou stratégie des ateliers des scribes tentés de réduire leur tâche en coupant les parties des textes non nécessaires à la situation familiale du soldat ? Dans ce dernier cas, les clauses concernant les enfants nés avant le service ou celles concernant les marins auraient été volontairement coupées des textes des diplômes alors qu'elles étaient présentes dans les textes initiaux des constitutions. Ce schéma n'est pas opératoire en ce qui concerne la clause *item filiis classicorum* que nous ne retrouvons que dans les diplômes mixtes de Pannonie inférieure. De plus, ces diplômes ne concernent pas des marins mais des auxiliaires. Il n'y a pas non plus uniformité des textes des diplômes selon la province étant donné qu'un diplôme de 150, cette fois ci pour un marin de la flotte de Germanie ne comprend pas de clause en faveur des enfants. La clause spéciale concernant les enfants des marins disparaît après 154 dans les quelques diplômes qui nous sont parvenus qu'ils destinés à des marins ou à des auxiliaires. Nous pensons ainsi que si les marins des flottes provinciales furent privilégiés par rapport aux auxiliaires, cela n'a eu lieu que pour ceux de la flotte de Pannonie entre 143 et 154. Mis à part cette flotte durant cette période, les personnels des autres flottes n'ont pas bénéficié de traitement de faveur par rapport aux auxiliaires. Cette conclusion est bien sûr momentanée et pourra être confirmée ou infirmée par les hasards de nouvelles trouvailles. Les marins des flottes prétoriennes conservèrent donc leurs privilèges quasiment intacts même après le « changement de 140 » et même après les conditions plus strictes imposées pour que leurs enfants puissent obtenir la citoyenneté romaine à leur libération. Nous ne pensons pas que ces privilèges furent maintenus pour les marins des flottes provinciales, à l'exception momentanée des marins de la flotte de Pannonie. Les marins des flottes prétoriennes stationnées en Italie et très proches du cœur du pouvoir furent ainsi différenciés et favorisés non seulement par rapport aux auxiliaires mais aussi par rapport aux marins des flottes provinciales, plus lointaines.

Les constitutions impériales donnant des privilèges aux soldats auxiliaires et aux marins

étaient donc émises régulièrement depuis la moitié du I^{er} siècle de notre ère. Nous pensons que les diplômes n'étaient pas donnés automatiquement à tous les bénéficiaires d'une constitution impériale mais qu'il fallait en faire la demande et payer cette copie conforme en bronze. Il n'en demeure pas moins que les diplômes matérialisaient un lien direct entre l'empereur, chef des armées, et ses soldats qui à la fin de leur service obtiennent la citoyenneté romaine et le *conubium*. Les vétérans pourront ainsi se faire les relais de l'autorité impériale dans leur patrie d'origine. Il n'était pas rien d'avoir chez soi un document en bronze sur lequel était gravé le nom de l'empereur et quelques lignes plus bas le sien.

Au début du II^e siècle, le formulaire des marins des flottes prétoriennees qualifiés pour recevoir un diplôme se stabilise et se confond. Désormais, les marins pouvant bénéficier des privilèges d'une constitution impériale sont les vétérans qui ont accompli 26 ans de service et plus et qui ont reçu l'*honesta missio*. Ces privilèges consistaient dans l'octroi de la citoyenneté romaine et dans celui du *conubium*. La réforme de 140 interdisant aux enfants d'auxiliaires nés pendant le service de recevoir la citoyenneté romaine ne concerna pas les marins des flottes. On peut y voir une forme de privilège supplémentaire pour ces marins des flottes prétoriennees. Toutefois, durant les années 150, la chancellerie impériale précise que le *conubium* ne pourra concerner que les unions reconnues par une autorité compétente si cette union a été contractée durant le service. À condition de respecter cette contrainte administrative, les enfants des marins des flottes prétoriennees nés pendant le service gardent le droit de recevoir la citoyenneté romaine.

Les diplômes nous permettent aussi d'appréhender comment le pouvoir central considérait ses soldats pour la très grande majorité d'origine pérégrine. Nous avons vu que les marins étaient privilégiés par rapport aux auxiliaires à partir de la réforme de 140 qui ne les toucha pas. Il se pourrait aussi que les marins aient acquis un statut privilégié par rapport aux troupes auxiliaires terrestres. L'étude de l'onomastique des marins et de son évolution s'impose pour voir dans quelle mesure on peut connaître ce statut.

III la formulation de l'origine des marins dans les diplômes militaires

1) L'évolution de la formulation de l'origine dans les diplômes militaires des marins de Misène et de Ravenne

Nous allons tout d'abord étudier comment l'origine des marins des flottes de Misène et de Ravenne était formulée. Nous mettrons aussi en valeur les évolutions de la formulation de l'origine à travers les deux cents ans d'histoire concernant les diplômes de marins retrouvés

ainsi que les cas singuliers. Nous comprenons dans cette étude les huit légionnaires des légions I et II *Adiutrices* libérés en 68 et en 70. En effet, ces diplômes délivrés de façon exceptionnelle pour des légionnaires l'ont été parce que les bénéficiaires sont d'anciens marins de Misène et de Ravenne. Surtout ils sont rédigés à la manière des diplômes des flottes italiennes.

Dans les diplômes militaires, l'origine suit immédiatement la dénomination du bénéficiaire. De 52, date du premier diplôme connu concernant un marin, aux années 130, on a soit uniquement le nom du peuple d'origine, soit le nom de la cité du marin, soit le nom de la province seule. Parfois on peut préciser un deuxième élément complémentaire pouvant être selon les cas celui du nom du peuple ou de la cité du bénéficiaire. L'écrasante majorité des diplômes retrouvés dont l'origine est conservée indique le nom du peuple uniquement. Ainsi nous avons par exemple, dans un diplôme issu d'une constitution en faveur de la flotte de Ravenne du 26 février 70²²³, un *Dernaius Derdipili f., Dacus*. De même dans un diplôme issu d'une constitution pour la légion II *Adiutrix* du 7 mars 70, un *Zurazis Decebali f., Dacus*. Notons au passage que dans ces deux cas les diplômes nous livrent le nom du bénéficiaire et de son origine au nominatif. Ce n'est pas le cas de la plupart des diplômes dans lesquels ces noms sont au datif. D'ailleurs dans une autre copie de cette constitution du 7 mars 70, le datif est employé pour un bénéficiaire dont le nom est perdu ; nous avons ainsi un *[---]is f., Daco*. Notons aussi la présence de Daces dans les unités romaines dès le I^{er} siècle et avant même que la Dacie elle-même ne soit conquise. *Zurazis* est même fils d'un Décébale, homonyme du futur roi vaincu par Trajan. Il pourrait être issu d'une ancienne population gète installée depuis longtemps sur la rive droite du Danube et que les Romains auraient assimilé officiellement aux Daces. Il est vrai que les termes Dace ou Gète semblent être interchangeable²²⁴. Il pourrait aussi très bien s'agir d'un Dace installé dans la province de Mésie durant la première moitié du I^{er} siècle de notre ère²²⁵.

Certaines origines diffèrent du cas général décrit ci-dessus. Un premier type de cas particulier est celui où il y a mentionné non seulement la province d'origine mais aussi la cité. C'est le cas dans un diplôme du 5 avril 71 pour un *gregalis* de la flotte de Misène attribué à *M(arco) Damae f., Suro Garaseno*. Nous ne pensons pas que *Surus* soit le cognomen du bénéficiaire. Nous pensons que *Surus* se rapporte à la Syrie, la province d'origine du marin et

²²³RMD, IV, 203 = AE, 1997, 1771.

²²⁴D. Dana, 2009, p. 209-256, p. 247.

²²⁵Il existe des indices montrant que les gouverneurs de Mésie auraient installé des peuples venus de la rive gauche du Danube sur la rive sud durant le I^{er} siècle de notre ère. Voir Strabon (VII, 3, 10) décrivant le légat de Mésie *Sex. Aelius Catus* (proconsul de Macédoine au tout début du I^{er} siècle de notre ère) déportant 50 000 Gètes sur la rive sud du Danube. Voir aussi *CIL*, XIV, 3608 = *ILS*, 986 où *Ti. Plautius Silvanus Aelianus* (gouverneur de Mésie autour de 57-67 de notre ère) se vante d'avoir installé dans la l'Empire et soumis au paiement du tribut plus de cent mille Transdanubiens avec leurs femmes, enfants, chefs et rois.

que celui-ci a fait rajouter, ou les autorités ont enregistré pour lui, sa cité d'origine, Garasa²²⁶. Contrairement à un autre Syrien passé dans la légion I *Adiutrix*, *Matthaius Polai f.*, qui n'a indiqué que la province d'origine sans plus de précision dans un diplôme en date du 22 décembre 68²²⁷.

Deux diplômes posent problème car tout ou partie de l'origine n'est pas clairement identifiée. C'est le cas du premier marin connu ayant reçu un diplôme : *Sparticus Diuzeni f.* Son origine mise au nominatif donne deux éléments d'identification : *Di[[b]]scurtus Bessus*²²⁸. Il s'agit bien d'un Besse mais que veut dire *Dibscurtus* ? Si l'ethnique Besse est utilisé comme synonyme de Thrace, il s'agirait peut-être du véritable peuple ou tribu dont est issu *Sparticus*. E. Paunov indique dans son tableau des marins des flottes italiennes originaires de Thrace²²⁹ que *Dibscurtus* serait le nom du *uicus* d'origine de *Sparticus*. Cette dernière solution ne correspond pas avec les habitudes relevées dans les diplômes de la première période allant jusqu'aux années 130. De plus, E. Paunov ne nous dit rien des arguments qui l'ont convaincu de faire du nom de *Dibscurtus* celui d'un *uicus*. Un parallèle pourrait être à la rigueur mis en évidence. Il s'agit d'un diplôme dont l'origine est aussi très problématique : le diplôme, copie d'une constitution pour la flotte de Misène du 5 avril 71, concerne un *Baslel Turbeli f.*, *Gallinaria Sarniensis*. Il a été retrouvé en Corse. On pourrait supposer que le bénéficiaire viendrait d'une hypothétique cité de *Sarnia* et d'un encore plus hypothétique *uicus* de *Gallinaria* (orthographié *Callinaria* dans l'*extrinsecus*). Mais il existe une île près de la côte ligurienne du nom de *Gallinaria*²³⁰. Il nous semble difficile de relier cette île à celle de *Sarnia* (connue aussi avec la variante *Sarmia*) qui serait l'ancien nom de Guernesey, une des îles anglo-normandes²³¹. S'il faut assimiler *Sarnia* à *Sarnae*, cette dernière serait une localité se trouvant dans le Val d'Adige actuel, dans les Alpes entre l'Italie du Nord et l'Autriche²³². Cette dernière possibilité nous éloigne un peu plus encore, nous semble-t-il, d'une solution valable. Peut-être existait-il sur l'île de *Gallinaria* une petite cité appelée *Sarnia*. Une dernière possibilité serait qu'il s'agisse des noms d'une cité et d'un peuple de Corse inconnus jusqu'à présent.

Deux autres diplômes sont particuliers en ce sens que l'on ne voit d'autre mention de l'origine que celle de la cité. C'est tout d'abord le cas dans un diplôme issu d'une constitution pour la flotte de Misène publiée le 9 février 71²³³ octroyé à *Liccaio Birsi f.*, *Marsunnia*. Il

²²⁶*Garasa* est mentionnée par Flavius Josèphe, *BJ*, I, 104 ; II, 457 ; III, 47 ; Ptolémée, V, 15 ; Plin l'Ancien (*HN*, V, 74) emploie *Gelasa* plutôt que *Gerasa*.

²²⁷*CIL*, XVI, 8.

²²⁸*CIL*, XVI, 1 donnait initialement *Dipscurto*, ce qui a été corrigé en *Dibscurto* par D. Dana, 2013, p. 219-269, p. 221.

²²⁹E. Paunov, 2005, p. 39-51.

²³⁰*RE*, VII, 1, col. 670.

²³¹*RE*, VII, A, 1, col. 25.

²³²*RE*, II, A, 1, col. 28.

²³³*RMD*, IV, 204 = *AE*, 1997, 1273.

faudrait en fait assimiler Marsunnia à Marsonia qui se trouve dans ce qui va devenir en 106 la Pannonie inférieure. Marsonia est située sur la Save entre Siscia et Sirmium²³⁴. Cette localité se trouve sur le territoire des Breuques ou éventuellement sur celui des Scordisques. Ainsi dans ce cas, le nom du peuple d'origine n'est pas indiqué. Le centurion a seulement mentionné le nom de sa cité. Un autre diplôme mentionne uniquement le nom d'une cité à la place d'un ethnique. Cependant on ne sait à quelle flotte appartenait ce marin : italienne ou provinciale ? Il s'agit d'une copie d'une constitution de janvier/février 85²³⁵. Le diplôme est à l'attention de *[Nar?]cisso, Maron(eio)*. Il s'agit de la cité de Maroneia, une cité grecque libre enclavée dans la province de Thrace, sur la côte nord de la mer Égée. Dans ces deux cas et plus particulièrement dans le deuxième étant donné qu'il s'agit d'une cité grecque, le sentiment d'appartenance civique est bien plus fort que celui d'appartenance à un peuple ou à une province. Précisons d'ailleurs que ce sentiment peut être celui du bénéficiaire comme celui du concepteur du texte de la constitution à Rome considérant que la cité définit pleinement l'identité de cette personne qui n'est pas issu d'un peuple barbare mais du monde grec.

Malgré ces cas particuliers, la grande majorité des diplômes de marins des flottes italiennes de la première période entre le milieu du I^{er} siècle de notre ère et les années 130, indiquent uniquement le nom du peuple du bénéficiaire. On recense entre autres un Sarde, des Daces, un Pannonien, un Désidiate, un Dalmate, un grand nombre de Besses. Il semble que ces origines ne désignent pas la province dans la plupart des cas. En fait le nom de la province peut être utilisé pour désigner de façon générique une personne appartenant à un peuple s'y trouvant. Ainsi il est peu probable que le Pannonien²³⁶ cité plus haut dans notre énumération soit réellement un membre du peuple des « Pannoniens » mais plutôt issu d'un peuple se trouvant sur le territoire de la province de Pannonie. Il en va de même pour le Sarde ou le Dalmate de notre liste²³⁷. Inversement en ce qui concerne le cas de la Thrace, il semble que le nom d'un peuple particulier, les Besses, ait servi à désigner de façon générique toute personne venue de la province de Thrace. Nous y reviendrons plus loin dans la partie II lorsque nous traiterons les grands bassins de recrutement.

Trois diplômes émis à des dates rapprochées entre 128 et 131 semblent correspondre à une série intermédiaire entre deux époques différentes de formulation de l'origine des marins. Dans l'ordre chronologique, les diplômes sont destinés à :

²³⁴ *Marsonia* est l'actuelle Slavonski Brod en Croatie, cf. *Brill's New Pauly*, 8, col. 404.

²³⁵ *RMD*, V, 328 = *AE*, 1998, 1614.

²³⁶ *CIL*, XVI, 17 issu d'une constitution du 14/30 avril 71 pour une flotte italienne inconnue.

²³⁷ *CIL*, XVI, 9 = *AE*, 1983, 451 de 68 pour la légion I *Adiutrix* et *RMD*, III, 142 = *AE*, 1989, 315 de 100 pour la flotte de Ravenne respectivement.

- *Numisio Saionis f. Nomasio, Corso Vinac(eno)*²³⁸.
- *M. Cominio Cubesti f. Vieloni, Corso Cobas(io ?)*²³⁹
- [---] *f., Cilici Titiopolit(ano)*²⁴⁰

Les deux premiers diplômes sont deux copies d’une même constitution octroyée à la flotte de Misène et publiée le 18 février 128. Le troisième est issu d’une constitution du 17 janvier 131 toujours pour la flotte de Misène. Remarquons qu’entre ces dates aucun autre diplôme concernant une flotte italienne n’a été retrouvé jusqu’à présent. En ce qui concerne les flottes provinciales, un diplôme pour un marin de la flotte de Mésie publié le 20 août 127²⁴¹ indique comme dans la période précédente uniquement le peuple, en l’occurrence un Pannonien ou assimilé. Un autre diplôme toujours pour la flotte de Mésie daté entre 131 et 135 n’a conservé ni le nom ni l’origine du bénéficiaire²⁴². Le schéma présenté par cette mini-série de trois diplômes semble être le suivant. On cite d’abord la province d’origine puis le nom du peuple ou de la cité du bénéficiaire. En effet, les *Vinaceni* et les *Cobasii* sont des peuples de Corse²⁴³.

L’origine Titiopolis du troisième diplôme correspond à une cité située non loin de la côte de Cilicie. Dans ce dernier cas, il faut reconnaître que le F précédant CILICI pose problème. S’il s’agit bien d’un F, nous n’aurions pas de cognomen ou bien il faudrait faire de Cilix un surnom, ce qui ne nous semble pas être une bonne solution. De plus, l’épouse dont le nom est dans la lacune est clairement désignée comme étant d’origine cilicienne (*Cilici(ssae)*). Les auteurs ayant publié ce diplôme ne font que supposer qu’il est à destination d’un marin de Misène uniquement en fonction du grand nombre de marins ciliciens lui appartenant et du fait que le nom du marin suit la date consulaire. Nous reproduisons ci-dessous la photo du document et celle du détail de la ligne douteuse ainsi que la restitution de cette séquence.

²³⁸*CIL*, XVI, 74.

²³⁹*AE*, 2005, 691.

²⁴⁰W. Eck, N. Mugnai, A. Pangerl, 2015, p. 249-252 = *AE*, 2015, 1881

²⁴¹*AE*, 2008, 1755.

²⁴²*RMD*, IV, 252.

²⁴³Les *Corsii Vinaceni* sont les Ούνακηνοί chez Ptolémée, III, 2, 6 ou les Ούενίκιον dans III, 2, 7 ; les *Cobasii* sont inconnus par ailleurs en Corse.

Figure 1 – Diplôme d'un Cilicien de Titiopolis (AE, 2015, 1881)



W. Eck *et al.*, *ZPE*, 193, 2015, p. 250

Figure 2 – Détail du diplôme AE, 2015, 1881



[---]XVI K FEBR
[---] RVFINO COS
[---]ATE PONTIANO
[---] *uacat*
[---] + F CILICI TITIOPOLIT

L'espace vide, après les trois premières lignes qui correspondent à la date consulaire, devait mentionner au centre de la ligne le grade du bénéficiaire. Puis, à la ligne suivante, on devait

avoir l'onomastique du marin. Pour cette raison formelle, il est évident que ce diplôme concerne un marin et pas un auxiliaire. Il pourrait aussi concerner un *equus singularis Augusti* car leurs diplômes ont même formulation à ce niveau. En admettant que nous ayons bien un marin, il est délicat d'en faire un marin d'une flotte prétorienne si la restitution du F de *f(ilius)* est correcte. En effet, il devrait avoir son cognomen juste avant la mention de l'origine. La photo à cet endroit du fragment et sans doute le texte original lui-même sont difficilement lisibles. Soit la restitution du F est fautive soit il ne s'agit pas d'un marin de la flotte de Misène.

Dans ce dernier cas, rien n'interdit de supposer que ce diplôme concerne une flotte provinciale ; pourquoi pas la flotte de Syrie stationnée à Séleucie de Piérie ? Les marins des flottes provinciales n'avaient pas tous les *tria nomina* comme ceux des flottes prétoriennes à l'époque de l'émission du diplôme. On pourrait ainsi expliquer pourquoi le bénéficiaire ne semble pas porter les trois noms mais une onomastique pérégrine. Il nous est parvenu un seul diplôme issu d'une constitution en faveur de la flotte de Syrie en date de 119²⁴⁴. Nous reproduisons la séquence correspondant à celle de notre marin de Titiopolis ci-dessous.

C HERENNIO CA[.]LLA
L COELIO RVFO COS
[---]REGALE
[---]CI F RVFO NICAENS

Nous voyons que la ligne suivant l'énoncé de la date consulaire correspond au grade, [*ex g]regale*, qui est placé au centre. Puis à la ligne suivante, nous avons le nom du bénéficiaire et son origine. Nous constatons que ce marin de la flotte de Syrie porte les trois noms en raison de la présence du cognomen Rufus suivant la filiation [*---]ci f.*, laquelle montre que son père était un pérégrin. Il est citoyen de Nicée dans la province du Pont-Bithynie. Cela nous montre aussi que le recrutement de la flotte syrienne n'était pas uniquement local. Donc rien n'empêche un citoyen de Titiopolis en Cilicie de s'engager en 105 dans la flotte de Syrie basée à Séleucie de Piérie. Dans le cas du diplôme de la flotte de Syrie, le bénéficiaire porte bien les *tria nomina* mais les marins des flottes provinciales ne recevaient pas systématiquement ceux-ci comme c'est le cas à cette époque pour les marins des flottes prétoriennes. Donc rien ne s'oppose à ce que notre premier marin supposé originaire de Titiopolis n'ait qu'une dénomination pérégrine. Ainsi après le F de *filio* suit immédiatement l'origine. Si l'on veut absolument faire de ce marin un membre de la flotte de Misène, il faut soit considérer que le scribe a oublié de noter son cognomen (tous les marins de Misène dans notre documentation à cette époque ont un cognomen si ce n'est une exception dans une inscription de Misène²⁴⁵), soit le F de *filio* est

²⁴⁴RMD, V, 354 = AE, 2002, 1746.

²⁴⁵Il s'agit de *Serapion Serapioni (filius)* de la trière Vesta. Il est possible que l'on n'ait pas indiqué ses *tria*

fautif ou mal lu. Nous avons tout de même conservé ce diplôme dans le groupe des marins de Misène mais les incertitudes demeurent importantes²⁴⁶.

Cela dit, quelle que soit la flotte du bénéficiaire, son origine a la même séquence que les deux premiers diplômes : PROVINCE + PEUPLE OU CITÉ. Si nous avons réellement une règle de formulation de l'origine, il ne s'agirait là que d'une période de transition et cette règle n'a pas duré très longtemps contrairement à celle qui suivit.

En effet, à partir d'un diplôme de 134 au plus tard, une nouvelle règle de formulation de l'origine se met en place. Pratiquement tous les diplômes de marins jusqu'à un diplôme de 212 compris ont la forme suivante : PEUPLE OU CITÉ + EX NOM DE LA PROVINCE. Le premier diplôme ayant ce mode de désignation de l'origine est issu d'une constitution datant du 15 septembre 134 en faveur de la flotte de Misène à destination de *D. Numitorio Agisini f. Tarammoni, Fifens(i) ex Sard(inia)*. Le dernier diplôme connu ayant ce mode de désignation de l'origine date du 30 août 212²⁴⁷ et il est à destination d'un ancien centurion de la flotte de Misène, *M. Didius Hellanicus* venant de *Pompeiopolis ex Cilicia*. Le nom de l'ethnique n'est plus confondu avec celui de la province comme cela pouvait arriver avec l'ancienne façon de désigner l'origine. En effet, le marin indique le nom de son peuple d'origine puis la province dans laquelle il se trouve. Par exemple, *M. Sollius Gracilis*, ancien *gregalis* de la flotte de Ravenne, se dit être un *Scordiscus ex Pannonia*²⁴⁸. On ne peut plus le confondre avec un autre marin de Misène, connu par un diplôme de 145, originaire de la même province de Pannonie, *Ti. Claudius Masculus*, mais qui lui est un Boien : *Boius ex Pannonia*²⁴⁹. Comme pour la première période, il faut noter dès à présent le grand nombre de marins issus de Thrace ou plutôt de *Bessia*. On peut trouver là une sorte d'anomalie. En effet, le nom du pays des Besses ou *Bessia* n'a jamais été utilisé par les autorités romaines pour désigner une province. Or on retrouve *Bessia* à la place de *Thracia* systématiquement dans les copies d'une constitution en faveur de la flotte de Ravenne en date du 1^{er} août 142. Nous avons dressé la liste des trois marins connus bénéficiant de cette constitution ci-dessous :

- *M. Vlpius Bizae f. Riuzois, Nicopolis ex Bessia*²⁵⁰.
- *L. Petronius Epteatralis, Nicopolis ex Bessia*²⁵¹.

nomina mais uniquement sa dénomination pérégrine. Le dédicant est aussi un marin de la même trière et porte les *tria nomina* (AE, 1929, 146 = EDR, 073126).

²⁴⁶D. Dana considère dans le rapport de cette thèse qu'il convient mieux de lire [---]ETI que [---]F ; le marin de Titiopolis aurait donc les *tria nomina* au lieu d'une onomastique pérégrine. Ce diplôme pourrait ainsi être comptabilisé parmi ceux de la flotte prétorienne de Misène.

²⁴⁷RMD, I, 74.

²⁴⁸AE, 2007, 1786.

²⁴⁹AE, 2008, 1111.

²⁵⁰RMD, V, 392 = AE, 2004, 1921.

²⁵¹RMD, IV, 264 = AE, 1995, 1824.

– Anonyme, *Nicopolis e[*x Bessia?*]*²⁵².

Il y a deux possibilités pour la cité d'origine : soit Nicopolis ad Istrum en Mésie inférieure (mais en 142, cette cité est encore en Thrace), soit Nicopolis ad Nestum qui se trouve en Thrace à l'ouest de la chaîne du Rhodope. P. Holder et M. M. Roxan préfèrent Nicopolis ad Nestum qui se trouve sur le territoire des Besses²⁵³. Nous verrons plus loin que cette solution n'est pas aussi évidente car des Besses ont aussi été déportés en Dobroudja au I^{er} siècle de notre ère. De plus, il nous est parvenu un diplôme d'une époque plus tardive datant de 221, dans lequel l'ancien marin de la flotte de Ravenne vient de *Nicopoli ex Moes[ia infer(iore)]*. Il s'agit donc bien dans ce dernier cas de Nicopolis ad Istrum²⁵⁴. Quoi qu'il en soit de la situation exacte de la Bessia, il est frappant de voir que des peuples thraces se définissent par leur cité. Puis le sentiment d'appartenance au peuple Besse (où qu'il se trouve : à l'ouest du Rhodope ou dans l'actuelle Dobroudja) est plus fort que les contraintes administratives romaines qui assignent l'appartenance à une province artificiellement créée. Sur les inscriptions funéraires, les marins venus des Balkans, se disent plus volontiers Besses que Thraces ou Mésiens. Dans les inscriptions funéraires de Misène, les marins se disent Besses et non pas Thraces comme on peut le constater dans l'annexe répertoriant les origines des marins²⁵⁵. Les « fonctionnaires » de la chancellerie impériale ont peut-être été surpris par les habitudes des marins se disant Besses. Nous y reviendrons un peu plus loin mais remarquons tout de suite qu'en fait nous n'aurions pas dû laisser entendre quelques lignes plus haut que les bénéficiaires des diplômes se définissaient eux-mêmes. En fait la désignation de l'origine est définie par l'autorité militaire romaine. Lors de la *probatio* et de l'enregistrement du soldat auxiliaire ou marin, celui-ci donne son origine avec ses mots mais l'officier note la traduction administrative de la provenance. Donc il n'est pas surprenant de voir indiquer le nom d'une cité car ce soldat est né sur son territoire d'un père qui y est né. Ce qui est vraiment surprenant est la transformation du nom de la province de Thrace en Bessia que nous ne connaissons pas par ailleurs dans le cadre officiel romain. S'agirait-il d'une erreur de la chancellerie ou bien d'un changement de nom momentané ? Mais cette erreur ne dura pas et on rétablit la norme du pouvoir central au plus tard en 160. En effet dans les diplômes, copies de la constitution en date de cette année pour la flotte de Misène, la Thrace est bien indiquée comme étant la province d'origine des marins. Ceux dont l'origine nous est parvenue sont d'Augusta Traiana²⁵⁶, ou de Philippopolis²⁵⁷ et à

²⁵²RMD, V, 394 = AE, 2002, 1761.

²⁵³Voir les notes des auteurs dans les trois dernières références du RMD.

²⁵⁴RMD, V, 457/317 = AE, 2001, 2165 = RGZM, 53.

²⁵⁵Nous avons seulement un marin se disant être un Thrace. Il appartient à la flotte de Bretagne : CIL, XIII, 3544 = AE, 1888, 149.

²⁵⁶RMD, V, 427 = AE, 2006, 1854 = AE, 2002, 1760.

²⁵⁷AE, 2006, 1855 ; RMD, IV, 277 = AE, 1995, 1822 ; RMD, II, 105 = AE, 1975, 245.

chaque fois, il est bien précisé *ex Thracia*. Il y a aussi un marin originaire de *[Ni]copol[is]* mais le nom de la province est dans la lacune du diplôme et on ne peut dire s'il suivait dans l'énonciation de l'origine *ex Thracia*²⁵⁸. Cette hypothèse est probable étant donné le contexte : la plupart des diplômes issus de cette constitution de 160 concernent la province de Thrace.

À partir de 214, ou peut-être à partir de la fin du II^e siècle, la chancellerie impériale met en place une nouvelle façon de désigner l'origine des marins dans les diplômes. On rajoute au nom de la cité ou du peuple et à celui de la province le nom du *uicus* d'origine. Cette mise en place ne semble pas s'être faite de façon claire en ce sens qu'il y a eu pendant un certain temps un chevauchement entre les pratiques de la deuxième période et celle de la nouvelle. En effet, un diplôme pour Priscinus Priscus, un marin d'une flotte prétorienne inconnue (dont la date pourrait être soit 192-202, soit 204-206), dit de celui-ci qu'il est *ex Pan(nonia) infer(iore), Iatumentianis (uico ?)*²⁵⁹. On constate l'absence du nom du peuple ou de la cité qui aurait dû précéder *ex Pannonia*. En revanche, il se pourrait bien que *Iatumentianis* corresponde au nom de son *uicus*. Les trois diplômes pour des flottes prétoriennes suivant celui-ci respectent la forme mise en place en 134 sans mentionner le *uicus*²⁶⁰. Puis un diplôme issu d'une constitution en faveur de la flotte de Misène de 214 est à destination d'un marin *n(atione) Isaurus, uicus Callosus*²⁶¹. Cette forme de désignation de l'origine ne donne ni la cité, ni la province d'origine mais le peuple et le *uicus* sont ici clairement mentionnés. Ensuite un diplôme à destination d'un marin de Ravenne (issu d'une constitution datée entre 218 et 235) donne pour la première fois la séquence suivante : cité + *ex* province + *uicus*²⁶². Le marin provient ainsi de *[Ni]copol(is) ex Moesia inf(eriore), [uicus ---]tsitsi*. La présence du *uicus* a été reconstituée par P. Weiss²⁶³. Pour lui *[---]tsitsi* ne correspond pas à la fin du nom de la femme ou d'un des enfants du marin. En revanche, le diplôme de 221 issu d'une constitution pour la flotte de Ravenne indique clairement la nouvelle séquence de l'*origo*. Le bénéficiaire, se dit venir de *Nicopolis ex Moesia infer(iore)] uicus Bres[---]*²⁶⁴. Cette forme d'énonciation de l'origine est visible jusqu'au dernier diplôme connu pour un marin venu d'une province²⁶⁵. La désignation de l'origine change notablement pour les deux derniers diplômes connus qui concernent des marins d'origine italienne. M. A. Speidel pense que la précision accrue dans la désignation de l'origine dans les diplômes militaires serait à mettre en relation avec l'attribution de la citoyenneté à

²⁵⁸RMD, V, 425 = AE, 1997, 1769. Nous verrons un peu plus loin qu'en 160 les cités de Nicopolis ad Nestum et de Nicopolis ad Istrum étaient toutes les deux en Thrace.

²⁵⁹RMD, IV, 304 = AE, 2000, 1214.

²⁶⁰RMD, V, 449 de 202 ; RMD, III, 189 de 206 ; RMD, I, 74 de 212.

²⁶¹RMD, II, 131 = AE, 1979, 626.

²⁶²AE, 2000, 740 = RMD, III, 201 = AE, 1991, 1359.

²⁶³P. Weiss, 2000, p. 279-285.

²⁶⁴RMD, V, 457/317 = AE, 2001, 2165 = RGZM, 53.

²⁶⁵RMD, II, 133 issu d'une constitution pour la flotte de Misène datant du 27 novembre 229.

l'ensemble des hommes libres²⁶⁶. Cette décision a multiplié les *Marci Aurelii*. Afin d'éviter de se perdre dans les multiples homonymes provenant d'une même cité ou d'un même peuple on aurait ainsi tenté de les distinguer par la mention du *uicus*. Cette mesure aurait été généralisée à l'ensemble des marins y compris ceux qui ne s'appelaient pas Marcus Aurelius. Cette hypothèse est séduisante. Cependant les multiples diplômes distribués à des prétoriens durant la première moitié du III^e siècle ne mentionnent que la cité avec bien sûr la tribu. Or beaucoup de bénéficiaires de ces diplômes sont des *Marci Aurelii* et il est vraisemblable qu'une bonne partie d'entre eux sont issus de familles ayant acquis la citoyenneté en 212²⁶⁷. De plus, cette hypothèse n'explique pas l'apparition probable du *uicus* dans le diplôme de 192-202 ou 204-206 soit un diplôme remontant au mieux à 8 ans avant la date supposée de la mise en place de cette réforme de la désignation de l'origine. M. A. Speidel n'évoque pas ce dernier document et doit peut-être considérer que *Iatumentianis* ne fait pas référence à un *uicus*. Même si le terme *uicus* n'est pas clairement écrit sur ce diplôme fragmentaire, il est intéressant de voir que ce nom est à la place de celui du *uicus* dans les diplômes émis à partir de 214. Comme nous le disions plus haut les trois diplômes intermédiaires pour une flotte prétorienne reprennent le type habituel de désignation de l'origine mis en place à la fin du premier tiers du II^e siècle. Il pourrait peut-être s'agir d'une erreur et *Iatumentianis* aurait dû être placé avant le nom de la province et correspondre alors non pas à un *uicus* mais à un nom de peuple de Pannonie. Quoi qu'il en soit, il est clair que la mention du *uicus* est systématique au moins à partir de 214 et il est effectivement tentant de la mettre en relation avec l'édit de Caracalla. Il est aussi possible, et cela n'est pas contradictoire avec ce qui précède, que la chancellerie impériale soit devenue plus soucieuse de précisions géographique et administrative concernant les soldats et plus particulièrement les marins.

Les deux derniers diplômes connus pour des marins de 247 et de 249/250 ne respectent pas en effet l'ordre établi par la chancellerie impériale depuis le début II^e siècle de notre ère. Mais il est vrai que les bénéficiaires sont originaires de Misène et d'Ateste, deux cités d'Italie laquelle n'est pas considérée comme une province. Les deux diplômes sont destinés à :

- *T. Flauio fil. Alexandro, n(atione) Ital(ico) d(omo) Misen(o)*, un ancien *optio* de la flotte de Misène.
- *[L. A?]merino L. fil. Sempro[nia]no, dom(o) Ateste*, un ancien *librarius sesquiplicarius* de la flotte de Ravenne.

²⁶⁶M. A. Speidel, 2017, p. 35-50, p. 46-47. Il fournit un tableau des diplômes militaires des marins où le *uicus* apparaît (p. 43) mais le premier diplôme de 192-202 ou 204-206 n'apparaît pas. Peut-être considère-t-il que *Iatumentianis* ne fait pas référence à un *uicus*.

²⁶⁷Par exemple : *RMD*, II, 132 (en 228) ; *RMD*, V, 469 = *AE*, 2001, 2166 (en 230)) ; *AE*, 2009, 1799 (en 234) ; *RMD*, I, 77 (en 236) ; *AE*, 2011, 1794 (en 245) ; *RMD*, V, 474 = *AE* 2002, 1754 et *AE*, 2011, 1795, 1796 (en 248).

La patrie d'origine est précédée de *domo* et le premier indique même qu'il est *Italicus* en plus de son appartenance à la cité de Misène. Cela n'est pas sans parallèle dans les inscriptions funéraires de Misène. En effet, nous avons par exemple un *beneficiarius*, Valerius Siluanus se disant *n(atione) Italicus*²⁶⁸ sans plus de précision. L'absence de la mention du prénom plaiderait pour une inscription datant de la fin du II^e ou du III^e siècle. *Natione* est aussi employé pour introduire la cité d'origine comme nous le voyons dans le cas du centurion *Cn. Arrius Myro* se disant *n(atione) Formianus*. On le voit aussi dans le cas d'un autre centurion, *M. Marius Pudens, nat(ione) Misenensis*²⁶⁹. Il est vrai que dans ce dernier cas le corps dans lequel a servi ce centurion n'est pas précisé et on ne sait s'il appartenait effectivement à la flotte de Misène. Toujours dans les inscriptions de Misène on peut trouver *domo* pour indiquer la patrie d'origine sans plus de précision quant à la province d'origine. C'est le cas du centurion *L. Valerius (H)ispanus* se disant *domo Flauia Sirmi*²⁷⁰. C'est-à-dire de Flauia Sirmium, située en Pannonie, qui est une colonie romaine depuis l'époque flavienne. Dans ce dernier cas nous nous éloignons de l'Italie. Mais il n'est pas sûr que les provinciaux mentionnés dans les diplômes aient changé de mode désignation de leur origine en ce milieu de III^e siècle. Il ne faut donc pas spécialement voir dans ces deux derniers cas le signe d'un changement des pratiques de la chancellerie. Seuls de nouveaux documents pourraient confirmer notre supposition. Nous sommes là encore tributaires du hasard des trouvailles.

2) La désignation de l'origine des marins des flottes provinciales

Dans les deux diplômes conservés à destination de marins de la flotte d'Égypte, ceux-ci donnent le nom de leur nome d'origine. Ainsi nous avons :

- *M. Papirius M. f., Arsen(oitae)*²⁷¹.
- *C. Gemellus Croni f., Coptit(ae)*²⁷².

Dans le premier cas, il s'agit du nome d'Arsinoë et dans le second cas de celui de Coptos. Ce dernier est d'ailleurs cité dans une inscription funéraire de Misène²⁷³. Il s'agit d'une dédicace faite par un marin d'une flotte, sans doute celle de Misène étant donné le contexte, à sa femme

²⁶⁸*CIL*, X, 3412 = *ILS*, 2893 = *EDR*, 157917.

²⁶⁹*CIL*, X, 3368 = *EDR*, 145405.

²⁷⁰*CIL*, X, 3375 = *EDR*, 146665.

²⁷¹*CIL*, XVI, 24, un diplôme issu d'une constitution du 8 septembre 78.

²⁷²*CIL*, XVI, 32 un diplôme issu d'une constitution du 17 février 87.

²⁷³*CIL*, X, 3635 = *EDR*, 157569. Le nome Coptos est aussi celui d'un ancien fantassin de *cohors II Thracum* stationnée en Égypte connu par une copie d'une constitution du 23 mars 179 : *RMD*, III, 185 = *AE*, 1990, 1023.

Taesis. Elle est Égyptienne venant d'Apollonopolis, une cité du nome de Coptos. Il faut noter cependant que dans les autres inscriptions funéraires des marins la mention du nome est absente. On se contente d'indiquer que l'on est d'origine égyptienne sans plus. Remarquons que dans le cas présent, il ne s'agit pas d'une dédicace faite pour un marin mais par un marin à sa femme défunte. Les règles de dénomination des marins peuvent ne pas s'appliquer avec rigueur dans ce cas. Pour revenir à nos deux diplômes, il pourrait être frappant qu'on ne mentionne pas le nom de la province d'Égypte et que l'on se contente du nome, subdivision administrative propre à cette province. En fait, comme il est précisé que la constitution est en faveur de la flotte d'Égypte, il n'a peut-être pas été jugé nécessaire d'indiquer la province étant donné qu'elle est la même que celle où se trouve la flotte. Si le bénéficiaire avait été originaire d'une autre province, il est fort probable qu'on l'aurait indiquée. Ici la mention du nome est suffisante.

Les autres diplômes conservés pour les autres flottes se contentent de noter juste après le nom du bénéficiaire, soit celui de son peuple, soit celui de sa province, soit celui de sa cité sans plus détail. Nous avons ainsi :

- [---]ci f. *Rufus, Nicaens(is)*, un ancien *gregalis* de la flotte de Syrie qui est originaire de la cité de Nicée, sans doute en Bithynie²⁷⁴.
- *C. Valerius [-] f. Marcellus, Pannon(ius)*, qui est un ancien *gregalis* de la flotte de Mésie²⁷⁵.
- *C(aius) Iulius C(ai) f. Felix, Vern(-)*, qui est un ancien *gregalis* de la flotte de Mésie²⁷⁶.
- [*Vale ?*]rius *Dati f., Scord(iscus)*, qui est un ancien pilote de la flotte de Pannonie²⁷⁷.
- *Veluotigernus Magiotigerni f., Brit(to)*, qui est un ancien *gregalis* de la flotte de Germanie²⁷⁸.

Nous constatons que le recrutement de ces flottes provinciales peut ne pas être local. Certes dans le dernier cas un Scordisque a incorporé « naturellement » la flotte de Pannonie. Mais dans le deuxième cas, un Pannonien s'est engagé dans la flotte de Mésie. De même, un habitant de Nicée a quitté sa patrie d'origine pour s'enrôler dans la flotte de Syrie dont le port de rattachement se trouve à Séleucie de Piérie en Syrie. Nous reviendrons sur ces diplômes dans la partie traitant des bassins de recrutement. Il s'agit ici d'essayer de voir s'il est possible de déceler des schémas quant à la désignation des origines des marins des flottes provinciales. Mais le peu de diplômes retrouvés pour les flottes provinciales ne permet pas de dresser des séries comme nous avons pu le faire pour les deux flottes italiennes.

Cependant soit la chancellerie a indiqué le nom de la province sans plus de précision soit

²⁷⁴RMD, V, 354 = AE, 2002, 1746, issu d'une constitution de décembre 119.

²⁷⁵AE, 2008, 1755 issu d'une constitution du 20 août 127.

²⁷⁶W. Eck, A. Pangerl, 2018, p. 219-231. Le diplôme est issu d'une constitution du 19 octobre 120.

²⁷⁷RMD, V, 401 = AE, 2001, 2156, issu d'une constitution du 11 août 146.

²⁷⁸R. S. O. Tomlin, J. Pearce, 2018, p. 207-216. Le diplôme est issu d'une constitution du 19 novembre 150.

elle a indiqué le nom du peuple ou de la cité sans dans ce cas préciser la province. Comme pour les deux marins originaires d'Égypte, nous voyons que le Scordisque est membre de la flotte de Pannonie. Il est possible d'en déduire que l'on a indiqué le nom du peuple et non celui de la province parce qu'il est membre d'un peuple de Pannonie et qu'il servait dans cette même province. En revanche, on a mentionné la province d'où provient Marcellus et non son peuple car il servait dans une flotte basée dans une autre province, celle de Mésie. Dans le cas de Velutigenus, on a simplement écrit son ethnique : il est un Breton. Mais celui-ci reste relativement peu précis et on n'a pas mentionné le nom précis du peuple ou de la cité d'origine. En effet, la Bretagne est une province différente de celle de sa flotte, celle de Germanie. C. Iulius Felix, ancien membre de la flotte de Mésie, est dit appartenir à un peuple dont les premières lettres sont *Vern*(---). Nous ne pensons pas qu'il s'agisse de l'équivalent de l'abréviation de *uerna* que l'on retrouve régulièrement dans les inscriptions et notamment dans certaines inscriptions funéraires de marins. Dans ce cas *uerna* veut dire que la personne est originaire de la cité où l'épithaphe a été installée. Dans le cas d'un diplôme militaire, nous comprendrions beaucoup moins le fait que l'administration militaire indique une origine par la traduction de « né ici ». Il est donc fort probable qu'il s'agit bien de l'abréviation d'un peuple inconnu à notre connaissance jusqu'à présent. Nous serions même tenté de rajouter qu'il s'agirait d'un peuple de Mésie inférieure étant donné que le marin servait justement dans la flotte de Mésie. De plus, la provenance de ce diplôme est inconnue ce qui laisse entendre une provenance balkanique laquelle certes pourrait ne pas forcément se trouver à l'intérieur des frontières de l'ancienne province de Mésie inférieure.

Le diplôme destiné au marin de la flotte de Syrie dont le cognomen est Rufus ne respecte pas cette « règle » qui semble émerger. Il est fort probable que cette cité de Nicée corresponde à celle se trouvant en Bithynie. À notre connaissance, il n'y a pas de cité se nommant Nicée en Syrie. Il serait peut-être possible d'expliquer cette anomalie par le fait que Nicée est une cité et non un peuple. Une cité qui, de plus, est importante dans sa province. L'administration devait ainsi considérer qu'il aurait été inconvenant dans l'ordre d'importance de qualifier un citoyen de Nicée de simple Bithynien au sens large. Donc, si notre raisonnement est correct, il y a fort à parier que si le Pannonien Marcellus avait été originaire d'une cité importante comme Sirmium, colonie romaine depuis les Flaviens²⁷⁹, le scribe chargé de l'enregistrement lors de l'enrôlement du marin aurait écrit le nom de cette cité et non celui de la province où elle se trouve. En fait cette règle qui semble émerger des quelques diplômes des flottes provinciales qui sont parvenus jusqu'à nous confirme celle qui avait été mise au point pour l'origine des soldats auxiliaires par M. P. Speidel. Il est donc nécessaire de procéder à quelques comparaisons

²⁷⁹A. Mócsy, 1974, p. 112-113.

avec les diplômes des autres unités et notamment troupes auxiliaires.

3) Comparaison avec les autres unités recevant des diplômes

Le formulaire de l'origine des prétoriens et les quelques gardes urbains que nous connaissons ne donnent que la cité d'origine, que celle-ci se trouve en Italie ou en province. En effet après la « réforme » du prétoire par Septime Sévère mise en place en 193, le recrutement des prétoriens s'élargit aux légionnaires venus des provinces. Par exemple, nous avons un [---] *Martialis* venant de Poetouio²⁸⁰. Cette cité se trouve en Pannonie supérieure. Seul le nom de la cité est indiqué sur le diplôme issu d'une constitution datant de 225. Or à la même époque, un diplôme de marin d'une flotte prétorienne issu de la même cité aurait rajouté, *ex Pannonia inferiore*, ainsi que le nom du *uicus*.

En ce qui concerne les auxiliaires, membres des cohortes et des ailes, le formulaire de l'origine des bénéficiaires reste le même que celui des marins durant la première période. C'est-à-dire qu'il n'est fait mention que du peuple ou de la cité d'origine. Un des derniers diplômes connus est destiné à un ancien cavalier de l'*ala I Thracum Herculiana*, *M. Antonius M. fil. Valens*, qui est dit venir de la cité d'Apamée sans précision de la province. On peut supposer qu'il s'agit d'une des deux cités portant ce nom situées en Syrie²⁸¹. M. P. Speidel a mis au point une règle d'attribution de l'origine des auxiliaires : la province d'où vient un auxiliaire est donnée dans l'énonciation de son origine s'il a servi dans une unité se trouvant en dehors de celle-ci. Le nom de la cité ou de son peuple ne sont indiqués seuls que s'il sert dans une unité stationnée dans sa propre province²⁸². Cette règle astucieuse souffre, comme le reconnaît l'auteur, de nombreuses exceptions ; à commencer par notre propre exemple cité plus haut. En effet, notre cavalier servant en Égypte est dit provenir d'Apamée au lieu de la Syrie sans plus de précision. Bien sûr, beaucoup d'Orientaux hellénisés citoyens d'une cité peuvent être identifiés par celle-ci plutôt que par leur province. En ce qui concerne les auxiliaires originaires des provinces germaniques, gauloises ou espagnoles, le flou entourant les termes *Germanus*, *Gallus* ou *Hispanus* fait que l'on aura plutôt tendance à donner le nom de leur peuple plutôt que celui de leur province même si leur unité se trouve dans une autre province. M. P. Speidel pense ainsi qu'un auxiliaire s'engageant dans une unité de sa province d'origine a été enregistré au moment de son enrôlement avec uniquement le nom de sa cité ou de son peuple. Puis si son unité change de province pendant la durée de son service, son origine

²⁸⁰*CIL*, XVI, 142.

²⁸¹*AE*, 2012, 1960, diplôme issu d'une constitution du 25 janvier 206 pour l'armée d'Égypte.

²⁸²M. P. Speidel, 1986, p. 467-480.

enregistrée au début de son service restera la même et c'est elle qui apparaîtra sur son diplôme. Cela expliquerait certaines exceptions à la règle de M. P. Speidel. Voilà pourquoi un auxiliaire connu uniquement par sa cité ou son peuple ne l'est pas par sa province d'origine alors qu'il a servi dans une autre province.

Le formulaire de l'origine des *equites singulares Augusti* est, quant à lui, similaire à celui des marins des flottes italiennes de la deuxième période qui commence au plus tard en 134. On trouve, en effet, tout le temps le nom de la cité ou du peuple d'origine puis la province où ces derniers se trouvent. Par exemple :

- *M. Aurelius Deciani f. Decianus, colonia Maluese ex Dacia*²⁸³.
- *M. Aurelius Mucatralis f. Zerula, Vlp(ia) Serdica ex Thracia*²⁸⁴.
- *M. Aurelius Suri f. Valens, Aug(usta) Traiana ex Thracia*²⁸⁵.

La dernière cité correspond en fait à Beroe. La seule incertitude concerne un *eques singularis* qui se dit venir de Oescus. La province de Mésie inférieure, où se trouve cette cité, n'est pas nommée mais il se pourrait que son nom ait été placé à la ligne suivante dont le début est très endommagé²⁸⁶. Ainsi, tout au long du II^e siècle et de la première moitié du III^e, les points de ressemblance entre les diplômes des marins des flottes prétoriennes et les *equites singulares Augusti* sont au nombre de deux : l'usage des *tria nomina* pour les désigner et le formulaire de l'origine.

4) Diplômes militaires et cartes mentales

L'indication de l'origine dans les diplômes militaires permet de saisir les représentations des contemporains de l'espace et des ethnies qui le peuplent. Nous pouvons même comprendre comment l'autorité centrale et dominante classait les peuples et les cités. Nous avons vu que dans un premier temps, il n'était indiqué que le peuple d'origine ou la province. Ensuite à partir des années 130, la norme pour les diplômes de marins est de mentionner le peuple ou la cité puis la province. Enfin à partir de 214, ou peut-être plus tôt de façon épisodique dès la fin du II^e siècle, le *uicus* fait son apparition. On a alors l'impression d'une volonté de la part de la chancellerie impériale de situer de façon plus précise, ou plutôt plus clairement, l'origine des bénéficiaires. À travers les diplômes militaires des marins et des auxiliaires, certains ont pu croire assister à un télescopage des cartes mentales de l'autorité centrale et des populations

²⁸³ *CIL*, XVI, 144 de 230

²⁸⁴ *CIL*, XVI, 146 issu d'une constitution de 237

²⁸⁵ *RMD*, III, 198, issu de la même constitution de 237 que le précédent.

²⁸⁶ *RMD*, IV, 158, diplôme issu d'une constitution de 133.

indigènes de l'Empire. Un diplôme de 133 pour un auxiliaire de Dacie Porolissensis appartenant à la cohorte I *Brittanica milliaria* montre une *origo* « corrigée », sans doute par son bénéficiaire²⁸⁷. La correction apparaît sur la face externe mais, nous n'avons pas accès à la partie de la face interne correspondant à l'*origo* car le diplôme est encore scellé. L'origine assignée par l'autorité centrale au bénéficiaire est la Pannonie. Par-dessus PANNON a été gravé CORNON ou CORNAC ; ce qui correspondrait au peuple des Cornacates établi au sud-est de la Pannonie inférieure non loin de la Mésie supérieure. Le bénéficiaire devait se sentir plus membre du peuple des Cornacates que Pannonien. Il aurait voulu ajouter une précision nécessaire à ses yeux quant à son origine²⁸⁸. Seulement D. Dana est revenu sur ce dossier²⁸⁹. Il a montré qu'en fait la correction visait à restituer CORNOV. Le dernier N de PANNON n'aurait pas été modifié car il ressemble à un V. Le bénéficiaire n'appartiendrait pas à un peuple de Pannonie mais aux *Cornouii*, un peuple de Bretagne. La correction aurait été faite non pas par le bénéficiaire mais peut-être par le scribe lui-même ou par un éventuel relecteur. La thèse de la confrontation entre le sentiment d'appartenance du soldat et la norme centrale s'effondre dans ce cas précis.

Un autre exemple de ce télescopage des cartes mentales aurait pu aussi se trouver dans les diplômes des marins. En effet, nous avons dit que les peuples de Thrace avaient tendance à se dire Besses. Il semblerait ainsi que la carte mentale des Besses ait contaminé celle de la chancellerie impériale dans deux ou trois diplômes pour des marins de Ravenne de l'année 142 dans lesquels le nom de Bessia est pris pour le nom d'une province. Nous avons vu plus haut que cela ne survient qu'en cette année 142. Les diplômes des années suivantes indiquent bien la Thrace et non la Bessia. En effet, la constitution de 160 en faveur de la flotte de Misène dont il nous reste de nombreux diplômes indique bien la province de Thrace et non de Bessia pour les marins qui en sont originaires. Il nous semble en fait peu probable que les scribes de la chancellerie impériale se soient laissés influencés par les soldats venus de Thrace qui eux se désignaient plus volontiers comme Besses. En revanche, il est possible que ces scribes aient considérés que la Thrace était bien un synonyme de la Bessia. Peut-être y aurait-il eu un changement momentané du nom de cette province mais il est vrai que cette dernière solution ne nous satisfait pas. Nous reviendrons sur cette Bessia dans la partie sur les bassins de recrutement de Thrace et de Mésie.

Il faut manipuler avec de grandes précautions ces notions de cartes mentales et de définition des identités²⁹⁰. Les soldats auxiliaires et marins n'avaient pas le choix de la façon de nommer

²⁸⁷RMD, I, 35.

²⁸⁸R. J. A. Talbert, 2013, p. 163-170.

²⁸⁹D. Dana, 2017 a, p. 287-298.

²⁹⁰M. A. Speidel, 2017, p. 35-50.

leur origine. Celle-ci était enregistrée au moment de l'enrôlement et non pas au moment de la procédure de libération 25 ou 26 ans plus tard. Le sentiment d'appartenance des peuples et des cités devait certainement exister mais il ne se logeait certainement pas dans les formules employées par l'administration romaine. Ces formules étaient d'ailleurs plus ou moins reproduites dans les documents privés dont les inscriptions lapidaires.

B) Les inscriptions lapidaires

Les inscriptions lapidaires constituent avec les diplômes militaires le cœur de nos sources, de notre savoir et de notre réflexion sur les flottes de l'époque impériale. La très grande majorité des inscriptions des marins sont des funéraires. Elles constituent ainsi des documents d'ordre privé même si beaucoup d'éléments sont les reflets des textes de l'administration militaire. Cependant les inscriptions lapidaires nous livrent aussi des informations de premier ordre sur l'environnement militaire mais aussi familial au sens large des marins. Les formules routinières employées nous dévoilent en fait tout un monde de relations diverses avec l'entourage proche du marin.

Nous avons établi le catalogue des inscriptions lapidaires des marins que l'on retrouvera dans le volume II. Nous avons comptabilisé un total de 974 inscriptions²⁹¹. Nous les avons classées par lieu de provenance, provinces ou régions italiennes puis par cité. À l'intérieur de chaque cité, les inscriptions ont été disposées par ordre alphabétique du gentilice et du cognomen dans le cas de gentilices homonymes. Lorsqu'il n'y a qu'un cognomen ou le nom unique de pérégrin ceux-ci sont placés dans l'ordre alphabétique du gentilice. Les anonymes ont été mis à la fin de la liste de la cité correspondante. Certaines inscriptions comportent plusieurs noms de marins. Dans ce cas, le nom faisant office de titre est celui du défunt ou, si celui-ci n'est plus présent, celui du premier nom apparaissant dans le texte.

Trois lieux se détachent particulièrement en termes de nombre de documents épigraphiques. La Campanie totalise 420 inscriptions. Elles se concentrent essentiellement à Misène (373²⁹²), Cumès/Baiae (15) et Pouzzoles (12). Rome et le Latium comportent 159 inscriptions qui proviennent de Rome (129) et dans une moindre mesure de Portus et Ostie (21 en tout). La région VIII émilienne arrive juste après le Latium avec 135 documents provenant pour la plupart de Ravenne et de Classis (129). 76 autres inscriptions ont été découvertes dans les autres régions et cités de la Péninsule. Nous voyons ainsi que l'Italie détient la grande majorité des

²⁹¹Nous venons déjà de faire l'expérience que ce catalogue est appelé à évoluer grâce aux futures découvertes mais aussi à cause de nos oublis. En effet, peu de temps après la soutenance de cette thèse, D. Dana nous a communiqué un article récent dans lequel est publié la stèle funéraire provenant de Rome d'un marin dalmate de la flotte de Ravenne (G. L. Gregori, D. Rossi, F. Savi, 2021, p. 203-214, repris dans *EDR*, 182344). Ce document n'apporte rien de nouveau et ne change en rien notre réflexion globale. Cependant il est remarquable car le marin est représenté en habits militaires. Nous l'avons inséré dans le présent catalogue au n°509 bis. Nous n'avons pas pu le prendre en compte dans cette étude mais nous le signalerons en note de bas de page notamment dans la partie sur les origines des marins et lorsque nous évoquerons les bas-reliefs représentant les marins.

²⁹²Deux inscriptions de Misène sont des doublons d'épithaphes et concernent chacune le même marin. Il devait s'agir de documents fautifs ou de brouillons. Apollonius Priscus est connu à travers les textes pratiquement identiques de *CIL*, X, 3504 = *Likelsey*, 40 = *EDR*, 116606 et *Likelsey*, 39 = *EDR*, 116607. C. Arrius Montanus a lui aussi deux épithaphes *CIL*, X, 3416 = *ILS*, 2896 = *EDR*, 157919 et *CIL*, X, 3416b = *ILS*, 2896 = *EDR*, 157920. Le nombre total des inscriptions de Misène comprend ces doublons.

inscriptions avec 791 inscriptions. Dans les provinces se répartissent les 183 documents restants. Bien sûr cette répartition n'est pas homogène. Certaines cités littorales maritimes ou fluviales peuvent concentrer particulièrement les inscriptions comme Séleucie de Piérie, en Syrie, Césarée en Maurétanie ou Cologne en Germanie

Nous verrons tout d'abord les critères sur lesquels nous avons sélectionné les inscriptions présentes dans le catalogue avant de passer en revue les multiples types d'inscriptions lesquelles pour la majorité sont sans surprise des épitaphes comme nous le disions quelques lignes plus haut. Nous détaillerons ensuite les éléments permettant de dater ces inscriptions. Nous verrons qu'en fait la plupart sont attribuables au II^e siècle et à la période sévérienne. Cette sous-partie est d'ailleurs l'occasion de faire une importante mise au point sur la date de l'octroi du titre *praetoria* aux deux flottes italiennes que nous pensons être identique à celle de l'attribution des *tria nomina* à leurs marins. Nous verrons que les inscriptions peuvent comporter des différences dans les formulaires mais aussi de formes matérielles selon les aires géographiques et cela est particulièrement visible entre Misène et Ravenne. Nous terminerons par une étude de cas sur la restitution du symbole 7 qui peut en fait vouloir dire selon le contexte *centurio* ou *centuria*. Il nous semblait nécessaire de faire cette dernière mise au point afin d'expliquer le pourquoi de certaines corrections que nous avons été amené à faire lorsque nous consultions les différents corpus et sites internet.

I La constitution du corpus et les critères de choix ou d'exclusion

Sur quels critères avons-nous sélectionné les inscriptions ? Les inscriptions retenues dans le catalogue sont celles où des marins apparaissent qu'ils soient défunts, dédicants, présents sur une liste de marins d'un monument votif, dédicataires ou dédicants d'une inscription honorifique. Cette étude porte essentiellement sur les marins et leurs proches. Nous prenons en compte tous les marins, du simple soldat au navarque. Il suffit qu'un nom de marin soit présent pour que le document soit incorporé dans le catalogue. Nous avons aussi pris compte les inscriptions où ce nom a disparu que le marin soit le dédicataire ou le dédicant²⁹³.

Les inscriptions concernant les préfets, les sous-préfets ne font pas partie du catalogue. Cependant les documents concernant un personnage qui a été navarque, par exemple, et qui a progressé dans la hiérarchie militaire et sociale a été pris en compte dans notre catalogue. Ces

²⁹³Les inscriptions où aucun nom n'apparaît ne sont pas présentes dans le catalogue même si ces inscriptions ont été produites au niveau d'une flotte ou d'une partie de celle-ci. Par exemple, une inscription religieuse fragmentaire de Cologne a été commanditée par les *milites* d'un équipage d'un navire de la flotte de Germanie (*CIL*, XIII, 8250 = *RSK*, 273 = *IKöln*, 392 = *AE*, 2017, 1004). Il est possible que la lacune cite un des cadres de cet équipage mais cela n'est pas certain. Nous n'avons donc pas intégré cette inscription dans le catalogue.

documents sont d'ailleurs très rares. Nous n'avons donc pas entrepris une analyse des fonctions et des rôles des préfets et sous-préfets ni l'étude détaillée des carrières et de la prosopographie des commandants en chefs des flottes. Comme nous l'avons dit dans l'introduction, ce travail avait été déjà réalisé par M. Zyromski²⁹⁴ il y a vingt ans. Cette étude serait à réactualiser mais cela sort des bornes de ce présent travail qui se limite au monde « sub-équestre », si nous pouvons dire.

La constitution du catalogue s'est faite à partir des grands corpus connus de tous comme le *CIL*, les *ILS*, et aussi des corpus locaux qu'ils soient à l'échelle d'une région, d'une province ou d'une cité. Un recueil important pour la Campanie et Misène en particulier est celui rassemblant les inscriptions latines du Kelsey Museum se trouvant à Ann Arbor dans l'État du Michigan aux États-Unis²⁹⁵. Des inscriptions ont certes été publiées dans des revues ou dans des ouvrages, mais n'ont pas encore été référencées dans les corpus ou dans l'*Année épigraphique*. Cela ne concerne pas uniquement des publications récentes, mais aussi certains ouvrages relativement anciens. Par exemple, certaines des inscriptions publiées par G. Bermond-Montanari dans la revue *Felix Ravenna* en 1971²⁹⁶ n'ont pas fait l'objet à notre connaissance d'une reprise dans l'*Année épigraphique* ou dans tout autre corpus. Il en est de même pour des inscriptions publiées par G.-A. Mansuelli dans un ouvrage de 1967²⁹⁷. Nous avons d'ailleurs pu connaître l'existence de ces documents dans un article de P. Giacomini répertoriant l'ensemble des marins de la flotte de Ravenne et les membres de leur famille publié en 1990²⁹⁸. Si l'on excepte les inscriptions issues de ces deux ouvrages, il y a douze autres inscriptions non reprises par les corpus. Nous les avons référencées par le titre abrégé de leur revue (ou ouvrage) ou par le nom de leur auteur sauf pour les quatre ayant fait l'objet d'une fiche sur le site en ligne *EDR*²⁹⁹.

Les sites internet ont ainsi été grandement mis à contribution. L'*Epigraphik-Datenbank* de Clauss-Slaby est à manipuler avec grande précaution en raison des nombreuses coquilles et restitutions fautives que l'on y trouve régulièrement. Il est toutefois très utile quand il s'agit de faire un premier sondage des sources ou pour avoir une idée de l'occurrence d'un terme ou d'un nom par exemple. Mais le passage et la vérification par les publications papier ou sur d'autres sites internet est indispensable. L'*Epigraphic Database* de l'Université de Heidelberg est

²⁹⁴M. Zyromski, 2001.

²⁹⁵S. L. Tuck, 2005 = *LIKelsey*.

²⁹⁶G. Bermond Montanari, 1971, p. 61-110. Les neuf inscriptions de cet article non reprises par un corpus ont des références commençant par « *Felix Ravenna*, 1974 » (suivent la page et le numéro).

²⁹⁷G. A. Mansuelli, 1967. Quatre inscriptions sont référencées par « Mansuelli, 1967, n° ».

²⁹⁸P. Giacomini, 1990, p. 321-362.

²⁹⁹Les numéros entre parenthèses sont ceux du catalogue : *AJPh*, XXX, 1909, p. 167, n°18 (13) ; *CampFleg*, III, p. 233, n°13 (33) ; *EDR*, 150628 (148) ; *EDR*, 162333 (150) ; *EDR*, 162334 (151) ; *ZPE*, 157, 2006, p. 239, n°16 (575) ; *EDR*, 173841 (589) ; *Archeologia Viva*, 173, 2015, p. 25 (674) ; Maioli, 2005, p. 169-170 (675) ; Dadea, 2016, p. 281 (794) ; *EpigrAn*, XVIII, 1991, p. 80, n°2 (872) ; *Antioch*, III, 1941, p. 108, n°233 (908).

beaucoup plus sûr mais il est moins complet que le site de Clauss-Slaby. *L'Epigraphic Database Roma (EDR)* est en revanche devenu un outil important. Il concerne l'ensemble des inscriptions italiennes. Il n'est pas encore terminé. Certaines régions comme le Latium ou la Campanie sont pratiquement complètes mais la *Regio VIII*, celle de Ravenne, est beaucoup moins bien représentée. Beaucoup de données matérielles concernant les inscriptions mais aussi des lectures et interprétations ont été reprises du site *EDR* dans notre catalogue après réflexion et croisement avec les publications classiques. Nous avons ainsi indiqué le numéro de la référence *EDR* quand elle existait pour chaque inscription italienne. Le site est régulièrement remis à jour. Aussi est-il possible qu'un certain nombre de fiches aient été modifiées, voire créées, entre la fin de la rédaction de cette étude et sa lecture. L'extrême majorité des documents n'a pas pu être vue et vérifiée matériellement. Dans le meilleur des cas, des photos ont parfois pu être analysées avec toutes les limites que cela entraîne quant à la validité de nos interprétations.

Nous avons ainsi sélectionné les inscriptions sur lesquelles apparaissent des marins de façon claire. C'est-à-dire quand il est fait mention de son appartenance à une flotte ou, lorsque le nom de la flotte n'est pas présent, quand il est fait mention du nom d'un navire militaire de la liburne à l'hexère ou d'un grade propre à la flotte. Certaines inscriptions laissent supposer l'évocation d'un marin. Par exemple, un vétéran sans indication de la nature de son ancienne unité militaire s'il est d'origine pérégrine et si son inscription funéraire a été retrouvée à proximité d'une base avérée d'une flotte comme celle de Ravenne ou de Misène peut très vraisemblablement avoir été un marin. Nous avons aussi parfois constaté la hardiesse de certains auteurs comme P. Giacomini pour Ravenne ou A. Parma pour Misène dans la mise en relation de certaines inscriptions avec les flottes. Par exemple P. Giacomini pense que l'inscription fragmentaire³⁰⁰ que nous reproduisons ci-dessous concerne un marin.

[---], | *nat(ione) Syr(us) Byblius*, | [*e]t Iulia Marin(a), con(iunx) | [i]ncomp(arabilis), nat(ione) Syr(a).*

Le document provient de Ravenne et il est vrai que des Syriens s'engageaient dans les flottes italiennes. Seulement il n'y a aucune mention d'une quelconque appartenance à une flotte ou à l'armée. Il est vrai aussi que nombre d'inscriptions de Ravenne même quand elles ne sont pas fragmentaires sont très laconiques et n'indiquent pas le nom de la flotte. Il est bien sûr tout à fait possible que la lacune ait comporté le nom de la flotte ou du bâtiment sur lequel servait le Syrien. Peut-être aussi que ces personnes faisaient partie de la communauté militaire de Ravenne constituée par les familles des marins. Mais il est tout aussi possible qu'il s'agisse

³⁰⁰*Felix Ravenna*, 1971, p. 72-73, n°8.

d'un marchand ou de toute autre personne installée à Ravenne pour une quelconque raison autre que strictement militaire. Cependant nous ne pouvons rejeter ce document et nous avons classé ce genre d'inscription dans les incertaines. Un **(I)** suit les références de ces inscriptions incertaines dans le catalogue. Nous avons en tout 81 inscriptions incertaines. Cependant toutes n'ont pas un degré d'incertitude aussi fort que l'exemple que nous avons cité. Beaucoup d'inscriptions incertaines concernent des soldats dont les épitaphes se trouvaient sur les sites ports d'attache des flottes³⁰¹.

En ce qui concerne le secteur de Misène et des Champs Phlégréens, deux articles d'A. Parma ont résumé durant les années 1990 ses recherches sur les marins³⁰². Il compte ainsi en 1997 pour Misène 392 inscriptions funéraires concernant des marins et leur famille. Nous avons répertorié dans cette cité majeure pour notre étude 373 inscriptions pour des marins de Misène. Trois inscriptions de Misène concernent des marins de la flotte de Ravenne qui ne sont pas comptabilisés par A. Parma³⁰³. Cependant nous pouvons expliquer cet écart relativement important entre ces deux chiffres. Nous n'avons pas eu accès à l'ensemble des références des inscriptions considérées par A. Parma comme étant en relation avec des marins. Mais nous avons pu faire des déductions par rapport à ses écrits et à certains exemples donnés par lui dans ses articles. Il compte peut-être les inscriptions où apparaissent des membres supposés de la famille d'un marin sans qu'il y ait forcément présence du marin en question. Ainsi l'épouse d'un marin, Clodia Piroclea, apparaît vraisemblablement sur deux inscriptions différentes que nous reproduisons ci-dessous³⁰⁴.

1) *D(is) M(anibus). | Clodiae Pi(ro)cleae ; uix(it) | annis XXXX. | Lucia Hamonil|la nepos et | heres b(ene) m(erenti) f(ecit).*

2) *[-----] | [-----] | mil(lit) auit) an[nis ---] | [--- uix]it an[nis ---] | [---], nat[ione] Al[exan(drinus) ?], | [---] Clodia Piro[clea ---] | [---], coniu(n)x et her[es, ---] | b(ene) m(erenti) c(oniugi) f(ecit).*

La première inscription est l'épithaphe de Clodia Piroclea qui est décédée à 40 ans. Si l'homonyme de la deuxième inscription est bien la même personne, nous apprenons qu'elle

³⁰¹Nous n'avons pas pris en compte une liste fragmentaire de noms retrouvée sur le site de Nouiodunum en Mésie inférieure (AE, 2017, 1231). F. Topoleanu et M. Zahariade, 2017, p. 407-413, 2017, pensent qu'il s'agit d'une liste de marin de la flotte de Mésie. Pour l'instant, nous préférons ne pas intégrer ce document même s'il est vrai qu'il pourrait être relié à la flotte étant donné son lieu de découverte.

³⁰²A. Parma, 1994, p. 43-59 et *Id.*, 1999, p. 817-824

³⁰³*CIL*, X, 3486 = *ILS*, 2866 = *EDR*, 130731 ; *CIL*, X, 3524 = *EDR*, 163026 ; *CIL*, X, 3645 = *EDR*, 125129. Une quatrième provient de Cumae/Baiae : *CIL*, X, 3527 = *ILS*, 2902 = *EDR*, 125019.

³⁰⁴*CIL*, X, 2302 = *EDR*, 157606 et *CIL*, X, 3567 = *EDR*, 157607.

aurait été mariée à un marin de la flotte de Misène. En effet, malgré la nature fragmentaire de cette inscription, le fait qu'elle provienne de Misène, que le défunt était un soldat et qu'il était d'origine vraisemblablement alexandrine tendent à faire penser avec une marge d'erreur proche de zéro que l'époux de Clodia Piroclea était un marin de la flotte de Misène. La deuxième inscription fait ainsi partie de notre catalogue mais la première n'a pas été retenue. Elle a seulement été évoquée dans la notice de l'inscription où le marin est effectivement mentionné. A. Parma semble aussi prendre en compte une inscription d'un T. Flavius Antoninus décédé à 18 ans et petit-fils du primipile T. Flavius³⁰⁵. Il évoque la possibilité que ce dernier soit le même que T. Flavius Antoninus qui fut navarque dans la flotte de Misène avant de devenir primipile de la légion I *Adiutrix*³⁰⁶. Cela est en effet tout à fait possible mais nous ne comptons pas non plus cette inscription dans notre catalogue. Comme dans le cas de l'épithaphe de Clodia Piroclea, elle est simplement évoquée dans le commentaire concernant de l'inscription où le navarque apparaît. Certaines inscriptions ont aussi été comptées mais parmi les incertaines comme celle que nous reproduisons ci-dessous³⁰⁷.

D(is) M(anibus). | Marcia Romana. Ma[rcio] | Basso Romano, filio i[ncomp(arabili)] | defuncto in expaeditio[ne, fe]/cit sibi quae uir u 7a locum [---].

A. Parma considère que le jeune soldat décédé en mission dont l'épithaphe a été faite par sa mère serait un marin. Nous pensons que cela est très vraisemblable étant donné le lieu de trouvaille. Mais nous préférons la placer parmi les incertaines étant donné que l'allusion à la flotte est seulement implicite. Enfin A. Parma émet l'hypothèse que trois inscriptions de scribes seraient à mettre en relation avec la flotte³⁰⁸. Mais absolument rien dans ces trois inscriptions ne laisse supposer le moindre lien avec la flotte. Ces documents appartenaient à un ensemble de sept inscriptions de scribes qui avaient été attribuées initialement à Pouzzoles³⁰⁹. Le rédacteur des fiches correspondantes dans le *CIL*, X considérait déjà que ces scribes pouvaient appartenir à la flotte de Misène. Nous sommes beaucoup plus réservé sur ce point et nous n'avons gardé qu'une seule de ces inscriptions classée parmi les incertaines en suivant les considérations d'E. Ferrero³¹⁰. K. Stauner dans sa monographie sur les services administratifs

³⁰⁵*CIL*, X, 1779 = *EDR*, 161858.

³⁰⁶*CIL*, X, 3348 = *EDR*, 126685.

³⁰⁷*CIL*, X, 1780 = *EDR*, 123914.

³⁰⁸*CIL*, X, 1955 = *EDR*, 123977 ; *CIL*, X, 1956 = *EDR*, 123978 ; *CIL*, X, 1957 = *EDR*, 143486.

³⁰⁹*CIL*, X, 1953a = *EDR*, 158409 ; *CIL*, X, 1953b = *EDR*, 158410 ; *CIL*, X, 1954 = *EDR*, 175562 ; *CIL*, X, 1958. Elles sont à rajoutées aux trois précédentes. La dernière n'a pas encore fait l'objet d'une fiche sur le site *EDR*.

³¹⁰Il s'agit de *CIL*, X, 1954 = *EDR*, 175562 concernant un SCRIBA C. Le C pourrait être en effet restituer en *c(lassis)*. E. Ferrero (E. Ferrero, 1878, n°136) pense aussi qu'il est possible que ce personnage soit un scribe de la flotte.

dans les armées romaines n'évoque pas ces inscriptions³¹¹. Nous reviendrons plus en détail sur ce point dans la partie III, dans la sous-partie consacrée aux scribes de la flotte. Nous ne comptons pas non plus une inscription funéraire de Misène où apparaît un κυβερνήτης originaire de Nicomédie sans doute en Bithynie. En effet, le défunt a une dénomination pérégrine, Hiéron, fils de Marcus et aucune référence n'est faite à un service militaire. Il est donc fort probable qu'il ne s'agisse que du pilote d'un navire marchand³¹².

Un dernier point permet d'expliquer de façon plus simple l'écart entre nos chiffres et ceux d'A. Parma fournis durant les années 1990. Depuis cette époque, la provenance de plusieurs inscriptions a été révisée. Nous avons eu accès à ces révisions à travers les fiches du site *EDR* dont certaines ont été rédigées par A. Parma lui-même. Ainsi en 1997, il ne comptait que 4 inscriptions de marins à Pouzzoles, trois à Cumes et Baiae et une seule à Naples. Or plusieurs des inscriptions de Misène ont été réattribuées à ces cités : 8 ont été transférées de Misène à Pouzzoles, 11 à Cumes-Baiae et 3 à Naples. Une autre inscription de Misène a aussi été réattribuée à Rome et une nouvelle inscription a été retrouvée à Misène au début des années 2000³¹³. Si l'on tient compte de ces transferts de documents, nos chiffres s'accordent mieux avec ceux donnés par A. Parma à la fin des années 1990. Il faudrait ainsi retrancher 23 documents aux 392 inscriptions et ajouter celle qui a été récemment découverte. Nous retrouvons ainsi le même chiffre de 370 documents concernant des marins de la flotte de Misène (si l'on ne tient pas compte des trois Ravennates dont l'épithaphe se trouve à Misène). Cela dit l'accord est peut-être moins parfait que ce résultat ne laisse entendre. En effet, deux inscriptions de Misène ne sont pas référencées dans les corpus. Même s'il est possible qu'A. Parma en connaisse au moins une car il s'agit d'un ex-voto présent au musée des Champs Phlégréens à Bacoli³¹⁴. L'autre document se trouve au Johns Hopkins Museum à Baltimore aux États-Unis³¹⁵. De plus, A. Parma connaît le vétéran Suedius Proculus dont l'épithaphe est restée inédite et qui ne figure pas dans notre catalogue³¹⁶. Le savant n'est pas sûr de sa provenance et pense qu'il est aussi possible de l'attribuer à Baiae.

³¹¹K. Stauner, 2004, p. 176-177.

³¹²*IG*, XIV, 880. H.-L. Fernoux, 2013, p. 89-109 le classe parmi les marins des navires marchands (p. 109) ainsi qu'O. Bounegru, 2006, p. 85.

³¹³*EDR*, 150628.

³¹⁴*CampFleg*, III, p. 233, n°13.

³¹⁵H. L. Wilson, 1909, p. 167, n°18 (= *AJPh*, XXX, 1909, p. 167, n°18).

³¹⁶A. Parma, 1994, p. 43-59, p. 52, n. 50.

II La nature des inscriptions lapidaires

Les inscriptions lapidaires sont pour l'extrême majorité des inscriptions funéraires concernant les marins eux-mêmes ou des membres de leur famille. Même si la plupart des inscriptions ont été retrouvées à proximité des bases des diverses flottes, il s'agit de document d'ordre privé. Les éléments qui sont présents nous donnent bien sûr des indications de nature militaire. Les formulaires sont ainsi plus ou moins influencés par ceux de l'administration militaire. Mais nous ne pensons pas que les marins devaient respecter un formulaire imposé par leur hiérarchie. Le soin de procéder à la commande d'une stèle ou d'un monument funéraire était du ressort de la famille du marin ou de ses camarades. Cependant comme nous le verrons, il y a des modes épigraphiques dépendant de la flotte dans laquelle servait le marin et du lieu où il était affecté.

Nous avons en outre des inscriptions religieuses en l'honneur de dieux ou de la famille impériale. Certains sites en sont relativement riches. Par exemple, Akôris en Égypte nous a livré cinq stèles pour le dieu Ammon ou pour le salut des empereurs Sévère et Caracalla³¹⁷. Les commanditaires appartenaient certainement tous à la flotte d'Alexandrie et de plus, étaient tous des officiers. Nous avons en effet quatre triérarques et un navarque. À l'autre bout de l'Empire, en Germanie supérieure, le site de Brohl nous a laissé huit inscriptions votives en l'honneur de Jupiter³¹⁸. Mentionnons aussi pour l'anecdote une mosaïque sur le sol d'un petit temple à Ostie commandée par L. Hortensius Heraclida, un navarque de la flotte de Misène qui l'a fait construire³¹⁹. Deux inscriptions votives datant de 212 en l'honneur de Caracalla et de sa mère Julia Domna ont été retrouvées à Rome³²⁰. Elles contiennent les noms de quelques soldats classés par type d'unité. À la fin apparaissent quelques marins appartenant à la flotte de Misène. Ces deux inscriptions sont d'ailleurs très importantes pour la compréhension de la structure de la flotte et l'assimilation des navires à des centuries comme nous le traiterons plus en détail dans la sous-partie sur les centurions et les triérarques de la partie III.

Quelques inscriptions sont aussi des inscriptions honorifiques que les marins en soient les dédicataires ou les dédicants. Nous avons par exemple M. Pomponius Diogenes, un notable de Paestum, fils du triérarque M. Pomponius Libo, qui est honoré par l'ordre des décurions de sa

³¹⁷*IGRR*, I, 1130 = *SB*, I, 988 = *Akôris*, 16, 3 ; *AE*, 1971, 481 = *AE*, 1989, 756 = *Akôris*, 12 ; *Akôris*, 14 ; *IGRR*, I, 1129 = *AE*, 1906, 3 = *SB*, I, 987 = *Akôris* 19 ; *IGRR*, I, 1131 = *SB*, I, 989 = *Akôris*, 18.

³¹⁸*AE*, 1923, 32 ; *AE*, 1888, 74 = *CIL*, XIII, 7728 ; *AE*, 1888, 79 = *CIL*, XIII, 7710 ; *CIL*, XIII, 7719 ; *CIL*, XIII, 7723. Trois autres concernent en fait un chef de vexillations comprenant des marins de la flotte de Germanie : *CIL*, XIII, 7716, voir aussi 7715 et 6797. Elles ne sont pas comptabilisées dans notre corpus qui ne comprend que des marins.

³¹⁹*AE*, 2010, 245 = *AE*, 1953, 262 = *EDR*, 073950 ; le personnage est aussi présent sur une inscription retrouvée à proximité des vestiges du temple : *CIL*, XIV, 4317 = *EE*, IX, 442 = *EDR*, 106234.

³²⁰*CIL*, VI, 1063 = *ILS*, 2178 = *EDR*, 105660 et *CIL*, VI, 1064 = *ILS*, 2179 = *EDR*, 105699.

cité pour avoir organisé des jeux³²¹.

Les inscriptions funéraires constituent la très grande majorité de notre corpus. Comme nous l'avons dit elles proviennent principalement des lieux d'affectation ou de mission des marins. Nous verrons dans la partie IV que ces lieux peuvent aussi correspondre à des lieux de vie familiale. Très peu d'inscriptions concernant des marins ont été retrouvées dans leur patrie d'origine après leur démobilisation. Ces dernières peuvent concerner des vétérans qui sont retournés dans leur région ou leur cité d'origine pour y finir leurs jours. Par exemple, un centurion vétéran de la flotte de Misène, C. Iulius Celer, et son épouse, Iulia Primilla, ont fait faire une plaque de tombeau familial à Selinos en Cilicie³²². Une inscription de Siscia en Pannonie supérieure montre M. Minicius Saturninus, un vétéran ancien *optio* de la flotte de Ravenne qui a fait faire de son vivant un monument funéraire pour lui et sa famille³²³. Celle-ci est d'ailleurs composée de son épouse, Crispia Celerina, leurs deux enfants et même les parents du vétéran.

III La surreprésentation des flottes italiennes

La flotte de Misène est très majoritairement présente dans les sources y compris les inscriptions. Cela provient sans doute du fait que cette flotte avait les plus gros effectifs. Les marins de Ravenne sont présents dans au moins 188 inscriptions alors que ceux de Misène le sont dans au moins 588³²⁴. Les inscriptions de Campanie ne contiennent que quatre documents relatifs à des marins de Ravenne³²⁵. Dans les inscriptions de Rome et du Latium, les Ravennates sont certes plus nombreux avec 19 occurrences mais ils restent très minoritaires³²⁶. Inversement les documents relatifs à des marins de la flotte de Misène sont jusqu'à présent absents des inscriptions de la région VIII où se trouve Ravenne. Nous avons aussi de nombreuses inscriptions où le nom de la flotte n'est pas indiqué. C'est le cas notamment à Ravenne où très peu d'inscriptions de marins l'indiquent. Nous avons aussi à Misène plusieurs inscriptions

³²¹*AE*, 1975, 252 = *EDR*, 076086, nous connaissons le même personnage par une autre inscription de Paestum : *AE*, 1975, 253 = *EDR*, 076087 où le fils du triérarque est honoré par un autre triérarque, T. Flavius Marullus.

³²²*CIL*, III, 225 (p. 1230).

³²³*CIL*, III, 3971.

³²⁴A. Parma, 1994, p. 44 compte un total de 715 marins de Misène. La différence vient du fait que nous comptons les inscriptions et non le total des marins qui peuvent être plusieurs sur un même document.

³²⁵*CIL*, X, 3486 = *ILS*, 2866 = *EDR*, 130731 ; *CIL*, X, 3524 = *EDR*, 163026 ; *CIL*, X, 3645 = *EDR*, 125129 ; *CIL*, X, 3527 = *ILS*, 2902 = *EDR*, 125019.

³²⁶*AE*, 1988, 1138 = *EDR*, 15655 ; *AE*, 1971, 28 = *EDR*, 075063 ; *CIL*, VI, 3148 = *EDR*, 156769 ; *CIL*, VI, 3149 = *EDR*, 152598 ; *CIL*, VI, 3151 ; *CIL*, VI, 3152 ; *CIL*, VI, 3154 ; *CIL*, VI, 3155 ; *CIL*, VI, 3156 = *CIL*, VI, 3157 = *EDR*, 152490 ; *CIL*, VI, 3158 ; *CIL*, VI, 3159 ; *CIL*, VI, 3160 ; *CIL*, VI, 3161 ; *CIL*, VI, 3162 ; *CIL*, VI, 3168 = *EDR*, 029413 ; *CIL*, VI, 32774 ; *CIL*, VI, 32945 ; *CIL*, XIV, 4496 = *AE*, 1929, 140 = *EDR*, 073121 ; *CIL*, XIV, 4497 = *EDR*, 101713.

funéraires où le nom de la flotte n'est pas mentionné mais elles sont beaucoup moins nombreuses en proportion par rapport aux inscriptions de Ravenne. Nous ne pensons pas nous tromper beaucoup en attribuant ces inscriptions à la flotte ayant son port d'attache où elles ont été trouvées : Ravenne ou Misène. Il est aussi fort probable qu'une inscription sans nom de flotte qui aurait été trouvée à Rome soit attribuable à la flotte de Misène. La probabilité va en faveur d'une telle attribution. Il est aussi très probable qu'une inscription retrouvée dans une province ayant un port d'attache d'une flotte ou faisant partie de son rayon d'action soit attribuable cette flotte. C'est le cas par exemple de la flotte de Ravenne sur les côtes de la mer Adriatique ou de la flotte de Misène dans la mer Tyrrhénienne. Cependant même dans ces régions de l'espace proche des bases principales de Ravenne et de Misène, la probabilité de se tromper n'est pas égale à zéro. Par exemple, sur les vingt inscriptions provenant de Centumcellae en Étrurie, six concernent des marins de la flotte de Ravenne³²⁷, douze des marins de Misène³²⁸ et deux sont de flotte inconnue³²⁹. Si bien qu'on ne pourra attribuer ces deux dernières à la flotte de Misène qu'avec beaucoup de prudence. De même beaucoup d'inscriptions retrouvées sur les côtes dalmates ne comportent pas le nom de la flotte. On pourrait ainsi être tenté de classer ces marins dans la flotte de Ravenne dont les inscriptions ont été retrouvées à Iader ou à Opsorus³³⁰. Mais sur les huit inscriptions retrouvées à Salone seulement deux appartiennent à des marins de Ravenne³³¹, une ne comporte pas de nom de flotte³³² et les cinq autres correspondent à des marins de la flotte de Misène³³³. Il faut donc être très prudent au-delà de la difficulté à voir clair dans la logique du dispositif naval impérial et les régions du ressort des différentes flottes. D'autres critères pourraient aider à donner des hypothèses quant à l'appartenance à une flotte. À Salone l'inscription sans nom de flotte ne date pas de la même époque que les autres. Nous verrons plus loin que les marins des flottes italiennes portent tous dès leur engagement les *tria nomina*, probablement depuis l'époque flavienne. Or le marin en question a une dénomination pérégrine. Il s'appelle Diophantus, fils d'Alexander. Son inscription est donc antérieure aux sept autres et correspond à la période julio-claudienne. Elle doit ainsi correspondre à une époque où l'organisation du dispositif naval devait être différente. On pourrait aussi regarder le type et le nom du navire et voir si on les

³²⁷ *CIL*, XI, 3528 = *EDR*, 127099 ; *CIL*, XI, 3529 = *EDR*, 127100 ; *CIL*, XI, 3530 = *EDR*, 127109 ; *CIL*, XI, 3531 = *ILS*, 2859 = *EDR*, 127002 ; *CIL*, XI, 3531a = *EDR*, 127110 ; *CIL*, XI, 3536 = *EDR*, 127114.

³²⁸ *CIL*, XI, 3522 = *EDR*, 127001 ; *CIL*, XI, 3523 = *EDR*, 127044 ; *CIL*, XI, 3524 = *EDR*, 127046 ; *CIL*, XI, 3525 = *CIL*, XI, 7583 = *EDR*, 127095 ; *CIL*, XI, 3526 = *EDR*, 127096 ; *CIL*, XI, 3527 = *EDR*, 127098 ; *CIL*, XI, 3532 = *EDR*, 127111 ; *CIL*, XI, 3533 = *EDR*, 127112 ; *CIL*, XI, 3534 = *EDR*, 127008 ; *CIL*, XI, 3535 = *EDR*, 127113 ; *CIL*, XI, 7584 = *EDR*, 12714 ; *NSA*, 1940, p. 194, n°4920 = *EDR*, 128860.

³²⁹ *NSA*, 1919, p. 222, n°272 = *EDR*, 128890 ; *NSA*, 1940, p. 195, n°4922 = *EDR*, 128816.

³³⁰ *CIL*, III, 3165 et *AE*, 1980, 689 = *ILJug*, III, 2956 respectivement.

³³¹ *CIL*, III, 2020 ; *CIL*, III, 14691.

³³² *CIL*, III, 2034.

³³³ *AE*, 1904, 171 = *ILJug*, III, 2107 ; *CIL*, III, 2036 ; *CIL*, III, 2051 = *CIL*, III 8580 ; *CIL*, III, 14695 = *IGRR*, I, 552 ; *ILJug*, II, 679.

retrouve dans la flotte de Misène ou de Ravenne. En l'occurrence Diophantus était membre de l'équipage de la liburne Murena. Mais celle-ci n'est connue dans aucune flotte par ailleurs. Il n'est donc pas possible de conclure à partir du nom du navire. Cependant il nous paraît probable que Diophantus appartienne à la flotte de Ravenne, mais aux premiers temps de celle-ci. Il est possible qu'à une époque ultérieure, le rayon d'action de la flotte de Misène se soit élargi et qu'il ait englobé des secteurs de la mer Adriatique. Si ce marin avait porté les *tria nomina* et donc avait été contemporain des autres inscriptions, il aurait été impossible de conclure sur le nom de sa flotte.

Les flottes provinciales qu'elles soient maritimes ou fluviales sont beaucoup moins présentes dans les inscriptions. Ainsi seulement six inscriptions concernent des marins de la flotte d'Alexandrie³³⁴ et au moins huit celle de Syrie³³⁵. Les inscriptions concernant la flotte de Germanie sont 26³³⁶ et celle de Bretagne est présente dans 9 inscriptions dont la plupart se trouvent à Boulogne, l'ancienne base de cette flotte³³⁷. Certaines des inscriptions de Boulogne ou de Cologne dans le cas de la flotte de Germanie ne contiennent pas de nom de flotte mais on peut les attribuer à la flotte dont ces cités sont les ports d'attache. Il est en effet moins probable qu'un navire d'une autre flotte y vienne mouiller ou y soit envoyé en mission comme cela peut être le cas dans un port méditerranéen. Par exemple, à Séleucie de Piérie, le port d'Antioche, des navires des flottes de Misène, Ravenne ou de Syrie peuvent se côtoyer. En revanche, dans le cas de Cologne ou de Boulogne, il est aussi possible que les marins ne fassent pas partie de la flotte de Germanie et de Bretagne en ce sens qu'il se peut qu'ils aient été détachés de leur flotte méditerranéenne à l'époque de la conquête de ces territoires que cela soit à l'époque augustéenne ou à celle de Claude. C'est sans doute le cas de l'Alexandrin Horus, un *proreta* dont l'inscription funéraire a été retrouvée à Cologne³³⁸. L'étude en détail de cette inscription montre qu'il fut envoyé en Germanie à haute époque, soit lors de la conquête opérée par Drusus

³³⁴Cinq d'entre elles n'ont certes pas de nom de flotte mais cela reste pratiquement certain car elles proviennent d'Akôris : *IGRR*, I, 1130 = *SB*, I, 988 = *Akôris*, 16, 3 ; *AE*, 1971, 481 = *AE*, 1989, 756 = *Akôris*, 12 ; *Akôris*, 14 ; *IGRR*, I, 1129 = *AE*, 1906, 3 = *SB*, I, 987 = *Akôris* 19 ; *IGRR*, I, 1131 = *SB*, I, 989 = *Akôris*, 18. Une autre provient de Césarée en Maurétanie : *CIL*, VIII, 21025 = *ILS*, 2914 = *EE*, V, 989.

³³⁵*IG*, III, 1447 = *IG*, II², 8358a ; *IG*, XII, 5, 988 = *SEG*, LIII, 2149 ; *CIL*, III, 434 = *ILS*, 2913 = *IK*, 16, 2274 ; *AE*, 1972, 582 = *AE*, 1974, 621 = *IK*, 13, 668 ; *CIL*, III, 421 = *IK*, 59, 48 ; *AE*, 1939, 233 = *IGLS*, 1163 ; *AE*, 1939, 231 = *IGLS*, 1169 ; *CIL*, VIII, 9385. Il y en aurait peut-être une neuvième, *IGLS*, 1174, provenant de Séleucie et dont le marin appartenait à la liburne Capricornus qui est aussi connue dans une autre inscription de la flotte de Syrie : *AE*, 1939, 233 = *IGLS*, 1163.

³³⁶*AE*, 2005, 255 = *EDR*, 016542 ; *AE*, 1899, 97 = *EDR*, 071698 ; *AE*, 2006, 394 ; *CIL*, XII, 2412 = *ILS*, 2909 = *ILN*, V, 2, 606 ; *CIL*, XII, 681 = *ILS*, 2908 ; *AE*, 1928, 183 = *AE*, 1941, 168 ; *CIL*, XIII, 7681 ; *CIL*, XIII, 7723 ; *AE*, 1888, 79 = *CIL*, XIII, 7710 ; *AE*, 1923, 32 ; *CIL*, XIII, 7719 (4, p. 131) ; *AE*, 1888, 74 = *CIL*, XIII, 7728 ; *CIL*, XIII, 7941 ; *CIL*, XI, 10027, 226 ; *CIL*, XIII, 8036 (4, p. 138) = *ILS*, 2907 (p. 180) ; *AE*, 1956, 249 = *RSK*, 279 = *IKöln*, 396 ; *CIL*, XIII, 8166 = *ILS*, 4668 = *RSK*, 8 = *IKöln*, 11 ; *CIL*, XIII, 8321 = *RSK*, 280 = *IKöln*, 397 ; *CIL*, XIII, 8843 ; *CIL*, XIII, 8322 = *ILS*, 2827 = *RSK*, 277 = *IKöln*, 394 ; *AE*, 2015, 949 ; *CIL*, XIII, 8323 = *ILS*, 2828 = *RSK*, 278 = *IKöln*, 395 ; *CIL*, XIII, 8168 = *RSK*, 10 = *IKöln*, 13 ; *CIL*, XIII, 8160 = *IKöln*, 399 ; *CIL*, XIII, 12047 = *IKöln*, 398 ; *CIL*, XIII, 12086a = *AE*, 1916, 67.

³³⁷*CIL*, XII, 686 (p. 817) = *ILS*, 2911 ; *CIL*, XIII, 3540 = *ILS*, 2910 ; *CIL*, XIII, 3541 ; *CIL*, XIII, 3542 (4, p. 42) ; *CIL*, XIII, 3543 ; *CIL*, XIII, 3544 (4, p. 42) = *AE*, 1888, 149 ; *CIL*, XIII, 3545 ; *CIL*, XIII, 3546 ; *CIL*, XIII, 3547.

³³⁸*CIL*, XIII, 8322 = *ILS*, 2827 = *RSK*, 277 = *IKöln*, 394.

soit lors des campagnes menées par Germanicus. Horus a donc dû être envoyé dans les régions rhénanes à une époque antérieure à la création de la flotte de Germanie. C'est par abus de langage que l'on pourrait dire qu'il était membre de cette flotte. À la rigueur, il était membre de la flotte agissant en Germanie. Il est aussi possible qu'il ait fait partie du groupe de marins ayant formé le noyau de ce qui allait plus tard devenir la flotte de Germanie. La flotte de Pannonie n'est présente que dans huit inscriptions alors que la flotte de Périnthe et l'énigmatique *Noua Libyca* dans une unique inscription chacune³³⁹. La flotte du Pont nous a transmis une ou peut-être deux inscriptions de marins³⁴⁰. Nous sommes mieux documentés sur la flotte de Mésie qui totalise 13 inscriptions³⁴¹. Il est vrai que certaines d'entre elles ne comportent pas de nom de flotte mais les lieux de découvertes notamment dans le bassin du Bas-Danube et dans les cités côtières du nord de la mer Noire ne laissent aucun doute sur leur appartenance à la flotte de Mésie.

Nous voyons ainsi que la flotte de Misène domine l'ensemble de notre corpus avec pratiquement les deux tiers des inscriptions. La flotte de Ravenne n'en représente que le cinquième alors qu'elle était la deuxième flotte de l'Empire. Les flottes provinciales sont tout à fait anecdotiques y compris les plus conséquentes comme celles de Germanie ou de Mésie. Le nombre d'inscriptions les concernant est tellement bas qu'il sera téméraire, voire impossible, de faire réellement des séries et de tirer des conclusions valables pour toutes les époques et pour tous les lieux.

IV La datation des inscriptions et la question du titre *praetoria*

Dans l'extrême majorité des cas, il est très difficile de donner une date précise des inscriptions. Cependant il est possible parfois de déterminer des critères de datation. En ce qui concerne les flottes italiennes de Misène et de Ravenne, nous savons qu'à partir d'une certaine date elles reçurent le titre de prétorienne, *praetoria*. Ce moment a dû coïncider avec l'octroi des *tria nomina* aux nouvelles recrues, donc au tout début de leur carrière. Nous savons que les *tria nomina* étaient donnés dès l'engagement grâce à une lettre de la première moitié du II^e siècle

³³⁹Flotte de Pannonie : *CIL*, III, 4319 = *RIU*, II, 555 ; *Lupa*, 28852 ; *CIL*, III, 14354, 9 = *EDR*, 129064 ; *CIL*, III, 4025 (p 1746) = *ILS*, 2912 ; *CIL*, III, 10343 = *RIU*, VI, 1400 = *Lupa*, 8122 ; *TitAq*, II, 609 = *Lupa*, 2870 ; *CIL*, III, 3223 (p. 2277) ; *ILJug*, I, 278. Flotte de Périnthe : *CIL*, III, 7327 = *EE*, V, 208 = *Perinthos*, 82. Flotte *Noua Libyca* : *CIL*, VIII, 7030 (p 1848) = *ILS*, 1119 = *ILAlg*, II, 1, 614.

³⁴⁰*AE*, 1969, 497 et peut-être *CIL*, III, 6980 = *ILS*, 2824 = *IK*, 64, 100 qui concernerait un navarque mais le nom de la flotte n'est pas indiqué et, de plus, cette inscription est sans doute d'époque augustéenne, c'est-à-dire plusieurs dizaines d'années avant la création de la flotte du Pont.

³⁴¹*AE*, 1927, 60 = *IScM*, I, 281 ; *AE*, 2015, 1257 ; *AE*, 1992, 1498 ; *AE*, 2016, 1369 = *IScM*, VI, 2, 480 ; *CIL*, III, 7552 = *IGRR*, I, 628 = *IScM*, II, 199 ; *AE*, 1967, 431 ; *AE*, 1984, 806 ; *CIL*, III, 14214, 34 = *AE*, 1900, 199 = *AE*, 1903, 1 ; *AE*, 1967, 428 ; *AE*, 1967, 429 ; *AE*, 1967, 432 ; *AE*, 1995, 1350 ; *AE*, 1990, 870 = *AE*, 1991, 1362.

envoyée par Apion à son père resté en Égypte³⁴². Apion lui apprend qu'il est bien arrivé à Misène et qu'il s'appelle Antonius Maximus. Il ne précise pas le prénom mais il n'y a pas de doute qu'il en possédait un lequel pourrait être d'ailleurs Marcus. L'attribution des *tria nomina* aux marins des flottes italiennes a dû survenir au même moment que celle du titre *praetoria*. Aucune inscription retrouvée jusqu'à présent ne contient le titre *praetoria* alors que le marin a une dénomination pérégrine³⁴³. Cependant il existe des inscriptions où le titre *praetoria* n'est pas présent et où nous avons des marins portant les *tria nomina*. Nous ne faisons bien sûr pas allusion aux inscriptions des quelques affranchis impériaux de l'époque julio-claudienne qui servaient sous les grades de triérarques et de navarques. La plupart de ces inscriptions doivent en fait dater du II^e siècle ou au plus tôt de la période flavienne. Nous y reviendrons plus en détail dans la partie II où nous discuterons de la possibilité de la présence de citoyens romains dans les flottes dès la première moitié du I^{er} siècle. Nous verrons alors qu'il est fort probable que dans la plupart de ces cas, le titre de *praetoria* ait été simplement omis³⁴⁴. Les sources tendent à montrer que tous ces changements seraient survenus sous les Flaviens. Les diplômes militaires sont d'une aide précieuse à ce sujet. M. Reddé construisit son raisonnement sur eux³⁴⁵. Il considérait en effet qu'un changement juridique séparant les flottes italiennes et provinciales devait avoir eu lieu entre 92 et 99 et plus particulièrement sous le règne de Domitien entre 92 et 96. Il se basait sur les diplômes octroyés aux marins des flottes provinciales. Il constatait que le dernier diplôme attribué à une flotte provinciale seule était en date de 92 et que le premier diplôme mixte était en date de 99. Le diplôme de 92 concernait d'ailleurs la flotte de Mésie et celui mixte de 99 les troupes de la province de Mésie et donc avec les marins de cette même flotte³⁴⁶. La fin de l'octroi des diplômes à des flottes provinciales et leur inclusion dans les troupes de la province où elles avaient leur port d'attache devait ainsi correspondre à un changement de statut juridique. Il n'y aurait alors plus eu à partir de ce moment une seule flotte avec plusieurs escadres différentes. Les flottes italiennes auraient alors acquis leur titre *praetoria* pour les distinguer et les placer hiérarchiquement au-dessus des autres. Ces différences hiérarchiques et même de nature entre les flottes devaient être déjà une réalité dès l'époque julio-claudienne. Elles se seraient concrétisées juridiquement de façon officielle sous Domitien. En fait les découvertes de nouveaux diplômes militaires tendent à

³⁴²BGU, II, 423.

³⁴³Nous avons déjà signalé dans l'introduction l'exception d'une inscription de Misène (AE, 1929, 146 = EDR, 073126) mais il est vraisemblable que l'on ait utilisé la dénomination pérégrine du marin d'origine égyptienne. Toutefois le nom de la flotte et le titre *praetoria* n'apparaissent pas et le dédicant et camarade du défunt porte d'ailleurs les *tria nomina*.

³⁴⁴C'est clairement le cas sur une inscription de Philippopolis (AE, 2002, 1269) où les lettres PR de *pr(aetoria)* ont été rajoutées entre CL MIS après coup par le scribe au-dessus de la ligne car il n'y avait plus de place. Si le scribe n'avait pas rajouté ces deux lettres, il aurait été possible de supposer que cette inscription ait été conçue avant l'octroi du titre *praetoria* aux flottes italiennes.

³⁴⁵M. Reddé, 1986, p. 515-522 et plus particulièrement p. 519 et 521-522.

³⁴⁶CIL, XVI, 37 et CIL, XVI, 45 = RGZM, 8.

infirmier ce raisonnement. En effet, le premier diplôme mixte connu de façon sûre date de 88 et il est à destination des troupes de Thrace³⁴⁷. Les marins qui sont compris dans la constitution impériale devaient appartenir à la flotte de Périnthe. De plus, le dernier diplôme à destination d'une flotte provinciale uniquement est daté entre 131 et 135 et concerne la flotte de Mésie³⁴⁸. Un autre plus ancien, daté de 119, fut délivré à la flotte de Syrie uniquement³⁴⁹. Ainsi pendant plusieurs dizaines d'années entre 88 et 135 au moins, la chancellerie impériale pouvait produire des constitutions tant pour des flottes provinciales seules que pour l'ensemble des troupes d'une province comprenant ou non les marins de la flotte qui y était stationnée. Ces constitutions mixtes ou non ne traduisaient donc pas une différence de statut entre les flottes provinciales et les flottes italiennes. Il faut alors abandonner ce raisonnement même si un faisceau d'indices plaident pour l'attribution du titre *praetoria* à ces dernières flottes sous les Flaviens. Mais il se pourrait que cette attribution ait plutôt eu lieu sous Vespasien que sous Domitien.

En effet, le premier diplôme sur lequel apparaît un marin portant les *tria nomina* a été émis en 100³⁵⁰. Il correspond aussi à la première occurrence de façon sûre du titre *praetoria* sur un diplôme. Le bénéficiaire de ce diplôme est un marin de la flotte de Ravenne, l'ancien *gregalis* L. Bennius Beuza, fils de Liccaus. Il était d'origine dalmate. Sa filiation montre d'ailleurs qu'il est né pérégrin et qu'il ne peut s'agir d'un citoyen romain qui se serait engagé dans la flotte. La date d'émission de ce diplôme sous-entend que le marin s'est engagé 26 ans plus tôt, soit en 74. Cette date correspond à l'hypothèse de J. C. Mann lequel considère qu'il est possible que les marins aient reçu les *tria nomina* à l'époque de la censure de Vespasien et Titus en 73-74³⁵¹. J. C. Mann utilise pour son raisonnement une inscription d'un C. Neruilius Iustus, *ueteranus deductus Vellias*, un ancien centurion de la flotte prétorienne de Misène³⁵². L'auteur fait le parallèle avec l'émission de diplômes en faveur de marins de la flotte de Misène en 71 accordant des déduction de terres à Paestum qui se trouve non loin de Velia, un peu plus au nord. C. Neruilius Iustus aurait ainsi été démobilisé quelques années plus tard après que la flotte de Misène ait obtenu le titre *praetoria*. On le voit, il ne s'agit que d'hypothèses. La proximité géographique entre Velia et Paestum pourrait laisser penser que des déductions de terres aient pu avoir lieu dans toute la région et qu'elles ne concernaient pas uniquement la seule cité de Paestum. Mais rien ne dit que des déductions de terres soient survenues dans d'autres circonstances que le règlement des guerres civiles de 68-70. Un autre diplôme et aussi deux

³⁴⁷AE, 2014, 1654.

³⁴⁸RMD, IV, 252.

³⁴⁹RMD, V, 354 = AE, 2002, 1746. Il se pourrait aussi qu'un diplôme fragmentaire daté entre 151 et 161 pour une flotte provinciale inconnue soit aussi un diplôme décerné à une flotte seule et non pas un diplôme mixte : RMD, V, 432 = AE, 2001, 2157.

³⁵⁰RMD, III, 142 = AE, 1989, 315.

³⁵¹J. C. Mann, 2002, p. 227-234.

³⁵²AE, 1978, 257 = AE, 1998, 399 = EDR, 077100.

autres inscriptions pourraient donner des éléments supplémentaires.

En effet, un diplôme très fragmentaire pourrait constituer un « chaînon manquant » en ce qui concerne la date du passage aux *tria nomina*. Il s'agit d'un diplôme issu d'une constitution de janvier-février 85³⁵³. Elle concerne sans doute une flotte. En effet, dans le cas d'un diplôme pour un auxiliaire ou un prétorien, la date consulaire est suivie du nom de l'unité et de son commandant. Puis suivent le grade et le nom du bénéficiaire. Dans les diplômes pour les flottes italiennes et provinciales de cette époque, le grade et le nom du bénéficiaire suivent tout de suite la date consulaire car les noms de la flotte et de son commandant se trouvent après la titulature impériale. Nous reproduisons ci-dessous le fragment de l'*intus* de la *tabella* I seule conservée du diplôme.

COS
[---]LVO II
[---] *uacat*
[---]CISSO MARON
[---]ITVM EX TABV
[---]EST ROMAE

À la ligne 3, juste dessous ce qui reste du nom du deuxième consul, [T. Aurelio Fu]luo, consul pour la deuxième fois avec Domitien lui-même en 85, nous avons un espace vide. Si cette ligne avait comporté les noms de l'unité et de son commandant comme c'est le cas dans les diplômes d'auxiliaires, leurs fragments auraient été présents à la place de cet espace vide. On peut donc supposer que cette ligne vide devait comporter en son centre le grade du bénéficiaire. Il semble donc que nous avons bien un diplôme pour un marin d'une flotte. Mais il n'est pas possible de déterminer s'il s'agit d'une flotte italienne ou provinciale.

La ligne suivante nous donne la dénomination du bénéficiaire qui est fragmentaire : [---] *Maron*. Le deuxième terme indique l'origine du marin qui est sans doute la cité de Maroneia. Il s'agit d'une cité grecque se trouvant à l'intérieur de la province de Thrace. Le premier terme, [---] *Maron* est la fin du nom au datif du bénéficiaire. Il semble correspondre à la fin d'un cognomen. F. Heintz propose de restituer [Nar] *cissus*³⁵⁴. Normalement dans la première période des diplômes pour les marins des flottes, la filiation précède l'origine du marin. Ainsi nous avons depuis 52 la séquence suivante : le nom du pérégrin au datif + le nom du père au génitif suivi de *filius* + l'origine. Sur le diplôme nous concernant, nous aurions donc dû avoir un F précédant MARON à la ligne 4. Ce qui n'est pas le cas. Nous avons sans doute un marin portant les *tria nomina* dont il ne reste qu'un fragment du cognomen. La séquence à restituer à la ligne 4 doit donc être la suivante : l'initiale du prénom au datif + le

³⁵³RMD, V, 328 = AE, 1998, 1614.

³⁵⁴F. Heintz, 1998, p. 250-252.

nom gentilice au datif + le nom du père au génitif suivi de *f(ilio)* + le *cognomen* au datif + l'origine. Ainsi la première occurrence d'un marin portant les *tria nomina* sur un diplôme de marin daterait de 85. Ce diplôme serait ainsi un indice supplémentaire pour attribuer aux Flaviens la décision de donner les *tria nomina* aux marins des flottes italiennes. Cependant on ne peut déterminer la flotte concernée. Si le diplôme concerne un marin d'une flotte provinciale tout le raisonnement s'effondre car le passage systématique aux *tria nomina* ne concerne que les flottes italiennes. Outre l'incertitude quant à la nature de la flotte il faut aussi rajouter celle concernant le nom et le statut de ce [Nar]cissus. Même s'ils sont très rares dans les flottes, et encore plus en 85, rien n'interdit qu'il soit un citoyen romain de naissance. La filiation, si nous pouvions la voir, pourrait très bien révéler que nous avons un fils de citoyen. Si le bénéficiaire de ce diplôme appartient bien à une flotte italienne et s'il est bien d'origine pérégrine, étant donné qu'il a été libéré en 85 cela veut dire qu'il s'est engagé en 59. Or à cette époque, il est certain qu'il fut enregistré avec son nom de pérégrin. Donc si le passage aux *tria nomina* est survenu au début des années 70, cela veut dire que l'on a modifié les noms des anciens marins sur les registres en même temps que l'on a commencé à donner les *tria nomina* aux nouveaux venus. Ce diplôme de 85 ne nous donnerait ainsi un indice non pas quant à la date du changement des noms mais un *terminus ante quem* concernant l'octroi des *tria nomina* aux marins des flottes italiennes.

Tout ce que nous venons de dire ne concerne que les flottes de Misène et de Ravenne. Les marins des flottes provinciales ne furent pas concernés par le changement de nom et le passage aux *tria nomina*. Nous avons dans nos sources, que cela soit les inscriptions funéraires ou les diplômes militaires, des marins des flottes provinciales portant les *tria nomina* mais cela n'est pas systématique. Surtout un diplôme issu d'une constitution de 150 en faveur des troupes de Germanie inférieure nous montre que le bénéficiaire, le Breton Veluotigernus, fils de Magiotigernus, a une dénomination on ne peut plus pérégrine³⁵⁵.

Un autre document pourrait nous renseigner sur la période durant laquelle on a octroyé le titre *praetoria* aux flottes de Misène et de Ravenne. Il s'agit d'une inscription funéraire provenant de Centumcellae en Étrurie. Le défunt est un *miles* de la flotte prétorienne de Misène, C. Caecilius Valens³⁵⁶. La personne qui prend soin de lui rendre un dernier hommage est un *corporis custos*, C. Lucilius V(a)lens. Or les *corporis custodes* auraient été licenciés par Galba³⁵⁷. Il n'est pas possible que cette inscription date de l'époque julio-claudienne étant donné la présence du titre *praetoria*. Or nous n'avons pas de trace épigraphique des *corporis custodes* après 69. H. Bellen a préconisé de considérer qu'il s'agit d'une erreur et qu'il faudrait

³⁵⁵ZPE, 206, 2018, p. 207.

³⁵⁶CIL, XI, 3526 (p. 1339) = EDR, 127096.

³⁵⁷Suétone, Galba, XII.

lire *armorum custos*³⁵⁸, l'armurier d'un navire, attesté dans les flottes. Il n'est pas possible de vérifier cela sur la pierre car elle a disparu. Il ne nous en reste qu'une copie manuscrite si bien qu'il n'est pas possible de savoir, si erreur il y a, à quel niveau elle se situe : à celui du graveur ancien ou du lecteur moderne ? F. Grosso considère que les *corporis custodes* auraient continué d'exister jusqu'aux premières années du II^e siècle³⁵⁹. C. Ricci se range à ce dernier avis et pense que la présence de *corporis custodes* est liée à celle d'une villa impériale à Centumcellae³⁶⁰. Pour M. Reddé, le fait qu'il n'y avait certainement plus de *corporis custodes* à l'époque de Trajan date cette inscription d'avant la fin I^{er} siècle³⁶¹. Ainsi nous avons peut-être une inscription prouvant que le titre *praetoria* fut octroyé par les Flaviens. Si les *corporis custodes* furent bien licenciés par Galba, il est possible que Lucilius Valens soit un vétéran et ne soit plus en activité. Mais il est vrai qu'il n'a pas indiqué ce statut.

Une autre inscription fragmentaire et donc problématique elle aussi pourrait aussi constituer un indice sur la datation de l'attribution du titre *praetoria*. Il s'agit d'une inscription funéraire de Rome où apparaissent en même temps un marin de la flotte de Germanie et un marin de la flotte de Misène³⁶². Nous la reproduisons ci-dessous.

D(is) M(anibus). | Mucatral[is ?] | Teres, mil(es) cl(assis) G[erm(anicae)], | (centuria) Rutili Mo[---], | milit(auit) an(nis) X+[---], | uix(it) an(nis) L[---]. | C(aius) Sulpic(ius) Ru[---], | mil(es) cl(assis) pr(aetoriae) Mi[sen(ensis)], | frat(er) et h(eres), p[osuit].

Le *miles* de la flotte prétorienne de Misène a fait faire l'épithaphe en faveur de Mucatralis Teres, un *miles* de la flotte de Germanie. La dernière lettre de la ligne 2 est fragmentaire mais on peut considérer sans problème qu'il s'agit d'un G. L'éditeur de l'inscription considère qu'il faut restituer *G[erm(anicae)]* dans la lacune de l'inscription³⁶³. C'est tout à fait possible étant donné l'espace disponible à droite du G. Donc il n'y aurait pas de place pour les titres de la flotte de Germanie, *pia fidelis*. C'est-à-dire qu'il n'y aurait pas de place pour écrire à la ligne 2 : *cl(assis) G[ERM P F]*. Or ces titres *pia fidelis* ont été donnés en 89 par Domitien à la flotte de Germanie comme à toutes les autres unités de Germanie inférieure pour les récompenser de leur loyauté au moment de l'usurpation de Saturninus, le gouverneur de Germanie supérieure³⁶⁴. Ainsi cette inscription daterait d'avant 89 et fournirait ainsi un *terminus ante quem* pour l'octroi du titre *praetoria* aux flottes de Misène et de Ravenne. Mais nous sommes

³⁵⁸H. Bellen, 1981, p. 69-71.

³⁵⁹F. Grosso, 1965, p. 541-560, p. 545-550

³⁶⁰C. Ricci, 2004, p. 317-341, p. 322-323.

³⁶¹M. Reddé, 1986, p. 526.

³⁶²*AE*, 2005, 255 = *EDR*, 016542.

³⁶³G. Paci, S. M. Marengo, S. Antolini (éd.), 2005, p. 122-126, n°40.

³⁶⁴M. Reddé, 1986, p. 512 ; Suétone, *Domitien*, VI ; Dion Cassius, LXII, 11, 1-4.

tributaires de la lacune. Il n'y a certainement pas la place pour avoir G[ERM P F] mais il est aussi possible d'avoir l'abréviation G[P F]. Dans ce cas, il y aurait suffisamment de place pour les lettres P et F. Si elles étaient bien présentes, on ne peut plus rien conclure sur la date de l'octroi du titre *praetoria*. De plus, plusieurs inscriptions prouvent que l'abréviation G P F était bien utilisée³⁶⁵. Nous pourrions aussi ajouter que si l'inscription est antérieure à 89, il serait aussi possible de restituer G[P F D], où le D signifie *Domitiana*³⁶⁶. Ce titre fut retiré à la flotte de Germanie après la condamnation de la mémoire de Domitien en 96.

Nous le voyons l'attribution du titre *praetoria* et des *tria nomina* aux marins de Misène et Ravenne par les Flaviens ne reposent que sur des interprétations de sources lacunaires. Aucune preuve positive ne permet de trancher. Mais il n'en demeure pas moins qu'il est fort probable qu'il faille attribuer ces réformes aux Flaviens³⁶⁷. Les flottes italiennes sont rentrées dans le camp de Vespasien grâce à l'action de Lucilius Bassus, préfet des deux flottes à la fois, qui trahit Vitellius³⁶⁸. Vespasien a donc très bien pu vouloir récompenser ces flottes par l'honneur de porter le titre *praetoria*.

La plupart de nos inscriptions sont ainsi datables soit d'avant soit d'après la période flavienne du simple fait de la présence ou non du titre *praetoria* et de la présence des *tria nomina*. Une inscription où est présent un marin appartenant à une flotte italienne et où celui-ci a une dénomination pérégrine devra être datée d'avant la période flavienne. Il faut regarder plus attentivement les quelques inscriptions où le marin a les *tria nomina* et dans laquelle la flotte n'est pas prétorienne. Ces inscriptions peuvent en effet concerner des triérarques affranchis impériaux que l'on trouve dans nos documents jusqu'à la fin de la période julio-claudienne. Nous reviendrons sur ces derniers dans la partie II lorsque nous traiterons du statut des marins.

Les flottes italiennes ont reçu des épithètes à partir du début du III^e siècle. Tout d'abord en 212, elles furent appelées *Antoniniana* en hommage à Caracalla³⁶⁹. La première fois qu'une flotte est dite *Antoniniana* concerne un diplôme pour un marin de la flotte de Misène publié le 30 août 212. À partir de ce moment les flottes prirent comme épithète le nom de l'empereur régnant. Elles gardèrent celui d'*Antoniniana* jusqu'à la mort d'Élagabal en 222. Puis successivement elles devinrent *Seueriana*, *Gordiana*, *Maximiana*, *Philippiana* et *Deciana*. Nous le voyons notamment à travers les diplômes militaires qui sont encore une fois des sources

³⁶⁵*CIL*, XIII, 7716, 8831, 8160 = *IKöln*, 399 ; *AE*, 1956, 249 = *RSK*, 279 = *IKöln*, 396.

³⁶⁶Ce titre apparaît dans *CIL*, XIII, 7681 et *CIL*, XIII, 7723, deux inscriptions votives d'Andernach et de Brohl en Germanie supérieure. Ce titre a été martelé dans une inscription de Trèves en Belgique *AE*, 1928, 183 = *AE*, 1941, 168

³⁶⁷Nous ne croyons pas que Domitien a donné le titre de prétoriennes aux flottes pour se les attacher mieux en raison d'une éventuelle méfiance envers les prétoriens comme le suppose D. Kienast, 1966, p. 74-76, *contra* M. Reddé, 1986, p. 516-517.

³⁶⁸Tacite, *Hist.*, II, 100.

³⁶⁹*RMD*, I, 74.

déterminantes en matière de datation de l'octroi des différents titres aux flottes. Mentionnons aussi que *Seueriana* fut remplacé par *Alexandriana* à la fin du règne de Sévère Alexandre, à partir de 231. En effet, la première fois que les cohortes prétoriennes portent cette épithète correspond à un diplôme militaire du 7 janvier 231³⁷⁰. Un unique diplôme pour une flotte prétorienne publié récemment montre que celle-ci est dite *Alexandriana*³⁷¹. Cela permet d'ailleurs de dater ce diplôme fragmentaire entre 231 et 235. Mais nous n'avons pas encore trouvé d'inscriptions où une flotte serait *Alexandriana*.

Les flottes italiennes reçurent aussi les épithètes *pia* et *uindex*. Elles avaient été données aux cohortes prétoriennes au plus tard en 202 comme nous l'apprend un diplôme militaire issu d'une constitution en faveur des prétoriens³⁷². Pour V. Chapot et pour C. G. Starr, elles auraient été données aux flottes italiennes durant le règne de Caracalla³⁷³. Il est vrai qu'une inscription funéraire de Beyrouth concernant un triérarque indique que celui-ci, M. Aurelius Domitius appartient à la *cl(assis) pr(aetoriae) Antoninian(ae) Rauennat(is) p(iae) u(indicis)*³⁷⁴. Mais il est étonnant de voir que ces deux épithètes ne sont présentes dans aucun des diplômes de la période des règnes de Caracalla et d'Élagabal entre 211 et 222. Elles n'apparaissent pour la première fois dans un diplôme qu'en 229 seulement sous Sévère Alexandre. Le diplôme est issu d'une constitution en faveur de la flotte de Misène³⁷⁵ et il est destiné aux marins qui ont servi *in classe praetoria Seueriana p(ia) u(indice) Misenensi*. Cela nous fait penser que l'inscription de Beyrouth est douteuse. S'agirait-il d'une erreur ? Les trois autres inscriptions où *Antoniniana* est présent ne comportent pas les épithètes *pia* et *uindex*³⁷⁶. Leur absence sur les diplômes militaires de la période Caracalla-Élagabal est beaucoup plus problématique. En effet, les diplômes militaires sont le reflet de la norme fixée par le centre impérial. Si Caracalla a bien donné ces deux épithètes aux flottes italiennes nous ne voyons pas pourquoi elles ne figureraient pas sur les diplômes.

Ces épithètes, qu'elles correspondent aux noms des empereurs régnants ou à *pia uindex*, ne sont présentes que sur un tout petit nombre d'inscriptions. Nous avons vu qu'il pouvait y avoir des discordances entre les titres officiels et les pratiques des marins notamment à travers l'inscription du triérarque de l'inscription de Beyrouth. Cette inscription est problématique parce qu'elle ajoute des titres qui ne semblent pas avoir été donnés par le pouvoir central. On peut accepter plus volontiers des omissions d'épithètes comme cela peut arriver régulièrement.

³⁷⁰RGZM, 61.

³⁷¹ZPE, 212, 2019, p. 240.

³⁷²RGZM, 46 = RMD, V, p 704.

³⁷³V. Chapot, 1967 (1^{ère} éd. 1896), p. 51 et C. G. Starr, 1960, p. 206, n. 91. Ce dernier pense que ces titres furent octroyés à la fin du règne de Caracalla sans donner d'argument.

³⁷⁴CIL, III, 168 (p. 971). Le triérarque M. Aurelius Domitius appartient à la *cl(assis) pr(aetoriae) Antoninian(ae) Rauennat(is) p(iae) u(indicis)*.

³⁷⁵RMD, II, 133 = AE, 1985, 821.

³⁷⁶CIL, XI, 36 ; CIL, XI, 39 = ILS, 2904 = EDR, 147516 ; AE, 1904, 171 = ILJug, III, 2107.

En effet, une inscription provenant de Tuccabor en Afrique et donnant le cursus de C. Sulgius Caecilianus, un ancien navarque de la flotte de Misène, est bien dite *pia* et *uindex* mais ne donne pas le titre correspondant à l'empereur³⁷⁷. C'est d'ailleurs une des rares inscriptions où nous avons le cursus d'un officier supérieur de la flotte alternant des postes entre des unités terrestres et la flotte. On peut supposer qu'au moment où cette inscription fut réalisée l'empereur régnant n'était plus celui de l'époque où le personnage était navarque. Il n'était sans doute pas judicieux sous le règne de Sévère Alexandre de dire qu'on avait été navarque de la *classis praetoria Antoniniana*. Mais peut-être surinterprétons-nous. En effet, l'absence du nom de l'empereur peut simplement provenir d'une simple omission d'autant plus qu'on aurait pu marquer dans cette inscription le nom de l'empereur régnant. Les pratiques épigraphiques peuvent ne pas respecter scrupuleusement les titulatures officielles. Les inscriptions où sont présents les noms des empereurs ou *pia uindex* sont neuf au total, soit un tout petit nombre³⁷⁸. Aussi nous ne pourrions pas affirmer que l'absence de tout ou partie de ces épithètes daterait l'inscription forcément d'avant le règne de Caracalla ou de tel ou tel de ses successeurs.

En ce qui concerne les flottes provinciales ce critère ne peut bien sûr pas jouer. Nous avons vu que la flotte de Germanie a été appelée *pia fidelis* à partir de 89. La présence de *Domitiana* en plus des deux précédents peut dater encore plus finement l'inscription entre 89 et 96.

L'absence du nom de la flotte et la nature laconique de l'inscription sont aussi en eux-mêmes des éléments de datation. Dans ce cas il s'agit d'une datation haute. L'inscription peut alors même avoir été faite au début du Principat, avant même la création officielle des flottes de Misène et de Ravenne. Nous pouvons aussi rappeler les principes généraux de datation des inscriptions funéraires qui veulent que l'absence de la formule *Dis Manibus* est caractéristique d'une inscription d'avant la fin du I^{er} siècle. La présence des *duo nomina* et donc l'absence du cognomen est caractéristique d'une inscription d'avant la période flavienne alors que l'absence du *praenomen* est plus fréquente à partir de la fin du II^e siècle. Nous pensons aussi qu'il ne faut pas utiliser ces critères de façon automatique. Quelques inscriptions ne contiennent pas le titre *praetoria* et pourtant elles ne peuvent pas être datées de la période julio-claudienne. C'est le cas notamment de l'inscription de Misène ci-dessous³⁷⁹.

D(is) M(anibus). | C(aio) Arrio Montano, | uet(e)rano cornici(ni) du/pliciaro ex classe |

³⁷⁷ *CIL*, VIII, 1322, 14854 = *ILS*, 2764 = *ILTun*, 1287 = *IDRE*, II, 431, elle doit dater des années 230 ou 240.

³⁷⁸ *CIL*, XI, 36 ; *CIL*, XI, 39 = *ILS*, 2904 = *EDR*, 147516 ; *AE*, 1904, 171 = *ILJug*, III, 2107 ; *CIL*, VIII, 1322, 14854 = *ILS*, 2764 = *ILTun*, 1287 = *IDRE*, II, 431 ; *AE*, 1999, 817 = *EE*, VIII, 1, 800 ; *CIL*, III, 168 ; *CIL*, III, 7327 = *EE*, V, 208 = *Perinthos*, 82 ; *CIL*, XII, 686 = *ILS*, 2911 ; *CIL*, XI, 6107 = *ILS*, 509 = *EDR*, 106989 dans cette inscription la cohorte prétorienne seule est dite *P. V. Philipiana*.

³⁷⁹ *CIL*, X, 3416 = *EDR*, 157919.

Misen(ensi), natio(ne) Nicaens(i), / Valeria Doris, nati(oue) Grae(ca), / co(n)iugi optimo b(ene) m(erenti) / tit(u)lum posuit.

Le défunt Caius Arrius Montanus est un vétéran de la flotte de Misène. Une application brutale des règles pourrait faire dater ce document d'avant la période flavienne car le titre *praetoria* est absent. Certes le marin porte les *tria nomina* mais il se pourrait qu'il les ait reçus au moment de sa libération étant donné qu'il s'agit d'un vétéran. Mais plusieurs éléments font penser que cette inscription est datable entre la fin du I^{er} siècle et le début du III^e siècle. La présence de *Dis Manibus* pour commencer mais aussi le nom de l'épouse qui porte les *duo nomina* comme la plupart des épouses de marins à partir du début du II^e siècle. Le titre *praetoria* a dû être omis par le lapicide. Ce dernier s'était d'ailleurs déjà trompé car cette inscription est opistographe avec un autre texte concernant les mêmes personnes³⁸⁰ :

D(is) M(anibus). / [C(aio)] Arontio Monta/no, uet(e)rano cornici(ni), / Valeria Doris / co(n)iugi dupliciar(io) / b(ene) m(erenti) f(ecit).

Ce dernier texte est fautif à plus d'un titre étant donné que le grade du marin y est incomplet, il manque les origines des personnes et le nom de la flotte n'est pas mentionné. Ce texte a dû être refusé par la commanditaire, l'épouse Valeria Doris. Le graveur a certainement dû recommencer. Il ne serait donc pas improbable que le graveur décidément distrait se soit encore trompé. Valeria Doris a sans doute fini par accepter le second travail malgré la persistance d'une erreur. Même à Misène, il pouvait se trouver des artisans capables de se tromper quant au formulaire coutumier des inscriptions des marins.

L'omission du titre *praetoria* peut d'ailleurs être prouvée par une correction apportée à une inscription datée entre le milieu du II^e et le début du III^e siècle provenant de Philoppopolis en Thrace³⁸¹. Il s'agit de l'épithaphe d'un d'un centurion vétéran de la flotte de Misène. Nous la reproduisons ci-dessous.

Dis Manibus. M(arcus) Annius Seuerus, uet(e)ranus ex cl(asse) // pr(aetoria) // Mis(enensi) (centurio), / militauit annos XXVI, uixit annos XXXXVIII. Curauit / C(aius) Scenti(us) Celer.

Cette inscription funéraire montre clairement l'oubli du titre *praetoria*. Quelqu'un ou le lapicide repentant a rajouté au-dessus de CL MIS les lettres PR. Il est donc possible que dans l'exemple précédent, on n'ait pas pris la peine de rajouter les lettres PR ou que les

³⁸⁰CIL, X, 3416b = EDR, 157920.

³⁸¹AE, 2002, 1269.

commanditaires des inscriptions ne se soient pas rendu compte de leur oubli.

En revanche, l'inscription de Misène ci-dessous, nous semble plus complexe³⁸².

C(aius) Marcius Volson(is) / f(ilius) Serg(ia) Maximus, tr(ierarchus) / de lib(urna) Aquila, sibi et / Siliae Eutythiae uxori / et libertis libertab(usque) posterisq(ue) / eorum omnib(us) t(estamento) f(ieri) i(ussit) ex (sestertium) X (milibus), adiecit eo / Silia Eutythia coniunx (sestertium) VIII (milibus nummum) (et trecentos).

Il est vrai que l'absence de *Dis Manibus*, celle du nom de la flotte et la simple présence du type et du nom du bâtiment plaideraient pour une datation haute. Le triérarque a une onomastique de citoyen romain. Mais sa dénomination nous montre aussi qu'il est peut-être d'origine périgrine. Il est le fils d'un Volso, nom présent en Dalmatie³⁸³. Il se peut aussi que l'on ait écrit le gentilice du père, Volsonius que l'on retrouve dans les inscriptions italiennes dans quelques rares cas³⁸⁴. La présence de la tribu, Sergia en l'occurrence, ne laisse planer aucun doute sur la qualité de citoyen romain du triérarque. Ce document nous semble ainsi plus difficilement datable même si la présence des *duo nomina* de l'épouse nous laisserait pencher pour la période allant des Flaviens au II^e siècle compris. Il faut noter aussi que la quasi-totalité des inscriptions de Misène sont datables après l'arrivée au pouvoir des Flaviens. Ce dernier argument est assez faible il est vrai et ne constitue pas une preuve à lui tout seul.

L'absence de la formule *Dis Manibus* n'est pas non plus un critère unique de datation haute. Par exemple, elle est absente dans l'inscription de Misène ci-dessous³⁸⁵.

C(aio) Vettio C(ai) f(ilio) Claud(ia) / Grato, archit(ecto) class(is) / pr(aetoriae) Mis(enensis), sibi et Meuia| Quintae, coniug(i) suae, / et Sallustiae Secundae, / matri eius, et libertis libertabus / posterisque eorum meis. / H(oc) m(onumentum) s(iue) s(epulcrum) h(eredem) n(on) s(equetur).

La plaque de marbre sur laquelle cette inscription a été gravée est constituée de plusieurs morceaux jointifs. Il se peut que *Dis Manibus* ait été présent sur le monument sur lequel cette plaque était peut-être fixée. Quoi qu'il en soit cette formule n'est pas sur cette inscription. La présence du titre *praetoria* pour la flotte de Misène ne laisse aucun doute sur le fait que cette inscription date d'au moins l'époque flavienne si ce n'est du II^e siècle.

³⁸²CIL, X, 3361 = ILS, 2844 = EDR, 163723.

³⁸³Pour D. Demicheli, 2015, p. 391-398, n°59, il s'agit bien d'un Dalmate et la filiation indique le patronyme.

³⁸⁴OPEL, IV, p. 182.

³⁸⁵CIL, X, 3392, 3620 = ILS, 2872 = EDR, 160781.

Pour finir ce tour d’horizon sur les critères de datation des inscriptions, il est possible d’utiliser les noms d’empereurs quand ils sont présents. Certains marins portent en effet les *duo nomina* d’empereurs. Mais cela ne peut donner à coup sûr la date de confection de l’inscription. En effet, les *tria nomina* reçus par le marin au moment de son enrôlement ne correspondent pas forcément à ceux de l’empereur régnant. Les gentilices impériaux sont même minoritaires dans l’ensemble des noms des marins connus. Nous en avons comptés 188 pour les flottes de Misène et Ravenne. Il y en a 18 dans les flottes provinciales mais celles-ci ne donnaient pas automatiquement les *tria nomina* aux nouvelles recrues. Il faut aussi considérer que le gentilice Iulius est devenu très courant dès le I^{er} siècle et il n’est pas forcément une référence à un empereur en particulier, même si Iulius est précédé du *praenomen* Caius. Les *Iulii* sont ainsi surreprésentés nous avons en effet relevé 92 *Iulii* pour les deux flottes de Misène et Ravenne. Parmi ces 92 *Iulii*, le gentilice apparaît sans prénom ou avec Caius. Nous n’avons pas compté les cas où Iulius apparaît avec un autre prénom que Caius. Nous voyons ainsi que les références à un nom d’empereur sont relativement rares. De plus, les diplômes militaires surtout mettent en évidence qu’un marin pouvait porter des *duo nomina* impériaux bien après le règne de l’empereur en question. Par exemple, un diplôme militaire de 145 issu d’une constitution en faveur de la flotte de Misène est destiné à un Ti. Claudius Masculus, fils de Secundus³⁸⁶. Il s’agit d’un Boien originaire de la province de Pannonie. Le marin a une filiation pérégrine et il ne peut être le descendant d’une personne qui aurait reçu la citoyenneté romaine du temps de Claude ou de Néron. Il a donc reçu son prénom et son gentilice, au moins, au moment de son enrôlement en 119, donc au début du règne d’Hadrien. Les *tria nomina* de ce marin lui ont été donnés indépendamment du nom de l’empereur régnant. Plusieurs diplômes du début du III^e siècle ont été octroyés à des *Caii Iulii* alors que ceux-ci ont aussi une filiation pérégrine³⁸⁷. Un des diplômes les plus tardifs que nous ayons, en date de 247, a pour bénéficiaire un T Flavius Alexander³⁸⁸. Toutefois il a une filiation romaine étant donné qu’il est le fils de Titus. Quoiqu’il en soit, si nous n’avions retrouvé que son inscription funéraire nous n’aurions pas pu en faire un marin enrôlé sous les Flaviens. Un marin portant un gentilice impérial s’est engagé pendant ou après le règne de cet empereur. Un nom impérial ne peut donner qu’un *terminus post quem* quant à la date de conception d’une inscription. Mais celle-ci peut avoir eu lieu bien plus tardivement que le règne de l’empereur en question. Nous reviendrons dans la partie II sur la question des gentilices impériaux et des noms en général des marins pour essayer de donner

³⁸⁶AE, 2008, 1111.

³⁸⁷RMD, V, 449 = AE, 2001, 2161 = RGZM, 45 (émis en 202) ; RMD, III, 189 = AE, 1993, 1789 (émis en 206) ; RMD, IV, 307 = AE 1995, 1565 (émis en 221).

³⁸⁸CIL, XVI, 152.

des hypothèses sur les règles éventuelles d'attribution des *tria nomina*.

La grande majorité des inscriptions répertoriées sont datables entre l'époque flavienne et le début du III^e siècle. La plupart du temps nous avons préféré garder une amplitude aussi large alors que les estimations de certains rédacteurs du site *EDR*, pour les inscriptions italiennes tout du moins, proposent des intervalles plus resserrés sur des critères archéologique et paléographique qui parfois nous semblent obscurs ou hasardeux. La paléographie peut donner une idée de la datation mais cela est sans compter sur les effets de mode archaisants pouvant resurgir à des époques plus basses. Nous pensons cependant que la plupart des inscriptions ont été produites au II^e siècle et un nombre conséquent mais plus petit doit provenir de la période sévérienne. Nous pensons aussi que les inscriptions les plus anciennes entre le règne d'Auguste et le début du règne de Vespasien sont de façon assurée au nombre de 29 pour la flotte de Ravenne et 5 pour la flotte de Misène. D'ailleurs les formulaires que nous allons regarder plus attentivement à présent peuvent aussi donner des indications quant à la datation de l'inscription.

V Formulaires et supports matériels : différences entre Misène et Ravenne

Même si la plupart des inscriptions ont été retrouvées à proximité des bases des diverses flottes, il s'agit de documents d'ordre privé. Les éléments qui sont présents nous donnent bien sûr des indications de nature militaire. Les formulaires sont ainsi plus ou moins influencés par ceux de l'administration militaire. Mais nous ne pensons pas que les marins devaient respecter un formulaire imposé par leur hiérarchie. Le soin de procéder à la commande d'une stèle ou d'un monument funéraire était du ressort de la famille du marin et ou de ses camarades. Cependant il y a des modes épigraphiques dépendant de l'époque mais aussi de la flotte dans laquelle servait le marin et du lieu où il était affecté.

Nous l'avons déjà évoqué plus haut, les inscriptions de datation haute sont relativement laconiques et le nom de la flotte est absent. Le lieu de trouvaille peut alors seul servir de critère pour l'attribution à telle ou telle flotte. Nous donnons ci-dessous trois exemples d'inscriptions trouvées dans des zones géographiques différentes et datables d'avant la période flavienne.

1) Une inscription provenant de Cologne en Germanie inférieure³⁸⁹ :

*Horus Pabec/i f(i)lius), proreta Al|ex{s}andrin|us ex classe, | ann(or)um LX, milit|auit annos [-
--] | [-----].*

³⁸⁹*CIL*, XIII, 8322 = *RSK*, 277 = *IKöln*, 394 = *ILS*, 2827.

2) Une inscription provenant d'Olbia en Sardaigne³⁹⁰ :

Aurelio | ex l(iburna) Sal(ute) | Augusta, | an(norum) LX, st(ipendiorum) | XXX. H(ic) s(itus) (est).

3) Une inscription provenant d'Aquilée en Vénétie³⁹¹ :

Daza Pane|tis f(ilius) an(n)o(s) | uix(it) XXX, mil(it) XVI, (triere) | Corcodi|lo. F(ecit) Plusia, | lib(erta), patro(no) | suo et sibi. // In front(e) p(edes) IV.

Ces trois inscriptions sont caractéristiques de la première période allant du règne d'Auguste à la fin de celui de Néron. La première concerne un Alexandrin, Horus fils de Pabecus. Il était *proreta*, vigie à la proue du navire, d'une flotte qui n'est pas nommée. L'inscription provient de Cologne donc il devait appartenir à la flotte de Germanie. Mais il vaudrait mieux dire qu'il était membre d'une flotte agissant en Germanie. En effet, il est peu probable que la flotte de Germanie recrutait des personnes venant d'aussi loin. Même si nous montrerons quelques contre exemples dans le cas d'autres flottes dans la partie II quand nous traiterons des bassins de recrutement des flottes. Ainsi l'origine du marin mais aussi l'absence d'un nom de flotte montrent que le *proreta* a sûrement été affecté dans les régions rhénanes soit à l'époque de la conquête opérée par Drusus soit lors des campagnes menées par Germanicus. Horus devait à l'origine appartenir à une flotte méditerranéenne puis il fut envoyé en Germanie pour participer à une campagne militaire. Les premières flottes d'invasion ont dû être créées de toutes pièces et on a dû faire appel à des hommes, tout du moins pour les cadres, ayant des compétences déjà éprouvées et sur lesquels on pouvait compter plutôt que de recruter des autochtones à la fidélité douteuse. Ce n'est que dans un deuxième temps que l'on dut procéder à des recrutements locaux. Nous voyons aussi qu'Horus est resté en service sans doute jusqu'à sa mort. Il n'a pas indiqué un statut de vétéran. Il est donc fort probable qu'il soit resté très longtemps en service comme le marin de la deuxième inscription.

En effet, sur cette inscription provenant d'Olbia en Sardaigne, nous voyons que le marin Aurelius est décédé à 60 ans après 30 ans de service. Il ne devait pas non plus être vétéran étant donné que ce statut n'est pas indiqué. Une durée de service aussi longue peut se rencontrer à toutes les époques. Mais c'est un indice supplémentaire pour considérer que cette inscription est ancienne car les durées de temps de service ne devaient pas être réglementées ou, tout du moins, pas aussi bien respectées qu'à partir du règne de Claude. Le nom de la flotte n'est pas indiqué. En raison du lieu de trouvaille, il devait appartenir à la flotte de Misène. Mais il est aussi possible qu'il ait fait partie de la flotte de Forum Iulii, mais *a priori* nous croyons moins

³⁹⁰AE, 1889, 158 = EE, VIII, 1, 734 = EDR, 154268.

³⁹¹AE, 1972, 196 = EDR, 075313.

à cette deuxième possibilité ne serait-ce que parce que la flotte de Misène devait avoir des effectifs plus importants. Nous n'avons que le type et le nom du bâtiment dont il était membre : la liburne *Salus Augusta*. Cette liburne n'est pas connue par ailleurs. Le grade et la fonction ne sont pas indiqués. Il est donc vraisemblable qu'il s'agisse d'un soldat du rang. Aurelius est un gentilice romain. Mais il semble qu'il corresponde en fait au nom unique du marin qui devait être d'origine pérégrine. Les inscriptions des flottes italiennes du II^e et du III^e siècle comportent systématiquement soit les *tria nomina*, soit le gentilice et le cognomen, soit le cognomen uniquement. Ce dernier cas se rencontre surtout parmi les dédicants.

Enfin la troisième inscription provient d'Aquilée en Vénétie. La flotte n'est pas non plus nommée. La situation géographique du lieu de trouvaille pourrait laisser supposer que le marin était membre de la flotte de Ravenne. Daza fils de Panes est sans doute originaire de Dalmatie ou d'Illyrie au sens large. Cette province était d'ailleurs un des bassins de recrutement des flottes italiennes et de la flotte de Ravenne en particulier. Il était membre de l'équipage de la trière *Corcodilus*. Ce navire est aussi connu dans une autre inscription très fragmentaire d'Aquilée où apparaît un *gubernator*³⁹². Le fait que le marin a une dénomination pérégrine, l'absence du nom de la flotte, la présence éventuelle du type et du nom du navire sont des éléments caractéristiques des inscriptions de la première période allant du règne d'Auguste au début de la période flavienne. Nous voyons ainsi que le formulaire est très simplifié. À partir de la période flavienne, le formulaire des inscriptions se modifie et se complexifie mais avec des modalités différentes entre celles provenant de Misène et de Ravenne.

Nous donnons ci-dessous un exemple typique d'une inscription funéraire concernant un marin de la flotte de Misène³⁹³.

D(is) M(anibus). C(aio) Arrio Ca/pitoni mil(iti) ex cl(asse) | pr(aetoria) Mis(enensi) (quadriera) Vest(a) na/tion(e) Aegyp(tio) ; uix(it) an(nis) | L, mil(itauit) ann(is) XX[V ?]IIII. Val(erius) | Genial(is) fil(ius) eius b(ene) m(erenti) f(ecit).

Le formulaire de cette inscription funéraire présente donc le nom du défunt, son grade ou sa fonction (ici il s'agit d'un *miles*, un simple soldat), le nom de la flotte, la *classis praetoria Misenensis*, le type et le nom du bâtiment, la quadrière *Vesta*. Puis suit l'*origo*. Ici le défunt *C. Arrius Capito* est *natione Aegyptius*, comme beaucoup de ses camarades de la flotte de Misène. On indique ensuite l'âge du décès et le temps de service. L'inscription se termine par la mention du ou des dédicants. En l'occurrence il s'agit de son fils, *Valerius Genialis*, lequel ne porte pas d'ailleurs le même gentilice que son père. Cela se rencontre régulièrement dans les

³⁹²*CIL*, V, 960 = *EDR*, 144854.

³⁹³*CIL*, X, 3534 = *EDR*, 138004.

inscriptions des marins, nous y reviendrons dans la partie IV. Nous sommes donc très loin des inscriptions laconiques de la période julio-claudienne. Cependant ce formulaire type peut connaître des variations. En effet, le nom du navire peut précéder celui de la flotte, comme dans l'exemple ci-dessous³⁹⁴.

D(is) M(anibus). / L(ucio) Terentio Sabino, / (triere) Salute, mil(iti) clas(sis) / praet(oriae) Misen(enensis), nat(ione) / Pannonio, Aelius / Romanus, h(eres), b(ene) m(erenti) f(ecit).

Le nom de la trière Salus à laquelle appartenait L. Terentius Sabinus a été déplacé juste avant celui de la flotte. En revanche, l'âge du décès et le temps de service n'ont pas été indiqués. D'autres éléments proprement militaires peuvent aussi ne pas figurer sur l'inscription comme c'est le cas ci-dessous³⁹⁵.

D(is) M(anibus). / Valerio Ae/liano, qui / uix(it) an(nis) LX, mi(litavit) / an(nis) XXVIII, Iulia / Cyrila co(n)iu/gi b(ene) m(erenti) f(ecit).

Dans ce cas, nous n'avons ni le nom de l'unité ni celui du navire auquel appartenait Valerius Aelianus. Le fait qu'elle ait été retrouvée à Misène ne laisse pas vraiment de doute sur l'appartenance à la flotte du soldat défunt. L'absence du nom du navire provient peut-être du fait qu'il s'agirait d'un vétéran. Sur un peu plus d'une centaine d'inscriptions concernant des vétérans, huit seulement mentionnent le nom du navire sur lequel il servait³⁹⁶. De plus, Aelianus a servi pendant 28 ans ce qui correspond à la durée légale du service au plus tard à partir de 209. La mention de la durée du service sur des inscriptions de vétérans est relativement rare mais cela n'est pas sans parallèle et nous en avons compté 18 dont le cas traité ici³⁹⁷. Il s'est éteint à l'âge de 60 ans. S'il était en service au moment de son décès cela voudrait dire qu'il se serait enrôlé à 32 ans ce qui est un âge relativement tardif même si cela n'est pas impossible. Il manque certes la mention de l'état de vétéran. Cette absence est étonnante étant donné le surplus honorifique qu'il peut conférer. Il s'agit peut-être d'un oubli du graveur. Donc les inscriptions de marins n'indiquant ni le nom de leur flotte ni le nom du navire ne sont pas inexistantes même

³⁹⁴CIL, X, 3639 = EDR, 162205.

³⁹⁵CIL, X, 3643a = LIKelsey, 61 = EDR, 116535.

³⁹⁶CIL, X, 3365 = ILS, 2851 = EDR, 157843 ; CIL, X, 3370 = ILS, 2850 = EDR, 157890 ; CIL, X, 3491 = EDR, 157943 ; CIL, X, 3503 = EDR, 157952 ; CIL, X, 3578 = EDR, 157598 ; EE, VIII, 1, 425 = EDR, 150957 ; AE, 1946, 146 = EDR, 073594 ; Felix Ravenna, 1971, p. 75-77, n°10.

³⁹⁷CIL, X, 3371 = EDR, 161597 ; CIL, X, 3376 = ILS, 2849 = EDR, 157588 ; CIL, X, 3417 = EDR, 158107 ; CIL, X, 3491 = EDR, 157943 ; CIL, X, 3522 = EDR, 161472 ; CIL, X, 3548 = EDR, 162702 ; CIL, X, 3552 = EDR, 157981 ; CIL, X, 3622 = EDR, 146529 ; CIL, X, 3624 = EDR, 162261 ; CIL, X, 3643a = LIKelsey, 61 = EDR, 116535 (le possible vétéran traité ici) ; CIL, X, 3654 = EDR, 157724 ; CIL, X, 3660 = EDR, 125468 ; CIL, X, 1080 = ILS, 2897 = EDR, 106494 ; CIL, X, 3715 = EDR, 104481 ; AE, 1946, 146 = AE, 2008, 201 = EDR, 073594 ; CIL, XI, 76 ; CIL, XI, 87 ; AE, 2002, 1269.

à des époques ultérieures à la période julio-claudienne et elles peuvent en général concerner des vétérans.

L'inscription ci-dessous est un cas moins exceptionnel que la précédente³⁹⁸.

D(is) M(anibus). | C(aio) Valerio Longi/no, lib(urna) Aesculapio ; | stip(endiorum) XV, n(atione) Cilix, uix(it) | ann(is) XXX. Valeri/us Apollinaris, | heres, lib(urna) Aescul(apio), | b(ene) m(erenti) f(ecit).

Nous n'avons que le nom du navire du défunt, C. Valerius Longinus, la liburne Aesculapius. Le dédicant, Valerius Apollinaris appartenait d'ailleurs à la même liburne et l'a marqué à nouveau au risque d'une certaine lourdeur. Le formulaire est aussi quelque peu bouleversé. Outre l'absence du nom de la flotte, l'*origo* est intercalée entre le temps de service et l'âge du décès.

Ainsi même s'il devait exister un formulaire type relativement complet utilisé par dans les inscriptions funéraires, les commanditaires pouvaient s'en éloigner peu ou prou. Le fait que le dédicant soit aussi un soldat ne préjuge pas forcément du respect du formulaire militaire comme nous l'avons vu dans le dernier exemple. Bien sûr quand le marin agit en tant que dédicant pour un membre de sa famille, l'énoncé de son « matricule » est en général écourté. Mais nous avons fait exprès de prendre des exemples dans lesquels la personne défunte, et donc principale, était un marin. Comme nous le disions, plus haut, même si les inscriptions funéraires pouvaient prendre place dans des cimetières réservés aux personnels de la flotte, elles ressortent de la sphère privée. Les textes donnant la qualité militaire devaient s'inspirer des textes et des formules des documents émis par l'administration militaire. Mais les commanditaires pouvaient ne pas les respecter à la lettre.

Nous avons aussi constaté que les modes épigraphiques ne sont pas les mêmes entre Misène et Ravenne. En effet, dans les inscriptions funéraires de Ravenne et de Classis le nom de la flotte n'est presque jamais indiqué alors que la présence des *tria nomina* portés par les marins prouvent que ces inscriptions ont été faites entre l'époque flavienne et le début du III^e siècle. Nous avons certes des inscriptions dont le formulaire est semblable à celui de la flotte de Misène comme dans l'exemple ci-dessous³⁹⁹.

D(is) M(anibus) | L(uci) Licini Maximi, | tr(ierarchi) class(is) pr(aetoriae) | Rauenn(atis) | natione Dalmat(ae) ; | uix(it) ann(is) XXXV, | milit(auit) ann(is) XXV ; | P(ublius) Aelius Quintus | fratri piissimo | faciendum cur(auit).

³⁹⁸ *CIL*, X, 3651 = *EDR*, 157560.

³⁹⁹ *CIL*, XI, 71 = *EDR*, 144640.

Nous avons ainsi le grade, le nom de la flotte dont le titre *praetoria* est bien indiqué, l'*origo*, l'âge du décès et le temps de service. Le dédicant est nommé à la fin. Toutefois il manque le nom du navire que commandait ce triérarque. Ce genre de formulaire est exceptionnel à Ravenne et à Classis. La flotte n'est pratiquement jamais nommée. Son nom n'apparaît que sur 9 inscriptions funéraires⁴⁰⁰ sur un total de 129 documents provenant de Ravenne et datables du II^e ou du début du III^e siècle. La quasi-totalité des inscriptions de ce site ne comporte que le nom du navire comme dans l'exemple ci-dessous⁴⁰¹.

D(is) M(anibus). | M(arcus) Iulius | Maximus, | optio (triere) Victo(ria), | nat(ione) uerna, | uixit annis | XXXXVI, mil(itauit) | annis XXVI. | C(aius) Aulius | Successus, | heres, | b(ene) m(erenti) p(onendum) c(urauit).

Le formulaire mentionne le grade, ici un *optio*, le type et le nom du navire, la trière Victoria, l'*origo*, en l'occurrence le défunt, M. Iulius Maximus est né à Ravenne comme veut le dire *natione uerna*. Suivent l'âge du décès et le temps de service. La mention du dédicant conclut l'inscription. Le grade ou la fonction ne sont d'ailleurs indiqués que lorsqu'ils dépassent le stade de soldat du rang. En effet, les inscriptions de Ravenne où l'on mentionne que le marin est un simple *miles* ou un *manipularis* sont très rares alors qu'à Misène elle sont très nombreuses. À Ravenne, le terme *miles* n'apparaît que sur trois inscriptions⁴⁰². Celles-ci comportent d'ailleurs le nom de la flotte, la *classis praetoria Rauennatis*. Le formulaire des inscriptions de Ravenne est donc en général moins complet, plus laconique que celui que l'on trouve à Misène. Nous pensons que ces pratiques sont locales. En effet, la plupart des inscriptions datées des II^e et du début du III^e siècle concernant la flotte de Ravenne retrouvées en dehors la région VIII ont des formulaires comparables à ceux de la flotte de Misène. Le nom officiel et complet de la flotte, la *classis praetoria Rauennas* est presque systématiquement indiqué. C'est le cas des quatre inscriptions de marins de la flotte de Ravenne retrouvées en Campanie mais aussi à Rome ou dans d'autres bases importantes de la flotte comme Centumcellae en Étrurie. Même dans les inscriptions retrouvées dans les provinces, le formulaire des inscriptions des marins ravennates correspond à celui des Misénates. Par exemple sur les quatre inscriptions des marins de Ravenne de Séleucie de Piérie en Syrie le nom officiel de leur flotte est indiqué⁴⁰³. On note aussi que sur ces inscriptions produites en

⁴⁰⁰*CIL*, XI, 17, 32, 36, 103 ; *CIL*, XI, 39 = *ILS*, 2904 = *EDR*, 147516 ; *CIL*, XI, 71 = *EDR*, 144640 ; *CIL*, XI, 74 = *EDR*, 144675 ; *CIL*, XI, 86 = *ILS*, 2846 ; *CIL*, XI, 104 = *ILS*, 2889 = *EDR*, 145200.

⁴⁰¹*CIL*, XI, 65.

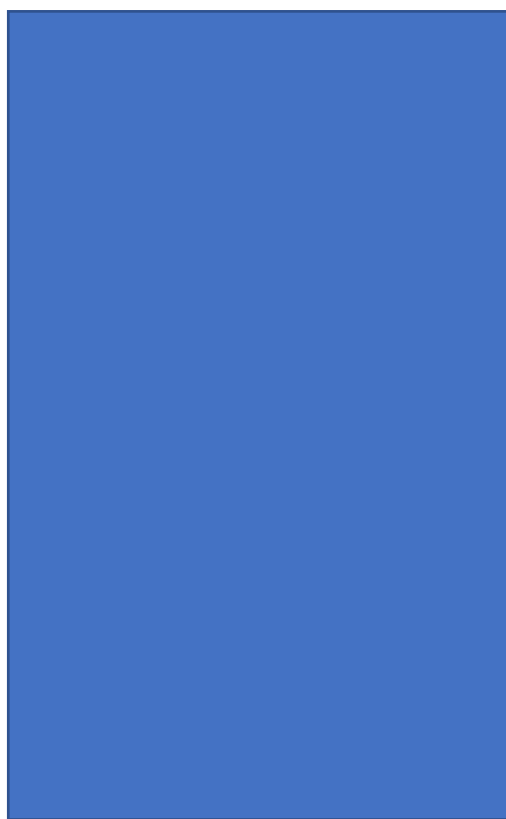
⁴⁰²*CIL*, XI, 32 ; *CIL*, XI, 39 = *ILS*, 2904 = *EDR*, 147516 ; *CIL*, XI, 103.

⁴⁰³*AE*, 1939, 229 = *IGLS*, 1164 ; *IGLS*, 1177 ; *IGLS*, 1180 = *AE*, 1939, 230a ; *IGLS*, 1181 = *AE*, 1939, 230b, la dernière est fragmentaire mais le nom de la flotte de Ravenne devait être complet.

dehors de la région VIII, les marins mentionnent leur qualité de *miles* alors que cela est très rare à Ravenne même. Seul les grades et fonctions de sous-officiers et d'officiers étant indiqués. Les habitudes épigraphiques étaient donc différentes à Ravenne et les différences quant au formulaire ne correspondent pas à des différences de statut militaire. Les marins en mission ou affecté hors de Ravenne et de sa région ont tendance à s'adapter aux pratiques épigraphiques de ces lieux.

Les monuments funéraires de Ravenne sont aussi différents que ceux que l'on retrouve habituellement à Misène. Les supports des inscriptions de Misène sont en général de simples plaques de marbre. Nous avons noté à Ravenne un plus grand nombre de stèles décorées, moulurées ou avec des bas-reliefs. C'est le cas notamment de stèle de Q. Crispius Heraclides, membre de l'équipage de la trière Mars⁴⁰⁴. Nous en reproduisons ci-dessous la photo.

Figure 3 – Stèle de Q. Crispius Heraclides



http://db.edcs.eu/epigr/bilder/SOH_CIL_11_00052.jpg

Le champ épigraphique est encadré par des moulures et dans la partie supérieure un fronton

⁴⁰⁴*CIL*, XI, 52.

est figuré. En son centre se trouve une rosace et des dauphins encadrent le fronton. Aucun grade n'est indiqué sur l'inscription. Le défunt devait sans doute être un simple soldat. La stèle fait un peu plus d'un mètre de hauteur pour une largeur de 45 cm. Ces dimensions sont tout à fait courantes pour les stèles de Ravenne. Les stèles décorées ou comprenant des bas-reliefs représentent en général des motifs marins comme des dauphins, des méduses ou des rosaces.

Certains marins pouvaient aussi être représentés sur leurs stèles. Nous avons placé en annexe la plupart des photos correspondantes. Ces stèles sont surtout présentes à Ravenne et dans ses environs. Nous avons ainsi Phallaeus le *gubernator* d'un navire nommé Galeata dont la stèle funéraire représente le bas-relief de son buste⁴⁰⁵. Il est d'ailleurs possible qu'il ne s'agisse pas d'un soldat car aucun élément supplémentaire n'indique de façon sûre l'appartenance à une flotte. Le formulaire laconique ainsi que l'onomastique pérégrine du personnage sont néanmoins caractéristiques des marins des flottes de guerre de la première moitié du I^{er} siècle après J.-C, voire du règne d'Auguste. Phallaeus est d'ailleurs habillé en toge mais cela n'en fait pas forcément un civil. D'ailleurs un autre document met en scène un vétéran habillé lui aussi en toge. Ce document est plus tardif et doit avoir été conçu durant la première moitié du III^e siècle. Il s'agit d'un bas-relief se trouvant sur le sarcophage de M. Aurelius Marinus d'un vétéran ancien *optio*⁴⁰⁶. L'unité à laquelle le vétéran appartenait n'a pas été indiquée mais il se peut qu'il s'agisse de la flotte de Ravenne. En effet, ce document provient de Voghenza au nord de Ravenne. De plus, Marinus est originaire de Syrie une province faisant partie des bassins de recrutement des flottes prétoriennes. Il y a donc de fortes chances pour que ce marin ait bien fait partie de la flotte de Ravenne⁴⁰⁷. Marinus est donc représenté en toge et non pas en tenue militaire. Cela provient peut-être du fait qu'il est un vétéran et qu'il n'est plus un soldat d'active. Il doit aussi avoir gagné en respectabilité étant donné qu'il a pu financer un sarcophage lequel est de plus décoré de bas-reliefs le représentant, lui et son ancienne affranchie, Aurelia Eutychia, qui est devenue son épouse. Un autre document provenant de Ravenne et datant peut-être du II^e siècle est exceptionnel en termes de bas-relief comme on peut le constater sur la photo ci-dessous⁴⁰⁸.

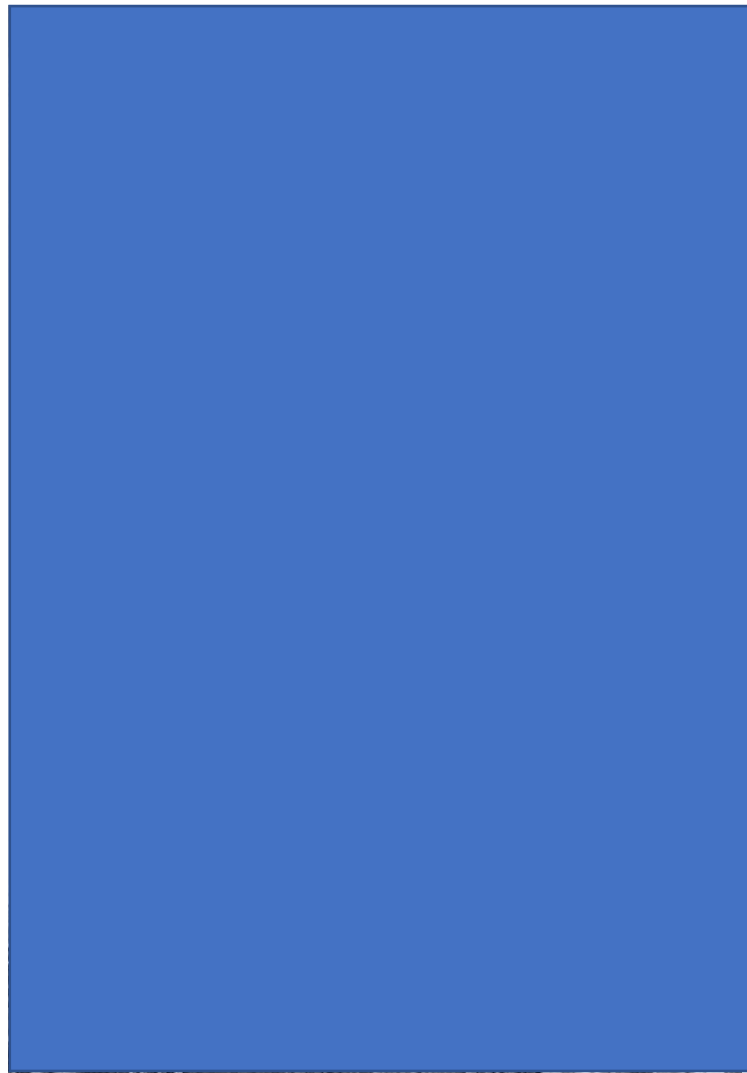
⁴⁰⁵CIL, XI, 88 = ILS, 2829. Le buste d'un autre *gubernator*, Apella, appartenant un navire nommé Neptunus est représenté lui aussi en toge : *Felix Ravenna*, 1971, p. 80-84, n°12.

⁴⁰⁶CIL, V, 2390 = EDR, 139691. Un autre document représente un vétéran (le *misisacus* Ammonius) en toge avec son fils Tales. Mais il n'est pas certain que ce personnage ait été un marin : *Felix Ravenna*, 1971, p. 91-92, n°16.

⁴⁰⁷M. Bollini, 1986, p. 227-244, p. 240 et p. 242-243.

⁴⁰⁸CIL, XI, 28 : *P(ublius) Arrius P(ubli) f(ilius) Montanus, | Moczia Helpis uxor, // P(ublius) Arrius Pollux, // Q(uintus) Decimius Dacus, opt(io) de (triere) | Pinata, Moczia Iucunda uxo[r], // P(ublius) Arrius P(ubli) l(ibertus) Primigenius, | P(ublius) Arrius P(ubli) l(ibertus) Castor.*

Figure 4 – Stèle funéraire de la famille de l’*optio* Q. Decimius Dacus



http://db.edcs.eu/epigr/bilder/SOH_CIL_11_00028_1.jpg

La stèle devait correspondre à un tombeau familial. Elle fait 1,64 mètre de haut pour 51 cm de large. L’organisation et la disposition des personnages respectent la hiérarchie sociale. En bas se trouvent deux affranchis du père de famille. Celui-ci est placé à l’étage supérieur et s’appelle P. Arrius Montanus et il a été représenté son buste avec ceux de son épouse Mocazia Helpis et de leur enfant P. Arrius Pollux. Le couple du deuxième niveau est celui d’une Mocazia Iucunda qui doit donc être de la famille de l’épouse d’Arrius Montanus. Peut-être s’agit-il de sa sœur. L’époux de Iucunda est Q. Decimius Dacus, *optio* de la trière Pinata. Sans doute son statut de beau-frère a dû valoir à celui-ci sa place dans le monument. Mocazia est nom présent en Thrace⁴⁰⁹. Le cognomen de l’*optio* Dacus est un ethnique. Nous verrons plus loin dans la partie sur les bassins et les origines des marins qu’il faut prendre les cognomina ayant la forme

⁴⁰⁹D. Dana, *OnomThrac*, p. 243 outre cette inscription donne aussi l’exemple d’une épitaphe où apparaît une Mokazia provenant de Thrace sur le territoire de Pautalia : *IGB*, IV, 2228.

d'un ethnique avec beaucoup de prudence. Mais étant donné le contexte présent et les noms de son épouse et de sa belle-sœur, il peut signifier qu'il est lui-même d'origine dace. Dans ce cas, il se pourrait qu'il provienne de Dacie ou de Mésie inférieure. Le chef de famille Montanus n'appartenait sans doute pas à la flotte ou à un quelconque autre corps de l'armée. En effet, si cela avait été le cas il aurait sans doute mentionné son grade afin de se distinguer de son beau-frère. Il devait donc être un civil ayant une véritable aisance financière étant donné le coût vraisemblablement important d'un tel monument. Il est aussi clair que son rang était supérieur à celui de son beau-frère même si celui-ci était un *optio*.

Certains bas-reliefs représentent le marin en habit militaire⁴¹⁰. Trois stèles de cette nature proviennent de Ravenne ou de sa région. Ainsi une stèle fragmentaire dont il ne reste que la partie inférieure représente dans une niche un marin d'origine alexandrine⁴¹¹. Nous n'avons que le nom de son camarade Titius Honoratus qui était membre de l'équipage de la trière Apollo. Le marin commémoré est décédé après 28 années de service. Il porte une tunique serrée à la taille. Un manteau le recouvre et il semble qu'une épée se trouve à sa gauche. Une autre stèle mieux conservée de 1,25 mètres de haut représente avec plus détail le marin. Celui-ci est représenté dans une niche centrale au-dessus du texte de l'inscription⁴¹². Il s'agit du centurion C. Aemilius Seuerus, un Pannonien décédé après 22 années de service. Dans la main droite, il tient un cep et dans la main gauche un rouleau de papyrus qui pourrait être son testament. Il porte un manteau fendu en V inversé sur le devant. Sous celui-ci, il porte une tunique courte. Sur sa droite, on discerne le pommeau d'une épée dont le fourreau serait attaché à une ceinture masquée par le manteau qui semble aussi fendu sur le côté. Ces deux documents semblent dater du II^e siècle ou du début du III^e. Une troisième stèle serait quant à elle plus ancienne et datable de l'époque julio-claudienne. Elle a été trouvée au début des années 2000 lors de fouilles réalisées sur le site de Classis⁴¹³. L'inscription n'a à notre connaissance pas fait l'objet de publication comme nous le disions un peu plus haut. Il manque le début mais le soldat commémoré est Montanus et son dédicant est Capito, un *optio* de la liburne Aurata. Tous les deux devaient donc appartenir à la flotte de Ravenne. Montanus est représenté dans une niche centrale et le champ épigraphique est disposé au-dessus et au-dessous de cette niche. Il porte un baudrier, un ceinturon ainsi que ce qui semble être un manteau sur son épaule gauche. Un glaive dans son fourreau se trouve attaché au ceinturon à sa droite. Il tient une lance à la main

⁴¹⁰Dans ce qui suit nous ne prenons pas en compte le bas-relief d'une inscription de Rome pour un miles de la flotte de Ravenne publiée récemment que D. Dana nous a communiquée après la soutenance de la thèse : *EDR*, 182344 elle est dans notre catalogue au n°509 bis.

⁴¹¹*CIL*, XI, 101 = *CIL*, V, 2840.

⁴¹²*CIL*, XI, 340.

⁴¹³M. G. Maioli, 2005, p. 169-171, p. 170, photo, p. 168 ; R. Branzi Maltoni (éd.), 2015 (= *Archeologia Viva*, 173, 2015, p. 25).

droite. Selon M. G. Maioli ce document semble plutôt remonter aux premiers temps de l'Empire ce qui est possible. Il aurait fallu avoir la séquence onomastique complète du défunt et voir si celui-ci portait les *tria nomina*. Le nom du dédicant Capito n'est pas forcément un nom unique de pérégrin et il pourrait très bien correspondre à son cognomen.

Les inscriptions de Misène sont loin d'avoir autant de monuments comparables. Elles sont gravées la plupart du temps sur de simples plaques de marbre aux dimensions modestes. Les moulures et autres décorations sont relativement rares. Cependant un certain nombre de marins de Misène ont fait eux-mêmes élever des stèles funéraires les représentant à l'image de celles de Ravenne. Une seule provient de Misène. Elle représente le buste d'un *gubernator* placé dans une niche⁴¹⁴. Le document est très endommagé et les traits du personnage sont effacés. On voit que son manteau est tenu par une fibule. Six autres stèles comportant des représentations de marins de Misène ont été retrouvées dans les provinces. Une provient de Périnthe et représente le *miles* T. Flavius Sabestianus⁴¹⁵. Il porte une tunique serrée à la taille par une ceinture. Il tient dans la main droite une lance et sa main gauche contrôle un bouclier circulaire posé au sol. Un manteau est disposé sur ses épaules. Cinq stèles proviennent d'Athènes dont une concerne un marin de la flotte de Ravenne. Une dernière a été trouvée à Philippopolis en Thrace. Les poses et les tenues sont similaires à celles des marins dont les stèles ont été retrouvées dans la région de Ravenne. Elles datent vraisemblablement du II^e siècle ou du début du III^e. Il y a tout d'abord un *miles* de la flotte de Misène, Q. Stadius Rufinus⁴¹⁶. Il est décédé à 38 ans après 17 ans de service. La partie supérieure de la stèle est constituée d'un tympan triangulaire orné d'acrotères. Le tympan est soutenu par deux colonnes entre lesquelles Rufinus est représenté. Il porte la barbe. Il est habillé d'une tunique et d'un manteau, ainsi que des braies et des bottes. Une ceinture en tissu est nouée et un glaive y est suspendu sur le côté droit. Dans sa main droite, il tient une lance. Il tient à la main gauche un objet parallélépipédique au moyen d'une anse. Cet objet semble être en deux parties accolées, un diptyque. Il se pourrait qu'il s'agisse des tablettes sur lesquelles son testament a été scellé. Il ne peut s'agir de son diplôme militaire car il n'est remis qu'à la fin du service. Le deuxième marin est le *naufylax* M. Valerius Capito décédé après 22 ans de service⁴¹⁷. Il porte une tunique et un manteau sans manche, une épée est accrochée au côté droit de la ceinture et au côté gauche on devine un poignard. Il tient dans la main droite une lance et dans la gauche un bouclier de profil reposant sur le sol. Le Besse M. Iulius Sabinianus, *miles* de la flotte de Misène ayant effectué 8 ans de service, est représenté portant

⁴¹⁴CIL, X, 3437a = EDR, 157924.

⁴¹⁵CIL, 7327 = EE, V, 208 = *Perinthos*, 82.

⁴¹⁶CIL, III, 556a = *IAtt*, 10.

⁴¹⁷CIL, III, 7290 = EE, V, 201 = *IAtt*, 47.

une tunique et un manteau sans manche⁴¹⁸. Trois lanières verticales pendent de la partie avant de sa ceinture. Il tient dans la main droite une lance et dans la gauche un bouclier reposant au sol. Le bouclier est de profil de trois quarts et il est difficile de dire s'il est de forme circulaire ou ovale. Nous n'avons pas trouvé de photo de la stèle de Flavius Maximus. Mais il semblerait que son bas-relief le représente en tunique et portant un manteau sans manche⁴¹⁹. La dernière stèle de cette série athénienne représente un marin de la flotte de Ravenne. Il s'agit d'un Besse, le *miles* T. Taronius Celer décédé après 7 ans de service⁴²⁰. Il porte une tunique et un manteau sans manche. Une épée est accrochée à la ceinture à droite et un poignard à gauche. Dans la main droite il tient un bâton léger ou *fustis*. Dans la gauche, il tient un objet rectangulaire en forme de diptyque. Nous en proposons la même interprétation que pour les précédents : les tablettes formant ce diptyque renferment peut-être son testament comme dans le cas de Staius Rufinus. L'ouvrage d'où nous tirons les photos de cet ensemble documentaire de D. W. von Moock⁴²¹ n'en offre pas pour ce document contrairement aux autres. Une photo est néanmoins présente dans un livre de M. Bollini⁴²². La stèle provenant de Philippopolis a été trouvée en 1994 lors de fouilles entreprises à Plovdiv en Bulgarie⁴²³. Elle représente un centurion vétérans de la flotte de Misène. Sa tenue se compose d'une tunique serrée à la taille par une ceinture. Une épée y est fixée à gauche. Un manteau est posé sur ses épaules, retroussé en arrière. Sa main gauche semble maintenir le manteau en place. Il tient dans la main gauche un objet longiligne qui est sans doute son cep⁴²⁴.

Au début de la partie III, nous allons étudier les désignations militaires des marins. C'est-à-dire comment leur hiérarchie les désignait notamment dans les diplômes militaires mais aussi comment eux-mêmes se désignaient sur les diverses inscriptions. Il s'agit d'une étude avant tout basée sur le vocabulaire employé. Or cet ensemble de stèles funéraires, outre les inscriptions les accompagnant, nous montrent visuellement comment les marins des flottes de guerre se voyaient. Il va sans dire qu'ils se voient et s'offrent à voir avant tout en soldats. Il est fort probable que la plupart des passants dans les nécropoles où étaient disposées ces stèles ne lisaient pas les indications écrites concernant les défunts. Mais ils pouvaient voir d'un coup d'œil que celui qui était commémoré était un militaire. Ces marins avaient un équipement qui ne devait pas beaucoup différer de celui des fantassins des troupes auxiliaires : une tunique, un manteau, des bottes, une épée, un poignard, une lance et un bouclier. La stèle de Montanus

⁴¹⁸*CIL*, III, 6109 = *IAtt*, 26 = *AE*, 1999, 1485.

⁴¹⁹*AE*, 1999, 1486.

⁴²⁰*CIL*, III, 557 = *IAtt*, 11.

⁴²¹D. W. von Moock, 1998, p. 176-177, n°486.

⁴²²M. Bollini, 1968, p. 92, fig. 24.

⁴²³*AE*, 2002, 1269.

⁴²⁴Dans un article récent I. Topalilov qui a publié initialement l'inscription considère qu'il s'agirait plutôt d'une *uirga*, un bâton fin et souple que l'on peut assimiler à une cravache : I. Topalilov, 2018 a, p. 203-206.

trouvée à Classis montre aussi que celui-ci avait un baudrier. Cet équipement est aussi évoqué par deux papyrus provenant du village de Karanis dans le Fayoum dont nous reparlerons notamment lorsque nous traiterons des bassins de recrutement des marins. Il s'agit de deux lettres de Claudius Terentianus, une recrue de la flotte d'Alexandrie écrivant à son père d'adoption, Claudius Tiberianus⁴²⁵. Terentianus demande dans ces deux lettres l'ensemble des vêtements suivants : des chaussures en cuir montantes, une paire de brodequins, une tunique serrée à la taille, des braies et un manteau. Il demande aussi un glaive, deux lances, une hache et un grappin. On retrouve ainsi pratiquement l'ensemble de l'équipement que l'on peut voir sur la petite dizaine de stèles que nous avons décrites. Outre ces aspects purement militaires et pratiques ces stèles sont aussi très intéressantes du point de vue social. En effet, il est de coutume de dire que les marins étaient issus des basses couches de la société même si, comme nous le verrons dans la partie II, ils étaient d'origine ingénue. Or ces stèles n'ont pas toutes été faites par des officiers ou par des marins en fin de carrière. Certes M. Aurelius Marinus était un ancien *optio*, C. Aemilius Seuerus était un centurion de même que M. Annius Seuerus qui en outre était un vétéran. Ces grades devaient permettre d'obtenir une meilleure solde et un statut enviables financièrement et socialement. Il semble ainsi logique qu'ils aient pu commander des stèles richement décorées les mettant en scène que cela soit en notable respectable pour Marinus habillé en toge ou que cela soit avec leurs attributs guerriers pour les deux centurions. Mais nous voyons aussi que de simples soldats du rang, des *milites* n'ayant que quelques années de service pouvaient avoir les moyens de payer de tels monuments. Il est toutefois possible que les sommes nécessaires aient été rassemblées par tout ou partie de leurs camarades. Cependant cette hypothèse souffre du fait que les dédicants ne sont pas mentionnés sur les inscriptions. Mais cette absence de la mention des dédicants n'est pas une preuve en soi que le marin ait été le seul à payer son monument funéraire. Nous reviendrons d'ailleurs sur les collègues présents dans les flottes dans la partie IV. Ces collègues spécialisés selon la fonction pouvaient ainsi aider à financer des funérailles. Il nous semble que le spectre social du recrutement des marins était beaucoup plus large que ce que l'opinion commune pourrait laisser entendre. Certes des paysans ou des habitants pauvres des villes devaient voir dans l'enrôlement dans l'armée et dans les flottes un moyen de sortir de la pauvreté et une inscription devant dater du règne d'Auguste y fait référence⁴²⁶. Mais ces stèles nous laissent aussi entrevoir des marins issus de catégories sociales plus aisées toutes choses étant égales par ailleurs.

⁴²⁵*P. Mich.*, VIII, 467-468. Nous nous servons de la traduction fournie dans M. Reddé, 1986, p. 685-687.

⁴²⁶*CIL*, V, 938 = *AE*, 1972, 194 = *ILS*, 905 = *EDR*, 075311

VI Question de méthode : *centurio* ou *centuria* ?

Dans certaines inscriptions, une ambiguïté peut se présenter dans la restitution des symboles \circ , 7 ou $>$. Ils peuvent en effet selon le contexte désigner le grade de centurion ou la centurie à laquelle appartient le marin.

Il y a de multiples exemples dans lesquels ce symbole désigne le grade de centurion. Nous en avons choisi trois ci-dessous (nous avons délibérément évité dans un premier temps de restituer les inscriptions et donnons la lecture brute des textes inscrits sur les pierres).

AE, 1929, 144 = *EDR*, 073125

D M
SECVNDINVS
VIX ANN XVIII AN
TONIVS PROCLEIA
NVS \circ CL PR M ET IVLIA
PRIV
B m

Dans ce cas le dédicant, Antonius Procleianus, est bien un centurion de la flotte prétorienne de Misène et il faut restituer aux lignes 4 et 5 : (...) *Procleianus (centurio) cl(assis) pr(aetoriae) M(isenensis)*. C'est aussi le cas dans l'exemple suivant.

CIL, X, 3365 = *ILS*, 2851 = *EDR*, 157843

D M
CN ARRIVS MYRO
N FORMIANVS VET
EX \circ CL PR MISEN IIII VE
STA VIX ANNIS L M
ENSIBVS VIII DIEBVS
XII VALERIA CRISPI
NA CONIVNX
B M F

le défunt est un vétéran, ancien centurion de la flotte prétorienne de Misène et servait sur la quadrièrè Vesta. Nous pouvons ainsi restituer : de la ligne 2 à la ligne 4 : (...) *uet(eranus) ex (centurione) cl(assis) pr(aetoriae) Misen(ensis) (quadriere) Vesta*.

L'exemple ci-dessous montre un autre exemple de vétéran ancien centurion.

CIL, X, 3370 = *ILS*, 2850 = *EDR*, 157890

D M
L SALVIO PVDENTI MILITI
EX CLASSE PRAET MIS DE III
CONCORDIA NAT BESSO VIXIT
ANN XXXV MILIT ANN XVI
BARBIVS CRESCENS VETER EX
CENTVRIONIB EIVSD CLASSIS
HERES B M FECIT

En effet, le dédicant est Barbuius Crescens, un *ueter(anus) ex centurionib(us) eiusd(em) classis* : il faisait partie des centurions de la même flotte prétorienne de Misène que le soldat (*miles*) L. Saluius Pudens.

Mais les trois symboles indiqués plus haut peuvent aussi désigner la centurie à laquelle appartenait le marin. Cela apparaît clairement dans les exemples ci-dessous.

CIL, X, 3377 = *ILS*, 2839 = *EDR*, 146583

DIS MANIB
L ANTONIVS LEO Q
ET NEON ZOILI F
NATIO CILIX MIL CL
PR MIS 7 III ASCLEPIO
VIXIT ANNOS XXVII
MILITAVIT AN VIII
C IVLIVS PAVLVS HE
RES CVR EGIT

Le marin était bien un *mil(es)* de la flotte de Misène (l. 4 et 5) qui appartenait à la 7 III ASCLEPIO, que nous restituons en (*centuria*) (*triere*) *Asclepio*. D'ailleurs dans la séquence de la ligne 5, la juxtaposition de 7 et de III signifie que la trière *Asclepius* est l'équivalente d'une centurie. Nous y reviendrons dans la partie III et plus précisément lorsque nous parlerons des rapports entre triérarques et centurions et sur le fait d'assimiler un navire à une centurie.

Nous retrouvons le même principe dans l'exemple ci-dessous.

CIL, X, 3379 = *ILS*, 2837 = *EDR*, 157891

D M
AVRELIA FABIAE
CONIVGI
MEMMIVS MAGNVS MIL
7 III HERCVL
BENE MERENTI FECIT

Nous pouvons restituer les lignes 4 et 5 comme suit : *Memmius Magnus mil(es) / (centuria) (triere) Hercul(e)*. Il est clair que Memmius ne peut être centurion étant donné qu'il est bien spécifié son rang : celui d'un simple soldat, *mil(es)*. Bien sûr un centurion est aussi un *miles*. Mais il nous semble peut probable qu'un centurion fasse mention de sa qualité de soldat alors qu'il a un grade élevé dans la hiérarchie. Nous avons d'ailleurs des exemples où le marin désigne sa fonction en plus de sa centurie. C'est le cas notamment avec l'inscription ci-dessous.

CIL, X, 3380 = EDR, 157900
CATTIO SABINO SOSSIO FILIO IN
COMPARABILI QVI VIXIT ANNIS XI
MENSIBVS IIII DIEBVS VIII HORAS VI
CATTIVS SOSSIVS FELIX SCRIBA PATER
7 III PACE ET FANNIA SABINA MA
TER FILIO BONO ET INNOCENTISSI
MO B M F €YΨYXI

Le dédicant, Cattius Sossius Felix, est un scribe appartenant à la centurie formée par les membres de la trière Pax. Il ne peut être à la fois scribe et centurion. Le mot *pater* est certes intercalé dans l'énoncé du matricule militaire du scribe.

La centurie peut aussi être désignée non par le nom du bâtiment sur lequel servait le marin mais par celui de son centurion lui-même. Nous avons plusieurs occurrences de cette façon de nommer une centurie. C'est le cas dans l'exemple ci-dessous que nous avons choisi parmi de multiples autres.

CIL, X, 3386 = EDR, 157905
D M
T ATTI NEPOTIS QVI ZECAEPR
MILES CLAS PR MISEN 7 IVLII QVINTI
VIXIT ANNIS L MILIT ANN XXVII MENS VI
DOMITIVS DRACO HERES B M F

Le *miles* de la flotte prétorienne de Misène, T. Attius Nepos, faisait partie de la centurie de Iulius Quintus. Dans le cas présent le 7 de la ligne 3 veut dire *centuria*.

Nous avons aussi un cas où la centurie est abrégée en CENT(VRIA) dans l'inscription ci-dessous.

CIL, X, 3388 = EDR, 138545
DIS MANIB
C VALERIO MA
XIMO MIL CL PR M
CENT NIGRINI N GRAEC
VIX AN XLVI MIL AN XXV
VALERIVS MAXIMUS N
OM ALBANI ET LVCRIO FILIO EIVS FACIEN
CVRA

C. Valerius Maximus était ainsi *miles* de la *cent(uria)* de Nigrinus (ligne 4).

Mais il y a des inscriptions où subsiste une ambiguïté. Ce sont celles où le grade du marin n'apparaît pas et où l'on a la séquence 7 + III + nom du bâtiment. C'est le cas dans les trois exemples ci-dessous la séquence correspondante a été mise en gras.

CIL, X, 3378 = EDR, 160987
D M
M ANTONIO PRISCO
VIX ANN VIII M VIII D XV
M ANTONIVS GEMELLVS
⊙ **III NEPTVNO** PATER ET
ANTONIA PRISCA MATER FILIO
PIISSIMO

CIL, X, 3381 = EDR, 157901
D M
C HAMMONIVS
FORTIS > **III SPE** NA
TIONE AEG VIX
ANNIS XXXVIII C PE
TRONIVS CLEMENS OPT
III DIANA AMICO BENEME
RENTI FECIT

CIL, X, 3382 = EDR, 157902
D M
M MEVS ATIME (sic)
TIANVS ⊙ **III VENE**
RE AVIDIAE ROCV (sic)
LAE COIVGI BENE
MERENTI FECIT

Dans la première inscription, M. Antonius Priscus est-il centurion de la trière Neptunus ou bien membre de la centurie formée par la trière en question ? De même dans les deux autres inscriptions, Hammonius Fortis et Atimetianus sont-ils des centurions ou des marins des trières Spes et Venus respectivement ?

Dans ces trois derniers exemples la séquence 7 + III + nom du navire peut tout aussi bien vouloir dire « centurion de la trière une-telle » que « centurie de la trière une-telle ».

Nous avons essayé en vain de trouver une règle en fonction des points de séparation. En effet, nous avons regardé sur les photos de ces inscriptions ambiguës, quand elles étaient disponibles, si les points de séparation gravés sur la pierre pouvaient servir à choisir entre les restitutions *centurio* et *centuria*. Nous avons vu que dans le cas de la dernière inscription concernant Atimetianus il n'y avait pas de point de séparation entre le ⊙ et le III (fig. 1). Au contraire, deux points de séparation encadrent « ⊙ III ». Cela pourrait laisser penser que ces deux symboles juxtaposés veulent bien dire ensemble *centuria triere*.

Figure 5 – Absence de point de séparation entre \mathcal{O} et III

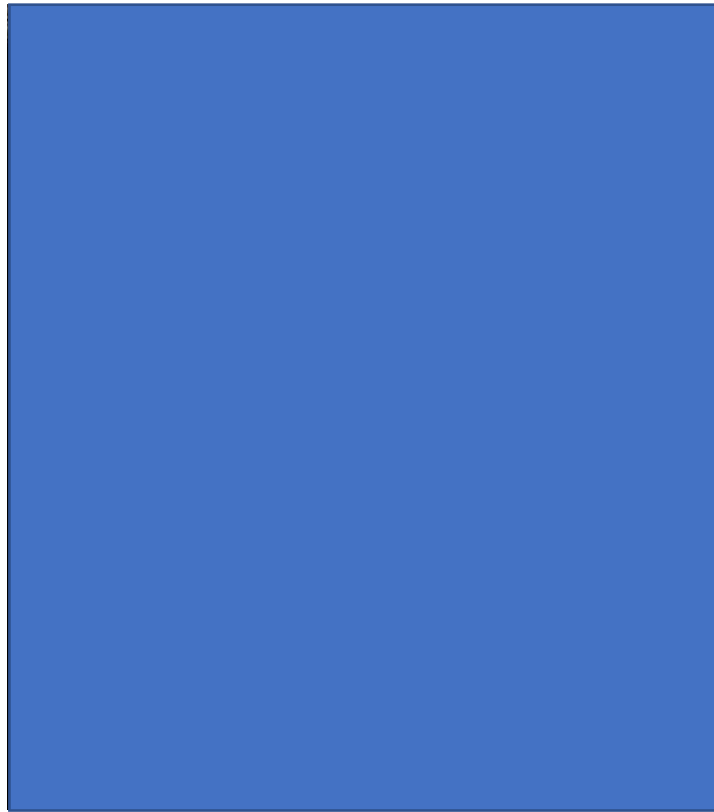


(CIL, X, 3382 = EDR, 157902)

http://www.edr-edr.it/edr_programmi/view_img.php?id_nr=157902&lang=it

Mais plusieurs contre exemples montrent qu'on ne peut dresser de règles quant à la présence ou non de point de séparation. En effet, souvent le grade du marin, qu'il soit celui de centurion ou pas, apparaît juste avant le nom du navire. Ainsi dans le cas d'un *optio* nous avons dans CIL, X, 3461 la séquence suivante : **OPTIO · III · VENERE**. Dans ce cas, il y a des points de séparation entre le grade, le III de *triere* et le nom proprement dit du navire. On le retrouve aussi dans un autre exemple que nous avons cité plus haut concernant le *miles* Antonius Leo, où le symbole 7 veut bien dire *centuria* et non *centurio*. Nous reproduisons ci-dessous la photo de l'inscription en question.

Figure 6 – Points de séparation entre 7 III et le nom du navire



(CIL, X, 3377 = ILS, 2839 = EDR, 146583)

http://www.edr-edr.it/edr_programmi/view_img.php?id_nr=146583

Donc, à la ligne 5, il n'y a pas une séquence « 7 III encadrée par deux points ». Le marin se dit plus haut, à la ligne 4, *miles* ce qui exclut le fait qu'il soit centurion. Donc dans ce cas, « 7•III•ASCLEPIO », veut dire « membre de la centurie formée par la trière Asclepius ». Comme dans la séquence sans point entre 7 et III relevée dans l'inscription d'Atimetianus (•7 III•) la dernière séquence avec points peut aussi vouloir dire membre de la centurie de tel bâtiment. La présence ou non de point de séparation n'est donc pas forcément significative.

Pour résumer, on ne peut pas former de règle épigraphique à partir du positionnement de points de séparation sur une inscription. On ne peut déterminer si la séquence « 7 + type du navire + nom du navire » veut dire « centurie » ou « centurion du navire » sans l'aide du reste du texte de l'inscription.

À la rigueur on peut soupçonner que la séquence « 7 III » sans point intercalaires entre le 7 et le III peut vouloir dire non pas « centurion de la trière » mais « *centuria triere* ». Encore une fois cela n'est que de l'ordre de la supposition. On ne peut trancher sans d'autres éléments.

Pour l'instant nous serions tentés d'accorder le bénéfice du doute aux inscriptions de marins ne donnant que le symbole du centurion. Quand leur grade n'est pas indiqué par ailleurs dans

l'inscription, nous avons décidé de considérer que les symboles 7, >, O ou même l'abréviation CENTVR⁴²⁷, quand elle apparaît, signifient *centurio* et non *centuria*⁴²⁸.

Inversement quand un grade est indiqué ailleurs dans l'inscription, nous restituons *centuria*. D'ailleurs nous pouvons signaler ici une inscription qui n'est pas correctement restituée par le site en ligne *EDR*. Nous la reproduisons ci-dessous sans les restitutions.

CIL, XI, 3525 (p. 1339) = *CIL*, XI, 7583 = *EDR*, 127095

D M

T AIIATIVS VERVS

MIL CL PR MIS

7 IIII DACICO

MIL ANN XV VIX AN XLI

CVR CV//MAXIMO OP

Le site *EDR* restitue à la ligne 4 (*centurio*) (*quadriere*) *Dacico*. Mais le défunt T. Aeatius Verus est un *miles* de la flotte de Misène. Donc on ne peut restituer à la ligne 4 *centurio* mais bien *centuria*. Il faut donc restituer (*centuria*) (*quadriere*) *Dacico*. De plus, C. Ricci évoque dans un article récent⁴²⁹ cette inscription et restitue de la même façon que nous *centuria* et non *centurio*. Cette inscription fait ainsi partie de celles que nous avons dues exclure des centurions des flottes.

De façon plus anecdotique encore nous avons exclu de notre corpus le *centurio classicus* de la légion XXXXI. En effet, cette inscription est certainement très ancienne et cette légion devait opérer durant les guerres civiles de l'époque du deuxième triumvirat⁴³⁰.

En suivant cette méthode de sélection, les inscriptions nous fournissent 49 centurions et 35 marins se disent appartenir à la centurie d'untel.

⁴²⁷Dans le cas de l'abréviation CENTVR, nous pouvons citer l'exemple suivant : *CIL*, X, 3372 = *EDR*, 126624 : *D(is) M(anibus). | M(arcus) Suttis Valens, | natione Cilix, cent/jur(io) ex (quadriere) Vesta, uixit | annis XXXV, milita(uit) | annis XIII AT I*. Étant donné le contexte, il est clair que Valens ancien marin de la quadrière Vesta est bien un centurion. Il nous semble peu cohérent de restituer la formule des lignes 3 et 4 en *centur(ia) ex quadriere Vesta*. Il semble en effet peu commun de parler d'un marin d'une centurie issue d'un navire car comme nous le montrerons plus loin, il n'y avait pas plusieurs centuries par navire mais une et une seule. Il faut donc bien voir dans ce marin un centurion. On peut aussi citer *CIL*, X, 6800 = *EDR*, 163032 : *D(is) M(anibus) | T(iberi) Cl(audi) Pison(is), cen/[t(urionis)] (triere) Venere ; n(atione) Asianus, | stip(endiorum) XXVI, q(ui) u(ixit) a(nnis) XLIII, m(ensibus) X, d(iebus) XX. | Cl(audia) Marcellina, uxor, | et Ti(berius) Cl(audius) Pison, filius, | b(ene) m(erenti) f(ecerunt)*. Cette inscription présente le même cas de figure que la précédente si ce n'est qu'il n'y a pas de « *ex* » précédant le nom du navire mais il semble fort probable que le marin défunt soit un centurion étant donné l'absence d'autre grade.

⁴²⁸Ce raisonnement a pour conséquence que nous ne pouvons être d'accord avec H. Cuvigny, 1996, p. 169-173, p. 169 quand elle restitue dans une inscription de Misène la séquence *7 III Vesta* par « *centuria triere Vesta* » (*CIL*, X, 3572 = *Likelsey*, 57 = *EDR*, 128589). En effet, quand on regarde l'ensemble de l'inscription nous voyons qu'il n'y a pas de grade ou de fonction du marin en question ; T. Dinnius Celer est donc bien centurion de la trière Vesta.

⁴²⁹M. G. Granino Cecere, C. Ricci, 2014, p. 123-136, p. 131.

⁴³⁰*CIL*, XI, 4654 = *ILS*, 2231, nous reviendrons sur cette inscription lors du traitement de la désignation militaire des marins dans la partie III.

Partie II – Des hommes pour les flottes

Après une première partie essentiellement descriptive, nous allons mieux dessiner les contours des hommes qui s'engagent dans les flottes de guerre. Nous allons suivre leur parcours de leur région d'origine jusque dans les bases des grandes flottes italiennes et provinciales. Nous commencerons par essayer de rendre compte des dernières réflexions quant aux effectifs des flottes et essayer de mieux estimer leur poids dans le dispositif militaire de l'Empire. Nous regarderons ensuite les procédures d'incorporation. Les papyrus du Fayoum nous seront d'ailleurs d'une grande aide pour formuler des hypothèses à ce sujet. Nous étudierons ensuite la composition des équipages des navires. Nous verrons notamment qu'il n'est pas possible de mettre en évidence des équipages ethniques à bord des différents navires même s'il l'on peut détecter très ponctuellement des regroupements selon les origines. Une fois cette étude de la structure des équipages accomplie, nous partirons en mission avec eux. Nous mettrons en évidence les différentes tâches qui pouvaient être confiées aux flottes et donc aux marins. Nous verrons que ceux-ci peuvent opérer tant en mer que sur terre. Ils peuvent participer à la lutte contre le banditisme, et pas seulement la piraterie. Ils peuvent également continuer leur mission logistique à l'intérieur des terres.

Deux moments importants de cette partie concernent le statut des marins et les grands bassins de recrutement. L'étude du statut des marins a fait l'objet de débats par le passé qui furent résumés par M. Reddé dans sa monographie. Sous les Flaviens, très probablement, les marins des deux flottes italiennes obtinrent les *tria nomina* au début de leur service. Nous verrons que le port des trois noms pourrait ne pas être la traduction d'un octroi immédiat de la citoyenneté romaine. Nous reconnaissons que cette supposition prête à débat et verrons sur quels éléments elle pourrait se fonder.

Nous finissons par un point sur les grands bassins de recrutement que l'on peut détecter à travers les inscriptions et les diplômes militaires. Le cas des flottes provinciales est aussi traité même si la masse des sources est beaucoup moins importante que dans le cas des flottes italiennes. Les grands traits de ces bassins de recrutement ont été déjà vus par le passé. C'est-à-dire les régions de la moitié orientale de l'Empire : l'Égypte, la Syrie, l'Anatolie et aussi les Balkans. Néanmoins il était important de refaire un nouveau décompte des documents concernant les origines des marins. Nous mettrons aussi en évidence que des citoyens romains pouvaient s'enrôler dans les flottes qu'elles soient italiennes ou provinciales.

A) Les effectifs des flottes

Il faut nous pencher sur la délicate question des effectifs des flottes. En effet, il est toujours très difficile d'étudier les aspects démographiques en histoire antique tant les sources sont peu nombreuses quand elles existent. Les estimations varient du simple au double. C. G. Starr proposa environ 30 000 hommes pour l'ensemble des flottes, M. Reddé autour de 50 000 hommes et plus récemment, M. Lavan proposa 25 000 hommes tout en précisant que la marge d'erreur est très importante⁴³¹. J. Wintjes quant à lui estime comme vraisemblable des effectifs pour les flottes italiennes de l'ordre de 40 000 hommes⁴³² ce qui tranche avec l'estimation basse de M. Lavan. J. Wintjes pense aussi que les effectifs des flottes de Misène et Ravenne sont équivalents, ce qui contredit l'acceptation commune selon laquelle il devait exister un rapport de pratiquement un à deux entre Ravenne et Misène. Il revoit aussi à la baisse les effectifs des flottes provinciales lesquelles auraient eu bien moins d'hommes que les flottes italiennes. Elles s'apparenteraient plus à une aile milliaire. La somme des personnels navigants et des personnels à terre des flottes provinciales devait être de l'ordre de 2 000 hommes, 3 000 tout au plus⁴³³. Nous ne proposerons pas nous-mêmes une nouvelle méthode de comptage ou un nouvel angle d'approche afin d'avancer notre propre estimation. Nous souhaitons simplement faire un état des lieux et présenter les éléments retenus par ces savants leur ayant permis d'arriver à ces résultats⁴³⁴.

Trois sources principales peuvent servir de point de départ pour estimer les effectifs des flottes⁴³⁵. Tout d'abord nous savons par Flavius Josèphe que Néron aurait envoyé pour conquérir le royaume du Pont quarante navires avec 3 000 hommes⁴³⁶. M. Lavan apporte une nouvelle analyse de ce témoignage⁴³⁷. Pour lui en effet les 3 000 hommes seraient en fait des soldats auxiliaires présents en Cappadoce ou en Galatie, ou les deux à la fois. Il ne faudrait donc pas procéder à la division précédente pour estimer le nombre de soldats par navire. Il considère, ce qui est vraisemblable, que ces navires seraient pour la grande majorité des liburnes, bâtiments

⁴³¹C. G. Starr, 1960, p. 16-17 ; M. Reddé, 1986, p. 553-554 ; M. Lavan, 2019 b, p. 184-200. Le chiffre de 80 000 hommes pour l'ensemble des flottes trouvé par C. Courtois, 1939, p. 17-47 et 225-259, ne peut être pris en considération. Il provient de la multiplication d'un nombre de 400 trières pour les flottes par 200 hommes d'équipage. G. Forni ne donne pas vraiment de chiffres : G. Forni, 1968, p. 267-282, p. 266-268.

⁴³²J. Wintjes, 2020, p. 13, n. 29.

⁴³³J. Wintjes, 2016, p. 13-24, p. 14, n. 15. Il affirme aussi que la flotte de Bretagne ne devait pas avoir plus de 15 à 20 navires.

⁴³⁴Nous nous intéresserons plus particulièrement aux travaux de M. Reddé et de M. Lavan qui ont réellement considéré le problème des effectifs des flottes dans toute leur complexité et apporté une vision originale.

⁴³⁵Nous ne prenons pas en compte l'affirmation de Jordanès (*Getica*, 29) citant Dion Cassius comme quoi le port de Ravenne pouvait contenir 250 navires. Ce chiffre paraît bien trop important et d'ailleurs rien ne dit que ces navires soient tous des navires de guerre même si le contexte pourrait le laisser entendre. M. Reddé, 1986, p. 551.

⁴³⁶Josèphe, *BJ*, II, 366-367.

⁴³⁷M. Lavan, 2019 b, p. 184-200, p. 191.

les plus fréquents dans les flottes provinciales. Si une liburne comprenait entre 60 et 100 hommes, cela voudrait dire que la flotte en question aurait compté entre 2 400 et 4 000 hommes. Il est aussi possible que cette flotte d'invasion soit ensuite restée sur place et ait été transformée en flotte du Pont. En fait rien ne dit que ces 40 navires proviennent d'une flotte provinciale. Il est aussi possible que des navires des flottes italiennes se soient amalgamés avec des navires stationnés dans les provinces. Rien n'interdit ainsi que les trières soient présentes en grande quantité dans cette flotte. Rien n'interdit non plus que tous les navires de cette flotte ne soient rentrés à leur port d'attache une fois la « pacification » assurée. À l'image de ce qui s'est produit juste après la bataille d'Actium, il est aussi possible que des navires de la flotte du roi du Pont aient été réemployés dans la nouvelle flotte provinciale. Le deuxième élément important quant aux effectifs des flottes provient des événements des années 68 et 69 durant lesquelles trois légions furent formées à partir des flottes italiennes. Néron utilisa des marins de Misène pour former une première légion qui deviendra la Légion I *Adiutrix*. Malgré ses premières réticences, elle fut véritablement créée par Galba qui accorda des diplômes militaires. Un peu plus tard, Vitellius préleva encore des hommes dans la flotte de Misène pour en faire des légionnaires. Enfin la flotte de Ravenne fournit à son tour des hommes pour former une troisième légion qui devint la légion II *Adiutrix*⁴³⁸. Si on considère qu'une légion avait un minimum de 5 000 hommes, cela voudrait dire que 10 000 hommes au moins auraient été prélevés de la flotte de Misène et 5 000 de la flotte de Ravenne. Cependant il est aussi vraisemblable que toute la flotte de Misène ne fut pas complètement vidée de ses hommes. Il est possible de prendre pour preuve l'intervention en Narbonnaise de la flotte et de troupes de la garnison de Rome projetées par voie de mer pour lutter contre les Vitelliens⁴³⁹. Ces chiffres, au-delà du rapport des inscriptions funéraires, sont souvent utilisés pour affirmer que les effectifs de la flotte de Misène étaient deux fois plus nombreux que ceux de Ravenne. D'ailleurs il est souvent supposé que le total des effectifs flottes navales provinciales est équivalent à celui des deux flottes italiennes. Enfin le troisième document important est le témoignage de Jean Lydus affirmant qu'au début du IV^e siècle, sous Dioclétien, il y avait en tout 45 562 hommes dans les flottes⁴⁴⁰. Ce genre de précision pourrait prêter à sourire et il pourrait s'agir d'un chiffre forgé de toutes pièces. En fait, si nous essayons de retourner le problème et de faire un tant soit peu confiance à l'auteur, il se pourrait que ce chiffre provienne véritablement d'une liste de l'administration centrale.

⁴³⁸Légion I *Adiutrix* : Tacite, *Hist.*, I, 6 ; Plutarque, *Galba*, XV, 3 ; Suétone, *Galba*, XII. Légion II *Adiutrix* : Tacite, *Hist.*, III, 50. La levée de Vitellius : Tacite, *Hist.*, III, 55. En fait il n'est pas sûr que ces nouvelles légions aient bien eu dès le départ le nombre de 5 000 hommes. Il est possible qu'il y en ait eu moins : 3 000 ou 4 000 par exemple. Il est aussi possible que les hommes prélevés par Vitellius dans la flotte de Misène aient été après sa défaite incorporés dans la légion II *Adiutrix* ou bien renvoyés dans la flotte. Sur cette question voir M. Lavan, 2019 b, p. 184-200 p. 196, n. 63.

⁴³⁹Tacite, *Hist.*, I, 87 et II, 12-13.

⁴⁴⁰Lydus, *De Mensibus*, I, 27.

Bien sûr ce chiffre devait être déjà faux au moment même de sa création administrative étant donné les flux permanents tant dans le sens des sorties que des rentrées. M. Reddé considère que ce chiffre serait un minimum à l'époque du Haut-Empire étant donnée la très probable décroissance des effectifs des flottes durant le III^e siècle et ses nombreuses guerres⁴⁴¹.

Le raisonnement de M. Reddé pour recevoir et considérer favorablement ce chiffre de Jean Lydus se base avant tout sur le nombre d'hommes estimé par navire. En effet, durant les premiers siècles de la période impériale, il existait cinq types de navires : les liburnes, les trières, les quadrières, les pentères et nous connaissons une hexère⁴⁴². La difficulté à estimer le nombre d'hommes présents sur chacun de ces types de navires se double de celle de savoir combien il y avait de rameurs et d'épibates, c'est-à-dire de soldats de marine. En ce qui concerne les liburnes, il y aurait entre 60 et 100 hommes dont 30 à 40 épibates. Les trières d'époque impériale auraient entre 220 et 230 hommes dont 50 à 60 épibates. Nous n'avons pas d'indication pour les quadrières et les hexères. En revanche, les pentères auraient entre 400 et 420 hommes dont une centaine d'épibates⁴⁴³. Si on considère qu'il y avait 170 rameurs sur une trière et 300 sur une pentère. Il est fort probable qu'il faille rajouter un peu plus de 60 hommes lorsqu'on passe à une classe supérieure de navire. Ainsi une quadrière pourrait avoir eu un peu plus de 230 rameurs et une hexère autour de 410 rameurs⁴⁴⁴. La répartition des types de navires dans les flottes laisse entendre que la trière était la plus répandue dans les flottes italiennes à l'époque du Haut-Empire⁴⁴⁵. En revanche, il semble que les flottes provinciales soient essentiellement composées de liburnes mais pas exclusivement. Nous avons en effet gardé la trace d'une trière appartenant à la flotte de Bretagne et une autre dans la flotte de Germanie⁴⁴⁶. M. Reddé se sert ainsi du chiffre de Jean Lydus par l'estimation de l'effectif d'une trière, soit 200 à 230 hommes afin de calculer le nombre total des navires présent dans les flottes. Il obtient ainsi entre 230 et 209 navires (la division donne en fait 228 à 207 navires). Il monte ensuite ce chiffre à 250 navires qui selon ses propres dires est une « estimation grossière ». Il considère ensuite que la moitié revient aux flottes italiennes soit 62 à 63 navires pour chacune des deux flottes. D'ailleurs C. G. Starr estimait que chaque flotte italienne avait autour de 50 navires⁴⁴⁷. Si nous

⁴⁴¹M. Reddé, 1986, p. 553-554 ; voir aussi les considérations de M. Lavan, 2019 b, p. 184-200 p. 198-199. Jean Lydus a certainement eu sous les yeux des archives militaires alors qu'il était à Constantinople durant la première moitié du VI^e siècle.

⁴⁴²L'hexère Ops dans la flotte de Misène : *CIL*, X, 3560 = *EDR*, 157604 ; *CIL*, X, 3611 = *EDR*, 157577.

⁴⁴³Une source essentielle est Polybe, I, 26, 7 : il affirme qu'une pentère avait 300 rameurs et 120 épibates. Mais il parle de l'époque des guerres puniques. D'ailleurs cela laisse entendre qu'à cette époque le rapport entre les troupes de marine et les rameurs aurait été de un à trois.

⁴⁴⁴Voir M. Reddé, 1986, p. 104 à 113.

⁴⁴⁵Dans la flotte de Misène nous avons compté 54 trières pour 11 quadrières, 16 ou 17 liburnes et seulement une pentère et une hexère ; dans la flotte de Ravenne : 32 trières pour 6 quadrières, 2 pentères et 7 liburnes.

⁴⁴⁶Nous connaissons une trière Radians pour la flotte de Bretagne : *CIL*, XIII, 3564. Les hommes de Cerialis parvinrent à s'emparer de la trière du préfet de la flotte de Germanie (Tacite, *Hist.*, V, 22).

⁴⁴⁷C. G. Starr, 1960, p. 17.

faisons ensuite un autre calcul grossier concernant les flottes provinciales en considérant arbitrairement qu'il y avait un nombre égal de navire par flotte au nombre de huit à la fin du II^e siècle (en comptant la flotte de Libye) nous obtenons 15 ou 16 navires. Bien sûr nous ne croyons pas qu'il y avait un nombre forcément égal de navire dans chacune des flottes provinciales⁴⁴⁸. Ainsi il est fort probable que la flotte de Libye dont il ne reste que très peu de sources⁴⁴⁹ ait eu moins de navire que les autres. De plus, il est aussi possible qu'à l'instar des effectifs le nombre de navire ait varié d'une époque à l'autre au sein d'une même flotte. Revenons sur la soixantaine de navires qu'aurait détenu chacune des flottes italiennes. M. Reddé fait remarquer que les chiffres donnant le nombre de navire lors des guerres civiles de la fin de la République sont souvent des multiples de 60⁴⁵⁰. Les flottes impériales italiennes auraient ainsi calqué les structures des flottes hellénistiques. Ce résultat a sans doute dû conforter M. Reddé dans le fait de recevoir comme valable le chiffre de Jean Lydus. Et nous avouons que cette démonstration est assez séduisante. Cependant la flotte évoquée plus haut ayant été envoyée pour intervenir dans le Pont ne comprenait pas 60 navires mais 40. Certes dans ce cas, il est possible que des navires de la flotte en question soient restés à leur port d'attache en tant que *reliquatio*. Il est surtout vrai qu'il ne s'agit que d'ordre de grandeur. En effet, il n'y avait pas que des trières dans les flottes romaines impériales et l'imprécision des calculs entraîne des marges d'erreurs très importantes.

M. Lavan a récemment repris le problème des effectifs des flottes par un autre angle que celui des navires et de leurs équipages⁴⁵¹. Il considère deux nouveaux éléments : les densités d'occupation des camps et les diplômes militaires. H. C. Konen avait déjà estimé les effectifs des flottes de Bretagne et de Germanie en se basant sur la surface du camp de Boulogne et à la comparant à celles des camps de légionnaires et des camps d'auxiliaires des cohortes quingénaires. Ces deux dernières surfaces peuvent varier entre 20 et 1,4 ha. Le camp de Boulogne faisant 12 ha, il en a déduit qu'il pouvait accueillir entre 3 500 et 4 000 hommes⁴⁵². Il rajoute ensuite 1 000 à 1 400 hommes affectés dans d'autres bases de la flotte comme à Douvres. En comptant ce supplément, la flotte de Bretagne selon H. C. Konen aurait ainsi rassemblé au plus entre 4 500 et 5 400 hommes. M. Lavan considère que ces chiffres sont trop élevés. Il trouve intéressante l'utilisation des densités des forts légionnaires et auxiliaires mais montre que cela a des limites. En effet, tous ces forts n'ont pas la même taille. Ainsi la surface

⁴⁴⁸Nous avons déjà évoqué la possibilité que du temps de Néron la nouvelle flotte du Pont ait eu 40 navires tout en doutant du fait que la flotte d'invasion ait tout entière été transformée en flotte provinciale. Tacite, *Hist.*, IV, 16 affirme que la flotte entière de Germanie fut prise par les révoltés. Cependant s'agissait-il de l'ensemble des navires de la flotte ou bien de l'ensemble des navires en intervention lors de la révolte des Bataves ?

⁴⁴⁹Une seule inscription datant du règne de Commode : *CIL*, VIII, 7030 (p 1848) = *ILAlg*, II, 1, 614 = *ILS*, 1119.

⁴⁵⁰M. Reddé, 1986, p. 554.

⁴⁵¹M. Lavan, 2019 b, p. 184-200.

⁴⁵²H. C. Konen, 2000, p. 301 ; voir aussi C. Seillier, 1996, p. 212-219.

connue de cinq camps légionnaires du II^e siècle varie entre 20 ha pour le camp de Strasbourg et 28 ha pour le camp de Bonn. Il en est de même pour les camps des cohortes auxiliaires. L'étude comparée des surfaces des camps et des effectifs estimés des légions et des cohortes auxiliaires des provinces de Bretagne et de Germanie conduit M. Lavan à estimer un intervalle de densité compris entre 200 hommes par ha et 400 hommes par ha. La densité médiane est de 260 hommes par ha. Les corrections apportées par M. Lavan donnent des effectifs pour la flotte de Bretagne compris entre 2 400 et 4 800, avec une médiane à 3 100 hommes environ. Il considère ainsi que les estimations de H. C. Konen sont en fait une fourchette haute.

M. Lavan corrige aussi à la baisse les estimations de H. C. Konen concernant la flotte de Germanie dont il nous est aussi parvenu le camp principal de Cologne. Celui-ci est pratiquement deux fois plus petit que celui de la flotte de Bretagne avec une surface de 6,5 ha. H. C. Konen en déduisait une force de 2 500 à 3 000 hommes⁴⁵³. En rajoutant les hommes stationnés dans d'autres camps, il estimait les effectifs de la flotte de Germanie autour de 3 500. M. Lavan appliquant son modèle trouve des chiffres allant de 1 300 à 2 600 hommes.

L'apport le plus intéressant de M. Lavan provient de son utilisation des diplômes militaires. Il utilise en effet les rapports entre les diplômes connus pour les flottes et les troupes auxiliaires entre 71 et 167. Après cette date les diplômes concernant les troupes auxiliaires diminuent drastiquement. Étant donné que nous avons une relative bonne connaissance des effectifs des troupes auxiliaires pour les provinces où étaient stationnées des flottes provinciales, il est possible de faire des règles de trois pour estimer le nombre de marins de chacune des flottes provinciales.

M. Lavan reconnaît que les marges d'erreurs sont énormes étant donné le peu de document sur une période d'un siècle. La moindre variation du nombre de diplômes suite à de nouvelles trouvailles pourrait avoir un « effet papillon » colossal sur les résultats. Les nombres de diplômes du corpus de M. Lavan sont bien sûr ceux de l'époque où il rédigea son article, c'est-à-dire 2019. Il compte ainsi 13 diplômes pour les flottes provinciales et 211 pour les auxiliaires. Nous ne sommes pas d'accord avec l'ensemble des diplômes utilisés. M. Lavan compte un diplôme pour la flotte de Bretagne tout en précisant qu'il est incertain. Nous avons en effet plutôt inséré ce diplôme très fragmentaire parmi les incertains des flottes italiennes⁴⁵⁴. Nous ne pensons pas qu'il s'agisse d'un diplôme mixte car il ne semble pas y avoir d'énumération des troupes de la province. Cependant M. Lavan n'a pas compté un autre diplôme attribué de façon plus convaincante à la flotte de Bretagne⁴⁵⁵. Nous retombons ainsi d'accord en ce qui concerne le nombre de diplômes connus pour cette flotte, c'est-à-dire un. M. Lavan avoue aussi n'avoir

⁴⁵³H. C. Konen, 2000, p. 303.

⁴⁵⁴Il s'agit d'un diplôme émis entre 145 et 161 : *AE*, 2004, 1915.

⁴⁵⁵Il s'agit d'un diplôme émis en 93 : *AE*, 2008, 1754

pas compté un nouveau diplôme, publié sans doute au moment où il rédigeait son article, concernant un *gregalis* Breton de la flotte de Germanie⁴⁵⁶. Par contre il ne connaît pas un autre diplôme concernant la flotte de Mésie publié en 2018⁴⁵⁷. Nous n'avons pas réactualisé les chiffres concernant les diplômes auxiliaires mais nul doute qu'eux aussi ont connu des variations depuis ces deux dernières années. Même si nous nous projetons en 2019, les résultats de M. Lavan sont à prendre avec de grandes précautions. Quand elles sont évaluables, les marges d'erreur sont énormes : plus ou moins 78 % pour la flotte de Mésie et plus ou moins 56 % pour le total des flottes provinciales. Il est évident que les 7 800 marins pour la flotte d'Alexandrie ne veulent rien dire du point de vue des chiffres employés pour établir la statistique, de même que pour la flotte de Bretagne où on ne peut utiliser qu'un seul diplôme (même si dans ce dernier cas le résultat de pratiquement 2 000 peut être recevable). M. Lavan finit par donner trois scénarios possibles concernant les effectifs des flottes provinciales : minimal, maximal et intermédiaire⁴⁵⁸. Ces scénarios mêlent les différents résultats utilisant les diplômes militaires et l'estimation des densités des camps. Il considère aussi le fait que les flottes d'Alexandrie, de Syrie, de Mésie et Pannonie étant commandées par un préfet sexagénaire, elles devraient avoir des nombres d'hommes comparables. M. Lavan fournit aussi une estimation des hommes des flottes de Thrace et des Maurétanies si celles-ci ont bien existé. Les totaux varient entre 8 000 et 21 000 hommes avec une valeur la plus probable égale à 12 400 hommes.

Pour l'estimation des effectifs des flottes italiennes, M. Lavan combine des considérations sur les équipages des différents types de navires et sur les diplômes militaires. En faisant le rapport des diplômes de Misène et de Ravenne toutes époques confondues, c'est-à-dire 54 divisé par 32, il constate que le rapport est égal à 1,7. On retrouve ainsi pratiquement le fameux rapport de un à deux entre les effectifs de Ravenne et Misène. Si nous refaisons l'opération avec nos chiffres réactualisés, c'est-à-dire 59 divisé par 35, nous obtenons encore le même rapport arrondi au dixième de 1,7. M. Lavan reprend aussi les chiffres concernant les navires des flottes italiennes fournis par A. Buonopane⁴⁵⁹. Ce dernier a donné et classé les navires de ces flottes connus par période. Il pense ainsi que dans le cas de la flotte de Misène 36 navires auraient pu fonctionner en même temps à la même époque, au II^e siècle⁴⁶⁰. Parmi ces navires, il y aurait eu une pentère, huit quadrières, vingt-deux trières et cinq liburnes. M. Lavan considère qu'une

⁴⁵⁶Un diplôme émis en 150 : *ZPE*, 206, 2018, p. 207.

⁴⁵⁷*ZPE*, 207, 2018, p. 219 = *AE*, 2017, 899 = *AE*, 2018, 1102, 199. Il y aurait aussi deux ou trois diplômes pour des flottes provinciales indéterminées dont ne parle pas M. Lavan (*RMD*, V, 432 = *AE*, 2001, 2157 ; *RMD*, II, 111 = *AE*, 1979, 516 ; *ZPE*, 214, 2020, p. 257). Il est vrai que les diplômes sont très fragmentaires et le deuxième pourrait être attribuable à une unité auxiliaire et nous ne l'avons pas compté. Bien sûr le troisième était inconnu en 2019.

⁴⁵⁸M. Lavan, 2019 b, p. 184-200 p. 195.

⁴⁵⁹A. Buonopane, 2017, p. 113-130.

⁴⁶⁰A. Buonopane, 2017, p. 113-130, p. 126

pentère d'époque impériale avait 400 hommes, une quadrière 250, une trière 200 et une liburne 60⁴⁶¹. Cela entraîne 7 100 hommes pour la flotte de Misène (nous ne comprenons pas pourquoi M. Lavan prend le chiffre de 7 200). Il considère ainsi que l'ensemble des deux flottes devaient comprendre près de 10 000 hommes. Les chiffres des équipages sont en fait des chiffres minimaux. De plus, rien ne dit qu'il n'y avait pas plus de navires en fonctionnement à Misène à la même époque. Tous les noms des navires ne nous sont d'ailleurs pas forcément parvenus. M. Lavan en a conscience et considère le chiffre de 10 000 comme une « plancher ». En revanche, il se montre réticent à accepter d'aller au-delà de 15 000 hommes au total car il doute de la capacité de la flotte de Misène à fournir deux légions en 68/69. Il conclut en considérant que l'intervalle des effectifs totaux des flottes pourrait varier entre 15 000 et 50 000 hommes avec une valeur la plus probable de 25 000 hommes. On le voit ce dernier chiffre se rapproche plus des estimations de C. G. Starr que de celui de M. Reddé. Cependant l'estimation haute est finalement équivalente à celle de ce dernier.

⁴⁶¹Il reprend les chiffres de J. F. Coates, 1994, p. 127-141, p. 136-139.

B) Les procédures d'incorporation des marins

Nous allons essayer de mettre en lumière certaines étapes de l'incorporation des recrues dans les flottes. Il ne semble pas que le recrutement des marins soit contraint en temps normal. Il y a sans doute eu des levées en masse forcées lors de crises afin de pourvoir rapidement en hommes des unités décimées lors de guerres. Nous verrons plus loin que W. Eck a mis ce phénomène en évidence pour la flotte de Misène lors de la révolte de Bar Kochba en Judée dans les années 132-135. D'autres levées en masse sont aussi décelables dans les diplômes militaires et nous le montrerons également. Mais il est fort probable qu'en temps normal les flottes recrutent des volontaires. L'engagement dans les troupes auxiliaires, dans les flottes et dans l'armée en général donnaient de nombreux avantages. Le versement d'une solde faisait des soldats les rares personnes de ce temps à recevoir un salaire. Outre les avantages financiers, les pérégrins pouvaient ainsi obtenir à terme la citoyenneté romaine et les privilèges qui en découlaient. Ces privilèges et avantages étaient sans doute de puissants moteurs pouvant inciter les jeunes hommes en s'engageant dans l'armée, surtout si les temps sont relativement paisibles. Cependant nous pensons aussi que le poids des traditions familiales guerrières devait jouer aussi un rôle important. L'obtention de privilèges n'est pas tout d'autant plus que de plus en plus de citoyens romains s'engagent dans les troupes auxiliaires dès le II^e siècle. Il devait aussi y avoir un prestige social à tirer du service dans l'armée et même dans la flotte que l'on soit d'origine pérégrine ou que l'on soit fils de citoyen romain. Nous en voulons pour preuve un papyrus égyptien dont la provenance exacte est inconnue⁴⁶². Il s'agit d'une lettre écrite par un certain Sempronius à son fils Gaius durant le premier quart du II^e siècle. Sempronius fait part à Gaius qu'il vient d'apprendre que celui-ci refusait de s'engager dans la flotte. Il menace alors de déshériter Gaius s'il ne revenait pas sur sa décision. Le père et le fils portent des noms latins. Il est donc fort probable qu'ils soient bien des citoyens romains. Il est aussi possible que le père, Sempronius, soit lui-même un soldat ou un vétéran, voire pourquoi pas un ancien marin. Quoiqu'il en soit, le père considère que l'engagement dans la flotte est un moyen de conserver son rang, voire dans le meilleur des cas d'obtenir une promotion sociale. Il tente même de flatter son fils défaillant en lui faisant valoir qu'il est le meilleur de sa fratrie. Nous sommes donc très loin de l'idée d'un engagement réservé uniquement aux classes les plus misérables ou aux rejetons défavorisés des familles. L'engagement et le service dans une flotte s'inscrivent souvent dans un véritable projet personnel et familial de promotion sociale.

⁴⁶²*P. Mich.*, 191 = *SB*, IV, 7354 ; une édition du texte et une traduction a été faite par J. G. Winter, 1927, p. 237-256, p. 245-246.

Les inscriptions funéraires nous permettent d'avoir accès à l'âge moyen d'enrôlement dans une flotte. Nous avons considéré l'ensemble des documents au nombre de 351 sur lesquels il est possible de lire l'âge de décès et le temps de service⁴⁶³. Les quelques inscriptions de vétérans donnant leur temps de service n'ont bien sûr pas été prises en compte étant donné que ceux-ci sont certainement décédés plusieurs années après leur libération. Ainsi en considérant l'ensemble des flottes, l'âge moyen d'enrôlement est de 21,7 ans. L'écart type est de 4,6 ans. Donc 68,2 % des marins répertoriés se seraient enrôlés entre 17 et 26 ans et demi. Précisons aussi que l'âge de 20 ans contient le plus gros effectif avec 80 enrôlements à cet âge. 209 marins se sont enrôlés entre 18 et 22 ans. Ces résultats sont en fait sans surprise et la plupart des jeunes hommes devaient concrétiser leur projet d'intégration d'une flotte autour de 20 ans. Les âges les plus jeunes d'enrôlement que nous connaissons sont 8 ans et 9 ans mais ils sont suspects. Le premier est un *uictimarius principalis* de la flotte de Misène, L. Valerius Victor⁴⁶⁴. Le deuxième, engagé à 9 ans, est G. Caluisius Secundus, un *manipularis* de la trière Ceres⁴⁶⁵. Il est peu probable qu'ils aient pu s'engager dans l'armée aussi jeune même si des « mousses » pouvaient peut-être exister déjà en ces temps. Il est donc plus raisonnable de considérer que dans les deux cas il s'agit d'une erreur et on a dû omettre ou rajouter un X⁴⁶⁶. Un autre marin se serait enrôlé à 11 ans. Il s'agirait d'un *libertus*, M. Arius Princeps, à moins qu'il ne s'agisse là aussi d'une erreur du lapicide qui aurait gravé un L au lieu d'un F pour désigner la filiation. Il appartenait à la quadrième Vesta⁴⁶⁷. Cet âge de 11 ans reste tout de même relativement jeune. L. F. Fitzhardinge suppose qu'il est l'affranchi d'un marin et qu'il aurait bénéficié de l'aide de son patron pour intégrer la flotte⁴⁶⁸. On compte ensuite deux marins enrôlés à 14 ans⁴⁶⁹ et 8 marins à 15 ans⁴⁷⁰. Ces deux derniers âges d'enrôlement restent certes relativement jeunes mais il est possible que des jeunes hommes de 14 ou 15 ans aient la capacité physique d'intégrer l'armée. Les chiffres montrent toutefois qu'il s'agit de situations exceptionnelles. À l'autre extrémité, quatre marins se sont enrôlés tardivement dont trois à 40 ans et un à 43 ans⁴⁷¹. Rien dans le contenu des textes des inscriptions ne permet de déceler les raisons d'un engagement

⁴⁶³S. L. Tuck, 2015, p. 212-229, p. 221 a présenté récemment un tableau de la répartition du nombre de recrue en fonction des âges d'enrôlement. Pratiquement aucune de nos données ne correspond vraiment mais l'auteur ne donne pas les références des inscriptions et il nous a été impossible de faire les vérifications nécessaires. Nous verrons plus loin que cet article pose des problèmes notamment dans le domaine des origines des marins.

⁴⁶⁴*CIL*, X, 3501 = *ILS*, 2875 = *EDR*, 162513.

⁴⁶⁵*CIL*, X, 3554 = *LIKelsey*, 31 = *EDR*, 116223.

⁴⁶⁶C'est ce que pensent C. G. Starr, 1960, p. 63, n. 28 et L. F. Fitzhardinge, 1951, p. 17-21, p. 20.

⁴⁶⁷*CIL*, X, 3531 = *LIKelsey*, 50 = *EDR*, 129823, nous reviendrons son statut dans la sous-partie E) II) 1).

⁴⁶⁸L. F. Fitzhardinge, 1951, p. 17-21, p. 20.

⁴⁶⁹*AE*, 1972, 196 = *EDR*, 075313 ; *CIL*, XIII, 3541.

⁴⁷⁰*CIL*, X, 3524 = *EDR*, 163026 ; *CIL*, X, 3651 = *EDR*, 157560 ; *CIL*, X, 8374 = *EDR*, 163030 ; *EE*, VIII, 1, 427 = *LIKelsey*, 22 = *EDR*, 116608 ; *CIL*, X, 8119 = *EDR*, 105746 ; *CIL*, VI, 3165 = *EDR*, 171879 ; *CIL*, III, 3165 ; *ICilicie*, 80 = *AE*, 1990, 992 ; *IGLS*, 1177.

⁴⁷¹40 ans : *CIL*, X, 3574 = *EDR*, 157602 ; *AE*, 1939, 229 = *IGLS*, 1164 ; *AE*, 1968, 457 = *ILGR*, 160 ; 43 ans : *AE*, 1949, 208 = *EDR*, 105331.

aussi tardif.

Les indices les plus intéressants sur la procédure d'incorporation concernent la flotte de Misène. Mais il est probable que la procédure soit la même en ce qui concerne la flotte de Ravenne. Trois lettres peuvent ainsi nous donner des informations précieuses. Il s'agit de papyrus datant de la première moitié du II^e siècle retrouvés dans deux villages du Fayoum, Philadelphie et Karanis. La première est la fameuse lettre d'Apion provenant de Philadelphie que nous avons déjà évoquée dans la partie I⁴⁷². Dans son cas, nous apprenons que la procédure d'incorporation se passe à Misène et non pas dans une éventuelle base secondaire que cette flotte pourrait avoir. En effet, l'Égyptien Apion a été recruté dans sa province. Il a sans doute dû signer son enrôlement en Égypte et y passer avec succès les premières étapes de la *probatio*. Puis il fut pris en charge par l'armée pour continuer la procédure d'incorporation en Italie. La suite de la procédure ne s'est pas déroulée à Alexandrie où il devait y avoir des navires de la flotte de Misène, voire un détachement permanent selon les époques et les nécessités de l'actualité militaire. Apion a été convoyé jusqu'à Misène pour y compléter et terminer la procédure. Dans sa lettre, Apion nous apprend qu'il est bien arrivé à Misène. Il y a reçu trois pièces d'or, un nouveau nom (Antonius Maximus ; il a omis le prénom dans la lettre) et sa centurie. Cette dernière n'est pas désignée par le nom du centurion mais par le nom du navire dans lequel il doit servir : la centurie Athenonice. Une trière du même nom est bien connue dans la flotte de Misène à travers sept inscriptions⁴⁷³. Cela montre d'ailleurs que les équipages des navires formaient bien une centurie et une seule. Deux autres lettres retrouvées à Karanis, un autre village du Fayoum, donnent une version quelque peu différente⁴⁷⁴. Ces lettres furent envoyées par Apollinaris à sa mère Taesis. Cette fois-ci nous apprenons que la recrue n'est pas arrivée à Misène mais à Portus. Apollinaris fait part de l'incertitude dans laquelle il est. En effet, il écrit qu'il n'est pas allé à Rome et qu'il ne sait pas quelle sera son affectation. À la fin de la lettre, il a rajouté qu'il vient d'apprendre qu'il est affecté à Misène. En revanche, il ne connaît toujours pas sa centurie. La seconde lettre est une sorte de doublon de la première. Apollinaris l'envoie toujours de Portus et dit à nouveau à sa mère qu'il est bien arrivé. Il est possible que les aléas des voyages fassent qu'on n'hésitait pas à envoyer régulièrement des lettres successives ayant la même substance. La deuxième lettre pouvait même arriver plus tôt que la première laquelle d'ailleurs pouvait très bien ne jamais parvenir à destination. Nous

⁴⁷²BGU, 423. B. Palme a réédité les textes des papyrus concernant la flotte de Misène avec une traduction en allemand : B. Palme, 2006. p. 281-299. On y trouve ainsi la lettre d'Apion. Deux des lettres que nous allons étudier plus précisément ici ont aussi été publiées en français par M. Reddé (*Id.*, 1986, p. 687).

⁴⁷³CIL, X, 3403 = EDR, 161607 ; CIL, X, 3408 = EDR, 125926 ; CIL, X, 3602 = EDR, 105163 ; CIL, X, 3623 = EDR, 101525 ; CIL, X, 3662 = EDR, 143455 ; AE, 1980, 226 = EDR, 077666 ; ILP, 112.

⁴⁷⁴P. Mich., VIII, 490 = SB, IV, 7352 et P. Mich., VIII 491 = SB, IV, 7353 ; outre les travaux récents de B. Palme, ces deux lettres avaient aussi été publiées et traduites en anglais par J. G. Winter, 1927, p. 237-256.

avons ainsi l'impression en lisant le début de la deuxième lettre d'avoir sous les yeux un récapitulatif de la première. En revanche, Apollinaris indique qu'il est allé à Rome et ne fait plus part de ses incertitudes quant à son lieu d'affectation car il écrit tout de suite qu'il s'agit de Misène. Apollinaris a donc dû écrire cette deuxième lettre peu après le départ de la première pour donner plus en détail la nouvelle de son départ pour Misène. Cependant il ne connaissait toujours pas sa centurie au moment de la rédaction de la deuxième lettre. Il indique même que l'ignorance dans laquelle il se trouve quant à sa centurie provient du fait qu'il n'est pas encore parti pour Misène. On peut ainsi en conclure que c'est à Misène qu'il recevra sa centurie d'affectation. Apollinaris ne fait pas allusion à un quelconque don de pièces d'or comme Apion ni même à ses nouveaux noms romains. Ces trois lettres nous apprennent ainsi que les recrues doivent se rendre à Misène pour se faire affecter dans une centurie et recevoir les *tria nomina*. Il est donc vraisemblable que le scribe ou l'officier chargé de l'enregistrement de la recrue dans une centurie note à ce moment-là le nouveau nom du soldat dans ses registres. Tout cela se fait à Misène et non à Portus où Apollinaris a débarqué une première fois. Celui-ci semble laisser entendre qu'une première sélection se faisait à Portus. En effet, il ne sait pas où il ira : à Rome ou à Misène. Ce témoignage indiquerait donc que des recrues pouvaient être envoyées à Rome sans passer par Misène. En fait cela nous semble peu probable ou tout du moins ne pas correspondre à la procédure régulière et habituelle. Nous pensons en effet que les registres de la flotte devaient être centralisés en un seul lieu, Misène en l'occurrence. Ce n'est qu'un fois la procédure d'enregistrement et d'affectation dans une centurie réalisée que la recrue recevait son lieu précis d'affectation. La plupart devait rester à Misène et certaines partir pour d'autres bases ou pouvaient être détachées à Rome. Mais les lettres d'Apollinaris laissent entendre que se rendre à Rome serait une étape du processus d'incorporation. Apion ne le dit pas dans sa lettre. Mais il est possible qu'Apion l'ait déjà écrit dans une lettre précédente. Apion dit qu'il est arrivé à Misène mais rien ne dit qu'il y soit allé directement depuis l'Égypte. Il est donc possible qu'il ait d'abord débarqué à Portus, puis qu'il soit allé à Rome et enfin qu'il ait terminé son parcours à Misène. Ainsi la lettre d'Apollinaris nous donnerait la première partie de la procédure d'incorporation et celle d'Apion la fin. En quoi le passage par Rome pourrait-il être nécessaire dans cette procédure ? Il ne nous semble pas que les affectations s'y fassent en règle générale. Les recrues doivent être enregistrées à Misène et ensuite éventuellement elles reçoivent leurs affectations et leurs ordres de mission, tout du moins après une vraisemblable période de « classes ». Les recrues devaient peut-être faire un passage à Rome afin d'y prêter serment d'allégeance à l'empereur. Il est vrai que l'ensemble des soldats devaient prêter serment à l'empereur et à sa famille partout dans l'Empire et ce serment devait être régulièrement renouvelé. Mais les marins de Misène faisaient partie des troupes stationnées en Italie. Ils formaient une force stratégique au service de l'empereur au cœur même du pouvoir. On ne

devait donc pas juger inutile de faire passer par Rome ces nouveaux soldats venus des provinces afin de mieux les embrigader et mieux les impressionner. La relative proximité de Misène avec Rome devait faciliter un tel détour. Il n'est pas évident pour des raisons de distance que les recrues ravennates aient accompli elles aussi ce détour, tout du moins de façon systématique. Cependant B. Palme montre aussi que dans cette deuxième lettre l'emploi à ligne 6 du verbe « ἐκκληρώθην » laisse aussi entendre que l'affectation à Misène aurait fait l'objet d'un tirage au sort⁴⁷⁵. Il serait ainsi possible que les recrues candidates à une des flottes prétorienne ne soient pas encore affectées dans la flotte de Misène ou de Ravenne au moment où elles quittent leur province. L'affectation dans l'une ou l'autre des deux flottes prétorienne devraient ainsi se faire à Rome. Cependant si l'affectation dans une des deux flottes prétorienne devait bien se décider à Rome nous ne pensons pas qu'elle se faisait par un tirage au sort. La répartition des marins en fonction de leur province d'origine montre que le hasard n'intervenait pas dans le choix de la flotte. En effet, si nous restons dans le cas des Égyptiens nous voyons que les épitaphes les concernant sont bien plus nombreuses dans la flotte de Misène que dans celle de Ravenne. Les Égyptiens étaient donc affectés prioritairement dans la flotte de Misène. Apollinaris devait donc savoir en partant de sa province qu'il serait bien un marin de la flotte de Misène. Mais il n'en aurait eu la confirmation officielle seulement à Rome. Ensuite les recrues devaient partir pour Misène ou pour Ravenne terminer la procédure et recevoir les *tria nomina* ainsi que son navire/centurie.

Nous avons aussi conscience que notre raisonnement se base sur des témoignages relativement maigres. Nous ne pouvons pas établir une procédure d'enrôlement sur la base de seulement deux documents. Tout cela est de l'ordre de l'hypothèse. Il est toutefois possible que ces deux lettres soient relativement contemporaines : durant la première moitié du II^e siècle. Nous pourrions alors reconstituer au moins pour cette époque le modèle suivant : les recrues misénates et ravennates arrivent à Portus, se rendent à Rome pour y recevoir leur affectation officielle et définitive puis peut-être pour prêter serment de fidélité à l'empereur. Enfin les recrues vont à Misène ou à Ravenne pour y recevoir leur nouvelle identité et être affectées dans leur navire/centurie⁴⁷⁶. La fin de la procédure devait être la mission des scribes de l'*officium* du préfet. Ce modèle est donc très hypothétique et il pourrait être remis en cause par la découverte d'un nouveau témoignage. En revanche, il nous semble beaucoup plus certain que les recrues des flottes provinciales ne devaient pas être obligées de passer par Rome ou par Misène ou Ravenne. Elles devaient se rendre à la base principale afin d'y terminer la procédure

⁴⁷⁵B. Palme, 2006. p. 281-299, p. 291.

⁴⁷⁶Lors de la soutenance de cette thèse et dans son rapport, M. Reddé a justement remarqué que les recrues étaient vraisemblablement acheminées vers l'Italie par des navires de commerce. Les navires pouvaient avoir pour destination Portus ou Misène/Pouzzoles en fonction de leurs besoins commerciaux. Il est ainsi d'autant plus délicat pour ne pas dire impossible de restituer une procédure type à partir de ces témoignages.

d'enrôlement. Par exemple, les recrues de la flotte de Syrie devaient sans doute aller à Séleucie de Piérie ou celles de la flotte de Bretagne à Boulogne.

Un diplôme militaire pourrait peut-être remettre en cause ce modèle. En effet, nous connaissons un diplôme, copie d'une constitution impériale du 30 août 212 en faveur de la flotte de Misène, dont le bénéficiaire s'appelle M. Didius Heliodorus, fils d'Hellanicus. Il est originaire de Pompeiopolis en Cilicie⁴⁷⁷. Son épouse est aussi nommée sur le diplôme. Elle s'appelle Didia Tryphena. Elle originaire de Bithynie. Elle porte le même gentilice que son mari. Cela provient sans doute du fait qu'elle était l'affranchie de celui-ci. De plus, l'absence de filiation la concernant pourrait aller en ce sens. Nous reviendrons plus loin sur ce diplôme et sur trois autres attribués à des marins originaires de Cilicie, à la fois dans la partie sur l'attribution des nouveaux noms romains et sur les noms des épouses de marins. Nous voudrions nous concentrer ici sur les *duo nomina* de ce marin. Il porte en effet les *duo nomina* de l'empereur Didius Julianus. Dans la partie sur les règles d'attribution des *tria nomina* nous montrerons que les noms impériaux ou tout du moins des empereurs régnants au moment de l'enrôlement ne sont pas fréquents et encore moins systématiques. Il semblerait même que les règles de dénomination aient été fluctuantes selon les époques et selon les personnes chargées de les donner. Autant dire qu'il n'y avait peut-être pas de règles fixes et définitives en cette matière. Or si nous regardons la date d'incorporation d'Heliodorus, nous nous apercevons qu'il s'agit de l'année 184 car le diplôme a été émis en 212, les marins pour pouvoir être libérés de leur service, devaient accomplir 28 années de service. Or Didius Julianus étaient peut-être déjà à cette époque gouverneur de la province de Bithynie⁴⁷⁸. Il se pourrait donc qu'Heliodorus ait pris les noms du gouverneur de la province dans laquelle il se trouvait au moment de son engagement. Donc dans ce cas précis, Heliodorus aurait quitté la Cilicie non pas pour aller à Misène mais pour aller en Bithynie où il n'est pas invraisemblable que des détachements de la flotte de Misène aient stationné en permanence dans certains ports. L'incorporation d'Heliodorus n'aurait pas nécessité de se rendre à Misène. L'officier chargé de l'enrôlement lui aurait alors donné les *duo nomina* du gouverneur en poste. Si cela est véritablement déroulé ainsi, il est possible de supposer que les procédures d'incorporation aient changé entre le premier tiers du II^e siècle, date à laquelle les lettres des recrues égyptiennes auraient été produites, et la deuxième moitié de ce même siècle. On aurait peut-être voulu écarter les procédures d'incorporation et les délocaliser, si l'on peut dire, en fonction des provinces d'origines des recrues. Il est aussi possible que des événements exceptionnels en 184 aient empêché Heliodorus de se rendre à Misène. Il semble d'ailleurs que son port d'attache se

⁴⁷⁷RMD, I, 74.

⁴⁷⁸Didius Julianus fut gouverneur en Germanie jusqu'en 184/185, ensuite gouverneur du Pont-Bithynie puis proconsul d'Afrique en 189/190 (*Brill's New Pauly*, IV, col. 388).

trouvait en Bithynie. En effet, il a dû y rencontrer son épouse Tryphena car celle-ci est originaire de cette province précisément. Il est fort probable qu'Heliodorus ait beaucoup voyagé durant son service mais sa base de rattachement ne devait peut-être pas se trouver à Misène. On ne connaît pas le lieu précis de découverte du diplôme mais il proviendrait d'Anatolie. Même si cette indication géographique est des plus vagues, nous savons que le marin ne quitta pas l'Asie Mineure après son service et ne s'installa dans une autre région de l'Empire comme l'Italie à l'instar de certains autres Anatoliens dont les épitaphes de Misène et de Ravenne ont conservé la mémoire.

Mais peut-être aussi avons-nous surinterprété cet unique document. La coïncidence est troublante mais il est aussi possible que Marcus Didius ne soit qu'un homonyme des *duo nomina* du gouverneur de Bithynie, futur empereur pendant quelques mois en 193. Même si Heliodorus a été enregistré en Bithynie et non à Misène, il est aussi possible qu'il ne s'agisse que d'un cas exceptionnel et non d'un changement définitif de la procédure d'incorporation.

Nous allons maintenant étudier plus en détail les compositions des équipages des différents navires. Nous allons essayer de voir si l'on peut dégager des critères d'affectation dans chaque navire.

C) Les équipages et les navires

Une structure fondamentale des flottes est celle du navire auquel le marin appartient. L'organisation interne des flottes est très mal connue. Nous reviendrons sur celle-ci lorsque nous étudierons les officiers les plus importants des flottes, mis à part les préfets et les sous-préfets, à savoir les navarques, les triérarques et les centurions. Il est possible que les flottes aient été subdivisées en escadres chacune commandée par un navarque. Le triérarque commandait un navire. Nous n'avons aucune trace dans les sources de l'existence d'une escadre. Leur existence est induite par celle des navarques. Jamais les marins ne signalent qu'ils sont membres de telle escadre ou de l'escadre d'untel. Notons par ailleurs que jamais le nom du navire n'est indiqué dans les diplômes militaires des marins tout comme le nom de la centurie n'est jamais indiquée dans ceux des auxiliaires. En revanche, il est très fréquent de trouver dans les inscriptions la mention du navire auquel appartient le marin. Nous avons 472 inscriptions sur lesquelles un nom de navire apparaît au moins une fois. Les quelques papyrus et *ostraca* qui nous sont parvenus indiquent eux aussi parfois le navire d'appartenance comme dans la lettre d'Apion citée dans la sous-partie précédente sur la procédure d'incorporation. Nous verrons plus en détail dans la partie concernant les triérarques et les centurions que chaque navire était l'équivalent d'une centurie quelle que soit sa taille. Cela n'est d'ailleurs pas sans poser des problèmes quant à la position hiérarchique respective du centurion et du triérarque si bien que nous sommes tentés de les confondre, tout du moins à partir d'une certaine époque. Quoi qu'il en soit, le navire/centurie est l'élément déterminant de l'identité militaire d'un marin. Le navire est un des lieux les plus importants de sociabilité des marins. C'est là que peuvent se forger des amitiés et des solidarités. Nous verrons toutefois que le navire n'est pas le seul lieu de sociabilité du marin. Nous verrons en effet que des liens peuvent exister au-delà de l'appartenance à un même équipage. Même si nous soupçonnons qu'il devait exister des rivalités entre navires différents, les sources épigraphiques et papyrologiques montrent très clairement que les relations entre les marins dépassaient le cadre du navire.

Nous reviendrons plus loin sur les façons de nommer les navires dans les inscriptions dans la partie sur les termes utilisés par les marins pour se désigner. Nous y verrons que le terme *manipularis* est suivi du nom du navire alors que le terme *miles* est plutôt placé avant le nom de la flotte. Nous pouvons ainsi déjà affirmer que l'ensemble des hommes formant un équipage sont des *commanipulares*. Le nom du navire lui-même est en général précédé de son type souvent symbolisé par un chiffre correspondant au nombre de rangs de rames. Ainsi la trière est symbolisée par un III, la quadrière par un IIII etc. Par contre le plus petit navire qu'est la

liburne n'est jamais symbolisé par un chiffre mais par des abréviations comme LIB quand il n'est pas écrit en entier. Dans quelques rares exemples, le type du navire peut être omis. Ainsi une inscription de Brundisium d'époque julio-claudienne nous apprend que Marcinus était le centurion « *de Triptolemo* »⁴⁷⁹. C'est-à-dire qu'il était le centurion du navire nommé Triptolemus. Une autre inscription de provenance aussi de Brundisium et datable de la même époque nous apprend qu'en fait le navire Triptolemus était une trière⁴⁸⁰. Mais il est aussi possible que des navires de types différents portent un même nom. Dans la flotte de Misène, Victoria peut être le nom d'une pentère, d'une quadrière et d'une trière. Signalons aussi que dans trois cas, il semblerait que l'on ait fait précéder le nom du navire par le terme *pleroma*. C'est-à-dire l'équipage de tel navire. En effet, H. Cuvigny à l'occasion de l'étude d'un ostracon provenant du *Mons Claudianus* en Égypte, est revenue sur deux inscriptions de la flotte de Germanie⁴⁸¹. Dans l'ostracon datant de 140, nous voyons que Flavius Isidoros de la flotte d'Alexandrie appartient au *πληρώματος Παλλάτος*⁴⁸². Dans les inscriptions de la flotte de Germanie⁴⁸³, nous avons un *miles* se disant *pleromate Cresimi* et un autre, Aemilius, qui est *pl(eromate) Euhodi*. Plutôt que de voir dans ces noms de Pallas, Cresimus et Euhodus les noms des commandants des navires, elle suppose qu'en fait il s'agirait des noms des navires eux-mêmes. On a longtemps considéré qu'Euhodus était un navarque étant donné qu'un N suivait ce nom. Or jusqu'à présent dans nos sources, jamais un navarque n'est désigné comme étant le commandant d'un navire. Les navarques sont les chefs d'une escadre et non d'un unique navire. Le N serait celui de *n(atione)* étant donné que l'origine du défunt fait suite, certes avec une syntaxe peu orthodoxe⁴⁸⁴. H. Cuvigny évoque aussi la possibilité de restituer la séquence *pl(eromate) Euhodi n(auis)*. Mais nous sommes moins convaincu par cette dernière. Quoi qu'il en soit, H. Cuvigny met en évidence un autre exemple qui montrerait que le terme *pleroma* pourrait servir à désigner le nom d'un navire. Il s'agit d'un ex-voto provenant du cap S. Maria di Leuca à l'extrémité sud du talon de la botte italienne⁴⁸⁵. C. Cordius Aquillinus agit *cum pleromate Rhedonis et Maudoris*, avec les équipages des navires Rhedon et Medaurus. Il s'agit bien de noms de navires. Rhedon et Medaurus sont des noms de héros et de divinités illyriens⁴⁸⁶.

⁴⁷⁹AE, 1966, 97 = EDR, 074565.

⁴⁸⁰CIL, IX, 41 = ILS, 2819 = EDR, 171643.

⁴⁸¹H. Cuvigny, 1996, p. 169-173 ; *contra* H. C. Konen, 2003, p. 18-47, p. 31-32, n. 54.

⁴⁸²O. Claud., 540.

⁴⁸³CIL, XIII, 7681 et AE, 1956, 249 = RSK, 279 = IKöln, 396.

⁴⁸⁴Nous reproduisons l'inscription sans les restitutions : *Aemilio Sae/ni f. mil. ex classe / G. p. f. pl. Euhodi n. ci/ui Dumnonio an[---] / [---]*. Les rédacteurs des *IKöln* continuent de voir en Euhodus un navarque et restituent *pl(eromate) Euhodi n(auari)*. Si on restitue *n(atione)*, cela fait double emploi avec *ciui*. On aurait dû ainsi avoir *n(atione) Britto ciui Dumnonio* (Dumnonium est en Bretagne). Il se peut que cela soit une omission du lapicide. Mais H. Cuvigny pense aussi qu'il se pourrait que l'on entende *n(ato) ciui(tate) Dumnonio(rum)* ou *n(ato) ciui Dumnonio*.

⁴⁸⁵AE, 1979, 189 = EDR, 077351.

⁴⁸⁶H. Cuvigny, 1996, p. 169-173, p. 172.

Il ne peut donc pas s'agir des noms des commandants de ces navires dont on ne sait d'ailleurs s'ils correspondent à des navires de guerre ou de commerce. Pallas, Euhodus et Cresimus seraient donc des noms de navires. Mais ils sont inconnus par ailleurs. Pallas pourrait faire référence à Minerua, un nom courant dans les navires des flottes italiennes. Euhodus voudrait dire « du bon voyage » et Cresimus « l'Utile ».

Outre *pleroma*, le terme *tutela* peut être utilisé pour désigner le nom du navire. Ce terme apparaît dans trois documents. Le premier est un papyrus égyptien de 157 concernant le testament d'un *miles* de la flotte d'Alexandrie, Safinnius Herminus, qui appartient à la « *tutela Tauro* »⁴⁸⁷. Les deux autres documents sont des inscriptions funéraires⁴⁸⁸. La première provient de Centumcellae et concerne un *miles* de la flotte de Misène, Sex. Congenius Verus, qui se dit appartenir à la « *tutela III (triere) Asc(l)epio* »⁴⁸⁹. La deuxième inscription provient de Ravenne et elle est plus délicate à manier étant donné que les dernières lignes sont perdues⁴⁹⁰. Il s'agit de l'inscription funéraire d'un *armorum custos* de la trière Mars. Le premier dédicant est C. Aemilius Successus d'un navire nommé Danuuius lequel pourrait être une trière. Le second dédicant est Penenius Fronto dont le nom du navire se trouve dans la lacune. En revanche, le terme *tutela* suit la lacune. Nous ne pensons pas qu'il s'agisse de l'évocation d'une éventuelle tutelle qu'aurait pu exercer Fronto. Si nous mettons en miroir la désignation des deux dédicants, le nom du navire doit suivre le nom de Fronto. Nous ne pensons pas non plus que *tutela* désigne le nom du navire mais bien la divinité protectrice du navire. Au lieu d'avoir *tutela* + le nom du navire comme dans le papyrus et la première inscription, nous aurions le nom du navire + *tutela*. Cette divinité protectrice devait avoir sa statue à bord du navire. On ne sait si elle était placée à la proue ou bien à la poupe. Le bas-relief de Torlonia montre un navire de commerce quittant le port d'Ostie. Nous pouvons y voir que la *tutela* qui est une Victoire est placée à la poupe du navire⁴⁹¹. Pour F. Miltner, la *tutela* ne donnait pas forcément son nom au navire⁴⁹². Le navire représenté dans le bas-relief de Torlonia s'appelle en fait Neptunus. Mais il cite en contre-

⁴⁸⁷BGU, VII, 1695 = CPL, 223.

⁴⁸⁸Une troisième inscription religieuse datée de 190 provenant du camp de la flotte de Germanie à Cologne a été récemment remise en cause par W. Eck (*Id.*, 2017 b, p. 233-235 = AE, 2017, 1004) : [---]ELA[---] | [---] *pleroma(te)* --- *et* | *militēs ple[roma(tis) eius]* | *dem aedem* [---] | *aere collat[o (re ?) fecerunt]* | [I]m[pe]r[ator]e [Comm(odo) V] | *et Septim[iano]co(n)s(ulibus)*. (CIL, XIII, 8250 = RSK, 273 = IKöln, 392 = AE, 2017, 1004). W. Eck ne croit pas que les lettres ELA de la première ligne puissent être reconstituées en [tut]ela[e nauis] comme le pensait H. Gregarek (*Id.*, 2001, p. 580-581).

⁴⁸⁹CIL, XI, 7584 = EDR, 127141 : *D(is) M(anibus)*. | *S(e)x(to) Congenio Vero*, | *mi(liti) cl(assis) p(raetoriae) Mi(senensis)* ; *natio(ne) Bes(sus)*, | *uixit an(nis) XLII*, *mi(litauit) an(nis) | XXII*, *tutela (triere) Asc(l)epio*. | *Fece(runt) Atilius Carus*, | *Vettius Longi)nus, heredes*.

⁴⁹⁰CIL, XI, 67 : *D(is) M(anibus)*. // *L(ucius) Iulius Seuer(inus, armicus)tos (triere) Marte*, | *uix(it) ann(is) XLV*, | *mil(itauit) an(nis) XVIII*. | *C(aius) Aemilius Successus*, | *suboptio III (triere)* | *Danuuius, h[er]e[des]*, | *et Iulius Mercurius*, | *fratri pientissimo* | *et Penenius Fronto*, | *III (triere) ?* | *tutel(a) h[er]e[des] et* | *subh[er]e[des] posuerunt*.

⁴⁹¹L. Basch, *Le musée imaginaire de la marine antique*, Athènes, 1987. Description du bas-relief de Torlonia p. 463-465.

⁴⁹²RE, VII, A, 2, 2556.

exemple un passage des *Tristes* d'Ovide où il décrit son voyage d'exil vers Tomis⁴⁹³. Il embarque dans un navire (qui doit être un navire de guerre) qui est placée sous la *tutela* de Minerua qui lui a donné son nom. Il ajoute aussi que le casque de celle-ci est peint sur le navire.

Des listes de navires ont été dressées par L. Casson et par M. Reddé qui les ont classés par flotte et par type⁴⁹⁴. S. L. Tuck a fait récemment une mise au point sur les navires et leurs équipages en reprenant les données de ses prédécesseurs⁴⁹⁵ et en essayant de voir dans quelle mesure la composition des navires de tel nom pouvait répondre à un message idéologique impérial. Nous reviendrons un peu plus loin sur ce dernier point. Dernièrement A. Buonopane a dressé une liste des navires des flottes de Misène et Ravenne⁴⁹⁶. Il a aussi classé les inscriptions en fonction de leur époque supposée. Nous avons nous aussi fait une mise à jour de ces noms de navires et leurs listes se trouvent en annexe. Cette mise à jour concerne l'ensemble des navires de flottes italiennes et provinciales. Ces derniers sont certes moins nombreux. Contrairement à A. Buonopane, nous n'avons pas donné d'indication chronologique. Il aurait été possible de distinguer les navires ayant circulé durant l'époque julio-claudienne ou au tout début de la période flavienne. En revanche, il est souvent aléatoire de classer tel navire durant telle moitié du II^e ou du III^e siècle, sauf pour les quelques inscriptions aisément datables avec une assez bonne précision. Il possible de consulter le catalogue afin d'avoir une estimation de la date de l'inscription en question. Nous avons procédé à quelques modifications par rapport aux listes de M. Reddé et d'A. Buonopane Comme A. Buonopane, nous avons tout d'abord compté une inscription concernant un *gubernator* d'un navire de type inconnu nommé Galeata que nous avons déjà évoqué dans la partie I lorsque nous parlions des représentations des marins sur leur stèle⁴⁹⁷. Il n'est pas certain que ce *gubernator* soit un marin car le nom de la flotte n'est pas indiqué. Il est de plus représenté en toge et non pas en habits militaires⁴⁹⁸. Mais cela n'en fait pas pour autant un civil. Il a une onomastique pérégrine comme la plupart des marins d'avant la période flavienne : il s'appelle Phallaeus, fils de Diocles. Nous avons aussi considéré que la liburne Varvarina apparaissant sur une autre inscription n'existe pas. M. Reddé et S. L. Tuck pensaient que ce nom correspondait au nom d'une cité en Dalmatie qui aurait ainsi donné son nom à un navire de la flotte de

⁴⁹³Ovide, *Tristes*, I, 10, 1-2 : « *Est mihi, sitque precor, flauae tutela Mineruae, / Nauis et a picta casside nomen habet* ». Dans un autre passage Ovide décrit aussi une tempête dont les vagues frappent les images des dieux, *Tristes*, I, 4, 7-8 : « *Monte nec inferior prorae puppiue recuruae / Insilit et pictos uerberat unda deos* ». Ce passage montre d'ailleurs qu'il pouvait y avoir plusieurs divinités protectrices et on peut imaginer que leurs représentations pouvaient être situées en plusieurs endroits du navire et pourquoi pas plus particulièrement à la poupe et à la proue.

⁴⁹⁴L. Casson, 1971 et M. Reddé, 1986, p. 665-672. Le travail initial effectué dans les divers travaux d'E. Ferrero est aujourd'hui largement dépassé.

⁴⁹⁵S. L. Tuck, 2006, p. 83-95.

⁴⁹⁶A. Buonopane, 2017, p. 113-130.

⁴⁹⁷*CIL*, XI, 88 = *ILS*, 2829.

⁴⁹⁸Nous l'avons classé parmi les inscriptions incertaines mais Giacomini, 1990, n°391 et E. Ferrero, 1878, n°380 le classent bien parmi les marins de la flotte de Ravenne.

Ravenne⁴⁹⁹. Cependant nous croyons qu'il ne s'agit pas du nom du navire mais de l'*origo* du marin. Il s'agit en effet d'un scribe : M. Valerius Colonus, fils de Marcus, un citoyen romain appartenant à la tribu Claudia. Il suit ensuite la formule, *Liburn. Varuar.* que nous pouvons restituer en *Liburn(us) Varuar(inus)*. Il était donc issu de la cité de Varvaria qui appartenait au territoire des Liburniens en Dalmatie⁵⁰⁰. Une autre modification concerne une inscription fragmentaire où l'on pouvait déduire qu'était présent un *ratis* (ou radeau) *Minerua*⁵⁰¹. En fait, il a été démontré que les lignes 6 et 7 doivent être rendues en : [---] *Minerua, pate[r] | [---]mnia Flora ma[ter]*. En effet, on lisait initialement à la ligne 5 *rati(s)* au lieu de *pate[r]*. Le père en question appartenant à la flotte de Misène, le navire *Minerua* pourrait tout aussi bien être une quadrière, une trière ou une liburne⁵⁰². La liste d'A. Buonopane, si elle nous a été très utile pour corriger notre propre liste, comporte malgré tout quelques oublis de navires⁵⁰³. Nous avons aussi quelques divergences de détail concernant des inscriptions fragmentaires ou trop laconiques quant à l'attribution de certains navires à telle ou telle flotte italienne ou sur les types des bâtiments. Nous les indiquons au cas par cas dans la liste des navires en annexe.

Nous ne reviendrons pas sur la typologie des différents noms de navire qui se décline en noms de dieux, de déesses ou de héros, des allégories, des noms de fleuves, des commémorations de batailles historiques, des noms d'animaux réels ou imaginaires etc⁵⁰⁴. Insistons simplement sur le fait que certains noms de navires font allusion à des titres impériaux comme *Dacicus* ou *Parthicus*. Ces deux derniers font très certainement allusion aux titres accordés à Trajan après ses victoires sur les Daces et les Parthes. Ils peuvent ainsi nous fournir des *termini post quos* pour les inscriptions qui mentionnent ces noms. Le nom du navire *Saluia* pourrait faire allusion au gentilice *Saluius* de l'empereur Othon. Celui-ci s'est beaucoup appuyé sur les marins lors de son court règne, notamment lors des opérations en Narbonnaise⁵⁰⁵. Cependant il semble que les inscriptions où apparaît ce nom de navire soient postérieures de plusieurs dizaines d'années au règne d'Othon. En effet, la trière *Saluia* est connue à travers six inscriptions de marins de la flotte de Misène⁵⁰⁶. L'ensemble de ces inscriptions sont datables à

⁴⁹⁹*CIL*, XI, 104 = *ILS*, 2889 = *EDR*, 145200 : *D(is) M(anibus). | M(arco) Valerio | M(arci) f(ilio) Claud(ia) Colono, Liburn(o) | Varuar(ino), scrib(ae) cl(assis) | pr(aetoriae) Rauen(natis) ; uix(it) ann(is) L, | mil(itauit) ann(is) XXVI ; | Valerii Colonus et | [-----]*.

⁵⁰⁰Voir P. Giacomini, 1990, n°491 ; S. Panciera, 2006, p. 1271-1281, p. 1280 (=1964, p. 316-327) ; D. Demicheli, 2015, p. 391-398, n°54 ; en dernier lieu A. Buonopane, 2017, p. 113-130, p. 113, n. 9.

⁵⁰¹*ILSard*, 332 = *AE*, 1964, 103 = *AE*, 1990, 467a = *EDR*, 081959.

⁵⁰²A. Buonopane, 2017, p. 113-130, p. 113, n. 15.

⁵⁰³Il manque une trière *Iuno* (*AE*, 1990, 153 = *EDR*, 081677), une quadrière *Ops* (*Obe* pour *Ope* dans l'inscription *CIL*, X, 3560 = *EDR*, 157604), une trière *Satyra* (*EDR*, 157604), une possible trière *Tigris* (*CIL*, X, 3393 = *EDR*, 162191) mais il est vrai que le document est fragmentaire et une trière *Triumphus* (*CIL*, XI, 60 = *EDR*, 109511).

⁵⁰⁴Voir M. Reddé, 1986, p. 671-672 et S. L. Tuck, 2006, p. 86-87.

⁵⁰⁵Tacite, *Hist.*, I, 87 ; II, 12-15.

⁵⁰⁶*CIL*, VI, 3094 = *AE*, 2001, 892 = *EDR*, 111673 ; *CIL*, X, 3532 = *EDR*, 157976 ; *CIL*, X, 3580 = *EDR*, 157597 ; *CIL*, X, 3600 = *EDR*, 126622 ; *EE*, VIII, 1, 429 = *Likelsey*, 36 = *EDR*, 116192 ; *AE*, 1974, 248 = *Likelsey*, 38 = *EDR*, 075769. On connaît aussi une *liburna* *Sal(uia) Augusta* : *AE*, 1889, 158 = *EE*, VIII, 1, 734 = *EDR*, 154268. Cette inscription provient d'Olbia en Sardaigne. Le nom n'est pas assuré car on pourrait tout aussi bien restituer

partir de l'époque flavienne et plus particulièrement du II^e siècle. De plus, deux de ces inscriptions mentionnent des marins ou des dédicants portant le gentilice Aelius⁵⁰⁷, Elles ne peuvent donc pas être antérieures au début du règne d'Hadrien. Si les noms des navires et plus particulièrement ceux évoquant des empereurs répondent à des préoccupations idéologiques, nous comprenons mal en quoi des navires rappelant l'éphémère règne d'Othon pourraient intéresser les empereurs Antonins.

En revanche, nommer un navire Augustus se comprend mieux dans le cadre de la propagande impériale, quelle que soit l'époque. Cependant il ne s'agit pas du nom de navire le plus courant présent dans nos sources. Les noms de navires les plus « populaires », si l'on peut dire, sont Venus, Vesta ou Minerua dans une moindre mesure pour cette dernière⁵⁰⁸. Le plus gros bâtiment connu, une hexère s'appelle Ops. Cependant rien n'interdit qu'une hexère ne se soit jamais appelée Augustus. Dans la flotte de Ravenne nous avons cependant deux mentions d'une pentère Augustus et trois apparitions en tant que trière⁵⁰⁹. Dans la flotte de Misène, Augustus apparaît six fois en tant que trière⁵¹⁰. On peut aussi mettre en parallèle avec le cognomen du premier empereur, le nom de navire qu'est Capricornus qui ferait allusion au signe astrologique d'Auguste⁵¹¹. Nous connaissons ainsi cinq trières et trois liburnes nommées Capricornus⁵¹². S. L. Tuck considère que les noms des navires sont des messages idéologiques qui répondent aux besoins de la propagande impériale. Il estime le choix des noms des navires de guerre relève de l'empereur lui-même. Nous pensons que cela est possible dans certains cas, notamment dans ceux des noms ou des titres impériaux. Nommer un bâtiment Augustus, Parthicus ou Dacicus ne relève certainement pas du hasard ou de la fantaisie. Nous pensons aussi que le préfet de la flotte devait avoir une part importante dans le choix et l'attribution des noms des navires. Il se peut qu'il reçoive des ordres du plus haut niveau en la matière. Mais il est aussi possible qu'il prenne lui-même des décisions en fonction de son interprétation des messages et de l'actualité du pouvoir central. Par contre nous ne sommes pas convaincu par

Sal(us) Augusta. De plus, le formulaire de l'inscription qui est très laconique, sans nom de flotte et sans les *tria nomina* concernant le marin (nous n'avons qu'un nom unique ayant la forme d'un gentilice : Valerius) laissent penser que le document est plutôt d'époque julio-claudienne, donc avant la guerre civile de 69.

⁵⁰⁷ *EE*, VIII, 1, 429 = *Likelsey*, 36 = *EDR*, 116192 ; *AE*, 1974, 248 = *Likelsey*, 38 = *EDR*, 075769.

⁵⁰⁸ Dans la flotte de Misène, la trière Venus apparaît 16 fois, la quadrièrè Venus 8 fois. La quadrièrè Vesta apparaît 11 fois, la trière du même nom 6 fois. En ce qui concerne Minerua elle apparaît 5 fois en tant que quadrièrè, 7 fois en tant que trière et 2 fois en tant que liburne. Dans la flotte de Ravenne, la trière Minerua est mentionnée à 6 reprises.

⁵⁰⁹ Pentères : *CIL*, XI, 58 ; *AE*, 1922, 135 = *CPL*, 193. Dans le dernier cas, il s'agit d'une tablette provenant d'Égypte où est écrit le contrat de vente d'une esclave. Comme M. Reddé (M. Reddé, 1986, p. 113), nous pensons que nous avons bien un marin de la pentère Augustus. Trières : *CIL*, VI, 3151 ; *CIL*, XI, 46 ; *CIL*, XI, 3529 = *EDR*, 127100. Nous avons aussi la mention d'une trière Augustus dans une inscription de Rome mais le nom de la flotte est inconnu (*CIL*, VI, 32776 = *EDR*, 135666) et deux liburnes (*CIL*, VIII, 9379 ; *CIL*, V, 1048 = *EDR*, 144852).

⁵¹⁰ *CIL*, X, 3446 = *EDR*, 162193 ; *CIL*, X, 3450 = *EDR*, 157674 ; *CIL*, X, 3560 = *EDR*, 157604 ; *CIL*, X, 3649 = *EDR*, 129229 ; *CIL*, X, 3650 = *EDR*, 125919 ; *AE*, 1939, 227 = *IGLS*, 1172.

⁵¹¹ Suétone, *Aug.*, XCIV, 18.

⁵¹² Trières : *CIL*, VI, 3095 ; *CIL*, X, 3597 = *Likelsey*, 43 = *EDR*, 115995 ; *EDR*, 150628 ; *CIL*, VI, 32776 = *EDR*, 135666 ; *CIL*, XI, 1840 = *EDR*, 155851. Liburnes : *AE*, 1939, 233 = *IGLS*, 1163 ; *IGLS*, 1174.

l'exemple que met en évidence S. L. Tuck⁵¹³. En effet, il montre que les Syriens sont nombreux à avoir été affectés dans des navires s'appelant Augustus ou Capricornus. Ces navires appartiennent soit à la flotte de Misène, soit à celle de Ravenne, soit à celle de Syrie. Il affirme que certaines de ces inscriptions datent de l'époque du règne d'Auguste. Il compte ainsi huit à neuf Syriens affectés dans un navire portant soit le nom d'Auguste soit de son signe zodiacal, alors qu'il y aurait 18 Syriens attestés dans l'ensemble des flottes. Il en conclut que les sources permettent d'affirmer que les recrues syriennes étaient affectées préférentiellement dans des navires en référence à Auguste dans le contexte de l'après-guerre civile contre Marc Antoine. Les soldats syriens auraient servi fidèlement le compétiteur d'Octavien durant le second triumvirat et ce dernier n'aurait eu qu'une confiance limitée dans ces hommes dont une partie seraient passés à son service après Actium. L'affectation des Syriens dans ces navires ferait ainsi partie d'un programme de propagande destiné à reconquérir à défauts des cœurs, au moins les esprits des populations syriennes, jugées dangereuses par le maître de Rome. En fait tous ces arguments reposent sur des bases très fragiles. Tout d'abord la statistique est mauvaise. S. L. Tuck considère que les Syriens membres d'un navire « augustéen », pour faire vite, représentent la moitié des marins syriens quelle que soit la flotte. Il prend ses données fournies en son temps par C. G. Starr⁵¹⁴ sans les avoir réactualisées. Or nous avons compté 29 marins originaires de Syrie dans les flottes italiennes. Signalons aussi que parmi les huit personnages présentés comme Syriens, trois ne le sont peut-être pas. Il est certes fort probable que la cité de Chalcis d'où est originaire C. Cornelius de la *classis Syriaca*, soit bien une cité de Syrie et nous l'avons nous-mêmes intégré dans cette province. Mais il se pourrait aussi qu'il s'agisse de Chalcis en Eubée⁵¹⁵. Plus délicat : le marin anonyme de la liburne Capricornus dont l'épithaphe a été retrouvée à Séleucie de Piérie était peut-être un Syrien mais cela n'est pas indiqué sur la pierre⁵¹⁶. Enfin, le dédicant L. Lucceius Aquilas de la trière Augustus, rendant un dernier hommage au Syrien C. Anthestius Niger membre de la trière Capricornus, n'indique pas son origine⁵¹⁷. Elle est peut-être identique à celle du défunt et cela pourrait fournir une explication au fait qu'il soit l'héritier d'un marin d'un autre bâtiment que le sien. Mais cela n'est pas non plus gravé sur la pierre. Ainsi si nous gardons la « statistique » basse de cinq⁵¹⁸ Syriens sur un total de 29 dûment reconnus comme tels, nous n'avons plus que 17 % de Syriens affectés à un navire « augustéen ». Gardons la « statistique » haute, après tout probable, de huit marins, nous

⁵¹³S. L. Tuck, 2006, p. 83-95, p. 90-95. Il utilise cinq inscriptions : *AE*, 1939, 233 = *IGLS*, 1163 ; *IGLS*, 1174 ; *CIL*, VI, 32776 = *EDR*, 135666 ; *CIL*, X, 3450 = *EDR*, 157674 ; *CIL*, VI, 3151.

⁵¹⁴C. G. Starr, 1960, p. 75.

⁵¹⁵*AE*, 1939, 233 = *IGLS*, 1163.

⁵¹⁶*IGLS*, 1174.

⁵¹⁷*CIL*, VI, 32776 = *EDR*, 135666.

⁵¹⁸En fait au sens strict, ils seraient trois mais il y a deux fratries qui laissent bien sûr penser que les deux frères sont aussi des Syriens mais dans un cas il n'est pas sûr que le frère soit un marin (*CIL*, X, 3450 = *EDR*, 157674) et dans l'autre qu'il appartienne au même navire (*CIL*, VI, 3151).

n'avons plus 50 % mais pratiquement 28 % de Syriens affectés à un navire du programme de la soi-disant propagande augustéenne à destination des Syriens. Un autre problème important dans le raisonnement de S. L. Tuck réside dans la datation des inscriptions et la chronologie des flottes. Il ramène les inscriptions nécessaires à son argumentation à des dates hautes. Il considère par exemple que l'épithaphe du marin de la flotte de Syrie C. Cornelius date du règne d'Auguste en raison des *duo nomina* portés par le marin et par le fait que l'inscription n'a pas d'abréviation. Il suit aussi l'opinion de C. G. Starr sur le fait que la flotte de Syrie aurait été créée par Auguste⁵¹⁹. M. Reddé et D. B. Saddington sont plutôt d'avis que cette flotte aurait été créée par Trajan alors qu'il projetait la guerre contre les Parthes, même si on ne peut exclure une création sous les Flaviens comme on peut le déduire d'un diplôme de 119 en faveur de la *classis Syriaca*⁵²⁰. L'inscription de Rome où apparaît un défunt syrien de la trière Capricornus et un dédicant, peut-être syrien, de la trière Augustus, montre que les deux navires sont contemporains, ce que l'on admet aisément. Mais S. L. Tuck va plus loin en considérant que l'inscription est contemporaine du règne d'Auguste. Il prend pour argument le fait que les deux marins portent les *tria nomina* et l'absence du nom de la flotte. Certes l'absence de nom de flotte peut dans certains cas laisser penser à une date haute. Mais les marins ne prennent les *tria nomina* au début de leur service que depuis la période flavienne. Même si nous pouvons trouver quelques contre exemples, la plupart des marins porte une onomastique pérégrine au moins jusqu'à la fin de la période julio-claudienne. Donc même si le nom de la flotte n'est pas précisé, il ne peut s'agir que d'une omission et ce document n'est pas antérieur à l'arrivée de Vespasien au pouvoir. D'ailleurs aucun des personnages utilisés par cette démonstration dont le nom est conservé n'ont une onomastique pérégrine. Il est vrai qu'au moins cinq, au plus huit, marins originaires de Syrie ont été affectés dans des navires portant le nom soit d'Auguste soit de son signe astrologique. Mais l'ensemble de ces inscriptions sont en fait datables entre la période flavienne et le début du III^e siècle. L'attribution des noms des navires devait sans doute obéir à des préoccupations de propagande ou, plus modestement, de communication politique de la part du pouvoir central ou de l'idée que le préfet de la flotte pouvait s'en faire. Mais nous voyons mal en quoi l'affectation de Syriens dans des trières s'appelant Augustus ou Capricornus pourraient répondre au II^e siècle à un quelconque soucis de fidélisation des populations syriennes au pouvoir impérial.

Il est toutefois pertinent de se demander dans quelle mesure les équipages des navires étaient composés de marins ayant une même origine. Disons tout de suite que hormis quelques cas

⁵¹⁹C. G. Starr, 1960, p. 114-115.

⁵²⁰D. B. Saddington, 2001, p. 581-586, p. 583 ; M. Reddé, 1986, p. 514-515 croit aussi possible une création flavienne laquelle pourrait être confirmée par la découverte du diplôme de 119 qui concernerait ainsi un marin enrôlé en 93 (*RMD*, V, 354 = *AE*, 2002, 1746).

particuliers, les sources ne permettent pas vraiment de conclure. Les équipages ethniques, s'ils ont jamais réellement existé devaient être avant tout présents dans les flottes provinciales. Lors de la révolte de Ciuilis en Germanie, nous voyons que les rameurs bataves sont suffisamment nombreux pour se rebeller et gêner les manœuvres des matelots (*officia nautarum*) et des combattants (*propugnatorum*). Ils finissent par massacrer les pilotes et les centurions⁵²¹. Cette anecdote montre certes que les Bataves étaient en nombre conséquent dans beaucoup de navires de la flotte de Germanie. Mais elle montre aussi que les équipages ne sont pas ethniquement homogènes. Les matelots et les combattants ne sont pas tous *a priori* des Bataves, ou tout du moins, ils ne se considèrent pas dans le même camp qu'eux. Les diplômes militaires mais aussi les inscriptions montrent que des marins membres de flottes provinciales n'étaient pas recrutés localement mais pouvaient provenir de provinces lointaines. Ainsi un diplôme de 93 concernant la flotte de Bretagne n'a pas conservé l'origine de son bénéficiaire mais son lieu de trouvaille peut laisser supposer qu'il était originaire d'une province balkanique⁵²². Le diplôme de 119 pour la flotte de Syrie indique que le bénéficiaire est originaire de Nicée qui est sans doute la métropole de la Bithynie⁵²³. De façon plus assurée, un diplôme issu d'une constitution de 150 en faveur de la flotte de Germanie concerne un Breton⁵²⁴. Une inscription funéraire datant du règne de Philippe l'Arabe montre qu'un Africain a effectué sa carrière dans la flotte de Bretagne⁵²⁵. Tous ces documents montrent que le recrutement des flottes provinciales, à l'instar des flottes italiennes, pouvait ne pas se borner à l'espace local et nous y reviendrons plus en détail dans la partie sur les bassins de recrutement des flottes. Mais ils ne nous disent rien de la composition des équipages des navires. Nous pourrions très bien avoir des trières ou des liburnes de la flotte de Bretagne composées majoritairement d'Africains ou de Thraces. A. Ferrua avait supposé que des navires pouvaient avoir un recrutement ethnique ou, tout du moins que des marins de même origine pouvaient se retrouver côte à côte au sein d'un même navire⁵²⁶. Il prend appui sur deux inscriptions funéraires de Misène évoquant deux marins originaires de Cilicie. La première concerne Iulius Polio, *gubernator* de la trière Parthicus⁵²⁷. Il est originaire de Korykos en Cilicie. La deuxième inscription est l'épithaphe de Q. Seruilus Iaso, un *naufylax* de la trière Vesta qui est aussi Cilicien. Le dédicant est un autre *naufylax* de la trière Parthicus. C. Iulius Ianuarius. Il agit en tant que tuteur du fils du défunt. Il est peut-être lui aussi d'origine cilicienne mais cela n'est pas indiqué sur le document. Outre le fait que nous ne savons pas si ces deux inscriptions sont contemporaines, ni si les deux trières Parthicus sont

⁵²¹Tacite, *Hist.*, IV, 16.

⁵²²*AE*, 2008, 1754.

⁵²³*RMD*, V, 354 = *AE*, 2002, 1746.

⁵²⁴*ZPE*, 206, 2018, p. 207.

⁵²⁵*CIL*, XII, 686 (p. 817) = *ILS*, 2911.

⁵²⁶A. Ferrua, 1972, p. 131-148.

⁵²⁷*AE*, 1972, 80 = *EDR*, 075217.

les mêmes (deux trières peuvent très bien porter le même nom alors que l'une est en service au début du II^e siècle et l'autre au début du III^e siècle), il n'est pas du tout assuré que l'origine du tuteur soit la même que celle du défunt. Certes cela est possible, et cela expliquerait que des liens aient pu se créer entre ces deux marins dépassant le cadre de l'appartenance à un navire. Mais le fait que nous ayons deux *naufylaces* peut laisser aussi entendre que des liens pouvaient créer entre marins ayant la même fonction quelle que soit l'appartenance à un navire et quelle que soit l'origine⁵²⁸. Ces deux inscriptions peuvent à la rigueur donner un indice mais elles ne peuvent pas être probantes.

L'impression de S. L. Tuck concernant la concentration de marins Syriens à bord des navires Augustus et Capricornus était légitime. Mais comme nous l'avons montré, son analyse et ses conclusions ne sont pas recevables. Contrairement à ce qu'il affirme ces inscriptions datent du II^e ou du début du III^e siècle. De plus, ces navires se répartissent sur deux types de navires différents (des trières et des liburnes) et dans trois flottes différentes, celles de Misène, Ravenne et de Syrie. Comme nous l'avons dit cela ne concerne au mieux que 28 % des marins dont l'origine syrienne n'est pas établie de façon sûre pour tous. En fait, si l'on s'en tient aux marins dont l'origine et l'appartenance à la flotte sont certaines nous avons 18 Syriens répartis sur 14 navires différents. Si on enlève les marins affectés aux navires Augustus et Capricornus nous avons 15 marins syriens répartis sur 11 navires différents toutes flottes confondues. Les trières *Minerua*, *Saluia* et *Venus* ont accueilli chacune deux Syriens. Le taux de répartition dans des navires différents des marins syriens est donc beaucoup plus important que ce que l'on pourrait croire lors d'un coup d'œil rapide ou peu précautionneux. Si on regarde la répartition des Alexandrins, nous constatons qu'elle est maximale. En effet, les 15 Alexandrins sont répartis sur 15 navires différents. Les 15 Ciliciens sont répartis quant à eux dans 13 navires différents. La quadrière *Vesta* et la trière *Athenonice* de la flotte de Misène accueillent deux Ciliciens chacune. Si nous nous plaçons du point de vue du navire connaissant le plus d'occurrence dans les sources épigraphiques, la trière *Venus* de la flotte de Misène, nous constatons que nous avons trois Égyptiens⁵²⁹, deux Syriens, un Asiatique (*Asianus*) et un Sarde. Cette répartition ne contredit pas la forte présence des marins d'origine orientale à Misène ainsi que la présence des Sardes qui y est aussi significative. Mais nous reconnaissons que les effectifs mis en jeu ne permettent pas de procéder à une quelconque statistique, d'autant plus que rien ne prouve que ces sept personnages soient contemporains⁵³⁰.

⁵²⁸*CIL*, X, 3454 = *ILS*, 2861 = *EDR*, 157673.

⁵²⁹L'origine égyptienne d'un des trois est d'ailleurs déduite de l'origine de son épouse et de son nom *Apollinaris*, fréquent dans cette province, nous avons enfreint la règle que nous nous étions fixée mais sans réelle crainte d'avoir commis une erreur.

⁵³⁰M. Reddé évoque aussi le fait que les galères vénitienes d'avant la bataille de Lépante avaient une durée de vie comprises entre 15 et 20 ans : M. Reddé, 1986, p. 557, n. 447 où il reprend A. Tenenti, 1962, p. 96 et p. 138 n. 3.

Les sources ne permettent donc pas de prouver statistiquement que des navires accueillaienent préférentiellement, et encore moins exclusivement, des marins ayant une même origine. Cependant il est tout à fait possible que certains navires aient eu à leur bord une ou plusieurs communautés différentes plus ou moins fortement représentées. Nous sommes aussi convaincu que la plupart du temps les recrues ne pouvaient pas choisir leur navire d'affectation. La procédure d'incorporation pouvait être relativement longue comme le montre les deux lettres d'un Égyptien, Apollinaris engagé dans la flotte de Misène, dans chacune desquelles il avoue qu'on ne l'a toujours pas versé dans une centurie, c'est-à-dire dans un navire⁵³¹. Il est possible que les relations et l'argent dont on dispose puissent aider à intégrer un équipage où se trouvent des amis ou des membres de sa famille. Il est aussi possible que les officiers chargés des affectations jugent plus efficace de ne pas séparer les fratries, ou les recrues provenant d'une même région afin de renforcer la cohésion ou les solidarités entre les marins d'un même navire. Nous en voulons pour exemple une inscription mettant en jeu trois frères originaires de Dalmatie⁵³². Le document provient de Ferrare ce qui laisse entendre qu'ils appartenaient à la flotte de Ravenne. Deux frères sont décédés alors que le troisième est un des deux dédicants. M. Valerius Saturninus et M. Valerius Capito appartenaient au même navire, la trière Pietas. Le troisième frère qui semble être l'aîné si l'on en juge son âge de décès ne porte pas le même nom que les deux autres, il s'appelle M. Sestius Pudens et lui aussi il faisait partie de la trière Pietas. Nous reviendrons sur cette inscription dans la partie IV quand nous traiterons le cas des frères. Mais nous pouvons tout de suite dire que Pudens s'est engagé en premier et qu'il fut affecté dans la trière Pietas. En revanche, ses deux jeunes frères qui ont dû s'engager en même temps, car ils portent mêmes prénoms et gentilices, ont été affectés dans le navire de leur frère peut-être par la volonté de ce dernier qui devait avoir une certaine influence après plusieurs années passées dans la flotte.

Encore une fois les sources nous montrent plus les limitations de nos connaissances plutôt qu'elles ne nous permettent de dresser un modèle de fonctionnement. Nous supposons que les flottes étaient divisées en escadres sans en avoir d'indices si ce n'est l'existence des navarques. Nous déduisons essentiellement des inscriptions funéraires que le navire/centurie était l'élément fondamental d'identification des marins d'une même flotte du point de vue militaire, même si certaines inscriptions de marins en activité ne le mentionnent pas. Enfin nous soupçonnons que certains navires devaient accueillir des marins de même origine mais dans des proportions dont la connaissance précise reste inaccessible.

⁵³¹*P. Mich.*, VIII, 490 et 491.

⁵³²*CIL*, XI, 343 = *EDR*, 140948.

D) Les missions des marins

Quelles étaient les tâches et missions incombant aux marins ? Nous allons essayer de voir les choses à travers le point de vue des marins sans pour autant faire ici un point complet des missions des flottes romaines durant le Haut-Empire. Plusieurs savants se sont d'ailleurs penchés sur ces questions des missions et de la nature des flottes de guerre et nous l'avons déjà indiqué dans l'introduction générale⁵³³. Ces vingt dernières années, une partie de la communauté scientifique penche pour reconsidérer ces missions et plus particulièrement celles des flottes provinciales. Les nouveaux regards d'un B. Rankov ou d'un J. Wintjes tendent à réduire considérablement le champ des compétences de ces dernières. Les flottes provinciales méditerranéennes ne seraient plus que l'équivalent de gardes côtes. La flotte de Bretagne et celles des frontières fluviales ne serviraient plus qu'au transport de troupes et de matériel. Nous avons déjà dit dans l'introduction que cette vision nous semble par trop réductrice et schématique. Il est vrai que plusieurs éléments tendraient à montrer que les unités terrestres, y compris les légions, pouvaient disposer de navires et pouvaient plus ou moins se passer des services d'une flotte constituée. Nous ne sommes pas opposé par principe à la tendance actuelle de certains savants de réduire le nombre des hommes et par voie de conséquence de réduire aussi le poids des flottes, y compris celui des flottes italiennes, dans le dispositif militaire global de Rome. Nous sommes aussi d'accord avec le fait que la somme des flottes ne formait pas une armée au sens moderne. Comme nous l'avons dit dans l'introduction, il n'existait pas l'équivalent de la Marine nationale ou de la *Royal Navy*. On doit donc plutôt parler « des flottes » romaines plutôt que de « la flotte ». Les flottes sont des unités militaires autonomes à l'image des cohortes ou des ailes auxiliaires. Certaines flottes sont toutefois bien plus importantes en termes d'hommes et de rayon d'action l'échelle de l'Empire. Mais il est évident pour tout le monde que les sources ne se laissent pas toujours aisément expliquer dans le cadre des modèles théoriques modernes. Ainsi nous avons déjà évoqué le paradoxe de la flotte de Syrie qui serait cantonnée à un rôle de garde-côtes et ayant étrangement des navires présents en Maurétanie Césarienne et dans certains ports de la mer Égée. Nous ne pensons pas pour autant que la flotte de Syrie avait des bases permanentes aussi loin de Séleucie de Piérie. Mais des navires ont pu être envoyés afin d'accomplir certaines missions de plus ou moins longue durée. Il est de coutume de dire que les Romains étaient pragmatiques. Ils ne pouvaient pas se passer du luxe de ne pas l'être pour contrôler un espace aussi vaste. Il est donc possible que selon les besoins ou les hasards des événements on ait décidé d'utiliser des escadres, voire un unique

⁵³³M. Reddé a d'ailleurs fait un point complet sur ces questions : M. Reddé, 1986, p. 323-453.

bâtiment, afin de remplir une mission imprévue, quitte à l'envoyer bien au-delà de son rayon d'action habituel. Ainsi nous allons essayer de déterminer les tâches confiées aux marins à travers ce que les sources à notre disposition nous ont transmis. Qu'étaient censés faire les marins tant dans leurs occupations quotidiennes qu'extraordinaires ?

Un marin est d'abord un soldat. Quelle que soit sa fonction ou son rang, il doit donc s'entraîner et se préparer à la guerre, voire, plus rarement, la faire vraiment. Nous avons déjà évoqué le paradoxe des flottes militaires romaines qui ont si peu servi dans des actions guerrières durant les trois premiers siècles de l'Empire alors que leur fonction première est justement de se battre. Quand Auguste crée des flottes permanentes, il ne le fait pas pour le transport des personnalités ou pour tirer le *uelum* du futur Colisée ou pour distraire les Romains en organisant des naumachies. Le vainqueur de Nauloque et d'Actium organise et pérennise des flottes pour assurer sa domination sur mer et pour faire la guerre. Les marins doivent donc s'entraîner régulièrement que cela soit à la manœuvre et au combat proprement dit. Notre vision des choses est biaisée par le témoignage de Dion Cassius que nous avons déjà évoqué dans l'introduction. Celui-ci nous montre en effet les préparatifs désastreux de la défense de Rome par Didius Julianus durant le printemps 193 pour parer la lourde menace des troupes de Pannonie et de Mésie commandées par Septime Sévère⁵³⁴. L'auteur nous montre ainsi des marins de Misène faisant partie de la garnison de Rome ne sachant même pas comment s'y prendre pour s'exercer. Nous avons alors l'impression de ne pas avoir de réels soldats. Après tout il est possible que parfois la discipline se relâche et que certaines unités aient perdu l'habitude de s'entraîner et ne soient plus tout autant aguerries. Cela arrive dans tous les types d'unités et à toutes les époques et circonstances, même dans les régions frontalières. Mais Dion Cassius reprend les lieux communs de l'impréparation des hommes du mauvais empereur plus soucieux d'oisiveté que des rigueurs de la vie sous la tente. Les prétoriens comme les marins n'échappent pas aux moqueries de Dion Cassius qui les décrit comme tombés dans la mollesse et la paresse. Nous pensons au contraire que même les marins affectés à Rome étaient eux aussi soumis à la discipline et ne devaient pas être uniquement corrompus par les plaisirs que devaient offrir, ou plutôt vendre, la ville éternelle. Les naumachies organisées par certains empereurs dont Auguste le premier nécessitaient des compétences manœuvrières qu'on ne pouvait pas improviser. La première naumachie connue voulue par Auguste prévoyait la reconstitution d'une bataille entre les Perses et les Athéniens, sans doute celle de Salamine⁵³⁵. Trente navires furent déployés dont des trières et des liburnes avec 3 000 hommes. Plus tard, Claude organisa une naumachie encore plus grandiose encore sur le lac Fucin⁵³⁶. Cette fois il s'agissait de la

⁵³⁴Dion Cassius, LXXIII, 16 ; M. Reddé, 1986, p. 572.

⁵³⁵Dion Cassius, LV, 10, 7 ; Suétone, *Auguste*, XLIII, 1 ; *Res Gestae*, 23.

⁵³⁶Suétone, *Claude*, XXI ; Tacite, *An.*, XII, 56 ; Dion Cassius, LX, 33, 3.

reconstitution d'une bataille entre les Syracusains et les Rhodiens mettant en jeu un total de 24 navires selon Suétone ou 100 selon Dion Cassius. Les navires auraient été des trières et des quadrières ainsi qu'un total de 19 000 hommes auraient été impliqués sans qu'on sache s'il s'agit uniquement des gladiateurs ou, plus probablement, si l'on comptait avec ceux-ci les soldats chargés de les surveiller et les marins chargés des manœuvres des navires. En effet, Tacite nous apprend qu'afin d'empêcher les fuites des esclaves, des radeaux étaient disposés dans le lac avec des prétoriens à leur bord. Des *classarii* étaient aussi présents sur les navires. Trois inscriptions concernant des marins ont d'ailleurs été retrouvées à proximité de l'emplacement du lac, à Luco dei Marsi. Deux font référence à des marins de la flotte de Ravenne⁵³⁷. Elles doivent dater du II^e siècle étant donné que la flotte a le titre de *praetoria* et que ces deux marins portent les *tria nomina*. Ces deux inscriptions doivent donc être dissociées des festivités du temps de Claude. En revanche, la troisième doit remonter avant la période flavienne car le nom de la flotte n'est pas indiqué et le marin a une onomastique pérégrine : Vero fils de Misaus⁵³⁸. Rien ne dit cependant que ce dernier ait participé à la naumachie de Claude ni qu'il en ait été contemporain. Il devait sans doute y avoir un détachement de la flotte de Ravenne en ce lieu. D'ailleurs rien ne prouve la continuité de ce détachement entre l'époque de Claude et le II^e siècle. Il n'est pas prouvé non plus que Verus ait lui-même appartenu à la flotte de Ravenne étant donné l'absence de la référence au nom de sa flotte. Quoiqu'il en soit il est certain qu'on ne pouvait confier la manœuvre des navires d'une naumachie à des esclaves susceptibles d'être blessés ou tués lors d'un affrontement de pur divertissement. Des marins devaient bien être présents sur les navires afin de surveiller les gladiateurs et aussi pour piloter les navires. Certes l'engagement des navires n'étaient pas sans risque surtout en cas d'éperonnage. Mais les combats ne concernaient bien sûr que les gladiateurs jouant le rôle de troupes de marine. Ces naumachies seraient ainsi une des preuves en creux de l'entraînement régulier des marins à la bataille navale⁵³⁹ même si les combats au corps à corps étaient réalisés par des gladiateurs.

Les marins eurent à mener de réelles opérations guerrières. Mis à part les flottes utilisées pour l'invasion de la Germanie sous Auguste, les expéditions de Germanicus au début du règne de Tibère, l'invasion de la Bretagne sous Claude et les opérations qu'y a mené Agricola sous Domitien, nous souhaiterions mettre en valeur quatre exemples. Les deux premiers se sont déroulés durant la guerre civile de 68-70. Ainsi la flotte de Misène fut envoyée par Othon en Narbonnaise pour lutter contre les Vitelliens⁵⁴⁰. Elle fut chargée de projeter des troupes avec,

⁵³⁷*CIL*, IX, 3891 ; *CIL*, IX, 3993 = *AE*, 1991, 568

⁵³⁸*CIL*, IX, 3892 = *ILS*, 2825 ; voir aussi C. Letta, 1991, p. 501-511.

⁵³⁹M. Reddé, 1986, p. 331.

⁵⁴⁰Tacite, *Hist.*, I, 87 et II, 12-14.

outre les marins, des soldats des cohortes urbaines et des prétoriens. L'ensemble fut placé sous le commandement d'un tribun tandis qu'un affranchi, Moschus, était placé à la tête de la flotte de Misène mais celui-ci ne prit pas part à l'expédition. Les troupes othoniennes ravagèrent ainsi le littoral du sud de la Narbonnaise. Ils furent aussi vainqueurs d'une bataille contre les Vitelliens. Elle se tint dans une plaine littorale peut-être entre Antibes et Villeneuve-Loubet⁵⁴¹. Tacite nous en décrit le dispositif et il indique clairement que les troupes de marine sont placées sur des hauteurs tandis que les prétoriens sont dans la plaine et Tacite ajoute que les navires derrière eux présentaient un front menaçant. Les Othoniens furent vainqueurs mais essuyèrent de lourdes pertes. La flotte de Germanie fut aussi impliquée dans lors de la révolte de Ciuilis⁵⁴². Les rameurs bataves se révoltèrent et gênèrent les manœuvres des navires en les faisant avancer à l'envers. Ils finirent par massacrer les camarades qui n'étaient pas d'accord avec leur révolte et notamment les centurions et les pilotes précise Tacite. Si une partie de la flotte de Germanie se révolta, toute la flotte ne passa pas dans le camp des révoltés et Cerialis l'utilisa dans ses opérations de représailles et de reconquête. Tacite fait d'ailleurs sentir que la présence de la flotte fut parfois un atout lors des offensives ou au contraire que son absence fut dans certains cas néfaste⁵⁴³.

Il n'est pas sûr que la flotte ait été réellement mise à contribution pour réduire les actes de piraterie lors de la révolte de Judée de 66-73. Des Juifs prirent en effet la mer afin de piller les côtes de Syrie et d'Égypte. On a plutôt l'impression que les « pirates » furent combattus et vaincus sur terre dans un de leurs principaux ports, Joppé. En effet, Vespasien y envoya un corps de fantassins et de cavaliers afin d'y réduire les rebelles⁵⁴⁴. Cet exemple montre d'ailleurs que les pirates peuvent être tout aussi bien combattus sur terre que sur mer où leurs actions et raids sont des plus imprévisibles. Il est en effet plus aisé de repérer leurs ports et autres points d'appuis où ils font relâche et les y attaquer par la terre. En revanche, la révolte juive qui embrasa la Cyrénaïque et l'Égypte à la fin du règne de Trajan en 115-117 impliqua des marins⁵⁴⁵. En effet, Trajan envoya Marcius Turbo, le préfet de la flotte de Misène. Celui-ci était en Orient afin d'assurer la logistique du train des armées en campagne contre les Parthes. On lui confia d'ailleurs des troupes de fantassins. Il est fort probable que la flotte embarqua depuis Séleucie des troupes et les projeta le plus rapidement possible vers l'Égypte. L'enjeu était non seulement la préservation de l'ordre de Rome dans ces provinces mais aussi le bon contrôle des arrières des armées combattant en Mésopotamie sous les ordres de l'empereur⁵⁴⁶. Le préfet

⁵⁴¹J.-E. Dugand, 1970, p. 213-225, plan de la bataille, pl. XLVIII. Voir aussi D. Kienast, 1966, p. 63.

⁵⁴²Tacite, *Hist.*, IV, 16, 79 ; V, 18, 21-23.

⁵⁴³Tacite, *Hist.*, V, 21.

⁵⁴⁴Josèphe, *BJ*, III, 414-431.

⁵⁴⁵Eusèbe, *Hist. Eccl.*, IV, 2.

⁵⁴⁶C. G. Starr, 1960, p. 112-113 ; M. Reddé, 1986, p. 328.

Marcus Turbo dut donc recevoir un commandement extraordinaire dans le but de pacifier cette région des plus stratégiques que cela soit d'ailleurs en temps de guerre ou de paix.

Un autre exemple concernerait les provinces maurétaniennes sous le règne d'Antonin le Pieux. En effet, il semble qu'il y ait eu durant les années 140 des conflits avec les Maures. Ceux-ci auraient d'ailleurs attaqué et pillé la Bétique plus tard, sous le règne de Marc Aurèle à deux reprises en 172 et 177⁵⁴⁷. Dès les années 140, il y aurait eu des révoltes dans les Maurétanies et plus particulièrement en Tingitane. M. Christol a proposé de distinguer deux moments de fortes tensions. Le premier devait correspondre à l'envoi de renforts en Tingitane autour de 145-147 et le deuxième en 149-150 où d'autres renforts se trouvaient en Césarienne⁵⁴⁸. En effet, un diplôme militaire retrouvé à Brigetio est destiné à un cavalier d'aile servant en Césarienne au moment de sa libération⁵⁴⁹. Ce diplôme est ainsi la copie d'une constitution impériale de 150 à destination de cinq ailes de cavalerie dont deux étaient stationnées en Pannonie supérieure et trois en Pannonie inférieure. Or le diplôme indique que les soldats libérés étaient sous les ordres du procurateur de Maurétanie césarienne, Porcius Vetustinus. En fait on aurait prélevé des vexillations de cinq ailes pannoniennes pour les envoyer en Afrique du Nord. Or à la même époque les procurateurs de ces provinces avaient aussi des marins sous leurs ordres. Nous avons certes des inscriptions concernant des marins de la flotte de Syrie et d'Alexandrie qui furent peut-être envoyées dans les Maurétanies ne serait-ce que pour convoier des troupes. Mais des diplômes militaires mixtes nous font savoir que les procurateurs de Tingitane et de Césarienne avaient une flotte à leur disposition. Il ne peut pas s'agir de vexillations provenant d'une autre province car cela aurait été indiqué sur les diplômes à l'image de celui de 150 retrouvé à Brigetio. Les premiers diplômes mixtes connus destination des troupes de Tingitane et de Césarienne sont déconnectés des révoltes des années 140 car ils datent de 104 et de 107 respectivement. De même que le deuxième connu pour la Césarienne qui a été émis dans les années 128-131⁵⁵⁰. En revanche, nous avons un deuxième diplôme mixte à destination des troupes de Tingitane datant de 144⁵⁵¹. Toujours en faveur des troupes de cette même province, nous connaissons une constitution de 153 à travers pas moins de 12 diplômes mixtes⁵⁵². Une constitution en faveur des troupes de Césarienne est connue à travers deux diplômes mixtes issus d'une constitution de 152⁵⁵³. Tous ces diplômes ont pour destinataires

⁵⁴⁷G. Alföldy, 1985, p. 90-109 ; G. Bernard, 2009, p. 357-375, article consulté en ligne à l'adresse : <https://doi.org/10.4000/pallas.15391>.

⁵⁴⁸M. Christol, 1981, p. 133-141.

⁵⁴⁹*CIL*, XVI, 99.

⁵⁵⁰*CIL*, XVI, 56 (107) et *RMD*, V, 377 (128-131) pour la Césarienne. Le diplôme de 104 pour la Tingitane a été très récemment publié par W. Eck et I. Gradel, 2021, p. 248-255.

⁵⁵¹*RMD*, V, 398.

⁵⁵²*RGZM*, 34 ; *RMD*, V, 409, 410, 411 ; *AE*, 2005, 1726 ; *AE*, 2007, 1776, 1777, 1779, 1780 ; *AE*, 2009, 1834 ; *ZPE*, 197, 2016, p. 243-248, *ZPE*, 217, 2021, p. 195-200.

⁵⁵³*RMD*, V, 407 = *AE*, 2007, 1774 ; *AE*, 2007, 1775 = *AE*, 2011, 1808.

des auxiliaires et non des marins mais ceux-ci sont présents parmi les bénéficiaires potentiels de ces constitutions. Le formulaire de ces diplômes ne laisse pas entendre que les soldats ont participé à des guerres. Cependant les bénéficiaires des années 152 et 153 durent certainement avoir été mêlés de près ou de loin aux opérations des années 140, y compris les marins. Ces émissions de diplômes ne nous laissent ainsi percevoir que de façon indirecte ces engagements⁵⁵⁴.

Le dernier exemple que nous voulions traiter concerne plus sûrement et directement des opérations militaires auxquelles les marins durent participer. Il s'agit du siège de Byzance mené par les troupes de Septime Sévère. Il y a fort à parier que des navires des flottes furent impliqués dans le blocus maritime de cette cité. Dion Cassius nous décrit le siège et la résistance farouche des Byzantins⁵⁵⁵. Ceux-ci construisirent 500 navires. Il s'agissait de petits navires à un seul rang de rames avec quelques liburnes. De plus, des machines de guerre disposées sur les remparts qui auraient été capables d'actionner des harpons et des grappins pouvant atteindre les navires se hasardant à s'approcher trop près des murailles. Dion Cassius ne les nomme pas mais il est fort probable que des détachements des flottes prétoriennes furent utilisés pour patrouiller dans les eaux du Bosphore afin d'empêcher les navires marchands de ravitailler la ville rebelle. Il est aussi possible que des navires de la flotte du Pont y aient été envoyés.

Une des missions importantes des marins était aussi d'assurer la sécurité des mers et de lutter contre la piraterie. Les témoignages sont somme toute relativement peu nombreux durant le Haut-Empire, ce qui ne veut pas dire qu'ils furent les seuls et uniques de la période. Ainsi Dion Cassius nous évoque la piraterie existant au large des côtes de Corse et de Sardaigne⁵⁵⁶ en 6 après J.-C. Plus tard sous Claude, Tacite évoque des révoltes en Cilicie⁵⁵⁷. Celles-ci pourraient avoir eu des répercussions sur mer avec des attaques de navires. Plus sûrement, toujours sous Claude en 47, les Chauques menés par un auxiliaire ayant déserté, le Canninéfate Gannascus, pillèrent les côtes du nord de la Gaule. Ils utilisaient des navires légers. Ils furent finalement vaincus lorsque Corbulon prit en charge la province de Germanie⁵⁵⁸. La flotte était d'ailleurs composée de trières. Les navires des Chauques furent pris et coulés. Mais les marins pouvaient aussi être utilisés pour combattre le brigandage terrestre. Deux témoignages nous le démontrent. Ils sont d'ailleurs situés pratiquement aux deux extrémités des bornes chronologiques de cette étude. Ainsi sous le règne de Tibère en 24 eut lieu dans la région de Brundisium une révolte d'esclaves. Ceux-ci devaient sans doute être employés aux travaux des champs et en tant que

⁵⁵⁴Pour un descriptif des troupes stationnées en Maurétanie Césarienne : Y. Le Bohec, 2015, p. 39-50, p. 41-44.

⁵⁵⁵Dion Cassius, LXXIV, 11-12.

⁵⁵⁶Dion Cassius, LV, 28, 2.

⁵⁵⁷Tacite, *An.*, XII, 55.

⁵⁵⁸Tacite, *An.*, XI, 18 ; Dion Cassius, LX, 30.

bergers⁵⁵⁹. On décida alors d'employer les marins de trois liburnes stationnant à Brundisium. Ceux-ci y étaient stationnés pour assurer la sécurité du commerce maritime. Nous pouvons même estimer le nombre d'hommes utilisés. En effet, si nous considérons qu'une liburne pouvait avoir entre 60 et 100 hommes, la troupe devait comprendre entre 180 et 300 hommes ce qui est relativement conséquent. Mais nous n'avons aucune idée de l'ampleur de la révolte en question. Quoiqu'il en soit leur action permit de la réduire. Le deuxième témoignage est en fait une inscription commémorative⁵⁶⁰. Elle date de l'année 246 sous le règne de Philippe l'Arabe et provient de Pitinum Mergens en Ombrie. L'inscription commémore la victoire sur des bandits par une troupe commandée par un évocat de la garde prétorienne, Aurelius Munatianus. Celui-ci commandait une troupe de 20 marins de la flotte de Ravenne. Cette fois, le nombre de marins impliqués dans cette action était bien moins important que deux cents ans plus tôt en Italie du Sud. E. Sander ne croyait pas que 20 soldats eussent suffi pour lutter contre des bandits et il pensait que les noms indiqués dans l'inscription étaient en fait des prétoriens⁵⁶¹. Quant aux marins, certes au nombre de 20 comme l'indique le document ils n'auraient pas été nommés. Nous verrons plus loin que son raisonnement essentiellement basé sur l'absence de *tesserarius* dans les flottes est erroné. Les *tesserarii* étaient bien présents dans les flottes⁵⁶². Il devait ainsi s'agir d'une simple opération de police et les troubles engendrés par les brigands n'avaient pas dû atteindre des proportions catastrophiques comme le laisse entendre Tacite au sujet de la révolte servile du temps de Tibère.

Outre le maintien et le rétablissement de la sécurité et de l'ordre, les marins devaient aussi assurer des missions de transports d'hommes et de matériels. Les flottes tenaient en effet une grande place dans la logistique de l'Empire que cela soit en temps de paix ou de guerre. Tout d'abord les navires longs étaient utilisés pour transporter les personnalités officielles et assurer tant leur sécurité que la pompe qui leur était due. Nous reprenons un des nombreux exemples donnés par M. Reddé évoquant le voyage vers la Syrie effectué par Germanicus à bord de navires longs ainsi que le voyage retour de ses cendres⁵⁶³. Un siècle plus tard, Trajan s'est certainement rendu en Syrie afin d'entreprendre la guerre contre les Parthes à bord de la trière Ops. Les marins y servant ont ainsi fait l'objet d'une constitution impériale afin de les remercier. Nous la connaissons à travers un diplôme militaire de 114 très fragmentaire qui ne nous laisse pas avoir accès aux privilèges octroyés⁵⁶⁴. Mais il devait peut-être s'agir de de la citoyenneté romaine et du *conubium* décernés avant l'heure de la libération légale des marins du navire.

⁵⁵⁹Tacite, *An.*, IV, 27.

⁵⁶⁰*CIL*, XI, 6107 = *ILS*, 509 = *EDR*, 106989.

⁵⁶¹E. Sander, 1957, p. 347-367, p. 356.

⁵⁶²Un diplôme militaire de 71 est destiné à un *tesserarius* de la flotte de Ravenne : *AE*, 2004, 1282 = *AE*, 2007, 1232.

⁵⁶³M. Reddé, 1986, p. 445 ; Tacite, *An.*, II, 53 et pour le retour des cendres : III, 1.

⁵⁶⁴*CIL*, XVI, 60.

La campagne de Trajan en Orient et l'action de Q. Marcius Turbo peuvent d'ailleurs nous servir à illustrer l'importance logistique des flottes et plus particulièrement celle de Misène. En effet, le matériel ou des troupes terrestres pouvaient être projetés par voie de mer depuis les autres régions de l'Empire et notamment depuis l'Italie. Cela explique sans doute la présence de marins des flottes prétoriennes à Séleucie et plus particulièrement de la flotte de Misène. L'axe Séleucie-Antioche-Euphrate était un axe vital pour la défense des frontières orientales de l'Empire. Séleucie était séparée de Zeugma sur l'Euphrate de 175 milles (259 km). À vol d'oiseau Zeugma se trouvait à 150 km de la côte mais pour atteindre Alexandrie d'Issos, ville côtière la plus proche de Zeugma, il fallait franchir les pentes de l'Amanus ce qui faisait de Séleucie le meilleur port sur la Méditerranée pour atteindre rapidement l'Euphrate. Au départ d'Antioche, la route la plus rapide longeait l'Oronte sur la rive gauche. Le fleuve était franchi grâce à un pont au niveau de Gephyra. La ville de Cyrrhus se trouvait à mi-chemin entre Antioche et Zeugma et avait donc une position importante sur le trajet entre la mer et l'Euphrate. Le préfet de la flotte de Misène avait aussi des prérogatives en ce qui concerne le ravitaillement et sa mission logistique ne s'arrêtait pas une fois que les navires avaient accosté. En effet, à l'époque de la guerre parthique de Trajan, on note la présence du préfet de la flotte de Misène, Marcius Turbo à Cyrrhus à travers une inscription honorifique⁵⁶⁵. Le préfet devait ainsi gérer le train de l'armée sur tout le trajet du matériel utile sur mer et sur terre, d'où sa présence à Cyrrhus. Une partie des marins devaient donc participer à l'acheminement du matériel sur mer et sur terre et certains ont dû accompagner leur chef jusqu'à Cyrrhus⁵⁶⁶.

Il se pourrait aussi que l'Oronte ait été exploité pour acheminer rapidement les marchandises que cela soit dans un cadre civil ou militaire. Au IV^e siècle, Libanios nous laisse entendre que l'Oronte est navigable entre Antioche et la mer⁵⁶⁷. Il faut une journée de marche pour aller de Séleucie de Piérie jusqu'à Antioche toujours d'après Libanios quand il évoque le déplacement des soldats insurgés au début du IV^e siècle sous le règne de Dioclétien. Ils arrivent en effet à Antioche au coucher du soleil⁵⁶⁸. Un messenger rapide aurait fait l'aller-retour en une

⁵⁶⁵AE, 1955, 225.

⁵⁶⁶D'autres exemples de missions logistiques pourraient être fournis sur la base des commandements multiples que l'on constate dans certains cursus de chevaliers. Ainsi M. Valerius Maximianus fut *praepositus* de vexillations des flottes de Misène, Ravenne et de Bretagne ainsi que de cavaliers africains et maures sur le Danube en Pannonie (AE, 1956, 124). Ce commandement doit prendre place dans les guerres menées par Marc Aurèle et fait écho au texte du Pseudo-Hygin (*De Munitionibus castrorum*, 24 et 30) où l'on voit ensemble des marins des flottes prétoriennes avec des cavaliers maures. La flotte de Pannonie devait avoir des missions de combat et les détachements venus des autres flottes devaient assurer la logistique et l'acheminement du matériel sur le Danube. Les cavaliers devaient sécuriser la rive du fleuve (H.-G. Pflaum, 1955, p. 135-154 ; M. Reddé, 1986, p. 382). Il est aussi possible que le commandement peut-être simultanément d'un préfet anonyme des flottes de Bretagne, Germanie, Pannonie et Mésie soit à mettre en relation avec une mission de transport de matériel, de troupes ou de grains le long des frontières nord de l'Empire (CIL, VI, 1643= EDR, 111451). Créer un commandement unifié aurait permis de rendre plus efficace une mission logistique de grande ampleur tant au niveau des quantitatifs qu'au niveau géographique : M. Reddé, 1986, p. 383-384.

⁵⁶⁷Libanios, *Or.*, XI, 262.

⁵⁶⁸Libanios, *Or.*, XI, 158-162 et XX, 18-19 ; voir aussi Strabon, XVI, 7.

matinée⁵⁶⁹. L'utilisation du fleuve était très utile en ce qui concerne le transport des pondéreux. Celui-ci devait être beaucoup plus long si les marchandises étaient tirées par des animaux ou portées à dos d'hommes. On comprend ainsi que dès le Haut-Empire, les empereurs ont sans doute voulu faciliter la navigation sur l'Oronte que cela soit en aval ou en amont d'Antioche, au moins jusqu'au coude que forme le fleuve vers le sud ce qui l'éloigne de la frontière orientale. L'aménagement du port de Séleucie sous les Flaviens, avec la construction du canal de dérivation, devait prendre place dans un plan beaucoup plus vaste à l'échelle de la région d'Antioche et de la basse vallée de l'Oronte pour faciliter le transport des marchandises et des troupes vers l'Euphrate⁵⁷⁰.

Les marins ont peut-être participé au creusement ou à l'entretien de ce canal de dérivation. Il s'agissait de détourner les eaux d'un torrent afin d'éviter que ses alluvions ne comblent à la fin le port. Le canal de dérivation commence sur les hauteurs au niveau d'un puissant barrage interdisant au torrent de poursuivre son cours naturel. Le canal fait environ 1 300 m de long. Certaines zones sont à ciel ouvert et d'autres sont enfermées dans un tunnel. Par endroit, les tranchées verticales peuvent atteindre 50 m de hauteur. Ce travail titanesque aurait été effectué, selon D. van Berchem contre l'avis de V. Chapot, durant la période flavienne uniquement. Les autres inscriptions datables du règne d'Antonin le Pieux n'auraient rendu compte que d'opérations de nettoyage⁵⁷¹. Pour D. van Berchem, cet aménagement prenait place dans un vaste plan d'ensemble conçu par Vespasien qui devait faire du port de Séleucie un élément important dans le dispositif de défense de l'Orient romain face aux Parthes. Séleucie devait pouvoir accueillir des navires de guerre en nombre suffisant en cas de campagne en Orient. Or le port s'ensablait en raison des alluvions drainés par le torrent en question et aussi des sédiments apportés par un courant marin sud-nord qui apportait en plus les alluvions de l'Oronte dont l'estuaire se trouve à 7 km plus au sud. Ce phénomène, qui ne semble pas avoir été connu des Anciens, pouvait être amplifié par les vents dominants venant de l'ouest⁵⁷². Des inscriptions de soldats ont été retrouvées dans le tunnel dont celle en grecque du navarque Germanus⁵⁷³. Il est possible qu'il ait commandé un détachement de marins chargés de la construction ou de l'entretien de ce tunnel.

Dans un autre contexte et sous le règne d'Hadrien, le périple d'Arrien, gouverneur de la province du Pont, nous apprend que celui-ci utilise la flotte afin d'atteindre les confins de sa

⁵⁶⁹Libanios, *Or.*, XI, 41.

⁵⁷⁰ En effet, Pausanias (VIII, 29, 3) laisse entendre qu'un canal longeant l'Oronte aurait été creusé par un empereur qu'il ne nomme pas. D'après D. van Berchem (*Id.*, 1985, p. 56 et 57), il s'agirait de Vespasien mais il semble qu'il vaille mieux y voir un empereur du II^e siècle, peut-être Lucius Verus (C. Jones, 2000, p. 476-481).

⁵⁷¹D. van Berchem, 1985, p. 47-87, p. 56 et 57. Pour une mise à jour des connaissances sur le port antique de Séleucie de Piérie : H. Pamir, 2014, p. 177-198, p. 186.

⁵⁷²V. Chapot, 1907, p. 36.

⁵⁷³*CIG*, 4461 = *IGRR*, III, 1006 = *IGLS*, 1138.

province et des rives orientales de la mer Noire. Le but d'Arrien est d'effectuer une inspection des troupes disposées le long du littoral et de rendre compte à l'empereur des potentialités de ces contrées éloignées. Nous apprenons aussi que les navires transportent la solde des troupes⁵⁷⁴. Cette mission n'est donc pas exceptionnelle pour les marins qui l'entreprennent. Ce qui est exceptionnel est la présence du gouverneur en personne. Le gouverneur se serait donc invité lors des nombreux déplacements de la flotte afin d'assurer les communications avec les postes avancés de l'armée sur les côtes orientales de la mer Noire et leur fournir la solde. Une inscription de Misène plus tardive d'époque sévérienne (peut-être des années 230 ou 240) nous informe que le *praepositus* C. Sulgius Caecilianus en charge de la *reliquatio* de la flotte avait pour mission de superviser les trésors impériaux et les bagages des équipages⁵⁷⁵. La *reliquatio* devait correspondre aux navires restés à Misène alors que le gros de la flotte avait dû partir en mission outre-mer. P. Faure suppose que les fonds impériaux devaient être ceux employés pour financer l'expédition⁵⁷⁶. À la lumière du témoignage d'Arrien, il se pourrait que le *praepositus* Caecilianus ait eu en garde le trésor de la flotte destiné au paiement de la solde des marins ou d'autres unités.

Outre le ravitaillement, le matériel et la précieuse solde, les navires longs devaient aussi permettre d'acheminer les nouvelles et les non moins précieux courriers officiels. Il ne nous est parvenu aucune preuve du fait que les flottes aient été employées au *cursus publicus* mais nous voyons mal comment il aurait pu en être autrement pour assurer les communications entre Rome et les provinces les plus lointaines, difficilement accessibles par voie de terre, et qui souvent n'étaient pas les moins stratégiques comme l'Égypte ou la Syrie. Bien sûr il est aussi possible que les courriers aient aussi voyagé à bord de navires de commerce. Mais il nous semble que les messages les plus importants, que cela pour des raisons de discrétion, de sécurité ou de rapidité, devaient être transmis par des navires longs⁵⁷⁷. Cependant notre simple impression est contredite par S. Crogiez qui a étudié en détail les questions de la transmission des informations officielles par voie de mer⁵⁷⁸. Elle constate que les sources n'ont pas gardé la trace d'une quelconque administration chargée de cette mission. On ne note pas non plus l'existence de *stationes* littorales, si l'on peut dire, qui auraient servi de relais aux messagers se déplaçant par mer. Il semble que le gouvernement impérial n'ait pas pris la peine de créer et d'entretenir un tel réseau. Les messagers devaient ainsi voyager tant sur des navires de commerce que sur des navires de guerre en fonction des opportunités et des situations qu'ils rencontraient.

⁵⁷⁴Arrien, *Périple*, 6.

⁵⁷⁵*CIL*, VIII, 1322, 14854 = *ILS*, 2764 = *ILTun*, 1287 = *AE*, 1956, 11.

⁵⁷⁶P. Faure, 2013 a, p. 761.

⁵⁷⁷C. G. Starr, 1960, p. 177 ; M. Reddé, 1986, p. 447-451.

⁵⁷⁸S. Crogiez, 2002, p. 55-67. Dans le même ouvrage, A. Bérenger-Badel, 2002, p. 219-231, p. 277 reprend les conclusions de l'auteure précédente.

L'équivalent du *cursus publicus* terrestre⁵⁷⁹ n'aurait pas réellement existé le long des routes maritimes.

En revanche, il ne nous semble pas que les marins de Misène transportaient à pied les nouvelles entre Rome et Puteoli. Cela est déduit d'une anecdote rapportée par Suétone où nous apprenons que les Misénates faisant régulièrement l'aller-retour entre ces deux cités et aussi entre Ostie et Rome réclamèrent à Vespasien des frais de chaussures⁵⁸⁰. Les courriers empruntant la voie de terre devaient plutôt être confiés à des cavaliers pour des questions de rapidité. Les marins en question devaient être ceux assurant la relève des détachements affectés à la garnison de Rome. L'anecdote est en fait surtout intéressante en ce sens qu'elle nous apprend que les marins de Misène n'avaient pas l'habitude de se rendre à Rome par voie de mer jusqu'à Portus puis par fluviale mais en empruntant la route terrestre.

Rendons-nous d'ailleurs avec eux jusqu'à Rome. Les sources nous révèlent que les marins faisaient véritablement partie de la garnison de Rome. Des détachements y étaient établis en permanence même si nous supposons qu'il devait y avoir des rotations régulières. Rome détient pratiquement autant d'inscriptions de marins que Ravenne et Classis réunies. Les Misénates ne sont d'ailleurs pas les seuls à y être détachés. En effet, sur les 129 documents romains 16 concernent des marins de la flotte de Ravenne. Nous y avons même un marin de la flotte de Germanie dont l'épithète a d'ailleurs été élevée par un marin de la flotte de Misène⁵⁸¹. Des marins devaient probablement être présents à Rome depuis au moins l'époque julio-claudienne. Des marins étaient dans le camp des prétoriens au moment de l'élévation de Claude à l'Empire⁵⁸². Ils auraient reçu leur propre caserne sous les Flaviens. Elle devait se situer au sud-est du Colisée, sur la *via* Labicana entre les thermes de Trajan et San Clemente⁵⁸³. Les marins de Misène décédés auraient été déposés dans une nécropole se trouvant à proximité de la *via* Appia, entre le deuxième et le troisième mille au niveau de la vigne Cassini, non loin des catacombes de Saint Callixte⁵⁸⁴. Les marins de la flotte de Ravenne auraient eux aussi eu leur caserne romaine que l'on situe sur la rive droite du Tibre, non loin du bassin creusé spécialement

⁵⁷⁹Il fut étudié en son temps par H.-G. Pflaum, 1940.

⁵⁸⁰Suétone, *Vespasien*, VIII, 3.

⁵⁸¹*AE*, 2005, 255 = *EDR*, 16542. Nous l'avons déjà rencontré dans la partie I quand il s'agissait de discuter de la date d'attribution du titre *praetoria* aux flottes italiennes.

⁵⁸²Josèphe, *AJ*, XIX, 253.

⁵⁸³Le nom du camp aurait été présent sur un fragment perdu de la *Forma Urbis* : H. Jordan, 1874, p. 57, frag. 5. Une inscription du temps de Gordien III indique que la caserne a été agrandie : *IG*, XIV, 956 B 15. S. B. Platner, 1929, p. 105 et L. Richardson, 1992, p. 77-78 ; C. G. Starr, 1960, p. 20 ; M. Reddé, 1986, p. 203.

⁵⁸⁴I. Della Giovampaola, 2008, p. 475-505. On y a retrouvé une vingtaine d'inscriptions : *CIL*, VI, 3093 = *EDR*, 107350 ; *CIL*, VI, 3101 = *EDR*, 115980 ; *CIL*, VI, 3104 = *EDR*, 115981 ; *CIL*, VI, 3106 ; *CIL*, VI, 3107 = *EDR*, 152658 ; *CIL*, VI, 3110 ; *CIL*, VI, 3123 = *EDR*, 169680 ; *CIL*, VI, 3124 ; *CIL*, VI, 3126 = *EDR*, 115982 ; *CIL*, VI, 3128 = *EDR*, 115983 ; *CIL*, VI, 3131 = *CIL*, VI, 7465 = *EDR*, 107359 ; *CIL*, VI, 3137 ; *CIL*, VI, 3139 = *CIL*, VI, 7466 = *EDR*, 107360 ; *CIL*, VI, 3147 = *CIL*, VI, 7464 = *EDR*, 107357 ; *CIL*, VI, 3910 (p 3382, 3432, 3852) = *CIL*, VI, 7653 = *CIL*, VI, 32767 ; *CIL*, VI, 32761 ; *CIL*, VI, 32763 ; *CIL*, VI, 32774 ; *CIL*, VI, 32782 ; *AE*, 1946, 145 = *EDR*, 073593 ; *AE*, 1946, 146 = *EDR*, 073594) voir aussi L. Spera, 1999, p. 158.

pour la naumachie d'Auguste en 2 avant J.-C. Un ensemble d'inscriptions funéraires de marins de Ravenne ont été trouvées dans le colombarium de la villa Pamphili⁵⁸⁵. La présence des marins à Rome n'est pas uniquement liée à la manipulation du *uelum* du Colisée⁵⁸⁶. Les marins étaient présents à Rome avant la construction de l'amphithéâtre flavien comme nous le disions un peu plus haut les marins de Misène étaient logés dans la caserne des prétoriens sous Claude. Le passage de l'*Histoire Auguste* ne signale pas cette tâche confiée aux marins simplement dans un but anecdotique et pittoresque⁵⁸⁷. En effet, Commode aurait employé les marins chargés de la manœuvre du *uelum* pour massacrer des spectateurs dans l'amphithéâtre. L'auteur de ce passage de l'*Histoire Auguste* affirme qu'il s'agissait d'un malentendu et que le peuple applaudissait les exploits de Commode alors que celui-ci crut qu'on se moquait de lui. Quelle que soit la véracité de cet événement ou de ses circonstances, nous entrevoyons bien la réelle mission des marins présents dans l'amphithéâtre : assurer la sécurité. Les marins faisaient partie de la garnison de Rome et par là pouvaient être amenés à effectuer des tâches de police et de maintien de l'ordre dans la ville. Il est même fort probable que des marins aient été affectés à la garde de l'empereur avec des soldats d'autres corps comme les *equites singulares Augusti* et les prétoriens. Les travaux de C. Ricci tendent aussi à montrer que les marins pouvaient accompagner l'empereur dans ses déplacements dans les villas voisines de Rome et notamment à Lorium ou à Tibur⁵⁸⁸. Les marins présents en grand nombre à Centumcellae devaient peut-être correspondre à une *statio* de la flotte de Misène. Il est intéressant de voir, qu'outre le port créé par la volonté de Trajan, il s'y trouvait une villa impériale⁵⁸⁹. La présence des marins à Centumcellae peut donc bien sûr s'expliquer par la fonction de relais le long de la côte tyrrhénienne mais aussi et peut-être surtout par la présence de cette villa et des passages réguliers des empereurs à partir de Trajan. Centumcellae a d'ailleurs livrée vingt inscriptions de marins⁵⁹⁰. Trois autres inscriptions proviennent⁵⁹⁰ de Lorium et six proviennent de Tibur et de ses environs⁵⁹¹. L'empereur se déplaçait avec une escorte et certains des membres de cette

⁵⁸⁵CIL, VI, 3148 = EDR, 156769 ; CIL, VI, 3149 = EDR, 152598 ; CIL, VI, 3154 ; CIL, VI, 3155 ; CIL, VI, 3156 = CIL, VI, 3157 = EDR, 152490 ; CIL, VI, 3158 ; CIL, VI, 3162. C. G. Starr, 1960, p. 23 et p. 29, n. 57 ne croit pas que le camp se trouvait à l'endroit de l'église Santa Maria in Trastevere ; M. Reddé, 1986, p. 203 ; L. Richardson, 1992, p. 79.

⁵⁸⁶M. Reddé, 1986, p. 451.

⁵⁸⁷SHA, *Commode*, XV, 6.

⁵⁸⁸C. Ricci, 2004, p. 317-341 ; M. G. Granino Cecere, C. Ricci, 2006, p. 237-246 ; *Id*, 2014, p. 123-136.

⁵⁸⁹Pline le Jeune, *Ep.*, VI, 31 ; M. Reddé, 1986, p. 197-201.

⁵⁹⁰CIL, XI, 3522 = EDR, 127001 ; CIL, XI, 3523 = EDR, 127044 ; CIL, XI, 3524 = EDR, 127046 ; CIL, XI, 3525 = CIL, XI, 7583 = EDR, 127095 ; CIL, XI, 3526 = EDR, 127096 ; CIL, XI, 3527 = EDR, 127098 ; CIL, XI, 3528 = EDR, 127099 ; CIL, XI, 3529 = EDR, 127100 ; CIL, XI, 3530 = EDR, 127109 ; CIL, XI, 3531 = ILS, 2859 = EDR, 127002 ; CIL, XI, 3531a = EDR, 127110 ; CIL, XI, 3532 = EDR, 127111 ; CIL, XI, 3533 = EDR, 127112 ; CIL, XI, 3534 = EDR, 127008 ; CIL, XI, 3535 = EDR, 127113 ; CIL, XI, 3536 = EDR, 127114 ; CIL, XI, 7584 = EDR, 127141 ; NSA, 1919, p. 222, n°272 = EDR, 128890 ; NSA, 1940, p. 194, n°4920 = EDR, 128860 ; NSA, 1940, p. 195, n°4922 = EDR, 128816.

⁵⁹¹Lorium : CIL, XI, 3735 = EDR, 157616 ; CIL, XI, 3736 = EDR, 157617 ; CIL, XI, 3737 = EDR, 157629. Tibur : CIL, XIV, 3627 = EDR, 131411 ; CIL, XIV, 3630 ; AE, 1899, 97 = EDR, 071698 ; AE, 1996, 517 = EDR, 101023 ; AE, 1996, 517 = EDR, 101023 ; AE, 2006, 394 ; et une inédite retranscrite dans C. Ricci, *ZPE*, 157, 2006, p. 239,

escorte pouvaient être des marins de Misène mais aussi de Ravenne. Nous connaissons aussi des marins de la flotte de Germanie présents à Rome et à Tibur. Nous avons tout d'abord à Rome Mucatra[lis?] Teres un *miles* dont l'épithaphe a été réalisée par un marin de la flotte de Misène⁵⁹². Les deux autres inscriptions proviennent de Tibur et concerne un Bubens, fils de Tharsa, et un Titianus Victorinus. Il est d'ailleurs fort probable que les dédicants soient eux aussi des marins : celui de Bubens est Aulupor, fils de Rigasis, et celui de Titianus est Secundinus Peculiaris. Nous verrons un peu plus loin que Bubens, Aulupor et Teres sont certainement originaires de Thrace étant donné leur onomastique. M. G. Granino Cecere a émis l'hypothèse que ces marins de la flotte de Germanie présents dans la région de Tibur devaient être affectés au transport fluvial des blocs de travertins issus des carrières du Barco voisin⁵⁹³. Les blocs auraient ainsi été évacués par la rivière Aniene (ou Anio), affluent du Tibre. M. G. Granino Cecere met en relation ces soldats de la flotte de Germanie avec les inscriptions retrouvées dans la région du Brohltal en Germanie supérieure. Plusieurs autels votifs y ont en effet été retrouvés concernant des vexillations de la flotte de Germanie⁵⁹⁴. Ces détachements devaient ainsi procéder au transport des pierres vers la basse vallée du Rhin. M. G. Granino Cecere pense qu'on aurait fait appel à des marins de la flotte de Germanie afin de profiter de leur expérience acquise dans ce domaine. Même si le parallèle avec les carrières du Brohltal est tentant, nous ne voyons pas pourquoi il n'aurait pas été possible de trouver des spécialistes du transport fluvial des blocs de pierre dans la région de Rome ou en Italie. Ces marins venus de la flotte de Germanie devaient plus simplement avoir été affectés à la sécurité de l'empereur et de ses villas à l'instar des marins de Misène et de Ravenne. Il nous semble ainsi que dès l'époque julio-claudienne, si ce n'est celle d'Auguste, on se servait des bases italiennes comme de réservoirs d'où l'on pouvait puiser selon les besoins des soldats supplémentaires nécessaires au maintien de l'ordre à Rome même mais aussi dans les régions italiennes. Certains marins pouvaient aussi provenir de flottes provinciales. Nous nous interrogeons encore sur les mécanismes et les circuits ayant pu conduire les soldats de la flotte de Germanie à se retrouver au service du prince à Rome et dans la villa d'Hadrien. Il est aussi possible que des soldats d'autres flottes provinciales aient aussi été présents à Rome sans que nous en ayons gardé la trace.

Comme tous les soldats, les marins pouvaient aussi être affectés à des missions de travaux publics et d'intérêt général. Nous avons déjà vu le cas des inscriptions de la région du Brohltal

n. 16. C. Ricci pensait qu'une inscription de marin provenait d'Alsium et donc croyait que ce marin était en poste dans la villa impériale qui s'y trouvait mais elle a été réattribuée à Caere (*CIL*, XI, 3719 = *EDR*, 159700).

⁵⁹²*AE*, 2005, 255 = *EDR*, 016542.

⁵⁹³M. G. Granino Cecere, C. Ricci, 2006, p. 237-246, p. 242-245.

⁵⁹⁴Brohltal : *AE*, 1923, 32 ; *AE*, 1888, 79 = *CIL*, XIII, 7710 ; *CIL*, XIII, 7719 ; *AE*, 1888, 74 = *CIL*, XIII, 7728 ; Andernach : *CIL*, XIII, 7681 ; *CIL*, XIII, 7723.

en Germanie supérieure montrant la présence de détachements certainement chargés de l'approvisionnement en pierres des régions de la basse vallée du Rhin. Rien ne dit cependant que les marins travaillaient eux-mêmes dans les carrières de pierres. Cependant ils n'étaient pas exclus des travaux de force et de ceux du bâtiment. Deux estampilles retrouvées à proximité du mur d'Hadrien montrent que des marins de la flotte de Bretagne ont dû participer à sa construction⁵⁹⁵. Une inscription de Lambèse nous apprend aussi que des marins ont participé à la construction d'un aqueduc à Saldae⁵⁹⁶.

Signalons aussi pour terminer ce panorama des missions pouvant être confiées aux marins, une inscription de Montana en Mésie inférieure où nous voyons intervenir des vexillations de la flotte de Mésie et des légions I Italica et XI Claudia pour chasser des bisons et des ours⁵⁹⁷. Ces chasses avaient pour but de fournir des animaux sauvages pour les jeux du Cirque à Rome. Il s'agit d'une inscription votive à Diane érigée en 147 par le chef des vexillations Ti. Claudius Vlpianus, tribun de la cohorte I des Ciliciens. Il est d'ailleurs fort probable que cette cohorte n'ait pas participé à ces chasses. Le tribun aurait été missionné par le légat de la province et aurait quitté momentanément son commandement de cohorte pour prendre en charge ces vexillations⁵⁹⁸. Cette dernière mission montre la diversité des tâches qui pouvaient être confiées aux marins. Mais en fait cela montre la diversité des tâches confiées aux soldats en général et pas seulement aux marins. Ceux-ci pouvaient être utilisés pour lutter contre le banditisme tant sur mer que sur terre. Ils pouvaient être affectés à la surveillance des villas impériales, voire pourquoi pas à la personne de l'empereur lui-même. Comme tous les soldats, les marins pouvaient se voir contraints d'effectuer divers travaux plus ou moins liés à l'armée : de la construction du mur d'Hadrien, d'un tunnel de dérivation au port de Séleucie ou d'un aqueduc à Saldae. Les marins étaient mêlés avec les autres soldats des autres types d'unités et pouvaient être regroupés dans des vexillations. À Rome, ils font partie intégrante de la garnison avec notamment les prétoriens et les vigiles. On peut d'ailleurs les voir nommés ensembles dans deux inscriptions du règne de Caracalla commémorant des représentations théâtrales dans lesquelles jouèrent les soldats⁵⁹⁹. Certes les marins arrivent en fin de liste, ce qui dit bien leur rang par rapport aux autres. Cette diversité des missions nous laisse ainsi penser que les marins furent très tôt des soldats comme les autres.

⁵⁹⁵*CIL*, VII, 864 = *RIB*, I, 1944 et *CIL*, VII, 970 = *RIB*, I, 1945.

⁵⁹⁶*CIL*, VIII, 2728, 18122 = *ILS*, 5795 = *AE*, 1941, 117 = *AE*, 1996, 1802 ; J.-P. Laporte, 1997, p. 711-762, p. 748-750.

⁵⁹⁷*AE*, 1987, 867 = *AE*, 1999, 1327.

⁵⁹⁸F. Bérard, 1989, p. 129-138.

⁵⁹⁹*CIL*, VI, 1063 = *ILS*, 2178 = *EDR*, 105660 et *CIL*, VI, 1064 = *ILS*, 2179 = *EDR*, 105699.

E) Onomastique et statut des marins

I Les débats autour du statut des marins sous Auguste et durant l'époque julio-claudienne : hommes libres ou esclaves ?

Le statut des marins durant la période augustéenne et la dynastie julio-claudienne a fait débat au sein de la communauté scientifique. Les marins étaient-ils majoritairement des hommes libres ou au contraire des esclaves et des affranchis ? La question de l'origine servile ou libre des marins se retrouve dans le premier diplôme militaire que nous connaissons⁶⁰⁰. En effet, le préfet de la flotte de Misène était en 52 de notre ère un affranchi impérial. Il s'agit de *Ti. Iulius Augusti lib(ertus) Optatus*. L'onomastique du préfet ne laisse aucun doute. Il est un affranchi impérial. En revanche, le marin, bénéficiaire du diplôme et simple *gregalis*, est bien d'origine libre étant donné que nous avons sa filiation et son patronyme. Il s'appelle en effet *Sparticus Diuzeni f(ilius)*. Nous avons donc un commandant de la première et plus prestigieuse flotte de l'Empire qui est un affranchi et donc d'origine servile. Cela ne se retrouve plus dans les diplômes postérieurs où tous les préfets des flottes sont puisés dans l'ordre équestre et ne sont pas des affranchis. Mais nous connaissons au moins deux autres préfets de Misène de Néron, d'origine servile : Anicetus et Moschus⁶⁰¹. Il se pourrait ainsi que ces personnages soient les derniers représentants d'un temps plus ancien où une part non négligeable des effectifs et du commandement des flottes étaient peuplés d'esclaves et/ou d'affranchis.

Dans les lignes qui suivent nous allons résumer le débat qui a eu lieu sur cette question du statut des marins des flottes de guerre romaines en nous inspirant largement des réflexions et des conclusions de M. Reddé⁶⁰². Pour Th. Mommsen, les flottes de guerre étaient la propriété personnelle d'Auguste et elles étaient essentiellement composées d'esclaves⁶⁰³. Sa thèse s'appuyait sur un ensemble d'inscriptions faisant apparaître des officiers de la flotte, triérarques et navarques, clairement d'origine servile⁶⁰⁴. De plus, quand Auguste évoque la flotte dans les

⁶⁰⁰*CIL*, XVI, 1.

⁶⁰¹Tacite, *Ann.*, XIV, 3 7 ; Dion Cassius, LXI, 13 pour Anicetus et Tacite, *Hist.*, I, 87 pour Moschus.

⁶⁰²M. Reddé, 1986, p. 472-486. Il pose les éléments du débat entre les savants favorables à l'origine servile des marins : Th. Mommsen, articles cités dans la note suivante ; L. Wickert, 1949-1950, p. 100-125 ; P. R. C. Weaver, 1964, p. 134-139 et H. Chantraine, 1967. Ceux qui pensent que les marins sont d'origine ingénue ou éventuellement sont affranchis : C. Cichorius, 1961², p. 257-261 ; C. G. Starr, 1960, p. 66-74 ; D. Kienast, 1966, p. 10-17 ; S. Panciera, 1968, p. 313-330.

⁶⁰³Th. Mommsen, 1881, p. 445-494, p. 462-467 et 1884, p. 32-39.

⁶⁰⁴*CIL*, IX, 41 = *ILS*, 2819 = *EDR*, 171643 ; *CIL*, XII, 257 = *ILS*, 2822 = *ILN*, I, 13 ; *CIL*, VI, 8927 = *ILS*, 2823 ; *CIL*, VI, 8928 = *ILS*, 2821 = *EDR*, 169681 ; *CIL*, VI, 8929 = *ILS*, 2820 = *EDR*, 125991 ; *CIL*, X, 3357 = *ILS*, 2817 = *EDR*, 126870 ; *CIL*, X, 3358 = *ILS*, 2818 = *EDR*, 126868

Res Gestae, il l'appelle « *classis mea* »⁶⁰⁵. Il semblerait ainsi que les flottes aient été la propriété personnelle de l'empereur. La flotte aurait donc été une sorte de milice privée peuplée d'esclaves et d'affranchis qui se serait officialisée et militarisée tout au long de la période julio-claudienne. En effet, si on affirme que la flotte compte dans ses rangs des esclaves, on ne peut plus affirmer qu'il s'agit d'un corps de l'armée régulière mais seulement une armée privée de l'homme le plus puissant de l'Empire. Cependant C. G. Starr fait justement remarquer que les flottes de guerre étaient des flottes civiques et que l'on ne tolérait pas durant l'Antiquité que les soldats et même les rameurs soient des esclaves. On assimile aujourd'hui trop facilement rameurs et galériens comme étant des prisonniers de droit commun ou des esclaves, ce qui était le cas à l'époque moderne⁶⁰⁶. Nous allons faire un point sur ces débats à partir des sources épigraphiques principalement. Nous allons voir que certains documents sont certes ambigus quant à la présence d'esclaves dans les flottes entre la fin du I^{er} siècle avant et le début du I^{er} siècle après J.-C. Mais nous ne cachons pas que nous n'adhérons pas à l'idée d'une milice privée d'esclaves. Nous verrons qu'il y avait bel et bien des affranchis dans les flottes mais principalement parmi les officiers. Nous mettrons aussi en évidence la présence d'ingénus et aussi de quelques citoyens romains durant l'époque julio-claudienne.

1) Des affranchis parmi les officiers

Il y a des officiers affranchis présents dans les flottes jusqu'à la fin de la période julio-claudienne. Nous connaissons à travers les inscriptions cinq triérarques et deux navarques. Nous les mentionnons ci-dessous.

Les triérarques étant à coup sûr des affranchis sont :

- *C. Iulius Caesaris l(ibertus) Automatus* (*CIL*, X, 3357 = *ILS*, 2817 = *EDR*, 126870)
- *Ti(berius) Iulius Aug(usti) et August(ae) l(ibertus) Diogenes* (*CIL*, X, 3358 = *ILS*, 2818 = *EDR*, 126868)
- *Ti(berius) Claudius Aug(usti) lib(ertus) Eros*, triérarque de la flotte d'Alexandrie (*CIL*, VIII, 21025 = *ILS*, 2914)
- *Ti(berius) Claudius Aug(usti) l(ibertus) Seleucus* (*CIL*, XIII, 3542)
- *Ti(berius) Claudius Zena(s)*, Σεβαστοῦ ἀπελεύθερος (affranchi d'Auguste) (*IGRR*, I, 781 = *Perinthos*, 44).

Les deux navarques affranchis connus sont :

⁶⁰⁵*Res Gestae*, 26.

⁶⁰⁶C. G. Starr, 1960, p. 68.

- *Ti(berius) Iulius Aug(usti) l(ibertus) Hilarus, nauarchus Tiberianus*. L’inscription était initialement au datif, nous l’avons mise au nominatif (*CIL*, VI, 8927 = *ILS*, 2823)
- *C. Iulius Aug(usti) l(ibertus) Hilarus nauarchus* (*AE*, 1995, 254 = *EDR*, 157467)⁶⁰⁷

Le premier triérarque de notre liste, C. Iulius Automatus, et le navarque C. Iulius Hilarus sont des affranchis soit d’Auguste soit de Caligula. Il est d’ailleurs étonnant de voir que nos deux navarques affranchis portent le même cognomen Hilarus. Il est probable qu’il ne s’agisse que d’un hasard⁶⁰⁸. De plus, ils n’ont pas été affranchis par le même empereur. Ti. Iulius Hilarus doit son nom à Tibère. Il en est de même pour le triérarque Ti. Iulius Diogenes. Étant donné qu’il se dit *libertus* d’Auguste et d’Augusta, son affranchissement est datable entre 14 et 29, période durant laquelle la veuve d’Auguste, Livie, porte justement le titre d’Augusta. Ti. Iulius Hilarus se dit *nauarchus Tiberianus*. Il est possible qu’il fût affecté au service personnel de Tibère. Les trois derniers triérarques de notre liste ont été affranchis soit sous Claude soit sous Néron. Nous pensons que le dernier, Ti. Claudius Zenas a dû être affranchi sous Néron. En effet, le document sur lequel le triérarque est mentionné est une inscription votive exécutée entre 88 et 90. Il semble que le triérarque soit encore en activité quand il a fait réaliser cette inscription car il n’indique pas qu’il est un vétéran. S’il avait été affranchi sous Claude, donc en 54 au plus tard, le triérarque aurait été trop âgé pour être encore en activité. Un affranchissement sous Claude n’est possible que si celui-ci est survenu alors que Zenas était encore très jeune.

Quatre autres triérarques ont fait l’objet de controverses quant à savoir s’il s’agissait d’affranchis, voire des esclaves. À notre sens, ils ne sont pas des esclaves mais bien des ingénus. Nous en dressons la liste ci-dessous :

- *Caspus trierarchus Ti(beri) Caesaris* (*CIL*, VI, 8928 = *ILS*, 2821 = *EDR*, 169681)
- *Helios Caesaris trierarchus* (*CIL*, VI, 8929 (p. 3891) = *ILS*, 2820 = *EDR*, 125991)
- *Malchio Caesaris trierarchus* (*CIL*, IX, 41 = *ILS*, 2819)
- *Anthus Caesaris trierarchus Liuianus* (*CIL*, XII, 257 = *ILS*, 2822 = *ILN*, I, 13)

Ces inscriptions datent de la période julio-claudienne. Pour M. Reddé⁶⁰⁹, qui a fait un résumé de la polémique sur cet ensemble d’inscriptions, il faudrait considérer ces personnages comme étant des pérégrins et non pas des affranchis, encore moins des esclaves. Il reconnaît cependant que durant l’époque des guerres civiles de la fin de la République, les chefs de guerre

⁶⁰⁷L’inscription concernant ce personnage a fait l’objet d’un article : M. G. Granino Cecere, 1995, p. 289-297.

⁶⁰⁸Il existe aussi un triérarque de la flotte de Syrie appelé C. Iulius Hilarus mais il n’est pas un affranchi et a vécu à une époque plus tardive au II^e siècle : *CIL*, III, 434 = *ILS*, 2913 = *IK*, 16, 2274.

⁶⁰⁹M. Reddé, 1986, p. 474 à 486.

ont dû être obligés de recruter des marins chez les esclaves. De plus, les flottes de commerce comprenaient aussi des marins de statut servile aux côtés des ingénus. Ces marins des navires de commerce ont pu être réquisitionnés d'urgence et de force pour constituer les équipages des nouvelles flottes. Ces procédés ont peut-être aussi été utilisés pour la constitution et le renforcement des rangs des flottes d'invasion lors des conquêtes de la Germanie et de la Bretagne. Il devait donc y avoir au tout début de la période impériale des marins et des officiers d'origine servile. Il est vrai que les quatre dernières inscriptions que nous avons citées semblent donner une onomastique servile pour les triérarques. En effet, il est caractéristique des esclaves impériaux d'avoir pour nomenclature : le nom + *Caesaris*. Ces quatre personnages ne sont apparemment pas des affranchis car les trois noms n'apparaissent pas ni même le terme *libertus*. On a d'ailleurs soupçonné qu'une autre inscription mentionnait le même Malchio que nous avons mis en troisième position sur notre liste⁶¹⁰. Sur celle-ci on voyait clairement qu'un [C. Iulius] Malchio était un *libertus* d'Auguste. Nous aurions ainsi un exemple d'un affranchi, triérarque de la flotte. Mais rien ne prouve que les deux inscriptions fassent référence au même personnage. Nous pourrions aussi rajouter que l'épouse de Malchio est une ingénue, fille de citoyen romain. Elle indique d'ailleurs sa double, identité romaine et pérégrine. Elle s'appelle en effet Iulia Cleopatra, mais elle s'appelle aussi Lezbia, fille de C. Iulius Menoetes. Elle est originaire d'Antioche en Syrie. Le nom du triérarque, Malchio, est d'ailleurs fréquent en Syrie. Nous ne comprenons pas par quels hasards de la vie la famille de Lezbia aurait accepté une mésalliance avec un esclave, certes de l'empereur et certes triérarque. Nous reconnaissons la fragilité de cet argument mais nous pensons que Malchio est ingénu et originaire de la même région, voire de la même cité que son épouse⁶¹¹. Quoi qu'il en soit, il faut renoncer à voir dans ce Malchio le même Malchio de l'inscription de Puteoli, affranchi de l'empereur.

S. Panciera fait justement remarquer que lorsqu'un « général » en guerre enrôlait des esclaves, il prenait soin de les affranchir préalablement⁶¹². Faire combattre des esclaves est contraire à toutes les pratiques du monde romain ancien. Nous reconnaissons que ces quatre dernières dénominations sont ambiguës et dans un autre contexte nous aurions pu conclure à la qualité servile des personnages. Mais il est difficile de donner le statut d'esclave à des combattants même s'ils sont membres de la flotte. Malgré les apparences de l'onomastique, il

⁶¹⁰AE, 1913, 216. Pour G. Boulvert, 1970, p. 62, les deux Malchio sont les mêmes. On peut en douter étant donné que la première inscription a été retrouvée à Brundisium alors que la deuxième provient de Puteoli. Dans celle-ci on lit : [C. Iulius Malchio]nis Caes]aris [Augus]ti lib(erti) lib(ertus) Dama. C. Iulius Dama est l'affranchi de C. Iulius Malchio lui-même affranchi de l'empereur. Pour G. Boulvert, il est clair que le *Caesaris trierarchus* traduit le lien étroit et quasiment exclusif unissant l'armée à l'empereur. En revanche, P. R. C. Weaver, 1964, p. 134-139, p. 137-138, pense que Malchio est un esclave impérial. Pour G. Boulvert, Malchio est un affranchi de César mais il n'est plus esclave au moment de son enrôlement.

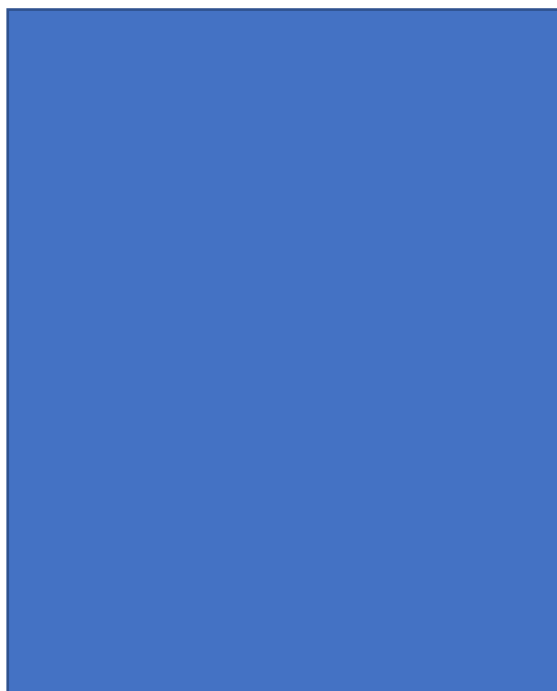
⁶¹¹Nous n'avons pas pu consulter la thèse évoquée dans le site EDR traitant de cette inscription : B. De Nicolò, 2007-2008, p. 29-32, n°15.

⁶¹²S. Panciera, 1968, p. 313-330.

faut voir dans ces quatre derniers triérarques, Caspius, Helios, Malchius et Anthus des ingénus d'origine pérégrine. En ce qui concerne le dernier, Liuianus serait un *agnomen* placé après la fonction militaire⁶¹³. Cela ne veut donc pas dire qu'Anthus avant d'être un éventuel esclave de l'empereur avait été un esclave d'un certain Liuius. Il est possible aussi qu'il ait accompagné Livie lors d'un voyage⁶¹⁴. L'inscription provient de Fréjus mais rien ne dit que ce personnage ait fait sa carrière tout entière en ce lieu ou qu'il y soit resté constamment. Un marin est appelé à se déplacer souvent.

Il faut d'ailleurs soustraire à ce dossier des officiers d'origine servile un Linus triérarque de la liburne Augusta présent sur une inscription fragmentaire d'Aquilée dont nous reproduisons ci-dessous la photo⁶¹⁵.

Figure 7 – Inscription de Sestia et du triérarque Linus (CIL, V, 1048)



On restitue en effet : *Sestia (uxor) | Lini tr(ierarchi) | [d]e lib(urna) Aug(usta)*. Certains auteurs ont restitué à la ligne 3, *[e]t lib(erti) Aug(usta)*. La photo⁶¹⁶ montre clairement que la première lettre de la ligne 3 est bien un E et non un T en comparaison avec le E de SESTIA à

⁶¹³D. B. Saddington dans 1991 b, p. 397-399, p. 397, n. 3 évoque rapidement ce personnage et l'article de S. Panciera, 2006, p. 1283-1292 (= 1968, p. 313-330, p. 322). Anthus est dit *trierarchus Liuianus* car il aurait accompagné Livie lors d'un voyage ; K. W. Welwei, 1988, p. 48 pense qu'Anthus avait servi autrefois Livie en tant que *corporis custos* et donc il aurait été de statut servile.

⁶¹⁴H. Chantraine, 1967, p. 36 ; voir aussi H. Chantraine, 1971, p. 253-265.

⁶¹⁵*CIL*, V, 1048 = *EDR*, 144852.

⁶¹⁶Elle provient du site : <http://lupa.at/17113>.

la ligne 1 et les T de SESTIA et à la ligne 2 de TR. Il faut donc plus vraisemblablement lire que le triérarque Linus de la liburne Augusta a fait une épitaphe pour sa femme Sestia⁶¹⁷.

Il ne faut pas non plus tenir compte des sept triérarques ci-dessous qui ne présentent pas de difficultés particulières quant à leur statut d'ingénu.

– *C(aius) Iulius Neoptol(emi) filius)Euander* et *C(aius) Iulius C(ai) filius)Niger* (*AE*, 1975, 294 = *EDR*, 076116).

– *C(aius) Valerius Macrinus, [trierarchus] Augg(ustorum)* (*CIL*, X, 3354 = *EDR*, 128 903) en fait on peut restituer *trierarchus* grâce à une autre inscription du même type que celle-ci et qui devait appartenir au même ensemble funéraire en hommage à deux enfants qui devait être les *alumni* du triérarque⁶¹⁸. Sur cette deuxième inscription, C. Valerius Macrinus est dit simplement *trierarchus*.

– *M(arcus) Cocceius Stephanus, trierarchus Aug(usti) C(aesaris) ou Augg(ustorum)* (*CIL*, X, 3356 = *EDR*, 157842)

– *M(arcus) Plotius Paulus qui et Zosimus, trierarchus Aug(usti)* (*CIL*, VI, 3621)

– *T(itus) Flavius Marullus, trierarchus Aug(usti)* (*AE*, 1975, 253 = *EDR*, 076087)

– *T(itus) Octavius Longus, trierarchus Aug(usti)* (*AE*, 2008, 1704)

Ces triérarques ne sont pas des affranchis. Nous reviendrons sur la première inscription dans la sous-partie 3). Si elle date bien d'avant la période flavienne, elle serait une preuve que tous les officiers des flottes n'étaient pas uniquement des affranchis. Les autres inscriptions doivent être regardées plus en détail. Le fait de se dire triérarque de César ou d'Auguste n'implique pas que l'on a été de statut servile. D'ailleurs trois d'entre eux ne portent pas des noms impériaux : C. Valerius Macrinus, M. Plautius Paulus et T. Octavius Longus. Le premier, C. Valerius Macrinus, se dit soit triérarque du ou des Augustes, soit triérarque tout court sur les deux inscriptions sur lesquelles il est présent. Ainsi la formule *trierarchus Augusti* ne traduit pas un lien d'appartenance servile ou de clientèle entre le soldat et l'empereur. Elle ne traduit pas un lien de nature juridique ou statutaire mais un lien militaire et hiérarchique : le marin se dit soldat de son chef suprême, l'empereur. Nous retrouvons d'ailleurs ce type de formulation sur d'autres inscriptions ne concernant pas des triérarques mais aussi des vétérans de la flotte⁶¹⁹. Ces

⁶¹⁷L'éditeur du *CIL*, V et H. Chantraine, 1971, p. 258, n. 31 optent pour un *libertus* d'Auguste. Mais il est clair qu'il faut lire *lib(urna) Aug(usta)* pour M. Reddé, 1986, p. 214, n. 216 avec J. B. Brusin, *InscrAq*, II, n°2821a et en dernier lieu M. G. Granino Cecere, 1995, p. 290. Il faut remarquer que le rédacteur de la notice *EDR*, 144852 garde, à notre sens fautivement, la restitution faisant de Linus un affranchi impérial.

⁶¹⁸*CIL*, X, 3355 = *EDR*, 128904.

⁶¹⁹*AE*, 1988, 311 = *EDR*, 080844 ; *CIL*, X, 3544 = *EDR*, 157978 ; *CIL*, XIV, 235 = *EDR*, 147267 ; *CIL*, XIV, 4497 = *EDR*, 101713 ; *AE*, 1892, 22 ; *CIL*, X, 8212 = *EDR*, 158532 ; *CIL*, X, 8213 = *Likelsey*, 72 = *EDR*, 116774. Il est possible que les deux dernières inscriptions ne fassent pas référence à des marins.

inscriptions sont datables du II^e ou du début du III^e siècle. Pour revenir aux triérarques, M. Plotius Paulus, pourrait renforcer notre raisonnement. En effet, il donne une double identité : ses *tria nomina* de citoyen romain et le nom Zosimus. Normalement l'esclave affranchi prend les noms de son ancien maître et son ancien nom d'esclave devient son cognomen. Or ici il est vrai que Zosimus pourrait faire penser qu'il s'agit d'un nom d'esclave. Dans l'absolu, il n'est peut-être pas impossible que Zosimus ait pris un cognomen différent de son nom d'esclave lequel aurait tout de même été reporté dans l'inscription. Cependant nous préférons y voir son nom de pérégrin d'avant son enrôlement. Ainsi ce *trierarchus Augusti* est sans doute un ingénu même si sa filiation n'est pas indiquée. Nous retrouvons d'ailleurs la mention du nom de pérégrin en plus des *tria nomina* dans quatre diplômes de la première moitié du III^e siècle⁶²⁰. Il nous semble donc que cette inscription est plutôt du II^e ou du III^e siècle plutôt que du I^{er} siècle. Le deuxième et le quatrième de nos triérarques portent des gentilices impériaux : M. Cocceius Stephanus et T. Flavius Marullus. Ils ont dû recevoir les noms de Nerva et d'un des Flaviens qui devaient être les empereurs régnant au moment de leur enrôlement, comme on le constate pour d'autres marins sans qu'on suspecte ces derniers d'être automatiquement des affranchis impériaux. Il se peut aussi que ces personnages se soient enrôlés après les règnes de ces empereurs dont ils portent les *duo nomina*. Ces cinq inscriptions sont donc sans doute datables de la fin du I^{er} siècle ou du II^e siècle, voire pour certaines du début du III^e siècle. Ces personnages se disent les triérarques de l'empereur en référence à leur chef suprême et non en référence à leur maître. Nous serions ainsi tenté de considérer que les quatre triérarques des débuts de l'époque impériale suspectés d'être des esclaves se disaient triérarques de César de la même façon que plus tard on pouvait se dire triérarque ou vétéran d'Auguste sans que cela fasse douter de son ingénuité. Il ne faut pas non plus prendre ces inscriptions pour en faire des preuves du fait que les flottes auraient été durant la période augustéenne et les premiers Julio-Claudiens la propriété privée du prince réduisant la majorité des marins, membres de sa *familia*, au rang d'esclaves et d'affranchis.

Il est vrai que dans les moments graves et urgents on pouvait faire appel à des esclaves dans les rangs de l'armée mais on les affranchissait préalablement. C'est d'ailleurs ce que fit Octavien lui-même en 37 avant notre ère. Il affranchit 20 000 esclaves pour les engager dans sa flotte⁶²¹ qu'il préparait avec Agrippa dans le cadre de sa lutte contre Sextus Pompée. Dans les conceptions communes de ce temps, utiliser des esclaves dans l'armée était le propre des tyrans. Il fallait ainsi d'abord affranchir les esclaves avant de leur donner des armes. Octavien le savait très bien et pour dénigrer son adversaire Sextus Pompée, il fallait faire de celui-ci un pirate

⁶²⁰RMD, V, 457 ; AE, 2014, 1625 ; RMD, V, 463 ; RMD, IV, 311.

⁶²¹Suétone, *Aug.*, XVI ; Dion Cassius, XLIX, 1.

utilisant des esclaves dans ses troupes. Après la victoire de Nauoque, Octavien fit prisonnier les anciens esclaves affranchis par Sextus Pompée et les remit à leurs anciens propriétaires, alors que le Sénat et les traités conclus avaient reconnu officiellement ces affranchissements. Il fit exécuter ceux qui n'avaient pas été réclamés par leurs anciens maîtres⁶²². Malheur aux vaincus, serait-on tenté d'écrire ici. Une armée régulière et une flotte ne pouvait donc pas être composée d'esclaves.

Même si l'accablement de Sextus Pompée et le meurtre de ses affranchis soi-disant pirates fait partie de la propagande d'Octavien, on ne voit pas pourquoi ce dernier aurait employé des esclaves dans ses flottes. On ne voit pas non plus pourquoi la flotte serait spécialement composée d'esclaves alors que les troupes terrestres italiennes créées par lui, cohortes prétoriennes, urbaines et les vigiles n'étaient pas sa propriété personnelle. En effet, construire une flotte, l'équiper, l'entretenir, elle et ses infrastructures portuaires, coûte extrêmement cher. Cette *familia* maritime, si l'on peut dire, aurait été très dispendieuse. De plus, ses missions étaient conçues pour être avant tout militaires. La flotte était dès l'époque d'Auguste bel et bien un corps militaire. Quand Auguste parle de *sa* flotte, il ne faut certainement pas le prendre au pied de la lettre. Il en parle sans doute comme il parlerait de *ses* légionnaires ou de *ses* armées. La flotte n'était pas la propriété personnelle de l'empereur, d'où le soin que l'on prenait d'affranchir les esclaves qu'on était forcé d'y employer lors des moments de crise comme nous l'avons dit plus haut. De plus, outre l'aspect strictement financier, une flotte nécessite un investissement technique plus important que des troupes terrestres. En effet, la conception des navires mais aussi leur maniement et leur entretien nécessite des compétences particulières qui ne peuvent être maîtrisées en peu de temps. Quand Agrippa crée une nouvelle flotte pour lutter contre Sextus Pompée, il doit faire appel à des hommes ayant de réelles compétences, une expérience de la mer et sachant manœuvrer correctement des navires. Il n'est pas exclu que l'on ait fait appel à des marins servant dans les flottes de commerce où l'on pouvait aussi trouver des esclaves⁶²³. Certains esclaves auraient été enrôlés, après avoir été affranchis, dans la nouvelle flotte en raison de leurs compétences techniques lesquelles les auraient même qualifiés pour commander des bâtiments, voire des escadres. Mais il n'était pas non plus exclu de faire appel à des ingénus. En effet, à l'époque du deuxième triumvirat, Seleucos fils de Theodotos, citoyen de Rhosos au nord de la Syrie, servit Octavien qui le récompensa pour ses mérites⁶²⁴. Ingénus et affranchis devaient donc se côtoyer non seulement lors des guerres civiles mais aussi durant les périodes suivantes au moins jusqu'aux Flaviens. L'inscription concernant le triérarque de la flotte d'Alexandrie, Ti. Claudius Eros, affranchi de l'empereur, nous apprend

⁶²²Appien, *BC*, V, 131.

⁶²³*Dig.*, IV, 9-7.

⁶²⁴*IGLS*, 718 = *SEG*, LIV, 1625 ; A. Raggi, 2006 et P. Roussel, 1934. p. 33-74.

qu'au moins un des deux dédicants est un triérarque certainement d'origine ingénue : Marcus Antonius Heracla⁶²⁵. Il se peut aussi que l'autre héritier cité qui est un fils de citoyen romain, L. Iulius Saturninus, fils de Caius et appartenant à la tribu Fabia soit lui aussi un triérarque. Mais cela n'est pas certain car l'abréviation *trier* suit immédiatement le nom d'Heracla sans qu'on sache si le grade concerne aussi le citoyen romain cité en premier. Ainsi nous ne savons pas s'il faut restituer *trier(archi)* ou *trier(archus)*. Il est possible que cette inscription ait été faite durant l'époque flavienne durant laquelle les marins recevaient les *tria nomina* quel que soit leur grade. Les deux dédicants seraient ainsi beaucoup plus jeunes que Claudius Eros qui a dû être affranchi soit par Claude soit par Néron. Mais il est aussi possible que cette inscription ait été faite avant l'accession au pouvoir de Vespasien. Cependant si le ou les deux triérarques sont des membres de la flotte d'Alexandrie notre raisonnement s'effondre car le passage aux *tria nomina* ne concerna pas les flottes provinciales. Quoiqu'il en soit, nous avons ainsi un document mettant en évidence la promiscuité entre officiers d'origine affranchie et ceux d'origine libre.

Les officiers affranchis ainsi que le préfet de la flotte de Misène connu par le premier diplôme de 52 sont attestés plusieurs dizaines d'années après la fin des guerres civiles. Comment expliquer leur présence ? Certains comme C. G. Starr ont affirmé que la flotte aurait peu à peu perdu son caractère strictement militaire⁶²⁶. Sous Tibère, exilé volontaire à Capri, la flotte de Misène aurait surtout servi aux déplacements officiels. Ces missions purement domestiques pour le service du prince auraient transformé la flotte en la chose de l'empereur. Si bien qu'il aurait mis à sa tête des hommes de confiance et plus particulièrement des affranchis. Nous pensons que ce dernier point est tout à fait possible et nous avons déjà évoqué les deux autres préfets de la flotte de Misène affranchis, Anicetus et Moschus, de la fin de la période julio-claudienne. Mais ces nominations d'affranchis sont finalement assez exceptionnelles et doivent avoir pour moteur des préoccupations d'ordre politique. Il fallait que le prince ait à ses côtés des hommes de confiance qui lui devaient tout. Ainsi Anicetus a aidé Néron à éliminer définitivement sa mère. De plus, les préfetures des flottes de Misène et de Ravenne ne doivent pas être vues comme des postes administratifs dénués d'aspects militaires. Certes Claude a intégré le commandement des flottes italiennes dans la carrière procuratorienne⁶²⁷. Mais ces commandants sont à la fois des procureurs et des préfets. Ce qui montre bien qu'ils ont des fonctions civiles et militaires. De plus, la décision vraisemblablement prise par Claude de conférer aux marins comme aux auxiliaires des diplômes militaires montre que les flottes étaient des unités de l'armée. Il est étonnant de voir sur ce point C. G. Starr

⁶²⁵*CIL*, VIII, 21025 = *ILS*, 2914 = *EE*, V, 989 ; voir D. B. Saddington, 1991 b, p. 397-399, p. 397, n. 5.

⁶²⁶C. G. Starr, 1960, p. 77.

⁶²⁷H.-G. Pflaum, 1950, p. 47.

considérer l'évolution inverse de la nature de la flotte par rapport à l'opinion de Th. Mommsen pour lequel le règne de Claude marque les débuts de l'intégration des flottes dans l'armée régulière.

Pour conclure, nous pensons que dès le début, les flottes sont de nature militaire et qu'elles ne faisaient pas partie de la *res priuata* d'Octavien puis d'Auguste⁶²⁸. Celui-ci a pu faire appel à des esclaves dans les moments de crise dans sa lutte vers le pouvoir suprême mais en prenant soin de les affranchir préalablement. Il a pu aussi faire appel à des affranchis pour commander des bâtiments voire des escadres avant tout en raison de leurs compétences techniques. La constitution de vastes flottes d'invasion comme dans le cas de celle de la Germanie ou plus tard de la Bretagne ont dû sans doute nécessiter de recourir à des civils issus des flottes de commerce réquisitionnés pour compléter les équipages. Parmi eux pouvaient aussi se trouver des affranchis et pourquoi pas des esclaves. Ces recrues devaient être dirigées par des cadres et d'autres marins issus des flottes de guerre méditerranéennes. Mais une fois les campagnes d'invasion terminées, la plupart de ces marins ont dû être libérés de leurs obligations momentanées. Plus tard, en période de paix, certains des successeurs d'Auguste ont aussi fait appel à des affranchis pour commander la flotte de Misène. Mais dans ces cas particuliers précis, il s'agissait alors d'avoir des hommes de confiance à la tête des flottes dont les officiers subalternes devaient être suffisamment compétents et expérimentés pour assister convenablement des préfets sans doute souvent peu au fait de la chose maritime. Ceci dit, cela devait être le cas non seulement des quelques préfets affranchis mais aussi des préfets de rang équestre. Si l'on excepte l'époque des guerres civiles de la fin de la période républicaine, les marins des flottes sont, même à l'époque julio-claudienne, des hommes d'origine ingénue et donc non servile⁶²⁹.

2) Des marins ingénus

Les diplômes militaires comme les inscriptions funéraires nous révèlent la présence de nombreux ingénus durant les époques augustéenne et julio-claudienne. Du premier diplôme de 52 après J.-C. jusqu'à la période flavienne, les bénéficiaires mentionnent leur nom unique, leur filiation et leur origine. Par exemple nous avons sur un diplôme du 5 avril 71 issu d'une

⁶²⁸Nous croyons que la formule d'Ulpien garde dès les premiers temps de l'Empire toute sa force : « *in classibus omnes remiges et nautae milites sunt* » (*Dig.*, XXXVII, 13, 1).

⁶²⁹Le cas d'un possible affranchi présent dans la flotte de Misène à partir de l'époque flavienne sera traité dans la partie B) 1) : *CIL*, X, 3531 = *Likelsey*, 50 = *EDR*, 129823.

constitution en faveur de la flotte de Ravenne⁶³⁰, un centurion *Velagenus Couionis f(iilius)*, un Éravisque. Velagenus est le nom du bénéficiaire et Couio est celui de son père. Remarquons d'ailleurs que même les anciens marins passés dans les légions I et II *Adiutrices*, lesquels ont donc reçu automatiquement la citoyenneté romaine à cette occasion, n'ont pas pris une onomastique de citoyen romain. Les diplômes qu'ils reçoivent en 68 et 70 gardent la formulation des diplômes destinés aux flottes jusque dans les noms des bénéficiaires. Ces derniers gardent ainsi la dénomination pérégrine. Par exemple, dans le diplôme du 22 décembre 68, le vétéran syrien de la légion I *Adiutrix*, s'appelle *Matthaius Polai f(iilius)*. Même chose pour le vétéran de la légion II *Adiutrix* dans le diplôme du 7 mars 70 attribué à un certain *Nerua Laidi f(iilius)*, un Désidiate. Ainsi ces diplômes de la première époque, si l'on peut dire, prouvant que leurs détenteurs ont reçu la citoyenneté romaine, n'indiquent pas les nouveaux noms romains mais leurs anciens noms de pérégrins. On pourrait se demander à quel moment de la procédure de démobilisation on attribuait aux nouveaux citoyens leurs *tria nomina*. Cela se faisait-il dans leur unité avant ou peu de temps après leur démobilisation ? Ou bien au lieu d'origine du vétéran, une fois de retour dans sa patrie, avec le diplôme pour preuve de son droit à changer d'état civil ? En comptant les diplômes des deux légions *Adiutrices* et les diplômes émis en 70 et 71 pour les flottes de Misène et Ravenne, nous avons conservé 19 diplômes dans un état assez bon pour que l'on puisse y lire le nom ou le fragment d'un nom pérégrin avec la filiation⁶³¹. Les premiers diplômes que nous avons pour une flotte provinciale ont été émis durant la période flavienne entre 73 et 93. Ils concernent les flottes de Mésie, d'Alexandrie et de Bretagne. Sur l'un d'entre eux le nom et la filiation du bénéficiaire ne sont plus lisibles. En revanche, les quatre autres montrent que les marins libérés étaient tous d'origine libre⁶³².

Les inscriptions funéraires même si elles sont moins nombreuses que celles du II^e siècle, montrent aussi des marins d'origine libre où la filiation est clairement indiquée. Nous avons ainsi 23 inscriptions funéraires où sont présents des pérégrins ingénus. Les noms des flottes ne sont pas indiqués sur ces inscriptions d'avant l'époque flavienne. Mais en fonction des lieux de trouvailles nous pouvons en déduire qu'elles concernaient des marins des flottes italiennes comme des flottes provinciales. Par exemple, une inscription de Forum Iulii concerne le *celeusta* Postumus, fils d'Aristo⁶³³. Il devait ainsi appartenir à la flotte de Fréjus étant donné son lieu de découverte. L'exemple suivant est plus délicat car nous n'avons pas de grade propre à la flotte ou de nom de navire. L'inscription a été trouvée à Boulogne-sur-Mer et donc pourrait

⁶³⁰RMD, IV, 205 = AE, 2002, 1771.

⁶³¹CIL, XVI, 1, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17 ; RMD, III, 136 = AE, 1985, 770 ; RMD, IV, 203 = AE 1997, 1771 ; AE, 2006, 1833 ; RMD, V, 323 = AE, 2002, 1733 ; RMD, IV, 204 = AE, 1997, 1273 ; AE, 2007, 1232 = AE, 2004, 1282 ; RMD, IV, 205 = AE, 2002, 1771.

⁶³²CIL, XVI, 34, 32, 37 ; AE, 2008, 1754.

⁶³³CIL, XII, 5736 = ILS, 2830 = ILN, I, 23.

concerner un membre de la flotte de Bretagne⁶³⁴. Certains éléments pourraient conforter cette conclusion. Il s'agit en effet d'un pérégrin né libre, le Pannonien Beladus, fils de Talanus. Nous avons aussi l'indication de son temps de service long de 31 années. Nous avons des exemples de temps de service aussi longs dans les périodes suivantes. Mais nous considérons qu'ils devaient être plus fréquents à haute époque où les temps de service ne devaient pas encore être fixés ou susceptibles d'être modifiés en fonction des besoins militaires. Ces éléments peuvent dater cette inscription d'une époque assez haute, pourquoi pas du temps de la conquête de la Bretagne sous le règne de Claude. Les deux exemples suivants sont plus sûrs quant à l'appartenance à la flotte des personnages qui y sont présent. Il s'agit de deux inscriptions provenant de Cologne en Germanie inférieure. Elles ne mentionnent pas le nom de la flotte de Germanie mais concernent des marins de cette flotte ou tout du moins de la flotte agissant en Germanie⁶³⁵. Nous avons déjà vu plus haut (dans la partie I, B) que ces inscriptions ont une datation assez haute soit de l'époque d'Auguste soit des premiers temps du règne de Tibère. Nous y trouvons ainsi plusieurs personnages indiquant clairement leur filiation et ainsi leur ingénuité. Nous voyons ainsi que le *proreta* Horus est le fils d'un Pabecus. Sur la deuxième nous voyons même que le défunt a une onomastique romaine. Il s'agit du *gubernator*, Lucius Octavius, fils de Lucius. Il est originaire de la cité d'Elaia, une cité grecque du nord-ouest de la province d'Asie. Le dédicant est de Tralles mais il a une onomastique pérégrine. C'est le scribe Dionysius, fils de Pleistarchus. Ces quelques exemples montrent ainsi que les flottes accueillaient bel et bien des hommes de naissance libre. Nous n'avons trouvé aucun exemple de marins d'origine servile et encore moins d'esclaves. Les seuls affranchis sont ceux que nous avons cités plus hauts et ils appartiennent tous au cercle des officiers que sont les triérarques et les navarques. Cela ne veut pas dire pour autant que tous les officiers de cette époque étaient des affranchis. Le premier exemple que nous pourrions donner à ce propos n'est pas le plus probant étant donné qu'il n'y a pas d'allusion directe à une flotte. En effet, il s'agit d'une inscription d'Aquilée où est commémoré le centurion Liccaeus, fils de Verzo⁶³⁶. L'origine pérégrine et le lieu de découverte du document font penser qu'il appartenait très probablement à la flotte. Un triérarque est présent sur une autre inscription d'Aquilée⁶³⁷. Il s'agit de Cleo, fils de Luceius. Il est d'ailleurs commémoré par son frère, le centurion Didymus, fils du même Luceius. Nous y reviendrons plus loin dans la partie III sur la hiérarchie militaire sur ce document. Il est aussi possible que ce Didymus soit un centurion de la flotte. Non seulement les flottes accueillaient des ingénus mais un des exemples de Cologne nous fait entrevoir avant

⁶³⁴*CIL*, XIII, 3541.

⁶³⁵*CIL*, XIII, 8322 = *IKöln*, 394 = *ILS*, 2827 et *CIL*, XIII, 8323 = *RSK*, 278 = *IKöln*, 395 = *ILS*, 2828.

⁶³⁶*AE*, 1972, 197 = *EDR*, 075314.

⁶³⁷*AE*, 1972, 198 = *EDR*, 075315.

l'époque flavienne la présence de citoyens romains.

3) Des citoyens romains dans les flottes avant l'époque flavienne ?

V. Chapot considérait qu'il n'y avait pas de citoyens romains dans les flottes de guerre. Elles n'auraient pas connu la même évolution que les troupes auxiliaires dans lesquelles un nombre significatif de citoyens romains étaient présent dès le premier tiers du II^e siècle. Selon lui l'indignité accolée au service dans la flotte serait trop importante pour qu'un citoyen romain accepte de s'y enrôler⁶³⁸. Nous montrerons plus loin que les citoyens romains ont peu à peu intégré les flottes tout au long du II^e siècle, même s'ils devaient être moins nombreux que dans les troupes auxiliaires. S. Panciera a essayé de prouver qu'il y avait des citoyens romains dans les flottes avant même l'époque flavienne⁶³⁹. Il utilise pour sa démonstration trois inscriptions. Nous les reproduisons ci-dessous⁶⁴⁰.

1) *L(ucius) Trebius T(ito) f(ilius), | pater // L(ucius) Trebius L(uci) f(ilius) Ruso | fieri iussit. // Natus sum summa in pauperie, merui post classicus miles | ad latus Augusti annos septemque decemque, | nullo odio, sine offensa, missus quoq(ue) honeste. | L(ocu)s p(edum) q(uadratorum) XVI.*

2) *[Hoc monim(entum) A]ppaeus A(uli) f(ilius) Agricola, | [uet(eranus) (?) ex cl]asse, sexuir Aug(ustalis), | [test(ameto) fieri iussit si]bi et Aufidiae Q(uinti) f(iliae) uxori. | [Heredes fec(erunt) arb]itr(atu) Aufidiae Q(uinti) f(iliae) Secund(ae) | [---] et Suavis l(iberti ?).*

3) *[--- ni]us M(arci) f(ilius) Ani[e(nsis)] Crispus, | [mil(es)] coh(ortis) III pr(aetoriae) fecit | [---]nio M(arci) f(ilio) An(iensi) Siluano | [fratr]i suo, mil(iti) coh(ortis) III pr(aetoriae) ; | [mil(itauit) an]n(is) VII, uix(it) ann(is) XXVII, m(ense) I. | [M(arco) ---]nio C(ai) [f(ilio)] A[n(iensi)] Siluano pat[r]i, | [ueter]ano ex classe Misen(ensi) | [---]nio Abascanto lib(erto) | [---]niae Chr[y]sidi, lib(ertae), | [liber]tis libertabus | [poste]risq[ue] eorum. | [In] f(ronte) p(edes) XXII, in ag(ro) p(edes) XX. | [Abasc]antus ad[i]jecit ad | monument(um) | [in f(ronte)] p(edes) VIII (semis), in ag(ro) p(edes) XXV.*

⁶³⁸V. Chapot, 1967 (1^{ère} éd. 1896), p. 176.

⁶³⁹S. Panciera, 2006, p. 1271-1281 (= *Id.*, 1964, p. 316-327).

⁶⁴⁰*CIL*, V, 938 = *AE*, 1972, 194 = *ILS*, 905 = *EDR*, 075311 ; *AE*, 2006, 430 = *AE*, 1961, 153 = *EDR*, 074269 ; *CIL*, VI, 2491 = *EDR*, 104356 respectivement.

Seule la première est réellement probante quant à la présence de citoyens romains dans la flotte avant l'époque flavienne. En effet, cette inscription provenant d'Aquilée présente des signes d'ancienneté comme l'absence de l'invocation aux Mânes et le fait que le nom de la flotte n'est pas cité. De plus, le père, Lucius Trebius, ne porte pas de cognomen. Il se pourrait donc qu'il soit né à la fin de l'époque républicaine ou au début du I^{er} siècle après J.-C. Il est délicat de savoir lequel du fils ou du père est le marin. S. Panciera a hésité mais il considère finalement qu'il s'agit du père, Lucius Trebius⁶⁴¹. La solution du père marin a aussi notre préférence. Lucius Trebius n'a pas de cognomen et il nous semble que c'est bien lui qui raconte son histoire personnelle et ses combats aux côtés d'Auguste. Quoi qu'il en soit, il est pratiquement certain que nous avons une inscription remontant au plus tôt au règne d'Auguste et au plus tard à la fin de la période julio-claudienne. Nous n'avons pas la tribu à laquelle ces deux personnages appartenaient mais d'après S. Panciera, les noms utilisés sont courants dans la région d'Aquilée. Il en est de même selon le même auteur pour la deuxième inscription.

Celle-ci provient de Sarsina, l'actuelle Sassina en Ombrie. Appaeus Agricola est le fils d'un Aulus et donc a une dénomination romaine. Si le premier mot de la ligne 2 correspond bien à une flotte nous aurions bien un marin d'une flotte non nommée à la manière des inscriptions des premiers temps de l'Empire. Nous ne pouvons que supposer qu'il s'agisse d'un vétéran. Celui-ci est devenu un sévir augustal. La nature lacunaire de l'inscription de même que le fait qu'elle ait été produite dans un contexte non militaire et donc peut-être peu au fait des règles de dénomination des flottes ne nous permettent pas de considérer cet exemple comme une preuve de la présence d'un citoyen romain dans la flotte avant l'époque flavienne.

Le troisième exemple est une inscription provenant de Rome. Nous voyons trois citoyens romains de la même famille. Malgré les lacunes de l'inscription, nous comprenons qu'ils portaient tous les *tria nomina* et qu'ils appartenaient à la tribu Aniensis. Les deux frères appartenaient à la garde prétorienne. Leur père Siluanus est un vétéran de la flotte de Misène. Il n'a pas acquis la citoyenneté en s'engageant dans la flotte car il est le fils de Caius et donc il est très probable qu'il fût un citoyen romain de naissance. S. Panciera date cette inscription d'avant l'époque flavienne car il manque le titre *praetoria*. Cette fois-ci nous sommes dans le contexte d'une famille de militaires qui a dû faire attention à la dénomination des unités. Cependant nous ne pouvons conclure avec S. Panciera qu'il s'agit bien d'un document de l'époque julio-claudienne. Nous pensons que ce document est postérieur au début de l'époque flavienne. Le titre *praetoria* a simplement été omis dans cette inscription. D'autres exemples d'omission du titre *praetoria* existent sur des documents datables du II^e siècle ou du début du III^e siècle. Parmi ces documents deux sont certes plus difficilement datables. Nous les

⁶⁴¹S. Panciera, 2006, p. 1271-1281 (=1964, p. 316-327), p. 1274 et 1978, p. 117-118, n°3 ; M. Reddé, 1986, p. 525 considère aussi que L. Trebius père est le marin.

reproduisons ci-dessous⁶⁴².

1) *M(arcus) Epidi/us Qua/dratus, | miles | ex classe | Misenens(i), | (centuria) Cn(aei) Valeri | Prisci, | milit(auit) an(nis) III, | uix(it) an(nis) XXVI. | H(ic) situs est.*

2) *L(ucius) Gellius Niger, mil(es) | ex class(e) Misen(en)si, mil(itauit) an(nis) XIIX, uix(it) | ann(is) XL. H(ic) s(itus) est.*

Dans les deux cas, l'absence de l'invocation aux Mânes laisserait entendre une datation haute. Cependant l'ensemble des personnes nommées portent les *tria nomina* ce qui est caractéristique des époques postérieures à l'accession au pouvoir de Vespasien. Dans le cas de la première inscription, le *miles* nomme aussi la centurie à laquelle il appartient par le nom du centurion, lequel porte aussi les *tria nomina*. Cela se trouve régulièrement dans les inscriptions des II^e et III^e siècles. Le formulaire nom du marin + *miles* + *ex classe Misenensi* est caractéristique du II^e siècle mis à part, il est vrai, l'omission du titre *praetoria*. Nous pensons donc qu'il faut attribuer ces documents à une époque postérieure à l'époque julio-claudienne⁶⁴³. Mis à part deux autres inscriptions où l'invocation aux Mânes n'est pas présente⁶⁴⁴ et une stèle votive où cette invocation n'a pas sa place⁶⁴⁵, tous les autres exemples comprennent la formule *Dis Manibus* au début de leur texte⁶⁴⁶.

Ainsi le document de Rome où l'on voit apparaître le vétéran Siluanus pourrait très bien comporter le même type d'omission. Nous pensons qu'elle a été très probablement réalisée aux II^e ou III^e siècles, en tous les cas après l'accession au pouvoir de Vespasien.

Une inscription de Brundisium pourrait faire apparaître un citoyen romain avant l'époque flavienne. Nous la reproduisons ci-dessous⁶⁴⁷.

Scaeva Liccai, | mil(es) de lib(urna) Triton(e), | (centuria) M(arci) Vetti, uixi(t) an(nis) | XXXV, mil(itauit) an(nis) [---]. | H(ic) s(itus).

⁶⁴²Respectivement : *CIL*, X, 7592 = *EDR*, 086495 et *CIL*, X, 8329.

⁶⁴³Pour Y. Le Bohec, 1990, p. 113, n°17, le premier document daterait au contraire du milieu du I^{er} siècle après J.-C. à partir de la nature de la stèle et du formulaire. En ce qui nous concerne, le formulaire est très proche de celui du II^e siècle et le titre *praetoria* a été simplement omis.

⁶⁴⁴Elles sont toutes les deux en grec. La première (*CIL*, III, 14695 = *IGRR*, I, 552) provient de Salone en Dalmatie mais le fait que le marin s'appelle Fl(auius) Zeno tendrait à la dater d'après l'arrivée au pouvoir de Vespasien. La seconde (*IG*, XII, 4, 3, 1861 = *AE*, 2016, 1561) provient de Cos en Asie et un triérarque de la flotte de Misène (absence du titre *praetoria*) portant les *tria nomina* a fait la dédicace de son affranchi.

⁶⁴⁵*AE*, 1990, 56 = *EDR*, 081588.

⁶⁴⁶*CIL*, VI, 37250 = *EDR*, 145281 ; *CIL*, VI, 32762 ; *CIL*, X, 3416 et 3416b = *ILS*, 2896 = *EDR*, 157919 et 157920 ; *CIL*, X, 3640 = *EDR*, 130737 ; *CIL*, X, 719 = *IGRR*, I, 463 = *EDR*, 137518 ; *CIL*, XI, 3534 = *EDR*, 127008.

⁶⁴⁷*CIL*, IX, 42 = *ILS*, 2826 = *EDR*, 171648.

Le port de Brundisium a accueilli des marins en activité avant la fin de la période julio-claudienne. Nous connaissons certes un marin de la flotte prétorienne de Ravenne mais celui-ci est un vétéran et n'a peut-être pas servi sur place⁶⁴⁸. Toutes les autres inscriptions de marins sont donc datables de l'époque d'Auguste ou de l'époque julio-claudienne⁶⁴⁹. M. Reddé restitue le nom du marin défunt en *Scaeva Liccai(us)*⁶⁵⁰. Mais nous pensons que le F de *f(ilius)* a été omis ou sous-entendu à la fin de cette première ligne. Ainsi il faudrait plutôt restituer : *Scaeva Liccai (f(ilius))*. Nous n'avons pas pu consulter la thèse de B. De Nicolò sur les inscriptions romaines de Brindisi⁶⁵¹ mais les auteurs d'un ouvrage récent sur les Pouilles dans le monde romain reprennent les restitutions de celle-ci et considèrent que Scaeva et le fils de Liccaius⁶⁵². Le fait que le marin a une onomastique pérégrine et que le nom de la flotte n'est pas présent renforcent notre sentiment que cette inscription est datable de la fin du I^{er} siècle avant J.-C. ou de la première moitié du I^{er} siècle après J.-C. Or Scaeva fait partie de la centurie de Marcus Vettius. Ce centurion de la flotte devait ainsi être un citoyen romain. Il existe un grand nombre d'inscriptions où la centurie est nommée par le nom de son chef mais elles sont datables du II^e siècle ou de la première moitié du III^e. Sur ces inscriptions les centurions peuvent être nommés par leurs *tria nomina*, *duo nomina* ou simplement par leur cognomen. Mais dans ces cas, nous sommes situés une époque où les marins des flottes prétoriennes se voyaient octroyer les *tria nomina* au début de leur service. Ici nous sommes avant l'époque flavienne et donc avant la mise en place de cette pratique. Marcus Vettius n'a certainement pas obtenu les *tria nomina* au début de son service. Il devait ainsi être un citoyen romain avant son entrée dans la flotte et peut-être l'était-il de naissance. Il est aussi possible qu'il soit devenu citoyen romain durant son service mais si c'est le cas il n'a pas pris les noms de l'empereur régnant.

Toujours parmi le dossier épigraphique des marins de Brundisium, nous pensons que L. Boionius Zeno est bien un ingénu et non un affranchi. Nous reproduisons ci-dessous l'inscription qui est intéressante à plus d'un titre⁶⁵³.

L(ucius) Boionius Zeno, | ueteranus de Phryge | triere, nauta, u(ixit) a(nnis) IXCXV. | H(ic) s(itus).

C'est la seule inscription à notre connaissance où un marin se dit *nauta* et non *miles* ou

⁶⁴⁸AE, 1978, 242 = AE, 1980, 277 = EDR, 077090.

⁶⁴⁹AE, 1990, 205 = EDR, 081742 ; AE, 1966, 97 = EDR, 074565 ; AE, 1900, 185 = ILS, 9218 = EDR, 071764 (le marin porte les *tria nomina* mais il s'agit d'un vétéran qui a dû rester sur place après sa libération) ; CIL, IX, 41 = ILS, 2819 = EDR, 171643 ; CIL, IX, 43 = ILS, 2874 = EDR, 171681 ; EE, VIII, 1, 33 = EDR, 177445.

⁶⁵⁰M. Reddé, 1986, p. 221, n. 241.

⁶⁵¹B. De Nicolò, 2007-2008, p. 33-35, n°17 (*non uidi*).

⁶⁵²F. Grelle, M. Silvestrini, G. Volpe, R. Goffredo, 2017, p. 183-184.

⁶⁵³AE, 1900, 185 = ILS, 9218 = EDR, 071764.

manipularis. Le formulaire montre que nous avons bien une inscription d'avant l'époque flavienne. L'absence de l'invocation aux mânes, du nom de la flotte en sont les indicateurs les plus probants. Il est aussi remarquable que le type du navire soit placé après son nom. Cela n'est pas courant y compris dans les inscriptions les plus anciennes. Enfin le nombre correspondant à l'âge du vétéran est problématique en raison de la barre placée au début. Nous pouvons penser que le graveur ne voulait pas écrire LXXXXVI mais préféra IXCV. Quoiqu'il en soit, le vétéran est décédé à l'âge très avancé de 96 ans. Il porte les *tria nomina*. Nous ne savons pas ce qu'en pense B. De Nicolò mais les auteurs de l'ouvrage sur les Pouilles mentionné plus haut estiment qu'il s'agit d'un affranchi⁶⁵⁴. Ils ne donnent pas leurs arguments. Nous pouvons peut-être les deviner. Il est vrai que la filiation n'est pas indiquée et que le cognomen Zeno est fréquent parmi les affranchis. Mais jusqu'à présent les seuls affranchis que nous avons trouvés dans les flottes sont des affranchis impériaux. Il y a bien un cas litigieux d'un affranchi d'un particulier datant d'après le début de l'époque flavienne que nous traiterons plus loin. Mais les marins affranchis connus avant l'arrivée au pouvoir des Flaviens des noms d'empereurs et sont des triérarques ou des navarques. Pour ces raisons nous pensons que L. Boionius Zeno n'est pas un affranchi mais un homme libre de naissance. Il s'agit d'un vétéran et sans doute doit-il l'être depuis de très nombreuses années étant donné son âge de décès. Il est d'origine pérégrine et son idionyme a sans doute été transformé en cognomen. Contrairement aux époques postérieures, il n'a pas obtenu les *tria nomina* en s'engageant mais après avoir été libéré. Zeno provient probablement d'une région hellénophone de l'Empire. Après sa libération, il resta à Brundisium où se trouvait son port d'attache. Nous avons ainsi accès aux nouveaux noms du marin d'origine pérégrine qui est devenu citoyen romain à l'issue de son service. Donc ce personnage n'est ni un affranchi ni un citoyen romain de naissance mais, un néo citoyen romain. Lorsqu'il était marin, il avait le statut de pérégrin. Ce n'est qu'une fois sa libération survenue et par la faveur d'une constitution impériale qu'il put devenir citoyen romain.

Une inscription de Rhegium faisant intervenir deux triérarques pourrait dater d'avant la période flavienne comme on peut le voir ci-dessous⁶⁵⁵.

C(aio) Iulio Neoptol(emi) filio) | Euandro, trierararc(ho), | C(aius) Iulius C(ai) filius) Niger | [-----] trierararchus.

L'absence du nom d'une flotte et le formulaire laconique peuvent laisser penser à une datation antérieure aux Flaviens. Le fait que ces deux triérarques ont les noms d'Auguste et de

⁶⁵⁴F. Grelle, M. Silvestrini, G. Volpe, R. Goffredo, 2017, p. 185.

⁶⁵⁵*AE*, 1975, 284 = *EDR*, 076116.

Caligula pourrait être le signe d'une naturalisation sous l'un de ses deux empereurs avec une préférence pour le premier étant donné la courte durée du règne du second. Le défunt C. Iulius Euander a une filiation pérégrine. Il est possible qu'il ait obtenu la citoyenneté romaine durant son service. En revanche, le C. Iulius Niger a une filiation romaine. Si nous n'avons pas une filiation fictive, il serait bien un citoyen romain de naissance. Ces deux personnages seraient aussi une des preuves que les triérarques n'étaient pas recrutés exclusivement parmi les affranchis durant le premier siècle de la période impériale.

Si nous regardons maintenant les flottes provinciales, nous pouvons constater que des citoyens romains y sont présents parmi les marins en activité. Nous avons ainsi évoqué le cas de l'inscription de Cologne où nous avons un *gubernator* d'Elaia nommé Lucius Octavius, fils de Lucius. Malgré l'absence de tribu il est tentant de faire de ce personnage un citoyen romain de naissance.

Nous pourrions aussi mentionner le bénéficiaire d'un diplôme militaire issu d'une constitution en faveur de la flotte d'Alexandrie du 8 septembre 79⁶⁵⁶. Celui-ci est un rameur originaire du nome d'Arsinoë s'appelant Marcus Papirius et il est le fils de Marcus. Nous voyons ainsi qu'en apparence ce personnage a une onomastique romaine malgré l'absence du cognomen. Nous pourrions aussi faire remarquer qu'il est possible qu'en 79, les marins recevaient les *tria nomina* au moment de leur enrôlement. Mais justement Marcus Papirius s'est engagé 26 ans plus tôt en 53. De plus, l'octroi des *tria nomina* au début du service ne concerne que les flottes italiennes. Les noms des bénéficiaires des diplômes sont ceux qui sont enregistrés au moment de leur enrôlement. C'est sans doute d'ailleurs la raison pour laquelle les légionnaires des légions *Adiutrices* libérés en 68 et en 70 n'ont pas les *tria nomina* mais leur dénomination pérégrine. Il est donc probable que ce Papirius soit un citoyen romain de naissance à moins que nous ayons une filiation fictive. Il faut aussi remarquer que le nom de son fils, Carpinus, a la forme d'un gentilice. Mais cela peut parfois arriver. Un autre marin de la flotte d'Alexandrie connu par un diplôme de 86 (donc engagé en 60) a aussi une dénomination s'apparentant à une onomastique romaine⁶⁵⁷. Il s'appelle Caius Gemellus. Cette fois ce qui devrait être son gentilice a la forme d'un cognomen. Mais sa filiation est pérégrine. Il est le fils de Cronus. Il est donc difficile de se prononcer sur le statut de Gemellus. S'il est citoyen romain, il ne l'est certainement pas de naissance.

Mis à part ces deux cas complexes présents dans les diplômes militaires, au moins trois marins ayant servi avant l'époque flavienne, L. Octavius en Germanie, L. Trebius et M. Vettius à Brundisium, devaient être des citoyens romains. Il n'est donc pas impossible de trouver parmi

⁶⁵⁶CIL, XVI, 24.

⁶⁵⁷CIL, XVI, 32.

les marins des citoyens romains de naissance sous les règnes d'Auguste et des empereurs julio-claudiens.

Dès les premiers temps de la période impériale, les marins étaient pour l'extrême majorité issus des rangs des pérégrins libres de naissance quelle que soit la flotte, italienne ou provinciale. Quelques affranchis étaient aussi présents dans les flottes mais ceux-ci étaient en fait des hommes de confiance qui ont obtenu de hauts postes en tant que triérarques ou navarques. Le recrutement des affranchis dans les flottes a dû se perpétuer jusqu'au règne de Néron et un de ses affranchis, Ti. Claudius Zenas triérarque de la flotte de Périnthe, est le dernier exemple connu d'affranchi dans les flottes. Nous verrons dans la partie suivante un autre exemple devant dater du II^e siècle. Mais il ne s'agit pas d'un affranchi impérial et il se pourrait qu'il s'agisse d'une erreur. Les triérarques Anthus, Helios, Caspius et Malchio, malgré leur onomastique qui aurait pu laisser croire dans un autre contexte qu'ils étaient des esclaves impériaux, étaient en fait des hommes libres. Nous pensons qu'il devait déjà être très compliqué pour un affranchi, même impérial, de gagner la confiance de ses hommes et de se faire respecter. Un esclave triérarque qui aurait commandé à des hommes libres de naissance, même issus des « basses classes » sociales, se serait retrouvé dans une situation très compliquée dès sa prise de fonction.

Nous allons maintenant étudier la dénomination des marins dans les périodes postérieures à l'époque julio-claudienne et évaluer les conséquences en matière de statut.

II La dénomination des marins de l'époque flavienne au milieu du III^e siècle

Nous avons déjà montré dans la partie I que des changements importants sont survenus dans la façon de nommer les marins des flottes italiennes. Sans doute à la même époque où les flottes de Misène et de Ravenne ont obtenu le titre *praetoria*, les marins recevaient les *tria nomina*. Ce changement a dû survenir durant l'époque flavienne. Nous avons montré que la date de 74 pourrait être une bonne candidate pour le basculement vers le nouveau mode de dénomination. Quoiqu'il en soit l'ensemble des sources des II^e et III^e siècles montrent que les marins des flottes prétoriennes portent les *tria nomina*, avec quelques cas particuliers que nous analyserons. Dans cette sous-partie, nous allons d'abord dresser un tableau des modes de dénomination des marins des flottes prétoriennes et aussi des flottes provinciales. Nous avons aussi montré que le passage au *tria nomina* ne concernait pas les marins des flottes provinciales mais nous allons voir que les sources laissent entrevoir une multiplicité de situation. Ainsi les

trois premières sous-parties concernent essentiellement les flottes prétorienne puis le cas des flottes provinciales sera traité en dernier dans la quatrième sous-partie.

1) *Tria nomina* et parfois le nom pérégrin

Les inscriptions funéraires du II^e siècle et de la première moitié du III^e siècle indiquent relativement peu la filiation. Paradoxalement cela était plus systématique dans les quelques inscriptions d'avant l'époque flavienne qui nous sont parvenues. Cela ne jette aucun doute sur la qualité d'ingénus de ces marins. En effet, sur tous les diplômes retrouvés, la filiation est systématiquement présente qu'elle soit de nature pérégrine ou romaine. Ce dernier cas est d'ailleurs très rare et ne concerne que deux diplômes tardifs du milieu du III^e siècle. Il est possible que les soldats fraîchement recouverts du vernis de romanité par le biais des *tria nomina* n'étaient pas très enclins à indiquer une filiation qui aurait trahi leur origine pérégrine, tout du moins pour ceux qui étaient inhumés à proximité de leur base. En revanche, les diplômes militaires produits par l'administration centrale repportaient méticuleusement les filiations. Ainsi, de façon certaine à partir de 100, les marins des flottes prétorienne portent les *tria nomina* mais le nom du père est pratiquement toujours un pérégrin. Ainsi le premier des marins dont nous sommes sûr qu'il portait les *tria nomina* est un vétéran d'origine dalmate s'appelant *L. Bennius Liccai f. Beuzas* (ou *Beuza*). Il est le bénéficiaire d'un diplôme pour la flotte de Ravenne issu d'une constitution publiée le 12 juin 100⁶⁵⁸. Le dernier diplôme d'un marin où figure une filiation pérégrine est issu d'une constitution du 27 novembre 229 à destination de la flotte de Misène⁶⁵⁹. Il s'adressait à *T. Domitius Tumeli fil. Domitianus*, originaire de Claudiopolis en Cilicie. Entre ces deux dates, l'ensemble des diplômes retrouvés à destination d'une des deux flottes prétorienne et dont nous avons conservé les noms des bénéficiaires montrent que ceux-ci portent les trois noms et une filiation indiquant un père pérégrin. Nous avons déjà vu à travers la lettre d'Apion arrivant à Misène que les recrues dès leur arrivée dans leur unité, Misène ou Ravenne, recevaient les *tria nomina*. Cette lettre nous apprend ainsi que les trois noms que nous voyons sur les diplômes et qui étaient initialement inscrits dans les constitutions correspondantes n'étaient pas délivrés à la fin du service des marins mais à son début.

Le marin pourvu de ses trois noms ne perdait pas pour autant son ancienne identité. Il semble que l'identité romaine, si l'on peut dire, se surajoutait à l'identité pérégrine. Quelques diplômes militaires indiquent aussi l'identité première et donc pérégrine du marin bénéficiaire

⁶⁵⁸RMD, III, 142 = AE, 1989, 315.

⁶⁵⁹RMD, II, 133.

en plus de ses *tria nomina*. Cela concerne de façon sûre quatre diplômes. Le nom initial ou d'origine du bénéficiaire est introduit par « *qui et* ». Nous avons ainsi :

- *M. Aurelius Deri fil. Bassus qu[i et ---]*, de Nicopolis en Mésie inférieure, dans un diplôme de 221 pour la flotte de Ravenne⁶⁶⁰.
- *[---] qui et Zur[---]*, provenant sans doute de Mésie inférieure, dans un diplôme de 222 environ pour la flotte de Ravenne⁶⁶¹.
- *M. Aurelius Spori fil. Victor qui et Drubius*, de Nicopolis en Mésie inférieure, dans un diplôme de 224 pour la flotte de Ravenne⁶⁶².
- *M. Aurelius Atsiutsiae fil. Stianus qui et Apta*, de Nicopolis en Mésie inférieure, dans un diplôme du 18 décembre 225 toujours pour la flotte de Ravenne⁶⁶³.

Le nom d'origine devient ainsi un *agnomen* qui se surajoute aux *tria nomina*. Le marin dont le nom a été changé est aussi appelé ou connu, *qui et (uocatur)*, par son nom d'origine. Il est frappant de constater que l'ensemble des bénéficiaires indiquant leur nom d'origine dans les diplômes connus sont tous membres de la flotte de Ravenne et sont pour trois d'entre eux originaires de Mésie inférieure. Le deuxième nom de notre liste, *Zur[---]* est considéré par W. Eck et A. Pangerl comme étant le début d'un nom thrace. Ils citent trois exemples provenant de diplômes où l'on a des personnes originaires des provinces balkaniques dont les noms commencent par ces trois lettres. Il s'agit de *Zurazis Deceballi f(ilius)*, *Dacus*, de *Zispier Zurosi fil(ia)* et de *M. Sollius Zurae f(ilius) Gracilis*, *Scordis(cus) ex Pannon(ia)*. Ils restituent la province d'origine du bénéficiaire comme étant la Mésie inférieure⁶⁶⁴. On pourrait être tenté d'y voir une particularité propre à la flotte de Ravenne et propre à cette époque du début du III^e siècle si nous n'avions pas le contrepoint des inscriptions lapidaires. En effet, sur dix inscriptions funéraires de Misène, nous avons une dénomination des marins indiquant les trois noms puis son nom pérégrin d'origine de la même façon que sur les diplômes cités ci-dessus. Nous trouvons donc :

- *L. Iallius Valens qui et Licca Bardi f.*, un *optio* servant sur la trière *Venus*⁶⁶⁵.
- *L. Antonius Leo q(ui) et Neon Zoili f.*, un marin originaire de Cilicie affecté à la trière *Asclepius*⁶⁶⁶.

⁶⁶⁰RMD, V, 457/317 = AE, 2001, 2165 = RGZM, 53.

⁶⁶¹AE, 2014, 1625.

⁶⁶²RMD, V, 463 = AE, 2012, 1947 = AE, 1999, 1354.

⁶⁶³RMD, IV, 311 = AE, 1999, 1363.

⁶⁶⁴W. Eck, A. Pangerl, 2014, p. 327-343, n°9 : AE, 2005, 1724, AE, 2006, 183, AE, 2007, 1786.

⁶⁶⁵CIL, X, 3468 = EDR, 158423.

⁶⁶⁶CIL, X, 3377 = ILS, 2839 = EDR, 146583.

- *C. Iulius Pudens qui (et) Dines Sautis*, un *manipularis* de la liburne Liberta, un Besse⁶⁶⁷.
- *T. Attius Nepo qui (et) Zecaepr(?)*, *miles* de la centurie de Iulius Quintinus⁶⁶⁸.
- *T(itus) Suillius Albanus qui et Timotheus Menisci filius*, un *corporis custos* de la liburne Virtus originaire de Nicée⁶⁶⁹.
- *Caius Iulius Siluanus qui et Diophanes Diophani filius*, un *manipularis* de la liburne Iustitia, originaire de Bithynie⁶⁷⁰.
- *C(aius) Iulius Victor qui et Sola Dini filius*, un *miles* de la liburne Fides⁶⁷¹.
- *C(aius) Rauonius Celer qui et Bato Scenobarbi filius*, *manipularis* de la trière Isis, originaire de Dalmatie⁶⁷².
- *L(ucius) Virridius Celer qui et Temans[---] filius*, originaire de Dalmatie⁶⁷³.
- *A(ulus) Iulius Valens qui et Diza Serri filius*, un scribe⁶⁷⁴.

Nous avons aussi trois ou quatre inscriptions funéraires de Rome :

- *C. Caecilius Valens qui (et) Chilus Bithi f.*, servant sur la trière Neptunus⁶⁷⁵.
- *M(arcus) Plotius Paulus qui et Zosimus*, un triérarque⁶⁷⁶.
- *M(arcus) Baebius Celer qui et Bato Dazantis filius*, un *miles* de la centurie de Vibius Maximus, originaire de Dalmatie⁶⁷⁷.
- Peut-être peut-on restituer *qui et* dans la lacune d’une dernière inscription où nous aurions : *[---]o Cice[ro qui et R]escupo[ri]*⁶⁷⁸. Rescuporis est un nom courant chez en Thrace.

L’ensemble de ces marins appartenait à la flotte de Misène. Seules les deux premières inscriptions de Rome n’indiquent pas le nom de la flotte mais la probabilité joue en faveur de membres de la flotte de Misène. Dans les troisième et quatrième exemples provenant de Misène, *qui et* a été abrégé en *qui*. Ce genre d’abréviation ou d’oubli se trouve parfois sur les inscriptions⁶⁷⁹. Ces trois marins sont décédés avant la fin de leur service. Cela confirme qu’ils ont reçu les *tria nomina* non pas juste avant leur libération mais, comme nous l’avons dit, au début de leur service. Nous n’avons pas l’origine du premier de notre liste, Licca fils de Bardus.

⁶⁶⁷CIL, X, 3590 = *Likelsey*, 35 = EDR, 115553.

⁶⁶⁸CIL, X, 3386 = EDR, 157905

⁶⁶⁹CIL, X, 3406 = *ILS*, 2886 = EDR, 152036.

⁶⁷⁰CIL, X, 3492 = *ILS*, 2887 = EDR, 146653.

⁶⁷¹CIL, X, 3593 = EDR, 157582.

⁶⁷²CIL, X, 3618 = *ILS*, 2901 = EDR, 157574.

⁶⁷³CIL, X, 3666 = EDR, 163204.

⁶⁷⁴CIL, X, 8374a = EDR, 161665.

⁶⁷⁵CIL, VI, 3165 = EDR, 171879.

⁶⁷⁶CIL, VI, 3621.

⁶⁷⁷CIL, VI, 39472 = *AE*, 1912, 184 = *AE*, 1992, 101 = EDR, 072516.

⁶⁷⁸CIL, X, 3390 = *AE*, 1990, 150 = EDR, 081674.

⁶⁷⁹I. Kajanto, 1966, p. 9.

Mais Liccaius est un nom attesté en Dalmatie et en Pannonie⁶⁸⁰. Nous constatons d'ailleurs que parmi ces exemples, beaucoup sont originaires des provinces balkaniques. Nous avons ainsi un Besse et au moins trois Dalmates dans les inscriptions funéraires et les quatre marins de Ravenne des diplômes militaires viennent de Mésie inférieure, si l'on s'en tient à ceux dont l'origine est clairement indiquée. Le fait d'indiquer sa dénomination pérégrine n'est cependant pas propre aux peuples balkaniques. En effet, nous constatons aussi la présence d'un Cilicien, d'un Bithynien et d'un habitant de Nicée qui doit sans doute correspondre à la métropole de la dernière province. Nous pensons que D. Demicheli dans son étude sur les marins originaires de Dalmatie fournit une interprétation erronée du pourquoi de la mention de la dénomination pérégrine⁶⁸¹. Il suppose en effet que ces marins ont voulu affirmer leur véritable nom et qu'ils ne se sont jamais réconciliés avec le nom romain qu'on leur a attribué au moment de leur engagement. Il suppose aussi que la présence de cette double dénomination pérégrine et romaine correspondrait à une étape intermédiaire entre les premiers temps de la domination impériale et une époque où celle-ci serait mieux acceptée et mieux intégrée culturellement. Il propose ainsi de dater ces inscriptions des premières décennies du II^e siècle. On pourrait alors dater les inscriptions où l'on a uniquement les *tria nomina* des périodes plus tardives. D. Demicheli ne semble pas connaître les quatre diplômes militaires que nous avons mentionnés en premier qui ont tous été émis durant la première moitié du III^e siècle : en 221, 222, 224 et 225 pour être plus précis. Ces diplômes proviennent de Mésie inférieure et concerne donc sans doute des Besses qui ne devaient pas être moins « fiers » de leurs origines que les Dalmates même en ces époques tardives. De plus, les diplômes sont rédigés par l'autorité centrale à Rome même. Les noms figurant sur les diplômes qui ont été enregistrés 28 ans plus tôt au moment de l'enrôlement de ces soldats. Il est aussi possible que les marins libérables aient demandé aux autorités chargées de la rédaction des diplômes de bien vouloir mentionner leur nom de pérégrin. Mais dans les années 220 du III^e siècle nous ne croyons pas devoir y déceler une affirmation de la fierté ethnique, pour ne pas dire nationale, des citoyens de Nicopolis ad Istrum, une cité bien intégrée dans le dispositif militaire romain et qui a fourni de nombreux soldats y compris parmi les cohortes prétorienne au moins depuis le règne de Septime Sévère. Nous ne croyons pas non plus devoir y déceler le signe d'un laxisme des membres de l'autorité centrale qui auraient agi avec bienveillance envers des soldats issus de la diversité ethnique de l'Empire. Il se peut que les soldats de Nicopolis aient demandé que leur nom de pérégrin soit indiqué sur leur diplôme pour des raisons pratiques de reconnaissance par les autorités locales de leur cité d'origine où ils avaient l'intention de revenir. Nous ne connaissons pas les lieux de troupes exacts de ces quatre diplômes mais il s'agit sans doute de pays

⁶⁸⁰ OPEL, III, p. 26.

⁶⁸¹ D. Demicheli, 2015, p. 391-398, p. 392.

balkaniques : sud de la Roumanie ou Bulgarie. Il est donc à peu près certain que ces vétérans sont retournés dans leur petite patrie. Inversement, si les marins libérables n'avaient aucun mot à dire sur le formulaire de leur dénomination et s'il est le produit de l'administration militaire, il est possible que cette double dénomination soit le fruit d'un désir d'exhaustivité. En effet, ces diplômes détaillent les origines géographiques avec précision. Nous y avons non seulement la cité et la province d'origine mais aussi le *uicus*. Cette volonté d'indiquer avec précision la provenance géographique s'est peut-être accompagnée de celle de mentionner tous les noms des bénéficiaires des diplômes : non seulement le nom romain mais aussi le nom de pérégrin avec la filiation. Ce raisonnement connaît des limites car d'autres diplômes de la même époque ne comportent pas la double dénomination. Il s'agit des diplômes pour la flotte de Misène⁶⁸². Dans ce cas, nous pourrions affirmer que l'administration et les pratiques de la flotte de Misène seraient différentes de celles de la flotte de Ravenne. Cependant à Misène comme à Ravenne, l'origine géographique précise aussi le *uicus*. Mais un diplôme pour un marin de Ravenne en date du 18 décembre 225 ne donne pas la dénomination pérégrine du marin⁶⁸³. Or ce diplôme est issu de la même constitution que celle où nous avons la présence de la double dénomination pour le citoyen de Nicopolis ad Istrum, *M. Aurelius Atsiutsiae fil. Stianus qui et Apta*. La présence de la double dénomination se ferait alors au cas par cas. Il est vrai que le bénéficiaire n'ayant pas la double dénomination, *M. Aurelius Capitolini ffil. Valens*, est originaire d'une province différente, la Pannonie inférieure. L'administration militaire aurait alors enregistré les noms pérégrins des originaires de Nicopolis en Mésie inférieure et non pas ceux de Cibalis en Pannonie inférieure. Ou bien elle aurait accepté d'accéder aux demandes spéciales des marins de Nicopolis. Nous voyons ainsi que, quelle que soit la flotte et quelle que soit l'origine du marin, celui-ci gardait en fait sa dénomination d'origine. Cependant le peu d'occurrences de cette double dénomination tant dans les inscriptions funéraires que dans les diplômes militaires fait penser que beaucoup de marins voulaient faire oublier leur origine, ou, au contraire, ils considéraient que la mention du patronyme et éventuellement de l'appartenance ethnique ou civique était largement suffisante pour la rappeler. Tout cela à condition que la mention de la double dénomination provienne bien de la volonté des marins et non de celle de l'administration militaire qui pouvait avoir ses propres logiques indépendamment des souhaits des soldats.

Avec les exemples de la double dénomination de certains marins, nous pouvons aussi constater que le cognomen des *tria nomina* ne correspond pas forcément à l'idionyme du marin. Le cognomen peut ainsi être choisi tout à fait indépendamment du nom de pérégrin de la recrue.

Nous voudrions maintenant traiter deux cas particuliers provenant des inscriptions

⁶⁸²*RMD*, IV, 307 = *AE* 1995, 1565 (de 221) ; *RGZM*, 56 (de 225) ; *RMD*, II, 133 (de 229). Nous ne comptons pas les quelques diplômes de la flotte de Misène trop fragmentaires pour avoir conservé les noms des marins.

⁶⁸³*RMD*, IV, 312/194 *AE*, 1999, 900 = *CIL*, II², 7, 127a.

funéraires de Misène. Le premier concerne un marin ayant apparemment une onomastique pérégrine alors que l'inscription daterait d'après l'arrivée au pouvoir de Vespasien. Le deuxième concernerait un marin affranchi. Nous reproduisons ci-dessous la première inscription⁶⁸⁴.

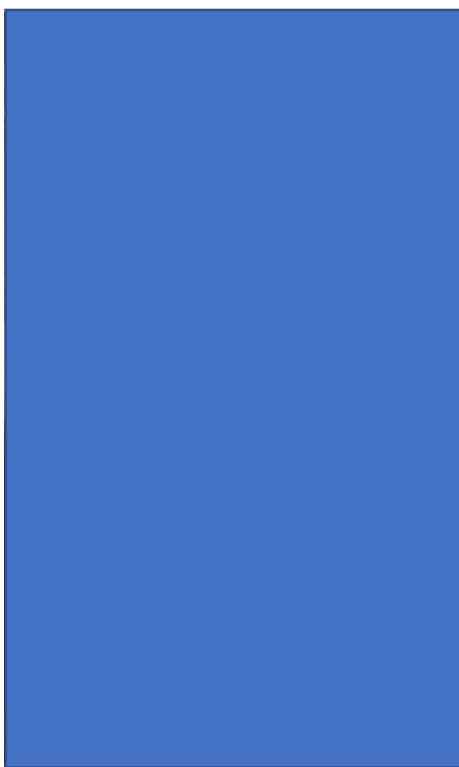
(Triere) Vesta, / Serapion / Serapionis (filius), / natio(ne) Aeg(yptius), uix(it) / ann(is) XXXV, mil(itauit) / XIII. Iulius / Archelaus, / manip(ularis) (triere) Ves(ta), / her(es), b(ene) m(erenti) / fecit.

Le formulaire est étrange et nous pourrions croire après une première lecture qu'il s'agit d'une inscription d'époque julio-claudienne. En effet, la flotte n'est pas nommée et par voie de conséquence nous ne pouvons savoir si elle portait le titre de *praetoria*. De plus, il est inhabituel que le nom du navire précède le nom du marin défunt. La plupart du temps c'est l'inverse. Enfin le défunt a une onomastique pérégrine sur laquelle nous allons revenir. Mais le formulaire concernant le dédicant correspond mieux à celui d'une inscription du II^e siècle. Nous avons ainsi les *duo nomina* (Iulius Archelaus), le grade (un *manipularis*) puis le type et le nom du bâtiment qui sont d'ailleurs les mêmes que ceux du marin défunt. Ces éléments de la partie réservée au dédicant nous laissent donc penser que cette inscription a bien été produite entre l'époque flavienne et le début du III^e siècle. Comme on peut le voir sur notre restitution de la ligne 3, nous pensons que le deuxième nom correspond au patronyme au génitif du défunt. Le F de *filius* serait ainsi sous-entendu. Le marin défunt s'appelait ainsi Serapion, fils de Serapion. C'est, à notre connaissance, la seule fois qu'un marin n'utilise pas sa dénomination romaine dans une inscription d'après l'époque flavienne. Comme nous l'avons déjà vu, il peut y avoir à la rigueur la mention de la double identité romaine et pérégrine, peut-être, si l'on s'en réfère aux dates des diplômes sur lesquelles cette double identité apparaît, à partir de la fin du II^e siècle. Nous ne pouvons qu'émettre des hypothèses sur les raisons qui auraient poussé ce marin de ne pas indiquer sa dénomination romaine comme tous ses camarades de l'époque à commencer par son héritier. Nous ne croyons pas à un sentiment « nationaliste » de ce Serapion qui était d'origine égyptienne. Cela nous semble parfaitement anachronique et si l'on pouvait être fier de ses origines, l'objet de cette fierté n'allait pas plus loin que l'horizon des confins de sa cité ou de son nome, en l'occurrence. Il serait aussi possible de considérer que le lapicide se soit trompé et ait omis d'indiquer le nom romain de Serapion de la même façon qu'il n'a pas respecté le formulaire militaire classique. Il est aussi possible que le début de l'inscription soit

⁶⁸⁴AE, 1929, 146 = EDR, 073126.

manquant comme nous pouvons le voir sur la photographie ci-dessous.

Figure 8 – L'épithaphe de Serapion



http://www.edr-edr.it/foto_epigrafi/immagini_uso/73/073126.jpg?dummy=1589461536

Il est toujours très délicat de raisonner sur une photographie et non sur le document véritable. Cependant il est possible que la partie supérieure de la pierre ait été taillée emportant le début du texte qui aurait ainsi pu contenir l'invocation aux Mânes, les *tria nomina* qu'a dû recevoir Serapion au moment de son enrôlement et pourquoi pas son grade qui devait précéder le nom de son bâtiment.

Le deuxième cas particulier concerne un probable affranchi. Nous reproduisons ci-dessous le texte du document⁶⁸⁵.

M(arcus) Arius M(arci) l(ibertus) | Princeps, | uixit an(nis) XIX, | mil(itauit) an(nis) VIII, | ex (quadri) Vesta.

Nous avons ainsi l'épithaphe de Marcus Arius Princeps qui servit pendant huit années. Il appartenait à la trière Vesta. Remarquons que s'il n'y a pas d'erreur, il se serait enrôlé à l'âge précoce de 11 ans. Le formulaire est très réduit et nous n'avons pas le nom de la flotte dans laquelle servait le marin mais étant donné le lieu de trouvaille, il ne peut s'agir que de la flotte de Misène. Nous constatons que ce personnage a une onomastique d'affranchi. Princeps serait

⁶⁸⁵*CIL*, X, 3531 = *LIIKelsey*, 50 = *EDR*, 129823.

ainsi l'affranchi de Marcus. Il est douteux que ce marin soit un affranchi et il est possible qu'il s'agisse d'une erreur. Cependant l'éditeur de la fiche du *Latin Inscriptions of the Kelsey Museum*, a compté le nombre de cas où le cognomen Princeps apparaît dans le *CIL*, X. Il arrive au résultat de 53 % de cas où celui-ci correspond au nom d'un affranchi ou d'un esclave. En fait cette statistique ne laisse qu'une chance sur deux quant au statut de ce marin : une chance sur deux d'avoir un affranchi mais aussi une chance sur deux d'avoir un ingénu. Nous indiquons ci-dessous la photographie de l'inscription.

Figure 9 – L'épithaphe de M. Arius Princeps



http://www.edr-edr.it/foto_epigrafi/immagini_uso/129/129823.jpg?dummy=1589462762

Nous pouvons ainsi constater que le L de la fin de la première ligne n'a pas la même forme que celui de MIL au début de la ligne 4. La base du second est plus longue que celle du premier. Il se pourrait ainsi que cette lettre ne soit pas un L mais un F que le lapicide n'aurait pas terminé. Si c'est le cas nous n'aurions pas un affranchi mais un fils de citoyen romain. M. Arius Princeps serait ainsi le fils de Marcus. Nous ne pouvons réellement conclure quant au statut de ce personnage. Mais il est étonnant que son ancien maître se soit séparé aussi jeune d'un esclave pour le voir partir dans la flotte. Beaucoup d'éléments doivent nous échapper quant à la vie de ce personnage. La forme étrange du L de *libertus* nous laisse perplexe. L'absence d'autres affranchis dans la flotte à l'époque considérée et le fait qu'il ne s'agit pas d'un affranchi impérial nous font penser qu'il ne s'agit que d'une erreur et qu'en fait il faudrait lire à la fin de la première ligne *M(arci) f(ilius)*.

Dans ce cas nous aurions un exemple d'un citoyen romain engagé dans la flotte. Il ne

tiendrait pas ses *tria nomina* de l'époque de son enrôlement mais de sa naissance. Nous allons voir que d'autres cas sont plus ou moins douteux.

2) Des marins citoyens romains de naissance

Les inscriptions et les diplômes militaires nous montrent qu'il y avait bel et bien des citoyens romains dans les flottes prétorienne. Nous avons répertorié dans le tableau ci-dessous les marins citoyens romains de naissance membres des flottes prétorienne présents dans les inscriptions.

Tableau 2 – Marins citoyens romains de naissance (inscriptions des flottes prétorienne)

| Nom | Grade | Flotte | Références |
|--|---|---------|--|
| <i>C. Iulius C. f. Cl(audia) Maro</i> | <i>uet(eranus) Augg(ustorum) nn(ostrorum) ex scribis</i> | Misène | <i>AE</i> , 1995, 311 = <i>EDR</i> , 102402 |
| <i>Ti. Claudius T[- f.] Arrianus, n(atione) Alexandr(inus)</i> | <i>uet(eranus)</i> | Misène | <i>AE</i> , 1974, 249 = <i>LKelsey</i> , 66 = <i>EDR</i> , 075770 |
| <i>C. Vettius C. f. Claud(ia) Gratus</i> | <i>archit(ectus)</i> | Misène | <i>CIL</i> , X, 3392, 3620 = <i>ILS</i> , 2872 = <i>EDR</i> , 160781 |
| <i>C. Marcius Volson(is) f. Serg(ia) Maximus</i> | <i>tr(ierarchus)</i> | Misène | <i>CIL</i> , X, 3361 = <i>ILS</i> , 2844 = <i>EDR</i> , 163723 |
| <i>P. Sextilius Marcellus, n(atione) Italus domu Nol(a)</i> | <i>optio</i> | Misène | <i>CIL</i> , X, 3474 = <i>EDR</i> , 122473 |
| <i>C. Iulius C(ai) [f.] Gemellinu[s]</i> | ? | Misène | <i>CIL</i> , X, 3588 = <i>EDR</i> , 157585 |
| <i>C. Iulius C. f. Fal(erna) Magnus</i> | <i>nauarc(hus) princ(eps)</i> | Misène | <i>CIL</i> , X, 8215 (p. 1010) = <i>ILS</i> , 2842 = <i>EDR</i> , 173681 |
| <i>[M. ---]nius C. [f.] An(iensis) Siluanus</i> | <i>[ueter]anus</i> | Misène | <i>CIL</i> , VI, 2491 = <i>EDR</i> , 104356 |
| <i>M. Valerius M. f. Claud(ia) Colonus Libernus Varuarinus</i> | <i>scrib(a)</i> | Ravenne | <i>CIL</i> , XI, 104 = <i>ILS</i> , 2889 = <i>EDR</i> , 145200 |
| <i>G. Mucius G. f. Claudius</i> | <i>math[e(maticus)] tr(ierarchi)</i> | Ravenne | <i>AE</i> , 1968, 471 = <i>IAtt</i> , 81 = <i>ILGR</i> , 141 |
| <i>L. Pau[---]us L. fil. Cl[audia]nus</i> | <i>tri[er(archus)]</i> | Misène | <i>CIL</i> , III, 14395 = <i>I GLS</i> , 1157 = <i>AE</i> , 1897, 96 |
| <i>C. Sulgius L. f. Pap(iria) Caecilianus</i> | <i>Nauarchus ; praepositus reliquationis ; a effectué de multiples fonctions dans d'autres corps de l'armée</i> | Misène | <i>CIL</i> , VIII, 1322, 14854 = <i>ILS</i> , 2764 = <i>ILTun</i> , 1287 = <i>IDRE</i> , II, 431 |

Toutes ces inscriptions sont datables du II^e siècle ou de la première moitié du III^e siècle⁶⁸⁶.

⁶⁸⁶Nous n'avons pas compté une inscription de Reghium qui est probablement datable du règne d'Auguste ou de

Le premier nom cité est un vétéran des Augustes. L'inscription pourrait dater soit du règne commun de Marc Aurèle et Lucius Verus soit de celui de Septime Sévère et Caracalla. Dans la dernière inscription, la flotte de Misène porte aussi les titres *pia* et *uindex* qui furent attribués aux deux flottes prétoriennes peut-être dès le règne de Caracalla. Cinq inscriptions ne mentionnent pas la tribu. Parmi elles, il y a l'*optio* P. Sextilius Marcellus originaire de Nola, une cité de Campanie. Il s'agit de son *origo* légale et non géographique. Donc même même si la filiation et la tribu ne sont pas mentionnées, il est vraisemblablement né citoyen romain. Là où la tribu est présente il n'y a aucun doute sur la citoyenneté du personnage. La filiation montre aussi que ces citoyens le sont par la naissance. Mais il se peut aussi qu'ils aient acquis la citoyenneté en même temps que leur père si celui-ci est né pérégrin. Par exemple, l'Alexandrin Ti. Claudius Arrianus pourrait avoir reçu la citoyenneté en même temps que son père si ce dernier était un soldat auxiliaire ou un marin. Quoiqu'il en soit, dans tous ces cas, le *praenomen* est mentionné dans la filiation et nous supposons qu'il ne s'agit pas forcément d'une filiation fictive. Cependant la quatrième inscription concernant le triérarque C. Marcius Maximus n'est pas « orthodoxe ». Le prénom du père n'est pas indiqué. Nous avons un simple nom Volso ou Volsonius. Volso est un nom présent en Dalmatie⁶⁸⁷. Mais Volsonius pourrait être un gentilice romain qui est certes assez rare. Pour D. Demicheli, ce personnage est bien un Dalmate et son père s'appellerait ainsi Volso⁶⁸⁸. Nous reconnaissons qu'il se pourrait que ce personnage soit d'origine pérégrine et non romaine. Cette inscription ayant été retrouvée à Misène, il se pourrait que son père fût lui aussi un marin et que le fils ait décidé de suivre le modèle paternel. Colonus, le scribe de la flotte de Ravenne, est d'ailleurs lui aussi d'origine dalmate. Il provient de Varvarina et appartient au peuple des Liburnes. Mais dans son cas, la filiation est conforme avec un statut de citoyen romain de naissance. Les deux vétérans présents dans ce tableau n'ont pas obtenu la citoyenneté romaine en quittant la flotte mais devait l'avoir avant même de s'engager étant donné qu'ils ont une filiation romaine.

Les grades ou les fonctions de la plupart de ces citoyens romains sont relativement importants et ils ne sont pas de simples soldats du rang. Cependant le grade n'est pas indiqué dans le cas du vétéran Siluanus dont l'inscription a été retrouvée à Rome. Nous n'avons pas non plus celui de Gemellinus qui fut inhumé à Misène. Il était d'ailleurs originaire de Germanie. Mis à part ces deux cas nous avons deux scribes, Colonus et Maro. L'inscription de ce dernier montre qu'il est devenu un notable de Misène. Il fut adlecté dans l'ordre des décurions de la cité puis il fut *duumvir* et curateur de l'ordre des poissonniers. Ce sont d'ailleurs ces derniers

l'époque julio-claudienne comme le laissent entendre son formulaire laconique et l'absence du nom de la flotte (*AE*, 1975, 284 = *EDR*, 076116). Il y apparaît deux triérarques portant les *tria nomina*. L'un a une filiation pérégrine et l'autre (le dédicant) est dit fils de Caius.

⁶⁸⁷*CIL*, III, 2968a, 3053, 3148, 13259, 14322(10) et on y trouve aussi le gentilice Volsonius (*OPEL*, IV, p. 182).

⁶⁸⁸D. Demicheli, 2015, p. 391-398, p. 396, n°59.

qui ont commandité la statue et sa base sur laquelle se trouve l'inscription en question. Nous ne connaissons rien de la vie de ce personnage mais il est possible qu'il ne devait pas être un marin comme les autres et devait soit être issu du milieu militaire soit d'une famille ayant suffisamment de relations pour lui fournir une bonne éducation lui ayant permis de devenir scribe puis, après son service, pour intégrer l'ordre des décurions de sa cité. C. Vettius Gratus est un architecte. Il devait participer à la conception des navires de la flotte de Misène. Il ne devait certes pas être un simple *faber* et ainsi avoir une position importante au sein de la flotte. Nous avons aussi trois triérarques et deux navarques dont un *nauarchus princeps*. Nous verrons plus loin que ce dernier était peut-être un navarque en chef. Ainsi les citoyens romains de naissance que nous avons relevés dans les flottes prétoriennes avaient pour la plupart des grades ou des fonctions importants. Ils étaient donc issus de familles qui ne devaient pas être les plus misérables ou les plus fragiles de la société. Il est possible qu'un certain nombre soit issu des milieux militaires et ou de la petite notabilité locale. Leur famille devait avoir un réseau suffisamment efficace pour accélérer leur carrière, voire pour leur octroyer dès le départ des situations enviables au sein de la flotte. On pourrait se demander alors pourquoi ces familles n'auraient pas envoyé leurs rejetons vers des unités de l'armée plus « noble » que la flotte. Ces réseaux n'étaient peut-être pas assez puissants pour intégrer rapidement un grade intéressant dans la légion. Peut-être valait-il mieux être triérarque ou scribe dans une flotte que simple *gregalis* dans la légion. Dans le cas de l'architecte par exemple, les compétences de ces personnages acquises sans doute lors de la formation scolaire devaient être très recherchées par l'administration militaire. Ils devaient ainsi jouir d'un statut privilégié.

Le dernier exemple est particulier. Il est sans doute assez tardif comme la mention des épithètes *pia uindex* le laisse entendre. C. Sulgius Caecilianus n'a pas commencé sa carrière dans la flotte mais comme *optio* des pérégrins. Il accomplit plusieurs fonctions dans plusieurs types d'unités différentes. Il fit deux passages dans la flotte de Misène, tout d'abord en tant que navarque puis en tant que *praepositus reliquationis*, c'est-à-dire qu'il commandait aux marins restés à Misène alors que le gros des troupes était parti avec le préfet en mission. L'inscription a été réalisée alors qu'il était préfet de camp de la légion III *Cyreanica*. Ce cas est donc tout à fait exceptionnel et ce personnage a réussi à intégrer des milieux bien plus influents que ceux des triérarques, scribes et autres petits notables de Misène.

Cependant nous ne pensons pas pour autant que tous les cadres des flottes prétoriennes étaient forcément des citoyens romains. Assez peu de triérarques et de navarques ont indiqué leur origine mais de nombreux centurions ont clairement indiqué leur *origo* provinciale⁶⁸⁹.

⁶⁸⁹Par exemple : AE, 1979, 160 = EDR, 077326 ; CIL, X, 3370 = ILS, 2850 = EDR, 157890 ; CIL, X, 3372 = EDR, 126624 ; CIL, X, 3374 = EDR, 129227 ; CIL, X, 3376 = ILS, 2849 = EDR, 157588 ; CIL, X, 3381 = EDR, 157901 ; CIL, X, 3383 = EDR, 161433 ; CIL, X, 3572 = EDR, 128589 ; CIL, X, 6800 (p. 991) = EDR, 163032 ; CIL, XI,

Les deux derniers diplômes selon la chronologie de publication des constitutions montrent que les bénéficiaires sont des citoyens romains d'origine. Le premier est en date du 28 décembre 247 pour un *optio* d'une flotte de Misène qui s'appelle *Titus Flavius T. fil. Alexander*. Il se dit d'ailleurs Italien d'origine (*n(atione) Italicus*) et originaire de Misène (*d(omo) Misen(um)*)⁶⁹⁰. Le deuxième diplôme est daté du 25 décembre 249 ou 250 et il a été émis pour la flotte de Ravenne⁶⁹¹. Son bénéficiaire est un *librar(ius) sesq(ui)pl(ici)arius*, [*L. A?*]merinus *L. fil. Sempro[nia]nus* qui est originaire d'Ateste (*dom(o) Ateste*). Dans les deux cas, les marins portent les trois noms et leur filiation montre qu'ils sont fils de citoyens romains. Le premier est Titus, fils de Titus, et le deuxième est fils de Lucius. Il se peut ainsi que le prénom de ce dernier soit aussi Lucius. Remarquons l'emploi de l'abréviation *fil.* au lieu de *f.*, *f(ilius)*. L'abréviation *fil.* s'emploie normalement aux I^{er} et II^e siècles pour désigner « fille de », *fil(ia)*. On voit l'apparition de l'abréviation *fil.* pour *fil(ius)* à partir d'un diplôme du 30 août 212⁶⁹² pour un marin de la flotte de Misène, *M(arcus) Didius Hellanici fil. Heliodorus*. Pour revenir à nos deux derniers bénéficiaires, ce sont donc des citoyens romains de naissance d'autant plus que leur origine géographique est italienne. Ils sont issus de cités, Misène et Ateste, qui sont en ce milieu du III^e siècle après J.-C. bien sûr pourvues du droit romain. Misène est la base de la flotte du même nom et on pourrait imaginer que L. Flavius Alexander pourrait être le fils d'un marin vétérane devenu citoyen romain grâce à son service dans la flotte. Le deuxième [A]merinus Sempronius est originaire d'une petite cité d'Italie du nord dans le bassin du Pô. C'est-à-dire la région X de Vénétie-Histrie. Cette petite cité se trouve d'ailleurs à peu de distance de Ravenne. Dans ces deux cas tardifs, nous avons donc un recrutement local, à Misène ainsi que dans une cité proche de Ravenne. Nous discuterons dans la partie sur les bassins de recrutement de la possibilité de la présence de marins d'origine italienne dans les flottes prétoriennes.

Pour résumer, si l'on s'en tient à ce que nous livrent les diplômes militaires des deux flottes prétoriennes, nous avons trois époques différentes concernant la dénomination des marins. La première, allant de 52 à une date indéterminée avant 100, voit les marins utiliser leur nom et leur filiation de pérégrins. Durant la deuxième période commençant en 100 au plus tard (mais peut-être dès 74 au plus tôt), les marins utilisent les trois noms et une filiation pérégrine. Cette deuxième période s'arrête à une date inconnue entre 229 et 247. Puis, pour les deux derniers

340 ; *EE*, VIII, 1, 711 = *EDR*, 086446.

⁶⁹⁰*CIL*, XVI, 152.

⁶⁹¹*CIL*, XVI, 154.

⁶⁹²*RMD*, I, 74.

diplômes connus concernant les flottes prétoriennes, nous avons deux marins manifestement fils de citoyens romains.

Avant de confronter cette chronologie à ce que nous révèlent les quelques diplômes connus concernant les flottes provinciales, nous allons d'ores et déjà essayer de déceler s'il existait des règles d'attribution des nouveaux noms romains aux recrues pérégrines.

3) Des règles d'attribution des nouveaux noms ?

Nous avons vu avec l'exemple de la recrue égyptienne Apion annonçant à son père qu'il s'appelait dorénavant Antonius Maximus que l'octroi des trois noms se faisait dès l'arrivée dans l'unité de rattachement, Misène en l'occurrence. Mais comment se faisait le choix du nouveau nom donné aux marins ? Y avait-il une règle ou non ? Nous sommes de l'avis de M. Reddé quand il affirme qu'il semble que le choix des noms des marins se fait en dehors de toute règle dominante⁶⁹³. Normalement durant le Haut-Empire, quand un pérégrin devient citoyen romain et reçoit les *tria nomina*, il prend le *praenomen* et le gentilice de l'empereur qui lui a octroyé la citoyenneté⁶⁹⁴. Le cognomen peut correspondre à l'ancien nom de pérégrin. Nous avons de multiples exemples de cela avant même la constitution antoninienne de 212 et l'apparition d'un très grand nombre de *Marci Aurelii*, prénom et gentilice de Caracalla. Ainsi lorsque Trajan donna en privilège spécial la citoyenneté romaine en bloc à toute la cohorte milliaire I *Brittonum* avant même la fin du service des auxiliaires, l'ensemble des bénéficiaires prirent le prénom et le gentilice de l'empereur et leur ancien nom comme cognomen⁶⁹⁵. Ainsi le fantassin Nouantico, fils d'Adcobrouatus, originaire de Ratae (l'actuelle Leicester) en Bretagne devint par la faveur de Trajan : M. Vlpus Nouantico. Mais en ce qui concerne les marins, il n'est pas obligatoire que ceux-ci prennent le nom de l'empereur régnant au moment de leur enrôlement étant donné le relatif petit nombre de gentilices impériaux qui nous sont parvenus parmi les soldats des flottes. Afin d'évaluer le poids des marins ayant les *duo nomina* d'un empereur, nous les avons rassemblés dans le tableau ci-dessous. Ce tableau a été constitué en prenant les gentilices impériaux quand ils apparaissaient avec le prénom et le gentilice d'un empereur mais aussi quand le gentilice seul était présent. Dans ce dernier cas, nous avons accordé le bénéfice du doute et considéré que le marin pouvait avoir aussi le prénom de l'empereur correspondant. C'est la raison pour laquelle le prénom est mis entre parenthèses dans le tableau. Les gentilices

⁶⁹³M. Reddé, 1986, p. 531.

⁶⁹⁴Un ancien esclave affranchi recevait le prénom et le gentilice de son ancien maître et prenait comme *cognomen* son ancien nom unique d'esclave.

⁶⁹⁵*CIL*, XVI, 160 : ce diplôme est issu d'une constitution du 11 août 106.

sont classés par ordre chronologique des empereurs ou des dynasties portant le gentilice en question. Les *Marci Aurelii* peuvent poser problème en ce sens qu'il s'agit des *duo nomina* de Marc Aurèle mais aussi des Sévères à partir de Caracalla. Nous pensons que la plupart des *Marci Aurelii* correspondent à la dynastie sévérienne. Nous reviendrons sur ce point plus en détail dans la partie sur la possibilité que les marins des flottes prétoriennes puissent ne pas être citoyens romains malgré le port des *tria nomina*. L'édit de Caracalla de 212 ayant produit de nombreux *Marci Aurelii*, nous avons préféré considérer qu'il est plus probable qu'un marin s'appelant Marcus Aurelius ait été en activité durant la première moitié du III^e siècle plutôt que durant la deuxième moitié du II^e. De plus, des marins peuvent porter des *duo nomina* impériaux d'un empereur du passé. En revanche, nous n'avons pas mis de parenthèses pour les marins portant les noms Titus Aurelius et Lucius Aurelius. Les premiers *duo nomina* peuvent être une référence à l'empereur Antonin le Pieux et les seconds aux empereurs Lucius Verus et Commode. Ce dernier les porta dans les premières années de sa vie et s'appela Lucius Aelius Aurelius Commodus à partir de 191.

Tableau 3 – Les gentilices impériaux dans les inscriptions des flottes prétoriennes

| <i>Duo nomina</i> impériaux | Flottes de Misène et de Ravenne |
|-----------------------------|---------------------------------|
| (C.) Iulius | 92 |
| (Ti.) Iulius | 2 |
| (Ti.) Claudius | 16 |
| (T.) Flavius | 18 |
| (M.) Cocceius | 1 |
| (M.) Vlpianus | 4 |
| (P.) Aelius | 9 |
| T. Aurelius | 4 |
| L. Aurelius | 1 |
| (M.) Didius | 3 |
| (L.) Septimius | 1 |
| (M.) Aurelius | 37 |
| Total | 188 |

Nous avons donc au total 188 marins portant soit des *duo nomina* soit le gentilice seul d'un empereur. Or dans les inscriptions apparaissent un total de 940 gentilices de marins. Nous obtenons ainsi un rapport de 20 %. Donc un marin sur cinq présents dans les inscriptions porte un nom faisant référence à un empereur. Ce rapport devait être plus faible encore en raison de deux points : la très grande fréquence des *duo nomina* Caius Iulius au sein de l'ensemble de la

population de l'Empire à toutes les époques et le fait que nous avons compté des gentilices sans prénom. Ce dernier pouvait ne pas correspondre à celui d'un empereur.

Le gentilice Iulius est en effet présent en quantité considérable par rapport aux autres gentilices impériaux. Mais il ne faut pas y voir une référence spéciale au nom de l'empereur Auguste et encore moins à Caligula. De plus, l'extrême majorité des marins référencés ici se sont engagés à partir de l'époque flavienne, durant le II^e siècle ou le début du III^e siècle. Comme nous l'avons déjà dit, nous ne connaissons que très peu de marins durant le règne d'Auguste et durant la période julio-claudienne et ces marins ne recevaient pas les *tria nomina* lors de leur enrôlement. Les affranchis impériaux présents parmi les triérarques et les navarques enrôlés avant l'époque flavienne constituent une exception. Ils ne prenaient pas le nom de l'empereur en s'engageant, il l'obtenait au moment de leur affranchissement. Celui-ci devait ainsi être survenu avant l'engagement ou l'affectation dans une unité militaire. Par exemple un des deux marins ayant porté les *duo nomina* de Tibère figurant dans ce tableau était un triérarque⁶⁹⁶. Il a déjà été mentionné un peu plus haut dans la partie sur l'étude du statut servile ou ingénu des marins durant l'époque julio-claudienne. L'inscription est d'ailleurs assez bien datable étant donné qu'il se dit *libertus* d'Auguste et d'Augusta. Son décès a donc dû survenir après 14, date à laquelle Livie prit le titre d'Augusta. Ti. Iulius Diogenes ne put intégrer la flotte qu'après son affranchissement qui a dû intervenir entre 14 et 29. Il est aussi fort probable qu'il a été intégré à un haut rang dans la flotte et pourquoi pas directement au grade de triérarque. Diogenes devait être un homme de confiance de l'empereur ou de son entourage proche et fut affecté à un poste de commandement. Nous sommes donc loin du cas des marins ingénus pérégrins provenant des provinces.

Le gentilice Iulius est un cas limite en ce sens qu'il était devenu très courant et il pouvait avoir perdu toute référence directe au nom de Jules César ou d'Auguste. De plus, dans certains cas, le prénom d'un marin s'appelant Iulius peut ne pas être Caius étant donnée la méthode de comptabilisation employée. Nous avons ainsi parmi les nombreux exemples à notre disposition un Marcus Iulius Montanus appartenant à la flotte de Ravenne et un Titus Iulius Numisianus, marin de la flotte de Misène⁶⁹⁷. Ces derniers cas ne rentrent donc pas dans le recensement que nous avons effectué. Outre Iulius, d'autres noms d'empereurs ont été attribués aux marins alors que ceux-ci se sont enrôlés bien après leur règne. Nous pouvons plus aisément le mettre en valeur à partir des diplômes militaires. Nous avons fait la liste ci-dessous des marins portant un gentilice impérial dans les diplômes des flottes prétoriennes qui nous sont parvenus⁶⁹⁸ :

⁶⁹⁶CIL, X, 3358 = ILS, 2818 = EDR, 126868.

⁶⁹⁷CIL, XI, 46 et CIL, X, 3579 = EDR, 157908 respectivement.

⁶⁹⁸Comme pour les inscriptions, nous n'avons pas pris en compte les gentilices impériaux dont les prénoms ne correspondaient pas à celui de l'empereur impérial en question. Par exemple Marcus Iulius Fuscus, un Besse de la flotte de Misène dont le diplôme date de 119 (AE, 2014, 1618).

- *M. Vlpius Riuozis*, un Besse de la flotte de Ravenne dont le diplôme date de 142⁶⁹⁹.
- *Ti. Claudius Masculus*, un Boien de Pannonie de la flotte de Misène dont le diplôme date de 145⁷⁰⁰.
- *C. Iulius [---]*, un marin de la flotte de Misène originaire de Nicopolis en Thrace dont le diplôme date de 160⁷⁰¹.
- *P. Aeli[us ---]*, sans doute un Thrace de la flotte de Misène dont le diplôme date de 160⁷⁰².
- *C. Iulius Bithus*, un Thrace de la flotte de Misène dont le diplôme date de 160⁷⁰³.
- *[M. V]lpius Martialis*, un Pannonien d’une des deux flottes prétoriennes dont le diplôme date du début du règne de Commode⁷⁰⁴.
- *C. Iulius Iulianus*, originaire de Nouiodunum en Mésie inférieure, membre de la flotte de Ravenne, son diplôme date de 202⁷⁰⁵.
- *C. Iulius Domitianus*, originaire d’Antioche en Syrie Coelé, membre de la flotte de Ravenne dont le diplôme date de 206⁷⁰⁶.
- *M. Didius Heliodorus*, originaire de Pompeiopolis en Cilicie, membre de la flotte de Misène dont le diplôme date de 212⁷⁰⁷.
- *M. Aurelius Bassus*, originaire de Nicopolis en Mésie inférieure, membre de la flotte de Ravenne dont le diplôme date de 221⁷⁰⁸.
- *C. Iulius Montanus*, originaire de Doliché en Syrie, membre de la flotte de Ravenne dont le diplôme date de 221⁷⁰⁹.
- *M. Aurelius Victor*, originaire de *Nicopolis* en Mésie inférieure, membre de la flotte de Ravenne dont le diplôme date de 224⁷¹⁰.
- *M. Aurelius Statianus*, originaire de Nicopolis en Mésie inférieure, membre de la flotte de Ravenne dont le diplôme date de 225⁷¹¹.
- *M. Aurelius Valens*, originaire de Cibalis en Pannonie inférieure, membre de la flotte de Ravenne dont le diplôme date de 225⁷¹².
- *T. Flavius Alexander*, originaire de Misène, membre de la flotte de Misène dont le diplôme

⁶⁹⁹*RMD*, V, 392 = *AE*, 2004, 1921.

⁷⁰⁰*AE*, 2008, 1111.

⁷⁰¹*RMD*, V, 425 = *AE*, 1997, 1769.

⁷⁰²*AE*, 2007, 1789.

⁷⁰³*RMD*, II, 105 = *AE*, 1975, 245.

⁷⁰⁴*AE*, 2007, 1790.

⁷⁰⁵*RMD*, V, 449 = *AE*, 2001, 2161 = *RGZM*, 45.

⁷⁰⁶*RMD*, III, 189 = *AE*, 1993, 1789.

⁷⁰⁷*RMD*, I, 74.

⁷⁰⁸*RMD*, V, 457/317 = *AE*, 2001, 2165 = *RGZM*, 53.

⁷⁰⁹*RMD*, IV, 307 = *AE*, 1995, 1565.

⁷¹⁰*RMD*, V, 463 = *AE*, 2012, 1947 = *AE*, 1999, 1354.

⁷¹¹*RMD*, IV, 311 = *AE*, 1999, 1363.

⁷¹²*RMD*, IV, 312/194 = *AE*, 1999, 900.

date de 247⁷¹³.

Ainsi sur un total de 47 gentilices identifiés dans les diplômes militaires des flottes prétoriennes depuis le passage aux *tria nomina*, on compte 15 gentilices impériaux⁷¹⁴, soit pratiquement un tiers. La proportion est un peu plus forte que celle des inscriptions funéraires de Misène et Ravenne mais elle lui est tout à fait comparable.

Nous constatons que de nombreux marins ne peuvent avoir pris le nom de l'empereur régnant. C'est le cas des cinq *Caii Iulii*, de Tiberius Claudius et de Titus Flavius qui se sont engagés à des dates très tardives par rapport au règne de l'empereur dont il porte le nom. Seul le dernier, T. Flavius Alexander est fils de Titus. Certes il pourrait être en 219, date de son enrôlement, le dernier rejeton d'une famille détenant la citoyenneté romaine depuis les Flaviens. Mais même dans ce cas, ce marin ne doit pas son nom à l'empereur régnant au moment de son engagement. Tous les autres marins ont une filiation pérégrine ce qui rend impossible une généalogie impériale. Sur la base de ces exemples, il est donc impossible dans la grande majorité des cas de dater la plupart des inscriptions funéraires en fonction des gentilices impériaux qui y apparaissent. Les gentilices impériaux fournissent à la rigueur un *terminus post quem*.

Cela étant dit, quelques marins doivent sans doute leurs noms à l'empereur en titre au moment de leur enrôlement. Ainsi le nom de M. Vlpius Riuozis quand il s'est engagé en 116 devait faire référence à Trajan, et celui de P. Aelius[---] à Hadrien en 134. Quant à M. Didius Heliodorus, il porte le prénom et le gentilice de l'éphémère empereur Didius Julianus qui régna du 28 mars au 1^{er} juin 193. Mais cette période ne correspond pas vraiment à l'année d'incorporation d'Heliodorus qui doit être 184. Or on pense que Didius Julianus fut gouverneur en Bithynie entre 185 et 189⁷¹⁵. Il se pourrait donc qu'Heliodorus ait pris les noms du gouverneur de la province dans laquelle il se trouvait au moment de son engagement. Cette province n'est pas celle de sa naissance car il est né en Cilicie mais celle d'où vient sa femme Didia Thryphena laquelle est dite sur le diplôme *Nicensi ex Bithyn(ia)*. Cela voudrait dire que Heliodorus se serait enrôlé dans la flotte de Misène en Bithynie où il aurait passé la *probatio* et l'enregistrement de son nouveau nom. Cela ne correspond pas vraiment à ce que nous laisse entendre la lettre d'Apion où ce dernier part pour Misène afin de s'enrôler et ce n'est qu'une fois arrivé sur la base qu'on lui attribue les *tria nomina*⁷¹⁶. Dans le cas d'Heliodorus, il faudrait

⁷¹³CIL, XVI, 152.

⁷¹⁴Signalons ici que sur la quinzaine de diplômes pour des marins des flottes provinciales, un seul porte un gentilice impérial : *C. Iulio C. f. [---]*, membre de la flotte de Mésie dont le diplôme date de 112 (*RMD*, V, 344 = *AE*, 2003, 1549).

⁷¹⁵D'après *Brill's New Pauly*, IV, col. 388 : Didius Julianus fut gouverneur en Germanie jusqu'en 184/185 ensuite gouverneur du Pont-Bithynie puis proconsul d'Afrique en 189/190.

⁷¹⁶BGU, 423.

imaginer une autre procédure dans laquelle il ne serait plus nécessaire d'aller à Misène pour s'enrôler dans la flotte du même nom. Il semble que la lettre d'Apion soit antérieure au règne de Commode et date plutôt de la première moitié du II^e siècle. Si Heliodorus porte bien des *duo nomina* faisant allusion au gouverneur de Bithynie, nous aurions ainsi un indice quant à une décentralisation des procédures d'incorporation dans la flotte de Misène. Mais nous reconnaissons que nous ne pouvons apporter de conclusion sur un cas unique et douteux.

Les quatre *Marci Aurelii* font référence à la constitution de 212 et au nom de Caracalla, mais ils se sont engagés avant cette date selon les dates de remise des diplômes. Nous reviendrons sur ce point dans la sous-partie suivante consacrée au statut des marins. En effet, ces marins ont peut-être abandonné leurs anciens *tria nomina* pour prendre les noms de Caracalla. Nous nous interrogerons ainsi sur la valeur juridique des *tria nomina* reçus au moment de l'engagement. Nous voyons ainsi qu'en général, les marins n'obtiennent pas les noms de l'empereur régnant même si parfois cela peut être le cas. Les marins ne se trouvent donc pas dans la même situation que les *equites singulares Augusti* dont 90 % d'entre eux portent un gentilice impérial. M. P. Speidel remarque aussi que les noms qui ne sont pas impériaux sont plus nombreux après 193, date de l'accession au pouvoir de Septime Sévère⁷¹⁷. Pour le savant, il se pourrait que les *equites singulares* n'ayant pas de gentilice impérial aient déjà les trois noms au moment de leur entrée au service personnel de l'empereur, surtout à la fin du II^e siècle où l'on pouvait trouver beaucoup de citoyens romains dans les troupes auxiliaires. Nous ne sommes donc pas dans le même cas de figure et on ne peut faire de parallèle entre les flottes et ce corps d'élite de l'armée dans les pratiques onomastiques de l'administration militaire.

Ainsi il ne semble pas y avoir de réelles règles d'attribution des nouveaux noms dans les flottes ou, s'il n'y en a jamais eu, elles devaient être propres à une situation donnée, à une époque donnée et en un lieu donné. Les inscriptions funéraires sur lesquelles apparaissent les *tria nomina* des marins ne fournissent aucun critère permettant de définir une règle précise de choix des nouveaux noms. Parfois deux personnes se disant frères ne portent pas le même gentilice⁷¹⁸. C'est le cas notamment de T. Licinius Memor et de M. Nonius Aquilinus, de M. Antonius Rufinus, de L. Aemilius Vitalis, de C. Octavius Fronto et de C. Iulius Fabianus⁷¹⁹. Dans la flotte de Ravenne, nous avons Marcus Vitelu (*sic*) Titianus dont le frère est Mindius Titianus⁷²⁰. Dans ce dernier cas, il se peut que Marcus ait deux cognomina Vitelus et Titianus. Il se peut aussi que le L et le dernier I de Vitelius soient emmêlés comme cela arrive parfois.

⁷¹⁷M. P. Speidel, 1965, p. 61 et 1994, p. 10-11.

⁷¹⁸Nous reviendrons plus loin (partie IV) sur la signification du terme *frater* dans les inscriptions des marins.

⁷¹⁹*CIL*, X, 3598, 3523 et 3443 respectivement.

⁷²⁰*CIL*, XI, 110.

N'ayant pas eu accès à une photo de la pierre, nous ne pouvons trancher. Pour l'instant nous penchons plutôt pour deux gentilices différents : Vitelius et Mindius. Mais notons que les deux frères ont le même cognomen, Titianus. Le fait que des frères ne portent pas le même gentilice provient peut-être de la période de leur enrôlement. Ils n'auraient pas eu le choix de leur nom qui leur aurait été imposé arbitrairement par les autorités responsables de l'enregistrement des recrues. Toutefois il se peut aussi que l'emploi de « frère » ne veuille pas toujours dire frère de sang mais frères d'armes. Ce terme pourrait ainsi dénoter un lien de camaraderie plus qu'un lien familial. Cependant certains marins se disant frères dans les inscriptions funéraires portent effectivement le même gentilice. C'est le cas notamment des deux frères homonymes de la flotte de Ravenne, s'appelant tous les deux Marcus Aurelius Romanus⁷²¹ et de Caius et Marcus Iulius Marinus, originaires de Syrie⁷²². Dans le premier cas, il est possible que les deux personnes ne soient pas des frères biologiques étant donné le grand nombre de *Marci Aurelii*. Dans le deuxième cas même si le gentilice Iulius est lui aussi très répandu, il est vraisemblable que les deux personnes soient effectivement frères et ainsi les autorités chargées de l'enregistrement ont dû laisser choisir leurs noms aux recrues.

Une autre inscription concernant la flotte de Ravenne, nous montre vraisemblablement trois frères biologiques, tous originaire de Dalmatie⁷²³. Deux frères portent le même gentilice : M. Valerius Capito et M. Valerius Saturninus. Le troisième s'appelle M. Sestius Pudens. Or l'inscription commémore Saturninus décédé à 20 ans après 6 mois de service et le frère aîné Pudens décédé à 28 ans après 8 ans de service. Il est donc fort possible que Capito et Saturninus se soit enrôlé en même temps. Ils auraient alors reçu mêmes *duo nomina*. Pudens enrôlé huit ans plus tôt aurait ainsi reçu un autre gentilice. Ce dernier exemple montre bien qu'il ne devait pas exister de règles durables quant à l'octroi des noms aux recrues. Il serait possible que selon les époques ou selon les cadres chargés des enregistrements de mêmes *duo nomina* soient délivrés à l'ensemble des recrues venant d'arriver.

Un exemple pourrait laisser entendre que le changement de nom s'effectuait aussi pour les recrues dont le père porte aussi les *tria nomina* et donc pour les citoyens romains. Nous avons en effet un jeune marin de la trière Ceres, M. Iulius Valens décédé à 23 ans après deux années de service⁷²⁴. Or le dédicant est son père M. Antonius Valens. Mais nous ne savons pas s'il est lui-même un marin. Nous verrons dans la partie IV qu'il est possible que les enfants reçoivent un gentilice différent de celui du père ou de la mère sans que cela traduise forcément une obligation légale. Donc il est possible que le fils ait reçu un gentilice différent du père à la

⁷²¹ *CIL*, VI, 3151.

⁷²² *CIL*, X, 3450 = *EDR*, 146574.

⁷²³ *CIL*, XI, 343 = *EDR*, 140948.

⁷²⁴ *CIL*, X, 3592 = *EDR*, 144502.

naissance et non pas lors de son enrôlement. Nous ne voyons pas pour quelle raison un fils de citoyen romain aurait dû changer de nom au moment de son enrôlement et échanger ses *tria nomina* pour d'autres. D'ailleurs dans le cas présent, le fils a le même cognomen que le père, Valens. Ce choix n'est pas un hasard et doit traduire la volonté du père à la naissance⁷²⁵.

La plus grande diversité est aussi visible en ce qui concerne les *cognomina*. Certains *cognomina* sont sans doute formés à partir du nom de pérégrin du marin. C'est par exemple le cas de Lucius Bennius Beuza⁷²⁶, de D. Numitorius Tarammo⁷²⁷. D'autres marins prennent ou reçoivent un cognomen latin. Par exemple nous avons L. Domitius Valens⁷²⁸. On pourrait multiplier les exemples à partir des inscriptions funéraires. Nous avons aussi constaté plus haut qu'il était possible que le cognomen ne corresponde pas du tout à l'idionyme du marin. En effet, l'ensemble des marins mentionnant leur double identité romaine et pérégrine qui sont parvenus jusqu'à nous montre que ceux-ci ont des *cognomina* purement latin différents de leur nom pérégrin. Nous pouvons ainsi suivre M. Reddé quand il écrit que souvent il semble n'y avoir aucun lien entre le nouveau nom de la recrue et son ancien nom de pérégrin. Il n'est pas rare de puiser dans le fonds des noms traditionnels romains et dans ce cas, cela ne laisse aucune possibilité de remonter à l'origine du marin⁷²⁹. Mais certains *cognomina* n'ont peut-être pas été choisis au hasard. O. Salomies évoque la possibilité que le cognomen ait été choisi dans certains cas à partir de celui du préfet de la flotte au moment de l'engagement⁷³⁰. Ainsi nous avons dans la flotte de Ravenne, deux marins dont le cognomen est Seneca : C. Cassius Seneca et M. Pompeius Seneca⁷³¹. Or un des préfets de la flotte de Ravenne sous Hadrien s'appelait M. Calpurnius Seneca et il fut en charge entre 127/129 et 131/132⁷³², en tout cas avant le 15 septembre 134 où il apparaît comme préfet de la flotte de Misène dans un diplôme issu d'une constitution en faveur de la même flotte⁷³³. Il en va de même pour le cognomen Albanus. En effet, ce cognomen est porté par deux marins de Misène l'un originaire de Corse, Cassius

⁷²⁵Nous verrons aussi plus bas qu'il est possible que les marins reçoivent les *tria nomina* sans pour autant avoir la citoyenneté romaine. Si cela est le cas et si le père est un marin en service, le fils n'était pas encore citoyen romain au moment de son enrôlement. Les bureaux d'enregistrement lui auraient donc donné de nouveaux *tria nomina* ou plutôt de nouveaux *duo nomina* étant donné l'homonymie du cognomen avec celui du père. Cependant nous voyons mal pourquoi donner de nouveaux *tria nomina* à quelqu'un en portant déjà (au-delà des problèmes légaux que soulèvent le port des *tria nomina* sans avoir la citoyenneté romaine).

⁷²⁶*RMD*, III, 142 = *AE*, 1989, 315.

⁷²⁷*CIL*, XVI, 79.

⁷²⁸*RMD*, I, 44 = *AE*, 1958, 89 = *AE*, 1959, 162.

⁷²⁹M. Reddé, 1986, p. 529-530.

⁷³⁰O. Salomies, 1996, p. 167-186, p. 171.

⁷³¹*CIL*, XI, 49 et 90 respectivement. On pourrait aussi citer un marin de la flotte de Misène, C. Cocceius Turbo dont le cognomen pourrait faire allusion à celui de Q. Marcius Turbo, préfet de la flotte de Misène sous Trajan entre 114 et 116/117.

⁷³²*AE*, 2014, 1620.

⁷³³*CIL*, XVI, 79.

Albanus⁷³⁴ et l'autre de Nicée en Bithynie *T. Suillius Albanus qui et Thimotheus Menisci f.*⁷³⁵ Or en 127 la flotte de Ravenne était commandée par L. Numerius Albanus qui est connu par des diplômes issus de deux constitutions pour cette flotte en date de 121/122 et de 127⁷³⁶. Il arrivait souvent que le préfet de la flotte de Ravenne devienne plus tard celui de Misène dans l'avancement de sa carrière. Si ce fut le cas de ce préfet, son cognomen aurait pu inspirer nos deux marins ou les services chargés de l'attribution des nouveaux noms. Il se pourrait aussi que le cognomen du préfet de la flotte de Misène, Tuticanus Capito connu par de multiples diplômes en faveur de la flotte de Misène et en poste entre le 6 février 158 et le 7 février 160 ait servi d'inspiration pour de nombreux marins de cette même flotte. Nous avons en effet un M. Flavius Capito, un L. Lucretius Capito, un M. Antonius Capito, un C. Arrius Capito, un C. Iulius Capito et un C. Mussidius Capito⁷³⁷. Il est vrai que la constitution de 158 est connue par deux diplômes⁷³⁸ et celle de 160 par pas moins de quinze⁷³⁹. Nous ne pouvons affirmer à coup sûr que tous les cognomina Capito survenant dans les inscriptions de Misène font tous allusion au préfet Tuticanus mais leur grand nombre relatif de même que celui tout aussi important des diplômes émis sous le commandement de ce dernier sont autant d'indices qui nous semblent concordants. Il ne nous paraît donc pas invraisemblable qu'en certaines circonstances le cognomen du préfet de la flotte ait pu servir d'inspiration soit aux services d'enregistrement des recrues soit aux nouveaux marins eux-mêmes.

Certains diplômes semblent montrer que les marins pouvaient s'inspirer de leur patronyme. Ainsi nous avons un M. Lollius Neon, fils de Lollus. Il est originaire de Laertes en Pamphylie⁷⁴⁰. Il apparaît que ce marin ait choisi ou que l'on ait choisi pour lui le nom de son père. Son patronyme a été transformé en gentilice. Il est probable aussi que son nom de pérégrin ait été transformé en cognomen. Ajoutons toutefois que le nom du père a été orthographié différemment dans le texte de l'*intus* du diplôme où nous lisons Polli au lieu de Lolli. Un autre marin de la flotte de Misène s'est servi de son patronyme comme d'un cognomen. Il s'agit de L. Domitius Valens, fils de Valens, venu de Selinos en Cilicie⁷⁴¹. Le nom Valens semble même être un marqueur de cette famille. En effet, un des enfants du marin, mentionné sur le diplôme s'appelle aussi Valens. Ce nom semble donc se transmettre de génération en génération. Le

⁷³⁴AE, 1979, 166.

⁷³⁵CIL, X, 3406 = ILS, 2886 = EDR, 152036 ; il est peut-être la même personne que le dédicant de CIL, X, 3553 = LIKelsey, 54 = EDR, 115994 à un iota près, T. Sullius Albinus ; une erreur du lapicide ?

⁷³⁶RGZM, 21 et CIL, XVI, 72 respectivement.

⁷³⁷CIL, X, 3400 = LIKelsey, 26 = EDR, 115540 ; CIL, X, 3518 = EDR, 162564 ; CIL, X, 3521 = EDR, 162507 ; CIL, X, 3534 = EDR, 138004 ; CIL, X, 3578 = EDR, 157598 ; CIL, X, 3585 = ILS, 2832 = EDR, 157593 ; CIL, X, 3610 = EDR, 153089.

⁷³⁸RMD, III, 171 et AE, 2007, 1787.

⁷³⁹RMD, II, 105 ; RMD, III, 172 ; RMD, IV, 277 ; RMD, V, 425, 426, 427 (= AE, 2006, 1854) ; AE, 2006, 1855, 1856, 1857, 1858, 1859, 1860 ; AE, 2007, 1789 ; ZPE, 218, 2021, p. 291 ; RGZM, 39.

⁷⁴⁰RMD, I, 38 ; il s'agit d'un diplôme de 139 pour la flotte de Misène.

⁷⁴¹RMD, I, 44 = AE, 1958, 89 = AE, 1959, 162 ; il s'agit d'un diplôme pour la flotte de Misène de 145.

marin en s'engageant serait donc parvenu à imposer son choix.

Il y a aussi un cas « limite », serait-on tenté de dire, avec P. <P>riscinus Priscus, fils de Priscus, un Pannonien d'une flotte italienne indéterminée⁷⁴². Notons tout de suite que le gentilice Priscinus a la forme d'un cognomen. On pourrait croire que nous avons là une filiation fictive et c'est une possibilité à envisager. On pourrait aussi penser que le nouveau marin ait construit sa nouvelle identité, gentilice et cognomen, sur le nom de son père Priscus. Il se pourrait très bien que son nom de pérégrin soit Priscus fils de Priscus. Comme dans le cas précédent, un des fils du marin qui apparaît dans le diplôme s'appelle aussi Priscus. L'autre s'appelle Aprilus et il arrive en deuxième position. Priscus serait donc l'aîné et il reçut le premier le nom que l'on devait transmettre de génération en génération comme Valens dans l'exemple précédent. Le fait que Valens et Priscus appartiennent au stock des noms latins a dû faciliter leur adoption aux yeux des autorités chargées d'enregistrer les noms des recrues.

Certains cognomina sont des ethniques. Par exemple un *faber duplicarius* de la flotte prétorienne de Misène s'appelle C. Iulius Ponticus. Son épitaphe indique qu'il est *natione Ponticus*. De plus, son fils qui est parmi les dédicants s'appelle lui-même Iulius Ponticus⁷⁴³. On le voit le cognomen fait office d'ethnique et il est peu probable que le marin ait eu Ponticus pour idionyme. Rien ne permet de savoir qui lui a attribué ce cognomen : est-ce le choix de l'administration militaire ou bien son propre choix ? Quoi qu'il en soit, le marin a volontairement transmis ce cognomen à son fils. Il aurait ainsi voulu le garder comme marqueur de son *origo*. Mais il ne faut pas faire d'un cognomen ethnique un indicateur systématique de l'origine du marin qui le porte. En effet, de multiples exemples montrent la non-correspondance entre un cognomen ethnique et l'*origo*. Ainsi un *miles* de la flotte prétorienne de Misène s'appelant Caius Valerius Germanus indique clairement sur son épitaphe qu'il est un Sardus⁷⁴⁴. Un autre Germanus de la flotte prétorienne de Misène dont l'épitaphe a été retrouvée à Rome, est en fait un Alexandrin⁷⁴⁵. Un marin de la trière Sol qui doit certainement appartenir à la flotte de Misène s'appelle Lucius Pompeius Asiaticus et il est originaire d'Alexandrie⁷⁴⁶. Il est ainsi fort hasardeux de déduire d'un cognomen ayant la forme d'un ethnique, l'origine du marin si celui-ci n'a pas indiqué son *origo*.

Le papyrus concernant la pétition des soldats de la légion X *Fretensis* pourrait donner quelques principes appliqués quant aux nouveaux noms des marins⁷⁴⁷. Des légionnaires anciens marins de la flotte prétorienne de Misène libérables demandent à leur légat de bien vouloir leur

⁷⁴²RMD, IV, 304 = AE, 2000, 1214 de 192-202 ou 204-206.

⁷⁴³CIL, X, 3425 = EDR, 162230.

⁷⁴⁴CIL, X, 3648 = EDR, 162181.

⁷⁴⁵CIL, VI, 3112 = EDR, 158256.

⁷⁴⁶CIL, X, 3617 = EDR, 162138.

⁷⁴⁷PSI, IX, 1026 = CIL, XVI, p. 146, n°13 = CPL, 117 = ChLA, XXV.

produire des diplômes confirmant qu'ils ont bien été libérés de la légion. La souscription du légat a été produite le 22 janvier 150. Nous apprenons aussi que les soldats en question se sont engagés dans la flotte pour les uns en 124 et pour les autres en 125. Puis par la faveur d'Hadrien, ils ont été transférés dans la légion où ils ont servi plus de 20 ans. Nous avons gardé les noms des 22 pétitionnaires qui sont originaires d'Alexandrie. Nous avons ainsi 22 exemples de noms attribués à des recrues venues d'une même cité, qui n'est d'ailleurs pas la moindre. De plus, ces enregistrements ont eu lieu à des dates proches, 124 et 125. Il y a donc eu deux salves d'enregistrements qui ont peut-être été traitées par les mêmes officiers à Misène. Sans surprise, C. Iulius est le plus courant avec six occurrences. Nous n'avons qu'un seul T. Flavius. Nous avons ensuite un nombre conséquent d'Apollinaris dont cinq en tant que cognomen et un en tant que gentilice. Crispus se rencontre deux fois comme gentilice. Nous avons aussi un Crispinus utilisé plus logiquement comme cognomen. Trois Priscus et trois Maximus sont présents comme cognomina. Ainsi de nombreux noms étant utilisés habituellement en tant que cognomina le sont en fait en tant que gentilice : 2 Crispus, 2 Sabinus, 3 Longinus, 1 Apollinaris, soit en tout 8 ce qui représente plus du tiers des pétitionnaires. Notons aussi deux homonymes : C. Longinus Priscus. Ces deux derniers appartiennent à la même centurie de la légion. Peut-être avons-nous deux frères ou deux personnes de la même famille qui se sont enrôlés en même temps dans la flotte. L'administration de la légion les a peut-être incorporés dans la même centurie pour des raisons d'entraide et d'efficacité au combat. Nous voyons ainsi que des noms sont plus courants que d'autres au-delà de la popularité des *duo nomina* Caius Iulius. Les services d'enregistrement de la flotte ont donné le nom Apollinaris à pratiquement 25 % des pétitionnaires. Il va sans dire qu'il s'agit d'un nom très courant en Égypte et à Alexandrie. Il se peut ainsi que les nombreux Apollinaris présents dans les inscriptions funéraires dont l'origine n'est pas indiquée soient originaires d'Égypte. Il est délicat de savoir si cela provient des vœux des recrues qui pourraient proposer à l'administration ses propres noms ou bien si au contraire les officiers donnaient arbitrairement des noms soit en fonction des origines soit en fonction de leur bon vouloir. Sur cet exemple précis, il semble que des règles se sont appliquées à ces marins venus d'Alexandrie qui n'auraient pas été appliquées de la même façon à des recrues venues de Dalmatie ou de Pannonie. Outre le cas particulier du nom Apollinaris, d'autres noms semblent aussi être relativement fréquents parmi ces Alexandrins comme Crispus/Crispinus, Priscus ou Longinus. Il est possible que ces noms latins aient été récupérés dans le stock anthroponymique égyptien. Peut-être leur consonance se rapproche-t-elle de noms locaux ou bien, plus simplement encore, sont-ils devenus « à la mode ».

Grâce à ce papyrus, il est possible de percevoir les logiques à l'œuvre lors de l'attribution des noms romains aux recrues des flottes prétoriennes. Celles-ci sont multiples et devaient dépendre des personnes qu'elles soient les officiers chargés de l'enregistrement ou des recrues

elles-mêmes qui devaient parfois avoir la possibilité d'interagir avec les premiers.

4) Le cas des flottes provinciales

Nous allons maintenant essayer d'appréhender ce qu'il en est des flottes provinciales. Est-ce que leurs marins se voient eux aussi octroyer les *tria nomina* au début de leur carrière ? Nous allons voir que cela est fort peu probable. Cependant une étude détaillée des inscriptions lapidaires et des diplômes militaires montre une diversité de situation. Tous les marins des flottes provinciales ne portent pas les *tria nomina* à partir des Flaviens mais beaucoup portent des noms romains et certains sont même des citoyens romains.

Nous allons dans un premier temps regarder les informations concernant la dénomination des marins dans les diplômes des flottes provinciales. Le premier diplôme dans l'ordre chronologique concernant un marin dont le nom est préservé concerne la flotte d'Alexandrie. Il est issu d'une constitution du 8 septembre 79⁷⁴⁸. Il est à destination d'un rameur, *M(arcus) Papius M(arci) f(ilius)*, du nome d'Arsinoe en Égypte. Un autre diplôme issu d'une constitution du 17 février 86 pour la même flotte d'Alexandrie, concerne un *C(aius) Gemellus Croni f(ilius)*⁷⁴⁹, venant du nome de Coptos, se trouvant sur les bords du Nil juste au nord du nome de Thèbes. Dans ces deux diplômes pour des marins de la flotte d'Alexandrie nous avons l'emploi des *duo nomina*, prénom et gentilice, et de la filiation. Remarquons ici que Gemellus est un cognomen faisant office de gentilice. La filiation de Marcus Papius montre qu'il est un citoyen romain même s'il n'a pas de cognomen. Caius Gemellus quant à lui porte certes les *duo nomina* mais il est un fils de pérégrin.

Pour la flotte de Mésie, une constitution du 29 mars 112 nous est connue par deux diplômes différents. Les deux bénéficiaires utilisent une dénomination montrant qu'ils sont fils de citoyens romains : l'ancien centurion, *C(aius) Valerius M(arci) f(ilius) Ruf(us)*⁷⁵⁰ et l'ancien *gregalis*, *C(aius) Iulius C(ai) f(ilius) [---]*⁷⁵¹. Dans ce dernier cas, la fin de la dénomination a disparu mais il devait sans doute s'agir du cognomen. Deux autres diplômes de 120 et de 127 pour des marins de la flotte de Mésie nous montrent que les bénéficiaires ont une onomastique romaine⁷⁵². Nous avons ainsi dans l'ordre chronologique un *C(aius) Iulius C(ai) f(ilius) Felix* et *C. Valerius [-] f. Marcellus*. Dans ce dernier cas, l'espace réservé au nom du père est trop étroit pour correspondre à autre chose que l'initiale du prénom du père. Ainsi comme pour les

⁷⁴⁸*CIL*, XVI, 24.

⁷⁴⁹*CIL*, XVI, 32

⁷⁵⁰*AE*, 2005, 1737.

⁷⁵¹*RMD*, V, 344 = *AE*, 2003, 1549.

⁷⁵²*ZPE*, 207, 2018, p. 219 = *AE*, 2017, 899 = *AE*, 2018, 1102, 199 et *AE*, 2008, 1755.

trois autres marins de la flotte de Pannonie, il semblerait que C. Valerius Marcellus soit un fils de citoyen romain. De plus, nous avons conservé les origines des deux derniers bénéficiaires : Felix est Vern(?) et Marcellus est un Pannonien. W. Eck pense que Vern(-) est le début du peuple duquel Felix était issu. Il est aussi possible que l'on puisse restituer *uern(a)*, c'est-à-dire que Felix serait « né ici ». Toutefois cela est peu probable car que voudrait dire « né ici » dans un diplôme militaire ? Cette expression a un sens lorsqu'elle est sur une stèle funéraire qui se trouve en un lieu précis. Elle ne donne aucune indication d'origine sur un diplôme. Il vaut donc mieux voir dans Vern les premières lettres d'un peuple ou d'une localité. Le deuxième, Marcellus, est un Pannonien. Il semble ainsi que ces personnages soient des provinciaux dont les familles ont obtenu préalablement la citoyenneté romaine. Rappelons qu'aucun diplôme conservé pour les flottes prétoriennes n'indique une dénomination de fils de citoyen romain avant 247. Cependant il ne faudrait pas voir dans la flotte de Mésie une unité réservée aux citoyens romains. Un diplôme issu d'une constitution du 8 février 157 en faveur de la flotte de Mésie est à destination de l'ancien *gregalis Fet[---]*⁷⁵³. Le fragment du nom du bénéficiaire suit immédiatement son grade : *[ex greg]ale Fet[---]*. Il n'y a pas d'indication de l'initiale d'un prénom. Il est donc probable que FET[---] corresponde aux trois premières lettres du nom unique du marin qui devait ainsi être un pérégrin. Sa filiation est perdue.

En ce qui concerne la flotte de Pannonie, nous avons deux diplômes nous donnant des éléments de la dénomination des marins. Le diplôme issu d'une constitution du 20 août 127⁷⁵⁴ concerne un *gregalis, C. Valerius [-] f(ilius) Marcellus*. Bien que le diplôme soit peu lisible à l'endroit de la filiation, il semble bien que le nom du père manquant corresponde à l'initiale de son prénom⁷⁵⁵. Si c'est bien le cas, le bénéficiaire serait un fils de citoyen romain. Le deuxième diplôme qui nous est parvenu pour la flotte de Pannonie est issu d'une constitution du 11 août 146⁷⁵⁶. Il est attribué à un ancien pilote *[Vale ?]rio Dati f(ilio)*, un Scordisque. Dans ce deuxième et dernier cas, si la restitution proposée est la bonne⁷⁵⁷, le bénéficiaire porte certes un nom d'origine latine Valerius lequel peut même être assimilé à un gentilice qu'il s'agisse de Valerius ou pas. Il se pourrait que la lacune porte l'initiale d'un *praenomen*. Mais sur le diplôme nous lisons : *[---]RIO DATI F SCORD*. Ainsi nous lisons qu'il est le fils du pérégrin Datus et que juste après sa filiation, il n'y a pas de cognomen. Il est uniquement indiqué son origine ethnique, *Scord(iscus)*, laquelle est d'ailleurs la même que son épouse. Ce marin a donc une

⁷⁵³AE, 2007, 1236.

⁷⁵⁴AE, 2008, 1755.

⁷⁵⁵W. Eck, A. Pangerl, 2008 d, p. 232-236, p. 235. La photo fournie par l'article p. 234 n'est pas non plus très lisible à l'endroit de la filiation si bien que nous n'avons pu, à l'heure où nous écrivons ces lignes, retrouver le F de *f(ilio)*.

⁷⁵⁶RMD, V, 401 = AE, 2001, 2156.

⁷⁵⁷Cette restitution s'appuie sur le fait que son fils s'appelle Valerianus. Nous jugeons ce raisonnement probable mais peu convaincant.

onomastique pérégrine.

Un autre pérégrin est connu dans la flotte de Germanie. En effet, un diplôme issu d'une constitution de 150 en faveur des troupes de Germanie inférieure⁷⁵⁸ a pour bénéficiaire un Breton ayant une dénomination on ne peut plus pérégrine : *Veluotigernus Magiotigerni f(ilius)*. Ces deux derniers diplômes sont la preuve que les marins des flottes provinciales ne changeaient pas de nom à l'image de ce qui se pratiquait dans les flottes prétoriennes depuis l'époque flavienne.

Enfin nous avons un dernier diplôme dont le nom du bénéficiaire est conservé de façon fragmentaire. C'est une copie d'une constitution en faveur de la flotte de Syrie en date de décembre 119. Le bénéficiaire est un ancien *gregalis* originaire de Nicée dont [---] *ci f. Rufus* est tout ce qui reste de sa dénomination. La présence du cognomen Rufus juste après la filiation montre qu'il portait les *tria nomina*. Le fragment du nom de son père au génitif [---] *ci* indique sans aucun doute une filiation pérégrine.

Le très petit nombre de diplômes concernant les flottes provinciales qui nous est parvenu nous interdit de faire des séries et encore moins de dégager une chronologie ou des changements dans les modes des façons de nommer les marins. D'après les sources, on pourrait même se demander s'il n'y a jamais eu des règles strictes à un moment donné. On a ainsi trouvé des marins portant deux noms (prénom et gentilice) et la filiation, d'autres portant un nom unique de pérégrin et enfin quatre marins citoyens romains. Il n'est pas possible de dégager une évolution tendant vers une romanisation, au sens propre, des flottes provinciales ou tout du moins dans son recrutement. Par exemple, en ce qui concerne la flotte de Pannonie, nous avons d'abord en 127 un marin citoyen romain, *C. Valerius [-] f. Marcellus*, puis dix-neuf ans plus tard en 146, un *[Vale?]rius Dati f.* d'origine pérégrine. De même, le grade du bénéficiaire ne semble pas significatif quant au degré de romanisation. Les deux diplômes de 112 pour la flotte de Mésie concernent un centurion et un *gregalis*, un soldat du rang. Tous les deux sont citoyens romains. De même le diplôme de 127 est à destination d'un citoyen romain, vétéran de la flotte de Pannonie, simple *gregalis* lui aussi. On ne peut donc pas déduire de ce qui précède que les officiers des flottes étaient recrutés parmi les citoyens romains ou que les grades inférieurs étaient réservés aux pérégrins.

Qu'en est-il des inscriptions lapidaires ? Nous avons rassemblé dans le tableau ci-dessous l'ensemble des noms des marins des flottes provinciales que nous connaissons à travers les inscriptions funéraires et religieuses. Il ne s'agit pas de tous les marins car nous n'avons retenu que celles datables à partir des Flaviens. Nous avons aussi exclu les inscriptions où apparaissent

⁷⁵⁸ZPE, 206, 2018, p. 207.

des triérarques affranchis sous les julio-claudiens. La plupart sont datables d'avant la période flavienne⁷⁵⁹. Mais nous avons aussi exclu l'inscription où apparaît le triérarque de la flotte de Périnthe, Ti. Claudius Zenas, alors qu'elle date du règne de Domitien. En effet, ce triérarque a commencé sa carrière sous Néron (ou à la rigueur sous Claude) et non sous les Flaviens⁷⁶⁰. Cette inscription ne peut donc être caractéristique d'éventuelles nouvelles pratiques mises en place a priori à partir de la dynastie flavienne.

Tableau 4 – Noms des marins des flottes provinciales (inscriptions à partir des Flaviens)

| | Nom | Grade | Origine du marin | Références |
|---------------------------|--|--------------------------------------|------------------------------------|---|
| Flotte de Bretagne | | | | |
| 1 | <i>Q(uintus) Arrenius Verecundus</i> | <i>tr(ierarchus)</i> | ? | <i>CIL</i> , XIII, 3540 = <i>ILS</i> , 2910 |
| 2 | <i>[---]us De[metrius ?]</i> | <i>mi[les]</i> | <i>Su[rus ?]</i> | <i>CIL</i> , XIII, 3543 |
| 3 | <i>Didius [---]</i> | <i>m[il(es)]</i> | <i>T(h)raex</i> | <i>CIL</i> , XIII, 3544 (4, p 42) = <i>AE</i> , 1888, 149 |
| 4 | <i>Domitianus</i> | <i>tr(ierarchus)</i> | | <i>CIL</i> , XIII, 3545 |
| 5 | <i>P(ublius) Graecius Tertinus</i> | <i>tr(ierarchus)</i> | | <i>CIL</i> , XIII, 3546 |
| 6 | <i>Lottius Secundus</i> | <i>benef(iciarius)</i> | | <i>CIL</i> , XIII, 3547 |
| 7 | <i>[---]entius Saturninus</i> | ? | Thysdrus | <i>CIL</i> , XII, 686 = <i>ILS</i> , 2911 |
| Flotte de Germanie | | | | |
| 8 | <i>Mucatral[is] Teres</i> | <i>mil(es)</i> | Thrace | <i>AE</i> , 2005, 255 = <i>EDR</i> , 16542 |
| 9 | <i>Titianus Victorinus</i> | <i>miles</i> | <i>Agrippinensis</i> | <i>AE</i> , 2006, 394 |
| 10 | <i>Bubens</i> | <i>mil(es)</i> | | <i>AE</i> , 1899, 97 = <i>EDR</i> , 071698 |
| 11 | <i>L. Domit(ius) Domitianus</i> | <i>trierarchus</i> | ? | <i>CIL</i> , XII, 681 = <i>ILS</i> , 2908 |
| 12 | <i>T(itus) Aur(elius) Prouincialis</i> | <i>uet(eranus) tri(erarchus)</i> | ? | <i>CIL</i> , XIII, 7941 |
| 13 | <i>C(aius) Sunicius Faustus</i> | <i>tr[i]erarch(us)</i> | ? | <i>CIL</i> , XIII, 8036 (4, p. 138) = <i>ILS</i> , 2907 |
| 14 | <i>Verus</i> | <i>uelarius</i> | ? | <i>CIL</i> , XIII, 8160 = <i>IKöln</i> , 399 |
| 15 | <i>M(arcus) Alban[i]us Paternus</i> | <i>optio</i> | ? | <i>CIL</i> , XIII, 8166 = <i>IKöln</i> , 11 = <i>ILS</i> , 4668 |
| 16 | <i>Castori(us) Saturninus</i> | <i>tr(ierarchus)</i> | ? | <i>CIL</i> , XIII, 8168 = <i>IKöln</i> , 13 |
| 17 | <i>Aemilius Saeni f(iilius)</i> | <i>mil(es)</i> | <i>n(atione) ciui Dumnonio</i> | <i>AE</i> , 1956, 249 = <i>RSK</i> , 279 = <i>IKöln</i> , 396 |
| 18 | <i>P(ublius) Nellius Masclus</i> | <i>tes(s)er(arius)</i> | ? | <i>AE</i> , 2015, 949 |
| 19 | <i>C(aius) Iulius Bio</i> | <i>triera(r)chus</i> | ? | <i>CIL</i> , XIII, 12086a = <i>AE</i> , 1916, 67 |
| 20 | <i>Similio</i> | <i>miles</i> | ? | <i>CIL</i> , XIII, 7681 |
| 21 | <i>C(aius) Marius Maximus</i> | <i>centurio</i> | ? | <i>AE</i> , 1923, 32 |

⁷⁵⁹ C'est le cas notamment de l'affranchi impérial Ti. Claudius Seleucus, triérarque de la flotte de Bretagne : *CIL*, XIII, 3542 (4, p. 42).

⁷⁶⁰ *IGRR*, I, 781 = *Perinthos*, 44.

| | | | | |
|---------------------------|---|---|----------------------|---|
| 22 | <i>F(lauius) Nobilis</i> | ? | ? | <i>AE</i> , 1888, 79 = <i>CIL</i> , XIII, 7710 |
| 23 | <i>Rufrius Calenus</i> | <i>tr(ierarchus)</i> | ? | <i>CIL</i> , XIII, 7719 (4, p. 131) |
| Flotte de Pannonie | | | | |
| 24 | <i>L(ucius) Ba[r]bius Esu[ui]us, Liccai (f(ilius))</i> | <i>centurio</i> | [D]almate | <i>Lupa</i> , 28852 |
| 25 | <i>T(itus) Flauius V[---]</i> | <i>trierar(chus) b(ene)f(iciarius) c(onsularis)</i> | <i>ex</i> ? | <i>CIL</i> , III, 4319 = <i>RIU</i> , II, 555 |
| 26 | <i>L(ucius) Ael(ius) Nigrinus</i> | <i>mil(es)</i> | ? | <i>CIL</i> , III, 14354, 9 = <i>EDR</i> , 129064 |
| 27 | <i>L(ucius) Iul(ius) Maximu[s]</i> | <i>[t]rierarcha</i> | ? | <i>CIL</i> , III, 4025 = <i>ILS</i> , 2912 |
| 28 | <i>Iulius Celer</i> | <i>sriba</i> | ? | <i>ILJug</i> , I, 278 |
| 29 | <i>P(ublius) Magnus Victorin(us)</i> | <i>tr(ierarchus)</i> | | <i>CIL</i> , III, 10343 = <i>RIU</i> , VI, 1400 = <i>Lupa</i> , 8122 |
| 30 | <i>Iul(ius) Ael(ius)</i> | <i>du[p]l(iciarius)</i> | | <i>CIL</i> , III, 3223 |
| 31 | <i>Aemil(ius) Carus</i> | <i>tr[ierarchus]</i> | | <i>CIL</i> , III, 3223 |
| Flotte de Mésie | | | | |
| 32 | <i>Caius Iulius Siluanus</i> | <i>trierarchus</i> | ? | <i>AE</i> , 2016, 1369 = <i>IScM</i> , VI, 2, 480 |
| 33 | <i>Q(uintus) Iulius Heliodorus</i> | <i>centurio</i> | | <i>AE</i> , 1950, 175 = <i>IScM</i> , V, 273 |
| 34 | <i>P(ublius) Aelius Mithres</i> | <i>ark(arius) classis</i> | | <i>AE</i> , 2015, 1257 |
| 35 | <i>C(aius) Cand(idius) Germ(anus)</i> | <i>tr(ierarchus)</i> | ? | <i>AE</i> , 1992, 1498 |
| 36 | <i>[---] Seuerinus</i> | <i>[triera]rchus</i> | | <i>AE</i> , 1927, 60 = <i>IscM</i> , I, 281 |
| 37 | <i>T(itus) Aur(elius) T. f(ilius) Cam(ilia) Secundu</i> | <i>tr(ierarchus)</i> | | <i>CIL</i> , III, 14214, 34 = <i>AE</i> , 1900, 199 = <i>AE</i> , 1903, 1 |
| 38 | <i>T(itus) (H)eren(n)i[us ---]</i> | ? | ? | <i>AE</i> , 1967, 428 |
| 39 | <i>C(aius) Valer(ius) Vale(n)s</i> | <i>miles</i> | | <i>AE</i> , 1967, 429 |
| 40 | <i>Aelius Ma[---]</i> | <i>mil(es)</i> | | <i>AE</i> , 1967, 431 |
| 41 | <i>N(umerius) Seius Ga[---]ius</i> | <i>medicus duplicar(ius)</i> | | <i>AE</i> , 1995, 1350 |
| 42 | <i>Vlp(ius) Vale[ns]</i> | <i>mil(es)</i> | | <i>AE</i> , 1990, 870 |
| Flotte de Syrie | | | | |
| 43 | <i>Flauius Apollinarius</i> | <i>faber aupiciarius</i> | | <i>AE</i> , 1974, 621 = <i>AE</i> , 1972, 582 = <i>IK</i> , 13, 668 |
| 44 | <i>C(aius) Iulius Hilarus</i> | <i>trierarchus</i> | | <i>CIL</i> , III, 434 = <i>ILS</i> , 2913 = <i>IK</i> , 16, 2274 |
| 45 | <i>C(aius) Iulius [---]</i> | <i>prore[ta]</i> | <i>domo M[---]</i> | <i>AE</i> , 1939, 231 = <i>IGLS</i> , 1169 |
| 46 | <i>[---] Quir(ina) [---]</i> | [ναύαρχος] | | <i>CIL</i> , III, 421 = <i>IK</i> , 59, 48 |
| 47 | Μαίωρ Φίλιππι | στρατειώτης ληκτὸς | γένει Ἀράδιος | <i>IG</i> , III, 1447 = <i>IG</i> , II ² , 8358a (Add. p. 883) |
| 48 | <i>C(aius) Cornelius</i> | ? | <i>domo Chalcide</i> | <i>AE</i> , 1939, 233 = <i>IGLS</i> , 1163 = <i>AE</i> , 1949, 259 |
| 49 | <i>Crescentius Siluanus</i> | <i>miles</i> | | <i>CIL</i> , VIII, 9385 (p. 1983) |

| Flotte d'Alexandrie ⁷⁶¹ | | | | |
|---|-------------------------------|---|--|---|
| 50 | <i>Aur(elius) Auit[i]anus</i> | <i>trier(archus)</i> | | <i>AE</i> , 1971, 481 = <i>AE</i> , 1989, 756 = <i>Akôris</i> , 12 |
| 51 | Χαρικλῆς | ναύαρχος | | <i>IGRR</i> , I, 1129 = <i>AE</i> , 1906, 3 = <i>SB</i> , I, 967 = <i>Akôris</i> , 19 |
| 52 | Κάσ[ι]ος Ροῦφος | τριήραρχος | | <i>Akôris</i> , 14 |
| 53 | Αὐρήλιος Ἀλέξανδρος | τριήραρχος | | <i>IGRR</i> , I, 1130 = <i>SB</i> , I, 988 = <i>Akôris</i> , 16, 3 |
| 54 | Ἐρέννιος Στράτων | τριήραρχος | | <i>IGRR</i> , I, 1131 = <i>SB</i> , I, 989 = <i>Akôris</i> , 18 |
| 55 | Πούβλιος Παπείριος Ἀπολλώνιος | τριήραρχος | | <i>SEG</i> , XLV, 2096 = <i>AE</i> , 1995, 1610 |
| 56 | Πόπλιος Ἴουλιος Πεῖος | τριήραρχος de liburne et centurion de cohorte | | <i>AE</i> , 2016, 1801a |
| Flotte noua Libyca | | | | |
| 57 | <i>C(aius) Iulius Libo</i> | <i>trier(ar)chus</i> | | <i>CIL</i> , VIII, 7030 (p 1848) = <i>ILAlg</i> , II, 1, 614 = <i>ILS</i> , 1119 |
| Flotte du Pont | | | | |
| 58 | [---] <i>Celer</i> | <i>M O (?) praef(ecti) clas(is) Po(nticae).</i> | | <i>AE</i> , 1969, 497 |

La lecture de ce tableau montre qu'à partir de l'époque flavienne, nous avons un très grand nombre de marins portant des noms romains qu'ils soient incomplets ou complets avec les *tria nomina*. Commençons ainsi par les marins présentant une onomastique pérégrine. Nous ne retenons pas le premier nom unique que nous rencontrons dans ce tableau. En effet, le triérarque Domitianus a fait l'épithaphe de son jeune fils. Il est possible que son nom ne soit pas complet. Dans la flotte de Germanie nous avons trois marins nommés par un nom unique : les *militēs* Bubens, Similio et Aemilius. La première inscription a été conçue entre 89 et 96 en raison de la présence des épithètes *pia fidelis Domitiana* portées par la flotte de Germanie. Similio est bien au nominatif car *miles* sur l'inscription est aussi au nominatif. Aemilius est un gentilice mais nous n'avons ni prénom, ni cognomen. La filiation est aussi présente. Il est le fils de Saenius ou de Saenus. Le premier cas est plus probable car Saenius est beaucoup plus présent dans l'épigraphie que Saenus. Dans les deux cas, il est vraisemblable que le père et le fils avaient des noms d'origine latine mais qui devaient faire office de nom unique pérégrin. Aemilius est

⁷⁶¹Nous connaissons aussi par deux *ostraca* du *Mons Claudianus* en Égypte un Flavius Isidorus (*O. Claud.*, 540 daté de 140) et un Hareotès (*O. Claud.*, 541 daté de 141) appartenant à la flotte d'Alexandrie. On connaît aussi un Claudius Terentianus, jeune recrue de cette même flotte (le personnage apparaît à plusieurs reprises dans le dossier des archives de Claudius Tiberianus retrouvé à Karanis dont *P. Mich.*, VIII, 467, 468), un *miles* de la flotte d'Alexandrie Safinnius Herminus connu par son testament en date de 157 (*BGU*, VII, 1695 = *CPL*, 223 = *AE*, 1927, 180), un L. Longinus Fabullus de la liburne Sol autour de 133 (*BGU*, II, 455), un Q. Gellius Valens de la liburne Lupa qui vécut au milieu du II^e siècle (*BGU*, III, 709 et *BGU*, III, 741), le triérarque Minucius Plotinus et le scribe Apuleius Nepos de la liburne Fides sur un document daté de 167 (*CPL*, 191) et un C. Valerius Gemellus de la liburne Draco ayant vécu au II^e siècle (*P. Mich.*, VII, 442 = *CPL*, 210).

d'ailleurs originaire de la cité bretonne de Dumnonium. Il fait en quelque sorte écho au marin du diplôme de 150, lui aussi un Breton avec une onomastique pérégrine. Bubens quant à lui est le fils de Tharsa. Il d'ailleurs possible que son dédicant soit lui aussi un marin mais nous ne l'avons pas indiqué dans le tableau. En effet, celui-ci s'appelle Aulupor, fils de Rigasis, et il se dit d'ailleurs *frater* de Bubens ce qui peut se laisser entendre comme voulant dire « frère d'armes ». Bubens et Aulupor sont des noms thraces, comme ceux de leurs pères⁷⁶². Le *uelarius* Verus agit en tant que dédicant. Il très probable qu'il s'agisse de son nom unique de pérégrin. Cependant il est possible qu'il n'ait indiqué que son cognomen s'il portait les *tria nomina*.

Dans la flotte de Syrie nous avons le pérégrin Maior, fils de Philippus. L'inscription est en grec mais le personnage porte un nom unique latin. Son père quant à lui porte un nom grec. Il est originaire de la cité d'Arados, au large de la côte phénicienne. Enfin le dernier nom unique que l'on peut trouver dans le tableau concerne un Kariklès, navarque de la flotte d'Alexandrie. Il s'agit d'un des inscriptions religieuses retrouvées sur le site d'Akôris en Égypte. Comme dans le cas du triérarque de la flotte de Bretagne Domitianus, il se pourrait que le dédicataire n'ait indiqué que son cognomen. Mis à part ces quelques cas, tous les autres personnages répertoriés dans ce tableau portent les *tria nomina* ou bien parfois manque simplement le prénom. Parmi eux, trois sont à coup sûr des citoyens romains. L'inscription où apparaît le membre de la flotte de Bretagne, Saturninus, est datable du règne de Philippe l'Arabe entre 246 et 249. Le deuxième est le triérarque de la flotte de Mésie, T. Aurelius Secundus originaire de Ravenne. La présence de la tribu ne peut laisser aucun doute sur sa qualité de citoyen romain, qui plus est de naissance en raison de la forme de sa filiation. Il se pourrait aussi que le navarque de la flotte de Syrie dont le nom est fragmentaire soit lui aussi un citoyen romain. En effet, il est fort probable que *Quir[---]* désigne la tribu Quirina. Le troisième est T. Aurelius Prouincialis de la flotte de Germanie. Étant donné qu'il est un vétérans, il ne peut être qu'un citoyen romain.

Le centurion de la flotte de Pannonie, L(ucius) Ba[r]bius (ou Ba[e]bius) Esu[ui]us, porte certes les *tria nomina* mais il a une filiation pérégrine. Il est en effet le fils de Liccaius, un nom que l'on rencontre souvent en Dalmatie ou dans certaines régions de la Pannonie. S'il est bien citoyen romain, il ne peut l'être de naissance. Il est possible que l'enrôlement dans la flotte et le grade de centurion aient pu contribuer à l'obtention de la citoyenneté.

Concernant les autres marins portant des noms romains, nous ne pouvons rien dire sur leurs origines étant donné l'absence de filiation et de tribu. Nous ne pouvons savoir si ces personnes avaient les *tria nomina* avant leur incorporation dans la flotte. Remarquons tout de même que la dénomination de l'*arkarius* de la flotte de Mésie pourrait laisser penser à une origine servile. Il se pourrait ainsi que la fonction d'*arkarius* ne soit pas réservé à un soldat mais à un civil

⁷⁶²D. Dana, *OnomThrac*, Aulupor : p. 14-16 ; Bubens, p. 70 ; Rigasis : p. 292 ; Tharsa ou Tarsa : p. 345-348.

affranchi. Publius Aelius Mithres porte en effet les *duo nomina* de l'empereur Hadrien. Son cognomen pourrait soit faire écho à une origine orientale soit au dieu Mithra, peut-être les deux à la fois. Il se pourrait qu'il corresponde à l'ancien nom d'esclave du trésorier. Il est vrai toutefois qu'il n'indique pas qu'il est un affranchi impérial. Les gentilices de deux marins de la flotte de Germanie, les *militēs* Mucatralis Teres, Titianus Victorinus ont la forme de cognomen. Mais cela est relativement fréquent. Il n'en demeure pas moins que les noms Mucatralis Teres évoquent une origine pérégrine et plus précisément thrace⁷⁶³. Le dédicant de Titianus Victorinus a d'ailleurs une onomastique similaire avec un gentilice ayant la forme d'un cognomen. Il s'appelle Secundinus Peculiaris et il était peut-être un camarade du *miles*. Ces deux marins ont été affectés en Italie. Il se peut qu'une autorité militaire ou pourquoi pas eux-mêmes ou leur famille aient transformé leur dénomination afin de les conformer tant bien que mal aux habitudes locales⁷⁶⁴.

Le tableau montre que la plus grande part de ces marins a des grades élevés. En effet, si on ne compte que ceux portant les *tria nomina*, nous avons en tout 39 personnes portant le grade d'*optio*, centurion, triérarque ou navarque. Nous pourrions aussi ajouter un *duplicarius*, un *medicus duplicarius* et un *arkarius classis* si ce dernier est bien un soldat. Nous voyons ainsi que nous n'avons que très peu de militaires du rang. Il y a donc une surreprésentation des grades élevés parmi ces documents qu'ils soient des inscriptions funéraires ou des ex-voto. Il est possible que les citoyens romains aient pu avoir une progression de carrière plus appréciable et plus rapide que les autres. Il est aussi possible que certains marins aient pu devenir citoyens romains durant leur temps de service et pourquoi pas à l'occasion de l'obtention d'un grade de centurion ou de triérarque. Même si nous avons quelques marins avec des grades inférieurs portant les *tria nomina*, nous avons aussi vu que trois des marins de la flotte de Germanie ont des noms assez peu conformes aux habitudes onomastiques romaines.

Les diplômes militaires mais aussi les inscriptions datables des II^e et III^e siècles montrent que les marins des flottes provinciales portent majoritairement les *tria nomina*. Des diplômes militaires nous indiquent même la présence de fils de citoyens romains, à condition qu'il ne s'agisse pas de filiations fictives. Quelques exceptions montrent la présence de marins avec une onomastique pérégrine. Les marins ne prenaient pas les *tria nomina* au début de leur carrière comme c'est le cas pour ceux des flottes prétoriennes. Il est ainsi possible qu'à l'instar des troupes auxiliaires les flottes provinciales aient vu s'engager un nombre de plus en plus important de citoyens romains tout au long du II^e siècle. Ceci est paradoxal car nous n'observons pas cela dans le cas des flottes prétoriennes alors qu'elles sont normalement plus

⁷⁶³D. Dana, *OnomThrac*, Teres, p. 355-361 ; Mucatralis, p. 238-242.

⁷⁶⁴M. G. Granino Cecere, C. Ricci, 2006, p. 237-246, p. 241-242.

prestigieuses que les flottes provinciales. Mais il est possible que ces citoyens romains soient issus de la province de la flotte en question. Ils ne souhaitent sans doute pas s'en aller dans la lointaine Italie. Même si l'extrême majorité des inscriptions des marins des flottes prétoriennes de Misène et de Ravenne ne comporte pas de filiation, la quasi-totalité des diplômes remis à des marins de ces deux flottes montrent une filiation pérégrine. Le recrutement de citoyens romains dans les flottes italiennes devait exister mais il est anecdotique et n'est visible dans les diplômes militaires qu'à la fin des années 240, c'est-à-dire à une époque très tardive. Une explication quant à la surreprésentation des noms romains, voire des citoyens romains dans les inscriptions des marins provinciaux tient peut-être au pouvoir d'achat de ceux-ci qui était peut-être plus important que celui des pérégrins des mêmes régions. Il est aussi possible qu'un provincial citoyen romain avait des pratiques funéraires plus en accord avec les coutumes épigraphiques romaines. Enfin un grand nombre d'inscriptions sont le fait d'officiers ou de soldats ayant une certaine ancienneté. Dans ce cas, l'explication par le pouvoir d'achat pourrait aussi constituer une piste.

III Le statut des marins de l'époque flavienne au milieu du III^e siècle

Nous avons dressé dans la sous-partie précédente un tableau de l'évolution de l'onomastique des marins tout en restant le plus descriptif possible. Nous allons maintenant essayer de mieux percevoir les implications de l'évolution de cette onomastique quant au statut des marins et plus particulièrement de ceux appartenant aux flottes italiennes. Nous évoquerons dans un premier temps un débat concernant surtout la période antérieure à celle qui nous occupe ici, c'est-à-dire l'époque julio-claudienne jusqu'aux environs du milieu du I^{er} siècle de notre ère. Ce débat concernait le statut des marins des flottes : étaient-ils d'origine servile ? Puis nous regarderons plus attentivement la période suivante allant jusqu'au milieu du III^e siècle. Durant cette période le fait que les marins des flottes soient des hommes libres de naissance ne fait pas de doute mais quel est leur statut véritable une fois qu'ils se sont engagés ?

Comme nous l'avons déjà constaté lors de notre tour d'horizon de l'onomastique des marins à travers les diplômes, tous les marins indiquent leur filiation. Ils sont donc des hommes libres de naissance. Au plus tard à partir de 100, mais sans doute depuis l'époque flavienne, les marins des flottes prétoriennes ont tous les *tria nomina* sans exception dans les diplômes que nous avons retrouvés. Le cas des flottes provinciales est moins clair et il semble que tous les marins

leur appartenant n'aient pas tous les trois noms au II^e siècle⁷⁶⁵. Nous savons aussi que les marins ne recevaient pas les trois noms au moment de leur libération mais au contraire au début comme le montre la lettre d'Apion à ses parents que nous avons évoquée plus haut. En toute rigueur, cela voudrait dire que les marins acquièrent la citoyenneté romaine au début de leur engagement. Mais plusieurs éléments nous font nous interroger sur l'accession des marins à la citoyenneté romaine aussi tôt durant leur service et cela malgré le port des trois noms. Par exemple, nous nous demandons pourquoi tous les diplômes décernent la citoyenneté romaine à des gens qui l'ont déjà depuis 26 ans et pourquoi ne mentionnent-ils pas la tribu dans laquelle ils ont dû être placés ? En droit le fait de porter les trois noms procède du statut de citoyen romain et ce n'est pas sans précaution que nous rentrons dans ce débat. Il s'agit de mettre en évidence des éléments qui limiteraient ou seraient contradictoires avec le statut de citoyens romains qu'auraient obtenu les marins des flottes prétoriennes.

1) Des marins citoyens romains ou de droit latin ?

Th. Mommsen, constatant que les marins du II^e siècle portant les *tria nomina* n'indiquaient pas la tribu à laquelle ils auraient dû être versés au moment de leur incorporation, pensait que les marins obtenaient au moment de leur incorporation le droit latin⁷⁶⁶. Les marins obtenaient ainsi un statut intermédiaire. Ce n'est qu'une fois le service terminé et l'obtention de l'*honesta missio* que les marins recevaient la citoyenneté romaine. Mais C. G. Starr suivi par D. Kienast⁷⁶⁷ font remarquer que lorsque Gaius et Ulpien passent en revue les moyens pour des Latins d'acquérir la citoyenneté romaine, ils évoquent l'engagement dans les cohortes de vigiles et passent sous silence les flottes⁷⁶⁸. Certes il ne devait pas être très attractif de devoir passer 26 années de service, souvent dures, dans une flotte alors qu'il suffisait de passer six années dans les cohortes de vigiles pour obtenir la citoyenneté romaine. Nous pourrions aussi ajouter que si les marins s'engagent dans une flotte ce n'est pas en tant que Latins mais en tant que pérégrins. Ainsi s'engager dans une flotte prétorienne serait un moyen d'obtenir le statut de Latin avant d'avoir, à la fin du service, celui de citoyen romain. Cela serait peut-être la raison pour laquelle Gaius et Ulpien n'évoquent pas les flottes comme moyen offert aux Latins d'obtenir la

⁷⁶⁵Par exemple, dans *RMD*, V, 401 = *AE*, 2001, 2156 qui est un diplôme issu d'une constitution octroyée à la flotte de Pannonie du 11 août 146, le bénéficiaire, ancien pilote, ne semble pas porter de cognomen. On lit ainsi : *[Vale(?)]rio Dati f., Scord(isco)*. L'origine ethnique suit immédiatement la filiation. Valerius est donc un nom unique de pérégrin et ne correspond pas à un gentilice.

⁷⁶⁶Th. Mommsen, 1881, p. 445-494 ; *Id.*, 1884, p. 1-79, p. 31-39.

⁷⁶⁷C. G. Starr, 1960, p. 73 ; D. Kienast, 1966, p. 26.

⁷⁶⁸Gaius, *Inst.*, I, 32 ; Ulpian, *Reg.*, III, 5.

citoyenneté romaine.

Or certains comme O. Salomies réfutent que le droit latin ait été individuel. Il n'était octroyé qu'à des communautés⁷⁶⁹. Cependant l'exemple des Latins Juniens confirme que l'on pouvait octroyer le droit latin à titre individuel. En effet, les esclaves libérés sans respect des règles devenaient des Latins en vertu de la *lex Iunia Norbana*, datant de la fin de règne d'Auguste ou du début du règne de Tibère. Cette situation était sans doute transitoire en attendant d'obtenir la citoyenneté romaine. De plus, une lettre de Pline le Jeune à Trajan évoque trois anciens esclaves latins portant les *tria nomina*. Ils ont été affranchis par Valerius Paulinus et ils s'appellent C. Valerius Astraeus, C. Valerius Dionysius et C. Valerius Aper. Pline demande à Trajan de bien vouloir leur donner la citoyenneté romaine. On imagine mal Pline forcer la main à Trajan en donnant à ces Latins Juniens les *tria nomina* de sa propre initiative⁷⁷⁰. Cet exemple montre donc que l'on peut être un Latin et porter les trois noms contrairement à ce qu'affirmait A. Chastagnol pour les cités latines de Narbonnaise⁷⁷¹. Pour celui-ci, un personnage ayant les trois noms sur une inscription d'une cité latine ne peut être qu'un citoyen romain. Ainsi l'exemple des Latins Juniens montre que le droit latin pouvait être conféré à des particuliers et pas seulement à des communautés ou des cités. Cependant A. Chastagnol a sûrement raison dans le cas des cités latines de Narbonnaise. L'octroi du droit latin à celles-ci ne devait pas modifier l'onomastique de leurs citoyens sauf celle des magistrats devenus citoyens romains.

Cependant nous ne pouvons pas être d'accord avec B. Pferdehirt qui va jusqu'à préciser que les marins prenaient en s'engageant le statut des Latins Juniens. Ce qualificatif de « juniens » nous semble étonnant. Pourquoi des marins d'origine pérégrine et donc libres seraient-ils qualifiés de juniens, qualificatif propre à des Latins d'origine servile ? Si on accepte que les marins obtiennent le droit latin, ils ne peuvent être dits Latins *Juniens* comme l'affirme B. Pferdehirt⁷⁷².

Nous pensons ainsi qu'il est peu probable que les marins s'enrôlant dans une des flottes italiennes aient obtenu le statut des Latins et qu'ils aient reçu à cette occasion les trois noms. Passons maintenant en revue les deux autres cas de figure.

⁷⁶⁹O. Salomies, 1996, p. 167-186, p. 169.

⁷⁷⁰P. R. C. Weaver, 1990, p. 275-305, p. 279 et P. López Barja de Quiroga, 1998, 1, p. 133-163, p. 143 ; Pline le Jeune, *Ep.*, X, 104 (105).

⁷⁷¹A. Chastagnol, 1995, p. 54.

⁷⁷²B. Pferdehirt, 2002, p. 167-170.

2) Des marins devenant citoyens romains dès l'enrôlement ?

Certains comme J. C. Mann affirment que les marins des flottes prétoriennes recevaient certes les trois noms au moment de leur enrôlement mais que ces trois noms sont bel et bien le reflet de leur nouveau statut de citoyens romains⁷⁷³. J. C. Mann pense qu'il s'agit d'une réforme de Vespasien au début de son règne. Nous avons repris à notre compte le raisonnement qui veut que les marins des flottes de Misène et de Ravenne furent récompensés pour avoir choisi le camp de Vespasien lors de la guerre civile en 69. Outre les privilèges spéciaux comme la libération avant la fin du service ou des attributions de terres en Italie ou en Pannonie, les flottes reçurent, toujours selon J. C. Mann et nous serions tenté de le suivre sur ce point, le titre de *praetoria*. Le statut des marins tendrait ainsi à se rapprocher de celui des troupes de Rome et de la garde prétorienne. Comme les flottes sont devenues prétoriennes, il faut que leurs hommes aient le statut de citoyens romains. Selon J. C. Mann l'octroi de la citoyenneté romaine aux marins des flottes italiennes aurait eu lieu au moment de la censure de Vespasien et de Titus en 73-74. Dans la partie I, il avait déjà été évoqué une inscription de Velia nous montrant un C. Neruius Iustus, *ueteranus deductus Vellias*, un ancien centurion de la flotte prétorienne de Misène⁷⁷⁴. Il a été déduit dans une cité de Lucanie, Velia, l'ancienne cité d'Elea. Il est très tentant de faire le parallèle avec la déduction qui a eu lieu à l'occasion des deux constitutions pour la flotte de Misène en 71⁷⁷⁵. Les bénéficiaires ont reçu des terres sur le territoire de la cité de Paestum laquelle se trouve non loin de Velia, un peu plus au nord. Iustus aurait été démobilisé quelques années plus tard, après que la flotte de Misène ait obtenu le titre *praetoria*. Si on considère que les marins des flottes acquièrent la citoyenneté romaine au moment de leur engagement, leurs diplômes indiquent toujours son octroi mais alors sans doute par inertie administrative. Une inertie qui aurait duré pratiquement 200 ans. Le fait que les marins des flottes prétoriennes étaient des citoyens romains expliquerait aussi pourquoi on pouvait volontiers dans leurs effectifs pour compléter les rangs des légions. En effet, les 22 pétitionnaires de la légion X *Fretensis* étaient initialement des marins de la flotte de Misène⁷⁷⁶. De même, il semble que des recrutements massifs aient eu lieu en Thrace en 93 et en 134 pour la flotte de Misène, lesquels auraient fait suite au transfert de marins de la flotte de Misène dans des légions qui auraient été décimées lors de la guerre contre les Sarmates⁷⁷⁷ et lors de la révolte

⁷⁷³J. C. Mann, 2002, p. 227-234, p. 232.

⁷⁷⁴AE, 1978, 257 = AE, 1998, 399 = EDR, 077100.

⁷⁷⁵RMD, IV, 204 = AE, 1997, 1273 ; CIL, XVI, 12 et 13 pour la constitution du 9 février 71 et CIL, XVI, 16 et 17 pour celle du 5 avril 71.

⁷⁷⁶PSI, IX, 1026 = CIL, XVI, p. 146, n°13 = CPL, 117 = ChLA, XXV.

⁷⁷⁷Une constitution de 119 pour la flotte de Misène est connue par 12 diplômes différents : AE, 2014, 1618, 1619 ; AE, 2009, 1828 ; AE, 2008, 1756 ; AE, 2008, 1757 = RMD, V, 353 = AE, 2002, 1734 ; AE, 2005, 1711 ; AE, 2005, 1738 ; RMD, V, 352 = AE, 2002, 1764 ; CIL, XVI, 66 ; RGZM, 25 ; ZPE, 212, 2019, p. 232 et p. 234.

de Bar-Kochba en Judée⁷⁷⁸ respectivement. On pouvait aisément procéder à ces transferts d'une flotte prétorienne vers les légions parce que les marins étaient déjà des citoyens romains. Ainsi le simple fait de s'engager dans une flotte prétorienne ferait de la recrue pérégrine, un citoyen romain de plein droit. Au bout de 26 ans de service, l'*honesta missio* ne qualifierait plus que pour recevoir le statut de vétéran et le *conubium*. Nous allons voir que ce modèle n'est pas si parfait et ne rend pas compte de façon satisfaisante de certaines anomalies.

3) Des marins portant les *tria nomina* mais sans la citoyenneté romaine ?

Il peut être étonnant de donner la récompense que représente la citoyenneté romaine au début du service qui devait durer 26 ans jusqu'en 206-208, puis après cette époque, 28 ans. De plus, il faut remarquer l'absence de la tribu dans la dénomination des marins sur leurs diplômes militaires et dans les inscriptions. Or la tribu seule est la preuve indéniable du statut de citoyen romain. Aucun des diplômes de marin ne la comporte. Le cas des *equites singulares Augusti* pourrait d'ailleurs se rapprocher de celui des marins. Ils portent les *tria nomina* et la tribu n'est pas indiquée sur leurs diplômes militaires⁷⁷⁹. Il y a tout de même des différences avec les marins des flottes prétoriennes. En effet, les *equites singulares Augusti* portent massivement des noms impériaux. Par exemple, entre 138 et 192, beaucoup d'entre eux portent les noms d'Antonin le Pieux avant son accession au pouvoir, Titus Aurelius, et cela après le décès de cet empereur. Même si on constate la présence de noms autres que des noms d'empereurs, il devait y avoir des règles d'attribution strictes des noms. Ce n'était pas le cas chez les marins car il y a une grande diversité de noms constatée chez les marins. Cette grande diversité laisse penser que le choix des nouveaux noms n'obéissait pas à des règles imposées par le haut et pouvait selon les circonstances être le fait de la personne chargée d'enregistrer les noms, voire de la recrue elle-même. Cette grande liberté de choix provient peut-être du fait que les nouveaux noms étaient sans conséquence juridique immédiate. L'autre différence entre ces deux corps de l'armée est que l'on devenait *eques singularis Augusti* après plusieurs années de service dans une aile de cavalerie en province. Les cavaliers de la garde rapprochée de l'empereur avaient déjà fait leurs

⁷⁷⁸Une constitution de 160 pour la flotte de Misène est connue par 15 diplômes : *RMD*, II, 105 ; III, 172, IV, 277, V, 425, 426, 427 (= *AE*, 2006, 1854) ; *AE*, 2006, 1855, 1856, 1857, 1858, 1859, 1860 ; *AE*, 2007, 1789 ; *RGZM*, 39 ; *ZPE*, 218, 2021, p. 291.

⁷⁷⁹Il y aurait toutefois une exception dans le diplôme *CIL*, XVI, 146 = *Denkm*, 79 émis en 237 dont le bénéficiaire est un *eques singularis Augusti* M. Aurelius Mucatralis fil. Zerula Vlp(ia) Serdica ex Thrac(ia). Le cavalier libéré appartiendrait à la tribu Vlpia qui est bien celle de la cité de Serdica. Mais la tribu aurait dû se trouver entre la filiation et le cognomen. Or Vlpia faisait aussi partie de la titulature de Serdica. Il se pourrait ainsi qu'Vlpia n'indique pas la tribu du bénéficiaire mais le titre de Serdica. En revanche, sur le diplôme *RMD*, I, 77 = *RMD*, V, p. 705 = *AE*, 1972, 503 émis en 236 pour un garde prétorien originaire lui aussi de Serdica, la tribu est mentionnée tout à fait normalement mais Serdica n'a plus son titre : M. Aurelius M. f. Vlp(ia) Vellicus Serdica.

preuves. Donc il ne semble pas anormal de d'octroyer la citoyenneté romaine à des soldats compétents et fidèles. Or les marins des flottes prétoriennes recevraient la citoyenneté romaine en arrivant à Misène ou à Ravenne en tant que recrues inexpérimentées et inconnues des autorités militaires.

Pour pallier ce qui peut être ressenti comme une incohérence aux principes de ces temps anciens et constatant l'absence de tribu, nous ne pensons pas que la solution de Th. Mommsen supposant que les nouvelles recrues devenaient des Latins soit pertinente étant donné que le droit latin était conféré non pas à des individus mais à des communautés. Le seul cas connu où le droit latin était donné à titre individuel était celui des esclaves affranchis en dehors des règles. Ils devenaient ainsi des Latins Juniens. Nous avons déjà dit que cette solution ne pouvait fonctionner pour des pérégrins ingénus. Les marins des flottes prétoriennes portant les *tria nomina* ne sont donc pas plus des personnes de droit latin que des Latins Juniens. Mais sont-ils pour autant des citoyens romains ? Pour J. C. Mann et plus récemment pour D. Dana, la réponse est oui bien sûr étant donné qu'ils portent les *tria nomina*⁷⁸⁰. En ce qui nous concerne, nous préférons ne pas répondre immédiatement par l'affirmative. Nous avons conscience que cette retenue, voire ce doute, remet en cause un principe fondamental du droit de ces temps anciens, à savoir que l'onomastique d'un individu traduit son statut social. Nous croyons nous-même à ce principe. Mais nous considérons aussi que donner une récompense aussi considérable qu'est la citoyenneté romaine en début de service est en contradiction avec les principes et pratiques de l'Empire. A. Mócsy s'interrogeant lui aussi sur la signification de l'onomastique des marins arrivait à la conclusion que porter les trois noms n'était pas une preuve absolue de citoyenneté romaine⁷⁸¹. S. E. Phang semble aussi adhérer à cette possibilité quand elle constate que beaucoup d'épouses de marins portent les *duo nomina* et ont donc une onomastique romaine, même si la filiation n'est que rarement indiquée. Bien sûr usurper la citoyenneté romaine peut être passible de mort⁷⁸². Mais en la circonstance, les marins reçoivent les trois noms de la part de l'autorité centrale et non pas de leur propre initiative. Cet usage de l'octroi des trois noms à de jeunes recrues des flottes prétoriennes est contrôlé par les autorités.

M. Dondin-Payre et M.-T. Raepsaet-Charlier reconnaissent elles-mêmes qu'il y a quelque chose d'extraordinaire dans le fait que les marins des flottes prétoriennes portent les *tria nomina*. Nous les citons : « Arguer le fait que des marins [n. 8 : O. Salomies, « Observations on some name of sailors serving in the fleets at Misenum and Ravenna », *Arctos*, 30, 1996,

⁷⁸⁰D. Dana, 2013 a, p. 219-269, p 224) ; il considère que les *tria nomina* reflètent le statut juridique réel des marins qui devenaient citoyens romains dès leur engagement.

⁷⁸¹A. Mócsy, 1986, p. 437-466, p. 462.

⁷⁸²Suétone, *Claude*, XXV, 7, 8. Le *Gnomon de l'Idiologue*, 56 punit aussi d'une amende d'un quart de leurs biens les soldats n'ayant pas reçu une décharge légale et se faisant tout de même passer pour Romains. En fait le texte ne semble pas punir l'usurpation du nom romain mais l'exercice des droits qui découlent de la citoyenneté romaine.

p. 167-186] (et ajoute-t-on parfois, les *equites singulares*) portent les *tria nomina* ou les *duo nomina*, bien qu'ils ne soient notoirement pas citoyens romains, pour prétendre que ce procédé est coutumier chez les pérégrins, revient à ignorer la spécificité de ces catégories. Cet usage revient à anticiper le changement de statut civique qui découlera nécessairement de l'accomplissement du temps de service ; certes il témoigne d'un certain laxisme, mais le contexte est assez clairement défini et assez universellement reconnaissable pour qu'il n'y ait pas d'ambiguïté (...) »⁷⁸³. Nous croyons, comme elles, qu'il existait des règles et que les individus et les communautés ne pouvaient pas faire ce qu'ils voulaient en matière de dénomination. Cependant elles admettent en creux de leur argumentation que les marins des flottes prétoriennes portent certes les trois noms mais ne sont pas pour autant des citoyens romains.

Au-delà des principes *a priori*, existe-t-il dans les sources des éléments qui pourraient faire douter de l'octroi de la citoyenneté romaine aux nouvelles recrues des flottes prétoriennes malgré la présence des *tria nomina* ? On pourrait tout d'abord évoquer un fragment de diplôme militaire qui en fait est un privilège spécial accordé à l'équipage de la quadrième Ops de la flotte de Misène⁷⁸⁴. Il est peu exploitable étant donné qu'il manque la nature du privilège accordé par Trajan ainsi que le nom du bénéficiaire. Ce document date de 114, donc ce dernier devait avoir à coup sûr les trois noms depuis le début de son engagement. Si ce privilège concernait l'octroi de la citoyenneté romaine nous aurions là une preuve du fait que les marins des flottes de Misène et Ravenne recevaient les trois noms sans la citoyenneté romaine. On pourrait ainsi faire l'analogie avec les privilèges spéciaux accordant la citoyenneté romaine en bloc à certaines troupes auxiliaires pour récompense de leurs mérites avant même la fin de leur service. Nous connaissons en effet deux diplômes de 106 correspondant à un privilège spécial où Trajan donne la citoyenneté romaine à tous les hommes de la cohorte I *Brittonum*⁷⁸⁵. Dans ce dernier cas, les bénéficiaires ne sont plus désignés par leur nom de pérégrin mais par leur nouveau nom : le prénom et le gentilice de l'empereur puis le cognomen, qui dans le cas présent correspond à l'ancien nom de pérégrin du bénéficiaire. Il nous reste le nom d'un des bénéficiaires, un Breton de Ratae s'appelant M. Vlpus Nouantico, fils d'Adcobrouatus. L'autre nom est perdu mais il n'y a pas de doute que son nouveau nom commençait par Marcus Vlpus. On connaît d'ailleurs pour cette même unité un autre diplôme issu d'une constitution de 110⁷⁸⁶. Cette fois-ci le texte est tout à fait typique des diplômes donnés à la libération. On y réitère l'octroi de la citoyenneté romaine et aussi celui du *conubium*. Le bénéficiaire porte les trois noms, M. Vlpus Longinus

⁷⁸³M. Dondin-Payre, M.-T. Raepsaet-Charlier, 2001, p. I-VIII.

⁷⁸⁴*CIL*, XVI, 60.

⁷⁸⁵*CIL*, XVI, 160 et *RMD*, V, 347 = *AE*, 2002, 1741.

⁷⁸⁶*CIL*, XVI, 163.

fil de Saccus, mais il avait déjà la citoyenneté romaine acquise depuis 106. En effet, s'il ne portait pas les *tria nomina* mais son nom unique, ou bien, s'il portait d'autres *tria nomina* que ceux de Trajan, cela voudrait dire qu'il n'était pas concerné par le privilège spécial de 106 pour une raison ou pour une autre. Dans ces trois cas, les deux diplômes du privilège spécial octroyant la citoyenneté et le diplôme consacrant la fin du service, nous voyons que les soldats portaient le nom de l'empereur qui leur a donné la citoyenneté romaine⁷⁸⁷. Or nous savons que les noms d'empereurs sont rares parmi les marins. Ainsi il se peut très bien que les marins de la quadrière Ops aient porté les *tria nomina* depuis leur engagement mais ce ne devaient pas être ceux de l'empereur sous lesquels ils se sont engagés. Si ce diplôme de 114 octroyait bien la citoyenneté romaine, et, si les noms des bénéficiaires n'étaient pas ceux de Trajan, cela voudrait dire que les marins portaient les trois noms sans la citoyenneté. On ne peut que regretter que ce diplôme soit trop fragmentaire pour être réellement concluant dans un sens comme dans l'autre. Il nous faut donc chercher ailleurs des indices pouvant infirmer l'obtention de la citoyenneté dès l'engagement des marins.

Le dossier des marins ayant pour prénom et gentilice Marcus Aurelius questionne mieux la nature de leur statut.

En effet, quelques diplômes et inscriptions datables du début du III^e siècle mentionnent des *Marci Aurelii* membres de la flotte prétorienne de Ravenne. Nous en faisons la liste ci-dessous.

Les diplômes militaires :

- *M. Aurelius Deri fil. Bassus qu[i et ---]*, diplôme daté de 221 (entre le 9 janvier et le 11 octobre)⁷⁸⁸ donc il s'est engagé en 193, il est de Nicopolis en Mésie inférieure.
- *M. Aurelius Spori fil., Victor qui et Drubius et M. Aurelius Valerius filius eius*, diplôme de 224 (entre le 14 novembre et le 11 décembre)⁷⁸⁹, donc il s'est engagé en 196, il est de Nicopolis en Mésie inférieure.
- *M. Aurelius Atsiutsiae fil. Statianus qui et Apta*, diplôme du 18 décembre 225⁷⁹⁰, donc il s'est engagé en 197, il est de Nicopolis en Mésie inférieure.
- *M. Aurelius Capitolini f[i]l. Valens*, diplôme issu de la même constitution que le précédent du 18 décembre 225⁷⁹¹, donc il s'est aussi engagé en 197, il est de Cibalis en Pannonie inférieure.

⁷⁸⁷M. P. Speidel, 1965, p. 64 fait d'ailleurs remarquer que dans le cas du diplôme de 110 donné à la libération du bénéficiaire, celui-ci était citoyen romain depuis 106. Or le diplôme n'indique pas la tribu. La présence de la tribu est certes la preuve incontestable de la citoyenneté mais bien sûr son absence ne prouve pas que l'on n'est pas citoyen romain.

⁷⁸⁸*RMD*, V, 457 = *RMD*, IV, 317 = *AE*, 2001, 2165 = *RGZM*, 53.

⁷⁸⁹*RMD*, V, 463 = *AE*, 2012, 1947.

⁷⁹⁰*RMD*, IV, 311 = *AE*, 1999, 1363.

⁷⁹¹*RMD*, IV, 312 = *AE*, 1999, 900.

Les inscriptions funéraires sont au nombre de trois. Elles sont datables d'entre 212 et 222 car la flotte de Ravenne porte le titre d'*Antoniniana*. Ce titre a été créé par Caracalla en 212 et devait être porté par toutes les unités militaires. Après l'assassinat d'Élagabal en 222, on donna le titre de *Seueriana*, du nom de Sévère Alexandre qui est devenu seul maître de l'Empire. Nous avons ainsi les trois individus suivants :

- M. Aurelius Vitalis⁷⁹², un *miles*, il est Pannonien et a effectué un service de 27 ans ; il s'est donc engagé entre 185 et 195.
- M. Aurelius Protas⁷⁹³, il est Syrien et a effectué un service de 21 ans ; il s'est donc engagé entre 191 et 201.
- M. Aurelius Domitius⁷⁹⁴, un triérarque, d'origine inconnue, la durée de son service n'est pas mentionnée.

Il y a bien sûr d'autres *Marci Aurelii* dans les flottes qu'elles soient de Ravenne ou pas. Mais les inscriptions se laissent moins bien dater que les trois précédentes et que les quatre diplômes et sont donc beaucoup moins exploitables. La dernière inscription ne sera pas vraiment utilisée car nous ne pouvons savoir quand le triérarque s'est engagé. Les dates d'engagement de ces *Marci Aurelii* sont en effet déterminantes pour notre raisonnement comme on pourra le constater plus loin.

Il est évident que tous ces personnages à l'époque de la confection des diplômes et des inscriptions étaient des citoyens romains par l'effet de l'édit de Caracalla de 212. D'ailleurs deux notices du *RMD* disent explicitement que ces marins ont bénéficié de la constitution de 212 étant donné qu'ils se nomment M. Aurelius⁷⁹⁵. Mais comment peuvent-ils avoir bénéficié de l'édit de Caracalla s'ils ont obtenu la citoyenneté romaine en s'engageant en 197 au plus tard ? Nous pourrions d'ailleurs le dire de l'ensemble des *Marci Aurelii* de ce dossier car la date d'engagement la plus tardive est 201.

Nous voyons d'ailleurs dans les quatre diplômes que les bénéficiaires mentionnent une filiation pérégrine. En effet, ce ne sont pas des *Marci filii*. Cela ne veut pas dire forcément que leurs pères aient trouvé la mort avant 212 et donc ne pouvaient prendre le prénom Marcus. Cela traduit plutôt le fait qu'ils voulaient indiquer clairement leur filiation que cela soit par obligation de l'administration militaire ou à destination des personnes de leur cité d'origine. De plus, nous voyons que trois diplômes sur quatre indiquent leur nom de pérégrin lequel n'est pas le même que leur cognomen. Certes ils indiquent leurs nouveaux noms mais leur ascendance et leur

⁷⁹²*CIL*, XI, 39 = *ILS*, 2904 = *EDR*, 147516.

⁷⁹³*CIL*, XI, 36.

⁷⁹⁴*CIL*, III, 168.

⁷⁹⁵*RMD*, IV, 311 et 312 aux notes 7 et 4 respectivement.

identité pérégrines ne sont pas oubliées, au contraire. En effet, ces quatre diplômes semblent avoir été retrouvés dans une région correspondant à celle de leur cité d'origine. C'est-à-dire Nicopolis ad Istrum en Mésie inférieure pour les trois premiers et Cibalis en Pannonie inférieure pour le dernier. Les quatre bénéficiaires sont certainement retournés dans leur petite patrie. Le diplôme dont ils pouvaient s'enorgueillir, et pouvait servir en cas de procès, devait ainsi clairement les désigner, surtout dans le cas des diplômes des citoyens de Nicopolis ad Istrum où l'identité pérégrine est aussi indiquée.

Mentionnons aussi que d'autres diplômes de la même époque (entre 212 et 229) ont pour bénéficiaires des marins ne s'appelant pas Marcus Aurelius. Nous les indiquons ci-dessous :

– *M. Didius Hellanici fil. Heliodorus*, un citoyen de Pompeiopolis en Cilicie⁷⁹⁶. Le diplôme est du 30 août 212, donc il s'est engagé en 184.

– *M. Herennius Pappaionis f. Pasicrates*, un Isaurien⁷⁹⁷. Le diplôme est de 214, donc il s'est engagé en 186.

– *C. Iulius Barhadati f. Montanus*, un citoyen de Doliché en Syrie⁷⁹⁸. Le diplôme est de 221, donc il s'est engagé en 193.

– *C. Longinus Italici f. Orestes*, un Isaurien⁷⁹⁹. Le diplôme est de 225, donc il s'est engagé en 197.

– *T. Domitius Tumeli f. Domitianus*, un citoyen de Claudiopolis en Cilicie⁸⁰⁰. Le diplôme est de 229, donc il s'est engagé en 201.

Il n'est peut-être pas inutile de préciser que ces cinq marins étaient membres de la flotte de Misène et non de Ravenne comme les bénéficiaires des quatre premiers diplômes. Nous voyons aussi qu'ils sont originaires de provinces orientales de l'Empire et non de provinces balkaniques. Nous constatons aussi qu'ils se sont engagés entre 186 et 201 alors que les *Marci Aurelii*, marins de Ravenne, se sont engagés entre 193 et 197 pour ceux connus par des diplômes ; en 195 et en 201 pour deux des marins des inscriptions funéraires si on retient les dates les plus tardives. L'ensemble de ces documents concernent donc des marins qui se sont engagés et ont effectués leur service à la même époque.

Les noms figurant sur les cinq diplômes des marins de la flotte de Misène émis après l'édit de Caracalla sont les mêmes que ceux acquis au début de leur service. Ils n'ont pas changé de nom en 212 pour prendre le prénom et le gentilice de l'empereur Caracalla. Ils n'ont pas pour

⁷⁹⁶RMD, I, 74.

⁷⁹⁷RMD, II, 131 = AE, 1979, 626.

⁷⁹⁸RMD, IV, 307 = AE 1995, 1565.

⁷⁹⁹RGZM, 56.

⁸⁰⁰RMD, II, 133.

autant pris les noms des empereurs régnants ni même ceux d'anciens empereurs. Exception faite toutefois de C. Iulius mais en 193, date de l'enrôlement du marin portant ce nom, celui-ci était d'un usage très courant et pouvait ne pas faire allusion directement à Auguste ou Caligula. Il faut surtout excepter M. Didius Heliodorus dont les *duo nomina* font peut-être référence à l'empereur de 193 Didius Julianus qui était gouverneur de Bithynie à l'époque de son enrôlement.

Donc un pérégrin s'enrôlant dans une flotte prétorienne ne prenait pas forcément le nom de l'empereur régnant même si cette pratique pouvait exister.

Si les marins des flottes prétoriennes devenaient citoyens romains en s'engageant, les treize personnages évoqués plus hauts, qu'ils s'appellent Marcus Aurelius ou pas, n'ont pas bénéficié de la constitution antoninienne puisqu'ils étaient déjà citoyens romains en 212. Si les marins de ces mêmes flottes n'étaient pas citoyens romains alors ils ont vraiment bénéficié de cette constitution et sont devenus citoyens romains en 212. Mais comme nous allons le démontrer plus loin, nous doutons fortement que les noms sous lesquels ces *Marci Aurelii* de la flotte de Ravenne ont été enregistrés au moment de leur enrôlement fussent bien ceux-là. En effet, il y aurait eu un changement de noms en 212.

Si les marins devenaient citoyens romains au début de leur engagement pourquoi certains ont-ils changé de noms en 212 ?

Si les marins ne devenaient pas citoyens romains en s'engageant, pourquoi certains ont-ils gardés leurs noms sans prendre ceux de Caracalla ?

Les pratiques onomastiques concernant les nouveaux citoyens dans les années du règne de Septime Sévère sont très complexes et il faut les regarder en détail.

Un article récent de L. Mihailescu-Bîrliba et V.-M. Răileanu évoque le cas de ces *Marci Aurelii* de la flotte de Ravenne, notamment ceux originaires de Nicopolis ad Istrum, mais pose le problème dans de mauvais termes⁸⁰¹. Les auteurs remarquent à juste titre que ces marins ont été recrutés à une époque où Septime Sévère avait besoin de troupes nombreuses pour mener ses guerres pour conquérir le pouvoir suprême et contre les Parthes. Ils rappellent aussi que depuis l'époque flavienne les marins reçoivent les trois noms et considèrent que cela traduit l'octroi de la citoyenneté romaine si les marins ne l'avaient pas déjà. Ils considèrent aussi qu'il est peu probable que ces marins aient reçu la citoyenneté romaine de Marc Aurèle ou de Commode. En effet, la filiation pérégrine dissuade de faire une telle supposition. Jusque-là leur raisonnement se tient mais une incohérence s'y glisse bientôt. Ils affirment en effet que malgré la règle établie par Vespasien (sous-entendu : celle de l'octroi de la citoyenneté romaine au début du service des marins), « Septime Sévère a également recruté des pérégrins dans la flotte,

⁸⁰¹L. Mihailescu-Bîrliba, V.-M. Răileanu, 2014, p. 193-205.

ce qui correspondait à ses buts politiques et militaires et à la nécessité d'augmenter les effectifs militaires. Puis ils obtiennent la citoyenneté, en 212 ou peu après, ce qui explique leur nom de *Marci Aurelii* »⁸⁰². En recrutant des marins parmi les pérégrins, Septime Sévère ne bafoue aucune règle établie par les Flaviens. Au contraire, cela s'est toujours fait depuis au moins Auguste même si quelques citoyens romains ont dû s'engager dans les flottes. Les pérégrins engagés par Septime Sévère ont changé de noms en s'enrôlant comme cela se fait depuis l'époque flavienne mais ils sont d'origine pérégrine comme cela se fait depuis le début de la période impériale. Ils ne peuvent avoir gardé leur nom de pérégrin. Tous les diplômes à partir de l'époque flavienne prouvent que les marins des deux flottes italiennes changent de nom en s'engageant. Pour nous, les *Marci Aurelii* des diplômes et des trois inscriptions cités plus haut, n'ont pas gardé leur nom de naissance en s'engageant mais comme tous les pérégrins devenant marins, ils prirent les *tria nomina*. Mais encore une fois, nous sommes persuadé que ces quatre personnages n'ont pas reçu les *duo nomina* Marcus Aurelius. Donc les quatre *Marci Aurelii* ont encore changé de noms en 212 mais pour passer d'une dénomination de type romain à une autre dénomination romaine qui reprenait les *duo nomina* de Caracalla.

On pourrait objecter à ce raisonnement que ces *Marci Aurelii* n'ont pas changé de noms en 212 et qu'il est tout à fait possible qu'ils se soient engagés sous ces noms. Cela serait alors le fruit du hasard si en 212, pendant leur service, un empereur de même prénom et gentilice qu'eux, Marcus Aurelius Antoninus, a décidé d'octroyer la citoyenneté romaine à tous les hommes libres de l'Empire. Après tout Marcus Aurelius étaient aussi les noms de l'empereur Marc Aurèle (161-180) et de son fils Commode entre 180 et 191, date à laquelle il changea de noms pour s'appeler Lucius Aurelius. Certes dans l'absolu prendre pour noms Marcus Aurelius sans référence à ceux de l'empereur régnant est possible mais peu probable tout du moins pour les marins engagés entre 193 et 197, à la rigueur jusqu'en 195. Tout d'abord, il est peu probable qu'un marin s'engageant entre 193 et 195 prenne ou reçoive les noms de Commode, que le prénom soit Marcus ou Lucius, car sa mémoire a été condamnée par le sénat. Même si Marc Aurèle restait d'illustre mémoire et si Commode fut un empereur populaire auprès des soldats ce nom devait être interdit ou peu recommandé dans les différentes troupes. Tout change en 195 quand Septime Sévère pour asseoir un peu mieux sa légitimité se fait appeler « fils du divin Marc Aurèle et frère du divin Commode ». Ce dernier est ainsi réhabilité et porter son nom ne sent désormais plus le souffre. Mais Septime Sévère lui-même ne change pas de noms pour s'appeler Marcus Aurelius. Il garde Lucius Septimius. Entre 193 et 195, il nous semble que si on avait voulu donner aux nouvelles recrues les noms d'un empereur, ceux de Septime Sévère auraient été plus pertinents que ceux de Marc Aurèle. Précisons que dans les inscriptions

⁸⁰²L. Mihailescu-Bîrliba, V.-M. Răileanu, 2014, p. 193-205, p. 203.

funéraires, nous n'avons qu'un seul marin portant apparemment, si la restitution est correcte, le nom de cet empereur. Il s'agit d'un L(ucius) Se[ptimius] Amonianus membre de la flotte de Ravenne d'origine égyptienne décédé au bout de 7 ans de service⁸⁰³. A. Mócsy se demandait pourquoi les *Septimii* étaient si peu nombreux en regard des *Aurelii* dans nos sources⁸⁰⁴. Selon lui, cela proviendrait de l'habitude née durant les années 190 de donner aux nouveaux citoyens les noms de Caracalla, Marcus Aurelius, et non pas ceux de son père Lucius Septimius. En effet, il se peut que dès 195, le fils de Septime Sévère, Caracalla, ai été appelé Marcus Aurelius Antoninus Caesar. Dès le mois de mai 197, il devint *Imperator destinatus*. Puis il devint Auguste, donc co-empereur, durant le mois de janvier 198⁸⁰⁵. Donc au moins deux de nos *Marci Aurelii*, voire peut-être cinq si on considère que les marins ont commencé à prendre les noms de Caracalla au moment de son accession au titre d'Auguste, ne peuvent avoir pris ces noms au moment de leur engagement. Ces deux ou cinq marins ont donc changé de noms en 212.

Si au moins deux de nos *Marci Aurelii* n'ont pas pris ces noms au moment de leur enrôlement, ne pourrait-on pas imaginer qu'ils les aient rajoutés à leurs *tria nomina* initiaux ? Les diplômes et les inscriptions auraient ainsi « oublié » de mentionner l'autre gentilice des marins. Nous aurions donc affaire à des « polyonymes cachés ». Nous avons en effet des exemples où des personnages rajoutaient à leurs noms romains initiaux Aurelius pour montrer leur adhésion à Caracalla et à la famille impériale. P. Simelon a dressé une typologie pour l'époque de Caracalla des personnes ayant plusieurs gentilices dont celui d'Aurelius⁸⁰⁶. La présence du gentilice Aurelius pourrait provenir du nom d'un des parents, l'enfant ayant ainsi reçu les gentilices du père et de la mère. Aurelius pourrait traduire aussi une naturalisation sous les Antonins. Nous avons déjà écarté ces deux possibilités précédemment pour nos *Marci Aurelii* de la flotte de Ravenne. P. Simelon continue avec les gentilices venant d'une naturalisation sous le règne conjoint de Septime Sévère et Caracalla ou de Caracalla et Géta. Ces personnes répondant à cette catégorie s'appellent Septimius Aurelius dans le premier cas et Aurelius Septimius dans le second. L'auteur traite ensuite le cas des personnes ayant ajouté le gentilice Aurelius au moment de la constitution antoninienne en 212 et regarde plus particulièrement les notables de Palmyre en Syrie. Ceux-ci ont pris non pas uniquement le gentilice Aurelius mais le double gentilice de Iulius Aurelius. Les Palmyréniens auraient voulu ainsi rendre hommage à la famille de la mère de Caracalla, Julia Domna, originaire de la cité voisine d'Émèse. Il semblerait même que certains notables dont la famille bénéficiait de la citoyenneté romaine depuis le II^e siècle aient abandonné leur ancien gentilice pour ceux de

⁸⁰³CIL, VI, 3159.

⁸⁰⁴A. Mócsy, 1985, p. 403-415.

⁸⁰⁵M. Christol, 1997 (2^{ème} éd. 2006), p. 15-19.

⁸⁰⁶P. Simelon, 2013, p. 195-215.

Iulius Aurelius. Comme le faisait remarquer D. Schlumberger⁸⁰⁷, ce fait est une exception contraire à l'usage du reste de l'Empire où les anciens citoyens n'ont pas changé de noms en 212 pour prendre ceux de Caracalla. À la rigueur, ils ont pu ajouter le gentilice Aurelius sans pour autant abandonner leurs anciens noms. P. Simelon termine sa typologie avec le cas des personnes qui ont ajouté Aurelius pour signifier leur loyauté au régime et à la dynastie. L'auteur remarque que ces porteurs de gentilices multiples sont des militaires, des magistrats ou des notables, donc des « personnages socialement importants ». De plus, le gentilice Aurelius peut disparaître selon les inscriptions et pouvait aussi ne pas se transmettre aux héritiers⁸⁰⁸. Cependant on peut objecter que dans ces inscriptions⁸⁰⁹, le nom Aurelius pouvait être sous-entendu pour les enfants.

Le rajout de Marcus Aurelius dans l'armée semble avoir été monnaie courante. Le cas des listes de Doura Europos en Syrie est d'un grand intérêt. En effet, des listes de noms d'auxiliaires appartenant à la cohorte XX *Palmyrenorum* ont été retrouvées dans cette ville frontalière⁸¹⁰. Trois d'entre elles datent de 219, 222 et 218-219⁸¹¹. Malgré leur état fragmentaire elles sont assez bien conservées. Elles donnent les noms des soldats classés par centurie. À l'intérieur de chaque centurie nous avons le nom du centurion suivi par les noms de ses hommes qui sont classés par ancienneté, les dates consulaires indiquent les dates d'enrôlement des soldats. Nous retrouvons dans ces trois listes d'époques différentes mais rapprochées des noms de personnes identiques. Donc une même personne peut se trouver dans les trois documents. Il est remarquable de constater que dans le *P. Dura*, 100 établi en 219 tous les hommes sans exception ont leur nom précédé par le gentilice Aurel(ius). Ainsi des soldats enrôlés en 193, pour prendre la date la plus ancienne présente dans ce document, portent le gentilice Aurelius. Chaque ligne correspondant à un soldat indique sa fonction et/ou son origine puis selon les cas nous avons :

- soit Aurel(ius) + autre gentilice+ cognomen.
- soit Aurel(ius) +cognomen (ce dernier peut être d'origine latine, grecque ou sémite).
- soit Aurel(ius) + nom de pérégrin faisant office de cognomen + le patronyme au génitif.

Ce rajout du gentilice Aurelius n'est pas systématique dans les deux autres listes *P. Dura*, 101 et *P. Dura*, 98. Certains soldats sont nommés avec le gentilice Aurelius alors que d'autres peuvent avoir le gentilice et le cognomen sans Aurelius ou bien simplement une dénomination pérégrine avec le nom au nominatif et le patronyme au génitif. Ainsi un même soldat peut être nommé de façon différente selon le document. Nous reprenons un exemple, parmi beaucoup

⁸⁰⁷D. Schlumberger, 1942-1943, p. 53-82, p. 55.

⁸⁰⁸P. Simelon, 2013, p. 195-215, p. 205-206.

⁸⁰⁹*RIU*, V, 1244 ; *CIL*, III, 1094 et 1154 = 7775 ; *AE*, 1910, 146.

⁸¹⁰Ces documents ont été répertoriés avec d'autres dans R. O. Fink, 1971 (*RMR*).

⁸¹¹*P. Dura*, 100, 101 et 98 respectivement.

d'autres, donné par J. F. Gilliam. Ainsi un Aurel(ius) Iarhaboles Udathi (*filius*) dans *P. Dura*, 100, viii, 13 est appelé Iarhaboles Udathi (*filius*) dans *P. Dura*, 101, xiii, 25⁸¹². Or *P. Dura*, 101 datant de 222 est postérieur à *P. Dura*, 100 qui date de 219. Nous suivons cet auteur quand il affirme qu'en fait ce soldat est citoyen romain dans les deux cas. Il s'est engagé en 201 et a reçu la citoyenneté romaine en 212 comme tous les autres pérégrins libres. Seulement certains documents le nomment par son nom de pérégrin et d'autres par son nom complet. Le scribe de *P. Dura*, 100 devait être plus consciencieux que celui de *P. Dura*, 101 ou il devait être moins pressé. Nous ne savons pas clairement quel usage était fait de ces listes. Le but premier était sans doute de pouvoir retrouver rapidement les membres de chaque centurie de la cohorte. Elles devaient être destinées à un usage interne. On ne peut pas douter que l'ensemble des soldats de cette aile, surtout si ceux-ci sont en service depuis longtemps, n'étaient pas citoyens romains entre 218 et 222, même si, pour faire vite, certains étaient nommés par leur ancien nom de pérégrin seulement et pas par leur nom officiel complet. Finalement le plus étonnant dans ces listes est l'ajout du gentilice Aurelius à des personnes qui portent déjà les *tria nomina* et qui bénéficient manifestement de la citoyenneté romaine avant 212. Par exemple, mais on pourrait en trouver beaucoup d'autres, le premier centurion rencontré dans *P. Dura*, 100, s'appelle Aurelius Septimius Danymus. Il s'est engagé en 201. Lui-même ou sa famille ont obtenu la citoyenneté romaine sous Septime Sévère, dans les années 190. Ou bien Danymus l'a obtenue durant son service en récompense de ses mérites. Dans ce dernier cas, l'octroi de la citoyenneté romaine serait survenu entre 201 et 211. Dans tous les cas, il était déjà citoyen romain en 212 et il a reçu comme tous les autres soldats de la cohorte le gentilice supplémentaire Aurelius. Nous comprenons que Caracalla et son successeur dynastique Élagabal voulaient que leurs soldats s'assimilent à leurs « enfants ». L'ajout de ce gentilice avait pour but de créer un lien supplémentaire entre l'armée et la famille impériale. Mais y avait-il une réelle traduction juridique de cela ? Est-ce que tous les soldats, nous entendons tous les soldats qui étaient déjà citoyens romains en 212, ont obtenu un deuxième gentilice dans l'équivalent de nos listes d'état civil dans leur cité ou leur communauté d'origine ? Ou bien l'ajout du nom Aurelius est-il une pratique propre à l'armée, voire à certaines unités, pour affirmer leur loyauté ? Même si nous ne pouvons répondre à ces questions, les papyrus de Doura Europos montrent que l'ajout du nom Aurelius n'était pas systématique selon les moments et selon les scribes⁸¹³.

Les quatre diplômes pour les marins de la flotte de Ravenne datent de la même époque que les listes de Doura Europos mais ne sont pas des documents d'une cohorte des marges de l'Empire. Ce sont des documents produits à Rome au centre même de l'Empire et ces

⁸¹²J. F. Gilliam, 1965, p. 74-92, p. 83-84.

⁸¹³Voir à ce sujet la mise au point de F. Bérard, 2015, p. 244-249 ; l'emploi d'un double gentilice ne peut s'interpréter dans le cadre d'un schéma unique qui s'appliquerait de la même façon en tout lieu de l'Empire.

documents avaient une valeur juridique. Nous pensons que si ces bénéficiaires avaient deux gentilices (Aurelius + celui reçu au moment de l'engagement avant 212), ceux-ci auraient été indiqués sur les diplômes. Nous pensons ainsi qu'en 212, certains marins ont perdu leur ancien gentilice pour recevoir celui de Caracalla. Cela semble s'être produit uniquement pour la flotte de Ravenne étant donné l'état actuel de notre documentation. Le cas du diplôme *RMD*, V, 463, copie d'une constitution de 224 pour la flotte de Ravenne, est très intéressant. En effet, nous avons aussi le nom du fils du bénéficiaire : M. Aurelius Valerius. Nous constatons que tout à fait normalement, le fils porte le prénom et le gentilice du père, M. Aurelius Victor. Nous voyons aussi que le cognomen du fils, Valerius, est un gentilice faisant office de cognomen. Cette pratique est tout à fait possible même si on est plus habitué à voir des cognomina utilisés comme gentilices. D'ailleurs dans un des diplômes cités plus haut pour la flotte de Misène, nous avons un C. Longinus Orestes. Mais étant donné le contexte, il est très tentant de voir dans ce surnom du fils du marin l'ancien gentilice du père d'avant 212. On pourrait ainsi supposer qu'en s'engageant en 196 le père ait reçu les noms de Valerius Victor. Puis en 212, il dut changer de noms pour s'appeler M. Aurelius Victor. Il aurait peut-être surnommé son fils, né pendant le service, avec son ancien gentilice. Il ne s'agit que de suppositions mais peut-être avons-nous la trace du gentilice initial du marin au moment de son engagement.

Dans ce dossier des *Marci Aurelii* de la flotte de Ravenne, nous constatons que les sources donnent le tournis. Nous avons commencé en considérant qu'il est possible que l'attribution des trois noms aux marins au moment de leur engagement ne corresponde pas à l'octroi de la citoyenneté romaine. Puis l'étude des listes de la cohorte *XX Palmyrenorum* de Doura Europos nous montre qu'au début des années 220, on pouvait avoir des soldats avec une dénomination pérégrine alors qu'ils sont citoyens romains. Cependant nous pensons que la valeur juridique des diplômes est supérieure à celle des listes de noms d'une cohorte dont le but est à usage interne, peut-être pour retrouver facilement l'état des effectifs à un instant t. Les marins des flottes prétoriennes ont reçu les *tria nomina* au moment de leur engagement. Ce sont ces noms enregistrés au début de leur service qui figurent dans le diplôme avec leur filiation, éventuellement avec leur nom de pérégrin de naissance précédé par la formule « *qui et* ». En 212, au moins dans la flotte prétorienne de Ravenne, des marins ont changé de noms pour prendre le prénom et le nom de Caracalla. Or, sauf dans de rares exceptions comme à Palmyre évoquée plus haut, les citoyens romains n'ont pas changé de noms en 212. Ils ont gardé leurs anciens noms. Dans certains cas, des notables ou des militaires, déjà citoyens romains en 212, sur ordre de leur hiérarchie sans doute, ont dû rajouter le gentilice Aurelius à leurs noms pour faire acte d'allégeance à l'empereur et à sa famille. Dans ce cas nous avons alors deux gentilices, l'ancien n'a pas été remplacé par le nouveau. Si c'était le cas des marins de la flotte

de Ravenne, nous aurions, au moins sur les diplômes, la mention des deux gentilices. Remarquons aussi que les inscriptions funéraires et les ex-voto n'indiquent pas de double gentilices contenant Aurelius. Donc les marins de la flotte de Ravenne ont subi un changement de prénom et de gentilice, pas un simple ajout. Ils n'ont pas conservé leur ancien gentilice. Cela ne semble pas s'être produit à Misène. Le diplôme de 214, donc une date très proche de 212, ne montre pas un Marcus Aurelius mais un Marcus Herennius Pasicrates qui s'est engagé en 186⁸¹⁴. Sa hiérarchie ne lui a pas imposé le changement de nom alors que celle de la flotte de Ravenne l'a fait pour ses hommes. Nous ne savons le pourquoi d'une telle discordance dans les pratiques des deux flottes prétoriennes. À la rigueur, nous pouvons imaginer que les marins originaires des régions danubiennes se sentaient plus proches de la dynastie sévérienne étant donné le rôle des armées du Danube lors de la prise du pouvoir par Septime Sévère à partir de l'année 193. Cela expliquerait peut-être que l'on trouve beaucoup de *Marci Aurelii* parmi les marins originaires de provinces danubiennes même si ce ne sont pas les seuls. Ce qui est étonnant est qu'il était facile de changer les prénoms et gentilices des marins d'un trait de plume. En fait, cela est moins étonnant si l'on considère que ces noms reçus à l'époque de leur enrôlement ne traduisent pas le statut de citoyen romain.

Un dernier document pourrait aussi laisser entendre que les marins s'enrôlant dans les flottes prétoriennes pouvaient recevoir les trois noms sans pour autant obtenir la citoyenneté romaine. Il s'agit d'une inscription funéraire provenant de Ravenne. Nous la reproduisons ci-dessous⁸¹⁵.

A(ulo) Papi[ri]o | Vernaculo, | Ro(mana) ciuitate d(onato), | n(atione) Delm(atae) ; | uix(it) ann(is) XXXXVI, | mil(itauit) ann(is) XXVI. | Didius Saturninus, | f(?) de (triere) Diana, | [h(eres)] p(onendum) c(urauit).

Le défunt est A. Papius Vernaculus, originaire de Dalmatie et ayant servi pendant 26 années. Il est difficile de savoir s'il était un vétéran étant donné que ce statut n'est pas indiqué. Cependant la durée du service correspond à la durée légale d'avant la réforme des années 206-208 et l'allongement à 28 ans. Il est clairement indiqué qu'il a reçu la citoyenneté romaine. C'est la seule inscription d'un marin où cela est mentionné. Si Vernaculus n'était pas encore un vétéran, il allait bientôt l'être. Il devait peut-être se trouver dans la phase de libération et dans l'attente de la réception de son diplôme militaire. Il est possible que la constitution impériale le concernant ait déjà été publiée à Rome. Il est aussi possible qu'il soit effectivement un jeune

⁸¹⁴*RMD*, II, 131 = *AE*, 1979, 626. Sans même parler du diplôme du 30 août 212, soit un mois et demi après la rédaction de la constitution antoninienne le 11 juillet 212, à destination d'un M. Didius Heliodorus (*RMD*, I, 74) et non d'un M. Aurelius Heliodorus.

⁸¹⁵*CIL*, XI, 85.

vétéran. Si c'est le cas, pourquoi est-il nécessaire d'indiquer l'obtention de la citoyenneté romaine s'il l'a obtenue 26 ans plus tôt en s'enrôlant ? Nous serions tentés de dire qu'en fait Vernaculus était un néo citoyen romain. Il a reçu les trois noms en s'enrôlant mais la citoyenneté ne lui fut vraiment conférée qu'au terme de son service.

À la fin, il peut paraître contradictoire de voir un document ayant une valeur juridique comme un diplôme militaire nommer un non-citoyen avec une onomastique de citoyen. Mais il est tout autant contradictoire que les diplômes militaires destinés à des soldats ayant une onomastique pérégrine dans le cas des auxiliaires ou, dans le cas des marins avant 74, ne les nomment pas avec leurs noms de citoyens alors que justement ces bénéficiaires viennent de devenir des citoyens romains. Ainsi on a des diplômes où les bénéficiaires sont faits citoyens romains sans pour autant avoir leur nouvelle dénomination correspondant à leur nouveau statut. Les constitutions impériales de 68 et 70 destinées aux légionnaires des légions *Adiutrices* ne mentionnent pas les *tria nomina* mais les noms de pérégrins alors que les marins transférés ont reçu la citoyenneté romaine de façon sûre au moment de ce transfert lequel certes s'est effectué dans une situation confuse de guerre civile. D'ailleurs ces diplômes sont bien la preuve que des marins pouvaient être régulièrement transférés dans des légions sans pour autant avoir reçu la citoyenneté romaine dès leur enrôlement. Ainsi les marins de la flotte de Misène originaires d'Alexandrie passés dans la légion X *Fretensis* réclamant en 150 des diplômes militaires à leur légat n'étaient pas forcément des citoyens romains avant la décision de leur transfert. Une fois la décision prise par la hiérarchie de les transférer dans une légion, et à cet instant seulement, est lancée la procédure d'octroi de la citoyenneté romaine. Donc les marins transférés dans les légions deviennent immédiatement des citoyens romains et n'ont plus à attendre la fin du service⁸¹⁶. Les noms indiqués sur les diplômes sont ceux notés sur les registres d'enrôlement. Ces noms peuvent être modifiés uniquement si les soldats ont reçu un privilège spécial comme celui donné par Trajan à la cohorte I *Brittonum*. Ainsi les noms des diplômes militaires ne reflètent pas forcément le statut juridique créé par la constitution mais correspondent à l'identité enregistrée par l'administration militaire au moment de l'enrôlement. Nous sommes complètement d'accord avec M. Dondin-Payre et M.-T. Raepsaet-Charlier. L'octroi des trois noms au début du service des marins est une anticipation de l'octroi de la citoyenneté romaine qui ne survient qu'à la fin du service militaire en échange des bons et loyaux services du soldat.

⁸¹⁶Nous ne croyons pas à la thèse de S. Waebens (*Id.*, 2012, p. 135-153) selon laquelle les Égyptiens s'engageant dans la légion ne devenaient citoyens romains qu'à la fin de leur service. *Contra* dans le compte-rendu de M. Th. Raepsaet-Charlier, 2014, p. 465-466. Nous y reviendrons dans la partie suivante traitant du bassin de recrutement égyptien.

F) Les bassins de recrutement des marins

L'étude des bassins de recrutements des marins doit être réactualisée. Il est vrai qu'une étude récente a été publiée dans la *Revue internationale d'Histoire Militaire Ancienne* faisant le point sur le recrutement des auxiliaires sous le Haut-Empire⁸¹⁷. Mais il n'y a pas d'étude complète au sujet des flottes même si les interventions de B. Rossignol au sujet de la Dalmatie et de D. Dana au sujet de la Pannonie comprennent aussi un regard sur les marins issus de ces provinces⁸¹⁸. La nécessité d'une nouvelle étude sur le sujet du recrutement des flottes provient bien sûr du fait que de nouvelles inscriptions ont été trouvées depuis la publication de l'ouvrage de M. Reddé, *Mare Nostrum*⁸¹⁹, sans même parler des diplômes militaires dont le nombre des découvertes a considérablement augmenté depuis une trentaine d'années. Il faut aussi constater que les études récentes concernant les origines des marins sont soit compartimentées dans des régions précises et ne donnent pas une vision globale⁸²⁰. Cela amoindrit ainsi la force des analyses et des conclusions. De plus, l'étude récente de S. L. Tuck sur les aspects démographiques des marins est décevante⁸²¹. Le tableau des origines fourni dans cet article à partir des inscriptions comporte des imprécisions et des erreurs⁸²². Par exemple, il distingue à juste titre les Égyptiens et les Alexandrins dans les inscriptions mais les premiers sont au nombre de 61 et les second 21. Nos chiffres ne concordent pas mais cela n'est pas le problème. En fait, M. Reddé dans son propre tableau des origines donnait 61 marins d'origine égyptienne en incluant dans ce nombre les Alexandrins. Cette erreur fut ensuite reprise par un autre auteur se basant sur les travaux de S. L. Tuck et indique qu'il y a 61 marins égyptiens dans les flottes sans compter les Alexandrins⁸²³. S. L. Tuck indique aussi que quatre marins seraient originaires de Sicile. Or notre corpus ne comprend aucun marin se disant Sicilien. Nous ne prétendons pas nous-mêmes être exempt d'erreurs et d'oublis et il est aussi possible que le savant américain ait des documents non encore publiés ou qui nous auraient échappés. Mais à aucun moment nous n'avons accès à la liste des références des inscriptions. Les critères de classification des marins

⁸¹⁷Ce numéro fut supervisé par D. Dana et B. Rossignol, *Entrer dans l'armée romaine : bassins de recrutement des unités auxiliaires (I^{er}-II^e siècle après J.-C.)*, *HiMA*, 6, 2017.

⁸¹⁸B. Rossignol, 2017, p. 95-114 ; D. Dana, 2017 b, p. 115-142.

⁸¹⁹M. Reddé, 1986, p. 532 fournit un tableau des origines à travers les inscriptions ; avant lui des synthèses globales avaient été réalisées par C. G. Starr, 1960, p. 75 ainsi que E. Ferrero, 1900, p. 270-273 ; ce dernier travail est bien sûr périmé mais il fournit des précisions et des idées parfois encore très utiles.

⁸²⁰Pour la Sardaigne : Y. Le Bohec, 1990, p. 91 ; pour la Dalmatie : D. Demicheli, 2015, p. 391-398 ; pour la Pannonie : I. Acrudoae, 2012, p. 127-160 ; pour la Thrace : T. Bekker-Nielsen, 2017, p. 479-494 ; pour l'Anatolie en général J. Bennett, 2017, p. 213-240 ; pour l'Afrique : A. Parma, 2002, p. 323-332, p. 326, il y produit un tableau des origines des marins de la flotte de Misène qui fut publié initialement dans A. Parma, 1999, p. 817-824, p. 823.

⁸²¹S. L. Tuck, 2015, p. 212-229.

⁸²²S. L. Tuck, 2015, p. 212-229, p. 215-216.

⁸²³T. Bekker-Nielsen, 2017, p. 479-494, p. 481.

dans telle ou telle origine sont aussi assez flous même si on peut comprendre que cela a été fait en fonction de la mention de la *natio*.

Il est donc nécessaire de réaliser une étude complète des origines des marins des flottes en partant des inscriptions de notre corpus avant même d'établir toute analyse. De plus, il est nécessaire d'intégrer les diplômes militaires qui, nous le verrons, livrent une vision parfois très différente de celle se dégageant des inscriptions. Ainsi les deux premiers moments de cette étude des origines des marins fait un bilan séparé des inscriptions et des diplômes. Puis nous étudierons séparément le cas des flottes italiennes et provinciales. Les documents dans le cas du second type de flotte sont plus rares et feront l'objet d'une étude commune dans une unique sous-partie. En revanche, dans le cas des flottes italiennes, il sera fait une étude plus détaillée en fonction des principaux bassins de recrutement : l'Égypte, les provinces balkaniques (nous avons traité ensemble les Dalmates et les Pannoniens tandis que les Thraces, ou plutôt, les Besses ont fait l'objet d'une sous-partie particulière avec la Mésie). Nous avons aussi traité le cas des Sardes et des Anatoliens très représentés eux aussi dans les flottes italiennes. Nous essaierons de mettre en évidence la part du recrutement italien dans les flottes de Misène et Ravenne et son évolution durant la période qui nous intéresse. Une annexe comporte aussi les références des inscriptions et des diplômes utilisés pour cette étude.

Cette étude des origines n'apporte pas de surprise fondamentale même si elle bénéficie du regard croisé des inscriptions lapidaires et des diplômes militaires. Nous confirmons que toutes les régions de l'Empire n'ont pas fourni le même nombre de marins et que les populations de la moitié orientale de l'empire furent les plus candidates au service dans les flottes alors que des provinces comme celles des Gaules sont pratiquement absentes. Certains peuples avaient ainsi une « vocation maritime ». Mais ce terme ne doit pas laisser entendre qu'il s'agit uniquement de peuples installés sur le littoral. Des peuples enclavés de l'intérieur et parfois même des peuples montagnards ont pu fournir des contingents importants aux flottes et parfois durant toute la durée du Haut-Empire⁸²⁴. Nous mettons aussi en évidence que les flottes provinciales pouvaient accueillir à l'instar des flottes italiennes des populations venues de régions lointaines. Ainsi le recrutement des flottes provinciales n'est pas exclusivement local.

I Les origines des marins à travers les inscriptions

Nous avons conservé les origines de 374 marins. Nous ne tombons pas réellement d'accord avec les chiffres donnés en 2002 par A. Parma pour les flottes de Misène et de Ravenne. En

⁸²⁴Nous rejoignons sur ce point L. Hopkins, 2014, p. 57.

effet, ses chiffres sont plus importants que les nôtres⁸²⁵. Il a recensé un total de 419 marins, dont 288 pour la flotte de Misène et 131 pour la flotte de Ravenne, dont l'origine est connue. Nous n'avons qu'un total de 353 marins pour les deux flottes italiennes dont 249 pour Misène et 104 pour Ravenne. Comment expliquer un tel écart alors que nos chiffres globaux du total des inscriptions sont concordants (tout du moins pour Misène qui est le secteur géographique dans lequel A. Parma s'est spécialisé) ? Il est possible qu'A. Parma, outre les inscriptions où la *natio* est indiquée, ait aussi compté les marins dont l'origine est déduite à partir de l'onomastique. Nous le voyons par exemple dans son article concernant les marins d'origine africaine⁸²⁶. Dans l'exemple de l'épithète du *miles* de la flotte de Misène, M. Antonius Sopater lequel est bien *natione Afer*, il comprend les deux dédicants, Ammonius Iaso et Babu(?) Tarsa, parmi les marins de Misène et leur donne la même *origo* que le défunt⁸²⁷. Il est vrai qu'il est fort probable que tous les deux soient des camarades de Sopater. Il est aussi probable que l'analyse des noms fasse d'eux des Africains. Cependant K. Jongeling dans sa liste des noms africains dans les sources latines ne donne qu'une seule occurrence pour chacun des noms Babu et Tharsa. Le deuxième est d'ailleurs le cognomen d'une femme, Flauia Tharsa⁸²⁸. Cependant D. Dana propose aussi d'y voir des noms référencés en Thrace. En effet, Babu pourrait être l'abréviation d'un gentilice comme Babudius, Babuleius ou Babullius. De plus, Tarsa ou Tharsa est très présent parmi les Thraces⁸²⁹. Nous pourrions aussi rajouter qu'un marin corse de la flotte de Ravenne porte le même cognomen et s'appelle L. Vicerius Tarsa⁸³⁰. On peut donc trouver trois origines différentes pour le cognomen Tarsa : africaine, thrace et corse. Il est vrai que le contexte d'une inscription destinée à un Africain ferait préférer la première provenance. Mais rien n'empêche que Sopater ait eu un camarade d'origine thrace. Nous voyons ainsi à quel point le niveau de certitude est moins ferme quand la *natio* n'est pas clairement exprimée. En ce qui nous concerne, nous n'avons retenu dans le tableau des origines que les marins dont nous sommes sûrs de la *natio*. Nous savons qu'en procédant ainsi nous nous privons d'un certain nombre de cas où l'origine est décelable à travers le nom des marins. Cela est surtout le cas pour les Dalmates où D. Demicheli compte douze marins de plus que nous sur des bases onomastiques⁸³¹. C'est aussi particulièrement vrai dans le cas des marins originaires de Thrace

⁸²⁵A. Parma, 2002, p. 323-332, p. 326.

⁸²⁶A. Parma, 2002, p. 323-332.

⁸²⁷*CIL*, X, 3527 = *ILS*, 2902 = *EDR*, 125019.

⁸²⁸K. Jongeling, 1994, p. 15, p. 141. Babu (au génitif Babuis utilisé dans la filiation d'une Iulia Anicia Vrbanā) dans *CIL*, VIII, 19139, 19159 = *AIALg*, II, 6671 dans cette dernière référence H.-G. Pflaum considère que Bauis est le génitif d'un nom libyque inconnu par ailleurs ; Flauia Tharsa dans *CIL*, VIII, 3597.

⁸²⁹D. Dana, *OnomThrac*, p. 345-348, p. 347.

⁸³⁰*CIL*, XI, 109.

⁸³¹*CIL*, V, 1956 = *EDR*, 097825 ; *AE*, 1972, 196 = *EDR*, 075313 ; *AE*, 1980, 689 = *ILJug*, III, 295 ; *AE*, 1972, 197 = *EDR*, 075314 ; *Felix Ravenna*, 1971, p. 88-89, n°15 ; *CIL*, IX, 42 = *ILS*, 2826 = *EDR*, 171648 ; *AE*, 1990, 205 = *EDR*, 081742 ; *AE*, 1974, 261 = *Likelsey*, 62 = *EDR*, 075782 ; *CIL*, XI, 111 ; *CIL*, XI, 35 ; *AE*, 2016, 466 = *EDR*, 168246 ; *CIL*, X, 3468 = *EDR*, 158423.

ou de Mésie lesquels se disent d'ailleurs plus volontiers « Besses ». Un certain nombre de Besses n'ont donc pas été comptabilisés dans le tableau des origines. Par exemple, le nom Bithus est très fréquent en Thrace et au moins trois marins ayant ce cognomen n'ont pas été référencés⁸³². Enfin plusieurs marins au nom évoquant une origine égyptienne n'ont pas été pris en compte. Tout cela fausse il est vrai les « statistiques » mais il n'en demeure pas moins que les Dalmates, les Besses et les Égyptiens restent malgré tout très représentés parmi les marins. Nous pensons aussi que la plupart des écarts par rapport aux chiffres d'A. Parma sont essentiellement dus au rejet des considérations purement onomastiques⁸³³.

Il n'y a cependant qu'une seule exception à cette règle. Il s'agit d'un *gubernator* dont l'épithète provient de Cologne. L'inscription donne la séquence suivante : *L. Octavius, L. f., Elaites*. Il est possible qu'en fait Elaites ne soit pas le cognomen d'Octavius et que celui-ci ne porte que les *duo nomina*. Cela pourrait correspondre avec le fait que son épithète est datable de haute époque, c'est-à-dire des débuts de la période julio-claudienne, voire du règne d'Auguste. Elaites pourrait en fait être son *origo*, c'est-à-dire Elaia (ou Élée), une cité grecque du littoral égéen de la province d'Asie. Le rédacteur de la fiche des *Iköln* pense quant à lui qu'il s'agit d'une cité de Chersonèse thrace. Nous pourrions aussi supposer que le cognomen serait un indicateur ethnique. Nous avons en effet un *faber* de la flotte de Misène s'appelant C. Iulius Ponticus et se disant *natione Ponticus*⁸³⁴. Cependant il existe des contre-exemples à l'image du *miles* de Misène, C. Valerius Germanus lequel est *natione Sardus*⁸³⁵. Nous voyons ainsi l'ambiguïté de l'inscription de notre *gubernator* de la flotte de Germanie. Malgré tout, qu'Elaites soit ou non un cognomen, nous avons voulu y voir un indicateur ethnique et nous l'avons classé parmi les marins originaires de la province d'Asie.

Nous avons ainsi regroupé dans le tableau ci-dessous les marins en fonction de leur origine et de leur flotte quand celle-ci est connue⁸³⁶. Le détail des références des inscriptions se trouve

⁸³²*CIL*, VI, 3165 = *EDR*, 171879 ; *CIL*, XI, 80 ; *CIL*, XI, 87.

⁸³³Par exemple A. Parma compte deux Gaulois dans la flotte de Misène mais nous ne les avons pas trouvés. Se pourrait-il que l'un d'eux soit le vétérinaire Claudius Gallicanus Diocles (*CIL*, X, 3430 = *EDR*, 125552) ? Il porte deux cognomina et le premier pourrait à la rigueur être une allusion à son *origo*. Le deuxième pourrait être M. Cassius [---] connu lui aussi par une inscription fragmentaire de Misène (*CIL*, X, 3559 = *EDR*, 162231). En effet, à la suite de la séquence onomastique, il reste le terme « *Ebur[---]* » qui pourrait correspondre au cognomen de M. Cassius mais aussi pourquoi pas à son origine, laquelle serait ainsi la cité gauloise des Éburons.

⁸³⁴*CIL*, X, 3425 = *EDR*, 162230.

⁸³⁵*CIL*, X, 3425 = *EDR*, 162230.

⁸³⁶M. Reddé, 1986, p. 532 avait présenté un tableau des origines des marins connues à travers les inscriptions pour les deux flottes italiennes en distinguant les *gregales*, les *principales* et les officiers mais nous avons préféré ne pas intégrer ici ces considérations de grades. Nous reviendrons dans la partie sur les triérarques et les centurions sur leurs origines géographiques. De plus, comme M. Reddé nous pensons qu'il est vain de présenter systématiquement des statistiques et des pourcentages ne voulant rien dire. M. Roux, 2018, p. 189-211, p. 193 (consulté en ligne, URL : <http://journals.openedition.org/rives/5870>) s'y est risqué pour les Phrygiens au nombre de trois selon lui (en comptant les diplômés) ; il obtient 1,78 % de Phrygiens dans la flotte. Ils représentent aussi 10,52 % des Asiatiques. Ces chiffres n'ont en fait aucune valeur statistique étant donnée le petit nombre de l'effectif des Phrygiens. De plus, nous pensons que l'auteur n'a pas compté un Phrygien dont nous parlerons plus loin.

dans l'annexe consacrée aux origines des marins⁸³⁷.

Tableau 5 – Les origines des marins dans les inscriptions

| Origines | Flotte inconnue | Flotte de Misène | Flotte de Ravenne | Flotte de Bretagne | Flotte de Germanie | Flotte de Pannonie | Flotte de Mésie | Flotte de Syrie | Total |
|-----------------------------|-----------------|------------------|-------------------|--------------------|--------------------|--------------------|-----------------|-----------------|-------|
| Égypte | 1 | 39 | 8 | | | | | | 48 |
| Alexandrie | 1 | 23 | 3 | | 1 | | | | 28 |
| Cyrène | 1 | | | | | | | | 1 |
| Libye | | 1 | 4 | | | | | | 5 |
| Afrique | | 9 | | 1 | | | | | 10 |
| Numidie (?) | | 1 | | | | | | | 1 |
| Césarienne | 1 | | | | | | | | 1 |
| Seria (Bétique) | 1 | | | | | | | | 1 |
| Cemenelum (Alpes Maritimes) | | | 1 | | | | | | 1 |
| Germanie | | 1 | 3 | | 1 | | | | 5 |
| Bretagne | | 1 | | | 1 | | | | 2 |
| Sardaigne | | 21 | 6 | | | | | | 27 |
| Corse | | 5 | 4 | | | | | | 9 |
| Rhétie | | 2 | | | | | | | 2 |
| Dalmatie | | 14 | 29 | | | 1 | | | 44 |
| Pannonie | 1 | 9 | 9 | 1 | | | | | 20 |
| Besses | | 42 | 9 | | | | | | 51 |
| Thrace | | | | 1 | | | | | 1 |
| <i>Musiaticus</i> (Mésie ?) | | 1 | | | | | | | 1 |
| « Grecs » | | 8 | 3 | | | | | | 11 |

⁸³⁷Six inscriptions n'ont pas été prises en compte car la *natio* est trop lacunaire. Ainsi nous avons trois *natione* C[---] que l'on pourrait tout aussi bien restituer en C[orsus] qu'en C[ilix] (*CIL*, X, 3604 = *EDR*, 157579 ; *CIL*, X, 3619 = *EDR*, 157573 ; *CIL*, VI, 3140) ; nous avons un *natione* P[---] qui pourrait par exemple être par exemple un Pannonien ou un Ponticus (*CIL*, X, 3495 = *ILS*, 2884 = *EDR*, 157946) ; un *natione* NIX reste pour nous encore incompréhensible (*CIL*, X, 685 = *EDR*, 135752) ; enfin nous ne nous expliquons pas la séquence *n(atione) Gry(?) Coruina Nikon(?)* dans *CIL*, XI, 78 = *CIL*, V, 2833.

| | | | | | | | | | |
|-------------------------------|----------|------------|------------|----------|----------|----------|----------|----------|------------|
| Asie | | 3 | | | 2 | | | | 5 |
| Bithynie | | 8 | 4 | | | | | | 12 |
| Pont | | 7 | | | | | | | 7 |
| Cappadoce | | 1 | | | | | | | 1 |
| Galatie | | 1 | | | | | | | 1 |
| Phrygie | | 3 | | | | | | | 3 |
| Pamphylie | | 2 | | | | | | | 2 |
| Cilicie/Isaurie | | 19 | 1 | | | | | | 20 |
| Syrie | 1 | 15 | 13 | 1 | 1 | | | 2 | 33 |
| Italie | | 10 | 5 | | | | 1 | | 16 |
| Vibinum ? En Apulie ? | | 1 | | | | | | | 1 |
| Halieis en Argolide ? | | 1 | | | | | | | 1 |
| Agrada (?) | | 1 | 1 | | | | | | 2 |
| Gralis (?) <i>uico</i> Clablo | | | 1 | | | | | | 1 |
| Totaux | 6 | 249 | 104 | 4 | 6 | 1 | 1 | 2 | 374 |

Avant de commencer les analyses, il faut encore apporter quelques précisions⁸³⁸. Nous avons classé les origines en fonction des provinces. Nous avons séparé le Pont de la Bithynie. Nous avons aussi séparé Alexandrie de l'Égypte afin de mieux rendre compte de la spécificité et de l'importance de cette cité dans les origines des marins. Quatre cités ont aussi été classées en fin de tableau car leur localisation n'est pas connue avec assurance. Tout d'abord un *proreta* de la flotte de Misène, C. Iulius Zoilus se dit *natione Vibiensis*⁸³⁹. Il se pourrait qu'il s'agisse d'un citoyen de Vibinum en Apulie mais cela n'est pas certain.

Ensuite le navarque Annius Herculanus de la flotte de Misène dont l'épithèque a été retrouvée à Séleucie de Piérie nous apprend que celui-ci était *natione Halicus*⁸⁴⁰. Les éditeurs des *IGLS* restituaient [*It*]alicus mais l'examen de la photo fournie dans l'ouvrage *Antioch on the Orontes*

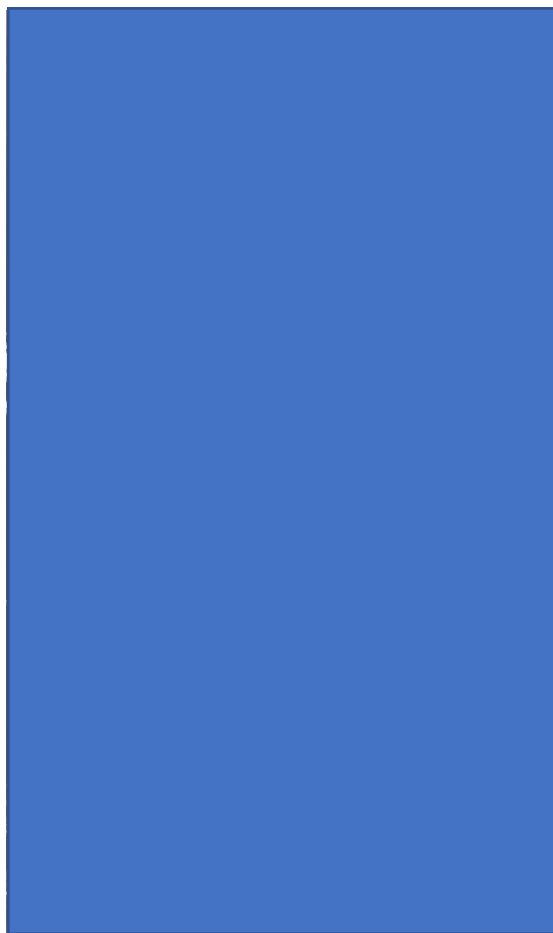
⁸³⁸La première des précisions serait de dire que nous n'avons pas compté une inscription trouvée à Rome et publiée récemment que D. Dana nous a fait connaître après la soutenance de la thèse (nous l'avons insérée au n°509 bis de notre catalogue = *EDR*,182344). Il s'agit d'un marin de la flotte de Ravenne d'origine dalmate. Ainsi nous connaissons de façon sûre 45 Dalmates et nous avons un total de 375 inscriptions où l'origine est clairement indiquée.

⁸³⁹*CIL*, X, 3485 = *EDR*, 161684.

⁸⁴⁰*AE*, 1897, 97 = *CIL*, III, 14394 = *IGLS*, 1155.

montre qu'il y a bien un H à la place des deux II de IALICVS⁸⁴¹.

Figure 10 – Stèle du navarque Annius Herculanus



R Stillwell (*et al.*), 1941, p. 107, n°231

La barre transversale des H de Herculanus et de *nauarchus* (lignes 2 et 3) a la même forme que celle de Halicus à la ligne 6. Elle est en diagonale ascendante de la gauche vers la droite. La lecture « Halicus » ne pose donc aucune difficulté. Le navarque pourrait ainsi être originaire d'Halieis, une cité côtière d'Argolide.

La localisation d'Agrada reste encore mystérieuse. Nous avons deux inscriptions sur lesquelles cette origine apparaît. Il s'agit de T. Pontius [---], un marin de Ravenne, et de T. Flavius Valens de Misène. Tous les deux se disent *Agradiensis*⁸⁴². P. Giacomini faisait du premier un Thrace⁸⁴³ sans doute en s'inspirant d'une des propositions faites par E. Ferrero. Ce dernier évoquait en effet la possibilité de la déformation du nom d'un peuple de Thrace, les *Agrianes*. Mais il évoquait aussi la cité des *Agraioi*, Agrinium en Étolie, ou un peuple du même nom en Arabie⁸⁴⁴. Enfin le *dolator* Velagenus fils de Caro dont l'épithaphe a été trouvée à

⁸⁴¹Glanville Downey, dans R. Stillwell (*et al.*), 1941, p. 107, n°231.

⁸⁴²*CIL*, XI, 91 et *CIL*, VI, 3111 = *EDR*, 116509.

⁸⁴³P. Giacomini, 1990, n°407.

⁸⁴⁴E. Ferrero, 1900, p. 272, n. 3.

Ravenne se dit *Gralis de uico Clablo*. Il proviendrait ainsi d'une cité ou d'un peuple dont le nom serait Gralis ou Gralus. Une inscription très fragmentaire d'Aquilée évoque un anonyme *domo Gralo*⁸⁴⁵. Il s'agit peut-être de la même cité. Nous connaissons un autre marin de la flotte de Ravenne s'appelant lui aussi Velagenus à travers un diplôme militaire de l'année 71⁸⁴⁶. Le diplôme nous apprend qu'il était Éravisque, un peuple de Pannonie. Il se pourrait donc que notre *dolator* soit membre d'un des peuples de Pannonie⁸⁴⁷. Nous avons aussi placé parmi les marins originaires d'Afrique du Nord une inscription fragmentaire attribuée en Numidie. Mais ce choix est sans doute quelque peu audacieux. Il s'agit de l'épithète d'un marin de Ravenne dont il ne nous reste que le cognomen : Varro. La restitution des deux lettres VM du début de la ligne 4 pourrait donner : *[nat(ione) N]um(ida)*. De plus, D. Demicheli, ne connaissant pas le V placé devant le M, le classe parmi les Dalmates⁸⁴⁸. Il est ainsi plus aisé de comprendre les réserves que nous émettons sur la pertinence de faire de ce marin un originaire de Numidie. Enfin nous avons considéré que le *miles* de la flotte de Misène, T. Tiberius Marcus, se disant *n(atione) Musiaticus* est originaire de Mésie. L. Bricault voyait en lui plutôt un originaire de Mysie⁸⁴⁹. Nous avons préféré considérer que le « u » serait la simplification du « œ » de *Mœsiaticus*.

Précisons aussi que nous avons compté parmi les cités de Syrie celle d'un marin de la flotte du même nom : *C. Cornelius domo Chalcide*⁸⁵⁰. Cette cité de Chalcis pourrait certes correspondre à Chalcis du Belus ou Chalcis du Liban mais aussi pourquoi pas à Chalcis en Eubée. Nous ne croyons pas impossible qu'un habitant de la Grèce continentale puisse s'engager dans la flotte de Syrie mais le contexte de trouvaille de la pierre à Séleucie et le fait qu'il existe des Chalcis en Syrie nous fait préférer les deux premières possibilités. Nous avons aussi intégré à la Bithynie les marins originaires des cités de Nicée⁸⁵¹, Nicomédie et une mystérieuse Plusias qui en fait doit en fait correspondre à Prousius⁸⁵². Quoi qu'il en soit, le marin avait aussi indiqué qu'il provenait de la province de Bithynie : *nat(ione) Bithyn(us) ciuit(ate) Plusiada*.

Sans surprise les statistiques sont plus représentatives pour la flotte de Misène qui compte les plus gros effectifs. Les résultats concernant les flottes provinciales ne sont qu'anecdotiques

⁸⁴⁵*CIL*, V, 8553 = *InscrAq*, II, 1730.

⁸⁴⁶*RMD*, IV, 205.

⁸⁴⁷Nous avons un autre Velagenus présent dans une inscription de Pannonie inférieure : *AE*, 1913, 135 = *ILJug*, III, 3104.

⁸⁴⁸D. Demicheli, 2015, p. 391-398, n°63.

⁸⁴⁹L. Bricault, 2005 = *RICIS*, 504-503.

⁸⁵⁰*AE*, 1939, 233 = *IGLS*, 1163.

⁸⁵¹Nicée : *CIL*, X, 3406 = *ILS*, 2886 = *EDR*, 152036 ; *CIL*, X, 3416 et 3416b = *ILS*, 2896 = *EDR*, 157919 et 157920 ; *CIL*, X, 3419 = *ILS*, 2868 = *EDR*, 157921 ; *CIL*, X, 3622 = *EDR*, 146529. Nicomédie : *CIL*, XI, 105. *CIL*, XI, 6737 indique en fait *nat(ione) Nic[---]*. Nous avons préféré y voir Nicomédie ou Nicée plutôt qu'une cité du nom de Nicopolis. Prousius : *CIL*, XI, 52.

⁸⁵²E. Ferrero, 1878, n°433.

étant donné le peu de sources parvenues jusqu'à nous. Ainsi les remarques générales que nous allons faire concernent surtout les flottes italiennes. Tout d'abord nous constatons que certaines régions de l'Empire ont particulièrement fourni des marins. Il s'agit tout d'abord de l'Égypte et d'Alexandrie qui totalisent respectivement 48 et 28 marins, soit en tout 76 marins. Les Égyptiens et les Alexandrins se dirigeaient très majoritairement vers la flotte de Misène mais nous en retrouvons une petite dizaine dans la flotte de Ravenne. Les peuples d'Asie Mineure sont aussi bien représentés mais dans la flotte de Misène uniquement avec un total de 48 marins. Nous n'en trouvons que 4 dans la flotte de Ravenne et principalement des Bithyniens. Cependant nous avons conscience que l'Anatolie est un ensemble très grand et très disparate. Les provinces d'Anatolie ayant fourni le plus de marins sont la Cilicie et la Bithynie de façon logique étant donné la proximité de la mer et les traditions marines de ces peuples côtiers. Mais cette logique et la soi-disant « vocation maritime » d'un peuple peuvent être trompeuses. En effet, des régions enclavées de l'Asie Mineure ont aussi fourni des marins comme la Galatie, la Cappadoce ou la Phrygie, certes avec des effectifs plus modestes. La Syrie est aussi un bassin important de recrutement. Les Syriens se répartissent d'ailleurs pratiquement à égalité entre les deux flottes italiennes. Les peuples de la moitié orientale et hellénisée de l'empire ne sont pas les seuls à avoir rejoint les rangs des flottes romaines. Les Sardes et les Corses se sont dirigés vers la flotte de Misène préférentiellement mais nous en retrouvons certains dans la flotte de Ravenne contredisant les *a priori* de la proximité géographique avec la base principale de chacune des flottes italiennes. Les Africains et les Libyens se sont aussi dirigés vers la flotte de Misène. Signalons pour l'anecdote un Africain de Byzacène ayant servi dans la flotte de Bretagne au temps de Philippe l'Arabe et dont la stèle funéraire fut retrouvée à Arles⁸⁵³. Nous y reviendrons plus loin dans la partie réservée aux flottes provinciales.

Un bassin de recrutement très important se trouve dans le quart Sud-Est de l'Europe : les Besses, les Dalmates et dans une moindre mesure les Pannoniens. Si nous additionnons l'ensemble des peuples de l'Europe balkanique en comptant les Pannoniens nous obtenons 115 marins venant de cet ensemble régional. Si nous nous risquons malgré nos avertissements à faire des pourcentages, cela représente pratiquement 31 % des marins dont l'*origo* est indiquée sur leur inscription funéraire. Au contraire certaines régions du monde romain comme la Bretagne, la Gaule ou l'Espagne sont pratiquement absentes⁸⁵⁴. Sans doute sommes-nous victimes d'une déformation des sources épigraphiques qui sont très concentrées dans trois lieux : la Campanie, Ravenne et Rome correspondant aux trois plus grandes concentrations des

⁸⁵³*CIL*, XII, 686 (p. 817) = *ILS*, 2911.

⁸⁵⁴Un Breton appartenant à la flotte de Misène : *ILJug*, II, 679 ; un marin de la flotte de Ravenne citoyen de Cemenelum (Cimiez) dans les Alpes maritimes : *AE*, 1968, 471 = *IAtt*, 81 = *ILGR*, 141 ; un Espagnol de Seria en Bétique dont la flotte n'est pas connue : *AE*, 2006, 1608b = *IGLTr*, 384.

épitaphes des marins. De plus, les peuples du Nord et de l’Ouest de l’Empire ont beaucoup moins produit d’inscriptions, même au II^e siècle. Il est ainsi possible que de nombreux marins vétérans rentrés dans leur province n’aient pas reçu une inscription funéraire. Nous y reviendrons un peu plus loin. Rajoutons aussi que les inscriptions ayant conservé l’*origo* du marin ne représentent que 38 % du total (974 inscriptions en tout). Nous devons regarder le contrepoint fourni par les diplômes militaires qui étaient produits non pas par les particuliers mais par le centre impérial.

II Les origines des marins dans les diplômes militaires

Nous avons reporté ci-dessous le nombre de marins pour chacune des origines mentionnées dans les diplômes militaires des marins des deux flottes italiennes. Nous traiterons les maigres données des flottes provinciales dans la sous-partie les concernant.

Tableau 6 – Origines des marins dans les diplômes des flottes italiennes

| Origines | Flotte de Misène | Flotte de Ravenne | Flotte italienne inconnue | Total |
|-------------------------|-------------------------|--------------------------|----------------------------------|--------------|
| Daces | 3 | 1 | 0 | 4 |
| Besses/Thraces | 13 | 4 | 2 | 19 |
| Mésie inférieure | 2 | 6 | 0 | 8 |
| Pannonie | 2 | 3 | 3 | 8 |
| Dalmates | 0 | 4 | 0 | 4 |
| Corses | 3 ⁸⁵⁵ | 0 | 1 | 4 |
| Sardes | 2 | 0 | 1 | 3 |
| Syriens | 3 | 1 | 0 | 4 |

⁸⁵⁵Nous avons compté parmi les Corses Baslel fils de Turbelus connu par un diplôme de 71, *CIL*, XVI, 16. Nous avons considéré qu’il se pourrait que son *origo* puisse correspondre à une localité et un peuple de Corse même si ces noms y sont inconnus. R. Zucca, 1996, p. 269-270, n. 57 a évoqué l’ensemble des possibilités qui vont de Guernesey à l’île de Sarnos entre Samothrace et la Chersonèse Thrace en passant par la Corse. *Contra* F. Michel, 2008, p. 1861-1872 : le nom Baslel ou Basiel est un hapax et serait peut-être un nom d’origine punique. Le nom du père, Turbelus ou Turbelius, évoque plutôt un nom étrusque, corse ou sarde. F. Michel pense que le père était un militaire d’origine sarde qui se serait installé à Mileu, autre nom de Sarnia, l’actuelle Mila à l’ouest de Constantine en Algérie. Turbelius se serait marié avec une habitante de Mileu et aurait donné un nom punique à son fils. Il ne pense donc pas qu’il s’agisse d’un originaire de Corse même s’il est probable qu’il y ait terminé sa vie. La démonstration de F. Michel est très intéressante mais il nous semble que l’*origo* juridiquement ne concerne pas le lieu géographique de naissance. Elle fait référence à celle du père en toute rigueur administrative. Si le père est d’origine sarde, son fils ne peut avoir pour origine son lieu de naissance si celui-ci est distinct de l’*origo* du père. Cependant il peut y avoir un large écart entre la légalité et les pratiques.

| | | | | |
|----------------------------|-----------|-----------|----------|-----------|
| Ciliciens/Isauriens | 7 | 0 | 0 | 7 |
| Phrygiens | 2 | 0 | 0 | 2 |
| Lycien | 1 | 0 | 0 | 1 |
| Pamphylien | 1 | 0 | 0 | 1 |
| Italiens | 1 | 1 | 0 | 2 |
| Totaux | 40 | 19 | 8 | 67 |

Nous réitérons nos précautions déjà évoquées pour les inscriptions : étant donné le nombre des diplômes retrouvés, il serait très aléatoire de faire des statistiques fiables, surtout en ce qui concerne les effectifs de la flotte de Ravenne qui est beaucoup moins représentée que celle de Misène. Toutefois nous pouvons déceler certaines tendances en ce qui concerne les origines et les bassins de recrutements.

Dans ce tableau nous avons compté parmi les Thraces, un bénéficiaire venu de Maroneia, une cité grecque du sud de la Thrace⁸⁵⁶. Il ne fait pas de doute que cette personne se serait sans doute plus volontiers définie comme étant un Grec que comme un Thrace ou un Besse. Mais nous avons respecté l'appartenance à la province ou à la région définie par Rome. Nous avons aussi sept diplômes concernant des légionnaires des légions *Adiutrices* dont nous connaissons l'*origo*. Nous avons décidé de les compter étant donné qu'ils furent initialement recrutés pour servir dans une des flottes italiennes. Nous avons donc décidé de placer les légionnaires de la légion I *Adiutrix* dans la flotte de Misène⁸⁵⁷ et ceux de la légion II *Adiutrix* dans la flotte de Ravenne⁸⁵⁸. Un vétéran de la flotte n'a pas été compté dans ce tableau. Il s'agit de L. Valerius Volso qui est sans doute un *missicius* d'une *classis* inconnue⁸⁵⁹. En fait il apparaît en tant que témoin sur un diplôme de 54 destiné à un cavalier. Il ne s'agit donc pas d'un diplôme de marin. Volso ne peut donc rentrer dans aucune des deux catégories des marins connus par une inscription ou par un diplôme. Cependant il serait à rajouter dans un décompte de l'ensemble des marins quelle que soit la source par laquelle ils sont connus.

Les différences entre les inscriptions funéraires et les diplômes militaires sont dans certains cas énormes. En effet, les Égyptiens et les Alexandrins sont les grands absents des flottes italiennes alors qu'ils sont surreprésentés dans les inscriptions. Nous avons un diplôme militaire concernant un marin de la flotte de Misène retrouvé en Égypte⁸⁶⁰. Mais ce diplôme est fragmentaire et l'origine est dans la lacune. Nous ne l'avons donc pas comptabilisé. Il n'est

⁸⁵⁶RMD, V, 328 = AE, 1998, 1614.

⁸⁵⁷CIL, XVI, 7, 8, 9.

⁸⁵⁸CIL, XVI, 10, 11 ; RMD, V, 323 = AE, 2002, 1733 ; AE, 2006, 1833.

⁸⁵⁹CIL, XVI, 3 = AE, 1930, 72 = IScM, IV, 1.

⁸⁶⁰CIL, XVI, 122.

donc pas certain que le bénéficiaire soit un Égyptien même si cela est très probable. Les Africains et les Libyens n'étaient pas très nombreux dans les inscriptions et ils sont totalement absents des diplômes militaires.

Inversement nous voyons que les peuples venus des Balkans (Daces, Besses et peuples de Mésie inférieure) sont les plus nombreux. Ils sont 31 sur les 67 personnes dont l'*origo* est encore lisible dans les flottes italiennes. Ils représentent ainsi un peu moins de la moitié des provenances conservées (46 %). Si on prend en compte, avec ceux des flottes italiennes, les diplômes des flottes provinciales (au total 73 diplômes) la proportion décroît à 42 %. Or beaucoup des diplômes retrouvés depuis une trentaine d'années proviennent des pays des Balkans. Même si le lieu de trouvaille est souvent inconnu, la plupart provient soit de Roumanie soit de Bulgarie. Si nous faisons la somme des diplômes dont l'*origo* n'est plus lisible et d'origine inconnue mais provenant très probablement d'un pays balkanique, nous obtenons le nombre de 54. Nous supposons que la plupart de ces diplômes ont été octroyés à des marins originaires des Balkans qui seraient retournés dans leur région de naissance après leur service. Nous pensons ne pas nous tromper beaucoup en faisant cette supposition. Si c'était le cas, nous devrions avoir une variation entre notre résultat et la réalité de l'ordre de quelques personnes étrangères aux Balkans qui y auraient fini leurs jours avec leurs diplômes en main. Si nous additionnons ce chiffre de 54 avec le nombre de marins dont l'*origo* se situe dans Balkans, nous avons 85 personnes provenant du Sud-Est de l'Europe, soit plus de la moitié des 131 diplômes de marins retrouvés jusqu'à présent et ayant appartenu à une des deux flottes italiennes⁸⁶¹. Ainsi environ 65 % des marins des flottes italiennes ayant reçu un diplôme est d'origine balkanique. Même sans tenir compte des diplômes dont l'*origo* est perdue mais provenant sans doute des Balkans, la proportion des peuples en provenant est significativement plus importante que ce que nous donnent les inscriptions. Nous y avons en effet relevé 53 marins provenant des Balkans (sans compter les Pannoniens et les Dalmates) sur 374 dont nous connaissons l'origine toutes flottes confondues. Les inscriptions nous donnent donc une proportion de 14 % de Besses. Si nous regardons uniquement les flottes italiennes nous obtenons un chiffre à peine plus important de 15 %. Cette proportion est en fait plus importante si l'on avait compté les marins provenant très probablement des Balkans en fonction de leur onomastique. Mais nous n'atteindrions pas une proportion aussi élevée que dans le cas des diplômes militaires.

Les deux types de sources que sont les inscriptions et les diplômes comportent des biais. La plupart des inscriptions proviennent de lieux en Italie où les pratiques épigraphiques sont importantes alors que dans les provinces d'origines ces pratiques ne sont pas toujours aussi systématiques ou prégnantes. La plupart des épitaphes concernent aussi des personnes décédées

⁸⁶¹Nous comptons dans ces 131 diplômes ceux incertains pouvant aussi être attribuables à une flotte provinciale, ils ne sont que deux.

pendant leur service et ont été produites sur leur lieu d'affectation et dans une moindre mesure sur le lieu de mission. Les vétérans qui sont rentrés dans leur petite patrie n'ont peut-être pas tous bénéficié d'une inscription funéraire. Si nous pouvions retrouver les registres des flottes nous aurions certainement une tout autre vision des origines des marins. Or les diplômes militaires ont été produits à partir des listes d'enregistrement des marins. Nous pourrions ainsi dire que les diplômes donneraient une meilleure idée des origines et des bassins de recrutement des marins. Cependant nous sommes aussi tributaires des aléas des trouvailles. Nous pourrions dire que ces chiffres donnant une majorité de marins provenant de Thrace et de Mésie proviennent d'importantes campagnes de fouilles illégales dans les pays danubiens depuis une trentaine d'années. Il n'en demeure pas moins que les fouilles légales ayant lieu dans les zones militaires de l'Occident et du Nord-Ouest de l'Europe n'ont pas fourni l'équivalent de la masse de diplômes comme c'est le cas dans les Balkans à l'heure actuelle. De plus, l'Égypte, qui d'après les inscriptions funéraires a donné un nombre important de marins, est régulièrement visitée par des archéologues ou par des délinquants ces derniers fouillant illégalement les sites antiques et nous n'avons que trois diplômes retrouvés dans ce pays. Ainsi même si le biais lié à l'intensité des fouilles, plus ou moins légales, dans certaines régions appartenant autrefois à l'Empire existe, nous pensons que les régions danubiennes et notamment la Thrace et la Mésie étaient bel et bien des bassins de recrutement très importants pour les flottes et aussi pour l'ensemble de l'armée romaine.

Après les peuples balkaniques, nous constatons aussi que les habitants de l'Asie Mineure et plus particulièrement les Ciliciens et les Isauriens sont assez bien représentés dans la flotte de Misène. Au total, onze diplômes sur 67 dont l'*origo* a été préservée, soit 16 %, concernent des marins venus d'Asie Mineure. La proportion est à peu près la même qu'avec les inscriptions funéraires où nous avons 48 Micrasiatiques sur un total de 374, soit 13 %. Cela nous incite à penser qu'il ne faut pas négliger l'Asie Mineure, tout du moins certaines de ses régions, dans le recrutement des marins, à l'instar des provinces danubiennes et de l'Égypte.

Nous allons ainsi étudier plus en détail chacun des grands bassins de recrutements dont nous pouvons entrevoir les contours dans l'épigraphie funéraire et dans les diplômes militaires : l'Égypte, l'Asie Mineure, la Sardaigne et les provinces danubiennes. Tout ce que nous dirons concernera essentiellement les flottes italiennes. Nous traiterons à part les flottes provinciales. Nous mettrons enfin en évidence l'affirmation de l'élément italien dans le recrutement des marins laquelle en fait serait à corréler avec le possible enrôlement de descendants de vétérans.

III Les principaux bassins de recrutement des flottes italiennes

1) L'Égypte

Si l'on en juge par les inscriptions funéraires l'Égypte et Alexandrie formaient un très important bassin de recrutement pour les flottes italiennes et plus particulièrement pour celle de Misène. Nous n'avons en effet que onze marins Égyptiens ou Alexandrins présents dans la flotte de Ravenne.

Un seul diplôme concernant une flotte italienne aurait été retrouvé en Égypte⁸⁶². Le lieu de découverte n'est pas plus précis. Ce diplôme est une copie de la constitution en faveur de la flotte de Misène du 30 avril 166. La flotte était alors sous le commandement de Iulius Crescens. Malheureusement nous avons perdu le nom et l'origine du bénéficiaire. Si bien qu'il se pourrait que cet inconnu ne soit ni originaire d'Égypte ni originaire d'Alexandrie mais qu'il y ait fini ses jours. Si on fait la supposition inverse, nous aurions l'unique fragment d'un diplôme militaire à destination d'un marin venu de la province d'Égypte. Comme nous l'avons évoqué plus haut, cela n'a aucune commune mesure avec la grande proportion de marins égyptiens ou alexandrins retrouvés dans les épitaphes de Misène.

Si l'on tient aussi compte des sources papyrologiques, il semble que la flotte de Misène ait été une destination privilégiée des jeunes égyptiens voulant s'engager dans l'armée romaine. Nous avons aussi conservé la pétition des 22 soldats de la légion X *Fretensis* demandant à leur légat des diplômes pour justifier leur congé de la légion et non de la flotte⁸⁶³. En effet, ces 22 pétitionnaires sont des Alexandrins qui s'étaient initialement engagés dans la flotte de Misène. La pétition date de 150. Dans la pétition, il est indiqué la date consulaire d'incorporation dans la flotte. C'est-à-dire en 124 sous les consuls Glabrio et Torquatus et en 125 sous Paulinus et Aquilinus⁸⁶⁴. Les légionnaires libérables sont donc issus de deux vagues successives d'incorporation dans la flotte de Misène en 124 et 125. Les pétitionnaires affirment qu'ils ont passé plus de 20 ans dans la légion de par la volonté du divin Hadrien. Ils ont donc dû effectuer quelques années dans la flotte avant d'être incorporés dans la légion. En revanche, ils ont fait les 26 années de service initialement dues au moment de leur premier engagement au lieu des 20 années que doivent normalement les légionnaires. Le prestige et la solde accrus devaient être des motifs suffisants pour désirer intégrer la légion. Les nouveaux légionnaires devaient tout de même accomplir les 26 années de service initialement prévues en s'enrôlant dans la

⁸⁶²*CIL*, XVI, 122.

⁸⁶³*PSI*, IX, 1026 = *CIL*, XVI, p. 146, n°13 = *CPL*, 117 = *ChLA*, XXV.

⁸⁶⁴Les consuls de 124 sont : M. Acilius Glabrio (*PIR*², A, 68) et C. Bellicius Torquatus Tebenianus (*PIR*², B, 99) ; les consuls de 125 sont : M. Lollius Paullinus II (*PIR*², L, 320) et L. Epidius Titius Aquilinus (*PIR*², T, 262).

flotte de Misène. Mais voyant le moment de la libération approcher, ces anciens marins voulurent sans doute bénéficier aussi du *conubium* que conféraient les diplômes destinés aux marins en plus de prouver qu'ils sont des vétérans de la légion et non de la flotte.

Dans ce cas, l'ensemble des anciens marins devenus légionnaires venaient d'Alexandrie. Il ne faut pas en déduire pour autant que l'entrée dans une flotte prétorienne était réservée uniquement aux Alexandrins. Les inscriptions funéraires de Misène et de Ravenne, toujours dans une moindre mesure dans le cas de cette dernière, nous donnent suffisamment d'exemples de marins qui se disent Égyptiens et non pas Alexandrins⁸⁶⁵. Notons au passage qu'un marin, Antonius Florus de la flotte de Ravenne, se dit [*n(atione)*] *Aeg[yp]t(ius)* [*ci]uit(ate)* *Al[ex(andria)]*⁸⁶⁶. Les Alexandrins devaient avoir un complexe de supériorité qui les faisaient se distinguer des Égyptiens ce qui visiblement n'était pas le cas de ce marin. Nous n'avons que deux inscriptions dans lesquelles les marins ont indiqué le nom de leur nome. La première concerne C. Aponius Eudemon qui outre son origine égyptienne précise qu'il est Lycopolites, habitant du nome de Lycopolis⁸⁶⁷. Le deuxième nome connu est celui de Coptos⁸⁶⁸. En fait, il s'agit du nome de l'épouse, Taesis, d'un marin de Misène, Iulius Apollinaris⁸⁶⁹. Celui-ci est connu par une autre inscription funéraire concernant sa fille. Étant donné le cognomen Apollinaris, il est très probable qu'il soit Égyptien comme son épouse mais nous n'avons pas la preuve directe qu'il soit lui aussi originaire de ce nome même si cela est fort probable. Taesis est d'ailleurs décédée à Misène étant donné que la première inscription la concernait. Elle a dû rejoindre son époux sur son lieu d'affectation. Ces deux nomes sont d'ailleurs situés très au sud des côtes méditerranéennes. Coptos est en Haute-Égypte. Ces éléments nous montrent que les Égyptiens s'engageant dans la flotte n'étaient pas forcément issus des régions côtières. Outre ces deux marins, nous avons aussi un ancien triérarque de la flotte de Misène, P. Papius Apollonius dont l'inscription aurait été retrouvée dans le nome de Leontopolis dans le Delta⁸⁷⁰. Il est possible qu'Apollonius, qui vécut jusqu'à 68 ans, soit revenu dans sa patrie d'origine après son service.

Mais les papyrus montrent qu'outre Alexandrie, la région du Fayoum est la principale région connue en ce qui concerne les flottes et plus précisément celle de Misène. Un grand nombre de papyrus en proviennent dont notamment des villages de Philadelphie et de Karanis. Les lettres d'Apion, ou Antonius Maximus, à sa famille viennent du premier village⁸⁷¹. Les

⁸⁶⁵Voir l'annexe consacrée aux références des inscriptions concernant les origines des marins.

⁸⁶⁶*AE*, 1892, 136 = *CIL*, XI, 6735.

⁸⁶⁷*CIL*, X, 3482 = *ILS*, 2865 = *EDR*, 133228.

⁸⁶⁸*CIL*, X, 3635 = *EDR*, 157569. Nous connaissons aussi un marin de Coptos à travers un diplôme pour la flotte d'Alexandrie de l'année 86 : *CIL*, XVI, 32. Nous y reviendrons plus loin dans la partie sur les flottes provinciales.

⁸⁶⁹*CIL*, X, 3596 = *EDR*, 157581.

⁸⁷⁰*SEG*, XLV, 2096 = *AE*, 1995, 1610.

⁸⁷¹*BGU*, II, 423 et 632.

fouilles du village de Karanis ont aussi révélé la présence de marins qui faisaient partie de la communauté militaire présente en ce lieu. A. Alston a dressé la liste des vétérans et des soldats d'active connus à travers les papyrus. Les militaires devaient ainsi représenter 15 % de la population qui a dû varier entre 3 300 et 2 000 habitants durant le II^e siècle⁸⁷². Nous avons déjà évoqué les lettres de la recrue Apollinaris écrivant à sa mère les étapes de son incorporation dans la flotte de Misène⁸⁷³. Claudius Terentianus qui a commencé sa carrière militaire en tant que marin d'une flotte inconnue mais qui devait être celle d'Alexandrie a aussi correspondu à son père d'élection Claudius Tiberianus et l'ensemble de ses lettres ont aussi été retrouvées à Karanis⁸⁷⁴. Un autre marin de la flotte d'Alexandrie du nom de C. Valerius Gemellus est aussi connu par un papyrus de Karanis⁸⁷⁵. La nature du document est complexe en raison de son état fragmentaire et il est difficile de savoir s'il s'agit d'un contrat de mariage ou au contraire de divorce avec une certaine Demetria. Nous avons aussi un contrat de vente d'esclave dont l'acheteur était C. Fabullius Macer, un *optio* de la flotte de Misène en date de 166. Il se pourrait d'ailleurs que ce personnage soit le même que le vétéran du même nom apparaissant dans un autre papyrus de Karanis. Macer aurait institué parmi ses héritiers un autre vétéran de la flotte de Misène, C. Longinus Castor⁸⁷⁶. Celui-ci n'aurait pas reversé une partie de sa part d'héritage à la plaignante, une certaine Aitete. Longinus Castor est aussi connu à travers son propre testament en date de l'année 194⁸⁷⁷. La liste des soldats et vétérans dressée par A. Alston comporte une quarantaine de noms et la majorité d'entre eux ont vécu au II^e siècle. Ils appartiennent à tout type d'unité que cela soit la légion ou les troupes auxiliaires et les flottes. La concentration des sources dans cette région du Fayoum et à Karanis en particulier ne doit pas laisser croire qu'il s'agissait de l'unique zone de recrutement des flottes. D'autres nomes et d'autres villages égyptiens devaient certainement envoyer régulièrement des recrues. Les recrues pouvaient ainsi provenir des populations hellénisées de l'Égypte comme le laisse entendre l'onomastique des recrues comme Apion ou Apollinaris. Le cas de Claudius Terentianus montre que des citoyens romains devaient aussi s'enrôler dans les flottes et en l'occurrence dans la flotte d'Alexandrie. En revanche, il existait des liens étroits entre la communauté des citoyens romains de Karanis et les Gréco-Égyptiens. En effet, nous comprenons à travers sa correspondance avec celui qu'il appelle son père, Claudius Tiberianus, que son père biologique s'appelle en fait Ptolemaeus. Celui-ci est clairement distinct de Tiberianus qui doit être ce que l'on pourrait appeler un père d'élection à l'image des « frères

⁸⁷²R. Alston, 1995, p. 121. Sur le village de Karanis, voir aussi J. Rowlandson (éd.), 1998, p. 132-143.

⁸⁷³*P. Mich.*, VIII, 490 = *SB*, IV, 7352 et *P. Mich.*, VIII, 491 = *SB*, IV, 7353.

⁸⁷⁴L'ensemble du dossier des archives de son destinataire Claudius Tiberianus est composé des papyrus *P. Mich.*, VIII, 467-481 ainsi que *ChLA*, V, 229.

⁸⁷⁵*P. Mich.*, VII, 442.

⁸⁷⁶*P. Lond.*, II, 229 = *CPL*, 120 et *BGU*, I, 372.

⁸⁷⁷*BGU*, I, 326.

d'élection » ou frères d'armes dans l'armée. Tiberianus est d'ailleurs un vétéran de la légion, ancien *speculator*. Terentianus devait avoir une double identité comme on peut le voir dans certaines inscriptions funéraires ainsi que dans les diplômes militaires de la fin du II^e siècle et au début du III^e siècle. Il devait ainsi en tant que citoyen romain porter les *tria nomina* mais aussi avoir maintenu son identité pérégrine et porter un nom unique. Il est aussi possible que son père biologique soit un citoyen romain et pourquoi pas aussi un vétéran mais alors il n'apparaîtrait sous la plume de Terentianus que sous son nom de pérégrin. Claudius Tiberianus et Ptolemaeus devaient peut-être appartenir à la même famille d'où la similitude du gentilice entre Tiberianus et Terentianus. Comme le montre A. Alston, il n'y avait pas de cloisonnement entre le monde des citoyens romains et des autochtones. De plus, rien ne dit que ces citoyens romains soient tous des descendants de Romains et d'Italiens venus s'installer en Égypte après leur service militaire ou des marchands. Ils peuvent aussi être des descendants de vétérans ayant acquis la citoyenneté romaine à la suite de leur service militaire. Cette communauté de citoyens romains serait donc dès l'origine liée avec les non Romains. Ils font partie des mêmes familles et des mêmes groupes. Il n'en demeure pas moins que la citoyenneté romaine confère des privilèges supérieurs qu'il est bon de conserver et de transmettre à sa descendance. Parmi ces privilèges est celui de ne pas payer la capitation.

Pour revenir au cas précis des flottes, les Romains et les non Romains pouvaient s'enrôler tant dans une des flottes prétoriennes et d'abord celle de Misène mais aussi dans les flottes provinciales. Outre la flotte d'Alexandrie qui semble être la destination la plus naturelle géographiquement parlant pour les personnes originaires d'Égypte, les sources montrent que ceux-ci s'enrôlaient aussi dans la flotte de Syrie. En effet, il nous est resté des extraits des registres de la procédure de l'*épikrisis* où l'on peut constater que des Égyptiens peuvent tout aussi bien avoir servi dans la flotte de Misène que dans celle de Syrie. L'*épikrisis* correspondait à la vérification des statuts des personnes habitant en Égypte. Les citoyens romains et les Alexandrins ne payaient pas l'impôt personnel. Des vérifications des statuts étaient organisées régulièrement. Les opérations de mise à jour des listes étaient dirigées par le préfet d'Égypte lui-même ou par son représentant qui d'ailleurs pouvait être un ancien préfet. Nous avons ainsi deux papyrus qui seraient la copie d'originaux émis par la chancellerie du préfet définissant les bénéficiaires de l'exemption de l'impôt personnel. Le premier a été rédigé par l'ancien préfet d'Égypte, G. Auidius Heliodorus, et date de l'année 140⁸⁷⁸. Le préfet M. Petronius Honoratus apparaît dans le deuxième document daté de 148⁸⁷⁹. Certaines formules du texte introductif ressemblent dans les deux cas à celles que l'on peut trouver dans les diplômes militaires

⁸⁷⁸BGU, I, 113 = CIL, XVI, p. 143, n° 4 et S. Daris, 1964, n°92, plus récemment le texte a été réédité avec une traduction en allemand par B. Palme, 2006. p. 281-299, p. 284.

⁸⁷⁹BGU, I, 265 = CIL, XVI, p. 144, n° 5 et S. Daris, *op. cit.*, n° 93.

accordant la citoyenneté romaine au vétéran, à leurs enfants et à leurs descendants, le *conubium* avec sa femme ou, s'il était célibataire, avec sa future épouse, à condition de n'user de ce droit qu'avec une et une seule épouse⁸⁸⁰. Or le document de 140, nous apprend que les bénéficiaires d'exemption sont ceux qui ont servi dans les ailes, dans les cohortes et dans les flottes de Misène et de Syrie. Le document de 148 ne mentionne pas la flotte de Misène et ne parle que des vétérans des troupes auxiliaires et de la flotte de Syrie. De plus, aucun des deux textes ne mentionne la flotte d'Alexandrie. Cela voudrait-il dire que les vétérans de la flotte d'Alexandrie et de celle de Ravenne ne pouvaient pas bénéficier de l'exemption de l'impôt personnel ? La règle aurait-elle changé entre 140 et 148 en défaveur des vétérans de Misène ? En fait il vaut mieux comprendre qu'en 140, les registres de la région en question ne comprenaient des vétérans de la flotte de Misène et de Syrie et qu'en 148 ces mêmes registres ne concernaient que des vétérans de la flotte de Syrie. L'absence de mention d'une autre flotte n'entraîne donc pas une diminution des privilèges de la flotte en question. En revanche, un autre document provenant d'Égypte est plus problématique. Il s'agit du *Gnomon de l'Idiologue*. Il correspond à une série de règles donnant des solutions juridiques propres aux cas pouvant se rencontrer en Égypte. Une première rédaction de ce texte remonterait au règne d'Auguste. Il nous reste un fragment du I^{er} siècle et une copie datée du milieu du II^e siècle⁸⁸¹. L'article 55 est étonnant. En effet, il affirme que les Égyptiens s'engageant dans la légion en se faisant passer pour des citoyens romains restent Égyptiens après leur service. L'article continue en précisant qu'il en est de même de ceux qui se seraient engagés dans la flotte, sauf celle de Misène. Ce texte pourrait aussi laisser entendre que les Égyptiens, c'est-à-dire ceux qui ne seraient ni citoyens romains ni des « Grecs », se verraient interdire non seulement l'accès à la légion mais aussi celui de l'armée en général et des flottes en particulier. S. Waebens s'est fait l'écho d'une solution qui interprète le texte dans le sens où en fait les Égyptiens ne seraient pas interdits de servir dans l'armée. En fait la loi punirait simplement ceux qui auraient fraudé en se faisant passer pour Romains alors qu'ils ne l'étaient pas⁸⁸². Les fraudeurs ne pourraient ainsi se faire

⁸⁸⁰Les deux documents parlent aussi des vétérans « sans bronze » qui pourraient faire penser aux légionnaires mêmes si ceux-ci pouvaient recevoir des preuves de leur statut par des documents qui pouvaient être écrit sur des supports différents comme des tablettes en bois. La démobilisation de ces soldats pouvait être du ressort du gouverneur de la province où leur légion était stationnée. Voir sur ces questions W. Seston, 1933, p. 375-399 et en dernier lieu P. Cosme, 2007 b, p. 55-65. La question est aussi évoquée par S. Waebens, 2012, p. 135-153. Cette dernière considère que les Égyptiens s'engageant dans la légion ne devenaient citoyens romains qu'à la fin de leur service. Les légionnaires ayant besoin d'un certificat de libération pour prouver leur statut lors de l'*épikrisis* ne seraient donc pas uniquement d'anciens marins transférés dans la légion mais aussi des Égyptiens entrés directement dans la légion. Nous ne pensons pas que la citoyenneté romaine était conférée à la fin du service des légionnaires. Ils étaient statutairement des citoyens romains. Nous suivons le compte-rendu de M. Th. Raepsaet Charlier (*Id.*, 2014, p. 465-466) qui s'oppose à S. Waebens mais ne peut dans ce cadre restreint développer pleinement ses arguments. Elle affirme que l'on pouvait user de dénominations différentes selon le contexte. Il nous semble qu'elle rejoint l'idée selon laquelle on pouvait avoir plusieurs identités différentes : son identité de citoyen romain se surajoutant à son identité périgrine.

⁸⁸¹P. *Oxy.*, XLII, 3014 et *BGU*, V, 1210 respectivement.

⁸⁸²S. Waebens, 2012, p. 135-153, p. 136, n. 10. Elle reprend l'idée d'A. Segrè, 1928, p. 303-308, p. 306, n. 3 ;

reconnaître citoyens après coup. Il n'est pas surprenant qu'un pérégrin, Égyptien ou non, qui s'engagerait dans la légion faisant croire qu'il est Romain ne puisse bénéficier de la citoyenneté romaine et ne puisse profiter du fait accompli. En revanche, les flottes, comme d'ailleurs les troupes auxiliaires, sont d'abord ouvertes aux non Romains. Quel serait l'intérêt pour un pérégrin de mentir sur son état civil en se faisant passer pour Romain au début de son service alors qu'à la fin il sera automatiquement fait citoyen s'il a reçu l'*honesta missio* ? L'interprétation de S. Waebens est aussi douteuse en ce sens qu'elle n'explique pas pourquoi on autoriserait les Égyptiens s'engageant dans la flotte de Misène à mentir sur leur état civil⁸⁸³. Quoiqu'il en soit, ce texte prouve au moins qu'il n'était pas rare que des Égyptiens s'engagent dans la légion sans pour autant être préalablement faits citoyens romains et arriver ainsi à tromper les services de vérification des identités des recrues. L'exception concernant la flotte de Misène pourrait à la rigueur s'expliquer si les marins, contrairement à ce que nous croyons, obtenaient dès leur enrôlement la citoyenneté romaine⁸⁸⁴. Mais le mystère reste entier pour les autres flottes. Certes il n'est pas étonnant que l'article en question ne mentionne pas la flotte de Ravenne étant donné que l'engagement des Égyptiens dans cette flotte, s'il n'était pas inexistant, était relativement rare. En revanche, les Égyptiens s'enrôlaient tant dans la flotte d'Alexandrie que dans celle de Syrie et nous comprenons mal pour quelle raison ils ne pourraient bénéficier de la citoyenneté romaine à la fin de leur service. De plus, si le texte de l'article 55 interdit précisément aux Égyptiens qui ne sont ni citoyens romains, ni « Grecs » d'Égypte, de devenir soldat pourquoi les formulaires des diplômes militaires ne le précisent pas ? Même les deux diplômes à destination de vétérans de la flotte d'Alexandrie ne mentionnent pas ce cas de figure. Ces deux diplômes sont en date de 79 et de 86. Le premier concerne un Marcus Papius, fils de Marcus. Il est donc probable qu'il soit bien un citoyen romain de naissance. Le deuxième bénéficiaire s'appelle C. Gemellus, fils de Cronus et il est originaire du nome de Coptos. Dans ce dernier cas, même si le bénéficiaire porte les *duo nomina*, s'il n'est pas initialement citoyen romain, il semble être issu de la communauté gréco-égyptienne de son nome. Le texte des deux diplômes n'évoque pas une éventuelle invalidation des privilèges si le marin était un indigène égyptien. La question ne nous semble pas clairement tranchée mais il faudrait peut-être considérer que le texte du *Gnomon de l'Idiologue* tendrait à prouver que les indigènes égyptiens étaient en théorie exclus de toutes les unités de l'armée à

contra A. Degrassi, 1929, p. 242-254, p. 253 et G. Forni, 1953, p. 104-105.

⁸⁸³J. Lesquier donnait comme explication que les indigènes égyptiens qui n'étaient donc ni Romains ni « Grecs » seraient autorisés à s'enrôler dans la flotte de Misène car celle-ci aurait été au départ peuplée d'affranchis et d'esclaves impériaux (J. Lesquier, 1918, p. 224). Nous avons infirmé plus haut avec d'autres cette idée de l'origine servile dans la partie sur le statut des marins. De plus, J. Carcopino peu de temps après ne voulait pas exclure la possibilité que les indigènes égyptiens puissent rentrer au moins dans les troupes auxiliaires et dans les flottes : J. Carcopino, 1922, p. 211-228, p. 216-219.

⁸⁸⁴Cette solution nous a d'ailleurs été fournie par D. Dana qui considère que les pérégrins s'enrôlant dans les flottes prétoriennes obtenaient la citoyenneté romaine dès le début du service.

l'exclusion de la flotte de Misène. Cette unité accueillerait ainsi toutes les strates de la société égyptienne : des citoyens romains, des Alexandrins, des Grecs habitant les nomes et les indigènes égyptiens. Ainsi si l'on prend au pied de la lettre cet article 55, la flotte de Misène pourrait être le seul moyen de promotion sociale offert aux *laoi*. Nous reviendrons sur ces questions lorsque nous évoquerons le recrutement de la flotte d'Alexandrie dans la partie réservée aux flottes provinciales.

La question de l'octroi de la citoyenneté alexandrine aux anciens soldats égyptiens qu'ils soient auxiliaires ou marins mérite aussi d'être posée. En effet, il n'est pas certain que les marins égyptiens, originaires d'un nome et non d'une cité grecque, acquièrent la citoyenneté alexandrine avant ou au moment de leur libération. En effet, D. Delia pense que l'on a mal interprété l'échange de lettres entre Pline le Jeune et Trajan⁸⁸⁵ au sujet de l'octroi de la citoyenneté romaine à son médecin Harpocras, un affranchi d'une pérégrine du nome de Memphis⁸⁸⁶. Pline, après avoir obtenu la citoyenneté romaine de la part de Trajan pour le compte d'Harpocras, se serait entretenu avec des juristes qui lui auraient évoqué l'obligation d'être d'abord citoyen d'Alexandrie pour pouvoir être fait ensuite citoyen romain. Trajan affirme dans un premier temps qu'il est économe de la citoyenneté alexandrine qu'il n'octroie qu'avec parcimonie. Finalement l'empereur accepte de conférer à Harpocras la citoyenneté alexandrine plutôt que de devoir enlever ce qu'il a déjà accordé, c'est-à-dire la citoyenneté romaine. En fait pour D. Delia, la citoyenneté alexandrine n'est pas un prérequis pour accéder à la citoyenneté romaine pour les habitants des nomes. Il est vrai qu'il y avait en Égypte une stricte hiérarchie entre les citoyens des cités grecques (Alexandrie, Ptolémaïs, Naucratis et Antinoopolis, cette dernière ayant été fondée par Hadrien en 130) et les habitants des nomes et que ces derniers, comme le dit Pline le Jeune, ne sont pas des pérégrins comme les autres. Alexandrie avait bien sûr la prééminence à tout point de vue et aussi de celui du prestige. De plus, on ne disait pas Alexandrie en Égypte mais Alexandrie près de l'Égypte (*Alexandria ad Aegyptum*). Sans doute, pensait-on que les membres des cités étaient les plus aptes à acquérir la citoyenneté romaine car déjà membre d'une communauté civilisée et non pas ceux d'un district rural considérés comme à moitié sauvages ou barbares. Pline aurait voulu faire inscrire son médecin dans la meilleure cité qui soit plutôt que dans un simple nome. Mais tous les soldats des troupes auxiliaires ou des flottes n'avaient pas cette chance. Nous reconnaissons que les conclusions de D. Delia vont à l'encontre de l'opinion commune acceptant le témoignage de Pline le Jeune sur le fait que seuls les Alexandrins pouvaient devenir citoyens romains en Égypte et ses arguments ne sont pas étayés par des preuves indiscutables. Cependant il nous

⁸⁸⁵Pline le Jeune, *Ep.*, X, 5, 6, 7 et 10.

⁸⁸⁶D. Delia, 1991, p. 39-45.

semble étrange que les vétérans pérégrins égyptiens acquièrent en même temps que la citoyenneté romaine celle d'Alexandrie. De plus, nous avons cinq vétérans de la flotte de Misène se qualifiant chacun *natione Aegyptius*⁸⁸⁷. Nous avons un seul vétéran se disant *natione Alexandrinus*. Ce dernier devait certainement être Alexandrin de naissance. Il peut ainsi paraître étonnant que les cinq premiers vétérans ne se disent pas Alexandrins ce qui aurait été plus honorable que d'indiquer simplement une origine égyptienne sans plus de précision. Certes il serait possible que la citoyenneté alexandrine n'ait pas été indiquée et que l'on se soit contenté de n'écrire que le début de l'*origo* correspondant à la province dans laquelle sa cité se trouve comme on le constate dans beaucoup d'épigraphes de personnes décédées loin de chez elles, que ces personnes soient des civils ou des militaires. Mais le cas d'Alexandrie est vraiment particulier et comme nous le disions plus haut les Alexandrins se distinguaient des autres habitants de leur province. Le cas du marin de Ravenne déclarant son origine en se disant à la fois Égyptien et Alexandrin est exceptionnel. Il devait peut-être respecter l'ordre administratif qui devait être indiqué sur son registre militaire d'enrôlement. Nous croyons qu'un nouveau citoyen d'Alexandrie indiquait de façon naturelle sa nouvelle *origo* plutôt que son ancienne. Ainsi il vaudrait mieux supposer que les marins égyptiens qui étaient faits citoyens romains restaient enregistrés dans leur nome d'origine et ne devenaient pas citoyens alexandrins. Les vétérans étaient intégrés au groupe des citoyens romains habitant en Égypte. Ils obtenaient des droits supérieurs aux Gréco-Égyptiens et plus encore par rapport aux simples *laoi*.

2) Les provinces d'Asie Mineure

Avec l'Égypte et les Balkans, l'Asie Mineure est en fait un des grands bassins de recrutement des flottes. Il semble que l'Asie Mineure dans son entier doive être considérée comme un réservoir de soldats, marins ou auxiliaires, pour les armées romaines. C'est ce que tend à montrer W. Eck quand il dresse la liste des bénéficiaires de diplômes venus des provinces micrasiatiques⁸⁸⁸. Il dresse la liste de 36 diplômes différents pour des personnes originaires d'Asie Mineure. Onze seulement étaient présents lorsque le *CIL*, XVI est paru. Plus du double ont été retrouvés depuis. On y trouve des cavaliers, des fantassins et aussi des prétoriens. Treize concernent la Cilicie et l'Isaurie en comptant les marins que nous avons recensés. Il faut rajouter à cette liste un diplôme pour un marin originaire de Titiopolis dont le diplôme a été publié

⁸⁸⁷*CIL*, X, 3396 = *EDR*, 142756 ; *CIL*, X, 3516 = *EDR*, 157955 ; *CIL*, X, 3614 = *EDR*, 162510 ; *CIL*, X, 3643 = *AE*, 1988, 316 = *EDR*, 080849 ; *CIL*, X, 8374 = *EDR*, 163030.

⁸⁸⁸W. Eck, 2009, p. 137-141 ; une liste des inscriptions concernant les marins originaires d'Anatolie a été récemment publiée par J. Bennett, 2017, p. 213-240.

récemment en 2015. Cela fait donc quatorze diplômés en tout. Les peuples ou les cités se trouvant proches des côtes sont tout naturellement désignés pour s'engager dans la flotte mais même des peuples guerriers de l'intérieur du continent issus des âpres plateaux et montagnes peuvent être recherchés par les recruteurs soldats pour les flottes. Nous connaissons 49 marins venant d'Asie Mineure dans les inscriptions et nous en connaissons 11 dans les diplômes, soit un total de 60 marins. La très grande majorité s'est engagée dans la flotte de Misène. Le Pont⁸⁸⁹, la Bithynie⁸⁹⁰ et surtout la Cilicie ont fourni les effectifs les plus importants. Parmi les Bithyniens nous avons aussi compris les habitants de Nicée et de Nicomédie⁸⁹¹. Cela pourrait être explicable par la large ouverture maritime de ces provinces. Certaines cités côtières fournirent des marins aux flottes militaires comme c'est le cas de Laertes en Pamphylie d'où provient le bénéficiaire d'un diplôme militaire de la flotte de Misène⁸⁹². Mais ces provinces côtières ayant certainement des densités de populations importantes sur leurs littoraux n'en avaient pas moins des habitants à l'intérieur des terres. De plus, en Anatolie la montagne n'est jamais très loin de la mer. Ainsi un autre diplôme militaire nous montre un marin certes originaire de Lycie mais d'une cité de l'intérieur, Oenoanda⁸⁹³. Deux marins de Misène se disent chacun sur leur inscription funéraire respective *natione Asianus*⁸⁹⁴, ce qui ne permet aucunement de tirer de conclusion sur leur « vocation maritime ». La province d'Asie a certes une grande façade maritime mais cette province s'enfonce assez loin dans le continent et comporte des régions montagneuses. La Cilicie, encore plus, est une province coincée entre la mer et la montagne et des contacts devaient exister entre les territoires montagneux de l'intérieur et le littoral.

Nous allons ainsi traiter ensemble les Isauriens et les Ciliciens car cette région et cette province sont voisines et à certains moments l'Isaurie fut intégrée à la Cilicie. Les Ciliciens et les Isauriens avaient la réputation d'être des pirates ou des brigands et avaient mauvaise presse dans l'imaginaire mental des Romains. Strabon dit des villages où vivent les Isauriens qu'ils sont autant de repaires pour les brigands⁸⁹⁵. On retrouve les Ciliciens dans les inscriptions de Misène en grand nombre⁸⁹⁶. Nous n'avons qu'une seule inscription où un Cilicien est

⁸⁸⁹Pont : *CIL*, X, 3425 = *EDR*, 162230 ; *CIL*, X, 3461 = *EDR*, 146590 ; *CIL*, X, 3581 = *EDR*, 162512 ; *CIL*, X, 3397 = *EDR*, 146559 ; *CIL*, VI, 3094 = *AE*, 2001, 892 = *EDR*, 111673 ; *CIL*, VI, 3143 ; *AE*, 1999, 1486.

⁸⁹⁰Bithynie : *CIL*, X, 3490 = *EDR*, 162184 ; *CIL*, X, 3492 = *ILS*, 2887 = *EDR*, 146653 ; *CIL*, X, 3553 = *Likelsey*, 54 = *EDR*, 115994 ; *CIL*, X, 3597 = *Likelsey*, 43 = *EDR*, 115995 ; *CIL*, XI, 70 = *EDR*, 144639.

⁸⁹¹Nicée : *CIL*, X, 3406 = *ILS*, 2886 = *EDR*, 152036 ; *CIL*, X, 3416 et 3416b = *ILS*, 2896 = *EDR*, 157919 et 157920 ; *CIL*, X, 3419 = *ILS*, 2868 = *EDR*, 157921 ; *CIL*, X, 3622 = *EDR*, 146529 ; Nicomédie : *CIL*, XI, 105. Nous rajoutons à cette liste le *[n]at(ione) Nic[---]* de *CIL*, XI, 6737 sans savoir à laquelle de ces deux cités il est fait référence. Nous avons aussi un citoyen de Prousius qui doit avoir été mal orthographié : *nat(ione) Bithyn(us) ciuit(ate) Plusiada* : *CIL*, XI, 52.

⁸⁹²*RMD*, I, 38.

⁸⁹³*CIL*, XVI, 177 = *AE*, 1953 190 = *AE*, 2006, 1869.

⁸⁹⁴*CIL*, X, 6800 (p. 991) = *EDR*, 163032 et *EDR*, 150628.

⁸⁹⁵Strabon, XII, 6, 2.

⁸⁹⁶*AE*, 1972, 80 = *EDR*, 075217 ; *CIL*, X, 3372 = *EDR*, 126624 ; *CIL*, X, 3377 = *ILS*, 2839 = *EDR*, 146583 ; *CIL*,

mentionné à Ravenne⁸⁹⁷. Si bien que la Cilicie est un des grands réservoirs de marins pour la flotte de Misène.

Les diplômes montrent la même tendance. En effet, nous n'avons jusqu'à présent retrouvé aucun diplôme pour un marin cilicien ou isaurien qui aurait servi dans la flotte de Ravenne. En revanche, nous avons quatre mentions de marins de Misène originaires de Cilicie et deux Isauriens. Il faut toutefois accueillir le premier diplôme de la liste avec précaution comme nous l'avions déjà écrit dans la partie I où nous traitons de la formulation de l'origine dans les diplômes militaires. En effet, il est fragmentaire et il semblerait qu'il manque le cognomen du marin. Or les marins de Misène avaient tous les *tria nomina*, à la date d'émission du diplôme, 131. Cependant nous voulons bien le mettre dans la liste des marins de la flotte de Misène, même s'il se pourrait aussi qu'il appartienne à une flotte provinciale. Ainsi, les diplômes, dans lesquels un Cilicien ou un Isaurien apparaissent, ont été attribués dans l'ordre chronologique aux marins suivants :

- [---] f., *Cilici Titiopolit(ano)*, dans un diplôme en date du 17 janvier 131⁸⁹⁸.
- *L. Domitio Valentis f., Valenti Selinunto ex Cilicia*, dans un diplôme en date du 26 octobre 145⁸⁹⁹.
- *Cn Antonio Tuae f. Cnaeae, Selinunt(o) ex Cilicia*, dans un diplôme en date du 6 février 158⁹⁰⁰.
- *M. Didio Hellanici fil. Heliodoro, Pompeiopol(i) ex Cilicia*, dans un diplôme en date du 30 août 212⁹⁰¹.
- *M. Herennio Pappaionis fil. Pasicrate n(atione) Isaur<o> uico Calloso*, dans un diplôme en date du 27 novembre 214⁹⁰².
- *C. Longino Italici f. Oresti, Isauro uico Catessdo*, dans un diplôme en date du 17 novembre 225⁹⁰³.
- *T. Domitio Tumeli fil. Domitiano, Claudiopolis ex Cilicia, uico Vindemi*, dans un diplôme en date du 27 novembre 229⁹⁰⁴.

Dans tous les diplômes concernant des Ciliciens, nous avons la mention de la cité d'origine :

X, 3402 = EDR, 126761 ; CIL, X, 3424 = EDR, 161655 ; CIL, X, 3443 = ILS, 2899 = EDR, 161662 ; CIL, X, 3445 = EDR, 162551 ; CIL, X, 3454 = ILS, 2861 = EDR, 157673 ; CIL, X, 3558 = EDR, 157983 ; CIL, X, 3605 = EDR, 157578 ; CIL, X, 3623 = EDR, 101525 ; CIL, X, 3651 = EDR, 157560 ; CIL, X, 3662 = EDR, 143455 ; CIL, X, 3668 = EDR, 157319 ; CIL, VI, 3113 = CIL, VI, 4846 = EDR, 126660 ; CIL, VI, 3123 = EDR, 169680 ; CIL, VI, 3129 ; CIL, XIV, 3627 = EDR, 131411.

⁸⁹⁷CIL, XI, 110.

⁸⁹⁸W. Eck, N. Mugnai, A. Pangerl, 2015, p. 249-252 = AE, 2015, 1881.

⁸⁹⁹RMD, I, 44 = AE, 1959, 162 = AE, 1958, 89.

⁹⁰⁰RMD, III, 171 = AE, 1985, 994 = AE, 1986, 526.

⁹⁰¹RMD, I, 74.

⁹⁰²RMD, II, 131 = AE, 1979, 626.

⁹⁰³RGZM, 56.

⁹⁰⁴RMD, II, 133.

Titiopolis, Selinos, Pompeiopolis ou Claudiopolis. Nous constatons que les marins ciliciens sont issus de cités situées au bord de la mer. À l'exception de Claudiopolis qui se trouve dans la vallée du fleuve Kalykadnos, à 80 km au nord-nord-ouest de Séleucie, qu'il ne faut pas confondre avec son homonyme de Syrie. Selinos est d'ailleurs très proche de la frontière avec la province de Lycie-Pamphylie et de la cité de Laertes d'où provient un autre marin de la flotte de Misène connu par un diplôme⁹⁰⁵. Le troisième marin de notre liste a même une onomastique traduisant une réelle hellénisation. En effet, son nom de pérégrin devait être Heliodoros, fils d'Hellanicos.

Les deux marins isauriens ont une façon d'indiquer leur origine qui tranche avec les habitudes de la chancellerie impériale. En effet, nous avons déjà vu que depuis les années 130, on indique le nom de la cité ou celui du peuple puis le nom de la province, comme on peut le voir pour les diplômes des Ciliciens. Puis à partir du début du III^e siècle, on rajoute la mention du *uicus* d'origine comme on peut le voir aussi sur notre dernier exemple de 229. Les deux marins venus d'Isaurie n'ont pas vraiment la même forme de désignation de l'origine. On indique simplement la *natio* et le *uicus*. Ainsi ils sont tous les deux des Isauriens venus de tel *uicus*. Les *uici Callossus* et *Catessdus* sont par ailleurs inconnus. Cependant la femme de M. Herennius Pasicrates, Herennia Imma, est dite venir de la cité d'Isaura et du même *uicus* que celui de son mari. Sans doute le nom de la cité, métropole de l'Isaurie, est-il assimilé au nom de la région d'où vient le marin. C'est peut-être aussi le cas dans l'autre diplôme où nous avons un *Isaurus uico Catessdus*. Si la cité d'origine avait été différente d'Isaura, elle aurait été sans doute indiquée. Quoi qu'il en soit, le fait d'indiquer le *uicus* semble confirmer la nature plus « rurale » de l'Isaurie. Une inscription funéraire trouvée à Terracine datant du II^e ou de la première moitié du III^e siècle concerne Valeria Frontina l'épouse d'un *naufylax* s'appelant Valerius Montanus⁹⁰⁶. Il est très probable qu'il appartienne à la flotte de Misène, même si son nom n'est pas indiqué. Tous les deux sont originaires de Koropissos se trouvant en Isaurie qui appartenait alors à la province de Cilicie. L'inscription indique d'ailleurs *natione Gnigissae*, inconnue par ailleurs, qu'il vaut mieux rendre en *Cilicissae*⁹⁰⁷. L'auteur de la notice du *CIL* a confondu Koropissos avec Koropassos qui se trouve en Lycaonie. Cette erreur a été reprise par D. Noy⁹⁰⁸. Mais en fait il s'agit bien de Koropissos en Isaurie. Les habitants de cette région reculée des pentes nord du Taurus étaient réputés se servir de cette montagne comme d'une muraille naturelle. Les villages étaient installés dans des vallées étroites et isolées les unes des

⁹⁰⁵RMD, I, 38 ; le diplôme est issu d'une constitution de 139.

⁹⁰⁶CIL, X, 8261 = EDR, 157471 : *D(is) M(anibus) | Valeriae Frontinae, nat(ione) Gnigissae ex ciuitate Coropisso uico Asseridi d(omini) n(ostr)i, filiae Val(eri) | Frontonis Aquilieni, quae uixit ann(is) XXVIII, | mensibus III, diebus XXI, | Valerius Montanus, nau[ff]ulax, ex eadem | ciuitate et uico, coniugi karissimae b(ene) m(erenti) f(ecit)*.

⁹⁰⁷Sur Koropissos ou Coropissos voir : RE, XI, 1437-1438 et Brill's New Pauly, III, col., 844.

⁹⁰⁸D. Noy, 2011, p. 145-160, p. 151.

autres. Initialement l'Isaurie faisait partie de la province de Galatie. Puis entre 138 et 144, elle fut intégrée avec la Lycaonie dans la province de Cilicie. À l'époque des deux diplômes, 214 et 225, l'Isaurie avait encore changé de province. On pense, en effet, qu'entre 180 et 205, elle fut rattachée à la Lycie-Pamphylie⁹⁰⁹. Il faut tout de même noter que dans aucun des deux diplômes, la province de rattachement de l'Isaurie n'est nommée. Ces diplômes émanant normalement de l'autorité centrale, cela traduit peut-être une reconnaissance officielle d'une certaine autonomie ou plutôt particularité de l'Isaurie. Nous verrons plus loin que dans des diplômes dont les bénéficiaires venaient des provinces balkaniques, on voit la mention de « *ex Bessia* » au lieu de « *ex Thracia* ». Mais cette tolérance ou cette confusion ne se trouve que dans deux ou trois copies d'une même constitution de l'année 142 pour la flotte de Ravenne⁹¹⁰. Dans le cas de nos deux Isauriens, la formulation même de l'origine est différente ; on n'a pas la forme classique de l'époque : nom de cité + *ex Isauria* + nom du *uicus*. L'Isaurie ne correspond pas au nom d'une province mais au nom d'un peuple ou éventuellement le nom de la cité d'Isaura. Nous serions donc tenté de dire que nous avons ici l'affirmation d'un particularisme régional beaucoup plus marqué que dans le cas de l'assimilation de la Thrace à une pseudo-province de Bessia. De plus, il semblerait que, dès le règne de Gordien III (238-244), l'Isaurie ait obtenu le statut de province et non pas durant la deuxième moitié du III^e siècle, comme on le croyait⁹¹¹. Selon K. Feld, la province d'Isaurie aurait pu avoir été créée soit en 239 lors du voyage de Gordien III à Antioche, soit en 242, lors des préparatifs de la guerre contre les Perses. Si cela est juste, ce changement de statut pour l'Isaurie devait être déjà « dans l'air » au début du III^e siècle et on avait déjà conscience dans la chancellerie impériale que cette région était à part.

À l'instar de l'Isaurie, des marins proviennent d'autres régions et provinces enclavées comme la Galatie⁹¹², la Cappadoce⁹¹³ ou la Phrygie. Certes nous ne connaissons qu'un marin provenant de chacune des deux premières provinces mais nous avons cinq marins d'origine phrygienne connus à travers trois inscriptions et deux diplômes. M. Roux n'a compté que deux inscriptions de marins phrygiens de la flotte de Misène⁹¹⁴. Mais nous pensons qu'il faut aussi ajouter Papirius Oneratus se disant *natione Frux*⁹¹⁵. Le V est fautif et il aurait dû y avoir un Y pour Fryx. Parmi les deux diplômes connus, l'un concerne en fait un marin affecté à la nouvelle légion I *Adiutrix* en 68 et libéré la même année⁹¹⁶. Il s'appelle Diomède, originaire de Laodicée du Lykos. Le deuxième marin phrygien est A. Antistius Euphronius⁹¹⁷. Il a été libéré de ses

⁹⁰⁹K. Feld, 1991, p. 259-260.

⁹¹⁰RMD, V, 392 = AE, 2004, 1921 ; RMD, IV, 264 = AE, 1995, 1824 ; RMD, V, 394 = AE, 2002, 1761.

⁹¹¹K. Feld, 2005, p. 86-87, l'auteur s'appuie sur CIL, III, 6783.

⁹¹²AE, 1939, 224 = IGLS, 1161.

⁹¹³CIL, VI, 3092 = EDR, 123267.

⁹¹⁴M. Roux, 2018, p. 189-211 : CIL, X, 3565 = LIKelsey, 55 = EDR, 129822 ; AE, 1905, 126 = IGLS, 1162.

⁹¹⁵AE, 1939, 221 = IGLS, 1171.

⁹¹⁶CIL, XVI, 7.

⁹¹⁷Le diplôme a été publié par F. Beutler, 2019, p. 237-246 (=ZPE, 211, 2019, p. 237-246).

obligations militaires en 145. Il provient de la cité de Kotiaéion se trouvant en Phrygie Épictète qui selon M. Roux est la région la plus au nord et la plus continentale de la Phrygie.

Nous voyons ainsi la diversité des régions d'Asie Mineure d'où sont issus une part significative des marins des flottes. Les cités côtières ou à proximité des côtes comme Nicée en Bithynie ou Claudiopolis en Cilicie avaient certes une « vocation maritime ». Mais les cités et les peuples montagnard du vaste espace continental anatolien ont aussi envoyé des recrues à Misène principalement. Les exemples de la Phrygie et de l'Isaurie dévoilent l'existence d'une connexion entre le cœur anatolien et le littoral maritime.

3) La Sardaigne

Au début du I^{er} siècle de notre ère, les Sardes⁹¹⁸ jouissaient d'une réputation tout aussi mauvaise que les Isauriens. Strabon oppose les habitants des plaines qui sont des cultivateurs aux peuples pillards des montagnes. Ces derniers n'hésitaient pas à faire des descentes sur la côte, à prendre la mer pour s'en aller faire des razzias jusqu'à Pise⁹¹⁹. Il est vrai que des révoltes ont eu lieu au début de notre ère sous Auguste et sous Tibère et que le brigandage y était un fléau⁹²⁰. Mais il semble que ces problèmes se soient résorbés tout au long du I^{er} siècle de notre ère avec la disparition progressive des troupes d'auxiliaires qui étaient maintenues en Sardaigne. Si bien qu'en 67, Néron rendit la province au Sénat⁹²¹. Comme nous l'avons dit, la Sardaigne constitue un bassin de recrutement important pour la flotte de Misène. Mais nous retrouvons aussi des marins Sardes dans la flotte de Ravenne.

La moisson des diplômes de marins concernant ceux d'origine sarde fut très maigre. Nous n'en avons retrouvé que cinq alors que la Sardaigne d'après les inscriptions funéraires des flottes prétorienne figure parmi les premiers bassins de recrutement. Nous fournissons la liste ci-dessous des trois vétérans dont la mention de l'origine a été préservée sur leur diplôme :

– *Vrsaris Tornalis f., Sardus* : un ancien marin passé dans la légion I *Adiutrix*, le diplôme est issu d'une constitution du 22 décembre 68⁹²² ; il a été retrouvé à Anela en Sardaigne.

– *D. Numitorio Agisini f. Tarammoni, Fifens(i) ex Sardinia*, un ancien *gregalis* de la flotte de

⁹¹⁸Des études sur la place des Sardes dans l'armée romaine et dans les flottes ont été produites par G. Sotgiu, 1961, p. 78-97 et dans Y. Le Bohec, 1990. Par contre nous n'avons pu avoir accès à deux études plus récentes lesquelles ne semblent à notre connaissance pas avoir été diffusées en France : F. Porrà, 2002, p. 192-194, n°74 ; P. Floris, 2005 ; ces publications sont mentionnées dans le catalogue pour les inscriptions correspondantes.

⁹¹⁹Strabon, V, 2, 7.

⁹²⁰Dion Cassius, LV, 28, 1 ; Tacite, *An.*, II, 85, 5 ; Josèphe, *AJ*, XVIII, 84.

⁹²¹Il s'agissait de donner une province au Sénat en échange de la Grèce qui avait été « libérée » ; en 73, celle-ci est rendue au Sénat et Vespasien récupéra la Sardaigne redevenue une province impériale confiée à un procurateur de rang équestre.

⁹²²*CIL*, XVI, 9.

Misène ; le diplôme est issu d'une constitution du 15 septembre 134⁹²³ ; il a été retrouvé à Tortoli en Sardaigne.

– *C. Tarcutio Tarsaliae fil. Hospitali, Carialis ex Sard(inia)*, on ne sait de quelle flotte il était issu ; son diplôme provient d'une constitution du 13 mai 212 ou 213⁹²⁴ ; il a été retrouvé à Seulo en Sardaigne.

Il faudrait rajouter à cette très courte liste deux autres diplômes qui ont été retrouvés en Sardaigne mais dont nous n'avons pas l'origine du bénéficiaire :

– *C. Fusio Curadronis f. [---]*, ce marin est le bénéficiaire d'un diplôme issu d'une constitution du 11 octobre 127 octroyée à la flotte de Ravenne ; il a été retrouvé à Ilbono en Sardaigne⁹²⁵.

– Inconnu, ce marin appartenait la flotte de Misène et le diplôme est issu d'une constitution datée entre 213 et 217 ; il a été retrouvé à Fonni en Sardaigne⁹²⁶.

Y. Le Bohec estime que le nom du père de Fusius pourrait être sarde mais il ne s'agit que d'une supposition car nous n'avons retrouvé aucune trace de ce patronyme par ailleurs. On peut tout de même faire le pari que les bénéficiaires de ces deux derniers diplômes soient retournés vivre dans leur patrie d'origine, à condition que les morceaux de bronze n'aient pas trop voyagé en 1800 ans. Si nous avons là deux marins d'origine sarde, cela nous montre que les Sardes ne s'engageaient pas uniquement dans la flotte de Misène, la plus proche de leur île d'origine mais aussi dans celle de Ravenne. Nous avons dit que l'épigraphie funéraire des Sardes reste largement en faveur de Misène par rapport à Ravenne. Mais le hasard des trouvailles des diplômes maintient un relatif équilibre entre les deux flottes italiennes.

Le marin/légionnaire le plus ancien mentionne uniquement qu'il est un Sardus sans préciser le nom de la cité ou du peuple. Les deux suivants précisent le nom de leur peuple puis le nom de la province de Sardaigne : *Fifens(i) ex Sardinia* et *Carialis ex Sardinia*. On ne connaît pas par ailleurs le peuple des *Fifenses*. Y. Le Bohec pense qu'il faut plutôt assimiler *Fifensi* au nom de pérégrin du bénéficiaire⁹²⁷. Nous ne le croyons pas. En effet, nous avons démontré plus haut que ce diplôme de 134 est le premier d'une longue série allant jusqu'au début du III^e siècle durant laquelle la chancellerie impériale nomme l'origine par le nom du peuple ou celui de la cité suivi de *ex prouincia*. Il faut donc considérer les *Fifenses* comme le nom de l'ethnie du bénéficiaire en question et non comme son nom de pérégrin. D'ailleurs si cela avait été le cas, *Fifensi* aurait été sans doute précédé de *qui et*.

⁹²³*CIL*, XVI, 79.

⁹²⁴*CIL*, XVI, 127 = *ILSard*, 182.

⁹²⁵*CIL*, XVI, 72.

⁹²⁶*CIL*, XVI, 138.

⁹²⁷Y. Le Bohec, 1990, p. 91.

L'origine du troisième bénéficiaire est beaucoup plus claire. Il provient de Carialis ou Caralis c'est-à-dire la métropole de la Sardaigne, l'actuelle Cagliari. Cependant même si le *CIL*, XVI le classe dans une des flottes italiennes, il se pourrait aussi que l'on ait un *equus singularis*.

Il semble qu'il y ait eu à Cagliari un détachement de la flotte de Misène. On y a découvert une nécropole contenant des inscriptions de marins qui devait se trouver le long d'une route au départ de leur casernement⁹²⁸. Il se pourrait que l'ancien port soit situé non loin de ce quartier. L'établissement d'une base à Olbia semble plus hypothétique et s'appuie seulement sur la présence d'une unique épitaphe pour un marin. Même s'il n'y avait pas de base permanente de la flotte de Misène en Sardaigne, il n'en demeure pas moins qu'il était nécessaire d'y faire croiser régulièrement des navires de guerre ne serait-ce que pour assurer la protection des navires marchands et lutter contre la piraterie. La Sardaigne se trouve sur une route stratégique entre l'Afrique et l'Italie pour le ravitaillement en blé de Rome. Autant il est évident que la Sardaigne était un point de passage important sur la route entre l'Afrique et l'Italie, autant la présence de pierres tombales de marins ne signifie pas l'installation d'une base permanente de la flotte. Les navires devaient sans doute assurer des missions au large de l'île ou bien aussi y faire relâche à l'occasion d'un voyage plus long. La Sardaigne pouvait servir d'escale. Il ne paraît pas impossible que des marins aient pu y trouver la mort sans que pour autant ils y aient été affectés à titre définitif ou provisoire.

Il se pourrait que la présence au moins régulière de navires de la flotte de Misène ait incité les Sardes à s'y engager. Mais même si cela était vrai, cela ne voulait pas dire que les recrues sardes servaient automatiquement localement. Nous avons certes une inscription fragmentaire retrouvée à Caralis concernant un pilote de la flotte de Misène qui se dit *uerna*, originaire du lieu⁹²⁹. Cependant il est possible que les lacunes de l'inscription disent qu'il était un vétéran et non pas en service localement. De plus, la plupart des marins retrouvés dans la nécropole de Cagliari ne sont pas des Sardes mais viennent d'autres provinces de l'Empire, parfois lointaines. Ainsi on y compte trois Besses⁹³⁰ et un Dalmate⁹³¹. Soit plus de la moitié des marins dont l'épitaphe se trouve dans cette nécropole. Les Sardes qui s'engageaient dans la flotte n'étaient pas forcément destinés à servir sur place mais pouvait être affectés n'importe où au hasard des affectations et des besoins. Principalement à Misène⁹³² mais aussi, comme nous l'avons dit au

⁹²⁸On y a retrouvé six inscriptions : *CIL*, X, 7592 = *EDR*, 086495 ; *CIL*, X, 7595 = *EDR*, 086415 ; *EE*, VIII, 1, 709 = *EDR*, 078719 ; *EE*, VIII, 1, 710 = *EDR*, 086429 ; *EE*, VIII, 1, 711 = *EDR*, 086446 ; *EE*, VIII, 1, 712 = *EDR*, 086423 ; *CIL*, X, 7593 = *EDR*, 086319 cette dernière a été retrouvée à deux km de la nécropole de Cagliari et concerne soit un *archig(ubernator)*, un pilote de navire, soit un *archig(allus)*, un prêtre de Cybèle.

⁹²⁹*EE*, VIII, 1, 712 = *EDR*, 086423.

⁹³⁰*CIL*, X, 7595 = *EDR*, 086415 ; *EE*, VIII, 1, 709 = *EDR*, 078719 ; *EE*, VIII, 1, 710 = *EDR*, 086429.

⁹³¹*EE*, VIII, 1, 711 = *EDR*, 086446.

⁹³²*CIL*, X, 3423 = *ILS*, 2870 = *EDR*, 161431 ; *CIL*, X, 3466 = *Likelsey*, 24 = *EDR*, 115695 ; *CIL*, X, 3501 = *ILS*, 2875 = *EDR*, 162513 ; *CIL*, X, 3598 = *Likelsey*, 44 = *EDR*, 115771 ; *CIL*, X, 3601 = *Likelsey*, 59 = *EDR*, 128588 ;

début, les Sardes pouvaient aussi être affectés à la flotte de Ravenne, à l'image de C. Iulius Celer, un *miles* de la flotte de Ravenne et décédé à l'âge de 50 ans en mission à Séleucie de Piérie en Syrie⁹³³.

La plus grande partie des marins dont le diplôme nous est parvenu vient des provinces balkaniques de l'Empire : la Dalmatie, la Pannonie et plus particulièrement la Mésie et la Thrace. Nous allons traiter séparément les deux premières et les deux dernières. En effet, il y a beaucoup de points communs entre les habitants de Thrace et de Mésie et plus particulièrement de Mésie inférieure. Si bien que nous allons traiter le sud-est des Balkans comme un grand bassin de recrutement.

4) Dalmatie et Pannonie

Les provinces de Dalmatie et de Pannonie constituent un bassin de recrutement significatif pour les flottes italiennes. Tacite disait que les Dalmates et les Pannoniens étaient présents en grand nombre dans la flotte de Ravenne⁹³⁴. Il ajoute au moment du conflit entre les partisans de Vespasien et ceux de Vitellius que les marins de Ravenne intégrés dans la légion furent remplacés par des Dalmates qui venaient d'être recrutés. Il affirme d'ailleurs que ces Dalmates étaient au nombre de 6 000⁹³⁵. Ce chiffre concorde d'ailleurs avec les effectifs maximaux d'une légion. Cependant il ne faut pas déduire de ce témoignage que les Dalmates et Pannoniens recrutés pour les flottes n'étaient destinés qu'à la flotte de Ravenne. Nous constatons certes que les habitants de ces deux provinces se dirigeaient volontiers vers la flotte de Ravenne dont le port d'attache était le plus proche géographiquement. Même comme nous l'avons déjà constaté pour les Sardes précédemment qui pouvaient être envoyés tant à Misène qu'à Ravenne, les Dalmates et les Pannoniens ont aussi été affectés dans la flotte de Misène. Il nous faut donc regarder plus en détail la répartition des marins venus de ces deux régions voisines dans les flottes.

L'étude de ces bassins de recrutement pour les flottes en particulier ont fait récemment l'objet d'un renouvellement⁹³⁶. Les listes des marins issus de Pannonie et de Dalmatie ont été

CIL, X, 3613 = *EDR*, 163027 ; *CIL*, X, 3621 = *EDR*, 157570 ; *CIL*, X, 3627 = *EDR*, 144536 ; *CIL*, X, 3636 = *EDR*, 161506 ; *CIL*, X, 3648 = *EDR*, 162181 ; *CIL*, X, 3650 = *EDR*, 125919 ; *CIL*, X, 687 = *EDR*, 135739 ; *AE*, 1916, 52 = *EDR*, 072749 ; *AE*, 2001, 601 = *EDR*, 111740 ; *CIL*, VI, 3101 = *EDR*, 115980 ; *CIL*, VI, 3105 ; *CIL*, VI, 3121 ; *CIL*, VI, 32766 ; *CIL*, VI, 37251 ; *CIL*, XIV, 242 = *EDR*, 147283 ; *EE*, VIII, 1, 712 = *EDR*, 086423.

⁹³³*CIL*, X, 3645 = *EDR*, 125129 ; *CIL*, XI, 113 ; *CIL*, XI, 121 ; *AE*, 1939, 229 = *IGLS*, 1164 ce dernier document concerne C. Iulius Celer.

⁹³⁴Tacite, *Hist.*, III, 12.

⁹³⁵Tacite, *Hist.*, III, 50.

⁹³⁶Aux travaux fondamentaux de G. Forni, 1968, p. 265-282, *Id.*, 1973, p. 41-47 et de A. Mócsy, 1968, p. 305-312, *Id.*, 1974, on peut maintenant consulter les travaux prosopographiques sur les marins pannoniens de I. Acrudoae,

récemment dressées par I. Acrudoae et D. Demicheli respectivement. Ces travaux récents nous ont permis de vérifier nos propres recherches. Nous sommes globalement en accord avec I. Acrudoae. Comme nous l'avons vu dans le tableau des origines, les inscriptions funéraires mentionnant précisément une origine pannonienne dans une flotte italienne sont au nombre de 18. Elles se répartissent équitablement entre les flottes de Misène et Ravenne qui en compte neuf chacune⁹³⁷. La flotte est inconnue dans une inscription supplémentaire et dans une autre le marin est membre de la flotte de Bretagne. Les huit diplômes militaires de marins pannoniens donnent la même impression d'équilibre entre les deux flottes prétoriennes : deux pour la flotte de Misène, trois pour Ravenne et trois pour une flotte inconnue. Les Dalmates sont plus nombreux. Nous en connaissons 44 à travers les inscriptions funéraires et 4 à travers les diplômes. La plupart étaient membres de la flotte de Ravenne : ils sont 29 contre 14 dans la flotte de Misène⁹³⁸. Les quatre marins dalmates connus à travers les diplômes militaires étaient membres de la flotte de Ravenne. Une liste des marins dalmates des flottes romaines a été publiée ces dernières années par D. Demicheli. Il compte 78 individus dans 66 inscriptions (funéraires et diplômes compris)⁹³⁹. Notre résultat est plus faible car nous avons compté uniquement les inscriptions dans lesquelles l'origine était clairement écrite. Comme nous le disions plus haut dans le 1) de cette partie consacrée aux origines, D. Demicheli compte des Dalmates sur des considérations onomastiques qui nous semblent justifiées la plupart du temps. Il y en a douze au total. Il ajoute aussi des vétérans dont l'épithaphe provient de localités de Dalmatie ainsi que deux officiers supérieurs originaires de Dalmatie dont un préfet de Misène. Il y a ainsi le célèbre préfet M. Marcius Turbo et un *praepositus* de la flotte de Misène, lesquels

2012, p. 127-160 et pour les marins originaires de Dalmatie : A. D. Kunić, 1996, p. 95-110, D. Dzino, 2010, p. 96-110, A. Kurilić, 2012, p. 113-122 et en dernier lieu D. Demicheli, 2015, p. 391-398. Deux articles ont été récemment publiés sur les bassins de recrutement dalmate et pannonien par B. Rossignol et D. Dana. Ils traitent essentiellement du recrutement des troupes auxiliaires même s'il y a des passages concernant les marins. D. Dana fournit le catalogue des diplômes militaires attribués à des Pannoniens qu'ils soient auxiliaires ou marins : B. Rossignol, 2017, p. 95-114 et D. Dana, 2017 b, p. 115-142.

⁹³⁷**Misène** : *CIL*, X, 3375 = *EDR*, 146665 ; *CIL*, X, 3465 = *Likelsey*, 23 = *EDR*, 115967 ; *CIL*, X, 3569 = *EDR*, 161498 ; *CIL*, X, 3607 (p. 974) = *EDR*, 137034 ; *CIL*, X, 3628 = *EDR*, 121928 ; *CIL*, X, 3639 = *EDR*, 162205 ; *CIL*, VI, 3146 = *EDR*, 152507 ; *CIL*, XIV, 238 = *EDR*, 146804 ; *IG*, II-III², 13213 = *AE*, 1947, 84 = *ILGR*, 128 = *IAtt*, 127. **Ravenne** : *CIL*, XI, 33 ; *CIL*, XI, 39 = *ILS*, 2904 = *EDR*, 147516 ; *CIL*, XI, 72 = *EDR*, 144642 ; *CIL*, XI, 97 = *EDR*, 144986 ; *CIL*, XI, 340 ; *CIL*, XI, 6743 ; *CIL*, VI, 3156 = *CIL*, VI, 3157 = *EDR*, 152490 ; *CIL*, III, 14691.

⁹³⁸**Misène** : *AE*, 1979, 160 = *EDR*, 077326 ; *CIL*, X, 3475 = *EDR*, 162260 ; *CIL*, X, 3540 = *EDR*, 146574 ; *CIL*, X, 3545 = *Likelsey*, 53 = *EDR*, 101 451 ; *CIL*, X, 3570 = *EDR*, 161476 ; *CIL*, X, 3618 = *ILS*, 02901 = *EDR*, 157574 ; *CIL*, X, 3642 = *EDR*, 162281 ; *CIL*, X, 3666 = *EDR*, 163204 ; *AE*, 1949, 206 = *EDR*, 073736 ; *AE*, 1892, 140 = *ILS*, 2838 = *EDR*, 121582 ; *CIL*, VI, 3108 = *EDR*, 152597 ; *CIL*, VI, 3126 = *EDR*, 115982 ; *CIL*, VI, 39472 = *AE*, 1912, 184 = *AE*, 1992, 101 = *EDR*, 072516 ; *EE*, VIII, 1, 711 = *EDR*, 086446 ; *NSA*, 1940, p. 194, n°4920 = *EDR*, 128860 l'attribution d'une origine dalmate ne se base que sur la présence d'un M dans cette inscription fragmentaire. **Ravenne** : *CIL*, X, 3486 = *ILS*, 2866 = *EDR*, 130731 ; *AE*, 1988, 1138 = *EDR*, 015655 ; *CIL*, VI, 3149 = *EDR*, 152598 ; *CIL*, XI, 44 ; *CIL*, XI, 53 ; *CIL*, XI, 54 ; *CIL*, XI, 68 ; *CIL*, XI, 69 = *EDR*, 147560 ; *CIL*, XI, 71 = *EDR*, 144640 ; *CIL*, XI, 76 ; *CIL*, XI, 85 ; *CIL*, XI, 89 ; *CIL*, XI, 90 (p. 1227) ; *CIL*, XI, 98 ; *CIL*, XI, 100 ; *CIL*, XI, 108 ; *CIL*, XI, 118 ; *CIL*, XI, 349 = *ILS*, 2860 ; *CIL*, XI, 6736 ; *AE*, 1980, 487 = *EDR*, 077897 ; *CIL*, XI, 3530 = *EDR*, 127109 ; *CIL*, XI, 6965 = *EDR*, 111184 ; *CIL*, XI, 343 = *EDR*, 140948 ; *CIL*, XI, 601 = *EDR*, 108717 ; *CIL*, XI, 104 = *ILS*, 2889 = *EDR*, 145200 ; *CIL*, V, 541 = *EDR*, 07347.

⁹³⁹D. Demicheli, 2015, p. 395-398.

ne sont pas considérés dans cette étude⁹⁴⁰. En revanche, il ajoute les dédicants de certaines inscriptions funéraires concernant un Dalmate les faisant rentrer dans la même origine que le défunt. Autant nous avouons avoir été quelque peu timoré en excluant des Dalmates notoires du point de vue de leur onomastique, autant ce procédé nous semble un peu cavalier. En effet, rien ne dit que le dédicant soit forcément de la même *natio* que le défunt surtout si aucun autre élément, même onomastique, n'est présent. Notons ici que nous ne sommes pas d'accord avec D. Micheli sur son interprétation de la présence de la double dénomination romaine et pérégrine présente sur certains documents qu'ils soient des inscriptions ou des diplômes militaires. D. Demicheli déduit de l'ajout de la dénomination pérégrine introduite par « *qui et* » des conclusions chronologiques⁹⁴¹. Il considère en effet que la présence de la dénomination pérégrine pourrait traduire un rapport affectif avec son origine. Nous ne remettons pas en cause *a priori* cette interprétation. Mais il va plus loin en en faisant de son emploi dans les épitaphes un marqueur chronologique. Les inscriptions comportant la double dénomination correspondraient à une période transitoire entre la période julio-claudienne durant laquelle les marins n'avaient que leur nom pérégrin et la fin du I^{er} ou le début du II^e siècle correspondant à l'apparition des *tria nomina*. Durant cette période les marins pérégrins et dalmates en particuliers n'auraient pu se résigner à voir disparaître complètement leur dénomination, pour ne pas dire leur identité, d'origine. Nous ne reprenons pas la démonstration faite plus haut dans la partie sur la double dénomination mais les diplômes militaires tendent à prouver qu'au contraire la présence de la double dénomination sur les inscriptions pourrait correspondre à l'imitation des pratiques militaires officielles détaillant précisément les informations concernant les marins. Ces pratiques apparaîtraient plutôt à la fin du II^e siècle et au début du III^e.

Nous voudrions analyser plus en détail les diplômes militaires attribués à des Pannoniens et Dalmates des flottes italiennes. Ainsi il y a en tout 12 diplômes concernant des marins venus de Dalmatie et de Pannonie. Deux autres diplômes où des Pannoniens apparaissent concernent les flottes de Mésie et de Pannonie. Nous les traiterons plus loin dans la partie sur les flottes provinciales. Nous avons classé ci-dessous dans l'ordre chronologique les 12 diplômes concernant les marins des flottes italiennes :

- *Nerua Laidi f.*, un *Désidiate*, peuple illyrien, qui est un légionnaire de la légion II *Adiutrix*⁹⁴².
- *Liccaius Birsi f.*, un marin de la flotte de Misène venu de la cité de *Marsunnia* ou *Marsonnia*

⁹⁴⁰AE, 1955, 255 et CIL, III, 1919 = CIL, III, 8513 = CIL, III, 12813 = ILS, 2770 respectivement.

⁹⁴¹D. Demicheli, 2015, p. 391-398, p. 392.

⁹⁴²CIL, XVI, 11 en date du 7 mars 70.

se trouvant sur le territoire des Breuques en Pannonie⁹⁴³.

– *Volagenus Couionis f.*, un marin de la flotte de Ravenne ; il appartient au peuple des Étraviscques, un peuple de Pannonie⁹⁴⁴.

– *Platorus Veneti f.*, un centurion de la flotte de Ravenne⁹⁴⁵ ; un Maezius dont le peuple appartenait au *conuentus* de Salone⁹⁴⁶.

– [---] *Lensi f.*, qui est issu d'une flotte italienne indéterminée et qui se dit *Pannonius*⁹⁴⁷

– *L. Bennius Liccai f. Beuza* qui est un marin de la flotte de Ravenne et qui est Dalmate d'origine⁹⁴⁸.

– *M. Sollius Zurae f. Gracilis*, un marin de la flotte de Ravenne, qui est un Scordisque, peuple de Pannonie⁹⁴⁹.

– *Ti. Claudius Secundi f. Masculus*, un marin de la flotte de Misène et Boien d'origine en Pannonie⁹⁵⁰.

– *C. Valerius Annaei f. Dasius*, un marin de la flotte de Ravenne, *Scirtus ex Dalmatia*⁹⁵¹.

– [*M. V*] *lpius Titiatis f. Martial*, un *Pannonius* d'une flotte italienne indéterminée⁹⁵².

– *P. <P>riscinus Prisci f. Priscus*, issu d'une flotte indéterminée ; il vient de Pannonie inférieure, de *Iatumentianae* qui est identifié à un *uicus*⁹⁵³.

– *M. Aurelius Capitolini fil. Valens*, un marin de la flotte de Ravenne venu de *Cibalis ex Pann(onia) i[nf(eriore)] pagus Augustus uicus S[---]*⁹⁵⁴.

Nous n'avons que quatre Dalmates. Trois sont des marins de la flotte de Ravenne et un est devenu légionnaire à l'époque des guerres civiles de 68-69. Il est d'ailleurs fort probable qu'il ait été initialement dans la flotte de Ravenne. Tous les autres viennent de Pannonie : deux sont marins dans la flotte de Misène, trois sont membres de la flotte de Ravenne et trois autres sont dans des flottes italiennes indéterminées. Contrairement aux épitaphes, il n'y a aucun diplôme concernant des marins de Misène d'origine dalmate. Les Pannoniens sont en revanche représentés dans les deux flottes de façon assez équilibrée. Mais cette « statistique », si l'on peut en faire avec un aussi petit nombre de documents, risque d'être remise en question aux hasards des prochaines découvertes. Les origines des bénéficiaires de ces diplômes sont

⁹⁴³RMD, IV, 204 = AE, 1997, 1273 en date du 9 février 71.

⁹⁴⁴RMD, IV, 205 = AE, 2002, 1771 en date du 5 avril 71.

⁹⁴⁵CIL, XVI, 14.

⁹⁴⁶Pline l'Ancien, *HN*, III, 142.

⁹⁴⁷CIL, XVI, 17 en date du 14/30 avril 71.

⁹⁴⁸RMD, III, 142 = AE, 1989, 315 en date du 12 juin 100.

⁹⁴⁹AE, 2007, 1786 en date du 22 août 139.

⁹⁵⁰AE, 2008, 1111 en date du 26 octobre 145.

⁹⁵¹CIL, XVI, 100 en date du 5 septembre 152.

⁹⁵²AE, 2007, 1790 du début du règne de Commode ?

⁹⁵³RMD, IV, 304 = AE, 2000, 1214 de 192-202 ou 204-206.

⁹⁵⁴RMD, IV, 312/194 = AE, 1999, 900 en date du 18 décembre 225.

intéressantes. En effet, nous voyons que jusqu'au milieu du II^e siècle, nous avons essentiellement le nom du peuple indiqué, avec ou sans la mention de la province : un Désidiates, un habitant de Marsunnia, un Maezius, un Scordisque, un Éravisque, un Boien, un Scirte. Puis durant la seconde moitié du II^e siècle, l'origine semble respecter le cadre de l'administration de centrale. On y voit moins le peuple que les circonscriptions officielles que sont la cité, la province et le *uicus*. Notons aussi l'origine du dernier marin, M. Aurelius Valens, qui mentionne même le *pagus*. Nous avons ainsi une origine à quatre éléments au lieu des trois habituels en ce début du III^e siècle : la cité, la province, le *pagus* et le *uicus*. C'est en effet le seul diplôme concernant un marin avec l'indication du *pagus* et c'est donc le plus précis géographiquement parlant que nous ayons. Les inscriptions ne donnent en général que la mention de la province d'origine et ne rentre que très rarement dans les détails comme le font les diplômes à partir de la deuxième moitié du II^e siècle. Dans quelques cas nous avons accès au peuple ou à la cité d'origine. Nous avons ainsi un scribe de la flotte de Ravenne M. Valerius Colonus, un Liburnus de Varvaria⁹⁵⁵. Il y aussi T. Domitius Gracilius, un marin qui devait appartenir à la flotte de Ravenne si l'on en juge par le lieu de découverte de son inscription, Tergeste, et le nom de son navire, la quadrièrè Padus⁹⁵⁶. Il se dit ainsi membre des Ditiones, un peuple de Dalmatie. Dans la flotte de Misène, un centurion de Pannonie, L. Valerius (H)ispanus rajoute en plus de la mention de sa province d'origine qu'il est originaire de Flauia Sirmium : *Pannon(ius), domo Flauia Sirmi*. Cette cité située plus précisément en Pannonie inférieure est devenue colonie romaine sous les Flaviens. Valerius est décédé à l'âge de 55 ans après 37 ans de service. Nous pensons qu'il était encore en service au moment de sa mort étant donné qu'il n'est pas fait état de son statut de vétéran et que son épitaphe provient de Misène. Il est donc vraisemblable qu'il soit né à Flauia Sirmium mais peut-être n'était-il pas citoyen romain initialement. En revanche, son père est un pérégrin et s'appelle Dazas qui d'ailleurs est un nom d'origine dalmate⁹⁵⁷. Si Dazas était bien lui aussi de Flauia Sirmium, cette cité a dû devenir une colonie romaine après sa mort. Comme pour d'autres régions enclavées de l'Empire, ce dernier exemple montre aussi que les Pannoniens pouvaient décider de migrer vers le littoral de l'Adriatique et même de la mer Tyrrhénienne afin de s'engager dans la marine.

⁹⁵⁵*CIL*, XI, 104 = *ILS*, 2889 = *EDR*, 145200.

⁹⁵⁶*CIL*, V, 541 = *EDR*, 007347.

⁹⁵⁷Dazas est un nom pérégrin que l'on retrouve en Dalmatie et dans les régions du cours moyen du Danube (*CIL*, III, 13861 ; *CIL*, VIII, 9377 = *ILS*, 2576 dans ce cas il s'agit d'un cavalier de la cohorte VI des Dalmates). Il existe aussi Dazanus, cognomen d'un légionnaire de la légion II Adiutrix (*CIL*, III, 3349 = *RIU*, V, 1504). Un autre marin de la flotte de Misène a aussi pour père un Dazas (*CIL*, VI, 39472 = *AE*, 1992, 101 = *AE*, 1912, 184). Ce marin est d'origine dalmate et s'appelle Marcus Baebius Celer. Les *tria nomina* sont des plus communs dans le monde latin mais il indique aussi son nom de pérégrin, Bato, un idionyme lui aussi très répandu dans les régions illyriennes. Il y a aussi un Daza Panetis *filius* marin de la flotte de Ravenne (*AE*, 1972, 196 = *EDR*, 075313). Il n'a pas indiqué son origine mais tant son nom que celui de son père laissent penser qu'il provient de Dalmatie (D. Demicheli, 2015, p. 391-398, p. 395).

5) Thrace et Mésie

Un article récent a produit une étude sur les Thraces dans les flottes⁹⁵⁸. Mais il ne consiste que dans une analyse de quelques études de cas et ne reprend pas complètement le dossier. Nous allons traiter ensemble les provinces de Mésie et Thrace. En effet, Jusqu'à la fin du II^e siècle, la frontière entre la Thrace et la Mésie était plus au nord qu'ultérieurement. Si bien qu'à partir de cette époque, des régions du nord de la Thrace ont été intégrées à la Mésie inférieure. De plus, les Besses un des peuples de Thrace ont, dès le I^{er} siècle de notre ère, deux foyers de peuplement distincts dans les Balkans dont un se trouve en Mésie inférieure. Il semble même que se dire Besse aurait été courant aux I^{er} et II^e siècles pour signifier que l'on vient soit de Thrace, soit de Mésie inférieure indépendamment de son appartenance ethnique. Il est donc nécessaire de considérer, dans un premier temps tout du moins, la Mésie, et plus particulièrement la Mésie inférieure, ainsi que la Thrace comme constituant un seul grand bassin de recrutement.

Tout ou partie des habitants de ces deux provinces auraient eu un sentiment d'appartenance commune et s'assimileraient aux Besses. Mais ce peuple serait initialement un peuple des montagnes, situé à l'ouest de la chaîne du Rhodope. J. Kolendo n'exclut pas une migration ou une déportation des Besses vers le nord-est avant même l'arrivée des Romains⁹⁵⁹. La dernière grande révolte des Besses, qui dura entre 13 et 11 avant notre ère⁹⁶⁰, aurait entraîné la déportation d'une partie de ce peuple en Scythie Mineure, l'actuelle Dobroudja. Du fin fond de son exil à Tomis, le malheureux Ovide atteste la présence des Besses en Scythie Mineure⁹⁶¹, au début du I^{er} siècle de notre ère. Cette région est limitée à l'est par les rives de la mer Noire et au nord et à l'ouest par celles du bas Danube. Pour J. Kolendo, les nombreux Besses que l'on retrouve dans les inscriptions funéraires et dans les diplômes de marins seraient originaires de cette région et non des montagnes de l'ouest du Rhodope. Même si nous pensons aussi qu'il a dû y avoir des déportations de Besses en Dobroudja, nous pensons que J. Kolendo a voulu réduire la contradiction apparente entre la présence de Besses dans la flotte et le fait qu'initialement il s'agit d'un peuple de l'intérieur des terres. Nous verrons plus loin que de nombreuses recrues venaient de cités comme Nicopolis ad Istrum ou Philippopolis qui sont loin d'être des cités littorales. D'ailleurs les Besses ne sont pas seuls à vivre dans cette région de Scythie Mineure. On y trouve aussi des *Lai* et des *Ausdecenses*. Des Gètes y font aussi au début

⁹⁵⁸T. Bekker-Nielsen, 2017, p. 479-494. Un article est plus profitable mais il concerne l'ensemble des unités et surtout il s'arrête à Domitien : L. Miheilescu-Bîrliba, I. Dumitriche, 2012, p. 9-16.

⁹⁵⁹J. Kolendo, 1988-1989, p. 77-86.

⁹⁶⁰J. Wilkes, dans C. Lepelley (éd.), 1998, p. 237, écrit que les armées romaines mises sous le commandement de L. Piso auraient mené la répression entre 12 et 10 avant notre ère. Dion Cassius, LIV, 34, 5-7 ; Florus, IV, 12, 17 ; Velleius Paterculus, II, 98.

⁹⁶¹Ovide, *Tristes*, III, 10, 5 ; IV, 1, 67.

du I^{er} siècle de notre ère des incursions tant redoutées par Ovide. Les Daces sont aussi présents en Mésie depuis au moins le début du I^{er} siècle de notre ère. Ils y furent déportés par les Romains avant même les guerres daciennes de Trajan. Les Daces sont d'ailleurs bien représentés dans les diplômes militaires du I^{er} siècle et ils viennent sans doute de Mésie⁹⁶². Mais le nom Besse a dû être utilisé pour désigner quiconque venant de Thrace. D. Dana suit ce raisonnement en ajoutant que sur les épitaphes et les diplômes militaires, l'ethnique *Bessus* est un nom générique des peuples de Thrace (tout comme *Thrax*) et presque jamais en rapport avec la tribu des Besses⁹⁶³. Il en veut pour preuve la désignation de *Nicopolis ex Bessia*, c'est-à-dire *ex Thracia*. Cette cité correspondrait bien à *Nicopolis ad Nestum* en Thrace et non à *Nicopolis ad Istrum* située en Mésie inférieure. Une preuve supplémentaire de l'utilisation de l'ethnique Besse pour désigner toute personne venant de Thrace viendrait de l'*origo* de l'*equus singularis Augusti*, *T. Aur(elius) Gaius* qui se dit *nat(ione) Bessus* alors qu'il vient de *Fl(auia) Scupi*, une cité de Mésie supérieure⁹⁶⁴. On a aussi l'exemple, mis en valeur par J. Kolendo⁹⁶⁵, d'un prétorien, *Aur(elius) Abitus*, se disant *nat(ione) Bessus, natus reg(ione) Serdica, uico Magari*⁹⁶⁶. On croyait que cette inscription funéraire venait de Pouzzoles. Cela avait fait dire à J. Kolendo que ce natif de *Serdica* en Thrace, aurait pris les usages de désignation de l'origine de ses camarades venant de la même région servant dans la flotte, lesquels se disaient être des Besses et non venir de Thrace. Mais en fait, il a été démontré que la pierre sur laquelle se trouve l'inscription vient d'une nécropole de Rome⁹⁶⁷. L'accommodement avec les habitudes épigraphiques des expatriés thraces installés dans la région de Pouzzoles et de Misène ne peut plus être avancé. Mais cela ne donne que plus de force à notre raisonnement. Ainsi nous pouvons peut-être dire que ce prétorien de *Serdica*, de la même façon que le cavalier de la garde impériale originaire de *Scupi*, se considérait lui-même comme appartenant au peuple Besse. Nous pensons qu'il faut écarter l'hypothèse d'un éventuel déménagement vers *Serdica* ou *Scupi* de ces deux personnes ou de leurs parents depuis la région initiale de peuplement des Besses. Si cela avait été le cas, l'*origo* de ces deux personnes auraient été celle de leurs parents et non celle de leur lieu géographique de résidence ou de naissance⁹⁶⁸.

⁹⁶²AE, 2006, 1833 ; RMD, V, 323 = AE, 2002, 1733 ; RMD, IV, 203 = AE 1997, 1771 ; CIL, XVI, 13. Tous ces diplômes ont été émis à l'occasion des diverses constitutions de 70 et de 71, les deux premiers concernent d'ailleurs deux légionnaires de la légion II *Adiutrix* qui devaient initialement être membres de la flotte de Ravenne. Les deux derniers concernent la flotte de Ravenne et de Misène respectivement.

⁹⁶³D. Dana, *OnomThrac*, p. LV. Contra I. Topalilov, 2013, p. 251-264, p. 262 notamment. Ce dernier considère que le territoire de la Bessia ne correspond pas avec celui de la province de Thrace. La Bessia serait ainsi cantonnée à la région du Rhodope. La *Nicopolis ex Bessia* serait selon lui *Nicopolis ad Nestum* et non pas *Nicopolis ad Istrum*.

⁹⁶⁴CIL, VI, 3205 = *Denkm*, 134 = *CBI*, 954.

⁹⁶⁵J. Kolendo, 1988-1989, p. 77-86, p. 86.

⁹⁶⁶CIL, X, 1754 = *ILS*, 2043 = *InscrIt*, I, 1, 145.

⁹⁶⁷AE, 1992, 85 et 266.

⁹⁶⁸Y. Thomas, 1996, p. 2.

On pourrait aussi se demander à quelle aire géographique plus précisément fait référence la Bessia mentionnée dans au moins deux diplômes que nous avons déjà évoqués un peu plus haut. Nous avons en effet trois diplômes issus d'une même constitution en faveur de la flotte de Ravenne de l'année 142 dont les bénéficiaires viennent de *Nicopolis ex Bessia*, du moins pour les deux premiers, le troisième n'ayant pas conservé *Bessia* mais seulement *Nicopolis e[---]*⁹⁶⁹. M. M. Roxan et P. Holder préfèrent identifier cette cité à Nicopolis ad Nestum qui est située dans l'aire initiale du peuplement des Besses à l'ouest du Rhodope. Mais il pourrait tout aussi bien s'agir de Nicopolis ad Istrum qui se trouve toujours en Thrace en 142. En effet, Nicopolis ad Istrum en même temps que Marcianopolis, elle-même initialement en Thrace, furent transférées dans la province de Mésie inférieure dans les dernières années du règne de Commode et les premiers temps de celui de Septime Sévère, entre 187 et 197⁹⁷⁰. Le premier argument que nous pourrions fournir et qui nous paraît être le plus faible est que les diplômes plus tardifs de marins donnant Nicopolis comme cité d'origine donnent celle-ci comme étant *ex Moesia inferiore*⁹⁷¹. Un argument plus valable serait de regarder plus en détail les occurrences des homonymes du père d'un des bénéficiaires de la constitution de 142. En effet, le marin de Ravenne, *L. Petronius Eptaezeni f. Eptaetralis*⁹⁷², a un cognomen connu dans trois autres inscriptions. La première concerne un cavalier d'aile, *Vlpius Eptatralis* qui se dit *domo Bessus*⁹⁷³. Il est décédé en service en Pannonie supérieure et donc cette constitution n'apporte rien à notre propos si ce n'est de voir en ce nom d'Eptatralis un nom porté par un autre Besse. Les deux autres occurrences sont en grec et proviennent de deux inscriptions fragmentaires. Toutes les deux sont de Marcianopolis qui se trouve au sud-est de la Mésie inférieure ou au nord-est de la Thrace selon l'époque à laquelle on se place⁹⁷⁴. Il s'agit de l'actuelle Devnya en Bulgarie. Marcianopolis est loin de Nicopolis ad Nestum et se trouve plus près de la deuxième aire de peuplement des Besses en Dobroudja. On trouve un autre Eptatralis en Mésie inférieure sur le territoire d'Abritus (Ljublen)⁹⁷⁵. Il est aussi vrai que l'on a la mention du nom Eptatralis dans sept inscriptions se trouvant en Thrace : deux inscriptions ont été trouvées sur le territoire de Philippopolis⁹⁷⁶, quatre sur le territoire d'Augusta Traiana⁹⁷⁷ et une sur le territoire d'Anchialos⁹⁷⁸. Il existe aussi des inscriptions sur lesquelles nous avons des formes proches du

⁹⁶⁹*RMD*, V, 392 ; *RMD*, IV, 264 = *AE*, 1995, 1824 ; *RMD*, V, 394 = *AE*, 2002, 1761 ; il y a aussi une quatrième copie de cette constitution, *RMD*, V, 393 = *AE*, 1997, 1781, mais elle n'a pas conservé le nom du bénéficiaire.

⁹⁷⁰L. G. Ruscu, 2007, p. 214-229, p. 215.

⁹⁷¹*AE*, 2000, 740 = *RMD*, III, 201 pour la flotte de Misène en 217-235 et *RMD*, V, 457/317 = *AE*, 2001, 2165 = *RGZM*, 53 pour la flotte de Ravenne en 221.

⁹⁷²Le bénéficiaire de *RMD*, IV, 264 = *AE*, 1995, 1824.

⁹⁷³*CIL*, III, 4378 = *RIU*, I, 261.

⁹⁷⁴*IGB*, II, 836 et 847.

⁹⁷⁵*IGB*, II, 757.

⁹⁷⁶*IGB*, III, 1, 974 et 1166.

⁹⁷⁷*IGB*, III, 2, 1593, 1626, 1690 col. b_{31,34,46}, 1690 col. d_{17,21}.

⁹⁷⁸*AE*, 2002, 1257b.

nom du père Eptaezenus de notre bénéficiaire retrouvées en Thrace : une sur le territoire de Philippopolis⁹⁷⁹ et deux sur le territoire de Pautalia⁹⁸⁰. Mais nous avons aussi un Eptezenus en Mésie inférieure : un Vlp(ius) Eptezenus, *p(rinceps) d(uplicarius) leg(ionis) I Ital(icae)* dont l'inscription a été retrouvée à sur le territoire de Montana (Liljače en Bulgarie), située dans l'est de la province⁹⁸¹. Cette dernière localisation ne correspond plus à celle de la Dobroudja mais nous ne sommes pas non plus exactement au niveau du premier bassin de peuplement des Besses qui se situe plus au sud. On ne peut donc faire de *L. Petronius Eptaezeni f. Eptaetralis* un originaire de Nicopolis ad Nestum à coup sûr. D'autant plus que jusqu'à la fin des années 180, il y a deux Nicopolis dans la province de Thrace.

Ainsi Nicopolis ad Nestum n'est pas forcément la cité la plus évidente quand on lit comme origine Nicopolis *ex Bessia*⁹⁸². On ne la trouve d'ailleurs pas clairement dans les diplômes qui nous sont parvenus. Même dans une des copies de la constitution du 7 février 160 dans laquelle on a *[Ni]copol[i] ex ---*⁹⁸³, on ne peut voir une allusion à Nicopolis ad Nestum de façon claire. Il est vrai que dans toutes les autres copies issues de cette constitution dont l'origine est conservée, on a des cités de la province de Thrace (*ex Thracia*). Si la restitution *ex Thracia* est correcte, nous ne pourrions dire s'il s'agit de Nicopolis ad Nestum ou ad Istrum. En effet, en 160, Nicopolis ad Istrum se trouve encore en Thrace. On trouve aussi des Besses venus de Flauia Scupi en Mésie supérieure, de Serdica et de Philippopolis. Cette dernière cité est d'ailleurs remise en Thrace et non en Bessia par la chancellerie impériale dans trois diplômes de marins de la deuxième moitié du II^e siècle⁹⁸⁴. Le diplôme d'un autre Besse, sans doute un ancien marin d'une flotte inconnue, a été retrouvé près de Burgas en Bulgarie, dans le territoire d'Aquae Calidae au nord-est de la Thrace⁹⁸⁵, à 12 km à l'ouest d'Anchialos, non loin des côtes de la mer Noire. On le voit, l'aire géographique de cette Bessia est des plus étendue et recouvre des peuples initialement très différents. Elle a pu déborder le territoire de la province de Thrace. Dans les diplômes de marins qui nous sont parvenus, la Bessia n'aura fait qu'une courte apparition en 142. Cette possible anomalie dans un texte émanant du pouvoir central n'aura eu qu'un temps. Dans tous les diplômes de marins postérieurs à 142 que nous connaissons, la

⁹⁷⁹*IGB*, III, 1, 1335.

⁹⁸⁰*IGB*, IV, 2103, 2214.

⁹⁸¹*AE*, 1932, 29 = *AE*, 1933, 126 = *AE*, 1955, 67 ; l'inscription en question est une dédicace.

⁹⁸²Contrairement à ce que disent D. Dana, 2013 a, p. 219-269, p. 246 et I. Topalilov, 2013, p. 262.

⁹⁸³*RMD*, V, 425 = *AE*, 1997, 1769.

⁹⁸⁴*AE*, 2006, 1855 ; *RMD*, IV, 277 = *AE*, 1995, 1822 ; *RMD*, II, 105 = *AE*, 1975, 245, tous trois des copies d'une même constitution en faveur de la flotte de Misène du 7 février 160. I. Topalilov (*Id.*, 2013, p. 262-263) considère que Philippopolis n'est pas en Bessia. Elle ne peut donc pas non plus être la capitale de la stratégie de Bessia (Ptolémée, III, 11, 6). Cependant nous avons montré que depuis 134 au plus tard, les diplômes militaires indiquent l'origo avec le nom du peuple ou de la cité puis « *ex nom de la province* ». Le nom suivant la cité ne peut donc être le nom d'une région (ou d'une stratégie) mais celui d'une province. Le terme Bessia désigne donc le nom d'une province. D. Dana nous a fait part que cela démontre les fluctuations des scribes de l'administration qui devaient hésiter étant donné les changements de frontières entre la Thrace et la Mésie inférieure.

⁹⁸⁵*RMD*, I, 19, le diplôme est issu d'une constitution de 121.

Thrace ou la Mésie inférieure remplacent et découpent un territoire d'un pays que les bénéficiaires auraient appelé plus volontiers la Bessia. Nous pensons aussi que les Besses que nous rencontrons en très grand nombre dans les inscriptions funéraires de marins peuvent tout aussi bien venir de Thrace, de Mésie inférieure et dans une moindre mesure de Mésie supérieure. Nous sommes d'accord avec D. Dana quand il affirme que l'ethnique Besse lorsqu'il est employé n'a la plupart du temps rien à voir avec le peuple Besse mais n'est qu'un terme générique fourre-tout pour désigner une personne venue non seulement de Thrace et aussi, serions-nous tentés d'ajouter, d'une bonne partie des régions que les Romains regroupèrent dans la province de Mésie inférieure⁹⁸⁶. Nous pensons aussi que si J. Kolendo a raison de situer un deuxième foyer de peuplement en Dobroudja cela ne veut pas dire pour autant que la plupart des Besses de la flotte viennent de cette région. Les nombreux marins venus de Nicopolis ad Istrum ou de Philippopolis présents dans les diplômes montrent bien que les régions de l'intérieur, très loin du littoral maritime, pouvaient fournir des recrues en nombre. La Thrace et la Mésie inférieure étaient des bassins de recrutement et pas seulement les cités ou les régions littorales.

Les diplômes militaires donnent donc un nombre important de marins provenant de cet ensemble formé par la Mésie inférieure et la Thrace. Si nous rajoutons les quatre diplômes concernant des Daces et dont nous sommes sûrs qu'au moins deux proviennent de l'actuelle Bulgarie, nous avons un total de 31 diplômes. Comme nous l'avons dit plus haut, 52 diplômes récents dont l'origine n'est pas connue en raison des conditions suspectes de trouvailles sont attribués par leurs éditeurs à l'Est de Balkans, soit au sud de la Roumanie ou à la Bulgarie. Ce qui porte le total à plus de 80 diplômes. Même si l'*origo* est perdue sur certains de ces diplômes on peut les attribuer sans trop se tromper à des vétérans originaires de ces régions. Sur les 31 diplômes dont les origines sont sûres, nous en avons 18 concernant des marins de Misène, 11 des marins de Ravenne et 2 appartenant à des flottes italiennes inconnues. De façon logique la flotte de Misène comprend les effectifs les plus importants. Mais les inscriptions funéraires donnent une impression de grand déséquilibre entre les deux flottes italiennes. En effet, l'extrême majorité des marins se disant Besses étaient membres de la flotte de Misène : 42 contre 9 pour Ravenne⁹⁸⁷. Les inscriptions funéraires seules laisseraient ainsi une idée fautive quant au recrutement de la flotte de Ravenne. Les diplômes corrigent cette impression de recrutement massif des Besses dans la flotte de Misène et rééquilibrent un tant soit peu celui-ci en faveur de Ravenne.

⁹⁸⁶D. Dana, 2013 a, p. 219-269, p. 245 et *OnomThrac*, p. LV.

⁹⁸⁷Voir les références des inscriptions dans l'annexe consacrée aux origines des marins.

À travers la documentation fournie par les diplômes militaires des marins on peut distinguer plusieurs vagues de recrutement dans les provinces balkaniques. Tout d'abord il est frappant de voir que le premier marin connu par un diplôme, le Besse Sparticus, a été libéré en 52 et s'est peut-être engagé 26 ans plus tôt alors que sévissait en Thrace une révolte justement contre les recrutements dans l'armée romaine⁹⁸⁸. Ce soulèvement avait eu lieu dans la région de l'Hémus. Mais le texte du diplôme, s'il nous dit bien que le bénéficiaire a reçu l'*honesta missio*, ne nous renseigne en rien sur la durée de son service⁹⁸⁹.

Lors des libérations massives des années allant de 68 à 71 qui eurent lieu dans les flottes italiennes mais aussi dans les deux légions *Adiutrices*, nous constatons la présence de neuf personnes venant vraisemblablement soit de Thrace, soit de Mésie⁹⁹⁰. Or en 46, Claude a procédé à la réduction de la Thrace en province. On pourrait ainsi en déduire que des recrutements massifs eurent lieu dans ces deux nouvelles provinces à cette époque. Toutefois, il faut remarquer que sur les quatre diplômes à destination des légionnaires de la légion I *Adiutrix*, il n'est pas fait mention d'une durée quelconque de service. Ce sont certes des vétérans car il est employé le parfait *militauerunt*. Peut-être comme les vétérans de la légion II *Adiutrix*, libérés en 70, ont-ils servi pendant au moins 20 ans ce qui constitue une réduction significative par rapport à la durée obligatoire dans les flottes⁹⁹¹. Il faut remarquer ici qu'il y a eu le même jour une autre constitution octroyée à cette même légion II *Adiutrix* mais concernant seulement les *causarii*, c'est-à-dire les soldats libérés avant la fin de leur service pour cause de blessure et d'infirmité. Or les deux Daces et le Besse, connus par les copies de cette constitution du 7 mars 70, sont des *causarii*. Si les marins passés dans une légion doivent faire 20 ans de service en tout, nos trois marins venus des Balkans ont bénéficié de l'*honesta missio* avant d'avoir atteint ces 20 années de service. On ne peut donc rien dire sur la date précise de leur incorporation dans la flotte. De même les trois bénéficiaires des copies connues de la constitution du 5 avril 71 pour la flotte de Ravenne ont été libérés avant la fin de leur service⁹⁹². En revanche, les bénéficiaires de la constitution du 9 février 71 pour la flotte de Misène sont quant à eux bien des vétérans ayant servi au moins 26 ans. Vespasien voulait sans doute récompenser les soldats qui lors des guerres civiles avaient choisi le bon camp, c'est-à-dire le sien. Sans doute voulait-

⁹⁸⁸Tacite, *An.*, IV, 46-51 ; Suétone, *Tibère*, XLI.

⁹⁸⁹*CIL*, XVI, 1.

⁹⁹⁰Légion I *Adiutrix* en 68 : *RMD*, III, 136 = *AE*, 1985, 770 ; Flotte de Ravenne en 70 : *RMD*, IV, 203 = *AE*, 1997, 1771 ; Légion II *Adiutrix* en 70 : *AE*, 2006, 1833 ; *RMD*, V, 323 = *AE*, 2002, 1733 ; *CIL*, XVI, 10 ; Flotte de Misène en 71 (9 février) : *CIL*, XVI, 12, 13 ; flotte de Ravenne en 71 : *AE*, 2007, 1232 = *AE*, 2004, 1282 ; *AE*, 2014, 1617.

⁹⁹¹*CIL*, XVI, 11. En revanche, les légionnaires de la légion X *Fretensis* libérés en 150 indiquent qu'ils se sont engagés d'abord dans la flotte de Misène en 124 ou en 125 (*PSI*, IX, 1026 = *CIL*, XVI, p. 146, n°13 = *CPL*, 117 = *ChLA*, XXV). Ils durent effectuer l'intégralité de la durée de leur service qui était prévue au moment de leur enrôlement dans la flotte.

⁹⁹²*AE*, 2007, 1232 = *AE*, 2004, 1282 ; *RMD*, IV, 205 = *AE*, 2002, 1771 ; *AE*, 2014, 1617. *CIL*, XVI, 14 est un diplôme pour la flotte de Ravenne de la même date du 5 avril 71 a un autre texte et est destiné aux vétérans ayant servi au moins 26 ans.

il aussi réduire les effectifs de certaines unités qui avaient dû devenir pléthoriques. La paix revenue, il n'est plus nécessaire d'entretenir une aussi grande armée, tout au moins en Italie. Dans ce cas, il peut être délicat de faire des correspondances directes avec des recrutements massifs dans les provinces balkaniques durant la deuxième moitié des années 40 du I^{er} siècle de notre ère. Malgré toutes ces nuances, on peut considérer avec raison que la réduction en province de la Thrace a dû s'accompagner de campagnes de recrutement dans les armées romaines en général et dans les flottes en particulier.

Les diplômes mettent en évidence une autre vague de recrutements importante. En effet, la constitution du 25 décembre 119 en faveur de la flotte de Misène est connue par douze diplômes différents⁹⁹³. Nous connaissons les origines de quatre des bénéficiaires qui se disent tous être des Besses⁹⁹⁴. De plus, la provenance de l'ensemble de ces documents, si elle n'est pas connue avec exactitude pour huit d'entre eux, semble bien être les pays balkaniques : Roumanie ou Bulgarie. Ces marins ont donc dû s'engager au début des années 90, au plus tard en 93. Or à cette époque, Rome sort d'une série de guerres dans les régions danubiennes. Domitien doit en effet lutter successivement contre les Daces (85-89) et contre les Sarmates en 92-93. En 86 ou 87, le préfet du prétoire, Cornelius Fuscus, est vaincu et tué lors d'une expédition militaire en Dacie. En 92, une légion entière est perdue contre les Sarmates. On a dû peut-être faire appel à des marins de la flotte de Misène pour compléter les effectifs des légions fortement entamés par ces années de guerre. Ainsi il fallait procéder à de nouveaux recrutements pour combler les vides laissés dans les rangs de la flotte.

Le même processus doit sans doute expliquer le nombre très important de copies de la constitution du 7 février 160 octroyée à la flotte de Misène. En effet, elle est connue par quinze diplômes⁹⁹⁵. Tous semblent venir des régions balkaniques même quand leur lieu de trouvaille n'est pas connu avec précision. Nous avons conservé le nom et l'origine de quatre bénéficiaires de cette constitution. Ils proviennent tous de la province de Thrace. Quatre sont de Philippopolis et un d'Augusta Traiana. Trois autres bénéficiaires dont l'origine est perdue ou incomplète semblent venir de Thrace ou de Mésie inférieure. Ces marins ont dû s'engager 26 ans plus tôt, c'est-à-dire en 133-134. Or entre 132 et 135, la Judée est en révolte. La décision d'Hadrien d'interdire la circoncision, comprise comme une mutilation et assimilée à une castration, ainsi

⁹⁹³*AE*, 2014, 1618, 1619 ; *AE*, 2009, 1828 ; *AE*, 2008, 1756 ; *AE*, 2008, 1757 = *RMD*, V, 353 = *AE*, 2002, 1734 ; *AE*, 2005, 1711 ; *AE*, 2005, 1738 ; *RMD*, V, 352 = *AE*, 2002, 1764 ; *CIL*, XVI, 66 ; *RGZM*, 25 ; *ZPE*, 212, 2019, p. 232 et p. 234.

⁹⁹⁴*AE*, 2014, 1618 ; *AE*, 2008, 1757 = *RMD*, V, 353 = *AE*, 2002, 1734 ; *AE*, 2005, 1738 ; *ZPE*, 212, 2019, p. 234.

⁹⁹⁵*RMD*, II, 105 ; III, 172, IV, 277, V, 425, 426, 427 (= *AE*, 2006, 1854) ; *AE*, 2006, 1855, 1856, 1857, 1858 ; *AE*, 2007, 1789 ; *RGZM*, 39 ; *ZPE*, 218, 2021, p. 291.

que la transformation de Jérusalem en colonie, *Colonia Aelia Capitolina*, autour de son nouveau temple de Jupiter nouvellement fondé en 131-132 sur les ruines de l'ancien Temple, ont sans doute joué un rôle déterminant dans la décision de se rebeller contre l'autorité de Rome. Un des chefs de la révolte est connu sous le nom de Simon Bar Kochba. Les armées romaines furent mises à rude épreuve et subirent de lourdes pertes dont celle d'une légion entière, la XXII^e *Deiotariana*. Il se pourrait même que dès les premiers mois de la guerre, on décidât de transférer des marins de la flotte de Misène dans les rangs des légions. Il fallait alors procéder à des recrutements massifs en Thrace pour combler les vides laissés dans la flotte. D'ailleurs W. Eck relève aussi dans l'étude des soldats venus d'Anatolie une concentration des diplômes des auxiliaires également en 160. Quatre diplômes sont en effet concentrés en cette année et tous à destination de bénéficiaires venus de Lycie-Pamphylie qui ont servi en Syrie-Palestine. La révolte de Bar Kochba aurait provoqué des missions de recrutement non seulement en Thrace mais aussi en Asie Mineure. W. Eck pense aussi que ce recrutement ne s'est pas effectué sur la seule base du volontariat, surtout en cette période de guerre. Des officiers auraient ainsi procédé à des recrutements forcés en Thrace et en Anatolie⁹⁹⁶.

Les diplômes militaires laissent aussi entrevoir une autre période faste en recrutements durant le règne de Septime Sévère. Il n'est pas question de reprendre les lieux communs sur cet empereur soi-disant militariste. Il n'en demeure pas moins que Septime Sévère a dû mener deux guerres civiles pour obtenir et asseoir son pouvoir et qu'il mena des guerres contre les Parthes. La mort le surpris d'ailleurs alors qu'il était en campagne dans le nord de la Bretagne. L'activité guerrière durant son règne fut conséquente et les diplômes des marins en rendent compte. Les deux tableaux ci-dessous montrent l'ensemble des diplômes des marins des flottes de Ravenne et de Misène dont les dates d'émission correspondent à des enrôlements survenus sous Septime Sévère.

Tableau 7 – Diplômes des marins de la flotte de Ravenne émis entre 221 et 229

| Date du diplôme | Lieu de trouvaille | Origine du bénéficiaire | Références |
|-----------------|----------------------|--|--|
| 221 | Inconnue (Balkans ?) | <i>Nicopoli ex Moes[ia infer(iore)] uicus Bres[--(?)]</i> | <i>RMD</i> , V, 457 = <i>RMD</i> , IV, 317 = <i>AE</i> , 2001, 2165 = <i>RGZM</i> , 53 |
| | Inconnue (Balkans ?) | ? | <i>RMD</i> , V, 458 = <i>AE</i> , 1997, 1770 |
| | Inconnue (Balkans ?) | ? | <i>AE</i> , 2012, 1946 |
| 222 | Inconnue (Balkans ?) | ? | <i>AE</i> , 2014, 1623 |
| 222-225 | Inconnue (Balkans ?) | <i>[---] Vlp(ia) M[arcianopolis ? ex Moesia inferiore ?] uic[us ---]</i> | <i>AE</i> , 2014, 1624 |

⁹⁹⁶W. Eck, 2009, p. 137-142.

| | | | |
|----------------|--|--|--|
| | Inconnue (Balkans ?) | ? | <i>AE</i> , 2014, 1625 |
| 222-235 | Inconnue (Balkans ?) | [--- <i>ex Moesi</i>]a <i>inf(eriore) uicus</i> [---] | <i>AE</i> , 2014, 1626 |
| 224 | Inconnue (Balkans ?) | <i>Nicopolis ex Moesia, uicus Dizerpera</i> | <i>RMD</i> , V, 463 = <i>AE</i> , 1999, 1354 = <i>AE</i> , 2012, 1947 |
| 225 | Inconnue (Balkans ?) | <i>Nicopolis ex Moesia inferiore uicus Zinesdina Maior</i> | <i>RMD</i> , IV, 311 = <i>AE</i> , 1999, 1363 |
| | Cerro Franco, à 5 km à l'est et un peu au sud de l'oppidum Higuera de Calatrava en Bétique | <i>Cibalis ex Pann(onia) i[nf(eriore)] pagus Augustus uicus S[---]</i> | <i>RMD</i> , IV, 312/194 = <i>RMD</i> , III, 194 = <i>AE</i> , 1999, 900 |
| | Inconnue (Balkans ?) | ? | <i>RGZM</i> , 57 |
| 226 | Trouvé dans des dépôts alluvionnaires dans le Po à Chiunsano di Gaiba <i>Regio X, Venetia et Histria</i> | ? | <i>RMD</i> , III, 196 = <i>AE</i> , 1988, 598 = <i>EDR</i> , 081104. L'appartenance à la flotte de Ravenne n'est pas sûre. |

Tableau 8 – Diplômes pour les marins de la flotte de Misène émis entre 221 et 229

| Date | Lieu de trouvaille | Origine du bénéficiaire | références |
|------------|---|--|---|
| 221 | Inconnu | <i>Dolich(e) ex Syria uicus Araba</i> | <i>RMD</i> , IV, 307 = <i>AE</i> 1995, 1565 |
| 225 | Inconnu | <i>Isaurus uicus Catessdus</i> | <i>RGZM</i> , 56 |
| | Inconnu | ? | <i>ZPE</i> , 212, 2019, p. 238 |
| 229 | Probablement en Turquie dans la région de Konya | <i>Claudiopolis ex Cilicia, uicus Vindemus</i> | <i>RMD</i> , II, 133 |

Nous avons ainsi 16 diplômes concernant les flottes italiennes émis entre 221 et 229 correspondant à des enrôlements survenus entre 193 et 201, soit les huit premières années de règne de Septime Sévère. La seule constitution connue après celle de 229 date de 247 et correspond donc à un enrôlement ayant eu lieu en 219. Or durant les 12 années de règne de Commode, nous n'avons que 7 diplômes connus dont deux pourraient en fait correspondre à des enrôlements postérieurs à son règne étant donné leur état fragmentaire⁹⁹⁷. Ces deux derniers diplômes pourraient en fait être reportés dans les deux tableaux ci-dessus s'il ne subsistait des doutes quant à leur date d'émission. Il est possible que nous soyons victimes d'un biais des sources. En effet, les diplômes émis entre 221 et 229 pourraient avoir été retrouvés en abondance par le simple fait du hasard. Mais il n'en demeure pas moins que Septime Sévère fut obligé de faire la guerre et qu'il dut y avoir plus de recrutements sous son règne que sous celui de Commode. De plus, nous constatons qu'un grand nombre de ces diplômes émis entre 221 et 229 concerne des marins venus des Balkans, soit parce que l'origine est conservée soit, si cela

⁹⁹⁷*CIL*, XVI, 138 ; *RMD*, I, 73, 74 ; *RMD*, II, 131 = *AE*, 1979, 626 ; *RMD*, III, 192 = *AE*, 2005, 1729 = *AE*, 1991, 1359. Les deux diplômes suivants peuvent ne pas correspondre à des enrôlements du règne de Commode car l'estimation de l'intervalle de leur date d'émission est trop large : 217-250 ou 235 pour *RMD*, III, 201 = *AE*, 2000, 740 = *AE*, 1991, 1018 et 218-235 : *AE*, 2004, 1917.

n'est pas le cas, par le fait que le diplôme a été retrouvé dans cette région. Ils sont en effet au moins 13. Un marin provient de Pannonie, cinq marins proviennent de Mésie inférieure et les sept autres n'ont plus l'origine mais ont été retrouvés dans les Balkans. Trois de ces diplômes concernant des marins originaires de Nicopolis ad Istrum en Mésie inférieure ont d'ailleurs fait l'objet d'une étude particulière par L. Mihailescu-Bîrliiba, V.-M. Răileanu dont nous avons déjà parlé dans la partie sur les *Marci Aurelii*⁹⁹⁸. Ils mettent aussi en évidence les recrutements massifs qui ont eu lieu sous Septime Sévère et pas seulement dans les flottes mais aussi dans les troupes auxiliaires et dans la garde prétorienne. Nous remarquons avec eux que les marins issus des provinces balkaniques ont été presque exclusivement enrôlés dans la flotte de Ravenne alors que les quelques diplômes de la flotte de Misène concernent des personnes originaires de provinces orientales de l'Empire. Les auteurs laissent entendre que le recrutement se serait ruralisé sous le règne de Septime Sévère. Il est vrai que tous les diplômes de la période indiquent en plus de la cité et de la province, le *uicus* d'origine. Mais le *uicus* est indiqué dans tous les diplômes quelle que soit la flotte prétorienne ou l'origine de façon systématique dans les diplômes de marins depuis un diplôme de 214 en faveur d'un Isaurien de la flotte de Misène. Il ne faut donc pas y voir une spécificité du recrutement dans les provinces de Mésie et de Thrace qui ferait plus particulièrement appel à des ruraux qu'à des urbains. Il s'agirait d'une volonté de précision géographique et administrative de la part des responsables de la chancellerie impériale. Nous l'avons déjà évoqué dans la partie I concernant l'évolution de l'origine dans les diplômes militaires des marins. Il est d'ailleurs fort probable que les marins des époques précédentes viennent aussi des territoires ruraux de leur cité mais le *uicus* n'était alors pas indiqué sur le diplôme.

Ces émissions de diplômes révèlent ainsi des campagnes de recrutements plus importantes en Mésie inférieure tout du moins. Nous avons trois diplômes pour la flotte de Ravenne datant de 221 et trois autres datés autour de 222. Cela correspond ainsi à des dates d'enrôlement de 193 à 194. Or il s'agit des années de conquête du pouvoir et de la marche sur Rome des armées danubiennes ainsi que de la guerre civile contre Pescenius Niger menées par l'ancien gouverneur de Pannonie Supérieure. Les déplacements importants de troupes eurent lieu vers Rome d'abord puis vers la Syrie. On dut alors faire appel, plus encore que d'habitude, à des recrutements massifs dans ces régions danubiennes fidèles à Septime Sévère. Nous connaissons aussi une constitution du 18 décembre 225 à travers trois diplômes en faveur de la flotte de Ravenne dont les bénéficiaires sont aussi originaires des Balkans. Cela correspond à un

⁹⁹⁸L. Mihailescu-Bîrliiba et V.-M. Răileanu, 2014, p. 193-205. Les auteurs comprennent un quatrième diplôme dont le bénéficiaire est originaire de Nicopolis ad Istrum mais il s'agit d'un diplôme fragmentaire qui pourrait avoir été émis au plus tôt en 217 et au plus tard en 250 (*RMD*, III, 201 = *AE*, 2000, 740 = *AE*, 1991, 1018). Dans le premier cas, le marin se serait engagé avant l'arrivée au pouvoir de Septime Sévère. Nous l'avons écarté en toute rigueur mais nous comprenons qu'il est tout à fait possible qu'il puisse en fait faire partie de cette étude.

enrôlement ayant eu lieu en 197, l'année de la guerre civile contre Claudius Albinus qui se finit par la très meurtrière bataille de Lyon. Comme en 193, des déplacements de troupes issus de tous les corps de l'armée durent avoir eu lieu entre les bords du Danube et ceux du Rhône. Nous ne savons pas si les marins recrutés pour la flotte de Ravenne en 193/194 et en 197 durent remplacer des marins transférés dans les légions afin d'en renforcer les rangs comme ce fut le cas durant la guerre civile de 68-70 ou vraisemblablement aussi lors de la guerre de Bar Kochba en 132-135. Si ce fut le cas, les marins des Balkans durent combler les effectifs significativement entamés des rangs de la flotte de Ravenne que cela soit en raison des ponctions en faveur des légions ou que cela soit en raison des pertes. Il est vrai aussi que le siège de Byzance dura de longs mois et dut mobiliser des escadres de la flotte de Ravenne comme de Misène sans doute aussi. Les déplacements de troupes vers la Syrie se firent par voie de terre. Cependant les flottes italiennes furent sûrement mises à contribution comme à l'époque des guerres parthiques que cela soit sous Trajan ou sous Lucius Verus.

Tout au long, de la période où l'on a des diplômes pour les marins, on retrouve des personnes venues des provinces de Thrace ou de Mésie. En dehors des recrutements massifs que nous venons d'évoquer, on peut aussi s'interroger sur les trois marins de la flotte de Ravenne venus de Nicopolis et libérés en 142. Faut-il les mettre en relation avec la guerre parthique de Trajan ? Ils auraient en effet été enrôlés en 115-116. Ces recrutements massifs correspondent à des moments particuliers, voire à des crises militaires graves. Mais on devait procéder régulièrement à des recrutements en Thrace et en Mésie que cela soit pour les flottes ou les autres corps de l'armée romaine, auxiliaires ou légionnaires, quelle que soit l'actualité des opérations militaires. Le goût des peuples balkaniques pour le métier des armes était proverbial dans l'Empire romain et aussi, avouons-le, très stéréotypé. Strabon dit des Besses qu'ils sont des brigands parmi les brigands⁹⁹⁹. Beaucoup plus tard, Végèce en parlant du caractère guerrier des peuples balkaniques rapportera que le dieu Mars est sûrement né chez eux¹⁰⁰⁰. Ces affirmations ressortent des lieux communs sur les peuples du Nord, rustres mais bons guerriers s'opposant aux peuples du Sud, certes raffinés et civilisés mais trop lascifs pour se battre correctement. Cependant il n'en demeure pas moins que les provinces balkaniques étaient un des réservoirs principaux de recrutement pour les armées romaines. Peut-être y-a-t-il aussi un effet déformant dû à la documentation massive qui nous arrive ces dernières années de la péninsule Balkanique. Cependant ces recrutements massifs avaient bel et bien lieu en dehors même de ceux que nous avons pu mettre en évidence pour les flottes prétoriennes. Ces recrutements devaient concerner des centaines de recrues. En effet, Tacite écrit qu'en 68, 500

⁹⁹⁹Strabon, VII, 5, 12.

¹⁰⁰⁰Végèce, I, 28.

Pannoniens furent recrutés pour être envoyés en Germanie¹⁰⁰¹. Une inscription de Maurétanie césarienne, datée du début du III^e siècle¹⁰⁰², nous apprend que 1000 recrues thraces sont passées par cette province pour rejoindre leurs unités de rattachement se trouvant en Maurétanie tingitane¹⁰⁰³. Ces documents nous montrent que ces campagnes de recrutement rassemblant de 500 à 1000 recrues devaient correspondre en fait à des bataillons entiers de cohortes ou d'ailes. Reste à savoir combien de recrues on devait lever à la fois dans une province donnée spécialement pour les flottes prétoriennes.

6) Un recrutement de plus en plus italien ?

Il est frappant de voir que les deux diplômes de marins les plus tardifs qui nous sont parvenus concernent des Italiens. En effet, les deux diplômes sont destinés à :

- un *ex optione*, *T. Flauio T. fil. Alexandro n(atione) Ital(ico) d(omo) Misen(o)* ; le diplôme est issu d'une constitution en faveur de la flotte de Misène du 28 décembre 247.
- un *ex librar(io) sesq(ui)pl(ici)ario*, *[L. A(?)]merino L. fil. Sempro[nia]no, dom(o) Ateste* ; le diplôme est issu d'une constitution en faveur de la flotte de Ravenne de 249 ou 250.

Nous les avons déjà mentionnés dans la partie sur la dénomination des marins. Ils sont tous originaires de la région où se trouvent chacune des deux bases navales. Alexander est de Misène même. Dans ces deux cas particuliers, nous avons donc un recrutement on ne peut plus local. On pourrait ainsi se demander si, tout au long de la période du Haut-Empire, les citoyens romains n'auraient pas de plus en plus investi les flottes prétoriennes à l'image de ce qui s'est passé pour les troupes auxiliaires.

Nous avons étudié plus haut les inscriptions funéraires la présence de marins citoyens romains de naissance. Dans quelques cas la filiation et la présence de la tribu laissent entendre que le marin est citoyen romain d'origine même si l'*origo* n'est pas indiquée. Nous avons ainsi un architecte de la flotte de Misène s'appelant *C. Vettius C. f. Claudia Gratus*¹⁰⁰⁴. Il est le fils d'un citoyen romain et sa tribu, *Claudia*, est bien indiquée. Un vétéran, ancien scribe de la flotte, est d'après son onomastique, *C. Iulius C. f. Claudia Maro*, un fils de citoyen romain de la tribu *Claudia*. Il est même devenu *duovir* de Misène¹⁰⁰⁵. Mais la présence de la tribu si elle

¹⁰⁰¹Tacite, *Histoires*, II, 14.

¹⁰⁰²*CIL*, VIII, 9381 = *CIL*, VIII, 20945 = *ILS* 2763 + add. p. CLXXX.

¹⁰⁰³M. P. Speidel, 1977, p. 167-173.

¹⁰⁰⁴*CIL*, X, 3392, 3620 = *ILS*, 2872 = *EDR*, 160781.

¹⁰⁰⁵*AE*, 1995, 311, contrairement à A. Parma (A. Parma, 1995, p. 301-306) nous ne pensons pas que ce vétéran, ancien scribe de la flotte soit spécialement originaire de Thrace. Le cognomen Maro ou Maron peut en effet faire

est bien le marqueur d'une origine citoyenne ne fait pas pour autant du marin en question un Italien. Ainsi dans la flotte de Ravenne, nous avons un scribe, *M. Valerius M. f. Colonus* de la tribu *Claudia*. Sur son épitaphe, il est indiqué qu'il a fait 26 ans de service¹⁰⁰⁶. Il s'agit donc d'un vétéran et nous sommes avant les années 206-209. L'inscription est sans doute du II^e siècle. Cependant il ne s'agit pas d'un citoyen romain d'Italie mais d'un Liburnien de Varvaria en Dalmatie.

Un certain nombre d'inscriptions funéraires nous montrent la présence de marins des flottes prétoriennes originaires d'Italie. Dans sept inscriptions, le marin se dit *natione Italicus*. Dans un seul cas parmi ces inscriptions est précisé le nom de la cité. Il s'agit de P. Sextilius Marcellus, un *optio* de la flotte de Misène se disant *n(atione) Italus domu Nol(a)*¹⁰⁰⁷. Mis à part ce dernier cas, la présence de l'expression « *natione Italicus* » sans précision du nom de la cité nous laisse quelques peu perplexe. En effet, ces inscriptions funéraires proviennent toutes d'Italie. Cela aurait sans doute été suffisant d'indiquer son origine italienne dans le cas où la tombe se serait trouvée dans une province. Mais dans le cas de tombes sur le sol italien pourquoi se dire Italien d'origine sans donner le nom de la cité ? Le nom de celle-ci aurait d'ailleurs été largement suffisant. Il est possible qu'en fait cette mention très vague d'une origine italienne veuille dire que le marin en question est né en Italie mais en fait serait d'une origine légale pérégrine. Nous pourrions même supposer que les marins en question seraient des fils de marins qui seraient nés sur le sol italien durant le service de leur père. Une inscription de Ravenne pourrait aller en ce sens¹⁰⁰⁸. Il s'agit de l'épitaphe de Sestia Fuscina, fille du vétéran C. Sestius Capito. Le nom de l'unité à laquelle il appartenait n'est pas indiqué. Cependant le lieu de trouvaille laisse raisonnablement penser qu'il s'agit de la flotte de Ravenne. Sa fille est dite *natione Italicae*. Son père Capito était sans doute d'origine pérégrine et il a obtenu la citoyenneté romaine grâce à son service dans la flotte. Il a sans doute été intégré dans une tribu et dans une cité, peut-être celle de Ravenne ou sa cité d'origine. La fille a alors pris la nouvelle *origo* de son père. Cependant celle-ci n'est pas indiquée précisément dans le texte de son inscription. Elle est simplement dite « Italienne » parce qu'elle serait née en Italie. Indiquer *natione Italicus* pourrait ainsi être ainsi une sorte de façade destinée à masquer sa véritable origine. Nous pourrions aussi le supposer en ce qui concerne les marins se disant *uerna Misenas* ou *Rauennas* dont nous parlerons un peu plus bas.

référence une cité de Thrace mais Maroneia est une cité grecque du littoral du nord de la mer Égée et nous n'avons pas trouvé dans l'*Onomasticon Thracicum* de D. Dana, de mention de ce nom.

¹⁰⁰⁶*CIL*, XI, 104 = *ILS*, 2889 = *EDR*, 145200.

¹⁰⁰⁷*CIL*, X, 3412 = *ILS*, 2893 = *EDR*, 157917 ; *CIL*, X, 3474 = *EDR*, 122473 ; *CIL*, X, 8211 = *EDR*, 162093 ; *CIL*, X, 8119 = *EDR*, 105746 ; *AE*, 1949, 209 = *EDR*, 105071 ; *CIL*, XI, 63 ; *Felix Ravenna*, 1971, p. 73-75, n°9.

¹⁰⁰⁸*CIL*, XI, 96.

Une autre explication consisterait dans le fait de vouloir se distinguer des autres marins d'origine pérégrine qui sont l'extrême majorité dans les flottes italiennes. Ainsi même si le marin est bien né dans une cité italienne, la simple mention du fait qu'il est Italien suffit à marquer sa différence et sans doute aussi sa supériorité par rapport aux autres marins venus des provinces. Par ailleurs il est aussi possible que l'indication dans les épitaphes de la *natio* quelle qu'elle soit, italienne ou provinciale, soit une traduction des formulaires officiels d'enregistrement de l'armée. Nous avons vu dans la partie sur l'évolution du formulaire des diplômes militaires que dès le milieu du II^e siècle on allait vers une précision géographique de plus en plus grande¹⁰⁰⁹. Ainsi les origines des diplômes des marins des flottes prétoriennes indiquent au début du III^e siècle, le nom de la province, de la cité et parfois même du *uicus* du bénéficiaire.

D'autres inscriptions indiquent bien la cité italienne d'où le marin provient. Par exemple, dans la flotte de Misène, nous avons un vétéran, ancien centurion de la quadrièrè Vesta, *Cn. Arrius Myro n(atione) Formiae*¹⁰¹⁰. Cette inscription est de Misène et elle indique un ancien marin originaire d'une cité italienne. Cependant il n'est pas indiqué sa filiation ni sa tribu. Arrius Myro est peut-être d'ailleurs le fils d'un marin. Une inscription de Misène concernant le vétéran Q. Valerius Maximus dit de celui-ci qu'il est originaire d'Ostie : *uern(a) Ost(i)e(nsis)*¹⁰¹¹. *Verna* est à prendre au sens de « né ici » et non pas né dans la *familia* servile d'un maître. Des marins se disent à trois reprises *natione uerna* sans plus de précision. C'est le cas pour deux marins de la flotte de Ravenne et un autre de celle de Misène¹⁰¹². En revanche, un *optio* d'une flotte prétorienne non nommée, C. Iulius Alexander, dont l'épitaphe a été retrouvée à Lorium en Étrurie, se dit *na(tione) [u]e(rna) Misenas*¹⁰¹³. Nous pouvons ainsi en déduire que la flotte en question devait être celle de Misène. Un jeune centurion, dont l'inscription funéraire provient de Misène, est dit *nat(ione) Misenensis* par sa mère¹⁰¹⁴. Certes il n'est pas précisé à quel corps de l'armée il appartenait mais le lieu de trouvaille ne laisse guère de doute sur l'appartenance à la flotte. Si c'était un autre corps, il est fort probable que l'on aurait pris la peine de l'indiquer ne serait-ce que pour distinguer le centurion des marins.

L'arrivée des citoyens romains et d'Italiens dans les flottes prétoriennes n'est pas forcément un phénomène tardif. Au contraire, S. Panciera pense même qu'ils étaient présents dès la

¹⁰⁰⁹Voir aussi sur ces questions F. Bérard, 2015, p. 170-177.

¹⁰¹⁰*CIL*, X, 3365 = *ILS*, 2851 = *EDR*, 157843.

¹⁰¹¹*CIL*, X, 3654 = *EDR*, 157556.

¹⁰¹²*CIL*, XI, 59 : le scribe L. Fulvius Seuerus *n(atione) uerna* ; *CIL*, XI, 65 : l'*optio* M. Iulius Maximus *nat(ione) uerna* ; *CIL*, X, 3646 = *EDR*, 147001 : le vétéran C. Valerius Clemens se dit aussi *nat(ione) uerna* mais à Misène cette fois.

¹⁰¹³*CIL*, XI, 3736 = *EDR*, 157617.

¹⁰¹⁴*CIL*, X, 3368 = *EDR*, 145405.

première moitié du I^{er} siècle¹⁰¹⁵. Mais M. Reddé a émis des réserves sur son raisonnement¹⁰¹⁶. Nous avons vu plus haut dans l'étude sur les statuts des marins que l'on peut effectivement détecter quelques citoyens romains dans les flottes durant la première moitié du I^{er} siècle après J.-C¹⁰¹⁷. En tout cas, les marins citoyens romains de naissance étaient bel et bien présents dans les flottes prétoriennes au moins au II^e siècle. Il semblerait aussi que les citoyens romains de naissance qui nous sont parvenus aient pour la plupart des fonctions ou des grades de sous-officiers. Ils sembleraient plutôt faire partie de l'encadrement. C. Velonius Macer fils n'est certes qu'un simple *miles* mais peut-être était-il en début de carrière quand il rend un dernier hommage à son père homonyme. Ce dernier, un vétéran ancien pérégrin, avait atteint le grade de centurion. Cela montre que si les marins nés en Italie et citoyens romains de naissance accédaient peut-être plus facilement et plus rapidement à des postes à responsabilités, ces derniers n'étaient pas fermés le moins du monde aux marins d'origine pérégrine. Cet exemple montre aussi que tous les marins pérégrins ne rentraient pas dans leur province d'origine et qu'ils pouvaient s'installer, eux et leur famille, en Italie à proximité de leur ancienne base. Les fils pouvaient être tentés de suivre la voie de leur père et s'engager à leur tour dans la flotte. Les descendants des vétérans installés dans les régions de Misène et de Ravenne, citoyens romains de naissance ou par la faveur des privilèges octroyés par une constitution impériale aux marins au moment de leur libération, pouvaient ainsi s'engager dans la marine. On peut aussi imaginer que des citoyens romains italiens, sans revenus, sans perspectives d'évolution dans la société, qui se seraient vu refuser l'entrée dans la légion ou dans la garde prétorienne, aient trouvé une possibilité d'ascension sociale en s'engageant dans la flotte.

Quelles que soient les raisons de l'engagement dans une flotte, il y a bien eu au moins dès le II^e siècle des citoyens romains dans les flottes prétoriennes. M.-P. Arnaud-Lindet pensait que ceux-ci en étaient exclus car dans certains diplômes d'auxiliaires, les empereurs donnent la citoyenneté romaine « à ceux qui ne l'auraient pas déjà » (*ciuitatem Romanam qui non eorum non haberent dedit ou dederunt*). L'absence de cette clause dans presque tous les diplômes de marins retrouvés voudrait dire qu'il n'y avait pas de citoyens romains dans les flottes prétoriennes¹⁰¹⁸. Il faut néanmoins signaler quelques diplômes de marins dans laquelle cette clause est bien présente mais ils ne sont que trois et il se peut qu'il ne s'agisse que d'erreurs des scribes¹⁰¹⁹. Les exemples que nous avons fournis prouvent le contraire de ce qu'affirmait M.-

¹⁰¹⁵S. Panciera, 2006, p. 1271-1281, (=1964, p. 316-327). L'auteur cite comme exemples : *CIL*, V, 938 = *AE*, 1972, 194 = *ILS*, 905 = *EDR*, 075311 ; *CIL*, VI, 2491 ; *AE*, 1961, 153 = *AE*, 2006, 430 = *EDR*, 074269.

¹⁰¹⁶M. Reddé, 1986, p. 524, n. 318.

¹⁰¹⁷Trois exemples peuvent être mis en évidence : *CIL*, V, 938 = *AE*, 1972, 194 = *ILS*, 905 = *EDR*, 075311 ; *CIL*, VI, 2491 = *EDR*, 104356 ; *CIL*, IX, 42 = *ILS*, 2826 = *EDR*, 171648.

¹⁰¹⁸M. P. Arnaud-Lindet, 1977, p. 282-309, p. 303 et n. 1.

¹⁰¹⁹*RMD*, V, 392 = *AE*, 2004, 1921 ; *CIL*, XVI, 92 ; F. Beutler, 2019, p. 237-246 (=ZPE, 211, 2019, p. 237-246). Ce dernier diplôme est intéressant car il révèle le texte de l'*intus* d'un diplôme dont on n'avait que l'*extrinsecus* (*AE*, 2008, 1111). Les marins bénéficiaires ne sont pas les mêmes car le scribe a dû se tromper mais il s'agit bien

P. Arnaud-Lindet : des citoyens romains s'engageaient dans les flottes prétoriennes. Certes ils devaient être moins nombreux que les pérégrins même au II^e siècle et sans doute étaient-ils aussi moins nombreux que les citoyens romains s'engageant dans les troupes auxiliaires. C'est sans doute la raison pour laquelle le formulaire ne comprenait pas la clause restrictive concernant l'octroi de la citoyenneté romaine à ceux qui ne l'avaient pas déjà. Nous serions tenté d'expliquer cette absence par l'inertie de la chancellerie impériale qui n'aurait pas jugé absolument nécessaire d'insérer cette clause dans les constitutions de marins. Il est ainsi frappant de constater que les constitutions de 247 et 249/250 ne mentionnent pas non plus la possibilité que certains bénéficiaires soient des citoyens romains de naissance alors que les deux bénéficiaires le sont justement et que nous sommes plus de 35 ans après l'édit de Caracalla.

Il est pour l'instant impossible d'apprécier l'évolution du recrutement italien dans les flottes prétoriennes. Nous n'avons retrouvé aucun diplôme de marin postérieur à 250 et les pratiques épigraphiques des particuliers décroissent fortement après l'époque sévérienne. Nous pensons toutefois que le recrutement local des flottes italiennes a dû aller croissant durant toute la période qui nous occupe, voire devenir significatif au début ou au milieu du III^e siècle. Ces Italiens ou ces habitants des régions de Misène et de Ravenne s'engageant dans la flotte le faisaient peut-être par tradition familiale. Il est possible d'émettre l'hypothèse que les descendants des vétérans, ces derniers étant initialement d'origine pérégrine, ont pu constituer un vivier alimentant les effectifs des flottes.

IV Les bassins de recrutements des flottes provinciales

Nous allons maintenant regarder avec plus d'attention le recrutement des flottes provinciales que l'on peut percevoir à travers les quelques sources qui nous sont parvenues. Nous allons commencer cette étude par un regard sur les diplômes militaires que nous compléterons avec l'apport des inscriptions funéraires et, dans le cas de l'Égypte avec de quelques ostraca et papyrus.

Nous avons dressé ci-dessous la liste des diplômes des marins des flottes provinciales pour lesquels nous sommes sûr du nom de la flotte. Nous verrons ensuite ce que nous pouvons en déduire en matière de politique de recrutement.

Pour la flotte de Mésie, les diplômes ont été attribués à :

de la constitution. Or le texte de l'*intus* mentionne la clause « *qui eorum non haberunt* » alors que le texte de l'*extrinsecus* ne le fait pas comme il est de coutume dans les diplômes des marins des flottes prétoriennes.

- un inconnu dont le diplôme est issu d’une constitution de 73 et retrouvé dans l’est des Balkans (sans doute Bulgarie ou Roumanie)¹⁰²⁰.
- un inconnu, dont le diplôme est issu d’une constitution du 14 juin 92 et retrouvé près de Kézdi-Vásárhely¹⁰²¹, en Roumanie.
- un *ex centurion[e] C. Valerio M. f. Ruf[---]*, dont le diplôme est issu d’une constitution de 112 et retrouvé dans l’est des Balkans¹⁰²².
- un *ex greg[ale] C. Iulio C. f. [---]*, dont le diplôme est issu de la même constitution de 112 que le précédent ; le diplôme a été retrouvé dans les environs de Tulcea en Roumanie¹⁰²³.
- un *ex gregale C(aius) Iulius C(ai) f(ilius) Felix et Pulchra fil(ia) eius*, dont le diplômes est issu d’une constitution de 120. Il est Vern(...). Le diplôme a été retrouvé dans les Balkans¹⁰²⁴.
- un *ex gre[g]ale C. Valerio [-] f. Marcello Pannon(io)*, dont le diplôme est issu d’une constitution du 20 août 127 et retrouvé sans doute dans une province danubienne¹⁰²⁵.
- un inconnu dont le diplôme est issu d’une constitution de 131-135 mais dont on ne connaît pas le lieu de découverte¹⁰²⁶.
- un *[ex greg]ale Fet[---]*, dont le diplôme est issu d’une constitution du 8 février 157 et retrouvé à Olbia en Ukraine, sur les bords de la mer Noire¹⁰²⁷.

Pour la flotte de Pannonie, les deux diplômes connus ont été attribués à :

- un *ex proreta, [---] Atonis [filio ---]*, dont le diplôme est issu d’une constitution de 98. Le diplôme a été retrouvé dans les Balkans dans un lieu inconnu précisément¹⁰²⁸.
- un *ex gubernatore [Vale?]rio Dati f. , Scord(isco)*, dont le diplôme est issu d’une constitution du 11 août 146 et dont le lieu de découverte est inconnu, peut-être d’une province danubienne¹⁰²⁹.

Pour la flotte de Bretagne, l’unique diplôme a été attribué à :

- un *gregali [---]ecinnio [---]*, dont le diplôme est issu d’une constitution de 93 et dont le lieu de découverte serait dans l’est des Balkans¹⁰³⁰.

¹⁰²⁰AE, 2008, 1861.

¹⁰²¹CIL, XVI, 37.

¹⁰²²AE, 2005, 1737.

¹⁰²³RMD, V, 344 = AE, 2003, 1549.

¹⁰²⁴ZPE, 207, 2018, p. 219 = AE, 2017, 899 = AE, 2018, 1102, 199.

¹⁰²⁵AE, 2008, 1755.

¹⁰²⁶RMD, V, 252.

¹⁰²⁷AE, 2007, 1236.

¹⁰²⁸AE, 2014, 1638. D. Dana (*Id.*, 2017 b, p. 137, C3) considère que le patronyme est [B]ato. Le marin serait donc d’origine pannonienne.

¹⁰²⁹RMD, IV, 401 = AE, 2001, 2156.

¹⁰³⁰AE, 2008, 1754.

Pour la flotte de Germanie, un unique diplôme a été attribué à :

– un *ex gregale*, *Veluotigernus, Magiotigerni filius*), un Breton. Le diplôme est issu d'une constitution de 150. Il a été retrouvé dans le nord de l'Angleterre, à quelques kilomètres à l'ouest du fort romain de Lorchester (Longovicium)¹⁰³¹.

Pour la flotte de Syrie, l'unique diplôme connu a été attribué à :

– un [*ex g*]regale [---]ci f. *Rufo Nicaens(i)*), dont le diplôme est issu d'une constitution de 119 dont la provenance est inconnue (peut-être le Sud-Est de l'Europe)¹⁰³².

Pour la flotte d'Alexandrie nous avons deux diplômes :

– un ancien rameur, *M. Papius M(arci) filius*), dont le diplôme est issu d'une constitution de 78. Le bénéficiaire provient d'Arsinoë qui correspond au nome de Crocodilopolis dans le Fayoum.¹⁰³³

– *C. Gemellus Croni filius*), dont le diplôme est issu d'une constitution de 86. Le bénéficiaire est originaire du nome de Coptos en Haute-Égypte¹⁰³⁴.

Comme pour les diplômes des marins des flottes italiennes, nous constatons qu'un nombre important concerne des personnes venues des provinces danubiennes de l'Empire et de la flotte de Mésie basée à Nouiodunum sur le Danube peu avant son delta. Nous avons ainsi huit diplômes concernant la flotte de Mésie à coup sûr. Nous n'avons pas compté deux autres diplômes trop fragmentaires pour être attribués à cette flotte¹⁰³⁵ Cependant ils ont été retrouvés dans les Balkans. Nous pouvons donc au moins supposer que les bénéficiaires étaient issus de Mésie ou de Thrace. Les habitants des provinces balkaniques peuvent même partir servir dans d'autres flottes que les deux flottes prétorienne ou que la flotte de Mésie. Comme nous le constatons, un diplôme attribué à un vétéran de la flotte de Bretagne a été retrouvé dans les Balkans. Il se pourrait bien que ce diplôme ait été retrouvé dans la patrie du marin où il serait retourné après son service. Mais ce genre de raisonnement même s'il est vraisemblable peut aussi se révéler faux. En effet, l'unique diplôme en faveur d'un marin de la flotte de Syrie qui nous est parvenu nous montre que son bénéficiaire, Rufus, vient de Nicée dans la province du Pont-Bithynie. Son diplôme a été retrouvé dans les Balkans. Soit quelqu'un l'a déplacé à un moment donné des nombreux siècles qui nous séparent de sa réception. Soit Rufus s'est installé

¹⁰³¹*ZPE*, 206, 2018, p. 207.

¹⁰³²*RMD*, V, 354 = *AE*, 2002, 1746.

¹⁰³³*CIL*, XVI, 24.

¹⁰³⁴*CIL*, XVI, 32.

¹⁰³⁵*RMD*, V, 432 = *AE*, 2001, 2157 et *RMD*, II, 111 = *AE*, 1979, 516. Le dernier a été exclu des diplômes des marins en raison de sa nature très fragmentaire.

de l'autre côté du Bosphore, en Thrace ou en Mésie, après sa libération.

La flotte de Mésie pouvait aussi recruter des hommes venant d'autres provinces que la Mésie inférieure ou la Thrace. Nous voyons en effet un Pannonien, C. Valerius Marcellus vétérane de cette flotte en 127. Un citoyen d'Olbia, en admettant qu'il s'agisse de sa patrie d'origine, a aussi été attiré par le service dans la flotte de Mésie. Il est vrai que Nouiodunum était la base la plus proche d'Olbia. La flotte devait régulièrement croiser aussi sur les bords de la mer Noire. La flotte de Mésie n'était pas uniquement une flotte fluviale. En effet, on a retrouvé des inscriptions concernant des marins de la flotte de Mésie en Chersonèse¹⁰³⁶. D'ailleurs une de ces inscriptions nous informe qu'un triérarque de la flotte de Mésie est originaire de Ravenne. Il s'agit d'une inscription votive en date de l'année 185. Le dédicant est T. Aurelius Secundus, il est fils de Titus et appartient à la tribu Camilia, la tribu de Ravenne dont il précise justement qu'il est originaire. Il ne s'agit donc pas d'un marin de la flotte de Ravenne mais d'un citoyen romain né dans cette cité. Nous ne pouvons réaliser qu'un roman épigraphique pour expliquer comment ce personnage est devenu triérarque de la flotte de Mésie à l'autre bout de l'Empire. Il tout de même possible d'imaginer que ce personnage se soit enrôlé initialement dans la flotte de Ravenne. Ses voyages et ses missions l'ont peut-être amené dans la partie orientale de l'Empire où il aurait été transféré dans la flotte de Mésie. Mais rien n'interdit non plus d'imaginer qu'il ait été directement affecté dans la flotte de Mésie par des hasards de la vie qui nous échappent. Nous reviendrons sur cet exemple à la fin de la partie III quand nous discuterons des cursus et des carrières. Nous voyons ainsi que le recrutement de la flotte de Mésie pouvait avoir un rayon de recrutement bien plus large que son espace local provincial ou de l'espace proche des provinces voisines.

Les deux diplômes de la flotte d'Alexandrie laissent entendre un recrutement essentiellement local. Les deux marins sont des Égyptiens provenant du nome d'Arsinoë dans le Fayoum et du nome de Coptos. Nous avons peut-être dans les épitaphes de Misène, un compatriote de Caius Gemellus. Nous avons cité plus haut, dans la partie sur le bassin de recrutement égyptien pour les flottes italiennes, l'exemple de la défunte Taesis originaire d'Apollonopolis dans le nome de Coptitupolis et femme du marin Iulius Apollinaris. Il possible de supposer que celui-ci soit lui aussi originaire de ce nome. Il ne semble donc pas que les habitants des nomes se dirigent plus volontiers vers la flotte d'Alexandrie plutôt que vers celle de Misène. Nous connaissons aussi d'autres marins de la flotte d'Alexandrie dont cinq à travers

¹⁰³⁶M. Reddé, 1986, p. 262, n. 5 : *CIL*, III, 14214, 34 ; *AE*, 1967, 428, 429, 431, 432. Voir aussi A. Ivantchik, V. Krapivina, 2007, p. 219-242, p. 236-237 évoquant le passage de la vie d'Antonin le Pieux dans l'*Histoire Auguste* (*Ant. Pius*, 9, 9) où celui-ci envoie des troupes pour aider les citoyens d'Olbia à lutter contre les Tauro-Scythes ; des vexillations des légions I *Italica*, V *Macedonica* et XI *Claudia*, toutes situées en Mésie inférieure, se trouvaient en garnison à Olbia. Ces troupes devaient être projetées par voie maritime, embarquées à bord des navires de la flotte de Mésie.

les inscriptions retrouvées à Akôris et deux à travers des ostraca du *Mons Claudianus*. L'origine des marins qui apparaissent dans ces documents n'est pas indiquée mais leurs noms traduisent une provenance vraisemblablement égyptienne. Certains portent des noms romains mais l'usage du grec laisse aussi deviner une origine locale¹⁰³⁷. Nous en avons dressé la liste dans le tableau des marins des flottes provinciales dans la partie sur l'onomastique des marins des flottes provinciales. Rien ne dit qu'un Syrien ou qu'un Cilicien auraient été empêchés de s'engager dans la flotte d'Alexandrie. De plus, nous avons déjà évoqué plus haut dans la partie concernant les Égyptiens dans les flottes italiennes, les problèmes que soulèvent l'article 55 du *Gnomon de l'Idiologue* sur l'éventuelle impossibilité des Égyptiens à s'enrôler dans les flottes sous peine de ne pouvoir bénéficier de la citoyenneté romaine. Ainsi seuls les « Grecs » et les citoyens romains habitant en Égypte seraient autorisés à s'enrôler dans l'armée et dans les flottes en particuliers. Pour cette raison, H. C. Konen n'exclut pas la possibilité que la flotte d'Alexandrie fasse appel à des recrues venues des provinces voisines afin de pallier les manques que devaient inévitablement entraîner l'interdiction de faire appel aux Égyptiens indigènes¹⁰³⁸. H. C. Konen suppose même que ceux-ci devaient tout de même s'enrôler dans la flotte d'Alexandrie pour au moins bénéficier de la solde même s'ils ne recevaient pas la citoyenneté romaine à l'issue du service. Il n'en demeure pas moins que les noms qui nous sont parvenus tant par les diplômes militaires que par les inscriptions ou les papyrus mettent en évidence un recrutement parmi les citoyens romains et les « Grecs ». Le cas emblématique que nous avons déjà évoqué est celui de Claudius Terentianus connu à travers le dossier conséquent de sa correspondance avec son « père » Claudius Tiberianus mais d'autres papyrus égyptiens nous font connaître des marins de la flotte d'Alexandrie nommés par leurs *duo* ou leurs *tria nomina*. La plupart sont bien des marins en activité¹⁰³⁹. Pour l'instant, nous n'avons pas de signes clairs dans les sources de marins de la flotte d'Alexandrie provenant d'une autre province que l'Égypte même si cela devait être possible comme le fait remarquer H.C. Konen. Mais nous ne croyons pas que cela provienne spécialement de l'interdiction du *Gnomon de l'Idiologue*. De plus, les Égyptiens pouvaient aussi grossir les rangs de la flotte de Syrie sans même parler de

¹⁰³⁷Nous avons cinq inscriptions votives dont une réalisée par le navarque Χαρικλῆς (*IGRR*, I, 1129 = *AE*, 1906, 3 = *SB*, I 987 = *Akôris* 19) et les quatre autres par les triérarques, Ἀυρήλιος Ἀλέξανδρος (*IGRR*, I, 1130 = *Akôris* 16, 3), Ἐρέννιος Στράτων (*IGRR*, I, 1131 = *Akôris* 18), Κάσ[ι]ος Ροῦφος (*Akôris*, 14) et par *Aur(elius) Auit[i]anus* (*AE*, 1971, 481 = *AE*, 1989, 756 = *Akôris*, 12). Les ostraca du *Mons Claudianus* nous apprennent l'existence de Flavius Isidoros (*O.Claud.*, 540 en date de 140) et de Hareotès (*O.Claud.*, 541), tous les deux appartenant à la flotte d'Alexandrie.

¹⁰³⁸H. C. Konen, 2003, p. 18-47, p. 25.

¹⁰³⁹*P. Mich.*, VIII, 468-481 ainsi que *ChLA*, V, 229 pour Claudius Terentianus. On pourrait aussi citer le *miles* de la flotte d'Alexandrie Safinnius Herminus connu par son testament : *BGU*, VII, 1695 = *CPL*, 223 = *AE*, 1927, 180, L. Longinus Fabullus de la liburne Sol autour de 133 (*BGU*, II, 455), Q. Gellius Valens de la liburne Lupa qui vécut au milieu du II^e siècle (*BGU*, III, 709 et *BGU*, III, 741), le triérarque Minucius Plotinus et le scribe Apuleius Nepos de la liburne Fides sur un document daté de 167 (*CPL*, 191) et C. Valerius Gemellus de la liburne Draco ayant vécu au II^e siècle (*P. Mich.*, VII, 442 = *CPL*, 210).

ceux des flottes italiennes. Ainsi la flotte d'Alexandrie devait recruter préférentiellement et majoritairement parmi les ressortissants de sa province même si seules les catégories dites supérieures y avaient accès, tout du moins en toute légalité.

L'unique diplôme en faveur d'un marin de la flotte de Syrie qui nous est parvenu nous montre que le recrutement des flottes provinciales n'était pas uniquement local. En effet, son bénéficiaire, Rufus, vient de Nicée dans la province du Pont-Bithynie. Son diplôme a d'ailleurs été retrouvé dans les Balkans. Soit quelqu'un l'a déplacé à un moment donné des nombreux siècles qui nous séparent de sa réception. Soit Rufus s'est installé de l'autre côté du Bosphore, en Thrace ou en Mésie, après sa libération. Il n'est pas non plus impossible que des Égyptiens s'engagent dans la flotte de Syrie comme le montre deux papyrus. Nous les avons déjà évoqués plus haut dans la sous-partie traitant de l'Égypte en tant que bassin de recrutement des flottes prétorienne. Il s'agit d'extraits de deux registres d'ἐπίκρισις, une procédure administrative classant régulièrement les populations de la province d'Égypte en fonction de leur statut à des fins fiscales¹⁰⁴⁰. Ces deux documents en date de 140 et de 148 mentionnent ainsi les vétérans des ailes, des cohortes et de flottes de Misène et de Syrie devenus citoyens romains. Comme nous l'avons dit plus haut dans la partie sur le recrutement des Égyptiens dans les flottes italiennes, il n'est pas fait mention de la flotte d'Alexandrie. Mais cela est peut-être dû au fait que ces années-là il n'y avait pas de vétérans de la flotte d'Alexandrie dans la région où la procédure d'ἐπίκρισις avait lieu. D'ailleurs le document de l'année 148 ne mentionne que la flotte de Syrie et pas celle de Misène. Nous n'avons pas encore trouvé d'inscriptions funéraires ou de diplômes concernant des marins égyptiens engagés dans la flotte de Syrie mais ces documents ont sans doute existé. Il était donc possible et non extraordinaire qu'un Égyptien, outre la flotte de Misène, puisse s'enrôler non seulement dans la flotte d'Alexandrie mais aussi dans celle de Syrie.

La flotte de Germanie pouvait elle aussi recruter en dehors de son espace des régions rhénanes. Le Breton Veluotigernus fut ainsi affecté non pas dans la flotte de Bretagne mais dans la flotte de Germanie quand il s'engagea en 124. Mais la Bretagne reste finalement une province voisine de la Germanie inférieure. La flotte de Germanie pouvait recruter bien plus loin que celle-ci. En effet, nous avons déjà évoqué précédemment une inscription italienne le *miles* Bubens, fils de Tharsa, dont le nom et celui de son père évoquent une origine thrace¹⁰⁴¹. Il en

¹⁰⁴⁰BGU, I, 113 = CIL, XVI, p. 143, n°4, S. Daris, 1964, n°92, l. 1-5 et BGU, I, 265 = CIL, XVI, p. 144, n°5, S. Daris, 1964, n°93, l. 2-10.

¹⁰⁴¹AE, 1899, 97 = EDR, 071698 ; D. Dana, *OnomThrac* : Aulupor, p. 14-16 ; Bubens, p. 70 ; Rigasis, p. 292 ; Tharsa ou Tarsa, p. 345-348 ; voir aussi M. G. Granino Cecere, C. Ricci, 2006, p. 237-246, p. 241-242.

est de même de son dédicant qui était peut-être un camarade : Aulupor, fils de Rigasis, se disant « frère » de Bubens. Tous les deux étaient d'ailleurs en poste dans le territoire de Tibur. Une autre inscription provenant de Rome nous apprend qu'un Mucatral(is?) Teres dont le nom évoque une origine thrace était membre de la flotte de Germanie¹⁰⁴². Le dédicant était d'ailleurs un marin de la flotte prétorienne de Misène. Rien dans le nom de ce dernier, C. Sulpicius Ru[fus], ne trahit une quelconque origine. Il se dit être son frère mais il est possible qu'il ne s'agisse que de son « frère d'armes ». Sans doute se sont-ils rencontrés à Rome.

Deux inscriptions pourraient laisser croire que la flotte de Germanie recrutait en Égypte et sur les bords de la mer Égée. En effet, nous savons qu'un Alexandrin Horus était *proreta* de la flotte de Germanie¹⁰⁴³. La deuxième inscription provenant de Cologne comme la première évoque un *gubernator*, L. Octavius, provenant d'Elaia et son dédicant, le scribe Dionysius provenant de Tralles en Carie¹⁰⁴⁴. Même si cela a pu survenir, nous ne pensons pas que ces documents soient la preuve qu'en temps normal la flotte de Germanie recrutait des Égyptiens ou des « Grecs ». Les inscriptions semblent être anciennes. En effet, l'invocation aux Mânes est absente et surtout le nom de la flotte n'est pas indiqué. Deux des trois marins ont une onomastique pérégrine : Horus fils de Pabescus et Dionysius fils de Plestharchus. Lucius Octavius a une onomastique de citoyen romain mais il manque le cognomen. Les inscriptions doivent donc avoir été conçues durant la période julio-claudienne, voire sous Auguste¹⁰⁴⁵. Nous n'avons pas le temps de service d'Horus mais nous savons qu'il est décédé à l'âge de 60 ans. Ce dernier point pourrait laisser supposer qu'Horus soit resté à Cologne après sa libération s'il n'est pas resté en service jusqu'à cet âge avancé. Dans le cas de L. Octavius, il est décédé à l'âge de 58 ans après un service 34 années. Ce temps est plus long que le temps réglementaire qui a été établi durant la première moitié du I^{er} siècle après J.-C. Il semble qu'il ait été encore en service au moment de son décès. Il est fort probable que ces trois personnages aient commencé leur carrière non pas en Germanie mais dans une flotte méditerranéenne, pourquoi pas la flotte de Forum Iulii ou celle de Misène. Il est même possible qu'ils aient été envoyés en Germanie au moment de la conquête opérée par Drusus ou bien lors des campagnes de Germanicus. Les opérations de pénétration par les fleuves ou par l'océan ont dû imposer de faire appel à des spécialistes déjà en exercice en Méditerranée plutôt que de se livrer aux hasards d'un recrutement local dans des régions encore peu fidèles aux Romains. Ils seraient ensuite restés en poste dans la province de Germanie jusqu'à leur mort. Il ne faut donc pas voir dans la

¹⁰⁴²AE, 2005, 255 = EDR, 016542 ; D. Dana, *OnomThrac*, p. 238-242 pour Mucatralis et p. 355-361 pour Teres.

¹⁰⁴³CIL, XIII, 8322 = ILS, 2827 = RSK, 277 = IKöln, 394 : *Horus Pabeci filius, proreta Al[ex]s[andrin]us ex classe, / ann[orum] LX, milit[avit] annos [---] / [-----]*.

¹⁰⁴⁴CIL, XIII, 8323 = ILS, 2828 = RSK, 278 = IKöln, 395 : *L[ucius] Octavius / L[uci] filius Elaite, gubernator, ann[orum] LVIII, stip[endi]orum XXXIII. / H[ic] s[itus] e[st]. Dionysius / Plestharchi filius Tra[llianus] scriba / pro merit[is]*.

¹⁰⁴⁵H. C. Konen, 2000, p. 173-177.

présence de cet Alexandrin et de ces Grecs en Germanie un signe d'une filière de recrutement entre les régions rhénanes et le bassin oriental de la Méditerranée mais plutôt un épiphénomène lié aux circonstances de la conquête et des premiers temps de la présence romaine dans cette région¹⁰⁴⁶.

Un des deux diplômes en faveur d'un marin de la flotte de Pannonie est plus problématique. En effet, il concerne un Scordisque sans plus de précision. Or le territoire de ce peuple qui se trouve entre les cours inférieurs de la Save et du Margus fut vraisemblablement partagé entre les provinces de Pannonie, de Mésie et de Dalmatie¹⁰⁴⁷. Il est donc particulièrement délicat de définir avec précision son origine. Cependant nous avons un diplôme issu d'une constitution octroyée à la flotte de Ravenne dont le bénéficiaire se dit être un *Scordiscus ex Pannonia*¹⁰⁴⁸. Cet exemple laisserait supposer pour l'origine de notre vétéran de la flotte de Pannonie qu'il soit un Scordisque issu de la province de Pannonie inférieure. Quoiqu'il en soit, nous avons là un marin d'une région du cours du moyen Danube qui choisit la flotte de Pannonie pour s'engager. Une inscription montre qu'un marin de la flotte de Pannonie pourrait en fait provenir de la province de Dalmatie voisine¹⁰⁴⁹. Il s'agit d'une stèle funéraire trouvée sur le site de Carnuntum en Pannonie supérieure. L'inscription est fragmentaire et concerne un L. Ba[-]bius Esuuius qui appartenait à la flotte flavienne de Pannonie. Le nom Pannonie est dans la lacune mais la présence du titre Flauia et le lieu de trouvaille ne laissent guère de doute sur le nom de la flotte. Il est le fils de Liccaius et se dit *[D]almata*. Le patronyme est d'ailleurs présent en Dalmatie. Nous avons ainsi une preuve supplémentaire que le recrutement des flottes provinciales ne s'effectuait pas exclusivement dans la province en question mais pouvait faire appel à des recrues provenant des provinces voisines ce qui n'est pas vraiment étonnant.

Enfin les documents concernant la flotte de Bretagne nous montrent à la fois l'existence d'un recrutement non seulement local ou des provinces proches mais aussi de régions beaucoup plus lointaines. En effet, le diplôme issu d'une constitution pour la flotte de Bretagne ainsi que certaines des quelques inscriptions funéraires de marins de cette flotte nous montrent des personnes venues de provinces très éloignées de la Bretagne. Certes l'origine du bénéficiaire du diplôme n'est pas connue car elle se trouve dans une lacune. Mais son lieu de trouvaille qui semble être les Balkans tendrait à prouver qu'il venait de cette région et donc de l'autre bout de

¹⁰⁴⁶Il est possible que fasse aussi partie de la flotte de Germanie un originaire d'Antioche, Heliades fils d'Adrastus (*CIL*, XIII, 8843). Il est certes un soldat décédé après 34 ans de service mais rien ne dit qu'il fût affecté dans la flotte si ce n'est son origine orientale. Cette inscription est comme celles concernant notre Égyptien datable du règne d'Auguste ou de l'époque julio-claudienne.

¹⁰⁴⁷J. Wilkes, dans C. Lepelley (éd.), 1998, p. 255.

¹⁰⁴⁸*AE*, 2007, 1786.

¹⁰⁴⁹*Lupa*, 28852.

l'Empire. Le diplôme a été émis en 93 ce qui correspond à une période postérieure à la celle de la conquête. Nous avons aussi quatre inscriptions funéraires de marins ayant appartenu à la flotte de Bretagne dont l'*origo* est indiquée. Nous avons tout d'abord le Pannonien Beladius, fils de Talanus. Il devait être membre de la flotte de Bretagne étant donné le lieu de découverte de son inscription funéraire à Boulogne¹⁰⁵⁰. Cette inscription semble aussi dater de la période julio-claudienne. Cela ne provient pas de la dénomination pérégrine du personnage étant donné que les marins des flottes provinciales ne recevaient pas les *tria nomina* au moment de leur incorporation comme ceux qui s'engageaient dans les flottes italiennes à partir des Flaviens. Cette inscription est datable de l'époque julio-claudienne en raison de l'absence du nom de la flotte et la longue durée du service à la mort de Beladius qui était de 31 années. Les deux inscriptions suivantes sont plus difficilement datables car elles sont fragmentaires. Elles concernent un Syrien décédé après 16 ans de service et un Thrace *m[il(es) e]x clas(se) / [Britan(nica)]* qui lui est décédé après 35 années de service¹⁰⁵¹. Il s'agit d'ailleurs du seul exemple sur une inscription funéraire de marin se disant lui-même non pas Besse mais Thrace. La nature fragmentaire de ces deux dernières inscriptions rend compliquée toute tentative de datation précise. Cependant la présence du nom de la flotte dans l'inscription concernant le Thrace nous laisse penser qu'elle a été produite à une époque postérieure à celle de la conquête. Enfin nous connaissons aussi un Africain [---]entius Saturninus membre de la *classis Britannica Phi[lippiana]*¹⁰⁵². Le titre de flotte philippienne date l'inscription du règne de Philippe l'Arabe entre 244 et 249. Le gentilice devait certainement être présent étant donné le fragment de nom précédent le cognomen du personnage. Étant donné la date du document, il ne fait pas de doute qu'il était un citoyen romain. L'inscription a été retrouvée à Arles et non pas en Afrique ou en Bretagne. Le début du document est perdu et il est possible que Saturninus ne soit pas le défunt mais le dédicant étant donné l'emploi du nominatif mais surtout sa position à la fin du texte de l'inscription qui se termine par la formule (*ex*) *te[stamento]*. Il est donc difficile de dire si Saturninus vivait à Arles ou s'il était de passage entre la Bretagne et sa petite patrie. Peut-être devait-il exécuter les dernières volontés d'un ami ou d'un camarade. L'origine de Saturninus est d'ailleurs indiqué à grand renforts de détails : *[na]tione Afer Bizacinus o[riundus] / [m]unicipio Septimia Libe[ra] / [Th]y(s)dritanus*. Il était donc issu de la cité de Thysdrus (El Jem dans l'actuelle Tunisie) qui était devenu sous Septime Sévère un municpe libre. Remarquons aussi qu'outre le nom complet de la cité de Saturninus, celle-ci est précisément située en Byzacène dans la province d'Afrique. Il est difficile de tirer des conclusions générales de quelques documents sur une période de plus de 200 ans. Nous avons certes retrouvé des

¹⁰⁵⁰ *CIL*, XIII, 3541.

¹⁰⁵¹ *CIL*, XIII, 3543 et *CIL*, XIII, 3544 = *AE*, 1888, 149.

¹⁰⁵² *CIL*, XII, 686 (p. 817) = *ILS*, 2911 ; *ILS*, 2911 rajoute *ex [trierarcho]* à la ligne 1.

membres de la flotte de Bretagne venus de régions très éloignées de l'Empire : les Balkans et l'Afrique. Les marins étrangers à la Bretagne de la période julio-claudienne doivent y avoir été envoyés au moment de la conquête et des longues opérations de « pacification ». Mais il est indéniable que de marins non Bretons sont aussi présents à des époques tardives. Nous ne savons s'il existait des réseaux de recrutements lointains qui finissaient par aboutir en Bretagne comme se fut peut-être le cas pour Saturninus durant la première moitié du III^e siècle.

Le recrutement des flottes provinciales devait en règle générale être principalement local à l'image de ce qui se laisse entrevoir pour les flottes de Mésie et d'Égypte. Mais l'on peut trouver des exceptions. Il ne semble pas incroyable qu'un Pannonien puisse s'engager dans la flotte de Mésie ou, inversement, qu'un habitant de cette province s'engage dans la flotte de Pannonie. Il n'est pas non plus extraordinaire qu'un Breton finisse par s'engager dans la flotte de Germanie ou qu'un Égyptien intègre la flotte de Syrie étant donné la proximité géographique de ces provinces. Dans ce dernier cas, nous en avons la preuve par au moins une copie du registre de l'*épikrisis*. La présence de marins venus de provinces lointaines des bases principales des flottes provinciales, notamment en Germanie, est explicable à haute époque par la nécessité de faire appel à des marins expérimentés venus des flottes méditerranéennes pour ne pas dire italiennes. Leurs compétences furent mises à profit dans les opérations d'invasion de la Germanie et de la Bretagne par exemple. Ces hommes ont dû constituer les premiers noyaux des futures flottes provinciales qui durent dans un second temps recruter et former des marins originaires des régions proches. Il est aussi possible que ces premiers marins ayant participé à la conquête restent sur place pour finir leur carrière à l'instar de l'Alexandrin Horus en Germanie. Mais il est aussi possible que des personnes, une fois leur mission de plusieurs années accomplie, aient été renvoyées dans leur flotte initiale. Il ne faut donc pas mettre ces recrues lointaines comme l'indice de l'existence de réseaux de recrutements mettant en connexion des provinces lointaines. Cependant des documents nous montrent aussi que même aux II^e et III^e siècles, les flottes provinciales pouvaient recruter en dehors de leur rayon d'action. Nous l'avons vu avec le Byzacenus Saturninus, triéarque de la flotte de Bretagne. Nous le voyons aussi avec Rufus, citoyen de Nicée, sans doute en Bithynie, qui s'est éloigné significativement de sa cité d'origine en s'enrôlant dans la flotte de Syrie dont la base se trouvait à Séleucie de Piérie¹⁰⁵³. Nous ne savons quelle est la part des hasards de la vie propre à l'histoire personnelle de chacun des marins ou de celle d'une véritable structure de recrutement pouvant s'étendre à l'échelle de

¹⁰⁵³À séleucie de Piérie, une inscription funéraire rend hommage à *C. Cornelius domo Chalcide* (AE, 1939, 233 = IGLS, 1163), un marin de la flotte de Syrie ; mais il est impossible de déterminer s'il s'agit de Chalcis du Bélus, du Liban ou de Chalcis en Eubée ; dans les deux premiers cas, nous aurions un recrutement plus local que dans le dernier.

l'Empire. Il n'en demeure pas moins que l'intégration de l'espace impérial dut être de mieux en mieux maîtrisé durant les I^{er} et II^e siècles et mieux connecter entre elles des provinces éloignées.

V Les flottes de guerre des lieux cosmopolites

Les flottes voyaient se croiser et vivre ensemble des personnes venues de tout l'Empire. Certes les sources ne gardent pas de souvenir de marins venus des provinces gauloise ou ibériques mais un Pannonien, un Africain ou un Syrien pouvait se retrouver dans la même flotte de Ravenne et pourquoi pas à bord du même navire. Les flottes provinciales avaient sans doute un recrutement plus local mais les quelques exemples que nous avons donnés notamment pour la flotte de Bretagne et de Syrie montrent que le recrutement pouvait être géographiquement très large. Des régions ont plus que d'autres été de véritables bassins de recrutement tout au long de la période. Il est évident que les provinces balkaniques y jouent le premier rôle et plus particulièrement la Thrace et la Mésie. Mais les peuples d'Anatolie et notamment les Ciliciens ne sont pas en reste et pouvaient apporter à la flotte de Misène nombre de recrues. Si nous n'avions que les diplômes, il nous semblerait que certaines provinces ne jouent qu'un rôle anecdotique comme la Sardaigne ou l'Égypte. Or les épitaphes de Misène contrebalancent nettement cette vision.

Nous ne savons pas réellement dans quelles conditions se passaient les recrutements. Les périodes de soumission des futures provinces de l'Empire ont entraîné des enrôlements massifs dans l'armée romaine que cela soit dans les troupes auxiliaires ou dans les flottes. On a pu le constater dans le cas de la Thrace en 26 et aussi en 46. Certains peuples devaient alors être obligés de fournir un certain nombre de recrues. Sans doute aussi des traditions guerrières devaient être plus fréquentes dans certains peuples ou certaines familles. Comme nous l'avons vu plus haut, un père vivant en Égypte pouvait menacer de déshériter son fils si celui-ci ne rentrait pas dans la flotte. Mais les vocations pouvaient s'amenuiser en période de troubles graves. Il est tout à fait possible qu'un *dilectus* ait lieu de façon exceptionnelle dans une certaine région de l'Empire afin de faire face aux besoins. Cela s'est peut-être produit en Thrace au début des années 90 et au milieu au milieu des années 130 après les guerres daciques de Domitien et la révolte juive du règne d'Hadrien respectivement. Il est possible d'imaginer que des « sergents recruteurs » parcourant les routes et les tavernes des ports pour récolter de nouveaux hommes de gré ou de force pour les flottes de guerre. Peut-être existait-il un système

équivalent à la « presse » par lequel la *Royal Navy* recrutait de force des marins dans les quartiers populaires en Angleterre au XVIII^e siècle.

L'étude des grands bassins de recrutement des flottes qu'elles soient italiennes ou provinciales nous montre qu'il faut abandonner l'idée de peuple à vocation maritime. Il est évident que les cités littorales ont pu fournir des matelots pour les flottes de guerre et des spécialistes de la chose maritime pour les chefs de guerre soucieux de mener rapidement des opérations maritimes. Il est vrai aussi que même à des époques tardives les cités maritimes de la moitié orientale de l'Empire ont pu fournir des recrues comme Alexandrie ou les cités côtières de Cilicie. Misène et Ravenne elles-mêmes ont fini elles aussi par puiser des marins dans les familles issues de la communauté militaire locale. Des enfants de marins expatriés en Italie se sont engagés dans les flottes comme nous le verrons notamment dans la partie IV. Mais les sources nous montrent aussi que de très importants bassins de recrutement se trouvent à l'intérieur des terres dans des régions à la géographie continentale et non maritime. La Pannonie, les régions intérieures de la Mésie inférieure et de la Thrace, la fameuse Bessia, et les nomes intérieurs de l'Égypte comme ceux du Fayoum par exemple ont fourni de très nombreuses recrues. Ces recrues n'étaient sans doute pas appelées à remplir des fonctions purement navales mais pouvaient être des troupes embarquées dont la mission principale était de se battre outre le fait de devoir ramer. Il est aussi très probable que les techniques navales pouvaient s'apprendre lors des premiers mois passés sur la base de rattachement. La distinction entre peuples marins et peuples terriens n'est pas opératoire. Avant même la mise en place et la structuration de l'Empire des connexions existaient entre l'intérieur et le littoral, entre les régions montagneuses et la mer. Nous le constatons à l'échelle de la Sardaigne ou de la Corse qui sont en fait peuplées de montagnards qui durent prendre la mer par nécessité. Nous le voyons aussi en Asie Mineure avec plusieurs peuples dont notamment les Isauriens, peuple montagnard ayant la réputation de brigands et de pirates. Des migrations saisonnières devaient avoir lieu entre le continent et le littoral. L'intégration impériale a dû aussi consister dans l'utilisation et le renforcement des axes par lesquels ces flux humains se répandaient. Par exemple l'axe danubien devait être emprunté par les Pannoniens afin de se rendre en Italie du Nord. Les Besses devaient aller en Italie en empruntant la route du sud et la voie Egnatia afin d'atteindre Dyrrachium pour passer ensuite en Italie puis selon les hasards des enrôlements ou, pourquoi pas, selon le souhait des jeunes gens, se rendre soit à Misène soit à Ravenne. Les routes maritimes pérennes entre l'Italie et les provinces orientales assuraient une assez bonne connexion avec les peuples de ces régions.

À la fin, des hommes, et peut-être même aussi des femmes, venus des quatre coins de l'Empire se retrouvaient à Misène et à Ravenne. Ce n'était pas seulement l'Oronte qui se déversait en ces lieux mais le Danube, le Nil et le ressac des vagues devaient aussi avoir des

accents des dialectes de Cilicie ou d'Isaurie. Ces lieux cosmopolites voyaient se croiser les ambitions et les projets de vie d'hommes différents que nous allons essayer de mettre en évidence.

Partie III – L'organisation hiérarchique et fonctionnelle des équipages et des flottes

Les flottes militaires comme les autres corps de l'armée romaine sont organisées dans un système double : le grade proprement dit et la solde. Il est tout à fait possible d'adapter aux flottes plusieurs des conceptions et conclusions des deux grands savants qui ont travaillé sur la hiérarchie militaire des armées du Haut-Empire : A. von Domaszewski et D. J. Breeze¹⁰⁵⁴. Il est vrai que ceux-ci ne sont pas vraiment intéressés aux flottes. Mais nous retrouvons dans celles-ci nombre de grades et charges présents dans les unités terrestres. Les flottes n'ont pas gardé de trace de l'équivalent des riches cursus qui nous sont parvenus à travers les sources épigraphiques des unités terrestres comme les cohortes prétoriennes, les légions et dans une moindre mesure les auxiliaires. À l'image de ce qui existait dans les autres corps de l'armée, les *milités* des flottes se divisent entre la masse des *munifices*, les soldats du rang corvéables, et ceux au contraire qui en sont exemptés : les *immunes* et les *principales*. Nous pensons ainsi que le schéma établi par D. J. Breeze concernant la répartition des soldats en fonction de la solde et en fonction du rang et de la charge est vrai dans le cas des flottes, tout du moins à partir de l'époque flavienne ou de la fin du I^{er} siècle après J.-C. Ainsi les marins se divisent entre ceux qui touchent une solde simple : les soldats du rang que l'on appelle aussi *gregales*, ou *caligati* et aussi les strates les plus inférieures des *immunes* dont les fonctions et charges sont en dessous de celles exercées par les *principales*. Ces derniers forment ainsi les strates les plus élevées des *immunes*. Les *principales* se divisent ainsi entre ceux qui touchent une solde et demie, les *sesquiplarii*, et ceux touchent une solde double, les *duplicarii*. Nous n'avons pas d'exemple dans les flottes de *triplicarius*, statut par ailleurs très rare dans les sources.

Outre cette division en dignité et en solde, nous retrouvons dans les flottes la plupart des grades et fonctions militaires présentes dans les forces terrestres : par exemple les centurions, les *optiones*, les *armorum custodes*. Mais les grades les plus importants (bien sûr en dehors de ceux de préfet ou de sous-préfet) sont ceux de navarques et de triérarques. Ces grades sont bien sûr absents dans les forces terrestres. Nous aurons toutefois à nous interroger plus loin sur la possibilité d'un rapprochement entre triérarque et centurion. Nous trouvons aussi dans les flottes des fonctions et des charges techniques qu'elles soient propres ou non à la flotte comme les médecins, les *fabri*, les *uellarii*, les *gubernatores* etc. Des marins peuvent aussi se voir confier des charges dans les différents *officia* qui existaient dans les flottes que cela soit à l'échelon le plus haut du préfet ou plus modeste du triérarque.

M. Reddé a réalisé une classification des charges des sous-officiers présents dans les flottes

¹⁰⁵⁴A. von Domaszewski, B. Dobson, 1967² (1^{ère} éd. 1908) ; D. J. Breeze, 1974 a, p. 245-292 ; *Id.*, 1974 b, p. 435-451.

militaires¹⁰⁵⁵. Il a synthétisé dans un tableau ses conclusions. Il y distingue les charges techniques, les charges tactiques à bord qu'elles soient navales ou militaires et enfin les charges d'état-major qu'elles soient à l'échelle du préfet ou du triérarque. À l'intérieur de chaque catégorie les marins sont répartis selon leur niveau de solde que celle-ci soit simple, égale à une fois et demie la solde simple, ou double. Nous sommes globalement d'accord avec ce classement même si nous verrons plus loin que plusieurs points sont à discuter notamment dans la constitution des *officia* des officiers subalternes et supérieurs. Bien sûr les quelques découvertes faites depuis une quarantaine d'années notamment dans le cadre des diplômes militaires mais aussi dans celui des inscriptions funéraires permettent de compléter ce tableau. Le cadre fixé par M. Reddé va ainsi globalement nous guider dans l'organisation de notre propos.

Précisons aussi qu'outre les épitaphes, les quelques inscriptions religieuses de marins agissant en tant que particuliers, et les diplômes militaires donnant le grade ou la fonction des personnages qui y sont mentionnés, trois documents sont fondamentaux pour essayer de comprendre la hiérarchie des flottes. Il s'agit de listes de marins les classant par fonctions et grades¹⁰⁵⁶. Ces listes sont d'un maniement complexe notamment parce qu'elles sont très fragmentaires. Le premier document est une liste de marins de Ravenne retrouvée à Classis dont on ne sait à quelle occasion elle a été réalisée car le début et la fin sont manquants¹⁰⁵⁷. Le deuxième document est une inscription provenant de Pitinum Mergens en Ombrie¹⁰⁵⁸. Sa nature est beaucoup mieux connue. Il s'agit de célébrer la victoire acquise sur des brigands en 246. La lutte fut menée par vingt soldats détachés de la flotte de Ravenne. Ils étaient commandés par un évocat de la VI^e cohorte prétorienne. Le troisième document beaucoup plus court est un papyrus égyptien dont la provenance exacte est inconnue datant d'entre 152 et 164¹⁰⁵⁹. Il présente une liste de marins. On a aussi mentionné leur date d'enrôlement. Mais les marins ne sont pas classés dans l'ordre chronologique. Cela laisse supposer qu'ils sont classés selon le rang par ordre d'importance décroissant.

Le premier document donne la liste suivante de grades et fonctions : 7 *fabri*, 16 à 18 *beneficiarii*, 5 *uexillarii*, 2 *cornicines*, 3 *tubicines*, 6 *bucinatores*, 11 *suboptiones*, et enfin plus d'une quarantaine de *munifices*.

Le deuxième document donne le classement suivant : au moins un *optio*, un *tesserarius*, un

¹⁰⁵⁵M. Reddé, 1986, p. 539 ; le tableau est aussi repris dans un article postérieur : M. Reddé, 1995, p. 151-154.

¹⁰⁵⁶Un quatrième document pourrait être une des lettres de Claudius Terentianus dans laquelle il demande à son « père » de saluer ses camarades (*P. Mich.*, VIII, 468). Il suit une liste de soldats mais son maniement est très délicat car il est difficile de savoir si tous appartiennent au même type d'unité et si un ordre hiérarchique a été suivi. Nous en reparlerons plus loin dans la partie concernant les fonctions navales dans le cas des *gubernatores*.

¹⁰⁵⁷*AE*, 1961, 257 = *AE*, 1985, 401 = *EDR*, 079799, voir aussi G. Susini, 1968, p. 291-307.

¹⁰⁵⁸*CIL*, XI, 6107 = *ILS*, 509 = *EDR*, 106989 voir aussi R. A. Trevisiol, 1999, p. 186-187.

¹⁰⁵⁹*CPL*, 144 = *PSI*, XIII, 1308 = *RMR*, 59.

*signifer p(?)*¹⁰⁶⁰, un *armorum*.

Le papyrus égyptien comporte : un *gubernator*, un *faber*, un *ascita* et un *caligatus*. L'*ascita* doit faire référence à l'*ascia*, la hache. Il doit peut-être s'agir d'un manœuvre sous les ordres d'un *faber* qui doit être un ouvrier plus expérimenté ou ayant une plus grande ancienneté.

Tous ces grades et fonctions seront discutés un peu plus loin. Mais d'ores et déjà nous pouvons mettre en évidence certains points quant à la hiérarchie. Tout d'abord les *munifices* et le *caligatus* arrivent en dernier de leur liste respective, ce qui est dans l'ordre des choses. Ensuite certaines fonctions sont compartimentées. Nous voyons ainsi que les musiciens sont placés ensemble dans la liste de *Classis* de même que les ouvriers dans le papyrus égyptien. Il est pratiquement impossible de fusionner ces trois listes et de hiérarchiser toutes les fonctions et grades qui y apparaissent. Toutefois il est possible d'affirmer grâce à ce papyrus que si la liste de *Classis* comportait des *gubernatores* ceux-ci auraient été placés avant les *fabri*. Remarquons aussi la place des *suboptiones* qui arrivent juste avant les *munifices*, donc très bas dans la hiérarchie. Si la liste de *Classis* avait comporté des *optiones* ceux-ci auraient été placés au-dessus des *fabri*. Mais nous avouons ne pas savoir avec assurance s'ils auraient été au-dessus ou au-dessous des *gubernatores*. Nous pensons cependant mais sans preuve que les *gubernatores* sont de rang plus élevé que les *optiones*¹⁰⁶¹.

Nous reviendrons ultérieurement plus en détail sur les *beneficarii* mais remarquons tout de suite qu'il ne peut s'agir des bénéficiaires du préfet de la flotte. En effet, si c'était le cas, ils n'auraient sans doute pas été aussi bas dans la hiérarchie, au-dessous des *fabri*. Cependant la place hiérarchique des *beneficarii* peut dépendre du grade de la personne dont ils sont les bénéficiaires. Il est donc probable qu'il s'agisse de bénéficiaires de triérarques et non du préfet.

Au-delà de leurs lacunes, ces listes dévoilent toute la difficulté d'appréhender la hiérarchie de l'armée romaine en général et pas seulement celle des flottes. Comme nous le disions plus haut nous avons une double hiérarchie qui croise à la fois grades militaires, charges et fonctions techniques. La flotte rajoute un paramètre supplémentaire : les grades et fonctions propres aux activités navales. Nous venons d'ailleurs de toucher du doigt cette difficulté par le simple fait que nous hésitons à hiérarchiser le rang d'un *optio* par rapport à celui d'un *gubernator*. Cette difficulté se retrouve non seulement au niveau des sous-officiers mais aussi au niveau des officiers. Nous verrons ainsi plus loin la difficulté qu'il y a à considérer les places respectives du triérarque et du centurion l'un par rapport à l'autre. Si bien que, avouons-le dès maintenant,

¹⁰⁶⁰*p(rinceps?)* ou *p(rincipalis?)* ; il se peut aussi qu'il s'agisse du prénom abrégé de la personne suivante sur la liste mais aucun des noms encore visibles ne comportent de prénom.

¹⁰⁶¹Nous n'avons pas évoqué *Dig.*, L, 6, 7 donnant une liste d'*immunes* dans laquelle l'*optio* arrive avant l'architecte, le *gubernator* et le *naupagus*. En fait nous ne savons ni si cette liste respecte véritablement un ordre hiérarchique ni dans quelle mesure elle ne serait pas compartimentée en fonction des corps d'armée. De plus, il s'agirait peut-être d'une liste concernant la légion uniquement.

cette question reste encore énigmatique. Nous considérons qu'à partir d'une époque indéterminée, ceux-ci ont pu « fusionner » et désigner une seule et même personne : le commandant d'un navire.

Notre étude va suivre plus ou moins le plan de M. Reddé. Dans le cas des grades et fonctions des sous-officiers, nous regarderons ainsi en détail les charges techniques divisées en trois domaines : les ouvriers, les musiciens, la santé. Puis nous étudierons les charges tactiques qu'elles soient militaires ou navales. Enfin nous finirons par une étude des différents *officia* qui étaient présents dans les flottes ainsi que leurs personnels supposés.

Nous gardons pour des parties séparées l'étude des officiers que sont les navarques, les triérarques et les centurions. Nous analyserons d'ailleurs en même temps les triérarques et les centurions en raison du problème évoqué un peu plus haut concernant le recouvrement possible de leurs prérogatives. De plus, l'analyse des navarques, triérarques et centurions amène aussi à la question de l'organisation interne des flottes en escadres et centuries. Nous terminerons cette partie sur la hiérarchie des flottes par l'analyse de quelques cursus qui nous sont parvenus. Ces cursus datables des époques les plus tardives de notre période sont en fait mixtes c'est-à-dire qu'ils concernent des soldats qui sont passés d'unités terrestres à des unités navales et vice versa. Nous verrons d'ailleurs que ces soldats étaient hiérarchiquement haut placés.

Mais avant toute chose il est nécessaire de regarder comment les marins se définissaient eux-mêmes et quelles étaient les désignations militaires les concernant perceptibles dans les sources.

A) La désignation militaire des marins

Les marins sont des soldats. C'est ce qu'affirme Ulpien, repris dans le *Digeste* : « *in classibus omnes remiges et nautae milites sunt* »¹⁰⁶². Ulpien montre que dans les flottes sont présents des rameurs et des matelots comme tout un chacun peut s'en douter. Mais ces personnes sont bien des soldats à part entière et non des sortes d'auxiliaires techniques au service des combattants. Évidemment des doutes pouvaient subsister parmi la population ce qui a dû motiver la rédaction de ce passage par Ulpien. J. Wintjes interprète ce passage en considérant que les équipages des navires de guerre ne portaient pas les armes¹⁰⁶³. Nous ne comprenons pas cette remarque qui est formulée en peu de mots. Nous allons essayer d'interpréter le propos de J. Wintjes. Comme l'écrit celui-ci, le passage d'Ulpien est produit dans le contexte du droit qu'ont les militaires de faire un testament. Avant de parler des équipages, Ulpien évoquait le cas des navarques et des triérarques. Puis vient le tour des *remiges* et des *nautae*. Ce passage avait donc pour but d'affirmer que les marins sont bien de statut militaire et qu'en vertu du *ius militare* ils ont le droit de tester. J. Wintjes reconnaît que les marins sont soumis au droit militaire sinon il contredirait ce que le texte dit clairement. Mais il précise qu'il y a deux phrases distinguant deux catégories. La première traite du cas des navarques et des triérarques et la deuxième traite de celui des équipages (*remiges* et *nautae*). Cette distinction proviendrait du fait que les équipages ne porteraient pas les armes contrairement à leurs chefs. J. Wintjes semble ainsi affirmer que les équipages des navires seraient des civils relevant du *ius militare*. Il y a une contradiction. Quels que soient les méandres de ce raisonnement, il est incompréhensible qu'une personne faisant partie de l'armée et donc soumise au *ius militare* ne le serait que du point de vue juridique et non du point de vue pratique. Si une personne est soumise au droit militaire celle-ci est un soldat et non un civil. Si une personne est un soldat elle doit porter les armes et normalement savoir s'en servir. Il est fort probable que, déjà à cette époque, il devait exister un flou quant à la nature du statut des marins ou de certains d'entre eux comme ceux qui ont des fonctions purement navales. Le texte d'Ulpien avait sans doute pour but de résorber ce flou qui avait pu poser problème lors de procès. En fait la distinction entre le cas des officiers des flottes et les équipages ne provient pas d'une distinction statutaire mais de dignité. Nous avons déjà évoqué dans la partie I l'écho de cette séparation entre les officiers et les autres dans certains diplômes militaires du I^{er} siècle et notamment le premier connu de 52¹⁰⁶⁴. Cette constitution impériale s'adresse en effet aux

¹⁰⁶²*Dig.*, XXXVII, 13, 1.

¹⁰⁶³J. Wintjes, 2020, p. 13, n. 25.

¹⁰⁶⁴*CIL*, XVI, 1.

triérarques et aux rameurs de la flotte de Misène. Les navarques ne sont pas nommés peut-être parce que cette année-là, aucun n'était éligible. La constitution du 5 avril 71 en faveur de la flotte de Ravenne s'adresse bien aux navarques, triérarques et rameurs¹⁰⁶⁵. L'existence même de ces diplômes prouve que les rameurs étaient des soldats au moins depuis l'époque de Claude.

Ce diplôme et le texte d'Ulprien montrent que pour l'administration impériale, il n'y avait pas de doute quant à la nature militaire de l'ensemble des troupes engagées dans les flottes que celle-ci soient spécialisées dans le combat ou dans les manœuvres nautiques. Une inscription de Lambèse célébrant les travaux d'adduction d'eau dans la cité de Saldæ mentionne que des marins y ont participé. Ces travaux ont ainsi été réalisés sous le règne d'Antonin par des « *classicos milites* ». C'est-à-dire des soldats membres de la flotte¹⁰⁶⁶. Même si le texte d'Ulprien utilise aussi le terme de *nauta*, de fait les marins ne se disent pratiquement jamais eux-mêmes *nautae*. Une seule inscription comporte ce terme. Elle provient de Brundisium et mentionne un L. Boionius Zeno, un vétérân dont nous avons déjà parlé dans la partie I. Il se dit *nauta* de la trière Phryx¹⁰⁶⁷. Le formulaire de l'inscription et l'absence du nom de la flotte laissent entendre une date haute de la période julio-claudienne. Mis à part cette exception ancienne, les marins ne se désignent pas par l'équivalent de notre « matelot » mais utilisent des termes propres à l'armée de terre comme *miles*, *manipularis* ou *gregalis*. Nous avons aussi la mention d'un *caligatus* dans un papyrus égyptien¹⁰⁶⁸.

Dans la littérature on utilise plus volontiers les termes de *classarius* ou de *classicus*. Par exemple, Tacite nous apprend que les deux personnes chargées de mettre un terme aux jours d'Agrippine sont un triérarque et un *centurio classarius*¹⁰⁶⁹. Nous n'avons pas trouvé le terme *classarius* dans les inscriptions lapidaires. Nous avons seulement quelques inscriptions funéraires, six en tout, dans lesquelles le terme *classicus* est utilisé¹⁰⁷⁰. Nous ne comptons pas le centurion de la légion XXXXI qui était aussi *centurio classicus*. En effet, pour D. B. Saddington, il devait appartenir à une légion d'Octavien à l'époque du deuxième triumvirat¹⁰⁷¹. Deux inscriptions fragmentaires sur les six retenues sont douteuses et pourraient

¹⁰⁶⁵AE, 2007, 1232 = AE, 2004, 1282 ; RMD, IV, 205 = AE, 2002, 1771 ; AE, 2014, 1617.

¹⁰⁶⁶CIL, VIII, 2728, 18122 = ILS, 5795 = AE, 1941, 117 = AE, 1999, 1802 (lignes 49-50) ; M. Reddé, 1986, p. 453.

¹⁰⁶⁷AE, 1900, 185 = ILS, 9218 = EDR, 071764.

¹⁰⁶⁸CPL, 144 = PSI, XIII, 1308 = RMR, 59.

¹⁰⁶⁹Tacite, *An.*, XIV, 8 ; on pourrait aussi citer les marins disposés sur les navires utilisés lors des joutes navales organisées sous Claude au lac Fucin (*An.*, XII, 56) sont appelés aussi *classarii*. Tacite peut employer *classicus*, par exemple dans *Hist.*, I, 6, 2 ; XXXI, 2 ; XXXVI, 2 ; II, 6, 7, 2. Tacite emploie aussi l'expression *nauticus miles* dans *Agricola*, 25. Suétone emploie le terme *classarius* quand il évoque le transfert d'armées de Rome à Ostie lors de la guerre civile : *Othon*, VIII ; il emploie aussi les termes *remiges* et *classarii* dans *Galba*, 12 ; Plutarque utilise *remiges* dans *Galba*, 15.

¹⁰⁷⁰L. Wickert, 1949-1950, p. 100-125, p. 122, n. 3 mentionne un *classicianus* qui pourrait être un ancien marin mais nous pensons qu'il est plus vraisemblable qu'il s'agisse d'un des cognomina du personnage, Caius Iulius Alpinus Classicianus : CIL, VII, 30 = RIB, I, 12 = AE, 2002, 880.

¹⁰⁷¹CIL, XI, 4654 = ILS, 2231 = EDR, 179161 : *C(aius) Edusius Sex(ti) f(ilius) Clu(stumina), | natus Meuaniae, | centurio legion(is) XXXXI | Augusti Caesaris | et centurio classicus, | ex testamento*. Le personnage est d'ailleurs certainement décédé sous le règne d'Auguste ; D. B. Saddington, 2009, p. 123-132, p. 124. M. Reddé, 1986,

en fait désigner le cognomen *Classicus* d'un marin lequel pourrait en fait être un civil. La première de ces inscriptions douteuses provient de Baiae près de Misène et concerne un marin du bâtiment Tigris dont on ne connaît pas la nature, peut-être une trière¹⁰⁷². Ce personnage est certainement le dédicant car les fragments de son nom sont au nominatif et sont situés à la fin de l'inscription : (...) [---]nius *Classic(us)* / [--- (triere)?] *Tig(ride) b(ene) m(erenti)*. *Classicus* suit ce qui semble être la fin du gentilice du dédicant finissant en *-nius*. Il est donc possible qu'il ne faille pas écrire *classicus*, la qualité du dédicant, mais *Classicus*, son cognomen. La deuxième inscription douteuse provient de Brundisium¹⁰⁷³. Il est en effet possible que le personnage qui y est mentionné ne soit pas un marin mais un civil. Elle concerne un Aemilius lequel était soit un *classicus* soit avait pour cognomen *Classicus*. La brièveté de l'inscription et le formulaire nous font penser à une inscription datant du règne d'Auguste ou de la première moitié du I^{er} siècle après J.-C. Cependant l'inscription est fragmentaire et il manque tout le début du texte. Surtout le formulaire ne correspond pas vraiment à celui habituel dans les flottes de Ravenne ou de Misène. Nous préférons ainsi considérer que ce personnage s'appelait bien Aemilius *Classicus* et n'appartenait pas à une quelconque flotte de guerre.

Il nous reste donc quatre inscriptions. Trois de ces inscriptions où *classicus* désigne bien un membre d'une flotte de guerre semblent remonter à une époque haute. Nous avons tout d'abord une inscription provenant de Capoue mentionnant le *classicus* Caius Sertorius Labeo, fils de Caius¹⁰⁷⁴. Le formulaire laisse entendre que l'inscription remonte avant même la création de la flotte de Misène et pourrait être datable de la deuxième moitié du I^{er} siècle avant J.-C. Deux autres inscriptions proviennent d'Aquilée. Nous avons tout d'abord le fameux L. Trebius affirmant que son séjour dans la flotte au service d'Auguste, peut-être le premier empereur lui-même, l'a sorti de la misère¹⁰⁷⁵. Il se dit *classicus miles*. Il ne précise pas le nom de sa flotte qui devait être celle de Ravenne étant donné le lieu de trouvaille de l'inscription. La deuxième inscription d'Aquilée est très laconique et devait aussi concerner un marin de Ravenne¹⁰⁷⁶. Il s'agit de M. Maeuius Telephus, un *centurio classicus*. Ces deux dernières inscriptions doivent vraisemblablement dater de la première moitié du I^{er} siècle après J.-C. Nous avons enfin un *centurio classicus* nommé Magius Maximus présent sur une inscription de Césarée en Maurétanie césarienne. M. Reddé ne pense pas qu'elle soit antérieure à la fin du II^e siècle étant donné l'absence du prénom¹⁰⁷⁷. Mis à part cette dernière inscription, il semble que les marins

p. 546, n. 400 trouvait curieux ce numéro de légion. Il évoque la possibilité d'une inscription fausse.

¹⁰⁷²*CIL*, X, 3393 = *EDR*, 162191.

¹⁰⁷³*EDR*, 017353 : [--- *Ae*]milius / *Classicus*, / *u(ixit) a(nnis) XL. H(ic) s(itus)*.

¹⁰⁷⁴*CIL*, X, 3894 = *EDR*, 005727 : *C(ai) Sertori / C(ai) f(ili) Labeon(is), / class(ici), ossa hic / sita sunt*.

¹⁰⁷⁵*CIL*, V, 938 = *AE*, 1972, 194 = *ILS*, 905 = *EDR*, 075311. D. B. Saddington, 2019, p. 123-132, p. 126, n. 17 considère qu'il est sûrement d'époque augustéenne en raison de l'absence du cognomen.

¹⁰⁷⁶*AE*, 1972, 199 = *EDR*, 075316.

¹⁰⁷⁷*CIL*, VIII, 21042 = *CIL*, VIII, 9386 = *CIL*, VIII, 9562 ; M. Reddé, 1986, p. 563.

emploient le terme *classicus* pour se désigner plutôt au début du Haut-Empire. Quoi qu'il en soit ce terme est très rare dans les usages des marins.

En revanche, les sources officielles peuvent parfois attribuer des dénominations propres à la qualité des marins comme *remiges* ou *classici*. Ces derniers termes sont essentiellement présents dans les documents officiels que sont les diplômes militaires¹⁰⁷⁸. Certains des premiers diplômes émis et cela jusqu'aux années soixante-dix du I^{er} siècle après J.-C. s'adressent aux triérarques et aux rameurs. C'est le cas du premier diplôme destiné à un marin de la flotte de Misène que nous remobilisons une nouvelle fois ici. C'est aussi le cas du premier diplôme à destination de la flotte d'Égypte¹⁰⁷⁹. Dans ce dernier document, le nom du bénéficiaire est perdu. Le fait que le diplôme de 52 s'adresse aux triérarques et aux rameurs de la flotte de Misène met en exergue l'altérité des marins vis-à-vis des auxiliaires des forces terrestres. Mais très rapidement nous comprenons qu'il ne peut s'agir que de soldats. En effet, le diplôme s'adresse aux triérarques et aux rameurs *qui militauerunt*. D'ailleurs un seul diplôme issu d'une constitution concernant uniquement l'équipage d'une quadrière utilise le verbe *nauigare* mais plus loin nous revoyons resurgir, même s'il n'est pas assuré car il est dans une lacune, le verbe *militare*¹⁰⁸⁰. De plus, pour revenir au premier diplôme de 52, nous voyons que le bénéficiaire est un ancien *gregalis*, terme que l'on retrouve très souvent pour désigner un soldat du rang. Plus tard, trois copies d'une constitution du 5 avril 71 pour la flotte de Ravenne s'adressent aux navarques, triérarques et rameurs. Les deux bénéficiaires dont les noms et grades sont parvenus jusqu'à nous sont le *tesserarius* Tarsa, sans doute un Besse, et le centurion Velagenus, un Éravisque. Ces deux grades sont régulièrement présents dans les unités terrestres¹⁰⁸¹. En revanche, dans la flotte d'Égypte nous avons l'unique marin de toutes nos sources épigraphiques clairement désigné par le terme *remex*, Marcus Papirius fils de Marcus¹⁰⁸². Plus tard un autre diplôme, toujours à destination de la flotte d'Égypte, s'adresse aux *classici*¹⁰⁸³. Dans ce cas le bénéficiaire, Caius Gemellus, ne porte pas de grade mais on peut supposer qu'il s'agissait vraisemblablement d'un soldat du rang, sinon on aurait pris la peine de l'indiquer. Le terme *classicus* apparaît dans les diplômes mixtes destinés aux troupes de provinces qui comportent aussi une flotte. Ces diplômes sont destinés aux *equitibus* et *peditibus* des troupes auxiliaires de la province mais aussi aux *classicis*. Même quand le diplôme ne s'adresse pas à

¹⁰⁷⁸Le terme rameur apparaît aussi dans un texte officiel du préfet d'Égypte en 63 qui désigne les vétérans provenant de la flotte par « οἱ ἐκ τοῦ ἐρετικοῦ » : *P. Fouad*, I, 21 = *FIRA*, III, 171 (a), l. 13.

¹⁰⁷⁹*CIL*, XVI, 1 de 52 et *AE*, 2006, 1861 de 73.

¹⁰⁸⁰*CIL*, XVI, 60 = *EDR*, 073012 de 114 : « iis, qui nauiga[uerunt in qua]driere Ope et [militauerunt in] classe praetor[ia ---] sub Q. Marcio Tu[rbone] ».

¹⁰⁸¹*AE*, 2007, 1232 = *AE*, 2004, 1282 (Tarsa) ; *RMD*, IV, 205 = *AE*, 2002, 1771 (Velagenus) ; *AE*, 2014, 1617 (anonyme).

¹⁰⁸²*CIL*, XVI, 24 de 79.

¹⁰⁸³*CIL*, XVI, 32 de 86.

un marin, nous voyons que les *classici* sont compris dans le formulaire de destination de la constitution¹⁰⁸⁴.

En ce qui concerne les premiers diplômes destinés à des rameurs et finalement attribués à des *gregales* ou des centurions, on pourrait croire à une incohérence des services administratifs qui ont rédigé les constitutions. En fait il n'y a pas d'incohérence si l'on considère que les triérarques et les rameurs sont des soldats. Les *gregales* ne sont pas une catégorie à part dans la flotte. Tous les *gregales* ne sont pas des rameurs mais tous les rameurs sont des *gregales*. Nous pensons en effet que la distinction moderne entre les matelots et les troupes d'infanterie de marine n'est pas valide. Dans l'armée française d'aujourd'hui, les matelots sont des soldats appartenant à la Marine Nationale tandis que les troupes d'infanterie de marine appartiennent à l'armée de terre. Cette distinction n'existait pas dans les armées romaines. Un soldat appartenant à une flotte de guerre était un « matelot » et un « marsouin » à la fois. Les marins étaient ainsi polyvalents. Au-delà du fait de devoir ramer, certains avaient des qualifications navales, parfois très techniques comme les pilotes. Certains étaient aussi spécialisés dans le combat. Il est vrai que Tacite lors dans son récit de la révolte des Bataves dans la flotte de Germanie distingue les matelots (*nautae*) des combattants (*propugnatores*)¹⁰⁸⁵. Mais en fait même si certains marins étaient spécialisés dans le combat et n'avaient pas pour mission de ramer, tous, y compris les rameurs, pouvaient être appelés à combattre tant sur mer que sur terre. Ainsi même les marins ayant des fonctions navales pouvaient aussi se dire *militēs*. Il est vrai toutefois que nous n'avons qu'un seul cas vérifié où un marin mêle dans une même inscription les deux catégories, navale et militaire. Il s'agit d'un *miles gybernator* de la flotte de Misène¹⁰⁸⁶.

Le terme *miles* est celui qui a été le plus utilisé par les marins de la flotte dans les inscriptions. Cependant nous retrouvons souvent le terme *manipularis* mais dans une moindre mesure que *miles*. À première vue, il n'est pas évident que ces deux termes soient interchangeables. L'examen des sources épigraphiques semblent montrer qu'il existe une règle d'emploi de ces deux mots que nous énonçons ci-dessous.

Miles s'emploie la plupart du temps pour dire que l'on est membre de la flotte : *miles classis praetoriae Misenensis* par exemple. *Manipularis* s'emploie juste avant le nom du navire dans lequel on est affecté. Un exemple parmi beaucoup : Caius Cogitatus Valens est *manipularis quadriera Dacicus*¹⁰⁸⁷.

¹⁰⁸⁴Le premier diplôme mixte assuré date de 88 et il est destiné aux unités de la province de Thrace (AE, 2014, 1654). Les diplômes mixtes sont de plus en plus fréquents au II^e siècle.

¹⁰⁸⁵Tacite, *Hist.*, IV, 16.

¹⁰⁸⁶CIL, X, 3436 = ILS, 2854 = EDR, 162253.

¹⁰⁸⁷CIL, X, 3569 = EDR, 161498.

Cette règle souffre de nombreuses exceptions. Le mot « règle » est d'ailleurs sans doute trop fort. Il vaudrait mieux parler d'habitudes épigraphiques. Ces habitudes pourraient d'ailleurs traduire des habitudes administratives propres aux différentes flottes.

Y. Le Bohec a fait une étude de l'emploi de *miles* dans la flotte de Misène¹⁰⁸⁸. Il distingue plusieurs cas différents : *miles* + nom de la flotte, *miles* + nom du navire, *miles* + nom de la flotte et nom du navire, *miles* + nom de la flotte et nom de la centurie, *miles* seul. Nous voyons ainsi les quelques exceptions à la « règle » qui voudrait que *miles* ne s'emploie pas devant le nom d'un navire. Mais le savant s'est trompé pour certaines inscriptions où l'abréviation MIL précédant le nom du navire ne peut être restituée par *mil(es)* mais par *mil(itauit)*¹⁰⁸⁹.

Cette règle semble aussi respectée dans un papyrus datant de 166¹⁰⁹⁰. Nous y voyons plusieurs marins de la flotte de Misène stationnée à Séleucie de Piérie interagissant dans le cadre d'un contrat de vente d'un esclave. L'esclave a été vendu à Q. Iulius Priscus, « *milite classis eiusdem et triere eadem* » : *miles* de la même flotte et de la même trière (la trière Tigris en l'occurrence) que le vendeur. Un des garants est d'ailleurs un *manipularis* de la trière *Virtus* : « *C(aius) Iulius Antiochus, manipularius (triere) Virtute* ».

Il faut aussi préciser que les sources épigraphiques de Ravenne ne mentionnent aucun *manipularis*. Cela ne devait pas faire partie des coutumes épigraphiques locales. En effet, nous ne connaissons de *manipulares* ravennates que sur deux inscriptions situées en dehors de l'aire géographique de Ravenne et de ses environs. L'une provient de Misène et l'autre provient de Dertosa en Espagne Citérieure¹⁰⁹¹. Celle de Misène est d'ailleurs une exception à la « règle ». En effet, le marin de la flotte de Ravenne, Antonius Rufus se dit *manipularis classis praetoriae Rauennatis*. Normalement il aurait dû utiliser *miles* juste avant le nom de la flotte. Dans la deuxième inscription, le dédicant se dit *commanipularis* du défunt. Ce dernier est par ailleurs « correctement » désigné comme un *miles classis praetoriae Rauennatis*.

D. Kienast a cru qu'il existait une différence entre un *miles* et un *manipularis* contredisant C. G. Starr qui pensait que ces deux termes étaient synonymes¹⁰⁹². Pour D. Kienast, les *manipulares* correspondraient aux « soldats de pont », c'est-à-dire aux spécialistes du combat tandis que les *milites* désigneraient habituellement les rameurs. Il utilise dans son raisonnement

¹⁰⁸⁸Y. Le Bohec, 1996, p. 313-320, p. 317-319.

¹⁰⁸⁹Il s'agit de *CIL*, X, 3531 = *Likelsey*, 50 = *EDR*, 129823 ; *CIL*, X, 3623 = *EDR*, 101525 ; *CIL*, X, 7288 = *EDR*, 138303. Il y a aussi d'autres confusions : *CIL*, X, 3625 = *EDR*, 158089 est un *manipularis* ; *CIL*, X, 3536 (p. 1339) = *EDR*, 127114 est trop fragmentaire pour qu'on puisse y lire *miles* ; *CIL*, X, 3664 = *AE*, 1988, 319 = *Likelsey*, 48 = *EDR*, 080852 ne comporte ni *miles* ni *manipularis* devant le nom du navire des deux dédicants. Les vraies exceptions à la règle, où l'on a *miles* + nom du navire, relevées par Y. Le Bohec sont : *CIL*, X, 3379 = *ILS*, 2837 = *EDR*, 157891 ; *CIL*, X, 3408 = *EDR*, 125926 ; *CIL*, X, 3523 = *EDR*, 127044 ; *CIL*, X, 3555 = *EDR*, 161450 ; *CIL*, X, 3611 = *EDR*, 157577.

¹⁰⁹⁰*AE*, 1896, 21 = *P. Lond.*, 229.

¹⁰⁹¹*CIL*, X, 3524 = *EDR*, 163026 et *CIL*, II, 4063 = *CIL*, II, 14, 798.

¹⁰⁹²C. G. Starr, 1960, p. 59.

le contrat de vente que nous avons cité plus haut¹⁰⁹³. Il considère que l'on prend le soin d'y séparer les *militēs* des *manipulares*. Mais nous pensons que ce soin n'est que stylistique et ne correspond pas à une différence de statut ou de fonction. En effet, trois inscriptions montrent qu'une même personne peut être à la fois *miles* et *manipularis*¹⁰⁹⁴. Nous avons tout d'abord Gaius Caluisius Secundus, *miles* de la flotte de prétorienne de Misène et aussi *manipularis* de la trière Ceres. Puis Caius Tamudius Cassianus qui est *miles* de la même flotte de Misène et *manipularis* de la trière Prouidentia. Enfin la troisième inscription a déjà été évoquée. Il s'agit de celle de Dertosa où nous avons un *miles* de la flotte de Ravenne, L. Numisius Liberalis, décédé après 13 années de service à bord de la trière Mars. Son héritier M. Didius Polio se dit aussi *commanipularis* du défunt. Donc le défunt Liberalis était à la fois *miles* et *manipularis*.

Ainsi nous préférons rejoindre C. G. Starr et considérer que les termes *miles* et *manipularis* sont bien synonymes. Le fait que l'on se dise *miles* de telle flotte ou *manipularis* de tel navire ne traduisent que des habitudes épigraphiques de telle ou telle flotte ou plus vraisemblablement encore de telle ou telle région. Nous supposons tout de même que les formulaires des inscriptions devaient être les reflets plus ou moins déformés de formules utilisées par les administrations militaires. Mais nous pensons aussi qu'il n'y avait pas uniformité des formules et du vocabulaire employé selon la nature du document ou de l'administration militaire le produisant. Ainsi, pour l'instant, les diplômes militaires ne mentionnent aucun *miles* ou *manipularis* mais des *gregales* en grand nombre : 49 en tout sur 148 diplômes. Les marins sont donc bien des soldats, *militēs*, quelles que soient leurs fonctions et spécialité. Deux documents donnent d'ailleurs la traduction grecque de *miles* : *stratiotes*. Un ostrakon du *Mons Claudianus* en Égypte et publié par H. Cuvigny nous montre un contrat relatif à un prêt dont le créancier est Hareôtès, un στρατιώτης de la flotte d'Alexandrie¹⁰⁹⁵. Le texte en grec reprend exactement la terminologie et l'ordre des textes militaires : *miles classis* + nom de la flotte. Y. Le Bohec a aussi proposé une nouvelle lecture d'une inscription grecque de Misène¹⁰⁹⁶. Nous la reproduisons ci-dessous.

[Δις] Μανιβους | [Κλαυ]δίου Δημη|[τρίου, στ]ρατ(ιώτου) στόλου | [πραιτω]ρίου Μισην|[ένσι]ς
ΣΙΜ[---] | [-----].

Les premiers éditeurs de cette inscription¹⁰⁹⁷ avaient initialement restitué à la ligne 3 [στ]ράτ[ορ], c'est-à-dire un écuyer qui aurait pu d'ailleurs être au service d'un officier

¹⁰⁹³D. Kienast, 1966, p. 23, n. 61.

¹⁰⁹⁴*CIL*, X, 3554 = *Likelsey*, 31 = *EDR*, 116223 ; *CIL*, X, 3636 = *EDR*, 161506 ; *CIL*, II, 4063 = *CIL*, II, 14, 798.

¹⁰⁹⁵*O. Claud.*, III, 541.

¹⁰⁹⁶*AE*, 1996, 426 = *SEG*, XLVIII, 1274 = *AE*, 1929, 149 = *EDR*, 102286.

¹⁰⁹⁷*NSA*, 1928, p. 198 et A. Merlin dans *AE*, 1928, 149

supérieur, voire du préfet lui-même. Mais Y. Le Bohec a repris le dossier de cette inscription¹⁰⁹⁸ et propose plus justement d’y voir la simple traduction grecque de *miles*.

Dans quelques cas, le terme *miles* est surajouté à la fonction d’un sous-officier. Nous avons ainsi un *miles librarius duplicarius*, un *miles nauflax*, un *miles scenicus principalis*, un *miles secutor trierarchi*, un *miles medicus duplicarius* et aussi un *miles gybernator*¹⁰⁹⁹. Nous reviendrons plus loin sur la signification de tous ces grades et fonctions. Mais cela est bien la preuve, s’il en fallait encore, que l’on restait un soldat, et donc susceptible de combattre, quelle que soit sa fonction et son rang. Remarquons aussi que le terme *miles* est placé dans toutes ces inscriptions de façon « réglementaire » juste avant la mention du nom de la flotte. La fonction vient ensuite juste avant le nom du bâtiment quand celui-ci est indiqué. Il y a juste une exception pour l’inscription concernant le pilote où le nom de la flotte n’a pas été indiqué. Nous avons ainsi la formule : *Sex(tus) Sallustius Faustus, miles gyber(nator) (quadriere) Fide*. Dans ce cas, il est très probable que le lapicide n’ait tout simplement pas indiqué le nom de la *classis praetoriae Misenensis* qui aurait normalement dû s’intercaler entre *miles* et *gybernator*.

Mentionnons aussi l’occurrence du terme *contubernalis* dans une inscription de Périnthe en Thrace¹¹⁰⁰. Nous la reproduisons ci-dessous.

D(is) M(anibus) s(acrum). // T(ito) F(lauio) Sabestiano, mil(iti) | cl(assis) pr(aetoriae) Mis(enensis) p(iae) u(indicis) Philip(pianae), | (centuria) (triere) Vic(toria), M(arcus) Aur(elius) Salu(ianus) fra(tri) et con(tubernali).

Les épithètes de la flotte de Misène montrent que l’inscription été réalisée durant le règne de Philippe l’Arabe entre 244 et 249. T. F(lauius) Sabestianus a une dénomination militaire classique : *miles classis praetoriae Misenensis*. Il faisait partie de la centurie formée par la trière Victoria. Il n’était pas centurion de cette trière. Il est honoré une dernière fois par M. Aurelius Saluianus qui se dit être son frère. Nous retrouverons cette inscription dans la partie IV lorsque nous traiterons la question des différents types de frères : les « frères d’armes » et les frères biologiques. Dans ce cas, il est probable que les deux personnages soient bien des frères biologiques malgré le fait qu’ils portent des gentilices différents. Ici le terme *contubernalis* comporte une dimension affective et ne relève pas d’une formulation militaire officielle¹¹⁰¹.

¹⁰⁹⁸Y. Le Bohec, 1996, p. 314-320.

¹⁰⁹⁹*CIL*, X, 3438 = *ILS*, 2891 = *EDR*, 157925 ; *CIL*, X, 3453 = *EDR*, 157915 ; *CIL*, X, 3487 = *ILS*, 2873 = *EDR*, 162524 ; *CIL*, X, 3494 = *ILS*, 2895 = *EDR*, 144493 ; *CIL*, VI, 3910 = *CIL*, VI, 7653 = *CIL*, VI, 32767 ; *CIL*, X, 3436 = *ILS*, 2854 = *EDR*, 162253 respectivement.

¹¹⁰⁰*CIL*, III, 7327 = *EE*, V, 208 = *Perinthos*, 82. Une autre inscription de Césarée mentionne un *contubernalis* mais nous ne connaissons que le dédicant et non le défunt en raison de l’état fragmentaire de la pierre : *AE*, 1976,744.

¹¹⁰¹J. E. Lendon, 2006, p. 270-276.

Les termes employés par les marins dans les inscriptions sont ainsi différents de ceux utilisés par les rédacteurs des diplômes militaires. Cependant la répétition pratiquement systématique et les formules standardisées des inscriptions laissent entendre que souvent les marins reproduisaient des formules de l'administration militaire. Il est possible qu'il y ait eu une séparation entre l'administration chargée de rédiger les textes des constitutions impériales et de délivrer les diplômes et les administrations locales des bases navales. Ces administrations pourraient avoir des habitudes différentes dans la rédaction des textes et du vocabulaire employé. Après ces premières considérations sur le vocabulaire employé par les marins pour se désigner, nous allons étudier plus en détail la hiérarchie des flottes.

B) Hiérarchie des sous-officiers

Comme nous l'avons indiqué dans l'introduction générale de cette partie nous allons reprendre les catégories que M. Reddé a défini : les charges techniques, les charges tactiques (qu'elles soient militaires au sens large ou proprement navales) puis les *officia*. Dans cette dernière partie, nous verrons qu'il est très probable que des *officia* aient été présents à plusieurs niveaux : celui du préfet, celui du triérarque et peut-être aussi au niveau du navarque. Cette analyse est surtout valable au plus tôt à partir de l'époque flavienne. Il s'agit de la période à partir de laquelle nous avons un début d'augmentation du nombre des inscriptions lesquelles sont en fait les plus nombreuses au II^e siècle et durant le premier tiers du III^e siècle. Nous indiquerons les cas de grades ou de fonctions qui nous semblent mieux ressortir des premiers temps de la période impériale, c'est-à-dire le règne d'Auguste et les premiers empereurs julio-claudiens. La structure hiérarchique des flottes n'est donc pas née toute armée du crâne d'Auguste. Tout au long du I^{er} siècle au moins, les flottes ont acclimaté les cadres et fonctionnement des unités terrestres facilitant la mise en place de passerelles entre ces différents corps de l'armée et cela sous l'impulsion de certains empereurs comme Claude, les Flaviens, Antonin le Pieux ou Marc Aurèle.

I Les charges techniques

1) Les *fabri*

Une des charges techniques est primordiale pour les flottes car sans elle celles-ci n'existeraient pas. Nous voulons parler des ouvriers chargés de la construction des vaisseaux et de leur entretien. Certains devaient œuvrer à terre dans les chantiers navals et d'autres devaient être présents à bord des navires. Nous supposons que chaque navire devait avoir des ouvriers au moins capables d'effectuer les réparations plus ou moins de fortune quand le navire était en mission lors de ses escales. D'ailleurs beaucoup d'inscriptions funéraires montrent qu'ils sont affectés à un navire¹¹⁰². L'importance de la fonction des *fabri* fait que ceux-ci sont placés à un

¹¹⁰²C'est le cas dans au moins huit inscriptions : *AE*, 1988, 312 = *EDR*, 080845 ; *CIL*, X, 3420 = *EDR*, 121947 ; *CIL*, X, 3421 = *ILS*, 2831 = *EDR*, 161430 ; *CIL*, X, 3423 = *ILS*, 2870 = *EDR*, 161431 ; *CIL*, X, 3425 = *EDR*, 162230 ; *CIL*, X, 3426 = *LIKelsey*, 30 = *EDR*, 113820 ; *CIL*, X, 3427 = *ILS*, 2869 = *EDR*, 161432 ; *CIL*, XI, 6737 ; *Felix Ravenna*, 1971, p. 86-88, n°14 ; *Felix Ravenna*, 1971, p. 88-89, n°15.

rang appréciable dans la hiérarchie des flottes. Comme nous l'avons déjà évoqué plus haut dans l'introduction de cette partie III, les listes de marins les classent non seulement au-dessus des simples soldats astreints aux corvées mais aussi au-dessus des bénéficiaires et des *suboptiones*. Cependant à l'intérieur de la catégorie des ouvriers il y avait une hiérarchie dépendant de la solde perçue et de la fonction précise. Ainsi nous connaissons quinze *fabri* sans précision de niveau de solde, donc vraisemblablement avaient-ils une solde simple. Nous connaissons ensuite un *faber principalis*¹¹⁰³ et sept *fabri duplicarii*¹¹⁰⁴. Les ouvriers rentraient aussi dans des catégories différentes selon leurs fonctions. Le papyrus égyptien dont nous avons précédemment parlé montre que le *faber* est au-dessus de l'*ascita* qui est sans doute le spécialiste de la coupe du bois¹¹⁰⁵. Les sources nous montrent aussi l'existence de *dolabrarii* dans la flotte de Germanie ayant élevé une stèle en hommage à Minerve¹¹⁰⁶. Selon C. G. Starr, ils devaient travailler dans les carrières de Brohl où a été retrouvé ce document. Nous connaissons aussi un *dolator* de la liburne Satura dont l'inscription funéraire fut retrouvée à Classis. Il appartenait certainement à la flotte de Ravenne¹¹⁰⁷. Cette inscription devait d'ailleurs dater d'avant l'époque flavienne étant donné que le personnage Velagenus n'a pas les *tria nomina* et indique une filiation pérégrine. Le rédacteur de la fiche de l'*Année épigraphique* évoque aussi la possibilité d'avoir le manieur de la voile de beaupré dont le mât est situé à l'avant du navire. Nous écartons cette possibilité car l'inscription indique bien *dolator*, le manieur d'une hache, et non pas *dolo*. Nous avons aussi un *duplicarius caementarius* qui est spécialisé dans la maçonnerie¹¹⁰⁸. Son inscription ne comporte pas de nom de bâtiment aussi peut-être était-il affecté à terre sans qu'on puisse en être certain car le nom du navire n'est pas systématiquement indiqué. Le *nauepegus aupiciarius* est spécialisé dans le calfatage des navires¹¹⁰⁹. *Aupiciarius* dériverait en effet de *pix*, la poix. D'ailleurs un papyrus égyptien montre des dépenses de fournitures de liburnes indiquant entre autres de la poix¹¹¹⁰. Les *nauegi* faisaient en outre partie des *immunes*¹¹¹¹. Il est compliqué de comprendre ce qu'était l'*ergodota* que l'on trouve dans une unique inscription concernant un vétéran de la flotte de Misène¹¹¹². M. Reddé voit en lui un contre-maître¹¹¹³. Les sources gardent aussi la mémoire d'au moins un

¹¹⁰³CIL, X, 3427 = ILS, 2869 = EDR, 161432.

¹¹⁰⁴AE, 1988, 312 = EDR, 080845 ; CIL, X, 3422 = EDR, 138584 ; CIL, X, 3423 = ILS, 2870 = EDR, 161431 ; CIL, X, 3424 = EDR, 161655 ; CIL, X, 3425 = EDR, 162230 ; CIL, X, 3426 = LILKelsey, 30 = EDR, 113820 ; CIL, XI, 56.

¹¹⁰⁵CPL, 144 = PSI, XIII, 1308 = RMR, 59.

¹¹⁰⁶CIL, XIII, 7723.

¹¹⁰⁷AE, 1967, 114 = EDR, 074718.

¹¹⁰⁸CIL, X, 3414 = ILS, 2871 = EDR, 146553.

¹¹⁰⁹AE, 1974, 621 = AE, 1972, 582 = IK, 13, 668.

¹¹¹⁰P. Ryl., 223 = CPL, 312 = RMR, 82, on peut hésiter entre une liste d'achat ou de dépense mais le rédacteur de la fiche RMR, 82 opte pour la deuxième solution étant donné les petites quantités mentionnées.

¹¹¹¹Dig., L, 6, 7.

¹¹¹²LILKelsey, 64 = ILS, 9219 = AE, 1899, 35 = EDR, 071691.

¹¹¹³M. Reddé, 1986, p. 537.

architecte, Caius Vettius Gratus¹¹¹⁴. Les architectes devaient avoir un rang supérieur dans les flottes. L'inscription montre qu'il s'agit d'un citoyen romain de naissance, il est fils de Caius. De plus, nous connaissons sa tribu, la Claudia, qui est celle de Misène. Le document est en fait une plaque de tombeau familial nommant aussi son épouse Meuia Quinta et sa mère Sallustia Secunda. Toutes ces personnes n'étaient pas encore décédées au moment de la conception du monument funéraire étant donné que les âges de décès ne sont pas mentionnés. L'architecte n'indique pas de nom de navire. Peut-être n'était-il pas affecté à un bâtiment en particulier et servait-il à terre travaillant à la conception des navires. Même si nous n'avons aucune indication de niveau de solde nous sommes tenté d'en faire au moins un *principalis* et nous le plaçons au-dessus des *fabri*. Il devait être le chef de ceux travaillant à terre dans les chantiers navals.

2) Les médecins

Les flottes avaient un service de santé qui était comme aujourd'hui intégré à l'armée¹¹¹⁵. Nous connaissons une douzaine de médecins de la flotte à travers les sources. Sept appartiennent à la flotte de Misène¹¹¹⁶, deux à la flotte de Ravenne¹¹¹⁷, un à la flotte de Mésie¹¹¹⁸, un à la flotte de Bretagne¹¹¹⁹. L'unité du douzième¹¹²⁰ n'est pas indiquée mais nous allons voir qu'il ne peut s'agir que d'un médecin d'une flotte. Les médecins des flottes sont pratiquement tous des *duplicarii*. Ce statut ne se retrouve pour l'instant que parmi les médecins des flottes et il devait être généralisé quelle que soit la nature de la flotte : italienne ou provinciale. En effet, le médecin de la flotte de Mésie apparaissant sur une inscription votive provenant de Tyras au nord de la mer Noire est lui aussi un *duplicarius*. Parlons tout de suite de deux inscriptions qui pourraient être litigieuses. Nous avons d'abord une inscription funéraire provenant de Chieti dans le Samnium et célébrant un Lucius Neuius Nicator qui est simplement dit *medicus duplicarius*. Donc rien n'indique spécialement l'appartenance de cette

¹¹¹⁴CIL, X, 3392, 3620 = ILS, 2872 = EDR, 160781. Un deuxième architecte est peut-être présent dans CIL, X, 3393 = EDR, 162191 mais nous n'avons que le fragment *arch[---]* qui pourrait être restitué en *arch(ygubernes)*.

¹¹¹⁵Dans ce qui suit nous nous inspirons des travaux de R. W. Davies, 1969, p. 83-99, V. Nutton, 1970, p. 66-71, de J. C. Wilmanns, 1995 et de B. Rémy, P. Faure, 2010 (voir p. 176 pour Acilius Bassus qui n'écrit pas de nom de flotte), l'extrait p. 39-63 est disponible en ligne à l'adresse : <https://books.openedition.org/ausonius/4916?lang=fr#illustrations> ; nous n'avons pu consulter H. Gummerus, 1932 mais cet ouvrage est aujourd'hui dépassé.

¹¹¹⁶CIL, X, 3441 = CIL, VII, 1144 = EDR, 161658 ; CIL, X, 3442 = ILS, 2898 = EDR, 155090 ; CIL, X, 3443 = ILS, 2899 = EDR, 161662 ; CIL, X, 3444 = ILS, 2900 = EDR, 162320 ; CIL, X, 3599 = EDR, 146654 ; CIL, VI, 3910 = CIL, VI, 7653 = CIL, VI, 32767 ; CIL, VI, 32769 = ILS, 9222.

¹¹¹⁷CIL, XI, 29 ; CIL, XI, 6944 = EDR, 127003.

¹¹¹⁸AE, 1995, 1350.

¹¹¹⁹Galien, *De compositione medicamentorum*, 4, vol. XII, p. 786 (éd. Kühn).

¹¹²⁰AE, 1984, 337 = EDR, 111141.

personne à une quelconque flotte¹¹²¹. Mais le simple fait qu'il soit un *duplicarius* prouve justement qu'il était membre d'une flotte laquelle est certes inconnue. En effet, comme nous l'avons dit, jusqu'à présent aucun *medicus duplicarius* n'a été retrouvé parmi les autres corps de l'armée romaine. L'inscription de Tyras, montre d'ailleurs un autre médecin arrivant en premier par rapport au *duplicarius* de la flotte de Mésie. Le premier médecin est dit *medicus uexillationis*, le médecin de la vexillation présente à Tyras. Il devait ainsi être le médecin en chef et donc le supérieur du médecin de la flotte de Mésie. Mais ce médecin en chef n'est pas pour autant appelé *duplicarius* car il devait provenir d'une unité terrestre. D'ailleurs cette inscription votive remercie les dieux typiquement guérisseurs Asclepios et Hygia pour le rétablissement d'un centurion de légion I *Italica*. Pour revenir au médecin dont l'inscription a été trouvée à Chieti, nous pouvons donc le compter parmi les médecins des flottes grâce au simple fait qu'il se dit *duplicarius*. Bien sûr cette conclusion devra être modifiée si une nouvelle découverte nous contredit. Le deuxième cas litigieux provient de Misène et concerne un L. Lollius Valens *med. (triere) Fide mani(pularis)*¹¹²². La restitution de MED est problématique car on peut hésiter entre *med(icus)* et *Med(iolanensis)*¹¹²³. On peut hésiter d'autant plus que ce *medicus* n'est pas *duplicarius* et indique qu'il est un *manipularis*. D'ailleurs il faut aussi remarquer l'ordre inhabituel de la formule car en général le nom du bâtiment suit *manipularis* et non l'inverse. Finalement le statut relativement bas pour ce médecin peut se comprendre quand on lit un peu plus loin sur l'inscription qu'il est décédé après 17 jours de service seulement. Nous sommes ainsi d'avis de garder ce personnage parmi les *medici*. Nous voyons aussi grâce à ce document que les médecins n'atteignaient pas immédiatement le rang de *duplicarius*. Le jeune Lollius Valens devait ainsi faire ses classes quand il est décédé d'où le grade de *manipularis*, c'est-à-dire de soldat du rang. Cependant il ne fallait certainement pas un temps très long pour monter les échelons. En effet, nous avons deux *medici duplicarii* décédés durant leur cinquième année de service. Les médecins en question appartenaient à des flottes différentes, Misène et Ravenne¹¹²⁴, ce qui laisserait entendre une uniformité des carrières dans les flottes italiennes tout du moins. D'ailleurs une de ces deux dernières inscriptions nous rappelle que les médecins militaires sont aussi des soldats. En effet, l'inscription de Rome concerne T. Flavius Euprepes, *miles* de la flotte prétorienne de Misène et *medicus duplicarius*. Cette inscription montre bien que si un soldat se disant *miles* sans plus de précision peut être considéré comme un militaire du rang, il n'en demeure pas moins que les officiers sont aussi

¹¹²¹Voir au sujet de cette inscription : V. Nutton, 1970, p. 66-71.

¹¹²²*CIL*, X, 3599 = *EDR*, 146654.

¹¹²³Th. Mommsen restituait dans la notice du *CIL Med(iolano)* mais nous suivons dans ce qui suit le raisonnement de V. Nutton, 1970, p. 66-71.

¹¹²⁴Une inscription de Rome concernant la flotte de Misène : *CIL*, VI, 3910 = *CIL*, VI, 7653 = *CIL*, VI, 32767 et une inscription de Ravenne : *CIL*, XI, 29.

des *milites*¹¹²⁵.

Les *medici* pouvaient être attachés à un navire. En effet, trois inscriptions précisent le bâtiment auquel appartenait le médecin¹¹²⁶. Le *medicus* devait donc porter attention à la santé de l'équipage en mer lors de ses missions. Les trois navires sur lesquels les médecins connus servaient sont des trières. Mais nous ne savons pas si les liburnes aux effectifs moins importants avaient le luxe d'avoir un médecin à leur bord. Si chaque navire, du plus petit au plus grand, possédait un médecin, nous aurions vraisemblablement un taux de médecins plus importants dans les flottes que dans les unités terrestres. Ce taux est estimé à un médecin par cohorte (légionnaire ou auxiliaire) de 500 hommes. Mais ce taux est très hypothétique et pouvait varier d'une unité à l'autre et en fonction de l'actualité guerrière¹¹²⁷. On peut aussi supposer que certains *medici* servaient dans les bases à terre. Dans les inscriptions, les médecins n'indiquant pas le nom d'un navire n'étaient pas forcément à terre. Mais un passage de Galien concernant un médecin de la flotte de Bretagne, Axius, nous montre que ce personnage était ophtalmologue. Il donc très vraisemblable que ce médecin ait exercé sa spécialité dans la base où il était affecté, peut-être Boulogne, et non pas à bord d'un navire¹¹²⁸. Deux inscriptions nous montrent aussi que les *medici* des flottes étaient organisés en collèges. En effet, les inscriptions funéraires de C. Acilius Bassus et de L. Neuius Nicator ont été réalisées par leurs *collegae* respectifs¹¹²⁹. Peut-être y avait-il un collège des médecins par flotte.

Nous pourrions aussi nous demander de quels milieux sont issus les médecins des flottes. L'examen des inscriptions, qui datent toutes vraisemblablement du II^e et du III^e siècle, nous montre que le recrutement des médecins n'était pas différent de celui des autres marins. Ainsi nous voyons clairement sur deux inscriptions des origines pérégrines. En effet, Sextus Arrius Romanus de Ravenne est un Égyptien¹¹³⁰ et Caius Octavius Fronto est un Cilicien¹¹³¹. Mais comme les autres marins, les médecins pouvaient aussi se recruter parmi les communautés militaires des bases. C'est ce que nous supposons fortement pour le jeune médecin Lollius Valens décédé après 17 jours de service à Misène. Celui-ci est commémoré par sa mère, Annia

¹¹²⁵B. Rémy, P. Faure, 2010, p. 51-52 pensent que le terme de *miles* apparaissant parfois pour définir un *medicus* ne veut pas dire qu'il était un *gregalis*, un soldat du rang. Au contraire les *medici* avaient certainement le rang des *immunes* ou même des *principales*. Cela devait être le cas du *miles medicus* de la légion I *Minerua* dont l'ex-voto a été retrouvé près de Cologne (*CIL*, XIII, 7943). Les mêmes auteurs, p. 51 et p. 53, font aussi remarquer qu'il devait vraisemblablement exister des médecins civils contractuels de l'armée. Un rescrit de Caracalla ferait allusion à une telle catégorie de médecins contractuels (*CJ*, X, 53, 1). Cependant il ne nous semble pas que les *medici* des flottes qui nous sont parvenus puissent être des civils sous contrat avec l'armée.

¹¹²⁶*CIL*, X, 3442 = *ILS*, 2898 = *EDR*, 155090 ; *CIL*, X, 3443 = *ILS*, 2899 = *EDR*, 161662 ; *CIL*, X, 3599 = *EDR*, 146654.

¹¹²⁷B. Rémy, P. Faure, 2010, p. 50-51 ; Wilmans, 1995, p. 70-74 et p. 91-97.

¹¹²⁸Galien, *De compositione medicamentorum*, 4, vol. XII, p. 786 (éd. Kühn).

¹¹²⁹*CIL*, X, 3441 = *EDR*, 161658 ; *AE*, 1984, 337 = *EDR*, 111141.

¹¹³⁰*CIL*, XI, 29.

¹¹³¹*CIL*, X, 3443 = *ILS*, 2899 = *EDR*, 161662.

Euthychia¹¹³². Le Cilicien Fronto que nous venons d'évoquer est quant à lui commémoré par son frère, Caius Iulius Fabianus qui est *manipularis*. Il se pourrait que ces deux frères soient des « frères d'armes » mais il se pourrait aussi qu'ils se soient engagés à des périodes différentes et qu'ils aient reçu des noms différents. Nous voyons aussi un médecin, Marcus Iulius Casillinus, marié à une Valeria Isidora *uerna Misenensi*¹¹³³. Ainsi comme les autres marins, les médecins étaient intégrés au tissu social et militaire de leur base d'affectation. Leur fonction demandait certes un plus haut niveau de qualification et donc les médecins devaient être issus de ce que l'on pourrait appeler rapidement les classes moyennes ou de familles ayant bénéficié du mécénat de leur patron. Cependant il ne nous semble pas que les médecins proviennent de milieux radicalement différents des autres marins.

Le corps des médecins des flottes se distingue ainsi de ceux des unités terrestres. Tous les *medici* de l'armée sont des *immunes*¹¹³⁴ mais nous n'avons de *duplicarii* que dans les flottes¹¹³⁵. Les médecins des flottes devaient certainement effectuer un cursus. Ils n'atteignaient pas le rang de *duplicarius* dès leur engagement mais après un temps relativement court pouvant aller de quelques mois à quelques années mais dans tous les cas inférieur à cinq ans. Il existait sans doute une hiérarchie interne aux *medici duplicarii* qui devait être fonction de leur ancienneté et de leur éventuelle spécialité. Nous pouvons en effet supposer que l'ophtalmologue de la flotte de Bretagne avait un rang supérieur aux autres médecins de la flotte servant à bord des navires. Mais peut-être plaquons-nous des réalités d'aujourd'hui sur le monde ancien. Il se pourrait très bien que se spécialiser dans un domaine précis de la médecine fût moins honorable ou moins scientifiquement reconnu que d'être un « généraliste ». Enfin les médecins étaient regroupés et organisés en collèges qui leur permettaient de pourvoir aux dépenses funéraires et aux éventuelles fêtes religieuses. L'appartenance à un collège devait aussi renforcer leur esprit de corps et les distinguer encore plus des autres gradés de la flotte.

3) Les musiciens

Comme tous les corps de l'armée romaine, les flottes possédaient aussi des musiciens. Les musiciens ont fait ces dernières années l'objet de deux monographies. La première écrite par

¹¹³²*CIL*, X, 3599 = *EDR*, 146654.

¹¹³³*CIL*, X, 3444 = *ILS*, 2900 = *EDR*, 162320.

¹¹³⁴*Dig.*, L, 6, 7.

¹¹³⁵Pour R. W. Davies, 1969, p. 83-99, p. 92 la double solde découlerait que les médecins avaient en charge l'ensemble de l'équipage d'un navire. C. G. Starr, 1960, p. 81 fournit comme hypothèse que les soldats des flottes étant moins bien payés que dans les unités terrestres, la double solde permettrait d'aligner leur rémunération sur celle des médecins des légions. Ces considérations ont été reprises par B. Rémy, P. Faure, 2010, p. 176.

C.-G. Alexandrescu concerne spécialement l'armée romaine tandis que la thèse d'A. Vincent étudie les musiciens professionnels en Occident qu'ils soient civils ou militaires¹¹³⁶. Nous retrouvons dans les flottes le traditionnel tryptique des musiciens d'instruments à vent : *tubicines*, *cornicines* et *bucinatores*. Avant de commencer à proprement parler l'étude de ces trois types de musiciens, précisons que nous avons un *symphoniacus* lequel n'apparaît nulle part dans les unités terrestres. A. Vincent précise que le *symphoniacus* est un instrumentiste que l'on retrouve dans les cérémonies religieuses ou privées dans le cadre des cités. Aussi l'auteur reprend à son compte les conclusions de M. Reddé que nous ne pouvons que reproduire nous-même. Pour M. Reddé, il s'agirait d'une charge ancienne datant de l'époque républicaine qui aurait persisté aux premiers temps de l'Empire. Le *symphoniacus* serait l'équivalent du flûtiste grec qui rythmait la cadence sur les navires¹¹³⁷. De plus, l'inscription fragmentaire laisse entrevoir que la dénomination du musicien est pérégrine. Il s'appelle en effet [---] *ilus Pinthsi f(i)lius*). Cette inscription date donc au plus tard de la fin de la période julio-claudienne. Il considère ainsi que la disparition du *symphoniacus* coïnciderait avec la romanisation progressive des structures de la flotte qui se serait opérée aux premiers temps de l'Empire. Les musiciens plus typiquement romains que sont les *tubicines*, *cornicines* et *bucinatores* ont ainsi investi les navires de guerre. L'inscription de Classis concernant la flotte de Ravenne que nous avons évoquée plus haut dans l'introduction de cette partie III mentionne ces trois types de musiciens. Elle peut être datée très largement entre le II^e et le milieu du III^e siècle. Nous pouvons classer les musiciens de la flotte relativement aux autres grades et charges qui y sont mentionnés. Ainsi ils sont classés au-dessous des *fabri*, des *beneficiarii* et des *uexillarii* mais ils sont au-dessus des *suboptiones* et bien sûr des *munifices*. Cette liste classe aussi les musiciens entre eux : les *cornicines* arrivent avant les *tubicines* qui sont au-dessus des *bucinatores*. Cet ordre est différent que celui donné par Végèce¹¹³⁸ au sujet des légions : *tubicines*, *cornicines* et *bucinatores*. Cette inscription mentionne deux *cornicines*, trois *tubicines* et six *bucinatores*. Les *tubicines* de la flotte sont d'ailleurs seulement connus à travers les trois présents dans cette inscription. Tous portent les *tria nomina* de même que les autres marins présents sur cette inscription, comme il est de coutume depuis l'époque flavienne. Nous connaissons par ailleurs un *bucinator principalis* dans le fameux papyrus de l'acte de vente réalisé à Séleucie de Piérie et comportant de nombreux marins de la flotte de Misène¹¹³⁹. Il s'agit de Caius Iulius Demetrius appartenant à la trière Virtus qui agit en tant que témoin. Un autre *bucinator* appartenant à la flotte de Ravenne est connu à travers son inscription funéraire : Marcus Antonius Florus servant

¹¹³⁶C.-G. Alexandrescu, 2010 (*non uidi*) ; A. Vincent, 2016 dont le corpus des musiciens militaires est en ligne à l'adresse : <https://filemaker.efrome.it/fmi/webd#CMM>.

¹¹³⁷M. Reddé, 1986, p. 536.

¹¹³⁸Végèce, II, 22.

¹¹³⁹AE, 1896, 21 = P. Lond., 229.

à bord de la trière Neptunus¹¹⁴⁰. Il est d'ailleurs originaire d'Égypte et plus précisément de la prestigieuse cité d'Alexandrie : [*n(atione)*] *Aeg[yt(ius)]*, [*ci*] *luit(ate)* *Al[ex(andriae)]*. Nous avons enfin un *cornicen duplicarius*, vétéran de la flotte de Misène¹¹⁴¹. Il est connu à travers deux inscriptions présentent sur les deux faces d'une même plaque funéraire. Les gentilices ne sont pas les mêmes selon la face : C. Arontius Montanus sur l'une et C. Arrius Montanus sur l'autre. Comme A. Vincent il est plus sage de considérer que le deuxième gentilice est le bon. En effet, l'inscription est la plus longue et la plus complète. On peut considérer que la première inscription a été refusée par les commanditaires car elle aurait été fautive. Arrius Montanus était originaire de Nicée, probablement la métropole de la province de Bithynie. Son épouse est Valeria Doris qui est d'origine « grecque », ce qui ne veut pas dire grand-chose. Elle provient, elle aussi sans doute, d'une province hellénisée de l'Empire. M. Reddé se basait sur cette seule inscription pour affirmer que tous les *cornicines* étaient des *duplicarii*. Il est vrai que dans l'inscription des *duplicarii* de Lambèse montre que les trois types de musiciens, certes membres de la légion, pouvaient posséder ce haut grade¹¹⁴². Mais A. Vincent considère que notre *cornicen* a dû atteindre le grade de *duplicarius* dans la dernière partie de sa carrière avant de recevoir son *honesta missio*. A. Vincent considère donc que les soldats *cornicines* n'obtenaient pas automatiquement le statut de *duplicarius* mais seulement après avoir acquis une certaine ancienneté. Un cursus devait donc exister à l'intérieur même des différentes catégories de musiciens de la flotte. Cependant nous n'avons pas trouvé d'inscriptions dans lesquelles, un *cornicen* serait aussi un *sesquuplicarius* à l'instar de ce que nous savons pour les *librarii* de la flotte. On connaît en effet un *librarius principalis*, deux sont des *duplicarii* et un autre est *sesquuplicarius*¹¹⁴³. L'inscription donnant une liste de marins de la flotte de Ravenne¹¹⁴⁴ pourrait donner un indice sur le niveau de solde des musiciens et des *cornicines* en particulier qui sur cette inscription viennent en premier, avant les deux autres types de musiciens. En effet, ils sont juste après, les *fabri* et les *uexillarii*. Les premiers sont connus pour être des *duplicarii* et les deuxièmes sont au moins des *principales* sans que nous connaissions leurs niveaux de solde. Juste après les musiciens viennent les *munifices*. Cette inscription montre ainsi que les musiciens sont au moins à ranger parmi les *principales* de la flotte. La mention du *cornicen duplicarius*, certes vétéran, pourrait donc laisser penser qu'il est probable que les *cornicines*

¹¹⁴⁰AE, 1892, 136 = CIL, XI, 6735. Une inscription incertaine de Rome mentionne un *bucinator* d'origine égyptienne. Cette origine laisse supposer que le personnage servait dans une flotte, probablement celle de Misène (CIG, 6537 = CIL, VI, 33019 = IG, XIV, 1355 = IGUR, II/1, 312a = EDR, 111925).

¹¹⁴¹CIL, X, 3416 et 3416b = ILS, 2896 = EDR, 157919 et 157920 ; il n'y a aucune raison de faire de ce personnage un *cornicularius* comme le pensait en son temps Th Mommsen repris par K. Stauner, 2004, p. 287-288, n°122 ; à la ligne 3 des deux documents on lit *cornici* et le dernier I ne peut être un L.

¹¹⁴²CIL, VIII, 2564 = ILS, 470.

¹¹⁴³*Principalis* ; CIL, X, 3440 = ILS, 2890 = EDR, 157929 ; *duplicarii* : CIL, X, 3438 = ILS, 2891 = EDR, 157925 et EE, VIII, 1, 430 = LKelsey, 58 = EDR, 128587 ; *sesquuplicarius* : CIL, XI, 154.

¹¹⁴⁴AE, 1961, 257 = AE, 1985, 401 = EDR, 079799.

soient tous des *duplicarii*. Cependant pour l'instant rien ne permet de le prouver définitivement.

II Les charges tactiques navales et militaires

1) Les sous-officiers ayant des fonctions navales

Nous allons regarder plus en détail les charges et fonctions propres aux flottes. Au-delà des rameurs qui n'apparaissent que très peu dans les sources, les marins pouvaient avoir des spécialités navales. Une hiérarchie existait entre ces spécialités et cette hiérarchie s'imbrique avec celle des charges et grades militaires. Nous allons étudier ces fonctions et grades navals et militaires. Puis nous essaierons autant que faire se peut d'esquisser un classement hiérarchique.

Les charges et fonctions navales proviennent pour la plupart du vocabulaire grec des flottes hellénistiques. Nous traiterons à part les officiers que sont les navarques et les triérarques. Les fonctions purement navales présentes dans les sources sont les *remiges*, les *uelarii*, les *proretae*, les *gubernatores*. On peut leur ajouter le *celeusta* et le *pitulus*,

Comme nous l'avons déjà dit, les *remiges* n'apparaissent que très peu dans les sources. Nous avons seulement un *remex* de la flotte d'Alexandrie, Marcus Papirius, que nous connaissons à travers un diplôme émis en 79¹¹⁴⁵. Tacite dans les *Histoires* nous parle de la révolte des rameurs bataves de la flotte de Germanie¹¹⁴⁶. Aucune inscription funéraire n'indique des rameurs. D. B. Saddington fait la comparaison avec les troupes auxiliaires où les inscriptions sont plus nombreuses pour les cavaliers que pour les fantassins¹¹⁴⁷. Ce différentiel a été expliqué par la solde probablement moins élevée des fantassins¹¹⁴⁸. Les rameurs n'auraient ainsi pas eu les moyens de payer des inscriptions funéraires au contraire des marins spécialisés dans le combat. Cependant nous considérons que derrière beaucoup de *milites* qui apparaissent dans les inscriptions nous avons en fait des rameurs. Comme nous l'avons dit plus haut, les marins étaient sans doute polyvalents et un rameur était aussi capable de se battre de même qu'un *miles* devait aussi avoir le devoir de ramer quand cela était nécessaire, surtout s'il était un *munifex*. Nous ne croyons donc pas à cette explication par la solde. Nous pensons tout simplement qu'il n'était pas d'usage chez les marins de se désigner par le terme de rameur.

Nous avons conservé deux fonctions qui pourraient être liées aux soins apportés aux

¹¹⁴⁵*CIL*, XVI, 24.

¹¹⁴⁶Tacite, *Hist.*, IV, 16.

¹¹⁴⁷D. B. Saddington, 2009, p. 123-132, p. 126.

¹¹⁴⁸M. M. Roxan, 1989, p. 127-181, p. 128.

rameurs¹¹⁴⁹. Il s'agit du *subunctor* et du *strigilarius*. Chacune de ces fonctions n'apparaît qu'à une seule reprise dans notre documentation. Le *subunctor* s'appelle L. Domitius Demetrius et il est le fils de Demetrius. Il s'agit par ailleurs d'une des rares épitaphes où la filiation du marin est mentionnée. Il est probable que cette inscription soit datable de la période postérieure à l'arrivée au pouvoir des Flaviens en raison de la présence des *tria nomina*. Il est vrai cependant que le nom de la flotte n'est pas indiqué mais il s'agit très certainement de la flotte de Misène, étant donné le lieu de provenance de cette inscription. Il appartenait à la trière Concordia. Le terme *subunctor* ou assistant de l'*unctor* pourrait désigner celui qui est chargé du calfatage des navires. Mais celui-ci devait être assuré par le *naupagus auspiciaris* dont nous parlerons un peu plus bas. Il est donc préférable de voir dans ce personnage celui qui est chargé d'oindre d'huile le corps des rameurs. Il en est peut-être de même pour les deux *strigilarii* présents dans une unique inscription dans laquelle ils apparaissent en tant que dédicants d'un concitoyen d'origine inconnue l'*armorum custos* C. Vlpus Licinianus. Il s'agit de Fl(avius) Iuc(undus) Marcel(lus) *strig(?)* de la quadrièrè Vesta et Ael(ius) Exorat(us) *strio* ou *strig(?)* de la quadrièrè Annona. La restitution de *strig* pourrait ainsi correspondre à *strigilarius*. Il s'agirait là aussi de personnes chargées d'enduire d'huile le corps des rameurs ou au contraire ceux chargés de l'enlever à l'aide du strigile.

La cadence des rameurs était fixée par le chef des rameurs que l'on connaît à travers trois termes : le *celeusta*, le *pitulus* et le *pausarius*. Nous avons un *celeusta* sur une seule inscription qui provient de Forum Iulii. Elle date donc du tout début de notre période, peut-être du règne d'Auguste. Elle est fragmentaire : [P]ostumo [---] | [--- A]ristonis [---] | [--- c]eleustae [---] ¹¹⁵⁰. Ce personnage devait avoir pour nom unique ou pour cognomen Postumus. Il est aussi possible que le nom *Aristonis* au génitif indique sa filiation. Si Aristo est bien le nom de son père, il est fort probable que Postumus soit originaire d'une région hellénisée de l'Empire. *Celeusta* provient du terme grec κελουστής. *Pitulus* provient aussi du grec πίτυλος et veut dire « coup de rame dans l'eau ». Comme le *celeusta*, le *pitulus* est celui qui fixe la cadence des rameurs. Nous en connaissons deux à travers les inscriptions funéraires de Misène. Il s'agit d'un Caius Iulius Paniscus et d'un Caius Sernius Maximus lequel est originaire d'Égypte¹¹⁵¹. La présence des *tria nomina* et le formulaire des deux inscriptions montrent qu'elles datent au moins de la fin du I^{er} siècle et vraisemblablement du II^e siècle. Nous voyons ainsi que la

¹¹⁴⁹CIL, X, 3495 = ILS, 2884 = EDR, 157946 et CIL, X, 3498 = ILS, 2877 = EDR, 150336 ; M. Reddé, 1986, p. 536-537.

¹¹⁵⁰CIL, XII, 5736 = ILS, 2830 = ILN, I, 23.

¹¹⁵¹CIL, X, 3480 = ILS, 2880 = EDR, 157939 et CIL, X, 3481 = ILS, 2881 = EDR, 157940. La fonction *pitulus* est suivie dans la première inscription du terme *septe(m)semiodiali* et dans la deuxième on a la séquence M VII S que l'on pourrait restituer en M VII *s(emis)* qui pourrait correspondre au *septemsemiodalis* de la première. Le sens de ces termes est obscur. Il se peut qu'il y ait un rapport avec la solde ou avec les rations que pourraient avoir reçues ces soldats.

romanisation des termes navals techniques grecs n'a pas été complète.

L'unique *pausarius* connu provient lui aussi de Misène et son inscription date elle aussi vraisemblablement du II^e siècle ou de la première moitié du III^e. Marcus Antonius Isidorus était un Égyptien et servait à bord de la trière *Dacicus*¹¹⁵². Il a servi pendant 26 ans mais comme son statut de vétéran n'est pas indiqué, il devait être soit à la toute fin de son service quand il fut surpris par la mort soit il avait encore deux années à accomplir si l'inscription a été réalisée après la réforme de 206-209. Isidorus était aussi un *duplicarius* et possédait ainsi un statut élevé dans la hiérarchie militaire. Mais nous ne savons pas si cela provient de son ancienneté ou de sa fonction de chef des rameurs. Il n'en demeure pas moins que cette fonction devait conférer un rang supérieur à celui de simple soldat. Nous serions ainsi tenté d'assimiler les deux autres *pituli* et pourquoi pas le *celeusta* de la flotte de Fréjus au statut de *duplicarius*. Tout du moins ces personnes sont des *principales*. M. Reddé s'étonne que nous ne rencontrions que peu de chefs des rameurs et il en fait une survivance de la marine républicaine¹¹⁵³. Mais nous pensons que cela provient avant tout de leur rareté dans les flottes. En effet, il devait n'y avoir qu'un seul chef des rameurs par bâtiment. Notre argument peut être facilement retourné si l'on considère qu'il n'y avait qu'un seul triérarque ou qu'un seul pilote par navire et que nous en avons gardé mémoire d'un grand nombre. Il est vrai néanmoins que leur pouvoir d'achat devait être plus important que celui des chefs des rameurs.

Nous n'avons dans les inscriptions funéraires que quatre responsables des voiles ou *uelarii*. Les *uelarii* sont aussi connus pour manipuler le *uelum* du Colisée à Rome. Mais ceux-ci ne sont pas présents dans nos sources. Deux inscriptions proviennent de la flotte de Germanie et les deux autres de la flotte de Misène. Les deux inscriptions de la flotte de Germanie datent d'après 89 étant donné la présence des épithètes *pia* et *fidelis* qui lui ont été donné à cette date par Domitien. Dans un cas, le *uelarius* Verus est le dédicant et agit en tant qu'*amicus* du défunt membre lui aussi membre de la flotte¹¹⁵⁴. Dans l'autre, c'est son épouse, Comita, qui est la dédicante et rend un dernier hommage à son mari, le *uelarius* Cassius¹¹⁵⁵. Le rédacteur des fiches des *IKöln* ne comprend pas pourquoi il y avait des *uelarii* dans la flotte de Germanie qui est une flotte fluviale. Les voiles, s'il y en avait, ne devaient pas être le principal moyen de locomotion. Il évoque alors la possibilité que le terme *uelarius* ne fasse pas forcément allusion à celui qui s'occupe des voiles du navire. Le terme aurait pu changer de sens et désigner une autre fonction. Nous ne le pensons pas. Il est tout à fait possible que la navigation sur le Rhin et ses affluents ne nécessite pas toujours l'utilisation de voiles. Cependant nous ne savons pas

¹¹⁵²*EE*, VIII, 1, 383 = *ILS*, 2867 = *EDR*, 101848.

¹¹⁵³M. Reddé, 1986, p. 537.

¹¹⁵⁴*CIL*, XIII, 8160 = *IKöln*, 399.

¹¹⁵⁵*CIL*, XIII, 8321 = *RSK*, 280 = *IKöln*, 397.

où s'arrêtait la zone d'intervention de la flotte de Germanie. Peut-être devait-elle aussi aller au-delà du delta du Rhin et sillonner les eaux de la mer du Nord qui ne seraient pas du ressort exclusif de la flotte de Bretagne. Nous pouvons très bien imaginer que la flotte de Germanie intervienne sur les côtes des actuels Pays-Bas, de la Belgique et du Nord de l'Allemagne. Quoiqu'il en soit, Tacite nous montre clairement lors de la révolte de Ciuilis que celui-ci monta une flotte et qu'elle comportait aussi des voiles confectionnées à partir de vêtements bariolés cousus ensembles¹¹⁵⁶. La flotte rebelle devait aussi patrouiller dans le delta que forment les eaux du Rhin et de la Meuse afin d'intercepter les navires de ravitaillement venus de Gaule. Nous avons aussi gardé la trace de deux *uelarii* de la flotte de Misène. Tous les deux sont des *duplicarii*. Il n'est pas possible sur la base de ces deux seules inscriptions de faire de tous les *uelarii* automatiquement des *duplicarii*. Il serait aussi possible qu'un *uelarius* monte en grade tout au long de sa carrière et la finisse avec le statut de *duplicarius*. Nous ne connaissons pratiquement rien du premier *uelarius* de Misène étant donné qu'il est le dédicant. Il n'a pas détaillé ses années de service. En revanche, le deuxième, un Alexandrin, est sans doute un vétéran. En effet, le mot *ueteranus* n'est pas présent mais il se dit *ex uelarius duplicarius* et indique une durée de service de 26 années qui est la durée légale du service militaire dans les flottes avant la réforme de 206-208. Il est donc très probable qu'il ne soit pas mort en service mais plusieurs années après son *honesta missio*. Il est d'ailleurs décédé à 56 ans. Ainsi le statut de *uelarius* devait être supérieur à celui de simple soldat ou de rameur mais il n'est pas sûr que cette fonction donne immédiatement le rang de *duplicarius*. Nous ne pouvons donc pas suivre M. Reddé qui, se basant sur ces deux dernières inscriptions, considère que les *proretae* et les *gubernatores* sont aussi des *duplicarii* étant donné que les *uelarii* devaient être sous leurs ordres¹¹⁵⁷. Il est d'ailleurs temps de traiter ces deux fonctions navales.

Les *proretae* sont les seconds des pilotes. Ils sont les vigies placées à la proue du navire. Les *proretae* connus sont entre 9 et 11. Commençons tout d'abord par une inscription litigieuse provenant de Trèves. Il s'agit d'une inscription votive gravée sur la sculpture en bronze d'une proue de navire par deux frères Mettus et Cracuna, fils de Libonius¹¹⁵⁸. Ils adressent des vœux aux Augustes et au génie des *proretae*. Cette inscription qui a été datée de la deuxième moitié du II^e siècle n'est peut-être pas une inscription de militaires mais de civils. Nous n'avons aucune indication de flotte ou du statut militaire des dédicants. Pour l'instant nous préférons la laisser de côté et elle ne figure pas dans le catalogue. Les *proretae* sont aussi connus à travers un diplôme militaire et sept inscriptions. Le diplôme militaire est daté de 98 et concerne un marin de la flotte de Pannonie. Nous n'avons que le nom du père, Ato ou plutôt [B]ato d'après

¹¹⁵⁶Tacite, *Hist.*, V, 23.

¹¹⁵⁷M. Reddé, 1986, p. 537.

¹¹⁵⁸*AE*, 1964, 149 = *AE*, 1966, 257.

D. Dana. Dans ce cas, l'origine de ce marin serait très probablement pannonienne¹¹⁵⁹. Les noms de ses enfants sont aussi présents : Valens et Quinta. Les autres *proretae* proviennent principalement de la flotte de Misène où nous en avons sept présents dans six inscriptions. Nous en avons ensuite un dans la flotte de Syrie et un autre dans la flotte de Germanie¹¹⁶⁰. Cette dernière est d'ailleurs assez ancienne. On peut même considérer qu'elle date soit de l'époque de la conquête de la Germanie soit des opérations menées par Germanicus. En effet, outre l'absence de *Dis Manibus*, le *proreta* en question est un Alexandrin, Horus, fils de Pabecus qui dut être transféré depuis une flotte méditerranéenne en Germanie peut-être à l'époque de la conquête ou lors des opérations menées par Germanicus. Horus est décédé à l'âge avancé pour l'époque de 60 ans. Son temps de service est dans la lacune de l'inscription. Cet âge pourrait laisser supposer qu'il serait resté en Germanie après les opérations militaires. Les autres *proretae*, qu'ils soient ceux de Syrie ou de Misène, ont certainement vécu plus d'un siècle plus tard. Tous portent les *tria nomina*, y compris le marin de la flotte de Syrie dont l'inscription fragmentaire laisse entrevoir que son nom commençait par Caius Iulius. Aucun des *proretae* connus ne se disent *duplicarius* ou *sesquiplicarius*. En revanche, une inscription de Misène nous révèle que les *proretae* étaient organisés en collège. Ainsi Caius Fulvius Datus de la trière Vesta fut honoré par ses *collegae* de l'*ordo proretarum*¹¹⁶¹. Comme les *medici*, les *proretae* avaient leur collège militaire qui devait sans doute permettre d'assurer le financement et l'organisation des fêtes religieuses ainsi que le paiement des sépultures des membres.

Le *proreta* était certainement sous les ordres du *gubernator*, le pilote, placé à la poupe du navire. Le *gubernator* devait aussi être le second en matière de manœuvre navale juste après le triérarque. Nous ne savons pas s'il était véritablement le second en grade après le commandant du navire et nous ne savons pas le placer par rapport au second du centurion, l'*optio*. Plus haut quand nous avons évoqué trois documents fournissant des listes de grades dans l'introduction de cette partie III nous avons omis une lettre retrouvée en Égypte et datant probablement du début du II^e siècle¹¹⁶². L'auteur est Claudius Terentianus, il devait appartenir à la flotte d'Alexandrie et il s'adresse à son père Claudius Tiberianus. À la fin de la lettre, Terentianus salue des camarades de l'entourage de son père. Nous ne savons pas vraiment à quels types d'unités appartiennent tous ces soldats mais il y a un pilote, Terentius. Il est donc très probable que les autres personnes soient aussi des membres de la flotte. Mais nous reconnaissons qu'il n'y a pas de preuve définitive de ce que nous avançons. Les personnes saluées sont les

¹¹⁵⁹AE, 2014, 1638 ; pour Bato au lieu d'Ato : D. Dana, 2017 b, p. 137, C3.

¹¹⁶⁰Flotte de Misène : CIL, X, 3482 = ILS, 2865 = EDR, 133228 (2 *proretae*) ; CIL, X, 3483 = ILS, 2864 = EDR, 131756 ; CIL, X, 3484 = EDR, 162248 ; CIL, X, 3485 = EDR, 161684 ; CIL, X, 3486 = ILS, 2866 = EDR, 130731 ; flotte de Germanie : CIL, XIII, 8322 = ILS, 2827 = RSK, 277 = IKöln, 394 ; flotte de Syrie : AE, 1939, 231 = IGLS, 1169

¹¹⁶¹CIL, X, 3483 = ILS, 2864 = EDR, 131756.

¹¹⁶²P. Mich., VIII, 468. Voir aussi le livre de S. Strassi, 2008.

suivantes : un centurion, un scribe, un autre centurion, deux *optiones*, une personne dont le grade n'est pas indiqué, un pilote nommé Terentianus, quatre personnes sans indication de grade, un collègue de son père et une dernière personne sans grade, un autre scribe et enfin l'ensemble des camarades de chambrée, les *contubernales*. Si un ordre hiérarchique a été respecté dans cette énumération celui-ci n'est pas strict. En effet, deux *scribae* apparaissent à des positions différentes. Nous ne savons pas non plus si les personnes sans indication de grade sont bien des militaires ou des civils. Mais au-delà de ces zones d'ombres et anomalies, nous avons bien les centurions placés avant les *optiones* lesquels sont eux-mêmes avant les *contubernales* placés en dernier. Nous avons aussi conscience que parmi les *contubernales* il ne devait pas seulement se trouver des militaires du rang. Sans doute Terentianus nomme-t-il les amis les plus proches de lui et de son père et ne nomme pas d'autres officiers mis dans la catégorie des *contubernales*. Mais il est possible qu'un semblant d'ordre hiérarchique ait été respecté dans cette liste. Ces précautions étant prises, nous remarquons que le pilote Terentius est placé après les *optiones*. Ainsi cette lettre pourrait nous présenter un indice pour placer le *gubernator* hiérarchiquement au-dessous de l'*optio*. Mais encore une fois la nature privée de ce document et donc non produit par l'administration militaire ainsi que les anomalies font que nous ne pouvons établir une conclusion définitive quant à la place relative du pilote et de l'*optio*. Quoiqu'il en soit, le pilote fait partie du haut de l'organigramme d'un navire et sans doute le numéro 2. Il est tout à fait possible comme le dit M. Reddé qu'il fasse partie des *duplicarii*. Mais aucune inscription ne le mentionne. Les pilotes apparaissent dans pratiquement 27 documents. Il y a notamment deux papyrus dont celui que nous venons de traiter ainsi que la liste fragmentaire d'un papyrus égyptien que nous avons aussi évoqué un peu plus haut et qui classe certains marins par grade¹¹⁶³. Dans ce dernier document le nom du pilote est perdu. On compte aussi deux diplômes militaires¹¹⁶⁴. La plupart des documents sont des inscriptions funéraires qui proviennent sans surprise de la flotte de Misène, trois ou quatre viennent de la flotte de Ravenne et un de la flotte de Germanie¹¹⁶⁵. Dans ce dernier cas, il est fort probable que l'inscription ait été faite durant la première moitié du I^{er} siècle après J.-C. En effet, le *gubernator*, est originaire de la cité grecque d'Élée (Elaiia) en Éolide. De plus, le dédicant est

¹¹⁶³CPL, 144 = PSI, XIII, 1308 = RMR, 59.

¹¹⁶⁴RMD, V, 401 = AE, 2001, 2156 ; AE, 2007, 1787.

¹¹⁶⁵**Flotte de Misène** : AE, 1972, 80 = EDR, 075217 ; CIL, X, 3385 = EDR, 157903 ; CIL, X, 3428 = EDR, 146721 ; CIL, X, 3429 = EDR, 147768 ; CIL, X, 3430 = EDR, 125552 ; CIL, X, 3431 = EDR, 157922 ; CIL, X, 3432 = EDR, 157923 ; CIL, X, 3433 = EDR, 161656 ; CIL, X, 3434 = ILS, 2853 = EDR, 158110 ; CIL, X, 3435 = EDR, 113899 ; CIL, X, 3436 = ILS, 2854 = EDR, 162253 ; CIL, X, 3437 = EDR, 127088 ; CIL, X, 3437a = EDR, 157924 ; CIL, XIV, 4498 = EE, IX, 454 = EDR, 106792 ; CIL, XIV, 238 = EDR, 146804 ; EE, VIII, 1, 712 = EDR, 086423. **Flotte de Ravenne** : CIL, XI, 88 = ILS, 2829 ; Felix Ravenna, 1971, p. 80-84, n°12 ; CIL, V, 960 = EDR, 144854 ; CIL, III, 3165 (p. 1650, 2275) flotte de cette dernière est en fait inconnue, peut-être s'agit-elle de celle de Ravenne étant donné qu'elle provient de Dalmatie. **Flotte de Germanie** : CIL, XIII, 8323 = RSK, 278 = IKöln, 395 = ILS, 2828. **Flotte de Fréjus** : ILN, I, 25. **Flotte inconnue** : CIL, VI, 32777. Ce dernier n'est pas sûr, il s'agit peut-être d'un civil.

un scribe, Dionysius, provenant de Tralles en Lydie. En effet, comme dans le cas du *proreta* Horus, étudié plus haut, originaire d'Alexandrie, ces personnes ont dû être affectées en Germanie lors de la conquête ou à la rigueur lors des interventions de Germanicus. L'absence du nom de la flotte de Germanie pourrait aussi plaider en faveur d'une date haute¹¹⁶⁶. Nous connaissons aussi deux pilotes à travers les diplômes militaires. Il y a tout d'abord un Thrace dont le nom est perdu appartenant à la flotte de Misène. Son diplôme a été émis en 158¹¹⁶⁷. Il est certainement rentré dans sa patrie d'origine car le diplôme aurait été retrouvé dans les Balkans. Le deuxième est un diplôme de l'année 146 pour un pilote de la flotte de Pannonie dont le nom est aussi perdu, peut-être [Vale]rius. C'était un Scordisque¹¹⁶⁸.

Au-delà des rameurs nous voyons ainsi se dessiner tout un ensemble de charges et de fonctions spécialisées dans la chose navale. Les chefs des rameurs qui assurent la cadence peuvent prendre plusieurs noms et nous ne savons pas si ces noms fonctionnaient à la même époque ou, au contraire, s'ils étaient employés à des époques précises. Le *celeusta* seul est connu à une époque haute au début de la période impériale. Les deux *pituli* et le *pausarius* sont présents à partir II^e siècle. Ainsi si le terme grec de *celeusta* a disparu celui de *pitulus* a perduré. Les chefs des rameurs étaient des sous-officiers et comme les *uelarii*, les *proretae* et les *gubernatores* devaient avoir un rang supérieur. Notre propre ordre d'énumération devait peut-être correspondre à l'ordre croissant en dignité. Le stade ultime est occupé par le triérarque que nous traiterons à part dans une analyse commune avec le centurion. M. Reddé classe les *uelarii*, les *proretae* et les *gubernatores* dans la catégorie des *duplicarii*¹¹⁶⁹. L'absence du terme *duplicarius* dans les inscriptions des *proretae* et de *gubernatores* pose problème. Peut-être était-il implicite qu'ils aient ce statut. En fait il est très probable que les *uelarii* ne l'étaient pas automatiquement et qu'ils ne pouvaient devenir *duplicarii* que grâce à la faveur de leur supérieur ou par ancienneté.

Quel que soit leur niveau de solde, ces sous-officiers spécialistes navals sont aussi des soldats de même que les rameurs. D'ailleurs une inscription de Misène prouve, s'il en est encore besoin, leur appartenance à l'armée. Nous avons en effet déjà évoqué dans la partie sur les désignations militaires le cas de Sextus Sallustius Faustus de la trière Fides se disant *miles gybernator*¹¹⁷⁰. Une autre inscription de Misène, dont nous reparlerons plus loin, montre un *gubernator* membre de la centurie d'Ar[rius]¹¹⁷¹. Les personnels ayant des charges navales sont donc aussi des soldats. Inversement des marins pouvaient aussi être spécialisés

¹¹⁶⁶CIL, XIII, 8323 = ILS, 2828 = RSK, 278 = IKöln, 395, voir à ce sujet C. G. Starr, 1960, p. 149, n. 85.

¹¹⁶⁷AE, 2007, 1787.

¹¹⁶⁸RMD, V, 401 = AE, 2001, 2156.

¹¹⁶⁹M. Reddé, 1986, p. 537 et 539.

¹¹⁷⁰CIL, X, 3436 = ILS, 2854 = EDR, 162253.

¹¹⁷¹CIL, X, 3385 = EDR, 157903.

dans des fonctions militaires que l'on retrouve dans les autres unités de l'armée.

2) Les sous-officiers ayant des fonctions strictement militaires

Nous retrouvons dans les flottes des grades familiers à l'armée de terre. Nous avons des représentants des trois charges tactiques ou de centurie définies par D. J. Breeze, à savoir les *tesserarii*, les *optiones* et les *signiferi*. La liste des marins ayant participé à la lutte contre les bandits en Ombrie en 246 montre un ordre différent de celui que cet auteur définit avant tout pour les cohortes prétoriennes¹¹⁷². En effet, l'*optio* est nommé avant le *tesserarius* qui lui-même arrive avant le *signifer*. Si cet ordre d'énonciation correspond sans doute à un ordre hiérarchique, il n'est pas possible de savoir s'il a évolué à un moment donné de la période qui nous occupe. Nous ne savons pas non plus s'il était possible de ne pas accomplir une de ces trois charges selon des parcours de carrières qui auraient été prédéfinis. Par ailleurs les sources nous donnent relativement peu de *tesserarii* ou de *signiferi* si bien qu'on a douté de l'existence véritable des premiers et de la présence des seconds sur tous les navires (qui étaient aussi des centuries). Nous allons donc traiter ces deux charges en premier puis nous regarderons plus en détail le cas des *optiones* et des autres sous-officiers présents à bord des navires.

Les *tesserarii* étaient chargés de la transmission du mot de passe. Il est difficile de savoir au service de quel officier ils étaient. M. Reddé les place sous les ordres du triérarque, ce qui est vraisemblable¹¹⁷³. Deux documents seulement nous signalent la présence de *tesserarii* au sein des flottes. Tout d'abord la liste des marins chargés de combattre des brigands mentionnée ci-dessus en indique au moins un dont le nom est perdu : [---]nus tes(*serarius*). Dans la même inscription, nous pouvons lire un peu plus bas [---]tes. Mais cela doit faire référence à la fin du nom d'un des soldats étant donné qu'ils sont classés par grade¹¹⁷⁴. E. Sander, croyait qu'il ne s'agissait pas d'un *tesserarius*¹¹⁷⁵ car il voyait dans ces soldats des membres de la VI^e cohorte prétorienne et non les 20 marins évoqués plus haut dans l'inscription. Une troupe de 20 soldats ne lui semblait pas suffisante pour venir à bout d'une bande de brigands. Pour E. Sander les prétoriens seraient venus en renforts et seuls ces derniers auraient été nommés étant donnée la supériorité de leur rang. Ce raisonnement est invalidé depuis la découverte d'un diplôme militaire destiné aux marins de la flotte de Ravenne du 5 avril 71¹¹⁷⁶. Le bénéficiaire du diplôme

¹¹⁷²CIL, XI, 6107 = ILS, 509 = EDR, 106989.

¹¹⁷³M. Reddé, 1986, p. 538, c'est aussi le cas de C. G. Starr, 1960, p. 59.

¹¹⁷⁴L. Wickert, 1949-1950, p. 100-125, p. 118 y voit un autre *tesserarius*.

¹¹⁷⁵E. Sander, 1957, p. 347-367, p. 356.

¹¹⁷⁶AE, 2007, 1232 = AE, 2004, 1282.

est Tarsa, fils de Duzius, sans doute un Besse étant donné que le document a été retrouvé en Scythie Mineure, l'actuelle Dobroudja, en Roumanie. La présence des *tesserarii* dans les flottes ne peut donc plus être mise en doute. La mention de la qualité de *tesserarius* apparaît sur le diplôme à la place habituelle du grade. Un autre document tendrait aussi à prouver la présence des *tesserarii* dans la flotte. Il s'agit d'une douille de bronze retrouvée sur le site du camp de la flotte de Germanie à Cologne¹¹⁷⁷. Sur cet objet a été gravé le nom du propriétaire : *P. Nelli Mascli tes(s)er(ari)*. Si Publius Nelli Masclus était bien un *tesserarius*, nous ne pouvons pas savoir s'il appartenait vraiment à la flotte de Germanie. Néanmoins le contexte archéologique fait que l'on peut raisonnablement supposer qu'il s'agit d'un marin.

Il devait sans doute exister un porte enseigne propre à chaque flotte et d'autres *signiferi* et *uexillarii* pour chaque escadre et pour chaque bâtiment. Mais nous n'avons retrouvé que deux *signiferi* dans les inscriptions. C. G. Starr n'en connaissait qu'un et attribuait cette rareté au fait qu'il ne devait y avoir qu'un seul *signifer* par flotte¹¹⁷⁸ lequel devait être spécialement rattaché au préfet. Celui que mentionne C. G. Starr est un vétéran, Titus Trebius Priscus, n'indiquant rien d'autre sur l'inscription que sa fonction de *signifer* et son ancienne appartenance à la flotte de Misène¹¹⁷⁹. Il n'est pas indiqué s'il était spécialement affecté auprès du préfet ou d'un autre officier. Nous n'avons pas conservé le nom du *signifer* oublié par C. G. Starr. Il faisait partie de la vexillation qui vient d'être évoquée chargée de lutter contre des brigands en 246¹¹⁸⁰. Il convient de reprendre à ce niveau une partie de ce que nous avons esquissé dans l'introduction de la présente partie III. Cette vexillation n'était pas sous le commandement du préfet de la flotte ou d'un de ses lieutenants mais sous celui d'un évocat de la cohorte VI prétorienne, Aurelius Munatianus. Cette inscription nous présente une liste des marins classée par grades et fonctions. Nous voyons ainsi que le *signifer* est placé après l'*optio* et le *tesserarius* et avant un *custos armorum*. Une énigmatique lettre P suit *sig(nifer)*. Il ne peut s'agir de l'abréviation de P(ublius) qui serait le prénom du personnage suivant car les prénoms des autres soldats présents sur la liste ne sont pas indiqués. On pourrait avoir un *signifer p(rinceps)* ou pourquoi pas *p(rincipalis)*. Nous ne pensons pas qu'il s'agisse d'un *signifer p(raefecti)* car il nous semble qu'on l'aurait placé plus haut dans la liste. S'il est très probable que chaque flotte avait son propre étendard, nous ne croyons pas qu'il n'y avait qu'un seul *signifer*. Certes il est possible que le *signifer* de la flotte soit celui ayant le rang le plus élevé parmi les *signiferi* mais celui apparaissant dans l'inscription précédente n'est sans doute pas celui qui était rattaché auprès du préfet comme nous l'avons dit. Outre les *signiferi*, les inscriptions nous montrent aussi

¹¹⁷⁷AE, 2015, 949.

¹¹⁷⁸C. G. Starr, 1960, p. 59.

¹¹⁷⁹CIL, X, 1080 = ILS, 2897 = EDR, 106494.

¹¹⁸⁰CIL, XI, 6107 = ILS, 509 = EDR, 106989.

l'existence de *uexillarii*. Comme le *signifer*, le *uexillarius* était un porte-étendard¹¹⁸¹. Si le fonctionnement était le même que dans les autres unités de l'armée, ils devaient être les porte-étendards des vexillations de la flotte. Il est ainsi possible que des regroupements de navires issus d'hypothétiques escadres différentes aient été envoyés en mission outre-mer. Nous connaissons six *uexillarii* en tout. Un est présent sur une inscription funéraire¹¹⁸². Il s'agit de Iulius Asclepiades, un *bix(illarius) pri(ncipalis)* appartenant sans doute à la flotte de Misène. Seulement le terme *uexillarius* est abrégé en BIX et non pas VEX. C. G. Starr ne croyait pas que l'abréviation BIX puisse vouloir dire *uexillarius*¹¹⁸³. Mais deux points peuvent contredire l'opinion du savant. Tout d'abord nous voyons dans cette inscription que *bixit* est utilisé au lieu de *uixit* comme cela se rencontre régulièrement dans les inscriptions funéraires. On peut conclure que BIX représente une stylisation de BEX et, ou, que le E soit resté incomplet sans les trois barres transversales ce qui l'aurait transformé en I. Ensuite une nouvelle inscription trouvée au début des années 1960 mentionne cinq autres *uexillarii*. Il s'agit de la liste de marins de la flotte de Ravenne provenant de Classis que nous avons déjà évoquée dans l'introduction de la partie III¹¹⁸⁴. Dans cette liste, les *uexillarii* arrivent après les *fabri* et les *beneficiarii* puis sont placés au-dessous d'eux les musiciens (*cornicines*, *tubicines* et *bucinatores*), viennent ensuite les *suboptiones* et les *munifices*. Là aussi les *uexillarii* devaient avoir des statuts et rangs différents selon le bâtiment ou l'escadre dans laquelle ils servaient mais ils ne devaient pas tous être rattachés personnellement au préfet. Donc les *uexillarii* existaient bien dans les flottes et notre Iulius Asclepiades en était certainement un. Cependant rien ne dit qu'il était forcément au service du préfet.

Avant de traiter le cas des *optiones* signalons que les flottes comprennent aussi des *naufylaces*, des *armorum custodes* et des *suboptiones*. Nous ne retrouvons pas ces derniers dans les troupes terrestres. Les *armorum custodes* s'occupent de la surveillance et de l'entretien des armes. Une unique inscription nous évoque un *nonagen(arius) cl(assis) pr(aetoriae) Mis(enensis)* dont la nature est inconnue. C. G. Starr ne se prononce pas sur ce personnage. D. Kienast évoque juste la supposition d'E. Sander qui en fait un *praepositus classis*. Cette supposition ne nous convainc pas et comme le dit D. Kienast, elle demeure une simple hypothèse. La supposition de M. Reddé qui voit un chef de 90 hommes nous semble plus de l'ordre du possible¹¹⁸⁵. Les flottes contiennent aussi des *naufylaces* qui correspondent à des gardiens des navires. Pour C. G. Starr, les *naufylaces* avaient en charge la surveillance de l'intégrité physique du navire. Il le rapproche du *πεντηκόνταρχος* des flottes grecques. Mais

¹¹⁸¹Voir au sujet des *uexilla* M. Reddé, 1986, p. 75 et la n. 226.

¹¹⁸²*CIL*, X, 3502 = *EDR*, 157949.

¹¹⁸³C. G. Starr, 1960, p. 64, n. 40.

¹¹⁸⁴*AE*, 1985, 401 = *AE*, 1961, 257 = *EDR*, 079799.

¹¹⁸⁵C. G. Starr, 1960, p. 63, n. 24 ; E. Sander, 1957, p. 352 ; D. Kienast, 1966, p. 37, n. 35 ; M. Reddé, 1986, p. 538.

pour M. Reddé, il s'agirait du gardien du navire et l'aspect strictement naval disparaît de cette définition. M. Reddé classe ainsi le *nauphylax* parmi les sous-officiers militaires à bord du navire¹¹⁸⁶. Dans le domaine civil, le *Digeste* utilise le terme de *nauphylax* pour parler des personnes chargées de surveiller les marchandises¹¹⁸⁷. On pourrait donc voir dans le *nauphylax* des flottes militaires le gardien non seulement du navire mais du matériel et des effets personnels qui s'y trouvent. Nous avons gardé la trace de 19 *nauphylaces* dans les inscriptions funéraires : 14 appartiennent à la flotte de Misène et 5 à la flotte de Ravenne¹¹⁸⁸. Signalons aussi qu'une stèle funéraire du *nauphylax* Marcus Valerius Capito, le représente en soldat¹¹⁸⁹. Le document provient d'Athènes où la flotte de Misène devait avoir une base permanente. Parmi ces inscriptions deux pourraient ne pas faire référence à un *nauphylax*. Nous avons en effet un Caesellius Pomponius réalisant l'épithaphe de son épouse¹¹⁹⁰. Il ne se dit pas membre d'une flotte et son nom est simplement suivi d'un N surmonté d'une barre. Les rédacteurs des fiches du *CIL* et de *EDR* supposent que cela voudrait dire *n(aufylax)*. Mais si ce n'est le lieu de découverte du document, rien ne dit que nous avons un marin. Le N pourrait aussi vouloir dire *n(auarchus)* ou *n(aupegus)*. La deuxième inscription problématique provient de Ravenne où nous avons un vétéran dont la fonction est fragmentaire : *naup[---]*. P. Varon restitue *naup(egus)*¹¹⁹¹. Il est vrai que nous avons gardé la trace sur d'un *nauepegus aupiciarius* comme nous l'avons vu plus haut. Mais nous pourrions tout aussi bien avoir *naup[hylax]*. Certes la très grande majorité des inscriptions orthographient *nauphylax* en *naufylax*, *naufulax* ou *naofylax*. Nous avons ainsi très souvent l'abréviation NAVF ou NAVFYL. Une seule inscription orthographie *nauphylax* avec un PH et non un F¹¹⁹². Malgré cela nous pensons que nous avons bien un *nauphylax* et non un *nauepegus* même si cette dernière possibilité n'est pas à rejeter complètement¹¹⁹³. Le relatif grand nombre de *nauphylaces* présents dans notre documentation fait pencher la balance en faveur de ceux-ci.

Les *armorum custodes* sont très bien représentés dans l'épigraphie des flottes de Misène et de Ravenne avec un total de 30 occurrences. Les Misénates sont toujours plus nombreux que

¹¹⁸⁶C.G. Starr, 1960, p. 56, n. 24 ; M. Reddé, 1986, p. 538.

¹¹⁸⁷*Dig.*, IV, 9, 1, 3.

¹¹⁸⁸Flotte de Misène : *CIL*, X, 3445 = *EDR*, 162551 ; *CIL*, X, 3446 = *EDR*, 162193 ; *CIL*, X, 3447 = *EDR*, 126418 ; *CIL*, X, 3448 = *EDR*, 157675 ; *CIL*, X, 3449 = *EDR*, 129541 ; *CIL*, X, 3450 = *EDR*, 157674 ; *CIL*, X, 3451 = *ILS*, 2862 = *EDR*, 161028 ; *CIL*, X, 3452 = *EDR*, 145924 ; *CIL*, X, 3453 = *EDR*, 157915 ; *CIL*, X, 3454 = *ILS*, 2861 = *EDR*, 157673 (2 *nauphylaces*) ; *CIL*, X, 3455 = *LIKelsey*, 37 = *EDR*, 116193 ; *CIL*, X, 8261 = *EDR*, 157471 ; *CIL*, III, 7290 = *EE*, V, 201 = *IAtt*, 47. Flotte de Ravenne : *CIL*, XI, 47 (p. 1227) ; *CIL*, XI, 105 ; *CIL*, XI, 112 ; *CIL*, XI, 48 ; *CIL*, XI, 43 = *ILS*, 2863.

¹¹⁸⁹*CIL*, III, 7290 = *EE*, V, 201 = *IAtt*, 47.

¹¹⁹⁰*CIL*, X, 3448 = *EDR*, 157675.

¹¹⁹¹*CIL*, XI, 43 = *ILS*, 2863. P. Varon, 2000, p. 711-714, p. 711.

¹¹⁹²*CIL*, X, 3450 = *EDR*, 157674.

¹¹⁹³Nous avons une unique inscription mentionnant un *nauepegus aupiciarius* : *AE*, 1974, 621 = *AE*, 1972, 582 = *IK*, 13, 668.

les Ravennates avec respectivement 23 et 7 apparitions¹¹⁹⁴. Remarquons aussi que certaines inscriptions n'indiquent que la forme abrégée *armorum* ou dans une moindre mesure *armicustos* au lieu d'écrire complètement *armorum custos*. Nous avons aussi un *armorum custos* sur un diplôme de l'année 152 délivré à la flotte de Ravenne. Il s'agit de Caius Valerius Dasius, un Scirte de Dalmatie¹¹⁹⁵. Il faut noter que les textes de l'*intus* et l'*extrinsecus* du diplôme ne sont pas équivalents comme cela arrive régulièrement. L'*intus* indique que notre marin est un ancien *gregalis* alors que l'*extrinsecus*, destiné à être visible nous dit qu'il s'agissait bien d'un *armorum custos*. Est-ce une erreur du scribe et, si oui, à quel niveau se situe-t-elle : dans l'*intus* ou dans l'*extrinsecus* ? Il faudrait aussi faire une analyse graphologique du diplôme pour voir s'il y a une ou deux mains ayant rédigé les deux textes. Certes les *armorum custodes* sont aussi des soldats, des *militēs*, mais le rang et la solde des *armorum custodes* étaient certainement supérieurs à ceux des soldats du rang. Une inscription funéraire est aussi particulièrement intéressante. Elle concerne en effet trois *armorum custodes* de la flotte de Misène : le défunt et deux des dédicants. Le défunt est ainsi T. Suillius Albanus¹¹⁹⁶, un *armorum custos* de la liburne Virtus alors que les deux dédicants le sont à bord d'un autre bâtiment, la quadrième Minerua. Les deux dédicants portent d'ailleurs le même cognomen. Ils s'appellent en effet Antonius Quadratus et Aemilius Quadratus. Si ces deux personnes ne font pas partie de la même famille, il est étrange qu'ils aient le même cognomen, exercent la même fonction sur le même navire. Cette inscription peut être un indice sur la procédure de l'octroi des *tria nomina* aux recrues qui ont peut-être reçu le même cognomen au moment de leur enrôlement. Ou bien il se peut que les *armorum custodes* recrutés aient reçus un seul et même cognomen. On peut alors avoir l'impression que les deux recrues furent comme programmées pour exercer la charge d'*armorum custos*. Il se pourrait ainsi qu'on ne devienne pas *armorum custos* par ancienneté mais au début de sa carrière militaire peut-être après une sélection dont les modalités nous échappent. Cette inscription est aussi intéressante quant à l'existence probable d'un collège des *armorum custodes* à l'instar de ce qui existe pour les *medici* et les *proretae*. Cependant ce n'est pas l'éventuel collège des *armorum custodes* qui a

¹¹⁹⁴Flotte de Misène : *CIL*, X, 3394 = *EDR*, 122628 ; *CIL*, X, 3395 = *ILS*, 2883 = *EDR*, 153003 ; *CIL*, X, 3396 = *EDR*, 142756 ; *CIL*, X, 3397 = *EDR*, 146559 ; *CIL*, X, 3398 = *EDR*, 147271 ; *CIL*, X, 3399 = *EDR*, 157914 ; *CIL*, X, 3400 = *LIKelsey*, 26 = *EDR*, 115540 ; *CIL*, X, 3400a = *CIL*, X, 8210 = *LIKelsey*, 27 = *EDR*, 113821 ; *CIL*, X, 3401 = *EDR*, 105140 ; *CIL*, X, 3402 = *EDR*, 126761 ; *CIL*, X, 3403 = *EDR*, 161607 ; *CIL*, X, 3404 = *EDR*, 121960 ; *CIL*, X, 3405 = *LIKelsey*, 28 = *EDR*, 116344 ; *CIL*, X, 3406 = *ILS*, 2886 = *EDR*, 152036 (3 *armorum custodes*) ; *CIL*, X, 3407 = *ILS*, 2885 = *EDR*, 160464 ; *CIL*, X, 3408 = *EDR*, 125926 ; *CIL*, X, 3409 = *EDR*, 157916 ; *CIL*, X, 3410 = *EDR*, 146899 ; *CIL*, X, 3484 = *EDR*, 162248 ; *CIL*, X, 3495 = *ILS*, 2884 = *EDR*, 157946 ; *EE*, VIII, 1, 425 = *EDR*, 150957. Flotte de Ravenne : *CIL*, XI, 54 ; *CIL*, XI, 66 = *AE*, 1995, 1220 = *Lupa*, 1728 ; *CIL*, XI, 67 ; *CIL*, XI, 89 ; *CIL*, XI, 92 ; *AE*, 1905, 201 = *EDR*, 072095 ; *CIL*, XI, 6107 = *ILS*, 509 = *EDR*, 106989.

¹¹⁹⁵*AE*, 1892, 76 = *CIL*, XVI, 100.

¹¹⁹⁶*CIL*, X, 3406 = *ILS*, 2886 = *EDR*, 152036. Il se peut d'ailleurs que cette personne originaire de Nicée soit la même que le quasi homonyme à un iota près, T. Suillus Albanus qui apparaît en tant que dédicant d'un marin originaire de Bithynie *CIL*, X, 3553 = *LIKelsey*, 54 = *EDR*, 115994.

financé la sépulture de Suillius Albanus mais deux camarades appartenant à un autre bâtiment. Il devait donc exister un système de solidarité entre les *armorum custodes* qui peut-être se concrétisait officiellement par l'existence d'un collège. Il se peut alors que les trois personnages présents sur cette inscription aient lié amitié dans le cadre de ce collège. Il se peut aussi que cette amitié soit née dans le cadre d'un système officieux de solidarités. Enfin cette inscription montre qu'il y avait plusieurs *armorum custodes* par navire. Cela n'est pas très surprenant surtout dans le cas de gros navires comme les quadrières. Aemilius et Antonius appartenaient en effet à une quadrière comme précisé un peu plus haut.

Les *suboptiones* ont une place mal définie dans la hiérarchie des flottes. Ils devraient arriver juste au-dessous des *optiones*. C. G. Starr suppose que le *suboptio* était placé à la proue du navire et l'*optio* à la poupe, les deux étant sous le commandement du centurion¹¹⁹⁷. Cette supposition est séduisante et serait un parallèle avec les places supposées sur le navire du *proreta* et du *gubernator*. Mais il nous semble que la structure hiérarchique est beaucoup plus complexe. En effet, la liste des soldats de Ravenne dont nous avons déjà discutée plus haut montre les *suboptiones* au-dessous des musiciens et juste au-dessus des *munifices*. Ils sont loin par rapport aux éventuels *optiones* qui devaient s'y trouver, lesquels ont été perdus dans la lacune. Le *suboptio* est donc certes le second de l'*optio* mais d'autres sous-officiers remplissant des charges techniques et des spécialités aussi diverses que celles des ouvriers, des *uelarii* ou des musiciens leur sont supérieurs en dignité et en rang. Le ratio des sources entre *suboptiones* et *optiones* est aussi *a priori* très étrange. Nous avons en effet gardé la trace d'une cinquantaine d'*optiones* alors que nous n'avons que 18 *suboptiones*¹¹⁹⁸. Il devait certainement y avoir plus de *suboptiones* que d'*optiones*. Mais les derniers devaient avoir une solde plus élevée que les premiers et ainsi avoir plus de moyens pour financer des inscriptions funéraires. Les *suboptiones* de la flotte de Ravenne sont en nombre plus important que dans la flotte de Misène. Cela provient de la liste de la flotte de Ravenne qui en cite 11 sur les 18 connus et crée ainsi cette disproportion de façon artificielle.

Les *optiones* sont donc très nombreux et nous en avons recensé, toutes sources confondues, 57 dont 17 appartiennent à la flotte de Ravenne, un à la flotte de Germanie et un dernier à une flotte inconnue qui est peut-être celle de Mésie car l'inscription a été retrouvée à Chersonesos dans l'actuelle Crimée¹¹⁹⁹. Un seul *optio* apparaît dans un diplôme militaire de 247 destiné à la

¹¹⁹⁷C. G. Starr, 1960, p. 60.

¹¹⁹⁸ **Flotte de Misène** : CIL, X, 3496 = EDR, 162139 ; CIL, X, 3497 = LIKelsey, 25 = EDR, 115694 ; AE, 1896, 21 = P. Lond., 229 (2 *suboptiones*). **Flotte de Ravenne** : AE, 1961, 257 = AE, 1985, 401 = EDR, 079799 (11 *suboptiones*) ; CIL, XI, 67 ; CIL, XI, 349 = ILS, 2860 ; CIL, XI, 3531 = ILS, 2859 = EDR, 127002.

¹¹⁹⁹ **Flotte de Misène** : CIL, XVI, 152 ; CIL, X, 3381 = EDR, 157901 ; CIL, X, 3400a = CIL, X, 8210 = LIKelsey, 27 = EDR, 113821 ; CIL, X, 3458 = ILS, 2856 = EDR, 160991 ; CIL, X, 3459 = EDR, 122627 ; CIL, X, 3460 = LIKelsey, 21 = EDR, 115603 ; CIL, X, 3461 = EDR, 146590 ; CIL, X, 3462 = EDR, 157932 ; CIL, X, 3463 = EDR, 125556 ; CIL, X, 3464 = EDR, 160889 ; CIL, X, 3464a = EDR, 162199 ; CIL, X, 3465 = LIKelsey, 23 = EDR, 115967 ; CIL, X, 3466 = LIKelsey, 24 = EDR, 115695 ; CIL, X, 3467 = ILS, 2855 = EDR, 157936 ; CIL, X, 3468

flotte de Misène. Il s'agit de T. Flavius Alexander originaire de Misène. Il se peut aussi qu'un *suboptio* connu à travers le fameux acte de vente d'un esclave apparaisse sur deux inscriptions de Misène en tant qu'*optio* cette fois-ci¹²⁰⁰. En effet, parmi les témoins de l'acte de vente retrouvé en Égypte, nous avons un C. Arruntius Valens, *suboptio* de la trière Salus. Or un C. Arruntius Valens est présent sur deux inscriptions de Misène en tant que dédicant. Celui-ci est *optio* de la liburne Nereis. S'il ne s'agit pas d'un homonyme, nous aurions alors un exemple de montée en grade d'un *suboptio*. Cependant il ne serait pas resté sur le même bâtiment et aurait été affecté d'une trière à une liburne. Deux inscriptions sont aussi particulièrement intéressantes où nous voyons des *optiones* affectés à des tâches précises dans la flotte de Misène. Nous avons tout d'abord un *optio conu(alescentium)*¹²⁰¹. Il se pourrait que ce personnage, appelé M. Naeuius Proculus, se soit occupé de l'infirmerie. Cependant nous ne pensons pas qu'il s'agissait de celle de la base mais de celle du navire où il servait. En effet, il était membre de la quadrième Venus qui devait être assez importante pour avoir une infirmerie. Si cette explication est la bonne, il faudrait savoir quelles relations existaient entre l'*optio* infirmier et le *medicus*. Nous pouvons supposer que l'*optio* était sous les ordres du médecin. Cette inscription est aussi remarquable quant à l'âge du décès de l'*optio*. Il est en effet décédé à 21 ans après trois ans de service. C'est le plus jeune *optio* dont nous avons gardé la trace dans nos sources. Les autres *optiones* dont nous avons les temps de service au moment de leur décès ont effectués au moins neuf années. Nous sommes bien sûr victimes du miroir déformant des inscriptions funéraires qui ne nous donnent une idée de la répartition des grades uniquement des marins ayant un âge et une ancienneté relativement avancés. Cela étant dit, il nous semble que ce jeune homme a dû bénéficier de ses relations pour atteindre le grade d'*optio*, même dans le cas où il serait décédé quelques jours après sa promotion. Ce sentiment est conforté par le fait que les dédicants sont ses parents. Il est donc certainement né à Misène. Il est même probable que son père ait été lui-même un marin. Si ces nombreuses suppositions sont vraies, Marcus aurait bénéficié du réseau de son père pour intégrer la flotte et atteindre rapidement le

= EDR 158423 ; CIL, X, 3469 = EDR, 126091 ; CIL, X, 3470 = EDR, 146296 ; CIL, X, 3471 = EDR, 104229 ; CIL, X, 3472 = EDR, 161499 ; CIL, X, 3473 = EDR, 157938 ; CIL, X, 3474 = EDR, 122473 ; CIL, X, 3475 = EDR, 162260 ; CIL, X, 3476 = EDR, 162522 ; CIL, X, 3477 = EDR, 162192 ; CIL, X, 3478 = ILS, 2858 = EDR, 161409 (*optio conu(?)*) ; CIL, X, 3479 = ILS, 2857 = EDR, 161718 (*optio factionis artificium*) ; CIL, X, 8209 = LIKelsey, 112 = EDR, 113751 ; CIL, VI, 16256 (p 3519) = CIL, VI, 32777a = EDR, 175232 ; EE, VIII, 1, 427 = LIKelsey, 22 = EDR, 116608 ; EE, VIII, 1, 431 = LIKelsey, 34 = EDR, 115541 ; EE, VIII, 1, 444 = LIKelsey, 47 = EDR, 115840 ; CIL, XI, 3525 (p. 1339) = CIL, XI, 7583 = EDR, 127095 ; AE, 1974, 636 ; ILJug, II, 679 ; CIL, XI, 3736 = EDR, 157617 ; AE, 1896, 21 = P. Lond., 229. **Flotte de Ravenne** : AE, 1971, 28 = EDR, 075063 ; CIL, VI, 3152 (p. 3382) ; CIL, XI, 28 = IDRE, I, 136 ; CIL, XI, 31 = EDR, 147466 ; CIL, XI, 34 = EDR, 147470 ; CIL, XI, 64 ; CIL, XI, 65 ; CIL, XI, 76 ; CIL, XI, 109 ; Archeologia Viva, 173, 2015, p. 25 ; CIL, XI, 6107 = ILS, 509 = EDR, 106989 ; CIL, XI, 6741 ; AE, 1961, 6107 ; AE, 1968, 471 = IAtt, 81 = ILGR, 141 ; CIL, XI, 3735 = EDR, 157616 ; CIL, III, 3971 ; CIL, III, 14691. **Flotte de Germanie** : CIL, XIII, 8166 = RSK, 8 = IKöln, 11 = ILS, 4668. **Flotte de Mésie** : AE, 1984, 806.

¹²⁰⁰C. G. Starr, 1960, p. 61.

¹²⁰¹CIL, X, 3478 = ILS, 2858 = EDR, 161409.

grade d'*optio*.

Nous avons aussi un *optio factionis artificum*, C. Terentius Longinus qui est décédé après onze années de service¹²⁰². Le triérarque, Tullius Titianus, peut-être son supérieur, a pris soin de lui faire sa sépulture. Il est possible que Terentius ait été l'*optio* du collègue des ouvriers. Mais c'est la seule fois dans nos sources que le terme *artifex* serait pris pour *faber*. Ne pourrait-on pas aussi traduire cette expression comme « l'*optio* de la troupe des ouvriers » ? Pour C. G. Starr les *artifices* étaient organisés en *factio* et ils étaient placés sous le commandement de notre *optio*¹²⁰³. Une autre difficulté réside dans l'absence du nom du navire de Terentius. Cela voudrait-il dire que Terentius servait à terre ? Nous en doutons car le dédicant est un triérarque et il se peut qu'il soit celui du navire où était affecté Terentianus. Nous reviendrons sur ce personnage et son étrange fonction dans la partie IV lorsque sera traitée la question des collèges militaires dans les flottes. Mais précisons tout de suite que nous pensons qu'il s'agit bien d'un soldat ayant le grade d'*optio* et qu'il ne doit pas ce grade à l'éventuelle direction d'un collègue.

III Les *officia*

Des marins étaient employés dans les bureaux des officiers supérieurs des flottes. Le préfet mais peut-être aussi le navarque et certainement aussi le triérarque avaient des *officia* à leur service pour effectuer les missions administratives courantes. Des membres du bureau du préfet, quel que soit leur rang et fonction, devaient aussi participer aux réunions d'état-major et assister, voire conseiller le préfet. Les sources nous indiquent ainsi la présence de personnels ayant des fonctions précises comme les scribes ou plus vagues comme les bénéficiaires. Les sources nous montrent clairement l'existence d'*officia* pour les préfets. Elles nous montrent aussi de façon indirecte l'existence d'*officia* au service des triérarques. Cela est moins certain pour les navarques mais nous ne voyons pas pourquoi ceux-ci n'en jouiraient pas si les triérarques, inférieurs en grade, ont à leur service des personnels administratifs même sommaires. De plus, outre les personnels administratifs strictement dits, les *officia* comprenaient aussi un ensemble de personnels de surveillance et de garde du corps. Nous allons ainsi faire l'inventaire de ces différentes personnes et différents types de fonction présents dans les *officia* des flottes. Puis nous essaierons de cerner les contours des *officia* du préfet, du triérarque et plus difficilement du navarque.

¹²⁰² *CIL*, X, 3479 = *ILS*, 2857 = *EDR*, 161718.

¹²⁰³ C. G. Starr, 1960, p. 84.

1) Les corniculaires et leur personnel

Les personnages les plus importants des différents bureaux administratifs étaient les corniculaires. En effet, les bureaux des préfets étaient dirigés par des corniculaires qui avaient sous leurs ordres un ensemble de scribes spécialisés et de bénéficiaires. K. Stauner a fait une étude complète sur les personnels chargés des écritures dans l'armée romaine. Il définit et discute leurs compétences et leurs fonctions. Il a établi un ordre hiérarchique entre les membres des chancelleries des différents *officia* qui se décline dans l'ordre décroissant en *cornicularius/canalicularius*, *commentariensis/actarius*, *codicarius*, *librarius*, *cerarius*, *exactus*, *exceptor* et enfin en *scriba*. K. Stauner prend le soin de préciser que l'on n'a jamais mis en évidence un *officium* ayant l'ensemble de ces membres spécialisés. Selon les unités et les époques, on n'en trouve qu'une partie mais jamais tous à la fois¹²⁰⁴.

Cet auteur a aussi réalisé un classement des personnels administratifs membres des flottes de guerre¹²⁰⁵. Il distingue les personnels travaillant au service direct du préfet et ceux servant à bord des navires sous les ordres de leur triérarque. Dans la première catégorie, il recense trois corniculaires, quatre *librarii* du préfet, un *cerarius*, un *exactus* et un *exceptor*, eux aussi directement rattachés au préfet. En fait, il n'est pas sûr que l'ensemble de ce personnel soit vraiment sous les ordres du *cornicularius*. Il est aussi possible qu'ils fassent partie de l'*officium* non pas du préfet mais du triérarque. Ainsi l'*exceptor* qui appartenait à la flotte de Ravenne ne dit pas clairement qu'il est celui du préfet¹²⁰⁶. Il est précisé qu'il est *exceptor dupl(icarius)* à bord de la pentère Victoria. Il est possible que le triérarque d'un tel bâtiment, un des plus importants des flottes, ait eu un *officium* conséquent. Ou bien il a été détaché de son navire pour travailler à terre dans les bureaux de la flotte. Mais si c'est le cas, nous ne comprenons pas pourquoi il n'aurait pas indiqué le fait qu'il était au service du préfet. Nous reviendrons sur ce cas un peu plus loin.

Suit la deuxième catégorie de scribes affectés à des navires présents dans 21 autres documents sur lesquels apparaissent 22 scribes (nous en comptons 26 dont deux incertains) et un *librarius*. Nous sommes tout à fait d'accord avec ce type de classement car nous considérons nous aussi que des *officia* devaient exister à plusieurs échelles : à l'échelle du préfet jusqu'à celle du triérarque. Mais nous pensons qu'il y a dans la liste de K. Stauner plusieurs points à discuter. Tout d'abord nous avons aussi relevé dans les sources trois corniculaires. Mais un des corniculaires de K. Stauner n'en est pas un. Il s'agit en fait d'un *cornicen* comme le montre très bien l'inscription au datif en hommage à C. Arrio Montano, *cornici(ni) dupliciario*

¹²⁰⁴K. Stauner, 2004, p. 115.

¹²⁰⁵K. Stauner, 2004, p. 176-177.

¹²⁰⁶*CIL*, XI, 77 = *ILS*, 2892.

de la flotte de Misène¹²⁰⁷. En revanche, nous avons un troisième corniculaire du préfet de la flotte de Ravenne¹²⁰⁸, non présent dans cette liste, dont la stèle funéraire provient de Carnuntum en Pannonie Supérieure. Son nom est très fragmentaire mais la filiation, *C(ai) filius* montre qu'il s'agit d'un citoyen romain de naissance. Nos deux autres corniculaires du préfet correspondent bien à ceux de K. Stauner. Il s'agit tout d'abord de M. Annius Verus dont la plaque funéraire provient de Misène¹²⁰⁹. On peut donc sans trop risquer de se tromper considérer qu'il était un corniculaire du préfet de la flotte de Misène. Le dernier corniculaire que nous connaissons est M. Aurelius Romanus¹²¹⁰. Il était lui aussi au service du préfet de Misène et son inscription funéraire a été retrouvée à Sétif en Maurétanie césarienne. Le rédacteur de la fiche de l'*Année épigraphique* suppose que le préfet en question pourrait être M. Cornelius Octavianus, préfet de la flotte de Misène autour de 260 et qui fut aussi *praeses* de Maurétanie césarienne puis *dux per Africam, Numidiam Mauretaniumque*¹²¹¹. Ce personnage séjourna aussi à Sétif¹²¹². Ainsi Romanus aurait pu décéder à Sétif durant le séjour du préfet qu'il aurait accompagné en ce lieu. Toutefois il ne s'agit que d'une supposition car dans cette dernière inscription la qualité de Cornelius Octavianus est perdue dans la lacune. Il se pourrait qu'il n'ait pas été préfet de la flotte de Misène au moment de son séjour à Sétif¹²¹³.

Les personnes que K. Stauner met sous les ordres des corniculaires sont des scribes spécialisés composés de quatre *librarii* (comptables) dont un *principalis*, deux *duplicarii* et un *sesquuplicarius*. Son tableau les place au-dessus d'un *cerarius* qui serait spécialisé dans l'écriture sur les tablettes de cire, d'un *exactus* (archiviste) et d'un *exceptor* (secrétaire ou sténographe)¹²¹⁴. Un autre *librarius* qui n'indique pas s'il a une solde supérieure est placé parmi l'*officium* « inférieur » lié à un triérarque. Il peut sembler possible que des *librarii* ayant des soldes supérieures à la normale ou des exemptés comme le *librarius principalis* soient membres du bureau du préfet. Mais toutes ces personnes qu'elles soient *librarii* ou autres n'ont pas précisé qu'elles étaient liées au préfet. Si cela avait été le cas, il est fort probable qu'elles l'eussent indiqué. Nous pensons ainsi qu'en faire automatiquement des membres de l'état-major de la flotte et des bureaux du préfet est un peu rapide. Nous préférons pour l'instant la

¹²⁰⁷*CIL*, X, 3416 = *ILS*, 2896 = *EDR*, 157919.

¹²⁰⁸*AE*, 1929, 224.

¹²⁰⁹*CIL*, X, 3415 = *Likelsey*, 17 = *AE*, 1988, 320 = *EDR*, 115480.

¹²¹⁰*AE*, 1942/43, 62 = *AE*, 1949, 141.

¹²¹¹*CIL*, VIII, 12296 = *ILS*, 2774 = *ILTun*, 660 ; *ILS*, 9006 = *AE*, 1897, 61 = *AE*, 1907, 4 ; *CIL*, VIII, 21000 = *AE*, 1900, 125 = *AE*, 1954, 136.

¹²¹²*CIL*, VIII, 8435 = *CIL*, VIII, 20341 = *ILS*, 4498.

¹²¹³On pourra suivre à ce sujet la prudence de M. Christol, 1997, p. 231-241, p. 232, n. 6. Voir aussi M. Christol, A. Magioncalda, 1989, p. 147-178, p. 176, n. 129.

¹²¹⁴*Librarii* : *CIL*, X, 3440 = *ILS*, 2890 = *EDR*, 157929 (*principalis*), *CIL*, X, 3438 = *ILS*, 2891 = *EDR*, 157925 et *EE*, VIII, 1, 430 = *Likelsey*, 58 = *EDR*, 128587 (*duplicarii*), *CIL*, XVI, 154 (*sesquuplicarius*) ; *cerarius* : *AE*, 1967, 428 (nous verrons plus loin que nous doutons qu'il s'agisse d'un *cerarius*) ; *exactus* : *CIL*, VIII, 21025 = *ILS*, 2914 = *EE*, V, 989 ; *exceptor* : *CIL*, XI, 77 = *ILS*, 2892.

prudence M. Reddé qui s'interroge sur la place réelle de ces personnes dans la hiérarchie de la flotte¹²¹⁵. En effet, certains de ces scribes spécialisés n'ont pas indiqué de nom de navire ce qui voudrait dire qu'ils ne travaillaient pas à bord de celui-ci mais dans l'*officium* du préfet. Nous répondrions qu'en fait tout marin quel que soit son grade ou sa fonction appartient à une centurie qui, nous le verrons en détail plus loin, correspond à son navire quelle que soit sa taille. Ils y sont affectés dès les premiers temps de leur engagement. Un *librarius* ou même un *cornicularius* devaient donc être membres d'une centurie en même temps qu'ils étaient affectés dans un *officium*. Ils pouvaient ainsi en être détachés éventuellement momentanément le temps de leur mission dans les bureaux du préfet qui étaient à terre. Mais bien sûr on peut aussi imaginer qu'une partie du personnel de ces bureaux pouvait accompagner le préfet lors de ses déplacements en mer ou, pourquoi pas aussi, sur terre. Les quatre exemples de *librarii* que K. Stauner place dans l'*officium* du préfet, sous les ordres du *cornicularius*, n'étaient peut-être en fait que des *librarii* du navire auquel ils appartenaient mais ils n'en auraient pas indiqué le nom. En effet, Le *librarius duplicarius* L. Valerius Valens, est le dédicant de l'inscription funéraire. Or les dédicants n'indiquent pas systématiquement leur navire d'affectation. Le *librarius sesquuplicarius*, Amerinus Sempronianus, est connu par un diplôme militaire. Or sur les diplômes militaires des marins le navire auquel le soldat appartenait n'est jamais mentionné. Les deux autres *librarii* ont peut-être tout simplement omis leur bâtiment comme on le voit régulièrement sur les inscriptions des autres marins quel que soit leur grade ou fonction, même purement navale. En revanche, K. Stauner place le seul *librarius* connu ayant donné le nom de son navire, la quadrière Dacicus, dans l'*officium* de son triéarque¹²¹⁶. Nous n'avons que le fragment du cognomen de ce personnage qui pourrait être Aq[ui]la. Le fait que celui-ci soit membre de l'*officium* du navire est tout à fait vraisemblable d'autant plus que l'importance du navire devait justifier la présence d'une « chancellerie » plus fournie et plus hiérarchisée que dans le cas d'une liburne. L'état fragmentaire de l'inscription ne permet pas de connaître son niveau de solde. Mais il se pourrait que nous ayons le fragment du P de DVP. Si c'était le cas, il faudrait restituer entre les lignes 4 et 5 de l'inscription : *librar(ius) | [dup(licarius)]*. Les *librarii duplicarii* ne serviraient donc pas uniquement au niveau de l'état-major de la flotte mais aussi au niveau d'un navire. Signalons aussi que tous les *librarii* n'avaient pas le même niveau de solde. Nous connaissons ainsi au moins deux *librarii duplicarii* et un *sesquuplicarius*¹²¹⁷. Cela laisse entendre qu'il devait exister un avancement interne à la fonction de *librarius*. L'exemple précédent montre que cet avancement était peut-être indépendant de l'*officium* dans

¹²¹⁵M. Reddé, 1986, p. 538.

¹²¹⁶*CIL*, X, 3439 = *Likelsey*, 29 = *EDR*, 115895.

¹²¹⁷*Librarius duplicarius* : *CIL*, X, 3438 = *ILS*, 2891 = *EDR*, 157925 ; *EE*, VIII, 1, 430 = *Likelsey*, 58 = *EDR*, 128587 ; *librarius sesquuplicarius* : *CIL*, XVI, 154.

lequel on servait que cela soit celui de son navire ou du préfet.

Outre les *librarii* n'ayant pas indiqué le nom de leur navire, K. Stauner place sous les ordres du *cornicularius* le *cerarius*, l'*exceptor* et l'*exactus*. Cela est tout à fait possible mais les deux premiers, le *cerarius* et l'*exceptor* peuvent tout aussi bien servir dans des *officia* subalternes à l'échelle pourquoi pas des navires. Le *cerarius* n'est connu qu'à partir d'une unique inscription datant sans doute de la fin du II^e siècle ou de la première moitié du III^e¹²¹⁸. L'inscription fragmentaire est un ex-voto provenant de Chersonèse taurique où d'autres documents concernant l'armée et la flotte de Mésie ont été retrouvés. Nous ne connaissons pas la qualité du premier personnage T. (H)eren(n)i[us]. Il rend grâce à Jupiter avec des *ordinat(i)* et des *[c]er(arii)* de la flotte. Nous avons restitué le pluriel mais en fait nous ne savons pas s'ils étaient plusieurs. Le fait d'avoir trouvé cette inscription en Crimée loin de Nouiodunum n'est pas forcément une preuve qu'ils n'étaient pas au service du préfet. En effet, il est possible qu'une partie de ses *officiales* ait suivi le préfet ou son représentant en mission. Mais il est tout aussi possible que ce ou ces *cerarii* aient été membres de l'*officium* de chacun des navires en mission en Crimée. Cela étant dit, il y a une forte suspicion quant à la présence réelle du terme *cerarius* sur cette inscription. La présence de *cerarii* dans la flotte s'appuie sur deux lettres seulement. Nous devons dire que nous doutons de cette restitution acceptée par la plupart des savants. En fait M. P. Speidel proposa une autre restitution en considérant qu'il faudrait restituer *[tri]er(archis)* au lieu de *[c]er(ariis)*¹²¹⁹. Nous reviendrons sur cette restitution alternative lorsque nous parlerons un peu plus bas des centurions et des triérarques.

L'*exceptor* n'est lui aussi connu dans les flottes qu'à travers une unique inscription provenant de Ravenne. Il s'appelle M. Marcius Sempronius Ptolemeus et il n'est pas mentionné qu'il est au service du préfet¹²²⁰. Il est *exceptor dupl(iciarius)* à bord de la pentère Victoria. Il est possible que le triérarque d'un tel bâtiment, un des plus importants des flottes, devait avoir un *officium* conséquent. Ou bien il a été détaché de son navire pour travailler à terre dans les bureaux du préfet. Mais comme nous le disions, nous ne comprenons pas pourquoi cela n'a pas été écrit. D'autant plus qu'il est commémoré par son père, M. Marcius Menelaus, qui lui-même est un vétéran ancien scribe de la flotte. Il nous semble ainsi que le père aurait indiqué le fait que son fils était au service du préfet.

Seul l'*exactus*, connu par une unique inscription de Césarée en Maurétanie, nous paraît faire partie à coup sûr des bureaux du préfet. En effet, il s'agit en fait d'un affranchi impérial, Ti. Claudius Eros. Il devait donc être un affranchi de Claude ou de Néron. Cela date ainsi cette inscription de la fin de la période julio-claudienne ou du début de l'époque flavienne. Après

¹²¹⁸AE, 1967, 428.

¹²¹⁹M. P. Speidel, 1988, p. 119-123 (en russe).

¹²²⁰CIL, XI, 77 = ILS, 2892.

avoir été *exactus*, Eros devint triérarque de la liburne Nilus appartenant à la flotte d'Alexandrie¹²²¹. Cela veut dire que cet *exactus* devait avoir une position très importante au sein de l'état-major de la flotte et qu'il devait avoir des liens plus ou moins directs avec le préfet. Ainsi à travers cet unique exemple d'*exactus*, il est vraisemblable qu'il n'ait pas travaillé au niveau d'un navire mais bien au niveau de l'*officium* du préfet de la flotte d'Alexandrie. Il avait donc en charge la direction des archives. Tout du moins, cela devait être le cas au milieu du I^{er} siècle après J.-C., étant donné que nous n'avons pas d'autres exemples plus tardifs ou pour d'autres flottes. Le statut d'affranchi impérial de cet *exactus* est aussi exotique par rapport au fonctionnement et au recrutement des flottes tel qu'il existe au moins dès le début du II^e siècle. En effet, il est probable qu'Eros n'ait jamais été affecté en tant que marin au sein de l'équipage d'un navire. Son statut d'affranchi impérial lui aurait peut-être permis d'intégrer la flotte directement au niveau de l'*officia* du préfet, certes peut-être à une charge inférieure en grade ou en dignité à celle de l'*exactus*. Puis il est devenu commandant d'un navire. Son éventuelle incompétence en matière navale, si elle n'a pas été comblée par une formation plus ou moins accélérée, fut peut-être compensée par l'expérience des sous-officiers du navire dont il reçut le commandement. Ainsi cet *exactus* est peut-être le témoin de pratiques qui tendirent à disparaître à partir de l'époque flavienne. Nous n'entendons pas par là qu'il n'y avait plus de passe-droit et d'affectation extraordinaire à des hauts postes de triérarque ou pourquoi pas de navarque par le simple bon vouloir du préfet. Nous entendons que les marins, quels que soient leur grade, fonction et charge, étaient membre d'une centurie et donc d'un navire ce qui à notre avis ne devait pas être le cas de Ti. Claudius Eros. Nous pensons ainsi que les personnels des *officia* du préfet devaient donc être détachés de leur navires quitte à ce qu'ils n'y retournent plus s'ils finissaient leur service dans les bureaux ou s'ils montaient en grade en devenant centurion ou triérarque. Mais nous n'avons aucun exemple de corniculaire, plus haut poste des *officia*, ayant atteint les grades d'officiers.

2) Les *scribae*

Outre les termes relativement rares de *cerarius*, d'*exactus*, d'*exceptor* ou de *librarius*, faisant référence à différents types de scribes ou ayant des spécialités précises, les sources nous montrent de nombreux marins se disant tout simplement *scribae*. Nous avons ainsi 26 scribes dans les inscriptions dont deux incertains. Nous pourrions peut-être aussi inclure deux autres

¹²²¹*CIL*, VIII, 21025 = *ILS*, 2914 = *EE*, V, 989 ; Il s'agit ainsi d'un de nos rares cursus : C. G. Starr, 1960, p. 45 ; L. Wickert, 1949-1950, p. 100-125, p. 116 ; D. Kienast, 1966, p. 22.

scribes connus à travers des papyrus égyptiens. Il s'agit du scribe Serenus évoqué dans une lettre du marin de la flotte d'Alexandrie Claudius Terentianus écrivant à son « père » Claudius Tiberianus¹²²². Il est probable que Serenus ait fait partie de la flotte mais cela n'est pas certain. Plus sûrement, un reçu pour des fournitures daté de 167 mentionne la présence d'un triérarque de la liburne Fides accompagné par le scribe Apuleius Nepos¹²²³. K. Stauner ne compte que 22 scribes. Il a oublié A. Iulius Valens dont le nom de pérégrin est Diza, fils de Serrus (ou Serri). Ce scribe était membre de la flotte de Misène¹²²⁴. K. Stauner n'a pas non plus retenu une inscription, certes fragmentaire, où un Rescuporis est vraisemblablement un scribe mais il ne reste que les deux dernières lettres de *scribae* au datif : [---]AE¹²²⁵. Il est vrai aussi que nous pourrions restituer [*proret*]ae. Il est aussi possible que l'on ait un *ergodota* connu dans la flotte de Misène par deux inscriptions¹²²⁶. Pour l'instant nous préférons le classer parmi les *scribae*. K. Stauner ne mentionne pas Iulius Celer, un *scriba classis* présent sur une inscription votive provenant de Taurunum où la flotte de Pannonie devait avoir son quartier général¹²²⁷.

En revanche, K. Stauner retient un scribe que nous plaçons parmi les incertains. Il s'agit de T. Laticius Zeno, un scribe vétérane d'une unité inconnue dont l'inscription funéraire a été retrouvée à Trea dans le Picenum¹²²⁸. Le rédacteur de la fiche du *CIL*, IX considère que l'inscription est en fait de Misène et qu'elle a été déplacée. E. Todisco affirme à juste titre que sous le Haut-Empire la fonction de *scriba* ne se retrouve pas dans les corps de l'armée autres que la flotte à deux exceptions près¹²²⁹. Mais le vétérane indique une durée de service de 20 ans ce qui trop court par rapport aux 26 ou 28 ans réglementaires. E. Todisco suppose alors un transfert dans une des deux légions *Adiutrices*. Mais pourquoi Zeno aurait-il alors gardé la dénomination de *scriba* pour sa fonction si celle-ci est absente de la légion ? E. Todisco semble résoudre le problème en proposant que Zeno ait été libéré peu de temps après son passage dans la légion. Il est vrai qu'un diplôme militaire issu de la constitution du 7 mars 70 en faveur de la légion II *Adiutrix* s'adresse aux vétérans qui ont accompli 20 ans de service¹²³⁰. Zeno serait ainsi un des marins intégrés à la légion II *Adiutrix* au moment de sa création. Il s'agit d'une mesure exceptionnelle voulue par Vespasien sans doute pour réduire les effectifs de l'armée une fois la paix revenue. En temps normal, les marins des flottes transférés dans la légion devaient accomplir les 26 années réglementaires dues au moment de leur engagement. C'est en effet le

¹²²²*P. Mich.*, VIII, 468.

¹²²³*CPL*, 191.

¹²²⁴*CIL*, X, 8374a = *EDR*, 161665.

¹²²⁵*CIL*, X, 3390 = *AE*, 1990, 150 = *EDR*, 081674.

¹²²⁶*Likelsey*, 64 = *ILS*, 9219 = *AE*, 1899, 35 = *EDR*, 071691 ; *CIL*, X, 2063 = *EDR*, 157789.

¹²²⁷*ILJug*, I, 278.

¹²²⁸*CIL*, IX, 5648 = *EDR*, 15181.

¹²²⁹E. Todisco, 1999, p. 74-76.

¹²³⁰*CIL*, XVI, 11.

cas des légionnaires pétitionnaires de la légion X *Fretensis*¹²³¹. Ils ont signé cette pétition en 150 et se sont engagés dans la flotte de Misène 25 ou 26 ans plus tôt. Mais il se peut aussi que Zeno ait fait partie des *causarii* ayant bénéficié d'une mesure de libération anticipée pour cause de blessure grave. Ils sont eux aussi connus par trois diplômes du 7 mars 70¹²³².

Nous avons retenu un dernier scribe que K. Stauner ne mentionne pas non plus. Nous l'avons classé parmi les inscriptions incertaines car son appartenance à la flotte n'est pas assurée. Rustius Numerius sur l'épithaphe qu'il adresse à sa mère se dit SCRIBA C. E. Ferrero hésite mais considère qu'il est possible que ce scribe puisse appartenir à la flotte sans donner plus de précision¹²³³. La fiche *EDR* restitue *c(lassiarius ?)*. *Classis* n'est pas abrégé par CL, laquelle est l'abréviation la plus fréquente, mais par un simple C qui peut aussi se rencontrer¹²³⁴. De plus, l'examen de la suite de l'inscription fragmentaire sur la photo du site *EDR* laisse deviner qu'il n'y a pas la place pour le nom de la flotte même abrégé. Cependant nous préférons restituer *c(lassis)* car le terme *classiarius* n'apparaît jamais dans les inscriptions des marins. Nous avons aussi l'inscription votive de Taurunum évoquée un peu plus haut où Iulius Celer se dit simplement *scriba cl(assis)* sans nommer la flotte. Deux autres exemples désignent complètement la flotte : *scrib(a) cl(assis) pr(aetoriae) Mis(enensis)* ou *Rauen(natis)*¹²³⁵. Nous avons donc préféré intégrer le scribe Numerius même si des doutes peuvent encore persister quant à son appartenance à la flotte de Misène. Cette inscription appartient d'ailleurs à un dossier d'inscriptions concernant des scribes classés initialement à Pouzzoles par le *CIL*, X¹²³⁶. Il est peu probable que les autres inscriptions fassent références à des scribes de la flotte. E. Ferrero ne les mentionne pas non plus dans son recueil des sources de la flotte de Misène. Il n'évoque que notre scribe Rustius Numerius et un deuxième Saturius Gratus¹²³⁷. E. Ferrero émet des doutes pour le premier comme nous l'avons dit plus haut et pense qu'il est peu vraisemblable que le second soit un marin.

K. Steiner affecte l'ensemble des scribes apparaissant dans les inscriptions au service de leur triérarque. Il le fait à la fois pour ceux donnant le nom de leur navire et pour ceux ne le donnant pas. Ainsi pour lui les personnes ne se disant que *scribae* ne peuvent l'être qu'à l'échelle d'un navire et non pas à celle de l'état-major de la flotte ou au service d'un navarque. Même si nous n'avons pas de preuve directe, il est tout à fait vraisemblable que chaque navire ait eu un scribe. Celui-ci devait être chargé des affaires administratives routinières, ne serait-ce

¹²³¹*PSI*, IX, 1026 = *CIL*, XVI, p. 146, n°13 = *CPL*, 117 = *ChLA*, XXV.

¹²³²*CIL*, XVI, 10 ; *RMD*, V, 323 = *AE*, 2002, 1733 ; *AE*, 2006, 1833.

¹²³³*CIL*, X, 1954 = *EDR*, 175562, E. Ferrero, 1878, n°136.

¹²³⁴Par exemple : *CIL*, X, 3579 = *EDR*, 157908 ; *CIL*, XIV, 234 = *EDR*, 147248 ; *AE*, 1916, 109 = *EDR*, 072768 ; *AE*, 1990, 56 = *EDR*, 081588 ; *AE*, 1946, 145 = *EDR*, 073593.

¹²³⁵*AE*, 1929, 145 = *AE*, 1988, 310 = *EDR*, 080843 et *CIL*, XI, 104 = *ILS*, 2889 = *EDR*, 145200.

¹²³⁶*CIL*, X, 1953a = *EDR*, 158409 ; *CIL*, X, 1953b = *EDR*, 158410 ; *CIL*, X, 1954 = *EDR*, 175562 ; *CIL*, X, 1955 = *EDR*, 123977 ; *CIL*, X, 1956 = *EDR*, 123978 ; *CIL*, X, 1957 = *EDR*, 143486 ; *CIL*, X, 1958.

¹²³⁷E. Ferrero, 1878, n°136 et n°138 respectivement.

qu'assurer la correspondance avec les autres bureaux de la flotte que cela soit en matière stratégique ou logistique. Les scribes devaient aussi assurer les actes de la vie de tous les jours des marins du navire : écrire les lettres aux familles et proches, les actes de ventes ou d'achats réalisés par les marins. Mais là aussi nous serions tentés de penser que certains scribes ont pu être détachés de leur bâtiment qui d'ailleurs correspond aussi à leur centurie et aient été affectés dans l'*officium* d'un navarque ou du préfet. Il n'en demeure pas moins que lorsqu'un scribe se présente comme appartenant à tel navire il est raisonnable de considérer qu'il était bien en poste sur ce navire.

3) Les bénéficiaires

Nous connaissons 26 *beneficarii* parmi les marins : sept apparaissent dans des inscriptions funéraires, 16 dans une liste des marins de la flotte de Ravenne et trois dans des diplômes militaires. Les *beneficarii* ont fait l'objet de plusieurs études très fournies durant les années 1990 dont un corpus édité sous la direction de E. Schallmayer et une monographie écrite par J. Nelis-Clément¹²³⁸. Il n'y a pas de mission particulière attachée au titre de *beneficiarius*. Celui-ci dispose d'un *beneficium* ou bienfait qu'il doit à la faveur de ses supérieurs. Ces soldats sont en général affectés au personnel administratif d'un officier, voire à l'état-major de leur unité et, à ce titre, des fonctions très variées peuvent leur incomber. Tout cela dépend de la personne à laquelle ils sont attachés. C. G. Starr affirme que le *beneficiarius* était à la tête du personnel aidant le triérarque¹²³⁹. Mais jusqu'à présent nous n'avons trouvé aucune personne se disant explicitement bénéficiaire d'un triérarque. Nous n'avons, comme nous le verrons plus loin, que des bénéficiaires du préfet de la flotte et même d'un gouverneur de province. Les *beneficarii* peuvent eux-mêmes être placés sous les ordres d'un corniculaire¹²⁴⁰ qui est le chef de l'*officium* du préfet. Mais là aussi nous n'avons pas d'exemple explicite pour les flottes. Un examen des sources concernant les flottes permet de se faire une idée de la variété des réalités que connaissent les *beneficarii*. Les inscriptions funéraires nous montrent respectivement trois *beneficarii* pour la flotte de Misène et un autre membre de la flotte de Ravenne. Tout d'abord Q. Naevius Marcianus¹²⁴¹ se dit être non seulement *miles* de la flotte mais aussi *beneficiarius*. Il est décédé relativement jeune à l'âge de 22 ans. On pouvait ainsi devenir *beneficiarius* au

¹²³⁸E. Schallmayer (éd.), 1990 (*BCI*) ; J. Nelis-Clément, 2000 ; signalons aussi J. Ott, 1995.

¹²³⁹C. G. Starr, 1960, p. 57.

¹²⁴⁰Comme nous l'avons dit plus haut, nous connaissons trois corniculaires dans les flottes : *CIL*, X, 3415 = *Likelsey*, 17 = *AE*, 1988, 320 = *EDR*, 115480 ; *AE*, 1942/43, 62 = *AE*, 1949, 141 ; *AE*, 1929, 224.

¹²⁴¹*CIL*, X, 3411 = *EDR*, 162280.

tout début de sa carrière, au bout de quelques années de service. L'inscription n'indique pas à quel type d'officier il était attaché. C'est le cas aussi de la deuxième inscription concernant un Italien, Valerius Siluanus¹²⁴², membre de l'équipage de la liburne Neptunus. Il est décédé à 37 ans après 15 années de service. Dans la flotte de Ravenne, un C. Iulius Apollinaris¹²⁴³ était un bénéficiaire de la quadrième Vesta. Il est possible que ces deux derniers personnages aient été les bénéficiaires de leurs triérarques respectifs. C'est ce qu'affirme E. Sander notamment pour le bénéficiaire membre de l'équipage de la liburne Neptunus¹²⁴⁴. Il n'imagine pas à juste titre qu'un navarque puisse commander une liburne. Mais il est tout aussi possible qu'ils aient été détachés de leurs bâtiments pour être affectés au service d'un autre officier et pourquoi pas un navarque. S'il est possible que ces personnes aient été des bénéficiaires d'un navarque, voire d'un préfet, elles l'auraient sans doute indiqué afin de faire valoir le surplus de dignité correspondant. Cela explique peut-être la conclusion de C. G. Starr affirmant que les bénéficiaires pouvaient être au service d'un triérarque et étaient à la tête de son *officium*. Une autre inscription provenant de Misène célèbre la mémoire d'un « bénéficiaire du stolarque », C. Atinius Eutyches¹²⁴⁵, décédé comme le premier à 22 ans. Notons aussi que *beneficiarius* est abrégé dans cette inscription par un simple « B » ce qui est relativement fréquent. Le stolarque est sans doute un synonyme de préfet de la flotte¹²⁴⁶. Un autre bénéficiaire du préfet de la flotte de Misène est connu à travers une inscription funéraire provenant de Rome. Il s'agit de M. Marius Maximus¹²⁴⁷, décédé à 40 ans après 18 années de service. Ainsi ces deux dernières personnes furent affectées à l'entourage immédiat du préfet sans que nous sachions quelles missions exactes leur étaient confiées. Une autre inscription est plus problématique car il n'est pas écrit que notre personnage est un marin même si cela est probable. Nous avons en effet gardé la trace d'un Lottius Secundus¹²⁴⁸ *benef(iciarius)*. L'inscription fragmentaire provient de Boulogne, le port d'attache de la *classis Britannica*. Il se peut ainsi que ce bénéficiaire fasse partie de cette flotte. La septième inscription funéraire dans laquelle apparaît un marin bénéficiaire provient de Brigetio en Pannonie Supérieure. Il s'agit d'un triérarque de la flotte de Pannonie, Titus Flavius V[---]¹²⁴⁹. Il est aussi indiqué qu'il est un *ex b(ene)f(iciario) c[o(n)s(ularis)]* : un ancien bénéficiaire du gouverneur de la province. Le document montre bien qu'au moment où il a été conçu, après le décès du triérarque, celui-ci n'était plus

¹²⁴²CIL, X, 3412 = ILS, 2893 = EDR, 157917.

¹²⁴³CIL, XI, 62.

¹²⁴⁴E. Sander, 1957, p. 347-367, p. 355.

¹²⁴⁵CIL, X, 3413 = ILS, 2994 = EDR, 157918.

¹²⁴⁶Une inscription bilingue (CIL, X, 3336 = ILS, 3756 = IG, XIV, 873 = EDR, 164035) concernant un préfet de la flotte de Misène datant du règne de Gordien III (238-243) montre qu'on pouvait traduire « *praefectus classis Misensis* » par ἑπαρχὸς Μεισηνῶν στόλου. Ainsi le stolarque pourrait très bien être un raccourci employé en grec pour désigner le chef de la flotte.

¹²⁴⁷CIL, VI, 32770 (p. 3842).

¹²⁴⁸CIL, XIII, 3547.

¹²⁴⁹CIL, III, 4319 = RIU, II, 555.

bénéficiaire du gouverneur de Pannonie. Mais nous ne savons pas quelle était la qualité du personnage lorsqu'il était au service du gouverneur : était-il déjà membre de la flotte ou d'un autre type d'unité ? Ainsi le passage par un poste de bénéficiaire du gouverneur pouvait être une étape vers une promotion, par exemple au grade de triérarque¹²⁵⁰. Ainsi être promu bénéficiaire traduit la confiance de ses supérieurs et peut servir de tremplin vers d'autres fonctions plus avantageuses encore.

Il est aussi possible que nous connaissions un bénéficiaire d'un navarque à travers un diplôme militaire. Il s'agit d'un diplôme émis en 54 pour un cavalier d'aile¹²⁵¹. Le diplôme fut retrouvé en Mésie inférieure. Le premier témoin est Sex. Magius Rufus, un *b(eneficiarius) nauarchi*. Comme nous le démontrerons plus loin dans la partie consacrée aux navarques, ce personnage n'est pas un navarque d'origine besse mais un bénéficiaire d'un navarque¹²⁵². Précisons que d'autres bénéficiaires de tribuns et des centurions sont aussi présents parmi les témoins. L'ordre indiquerait donc que les bénéficiaires de navarques seraient ainsi supérieurs en dignité à des bénéficiaires de tribun ou de centurion lesquels devaient être soit des centurions légionnaires soit des centurions d'unités auxiliaires. C. G. Starr n'évoque pas la possibilité que Magius Rufus soit un Besse mais il insiste sur le fait que l'on ne connaît pas d'*officium* de navarque¹²⁵³. De plus, si cette personne est un marin bénéficiaire, elle ne devrait pas avoir la citoyenneté romaine et ne pas pouvoir agir en tant que témoin dans un diplôme militaire. Nous pourrions répondre que, si notre restitution est juste, nous aurions grâce à ce diplôme la preuve qu'un navarque pouvait avoir un *officium* et que des citoyens romains étaient déjà présents à cette époque dans les flottes. Il est vrai qu'en 54, le nombre de marins ayant la citoyenneté romaine était sans doute très faible. Mais ne pourrait-on pas imaginer que des marins ne deviennent Romains en cours de service et pourquoi pas lors de la promotion à des postes de confiance comme bénéficiaire d'un navarque ? Une autre possibilité expliquant le fait que ce Magius puisse être témoin en tant que citoyen romain serait que ce bénéficiaire soit certes un soldat mais pas forcément un marin. Peut-être a-t-il été détaché d'une unité terrestre auprès d'un navarque. Mais nous ne le croyons pas vraiment étant donné que l'officier ayant des bénéficiaires à son service devait les choisir parmi des hommes de confiance qu'il avait côtoyés préalablement.

Deux autres diplômes sont directement destinés à des bénéficiaires de la flotte et plus

¹²⁵⁰D. Kienast, 1966, p. 22. Il pense qu'il y aurait là la preuve que dans certains cas on donnait des postes de commandant de navire non pas à des personnes expérimentées dans la chose navale mais à des hommes de confiance.

¹²⁵¹*CIL*, XVI, 3 = *AE*, 1930, 72 = *IScM*, IV, 1.

¹²⁵²La mise en page de la partie réservée à l'énumération des témoins de ce diplôme militaire est étrange car leur qualité est indiquée entre les lignes. Le B pourrait vouloir dire Bessus au lieu de *beneficiarius* mais nous expliquerons dans la partie consacrée aux navarques les raisons pour lesquelles nous ne le croyons pas.

¹²⁵³C. G. Starr, 1960, p. 158, n. 17.

précisément de la flotte de Ravenne. Le premier est en date du 26 février 70¹²⁵⁴. La constitution impériale est à destination des *beneficiarii qui militant (...)*, qui servent dans la flotte de Ravenne sous les ordres de Lucilius Bassus. Le présent utilisé montre que les bénéficiaires sont encore en service quand ils reçoivent leur diplôme et les privilèges qui en découlent. Ce diplôme est d'ailleurs destiné à un Dace, Dernaius, fils de Derdipilus. Nous ne savons pas dans quels *officia* servaient ces bénéficiaires : ceux des triérarques, des navarques ou du préfet ? Il s'agit peut-être des bénéficiaires de Bassus qui était préfet des deux flottes de Misène et Ravenne sous Vitellius et qui trahit celui-ci en faveur de Vespasien. Le nouvel empereur aurait ainsi voulu récompenser les personnes qui ont dû être les chevilles ouvrières du basculement des marins dans son camp lors de la guerre civile¹²⁵⁵. Nous ne connaissons pas non plus l'officier auquel était rattaché le bénéficiaire qui reçut bien plus tard, en 221, un diplôme militaire cette fois-ci à la fin de son service dans des conditions tout à fait normales. La constitution est à destination de la flotte de Ravenne, encore une fois, et concerne un *ex b(ene)ff(iciarius)* dont le nom et l'origine sont perdus. L'éditeur du diplôme P. Weiss suggère qu'il pourrait s'agir d'un bénéficiaire du préfet de la flotte¹²⁵⁶. Comme nous l'avons dit, il s'agit d'un diplôme dont le formulaire est standard pour l'époque considérée. Il ne s'adresse pas à un type de marins en particulier mais à tous ceux de la flotte de Ravenne qui ont effectué un service de 28 ans et ont obtenu l'*honesta missio*. Le terme *beneficiarius* est indiqué à l'endroit même où figure le grade ou bien la fonction de la personne recevant le diplôme. Le nom devait suivre ensuite mais il a disparu dans la lacune.

Mis à part le bénéficiaire du stolarque/préfet et le bénéficiaire du navarque (sans parler du triérarque ancien bénéficiaire d'un gouverneur) que les sources ont révélé, les bénéficiaires que nous connaissons ne se rattachent pas à un officier dans les inscriptions. Même les diplômes de 74 et de 221 ne disent pas clairement de qui les *beneficiarii* en question dépendaient. La liste des marins de la flotte de Ravenne classés par grades et fonctions retrouvée à Classis¹²⁵⁷ n'indique que des bénéficiaires sans plus de précision. Nous voyons en effet sur cette liste de marins, dont la nature nous échappe, au moins 16, peut-être 18, bénéficiaires. Mais ceux-ci viennent après les *fabri*. Si ces bénéficiaires étaient ceux du préfet, comme on pourrait le conjecturer, il est étrange qu'ils soient placés après les ouvriers. Les bénéficiaires de cette liste arrivent tout de même avant les *uxillarii*, les *cornicines* et les *bucinatores*, et aussi avant les *suboptiones*. Ces derniers arrivent d'ailleurs juste avant les *munifices*. Il est donc possible que ces bénéficiaires ne soient pas ceux du préfet mais fassent partie d'*officia* plus modestes comme

¹²⁵⁴RMD, IV, 203 = AE 1997, 1771.

¹²⁵⁵M. M. Roxan, 1996, p. 247-256.

¹²⁵⁶P. Weiss, 1997, p. 227-268, p. 261-264.

¹²⁵⁷AE, 1961, 257 = AE, 1985, 401 = EDR, 079799.

ceux des navarques ou pourquoi pas ceux des triérarques comme le supposait C. G. Starr. Il devait donc exister une hiérarchie des bénéficiaires lesquels n'auraient pas la même dignité selon qu'ils soient ceux du préfet, du navarque ou du triérarque.

4) Le *praeco*

Les sources indiquent aussi l'existence d'un *praeco pr(...)* présent dans une inscription funéraire datant de la première moitié du III^e siècle étant donné les titres *pia uindex* de la flotte de Misène¹²⁵⁸. La restitution de *pr(...)* pose problème car il y a au moins trois possibilités. Tout d'abord il se pourrait que les lettres PR soient l'abréviation du grade de *principalis*. En fait ce terme n'est pas abrégé, ou très peu, quand il apparaît dans les sources épigraphiques ou dans le papyrus de contrat de vente d'un esclave où nous avons un *bucinator pri(ncipalis)*¹²⁵⁹. Une autre possibilité serait d'y voir un *praeco pr(aefecti)*. C'est-à-dire le héraut du préfet de la flotte chargé de relayer ses ordres et informations. Mais l'inscription a été trouvée en Corse à Aleria. Il devait y avoir dans cette cité une base permanente de la flotte de Misène. De plus, le *praeco* en question, Apronius Felix, rend un dernier hommage à son épouse décédée, Iunia Tertulla. Cela signifie peut-être que le *praeco* vivait à Aleria avec sa famille. Dans ce cas, il serait donc peu probable que celui-ci ait été affecté au service du préfet qui avait son siège à Misène. F. Michel estime ainsi qu'Apronius Felix n'était pas le *praeco* du préfet mais celui du *praepositus*, commandant du détachement de la flotte de Misène stationnée à Aleria et il restitue : *praeco pr(aepositi)*¹²⁶⁰. Nous retrouvons en effet ce titre à plusieurs reprises dans les sources¹²⁶¹. Le *praepositus* commande des vexillations ou des escadres restées au port alors que les autres sont parties en mission. Cette restitution est donc tout à fait vraisemblable. Mais si l'on veut à tout prix faire d'Apronius Felix le héraut du préfet, on peut à la rigueur signifier que la fonction de *praepositus* n'était pas permanente et qu'il aurait donc fallu indiquer de quoi le *praepositus* était en charge. On pourrait aussi faire le roman suivant : Aléria et Misène n'étant qu'à quelques jours de navigation, nous pouvons imaginer que le *praeco praefecti* ait pu recevoir une permission pour enterrer son épouse originaire d'Aleria. Il aurait pu tout aussi bien

¹²⁵⁸EE, VIII, 1, 800 = AE, 1999, 817.

¹²⁵⁹AE, 1896, 21 = P. Lond., 229 ; AE, 1974, 263 = LKelsey, 20 = EDR, 075784 ; CIL, X, 3427 = ILS, 2869 = EDR, 161432 ; CIL, X, 3440 = ILS, 2890 = EDR, 157929 ; CIL, X, 3487 = ILS, 2873 = EDR, 162524 ; CIL, X, 3501 = ILS, 2875 = EDR, 162513 ; CIL, X, 3502 = EDR, 157949 (nous y avons un *pri(ncipalis)*) ; CIL, X, 3509 = EDR, 157904 ; CIL, X, 3510 = EDR, 157953.

¹²⁶⁰F. Michel, 1999, p. 99-108.

¹²⁶¹CIL, III, 1919, 8513, 12813 = ILS, 2770 = IDRE, II, 303 ; CIL, VIII, 1322, 14854 = ILS, 2764 = ILTun, 1287 = IDRE, II, 431 ; CIL, X, 3345 = EDR, 151422 ; AE, 1910, 36 = ILS, 9221 = EDR, 072239 ; CIL, VIII, 9363 = ILS, 1351 ; CIL, VIII, 9358 = ILS, 2738 = IDRE, II, 464 = AE, 1987, 827.

commander depuis Misène un monument commémoratif. Ce scénario étant très hypothétique, et faute d'éléments supplémentaires, nous serions tentés pour l'instant de nous ranger aux conclusions de F. Michel.

5) L'*euocatus*

Un vétéran *euokatus* est aussi mentionné dans une inscription funéraire¹²⁶². C. Nonius Caluisius appartenait à la flotte de Misène. C. G. Starr le plaçait juste au-dessous du triérarque¹²⁶³. M. Reddé voyait dans cet évocat une personne destinée à passer officier¹²⁶⁴. Cela est tout à fait possible. Le personnage a dû décider de rempiler dans l'espoir de passer un jour centurion ou triérarque. L'inscription nous informe qu'il est un vétéran ayant accompli 29 années de service. Nous pensons que cela daterait l'inscription d'avant la réforme de la durée du service et le passage de 26 à 28 années obligatoires, soit avant 209. En effet, nous ne croyons pas qu'il n'ait fait qu'une seule année en tant qu'évocat. Il aurait ainsi rempilé pour trois années supplémentaires avant de quitter la flotte. Nous ne pouvons savoir à quel titre il servait en tant qu'évocat. Il pourrait tout aussi bien avoir servi un triérarque, un navarque ou pourquoi pas le préfet lui-même.

6) Le *uestiarius* et le *scenicus* : des ordonnances ?

Dans un tout autre domaine, nous connaissons aussi un *uestiarius* à travers une inscription votive d'un vétéran de la flotte (sans doute celle de Ravenne étant donné qu'elle provient d'Aquilée)¹²⁶⁵. Ce vétéran s'appelle Sextus Baebius et il est le fils d'un Baius. L'absence de cognomen pourrait faire penser à une inscription de la fin du I^{er} siècle avant J.-C. ou du début du I^{er} siècle après J.-C. Le marin vétéran n'a pas indiqué son navire. Cela pourrait faire penser que le *uestiarius* (s'occupant peut-être des uniformes et autres vêtements) devait agir à l'échelle de la flotte. Nous ne croyons pas comme le dit M. Reddé qu'il s'agisse d'une sorte d'ordonnance¹²⁶⁶.

Le cas du *scenicus* dont M. Reddé dit qu'il s'agirait au contraire du *uestiarius* d'une ordonnance doit être étudié plus en détail. Seleucus, un *miles* de la flotte prétorienne de Misène

¹²⁶²*CIL*, X, 3417 = *EDR*, 158107.

¹²⁶³C. G. Starr, 1960, p. 95.

¹²⁶⁴M. Reddé, 1986, p. 540.

¹²⁶⁵*CIL*, V, 774 = *AE*, 1972, 193 = *ILS*, 3120 = *EDR*, 075310.

¹²⁶⁶M. Reddé, 1986, p. 540.

se dit aussi *scenicus principalis*¹²⁶⁷. Il a servi pendant 30 ans et il est décédé à l'âge de 50 ans. Malgré l'absence de son prénom et du gentilice de Seleucus, le titre *praetoria* montre qu'il s'agit d'une inscription datant d'entre l'époque flavienne et le III^e siècle. Le *scenicus* pourrait se rapporter à la *scaena* (σκηνή) qui a un double sens. La *scaena* pourrait désigner la cabine du commandant du navire. Dans ce cas, il pourrait travailler au service du triérarque, ou pourquoi pas au service du préfet, et on pourrait ainsi y voir avec M. Reddé une sorte d'ordonnance. Mais la *scaena* peut aussi désigner la scène d'un théâtre. Le *scenicus* pourrait alors être un comédien ou un mime. C'est ce que privilégie L. Robert qui juxtapose cette inscription avec celle, en grec, d'un autre marin de la flotte trouvée à Salone. On y voit un vétéran de la flotte de Misène, Fl(auius) Zeno, qui faisait office de βιολόγος, c'est-à-dire de mime¹²⁶⁸. Il devait donc y avoir un service équivalent au théâtre aux armées et des représentations théâtrales organisées régulièrement au sein des flottes, pourquoi pas au moment des fêtes religieuses. Si Seleucus n'est pas un mime, mais bien une ordonnance nous ne savons pas à quel type d'officier il était attaché. Mais s'il est bien un mime, il devait certainement être dans un service opérant à l'échelle de la flotte. Nous imaginons mal que chaque navire ou éventuellement chaque escadre ait possédé sa propre troupe de théâtre. Mais il est évident qu'il ne s'agissait pas de personnes officiellement proches du préfet et encore moins membres de son état-major et de ses bureaux administratifs.

7) *Strator* ou *stratiotes* ?

Contrairement à ce que l'on croyait autrefois, le préfet de la flotte n'avait pas de *strator* ou d'écuyer. Le premier éditeur d'une inscription fragmentaire en grec de Misène¹²⁶⁹ restituait PAT, restes du mot [στ]ράτ[ορ], alors qu'il est plus juste d'y voir les restes du mot στρατιώτης, l'équivalent de *miles*¹²⁷⁰. De plus cette traduction a un parallèle sur un ostracon provenant du *Claudianus Mons* en Égypte où figure un στρατιώτης de la flotte d'Alexandrie¹²⁷¹. Nous avons donc privé le préfet de la flotte de Misène de son seul écuyer connu mais cela ne veut pas dire qu'à terre il se déplaçait forcément à pied. Seulement les sources n'en ont pas gardé la mémoire.

¹²⁶⁷CIL, X, 3487 = ILS, 2873 = EDR, 162524.

¹²⁶⁸CIL, III, 14695 = IGRR, I, 552, L. Robert, 1936, p. 235-254, p. 240, il évoque aussi les inscriptions CIL, VI, 1063 = ILS, 2178 = EDR, 105660 et CIL, VI, 1064 = ILS, 2179 = EDR, 105699 mentionnant des soldats comédiens. V. Chapot, 1967 (1^{ère} éd. 1896), p. 167 et Starr, 1960, p. 62, n. 14, reprennent le double sens évoqué par E. Ferrero, 1878, p. 60 : soit une personne attachée à la cabine du navire soit un comédien.

¹²⁶⁹AE, 1929, 149 = AE, 1996, 426 = SEG, XLVIII, 1274 = EDR, 102286.

¹²⁷⁰Ce que montre très bien Y. Le Bohec, 1996, p. 314-320, suivi par S. Perea Yébenes, 2000, p. 593-599. Les arguments utilisés ont été détaillés au début de cette partie III lorsque nous traitons des désignations militaires des marins.

¹²⁷¹O. Claud., III, 541.

8) L'*adiutor* et le *secutor* du triérarque

Deux inscriptions nous révèlent deux personnes travaillant aux côtés du triérarque : l'*adiutor* et le *secutor*. M. Reddé les classe dans la catégorie des scribes mais cela nécessite d'être nuancé¹²⁷². Les sources livrent ainsi un unique *adiutor* du triérarque, M. Naeuius Asclepiades, servant sur la quadrière Venus. Le nom de la flotte n'est pas indiqué dans l'inscription mais cela ne pouvait être que la flotte de Misène étant donné qu'elle provient de la base du même nom¹²⁷³. Son temps de service n'est pas indiqué mais il est décédé jeune, à 22 ans. C. G. Starr fait de l'*adiutor* le chef des scribes lui-même placé sous les ordres du bénéficiaire du triérarque lequel serait chef de l'*officia* du navire¹²⁷⁴. Nous ne comprenons pas ce qui lui permet de faire de son bénéficiaire le chef du bureau du triérarque. Mais K. Stauner ne le mentionne pas dans son ouvrage sur les scribes de l'armée romaine. Il se peut que la fonction de l'*adiutor* du triérarque soit plus générale que celle d'une sorte de scribe en chef. Il devait s'occuper de l'application pratique des ordres du triérarque.

Nous connaissons aussi un *secutor* du triérarque, C. Publius Marinus, d'origine syrienne. Il se dit *miles* de la flotte de Misène mais n'indique pas le nom de son navire. Lui aussi est décédé relativement jeune à 20 ans¹²⁷⁵. Comme nous l'avons dit, M. Reddé l'intégrait dans une catégorie de scribe. C. G. Starr ne sait que choisir¹²⁷⁶. Il considère que le *secutor* du triérarque pourrait tout aussi bien être, un scribe, mais aussi un aide du triérarque (comme l'*adiutor*) qui transmettrait les ordres du commandant du navire et maintiendrait la discipline. Rajoutons simplement que le *secutor* pourrait aussi être le garde du corps du triérarque et son homme de main personnel. La fonction de *secutor* était vraisemblablement effectuée en début de carrière comme le montre notre personnage décédé à 20 ans. Il est ainsi possible de faire la correspondance avec le cursus d'un soldat de la 1^{ère} cohorte urbaine stationnée à Lyon, C. Luccius Sabinus, qui dut s'engager en 114. Le premier poste indiqué par son cursus était celui de *secutor* du tribun¹²⁷⁷. Pour F. Bérard, il est vraisemblable qu'il s'agisse d'un garde du corps du tribun et qu'à ce titre il faisait bien partie de son *officium*¹²⁷⁸. Ainsi le poste de *secutor* du triérarque est bien à l'image de ce qui se faisait dans d'autres unités de l'armée et il n'est pas étonnant de voir cette fonction assumée par un jeune homme de 20 ans. Le poste de *secutor* devait être un poste de début de carrière.

¹²⁷²M. Reddé, 1986, p. 538. voir O. Fiebiger, « *secutor* », *RE*, II, A, I.

¹²⁷³*CIL*, X, 3391 = *ILS*, 2485 = *EDR*, 126016.

¹²⁷⁴C. G. Starr, 1960, p. 57.

¹²⁷⁵*CIL*, X, 3494 = *ILS*, 2895 = *EDR*, 144493.

¹²⁷⁶C. G. Starr, 1960, p. 57.

¹²⁷⁷*CIL*, XI, 1617 = *ILS*, 2117 = *EDR*, 110589.

¹²⁷⁸F. Bérard, 2015, p. 414-415.

9) Un *mathematicus* du triérarque ?

Une inscription d'Athènes pourrait peut-être laisser entendre que le triérarque pouvait avoir à ses côtés un *mathematicus*. Nous la reproduisons ci-dessous¹²⁷⁹.

*G(aio) Mucio G(ai) filio Clau|dio Gemen(e)lo, math[---] tr(ierarchus) ex | classe Rauenn|ate,
Γ c ̄urauit | M(arcus) Aemilius Fuscus, optio.*

G. Susini a eu l'idée de restituer *math[e(matico)] tr(ierarchi)* à la ligne 2¹²⁸⁰. Il ne serait pas surprenant de voir aux côtés du triérarque un spécialiste des calculs astronomiques pouvant être très utiles à la navigation. Son rôle devait aussi avoir rapport avec l'observation du ciel et la météorologie afin de régler le cap du navire au mieux. Il pourrait ainsi faire partie de l'*officium* du triérarque. Cependant il faut regarder de plus près l'onomastique du défunt laquelle peut prêter à discussion. Les éditeurs nomment le triérarque Gaius Mucius Claudius, fils de Gaius, de Gemenelum, c'est-à-dire Cemenelum, l'ancien nom de Cimiez. Son cognomen, Claudius, a la forme d'un gentilice. Mais il est troublant de constater que la tribu de Cemenelum est la Claudia. Nous pensons qu'il est probable que le scribe ait fait plusieurs fautes. Il a peut-être pris la tribu pour le cognomen du défunt et aurait oublié de le graver sur la pierre. Nous n'avons par ailleurs trouvé aucune inscription avec le cognomen Gemenelus. Cela ferait beaucoup de coïncidences et d'erreurs successives si le scribe s'était encore trompé en transformant le nom Gemelus en Gemen(e)lus. Il faut donc se résoudre à ne pas en faire le cognomen de notre triérarque mais bien le nom de sa patrie d'origine. En revanche, le nom *Claudio* est fautif et en fait il aurait fallu trouver à la place la tribu du triérarque qui serait donc un citoyen romain d'origine. M. Reddé propose une autre solution¹²⁸¹. Il doute fortement de l'existence de la fonction de *mathematicus* inconnue par ailleurs. Il considère que *Claudio* correspond à la tribu dont la désinence aurait été adaptée à celle de la provenance *Gemen(e)lo*. Cette dernière serait ainsi mal placée par rapport à l'ordre habituel. De plus, il ne faudrait pas lire *math[e(matico)]* mais *Math[e]* qui serait le cognomen de Mucius. Il devrait ainsi simplement être un triérarque de la flotte de Ravenne.

¹²⁷⁹AE, 1968, 471 = IAtt, 81 = ILGR, 141.

¹²⁸⁰G. Susini, 1966, p. 219-228.

¹²⁸¹M. Reddé, 1986, p. 228, n. 285

10) Des fonctions religieuses : *uictimarius* et *coronarius*

Nous avons tout d'abord un *uictimarius principalis*, L. Valerius Victor, appartenant à la trière Fides¹²⁸². Il est possible que chaque navire doive effectuer régulièrement des sacrifices que cela soit dans le cadre restreint de l'équipage du navire ou lors des jours de fêtes. Pour M. Reddé ce personnage devait forcément opérer à terre mais nous pouvons à la rigueur imaginer des cérémonies en mer. Il n'est pas impossible que des animaux de petites tailles soient embarqués comme de la volaille. C. G. Starr considère qu'il est possible que chaque navire ait des personnes chargées des cérémonies religieuses. Mais dans le cas précis de ce personnage, il pense qu'il était rattaché au préfet et non à son triérarque. Il fait que nous n'avons gardé la trace que d'un unique *uictimarius*. Cette rareté serait un indice que le *uictimarius* serait au service du préfet. Il considère aussi que son navire est une liburne et non une trière. En effet, l'inscription est perdue et d'après les premières retranscriptions le type du bâtiment est symbolisé par II. Comme les liburnes ne sont jamais symbolisées par II mais souvent par l'abréviation LIB, les savants modernes ont considéré qu'il devait y avoir une lacune et qu'en fait nous aurions II[I]¹²⁸³. Il est impossible de vérifier cette supposition car le document est aujourd'hui perdu. C. G. Starr pense quant à lui qu'il s'agit d'une liburne et considère qu'il est peu probable qu'un aussi petit navire ait un *uictimarius principalis* à son bord¹²⁸⁴. Il en fait donc le *uictimarius* du préfet, chargé des sacrifices de la flotte. Nous ne serons pas aussi définitif. Cela est probable même si nous considérons qu'il était membre de l'équipage d'une trière et non d'une liburne. Cependant nous pensons qu'il est aussi possible que le *uictimarius* Valerius Victor soient affecté au service religieux de son propre navire.

Le *coronarius* (celui qui tresse les couronnes) devait lui aussi participer ou, au moins, préparer les cérémonies religieuses. Le seul *coronarius* qui soit parvenu jusqu'à nous est Athenio membre de la trière Danae appartenant à la flotte de Ravenne. Même si les *tria nomina* ne sont pas mentionnés, nous ne pensons pas que cette inscription date de la première moitié du I^{er} siècle après J.-C. et des premiers temps de la flotte de Ravenne. De plus, Athenio n'est pas un affranchi comme aurait pu le laisser entendre son nom. Il correspond au cognomen et non pas à son nom unique de pérégrin. En effet, il est le dédicant et non pas le dédicataire de l'inscription funéraire qui concerne son épouse Quarta Aufidia laquelle porte les *duo nomina*. C'est le cas de la plupart des épouses de marins à partir du II^e siècle. Même si nous avons des affranchis portant ce nom, les inscriptions montrent plusieurs exemples de citoyens portant le cognomen Athenio¹²⁸⁵. Pour C. G. Starr, le *coronarius* pouvait décorer le navire et sa figure de

¹²⁸²CIL, X, 3501 = ILS, 2875 = EDR, 162513.

¹²⁸³A. Buonopane, 2017, p. 113-130, p. 116 classe bien ce navire parmi les trières et non parmi les liburnes.

¹²⁸⁴C. G. Starr, 1960, p. 57, n. 28.

¹²⁸⁵Par exemple, M. Aur(elius) Athenio, vétérane de la légion IV *Flavia* (CIL, III, 13663) ou le *miles* Aurelius

proue lors des fêtes religieuses¹²⁸⁶. Il est aussi possible, comme pour le *uictimarius*, qu'il ait été chargé de cela à l'échelle de la flotte. Il devait donc être au service du préfet.

11) Le personnel non militaire de la flotte : affranchis et esclaves impériaux

Il nous reste à faire mention du cas particulier des affranchis impériaux présents dans les *officia*. Ces personnages ne sont pas des marins au sens propre mais sont employés par les flottes. Nous les avons tout de même intégrés dans notre catalogue même si on ne peut les considérer comme de véritables militaires. Ainsi deux affranchis et un esclave impériaux ont travaillé dans l'administration de la flotte. Nous avons en effet conservé le souvenir d'un *Rogatus Augusti libertus* qui était le *tabularius* de la flotte prétorienne de Ravenne¹²⁸⁷. Un autre affranchi impérial est plus douteux quant à son affectation dans la flotte de Misène. Il s'agit d'un Diadumenus qui avait la fonction d'*a rationibus*. Cette dernière inscription a été trouvée à Misène¹²⁸⁸. Certains auteurs croient reconnaître en ce personnage Diadumenus Antonianus un procurateur affranchi de Néron¹²⁸⁹. Quoiqu'il en soit, rien dans l'inscription n'indique une quelconque fonction dans le cadre de la flotte. Seul le lieu de trouvaille pourrait le faire supposer.

Une inscription du début du II^e siècle met en évidence un Septimus, esclave de Trajan, qui était *dispensator* de la flotte de Misène¹²⁹⁰. Ces personnes ne sont pas membres de la flotte. Ils ne sont pas des soldats mais des commis impériaux envoyés pour régler des affaires ponctuelles ou pour des fonctions de plus longues durées. Ils pouvaient ainsi accomplir des affaires extraordinaires ou ordinaires. Rogatus devait s'occuper des comptes de la flotte de Ravenne. Ce devait être aussi le cas de Diadumenus s'il était bien l'*a rationibus* de la flotte de Misène. Septimus était peut-être un trésorier chargé de régler la solde des marins¹²⁹¹.

Enfin nous connaissons un *ark(arius) cl(assis)* qui devait concerner la flotte de Mésie car le sarcophage de son épouse a été retrouvé lors de fouilles archéologiques au début des années 1990 sur le site de Nouiodunum¹²⁹². Il s'agit de P. Aelius Mithres qui a rendu un dernier hommage à son épouse Vlpia Iulia, décédée à 40 ans. On a retrouvé dans le sarcophage des

Athenio (*CIL*, III, 12283).

¹²⁸⁶E. Ferrero, 1878, p. 64.

¹²⁸⁷*CIL*, XI, 17.

¹²⁸⁸*CIL*, X, 3347 = *EDR*, 144534.

¹²⁸⁹G. Boulvert, 1970, p. 97, n. 36 et D. Keenan-Jones, 2010, p. 11-12 pense qu'il est le même que les personnes présentes dans *EE*, VIII, 335 = *EDR*, 132116 et dans *CIL*, VI, 8415 = *EDR*, 100342.

¹²⁹⁰*CIL*, X, 3346 = *ILS*, 2906 = *EDR*, 150737.

¹²⁹¹Sur ces deux personnages voir B. Rossignol, 2014, p. 37.

¹²⁹²*AE*, 2015, 1257.

pièces de monnaie de Faustine l’Ancienne et de Faustine la Jeune. Vlpia Iulia serait donc décédée sous le règne de Marc Aurèle. Le sarcophage était à l’intérieur d’un tumulus où d’autres tombes étaient présentes. Le sarcophage lui-même contenait les restes de deux femmes. G. Simion suppose que le défunt d’une autre tombe de ce tumulus soit celle de l’époux car on y a retrouvé une épée. L’auteur estime que Mithres aurait obtenu la citoyenneté romaine durant le règne d’Hadrien (la famille de son épouse sous celui de Trajan). Le cognomen Mithres signifierait aussi que le personnage soit d’origine orientale. Il pouvait aussi être un adepte du culte de Mithra. Une dernière possibilité serait que Mithres soit un affranchi tout comme d’ailleurs son épouse. Mais s’il était affranchi d’Hadrien nous ne comprenons pas pourquoi cela n’a pas été indiqué sur l’inscription. Serait-ce une simple omission ? Ou bien aurait-on donné les *duo nomina* d’Hadrien à Mithres au moment de son enrôlement ? L’attribution des noms de l’empereur régnant aux recrues des flottes italiennes n’était pas systématique. De plus, Mithres appartenait certainement à la flotte de Mésie dans laquelle on ne procédait pas au changement de nom au moment de l’enrôlement. Il n’est pas non plus obligatoire que ce poste d’*arkarius classis* ait été confié à un soldat et il n’est pas obligatoire que le corps retrouvé dans l’autre tombe du tumulus soit celui de Mithres. Pour l’instant nous serions tenté de voir dans Mithres un affranchi impérial au service du préfet de la flotte de Mésie. Mais il est vrai que l’absence de la formule *Augusti libertus* est problématique.

Même si ces personnes ne peuvent être assimilées à des marins, elles travaillaient au sein de l’administration des flottes. Mais étaient-elles placées sous les ordres du préfet ou bien sous ceux de l’empereur ? La deuxième solution nous semble être la plus vraisemblable. Il devait ainsi y avoir un double système administratif et de contrôle des flottes. Le préfet s’occupait des tâches militaires et de certains aspects administratifs tandis que les affranchis et esclaves impériaux étaient spécialisés dans l’administration et plus particulièrement dans les finances. Cela devait d’ailleurs générer des lourdeurs et lenteurs de même que des conflits de juridiction entre le préfet et les affranchis impériaux. Cette « double structure administrative », si elle a vraiment existé, a dû subsister relativement longtemps : durant tout le I^{er} siècle après J.-C. et la majeure partie du II^e. En effet, Rogatus a été affecté à la flotte prétorienne de Ravenne montrant que nous sommes durant ou après la période flavienne. Septimus quant à lui est sous les ordres de Trajan. Enfin si Mithres était bien un affranchi d’Hadrien, il était encore en service sous le règne de Marc Aurèle. Cependant il est possible qu’il ait dû y avoir durant le II^e siècle une sorte de fusion de ces services administratifs qui sont peut-être passés sous le contrôle direct du préfet. Cela n’est que de l’ordre de la supposition, pour ne pas dire de la spéculation.

12) Conclusion : les contours des différents *officia* des flottes

Des *officia* existaient ainsi à l'échelle du triérarque, à celle du navarque et à celle du préfet. Dans l'*officium* du triérarque devaient se trouver des hommes de confiance recrutés parmi l'équipage et qui avaient des missions précises. Même, si d'après nous, nous n'avons pas de preuves directes, il est tout à fait vraisemblable que chaque navire avait un scribe. Celui-ci devait être chargé des affaires administratives routinières, ne serait-ce qu'assurer la correspondance avec les autres bureaux de la flotte que cela soit en matière stratégique ou logistique. Les scribes devaient aussi assurer les actes de la vie de tous les jours des marins du navire : écrire les lettres aux familles et proches, les actes de ventes ou d'achats réalisés par les marins. Il est possible aussi qu'au moins les navires les plus gros devaient aussi avoir un ou plusieurs *librarii*. Il n'est pas certain que les triérarques aient eu des bénéficiaires. Mais là aussi, l'ambiguïté de certaines sources peut nous laisser penser que les triérarques pouvaient avoir un ou plusieurs bénéficiaires à leur service. En revanche, nous savons que le triérarque devait avoir à son service un *adiutor* dont la fonction reste floue. Il est possible qu'il ait été une sorte de chef des scribes du navire ou bien un second du commandant au sens large chargé de relayer ses ordres. Le triérarque pouvait aussi avoir une garde rapprochée ou des hommes de main dont le *secutor* dont nous avons gardé la trace serait l'unique témoignage. Si les triérarques avaient un *officium* à leur disposition, nous ne voyons pas pourquoi les navarques n'en auraient pas. Le diplôme de 54 serait le seul indice de l'existence d'un bénéficiaire d'un navarque. Enfin les *officia* des préfets étaient dirigés par des corniculaires qui devaient avoir à leur service un ensemble de scribes plus ou moins spécialisés. Comme nous l'avons dit plus haut, il est compliqué de savoir si l'ensemble des *librarii* étaient bien des membres de l'*officium* du préfet ou s'ils étaient au service plus modeste d'un triérarque ou pourquoi pas d'un navarque. Il nous semble que l'*exactus* de la flotte d'Alexandrie devait bien être au service du préfet. Nous ne savons pas si le *praeco* ayant rédigé l'épithaphe de son épouse en Corse était celui du préfet ou d'un *praepositus*. Même dans ce deuxième cas, nous avons un officier supérieur de la flotte, certes à titre temporaire. L'*officium* du *praepositus* devait être calqué sur celui du préfet. Si ce personnage est bien le *praeco* du *praepositus*, cela n'interdit pas qu'il n'y en ait jamais eu au service du préfet. Il est aussi difficile de savoir à quel niveau intervenait des personnes comme le *uestiarius* ou, dans le domaine religieux, le *uictimarius* et le *coronarius*. Étaient-ils au service du préfet ou au service du triérarque ? Enfin des affranchis et des esclaves impériaux agissaient au sein des flottes notamment en matière financière. Ils n'étaient pas des marins et encore moins des soldats mais ils étaient affectés aux *officia* des flottes. Il est possible qu'ils aient tenus leurs ordres de l'empereur et non pas du préfet ce qui a peut-être pu créer des conflits de juridiction.

Un des possibles membres des *officia* pose problème. Il s'agit du *cerarius* qui n'est connu

que par une unique inscription fragmentaire. Le terme même de *cerarius* est reconstitué si bien qu'il se pourrait en fait s'agir d'un triérarque¹²⁹³. Nous allons regarder cette inscription plus en détail dans la partie suivante traitant des officiers de la flotte, les triérarques et les centurions que nous allons étudier ensemble.

¹²⁹³Une autre inscription fragmentaire dont nous reparlerons dans la partie sur les carrières pose aussi problème (*AE*, 1969, 497). Elle concerne un Celer qui aurait été *M O praef(ecti) clas(sis) Po(nticae)*. M. P. Speidel, 1983, p. 27, n°28 propose *m(agister) o(fficii)*. Cette fonction semble plutôt d'époque tardive. Il est possible qu'un nous ayons un haut responsable des bureaux du préfet de la flotte du Pont sans que cela soit certain.

D) Triérarques et centurions

Il nous paraît opportun de traiter ensemble les deux catégories d'officiers que sont les triérarques et les centurions. En effet, il y a beaucoup de ressemblances entre ces deux personnages si bien qu'il nous semble qu'à partir d'une certaine époque ils représentaient une seule et même réalité. Quoi qu'il en soit, le commandement direct des hommes de troupes, que ceux-ci aient des fonctions purement navales ou purement militaires, rapproche intimement triérarques et centurions. Ils ont sans doute plus de points en commun entre eux que les triérarques ne peuvent en avoir avec les navarques commandant plusieurs bâtiments.

Au-delà de ces premières considérations, comment peut-on rapprocher triérarques et centurions ? Le *trierarchus* est un terme venant du grec et qui désigne le capitaine d'une trière. D'ailleurs la plupart des mots désignant des fonctions techniques propres à la marine sont issus du grec. Le triérarque de l'époque impériale commande un navire de guerre quelle que soit sa taille, de la liburne à l'hexère. Un passage de Galien l'affirme clairement au II^e siècle de notre ère¹²⁹⁴. Le terme de centurion est quant à lui issu de la plus pure tradition militaire romaine. Le centurion est assimilé à l'encadrement des légionnaires donc des troupes terrestres. Mais les flottes de guerre ont récupéré ce grade de commandement initialement terrestre avec d'autres comme l'*optio* par exemple. Les centurions devaient commander les hommes de l'infanterie embarquée à bord. Nous avons déjà fait plus haut l'analogie avec l'époque contemporaine en France où l'infanterie de marine dont les hommes sont appelés les « marsouins » ou bien avec le corps des *Marines* aux États-Unis. Cependant les marsouins sont membres de l'armée de terre alors que les *Marines* américains font partie de l'*US Navy*. Comme dans ces deux derniers cas (ceux des marsouins et des *Marines*), on pourrait alors imaginer qu'il y avait dans les flottes impériales romaines des hommes spécialisés dans le combat et n'ayant pas de fonctions navales. Ces troupes embarquées de fantassins auraient donc eu pour chef un centurion. Nous verrons que ce schéma séparant les rôles des triérarques et des centurions est à nuancer très fortement, voire à être abandonné.

De plus, le centurion de la flotte doit aussi être clairement distingué du centurion légionnaire. Nous pensons en effet qu'il n'y a pas d'équivalence entre ces deux types de centurions. Tout du moins durant les premiers temps de l'Empire, le centurionat de la flotte ne devait pas qualifier automatiquement son détenteur au centurionat légionnaire. Les navarques étaient sans doute plus susceptibles d'être un jour promus centurions légionnaires¹²⁹⁵. Nous y

¹²⁹⁴Éd. Kühn, V, p. 897 : « autrefois on appelait triérarques ceux qui commandaient des trières, maintenant on appelle triérarque le capitaine d'un navire quelle que soit sa nature ».

¹²⁹⁵Voir C. G. Starr, 1960, p. 41.

reviendrons dans la partie consacrée plus précisément aux carrières et aux passages des flottes aux troupes terrestres et à la légion en particulier.

Signalons aussi que les triérarques et les centurions sont très présents dans nos sources. Nous avons en effet pas moins de 79 triérarques apparaissant dans 77 inscriptions différentes¹²⁹⁶. Les centurions concernés par une inscription en tant que dédicataires ou que dédicants sont au nombre de 49. Il faut leur ajouter aussi les noms des centurions connus à travers le nom de la centurie qu'ils commandent. En effet, 35 marins ont désigné leur centurie du nom de leur chef. Dans ces derniers cas, les centurions ne sont pour nous que des noms. Les diplômes quant à eux nous ont livré 7 centurions appartenant aux flottes. En revanche, jusqu'à présent aucun diplôme retrouvé n'a eu pour bénéficiaire un triérarque même si le formulaire de certains diplômes du I^{er} siècle après J.-C. les mentionnent explicitement.

Nous allons tout d'abord démontrer que les navires sont bien des centuries et que celles-ci ne se dispersent pas sur plusieurs navires différents. Puis nous essaierons de faire le point sur les places respectives des triérarques et des centurions dans la hiérarchie des flottes. Il nous semble qu'à partir d'une certaine époque les deux grades aient pu se confondre sans que cette solution nous soit satisfaisante. Le recouvrement de leurs prérogatives reste problématique. Nous terminerons par une étude comparée des origines sociales et géographiques de ces deux catégories d'officiers.

I Un navire est une centurie

Les rapports entre triérarques et centurions des flottes sont difficiles à établir surtout si l'on considère qu'ils ont dû évoluer durant la période allant du règne d'Auguste jusqu'au milieu du III^e siècle de notre ère. Au début de la période en question, il semble aller de soi que le triérarque du navire est le capitaine du navire et que le centurion est le chef des troupes embarquées que cela soit des troupes légionnaires comme on peut le constater à l'époque des guerres civiles et de l'époque du règne d'Auguste¹²⁹⁷ ou que cela soit des troupes de marine dès le I^{er} siècle de notre ère. Mais qu'en est-il à partir du règne d'Auguste quand les flottes de guerre deviennent des unités pérennes de l'armée ? Comment s'organise la chaîne de commandement ? Il semble que les marins aient eu deux chefs : le triérarque et le centurion. Ou plutôt il y aurait eu deux

¹²⁹⁶Un triérarque est présent sur deux inscriptions différentes (*CIL*, X, 3354 = *EDR*, 128903 et *CIL*, X, 3355 = *EDR*, 128904), deux triérarques apparaissent en tant que dédicants d'un autre triérarque (*CIL*, VIII, 21025 = *ILS*, 2914) et, sur une dernière inscription, le dédicant est un triérarque rendant hommage à un autre triérarque défunt (*AE*, 1975, 284 = *EDR*, 076116).

¹²⁹⁷*CIL*, XI, 4654 = *ILS*, 2231 où l'on a un centurion de la légion XXXXI *Classica* se disant aussi *centurio classicus* ; l'inscription date certainement de l'époque des guerres civiles ou du début de l'époque augustéenne.

catégories de marins : ceux spécialisés dans les fonctions navales lesquels obéiraient au triérarque et ceux spécialisés dans le combat (les *milites*) qui obéiraient au centurion¹²⁹⁸. C. G. Starr place clairement le centurion sous les ordres du triérarque. Selon lui, le centurion occuperait une place hiérarchique entre le triérarque et le pilote. Il y aurait donc un double commandement entre actions en mer et sur terre et entre troupes combattantes et matelots spécialisés dans la chose strictement navale. Mais M. Reddé doute de l'efficacité d'un double commandement et le remet en question tout du moins à partir de la période flavienne¹²⁹⁹. Nous reviendrons un peu plus loin sur les rapports entre triérarque et centurion. Depuis Th. Mommsen, la plupart des savants tiennent pour acquis que les marins appartiennent à des centuries et que chaque navire forme une centurie¹³⁰⁰. Certaines lettres de marins, dont nous avons déjà parlé dans la partie II, indiquent aussi que les recrues étaient incorporées dans une centurie. Ainsi Apollinaris¹³⁰¹ écrit à sa mère de Karanis en Égypte qu'il vient d'arriver à Portus, qu'il a été assigné à Misène, mais qu'il ne sait pas encore dans quelle centurie il a été affecté ni à quel poste. Apion écrit à son père une lettre racontant ses premiers temps à Misène¹³⁰² et il indique sa centurie en donnant le nom du navire : κεντρορία Ἀθηνονίκη.

Cependant J. Oorthuijs a récemment développé une théorie concurrente¹³⁰³. Selon lui, il y a bel et bien double commandement des marins. L'équivalent des troupes de marine obéissent au centurion mais les centuries seraient selon lui réparties entre plusieurs navires¹³⁰⁴. Le nom du bâtiment indiqué par les *milites* dans leurs inscriptions funéraires serait le nom du navire sur lequel ils exerçaient au moment de leur décès. Le centurion serait secondé par des *optiones* et aussi par des *suboptiones*. D'ailleurs, ce dernier grade est propre aux flottes de guerre, on ne le rencontre pas dans les troupes terrestres comme nous l'avons dit précédemment. Chacun de ces deux personnages commanderait les *milites* de la centurie affectés dans un des navires la composant. Chaque *optio* et éventuellement chaque *suboptio* rendraient compte au centurion. J. Oorthuijs utilise l'acte de vente d'un esclave, effectué à Séleucie de Piérie en 166, dans lequel interviennent sept *classarii* de la flotte de Misène appartenant à cinq navires différents¹³⁰⁵. Sur ce document, ni le centurion, ni l'*optio*, ni le *suboptio* n'appartiennent au même navire. Aux yeux de J. Oorthuijs, il est peu probable que les marins n'aient pas réussi à trouver des témoins appartenant à leur propre navire. En revanche, les liens de camaraderie créés de façon naturelle

¹²⁹⁸C. G. Starr, 1960, p. 62 et L. Wickert, 1949-1950, p. 100-125, p. 116.

¹²⁹⁹M. Reddé, 1986, p. 543 ; *Id.*, 1995, p. 151-154, et *Id.*, 2000, p. 179-189.

¹³⁰⁰C. G. Starr, 1960, p. 58-59 ; M. Reddé, 1986, p. 541 ; L. Wickert, 1949-1950, p. 100-125, p. 116.

¹³⁰¹*P. Mich.*, VIII, 490.

¹³⁰²*BGU*, 423.

¹³⁰³J. Oorthuijs, 2007, p. 169-180.

¹³⁰⁴J. Oorthuijs reprend une idée d'E. Sander, 1957, p. 347-367, p. 356. Ce dernier considère d'ailleurs qu'une liburne ne peut être une centurie étant donné sa petite taille en terme d'effectif si bien que pour lui le signe 7 apparaissant devant une liburne dans *CIL*, VI, 1063 est une erreur. Nous montrerons plus loin que nous en doutons très fortement.

¹³⁰⁵*AE*, 1896, 21 = *P. Lond.*, 229.

au sein de la centurie expliqueraient le service rendu alors que les marins ne sont pas membres d'un même navire. Cet argument très faible car il n'est pas impossible que des liens puissent se créer entre marins de navires différents. Nous y reviendrons dans la partie IV. Ces liens pourraient même exister avant l'engagement dans une flotte si des « amis » ou des membres d'une même famille ou d'une même cité se sont engagés en même temps mais affectés dans des navires ou centuries différentes. Dans le document en question aucun nom de centurie n'est indiqué. J. Oorthuijs relève aussi qu'un des marins cité dans l'acte de vente est le *suboptio* C. Arruntius Valens de la trière Salus. Or les sources montrent l'existence d'un autre C. Arruntius Valens un *optio* de la liburne Nereis¹³⁰⁶. L'auteur considère que si ces deux personnes sont les mêmes, nous avons là l'exemple d'une promotion d'un *suboptio* devenant *optio*. En changeant de grade, Arruntius Valens aurait aussi changé de navire. Il est tout de même étonnant qu'en tant que *suboptio* il commande une trière et qu'en tant qu'*optio* il soit le chef des *militēs* d'un navire plus petit : une liburne. On peut, à la rigueur, considérer qu'à bord la trière Salus, Arruntius Valens ait été sous les ordres d'un *optio* qui, lui, aurait été le véritable chef des troupes de marine de ce navire.

En fait le modèle très ingénieux¹³⁰⁷ présenté par J. Oorthuijs est loin d'être satisfaisant. L'intérêt de ce modèle est qu'il mettrait fin au problème du double commandement triérarque/centurion des navires et aux contradictions des sources quant aux rangs des triérarques et des centurions entre eux. Surtout il permettrait d'éviter de fusionner le centurion et le triérarque en une seule et même personne à un moment indéterminé du Haut-Empire. Mais nulle part dans son article, J. Oorthuijs ne mentionne les sources indiquant que vraisemblablement chaque navire des flottes était assimilé à une centurie.

Tout d'abord nous avons sept inscriptions funéraires où le marin se dit appartenir à la centurie formée par son navire selon la formule : 7 (*centuria*) III (*triere*) *Asclepio* par exemple¹³⁰⁸. Comme nous l'avons évoqué plus haut, nous avons aussi plusieurs inscriptions dans lesquelles nous avons le nom du navire ainsi que le nom du centurion sous la forme 7 (*centuria*) + nom du centurion au génitif + type et nom du navire. Ou inversement, le nom du

¹³⁰⁶Ce sont deux inscriptions de Misène : *CIL*, X, 3464a = *EDR*, 162199 et *CIL*, X, 3469 = *EDR*, 126091.

¹³⁰⁷Ce modèle est d'ailleurs repris par C. Ricci (M. G. Granino Cecere, C. Ricci, 2014, p. 123-136, p. 131) lorsqu'elle évoque l'inscription du *miles* Aiatius (*CIL*, XI, 3525 = *CIL*, XI, 7583 = *EDR*, 127095). En effet, selon elle, le fait que le dédicant soit un *optio* irait dans le sens de la thèse de J. Oorthuijs. Nous croyons qu'il est vraisemblable que l'*optio* fasse partie de la même centurie qu'Aiatius mais nous ne voyons pas en quoi cela est probant pour que cette centurie soit répartie sur plusieurs navires.

¹³⁰⁸*CIL*, X, 3377 = *ILS*, 2839 = *EDR*, 146583 ; *CIL*, X, 3379 = *ILS*, 2837 = *EDR*, 157891 ; *CIL*, X, 3380 = *EDR*, 157900 ; *AE*, 1892, 140 = *ILS*, 2838 = *EDR*, 121582 ; *CIL*, X, 8119 = *EDR*, 105746 ; *CIL*, XI, 3525 = *CIL*, XI, 7583 = *EDR*, 127095 ; *CIL*, III, 7327. Dans *CIL* X, 3380 = *EDR*, 157900, nous avons par exemple la formulation suivante aux lignes 5-6 : *Cattius Sossius Felix scriba pater* | 7 (*centuria*) III (*triere*) *Pace* ; le scribe de la flotte fait l'épithaphe pour son fils d'où la présence du mot *pater*. Dans *AE*, 1892, 140 = *ILS*, 2838 = *EDR*, 121582, le mot *centuria* est abrégé en *centur* mais il faut bien restituer *centur(ia)* et non *centur(io)* car le marin défunt se dit *miles* : *D(is) M(anibus)*. | *C(aio) Lysio Tertullo*, | *militi classis pr(aetoriae)* | *Misenatium pi(a)e* | *uindicis*, *centur(ia)* | *triere Minerua*, | *natione Dalmat(ae)*, | *stip(endiorum) III*, | *b(ene) r m r(erenti)*.

navire peut être placé avant celui du centurion¹³⁰⁹. Par exemple, nous avons un *miles* de la flotte de Misène, Lucius Lucretius Firmus qui est *ex lib(urna) Iustitia (centuria) C(ai) Minuci Auxiliari(s)*¹³¹⁰. Firmus servait donc à bord de la liburne Iustitia qui était aussi la centurie de Minucius Auxiliaris. Mais on pourrait aussi interpréter cette inscription selon le modèle de J. Oorthuijs et considérer que la liburne Iustitia est un des navires de la centurie de Minicius. Une autre inscription de Mésie inférieure datant peut-être de la première moitié du III^e siècle empêche cette dernière interprétation. Nous la reproduisons ci-dessous sans les restitutions¹³¹¹.

DOMINO
ET DOMINAE
L A POSVIT
LIBVR
NA AR
MATA
7 Q IVL HELIODORI

Il s'agit sans doute d'une dédicace à deux divinités dont les épithètes sont *Dominus* et *Domina*. Elle a été conçue par les marins de la liburne Armata laquelle devait sans doute appartenir à la flotte de Mésie. Les éditeurs du texte restituent le symbole 7 de la dernière ligne par *centuriae*. Il faudrait alors comprendre que l'inscription aurait été faite par la liburne Armata appartenant à la centurie de Q. Iulius Heliodorus. Ce qui à la rigueur pourrait aller dans le sens de J. Oorthuijs. Mais l'éditeur de cette inscription dans les *IScM* semble lui-même considérer que l'équipage de la liburne est bien la centurie de Heliodorus et non pas une partie d'une centurie répartie sur plusieurs navires. Nous pensons ainsi qu'il vaut mieux restituer le 7 de la dernière ligne par *centuria* au nominatif. À notre sens, la liburne Armata *est* la centurie de Q. Iulius Heliodorus. Si notre raisonnement est correct, nous aurions avec cette inscription un des rares exemples où le navire est exactement assimilé à une centurie.

Surtout J. Oorthuijs n'évoque pas deux inscriptions de Rome datant de 212. Des unités de la garnison de Rome rendent hommage à l'empereur Caracalla. Les soldats sont classés par unité et par centurie. Lorsque vient, à la fin, le tour des soldats de la flotte de Misène, nous voyons que les noms des centuries sont les noms des navires. Nous lisons ainsi pour *CIL*, VI, 1063 = *ILS*, 2178 = *EDR*, 105660 aux lignes 14 à 21 :

¹³⁰⁹*AE*, 1978, 311 = *EDR*, 077146 ; *AE*, 1950, 175 = *IScM*, V, 273, 120 ; *CIL*, VI, 3165 = *EDR*, 171879 ; *CIL*, IX, 42 = *ILS*, 2826 ; *CIL*, X, 7288 = *EDR*, 138303 (dans ce cas le nom de la trière a dû être oublié, nous avons en effet un Aurelius Rusticus venant de la *tr(iere) (centuria) Zenonis*) ; *AE*, 1939, 227 = *IGLS*, 1172.

¹³¹⁰*AE*, 1978, 311 = *EDR*, 077146.

¹³¹¹*AE*, 1950, 175 = *IScM*, V, 273.

(...)

(centuria) quadrieri Fide

Naeui Eutuchian[e]

(centuria) trieris Spei

Flauī Antioce

Iuli Domnion

(centuria) liburna Fidei

Ael(i) Alexandr[---]

Dans le deuxième document, *CIL*, VI, 1064 = *ILS*, 2179 = *EDR*, 105699 nous lisons aux lignes 19 à 25 :

(...)

(centuria) quadriere Fide

N(a)eui Eutyhiane

(centuria) triere Spe[i]

Flauī Antioche

Iuli Domnion

Hortensi Maxime

Si les centuries étaient réparties entre plusieurs navires, soit on aurait eu les noms de l'ensemble des navires dont les *milites* formaient une centurie soit, plus vraisemblablement, on aurait eu le nom du centurion. Il faut ainsi reconnaître que chaque navire formait une centurie et une seule quelle que soit la taille du navire étant donné que nous avons une quadrière, une trière et une liburne présentes dans les deux inscriptions.

Nous pourrions aussi rajouter une épitaphe de Brundisium semblant montrer qu'il y a bien un centurion par navire et qu'il ne commande pas à des hommes répartis sur plusieurs navires. Nous reproduisons cette courte inscription funéraire ci-dessous¹³¹².

Marcinus / centurio de / Triptolemo.

Il s'agit de la stèle funéraire de Marcinus, centurion du navire Triptolemus, une trière s'il correspond au navire évoqué sur une autre inscription de Brundisium en l'honneur de la femme d'un triérarque de César¹³¹³. Cette inscription est relativement ancienne étant donné l'absence

¹³¹²*AE*, 1966, 97 = *EDR*, 074565.

¹³¹³*CIL*, IX, 41 (p. 652) = *ILS*, 2819 : *Iulia Cleopatra quae et / Lezbia C(ai) Iuli Men|oetis f(ilia), Antiochensis / Syriae ad Daphnem, / uxor Malchionis / Caesaris trierarchi de / triere Triptolemo.*

des trois noms. Elle doit donc dater de l'époque julio-claudienne, voire de l'époque d'Auguste. Nous n'avons en effet que le nom de pérégrin du centurion. Si nous suivons la thèse de J. Oorthuijs, le centurion Marcinus commanderait une centurie dont les hommes seraient répartis sur plusieurs navires. Marcinus aurait ainsi nommé seulement le navire sur lequel il était lui-même présent au moment de sa mort. Mais pourquoi Marcinus aurait-il amputé son rayon de commandement ? Pourquoi aurait-il oublié l'ensemble des autres *milités* auxquels il commandait présents sur d'autres navires ? En effet, si le centurion commandait à des hommes répartis sur plusieurs navires, on aurait écrit les noms de tous ces navires. Ou bien à la rigueur, nous n'aurions eu que la mention du grade et le nom de la flotte. Ici l'inscription dit bien que Marcinus est le centurion du navire Triptolemus et pas d'un autre. Nous pourrions reproduire ce raisonnement pour toutes les inscriptions dans lesquelles nous voyons apparaître un centurion et son navire. Pourquoi le centurion ne nommerait-il pas tous les navires sur lesquels se trouvaient les hommes de sa centurie, au-delà des problèmes de place sur la pierre ? Inversement pourquoi ne nommerait-il que le navire sur lequel il était lui-même ? Mieux vaudrait alors ne nommer aucun navire. Les navarques qui devaient certainement commander plusieurs navires n'ont jamais indiqué un seul des navires sur lesquels ils exerçaient leur autorité, pas même celui sur lequel ils naviguaient. Donc les noms des navires indiqués dans les inscriptions des centurions, qu'ils soient ou non vétérans, sont bien le navire correspondant à leur centurie. Nous pouvons écarter définitivement l'hypothèse de J. Oorthuijs sur la répartition des hommes d'une centurie entre plusieurs navires et considérer qu'un navire était l'équivalent d'une centurie¹³¹⁴.

Le fait que le navire soit l'équivalent d'une centurie entraîne un problème quant aux prérogatives du triérarque et du centurion. Dans la suite, nous allons essayer de mieux spécifier les éléments du problème des relations entre triérarques et centurions des flottes qui à nos yeux est insoluble de façon définitive pour l'instant.

II Le centurion et le triérarque : une seule et même personne ?

Chaque navire formant une centurie, il devait donc y avoir un seul centurion par bâtiment du plus petit au plus grand. Le centurion d'une liburne devait sans doute avoir un rang inférieur à celui d'une hexère. Mais que faire du triérarque ? Il est vrai que la distinction entre triérarques

¹³¹⁴D. B. Saddington pense aussi qu'un navire correspondait à une centurie et vice-versa (D. B. Saddington, 2007, p. 201-217, p. 211). Il pense comme M. Reddé qu'il n'y avait pas de double commandement à bord d'un navire : D. B. Saddington, 2009, p. 123-132, p. 130.

et centurions a sans doute continué d'exister aux premiers temps de l'Empire, sous Auguste et sous les Julio-Claudiens. En effet, Tacite semble dissocier triérarques et centurions. Ainsi lors de l'assassinat d'Agrippine, sur ordre d'Anicetus, préfet de la flotte de Misène, un triérarque frappe en premier la mère de Néron avec un bâton puis un centurion de la flotte, *centurio classiarius*, l'achève à coups de glaive¹³¹⁵. C. G. Starr utilise cet épisode pour déduire que les triérarques ne portaient pas l'épée mais étaient armés seulement d'un bâton¹³¹⁶. Nous n'en croyons rien. En effet, nous imaginons mal un capitaine de navire se contenter d'un simple bâton lors d'un combat naval. De plus, le même auteur pense que le triérarque était effectivement le supérieur du centurion. Si c'était le cas, il n'est pas logique que le chef du navire ait un armement inférieur à celui de son subordonné que serait le centurion¹³¹⁷. Il nous semble qu'en l'occurrence, le triérarque frappe d'abord avec un bâton Agrippine pour l'assommer afin qu'on puisse ensuite la percer de coups d'épée avec plus d'aisance. Cela n'aurait donc rien avoir avec l'armement officiel du triérarque et du centurion.

Au moment de la révolte des Bataves sous l'impulsion de Ciuilis, les triérarques ne sont mêmes pas nommés par Tacite. En effet, les rameurs bataves de la flotte de Germanie sabotent les opérations et se révoltent. Tacite nous dit qu'ils finirent par mettre à mort les pilotes (*gubernatores*) et les centurions saufs ceux qui étaient d'accords avec eux¹³¹⁸. Pourquoi Tacite ne mentionne pas les triérarques ? Sont-ils assimilés aux pilotes ou bien ont-ils été purement et simplement oubliés ? Dans d'autres passages de Tacite ce sont les centurions qui disparaissent pour laisser la place aux triérarques. En effet, dans l'affaire du faux Néron de l'île de Cythnos dans les Cyclades, le gouverneur de Galatie-Pamphylie, Asprenas, envoie à celui-ci deux triérarques¹³¹⁹. Ces deux derniers se voient proposer par le rebelle de rejoindre son camp. Manquant d'enthousiasme pour cette aventure et voulant gagner du temps, ils prétendent qu'ils doivent présenter la proposition à leurs soldats. Ce ne sont donc pas deux centurions qui sont envoyés au faux Néron mais bien deux triérarques qui sont les commandants des navires et de l'ensemble de leurs hommes qui sont des soldats. Tacite emploie le terme *miles* pour désigner les hommes sous le commandement des deux triérarques. Un autre cas où les centurions ne sont pas mentionnés correspond à l'épisode corse du conflit entre Vitellius et Othon. Le procureur de Corse, Decumus Picarius, partisan de Vitellius voit se dresser contre lui le chevalier Quintus Certus et le triérarque des navires de la flotte stationnés en Corse, Claudius Pyrrichus¹³²⁰, fidèles à Othon, et les fait tous deux mettre à mort. À la place du grade de triérarque on aurait mieux

¹³¹⁵Tacite, *Ann.*, XIV, 8.

¹³¹⁶C. G. Starr, 1960, p. 59.

¹³¹⁷C. G. Starr, 1960, p. 61.

¹³¹⁸Tacite, *Hist.*, IV, 16

¹³¹⁹Tacite, *Hist.*, II, 9.

¹³²⁰Tacite, *Hist.*, II, 16.

aimé voir celui de navarque qui commandait à une escadre alors que le premier ne commandait qu'à un seul navire. Si Tacite ne se trompe pas en faisant de Pyrrichus un triérarque et non un navarque, il se pourrait qu'il ait fait fonction de chef d'escadre sans le grade, peut-être dans des conditions exceptionnelles.

Sans doute ne faut-il pas surexploiter ces passages de Tacite qui, même s'il devait être bien documenté, n'écrit pas toujours en tant que scribe sourcilleux de l'exactitude de la chose militaire¹³²¹. Mais il n'en demeure pas moins que les centurions sont bien effacés dans les deux dernières anecdotes et que les triérarques apparaissent comme des chefs militaires et non comme de simples responsables des manœuvres navales. Inversement dans l'anecdote de la révolte des rameurs bataves de la flotte de Germanie, Tacite ne mentionne pas les triérarques mais plutôt les *gubernatores*, qui sont responsables du bon fonctionnement des bateaux, tandis que les chefs des navires semblent être les centurions. Nous connaissons par ailleurs des triérarques de la flotte de Germanie¹³²². Il n'y a donc pas de spécificité de cette flotte en ce domaine de la hiérarchie.

Si les triérarques sont distincts des centurions, comme cela devait être le cas durant le premier siècle de la période impériale, il est très probable que les premiers étaient les supérieurs des seconds. En effet, les formulaires de certains diplômes montrent qu'ils s'adressent aux navarques, aux triérarques et aux rameurs¹³²³. Les centurions ne sont pas nommés dans ces formulaires alors qu'ils reçurent eux aussi des diplômes de ces mêmes constitutions¹³²⁴. De plus, il existe une inscription en l'honneur de Septime Sévère datant de 196¹³²⁵ sur laquelle les navarques et les triérarques de la flotte de Misène rendent hommage aux empereurs. Les centurions ne sont pas cités. Cela laisse penser que les centurions étaient inférieurs en dignité par rapport aux triérarques, même au début de l'époque sévérienne.

Il est donc clair que chaque navire était commandé par un triérarque. Mais il est aussi clair que chaque navire était une centurie. Comme nous l'avons dit, de multiples sources épigraphiques le prouvent. Nous avons déjà parlé des inscriptions de 212 en l'honneur de

¹³²¹M. Ducos, 1995, p. 47-51 reconnaît que les choix stylistiques de Tacite ne sont pas toujours compatibles avec une description précise et juste des fonctions et grades militaires. Mais au besoin Tacite peut se révéler habile dans l'emploi de termes techniques. Ainsi même s'il faut prudence garder, il convient de ne pas rejeter de façon systématique les sources littéraires et Tacite en particulier. Voir aussi sur ce sujet D. B. Saddington, 1991 a, p. 3484-3555 qui affirme que l'utilisation d'effets rhétoriques n'entraîne pas forcément une falsification de la réalité.

¹³²²*CIL*, XIII, 7719 ; *CIL*, XIII, 7941 ; *CIL*, XIII, 8036 = *ILS*, 2907 ; *CIL*, XI, 10027, 226 ; *CIL*, XIII, 8168 = *RSK*, 10 = *IKöln*, 13 ; *CIL*, XIII, 12086a = *AE*, 1916, 67.

¹³²³La constitution du 11 décembre 52 s'adresse aux « *trierarchis et remigibus qui militauerunt in classe quae est Miseni* » connue par le diplôme *CIL*, XVI, 1 et la constitution du 5 avril 71 pour la flotte de Ravenne s'adresse aux « *nauarchis et trierarchis et remigibus qui militauerunt in classe Rauennate sub Sex. Lucillio Basso* ». Cette constitution est connue par quatre diplômes : *AE*, 2007, 1232 = *AE*, 2004, 1282 ; *RMD*, IV, 205 = *AE*, 2002, 1771 ; *AE*, 2014, 1617 ; *CIL*, XVI, 14 ; ce dernier n'a pas le même formulaire que les autres, on a « *ueteranis qui militauerunt in classe Rauennate (...)* ».

¹³²⁴*RMD*, IV, 205 = *AE*, 2002, 1771 concerne le centurion *Velagenus Couionis filius*).

¹³²⁵*CIL*, X, 3341 = *ILS*, 445 = *EDR*, 162322.

Caracalla faite par des soldats de la garnison de Rome mentionnant des marins de la flotte de Misène classés selon leur navire d'appartenance dont le nom est précédé du symbole 7 pour « centurie »¹³²⁶. Nous voyons ainsi que la quadrière Fides, la trière Spes et la liburne Fides sont des centuries différentes. Dans des inscriptions funéraires, certains marins nomment leur navire et mentionnent clairement qu'il s'agit d'une centurie. C'est le cas par exemple du *miles* de la flotte prétorienne de Misène L. Antonius Leo, dont le nom de pérégrin est Neon fils de Zoilus, membre de la centurie formée par la trière Asclepius¹³²⁷. Certains marins n'indiquent pas le nom du navire mais le nom de la centurie en nommant le centurion. Parmi les multiples exemples nous pouvons citer P. Memmius Valens de la flotte prétorienne de Misène appartenant à la centurie de Iulius Serenus (*centuria Iuli Sereni* ; dans cette inscription *centuria* est bien écrite en toutes lettres)¹³²⁸.

Il nous est parvenu des inscriptions sur lesquelles le marin indique à la fois le nom de sa centurie et celui de son navire. Par exemple, C. Caecilius Valens se dit membre de la centurie de Valerius Rufus et de la trière Neptunus¹³²⁹. Nous sommes d'accord avec C. G. Starr sur ce point : il ne faut pas en déduire qu'il y avait plusieurs centuries par navire (cela rentrerait en contradiction avec l'inscription des vœux de 212 à Caracalla citée plus haut où nous voyons qu'un navire est une centurie et une seule) mais que le marin a voulu être « exhaustif »¹³³⁰.

Nous pouvons aussi utiliser l'inscription votive analysée plus haut en l'honneur de deux divinités¹³³¹ Dominus et Domina par les marins de la liburne Armata de la flotte de Mésie. Nous avons vu que la liburne Armata est la centurie de Q. Iulius Heliodorus. Quand on nomme la liburne Armata on veut désigner l'ensemble des marins de la liburne : les combattants et les matelots. L'inscription n'indique pas que ce sont les spécialistes du combat (les *milites*) uniquement qui ont réalisé la dédicace mais bien l'ensemble de l'équipage. Celui-ci, les matelots y compris, sont membres de la centurie de Q. Iulius Heliodorus.

Une autre inscription est invoquée par J. Oorthuijs pour être rejetée car elle aurait été mal lue. Il s'agit d'une inscription retrouvée à Brundisium que nous restituons ci-dessous¹³³².

SCAEVA LICCAI
MIL DE LIB TRITON
O M VETTI VIXI AN
XXXV MIL AN ///
H S

¹³²⁶CIL, VI, 1063 = ILS, 2178 = EDR, 105660 et CIL, VI, 1064 = ILS, 2179 = EDR, 105699.

¹³²⁷CIL, X, 3377 = ILS, 2839 = EDR, 146583.

¹³²⁸CIL, XI, 3533 = EDR, 127112.

¹³²⁹CIL, VI, 3165 = EDR, 171879.

¹³³⁰C. G. Starr, 1960, p. 63, n. 29.

¹³³¹AE, 1950, 175 = IScM, V, 273.

¹³³²CIL, IX, 42 = ILS, 2826 = EDR, 171648.

Nous développons le texte de la façon suivante :

Scaeva Liccai, / mil(es) de lib(urna) Triton(e), / (centuria) M(arci) Vetti, uixi(t) an(nis) / XXXV, mil(itauit) an(nis) [---]. / H(ic) s(itus).

Le *miles* Scaeva serait ainsi membre de la liburne Triton laquelle correspond à la centurie de Marcus Vettius. Comme dans l'exemple précédent le navire est identique à une centurie.

Nous avons de nombreuses inscriptions dans lesquelles les marins indiquent non pas le nom de leur bâtiment mais celui de leur centurion. Cela ne veut pas dire que le marin était affecté à une centurie et pas à un navire, comme le prouve l'inscription de Caecilius Valens citant à la fois le nom de son navire et celui de son centurion, Valerius Rufus.

Cela pose problème si nous continuons à considérer que le triérarque et le centurion sont différents. En effet, nous imaginons mal les marins désigner leur centurie par un autre nom que celui de son chef comme le faisait déjà remarquer M. Reddé¹³³³. Par exemple, le *miles* de la flotte de Misène, L. Scentius Valens se dit membre de la centurie de Socellius Chilo (*7 Socelli Chilonis*)¹³³⁴. Il est donc fort probable que Socellius Chilo soit aussi le capitaine du navire et donc le triérarque de Scentius Valens. Tout comme le centurion Valerius Rufus est aussi le triérarque de la trière Neptunus. Il existe certes une inscription où un triérarque et un centurion sont présents ensemble¹³³⁵ comme on peut le voir ci-dessous.

CLEO LVCCE[---]
TRIERARCHVS
DIDYMO LVCC[---]
FRATRI 7
SIBI ET SVIS
L M Q Q V P X[---].

Dans cette inscription funéraire d'Aquilée, nous voyons deux frères l'un, Cleo, étant triérarque, sans doute de la flotte de Ravenne, l'autre, Didymus, centurion. Il est vrai que rien ne prouve définitivement que ce dernier soit un centurion de la flotte. Mais une autre inscription d'Aquilée nous montre un *centurio classicus*¹³³⁶. Rien ne prouve surtout que les deux frères appartiennent au même navire. Il est d'ailleurs peu courant que le gentilice apparaisse après le cognomen. Il se pourrait ainsi que Luce[---] ne soit pas le début d'un gentilice mais le nom du père des deux frères. Ainsi il faudrait restituer aux ligne 1 et 3 : *Luce[i f(ilius)]* et *Lucc[ei*

¹³³³M. Reddé, 1986, p. 543.

¹³³⁴EE, VIII, 1, 710 = EDR, 086429.

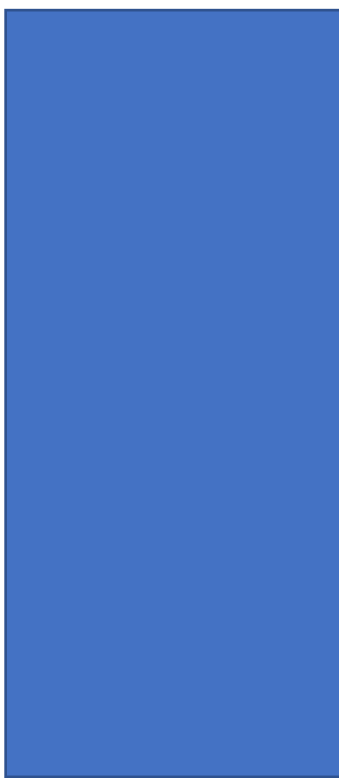
¹³³⁵AE, 1972, 198 = EDR, 075315 ; nous reprenons ici les conclusions de S. Panciera, 1978, p. 107-134.

¹³³⁶AE, 1972, 199 = EDR, 075316 : *M(arcus) Meuius / Praxiai f(ilius) Telephus / (centurio) classicus. / L(ocus) q(uadratus) p(edes) XVI*. Remarquons que cette inscription semble plus tardive que la première étant donné la présence d'une dénomination de type romain.

f(ilio)]. Les deux frères seraient alors les fils d'un certain Luceius. Nous aurions une dénomination pérégrine au lieu d'une dénomination romaine. Cela ferait remonter cette inscription relativement haut dans le I^{er} siècle voire à l'époque d'Auguste. De plus, si le centurion Didymus est bien de statut pérégrin, il ne peut pas être un centurion légionnaire mais soit un auxiliaire, soit, pourquoi pas étant donné le contexte, un centurion de la flotte. Au-delà du fait de la concomitance de l'existence des deux grades dans la flotte, cet exemple ne nous permet pas vraiment de connaître la hiérarchie entre eux deux. Le triérarque est certes nommé avant le centurion. Mais peut-être y a-t-il un ordre familial : le triérarque Cleo est peut-être l'aîné du centurion Didymus.

Il se peut aussi qu'une inscription de Chersonesos en Crimée fasse figurer des centurions et des triérarques de la flotte de Mésie¹³³⁷. Nous avons déjà évoqué cet ex-voto fragmentaire dans la partie précédente sur les *officia* des flottes et la possible présence de *cerarii*. Nous avons déjà fait part de nos doutes sur la restitution du terme *cerarius* et nous évoquons la possibilité qu'il soit en fait mentionné un ou plusieurs triérarques. Nous nous basons dans la suite sur les remarques de M. P. Speidel qui avait donné une nouvelle lecture du texte de ce document¹³³⁸. Nous reproduisons le dessin de l'ex-voto ci-dessous.

Figure 11 – Dessin de l'ex-voto AE, 1967, 428



M. P. Speidel, 1988, p. 119

¹³³⁷AE, 1967, 428.

¹³³⁸M. P. Speidel, 1988, p. 119-123 (en russe). La photo du dessin provient de la page 119.

*I(oui) O(ptimo) M(aximo) | Sacrum, | T(itus) Eren(n)i(us) | [---]CI[---]AI[---] (?) | cum
or/dinat(is) et | [-]Jer(---) cl(assis) e(iusdem), | [u(otum)] s(oluit) l(ibens) m(erito).*

Le vœu à Jupiter a été réalisé par un Titus (H)erennius (Terentius est en fait aussi possible car le I pourrait être un T est fragmentaire) dont la qualité nous échappe car elle est dans la lacune de la ou des lignes suivantes. En effet, le nombre de lignes manquantes n'est pas assuré étant donné que le dessin ne laisse pas la possibilité de constater si les deux fragments de l'ex-voto sont bien jointifs. Il y a au moins une ligne manquante dont on ne peut deviner que quelques lettres. Ce personnage était soit le chef d'un détachement de la flotte, soit le chef d'une vexillation mêlant plusieurs types d'unités. L'avant-dernière ligne mentionne une flotte *cl(assis)*. La dernière lettre est fragmentaire et elle a pu être lue comme étant un F ou un E. Dans le premier cas, il est bien sûr possible de restituer *cl(assis) F(lauiae) [M(oesicae)]*¹³³⁹. D'ailleurs M. P. Speidel ne restitue pas *[M(oesicae)]* et donne simplement *cl(assis) F(lauiae)*¹³⁴⁰. Cependant il se peut que cette lettre soit aussi un E et il faudrait alors restituer *e(iusdem)*. La formule *classis eiusdem* apparaît d'ailleurs dans au moins une inscription de Chersonesos¹³⁴¹. Le dédicant a réalisé cette stèle votive avec deux catégories de soldats. La première catégorie apparaissant est celle des *ordinati*. Ceux-ci sont assimilables dès l'époque sévérienne aux centurions¹³⁴². La deuxième catégorie fait l'objet de notre questionnement. Dans la partie sur les *officia* des flottes nous avons momentanément accepté la restitution *cerariis*. Mais pour M. P. Speidel, il faudrait en fait lire *[tri]er(archis)*. Il est vrai que l'abréviation *trier(archus)* peut se rencontrer¹³⁴³. La proposition de M. P. Speidel paraît aussi plus logique car associer des centurions et des triérarques semble naturel étant donné qu'il s'agit de grade d'officiers importants juste en dessous des navarques. Cependant il y a un problème de place à gauche de la ligne 7. Si nous nous basons sur le dessin, il est possible de constater qu'il n'y a de place que pour une seule lettre, tout au plus deux. Or il faut placer trois lettres. Il est possible qu'une ou deux lettres de TRI soient en haut à la fin de la ligne précédente mais dans la lacune. Il est aussi possible que tout ou partie de ces trois lettres soient ligaturées ensemble. C'est d'ailleurs le cas du I et du N d'*ordinat(is)*. Si nous acceptons la restitution de M. P. Speidel, nous voyons que des centurions et des triérarques agissent ensemble. Nous voyons que l'on fait la distinction entre les deux. Il est aussi vraisemblable que ces centurions fassent partie de la flotte car il ne semble pas y avoir de place pour nommer une autre unité à droite de la ligne les

¹³³⁹D'après M. P. Speidel, 1988, p. 119-123, p. 120, E. I. Solomonik, 1983, n°6 (*non uidi*) lit bien un F et restitue *f(ecerunt)*.

¹³⁴⁰M. P. Speidel, 1988, p. 119-123, p. 121.

¹³⁴¹*AE*, 1984, 806 et peut-être aussi dans *AE*, 1967, 432.

¹³⁴²A. von Domaszewski, B. Dobson, 1967², p. XXV, 57, 60, 97.

¹³⁴³*CIL*, VI, 32778 = *EDR*, 119381 ; *AE*, 1971, 481 = *AE*, 1989, 756 = *Akôris*, 12 ; *CIL*, VIII, 21025 = *ILS*, 2914 = *EE*, V, 989.

mentionnant. Il se peut aussi que cette éventuelle autre unité ait été mentionnée plus haut dans la lacune. Il y a donc beaucoup d'incertitudes concernant cette inscription. Mais si on accepte que nous ayons des triérarques et que les centurions sont membres de la flotte de Mésie, nous aurions ensemble ces deux grades sur un document datant de la première moitié du III^e siècle. De plus, les centurions sont placés en premier et ils seraient ainsi supérieurs en dignité par rapport aux triérarques. Cette disposition contredirait l'ordre établi dans les formules des diplômes militaires et de certaines inscriptions dans lesquels les triérarques arrivent juste après les navarques sans mentionner entre les deux les centurions. En l'état de nos connaissances et de ce document en particulier, il nous semble tout à fait possible que des triérarques soient mentionnés sur cet ex-voto et non des *cerarii*. Mais cette inscription fragmentaire soulève plusieurs problèmes qu'il n'est pas possible de résoudre.

Il existe aussi une inscription de Palerme en Sicile pouvant laisser croire que le centurion est appelé aussi « triérarque »¹³⁴⁴. Nous la citons ci-dessous.

D M
[A]VR RVSTICO MIL
ANN VIII TR 7 ZENO
NIS MAR GERMANICI
ANVS MIL ANN X
VALER VICTORINVS
HER B M F

Les lignes 3 et 4 indiquent : TR 7 ZENO|NIS.

Il ne faut pas comprendre TR comme l'abréviation de triérarque mais comme celui de *triere*. Il semble ainsi que le nom de la trière ait été omis par le graveur ou bien que le nom du bâtiment soit confondu avec celui de son centurion. Il faut ainsi restituer : *tr(iere) (centuria) Zenonis*. La trière non nommée du marin défunt est la centurie de Zénon¹³⁴⁵. Cette inscription confirmerait donc ce que nous venons de démontrer : chaque navire est une centurie à la tête de laquelle il y a un centurion.

Deux inscriptions funéraires peuvent peut-être laisser entendre que sur un même navire il pouvait y avoir un centurion et un triérarque sans que nous ne puissions en être certain. Pour un même navire l'une de ces inscriptions mentionne un centurion et l'autre un triérarque. L'une d'elle est celle que nous avons déjà évoquée plus haut la trière Triptolemus stationnée à Brundisium dont nous connaissons un centurion et un triérarque¹³⁴⁶. La seconde mentionne Malchio, le triérarque de cette même trière. Il est vrai que ces deux inscriptions semblent dater

¹³⁴⁴*CIL*, X, 7288 = *EDR*, 138303.

¹³⁴⁵Pour C. G. Starr, 1960, p. 63, n. 29, le nom de la trière aurait été oublié par le lapicide.

¹³⁴⁶*AE*, 1966, 97 = *EDR*, 074565 et *CIL*, IX, 41 = *ILS*, 2819 = *EDR*, 171643.

de la même époque : du règne d'Auguste jusqu'à la fin de la période julio-claudienne, ce qui reste très large. Rien ne dit aussi que le centurion Marcinus et le triérarque Malchio aient servi exactement au même moment. Il nous semble donc qu'au moins jusqu'à la période flavienne le centurion et le triérarque étaient bien distincts dans les flottes. Mais nous ne pensons pas pour autant qu'il y avait un double commandement. Tout du moins en mer, le triérarque devait être le numéro un et le centurion devait se plier à ses ordres.

Une inscription funéraire tend à prouver qu'il n'y a pas un double commandement : le triérarque pour les matelots et le centurion pour les combattants. En effet, un pilote (*gubernator*) se dit aussi être sous les ordres d'un centurion¹³⁴⁷. Nous la reproduisons ci-dessous.

D M
M ANTONI APOL[...]
GVBERNATO[...]
CENTUR AR[...]

Il s'agit d'une inscription funéraire fragmentaire de Misène datant, étant donné la présence des *tria nomina*, d'au plus tôt la période flavienne et sûrement du II^e siècle. Le pilote défunt, M. Antonius Apol[---] se dit membre de la *centur(ia) Ar[ri?]*, de la centurie d'Ar[ius ?]. S'il y avait un double commandement, le pilote aurait dû se dire sous les ordres du triérarque et non du centurion. S'il y avait un triérarque sur le navire de M. Antonius, il devait être sous les ordres du centurion Ar[ius]. Ce document semble ainsi dire que le triérarque serait inférieur au centurion.

Mais cela ne fonctionne pas avec ce que nous avons dit sur le fait que les triérarques sont supérieurs aux centurions étant donné que ces derniers ne sont jamais cités sur les documents officiels. Si la centurie n'est pas commandée par un triérarque, il y aurait ainsi une incohérence. Il est donc difficile d'être affirmatif à cent pour cent car les documents se contredisent. Nous ne pouvons que constater la coexistence de ces deux termes de triérarque et de centurion tout au long de la période qui nous concerne que cela soit sur les documents officiels ou sur les inscriptions funéraires¹³⁴⁸ des particuliers. Pour les marins eux-mêmes les triérarques et les centurions seraient peut-être devenus des synonymes. Mais les formules employées par les marins défunts qu'ils soient triérarques, centurions ou simples soldats devaient bien se rapporter à une dénomination officielle surtout pour les inscriptions retrouvées à proximité des bases navales. Il est possible que le terme « triérarque » traduise un archaïsme issu des premiers temps de la flotte romaine même sans remonter jusqu'à l'époque hellénistique, peut-être aux périodes

¹³⁴⁷*CIL*, X, 3385 = *EDR*, 157903.

¹³⁴⁸Il y a par exemple une inscription funéraire trouvée à Beyrouth en hommage à un triérarque de la flotte de Ravenne datant au moins du règne de Caracalla car on a la mention des titres *Antoniniana pia uindex* : *CIL*, III, 168.

augustéenne ou julio-claudienne. Encore une fois cet « archaïsme » est présent sur tous les types de documents. Par contre, nulle part on ne trouve des marins faisant partie d'une unité commandée par un triérarque. Aucun ne se dit membre de la « triérarchie » d'untel comme certains marins se disent membres de la centurie d'untel. Ainsi, habituellement, soit le marin cite le nom du navire, soit il cite le nom du centurion, soit, dans un seul cas (peut-être deux en comptant l'inscription de Mésie inférieure identifiant la liburne Armata à une centurie) vu plus haut, il cite le nom du navire et le nom du centurion. Les marins font tous partie d'une « centurie », qu'ils aient des fonctions navales ou strictement combattantes car ils sont tous des soldats. Donc ils obéissent tous à un centurion. Inversement, si le mot triérarque est resté dans la terminologie militaire, les termes issus des unités terrestres ont dû rapidement contaminer le vocabulaire mais aussi les structures d'encadrement des flottes. À partir d'une certaine époque, les navires de guerre sont tous devenus des centuries et donc le triérarque serait alors devenu lui-même un centurion de la flotte ou *centurio classicus*. Il se peut que cette époque soit la période flavienne, moment où les marins reçoivent les *tria nomina* et où les flottes italiennes ont reçu le titre *praetoria*. Mais nous n'avancions là qu'une hypothèse¹³⁴⁹.

Il faut bien avouer que la solution de la fusion du triérarque et du centurion n'est pas non plus satisfaisante intellectuellement étant donné les informations contradictoires fournies par les sources. En effet, ces deux grades apparaissent jusqu'à la fin de la période qui nous occupe et peut-être même sur un même document si la restitution de l'inscription de Chersonesos est correcte. Nous rejetons cependant le modèle selon lequel une centurie serait répartie entre plusieurs navires. Il n'y avait pas non plus plusieurs centuries sur un navire, surtout sur les plus petits. La documentation force à constater que chaque navire formait une centurie et une seule.

III Les origines

Les centurions et triérarques des flottes militaires sont pour l'extrême majorité d'origine pérégrine et nous pouvons dire cela de l'ensemble de la période. Comme pour les simples marins la dénomination des centurions dans les diplômes militaires est pérégrine jusqu'aux Flaviens. Le premier diplôme pour un marin ayant les trois noms date de 100 mais il y a de fortes suspicions qu'un diplôme militaire de 85 comporte aussi les trois noms¹³⁵⁰. Après cette époque, les trois noms sont systématiques dans les diplômes militaires qu'ils soient délivrés

¹³⁴⁹M. Reddé, 1986, p. 544 et *Id.*, 1995, p. 151-154, p. 154.

¹³⁵⁰*RMD*, III, 142 = *AE*, 1989, 315 pour le diplôme de 100 et *RMD*, V, 328 = *AE*, 1998, 1614 pour le diplôme de 85.

pour des flottes italiennes ou provinciales même s'il est vrai que dans ce dernier cas ils sont très fragmentaires. Nous dressons ci-dessous la liste des sept centurions retrouvés dans les diplômes militaires dans l'ordre chronologique quelle que soit la flotte.

Constitution du 9 février 71 pour la flotte de Misène :

RMD, IV, 204 : *Liccaius Birsi f(i)lius*) de Marsunnia en Pannonie inférieure.

CIL, XVI, 12 : *Hezbenus Dulazeni f(i)lius*) un Sappaeus ad Nestum en Macédoine.

Constitution du 5 avril 71 pour la flotte de Ravenne :

RMD, IV, 205 : *Velagenus Couionis f(i)lius*), un Eraviscus, un peuple de Pannonie.

CIL, XVI, 14 : *Plator* (ou *Platorus*) *Veneti f(i)lius*), un Maezeius, peuple situé peut-être dans le conventus de Salone en Dalmatie.

Constitution de 112 pour la flotte de Mésie :

AE, 2005, 1737 : *C. Valerius Rufus, M(arci) f(i)lius*), d'origine inconnue (le diplôme aurait été trouvé dans l'est des Balkans).

Constitution du 30 août 212 pour la flotte de Misène :

RMD, I, 74 : *M. Didius Heliodorus, Hellanici f(i)lius*), de Pompeiopolis en Cilicie.

Constitution du 17 novembre 225 pour la flotte de Misène :

RGZM, 56 : *M. Longinus Orestes, Italici f(i)lius*), un Isaurien du *uicus* de Catesdus.

Pour l'instant nous n'avons retrouvé aucun diplôme dont le bénéficiaire est un triérarque ou un navarque. Un des deux diplômes (*RMD*, IV, 205) issus de la même constitution d'avril 71 en faveur de la flotte de Ravenne mentionne que celle-ci s'adresse aux navarques, triérarques et rameurs. Or le bénéficiaire de ce diplôme est qualifié de centurion donc son état n'est désigné par aucune des trois catégories citées au début du formulaire. On retrouve en revanche dans les inscriptions funéraires la mention des triérarques tout au long de la période.

Les diplômes nous fournissent une indication concernant la datation des dénominations des officiers. Ainsi une inscription funéraire nous donnant le nom du défunt sous une forme pérégrine date sans aucun doute d'avant la période flavienne alors que celle donnant les *tria nomina* doit dater d'au moins cette période s'il n'y a pas d'indication supplémentaire. En effet, la présence sur une inscription d'un centurion de la flotte portant les trois noms ou ayant une dénomination latine ne la daterait pas forcément d'après la période flavienne. Pour le démontrer, nous allons utiliser une inscription déjà traitée plus haut au sujet de l'assimilation du navire à

une centurie mais aussi dans la partie II sur la présence des citoyens romains dans les flottes avant la période flavienne. Nous y voyons ainsi un marin basé à Brundisium, Scaeva Liccai, sous-entendu le fils de Liccaius, est membre de la liburne Triton qui est aussi la centurie de M. Vettius¹³⁵¹. Notons au passage l'absence ou l'omission du cognomen du centurion. Parce que le marin a une dénomination pérégrine et parce qu'à partir des Flaviens tous les marins recevaient les *tria nomina* peu de temps après leur enrôlement, elle date d'avant ou du tout début de la période flavienne. Ainsi M. Vettius semble bien être un citoyen romain soit de naissance soit promu durant son service alors que cette inscription date d'avant le passage systématique aux *tria nomina* au moment de l'incorporation. Si nous avons retrouvé l'inscription funéraire de ce centurion M. Vettius nous aurions été tenté de la dater de la fin du I^{er} siècle et du II^e siècle alors qu'il était en service au plus tard au tout début de la période flavienne, voire sous les Julio-Claudiens.

Il existe trois inscriptions funéraires sur lesquelles les centurions ne portent pas les trois noms mais où ils ont une dénomination strictement pérégrine ce qui daterait leur décès au sens large entre le règne d'Auguste et la période flavienne. Il s'agit d'un Marcinus du navire Triptolemus dont l'inscription a été trouvée à Brundisium et a déjà été évoquée plus haut¹³⁵². Il y a aussi un Liccaeus fils de Verzo retrouvé à Aquilée¹³⁵³. Enfin, une inscription d'Opsorus en Dalmatie mentionne un autre Liccaeus, fils de Veius¹³⁵⁴. Comme nous l'avons déjà dit, le Liccaeus d'Aquilée n'a pas indiqué dans quel type d'unité il servait. Malgré cela, il est vraisemblable d'après le contexte et l'absence des trois noms qu'il soit membre d'une flotte ; pourquoi pas celle de Ravenne ? Celui d'Opsorus est clairement un marin car il servait sur la liburne Lucusta. Concernant la première inscription, on connaît un Malchio, triérarque (*trierachus Caesaris*) de la trière Triptolemus dont l'inscription a été retrouvée aussi à Brundisium¹³⁵⁵. Comme nous l'avons déjà dit plus haut, notre centurion est probablement le commandant de la même trière, sans doute à une période différente de l'existence de ce bâtiment.

Nous n'avons aucun diplôme concernant un centurion entre 112 et 212. Les derniers diplômes montrent que les centurions sont des fils de pérégrins. En revanche, le diplôme de 112 pour un centurion de la flotte de Mésie nous indique que celui-ci est bien un fils de citoyen romain¹³⁵⁶. Nous ne croyons pas qu'il s'agisse d'une généalogie fictive comme on peut le déceler sur certaines inscriptions. En effet, le prénom du père, Marcus, n'est pas le même que

¹³⁵¹CIL, IX, 42 = ILS, 2826 = EDR, 171648.

¹³⁵²AE, 1966, 97 = EDR, 074565.

¹³⁵³AE, 1972, 197 = EDR, 075314.

¹³⁵⁴AE, 1980, 689 = ILJug, III, 2956.

¹³⁵⁵CIL, IX, 41 = ILS, 2819 = EDR, 171643.

¹³⁵⁶AE, 2005, 1737.

celui du centurion, Caius. C. Valerius Rufus est peut-être le fils d'un Italien. Dans ce cas, soit il a été affecté dans la flotte de Mésie au moment de son engagement soit il est venu lui-même vivre en Mésie. Il se peut aussi que sa famille se soit installée dans une province danubienne dans laquelle il serait né, et, c'est tout naturellement qu'il aurait décidé de s'enrôler dans la flotte de Mésie. Enfin il est aussi possible que ce centurion soit le fils d'un marin ou d'un auxiliaire qui aurait obtenu la citoyenneté romaine à l'issue de son service. Ce diplôme est d'après nous une des preuves que les flottes n'accueillaient pas exclusivement des pérégrins mais aussi parfois des citoyens romains de naissance. On ne peut toutefois pas affirmer que les centurions sont majoritairement des citoyens romains d'origine encadrant des unités formées de pérégrins. La plupart des centurions et cadres des flottes qui nous sont parvenus sont de naissance pérégrine comme leurs soldats.

Le cas des triérarques est plus complexe, surtout durant le I^{er} siècle de notre ère. Nous l'avons déjà traité dans la partie II lors de l'étude des statuts des marins et plus particulièrement de ceux des officiers. Nous avons vu qu'il n'y a pas de triérarques esclaves en service dans les flottes. Les *trierarchi Caesaris* sont en fait des ingénus¹³⁵⁷. En revanche, des triérarques pouvaient être des affranchis¹³⁵⁸. Mais ceux-ci disparaissent des sources après la période flavienne. En effet, le dernier triérarque affranchi connu, Ti. Claudius Zenas appartenant à la flotte de Périnthe, est présent sur une inscription votive datée de 88. Il devait être d'un âge relativement avancé même s'il a été affranchi à la fin du règne de Néron. Dès les débuts du II^e siècle, les triérarques devaient être pour la très grande majorité des ingénus.

Certains triérarques sont certainement des citoyens romains de naissance. Nous en avons en effet trouvé deux dans des inscriptions datant vraisemblablement de la fin du I^{er} siècle ou du II^e siècle. Nous les reproduisons ci-dessous.

CIL, III, 14395 = *IGLS*, 1157 = *AE*, 1897, 96 (Séleucie de Piérie)

D(is) M(anibus). | L(ucio) Pau[---]o L(uci) fil(io) | Cl[audia]no, | tri[er(archo) cl(assis)] pr(aetoriae) | Mise[nensis] ; | ui[xit an(nis) --- mili]|ta[uit an(nis) ---] | [-----].

CIL, III, 14214, 34 = *AE*, 1900, 199 = *AE*, 1903, 1 (Chersonèse Taurique)

Pro [sal(ute) Imp(eratoris)] | M(arci) Aur(eli) Ant(onini) Com/modi Aug(usti) et | Fl(aui)

¹³⁵⁷C'est le cas des triérarques Anthus (*CIL*, XII, 257 = *ILS*, 2822 = *ILN*, I, 13), Helios (*CIL*, VI, 8929 = *ILS*, 2820 = *EDR*, 125991), Caspius (*CIL*, VI, 8928 = *ILS*, 2821 = *EDR*, 169681) et Malchio (*CIL*, IX, 41 = *ILS*, 2819 = *EDR*, 171643). Il en va de même des *trierarchi Augusti* lesquels sont d'ailleurs d'époque plus tardive que les quatre précédents : *CIL*, X, 3354 = *EDR*, 128903 ; *CIL*, X, 3356 = *EDR*, 157842 ; *CIL*, VI, 3621 ; *AE*, 1975, 253 = *EDR*, 076087 ; *AE*, 2008, 1704.

¹³⁵⁸*CIL*, X, 3357 = *ILS*, 2817 = *EDR*, 126870 ; *CIL*, X, 3358 = *ILS*, 2818 = *EDR*, 126868 ; *CIL*, VIII, 21025 = *ILS*, 2914 ; *CIL*, XIII, 3542 ; *IGRR*, I, 781 = *Perinthos*, 44.

Sergiani Sosibi / trib(uni) mil(itum) (l)eg(ionis) I Ital(icae), iuuen(is) / reuerentissimi, s(ub) c(uius) c(ura) e(gi), / et mea meorumq(ue), T(itus) / Aur(elius) T(iti) f(ilius) Cam(ilia) Secun/dus Raue(nna), tr(ierarchus) c(lassis) F(lauiae) M(oesicae), u(otum) s(oluit) l(ibens) l(aetus) m(erito). / Sequentes Materno et Bradua co(n)s(ulibus).

La première concerne un triérarque de la flotte de Misène stationnée à Séleucie en Syrie, le port d'Antioche. Son nom nous est parvenu incomplet : Lucius Pau[---]o Cl[audia]nus, fils de Lucius. Nous n'avons aucune indication du nom de sa petite patrie. Le prénom de son père, Lucius, est le même que le sien, ce qui, avec l'absence de la tribu, pourrait paraître suspect et faire penser à une filiation fictive si la plupart des inscriptions de citoyens romains ne montrait pas que souvent le père et le fils ont le même prénom. Surtout l'extrême majorité des inscriptions des triérarques n'ont pas de filiation, qu'elle soit romaine ou pérégrine, et donc doivent concerner des pérégrins qui ont reçu les trois noms en s'engageant. Nous considérons donc que ce triérarque est bien un citoyen romain de naissance.

La deuxième est une stèle votive en l'honneur de Commode et l'année consulaire correspond à 185 de notre ère. Nous avons sur cette dernière un triérarque de la flotte de Mésie s'appelant Titus Aurelius Secundus, fils de Titus de la tribu Camilia, c'est-à-dire la tribu de Ravenne d'où il est effectivement originaire. Il est évident que le triérarque est un citoyen romain d'origine. Nous pourrions aussi imaginer sans aucun moyen de le prouver, qu'il pourrait être le fils d'un marin initialement pérégrin qui aurait obtenu la citoyenneté romaine après son service. Le fils ayant par tradition familiale continué de servir dans la flotte. Mais au lieu d'être affecté dans la flotte de Ravenne, il s'est retrouvé dans celle de Mésie, à l'autre bout de l'Empire. Encore une fois, il ne s'agit que d'allégations sans fondement. Il se peut très bien que la famille du triérarque n'ait jamais fait partie de la flotte et soit romanisée depuis très longtemps. Toutefois le fait d'être né près de la base d'une des flottes les plus importantes de l'Empire aurait prédisposé T. Aurelius Secundus à s'enrôler dans une flotte.

Nous avons déjà évoqué dans la partie II lorsque nous avons dressé le tableau des marins citoyens romains de naissance dans les flottes prétoriennes une autre inscription dans laquelle apparaîtrait un triérarque romain de naissance. Il s'agit de C. Marcius Maximus appartenant à la tribu Sergia¹³⁵⁹. Il est donc certain qu'il s'agit d'un citoyen romain. Seulement sa filiation est de type pérégrin car son père s'appelle Volso, un nom provenant de la province de Dalmatie. Il n'est donc pas certain que ce personnage soit bien né citoyen romain.

Ainsi comme pour les centurions, nous avons ainsi quelques triérarques citoyens romains

¹³⁵⁹CIL, X, 3361 = ILS, 2844 = EDR, 163723.

de naissance. Mais il est aussi vrai que l'extrême majorité des triérarques sont des pérégrins. Pour résumer : de la période augustéenne à celle des Flaviens, les triérarques sont avant tout des pérégrins. Certains sont d'anciens esclaves impériaux préalablement affranchis mais ils doivent peu à peu disparaître durant la première moitié du I^{er} siècle de notre ère. Comme pour les autres marins, les triérarques portent tous les *tria nomina* à partir des Flaviens.

En ce qui concerne les origines géographiques des triérarques et des centurions, C. G. Starr affirmait que les centurions provenaient de l'intérieur des terres alors que la plupart des triérarques étaient originaires des régions côtières. Il cite plusieurs inscriptions montrant des centurions provenant notamment de Pannonie, des Besses, des Égyptiens. Il se sert aussi des noms des assassins d'Agrippine que donne Tacite : le triérarque s'appelle Herculeius et le centurion Obaritus. Le triérarque serait ainsi originaire d'une région hellénisée de l'Empire et donc pourquoi pas d'une cité proche de la mer alors que le nom du centurion évoquerait une provenance d'une région latinisée et donc plutôt de l'intérieur des terres¹³⁶⁰. Cette affirmation nous semble quelque peu aventureuse. Il est vrai que certains triérarques ont des noms grecs évoquant une origine probablement orientale au sens large ou bien d'une cité grecque d'Italie du Sud. Mais beaucoup ont une onomastique latine. Surtout, à partir des Flaviens, l'octroi des *tria nomina* dès l'engagement empêche toute extrapolation de l'origine à partir de la seule étude des noms des triérarques et même des centurions. Très peu de triérarques ont indiqué leur origine : nous avons seulement un Dalmate¹³⁶¹, un citoyen de Cemenelum (Cimiez)¹³⁶² et un Ravennate¹³⁶³. Certes ces trois origines prédisposent à une vocation maritime, militaire ou non. Mais rien ne dit que tous les autres triérarques sont forcément originaires du bord de mer. Surtout il n'y a pas moins de centurions provenant de régions côtières. Sans même compter certains peuples des régions danubiennes fournissant de nombreux marins comme les Pannoniens et surtout les Besses, nous avons aussi un centurion d'origine dalmate¹³⁶⁴, trois autres d'origine cilicienne¹³⁶⁵ et un Isaurien¹³⁶⁶. Dans ce dernier cas, il est vrai que l'Isaurie est à l'intérieur des terres, au nord de la Cilicie, mais des Isauriens, à l'image des Besses, n'hésitèrent pas à descendre de leurs montagnes pour prendre la mer.

Il ne faut donc pas raisonner en termes de régions littorales ou continentales. Les origines

¹³⁶⁰C. G. Starr, 1960, p. 60, n. 43.

¹³⁶¹*CIL*, XI, 71 = *EDR*, 144640.

¹³⁶²*AE*, 1968, 471 = *IAtt*, 81 = *ILGR*, 141.

¹³⁶³*CIL*, III, 14214, 34 = *AE*, 1900, 199 = *AE*, 1903, 1.

¹³⁶⁴*AE*, 1979, 160 = *EDR*, 077326.

¹³⁶⁵*CIL*, X, 3372 = *EDR*, 126624 : le centurion est dit simplement « Cilix » sans plus de précision ; *RMD*, I, 74 : un M. Didius Hellanicus de Pompeiopolis ; *CIL*, III, 225 : dans ce cas, le centurion vétéran de la flotte de Misène n'indique pas son origine mais l'inscription a été trouvée à Selinos en Cilicie, on peut donc supposer qu'il était originaire de cette cité.

¹³⁶⁶*RGZM*, 56 : un diplôme militaire de 225 pour le centurion C. Longinus Orestes qui se dit Isaurus du *uicus* de Catessdus.

des triérarques et des centurions semblent être à l'image de celles de leurs soldats, c'est-à-dire les régions orientales de l'Empire dont la Cilicie et l'Égypte, et aussi les régions danubiennes.

D) Les navarques

Les navarques sont les officiers les plus importants des flottes juste au-dessous des préfets, des sous-préfets et des *praepositi*. *Nauarchus* est un terme d'origine grecque. Dans les marines grecques et hellénistiques, les navarques étaient des amiraux. On ne peut plus leur reconnaître ce titre dans les flottes impériales romaines étant donné qu'en fait les véritables amiraux sont les préfets. Th. Mommsen a supposé que les navarques commandaient aux plus gros vaisseaux des flottes : les quadrières, pentères et hexères. Dans ce modèle, les triérarques quant eux commanderaient les plus petits navires : trières et liburnes¹³⁶⁷. Nous avons montré précédemment qu'en fait les sources prouvent que les triérarques commandent à tous les types de navires. Nous pourrions rajouter que les flottes provinciales ne comportent pratiquement que des liburnes à l'exception de la flotte de Bretagne pour laquelle nous connaissons une trière¹³⁶⁸. Cela est peut-être dû à la pauvreté des sources les concernant. Néanmoins ces flottes comportent aussi des navarques comme nous le voyons pour la flotte de Germanie ou pour celle d'Alexandrie¹³⁶⁹. Il serait donc possible que les navarques commandent des escadres, des regroupements de navires. Les sources ne nous ont laissés aucun signe de ces escadres. Jamais un navarque ne se dit chef de telle escadre de la même façon qu'aucun d'entre eux ne se dit commandant d'un navire.

Une inscription d'Alexandrie laisserait entendre qu'il existait des escadres de dix navires. Mais l'inscription est fragmentaire et ne laisse comme possibilité que le libre cours de l'imagination du lecteur. Il s'agit d'une inscription en l'honneur des empereurs Marc Aurèle et Lucius Verus faite par les marins d'une flotte prétorienne qui est peut-être celle de Misène. Nous la reproduisons ci-dessous¹³⁷⁰.

[-----] | [---] δεκανῶν τῶν ἐν στόλῳ πραιτορίῳ [---] | [---] θεῶν Καισάρων ἐν τῆδε τῇ στήλῃ
[--- Αὐτοκράτορος] | [---] Καίσαρος Λ(ουκίου) Αὐρηλίου Οὐήρου Σεβασ[τοῦ ---] | [---]του ἐκ
τῶ[v ---].

Normalement les δεκανοί commandent à des groupes de dix hommes¹³⁷¹. On pourrait alors

¹³⁶⁷Voir son commentaire dans *CIL*, X, 3340.

¹³⁶⁸*CIL*, XIII, 3564.

¹³⁶⁹C. G. Starr, 1960, p. 39. Flotte de Germanie : *CIL*, XII, 2412 = *ILS*, 2909 = *ILN*, V, 2, 606. Flotte d'Alexandrie : *IGRR*, I, 1129 = *AE*, 1906, 3 = *SB*, I, 987 = *Akôris* 19 ; flotte de Bretagne : *Dig.*, XXXVI, 1, 46 ; peut-être la flotte de Syrie : *CIG*, 4461 = *IGRR*, III, 1006 = *IGLS*, 1138.

¹³⁷⁰*IGRR*, I, 1046, l'inscription a été corrigée et republiée récemment : F. Kayser, 1994, p. 348-352, n°110.

¹³⁷¹Végèce, II, 8 et 13.

supposer que la flotte serait divisée en escadre de dix navires (des δεκαναΐα) et chacune de ses escadres serait sous les ordres d'un navarque. Végèce affirmait que les flottes étaient divisées en dix cohortes sous les ordres de dix tribuns. Mais peut-être transpose-t-il des réalités de son temps aux périodes précédentes. En effet, au IV^e siècle les escadres étaient sous le commandement d'un tribun¹³⁷². Cependant le chiffre de dix navires n'est pas sans précédent aux époques antérieures au Haut-Empire. En effet, sous la République les *duoviri nauales* commandaient à des escadres de dix navires et des auteurs comme Polybe ou Diodore de Sicile font aussi référence à des unités de dix navires¹³⁷³. De plus, C. G. Starr rappelle qu'après la bataille d'Actium, Octave utilisa dix navires pris à l'ennemi pour les dédier à Apollon¹³⁷⁴. L'inscription d'Alexandrie ne permet pas de conclure positivement sur l'existence d'escadres de dix navires. Des auteurs comme D. Kienast ou M. Reddé considèrent qu'il est impossible pour l'instant de conclure¹³⁷⁵. On ne peut donc que supposer qu'il est vraisemblable que les navarques commandaient des escadres dont le nombre de navires étaient peut-être égal à dix¹³⁷⁶.

Les navarques ont finalement laissé peu de traces dans les sources en général. Nous les connaissons par un peu plus d'une vingtaine d'inscriptions, un témoignage de Tacite et un autre présent dans le *Digeste*¹³⁷⁷. Alors que nous connaissons presque 80 triérarques et pratiquement autant de centurions. On ne peut expliquer ce ratio par les conditions financières des navarques car elles devaient être bien plus conséquentes que celles de leurs subordonnés immédiats. Nous le voyons d'ailleurs à travers deux inscriptions d'Ostie concernant un seul et même personnage : Lucius Hortensius Heraclidus, un navarque de la flotte prétorienne de Misène. La première inscription¹³⁷⁸ fait partie du sol en mosaïque d'un petit temple qui était probablement dédié au dieu Sol¹³⁷⁹. Non loin de l'emplacement de ce temple, on a retrouvé un cippe où réapparaît notre navarque : *L(ucius) Hort|ensius | Herac|lida n(auarchus) | fecit*¹³⁸⁰. L'éditeur de la fiche *EDR* se trompe en restituant *n(umini)* à la ligne 4. Hortensius a donc pu déboursier une somme

¹³⁷²Végèce, IV, 32 et Ammien, XXIII, 3, 9.

¹³⁷³Tite Live, XL, 18, 8 ; XLI, 1, 2 ; Polybe, XXII, 7, 4 (il évoque aussi une δεκαναΐα, groupe de dix navires, dans XXIV, 6, 1) ; Diodore, XIV, 103, 3.

¹³⁷⁴C. G. Starr, 1960, p. 40 : Strabon, VII, 7, 6 et Dion Cassius, LI, 1, 2-3 mais ce dernier ne précise pas le nombre de navires offerts à Apollon.

¹³⁷⁵D. Kienast, 1966, p. 40, n. 44 ; M. Reddé, 1986, p. 542, n. 380.

¹³⁷⁶F. Kayser considère comme peu probable que ces δεκανοί correspondent à des décurions dont nous n'avons aucune trace dans les sources de cette époque. Cependant la solution d'en faire des navarques ne le satisfait guère (F. Kayser, 1994, p. 348-352, p. 351-352).

¹³⁷⁷Nous connaissons 22 navarques à travers 23 inscriptions lapidaires. Nous allons voir que trois d'entre eux sont peut-être des magistrats de leur cité. Nous allons aussi voir qu'un témoin d'un diplôme militaire de 54 n'est probablement pas un navarque mais un bénéficiaire d'un navarque (*CIL*, XVI, 3 = *IScM*, IV, 1). Tacite évoque le navarque Volusius Proculus qui trahit Néron car il estimait ne pas avoir été justement récompensé de sa participation à l'assassinat de sa mère Agrippine, *Ann.*, XV, 51. *Dig.*, XXXVI, 1, 46 évoque un *archigubernes* que nous assimilons plus loin à un navarque en chef. Au total, nous connaissons 24 navarques.

¹³⁷⁸*AE*, 2010, 245 = *EDR*, 073950.

¹³⁷⁹G. Becatti, 1961, p. 231-232.

¹³⁸⁰*CIL*, XIV, 4317 = *EE*, IX, 442 = *EDR*, 106234.

conséquence pour pouvoir édifier se petit temple¹³⁸¹. Cette sous-représentation des navarques provient bien sûr du fait qu'ils étaient peu nombreux dans chacune des flottes.

Les navarques étaient au-dessus des triérarques en grade et en dignité. Lorsqu'un document les cite les navarques arrivent toujours en premier. C'est le cas notamment dans une inscription de 196 adressant les vœux des navarques et des triérarques de la flotte de Misène au jeune Caracalla¹³⁸². Aucun des diplômes militaires retrouvés ne mentionne un navarque en tant que bénéficiaire. Cependant les navarques étaient eux aussi destinataires des constitutions impériales au même titre que les simples rameurs. Plusieurs diplômes du I^{er} siècle après J.-C. mentionnent ainsi dans leur formulaire les navarques : « aux navarques, aux triérarques et aux rameurs »¹³⁸³. Signalons que deux diplômes de 52 et de 73 ne s'adressent qu'aux triérarques et aux rameurs. Sans doute lors de ces campagnes de libération aucun navarque n'étaient-ils éligibles¹³⁸⁴. Tous ces documents prouvent la place très importante des navarques au sein de la hiérarchie militaire des flottes. Mais les diplômes prouvent en négatif leur place qui ne résidait pas parmi les premiers rangs de la société romaine, tout du moins au I^{er} siècle. En effet, si les navarques peuvent recevoir des diplômes militaires, il s'agit de la preuve qu'après 26 ans de service certains d'entre eux pouvaient encore être des pèlerins. Ainsi même s'il est très probable qu'ils étaient issus des couches favorisées de leurs cités et même s'ils devaient être les interlocuteurs privilégiés des préfets, les navarques avaient plus de point commun avec le monde des simples marins qu'avec celui des préfets et de l'ordre équestre. Ainsi les navarques pouvaient comme les autres marins indiquer leurs années de service sur leurs inscriptions funéraires. Nous n'avons cependant qu'un seul exemple d'une telle mention avec le navarque Annius Herculanus qui mourut à 53 ans après 34 ans de carrière¹³⁸⁵. Cela ne veut pas dire pour autant qu'il a toujours existé une cloison hermétique entre l'ordre équestre et les navarques comme nous le verrons un peu plus loin dans la partie réservée aux carrières. Remarquons aussi à la suite de C. G. Starr¹³⁸⁶ que les sources ne montrent aucun navarque intervenant dans les inscriptions de leurs subordonnés en tant que dédicataires. En revanche, des triérarques ont pu agir en faveur de leur navarque décédé¹³⁸⁷.

Vingt-deux navarques sont présents dans les inscriptions lapidaires. Trois navarques parmi ceux-ci sont considérés comme suspects mais ils ont été maintenus dans notre catalogue. En revanche, deux personnages habituellement considérés comme des navarques ont été enlevés et ne font pas partie de la liste. En suivant les raisonnements d'H. Cuvigny, nous avons éliminé

¹³⁸¹M. G. Granino Cecere, 1995, p. 289-297.

¹³⁸²*CIL*, X, 3341 = *ILS*, 445 = *EDR*, 162322.

¹³⁸³*AE*, 2007, 1232 = *AE*, 2004, 1282 ; *RMD*, IV, 205 = *AE*, 2002, 1771 ; *AE*, 2014, 1617.

¹³⁸⁴*CIL*, XVI, 1 et *AE*, 2006, 1861 ; C. G. Starr, 1960, p. 49, n. 50 le suppose aussi.

¹³⁸⁵*AE*, 1897, 97 = *CIL*, III, 14394 = *IGLS*, III, 2, 1155.

¹³⁸⁶C. G. Starr, 1960, p. 39.

¹³⁸⁷*AE*, 1897, 97 = *CIL*, III, 14394 = *IGLS*, III, 2, 1155 et dans *Dig.*, XXXVI, 1, 46.

une inscription funéraire de Cologne concernant le *miles* Aemilius de la flotte de Germanie dans laquelle les savants voyaient un navarque¹³⁸⁸. Sa démonstration a été explicitée dans la partie II lors de l'étude sur les équipages des navires. Dans la séquence « *pl(eromatis) Euhodini(auari)* », le N qui avait été pris pour celui de *nauarchus* devait en fait être celui de *nato* ou de *natione*¹³⁸⁹. Euhodus ne peut pas être le navarque de l'équipage auquel appartenait le défunt Aemilius. En effet, dans tous les autres documents où apparaissent des navarques, aucun d'entre eux n'est dit commandant d'un navire ou d'un équipage. Les navarques commandent à plusieurs navires.

Un autre personnage apparaissant dans un diplôme militaire de 54 ne peut être considéré comme un navarque¹³⁹⁰. Nous l'avons déjà évoqué rapidement plus haut dans la partie sur les *officia* lorsque nous traitons le cas des bénéficiaires et nous allons préciser ici notre démonstration. Il s'agit de Sex. Magius Rufus qui apparaît en tant que témoin. Le diplôme lui-même concerne un cavalier d'aile : Romaesta, fils de Rescentius, ayant servi sans doute en Syrie. Il était originaire d'une localité ou d'un peuple nommé Spiurus. Le diplôme a été trouvé au nord de la Bulgarie actuelle près de la frontière avec la Roumanie, à Zafirovo, donc dans l'ancienne Mésie inférieure, même si la Mésie n'était pas encore divisée en deux à cette époque. Ce document a été réétudié et republié récemment¹³⁹¹. La plupart des auteurs considèrent toujours que le témoin Magius Rufus est un navarque d'origine besse. Comme J. Nelis-Clément, nous pensons que ce personnage est en fait un bénéficiaire du navarque¹³⁹². Pour nous justifier, il faut tout d'abord considérer la disposition du formulaire. Nous avons pour cela reproduit la photo du document ainsi que la retranscription de la liste des témoins ci-dessous. Cela correspond à l'*extrinsecus* de la tablette II du diplôme (la tablette I est perdue).

¹³⁸⁸AE, 1956, 249 = RSK, 279 = IKöln, 396.

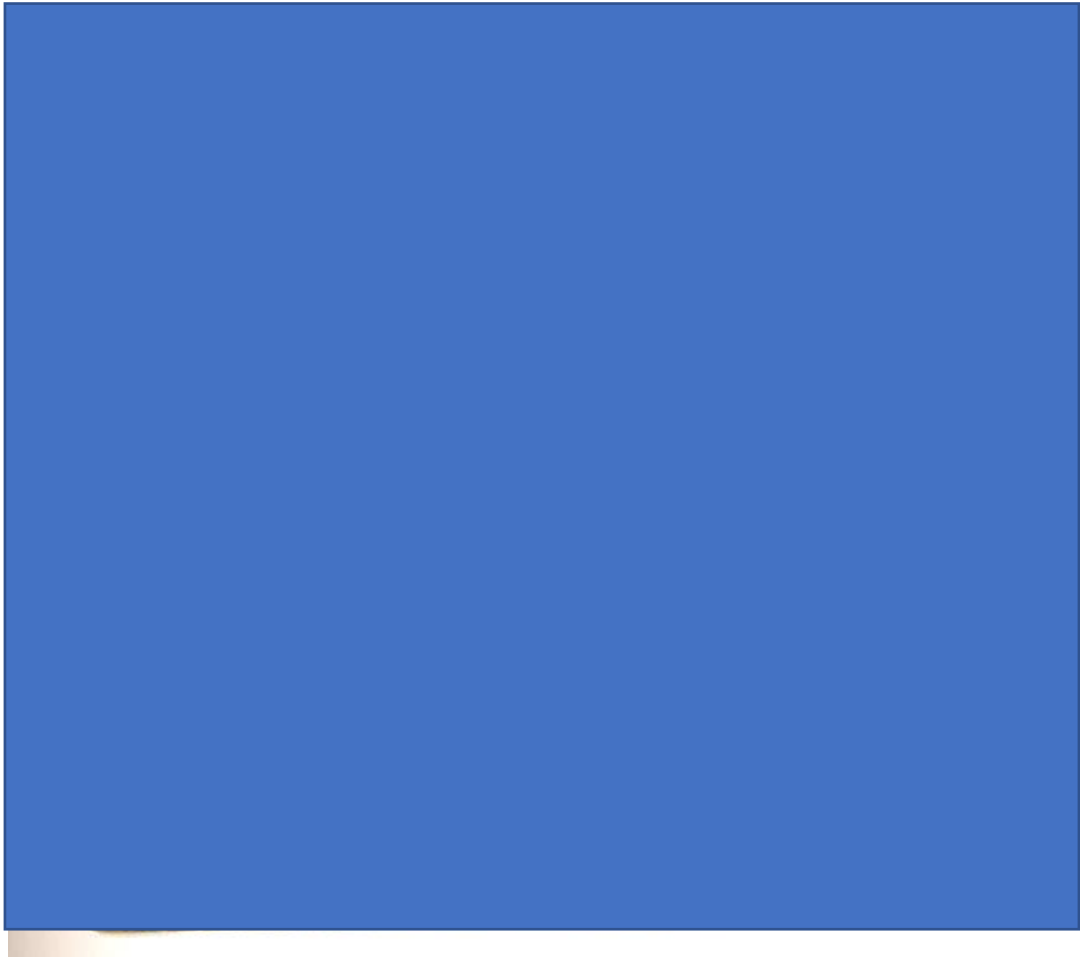
¹³⁸⁹H. Cuvigny, 1996, p. 169-173 ; *contra* H. C. Konen, 2003, p. 18-47, p. 31-32, n. 54. W. Eck dans un article relativement récent considère toujours qu'Euhodus est le navarque de l'équipage du *miles* Aemilius et ne cite pas H. Cuvigny (W. Eck, 2017 b, p. 233-235).

¹³⁹⁰CIL, XVI, 3 = AE, 1930, 72 = IScM, IV, 1. C. G. Starr restitue *beneficiarius nauarchi* (C. G. Starr, 1960, p. 158, n. 17) ; L. Wickert est aussi de cet avis et voit en ce personnage un bénéficiaire du navarque (L. Wickert, 1949-1950, p. 100-125, p. 114), de même que E. Sander, 1957, p. 347-367, p. 355.

¹³⁹¹Par E. Popescu dans les IScM, IV (au n°1) et par F. Matei-Popescu, 2017, p. 137-148.

¹³⁹²J. Nelis-Clément, 2000, p. 110 ; CBI, 652.

Figure 12 – *Extrinsecus* de la tablette II de *CIL*, XVI, 3



[https://db.edcs.eu/epigr/bilder.php?s_language=fr&bild=\\$IScM-04_00001_1.jpg;\\$IScM-04_00001_2.jpg&nr=1](https://db.edcs.eu/epigr/bilder.php?s_language=fr&bild=$IScM-04_00001_1.jpg;$IScM-04_00001_2.jpg&nr=1)

Liste des témoins

SEX MAGI · B

RVFI · NAVARCHI

C·CASSI·LONGI

NI TRIBVNI B

M·VALERI·FIR

MI·TRIBVNI

L NVMERI·LVPI

TRIBVNI B

M·TITINI MACRI

CENTVRIONIS

SEX·APVLEI·MA

CRI·CENTVRIO

L ·VALERI·VOL

SENI· M[I]SSI·CL BESSI

Nous voyons ainsi que l'*extrinsecus* est divisé en deux. La partie gauche comprend la fin de l'extrait de la constitution impériale écrite en suivant des lignes verticales. La partie droite comprend la liste des témoins écrite selon des lignes horizontales. Il y a sept témoins comme il est d'usage dans les diplômes militaires. Sextus Magius Rufus arrive en premier mais l'ordre de son onomastique n'est pas orthodoxe. Si nous suivons linéairement nous avons ses *duo nomina* puis un « B » et à la deuxième ligne son cognomen et *navarchi*. L'ensemble est au génitif comme de coutume dans la dénomination des témoins des diplômes militaires. Il ne s'agit que d'un problème de mise en page. Les deux premières lignes doivent être lues comme si elles étaient séparées par une ligne courbe séparant à gauche les noms du témoin et à droite sa qualité. Les autres témoins n'ont pas ce genre d'anomalie dans leur dénomination. En effet, leurs noms au génitif sont suivis tout à fait normalement par leur grade. Ainsi C. Cassius Longinus serait un *tribunus* « B », M. Valerius Firmus serait un *tribunus* L. Numerius Lupus serait un *tribunus* « B ». Les deux témoins suivants, M. Titinius Macer et Sex. Apuleius Macer sont des centurions. Enfin le dernier, L. Valerius Volso, est un vétéran (*m[i]ssi(cius) cl(assis)*) d'origine besse (*Bessi*). Les éditeurs de ce diplôme considèrent que les « B » veulent dire *B(essi)*. Ils se basent à partir de l'*origo* de ce dernier témoin. Dans l'absolu cela serait possible mais pourquoi ne pas indiquer l'*origo* des deux centurions et d'un des tribuns ? De plus, si nous avons bien trois tribuns ceux-ci doivent être de rang équestre. Or un navarque n'est pas un chevalier. Pourquoi nommer des chevaliers après une personne moins digne ? Les « B » ne peuvent donc pas vouloir dire *Bessi* mais *beneficiari*. Nous avons donc non pas des *tribuni* mais des bénéficiaires de tribuns. Or le deuxième *tribuni* n'est pas suivi d'un B. Il s'agit peut-être d'une erreur du scribe. En effet, nous voyons sur la photo qu'à la dernière ligne, le premier I de MISSI est manquant. De plus, il est aussi possible que le premier « B » de la première ligne ait été rajouté après coup et au-dessus de *navarchi* car il n'y avait plus beaucoup de place après ce mot à la ligne 2. Enfin il faudrait expliquer pourquoi des bénéficiaires arriveraient avant des centurions dans l'ordre des dignités. Une explication que nous pourrions avancer serait que ces centurions ne soient pas des centurions légionnaires mais des centurions de cohortes ou d'ailes. Le service au sein de l'*officium* d'un navarque ou d'un tribun pourrait d'ailleurs octroyer un surplus de dignité aux bénéficiaires en question. Toutes ces considérations nous font donc penser que Magius Rufus n'est pas un navarque besse mais plutôt un de ses bénéficiaires. Nous préférons ne pas le compter parmi nos navarques¹³⁹³.

¹³⁹³C. G. Starr pensait que ce personnage servait dans la flotte en Mésie mais rien n'est moins sûr. En effet, les diplômes étaient confectionnés à Rome. Les sept témoins devaient sans doute s'y trouver au moment de la rédaction des diplômes. Il est donc possible que ce bénéficiaire du navarque ait en fait appartenu à la flotte de Misène ou pourquoi pas à celle de Ravenne. Il en est de même pour le vétéran de la flotte arrivant en dernier. Son origine besse devait d'ailleurs le qualifier pour authentifier un acte concernant un soldat originaire de Mésie ou de Thrace (C. G. Starr, 1960, p. 131 et n. 17 p. 158).

Comme nous le disions un peu plus haut, trois autres navarques sont douteux. Nous reproduisons les inscriptions correspondantes ci-dessous.

Sinope dans la province du Pont-Bithynie¹³⁹⁴ :

C(aio) Numisio S[p(uri) f(ilio)] | Qui(rina) Primo, na|uarcho, sacerdoti | Imp(eratoris) Caesaris Aug(usti), | aed(ili), Iluir(o) iter(um), Iluir(o) | quinq(uennali), Numisia | Paulla filia eius.

Alexandrie de Troade dans la province d'Asie¹³⁹⁵ :

Λ(ούκιον) Κορν(ήλιον) Ἰουλιανόν, | ναύαρχον, Λ(ουκίου) Κορν(ηλίου) | Πωλιανοῦ ἀσίαρχου υἱόν.

Parion dans la province d'Asie¹³⁹⁶ :

Τ. Φλάβιον | Μάρκον, ναύαρχον καὶ | ἀγωνοθέτην τοῦ μεγάλου [---] | [-----].

La première inscription nous donne la carrière municipale de C. Numisius Primus. La filiation *Spuri filius* laissant entendre que le personnage n'a pas de père officiel¹³⁹⁷. Signalons au passage qu'il est étrange qu'une personne ayant fait une carrière municipale comme nous le voyons sur l'inscription soit de père inconnu. Il se pourrait que cette inscription ait été faite sous le règne d'Auguste. En effet, Numisius se dit prêtre de l'empereur César Auguste sans mentionner *diuus*. Il aurait donc été prêtre d'Auguste de son vivant. L'inscription a été faite par sa fille Numisia Paulla. Le navarque mentionne les trois noms, sa tribu, et la filiation. Il ne fait donc aucun doute qu'il s'agit d'un citoyen romain. Sinope est une colonie romaine¹³⁹⁸ et sa tribu était la Pollia. Or notre personnage appartient à la tribu Quirina. Cependant cela n'empêche pas qu'il soit bien citoyen de Sinope. De plus, il s'agit d'un notable de sa cité étant donné son cursus des diverses magistratures municipales : il fut, édile, *duovir iterum* (deux fois) puis *duovir quinquennalis*.

Nous pensons aussi que la carrière de Numisius Primus est compartimentée. En effet, il indique en premier son grade de navarque puis sa prêtrise de l'empereur César Auguste et enfin son cursus municipal. Le fait que la carrière soit compartimentée pourrait plaider pour exclure *nauarchus* d'une quelconque charge ou magistrature municipale propre à la cité de Sinope.

¹³⁹⁴CIL, III, 6980 = ILS, 2824 = IK, 64, 100.

¹³⁹⁵SEG, LII, 1179 = AE, 2002, 1383.

¹³⁹⁶C. Tanriver, 1991, p. 79-82, p. 80 (= *EpigrAn*, XVIII, 1991, p. 80, n°2).

¹³⁹⁷C. G. Starr, 1960, p. 48, n. 48 pense que *Spurii filius* veut dire que Numisius était Grec et qu'il masquait ainsi son absence de filiation romaine. Nous ne le croyons pas car il valait mieux avoir un père, même pérégrin, que de ne pas en avoir du tout.

¹³⁹⁸Strabon, XII, 3, 11.

L. Bricault, l'auteur du *RICIS*, ne pense pas que la mention navarque ait un lien avec le culte d'Isis, pour lui il s'agirait d'une charge municipale¹³⁹⁹. Pour M. Reddé, il s'agit bien d'une inscription de l'époque d'Auguste et il n'évoque pas du tout la possibilité que le navarque puisse remplir une charge municipale dans ce cas¹⁴⁰⁰. Il prend ce navarque comme un grade militaire de la flotte. A. Raggi considère qu'il devait avoir été en activité durant les guerres civiles aux côtés d'Octavien¹⁴⁰¹. Cependant il nous semble que l'absence du nom de la flotte dans laquelle Numisius aurait servi plaide contre le fait de voir dans *navarchus* un grade militaire. Le même raisonnement peut être appliqué à L. Cornelius Iulianus qui se dit navarque sans nommer sa flotte d'appartenance. Cependant l'absence du nom de la flotte pourrait être explicable dans les deux cas par l'ancienneté des deux inscriptions. Pour l'instant même si nous préférons garder ce document par précaution, nous hésitons fortement à voir en Numisius un navarque de la flotte et il est possible qu'il s'agisse plutôt d'une charge municipale.

Il est possible qu'il en aille de même pour les deux navarques suivants : L. Cornelius Iulianus et T. Flavius Marcus. Iulianus est le fils d'un asiarque, c'est-à-dire un responsable du culte impérial à l'échelle de la province d'Asie. Iulianus devait donc être issu d'une famille prestigieuse. Le deuxième a aussi été un agonothète. Comme pour la première inscription de Sinope la fonction de navarque semble s'intégrer dans un cursus municipal. S'il ne correspond pas au magistrat en charge de la fête d'Isis, nous serions tenté de voir dans ce titre de navarque le responsable d'éventuelles infrastructures portuaires militaires pouvant accueillir des navires longs romains. Pourquoi pas, à la rigueur, si ces inscriptions (les deux premières) sont bien de haute époque dans l'histoire de l'Empire, le commandant de navires de guerre de la cité au service de Rome afin d'assurer le maintien de la sécurité locale. Il serait aussi tentant de mettre ces navarques en relation avec le titre de *navarchis* qui est attesté pour certaines cités côtières. E. Guerber a fait une mise au point sur le sens de ce titre¹⁴⁰². Il ne s'agirait pas seulement d'un titre honorifique qui commémorerait la venue d'un empereur ou l'accueil de la flotte romaine ponctuellement. Il n'aurait pas non plus une valeur religieuse comme le crut à la fin C. G. Starr¹⁴⁰³. Pour E. Guerber le titre de *navarchis* comporterait une dimension militaire réelle. Les cités *navarchides* auraient eu pour mission d'entretenir des infrastructures portuaires afin de faciliter l'accueil des flottes romaines. Des navires de guerre pourraient ainsi y faire escale et s'y ravitailler ou y faire les réparations nécessaires. Des détachements des flottes pourraient aussi y avoir leur port d'attache de façon permanente ou tout du moins pour des

¹³⁹⁹L. Bricault (*RICIS*, II, 309/101).

¹⁴⁰⁰M. Reddé, 1986, p. 258.

¹⁴⁰¹A. Raggi, 2002, p. 430. J. Bennett, 2017, n°60 voyait en Numisius un navarque de la flotte du Pont. Si l'inscription date du règne d'Auguste, cela est peu probable étant donné que cette flotte n'a vu le jour que sous le règne de Néron.

¹⁴⁰²E. Guerber, 2009, p. 343-374.

¹⁴⁰³C. G. Starr, 1967, p. 51-57.

missions de longue durée.

Mais les cités *nauarchides* sont connues sur la rive sud de l'Anatolie et sur la côte du Levant : Sidé en Pamphylie, Sébasté-Élaioussa, Korykos, Aigeai en Cilicie et Sidon, Tyr, Laodicée, Tripolis, Dora en Syrie. De plus, ce titre de *nauarchis* n'apparaît qu'à partir de l'époque flavienne et continue d'exister jusqu'au milieu du III^e siècle. Donc si ces navarques ont vécu aux premiers temps de la période impériale, il n'y aurait pas de corrélation entre le fait que cette cité soit *nauarchis* et la présence d'une magistrature locale attribuée à un *nauarchus*. Il est vrai toutefois que le *nauarchus* de Parion est postérieur au début du règne de Vespasien. De plus, ces trois cités de Sinope, Parion et Alexandrie de Troade ne sont pas connues pour avoir porté ce titre.

Si malgré nos réticences ces trois derniers personnages sont bien des navarques, ceux-ci peuvent donc provenir de la notabilité locale des populations de l'Empire. Un exemple plus probant est antérieur à notre période d'étude. En effet, durant les guerres civiles, à l'époque du second triumvirat, le navarque Seleucos fils de Theodotos, citoyen de Rhosos au nord de la Syrie, a été fait, entre autres privilèges, citoyen romain en récompense des services accomplis pour le compte d'Octavien¹⁴⁰⁴. Seleucos était non seulement né libre mais aussi issu des rangs de l'aristocratie de sa cité ou, tout du moins, il put l'intégrer à la suite de l'octroi des privilèges par le triumvir. Les lettres d'Octavien furent gravées sur des stèles et exposées dans la cité ce qui suffit à montrer le rang de cet ancien navarque. Plus tard, Tacite fait référence à un navarque ayant trahi Néron, Volusius Proculus¹⁴⁰⁵. La dénomination de ce personnage montre qu'il ne s'agit pas d'un affranchi impérial et qu'il est sans doute né libre.

Cependant au début de la période impériale, nous avons vu dans la partie II que certains navarques à l'instar des triérarques étaient des *liberti*. Nous avons ainsi au moins deux navarques indiquant leur statut d'affranchis : C. Iulius Hilarus et Ti. Iulius Hilarus¹⁴⁰⁶. Tous les deux se disent *Augusti liberti*. Le fait que ces deux personnes portent le même cognomen est sans doute un hasard. L'absence du nom de la flotte plaide aussi pour une date assez haute que cela soit le règne d'Auguste pour la première inscription ou l'époque julio-claudienne. Le premier serait donc soit un affranchi d'Auguste soit de Caligula. Le second est certainement un affranchi de Tibère étant donné qu'il porte ses *duo nomina* et qu'il se dit *nauarchus Tiberianus*. Selon M. Reddé, il aurait été le chef d'une flotille qui escortait Tibère en voyage¹⁴⁰⁷. Une troisième inscription pourrait concerner un affranchi impérial même si cela n'est pas marqué clairement¹⁴⁰⁸. Il s'agit d'un navarque de la flotte de Germanie, Ti. Claudius Albinus. Ce n'est

¹⁴⁰⁴*IGLS*, 718 = *SEG*, LIV, 1625 ; A. Raggi, 2006 et P. Roussel, 1934. p. 33-74.

¹⁴⁰⁵Tacite, *Ann.*, XV, 51.

¹⁴⁰⁶*AE*, 1995, 254 = *EDR*, 157467 et *CIL*, VI, 8927 (p. 3891) = *ILS*, 2823.

¹⁴⁰⁷M. Reddé, 1986, p. 479.

¹⁴⁰⁸*CIL*, XII, 2412 = *ILS*, 2909 = *ILN*, V, 2, 606.

pas lui qui est concerné par la stèle funéraire provenant d'Aoste, mais sa fille Claudia Albina, commémorée par son époux Pompeius. L'inscription est sans doute antérieure à 89 par l'absence des épithètes *pia fidelis* que Domitien a octroyé à la flotte de Germanie. Mais après tout il s'agit d'une inscription privée et rien ne dit que le commanditaire veuille respecter la stricte dénomination officielle. Cependant les noms du père navarque semblent confirmer qu'il était affranchi de Claude ou de Néron.

Le nombre d'affranchis parmi les navarques a dû décroître tout au long du I^{er} siècle après J.-C. De plus, des citoyens romains de naissance se sont engagés dans les flottes. Ainsi nous avons deux inscriptions dans lesquelles la filiation des navarques est indiquée dans des documents datant au plus tôt de la deuxième moitié du II^e siècle. Il s'agit d'abord d'une inscription honorifique datant de 198 en l'honneur d'un navarque de la flotte de Misène adlecté parmi les décurions de Voltturnum en Campanie¹⁴⁰⁹. Caius Iulius Magnus de la tribu Falerna est clairement fils de citoyen romain de par sa filiation *Caii filius*. La deuxième inscription figure sur un sarcophage provenant de Rome daté entre le milieu du II^e et le milieu du III^e siècle¹⁴¹⁰. Le défunt, Valerius Verus, était lui aussi navarque de la flotte de Misène et il avait pour père Valerius un évocat. Même si la mention de la filiation n'est pas « réglementaire », il nous semble que le statut d'évocat de Valerius père, qui devait peut-être appartenir à la garnison de Rome, plaide largement assez pour que notre navarque soit citoyen romain de naissance. En revanche, nous sommes d'avis d'éliminer un citoyen romain de naissance. Il s'agit d'un navarque de la flotte de Misène, Annius Herculanius, dont l'inscription funéraire fut retrouvée à Séleucie de Piérie¹⁴¹¹. Certains éditeurs ont pu croire que son origine était *natione Italicus*¹⁴¹². En fait, comme nous l'avons déjà dit dans la partie sur les bassins de recrutement, la lecture attentive de la photo de la pierre montre qu'il faut plutôt lire *natione Halicus*¹⁴¹³. Le navarque serait donc originaire de la cité de Halieis sur la côte de l'Argolide¹⁴¹⁴. Cependant cela ne veut pas dire que ce personnage n'est pas un citoyen romain de naissance mais il n'est plus possible de le prouver à travers son *origo*.

Les sources nous laissent aussi entendre l'existence d'une hiérarchie parmi les navarques. Nous connaissons en effet des *bis nauarchi*, des *nauarchi principes* et des *nauarchi archigybernes*. C. G. Starr ne croyait pas que les *bis nauarchi* faisaient partie de la flotte. Le

¹⁴⁰⁹CIL, X, 8215 = ILS, 2842 = EDR, 173681.

¹⁴¹⁰CIL, VI, 32772 = ILS, 2843.

¹⁴¹¹AE, 1897, 97 = CIL, III, 14394 = IGLS, 1155.

¹⁴¹²C'est ce que croyait C. G. Starr, 1960, p. 49, n. 50 et le site de Heidelberg indique toujours cette origine : HD, 22793.

¹⁴¹³R. Stillwell *et al.*, 1941, p. 107-108.

¹⁴¹⁴Voir RE, « Halieis », VII, 2247 ; Strabon, VIII, 6, 12 (373) ; Pausanias, II, 36, 1. Ce dernier affirme cependant que Halieis était désertée à son époque.

terme *bis* est en effet étrange car la charge de navarque était permanente à la différence des charges municipales par exemple. C. G. Starr propose alors de faire des *bis nauarchi* les magistrats chargés des célébrations du *nauigium Isidis* qui avait lieu au début du mois de mars et qui fêtait la réouverture officielle de la mer¹⁴¹⁵. Mais nous ne pouvons pas le suivre. En effet, un des deux *bis nauarchi* connus est Valerius Verus dont nous avons parlé plus haut. Or ce personnage se dit bien *bis nauarchus* de la flotte prétorienne de Misène. L'autre inscription concerne un P. Aelius Iunianus, *bis nauarchus* mais celle-ci est fragmentaire et nous n'avons pas le nom d'une flotte. Mais il est possible que la mention de la flotte ait dû être dans la lacune. De plus, elle provient de Misène. On devait certainement y fêter Isis tous les ans mais il nous semble que Iunianus était plutôt un *bis nauarchus* de la flotte. Il n'en demeure pas moins que la nature du *bis nauarchus* est obscure. Il ne peut pas s'agir d'un second du navarque sinon il aurait été désigné par *sub nauarchus* à l'image du *suboptio* ou du *sub praefectus*. Nous pencherions plutôt pour un navarque commandant à deux escadres mais sans que nous soyons nous-mêmes convaincu par cette supposition¹⁴¹⁶.

Les inscriptions nous révèlent aussi l'existence du *nauarchus princeps* que nous pouvons identifier avec le *nauarchus archigubernes* ou *archigybernes*. Le *nauarchus princeps* serait ainsi la traduction latine de l'*archigubernes*¹⁴¹⁷. Nous relevons trois *principes* dans les inscriptions. Nous avons tout d'abord C. Iulius Magnus que nous avons déjà évoqué plus haut et qui fut adlecté parmi les décurions de Volturnum. Les deux autres *nauarchi principes* connus sont P. Petronius Afrodisius de la flotte de Ravenne et T. Flavius Antoninus de la flotte de Misène¹⁴¹⁸. Il s'agit de deux des rares inscriptions où nous avons une indication de cursus. Afrodissius a d'abord été triérarque, puis navarque et enfin *princeps* (sous-entendu *nauarchus princeps*). Antoninus quant à lui n'indique pas les grades qu'il effectua avant de devenir *nauarchus princeps* mais celui auquel il fut nommé ensuite : le grade prestigieux de centurion primipile dans la légion I *Adiutrix*. Dans ce dernier cas, il est frappant que ce personnage porte les noms des Flaviens et qu'il soit nommé dans la légion I *Adiutrix* créée à partir des marins de la flotte de Misène à l'époque des guerres civiles. L. Wickert supposait qu'il devait faire partie des premiers marins qui intégrèrent cette légion au moment de sa création¹⁴¹⁹. Mais nous avons d'autres marins portant les noms des Flaviens à des époques plus tardives¹⁴²⁰. Le port de noms

¹⁴¹⁵C. G. Starr, 1960, p. 87-88.

¹⁴¹⁶Lors de la soutenance de cette thèse et dans son rapport, M. Reddé a mis en parallèle le *nauarchus bis* et le primipile bis. Cela constitue en effet une piste d'explication.

¹⁴¹⁷C. G. Starr, 1960, p. 49, n. 55.

¹⁴¹⁸*CIL*, XI, 86 = *ILS*, 2846 et *CIL*, X, 3348 = *ILS*, 2847 = *EDR*, 126685.

¹⁴¹⁹L. Wickert, 1949-50, p. 100-125, p. 115.

¹⁴²⁰Ainsi le bénéficiaire d'un diplôme issu d'une constitution de 247 en faveur de la flotte de Misène s'appelle T. Flavius Alexander, fils de Titus (*CIL*, XVI, 152 = *EDR*, 162063) ; P. Faure le classe parmi les centurions et primipiles « crypto-sévériens », c'est-à-dire ceux qui ont peut-être vécu durant la période sévérienne ou peu de temps avant ou après (P. Faure, 2013, p. 913, n°551).

impériaux ne constitue pas un critère absolu de datation. Il n'en demeure pas moins que cette conjonction est troublante. Il se peut ainsi que les officiers supérieurs des flottes que sont les navarques et les navarques *principes* aient été transformés en centurions lors de leur transfert dans la nouvelle légion. Rien ne dit en effet que les navarques *principes* devenaient immédiatement primipile quand ils étaient affectés dans une légion. Peut-être étaient-ils dans un premier temps centurions. Mais dans le cas présent, si Antoninus a bien été affecté dans la légion I Adiutrix lors de sa création, nous ne voyons pas pourquoi il n'aurait pas été primipile directement. Le *nauarchus princeps* est le plus haut grade parmi les marins. Pourquoi aurait-il été inférieur en grade à un autre navarque une fois dans la légion ? Si le transfert date d'une époque postérieure à celle de la création de cette légion, il est au contraire tout à fait possible que le navarque, tout *princeps* qu'il soit, ait intégré la légion seulement au grade de centurion et qu'il ait dû faire ses preuves avant de pouvoir devenir primipile. Nous y reviendrons plus loin quand nous parlerons plus en détail des cursus et des passerelles possibles entre les flottes et les légions. Les inscriptions funéraires de Misène ont gardé la mémoire d'un *nauarchus archigybernes*, Aurelius Candidus¹⁴²¹, qu'il faut donc assimiler au *nauarchus princeps*. Deux autres inscriptions fragmentaires devaient peut-être mentionner ce grade. Le défunt de la première de ces inscriptions¹⁴²² devait avoir pour gentilice Vitruuius et on peut hésiter quant à la restitution de *arch(-)* : *arch(itectus)* ou *arch(igubernes)* ? Si le dédicant est un membre de la trière Tigris nous opterions plutôt pour la première solution car les inscriptions funéraires concernant les navarques ne comportent que rarement des membres subalternes. Nous n'avons qu'un exemple de navarque de la flotte de Misène commémoré par un triérarque sur une inscription provenant de Séleucie de Piérie. Il s'agit de l'inscription que nous venons de traiter concernant le navarque Annius Herculanus provenant d'Halieis. Son épitaphe fut réalisée par le triérarque Antonius Plotianus¹⁴²³. Il se pourrait ainsi que Vitruuius ne soit pas un navarque même si nous ne pouvons pas être catégorique à ce sujet. La seconde inscription n'est pas fragmentaire mais tout aussi suspecte¹⁴²⁴. Elle provient de Sardaigne, à 2 km d'une nécropole de marins de Cagliari. Nous la reproduisons ci-dessous.

D(is) M(anibus). | C(aio) Fabricio| Ianuario, archig(?), | Fabricia Primig^r e ^rnia | patrono b(ene) m(erenti) f(ecit).

À la ligne 3, nous pouvons avoir en C. Fabricius Iuanuarius soit un *archig(ubernes)* soit un

¹⁴²¹CIL, X, 3349 = ILS, 2852 = EDR, 151012.

¹⁴²²CIL, X, 3393 = EDR, 162191.

¹⁴²³AE, 1897, 97 = CIL, III, 14394 = IGLS, 1155.

¹⁴²⁴CIL, X, 7593 = EDR, 086319.

archig(allus), un archigalle, prêtre de Cybèle. La deuxième solution a la préférence de Y. Le Bohec¹⁴²⁵. Il est vrai que cette inscription présente peu d'éléments militaires. Là aussi nous préférons conserver ce document par précaution parmi les incertaines mais l'avis de Y. Le Bohec semble être le bon. De façon plus sûre, le *Digeste* nous a gardé la trace d'un *archigubernes* de la flotte de Bretagne, Seius Saturninus dont le fils avait le nom évocateur d'Oceanus¹⁴²⁶.

Nous pouvons ainsi esquisser un cursus à l'intérieur même du « navarcat » si l'on peut dire. Ce cursus comprendrait les grades de *nauarchus*, *bis nauarchus* et *nauarchus princeps* ou *archigubernes*. Mais comment peut-on devenir navarque ? Nous avons déjà parlé du triérarque, P. Petronius Afrodissius de la flotte de Ravenne, qui devint navarque avant de finir sa carrière en tant que navarque *princeps*. À partir de cet exemple, on peut affirmer que les navarques proviendraient du corps des triérarques les plus méritants ou les plus en faveur auprès de leur supérieur, le préfet. Nous ne pensons pas pour autant que les soldats du rang pouvaient en temps normal monter en grade jusqu'à celui de triérarque et encore moins de navarque. Ces deux catégories d'officiers devaient rentrer dans la flotte à un haut rang. Il nous semble extrêmement rare et peu probable qu'un rameur ait pu un jour atteindre le grade de triérarque et encore moins de navarque. Le *bis nauarchus* Valerius Verus, dont le sarcophage a été trouvé à Rome, est décédé à 24 ans. Nous ne connaissons pas son temps de service mais cela ne devait faire que quelques années qu'il était membre de la flotte de Misène avant que la mort ne l'emporte. C. G. Starr faisait de ce très jeune âge un argument supplémentaire pour écarter ce personnage des navarques de la flotte et en faire un magistrat responsable de la fête en l'honneur d'Isis¹⁴²⁷. Mais nous avons vu que Valerius Verus ne peut être *bis nauarchus* que de la flotte de Misène. Il a donc dû intégrer la flotte à un très haut niveau, peut-être celui de triérarque, et sa carrière a dû être très rapide. Peut-être même a-t-il intégré la flotte au grade de navarque directement. Les origines sociales et le réseau familial devaient déterminer dans une certaine mesure les carrières au sein de l'armée, tout du moins en temps de paix, si l'on prend comme présupposé qu'il est moins probable de confier des commandements importants en temps de guerre à des personnes inexpérimentées ou incapables. Mais ce n'est qu'un présupposé. Le père de Valerius Verus était un évocat. Nous ne savons pas dans quel type d'unité militaire il accomplit sa carrière. Un évocat ne fait certes pas partie des plus hautes strates de la société romaine mais la solde et le statut social d'un évocat sont bien meilleurs que ceux d'un simple soldat. Il est très probable qu'il créa durant sa vie un réseau qui pouvait comprendre certains de ses officiers supérieurs qui devaient avoir assez de connaissances lesquelles se seraient penchées favorablement sur le

¹⁴²⁵Y. Le Bohec, 1990, p. 119, n°34.

¹⁴²⁶*Dig.*, XXXVI, 1, 46.

¹⁴²⁷C. G. Starr, 1960, p. 103, n. 82.

berceau de son fils. Ces appuis furent sans doute suffisants pour que son fils ait été enrôlé dans la flotte de Misène à un grade enviable comme celui de triérarque ou pourquoi pas de navarque.

Les navarques nous permettent de deviner le reste de l'iceberg de la structure des flottes militaires romaines dont les sources ne laissent voir qu'une partie. Les flottes italiennes et provinciales devaient sans doute être divisées en escadres. Le nombre de navires présents dans chaque escadre est impossible à connaître et pourrait être variable selon la flotte. Les δεκανοί de la flotte de Misène dont nous avons parlé plus haut faisaient peut-être référence à une escadre de dix navires. Nous ne savons pas non plus si les escadres étaient composées de vaisseaux de même type ou bien si elles avaient un panachage de navires de tailles différentes. La deuxième solution semblerait être la plus satisfaisante. Enfin chaque escadre serait divisée en autant de centuries qu'il y avait de navires. Du point de vue de l'étude de la hiérarchie des flottes, il est paradoxal de voir qu'un aussi petit nombre de sources nous renseigne finalement mieux sur la structure hiérarchique interne du « navarcat ». En effet, les quelques 160 documents concernant les triérarques et centurions qui nous sont parvenus ne nous laisse entrevoir aucun cursus à l'intérieur de la carrière d'un triérarque et d'un centurion. On ne peut que supposer la supériorité d'un triérarque d'une quadrière sur celui d'une liburne et d'un possible cursus permettant l'évolution du second vers la position du premier. Or nous connaissons trois statuts différents de navarques. Enfin les navarques sont à l'interface entre le monde des marins et celui de l'ordre équestre. Nous verrons dans la partie suivante sur les carrières que les quelques cursus connus nous prouvent la porosité de l'ordre équestre aux plus hauts gradés de la flotte.

F) Carrières et cursus

Précisons tout de suite qu'il est pratiquement impossible étant donné l'état de notre documentation de faire un point complet sur les carrières des marins quel que soit leur rang. Nous n'avons que très peu de cursus et il serait très hasardeux de bâtir sur ces maigres sources un modèle définitif et valable pour toutes les époques. Nous en serons donc réduits à ne produire que des suppositions. Comme nous l'avons dit précédemment il est paradoxal, étant donné le relatif petit nombre de sources le concernant, que le grade pour lequel nous sommes le mieux informé soit celui du navarque. Il peut en effet se décliner en navarque « simple », en *bis nauarchus* et en *nauarchus princeps* ou *archigubernes*. Les triérarques et les centurions connus par un grand nombre d'inscriptions ne se laissent pas dévoiler aussi facilement. Aucun cursus à l'intérieur des grades de centurion et de triérarque ne sont clairement distinguables. Comme pour les navarques, il nous semble que le grade obtenu dès l'enrôlement dans une flotte ainsi que l'évolution de la carrière ne dépendent pas uniquement des mérites mais aussi du statut et des relations que la famille de la recrue avait antérieurement à son entrée dans l'armée. Ce que nous avons dit pour Valerius Verus, le jeune navarque de la flotte prétorienne de Misène décédé à 24 ans, devait aussi être vrai à un niveau inférieur que cela soit celui des autres officiers comme les triérarques et les centurions mais aussi au niveau des sous-officiers. Dans ce qui suit nous allons essentiellement nous concentrer sur l'évolution des carrières des officiers.

Si nous commençons par les triérarques, la plupart des inscriptions où ils figurent ne donne ni l'âge du décès ni le temps de service en raison soit de la nature fragmentaire de l'inscription soit parce que ces éléments n'ont tout simplement pas été mentionnés. Il est donc impossible de faire la moindre statistique. Notons toutefois que les inscriptions où nous pouvons avoir ce genre d'information nous révèlent des âges de décès supérieurs à 30 ans et des temps de service supérieurs à 18 années. Ces inscriptions montrent ainsi des triérarques dans la force de l'âge, voire ayant atteint celui d'une vénérable vieillesse pour l'époque. Mentionnons par exemple un [Q. ---]us Celsus, triérarque de la flotte de Misène, décédé à 60 ans après un temps de service de 44 années¹⁴²⁸. C'est une des durées de service les plus longues que nous connaissons. Il n'a certainement pas été triérarque tout de suite. On imagine mal en effet qu'un jeune homme de 16 ans, date à laquelle Celsus s'est engagé, puisse atteindre tout de suite un poste de commandement aussi élevé. Il est d'ailleurs délicat de savoir au bout de combien de temps de service on pouvait prétendre au triéarcat. Une inscription en grec de Leontopolis en Égypte,

¹⁴²⁸AE, 1930, 3 = *LJKelsey*, 19 = *EDR*, 073144.

montre un Publius Papirius Apollonios, sans doute un vétéran, décédé à 68 ans¹⁴²⁹. Ce personnage affirme qu'il a été triérarque de la flotte de Misène pendant 18 ans. Or le service était de 26 ans jusqu'en 209 date à partir de laquelle celui-ci passe à 28 ans. Donc en supposant qu'Apollonios n'a pas fait d'années supplémentaires, il aurait atteint le grade de triérarque après 8 ou 10 ans de service. Mais il ne s'agit là que d'un exemple unique et il est impossible de reconstituer une carrière type avec son tableau d'avancement. Nous avons seulement un exemple d'une fonction occupée avant le passage au grade de triérarque. Il s'agit d'un *exactus* de la flotte d'Alexandrie, l'affranchi impérial Ti. Claudius Eros¹⁴³⁰. Il devait certainement vivre durant l'époque julio-claudienne ou peu de temps après. Il fut ensuite promu au grade de triérarque de la liburne Nilus¹⁴³¹. Nous connaissons aussi un triérarque ancien bénéficiaire du gouverneur de Pannonie Supérieure¹⁴³². Mais nous ne savons pas de quel corps de l'armée il est issu. Il est en effet possible qu'il ait été nommé triérarque alors qu'il n'avait aucune connaissance en matière navale. Nous avons d'ailleurs aussi un exemple de triérarque venus d'une unité terrestre mais nous en parlerons plus loin à l'occasion des carrières mixtes entre unités navales et terrestres.

Les centurions indiquant leurs années de services sont un peu plus nombreux avec un total de treize dans les inscriptions funéraires (en ce qui concerne les centurions connus par les diplômes, il faut supposer que tous ont effectué leur temps de service légal, à moins que certains aient bénéficié d'une libération anticipée non prise en compte dans le formulaire de la constitution impériale). Beaucoup sont décédés en cours de service mais nous avons la présence de dix vétérans. Ces derniers n'indiquent pas tous pour autant leur durée de service mais on peut supposer qu'elle ait été de 26 ans, ou, après 206-209, de 28 ans. Une inscription contredit cette supposition¹⁴³³. En effet, le centurion, Caius Sestius Pudens, vétéran de la flotte de Misène, indique qu'il a servi pendant 22 ans, ce qui est une durée inférieure à la durée légale quelle que soit l'époque. Le rédacteur de la fiche *EDR* a corrigé en XXVI ans sans justifier cette modification. Nous ne pourrions pas vérifier cela sur le document qui est aujourd'hui perdu. S'il ne s'agit pas d'une erreur du lapicide ou de la personne qui a transcrit le texte, on peut supposer que Sestius Pudens a ainsi bénéficié d'une réduction de service en raison de son état de santé ou tout simplement parce qu'il était bien vu par ses supérieurs. Une autre inscription funéraire montre un centurion vétéran indiquant à la fois son âge de décès et son temps de service¹⁴³⁴. Il s'agit d'un C. Velonius Macer de la flotte de Misène, décédé à 61 ans et qui a effectué ses 26

¹⁴²⁹*AE*, 1995, 1610 = *SEG*, XLV, 2096.

¹⁴³⁰*CIL*, VIII, 21025 = *ILS*, 2914 = *EE*, V, 989.

¹⁴³¹C. G. Starr, 1960, p. 45 ; L. Wickert, 1949-1950, p. 100-125, p. 116 ; D. Kienast, 1966, p. 22.

¹⁴³²*CIL*, III, 4319 = *RIU*, II, 555.

¹⁴³³*CIL*, X, 3371 = *EDR*, 161597.

¹⁴³⁴*CIL*, X, 3376 = *ILS*, 2849 = *EDR*, 157588.

années réglementaires. Le centurion en question a donc été libéré avant 209. Mais il nous est impossible de savoir à quel âge précisément il s'est engagé. Un autre centurion n'indique pas qu'il est vétéran mais il est précisé qu'il a effectué 26 années de service et qu'il est décédé à 44 ans¹⁴³⁵. Son nom, Ti. Claudius Piso laisse suggérer qu'il est contemporain de la première moitié du I^{er} siècle après J.-C. et qu'il était en service avant la réforme du passage à 28 ans. Cependant il est aussi tout à fait possible qu'il ait été en service plus tardivement, durant le II^e siècle par exemple, et qu'il ait pris les noms d'un empereur du passé. Nous supposons très fortement une origine pérégrine, ne serait-ce que parce qu'il se dit *n(atione) Asianus*. Si nous retenons une datation haute, de la période julio-claudienne, nous pouvons supposer qu'à moins d'avoir bénéficié d'un privilège spécial, il n'a pu obtenir la citoyenneté romaine et les trois noms qu'au moment de sa libération. Ce centurion aurait donc obtenu la citoyenneté romaine soit sous Claude soit sous Néron¹⁴³⁶. Il est donc possible qu'il soit un vétéran indiquant son nombre d'années réglementaires effectuées. Il est aussi tout à fait possible qu'il ait signé pour accomplir des années supplémentaires tout en étant citoyen romain lorsque la mort l'a surpris à un âge relativement jeune. Nous avons d'ailleurs deux centurions ayant dépassé la durée légale de service. Il s'agit d'un L. Oculatius Celer ayant servi pendant 35 ans et décédé à 55 ans¹⁴³⁷ et d'un L. Valerius Ispanus ayant servi pendant 37 ans et décédé à 55 ans lui aussi¹⁴³⁸. Tout laisse entendre que ces deux centurions se sont rengagés et sont morts en service avant d'avoir pris leur retraite. Si l'on avait survécu et si l'on n'avait pas trop été usé par les ans, il pouvait être tentant de garder sa solde de centurion et d'effectuer des années supplémentaires comme le prouvent les deux derniers exemples. Signalons enfin pour l'anecdote C. Caninius Germanus¹⁴³⁹, un centurion de la flotte de Ravenne vétéran d'Auguste, qui n'indique pas le nombre d'années de service mais qui est décédé à l'âge canonique de 90 ans. Il a fini ses jours en Corse, peut-être son île d'origine.

Les sources ne nous permettent pas de savoir au bout de combien de temps de service l'on pouvait devenir centurion. Cependant une inscription nous montre un avancement précoce au centurionat. Le centurion M. Marcius Pudens est mort à 22 ans dans la quatrième année de son service. La dédicace a été faite par sa mère Scenia Marcia qui précise bien que son défunt fils est Misénate : *nat(ione) Misenensis*. L'inscription ne précise pas le type d'unité militaire dans laquelle servait ce centurion. Mais étant donné le contexte, il est vraisemblable qu'il soit

¹⁴³⁵*CIL*, X, 6800 (p. 991) = *EDR*, 163032.

¹⁴³⁶Une inscription en grec (*IGRR*, I, 781 = *Perinthos*, 44) faite par un triérarque de la flotte de Périnthe en date de 88 ou 90 montre que celui-ci est un affranchi d'Auguste ; il se nomme Ti. Claudius Zenas. Il fut sans doute affranchi par Néron étant donné la date de l'inscription, même si nous avons des cas de marins continuant de servir à un âge très avancé.

¹⁴³⁷*AE*, 1979, 160 = *EDR*, 077326.

¹⁴³⁸*CIL*, X, 3375 = *EDR*, 146665.

¹⁴³⁹*AE*, 1892, 22 = *ILGN*, 14

centurion de la flotte de Misène. Nous ne savons pas quand exactement ce jeune homme devint centurion mais cette promotion a dû survenir au plus tard dans la quatrième année de son service, peut-être plus tôt encore. Sans doute, à l'instar du navarque de 24 ans, Valerius Verus, la jeune recrue a-t-elle pu bénéficier de son réseau familial. En effet, le centurion est originaire de Misène. Il est peut-être issu d'une famille de marins installée depuis au moins une génération et dont le père ou le grand-père aurait reçu la citoyenneté romaine à l'issue de son service. Ce dernier ne serait pas rentré chez lui et aurait fondé une famille à Misène dont il serait devenu citoyen. Inversement la formule *nat(ione) Misenensis* peut aussi traduire que la famille de Pudens est Misénate de longue date. Peut-être veut-elle se distinguer des autres habitants de Misène nés de pères issus d'autres cités, voire de pères pérégrins. Ces derniers devaient être relativement nombreux étant donné la présence de la base navale. Le jeune Pudens devait peut-être appartenir à la communauté des vétérans installée à Misène. Il devait évoluer dans le milieu militaire de la flotte de guerre. Son réseau de relations familiales a pu jouer un rôle déterminant dans sa rapide promotion au centurionat indépendamment de son éventuel talent qui n'aurait pas attendu le nombre des années.

Dans les autres inscriptions aucun indice ne peut trahir le moment d'accession au grade de centurion ni même par quels autres grades subalternes les centurions sont passés. Comme pour les triérarques, et contrairement à l'exemple précédent, il est vraisemblable que plusieurs années aient été nécessaires pour faire ses preuves surtout si on ne bénéficiait pas du soutien de connaissances en haut lieu.

On peut aussi se poser la question d'une hiérarchie à l'intérieur même des grades de triérarque et de centurion commandants de navires. En effet, cette hiérarchie, si elle existait, devait sans doute dépendre de la taille du bâtiment et du nombre d'hommes sous leur commandement. Le triérarque et le centurion d'une liburne ne devaient pas avoir le même rang que le triérarque et le centurion d'une hexère. Peut-être pouvait-on monter en grade en passant du commandement d'une liburne à celui d'un navire plus grand avant éventuellement de devenir navarque c'est-à-dire chef d'escadre. Une inscription récemment publiée pourrait apporter un élément de preuve à cette hypothèse. Il s'agit d'une inscription votive datée du II^e siècle provenant d'Alexandrie ou de Nicopolis en Égypte¹⁴⁴⁰. Le dédicant est Publius Iulius Pius, qui indique qu'il fut « triérarque de liburne », *τριηραρχήσας λιβυρνοῦ*. Le nom de la liburne n'est pas indiqué. Cela laisse supposer qu'être triérarque de liburne serait un statut en soi de même que triérarque de trière, triérarque de quadrière et ainsi de suite. Il faut cependant rester très prudent car cette inscription a été réalisée dans un cadre privé et le nom de la liburne n'était nullement nécessaire. Nous remarquons aussi que lorsque le type de bâtiment est

¹⁴⁴⁰AE, 2016, 1801a.

mentionné, le nom du navire en question suit immédiatement. Jamais dans les inscriptions nous n'avons un triérarque ou un centurion de tel type de navire (liburne, trière etc.) sans le nom du navire.

Les rares exemples de cursus qui nous sont parvenus ne concernent que le passage entre deux grades différents. Nous avons déjà évoqué l'inscription funéraire de P. Petronius Afrodisius décédé à 51 ans appartenant à la flotte prétorienne de Ravenne qui est dit ancien *trierarchus, nauarchus et princeps* (sous-entendu sans doute pour le dernier terme, *nauarchus princeps*)¹⁴⁴¹. Remarquons qu'il n'indique pas les grades qu'il occupa avant de devenir triérarque. Sans doute n'étaient-ils plus suffisamment honorifiques au regard de la deuxième partie de sa carrière. Mais il se peut aussi très bien qu'il soit rentré dans la flotte directement au grade de triérarque ou peu de temps après son incorporation.

Quelques documents nous montrent des carrières mixtes entre les flottes et les unités terrestres. Nous avons déjà parlé plus haut des transferts massifs vers les légions qui étaient souvent lié à des circonstances exceptionnelles et de troubles dans le cas de la création des deux légions *Adiutrices* ou dans le cas de la pétition des légionnaires de la légion X *Fretensis* en 150. Il est aussi possible de citer en exemple le Claudius Terentianus qui a réussi à se faire transférer dans une légion égyptienne après avoir commencé sa carrière dans la flotte d'Alexandrie. Les circonstances de ce transfert nous échappent. Mais elles sont peut-être liées aux événements de la dernière partie du règne de Trajan dont l'expédition parthique¹⁴⁴². Nous nous concentrerons ici sur les quelques exemples de carrières d'officiers de la flotte qui furent transférés ou au contraire qui provinrent d'unités terrestres.

Une inscription de Baiae, fragmentaire et très complexe à interpréter, semble évoquer la possibilité pour les navarques et les triérarques de passer dans la légion avec le grade de centurion. Précisons tout de suite que nous ne parviendrons pas à en percer le mystère. Nous la reproduisons ci-dessous¹⁴⁴³.

[-----] / [---] diu[i] Ne[r]uae abnepotib(us), / [nauarchi et trier]archi classis praetor(iae) Misen(ensis), / [quod ad duos ce]nturionatus, quibus diuus Pius / [classem suam hono]rauerat, adiecto tertio ordine / [optimum princi]pem aequauerint.

Les restitutions sont de Th. Mommsen. Le document date des règnes conjoints de Marc Aurèle et de Lucius Verus. Le commentaire du savant expliquait qu'Antonin avait rendu les

¹⁴⁴¹CIL, XI, 86 = ILS, 2846.

¹⁴⁴²P. Mich., VIII, 476. S. Strassi, 2008, p. 81-97.

¹⁴⁴³CIL, X, 3340 = ILS, 2841 = EDR, 162136.

navarques et les triérarques égaux en dignité avec les centurions des flottes. Puis Marc Aurèle et Lucius Verus auraient accordé le même privilège à un énigmatique *tertius ordo*¹⁴⁴⁴. A. von Domaszewski considéra qu'il était possible qu'Antonin ait accordé aux deux premières classes des officiers subalternes de la flotte de Misène la qualification pour le centurionat légionnaire¹⁴⁴⁵. Ces deux premières classes seraient composées des navarques *principes* et des navarques. Le *tertius ordo* qui aurait bénéficié à son tour du même privilège sous Marc Aurèle et Lucius Verus serait ainsi l'ensemble des triérarques. Ce privilège conféré à la fin à l'ensemble des officiers subalternes de la flotte de Misène ne veut pas dire que les différents rangs de navarques et les triérarques devenaient l'équivalent des centurions légionnaires. Ces officiers subalternes auraient simplement obtenu la possibilité d'intégrer dans la suite de leur carrière la légion en tant que centurion.

Il est peut-être possible de détecter des exemples d'officiers des flottes qui auraient pu bénéficier de cette mesure. Nous avons déjà parlé du navarque *princeps* de la flotte de Misène, T. Flavius Antoninus, qui a terminé sa carrière militaire en tant que primipile de la légion I *Adiutrix*¹⁴⁴⁶. Il a peut-être pu le faire en vertu de la décision d'Antonin le Pieux. Rien ne dit par ailleurs qu'il soit passé dans la légion directement en occupant le grade de primipile et peut-être passa-t-il plusieurs années avec le grade de centurion. M. Reddé suit l'opinion de B. Dobson pour lequel cette inscription daterait du III^e siècle¹⁴⁴⁷. Mais il est aussi possible que la promotion de ce navarque ait eu lieu au moment de la création de la légion I *Adiutrix* en 68. Le nom du navarque, Titus Flavius Antoninus, même s'il n'est pas une preuve absolue de datation, le permettrait. Les quelques légionnaires anciens marins que nous connaissons à travers les quatre diplômes militaires délivrés en 69 ne portent pas les *tria nomina* mais ont une dénomination pérégrine. Sans doute furent-ils libérés très tôt en pleine période de crise et la procédure de libération s'est faite plus vite que celle de l'octroi d'un état civil romain. Mais ceux qui furent démobilisés plus tard reçurent sans doute des noms latins en adéquation avec leur statut de citoyens romains. C'est peut-être le cas de notre navarque et primipile Antoninus.

¹⁴⁴⁴Th. Mommsen dans sa notice du *CIL*, X, 3340 pensait que Marc Aurèle et Lucius Verus avaient ouvert la qualification au centurionat aux *gubernatores*. Il faut rejeter cette dernière supposition car ces derniers n'apparaissent pas dans ce qui reste de l'inscription et cela représenterait une promotion beaucoup trop considérable pour des sous-officiers.

¹⁴⁴⁵A. Domaszewski, B. Dobson, 1967², p. 105-106 ; L. Wickert, 1949-1950, p. 100-125, p. 115, n. 7 a remis en cause ces conclusions et considère que le *tertius ordo* reste mystérieux et que l'on ne peut avoir accès au sens global de l'inscription. Cependant les conclusions sont acceptées par C. G. Starr, 1960, p. 42-43 et par D. Kienast, 1966, p. 19. M. Reddé les reprend aussi globalement à son compte (M. Reddé, 1986, p. 544-545 et *Id.*, 1995, p. 151-154, p. 152).

¹⁴⁴⁶*CIL*, X, 3348 = *ILS*, 2847 = *EDR*, 126685.

¹⁴⁴⁷M. Reddé, 1986, p. 546, n. 400 cite B. Dobson, 1978, p. 322, n°232 pour lequel le raccourci drastique de la carrière, l'abréviation *ex n(auarcho)* et l'expression *qui uixit* plaident tous pour une datation du III^e siècle. P. Faure le place aussi parmi les personnages ayant pu vivre pendant ou autour de l'époque sévérienne (P. Faure, 2013, p. 913, n°551).

Nous aurions ainsi une situation exceptionnelle due aux événements de la guerre civile¹⁴⁴⁸. Nous pensons néanmoins qu'au-delà de ce cas particulier, le passage des navarques et des triérarques à des postes de centurions de légion devait se faire de façon régulière, pour ne pas dire légale, essentiellement à partir du règne d'Antonin ou de ceux de Marc Aurèle et Lucius Verus.

Une inscription funéraire provenant de Tuccabor en Afrique semble aller en ce sens et nous montre aussi la carrière complexe d'un navarque, Caius Sulgius Caecilianus, qui fit des allers-retours entre la flotte et les unités terrestres. Nous la reproduisons ci-dessous¹⁴⁴⁹.

C(aio) Sulgio L(uci) f(ilio) Pap(iria) Caeciliano, praef(ecto) leg(ionis) III Cyrenai/cae, p(rimo) p(ilo) leg(ionis) XX Valeriae Victricis, praeposito reli/quationi classis praetoriae Misenatium piae | uindicis et thensauris domini[cis e]t bastagis copia/rum deuehendar(um), (centurioni) leg(ionis) III Aug(ustae) et septimae Geminae | et primae Parthicae et XVI Fl(auiiae) F(irmae) et XIII G(eminae) in prouincia Daci/a, nauarch(o) classis praetoriae Mise[n]atium piae | uindicis, optioni peregrinorum et ex[erci]tatori mil[i]tum frumentarior(um), et Sulgiae [---]ae et Sulgio | Apro [---]CII, [S]ulgio [---]IO[---]IRSI/PICI[---]FS[---]LA[---], patri et co(n)iu[gi].

Cette inscription date d'après 212 si l'on en juge par la présence des épithètes de la flotte de Misène qui est dite *pia uindex*¹⁴⁵⁰. Caecilianus a d'ailleurs une dénomination qui prouve qu'il est bien un citoyen romain de naissance. Il s'agit du cursus le plus complet et le mieux conservé dont nous disposons. Sulgius Caecilianus indique d'abord qu'il fut *optio peregrinorum* affecté à la caserne des pérégrins à Rome. Il devait donc être détaché d'une des légions stationnées en province à Rome. Bien sûr il n'était aucunement pérégrin et cet adjectif servait à distinguer les soldats n'appartenant pas à la garnison de Rome et affectés dans un camp situé sur le Caelius. Il exerçait aussi la fonction d'*exercitator militum frumentariorum*. Il devait ainsi participer à l'entraînement des soldats frumentaires affectés dans la caserne des pérégrins. Il est possible d'ailleurs qu'il ait exercé cette fonction alors qu'il était *optio*¹⁴⁵¹. Sulgius Caecilianus intégra ensuite la flotte de Misène directement au grade de navarque. Cette transition est intéressante car il serait passé du grade d'*optio* à celui de navarque sans étape

¹⁴⁴⁸Cependant il n'est pas certain que les officiers tels que les navarques et les triérarques aient été concernés par l'affectation dans les nouvelles légions *Adiutrices*. En effet, les nouveaux légionnaires furent peut-être pris en charge par des cadres expérimentés de la légion et ceux-ci auraient alors occupés les rangs de centurions et de primipiles.

¹⁴⁴⁹*CIL*, VIII, 14854 = *CIL*, VIII, 1322 = *ILS*, 2764 = *ILTun*, 1287 = *IDRE*, II, 431 = *AE*, 1956, 11 ; B. Dobson, 1978, p. 301, n°205 ; P. Cosme, P. Faure, 2004, p. 343-356 ; P. Faure, 2013, p. 760-762, n°245. On connaît aussi ce personnage à travers une inscription fragmentaire de Misène : *CIL*, X, 3342 = *AE*, 2002, 358 = *EDR*, 094057. Il s'agit d'une inscription honorifique qui a peut-être été réalisée à l'époque où Sulgius était *praepositus* de la *reliquatatio* de la flotte de Misène.

¹⁴⁵⁰P. Faure, 2013, p. 760-762, n°245 la date entre 230 et 240 ; autour de 231 pour C. G. Starr, 1960, p. 206, n. 91.

¹⁴⁵¹P. Cosme, P. Faure, 2004, p. 343-356, p. 350, n. 39.

intermédiaire. Il n'a pas été triérarque ou centurion de la flotte. Même si cela reste une possibilité, nous ne pensons pas que ces grades intermédiaires aient été passés sous silence. En effet, la carrière est décrite avec précision et on n'a pas oublié de mentionner chaque étape. Seule la première partie de la carrière, avant le grade d'*optio*, semble escamotée car avant de devenir *optio peregrinorum* à Rome, Caecilianus a dut effectuer plusieurs années de service dans une légion dans une province. Donc il fut nommé directement navarque juste après avoir été *optio*. Cela laisse entrevoir la position relativement modeste dans l'armée des grades de centurion de la flotte et de triérarque (s'ils ne sont pas confondus en ce début de III^e siècle comme nous le supposons un peu plus haut dans la partie qui leur est consacrée). On imagine mal un *optio* de la flotte devenir directement navarque sans passer par le centurionat ou le triérarcat. En revanche, un *optio* légionnaire peut obtenir le grade de navarque. Certes Caecilianus était un *optio peregrinorum* et était stationné à Rome. Cette position pouvait le mettre en contact avec des officiers influents pouvant aisément le promouvoir. Peut-être n'était-il pas possible de le nommer tout de suite centurion légionnaire¹⁴⁵² et on lui proposa le grade de navarque afin de le faire patienter. Cette stratégie fonctionna si l'on en juge la suite de sa carrière. Ce détour par la flotte de Misène a donc dû servir de tremplin vers le grade prestigieux de centurion légionnaire. Il est aussi possible que le grade de navarque soit équivalent en dignité à celui de centurion. Cela serait peut-être un des sens de l'inscription de Baïae concernant le supposé droit établi par Antonin autorisant les navarques à devenir centurion de légion. Depuis cette époque, le navarque serait peut-être devenu égal en dignité et en rang au centurion de légion. Dans ce cas, la nomination de Caecilianus en tant que navarque ne serait donc pas forcément un lot de consolation en attendant mieux.

Après avoir été navarque, Caecilianus fut centurion dans cinq légions différentes : les légions XIII Gemina, XVI Flavia Felix, I Parthica, VII Gemina et III Augusta. Il revint ensuite dans la flotte de Misène en tant que *praepositus reliquationis*. Il devait commander les navires restés à Misène alors que le gros de la flotte était parti en mission. Ensuite il devint primipile de la légion XX *Valeria Victrix*¹⁴⁵³ ce qui lui permit de devenir enfin préfet de camp de la légion III Cyrénaïque. Nous découvrons ainsi toute la complexité d'une carrière militaire qui parfois peut-être très fortement écourtée sur les inscriptions comme c'est peut-être le cas de de l'épithaphe du précédent navarque, T. Flavius Antoninus. Nous voyons ici que Caecilianus

¹⁴⁵²Une épithaphe de Rome concernant un l'*optio peregrinorum* M. Orbius (*CIL*, VI, 3328 = *EDR*, 130800) nous apprend qu'il est décédé 51 jours avant d'être nommé centurion. Il devait s'agir d'un centurionat légionnaire ou frumentaire. Cela dit, l'ensemble des soldats de la caserne des pérégrins étaient des légionnaires, y compris les centurions frumentaires. P. Cosme, P. Faure, 2004, p. 343-356, p. 352-353.

¹⁴⁵³Pour D. van Berchem, 1937, p. 117-202, p. 186, n. 1, Sulgius aurait été *praepositus* alors qu'il était primipile de cette légion stationnée en Bretagne lors des opérations militaires de la fin du règne de Septime Sévère ; il suppose que la flotte de Misène aurait participé aux missions de logistique entre le continent et la Bretagne ce que nous ne croyons pas. Sulgius fut sans doute *praepositus* plus tardivement sous Sévère Alexandre et dans ce cas on ne peut pas considérer que ce poste ait été cumulé avec le primipilat.

effectua pas moins de trois centurionats légionnaires puis un poste de *praepositus reliquationis* avant d'être promu primipile. Cet ordre est d'ailleurs en contradiction avec le fait qu'en général il semble que l'on devienne *praepositus* après le passage par le primipilat. Une seule inscription le montre clairement mais les *praepositi* sont de rang équestre¹⁴⁵⁴.

Nous avons aussi un exemple de triérarque ayant fait l'aller-retour entre unités terrestres et unités navales. Nous reproduisons ci-dessous cette inscription fragmentaire¹⁴⁵⁵.

[--- pro] reditu et Vict[oria ---] | [---]ae Aug(ustae) m(atris) c(astrorum) totiusq[ue] domus
diuinae ---] | [---] decur(io) Misenis et Te[ani(?) ---] | [---]quit, trierarc(hus) pris[tis (?), ---] |
[—, pra]ef(ectus) leg(ionis) III Gallic(ae), pra[ef(ectus) ---] | [---] Cl(audio) Seuero et [---
co(n)s(ulibus)].

D'après le fragment de la date consulaire cette inscription daterait soit de 200 soit de 235 avec une préférence pour la dernière¹⁴⁵⁶. Cet anonyme, décurion de Misène et d'une autre cité, peut-être Teanum, a accompli aussi une carrière militaire dont il nous donne le cursus. D'abord il a sans doute été décurion d'aile puis *trierarchus pris[tis?]*. Il devient ensuite vraisemblablement primipile d'une légion dont le nom n'est pas conservé pour pouvoir ensuite devenir préfet de camp de la légion III *Gallicae*. Enfin au moment où il fait graver cette inscription, il devait être soit préfet de camp d'une autre légion, soit *praepositus* selon que l'on choisit de restituer *pra[ef(ectus)]* ou *pra[ep(ositus)]*. Nous avons ainsi un autre exemple de carrière militaire alternant entre des postes sur terre et sur mer. Cette pierre est perdue et il semblerait que le Q de la ligne 4 soit peu lisible si bien que certains comme C. G. Starr doutaient de la restitution [*decurio e]qui(tum)*. Mais pour M. Reddé, il n'y aurait pas lieu de douter du fait que l'anonyme ait sans doute d'abord commandé une aile de cavalerie¹⁴⁵⁷. La restitution *trierarc(hus) pris[tis]* pose problème car le terme *pristis*, un petit navire rapide, n'est pas attesté par ailleurs dans les flottes de guerre. De plus, s'il existait une hiérarchie chez les triérarques en fonction de la taille du bâtiment, nous voyons mal comment un triérarque d'un petit navire pourrait passer ensuite au centurionat légionnaire même si cette étape n'est pas prouvée absolument sur le fragment. Quoi qu'il en soit, pour devenir préfet de camp d'une légion, il dut préalablement passer par le primipilat qui peut constituer en soi l'aboutissement de toute une

¹⁴⁵⁴CIL, III, 1919 = CIL, III, 8513, 12813 = ILS, 2770 = IDRE, II, 303. Voir la n. 48 pour la liste des inscriptions où figurent des *praepositi*.

¹⁴⁵⁵CIL, X, 3342a = EDR, 162137.

¹⁴⁵⁶Voir P. Faure, 2013, p. 768, n°268.

¹⁴⁵⁷M. Reddé, 1986, p. 545, n. 394 où il remet en cause les doutes de C. G. Starr, 1960, p. 49, n. 61. Il remet aussi en cause ceux de L. Wickert, 1949-1950, p. 100-125, p. 113. En fait il semblerait que la présence du Q de [*decurio e]qui(tum)* soit contestée. Le site EDR le présente comme fragmentaire. P. Faure, 2013, p. 768, n°268 ne le rend pas dans sa transcription de l'inscription. La restitution [*decurio e]qui(tum)* a été proposée par A. von Domaszewski, B. Dobson, 1967², p. 256, remarques de B. Dobson, p. XXVIII ; B. Dobson, 1978, p. 300, n°203.

carrière pour ne pas dire de toute une vie. On voit donc mal comment un triérarque de seconde zone, si l'on peut dire, aurait pu intégrer un jour des fonctions considérables dans la légion. M. Reddé propose plutôt de lire *pri[or]* ou *pri[nceps]* Il est impossible de vérifier la présence du S sur la pierre. Nous sommes obligé de faire avec cette incertitude. Les lettres PRIS sont peut-être l'abréviation de PRI(NCEP)S même si ce type d'abréviation nous semble très improbable. Il n'en demeure pas moins que ce terme de *pris(-)* désigne peut-être un grade supérieur du triérarcat lequel qualifierait pour intégrer la légion au moins au grade de centurion. La nature fragmentaire de l'inscription pourrait aussi laisser supposer qu'il manque le grade de navarque après celui de triérarque. Il est certes possible qu'au début du III^e siècle, un triérarque puisse devenir centurion légionnaire, toujours en vertu de la possible réforme d'Antonin ou de Marc Aurèle et Lucius Verus. Ainsi il serait normal pour notre personnage de passer du grade de triérarque à celui de centurion de légion sans passer par le grade de navarque. En revanche, on pourrait aussi mettre dans la lacune le passage par le grade de navarque. La lacune ne laisserait alors plus beaucoup de place pour indiquer le grade intermédiaire de centurion légionnaire ayant précédé celui de primipile. Mais on peut très bien supposer que le centurionat ait été supprimé dans l'inscription pour indiquer celui de primipile à l'image de l'épithète de T. Flavius Saturninus.

Remarquons aussi que ce personnage faisait partie de la notabilité misénate. Il était décurion de Misène et sans doute aussi d'une autre cité, Teanum. Il n'est pas possible de savoir quand il intégra l'ordre des décurions. Est-ce que cela est un effet de sa carrière et de son accession au rang équestre en tant que préfet de camp ? Ou bien inversement, est-ce parce qu'il est issu d'une « bonne famille » de Misène qu'il put gravir rapidement et aussi haut les rangs de l'armée ? La question reste ouverte mais il nous paraît vraisemblable qu'il ait intégré le conseil des décurions de Misène après son primipilat ou après sa première préfecture de camp. Rien n'empêche par ailleurs que sa famille ne le prédisposât à cette carrière s'il est bien devenu rapidement décurion d'aile sans s'attarder dans des grades inférieurs que l'inscription d'ailleurs ne mentionne pas. Il est aussi très vraisemblable qu'il soit né dans une famille de tradition militaire, pourquoi pas descendante d'un marin de la flotte devenu citoyen romain et qui se serait installé à Misène définitivement après son service. Ces deux dernières inscriptions montrent aussi que durant la première moitié du III^e siècle, le passage par la flotte n'était pas forcément une punition¹⁴⁵⁸ mais pouvait aussi servir de tremplin vers une carrière prestigieuse.

Trois autres exemples nous montrent des officiers des flottes continuant leur carrière dans

¹⁴⁵⁸Le préfet du prétoire d'Élagabal, Comazon, a commencé sa carrière militaire en Thrace, sans doute dans une cohorte auxiliaire étant donné qu'il n'y avait pas de légion dans cette province. Sous Commode, le gouverneur Claudius Attalus le punit pour une raison inconnue et il fut affecté dans la flotte. On ne sait de quelle flotte il s'agit, peut-être celle de Mésie si celle de Périnthe n'existait plus à cette époque (Dion Cassius, LXXIX, 3, 5 et 4, 1).

des unités terrestres¹⁴⁵⁹. Nous avons tout d'abord une inscription de Séleucie de Piérie en l'honneur d'un navarque Flavius¹⁴⁶⁰. Nous ne savons pas à quelle flotte il appartenait. Il est tout autant possible qu'il s'agisse de la flotte de Syrie que de celle de Misène étant donné que cette dernière y stationnait aussi de façon permanente selon les époques. Nous voyons qu'il fut [ἔπαρ]χον χώρας[ης ---]. L'état fragmentaire de la pierre ne permet pas toutefois de décider si Flavius est devenu préfet de cohorte auxiliaire ou bien centurion légionnaire. Le deuxième exemple concerne le « triérarque de liburne », P. Iulius Pius dont nous avons parlé plus haut. Celui-ci fut aussi centurion de cohorte : (ἑκατον)τάρχησ σπύρης. La façon d'abrégier « centurion » est inconnue par ailleurs. Nous ne savons pas non plus dans quel sens s'est fait l'avancement : de centurion de cohorte vers triérarque de liburne ou bien l'inverse ? Enfin nous avons aussi un triérarque ancien *signifer* du corps des *equites singulares Augusti*. Il s'agit d'une inscription funéraire de Rome réalisée par un centurion frumentaire, L. Antonius Africanus en hommage à C. Vmidius Saturninus, décédé à 51 ans après avoir servi pendant 34 années¹⁴⁶¹. Saturninus s'est donc engagé dans l'armée à 17 ans. Cependant aucun nom de flotte ou de navire ne sont indiqués. Pour M. P. Speidel qui date cette inscription soit de la fin du II^e siècle soit du début du III^e, Saturninus serait resté à Rome avec le grade de triérarque. Il dut être affecté au commandement d'un *officium* de la flotte de Misène présent dans la capitale sans pour autant naviguer.

Les passages entre unités terrestres et flottes n'étaient pas inexistantes et cela dans les deux sens. Les sources montrent essentiellement des exemples concernant des soldats ayant un rang relativement élevé dans l'armée. Cependant la pétition que nous avons déjà traitée précédemment des légionnaires de la légion X *Fretensis* montrent que les transferts dans la légion pouvaient concerner des simples soldats. Dans ce cas, le transfert n'était pas individuel mais collectif et il fut effectué sans doute dans des conditions particulières. Nous n'avons pas trouvé de trace directe d'un passage d'une flotte à l'autre. Nous avons déjà parlé de certains membres de la flotte de Germanie provenant sans doute de flottes méditerranéennes¹⁴⁶². Ces transferts ont dû s'effectuer lors des opérations de conquête de la Germanie ou lors des

¹⁴⁵⁹Il y aurait aussi deux autres exemples. Le premier est connu par une inscription fragmentaire de Galatie (*AE*, 1969, 497). Nous l'avons déjà évoquée à la fin de la partie sur les *officia* des flottes. Celer aurait été un décurion d'une aile inconnue, puis *speculator* dans une unité non nommée et *M O praef(ecti) clas(sis) Po(nticae)*. D'après M. P. Speidel, 1983, p. 27, n°28, M O pourrait être restituer en *m(agister) o(fficii) ou o(fficiorum)*. Mais cette fonction semble plutôt d'époque tardive. Nous avons cependant une carrière mixte ou un décurion d'aile a fini sa carrière aux côtés du préfet de la flotte du Pont. Certes cet exemple montre le cas du passage d'unités terrestres vers une flotte. Le deuxième exemple provient de la correspondance entre Claudius Terentianus et Claudius Tiberianus dont nous avons déjà parlé. Le premier s'est d'abord enrôlé dans la flotte d'Alexandrie puis a réussi à passer dans la légion, sans doute sous Trajan (l'ensemble du dossier est constitué de *P. Mich.*, VIII, 467-481 ainsi que *ChLA*, V, 229).

¹⁴⁶⁰*AE*, 1912, 120 = *IGLS*, 1144.

¹⁴⁶¹*EDR*, 003170, voir S. Panciera, 1979, p. 432, n°14 ; M. P. Speidel, 1994, p. 408, n°753.

¹⁴⁶²*CIL*, XIII, 8322 = *ILS*, 2827 = *RSK*, 277 = *IKöln*, 394 ; *CIL*, XIII, 8323 = *ILS*, 2828 = *RSK*, 278 = *IKöln*, 395.

opérations menées par Germanicus au début du règne de Tibère. Les flottes de conquêtes devaient ainsi voir leurs rangs et leur encadrement renforcés par des marins expérimentés provenant des flottes de Méditerranée. Une inscription plus tardive datant de 185 provenant de Chersonesos en Crimée pourrait aussi être un indice d'un transfert entre deux flottes. Nous l'avons déjà évoquée un peu plus haut et elle concerne un triérarque de la flotte de Mésie, T. Aurelius Secundus¹⁴⁶³. Celui-ci se dit provenir de Ravenne. Cette origine est troublante. Il est possible que ce personnage ait commencé sa carrière dans la flotte de Ravenne. Il aurait pu la continuer dans celle de Mésie dans des circonstances qui nous échappent. On lui a peut-être proposé une promotion, comme l'accession au grade de triérarque, à condition qu'il passe dans la flotte de Mésie. Tout cela est spéculatif et il est aussi possible qu'il se soit enrôlé directement dans cette flotte. Nous ne connaissons pas le parcours de vie de ce Secundus. S'il n'est pas né en Mésie, il est possible d'entrevoir un réseau qui pourrait s'étendre de Ravenne aux rives de la Crimée actuelle. Ce réseau peut être de nature strictement militaire. Mais après tout rien n'interdit que la famille de Secundus ne se soit installée en Mésie à Nouidunum ou sur les rives de la mer Noire. Les interactions des marins au sein des différents réseaux qu'ils soient militaires, civils ou familiaux font l'objet de la partie suivante.

¹⁴⁶³*CIL*, III, 14214, 34 = *AE*, 1900, 199 = *AE*, 1903, 1.

Partie IV – Environnements sociaux et communautés militaires

Après les aspects strictement militaires de la vie des marins, cette dernière partie a pour but de mettre en évidence les fonctionnements de leurs différents environnements sociaux. Les deux grands lieux de sociabilité sont ceux de l'armée elle-même et aussi celui de la famille que celle-ci soit définie au sens large ou plus restreint dans le cadre de la famille nucléaire. Il serait aussi possible d'en définir un troisième qui correspondrait aux relations tissées entre les flottes et les institutions de la cité portuaire dans laquelle leurs bases sont installées. Dans l'espace proche de ces bases se sont développées ce que l'on peut appeler des « communautés militaires » que nous avons déjà évoqué à la fin de l'introduction. Pour préciser ce que nous entendons par cette expression, nous ne lui donnons pas tant un sens administratif et juridique mais un sens avant tout social. Ses contours peuvent aussi être relativement larges. Ils concernent bien sûr l'ensemble des soldats, camarades et supérieurs hiérarchiques, que côtoient les marins. Les membres des flottes au sens strict sont inclus dans la communauté militaire. Nous y intégrons aussi d'autres personnes qui ne sont pas des militaires faisant partie de l'entourage proche ou lointain des marins. Il s'agit bien sûr de la famille qu'il a pu fonder dans ou à proximité de la base où il a été affecté. L'ensemble de ses esclaves et de ses affranchis en font aussi partie. Nous verrons que le marin après son service ne rentre pas toujours dans sa province d'origine. Il peut s'installer en tant que vétéran et profiter des avantages que peut procurer ce statut enviable. Au-delà des structures militaires, familiales, voire aussi politiques dans lesquelles s'intègrent les marins, cette partie traite des parcours de vie au sens large. Nous allons essayer de voir quelles stratégies personnelles peuvent être à l'œuvre afin de s'élever dans la société ou tout du moins d'y maintenir son rang.

Cette partie IV se compose de deux moments. Tout d'abord nous étudierons la composition des communautés militaires auxquelles les marins appartiennent. Nous regarderons plus particulièrement les réseaux militaires qu'ils peuvent tisser. Nous mettrons aussi en évidence la présence des familles des marins sur leur lieu de service. La famille nucléaire que le marin a pu éventuellement former n'est pas la seule entité à se trouver à ses côtés. Ses parents, ses frères, ses sœurs peuvent aussi vivre près de lui. Si bien qu'un des bassins géographiques de recrutement est sans doute l'espace proche des flottes et certains marins sont des fils de marins. Les vétérans sont aussi une composante importante des cités où se trouvent les bases. Quelques exemples permettent aussi de mettre en évidence les interactions entre la flotte et les structures politiques de la cité.

Le deuxième moment de cette partie regarde plus en détail la famille nucléaire formée par le marin. Nous définirons la nature du mariage des marins alors que celui-ci est légalement

interdit comme pour tous les soldats. Nous ferons aussi une étude sur la provenance des femmes de marins tant du point de vue social que géographique. Nous terminerons par le cas des enfants issus de ces unions. Nous verrons dans quelle mesure le choix des noms, les parcours de vie et de carrières suivent le cadre impérial défini par Rome.

A) Les communautés militaires des marins

L'étude des communautés militaires a fait l'objet d'un renouvellement ces dernières années. Les travaux notamment de I. Haynes et de E. M. Greene¹⁴⁶⁴ ont fait le point sur les troupes auxiliaires. I. Haynes a mis en évidence que les rapports entre le centre impérial et les sujets des provinces ne sont pas que des rapports de domination unilatéraux. Les sujets pérégrins de l'Empire peuvent aussi tenter de saisir les opportunités fournies par Rome. Cela est vrai pour l'ensemble des spectres sociaux provinciaux, des classes dirigeantes aux couches les plus modestes. Les forces issues des provinces s'intègrent dans les cadres impériaux notamment à travers l'armée. Mais comme nous l'avons précisé dans l'introduction générale, les provinciaux engagés dans l'armée servent Rome et en même temps entendent en tirer parti. L'étude de I. Haynes, stimulante pour la reconsidération du regard entre le centre et les périphéries de l'Empire, ne traite pratiquement pas du cas des marins. De plus, les éléments quantitatifs sont peu présents¹⁴⁶⁵. Nous essaierons de pallier ces deux points dans cette sous-partie et d'ailleurs aussi dans la suivante consacrée plus particulièrement aux familles nucléaires. Il est difficile de faire des statistiques en histoire ancienne. Le petit nombre de sources sur une grande durée ne permet pas de faire des séries fiables. Il est vrai qu'une grande partie de nos documents, et plus particulièrement les inscriptions, semblent se concentrer dans une période d'environ 150 ans entre le II^e siècle et le milieu du III^e. Cependant même en réduisant la fenêtre temporelle de cette étude, les incertitudes restent énormes. Nous ne nous interdisons pas pour autant de faire quelques « statistiques » et essayer de donner des éléments chiffrés qui pourront nourrir la réflexion. Les résultats ne peuvent qu'être incomplets et sujets à reconsidération si de nouvelles trouvailles apparaissent un jour.

I Les réseaux militaires formés par les marins

La communauté militaire est formée en un sens restreint par l'ensemble des soldats côtoyant le marin. La recrue arrivant à Misène, Ravenne ou toute autre base d'une flotte militaire trouve sans doute des compatriotes ou des amis de sa famille qui l'accueillent et l'aident dans ses premières semaines au sein de la flotte. Mais de nouvelles relations peuvent se forger au fur et à mesure de sa carrière. De nouvelles amitiés ou rapport de force doivent ainsi apparaître au

¹⁴⁶⁴I.Haynes, 2013 ; E. M. Greene, 2011 et 2015.

¹⁴⁶⁵Voir à ce sujet le compte rendu de M. T. Raepsaet-Charlier, 2016, p. 489-491.

sein de l'unité à laquelle appartient le marin. Ces nouvelles relations peuvent aller au-delà des origines ou des liens familiaux initiaux. Le fait de vivre ensemble dans une même caserne, dans la même chambrée, d'affronter les périls des traversées et, tout de même parfois, ceux du combat, forgent de nouveaux liens qui n'auraient jamais pu exister en dehors de l'expérience militaire. Le camarade qu'il soit de la même origine ou qu'il soit un étranger peut devenir un proche comptant bien plus que sa propre famille restée dans sa petite patrie. Il peut ainsi se créer un réseau horizontal entre camarades d'un même navire, d'une même fonction ou de même grade. Cependant les relations verticales et d'autorité entre les officiers et les soldats du rang peuvent aussi déboucher sur des liens plus personnels.

1) Camarades et *amici*

Parfois nous ne savons rien du dédicant apparaissant sur les inscriptions funéraires. Il peut n'apparaître que son nom et à la rigueur, il peut signaler qu'il est l'héritier du défunt. Il est probable que le dédicant soit lui aussi un marin mais la preuve ultime nous échappe. Quand le dédicant est un marin il indique souvent le nom de son navire ou, plus rarement, le nom de son centurion. Les termes *contubernalis* et *commanipularis* ne sont présents qu'une seule fois dans l'ensemble des inscriptions. J. E. Lendon a montré que le premier terme, *contubernalis*, a une charge affective et personnelle plus grande que *commanipularis*¹⁴⁶⁶. Ce dernier est plus technique et sert à désigner un camarade d'une même centurie ou de toute autre unité de l'armée de façon relativement froide. Il n'en demeure pas moins que l'unique fois où ce terme de *commanipularis* apparaît celui-ci est aussi l'héritier du défunt, L. Numisius Liberalis, un *miles* d'origine corse de la flotte de Ravenne appartenant à la trière Mars¹⁴⁶⁷. Outre son camarade, une femme, Gellia Excitata, apparaît en tant que deuxième dédicante mais sa qualité est perdue dans la lacune. L'héritier, M. Didius Polio, a sans doute voulu signifier en faisant écrire *commanipularis* qu'il devait appartenir à la même trière que le défunt. La plupart du temps soit on réécrit le nom du navire, soit on écrit plus rapidement *ex ead(em)*. Il ne faut donc pas surinterpréter ce terme de *commanipularis* comme une relation plus « froide » ou plus distante. Son emploi signifie simplement que les deux marins appartenaient à la même trière. La seule inscription où est présent le terme de *contubernalis* montre que le dédicant est aussi le frère du défunt¹⁴⁶⁸. Nous y reviendrons un peu plus loin quand nous traiterons de la présence possible de frères biologiques dans les flottes mais aussi de la possibilité de l'existence de fraternités

¹⁴⁶⁶J. E. Lendon, 2006, p. 270-276.

¹⁴⁶⁷*CIL*, II, 4063 = *CIL*, II, 14, 798.

¹⁴⁶⁸*CIL*, III, 7327 = *EE*, V, 208 = *Perinthos*, 82.

d'armes. Cette inscription cadre mieux avec les conclusions de J. E. Lendon. En effet, que nous ayons un frère biologique ou un frère d'armes, c'est bien la preuve qu'une relation plus développée qu'une simple appartenance commune à l'armée a dû exister entre les deux personnages.

Treize inscriptions font intervenir un *amicus* du marin défunt¹⁴⁶⁹. L. Terentius se dit même l'*amicus optimus* du marin de la quadrième Ops décédé à Centumcellae¹⁴⁷⁰. Mais la plupart du temps, les dédicants se disant *amici* du défunt ne précisent pas s'ils sont des marins. Cependant il est vraisemblable qu'ils le soient dans la plupart des cas. Sauf dans celui où une femme, Ofania Ianuaria rend un dernier hommage à son *amicus*, le *miles* Valerius Saturnius¹⁴⁷¹. Cette inscription provient de Misène et il va sans dire que la dédicante est une civile. Nous ne savons pas comment ces deux personnes sont devenues amies. Elle ne peut être son affranchie étant donné qu'ils portent des gentilices différents. Ofania faisait peut-être partie de la communauté militaire de Misène au sens large. C'est-à-dire l'ensemble des personnes militaires ou civiles ayant un rapport ou un lien avec les marins. Nous ne pouvons qu'émettre l'hypothèse qu'elle soit apparentée ou liée à un autre marin. Outre ce cas particulier, nous n'avons que trois exemples où les *amici* sont aussi des marins. Dans une inscription de Misène, Flavius Sabinus est *armorum custos* à bord de la trière Eufrates¹⁴⁷². Il rend un dernier hommage à G. Erennius Paulus, *proreta* de la trière Cupido. Dans une inscription de Rome, M. Statilius est membre d'une trière dont le nom est trop fragmentaire pour pouvoir être restitué¹⁴⁷³ et il commémore la mémoire du *duplicarius* Caius Rufius lequel servait à bord d'une liburne. Enfin dans une inscription concernant un marin de la flotte de Germanie dont le nom est perdu, nous voyons que le dédicant est le *uelarius* Verus¹⁴⁷⁴.

Inversement ce n'est pas parce que les dédicants n'indiquent pas clairement qu'ils étaient les *amici* du défunt qu'ils ne l'étaient pas vraiment. Derrière l'aspect laconique de la mention *h(eres)*, voire de l'absence de tout terme, peut se cacher une camaraderie de plusieurs années.

¹⁴⁶⁹*CIL*, X, 3484 = *EDR*, 162248 ; *CIL*, X, 3655 = *EDR*, 103990 ; *CIL*, VI, 3135 = *EDR*, 150489 ; *CIL*, VI, 3169 ; *CIL*, VI, 32770 ; *AE*, 1988, 1138 = *EDR*, 15655 ; *CIL*, XI, 29, 103 ; *CIL*, XI, 352 = *EDR*, 106382 ; *NSA*, 1940, p. 195, n°4922 = *EDR*, 128816 ; *AE*, 1991, 568 = *CIL*, IX, 3993 ; *CIL*, XIII, 8160 = *IKöln*, 399 ; *CIL*, III, 322 = *IK*, 20, 54.

¹⁴⁷⁰*NSA*, 1940, p. 195, n°4922 = *EDR*, 128816.

¹⁴⁷¹*CIL*, X, 3655 = *EDR*, 103990.

¹⁴⁷²*CIL*, X, 3484 = *EDR*, 162248.

¹⁴⁷³*CIL*, VI, 3169.

¹⁴⁷⁴*CIL*, XIII, 8160 = *IKöln*, 399.

2) Relations entre pairs et entre supérieurs et subordonnés

Il pouvait exister des solidarités entre marins de même grade ou exerçant la même fonction. Le nombre d'inscriptions où le dédicant a même grade que le défunt est somme toute assez faible. Mais, à l'instar de l'origine, le grade est rarement mentionné parmi les dédicants. Les inscriptions concernent pour la plupart la flotte de Misène. Nous pouvons ainsi mentionner les deux *nauphylaces*, Q. Seruilius Iaso et C. Iulius Ianuarius qui appartiennent à deux navires différents : la quadrième Vesta pour le premier et la trière Parthicus pour le second¹⁴⁷⁵. Une autre inscription montre que les deux scribes D. Caesernius Florus et Minucius Aper sont les dédicants d'un autre scribe, Q. Valerius Pollio¹⁴⁷⁶. L'*armorum custos* T. Suillius Albanus de la liburne Virtus est commémoré par deux autres *armorum custodes* Antonius Quadratus et Aemilius Quadratus qui pourtant n'appartiennent pas au même navire, la quadrième Minerua en l'occurrence¹⁴⁷⁷. Deux *principales* appartenant à deux trières différentes sont aussi présents sur une même inscription de Misène¹⁴⁷⁸. Il s'agit de C. Valerius Plotianus de la trière Euphrates commémoré par un autre *principalis*, M. Antonius Paulinus de la trière Spes. Dans deux inscriptions différentes, un triéarque commémore un autre triéarque. C'est le cas dans une inscription de Reghium où nous voyons C. Iulius Niger faire la dédicace de C. Iulius Euander, tous les deux triéarques¹⁴⁷⁹. Dans une inscription de Césarée en Maurétanie, le triéarque de la flotte d'Alexandrie, Ti. Claudius Eros, affranchi impérial, a pour héritiers deux personnes dont au moins le dernier, si ce ne sont les deux, est un triéarque : L. Iulius Saturninus, fils de Caius et appartenant à la tribu Fabia, et M. Antonius Heracla¹⁴⁸⁰. Le grade *trierarchus* est abrégé en « *trier* » qu'il est possible de restituer tant au pluriel qu'au singulier. Sans surprise, nous constatons ainsi qu'un cercle important d'appartenance est celui du grade et de la fonction.

Bien sûr des relations pouvaient aussi naître entre marins de grades différents. Il est d'ailleurs difficile d'interpréter les relations réelles qui transparaissent dans les inscriptions funéraires : avons-nous de réelles amitiés ou des signes traduisant des rapports de force plus ou moins feutrés induits par la hiérarchie militaire. Quand un *miles* fait d'un *optio*, d'un centurion ou d'un triéarque son héritier est-ce parce qu'ils sont devenus « amis » ou bien n'avaient-ils pas le choix de nommer un autre héritier ? Ainsi quand des grades différents apparaissent dans les inscriptions funéraires, nous constatons que dans la majorité des cas le dédicant a un grade

¹⁴⁷⁵CIL, X, 3454 = ILS, 2861 = EDR, 157673.

¹⁴⁷⁶CIL, X, 3493 = EDR, 162543.

¹⁴⁷⁷CIL, X, 3406 = ILS, 2886 = EDR, 152036. Le personnage est certainement le même que T. Suillus Albanus (le gentilice est pratiquement identique à un iota près) qui agit en tant que dédicant dans CIL, X, 3553 = LKelsey, 54 = EDR, 115994.

¹⁴⁷⁸CIL, X, 3510 = EDR, 157953.

¹⁴⁷⁹AE, 1975, 284 = EDR, 076116.

¹⁴⁸⁰CIL, VIII, 21025 = ILS, 2914 = EE, V, 989.

plus élevé que le défunt. Par exemple, dans la flotte de Misène, trois inscriptions différentes montrent trois *militēs* ayant chacun pour dédicant un centurion¹⁴⁸¹. Ainsi le *miles* L. Turranius Celer est commémoré par le centurion Q. Naeuius Aquila et le *miles* L. Saluius Pudens par le centurion Barbius Crescens lequel est d'ailleurs un vétéran. Le centurion Pontius Memor arrive en première position devant l'autre dédicant, Iulius Marinus, en tant qu'héritier de C. Domitius Aquilinus de la trière Taurus. Les triérarques agissent en tant que dédicants d'un subordonné à trois reprises dans nos sources¹⁴⁸². Dans le premier cas, il est vrai que nous ne connaissons pas le grade du défunt que commémore le triérarque L. Aemilius Aemilianus en tant qu'héritier car le début de l'inscription est perdu. Dans le deuxième exemple, le triérarque T. Flavius Terentianus intervient dans l'exécution du testament du *miles* C. Iulius Postumus appartenant à la flotte de Misène. Dans le troisième et dernier cas, le triérarque Aemilius Carus de la flotte de Pannonie a dû jouer une place moins centrale dans le testament du *duplicarius* Iulius Aelius car il arrive en troisième position après son épouse et son fils. Les *optiones* sont assez bien représentés parmi les dédicants. L'*optio* Naerius Quadratus de la trière Tigris est héritier de l'*armorum custos* Gargilius Felix. Mais dans ce cas une certaine égalité devait exister entre les deux hommes étant donné que le défunt avait 28 années de service¹⁴⁸³. De plus, il ne servait pas sur le même navire ce qui devait atténuer l'influence de l'*optio* sur Gargilius. L'*optio* de la liburne Nereis, C. Arruntius Valens, apparaît en tant qu'héritier sur deux inscriptions funéraires différentes¹⁴⁸⁴. Toutes les deux concernent un marin d'origine égyptienne dont l'un est un *miles* alors que le grade du deuxième est perdu dans une lacune. Dans ce cas précis, étant donné que les deux marins défunts sont d'origine égyptienne, il se pourrait que l'*optio* Arruntius Valens vienne de la même province. Si cela est bien le cas, l'appartenance à un même pays aurait pu jouer un rôle dans les liens créés entre ces soldats au-delà des simples rapports hiérarchiques. Trois autres *optiones* de la flotte de Misène apparaissent aussi comme héritier d'un *miles*¹⁴⁸⁵. Dans la flotte de Ravenne, le *suboptio* C. Aemilius Successus arrive en premier dans la liste des héritiers d'un *armorum custos*, L. Iulius Seuerinus¹⁴⁸⁶. Il est devant une personne se disant son frère, Iulius Mercurius (peut-être l'est-il vraiment étant donné la similitude des gentilices) et d'un Perenius Fronto qui provient d'un navire dont le nom est perdu. Terminons avec L. Vibius Valens *sesquuplicarius* de la flotte de Misène rendant un dernier hommage au *manipularis*

¹⁴⁸¹CIL, X, 3370 = ILS, 2850 = EDR, 157890 ; EE, VIII, 1, 428 = LIKelsey, 33 = EDR, 115647 ; EE, VIII, 1, 711 = EDR, 086446 ; un quatrième centurion apparaît en tant que dédicant mais le grade du défunt est perdu dans une lacune : CIL, XIV, 232 = ILS, 2835 = EDR, 147180.

¹⁴⁸²AE, 1929, 143 = EDR, 073124 ; CIL, X, 3360 = EDR, 125457 ; CIL, III, 3223.

¹⁴⁸³CIL, X, 3400a = CIL, X, 8210 = LIKelsey, 27 = EDR, 113821.

¹⁴⁸⁴CIL, X, 3469 = EDR, 126091 et CIL, X, 3464 = EDR, 160889 ; il se pourrait aussi qu'il apparaisse sur un acte de vente retrouvé en Égypte (AE, 1896, 21 = P. Lond., 229) où il n'est que *suboptio* d'une autre trière. Si ce sont bien les mêmes personnes, l'acte de vente serait antérieur à ces deux inscriptions.

¹⁴⁸⁵EE, VIII, 1, 428 = LIKelsey, 33 = EDR, 115647 ; CIL, X, 3459 = EDR, 122627 ; CIL, XI, 3525 (p. 1339) = CIL, XI, 7583 = EDR, 127095.

¹⁴⁸⁶CIL, XI, 67.

Ti. Claudius Phoebus dont il est l'héritier¹⁴⁸⁷.

Nous voyons ainsi sur tous ces exemples que les héritiers et dédicants sont des soldats ayant un grade supérieur au défunt. Nous n'irons pas jusqu'à surinterpréter ces documents en concluant que la seule raison d'avoir testé en faveur d'un supérieur proviendrait de l'influence hiérarchique et morale que celui-ci a pu exercer sur son subordonné. Cela est sans doute à prendre en ligne de compte sans qu'il y ait eu forcément contrainte. Les années passées sous les ordres d'untel n'entraînent pas toujours uniquement de la rancœur et de la frustration. Il peut ainsi y avoir de la sincérité dans le fait de tester en faveur d'un supérieur que l'on respecte et qui peut-être est devenu la seule famille d'un soldat loin de chez lui depuis trop longtemps. Quitte à ce que ce supérieur ait fait preuve de paternalisme. Mais d'autres raisons peuvent expliquer ou se surajouter au respect de la personne incarnant l'autorité. Nous avons vu qu'il se pourrait que l'*optio* Arruntius ait la même *origo* que ses testateurs. Nous avons vu aussi que certains supérieurs ne sont pas les premiers héritiers mais ont été intégrés à un testament concernant d'autres membres de la famille du défunt ou d'autres camarades.

En revanche, les dédicants ayant un grade inférieur au défunt sont plus rares. Nous n'avons relevé que cinq exemples. Tout d'abord un *manipularis* de la flotte de Misène, C. Iulius Fabianus, a fait l'épithaphe d'un *medicus*, C. Octavius Fronto¹⁴⁸⁸. Le dédicant se dit être son frère sans que nous puissions décider s'il s'agit d'un frère biologique ou d'un frère d'armes. Mais nous verrons un peu plus loin qu'il est tout à fait probable qu'ils soient bien des frères biologiques. Quoi qu'il en soit, la mention de « *frater* » crée une situation d'égalité entre les deux personnages. Ensuite un *optio* de la flotte de Misène est le dédicant d'un centurion¹⁴⁸⁹. Il s'agit de l'Égyptien C. Petronius Clemens qui se dit en outre l'*amicus* du centurion C. Hammonius Fortis. Là aussi le terme *amicus* laisse supposer une relation d'amitié qui dépasse les simples rapports d'autorité et de hiérarchie. Ajoutons aussi que l'*optio* est le seul dédicant apparaissant dans l'épithaphe du centurion. Enfin nous avons deux triérarques agissant en faveur d'un navarque. En dehors de ces deux documents, jamais nous ne voyons un navarque interagir avec un subordonné dans une inscription, encore moins en tant que dédicant. Cela peut être explicable par le nombre moins important de navarques par rapport à celui de triérarques, centurions et *optiones*. Il n'y aurait là qu'un effet statistique. Mais nous pensons qu'il y a aussi un effet lié au statut social des navarques. Certes un navarque n'est pas un chevalier, ou du moins ne l'est-il pas encore. Comme nous l'avons dit précédemment, nous pensons que les navarques appartiennent aux couches de la société justes inférieures à l'ordre équestre. Ainsi une inscription de Séleucie de Piérie nous apprend que le triérarque Antonius Plotianus a pris

¹⁴⁸⁷EDR, 150628.

¹⁴⁸⁸CIL, X, 3443 = ILS, 2899 = EDR, 161662.

¹⁴⁸⁹CIL, X, 3381 = EDR, 157901.

soin de faire graver l'épithaphe du navarque de la flotte de Misène, Annius Herculanus¹⁴⁹⁰. Le deuxième document n'est pas une inscription mais un passage du *Digeste* concernant le testament d'un *archigubernes* qui comme nous l'avons déjà vu dans la partie sur la hiérarchie des flottes devait correspondre à un navarque en chef¹⁴⁹¹. Celui-ci s'appelait Seius Saturninus et appartenait à la flotte de Bretagne. Il a institué en tant qu'homme de confiance (*fiduciarius*) le triérarque Valerius Maximus pour qu'il transmette son héritage à son fils, Seius Oceanus, une fois qu'il aura atteint seize ans.

Une inscription de Misène fait d'ailleurs écho au *fiduciarius* de Seius Saturninus. En effet, parmi les dédicants rendant hommage à un C. Claudius Isauricus, arrive en premier son héritier, Cn. Domitius Faustus agissant en tant que *fiduciarius*¹⁴⁹². Il devait sans doute préserver les intérêts de l'épouse Tertia et de la fille Secunda du défunt. Nous ne savons pas si Faustus était lui aussi un marin mais cela est vraisemblable. D'autres inscriptions montrent que des marins avaient institué une tierce personne pour jouer le rôle de curateur ou de tuteur de leurs enfants et de leurs biens¹⁴⁹³. Comme dans l'exemple précédent, la plupart de ces inscriptions ne donnent pas la qualité du curateur. Il est possible qu'il s'agisse de camarades. Deux inscriptions nous révèlent que nous avons bien des marins. La première provient de Misène¹⁴⁹⁴. Ainsi le *nauphylax* Q. Seruilius Iaso, que nous avons évoqué précédemment, a institué *tutor* de son fils, Aurelius Iaso, C. Iulius Ianuarius, un autre *nauphylax*. Enfin une inscription de Séleucie de Piérie sort un peu du cadre de cette étude car elle ne concerne pas deux marins supposés ou véritables¹⁴⁹⁵. En effet, la défunte Flauia Albina, fille d'un primipile, a placé sous la curatèle de son mari, le triérarque Maximius Valens, sa fille Vettia Albina. Nous discuterons de cette inscription dans la partie réservée aux épouses des marins. Mais nous pouvons déjà supposer qu'en fait Vettia Albina est le fruit d'un premier mariage. Maximius Valens est ainsi son beau-père et il a été chargé de s'occuper de Vettia et de ses biens sans doute jusqu'à son mariage. Ainsi sans réelle surprise, nous pouvons constater que les relations d'amitiés nées durant le service militaire pouvaient déboucher sur des relations de confiance encadrées par la loi.

Certains papyrus dévoilent ces diverses relations entre les marins des flottes. Nous pourrions tout d'abord redonner l'exemple, déjà vu dans les parties précédentes, des lettres

¹⁴⁹⁰AE, 1897, 97 = CIL, III, 14394 = IGLS, III, 2, 1155.

¹⁴⁹¹Dig., XXXVI, 1, 46.

¹⁴⁹²CIL, X, 3565 = LIKelsey, 55 = EDR, 129822.

¹⁴⁹³CIL, X, 3423 = ILS, 2870 = EDR, 161431 ; CIL, X, 3486 = ILS, 2866 = EDR, 130731 ; CIL, X, 3518 = EDR, 162564 ; CIL, X, 3536 = EDR, 146649 ; CIL, X, 3582 = EDR, 157596 ; CIL, X, 3670 = EDR, 162233 dans cette inscription fragmentaire la restitution de *cur(ator)* est hypothétique.

¹⁴⁹⁴CIL, X, 3454 = ILS, 2861 = EDR, 157673.

¹⁴⁹⁵AE, 1939, 219 = IGLS, 1556.

envoyées durant le premier quart du II^e siècle par Claudius Terentianus, nouvellement engagé dans une flotte qui devait être celle d'Alexandrie, à son père Claudius Tiberianus installé à Karanis dans le Fayoum en Égypte¹⁴⁹⁶. Nous devrions d'ailleurs mettre des guillemets à « père » étant donné qu'il est vraisemblable qu'il ne soit pas son père naturel, malgré le fait qu'il porte le même gentilice. Son véritable père étant un certain Ptolemeus¹⁴⁹⁷. Ces lettres laissent entrevoir un monde de relations et notamment la communauté militaire à laquelle appartenaient Tiberianus et Terentianus. Nous avons précédemment évoqué dans la partie III l'énumération des divers personnages gravitant dans l'entourage de Tiberianus. Il n'est pas certain que tous appartiennent à une flotte mais nous relevons le *gubernator* Terentius au milieu de centurions, *optiones*, scribes et autres *contubernales*. Dans cette énumération, il est bien délicat de transformer en militaires des personnes dont la qualité n'est pas clairement donnée. Lorsqu'il nomme une personne à saluer, Terentianus n'oublie pas d'ailleurs de saluer aussi les siens, c'est-à-dire les membres de sa famille. Outre cet exemple épistolaire, nous pourrions aussi donner celui d'un acte de vente d'un esclave dans lequel agissent pas moins de huit marins¹⁴⁹⁸. Ce papyrus a été retrouvé en Égypte dans le nome Arsinoïte mais l'acte de vente a été rédigé à Séleucie de Piérie dans le camp d'hiver de la flotte de Misène en 166. Bien sûr figurent les noms du vendeur et de l'acheteur : C. Fabullius Macer, un *optio* de la trière Tigris, a acheté l'esclave, Abbas un enfant de sept ans, à un *miles* de la même trière, Q. Iulius Priscus, pour la somme de 200 deniers. Deux marins du même navire concluent ainsi une affaire mais six autres marins membres d'autres navires interviennent dans la vente. Ainsi un *manipularis* de la trière Virtus, C. Iulius Antiochus, a servi de caution et un *suboptio* de la trière Liber Pater, C. Iulius Syrianus a dû écrire à la place de Iulius Antiochus car ce dernier est illettré. Puis quatre autres marins sont intervenus en tant que témoins : C. Arruntius Valens, *suboptio* de la trière Salus, C. Iulius Isidorus centurion de la trière Prouidentia, G. Iulius Demetrius *bucinator principalis* de la trière Virtus et enfin Domitius [--] de la trière Prouidentia. Nous voyons ainsi que les deux contractants qui certes faisaient partie du même navire ont eu besoin de l'aide de camarades appartenant pour la plupart à d'autres navires. Iulius Antiochus appartient à une autre trière que celle du vendeur alors qu'il s'en porte garant. De plus, il a fallu demander à un marin d'une troisième trière de bien vouloir écrire à la place du garant. Nous avons déjà dit dans la partie III alors que nous traitons du cas des centurions, que pour J. Oorthuijs la mobilisation de marins de plusieurs navires différents serait la preuve que tous appartiennent à la même centurie¹⁴⁹⁹. En l'occurrence ce serait celle d'un des témoins, le centurion Iulius

¹⁴⁹⁶P. Mich., VIII, 467 et 468 = CPL, 250 et 251.

¹⁴⁹⁷S. Strassi, 2008, p. 107-108.

¹⁴⁹⁸AE, 1896, 21 = P. Lond., 229.

¹⁴⁹⁹J. Oorthuijs, 2007, p. 169-180.

Isidorus de la trière Prouidentia. Nous avons démontré qu'une centurie n'est pas composée des *milités* de plusieurs navires mais qu'un navire forme une seule et même centurie. Ainsi tous les marins appartenant à des navires différents appartiennent à des centuries différentes. Il faut donc trouver ailleurs l'origine ou la raison des liens qui se sont tissés entre tous ces personnages pour qu'ils acceptent d'intervenir dans cette vente à quelque titre que ce soit. Nous ne prétendons pas pouvoir y parvenir à coup sûr à chaque fois mais l'examen des sources épigraphiques ne permet pas de dire que l'appartenance à une même centurie serait une raison unique pour que des liens puissent se créer entre marins. En effet, une inscription funéraire de Misène montre qu'un des trois dédicants du *miles* L. Pomponius Varus de la centurie de C. Tarulius Vitalis n'appartiennent pas à cette même centurie¹⁵⁰⁰. C'est bien le cas des deux premiers mais le troisième, M. Musidius Petra, fait partie de la centurie de Clemens. Si l'on n'est toujours pas convaincu par le fait que les navires soient des centuries, il est clair avec cet exemple au moins que nous sommes bien en présence de deux centuries différentes étant donné qu'elles sont désignées par le nom de leur chef et non par le nom des navires. Dans l'ensemble des autres exemples, les dédicants ne donnent pas le nom de leur centurie mais celui de leur bâtiment. Il apparaît que les dédicants peuvent appartenir au même navire que le marin défunt tout comme ils peuvent provenir d'autres navires. Or nous sommes convaincus que chaque navire quel que soit sa taille est une centurie. Donc nous pouvons très bien avoir des liens tissés entre marins de navires et donc de centuries différents. L'exemple du contrat de vente du petit Abbas nous montre que les huit marins intervenants appartenaient à cinq navires : les trières Tigris, Virtus, Liber Pater, Salus et Prouidentia. Une inscription funéraire de Misène nous indique trois dédicants appartenant à trois navires¹⁵⁰¹. Le navire du défunt, le *miles* M. Vibius Lupus n'est pas indiqué. Mais ses dédicants appartiennent aux trières Iuno, Venus et Sol. Le défunt Vibius Lupus appartenait peut-être à une de ces trois trières mais nous ne le saurons jamais. Dans une autre inscription de Misène, les trois intervenants, le défunt et les deux dédicants sont membres de navires et donc de centuries différents. Nous avons ainsi Vlpus Marinus de la trière Ceres et Claudius Marinus de la trière Danuuius honorant la mémoire du Syrien (lequel d'ailleurs précise en plus qu'il est *natione Arabus*) P. Babbius Maturus qui appartient à la trière Fides¹⁵⁰². Nous avons cité quelques exemples où interviennent des marins de plusieurs trières mais nous pourrions en citer de nombreux autres où apparaît un unique dédicant ne servant pas à bord du même navire.

¹⁵⁰⁰*CIL*, X, 3387 = *ILS*, 2836 = *EDR*, 135807.

¹⁵⁰¹*CIL*, X, 3664 = *AE*, 1988, 319 = *Likelsey*, 48 = *EDR*, 080852.

¹⁵⁰²*CIL*, X, 3546 = *EDR*, 122629.

3) Relations entre marins de même origine

Nous avons mis en évidence des dédicants ne faisant pas partie du même navire et donc de la même centurie que le défunt. Il serait alors possible que les intervenants aient la même origine. Mais il est impossible de le déterminer avec certitude car si l'origine du défunt est indiquée parfois, celle des dédicants ne l'est pratiquement jamais. Certes dans le cas où le dédicant est un frère, à condition qu'il ne soit pas un frère d'armes, il est évident qu'il a même origine que le défunt. Mais il s'agit d'un autre sujet. En effet, même si le frère en question est aussi un soldat, c'est avant tout en tant que membre de sa famille qu'il a réalisé la dédicace et non en tant que camarade. Nous traiterons d'ailleurs ce sujet un peu plus loin. Dans le dernier exemple traité à la fin de la sous-partie précédente, nous avons un défunt d'origine syrienne, il est possible que les deux dédicants soient eux aussi des Syriens car ils ont tous les deux un même cognomen, *Marinus*. Nous avons un autre exemple ancien datant du règne d'Auguste ou du début de la période julio-claudienne. Dans cet exemple, le dédicant et le défunt n'ont pas même cité d'origine mais elles sont relativement proches géographiquement et surtout culturellement. Il s'agit d'une inscription funéraire provenant de Cologne en Germanie inférieure et donc les deux personnages devaient appartenir à la flotte de Germanie¹⁵⁰³. Le défunt est le *gubernator* L. Octavius originaire de la cité d'Elaiia se situant sur le littoral de la province d'Asie (Élée en Éolide) et le dédicant est le scribe Dionysius provenant de la cité de Tralles en Carie. Certes ce ne sont pas les mêmes cités. Cependant ces deux personnes de culture hellénique ont été affectées en Germanie, une région très éloignée au climat et aux mœurs très différents de leurs patries d'origines. On peut imaginer que Dionysius et Octavius se soient rapprochés en raison du dépaysement complet occasionné par leur dernière affectation. Dans un autre exemple, datant plus tardivement, c'est-à-dire au plus tôt du milieu du II^e siècle, il est certain que le dédicant a la même origine que le défunt. En effet, L. Calpurnius Rufus, un scribe de la flotte de Misène est décédé en mission à Éphèse et a été inhumé dans un sarcophage dans cette cité¹⁵⁰⁴. Mais son *municeps*, son concitoyen, M. Sittius Africanus, a tenu à commémorer sa mémoire sur la base de Misène. L'inscription a ainsi été retrouvée dans cette cité. Les deux personnes ont donc la même origine sans que nous sachions pour autant laquelle elle était. Nous avons déjà vu que s'appuyer sur le cognomen ethnique Africanus du dédicant serait quelque peu aléatoire pour en faire des Africains, même si on ne peut pas complètement l'exclure. Un dernier exemple composé de deux inscriptions de Misène est moins évasif sur l'origine des dédicants et des défunts. Nous avons en effet déjà évoqué dans la sous-partie précédente T. Suillius Albanus, ayant fait la dédicace d'un Bithynien, M. Caluentius Priscus, de la trière

¹⁵⁰³ *CIL*, XIII, 8323 = *IKöln*, 395 = *ILS*, 2828.

¹⁵⁰⁴ *EE*, VIII, 1, 426 = *ILS*, 2888 = *AE*, 1988, 309 = *LlKelsey*, 18 = *EDR*, 122422.

Danuuius¹⁵⁰⁵. L'inscription est relativement laconique et ne nous apprend pas le grade et la qualité du dédicant Albanus qui aurait pu très bien ne pas être lui aussi un marin. Mais une autre inscription fait apparaître un T. Suillius Albanus en tant que défunt cette fois¹⁵⁰⁶. Il s'agit vraisemblablement du même que le précédent et non d'un homonyme car il est originaire de Nicée que nous assimilons à la métropole de la province de Bithynie. Ainsi T. Suillius Albanus et M. Caluentius Priscus étaient tous les deux originaires de la même province, si ce n'est de la même cité, Nicée. D'ailleurs grâce à l'épithaphe concernant Albanus nous apprenons que son vrai nom est Timotheus, fils de Meniscus. Il met donc en avant son origine pérégrine en plus de son identité romaine acquise au moment de son enrôlement. Nous apprenons aussi qu'il a servi pendant 25 ans et qu'il est décédé à plus de 50 ans. Or le premier défunt, Priscus, est décédé à 45 ans après 22 ans de service. Les deux personnages devaient donc être de la même génération et devaient avoir à peu près le même âge. Nous apprenons aussi que Suillius Albanus était *armorum custos* sur la trière Virtus. Il a été commémoré par deux autres *armorum custodes*, Antonius Quadratus et Aemilius Quadratus appartenant à la quadrième Minerua. Nous ne savons rien de plus sur ces deux derniers dédicants. Ils portent même cognomen ce qui n'est peut-être pas un hasard. Cela peut traduire un lien de parenté ou l'attribution de leur nouveau nom par un même officier. Mais nous ne pouvons pas affirmer qu'eux aussi soient originaires de Bithynie même si cela est vraisemblable. Nous voyons ainsi à travers cet exemple la confirmation que des liens d'amitiés peuvent se créer non pas uniquement en fonction de l'appartenance à un même équipage mais à travers une origine commune. Les équipages ne vivaient en vase clôt que pendant la durée de la traversée. Les traversées devaient d'ailleurs s'effectuer en escadre et concerner plusieurs équipages. Le temps passé à terre, que cela soit en escale ou sur la base, étaient au total plus long que celui passé en mer. Le réseau des relations sociales devait dépasser ainsi largement l'horizon de l'équipage.

4) Les collèges de marins

Les sources épigraphiques permettent de prouver l'existence de collèges de marins ayant même fonction. Nous en avons la preuve pour au moins deux types de fonction : les médecins et les *proretae*. Ainsi une inscription funéraire de Misène nous apprend que le *medicus duplicarius*, C. Acilius Bassus, a été commémoré par ses *collegae*¹⁵⁰⁷. Ce sont aussi les *collegae*

¹⁵⁰⁵CIL, X, 3553 = *Likelsey*, 54 = *EDR*, 115994. En fait le nom du dédicant est mal orthographié sur cette inscription : le gentilice est Suillus au lieu de Suillius.

¹⁵⁰⁶CIL, X, 3406 = *ILS*, 2886 = *EDR*, 152036.

¹⁵⁰⁷CIL, X, 3441 = *CIL*, VII, 1144 = *EDR*, 161658. J.-P. Waltzing, 1979 (1^{ère} éd. 1895-1900), t. III, n°1701.

d'un autre *medicus duplicarius*, L. Neuius Nicator qui ont procédé à la confection de son épitaphe qui provient de Chieti¹⁵⁰⁸. D'ailleurs la situation de cette ville, non loin de la mer Adriatique, pourrait laisser penser que ce médecin servait dans la flotte de Ravenne. Les *proretae* avaient aussi leur collègue. Une inscription de Misène nous apprend que le L. Fulvius Datus *proreta* de la trière Vesta a été commémoré par ses collègues de l'*ordo proretarum* qui d'ailleurs sont aussi ses héritiers¹⁵⁰⁹. Une base de statue trouvée à Misène et datant de 159 mentionne une *schola armaturarum*¹⁵¹⁰. C'est-à-dire le lieu de réunion des membres du collège. Le mot *schola* était initialement le bâtiment de réunion des soldats. Il a fini par devenir synonyme de collègue¹⁵¹¹. Cette base a été réemployée au IV^e siècle par l'*ordo* de Misène pour honorer le préfet de la flotte, Flavius Marianus. La datation de cette inscription concernant la *schola armaturarum* a fait l'objet de désaccords entre les savants. Il est tentant de suivre en dernier lieu C. Schmidt Heidenreich qui pense qu'il s'agit bien d'un remploi et qu'il faut bien dissocier le texte concernant le préfet de la flotte et la mention de cette *schola* qui ne seraient donc pas contemporains¹⁵¹². Cette *schola armaturarum* devait concerner des soldats de la flotte¹⁵¹³. Comme le dit S. Perea Yébenes, les *armaturae* constituent un type de soldat dont la fonction est mal connue¹⁵¹⁴. Végèce en faisait des soldats chargés de former les recrues au maniement des armes¹⁵¹⁵. S. Perea Yébenes pense que les *armaturae* n'appartenaient pas réellement à la flotte et devaient simplement intervenir dans les entraînements au combat que les marins ne devaient pas manquer de suivre lors de leur temps passé à terre. Nous pourrions ainsi avoir l'impression que les *armaturae* devaient être des instructeurs au service des *militēs* de la flotte. Même si nous n'avons pas d'arguments probants, nous ne le croyons pas. Les *militēs* n'avaient pas spécialement besoin d'une structure externe à la flotte pour s'exercer au maniement des armes. On ne devait pas sous-traiter, si l'on peut dire, l'entraînement militaire à une structure extérieure, d'un autre corps qui resterait par ailleurs à définir. Les *armaturae* devaient donc être intégrés dans les flottes et plus spécialement celle de Misène où nous en avons trouvé la trace. Les collègues militaires avaient des compétences en matière

¹⁵⁰⁸CIL, IX, 6983 = AE, 1984, 337 = EDR, 111141.

¹⁵⁰⁹CIL, X, 3483 = ILS, 2864 = EDR, 131756. J.-P. Waltzing, 1979 (1^{ère} éd. 1895-1900), t. III, n°1703. D'ailleurs dans une inscription funéraire de Misène, un *proreta* fait l'épitaphe d'un autre *proreta* ; ils appartenaient peut-être au même collège (CIL, X, 3482 = ILS, 2865 = EDR, 133228), mais ils étaient aussi « frères ». Ils ne portent pas les mêmes gentilices mais étant donné qu'il est présent aux côtés de la femme et du fils du défunt, il est vraisemblable qu'ils soient des frères biologiques. Ce lien devait être largement suffisant pour justifier l'intervention du dédicant au-delà de l'appartenance à un même collège.

¹⁵¹⁰CIL, X, 3344 = ILS, 5902 = EDR, 150870. J.-P. Waltzing, 1979 (1^{ère} éd. 1895-1900), t. III, n°1700.

¹⁵¹¹C. Schmidt Heidenreich, 2008, p. 231-245, p. 244.

¹⁵¹²On pourra se reporter à l'état des lieux relatif à ce débat dans : C. Schmidt Heidenreich, 2008, p. 231-245, p. 233, n. 13.

¹⁵¹³C. G. Starr, 1960, p. 84 ; A. Parma, 1994, p. 43-59, p. 55.

¹⁵¹⁴S. Perea Yébenes, 1999, p. 265.

¹⁵¹⁵Végèce, I, 13.

professionnelle, funéraire, sociale et culturelle¹⁵¹⁶. Tous les soldats ne pouvaient pas en faire partie. Les simples soldats en étaient écartés. Le pouvoir impérial a toujours eu peur de ces associations qui pouvaient se transformer en pôle de contestation. On considérait que les cadres de l'armée avaient plus de raisons de veiller au maintien de l'ordre établi et seraient moins susceptibles de provoquer ou d'amplifier une émotion populaire contre le pouvoir¹⁵¹⁷. Les collèges militaires concernaient ainsi les gradés, les *principales* et les soldats ayant une qualification professionnelle ou fonctionnelle. C'est bien le cas des *proretae* et des *medici duplicarii* des exemples précédents. En revanche, S. Perea Yébenes s'oppose à C. G. Starr quand il considère l'inscription que nous avons déjà évoquée dans laquelle un *nauphylax* doit s'occuper en tant que tuteur de l'enfant d'un autre *nauphylax* décédé¹⁵¹⁸. Selon le premier, la proximité créée par l'appartenance à une même fonction se rapproche plus de ce qui existait dans les sodalités et les collèges civils. C. G. Starr quant à lui voyait dans cette inscription l'exemple d'une des fonctions d'un collège militaire qui pouvait ainsi participer aux cérémonies funéraires et qui devaient prendre soin des proches survivants du défunt. Il est vrai que dans cette inscription il n'est pas fait allusion à l'action d'un collège des *nauphylaces*. Mais rien n'interdit qu'il n'en ait jamais existé. Rien n'interdit non plus la création de liens personnels entre ces deux *nauphylaces* dans le cadre de leur commune appartenance à une fonction militaire précise, au-delà de l'appartenance à un même collège militaire. S. Perea Yébenes considère d'ailleurs, au risque de frôler la contradiction, qu'une des fonctions des collèges militaires était de pallier l'absence de descendants afin d'honorer dignement et convenablement la mémoire d'un collègue décédé. Il le montre à l'aide des deux inscriptions concernant les *medici duplicarii* que nous avons déjà évoquées plus haut, où l'on voit le collège des médecins intervenir seul. En effet, ces deux inscriptions ne mentionnent aucun autre dédicant appartenant aux défunts, ni mêmes des amis ou des *liberti*, alors que les sept autres inscriptions funéraires commémorant des médecins de la flotte font intervenir des dédicants appartenant à leur *familia*¹⁵¹⁹. Dans ces derniers cas le collège des médecins, auquel ils devaient probablement appartenir, n'est pas intervenu, tout du moins pas de façon visible, serions-nous tentés de rajouter.

Une inscription funéraire de Misène mentionne aussi un *optio factionis artificum*, C. Terentius Longinus. Il est commémoré par le triérarque Tullius Titianus¹⁵²⁰. Cette inscription est quelque peu ambiguë. Est-ce que Terentius Longinus est un *optio* de la flotte ou est-ce qu'il

¹⁵¹⁶C. Schmidt Heidenreich, 2012, p. 165-181, p. 168.

¹⁵¹⁷M. Ginsburg, 1940, p. 149-156, p. 151.

¹⁵¹⁸S. Perea Yébenes, 1999, p. 449 *contra* C. G. Starr, 1960, p. 84.

¹⁵¹⁹*CIL*, X, 3442 = *ILS*, 2898 = *EDR*, 155090 ; *CIL*, X, 3443 = *ILS*, 2899 = *EDR*, 161662 ; *CIL*, X, 3444 = *ILS*, 2900 = *EDR*, 162320 ; *CIL*, X, 3599 = *EDR*, 146654 ; *CIL*, VI, 3910 = *CIL*, VI, 7653 = *CIL*, VI, 32767 ; *CIL*, VI, 32769 = *ILS*, 9222 ; *CIL*, XI, 29 ; *CIL*, XI, 6944 = *EDR*, 127003.

¹⁵²⁰*CIL*, X, 3479 = *ILS*, 2857 = *EDR*, 161718. J.-P. Waltzing, 1979 (1^{ère} éd. 1895-1900), t. III, n°1702.

est l'*optio*, c'est-à-dire le responsable de la *factio* des *artifices* ? Cette *factio* ou ce collègue serait-il en fait celui des *fabri* qu'on aurait nommé autrement par le terme *artifices*¹⁵²¹ ? Quoiqu'il en soit, Terentius Longinus est bien un *miles* étant donné que son temps de service de 11 années est indiqué. Son appartenance à la flotte de Misène n'est pas explicitement indiquée mais elle est fort probable. En effet, il est noté que le triérarque est membre de la *classis praetoriae Misenensis*. Ainsi il se peut très bien qu'on ait voulu éviter de faire une répétition. En général, le terme *factio* semble plutôt désigner un rassemblement ou un groupe de personnes participant à une même association qu'à une troupe de soldats. On aurait pu en effet faire de cet *optio* le chef d'une troupe d'ouvriers, *artifices*. Ceux-ci auraient travaillé à terre dans les chantiers navals ou pourquoi pas dans la construction des divers bâtiments de la base. Dans ce cas, l'*optio* et ses hommes seraient toujours affectés à une centurie (et donc à un navire) mais en aurait été détachés afin d'effectuer une tâche particulière. Ces *artifices* avaient peut-être un statut et un rang inférieur à celui des *fabri* qui devaient servir en temps normal à bord des navires. En revanche, s'il faut comprendre *factio* comme un synonyme d'association ou de collègue, nous aurions la preuve de l'existence d'un collègue réunissant les artisans et pourquoi pas aussi les *fabri* de la flotte de Misène. Ce dernier point est moins sûr. En effet, la fonction d'*artifex* n'apparaît pas ailleurs dans notre corpus alors que les *fabri* et les *fabri duplicarii* sont bien représentés. Nous pensons que si un collègue des *fabri* existait il aurait pris leur nom et non celui d'*artifex*. Si les *artifices* existaient malgré leur absence dans les autres sources, il est aussi possible que ceux-ci aient été regroupés dans leur propre collègue distinct d'un éventuel collègue des *fabri*. Ce collègue pouvait être placé sous la présidence d'un soldat qu'on appelle *optio*. Le terme d'*optio* ne désignerait alors pas le grade militaire proprement dit mais le chef du collègue. Le marin Terentius Longinus pourrait alors avoir un autre grade militaire que celui d'*optio*. Cette dernière solution ne nous satisfait guère. Nous sommes dans un contexte militaire. Longinus était bien un soldat, et nous voyons mal un soldat ayant un grade inférieur se faire appeler *optio*. Inversement si le chef de cette *factio* a un grade supérieur à celui d'un *optio*, il ne porterait pas le titre d'*optio* alors qu'il est centurion ou triérarque. Terentius Longinus devait donc avoir bel et bien le grade d'*optio*. Mais la nature de cette *factio* des *artifices* nous semble encore relativement obscure.

¹⁵²¹A. Parma, 1994, p. 43-59, p. 55, n. 69 ne semble pas se poser ce genre de question et traite cet *optio* comme appartenant à un collègue militaire de la flotte de Misène.

II Présence des familles sur les bases navales

Les communautés militaires étaient non seulement formées par les soldats des différentes bases mais aussi par les familles que certains d'entre eux avaient formées. Nous discuterons plus loin des épouses et des enfants des marins qui vivaient avec eux ou, tout du moins, à proximité de leurs casernes. Des épouses, des enfants de marins et parfois les deux en même temps apparaissent en tant que dédicants du marin qu'il soit en service ou vétéran. Inversement un marin peut commémorer la mémoire d'un membre de sa famille nucléaire. Mais certains marins eux-mêmes ne seraient-ils pas issus de familles installées à proximité de la base ? Les sources font apparaître parmi les dédicants de certains marins des parents, mais aussi des frères et des sœurs. Nous voyons aussi la présence de quelques petits-enfants mais dans ce cas cela traduirait plutôt l'installation du marin près de la base après son service. En fait certains marins devaient être nés dans la base elle-même que cela soit dans une famille de civils ou plus vraisemblablement dans une famille de marins. Nous allons ainsi montrer que des familles de marins étaient bien présentes à leurs côtés. Il est aussi possible de mettre en évidence que des marins sont issus de familles déjà installées sur le site de leur base.

1) *Cognati* et parents

Plusieurs documents montrent que des parents proches vivent aux côtés des marins. Tout d'abord, deux inscriptions ont été faites par un *cognatus* du marin défunt. Ainsi dans une inscription de Misène, nous voyons L. Valerius Crispus, un *miles* de la trière Athenonice, commémoré par son *cognatus*, M. Ambibius Celer, un *armorum custos* de la trière Syluanus¹⁵²². À Ravenne cette fois-ci, nous avons un Capito, *optio* de la liburne Aurata, agir en tant que dédicant de son *cognatus*, Montanus¹⁵²³. L'inscription est fragmentaire mais Montanus était bien un soldat et devait servir lui aussi dans la flotte de Ravenne. Dans ce dernier exemple, nous n'avons pas les gentilices des deux personnages. L'exemple de Misène montre que les deux *cognati* n'ont pas d'élément onomastique commun. Mais ils peuvent avoir reçu des noms différents au moment de leur enrôlement. Il est aussi possible qu'il s'agisse de cousins. Mais ces personnes faisant partie de la même famille, à l'image des frères que nous traiterons plus loin peuvent très bien s'être engagés ensemble dans la flotte sans que pour autant leur famille soit présente aux environs de la base. La présence des parents semble mieux traduire la présence

¹⁵²²CIL, X, 3408 = EDR, 125926.

¹⁵²³Archeologia Viva, 173, 2015, p. 25.

de familles.

Quelques inscriptions funéraires font apparaître des parents des marins, la plupart du temps en tant que dédicants. Mais l'inverse se rencontre aussi. Ainsi une inscription de Misène montre le *gubernator* C. Iulius Crispus rendant hommage à Caia, sa mère défunte. Cela veut donc dire que sa famille d'origine vivait avec lui ou dans les environs de Misène¹⁵²⁴. Les parents des marins n'apparaissent pour la plupart que dans les documents provenant de Misène. A. Parma les a déjà mis en évidence notamment dans un article de 1994¹⁵²⁵. Il considère que les parents apparaissant en tant que dédicants vivaient avec leurs fils marins. Nous sommes d'accord avec lui quand il affirme que l'on imagine mal des parents pérégrins venir de leur province pour commémorer leur enfant défunt à Misène. Il n'est pas impossible que des commémorations se fassent à distance mais nous ne pensons pas que cela soit le cas le plus fréquent des familles relativement modestes d'où sont issus les marins. Nous avons ainsi tout d'abord, Marcia Romana, la mère d'un soldat, Bassus Romanus, décédé lors d'une expédition¹⁵²⁶. Nous ne savons pas, il est vrai, si ce soldat était vraiment un marin mais étant donné le lieu de trouvaille, Misène en l'occurrence, cela est vraisemblable. De façon plus sûre, nous avons aussi une Annia Euthychia commémorant la mémoire de son fils L. Lollius Valens, un *medicus* et *manipularis* à bord de la trière Fides qui n'a fait que 17 jours de service¹⁵²⁷. On peut très bien imaginer des funérailles différées ou l'érection d'un monument bien après le décès du marin. Mais il est très vraisemblable qu'Annia Euthychia était présente à Misène ou dans la région lorsque son fils est décédé. Nous ne connaissons pas l'origine de cette famille même si on a cru que l'abréviation MED voulait dire *Med(iolanensis)*¹⁵²⁸. Mais nous avons certaines inscriptions où l'*origo* du marin et donc celle de la famille est mentionnée. Un Africain L. Surdinius Saturninus était un peu plus jeune au moment de son décès à 40 ans après 18 années de service¹⁵²⁹. Son épitaphe a été faite par sa mère Clodia Secunda qui elle aussi devait être relativement âgée. En revanche, le Syrien, C. Publius Marinus est commémoré par ses *parentes* alors qu'il n'a que 20 ans et a servi pendant seulement quatre années¹⁵³⁰. Ces deux cas montrent que les familles provinciales d'où sont issus certains marins sont installées à proximité de la base de Misène. Dans le cas de l'Africain Saturninus, A. Parma suppose que sa mère serait venue s'installer à proximité de Misène au moment de l'enrôlement de son fils¹⁵³¹. Nous pensons qu'il n'était pas impossible

¹⁵²⁴*CIL*, X, 3431 = *EDR*, 157922 ; on peut aussi donner l'exemple où un marin commémore son père vétéran (*CIL*, X, 3376 = *ILS*, 2849 = *EDR*, 157588) que nous traiterons un peu plus bas.

¹⁵²⁵A. Parma, 1994, p. 43-59, p. 46-47.

¹⁵²⁶*CIL*, X, 1780 = *EDR*, 123914. Il y aurait une autre inscription incertaine concernant un scribe commémoré par sa mère mais il n'est même pas sûr qu'il fasse partie de l'armée : *CIL*, X, 1954 = *EDR*, 175562.

¹⁵²⁷*CIL*, X, 3599 = *EDR*, 146654.

¹⁵²⁸Pour la restitution *med(icus)* : V. Nutton, 1970, p. 66-71.

¹⁵²⁹*CIL*, X, 3634 = *CIL*, VI, 3171 (p. 3882) = *EDR*, 119350.

¹⁵³⁰*CIL*, X, 3494 = *ILS*, 2895 = *EDR*, 144493

¹⁵³¹A. Parma, 2002, p. 323-332, p. 331.

que des parents rejoignent leur enfant militaire sur son lieu d'affectation. Mais nous pensons que cela ne peut se faire dès les premiers temps de service durant lesquels la recrue n'est pas encore vraiment intégrée et ne maîtrise pas encore vraiment les codes et les réseaux sociaux locaux. On pourrait plutôt imaginer qu'un marin ayant acquis de l'ancienneté et un capital financier ait pu faire venir ses parents de leur province pour les installer près de lui. C'est ce qui s'est peut-être passé pour l'Africain Saturninus qui est décédé après de nombreuses années de service. Cependant ce n'est sans doute pas le cas du Syrien Marinus qui certes était un *optio* mais qui n'avait que 4 années de service à son actif. C'est encore moins le cas du *medicus* Valens décédé après 17 jours d'armée. Il faut donc considérer que certains des marins sont nés à Misène au sein de familles qui s'y sont installées avant leur naissance ou peu de temps après. Une inscription est très intéressante. Elle montre une Scentia Marcia rendre un dernier hommage à son fils, le centurion M. Marius Pudens, décédé à 22 ans après quatre années de service¹⁵³². Il est dit *natione Misenensis*. Cette fois-ci il n'y pas de doute possible, les parents du marin vivaient bien à Misène. Certes l'inscription ne dit pas dans quelle unité servait le centurion : la flotte, la légion, une troupe auxiliaire ? Mais il est très vraisemblable qu'il servait dans la flotte sinon nous pensons qu'on aurait indiqué la nature de l'unité afin de distinguer le centurion des nombreux marins qui avaient leur tombe à Misène. Indiquer que l'on est né à Misène alors que la tombe se trouve à Misène est quelque peu suspect. Mais après tout cela est tout à fait possible, pour là aussi distinguer Marius Pudens des autres marins dont la plupart sont d'origine provinciale. Il est aussi possible que cette *origo* ne soit pas vraiment « légale » et ne donne pas l'*origo* civique mais l'*origo* géographique du lieu de naissance. On pourrait imaginer que le père du centurion soit un ancien marin pérégrin qui aurait transmis la citoyenneté romaine à son fils au moment de sa libération. D'ailleurs le fait qu'il ait atteint aussi jeune le grade de centurion pourrait être l'indice de la mise en œuvre des relations et du réseau acquis par son père dans la flotte de Misène. Ce schéma est tout à fait possible et il est prouvé au moins par une inscription de Misène. On y voit un *miles* de la flotte, C. Velonius Macer avec sa sœur, Valeria Velonia, commémorer la mémoire de leur père décédé à 61 ans, le vétéran s'appelant lui aussi C. Velonius Macer qui est d'origine besse¹⁵³³. Nous pensons que le fils et sa sœur sont nés à Misène pendant ou juste après le service de leur père. Normalement le fils garde l'*origo* de son père même si celui-ci est devenu citoyen romain. Mais rien ne dit que le fils ait été inscrit sur les registres de la petite patrie de son père qu'il n'a sans doute jamais vu et qu'il ne verra peut-être jamais. D'ailleurs peut-être se disait-il à l'instar de l'exemple précédent *natione Misenensis*. Enfin un diplôme militaire issu d'une constitution de l'année 247 pour la flotte de Misène montre que le bénéficiaire, l'ancien *optio* T. Flavius Alexander,

¹⁵³²CIL, X, 3368 = EDR, 145405.

¹⁵³³CIL, X, 3376 = ILS, 2849 = EDR, 157588.

filis de Titus est *n(atione) Ital(icus), d(omo) Misen(um)*¹⁵³⁴. Ce cas est certes tardif. Mais le marin est fils de citoyen romain. Il est possible que son père ait été lui-même un marin installé à Misène. Il est aussi possible que la famille d'Alexander soit plus anciennement encore installée à Misène et qu'elle donne à la flotte ses rejetons successifs.

Certains marins de Misène et de Ravenne peuvent aussi se dire *natione uerna*, c'est-à-dire né dans la cité, ou à la rigueur dans la région, où se trouve le tombeau. C'est le cas notamment du centurion C. Valerius Clemens, dont l'épithaphe provient de Misène¹⁵³⁵. Certes l'appartenance à la flotte n'est pas clairement mentionnée mais le lieu de trouvaille la rend très probable. Les dédicants sont ses deux enfants, Valerius Fortunalis et Valerius Secundus. Or ceux-ci mentionnent aussi les noms des parents du marin et donc de leurs grand-parents qui reposent aussi dans le même tombeau : Herma et Amyna. Ce sont des noms d'origine grecque qui laissent entendre qu'ils sont soit des affranchis soit des pérégrins. Il est possible d'ailleurs que le grand-père Herma ait été lui aussi un marin mais cela n'est pas certain.

Nous avons à Ravenne deux inscriptions sur lesquelles les marins se disent aussi *natione uerna*. Il s'agit du scribe L. Fulvius Seuerus et de l'*optio* M. Iulius Maximus¹⁵³⁶. Signalons que tous les deux appartiennent au même navire, la trière Victoria. Mais il ne faut sans doute y voir que le fruit du hasard, d'autant plus qu'il est possible qu'ils ne soient pas contemporains.

Certains marins étaient donc insérés dès leur naissance dans des réseaux liés à la flotte. Ils étaient en quelques sortes prédestinés à devenir à leur tour des marins ou à graviter dans la communauté militaire de leur base, Misène en l'occurrence, mais pourquoi pas aussi toutes les autres grandes bases hébergeant les flottes de l'Empire comme Ravenne ou les flottes provinciales. Pour Ravenne nous n'avons d'ailleurs qu'un exemple certain évoquant la présence du père d'un marin. Il date d'avant la période flavienne¹⁵³⁷. Il est possible que le père soit membre lui aussi de la flotte de Ravenne. En effet, Clemens de la trière Pinnata avait pour père le centurion Caprarius. Même si ce n'est pas clairement indiqué, il est fort probable que ce dernier appartienne à la flotte.

Une autre famille de militaire provient cette fois de Rome. Nous la voyons apparaître à travers une inscription qui était initialement gravée sur un sarcophage. Le « jeune » (il est décédé à 24 ans) *nauarchus bis* de la flotte de Misène, Valerius Verus est commémoré par sa mère Iulia et son père Valerius, un évocat. Nous ne savons pas dans quel corps de la garnison

¹⁵³⁴*CIL*, XVI, 152.

¹⁵³⁵*CIL*, X, 3646 = *EDR*, 147001.

¹⁵³⁶*CIL*, XI, 59 et 65 respectivement.

¹⁵³⁷*AE*, 1979, 248 = *EDR*, 077396. Une autre inscription d'Aquilée (*CIL*, V, 938 = *AE*, 1972, 194 = *ILS*, 905 = *EDR*, 075311) est litigieuse car on ne sait pas vraiment qui du père Lucius Trebius ou du fils L. Trebius Ruso était un marin. Cependant il est plus probable que le marin soit le père L. Trebius. En effet, le marin affirme qu'il a combattu aux côtés d'Auguste. Le fait qu'il ne porte pas de cognomen au contraire de son fils pourrait fonctionner avec l'époque du règne d'Auguste, voire avec celle du deuxième triumvirat et des guerres civiles.

de Rome celui-ci appartenait. Mais nous pouvons supposer que les relations du père permirent à son fils Verus de faire carrière dans l'armée et de commencer avec le haut grade de navarque à un très jeune âge. Comme nous le disions, mis à part ces quelques exemples, la plupart des familles avérées par les inscriptions se trouvent à Misène. Cela est explicable simplement parce que c'est là que nous avons le plus grand nombre de sources. Mais nous sommes persuadés que des familles de marins étaient aussi présentes dans les autres bases des flottes de guerre que cela soit à Ravenne ou dans celles des flottes provinciales. Des familles devaient aussi être présentes à Rome comme le montre l'exemple du navarque qui certes est un peu particulier. En effet, sa famille n'est pas à notre avis du même type que les familles des *milites*, ou soldats du rang, qui formaient le gros des équipages des navires de guerre. Les navarques appartenaient à des niveaux supérieurs sans pour autant faire partie de l'ordre équestre. Nous verrons plus loin que le nombre de marins mariés est plus faible à Rome. Cela s'explique peut-être par le fait que l'on était détaché à Rome pour un temps limité de quelques mois à quelques années. Les marins devaient ainsi faire des rotations entre Misène et Rome. S'ils avaient une famille il est possible qu'elle soit restée à Misène.

2) Les frères

Outre la présence des parents dans les inscriptions, nous pourrions aussi utiliser celle des frères pour démontrer la présence de familles. Mais le cas des frères est particulier. Il ne peut pas forcément prouver que des familles de marins étaient présentes sur les bases. En effet, des frères pouvaient décider de s'engager dans une même flotte, pourquoi pas en même temps, mais la flotte pouvait être à plusieurs milliers de kilomètres de chez eux. Ils devaient ainsi quitter leur famille. Un total de 31 inscriptions indique la présence de frères parmi les dédicants. Le terme *frater* est ambivalent. Il peut bien sûr désigner le frère biologique mais aussi le « frère d'armes » ou le « frère d'élection » dans un autre contexte que militaire. Un exemple type de cette fraternité d'armes pourrait se trouver sur une inscription provenant de Rome¹⁵³⁸. Nous voyons un *miles* de la flotte de Germanie, Mucatral[is ?] Teres, commémoré par un autre *miles*, C. Sulpicius Ru[---]. Mais ce dernier appartient à la flotte prétorienne de Misène. Il est donc fort probable que ces deux marins appartenant à des flottes différentes se soient rencontrés à l'occasion de leur affectation, sans doute de longue durée, à Rome. Ils ne sont donc certainement pas des frères biologiques mais bel et bien des frères d'armes.

Nous avons aussi 16 autres inscriptions sur lesquelles, il n'est pas indiqué qu'un des

¹⁵³⁸AE, 2005, 255 = EDR, 016542.

dédicants est le frère du défunt mais où un des éléments de l'onomastique est commun. Parmi ces 16 inscriptions, tout ou partie des *tria nomina* portés par les deux personnes sont identiques. Nous avons conscience qu'il pourrait ne s'agir que d'homonymes. C'est le cas très certainement dans au moins une inscription funéraire de Chalcédoine. En effet, le dédicant du centurion de la flotte prétorienne de Misène, C. Iulius Valens, est C. Iulius Flavianus¹⁵³⁹. Mais celui-ci agit en tant qu'*amicus*. Il ne peut donc pas s'agir de frères biologiques comme on aurait pu le supposer en l'absence de ce terme. Mis à part ce cas particulier, où l'on peut détecter des frères d'armes, nous sommes tenté de suivre la conclusion de B. Rossignol dans son étude sur les légionnaires de Mayence. Il considère en effet que la plupart des frères apparaissant dans ces inscriptions sont bien des frères biologiques et non des frères d'armes. Il constate aussi que dans des contextes tant militaires que civils on peut observer des gentilices différents dans une même fratrie. Le commandement militaire aurait ainsi été intéressé dans le recrutement et l'affectation dans une même unité de frères dans un souci d'entraide et d'efficacité au combat¹⁵⁴⁰. Dans le cas des flottes, la détermination de la présence ou non de frères biologiques se complique du changement de nom imposé aux marins d'origine pérégrine au moment de leur enrôlement à partir sans doute de l'époque flavienne. Ainsi deux personnes ayant le même gentilice peuvent en fait les avoir reçus en même temps au moment de leur enregistrement sans pour autant que ces deux personnes aient un lien de parenté. Ces deux personnes peuvent même s'être liées d'amitié et se dire « frères », sous-entendu, frères d'armes. Inversement des frères biologiques peuvent très bien avoir reçu des noms complètement différents. Enfin dans une même fratrie, on peut avoir des gentilices différents que cela soit dans un contexte militaire ou civil comme le laisse entendre B. Rossignol. Nous y reviendrons plus loin lorsque nous analyserons l'onomastique des enfants des marins.

Cependant certains points peuvent nous pousser à détecter des frères biologiques. Tout d'abord nous avons vu qu'il ne semble pas exister de règles fixes quant à l'octroi des nouveaux noms. Elles dépendent peut-être du bon vouloir de l'officier chargé de l'enregistrement. Il se peut aussi que ces règles aient changé en fonction des époques ou des personnes. Les recrues devaient parfois avoir la possibilité de suggérer des noms. Ainsi dans une inscription de Ravenne concernant deux vétérans, apparaissent L. Petronius Valens, un Besse, et L. Petronius Bithus¹⁵⁴¹. Il n'est pas indiqué explicitement que ces personnages sont membres de la flotte mais le contexte de trouvaille, l'origine besse du défunt ainsi que leur qualité de vétérans ne laissent que peu de doutes. Ils devaient ainsi appartenir à la flotte de Ravenne. Il est vrai aussi que le gentilice du défunt est restitué sur la base de celui du dédicant. En effet, du gentilice de

¹⁵³⁹*CIL*, III, 322 = *IK*, 20, 54.

¹⁵⁴⁰B. Rossignol, 2013, p. 275-292 ; on peut aussi consulter sur cette question : J. Keparтова, 1986, p. 11-14.

¹⁵⁴¹*CIL*, XI, 87.

Valens, il ne reste que les lettres TR que l'on a restitué en [Pe]tr[onius]. Si nous acceptons cette restitution, il se pourrait que ces deux personnes soient bien des frères biologiques. Valens se dit Besse et le dédicant porte un cognomen, Bithus, qui est fréquent dans les régions balkaniques¹⁵⁴². Il est donc fort probable qu'ils proviennent de la même petite patrie et qu'ils fassent partie de la même fratrie. Ils auraient eu la possibilité de s'engager sous le même gentilice, Petronius. En revanche, les cas où les défunts et dédicants portent des noms courants comme Iulius, Valerius ou Aurelius sans plus d'indications sont impossibles à départager. Parfois le cognomen peut laisser entendre un lien de parenté. C'est par exemple le cas de M. Titius Apulus, originaire de Dalmatie, et de son dédicant et héritier, M. Annius Apulus¹⁵⁴³. Mais ce dernier ne dit pas s'il est lui-même un soldat.

Si nous revenons aux inscriptions sur lesquelles le terme *frater* est bien présent, il existe certains cas où l'on peut supposer que les deux personnes sont bien des frères biologiques. Nous avons déjà évoqué dans la partie sur les centurions et les triérarques une inscription d'Aquilée datable d'avant l'époque flavienne¹⁵⁴⁴. Le triérarque Cleo rend un dernier hommage à son frère, le centurion Didymus. Tous les deux sont fils de Lucceius. De plus, la stèle concerne aussi le triérarque Cleo qui a fait faire l'inscription pour lui et pour son frère. Pour les II^e et III^e siècles, nous n'avons pas d'exemple où la filiation serait présente laquelle aurait permis d'identifier à coup sûr des frères. Cette inscription date certainement de la première moitié du I^{er} siècle après J.-C. À l'autre extrémité de la période que nous considérons, nous avons un exemple de deux frères biologiques n'ayant aucun point commun dans leur onomastique. Il s'agit d'une inscription retrouvée à Périnthe datant du règne de Philippe l'Arabe (244-249) en raison de la titulature de la flotte de Misène qui est dite *Philippiana*¹⁵⁴⁵. Le *miles* T. Flavius Sabestianus est commémoré par M. Aurelius Saluianus qui se dit *frater et contubernalis*. Nous avons déjà vu que le terme *contubernalis* porte déjà en lui une charge affective relativement forte. Il n'aurait pas été nécessaire de rajouter *frater* si ce terme ne désignait qu'une fraternité d'armes à moins qu'on ait voulu appuyer sur la proximité entre les deux personnes quitte à être redondant. Il est donc probable que les deux marins soient des frères biologiques malgré leurs noms différents. L'époque tardive de ce document ne permet pas *a priori* d'expliquer cette différence de noms entre les deux présumés frères biologiques par le choix du bureau d'enregistrement des noms des recrues au début de leur carrière militaire. En effet, le défunt T. Flavius Sabestianus n'est pas un vétérans sinon il y a de fortes chances que cela ait été mentionné. Donc il serait décédé au plus tard dans la vingt-huitième année de son service et il serait décédé au plus tôt en 244.

¹⁵⁴²D. Dana, *OnomThrac*, p. 40-58.

¹⁵⁴³*CIL*, XI, 100.

¹⁵⁴⁴*AE*, 1972, 198 = *EDR*, 075315.

¹⁵⁴⁵*CIL*, III, 7327 = *Perinthos*, 82.

Cela veut dire qu'il a dû s'engager au plus tôt en 216, date à laquelle l'ensemble des hommes libres de l'Empire étaient des citoyens romains et portaient les *tria nomina*. Sabestianus n'a donc pas changé de nom au moment de son enrôlement de même que son « frère ». Ils n'ont par contre aucun élément onomastique en commun. Cela est aussi le cas dans un diplôme pour un marin de Misène de 247¹⁵⁴⁶, contemporain de la conception de cette inscription. Le bénéficiaire porte d'ailleurs les mêmes *duo nomina* que Sabestianus. Il s'appelle T. Flavius Alexander et son épouse Marcia Procula. Ils ont appelé leurs enfants Marcius Alexander, Flavius Marcus, Vlpus Sabinus et Aurelia Fausta. Les deux derniers n'ont aucun nom en commun avec leurs parents¹⁵⁴⁷. Les deux frères devaient donc avoir reçu des noms différents au moment de leur naissance ou à l'époque de l'application de l'édit de Caracalla. En revanche, si Sabestianus a dépassé le temps de service minimal et s'est engagé avant 212, tout le raisonnement précédent s'effondre et alors les deux frères biologiques pourraient avoir été enregistrés sous des noms différents.

Plus logiquement, d'autres personnes se disent frères alors qu'il y a des éléments onomastiques communs. Par exemple à Ravenne, nous avons deux frères s'appelant M. Vitel(i)u(s) Titianus et Mindius Titianus. Dans ce cas, l'appartenance à une même fratrie passe uniquement par le cognomen. Nous le voyons aussi dans le cas de l'Égyptien C. Serenius Apollinaris, toujours dans la flotte de Ravenne, dont la dédicace a été faite par son *frater* C. Dionysius Apollinaris. À Misène, un M. Iulius Marinus a fait la dédicace de son frère G. Iulius Marinus, *nauphylax* de la trière Augustus¹⁵⁴⁸. Un *armorum* de la flotte de Misène, C. Aelius Alexander, a fait la dédicace pour son frère C. Aelius décédé à 26 ans dont il ne donne pas la qualité¹⁵⁴⁹. Deux frères portent exactement les mêmes noms et sont tous les deux des *milites* de la flotte de Ravenne. Ils s'appellent tous les deux Marcus Aurelius Romanus et sont d'origine syrienne¹⁵⁵⁰. Nous voyons ainsi que des frères biologiques ont pu certainement décider de s'engager tous les deux dans la flotte, soit en même temps soit avec un décalage dans le temps. Un document nous montre les deux cas de figure à la fois : un engagement simultané et un autre différé. Nous avons en effet une inscription funéraire sur laquelle sont présents trois frères. Le document provient de Ferrare. Le nom de la flotte n'est pas indiqué mais les trois frères devaient être membres de la flotte de Ravenne. Nous reproduisons ci-dessous l'inscription¹⁵⁵¹.

¹⁵⁴⁶*CIL*, XVI, 152.

¹⁵⁴⁷Nous verrons plus loin que nous ne croyons comme B. Pferdehirt à l'hypothèse d'enfants nés d'un deuxième ou troisième lit.

¹⁵⁴⁸*CIL*, X, 3450 = *EDR*, 157674.

¹⁵⁴⁹*CIL*, X, 3450 = *EDR*, 157674.

¹⁵⁵⁰*CIL*, VI, 3151.

¹⁵⁵¹*CIL*, XI, 343 = *EDR*, 140948.

D(is) M(anibus) / M(arci) Val(eri) Satur(nini), / (triere) Piet(ate) ; / uix(it) an(nis) XX, / mil(itauit) men(ses) VI ; / M(arcus) Val(erius) Capit(o) / ex e(adem), her(es), fr(ater), / L(ucius) Dom(itius) Mart(ialis), / dup(licarius), sub(heres), p(onendum) c(urauerunt), / ite(m) (pentere) Aug(usto). / M(arci) Sesti Pude(ntis), / n(atione) Del(matae) ; uix(it) an(nis) / XXVIII, mil(itauit) an(nis) / VIII, (triere) Piet(ate) ; M(arcus) / Val(erius) Capito, flr(ater), h(eres), b(ene) m(erenti) po(nendum) / curauit.

Sur cette inscription funéraire, nous voyons que deux personnes sont décédées : M. Valerius Saturninus, décédé à 20 ans après seulement 6 mois de service, et M. Sestius Pudens, décédé à 28 ans après 8 ans de service. Ils sont certainement décédés en même temps d'où leur présence sur une stèle unique. Les circonstances de leur décès pourraient tout aussi bien être un naufrage, une épidémie ou une mort au combat ce qui après tout pourrait très bien arriver quand on exerce le métier de soldat. Dans ce cas, des *milites* de la flotte de Ravenne auraient pu intervenir dans une mission de police en Italie, dans la région de Ferrare. Tous les deux ont un héritier en commun : M. Valerius Capito qui signale lors de la deuxième occurrence de son nom qu'il est d'origine dalmate. Surtout il mentionne qu'il est le frère de chacun des deux défunts. Selon nous, il s'agit bien de frères biologiques¹⁵⁵². M. Sestius Pudens s'est enrôlé dans la flotte en premier, huit ans avant son décès, alors qu'il avait 20 ans. Il a été affecté à bord de la trière Pietas. Ses deux plus jeunes frères ont attendu d'avoir à peu près le même âge pour s'engager. Saturninus avait 19 ou 20 ans. Capito devait avoir un âge proche de Saturninus, s'ils n'étaient pas des frères jumeaux. Nous pensons que Capito s'est engagé en même temps que Saturninus car tous les deux portent les mêmes *duo nomina* : Marcus Valerius. Dans ce cas l'officier chargé de leur enregistrement leur a donné même prénom et même gentilice tout en les distinguant à travers leur cognomen. De plus, ils ont été affectés à bord du même navire que leur frère aîné. Nous voyons ainsi qu'il est possible que deux frères biologiques ne portent pas du tout les mêmes noms tout simplement parce qu'ils ne se sont pas engagés en même temps. Pour cette même raison, il se peut aussi que deux frères biologiques ne puissent pas servir sur le même bâtiment mais ce n'est pas le cas de ces trois frères. En revanche, si deux frères s'engagent en même temps, il devient plus facilement possible d'obtenir les mêmes noms et une même affectation sur un même navire. Nous voyons aussi intervenir un autre héritier du jeune Saturninus. Il s'agit de, L. Domitius Martialis, un *duplicarius* servant à bord de la pentère Augustus qui a le statut de *subheres*. Il est impossible de savoir quel lien avait ce personnage supplémentaire avec Saturninus. Mais il ne devait pas appartenir à la famille sinon sa qualité aurait été indiquée. Il avait de l'ancienneté étant donné qu'il touchait une double solde. Si ces

¹⁵⁵²D. Demicheli, 2015, p. 391-398, p. 396, n°49 semblent aussi les considérer comme des frères étant donné qu'il leur donne la même origine dalmate.

deux personnes sont tombées au combat, il devait s'agir de la première mission du jeune Saturninus. Souvent les jeunes recrues inexpérimentées sont les premières à mourir. Mais ce schéma n'est pas toujours vrai. La preuve, le grand frère, Sestius Pudens, a lui aussi trouvé la mort malgré ses huit années d'ancienneté.

Quand la qualité du dédicant qui se dit être le frère du défunt n'est pas indiquée, la situation est plus délicate. Il est en effet possible que le frère soit un civil. Dans ce cas, les deux frères pourraient être nés à proximité de la base. L'un des deux aurait décidé de devenir marin. Nous pourrions même imaginer qu'ils seraient issus d'un père lui-même marin qui aurait fondé une famille sur son lieu d'affectation. Tout ou partie des garçons survivants auraient ainsi pu décider de suivre leur père dans la carrière des armes en s'engageant pourquoi pas dans la flotte.

3) Les sœurs

Nous avons d'ailleurs le pressentiment de cette possibilité car nous avons quatre inscriptions dans lesquelles la sœur du marin est présente. En effet, plus encore que les frères, la présence de sœurs des marins est un indice supplémentaire quant à la présence de la famille sur la base. Il n'est pas possible que la sœur du marin soit présente avec lui pour faire carrière comme nous pouvons le supposer dans le cas d'un frère. La présence des sœurs aux côtés des marins pourrait ainsi montrer que ceux-ci seraient nés sur place ou que leurs familles se seraient installées à proximité des bases. Le meilleur exemple serait celui que nous avons vu plus haut où le vétéran C. Velonius Macer est commémoré par son fils homonyme, lui aussi marin, avec sa sœur Valeria Velonia. Un autre exemple est plus ancien et date soit du règne d'Auguste soit de la période julio-claudienne¹⁵⁵³. En effet, il concerne un triéarque de la flotte de Misène¹⁵⁵⁴. Celui-ci est un affranchi et s'appelle C. Iulius Automatus, *Caesaris l(ibertus)*. La dédicace a été faite par sa sœur, Iulia Plusia qui est elle-même une affranchie. Mais cet exemple est assez peu utilisable car nous ne sommes pas dans le même cas de figure ni dans le même contexte des communautés formées par les familles des marins ingénus et d'origine pérégrine de la période post flavienne. Automatus est sans doute issu d'une famille d'esclaves impériaux destinés à assurer des tâches de fonctionnaires. Ce poste de triéarque a dû lui être confié parce qu'on avait confiance en lui de par son statut d'affranchi. Il a dû certes s'installer à Misène avec sa

¹⁵⁵³En fait il y aurait peut-être un deuxième exemple concernant la flotte de Ravenne *CIL*, XI, 28 ; une Moczia Helpis et une Moczia Iucunda sont mariés respectivement à un P. Arrius Montanus, fils de Publius, et à un Q. Decimius Dacus, *optio* de la trière Pinata. Il n'est pas sûr que Montanus soit un marin de même que nous ne connaissons pas vraiment le lien de parenté entre Helpis et Iucunda. Toutefois le fait qu'elles aient le même gentilice peut laisser entendre qu'il s'agit sans doute de deux sœurs.

¹⁵⁵⁴*CIL*, X, 3357 = *ILS*, 2817 = *EDR*, 126870.

famille comme le prouve la dédicace faite par sa sœur. En revanche, une inscription funéraire plus tardive de Misène concernant Seleucus, un *miles* faisant office de *scenicus principalis*, a été conçue par sa sœur Antonia Theodote¹⁵⁵⁵. Ils sont originaires de Séleucie qui doit sans doute être Séleucie de Piérie en Syrie. Notons aussi que Seleucus est décédé à 50 ans après 30 années de service. Seleucus n'était plus un nouveau venu à Misène et il avait dépassé la durée réglementaire de service que nous soyons avant ou après la réforme de 206-209. Il a peut-être pu faire venir sa famille à Misène où il s'était visiblement installé définitivement. Mais nous pouvons aussi imaginer que Seleucus et Theodote soient nés à Misène. Leur *origo* est de toute façon celle de leur père quel que soit leur lieu de naissance. Ce père était peut-être un marin qui aurait fondé une famille à Misène. Nous pensons que ces deux cas de figure sont vraisemblables. Il y a un dernier exemple dans la flotte de Ravenne. En effet, Valeria Casta, qui fait l'objet de l'épithaphe, est la sœur de Valerius Vitalis, un marin membre de l'équipage de la trière Venus¹⁵⁵⁶. Valeria était d'ailleurs l'épouse d'un autre marin de la flotte de Ravenne, M. Pompeius Saturninus. Celui-ci appartenait à un autre bâtiment que son beau-frère, la trière Mercurius. L'âge de décès de Valeria est dans la lacune mais l'auteur de la fiche du *CIL* propose de restituer *[L]* c'est-à-dire, 50 ans. La durée du mariage est aussi indiquée. Valeria et Saturninus ont vécu ensemble pendant 12 ans. Ainsi Valeria se serait mariée à 38 ans ce qui est très tardif pour l'époque. Il est possible qu'elle se soit remariée. Les deux marins, Saturninus et Vitalis, ont lié amitié et ce dernier aurait proposé au premier de concrétiser cette amitié par une alliance matrimoniale avec sa sœur disponible. Étant donné l'âge de décès de Theodote, il est fort possible que les deux marins, à l'instar de Seleucus, étaient d'un âge lui aussi relativement avancé et devaient servir dans la flotte de Ravenne depuis un grand nombre d'années. Comme dans le cas de Seleucus et de sa sœur Theodote, nous voyons deux possibilités. Soit Saturninus a fait venir sa sœur à Ravenne pour la marier à son camarade. Soit ils sont nés et ont grandi tous les deux à Ravenne. Ils pourraient ainsi eux aussi être les descendants d'un marin installé sur sa base.

Il ne s'agit que de suppositions et il est difficile d'avoir un accès direct à l'histoire individuelle et familiale des différents personnages que nos sources nous permettent d'entrevoir. Cependant nous pensons que les deux schémas évoqués plus haut sont possibles. Les communautés militaires de marins étaient alimentées et entretenues par deux moyens. Bien sûr le moyen le plus important provient du recrutement régulier et de l'arrivée de nouvelles jeunes recrues venues des provinces. Mais il est aussi possible que certaines recrues soient nées sur la base au sein de familles de marins. À partir d'un certain âge, le marin survivant peut décider de fonder une famille en se mariant soit avec une femme issue elle aussi de la

¹⁵⁵⁵*CIL*, X, 3487 = *ILS*, 2873 = *EDR*, 162524.

¹⁵⁵⁶*CIL*, XI, 106.

communauté militaire ou des environs, soit en faisant venir une épouse de sa patrie d'origine ou pourquoi pas de celle d'un camarade avec lequel il se serait lié d'amitié. Mais ce dernier cas de figure doit être plus rare. Nous reviendrons sur ce point et sur les mariages mixtes dans la partie réservée aux femmes des marins.

III Présence d'un tissu social dépassant le cadre militaire

1) L'entourage civil des marins, le cas des affranchis

Les marins vivent au milieu de civils. La communauté militaire au sens large intègre les familles avec lesquelles ils vivent que cela soit à l'intérieur ou, plus vraisemblablement, à proximité du camp. Mais d'autres personnes peuvent aussi graviter autour du camp sans pour autant faire partie de la famille du marin. Cela peut être tout aussi bien des marchands que des habitants des cités où les camps sont implantés. Il est vrai qu'il est difficile de percevoir si un dédicant est un civil. Quand un dédicant homme ne donne pas en plus de son nom sa qualité au-delà de celle d'héritier, nous ne pouvons rien dire. À la rigueur nous pouvons supposer qu'il s'agit d'un autre marin mais sans preuve définitive. Toutefois un type de civil est beaucoup plus facilement repérables dans les inscriptions funéraires des marins. Nous voulons parler de leurs esclaves et de leurs affranchis. Nous avons relevé 94 inscriptions sur lesquelles apparaissent un esclave ou un affranchi d'un marin. Les esclaves sont très minoritaires et nous n'en avons comptés que 7. Nous avons aussi compté des inscriptions ne faisant pas apparaître nommément un affranchi. Il s'agit des plaques de tombeaux funéraires faites ou non du vivant de marin et qui intègrent l'ensemble de la *familia* du marin par la formule : *et libertis libertabusq(ue) posterisq(ue)*. La plupart de ces inscriptions qui sont au nombre de 20 n'indiquent pas forcément les noms des affranchis. Mais les affranchis présents et futurs sont potentiellement compris dans cette formule. Plusieurs points peuvent se déduire du regard porté sur les affranchis des marins. Tout d'abord, nous pouvons remarquer que les affranchis sont en fait majoritairement des affranchies. Nous avons en effet compté 58 affranchies femmes contre 26 affranchis hommes¹⁵⁵⁷. Certaines affranchies sont aussi devenues les épouses de leur ancien maître. Nous n'avons pas compté ici les épouses de marins portant le même gentilice que leur

¹⁵⁵⁷Le testament connu par un papyrus de Karanis en Égypte du vétéran de la flotte de Misène C. Longinus Castor désigne d'ailleurs comme héritières deux affranchies : Marcella et Cleopatra (*BGU*, I, 326).

mari en leur accordant le bénéfice du doute. Nous montrerons en effet que certaines épouses ayant même gentilice que leur époux sont en fait des ingénues. Nous n'avons pas non plus compté les femmes ayant même gentilice que le marin mais n'indiquant pas qu'elles étaient des *libertae*. Un certain nombre d'affranchies nous ont ainsi certainement échappé. Nous reviendrons plus en détail sur les affranchies des marins dans la partie consacrée aux épouses des marins. Nous avons aussi exclu de cette liste trois inscriptions où des affranchies interviennent mais où il est clair qu'elles ne sont pas celles du marin. Nous avons d'abord une Fortunata *C(ai) liberta* qui ne peut être l'affranchie d'un triérarque dont le prénom est Quintus¹⁵⁵⁸. Nous y reviendrons aussi dans la partie sur les épouses des marins. Une Iulia Veria est la dédicante d'une Iulia Veneria dont elle est l'affranchie. Elle agit aux côtés d'un autre dédicant, le *medicus duplicarius*, M. Satrius Longinus¹⁵⁵⁹. Enfin nous n'avons pas retenu une Dionysias dédicante de M. Annus Felicissimus de la trière Ceres à Misène. Elle ne donne pas sa qualité ou le lien qu'elle pouvait avoir avec le défunt¹⁵⁶⁰. Tout du moins nous ne comptons pas cette inscription car Dionysias est sans doute la même qu'Annia Dionysias rendant hommage à C. Annus Draco, un Égyptien vétéran de la flotte de Misène¹⁵⁶¹. Cette fois-ci elle mentionne bien qu'elle est la *liberta* du défunt. Il devait ainsi y avoir un lien de parenté entre C. Annus Draco et M. Annus Felicissimus mais nous ne le connaissons pas.

L'autre point intéressant de l'examen des inscriptions où sont présents ou potentiellement présents des *liberti* et des quelques esclaves est la répartition en fonction des grades des patrons et des maîtres. Sur les 94 inscriptions connues, 80 ont conservé un grade. Presque la moitié, 36 en tout sont des vétérans. La somme des marins ayant les grades de *suboptio*, d'*optio*, de centurion, de triérarque et de navarque représente un total de 17¹⁵⁶². Sans réelle surprise, nous voyons que la plupart des patrons ou des possesseurs d'esclaves font partie des marins ayant le plus fort pouvoir d'achat et donc ont les grades les plus élevés ou sont des vétérans. Cependant les esclaves pouvaient très bien être en possession de soldats du rang. Le petit Abbas que nous avons évoqué plus haut a certes été acheté par un *optio* au prix de 200 deniers. Mais il l'a acheté à un *miles*, Q. Iulius Priscus. Il est possible que celui-ci l'ait acheté initialement à moindre coût. Mais il est aussi possible qu'il ait été capturé lors d'une expédition chez les Parthes comme le laisse entendre l'origine d'Abbas qui est *natione transfluminianum*, au-delà du fleuve. Abbas pourrait ainsi faire partie du butin du *miles* qui l'aurait échangé contre un bon prix à un *optio* de la flotte de Misène. Précisons que le jeune enfant a été rebaptisé à la mode grecque et qu'il

¹⁵⁵⁸LIKelsey, 19 = AE, 1930, 3 = EDR, 073144.

¹⁵⁵⁹CIL, X, 3442 = ILS, 2898 = EDR, 155090.

¹⁵⁶⁰CIL, X, 3517 = EDR, 158424.

¹⁵⁶¹CIL, X, 3516 = EDR, 157955

¹⁵⁶²Nous avons compté un *archig(ubernus)* qui en fait est une restitution incertaine comme nous l'avons déjà dit dans la partie concernant les navarques : CIL, X, 7593 = EDR, 086319.

porte aussi le nom d'Eutyches. Si celui-ci survit et qu'il est emmené à Misène, il pourrait très bien, une fois affranchi, honorer la mémoire de son ancien maître, l'*optio* C. Fabullius Macer. Ainsi certains des affranchis pourraient être issus de la vente et de la revente d'esclaves capturés lors des expéditions des marins ou d'autres soldats d'autres unités. Ils ont pu très bien acheter ces esclaves dans les régions proches des théâtres d'opérations ou plus simplement sur leurs bases qui devaient aussi représenter de véritables marchés où se rendaient les négociants de tous produits dont les esclaves.

Deux inscriptions pourraient laisser entendre que les affranchis et esclaves pouvaient accompagner les marins en mission. Il s'agit de deux inscriptions provenant de Tibur où la présence de la villa Hadriana imposait de faire venir un service de sécurité conséquent. Ainsi le *miles* de la flotte de Misène, Q. Oratius Seuerus, a rendu un dernier hommage à son esclave dont le nom est perdu dans la lacune¹⁵⁶³. Une autre inscription non encore publiée à notre connaissance et mentionnée par C. Ricci est une épitaphe concernant une Secunda, *liberta* de Iulius Aquila lui aussi un *miles* de la flotte de Misène¹⁵⁶⁴. Il est fort probable que ces missions des marins de Misène à Tibur pouvaient être des missions de longues durées qui pouvaient durer plusieurs mois, voire plusieurs années. Ce type de mission n'est pas non plus comparable à une mission outre-mer. Il paraît ainsi normal que les marins en question aient fait suivre avec eux leurs serviteurs, esclaves et affranchis.

Outre leur entourage servile et leur *familia*, les marins étaient aussi en contact permanent avec les autres habitants des cités littorales où ils étaient affectés. Certains pouvaient même espérer entamer une carrière politique.

2) Les marins dans la cité

Un certain nombre de marins ou d'anciens marins ont pu devenir des notables de leur cité. Cela est surtout visible en Campanie et à Misène en particulier. Comme on peut s'y attendre, il semble que les relations entre la flotte et la petite cité des Champs phlégréens étaient très étroites. Une base de statue retrouvée à la fin des années 1968 avec d'autres dans le site du temple des Augustales de Misène est symbolique de la symbiose entre les institutions de la cité et la flotte¹⁵⁶⁵. La base soutenait une statue équestre de Trajan et date de l'année 112/113. Sur le côté gauche se trouve le génie de Misène et sur le côté droit nous avons le bas-relief de la

¹⁵⁶³AE, 1996, 517 = EDR, 101023.

¹⁵⁶⁴C. Ricci, M. G. Granino Cecere, 2006, p. 237-246, p. 239, n. 16.

¹⁵⁶⁵CIL, 1996, 424 = EDR, 102309.

déesse tutélaire de la flotte. Il s'agit d'une femme en armure se trouvant sur un navire long. Elle tient avec la main droite le gouvernail du navire. L'objet qu'elle tient dans la main gauche est mystérieux et n'a pas encore pu être identifié. Cette base de statue fait partie d'un ensemble statuaire se trouvant devant l'entrée du temple des Augustales¹⁵⁶⁶. On y a trouvé treize autres bases de statues. Les inscriptions honorent des empereurs (notamment Domitien, Nerva ou Trajan) et aussi des Augustales qui ont fait acte d'évergétisme. La base où se trouvent ensemble la *Tutela classis* et le génie de la cité a été commandée par trois personnes de la même famille. L'augustale L. Kaninius Hermes est nommé en premier. Puis vient son fils, L. Kaninius Philippus, lequel a été adlecté dans l'*ordo* des décurions de Misène. Enfin est cité le petit-fils de l'Augustale : L. Kaninius Hermes junior. Une autre base de statue provenant du même site a été faite en hommage à l'augustale Q. Cominius Abascantus. Elle est en date de l'année 148/149¹⁵⁶⁷. Il est précisé sur la face frontale, dès les premières lignes, que Cominius a payé les frais de la fabrication et de l'installation sur le forum de deux statues représentant le génie de la cité et la *Tutela classis*. Encore une fois, le lien entre la cité et la flotte semble indissociable si bien qu'un évergète ne peut pas honorer l'un et oublier l'autre. Une autre série de bases du portique du temple des Augustales est aussi révélateur de l'importance de la flotte. En effet, cinq bases de statues ont été faites en l'honneur des divinités Asclepius, Apollon, Venus, Liber Pater et Fortuna. Or ces divinités sont aussi les noms de navires de la flotte de Misène que l'on retrouve d'ailleurs pour des navires de types différents, que cela soit des quadrières ou des trières. Le dédicant de la base concernant Fortuna est d'ailleurs un navarque, L. Aemilius Burrus¹⁵⁶⁸. Il existe donc non seulement des relations étroites entre la flotte et la cité mais aussi entre la flotte et ses institutions les plus importantes comme le collège des Augustales. L. Aemilius Burrus ne semble pas faire partie du collège. Il est peut-être possible qu'il ait fait partie des personnes en attente de la libération d'une place dans le collège. Burrus devait donc être sur la liste d'attente, si l'on peut dire. Ces personnes sont certainement celles désignées dans l'inscription en l'honneur de Cominius Abascantus sont désignées par la formule « *iis qui corpore non sunt* » et devaient recevoir une sportule de 8 sesterces au lieu des 12 sesterces prévus pour les Augustales de plein droit. En revanche, les quatre autres bases provenant du même endroit ont été faites par des Augustales. Celle pour Liber Pater a été réalisée en 161 par L. Laecanius Primitivius, celle pour Apollon par M. Calpurnius Narcissus, celle pour Asclepius par L. Auidius Eleuther et celle pour Venus par Sex. Sextilius Demetrius¹⁵⁶⁹. Les trois dernières

¹⁵⁶⁶Sur cet ensemble on pourra se reporter aux travaux suivants : J. H. D'Arms, 2000, p. 16-144 ; F. Zevi, 2008, p. 212-242 ; M. L. Laird, 2015.

¹⁵⁶⁷AE, 2000, 344 = AE, 2003, 279 = AE, 2004, 423 = EDR, 105294.

¹⁵⁶⁸P. Miniero, F. Zevi, 2008, p. 233, n°13, l'inscription n'a pas encore été publiée, à notre connaissance.

¹⁵⁶⁹Respectivement : AE, 1993, 470 = AE, 1994, 426c = EDR, 102348 ; AE, 1993, 469 = EDR, 102344 ; AE, 1993, 467 = AE, 1994, 426a = EDR, 102378 ; AE, 1993, 475 = EDR, 102371.

sont datées entre 150 et 170. On ne peut donc s'empêcher de penser qu'il devait exister un lien entre l'évocation de ces divinités et les noms des navires de la flotte. Il est difficile de dire si, au-delà du lien institutionnel, il existait un lien personnel ou individuel entre les Augustales et la flotte. F. Zevi suppose qu'un des Augustales serait l'affranchi d'un marin¹⁵⁷⁰. Sa base honorifique a été conçue en 99 et a été retrouvée dans le portique du temple. Il s'agit de C. Iulius Phoebus. F. Zevi constate qu'un grand nombre de marins avaient pour *duo nomina* C. Iulius. Il est vrai que beaucoup de marins s'appellent C. Iulius mais beaucoup d'autres personnes que des marins portaient ces *duo nomina* que cela soit à Misène ou ailleurs. Nous doutons ainsi de la pertinence de cet argument. Cependant l'idée reste assez séduisante et il devait peut-être y avoir d'anciens affranchis de membres de la flotte ayant intégré le collège des Augustales. Ces anciens maîtres devaient peut-être être des vétérans installés à Misène après leur libération, voire peut-être des personnes nées sur place et qui auraient fait carrière dans la flotte. Si c'est bien le cas, nous ne pensons pas que ces marins étaient des soldats du rang. Il devait s'agir d'officiers ou de sous-officiers. D'ailleurs la présence du navarque L. Aemilius Burrus est révélatrice. En effet, on imagine mal un navarque vouloir côtoyer des affranchis de ses *militēs*. L'entrée au sein du collège des Augustales étaient recherchée et sélective. Il faisait partie de la première des institutions de la cité après l'*ordo* lui-même. Ses rangs étaient réservés à des affranchis même si des ingénus comme notre navarque pouvaient y postuler. Les membres du collège devaient ainsi avoir une fortune conséquente, relativement à la richesse d'une petite cité comme Misène. Ainsi rien ne prouve que Phoebus soit bien l'affranchi d'un marin mais rien n'interdit absolument qu'il ne le soit, lui ou un autre Augustale. Cependant leurs anciens maîtres et patrons devaient faire partie des échelons supérieurs de la flotte.

Il est aussi possible qu'un autre Augustale, mais de Sarsina en Ombrie cette fois, soit issu de la flotte. Il s'agirait d'Appaeus Agricola, fils d'Aulus, *sexuir Augustalis*, que nous connaissons grâce à son épitaphe réalisée par son épouse Aufidia, fille de Quintus. L'inscription en question est intégrée dans le mur d'enceinte de Sarsina¹⁵⁷¹. En fait, il n'est pas certain que ce personnage soit bien un marin. En effet, l'inscription est lacunaire et sa dénomination est suivie par [---]ASSE. Il serait possible de restituer soit [*ex classe*] soit [*n(atione) Classe*]. Classe pourrait donc correspondre à l'*origo* d'Appaeus Agricola et non à la flotte. Mais d'après A. Bazzocchi¹⁵⁷², il n'est pas sûr qu'à l'époque de la probable conception de l'inscription (c'est-à-dire la première moitié du I^{er} siècle après J.-C.) Classe ait été une entité autonome par rapport à Ravenne. Il est donc vraisemblable qu'il faille comprendre que l'Augustale était initialement un membre de la flotte. Étant donné le lieu de découverte, il s'agirait de la flotte de Ravenne.

¹⁵⁷⁰F. Zevi, 2008, p. 212-242, p. 215-216, *AE*, 1993, 479 = *AE*, 2007, 415 = *EDR*, 102205.

¹⁵⁷¹*AE*, 1961, 153 = *AE*, 2006, 430 = *EDR*, 074269.

¹⁵⁷²A. Bazzocchi, 2008, p. 173-175.

Le fait que la flotte ne soit pas désignée précisément et qu'il n'y ait pas le titre *praetoria* confirment la datation julio-claudienne, voire de la fin du règne d'Auguste. Si cette personne provient bien de la flotte, il est possible qu'il en soit un vétéran même si nous pensons que cela ne doit pas être obligatoire. En revanche, il devait avoir un grade relativement élevé : centurion, triérarque ou pourquoi pas navarque. L'exemple plus tardif de Misène où nous voyons le navarque Burrus agir dans l'espace du portique du temple des Augustales permet de ne pas exclure cette dernière possibilité. Même si Burrus ne devait pas (encore) être un Augustale.

Des marins ont d'ailleurs pu intégrer les rangs de l'*ordo* de leur cité. Nous en connaissons au moins trois. Tout d'abord nous avons un ancien scribe de la flotte devenu un décurion de Misène et ayant même exercé le duovirat. Nous le connaissons par une inscription élevée en son honneur par le collège des poissonniers de Misène¹⁵⁷³. Il est aussi précisé qu'il est un *uet(eranus) Augg(ustorum) nn(ostrorum)*. Le doublement du G et du N montre que deux empereurs régnaient conjointement au moment de l'élaboration du monument. Il se pourrait qu'il s'agisse de la période des règnes de Marc Aurèle et Lucius Verus ou pourquoi pas de celle de Septime Sévère et Caracalla. Le vétéran en question est un ancien scribe et s'appelle C. Iulius Maro (ou Maron), fils de Caius. Il s'agit donc d'un citoyen romain de naissance à moins que nous n'ayons une filiation fictive. Il appartenait à la tribu Claudia qui était celle de Misène. Donc si le marin est d'origine pérégrine, il resta à Misène et fut intégré dans la tribu de la cité où se trouvait sa base dans laquelle il décida de s'installer. Le scribe devait bien être originaire de Misène. Cependant nous n'excluons pas le fait qu'il soit le fils d'un marin. Maron pourrait donc être un Misénate de deuxième ou troisième génération. A. Parma pense qu'il est possible que le scribe soit originaire de Thrace. Il pense que son cognomen pourrait faire allusion à la cité de Maroneia¹⁵⁷⁴. Cette cité se trouve certes dans la province de Thrace mais il s'agit d'une cité grecque. De plus, D. Dana ne référence pas cette inscription dans son *Onomasticon Thracicum*. Maron était un scribe ce qui ne représente pas un des plus hauts rangs dans la hiérarchie de la flotte. De plus, il ne semble pas qu'il ait fait partie de l'*officium* du préfet sinon cela aurait été sans doute indiqué dans l'inscription. Il est donc possible qu'il ait simplement servi à bord d'un navire sous les ordres d'un triérarque. Cependant Maron a dû recevoir une bonne éducation afin d'acquérir les compétences propres aux scribes même si le quotidien de son travail devait être relativement trivial. Sa famille ne devait donc pas appartenir aux couches les plus basses de la société. Maron ne put cependant accéder à des charges plus prestigieuses durant son temps passé dans la flotte. Il dut intégrer l'*ordo* de Misène après sa libération. Il est d'ailleurs possible qu'une fois libéré il ait fait partie de l'association des vétérans. S'il ne s'était

¹⁵⁷³AE, 1995, 311 = EDR, 102402.

¹⁵⁷⁴A. Parma, 1995, p. 301-306, p. 302, n. 14.

pas déjà fait remarquer favorablement pendant son service, il est possible que son action au sein de cette association lui valût de pouvoir gagner la confiance de personnalités influentes à Misène qui lui permirent l'accès au décurionat. A. Parma suppose avec raison qu'il est fort probable qu'il ait été appuyé par le collège des poissonniers au moins au début de sa carrière politique¹⁵⁷⁵. C. Iulius Maron n'en resta d'ailleurs pas là et devint *duovir*. Plus logiquement, les autres décurions issus de la flotte que nous connaissons font partie des hauts grades de la hiérarchie de la flotte si l'on excepte la préfecture.

Ainsi nous connaissons un ancien triérarque, dont le nom est perdu, devenu décurion de Misène et même d'une deuxième cité qui doit être Teanum, au nord de la Campanie¹⁵⁷⁶. Nous avons déjà traité ce personnage plus haut dans la partie III sur les carrières. Rappelons que nous le connaissons par une dédicace votive trouvée à Misène qu'il fit à la famille impériale. Il est possible que la date soit 200 ou 235, avec une préférence pour cette dernière. Le document détaille sa carrière qui ne s'est pas uniquement déroulée dans la flotte. En effet, il fut aussi préfet de camp de la légion III Gallica. L'inscription fragmentaire laisse aussi entendre qu'il remplit ensuite une autre charge qui était peut-être une autre préfecture de camp ou un poste de *praepositus*. Les lacunes ne nous disent pas quelle fonction il remplit entre son grade de triérarque et sa préfecture de camp. Mais le primipilat ne fait aucun doute. Par contre on ne sait s'il passa par l'étape intermédiaire du centurionat. Le cas de cet ancien triérarque est différent du cas précédent du scribe Iulius Maron. Nous ne savons pas à quel moment de sa carrière militaire ce personnage intégra l'*ordo* des deux cités. D'ailleurs il est fort probable que ces intégrations ne furent pas simultanées. Son entrée dans les rangs des décurions des deux cités se fit au plus tard au moment de son accession dans l'ordre équestre. Mais le simple fait d'être triérarque peut favoriser une accession dans l'*ordo* de petites cités.

Nous connaissons aussi un *nauarchus princeps* intégré dans l'*ordo* de Voltturnum¹⁵⁷⁷. Il s'agit de C. Iulius Magnus, fils de Caius et membre de la tribu Falerna. L'inscription est précisément datée de 198 grâce à la présence de la date consulaire. Magnus a été adlecté dans l'*ordo* directement parmi les anciens duovirs. Magnus est peut-être né dans une famille de la notabilité locale. Cette relative bonne naissance a dû lui ouvrir les portes d'une carrière importante au sein de la flotte de Misène qui lui aurait permis d'atteindre le haut grade de *nauarchus princeps* qui était une sorte de chef des navarques. Il n'était certainement pas un militaire sorti du rang. Il put devenir navarque grâce à l'influence de sa famille, au-delà de ses compétences qui certes pouvaient être réelles. Il n'est donc pas étonnant qu'il ait pu être adlecté parmi les anciens duovirs de sa cité. On l'a peut-être mis à un aussi haut rang en raison de ses

¹⁵⁷⁵A. Parma, 1994, p. 43-59, p. 57.

¹⁵⁷⁶*CIL*, X, 3342a = *EDR*, 162137, voir aussi P. Faure, 2013, p. 768, n°253.

¹⁵⁷⁷*CIL*, X, 8215 = *ILS*, 2842 = *EDR*, 173681, voir aussi L. Chioffi, 2005, p. 165-166, n°205.

nombreuses absences dues à son état militaire. Il s'agissait de rattraper le temps perdu si l'on peut dire. Mais nous ne pensons pas pour autant qu'il soit un forcément vétéran comme le laisse entendre A. Parma¹⁵⁷⁸. Il dut ainsi devenir décurion durant la deuxième moitié sa carrière et non pas une fois celle-ci terminée.

Nous avons aussi deux fils de triérarques devenus décurions de leur cité. Nous les regarderons plus attentivement dans la partie sur le devenir des enfants de marins. Mais nous pouvons déjà les mentionner ici. Ainsi une inscription fragmentaire nous apprend qu'un Torquatus fut adlecté au sein de l'*ordo* de Misène et exerça la charge de duovir. Il était le fils d'un triérarque dont il ne nous reste que le prénom et le cognomen, Quintus [---] Celsus¹⁵⁷⁹. L'inscription en question est en fait une plaque de tombeau familial et nous apprenons que Torquatus est décédé à 24 ans. Ainsi sa famille et son père triérarque devaient être relativement influents pour permettre à une personne aussi jeune d'accéder aux plus hautes charges de sa cité. Le deuxième fils de triérarque a fait carrière à Paestum et il est connu par deux inscriptions honorifiques¹⁵⁸⁰. Il s'agit de M. Pomponius Diogenes, fils du triérarque M. Pomponius Libo. Diogenes fut *duovir* et *quinquennalis* de sa cité. Un des dédicants d'une des deux inscriptions est d'ailleurs un autre triérarque, T. Flavius Marullus. Paestum a été refondée avec le statut de colonie romaine au début de l'époque flavienne¹⁵⁸¹. Des marins y ont été déduits. On le sait grâce à deux constitutions du 9 février et du 5 avril 71 concernant la flotte de Misène¹⁵⁸². Il est possible que les marins ayant les plus hauts grades aient fait partie des notables de la cité comme le montrent les deux inscriptions concernant Diogenes. Il devait donc y avoir à Paestum une communauté militaire influente dont au moins une partie devait être issue des rangs de la flotte de Misène, tout du moins entre la fin du I^{er} siècle le début du II^e siècle après J.-C. Cette influence devait certes être moins importante qu'à Misène mais elle dut jouer un rôle déterminant durant les premières années de la nouvelle colonie.

IV Les vétérans

Nous avons déjà évoqué dans la partie précédente le fait que des vétérans pouvaient devenir des notabilités locales et faire une carrière politique. Individuellement mais aussi

¹⁵⁷⁸A. Parma, 1994, p. 51, n. 49.

¹⁵⁷⁹AE, 1930, 3 = *Likelsey*, 19 = EDR, 073144

¹⁵⁸⁰AE, 1975, 252 = EDR, 076086 et AE, 1975, 253 = EDR, 076087.

¹⁵⁸¹AE, 1975, 251 = EDR, 076085, un tribun militaire de la légion XXII Deioterana a été chargé de procéder au partage des terres attribuées à des vétérans. On ne sait si ces vétérans appartenaient à la légion en question ou à d'autres unités comme la flotte de Misène.

¹⁵⁸²Constitution du 5 février 71 : *CIL*, XVI, 12, 13 et *RMD*, IV, 204=AE, 1997, 1273 ; constitution du 5 avril 71 : *CIL*, XVI, 15, 16.

collectivement les vétérans jouaient un rôle important dans la cité qui les accueillait. Ces cités pouvaient être distinctes de celle où se trouvait leur base. Mais les inscriptions montrent que les vétérans étaient numériquement très nombreux à Misène et à Ravenne. Les communautés militaires présentes sur les bases sont donc aussi constituées de vétérans. Quelle que soit leurs origines, nous allons voir qu'une partie des marins pouvaient ne pas rentrer dans leur petite patrie et rester sur leur base ou à proximité. Nous pensons aussi qu'un certain nombre de marins sont issus d'une famille fondée par un vétéran. Nous allons essayer d'appréhender ici dans quelle proportion les vétérans rentraient dans leur région d'origine. Nous allons aussi essayer de comprendre, et cela est plus difficile, pour quelles raisons un marin pouvait décider de s'installer loin de chez lui. Dans un premier temps nous allons étudier ce que peuvent nous apprendre les inscriptions funéraires des vétérans. Puis nous analyserons les diplômes militaires qui par définition sont octroyés à ces mêmes vétérans. Puis nous montrerons, qu'à l'image de ce qui se faisait dans les autres unités de l'armée, les marins recevaient dans certains cas des terres et pouvaient être installés sur des territoires prédéfinis par les autorités. Ils pouvaient aussi adhérer à des sodalités qui devaient sans doute défendre leurs intérêts.

1) Rentrer dans son pays ou rester au plus près de la base ?

Les inscriptions funéraires concernant les vétérans sont au nombre de 127. 113 sont présentes en Italie et donc seulement 14 dans les provinces¹⁵⁸³. Environ un tiers de ces inscriptions, 42, signalent l'*origo* du vétéran. Mais nous pouvons extrapoler en disant que la très grande majorité des vétérans sont d'origine pérégrine qu'ils soient nés dans une province ou pas. La grande majorité des inscriptions funéraires des vétérans proviennent sans réelle surprise des environs des bases où ils ont effectué leur service militaire. 72 inscriptions proviennent de Campanie dont une soixantaine de Misène. Une vingtaine provient de Ravenne et Classis. Quatorze à peine ont été retrouvées dans le reste de l'Italie. En revanche, il pourrait être étonnant de constater qu'il n'y a que trois inscriptions de vétérans à Rome alors que nous y avons retrouvé 129 inscriptions de marins et alors que Ravenne et Classis totalisent le même nombre d'inscriptions. Cela est peut-être le signe qu'en général les marins affectés à Rome ne l'étaient pas durant la totalité de leur carrière. Qu'ils soient membres de la flotte de Misène ou de la flotte de Ravenne (ou pourquoi pas d'une flotte provinciale comme celle de Germanie), des marins pouvaient être envoyés à Rome pour effectuer des missions à titre temporaire, quitte à ce qu'il y ait eu également des missions de longues durées pouvant durer des années. Le fait que nous ayons aujourd'hui aussi peu d'inscriptions de vétérans dans la capitale de l'Empire

¹⁵⁸³Pour les vétérans en Italie : E. Todisco, 1999 et C. Ricci, 2010.

pourrait ainsi être le signe que les marins revenaient dans leur base d'affectation initiale pour terminer leur carrière puis se faire démobiliser.

En ce qui concerne Misène et la région des Champs Phlégréens, les travaux du spécialiste de la région, A. Parma, sont fondamentaux. Il recense dans un article de 1994, 71 vétérans présents à Misène et quatre dans les cités voisines de Cumes, Baiae, Pouzzoles et Liternum¹⁵⁸⁴. Notre décompte n'est pas le même. En effet, nous avons 61 vétérans à Misène¹⁵⁸⁵, un à Cumes, sept à Pouzzoles et un à Naples. En fait, ces dernières années, un certain nombre d'inscriptions que l'on pensait provenir de Misène ont été réaffectées dans d'autres cités de la région. Ces changements ont d'ailleurs été faits par l'équipe de G. Camodeca à laquelle A. Parma participe. Nous nous sommes appuyé sur les indications réactualisées présentes dans le site *EDR*. Pour pouvoir comparer nos résultats avec ceux d'A. Parma, il ne faut donc pas regarder le nombre d'inscriptions par cité mais le nombre total d'inscriptions présentes dans la région. Ainsi pour la région des Champs Phlégréens nous comptons 70 vétérans. Or A. Parma en compte 75. La différence provient tout d'abord du fait que nous ne comptons pas l'inscription concernant un certain Suedius Proculus. En 1994, cette inscription était inédite et il semble qu'elle le soit encore car nous n'avons pas trouvé trace d'une publication la concernant. Ensuite une inscription de Liternum a été réattribuée à Capoue¹⁵⁸⁶. Enfin il se peut que deux personnages considérés comme vétérans par A. Parma ne le soient pas forcément. Il s'agit tout d'abord de P. Aelius Abascantus, père du *miles* Aelius Rufinus¹⁵⁸⁷. Il est à peu près certain que ce dernier soit un *miles* de la flotte étant donné le lieu de trouvaille de l'inscription et aussi en raison du fait que le sous-préfet de la flotte, Alfenius Senecio, s'est chargé de juger une affaire de contestation de propriété de terrain lui appartenant. Il est possible que le père Abascantus soit un vétéran mais rien ne le dit précisément dans le document. Il y a aussi le triérarque C. Marcius Maximus connu par son épitaphe présente sur une plaque de tombeau funéraire¹⁵⁸⁸. Là aussi rien ne vient laisser entendre qu'il s'agisse d'un vétéran. Si nous retranchons ces quatre documents, il n'y a plus qu'une inscription de différence entre les deux décomptes. Il est possible qu'il s'agisse de l'inscription du primipile T. Flavius Antoninus qui est connu par l'épitaphe de son petit-fils à laquelle il a participé en tant que dédicant et aussi par sa propre épitaphe¹⁵⁸⁹. Seule la deuxième inscription a été prise en compte dans le corpus car sur celle-ci, le primipile indique aussi son ancienne qualité de navarque, ce qui n'est pas le cas sur

¹⁵⁸⁴A. Parma, 1994, p. 43-59, notamment p. 52, n. 49 et n. 50 ; un résumé et une réactualisation sont présents dans un article plus récent : A. Parma, 2017, p. 459-471.

¹⁵⁸⁵Il y a 60 inscriptions mais l'une d'elle nomme deux vétérans (*CIL*, X, 3491 = *EDR*, 157943). Nous avons aussi compté l'épitaphe d'un primipile ancien navarque dont l'âge de décès est de 70 ans. Il est donc possible qu'il soit en fait un vétéran même si cela n'est pas clairement écrit sur la pierre.

¹⁵⁸⁶*CIL*, X, 3715 = *EDR*, 104481.

¹⁵⁸⁷*CIL*, X, 3334 = *ILS*, 8391 = *AE*, 2011, 242 = *EDR*, 161657.

¹⁵⁸⁸*CIL*, X, 3361 = *ILS*, 2844 = *EDR*, 163723.

¹⁵⁸⁹*CIL*, X, 1779 = *EDR*, 161858 et *CIL*, X, 3348 = *ILS*, 2847 = *EDR*, 126685 respectivement.

l'inscription concernant son petit-fils. Il est aussi possible qu'A. Parma compte le diplôme militaire provenant de Misène, lequel concerne d'ailleurs un marin originaire de la cité¹⁵⁹⁰. Bien sûr si ces explications ne sont pas les bonnes, il est tout à fait possible qu'il s'agisse d'un oubli de notre part. Quoi qu'il en soit, nos chiffres correspondent pratiquement avec ceux du savant italien.

Nous pouvons d'ores et déjà nous demander quelles pourraient être les raisons de ne pas retourner dans sa province d'origine une fois son temps de service accompli. Il est possible que durant la longue durée de sa présence dans la flotte, le marin ait noué de nouveaux liens à la fois dans l'armée proprement dite ou dans la communauté militaire des environs de sa base. Dans 53 inscriptions de vétérans en Italie, soit presque la moitié du total égal à 113, nous voyons que le marin a fondé une famille. En effet, ces 53 inscriptions indiquent la présence soit d'une épouse, soit d'enfants ou des deux à la fois¹⁵⁹¹. Parmi les vétérans dont les inscriptions funéraires ont été retrouvées à Misène, nous avons déjà évoqué plus haut dans la partie sur les *cognati*, C. Valerius Clemens se disant *natione uerna*¹⁵⁹². Il était donc originaire de Misène. Il est vrai que son appartenance à la flotte n'est pas clairement indiquée. Mais nous pensons que si ce n'était pas le cas, cela aurait été indiqué afin de distinguer le vétéran de la masse des marins présents à Misène. Il est aussi possible que Clemens soit le descendant d'un marin. Quoi qu'il en soit dans ce cas précis, c'est tout naturellement que le vétéran aurait décidé de rester à Misène, son lieu de naissance. Clemens n'est d'ailleurs pas le seul marin à être né à Misène à défaut d'être réellement d'origine misénate ou même italienne. Nous avons déjà montré dans la sous-partie sur les parents que certains marins sont nés à Misène ou à Ravenne. Le diplôme militaire de 247¹⁵⁹³, que nous avons aussi précédemment évoqué, concernait un marin originaire de Misène et ce diplôme a été retrouvé sur le site de Misène. Ainsi une partie des vétérans sont restés sur leur lieu d'affectation tout simplement parce qu'ils y sont nés.

A. Parma constate aussi que la plupart des vétérans retrouvés dans les Champs Phlégreens

¹⁵⁹⁰*CIL*, XVI, 152. Il est aussi possible qu'A. Parma compte un *armorum custos* décédé à 53 ans après 28 années de service (*CIL*, X, 3400a = *CIL*, X, 8210 = *Likelsey*, 27 = *EDR*, 113821). Cette durée de service pourrait correspondre à la durée légale à partir de 209 mais le statut de vétéran n'est pas clairement indiqué. En revanche, le fait de considérer que le père dédicant de son fils, M. Iulius Valens de la trière Ceres décédé à 23 ans, soit un vétéran est une hypothèse moins bien assurée que dans le cas précédent (*CIL*, X, 3592 = *EDR*, 144502).

¹⁵⁹¹Deux ou trois inscriptions de Misène indiquent aussi des petit-enfants : le primipile et ancien navarque, T. Flavius Antoninus connu par *CIL*, X, 3348 = *ILS*, 2847 = *EDR*, 126685 est aussi le dédicant de son petit-fils homonyme dans *CIL*, X, 1779 = *EDR*, 161858 et l'ancien *nauphylax* C. Iulius Maximus est honoré par sa petite-fille Turania Maxima (*CIL*, X, 3451 = *ILS*, 2862 = *EDR*, 161028). La troisième inscription (*CIL*, X, 2302 = *EDR*, 157606) ne fait pas partie de notre corpus mais elle concerne Clodia Piroclea qui est peut-être la même que l'épouse d'un marin connue à travers une autre inscription (*CIL*, X, 3567 = *EDR*, 157607) ; Clodia Piroclea est commémorée par sa petite-fille, Lucia Hamonilla.

¹⁵⁹²*CIL*, X, 3646 = *EDR*, 147001.

¹⁵⁹³*CIL*, XVI, 152.

sont restés à Misène et ne se sont pas installés dans les cités voisines. Comme nous l'avons déjà précisé un peu plus haut, son article de 1994 compte 71 vétérans à Misène et seulement quatre se répartissant dans les cités voisines. Cette constatation reste valable encore aujourd'hui, même après la réaffectation de certaines inscriptions dans ces cités voisines. Sur les 74 vétérans que nous comptons, 61 sont à Misène, et seulement 7 à Pouzzoles. A. Parma considère que les vétérans qui décidaient de ne pas rentrer dans leur petite patrie, préféraient rester à Misène même¹⁵⁹⁴. En effet, les vétérans de la flotte devaient y avoir plus d'avantages et de privilèges que dans les autres cités, même voisines. La présence d'une association des vétérans devait être un puissant facteur de sécurité pour les anciens marins¹⁵⁹⁵. Celle-ci pouvait défendre leurs intérêts auprès des autorités et des dirigeants locaux. Par exemple, le jugement rendu par le sous-préfet, Alfenius Senecio, que nous avons évoqué un peu plus haut, a été rendu en faveur du *miles* Aelius Rufinius et non pas en faveur des plaignants qui considéraient que le *miles* avait usurpé leur propriété. L'association des vétérans pouvaient aussi pourvoir aux problèmes de santé ou d'argent, sans même parler du financement éventuel d'une sépulture. Rester à Misène offrait aussi la possibilité de continuer de cultiver l'esprit de corps et l'entre-aide entre les anciens marins de la flotte, voire entre anciens marins d'un même navire.

Outre Misène, l'autre lieu où nous trouvons un nombre conséquent de vétérans se trouve à Ravenne et dans son espace proche. Nous y avons compté un total de 25 inscriptions concernant des vétérans. La plupart proviennent du territoire de Ravenne et Classis, 23 au total. Une a été retrouvée à Caesena et une autre à Forum Livi. Comme pour Misène, mais à une moindre échelle, il semble que les vétérans qui ont décidé de ne pas retourner dans leur petite patrie aient décidé de s'installer à Ravenne même au lieu d'aller dans des cités voisines d'Émilie. Les motifs doivent en être les mêmes que dans le cas de Misène. C'est-à-dire continuer de bénéficier de la protection offerte par les associations de vétérans et de l'aide des soldats anciens camarades toujours présents. Sur les 23 inscriptions de Ravenne et Classis, on peut aussi constater que treize vétérans avaient une famille sur place. Or nous savons qu'au moins six d'entre eux sont originaires d'une province. Ces six vétérans sont donc restés là où ils ont fondé une famille et ne sont pas retournés dans leur petite patrie.

Il semble aussi que Ferrare ait accueilli des vétérans de la flotte de Ravenne. Six inscriptions de marins y ont été retrouvées. Une d'entre elle concerne d'ailleurs un triérarque de la flotte de Misène commémorant le souvenir de son épouse défunte mais il ne s'agit pas d'un vétéran¹⁵⁹⁶. Dans trois inscriptions on trouve des vétérans de la flotte de Ravenne. Il est vrai que deux

¹⁵⁹⁴Voir en particulier, A. Parma, 2017, p. 459-471, p. 469-470.

¹⁵⁹⁵*CIL*, X, 1881 = *ILS*, 6328 = *EDR*, 102340.

¹⁵⁹⁶Pais, 496 = *EDR*, 140968.

d'entre elles ne sont pas sûres car le nom de l'unité à laquelle ils appartenaient n'est pas indiqué. Il s'agit de l'ancien *optio* M. Aurelius Marinus, originaire de Syrie et de L. Pontius Paulus originaire de Pannonie¹⁵⁹⁷. Ces deux vétérans sont considérés comme étant des marins sur la base de leur province d'origine où la flotte de Ravenne pouvaient recruter un nombre conséquent de *milites*. L'inscription la plus intéressante est en fait celle concernant la sodalité des vétérans de la flotte de Ravenne¹⁵⁹⁸. Cette inscription n'a pas été retrouvée à Ravenne mais à Ferrare. La sodalité commémore la mémoire de Marius Aquilinus fils de son patron, Marius Eglectus. Des liens étroits devaient donc exister entre Ravenne et Ferrare. Il est possible qu'un détachement de *milites* de Ravenne devait être stationné à Ferrare. Il est aussi possible que des vétérans aient eu des facilités pour s'y installer une fois leur service accompli. Ainsi l'association des vétérans de la flotte de Ravenne y était présente et pourquoi pas aussi influente. Cela remet quelque peu en perspective les conclusions concernant Misène. Les vétérans pouvaient en effet se répartir dans des cités voisines de Ravenne et tous pouvaient bénéficier de la protection de leur sodalité même s'ils n'étaient plus à Ravenne.

Les inscriptions funéraires des vétérans trouvées dans les provinces sont très peu nombreuses au regard de celles retrouvées à Misène et à Ravenne. De plus, dans certains cas il nous semble que ces inscriptions proviennent de ports où les flottes pouvaient avoir une base. C'est le cas notamment de Salone en Dalmatie. Nous y avons retrouvé trois inscriptions de vétérans de la flotte de Misène¹⁵⁹⁹. Or un total de huit inscriptions de marins provient de Salone. Sept sont postérieures au début du règne de Vespasien et sur celles-ci, six concernent des marins de Misène et un un marin de Ravenne. Il est donc fort probable qu'une base permanente était installée à Salone. Les inscriptions funéraires des trois vétérans n'ont pas conservé leur *origo*. Cela ne nous permet donc pas de savoir si ces vétérans étaient des Dalmates. Leurs noms ne donnent pas d'indices sur une quelconque origine si ce n'est un cognomen, Zeno, et un gentilice, Dionysius, d'origines grecques. Mais ceux-ci sont des noms très courants dans l'Empire et ne permettent pas d'estimer une origine géographique précise. Il est donc difficile de savoir si ces marins sont restés à Salone parce qu'ils en étaient originaires ou parce qu'ils n'ont pas jugé nécessaire de rentrer dans leur patrie de naissance. Il faut noter que deux de ces vétérans avaient tout ou partie de leur famille à Salone car deux inscriptions indiquent la présence d'un fils et de parents¹⁶⁰⁰. Une inscription de Tomis en Mésie inférieure, l'actuelle Constanța en Roumanie, est plus évidente¹⁶⁰¹. Le défunt, Valerius Valens, est vétéran de la flotte de Mésie. Étant donné

¹⁵⁹⁷*CIL*, V, 2090 = *EDR*, 139691 et *CIL*, V, 2093 = *EDR*, 140525.

¹⁵⁹⁸*CIL*, XI, 6739 = *ILS*, 9223 = *AE*, 1898, 144 = *EDR*, 140957.

¹⁵⁹⁹*CIL*, III, 2020 ; *CIL*, III, 2051 = *CIL*, III 8580 ; *CIL*, III, 14695 = *IGRR*, I, 552.

¹⁶⁰⁰*CIL*, III, 2051 = *CIL*, III 8580 ; *CIL*, III, 14695 = *IGRR*, I, 552.

¹⁶⁰¹*CIL*, III, 7552 = *IGRR*, I, 628 = *IScM*, II, 199.

que son inscription n'indique pas son *origo*, nous ne savons pas s'il est effectivement de cette cité ou d'ailleurs. La dédicante est son épouse. Cela prouve au moins qu'il y a fondé une famille. Nous ne savons pas s'il était affecté à Tomis ni si la flotte de Mésie y avait une base permanente même s'il est vraisemblable que des navires devaient régulièrement y faire escale. Il est donc possible que Valerius Valens soit originaire de la région ou de la cité de Tomis et il a effectué sa carrière dans la flotte locale de Mésie. Il est aussi très probable que l'ancien triérarque de la flotte de Germanie, T. Aurelius Prouincialis, soit originaire de Germanie inférieure. En effet, son inscription funéraire a été retrouvée à Bad Munstereifel¹⁶⁰², localité se trouvant au sud de Cologne où la flotte avait son quartier général. Là aussi l'*origo* n'est pas indiquée ce qui pourrait laisser penser *a priori* qu'il était né dans la région. Nous avons en revanche un ancien triérarque de la flotte de Bretagne, Saturninus, originaire du municipes de Septimia en Byzacène¹⁶⁰³. L'inscription date du règne de Philippe l'Arabe. Saturninus n'a donc pas effectué sa carrière à proximité de sa cité d'origine. De plus, son inscription funéraire n'a été retrouvée ni en Bretagne ni en Afrique mais à Arles en Narbonnaise. Il est vrai toutefois que le statut de vétéran n'est pas indiqué explicitement et les *ILS* restituent son grade de triérarque dans la lacune : *ex [trierarcho]*. Il y a donc beaucoup d'incertitude quant à cette inscription¹⁶⁰⁴. Mais s'il s'avérait que Saturninus était bien un vétéran, nous aurions un exemple d'un marin ayant parcouru la moitié de l'Empire pour finalement finir ses jours à Arles à la fois loin de sa patrie d'origine et loin des ports de la mer du Nord.

Toutes les autres inscriptions funéraires retrouvées dans les provinces montrent que les vétérans n'avaient pas fait leur carrière dans une flotte locale mais à Misène ou à Ravenne. C'est le cas de l'ancien centurion C. Caninius Germanus et de l'ancien *optio* M. Minicius Saturninus, appartenant tous les deux à la flotte de Ravenne. Tous les deux seraient retournés dans leur patrie pour finir leurs jours : respectivement la Corse et Siscia en Pannonie supérieure¹⁶⁰⁵. Trois autres vétérans étaient membres de la flotte de Misène. Les deux premiers proviennent de régions côtières de la Syrie et de la Cilicie : C. Bassus Rufus et C. Iulius Celer respectivement¹⁶⁰⁶. La dernière inscription a été retrouvée à Philippopolis et concerne le vétéran M. Annius Seuerus¹⁶⁰⁷. Dans ces trois cas, il est fort probable que les vétérans soient rentrés chez eux une fois leur temps de service écoulé.

¹⁶⁰²*CIL*, XIII, 7941.

¹⁶⁰³*CIL*, XII, 686 (p. 817) = *ILS*, 2911.

¹⁶⁰⁴Nous avons le même problème avec une inscription (provenant elle aussi d'Arles) d'un marin de la flotte de Germanie qui est dit *ex trierarchus* (*CIL*, XII, 681 = *ILS*, 2908). Nous l'avons tout de même compté parmi les vétérans.

¹⁶⁰⁵*AE*, 1892, 22 ; *CIL*, III, 3971.

¹⁶⁰⁶*AE*, 1947, 141 = *IGLS*, 742 ; *CIL*, III, 225.

¹⁶⁰⁷*AE*, 2002, 1269.

2) La leçon des diplômes militaires

Si nous n'avions que les inscriptions funéraires, il nous serait bien difficile d'appréhender les lieux de retraite des vétérans. Nous venons en effet de voir que les vétérans des flottes retrouvés dans les provinces sont relativement peu nombreux. Une première conclusion rapide serait de dire que les marins survivants ne rentraient pas chez eux et restaient dans les environs de leur base d'affectation et notamment à Misène et à Ravenne. Mais nous pourrions déjà dire que la sous-représentation des vétérans dans les provinces est peut-être due à des pratiques funéraires qui ne comprenaient pas forcément l'usage d'inscriptions, même au milieu du II^e siècle. Nous pourrions aussi dire que le grand nombre d'inscriptions de vétérans près de ces deux bases ne veut pas dire que dans la réalité la majorité des vétérans restaient sur leur lieu d'affectation. Les inscriptions de Misène, de Ravenne et de l'Italie en général entraînent un biais. Le regard sur les diplômes militaires permet de le corriger en partie.

Nous allons ainsi voir dans quelle mesure les diplômes militaires nous donnent une idée de ce que sont devenus les marins une fois libérés. Nous pouvons en avoir une idée indirectement à travers les lieux de trouvaille des diplômes. Ils peuvent nous donner une idée de ce que firent les marins vétérans : rester dans la région où se trouvait leur base ou bien rentrer dans leur province et patrie d'origine ? Rappelons encore qu'il faut faire preuve d'une grande prudence quant à ces lieux de trouvaille qui sont inconnus pour la plupart des nouveaux diplômes. La provenance inconnue de beaucoup d'entre eux traduit en fait sans doute un lieu de découverte se situant dans les anciennes provinces balkaniques de l'Empire qui correspondent surtout aux territoires des actuelles Bulgarie et du sud de la Roumanie. Les réseaux qui alimentent le marché de l'art et qui passent par l'authentification des spécialistes nécessaire à leur bon écoulement semblent naître dans ces deux pays principalement. Mais même si nous n'avons aucune idée, ni du lieu de découverte précis, ni, encore moins, du contexte archéologique, nous pouvons avoir une idée de la province ou de l'aire régionale dans laquelle le diplôme a été retrouvé. Nous pouvons aussi l'assimiler à la région dans laquelle le bénéficiaire s'est retiré durant la deuxième partie de sa vie après son service. Ainsi, quand ceux qui publient les diplômes indiquent que le lieu de découverte est inconnu, ils précisent en général qu'il s'agit probablement de l'Est des Balkans. Toutes ces précautions limitent la portée des conclusions qui ne peuvent être que provisoires.

Nous allons considérer par la suite les diplômes de marins dont nous connaissons à la fois l'origine du bénéficiaire et le lieu de trouvaille, même très vaguement du moment qu'une aire géographique plus ou moins large est précisée. Sur un total de 131 diplômes concernant les flottes italiennes et les deux légions *Adiutrices*, nous en avons 60 répondant à ces deux critères.

Sur ces 60 diplômes dont nous avons conservé l'origine et dont nous connaissons au moins vaguement le lieu de découverte, nous n'avons que 12 diplômes qui ont été découverts en dehors de la région d'origine du bénéficiaire¹⁶⁰⁸. Il est impossible de dire étant donné le nombre très peu important de documents que 18 % des marins ne soient pas retournés dans leur patrie ou leur province d'origine. La publication de quelques nouveaux diplômes pourrait fortement infirmer ou confirmer cette « statistique ». Cependant il peut être intéressant de se pencher sur ces 12 cas particuliers de diplômes retrouvés en dehors de la région de naissance de leurs propriétaires. La plupart l'ont été en Italie. Nous en avons en tout huit. Deux diplômes ont été retrouvés à Pompéi. Ils étaient destinés à un Besse et à un Syrien¹⁶⁰⁹. Deux autres diplômes provenant de Stabies étaient destinés à un Phrygien et à un Syrien¹⁶¹⁰ qui avaient été transférés dans la légion I *Adiutrix*. Le diplôme d'un Désidiate, peuple de Dalmatie, transféré quant à lui dans la légion II *Adiutrix*, a été retrouvé à Herculanium¹⁶¹¹. Ces diplômes correspondent à des constitutions allant du règne de Claude au début du règne de Vespasien. Un diplôme plus tardif datant de 160 et destiné à un *gregalis* originaire de Philippopolis en Thrace a été retrouvé à Paestum¹⁶¹². Ces six diplômes proviennent de cités proches de Misène et les marins appartenaient effectivement à cette flotte, y compris les deux légionnaires de la légion I *Adiutrix*. Le cas du Désidiate de la légion II *Adiutrix* est moins évident étant donné qu'il devait appartenir initialement à la flotte de Ravenne. Or son diplôme a été retrouvé à Herculanium, c'est-à-dire loin de sa base d'affectation. Deux autres diplômes proviennent d'Italie du Nord dans un secteur plus proche du quartier général de la flotte de Ravenne. Ainsi le diplôme d'un Dalmate appartenant à cette flotte a été retrouvé à Ferrare¹⁶¹³. De façon moins évidente du point de vue géographique, le diplôme d'un Corse de la flotte de Misène provient de Crémone¹⁶¹⁴. Deux diplômes proviennent de la province de Bétique et concernent des marins provenant de Cibalis en Pannonie inférieure et de Nicopolis en Mésie inférieure¹⁶¹⁵. Le Pannonien appartenait à la flotte de Ravenne. L'état fragmentaire du diplôme du deuxième ne permet pas de savoir à quelle flotte il appartenait. Cependant il est daté de la première moitié du III^e siècle, période

¹⁶⁰⁸Nous n'avons pas compté le diplôme de 145 récemment mis au jour concernant un Phrygien par F. Beutler, 2019, p. 237-246 (*ZPE*, 211, 2019, p. 237-246). Le texte de ce diplôme a été découvert en ouvrant le diplôme, issu de la même constitution de 145, d'un Boien provenant de la région de Baden près de Vienne en Autriche (*AE*, 2008, 1111). Les concepteurs du diplôme se sont trompés. En effet, les faces externe et interne de ce même diplôme ne concernent pas le même bénéficiaire. M. Roux s'est donc trompé quand il considère que ce Phrygien aurait fini ses jours en Pannonie (M. Roux, 2018, p. 189-211, p. 199-200). En fait, le Boien est bien rentré dans sa province d'origine. Il est possible que le Phrygien en fit de même. Mais la face interne de chacun de leur diplôme concernait l'autre.

¹⁶⁰⁹*CIL*, XVI, 1 ; 15.

¹⁶¹⁰*CIL*, XVI, 7 ; 8.

¹⁶¹¹*CIL*, XVI, 11.

¹⁶¹²*RMD*, II, 105 = *AE*, 1975, 245.

¹⁶¹³*RMD*, III, 142 = *AE*, 1989, 315.

¹⁶¹⁴*CIL*, XVI, 74.

¹⁶¹⁵*RMD*, IV, 312/194 = *AE*, 1999, 900 = *AE*, 1993, 1010 = *CIL*, II², 7, 127a et *RMD*, III, 201 = *AE*, 2000, 740 = *AE*, 1991, 1018.

durant laquelle plusieurs diplômés de marins provenant de Nicopolis ad Istrum appartenait à des marins de la flotte de Ravenne. Il est donc possible que le marin en question ait été membre de la flotte de Ravenne. Ces deux marins, ou tout du moins le premier provenant de Pannonie, étant membre de la flotte de Ravenne, il est étonnant de constater qu'ils aient eu pour dernière demeure une cité de Bétique. L'Espagne ne semble pas *a priori* faire partie du ressort de la flotte de Ravenne et on aurait mieux attendu des marins de la flotte de Misène ayant peut-être été en poste ou en mission le long des côtes de la péninsule Ibérique¹⁶¹⁶. Nous avons aussi un diplôme d'un Cilicien de Selinos qui aurait été retrouvé dans la région d'Izmir (Smyrne), à l'ouest de l'Anatolie¹⁶¹⁷. Le nom de la flotte est perdu dans les lacunes du diplôme. Il s'agissait sans doute de la flotte de Misène. Un dernier diplôme de 119 concerne un marin de la flotte de Syrie originaire de Nicée qui doit être la métropole de la Bithynie¹⁶¹⁸. On ne connaît pas le lieu exact de trouvaille de ce diplôme. Le diplôme est fragmentaire mais il y avait au moins un enfant cité avec le marin. Si ce diplôme provient des régions balkaniques, cela pourrait être étonnant. En effet, dans ce cas le diplôme n'aurait été retrouvé ni dans la province d'origine du marin ni à proximité de sa base. En fait les Bithyniens étaient apparentés aux Thraces¹⁶¹⁹. Il se pourrait ainsi que ce citoyen de Nicée aient eu des relations familiales dans les Balkans.

Il est très délicat d'avoir accès aux raisons pour lesquelles ces marins ne sont pas rentrés chez eux après leur libération. Un seul cas est probant. Il s'agit du diplôme de Paestum destiné au citoyen de Philippopolis en Thrace. En effet, C. Iulius Bithus était marié avec une épouse italienne, Marcia Secunda, fille d'Actius. Bithus serait ainsi resté à proximité de sa belle-famille après son service militaire. Par contre l'explication par l'insertion dans un autre réseau familial que celui de sa région d'origine ne fonctionne pas pour le Dalmate, L. Bennius Beuza qui se serait installé à Ferrare. En effet, son épouse, Mocca, est elle aussi une Dalmate. Soit celle-ci rejoignit son époux pendant son service à Ravenne, soit elle faisait partie de la communauté dalmate installée à Ravenne ou dans ses environs.

Nous en sommes donc réduits à avoir des impressions et l'impression dominante, malgré les quelques exemples précédents, est que la plupart des vétérans que nous connaissons à travers les diplômes sont rentrés dans leur région d'origine. Il serait donc rare que le passage par une flotte italienne entraîne une fixation dans une autre province, voire en Italie. Le vétéran rentre dans sa patrie où il a gardé des liens sociaux et familiaux. Il rentre aussi, pourquoi pas, pour se marier et fonder une famille. Son statut de vétéran en fait sans doute un parti intéressant pour contracter une alliance matrimoniale. De plus, la possession du *conubium* permet d'avoir une

¹⁶¹⁶D. Dana nous a fait part que cette origine espagnole ne serait qu'une invention de marchands.

¹⁶¹⁷*RMD*, I, 44 = *AE*, 1958, 89 = *AE*, 1959, 162 de 145.

¹⁶¹⁸*RMD*, V, 354 = *AE*, 2002, 1746.

¹⁶¹⁹T. Bekker-Nielsen, 2017, p. 479-494, p. 488.

descendance romaine même si la future épouse est pérégrine. Le vétéran n'est donc pas obligé de pénétrer le milieu, sans doute encore relativement fermé au début du II^e siècle, des citoyens romains de sa région, surtout s'il vient d'un village ou d'une cité reculée. Le vétéran pourra ainsi conserver ses liens sociaux même avec les familles qui n'ont pas encore accédé à la citoyenneté romaine. Au contraire, il pourra aussi se faire un vecteur de propagation de celle-ci dans sa communauté d'origine.

3) Les déductions des vétérans

Être vétéran assoit socialement et permet dans certains cas d'accéder à la propriété que cela soit grâce au pécule accumulé pendant le service ou par le lot de terre qu'on a pu recevoir. Ainsi un papyrus égyptien daté du II^e siècle nous apprend qu'un vétéran de la flotte, M. Iulius Valerianus, a reçu des terres dans le village de Senepta dans le nome d'Oxyrhynque¹⁶²⁰. Les papyrus du Fayoum et plus précisément du village de Karanis montrent la présence de nombreux vétérans provenant de différents types d'unités que cela soit des légions, des troupes auxiliaires ou des flottes. Le testament de l'ancien marin de la flotte de Misène, C. Longinus Castor nous apprend qu'il était un propriétaire foncier¹⁶²¹. Ses deux affranchies, Marcella et Cleopatra, sont les bénéficiaires de ce testament. Il est difficile de reconstituer l'ensemble de la surface des terres du vétéran. Cependant le testament montre que la fille de Marcella, Serapia, a reçu 5 aroures de terres soit environ 1,5 ha. R. Alston en déduit que les terres transmises aux deux affranchies avaient une superficie bien plus importante. Longinus Castor devait donc être un des propriétaires les plus riches du village¹⁶²². Il est ainsi possible que des vétérans aient reçu des terres à exploiter. L. Zerbini pense que cela devait être le cas dans la région du delta du Pô¹⁶²³. Il utilise quelques inscriptions de vétérans qui y furent retrouvées et notamment l'inscription concernant la sodalité des vétérans de la flotte de Ravenne. Il pense ainsi que des petits noyaux de vétérans venus d'unités différentes auraient pu être installés sur des grands domaines impériaux afin des les mettre en valeur. Selon lui, la réorganisation de ces domaines impériaux et leur affectation à des groupes de vétérans auraient pu avoir commencé sous les Flaviens.

Cependant les diplômes de marins qui nous sont parvenus ne permettent pas d'affirmer que les vétérans recevaient régulièrement des lots de terre. Il semble même que les déductions

¹⁶²⁰P. Oxy., XII, 1508.

¹⁶²¹BGU, I, 326 ; le texte a été republié et traduit en allemand par B. Palme, 2006. p. 281-299, p. 391-392.

¹⁶²²R. Alston, 1995, p. 127.

¹⁶²³L. Zerbini, 2013-2014, p. 119-130.

étaient limitées à des situations exceptionnelles. En effet, les seules déductions que nous connaissons pour les marins ont eu lieu au début des années 70, après la fin des guerres civiles. Les déductions sont prévues par les constitutions de l'année 71 pour les flottes italiennes. Les deux constitutions en faveur de la flotte de Misène qui surviennent le 9 février et le 5 avril de cette année prévoient que les vétérans soient déduits à Paestum en Campanie¹⁶²⁴. Les deux autres en faveur de la flotte de Ravenne qui sont publiées toutes les deux le même jour indiquent que les vétérans sont déduits en Pannonie, sans plus de précision¹⁶²⁵. Quand on regarde les lieux de trouvaille de ces diplômes, il semble que les anciens marins n'aient pas profité de leur déduction et de leur lot de terre. Aucun des cinq diplômes octroyant des terres à Paestum n'a été retrouvé sur le territoire de cette cité. Un de ces diplômes a été retrouvé en Croatie¹⁶²⁶, dans l'aire territoriale correspondant au sud de la Pannonie inférieure, d'où est originaire le bénéficiaire Liccaius. Deux autres ont été retrouvés sur le territoire de l'actuelle Bulgarie dont sont peut-être originaires Hezbenus qui est de la tribu des Sappéens et Tutius qui est un Dace de la rive sud du Danube¹⁶²⁷. Un diplôme a été retrouvé en Corse près de Calvi et il se peut que l'énigmatique origine de Baslel, qui se dit être de Gallinaria Sarnia, soit peut-être une localité de cette île¹⁶²⁸. Un diplôme, dont nous avons parlé plus haut, a été retrouvé à Pompéi qui est certes relativement proche de Paestum par rapport aux autres lieux de trouvaille¹⁶²⁹. Ce dernier diplôme a été attribué à Marcus fils de Dama qui est un Syrien. Dans ce dernier cas au moins, on peut affirmer que le bénéficiaire n'est pas retourné dans sa province d'origine et qu'il est resté en Italie du Sud. Il se peut aussi qu'il ait profité de sa déduction à Paestum¹⁶³⁰.

Il n'est pas non plus évident que la déduction en Pannonie ait rencontré plus de succès si l'on s'en tient aux diplômes des deux constitutions pour la flotte de Ravenne du 5 avril 71. Sur les quatre diplômes que nous avons conservés, un seul a été retrouvé dans l'aire correspondant à la future Pannonie inférieure¹⁶³¹. Il était destiné à un certain Volagenus, un Éravisque. Un autre a été retrouvé à Salone en Dalmatie et deux autres dans l'Est des Balkans. Un de ces deux derniers a été retrouvé de façon sûre dans le département de Tulcea en Dobroudja dans l'actuelle

¹⁶²⁴Constitution du 9 février 71 : *RMD*, IV, 204 = *AE*, 1997, 1273 ; *CIL*, XVI, 12 et 13 ; constitution du 5 avril 71 : *CIL*, XVI, 15 et 16.

¹⁶²⁵Constitution du 5 avril 71 pour la flotte de Ravenne : *AE*, 2007, 1232 = *AE*, 2004, 1282 ; *RMD*, IV, 205 = *AE*, 2002, 1771 ; *AE*, 2014, 1617. À distinguer d'une autre constitution pour la flotte de Ravenne du même jour : *CIL*, XVI, 14. La première constitution libère des marins avant la fin de leur service et la deuxième s'adresse à ceux qui ont fait 26 ans de service ou plus.

¹⁶²⁶*RMD*, IV, 204 = *AE*, 1997, 1273.

¹⁶²⁷*CIL*, XVI, 12 et 13 respectivement.

¹⁶²⁸*CIL*, XVI, 16. *Contra* F. Michel, 2008, p. 1861-1872. Voir plus haut dans la partie II lorsque nous traitons des origines des marins à travers les diplômes militaires. L'auteur pense qu'il s'agirait plutôt d'un natif de Mileu autre nom de Sarnia près de l'actuelle Constantine en Algérie.

¹⁶²⁹*CIL*, XVI, 15.

¹⁶³⁰Un écho de cette déduction se trouve sans doute dans une inscription de Paestum où apparaît un tribun de la légion XX *Deiotariana* qui l'a supervisée ainsi que la création de la colonie Flauia Prima sous le règne de Vespasien (*AE*, 1975, 251 = *EDR*, 076085) : J. C. Mann, 2002, p. 227-234, p. 232.

¹⁶³¹*RMD*, IV, 205.

Roumanie, c'est-à-dire à dire à l'Est de la Mésie inférieure, dans la région entre Danube et mer Noire. Mais les origines des deux bénéficiaires sont perdues. Cependant un des deux bénéficiaires s'appelle Tarsa fils de Duzius et son fils a pour nom Macedo¹⁶³². Tarsa est bien attesté en Thrace¹⁶³³ ainsi que Duzius dans une moindre mesure¹⁶³⁴. En ce qui concerne celui retrouvé à Salone, nous sommes sûr que le bénéficiaire est bel et bien rentré dans sa région d'origine car c'est un Mazéien, un peuple du *conuentus* de Salone en Dalmatie¹⁶³⁵. Pour A. Mócsy les déductions pannoniennes ont dû avoir lieu sur les territoires de Siscia et de Sirmium¹⁶³⁶. Ces deux cités auraient été déduites et donc seraient devenues des colonies entre 70 et 73. En effet, les deux cités sont les origines des témoins d'un diplôme de 73¹⁶³⁷. A. Mócsy avance aussi l'hypothèse que l'installation d'anciens marins dans cette zone de la vallée du Danube aurait eu pour but de développer la navigation sur le fleuve.

Nous avons conscience qu'il est difficile de juger du succès ou non de ces déductions en Italie et en Pannonie sur seulement neuf diplômes. Les libérations des marins des flottes italiennes durant l'année 71 ont dû se chiffrer à plusieurs centaines. Il semblerait aussi qu'à la même époque il y ait eu d'autres déductions. Nous le percevons à travers une inscription funéraire de Velia dont le dédicant est un ancien centurion de la flotte de Misène, Caius Neruilius Iustus qui se dit *ueteranus deductus* à Velia¹⁶³⁸. Cette cité est d'ailleurs proche de Paestum. Pour J. C. Mann, Neruilius aurait été libéré un an ou deux après 71¹⁶³⁹. Nous ne savons pas d'où vient l'ancien centurion mais quelle que soit son origine, celui-ci a décidé de s'installer à Velia et d'y fonder une famille. Son fils homonyme a même intégré une cohorte prétorienne, signe d'une ascension sociale significative, surtout si l'ancien marin était né pérégrin.

M. M. Roxan pense que la déduction à Paestum n'a pas fonctionné peut-être parce que les terres attribuées n'étaient pas propices à l'agriculture. Peut-être étaient-elles marécageuses¹⁶⁴⁰. Nous émettons l'hypothèse que, si ce que montrent les diplômes traduit la réalité, beaucoup des marins bénéficiaires de ces déductions n'avaient pas pour projet de rester loin de chez eux après leur service. Les incertitudes de l'installation dans une terre étrangère, même en tant que propriétaire, ne devaient pas inciter ces personnes à couper les ponts définitivement avec leur famille. Sans doute ces anciens marins ou même leur famille, voire leur clan avaient-ils d'autres projets.

Comme nous le disions plus haut, les inscriptions funéraires montrant la quasi-totalité des

¹⁶³²AE, 2007, 1232 = AE, 2004, 1282.

¹⁶³³D. Dana, *OnomThrac*, p. 345-347.

¹⁶³⁴D. Dana, *OnomThrac*, p. 146-147.

¹⁶³⁵CIL, XVI, 14.

¹⁶³⁶A. Mócsy, 1974, p. 112-113.

¹⁶³⁷CIL, XVI, 18.

¹⁶³⁸AE, 1978, 257 = AE, 1998, 399 = EDR, 077100.

¹⁶³⁹J. C. Mann, 2002, p. 227-234, p. 232.

¹⁶⁴⁰RMD, IV, 204, n. 1.

vétérans installés près de leur base induisent en fait un biais. Certes des marins ont pu construire une autre vie à Misène ou à Ravenne, ou dans leurs environs. Les inscriptions funéraires comme d'ailleurs certains diplômes mettent en évidence que des pérégrins, devenus citoyens romains par la grâce de leur service militaire, ont fondé des familles loin de leur région d'origine et pratiquement au cœur du centre dominant l'Empire. Mais les diplômes que nous avons retrouvés pour l'instant et surtout leurs lieux de découvertes nous incitent à penser que le schéma majoritaire lors de la démobilisation était le retour du vétéran dans sa patrie d'origine. De plus, la possession d'un diplôme en bronze émanant quasi directement de l'empereur devait donner un surcroît de prestige auprès des siens que l'on avait laissé 26 ou 28 ans plus tôt. Si, en plus, le vétéran avait suffisamment de relations tant personnelles que familiales, peut-être pouvait-il accéder à une position de pouvoir localement.

C'est d'ailleurs peut-être aussi une des raisons pour lesquelles il semble que les marins venus en Italie pour 26 années de service décident de rentrer chez eux à la fin, surtout s'ils n'ont pu créer un réseau plus intéressant que celui qu'ils ont laissé en s'engageant. Dans une étude déjà ancienne M. M. Roxan estimait que 58 % des marins revenaient dans leur patrie d'origine¹⁶⁴¹. Notre estimation faite à partir des diplômes nouvellement trouvés depuis porte ce taux à 82 %. Encore une fois on ne peut pas accorder de réelle valeur statistique à ce chiffre. Cependant, comme nous venons de le dire, cette estimation pourrait traduire chez les marins un désir de retour dans leur foyer d'origine plus fort ou plus fréquent que celui de rester auprès de leur famille d'adoption constituée par la flotte¹⁶⁴².

Les marins en majorité repartaient dans leur patrie d'origine. Misène et Ravenne devaient certes ressembler à des tours de Babel où l'on parlait toutes les langues. Des lieux cosmopolites à l'image de Rome. Mais beaucoup de marins gardaient en mémoire que, s'ils survivaient à leur service, ils devaient rentrer. Leur famille et leur clan devaient compter sur le retour du fils prodigue devenu citoyen romain avec le *conubium*, afin de réaliser les espoirs qu'on portait sur lui : par exemple, reprendre la petite propriété familiale et s'allier avec une famille voisine.

4) Un village de marins

Un village des marins ou *uicus classicorum* était présent en Mésie inférieure. Nous le connaissons à partir d'une série d'inscriptions provenant d'Halmyris dans l'actuelle Dobroudja en Roumanie, non loin du delta du Danube. Il s'agit d'inscriptions religieuses dédiées à Jupiter

¹⁶⁴¹M. M. Roxan, 1981, p. 265-286.

¹⁶⁴²Nous avons beaucoup d'inscriptions funéraires de marins à Misène, Ravenne et à Rome mais la plupart concernent des personnes décédées pendant leur service.

commandées par le magistrat du *uicus*¹⁶⁴³. Cinq d'entre elles sont assez bien conservées et permettent de connaître le nom du magistrat ou la date de confection de l'autel¹⁶⁴⁴. Il est possible que ces magistrats soient des vétérans de la flotte mais il ne s'agit que d'une hypothèse. Elle est certes vraisemblable comme nous le montrerons un peu plus loin mais nous ne les avons pas intégrées dans notre corpus. Nous les reproduisons ci-dessous avec leurs références.

1) GLIHalmyris, 6 = AE, 1988, 987 = AE, 2014, 1140

[I(oui) O(ptimo) M(aximo)] | [c(iues) R(omani) c(onsistentes) uic(o)] | classicor[um] | cura(m) agente M | Paparione St[r]/atonis magistr(o) | T Collumela d[e] | suo pos{s}uit.

Cette inscription est datée du début du II^e siècle. Le M de la fin de la ligne 4 ainsi que le T du début de la ligne 7 ne peuvent pas être les initiales des prénoms Marcus et Titus car nous aurions alors des onomastiques fautives, sans gentilice. Même si cela est possible il est préférable de lire *agentem*, forme fautive, et peut-être *[e]/t* entre les lignes 6 et 7. Le magistrat du *uicus* est Papario, fils de Strato. Le « *f(ilio)* » est implicite¹⁶⁴⁵. La lecture précédemment faite *Papirio* donnant au nominatif Papirius est donc à rejeter¹⁶⁴⁶. Papario est un nom fréquent dans les régions côtières de la mer Noire et en Asie mineure¹⁶⁴⁷. Le deuxième intervenant dont la qualité n'est pas connue est Collumela. Nous n'avons que des noms uniques. Ces personnages sont donc des pérégrins à moins qu'ils n'aient pas fait usage de leur dénomination romaine, ce qui semblerait à première vue étonnant.

2) GLIHalmyris, 7 = AE, 1988, 989

I(oui) O(ptimo) M(aximo) | ciues Rom(ani) | consistent(es) | [uic]o classi(corum) | [c]uram ag(ente) | Sossio | Sossi m[ag(istro)].

Cette inscription est aussi datée du début du II^e siècle. Le magistrat et dédicant est Sossius, fils de Sossius. Comme pour la première inscription, nous avons une dénomination pérégrine.

3) GLIHalmyris, 8 = AE, 1988, 986

I(oui) O(ptimo) M(aximo) | c(iues) R(omani) c(onsistentes) | uic(o) class(icorum) cu/ram

¹⁶⁴³Ces documents ont fait l'objet des publications suivantes : A. Suceveanu, M. Zahariade, 1986 ; M. Zahariade, C.-G. Alexandrescu, 2011 (inscriptions numérotées précédées par *GLIHalmyris*).

¹⁶⁴⁴D'autres inscriptions existent mais elles sont beaucoup trop fragmentaires pour être exploitables : *GLIHalmyris*, 11 à 17.

¹⁶⁴⁵*Stratonis* est donc le génitif de *Strato* et indique la filiation ; une inscription bilingue de Rome nous apprend l'existence d'un *Strato, Stratonis filius, Stratonis nepos* (*CIL*, VI, 40313 = *EDR*, 093954).

¹⁶⁴⁶*AE*, 1988, 987.

¹⁶⁴⁷D. Dana, 2014, p. 465-493, p. 475-476.

ag(ente) P(ublio) Pom|peio mag(istro) | Seuero et | Herenniano | co(n)s(ulibus).

Les consuls permettent de dater cet autel de l'année 171. Le magistrat est P. Pompeius. Il ne porte que les *duo nomina* sans cognomen.

4) *GLIHalmyris*, 9 = AE, 1988, 988, 990

I(oui) Opt(imo) M(aximo) | c(iues) R(omani) c(onsistentes) | uic(o) [c]lass(icorum) c(uram) | ag(ente) M[ar]cio (?) [--- mag(istro)] | Victor[ino et] | Seuer[o co(n)s(ulibus)].

Cet autel reconstitué à partir de cinq éléments a été élaboré en 200. Le magistrat s'appelait peut-être Marcius. Le reste de son nom doit être perdu dans la lacune.

Date : 200

5) *GLIHalmyris*, 10 = AE, 1988, 991 = AE, 2003, 1550

I(oui) O(ptimo) M(aximo) | [c(iues) R(omani)] c(onsistentes) | ui[c(o)] clas(sicorum) | [cur(am)] ag(ente) Fl(aui) | Vale[r]io ma[g(istro)] | C[o]mm[odo] | [e]t Lael(iano) co(n)s(ulibus).

L'autel a été reconstitué à partir de six fragments et a été dressé en 209. Le nom du magistrat est mieux conservé que dans le document précédent. Il s'appelle Flavius Valerius. Nous ne pensons pas que Flavius soit employé comme prénom. Il est plutôt préférable de considérer que Valerius est utilisé comme cognomen¹⁶⁴⁸.

Il ne fait pas de doute que ce village des marins est à mettre en relation avec le quartier général de la flotte de Mésie qui se trouve à Nouiodunum, très proche d'Halmyris. Il est possible que ce *uicus* ait accueilli les vétérans de la flotte. Mais il est aussi possible que les familles des marins y aient vécu même si l'équivalent de *canabae* devaient exister dans les faubourgs de Nouiodunum. De toutes les façons si l'on considère que des enfants de vétérans ont pu s'engager dans la flotte à leur tour, il est fort probable que des parents de marins vivaient dans ce *uicus classicorum*. Des parents mais pourquoi pas aussi des épouses si des alliances matrimoniales étaient contractées entre enfants de vétérans différents. Les vétérans et leurs éventuelles familles pouvaient ainsi recevoir un logement et pourquoi pas un lot de terres dans cette région marécageuse. Celle-ci aurait peut-être pu faire l'objet d'un plan de mise en valeur et de défrichement projeté par les autorités. De plus, la proximité de la base devait aussi être un élément sécurisant pour les vétérans qui pourraient encore bénéficier de leurs relations et des

¹⁶⁴⁸OPEL, IV, p. 142.

réseaux d'entre-aide et de solidarité entre les marins qu'ils soient eux-mêmes vétérans ou d'active. Ces relations pourraient d'ailleurs être informelles et rentrer dans le cadre d'amitiés nouées durant le service ou dans le cadre familial. Elles pourraient aussi prendre place dans un cadre plus officiel comme dans celui d'une association des vétérans dont nous connaissons l'existence à Misène et à Ravenne. L'équivalent de ces associations de vétérans devait donc sans doute exister à Nouiodunum et agir dans ce *uicus classicorum*.

Ces autels nous laissent aussi entrevoir que ce *uicus* était administré par un magistrat. Il est possible qu'il devait lui-même provenir des rangs des vétérans. Cependant il n'y a pas de certitude à ce sujet même si cela ne serait pas invraisemblable. Il est aussi possible d'imaginer que des enfants de vétérans n'ayant pas effectué leur service puissent sous l'influence de leurs parents accéder à des postes de gestion ou de direction du *uicus*. Les deux premières inscriptions qui sont aussi les plus anciennes donnent des onomastiques pérégrines : Papario et Sossius. La filiation et les patronymes ne sont pas non plus oubliés. Ces personnages sont donc sans doute du cru et n'ont pas été « parachutés » en ce lieu par une quelconque autorité pour diriger le *uicus*. Papario et Sossius n'ont pas indiqué de noms romains. Si l'on considère qu'ils n'étaient pas des vétérans cela ne pose plus de problème, étant donné qu'ils ne sont pas citoyens romains. Mais s'ils étaient bien des vétérans, ils ont bien reçu la citoyenneté romaine et n'ont pas indiqué leurs *tria nomina*. Cela peut paraître étonnant sur une inscription religieuse officielle à l'échelle du village. Pourquoi ne pas faire valoir le surplus de dignité lié à la possession de la citoyenneté romaine ? Il est possible que cela n'était pas nécessaire. Ces deux personnages étaient connus auprès de leurs administrés et peut-être ont-ils jugé « suffisant » d'utiliser leurs noms pérégrins. Cependant les trois inscriptions les plus tardives de 171, 200 et 206 nous montrent que les magistrats ont une onomastique romaine. Le magistrat de 171 s'appelle Publius Pompeius, celui de 200 est Marcius [---] et celui de 209 est Flavius Valerius. Le premier n'a pas indiqué son cognomen. Celui du deuxième est sans doute perdu dans la lacune. Enfin, comme nous le disions plus haut dans le rapide commentaire, le cognomen du troisième a la forme d'un gentilice. Cette fois nous avons certainement des citoyens romains. Il est donc possible qu'ils soient des vétérans. Mais il est aussi possible qu'ils soient des descendants de vétérans, fils ou petit-fils. Rien n'interdit d'ailleurs qu'ils n'aient fait carrière à leur tour dans la flotte de Mésie. Il est aussi fort probable qu'ils aient eu une double dénomination : romaine mais aussi pérégrine. Nous en voulons pour preuve des diplômes militaires et quelques inscriptions funéraires où est mentionnée la double identité des marins que nous avons évoqués plus haut dans la partie II sur l'onomastique des marins. Ces documents sont d'ailleurs datés de la première moitié du III^e siècle et, de plus, concernent aussi des marins originaires de Mésie. Ils sont donc pratiquement contemporains avec les deux derniers autels.

5) Les associations de vétérans

Nous avons déjà évoqué plus haut la présence de sodalités de vétérans à Misène et à Ravenne. Ces associations devaient assurer la protection des vétérans et représenter l'équivalent lointain d'une forme de sécurité sociale permettant d'assurer les anciens marins face aux accidents de la vie. Seulement deux inscriptions nous prouvent leur existence à Misène et à Ravenne¹⁶⁴⁹. Dans le cas de cette dernière, le document provient de Ferrare¹⁶⁵⁰. Il s'agit d'une base surmontée d'une pomme de pin laquelle fait plus 24 cm de haut, pour une hauteur totale de plus d'un mètre. La sodalité des vétérans de la flotte commémore le souvenir de Marius Aquilinus, fils de Marius Eglectus qui est le patron de la sodalité. Celui-ci devait lui-même être un vétéran et devait certainement avoir eu haut grade dans la flotte¹⁶⁵¹. Mais il est aussi peut-être possible qu'il ne s'agisse que d'un aristocrate local qui aurait acquis la confiance des vétérans et agirait en tant qu'évergète au bénéfice de l'association. Cette solution nous satisfait assez peu car il est vraisemblable qu'il aurait alors été indiqué ses autres qualités et honneurs lesquels auraient rejailli sur le prestige de l'association des vétérans. Il est donc sans doute préférable d'y voir un vétéran de haut rang, peut-être un navarque. Cette inscription prouve aussi que la sodalité des vétérans de la flotte pouvait dépasser les limites du camp et agir dans des cités certes voisines mais différentes de Ravenne et de Classe. Nous avons déjà laissé entendre qu'il devait exister des liens étroits entre la flotte de Ravenne et Ferrare d'où provient cette inscription. Des vétérans s'y sont installés mais aussi des témoignages concernant des marins d'active en proviennent également. Il est donc possible qu'il y ait eu à Ferrare un détachement de marins qui devaient peut-être y effectuer des missions de police du trafic sur le fleuve Pô ou pourquoi pas assurer la sécurité d'infrastructures qui nous échappent : contrôle du port fluvial, sécurité de notables locaux, des biens et des personnes. Nous ne pensons pas que cette sodalité était propre à Ferrare. Elle devait certainement avoir son siège à Ravenne. Mais elle devait pouvoir agir dans un rayon assez large autour de la base navale. Ainsi partout où il y avait des noyaux de vétérans avec des effectifs conséquents, l'association des vétérans devait pouvoir agir et pourquoi pas rythmer la vie des anciens marins.

Deux inscriptions de Misène évoquent plus ou moins directement la présence et l'importance de l'association des vétérans. Il s'agit de deux inscriptions concernant des Augustales. Elles laissent entendre la place conséquente de la flotte dans la vie de la cité. Ainsi une base de statue provenant du forum a été érigée en l'honneur de L. Licinius Primitivus¹⁶⁵².

¹⁶⁴⁹Une troisième inscription de Misène nous laisse deviner indirectement la prise en compte de l'association des vétérans. Nous serons plus clair un peu plus bas.

¹⁶⁵⁰*CIL*, XI, 6739 = *ILS*, 9223 = *AE*, 1898, 144 = *EDR*, 140957.

¹⁶⁵¹M. Bollini, 1986, p. 227-244, p. 233.

¹⁶⁵²*CIL*, X, 1881 = *ILS*, 6328 = *EDR*, 102340.

Celui-ci est un Augustale ayant revêtu les ornements décurionaux. En tant qu'affranchi, il ne peut espérer rentrer dans l'*ordo*. Mais il lui a été attribué à titre honorifique le rang de décurion. Le texte évoque la distribution de sportules. Les décurions reçoivent 12 sesterces, les Augustales 8, les ingénus et les vétérans membres de collèges 6 et les autres citoyens 4. Nous voyons ainsi que les collèges et l'association des vétérans arrivent en troisième rang dans l'ordre honorifique. Cette inscription est en date de 165. La deuxième inscription n'évoque qu'indirectement l'association des vétérans de la flotte. Elle est plus ancienne de 148/149 et a été réalisée en l'honneur de Cominius Abascantus¹⁶⁵³. Lui aussi a reçu les ornements décurionaux et il prévoit que les décurions reçoivent 20 sesterces, les Augustales 12, ceux qui ne le sont pas encore 8, les ingénus des collèges 6 et les autres citoyens 4. Cette-fois, l'évergète a distingué les personnes en attente de l'intégration dans le collège des Augustales. Il ne mentionne pas précisément les vétérans mais il ne fait pas de doute qu'ils sont compris parmi les ingénus membres des collèges de la cité. Les vétérans en tant que corps devaient ainsi jouer un rôle important dans la vie de la cité de Misène.

¹⁶⁵³AE, 2000, 344 = AE, 2003, 279 = AE, 2004, 423 = EDR, 105294.

B) Les familles nucléaires des marins

Pratiquement un tiers des inscriptions funéraires et un quart des diplômes militaires ont gardé la trace d'une alliance matrimoniale contractée par les marins toutes flottes confondues. Ces sources contiennent soit la mention de l'épouse, soit la mention de l'épouse et du ou des enfants, soit celle uniquement d'un ou plusieurs enfants. Dans ce dernier cas, l'inscription laisse supposer l'existence à un moment donné d'une épouse qu'elle soit décédée ou simplement omise. Il s'agit d'un sous-ensemble quantitativement important de notre corpus de sources. Ce sous-ensemble est aussi très important quant à la place de la famille dans le parcours de vie des marins. Le dossier des femmes des marins et des familles que ces couples ont pu fonder pose en effet des questions à plus d'un titre. Tout d'abord on peut se demander dans quels milieux les marins ont recherché leurs futures épouses. Est-ce dans leur milieu d'origine, dans les bases d'affectation lesquelles pouvaient se situer à plusieurs milliers de kilomètres de leur cité, ou lors de leurs voyages que l'extrême majorité des marins était appelée à accomplir lors leur service de 26 ans ? Est-ce qu'il y a des mariages mixtes, entre personnes d'origines géographiques différentes, voire d'origines sociales différentes ?

Les enfants des couples sont aussi très intéressants pour déterminer les évolutions sociales des marins. Dès le choix des noms, ils peuvent traduire des stratégies d'intégration à la romanité ou au contraire de persistance des traditions culturelles et des identités d'origines à un degré plus ou moins fort. Nous allons voir qu'il est possible dans quelques rares cas d'entrevoir les stratégies d'intégration ou de distinction à l'œuvre dans certaines familles.

I Les femmes des marins

Figure 13 – Stèle de Dasia Vera



CIL, VI, 3153 = *CIL*, IX, 5749 = *AE*, 1990, 302 = *EDR*, 081986 ; dans M. Bollini, 1968, p. 102

1) Le mariage des marins

a) L'interdiction du mariage des soldats

Comme tous les soldats de l'armée romaine, les marins n'avaient pas le droit de se marier. Mais comme dans tous les corps d'armée, les sources montrent clairement qu'un nombre significatif de marins étaient mariés et avaient des enfants avant même la fin de leur service. L'étude la plus complète et la plus récente sur le mariage des soldats romains a été faite par S. E. Phang au début des années 2000¹⁶⁵⁴. Elle traite la question de la prohibition du mariage dans l'armée romaine, de ses motivations politiques et des pratiques réelles des soldats qui se mariaient malgré cette interdiction. Elle traite aussi des aménagements successifs mis en place par les empereurs pour atténuer les rigueurs de l'interdiction du mariage auprès des soldats et

¹⁶⁵⁴S. E. Phang, 2001 ; bien plus tôt un article de B. Campbell avait déjà fait une synthèse sur ce sujet : B. Campbell, 1978, p. 153-166.

des évolutions de la politique impériale. À la même époque, B. Pferdehirt publia un ouvrage sur les auxiliaires et les marins des flottes étudiés à travers les diplômes militaires¹⁶⁵⁵. Cet ouvrage contient entre autres une étude sur la nature du mariage parmi les troupes auxiliaires et dans les flottes. Plus récemment, en 2013, les *Cahiers du Centre Glotz* ont publié plusieurs articles faisant le point sur les familles de militaires¹⁶⁵⁶.

L'interdiction du mariage fut sûrement mise en place par Auguste lors du passage définitif à une armée de professionnels mais nous n'avons aucune source nous l'affirmant directement. La source la plus ancienne au sujet de l'interdiction du mariage des soldats nous est rapportée par Dion Cassius évoquant une décision de Claude voulant donner aux militaires les droits des hommes mariés. Le but de cette décision était de réduire les désavantages introduits par la législation augustéenne très défavorable aux célibataires¹⁶⁵⁷. Le *Papyrus Cattaoui* exprime clairement l'interdiction faite aux soldats de se marier. Ce papyrus rassemble plusieurs jugements rendus au II^e siècle par différents préfets d'Égypte au sujet d'affaires familiales concernant des soldats auxiliaires. Les jugements sont la plupart du temps négatifs car les mariages des soldats ne sont pas autorisés¹⁶⁵⁸. Les textes de loi prévoyaient même qu'une personne désirant s'engager devait préalablement divorcer tant le métier militaire était incompatible avec l'état matrimonial¹⁶⁵⁹. Cependant tout au long du Haut-Empire, des dispositions impériales ont tendu à diminuer les conséquences de l'interdiction du mariage des soldats. Nous avons déjà évoqué la décision de Claude annulant les effets négatifs, de la législation nataliste mise en place par Auguste, provenant du célibat forcé des soldats qui normalement ne peuvent avoir d'enfants. Grâce à cette décision de Claude les assimilant à des hommes mariés, les soldats peuvent recevoir des héritages et des dons. Dans les *Institutions* de Gaius, on apprend que les soldats ont le droit de léguer leur héritage à des Latins et à des pérégrins¹⁶⁶⁰. Une lettre d'Hadrien, datée de 119, adressée au préfet d'Égypte donne le droit aux enfants illégitimes des légionnaires décédés intestats d'obtenir une part de l'héritage de leur père naturel¹⁶⁶¹. Bien sûr, nous savons que les auxiliaires et les marins des flottes recevaient

¹⁶⁵⁵B. Pferdehirt, 2002.

¹⁶⁵⁶On trouve les articles suivants dans les *CCG*, XXIV, 2013 : M. A. Speidel, « Les femmes et la bureaucratie. Quelques réflexions sur l'interdiction du mariage dans l'armée romaine », p. 205-215 ; D. Dana, « *Conubium cum uxoribus* : mariages thraces dans les diplômes militaires », p. 217-240 ; P. Faure, « Avec ou sans les proches : la II^e légion Parthique et l'entourage des soldats durant les expéditions de la première moitié du III^e siècle », p. 241-266 ; P. Cosme, « Mères sur le Nil. Les familles de soldats dans l'Égypte romaine », p. 267-274 ; B. Rossignol, « *Quis fratrem mihi reddit* ? Notes sur la famille des légionnaires à Mayence », p. 275-292.

¹⁶⁵⁷Dion Cassius, LX, 24, 3.

¹⁶⁵⁸Par exemple en 117, le préfet Lupus refuse le retour du don d'un soldat décédé à Lucia Macrina car il considère que ce don était en fait une dot. Si le préfet l'avait autorisé cela aurait voulu dire que ce mariage était légal. *P. Catt.*, col. I, 5-13.

¹⁶⁵⁹*Dig.*, XXIV, 1, 60-61. S. E. Phang, 2001, p. 115-119 considère qu'il ne faut pas relier l'interdiction du mariage des soldats aux lois Iulia et Papia du règne d'Auguste.

¹⁶⁶⁰Gaius, *Inst.*, II, 110.

¹⁶⁶¹*BGU*, I, 140.

depuis le règne de Claude des diplômes militaires conférant aux vétérans le *conubium* avec leur épouse et la citoyenneté romaine à leurs enfants et à leur descendance (au plus tard jusqu'en 140 pour les auxiliaires). Les prétoriens et les gardes urbains recevaient aussi des diplômes à leur libération concernant l'octroi du *conubium*. Tout se passe comme si les empereurs avaient voulu corriger certains des aspects négatifs des règles sans doute mises en place par Auguste¹⁶⁶². Jusqu'à il y a peu de temps, la communauté scientifique considérait majoritairement que Septime Sévère avait aboli l'interdiction du mariage des soldats en 197 après la défaite à Lyon de son dernier compétiteur, Clodius Albinus. Les tenants de l'abolition se basaient entre autres¹⁶⁶³ sur un passage d'Hérodien affirmant que Septime Sévère autorisa les soldats à vivre avec leurs femmes¹⁶⁶⁴. Le texte est très vague et ce n'est qu'en l'interprétant qu'on peut en déduire que Septime Sévère a autorisé aux soldats de se marier. La découverte d'un nouveau diplôme militaire a remis en cause cette interprétation. Ce diplôme est une copie d'une constitution à destination des troupes stationnées en Égypte¹⁶⁶⁵. Le bénéficiaire est un cavalier de l'aile Herculana. Il porte d'ailleurs les *tria nomina* et une filiation romaine et non pas pérégrine : Marcus Antonius Valens, fils de Marcus. S'il ne s'agit pas d'une filiation fictive ce cavalier est né citoyen romain ou tout du moins, il s'est engagé dans cette unité auxiliaire alors qu'il était déjà citoyen romain. Cela arrive souvent depuis le II^e siècle. Le formulaire indique qu'il a reçu le *conubium* avec une seule épouse et que les enfants des décurions et des centurions nés après leur nomination à ces grades reçoivent la citoyenneté romaine. Si l'interdiction du mariage a été abolie en 197 pourquoi continuer à donner de tels diplômes octroyant le *conubium* en 206 et qui plus est à des auxiliaires citoyens romains ? Il est donc fort peu probable que Septime Sévère ait aboli l'interdiction du mariage des soldats. Nous serions tenté d'ajouter à l'instar de M. A. Speidel que l'on pouvait déjà fortement en douter étant donné que les marins continuent de recevoir le *conubium* et leur progéniture la citoyenneté romaine jusqu'en 249/250. La persistance de ce type de diplôme jusqu'au milieu du III^e siècle prouve que le mariage des soldats était à cette époque encore interdit. Il faut attendre la toute fin du III^e siècle pour avoir des indices quant à l'autorisation du mariage des soldats. En effet, un rescrit des empereurs Dioclétien et Maximien daté de 294 évoque la possibilité qu'un soldat puisse avoir contracté un mariage légal¹⁶⁶⁶. Dans un discours de 380/381, le rhéteur Libanios évoque avec nostalgie l'heureux temps où les soldats n'avaient pas le droit de se marier¹⁶⁶⁷. Enfin une

¹⁶⁶²Suétone, *Vies, Aug.*, XXIV et XXV décrit toute la rigueur avec laquelle Auguste entendait traiter *ses* soldats.

¹⁶⁶³Certains passages du *Digeste*, datant de l'époque sévérienne, laissent entendre que les soldats pouvaient se marier. Par exemple dans *Dig.*, XXIII, 2, 35, il est écrit qu'un soldat ne peut se marier sans l'accord de son père. Donc s'il a cet accord, le soldat a le droit de se marier.

¹⁶⁶⁴Hérodien, III, 8, 5.

¹⁶⁶⁵*AE*, 2012, 1960, l'article d'où est tirée cette notice de l'*AE* est de W. Eck, 2011, p. 63-77. Plus récemment, l'*intus* de ce diplôme a été ouvert et analysé dans W. Eck, 2018, p. 237-244.

¹⁶⁶⁶*CJ*, VIII, 47, 7.

¹⁶⁶⁷Libanios, *Or.*, II, 39.

constitution de Valentinien III et Théodose II de 426 déclare explicitement que les soldats sont autorisés à se marier¹⁶⁶⁸. Même si des passages du *Digeste* d'époque sévérienne évoquent la possibilité du mariage légal des soldats¹⁶⁶⁹, il est fort probable que cette interdiction ne fut levée que dans la deuxième moitié du III^e siècle ou au plus tard durant le IV^e siècle.

Ainsi durant toute la période qui nous occupe, les marins comme tous les soldats n'avaient pas le droit d'avoir une épouse mais cette épouse était tolérée de fait par les autorités militaires. À l'époque même d'Auguste, Dion Cassius nous révèle que le train de l'armée de Varus contenait de nombreuses femmes et enfants¹⁶⁷⁰.

b) La nature du mariage des marins

Si les marins n'avaient pas le droit de se marier au moins jusqu'au début du III^e siècle et s'ils le faisaient quand même, quelle était la nature de ces pseudo-mariages ? Étaient-ce des concubinages ? Des unions relevant du *ius gentium* c'est-à-dire du droit des cités ou des peuples d'où étaient issus les pérégrins s'engageant dans la flotte ? Nous allons tout d'abord nous placer du point de vue juridique puis nous essaierons de nous placer du point de vue des couples formés par les marins.

Les diplômes militaires sont, en ce domaine du mariage des soldats, révélateurs des conceptions de la chancellerie impériale et des évolutions de la législation. Nous avons mis en évidence l'évolution de ces conceptions dans la partie I lorsque nous avons traité le cas du mariage et des enfants à travers les diplômes militaires. Jusqu'en 140, les formulaires des diplômes des auxiliaires et des marins étaient similaires en ce qui concernait leurs privilèges. Les compagnes des soldats sont considérées comme des « épouses » (*uxores*) même si le mariage du marin pendant son service n'est pas un *conubium*. Les marins et les auxiliaires étaient mis sur un strict pied d'égalité.

À partir de 140, les enfants d'auxiliaires ne reçoivent plus la citoyenneté romaine alors que c'est toujours le cas des marins des flottes prétoriennes. Nous avons vu que les droits des marins des flottes provinciales semblent se confondre avec ceux des troupes auxiliaires. Mais la situation est rendue plus complexe dans le cas de certains diplômes mixtes de Pannonie inférieure dans lesquels les fils des marins nés pendant le service peuvent continuer à recevoir la citoyenneté romaine.

Entre 152 et 158, une contrainte apparaît dans les diplômes des marins des deux flottes italiennes. Pour que les enfants des marins bénéficient de la citoyenneté romaine, qu'ils soient

¹⁶⁶⁸*CJ*, V, 4, 21.

¹⁶⁶⁹S. E. Phang, 2001, p. 100-112.

¹⁶⁷⁰Dion Cassius, LXVI, 20, 2.

nés pendant ou avant le service, il faut qu'ils soient issus d'une union légale reconnue par les autorités : une *concessa consuetudo*¹⁶⁷¹. Il est difficile de savoir quel est le cadre juridique de cette union : est-ce un mariage véritable ou une forme de concubinage ? C. G. Starr pensait qu'avant cette réforme des années 150, les unions des marins étaient pour les autorités équivalentes à des concubinages. Selon lui, le concubinage n'était pas très éloigné du mariage. Les enfants que le marin avait eu avec sa concubine étaient illégitimes et prenaient le gentilice de la mère¹⁶⁷². Mais il se trouve, comme nous le verrons plus en détail lorsque nous traiterons le cas des enfants des marins, que ces enfants portent pour un grand nombre d'entre eux le gentilice du père et non celui de la mère. De plus, le cadre légal du concubinage était distinct de celui du mariage. Le même auteur assimile le changement des années 150 à une autorisation du mariage des marins. Cette *consuetudo* serait synonyme de *matrimonium* et cette décision aurait anticipé l'autorisation du mariage des soldats sous Septime Sévère¹⁶⁷³. Mais l'assimilation de la *consuetudo* à un *matrimonium* est loin d'être évidente. B. Pferdehirt a analysé le terme *consuetudo*¹⁶⁷⁴. Il peut signifier « coutume », « habitude » ou « style de vie » ou bien aussi « relation amoureuse ». Si *consuetudo* est utilisé dans le sens de « liaison », il s'agit d'après elle d'une expression totalement neutre sans sous-entendu moral tant qu'on ne lui accole pas un adjectif. Il est frappant de voir dans le nouveau formulaire mis en place en 158 la présence de deux termes différents pour désigner les compagnes des marins. Jusqu'en 158 au plus tard, ces compagnes sont appelées *uxores* que l'on peut traduire par « épouses ». Mais cela ne voulait pas dire que le mariage des marins était considéré comme un mariage légal ni même que leurs femmes étaient juridiquement considérées comme des épouses. Aux yeux de la loi, les *uxores* des diplômés sont en fait des « étrangères » au marin, leur soi-disant époux. Légalement le soldat et sa compagne ne forment pas un ménage et encore moins une famille. La chancellerie impériale utilisait ce terme par facilité de langage. Facilité de langage d'autant plus acceptable que l'union illégale du soldat était transformée en *conubium* par l'application de la constitution impériale. Il ne faut donc pas voir dans l'utilisation systématique du terme *uxor* dans les diplômes des auxiliaires et des marins le signe d'une reconnaissance officielle de leurs unions pendant le service. Cette union ne devenait légale qu'au moment de la proclamation de la constitution impériale.

À partir de 158, le formulaire désigne la compagne du marin, dont la relation a été acceptée

¹⁶⁷¹On voit apparaître clairement cette formule dans une constitution en faveur de la flotte de Misène en date du 6 février 158. Cette constitution est connue par deux diplômes : *RMD*, III, 171 = *AE*, 1986, 526 = *AE*, 1985, 994 et *AE*, 2007, 1787. La constitution du 5 septembre 152 pour la flotte de Ravenne, connue par le diplôme *CIL*, XVI, 100, ne comporte pas la nouvelle clause. Tous les diplômes postérieurs à 158, qu'ils soient pour des marins de la flotte Misène ou de la flotte de Ravenne, comportent la nouvelle formule. Le changement a donc dû avoir lieu entre 152 et 158 au plus tard.

¹⁶⁷²C. G. Starr, 1960, p. 91.

¹⁶⁷³C. G. Starr, 1960, p. 92.

¹⁶⁷⁴B. Pferdehirt, 2002, p. 210 et suiv.

par les autorités militaires, par le terme de *mulier*. Ce terme, voulant dire « femme » au sens large, est on ne peut plus neutre du point de vue juridique et n'est pas spécialement synonyme « d'épouse ». En revanche, un peu plus loin dans le texte des diplômes, dès qu'il s'agit de désigner la compagne du marin comme codétentrice avec lui du *conubium*, celle-ci est appelée *uxor*. De plus, si une femme est effectivement nommée dans le diplôme, son nom est systématiquement suivi de la formule « *uxor eius* ». Donc avant la constitution impériale, l'épouse du marin est une simple « *mulier* » et après sa promulgation, elle atteint le statut d'*uxor*. Les inscriptions funéraires contiennent massivement les termes d'*uxor* ou de *coniux* pour désigner les épouses de marins et même ceux décédés pendant leur service, alors qu'ils ne sont pas vétérans. Mais ces inscriptions, même si beaucoup sont faites dans un contexte militaire, sont des productions de la sphère privée et ces termes peuvent n'avoir aucune validité juridique.

L'alliance matrimoniale du marin, survenue avant ou pendant son service, devait être tolérée par les autorités militaires. Elle pouvait l'être d'autant mieux que les marins sont en général des pérégrins. Leurs alliances dépendent du droit de leur cité ou de leur peuple. Le marin et sa femme peuvent ainsi être considérés comme mari et femme aux yeux du droit local de leur communauté d'origine mais pas aux yeux du droit romain. Le mariage du marin comme celui de l'auxiliaire pérégrin relèverait ainsi du *ius gentium* comme le précise M.-P. Arnaud-Lindet¹⁶⁷⁵. Cependant parmi les auxiliaires et même parmi les marins se trouvaient des citoyens romains qui se mariaient en toute illégalité¹⁶⁷⁶. Dans ce dernier cas, les unions ne ressortent pas du *ius gentium* mais sont bel et bien des mariages illégaux. Il ne nous semble pas que Rome tolérait les mariages des soldats pérégrins parce qu'ils ressortent du *ius gentium*. Les mariages étaient tout simplement interdits quelle que soit l'origine du soldat, qu'il soit pérégrin ou citoyen romain. Mais de façon paradoxale il est vrai, les mariages étaient tolérés chez les pérégrins et aussi chez les citoyens romains.

Entre 152 et 158, les unions des marins des flottes prétoriennes rentrent dans un cadre légal plus strict. Le marin doit déclarer son alliance et celle-ci doit être validée par une autorité, peut-être le préfet de la flotte de Misène ou de Ravenne selon l'affectation du marin. On peut alors estimer qu'aux yeux du droit romain, ce nouveau type d'union n'est pas un mariage au sens plein du terme mais une sorte de concubinage officialisé. Pour M. A. Speidel, les marins voulant prouver (*probare*) qu'ils entretiennent une *concessa consuetudo* devaient suivre une « procédure d'autorisation obligatoire et officielle ». Cette procédure aboutissait sans doute à

¹⁶⁷⁵M. P. Arnaud-Lindet, 1977, p. 282-309.

¹⁶⁷⁶Époux ou pères de famille citoyens romains : *CIL*, III, 6980 ; *CIL*, VI, 2491 = *EDR*, 104356 ; *CIL*, X, 3361 = *ILS*, 2844 = *EDR*, 163723 ; *CIL*, X, 3392, 3620 = *ILS*, 2872 = *EDR*, 160781 ; *AE*, 1974, 249 = *Likelsey*, 66 = *EDR*, 075770 ; *AE*, 1961, 153 = *AE*, 2006, 430 = *EDR*, 074269 ; *IGRR*, I, 781 = *Perinthos*, 44 ; *CIL*, III, 3971 dans ce dernier cas on a un vétéran de 80 ans donc il est possible qu'il se soit marié après sa libération.

la production d'un document (une *testatio*) faisant partie des papiers du marin¹⁶⁷⁷. S. E. Phang et M. A. Speidel font remarquer que le juriste Marcien obligeait les hommes voulant prendre une concubine parmi les femmes nées libres et respectables à produire une *testatio*¹⁶⁷⁸. Un Papyrus datant de la deuxième moitié du II^e siècle retrouvé en Égypte est peut-être un document justificatif d'une *concessa consuetudo*. Sa nature fut on ne peut plus diversement interprétée par les membres de la communauté scientifique. Ainsi certains y ont vu un acte de divorce, d'autres au contraire un acte de mariage ou de fiançailles. Comme le fait remarquer M. A. Speidel, il est pratiquement impossible de déterminer l'intention et le contexte de ce document¹⁶⁷⁹. Il concerne une habitante d'une colonie appelée Césarée qui pourrait tout aussi bien être Césarée de Maurétanie que Césarée de Palestine. Elle s'appelle Demetria et est âgée de 39 ans. Elle a été mariée à un *miles* de la flotte d'Alexandrie, C. Valerius Gemellus dont l'âge a été perdu dans une lacune. Alors qu'ils étaient mariés, ils eurent deux fils, Iustus (14 ans) et Gemellus (10 ans). Il est question de la dot de Demetria. Il est peu vraisemblable qu'il s'agisse d'un divorce relatif à l'engagement du marin dans la flotte. En effet, s'il a le même âge que Demetria c'est-à-dire autour de la quarantaine, cela serait très tardif pour un enrôlement. Il est possible au contraire que ce document prépare la libération du marin. Le couple, qui ne peut pas être légalement marié (comme le laisse entendre le papyrus : ils ne le sont plus), a dû peut-être anticiper la libération du marin et se mettre en ordre aux yeux de la hiérarchie militaire afin qu'ils puissent bénéficier du *conubium*. Mais encore une fois, il ne s'agit là que d'une interprétation d'un document très obscur. De plus, nous doutons fortement qu'il s'agisse du document prouvant la *concessa consuetudo*. En effet, le changement de formulaire des années 150 ne concerne que les diplômes des marins des flottes prétoriennes. Les autres diplômes à destination des marins des flottes provinciales sont très peu nombreux durant la deuxième moitié du II^e siècle et comportent le même formulaire que pour les auxiliaires car ce sont des diplômes mixtes. Sauf dans le cas de la flotte de Pannonie, comme nous l'avons vu dans la partie I, les enfants de marins nés pendant le service ne reçoivent pas la citoyenneté romaine et le marin ne doit pas prouver une relation légale avec son épouse. Nous ne croyons donc pas que Valerius Gemellus devait justifier son union avec Demetria étant donné que les enfants ne seraient pas légitimés à sa libération. Le cadre légal plus strict, introduit durant les années 150 pour les flottes prétoriennes, n'avait pas pour but de reconnaître le mariage des marins. Il s'agissait de mieux contrôler l'attribution de la citoyenneté aux enfants et veiller à ce qu'ils ne proviennent pas de plusieurs maîtresses ou concubines du marin. Pratiquement la *concessa consuetudo* était similaire à un concubinage mais juridiquement elle devait en être distincte.

¹⁶⁷⁷M. A. Speidel, 2013, p. 205-215, p. 212.

¹⁶⁷⁸*Dig.*, XXV, 7, 3 ; S. E. Phang, 2001, p. 81-82 ; M. A. Speidel, 2013, p. 205-215, p. 212.

¹⁶⁷⁹*P. Mich.*, VII, 442.

Cependant, au-delà de ces subtilités juridiques, si on se place du point de vue des couples, nous pensons qu'avant même la décennie 150, les unions des marins étaient considérées comme de véritables mariages. Et cela non seulement aux yeux de leur communauté d'origine mais aussi aux yeux de la communauté militaire à laquelle ils appartenaient. Nous donnons ici à l'expression « communauté militaire » non pas un sens administratif et légal, mais un sens social. Ainsi aux yeux de leurs familles respectives et aussi à ceux de leurs camarades, voire des supérieurs hiérarchiques, il pouvait être de notoriété publique que le soldat et sa femme étaient mariés. Mais au sens juridique strict, ils ne l'étaient pas. Nous pourrions dire que le soldat était considéré comme étant en couple et que cette union avait valeur de mariage aux yeux des autres. Le soldat et sa femme étaient engagés au même titre que s'ils étaient vraiment mariés, sauf pour les juges. Cela était vrai quel que soit le corps dans lequel le pérégrin servait : dans les flottes ou dans les troupes auxiliaires.

Les termes employés dans les inscriptions funéraires sont révélateurs. Comme nous le disions un peu plus haut, l'extrême majorité des inscriptions où des « épouses » apparaissent utilisent les termes *coniux* ou *uxor*. Une épouse faisant la dédicace à son mari défunt l'appelle « *coniugi suo* ». C'est inversement le cas dans les inscriptions où le marin salue une dernière fois son épouse décédée. Les femmes se qualifient aussi d'« *uxor eius* » relativement à leur époux marin. Les termes de *maritus* ou de *marita* apparaissent moins souvent dans les inscriptions funéraires¹⁶⁸⁰. Ces termes relèvent du vocabulaire du mariage. Nous avons trois cas où l'épouse appelle son époux « *uiro suo* »¹⁶⁸¹. Cette dénomination n'a pas de valeur juridique. Elle désigne de façon plus affectueuse son époux. Il se trouve que sur ces trois inscriptions ne figurent pas d'autres termes comme *coniux* ou *uxor*. Cela ne veut pas dire que ces personnes n'étaient pas mariées. De nombreuses inscriptions civiles et militaires comprennent à la fois le mot *coniux* et l'expression « *uiro suo* ».

Dans un seul cas, la partenaire du marin se dit *focaria*¹⁶⁸². Nous avons en effet une Valeria Faustina, *focaria* du *miles* de la flotte de Ravenne, M. Aurelius Vitalis. Elle est aussi son héritière. Cette inscription est pour une fois assez bien datable entre 212 et 222 en raison de la présence de l'épithète *Antoniniana* portée par la flotte de Ravenne. Le terme *focaria* est très rare dans l'épigraphie. En dehors du marin de la flotte de Ravenne, on ne le retrouve qu'une fois dans l'épithète d'un vétéran ancien légionnaire¹⁶⁸³. Mais étant donné le formulaire, il semble qu'il s'agisse du nom d'un des dédicants apparaissant à la fin de l'inscription : G(aleria ?) Clunia, Sabinus et Focaria. En effet, Sabinus ne peut servir à qualifier G. Clunia,

¹⁶⁸⁰*CIL*, VI, 32762 ; *AE*, 1980, 485 = *EDR*, 077895 ; *AE*, 1927, 60 = *IsCM*, I, 281 ; *CIL*, III, 168 ; *CIL*, VIII, 9385 ; *CIL*, VIII, 9392 = *CIL*, VIII, 20946 ; *CIL*, VIII, 21032.

¹⁶⁸¹*CIL*, X, 3659 = *EDR*, 162211 ; *AE*, 1930, 3 = *Likelsey*, 19 = *EDR*, 073144 ; *CIL*, VI, 8927 = *ILS*, 2823.

¹⁶⁸²*CIL*, XI, 39 = *ILS*, 2904 = *EDR*, 147516.

¹⁶⁸³*AE*, 1934, 36.

c'est bien un nom d'une autre personne qu'elle. Ce terme a été analysé par S. E. Phang¹⁶⁸⁴. Il semblerait qu'il faille voir dans la *focaria* une sorte de bonne à tout faire, une servante, avec laquelle le marin pourrait nouer une relation amoureuse. Ainsi dans un papyrus du II^e siècle correspondant à une liste de comptes des dépenses d'un soldat, nous voyons que le soldat a à la fois une épouse et une *focaria*¹⁶⁸⁵. La *focaria* serait donc synonyme de concubine mais pas au sens légal. De la même façon que l'épouse du soldat n'est pas reconnue en tant que telle par la loi, la *focaria* est sa concubine au sens informel mais non juridique.

Le terme *contubernalis* survient de façon très rare pour désigner une union formée par un marin. Nous trouvons ce terme dans trois inscriptions. Mais un seul cas est véritablement assuré et c'est celui que nous allons présenter en exemple¹⁶⁸⁶. Nous avons ainsi un Cocceius Niger, *manipularis* de la trière Satyra, très probablement de la flotte de Misène étant donné le lieu de découverte de l'épithaphe, rendant un dernier hommage à sa *contubernalis*, Chelido¹⁶⁸⁷. Le terme *contubernalis* peut avoir le sens d'une union formée entre des époux esclaves ou affranchis. Cependant l'étude menée par S. Treggiari sur les couples présents dans le *CIL* VI et se disant *contubernales* tend à montrer que ce terme peut tout aussi bien désigner une union entre un homme et une femme d'origine libre¹⁶⁸⁸. Dans le cas de Chelido, l'absence de gentilité et surtout de filiation laissent supposer qu'elle est d'origine servile. Elle est peut-être l'affranchie de Cocceius mais l'inscription ne le dit pas.

Les occurrences de termes plus affectifs ou traduisant moins les aspects légaux du mariage sont ainsi relativement rares.

Socialement l'union entre le soldat et sa femme est considérée comme un mariage véritable avec tous les droits et devoirs qu'il entraîne. Mais aux yeux du droit romain, il ne s'agit pas d'un mariage, ou en tous les cas ce n'était pas un *conubium*. Certes dans le droit romain, le mariage est un acte privé et n'a pas besoin d'être validé administrativement ou religieusement, même si des contrats devaient être conclus et même si des personnalités officielles et religieuses pouvaient être présentes lors de la cérémonie. S. E. Phang précise d'ailleurs qu'il n'est pas pertinent d'appeler le mariage des soldats en général et des marins en particulier un mariage de fait, car le mariage légal était aussi un mariage de fait. Il vaudrait mieux l'appeler un mariage

¹⁶⁸⁴S. E. Phang, 2001, p. 204-207.

¹⁶⁸⁵P. Princeton, II, 57. On voit aussi des *focariae* dans *BGU*, II, 600 et 614 ainsi que dans deux rescrits de Caracalla : *CJ*, V, 16, 2 et VI, 46, 3.

¹⁶⁸⁶Il n'est pas sûr que le *gubernator* C. Calentius Aristia fasse partie de la flotte (*CIL*, VI, 32777 = *EDR*, 174312). Il est commémoré par sa *contubernalis* Ammia. L'autre inscription concerne certainement un marin mais l'état fragmentaire de la pierre ne permet pas de dire si le terme *contubernalis* concerne l'épouse du marin ou celle d'un de ses possibles affranchis (*AE*, 1974, 261 = *LIKelsey*, 62 = *EDR*, 075782).

¹⁶⁸⁷*EDR*, 162334.

¹⁶⁸⁸S. Treggiari, 1981, p. 42-69.

sans effet¹⁶⁸⁹.

L'absence de validité du mariage contracté en dehors du cadre légal du droit romain se fait ainsi sentir, et parfois lourdement, en cas de procès, de divorce ou lorsqu'il s'agit de vérifier la légitimité des enfants. Les époux se voient alors déboutés de leurs demandes et droits auxquels ils pouvaient prétendre si leur alliance avait eu valeur de *conubium* ou de mariage légal. Le *Papyrus Cattoui* déjà évoqué plus haut fournit plusieurs exemples où l'on voit la réalité de la loi se rappeler au bon souvenir de plaignants découvrant avec surprise, peut-être feinte, que leurs enfants ne sont pas légitimes ou que leur mariage ne bénéficie d'aucun des droits conséquents à la détention du *conubium*.

Le changement de formule opéré entre 152 et 158 n'a rien changé aux pratiques sociales des marins des flottes prétorienne. Il ne correspond pas à une extension du droit au concubinage ou au mariage des marins. Les marins des flottes prétorienne comme des autres flottes et des troupes auxiliaires se mariaient avant et après les mesures mises en place sous Antonin le Pieux. Ce qui change est le regard des autorités légales et militaires. Les marins des flottes de Misène et de Ravenne doivent remplir une formalité supplémentaire : s'ils veulent voir un jour leurs enfants devenir citoyens romains et s'ils veulent jouir du *conubium* avec leur femme, il faut qu'ils déclarent officiellement leur union matrimoniale. Cette union ne deviendra pleinement un *conubium* qu'au moment de la publication de la constitution impériale octroyant les privilèges dus aux vétérans.

2) Fréquence, âge et durée des mariages. Relations entre mariage et grade

Dans cette sous-partie nous allons mieux cerner le moment de la concrétisation du projet marital des marins. À quel âge en moyenne ou à quel moment de leur vie se marient-ils. Est-ce avant l'engagement, après le service ? S'ils se marient pendant le service, à quel moment de leur carrière le font-ils ? Nous allons ainsi voir dans quelle mesure l'ancienneté et le grade sont des facteurs favorisant le mariage.

Commençons par préciser qu'il est fort probable que le mariage des marins ne soit pas si fréquent. En effet, nous avons dit au tout début de cette étude que la présence d'épouse et ou d'enfants dans les sources représente le tiers de ces sources. Inversement cela veut dire que les deux tiers des inscriptions funéraires et les diplômes militaires nous laissent entendre que les marins étaient des célibataires. Bien sûr beaucoup d'inscriptions funéraires concernant les marins nous montrent que ceux-ci sont décédés pendant leur service, voire parfois à des âges

¹⁶⁸⁹S. E. Phang, 2001, p. 202.

relativement jeunes, avant même qu'ils ne puissent former concrètement le projet de se marier. Nous sommes aussi d'accord avec E. M. Greene quand elle affirme que les sources épigraphiques donnent une vision biaisée des réalités sociales d'un groupe ou d'une région, car la pratique épigraphique n'était pas partout rentrée dans les mœurs et qu'elle était le fait d'une partie seulement des populations vivant à un endroit donné. Mais nous ne croyons pas, comme elle l'affirme, qu'il devait y avoir une sous-représentation des soldats mariés dans les inscriptions funéraires parce que le mariage leur était interdit¹⁶⁹⁰. Nous ne croyons pas que les soldats en général et les marins en particulier étaient réticents à mentionner leur épouse par peur de représailles judiciaires. Comme nous l'avons déjà dit plus haut, le mariage des soldats était toléré quel que soit le corps d'armée. Tout le monde, y compris la hiérarchie militaire de la base navale, savait qui était marié avec qui. S'il devait y avoir des poursuites judiciaires, elles auraient dû avoir lieu bien avant le décès d'un des deux époux. Un triérarque ou un navarque, pour ne pas parler du préfet, se promenant dans la nécropole réservée aux marins ne devait pas tomber des nues en découvrant que tel *miles* de la flotte de Misène avait été marié et avait eu un ou plusieurs enfants. Les couples formés par les marins devaient être notoirement connus de tous. Pour finir, dans un autre contexte que celui des flottes, le *Papyrus Cattaoui* déjà évoqué plus haut, montre que la peur des représailles ne devait pas être si forte car les soldats et leurs épouses allaient réclamer des droits devant le préfet d'Égypte lui-même. Toutes ces raisons nous poussent à considérer que les inscriptions n'indiquant ni épouses, ni enfants ne mentent pas forcément par omission. Si la famille du marin ne figure pas sur son inscription cela veut dire qu'il n'en a pas ou que tous sont déjà décédés.

En revanche, nous sommes d'accord avec E. M. Greene quand elle doute fortement que la plupart des épitaphes de soldats où des familles sont présentes datent d'après 197 et la soi-disant autorisation du mariage par Septime Sévère¹⁶⁹¹. Encore une fois, plusieurs inscriptions faisant référence à une famille sont antérieures à la fin du II^e siècle. Par exemple, le rédacteur de la fiche *EDR* date de la deuxième moitié du I^{er} siècle ap. J.-C. une inscription où l'on voit une Antonia Statia rendre un dernier hommage à son père, M. Antonius Staius, centurion de la flotte prétorienne de Misène¹⁶⁹². Cette datation repose sur des considérations paléographiques (certes, dont nous nous méfions toujours) et archéologiques. Nous avons aussi principalement des triérarques et des navarques ayant formé une famille durant le I^{er} siècle ou durant le II^e siècle¹⁶⁹³. Un indice nous permet aussi de dater la plupart des inscriptions du II^e siècle ou à la

¹⁶⁹⁰E. M. Greene, 2015, p. 125-159, p. 129.

¹⁶⁹¹E. M. Greene, 2015, p. 125-159, p. 129.

¹⁶⁹²*CIL*, VI, 3100 = *EDR*, 119800.

¹⁶⁹³Triérarques : *CIL*, X, 3358 = *ILS*, 2818 = *EDR*, 126868 ; *CIL*, IX, 41 = *ILS*, 2819 ; *IGRR*, I, 781 = *Perinthos*, 44 ; *IGRR*, I, 1131 = *Akôris* 18 ; navarques : *CIL*, VI, 8927 = *ILS*, 2823 ; *AE*, 1995, 254 = *EDR*, 157467 ; *SEG*, LII, 1179 = *AE*, 2002, 1383 ; *CIL*, XII, 2412 = *ILS*, 2909 = *ILN*, V, 2, 606.

rigueur du tout début du III^e. En effet à partir de 212, les flottes, comme tous les autres corps d'armée, prennent le nom de l'empereur régnant. Ainsi dès le règne de Caracalla, les flottes italiennes sont dites successivement *pia uindex Antoniniana*, puis en fonction du nom de l'empereur, *Seueriana*, *Gordiana* etc. Or très peu d'inscriptions mentionnent ces titres. Certes nous pouvons imaginer que certaines inscriptions ne devaient pas donner une titulature complète mais cela ne doit pas être le fait de la majorité. Il ne semble pas non plus raisonnable d'imaginer que l'ensemble des inscriptions évoquant des familles de marins et qui ne portent pas ces titres datent d'entre 197 et 212. Donc même si elles ne sont pas datables avec certitude, une part relativement importante de nos inscriptions, et plus particulièrement celles nommant des épouses ou des enfants, doivent bien dater de la fin du I^{er} et du II^e siècles. Ainsi la sous-représentation des marins ayant fondé une famille n'est pas spécialement le fruit d'un biais des inscriptions lapidaires provenant de l'interdiction du mariage des soldats.

De plus, les diplômes militaires montrent que le célibat était vraisemblablement la norme chez les marins des flottes. 111 diplômes sur 148 ne comportent ni épouses ni enfants. Nuançons tout de même en précisant que parmi ces 111 diplômes beaucoup sont fragmentaires et peuvent avoir perdu la trace des familles qui y étaient mentionnées. Il se pourrait aussi que l'épouse et les enfants soient décédés avant la libération du marin et fatalement ils ne pouvaient plus bénéficier des privilèges octroyés par la constitution impériale. Si l'on excepte ces possibilités, une petite centaine de diplômes furent délivrés à des célibataires qui ont effectué 26 ou 28 ans de service selon l'époque. Ces marins libérés devaient avoir entre 40 et 50 ans, voire plus.

Ces précisions étant faites, nous allons maintenant essayer d'évaluer l'âge du mariage des marins. Comme pour les autres soldats, celui-ci était sans doute plus élevé que chez les civils. Dans son étude, S. E. Phang estime qu'il devait intervenir entre le milieu et la fin de la trentaine, ce qui est plus tardif d'une bonne dizaine d'années par rapport aux civils¹⁶⁹⁴. Outre l'âge précis du mariage, il est aussi intéressant d'essayer d'estimer à quel moment de la vie du marin celui-ci se mariait : avant l'engagement, pendant le service ou bien après sa libération ?

S. E. Phang montre par des graphiques statistiques que les marins des flottes prétoriennees se marient plus tôt que les soldats des troupes terrestres¹⁶⁹⁵.

L'âge du mariage est très difficilement accessible. On ne peut se baser uniquement sur l'âge du décès du marin ou de son épouse étant donné que la durée du mariage n'est que très rarement mentionnée sur les inscriptions. En effet, sept inscriptions seulement ont indiqué la durée du mariage. Quatre concernent des membres de la flotte de Misène. Tout d'abord nous avons une Pettia Crinusa qui vécut pendant 18 ans avec un vétéran, M. Aurelius Maximus décédé à l'âge

¹⁶⁹⁴S. E. Phang, 2002, p. 873-878, p. 874.

¹⁶⁹⁵S. E. Phang, 2002, p. 873-878, p. 874, 878.

de 47 ans¹⁶⁹⁶. Cela veut dire que le marin s'est marié à l'âge de 29 ans. Cette inscription est datable de la fin du II^e siècle ou du début du III^e notamment en raison du nom du marin, Marcus Aurelius. Étant donné l'âge de décès de Maximus, il devait s'agir d'un jeune vétéran. En effet, il a dû effectuer un service de 26 ou 28 années. Il se serait donc engagé avant 21 ans, voire un peu avant. Il s'est ainsi marié en plein milieu de son service alors qu'il avait déjà effectué environ dix années. Son âge de mariage est en accord avec l'âge classique du mariage des soldats, quel que soient leur unité, qui se trouve autour de 30 ans. Il est aussi très probable que Maximus ait rencontré son épouse à Misène mais nous n'avons aucune indication d'origine tant pour le marin que pour son épouse. Les autres inscriptions laissent supposer des âges de mariage plus précoces que celui de Maximus. En effet, nous avons une épitaphe faite par Castricia Prima, épouse du marin de la flotte de Misène, Aurelius Dalmatius, décédé à 38 ans¹⁶⁹⁷. Le mariage a duré 20 ans ce qui veut dire qu'il s'est marié à 18 ans, soit là aussi à un âge proche de l'âge moyen autour duquel on s'engageait dans la flotte. Il est donc très probable que Dalmatius se soit marié avant son enrôlement ou bien peu de temps après celui-ci. Le troisième cas donne une durée de mariage de 22 ans entre une Valeria Casta et son époux, le vétéran D. Iulius Doles¹⁶⁹⁸. Nous ne connaissons pas l'âge de l'ancien marin et nous ne pouvons savoir quand le mariage est intervenu. Il est en effet possible qu'il se soit marié une fois devenu vétéran même si la durée du mariage est importante. Le quatrième cas concerne un triérarque de la flotte de Misène, Iulius Serenus lequel était marié à une Iulia Aria originaire d'Égypte¹⁶⁹⁹. Nous n'avons pas d'indication d'âge concernant le triérarque car la défunte est son épouse. Celle-ci est morte à 52 ans après 38 ans de vie commune. Elle a donc été mariée à 14 ans, ce qui n'est pas extraordinaire en ce temps. Cependant cette durée de mariage, plus importante encore que dans le cas précédent, laisse entendre qu'il n'y avait pas une importante différence d'âge avec son époux. Surtout le texte de l'inscription laisse penser que Serenus est encore en service. Il n'est donc pas un vieillard, ce qui aurait pu être le cas s'il avait été un vétéran. S'il est du même âge que son épouse ou de quelques années plus vieux, il se peut qu'il ait dépassé la durée légale du service. Il est donc fort probable que le triérarque Serenus se soit marié relativement jeune et peut-être au début de son service.

Les trois autres cas concernent des marins de la flotte de Ravenne. La première inscription concerne une Valeria Casta qui est restée mariée pendant 12 ans¹⁷⁰⁰. L'âge du décès est dans la lacune mais le rédacteur du *CIL* affirme que cet âge devait être de 50 ans. Nous n'avons pu pour l'instant voir de photo de cette inscription. Mais si l'âge était bien de 50 ans, cela voudrait dire

¹⁶⁹⁶*CIL*, X, 3544 = *EDR*, 157978.

¹⁶⁹⁷*CIL*, X, 3882 = *EDR*, 005716.

¹⁶⁹⁸*CIL*, X, 3409 = *EDR*, 157916.

¹⁶⁹⁹*CIG*, 3692 = *IGRR*, IV, 151 = *IK*, 26, 243.

¹⁷⁰⁰*CIL*, XI, 106.

que Mindia s'est mariée à 38 ans. C'est-à-dire très tardivement mais cela n'est pas impossible. L'inscription suivante est mutilée mais nous savons simplement que le couple a eu 26 années de vie commune¹⁷⁰¹. Donc on peut supposer sans trop de crainte de se tromper que le marin a dû se marier à un âge relativement jeune, peut-être dans la vingtaine. Enfin une dernière inscription de Ravenne concerne un couple qui de son vivant a fait faire son monument funéraire¹⁷⁰². Nous n'avons donc pas d'indication d'âge de décès. Nous savons que le mari était un vétéran mais nous ne savons pas dans quel type d'unité de l'armée il servait. Nous pouvons vraisemblablement penser qu'il s'agissait de la flotte de Ravenne. Il est seulement indiqué que le couple a accompli 44 années de mariage. On peut sans crainte supposer que ces deux personnes se sont mariées à un âge relativement jeune. Sept inscriptions, ce n'est pas beaucoup, mais il est frappant de voir que six d'entre elles laissent entendre un âge de mariage des marins relativement précoce comparée aux pratiques habituelles des soldats. Si certains soldats divorçaient en s'engageant¹⁷⁰³, d'autres n'hésitaient pas à se marier peu de temps avant ou peu de temps après l'enrôlement.

Nous allons maintenant regarder le nombre de marins mariés au moment de leur décès. Nous avons comptabilisé le nombre de mariés par intervalles de 10 années. Nous avons compté les inscriptions où une épouse était présente mais aussi les inscriptions où au moins un enfant figurait. Même si la mère n'est pas mentionnée, la présence de l'enfant veut dire que le marin a vécu maritalement à un moment de sa vie. Bien sûr cela ne donne pas d'indications sur l'âge du mariage lui-même mais cela permet de donner une idée du nombre de marins qui se sont mariés en deçà d'un certain âge. Nous avons rassemblé cette répartition dans le tableau ci-dessous.

Tableau 9 – Répartition des marins mariés en fonction de l'âge du décès

| Intervalles des âges du décès en années | Nombre de marins ayant été mariés |
|--|--|
| [20 ; 30[| 2 |
| [30 ; 40[| 17 |
| [40 ; 50[| 36 |
| [50 ; 60 [| 21 |
| [60 ; 70[| 16 |
| [70 ; 80[| 5 |
| [80 ; 90[| 2 |

¹⁷⁰¹*CIL*, XI, 119 = *ILS*, 8243.

¹⁷⁰²*CIL*, XI, 73 = *EDR*, 144644.

¹⁷⁰³*Dig.*, XXIV, 1, 60-61.

Le total des marins qui ont été mariés et dont nous connaissons l'âge du décès est de 99. Rappelons que cette répartition ne donne pas d'indication sur l'âge du mariage lui-même car un marin décédé à 70 ans peut très bien être marié depuis un mois et un autre décédé à 28 ans peut très bien être marié depuis 12 ans. Cette distribution nous donne au moins une idée du nombre de marins mariés pour différents intervalles d'âges. Ce nombre augmente fortement après 40 ans. Cela confirme, avec toutes les réserves déjà exprimées¹⁷⁰⁴, le fait que les marins, comme les soldats en général, se mariaient plutôt à partir du milieu ou de la fin de la trentaine. Plus le temps avance, plus le marin avance lui-même dans la carrière, plus le mariage devient possible. Nous pensons aussi que cela est indépendant du grade. Le nombre de *gregales* mariés présents dans les diplômes militaires est important. L'ancienneté dans la flotte fait que la solde doit être plus importante, le marin est peut-être moins sollicité que les plus jeunes. Les marins ayant de l'ancienneté ont aussi pu nouer des relations avec d'autres familles présentes sur la base ou à proximité. Bref, à partir de la fin de la trentaine, les marins ayant survécu à plus d'une quinzaine d'années de service ont acquis plus d'assurance dans le métier et la vie militaires. Ils sont mieux intégrés dans le tissu social de la base et de ses environs et ont certainement plus d'aisance financière que les recrues. Tous ces facteurs expliquent les chiffres indiqués plus haut et le nombre plus important de marins mariés après la trentaine.

Comme nous le disions plus haut, les deux tiers des sources n'évoquent pas de famille fondée par le marin. Il faut cependant rapporter cette proportion au fait que certains marins sont décédés avant 30 ans et n'ont pu avoir le temps de chercher à se marier. Mais il est frappant de voir que la proportion des diplômes militaires laissant entendre que le bénéficiaire était célibataire est la même que pour les inscriptions funéraires. C'est-à-dire que deux tiers des nouveaux vétérans connus à travers les diplômes n'étaient pas mariés après 26 ou 28 ans de service. Il ne faut donc pas négliger la possibilité du mariage des vétérans. Certes les vétérans ne devaient plus être vraiment dans la force de l'âge étant donné l'espérance de vie de l'époque. Ils devaient plus ressembler à des vieillards qu'à des « quadras » ou des « quinquas » dynamiques d'aujourd'hui. Cependant le statut de vétéran était enviable et devait convaincre les pères de marier leur jeune fille à un ancien marin, qui plus est citoyen romain, qui plus est avec le *conubium* transformant leurs futurs petits enfants eux aussi en citoyens romains. Le mariage des vétérans ne peut pas être analysé à partir des diplômes militaires. Même si les vétérans sont surreprésentés dans les inscriptions funéraires, comme nous le verrons un peu plus loin, leur âge de mariage ne peut que difficilement être appréhendé. En effet, nous l'avons déjà dit, sans indication de durée de mariage on ne peut savoir si le vétéran s'est marié avant, pendant ou après son service. Cependant trois inscriptions indiquent l'âge du décès de l'épouse

¹⁷⁰⁴Quelle valeur peuvent avoir des statistiques faites sur un aussi petit échantillon sur plus de 200 ans ?

alors que son mari a quitté l'armée. La première est peu probante car le vétéran de la flotte rend un dernier hommage à son épouse, Amasemia décédée à 30 ans¹⁷⁰⁵. Cet âge de décès est trop important pour pouvoir conclure sur l'âge du mariage. En effet, le vétéran peut avoir quitté le service deux ans plus tôt et être marié depuis 15 ans. En revanche, l'exemple suivant est sans doute plus significatif. Nous voyons en effet un vétéran commémorer le décès de son épouse de 18 ans et demi¹⁷⁰⁶. Cet âge de décès relativement jeune nous incite à penser que le mariage de ce marin est survenu après sa libération. Il va sans dire que la différence d'âge était très importante. Mais comme nous l'avons dit, les vétérans devaient être de bons partis pour les chefs de familles désireux de marier leurs filles.

Outre le cas des vétérans, nous allons regarder la répartition des familles de marins par grade et fonctions. Il y a en tout 288 inscriptions où un couple a potentiellement été formé par le marin. Nous avons compté non seulement les inscriptions où apparaît une épouse mais aussi celles où apparaît un enfant même sans mention d'une épouse. Nous considérons en effet que la présence d'un enfant suppose la création d'une relation stable et reconnue par la communauté du marin au moins à un moment de sa vie. Sur ces 288 inscriptions, 46 n'ont pas d'indication de grade. Ainsi nous avons 242 marins en couple à un moment de leur vie et dont le grade nous est parvenu. Sur ces 242 marins, 60 sont des vétérans. Rien ne permet de savoir si ces vétérans se sont mariés pendant ou après leur service.

Les marins connus par les diplômes militaires ayant formé un couple sont au nombre de 40. Nous connaissons le grade de 34 d'entre eux. Il faudrait rajouter ces 34 marins aux 242 précédents issus des inscriptions car ils se sont mariés pendant ou avant le service.

Nous avons rassemblé ces résultats dans les deux tableaux ci-dessous.

¹⁷⁰⁵ *CIL*, X, 3513 = *EDR*, 157954.

¹⁷⁰⁶ *CIL*, X, 3373 = *LIKelsey*, 68 = *EDR*, 128601.

Tableau 10 – Répartition des couples en fonction du grade du marin (inscriptions)

| Grade des marins | Nombre de marins ayant été en couple |
|---|--------------------------------------|
| Navarques | 13 |
| Triérarques | 23 |
| centurions | 16 |
| <i>optiones</i> | 15 |
| <i>suboptiones</i> | 2 |
| <i>gubernatores</i> | 8 |
| Soldats ayant des fonctions et soldes élevées ¹⁷⁰⁷ | 31 |
| Soldats du rang ou fonctions inférieures ¹⁷⁰⁸ | 74 |
| Vétérans | 60 |
| Grade ou fonction inconnus | 46 |
| Total | 288 |

Tableau 11 – Répartition des couples en fonction du grade du marin (diplômes)

| Grades et fonctions | Nombre de marins ayant été en couple |
|---------------------------------------|--------------------------------------|
| Centurions | 4 |
| <i>optiones</i> | 1 |
| Soldats ayant des soldes plus élevées | 2 |
| <i>gubernator</i> | 1 |
| <i>tesserarius</i> | 1 |
| Soldats du rang ¹⁷⁰⁹ | 25 |
| Grade inconnu | 6 |
| Total | 40 |

Il est remarquable de voir que le grade de navarque est celui où nous trouvons le plus de personnes ayant formé un couple. En effet, sur 22 navarques connus, 13 figurent sur une inscription mentionnant soit une épouse soit un enfant. Le cas des navarques est à part. Nous pensons qu'il y avait un réel fossé hiérarchique entre les navarques et les autres officiers qu'ils soient triérarques ou centurions. Même si le fossé était encore plus important entre les

¹⁷⁰⁷Dont : *architectus*, corniculaires du préfet, bénéficiaires, *librarius*, le grade mystérieux de *nonagenarius* et les *sesquiplicii*, *duplicarii*, *principales*. Nous avons aussi pris en compte des personnels non militaires de la flotte (un pour chaque catégorie) : *tabularius*, *arkarius classis*, *dispensator classis*.

¹⁷⁰⁸Dont : *militēs*, *manipulares*, *fabri*, *naufylaces*, *proretae*, *subunctores*, *uelarii*, *bucinatorii*, *uelarii*, *armorum custodes*, scribes.

¹⁷⁰⁹Dont *gregales*, *remiges*, *proretae*.

navarques et le monde des préfets ou des sous-préfets des flottes. Il est possible que des privilèges ou des facilités devaient être accordés en plus grand nombre aux navarques. Il leur était plus aisé de fonder une famille ne serait-ce que par leur pouvoir d'achat plus important leur permettant d'acquérir et d'entretenir suffisamment de serviteurs pour s'occuper de leur foyer.

Pour les autres grades d'officiers la proportion est plus faible. 23 triérarques ont formé potentiellement un couple sur 79¹⁷¹⁰ et 16 centurions sur 49 connus. C'est-à-dire approximativement 29 % des triérarques et 33 % des centurions. Cette proportion est du même ordre que celle concernant l'ensemble des marins quel que soit le grade ou la fonction. Il devait être plus facile financièrement pour ces officiers de fonder un foyer. Mais il semble que proportionnellement le nombre de mariages dans la catégorie des officiers ne soit pas plus importante que chez les simples *milites*.

Cependant les inscriptions montrent que l'on a plus de chances de trouver des marins mariés parmi les grades élevés. En effet, si on additionne le nombre de marins mariés ou ayant été mariés navarques, triérarques, centurions, *optiones*, *suboptiones*, les marins ayant des fonctions et des soldes plus élevées, nous obtenons le chiffre de 108. Les simples soldats tous types confondus ne sont que 73. Nous ne comptons pas les vétérans qui sont au nombre de 60 car rien ne dit quand ils se sont mariés. Ainsi si l'on s'en tient seulement aux soldats encore en service, nous avons 108 couples potentiels où le marin appartient à la partie plus aisée financièrement sur un total de 181. C'est-à-dire plus de la moitié des marins ayant vécu en couple lors de leur service.

Les diplômes nous donnent une tout autre répartition des couples en fonction du grade. En effet, ils mettent en lumière 34 couples dont l'ancien grade du nouveau vétéran est connu. Cette fois ci, nous sommes sûrs que ces marins étaient mariés alors qu'ils étaient encore en service. 24 sont d'anciens *gregales*, dont un *remex* et un *proreta*. Nous n'avons qu'un seul centurion, un *principalis*, un *optio* et un pilote. Donc pratiquement les trois quarts des épouses de marins connues par des diplômes étaient mariés à de simples soldats. De plus, durant les 26 ou 28 années de service, ces marins n'ont pas réellement gravi les échelons de la carrière et ont quitté la flotte avec un grade subalterne.

Le panorama complet donné par les inscriptions et par les diplômes militaires nous laisse entendre que le grade n'est pas un facteur déterminant dans la concrétisation du projet de mariage. Si nous n'avions eu que les inscriptions, nous aurions pu conclure que les marins se

¹⁷¹⁰En fait 77 inscriptions font connaître 79 triérarques. Un des triérarques apparaît sur deux inscriptions différentes : *CIL*, X, 3354 = *EDR*, 128903 et *CIL*, X, 3355 = *EDR*, 128904. Trois triérarques apparaissent en tant que dédicants.

mariaient préférentiellement lorsqu'ils obtenaient des grades ou des revenus suffisamment confortables pour fonder une famille et pourvoir aux besoins du foyer. Mais les diplômes nous montrent que les *milites* ou les *gregales*, selon le vocabulaire employé pour désigner une même réalité, pouvaient être eux aussi en grand nombre des chefs de famille. Nous avons montré que le mariage des marins était de plus en plus fréquent passé le milieu de la trentaine. Nous ne savons pas si la solde pouvait évoluer en fonction de l'ancienneté sans pour autant que le marin monte en grade. Mais même si la solde restait fixe, on peut imaginer que les marins les plus prévoyants ont pu économiser durant la première moitié de leur service suffisamment d'argent pour pouvoir se marier plus facilement. Ainsi le fait d'avoir une solde importante et d'avoir un grade de cadre (*suboptio*, *optio*, centurion, triérarque sans même parler des navarques) devait être un facteur suffisant pour pouvoir se marier sans pour autant être nécessaire. Nous soupçonnons fortement d'après ce qui précède que le mariage devait majoritairement survenir durant la deuxième moitié des 26 années de service ou après la libération du marin s'il survivait et que la décision de se marier est indépendante du grade. Le nombre de *gregales* mariés présents dans les diplômes militaires est important. La décision de se marier est plus liée à l'ancienneté qu'à la position de son grade dans la hiérarchie militaire. Les marins ayant de l'ancienneté ont pu nouer des relations avec d'autres familles présentes sur la base ou à proximité. Ainsi à partir de la fin de la trentaine, les marins ayant survécu à plus d'une quinzaine d'années de service ont acquis plus d'assurance dans le métier et la vie militaires, sont mieux intégrés dans le tissu social de la base et de ses environs et ont certainement plus d'aisance financière que les recrues. Tous ces facteurs expliquent les chiffres indiqués plus haut et le nombre plus important de marins mariés après la trentaine.

Il nous semble qu'un nombre important de mariages devait s'effectuer lors du service. Mais pourrait-on aussi imaginer un mariage avant le départ du marin afin de le fixer à sa patrie et à sa famille d'origines ? Nous avons vu que quelques inscriptions nous laissent supposer un âge précoce du mariage de certains marins à une époque proche de leur enrôlement, voire avant celui-ci. Il s'agirait dans ce cas pour les familles réglant l'alliance de faire en sorte que la future recrue ne disparaisse pas pour toujours et ne rompe pas les liens avec elles. Toutefois le mariage avant le départ dans la flotte nous semble avoir été très peu fréquent. Le marin risque en effet de ne revenir chez lui qu'à l'occasion de trop rares et trop courtes permissions. Peut-être quelques mois en tout en 26 ou 28 années de service. Cela est très peu pour créer un couple véritable et même pour procréer et fonder une famille étant donné la forte mortalité des jeunes enfants. L'éloignement géographique, qui souvent était considérable, est un facteur puissant de délabrement du couple et peut provoquer la séparation. Ainsi nous pensons que les épouses devaient être choisies la plupart du temps dans les bases où les marins étaient affectés. Dans

certains cas, il devait être possible à l'épouse de suivre son mari et de vivre avec lui ou à proximité de son lieu de garnison. Dans ce cas, le marin peut s'être marié soit avant le départ soit à l'occasion d'une permission de longue durée. Nous soupçonnons cela à partir des inscriptions où l'épouse ayant la même origine que le marin est honorée une dernière fois par celui-ci. Par exemple le triérarque Malchio, certainement Syrien, a fait la dédicace à son épouse Julia Cleopatra *quae et Lezbia* d'Antioche¹⁷¹¹. L'inscription a été retrouvée à Brundisium où il devait y avoir des détachements des flottes de Ravenne et de Misène stationnant en permanence. Mais cela n'était pas seulement l'apanage des officiers de la flotte. En effet, l'Égyptienne Taesis du nome de Coptos fut commémorée à Misène par le simple marin de la trière Venus, Iulius Apollinaris¹⁷¹².

Le fait que l'épouse puisse suivre ou rejoindre son mari sur son lieu d'affectation est une hypothèse qui nous semble vérifiée. Des communautés « nationales », voire poliades devaient aussi s'être formées au moins à Misène et à Ravenne. Les marins devaient préférentiellement choisir une épouse ayant la même origine qu'eux. En effet, comme le fait remarquer D. Dana, les femmes sont les garantes de la transmission des valeurs et de l'identité culturelle du groupe d'origine¹⁷¹³. Il ne devait pas être très aisé, même pour un marin, de rompre avec les projets formés pour lui par sa famille ou par son clan. Il nous faut ainsi mieux cerner les origines sociales et géographiques des femmes de marins.

3) Les origines des femmes de marins

Nous avons retrouvé dans les inscriptions funéraires 216 noms d'épouses. Les diplômes militaires en ont conservés 18 dont certains sont parfois très fragmentaires avec des traces de la filiation. Mais le nombre des épouses est en fait plus important. Le nom de certaines peut avoir plus ou moins complètement disparu des inscriptions et des diplômes fragmentaires (20 étaient certainement présentes sur les diplômes). Parfois elles ne sont pas nommées dans les inscriptions et seulement indiquées par la mention d'*uxor eius* ou *coniux eius*. Parfois aussi ne figurent que les noms des enfants du marin sans aucune mention de la mère. Mais elle a dû évidemment être présente à un moment de la vie du marin pour concevoir puis mettre au monde les enfants mentionnés. Ceux-ci doivent être considérés la plupart du temps comme des enfants légitimes aux yeux de l'entourage du marin mais pas à ceux de la justice. Rappelons que nous avons compté 288 couples clairement identifiés ou potentiels présents sur les inscriptions

¹⁷¹¹*CIL*, IX, 41 = *ILS*, 2819.

¹⁷¹²*CIL*, X, 3635 = *EDR*, 157569, inscription en lien avec *CIL*, X, 3596 = *EDR*, 157581.

¹⁷¹³D. Dana, 2013, p. 219-269, p. 265.

funéraires et 38 présents dans les diplômes militaires. Soit un peu moins du tiers de notre corpus de sources comme nous l'avons déjà dit plus haut.

a) Les diverses origines sociales

Dans un premier temps nous allons voir les origines des femmes de marins. Les épouses sont nommées de plusieurs façons différentes. Dans l'extrême majorité des cas, l'épouse est connue par ses *duo nomina*, à savoir le gentilice féminisé du père ou du patron dans le cas d'une affranchie et un cognomen. Beaucoup moins souvent nous avons aussi la filiation de l'épouse ainsi que son origine géographique. Dans 17 inscriptions lapidaires nous n'avons qu'un nom unique. Mais sur ces 17 cas, il est fort probable qu'il ne soit indiqué sur la pierre que le cognomen de l'épouse. Parfois ce nom unique peut être suivi de la filiation qui en général traduit une origine pérégrine. Ces chiffres sont en accords avec ceux donnés par S. E. Phang pour les femmes de soldats la plupart du temps connues par des épitaphes. Elle recense 90 % de femmes de soldat portant les *duo nomina* et donc 10 % ayant une onomastique pérégrine¹⁷¹⁴. Le fait que 92 % des femmes de marins portent les *duo nomina* n'est donc pas une caractéristique propre aux flottes mais à l'armée romaine tout entière.

Dans les diplômes militaires, le nombre d'épouses ayant une dénomination pérégrine est plus important en proportion. Nous en avons trouvé 9 en tout sur un total de 19¹⁷¹⁵. La dernière fois qu'une dénomination pérégrine apparaît sur un diplôme militaire correspond à un diplôme issu de la constitution de 160 en faveur de la flotte de Misène. Ensuite nous n'avons que des épouses portant les *duo nomina*. Cela n'en fait pas forcément des Romaines étant donné que la filiation trahit souvent une origine pérégrine.

Nous avons aussi anecdotiquement la présence de polyonymes avec Stonicia Ansia Heliana Onomasta, épouse du triérarque C. Antonius Atinianus de la flotte de Misène¹⁷¹⁶ et avec Iulia Statilia Datiuilla, épouse d'un triérarque de la même flotte¹⁷¹⁷. Nous reviendrons plus loin dans la partie sur les femmes de marins affranchies sur un cas où la femme est aussi connue par son prénom, Marcia en l'occurrence¹⁷¹⁸.

¹⁷¹⁴S. E. Phang, 2001, p. 191.

¹⁷¹⁵Ce total est supérieur d'une unité par rapport au chiffre, 18, que nous avons précédemment cité car cette fois-ci nous comptons le diplôme fragmentaire *RMD*, II, 106 = *RMD*, V, p. 702 de l'année 142 pour un marin de la flotte de Misène. Le nom de l'épouse ainsi que le nom de son père ont disparu. Mais il reste : [---] *fil(iae), uxor eius*. Il n'y a pas de cognomen après la filiation. L'épouse a donc bien une dénomination pérégrine. Nous ne l'avions par compté précédemment car le nom a complètement disparu.

¹⁷¹⁶*CIL*, X, 3362 = *EDR*, 105181.

¹⁷¹⁷*Pais*, 496 = *EDR*, 140968.

¹⁷¹⁸*CIL*, X, 3624 = *LIKelsey*, 30 = *EDR*, 113820 : Marcia (Barbia) Euhodia.

Signalons que 37 épouses dont les noms sont conservés portent le même gentilice que leur mari. On en compte 33 parmi les inscriptions funéraires et 4 parmi les diplômes militaires. Cela est en général explicable par le fait que l'épouse est d'origine servile et qu'elle est l'affranchie de son mari. Mais cette explication n'est pas systématique. En effet, nous avons un certain nombre d'inscriptions et de diplômes dans lesquels les épouses portant le même gentilice que leur mari donnent leur filiation. Il nous faut donc regarder plus en détail ces documents.

Des épouses d'origine servile

Il est indéniable que certaines épouses des marins sont des affranchies, anciennes esclaves d'une tierce personne ou du mari lui-même. Dans quelques rares cas l'état d'affranchie figure explicitement sur l'inscription. Nous en donnons la liste ci-dessous :

- Marcia (Barbia) Euhodia, dont le mari, Barbius Firmus se dit être le *patro(nus) itemq(ue) co(n)iux*¹⁷¹⁹.
- Hedia, *lib(erta) et coniu[x]* du vétéran ancien centurion de la flotte de Misène, C. Iulius Satullus¹⁷²⁰.
- Domitia Spes, *lib(erta) et coniu(x)* du triérarque vétéran de la flotte prétorienne de Misène, C. Domitius Pollio¹⁷²¹
- Aemilia Chrysis, *lib(erta) et coniu(x)*, de C. Aemilius Calpurnianus, sans doute marin de la flotte de Ravenne¹⁷²².
- Aur(elia) Glauce est la *liberta et coniu(x)* d'un Aurelius Festianus, un Pannonien vétéran, sans doute de la flotte de Ravenne¹⁷²³.
- Nerulia Narbulia, *lib(erta)*, sûrement l'épouse d'un vétéran de la flotte prétorienne de Misène C. Neruilius Iustus¹⁷²⁴. Dans ce cas, il n'y a pas mention de sa qualité d'épouse mais le fait que le vétéran ait aussi fait faire cette épitaphe pour son fils homonyme ne laisse aucun doute.

On peut comprendre que cette mention de l'état d'affranchie soit rare. Le simple fait de constater l'homonymie des gentilices sur l'inscription pouvait faire comprendre immédiatement au lecteur que l'épouse était l'affranchie de son mari. Outre l'évitement d'une redondance, cela permettait aussi de ne pas inscrire sur la pierre une origine sociale peu honorable. Dans le cas des affranchies que nous venons de mettre en évidence, ces cinq personnes ou, tout du moins,

¹⁷¹⁹CIL, X, 3426 = *Likelsey*, 30 = *EDR*, 113820.

¹⁷²⁰CIL, VI, 3118.

¹⁷²¹CIL, XIV, 235 = *EDR*, 147267.

¹⁷²²CIL, XI, 26 = *AE*, 2008, 530.

¹⁷²³CIL, XI, 33.

¹⁷²⁴*AE*, 1998, 399 = *AE*, 1978, 257 = *EDR*, 077100.

les commanditaires de ces inscriptions, ont honnêtement joué le jeu d'une dénomination exacte des épouses des marins. On pourrait d'ailleurs croire que la première inscription citée plus haut comporte une erreur. En effet, Marcia Euhodia ne porte pas le même gentilice que son mari, Barbius Firmus. Or celui-ci indique qu'il est aussi le patron de son épouse. Comment régler cette contradiction ? En fait, il se pourrait que Marcia ne soit pas le gentilice de l'épouse mais son prénom. La dénomination exacte de l'épouse de Barbius serait donc Marcia Barbia Euhodia. Nous aurions un des rares exemples épigraphiques de *tria nomina* portés par une femme¹⁷²⁵. Le rédacteur aurait simplement voulu éviter la répétition du gentilice. D'ailleurs le prénom de l'époux n'est pas indiqué. Ne serait-il pas Marcus ?

Nous avons aussi relevé le cas d'une épouse affranchie d'une autre personne que son mari. En effet, sur une inscription fragmentaire¹⁷²⁶ nous avons une [---] *C(ai) l(iberta) Fortunata* faisant l'épithète de [Q(uintus) ---] *Celsus*, triérarque de la flotte prétorienne de Misène, et de son fils [---] *Q(uinti) f(ilius) Torquatus*. Notons au passage que son époux est appelé par la formule « *uiro suo* ». Nous n'avons plus les gentilices de Fortunata et de son époux Celsus. Mais le prénom du patron de Fortunata est Caius et non Quintus, celui de son mari reconstitué à partir de la filiation de son fils, Torquatus. Cela prouve que Fortunata n'est pas l'affranchie de son époux Celsus.

Mis à part ces quelques rares exemples, la qualité d'affranchie ne figure pas explicitement sur les inscriptions. Il faut la déduire de l'homonymie des gentilices. Les inscriptions sur lesquelles la filiation des épouses n'est pas indiquée sont aussi très délicates. Sont-elles des affranchies ? Dans les cas où le gentilice est le même que celui des maris, la réponse peut être presque automatiquement oui. Mais dans les cas où les gentilices ne sont pas les mêmes, il est plus difficile de se prononcer. Après tout, beaucoup d'inscriptions de marins (et même de non marins) ne comportent pas la filiation sans qu'il faille en faire systématiquement des affranchis. La plupart du temps, on ne pourra rien dire des épouses portant un gentilice différent et dont la filiation est absente. Tout au plus, parfois, on ne pourra que suspecter une origine servile.

Comme dans tous les milieux de la société de l'Empire romain, les marins évoluent au contact d'esclaves et d'affranchis. Ils peuvent en acheter et certaines esclaves peuvent devenir leurs concubines, voire, après affranchissement, leurs épouses. D'autres affranchies peuvent fonder leur propre famille et garder un lien avec leur patron, comme la bienséance, pour ne pas dire la loi, le commandait alors. On trouve ainsi plusieurs inscriptions où les marins sont commémorés par leurs anciennes affranchies, que leur qualité d'héritière soit clairement mentionnée ou non. Dans quelques rares cas, le marin et son affranchie sont commémorés en même temps. Nous donnons cinq exemples ci-dessous :

¹⁷²⁵Voir sur cette question du prénom des femmes romaines : M. Kajava, 1994, p. 166 et suivantes sur *Marcia*.

¹⁷²⁶*LJKelsey*, 19 = *AE*, 1930, 3 = *EDR*, 073144.

- D. Publicius Aper de la flotte de Misène a fait faire de son vivant pour lui et pour son affranchie, Publicia Tyche, une plaque de tombeau¹⁷²⁷.
- Un *suboptio* de la flotte de Ravenne, M. Aurelius Macedo a fait faire une plaque de tombeau de son vivant pour lui et pour son affranchie, Aurelia Victoria¹⁷²⁸.
- Une Aurelia Tyche est commémorée en même temps que son patron M. Aurelius Fuscus *manipularis* de la trière Ceres ; le dédicant est un autre marin de la trière Liber Pater¹⁷²⁹.
- C. Anarius Felix, un vétéran (*missicius*) de la liburne Sphynx (sans doute un navire de la flotte de Ravenne étant donné le lieu de découverte) est commémoré avec sa *liberta*, Prima, par un autre de ses affranchis, C. Anarius Crescens¹⁷³⁰.
- Plotia Tyche fait l'épithaphe en hommage à son patron et à son fils : respectivement, M. Plotius Firmus et M. Plotius Augustalis¹⁷³¹.

Dans les quatre premiers cas, les affranchies ont la même dernière demeure que leur patron. On peut supposer que des liens plus étroits que ceux de la simple amitié aient uni l'affranchie à son ancien maître. Ces personnes étaient peut-être des concubines des marins en question sans que ces relations aient débouché sur un mariage. Même si cela n'est pas impossible et si ce cas de figure a pu tout à fait se produire, nous n'avons aucun moyen de prouver cette supposition.

Le cinquième exemple est différent. Cette fois-ci l'affranchie n'est pas commémorée mais elle honore les mémoires de son patron et du fils de celui-ci. Il nous semble que la formulation est trompeuse¹⁷³². En effet, on pourrait croire que le fils de M. Plotius Firmus est aussi celui de l'affranchie, Plotia Tyche. Mais il faut plutôt comprendre que Plotia a fait faire la plaque du tombeau pour son patron et pour le fils de ce dernier. Donc Plotia n'est sans doute pas la mère de l'enfant de son ancien maître.

Inversement le marin a pu parfois faire faire la plaque funéraire de son affranchie. C'est par exemple le cas du *suboptio* Iulius Malchus en faveur de [Iu]lia Hermione¹⁷³³. Aucun terme ne désigne la qualité de la femme défunte. Est-ce son épouse ou son affranchie ? Les deux à la fois ? Malgré l'état fragmentaire de l'inscription, il nous paraît très probable que son gentilité soit Iulia. Celle-ci est donc certainement au moins une affranchie de Malchus. Mais il n'y a aucun moyen de prouver qu'elle était aussi son épouse.

¹⁷²⁷CIL, X, 3405 = *LIKelsey*, 28 = *EDR*, 116344.

¹⁷²⁸CIL, XI, 349 = *ILS*, 2860.

¹⁷²⁹CIL, X, 3540 = *EDR*, 146574.

¹⁷³⁰*Felix Ravenna*, 1971, p. 75-77, n°10.

¹⁷³¹CIL, X, 3420 = *EDR*, 121947.

¹⁷³²Nous reproduisons l'inscription concernée, CIL, X, 3420 = *EDR*, 121947 : *M(arcus) Plotius Firmus, | faber ex (quadri) Venere, | uixit annis LXVIII, | milit(auit) annis XXXXIIIX. | M(arcus) Plotius Augustalis, f(ilius), | uixit annis XVIII. | Plotia Tyche patrono et f(ilio) f(ecit).*

¹⁷³³CIL, X, 3497 = *LIKelsey*, 25 = *EDR*, 115694.

Des épouses ingénues portant le même gentilice que leur mari

Comme nous le disions un peu plus haut, certaines épouses portant le même gentilice que leur mari ont indiqué leur filiation. Ainsi il ne peut pas s'agir d'affranchies. Nous avons une inscription provenant de Terracine et au moins trois diplômes militaires où ce cas de figure se rencontre. Nous allons voir qu'un quatrième diplôme, plus litigieux il est vrai, pourrait être classé avec les trois autres. Nous en faisons la liste ci-dessous.

- *Valeria Frontina nat(ione) Gnigissae (Cilicissae) ex ciuitate Coropisso uico Asseridi*, elle est la fille de Valerius Fronto Aquilienus et elle est l'épouse d'un naufylax, Valerius Montanus originaire de la même cité et du même *uicus*¹⁷³⁴.
- *L. Domitius Valentis f. Valens*, originaire de Selinos en Cilicie marié à *Domitia Neius (sic) fil. Caesara*, originaire de Suedra qui est une cité se trouvant à 20 km de Selinos¹⁷³⁵.
- *Cn. Antonius Tuae f. Cnaea*, de Selinos en Cilicie, marié à *Antonia Talli fil. Nani*, elle aussi de Selinos¹⁷³⁶.
- *M. Herennius Pappaionis fil. Pasicrates*, venu de la cité d'Isaura et du *uicus Callosus*, sa femme est *Herennia Nestoris fil. Imma*, de la même cité et du même *uicus*¹⁷³⁷.
- *M. Didius Hellanici f. Heliodoros*, originaire de Pompeiopolis en Cilicie, marié à *Didia Thryphena*, de Nicée en Bithynie¹⁷³⁸.

Il est tout d'abord frappant de voir que les personnages, hommes et femmes, de ces cinq sources sont pratiquement tous issus de la même région de l'Empire à savoir le sud-est de l'Anatolie : la Cilicie et l'Isaurie. Didia est la seule à provenir d'une autre province très éloignée, à l'autre bout de l'Anatolie : la cité de Nicée en Bithynie. La cité de la première inscription est Coropissus qui se trouve en Isaurie. Il est clair que les quatre premières épouses sont des ingénues. Le dernier cas de Didia est moins évident étant donné que ne figure pas la filiation mais seulement l'*origo*. Il est donc possible qu'elle soit une affranchie. Elle est peut-être celle de son mari qui lui est originaire de Pompeiopolis en Cilicie.

Il faudrait rajouter à ce dossier une autre inscription en latin de Selinos, toujours en Cilicie, dans laquelle nous voyons qu'un centurion vétéran de la flotte prétorienne de Misène, Caius Iulius Celer a pour épouse Iulia Primilla¹⁷³⁹. La filiation de cette dernière n'est pas indiquée et

¹⁷³⁴*CIL*, X, 8261 = *EDR*, 157471 ; nous reproduisons le texte de l'inscription : « *D(is) M(anibus). | Valeriae Frontinae, nat(ione) Gnigissae ex ciuitate Coropisso uico Asseridi d(omini) n(ostris), filiae Val(eri) | Frontonis Aquilieni, quae uixit ann(is) XXVIII, | mensibus III, diebus XXI, | Valerius Montanus, nau[ff]ulax, ex eadem | ciuitate et uico, coniugi karissimae b(ene) m(erenti) f(ecit)* ».

¹⁷³⁵*RMD*, I, 44 de 145.

¹⁷³⁶*RMD*, III, 171 de 158.

¹⁷³⁷*RMD*, II, 131 de 214.

¹⁷³⁸*RMD*, I, 74 de 212.

¹⁷³⁹*CIL*, III, 225.

comme nous l'avons dit plus haut, il est probable qu'il s'agisse d'une affranchie de Celer que celui-ci aurait épousée. Mais le lieu de découverte de cette inscription correspondant à la même région de l'Empire que les autres documents cités nous semble digne d'être remarqué.

Retenons pour l'instant uniquement les documents dans lesquels la filiation des épouses est indiquée, c'est-à-dire l'inscription de Terracine et les trois premiers diplômes militaires. Disons tout de suite que dans le cas des femmes des trois diplômes, il ne nous semble pas possible que les noms de ces épouses identiques au gentilice de leur mari soient leur nom de naissance. En effet, le marin n'a acquis son nom romain qu'au moment de son engagement. Les trois marins des diplômes militaires sont des pérégrins d'origine. Leur filiation est indiquée et elle traduit clairement cette origine pérégrine. Le mari de Domitia Caesare est fils d'un Valens. Celui d'Antonia Nani (ou Nana ?) est fils d'un Tua. Celui de Herennia Imma est Pappaio. Donc ces pérégrins lorsqu'ils se sont engagés dans la flotte de Misène ont changé de noms. Les autorités leur ont attribués les *tria nomina* et leurs gentilices respectifs : Domitius, Antonius et Herennius. Il est improbable que les noms des épouses soient les mêmes par hasard. Elles ont dû ajouter le nom de leur mari sous forme féminine au moment de leur mariage si celui-ci est intervenu après l'enrôlement dans la flotte de Misène ou au moment même de cet enrôlement si le mariage était antérieur à celui-ci. Les autorités militaires qui ont enregistré l'état d'époux du marin auraient ainsi transformé le nom de l'épouse. Initialement elle ne portait qu'un nom unique et la filiation. Après son mariage ou après l'enrôlement de son époux dans la flotte, elle portait les *duo nomina* et la filiation. Le gentilice féminisé de son mari est devenu le sien et s'est ajouté à son nom unique qui est devenu son cognomen.

Cette pratique du changement de nom de l'épouse n'est pas forcément à mettre en corrélation avec la mise en place du changement administratif des années 150 concernant les marins des flottes n'attribuant la citoyenneté romaine aux enfants des marins vétérans que s'ils sont issus d'une union reconnue par une autorité. En effet, le premier diplôme militaire dans lequel nous voyons apparaître une ingénue dont le gentilice est le même que celui de son mari date de 145. La clause sur la *concessa consuetudine* n'existait alors pas.

De plus, les diplômes montrent que l'attribution du gentilice du marin à son épouse n'est pas systématique après 145 et même après la réforme des années 150. Nous le voyons d'abord à partir de quatre diplômes issus de la constitution du 7 février 160 en faveur de la flotte de Misène.

Un premier diplôme nous montre une Scuris fille de Doles (ou Dolens)¹⁷⁴⁰. Le diplôme n'indique pas qu'elle porte le même gentilice que son mari, qui s'appelle Caius Valerius Dento, et elle a une onomastique strictement pérégrine.

¹⁷⁴⁰RGZM, 39.

Deux autres diplômes fragmentaires de cette constitution de 160 nous laissent supposer que l'ajout du gentilice féminisé du mari n'était pas systématique. Nous y voyons, en effet, des épouses qui ne semblent pas avoir de cognomen. Sur l'un d'eux le nom de pérégrine est perdu mais le texte montre très bien qu'après la filiation figure son état d'épouse sans mention du cognomen¹⁷⁴¹. Nous produisons le texte ci-dessous qui se trouve à la ligne 6 de la table II de l'*extrinsecus* du diplôme :

[---]E FIL VX EIVS THRAISS que l'on restitue en [---]e fil(iae) ux(ori) eius Thraiss(ae).

Nous sommes dans le même cas que Scuris fille de Dolens. L'épouse anonyme devait avoir une onomastique pérégrine avec son nom unique et la filiation sans cognomen.

Le deuxième diplôme fragmentaire est plus délicat comme nous pouvons le voir ci-dessous (nous sommes à la ligne 13 de la tablette I de l'*extrinsecus*)¹⁷⁴² :

[---]THEROTIS FIL T[---] que W. Eck et A. Pangerl ont restitué en [---?Pi]therotis fil(iae) T[hraiss(ae)].

Ce cas est litigieux quant à la restitution de l'*origo*. Le mari est un Thrace et il est fort probable que son épouse le soit aussi. Mais l'*origo* de la femme suivrait ainsi tout de suite sa filiation sans qu'il soit fait référence à son état d'*uxor* comme dans les premiers diplômes. Le dernier T a été vu comme le début du mot *Thraissae* mais il s'agit en fait de la première lettre du cognomen de la fille de Pitheros¹⁷⁴³. Il faudrait donc restituer la séquence suivante :

[gentilice] + filiation + T[cognomen, *uxori eius* + *origo*].

De plus, l'examen de tous les diplômes où apparaissent l'épouse du marin, que celui-ci soit membre d'une flotte italienne ou provinciale, montre que l'expression « *uxori eius* » suit toujours la dénomination de la femme. L'*origo* arrive seulement en dernier. Cette épouse porte donc les *duo nomina*. Son cognomen commence par un T mais il est impossible de connaître son gentilice.

Un autre diplôme de cette constitution prolifique de 160 met en évidence une Marcia Secunda, fille d'Actius. Dans ce cas, l'épouse porte certes les *duo nomina* mais son gentilice ne correspond pas à celui du mari qui s'appelle Caius Iulius Bithus¹⁷⁴⁴. Ce cas est d'ailleurs particulier car l'épouse est dite Italienne, *Italic(a)*, et il se pourrait qu'elle fût une fille de citoyen romain. L'ajout d'un gentilice au nom de l'épouse au moment de son mariage avec le marin aurait été superflu. Mais si elle était fille de citoyen, sa filiation est atypique. En effet, elle n'est

¹⁷⁴¹AE, 2006, 1854 = AE, 2002, 1760 = RMD, V, 427.

¹⁷⁴²AE, 2006, 1855.

¹⁷⁴³Nous ne sommes donc pas d'accord avec la restitution de W. Eck, A. Pangerl, 2006, p.239-256, p. 241-243, n°2. La photo montre que le T suivant la filiation est endommagé. Mais au-delà de l'état de la lettre il est impossible que l'*origo* de l'épouse suive tout de suite sa filiation. Il manque « *uxori eius* ». S'il s'agit bien d'un T, il correspond à la première lettre de son cognomen. On ne peut donc pas conclure que l'épouse soit une Thrace même si cela est possible.

¹⁷⁴⁴RMD, II, 105 = AE, 1975, 245.

pas indiquée simplement par le prénom de son père mais son gentilice, Actius. S'il n'y avait pas eu la mention que Marcia Secunda était Italienne, nous aurions conclu sans problème au statut pérégrin de l'épouse. Peut-être est-elle issue d'une famille romanisée de fraîche date. Son père Actius serait peut-être récemment devenu citoyen romain. Peut-être était-il lui-même un marin de la flotte de Misène. Marcia Secunda serait ainsi née en Italie. Il est d'ailleurs étrange qu'on n'ait pas indiqué la cité italienne d'où elle provient. Si cela est volontaire, cela peut confirmer que l'origine véritable du père n'est pas italienne mais pérégrine. Pour une meilleure intégration de sa fille, on aurait peut-être seulement indiqué son lieu de naissance mais pas son *origo* légale, si l'on peut dire, qui aurait dû être celle de son père.

D'autres diplômes postérieurs à 145 montrent des noms d'épouses différents de ceux de leurs maris. Mais ces cas sont moins évidents car plus tardifs et après la constitution de Caracalla. Nous avons une Aurelia Bassa mariée à un Caius Iulius Bardathus, tous deux originaires de Syrie¹⁷⁴⁵. Nous avons aussi une Aurelia Maia originaire d'Afrique mariée à un Titus Domitius Domitianus¹⁷⁴⁶. Ce dernier est d'ailleurs originaire de Claudiopolis en Cilicie comme les autres marins étudiés dans ce dossier. Mais dans les deux cas, le gentilice de l'épouse, Aurelia, semble montrer qu'elle est devenue Romaine par la faveur de la constitution de Caracalla en 212. Le gentilice Aurelia leur a sans doute été attribué en même temps qu'à leurs pères respectifs quand ils sont devenus des *Marci Aurelii*. Il y a aussi une Iulia Iunia mariée à un Caius Longinus Orestes originaire d'Isaurie¹⁷⁴⁷. Mais la filiation de Iulia Iunia ne figure pas sur le diplôme. Elle est dite d'origine grecque. L'absence de filiation et l'origine pourraient laisser penser qu'il s'agit d'une affranchie. Toutefois le cognomen Iunia n'en fait pas forcément une personne relevant du droit latin junien comme le pense B. Pferdehirt¹⁷⁴⁸. Son maître devait s'appeler Iulius et il ne paraît pas improbable que son nom d'esclave ait été Iunia et qu'il ait été transformé en cognomen après son affranchissement. Quoiqu'il en soit, ces personnes, étant donné les dates d'émission des diplômes, devaient relever toutes du droit romain au moment de leur mariage. Il n'était alors plus nécessaire de changer le gentilice de l'épouse qui n'était plus pérégrine. Le diplôme de 214 faisant connaître le couple formé par Herennius Pasocrates et Herennia Imma est certes postérieur à l'édit de Caracalla mais le mariage a dû intervenir avant 212.

Il est aussi intéressant de remarquer que dans les deux diplômes de 225 et 229, les maris sont originaires, comme nous l'avons indiqué plus haut, de Cilicie et d'Isaurie respectivement : Titus Domitius Domitianus est de Claudiopolis et Caius Longinus Orestes vient d'Isaurie. Or

¹⁷⁴⁵RMD, IV, 307 = AE 1995, 1565, diplôme de 221.

¹⁷⁴⁶RMD, II, 133, diplôme de 229.

¹⁷⁴⁷RGZM, 56, diplôme de 225.

¹⁷⁴⁸RGZM, 56, p. 159, n. 6 et aussi dans B. Pferdehirt, 2002, p. 231-232.

les épouses ne portent pas le gentilice de leur mari. On ne peut donc expliquer le changement de nom des épouses au moment de leur mariage par une sorte de coutume locale propre à cette région du sud-est de l'Anatolie. À moins que cette coutume ne fût tombée en désuétude après 212.

On ne peut faire de l'ajout du gentilice du mari au nom de l'épouse une règle absolue même avant l'année 212. Au moins deux des diplômes de la constitution de 160 pour la flotte de Misène comportent deux épouses ayant une dénomination strictement pérégrine.

Il nous faut maintenant expliquer le cas du diplôme de 212 destiné à un ancien centurion de la flotte de Misène, Marcus Didius Heliodorus, originaire de Pompeiopolis en Cilicie que nous avons évoqué un peu plus haut. Son épouse s'appelle Didia Tryphena et elle est originaire de Nicée en Bithynie. Nous n'avons pas analysé ce diplôme avec les trois premiers car la filiation de l'épouse n'est pas indiquée. Il se pourrait donc qu'elle soit l'affranchie de son mari car tous les époux ont même gentilice. Cependant si c'était le cas, il peut sembler étonnant que l'origine de l'ancienne esclave ne soit pas la même que celle de son ancien maître : la première est de Bithynie et le second de Cilicie. Si Didia était bien l'affranchie de son époux, on a peut-être indiqué sa véritable origine géographique. En revanche, il se peut aussi que Didia soit ingénue et qu'on ait omis, volontairement ou non, sa filiation. Dans tous les cas, il est fort probable que Heliodorus ait rencontré son épouse lors d'un séjour en Bithynie. Il se pourrait même que son lieu d'incorporation ait été la Bithynie elle-même comme nous l'avons déjà dit dans la partie II lorsqu'il était question des procédures d'enrôlement.

L'inscription trouvée à Terracine est complexe elle aussi même si nous disposons de la filiation de l'épouse. Nous voyons en effet trois personnages portant tous le même gentilice. Valeria Frontina est née libre étant donné qu'elle est la fille de Valerius Fronto Aquilienus. Elle était l'épouse d'un *naufylax* s'appelant Valerius Montanus. Tous trois sont originaires de Koropissos se trouvant en Isaurie¹⁷⁴⁹. La *natio* des *Gnigissae* est inconnue par ailleurs mais il vaut sans doute mieux comprendre *nat(ione) Cilicissae*. Dans ce cas précis, Valeria est le gentilice de naissance de l'épouse de Montanus et il n'a pas été octroyé au moment du mariage. Nous ne sommes donc plus dans le cas de figure des trois (ou quatre) diplômes évoqués plus haut même si la région d'origine des deux époux est la même. Le père s'appelle bien Valerius. Mais il est surprenant que le gendre porte le même gentilice que celui-ci. Il est aussi étonnant que l'on ait attribué au moment de son enrôlement dans la flotte Valerius comme gentilice lequel est identique à celui de son épouse. Nous avons l'impression que le père de Valeria est issu de l'aristocratie locale. En effet, il nous semble que la polyonymie du père qui porte deux

¹⁷⁴⁹Sur Koropissos ou Coropissos voir : *RE*, XI, 1437-1438 et Brill's New Pauly, III, col., 844 ; l'auteur de la notice du *CIL*, X, 8261 a confondu Koropissos avec Koropassos qui se trouve en Lycaonie.

cognomina, traduise le fait qu'il s'agisse d'un notable de la région. Le gentilice Valerius est peut-être un homonyme ou bien le beau-père et l'époux faisaient partie de la même famille et étaient des cousins plus ou moins éloignés. Ainsi le *naufylax* Valerius Montanus était peut-être un citoyen romain de naissance. Il n'aurait donc pas changé de nom au moment de son enrôlement de même que son épouse.

Nous avons mis en évidence que les épouses portant le même gentilice que leur époux et dont nous connaissons le nom du père sont toutes issues de la région de Cilicie/Isaurie. Nous avons aussi un diplôme militaire et deux inscriptions mettant au jour des personnes venant de cette même région. Mais elles sont plus délicates à manier car dans deux cas nous n'avons pas la mention de la filiation ce qui laisse supposer une origine servile masquée par omission. Dans le troisième et dernier cas que nous venons de traiter, il est possible que le père de l'épouse et le marin lui-même étaient des citoyens romains de naissance. En ne considérant que les trois diplômes où nous avons les épouses portant le même gentilice que le marin, nous pouvons affirmer qu'il y a bien eu changement de nom de l'épouse au moment de l'enrôlement du marin ou au moment même du mariage si le marin était déjà dans la flotte. Il s'agit sans doute d'une pratique mise en place par les autorités militaires des flottes prétoriennes (nous ne pouvons rien dire pour l'instant à partir des sources venant des flottes provinciales). Cette pratique ne devait sans doute pas être uniquement réservée aux marins issus d'Isaurie et de Cilicie même si toutes les sources, du moins celles d'avant 212, semblent l'indiquer. Cette pratique des autorités militaires ne devait pas non plus découler de la réforme des années 150 étant donné que le phénomène est présent au moins depuis l'année 145.

De plus, deux diplômes issus de la constitution de 160 montrent que deux épouses n'ont pas les *duo nomina* mais une dénomination de nature pérégrine. Ce qui montre que la pratique de l'ajout du gentilice du mari n'était pas systématique, même après les années 150. Certes, comme nous l'avons déjà dit, beaucoup d'inscriptions mettent en évidence des épouses ayant le même gentilice que leur mari mais celles-ci n'indiquent pas de filiation. Nous en donnerons des exemples plus loin lorsque seront examinées les gentilices des enfants en fonction de ceux de leurs parents. Le fait que l'épouse sans filiation ait le même gentilice que son époux laisse suspecter une origine servile. Cela ne permet pas de conclure sûrement à un changement de nom des épouses. Seule l'inscription de Terracine montre une épouse portant le même gentilice que son mari avec la filiation. Mais en l'occurrence nous sommes certains qu'il s'agissait dans ce cas précis de son nom de naissance étant donné qu'elle porte le même gentilice que son père.

Cependant un exemple provenant des troupes auxiliaires montre qu'on ne peut pas conclure à coup sûr lorsque la filiation de l'épouse est absente. En effet, une inscription funéraire provenant non loin de Carnuntum en Pannonie supérieure montre un couple dont le mari est un

vétéran de l'aile I Hispanorum et Aravacorum¹⁷⁵⁰. Il s'appelle T. Aelius Veranus et il est l'époux d'Aelia Vinilla. Les filiations ne sont pas indiquées. Mais il se trouve que l'on a trouvé le diplôme militaire attribué à ce soldat et aux membres de sa famille. Le diplôme est en date de 140¹⁷⁵¹. Le soldat a une dénomination pérégrine et s'appelle Veranus fils de Fus[us?]. La filiation de son épouse est indiquée mais elle est perdue dans la lacune. Donc elle n'est pas l'affranchie de son mari. De plus, l'analyse de ces deux documents montre que le mari a pris les *duo nomina* de l'empereur Antonin le Pieux après sa libération et après la publication de la constitution impériale dont son diplôme est extrait. Sans doute à ce moment, son épouse a pris le gentilice féminisé de son époux, Aelia¹⁷⁵².

Des femmes filles de citoyens romains

Parmi les femmes de marins, on ne trouve pas seulement d'anciennes esclaves ou des pérégrines. Il y a aussi quelques cas de filles de citoyens romains. Sur les cinq cas présentés ci-dessous, quatre sont certains. Le cinquième est plus litigieux. Nous les indiquons ci-dessous :

– *Veridia L(uci) f. Flora*¹⁷⁵³.

– *Iulia Cleopatra quae et Lezbia, C(ai) Iuli Meneo f(ilia), Antiochensis Syriae ad Daphnem*¹⁷⁵⁴.

– *Fl(auia) Albina, Fl(aui) Albini p(rimi) p(ili) fil(ia)*¹⁷⁵⁵.

– *Valeria Frontina, filia Val(erius) Fronto Aquilienus*¹⁷⁵⁶.

– *Aelia Chryseis, Aeli f.*¹⁷⁵⁷.

Veridia Flora est la fille d'un Lucius. Son origine n'est pas indiquée mais son onomastique montre clairement qu'elle est fille de citoyen romain. Son mari était un garde de l'armurerie de la pentère Victoria très probablement de la flotte de Misène étant donné que l'inscription y a été retrouvé. Rien ne nous permet de savoir qui était ce Lucius : un ancien marin ayant obtenu la citoyenneté après son service ou un Romain de longue date ? Veridia Flora est décédée à 27 ans, 8 mois et 5 jours. Nous aurions apprécié que le mari soit tout aussi précis sur son origine. Est-elle de Misène, d'une autre cité d'Italie ou d'une province ? Le mari n'a pas non plus indiqué sur la pierre sa propre origine. L'absence d'origine de l'épouse pourrait laisser penser qu'elle est de Misène mais nous n'avons aucun moyen de le prouver.

Le deuxième exemple est beaucoup plus précis à tous les niveaux. Tout d'abord nous avons

¹⁷⁵⁰AE, 2001, 1644 = RIU, Supp., 46.

¹⁷⁵¹AE, 2013, 1246.

¹⁷⁵²Cet exemple a été mis en évidence par D. Dana, 2017 b, p. 115-142, p. 117. S. Armani a aussi relevé pour la province de Citérieure la présence couples ayant même gentilice : S. Armani, 2014, p. 78-98, p. 85-87.

¹⁷⁵³CIL, X, 3410 = EDR, 146899.

¹⁷⁵⁴CIL, IX, 41 (p. 652) = ILS, 2819.

¹⁷⁵⁵AE, 1939, 219 = IGLS, 1556.

¹⁷⁵⁶CIL, X, 8261 = EDR, 157471.

¹⁷⁵⁷CIL, X, 3356 = EDR, 157842.

le nom complet de l'épouse, Iulia Cleopatra, avec son ancien nom de pérégrine, Lezbia. Nous avons aussi les *tria nomina* du père : Caius Iulius Meneus. Elle est originaire de la cité d'Antioche en Syrie. Il est certain que Iulia Cleopatra est une fille de citoyen romain mais il est tout autant certain que celui-ci est citoyen romain de fraîche date. Tout du moins sa famille est sans doute autochtone d'Antioche et a dû obtenir la citoyenneté romaine. La présence de *quae et Lezbia* prouve qu'il y a un système de double dénomination : romain et pérégrin. L'inscription traduit la double identité de l'épouse. Elle est à la fois une Romaine portant les *duo nomina*, Iulia Cleopatra, et une fille de citoyen d'Antioche, portant le nom unique des pérégrins, Lezbia. Malheureusement l'inscription ne nous indique pas le nom de pérégrin de son père. Elle rend hommage à son époux Malchio, un triérarque de la flotte. Ce nom est fréquent dans la moitié orientale de l'Empire et il est vraisemblablement originaire de Syrie, pourquoi pas d'Antioche comme son épouse. Le manque d'information sur Malchio tranche avec le quasi luxe de détails que nous avons eu sur son épouse. Nous apprenons qu'il était triérarque de César et commandait la trière Triptolemus. Nous n'avons pas de mention du nom de sa flotte. Il est fort probable que cette inscription date de la première moitié du I^{er} siècle après J.-C. étant donné son formulaire. En effet, il n'est précisé que le nom unique du triérarque et nous n'avons pas la mention du nom de la flotte et encore moins du titre *praetoria* octroyé à l'époque flavienne. Nous avons déjà évoqué le cas de Malchio qui n'était pas un affranchi de l'empereur mais un homme d'origine ingénue et pérégrine. Mais est-ce que Malchio était toujours pérégrin au moment de son décès ? Est-ce que sa dénomination n'aurait pas été abrégée par son épouse lors de la rédaction de cette inscription ? Nous n'avons aucun moyen de le savoir. Il peut paraître *a priori* étonnant qu'une fille de citoyen se soit mariée avec un pérégrin. Mais comme elle, Malchio devait sûrement être originaire d'Antioche ou d'une cité voisine. Les deux familles devaient se connaître. De plus, Malchio avait un grade élevé dans la flotte. Cela doit traduire une origine sociale bien plus haute que celle d'un simple rameur. S'il n'était déjà citoyen romain au moment de son mariage avec Lezbia, son poste important dans la hiérarchie navale portait en lui la promesse d'une naturalisation prochaine. Nous ne croyons pas dans ce cas précis que cette union soit une mésalliance.

Nous restons en Syrie avec l'inscription concernant Flauia Albina qui a été trouvée à Séleucie de Piérie, le port d'Antioche abritant non seulement la flotte de Syrie mais aussi des détachements de la flotte de Misène. Le dédicant est l'époux, Maximius Valens. Il est triérarque de la flotte prétorienne de Misène. Son épouse défunte, Flauia Albina, est fille du primipile Flavius Albinus. L'absence des prénoms du père d'Albina et de son époux laisse penser que cette inscription pourrait dater de la fin du II^e siècle. Nous n'avons aucune indication d'origine. Nous ne savons pas d'où viennent les familles respectives des époux. Sont-ils originaires d'Italie ou de Syrie ? L'omission de l'origine peut traduire le fait que la famille de Flauia Albina

est de la cité où se trouve son tombeau, c'est-à-dire Séleucie. Le père d'Albina est un véritable notable étant donné qu'il est un primipile d'une légion non nommée. Le fait que l'épouse soit appelée « fille du primipile Flavius Albinus » nous laisse supposer que ce personnage était connu à Séleucie de Piérie. Il devait en aller de même de sa famille dans la cité ou dans la région. Dans ce cas, comme dans le cas précédent, nous ne soupçonnons pas une mésalliance entre les deux familles car Albina est mariée à un triérarque. Toutefois le grade de triérarque est moins élevé que celui de primipile qui est considérable dans la légion. Le grade de navarque aurait été à la rigueur plus proche de celui de primipile. Mais rien ne nous renseigne sur la famille du triérarque ni sur les possibilités d'avancement qui pouvaient s'ouvrir à lui. Peut-être était-il potentiellement promis à un plus haut grade encore dans la hiérarchie navale. Remarquons que la fille d'Albina, Vettia, n'est pas celle du triérarque qui s'appelle Maximius Valens. Celui-ci semble être le tuteur de sa belle-fille. Vettia est certainement le fruit d'un premier mariage. Son père devait ainsi s'appeler Vettius. Nous ne pouvons rien savoir sur les circonstances de la séparation d'avec Albina : divorce ou décès ?

Nous avons déjà évoqué le cas d'un couple issu de la cité de Koropissos en Isaurie. Les époux portent le même gentilice. En effet, Valeria Frontina est mariée au *naufylax* Valerius Montanus. Il n'est pas possible que Valeria soit l'affranchie de son époux car il est clairement mentionné sur l'inscription qu'elle est la fille de Valerius Fronto Aquilienus. L'onomastique du père et de la fille indique qu'ils jouissent de la citoyenneté romaine. L'époux de Valeria porte un nom homonyme. Peut-être le gentilice Valerius était-il très répandu à Koropissos. Le mari, lui aussi, devait avoir le statut de citoyen romain au moment où l'inscription a été faite et peut-être même avant son engagement dans la flotte. D. Noy ne relève pas l'homonymie des trois personnages de cette inscription. Mais il produit une interprétation intéressante¹⁷⁵⁸ : Frontina n'aurait pas suivi son époux en Italie mais elle l'aurait rencontré sur son lieu d'affectation¹⁷⁵⁹. En se basant sur le cognomen du père, Fronto, d'après l'auteur très fréquent dans le milieu militaire, il fait de celui-ci un soldat. Le marin aurait donc rencontré sa future épouse dans sa communauté venue d'Isaurie. Il se serait marié avec la fille d'un autre militaire. Cette possibilité est séduisante mais il nous semble que le dédicant aurait alors fait figurer le grade de son beau-père sur l'inscription en hommage à sa fille.

Autant les quatre cas que nous venons de traiter concernent des filles de citoyens romains autant le cinquième est moins certain. En effet, le triérarque M. Cocceius Stephanus a fait une épitaphe en hommage à sa femme défunte Aelia Chryseis. Le père de celle-ci est Aelius. Le

¹⁷⁵⁸D. Noy, 2011, p. 145-160, p. 151. D. Noy situe encore Koropissos en Lycaonie mais nous avons déjà dit qu'il s'agit d'une erreur. Il y a Koropassos en Lycaonie et Koropissos est dans la région voisine d'Isaurie.

¹⁷⁵⁹C. G. Starr, 1960, p. 86 pense que le marin a laissé son épouse dans son village natal. Mais le fait qu'il commémore sa mémoire à Terracine nous fait penser qu'au contraire les deux époux vivaient ensemble en un même lieu.

formulaire onomastique de l'épouse n'est pas conforme car au lieu d'avoir la séquence gentilice du père féminisé + prénom du père au génitif *filia* + cognomen, nous avons le gentilice féminisé + cognomen + gentilice du père au génitif *filia* : *Aelia Chryseis*, *Aeli filia*. La place de la filiation est dérangement mais l'utilisation du gentilice du père au lieu de son prénom l'est encore plus. Il est vrai que celui-ci correspond bien au gentilice de la femme du triérarque. Mais il se pourrait que le père fût un pérégrin au nom unique *Aelius*. Toutefois nous estimons qu'il s'agit d'une erreur et que *Chryseis* est bien la fille d'un citoyen romain dont le gentilice serait *Aelius*. Remarquons aussi qu'*Aelius* est le gentilice d'Hadrien. Ainsi le père aurait peut-être reçu son gentilice sous le règne d'Hadrien. Peut-être était-il un marin de la flotte ayant obtenu la citoyenneté romaine sous Hadrien. D'ailleurs l'époux de *Chryseis* porte les noms d'un autre empereur, *Nerva*. Les marins obtenaient les *tria nomina* au moment de leur engagement sans doute dès l'époque flavienne et nous pensons que cette inscription date du II^e siècle. Mais il est relativement rare que les marins portent les noms de l'empereur régnant lors de l'enrôlement. Ici il y a deux possibilités. Soit le triérarque a reçu les noms de *Nerva* quand il s'est engagé, auquel cas son engagement serait survenu entre 96 et 98. Soit il s'est engagé plus tard et le choix des noms de *Nerva* serait déconnecté de son règne. Leurs origines ne sont pas mentionnées mais les cognomina, *Chryseis* et *Stephanus*, feraient plutôt pencher pour une origine grecque de la moitié orientale de l'Empire.

Deux autres cas indiquent aussi des filles de citoyens romains mais l'état fragmentaire des inscriptions ne permet pas d'être complètement sûr que leur mari était marin de la flotte. Nous les mentionnons ci-dessous :

- *Aufidia Q(uinti) f(ilia)*¹⁷⁶⁰.
- *Seia M(arci) f(iliae) Fausta*¹⁷⁶¹.

Les époux de ces deux personnes peuvent à la rigueur être des marins mais rien ne le dit explicitement sur les inscriptions. Nous avons déjà rencontré la première inscription provenant de Sarsina en Ombrie dans la partie précédente consacrée aux possibilités d'intégration des anciens marins dans la notabilité de leur cité. Nous avons vu que l'appartenance à la flotte du mari d'*Aufidia* n'était pas certaine. Il s'agit en effet d'*Appaeus Agricola*, fils d'*Aulus*. Son éventuelle appartenance à la flotte serait dans une lacune : *[uet(eranus) ex c]lasse, sexuir aug(ustalis)*

La deuxième inscription est douteuse à plus d'un titre. Tout d'abord l'époux, *M. Crepereius Primus*, est certes un centurion mais il n'y a pas d'indication d'unité. Le contexte de la

¹⁷⁶⁰*AE*, 1961, 153 = *AE*, 2006, 430 = *EDR*, 074269.

¹⁷⁶¹*Felix Ravenna*, 1971, p. 62, n°2.

découverte de la pierre peut seul expliquer l'assimilation du militaire à un marin étant donné que la stèle a été découverte à Ravenne. De plus, nous ne connaissons pas clairement la relation existant entre Seia Fausta et le centurion. Il n'est donc pas certain qu'ils aient été maris et femmes. Il est en revanche incontestable que Seia était une fille de citoyen romain.

Enfin six cas laissent supposer que l'épouse est une Romaine à partir de la mention de l'origine qui est soit une cité italienne, soit une région d'Italie, soit l'Italie tout entière :

- *Valeria Isidora, uerna Misen(ensi)*¹⁷⁶².
- *Cornelia Dionysias, uern(a) Puteol(ana)*¹⁷⁶³.
- *Memmia Nereis, uer(na) Stabi(ana)*¹⁷⁶⁴.
- *Memmia Fortunata, natione Picene(n)sis*¹⁷⁶⁵.
- *Vlpia Rufina, natione Italica*¹⁷⁶⁶.
- *Marcia Acti <f.> Secunda, Italica*¹⁷⁶⁷.

Dans les trois premiers cas, le terme *uerna* ne désigne pas une esclave mais l'*origo* de la personne. D'ailleurs les trois cités d'où elles proviennent sont proches les unes des autres : Misène, Pouzzoles et Stabies. Il est évident que le nombre de marins et de vétérans de la flotte de Misène devait être important. Ces épouses sont probablement des filles de marins venus des provinces. Elles sont nées dans les cités qu'elles mentionnent avant que leur père ne devienne citoyen romain. Un certain flou est d'ailleurs entretenu et amplifié par l'absence de filiation. Sont-elles des ingénues ou des affranchies ? Aucun élément n'est donné par les indications concernant leurs époux. Valeria Isidora était l'épouse d'un *medicus duplicarius*, Marcus Iulius Casellinus. Cornelia Dionysias était celle d'un *naufylax*, Antonius Iherax (*sic*), et Memmia Nereis avait pour mari un *optio*, Volceius Saturninus. Aucune information d'origine ou de filiation n'est donnée sur les trois membres de la flotte. Les cognomina des trois épouses pourraient être des indices quant à une origine de la moitié orientale de l'Empire sans que cette constatation ne constitue une preuve définitive. Quoiqu'il en soit nous soupçonnons fortement que ces origines ne sont pas juridiques mais géographiques. Elles feraient peut-être oublier les origines pérégrines de leurs pères, voire une origine servile. Mais nous n'avons aucun élément de preuve.

Le flou est aussi entretenu quant au statut des épouses des deux inscriptions suivantes.

¹⁷⁶²*CIL*, X, 3444 = *ILS*, 2900.

¹⁷⁶³*CIL*, X, 3446 = *EDR*, 162193.

¹⁷⁶⁴*CIL*, X, 3472 = *EDR*, 161499.

¹⁷⁶⁵*CIL*, X, 3608 = *ILS*, 2903 = *EDR*, 122798.

¹⁷⁶⁶*CIL*, XI, 112.

¹⁷⁶⁷*RMD*, II, 105 = *AE*, 1975, 245.

Memmia Fortunata indique de façon vague, sans mention de cité, qu'elle vient du Picenum et Vlpia Rufina provient encore plus vaguement d'Italie. L'inscription concernant Memmia a été trouvée à Misène. Elle est l'épouse d'un *manipularis*, Arrius Isidorus. Celui-ci est d'ailleurs certainement aussi connu par sa propre inscription funéraire retrouvée dans la région de Paestum ou de Velia¹⁷⁶⁸. Isidorus est un Alexandrin. Rien ne dit clairement qu'il est marin mais le contexte de la trouvaille et son origine laissent peu de doute.

L'inscription concernant Vlpia Rufina a été retrouvée à Ravenne. Le dédicant est son mari, Aurelius Martinus, un *naufylax*. Nous ne savons rien de plus sur lui. Il est étonnant qu'on ait indiqué l'origine italienne d'une personne dont l'épithète se trouve en Italie. Cela aurait été plus naturel si elle avait trouvé sa dernière demeure dans une cité de province. L'absence de filiation jette aussi un doute sur le statut originel de ces deux épouses. Il est possible qu'elles soient d'origine servile.

Nous avons déjà traité le cas de Marcia Secunda qui elle aussi est dite originaire d'Italie. Il est en effet évident qu'il s'agit d'une ingénue à travers la présence de la filiation. En revanche, il est moins évident qu'elle soit la fille d'un citoyen romain étant donné qu'elle est dite fille d'Actius. Le père est nommé par son gentilice et non par son prénom. La mention de sa naissance italienne pourrait traduire le fait que son père était un citoyen de fraîche date (pourquoi pas lui aussi un marin) et masquerait une ascendance pérégrine.

Il est difficile d'avoir accès aux réalités traduites par les *duo nomina* portés par la très grande majorité des épouses de marins. L'absence très fréquente de la filiation surtout dans les inscriptions rend le problème pratiquement insoluble. Il se pourrait que les *duo nomina* masquent une origine servile, que l'épouse porte le gentilice de son mari ou celui d'un autre. Elle pourrait très bien être l'affranchie d'un autre homme que son mari. Il se pourrait aussi qu'ils masquent une usurpation de la citoyenneté romaine par des pérégrines¹⁷⁶⁹. Ces deux possibilités ne sont pas systématisables. L'absence de filiation n'est pas une preuve en soi d'un statut d'affranchie ou de Latine Junienne. De plus, nous avons vu qu'il n'est pas obligatoire que l'épouse prenne le gentilice de son mari au moment de son union ou après sa libération même si cette pratique a certainement dû exister. L'usurpation de la citoyenneté romaine devait quant à elle être plus téméraire quand on devenait l'épouse d'un soldat sous le contrôle direct de l'administration. Cependant il est aussi possible que les épouses de marins proviennent principalement de la communauté militaire dans laquelle ils sont insérés. Un marin faisant partie d'une flotte prétorienne au II^e siècle porte les *tria nomina* et peut les donner à ses enfants. Si le

¹⁷⁶⁸CIL, X, 469 = EDR, 126843 où il est honoré une dernière fois par son fils Siluanus. Il y apparaît comme *missicius* c'est-à-dire comme vétéran.

¹⁷⁶⁹Voir S. E. Phang, 2001, p. 190-195, p. 192 plus particulièrement.

marin est encore en service ses enfants ne peuvent encore jouir de la citoyenneté romaine. Il serait donc possible que certaines des épouses portant les *duo nomina* soient des filles de soldats que ceux-ci soient des vétérans ou non. Il convient ainsi de mieux percevoir de quels bassins géographiques les épouses provenaient.

b) Les origines géographiques des épouses de marins

Nous allons examiner dans quelle mesure les couples formés par les marins des flottes de guerre étaient mixtes. La plupart du temps, les marins quittaient leur pays d'origine pour aller dans les bases de la flotte. Bien sûr, ceux qui s'engageaient dans les flottes prétorienne partageaient s'installer à Misène ou à Ravenne pour un service de 26 ans au moins. Les marins étaient appelés à voyager dans toute la Méditerranée pour des missions plus ou moins longues. D'autres pouvaient être détachés à Rome. L'éloignement de leur patrie d'origine, tout du moins pour ceux qui n'étaient pas dans une flotte provinciale, et les multiples voyages ne devaient pas être des facteurs de stabilité du couple. Inversement les mêmes causes, bases éloignées des lieux de naissance et voyages, ont dû ouvrir de nouvelles possibilités de rencontres et d'unions qui n'auraient jamais pu survenir si le jeune homme n'avait pas décidé de devenir marin. Nous allons essayer à partir des sources, c'est-à-dire les inscriptions funéraires et les diplômes militaires, de mettre en évidence les stratégies matrimoniales à l'œuvre. Les marins se mariaient-ils préférentiellement avec une femme de la même origine qu'eux ou bien acceptaient-ils des épouses issues d'autres cités et régions de l'Empire ?

Les flottes de guerre romaines ont-elles constitué un des creusets d'un certain cosmopolitisme impérial et d'intégration des peuples sous la domination de Rome ?

Avouons tout de suite qu'il est très difficile de répondre à ces questions étant donné le nombre de documents parvenus jusqu'à nous. Il n'y a que 15 inscriptions funéraires ayant gardé l'origine des épouses et seulement 14 diplômes militaires. Au moins sur ces derniers, nous avons aussi celles des époux alors qu'il ne reste plus que cinq ou six inscriptions funéraires sur lesquelles sont mentionnées les origines des deux époux¹⁷⁷⁰. Il est vrai que certaines peuvent se laisser déduire d'un nom ou d'un cognomen qui seraient typiques ou courants dans telle ou telle région. Mais ces considérations sont aléatoires sauf dans de très rares cas¹⁷⁷¹.

¹⁷⁷⁰En fait seulement 13 diplômes indiquent clairement les origines des deux époux. Le quatorzième (*RGZM*, 39) est néanmoins évident. En effet, comme il sera montré un peu plus bas, l'onomastique de l'homme et de la femme montre clairement qu'ils proviennent de Thrace.

¹⁷⁷¹Par exemple le cas de Iulius Apollinaris, marin de la trière Venus de la flotte de Misène, nous semble clair. Il est à coup sûr d'origine égyptienne car sa femme, Taesis, est Égyptienne et provient de la cité d'Apollonopolis dans le nome de Coptos : *CIL*, X, 3635 = *EDR*, 157569. De plus, le même Iulius Apollinaris est connu par une autre inscription où il rend hommage à sa fille Iulia Serapias : *CIL*, X, 3596 = *EDR*, 157581. Son cognomen, celui de sa fille et surtout l'origine de son épouse ne laissent planer aucun doute sur son origine qui est très certainement

Force est de constater que les marins choisissent majoritairement leurs femmes au sein de leur communauté d'origine. En effet, sept diplômes sur treize et trois inscriptions funéraires sur les cinq comportant la provenance des deux époux indiquent des origines identiques. Nous avons trois couples de Cilicie que nous avons déjà évoqués plus haut. Ce sont L. Domitius Valens et Domitia Caesara qui sont respectivement de Selinos et Suedra, deux cités séparées d'une vingtaine de kilomètres¹⁷⁷². Cn. Antonius Cnea et Antonia Nani sont tous les deux de Selinos¹⁷⁷³. Les Isauriens voisins de la Cilicie semblent aussi se marier préférentiellement avec des compatriotes. Nous le voyons avec M. Herennius Pasocrates et Herennia Imma venus du même *uicus*, Callosus, ainsi qu'avec Valeria Frontina mariée à Valerius Montanus issus de la même cité de Coropissus et eux aussi du même *uicus*, Asseredus¹⁷⁷⁴.

Sur trois documents, un diplôme militaire et deux inscriptions funéraires, nous voyons des Syriens ayant pris pour épouse des femmes de la même province. C'est le cas de C. Iulius Montanus et d'Aurelia Bassa venus tous les deux de la cité de Doliché et plus précisément du *uicus* d'Araba¹⁷⁷⁵. On peut aussi mentionner T. Gaius Eminens et Iulia Martina¹⁷⁷⁶, tous les deux Syriens sans plus de précisions ainsi qu'un anonyme de Byblios marié à une Iulia Marina, une syrienne d'une cité inconnue¹⁷⁷⁷.

Précisons qu'il y a trois diplômes militaires où apparaît un couple de Thraces. Tous les trois sont des copies de la constitution de 160 pour la flotte de Misène¹⁷⁷⁸. La première copie concerne un Tacitus de la cité d'Augusta Traiana marié à une anonyme simplement dite Thraissa sans précision du nom de la cité¹⁷⁷⁹. Sur la seconde copie, nous avons un M. Annius (?) Valens de Philippopolis marié à une Nisa, fille de Muzacenus (ou Mucazenus ?), elle aussi Thraissa. Le troisième diplôme a perdu les ethniques mais les noms présents sont typiquement originaires de Thrace : C. Valerius Dento, fils de Bithus, est l'époux de Scuris, fille de Doles¹⁷⁸⁰. Nous ne comptons plus le diplôme issu de la même constitution de 160 concernant l'anonyme venu de Philippopolis¹⁷⁸¹. En effet, l'épouse dont il ne reste que la filiation n'est pas forcément une Thrace car le T suivant sa filiation n'est pas la première lettre de son *origo* mais de son cognomen.

égyptienne. Un autre exemple moins sûr serait celui du triérarque Malchio époux de la Syrienne d'Antioche, Iulia Cleopatra *quae et Lezbia* : *CIL*, IX, 41 = *ILS*, 2819. Nous avons vu plus haut qu'il est vraisemblablement lui aussi un Syrien étant donné son nom fréquent dans l'Orient romain.

¹⁷⁷²*RMD*, I, 44 = *AE*, 1977, 798.

¹⁷⁷³*RMD*, III, 171 = *AE*, 1985, 994 = *AE*, 1986, 526.

¹⁷⁷⁴*RMD*, II, 131 = *AE*, 1979, 626.

¹⁷⁷⁵*RMD*, IV, 307 = *AE*, 1995, 1565.

¹⁷⁷⁶*CIL*, XI, 352 = *EDR*, 106382.

¹⁷⁷⁷*Felix Ravenna*, 1971, p. 72-73, n°8, mais l'appartenance de l'époux à une flotte n'est pas assurée.

¹⁷⁷⁸*AE*, 2002, 1760 = *AE*, 2006, 1854 = *RMD*, V, 427 ; *ZPE*, 218, 2021, p. 291 ; *RGZM*, 39.

¹⁷⁷⁹*AE*, 2006, 1854 = *RMD*, V, 427.

¹⁷⁸⁰D. Dana, *OnomThrac*, p. 40-58 (Bithus), p. 121 (Dento), p. 157-159 (Doles), p. 309 (Scuris).

¹⁷⁸¹*AE*, 2006, 1855.

Parmi les diplômes des marins des flottes provinciales, un seul nous montre clairement un couple ayant même origine. Il s'agit d'un diplôme de 146 pour un *gubernator* de la flotte de Pannonie¹⁷⁸². Mari et femme sont des Scordisques, un peuple du sud-est de la Pannonie inférieure dans la région où la Save rejoint le Danube. Cet exemple unique, il est vrai, peut laisser supposer qu'il devait être plus facile aux marins des flottes provinciales de se marier avec une femme de même origine étant donné la proximité géographique entre la base de la flotte et sa région d'origine. Cela devait être vrai à plus forte raison dans les flottes fluviales comme celles de Germanie, de Mésie ou, dans le cas présent, de Pannonie. Mais autant la statistique est faible dans le cas des flottes italiennes autant elle est inexistante dans le cas des flottes provinciales.

Signalons enfin le cas de deux Dalmates connus par un diplôme de l'année 100. Un *gregalis* de la flotte de Ravenne, L. Bennius Beuza, est l'époux d'une Mocca¹⁷⁸³. Comme dans le cas précédent, la proximité géographique de la Dalmatie avec Ravenne faisait que les Dalmates étaient très présents dans la flotte du même nom. Il devait être plus aisé de se marier avec une compatriote et de revenir plus régulièrement la visiter en permission si celle-ci ne l'a pas suivi à Ravenne. Mais ici ce qui nous semble étonnant est l'homonymie des pères des époux. En effet, le père de Beuza porte le même nom que celui de Mocca, Liccaius. Ce nom est référencé en Dalmatie et aussi en Pannonie¹⁷⁸⁴. Nous ne pouvons pas bien sûr soupçonner un mariage incestueux. Liccaius devait être un nom fréquent dans la région d'origine des deux époux. À la rigueur, il pourrait s'agir une alliance entre cousins plus ou moins éloignés.

Les sources gardent en moins grande quantité la mémoire d'unions mixtes entre époux venus de régions différentes de l'Empire. Tout d'abord, deux marins ciliciens de la flotte de Misène ont trouvé des épouses étrangères à leur province d'origine. Nous avons déjà rencontré M. Didius Heliodorus de Pompeiopolis marié à Didia Tryphena¹⁷⁸⁵, peut-être une affranchie en raison de l'absence de filiation, originaire de Nicée en Bithynie, donc à l'autre bout de l'Anatolie. Il y a aussi T. Domitius Domitianus marié à Aurelia Maia, une Africaine qui, elle non plus, n'a pas de filiation indiquée sur le diplôme¹⁷⁸⁶. Un Isaurien, C. Longinus Orestes s'est marié avec une Grecque, Iulia Iunia¹⁷⁸⁷. Comme nous l'avons aussi déjà dit plus haut, il se pourrait que cette dernière soit une affranchie de par l'absence de filiation et de par l'indication d'origine des plus vagues même si des ingénus, hommes ou femmes, peuvent se dire *natione*

¹⁷⁸²RMD, V, 401 = AE, 2001, 2156.

¹⁷⁸³RMD, III, 142 = AE, 1989, 315.

¹⁷⁸⁴OPEL, III, p. 26.

¹⁷⁸⁵RMD, I, 74.

¹⁷⁸⁶RMD, II 133 = AE, 1985, 821 = AE, 2012, 86.

¹⁷⁸⁷RGZM, 56.

Graecae. Une autre *Graecae*, Valeria Doris, tout aussi suspecte que la précédente d'être une affranchie étant donnée l'absence de filiation, s'est mariée avec un C. Arrius Montanus, un vétéran originaire de Nicée¹⁷⁸⁸. Malheureusement, l'inscription funéraire ne mentionne pas la province où se trouvait cette cité de Nicée. S'agit-il de la Bithynie ou d'une autre province ? Dans tous les cas le nom même de la cité traduit au moins une communauté de culture avec son épouse simplement « Grecque » sans précision. Toujours dans la flotte de Misène, un Dalmate, M. Aurelius Fuscus *manipularis* de la trière Ceres¹⁷⁸⁹, est commémoré en même temps que son affranchie, une Syrienne, Aurelia Tyche. Il est possible que cette affranchie soit aussi son épouse même si cela n'est pas clairement indiqué. Tout du moins, il se pourrait qu'il ait existé une relation amoureuse entre les deux personnages ou une forme de concubinage. Nous ne savons pas dans quelles circonstances Fuscus s'est procuré Tyche mais il est possible qu'elle ait été achetée à Misène ou dans ses environs comme lors d'un déplacement à Séleucie de Piérie par exemple. Tyche ne peut donc pas être la fille d'un camarade de Fuscus qui aurait été d'origine syrienne.

Deux marins se sont aussi mariés avec des Italiennes. C'est le cas du Thrace de Philippopolis, C. Iulius Bithus, époux de Marcia Secunda, une Italienne fille d'un Actius¹⁷⁹⁰. Nous avons aussi un Arrius Isidorus d'Alexandrie ayant convolé avec une Memmia Fortunata, originaire du Picenum, sans indication de cité ni de filiation¹⁷⁹¹.

Ces marins ont dû rencontrer leurs épouses sur la base où ils étaient affectés. Le hasard des sources ayant traversé les âges jusqu'à nous fait que tous ces marins sont de la flotte de Misène. En ce qui concerne le Cilicien M. Didius Heliodorus lui aussi membre de la flotte de Misène, il est possible qu'il ait rencontré son épouse à Nicée, le lieu de naissance de celle-ci. Il se pourrait aussi, comme nous l'avons déjà dit, que le marin portant le même nom que le gouverneur de la province au moment de son engagement ait été affecté dans cette cité ou à proximité. Les marins pourraient avoir rencontré leurs futures épouses lors de leurs multiples voyages à travers la Méditerranée. On pourrait ainsi penser que le Cilicien Domitianus ait rencontré Maia alors qu'il séjournait dans un port de la province d'Afrique, peut-être lors d'une mission de longue durée. D'ailleurs les cognomina de deux des trois enfants du couple pourraient traduire si ce n'est les lieux de naissances, tout du moins les voyages de Domitianus. En effet, l'un s'appelle Caricus et l'autre Putiolanus. Le premier cognomen ferait ainsi référence à la Carie et le deuxième à la cité de Puteoli. Dans ce dernier cas, le voyage ne fut pas bien long étant donné le voisinage de cette ville avec Misène.

¹⁷⁸⁸*CIL*, X, 3416 = *ILS*, 2896 = *EDR*, 157919 et *CIL*, X, 3416b = *EDR*, 157920. Ces deux inscriptions sont opisthographes et ont pratiquement le même texte.

¹⁷⁸⁹*CIL*, X, 3540 = *EDR*, 146574.

¹⁷⁹⁰*RMD*, II, 105 = *AE*, 1975, 245.

¹⁷⁹¹*CIL*, X, 3608 = *ILS*, 2903 = *EDR*, 122798.

De plus, Misène, comme les grands ports du bassin méditerranéen, devait être un lieu particulièrement cosmopolite. Un grand nombre de communautés y étaient représentées. Rien n'empêche alors d'imaginer que Domitianus ait rencontré sa future épouse à Misène même. Si elle n'est pas une affranchie, comme l'absence de filiation le laisse supposer, il se pourrait qu'elle soit la fille d'un marin venu d'Afrique. Nous pourrions même imaginer que les alliances endogamiques, entre personnes de même origine, auraient pu être contractées à Misène ou à Ravenne au sein de la communauté en question. Par exemple, le Dalmate Beuza aurait très bien pu rencontrer l'autre Dalmate Mocca à Ravenne dans le quartier ou dans le faubourg réservé à ses compatriotes, qu'ils appartiennent ou non à la flotte. Nous pourrions aussi supposer la même chose pour les marins issus des cités et peuples de l'Empire surreprésentés dans les flottes italiennes : les Thraces, les Ciliciens/Isauriens, les Alexandrins, les Égyptiens etc.

Ce qui vient d'être dit donne une idée de la diversité des circonstances de la formation d'une famille au sein du monde des marins des flottes. E. M. Greene a fait récemment une étude sur les familles formées par les auxiliaires des troupes terrestres¹⁷⁹². Nous allons essayer de la transposer aux flottes de guerre. Mais nous allons d'abord discuter sa méthode. Son analyse se base essentiellement sur les diplômes militaires. Elle a regardé plus particulièrement 42 diplômes d'auxiliaires où les deux origines des époux étaient indiquées. Elle relève trois possibilités : d'abord le soldat et son épouse ont la même origine ou ont des origines proches, ensuite le soldat a rencontré sa future femme dans les environs du camp où il stationnait, enfin le soldat s'est marié avec une fille ou une parente d'un camarade. Elle compte ainsi 21 diplômes d'auxiliaires dans lesquels les époux ont même origine, 15 couples se sont formés avec une femme vivant vraisemblablement dans les environs du camp et 6 femmes doivent provenir du camp lui-même, ou plutôt, de la famille d'un camarade du soldat¹⁷⁹³. Cette typologie des origines des épouses des soldats est intéressante mais l'auteure reconnaît elle-même qu'il y a de nombreuses difficultés quant à la détermination de l'appartenance de l'épouse à l'une ou l'autre de ces trois catégories. En effet, le classement des épouses dans la deuxième catégorie est déterminé par le fait que l'origine de l'épouse est celle de l'endroit où se trouve le camp du soldat ou bien parce que l'absence de filiation laisse entendre qu'elle est une affranchie. Mais rien ne dit qu'il s'agisse d'une « pure » civile et que son père ou ses proches ne soient pas eux-mêmes des soldats. De plus, l'appartenance à la troisième catégorie, c'est-à-dire une épouse venant de la famille d'un camarade, est décidée avant tout par le fait qu'elle n'a pas la même origine que son mari. Mais on peut très bien imaginer aussi que le soldat se soit marié avec la fille ou avec la sœur d'un camarade ayant la même origine que lui. Donc des femmes issues de

¹⁷⁹²E. M. Greene, 2015, p. 125-159.

¹⁷⁹³E. M. Greene, 2015, p. 125-159, p. 137.

l'environnement militaire sont certainement comptées dans la première catégorie, c'est-à-dire les femmes de même origine. Ce n'est pas parce que le soldat et son épouse ont la même origine, qu'ils se sont mariés dans leur petite patrie. L'épouse de même origine peut ne pas avoir suivi son mari à l'armée tout simplement parce qu'elle y est née. Le soldat peut avoir ainsi décidé de se marier avec une fille d'un autre soldat née dans le milieu militaire. Les diplômes ne permettent pas en général de distinguer les épouses ayant suivi leur mari de celles nées dans le camp ou dans les espaces réservés aux familles. E. M. Greene met toutefois en évidence un exemple probant où l'on voit à travers deux diplômes qu'un soldat s'est marié avec la sœur d'un camarade. Il s'agit de deux diplômes issus d'une même constitution pour une même unité dans lesquels on voit que le nom du père et l'origine d'un des deux soldats sont les mêmes que ceux de l'épouse de l'autre¹⁷⁹⁴. Mis à part cet exemple, il est extrêmement difficile de déterminer la catégorie dans laquelle ranger l'épouse : est-elle venue de la province d'origine du soldat, une civile vivant à proximité du camp ou bien une membre de la communauté militaire ?

Dans le cas des marins, la difficulté est renforcée par le fait que nous avons beaucoup moins de diplômes dans lesquels les origines des époux figurent ensemble. En effet, nous n'en avons que 14 au lieu de 42. Si l'on s'en tient à la typologie de E. M. Greene et à sa méthode, nous obtenons 10 couples dont les origines sont les mêmes et donc dont les femmes auraient suivi ou rejoint leur mari sur leur lieu de service¹⁷⁹⁵. Trois épouses seraient à classer dans les femmes issues des environs proches de la base du marin¹⁷⁹⁶. En fait dans ce cas, nous avons compté les femmes n'ayant pas la même origine que le marin et sans filiation, laissant entendre une origine servile. Enfin nous n'avons qu'un seul diplôme dans lequel l'épouse pourrait être issue du milieu militaire¹⁷⁹⁷. Dans ce cas, nous avons compté une épouse n'ayant pas la même origine que son époux mais dont la filiation est mentionnée.

La typologie évoquée par E. M. Greene est pertinente. Mais le classement des épouses dans l'une ou l'autre des catégories est la plupart du temps très aléatoire. Nous sommes d'accord avec sa supposition selon laquelle les marins mariés vivaient à proximité de leurs épouses. Même dans le cas où le mariage a eu lieu avant l'enrôlement, l'épouse a certainement suivi son mari sur son lieu d'affectation. Ce cas doit d'ailleurs se présenter pour les flottes italiennes dont les ports d'attache sont souvent éloignés des bassins de recrutement les plus importants. Cela

¹⁷⁹⁴Il s'agit d'une constitution du 8 février 157 pour les forces de Pannonie inférieure, les deux bénéficiaires faisaient partie de la *cohors I Thracum Germanicae* : *RMD*, II, 102 = *AE*, 1983, 785 et *RMD*, II, 103 = *AE*, 1983, 784.

¹⁷⁹⁵*RMD*, III, 142 = *AE*, 1989, 315 ; *RMD*, I, 44 ; *RMD*, III, 171 ; *AE*, 2006, 1854 = *RMD*, V, 427 ; *RMD*, II, 131 = *AE*, 1979, 626 ; *RMD*, IV, 307 = *AE*, 1995, 1565 ; *RMD*, V, 401 = *AE*, 2001, 2156 ; *AE*, 2018, 1881 ; *RGZM*, 39 ; *ZPE*, 218, 2021, p. 291.

¹⁷⁹⁶*RMD*, I, 74 ; *RGZM*, 56 ; *RMD*, II, 133.

¹⁷⁹⁷*RMD*, II, 105 = *AE*, 1975, 245.

est peut-être moins vrai dans le cas des flottes provinciales et plus particulièrement fluviales, plus proches en général des lieux d'où sont originaires leurs membres. Plus souvent encore que les auxiliaires, les marins devaient s'absenter pour des missions plus ou moins longues, de plusieurs semaines à plusieurs mois. Encore une fois, la durée des missions devait être plus importante quand on était membre d'une flotte maritime que dans le cas des flottes fluviales. Mais leurs familles devaient être installées soit dans la base d'affectation des marins, soit à proximité de celle-ci. En revanche, nous ne croyons pas que des relations de longue durée et les mariages pouvaient se nouer à l'occasion des nombreux déplacements de marins. Sauf dans le cas d'une mission particulièrement longue, les marins devaient se marier avec des femmes vivant à proximité de leur port d'attache, quelle que soient d'ailleurs la condition et l'origine de celles-ci. Par exemple, il est tout à fait probable que l'Africaine Aurelia Maia, déjà évoquée plus haut, n'ait pas rencontré son époux, le Cilicien de la flotte de Misène, Domitius Domitianus, lors d'un de ses déplacements en Afrique. Il se peut très bien qu'elle soit née à Misène, lieu de sa rencontre avec Domitianus. Nous sommes aussi d'accord avec E. M. Greene quand elle affirme qu'il est difficile de tracer une frontière nette entre milieu militaire et milieu civil en ce qui concerne les personnes vivant à proximité des camps et des bases navales¹⁷⁹⁸.

Ainsi nous entrevoyons encore la complexité des communautés militaires dans le cas des bases navales à travers le cas des couples formés par les marins. Il est temps maintenant de regarder plus en détail le parcours des enfants issus de ces unions.

II Les enfants des marins

Les enfants des marins sont aussi membres des communautés militaires formées que cela soit à proximité de leur base ou dans les cités et villages où ils se sont retirés en tant que vétérans. Après un tour d'horizon du dossier les concernant, nous essaierons de voir s'il existait un portrait type du marin fondant une famille et ayant des enfants. Après avoir répondu plutôt par la négative, nous étudierons la dénomination des enfants et si l'on peut définir d'éventuelles règles quant au choix de leur nom et cela selon les époques : avant et après l'époque flavienne qui est un temps de changements importants au moins dans le cas des flottes italiennes. Nous mettrons en évidence que les familles avaient finalement toute latitude dans le choix des noms de leurs enfants. Cependant jusqu'en 212, les diplômes militaires n'indiquent que les *cognomina* des enfants alors que les inscriptions montrent qu'ils portent les *tria nomina* tout au long du II^e siècle alors même que leur père est encore en service. Ensuite nous verrons quelles

¹⁷⁹⁸E. M. Greene, 2015, p. 125-159, p. 144.

stratégies pouvaient se trouver à l'œuvre dans le choix des noms des enfants : intégration aux cadres impériaux ou allusion aux origines des marins et de leur épouse ? Enfin nous mettrons en évidence quelques parcours de vie des enfants de marins qui peuvent dans certains cas offrir des exemples d'ascension sociale.

1) Remarques générales

Les enfants des marins apparaissent sur 110 inscriptions et dans 31 diplômes militaires. Les familles ayant des enfants n'en comptent en général pas beaucoup car les inscriptions funéraires ont gardé la trace de 119 enfants et les diplômes militaires 59. Toutefois, les parents peuvent commémorer la disparition d'un enfant mort très jeune. Dans ce cas, il est fort probable que le couple ait eu d'autres enfants ou bien qu'il projette d'en avoir d'autres. Souvent les inscriptions funéraires ne nous donnent qu'une photographie momentanée de la composition de la famille formée par le marin. Les inscriptions dont les enfants sont les dédicants rendant hommage à leurs parents peuvent rendre mieux compte de l'état final de la famille. Même dans ce dernier type d'inscriptions, les autres enfants décédés antérieurement ne sont pas mentionnés. On peut aussi imaginer que certains enfants aient été écartés de la succession pour des raisons qui nous échappent et donc ne figurent pas sur l'inscription. Ainsi les sources et plus particulièrement les inscriptions funéraires ne peuvent pas tout nous dire au sujet de la famille du marin. Beaucoup de zones d'ombres de l'histoire familiale demeurent.

Les épitaphes se répartissent de façon équilibrée entre les parents et les enfants. On compte ainsi 42 épitaphes dont les dédicants sont les enfants et 38 dont les dédicants sont les parents rendant un dernier hommage à leurs enfants. Dans quelques cas, le marin honore à la fois son enfant et sa femme. Il est délicat de savoir si les deux sont décédés en même temps d'une même cause : épidémie ou accident ? Il est par ailleurs très possible que le père ait voulu commémorer ses deux proches dans une même inscription alors qu'ils sont décédés à des dates différentes. Cette décision a probablement été prise à la suite du deuxième décès.

Les diplômes militaires délivrés au moment de la libération du marin nous indiquent les noms des enfants survivants bénéficiant alors de la citoyenneté romaine. Comme nous l'avons déjà mentionné, les enfants de marins qu'ils soient dans les flottes prétoriennes ou provinciales ne sont pas concernés par la réforme de 140 voulue par Antonin le Pieux. À partir des années 150, il faut toutefois que le marin ait fait valider son union par une autorité compétente. Cette union peut avoir eu lieu avant l'engagement ou durant le service. C'est un véritable privilège que n'ont plus les auxiliaires fantassins ou cavaliers. La plupart du temps, il n'apparaît sur les

diplômes qu'un seul enfant bénéficiaire. Parfois aussi l'épouse est absente. Dans ce dernier cas, la raison de cette absence sans aucun doute liée au décès de celle-ci. Il a très bien pu survenir lors de la longue durée du service de l'époux qui était de 26 années jusqu'en 206-209 puis de 28 années. Quelques diplômes indiquent les noms de plusieurs enfants survivants. Le record est atteint sur un diplôme de 221 destiné à un marin de la flotte de Misène où 5 enfants sont mentionnés¹⁷⁹⁹.

Sans surprise le *sexe ratio* est en faveur des garçons dans les deux types de sources. Les inscriptions funéraires contiennent les noms de 87 garçons pour seulement 30 noms de filles. Les diplômes militaires mentionnent 23 garçons contre 13 filles. Des diplômes fragmentaires ne permettent pas de connaître le sexe de 6 enfants. Cette différence entre le nombre de garçons et le nombre de filles variant du simple au double dans les diplômes et du simple au triple dans les inscriptions funéraires traduit la plus grande place accordée aux hommes dans la société romaine tout entière et pas seulement dans les rangs de l'armée¹⁸⁰⁰. Il devait être fréquent de mieux nourrir les jeunes garçons que les filles, et cela dès la naissance, provoquant une mortalité plus grande chez ces dernières. Même si des filles avaient survécu on devait être plus fier d'indiquer sur les inscriptions la présence de garçons que de filles. Ainsi les sources présentent là aussi un biais ne correspondant que partiellement à la structure réelle du foyer formé par le marin. Dans les inscriptions et plus particulièrement dans les diplômes militaires, les filles arrivent en dernière position. En général, les enfants sont classés du plus vieux au plus jeune, sauf peut-être dans deux diplômes militaires que nous traiterons plus loin.

Nous avons essayé de voir s'il existait une corrélation entre le grade ou la fonction du marin et la présence d'enfants dans sa famille. Est-ce que la décision d'avoir des enfants serait liée à un certain confort matériel offert par une solde plus importante et une meilleure condition d'existence ? En première lecture, l'examen des inscriptions funéraires semblent aller dans ce sens. En effet sur 110 inscriptions mentionnant des enfants, 7 concernent des navarques¹⁸⁰¹, 9 des triérarques¹⁸⁰², 7 des centurions¹⁸⁰³, 6 des *optiones*¹⁸⁰⁴, une un *suboptio*¹⁸⁰⁵, 3 des pilotes¹⁸⁰⁶,

¹⁷⁹⁹RMD, IV, 307 = AE, 1995, 1565.

¹⁸⁰⁰Dans *P. Oxy.*, 744, le mari (peut-être un soldat ?) écrit à sa femme enceinte de garder l'enfant si c'est un garçon et de l'exposer si c'est une fille.

¹⁸⁰¹CIL, X, 3348 = ILS, 2847 = EDR, 126685 ; CIL, X, 3351 = EDR, 160774 ; CIL, X, 3352 = EDR, 161596 ; CIL, III, 6980 = ILS, 2824 = IK, 64, 100 ; IGRR, I, 1129 = AE, 1906, 3 = SB, I, 987 = *Akôris* 1 ; CIL, VIII, 1322, 14854 = ILS, 2764 = *ILTun*, 1287 = *IDRE*, II, 431 ; CIL, XII, 2412 = ILS, 2909 = *ILN*, V, 2, 606.

¹⁸⁰²CIL, X, 3363 = *LIKelsey*, 226 = EDR, 113829 ; AE, 1930, 3 = *LIKelsey*, 19 = EDR, 073144 ; CIL, X, 8131 = EDR, 122237 ; AE, 1983, 187 = EDR, 078897 ; CIL, XI, 25 ; AE, 1975, 252 = EDR, 076086 ; IGRR, I, 781 = *Perinthos*, 44 ; IGRR, I, 1131 ; CIL, XIII, 3546.

¹⁸⁰³AE, 1929, 144 = EDR, 073125 ; CIL, X, 3366 = EDR, 160828 ; CIL, X, 3378 = EDR, 160987 ; CIL, X, 3533 = *LIKelsey*, 51 = EDR, 128459 ; CIL, X, 6800 = EDR, 163032 ; CIL, VI, 3100 = EDR, 119080 ; CIL, VI, 3125 = EDR, 175542.

¹⁸⁰⁴CIL, X, 3466 = *LIKelsey*, 24 = EDR, 115695 ; CIL, X, 3467 = ILS, 2855 = EDR, 157936 ; CIL, X, 3470 = EDR, 146296 ; CIL, X, 3474 = EDR, 122473 ; CIL, X, 3476 = EDR, 162522 ; CIL, XI, 31 = EDR, 147466.

¹⁸⁰⁵CIL, X, 3496 = EDR, 162139.

¹⁸⁰⁶CIL, X, 3429 = EDR, 147768 ; CIL, X, 3432 = EDR, 157923 ; CIL, X, 3437 = EDR, 127088.

3 des scribes¹⁸⁰⁷, une un *tabularius*¹⁸⁰⁸, 7 un *duplicarius*¹⁸⁰⁹, 2 un *principalis*¹⁸¹⁰, 19 enfin concernent un vétéran¹⁸¹¹. Dans quelques rares cas l'ancien grade du vétéran est indiqué. En tout on compte 65 inscriptions où le père du ou des enfants est soit un vétéran soit un officier ou un marin ayant une solde supérieure à celle du simple soldat¹⁸¹². 12 inscriptions mentionnent un père *miles*¹⁸¹³. Bien sûr parmi les vétérans il devait y avoir de nombreux anciens *milites* et certains ont dû avoir leurs enfants pendant leur service. De plus, l'examen des diplômes militaires indiquant systématiquement l'ancien grade du vétéran montre bien une grande présence d'anciens soldats du rang. Ainsi sur 22 diplômes où des enfants sont mentionnés, nous avons 13 anciens simples soldats dont 12 *gregales* et un *remex*¹⁸¹⁴. Nous n'avons gardé la trace via les diplômes que de deux centurions pères de famille, et respectivement un seul *optio*, pilote, *principalis* et *librarius*¹⁸¹⁵. Les soldats du rang composent plus de la moitié des diplômes où apparaissent des enfants.

Il n'est donc pas possible de tirer de conclusion à partir des sources sur la corrélation entre grade ou statut du marin et son désir d'enfant. Les grades d'officiers et de sous-officiers sont bien représentés mais les simples soldats, qu'ils se disent *milites* sur les inscriptions ou *gregales*

¹⁸⁰⁷*CIL*, X, 3380 = *EDR*, 157900 ; *CIL*, X, 3489 = *EDR*, 162539 ; *CIL*, X, 8374a = *EDR*, 161665.

¹⁸⁰⁸*CIL*, XI, 17. Dans ce cas il ne s'agit pas vraiment d'un marin mais d'un affranchi impérial au service de l'*officium* du préfet de la flotte de Ravenne.

¹⁸⁰⁹*CIL*, X, 3505 = *EDR*, 138006 ; *AE*, 1930, 63 = *EDR*, 073148 ; *CIL*, III, 10343 = *RIU*, VI, 1400 ; ainsi qu'un *faber duplicarius* : *CIL*, X, 3424 = *EDR*, 161655 ; *CIL*, X, 3425 = *EDR*, 162230 ; un *uelarius duplicarius* : *CIL*, X, 3500 = *ILS*, 2879 = *EDR*, 157748 ; et un *exceptor duplicarius* : *CIL*, XI, 77 = *ILS*, 2892.

¹⁸¹⁰*AE*, 1974, 248 = *Likelsey*, 38 = *EDR*, 075769 et un *uexillarius principalis* : *CIL*, X, 3502 = *EDR*, 157949.

¹⁸¹¹*AE*, 1988, 310 = *AE*, 1929, 145 = *EDR*, 080843 ; *CIL*, X, 3376 = *ILS*, 2849 = *EDR*, 157588 ; *CIL*, X, 3430 = *EDR*, 125552 ; *CIL*, X, 3522 = *EDR*, 161472 ; *CIL*, X, 3530 = *EDR*, 126691 ; *CIL*, X, 3536 = *EDR*, 146649 ; *CIL*, X, 3558 = *EDR*, 157983 ; *CIL*, X, 3573 = *EDR*, 125663 ; *CIL*, X, 3630 = *EDR*, 153307 ; *CIL*, X, 3646 = *EDR*, 147001 ; *EE*, VIII, 1, 425 = *EDR*, 150957 ; *AE*, 1974, 249 = *Likelsey*, 66 = *EDR*, 075770 ; *CIL*, X, 3594 = *EDR*, 105396 ; *CIL*, X, 1080 = *ILS*, 2897 = *EDR*, 106494 ; *CIL*, XIV, 235 = *EDR*, 147267 ; *CIL*, XI, 56 ; *Felix Ravenna*, 1971, p. 91-92, n°16 ; *CIL*, XI, 352 = *EDR*, 106382 ; *AE*, 1978, 257 = *AE*, 1998, 399 = *EDR*, 077100 ; *CIL*, III, 2020 ; *CIL*, III, 3971.

¹⁸¹²Mentionnons aussi 3 inscriptions où le père est un *manipularis* : *CIL*, X, 3507 = *AE*, 1949, 210 = *EDR*, 073737 ; *CIL*, X, 3608 = *ILS*, 2903 = *EDR*, 122798, voir *CIL*, X, 469 = *EDR*, 126843 ; *CIL*, X, 3657 = *EDR*, 157554 ; un *faber* : *CIL*, X, 3420 = *EDR*, 121947 ; 2 *naufylaces* : *CIL*, X, 3437 = *EDR*, 127088 ; *CIL*, X, 3454 = *ILS*, 2861 = *EDR*, 157673 ; 2 *proetae* : *CIL*, X, 3482 = *ILS*, 2865 = *EDR*, 133228 ; *CIL*, X, 3485 ; 3 *armorum custodes* : *CIL*, X, 3395 = *ILS*, 2883 = *EDR*, 153003 ; *CIL*, XI, 66 = *AE*, 1995, 1220 = *Lupa*, 1728 ; *AE*, 1905, 201 = *EDR*, 072095 et 14 marins dont le grade est inconnu : *CIL*, X, 3563 = *EDR*, 144494 ; *CIL*, X, 3565 = *Likelsey*, 55 = *EDR*, 129822 ; *CIL*, X, 3601 = *Likelsey*, 59 = *EDR*, 128588 ; *CIL*, X, 3617 = *EDR*, 162138 ; *CIL*, X, 3627 = *EDR*, 144536 ; *CIL*, X, 3638 = *EDR*, 163734 ; *CIL*, XI, 80 ; *CIL*, XI, 96 ; *AE*, 1980, 486 = *EDR*, 077896 ; *AE*, 1962, 217 = *EDR*, 074304 ; *ILSard*, 332 = *AE*, 1964, 103 = *AE*, 1990, 467a = *EDR*, 081959 ; *CIL*, X, 7595 = *EDR*, 086415 ; *CIL*, XI, 3532 = *EDR*, 127111 ; *NSA*, 1940, p. 194, n°4920 = *EDR*, 128860.

¹⁸¹³*AE*, 1974, 248 = *Likelsey*, 38 = *EDR*, 075769 ; *AE*, 1979, 164 = *EDR*, 077331 ; *CIL*, X, 3388 = *EDR*, 138545 ; *CIL*, X, 3534 = *EDR*, 138004 ; *CIL*, X, 3547 = *EDR*, 157590 ; *CIL*, X, 3596 = *EDR*, 157581 voir aussi *CIL*, X, 3635 = *EDR*, 157569 ; *CIL*, X, 3611 = *EDR*, 157577 ; *CIL*, VI, 3098 ; *CIL*, VI, 3109 = *EDR*, 131603 ; *CIL*, VI, 3116 ; *CIL*, VI, 3155 ; *CIL*, III, 2036.

¹⁸¹⁴*RMD*, III, 142 = *AE*, 1989, 315 ; *RMD*, I, 44 ; *RMD*, III, 171 ; *AE*, 2006, 1854 = *RMD*, V, 427 ; *AE*, 2006, 1855 ; *RMD*, II, 105 = *AE*, 1975, 245 ; *RMD*, III, 189 ; *RMD*, IV, 307 = *AE*, 1995, 1565 ; *RMD*, II 133 ; *RMD*, V, 344 = *AE*, 2003, 1549 ; *RMD*, V, 354 = *AE*, 2002, 1746 ; *ZPE*, 207, 2018, p. 219 = *AE*, 2017, 899 = *AE*, 2018, 1102, 199 ; *CIL*, XVI, 24.

¹⁸¹⁵Centurion : *RMD*, I, 74 ; *RGZM*, 56 ; *AE*, 2005, 1737 ; *optio* : *CIL*, XVI, 152 ; pilote : *RMD*, V, 401 = *AE*, 2001, 2156 ; un *principalis* : *RMD*, II, 131 = *AE*, 1979, 626 ; un *librarius* : *CIL*, XVI, 154 ; il y a aussi un *proreta* : *AE*, 2014, 1638 ; et un diplôme dont le grade du père est inconnu : *AE*, 2007, 1789.

sur les diplômes sont aussi très présents. Quel que soit le grade, le simple fait d'être soldat, abstraction faite des aléas de ce métier particulier, peut être un facteur motivant la création d'une famille. Recevoir une solde régulièrement permet une meilleure confiance dans l'avenir à moyen et long terme et de concevoir des projets d'ascension sociale pour soi et pour sa descendance.

2) La dénomination des enfants

Dans les inscriptions funéraires tous les cas de figure peuvent se rencontrer. Les enfants peuvent porter les *tria nomina* ou les *duo nomina* ou seulement le cognomen. Nous avons même des inscriptions dans lesquelles l'enfant porte un prénom et un cognomen sans gentilice¹⁸¹⁶. Cela ne préjuge pas pour autant du statut juridique de l'enfant. Il peut très bien être un citoyen romain mais l'inscription n'a conservé que le cognomen pour éviter la répétition du gentilice identique en général à celui du père. Les inscriptions funéraires, même si elles sont produites dans un contexte militaire quand elles sont issues des nécropoles des bases navales, ont une nature privée et les textes ainsi que les dénominations ne suivent pas forcément un cadre légal même si des habitudes épigraphiques peuvent être propre à telle ou telle région, pour ne pas dire à telle ou telle base.

Ce cadre légal existe néanmoins et peut être perceptible dans les diplômes militaires. L'examen de la dénomination des noms des enfants y figurant nous révèle des règles ayant évolué tout au long de la période. Dans un premier temps, allant des débuts des émissions des diplômes jusqu'en 206, les noms des enfants sont suivis par la formule au datif « *filio eius* » s'il s'agit d'un garçon ou « *filiae eius* » dans le cas d'une fille. Cette formule est d'ailleurs abrégée par un *f.* pour *filio* ou par *fil.* pour *filiae*. Cela nous permet dans le cas des diplômes fragmentaires de déterminer le sexe de l'enfant quand son nom est perdu à la condition qu'il reste indiqué sur le diplôme *f. eius* ou *fil. eius*. Même dans le cas où il y a plusieurs enfants, chaque nom d'enfant est suivi par cette formule quitte à créer une lourdeur stylistique. À partir de 221 au plus tard, cette répétition disparaît. Quand il y a plusieurs enfants, leurs noms sont cités en bloc puis suit la formule « *filis eius* » : les enfants du marin.

Outre le formulaire de la chancellerie, la façon de nommer les enfants a elle-même évolué. Jusqu'en 206 au moins¹⁸¹⁷, les enfants mentionnés sur les diplômes militaires de marins ne sont

¹⁸¹⁶*CIL*, X, 3482 = *ILS*, 2865 = *EDR*, 133228. Il s'agit d'un Publius Aieza, fils d'un *proreta* de la flotte de Misène, C. Aponius Eudemo et de Aiezia Vitalis. On a donné à l'enfant le nom de la mère en guise de cognomen. Il est fort probable que son gentilice soit celui du père et qu'il soit sous-entendu dans l'inscription. Il est aussi remarquable que le prénom Publius soit écrit en entier.

CIL, X, 3630 = *EDR*, 153307 où le vétéran (*emeritus*) Quintus Senecius Silbanus a pour enfant un Quintus Silbanus. Dans ce cas, il est clair que le gentilice du père citoyen romain a été omis car il s'agit d'un vétéran. L'enfant devait ainsi avoir son gentilice Senecius. Mais cela n'est pas si sûr car la mère s'appelle Messea Iunuaris et les enfants pouvaient prendre le gentilice de la mère.

¹⁸¹⁷*RMD*, III, 189.

nommés par leur cognomen uniquement. À partir d'un diplôme de 221¹⁸¹⁸, tous les enfants sont nommés par leur gentilice et par leur cognomen. Un diplôme de 229¹⁸¹⁹ mentionne les *tria nomina* de chacun des 3 enfants portant le même prénom et le même gentilice que le père mais avec des cognomina différents. Ces derniers permettent de distinguer les trois enfants. On aurait pu ne mentionner que les cognomina des enfants comme dans les diplômes d'autrefois. Donc de nouvelles habitudes de rédaction des dénominations ont dû être prises concernant les enfants entre 206 et 221. On ne les appelle plus par leur cognomen mais au moins par leur gentilice et leur cognomen, voire dans certains cas par leurs *tria nomina*. Cela ne concerne que les flottes prétoriennes car le dernier diplôme attribué à un marin d'une flotte provinciale où des enfants sont nommés date de 146. Il est bien antérieur au changement opéré chez les scribes impériaux après 206. D'ailleurs dans les diplômes destinés à des marins des flottes provinciales les enfants sont aussi désignés par leur cognomen. Le changement de dénomination des enfants dans les diplômes militaires des marins des flottes prétoriennes et la mention supplémentaire du gentilice des enfants sont peut-être dus à l'édit de Caracalla de 212 octroyant la citoyenneté romaine aux libres de l'Empire. Comme nous allons bientôt le voir, dans beaucoup d'inscriptions funéraires les enfants portent un gentilice, voir les *tria nomina*. Cependant ces inscriptions ne doivent pas toutes être datées d'après 212. Les marins recevant les trois noms au moment de leur engagement, au plus tôt à l'époque flavienne, donnaient un gentilice à leurs enfants alors qu'ils étaient encore en service, c'est-à-dire avant que les enfants ne reçoivent la citoyenneté romaine. Même si les enfants des marins des flottes prétoriennes n'étaient pas concernés par le changement de 140 et même si, au plus tard à partir de 158, ils étaient les fruits d'une union validée par l'administration militaire, la chancellerie impériale devait être récalcitrante à nommer les enfants des marins avec les *tria nomina*. Elle ne mentionnait que les cognomina qui devaient être assimilés à des noms uniques de pérégrins sur les diplômes militaires. Après 212, les scrupules des scribes et des juristes impériaux n'avaient plus de raisons de subsister. On aurait alors autorisé la mention des gentilices des enfants des marins fraîchement libérés. Cette argumentation est fragilisée par le petit nombre de diplômes sur lequel elle se base. En effet, entre 206 et 212, il n'y a aucun diplôme de marins comportant des enfants et après 212 il n'y a que quatre diplômes en mentionnant. Un de ces diplômes est mutilé et on n'a que des noms fragmentaires tant pour celui du père que pour celui de son fils. Mais il est certain qu'au moins les *duo nomina* du fils étaient écrits sur le diplôme¹⁸²⁰. Il est vrai aussi que deux de ces diplômes sont des cas complexes car tous les enfants n'ont pas le même

¹⁸¹⁸RMD, IV, 307 = AE, 1995, 1565.

¹⁸¹⁹RMD, II, 133.

¹⁸²⁰CIL, XVI, 154, il s'agit du diplôme pour un ancien *librarius* de la flotte de Ravenne de 249 ou 250, les noms du père et du fils restitués seraient respectivement : [L. A(?)]merinus L. fil. Sempro[nia]nus et [L. Ameri(?)]nus Sempronia[nus].

gentilice que le père et certains portent le gentilice de la mère¹⁸²¹. Dans ce cas précis, on aurait peut-être voulu indiquer les gentilices en plus des cognomina pour ne pas laisser croire que les enfants avaient tous le même gentilice que le père. Nous traiterons plus en détail un peu plus loin ces deux cas « complexes ». Cependant un de ces quatre diplômes indique trois enfants portant le même gentilice que le père¹⁸²². Ils sont tous les trois nommés avec le même prénom et le même gentilice. Le père s'appelle T. Domitius Domitianus et les fils sont chacun consciencieusement nommés : C. Domitius Diodotus, C. Domitius Caricus et C. Domitius Putiolanus. La lourdeur stylistique et la répétition n'ont pas fait peur au scribe. Les prénoms, tous identiques, ont même été rajoutés, peut-être parce qu'ils étaient différents de celui du père. Au-delà des considérations de style, la répétition des gentilices identiques est une perte de temps substantielle pour des scribes devant rédiger plusieurs centaines de diplômes tous corps confondus avec certainement des contraintes de temps liées à leur livraison. Donc il devait être devenu obligatoire d'écrire les gentilices des enfants. Quoi qu'il en soit, nous espérons que de nouvelles trouvailles pourront confirmer ou infirmer cette hypothèse d'un changement survenu fort probablement en 212 quant à la dénomination des enfants dans les diplômes militaires à destination des flottes.

Nous allons maintenant étudier plus précisément les noms des enfants des marins et quelles réalités familiales et sociales ils traduisent selon que l'enfant porte le nom du père ou de la mère. Nous allons aussi voir dans quelle mesure l'examen des noms des enfants permet de connaître les stratégies des marins initialement pérégrins. Qu'est-ce que le choix du nom de l'enfant révèle ? Volonté d'intégration dans le monde romain ou au contraire permanence culturelle de la province d'origine ?

3) Des règles d'attribution des noms des enfants ?

Les inscriptions funéraires montrent que les enfants des marins recevaient des noms romains que leur père soit vétéran ou encore en service. Les garçons recevaient les trois noms et les filles, les *duo nomina*. Cette coutume a sûrement été prise au moment où les marins se sont vu attribuer les *tria nomina*, à l'époque flavienne. Les inscriptions ne contiennent pas toutes la dénomination complète des enfants et elles peuvent ne garder que le cognomen du ou des enfants. Mais si la dénomination du père n'est pas pérégrine, il est certain que les enfants

¹⁸²¹RMD, IV, 307 = AE 1995, 1565 de 221 et CIL, XVI, 152 de 247, tous les deux pour la flotte de Misène.

¹⁸²²RMD, II, 133 = AE, 1985, 821 de 229 pour la flotte de Misène.

avaient reçu une dénomination romaine et non pérégrine. Le problème est que le mariage des soldats n'étant pas autorisé, leurs enfants n'étaient pas légitimes aux yeux de la justice et du droit romain. Cela dépasse la question de l'obtention de la citoyenneté romaine par les marins au début de leur service. En effet, que le marin soit citoyen romain ou non, son mariage avec une Romaine ou avec une pérégrine est invalide. Normalement les enfants illégitimes devaient porter le nom de la mère et non celui du père. Nous allons voir que la majorité des enfants recevaient le gentilice du père à leur naissance alors que celui-ci était encore en service. Nous allons traiter dans un rapide premier temps, étant donné le peu de documentation, le cas des enfants jusqu'à la période flavienne. Nous nous attarderons plus longuement sur les II^e et III^e siècles.

a) La dénomination des enfants avant l'époque flavienne

Jusqu'à l'époque flavienne, les marins ont une onomastique pérégrine. Leurs enfants nés pendant le service reçoivent eux aussi un nom unique au moment de leur naissance. Deux diplômes militaires gardent le nom de deux enfants. Il s'agit de copies de deux des constitutions de l'année 71 à destination des flottes de Misène et Ravenne. Nous sommes au tout début de l'époque flavienne mais les marins ont encore une onomastique pérégrine et les noms des enfants ne correspondent pas à un cognomen mais bel et bien au nom unique de pérégrin. Nous avons ainsi le centurion de la flotte de Misène Hezbenus, fils de Dulazenus, dont le diplôme indique son fils Doles¹⁸²³. Le *tesserarius* de la flotte de Ravenne, Tarsa, fils de Duzus, a nommé son fils Macedo¹⁸²⁴. Les mères ne sont pas citées.

Avant l'époque flavienne, il n'y a pratiquement pas d'inscriptions où sont présents des enfants. Une seule est vraiment exploitable alors qu'il n'est pas certain que le soldat en question soit un marin. Nous l'avons déjà rencontrée dans la partie I à l'occasion des représentations des marins sur les bas-reliefs des stèles funéraires. L'inscription étant assez courte, nous la citons ci-dessous.

Tales Cleopatrae | filius // Ammonius | Hieronis f(ilius) | missi(a)cus

Il s'agit de deux inscriptions funéraires placées chacune au-dessous de la représentation sculptée du fils, à droite, et du père à gauche. Rien ne dit explicitement que le père soit un marin. On sait seulement qu'il était un vétérans (*missicius*). Mais la dénomination pérégrine

¹⁸²³*CIL*, XVI, 12.

¹⁸²⁴*AE*, 2007, 1232 = *AE*, 2004, 1282.

(Ammonius est sans doute d'origine égyptienne) et le contexte de la trouvaille laissent penser qu'il était très probablement membre de la flotte de Ravenne. En effet, le monument a été trouvé à Classe dans une nécropole contenant plusieurs inscriptions de marins de la flotte de Ravenne¹⁸²⁵. Le fait que le vétéran ait une onomastique pérégrine indique que l'inscription date d'avant l'époque flavienne. De plus, alors qu'il est vétéran, il ne porte pas les *tria nomina*. Il est donc probable que l'inscription soit antérieure à 52 et à l'attribution des diplômes militaires certifiant l'octroi de la citoyenneté romaine à l'issue du service. Il semble en effet qu'Ammonius ne soit pas un citoyen romain alors qu'il a bien effectué son service. Il n'a sans doute pas fait usage de son identité romaine et a préféré mentionner son identité pérégrine. Cela est étonnant car nous sommes en Italie et non pas dans la patrie d'origine du vétéran où on connaissait les gens du cru essentiellement par leurs noms de pérégrins. Une autre piste d'explication serait que l'inscription était susceptible d'être lue par les membres de la communauté égyptienne vivant à Classe. Même dans ce cas, pourquoi se priver du luxe de mentionner son appartenance au « peuple vainqueur » ? Quoi qu'il en soit, cette inscription est sans doute ancienne : les débuts de l'époque julio-claudienne, voire le règne d'Auguste. Il est remarquable de constater que Tales, qui est vraisemblablement le fils d'Ammonius, n'est pas appelé « fils de celui-ci » mais « fils de Cleopatra ». Tales est certainement né durant le service d'Ammonius alors que ce dernier n'avait pas le droit de se marier. Ammonius n'a pas obtenu le *conubium* avec Cleopatra au moment où il a reçu l'*honesta missio* et leur mariage n'a pas été reconnu par les autorités romaines. Ce dernier point plaide d'ailleurs encore plus pour une datation haute de ce document : avant la décision de Claude de donner des diplômes militaires aux marins et aux auxiliaires. Tales serait donc le fils naturel d'Ammonius.

Cette inscription montre donc que les enfants nés pendant le service ne sont pas considérés comme légitimes. Même après la libération de son père, Tales n'est pas le fils d'Ammonius, mais seulement, si l'on peut dire, le fils de sa mère, Cleopatra. Si l'état de vétéran de son père lui a bien donné la citoyenneté romaine en même temps qu'à son père (chose qui n'apparaît pas étant donné l'onomastique des inscriptions), Tales est resté un enfant illégitime.

Ainsi durant les trois premiers quarts du I^{er} siècle après J.-C., les enfants des marins pérégrins devaient garder une onomastique pérégrine. Jusqu'à la réforme de Claude, les enfants des marins nés pendant le service étaient considérés comme illégitimes même après la libération. Puis après la réforme de Claude, les enfants acquièrent en même temps que le père la citoyenneté romaine. Tout change à partir la période flavienne où il apparaît que les enfants portent une onomastique romaine.

¹⁸²⁵L'inscription fut publiée dans G. Bermond-Montanari, 1971, p. 61-110, p. 91-92, n°16 (= *Felix Ravenna*, 1971, p. 91-92, n°16) ; P. Giacomini, 1990, p. 321-362, p. 323, n°28 le place parmi les marins de la flotte de Ravenne ; voir aussi A. Donati, 1990, p. 469-480, p. 476, n°21.

b) La dénomination des enfants à partir de l'époque flavienne

L'extrême majorité des sources proviennent du II^e et de la première moitié du III^e siècles. Nous allons essayer de dégager des règles d'attribution des noms des enfants des marins. Mais disons tout de suite qu'il nous semble que ces règles ne sont que des traditions à l'intérieur des communautés militaires.

En règle générale dans les inscriptions funéraires, les enfants portent le gentilice du père. Dans le cas des filles, le gentilice est féminisé. Parfois les enfants ne sont mentionnés que par leur cognomen, la plupart du temps pour éviter la répétition du gentilice¹⁸²⁶. Ceci est confirmé par le fait que dans trois cas le père est un citoyen romain¹⁸²⁷. Nous avons tout d'abord un *ueteranus Augusti* se nommant Aurelius Aepictetus père d'un Nicobulus. Dans le deuxième cas on ne connaît le fils de l'*emeritus* Q. Silicius Silbanus que par son prénom et son cognomen identiques à ceux du père. Mais il ne fait pas de doute que son gentilice a simplement été omis¹⁸²⁸. Enfin un triérarque de la flotte de Périnthe se nommant Ti. Claudius Zenas est un affranchi impérial, sans doute de Néron étant donné que l'inscription en question est une dédicace à Domitien datée d'entre 88 et 90. Si malgré son âge certainement avancé il n'est pas encore vétéran, il est forcément citoyen romain en raison de sa qualité d'affranchi. Donc ses quatre enfants nommés uniquement par leur cognomen, Maximus, Sabinus, Lupus et Futurus, doivent certainement avoir officiellement les *tria nomina*. Dans ces trois cas, il aurait été ainsi tout à fait légal d'indiquer le nom complet des enfants avec les trois noms.

Même si la mère a une onomastique pérégrine, les enfants prennent le gentilice du père. Mais nous n'avons qu'un seul cas probant parmi les inscriptions funéraires. Nous y voyons en effet qu'un *miles* de la trière Venus de la flotte de Misène, Iulius Apollinaris a épousé une Taesis provenant d'Apollonopolis dans le nome de Coptos en Égypte¹⁸²⁹. Leur fille connue par une autre inscription¹⁸³⁰ s'appelle Iulia Serapias portant le gentilice du père. Dans d'autres inscriptions, les mères portent un nom unique mais il manque la filiation¹⁸³¹. Il est donc

¹⁸²⁶AE, 1979, 164 = EDR, 077331 ; CIL, X, 3388 = EDR, 138545 ; CIL, X, 3502 = EDR, 157949 ; CIL, XI, 3536 (p. 1339) = EDR, 127114 ; CIL, X, 3565 = LKelsey, 55 = EDR, 129822 ; CIL, X, 3608 = ILS, 2903 = EDR, 122798 ; CIL, X, 3627 = EDR, 144536 ; CIL, X, 3630 = EDR, 153307 ; CIL, X, 3638 = EDR, 163734 ; EE, VIII, 1, 425 = EDR, 150957 ; CIL, XI, 17 ; Felix Ravenna, 1971, p. 91-92, n°16 ; IGRR, I, 781 = Perinthos, 44.

¹⁸²⁷CIL, X, 3630 = EDR, 153307 ; CIL, XI, 3536 (p. 1339) = EDR, 127114 ; CIL, X, 3630 = EDR, 153307 ; IGRR, I, 781 = Perinthos, 44.

¹⁸²⁸Dans ce cas, il est clair que le gentilice du père citoyen romain a été simplement omis car il est vétéran et son fils devait certainement être lui aussi citoyen romain. Mais il se pourrait aussi qu'il porte le gentilice de la mère, Messia Ianuaria. Donc le gentilice du fils pourrait être Messeius et ce serait pour cette raison qu'on ne l'aurait pas indiqué sur la pierre. Cependant Messeius semble être un gentilice inexistant dans les banques de données. Il est plus vraisemblable que le gentilice de l'enfant soit bien Senecius.

¹⁸²⁹CIL, X, 3635 = EDR, 157569.

¹⁸³⁰CIL, X, 3596 = EDR, 157581.

¹⁸³¹CIL, X, 3505 = EDR, 138006 ; CIL, X, 3565 = LKelsey, 55 = EDR, 129822 ; CIL, X, 3611 = EDR, 157577 ;

impossible de savoir si ce nom unique correspond au cognomen des *duo nomina* ou bien s'il s'agit d'un nom unique de pérégrine. Nous pencherions pour la première solution : le gentilice a été omis ainsi que la filiation dont l'absence trahit peut-être une origine servile.

Nous nous sommes particulièrement intéressé aux inscriptions dans lesquelles les gentilices des marins, de leurs femmes et de leurs enfants sont présents. Les inscriptions des flottes provinciales où les noms des enfants apparaissent n'ont pas été prises en compte ici, de même que quelques inscriptions provenant hors de l'Italie dont la flotte est indéterminée. Leur nombre est très faible. Cette étude concerne donc les flottes prétoriennes. Nous avons compté 8 inscriptions dans lesquelles les enfants n'ont pas le même gentilice que le père, 7 où les gentilices du père, de la mère et des enfants sont les mêmes, et enfin 21 inscriptions où les gentilices du marin et de ses enfants sont les mêmes alors que celui de la mère est différent. Nous allons analyser ces trois cas et essayer de déduire de cette analyse si l'on peut trouver une règle d'attribution des gentilices des enfants lorsque le marin est en service.

Huit inscriptions où les enfants n'ont pas le même gentilice que le père

Dans 8 inscriptions funéraires, les enfants ne portent pas le même gentilice que celui du père¹⁸³². Il y aurait aussi un diplôme militaire à destination d'un *remex* de la flotte d'Alexandrie en date de 79¹⁸³³. Sur ce dernier document, le marin s'appelle Marcus Papirius, fils de Marcus, il a eu avec son épouse, Tapaia fille de Trypho, un fils connu sous le nom de Carpinus. Ce nom a la forme d'un gentilice. Mais l'enfant n'a pas forcément un gentilice différent de celui du père. En effet, Carpinus est le cognomen. Certes la terminaison en -ius est troublante mais il peut arriver qu'un cognomen ait la forme d'un gentilice et vice versa. Par exemple, le vétéran de la cohorte I des Thébains connu par un fragment du *papyrus Cattaoui* trouvé en Égypte, s'appelle Longinus Hy[---]. Son gentilice Longinus a la forme d'un cognomen¹⁸³⁴. De plus, ses enfants cités dans le même document s'appellent Longinus Apolinarius et Longinus Pomponius. Non seulement leur gentilice a la forme d'un cognomen mais leur cognomen a la forme d'un gentilice. Pour revenir au diplôme qui nous occupe, le rameur n'a pas de cognomen alors qu'il semble être citoyen romain : il porte un prénom et un gentilice et surtout il est le fils

AE, 1905, 201 = EDR, 072095.

¹⁸³²AE, 1929, 142 = EDR, 073123 ; CIL, X, 3395 = ILS, 2883 = EDR, 153003 ; CIL, X, 3454 = ILS, 2861 = EDR, 157673 ; CIL, X, 3505 = EDR, 138006 ; CIL, X, 3533 = *Likelsey*, 51 = EDR, 128459 ; CIL, X, 3534 = EDR, 138004 ; CIL, VI, 3098 ; NSA, 1916, p. 97, n°4 = EDR, 006560. Nous n'avons pas retenu CIL, X, 3592 = EDR, 144502 où nous avons un jeune marin M. Iulius Valens décédé alors qu'il n'avait effectué que deux ans de service. Il fut commémoré par son père, M. Antonius Valens dont l'état n'est pas précisé. Le père devait être très probablement un marin mais la pierre ne le dit pas. Si c'est bien le cas, le fils ne portait pas le même nom que le père. Si le père du marin était lui aussi un marin, nous ne savons pas s'il était encore en service ou vétéran.

¹⁸³³CIL, XVI, 24.

¹⁸³⁴*P. Catt.*, col. III, 11-22.

d'un Marcus. Il est vrai que le prénom du père du marin identique à ce dernier pourrait faire penser à une filiation fictive. Mais peu importe : le marin a bien une onomastique de citoyen romain. De plus, nous avons déjà montré que jusqu'en 206, les enfants des marins sont nommés sur les diplômes militaires uniquement par leur cognomen. Il est donc probable que le vrai nom du fils du *remex* soit Marcus (?) Papirius Carpinus. *A priori* nous ne classons pas ce document dans ceux où le fils n'a pas le même gentilice que son père.

Les inscriptions funéraires où le père et les enfants n'ont pas le même gentilice sont citées ci-dessous :

– Un marin de la trière Prouidentia, [M(arcus) (?) An]tonius Fronto a fait la dédicace pour son fils, M. Veturius Fronto, décédé à 6 mois. Le prénom du père a été restitué en fonction de celui du fils mais rien ne prouve vraiment que le père s'appelait Marcus. Il n'est fait aucune allusion à la mère de l'enfant sur l'inscription.

– Le marin de la trière Lucifer, Camurius Colo, et son épouse, Antonia Domina, ont eu pour enfant Antonius Colo. La dédicace concerne en fait l'épouse disparue à l'âge de 19 ans. On ne connaît pas l'âge de l'enfant qui doit être jeune.

– Un *naufylax* de la quadrièrè Vesta, Q. Seruilius Iaso, a eu pour enfant Aur(elius) Iaso. Celui-ci, suite au décès de son père, sans doute encore enfant est placé sous la tutelle d'un autre *nauphylax*.

– Le *duplicarius* de la trière Hercules, Munat(ius) Priscus, honore à la fois son épouse, Euphemia, et sa fille, Mamilla Prisca. Cette dernière est décédée à l'âge de 12 ans.

– Le centurion de la trière Pax, C. Arri(u)s Apollinaris, a fait la dédicace pour son fils Domitius dont l'âge du décès est inconnu. Le nom de la mère n'est pas cité.

– Le marin de la quadrièrè Vesta, C. Arrius Capito, est commémoré par son fils Val(erius) Genial(is), dont l'âge n'est pas indiqué. Le nom de l'épouse du marin n'est pas non plus présent.

– Le *miles* de la flotte de Misène, C. Antonius Antoninus, est commémoré par sa fille, Magia Iuanuaria. Antoninus est mort à 40 ans après 24 ans de service. Le nom de la mère ne figure pas sur l'inscription.

– C. Timinius Nepos de la pentère Victoria a eu un fils s'appelant C. Ptolemaeus Nepos.

Il faudrait peut-être rajouter une neuvième inscription où un jeune marin décédé à 23 ans est commémoré à Misène par son père dont l'état n'est pas connu¹⁸³⁵. Le marin s'appelle M. Iulius Valens et son père M. Antonius Valens. Il est fort probable que ce dernier soit un marin sans que nous puissions le prouver¹⁸³⁶.

Parmi les 8 inscriptions citées, l'enfant n'a clairement le gentilice de sa mère qu'une seule

¹⁸³⁵CIL, X, 3592 = EDR, 144502.

¹⁸³⁶C. G. Starr, 1960, p. 107, n. 115 n'en est pas certain non plus mais le suppose.

fois ; il s'agit de la deuxième. L'enfant s'appelle Antonius Colo et la mère s'appelle Antonia Domina. Il est frappant de voir que le cognomen, Colo, est le même que celui de son père. On aurait ainsi voulu rappeler le nom du père dans la dénomination de l'enfant.

Le nom de la mère apparaît aussi dans le troisième cas : elle s'appelle Euphemia. Elle porte un nom unique qui correspond peut-être à un gentilice féminisé ou plus simplement un cognomen. Il est aussi possible qu'elle soit d'origine servile. Cependant la fille s'appelle Mamilla Prisca. Il est donc possible que le gentilice de la mère soit en fait Mamilla ou Mamilia en considérant que le scribe ait écrit un L à la place du dernier I. La « marque » du père est présente dans la dénomination de sa fille qui porte le même cognomen que lui : Prisca pour Priscus.

Les cinq autres inscriptions ne mentionnent pas le nom de la mère. Il n'y a pour l'instant aucun moyen de le prouver mais il y a fort à parier que les enfants, s'ils ne portent pas le gentilice de leur père, portent celui de leur mère. Ainsi la mère du jeune Marcus Veturius Fronto devait s'appeler Veturia, celle d'Aurelius Iaso, Aurelia, celle de Domitius, Domitia, celle de Valerius Genialis, Valeria et celle de Magia Iuanuaria, Magia également. Toutefois dans le cas de Domitius, nous n'avons pas le cognomen. Il est donc possible qu'en fait Domitius soit le cognomen ayant la forme d'un gentilice comme cela peut parfois arriver. L'enfant s'appellerait alors C. Arrius Domitius.

Dans cinq cas, les enfants portent le même cognomen que le père. Nous avons déjà évoqué Colo et Prisca/Priscus mais il y a aussi les jeunes Fronto, Iaso et Nepos portant des cognomina identiques à ceux de leur père. Il est fréquent que les *tria nomina* des fils soient homonymes de ceux du père et que le père transmette tout ou partie de sa dénomination. Dans ces cinq cas, il n'était apparemment pas possible au père de transmettre son gentilice. On a ainsi signalé la connexion avec le père à travers le cognomen. Cela n'est pas systématique étant donné que le fils de Caius Arrius Capito s'appelle Valerius Genialis et que la fille de Caius Antonius Antoninus s'appelle Magia Ianuaria. Dans ces deux derniers cas il n'y a aucun nom commun entre ceux du père et ceux de l'enfant à moins que le prénom de Valerius soit Caius comme son père.

Sept inscriptions où les gentilices des époux et des enfants sont identiques

Il faut signaler 7 inscriptions dans lesquelles les gentilices du père, de la mère et du fils sont identiques. :

– Le centurion de la flotte de Misène, Marcus Antonius Gemellus, et Antonia Prisca et ont eu pour fils Marcus Antonius Priscus¹⁸³⁷.

¹⁸³⁷CIL, X, 3378 = EDR, 160987.

- Marcus Iulius Nepotianus et Iulia Semne ont eu Iulius Cassianus¹⁸³⁸.
- Le vétéran de la flotte de Misène, Marcus Aquilius Valens et Aquilia Felicula ont eu Aquilia Valentina¹⁸³⁹.
- Le centurion Tiberius Claudius Piso et Claudia Marcellina ont eu un enfant dont le nom est l’homonyme de celui du père¹⁸⁴⁰.
- Le vétéran de la flotte de Misène, Caius Domitius Pollio et Domitia Spes se disant *coniux et libertas* ont eu Domitia Pia¹⁸⁴¹.
- Le centurion vétéran de la flotte de Misène Caius Neruilius Iustus et Neruilia Narbulia, sa *libertas* ont eu pour enfant un Caius Neruilius Iustus, homonyme du père¹⁸⁴².
- Le *miles* de la flotte de Misène, Aulus Iulius Marcianus et Iulia Crescentina ont eu une fille du nom de Iulia Marcia¹⁸⁴³.

Disons tout de suite qu’aucune de ces 7 inscriptions n’a gardé la filiation des épouses. Il est donc possible que l’ensemble de ces épouses soient les affranchies des marins. D’ailleurs, deux inscriptions montrent que les épouses sont les affranchies de leur époux. Nous allons nous placer dans le respect de la loi qui veut que les enfants nés pendant le service soient illégitimes et donc devraient recevoir le gentilice de la mère et non celui du père.

Si nous regardons plus particulièrement le premier cas cité, le centurion de la flotte de Misène, Marcus Antonius Gemellus est marié avec Antonia Prisca et a eu pour fils un Marcus Antonius Priscus décédé jeune, à l’âge de 8 ans¹⁸⁴⁴. Il n’est pas indiqué sur l’inscription qu’Antonia est l’épouse du marin mais il est bien écrit qu’elle est la *mater* du jeune enfant décédé. Le cognomen de la mère est le même que celui de son fils Priscus, forme féminisée de Prisca. Ainsi le fils ne porterait pas le gentilice du père mais celui de la mère. Or leurs gentilices sont homonymes, peut-être parce que la mère est l’affranchie du père. Nous serions tentés de reproduire ce raisonnement pour les trois autres inscriptions où l’épouse ne se dit pas clairement l’affranchie du marin.

Si on s’en tenait à cet ensemble d’inscriptions, il semblerait qu’une façon d’être sûr de transmettre son gentilice à ses descendants pour un marin en service serait qu’il se marie avec une de ses affranchies. Beaucoup d’inscriptions sur lesquelles figurent des gentilices différents entre ceux des enfants et ceux du père n’indiquent pas les gentilices de la mère. Ces enfants seraient nés durant le service des marins alors que ces derniers n’ont pas le *conubium*. Les

¹⁸³⁸*CIL*, X, 3470 = *EDR*, 146296.

¹⁸³⁹*CIL*, X, 3530 = *EDR*, 126691.

¹⁸⁴⁰*CIL*, X, 6800 = *EDR*, 163032.

¹⁸⁴¹*CIL*, XIV, 235 = *EDR*, 147267.

¹⁸⁴²*AE*, 1998, 399 = *AE*, 1978, 257 = *EDR*, 077100.

¹⁸⁴³*CIL*, III, 2036.

¹⁸⁴⁴*CIL*, X, 3378 = *EDR*, 160987.

enfants porteraient donc le gentilice de la mère. Quand les gentilices sont identiques, il se pourrait que la mère soit l'affranchie du père. En fait, nous allons voir que les choses sont beaucoup plus complexes.

Vingt et une inscriptions où les noms du marin et des enfants sont identiques et celui de la mère différent

Nous avons relevé 21 cas où le père et le ou les enfants portent le même gentilice alors que celui de la mère est différent. Nous les énumérons ci-dessous. Nous avons mis en premier les 8 cas où il est indiqué explicitement que l'épouse est la mère de l'enfant :

- Le scribe Cattius Sossius Felix et Fabia Sabina ont eu pour enfant Cattius Sabinus, décédé à 11 ans¹⁸⁴⁵. Fabia Sossia est clairement la mère de Cattius Sabinus.
- Le *miles* Caius Bebius Hermes et son épouse Aurelia Proba ont eu un Sextus Bebius Stolo, décédé à 4 jours et 10h¹⁸⁴⁶. Aurelia Proba est clairement la mère de Stolo.
- Le marin de la trière Sol, Lucius Pompeius, et son épouse, Valeria Marcia, ont eu Marcus Pompeius décédé à 8 ans¹⁸⁴⁷. Valeria Marcia est clairement la mère de Marcus.
- Le triérarque Caius Longinius Priscus et Licinia Procilla ont eu Gaius Longinius Proculus¹⁸⁴⁸. Licinia Procilla est clairement la mère de Proculus.
- Le triérarque de la flotte de Ravenne Publius Aelius Maximus et Flauia Detelia ont eu Aelia Maxima décédée à 4 ans¹⁸⁴⁹. Flauia Detelia est clairement la mère de Maxima.
- L'*armorum custos* Iulius Germanus et Valeria Marciane ont eu Caius Iulius Priscus décédé à 8 ans¹⁸⁵⁰. Valeria Marciane est clairement la mère de Priscus.
- Un marin de la flotte de Misène, Valerius Fronto et une [---]mnia Flora ont eu Valerius Fronto décédé à un an¹⁸⁵¹. Flora est clairement la mère de Fronto.
- Le marin de la trière Liber Pater, Caius Claudius Agricola, et Flauia Agathoclea ont eu Claudia décédée à un an¹⁸⁵². Flauia Agathoclea est clairement la mère de Claudia.

Les 13 inscriptions où il n'est pas écrit explicitement que l'épouse est la mère des enfants cités :

- Le navarque, Quintus Augustus Varo, et son épouse, Iulia Hilara, ont eu Quintus Augustus Varo, décédé à 13 ans et Quintus Augustus Iulianus, décédé à 9 ans¹⁸⁵³.

¹⁸⁴⁵*CIL*, X, 3380 = *EDR*, 157900.

¹⁸⁴⁶*CIL*, X, 3547 = *EDR*, 157590.

¹⁸⁴⁷*CIL*, X, 3617 = *EDR*, 162138.

¹⁸⁴⁸*CIL*, X, 8131 = *EDR*, 122237.

¹⁸⁴⁹*CIL*, XI, 25.

¹⁸⁵⁰*CIL*, XI, 66 = *AE*, 1995, 1220 = *Lupa*, 1728

¹⁸⁵¹*ILSard*, 332 = *AE*, 1964, 103 = *AE*, 1990, 467a = *EDR*, 081959.

¹⁸⁵²*CIL*, X, 3563 = *EDR*, 144494.

¹⁸⁵³*CIL*, X, 3351 = *EDR*, 160774.

- Le *faber duplicarius*, Caius Iulius Ponticus, et Antonia Callytiche ont eu Iulius Ponticus¹⁸⁵⁴.
- Le pilote vétéran, Claudius Gallicanus Diocles, et son épouse, Hordonia Primigenia, ont une fille se nommant Claudia Poe¹⁸⁵⁵.
- L'*optio*, Publius Sextilius Marcellus, et son épouse, Petelia Iusta, ont eu Sextilius Cassianus¹⁸⁵⁶.
- Le vétéran de la flotte de Misène, Marcus Antonius P[---]nus, et son épouse, Iulia Tyche, ont eu un enfant nommé Marcus Antonius¹⁸⁵⁷.
- Le vétéran de la flotte de Misène, Aelius Eutyichianus, et son épouse, Iulia Benedicta, ont eu Aelia Animequitas¹⁸⁵⁸.
- Le *ueteranus signifer*, Titus Trebius Priscus, et son épouse, Valeria Festa, ont eu Titus Trebius Crispus¹⁸⁵⁹.
- Le *miles* de la flotte de Misène, Marcus Domitius, et son épouse, Pomponia Valentina, ont eu Marcus Domitius Valentinus, décédé à 6 ans¹⁸⁶⁰.
- Le marin de la flotte de Ravenne, Quintus Crispus Heraclides, et son épouse, Iulia Maxima, ont eu Quintus Crispus Maximus¹⁸⁶¹.
- Le vétéran de la flotte de Ravenne, [--- D]omitius Pri[scus], et son épouse, Critonia [---]ia, ont eu deux enfants Domitius [Pris?]ianus et Domitius [---]cas¹⁸⁶².
- Un vétéran de la flotte prétorienne de Ravenne, Titus Gaius Eminens, et son épouse, Cassia Martina, ont eu Titus Gaius Iulius¹⁸⁶³.
- Un marin de la trière Triumphus, Lucius Petronius Celer, et son épouse, Antonia Alexandria, ont eu Petronius Serenus¹⁸⁶⁴.
- Un vétéran ancien *optio* de la flotte de Ravenne, Marcus Minicius Saturninus, et son épouse, Crispia Celerina, ont eu trois fils : Minicius Celer, Certo et Gratus¹⁸⁶⁵.

Parmi ces dernières inscriptions nous n'avons pas compté le cas, évoqué plus haut, du *miles* de la trière Venus, Iulius Apollinaris, et son épouse, Taesis, qui ont eu une fille nommée Iulia Serapias. Cette famille est connue à travers deux inscriptions complémentaires¹⁸⁶⁶. En effet,

¹⁸⁵⁴ *CIL*, X, 3425 = *EDR*, 162230.

¹⁸⁵⁵ *CIL*, X, 3430 = *EDR*, 125552.

¹⁸⁵⁶ *CIL*, X, 3474 = *EDR*, 122473.

¹⁸⁵⁷ *CIL*, X, 3522 = *EDR*, 161472.

¹⁸⁵⁸ *CIL*, X, 3594 = *EDR*, 105396.

¹⁸⁵⁹ *CIL*, X, 1080 = *ILS*, 2897 = *EDR*, 106494.

¹⁸⁶⁰ *CIL*, VI, 3109 = *EDR*, 131603.

¹⁸⁶¹ *CIL*, XI, 52.

¹⁸⁶² *CIL*, XI, 56.

¹⁸⁶³ *CIL*, XI, 352 = *EDR*, 106382.

¹⁸⁶⁴ *AE*, 1980, 486 = *EDR*, 077896.

¹⁸⁶⁵ *CIL*, III, 3971.

¹⁸⁶⁶ *CIL*, X, 3596 = *EDR*, 157581 et *CIL*, X, 3635 = *EDR*, 157569.

l'épouse a une onomastique pérégrine et donc elle n'a pas de gentilice. On a alors donné à la fille d'Apollinaris son gentilice féminisé, Iulia.

Certaines des inscriptions ci-dessus ont été faites pour des enfants morts en bas âge alors que le service du marin n'était pas terminé. D'autres inscriptions ont été faites en hommage au père décédé en service. Nous avons indiqué en premier les 8 cas où il est dit clairement que l'épouse est bien la mère de l'enfant car elles n'ont aucune ambiguïté. En effet, dans les autres inscriptions il se pourrait que l'épouse ne soit que la belle-mère de l'enfant cité et donc il serait normal qu'elle n'ait pas le même gentilice que l'enfant du marin. Dans ces inscriptions, le défunt est en général l'enfant. Dans les inscriptions où le marin est le défunt, les dédicants se disent soit *coniux* soit *filius/filia*. Ces termes désignent le lien de parenté avec le mari et non pas entre les dédicants. Toutefois, même dans ces cas ambigus en apparence, il est fort probable que les épouses soient aussi les mères des enfants.

Remarquons aussi que la filiation des épouses dans la très grande majorité des cas n'est pas mentionnée. Même si nous pouvons admettre qu'elle ait purement et simplement été omise, il se peut très bien qu'il y ait un certain nombre d'affranchies d'autres personnes que leurs époux. Si on considère uniquement les inscriptions où il est certain que l'épouse est la mère de l'enfant, nous constatons qu'il y a un nombre équivalent d'inscriptions où les enfants portent le gentilice du père alors que celui-ci est différent du gentilice de la mère et d'inscriptions où les gentilices des époux et des enfants sont identiques.

Au total, il y a 28 inscriptions dans lesquelles les gentilices du père et de l'enfant sont identiques alors que le gentilice de la mère est présent. Dans 21 cas, le gentilice du père est identique à celui de l'enfant et différent de celui de la mère et dans 7 cas les trois gentilices sont identiques. Or parmi ces 21 inscriptions, 7 concernent des vétérans. Dans ce cas, il est possible que le vétéran ait eu son ou ses enfants après sa libération. Si nous les retranchons, il reste 14 inscriptions dans lesquelles nous sommes sûrs que le marin a eu un enfant pendant son service et que celui-ci porte son gentilice et non celui de la mère. De plus, si on considère les inscriptions où les noms des épouses n'apparaissent pas, il y en a 31 dans lesquelles les gentilices du père et des enfants sont identiques dont 24 où le marin est encore en service et donc n'est pas un vétéran. Ainsi au total, il y a 38 inscriptions dans lesquelles le marin est en activité et où son ou ses enfants portent le même gentilice. Il semble donc qu'en règle générale les marins transmettaient leur gentilice à leurs enfants. Il ne semble pas que la règle soit de donner le gentilice de la mère à l'enfant né pendant le service, même si cela peut se produire.

Ainsi pendant leur service, des marins ont pu contracter des unions illégitimes aux yeux des autorités et tout de même transmettre leur gentilice à leurs enfants alors qu'ils n'étaient pas

encore des vétérans. Contrairement à la supposition faite plus haut, il n'était pas nécessaire de se marier avec une de ses affranchies si le marin voulait que sa descendance porte son gentilice. Il est très difficile de dater finement ces inscriptions. Elles doivent s'étendre de la fin du I^{er} siècle jusqu'au milieu du III^e. Il n'est donc pas possible de voir un lien de cause à effet entre elles et l'obligation de déclarer son union aux autorités compétentes survenue entre 152 et 158, si les marins voulaient que leurs enfants obtiennent la citoyenneté romaine au moment de leur libération. Il n'est pas possible la plupart du temps de savoir si les inscriptions où les enfants ne portent pas le même gentilice que leur père sont d'avant les années 150. Il n'est pas non plus possible de savoir si les inscriptions où les enfants portent le gentilice du père sont postérieures à ces années.

c) Les exemples issus des diplômes militaires du III^e siècle

Les diplômes militaires ne permettent pas de départager cette question étant donné que les enfants sont uniquement nommés par leur cognomen jusqu'en 206. Ainsi nous ne savons pas quel gentilice ils avaient. Cela est vrai quelle que soit la nature de la flotte, prétorienne ou provinciale. Notons d'ailleurs que sur un diplôme destiné à la flotte de Mésie¹⁸⁶⁷, le bénéficiaire a les *tria nomina*. Sur certains autres diplômes fragmentaires des flottes provinciales, il semble que le bénéficiaire les porte également. Les enfants devaient donc les avoir aussi mais les diplômes n'indiquent que leur cognomen¹⁸⁶⁸. Nous n'avons pas de diplôme d'une flotte provinciale où le marin a une onomastique pérégrine et où sont mentionnés des enfants. Si un jour, le hasard des trouvailles nous permettait d'en obtenir un, il serait fort probable que le nom de l'enfant y figurant ne corresponde qu'à son nom unique de pérégrin et non à un cognomen.

À partir de 221, les gentilices et les cognomina sont signalés systématiquement dans les diplômes militaires qui nous sont parvenus. Ils ne sont, comme nous l'avons déjà dit, qu'au nombre de quatre. On y trouve une pluralité de situation quant aux gentilices des enfants. En effet, dans un même diplôme on peut trouver des enfants avec le gentilice du père, d'autres avec celui de la mère et enfin d'autres enfants portent un gentilice différent de ceux de leurs parents.

Trois de ces diplômes ont été particulièrement analysés par B. Pferdehirt¹⁸⁶⁹. Son commentaire quant au diplôme de 229, que nous avons déjà évoqué dans la sous-partie sur la dénomination des enfants, où les trois enfants portent le même gentilice que le père doit être fortement nuancé. Certes en 229, le marin bénéficiaire du diplôme devait déjà être citoyen romain depuis l'édit de Caracalla en 212 mais il ne changea pas de nom et garda ses *tria nomina*

¹⁸⁶⁷ZPE, 207, 2018, p. 219 = AE, 2017, 899 = AE, 2018, 1102, 199.

¹⁸⁶⁸AE, 2014, 1638 ; AE, 2005, 1737 ; RMD, V, 344 = AE, 2003, 1549 ; RMD, V, 401 = AE, 2001, 2156.

¹⁸⁶⁹B. Pferdehirt, 2002, p. 232 et suiv.

acquis au début de son service en 201 : Titus Domitius Domitianus. La filiation de son épouse, Aurelia Maia, ne figure pas sur son diplôme. Cela suffit pour en faire une affranchie selon B. Pferdehirt, ce qui est probable. Elle considère aussi que son affranchissement a dû avoir lieu après 212 et que son ancien maître a obtenu la citoyenneté romaine en 212 et prit le gentilice de Caracalla, Aurelius. Cela est tout à fait possible. Mais elle considère que le marin a eu ses trois enfants avec une autre femme qu'elle. Comme ils portent le même gentilice que le père, leur mère aurait été une affranchie de Domitius. Les enfants auraient ainsi pris le gentilice de la mère, Domitia *liberta* du marin Domitius. De plus, l'affranchissement de cette supposée première épouse serait survenu après 212. Nous trouvons ce raisonnement trop complexe. Nous avons montré précédemment qu'un certain nombre d'enfants portent le gentilice du père alors que celui de leur mère est différent. Dans ces cas, l'épouse du marin se dit être la mère du ou des enfants ou les qualifie de fils ou de filles. Donc les trois enfants mentionnés sur ce diplôme ne portent pas forcément le nom de leur mère Domitia, affranchie de leur père Domitius. Même si Aurelia Maia est possiblement une affranchie, étant donné l'absence de filiation, elle est aussi très vraisemblablement la mère des trois enfants.

Les deux autres diplômes militaires analysés par B. Pferdehirt datent de la première moitié du III^e siècle à destination de la flotte de Misène. Ils mettent en évidence des « anomalies » concernant la non-attribution aux enfants du gentilice du père.

Il s'agit tout d'abord d'un diplôme de 221 pour Caius Iulius Montanus marié à Aurelia Bassa tous les deux issus de Doliché en Syrie¹⁸⁷⁰. Les enfants bénéficiaires sont :

Aurelius Barsadda,

Iulius Zabdaeus,

Aurelius Barathes,

Aurelia Rummea,

Aurelia Salamea.

Le deuxième diplôme est en date de 247 et concerne l'*optio* Titus Flavius Alexander, qui est dit Italien de Misène, et son épouse, Marcia Procula¹⁸⁷¹. Leurs enfants sont :

Marc(ius) Alexander,

Flau(ius) Marcus,

Vlp(ius) Sabinus,

Aurelia Fausta.

¹⁸⁷⁰*RMD*, IV, 307 = *AE*, 1995, 1565.

¹⁸⁷¹*CIL*, XVI, 152.

Dans le premier diplôme, quatre enfants portent le gentilice de la mère alors que seul le deuxième cité porte celui du père. Dans le deuxième diplôme, le premier enfant porte le gentilice de la mère, le suivant celui du père et les deux autres deux gentilices différents *Vlpius* et *Aurelia*.

Dans ces deux derniers, il serait tentant de suivre les conclusions de B. Pferdehirt. Les deux épouses seraient ainsi des affranchies étant donné l'absence de filiation. La première épouse, *Aurelia Bassa*, a certes la même origine que son époux mais elle peut être l'affranchie d'un certain *Aurelius*. La deuxième, *Marcia Procula*, est peut-être l'affranchie d'un *Marcus*. Toutes les deux figurent sur le diplôme en qualité d'épouse car elles devaient avoir prouvé qu'elles entretenaient une *concessa consuetudo* alors que leurs maris étaient encore en service. Leurs enfants ont pu quant à eux figurer sur le diplôme et donc devenir des enfants légitimes. Mais il est étonnant que tous les enfants ne portent pas le même gentilice. Dans le diplôme de 221, figure un *Iulius Zabdaeus* portant le même gentilice que le marin. Et dans le diplôme de 247, deux enfants n'ont ni le gentilice de la mère ni celui du père : *Vlpius Sabinus* et *Aurelia Fausta*. B. Pferdehirt considère que nous avons des familles recomposées avec des enfants issus de lits différents.

Si nous suivons cette idée, dans le diplôme de 221, le marin *Iulius Montanus* se serait d'abord marié avec une *Iulia* qui aurait pourquoi pas été sa propre affranchie. Leur enfant aurait donc pris le gentilice de sa mère identique à celui du père. Puis cette *Iulia* serait soit décédée soit se serait séparée de son époux. Celui-ci se serait ensuite remarié avec *Aurelia Bassa* et ils auraient eu ensemble les trois *Aurelii* mentionnés sur le diplôme. Les enfants prirent ainsi le gentilice de la mère différent de celui du père. L'ordre de citation des garçons est aussi étonnant. Les filles sont certes citées en dernier quel que soit leur âge. Mais l'ordre des garçons ne respecte pas l'ordre chronologique. Si *Iulius Zabdaeus* est issu d'un premier mariage, il devrait être l'aîné des enfants du marin et être cité en premier. Mais nous avons en premier un des enfants d'*Aurelia Bassa*, *Aurelius Barsadda*, et *Iulius Zabdaeus* arrive en deuxième position. B. Pferdehirt évoque la possibilité que *Barsadda* soit l'enfant préféré du couple.

Le diplôme de 247 présente une situation plus complexe encore. Le premier enfant cité porte le gentilice masculinisé de sa mère *Marcus*, le deuxième celui du marin, *Flavius*, et les deux derniers portent des gentilices différents de ceux de leurs parents : *Vlpius* et *Aurelia*. Là aussi nous aurions des enfants issus de plusieurs lits. Le marin se serait marié successivement avec quatre femmes : une *Aurelia*, une *Vlpiia*, une *Flavia* et enfin avec *Marcia*, son épouse au moment de sa libération. Il serait aussi possible que l'épouse s'appelant *Flavia* ait été son affranchie d'où le gentilice identique à celui du père. L'ordre chronologique de citation des enfants n'est pas non plus respecté étant donné que le fils cadet est inscrit en premier. Il est possible que la volonté de la mère ait primé ou que le dernier venu ait bénéficié d'un traitement

de faveur de la part de ses parents.

L'enjeu de ces trois derniers diplômes publiés après 212 n'est plus l'accession à la citoyenneté romaine des parents ni sans doute celle des enfants, au moins ceux du diplôme de 247. Dans ce dernier cas, en effet, le marin a dû s'engager en 219. Donc si les quatre enfants sont nés pendant le service, ils sont citoyens romains. Ce qui est en jeu est l'octroi du *conubium* et la légitimation des enfants nés pendant le service. Si Septime Sévère, contrairement à ce qu'on croyait jusqu'à il y a peu, n'a pas autorisé le mariage des soldats, les unions des marins pendant leur service n'étaient pas des mariages légaux. Ils ne bénéficiaient que d'une *concessa consuetudo* validée par l'autorité militaire. Cette liaison coutumière était au moment de la libération du marin transformée en *conubium* et les éventuels enfants considérés jusque-là par la justice comme naturels devenaient des enfants légitimes aux yeux de la loi.

Les diplômes de 221 et de 247 auraient aussi tendance à contredire la clause d'unicité présente dans tous les diplômes quel que soit le type d'unité : « le *conubium* est octroyé au marin et à son épouse ou, s'il est célibataire, à sa future épouse, et à seulement une seule ». Cette formule laisse ainsi entendre que le marin ne peut bénéficier du *conubium* qu'avec une seule épouse. S'il se remarie par la suite soit après le décès de sa première femme soit après son divorce, sa deuxième épouse ne pourra profiter du *conubium* si elle est pérégrine. Or dans les diplômes de 221 et 247, les enfants bénéficiaires seraient issus d'épouses différentes et tous sont bien légitimés par ces diplômes. Il est possible que les enfants nés pendant le service de lits successifs aient été considérés comme des enfants adoptés par le marin. Cette adoption prendrait effet au moment de la libération et de l'octroi du *conubium*. Ainsi durant son service, le marin serait autorisé à déclarer plusieurs *concessa consuetudines* successives et non pas, bien sûr, simultanées, la polygamie étant condamnée par le droit romain. S'il n'est pas célibataire au moment de sa libération, il obtient le *conubium* avec son épouse du moment. Si, alors qu'il est vétéran, le couple divorce ou bien si son épouse vient à disparaître, il ne pourra pas bénéficier du *conubium* s'il décide de se remarier avec une pérégrine. Encore une fois, plusieurs mariages successifs du marin seraient autorisés pendant son service mais ensuite il n'obtient le *conubium* qu'une seule fois avec une seule épouse. Tous les enfants que le marin a eu pendant son service avec des épouses différentes pourraient aussi obtenir la citoyenneté romaine à condition sans doute de les déclarer en temps et en heure à l'administration militaire.

Cependant ces explications soulèvent plus de complications qu'elles ne donnent de véritables solutions. En fait il est possible de fournir une explication beaucoup plus simple à ces anomalies constatées dans ces deux diplômes. Il se pourrait en effet que les parents aient donné des gentilices différents à leurs enfants. Les gentilices des enfants pourraient alterner entre ceux du père et de la mère mais aussi être différents. Dans ce cas, ils pourraient faire allusion au gentilice de cousins de la famille voire à d'autres personnes proches.

Il est difficile de tirer de l'analyse des sources une règle d'attribution des noms des enfants nés pendant le service des marins. Les diplômes ne donnent que les *cognomina* jusqu'en 206 et ne permettent pas de dégager une règle particulière. Il est possible que la mère transmette parfois son gentilice à ses enfants. Mais le diplôme de 229 où figurent les trois jeunes *Domitii*, fils du marin *Domitius*, tendent à montrer que le père pouvait aussi donner son gentilice à ses enfants nés pendant son service. De plus, dans le cas où la mère est une pérégrine, elle ne porte pas de gentilice et on imagine mal que les enfants portent son nom unique transformé en gentilice romain. Par exemple, deux inscriptions de Misène nous font connaître la famille de *Iulius Apollinaris*¹⁸⁷². Son épouse est *Taesis* et elle est originaire d'Égypte. Elle a une onomastique pérégrine ce qui peut laisser entendre que les inscriptions datent d'avant 212. La fille porte le gentilice du père *Iulius* et s'appelle *Iulia Serapias*. Elle porte donc les *duo nomina* alors que sa mère est une pérégrine. *Iulius Apollinaris* n'est pas un vétéran car il est dit *miles* de la trière *Venus*. Il a eu sa fille et l'a nommée alors qu'il était encore en service. Les inscriptions funéraires montrent une pluralité de situations que les marins soient des vétérans ou non. Si les marins ont des enfants alors qu'ils sont vétérans, il va sans dire qu'ils portent leur gentilice. Mais même en ne considérant que les marins encore en service on s'aperçoit que l'on peut voir nommer des enfants avec le gentilice du père, d'autres avec le gentilice de la mère et d'autres encore avec un gentilice différent du gentilice du père ou de la mère.

Si nous reprenons un fragment du *Papyrus Cattaoui* concernant le vétéran de la cohorte I des Thébains stationnée en Égypte, nous voyons que le mode d'attribution des noms des enfants des soldats n'est pas réellement contrôlé par les autorités. En effet, alors qu'il était en service, le vétéran *Longinus Hy[---]* a eu avec une Romaine, dont le nom n'est pas cité, deux enfants appelés *Longinus Apolinarius* et *Longinus Pomponius*¹⁸⁷³. Ils ont donc reçu le gentilice du père. Il est peu probable qu'il soit homonyme de celui de l'épouse car il est bien dit qu'elle était citoyenne romaine quand *Longinus* s'est marié avec elle. Donc l'épouse n'était pas une affranchie du soldat. Les deux époux étaient mariés mais ils n'ont obtenu le *conubium* qu'à la fin du service. Le préfet d'Égypte déclara que les deux enfants sont bien des citoyens romains étant donné que les deux parents le sont. Mais il les déclara aussi illégitimes étant donné qu'ils sont nés pendant le service du père. Ce dernier jugement nous semble obscur étant donné que nous sommes avant la réforme de 140. Les diplômes militaires destinés aux auxiliaires devaient légitimer les enfants nés pendant le service en même temps que les parents recevaient le *conubium*. Quelles que soient les raisons de cette étrange décision du préfet, nous voyons que les enfants d'un soldat ont reçu le gentilice de leur père et une dénomination romaine alors

¹⁸⁷²*CIL*, X, 3596 = *EDR*, 157581 ; *CIL*, X, 3635 = *EDR*, 157569.

¹⁸⁷³*P. Catt.*, col. III, 11-22. Nous l'avons évoqué plus haut lorsque nous parlions de la forme des gentilices et des *cognomina*.

qu'aux yeux de la loi ils ne sont pas légitimes. À la lumière de cet exemple pris certes dans un autre type d'unité que les flottes, il était tout à fait possible de nommer des enfants non encore légitimés par une constitution impériale avec le gentilice du père. Le nombre très important d'enfants de marins portant le gentilice du père, constaté essentiellement dans les inscriptions, semble donc confirmer que l'on donnait préférentiellement celui-ci aux enfants. Dans certains cas, la mère pouvait transmettre son propre gentilice au détriment de celui du père.

5) Les noms des enfants : vers une intégration dans les cadres impériaux ?

Nous allons maintenant étudier plus précisément les noms des enfants des marins. Quelles réalités familiales et sociales traduisent-ils selon que l'enfant porte le nom du père ou de la mère ?

Nous allons voir aussi dans quelle mesure l'examen des noms des enfants permet de connaître les stratégies des marins initialement pérégrins. Qu'est-ce que le choix du nom de l'enfant révèle ? Volonté d'intégration dans le monde romain ou au contraire permanence culturelle de la province d'origine ?

Disons tout de suite que l'extrême majorité des noms des enfants sont des noms latins. Les noms d'origine pérégrine sont très rares parmi les enfants des familles de marins.

Dans les inscriptions funéraires, nous avons relevé à peine trois cas où les enfants portent des cognomina à consonance pérégrine ou évoquant la région d'origine du marin. N'évoquons que très rapidement le cas déjà traité plus haut de Tales qui serait l'enfant illégitime du vétérans Ammonius, certainement un Égyptien¹⁸⁷⁴. En effet, cet exemple date sans doute de la première moitié du I^{er} siècle et il est naturel qu'Ammonius ait nommé son fils avec un nom grec. Trois autres Égyptiens semblent avoir transmis à leurs enfants une trace de leurs origines. Citons tout d'abord C. Aponius Eudemon et Aiezia Bitalis qui appelèrent leur fils Publius Aieza¹⁸⁷⁵. Il est délicat de savoir si Bitalis est bien le cognomen de la mère ou s'il s'agit d'une filiation. Dans ce dernier cas, Aiezia serait la fille d'un Bitalis ou Vitalis, si le B a bien été pris pour le V. Le gentilice du fils n'a pas été écrit dans l'inscription mais il est très probable qu'il soit le même que celui du père. La trace de l'origine égyptienne résiderait ainsi dans le cognomen Aieza hérité de la mère. Le deuxième cas est plus probant. Il s'agit de Iulia Serapias, vue dans la sous-partie précédente, fille du *miles* Iulius Apollinaris et de Taesis¹⁸⁷⁶. Serapias est typiquement égyptien mais il ne s'agit que du cognomen d'une dénomination mixte. Le gentilice Iulia est en

¹⁸⁷⁴Felix Ravenna, 1971, p. 91-92, n°16.

¹⁸⁷⁵CIL, X, 3482 = ILS, 2865 = EDR, 133228.

¹⁸⁷⁶CIL, X, 3596 = EDR, 157581 et CIL, X, 3635 = EDR, 157569.

effet typiquement romain. Le dernier exemple est aussi très probablement égyptien étant donné l'onomastique. Ainsi un Annius Bassus et une Tesneus Serapias ont eu un fils dont seulement le cognomen, Serapion, figure sur l'inscription¹⁸⁷⁷. Avec toutes les réserves que nous renouvelons en matière de statistiques étant donné le petit nombre de sources, nous pouvons pour l'instant dire que les Égyptiens gardaient à travers l'onomastique une conscience plus aiguë de leurs origines. Mais d'autres exemples montrent que les Égyptiens prenaient volontiers des noms latins. Un parmi beaucoup d'autres provient d'ailleurs la flotte d'Alexandrie. Nous l'avons déjà évoqué plus haut quand nous parlions de la nature du mariage des marins. Il s'agit du papyrus concernant peut-être un certificat dont la nature n'est pas clairement établie (certificat de divorce, de mariage ou bien de *concessa consuetudo*) entre Demetria et C. Valerius Gemellus. Il nous apprend que les enfants du couple se nommaient Iustus et Gemellus¹⁸⁷⁸. Le dernier est un nom fréquent en Égypte et devait parler à l'imaginaire collectif des habitants de ce pays. Il n'en demeure pas moins que ce nom est d'origine romaine¹⁸⁷⁹.

Un vétéran de la flotte de Misène se disant *Graecus* et s'appelant Aurelius Aepictectus a nommé son fils Nicobulus.¹⁸⁸⁰ Là aussi il s'agit du cognomen de son enfant et le nom complet avec le prénom et le gentilice n'a pas été écrit sur la pierre mais il est certain que cet enfant portait les *tria nomina*. Le père a tenu à marquer ses origines « grecques » à travers le cognomen. Il n'y a aucun moyen de savoir si ce *Graecus* vient de Grèce propre ou de toute autre région hellénisée de l'Empire. Son cognomen, Aepictetus, est d'ailleurs remarquable et nous ne saurons jamais s'il s'agissait vraiment d'une référence au célèbre philosophe stoïcien.

Un autre nom d'origine pérégrine, présent chez les enfants connus par des inscriptions, est Bithus. Il s'agit d'un nom venant des provinces balkaniques. Nous le rencontrons à deux reprises. Tout d'abord, Flavius Bithus est le père d'un vétéran de la flotte de Misène d'origine besse, L. Flavius Bithus¹⁸⁸¹. Il faut noter que la sœur de Bithus, Flavia Potamilla, a une onomastique romaine typique. La mémoire des origines du père n'est demeurée qu'à travers le cognomen du garçon qui est un nom on ne peut plus thrace et très répandu¹⁸⁸². Ce cognomen réapparaît dans une inscription fragmentaire de Ravenne. En effet, nous voyons la présence d'un enfant nommé Bithus L. Mettius¹⁸⁸³. Nous avons reproduit l'ordre peu ordinaire dans lequel les *tria nomina* apparaissent sur l'inscription. La mère, Barbia Calliste, a un cognomen

¹⁸⁷⁷CIL, X, 3638 = EDR, 163734.

¹⁸⁷⁸P. Mich., VII, 442.

¹⁸⁷⁹Nous pourrions aussi citer les noms des différents enfants présents dans le *Papyrus Cattaoui* qui auraient été familiers aux habitants de la péninsule italienne.

¹⁸⁸⁰CIL, X, 3536 = EDR, 146649.

¹⁸⁸¹AE, 1988, 310 = AE, 1929, 145 = EDR, 080843.

¹⁸⁸²Bithus sous ses diverses formes est très présent en Thrace et en Macédoine, il s'est dispersé à travers l'Empire au gré des déplacements des militaires ou des marchands. Ce nom occupe pratiquement 19 pages de l'*Onomasticon Thracicum* de D. Dana, p. 40 à 58.

¹⁸⁸³CIL, XI, 80.

grec. Mais le nom du père est dans la lacune. Il est donc fort probable qu'il soit originaire de Thrace ou de Mésie.

Pour rester dans les provinces balkaniques, mentionnons aussi le cas d'un marin de la flotte de Misène, Caius Dinnius Valens, un vétéran d'origine besse, qui a appelé ses enfants Dinnius Calocaerus et Dinnia Valentina¹⁸⁸⁴. Calocaerus est un nom grec mais Valentina est d'origine latine. Le gentilice Dinnius est relativement rare. Il pourrait s'agir de la forme latinisée d'un nom d'origine thrace : Dinis, Dines, Dinens ou Dinnis. Ce nom est en effet très présent dans les provinces balkaniques¹⁸⁸⁵. Il est remarquable que ce marin ait pu prendre un gentilice latinisé évoquant un nom thrace. Cela laisse penser que dans certains cas les marins pouvaient choisir leurs noms en s'engageant. De plus, par la force des choses, ce gentilice a été transmis à son fils et à sa fille. Cependant le marin a pris la peine de diversifier les cognomina de ses enfants en les puisant dans les cultures latine et grecque.

Même dans les inscriptions retrouvées dans les provinces, les enfants de marins peuvent porter tous des noms latins. Les seize noms d'enfants conservés dans ces inscriptions sont sans exception des noms latins. Malheureusement nous ne connaissons pas pour la plupart l'origine du père. Est-il de la province en question ou non ? On peut le deviner dans certains cas, notamment pour un triérarque de la flotte de Périnthe, très âgé, que nous avons déjà évoqué. Tiberius Claudius Zenas a fait une dédicace à Domitien en grec et non en latin¹⁸⁸⁶. Il est donc fort probable qu'il soit originaire d'une province du sud des Balkans, voire de Macédoine ou d'Épire. Ce triérarque de la flotte de Périnthe et ancien affranchi impérial a donné des cognomina d'origine latine à ses quatre enfants : Maximus, Lupus, Sabinus et Futurus. Il n'a pas cherché à leur donner des cognomina grecs. Ce cas est toutefois peu probant. En effet, Zenas est un ancien esclave et il n'est même pas certain qu'il provienne d'une région hellénisée. Un cognomen grec peut traduire une origine servile. Pour cet affranchi, donner des noms grecs à ses enfants reviendrait à garder le souvenir de la macule servile. Au-delà de tout supposé et peu probable chauvinisme hellène, il n'était donc pas possible de donner à ses enfants des cognomina grecs. Pour leur donner toutes les chances de réussite sociale, il fallait leur donner des noms typiquement latins.

Un seul marin, connu par une inscription provinciale, la Sardaigne en l'occurrence, a indiqué son origine. Il s'agit du Besse Lucius Mettenius Mercator dont le fils s'appelait Lucius Mettenius¹⁸⁸⁷. Le cognomen du fils n'est pas présent sur l'inscription. Le marin, décédé à 40

¹⁸⁸⁴*CIL*, X, 3573 = *EDR*, 125663.

¹⁸⁸⁵D. Dana, *OnomThrac*, p. 135-136.

¹⁸⁸⁶*IGRR*, I, 781 = *Perinthos*, 44.

¹⁸⁸⁷*CIL*, X, 7595 = *EDR*, 086415.

ans après 19 années de service, a été commémoré par le fils. Il est ainsi probable qu'il ait été affecté dans la base secondaire permanente de la flotte de Misène à Caralis. Il y aurait fondé une famille. De façon tout à fait normale, il a donné les *tria nomina* à son fils. Il est fort dommage que nous n'ayons plus le cognomen de celui-ci. Il aurait permis de déterminer si le marin d'origine besse avait voulu garder la mémoire de sa patrie d'origine à travers lui ou, au contraire, mettre en place une forme d'acculturation en donnant un nom latin.

Nous n'avons trouvé qu'un seul cognomen dérivé d'un ethnique parmi ceux donnés aux enfants de marins. Celui-ci est d'ailleurs identique à la *natio* du père originaire du Pont¹⁸⁸⁸. Ainsi le *faber duplicarius* de la flotte de Misène, Caius Iulius Ponticus a appelé son fils Iulius Ponticus. L'inscription indique aussi que C. Iulius Ponticus est... *natione Ponticus*. Si les cognomina du père et du fils ne suffisaient pas à faire comprendre leur origine, il valait mieux, en effet, le confirmer en toutes lettres. Cette inscription a au moins le mérite de ne pas nous égarer en conjectures. Les deux personnages ont bien un cognomen correspondant au nom de leur région d'origine. Comme pour le Besse Dinnius Valens, nous avons un nouvel exemple où la procédure d'enregistrement du nouveau nom du marin fraîchement engagé lui a donné le choix de tout ou partie de sa nouvelle dénomination. Celui-ci a choisi un nom rappelant clairement son origine. Il n'a pas craint non plus de le transmettre à son fils. À moins que l'officier chargé de donner les nouveaux noms ait manqué d'imagination et, après lui avoir trouvé un prénom et un nom on ne peut plus courant, lui ait donné un cognomen homonyme à sa province.

L'étude des inscriptions funéraires ne donne que quelques rares cas où les enfants de marins gardent mémoire à travers leurs noms des origines de leur père. Les marins venus d'Égypte et des Balkans sont les plus nombreux à transmettre des noms typiques de leur province d'origine. Mais comme nous le disions plus haut, il n'y a aucune valeur statistique à cette constatation étant donné le très petit nombre de sources sur une période de plus de 200 ans. Ainsi il semblerait que la mémoire des origines ne passait pas par l'onomastique des enfants et qu'une certaine acculturation était à l'œuvre dans les bases navales du pourtour méditerranéen.

Nous allons voir que l'étude des diplômes militaires apporte des nuances à ce constat. En effet, Nous avons gardé à travers les diplômes 44 noms d'enfants de marins exploitables. C'est-à-dire des noms soit complets soit dont les fragments peuvent être utilisés. Sur ces 44 noms d'enfants, 17 sont des noms pérégrins, 2 sont fragmentaires mais semblent, comme nous le verrons, d'origine pérégrine également, et enfin trois noms sont à discuter mais ils traduisent une volonté originale de la part des parents. Ainsi pratiquement la moitié des noms d'enfants

¹⁸⁸⁸*CIL*, X, 3425 = *EDR*, 162230.

présents sur les diplômes ne sont pas d'origine latine ou sont « exotiques ». Précisons tout de suite que parmi ces 44 noms, 9 proviennent de marins des flottes provinciales. Mais ces 9 noms d'enfants sont tous des noms latins. Précisons aussi que ces noms correspondent en fait au cognomen des enfants dont les prénoms et les gentilices, comme nous l'avons dit plus haut, n'ont pas été mentionnés dans les diplômes. Au plus tôt depuis l'époque flavienne, les enfants de marins des flottes devaient se voir attribuer les *tria nomina* à la naissance. Les noms que nous allons regarder ici proviennent tous d'enfants des marins des flottes italiennes.

Nous retrouvons des noms pérégrins durant toute la période. Les deux premiers datent de l'année 71 à l'occasion des constitutions de libération massives des marins des flottes de Misène et Ravenne après les guerres civiles. Nous retrouvons des noms d'origine pérégrine jusqu'aux diplômes de la première moitié du III^e siècle et cela même après 212 et l'édit de Caracalla. Cependant les deux premiers exemples de l'année 71 ne nous semblent pas réellement étonnant. Les marins ont eu ces enfants alors qu'eux-mêmes ne changeaient pas de noms au moment de leur engagement comme ce sera le cas dans la période suivante. Ainsi ces deux premiers noms d'enfants ne correspondent pas à un cognomen mais bel et bien au nom unique de pérégrin de l'enfant. Bien sûr, une fois devenu citoyen romain comme son père, on peut imaginer que ce nom unique devienne le cognomen des *tria nomina*. Le premier est Doles, fils d'un marin de Misène, Hezbenus, originaire sans doute du sud de la Thrace¹⁸⁸⁹. Le deuxième est Macedo, fils de Tarsa¹⁸⁹⁰. Certes Macedo correspond plus à un ethnique latinisé qu'à un nom strictement pérégrin. Mais le père Tarsa, dont l'origine est dans une lacune du diplôme est certainement un Besse étant donné la grande fréquence de ce nom en Thrace¹⁸⁹¹. Le diplôme a d'ailleurs été retrouvé en Scythie Mineure, c'est-à-dire en Dobroudja, plus précisément à Tulcea, ville se trouvant dans la région du delta du Danube. Macedo est un ethnique latinisé qui fait bien sûr référence à la Macédoine. Même si ce nom n'est pas caractéristique du stock anthroponymique thrace, il n'en demeure pas moins qu'il fait référence à l'influence culturelle gréco-macédonienne auprès des peuples des Balkans, plus qu'à une influence romaine tard venue.

Les noms d'enfants d'origines thraces sont d'ailleurs très représentés dans les diplômes militaires. Nous en comptons 7 en tout avec le Macedo dont nous venons de parler. Nous pourrions leur ajouter deux enfants dont les noms sont mutilés. Ils proviennent d'un diplôme, copie de la fameuse constitution de 160 en faveur de la flotte de Misène, dans laquelle les bénéficiaires thraces sont très nombreux¹⁸⁹². Le père dont nous avons perdu le cognomen, P. Aelius [---], est originaire de Philippopolis en Thrace. Les fragments des noms de ses deux

¹⁸⁸⁹CIL, XVI, 12.

¹⁸⁹⁰AE, 2007, 1232 = AE, 2004, 1282.

¹⁸⁹¹D. Dana, *OnomThrac*, p. 345-348.

¹⁸⁹²AE, 2007, 1789.

enfants sont Din[---] et Diep[---]. Le P du deuxième nom n'est pas assuré. Nous avons retrouvé la photo de l'article source de W. Eck et A. Pangerl mais elle est inutilisable car trop petite pour pouvoir valider ou invalider la présence d'un fragment de P¹⁸⁹³. Aussi Diep[---] n'est pas référencé dans le lexique des noms thraces de D. Dana. Cependant le premier nom commençant par DIN fait penser à Dinnius ou Dinis (pouvant aussi prendre les formes, Dines, Dinens ou Dinnis). Ce nom est bien quant à lui un nom provenant de Thrace¹⁸⁹⁴. Donc sur la petite vingtaine de noms pérégrins présents dans les diplômes, nous en avons pratiquement la moitié provenant de thrace. À notre avis cela ne traduit pas forcément un chauvinisme ou une fierté particulière aux peuples des Balkans qui auraient courageusement résisté à la romanisation de leur pays. Cela traduit plutôt la grande présence dans nos sources de marins venus de Mésie et de Thrace. Il est ainsi statistiquement « visible » que certains marins ont donné des noms originaires de cette province. Mais nous avons aussi des inscriptions montrant que des Besses ont donné des noms latins à leurs enfants¹⁸⁹⁵. De plus, nous avons aussi un exemple d'un marin de Philippopolis ayant donné des noms de diverses origines. Il s'agit d'un diplôme issu d'ailleurs de la même constitution de 160 que nous avons évoqué un peu plus haut¹⁸⁹⁶. Ainsi le marin de la flotte de Misène, C. Iulius Bithus et son épouse Marcia Secunda ont donné à leurs quatre enfants mentionnés sur le diplôme les noms de Longinus, Bithus, Iulia et Bendis. Nous les donnons dans l'ordre du diplôme. Il est frappant de voir que les parents ont alternativement donné à leurs enfants des cognomina d'origines romains et thraces. Nous avons déjà évoqué la grande fréquence de Bithus en Thrace mais Bendis aussi est un nom de femme venu de la même région¹⁸⁹⁷. On a d'abord nommé les garçons puis les filles selon l'habitude consacrée. Si de plus, l'ordre des noms va du plus âgé au plus jeune, nous voyons qu'il a d'abord été donné un cognomen romain aux aînés des garçons et des filles : Longinus et Iulia sont en effet les premiers cités. Cependant il faut aussi supposer qu'il se peut que les véritables aînés, quel que soient leur sexe, étaient peut-être décédés au moment de l'élaboration de la constitution et donc ne pouvaient pas figurer sur le diplôme. Il se pourrait alors que ces enfants aînés aient porté des noms thraces. Mais si nous excluons cette possibilité, nous pouvons dire que le couple a prioritairement donné des cognomina romains à leurs premiers nés garçon et fille. Puis dans un deuxième temps les derniers nés garçons et filles ont reçu des cognomina rappelant la patrie d'origine du père : Bithus et Bendis. Il faut aussi signaler que la mère n'est pas originaire de Thrace. Elle est la fille d'un Actius et se dit *natione Italica*, sans précision de cité. Nous avons déjà discuté dans la partie sur les épouses de marins de cette personne. Il nous semble que cette

¹⁸⁹³W. Eck, A. Pangerl, 2007, p. 217-232, p. 227-229.

¹⁸⁹⁴D. Dana, *OnomThrac*, p. 135-136.

¹⁸⁹⁵*CIL*, X, 3376 = *ILS*, 2849 = *EDR*, 157588 par exemple.

¹⁸⁹⁶*RMD*, II, 105 = *AE*, 1975, 245.

¹⁸⁹⁷D. Dana, *OnomThrac*, p. 31-32.

origine italienne au sens large est suspecte, surtout si l'on tient compte du fait que le diplôme n'a pas été retrouvé en Thrace mais à Paestum. Le marin n'est donc pas reparti après son service vers sa petite patrie mais il est resté dans une cité relativement proche de Misène, sa base d'affectation. La simple mention de l'origine italienne de son épouse aurait pu suffire si le couple était allé s'installer en Thrace. Mais l'inscription se trouvant à Paestum, cela ne suffit pas pour identifier réellement son origine. Nous pensons ainsi qu'il se peut que la mère, Marcia Secunda, soit une fille de marin née en Italie. Cette *origo* correspondrait à l'origine géographique mais non à l'origine de son père, Actius. Pour revenir à notre sujet, nous avons ici un exemple de choix mixte concernant les cognomina des enfants mêlant souvenir des origines du père et référence à la romanité.

Les peuples du sud-est des Balkans ne sont pas les seuls à donner des cognomina caractéristiques de leur pays à leurs enfants. Dans un diplôme de 129, nous avons ainsi un Corse et de la flotte de Misène ayant nommé ses deux filles Taia et Tatia¹⁸⁹⁸. Dans un autre diplôme de 134 destiné à un Sarde, l'enfant s'appelle Tarpalaris ou Tarpaiaris. Ces noms semblent provenir du bassin occidental de la Méditerranée. Nous avons surtout un exemple d'un couple de Syriens, venus tous les deux de la cité de Doliché et plus précisément du *uicus* Araba. Ils ont donné des cognomina sémites à leurs cinq enfants. Le diplôme en question est relativement tardif car il est issu d'une constitution de 221 pour la flotte de Misène¹⁸⁹⁹. Nous avons ainsi dans l'ordre du diplôme un Aurelius Barsadda, un Iulius Zabdaeus, un Aurelius Barathes, une Aurelia Rummea et une Aurelia Salamea. Nous avons déjà discuté de la présence de gentilices différents du père, Iulius, et identiques à celui de la mère, Aurelia, un peu plus haut dans la partie sur la dénomination des enfants. Ce qu'il importe de voir ici est que les enfants portent tous des gentilices romains. Les parents ont manifesté l'appartenance de leurs enfants au monde sémite à travers les cognomina. Nous ne savons pas si le nom Rummea fait référence à un nom sémite. Il se pourrait que cela soit une autre forme fautive de Roma. Nous ne savons où le diplôme a été trouvé et donc nous ne savons pas si le couple est rentré en Syrie après le service du père. Ainsi quelles que soient les époques, même au début du III^e siècle, les particularismes peuvent être encore très prégnants dans les univers mentaux des marins. Toutes les stratégies peuvent se trouver et être à l'œuvre que cela soit au sein d'une même communauté d'origine ou au sein d'une même famille. Les parents peuvent décider ou non de donner des marques de leur région ou cité d'origine ou bien au contraire de donner un nom entièrement romain. Le choix du nom peut traduire aussi plusieurs stratégies. Par exemple, si les parents donnent des noms typiquement romains à leurs enfants cela peut être au motif de faire oublier ses origines pérégrines s'ils vivent en Italie ou bien, s'ils sont retournés dans leur province, cela peut traduire

¹⁸⁹⁸AE, 2005, 691.

¹⁸⁹⁹RMD, IV, 307 = AE 1995, 1565.

une stratégie de distinction vis-à-vis des autres membres de leur cité restés pérégrins. Nous pensons aussi que le choix d'un nom romain pour ses enfants est indépendant du fait que celui-ci ait la citoyenneté romaine ou pas. En effet, beaucoup d'enfants ont fait la dédicace à leur père marin, décédé en service, donc avant qu'ils aient pu obtenir la citoyenneté romaine, et ces enfants portent très majoritairement des noms latins. Le choix au contraire d'un nom pérégrin pour le cognomen peut ne pas manifester uniquement une forme de résistance à l'hégémonie culturelle romaine. Il peut aussi traduire le métissage des cultures et des univers mentaux des peuples de l'Empire romain, surtout après le I^{er} siècle de notre ère. Enfin le choix des cognomina des enfants peut aussi être la conséquence d'un certain goût pour l'exotisme des parents. Nous pensons avant tout à l'exemple issu d'un diplôme militaire déjà évoqué plus haut. Ce diplôme est une copie d'une constitution de 229 pour la flotte de Misène. Les trois enfants proviennent d'un couple mixte : le père est un Cilicien de la cité de Claudiopolis et la mère est une Africaine. Les trois fils s'appellent C. Domitius Diodotus, Caricus et Putiolanus. Diodotus, le nom de l'aîné fait référence à l'aire géographique où le grec est la langue culturelle dominante, donc à l'origine du marin venu de Méditerranée orientale. Mais les deux autres noms sont des ethniques : le Carien et le Putéolien, si l'on peut dire. Même si la Carie est une région du sud de l'Anatolie, non loin de la Cilicie, il ne nous semble pas que Caricus fasse référence aux origines du père. En effet, à quoi ferait alors référence Putiolanus que ne correspond à rien ni du point de vue de l'origine du père ni du point de vue de celle de la mère. Ces deux ethniques feraient référence soit aux voyages du père, soit aux lieux de naissance des deux enfants : la Carie et Puteoli.

Ainsi les choix des noms des enfants traduisent la plupart du temps une stratégie d'intégration à la romanité des couples formés par les marins. Dans quelques rares cas, le couple a pu choisir des cognomina issus du stock anthroponymique de la région d'où est originaire le marin. Même dans ce cas, le cognomen a souvent été latinisé. Des couples ont aussi donné alternativement des noms latins ou d'origine pérégrine à leurs enfants, traduisant ainsi à la fois la volonté de garder la mémoire du pays d'origine et la volonté de s'insérer dans les cadres culturel et identitaire romains. Mais plus nous avançons dans le temps, plus les peuples sous domination romaine ont été influencés dans leurs habitudes onomastiques. Des pérégrins peuvent avoir pour nom unique un nom romain qu'il ait une forme de gentilice, avec une terminaison en -ius ou une forme de cognomen en -us. Il se peut parfois que ce nom soit la traduction latine d'un nom local, d'où la grande fréquence de certains noms latins dans certaines provinces de l'Empire et leur absence dans d'autres. Il se peut aussi qu'un pérégrin donne un nom romain à son enfant parce qu'il est « à la mode » dans son pays au moment où l'enfant est né. Le processus, que pour faire vite nous continuerons d'appeler « romanisation », était déjà à

l'œuvre dans les provinces d'où sont issus les marins avant même leur engagement dans la flotte. Par exemple, un diplôme militaire de la fin du II^e siècle ou du début du III^e, copie d'une constitution impériale à destination d'une flotte italienne dont le nom est perdu, nous montre un ancien *gregalis* dont le père s'appelait Priscus¹⁹⁰⁰. Il ne s'agit pas du cognomen du marin en question mais du nom unique de celui-ci qui d'ailleurs s'appelle : P. Priscinus Priscus. Le marin a pris comme cognomen le nom unique de son père et a un gentilice construit à partir de ce nom unique, Priscinus. Le diplôme mentionne d'ailleurs les cognomina des deux enfants du marin : Priscus et Aprilus. L'aîné a reçu comme cognomen le même que celui du père marin et que le nom unique du grand-père. Il ne s'agit pas d'une filiation fictive. La filiation fictive se rencontre notamment quand des pérégrins ont été faits citoyens romains afin de les enrôler dans une légion. On peut ainsi retrouver en très grand nombre des légionnaires ayant le même prénom que leur père de façon suspecte, même si l'on retrouve dans les vieilles familles romaines un même prénom se transmettant de père en fils. Mais dans le cas nous occupant, la filiation est pérégrine étant donné que Priscus n'est pas un prénom mais un nom unique de pérégrin. Il est donc très probable que dans la famille de notre marin, le nom « Priscus » se transmettait de génération en génération. Le marin vient du sud-ouest de la Pannonie inférieure. Le diplôme a d'ailleurs été retrouvé dans cette même région, entre Sirmium et Singidunum. Donc le marin après ses 26 années de service est rentré dans son pays avec ses deux enfants. Il ne fait pas de doute que cette famille était déjà sous l'influence culturelle romaine, ce qui à la fin du II^e siècle n'est pas très étonnant, surtout dans une province militarisée comme la Pannonie. Dans ce cas précis, les noms des enfants de ce marin ne sont pas tant des marqueurs de la progression de l'influence culturelle romaine que des traditions familiales.

Finissons avec un exemple montrant sans doute le désir d'intégration d'une famille de Misène. En effet, un vétérán C. Valerius Clemens est commémoré par ses deux enfants Valerius Fortunalis et Valerius Secundus¹⁹⁰¹. Il n'est pas indiqué de quelle unité de l'armée provient ce vétérán mais il est fort probable qu'il soit un marin. Le vétérán est dit *nat(ione) uerna*, c'est-à-dire qu'il est de Misène, ou, à la rigueur, de la région. Or le document est en fait une plaque de tombeau familial et l'épithaphe concerne aussi le père du vétérán qui s'appelle Herma et sa mère Amyna. Ces noms ne semblent pas réellement provenir de la Campanie mais plutôt des provinces orientales de l'Empire. Les noms des parents du vétérán trahissent une origine différente de celle de Misène ou de ses alentours, même s'il est possible que Valerius Clemens y soit né. L'ancien marin a gommé toute référence à son origine en donnant des noms latins à ses deux enfants : Fortunalis et Secundus.

Il reste très délicat de tirer des conclusions quant au sens des noms donnés aux enfants. Ils

¹⁹⁰⁰RMD, IV, 304 = AE, 2000, 1214.

¹⁹⁰¹CIL, X, 3646 = EDR, 147001.

peuvent répondre à un ensemble facteurs qui nous échappent et le risque de la surinterprétation est toujours présent. Un nom latin donné à un enfant d'un marin besse peut tout simplement faire référence à celui d'un parent, voire à celui d'un ami que nous ne connaissons pas. Les motivations ne sont pas que d'ordre culturel ou social. Même si ces motivations devaient certainement être présentes, il devait aussi y avoir des contraintes familiales ou liées aux parcours de vie du marin et de son épouse. Au-delà des noms portés par les enfants, il faut arriver à percevoir l'évolution sociale des enfants des marins à travers les quelques témoignages qui nous sont parvenus.

6) Le devenir des enfants de marins

a) S'enrôler dans l'armée

Quelques inscriptions nous laissent entrevoir le devenir des enfants des marins. Trois nous montrent à coup sûr qu'ils pouvaient eux aussi s'engager dans l'armée. Deux autres sont plus délicates car il n'est pas sûr que le père du marin soit lui aussi un marin, qu'il soit vétéran ou d'active. Nous les avons d'ailleurs déjà évoquées plus haut dans la partie sur les vétérans. Ces deux inscriptions sujettes à caution proviennent de Misène. La première nous apprend que la mémoire d'un jeune marin, M. Iulius Valens est honorée par son père M. Antonius Valens. Iulius est décédé à 23 ans après seulement 2 années de service¹⁹⁰². Outre ses noms rien n'est dit au sujet du père. Mais il est vraisemblable qu'il ait été lui-même un marin. Il devait être encore en service au moment de l'engagement et du décès de son fils. Remarquons aussi qu'il ne porte pas le même gentilice que son père. Il est ainsi possible que Iulius soit le gentilice de sa mère qui n'est pas citée dans l'inscription. Une autre possibilité serait que le fils ait reçu d'autres *duo nomina* au moment de son enrôlement comme nous l'avons déjà évoqué plus haut. La « marque » du père apparaît toutefois à travers le prénom et le cognomen du fils identiques à ceux du père. La deuxième inscription est celle concernant le jugement émis par le sous-préfet Alfenius Senecio au sujet d'une affaire de contestation de propriété foncière¹⁹⁰³. Il ne fait pas de doute étant donné le contexte que le *miles* Aelius Rufinus soit un marin de la flotte de Misène. Par contre rien ne dit que son père, Aelius Abascantus, le soit ou l'ait été lui aussi. Bien sûr dans les deux cas, il y a une réelle possibilité que les deux pères aient été eux aussi des marins mais rien n'est indiqué à ce sujet.

¹⁹⁰²CIL, X, 3592 = EDR, 144502.

¹⁹⁰³CIL, X, 3334 = ILS, 8391 = AE, 2011, 242 = EDR, 161657.

Les trois autres inscriptions sont beaucoup plus limpides et évidentes. L'une concerne le vétéran ancien centurion de la flotte de Misène, C. Velonius Macer, lequel a eu deux enfants dont un garçon homonyme¹⁹⁰⁴. Chose rare, son temps de service est indiqué en plus de la mention de son état de vétéran. Il a ainsi été en service pendant 26 ans. Cette information nous donne un élément de datation. En effet, elle est antérieure au passage du temps de service à 28 ans, donc à 206-209. Le vétéran est décédé à 61 ans. S'il s'est engagé à 18 ou 20 ans, il aura bénéficié d'une retraite de 15 à 17 ans. Ce vétéran d'origine besse n'a pas rejoint son pays d'origine. Son fils s'est à son tour engagé dans la flotte de Misène : il se dit « *miles ex eadem classe* ». Rien ne permet de connaître l'âge du fils mais il doit s'agir d'un jeune homme. S'il est né pendant le service de son père, il aura acquis la citoyenneté romaine au moment de la publication de la constitution impériale concernant la libération de son père. Nous ne savons pas s'il s'était déjà engagé dans la flotte de Misène ou si cet engagement a eu lieu après l'obtention de la citoyenneté romaine. Dans le premier cas, pourquoi s'engager dans la flotte pour un service de 26 ans afin d'acquérir la citoyenneté romaine alors qu'il suffit d'attendre quelques années et la libération de son père, en espérant qu'il survive ? Dans le deuxième cas, on comprend encore moins le pourquoi de l'engagement étant donné qu'il est déjà citoyen romain. Ce cas nous apprend que dans certaines familles l'obtention de la citoyenneté n'est pas tout. Outre la citoyenneté, le service militaire dans la flotte ou dans les troupes auxiliaires permet d'obtenir le *conubium* si son épouse n'est pas une Romaine. De plus, nous sommes persuadé qu'outre les privilèges sociaux et économiques, en raison de la solde régulièrement perçue, l'engagement dans l'armée permettait de perpétuer la tradition militaire de la famille¹⁹⁰⁵. Il était sans doute impossible que le jeune homme choisisse un autre métier que celui des armes. Au moment de sa libération et pour une raison inconnue le père n'est pas retourné en Thrace. Outre les liens qu'il a pu nouer à Misène, il se peut qu'il ait souhaité suivre le début de la carrière de son fils dans la même flotte que lui. Peut-être aussi que le fils choisit la flotte de Misène parce qu'il n'y avait pas de troupes auxiliaires stationnées en Italie et que n'étant pas encore citoyen, il ne pouvait pas s'engager dans la garde prétorienne. Il se pourrait enfin qu'il ait choisi la flotte parce que c'était l'unité de son père et qu'il pouvait bénéficier du réseau longuement tissé par le centurion, un grade qui n'était pas petit ni sans influence.

Les deux inscriptions montrent que des fils de marins se sont engagés justement dans la garde prétorienne. Il y a tout d'abord le fils d'un vétéran de la flotte de Misène, ancien centurion, C. Neruilius Iustus¹⁹⁰⁶. Après son service, l'ancien centurion fut déduit à Velia. Cette cité de

¹⁹⁰⁴CIL, X, 3376 = ILS, 2849 = EDR, 157588.

¹⁹⁰⁵P. Mich., 191 = SB, IV, 7354 montre d'ailleurs un père menaçant son fils de le renier s'il ne s'enrôlait pas dans la flotte.

¹⁹⁰⁶AE, 1978, 257 = AE, 1998, 399 = EDR, 077100.

Lucanie est proche de Paestum où une déduction avait été organisée par une constitution de 71 à destination des marins de la flotte de Misène, d'où provient justement notre centurion. Il se pourrait ainsi qu'il ait été libéré la même année ou peu de temps après. Nous avons déjà vu dans la partie I qu'il se pourrait que cette inscription ait été réalisée peu de temps après que le titre *praetoria* ait été donné à la flotte de Misène. En effet, l'inscription mentionne qu'il appartenait bien à la flotte prétorienne de Misène. À moins qu'on ait donné le titre officiel de la flotte au moment où l'inscription a été conçue et non celui de l'époque où Neruilius Iustus a été démobilisé. Nous penchons pour la première possibilité. Cependant l'inscription ne concerne pas la disparition du père mais celle du fils. En effet, son fils homonyme est décédé à l'âge de 32 ans. Nous apprenons aussi qu'il avait effectué 10 ans de service militaire au sein de la garde prétorienne. Ainsi au plus tard à 22 ans, le fils du centurion reçut la citoyenneté romaine au moment du départ de la flotte de ce dernier. Il put ainsi s'engager dans la garde prétorienne réservée aux citoyens. Si nous sommes bien dans les dernières années du I^{er} siècle après J.-C. ou les premières du II^e siècle, la garde prétorienne était encore largement peuplée d'Italiens. Donc le jeune homme s'est engagé à 22 ans dans le corps le plus prestigieux de l'armée romaine alors que son père était certes centurion mais dans la flotte si négativement connotée. Dans ce cas, on peut vraiment dire que le passage du père dans la flotte a joué le rôle « d'ascenseur social ». Neruilius Iustus n'indique pas sa filiation ni son origine géographique. Il y a donc fort à parier qu'il était pérégrin. Même si l'inscription ne le dit pas clairement, il est probable que la première défunte mentionnée, avant même son fils, sa *liberta* Nerulia Narbulia, soit la mère de celui-ci. Elle est décédée à 55 ans. Ainsi ce fils d'affranchie et de pérégrin, centurion de la flotte de Misène, put devenir garde prétorien et son père devenir un paisible vétéran citoyen d'une cité italienne de Lucanie. Une autre inscription de Rome quant à elle, nous apprend qu'un vétéran de la flotte de Misène a eu deux de ses fils engagés dans la cohorte III de la garde prétorienne¹⁹⁰⁷. Cette inscription est plus tardive que la précédente et doit dater au moins du II^e siècle étant donné que le marin porte les *tria nomina* et surtout, il a une filiation romaine. Nous ne connaissons pas le grade d'origine du vétéran et de plus, l'inscription est fragmentaire si bien que nous n'avons pas le gentilice de la famille. Les deux enfants dont il nous reste les *cognomina*, Crispus et Siluanus, se disent « fils de Marcus ». Il s'agit donc du prénom du père dont le *cognomen* est homonyme avec l'un de ses deux fils, Siluanus. Il s'agit d'une inscription funéraire et Crispus rend hommage à son frère Siluanus décédé à 27 ans après 7 ans de service.

¹⁹⁰⁷*CIL*, VI, 2491 = *EDR*, 104356, l'absence du titre *praetoria* n'est pas forcément le signe d'une datation haute, si cela avait été le cas on n'aurait pas donné le nom de la flotte ; *praetoria* a été simplement oublié comme nous l'avons déjà dit dans la partie I sur la question de la datation des inscriptions. Par exemple, l'inscription de Philippopolis concernant le vétéran ancien centurion M. Annius Seuerus ne comporte pas le titre *praetoria* mais celui-ci fut oublié et quelqu'un a rajouté les lettres PR sur le linteau au-dessus de CL MIS afin de réparer l'erreur (*AE*, 2002, 1269).

Il rend aussi hommage à son père mais l'âge du décès de celui-ci n'est pas indiqué sur la pierre. Il faut remarquer qu'il s'agit d'une des rares inscriptions de marin où est soigneusement indiqué pour chaque personne la tribu, en l'occurrence la tribu Aniensis. Il va sans dire que les deux fils du vétéran de la flotte ont pu s'engager dans la garde prétorienne parce qu'ils possédaient la citoyenneté romaine. Mais il semblerait que le père soit aussi un fils de citoyen romain. En effet, la filiation du père est indiquée. Cette filiation est romaine : il se dit « fils de Caius ». Nous aurions ainsi un exemple d'un citoyen romain, peut-être de naissance, s'étant engagé dans la flotte. Nous ne croyons pas qu'il s'agisse d'une filiation fictive car les prénoms de l'ancien marin et de son père sont différents. Mais se pourrait-il que le marin soit lui-même le fils d'un ancien marin d'origine pérégrine ayant acquis la citoyenneté romaine grâce à son service dans la flotte ? Rien ne permet de le prouver. Le vétéran de la flotte de Misène Siluanus appartient à la tribu Aniensis alors que la tribu de Misène est la Claudia. Mais rien ne dit qu'il était affecté à Misène même. De plus, nous ne connaissons pas les modalités d'affectation dans les tribus des marins devenus citoyens. Donc nous ne pouvons conclure réellement. Les deux hypothèses restent ouvertes : soit le père du vétéran Marcus était un citoyen romain d'origine soit il est un marin pérégrin devenu citoyen romain grâce à son service et Marcus se serait à son tour engagé dans la flotte. Il n'en demeure pas moins que nous avons là aussi un exemple d'ascension sociale. Au moins en l'espace d'une génération, la famille de Marcus est passée du corps d'armée le moins bien considéré au corps d'élite de l'armée romaine.

A. Parma a en outre détecté cinq autres descendants de marins. Cependant nous ne les avons pas retenus car on ne peut les relier à la flotte de Misène que de façon indirecte. Il y aurait tout d'abord deux prétoriens connus à travers deux listes de noms provenant de Rome¹⁹⁰⁸. Les listes donnent les noms des gardes prétoriens ainsi que leur *origo*. Le premier serait T. Sextius Albellius, fils de Titus, et appartenant à la tribu Claudia. Sa cité d'origine n'est connue que par son initiale « M » que l'on serait tenté de restituer par Misène. Cela est tout à fait probable car la tribu de Misène est la Claudia. Le deuxième prétorien d'origine misénate est M. Turranius Pollio. Cette fois-ci le nom de la cité d'origine est resté entier. Le troisième soldat est un garde urbain : M. Vlpius Maximus, fils de Marcus et appartenant à la tribu Claudia, de façon logique¹⁹⁰⁹. Outre ces trois soldats, A. Parma considère qu'un marchand de porcs et de boeufs serait lui aussi le descendant d'un marin. Le document provient de Rome et il s'agit d'une inscription funéraire¹⁹¹⁰. Il y a un doute sur le cognomen du défunt *negotiator*, lequel par

¹⁹⁰⁸CIL, VI, 2381 = EDR, 122011, frag. b, col. II, l. 14 et CIL, VI, 2379 = AE, 1968, 28 = EDR, 126679, col. II, l. 21. d'après le site EDR, la première est datée de 172 et la deuxième entre 159 et 161.

¹⁹⁰⁹CIL, VI, 3884 = EDR, 121970, frag. a, col. II, l. 29 en date de 218 d'après le site EDR.

¹⁹¹⁰CIL, VI, 33887 = AE, 1892, 27 = EDR, 032797 : *D(is) M(anibus). | M(arco) Antonio M(arci) filio | Claudia Terenti, | oriundo ciuitate | Miseni omnibus | muneribus et | honoribus patriae | suae perfuncto, | negotiatori | celeberrimo suariae | et pecuariae, | MM(arci) Antonii | Teres et Proculus | fili(i) et heredes, | secundum uoluntatem | ipsius.*

ailleurs fut aussi un notable de Misène ayant accompli tous les honneurs de sa cité d'origine, Misène. Les dédicants sont ses enfants M. Antonius Teres et M. Antonius Proculus. Le cognomen du père n'est pas clair. En effet son nom au datif dans l'inscription est *M(arco) Antonio, M(arci) filio) Claudia Terenti*. Il y aurait ainsi deux possibilités pour la restitution du nominatif : Terentius ou Teres. Or le datif de Teres devrait être Tereni. Dans le premier cas nous aurions un gentilice transformé en cognomen. Cela est possible. Il faudrait alors restituer *Terenti(o)*. On pourrait aussi pourquoi pas restituer *Terenti(no)*, le cognomen serait alors Terentinus. Cependant Terentinus ne nous convainc pas car l'inscription comporte très peu d'abréviations. *Terenti* pourrait aussi être une forme fautive du datif *Tereni*. Logiquement le fils aîné serait alors homonyme avec son père. Nous insistons sur cette restitution, qui ne nous semble pas aller de soi, car Teres est un nom typiquement thrace¹⁹¹¹. A. Parma se base ainsi sur ce nom pour faire de ce Misénate, un descendant d'un marin thrace de la flotte de Misène. Même si nous pouvons émettre des doutes sur le cognomen du père défunt, il est clair qu'un de ses fils porte ce cognomen. Comme un nombre conséquent de marins de la flotte de Misène était originaire de thrace, il est possible que le père de notre *negotiator* et décurion de Misène ait été un vétérinaire de la flotte. Cette hypothèse est de l'ordre du possible. Mais nous pourrions aussi faire de ce *negotiator* un membre de la communauté militaire de Misène sans que pour autant son père lui-même ait été marin. Il pourrait en être le petit-fils, un neveu ou un petit-neveu. Il existait peut-être un lien entre M. Antonius père et la flotte mais rien ne dit qu'il soit direct. Par ailleurs J. Kolendo pense que ce *negotiator* aurait été chargé d'approvisionner la flotte en viandes¹⁹¹². Le fait de lier ce Marcus Antonius Teres (ou Terentius) à la flotte de Misène serait ainsi très séduisant mais non réellement prouvé. Si c'était bien le cas, nous aurions un exemple d'un descendant de marin, qui plus est originaire de Thrace, ayant accédé aux plus hautes charges de sa cité d'adoption.

Enfin A. Parma fait d'un dernier personnage haut placé de Misène un descendant de marin. Il serait connu par une épitaphe lacunaire de Misène retrouvée durant les années 1990 mais publiée récemment¹⁹¹³. Il ne nous reste de sa dénomination que sa filiation, fils d'Aulus, et sa tribu qui est logiquement la Claudia. L'épitaphe a été faite par sa mère, Hermione (son gentilice est perdu dans la lacune). Ce personnage a été adlecté dans l'ordre des décurions parmi les anciens édiles. Il l'a été de façon précoce car il est décédé à 21 ans. Sa famille devait être suffisamment influente à Misène pour qu'il bénéficie d'un tel passe-droit. Remarquons d'ailleurs qu'une autre inscription de Misène montre un adlecté dans l'*ordo* des décurions bien plus précoce encore étant donné que ce jeune prodige est décédé à l'âge de cinq ans, six mois

¹⁹¹¹D. Dana, *OnomThrac*, p. 355-361.

¹⁹¹²J. Kolendo, 2001, p. 23-29, repris dans *AE*, 2001, 200.

¹⁹¹³*AE*, 2016, 279 dont l'article source est : A. Parma, 2016, p. 340-343, n°9.

et six jours¹⁹¹⁴. Il s'agit de C. Iulius Hegemon qui a sans aucun doute dû sa nomination grâce aux relations de son père homonyme, C. Iulius Hegemon, et de sa mère, Cassia Vrban. F. Jacques considère d'ailleurs que le père devait être un affranchi¹⁹¹⁵. Il put ainsi intégrer la curie à travers son jeune fils. Pour revenir au premier adlecté parmi les anciens édiles, comme le dit A. Parma, il n'est certes pas exclu qu'il soit un descendant de marin installé à Misène. Mais il ne s'agit que d'une possibilité qui n'est étayée par une quelconque preuve. L'exemple précédent concernant M. Antonius Teres (ou Terentius) s'appuyait au moins sur le cognomen d'origine thrace du fils, qui était pourquoi pas le même ou dérivé de celui du père. Dans le cas présent, il n'y a aucune preuve déterminante si ce n'est effectivement quelques exemples de marins devenus eux-mêmes des décurions de leur cité que nous avons déjà étudiés plus haut, notamment dans la partie sur les vétérans. Il est vrai aussi que d'autres notables locaux, notamment de Misène, sont de façon avérée des descendants de marins.

b) L'insertion des enfants d'officiers de la flotte dans la notabilité locale

Certains marins pouvaient placer de grands espoirs dans leur progéniture. C'était certainement le cas du petit-fils homonyme du primipile et ancien navarque de la flotte de Misène, T. Flavius Antoninus¹⁹¹⁶. Il est en effet décédé à 18 ans alors qu'il était, d'après son épitaphe, savant dans les lettres grecques et latines. Peut-être le grand-père primipile et ses parents avaient-ils pour projet qu'un jour leur rejeton fasse carrière dans le gouvernement de la cité à l'instar des quelques exemples qui nous sont parvenus.

Nous avons ainsi deux cas dans lesquels des fils d'officiers de la flotte sont devenus des décurions et des magistrats de leur cité.

Tout d'abord nous avons une inscription de Misène correspondant à la dédicace faite par une affranchie de Caius, Fortunata (*[---] C(ai) liberta Fortunata*), faite à son mari ancien triérarque de la flotte de Misène et à son fils dont il ne reste que le cognomen, Torquatus¹⁹¹⁷. Nous reproduisons ci-dessous l'ensemble de l'inscription.

[---] C(ai) lib(erta) Fortunata | [sibi] et | [Q(uito) ---]o Celso, uiro suo, tr(ierarcho) | [classis] praet(oriae) Mis(enensis) ; mil(itauit) ann(is) XLIII, | [ui]x(it) ann(is) LX ; et | [---]o Q(uinti) f(ilio) Claud(ia) Torquato f(ilio), | [ad]ject(o) in ord(inem) decur(ionum), Iuir(o) ; | [uixit

¹⁹¹⁴*CIL*, X, 3679 = *EDR*, 130266.

¹⁹¹⁵F. Jacques, 1984, p. 610, n. 130 ; A. Parma, 2016, p. 340-343, p. 343.

¹⁹¹⁶L'épitaphe du primipile correspond à *CIL*, X, 3348 = *ILS*, 2847 = *EDR*, 126685 ; celle de son petit-fils homonyme à *CIL*, X, 1779 = *EDR*, 161858.

¹⁹¹⁷*AE*, 1930, 3 = *Likelsey*, 19 = *EDR*, 073144

an]n(is) XXIII, mens(ibus) XI, dieb(us) XI ; et | liber[tis l]ibertabusq(ue) [[posterisq(ue) eorum]]. | [H(oc) m(onumentum)] s(iue) s(epulcrum) e(st) h(eredem) n(on) s(equetur).

Le texte aurait été regravé au niveau de « *posterisq(ue) eorum* ».

Cette plaque de tombeau familial a été commandée par la femme du triérarque, Fortunata. Il est remarquable de voir que cette ancienne esclave a eu un fils parvenu aux plus hautes charges de la cité. Ce dernier est citoyen romain et citoyen de Misène et appartient à la tribu Claudia, justement la tribu de Misène. Nous ne connaissons pas l'origine de son père, Celsus : un Misénate de longue date ou de plus fraîche date si lui ou ses ancêtres étaient des marins pérégrins installés à Misène après leur service ? Ce triérarque a accompli d'ailleurs une carrière exceptionnellement longue de 44 ans et s'est éteint à 60 ans. S'il était d'origine pérégrine, sa longévité et l'acquisition de la citoyenneté romaine ont pu faire oublier ses origines étrangères. Il a dû aussi faire un « bon mariage » avec Fortunata. En effet, il n'est pas interdit d'imaginer qu'elle devait avoir des relations à Misène, peut-être grâce à son patron, Caius, lequel n'est donc pas son mari. Le prénom de ce dernier était Quintus si on se base sur la filiation du fils de Fortunata, *Torquatus, Q(uinti) filius*. Que cela soit grâce aux relations de son père ou celles de sa mère ou par la conjonction des deux réseaux, Torquatus a pu être adlecté au conseil local et est devenu décurion de Misène. Il est aussi devenu *duovir* de sa cité à un âge relativement jeune car il est décédé à 24 ans.

Les relations de la famille du jeune Torquatus ont dû jouer à deux niveaux : son adlection dans l'ordre des décurions puis son élection en tant que *duovir*. Certes Misène n'est pas la cité la plus fabuleuse de l'Italie après Rome et les décurions locaux devaient être de modeste condition par rapport à d'autres notables de riches cités italiennes comme Aquilée par exemple. Mais la cité de Misène abritant la base de la flotte la plus importante et la plus prestigieuse de l'Empire romain et voisine de Pouzzoles, un des ports de commerce les plus importants d'Italie, devait faire l'objet de toute l'attention du prince et de ses bureaux. On n' imagine pas des décurions et encore moins des magistrats n'ayant pas au moins l'aval du préfet de la flotte de Misène représentant de l'empereur.

L'autre cas correspond à un fils de triérarque devenu notable de Paestum. Il est connu par deux inscriptions se trouvant sur des bases de statue en son honneur. Il s'agit de M. Pomponius Diogenes, fils du triérarque M. Pomponius Libo. Nous reproduisons ci-dessous les deux inscriptions.

AE, 1975, 252 = EDR, 076086

M(arco) Pomponio M(arci) Pom/[p]oni Libonis trierarchi | fil(io) Maec(ia) Diogeni, | (duo)uir(o) q(uin)q(ennali) ; huic ordo decurio/num ob munificentiam eius quot | familiam gladiatoriam ex sua | liberalitate ob honorem q(uin)q(uennalitat) | primus ediderit, [it]em accep/tis (sestertium) XXV m(ilibus) n(ummum) p[ecu]nia pu/blica alium d[iem] enixe c[u]/rauerit, statuam ponendan | pecunia publica censuerunt. L(ocus) d(atu)s d(ecreto) d(ecurionum).

AE, 1975, 253 = EDR, 076087

M(arco) Pomponio M(arci) | Pomponi Libonis tri/erarchi f(ilio), Maec(ia), Di/ogeni, (duo)uir(o) q(uin)q(ennali), | coloni ex aere collato | statuam quam honoris | causa uiuo ei summa | effecta optulerunt. | T(itus) Flauius Marullus, trie/rarchus Aug(usti), et L(ucius) Dic(itius) Arte/midorus, heredes, ponendam | curauerunt.

Sur la première inscription, où Diogenes est honoré pour avoir offert des combats de gladiateurs, la lettre du prénom est difficilement lisible. Certains auteurs ont vu un G ou un C pour G(aius) ou C(aius). Ils considèrent alors que ces deux personnages étaient deux frères, tous les deux fils de notre triérarque¹⁹¹⁸. Or en examinant la photo publiée dans le tome III de l'*Epigrafia anfiteatrale dell'Occidente Romano*, nous pouvons constater que la courbe du C ou du G n'est qu'une fissure de la pierre et ne correspond pas à une lettre gravée¹⁹¹⁹. Le M du prénom M(arcus) n'est pas pour autant visible, même partiellement, sur la photo. Pour l'instant, nous préférons voir un seul et même personnage et non deux frères. Même s'il est possible que deux frères portent le même cognomen et aient pu obtenir les mêmes magistratures dans leur cité, nous pensons que ces inscriptions ont été gravées à des moments différents de la carrière du fils du triérarque.

Ainsi ce Marcus Pomponius Diogenes est devenu *duouir* et *quinquennalis* de sa cité de Paestum. Il appartient à la tribu Maecia qui est bien celle de cette cité. Sur ces deux inscriptions, il est fait soigneusement mention de la dénomination complète du père de Diogenes : le triérarque M. Pomponius Libo. Nous ne savons pas à quelle flotte il appartenait mais rien n'empêche de penser qu'il s'agit de la flotte de Misène étant donné la situation géographique de Paestum. Nous avons déjà évoqué ces inscriptions dans la partie sur les déductions et dans celle sur la place des marins dans la cité. Ainsi la région autour de Paestum a fait l'objet dès l'année 71 de déductions pour récompenser les soldats ayant soutenu la cause de Vespasien. Il

¹⁹¹⁸M. Mello, 1974, p. 79-80, voit un G alors que l'*Epigrafia anfiteatrale dell'Occidente Romano*, III, Roma, 1992, p. 32-34 lit un C ; la notice EDR, 076086 rétablit un M endommagé.

¹⁹¹⁹M. Buonocore, 1992, p. 211, tab. VII.

est fort probable que le triérarque, père de notre aristocrate local, Pomponius Libo, ait fait partie des marins de Misène installés à Paestum par Vespasien. En tant qu'officier et triérarque, il a dû obtenir une place de choix au sein de la nouvelle communauté. Si le triérarque M. Pomponius Libo fut bien un des marins déduits à Paestum, son fils Diogenes aurait fait partie de la deuxième génération des *deducti*. Les officiers faisant ainsi partie du cercle des notables de la nouvelle fondation, il n'est alors pas étonnant de voir le fils du triérarque Libo devenir lui-même membre de l'ordre des décurions, puis obtenir des magistratures prestigieuses en devenant *duovir* puis *quinquennalis*. Il ne nous semble pas que Diogenes ait eu une quelconque carrière militaire. En revanche, il a gardé des liens avec la flotte. En effet, sur la deuxième inscription en son honneur, un de ses héritiers est un triérarque comme son père, T(itus) Flavius Marullus. Nous ne savons pas si ce personnage est un camarade de son père ou bien s'il s'agit d'un *amicus* de la même génération que Diogenes. Dans les deux cas, nous pouvons déduire que les officiers installés à Paestum et leur famille sont en étroites relations et appartiennent au même « monde ».

c) Un préfet de la Ville fils de triérarque ?

Il nous faut maintenant traiter le cas du père du juriste Pegasus qui d'après le scholiaste de Juvénal aurait été un ancien triérarque¹⁹²⁰. Ce Pegasus fut un juriste de l'époque flavienne¹⁹²¹. Il atteignit les plus hauts rangs de la carrière sénatoriale en devenant consul dans la deuxième moitié des années 70¹⁹²² puis préfet de la Ville au début du règne de Domitien. C'est de ce personnage dont se moque Juvénal accourant servilement au conseil du prince¹⁹²³. Le scholiaste de Juvénal affirme que ce savant, appelé de son vivant « le Livre », surnom traduisant bien sûr l'ampleur de ses connaissances, parvenu aux plus hautes fonctions sénatoriales, ce juriste très bien en cour donc, serait un fils de triérarque¹⁹²⁴. Si cela est vrai, nous aurions une preuve supplémentaire que la société romaine selon les circonstances pouvait ménager à certaines familles des ascensions fulgurantes. En l'espace d'une génération, on serait passé du statut paternel d'obscur marin, peut-être même d'origine pérégrine, à celui d'une famille de rang consulaire. Une inscription d'un gouverneur de Dalmatie du règne de Vespasien donne peut-

¹⁹²⁰Sur le scholiaste de Juvénal on se référera à G. B. Townend, 1972, p. 376-387 ; la matière principale de l'analyse qui suit provient de E. Champlin, 1978, p. 269-278.

¹⁹²¹*Dig.*, I, 2, 2, 53. Voir aussi *PIR*², P, 512.

¹⁹²²W. Eck, 1982, p. 281-362, p. 288, n. 21.

¹⁹²³Juvénal, *Satyres*, IV, 77.

¹⁹²⁴Nous reproduisons le texte du scholiaste de Juvénal (*Satyres*, IV, 77) : « *Filius trierarchi, ex cuius Liburnae parasemo nomen accepit ; iuris studio gloriam memoriae meruit, ut « liber » uulgo, non homo doceretur. Hic functus omni honore cum prouinciis plurimis praefuisset, urbis curam administravit. Hinc est « Pegasianum » scilicet ius, quod iuris peritus fuerat.* ».

être le gentilice de ce plus que brillant fils de triérarque. Mais le nom du gouverneur est fragmentaire : [---]tius Pegasus. Pour E. Champlin, il ne peut s'agir que du juriste, conseiller de Domitien. Le savant restitue le gentilice [L. Plo]tius¹⁹²⁵. Le choix du gentilice Plotius provient de celui d'un favori de Vespasien, D. Plotius Grypus lequel, d'après l'auteur, serait le frère de Pegasus. Grypus était initialement un personnage de rang équestre ami de Vespasien qui l'a adlecté au Sénat parmi les anciens tribuns. Il dut son avancement à son action aux côtés de Vespasien durant la guerre civile de 69. Il fut consul suffect durant l'année 88¹⁹²⁶. Selon le raisonnement de E. Champlin, Pegasus et Grypus ne sont pas des noms très courants dans l'onomastique sénatoriale du Haut-Empire. De plus, les animaux mythologiques ailés, tels Pégase ou les griffons, sont très populaires dans les milieux des flottes de guerre. Il y a une inscription pour un triérarque de la flotte de Syrie dont le navire était la liburne Grypus¹⁹²⁷. Le père triérarque aurait donné deux cognomina correspondant à des chimères ailées à ses deux fils. Le choix du prénom, Lucius, pour notre juriste, provient d'un milliaire de Chypre indiquant le nom fragmentaire du proconsul de 81/82 : L. Plotius P[---]. Pour E. Champlin, il s'agirait du fils homonyme de Pegasus et il propose de restituer le même cognomen que son père dans la lacune, P[egasus].

De plus, E. Champlin utilise une inscription provenant de Rome en l'honneur d'un triérarque d'Auguste du nom de M. Plotius Paulus¹⁹²⁸. Il est probablement originaire de la moitié orientale de l'Empire étant donné son nom de pérégrin, Zosimus. Ce Plotius Paulus *qui et Zosimus* aurait été en activité sous le règne de Tibère et son éventuel fils Pegasus serait né dans les années 20 ou 30 de notre ère. On pourrait ainsi imaginer que Plotius père, affecté dans la capitale de l'Empire, aurait déjà été suffisamment bien en cour pour autoriser la potentialité d'une ascension fulgurante à ses deux fils. Rappelons que Grypus était en 69 de rang équestre. La fortune de la famille, certes accélérée par la faveur de Vespasien, était déjà faite avant la guerre civile. Si ce n'est le triérarque lui-même, ses enfants au moins seraient devenus chevaliers. Il est d'ailleurs peu probable que le triérarque ait pu accéder dans l'ordre équestre si l'on en juge son épitaphe faite par une de ses affranchies que nous reproduisons ci-dessous.

D(is) M(anibus) / M(arci) Ploti Pauli qui et / Zosimus, tr(ierarchi) Aug(usti) ; mil(itauit) / ann(is) XXIX ; et Plotiae / Isochrysid(i)s. Patron(o) / b(ene) m(erenti) Plotia Alexandria, / lib(erta), fec(it) et Plotiae / Alexandriae, fil(iae) pien(tissimae), / b(ene) m(erenti) ; uix(it) ann(is) XIII / mens(ibus) VII dieb(us) XVII ; / et posteris meorum. / In agr(o) p(edes) VI, in

¹⁹²⁵AE, 1967, 355 = AE, 1983, 744.

¹⁹²⁶PIR², P, 506.

¹⁹²⁷CIL, III, 434 = ILS, 2913 = IK, 16, 2274.

¹⁹²⁸CIL, VI, 3621.

On imagine mal en effet qu'un chevalier ait une telle épitaphe. Rien ne laisse supposer que le triérarque qui a fait 29 années de service soit devenu dans la dernière période de sa vie un chevalier romain. S'il est bien le père de Pegasus et de Grypus, ces deux derniers sont d'abord devenus chevaliers puis sont rentrés dans l'ordre sénatorial.

Nous pouvons admettre que Pegasus ait été le fils d'un triérarque et qu'il ait connu une ascension rapide dans la société romaine. Mais nous émettons des doutes sur l'identification du père de Pegasus avec le triérarque M. Plotius Paulus. Il nous semble que cette inscription est plus tardive. Certes, l'usage du *qui et* dans les inscriptions peut très bien survenir au I^{er} siècle quel que soit le contexte, civil ou militaire. Mais nous avons déjà évoqué plus haut que cette inscription date du II^e siècle de notre ère, voire de la première moitié du III^e étant donné que les diplômes militaires de marins indiquant le nom de pérégrin en plus des trois noms datent de cette période.

Il faut aussi avouer qu'aucune certitude n'existe sur le gentilice du juriste Pegasus. Rien ne prouve jusqu'à présent qu'il se soit nommé L. Plotius. Tout ce que nous savons est que son gentilice se finit en -tius. En ce qui concerne l'inscription du proconsul de Chypre, W. Eck évoque d'autres possibilités pour le cognomen qui pourrait très bien être P[ulcher] ou P[ompeianus]¹⁹²⁹. F. Bérard à la suite de H. Solin¹⁹³⁰ propose aussi de voir dans le cognomen, Grypus, du possible frère de Pegasus, non pas l'animal mythologique mais un signe physique relatif à un nez aquilin. Ainsi ce cognomen ne serait pas forcément une allusion à un animal « populaire » au sein des flottes de guerre romaine. De plus, aucun navire de guerre ne s'appelle Pegasus dans nos sources. Il n'y a que la liburne Grypus déjà évoquée. Cette base est bien fragile pour imaginer qu'un père marin des flottes de guerre ait eu l'idée de nommer ses deux fils du nom de ces deux chimères. Toutes ces remarques réduisent fortement la portée des conclusions et solutions, certes séduisantes, de E. Champlin. Pour l'instant, seule l'ascendance modeste de Pegasus est attestée par la scholie de Juvénal. Mais rien ne dit que le juriste s'appelait Plotius, ni qu'il avait un frère du nom de D. Plotius Grypus, consul de 88, ni que son père était M. Plotius Paulus, triérarque de son état.

¹⁹²⁹W. Eck, 1982, p. 305, n. 99.

¹⁹³⁰E. Solin, 1982, p. 690 ; F. Bérard, 1984, p. 259-324, p. 264, n. 11

Conclusion

Les flottes militaires impériales et les marins sont à la jonction de deux échelles : celle « globale » de l'Empire et celle « locale » des bassins de recrutement, sans même parler des rayons d'actions des différentes unités. Un sujet sur les flottes ne peut se penser qu'à l'échelle de l'Empire car elles mettent en relation des hommes et des femmes de régions très éloignées. Même si ce travail s'était borné à une étude d'une seule flotte, qu'elle soit importante comme celle de Misène ou secondaire comme celle de Bretagne, il aurait été possible de percevoir cette mise en relation de certains peuples et cités de l'Empire entre eux et avec le centre du pouvoir. Il est possible de percevoir des aspects du fonctionnement du système impérial à travers le vaste bassin méditerranéen et cela sur un « temps long » de pratiquement trois siècles. Il est vrai cependant que nos sources sont les plus abondantes entre le II^e siècle et le premier tiers du III^e siècle. Il est aussi possible à travers quelques rares exemples de suivre le parcours d'une personne et de sa famille s'adaptant et utilisant le cadre impérial afin d'en tirer le meilleur parti. Toutes choses étant égales par ailleurs, nous percevons l'image floue et très partielle de l'histoire individuelle et familiale de ces personnes. Les diplômes militaires matérialisent la jonction de ces deux univers : impérial et individuel. Sur un même document apparaissent le nom de l'empereur et celui du bénéficiaire, de plus, la plupart du temps pérégrin. On y voit l'autorité suprême agir directement en faveur d'un simple sujet. Il s'agit, il est vrai, de documents ayant la froideur des actes juridiques, mais ils devaient créer une réelle proximité entre les sujets et leur empereur.

La confrontation des deux sources que sont les diplômes militaires et les inscriptions lapidaires est riche d'enseignement. Elle permet de mettre en évidence les biais et les limitations propres à chacune d'elle. Nous avons vu que les Besses sont très présents dans les diplômes et aussi dans les inscriptions lapidaires. Mais les diplômes ne laissent pas entrevoir l'importance des Égyptiens dans la flotte de Misène. Ces derniers avec les Alexandrins arrivent en tête dans les épitaphes. Les diplômes militaires font mieux connaître l'évolution de la vision du centre. Celle-ci se perçoit dans le formulaire dont les variations sont loin d'être anecdotiques ou neutres. Nous voyons ainsi qu'une attention de plus en plus grande est accordée à la description de l'origine des marins. On passe ainsi d'une simple désignation du peuple ou de la cité d'origine à un énoncé très précis allant de la province au *uicus* en passant par la cité. L'étude de la formulation des noms des enfants dans les diplômes des flottes italiennes montrent que l'on passe du simple cognomen aux *duo* et *tria nomina* après 212. Nous avons vu que les parents donnaient à leurs enfants les *tria nomina* avant 212. Mais ces noms n'avaient aucune valeur

juridique aux yeux de l'administration militaire qui n'enregistrait que le cognomen qui devait être assimilé au nom unique d'un pérégrin. Après 212, cette pratique n'avait plus lieu d'être. L'administration centrale se veut aussi très méticuleuse dès les années 150 en ce qui concerne l'attribution du *conubium*. Le marin doit justifier d'une *concessa consuetudo* pour pouvoir en bénéficier au moment de sa libération. Le contrôle des institutions militaires se veut plus étroit quant à la vie privée du marin et ne souhaite plus subir des abus qui avaient dû survenir par le passé. Cet exemple est d'ailleurs révélateur des différences qui pouvaient exister au sein de l'armée. Après la réforme de 140, les enfants des marins des flottes italiennes sont les seuls à pouvoir obtenir la citoyenneté romaine, même s'ils sont nés pendant le service de leur père. Ce privilège concerne aussi momentanément les enfants des marins de la flotte de Pannonie. Les autres flottes provinciales ne semblent pas avoir eu le même traitement de faveur. Les flottes prétoriennes eurent donc un avantage réel sur les flottes provinciales et même sur les autres unités de l'armée : les troupes auxiliaires et même les légionnaires qui légalement n'ont pas le droit de se marier. Leurs enfants nés pendant le service sont illégitimes. On peut s'interroger sur les raisons d'un tel traitement de faveur pour un corps de l'armée traditionnellement placé au niveau inférieur dans l'échelle du prestige. Le fait que les flottes prétoriennes soient stationnées en Italie en est peut-être la raison principale. Des marins pouvaient servir à Rome aux côtés du prince ou dans ses déplacements dans ses villas. Cependant cette explication est limitée par le fait que les *equites singulares Augusti* ne jouissaient pas du même privilège pour leurs enfants nés pendant le service. Cette question montre qu'il existait des différences de traitement entre les flottes. Toutes n'avaient pas les mêmes privilèges.

Les marins n'étaient pas forcément issus des catégories les plus pauvres des sociétés de l'Empire. Il faut définitivement abandonner l'idée de flottes peuplées essentiellement d'esclaves et d'affranchis même à l'époque augustéenne. Les affranchis impériaux, que nous ne mettons pas dans les classes les plus misérables, sont présents jusqu'à la période flavienne mais ils disparaissent par la suite. Ils occupaient d'ailleurs des postes de cadres : triérarques et navarques. Ces postes leur étaient sans doute octroyés car ils devaient bénéficier de la confiance de la hiérarchie militaire. Les sources livrent de nombreux exemples durant le premier siècle de l'Empire de marins pérégrins ingénus. Quelques citoyens romains sont aussi présents dès les hautes époques. Lucius Trebius est issu des catégories pauvres de la société¹⁹³¹. Ayant servi dans la flotte aux côtés d'Auguste, il affirme que cela le fit sortir de la misère. Il est vrai que l'enrôlement dans l'armée, et pas seulement dans une flotte, peut permettre, si l'on a la chance de survivre, de créer de nouveaux réseaux d'entraides et pourquoi pas d'économiser un pécule. Le statut de vétéran est enviable et certains peuvent devenir propriétaires. Mais le cas de Lucius

¹⁹³¹CIL, V, 938 = ILS, 905 = AE, 1972, 194 = EDR, 075311.

Trebius n'est pas forcément le plus fréquent. Les sources épigraphiques et papyrologiques tendent à limiter ce schéma. L'engagement dans une flotte offre certes des opportunités d'ascension sociale mais il permet aussi de maintenir son rang. Nous avons mis en évidence des enfants de marins qui suivent les pas de leurs pères et s'enrôlent à leur tour dans la flotte. Les papyrus du Fayoum montrent aussi que les jeunes gens s'enrôlant dans la flotte ne sont pas tous issus des basses catégories sociales. Claudius Terentianus est un citoyen romain et il s'engage dans la flotte d'Alexandrie¹⁹³². Il avait certes pour but de se servir de ce passage par la flotte pour intégrer plus tard la légion. Ses lettres nous laissent entrevoir le milieu d'où il est issu. C'est-à-dire une communauté militaire constituée de vétérans et de soldats d'active. Leurs unités d'appartenance ne sont pas toujours évidentes à percevoir mais elles sont multiples. Il est vrai que le cas égyptien est particulier. Le *Gnomon de l'Idiologue* interdit aux Égyptiens de s'enrôler dans l'armée à l'exception de la flotte de Misène. Cette règle a dû souffrir des exceptions étant donné que nous avons des Égyptiens dans la flotte de Ravenne. Quoi qu'il en soit, il semble que l'enrôlement dans une flotte n'est pas forcément subi mais choisi. Comme nous le disions plus haut, il s'agissait de maintenir son rang mais pourquoi pas aussi de perpétuer une tradition familiale. Il est possible qu'en fait un bassin de recrutement important soit tout simplement celui des communautés militaires existant dans ou à proximité des bases navales. Le fils d'un Besse affecté à Misène peut décider de s'enrôler à son tour dans la flotte. Si son père est encore d'active, cela lui permettra d'accéder à la citoyenneté romaine sans attendre sa libération. Celle-ci pourrait d'ailleurs ne jamais survenir si le père meurt en service. Cependant au-delà de ces considérations utilitaristes, il est possible que les enfants de marins s'engagent par tradition familiale. Il devait exister des contraintes sociales et familiales se surajoutant aux privilèges liés au statut de soldat. Il semble ainsi que certains marins se disant de telle origine sur leur épitaphe, s'ils sont issus eux-mêmes d'une famille de marin, soient nés sur leur base, Ravenne ou Misène par exemple. L'*origo* ne serait alors qu'une origine juridique, celle du père, et non pas une origine géographique au sens strict.

Les communautés militaires étaient des lieux cosmopolites essentiellement dans le cas des flottes italiennes. Mais cela devait être aussi le cas des flottes provinciales, certes dans une moindre mesure. Nous avons vu entre autres que des Gréco-Égyptiens et des citoyens romains d'Égypte pouvaient s'enrôler dans la flotte de Syrie. Des Bretons pouvaient être affectés dans la flotte de Germanie et un Africain était membre de la flotte de Bretagne. Cependant il faut relativiser l'aspect cosmopolite des bases navales. Les communautés issues des provinces se côtoyaient mais ne se mélangeaient pas forcément. Nous avons vu que les mariages mixtes sont relativement peu nombreux. Les marins recherchaient une épouse préférentiellement dans leur

¹⁹³²P. Mich., VIII, 467 et 468 = CPL, 250 et 251.

communauté d'origine. L'épouse n'était pas forcément envoyée de sa cité ou de son peuple d'origine pour se marier à Misène par exemple. À l'image des enfants de marins s'enrôlant à leur tour, celle-ci pouvait être née sur place et appartenir elle aussi à la communauté militaire de la base.

Il est difficile d'estimer le nombre de marins vétérans ayant décidé de rester sur leur base d'accueil ou au contraire de rentrer dans leur pays d'origine. Les inscriptions de Misène et de la Campanie par exemple nous donnent un nombre significatif de vétérans sur l'ensemble des épitaphes provenant de cette région. Cependant la plupart des diplômes militaires retrouvés ses dernières années proviennent des provinces et plus particulièrement des Balkans. Preuve que si des Besses pouvaient décider de s'installer à Misène, ou à Ravenne, un grand nombre finissaient leurs jours dans leur petite patrie. Il est vrai que durant les 26 à 28 années passées au sein d'une flotte, les marins pouvaient créer de nouvelles relations avec d'autres groupes que ceux de leur milieu d'origine. Des liens de camaraderie pouvaient à la fin être prédominants par rapport aux liens familiaux, surtout si les parents et les proches ne sont pas présents sur place mais dans une province. Certains vétérans pouvaient ainsi préférer rester à proximité de la base et profiter de l'entraide entre anciens soldats au sein notamment de l'association des vétérans. Celle-ci devait défendre les intérêts des anciens marins et les aider à faire face aux accidents de la vie. Le rayonnement de ces associations de vétérans n'était pas uniquement local comme le montre une inscription de Ferrare concernant la flotte de Ravenne¹⁹³³. Cependant ce modèle n'est pas prédominant. Certains marins ne concevaient sans doute pas de ne pas retourner dans leur pays après le service. Les déductions prévues à Paestum par une constitution impériale de 71 ne furent pas toutes saisies par les bénéficiaires. La plupart des diplômes correspondants ont été retrouvés dans les provinces balkaniques. Pour rester dans cette région, il est vrai qu'il semble y avoir un réseau entre les provinces de Thrace et de Mésie et les flottes italiennes. Des familles devaient envoyer régulièrement des rejetons dans ces flottes. Des cités comme Philippopolis ou Nicopolis ad Istrum semblent avoir été des viviers importants alimentant en recrues notamment entre le premier tiers du II^e siècle et la fin de la période sévérienne. Les vétérans devaient y trouver à leur retour des structures d'accueil au-delà de celle de leur famille et de leur entourage proche. Peut-être dès leur enfance, ont-ils côtoyé des vétérans des flottes et développé une culture du service. Il est ainsi possible que les vétérans issus de ces cités aient pu y retrouver une sécurité matérielle et affective au moins égale à celle qu'ils auraient pu avoir en restant en Italie. Il est aussi frappant de voir qu'un marin de la flotte de Ravenne provient de Nouiodunum, la base principale de la flotte de Mésie¹⁹³⁴. Plusieurs possibilités pouvaient ainsi s'offrir aux jeunes hommes : servir dans la flotte locale ou partir en Italie. Il est possible que le fameux

¹⁹³³*CIL*, XI, 6739 = *ILS*, 9223 = *AE*, 1898, 144 = *EDR*, 140957.

¹⁹³⁴*RMD*, V, 449 = *AE*, 2001, 2161 = *RGZM*, 45.

village des marins présent à Halmyris dans la région du delta du Danube, non loin de Nouiodunum, ait accueilli non seulement des vétérans de la flotte de Mésie mais aussi ceux des flottes prétoriennes. Des communautés militaires pouvaient donc exister dans ces cités fournissant régulièrement des marins mais aussi certainement d'autres types de soldats qu'ils soient des auxiliaires, des légionnaires et, après la marche sur Rome de Septime Sévère, des prétoriens. Le même schéma peut sans doute s'appliquer aux villages du Fayoum en Égypte. Des liens devaient d'ailleurs exister entre les communautés militaires provinciales et les bases des flottes, qu'elles soient en Italie ou ailleurs. Ces réseaux permettaient de préparer l'arrivée des jeunes recrues et, plus tard, de faciliter le retour des vétérans.

Des liens importants devaient exister entre les communautés militaires et les cités dans lesquelles elles se trouvaient. Nous avons vu que la *Tutela classis* est associée au génie de Misène. Les associations de vétérans devaient avoir une réelle influence au sein de la cité. Certains marins, vétérans ou peut-être encore en activité, pouvaient faire de la politique, devenir magistrat et intégrer l'*ordo* des décurions. Il se peut aussi que le navarque L. Aemilius Burrus ait eu pour projet de devenir Augustale à Misène¹⁹³⁵. Les déductions à Paestum ne furent peut-être pas un échec complet. Le fils d'un triérarque y fut honoré et il y accomplit brillamment la carrière locale des honneurs¹⁹³⁶. Le fait que son père ait eu un haut poste dans la flotte n'est sans doute pas étranger à la carrière politique de son fils. Le passage par une flotte pouvait ainsi servir de tremplin pour une réaliser une carrière dans les institutions de la cité. Que cette cité soit celle où se trouvait la base navale ou non.

Une forme d'acculturation dut certainement exister à travers le passage par le service militaire pour le compte de Rome. Cette acculturation fonctionna tant dans les bases principales des flottes que dans les cités et régions d'origines des marins qui avaient vu justement se constituer au fil du temps des communautés militaires. On peut percevoir cette acculturation à travers les noms que les marins donnent à leurs enfants. Les *cognomina* sont souvent des noms latins qui à première vue n'ont pas de rapport avec les noms utilisés dans leur région d'origine. Mais il faut relativiser cela. En effet, il est possible de constater, tant dans les inscriptions que dans les diplômes, une double stratégie. Dans une même famille, des enfants peuvent porter des *cognomina* romains et d'autres des *cognomina* typiques de leur patrie d'origine. Les enfants d'un marin de la flotte de Misène originaire de Philippopolis ont ainsi pour *cognomina* Longinus, Bithus, Iulia et Bendis. On donna alternativement un nom romain et un nom thrace¹⁹³⁷. De plus, certains noms latins peuvent avoir été intégrés dans le stock anthroponymique de certaines provinces soit parce qu'ils rappellent des noms locaux, soit,

¹⁹³⁵*CampFleg*, III, p. 233, n°13.

¹⁹³⁶*AE*, 1975, 253 = *EDR*, 076087 ; *AE*, 1975, 252 = *EDR*, 076086.

¹⁹³⁷*RMD*, II, 105 = *AE*, 1975, 245.

pourquoi pas, parce qu'ils sont devenus « à la mode ».

À travers l'expérience militaire des marins, il a été possible de faire un point sur la structure hiérarchique des flottes. Chaque flotte était divisée en escadre, dont le nombre n'est pas connu, et chacune d'elle était commandée par un navarque. Les quelques sources les concernant permettent de distinguer une hiérarchie en leur sein : le *nauarchus*, le mystérieux *bis nauarchus* et le *nauarchus princeps*, ou *archigubernes*. Ce dernier devait être un navarque en chef. Il devait avoir une relation privilégiée avec le préfet de la flotte. Les navires formaient une centurie à part entière. Les centuries n'étaient pas dispersées sur plusieurs navires. Le problème du double commandement entre les triérarques et les centurions n'est pas encore résolu. Au début de la période, ces deux personnages étaient certainement distincts. Il est possible que ces deux fonctions se soient confondues, peut-être après l'époque julio-claudienne. Cette solution n'est pas vraiment satisfaisante car les termes de triérarque et de centurion sont présents simultanément tout au long de la période. Au-delà de ce problème, nous supposons qu'il devait exister une hiérarchie entre les triérarques/centurions en fonction de la taille du navire qu'ils commandaient. Un commandant d'une hexère devait avoir un rang supérieur à celui d'une liburne. Des *officia* étaient à leur disposition. Leur importance devait être en rapport avec la taille du navire. Les *officia* sont présents à plusieurs niveaux. Celui du triérarque, du navarque (même si dans ce cas nous n'avons qu'un seul document problématique : le diplôme *CIL*, XVI, 3) et au niveau du préfet.

Un officier devait avoir des opportunités durant sa carrière. Il lui était plus facile de passer dans d'autres unités et dans la légion. Il existe quelques exemples de passage entre les flottes et les unités auxiliaires. Les liens entre les flottes et les unités terrestres se consolident tout au long de la période et plus particulièrement à partir d'Antonin le Pieux. Celui-ci semble ainsi avoir qualifié les navarques pour devenir centurion légionnaire. Cette possibilité fut ouverte aux triérarques par ses successeurs, Marc Aurèle et Lucius Verus. Nous avons quelques témoignages de carrières mixtes entre forces terrestres et navales. Certains pouvaient ainsi devenir centurion légionnaire puis primipile et, dans le meilleur des cas, atteindre l'ordre équestre. Ces carrières restent exceptionnelles et concernent les hauts gradés de la flotte. Il est peu probable qu'un simple *miles* sans appui haut placé puisse devenir par ses seuls mérites navarque et plus tard primipile. L'influence de la famille d'origine devait jouer un très grand rôle dans la carrière du marin et certains devaient la débiter directement à des postes de cadres. Le cas limite, presque caricatural, est celui du *bis nauarchus* décédé à 24 ans¹⁹³⁸.

Les carrières mixtes ne sont toutefois pas l'apanage des officiers. Les simples soldats pouvaient passer dans les légions. Plusieurs exemples sont présents dans notre documentation.

¹⁹³⁸*CIL*, VI, 32772 = *ILS*, 2843.

Il semble que les passages dans légion soient liés à l'actualité militaire. Les créations des légions *Adiutrices* sont bien sûr liées au contexte des guerres civiles de 68-70. Les légionnaires pétitionnaires de la légion X *Fretensis* ont peut-être été transférés de la flotte de Misène lors de la révolte de Bar Kochba. Si le marin n'a pas eu l'opportunité de passer dans la légion ou dans toute autre unité terrestre, il pouvait éventuellement reporter son ambition sur ses enfants. Il y a des exemples d'enfants de marins ayant intégré la prestigieuse garde prétorienne. Des enfants de pérégrins purent ainsi atteindre des places appréciables au sein de l'armée qui au début II^e siècle étaient normalement occupés par des Italiens. Si l'on prend l'exemple des Égyptiens indigènes faisant partie des populations libres de l'Empire ayant le statut le plus bas, l'enrôlement dans la flotte de Misène (et en fait aussi de Ravenne) les transforme en citoyens romains de plein droit. Leurs enfants, s'ils souhaitent imiter leur père dans la carrière des armes, pourront accéder, à l'image des exemples précédents, à la légion ou pourquoi pas à la garde prétorienne.

Certains aspects de la vie des marins n'ont pas vraiment été traités. Il s'agit notamment des aspects religieux. De nombreuses inscriptions sont des *ex-voto*. Tous n'ont pas été produits dans un cadre officiel et militaire mais certains l'ont été dans un cadre privé. Outre la chose spirituelle, les liens des communautés militaires avec l'environnement économique n'ont pas été étudiés. Il serait en effet possible de regarder plus attentivement les relations entre les artisans, les marchands et autres commerçants présents dans l'environnement proche de la base navale. La présence d'une unité militaire et d'une flotte en particulier doit créer et amplifier des marchés économiques de diverses natures. Ces marchés peuvent être dédiés à la production de fournitures à la flotte. Les marins et leurs familles peuvent aussi constituer un marché important.

Dans cette étude, nous avons essayé de nous mettre à hauteur de la vision des marins. Nous les avons suivis de leur recrutement à leur libération et à leur vie de vétéran. Nous avons regardé leurs interactions avec les différents milieux auxquels ils appartiennent : essentiellement les milieux familiaux et militaires. Ces milieux peuvent d'ailleurs se recouvrir dans les communautés militaires. Nous avons essayé d'atteindre leurs motivations et projets personnels et familiaux afin de progresser dans la société ou tout simplement afin de maintenir leur rang et les traditions familiales. Insistons à nouveau sur le fait que les marins et leurs proches sont en interaction avec un niveau plus global qui est celui de l'Empire. Les flottes agissent à l'échelle de la Méditerranée. C'est le cas bien sûr des flottes de Misène et de Ravenne mais c'est aussi le cas, dans une moindre importance, des flottes de Syrie et d'Alexandrie dont on retrouve des marins en Achaïe ou en Afrique du Nord. Cela est moins vrai pour les flottes du Danube, du Pont, de Germanie et de Bretagne qui ont un rayon d'action plus local et régional. Par leurs missions, les flottes mettent en connexion des régions éloignées de l'Empire. Elles sont un des ciments de la structure impériale. Elles ne sont certes pas les seules. Des unités

auxiliaires et des vexillations de légions peuvent agir dans des endroits très éloignés de leurs lieux de casernement. Le cas des flottes italiennes est cependant à part. Les flottes de Misène et de Ravenne sont au cœur de l'Empire et certains marins peuvent être affectés au service de l'empereur à Rome. Ainsi certains marins peuvent parcourir plusieurs milliers de kilomètres pour passer plus d'un quart de siècle dans la proximité du pouvoir impérial. Ils peuvent aussi faire plusieurs fois le tour du bassin méditerranéen à l'occasion de leurs diverses missions. Un marin ayant de l'ancienneté peut donc avoir un degré de connaissance de l'Empire, de sa diversité géographique et culturelle, que peu de sujets devaient pouvoir atteindre au cours de leur vie.

Annexes

1) Les ports principaux au II^e siècle



2) Tableau synthétique des diplômes militaires

Nous avons rassemblé dans deux tableaux différents et dans l'ordre chronologique diverses informations sur les diplômes de marins. Le premier tableau concerne les flottes italiennes et les huit diplômes des légions *Adiutrices*. Le deuxième tableau concerne les diplômes des flottes provinciales. Nous avons deux diplômes dont on ne sait s'ils appartiennent à une flotte italienne ou provinciale. Nous les avons mis de façon arbitraire dans le tableau des flottes italiennes. Nous avons inséré une colonne appelée « unité » avec un code selon la flotte et le numéro du diplôme. La numérotation est propre à chaque type de diplôme. Les numéros commençant par :

- un M correspondent à la flotte de Misène
- un R correspondent à la flotte de Ravenne
- un I correspondent à une flotte italienne indéterminée
- IP correspondent à une flotte italienne ou provinciale
- un P correspondent à une flotte provinciale
- un L correspondent à des diplômes de légionnaires anciens marins.

Nous avons laissé le diplôme concernant le marin venu de *Titiopolis* en Cilicie dans les diplômes pour la flotte de Misène malgré les réserves que nous avons émises à ce sujet.

Nous n'avons pas indiqué dans ces tableaux un diplôme où apparaissent très probablement deux marins en tant que témoin. Ce diplôme concerne en effet un auxiliaire (*CIL*, XVI, 3 = *AE*, 1930, 72 = *IScM*, IV, 1). Les deux témoins sont un *Sex. Magius Rufus* (sans doute un bénéficiaire d'un navarque) et *L. Valerius Volso* (un vétéran de la flotte d'origine besse).

a) Tableau des diplômes des marins des flottes italiennes

| Date de la constitution | Unité | Référence des diplômes | Lieu de découverte | Statut | Nom du bénéficiaire et sa famille éventuelle | origine |
|-------------------------|-------|---|------------------------------------|-----------------|--|---------------------------|
| 11 décembre 52 | M1 | <i>CIL</i> , XVI, 1 | Gragnano au sud de Pompéi, Stabies | <i>gregalis</i> | <i>Sparticus Diuzeni f.</i> | <i>Bessus</i> |
| 22 décembre 68 | L1 | <i>CIL</i> , XVI, 7 | Stabies | vétéran | <i>DiomedesArtemonis f.</i> | <i>Phryx (L)audic(ea)</i> |
| | L2 | <i>CIL</i> , XVI, 8 | Stabies | vétéran | <i>Matthaius Polai f.</i> | <i>Suro{s}</i> |
| | L3 | <i>CIL</i> , XVI, 9 | Anela en Sardaigne | vétéran | <i>Vrsaris Tornalis f.</i> | <i>Sardus</i> |
| | L4 | <i>RMD</i> , III, 136 = <i>AE</i> , 1985, 770 | Mineralni en Bulgarie | ? | <i>Tyraesis</i> | ? |

| | | | | | | |
|-----------------------|-----|---|---|---|---|---|
| 26 février 70 | R1 | <i>RMD</i> , IV, 203 = <i>AE</i> 1997, 1771 | inconnue, Mésie inférieure ? | <i>beneficiarius</i> | <i>Dernaius Derdipili f(ilio)</i> | <i>Dacus</i> |
| 7 mars 70 | L5 | <i>AE</i> , 2006, 1833 | Bulgarie ? | <i>causari(s) qui militauerunt in leg(ione) II Adiutrice p(ia) f(ideli)</i> | <i>Zurazis Decebali f.</i> | <i>Dacus</i> |
| | L6 | <i>RMD</i> , V, 323 = <i>AE</i> , 2002, 1733 | Est des Balkans, Mésie inférieure ? | <i>causarius</i> | [---]is f. | <i>Dacus</i> |
| | L7 | <i>CIL</i> , XVI, 10 | Breznik, Bulgarie | <i>causarius</i> | <i>Dules Datui f.</i> | <i>natione Bessus</i> |
| | L8 | <i>CIL</i> , XVI, 11 | Herculanum | vétéran | <i>Nerua Laidi f.</i> | <i>Desidiatus</i> |
| 9 février 71 | M2 | <i>RMD</i> , IV, 204 = <i>AE</i> , 1997, 1273 | Slavonski Šamac, Croatie, Pannonie inférieure | centurion | <i>Liccaius Birsi f.</i> | <i>Marsunnia</i> ou <i>Marsonnia</i> dans le territoire des Breuques en Pannonie inférieure |
| | M3 | <i>CIL</i> , XVI, 12 | Kavala en Macédoine Komotini | centurion | <i>Hezbenus Dulazeni f., et Doles f. eius</i> | <i>Sappa(eus)</i> , un membre des <i>Sappaei ad Nestum</i> (?) |
| | M4 | <i>CIL</i> , XVI, 13 | Dalgodeltzi, Bulgarie | vétéran | <i>Tutius Buti f.</i> | <i>Dacus</i> |
| 5 avril 71 | R2 | <i>AE</i> , 2007, 1232 = <i>AE</i> , 2004, 1282 | dpt de Tulcea, Roumanie, Dobroudja | <i>tessera[rius]</i> | <i>Tarsa Duzi f. [Bessus ?] et Macedo f(ilio) [eius].</i> | ? |
| | R3 | <i>RMD</i> , IV, 205= <i>AE</i> , 2002, 1771 | inconnue | centurion | <i>Velagenus Couionis f.</i> | <i>Erauiscus</i> |
| | R4 | <i>AE</i> , 2014, 1617 | Est des Balkans ? | ? | ? | ? |
| | R5 | <i>RMD</i> , IV, 205= <i>AE</i> , 2002, 1771 | Salone | centurion | <i>Plator Veneti f.</i> | <i>Maezeius</i> |
| 5 avril 71 | M5 | <i>CIL</i> , XVI, 15 | Pompéi | <i>gregalis</i> | <i>M(arco) Damae f.</i> | <i>Surus Garasenus</i> Syrien de Garasa ? |
| | M6 | <i>CIL</i> , XVI, 16 | Algaiola, près de Calvi, en Corse | vétéran | <i>Basel Turbeli f.</i> | <i>Gallinaria Sarniensis</i> ou <i>Callinaria</i> |
| 14/30 avril 71 | I1 | <i>CIL</i> , XVI, 17 | Grabarje, Croatie, en Pannonie inférieure | ? | [---] <i>Lensi f.</i> | <i>Pannonius</i> |
| 71 | I2 | <i>ZPE</i> , 212, 2019, p. 231 | inconnue | ? | ? | ? |
| (janv./fév.) 85 | IP1 | <i>RMD</i> , V, 328 = <i>AE</i> , 1998, 1614 | inconnue | ? | [--- <i>Nar</i>] <i>cissus</i> | <i>Maroneia</i> , une cité grecque de Thrace |
| 90/139 ? ou 178/232 ? | I3 | <i>RMD</i> , IV, 316 | inconnue | <i>gregalis</i> ? | <i>Cris[---, ---- f.]</i> | ? |

| | | | | | | |
|---------------------|--------------|---|---|----------------------------------|---|---------------|
| Trajan ou Hadrien ? | I4 | ZPE, 212, 2019, p. 234, n°3 | inconnue | [<i>ex gregale?</i>] | ? | <i>Bessus</i> |
| 12 juin 100 | R6 | RMD, III, 142 = AE, 1989, 315 | Voghenza dans la province de Ferrare | <i>gregalis</i> | <i>L. Bennius Liccai f., Beuza, Delmat(ae) , et Mocca Liccai filia, uxor eius, Delmat(ae)</i> | Dalmate |
| 114 | M7 | CIL, XVI, 60 | Terranova (<i>Olbia</i>), Sardaigne | un marin de la quadrière Ops | ? | ? |
| 117-138 | I5 | AE, 2004, 1914 | pays danubiens | [<i>e</i>]x gregal[<i>e</i>] | [---]mi f. Coel[-, ---] | ? |
| 117-138 (120-132 ?) | M8 | RMD, V, 383 = AE, 2002, 1735 | inconnue, Est des Balkans, Mésie inférieure ? | | <i>L. Valer[ius ---]lesde f., Taru[la ?---, - --,] et Au[---a] Paulus fil. ux[or eius]</i> | ? |
| 118-138 | M9 | RMD, IV, 257 | inconnue | ? | ? | ? |
| 118-121 ou 125-127 | I6 | RMD, V, 358 = AE, 1999, 1358 | Mésie ou Thrace ? | ? | ? | ? |
| 119 | R7 | AE, 2012, 1958 | inconnue | ? | ? | ? |
| 25 décembre 119 | M10 | AE, 2005, 1711 | inconnue, Balkans ? | ? | ? | |
| | M11 | AE, 2009, 1828 | bas Danube ? | ? | ? | ? |
| | M12 | AE, 2008, 1756 | Est des Balkans ? | ? | ? | ? |
| | M13 | AE, 2008, 1757 = RMD, V, 353 = AE, 2002, 1734 | Est des Balkans ? | <i>ex gregale</i> | <i>M. Antonius Busi f. Celer et Teres f(ilius) eius et Dolazenus f(ilius) eius</i> | <i>Bessus</i> |
| | M14 | AE, 2005, 1738 | Bulgarie | <i>ex gregale</i> | <i>M. Baebius Athi f. Firmus et Mucatralis f(ilius) eius</i> | <i>Bessus</i> |
| | M15 | RMD, V, 352 = AE, 2002, 1764 | inconnue | ? | ? | ? |
| | M16 | ZPE, 212, 2019, p. 234 (non publié) | inconnue | ? | <i>L. Domitius Dyzeli f. Candidus</i> | <i>Bessus</i> |
| | M17 | ZPE, 212, 2019, p. 232 | inconnue | <i>ex [gregale?]</i> | <i>M(arcus) [---]</i> | ? |
| | M18 | RGZM, 25 | inconnue | ? | ? | ? |
| | M19 | AE, 2014, 1618 | Est des Balkans ? | <i>ex gregale</i> | <i>M. Iulius Gesilae f. Fuscus</i> | <i>Bessus</i> |
| | M20 | AE, 2014, 1619 | Est des Balkans ? | <i>ex gregal[e]</i> | <i>C. Cassius BAS + fil(ius) +[---]</i> | ? |
| M21 | CIL, XVI, 66 | région de Varna, Bulgarie | ? | ? | ? | |
| 121 | I7 | CIL, XVI, 168 | Roumanie ? | <i>gr[egalis]</i> | <i>Iunius Iun--- [f. ---.]</i> | ? |

| | | | | | | |
|-----------------------------------|-----|--|--|---------------------|---|---|
| 121 ? | I8 | <i>RMD</i> , I, 19 = <i>AE</i> , 1974, 569 = <i>AE</i> , 1965, 131 | Karaivanov, Miroljubov près de burgas (<i>Aquae Callidae</i>) dans le nord-est de la Thrace. | <i>[ex gre]gale</i> | <i>[--- f(ilius)] [et ---- uxor] eius [et ---- - fil.] eius [et ---- fil.] eius [et ---- fil.] eius</i> | <i>Bessus</i> |
| 10 déc. 121 – 9 déc. 122 | R8 | <i>RGZM</i> , 21 | près de Ratiaria, Mésie supérieure | ? | ? | ? |
| 11 octobre 127 | R9 | <i>CIL</i> , XVI, 72 | Ilbono en Sardaigne | <i>ex [---]</i> | <i>C. Fusius Curadronis f., [---]</i> | ? |
| 127/129-131/132 (avant sept. 134) | R10 | <i>AE</i> , 2014, 1620 | inconnue | ? | ? | ? |
| Avril 128/ décembre 144 | R11 | <i>RMD</i> , IV, 267 | inconnue | <i>ex gr[egale]</i> | <i>Eptae[--- f. --- et ---]liae et fil. [---]</i> | (<i>Nicopolis ad Nestum</i> ?) En Thrace |
| 18 février 129 | M22 | <i>CIL</i> , XVI, 74 | Crémone | <i>ex gregale</i> | <i>M. Numisius Saionis f. Nomasius</i> | <i>Corsus, Vinacenus</i> |
| | M23 | <i>AE</i> , 2005, 691 | Aleria en Haute-Corse | <i>ex gregale</i> | <i>M. Cominius Cubesti f. Vielo et Taiiae fil(iae) eius et Tatiae fil(iae) eius.</i> | <i>Corsus, Cobas(ius?)</i> |
| 17 janvier 131 | M24 | <i>AE</i> , 2015, 1881 | inconnue | ? | <i>[---] f(ilius) Cilici Titiopolit(anus) [et - - ux]or eius Cilici [et --- f(ilius) eius et --- f]il(a) eius</i> | <i>Cilix, Titiopolis</i> |
| 10 déc. 132 – 9 déc. 133 | I9 | <i>RMD</i> , V, 381 = <i>AE</i> , 2002, 1736 | Est des Balkans, Mésie inférieure ? | ? | ? | ? |
| Été 133 | M25 | <i>AE</i> , 2005, 1717 | inconnue | ? | ? | ? |
| 15 septembre 134 | M26 | <i>CIL</i> , XVI, 79 | Tortoli en Sardaigne | <i>ex gregale</i> | <i>D. Numitorius Agisini f. Tarammo, et Tarpalari (ou Tarpaiari) f. eius</i> | <i>Fifens(i) ex Sard(inia),</i> |
| Entre 142 et 158 | M27 | <i>ZPE</i> , 212, 2019, p. 236 | inconnue | ? | ? | ? |
| 13 février 139 | M28 | <i>RMD</i> , I, 38 | Dardanelles ? Thrace ? lieu précis de découverte inconnu. | <i>ex gregale</i> | <i>M. Lollius, Lolli f., Neon</i> | <i>Laerta, ex Pamphylia</i> |
| 22 août 139 | R12 | <i>AE</i> , 2007, 1786 | Balkans ? | <i>ex gregale</i> | <i>M. Sollius Zurae f. Gracilis</i> | <i>Scordiscus, Pannonia</i> |
| 26 novembre 140 | M29 | <i>CIL</i> , XVI, 177= <i>AE</i> , 2006, 1869 = <i>AE</i> , 1953 190 | Thrace ? Orient ? | <i>ex gregale</i> | <i>Sex. Memmius Clearchi f. Mannus.</i> | <i>Oniandus ex Lycia (Oenoanda)</i> |
| 1 ^{er} août 142 | R13 | <i>RMD</i> , V, 392 = <i>AE</i> , 2004, 1921 | Mésie inférieure ? Thrace ? | <i>ex gregale</i> | <i>M. Vlpius Bizae f. Riuozis</i> | <i>Nicopolis ex Bessia</i> |

| | | | | | | |
|--|-----|---|--|--|---|--------------------------------|
| | R14 | <i>RMD</i> , IV, 264 = <i>AE</i> , 1995, 1824 | inconnue | <i>ex gregale</i> | <i>L. Petronius Eptaezeni f. Eptaetralis</i> | <i>Nicopolis ex Bessia</i> |
| | R15 | <i>RMD</i> , V, 393 = <i>AE</i> , 1997, 1781 | régions danubiennes ? | ? | ? | ? |
| | R16 | <i>RMD</i> , V, 394 = <i>AE</i> , 2002, 1761 | inconnue | ? | [---a]e | <i>Nicopolis e[x Bessia ?]</i> |
| 6 octobre 142 | M30 | <i>RMD</i> , V, 395 = <i>AE</i> , 2001, 2164 | inconnue | ? | [-] <i>Boion[ius ---f. ---]</i> | ? |
| | M31 | <i>AE</i> , 2014, 1621 | Balkans ? | ? | <i>C(aius) Aquili[us ---]</i> | ? |
| | M32 | <i>RMD</i> , II, 106 = <i>RMD</i> , V, p. 702 | fouilles d'un fort romain près du village de Čezava près du Danube, Serbie | <i>ex gregale</i> | [--- ---tr]ali f., <i>Dolatr[alis --- et --- f]il. uxor [eius]</i> | ? |
| 18 février 144 | R17 | <i>ZPE</i> , 207, 2018, p. 232 = <i>AE</i> , 2018, 1997 | Est des Balkans ? | ? | ? | ? |
| 26 octobre 145 | M33 | <i>CIL</i> , XVI, 92 | Tarján, Pannonie inférieure. | ? | ? | ? |
| | M34 | <i>RMD</i> , I, 44 = <i>AE</i> , 1958, 89 = <i>AE</i> , 1959, 162 | région d'Izmir, Smyrne | <i>ex gregale</i> | <i>L. Domitius Valentis f. Valens et Domitia Neius fil. Caesare uxor ei(us), Suedra, et Valens f. eius.</i> | <i>Selinos ex Cilicia</i> |
| | M35 | <i>AE</i> , 2008, 1111 | région de Baden (<i>Aquae</i>), près de Vienne | <i>ex gr(eg)ale</i> | <i>Ti. Claudius Secundi f. Masculus</i> | <i>Boius ex Pannonia</i> |
| | M36 | <i>ZPE</i> , 211, 2019, p. 237-246 | région de Baden (<i>Aquae</i>), près de Vienne | <i>ex gregale</i> | <i>A(ulus) Antistius Auspicati f(ilius) Euphronius</i> | <i>Cotiaeus ex Phryg(ia)</i> |
| 145-160 (entre 16 juil. et 13 août) | IP2 | <i>AE</i> , 2004, 1915 | pays danubiens | ? | ? | ? |
| 24 décembre, 149-153 | I10 | <i>CIL</i> , XVI, 102 | Crémone | <i>ex gregale</i> | <i>L. Valerius Cainenis f. Taruius</i> | <i>Opinus ex Corsica</i> |
| 10 déc. 150 – 9 déc. 151 | R18 | <i>AE</i> , 2009, 1070 | Bad Deutsch-Altenburg. | ? | ? | ? |
| 5 septembre 152 | R19 | <i>CIL</i> , XVI, 100 | Près de <i>Sirmium</i> , Serbie. | <i>ex armor(um) cust(ode) il est dit ex gregale dans l'intus</i> | <i>C. Valerius Annaei f. Dasius</i> | <i>Scirtus ex Dalmatia</i> |
| Après 152 | M37 | <i>AE</i> , 2007, 1788 | Balkans ? | ? | ? | ? |
| 152-158 | M38 | <i>AE</i> , 2007, 1259 | Thrace | ? | [--- Co]nstans | ? |

| | | | | | | |
|----------------------------|-----|---|---|-------------------------|---|--|
| 152-161 ou 7 février 160 ? | I11 | <i>RMD</i> , V, 433 = <i>AE</i> , 2002, 1759 | inconnue | ? | ? | ? |
| 6 février 158 | M39 | <i>RMD</i> , III, 171 = <i>AE</i> , 1985, 994 = <i>AE</i> , 1986, 526 | inconnue | <i>ex gregale</i> | <i>Cn Antonius Tuae f. Cnaea et Antonia Talli filia Nani uxor eius, Selinos et Saturninus f. eius et Capito f. eius.</i> | <i>Selinos ex Cilicia</i> |
| | M40 | <i>AE</i> , 2007, 1787 | Balkans ? | <i>[ex gub]ernatore</i> | <i>[---] + Iconis f. Thrac(i)</i> | <i>Thrax, un cognomen ?</i> |
| Été 158 | I12 | <i>AE</i> , 2005, 1720 | Balkans ? | ? | ? | ? |
| 6 février 160 | M41 | <i>AE</i> , 2006, 1858 | inconnue | ? | ? | ? |
| | M42 | <i>RMD</i> , V, 425 = <i>AE</i> , 1997, 1769 | régions danubiennes ? | <i>e[x gregale(?)]</i> | <i>C. Iulius Epta[--- f. ---]</i> | <i>[Ni]copol[i ex Thracia.]</i> |
| | M43 | <i>RMD</i> , III, 172= <i>AE</i> , 1992, 1507 | région de Plovdiv en Thrace | ? | ? | ? |
| | M44 | <i>AE</i> , 2007, 1789 | Balkans ? | ? | <i>P. Aeli[us --- f. ---] et Din[--- f(i)lius]/fil(ia)] et Diep[---]</i> | <i>Thrax ?</i> |
| | M45 | <i>ZPE</i> , 218, 2021, p. 291 | inconnue | <i>ex grega[l]e</i> | <i>M. Annius (?) Bithi f(i)lius [Va]lens et Nisa Muzaceni f(ilia) ux(or) eius Thraissa [et Ba]ssus f(i)lius eius</i> | <i>Philippopolis ex Thr(acia)</i> |
| | M46 | <i>AE</i> , 2002, 1760 = <i>AE</i> , 2006, 1854 = <i>RMD</i> , V, 427 | peut-être Stara Zagora (<i>Augusta Traiana</i>) ou environs | <i>[ex gre]gale</i> | <i>[--- f.] Tacitus [et ---a] fil(ia) uxor eius Thraiss(a) [et --- f(i)lius] eius et M]ucatralis f(i)lius eius [et ---]a fil(ia) eius</i> | <i>Aug(usta) Tr(aiana) ex Thrac(ia)</i> |
| | M47 | <i>AE</i> , 2006, 1855 | inconnue | <i>ex gregale</i> | <i>[---]lius Amatoci f. M[---] [et -- - ?Pi]therotis fil(iae) T[---et--- f(i)lius] eius et] Aletana ? [fil(ia) eius ---]</i> | <i>[Philip]popol(lis) ex Thra[c(ia)]</i> |
| | M48 | <i>AE</i> , 2006, 1856 | inconnue | ? | ? | ? |
| | M49 | <i>AE</i> , 2006, 1857 | inconnue | ? | ? | ? |
| | M50 | <i>RMD</i> , V, 426 = <i>AE</i> , 2002, 1758 | inconnue | ? | ? | ? |
| | M51 | <i>RMD</i> , IV, 277 = <i>AE</i> 1995, 1822 | inconnue | <i>ex gregale</i> | <i>P. Lucretius Prili f. Firmus</i> | <i>Philippopol(is) ex Thrac(ia)</i> |
| | M52 | <i>RMD</i> , II, 105 = <i>AE</i> , 1975, 245 | Paestum, trouvé au nord-est du temple de Neptune | <i>ex gregale</i> | <i>C. Iulius Seuthi f. Bithus et Marcia Acti (f). Secunda ux(or) eius, Italic(a), et Longinus f(i)lius eius et Bithus f(i)lius eius et Iulia fil(ia) eius et Bendis fil(ia) eius.</i> | <i>Philippopolis ex Thr(acia)</i> |

| | | | | | | |
|--|-----|--|--|--------------------------|---|--|
| | M53 | RGZM, 39 | Est des Balkans | <i>ex gregale</i> | <i>C. Valerius Dineti f. Dento et Scuris Dolentis fil. ux(or) e[ius, ---].</i> | Thrax ? |
| | M54 | AE, 2006, 1859 | inconnue | ? | ? | ? |
| | M55 | AE, 2006, 1860 | inconnue | ? | ? | ? |
| 138-161 | M56 | AE, 2014, 1622 | Est des Balkans ? | <i>ex [---]</i> | <i>C(aius) Terenti[us --- f(ilio) ---] et Ru[---]</i> | ? |
| 161-169 | I13 | AE, 2004, 1916 | inconnue | ? | ? | ? |
| 30 avril 166 | M57 | CIL, XVI, 122 | Égypte | ? | ? | ? |
| Début règne Commode, un 14 avril | I14 | AE, 2007, 1790 | inconnue | <i>ex gregale</i> | <i>[M. V]lpius Titiatis f. Martialis</i> | <i>Pannonius</i> |
| 6 sept. 192 – 202 ou 204-206 | I15 | RMD, IV, 304 = AE, 2000, 1214 | région de la rivière Save en Serbie dans le village de Skela qui est entre Sirmium et Singidunum. | <i>ex gregale</i> | <i>P. (P)riscinus Prisci f., Priscus et Priscus f. eius et Aprilis f. eius</i> | <i>Ex Pannonia inferiore, Iatumentianis (uicus)</i> |
| 20 décembre 202 | R20 | RMD, V, 449 = AE, 2001, 2161 = RGZM, 45 | inconnue | <i>ex gregale</i> | <i>C. Iulius Valentis f. Iulianus</i> | <i>Noui<o>d(unum), ex Moesia</i> |
| 22 novembre 206 | R21 | RMD, III, 189 = AE, 1993, 1789 | inconnue | <i>ex gregale</i> | <i>C. Iulius Gurati f. Domitianus et Proculus f. eius</i> | <i>Antiochia ex Syria Coele</i> |
| 13 mai 206 – 13 mai 218, probablement 212 ou 213 | I16 | CIL, XVI, 127 | Seulo en Sardaigne | <i>ex gregale</i> | <i>C. Tarcutius Tarsaliae fil. Hospitalis</i> | <i>Carialis ex Sard(inia)</i> |
| 10-13 (?) juillet 209 | M58 | RMD, I, 73 | inconnue | ? | <i>[ex -----]anus [-----]</i> | ? |
| 30 août 212 | M59 | RMD, I, 74 | Anatolie ? (se trouve dans un musée à Istanbul) | <i>ex centurione</i> | <i>M. Didius Hellanici fil. Heliodorus et Didia Tryphena ux(or) eius, Nicensi ex Bithyn(ia)</i> | <i>Pompeiopol(is) ex Cilicia</i> |
| Oct. 213 – avril 217 | R22 | CIL, XVI, 138 | Fonni en Sardaigne | ? | ? | ? |
| 27 novembre 214 | M60 | RMD, II, 131 = AE, 1979, 626 | Anatolie ? Région du Taurus ? | <i>ex principale</i> | <i>M. Herennius Pappaionis fil. Pasirates, et Herenniae Nestoris fil(ia) Imma uxor eius ciuit(ate) Isaur(a) uicus s. s.</i> | <i>N(atione) Isaur(us) uicus Callosus</i> |
| 217-250 ? ou 235 ? | M61 | RMD, III, 201 = AE, 2000, 740 = AE, 1991, 1018 | Bétique | <i>[ex du]plic[ario]</i> | <i>[--- Z]urae fil. Quirinalis [qui et ---]</i> | <i>[V]lpia Ni]copolis ex Moesia inf(eriore) [uicus---]tsitsi</i> |

| | | | | | | |
|-----------------------------|-----|--|-------------------------|-------------------------|--|--|
| 27 novembre 218 | M62 | <i>RMD</i> , III, 192 = <i>AE</i> , 2005, 1729 = <i>AE</i> , 1991, 1359 | inconnue | ? | ? | ? |
| 218-235 | I17 | <i>AE</i> , 2004, 1917 | inconnue | ? | ? | ? |
| (9 janv.-11 oct.) 221 | R23 | <i>RMD</i> , V, 457 = <i>RMD</i> , IV, 317 = <i>AE</i> , 2001, 2165 = <i>RGZM</i> , 53 | inconnue | ? | <i>M. Aurelius Deri fil. Bassus qu[i et --</i> <i>-]</i> , | <i>Nicopoli ex Moesia infer(iore)]</i> <i>uicus Bres[---(?)]</i> |
| | R24 | <i>RMD</i> , V, 458 = <i>AE</i> , 1997, 1770 | inconnue | <i>ex b(ene)ficario</i> | ? | ? |
| | R25 | <i>AE</i> , 2012, 1946 | provinces danubiennes ? | ? | ? | ? |
| 29 novembre 221 | M63 | <i>RMD</i> , IV, 307 = <i>AE</i> 1995, 1565 | inconnue | <i>ex gregale</i> | <i>C. Iulius Barhadati fil. Montanus et Aurelia Bassa uxor eius ex ciuitat(e) s(upra) s(cripta) et Aurelius Barsadda et Iulius Zabdaeus et Aurelius Barathes et Aurelia Rummea et Aurelia Salamea filis eius</i> | <i>Dolich(e) ex Syria uicus Araba</i> |
| 222 | R26 | <i>AE</i> , 2014, 1623 | Est des Balkans ? | ? | ? | ? |
| Autour 222 | R27 | <i>AE</i> , 2014, 1624 | Est des Balkans ? | ? | ? | <i>[---] Vlp(ia) M[arcianopolis ? ex Moesia inferiore ?] uic[us ---]</i> |
| | R28 | <i>AE</i> , 2014, 1625 | Est des Balkans ? | ? | <i>[---]qui et Zur[---]</i> | <i>[--- ex Moesia inferiore uic]us Calmouia</i> |
| 222-235 | R29 | <i>AE</i> , 2014, 1626 | Est des Balkans ? | ? | <i>---]anus [et ---]nus fil(ius) eius.</i> | <i>[--- ex Moesi]a inf(eriore) uicus [---]</i> |
| 14 novembre/11 décembre 224 | R30 | <i>RMD</i> , V, 463 = <i>AE</i> , 1999, 1354 = <i>AE</i> , 2012, 1947 | provinces danubiennes ? | <i>ex gregale</i> | <i>M. Aurelius Spori fil., Victor qui et Drubius et M. Aurelius Valerius filius eius</i> | <i>Nicopolis ex Moesia, uicus Dizerpera</i> |
| 17 nov. 225 | M64 | <i>RGZM</i> , 56 | inconnue | <i>ex centurione</i> | <i>C. Longinus Italici fil. Orestes et Iulia Iunia uxor eius, Graeca</i> | <i>Isaurus uicus Catessdus</i> |
| 225 | M65 | <i>ZPE</i> , 212, 2019, p. 238 | inconnue | ? | ? | ? |
| 18 décembre 225 | R31 | <i>RMD</i> , IV, 311 = <i>AE</i> , 1999, 1363 | inconnue | <i>ex gregale</i> | <i>M. Aurelius Atsiutsiae fil. Statianus qui et Apta</i> | <i>Nicopolis ex Moesia inferiore uicus Zinesdina Maior</i> |

| | | | | | | |
|----------------------------------|-----|--|---|---------------------------------------|---|--|
| | R32 | <i>RMD</i> , IV, 312/194 = <i>AE</i> , 1999, 900 = <i>CIL</i> , II ² , 7, 127 a | Cerro Franco, à 5 km à l'est et un peu au sud de l'oppidum Higuera de Calatrava en Bétique | <i>ex gregale</i> | <i>M. Aurelius Capitolini f[i]l. Valens</i> | <i>Cibalis ex Pann(onia) i[nf(eriore)] pagus Augustus uicus S[---]</i> |
| | R33 | <i>RGZM</i> , 57 | Inconnue | ? | ? | ? |
| 1 ^{er} janv.-9 déc. 226 | R34 | <i>RMD</i> , III, 196 = <i>AE</i> , 1988, 598 | trouvé dans des dépôts alluvionnaires du Pô à Chiunsano di Gaiba <i>Regio X, Venetia et Histria</i> | ? | ? | ? |
| 27 novembre 229 | M66 | <i>RMD</i> , II, 133 | probablement en Turquie dans la région de Konya | <i>ex gregale</i> | <i>T. Domitius Tumeli fil(ius) Domitianus et Aurelia Maia uxor eius Afra et C. Domitius Diodotus et C. Domitius Caricus et C. Domitius Putiolanus filis eius.</i> | <i>Claudiopolis ex Cilicia, uicus Vindemus</i> |
| 231-235 | I18 | <i>ZPE</i> , 212, 2019, p. 240 | inconnue | <i>[ex gregale?]</i> | <i>[--- et ---] fil. eius.</i> | ? |
| 236 | I19 | <i>RMD</i> , V, 471 a et b = <i>RGZM</i> , 64 = <i>AE</i> , 2001, 2162 | inconnue | ? | ? | ? |
| 28/12/47 | M67 | <i>CIL</i> , XVI, 152 | Misène | <i>ex optione</i> | <i>T. Flavius T. fil. Alexander et Marc(ia) Procula ux(or) ei(us) et Marc(ius) Alexander et Fla(uius) Marcus et Vlp(ius) Sabinus (et) Aurel(ia) Fausta fil. eius.</i> | <i>N(atione) Ital(icus) d(omo) Misen(um)</i> |
| 28 déc. 249 ou 250 | R35 | <i>CIL</i> , XVI, 154 | Rimini | <i>ex librar(io) sesq(uiplicario)</i> | <i>[L. A(?)]merinus L. fil. Sempro[nia]nus [et L. Ameri(?)]nus Sempronia[nus fil]ius eius</i> | <i>Dom(o) Ateste</i> |

b) Tableau des diplômes des marins des flottes provinciales

| Date de la constitution | Unité | Référence des diplômes | Lieu de découverte | Statut | Nom du bénéficiaire et sa famille éventuelle | origine |
|------------------------------|-----------------------------|--------------------------------|---|------------------------|---|--|
| Avril/juin 73 | P1 Flotte de Mésie | <i>AE</i> , 2006, 1861 | Est des Balkans ? | ? | ? | ? |
| 8 septembre 79 | P2 Flotte d'Égypte | <i>CIL</i> , XVI, 24 | territoire d'Arsinoë (Fayoum) | <i>ex remigibus</i> | <i>M. Papirius M. f., et Tapaia Tryphonis filiae uxori eius et Carpinus f. eius.</i> | <i>Arsen(oitae)</i> , nome d'Arsinoë en Égypte : Crocodilopolis dans le Fayoum |
| Règnes de Domitien ou Trajan | P3 Flotte inconnue | <i>ZPE</i> , 214, 2020, p. 257 | ? | ? | ? | <i>[Scor]dis(cus)</i> |
| 17 février 86 | P4 Flotte d'Égypte | <i>CIL</i> , XVI, 32 | Thèbes, Égypte | ? | <i>C. Gemellus Croni f., .</i> | <i>Coptit(ae)</i> , nome de Coptos en Égypte |
| 14 juin 92 | P5 Flotte de Mésie | <i>CIL</i> , XVI, 37 | Brețcu, près de Târgu Secuiesc, Roumanie. | ? | | ? |
| (10 août) 93 | P6 Flotte de Bretagne | <i>AE</i> , 2008, 1754 | Est des Balkans ? | <i>gregalis</i> | <i>[---]ecinnius [---].</i> | ? |
| 98 | P7 Flotte de Pannonie | <i>AE</i> , 2014, 1638 | Est de Balkans ? | <i>ex proreta</i> | <i>[---] Atonis ou [B]atonis [filio --- et ---]uci fil(iae) uxor[i eius et --- et] Valenti [f(ilio) eius et - --- f(ilio) eius et] Quintae [fil(iae) eius]</i> | ? |
| (29 janvier/29 mars) 112 ? | P8 Flotte de Mésie | <i>AE</i> , 2005, 1737 | Est des Balkans ? | <i>ex centurion[e]</i> | <i>C. Valerius M. f. Ruf[---] et Rufus f. eiu[s]</i> | ? |

| | | | | | | |
|---|--|---|---|-------------------------|---|-------------------------------|
| | P9 Flotte de Mésie | <i>RMD</i> , V, 344 = <i>AE</i> , 2003, 1549 | Telița-Amza (dpt. de Tulcea) Roumanie. | <i>ex greg[ale]</i> | <i>C. Iulius C. f. [---] et Longus [f. eius] et Iulia [fil. eius] et Secun[da(?) fil. eiu]s.</i> | ? |
| 14/31 décembre 119 | P10 Flotte de Syrie | <i>RMD</i> , V, 354 = <i>AE</i> , 2002, 1746 | Est des Balkans ? | <i>[ex g]regale</i> | <i>[---]ci f. Rufus, [et ---] f. eius.</i> | Nicée en Bithynie sans doute. |
| 19 octobre 120 | P11 Flotte de Mésie | <i>ZPE</i> , 207, 2018, p. 219 = <i>AE</i> , 2017, 899 = <i>AE</i> , 2018, 1102, 199 | Est des Balkans ? | <i>ex gregale</i> | <i>C(aius) Iulius C(ai) f(ilius) Felix et Pulchra fil(ia) eius</i> | Vern(-) |
| 20 août 127 | P12 Flotte de Mésie | <i>AE</i> , 2008, 1755 | provinces danubiennes | <i>ex gre[g]ale</i> | <i>C. Valerius [-] f. Marcellus</i> | <i>Pannonius</i> |
| Autour de 131 (10 déc.)/135 (9 déc.) | P13 Flotte de Mésie | <i>RMD</i> , IV, 252 | inconnue | ? | ? | ? |
| 11 août 146 | P14 Flotte de Pannonie | <i>RMD</i> , V, 401 = <i>AE</i> , 2001, 2156 | inconnue | <i>ex gubernatore</i> | <i>[Vale]rius Dati f., [et ---]ace/ale/me (?) Secundi fil. uxor eius, Scord(iscae), [et] Valerianus f. eius [et] Valentina fil. eius.</i> | <i>Scordiscus</i> |
| 19 novembre 150 | P15 Flotte de Germanie | <i>ZPE</i> , 206, 2018, p. 207 | Nord de l'Angleterre | <i>ex gregale</i> | <i>Veluotigernus, Magiotigerni f(ilius)</i> | <i>Brit(to)</i> |
| 151/161 | P16 Flotte provinciale inconnue | <i>RMD</i> , V, 432 = <i>AE</i> , 2001, 2157 | inconnue | ? | ? | ? |
| 8 février 157 | P17 Flotte de Mésie | <i>AE</i> , 2007, 1236 | Olbia en Ukraine | <i>[--- ex greg]ale</i> | <i>Fet[---]</i> | ? |

3) Les familles des marins dans les diplômes militaires

a) Les familles des bénéficiaires des flottes italiennes

| Date | Référence | Flotte | Nom du bénéficiaire, origine, grade | Nom de la femme et son origine | Noms des enfants |
|------------------|---|----------------------|---|--|--|
| 9 février 71 | <i>CIL</i> , XVI, 12 | Misène | <i>Hezbenus Dulazeni f., Sappa(eus), centurio</i> | ? | <i>Doles f. eius</i> |
| 5 avril 71 | <i>AE</i> , 2007, 1232 = <i>AE</i> , 2004, 1282 | Ravenne | <i>Tarsa Duzi f., [Bessus?], tesseraarius</i> | ? | <i>Macedo f. eius</i> |
| 12 juin 100 | <i>RMD</i> , III, 142 = <i>AE</i> , 1989, 315 | Ravenne | <i>L. Bennius Liccai f., Beuza(s), Delmata, gregalis</i> | <i>Mocca Liccai filia, uxor eius, Delmata</i> | ? |
| 117-138 | <i>RMD</i> , V, 383 = <i>AE</i> , 2002, 1735 | Misène | <i>L. Valer[ius ---]lesde f. Taru[la ---]</i> | <i>Au[--- a]e Pauli fil., uxor eius</i> | ? |
| 25 décembre 119 | <i>AE</i> , 2008, 1757 = <i>RMD</i> , V, 353 | Misène | <i>M. Antonius Busi f. Celer Bessus, gregalis</i> | ? | <i>Teres f. eius Dolazenus f. eius</i> |
| 25 décembre 119 | <i>AE</i> , 2005, 1738 | Misène | <i>M. Baebius Athi f. Firmus, Bessus, gregalis</i> | ? | <i>Mucatralis f. eius</i> |
| 121 | <i>RMD</i> , I, 19 | Flotte prétorienne ? | <i>[---] Bessus, gregalis</i> | <i>[---, uxor] eius</i> | <i>[--- f.] eius [--- f.] eius [--- f.] eius</i> |
| 132-144 ? | <i>RMD</i> , IV, 267 | Ravenne | <i>[---] Eptae[--- f. ----], gregalis</i> | ? | <i>[---]lia fil.</i> |
| 18 février 129 | <i>AE</i> , 2005, 691 | Misène | <i>M. Cominius Cubesti f. Vielo Corsus Cobas(ius?), gregalis</i> | ? | <i>Taia fil. eius Tatia fil. eius</i> |
| 17 janvier 131 | <i>AE</i> , 2015, 1881 | Misène ? | <i>[---] f. Cilix Titiopolit(anus)</i> | <i>[---, ux]or eius, Cilici(ssae)</i> | <i>[--- f. eius et f]il. eius</i> |
| 15 septembre 134 | <i>CIL</i> , XVI, 79 | Misène | <i>D. Numitorius Agisini f. Tarammonus Fifens(es) ex Sardinia, gregalis</i> | ? | <i>Tarpalaris (ou Tarpaiaris) f. eius</i> |
| 6 octobre 142 | <i>RMD</i> , II, 106 = <i>RMD</i> , V, p. 702. | Misène | <i>[--- ---tr]ali f., Dolatr[alis - ---], gregalis</i> | <i>[---]fil., uxor [eius]</i> | ? |
| 26 octobre 145 | <i>RMD</i> , I, 44 | Misène | <i>L. Domitius Valentis f. Valens Selinos ex Cilicia</i> | <i>Domitia Neius (sic) fil. Caesara, uxor eius, Suedra</i> | <i>Valens f. eius</i> |
| 6 février 158 | <i>RMD</i> , III, 171 | Misène | <i>Cn. Antonius Tuae f. Cnea Selinos ex Cilicia, gregalis</i> | <i>Antonia Talli filia Nanis, uxor eius, Selinos</i> | <i>Saturninus f. eius Capito f. eius</i> |
| 7 février 160 | <i>AE</i> , 2007, 1789 | Misène | <i>P. Aeli[us --- f. ---]</i> | ? | <i>Din[--- f./fil.] Diep[--- f./fil.]</i> |

| | | | | | |
|--------------------|-------------------------------|--------------------|---|--|---|
| 7 février 160 | AE, 2006, 1854 = RMD, V, 427 | Misène | [--- f.] Tacitus Aug(usta) Tr(aiana) ex Thracia, gregalis | [---]e fil., uxor eius, Thraissa | [--- f. eius] [M]ucatralis f. eius [---]a fil. eius |
| 7 février 160 | AE, 2006, 1855 | Misène | [---]lius Amatoci f. M[---] [Philip]popol(is) ex Thra[c(ia)], gregalis | [?Pi]therotis fil. T[---] | [--- f. eius] Aletana ? [fil. eius] |
| 7 février 160 | RMD, II, 105 = AE, 1975, 245 | Misène | C. Iulius Seuthi f. Bithus Philippopol(is) ex Thracia, gregalis | Marcia Acti f. Secunda, uxor eius, Italica | Longinus f. eius Bithus f. eius Iulia fil. Bendis fil. |
| 7 février 160 | RGZM, 39 | Misène | C. Valerius Dineti f. Dento, gregalis | Scuris Dolentis fil. uxor eius | ? |
| 7 février 160 | ZPE, 218, 2021, p. 291 | Misène | M. Annius (?) Bithi f. [Va]lens, Philippopol(is) ex Thr(acia), gregalis | Nisa Mucazeni f. ux(or) eius, Thraissa | [Ba]ssus f. eius |
| 138-161 | AE, 2014, 1622 | Misène | C. Terentius [---] | ? | Ru[---] |
| 192-202 ou 204-206 | RMD, IV, 304 = AE, 2000, 1214 | Flotte prétorienne | P. (P)riscinus Prisci f. Priscus Pan(onia) Infer(ior) Iatumentianae, gregalis | ? | Priscus f. eius Aprilus f. eius |
| 22 novembre 206 | RMD, III 189 = AE, 1993, 1789 | Ravenne | C. Iulius Gurati f. Domitianus Antiochia ex Syria Coele, gregalis | ? | Proculus f. eius |
| 30 août 212 | RMD, I, 74 | Misène | M. Didius Hellanici f. Heliodoros Pompeiopol(is) ex Cilicia, centurio | Didia Tryphena, uxor eius, Nicensis ex Bithyn(ia) | ? |
| 27 novembre 214 | RMD, II, 131 = AE, 1979, 626 | Misène | M. Herennius Pappaionis fil. Pasocrates n(atione) Isaur(a) uicus Callosus, principalis | Herennia Nestoris fil. Imma, uxor eius, cituit(ate) Isaur(a) uicus s. s. | ? |
| 29 novembre 221 | RMD, IV, 307 = AE, 1995, 1565 | Misène | C. Iulius Barhadati fil. Montanus Dolich(e) ex Syria uicus Araba, gregalis | Aurelia Bassa, uxor eius, ex ciuitat(e) s. s. | Aurelius Barsadda Iulius Zabdaeus Aurelius Barathes Aurelia Rummea Aurelia Salamea filii eius |
| 222-235 | AE, 2014, 1626 | Ravenne | [---]Janus [--- ex Moesi]a inf(eriore) uicus [---] | ? | [---]nus fil. eius |
| 14 nov/déc. 224 | RMD, V, 463 | Ravenne | M. Aurelius Spori fil. Victor qui et Drubiu Nicopolis ex Moesia uicus Dizerpera, gregalis | ? | M. Aurelius Valerius filius eius |
| 17 novembre 225 | RGZM, 56 | Misène | C. Longinus Italici fil. Orestes Isaurus uicus Catessdus | Iulia Iunia, uxor eius, Graeca | ? |

| | | | | | |
|---------------------|------------------------|--------------------|---|--|---|
| 27 novembre 229 | RMD, II 133 | Misène | <i>T. Domitius Tumeli fil. Domitianus Claudiopolis ex Cilicia, uicus Vindemus, gregalis</i> | <i>Aurelia Maia, uxor eius, Afra</i> | <i>C. Domitius Diodotus C. Domitius Caricus C. Domitius Putiolanus fil. eius</i> |
| 231-235 | ZPE, 212, 2019, p. 240 | Flotte prétorienne | ? | ? | <i>[---] fil. eius</i> |
| 28 décembre 247 | CIL, XVI, 152 | Misène | <i>T. Flavius T. fil. Alexander n(atione) Ital(icus) d(omo) Misen(um), optio</i> | <i>Marcia Procula, uxor eius</i> | <i>Marc(ius) Alexander Flau(ius) Marcus Vlp(ius) Sabinus Aurelia Fausta fil. eius</i> |
| 28 décembre 249/250 | CIL, XVI, 154 | Ravenne | <i>[L. A?]merinus L. fil. Sempro[nia]nus dom(o) Ateste, librarius sesquuplicarius</i> | ? | <i>[L. Ameri?]nus Sempronianus fil[ius] eius</i> |

b) Les familles des marins des flottes provinciales dans les diplômes

| Année | Référence | Flotte | Nom du bénéficiaire, origine, grade | Nom de la femme et son origine | Nom des enfants |
|-------|--|--------------------|--|--|---|
| 79 | CIL, XVI, 24 | Flotte d'Égypte | <i>M. Papirius M. f., Arsen(oitae), remex</i> | <i>Tapaia Tryphonis filia, uxor eius</i> | <i>Carpinius f. eius.</i> |
| 98 | AE, 2014, 1638 | Flotte de Pannonie | <i>[---] Atonis ou [B]atonis [filio ---], proreta</i> | <i>[---]uci fil(ia), uxor[eius]</i> | <i>Valenti [f. eius et --- f. eius et] Quintae [fil. eius]</i> |
| 112 | AE, 2005, 1737 | Flotte de Mésie | <i>C. Valerius M. f. Ruf[---], centurio</i> | ? | <i>Rufus f. eiu[s]</i> |
| 112 | RMD, V, 344 = AE, 2003, 1549 | Flotte de Mésie | <i>C. Iulius C. f. [---], gregalis</i> | ? | <i>Longus [f. eius] et Iulia [fil. eius] et Secun[da(?) fil. eiu]s.</i> |
| 119 | RMD, V, 354 = AE, 2002, 1746 | Flotte de Syrie | <i>[---]ci f. Rufus, gregalis</i> | ? | <i>[et ---] f. eius</i> |
| 120 | ZPE, 207, 2018, p. 219 = AE, 2017, 899 = AE, 2018, 1102, 199 | Flotte de Mésie | <i>C(aius) Iulius C. f. Felix, Vern(-), gregalis</i> | ? | <i>Pulchra fil. eius</i> |
| 146 | RMD, V, 401 = AE, 2001, 2156 | Flotte de Pannonie | <i>[Vale]rius Dati f., Scordiscus, gubernator</i> | <i>[et ---]ace/ale/me (?) Secundi fil., uxor eius, Scord(isca)</i> | <i>Valerianus f. eius [et] Valentina fil. eius</i> |

4) Tableau des diplômes mixtes auxiliaires/marins

A/C désigne un diplôme mixte destinés aux troupes d'une province et dont le texte de la constitution mentionne que les *classici* en sont aussi destinataires.

A/C-F désigne un diplôme mixte dont le bénéficiaire est un marin d'une flotte provinciale.

| N° | Type | Référence | Date | Province |
|-----------|--------------|--|---|--------------------------|
| 1 | A?C? | <i>RMD</i> , IV, 206 | 75? | ? |
| 2 | A?C? | <i>RMD</i> , IV, 211 | [janvier-février] 85 | ? |
| 3 | A?C? | <i>RMD</i> , IV, 212 | [janvier-février] 85 | ? |
| 4 | A/C | <i>AE</i> , 2014, 1654 | 88 (entre le 14 septembre et le 7 novembre) | Thrace |
| 5 | A?C? | <i>RMD</i> , IV, 215 | 81/96? | ? |
| 6 | A/C | <i>RMD</i> , IV, 216 | 20 février 98 | Germanie inférieure |
| 7 | A/C-F | <i>AE</i>, 2014, 1638 | 98 | Pannonie |
| 8 | A/C | <i>CIL</i> , XVI, 45 = <i>RGZM</i> , 8 | 14 août 99 | Mésie inférieure |
| 9 | A/C | <i>AE</i> , 2008, 1733 = <i>AE</i> , 2009, 1818 = <i>AE</i> , 2018, +1366 | 100 | Mésie supérieure |
| 10 | A/C | <i>AE</i> , 2008, 1734 = <i>AE</i> , 2018, +1366 | 100 | Mésie supérieure |
| 11 | A/C | <i>AE</i> , 2009, 1819 = <i>AE</i> , 2015, 1883 = <i>AE</i> , 2018, +1366 | 103-106 | Mésie supérieure |
| 12 | A/C | <i>ZPE</i> , 219, 2021, p. 248-255 | 20 septembre 104 | Maurétanie tingitane |
| 13 | A/C | <i>CIL</i> , XVI, 50 | 13 mai 105 | Mésie inférieure |
| 14 | A/C | <i>AE</i> , 2009, 1802 | 99 à 104/105 | Mésie inférieure |
| 15 | A/C | <i>RMD</i> , I, 9 = <i>RGZM</i> , 12 | 24 septembre 105 | Égypte/Judée |
| 16 | A/C | <i>CIL</i> , XVI, 56 | 24 novembre 107 | Maurétanie césarienne |
| 17 | A/C? | <i>AMN</i> , 2018, p. 30 (<i>Acta Musei Napocensis</i>) = <i>AE</i> , 2018, 1982 | 110-111 | Mésie supérieure |
| 18 | A/C | <i>RMD</i> , IV, 222 | 25 septembre 111 | Mésie inférieure |
| 19 | A/C-F | <i>RMD</i>, V, 344 | [29 janvier/29 mars] 112? | Mésie inférieure? |
| 20 | A/C-F | <i>AE</i>, 2005, 1737 | 112 | Mésie inférieure |
| 21 | A/C | <i>AE</i> , 2008, 1738 | 111 – 112 | Mésie supérieure |

| | | | | |
|-----------|--------------|--|---------------------------------|-------------------------|
| 22 | A/C | <i>AE</i> , 2008, 1739 | 112 – 114 | Mésie supérieure |
| 23 | A/?C | <i>CIL</i> , XVI, 59 | 107/113 | Germanie inférieure ? |
| 24 | A?C? | <i>CIL</i> , XVI, 71 | Avant 114 | ? |
| 25 | A/C | <i>RMD</i> , III, 153 | [1 ^{er} septembre] 114 | Pannonie inférieure |
| 26 | A?C? | <i>RMD</i> , IV, 230 | 98/117 | ? |
| 27 | A?C? | <i>RMD</i> , IV, 234 | 118/124? | ? |
| 28 | A/C | <i>AE</i> , 2009, 1807 | 119 | Mésie inférieure |
| 29 | A/C | <i>AE</i> , 2009, 1808 | 19 octobre 120 | Mésie inférieure |
| 30 | A/C | <i>RMD</i> , V, 356 = <i>AE</i> , 1997, 1776 = <i>AE</i> , 2002, 1766 = <i>AE</i> , 2018, 1995 | 19 octobre 120 | Mésie inférieure |
| 31 | A/C-F | <i>ZPE</i>, 207, 2018, p. 219 = <i>AE</i>, 2017, 899 = <i>AE</i>, 2018, 1102, 1993 | 19 octobre 120 | Mésie inférieure |
| 32 | A/C | <i>AE</i> , 2010, 1861 | 126 | Pannonie inférieure |
| 33 | (A/C) | <i>RGZM</i> , 24 | 20 août 127 | Germanie inférieure |
| 34 | A/C | <i>RMD</i> , IV, 239 | 20 août 127 | Germanie inférieure |
| 35 | A/C | <i>AE</i> , 2010, 1865 | 20 août 127 | Germanie inférieure |
| 36 | A/C | <i>RMD</i> , IV, 241 | 20 août 127 | Mésie inférieure |
| 37 | A/C | <i>RGZM</i> , 23 | 20 août 127 | Mésie inférieure |
| 38 | A/C-F | <i>AE</i>, 2008, 1755 | 20 août 127 | Mésie inférieure |
| 39 | A/C ? | <i>AE</i> , 2009, 1830 | (20 août ?) 127 | Pannonie inférieure |
| 40 | A?C? | <i>RMD</i> , IV, 244 | 90/129 ? | ? |
| 41 | A/C | <i>RMD</i> , V, 377 | 128/131 | Maurétanie césarienne |
| 42 | A/C | <i>RMD</i> , 251 = <i>RGZM</i> , 27 | 19 mai 135 | Pannonie inférieure |
| 43 | A?C? | <i>RMD</i> , IV, 255 | 117/137 | ? |
| 44 | A/C | <i>CIL</i> , XVI, 83 | 28 février 138 | Mésie inférieure |
| 45 | A/C | <i>RMD</i> , IV, 253 | [28 février] 138 | Mésie inférieure |
| 46 | A?C? | <i>RMD</i> , IV, 254 | 98/138 | ? |
| 47 | A?C? | <i>CIL</i> , XVI, 86 | 117/138 | ? |
| 48 | A/C | <i>CIL</i> , XVI, 175 = <i>RMD</i> , III, p. 245 = <i>AE</i> , 1960, 19 | [mars/octobre] 139 | Pannonie inférieure |
| 49 | A?C? | <i>CIL</i> , XVI, 89 | Avant le 7 août 133/143 | |

| | | | | |
|-----------|--------------|--|--------------------------|------------------------------|
| 50 | A/C | <i>AE</i> , 2015, 1896 | 140 à 161, 143 ? | Pannonie inférieure |
| 51 | A/(C?) | <i>RMD</i> , IV, 268 = <i>AE</i> , 1996, 1254 | 141 à 144 | Pannonie inférieure |
| 52 | A/C | <i>RMD</i> , IV, 266 = <i>RGZM</i> , 30 | 7 août 143 | Pannonie inférieure |
| 53 | A/C | <i>RMD</i> , V, 398 | 22 décembre 144 | Maurétanie tingitane |
| 54 | A/C | <i>RMD</i> , V, 399/165 | 7 avril 145 | Mésie inférieure |
| 55 | A/C | <i>AE</i> , 2009, 1814 | 7 avril 145 | Mésie inférieure |
| 56 | A/C | <i>AE</i> , 2009, 1815 | 7 avril 145 | Mésie inférieure |
| 57 | A/C-F | <i>RMD</i>, V, 401 = <i>AE</i>, 2001, 2156 | 11 août 146 | Pannonie inférieure |
| 58 | A/C | <i>CIL</i> , XVI, 91 | 143 ? / 145 ? | Pannonie inférieure |
| 59 | A/C | <i>AE</i> , 2008, 1116 | 146 | Pannonie inférieure |
| 60 | A/C | <i>RMD</i> , IV, 270 | (janvier/9 décembre) 146 | Mésie inférieure |
| 61 | A/C | <i>AE</i> , 2009, 1816 | 146 | Mésie inférieure |
| 62 | A/(C) | <i>AE</i> , 2007, 1233 | 146 | Mésie inférieure |
| 63 | A/(C) | <i>AE</i> , 2008, 1724 | 146 | Mésie inférieure |
| 64 | A/C | <i>ZPE</i> , 195, 2015 p. 230A = <i>AE</i> , 2015, 1888 | 11 octobre 146 | Mésie inférieure |
| 65 | A/C | <i>ZPE</i> , 195, 2015, p. 230B = <i>AE</i> , 2015, 1889 | 11 octobre 146 | Mésie inférieure |
| 66 | A/C | <i>CIL</i> , XVI, 179 | 9 octobre 148 | Pannonie inférieure |
| 67 | A/C | <i>CIL</i> , XVI, 180 = <i>RMD</i> , IV, 272 | 9 octobre 148 | Pannonie inférieure |
| 68 | A/C-F | <i>ZPE</i>, 206, 2018, p. 207 | 19 novembre 150 | Germanie inférieure |
| 69 | A/C | <i>AE</i> , 2010, 1272 | 151 | (Pan, Més, Germ?) inférieure |
| 70 | A/C | <i>RMD</i> , 407 = <i>AE</i> , 2007, 1774 | Avril/juin 152 | Maurétanie césarienne |
| 71 | (A/C) | <i>AE</i> , 2007, 1775 = <i>AE</i> , 2011, 1808 | 152 | Maurétanie césarienne |
| 72 | A/C | <i>RMD</i> , V, 408 | [5septembre] 152 | Germanie inférieure |
| 73 | A/C | <i>AE</i> , 2004, 1911 | 5 sept 152 | Germanie inférieure |
| 74 | A/C | <i>RGZM</i> , 35 | [5 septembre ?] 152 | Germanie inférieure |
| 75 | A/C | <i>AE</i> , 2010, 1867 | 5 septembre 152 | Germanie inférieure |
| 76 | A/C | <i>RMD</i> , III, 167 | septembre/octobre 152 | Pannonie inférieure |
| 77 | A/C | <i>AE</i> , 2009, 1826 | 5 septembre 152 | Pannonie inférieure |

| | | | | |
|-----------|--------------|--|-----------------------|-------------------------|
| 78 | A/C | <i>RGZM</i> , 34 | 26 octobre 153 | Maurétanie tingitane |
| 79 | A/C | <i>RMD</i> , V, 409 | [26 octobre] 153 | Maurétanie tingitane |
| 80 | A/C | <i>RMD</i> , V, 410 | [26 octobre] 153 | Maurétanie tingitane |
| 81 | A/C | <i>RMD</i> , V, 411 | [26 octobre] 153 | Maurétanie tingitane |
| 82 | A/C | <i>AE</i> , 2009, 1834 | 26 octobre 153 | Maurétanie tingitane |
| 83 | A/C | <i>AE</i> , 2005, 1726 | 153 | Maurétanie tingitane |
| 84 | A/C | <i>AE</i> , 2007, 1776 | 26 octobre 153 | Maurétanie tingitane |
| 85 | A/C | <i>AE</i> , 2007, 1777 | 26 octobre 153 | Maurétanie tingitane |
| 86 | A/C | <i>AE</i> , 2007, 1779 | 26 octobre 153 | Maurétanie tingitane |
| 87 | A/C | <i>AE</i> , 2007, 1780 | 26 octobre 153 | Maurétanie tingitane |
| 88 | A/C | <i>ZPE</i> , 197, 2016, p. 243 | 26 octobre 153 | Maurétanie tingitane |
| 89 | A/C | <i>ZPE</i> , 217, 2020, p. 195 | 26 octobre 153 | Maurétanie tingitane |
| 90 | A/C | <i>RMD</i> , III, 169 | [27 septembre] 154 | Pannonie inférieure? |
| 91 | A/C | <i>AE</i> , 2004, 1923 | 154 | Pannonie inférieure |
| 92 | A/C | <i>AE</i> , 2013, 2198 | 154 | Pannonie inférieure |
| 93 | A/C | <i>ZPE</i> , 214, 2020, p. 296, 2 | 154 | Pannonie inférieure |
| 94 | A/C | <i>AE</i> , 2009, 1817 | 27 septembre 154 | Mésie inférieure |
| 95 | A/C | <i>RMD</i> , V, 414 = <i>AE</i> , 2004, 2160 | 155 | Mésie inférieure |
| 96 | A/C | <i>RMD</i> , II, 102 | 8 février 157 | Pannonie inférieure |
| 97 | A/C | <i>RMD</i> , II, 103 | 8 février 157 | Pannonie inférieure |
| 98 | A/C-F | <i>AE</i>, 2007, 1236 | 8 février 157 | Mésie inférieure |
| 99 | A/C? | <i>AE</i> , 2014, 1138 | 160 | Mésie inférieure |
| 100 | A?/C? | <i>RMD</i> , IV, 280 = <i>RGZM</i> , 66 | 138/161 | ? |
| 101 | A/C | <i>RMD</i> , IV, 284 | 154/161 | Pannonie inférieure |
| 102 | A/C | <i>RMD</i> , II, 111 | 7 mars/9 décembre 161 | Mésie inférieure? |
| 103 | A?C? | <i>RMD</i> , IV, 301 | 134/203 | ? |

5) Les origines des marins dans les inscriptions et dans les diplômes

Origines dans les inscriptions

Les nombres entre parenthèses au niveau des origines correspondent au nombre total de marins. Les nombres entre parenthèses juste après la référence d'une inscription correspondent au nombre de marins de même origine qui y sont mentionnés.

Égypte (48)

Flotte de Misène

AE, 1929, 146 = *EDR*, 073126 ; *AE*, 1979, 167 = *EDR*, 077333 ; *AE*, 1996, 425 = *EDR*, 102327 ; *CIL*, X, 3381 = *EDR*, 157901 ; *CIL*, X, 3383 ; *CIL*, X, 3396 = *EDR*, 142756 ; *CIL*, X, 3403 = *EDR*, 161607 ; *CIL*, X, 3460 = *LIKelsey*, 21 = *EDR*, 115603 ; *CIL*, X, 3464a = *EDR*, 162199 ; *CIL*, X, 3469 = *EDR*, 126091 ; *CIL*, X, 3470 = *EDR*, 146296 ; *CIL*, X, 3481 = *ILS*, 2881 = *EDR*, 157940 ; *CIL*, X, 3482 = *ILS*, 2865 = *EDR*, 133228 ; *CIL*, X, 3489 = *EDR*, 162539 ; *CIL*, X, 3514 = *EDR*, 162142 ; *CIL*, X, 3515 = *EDR*, 126029 ; *CIL*, X, 3516 = *EDR*, 157955 ; *CIL*, X, 3520 = *EDR*, 157618 ; *CIL*, X, 3532 = *EDR*, 157976 ; *CIL*, X, 3534 = *EDR*, 138004 ; *CIL*, X, 3566 = *EDR*, 146789 ; *CIL*, X, 3568 = *LIKelsey*, 32 = *EDR*, 116525 ; *CIL*, X, 3579 = *EDR*, 157908 ; *CIL*, X, 3583 = *EDR*, 157595 ; *CIL*, X, 3589 = *EDR*, 105138 ; *CIL*, X, 3614 = *EDR*, 162510 ; *CIL*, X, 3643 = *AE*, 1988, 316 = *EDR*, 080849 ; *CIL*, X, 8374 = *EDR*, 163030 ; *EE*, VIII, 1, 383 = *ILS*, 2867 = *EDR*, 101848 ; *NSA*, 1916, p. 100, n°44 = *EDR*, 006559 ; *EDR*, 162333 = *EDR*, 162334 ; *CIL*, VI, 3110 ; *CIL*, VI, 3117 = *EDR*, 158129 ; *CIL*, VI, 3127 = *EDR*, 160582 ; *CIL*, VI, 3133 ; *CIL*, XI, 3534 = *EDR*, 127008 ; *AE*, 1939, 222 = *IGLS*, 1165 ; *CIL*, XIV, 239 = *EDR*, 148187 ; *CIL*, III, 3165.

Flotte de Ravenne

CIL, VI, 3159 ; *CIL*, VI, 3162 ; *CIL*, XI, 29 ; *CIL*, XI, 94 ; *CIL*, XI, 116 ; *AE*, 1980, 486 = *EDR*, 077896 ; *CIL*, XI, 3528 = *EDR*, 127099 ; Mansuelli, 1967, n°70.

Flotte inconnue

CIG, 6537 = *CIL*, VI, 33019 = *IG*, XIV, 1355 = *IGUR*, II/1, 312a = *EDR*, 111925.

Alexandrie (28)

Flotte de Misène

AE, 1988, 313 = *AE*, 1929, 147 = *EDR*, 080846 ; *CIL*, X, 3452 = *EDR*, 145924 ; *CIL*, X, 3500 = *ILS*, 2879 = *EDR*, 157748 ; *CIL*, X, 3504 = *LIKelsey*, 40 = *EDR*, 116606 et *LIKelsey*, 39 = *EDR*, 116607 ; *CIL*, X, 3512 = *LIKelsey*, 49 = *EDR*, 128652 ; *CIL*, X, 3535 = *EDR*, 158067 ; *CIL*, X, 3564 = *EDR*, 146894 ; *CIL*, X, 3567 = *EDR*, 157607 ; *CIL*, X, 3608 = *ILS*, 2903 = *EDR*, 122798 ; *CIL*, X, 3615 = *EDR*, 162514 ; *CIL*, X, 3617 = *EDR*, 162138 ; *CIL*, X, 7535 = *EDR*, 156991 ; *CIL*, X, 8208 = *LIKelsey*, 52 = *EDR*, 116232 ; *AE*, 1983, 189 = *EDR*, 078899 ; *AE*, 1974, 249 = *LIKelsey*, 66 = *EDR*, 075770 ; *AE*, 1916, 109 = *EDR*, 072768 ; *CIL*, VI, 3093 = *CIL*, VI, 7463 = *EDR*, 107350 ; *CIL*, VI, 3096 = *EDR*, 160618 ; *CIL*, VI, 3112 = *EDR*, 158256 ; *CIL*, XI, 1840 = *EDR*, 155851 ; *CIL*, XI, 3524 = *EDR*, 127046 ; *CIL*, XI, 3737 = *EDR*, 157629 ; *AE*, 1939, 228 = *IGLS*, 1178.

Flotte de Ravenne

CIL, XI, 101 = *CIL*, V, 2840 ; *AE*, 1906, 163 = *EDR*, 072134 ; *AE*, 1892, 136 = *CIL*, XI, 6735.

Flotte de Germanie

CIL, XIII, 8322 = *ILS*, 2827 = *RSK*, 277 = *IKöln*, 394.

Flotte inconnue

CIL, VIII, 21051 = *EE*, V, 1005.

Cyrène (1)

Flotte de Misène

CIL, VI, 3115.

Libye (5)

Flotte de Misène

CIL, VI, 3134.

Flotte de Ravenne

CIL, X, 3527 = *ILS*, 2902 = *EDR*, 125019 ; *CIL*, XI, 92 ; *CIL*, XI, 115 ; M. G. Maioli, 2005, p. 169-170

Afrique (10)

Flotte de Misène

CIL, X, 3389 = *EDR*, 162188 ; *CIL*, X, 3400a = *CIL*, X, 8210 = *Likelsey*, 27 = *EDR*, 113821 ; *CIL*, X, 3422 = *EDR*, 138584 ; *CIL*, X, 3433 = *EDR*, 161656 ; *CIL*, X, 3435 = *EDR*, 113899 ; *CIL*, X, 3550 = *EDR*, 156935 ; *CIL*, X, 3630 = *EDR*, 153307 ; *CIL*, X, 3634 = *CIL*, VI, 3171 (p. 3882) = *EDR*, 119350 ; *CIL*, X, 3644 = *EDR*, 157564.

Flotte de Bretagne

CIL, XII, 686 = *ILS*, 2911.

Numidie ? (1)

Flotte de Misène

CIL, VI, 3161 = *EDR*, 173027.

Maurétanie Césarienne (1)

Flotte inconnue

CIL, VIII, 21558.

Seria en Bétique (1)

Flotte inconnue

AE, 2006, 1608b = *IGLTyr*, 384.

Cemenelum (Cimiez), Alpes Maritimes) (1)

Flotte de Ravenne

AE, 1968, 471 = *IAtt*, 81 = *ILGR*, 141.

Germanie (5)

Flotte de Misène

CIL, X, 3588 = *EDR*, 157585.

Flotte de Ravenne

CIL, XI, 95 ; *CIL*, XI, 99 ; *ICilicie*, 80 = *AE*, 1990, 992.

Flotte de Germanie

AE, 2006, 394.

Bretagne (2)

Flotte de Misène

ILJug, II, 679.

Flotte de Germanie

AE, 1956, 249 = *RSK*, 279 = *IKöln*, 396

Sardaigne (27)

Flotte de Misène

CIL, X, 3423 = *ILS*, 2870 = *EDR*, 161431 ; *CIL*, X, 3466 = *LIKelsey*, 24 = *EDR*, 115695 ; *CIL*, X, 3501 = *ILS*, 2875 = *EDR*, 162513 ; *CIL*, X, 3598 = *LIKelsey*, 44 = *EDR*, 115771 ; *CIL*, X, 3601 = *LIKelsey*, 59 = *EDR*, 128588 ; *CIL*, X, 3613 = *EDR*, 163027 ; *CIL*, X, 3621 = *EDR*, 157570 ; *CIL*, X, 3627 = *EDR*, 144536 ; *CIL*, X, 3636 = *EDR*, 161506 ; *CIL*, X, 3648 = *EDR*, 162181 ; *CIL*, X, 3650 = *EDR*, 125919 ; *CIL*, X, 687 = *EDR*, 135739 ; *AE*, 1916, 52 = *EDR*, 072749 ; *AE*, 2001, 601 = *EDR*, 111740 ; *CIL*, VI, 3101 = *EDR*, 115980 ; *CIL*, VI, 3105 ; *CIL*, VI, 3121 ; *CIL*, VI, 32766 ; *CIL*, VI, 37251 ; *CIL*, XIV, 242 = *EDR*, 147283 ; *EE*, VIII, 1, 712 = *EDR*, 086423.

Flotte de Ravenne

CIL, X, 3645 = *EDR*, 125129 ; *CIL*, XI, 113 ; *CIL*, XI, 121 ; *AE*, 1939, 229 = *IGLS*, 1164 ; Mansuelli, 1967, n°67 ; *CIL*, V, 8819 = *EDR*, 099111.

Corse (9)

Flotte de Misène

AE, 1979, 166 = *EDR*, 077332 ; *CIL*, X, 3562 = *EDR*, 157937 ; *CIL*, X, 3572 = *LIKelsey*, 57 = *EDR*, 128589 ; *AE*, 1939, 227 = *IGLS*, 1172 ; *CIL*, II, 4063 = *CIL*, II, 14, 798.

Flotte de Ravenne

CIL, VI, 3172 ; *CIL*, XIV, 4496 = *AE*, 1929, 140 = *EDR*, 073121 ; *CIL*, XI, 109 ; *CIL*, XI, 6741.

Rhétie (2)

Flottes de Misène

AE, 1974, 263 = *LIKelsey*, 20 = *EDR*, 075784 ; *AE*, 1988, 314 = *AE*, 1929, 148 = *EDR*, 080847.

Dalmatie (44, 45 en comptant le n°509 bis = EDR, 182344)

Flotte de Misène

AE, 1979, 160 = *EDR*, 077326 ; *CIL*, X, 3475 = *EDR*, 162260 ; *CIL*, X, 3540 = *EDR*, 146574 ; *CIL*, X, 3545 = *LIKelsey*, 53 = *EDR*, 101451 ; *CIL*, X, 3570 = *EDR*, 161476 ; *CIL*, X, 3618 = *ILS*, 02901 = *EDR*, 157574 ; *CIL*, X, 3642 = *EDR*, 162281 ; *CIL*, X, 3666 = *EDR*, 163204 ; *AE*, 1949, 206 = *EDR*, 073736 ; *AE*, 1892, 140 = *ILS*, 2838 = *EDR*, 121582 ; *CIL*, VI, 3108 = *EDR*, 152597 ; *CIL*, VI, 3126 = *EDR*, 115982 ; *CIL*, VI, 39472 = *AE*, 1912, 184 = *AE*, 1992, 101 = *EDR*, 072516 ; *EE*, VIII, 1, 711 = *EDR*, 086446.

Flotte de Ravenne

CIL, X, 3486 = *ILS*, 2866 = *EDR*, 130731 ; *AE*, 1988, 1138 = *EDR*, 15655 ; *CIL*, VI, 3149 = *EDR*, 152598 ; *CIL*, XI, 44 ; *CIL*, XI, 53 ; *CIL*, XI, 54 ; *CIL*, XI, 68 ; *CIL*, XI, 69 = *EDR*, 147560 ; *CIL*, XI, 71 = *EDR*, 144640 ; *CIL*, XI, 76 ; *CIL*, XI, 85 ; *CIL*, XI, 89 ; *CIL*, XI, 90 ; *CIL*, XI, 98 ; *CIL*, XI, 100 ; *CIL*, XI, 108 ; *CIL*, XI, 118 ; *CIL*, XI, 349 = *ILS*, 2860 ; *CIL*, XI, 6736 ; *AE*, 1980, 487 = *EDR*, 077897 ; *CIL*, XI, 3530 = *EDR*, 127109 ; *CIL*, XI, 6965 = *EDR*, 111184 ; *CIL*, XI, 343 = *EDR*, 140948 (3) ; *CIL*, XI, 601 = *EDR*, 108717 ; Mansuelli, 1967, n°30 ; *CIL*, XI, 104 = *ILS*, 2889 = *EDR*, 145200 ; *CIL*, V, 541 = *EDR*, 007347 ; *EDR*, 182344 (non compté car porté à notre connaissance après la soutenance de la thèse).

Flotte de Pannonie

Lupa, 28852

Pannonie (20)

Flotte de Misène

CIL, X, 3375 = *EDR*, 146665 ; *CIL*, X, 3465 = *LIKelsey*, 23 = *EDR*, 115967 ; *CIL*, X, 3569 = *EDR*, 161498 ; *CIL*, X, 3607 = *EDR*, 137034 ; *CIL*, X, 3628 = *EDR*, 121928 ; *CIL*, X, 3639 = *EDR*, 162205 ; *CIL*, VI, 3146 = *EDR*, 152507 ; *CIL*, XIV, 238 = *EDR*, 146804 ; *AE*, 1947, 84 = *IAtt*, 127 = *ILGR*, 128 = *IG*, II, 3, 5, 13213.

Flotte de Ravenne

CIL, VI, 3156 = *CIL*, VI, 3157 = *EDR*, 152490 ; *CIL*, XI, 33 ; *CIL*, XI, 39 = *ILS*, 2904 = *EDR*, 147516 ; *CIL*, XI, 72 = *EDR*, 144642 ; *CIL*, XI, 97 = *EDR*, 144986 ; *CIL*, XI, 340 ; *CIL*, XI, 6743 ; *AE*, 1939, 216 = *IGLS*, 1159 ; *CIL*, III, 14691.

Flotte de Bretagne

CIL, XIII, 3541.

Flotte inconnue

AE, 1995, 1798.

Besses (51)

Flotte de Misène

AE, 1988, 310 = *AE*, 1929, 145 = *EDR*, 080843 ; *CIL*, X, 3370 = *ILS*, 2850 = *EDR*, 157890 ; *CIL*, X, 3374 = *EDR*, 129227 ; *CIL*, X, 3376 = *ILS*, 2849 = *EDR*, 157588 ; *CIL*, X, 3555 = *EDR*, 161450 ; *CIL*, X, 3573 = *EDR*, 125663 ; *CIL*, X, 3576 = *EDR*, 157600 ; *CIL*, X, 3590 = *Likelsey*, 35 = *EDR*, 115553 ; *CIL*, X, 3600 = *EDR*, 126622 ; *CIL*, X, 3602 = *EDR*, 105163 ; *CIL*, X, 3625 = *EDR*, 158089 ; *CIL*, X, 3653 = *EDR*, 157724 ; *CIL*, X, 3656 = *EDR*, 157555 ; *CIL*, X, 3657 = *EDR*, 157554 ; *CIL*, X, 3660 = *EDR*, 125468 ; *CIL*, X, 3664 = *Likelsey*, 48 = *AE*, 1988, 319 = *EDR*, 080852 ; *EE*, VIII, 1, 444 = *Likelsey*, 47 = *EDR*, 115840 ; *AE*, 1949, 208 = *EDR*, 105331 ; *CIL*, X, 1080 = *ILS*, 2897 = *EDR*, 106494 ; *AE*, 1931, 89 = *EDR*, 073164 ; *AE*, 1946, 145 = *EDR*, 073593 ; *CIL*, VI, 3097 = *EDR*, 152656 ; *CIL*, VI, 3103 = *EDR*, 152657 ; *CIL*, VI, 3107 = *EDR*, 152658 ; *CIL*, VI, 3128 = *EDR*, 115983 ; *CIL*, VI, 3139 = *CIL*, VI, 7466 = *EDR*, 107360 ; *CIL*, VI, 3141 = *CIL*, VI, 33040 = *EDR*, 152659 ; *CIL*, VI, 3142 = *EDR*, 152660 ; *CIL*, VI, 3145 = *EDR*, 152661 ; *CIL*, XIV, 234 = *EDR*, 147248 ; *CIL*, XIV, 236 = *CIL*, VI, 32 768 = *EDR*, 147286 ; *CIL*, XIV, 240 = *EDR*, 162567 ; *CIL*, XI, 3533 = *EDR*, 127112 ; *CIL*, XI, 3535 = *EDR*, 127113 ; *CIL*, XI, 7584 = *EDR*, 127141 ; *AE*, 1999, 1485 = *CIL*, III, 6109 = *IAtt*, 26 ; *CIL*, III, 558 = *CIL*, III, 7291 = *IAtt*, 12 ; *CIL*, X, 7595 = *EDR*, 086415 ; *EE*, VIII, 1, 709 = *EDR*, 078719 ; *EE*, VIII, 1, 710 = *EDR*, 086429 ; *EDR*, 170212.

Flotte de Ravenne

CIL, VI, 3163 = *EDR*, 119349 ; *CIL*, XI, 47 ; *CIL*, XI, 58 ; *CIL*, XI, 82 ; *CIL*, XI, 87 ; *CIL*, XI, 103 ; *Felix Ravenna*, 1971, p. 71-72, n° 7 ; *CIL*, III, 557 = *IAtt*, 11 ; Mansuelli, 1967, n°104 ; Ferrero, 1878, n°414.

Thrace (1)

Flotte de Bretagne

CIL, XIII, 3544 = *AE*, 1888, 149.

Musiaticus (1)

CIL, X, 3640 = *EDR*, 130737.

Grecs (11)

Flotte de Misène

CIL, X, 3388 = *EDR*, 138545 ; *CIL*, X, 3536 = *EDR*, 146649 ; *CIL*, X, 3591 = *EDR*, 157584 ; *CIL*, X, 3603 = *EDR*, 157580 ; *CIL*, X, 3612 = *EDR*, 163516 ; *CIL*, VI, 3102 = *EDR*, 160527 ; *CIL*, VI, 3136 = *EDR*, 134453 ; *CIL*, X, 3667 = *EDR*, 161774.

Flotte de Ravenne

CIL, VI, 3168 = *EDR*, 029413 ; *CIL*, XI, 122 ; *CIL*, XI, 60 = *EDR*, 109511.

Asie (5)

Flotte de Misène

CIL, X, 3508 = *EDR*, 143777 ; *CIL*, X, 6800 = *EDR*, 163032 ; *EDR*, 150628.

Flotte de Germanie

CIL, XIII, 8323 = *RSK*, 278 = *IKöln*, 395 = *ILS*, 2828 (2).

Bithynie (12)

Flotte de Misène

CIL, X, 3406 = *ILS*, 2886 = *EDR*, 152036 ; *CIL*, X, 3416 et 3416b = *ILS*, 2896 = *EDR*, 157919 et 157920 ; *CIL*, X, 3419 = *ILS*, 2868 = *EDR*, 157921 ; *CIL*, X, 3622 = *EDR*, 146529 ; *CIL*, X, 3490 = *EDR*, 162184 ; *CIL*, X, 3492 = *ILS*, 2887 = *EDR*, 146653 ; *CIL*, X, 3553 = *LIKelsey*, 54 = *EDR*, 115994 ; *CIL*, X, 3597 = *LIKelsey*, 43 = *EDR*, 115995.

Flotte de Ravenne

CIL, XI, 70 = *EDR*, 144639 ; *CIL*, XI, 52 ; *CIL*, XI, 105 ; *CIL*, XI, 6737.

Pont (7)

Flotte de Misène

CIL, X, 3425 = *EDR*, 162230 ; *CIL*, X, 3461 = *EDR*, 146590 ; *CIL*, X, 3581 = *EDR*, 162512 ; *CIL*, X, 3397 = *EDR*, 146559 ; *CIL*, VI, 3094 = *AE*, 2001, 892 = *EDR*, 111673 ; *CIL*, VI, 3143 ; *AE*, 1999, 1486.

Cappadoce (1)

Flotte de Misène

CIL, VI, 3092 = *EDR*, 123267.

Galatie (1)

Flotte de Misène

AE, 1939, 224 = *IIGLS*, 1161.

Phrygiens (3)

CIL, X, 3565 = *LIKelsey*, 55 = *EDR*, 129822 ; *AE*, 1905, 126 = *IIGLS*, 1162 ; *AE*, 1939, 221 = *IIGLS*, 1171.

Pamphyliens (2)

CIL, X, 3400 = *LIKelsey*, 26 = *EDR*, 115540 ; *LIKelsey*, 58 = *EE*, VIII, 1, 430 = *EDR*, 128587.

Cilicie/Isaurie (20)

Flotte de Misène

AE, 1972, 80 = *EDR*, 075217 ; *CIL*, X, 3372 = *EDR*, 126624 ; *CIL*, X, 3377 = *ILS*, 2839 = *EDR*, 146583 ; *CIL*, X, 3402 = *EDR*, 126761 ; *CIL*, X, 3424 = *EDR*, 161655 ; *CIL*, X, 3443 = *ILS*, 2899 = *EDR*, 161662 ; *CIL*, X, 3445 = *EDR*, 162551 ; *CIL*, X, 3454 = *ILS*, 2861 = *EDR*, 157673 ; *CIL*, X, 3558 = *EDR*, 157983 ; *CIL*, X, 3605 = *EDR*, 157578 ; *CIL*, X, 3623 = *EDR*,

101525 ; *CIL*, X, 3651 = *EDR*, 157560 ; *CIL*, X, 3662 = *EDR*, 143455 ; *CIL*, X, 3668 = *EDR*, 157319 ; *CIL*, VI, 3113 = *CIL*, VI, 4846 = *EDR*, 126660 ; *CIL*, VI, 3123 = *EDR*, 169680 ; *CIL*, VI, 3129 ; *CIL*, XIV, 3627 = *EDR*, 131411 ; *CIL*, X, 8261 = *EDR*, 157471.

Flotte de Ravenne
CIL, XI, 110.

Syrie (33)

Flotte de Misène

AE, 1974, 248 = *Likelsey*, 38 = *EDR*, 075769 ; *AE*, 1988, 311 = *EDR*, 080844 ; *CIL*, X, 3407 = *ILS*, 2885 = *EDR*, 160464 ; *CIL*, X, 3414 = *ILS*, 2871 = *EDR*, 146553 ; *CIL*, X, 3427 = *ILS*, 2869 = *EDR*, 161432 ; *CIL*, X, 3450 = *EDR*, 157674 ; *CIL*, X, 3494 = *ILS*, 2895 = *EDR*, 144493 ; *CIL*, X, 3509 = *EDR*, 157904 ; *CIL*, X, 3626 = *EDR*, 145964 ; *CIL*, X, 3652 = *EDR*, 157558 ; *AE*, 1953, 26 = *EDR*, 073901 ; *CIL*, VI, 3114 = *EDR*, 159792 ; *CIL*, VI, 3138 ; *CIL*, X, 3487 = *ILS*, 2873 = *EDR*, 162524 ; *CIL*, X, 3546 = *EDR*, 122629.

Flotte de Ravenne

CIL, VI, 3151 (2) ; *CIL*, VI, 32774 ; *CIL*, VI, 32776 = *EDR*, 135666 ; *CIL*, XI, 26 = *AE*, 2008, 530 ; *CIL*, XI, 36 ; *CIL*, XI, 56 ; *CIL*, XI, 352 = *EDR*, 106382 ; *CIL*, XI, 43 = *ILS*, 2863 ; Mansuelli, 1967, n°148 ; *CIL*, V, 2390 = *EDR*, 139691 ; *Felix Ravenna*, 1971, p. 72-73, n°8 ; *CIL*, XI, 50.

Flotte de Bretagne
CIL, XIII, 3543.

Flotte de Germanie
CIL, XIII, 8843.

Flotte de Syrie

IG, III, 1447 = *IG*, II², 8358a ; *AE*, 1939, 233 = *IGLS*, 1163 = *AE*, 1949, 259.

Flotte inconnue

CIL, VIII, 21017 = *EE*, V, 983.

Italie (16)

Flotte de Misène

CIL, X, 3412 = *ILS*, 2893 = *EDR*, 157917 ; *CIL*, X, 3474 = *EDR*, 122473 ; *CIL*, X, 8211 = *EDR*, 162093 ; *CIL*, X, 8119 = *EDR*, 105746 ; *AE*, 1949, 209 = *EDR*, 105071 ; *CIL*, X, 3654 = *EDR*, 157724 ; *CIL*, X, 3365 = *ILS*, 2851 = *EDR*, 157843 ; *CIL*, X, 3368 = *EDR*, 145405 ; *CIL*, X, 3646 = *EDR*, 147001 ; *CIL*, XI, 3736 = *EDR*, 157617.

Flotte de Ravenne

CIL, XI, 42 = *EDR*, 109599 ; *CIL*, XI, 59 ; *CIL*, XI, 63 ; *CIL*, XI, 65 ; *Felix Ravenna*, 1971, p. 73-75, n°9.

Flotte de Mésie

CIL, III, 14214, 34 = *AE*, 1900, 199 = *AE*, 1903, 1.

Vibiensis (Vibinum en Apulie ?) (1)

Flotte de Misène

CIL, X, 3485 = *EDR*, 161684.

Natione Halicus (Halieis en Argolide ?) (1)

Flotte de Misène

AE, 1897, 97 = *CIL*, III, 14394 = *IGLS*, III, 2, 1155.

Agrada (2)

Flotte de Misène

CIL, VI, 3111 = *EDR*, 116509.

Flotte de Ravenne

CIL, XI, 91.

Gralis (?) d(e) uico Clablo (1)

Flotte de Ravenne

AE, 1967, 114 = *EDR*, 074718.

Origines des marins dans les diplômes militaires

Daces (4)

Flotte de Misène

CIL, XVI, 13.

Flotte de Ravenne

RMD, IV, 203 = *AE* 1997, 1771 ; *AE*, 2006, 1833 ; *RMD*, V, 323 = *AE*, 2002, 1733.

Besses/Thraces (19)

Flotte de Misène

CIL, XVI, 1 ; *CIL*, XVI, 12 ; *AE*, 2008, 1757 = *RMD*, V, 353 = *AE*, 2002, 1734 ; *AE*, 2005, 1738 ; *ZPE*, 212, 2019, p. 234 ; *AE*, 2014, 1618 ; *RMD*, V, 425 = *AE*, 1997, 1769 ; *AE*, 2002, 1760 = *AE*, 2006, 1854 = *RMD*, V, 427 ; *AE*, 2006, 1855 ; *RMD*, IV, 277 = *AE* 1995, 1822 ; *RMD*, II, 105 = *AE*, 1975, 245.

Flotte de Ravenne

CIL, XVI, 10 ; *RMD*, IV, 267 ; *RMD*, V, 392 = *AE*, 2004, 1921 ; *RMD*, IV, 264 = *AE*, 1995, 1824 ; *RMD*, V, 394 = *AE*, 2002, 1761.

Flotte inconnue

RMD, V, 328 = *AE*, 1998, 1614 ; *ZPE*, 212, 2019, p. 234, n°3 ; *RMD*, I, 19 = *AE*, 1974, 569 = *AE*, 1965, 131.

Mésie inférieure (8)

Flotte de Misène

RMD, III, 201 = *AE*, 2000, 740 = *AE*, 1991, 1018.

Flotte de Ravenne

RMD, V, 449 = *AE*, 2001, 2161 = *RGZM*, 45 ; *RMD*, V, 457 = *RMD*, IV, 317 = *AE*, 2001, 2165 = *RGZM*, 53 ; *AE*, 2014, 1624 ; *AE*, 2014, 1625 ; *AE*, 2014, 1626 ; *RMD*, V, 463 = *AE*, 1999, 1354 = *AE*, 2012, 1947 ; *RMD*, IV, 311 = *AE*, 1999, 1363.

Pannonie (8)

Flotte de Misène

RMD, IV, 204 = *AE*, 1997, 1273 ; *AE*, 2008, 1111.

Flotte de Ravenne

RMD, IV, 205 = *AE*, 2002, 1771 ; *AE*, 2007, 1786 ; *RMD*, IV, 312/194 = *AE*, 1999, 900 = *CIL*, II², 7, 127a.

Flotte inconnue

CIL, XVI, 17 ; *AE*, 2007, 1790 ; *RMD*, IV, 304 = *AE*, 2000, 1214.

Dalmatie (4)

Flotte de Ravenne

CIL, XVI, 11 ; *RMD*, IV, 205 = *AE*, 2002, 1771 ; *RMD*, III, 142 = *AE*, 1989, 315 ; *CIL*, XVI, 100.

Corse (4)

Flotte de Misène

CIL, XVI, 16 ; *CIL*, XVI, 74 ; *AE*, 2005, 691.

Flotte inconnue

CIL, XVI, 102.

Sardaigne (3)

Flotte de Misène

CIL, XVI, 9 ; *CIL*, XVI, 79.

Flotte inconnue

CIL, XVI, 127.

Syrie (4)

Flotte de Misène

CIL, XVI, 8 ; *CIL*, XVI, 15 ; *RMD*, IV, 307 = *AE* 1995, 1565.

Flotte de Ravenne
RMD, III, 189 = *AE*, 1993, 1789.

Cilicie/Isaurie (7)

Flotte de Misène
AE, 2015, 1881 ; *RMD*, I, 44 = *AE*, 1958, 89 = *AE*, 1959, 162 ; *RMD*, III, 171 = *AE*, 1985, 994 = *AE*, 1986, 526 ; *RMD*, I, 74 ; *RMD*, II, 131 = *AE*, 1979, 626 ; *RGZM*, 56 ; *RMD*, II, 133.

Phrygie (2)

Flotte de Misène
CIL, XVI, 7 ; *ZPE*, 211, 2019, p. 237-246.

Lycie (1)

Flotte de Misène
CIL, XVI, 177 = *AE*, 2006, 1869 = *AE*, 1953 190.

Pamphylie (1)

Flotte de Misène
RMD, I, 38.

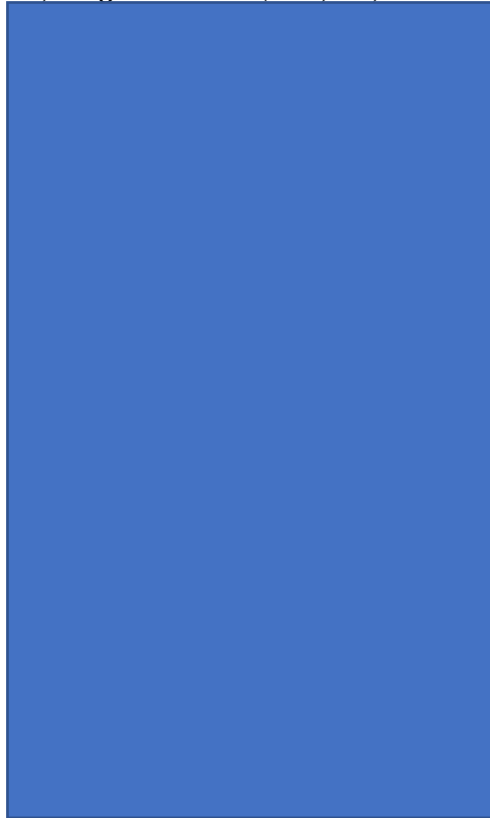
Italie (2)

Flotte de Misène
CIL, XVI, 152.

Flotte de Ravenne
CIL, XVI, 154.

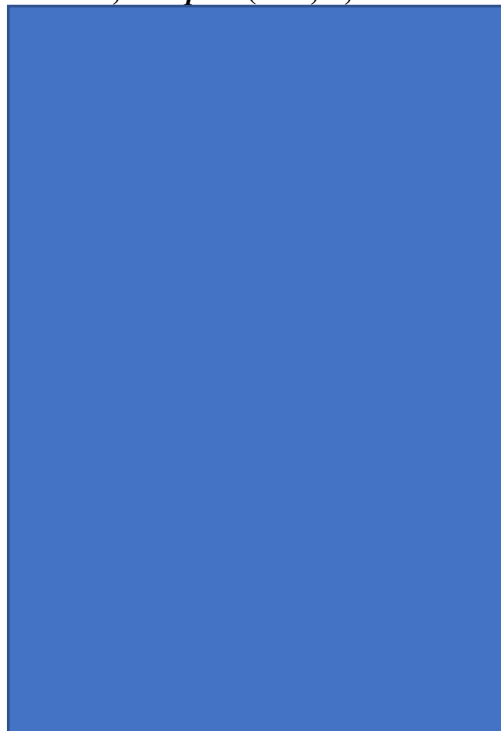
6) Bas-reliefs représentant des marins

Phallaeus, un *gubernator* (CIL, XI, 88 = ILS, 2829)



G. Mansuelli, 1967, tab. 13, fig. 32

Aurelius Marinus, un *optio* (CIL, V, 2390 = EDR, 139691)



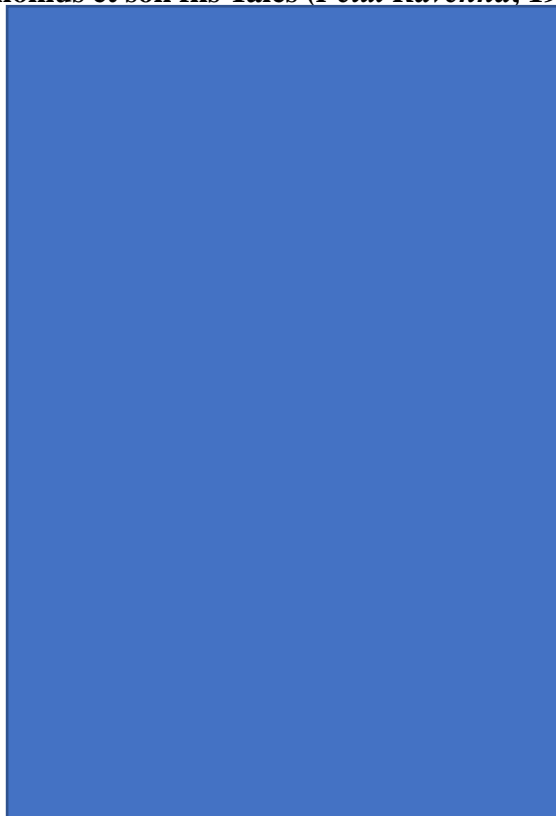
M. Bollini, 1984, p. 242

Apella, un gubernator (*Felix Ravenna*, 1971, p. 80-84, n°12)



M. Bollini, 1990, tab. LIV

Le *missicius* Ammonius et son fils Tales (*Felix Ravenna*, 1971, p. 91-92, n°16)



G. Bermond Montanari, 1971, p. 91-92, n°16, fig. 16

Un marin anonyme *CIL*, XI, 101 = *CIL*, V, 2840)



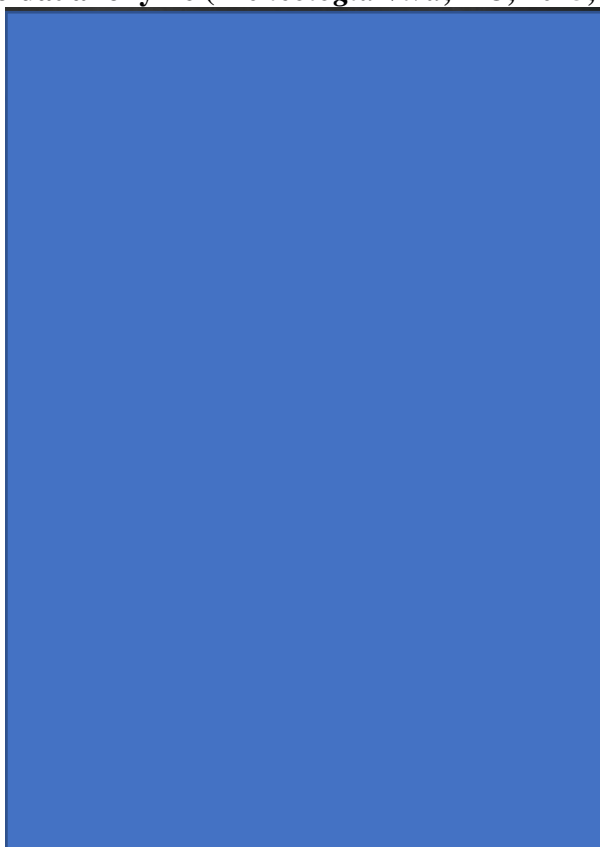
[http://db.edcs.eu/epigr/bilder.php?s_language=fr&bild=\\$Habitus_00043.jpg;pp&nr=1](http://db.edcs.eu/epigr/bilder.php?s_language=fr&bild=$Habitus_00043.jpg;pp&nr=1)

C. Aemilius Seuerus, centurion (*CIL*, XI, 340)



M. Bollini, 1984, p. 227-244, p. 239

Un soldat anonyme (*Archeologia Viva*, 173, 2015, p. 25)



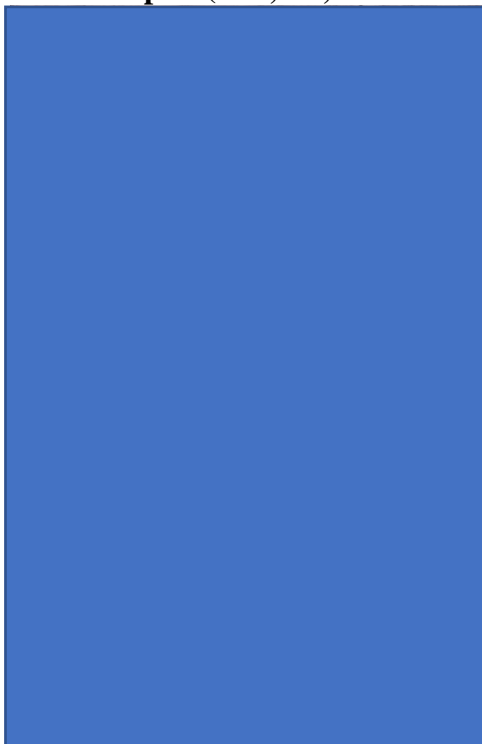
M. Mauro (éd.), *I porti antichi di Ravenna*, Ravenna, 2005, p. 168

Le miles Q. Staius Rufinus (*CIL*, III, 556a (p. 985) = *IAtt*, 10)



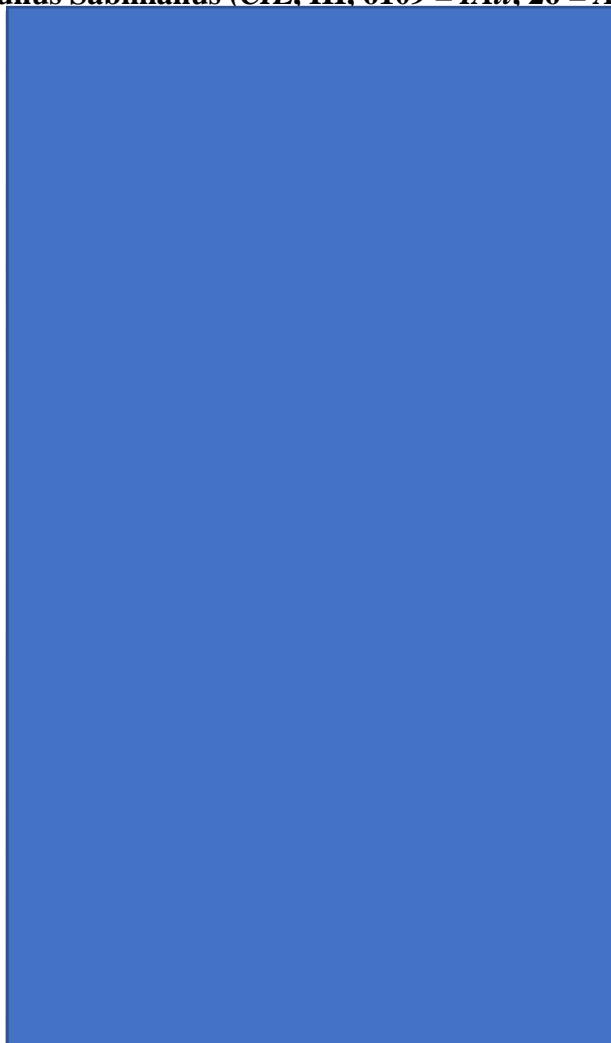
D. W. von Moock, 1998, p. 131-132, n°249, Tab. 37 b

Le *naufylax* M. Valerius Capito (*CIL*, III, 7290 = *EE*, V, 201 = *IAtt*, 47)



D. W. von Moock, 1998, p. 190-191, n°557, tab. 68c

Le *miles* M. Iulius Sabinianus (*CIL*, III, 6109 = *IAtt*, 26 = *AE*, 1999, 1485)



D. W. von Moock, 1998, p. 129, n°241, tab. 35 c et d.

Le miles T. Taronius Celer

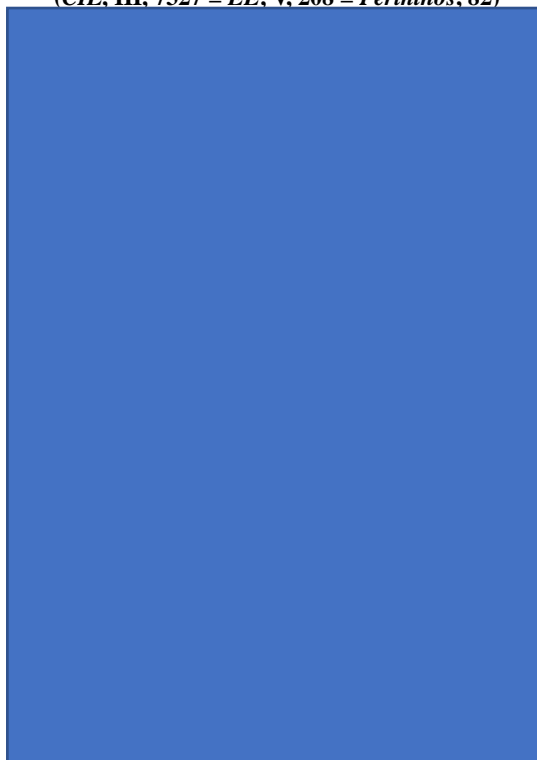
CIL, III, 557 (p. 985) = *IAtt*, 11



M. Bollini, 1968, p. 92, fig. 24

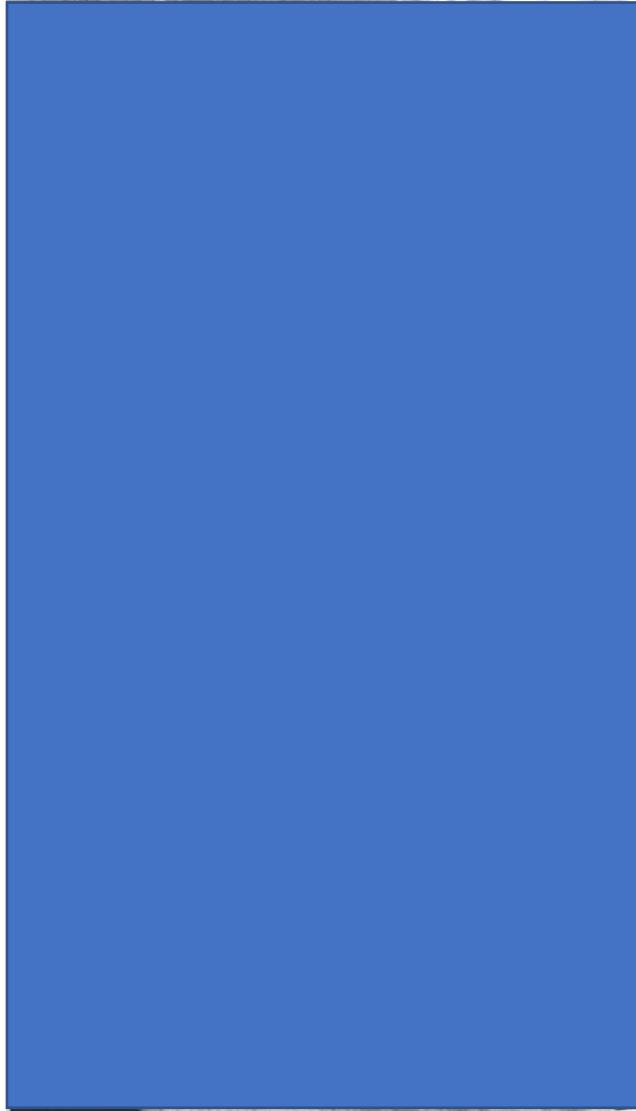
Le miles T. Flavius Sabestianus

CIL, III, 7327 = *EE*, V, 208 = *Perinthos*, 82



E. Pfuhl, E. Möbius, 1977, tab. 56

Le centurion vétéran M. Annius Seuerus (*AE*, 2002, 1269)



I. Topalilov, 2013, p. 254

7) Listes des navires

Les navires sont classés par flotte et par type. Les numéros entre parenthèses correspondent au nombre de navires connus pour un type de navire dans une flotte donnée

Flotte de Misène

Hexères (1)

Ops :

CIL, X, 3560 = *EDR*, 157604 ; *CIL*, X, 3611 = *EDR*, 157577.

Pentères (1)

Victoria :

CIL, X, 3404 = *EDR*, 121960 (*V[---] ?*) ; *CIL*, X, 3410 = *EDR*, 146899 ; *CIL*, X, 3455 = *LIKelsey*, 37 = *EDR*, 116193 ; *CIL*, X, 3463 = *EDR*, 125556 ; *CIL*, X, 3523 = *ILS*, 2834 ; *CIL*, X, 3539 = *EDR*, 157977 ; *CIL*, X, 3568 = *LIKelsey*, 32 = *EDR*, 116525 ; *CIL*, X, 3580 = *EDR*, 157597 ; *CIL*, X, 3606 = *EDR*, 129228 ; *CIL*, X, 3637 = *EDR*, 131825.

Quadrières (11)

Annona :

CIL, X, 3495 = *ILS*, 2884 = *EDR*, 157946.

Dacicus :

CIL, X, 3426 = *LIKelsey*, 30 = *EDR*, 113820 ; *CIL*, X, 3439 = *LIKelsey*, 29 = *EDR*, 115895 ; *CIL*, X, 3480 = *ILS*, 2880 = *EDR*, 157939 ; *CIL*, X, 3482 = *ILS*, 2865 = *EDR*, 133228 ; *CIL*, X, 3490 = *EDR*, 162184 ; *CIL*, X, 3569 = *EDR*, 161498 ; *CIL*, X, 3647 = *EDR*, 162321 ; *EE*, VIII, 1, 383 = *ILS*, 2867 = *EDR*, 101848 ; *CIL*, XI, 3525 = *CIL*, XI, 7583 = *EDR*, 127095 ; *AE*, 1916, 52 = *EDR*, 072749 ; *AE*, 1939, 223 = *IGLS*, 1167 ; *AE*, 1979, 166 = *AE*, 2016, 278 = *EDR*, 077332.

Fides :

CIL, VI, 1063 = *ILS*, 2178 = *EDR*, 105660 ; *CIL*, VI, 1064 = *ILS*, 2179 = *EDR*, 105699 ; *CIL*, X, 3436 = *ILS*, 2854 = *EDR*, 162253 ; *CIL*, X, 3485 = *EDR*, 161684 ; *CIL*, X, 3546 = *EDR*, 122629 ; *CIL*, XIV, 237 = *EDR*, 158648.

Fortuna :

CIL, VI, 3126 = *EDR*, 115982 ; *CIL*, VI, 3127 = *EDR*, 160582 ; *CIL*, VI, 3133 ; *CIL*, X, 3465 = *LIKelsey*, 23 = *EDR*, 115967 ; *CIL*, X, 3566 = *EDR*, 146789.

Libertas :

CIL, X, 3598 = *LIKelsey*, 44 = *EDR*, 115771.

Mercurius :

CIL, VI, 3114 = *EDR*, 159792.

Minerua :

AE, 1987, 261 = *EDR*, 080385 ; *CIL*, VI, 3136 = *EDR*, 134453 ; *EE*, VIII, 1, 444 = *ILS*, 2833 = *Likelsey*, 47 = *EDR*, 115840 ; *CIL*, X, 3406 = *ILS*, 2886 = *EDR*, 152036 ; *AE*, 1949, 206 = *EDR*, 073736 ; *EDR*, 170212.

Ops ;:

NSA, 1940, p. 195, n°4922 = *EDR*, 128816 ; *CIL*, XVI, 60.

Venus :

CIL, X, 3391 = *ILS*, 2485 = *EDR*, 126016 ; *CIL*, X, 3420 = *EDR*, 121947 ; *CIL*, X, 3478 = *ILS*, 2858 = *EDR*, 161409 ; *CIL*, X, 3491 = *EDR*, 157943 ; *CIL*, X, 3574 = *EDR*, 157602 ; *CIL*, X, 3605 = *EDR*, 157578 ; *AE*, 1904, 171 = *ILJug*, III, 2107 ; *AE*, 1939, 228 = *IGLS*, 1178 ; *AE*, 1974, 263 = *Likelsey*, 20 = *EDR*, 075784.

Vesta :

CIL, X, 3365 = *ILS*, 2851 = *EDR*, 157843 ; *CIL*, X, 3372 = *EDR*, 126624 ; *CIL*, X, 3404 = *EDR*, 121960 ; *CIL*, X, 3454 = *ILS*, 2861 = *EDR*, 157673 ; *CIL*, X, 3481 = *ILS*, 2881 = *EDR*, 157940 ; *CIL*, X, 3489 = *EDR*, 162539 ; *CIL*, X, 3495 = *ILS*, 2884 = *EDR*, 157946 ; *CIL*, X, 3531 = *Likelsey*, 50 = *EDR*, 129823 ; *CIL*, X, 3534 = *EDR*, 138004 ; *CIL*, X, 3566 = *EDR*, 146789 ; *CIL*, X, 3653 = *EDR*, 157724.

Victoria :

CIL, VI, 3142 = *EDR*, 152660.

Trières (54)

Apollo :

CIL, VI, 3139, 7466 = *EDR*, 107360 ; *CIL*, X, 3383 = *EDR*, 161433 ; *CIL*, X, 3471 = *EDR*, 104229 ; *AE*, 1916, 109 = *EDR*, 072768.

Aquila :

CIL, X, 3562 = *EDR*, 157937 ; *CIL*, X, 3564 = *EDR*, 146894.

Asclepius :

CIL, X, 3377 = *ILS*, 2839 = *EDR*, 146583 ; *CIL*, XI, 7584 = *EDR*, 127141.

Athenonice :

CIL, X, 3403 = *EDR*, 161607 ; *CIL*, X, 3408 = *EDR*, 125926 ; *CIL*, X, 3602 = *EDR*, 105163 ; *CIL*, X, 3623 = *EDR*, 101525 ; *CIL*, X, 3662 = *EDR*, 143455 ; *AE*, 1980, 226 = *EDR*, 077666 ; *ILP*, 112 ; *BGU*, II, 423.

Augustus :

CIL, X, 3446 = *EDR*, 162193 ; *CIL*, X, 3450 = *EDR*, 157674 ; *CIL*, X, 3560 = *EDR*, 157604 ; *CIL*, X, 3649 = *EDR*, 129229 ; *CIL*, X, 3650 = *EDR*, 125919 ; *AE*, 1939, 227 = *IGLS*, 1172.

Capricornus :

CIL, VI, 3095 ; *CIL*, X, 3597 = *Likelsey*, 43 = *EDR*, 115995 ; *EDR*, 150628.

Castor :

CIL, X, 3582 = *EDR*, 157596 ; *CIL*, XI, 3522 = *EDR*, 127001.

Ceres :

CIL, X, 3517 = *EDR*, 158424 ; *CIL*, X, 3540 = *EDR*, 146574 ; *CIL*, X, 3546 = *EDR*, 122629 ; *CIL*, X, 3554 = *Likelsey*, 31 = *EDR*, 116223 ; *CIL*, X, 3592 = *EDR*, 144502.

Clementia :

AE, 1992, 136 = *CIL*, VI, 3167, 32765 = *EDR*, 006521.

Concordia :

CIL, VI, 3094 = *AE*, 2001, 892 = *EDR*, 111673 ; *CIL*, VI, 3144 = *EDR*, 111493 ; *CIL*, X, 3370 = *ILS*, 2850 = *EDR*, 157890 ; *CIL*, X, 3427 = *ILS*, 2869 = *EDR*, 161432 ; *CIL*, X, 3462 = *EDR*, 157932 ; *CIL*, X, 3498 = *ILS*, 2877 = *EDR*, 150336 ; *CIL*, X, 3565 = *Likelsey*, 55 = *EDR*, 129822 ; *EE*, VIII, 1, 443 = *EDR*, 123269 (un navire de Misène pour A. Buonpane).

Cupido :

CIL, X, 3442 = *ILS*, 2898 = *EDR*, 155090 ; *CIL*, X, 3484 = *EDR*, 162248 ; *CIL*, X, 3642 = *EDR*, 162281 ; *CIL*, X, 3667 = *EDR*, 161774.

Danuuius :

CIL, X, 3508 = *EDR*, 143777 ; *CIL*, X, 3546 = *EDR*, 122629 ; *CIL*, X, 3553 = *Likelsey*, 54 = *EDR*, 115994.

Diana :

CIL, X, 3381 = *EDR*, 157901 ; *CIL*, X, 3523 = *ILS*, 2834.

Euphrates :

CIL, X, 3477 = *EDR*, 162192 ; *CIL*, X, 3484 = *EDR*, 162248 ; *CIL*, X, 3510 = *EDR*, 157953.

Fides :

CIL, VI, 3117 = *EDR*, 158129 ; *CIL*, VI, 3124 ; *CIL*, VI, 3128 = *EDR*, 115983 ; *CIL*, X, 3501 = *ILS*, 2875 = *EDR*, 162513 ; *CIL*, X, 3591 = *EDR*, 157584 ; *CIL*, X, 3599 = *EDR*, 146654 ; *CIL*, X, 3625 = *EDR*, 158089 ; *AE*, 1949, 208 = *EDR*, 105331.

Fortuna : *CIL*, X, 3589 = *EDR*, 105138 ; *CIL*, X, 3636 = *EDR*, 161506 ; *AE*, 1946, 145 = *EDR*, 073593 (il se peut qu'il s'agisse d'une quadrière, A. Buonpane le range parmi les trières) ; *AE*, 1939, 221 = *IGLS*, 1171.

Hercules :

CIL, VI, 3102 = *EDR*, 160527 ; *CIL*, VI, 3143 ; *CIL*, X, 3379 = *ILS*, 2837 = *EDR*, 157891 ; *CIL*, X, 3432 = *EDR*, 157923 ; *CIL*, X, 3505 = *EDR*, 138006 ; *CIL*, X, 3576 = *EDR*, 157600 ; *CIL*, X, 3583 = *EDR*, 157595 ; *NSA*, 1953, p. 276-277, n°39 = *EDR*, 107515.

Isis :

CIL, VI, 3123 = *EDR*, 169680 ; *CIL*, X, 3615 = *EDR*, 162514 ; *CIL*, X, 3618 = *ILS*, 02901 = *EDR*, 157574 ; *CIL*, X, 3640 = *EDR*, 130737.

Iuno :

AE, 1990, 153 = *EDR*, 081677 ; *CIL*, X, 3374 = *EDR*, 129227 ; *CIL*, X, 3482 = *ILS*, 2865 = *EDR*, 133228 ; *CIL*, X, 3664 = *AE*, 1988, 319 = *Likelsey*, 48 = *EDR*, 080852.

Iuppiter :

CIL, X, 3638 = *EDR*, 163734 ; *EE*, VIII, 1, 444 = *ILS*, 2833 = *LIKelsey*, 47 = *EDR*, 115840.

Iuuentus :

CIL, VI, 3107 = *EDR*, 152658.

Liber Pater :

CIL, X, 3535 = *EDR*, 158067 ; *CIL*, X, 3540 = *EDR*, 146574 ; *CIL*, X, 3563 = *EDR*, 144494 ; *CIL*, X, 3579 = *EDR*, 157908 ; *CIL*, X, 3595 = *EDR*, 123980 ; *AE*, 1996, 425 = *EDR*, 102327.

Libera :

CIL, VI, 32771.

Libertas :

CIL, X, 3422 = *EDR*, 138584 ; *CIL*, X, 3588 = *EDR*, 157585 ; *CIL*, X, 3597 = *LIKelsey*, 43 = *EDR*, 115995 ; *EE*, VIII, 1, 425 = *EDR*, 150957 ; *AE*, 1917/18, 128 = *AE*, 1921, 33 = *EDR*, 072799.

Lucifer :

CIL, X, 3384 = *EDR*, 152 981 ; *CIL*, X, 3394 = *EDR*, 122628 ; *CIL*, X, 3395 = *ILS*, 2883 = *EDR*, 153003 ; *CIL*, X, 3579 = *EDR*, 157908 ; *NSA*, 1916, p. 100, n°44 = *EDR*, 006559.

Mars :

AE, 1917/18, 128 = *AE*, 1921, 33 = *EDR*, 072799 ; *CIL*, X, 3507 = *AE*, 1949, 210 = *AE*, 1951, 81 = *EDR*, 073737 ; *CIL*, X, 3584 = *EDR*, 157594 ; *CIL*, X, 3627 = *EDR*, 144536 ; *AE*, 1980, 226 = *EDR*, 077666.

Mercurius :

EE, VIII, 1, 444 = *ILS*, 2833 = *LIKelsey*, 47 = *EDR*, 115840 ; *AE*, 1979, 166 = *AE*, 2016, 278 = *EDR*, 077332 ; *CIL*, X, 3338 = *EDR*, 125511 ; *CIL*, X, 3401 = *EDR*, 105140 ; *CIL*, X, 3452 = *EDR*, 145924 ; *CIL*, XIV, 239 = *EDR*, 148187.

Minerua :

CIL, VI, 3129 ; *AE*, 1988, 311 = *EDR*, 080844 ; *CIL*, X, 3453 = *EDR*, 157915 ; *CIL*, X, 3520 = *EDR*, 157618 ; *CIL*, X, 3619 = *EDR*, 157573 ; *CIL*, X, 3626 = *EDR*, 145964 ; *AE*, 1892, 140 = *ILS*, 2838 = *EDR*, 121582.

Neptunus :

CIL, X, 3375 = *EDR*, 146665 ; *CIL*, X, 3378 = *EDR*, 160987 ; *CIL*, X, 3656 = *EDR*, 157555.

Nilus :

CIL, VI, 32764b ; *CIL*, X, 3578 = *EDR*, 157598.

Oceanus :

CIL, X, 3437 = *EDR*, 127088 ; *CIL*, X, 3496 = *EDR*, 162139.

Ops :

AE, 2001, 601 = *EDR*, 111740.

Parthicus : *CIL*, VI, 3121 ; *CIL*, X, 3454 = *ILS*, 2861 = *EDR*, 157673 ; *CIL*, XI, 3527 = *EDR*, 127098 ; *AE*, 1972, 80 = *EDR*, 075217.

Pax :

CIL, VI, 3105 ; *CIL*, X, 3380 = *EDR*, 157900 ; *CIL*, X, 3470 = *EDR*, 146296 ; *CIL*, X, 3515 = *EDR*, 126029 ; *CIL*, X, 3533 = *LIKelsey*, 51 = *EDR*, 128459 ; *CIL*, X, 3652 = *EDR*, 157558 ; *AE*, 1939, 216 = *IGLS*, 1159.

Perseus :

CIL, VI, 3146 = *EDR*, 152507 (Per[---]) ; *CIL*, X, 3399 = *EDR*, 157914 ; *CIL*, X, 3466 = *LIKelsey*, 24 = *EDR*, 115695.

Pietas :

CIL, X, 3497 = *LIKelsey*, 25 = *EDR*, 115694 ; *CIL*, X, 3610 = *EDR*, 153089 ; *CIL*, X, 3613 = *EDR*, 163027 ; *AE*, 1939, 222 = *IGLS*, 1165.

Pollux :

CIL, VI, 3106; *CIL*, X, 3514 = *EDR*, 162142 ; *CIL*, X, 3613 = *EDR*, 163027.

Prouidentia :

CIL, X, 3636 = *EDR*, 161506 ; *AE*, 1929, 142 = *EDR*, 073123 ; *CPL*, 120.

Rhenus :

CIL, VI, 3115 ; *CIL*, VI, 3138 ; *CIL*, X, 3407 = *ILS*, 2885 = *EDR*, 160464 ; *CIL*, X, 3467 = *ILS*, 2855 = *EDR*, 157936.

Salamina : *CIL*, VI, 3112 = *EDR*, 158256 ; *AE*, 1946, 146 = *AE*, 2008, 201 = *EDR*, 073594 ; *CIL*, XI, 3526 = *EDR*, 127096.

Salus :

CIL, VI, 3134 ; *CIL*, VI, 3147 = *CIL*, VI, 7464 = *EDR*, 107357 ; *CIL*, X, 3402 = *EDR*, 126761 ; *CIL*, X, 3639 = *EDR*, 162205 ; *CIL*, X, 8119 = *EDR*, 105746 ; *CPL*, 120.

Saluia :

CIL, VI, 3094 = *AE*, 2001, 892 = *EDR*, 111673 ; *CIL*, X, 3532 = *EDR*, 157976 ; *CIL*, X, 3580 = *EDR*, 157597 ; *CIL*, X, 3600 = *EDR*, 126622 ; *LIKelsey*, 36 = *EE*, VIII, 1, 429 = *EDR*, 116192 ; *AE*, 1974, 248 = *LIKelsey*, 38 = *EDR*, 075769.

Satyra :

CIL, X, 3400a = *CIL*, X, 8210 = *LIKelsey*, 27 = *EDR*, 113821 ; *CIL*, X, 3459 = *EDR*, 122627 ; *EDR*, 162333 ; *EDR*, 162334.

Siluanus :

CIL, X, 3398 = *EDR*, 147271 ; *CIL*, X, 3408 = *EDR*, 125926 ; *CIL*, X, 8211 = *EDR*, 162093 ; *AE*, 1983, 189 = *EDR*, 078899.

Sol :

CIL, X, 3405 = *LIKelsey*, 28 = *EDR*, 116344 ; *CIL*, X, 3503 = *EDR*, 157952 ; *CIL*, X, 3603 = *EDR*, 157580 ; *CIL*, X, 3617 = *EDR*, 162138 ; *CIL*, X, 3658 = *EDR*, 157552 ; *CIL*, X, 3664 = *AE*, 1988, 319 = *LIKelsey*, 48 = *EDR*, 080852 ; *CIL*, X, 3666 = *EDR*, 163204 ; *CIL*, XIV, 242 = *EDR*, 147283.

Spes :

CIL, VI, 1063 = *ILS*, 2178 = *EDR*, 105660 ; *CIL*, VI, 1064 = *ILS*, 2179 = *EDR*, 105699 ; *CIL*, X, 3381 = *EDR*, 157901 ; *CIL*, X, 3510 = *EDR*, 157953.

Taurus :

CIL, X, 3447 = *EDR*, 126418 ; *CIL*, X, 3648 = *EDR*, 162181 ; *Likelsey*, 33 = *EE*, VIII, 1, 428 = *EDR*, 115647 ; *AE*, 1905, 126 = *IGLS*, 1162 ; *AE*, 1988, 313 = *AE*, 1929, 147 = *EDR*, 080846.

Tiberis :

CIL, X, 3476 = *EDR*, 162522.

Tigris :

CIL, X, 3393 = *EDR*, 162191 ; *CIL*, X, 3400a = *CIL*, X, 8210 = *Likelsey*, 27 = *EDR*, 113821 ; *CIL*, X, 3443 = *ILS*, 2899 = *EDR*, 161662 ; *EE*, VIII, 1, 292 = *EDR*, 116634 ; *CIL*, XI, 3737 = *EDR*, 157629 ; *CPL*, 120.

Triumphus :

CIL, X, 3555 = *EDR*, 161450 ; *CIL*, X, 3629 = *EDR*, 156620 ; *CIL*, X, 3645 = *EDR*, 125129.

Venus :

CIL, VI, 3110 ; *EE*, VIII, 1, 431 = *Likelsey*, 34 = *EDR*, 115541 ; *CIL*, X, 3382 = *EDR*, 157902 ; *CIL*, X, 3458 = *ILS*, 2856 = *EDR*, 160991 ; *CIL*, X, 3460 = *Likelsey*, 21 = *EDR*, 115603 ; *CIL*, X, 3461 = *EDR*, 146590 ; *CIL*, X, 3468 = *EDR* 158423 ; *CIL*, X, 3472 = *EDR*, 161499 ; *CIL*, X, 3539 = *EDR*, 157977 ; *CIL*, X, 3596 = *EDR*, 157581 ; *CIL*, X, 3598 = *Likelsey*, 44 = *EDR*, 115771 ; *CIL*, X, 3635 = *EDR*, 157569 ; *CIL*, X, 3652 = *EDR*, 157558 ; *CIL*, X, 3664 = *AE*, 1988, 319 = *Likelsey*, 48 = *EDR*, 080852 ; *CIL*, X, 6800 = *EDR*, 163032 ; *AE*, 1965, 145.

Vesta :

CIL, VI, 3097 = *EDR*, 152656 ; *CIL*, X, 3483 = *ILS*, 2864 = *EDR*, 131756 ; *CIL*, X, 3572 = *Likelsey*, 57 = *EDR*, 128589 ; *CIL*, X, 3585 = *ILS*, 2832 = *EDR*, 157593 ; *CIL*, X, 3464a = *EDR*, 162199 (trière pour *EDR*, A. Buonopane hésite entre trière et quadrière) ; *AE*, 1929, 146 = *EDR*, 073126.

Victoria :

CIL, III, 7327 = *EE*, V, 208 = *Perinthos*, 82 ; *CIL*, X, 3445 = *EDR*, 162551 ; *CIL*, X, 3545 = *Likelsey*, 53 = *EDR*, 101451 ; *CIL*, X, 3577 = *EDR*, 157599 ; *CIL*, X, 3612 = *EDR*, 163516 ; *CIL*, XI, 3736 = *EDR*, 157617.

Virtus :

CIL, VI, 3137 ; *CIL*, X, 8208 = *Likelsey*, 52 = *EDR*, 116232 ; *EDR*, 150628 ; *AE*, 1988, 312 = *EDR*, 080845 ; *CPL*, 120.

Trières de nom inconnue :

CIL, X, 3225 = *CIL*, X, 3671 = *EDR*, 157551 ; *CIL*, X, 3644 = *EDR*, 157564 (*III V*[---]) ; *CIL*, VI, 32763 ; *AE*, 1939, 225 = *IGLS*, 1168 (Libertas ou Liber Pater) ; *CIL*, VI, 32766 (trière A[---]) ; *CIL*, X, 3581 = *EDR*, 162512 (Trière M[---]) ; *CIL*, X, 3437a = *EDR*, 157924 (F[---]) trière de Misène pour A. Buonopane).

Liburnes (16)

Aesculapius :

CIL, X, 3651 = *EDR*, 157560.

Aquila :

CIL, X, 3361 = *ILS*, 2844 = *EDR*, 163723 ; *CIL*, X, 3641 = *EDR*, 157568.

Armata :

CIL, X, 3589 = *EDR*, 105138 ; *CIL*, X, 3634 = *CIL*, VI, 3171 = *EDR*, 119350 ; *CIL*, X, 3668 = *EDR*, 157319 ; *CIL*, VI, 3145 = *EDR*, 152661.

Clementia :

CIL, X, 3511 = *EDR*, 161471 ; *LIKelsey*, 58 = *EE*, VIII, 1, 430 = *EDR*, 128587 ; *NSA*, 1928, p. 198, n°11 = *EDR*, 104461 [*lib(urna) ou III ?*] ; *CIL*, XI, 3534 = *EDR*, 127008.

Diana :

AE, 1975, 271 = *EDR*, 076105.

Fides :

CIL, VI, 1063 = *ILS*, 2178 = *EDR*, 105660 ; *CIL*, X, 3423 = *ILS*, 2870 = *EDR*, 161431 ; *CIL*, X, 3593 = *EDR*, 157582 ; *CIL*, X, 3632 = *EDR*, 163511.

Iuno :

AE, 1979, 167 = *AE*, 2016, 277 = *EDR*, 077333.

Iustitia :

CIL, X, 3492 = *ILS*, 2887 = *EDR*, 146653 ; *CIL*, X, 3632 = *EDR*, 163511 ; *CIL*, X, 3657 = *EDR*, 157554 ; *AE*, 1978, 311 = *EDR*, 077146.

Libertas :

CIL, X, 3590 = *LIKelsey*, 35 = *EDR*, 115553.

Margarita :

AE, 1974, 261 = *LIKelsey*, 62 = *EDR*, 075782.

Minerua :

CIL, X, 3607 = *EDR*, 137034.

Neptunus :

CIL, VI, 32761 (on lit *Hept[---]* mais pour A. Buonopane, il s'agirait d'une erreur et il faudrait lire de *Nept(unus)* ; *CIL*, X, 3412 = *ILS*, 2893 = *EDR*, 157917 ; *CIL*, X, 3475 = *EDR*, 162260 ; *CIL*, X, 3647 = *EDR*, 162321.

Nereis :

CIL, VI, 3108 = *EDR*, 152597 ; *CIL*, X, 3464a = *EDR*, 162199 ; *CIL*, X, 3469 = *EDR*, 126091.

Salus :

AE, 1979, 160 = *EDR*, 077326.

Taurus Ruber :

CIL, X, 3421 = *ILS*, 2831 = *EDR*, 161430.

Virtus :

CIL, X, 3397 = *EDR*, 146559 ; *CIL*, X, 3400 = *LIKelsey*, 26 = *EDR*, 115540 ; *CIL*, X, 3406 = *ILS*, 2886 = *EDR*, 152036 ; *AE*, 1905, 126 = *IGLS*, 1162.

Liburnes de nom inconnu :

CIL, III, 14203, 18 = *IAtt*, 62 (liburne Murena pour A. Buonopane mais il a confondu avec *CIL*, III, 2034).

Navires de type inconnu :

Centuria Danaï ou navire nommé Danae :

CIL, XIV, 234 = *EDR*, 147248.

Hercules :

CIL, XIV, 241 = *EDR*, 164494 (trière de Misène pour A. Buonopane)

Iuppiter :

AE, 1939, 217 = *IGLS*, 1158 (trière de Misène pour A. Buonopane)

[*liburna* (?)]*I*ustitia :

EE, VIII, 1, 427 = *LIKelsey*, 22 = *EDR*, 116608.

[---] Minerua :

CIL, VI, 3140 (trière pour A. Buonopane) ; *ILSard*, 332 = *AE*, 1964, 103 = *AE*, 1990, 467a = *EDR*, 081959 trière ou quadrière pour A. Buonopane (M. Reddé lisait *Minerua rate* en fait on a *pate[r]*) ; *EE*, VIII, 1, 431 = *LIKelsey*, 34 = *EDR*, 115541 ([---]*I* Minerua).

Ops :

CIL, VI, 3119.

[---] Venus :

CIL, X, 3509 = *EDR*, 157904 ; *CIL*, X, 3618 = *ILS*, 02901 = *EDR*, 157574.

[--- *Vi*]ctoria :

CIL, X, 3673 = *EDR*, 157318.

Flotte de Ravenne (48)

Pentères (2)

Augustus :

CIL, XI, 58 ; *AE*, 1922, 135 = *CPL*, 193.

Victoria :

CIL, XI, 50 ; *CIL*, XI, 54 ; *CIL*, XI, 77 = *ILS*, 2892 ; *ICilicie*, 80 = *AE*, 1990, 992 ; *CIL*, XI, 112.

Quadrières (7)

Fortuna :

CIL, XI, 47 ; *CIL*, XI, 63 ; *CIL*, XI, 92 ; *CIL*, XI, 82 ; *CIL*, XI, 3531 = *ILS*, 2859 = *EDR*, 127002.

Mercurius :

CIL, XI, 106.

Minerua :

M. G. Maioli, 2005, p. 169-170.

Neptunus :

CIL, XI, 45 ; *Felix Ravenna*, 1971, p. 86-88, n°14 ; *Felix Ravenna*, 1971, p. 80-84, n°12 (le type du bâtiment n'est pas indiqué sur le document mais les deux autres quadrières Neptunus sont datables de de la période julio-claudienne comme cette inscription).

Padus :

CIL, XI, 70 = *EDR*, 144639 ; *CIL*, XI, 99 ; *CIL*, XI, 110 ; *Felix Ravenna*, 1971, p. 73-75, n°9 ; *CIL*, XI, 3530 = *EDR*, 127109.

Vesta :

CIL, XI, 62.

Victoria :

CIL, VI, 3159 ; *CIL*, XI, 89 ; *AE*, 1905, 201 = *EDR*, 072095.

Trières (32)

Aesculapius :

CIL, X, 3486 = *ILS*, 2866 = *EDR*, 130731 ; *CIL*, XI, 68 ; *CIL*, XI, 78 = *CIL*, V, 2833 ; *CIL*, XI, 109.

Apollo :

CIL, X, 3527 = *ILS*, 2902 = *EDR*, 125019 ; *CIL*, XI, 109 ; *CIL*, XI, 101 = *CIL*, V, 2840.

Aquila : *CIL*, XI, 90.

Arcin[ice ?] :

CIL, XI, 100 ; *CIL*, XI, 3735 = *EDR*, 157616.

Augustus :

CIL, VI, 3151 ; *CIL*, XI, 46 ; *CIL*, XI, 3529 = *EDR*, 127100.

Ar[me]na ou Ar[iad]na :

CIL, XI, 102.

Castor :

CIL, XI, 44 ; *CIL*, XI, 53.

Concordia :

AE, 1980, 487 = *EDR*, 077897.

Constantia :

CIL, XI, 55.

Corcodilus :

AE, 1972, 196 = *EDR*, 075313 ; *CIL*, V, 960 = *EDR*, 144854.

Danae :

CIL, XI, 30 = *ILS*, 2876 ; *CIL*, XI, 120.

Danuuius :

CIL, XI, 67.

Diana :

CIL, XI, 31 = *EDR*, 147466 ; *CIL*, XI, 85.

Hercules :

CIL, VI, 32774 ; *CIL*, XI, 340 ; *EDR*, 182344.

Mars :

CIL, II, 4063 = *CIL*, II, 14, 798 ; *CIL*, X, 3524 = *EDR*, 163026 ; *CIL*, XI, 51 ; *CIL*, XI, 52 ; *CIL*, XI, 67.

Mercurius :

CIL, XI, 24.

Minerua :

CIL, XI, 35 ; *CIL*, XI, 36 ; *CIL*, XI, 72 = *EDR*, 144642 ; *CIL*, XI, 119 = *ILS*, 8243 ; *CIL*, XI, 6742 ; *AE*, 1962, 217 = *EDR*, 074304.

Neptunus :

CIL, VI, 3161 ; *CIL*, XI, 94 ; *CIL*, XI, 97 = *EDR*, 144986 ; *AE*, 1892, 136 = *CIL*, XI, 6735 ; *CIL*, XI, 6736.

Nereis :

CIL, XI, 3528 = *EDR*, 127099.

Nicephorus :

Felix Ravenna, 1971, p. 88-89, n°15.

Ops :

CIL, VI, 3168 = *EDR*, 029413.

Pax :

CIL, XI, 103.

Pietas :

CIL, XI, 64 ; *CIL*, XI, 343 = *EDR*, 140948.

Pinnata :

CIL, XI, 28.

Phryx :

AE, 1900, 185 = *ILS*, 9218 = *EDR*, 071764.

Prouidentia :

CIL, XI, 39 = *ILS*, 2904 = *EDR*, 147516 ; *CIL*, XI, 91 ; *AE*, 1906, 163 = *EDR*, 072134.

triumphus :

AE, 1980, 486 = *EDR*, 077896 ; *CIL*, XI, 60 = *EDR*, 109511 ; *CIL*, X, 3645 = *EDR*, 125129.

Triptolemus :

CIL, IX, 41 = *ILS*, 2819 = *EDR*, 171643.

Siluanus :

IGLS, 1181 = *AE*, 1939, 230b.

Venus :

CIL, XI, 106 ; *AE*, 1980, 488 = *EDR*, 077898 ; *CIL*, V, 8819 = *EDR*, 099111.

Victoria :

CIL, XI, 59 ; *CIL*, XI, 65 ; *CIL*, XI, 113.

Virtus :

CIL, VI, 3148 = *EDR*, 156769 ; *CIL*, X, 3645 = *EDR*, 125129 ; *CIL*, XI, 95 ; Mansuelli, 1967, n°70.

trières de nom inconnu :

P[---] :

AE, 1980, 488 = *EDR*, 077898.

Da[nuuius ?] ou Da[nae?] :

CIL, XI, 3528 = *EDR*, 127099.

liburnes (7)

Ammon :

CIL, XI, 3735 = *EDR*, 157616.

Aurata :

Archeologia Viva, 173, 2015, p. 25.

Diana :

CIL, VI, 3149 = *EDR*, 152598 ; *CIL*, XI, 111 ; *CIL*, XI, 3536 = *EDR*, 127114 ; Mansuelli, 1967, n°148.

Pinnata :

AE, 1979, 248 = *EDR*, 077396.

Satyra :

AE, 1967, 114 = *EDR*, 074718.

Sphinx :

Felix Ravenna, 1971, p. 75-77, n°10.

Trito :

AE, 1990, 205 = *EDR*, 081742 ; *CIL*, IX, 42 = *ILS*, 2826 = *EDR*, 171648.

Navires de type incertain :

Danuuius :

CIL, VI, 3154

Diana :

CIL, XI, 116 (trière ou liburne ?) ; *CIL*, XI, 118 (trière ou liburne ?) ; *CIL*, XI, 6737 (?) (*faber I[II Diana?]*).

[---] Felicitas :
CIL, XI, 6740.

[---] Hercules :
CIL, VI, 3162.

Isis (?) (*[--- Isi]de*) :
CIL, XI, 6745.

[---] Mars :
CIL, XI, 6744.

Galeata :
CIL, XI, 88 = *ILS*, 2829.

Mercurius :
CIL, XI, 122 (trière pour A. Buonopane).

[triere ?] [Parthi]cus ou [Daci]cus (?) :
IGLS, 1177.

Triptolemus :
AE, 1966, 97 = *EDR*, 074565.

[---] Victoria :
CIL, XI, 37 ; *CIL*, XI, 6743 (trière pour A.Buonopane).

[---] *Tutel(a)* ou *[--- Vir]tute* :
CIL, XI, 67.

Flotte de Bretagne

Trière :

Radians :
CIL, XIII, 3564 (non présente dans le catalogue car le document ne concerne pas un marin).

Flotte de Germanie

Cornucopia (?) :
CIL, XIII, 8166 = *RSK*, 8 = *IKoeln*, 11 = *ILS*, 4668 (il s'agit d'une supposition d'E. Ferrero, 1884, n°714.

pl(eromate) Euhodi :
AE, 1956, 249 = *RSK*, 279 = *IKöln*, 396.

pler(omate) Cresimi :
CIL, XIII, 7681.

Flotte de Mésie

Liburnes (2)

Armata :

AE, 1950, 175 = *IScM*, V, 273

Sagita :

AE, 1967, 429.

Flotte de Syrie

Liburnes (2)

Capricornus :

AE, 1939, 233 = *IGLS*, 1163.

Grypus :

CIL, III, 434 = *ILS*, 2913 = *IK*, 16, 2274.

Flotte d'Alexandrie

Liburnes (7)

Draco :

CPL, 210.

Fides :

CPL, 191.

Lupa :

BGU, 741.

Mercurius :

CPL, 125.

Neptunus :

CPL, 250.

Nilus :

CIL, VIII, 21025 = *ILS*, 2914 = *EE*, V, 989.

Sol :

BGU, 255.

Flottes incertaines

Hexères

Ops :

CIL, VI, 3163 = *EDR*, 119 349 ; *CIL*, XIV, 232 = *ILS*, 2835 = *EDR*, 147180 (navires de la flotte de Misène pour A. Buonopane)

Pentère :

Victoria :

NSA, 1916, p. 97, n°4 = *EDR*, 006560

Quadrières :

Fortuna :

CIL, III, 3165 = *IGL Friuli*, 28 (pour A. Buonopane, il s'agit d'un navire de la flotte de Ravenne)

Padus :

CIL, V, 541 = *EDR*, 07347 (pour A. Buonopane, il s'agit d'un navire de la flotte de Ravenne)

Vesta :

CIL, VI, 3158 (Ravenne ? Retrouvée avec d'autres inscriptions de marins de Ravenne)

Trières :

Aquila :

CIL, VI, 32777 a = *CIL*, VI, 16256 = *EDR*, 175232.

Augustus :

CIL, VI, 32776 = *EDR*, 135666 (pour A. Buonopane, il s'agit d'un navire de la flotte de Misène).

Capricornus :

CIL, VI, 32776 = *EDR*, 135666 (Misène pour A. Buonopane) ; *CIL*, XI, 1840 = *EDR*, 155851 (Misène pour A. Buonopane).

(trière?) Diana :

CIL, VI, 3172 (trière pour A. Buonopane).

Diomedes :

CIL, IX, 1631.

Iuppiter :

CIL, XIV, 233 = *EDR*, 147182 (flotte de Misène pour A. Buonopane).

Libertas :

CIL, XIV, 4133 = *EDR*, 150163.

Neptunus :

CIL, VI, 3165 = *EDR*, 171879

Pe[rseus?] :
CIL, V, 1956 = *EDR*, 097825.

Pa[rthicus] ou Pa[x] (?) :
AE, 2005, 1699 = *EDR*, 006588 (A. Buonopane pense que ce navire appartient à la flotte de Misène).

Quadriga :
CIL, IX, 43 = *ILS*, 2874 = *EDR*, 171681

liburnes

Augustus :
CIL, VIII, 9379 ; *CIL*, V, 1048 = *EDR*, 144852 (pour A. Buonopane, il s'agirait d'une liburne de la flotte de Ravenne).

Capricornus :
IGLS, 1174.

Clupeus :
CIL, V, 1956 = *EDR*, 097825 (pour A. Buonopane, il s'agirait d'une liburne).

Dulphinus :
AE, 2006, 1608b = *IGLTyr*, 384.

Lucusta :
AE, 1980, 689 = *ILJug*, III, 2956.

Murena :
CIL, III, 2034.

Sal(us) Augusta :
AE, 1889, 158 = *EE*, VIII, 1, 734 = *EDR*, 154268 (un navire de Misène pour A. Buonopane).

Flotte inconnue et navire inconnu

Pentère
(V) : *AE*, 2015, 718 = *IRC*, III, 48.

Quadrière
C[---] : *CIL*, XIV, 4498 = *EE*, IX, 454 = *EDR*, 106792.

Trière
Pe[rseus?] :
CIL, VI, 3169.

Liburnes

(N[---]) :

CIL, VI, 3169 (flotte de Misène pour A. Buonopane).

(libur(na) E[---]) :

IGLS, 1182.

Nom inconnu :

CIL, VI, 32780.

[(*centuria*)] *Berini* ou [*III Ti*]*berino* (?) :

EE, VIII, 1, 658 = *EDR*, 170932.

Mars *bic[r]ota* (*bicrota* doit vouloir dire *dicrota*, un navire à deux rangs de rames) :

CIL, V, 1956 = *EDR*, 097825.

Bibliographie

Sources

Recueils d'inscriptions et de diplômes

M. Almagro, *Las inscripciones Ampuritanas griegas, ibéricas y latinas*, Barcelone, 1952 (IAmpuritanas).

L'Année épigraphique, Paris, depuis 1888.

Atti della accademia nazionale dei Lincei / Atti della reale accademia dei Lincei. Notizie degli scavi di antichità, Rome, 1876-... (NSA).

A. Bencivenni, *Ravenna. Le iscrizioni greche*, Milan, 2018.

E. Bernand, *Inscriptions grecques et latines d'Akôris*, Le Caire, 1988 (Akôris).

L. Bivona, *Iscrizioni latine lapidarie del Museo di Palermo*, Palerme, 1970.

M. Bollini, *Le iscrizioni greche di Ravenna*, Faenza, 1975.

D. W. Bradeen, *The Athenian agora. Results of excavations conducted by The American School of Classical Studies at Athens. 17, Inscriptions : the funerary monuments*, Princeton, 1974.

L. Bricault, *Recueil des inscriptions concernant les cultes isiaques*, 3 vol., Paris, 2005 (RICIS).

E. Breccia, *Iscrizioni greche e latine*, (Catalogue général des antiquités égyptiennes du musée d'Alexandrie), Le Caire, 1911 (IGLA).

F. Broilo, *Iscrizioni Lapidarie Latine del Museo Nazionale Concordiese di Portogruaro*, I, Rome, 1980.

G. Brusin, *Inscriptiones Aquileiae*, Udine, 1991 - 1993 (*InscrAq*).

F. Bücheler, E. Lommatzsch, *Carmina Latina Epigraphica*, Leipzig, 1895-1897 (*CLE*).

A. Buonopane (éd.), *Roma (CIL, VI), 4. Museo Lapidario Maffeiano. Museo Archeologico al teatro Romano*, Rome, 2014 (*SupplIt Imagines, Roma IV*).

M. Buonocore, *Epigrafia anfiteatrale dell'Occidente Romano, III, Regiones Italicæ II-V, Sicilia, Sardinia et Corsica*, Rome, 1992 (*EAOR, III*).

R. Cagnat, *Inscriptiones Graecae ad res Romanas pertinentes*, Paris, 1906-1927 (*IGRR*).

L. Chioffi, *Museo Provinciale Campano di Capua. La raccolta epigrafica. Le iscrizioni latine : cortili, sale, depositi*, Capoue, 2005.

Corpus Inscriptionum Graecarum, Berlin, 1828-1877.

Corpus Inscriptionum Latinarum, Berlin, à partir de 1862.

G. Dagron, D. Feissel, *Inscriptions de Cilicie*, Paris, 1987, (*ICilicie*).

B. De Nicolò, *Le iscrizioni romane di Brindisi fino ad età neroniana, Tesi di dottorato in storia antica*, Bari, 2007-2008 (*IRBrindisi*) (*non uidi*).

H. Dessau (éd.), *Inscriptiones Latinae Selectae*, Berlin, 1892-1916.

I. Di Stefano Manzella (éd.), *Roma (CIL, VI). 2, Musei Vaticani*, Rome, 2003 (*SupplIt Imagines, Roma II*).

Die römischen Inschriften Ungarns, Budapest, 1972-... (*RIU*).

E. Diehl, *Inscriptiones Latinae Christianae Veteres*, Berlin, puis Dublin, Zurich, 1925-1967 (*ILCV*).

A. Dobó, *Inscriptiones extra fines Pannoniae Daciaeque repertae ad res earundem provinciarum pertinentes*, Budapest, 1975,

- S. Ducroux, *Catalogue analytique des inscriptions latines sur pierre conservées au Musée du Louvre*, Paris, 1975.
- Ephemeris Epigraphica, Corporis inscriptionum Latinarum supplementum, edita iussu Instituti archaeologici Romani*, Berlin – Rome, 1872-1913 (EE).
- É. Espérandieu, *Inscriptions antiques de la Corse*, Bastia, 1893.
- É. Espérandieu, *Inscriptions latines de Gaule (Narbonnaise)*, Paris, 1929 (ILGN).
- P. Floris, *Le iscrizioni funerarie pagane di Karales*, Cagliari, 2005 (non uidi).
- F. Frasson, *Le epigrafi di Luni romana. I. Revisione delle iscrizioni del Corpus Inscriptionum Latinarum*, Alessandria, 2013.
- F. W. Goethert, *Katalog der Antikensammlung des Prinzen Carl von Preussen im Schloss zur Klein-Glienicke bei Potsdam*, Mayence, 1972.
- A. E. Gordon, *Album of dated latin inscriptions*, Berkeley-Londres, 1958.
- M. G. Granino Cecere (éd.), *Latium Vetus 1 (CIL, XIV ; Eph. Epigr., VII e IX), Latium Vetus praeter Ostiam*, Rome, 2005.
- M. G. Granino Cecere (éd.), *Roma (CIL, VI). 3, Collezioni Fiorentina*, Rome, 2008 (SupplIt Imagines, Roma III).
- D. Grbić, *Tribal communities in Illyricum. Pre-urban administrative structures in the Roman provinces between the Adriatic and the Danube (first - third centuries)*, Belgrade, 2014 (non uidi).
- G. L. Gregori, M. Mattei (éd.), *Roma (CIL, VI). 1, Musei Capitolini*, Rome, 1999 (SupplIt Imagines, Roma I).
- S. Hagel, K. Tomaschitz, *Repertorium der westkilikischen Inschriften*, ETAM, 22, Vienne, 1998.

- A. Helttula *et al.* (éd.), *Le iscrizioni sepolcrali latine nell'Isola Sacra*, Rome, 2007.
- C. Henriksén, *Sylloge inscriptionum Graecarum et Latinarum Upsaliensis. The Greek and Latin inscriptions in the Collections of Uppsala University*, Stockholm, 2013.
- M. Hörig, E. Schwertheim, *Corpus Cultus Iovis Dolicheni*, Leyde, 1987 (CCID).
- Inschriften griechischer Städte aus Kleinasien*, Bonn, 1972-... (IK).
- Inscriptions grecques et latines de la Syrie*, Beyrouth – Paris, 1929-... (IGLS).
- Inscriptions latines de l'Algérie*, Paris – Alger, 1922-... (ILAlg).
- Inscriptions latines de Narbonnaise*, Paris, 1985-... (ILN)
- Inscriptions romaines de Catalogne*, Paris, 1984-1998 (IRC).
- Inscriptiones Italiae*, Rome, 1931-... (InscrIt).
- Inscriptiones Graecae*, Berlin, 1903-... (IG).
- Inscriptiones Scythiae Minoris Graecae et Latinae*, Bucarest, 1980-... (IScM).
- F. Kayser, *Recueil des inscriptions grecques et latines (non funéraires) d'Alexandrie impériale (I^{er} – III^e siècle apr. J.-C.)*, Le Caire, 1994.
- J. Kirchner, *Inscriptiones Graecae II et III : Inscriptiones Atticae Euclidis anno posteriores*, 2nde éd., vol. I-III, Berlin, 1913-1940 (IG, II-III²).
- P. Kovács, A. Szabó (éd.), *Tituli Aquincenses*, II, Budapest, 1989 (TitAq, II).
- B. Latyshev, *Inscriptiones antiquae orae septentrionalis ponti euxini Graecae et Latinae per annos 1885-1900 repertae*, Hildesheim, 1965 (1^{ère} éd., Saint-Petersbourg, 1901) (IOSPE, IV).
- B. Latyshev, *Inscriptiones Tyrae, Olbiae, Chersonesi Tauricae, aliorum locorum a Danubio usque ad Regnum Bosporanum*, Hildesheim, 1965 (IOSPE, I²).

- H. Lehner, *Die antiken Steindenkmäler des Provinzialmuseums in Bonn*, Bonn, 1918.
- G. Lettich, *Iscrizioni romane di Iulia Concordia (sec. I a.C. - III d.C.)*, Trieste, 1994.
- F. Mainardis, *Aliena Saxa : le iscrizioni greche e latine conservate nel Friuli-Venezia Giulia ma non pertinenti ai centri antichi della regione*, Rome, 2004.
- G. A. Mansuelli, *Le stele romane del territorio ravennate e del Basso Po*, Ravenna, 1967.
- M. Mello, G. Voza, *Le iscrizioni latine di Paestum*, vol. I, Naples, 1968 (*ILP*).
- A. Merlin, *Inscriptions latines de la Tunisie*, Paris, 1944 (*ILTun*).
- G. Mihailov, *Inscriptiones Graecae in Bulgaria repertae*, Sofia, 1958-1997 (*IGB*).
- M. C. M. Miller, *Inscriptiones Atticae. Supplementum inscriptionum Atticarum VI*, Chicago, 1992 (*IAtt*).
- D. W. von Moock, *Die figürlichen Grabstelen Attikas in der Keiserzeit. Studien zur Verbreitung, Chronologie, Typologie und Ikonographie*, Mayence, 1998.
- L. Moretti, *Inscriptiones Graecae Urbis Romae*, Rome, 1968-1990 (*IGUR*).
- G. Paci, S. M. Marengo, S. Antolini (éd.), *La collezione epigrafica di Villa Due pini a Montecassiano*, Tivoli, 2005.
- E. Pais, *Corporis inscriptionum Latinarum supplementa Italica*, Rome, 1884 (*SupplIt* (E. Pais)).
- C. Petolescu, *Inscriptions de la Dacie romaine. Inscriptions externes concernant l'histoire de la Dacie (I^{er} – III^e siècles)*, Bucarest, 1996 et 2000 (*IDRE*, I et *IDRE*, II).
- B. Pferdehirt, *Römische Militärdiplome und Entlassungsurkunden in der Sammlung des Römisch-Germanischen Zentralmuseums*, t. I et II, Mayence, 2004.
- C. C. Petolescu, *Inscriptions de la Dacie romaine. Inscriptions externes concernant l'histoire*

de la Dacie (I^{er} – III^e siècles), Bucarest, 1996-2000 (IDRE).

M. A. Plunkett, D. F. McCabe, *Teos Inscriptions. Texts and List*. Princeton, 1985, n°243 (*non uidi*).

F. Porrà, *Catalogo P.E.T.R.A.E. delle iscrizioni latine della Sardegna. Versione preliminare*, Cagliari, 2002 (*non uidi*).

F. Preisigke (éd.), *Sammelbuch Griechischer Urkunden aus Ägypten*, I, Strasbourg, 1915 (SB, I).

J.-P. Rey-Coquais, *Inscriptions grecques et latines de Tyr*, Beyrouth, 2006 (IGLTyr).

M. M. Roxan, *Roman Military Diplomas 1954-1977*, I, Londres, 1978.

M. M. Roxan, *Roman Military Diplomas 1977-1984*, II, Londres, 1985.

M. M. Roxan, *Roman Military Diplomas 1984-1993*, III, Londres, 1994.

M. M. Roxan, *Roman Military Diplomas*, IV, Londres, 2003.

P. Holder, *Roman Military Diplomas*, V, Londres, 2006.

M. Šašel Kos, *Inscriptiones Latinae in Graecia repertae. Additamenta ad CIL III*, Faenza, 1979 (ILGR).

M. Šašel Kos, *The Roman Inscriptions in the National Museum of Slovenia*, Ljubljana, 1997.

M. H. Sayar, *Perinthos-Herakleia (Marmara Ereğlisi) und Umgebung. Geschichte, Testimonien, griechische und lateinische Inschriften*, Vienne, 1998 (Perinthos).

E. Schallmayer (éd.), *Der römische Weihebezirk von Osterburken I. Corpus der griechischen und lateinischen Beneficiarier-Inschriften des Römischen Reiches*, Stuttgart, 1990 (CBI).

C. Slavich, *La collezione epigrafica della Casa Museo dell'Antiquariato Ivan Bruschi di Arezzo*, Rome, 2019.

E. J. Solomonik, *Les nouveaux monuments inscrits de Chersonesos*, Kiev, 1964 (en russe, *non uidi*)

E. I. Solomonik, *Latinskie nadpisi Chersonesa tavriceskogo*, Moscou, 1983, (en russe).

G. Sotgiu, *Iscrizioni latine della Sardegna*, Padoue, 1961 (*ILSard*).

M. P. Speidel, *Die Denkmäler der Kaiserreiter. Equites singulares Augusti*, Cologne, 1994 (*Denkm*).

Supplementum epigraphicum graecum, Amsterdam, 1923-... (*SEG*)

Supplementa Italica, Rome, 1981-... (*SupplIt*).

B. E. Thomasson, *A Survey of Greek and Latin Inscriptions on Stone in Swedish Collections*, Stockholm, 1997.

H. Thylander, *Inscriptions du port d'Ostie*, Lund, 1952.

S. L. Tuck, *Latin inscriptions in the Kelsey Museum*, Ann Arbor, 2005 (*LIKelsey*).

L. Vidman, *Sylloge inscriptionum religionis Isiacae et Sarapiacae*, Berlin, 1969 (*SIRIS*).

E. Vorbeck, *Militärinschriften aus Carnuntum*, Vienne, 1954, p. 88, n°281 (2^{ème} éd. 1980, p. 106, n°297, *non uidi*).

M. Zahariade, C.-G. Alexandrescu, *Greek and Latin inscriptions from Halmyris. Inscriptions on stone, signa, and instrumenta found between 1981 and 2010*, Oxford, 2011 (*GLIHamyris*).

Sources papyrologiques et ostraca

Aegyptische Urkunden aus den Königlichen (later Staatlichen) Museen zu Berlin, Berlin, 1895-... (BGU).

V. Arangio-Ruiz (éd.), *Fontes Iuris Romani Antejustiniani, pars tertia, Negotia*, Florence, 1969 (1^{ère} éd. 1943) (FIRA, III).

Catalogue of the Greek and Latin Papyri in the John Rylands Library, Manchester, Manchester, 1911-1952 (P. Ryl.).

R. Cavenaile (éd.), *Corpus Papyrorum Latinarum*, Wiesbaden, 1958 (CPL).

Chartae Latinae Antiquiores, Bâle – Dietikon-Zurich, 1954-1998 (ChLA).

H. Cuvigny, *Mons Claudianus : ostraca Graeca et Latina. III*, Le Caire, 2000 (O.Claud.).

R. O. Fink, *Roman military records on papyrus*, Cleveland, 1971 (RMR).

O. Guéraud *et al.*, *Les Papyrus Fouad I*, Le Caire, 1939 (P. Fouad.).

F. G. Kenyon (éd.), *Greek Papyri in the British Museum, II*, Londres, 1898 (P. Lond, II).

L. Mitteis, U. Wilcken, *Grundzüge und Chrestomathie der Papyruskunde*, Teubner, 1912, p. 283-286, p. 418-423 (P. Catt).

Michigan Papyri, Ann Arbor, 1933-... (P. Mich.)

The Oxyrhynchus Papyri, Londres, 1898- ... (P. Oxy.)

Papiri della Società Italiana, Florence, 1912-... (PSI).

C. B. Welles, R. O. Fink, J. F. Gilliam (éd.), *The Excavations at Dura-Europos conducted by Yale University and the French Academy of Inscriptions and Letters, Final Report V, Part I, The Parchments and Papyri*, New Haven, 1959 (P. Dura).

Le site papyri.info permet d'avoir accès à un très grand nombre de textes : <https://papyri.info/>.

Sources juridiques

F. H. Blume *et al.* (éd.), *The Codex of Justinian*, Cambridge, 2016.

J. Carcopino, « Le gnomon de l'Idiologue et son importance historique », *REA*, XXIV, 1922, n°2, p. 101-117 ; n°3 p. 211-228.

Gaius, *Institutes*, éd. et trad. J. Reinach, « CUF », Les Belles Lettres, Paris, 1950.

P. Krüger, *Ulpiani Liber singularis regularum. Pauli Libri quinque sententiarum. Fragmenta minora saeculorum p. Chr. n. secundi et tertii*, Berlin, 1878.

P. Krüger, *Corpus Iuris Civilis*, vol. 2, *Codex Iustinianus*, Dublin – Zürich, 1967 (1^{ère} éd. Berlin, 1877) (*CJ*).

P. Krüger, Th. Mommsen, *Corpus Iuris Civilis*, vol. 1, *Institutiones. Digesta*, Berlin, 1882.

Sources littéraires

Ammien Marcellin, *Histoire*, éd. et trad. E. Galletier *et al.*, « CUF », Les Belles Lettres, Paris, 1968-1984.

Appien, *Histoire romaine*, éd. et trad. P. Goukowski *et al.*, « CUF », Les Belles Lettres, Paris, 1997-2020.

Arrien, *Périple du Pont-Euxin*, éd. et trad. A. Silberman, « CUF », Les Belles Lettres, Paris, 1995.

Diodore de Sicile, *Bibliothèque historique*, « CUF », les Belles Lettres, Paris, 1972-...

Dion Cassius, *Histoire romaine*, « CUF », éd. en cours, Les Belles Lettres, Paris, 1991-2014 ; Harvard University Press, Cambridge-Londres, 1914-1927.

Eusèbe, *Histoire ecclésiastique*, t. 1, livres I-IV, éd. E. Schwartz, trad. G. Bardy, Éditions du

Cerf, Paris, 2001 (*Hist. Ecc.*).

Eutrope, *Abrégé d'histoire romaine*, éd. et trad. J. Hellegouarc'h, « CUF », Les Belles Lettres, Paris, 1999 (*Breuiarium*).

Flavius Josèphe, *Antiquités Juives*, éd. H. Thackeray *et al.*, Harvard University Press, Cambridge-Londres, 1930-1965 (*AJ*).

Flavius Josèphe, *Guerre des Juifs*, éd. et trad. A. Pelletier, « CUF », Les Belles Lettres, Paris, 1975-1982 (*BJ*).

Florus, *Tableau de l'histoire du peuple romain de Romulus à Auguste*, éd. et trad. P. Jal, « CUF », Les Belles Lettres, Paris, 1967.

Hérodien, *Histoire romaine*, trad. et com. D. Roques, Les Belles lettres, Paris, 1990.

Histoire Auguste, éd., trad. et com. par A. Chastagnol, Paris, 1994 (*SHA*).

Pseudo-Hygin, *Des fortifications du camp*, éd. et trad. M. Lenoir, « CUF », Les Belles Lettres, 1979 (1^{ère} éd. 1977).

Jean Lydus, *De Mensibus*, éd. R. Wvensch, Stuttgart, 1967 (1^{ère} éd. 1898).

Juvénal, *Satyres*, éd. et trad. P. de Labriolle *et al.*, « CUF », Les Belles Lettres, Paris, 1983 (1^{ère} éd. 1921).

Libanios, *Libanii Opera*, éd. R. Foerster, Leipzig, 1903-1927.

Orose, *Histoires contre les païens*, éd. et trad. M.-P. Arnaud-Lindet, « CUF », Les Belles Lettres, Paris, 1990-1991.

Ovide, *Tristes*, éd. et trad. J. André, « CUF », Les Belles Lettres, Paris, 1987 (1^{ère} éd. 1968).

Pausanias, *Description de la Grèce*, trad. anglaise W. H. S. Jones *et al.*, Harvard University Press, Cambridge-Londres, 1918-1935.

Périple de la mer Érythrée, éd. et trad. en anglais W. H. Schoff, New Dehli, 1995.

- Pline l' Ancien, *Histoire naturelle*, L. Ian, C. Mayhoff (éd.), 1967-1986, Suttgart, (1^{ère} éd. 1897-1909) (*HN*).
- Pline le Jeune, *Lettres*, Les Belles Lettres, éd. et com. H. Zehnacker, trad. N. Méthy, « CUF », Les Belles Lettres, Paris, 2009-2017.
- Plutarque, *Vies*, éd. et trad. R. Flacelière *et al.*, « CUF », Les Belles Lettres, Paris, 1957-1983.
- Polybe, *Histoires*, « CUF », Les Belles Lettres, Paris, 1961-... ; W. R. Paton (trad. anglaise), Harvard University Press, Cambridge-Londres, 1954 (1^{ère} éd. 1922).
- Ptolémée, *Géographie*, éd. K. F. A. Nobbe, Hildesheim, 1966 (1^{ère} éd. 1843-1845) (*non uidi*).
- Res Gestae*, éd. et trad. J. Scheid, « CUF », Les Belles Lettres, Paris, 2007.
- Strabon, *Géographie*, « CUF », Les Belles Lettres, édition en cours, Paris, 1966-2015.
- Suétone, *Vies des douze Césars*, éd. et trad. H. Allou, « CUF », Les Belles Lettres, Paris, 1961-1964 (1^{ère} éd. 1931-1932).
- Tacite, *Vie d' Agricola*, éd. et trad. E. de Saint-Denis, « CUF », Les Belles Lettres, Paris, 1948 (1^{ère} éd. 1942).
- Tacite, *Annales*, éd. et trad. P. Wuilleumier, « CUF », Les Belles Lettres, Paris, 1974-1978.
- Tacite, *Histoires*, éd. et trad. P. Wuilleumier *et al.*, « CUF », Les Belles Lettres, Paris, 1987-1992.
- Tite Live, *Histoire romaine*, « CUF », Les Belles Lettres, Paris, 1940-...
- Tite Live, *Abrégés des livres de l'histoire romaine de Tite Live*, éd. et trad. P. Jal, « CUF », Les Belles Lettres, Paris, 1984 (*Per.*).
- Végèce, *Epitoma rei militaris*, éd. et trad. anglaise L. F. Stelten, New York, 1990.
- Velleius Paterculus, *Histoire romaine*, éd. et trad. J. Hellegouarc'h, « CUF », Les Belles Lettres,

Paris, 1982.

Zosime, *Histoire nouvelle*, éd. et trad. F. Paschoud, « CUF », Les Belles Lettres, Paris, 1971-1989.

Instruments de travail

J. N. Adams, *Bilingualism and the Latin Language*, Cambridge, 2003.

G. Alföldy, *Die Personennamen in der römischen Provinz Dalmatia*, Heidelberg, 1969.

A. Avram, *Prosopographia Ponti Euxini externa*, Louvain – Paris – Walpole, MA, 2013.

F. Bérard *et al.*, *Guide de l'épigraphiste*, Paris, 2010 (1^{ère} éd. 1986).

Brill's New Pauly : encyclopaedia of the ancient world, Boston, 2002-2010.

Carte archéologique de la Gaule, Paris, 1988-...

M. Cébeillac-Gervasoni, M. L. Caldelli, F. Zevi, *Épigraphie latine*, Paris, 2006.

M. Cébeillac-Gervasoni, M. L. Caldelli, F. Zevi, *Epigrafia latina. Ostia : cento iscrizioni in contesto*, Rome, 2010.

D. Dana, *Onomasticon Thracicum*, Paris, 2014 (*OnomThrac*).

K. Jongeling, *North-African names from latin sources*, Leiden, 1994.

H. Jordan, *Forma Urbis Romae*, Berlin, 1874.

I. Kajanto, *The latin cognomina*, Helsinki, 1965.

D. Kienast, *Römische Kaisertabelle. Grundzüge einer römischen Kaiserchronologie*, 2011 (1^{ère}

éd. 1990).

Y. Le Bohec *et al.* (éd.), *The encyclopedia of the Roman army*, Chichester, 2015.

B. Lőrincz, *Onomasticon Provinciarum Europae Latinarum*, Vienne – Budapest, 4 vol., 1999-2005 (*OPEL*).

A. Mócsy, *Die Bevölkerung von Pannonien bis zu den Markomannenkriegen*, Budapest, 1959.

S. B. Platner, *A Topographical Dictionary of Ancient Rome*, Oxford, 1929.

Prosopographia Imperii Romani, Berlin, 1933-2017 (*PIR²*).

Realencyclopädie der classischen Altertumswissenschaft (RE), Stuttgart, 1893-1980.

L. Richardson, *A New Topographical Dictionary of Ancient Rome*, Baltimore-Londres, 1992.

E. Solin, *Die griechischen Personennamen in Rom : ein Namenbuch*, Berlin – New-York, 1982.

R. J. A. Talbert *et al.*, *Barrington atlas of the Greek and Roman world*, Princeton, 2010.

Ouvrages et articles

F. M. Abel, « Inscriptions de Syrie », *Revue biblique*, VIII/1, 1911, p. 115-119.

M. Absil, Y. Le Bohec, « La libération des soldats romains sous le Haut-Empire », *Latomus*, 44, 1985, p. 855-870.

I. Acrudoae, « Militaries from Pannonia in the imperial fleet at Misenum and Ravenna (first-third centuries AD). Prosopographical aspects », *Studia Antiqua et Archaeologica*, XVIII, 2012, p. 127-160.

D. S. Adler, « Roman naval ranks », *The Mariner's Mirror*, 84.1, 1998, p. 76-78.

- C.-G. Alexandrescu, *Blasmusiker und Standartenträger im römischen Heer : Untersuchungen zur Benennung, Funktion und Ikonographie*, Cluj Napoca, 2010 (*non uidi*).
- G. Alföldy, « Notes sur la relation entre le droit de cité et la nomenclature dans l'Empire romain », *Latomus*, 25, 1966, p. 37-57.
- G. Alföldy, « Zur Beurteilung der Militärdiplome der Auxiliarsoldaten », *Historia*, XVII, 1968, p. 215-227.
- G. Alföldy, « E. I. Solomonik, *Latinskie nadpisi Chersonesa tavriceskogo*, Moscou, 1983 », c. r., *Gnomon*, 1984, p. 784-786.
- G. Alföldy, « *Bellum Mauricum* », *Chiron*, 15, 1985, p. 90-109.
- G. Alföldy, « Epigraphica Pannonica III. Inschriften aus dem Gebiet der Eravisker und vom Territorium von Aquincum », *Specimina Nova*, 18, 2004, p. 1-48 (*non uidi*).
- R. Alston, *Soldier and society in Roman Egypt. A social history*, Londres – New-York, 1995
- J. Andreau, V. Chankowski, *Vocabulaire et expression de l'économie antique*, Bordeaux, 2007.
- M. G. Angeli Bertinelli, *Lunensia antiqua*, Rome, 2011.
- S. Armani, « Les *C. Iulii* et la postérité des noms d'Auguste en Citérieure : étude d'onomastique provinciale », *Veleia*, 31, 2014, p. 79-98.
- M.-P. Arnaud-Lindet, « Remarque sur l'octroi de la *ciuitas* et du *conubium* dans les diplômes militaires », *REL*, 55, 1977, p. 282-309.
- A. Arnaldi, « Formiani nel mondo romano : I. Militari » dans S. Ciccone (éd.), *Formianum. Atti del Convegno di Studi sull'antico territorio di Formiae*, IV, 1996, Marina di Minturno, 1998, p. 41-45 (*non uidi*).
- J. J. Aubert, « Aux origines du canal de Suez ? Le canal du Nil à la mer Rouge revisité », dans M. Clavel-Lévêque, E. Hermon, *Espaces intégrés et ressources naturelles dans l'Empire romain. Actes du colloque de l'Université de Laval - Québec (5-8 mars 2003)*, Besançon, 2004.

p. 219-252.

J. J. Aubert, J. R. Lenz, J. Roth, J. A. Sheridan, « Nine Latin Inscriptions at Columbia University », *ZPE*, 73, 1988, p. 91-97.

A. Avram, T. Cliante, V. Lungu, « Neue Inschriften aus Tomis », *ZPE*, 197, 2016, p. 140-148.

R. Barbera, « La Revisione della raccolta epigrafica : profilo di un lavoro in corso », *Bolletino / Monumenti, Musei e Gallerie Pontificie*, 25, 2006, p. 123-130.

L. Basch, *Le musée imaginaire de la marine antique*, Athènes, 1987.

S. Bastianelli, *Centumcellae – Castrum Novum*, Rome, 1954

A. Bazzocchi, *Esercito e società tra principato e tarda antichità. Il caso della regio VIII*, Thèse de doctorat, Università di Bologna, 2008, la thèse a été consultée en ligne à l'adresse : https://www.academia.edu/23317628/Esercito_e_societ%C3%A0_tra_principato_e_tarda_antichit%C3%A0_Il_caso_della_regio_VIII.

G. Becatti, *Scavi di Ostia IV, Mosaici e pavimenti marmorei*, Rome, 1961.

T. Bekker-Nielsen, « Thracians in the Roman Imperial Navy », *The International Journal of Maritime History*, 29 (3), 2017, p. 479-494.

H. Bellen, *Die germanische Leibwache der römischen Kaiser des julisch-claudischen Hauses*, Mayence, 1981.

J. Bennett, « "Becoming a Roman": Anatolians in the Imperial Roman Navy », *Adalya*, 20, 2017, p. 213-240.

F. Bérard, « La carrière de Plotius Grypus et le ravitaillement de l'armée impériale », *MEFRA*, 96, 1, 1984, p. 259-324.

F. Bérard, « La cohorte *Ia Cilicum*, la *classis Flavia Moesica* et les vexillations de l'armée de Mésie inférieure : à propos d'une inscription de Montana », *ZPE*, 79, 1989, p. 129-138.

F. Bérard, « Remarques sur les gentilices des soldats des légions de Germanie détachés à Lyon dans la première moitié du III^e siècle », dans M. Dondin-Payre, M.-Th. Raepsaet-Charlier (éds.), *Noms, identités culturelles et romanisation sous le Haut-Empire*, Bruxelles, 2001, p. 667-690.

F. Bérard, *L'armée romaine à Lyon*, Rome, 2015, p. 170-177.

A. Bérenger-Badel, « La correspondance de Pline le Jeune avec Trajan », dans J. Andreau, C. Virlouvet, *L'information et la mer dans le monde antique*, Rome, 2002, p. 219-23.

D. van Berchem, « L'annone militaire dans l'Empire romain au III^e siècle », *Mémoires de la société nationale des antiquaires de France*, LXXXVI, 1937, p. 117-202.

D. van Berchem, « Le droit latin et la formation du gentilice des nouveaux citoyens », *Les routes et l'histoire*, Genève, 1982, p. 155-164.

D. van Berchem, « Le port de Séleucie de Piérie et l'infrastructure logistique des guerres parthiques », *Bonner Jahrbücher*, 185, 1985, p. 47-87.

G. Bermond Montanari, « Dolator », *Epigraphica*, XXVIII, 4, 1966, p. 155-158.

G. Bermond Montanari, « Ravenna. Nuovo aggiornamento epigrafico », *Felix Ravenna*, 102, 1971, p. 61-110.

G. Bermond Montanari, « Stele funeraria romana da San Severo », *Felix Ravenna*, 113-114, fasc. 1, 1977, p. 21-27.

G. Bernard, « Les prétendues invasions maures en Hispanie sous le règne de Marc Aurèle : essai de synthèse », *Pallas*, 79, 2009, p. 357-375, consulté à l'adresse : <https://doi.org/10.4000/pallas.15391>.

A. Beschouch, « Grammatica Quaedam. Notes épigraphiques sur l'Afrique romaine », *Latomus*, XXVI, 1967, p. 401-412.

F. Beutler, « Ein neues Flottendiplom und ein enger Vertrauter des Antoninus Pius als "praefectus classis" », *Chiron*, 39, 2009, p. 11-17.

F. Beutler, I. Weber-Hiden, « « Latest News » aus der Vergangenheit – Carnuntiner Inschriften », dans F. Humer, *Carnuntum, Wiedergeborene Stadt der Kaiser*, Darmstadt, 2014, p. 114-120.

F. Beutler, « Ein Militärdiplom der *classis Misensis* (AE 2008, 1111) mit zwei Rezipienten ? Mit einem Addendum von Paul Holder », *ZPE*, 211, 2019, p. 237-246.

W. Binsfeld, K. Goethert-Polaschek, L. Schwinden, *Katalog der römischen Steindenkmäler des Rheinischen Landesmuseums Trier. 1. Götter- und Weihedenkmäler*, CSIR Deutschland 4, 3, Mayence, 1988.

J. Bodel, « Thirteen Latin Funerary Inscriptions at Harvard University », *AJA*, 96, 1992, p. 71-100.

J. Bodel, « Tombe e immobili Il caso dei praedia Patulciana (*CIL*, X 3334) », dans L. Chioffi (éd.), *Il Mediterraneo e la Storia Epigrafia e archeologia in Campania: letture storiche. Napoli 4-5 dicembre 2008*, Naples, 2010, p. 247-264.

M. Bollini, *Antichità classiarie*, Ravenna, 1968.

M. Bollini, « militari e veterani nell'antico Delta Padano », dans *La Civiltà comacchiese e pomposiana : dalle origini preistoriche al Tardo Medioevo : atti del convegno nazionale di studi storici, Comacchio, 17-19 maggio 1984*, Bologne, 1986, p. 227-244.

M. Bollini, « la fondazione de Classe e la comunità classiarie », dans G. Susini (éd.), *Storia di Ravenna*, t I, *L'evo antico*, Ravenna, 1990, p. 297-320.

M. Bonello Lai, 1980-1981, « Nuove proposte di lettura di alcune iscrizioni latine della Sardegna », *Annali della Facoltà di Lettere e Filosofia dell'Università di Cagliari*, III, n. s., 1980-1981, p. 179-202 (*non uidi*).

M. Borriello, A. D'Ambrosio, *Baiae-Misenum*, (*Forma Italiae*, regio I), vol. XIV, Florence, 1979.

H. Börm, N. Ehrhardt, J. Weisshöfer (éd.), *Monumentum et instrumentum inscriptum. Beschriftete Objekte aus Kaiserzeit und Spätantike als historische Zeugnisse. Festschrift für*

Peter Weiss zum 65. Geburtstag, Stuttgart, 2008.

L. Bouke van der Meer, *Ostia speaks. Inscriptions, buildings and spaces in Rome's main port*, Louvain-Paris-Walpole, 2012.

G. Boulvert, *Esclaves et affranchis impériaux sous le Haut-Empire romain, rôle politique et administratif*, Naples, 1970.

O. Bounegru, *Trafiquants et navigateurs sur le Bas Danube et dans le Pont Gauche à l'époque romaine*, Wiesbaden, 2006.

O. Bounegru, M. Zahariade, *Les forces navales du Bas-Danube et de la mer Noire*, Oxford, 1996.

R. Branzi Maltoni (éd.), « Dalla romanità alla rinascita : l'antico porto di Classe », *Archeologia Viva*, 173, 2015, p. 22-29.

D. J. Breeze, « The organisation of the career structure of the immunes and principales of the Roman army », *Bonner Jahrbücher*, 174, 1974 a, p. 245-292.

D. J. Breeze, « The career structure below the centurionate », *ANRW*, II, 1, 1974 b, p. 435-451.

A. Bresson, « Les accords romano-carthaginois », Cl. Moatti (éd.), *La mobilité des personnes en Méditerranée de l'Antiquité à l'époque moderne*, Rome, 2004, p. 649-676.

G. Brusin, « Epigrafi Aquileiesi di soldati specialmente della marina militar », dans V. Miroslavljević *et al.*, *Adriatica praehistorica e antiqua. Miscellanea G. Novak dicata*, Zagreb, 1970, p. 563-572.

M. Buonocore, « Il capitolo delle « inscriptiones falsae vel alienae » nel CIL. Problemi generali e particolari : l'esempio della « Regio IV Augustea » », dans A. Bertinelli, A. Donati, *Varia epigraphica : atti del colloquio internazionale di epigrafia Bertinoro, 8-10 giugno 2000* (Epigrafia e Antichità 17), Faenza, 2001, p. 63-127.

A. Buonopane, « Le navi delle flotte di Ravenna e di Miseno e i loro nomi: un aggiornamento e alcuni spunti di riflessione », dans L. Chioffi, M. Kajava, S. Örmä (éd.), *Il Mediterraneo e la*

- storia II. Naviganti, popoli e culture ad ischia e in altri luoghi della costa tirrenica. Atti del convegno internazionale Sant'Angelo di Ischia, 9-11 ottobre 2015*, Rome, 2017, p. 113-130.
- A. Calbi, « Una raccolta epigrafica di Antonio Mambelli » *Atti e memorie della deputazione di storia patria per le province di Romagna*, n.s., XXXVI, 1986, p. 187-215.
- G. Camodeca *et al.*, « Schede epigrafiche », *Puteoli*, IV-V, 1980-1981, p. 265-287.
- G. Camodeca *et al.*, « Schede epigrafiche », *Puteoli*, XI, 1987, p. 127-152.
- G. Camodeca *et al.*, « Schede epigrafiche », *Puteoli*, XII-XIII, 1988-1989, p. 211-229.
- G. Camodeca *et al.*, « Iscrizioni nuove o riedite da Puteoli, Cumae, Misenum », *Annali di archeologia e storia antica (AION (archeol.))*, n. s., 3, 1996, p. 149-173.
- G. Camodeca *et al.*, *Studi stabiani in memoria di Catello Salvati, 2, La collezione epigrafica dell'antiquarium di Castellammare di Stabia*, Castellammare di Stabia, 2002.
- G. Camodeca, « Studi liternini. Le iscrizioni nel *CIL* e Liternum colonia imperiale », *Annali di archeologia e storia antica (AION (archeol.))*, n. s., 9-10, 2002-2003, p. 283-292.
- G. Camodeca, M. Giglio (éd.), *Puteoli. Studi di storia ed archeologia dei Campi Flegrei*, Naples, 2016.
- B. Campbell, « The marriage of soldiers under the Empire », *JRS*, 68, 1978, p. 153-166.
- B. Campbell, *The Roman Army, 31 BC-AD 337*, Londres-New York, 1994.
- F. Cancrini, « Su una stele di classario dell'Antiquarium Comunale di Fermo », *Picus*, 6, 1986, p. 211-217.
- J. Carcopino, « Le gnomon de l'idiologue et son importance historique », *REA*, XXIV, n°3, 1922, p. 211-228.
- L. Casson, *Ships and Seamanship in the Ancient World*, Princeton, 1971.

- R. Cavenaile, « Prosopographie de l'armée romaine d'Égypte d'Auguste à Dioclétien », *Aegyptus*, 50, 1970, p. 213-320.
- F. Cenerini, « Alcuni frammenti epigrafici del museo archeologico di Forlì », *Studi Romagnoli*, XXXV, 1984, p. 279-294.
- H. Chantraine, *Freigelassene und Sklaven im Dienst der römischen Kaiser*, Wiesbaden, 1967.
- H. Chantraine, « Kaiserliche Sklaven im römischen Flottendienst », *Chiron*, I, 1971, p. 253-265.
- V. Chapot, *La flotte de Misène, son histoire, son recrutement, son régime administratif*, Rome, 1967 (1^{ère} éd. 1896).
- V. Chapot, *Séleucie de Piérie*, Paris, 1907.
- E. Champlin, « Pegasus », *ZPE*, 32, 1978, p. 269-278.
- A. Chastagnol, *La Gaule romaine et le droit latin*, Lyon, 1995.
- L. Chioffi, *Museo Archeologico dell'Antica Capua, collezione epigrafica*, Rome, 2011 (*non uidi*).
- L. Chioffi, « Ischia in età romana : cosa dicono le iscrizioni », dans L. Chioffi, M. Kajava, S. Örmä (éd.), *Il Mediterraneo e la storia II. Naviganti, popoli e culture ad ischia e in altri luoghi della costa tirrenica. Atti del convegno internazionale Sant'Angelo di Ischia, 9-11 ottobre 2015*, Rome, 2017, p. 29-47.
- M. Christol, « L'armée des provinces pannoniennes et la pacification des révoltes maures sous Antonin le Pieux », *Antiquités africaines*, 17, 1981, p. 133-141.
- M. Christol, A. Magioncalda, « Un fonctionnaire équestre sur une inscription de Césarée de Maurétanie », dans M. Attilio (éd.), *L'Africa Romana : Atti del VI Convegno di studio, Sassari 16-18 dicembre 1988*, Sassari, 1989, p. 147-178.
- M. Christol, *L'Empire romain du III^e siècle. Histoire politique (de 192, mort de Commode, à*

325 concile de Nicée), Paris, 1997 (2^{ème} éd. 2006).

M. Christol, « M. Simplicinius Genialis : ses fonctions (« *vir perfectissimus, agens vice praesidi* ») », *CCG*, VIII, 1997, p. 231-241.

G. Ciampoltrini, « Appunti per l'epigrafia dei porti dell'Etruria centrosettentrionale nella prima e media età imperiale », dans C. Mascione, A. Patera, *Materiali per Populonia*, 2, Florence, 2003, p. 317-325.

C. Cichorius, « Marine Offiziere Oktavians », *Römische Studien*, Stuttgart, 1961², p. 257-261.

H. Cleere, « the Classis Britannica », dans V. A. Maxfield, *The Saxon shore*, Exeter, 1989, p. 18-22.

J. F. Coates, « The Naval Architecture and Oar Systems of Ancient Galleys », dans R. Gardiner, J. Morisson, *The Age of the Galley. Mediterranean Oared Vessels since Pre-Classical Times*, Londres, 1994, p. 127-141.

F. Colonna, *Scoperte di Antichità in Napoli dal 1876 a tutto il 1897*, Naples, 1898.

S. Conrad, « Die Sarkophage aus Moesia inferior. Der Herakles-Sarkophag aus Čavdarci (Ladžane) », G. Koch (éd.), *Akten des Symposiums des Sarkophag-Corpus, Marburg, 2001*, Mayence, 2007, p. 255-262.

M. Corbier, *L'Aerarium Saturni et l'Aerarium militare. Administration et prosopographie sénatoriale*, Rome, 1974.

M. Corbier, *Donner à voir, donner à lire : mémoire et communication dans la Rome ancienne*, Paris, 2006.

P. Cosme, « Coût et financement de la distribution des diplômes militaires romains », *Bulletin de la Société Nationale des Antiquaires de France*, 2007 a, p. 107-122.

P. Cosme, « Les vétérans sans bronze en Égypte », *CCG*, XVIII, 2007 b, p. 55-65.

P. Cosme, *Auguste*, Paris, 2009 (1^{ère} éd. 2005).

- P. Cosme, « Les flottements de la préfecture de Lucilius Bassus », *CCG*, XXI, 2010. p. 109-117.
- P. Cosme, *L'armée romaine : VIII^e s. av. J.-C. – V^e s. ap. J.-C.*, Paris, 2012 (1^{ère} éd. 2007).
- P. Cosme, « Mères sur le Nil. Les familles de soldats dans l'Égypte romaine », *CCG*, XXIV, 2013, p. 267-274.
- P. Cosme, *Auguste, maître du monde. Actium, 2 septembre 31 av. J.-C.*, Paris, 2014.
- P. Cosme, P. Faure, « Identité militaire et avancement au centurionat dans les *castra peregrina* », *CCG*, XV, 2004. pp. 343-356.
- C. Courtois, « Les politiques navales de l'Empire romain », *Revue historique*, 1939, p. 17-47 et 225-259.
- N. Criniti, « Supplemento alla prosopografia dell'esercito romano d'Egitto da Augusto a Diocleziano », *Aegyptus*, 53, 1973, p. 93-158.
- S. Crogiez, « Le *cursus publicus* et la circulation des informations officielles par voie de mer », dans J. Andreau, C. Virlouvet, *L'information et la mer dans le monde antique*, Rome, 2002, p. 55-67.
- E. Culasso Gastaldi, « La collezione epigrafica del Real Collegio Carlo Alberto di Moncalieri (TO) », *Epigraphica*, 57, 1995, p. 147-171.
- H. Cuvigny, « Plèrôma dans l'identification des soldats de marine », *ZPE*, 110, 1996, p. 169-173.
- J. H. D'Arms, « Eighteen Unedited Latin Inscriptions from Puteoli and Vicinity », LXXVII, *AJA*, 1973, p. 151-167.
- J. H. D'Arms *et al.*, « *Puteolana analecta* : seven inscriptions from the G. De Criscio collection in the Kelsey Museum », *Puteoli*, IX-X, 1985-1986, p. 41-78.
- M. Dadea, « L'epitaffio di un classario e una sepoltura anomala scoperti a Cagliari nel 1615 »,

Archivio Storico Sardo, LI, 2016, p. 275-280.

A. Daguët-Gagey, *Les opera publica à Rome (180-305 ap. J. C.)*, Paris, 1997.

D. Dana, « Les diplômes militaires comme source d'histoire sociale », *CCG*, XX, 2009, p. 378-380.

D. Dana, « Corrections, restitutions et suggestions onomastiques dans quelques diplômes militaires », *CCG*, XXI, 2010, p. 35-62.

D. Dana, « L'impact de l'onomastique latine sur les onomastiques indigènes dans l'espace thrace », dans M. Dondin-Payre (éd.), *Les noms de personnes dans l'Empire romain. Transformations, adaptation, évolution*, Bordeaux, 2011, p. 37-87.

D. Dana, « Les Thraces dans les diplômes militaires. Onomastique et statut des personnes », dans M.-G. G. Parissaki, *Thrakika Zetemata II, Aspects of the Roman province of Thrace*, Athènes, 2013 a, p. 219-269.

D. Dana, « *Conubium cum uxoribus* : mariages thraces dans les diplômes militaires », *CCG*, XXIV, 2013 b, p. 217-240.

D. Dana, « Notices épigraphiques et onomastiques (Scythie Mineure/Dobroudja) », *Pontica*, 47, 2014, p. 465-493.

D. Dana, « A Hitherto Unrecognised Cornovian on a Roman Military Diploma (*RMD* I, 35) », *Brittania*, 48, 2017 a, p. 287-298.

D. Dana, « Le Bassin de recrutement pannonien d'après les diplômes militaires », *HiMA*, 6, 2017 b, p. 115-142.

D. Dana, F Matei-Popescu, « Les soldats d'origine dace dans les diplômes militaires », *Chiron*, 39, 2009, p. 209-256.

S. Daris, *Documenti per la storia dell'esercito romano in Egitto*, Milan, 1964.

R. W. Davies, « The *medici* of the Roman armed forces », *Epigraphischen Studien*, VII, 1969,

p. 83-99.

A. De Carlo, *Il ceto equestre di Campania, Apulia et Calabria, Lucania et Bruttii dalla tarda Repubblica al IV secolo*, I, Rome, 2015.

C. de la Berge, *Étude sur l'organisation des flottes romaines*, Vienne, 1887.

M. R. de la Blanchère, « Inscriptions de la Maurétanie césarienne », *Bulletin de correspondance africaine*, 1882, p. 113-125.

A. De Simone, *La collezione antiquaria della biblioteca dei Girolamini in Napoli*, Naples, 1975.

P. De Souza, « Rome's contribution to the development of piracy », dans R. L. Hohlfelder (éd.), *The maritime world of ancient Rome. Proceedings of « The Maritime World of Ancient Rome » conference held at the American Academy in Rome 27-29 March 2003*, Ann Arbor, 2008, p. 71-96.

A. Degrassi, « Il papiro 1026 della Società italiana e i diplomi militari romani », *Aegyptus*, 10, n°2/4, 1929, p. 242-254.

D. Delia, *Alexandrian Citizenship during the Roman Principate*, Atlanta, 1991.

I. Della Giovampaola, « La vigna Cassini tra il II e il III miglio della via Appia. Gli scavi settecenteschi », *MEFRA*, 120, 2008, p. 475-505.

D. Demicheli, « Dalmatians in the Roman Imperial Fleet », L. Vagalinsky, N. Sharankov (éd.), *Proceedings of the 22nd International Congress of Roman Frontier Studies, Ruse, Bulgaria, September 2012*, Sofia, 2015, p. 391-398.

H. Devijer, F. Van Wousterghem, « Die Inschriften von Alba Fucens und die gens *Herennia* », *AC*, 50, 1981, p. 242-257

D. Dexter (éd.), *A companion to the Punic wars*, Chichester-Malden, 2015 (1^{ère} éd. 2011).

K. Dietz, « Eine griechische Inschrift für Caracalla und Iulia Domna aus Rom », dans H. Börm,

N. Ehrhardt, J. Weisshöfer (éd.), *Monumentum et instrumentum inscriptum. Beschriftete Objekte aus Kaiserzeit und Spätantike als historische Zeugnisse. Festschrift für Peter Weiss zum 65. Geburtstag*, Stuttgart, 2008, p. 71-84.

I. Di Stefano Manzella, « Lapidario profano ex Lateranense nuove iscrizioni sacre, imperiali, sepolcrali », *Bollettino / Monumenti, Musei e Gallerie Pontificie*, 11, 1991, p. 51-71.

I. Di Stefano Manzella, « *Avidum mare nautis*. Un naufragio nel porto di Odessus e altre iscrizioni », *MEFRA*, 111, 1999, p. 79-106.

B. Dobson, *Die Primipilares*, Cologne – Bonn, 1978.

A. Donati, « Fonti cesenati romane. Scritti, Itinerari, Iscrizioni, Prosopografia », *Studi Romagnoli*, XVI, 1965, p. 11-77.

A. Donati, « Contributi agli indici di CIL XI », *Studi Romagnoli*, XX, 1969, p. 447-479.

A. Donati, « Nuovi titoli classensi », *Studi Romagnoli*, XXVI, 1975, p. 347-355.

A. Donati, « Revisioni Brundisine », *Epigraphica*, XLII, 1980, p. 153-159.

A. Donati, « Cesena e i Cesenati nei testi antichi », dans G. Susini (éd.), *Storia di Cesena I. L'evo antico*, Rimini, 1982, p. 185-203.

A. Donati, « Scrittura, società e cultura », dans G. Susini (éd.), *Storia di Ravenna, I : l'evo antico*, Ravenna, 1990, p. 469-480.

M. Donderer, *Die Architekten der späten römischen Republik und der Kaiserzeit. Epigraphische Zeugnisse*, Erlangen, 1996.

M. Dondin-Payre, M.-T. Raepsaet-Charlier, « L'onomastique dans l'Empire romain : questions, méthodes, enjeux », mêmes auteurs, *Noms, identités culturelles romanisation sous le Haut-Empire*, Bruxelles, 2001, p. I-VIII.

A. von Domaszewski, B. Dobson, *Die Rangordnung des römischen Heeres*, Cologne, 1967², (1^{ère} éd. 1908).

- E. J. Doyle, « A Latin epitaph from Athens », *Hesperia*, XXXVII, 1968, p. 178-181.
- M. Ducos, « La hiérarchie militaire dans les sources littéraires », dans Y. Le Bohec (éd.), *La hiérarchie (Rangordnung) de l'armée romaine sous le Haut-Empire*, Paris, 1995, p. 47-51.
- J.-E. Dugand, *De l'Aegitna de Polybe au trophée de la Brague. Recherches relatives au contexte historique, archéologique et topographique de la première opération de la conquête des Romains en Provence (154 av. J.C.), dans les parages de Nice et d'Antibes*, Paris-Nice, 1970.
- I. Dumitriche, « Les Thraces dans l'armée romaine d'après les diplômes militaires. I. Les diplômes de Claude à Domitien », *DHA*, 38/2, 2012, p. 9-16.
- R. Duncan-Jones, *The Economy of the Roman Empire*, Cambridge, 1974.
- J. E. Dunlap, « A new inscription from Pozzuoli », *American Journal of Archaeology*, XXXIII, 1929, p. 393-397.
- X. Dupuis, *Recherches sur les inscriptions latines de Belgique seconde*, Lille, 1983, (thèse de doctorat).
- D. Dzino, « Aspects of identity-construction and cultural mimicry among Dalmatian soldiers in the Roman navy », *Antichthon*, 44, 2010, p. 96-110
- P. Ebner, « Altre epigrafi e monete di Velia », *La Parola del Passato*, XXXIII, 1978, p. 61-68.
- W. Eck, « Jahres- und Provinzialfasten der senatorischen Statthalter von 69/70 bis 138/139 », *Chiron*, XII, 1982, p. 281-362.
- W. Eck, « Consules ordinarii und consules suffecti als eponyme Amtsträger », *Epigraphia*, 1991, p. 15-44.
- W. Eck, « Prosopographische Bemerkungen zum Militärdiplom vom 20.12.202 n. Chr. : der Flottenpräfekt Aemilius Sullectinus und das Gentilnomen des Usurpators Regalianus », *ZPE*, 139, 2002 a, p. 208-210.
- W. Eck, « Zum Zeitpunkt des Wechsels der *Tribunicia Potestas* des Philippus Arabs und

anderer Kaiser », *ZPE*, 140, 2002, b p. 257-261.

W. Eck, « L'empereur romain chef de l'armée. Le témoignage des diplômes militaires », *Cahiers de Centre Gustave Glotz*, 13, 2002 c, p. 93-112. (titre consulté dans sa version numérique : http://www.persee.fr/web/revues/home/prescript/article/ccgg_1016-9008_2002_num_13_1_1560)

W. Eck, « B. Pferdehirt, *Römische Militärdiplome und Entlassungsurkunden in der Sammlung des Römisch-Germanischen Zentralmuseums*, Teil I und II, Verlag des Römisch-Germanischen Zentralmuseums. In Kommission bei Rudolf Habelt Bonn, Mainz 2004 », *Bonner Jahrbücher*, 206, 2006, p. 349-355.

W. Eck, *Rom herausfordern : Bar Kochba im Kampf gegen das Imperium Romanum. Das Bild des barKochba-Aufstandes im Spiegel der neuen epigraphischen Überlieferung*, Rome, 2007 a.

W. Eck, *Rom und Judaea*, Tübingen, 2007 b.

W. Eck, « Die Veränderungen in Konstitutionen und Diplomen unter Antonius Pius », dans M. A. Speidel, H. Lieb (éd.), *Militärdiplome. Die Forschungsbeiträge der Berner Gespräche von 2004*, Stuttgart, 2007 c, p. 87-104.

W. Eck, « Rekrutierung für das Römische Heer in den provinzen Kleinasien : Das Zeugnis der militärdiplome », dans O. Tekin (éd.), *Ancient History, Numismatics and Epigraphy in the Mediterranean World. Studies in Memory of Clemens E. Bosch and Sabahat Atlan and in Honour of Nezahat Baydur*, Istanbul, 2009, p. 137-142.

W. Eck, « Recht und Politik in den Bürgerrechtskonstitutionen der römischen Kaisertzeit », *SCI*, 29, 2010, p. 33-50.

W. Eck, « Septimius Severus und die Soldaten. Das Problem der soldatenehe und ein neues Auxiliardiplome », dans B. Onken, D. Rohde (éds.), *Studien zur Geschichte von der Antike bis zur Neuzeit*, Wiesbaden, 2011, p. 63-77.

W. Eck, « Geschriebene Kommunikation: 200 Jahre kaiserliche Politik im Spiegel der Bürgerrechtskonstitutionen », dans S. Segenni, M. Bellomo (éd.), *Epigrafia e politica II*

contributo della documentazione epigrafica allo studio delle dinamiche politiche nel mondo romano, Milan, 2017 a, p. 7-25.

W. Eck, « Miscellanea Epigraphica II », *ZPE*, 204, 2017 b, p. 229-237.

W. Eck, « Das letzte Diplom für einen Auxiliarsoldaten aus dem Jahr 206 n. Chr. : der Text der Innenseite », *ZPE*, 208, 2018, p. 237-244.

W. Eck, « Diplome für italische Flotten », *ZPE*, 212, 2019, p. 231-241.

W. Eck, « Ein flottendiplom von 160 n. Chr. aus dem Nachlass von John Casey », *ZPE*, 218, 2021, p. 289-294.

W. Eck, I. Gradel, « Eine Konstitution für das Heer von Mauretania Tingitana vom 20. September 104 n. Chr », *ZPE*, 219, 2021, p. 248-255.

W. Eck, H. Lieb, « Ein Diplom für die classis Ravennas vom 22 November 206 », *ZPE*, 96, 1993, p. 75-88.

W. Eck, A. Pangerl, « Ein Diploma für einen centurio der Classis Moesica aus dem Jahr 112 n. Chr. » dans F. Beutler, W. Hameter (éd.), « *Eine ganz normale Inschrift... » und ähnliches zum Geburtstag von Ekkehard Weber : Festschrift zum 30. April 2005*, Vienne, 2005, p. 247-254.

W. Eck, A. Pangerl, « Die Konstitution für die classis Misensis aus dem Jahr 160 und der Krieg gegen Bar Kochba unter Hadrian », *ZPE*, 155, 2006, p. 239-252.

W. Eck, A. Pangerl, « Neue Diplome für die Auxiliartruppen in den mösischen Provinzen von Vespasian bis Hadrian », *Dacia*, 50, 2007, p. 93-104.

W. Eck, A. Pangerl, « Weitere Militärdiplome für die mauretanischen Provinzen », *ZPE*, 162, 2007, p. 235-247.

W. Eck, A. Pangerl, « Neue Diplome für Flotten in Italien », *ZPE*, 163, 2007, p. 217-232.

W. Eck, A. Pangerl, « Moesia und seine Truppen : neue Diplome für Moesia und Moesia

superior », *Chiron*, 38, 2008 a, p. 317-387.

W. Eck, A. Pangerl, « Zum administrativen Prozess bei der Ausstellung von Bürgerrechts-Konstitutionen. Neue Diplome für die Flotte von Misenum aus dem Jahr 119 » dans H. Börm, N. Ehrhardt, J. Weisshöfer (éd.), *Monumentum et instrumentum inscriptum. Beschriftete Objekte aus Kaiserzeit und Spätantike als historische Zeugnisse. Festschrift für Peter Weiss zum 65. Geburtstag*, Stuttgart, 2008 b, p. 85-101.

W. Eck, A. Pangerl, « Das erste Diplom für die Flotte von Britannien aus dem Jahr 93 n. Chr. », *ZPE*, 165, 2008 c, p. 227-231.

W. Eck, A. Pangerl, « Ein Diplom für einen Soldaten der classis Moesica vom 20. August 127 n. Chr. », *ZPE*, 165, 2008 d, p. 232-236.

W. Eck, A. Pangerl, « Ein Diplom für die ravennatische Flotte unter dem präfekten Aurelius Elpidiphorus aus dem Jahre 221 n. Chr. », *Acta Musei Napocensis*, 45-46, 2008-2009, p. 193-205.

W. Eck, A. Pangerl, « Ein *M. Vlpus Marcellus* als praefectus classis Ravennatis in einem Diplom des Jahres 119 n. Chr. », *ZPE*, 181, 2012, p. 202-206.

W. Eck, A. Pangerl, « Diplome für Soldaten der Italischen Flotten zwischen Vespasian und Severus Alexander », *Honesta missione. Festschrift für Barbara Pferdehirt*, Mayence, 2014, p. 327-343.

W. Eck, A. Pangerl, « Neue Diplome der Zeit Hadrians für die beiden mösischen Provinzen », *ZPE*, 207, 2018 a, p. 219-238.

W. Eck, A. Pangerl, « Neue Diplomzeugnisse für die Truppen in den Donauprovinzen aus dem 2. Jh. », *Acta Musei Napocensis*, 55/1, 2018 b, p. 25-42.

W. Eck, A. Pangerl, « Diplom aus domitianisch-traianischer Zeit, wohl mit einem Macedo, Präfekten einer provinziellen Flotte », *ZPE*, 214, 2020, p. 257-260.

W. Eck, P. Weiss, « Die Sonderregelungen für Soldatenkinder seit Antonius Pius. Ein niederpannonisches Militärdiplom vom 11. Aug. 146 », *ZPE*, 135, 2001, p. 195-208.

- W. Eck, H. Wolff (éd.), *Heer und Integrationspolitik. Die Römischen militärdiplome als historische Quelle*, Cologne, 1986.
- W. Eck, D. Macdonald, A. Pangerl, « Neue Diplome für das Heer der Provinz Syrien », *Chiron*, 32, 2002, p. 427-435 a.
- W. Eck, D. MacDonald, A. Pangerl, « Neue Militärdiplome für Truppen in Italien : Legio II Adiutrix, Flotten und Prätorianer », *ZPE*, 139, 2002, p. 192-207 b.
- W. Eck, N. Mugnai, A. Pangerl, « Ein Diplom für einen Flottensoldaten aus Titiopolis in Cilicia », *ZPE*, 193, 2015, p. 249-252.
- R. Egger, *Der Roemische Limes in Oesterreich*, 14, 1924, p. 117-156 (*non uidi*).
- M. Elmaghrabi, « A Dedication to Zeus Helios Megas Sarapis on a *gazophylakion* from Alexandria », *ZPE*, 200, 2016, p. 219-228.
- F. Enei, Progetto ager Caeretanus. *Il litorale di Alsium. Ricognizioni archeologiche nel territorio dei comuni di Ladispoli, Cerveteri e Fiumicino (Alsium-Caere-Ad Turre-Ceri)*, Rome, 2001.
- N. Fabio Ferrante, « Mansioni ed incarichi della flotta romana di Ravenna », *Studi Romagnoli*, 54, 2003, p. 141-150.
- M. Fauquier, *Rome et Carthage 509-29 av. J.-C.*, Paris, 2020.
- P. Faure, *L'aigle et le cep. Les centurions légionnaires dans l'Empire des Sévères*, Bordeaux-Pessac-Paris, 2013 a.
- P. Faure, « Avec ou sans les proches : la II^e légion Parthique et l'entourage des soldats durant les expéditions de la première moitié du III^e siècle », *CCG*, XXIV, 2013b, p. 241-266
- K. Feld, *Barbarische und Bürger. Die Isaurier und das Römische Reich*, Berlin, 2005.
- H.-L. Fernoux, « Du port à la boulè : le recrutement des bouleutes dans les métiers de la mer. Le cas des cités bithyniennes », dans E. Guerber, G. Le Bouëdec (éd.), *Gens de mer. Ports et*

cités aux époques ancienne, médiévale et moderne, Rennes, 2013, p. 89-109.

E. Ferrero, *L'Ordimento delle armate romane*, Turin, 1878.

E. Ferrero, *Iscrizioni e ricerche nuove intorno all'ordinamento delle armate dell'impero romano*, Turin, 1884.

E. Ferrero, « Nuove iscrizioni di osservazioni intorno all'ordinamento delle armate dell'Impero Romano », *Memorie della reale accademia delle scienze di Torino*, 2^e série, XLIX, 1900, p. 165-333.

A. Ferrua, « Analecta Romana », *Epigraphica*, 5/6, 1943/1944, p. 3-28.

A. Ferrua, « Iscrizioni dell'Italia inferiore », *Epigraphica*, XXXIV, 1972, p. 131-148.

O. Fiebiger, *De Classium italicarum historia et institutis quaestiones selectae*, Leipzig, 1894.

G. Filippi, R. Barbera, *Il codice epigrafico di Cornelio Margarini e le iscrizioni della Basilica di San Paolo fuori le mura nel XVII secolo*, Vatican, 2010.

H. Finke, « Neue Inschriften », *BRGK*, XVII, 1927, p. 1-107.

T. Fisher, N. Hanel, « Neuere Forschungen zum Hauptstützpunkt der *classis Germanica* in Köln-Marienbourg (Alteburg) », *KölnJb*, 36, 2003, p. 567-585.

L. F. Fitzhardinge, « Naval epitaphs from Misenum in the Nicholson museum, Sidney », *JRS*, 41, 1951, p. 17-21.

G. Forni, *Il reclutamento delle legioni di Augusto a Diocleziano*, Rome, 1953.

G. Forni, « Sull'ordinamento ed impiego della flotta di Ravenna », dans *Atti del Convegno Internazionale di Studi sulle Antichità di Classe : Ravenna, 14-17 ottobre 1967*, Ravenna, 1968, p. 267-282.

G. Forni, « Dalmazia e flotta romana di Ravenna », *Atti del Congresso Internazionale sulle Relazioni fra le due Sponde Adriatiche*, Lecce, 1973, p. 41-47.

G. Forni, « I diplomi militari dei classari delle flotte pretorie (inclusi quelli dei classari-legioni) » dans W. Eck et H. Wolff (éd.), *Heer und Integrationspolitik*, Cologne, 1986, p. 293-321.

C. Franzoni, *Habitus atque habitudo militis. Monumenti funerari di militari nella Cisalpina romana*, Rome, 1987.

C. Franzoni, « Girolamo Donato : collezionismo e *instauratio* dell'antico », dans *Venezia e l'archeologia, un importante capitolo nella storia del gusto dell'antico nella cultura artistica veneziana*, (Riv. Arch. Suppl. 7), Rome, 1990, p. 27-31.

D. H. French, « Classis Pontica », *Epigraphica Anatolica*, IV, 1984, p. 53-60.

A. Gallo, « Iscrizioni inedite di un classario misenate da Tarento », *Epigraphica*, 81, 2019, p. 659-665.

J. Gascou, « André Chastagnol et l'onomastique des citoyens des communautés de droit latin », *ktéma*, 26, 2001, p. 179-186.

P. Giacomini, « Anagrafie dei classari », dans G. Susini (éd.), *Storia di Ravenna*, t. I, *L'evo antico*, Ravenna, 1990, p. 321-362.

J. F. Gilliam, « Dura rosters and the Constitutio Antoniniana », *Historia*, 14, 1965, p. 74-92.

M. Ginsburg, « Roman military clubs and their social functions », *TAPhA*, LXXI, 1940, p. 149-156.

A. Giuliano (éd.), *Museo nazionale romano. Le Sculture, I, 10, Magazzini I sarcofagi / Parte II*, Rome, 1988.

C. Goudineau, D. Brentchaloff (éd.), *Le camp de la flotte d'Agrippa à Fréjus : les fouilles du quartier de Villeneuve, (1979-1981)*, Paris, Errance, 2009.

M. G. Granino Cecere, « C. Iulius Aug. L. Hilarus, navarchus », *ZPE*, 109, 1995, p. 289-297.

M. G. Granino Cecere, C. Ricci, « Dalle sponde del Reno a quelle dell'Aniene : marinai e

navigazione fluviale », *ZPE*, 157, 2006, p. 237-246.

M. G. Granino Cecere, C. Ricci, « Il porto di Centumcellae (Civitavecchia) e la sua epigrafia », C. Zaccaria, *L'epigrafia dei porti. Atti della XVIIe rencontre sur l'épigraphie du monde romain*, Trieste, 2014, p. 123-136.

E. M. Greene, *Women and families in the auxiliary military communities of the Roman West in the first and second centuries AD*, University of North Carolina, Chapel Hill, 2011.

E. M. Greene, « *Conubium cum uxoribus* : wives and children in the Roman military diplomas », *JRA*, 28, 1, 2015, p. 125-159.

H. Gregarek, « Denkmäler aus dem Militärareal der germanischen Flotte in Köln-Marienburg (Alteburg) », *KJ*, 34, 2001, p. 539-612.

G. L. Gregori, D. Rossi, F. Savi, « *Ex Dalmatia Romam*. La stele del marinaio della flotta Ravennate C. Licinius Romulus », dans J. Mangas Manjarrés, Á. Padilla Arroba (dir.), *Gratias tibi agimus. Homenaje al professor Cristóbal González Román*, Grenade, 2021, p. 203-214.

F. Grelle, M. Silvestrini, G. Volpe, R. Goffredo, *La Puglia nel mondo romano. Storia di una periferia, L'avvio dell'organizzazione municipale*, Bari, 2017.

F. Grosso, « Il diritto latino ai militari di età flavia », *Rivista di Cultura Classica Medioevale*, VII, 1965, p. 541-560.

E. Guerber, *Les cités grecques dans l'Empire romain. Les privilèges et les titres des cités de l'Orient hellénophone d'Octave Auguste à Dioclétien*, Rennes, 2009.

H. Gummerus, *Der Ärztestand im römischen Reiche nach den Inschriften*, Helsinki, 1932 (*non uidi*).

A. S. Hall, « Notes and Inscriptions from Eastern Pisidia », *Anatolian Studies*, XVIII, 1968, p. 57-92.

C. Hamdoune, *Vie, mort et poésie dans l'Afrique romaine d'après un choix de Carmina Latina Epigraphica*, Bruxelles, 2011.

- I. Haynes, *Blood of the Provinces. The Roman Auxilia and the Making of Provincial Society from Augustus to the Severans*, Oxford, 2013.
- F. Heintz, « A Domitianic Fleet Diploma », *ZPE*, 120, 1998, p. 250-252.
- B. Hensellek, *Bürgerrechtsverleihungen an römische Flottensoldaten*, Université de Vienne, 2011 consulté en ligne à l'adresse : http://othes.univie.ac.at/13117/1/2011-01-26_9204106.pdf.
- P. Herz, « Zeugnisse römischen Schiffbaus in Mainz – Die Severer und die *Expediatio Britannica* – », *Jahrbuch des Römisch-Germanischen Zentralmuseum*, 32, 1985, p. 422-435.
- C. P. Holder, « Hadrianic diplomas for the Italian fleets », dans H. Börm, N. Ehrhardt, J. Weisshöfer (éd.), *Monumentum et instrumentum in scriptum. Beschriftete Objekte aus Kaiserzeit und Spätantike als historische Zeugnisse. Festschrift für Peter Weiss zum 65. Geburtstag*, Stuttgart, 2008, p. 135-156.
- V. M. Hope, *Constructing identity. The Roman funerary monuments of Aquileia, Mainz and Nîmes*, Oxford, 2001.
- L. Hopkins, *Fleets and Manpower on Land and Sea: the Italian classes and the Roman Empire 31 BC – AD 193*, University of Oxford, 2014, consultable en ligne à l'adresse : THESE Hopkins.pdf.
- G. Illiano, *Città e territorio nella penisola di Misenum*, PhD thesis, Vrije Universiteit, Amsterdam, 2019 (<https://research.vu.nl/ws/portalfiles/portal/89585445/abstract+english.pdf>).
- I. Ivanov, « Social status and cultural identity in Roman Thrace (Grave stelai and altars) », *Ancient West & East*, VII, 2008, p. 135-150.
- A. Ivantchik, V. Krapivina, « A Roman military diploma issued to a sailor of the Classis Flavia Moesica », *Chiron*, 37, 2007, p. 219-242.
- F. Jacques, *Le privilège de liberté. Politique impériale et autonomie municipale dans les cités de l'Occident romain (161-244)*, Rome, 1984.
- J. Jehasse, « Épitaphe d'un scribe de la flotte de Misène découverte à Aleria », *Bulletin de la*

Société des Sciences historiques et naturelles de la Corse, LXXXIV, 571, 1964, p. 8-25.

J. Jehasse, « Inscriptions d'Aléria (1965-1967) », *Bulletin de la société nationale des antiquaires de France*, 1967, p. 144-153.

J. et L. Jehasse, *Aléria antique*, Aléria, 1987.

C. Jones, « The Emperor and the Giant », *Classical Philology*, 95, 4, 2000, p. 476-481.

M. Kajava, *Roman Female Praenomina : Studies in the Nomenclature of Roman Women*, Rome, 1994.

I. Kajanto, *Supernomina. A study in latin epigraphy*, Helsinki-Helsingfors, 1966.

D. Keenan-Jones, « The Aqua Augusta and control of water resources in the Bay of Naples », *Australian Society for Classical Studies, Conference 31*, Perth, 2010, (article consulté sur le net à l'adresse : <https://www.ascs.org.au/news/ascs31/Keenan-Jones.pdf>).

L. H. Keppie, 1984, « Colonisation and veteran settlement in Italy in the first century A. D. », *Papers of the British School at Rome*, LII, 1984, p. 77-114.

D. Kienast, *Untersuchungen zu den Kriegsfлотten der römischen Kaiserzeit*, Bonn, 1966.

H. C. Konen, *Classis Germanica : die römische Rheinflotte im 1.–3. Jahrhundert n. Chr.*, St. Katharinen, 2000.

H. C. Konen, « Migration und Mobilität unter den Angehörigen der Alexandrinischen und Syrischen Flotte », *Laverna*, 14, 2003, p. 18-47.

J. Kolendo, « Les Besses dans la flotte romaine de Misène et de Ravenne », *Puteoli*, 12/13, 1988/1989, p. 77-86.

J. Kolendo, « L'approvvigionamento di carne per la città di Roma e per la flotta di Miseno: a proposito del CIL VI 33887 », *Archeologia*, 52, 2001, p. 23-29.

J. Kolendo, « Un marin de la flotte de Misène dans une inscription conservée au musée national

de Varsovie, *The Journal of Juristic Papyrology*, XXXIII, 2003, p. 77-83.

D. Knibbe, « Neue Inschriften aus Ephesos, II », *Jahreshefte des Österreichischen Archäologischen Institutes in Wien*, 49, 1968-1971, p. 1-56.

K. Kraft, *Zur Rekrutierung der Alen und Kohorten an Rhein und Donau*, Bern, 1951.

J. Krämer, « Metallfunde von den Ausgrabungen im Flottenkastell Alteburg 1998 », *KJ*, 48, 2015, p. 43-281.

A. D. Kunić, « *Classis praetoria Ravennatum* with special reflection on sailors that origin from Dalmatia and Pannonia », *Živa Antika*, 46, 1/2, 1996, p. 95-110.

A. Kurilić, « Roman Naval Bases at the Eastern Adriatic », *Histria antica*, 21, 2012, p. 113-122.

X. Lafon, « À propos de l'épisode de Tarente (282 avant J.-C.): un développement précoce de la politique navale romaine et de sa flotte militaire ? », dans E. Caire, S. Pittia (éd.), *Guerre et diplomatie romaines (IV^e – III^e siècles) : pour un réexamen des sources*, Aix-en-Provence, 2006, p. 277-288.

M. L. Laird, *Civic monuments and the Augustales in Roman Italy*, New York, 2015.

J.-P. Laporte, « Notes sur l'aqueduc de *Saldae* (Bougie) », dans M. Khanoussi *et al.*, *L'Africa romana. Atti dell'XI convegno di studio Cartagine, 15-18 dicembre 1994*, Ozieri, 1997, p. 711-762.

J.-P. Laporte, « L'Algérie et la mer dans l'antiquité : notes de lecture » dans J. Napoli (éd.), *Ressources et activités maritimes. Actes du colloque international de Boulogne-sur-Mer 12, 13 et 14 mai 2005*, Boulogne-sur-Mer, 2008, 157-173.

J.-P. Laporte, « L'armée romaine permanente de Maurétanie césarienne et ses dieux », C. Wolff *et al.* (éd.) *L'armée romaine et la religion sous le Haut-Empire romain. Actes du quatrième Congrès de Lyon (26-28 octobre 2006)*, Lyon, 2009, p. 41-55.

M. Lavan, « The Army and the Spread of Roman Citizenship », *JRS*, 109, 2019 a, p. 27-69.

- M. Lavan, « The manpower of the Roman fleets », *JRA*, 32, 2019 b, p. 184-200.
- J. Lesquier, *L'armée romaine d'Égypte d'Auguste à Dioclétien*, Le Caire, 1918.
- Y. Le Bohec, *La Sardaigne et l'armée romaine sous le Haut-Empire*, Sassari, 1990.
- Y. Le Bohec, « Écuyers et marins militaires sous le Haut-Empire romain », *Ktèma*, 21, 1996, p. 313-320.
- Y. Le Bohec, *L'armée romaine*, Picard, Paris, 1998 (1^{ère} éd. 1989).
- Y. Le Bohec, « La marine romaine et la première guerre punique », *Klio*, 85, 1, 2003, p. 57-68.
- Y. Le Bohec, *Histoire militaire des guerres puniques (264-166 avant J.-C.)*, Paris, 2011.
- Y. Le Bohec, « La stratégie de Rome en Maurétanie Césarienne sous le Principat », *Ikosim*, 4, 2015, p. 39-50.
- G. Lefebvre, L. Barry, « Rapport sur les fouilles exécutées à Tehnéh en 1903-1904 (avec 2 planches) », *Annales du service des antiquités de l'Égypte*, VI, 1905, p. 141-158.
- C. Lega, dans « La collezione epigrafica dei musei Capitolini », *Miscellanea greca e romana*, XVII, 1992, p. 201-282, p. 276-277.
- S. Leiniger, W. Spickermann, « Die lateinischen Inschriften der Sammlung Gotha », *Osnabrücker-Online. Beiträge zu den Altertumswissenschaften*, 16, 2012, p. 1-14.
- J. E. Lendon, « Contubernalis, Commanipularis, and Commilito in Roman soldiers' epigraphy : drawing the distinction », *ZPE*, 157, 2006, p. 270-276.
- C. Lepelley (éd.), *Rome et l'intégration de l'Empire, 44 av. J.-C.-260 ap. J.-C.*, t. 2, Paris, 1998.
- P. Le Roux, *Le Haut-Empire romain en Occident d'Auguste aux Sévères, 31 av. J.-C. - 235 ap. J.-C.*, Paris, 1998 a.
- P. Le Roux, « Rome et le droit latin », *Revue historique de droit français et étranger*, 3, 1998 b,

p. 315-341.

J. Lesquier, *L'armée romaine d'Égypte d'Auguste à Dioclétien*, Le Caire, 1918.

C. Letta, « La bonifica antica e el *statio* della flotta pretori di Ravenna sul Fucino », dans U. Irti, G. Grossi, V. Pagani (éd.), *Il Fucino e le aree limitrofe nell'Antichità (conv. di Avezzano, 1989)*, Rome, 1991, p. 501-511.

P. Leveau, « Nouvelles inscriptions de Cherchel », *Bulletin d'archéologie algérienne*, V, 1971-1974, p. 173-193.

S. Loeschcke, *Der Tempelbezirk im Altbachtale zu Trier*, fasc. 1, Berlin, 1938. (*non uidi*)

P. Lombardi, C. Vismara, « Deux inscriptions d'Aléria (Haute-Corse) », *Gallia*, 62, 2005, p. 279-292.

P. López Barja de Quiroga, « Junian Latins : Status and Number », *Athenaeum*, 86, 1998, 1, p. 133-163.

M. M. Magalhaes, *Storia, istituzioni e prosopografia di Surrentum romana*, Castellammare di Stabia, 2003.

M. M. Magalhaes, M. Russo, « Inscrizioni inedite di Surrentum : un'*obstetrix* imperiale e un nuovo classario », *Epigraphica*, 67, 2005, p. 408-421.

M. M. Magalhaes, *Stabiae romana. La prosopografie e la documentazione epigrafica : iscrizioni lapidarie e bronzee, bolli laterizi e sigilli*, Castellammare di Stabia, 2006.

A. Mangiatordi, « Le epigrafi latine del Museo Archeologico Comunale Ugo Granafei di Mesagne », *Archivio Storico Pugliese*, 58, 2005, p. 9-77.

A. Magioncalda, « I prefetti delle flotte di Miseno e di Ravenna nella testimonianza dei diplomi militari : Novità e messe a punto », M. L. Caldelli, G. L. Gregori, S. Orlandi (éd.), *Epigrafia 2006. Atti della XIV^e Rencontre sur l'épigraphie in onore di Silvio Panciera con altri contributi di colleghi, allievi e collaboratori (18-21 ottobre 2006)*, t. 3, Rome, 2008 p. 1149-1170.

S. Magister, « Pomponio Leto collezionista di antichità. Note sulla tradizione manoscritta di

- una raccolta epigrafica nella Roma del tardo Quattrocento », *Xenia Antiqua*, VII, 1998, p. 167-196
- F. Mainardis, *Iulium Carnicum. Storia ed epigrafia*, Trieste, 2008.
- M. G. Maioli, « La topografia della zona di Classe », in G. Susini (éd.), *Storia di Ravenna*, t. I, *L'evo antico*, Ravenna, 1990, p. 375-414.
- M. G. Maioli, « Armamenti a Classe », dans M. Mauro (éd.), *I porti antichi di Ravenna*, t. I, *Il porto romano e le flotte*, Ravenna, 2005, p. 169-171.
- A. Malissard, *Les Romains et la mer*, Paris, 2012.
- S. J. Malone, *Legio XX Valeria Victrix. Prosopography, archaeology and history*, Oxford, 2006.
- J. Mander, *Portraits of children on Roman funerary monuments*, Cambridge-New York-Melbourne, 2013.
- J. C. Mann, « The Development of Auxiliary and Fleet Diplomas », *Epigraphische Studien*, 9, 1972, p. 233-241.
- J. C. Mann, « Name forms of recipients of diplomas », *ZPE*, 139, 2002, p. 227-234.
- G. Manton, L. F. Fitzhardinge, *Handbook to the Nicholson Museum*, Sydney, 1948.
- C. Marangio, « Epigrafe funeraria brindisina dedicata ad un « veteranus » », *Magna Graecia*, X, n°3-4, 1975, p. 16-17.
- R. Marić, « La collection épigraphique du musée national », *Starinar*, 5/6, 1954/1955, p. 361 (en serbe).
- G. Masaro, L. Mondin, « La musa funeraria della X Regio : materiali per un censimento », *Ostraka*, 19, 1-2, 2010, p. 193-211.
- D. J. P. Mason, *Roman Britain and the Roman Navy*, Stroud, 2003.

- P. Massiera, « Inscriptions de la région sétifienne », *Bulletin de la Société historique et géographique de la région de Sétif*, II, 1941, p. 89-134.
- A. Mastino, « Olbia in età antica », dans A. Mastino, P. Ruggeri, *Da Olbia ad Olbia. 2500 anni di storia di una città mediterranea. Atti del Convegno internazionale di Studi. Olbia, 12-14 maggio 1994*, Sassari, 1996, p. 49-87.
- A. Mastino *et al.*, « Viaggi, navi e porti della Sardinia e della Corsica attraverso la documentazione epigrafica », dans C. Zaccaria (éd.), *l'Epigrafia dei porti*, 2014, p. 151-182.
- A. Mastino, « Nazione Sardus, una mens, unus color, una vox, una natio ? », *Archivio Storico Sardo*, 50, 2015, p. 141-181.
- F. Matei-Popescu, *The Roman army in Moesia Inferior*, Bucarest, 2010.
- F. Matei-Popescu, « The Roman military diploma discovered at Atmageaua Tătărască – Sarsânlar (Zafirovo, Bulgaria) », *Studia Antiqua et Archaeologica*, 22 (2), 2017, p. 137-148.
- K. Matijević, *Römische und frühchristliche Zeugnisse im Norden Obergermaniens*, Rahden, 2010.
- M. Mauro (éd.), *Ravenna romana*, Ravenna, 2001.
- M. Mauro (éd.), *Il porto di Ravenna*, Ravenna, 2002.
- M. Mauro (éd.), *I porti antichi di Ravenna*, t. I, *Il porto romano e le flotte*, Ravenna, 2005.
- M. Mayer i Olivé, « Peregre defunctus. Los cenotafios de Dertosa y su ager : un indicio para estudiar los desplazamientos de población en una ciudad portuaria », *Sylloge Epigraphica Barcinonensis*, XII, 2014, p. 155-170.
- M. Mayer i Olivé, « Sobre IRC III 48 de Emporiae : la presencia de un posible *trierarchus* embarcado en una *penteris* », dans C. Chillet, C. Courrier, L. Passet, *Arcana Imperii. Mélanges d'histoire économique, sociale et politique offerts au professeur Yves Roman*, vol. I, Lyon, 2015, p. 333-339.

G. Mazzini, « La bucina e il bucinator nelle forze armate di Roma », dans M. L. Caldelli, G. L. Gregori, S. Orlandi, *Epigrafia 2006. Atti della XIV^e rencontre sur l'épigraphie in onore di Silvio Panciera con altri contributi di colleghi, allievi e collaboratori*, III, Rome, 2008, p. 1197-1225.

D. Mazzoleni, *I Reperti epigrafici*, Rome, 1983.

J. Mecerian, R. Mouterde, « Inscriptions de l'Amanus et de Séleucie », *Mélanges de l'Université Saint-Joseph*, XXV, 1942-1943, p. 87-101.

R. Meiggs, *Roman Ostia*, Oxford, 1973.

K. Melliti, *Carthage. Histoire d'une métropole méditerranéenne*, Paris, 2016.

M. Mello, *Paestum Romana. Ricerche storiche*, Rome, 1974.

F. Michel, « À propos d'une inscription antique d'Aléria conservée au musée de Bordeaux », *Bulletin de la Société des sciences historiques et naturelles de la Corse*, 688-689, 1999, p. 99-108.

F. Michel, « *Basel Turbeli f(ilius) Gallinaria Sarniensis*. Question d'onomastique et d'origo », dans J. González et al. (éd.), *L'Africa romana. Le ricchezze dell'Africa. Risorsi, produzioni, scambi. Atti del XVII convegno di studio Sevilla, 14-17 dicembre 2006*, vol. III, Rome, 2008, p. 1861-1872.

L. Mihăilescu-Bîrliba, « Colonisation in the urban and rural milieu of Noviodunum (Moesia Inferior) » dans G. R. Tsetschladze, A. Avram, J. Hargrave (éd.), *The Danubian Lands between the Black, Aegean and Adriatic Seas*, Oxford, 2015, p. 213-218.

L. Mihailescu-Bîrliba et V.-M. Răileanu, « Les territoires ruraux comme source de recrutement pour la flotte. Le cas de Nicopolis ad Istrum (Mésie inférieure) et une nouvelle hypothèse à propos de la politique de recrutement de Septime Sévère », *Dialogues d'histoire ancienne*, 40/2, 2014, p. 193-205.

B. Migotti, M. Šašel Kos, I. Radman-Livaja, *Roman Funerary Monuments of South-Western Pannonia in their Material, Social, and Religious Context*, Oxford, 2018.

- P. Miniero, F. Zevi, *Catalogo Museo Archeologico dei Campi Flegrei. Liternum, Baia, Miseno*, III, Naples, 2008.
- P. Mingazzini, « Iscrizioni presso Maremorto », *NSA*, 1928, p. 194-200.
- E. Miranda, dans E. Federico, E. Miranda (éd.), *Capri antica, dalla preistoria alla fine dell'età romana*, Capri, 1998.
- M. Mirkovic, « Married and settled. The origo, privileges and settlement of auxiliary soldiers », dans M. A. Speidel, H. Lieb (éd.), *Militärdiplome : Die Forschungsbeiträge der Berner Gespräche von 2004*, Stuttgart, 2007, p. 327-343.
- A. Mócsy, « Pannonici nelle flotte di Ravenna e di Miseno », *Atti del convegno internazionale di studi sulle antichità di Classe, Ravenna, 14-17 ott. 1967*, Ravenna, 1968, p. 305-312.
- A. Mócsy, *Pannonia and Upper Moesia. A history of the Middle Danube*, Londres-Boston, 1974.
- A. Mócsy, « Zum Gentiliz der Neubürger unter Setimius Severus », dans E. Weber, G. Dobesch, *Römische Geschichte, Altertumskunde und Epigraphik*, Vienne, 1985, p. 403-415.
- A. Mócsy, « Die Namen der Diplomempfänger », W. Eck, H. Wolff, *Heer und Integrationspolitik. Die römischen Militärdiplome als historische Quelle*, Cologne, 1986, p. 437-466.
- D. Modonesi, *Museo Maffeiano. Iscrizioni e rilievi sacri latini*, Rome, 1995.
- J. Modrzejewski, T. Zawadzki, « Inscription latine d'un triérarque d'Égypte trouvée à Akôris », dans *Études offertes à Jean Macqueron*, 1970, p. 529-543.
- Th. Mommsen, « Schweizer Nachstudien », *Hermes*, 16, 1881, p. 445-494.
- Th. Mommsen, « Die Conscriptiionsordnung der römischen Kaiserzeit », *Hermes*, 19, 1884, p. 1-79.
- C. H. Moore, « Latin Inscriptions of the Harvard Collection of Classical Antiquities », *Harvard Studies in Classical Philology*, XX, 1909, p. 1-14.

P. M. Moro, *Iulium Carnicum (Zuglio)*, Rome, 1956.

A. Negroni, « Aggiunte e correzioni al *CIL VI* : alcune revisioni nella Galleria Lapidaria (settori 6, 8, 10, 12) », *Bollettino / Monumenti, Musei e Gallerie Pontificie*, 21, 2001, p. 171-180.

J. Nelis-Clément, *Les beneficiarii : militaires et administrateurs au service de l'Empire (I^{er} s. a. C. - VI^e s. p. C.)*, Bordeaux, 2000.

P. Noelke, « Kölner Antikensammlungen und -studien vom Humanismus bis zur Aufklärung und ihr Kontext im deutschen Sprachraum », *KJ*, 49, 2016, p. 487-668.

R. Noll, *Griechische und Lateinische Inschriften der Wiener Antikensammlung*, Vienne, 1986 (1^{ère} éd. 1962).

D. Noy, « Foreign Families in Roman Italy », dans B. Rawson (éd.), *A Companion to Families in the Greek and Roman World*, Malden – Oxford – Chichester, 2011, p. 145-160.

V. Nutton, « The doctors of the Roman navy », *Epigraphica*, XXXII, 1970, p. 66-71.

J. H. Oliver, « Greek and Latin inscriptions », *Hesperia*, X, 1941, p. 237-261.

J. H. Oliver, « Greek inscriptions », *Hesperia*, XI, 1942, p. 29-103.

J. Oorthuijs, « Marines and Mariners in the Roman Imperial Fleets », dans L. de Blois *et al.*, *The Impact of the Roman Army (200 BC – AD 476). Economic, Social, Political, Religious and Cultural Aspects. Proceedings of the Sixth Workshop of the International Network Impact of the Empire (Roman Empire, 200 B.C. – A.D. 476), Capri, March 29 – April 2, 2005*, Leiden-Boston, Brill, 2007, p. 169-180.

J. Ott, *Die Beneficiarii. Untersuchungen zu ihrer Stellung innerhalb der Rangordnung des römischen Heeres und zu ihrer Funktion*, Stuttgart, 1995.

B. Palme, « Die classis Alexandrina und der κόρυς der Gellia Didyme : Zwei Bemerkungen zu BGU III 709 », *ZPE*, 101, 1994, p. 87-95.

B. Palme, « Die classis praetoria Misenensis in den Papyri » dans P. Amann, M. Pedrazzi,

- H. Taeuber (éd.), *Italo - Tusco - Romana. Festschrift für Luciana Aigner-Foresti*, Vienne, 2006, p. 281-299.
- H. Pamir, « Recent Researches and New Discoveries in the Harbours of Seleucia Pieria », dans S. Ladstätter, F. Pirson, T. Schmidts, (éd.), *Häfen und Hafenstädte im östlichen Mittelmeerraum von der Antike bis in byzantinische Zeit neue Entdeckungen und aktuelle Forschungsansätze Istanbul, 30.05.-01.06.2011*, Istanbul, 2014, p. 177-198.
- S. Panciera, « Miscellanea storico-epigrafica, I », *Epigraphica*, XXII, 1960, p. 3-36.
- S. Panciera, « Aquileia, Ravenna e la flotta militare », *Antichità Altoadriatiche*, XIII, 1978, p. 107-134.
- S. Panciera, « Esercito ed epigrafia. Nuovi contributi da iscrizioni latine di Roma », D. M. Pippidi (éd.), *Actes du VII^e Congrès International d'Épigraphie Grecque et Latine (Constantza, 9-15 septembre 1977)*, Paris, 1979, p. 431-432.
- S. Panciera (et al.), *La collezione epigrafica dei Musei Capitolini : inediti, revisioni, contributi al riordino (Tituli, 6)*, Rome, 1987.
- S. Panciera, « *Liburna (navis)* », *Epigrafi, epigrafia, epigrafisti. Scritti vari editi e inediti (1956-2005) con note complementari e indici*, II, Rome, 2006, p. 1257-1262 = *Dizionario epigrafico di antichità romane*, 1958, p. 969-973.
- S. Panciera, « Sulla pretesa esclusione dei cittadini romani dalle flotte italiche nei primi due secoli dell'Impero », *Epigrafi, epigrafia, epigrafisti. Scritti vari editi e inediti (1956-2005) con note complementari e indici*, II, Rome, 2006, p. 1271-1281 = « Sulla pretesa esclusione dei cittadini romani dalle flotte italiche nei primi due secoli dell'impero », *Atti della Accademia nazionale dei Lincei. Rendiconti. Classe di scienze morali, storiche e filologiche*, 1964, p. 316-328.
- S. Panciera, « Gli schiavi nelle flotte augustee » *Epigrafi, epigrafia, epigrafisti. Scritti vari editi e inediti (1956-2005) con note complementari e indici*, II, Rome, 2006, p. 1283-1292 = « Gli schiavi nelle flotte augustee », *Atti del Convegno Internazionale di Studi sulle Antichità di Classe, Ravenna, 14-17 ott. 1967*, Ravenna, 1968, p. 313-330.

A. Parma, « Classiari, veterani e società cittadina a Misenum », *Ostraka*, III, 1, 1994, p. 43-59.

A. Parma, « Una nuova iscrizione di *Misenum* con un veterano *duovir* della città », *Ostraka*, IV, 2, 1995, p. 301-306.

A. Parma, « Per una tipologia delle iscrizioni funerarie dei classiari misenati », dans S. Evangelisti, L. Galli, *XI Congresso Internazionale di Epigrafia Greca e Latina, Roma, 18-24 settembre 1997. Atti*, vol. I, Rome, 1999, p. 817-824.

A. Parma, « Stabiae e la Classis Misensis », dans G. Bonifacio, A. M. Sodo (éd.), *Stabiae : Storia e Architettura. 250° Anniversario degli Scavi di Stabiae 1749-1999. Convegno Internazionale Castellammare di Stabia 25-27 Marzo 2000*, Rome, 2002 a, p. 185-188.

A. Parma, « Note sull'origine geografica dei classiarii nelle flotte imperiali : i marinai di provenienza nordafricana », dans M. Khanoussi *et al.*, *L'Africa romana, XIV. Lo Spazio marittimo del Mediterraneo occidentale, Atti del XIV convegno di studio, Sassari, 7-10.XII.2000*, Sassari-Rome, 2002 b, p. 323-332.

A. Parma *et al.*, « *Iura sepulcrorum a Puteoli* », dans G. Camodeca (éd.), *Libitina e dintorni. Atti XI Rencontre franco-italienne sur l'épigraphie*, Rome, 2004, p. 441-450, p. 443.

A. Parma, « Schede epigrafiche (Misenum) », dans G. Camodeca, M. Giglio (éd.), *Puteoli. Studi di storia ed archeologia dei Campi Flegrei*, Naples, 2016, p. 335-343.

A. Parma, « Nuovi dati su società cittadina e classiaria a Misenum : prime note », dans S. Antolini, S. M. Marengo, G. Paci, *Colonie e municipe nell'era digitale. Documentazione epigraphica per la conoscenza delle città antiche. Atti del convegno di studi (Macerata, 10-12 dicembre 2015)*, Rome, 2017, p. 459-471.

V. Pârvan, « Fouilles d'Histria », *Dacia*, II, 1925, p. 198-248.

E. Paunov, « A Hadrianic diploma for a Thracian sailor from the Misene fleet : 25 December 119 », *Archaeologia Bulgarica*, 9, 3, 2005, p. 39-51.

H. Pavis d'Escurac, « Réflexions sur la *Classis Africana Commodiana* », dans P. Courcelle (éd.), *Mélanges d'histoire ancienne : offerts à William Seston*, Paris, 1974, p. 397-408.

- R.M. Peterson, *The Cults of Campania*, 1, Rome, 1919.
- H.-G. Pflaum, *Essai sur le cursus publicus sous le Haut-Empire romain*, Paris, 1940.
- H.-G. Pflaum, *Les procurateurs équestres sous le Haut-Empire romain*, Paris, 1950.
- H.-G. Pflaum, « Deux carrières équestres de Lambèse et Zana », *Libyca*, III, 1955, p. 135-154.
- H.-G. Pflaum, *Les carrières procuratoriennes équestres sous le Haut-Empire romain*, Paris, 4 vol., 1960-1961 avec le *Supplément* publié en 1982.
- E. Pfuhl, E. Möbius, *Die ostgriechischen Grabreliefs*, Mayence, 1977.
- S. E. Phang, *The Marriage of the Roman soldiers (13 B.C.-A.D. 235). Law and family in the imperial army*, Leyde-Boston-Cologne, 2001.
- S. E. Phang, « The timing of marriage in the Roman army », dans P. Freeman, J. Bennett, Z. T. Fiema, B. Hoffmann (éd.), *Limes XVIII. Proceedings of the XVIIIth International Congress of Roman Frontier Studies held in Amman, Jordan (September 2000)*, vol. II, Oxford, 2002, p. 873-878.
- A. Pellegrino, « Les cultes de Jupiter Dolichénien et de Jupiter Héliopolitain à Ostie », dans G. M. Bellelli, U. Bianchi, *Orientalia Sacra Urbis Romae. Dolichena et Heliopolitana. Recueil d'études archéologiques et historico-religieuses sur les cultes cosmopolites d'origine commagénienne et syrienne*, Rome, 1996, p. 561-580.
- P. Perdrizet, C. Fossey « Voyage dans la Syrie du Nord », *BCH*, XXI, 1897, p. 66-91.
- P. Perdrizet, « Syriaca », *Revue archéologique*, 3^e sér., XXII/1, 1898, p. 41-50.
- S. Perea Yébenes, *Collegia militaria. Asociaciones militares en el Imperio romano*, Madrid, 1999.
- S. Perea Yébenes, « El epitafio de un soldado de Miseno y los stratores (Nota para Yann Le Bohec) », *Gerión*, 18, 2000, p. 593-599.

- C. C. Petolescu, A.-T. Popescu, « Trois fragments de diplômes militaires de Dobroudja », *Dacia*, 51, 2007, p. 147-151.
- H. Petrovitsch, « Von oberitalien an die Donau : irrfahrten zweier inschrifteine », *Romisches Österreich*, 31, 2008, p. 145-147.
- B. Pferdehirt, *Die Rolle des Militärs für den sozialen aufstieg in der Römischen Kaiserzeit*, Mayence, 2002.
- B. Pferdehirt, P. Weiss, « Fragmente eines Flottendiploms aus dem Jahr 221 n. Chr. », *Archäologisches Korrespondenzblatt*, 29, 1999, p. 367-376.
- S. Pilhofer, *Romanisierung in Kilikien ? Das Zeugnis der Inschriften*, Munich, 2015 (1^{ère} éd. 2006).
- G. Purnelle, « Les inscriptions latines translittérées en caractères grecs », dans S. Evangelisti, L. Galli (éd.), *XI Congresso Internazionale di Epigrafia Greca e Latina : atti*, I, Rome, 1999, p. 825-834 (consulté en ligne : <https://orbi.uliege.be/bitstream/2268/34660/1/Purnelle46.pdf>).
- L. C. Purser, « Classical inscriptions at Shanganagh castle, co. Dublin », *Proceedings of the Royal Irish Academy*, section C, 37, 1925, p. 1-35.
- G. Race, *Baia, Pozzuoli, Miseno. L'impero sommerso*, Bacoli, 1983, (*non uidi*)
- M. T. Raepsaet-Charlier, « Le lieu d'installation des vétérans auxiliaires romains d'après les diplômes militaires », *Antiquité classique*, 47, fasc. 2, 1978, p. 557-565.
- M.-T. Raepsaet-Charlier, « Noms de personnes, noms de lieux dans l'Occident romain. Quelques outils récents », *AC*, 77, 2008, p. 289-307.
- M. Th. Raepsaet-Charlier, « C. Wolff (éd.), *Le métier de soldat dans le monde romain. Actes du cinquième congrès de Lyon organisé les 23-25 septembre 2010 par l'Université Jean Moulin Lyon 3*, Lyon-Paris, 2012 », c. r., *L'Antiquité classique*, 83, 2014, p. 465-466.
- M.T. Raepsaet-Charlier, « I. Haynes, *Blood of the Provinces. The Roman Auxilia and the Making of Provincial Society from Augustus to the Severans* » c. r., *Antiquité classique*, 85,

2016, p. 489-491.

A. Raggi, « « Navarchi » e « trierarchi » nella marina romana in età tardo-repubblicana », *Atti della Accademia nazionale dei Lincei. Rendiconti. Classe di scienze morali, storiche e filologiche*, s. 9, 13, 2002, p. 419-431.

A. Raggi, *Seleuco di Rhosos: cittadinanza e privilegi nell'Oriente greco in età tardo-repubblicana*, Pise, 2006.

B. Rankov, « Fleets of the early Roman Empire », dans R. Gardiner, J. Morrison (éd.), *The Age of the Galley*, Londres, 1995, p. 78-85.

B. Rankov, « Roman Warships in the Mare Externum », dans M. M. Urteaga Artigas, M. J. Noain Maura (éd.), *Mar Exterior : el occidente atlántico en época romana. Congreso internacional, Pisa, Santa Croce in Fossabanda, 6-9 de noviembre de 2003*, Rome, 2005, p. 61-70.

B. Rankov, « Sea Power without a Navy ? Roman Naval Forces in the Principate », dans M. Jones (éd.), *New Interpretations in Naval History. Selected Papers from the Seventeenth McMullen Naval History Symposium*, Newport, 2016, p. 13-24.

B. Rankov, « the frontier fleets : what were they and what did they do ? », dans N. Hodgson, P. Bidwell and J. Schachtmann (éd.), *Roman frontier studies 2009 : proceedings of the XXI International Congress of Roman Frontier Studies (Limes congress) held at Newcastle upon Tyne in August 2009*, Oxford, 2017, p. 687-690.

M. Reddé, *Mare Nostrum. Les infrastructures, le dispositif et l'histoire de la marine militaire romaine*, Paris, 1986.

M. Reddé, « La Rangordnung des marins », dans Y. Le Bohec (éd.), *La hiérarchie (Rangordnung) de l'armée romaine*, Paris, 1995, p. 151-154.

M. Reddé, « Rome et l'Empire de la mer », dans J. Leclant (éd.), *Regards sur la Méditerranée. Actes du 7^{ème} colloque de la Villa Kérylos à Beaulieu-sur-Mer les 4 & 5 octobre 1996*, Paris, 1997, p. 61-78

M. Reddé, « Les marins », dans G. Alföldy, B. Dobson et W. Eck (éd.), *Kaiser, Heer und Gesellschaft in der Römischen Kaiserzeit. Gedenkschrift für E. Birley*, Stuttgart, 2000, p. 179-189.

M. Reddé, « Boulogne-sur-Mer dans le dispositif militaire de l'Empire romain », dans O. Blamangin, A. Demon, S. Révillon, *Actualité de la recherche archéologique à Boulogne-sur-Mer*, Villeneuve d'Ascq, 2014, p. 29-39

M. Reddé, J.-C. Golvin, *Voyages sur la Méditerranée romaine*, Paris, 2005.

B. Rémy, P. Faure, *Les médecins dans l'Occident romain*, Bordeaux 2010.

J.-P. Rey-Coquais, « Inscriptions inédites de Tyr et de Beyrouth », dans M. Mayer i Olivé, G. Baratta, A. Guzmán Almagro (éd.), *Acta XII Congressus Internationalis Epigraphiae Graecae et Latinae. Provinciae Imperii Romani inscriptionibus descriptae. Barcelona, 3-8 Septembris 2002*, Barcelone, 2007, vol II, p. 1193-1200.

C. Ricci, « Balcanici e danubiani a Roma. Parte II : I militari », dans L. Mrozewicz, K. Iłski *Prosopographica*, Poznan, 1993 a, p. 175-208.

C. Ricci, « Egiziani a Roma nelle fonti epigrafiche di età imperiale », *Aegyptus*, LXXIII, 1993 b, p. 71-91.

C. Ricci, « Il principe in villa. Residenze imperiali in Italia e servizi di sicurezza », *CCG*, XV, 2004, p. 317-341.

C. Ricci, *Soldati e veterani nella vita cittadina dell'Italia imperiale*, Rome, 2010.

L. Robert, « Ἀρχαιολόγος », *REG*, 49, fasc. 230, avril-juin 1936, p. 235-254.

J.-M. Roddaz, *Marcus Agrippa*, Rome, 1984.

B. Rossignol, « *Qui fratrem mihi reddit* ? Notes sur la famille des légionnaires de Mayence », *CCG*, XXIV, 2013, p. 275-292.

B. Rossignol, « Le personnel administratif de la paye des soldats », dans M. Reddé (dir.), *De*

l'or pour les braves ! Actes de la table ronde organisée par l'UMR 8210 (Anhima) à l'Institut national d'histoire de l'art (12-13 septembre 2013), Bordeaux, 2014, p. 25-51.

B. Rossignol, « Note sur le recrutement auxiliaire en Dalmatie », *HiMA*, 6, 2017, p. 95-114.

P. Roussel, « Un Syrien au service de Rome et d'Octave », *Syria*, XV, 1, 1934. p. 33-74.

M. Roux « Marins phrygiens au service de Rome sous le Haut-Empire », *Rives méditerranéennes*, 57, 2018, p. 189-211.

J. Rowlandson (éd.), *Women and society in Greek and Roman Egypt*, Cambridge, 1998.

M. M. Roxan, « The Distribution of Roman military diplomas », *Epigraphische Studien*, 12, 1981, p. 265-286.

M. M. Roxan, « Observations on the Reasons for Changes in Formula in Diplomas circa AD 140 », dans E. Eck, H. Wolff, *Heer und Integrationspolitik. Die römischen Militärdiplome als historische Quelle*, Cologne, 1986, p. 265-292.

M. M. Roxan, « Findspots of military diplomas of the Roman auxiliary army », *BIA*, 26, 1989, p. 127-181.

M. M. Roxan, « An emperor rewards his supporters : the earliest extant diploma issued by Vespasian », *JRS*, 9, 1996, p. 247-256.

M. M. Roxan, « Vespasianus Velageno », dans P. Freeman *et al.* (éd.), *Limes XVIII. Proceedings of the XVIIIth International Congress of Roman Frontier Studies held in Amman, Jordan (September 2000)*, t. 2, Oxford 2002, p. 945-948.

K. Ruffing, « Militärische und zivile Seefahrt im Roten Meer. Einige Überlegungen zu SEG VIII 703=SB V 7539=AE 1930, 53 » dans B. Onken, D. Rohde, *In omni historia curiosus. Studien zur Geschichte von der Antike bis zur Neuzeit Festschrift für Helmuth Schneider zum 65. Geburtstag*, Wiesbaden, 2011, p. 23-30.

C. Rummel, *The Fleets on the Northern Frontier of the Roman Empire from the 1st to 3rd century*, PhD Thesis, University of Nottingham, 2008, consultable en ligne à l'adresse :

http://eprints.nottingham.ac.uk/27819/24/Rummel_PhD_Volume_I.pdf.

C. Rummel, « The northern fleets in the Principate », dans N. Hodgson, P. Bidwell and J. Schachtmann (éd.), *Roman frontier studies 2009 : proceedings of the XXI International Congress of Roman Frontier Studies (Limes congress) held at Newcastle upon Tyne in August 2009*, Oxford, 2017, p. 691-695.

L. G. Ruscu, « On Nicopolis ad Istrum and her territory », *Historia*, 56, 2, 2007, p. 214-229.

J. Russell, « *Cilicia – Nutrix vivorum* : Cilician's abroad in peace and war during Hellenistic and Roman times », J. des Courtils, J.-Ch. Moretti, F. Planet (éd.), *De Anatolia Antiqua*, I, Paris, 1991, p. 283-297

R. Sablayrolles, *Libertinus miles. Les cohortes de vigiles*, Rome, 1996.

D. B. Saddington, « The origin and nature of the German and British fleets », *Britannia*, 21, 1990, p. 223-232.

D. B. Saddington, « Tacitus and the Roman Army », *ANRW*, II, 33, 5, 1991 a, p. 3484-3555.

D. B. Saddington, « The Origin and Character of the Provincial Fleets of the early Roman Empire », dans V. A. Maxfield & M. J. Dobson, *Roman Frontier Studies 1989*, Exeter, 1991 b, p. 397-399.

D. B. Saddington, « Praefecti classis, orae maritimae and ripae », *Jarbuch des römisch-germanischen Zentralmuseums Mainz*, 1998, 35, p. 299-313.

D. B. Saddington, « The Roman naval presence in the East, the classis Syriaca and the Roman Approach to the Euphrates », *Archäologisches Korrespondenzblatt*, 31, 2001, p. 581-586.

D. B. Saddington, « *Classes*. The evolution of the Roman Imperial Fleets », dans P. Erdkamp (éd.), *A Companion to the Roman Army*, Malden - Oxford - Carlton, 2007, p. 201-217.

D. B. Saddington, « Problems in the nomenclature of the personnel and the question of marines in the Roman fleets », *Bulletin of the Institute of Classical Studies*, 52, 2009, p. 123-132.

- D. B. Saddington, « A possible context for the definitive establishment of the classes Perinthia and Pontica », *ZPE*, 175, 2010, p. 239-240.
- D. B. Saddington, « Did the Romans have a fleet on the Red Sea ? », dans N. Hodgson, P. Bidwell and J. Schachtmann (éd.), *Roman frontier studies 2009 : proceedings of the XXI International Congress of Roman Frontier Studies (Limes congress) held at Newcastle upon Tyne in August 2009*, Oxford, 2017, p. 696-699.
- V. Saladino, « Iscrizioni dell'ager Caletranus », *Prometheus*, III, 1977, p. 179- 188.
- A. von Saldern, « Bemerkungen zu einem Militärdiplom von 20.12.202 n. Chr. », *Archäologisches Korrespondenzblatt*, 32, 2002, p. 264
- O. Salomies, *Adoptive and polyonymous Nomenclature in the Roman Empire*, Helsinki, 1992.
- O. Salomies, « Observations on some Names of Sailors serving in the fleets at Misenum and Ravenna », *Arctos*, XXX, 1996, p. 167-186.
- B. Salway, « What's in a name ? A survey of Roman Onomastic Practice from c. 700 B.C. To A.D. 700 », *JRS*, 84, 1994, p. 124-145.
- E. Sander, « Zur Rangordnung des römischen Heeres : die Flotten », *Historia*, 6, 1957, p. 347-367.
- M. Sartre, *L'Orient romain. Provinces et sociétés provinciales en Méditerranée orientale d'Auguste aux Sévères (31 av. J.-C. - 235 ap. J.-C.)*, Paris, 1991.
- T. Sarnowski, « Legio I Italica-Liburna-Danuvius », dans *Studien zu den militärgrenzen Roms III. 13. Internationaler Limeskongress, Aelen 1983*, Stuttgart, 1986, p. 536-541.
- T. Sarnowski, « Das römische Heer im Norden des Schwarzen Meeres », *Archeologia*, XXXVIII, 1987, p. 61-98.
- T. Sarnowski, « L'organisation hiérarchique des vexillationes Ponticae au miroir des trouvailles épigraphiques récentes », dans Y. Le Bohec (éd.), *La hiérarchie (Rangordnung) de l'armée romaine sous le Haut-Empire*, Paris, 1995, p. 323-328.

- T. Sarnowski, « Ti. Plautius Silvanus, Tauric Chersonesos and classis Moesica », *Dacia*, 50, 2006 a, p. 84-92.
- T. Sarnowski, « The Phantom Squadron of the Ravennate Fleet on the Black Sea in the 1st Century AD », *ZPE*, 157, 2006 b, p. 256-260.
- M. Sartre, *L'Orient romain*, Paris, 1991.
- M. Šašel Kos, « M. Aurelius Bassus, eques Romanus, from Mursa », *ZPE*, 91, 1992, p. 176-182.
- M. Šašel Kos, « A note on the naval centurion Liccaeus from Apsorus », *MHM*, 3, 2016, p. 111-124(https://hrcak.srce.hr/index.php?show=clanak&id_clanak_jezik=281312&lang=en).
- R. Saxer, *Untersuchungen zu den Vexillationen des römischen Kaiserheeres von Augustus bis Diokletian*, Cologne, 1967.
- N. Scheuerbrandt, *Kaiserliche Konstitutionen und ihre beglaubigten Abschriften. Diplomatie und Aktengang der Militärdiplome*, Remscheid, 2009.
- P. Scherrer, « Ein neues Flottendiplom für einen Bojer vom 26. Oktober 145 aus Nordwestpannonien », *RÖ*, 2008, p. 148-159.
- C. Schmidt Heidenreich, « *Schola et collegium* : la dénomination des collèges militaires dans l'épigraphie », *Classica et Christiana*, 3, 2008, p. 231-245.
- C. Schmidt Heidenreich, « Les collèges dans les provinces des Germanies et de Rhétie », dans M. Dondin-Payre, N. Tran, *Collegia. Le phénomène associatif dans l'Occident romain*, Bordeaux, 2012, p. 165-181.
- D. Schlumberger, « Les gentilices romains des Palmyréniens », *Bulletin d'Études orientales*, IX, 1942-1943, p. 53-82
- E. Schwertheim, « Statuenbasis für Nauarchen in Alexandria Troas », dans *Id.* (éd.), *Studien zum antiken Kleinasien*, V, Bonn, 2002, p. 59-62.

- B. Sciarra, « Iscrizioni inedite recentemente inventariate del museo provinciale Francesco Ribezzo di Brindisi », *Epigraphica*, XXV, 1963, p. 32-97.
- N. Sharankov, M. Hristov, « Fragment of a military diploma of 119 AD from the Serdica region », *Proceedings of the National Museum of History*, 31, 2019, p. 253-272.
- A. Segrè, « A proposito di peregrini che prestavano servizio nelle legioni romane », *Aegyptus*, 9, n°3/4, 1928, p. 303-308.
- C. Seillier, « Le camp de la flotte de Bretagne à Boulogne-sur-Mer (Gesoriacum) », dans M. Reddé (éd.), *L'armée romaine en Gaule*, Paris, 1996, p. 212-219.
- W. Seston, « Les vétérans sans diplômes des légions romaines », *Revue de philologie*, 59, 1933, p. 375-399.
- H. Seyrig, « Le cimetière des marins à Séleucie de Piérie », *Mélanges syriens offerts à Monsieur René Dussaud*, t. I, Paris, 1939, p. 451-459.
- M. Sherwin-White, « Procurator Augusti », *PBSR*, 15, 1939, p. 11-26.
- G. Siedler, *Catalogue officiel du Musée de l'Ariana*, Genève, 1905.
- P. Simelon, « Les mouvements migratoires en Lucanie romaine (I^{er} – II^e siècles), *MEFRA*, 104, 2, 1992, p. 691-708.
- P. Simelon, « Aurelius dans les gentilices multiples à l'époque de Caracalla », *L'Antiquité classique*, LXXXII, 2013, p. 195-215.
- G. Simion, « Ensemble funéraire de la nécropole tumulaire de Noviodunum (Isaccea) avec une expertise de S. Apostolescu, T. Apostolescu, A. Scarlat et V. Zoran », *Dacia*, 38/39, 1994/1995, p. 121-149.
- G. Simion, « Sarcophagele romane din muzeul de la Tulcea' », *Peuce*, n. s., VI, 2008, p. 251-276.
- F. Sinn, *Stadtrömische Marmorurnen*, Mayence, 1987.

U. Soldovieri, dans *Puteoli, Cumae, Misenum*, 1, 2020 (*non uidi*).

A. Soler, M. J. Pena, « Epitafios romanos de *classiari misenates* en colección del Cardenal Despuig (Castillo de Bellver, Palma de Mallorca) », *Rivista storica dell'Antichità*, XXXIX, 2009, p. 213-251.

E. I. Solomonik, « O rimskom flote v Hersonese » (Sur la flotte romaine à Chersonesos), *Vestnik drevnej istorii*, 96, 1966, p. 165-172 (en russe, *non uidi*).

H. Solin, « Note di epigrafia flegrea », *Puteoli*, XI, 1987, p. 37-71.

H. Solin, « Note di epigrafia flegrea, II », *Puteoli*, XII-XIII, 1988-1989, p. 65-76.

H. Solin, « Analecta epigraphica », *Arctos*, XXXII, 1998, p. 235-258.

G. Sotgiu, « Iscrizioni inedite della Sardegna », *Epigraphica*, 23, 1961 a, p. 43-52.

G. Sotgiu, « Sardi nelle legioni e nella flotta romana », *Athenaeum*, 39, 1961 b, p. 78-97.

G. Sotgiu, « L'epigrafia latina in Sardegna dopo il C.I.L. X e l'E.E. VIII », *ANRW*, II, 11, 1, 1988, p. 552-739.

J. Spaul, *Classes Imperii Romani*, Andover, 2002.

M. P. Speidel, *Die Equites Singulares Augusti*, Bonn, 1965.

M. P. Speidel, *The religion of Iuppiter Dolichenus in the roman army*, Leyde, 1978.

M. P. Speidel, « The Roman army in Asia Minor, recent epigraphical discoveries and research », dans S. Mitchell (éd.), *Armies and Frontiers in Roman and Byzantine Anatolia. Proceedings of a colloquium held at University College, Swansea, in April 1981*, Oxford, 1983, p. 7-34.

M. P. Speidel, « A thousand Thracian recruits for Mauretania Tingitana », *Roman Army Studies*, I, Amsterdam, 1984, p. 341-347.

M. P. Speidel, « The soldiers' homes », dans W. Eck, H. Wolff (éd.), *Heer und Integrationspolitik : Die Römischen militärdiplome als historische Quelle*, Cologne, 1986, p. 467-481.

M. P. Speidel, « Capitaines et centurions à Chersonèse en Tauride », *Vestnik drevnej istorii*, 186/3, 1988, p. 119-123 (en russe).

M. P. Speidel, *Riding for Caesar : the Roman emperors' horse guards*, Londres-Cambridge, 1994.

M. A. Speidel, « Ausserhalb des Reiches ? Zu neuen lateinischen Inschriften aus Saudi-Arabien und zur Ausdehnung der römischen Herrschaft am Roten Meer », *ZPE*, 163, 2007, p. 296-306.

M. A. Speidel, « Les femmes et la bureaucratie. Quelques réflexions sur l'interdiction du mariage dans l'armée romaine », *CCG*, XXIV, 2013, p. 205-21.

M. A. Speidel, « 'Almaqah in Rom ? Zu den Beziehungen zwischen dem kaiserzeitlichen Imperium Romanum und Südarabien im Spiegel der dokumentarischen Überlieferung », *ZPE*, 194, 2015, p. 255-256

M. A. Speidel, « Recruitment and Identity. Exploring the Meanings of Roman Soldiers' Home », *Revue internationale d'histoire militaire ancienne*, 6, 2017, p. 35-50.

M. A. Speidel, H. Lieb (éd.), *Militärdiplome. Die Forschungsbeiträge der Berner Gespräche von 2004*, Suttgart, 2007.

L. Spera, *Il paesaggio suburbano di Roma dall'antichità al medioevo. Il comprensorio tra le vie Latina e Ardeatina dalle Mura Aureliane al III miglio*, Rome, 1999.

C. G. Starr, *The Roman Imperial Navy, 31 B. C. – A. D. 324*, Ithaca - New York, 1960 (2^{ème} éd. 1941).

C. G. Starr, « Naval Activity in Greek Imperial Issues », *Revue suisse de numismatique*, 46, 1967, p. 51-57.

C. G. Starr, *The Influence of Sea Power on Ancient History*, New York - Oxford, 1989.

K. Stauner, *Das offizielle Schriftwesen des römischen Heeres von Augustus bis Gallienus (27 v.Chr. – 268 n.Chr.). Eine Untersuchung zu Struktur, Funktion und Bedeutung der offiziellen militärischen Verwaltungsdokumentation und zu deren Schreibern*, Bonn, 2004, p. 176-177.

C. Steinby, *The Roman republican navy. From the sixth century to 167 B.C.*, Helsinki, 2007.

R. Stillwell *et al.*, *Antioch on the Orontes*, III, Princeton – Londres – La Hague, 1941.

S. Strassi, *L'archivio di Claudius Tiberianus da Karanis*, Berlin – New York, 2008.

A. Suceveanu, M. Zahariade, « Un nouveau vicus sur le territoire de la Dobroudja romaine », *Dacia*, 30, 1986.

G. Susini, « La comunità di Classe e l'amministrazione romana di Ravenna », *Felix Ravenna*, XXXI, 1960, p. 100-105.

G. Susini, « Due iscrizioni romane da Classe », *Felix Ravenna*, XXXII, 1961, p. 89-91.

G. Susini, « Il *Mathematicus trierarchi* e alcune osservazioni sulla flotta ravennate in Levante », *Studi Romagnoli*, XVII, 1966, p. 219-228.

G. Susini, « L'iscrizione di un classario ravennate ad Eleusi », *Epigraphica*, XXIX, 1967, p. 173-174.

G. Susini, « Un catalogo classario ravennate », *Studi Romagnoli*, 19, 1968, p. 291-307.

G. Susini, « La *classis Syriaca* e le flotte provinciali romane », *Corsi di cultura sull'arte ravennate e bizantina*, 23, 1976, p. 327-329

G. Susini (éd.), *Storia di Ravenna, I : l'evo antico*, Ravenna, 1990.

R. J. A. Talbert, « worldview reflected in Roman military diplomas », dans K. Geus, M. Rathmann, *Vermessung der Oikumene*, De Gruyter, Berlin, 2013, p. 163-170.

C. Tanriver, « Some new texts recording occupations », *Epigraphica Anatolica*, XVIII, 1991, p. 79-82.

- A. Tchernia, *Les Romains et le commerce*, Naples, 2011.
- A. Tenenti, *Cristoforo da Canal. La marine vénitienne avant Lépante*, Paris, 1962.
- H. Thiel, *A history of Roman sea-power before the Second Punic War*, Amsterdam, 1954.
- Y. Thomas, « *Origine et commune patrie* », *étude de droit public romain (89 av. J.-C.-212 ap. J.-C.)*, Paris, 1996.
- P. Thomsen, « Die römische Flotte in Palästina-Syrien » , *Beiträge zur biblischen Landes- und Altertumskunde*, LXVIII, 1946-1951, p. 73-89.
- P. Throckmorton, « Roman on the sea », dans G. F. Bass (éd.), *A History of Seafaring Based on Underwater Archaeology*, London, 1972, p. 65-86.
- E. Todisco, *I veterani in Italia in età imperiale*, Bari, 1999.
- K. Tomaschitz, « Iuliosebaste in Kilikien », *Tyche*, XVIII, 2003, p. 208-222.
- R. S. O. Tomlin, J. Pearce, « A Roman Military Diploma for the German Fleet (19 november 150) found in Northern Britain », *ZPE*, 206, 2018, p. 207-216.
- I. Topalilov, « A Roman veteran's tombstone from Philippopolis », *Archaeologia Bulgarica*, 1, 2002, p. 59-65.
- I. Topalilov, « *Veterani classarii* in Philippopolis (Thrace) », *AWE*, XII, 2013, p. 251-264.
- I. Topalilov, « A note on sailor's funeral stele from Philippopolis, Thrace », *The Journal of epigraphic studies*, 1, 2018 a, p. 203-206.
- I. Topalilov, « A note on the name of Thracian sailors », *Peuce*, XVI, 2018 b, p. 199-204.
- F. Topoleanu, « O nouă atestare epigrafică a prezentei flotei romane în nordul Dobrogei », *Peuce*, X/1, 1991, p. 97-100.
- F. Topoleanu, M. Zahariade, « A note on fragmentary list of name from Noviodunum »,

Pontica, 50, 2017, p. 407-413.

G. B. Townend, « The earliest Scholiast on Juvenal », *Classical Quarterly*, XXII, 1972, p. 376-387.

S. Treggiari, « *Contubernales* in *CIL* 6 », *Phoenix*, 35, 1981, p. 42-69.

A. Trevisiol, *Fonti letterarie ed epigrafiche per la storia romana della provincia di Pesaro e Urbino*, Rome, 1999.

S. L. Tuck, « An instrument of imperial ideology ? Names of ships in the Roman fleet », *The Ancient History Bulletin*, 20, 1-4, 2006, p. 83-95.

S. L. Tuck, « Nasty, Brutish, and Short ? The Demography of the Roman Imperial Navy », dans J. Bodel, N. Dimitrova (éd.), *Ancient Documents and their Contexts. First North American Congress of Greek and Latin Epigraphy (2011)*, Leiden – Boston, 2015, p. 212-229.

P. Varon, « *Epibati*. Legionary marines », dans Y. Le Bohec et C. Wolff, *Les légions de Rome sous le Haut-Empire*, II, Paris, 2000, p. 711-714.

V. Viale, « Relazione sull'attività della missione archeologica di Adalia nell'anno 1922 », *Annuario delle Regia Scuola Archeologica di Atene*, VIII-IX, 1925-1926, p. 357-394.

F. Villeneuve, « Une inscription latine sur l'archipel de Farasân, Arabie Séoudite, sud de la mer Rouge », *CRAI*, 2004 a, p. 419-429.

F. Villeneuve, « Une inscription latine de l'archipel de Farasân (sud de la mer Rouge) et son contexte archéologique et historique », *Arabia*, 2, 2004 b, p. 143-190.

A. Vincent, *Jouer pour la cité. Une histoire sociale et politique des musiciens professionnels de l'Occident romain*, Rome, 2016.

S. Waebens, « Imperial Policy and Changed Composition of the Auxilia : the « Change in A. D. 140 » revisited », *Chiron*, 42, 2012 a, p. 1-23.

S. Waebens, « the legal status of legionary recruits in the Principate : A case study (Lucius

Pompeius Niger, A. D. 31-64) », dans C. Wolff (éd.), *Le métier de soldat dans le monde romain. Actes du cinquième congrès de Lyon organisé les 23-25 septembre 2010 par l'Université Jean Moulin Lyon 3*, Lyon-Paris, 2012 b, p. 135-153.

G. Wagner, « Deux inscriptions grecques d'Égypte », *ZPE*, 106, 1995, p. 126-130.

J.-P. Waltzing, *Études historiques sur les corporations professionnelles chez les Romains*, t. III, New York, 1979, (1^{ère} éd. 1895-1900).

P. R. C. Weaver, « Status nomenclature of imperial slaves », *Classical Quarterly*, XIV, 1964, p. 134-139.

P. R. C. Weaver, « Where have all the Junian Latins gone ? Nomenclature and Status in the Early Empire », *Chiron*, 20, 1990, p. 275-305.

E. Weber, « Eine unbekannte Bezeichnung für eine wichtige Tätigkeit im Schiffsbau », *ZPE*, 13, 1974, p. 18-20.

P. Weiss, « Neue Militärdiplome », *ZPE*, 117, 1997, p. 227-268.

P. Weiss, « Vicusangaben und *qui-et*-Namen auf Flottendiplomen des 3. Jh.s », *ZPE*, 130, 2000, p. 279-285.

P. Weiss, « Ein Fragment eines außergewöhnlichen Militärdiploms : Severus Alexander und Maximinus Thrax », *ZPE*, 134, 2001, p. 273-276.

P. Weiss, « neue Fragmente von Flottendiplomen des 2. Jahrhunderts n. Chr. Mit einem Beitrag zum des Aussentexts den Militärdiplomen », *ZPE*, 150, 2004, p. 243-252.

P. Weiss, « Neue Militärdiplome für die Truppen der Mauretanischen Provinzen », *ZPE*, 153, 2005, p. 207-217.

P. Weiss, « Die vorbildliche Kaiserehe. Zwei Senatsbeschlüsse beim Tod der älteren und der jüngeren Faustina, neue Paradigmen und die Herausbildung des « antoninischen » Prinzipats », *Chiron*, 38, 2008 a, p. 1-45.

- P. Weiss, « Militärdiplome für Moesia (Moesia, Moesia superior, Moesia inferior) », *Chiron*, 38, 2008 b, p. 267-314.
- P. Weiss, « Statthalter und Konsulndaten in neuen Militärdiplomen », *ZPE*, 171, 2009, p. 231-252.
- P. Weiss, M. P. Speidel, « Das erste Militärdiplom für Arabia », *ZPE*, 150, 2004, p. 253-264.
- K. W. Welwei, *Unfreie im antiken Kriegsdienst. III. Rom*, Stuttgart, 1988.
- E. L. Wheeler, « Roman Fleets in the Black Sea : Mysteries of the Classis Pontica », *Acta Classica*, LV, 2011, p. 119-154.
- L. Wickert, « Die Flotte des römischen Kaiserzeit », *Würzburg Jahrbücher für die Altertumswissenschaft*, IV, 1949-1950, p. 100-125.
- L. Wierschowski, « Soldaten und Veteranen der Prinzipatszeit im Handel und Transportgewerbe », *Münstersche Beiträge zur antiken Handelsgeschichte*, I, 2, 1982, p. 31-48.
- J. C. Wilmanns, *Der Sanitätsdienst im Römischen Reich. Ein sozialgeschichtliche Studie zum römischen Militärsanitätswesen nebst einer Prosopographie des Sanitätspersonals*, Hildesheim-Zürich-New-York, 1995.
- H. L. Wilson, « Latin Inscriptions at the Johns Hopkins University », *American Journal of Philology*, XXX, 1909, p. 153-170.
- J. G. Winter, « In the Service of Rome: Letters from the Michigan Collection of Papyri », *Classical Philology*, 22, 1927, p. 237-256.
- J. Wintjes, « Sea Power without a Navy ? Roman Naval Forces in the Principate », dans M. Jones (éd.), *New Interpretations in Naval History. Selected Papers from the Seventeenth McMullen Naval History Symposium*, Newport, 2016, p. 13-24.
- J. Wintjes, « The ghost fleet of Seleucia Pieria », dans N. Hodgson, P. Bidwell and J. Schachtmann (éd.), *Roman frontier studies 2009 : proceedings of the XXI International*

Congress of Roman Frontier Studies (Limes congress) held at Newcastle upon Tyne in August 2009, Oxford, 2017, p. 699-702.

J. Wintjes, *Die Römische Armee auf dem Oceanus. Zur römischen Seekriegsgeschichte in Nordwesteuropa*, Leiden-Boston, 2020.

J. Winter, *Life and letters in the papyri*, Ann Arbor, 1933.

E. Zappata, « Les divinités dolichéniennes et les sources épigraphiques latines » dans G. M. Bellelli, U. Bianchi (éd.), *Orientalia Sacra Urbis Romae. Dolichena et Heliopolitana. Recueil d'études archéologiques et historico-religieuses sur les cultes cosmopolites d'origine commagénienne et syrienne*, Rome, 1996, p. 87-255.

L. Zerbini, « Ferrara ed il territorio ferrarese in età romana », *Atti dell'Accademia delle Scienze di Ferrara*, 91, 2013-2014, p. 119-130.

F. Zevi, « Le basi del Sacello degli Augustali », dans P. Miniero, F. Zevi (éd.), *Catalogo Museo Archeologico dei Campi Flegrei. Liternum, Baia, Miseno*, III, Naples, 2008, p. 212-242.

R. Zucca, *La Corsica romana*, Oristano, 1996.

M. Zyromski, *Praefectus Classis : the Commanders of Roman Imperial Navy during the Principate*, Poznan, 2001.

ÉCOLE PRATIQUE DES HAUTES ÉTUDES
École doctorale de l'EPHE – ED 472

Thèse en vue de l'obtention du doctorat « Sciences de l'antiquité : histoire,
archéologie, langues et littératures »
Soutenue le 13 décembre 2021

**Les marins et les officiers des flottes de
guerre romaines
pendant les premiers siècles de l'Empire**
(recherches d'histoire militaire et d'histoire sociale)

Volume II – Catalogue des inscriptions

Christophe PROUST

Sous la direction de François BÉRARD

Membres du Jury :

| | |
|---|---------------------------|
| Catherine SALIOU Professeure des Universités, Université de Paris 8 Directrice d'études, EPHE | <i>Présidente</i> |
| Pierre COSME Professeur des Universités, Université de Rouen | <i>Rapporteur</i> |
| Benoît ROSSIGNOL Maître de Conférences, Université de Paris 1 | <i>Rapporteur</i> |
| Dan DANA Chargé de Recherche, CNRS | <i>Examineur</i> |
| Michel REDDÉ Directeur d'études émérite, EPHE | <i>Examineur</i> |
| François BÉRARD Professeur des Universités, ENS Directeur d'études, EPHE | <i>Directeur de thèse</i> |

Mode d'emploi du catalogue

Le catalogue regroupe l'ensemble des inscriptions lapidaires où des marins apparaissent ou sont susceptibles d'avoir été présents en cas de documents lacunaires. Notre numérotation a été constituée à la toute fin du travail de rédaction. Les notes en bas de page de la synthèse ne mentionnent pas notre numérotation car nous avouons qu'il aurait été long et compliqué de remplacer les références des inscriptions lapidaires par leur numéro correspondant. Nous avons ainsi inséré à la fin du catalogue une table de correspondance permettant de retrouver le numéro du catalogue lorsque l'on a la référence d'un document. Dans le cas d'une lecture de cette thèse en version numérique, l'utilisation de la fonction recherche permet d'aller relativement vite pour passer de la synthèse au catalogue et vice versa.

Les documents italiens sont classés par régions et cités. La *regio* I est séparée dans ses deux principaux sous-ensembles territoriaux : le Latium et la Campanie. Nous avons inséré Rome dans le Latium. Dans ce dernier cas, nous avons plus respecté les aspects géographiques que les conceptions administratives de l'époque. Les autres documents sont ensuite classés par provinces et cités. Nous ne respectons pas l'ordre de l'*Année épigraphique*. Nous sommes parti de la Sicile et des îles de la mer Tyrrhénienne pour ensuite passer en Dalmatie, les provinces danubiennes et balkaniques (sans oublier les cités du nord de la mer Noire), anatoliennes, orientales, africaines puis gauloises et germaniques. Dans chacune des cités, les notices sont classées par ordre alphabétique du gentilice ou du cognomen ou du nom unique pérégrin.

Chaque notice est composée des éléments suivants. Après le numéro, nous indiquons en gras le nom du marin. Comme nous l'avons dit dans la synthèse, dans le cas où plusieurs marins sont présents nous indiquons le nom du marin défunt ou, si celui-ci est perdu, le nom du dédicant (si celui-ci est clairement un marin). Dans le cas des listes de noms, nous nommons le nom du premier marin puis *et alii*. S'il n'est pas assuré que le personnage soit un marin, nous faisons suivre son nom d'un (I) pour « incertain ».

Après le nom, nous indiquons en gras les références de l'inscription lapidaire telles qu'elles apparaissent dans la synthèse. Elles reprennent les numérotations des corpus, et/ou de l'*Année épigraphique* ou éventuellement des revues dans lesquelles l'inscription a été publiée si celle-ci n'a pas fait l'objet d'une reprise par ailleurs. Ces références permettent de retrouver rapidement le texte de l'inscription. Puis nous indiquons les articles sources (quand ils existent) et la bibliographie secondaire. Comme il nous en a été fait la remarque par B. Rossignol, nous

reconnaissons que cette façon de procéder peut être contestable et devra être reprise si cette thèse est publiée.

Nous indiquons ensuite les éléments de description du document : lieu de découverte, l'éventuel contexte archéologique, la nature de l'inscription, le lieu de conservation si le document n'est pas perdu, les éléments matériels dont les dimensions de la pierre et des lettres.

Puis nous donnons le texte. Nous utilisons les signes diacritiques de l'*Année épigraphique*. Cependant nous n'avons fait qu'un usage limité du symbole \square correspondant à l'ajout ou à la correction de lettres fautives. Nous avons préféré laisser les lettres fautives et procéder aux éventuelles corrections après la citation de l'inscription. Nous mentionnons aussi quand cela est nécessaire les diverses lectures d'un mot ou d'un passage selon les auteurs.

Nous commentons ensuite le document. Il aurait fallu donner la traduction mais étant donné le nombre d'inscriptions cela aurait un travail extrêmement chronophage. Ce travail sera nécessaire dans le cas d'une publication. Nous donnons enfin une proposition de datation.

Italie

Regio I

Campanie

Aenaria

1 – Ti. Claudius Piso

CIL, X, 6800 (p. 991) = *EDR*, 163032

Cf. : E. Ferrero, 1884, n°654 ; J. Bennett, 2017, n°1 ; L. Chioffi, 2017, p. 34-35, p. 41.

Plaque en marbre provenant soit de l'île d'Ischia soit de Misène. Perdue.

D(is) M(anibus) | T(iberi) Cl(audi) Pison(is), cen/[t(urionis)] (triere) Venere ; n(atione) Asianus, | stip(endiorum) XXVI, q(ui) u(ixit) a(nnis) XLIII, m(ensibus) X, d(iebus) XX. | Cl(audia) Marcellina, uxor, | et Ti(berius) Cl(audius) Pison, filius, | b(ene) m(erenti) f(ecerunt).

Le défunt est Ti. Claudius Piso, le centurion de la trière Venus. Il est originaire d'Asie. Il s'est engagé à 18 ans. Il a effectué 26 années de service ce qui veut dire qu'il est décédé à la toute fin de celui-ci si nous sommes avant la réforme de 206-209. Sinon il lui restait encore deux années à accomplir. Il est possible qu'il soit un vétéran comme le pense L. Chioffi. Il porte les *duo nomina* de Claude ou de Néron mais cela n'en fait pas automatiquement un contemporain de leurs règnes. L. Chioffi pense le contraire et estime qu'il a dû être libéré sous Claude. Il aurait alors pris ses *duo nomina*. Les dédicants sont son épouse, Claudia Marcellina, et son fils homonyme. Marcellina porte le même gentilice que son époux. L'absence de filiation pourrait ainsi faire penser qu'elle est son affranchie. Il est aussi possible qu'elle ait pris le gentilice de son mari.

Date : de l'époque flavienne au milieu du III^e siècle.

Capoue

2 – Aurelius Dalmatius

CIL, X, 3882 = EDR, 005716

Cf. : E. Ferrero, 1884, n°630 ; L. Chioffi, 2011, p. 40, nr. 41, fig. 46 (*non uidi*) ; D. Demicheli, 2015, n°57.

Plaque funéraire provenant de la via Latina sur le territoire de Capoue. Musée de l'antique Capoue à San Maria de Capua Vetere.

Dim. : 27×36×5 cm ; lettres : 3,5 cm.

*Memoriae | Aurelio Dalmatio, | mil(iti) dupl(icario) clas(s)is pr(a)et(oriae) | Misen(a)t(ium),
q(ui) u(ixit) an(nis) XXXVIII, | m(ensibus) VII, d(iebus) XX, Castricia | Prima co(niu)g(i) cum
quo | uixit an(nis) XX, b(ene) m(erenti) f(ecit).*

Le défunt est Aurelius Dalmatius, *miles* de la flotte de Misène. Il touchait une double solde. Il est décédé à l'âge de 38 ans. D. Demicheli le place parmi les marins d'origine dalmate en raison du cognomen. Mais cela ne constitue pas une preuve. Son gentilice pourrait laisser penser que nous nous trouvons à une époque postérieure à l'accession à l'Empire de Marc Aurèle. Le gentilice a pu aussi avoir été pris par la famille du marin à l'occasion de l'édit de Caracalla de 212. La dédicante est son épouse, Castricia Prima. Elle vécut avec lui pendant 20 ans. Dalmatius s'est donc marié à l'âge de 18 ans. Nous ne savons pas si le mariage est intervenu avant ou après son engagement. Il n'en demeure pas moins que cet âge de mariage est relativement jeune pour un soldat. Mais cela ne devait pas être si rare.

Date : de la deuxième moitié du II^e siècle au milieu du III^e siècle.

3 – Cornutius Maximus

AE, 1980, 226 = EDR, 077666

Cf. : S. Panciera, 1960, p. 29.

Plaque en marbre provenant de Capoue. Perdue.

*D(is) M(anibus). | Bene merente | Cornutius Maxi|mus, ex (triere) Marte, fe|c(i)t Lappio
Secun|do fratri suo, ex (triere) Aθenune|ice.*

Ligne 2 : les e de la ligne 2 sont en caractères grecs, sauf le dernier.

Ligne 3 : *Curnutius* au lieu de *Cornutus*.

Lignes 6-7 : dans le nom de la trière *Athenonice*, le TH est écrit avec un thêta et les deux premiers e avec des epsilon.

Le défunt est Cornutius Maximus. Il était membre de l'équipage de la trière Mars appartenant sans doute à la flotte de Misène. Le dédicant est Lappius Secundus qui servait sur la trière Athenonice. Il se dit être son frère mais il n'a pas le même gentilice. Il est possible qu'il ne soit que son « frère d'armes ». Ou bien s'il est son frère biologique, il est possible qu'ils se soient engagés à des époques différentes et qu'ils aient ainsi reçu des noms différents de la part des officiers chargés de l'enregistrement des recrues. Le rédacteur de la notice de l'*AE* considère que Curnutius, inconnu par ailleurs, serait en fait la déformation du gentilice Cornutius. Il y a un autre marin de la flotte de Misène appartenant à la centurie Athenonice : le fameux Apion renommé Antonius Maximus connu à travers une lettre retrouvée en Égypte (*BGU*, II, 423).

Date : de l'époque flavienne au milieu du III^e siècle.

4 – Q. Saenius Spanus (I)

CIL, X, 3715 = *EDR*, 104481

Cf. : E. Ferrero, 1878, n°294 ; E. Todisco, 1999, p. 19 ; G. Camodeca, 2002-2003, p. 285 (=AE, 2003, +338).

Plaque funéraire en marbre attribuée initialement à Liternum. G. Camodeca a proposé de plutôt la faire provenir de Capoue. Palais Mustilli à Bénévent.

Dim. : 27,5×48,5 cm ; lettres : 1,7-3 cm.

D(is) M(anibus). | Q(uinto) Saenio Spano, ueter(ano) ; | uixit ann(is) LXV, milit(auit) | annis XXVIII. Saenia | Tyche patrono bene | merenti fecit et libertis | libertabusq(ue) posterisq(ue) eor(um).

Le défunt est Q. Saenius Spanus, un vétérans. Il est possible qu'il s'agisse d'un ancien marin en raison de la durée du service de 28 années. Il devait appartenir à la flotte de Misène étant donné le lieu de trouvaille. S'il est bien un marin et s'il n'a pas effectué d'année supplémentaire, il se pourrait que cette inscription soit postérieure à la réforme de 206-209 sur la durée du service. On ne peut savoir à quel âge s'est enrôlé Spanus mais il est décédé à 65 ans. La dédicante est son affranchie, Saenia Tyche.

Date : après 206-208 ?

5 – C. Sertorius Labeo

CIL, X, 3894 = *EDR*, 005727

Cf. : L. Chioffi, 2005, p. 53, n°17.

Stèle funéraire provenant de Capoue. Un fronton triangulaire est gravé dans la partie supérieure avec un cercle en son centre. Musée de la Campanie à Capoue.

Dim. : 103×54×30 cm ; lettres : 3-9 cm.

C(ai) Sertori | C(ai) f(ili) Labeon(is), | class(ici), ossa hic | sita sunt.

Le défunt est C. Sertorius Labeo un *classicus* qui devait appartenir à la flotte de Misène. Il était citoyen romain de naissance. Il est très probable que cette inscription ait été réalisée à une époque haute, voire avant la création de la flotte de Misène, durant l'époque triumvirale.

Date : deuxième moitié du I^{er} siècle avant J.-C.

Cumes/Baiiae

Cumes

6 – M. Ant(onius) Sopater

CIL, X, 3527 = *ILS*, 2902 = *EDR*, 125019

Cf. : E. Ferrero, 1878, n°416 ; P. Giacomini, 1990, n°27, 41, 106 ; A. Parma, 2002 b, p. 326-327.

Plaque en marbre provenant de Cumes. Musée archéologique de Naples.

Dim. : 39×31×4,3 cm ; lettres : 2,3-2,7 cm.

D(is) m(anibus). | M(arcus) Ant(onius) Sopater, | mil(es) cl(assis) pr(aetoriae) Rauen(natis), | (triere) Apoll(ine), st(ipendiorum) XXVII, | nat(ione) Libucus. | Ammo(nius) Iaso, (h)er(es), | et Babu Tarsa, sub(heres), | b(ene) m(erenti) p(osuerunt).

Ligne 7 : il se pourrait que nous ayons *Babu(rius)*. Pour *ILS* et A. Parma, Babu est un nom libyen. Cependant Tarsa ou Tharsa est aussi un nom typiquement thrace (D. Dana, *OnomThrac*, p. 345-348). Un marin corse de la flotte de Ravenne porte le même cognomen (*CIL*, XI, 109).

Il est aussi possible que Babu soit un gentilice abrégé et D. Dana (*OnomThrac*, p. 347) propose Babudius, Babuleius, Babulius, Babulleius, Babullius et Baburius.

Le défunt est M. Antonius Sopater. Il est Libyen d'origine. Il était *miles* de la flotte de Ravenne. Nous connaissons trois autres inscriptions de marins de Ravenne se trouvant à Misène (*CIL*, X, 3486 = *ILS*, 2866 = *EDR*, 130731 ; *CIL*, X, 3524 = *EDR*, 163026 ; *CIL*, X, 3645 = *EDR*, 125129). Les navires faisaient peut-être escale à Misène ou bien ils y étaient détachés dans le cadre d'une mission. Nous ne connaissons pas l'âge du décès mais nous savons que Sopater effectua 27 années de service. Soit il a dépassé la durée minimale de service soit, si nous sommes après 206-209, il lui restait encore une année. Les dédicants sont ses héritiers : Ammonius Iaso et Babu(?) Tarsa. Ils sont sans doute des camarades appartenant à la même trière Apollo que Sopater. Il est possible que Iaso soit de même origine que le défunt mais il est aussi possible que son gentilice évoque une origine égyptienne. Tarsa est peut-être un Thrace mais il se peut qu'il soit aussi un Corse comme nous le disions plus haut. On peut se demander si les marins ont pu choisir leurs noms au moment de leur enrôlement ou bien si l'officier chargé de l'enregistrement a choisi des noms en fonction des origines des recrues. Il faut aussi remarquer que notre Libyen ne s'est pas engagé dans la flotte de Misène mais dans celle de Ravenne. Cela n'est pas très « logique », si l'on peut dire, du point de vue géographique. Mais après tout nous avons des Pannoniens membres de la flotte de Misène et non de celle de Ravenne. De plus, l'épithaphe d'un autre Libyen, Cassius fils de Varro, membre de la flotte de Ravenne a été retrouvée lors de fouilles à Classe dans les années 2000 (voir Maioli, 2005, p. 169-170 = n°675)

Date : de l'époque flavienne au milieu du III^e siècle.

7 – M. Cassius [---]

***CIL*, X, 3559 = *EDR*, 162231**

Cf. : E. Ferrero, 1884, n°651.

Inscription funéraire fragmentaire provenant de Cumes. Perdue.

D(is) [M(anibus)]. | M(arcus) Cass[ius ---] | Eburi[---], | ueter(anus) ex [classe pr(aetoria)] | Misen(ensi), S[---] | Satenst[---] | Marc[---] | coniu[gi ---].

Ligne 3 : *Eburi[n---]* pour *EDR* qui ne fait pas de proposition de restitution des désinences.

Le défunt est M. Cassius. Il se peut que *Eburi[---]* (Eburus ou Eburinus) fasse référence à son cognomen. Il y a un Eburo, *miles* de la flotte, dont l'épithaphe a été retrouvée à Aquincum et datant de l'époque julio-claudienne (*TitAq*, II, 609 = *Lupa*, 2870). Il se peut aussi qu'il

s'agisse d'un Eburus c'est-à-dire un membre d'un des peuples du nord-est de la Gaule. Il était un vétéran de la flotte prétorienne de Misène.

La dédicante est son épouse. Les fragments des lignes 6 et 7 font sans doute partie de sa dénomination. Il est probable qu'elle se nomme Marcia.

Date : de l'époque flavienne au milieu du III^e siècle.

8 – M. Valerius Alexander

EE, VIII, 1, 443 = EDR, 123269

Cf. : E. Ferrero, 1900, n°762 ; M. Borriello, A. D'Ambrosio, 1979, p. 167, n°205.

Plaque funéraire fragmentaire en marbre retrouvée à Cumes dans une nécropole près du lac Fusaro. Musée archéologique de Naples.

Dim. : 7×14×1,8 cm ; lettres : 1,2-1,5 cm.

*D(is) M(anibus) / M(arci) Valeri Alexa[ndri], / man(ipularis) (triere) Concor[di]a, / nat(ione)
+++[---] / [-----].*

Le défunt est M. Valerius Alexander. Il était *manipularis* à bord de la trière Concordia. Il avait indiqué son *origo* mais celle-ci est perdue.

Date : de l'époque flavienne au milieu du III^e siècle.

9 – Anonyme

AE, 1990, 145 = EDR, 081672

Cf. : A. Parma dans G. Camodeca *et al.*, 1988-1989, p. 220, n° 7.

Fragment d'une plaque funéraire en marbre provenant du dépôt de la Villetta Vergiliana près de l'amphithéâtre de Cumes. Musée archéologique de Naples.

Dim. : 23,9×14,2×3,8 cm ; lettres : 3,6-3,9 cm.

*[---] cl(assis) pr(aetoriae) / [Mis(enensis), mil(itauit) ann(is)] III, uix(it) / [---] ; h(eres) b(ene)
m(erenti) f(ecit).*

Le défunt devait être un jeune marin décédé prématurément au début de sa carrière, après trois ans de service.

Date : de l'époque flavienne au milieu du III^e siècle.

Baiae

10 – M. Aurelius (?)iettis

CIL, X, 3397 = EDR, 146559

Cf. : E. Ferrero, 1878, n°95 ; S. Panciera, 2006 (1958), p. 1258 ; A. Avram, 2013, n°2684 ; J. Bennett, 2017, n°46.

Plaque funéraire fragmentaire provenant d'un lieu précis inconnu, sans doute de Baiae. Il ne reste que la partie gauche de la pierre. La deuxième partie a été vue et répertoriée dans le *CIL*. Musée archéologique de Naples.

Dim. : 31×50,5×2,5 cm ; lettres : 2,5 cm.

D(is) M(anibus). / M(arcus) Aurelius I(?) Iettis, armorum custos, / natione Pontic(us), lib(urna) Virtute, stip(endiorum) XVI, / o(ui) u(ixit) ann(is) XXXVIII, m(ensibus) II, d(iebus) XV. Pesta/nia Sozusa uxor benemerenti fecit.

Ligne 2 : le premier I de la partie perdue est problématique étant donné qu'il ne raccorde pas avec la première partie conservée. Aurions-nous un L et un cognomen qui serait Liettis ou bien Iiettis (ce qui est peu probable) ou bien encore [---]iettis comme le propose aussi le rédacteur de la fiche *EDR* ?

Ligne 3 : le *CIL* mentionne un N se trouvant dans la marge de gauche mais il n'est plus visible aujourd'hui.

Ligne 4 : *o(ui)* au lieu de *q(ui)*.

L'ordre du formulaire n'est pas habituel car l'*origo* est intercalée entre le grade et le nom du navire. Le défunt est Marcus Aurelius dont le cognomen serait Iettis. Il originaire du Pont et il se serait engagé à l'âge de 22 ans. Il servait à bord de la trière Virtus. Il porte les noms soit de Marc Aurèle, soit de Commode, soit de Caracalla. Nous avons une préférence pour ce dernier empereur. La dédicante est son épouse, Pestania Sozusa.

Date : de la deuxième moitié du II^e siècle au milieu du III^e siècle.

11 – Aurelius Vitellius

CIL, X, 3453 = EDR, 157915

Cf. : E. Ferrero, 1878, n°70.

Plaque funéraire en marbre provenant de Baiae. Lieu précis de trouvaille inconnu. Perdue.

D(is) M(anibus). / Septimiae Domitiae, q(uae) u(ixit) ann(is) XLV. / Aurelius Vitellius, mil(es) cl(assis) pr(aetoriae) M(isenensis), / naufyl(ax) (triere) Minerua, sibi et coniug(i) / incomparabili b(ene) m(erenti) f(ecit) / libertabusque postear[isque].

Il s'agit de la plaque d'un tombeau funéraire dédié à la *familia* du marin. Seuls les noms des époux sont indiqués. Septimia Domitia est décédée à l'âge de 45 ans. Son mari est Aurelius Vitellius, *miles* de la flotte de Misène. Il était *naufylax* à bord de la trière Minerua. Son âge de décès n'est pas écrit. Il est possible que l'inscription ait été réalisée au moment du décès de sa femme et qu'il ait été encore en vie. Les deux personnages portent des noms impériaux, tant les gentilices que les cognomina. Cette « accumulation » de noms impériaux ne peut pas être un hasard. Nous pensons ainsi que Septimia fait bien allusion à l'empereur Septime Sévère. Il est donc vraisemblable que cette inscription soit tardive et date du III^e siècle.

Date : première moitié du III^e siècle.

12 – C. Casto[---]

CIL, X, 3464 = EDR, 160889

Cf. : E. Ferrero, 1878, n°79.

Plaque funéraire fragmentaire provenant de Baiae, près de la rue Sella di Baia. Musée archéologique de Naples.

Dim. : 17×22,5×3,7 cm ; lettres : 2,9-3,6 cm.

D(is) [M(anibus)]. / C(aio) Casto[---], / optioni cl(assis) [---] / [--- Cl]aud[i] ?---].

Ligne 4 : le A est très fragmentaire.

Le défunt est un *optio* d'une flotte qui est sans doute celle de Misène. Nous n'avons qu'une partie de ses *tria nomina* : Caius Casto[---] (peut-être Castorius ?). Il se peut que nous ayons un fragment du nom Claudius à la fin du texte. Il s'agit peut-être du nom du dédicant.

Date : de l'époque flavienne au milieu du III^e siècle.

13 – T. Claudius Arrianus

AJPh, XXX, 1909, p. 167, n°18.

Cf. : H. L. Wilson, 1909, p. 167-168, n°18.

Plaque funéraire en marbre provenant de Baiae. Johns Hopkins Museum, Baltimore (USA).

Dim. : 23,5×26 cm.

D(is) M(anibus) / T(iti) Claudi / Arriani, ueter(ani) / cl(assis) pr(a)et(oriae) Mis{s}en(ensis). / Cincia Eutychia / co(n)iugi b(ene) m(erenti) f(ecit).

Le défunt est T. Claudius Arrianus, un vétéran de la flotte de Misène. La dédicante est son épouse Cincia Eutychia.

Date : de l'époque flavienne au milieu du III^e siècle.

14 – Diony[sius] [Se]rapion

CIL, X, 3574 = EDR, 157602

Cf. : E. Ferrero, 1878, n°130.

Plaque funéraire fragmentaire provenant de Baiae. Emplacement initial inconnu. Musée archéologique de Naples.

Dim. : 20,5×12×2,2 cm ; lettres : 1,8-2,3 cm.

D(is) [M(anibus)]. / Diony[sius Se]rapion, m[anip(ularis)] / (quadriere) Vener(e), [uix(it) an]/n(is) LXV, mi[lit(auit) an]/n(is) XXV ; b(ene) [m(erenti) f(ecit)].

Ligne 3 : le M est fragmentaire et a été lu par le *CIL* comme *A[lex(andrinus)]*.

Le défunt est Dionysius Serapion. Initialement on avait vu en lui un Alexandrin. Cela reste possible étant donné sa dénomination. À la rigueur, il peut s'agir d'un Égyptien. Il servait à bord de la quadrièrè Venus, sans doute en tant que *manipularis*. Il a effectué 25 années de service. Il se serait engagé à l'âge de 40 ans, ce qui est très tardif.

Date : de l'époque flavienne au milieu du III^e siècle.

15 – Iulius Athenodorus (I)

EE, VIII, 385 = EE, VIII, 869 = EDR, 123282

Cf. : E. Ferrero, 1900, n°751.

Plaque formée de trois fragments jointifs en marbre trouvée à Baiae, près du château. Il manque le coin supérieur gauche. Musée archéologique de Naples.

Dim. : 25×29,5×1,2 cm ; lettres : 2-2,5 cm.

[D(is)] M(anibus) / [Iu]liae [S]atur/[n]inae, quae ui/[xi]t ann(is) p(lus) m(inus) XVIII, / mens(ibus) VIII, d(iebus) IIII, Iu|lius Atenororus, / miles, co(n)iugi be|ne merenti fecit.

Ligne 6 : Il y a bien gravé sur la pierre Atenororus qu'il faudrait corriger en Athenodorus.

La défunte est Iulia Saturnina, décédée autour de 18 ans. Elle était l'épouse d'un *miles*, sans doute appartenant à la flotte de Misène : Iulius Athenodorus.

Date : de l'époque flavienne au milieu du III^e siècle.

16 – [Mis?]aucius [V]alens

CIL, X, 3642 = EDR, 162281

Cf. : E. Ferrero, 1878, n°260 ; H. Solin, 1987, p. 70 ; D. Demicheli, 2015, n°39.

Plaque funéraire en marbre provenant de Baiae. Lieu précis de trouvaille inconnu. Perdue.

[--- Mis]aucio / [V]alenti, / m[i]l(iti) class(is) pr(aetoriae) / Mis(enensis), (triere) Cupid(ine),
/ na[t(ione) Delmat(ae) ; / mil(itauit) ann(is) XXI, / uix(it) ann(is) XXXX. / Ca[-]tius / Vitalis
her(es).

Ligne 1 : [Mis]aucio est proposé par H. Solin.

Ligne 8 : Cattius ou Caltius (selon EDR) qui semble plus rare.

Valens est un soldat de la flotte prétorienne de Misène de la trière Cupido. Il est Dalmate. Il s'est engagé à 19 ans. Son héritier est Cattius ou Caltius Vitalis. Il se peut qu'il s'agisse d'un camarade.

Date : de l'époque flavienne au milieu du III^e siècle.

17 – [P]aulinus

CIL, X, 3225 = CIL, X, 3671 = EDR, 157551

Cf. : E. Ferrero, 1884, n°691 ; H. Solin, 1987, p. 62.

Coin supérieur droit d'une plaque funéraire en marbre provenant de Baiae, trouvé près de la rue Sella di Baia. Opistographe avec une autre inscription funéraire (CIL, X, 3226 = CIL, X, 3671 = EDR, 157601). Musée archéologique de Naples.

Dim. : 21×22×4,2 cm ; lettres : 4-5 cm.

[D(is)] M(anibus ?). / [--- P]aulino / [---]T (triere) / [-----].

Ligne 3 : [cl(assis) pr(aetoriae) Misena]t(ium) ?

Il ne reste que le fragment du nom du défunt, Paulinus. Il devait servir à bord d'une trière faisant partie de la flotte de Misène.

Date : de l'époque flavienne au milieu du III^e siècle.

18 – Sex. Sallustius Faustus

CIL, X, 3436 = ILS, 2854 = EDR, 162253

Cf. : E. Ferrero, 1878, n°64.

Plaque funéraire en marbre provenant de Baiae. Lieu précis de trouvaille inconnu. Perdue.

D(is) M(anibus). / Sex(tus) Sallustius / Faustus, miles / gyber(nator) (quadriere) Fide, / milita(uit) annis / XXVI, uixit annis / L. Heredes b(ene) m(erenti) f(ecerunt).

Le défunt est Sextus Sallustius Faustus, *miles* et pilote de la quadrièrre Fides. Cette inscription est une des preuves, s'il en faut encore, du statut militaire des marins ayant des fonctions strictement navales. Il a servi pendant 26 ans, il s'agit peut-être d'un vétéran sauf si nous nous situons après 206-209. S'il s'agit bien d'un vétéran, il est étrange qu'il ne l'ait pas indiqué sur l'inscription. S'il n'est pas vétéran, il se serait engagé à l'âge de 24 ans. Les dédicants sont ses héritiers. Leurs noms ne sont pas mentionnés.

Date : de l'époque flavienne au milieu du III^e siècle.

19 – Vitruuius [---]

CIL, X, 3393 = EDR, 162191

Cf. : M. Donderer, 1996, p. 271-272, n°A155.

Fragment de plaque funéraire en marbre provenant de Baiae. British Museum, Londres.

Dim : 27,3×32,4 cm.

[---] Vitruuio / [---]ioni, arch(itecto ?) / [---]nius Classic(us) / [---] (triere)?] Tig(ride ?) b(ene) m(erenti).

Ligne 2 : le premier I est très fragmentaire ; pour ARCH, il se peut que nous ayons aussi un *arch(igybernes)* connu par une autre inscription de Misène (CIL, X, 3349 = ILS, 2852 = EDR, 151012).

Ligne 3 : le N est fragmentaire.

Ligne 4 : le T est fragmentaire et ressemble en fait à un I.

Il ne reste que le gentilice Vitruuius du défunt. Il devait être un architecte de la flotte de Misène. Classicus est peut-être le cognomen du dédicant. Il devait servir à bord de la trière

Tigris. M. Donderer pense que Vitruuius est un affranchi. Il date l'inscription du I^{er} siècle après J.-C.

Date : de l'époque flavienne au milieu du III^e siècle.

20 – Anonyme

LKelsey, 63 = AE, 2005, 367b = EDR, 101871

Coin inférieur droit d'une plaque funéraire provenant de Baiae. Lieu précis de découverte inconnu. Kelsey Museum à Ann Arbor (USA).

Dim. : 27,7×22,8×2 cm.

[-----] / [cl(assis) pr(aetoriae)] Misenat(ium) / [---] qui / [uixit annis --- mensi]bus X / [--
-]o / [bene merenti fe]cit

Le défunt était un marin de la flotte de Misène.

Date : de l'époque flavienne au milieu du III^e siècle.

Liternum

21 – Naeuius Maximus

AE, 1983, 187 = EDR, 078897

Cf. : M. Pagano, dans G. Camodeca *et al.*, 1980-1981, p. 279-280 ; *SupplIt*, XXV, 2010, p. 46-47, n°14.

Plaque funéraire de marbre blanc provenant de Liternum. Elle était encadrée dans un mur, près du pont sur l'émissaire du lac Patria. Musée des Champs Phlégréens à Bacoli.

Dim. : 29,5×33,5×3,5 cm ; lettres : 2,9-3,5 cm.

D(is) M(anibus). / Naeuia Myr/tis uixit m/ens(es) III, dies / VII ; Naeuius / Maximus, tr(ierarchus), / fil(iae) infelic(issimae) fe(cit).

La défunte est Naeuia Myrtis, une fillette décédée en bas âge à trois mois et sept jours. Son père est Naeuius Maximus, un triérarque qui devait sans doute appartenir à la flotte de Misène. Il y a d'autres *Naeuii* dans la flotte de Misène (*CIL*, X, 3391 = *ILS*, 2485 = *EDR*, 126016 ; *CIL*, X, 3411 = *EDR*, 162280 ; *CIL*, X, 3463 = *EDR*, 125556 ; *CIL*, X, 3478 = *ILS*, 2858 = *EDR*,

161409 ; *CIL*, X, 3611 = *EDR*, 157577). D'après le rédacteur de la fiche de l'*AE*, Naeuius est bien attesté en Campanie, à Capoue comme à Pouzzoles. Il est ainsi possible que ce triérarque soit originaire de la région. Sauf s'il a reçu ce nom au moment de son enrôlement de façon arbitraire.

Date : de l'époque flavienne au milieu du III^e siècle.

Misène

22 – Titus A. Longinianus

CIL, X, 3458 = *ILS*, 2856 = *EDR*, 160991

Cf. : E. Ferrero, 1884, n°608.

Stèle funéraire provenant d'un lieu inconnu de Misène. Perdue.

D(is) M(anibus) s(acrum). | T(ito) A. Longiniano, | optioni ex (triere) Venere | cl(assis) pr(aetoriae) Mis(enensis), Iulia Rufina | mater. Locus datus est | a pontif(ice) Iulio Flauiano, | patrono.

Ligne 2 : pourquoi pas *A(elio)* ou *A(urelio)* ?

Le défunt est Titus A. Longinianus, *optio* de la trière Venus de la flotte prétorienne de Misène. La dédicante est sa mère, Iulia Rufina. Elle était une affranchie du pontife Iulius Flavianus. Il a d'ailleurs donné à Rufina le lieu où la sépulture a été installée. Nous ne savons rien du père du marin. Il se pourrait que celui-ci soit un citoyen romain de naissance. Nous avons ici un exemple de recrutement local d'un marin de la flotte de Misène. Cependant il est possible de supposer que son père ait été un pérégrin installé à Misène ou pourquoi pas marin lui aussi.

Date : du II^e siècle au milieu du III^e siècle.

23 – C. Acilius Bassus

CIL, X, 3441 = *CIL*, VII, 1144 = *EDR*, 161658

Cf. : E. Ferrero, 1878, n°126 ; H. Gummerus, 1932, p. 59, n°211 et p. 96, n°376 (*non uidi*) ; V. Nutton, 1970, p. 67, p. 70 ; J. C. Wilmanns, 1995, p. 165-166, n°21 ; B. Rémy, P. Faure,

2010, p. 176-177.

Plaque funéraire de marbre provenant de Misène. Lieu exact de son emplacement initial inconnu. National Museum of Scotland, Édimbourg.

Dim : 26,7×25,4 cm ; lettres : 2-2,8 cm.

D(is) M(anibus). / C(aio) Acilio Basso, / medic(o) duplic(ario), / collegae eius.

Le défunt est un médecin, C. Acilius Bassus. Il devait très certainement appartenir à la flotte de Misène. Il est *duplicarius*. La dédicace a été faite par ses collègues. Il devait ainsi exister un collège des médecins de la flotte de Misène.

Date : de l'époque flavienne au milieu du III^e siècle.

24 – L. Acutius Leo

CIL, X, 3511 = EDR, 161471

Cf. : E. Ferrero, 1878, n°147 ; A. De Simone, 1975, p. 32, n°12.

Plaque funéraire en marbre provenant de Misène. Lieu précis de trouvaille inconnu. Bibliothèque des Girolamini à Naples.

Dim : 18×31×2,7 cm ; lettres : 1,2-2 cm.

D(is) M(anibus). / L(ucius) Acutius Leo, / lib(urna) Clementia, / Popaediae Quartae / coniugi carissimae / bene merenti ; uixit an(nis) XXVIII.

La défunte est Popaedia Quarta, décédée à 28 ans. Elle était l'épouse du dédicant, L. Acutius Leo qui servait sur la liburne Clementia. Nous n'avons pas trouvé d'autres femmes portant le gentilice Popaedia. Il semble être construit sur le nom Popae. Par contre nous avons deux inscriptions sur lesquelles figurent des Popaedii. Il y a un P. Popae[dius] de Concordia en Vénétie (*ILLConcordia*, I, 44 = *AE*, 2002, 536) et une famille de M. Popaedii présente à Teate Marrucinatorum dans le Samnium (*CIL*, IX, 3037 = *EDR*, 115131). Cette dernière inscription est datée entre le milieu du I^{er} siècle avant et le milieu du I^{er} siècle après J.-C. Il se pourrait ainsi que la famille de Popaedia provienne du Samnium.

Date : de l'époque flavienne au milieu du III^e siècle.

25 – C. Aelius Alexander

CIL, X, 3394 = EDR, 122628

Cf. : E. Ferrero, 1878, n°92.

Plaque funéraire en marbre provenant de Misène, retrouvée au lieu-dit Miliscola. Musée archéologique de Naples.

Dim : 22×27 cm ; lettres : 1,4-2,8 cm.

D(is) M(anibus). | C(aio) Aelio ; uixit | annis XXVI. C(aius) Aeli/us Alexander, ar/morum (custos) III Lucifer(o), | fratri b(ene) m(erenti) fecit.

Le défunt est Caius Aelius. Il ne porte pas de cognomen. Le dédicant est C. Aelius Alexander. Il est l'armurier de la trière Lucifer. Il devait vraisemblablement appartenir à la flotte de Misène. Alexander était le frère du défunt qui vécut 26 ans mais dont nous ne connaissons pas la qualité. Nous pensons que s'il avait fait partie de la flotte cela aurait été indiqué dans l'inscription. Cette inscription traduit à notre avis la présence des familles à proximité de la base de la flotte. En effet, nous pensons aussi qu'ils sont des frères biologiques et non pas des « frères d'armes ». Il se pourrait alors que ces deux personnes soient nées à Misène d'un père lui-même marin ce qui pourrait expliquer l'homonymie du prénom et du gentilice. Le père aurait reçu le gentilice Aelius au moment de son enrôlement et pourquoi pas le prénom Publius de l'empereur Hadrien. La présence des noms impériaux parmi les marins est assez rare pour être remarquée. Il est donc fort probable que cette inscription ait été faite pendant ou après le règne d'Hadrien.

Date : du deuxième tiers du II^e siècle au milieu du III^e siècle.

26 – P. Ael(ius) Iunianus

CIL, X, 3350 = EDR, 151035

Cf. : E. Ferrero, 1878, n°36 ; *SIRIS*, 500 ; *RICIS*, II, p. 613.

Plaque de marbre fragmentaire. Lieu de découverte inconnu, peut-être Misène. Partie gauche cassée ou illisible. Musée archéologique de Naples.

Dim : 43×78 cm ; lettres : 4-6 cm.

[---] Felix [---] | [---]I (?) P(ublius) Ael(ius) Iunianus | [---] bis nauarchus | [---] cum Titia | [---] Sperata | [---] sua.

Il s'agit d'un *bis nauarchus*. C. G. Starr (1960, p. 88-89 et p. 103, n. 82) relie cette fonction au culte d'Isis. Le 5 mars correspond au *Nauigium Isidis* et fête la réouverture de la navigation. Le *nauarchus* dans ce contexte est le commandant du navire lancé à la mer (Voir L. Bricault, *RICIS*, Paris, 2005, t. I, 114/703 (=SEG, XV, 428)). Pour C. G. Starr, Iunianus aurait été deux

fois *nauarchus*. M. Reddé suivant L. Wickert (1949-50, p. 115, n. 1) le comprend comme un grade militaire (M. Reddé, 1986, p. 545). En effet, l'inscription *CIL*, VI, 32772 = *ILS*, 2843 évoque un *nauarchus bis* faisant partie de la flotte prétorienne de Misène. L. Bricault (*RICIS*, II, p. 613) pense aussi qu'il s'agit d'un grade militaire et qu'il n'y a pas de lien avec le culte isiaque. Cependant le terme de *bis nauarchus* est troublant. En effet, cela voudrait dire que Iunianus aurait été navarque deux fois. Or le grade acquis est permanent sauf bien sûr si l'on monte en grade ou au contraire si l'on est dégradé. Il n'y pas de durée limitée dans l'occupation d'un grade comme c'est le cas pour les magistratures d'une cité. Nous ne croyons pas non plus que les navarques aient été élus par leurs subordonnés pour une durée limitée. Serait-il possible d'interpréter le *bis nauarchus* comme étant une sorte de navarque en second ? Dans ce dernier on aurait attendu plutôt un *sub nauarchus*. Ou bien le *bis nauarchus* ne serait-il pas un navarque ayant le commandement de deux escadres ? De toute façon, nous pensons qu'il faut voir dans le *bis nauarchus* une catégorie de navarque.

Le navarque porte les *duo nomina* de l'empereur Hadrien. Il est possible qu'il se soit engagé alors que cet empereur régnait sans que cela soit une certitude.

Notons aussi la présence sur l'inscription d'une Titia Sperata qui est peut-être son épouse.
Date : de 117 au milieu du III^e siècle.

27 – Q. Aelius Diogenes

CIL, X, 3459 = *EDR*, 122627

Cf. : E. Ferrero, 1878, n°148.

Plaque funéraire de marbre provenant de Misène, au lieu-dit Miliscola. Musée archéologique de Naples.

Dim : 25×27×2 cm ; lettres : 1-2,4 cm.

D(is) M(anibus). | Q(uinto) Aelio Diogene, | militi cl(assis) pr(aetoriae) Mis(enensis) | ex (triere) Satyra ; uixit | ann(is) XXXV, milit(auit) | ann(is) XVI. Iulius Vic(torinus), optio, heres, | bene merenti.

Le défunt est Q. Aelius Diogenes, *miles* de la trière Satyra. Il s'est engagé à 20 ans et a effectué 16 années de service ? Le dédicant et héritier est Iulius Victotinus. Il est *optio* mais on ne sait pas s'il appartenait au même bâtiment que Diogenes. Il est probable qu'il ait été son supérieur.

Date : du II^e siècle au milieu du III^e siècle.

28 – P. Aelius Lucius

AE, 1974, 248 = *LKelsey*, 38 = *EDR*, 075769

Cf. : J. H. d'Arms, *AJA*, 77, 1973, p. 151-167, p. 153.

Plaque funéraire en marbre. Pour *EDR*, il est vraisemblable qu'elle provienne de Misène plutôt que de Pouzzoles. Kelsey Museum à Ann Arbor (USA).

Dim : 29×29,5 cm.

D(is) M(anibus). / P(ublius) Aelius Lucius, miles / cl(assis) pret(oriae) Misensium, / natione Surus, milita(uit) / an(nis) XXVIII ex (triere) Saluia. / Drusius Aelius Luci(anus), patri, / b(ene) m(erenti) f(ecit).

Le défunt est P. Aelius Lucius, *miles* de la flotte prétorienne de Misène. Il est d'origine syrienne et a effectué 28 années de service. L'inscription ne donne pas l'âge du décès. Il a fait plus que le temps de service réglementaire de 26 années. Il se pourrait que l'inscription date d'après 206-209. En effet, durant cet intervalle de temps, la durée du temps de service des marins est passée à 28 années. Il est vrai aussi que les noms du marin sont ceux d'Hadrien. On ne peut donc exclure qu'il se soit engagé sous son règne entre 117 et 138 même si les noms d'empereurs sont peu fréquents chez les marins et si on retrouve des noms d'empereurs anciens à des époques ultérieures à leur règne.

L'inscription a été faite par le fils du défunt : Drusius Aelius Lucianus. Son prénom n'est pas indiqué. Il a accolé un deuxième gentilice, Drusius, avant celui qu'il tient de son père. Ce gentilice est présent dans *CIL*, X, 2701 = *EDR*, 157725, une inscription de Misène ou de Pouzzoles. Le cognomen du fils Lucianus évoque aussi celui du père, Lucius.

Date : soit à partir du milieu du II^e siècle si le marin s'est bien engagé durant le règne d'Hadrien soit à partir de 206-209.

29 – [P.] Aelius Rufinus (I)

CIL, X, 3334 = *ILS*, 8391 = *AE*, 2011, 242 = *EDR*, 161657

Cf. : E. Ferrero, 1878, n°22 ; H.-G. Pflaum, 1, 1960, p. 440-443, n°176 ; R. Sablayrolles, 1996, p. 530 ; J. Bodet, 2010, p. 247-264, p. 248.

Plaque de marbre provenant de Misène. Lieu précis de la trouvaille inconnu. Perdue.

Dim. : 52×26 cm ; lettres : 1,8-5,5 cm.

[In his] aedificis et locis / [adi]acentibus aedificis, siue is locus ager est / [P(ubli)] Aeli Rufini, militis, / [omni]bus se possessorem esse ex causa emptionis P(ubli) / Aeli Abascanti, patris sui,

Alfenio Senecioni, subpraef(ecto) | class(is) pr(aetorio) Mis(enensis), probavit et meruit sententiam, quam ius/su eiusdem Senecionis, subpraef(ecti), huic titulo proscripsit. | Senecio c(um) c(onsilio) c(onlocutus) dixit : | « Necessariam fuisse inspectionem aedificiorum et | loci, de quibus apu[t] me actum est, re ipsa manifestatur. | Cum igitur aedificia solo puro posita deprehende/rim neque ullo sepulchro superposita uel coniuncta, ap/paret uenditionem eorum iure factam, ideoque ad Aelium | Rufinum militem, ex causa emptionis pertinere uidentur. | Loci uero siue agri, quem adiacentem aedificis Aelius Abas/cantus, pater Rufini, ab heredibus Patulci Diocletis aequae | mercatus est, cum habeat plurima et dispersis locis sepul/chra, ius per uenditionem transferri as emptorem | non potuit ; set cum pater Rufini et postea Rufinus, quam/quam non iure facta emptione, semper in possessionem | fuerint, nullo iure eum locum uindicare sibi Patulci pos/sunt. Plane cum in re praesenti inspexerim [cippum, ubi nomen] | erasum Patulci dicunt, remanere [tamen uestigia scripturae] | experimentia haec uerb[a ---] | [-----] ».

Ligne 23 . J. Bodel restitue [*uestigi plana scripturae*].

Il s'agit de la sentence d'un procès rendue par L. Alfenius Senecio, sous-préfet de la flotte de Misène sous le règne de Marc Aurèle. Ce procès oppose le *miles* P. Aelius Rufinus aux héritiers de Patulcius Diocles au sujet de la propriété de terrains et d'immeubles que la famille d'Aelius Rufinus aurait acquis illégalement. Le sous-préfet déboute les Patulcii.

Il est fort probable que le *miles* Rufinus en question soit un marin de la flotte de Misène. En revanche, nous ne pouvons pas savoir si son père, P. Aelius Abascantus, est un vétéran de cette même flotte. Cela est certes de l'ordre du possible. Mais, dans le doute, nous ne l'avons pas placé parmi les vétérans. Si nous nous trompons, nous aurions ici un exemple de fils de marin ayant suivi les pas de son père. Il se serait enrôlé dans la flotte alors même qu'il était citoyen romain. Cependant il est possible qu'il soit devenu marin pendant que son père était encore en service. Dans ce cas, le fils n'aurait pas encore acquis la citoyenneté.

L. Alfenius Senecio fut durant les années 160, sous-préfet des vigiles puis procureur ducénaire de la Maurétanie césarienne (*PIR*², A, 520)

Date : de la fin des années 150 au milieu des années 160.

30 – P. Aelius Theagenes

***AE*, 1899, 35 = *ILS*, 9219 = *LJKelsey*, 64 = *EDR*, 071691**

Cf. : E. Ferrero, 1900, n°764bis.

Plaque funéraire en marbre découverte à Misène en 1895. Emplacement initial précis inconnu.

Kelsey Museum d'Ann Arbor (USA).

Dim. : 24×22,7×4,4 cm.

D(is) M(anibus). / P(ublio) Aelio Theagene, ue/terano ex cl(asse) [p]r(aetoria) Misen(ensi) ; / militauit ergodota, / uixit annis LVIII, m(ensibus) XI. / Aurelia Syntyche / coniugi b(ene) m(erenti) f(ecit).

Le défunt est P. Aelius Theagenes. Il était vétéran de la flotte prétorienne de Misène. Il exerçait la fonction d'*ergodota*. Pour M. Reddé (*Id.*, 1986, p. 537), il s'agirait peut-être d'un contremaître. Il porte les noms de l'empereur Hadrien. L'inscription ne doit donc pas remonter au-delà de son règne mais elle peut être plus tardive. La dédicante est son épouse, Aurelia Syntyche.

Date : du milieu du II^e siècle au milieu du III^e siècle.

31 – L. Aemilius Aemilianus

AE, 1929, 143 = EDR, 073124

Cf. : NSA, 1928, p. 195, n°2.

Plaque funéraire en marbre provenant de la nécropole des marins à Misène. Musée archéologique de Naples.

Dim. : 15,5×31,5 cm ; lettres : 1,5-2,1 cm

[-----] / [u]ixi[t] an(nis) XLIII, / milit(auit) an(nis) XXIII, / L(ucius) Aemilius Aemilianus, / tr(ierarchus), heres, / b(ene) m(erenti) f(ecit).

Nous ne connaissons que le dédicant de cette inscription funéraire. Il s'agit du triérarque L. Aemilius Aemilianus qui est aussi héritier. Lucius devait vraisemblablement appartenir à la flotte prétorienne de Misène. Le défunt devait être un camarade de la même flotte. Il est décédé à l'âge de 43 ans après 23 années de service. Nous ne pouvons rien dire de plus sur celui-ci. Nous pouvons noter que le cognomen Aemilianus du triérarque est construit à partir de son gentilice Aemilius.

Dans l'espace blanc en bas du champ épigraphique une autre inscription a été gravée à l'envers. Les lettres sont plus grandes : environ 2,5 cm. Nous pouvons lire (*EDR*, 122992) : MARMORAVIT ou MARMORA VII. En effet le haut de la dernière lettre n'est plus visible et peut donc correspondre soit à un I soit à un T.

Date : entre l'époque flavienne et le début du III^e siècle.

32 – L. Aemilius Alexander

EE, VIII, 1, 425 = *EDR*, 150957

Cf. : E. Ferrero, 1900, n°746.

Plaque funéraire en marbre provenant de Misène. Emplacement initial précis inconnu. Perdue.

D(is) M(anibus). / L(ucius) Aemilius Alexa/nd(er), uet(eranus) armor(um) (custos) (triere) Lib(ertate), / uix(it) an(nis) XXXX. Alex/andria patri / b(ene) m(erenti) f(ecit).

Le défunt est L. Aemilius Alexander. Il était vétéran, sans doute de la flotte de Misène. Il servait en tant qu'armurier à bord de la trière Libertas. Il est décédé à l'âge de 40 ans. La dédicante est sa fille Alexandria. Il est délicat de déduire l'origine des personnes en fonction d'un nom ou d'un cognomen à connotation ethnique. Rien ne permet d'affirmer sans hésitation que ces personnes aient pour *origo* Alexandrie. Il n'en demeure pas moins que le nom Alexander a été transmis à la fille du marin.

Date : de l'époque flavienne au milieu du III^e siècle.

33 – L. Aemilius Burrus

CampFleg, III, p. 233, n°13

Cf. : P. Miniero, F. Zevi, 2008, p. 233, n°13.

Base de statue provenant du *sacellum* des Augustales à Misène, située du côté occidental du portique. La face gauche comporte la date consulaire dans la partie supérieure ainsi que le bas-relief d'une cruche. Sur la face droite se trouve le bas-relief d'une coupe. Musée des Champs Phlégréens à Bacoli.

Dim. : 136×75×71 cm.

Aug(usto) sacrum / Fortuna, / L(ucius) Aemilius / Burrus / nauarc(hus). // Dedic(ata) VI id(us) April(es) / Rustico II et Aquilino / co(n)s(ulibus).

Le dédicant est L. Aemilius Burrus, un navarque certainement de la flotte de Misène.

Date : 162.

34 – M. Aemilius Pudens

CIL, X, 3428 = *EDR*, 146721

Cf. : E. Ferrero, 1878, n°57 ; H. Solin, 1987, p. 68.

Plaque funéraire en marbre retrouvée en un lieu inconnu de Misène. Musée de Naples.

Dim : 31×42 cm ; lettres : 2-3,5 cm.

*Di(s) M(anibus). / M(arco) Aemil{l}io Pudenti, / guber(natori) uet(e)rano [e]x clas(se)
pr(aetoria) / Misen(ensi), Aemillia Amabiles, / patrono et sibi et libertis liber/tabusque omnibus
demedi|um monamenti emptum / fecit.*

Ligne 1 : il est difficile de savoir s'il est écrit *Aemillio* ou *Aemilio* ; quoi qu'il en soit, la lettre avant le dernier I doit être enlevée.

Ligne 4 : le deuxième L de *Aemillia* est fragmentaire.

Il s'agit d'une plaque de tombeau pour les membres de la *familia* du marin. Le défunt est M. Aemilius Pudens, vétéran et ancien pilote dans la flotte prétorienne de Misène. La dédicante est son affranchie, *Aemillia Amabiles*.

Date : de l'époque flavienne au milieu du III^e siècle.

35 – [---] Alexander

CIL, X, 3509 = EDR, 157904

Cf. : E. Ferrero, 1878, n°58b.

Plaque funéraire fragmentaire en marbre dont il ne reste que la moitié droite. Lieu précis de découverte inconnu. Opistographe avec *CIL, X, 3385 = EDR, 157903*. Musée archéologique de Naples.

Dim : 19,8×22×2,3 cm ; lettres : 1,8-2,3 cm.

*[D(is)] M(anibus). / [---] A]lexandri, prin(cipalis) / [---] V]enere ; nat(ione) Syrus, /
[sti]p(endiorum) X ; / [---]ius Sigillianus, / [h(eres)?], b(ene) m(erenti) f(ecit).*

Ligne 2 : le A est très fragmentaire et il est simplement pointé dans la fiche *EDR*.

Le défunt est Alexander, un *principalis* d'un navire de nature inconnu appelé Venus. Son gentilice est dans la lacune. Il est d'origine syrienne. Il a effectué dix années de service mais son âge de décès est inconnu. Il faut noter ici que son gentilice ne figure pas sur l'inscription. Or son dédicant, Sigillanus, porte aussi un gentilice dont il reste la terminaison (?)ius. Rien ne dit que Sigillanus soit un marin mais cela est possible. Nous ne pensons pas pour autant que ce texte remonte spécialement à une époque haute comme la période julio-claudienne.

Date : de l'époque flavienne au milieu du III^e siècle.

36 – M. Amonius Bassus

CIL, X, 3514 = EDR, 162142

Cf. : E. Ferrero, 1878, n°151.

Plaque funéraire en marbre provenant d'un lieu inconnu de Misène. Musée archéologique de Naples.

Dim : 29,5×21×3 cm ; lettres : 1,5-2,6 cm.

D(is) M(anibus). M(arcus) Amoni/us Bassus, ex (triere) | Polluce, natio(ne) | Aegyptius, uix(it) | annis XXV, milit(auit) | annis IIII. Iulius | Cr{e}ispinus, heres, | ben(e) m(e)r(enti) f(ecit).

Le défunt est M. Amonius Bassus. Il est d'origine égyptienne. Il s'est engagé à 21 ans et il a accompli 4 années de service. Son héritier est Iulius Crispinus. Nous ne savons rien de lui. Peut-être est-il lui aussi un marin de la flotte.

Date : de l'époque flavienne au milieu du III^e siècle.

37 – C. Annus Anubio

CIL, X, 3515 = EDR, 126029

Cf. : E. Ferrero, 1884, n°634.

Plaque funéraire en marbre provenant de Misène. Lieu précis de trouvaille inconnu. British Museum à Londres.

Dim : 21×20 cm ; lettres : 1,2-1,8 cm.

D(is) M(anibus). | C(aio) Annio Anu/bioni, (triere) Pace, | n(atione) Aegyptio ; ui/xit an(nis) XXXVI, m/ili(tauit) annis XVI. | Pison(ius) Achil/las et Iuliu/s Eudemon, |heredes, b(ene) m(erenti) f(ecerunt).

Ligne 1 : elle n'est pas indiquée dans le *CIL*.

Lignes 5-6 : le *CIL* indiquait M|LIT mais la lecture de la photo montre bien M|ILI.

Le défunt est C. Annus Anubio. Comme son cognomen pouvait déjà le faire penser, il est Égyptien. Il s'est engagé à l'âge de 20 ans et il a effectué 16 ans de service. Il était membre de l'équipage de la trière Pax. Ses héritiers sont Pisonius Achilles et Iulius Eudemon. Ils étaient peut-être des marins. Leurs cognomina laissent entendre qu'ils proviennent d'une province hellénisée de l'Empire, pourquoi pas l'Égypte.

Date : de l'époque flavienne au milieu du III^e siècle.

38 – Annius Bassus

CIL, X, 3638 = EDR, 163734

Cf. : E. Ferrero, 1884, n°635.

Plaque funéraire en marbre provenant peut-être de Misène. Perdue.

D(is) Man(ibus) s(acrum). / Tesneus Serapias, / nat(ione) Aegypt(ia), / uix(it) annis XXXII. / Coniux{s} Annius / Bassus, (triere) Ioue, / et Serapion, filius / eius, b(ene) m(erenti) f(ecerunt).

La défunte est Tesneus Serapias, une Égyptienne. Elle est décédée à 32 ans.

Les dédicants sont son fils, Serapion, et son époux, Annius Bassus. Celui-ci servait à bord de la trière Iuppiter. Il est donc très probable que l'époux soit lui aussi un Égyptien. Le nom choisi pour leur fils laisse aussi entendre une origine d'une province hellénisée.

Date : de l'époque flavienne au milieu du III^e siècle.

39 – C. Annius Draco

CIL, X, 3516 = EDR, 157955

Cf. : E. Ferrero, 1878, n°154 ; A. Parma dans G. Camodeca *et al.*, 1987, p. 136.

Plaque funéraire en marbre blanc provenant de Misène mais le lieu précis de trouvaille est inconnu. British Museum de Londres.

Dim : 22×23 cm ; lettres : 1-1,5 cm.

D(is) M(anibus) / C(ai) Anni Draconis, / ueteran(i) cl(assis) pr(aetoriae) Mis(enensis), / nation(e) Aegypt(i) ; / uixit ann(is) LX. An/nia Dionysias, li|berta et heres, / bene mer(enti) fecit.

Le défunt est C. Annius Draco, vétéran de la flotte prétorienne de Misène, Il est originaire d'Égypte. Il vécut pendant 60 années. La dédicante et héritière est son affranchie Annia Dionysias. Peut-être était-elle sa concubine. Elle apparaît certainement dans une autre inscription en tant que dédicante en hommage à un Marcus Annius Felicissimus (*CIL, X, 3517 = EDR, 158424*). Il est possible que les deux Anni soient des frères.

Date : de l'époque flavienne au milieu du III^e siècle.

40 – M. Annius Felicissimus

CIL, X, 3517 = EDR, 158424

Cf. : E. Ferrero, 1878, n°155.

Plaque funéraire en marbre provenant peut-être de Misène. Musée archéologique de Naples.

Dim : 19×20,9×1,5 cm ; lettres : 1,3-1,9 cm.

D(is) M(anibus). / M(arco) Annio Felicissimo, / (triere) Cerere, / Dionysias / b(ene) m(erenti) f(ecit) ; uix(it) / an(nis) LX, m(ilitavit) an(nis) XXVII.

Le défunt est M. Annius Felicissimus, de la trière Ceres. Il est mort à 60 ans et a servi pendant 27 ans. S'il n'y a pas d'erreur du lapicide, il se serait engagé à 33 ans ce qui est très tardif. Si nous sommes avant le passage du temps de service de 26 à 28 ans qui eut lieu en 206-209, le marin a accompli une année supplémentaire. La dédicante est Dionysias. Cette inscription est troublante quand on la met en rapport avec une autre inscription funéraire (*CIL, X, 3516 = EDR, 157955*). Cette Dionysias serait-elle la même que Annia Dionysias, l'affranchie du marin d'origine égyptienne, C. Annius Draco. Quel lien de parenté existait-il entre C. Annius Draco et M. Annius Felicissimus ? S'ils ne sont pas décédés à la même date, il est possible qu'ils aient été deux frères. Dionysias qui n'indique pas son gentilice Annia aurait fait la dédicace pour Felicissimus après la mort de Draco sinon ce dernier aurait fait partie des dédicants.

Date : de l'époque flavienne au milieu du III^e siècle.

41 – P. Annius Titianus

CIL, X, 3496 = EDR, 162139

Cf. : E. Ferrero, 1884, n°615.

Plaque funéraire en marbre provenant de Misène. En dépôt près de la Piscina mirabilis. Perdue.

D(is) M(anibus) / Abiae Titian(a)e ; uix(it) annos IIII. / P(ublius) Annius Titi/anus, subopti/o (triere) Oceano, / filiae su(a)e / fecit.

Ligne 2 : il faut restituer *Anniae* au lieu de *Abiae*.

La défunte est une enfant Annia (au lieu d'Abia) Titiana, fille de P. Annius Titianus, *suboptio* de la trière Oceanus.

Date : de l'époque flavienne au milieu du III^e siècle.

42 – M. Annii Verus

CIL, X, 3415 = AE, 1988, 320 = LIKelsey, 17= EDR, 115480

Cf. : E. Ferrero, 1884, n°615 ; C. G. Starr, 1960, p. 37, n. 30 ; M. T. Gingras dans J. H. D'Arms *et al.*, 1985-1986, p. 61-65 ; K. Stauner, 2004, p. 282, n°111.

Plaque funéraire de marbre blanc provenant de Misène entreposée près de la Piscina mirabilis. Emplacement initial inconnu. Kelsey Museum à Ann Arbor (USA).

Dim : 30×47×5 cm.

D(is) M(anibus) | Anniae Tertiae, | coniugi kariss(imae), | fecit | M(arcus) Annii Verus, | cornicul(arius) praef(ecti).

La défunte est Annia Tertia. Elle était l'épouse de M. Annii Verus, corniculaire du préfet de la flotte. Il faut noter que la défunte porte le même gentilice que son mari : Annii. Serait-ce une de ses affranchies qu'il aurait ensuite épousée ? Il se peut aussi qu'elle ait reçu le gentilice de son époux peut-être au moment où celui-ci reçut la citoyenneté romaine. Marcus Annii Verus était aussi le nom du futur empereur Marc Aurèle jusqu'à son adoption par Antonin le Pieux en 138. S'il est bien d'origine pérégrine, on lui aurait donné le nom d'un des membres de la famille impériale. Mais il ne s'agit peut-être que d'un homonyme. Verus était corniculaire du préfet. Il était le ou un des chefs des *officia* du préfet. Il avait donc un poste très important dans l'état-major de la flotte.

Date : de l'époque flavienne au milieu du III^e siècle.

43 – M. Antei Bassus

CIL, X, 3518 = EDR, 162564

Cf. : E. Ferrero, 1878, n°157.

Plaque funéraire en marbre provenant de Misène. Lieu précis de trouvaille inconnu. Perdue.

D(is) M(anibus) | M(arci) Antei Bassi, mil(itis) [cl(assis)] | pr(aetoriae) Mis(enensis), natione [---] ; | uixit ann(is) XXXX. | L(ucius) Lucretius Capito et Maximius Successus | b(ene) m(erenti), | proc(urante) COC[---] FORVLIANO.

Ligne 7 : il faudrait peut-être lire C(aio) Oc[taui]o Iuliano comme le proposent le *CIL* et *EDR*.

Le défunt est M. Antei Bassus, *miles* de la flotte prétorienne de Misène, l'origine est inconnue. Il est décédé à 40 ans. Les dédicants sont L. Lucretius Capito et un Maximius Successus. Le procurateur des biens d'Antei Bassus est un C. Octavius Iulianus. Nous ne

connaissons pas la qualité de ces trois personnages. Peut-être sont-ils eux aussi des marins.

Date : de l'époque flavienne au milieu du III^e siècle.

44 – L. Antestius Celer (I)

CIL, X, 3519b = EDR, 157957

Plaque en marbre provenant peut-être de Misène. Chaque face de la plaque présente une inscription avec des personnages différents appartenant à la même famille. Musée archéologique de Naples.

Dim : 21×27×2 cm ; lettres : 1,5-2 cm.

Di(s) M(anibus). / L(ucius) Antestius Celer, / uet(e)ra(nus), Pomponiae / Antestiae coniugi / suae caris(s)imae b(ene) m(erenti) f(ecit) / et sibi et superis suis.

La défunte est Pomponia Antestia. Son âge de décès n'est pas indiqué. Son époux est un vétérán, sans doute provenant de la flotte de Misène. Le nom de l'époux, L. Antestius Celer, figure au nominatif. Il semble donc que Lucius ait survécu à son épouse. Remarquons aussi que celle-ci porte le même gentilice que son époux et que celui-ci est placée après son cognomen, Pomponia. Nous n'avons pas la filiation de Pomponia ce qui pourrait laisser penser qu'il s'agit d'une affranchie de son époux.

Ce texte doit être mis en rapport avec celui inscrit sur l'autre face de la plaque (*CIL, X, 3519a = EDR, 157956*) :

Dis Manib(us). / Pomponia Euty/chia, L(ucio) Antistio Ce/leri f(ilio) suo an(nis) XVIII.

Une Pomponia Eutychia rend un dernier hommage à son fils décédé à 18 ans, Antistius Celer. À un iota près ce jeune homme a les mêmes noms que le vétérán de l'inscription précédente. Il ne fait donc pas de doute que ces deux Antestii Celeri appartiennent à la même famille.

Le rédacteur de la fiche *EDR* se pose la question si Pomponia Eutychia ne serait pas la même personne que Pomponia Antestia. Dans ce cas, elle aurait fait la dédicace du fils du vétérán. Mais cela pose un problème si on considère qu'elle est morte avant son mari. En effet, pourquoi le père n'apparaît pas dans l'inscription en hommage à son fils si le premier est toujours en vie. Nous pourrions donner comme explication que le jeune homme serait décédé lors d'une mission de longue durée du père. La mère se serait chargée de la dédicace sans en référer à son mari ou sans attendre que son éventuelle lettre annonçant la nouvelle du décès ne lui parvienne. Mais nous ne sommes pas convaincu nous-mêmes par cette explication.

Ensuite il est étrange que le nom de l'épouse ne soit pas le même sur les deux inscriptions. Il est probable que le gentilice Antestia ait été pris par l'épouse au moment de son mariage avec le marin. Elle se serait alors appelée Pomponia Eutychia Antestia. Le nouveau gentilice n'aurait pas été mentionné dans l'inscription dédiée à son fils. En revanche, son époux réalisant l'épithaphe de sa femme aurait omis son cognomen et conservé son gentilice d'adoption si l'on peut dire. Dans ce cas, il n'est pas nécessaire que Pomponia soit une affranchie du vétéran.
Date : de l'époque flavienne au milieu du III^e siècle.

45 – L. Antistius Isidorus

CIL, X, 3460 = LIKelsey, 21 = EDR, 115603

Cf. : E. Ferrero, 1884, n°609.

Plaque funéraire de marbre provenant de Misène. Lieu précis de trouvaille inconnu. Kelsey Museum, Ann Arbor (USA).

Dim. : 16×19,7×1,4 cm.

D(is) M(anibus). | L(ucio) Antistio | Isidoro, opt[ioni] | (triere) Vene{ne}re ; na[t(ione)] | Aegypti(u)s, uix[it] | an(nis) XXXX, mil(itauit) a[n(nis)] | XX. Hermes, li[b(ertus)], | patrono b(ene) [m(erenti) f(ecit)].

Ligne 4 : *Venenere* doit être corrigé en *Venere*.

Le défunt est L. Antistius Isidorus, un Égyptien. Il s'est engagé à l'âge de 20 ans et a effectué 20 années de service. Il était *optio* à bord de la trière Venus. Le dédicant est Hermes un affranchi du marin.

Date : de l'époque flavienne au milieu du III^e siècle.

46 – Antonius [---]lenus

CIL, X, 3520 = EDR, 157618

Cf. : E. Ferrero, 1878, n°170.

Trois fragments jointifs correspondant à la partie inférieure droite d'une plaque funéraire en marbre provenant de Misène. Lieu précis de trouvaille inconnu. Musée archéologique de Florence.

Dim. : 24×25,5×2 cm ; lettres : 2-2,5 cm.

[-----] | [---]Antoniu[s] | [---] lenus (triere) Mi/[ne]rua, n(atione) Aegypt(ius), | [ui]xit annis XLV, mili[ta]uit annis XXII. Hygia, | [lib]erta eius et h(eres), b(ene) m(erenti) f(ecit).

Le défunt est Antonius [---]lenus. Il est d'origine égyptienne. Il s'est engagé à l'âge de 23 ans. Il a servi pendant 22 ans. Il était membre de l'équipage de la trière Minerua. La dédicante est Hygia, son affranchie. Elle était aussi héritière du marin. L'inscription n'indique que son cognomen mais son gentilice était Antonia.

Date : de l'époque flavienne au milieu du III^e siècle.

47 – M. Antonius Apol[lo]

CIL, X, 3385 = EDR, 157903

Cf. : E. Ferrero, 1878, n°57.

Plaque funéraire fragmentaire de marbre provenant de Misène. Lieu de trouvaille précis inconnu. Le bord droit de la plaque a été découpé de façon nette. Il manque deux à trois lettres à la fin de chaque ligne si la symétrie a été respectée. Opistographe avec *CIL, X, 3509 = EDR, 157904*. Musée archéologique de Naples.

Dim. : 19,8×21,7 cm ; lettres : 2-2,2 cm.

D(is) m(anibus) / M. Antoni Apol[l---], / gubernato[ris] / centur(ia) Ar[ri?].

Lignes 3-4 : à la fin de chacune de ces deux lignes, il y aurait un R fragmentaire d'après *EDR*.

Le défunt M. Antonius Apollo est un pilote de la flotte. Il appartenait à une centurie qui est nommée en fonction du nom de son chef, le centurion Ar[---] qui pourrait être Arrius. De nombreuses centuries des flottes militaires sont nommées non pas à partir du nom du bâtiment mais à partir du nom du centurion qui la commande comme cela se fait dans les autres corps de l'armée romaine.

Date : du II^e siècle au milieu du III^e siècle.

48 – C. Antonius Atinianus

CIL, X, 3362 = EDR, 105181

Cf. : E. Ferrero, 1878, n°39.

Plaque funéraire dont l'origine exacte est inconnue, sans doute provient-elle de Misène.

Dim. : 36,5×53 cm ; lettres : 2,5-3,5 cm.

D(is) M(anibus). / Stoniciae Ansi/ae Helian(a)e Onomast(a)e / coniugi sine qu{a}e/rella, / C(aius) Antonius Ati/nianus tr(ierarchus).

Ligne 4 : le N est dans le O

Le dédicant est C. Antonius Atinianus, un triérarque. La défunte est sa femme Stonicia Ansia Heliana Onomasta. Nous avons un rare exemple (dans notre dossier) de polyonymie. Stonicius est un gentilice rare attesté une fois à Pouzzoles (*AE*, 1956, 136 = *EDR*, 074097).

Date : de l'époque flavienne au milieu du III^e siècle.

49 – M. Antonius Capito

***CIL*, X, 3521 = *EDR*, 162507**

Cf. : E. Ferrero, 1878, n°163.

Plaque funéraire en marbre provenant peut-être de Misène. Perdue.

Dis Manibus. / M(arco) Antonio Capitoni, / ueterano ex classe / praetoria Misenensi, / Antonia Restituta, / patrono bene merenti.

Le défunt est M. Antonius Capito, vétéran de la flotte prétorienne de Misène. Le cognomen du personnage est intéressant car il est identique à un des préfets de la flotte de Misène. Il s'agit de Tuticanus Capito, préfet de la flotte de Misène entre 158 et 160. Il avait d'ailleurs été préfet de la flotte de Ravenne en 152. Il est connu grâce à une série de diplômes, notamment l'importante émission des diplômes concernant la constitution impériale de 160. Peut-être n'est-ce qu'un hasard mais il se pourrait que parfois, les officiers chargés de l'enregistrement des nouvelles recrues aient donné tout ou partie du nom du commandant en chef de la flotte en exercice. La dédicante est Antonia Restituta, une affranchie de l'ancien marin.

Date : de l'époque flavienne au milieu du III^e siècle. Peut-être de la deuxième moitié du II^e siècle, après 160.

50 – M. Antonius Doles

***AE*, 1990, 152 = *EDR*, 081676**

Cf. : A. Parma dans G. Camodeca *et al.*, 1988-1989, p. 223, n°9.

Plaque funéraire de marbre blanc conservée dans le restaurant « La Misenetta » à Bacoli. Emplacement initial inconnu, sans doute à Misène.

Dim. : 29×43,5×3,5 cm ; lettres : 2,8-3,1 cm.

D(is) M(anibus). / Marciae Antoni(a)e / M(arcus) Antonius Doles, / miles clas(sis) pr(aetoriae) Mis(enensis), / coniugi karis(simae) b(ene) m(erenti) f(ecit).

La défunte est Marcia Antonia, épouse du *miles* M. Antonius Doles. Doles (ou Dolens) est un nom d'origine thrace (D. Dana, *OnomThrac*, p. 157-159). Il faut noter l'homonymie des *duo nomina* de l'épouse avec le prénom et le gentilice de son mari. Il se pourrait qu'elle soit une affranchie du marin. Il se pourrait aussi qu'elle ait changé de nom au moment de l'engagement du marin et pris les noms qu'on lui a attribué.

Date : de l'époque flavienne au milieu du III^e siècle.

51 – Antonius Fronto

AE, 1929, 142 = EDR, 073123

Cf. : NSA, 1928, p. 194, n°1.

Trois fragments jointifs d'une plaque funéraire en marbre retrouvée dans la nécropole des marins à Misène, dans le secteur de Cappella. Musée archéologique de Naples.

Dim. : 33×22 cm ; lettres : 2 cm.

*M(arco) Veturio Frontoni, | fil(io) dulc(issimo) ; uix(it) mens(ibus) VI ; | [M(arcus) (?)
An]tonius Fronto, | [mani]p(u)la(ris) (triere) Prouidentia, | pater.*

La ligne 3, l'AE restitue *[mil(es) du]pl(ic)a(rius)*. Cette restitution est tout à fait possible étant donné que la lacune à gauche de l'inscription laisse la place pour quatre ou cinq lettres. Dans ce dernier cas il n'y aurait pas de blanc à moins que la ligne ne soit légèrement plus longue que les deux premières. Nous optons toutefois pour la restitution de *[mani]p(u)l(aris)* à la fois pour des raisons de place disponible et aussi en raison du fait que *manipularis* est souvent abrégé par *manipl* ou *manupl* (*CIL*, X, 3585 = *ILS*, 2832 = *EDR*, 157593 ; *CIL*, X, 3603 = *EDR*, 158580 ; *CIL*, X, 3618 = *ILS*, 2901 = *EDR*, 157574). Nous avons d'ailleurs un *manuplario* (*CIL*, X, 3625 = *EDR*, 158089). Le lapicide aurait choisi d'utiliser l'abréviation *manipla*.

Cette inscription funéraire a donc été faite sans doute par un *manipularis* de la trière Prouidentia, Antonius Fronto. Son prénom était peut-être Marcus. Il rend un dernier hommage à son tout jeune fils Marcus Veturius Fronto décédé à l'âge de 6 mois. Il faut remarquer ici que le gentilice du fils n'est pas le même que celui du père. Même si ce n'est pas le cas majoritaire, cela se rencontre régulièrement dans les inscriptions de marins ainsi que dans les diplômes militaires. La marque du père transparait dans l'onomastique du fils à travers son cognomen Fronto. Les deux personnes portent les *tria nomina*.

Date : entre l'époque flavienne et le début du III^e siècle.

52 – Antonius Hierax

CIL, X, 3446 = EDR, 162193

Cf. : E. Ferrero, 1878, n°68.

Plaque funéraire de marbre brisée en deux morceaux jointifs provenant de Misène. Emplacement initial inconnu. Musée archéologique de Florence.

Dim. : 23×25×2 cm ; lettres : 1,7-2,7 cm.

D(is) M(anibus). | Corneliae | Dionysiadi, | uern(ae) Puteol(anae) ; | uix(it) ann(is) XXX ; Ant(onius) | Iherax, nau(f)ilax (triere) Aug(usto), coniugi b(ene) m(erenti) f(ecit).

Ligne 6 : le lapicide a dû commettre une erreur et il aurait fallu écrire *Hierax* plutôt que *Iherax*.

La défunte est Cornelia Dionysias. Elle est originaire de Pouzzoles, donc très près de Misène. Le dédicant est son mari, Antonius Iherax (si nous conservons l'orthographe fautive) gardien sur la trière Augusta. Hierax évoque un nom d'affranchi mais nous pensons que les affranchis étaient loin d'être majoritaires dans la flotte de Misène à l'époque de la conception de cette inscription. Peut-être était-il originaire d'une province hellénisée de l'Empire, peut-être l'Égypte.

Date : du II^e siècle au milieu du III^e siècle.

53 – M. Antonius Isidorus

EE, VIII, 1, 383 = ILS, 2867 = EDR, 101848

Cf. : E. Ferrero, 1900, n°745.

Plaque funéraire en marbre provenant de Misène, à Monte di Procida, dans la nécropole. Musée archéologique de Naples.

Dim. : 24×25×2,5 cm ; lettres : 1,7-2,7 cm.

D(is) M(anibus) | M(arci) Antoni Isido(ri), pausari dupl(icari) (quadriere) | Dacico, Aegypt(i) ; uixit | ann(is) XLVIII, mil(itauit) an(nis) XXVI. | Maria Eutychia c(oniugi) b(ene) m(erenti).

Le défunt est M. Antonius Isidorus. Il est d'origine égyptienne. Il s'est engagé à 22 ans et a effectué 26 années de service. Il ne devait pas être encore un vétérans sinon on l'aurait indiqué sur l'inscription. Soit il est décédé à la toute fin de son service, soit nous sommes après la réforme de 206-209 et il lui restait encore deux années à accomplir. Il était *pausarius* c'est-à-dire le chef des rameurs. Ce poste lui donnait sans doute le droit d'avoir une double solde comme il est indiqué sur l'inscription. La dédicante est son épouse, Maria Eutychia.

Date : du II^e siècle au milieu du III^e siècle.

54 – C. Antonius Iulianus

CIL, X, 3503 = EDR, 157952

Cf. : E. Ferrero, 1878, n°140.

Plaque funéraire en marbre provenant du lieu-dit Miliscola à Misène. Musée archéologique de Naples.

Dim. : 17,8×21,8×1 cm ; lettres : 1,3-1,9 cm.

*D(is) M(anibus) B. | C(aius) Antonius | Iulianus, ue|teranus clas(sis) pr(a)et(oriae)
Misene(n)sae, | uixit annis LIII, | militauit dupl(icarius) Sole (triere).*

Ligne 1 : le B doit peut-être être pris pour un S et nous aurions ainsi *s(acrum)*.

Ligne 4 : *Misenensis* au lieu de *Misene(n)sae*.

Ligne 6 : il manque le nombre d'années de service qui normalement doit prendre place après *militauit*. De plus, la séquence *Sole III* est inversée ; il faudrait plutôt avoir *III Sole*.

Le défunt est C. Antonius Iulianus, vétéran de la flotte prétorienne de Misène, il vécut 54 ans mais nous ne connaissons pas son temps de service. Il était *duplicarius* sur la trière Sol. Le formulaire ne respecte pas les habitudes du milieu des marins de Misène.

Date : de l'époque flavienne au milieu du III^e siècle.

55 – L. Antonius Leo

CIL, X, 3377 = ILS, 2839 = EDR, 146583

Cf. : E. Ferrero, 1878, n°165 ; J. Bennett, 2017, n°11.

Plaque funéraire de marbre provenant peut-être Misène. Musée archéologique de Naples.

Dim. : 30×31×2,5 cm ; lettres : 1,5-3,5 cm.

*Dis Manib(us). | L(ucius) Antonius Leo, q(ui) et Neon Zoili f(ilio), | natio(ne) Cilix, mil(es)
cl(assis) | pr(aetoriae) Mis(enensis) (centuria) (triere) Asclepio, | uixit annos XXVII, | militauit
an(nos) VIII. | C(aius) Iulius Paulus he/res cur(am) egit.*

Ligne 5 : 7 III a été restitué en *centuria triere* et non *centurio triere*. En effet, il est déjà indiqué plus haut à la ligne 3 que le marin était un *miles*. Bien sûr tous les centurions sont des *milites*. Mais nous pensons que si la personne avait été un centurion cela aurait été signalé à la ligne 3 à la place du terme *miles*.

Le défunt est un marin de la flotte de Misène : L. Antonius Leo *qui et* Neon, fils de Zoilus. Il s'est engagé à 18 ans et a effectué 9 ans de service. Il est originaire de Cilicie. Il s'agit d'un

fils de pérégrin qui s'est engagé dans la flotte. L'emploi du *qui et* évoque une date assez tardive correspondant à la fin du II^e siècle et au début du III^e siècle. En effet, les diplômes militaires des marins mentionnent parfois la double dénomination durant cette période.

Nous voyons à travers cette inscription que les marins qui changent de nom au début de leur carrière militaire conservent leur ancienne identité de pérégrin. De plus, même à Misène ou en Campanie, à plusieurs milliers de kilomètres de la Cilicie, le défunt ou sa famille a tenu à préciser son identité initiale sur son épitaphe. Ainsi L. Antonius Leo devait être aussi connu à Misène sous le nom de Neon. Cela plaide pour la présence d'une communauté de Cilicien dans ou à proximité de la base de la flotte dans laquelle on ne connaissait Antonius Leo que sous le nom de Neon. Il est aussi possible que l'inscription reproduise fidèlement le formulaire de l'administration militaire.

Le dédicant est C. Iulius Paulus, son héritier. Nous ne connaissons rien de lui.

Date : de la fin du II^e siècle au milieu du III^e siècle.

56 – M. Antonius Longus

CIL, X, 3461 = EDR, 146590

Cf. : E. Ferrero, 1878, n°76, 171 ; H. Cuvigny, 1996, p. 169, n. 2 ; A. Avram, 2013, n°2683 ; J. Bennett, 2017, n°44.

Plaque funéraire provenant de Misène. Emplacement initial inconnu. L'inscription est très effacée surtout dans sa partie basse. De plus, la photo publiée sur le site *EDR* est floue. Nous nous basons sur les corrections introduites par l'éditeur de la fiche. Musée archéologique de Naples.

Dim. : 30×33×1,5 cm ; lettres : 2-3 cm.

D(is) M(anibus). | M(arcus) Antonius Lo/ngus ex classe | praet(oria) Misen(ensi), optio | (triere) Vener(e), nat(ione) Pontic(us), | milit(auit) ann(is) XXII, uix(it) an(nis) | XXXX. Antonia Victori|[a] patrono bene mer|enti fecit.

Ligne 7-8 : le *CIL* lit *Victori|[na]*, *Victori|[a]* pour *EDR*.

Ligne 8-9 : *bene mere|renti* pour le *CIL*, *bene mer|enti* pour *EDR*.

Le défunt est M. Antonius Longus. Il est originaire du Pont. Il s'est engagé à l'âge de 18 ans et il a servi pendant 22 ans. Il était *optio* sur la trière Venus de la flotte de Misène, La dédicante est son affranchie Antonia Victoria.

Date : de l'époque flavienne au milieu du III^e siècle.

57 – M. Antonius Lupus

CIL, X, 3429 = EDR, 147768

Cf. : E. Ferrero, 1884, n°601 ; G. Siedler, 1905, p. 54, n°131.

Plaque funéraire en marbre entreposée près de la Piscina mirabilis à Misène. Emplacement initial inconnu. Musée de l'Ariana à Genève.

Dim. : 22,5×30×2 cm.

M(arcus) Antonius / Lupus. / M(arco) Antonio / Lupo, gub(ernatori) ex clas(se) / pr(aetoria) Misenense, / patri bene mer(enti).

Ligne 5 : *Misenensi* au lieu de *Misenense*.

Le fils M. Antonius Lupus a fait rédiger l'építaphe de son père homonyme qui était un pilote dans la flotte prétorienne de Misène.

Date : de l'époque flavienne au milieu du III^e siècle.

58 – M. Antonius P[---]nus

CIL, X, 3522 = EDR, 161472

Cf. : E. Ferrero, 1878, n°167.

Plaque funéraire en marbre provenant de Misène. Emplacement initial inconnu. Perdue.

D(is) M(anibus). / M(arcus) Antonius P[---]nus, ueteran[us] / ex cl(asse) pr(aetoria) Misen(ensi), / uixit ann(is) L[---], / militabit annis / XXXIII. Iulia Tyche, / coniu(n)x, et M(arcus) Anton(ius), f(ilius), / b(ene) m(erenti).

Lignes 2-3 : EDR propose de restituer Paulinus pour le cognomen du personnage.

Ligne 5 : *militauit* au lieu de *militabit*.

Le défunt est M. Antonius P[---]nus, un vétéran de la flotte prétorienne de Misène. Nous ne connaissons pas son âge de décès exact. Son temps de service est aussi indiqué : 34 années. Cette durée est exceptionnelle. Les dédicants sont sa femme Iulia Tyche et son fils Marcus Antonius. On n'a pas indiqué le cognomen du fils mais il porte même prénom et gentilice. Peut-être le cognomen était-il l'homonyme de celui du vétéran.

Date : de l'époque flavienne au milieu du III^e siècle.

59 – M. Antonius Priscus

CIL, X, 3378 = EDR, 160987

Cf. : E. Ferrero, 1878, n°164.

Plaque funéraire en marbre provenant de Misène. Perdue.

*D(is) M(anibus). / M(arco) Antonio Prisco ; / uix(it) ann(is) VIII, m(ensibus) VIII, d(iebus) XV.
/ M(arcus) Antonius Gemellus, / (centurio) (triere) Neptuno, pater, et / Antonia Prisca, mater,
filio / piissimo.*

Le défunt est un jeune enfant de 8 ans : M. Antonius Priscus. Il est le fils du centurion de la trière Neptunus M. Antonius Gemellus. Sa mère est Antonia Prisca. Il est remarquable ici que l'épouse du marin porte le même gentilice que lui. La filiation de Prisca n'est pas indiquée, on pourrait alors penser qu'elle serait son affranchie. Cependant l'absence de filiation sur une inscription ne veut pas forcément dire que la personne en question est une ancienne esclave. Comme le marin a changé de nom au moment de son enrôlement, il est peu probable que cette homonymie provienne d'un pur hasard. Il est possible que l'épouse ait pris le gentilice du mari au moment de son engagement ou au moment de son mariage. Il faut aussi noter que la marque de la mère transparaît dans le cognomen de son fils, Priscus.

Date : de l'époque flavienne au milieu du III^e siècle.

60 – Antonius Procleianus

AE, 1929, 144 = EDR, 073125

Cf. : NSA, 1928, p. 195, n°3 ; H. Solin, 1987, p. 77.

Plaque funéraire fragmentaire en marbre retrouvée dans la nécropole des marins à Misène. Musée archéologique de Naples.

Dim. : 21,5×30×1,6 cm ; lettres : 1,2-2,8 cm.

*D(is) M(anibus). / Secundinus, / uix(it) ann(is) XVIII. An|tonius Procleia|nus, (centurio)
cl(assis) pr(aetoriae) M(isenensis), et / Iulia Priuit[ia], / b(ene) m(erenti) [f(ecerunt)].*

Ligne 6 : la photo présente dans EDR montre PRIVIT puis suis la cassure. Le T final est difficilement lisible. EDR suivant H. Solin, restitue *Priuit[---]*. Nous pensons qu'il s'agit en fait du cognomen Primitiua qui aurait été mal orthographié par le lapicide.

Le défunt est un jeune homme de 18 ans. Secundinus était le fils d'Antonius Procleianus centurion de la flotte prétorienne de Misène et de Iulia Primitiua.

Date : de l'époque flavienne au début du III^e siècle.

61 – M. Antonius Rufinus

CIL, X, 3523 = ILS, 2834 = EDR, 162515

Cf. : E. Ferrero, 1878, n°168.

Plaque funéraire en marbre dont le lieu de provenance était autrefois attribué à Baiae mais elle proviendrait en fait du lieu-dit des Champs-Élysées à Misène. Perdue.

*M(arcus) Antonius Rufinus, | miles ex (pentere) Victoria, sibi | et L(ucio) Iulio Apollinari fratri,
| militi ex (triere) Diana, uixit | annis XXXVIII, mili(itauit) an(nis) XIIX, | et libertis libertabus
poste/risque eorum.*

Il s'agit de la plaque d'un tombeau familial. Les deux personnages apparaissant sur cette inscription sont deux frères. M. Antonius Rufinus *miles* de la pentère Victoria et Lucius Iulius Apollinaris *miles* de la trière Diana. Le premier a sans doute fait faire la plaque et il n'était pas encore décédé étant donné que son âge de décès et son temps de service ne sont pas indiqués. Par contre il a enterré son frère Apollinaris qui s'est engagé à 20 ans et a effectué 28 ans de service. Les deux frères ne portent pas les mêmes gentilices. S'ils ne sont pas des « frères d'armes », ils ont dû recevoir des noms différents au moment de leur enrôlement. Rien ne dit d'ailleurs qu'ils se soient engagés au même moment. Le cognomen Apollinaris pourrait laisser penser une origine d'une province hellénisée de l'Empire. Mais nous ne savons pas dans quelle mesure les officiers chargés de l'enregistrement des noms tenaient compte des origines et des souhaits des recrues.

Date : de l'époque flavienne au milieu du III^e siècle.

62 – Antonius Rufus

CIL, X, 3524 = EDR, 163026

Cf. : E. Ferrero, 1878, n°415 ; P. Giacomini, 1990, n°40, 287.

Plaque funéraire en marbre provenant peut-être de Misène. Perdue.

*D(is) M(anibus). | Antonio Rufo ma/nipular(i) p(?) cl(assis) pr(aetoriae) Ra/uennat(is), (triere)
Marte ; ui/xit ann(is) XXX, mil(itauit) ann(is) XV. Iun(ius) Philippus, heres, b(ene) | m(erenti)
f(ecit).*

Ligne 3 : le P pose problème. Pour le rédacteur de la fiche *EDR* suivant E. Ferrero, il s'agirait en fait d'un I et il faudrait restituer *manipulari*. Il se pourrait aussi qu'il s'agisse du E de EX.

Le défunt est Antonius Rufus, un *manipularis* de la flotte de Ravenne. En général on se dit

manipularis d'un navire et non pas de la flotte en générale. Il s'agit d'une exception à la coutume qui veut qu'on se dise *miles* d'une flotte. Trois autres documents montrent la présence de marins de Ravenne présents à Misène ou dans ses environs (*CIL*, X, 3486 = *ILS*, 2866 = *EDR*, 130731 ; *CIL*, X, 3527 = *ILS*, 2902 = *EDR*, 125019 ; *CIL*, X, 3645 = *EDR*, 125129). Ils devaient appartenir à des détachements en mission soit à Misène soit y faisant escale. Rufus s'est engagé à l'âge de 15 ans ce qui est jeune. Il a servi pendant 15 années. Il appartenait à la trière Mars. Le dédicant est Iunius Philippus, son héritier. Il était peut-être lui aussi un marin de la flotte de Ravenne.

Date : de l'époque flavienne au milieu du III^e siècle.

63 – L. Antonius Sabinus

***CIL*, X, 3525 = *LKelsey*, 65 = *EDR*, 128598**

Cf. : E. Ferrero, 1884, n°636.

Plaque funéraire en marbre provenant de Misène. L'emplacement initial inconnu. Kelsey Museum à Ann Arbor (USA).

Dim : 21,7×23,6×2,2 cm.

D(is) M(anibus). / L(ucio) Antonio / Sabino, ue|t(e)r(ano), Eeuodia / p(atrono) b(ene) m(erenti).

Ligne 5 : la restitution *patrono* est préférable à *parenti* ou *patri* car Eeuodia est un nom évoquant *a priori* une origine servile. Une Cornelia Euhodia est l'affranchie d'un autre vétéran de la flotte de Misène (*CIL*, X, 3570 = *EDR*, 161476).

Le défunt est L. Antonius Sabinus. Il était vétéran sans doute de la flotte de Misène. La dédicante est certainement son affranchie, Eeuodia ou Euhodia.

Date : de l'époque flavienne au milieu du III^e siècle.

64 – C. Antonius Siluanus (I)

***CIL*, X, 3526 = *EDR*, 152169**

Cf. : E. Ferrero, 1884, n°637.

Plaque funéraire en marbre provenant peut-être de Misène. Musée archéologique de Naples.

Dim : 32×25×4 cm ; lettres : 2-2,5 cm.

D(is) M(anibus) s(acrum) / C(ai) Antonii / Siluani, uete|rani ; uixit an/nis L.

Le défunt est C. Antonius Siluanus, vétéran sans doute de la flotte. Il est mort à 50 ans.
Date : de l'époque flavienne au milieu du III^e siècle.

65 – Antonius Valens

CIL, X, 3455 = LIKelsey, 37 = EDR, 116193

Cf. : E. Ferrero, 1884, n°605.

Plaque funéraire en marbre provenant d'un lieu inconnu de Misène. Kelsey Museum à Ann Arbor (USA).

Dim : 34,1×17×4,2 cm.

*D(is) M(anibus) / Tyches, / ancillae / Antoni / Valentis, / nau(yl)acis) (pentere) Vic(toria) ; / uixit
ann(is) / XXIII.*

La défunte est Tyche, une esclave d'Antonius Valens. Il était garde de la pentère Victoria.
Il s'agit de la seule pentère connue pour Misène.

Date : de l'époque flavienne au milieu du III^e siècle.

66 – M. Antonius Valens

CIL, X, 3528 = EDR, 157958

Cf. : E. Ferrero, 1878, n°169.

Plaque de marbre provenant de Misène. Lieu précis de trouvaille inconnu. Musée archéologique de Naples.

Dim : 20,5×36,5 cm ; lettres : 1,8-3 cm.

*Dis Manib(us). / M(arco) Antonio Vallenti, uet(erano) ex cl(assis) / pr(aetoria) Misen(ensi),
Antonia / Egloge patron(o) ben(e) meren(ti).*

Le défunt est M. Antonius Valens, vétéran de la flotte prétorienne de Misène. La dédicante est Antonia Egloge. Elle est une affranchie du vétéran.

Date : de l'époque flavienne au milieu du III^e siècle.

67 et 68 – C. Apollonius Priscus

67 – *CIL*, X, 3504 = *LKelsey*, 40 = *EDR*, 116606

Cf. : E. Ferrero, 1884, n°638.

Plaque funéraire en marbre provenant de Misène. Lieu précis de trouvaille inconnu. Kelsey Museum, Ann Arbor (USA).

Dim. : 26,5×31,3×4.

C(aio) Apollonio Prisco, | mil(iti) cl(assis) pr(aetoriae) Mis(enensis), | n(atione) Alex(andrino); uixit an(nis) XL. | L(ucius) Fabullius Serenus, | dupl(icarius) class(is) eiusd(em), | heres.

Le texte de cette inscription est le même que celle d'une inscription fragmentaire de Misène : *LKelsey*, 39 = *EDR*, 116607. Cette dernière est fragmentaire et il n'en reste que deux morceaux. Elle a dû se briser et être remplacée.

Le défunt est C. Apollonius Priscus, *miles* de la flotte prétorienne de Misène. Il est originaire d'Alexandrie. Il décéda à 40 ans mais nous n'avons pas son temps de service. Son héritier est L. Fabullius Serenus, *duplicarius* lui aussi membre de la flotte de Misène. Nous ne savons pas si les deux personnages avaient la même origine ni s'ils servaient sur le même navire. Le rédacteur de la fiche du catalogue du Kelsey Museum remarque qu'il s'agit de la seule occurrence dans le *CIL*, X du gentilice Apollonius. Le gentilice Fabullius est encore plus rare. L'auteur en déduit que ces deux noms ont dû être choisis en raison de la ressemblance avec les noms d'origine des deux hommes. Il est en effet possible que les recrues aient eu le choix de leurs noms au moment de l'enrôlement ou que l'officier chargé de l'enregistrement ait choisi des noms ressemblant aux noms des pérégrins. Nous avons d'ailleurs un Fabu[llius] ou Fabu[llus] apparaissant sur l'épithaphe d'un légionnaire dont l'inscription a été retrouvée à Alexandrie en Égypte (*CIL*, III, 6597). Nous connaissons aussi un autre marin, C. Fabullius Macer, un *optio* de la flotte de Misène appartenant à la trière Tigris. Il est mentionné sur un contrat de vente d'un jeune esclave (*AE*, 1896, 21 = *AE*, 1897, 51 = *AE*, 1922, 135). La vente s'est passée à Séleucie de Piérie en Syrie où se trouvait un détachement de la flotte de Misène. Mais le papyrus a été retrouvé en Égypte. Il se pourrait ainsi que le dédicant soit lui aussi originaire d'Alexandrie ou tout du moins d'Égypte.

Date : de l'époque flavienne au milieu du III^e siècle.

68 – *LKelsey*, 39 = *EDR*, 116607

Deux fragments jointifs d'une plaque funéraire provenant d'un lieu inconnu de Misène. Mais

nous n'avons pas une confiance absolue sur la pertinence de ce rapprochement en raison de la matière de la surface qui semble différente sur la photo et de la lettre C du petit fragment qui ne correspond pas avec les C du grand fragment. Cela dit, il est vrai qu'il s'agit d'un duplicata de *CIL*, X, 3504 = *LIKelsey*, 40 = *EDR*, 116606. Notre inscription n'a pas été employée car elle se serait brisée. Kelsey Museum, Ann Arbor (USA).

Dim. : 20,5×24,9×1,9 cm.

C(aio) Apollonio Prisco, | [m]il(iti) cl(assis) pr(aetoriae) Mis(enensis), | [n(atione) Alex(andrino)] ; uixit ann(is) XL. | [L(ucius) Fab]ullius, | [dupl(icarius)] class(is) eiusd(em), heres.

Voir le commentaire de *CIL*, X, 3504 = *LIKelsey*, 40 = *EDR*, 116606

Date : de l'époque flavienne au milieu du III^e siècle.

69 – C. Aponius Eudemo

***CIL*, X, 3482 = *ILS*, 2865 = *EDR*, 133228**

Cf. : E. Ferrero, 1884, n°603 ; S. Leiniger, W. Spickermann, 2012, p. 5.

Une plaque funéraire de marbre provenant de Misène. L'emplacement initial précis est inconnu. Musée du château de Friedenstein à Gotha (Allemagne).

Dim. : 28×22,5×2,4 cm.

D(is) M(anibus). | C(aio) Aponio Eudemoni, | proret(a)e (triere) Iunone ; | uix(it) annis XLV, mili(tauit) | annis XXIII, n(atione) (A)egypti(us), | Lycopolites. Aiezia Bi|talis, uxor eius, et Publius | Aieza, filius eius, et C(aius) | Iulius Ierax, (quadriere) Dacico | proreta, frater, et hered(es) | b(ene) m(erenti) f(ecerunt).

Lignes 6-7 : *Bitalis* au lieu de *Vitalis*.

Le défunt est C. Aponius Eudemon. Il est originaire d'Égypte et plus précisément du nome de Lycopolis en Haute Égypte. Il se peut aussi qu'il provienne de Lycopolis, une ville se trouvant dans le Delta. Il était *proreta* sur la trière Iuno. Il s'est engagé à 22 ans et il a servi pendant 23 ans. Il y a trois dédicants qui sont aussi ses héritiers. Tout d'abord son épouse Aiezia Bitalis (ou Vitalis). Le cognomen de Bitalis est utilisé pour une femme (*CIL*, VI, 9477 = *ILS*, 7806 = *EDR*, 161348 ; *CIL*, XIV, 2357 = *EDR*, 137792) tout comme Vitalis qui se retrouve de nombreuses fois. Le fils est Publius Aieza. Nous n'avons que son prénom et son cognomen. Il est fort probable que son gentilice soit le même que celui de son père, Aponius. Le cognomen

Aieza évoque le gentilice de la mère. Nous n'avons pas retrouvé d'autre occurrence de ces noms dans les inscriptions. Le troisième dédicant est Caius Iulius Ierax. Il est aussi *proreta* à bord de la quadrière Dacicus. Il se dit être son frère. Les deux frères ne portent pas le même gentilice ce qui pourrait laisser entendre qu'ils n'étaient que des « frères d'armes ». Cependant nous ne savons pas dans quelle mesure les nouvelles recrues pouvaient choisir leurs nouveaux noms. Il est possible que les deux frères n'aient pas reçu le même gentilice au moment de leur engagement ou qu'ils se soient engagés à des époques différentes. Les deux « frères » exerçaient la même fonction, vigie mais à bord de navires différents.

Date : du II^e siècle au milieu du III^e siècle.

70 – L. Aponius Proculus (I)

AE, 1979, 162 = EDR, 077328

Cf. : M. Borriello, A. d'Ambrosio, 1979, p. 159, n°170.

Plaque funéraire de marbre retrouvée dans une nécropole se trouvant dans le quartier de Miliscola à Misène. Musée archéologique de Naples.

Dim : 27×32×3,5 cm ; lettres : 1,5-3 cm.

D(is) M(anibus) / L(uci) Aponi Proculi ; / uix(it) annis XVIII, / mens(ibus) IIII, milit(auit) ann(is) II ; / Aponius et Mettia, parent(es), / filio incomparabili.

Le défunt est L. Aponius Proculus. Il n'est pas fait mention du type d'unité dans lequel il a servi pendant 2 années. Mais le contexte de la découverte laisse penser sans aucun doute à la flotte de Misène. Si l'unité avait été différente, il y a fort à parier que les dédicants l'auraient indiquée sur la pierre afin de distinguer le défunt des autres. Proculus est mort jeune à 18 ans et 3 mois. Il s'est engagé à 16 ans ce qui est un âge relativement précoce par rapport à la moyenne qui est de 21,7 ans d'après nos calculs. Les dédicants sont ses parents : Aponius et Mettia. Il est probable que le père ait été lui aussi un marin de la flotte, vétéran ou encore en service. Si cela était avéré, cette inscription serait un élément supplémentaire montrant la présence des familles sur la base ou à proximité. Mais il se pourrait aussi que les parents aient été de Misène ou des environs. Il y a un Sextus Aponius Proculus, édile à Nole (*CIL*, X, 1233). Cependant il serait aventureux d'en faire un membre de cette famille. Si le père n'était pas lui-même marin, cette inscription montrerait que des habitants des environs, donc en principe déjà citoyens romains à l'époque qui nous occupe, pouvaient décider de s'engager dans la flotte de Misène dont la base principale se trouvait à proximité.

Date : de l'époque flavienne au milieu du III^e siècle.

71 – [Aq]uila

CIL, X, 3439 = LIKelsey, 29 = EDR, 115895

Cf. : E. Ferrero, 1884, n°628 ; K. Stauner, 2004, p. 295-296, n°140.

Partie droite d'une plaque funéraire en marbre provenant d'un lieu inconnu de Misène. Kelsey Museum, Ann Arbor (USA).

Dim : 22×28×2 cm.

[---]ae *Cyrrillae* / [coniu]gi *castiss(imae)* / [be]ne *merenti*. / [--- Aq ?]uila, *librar(ius)* / [---]+
(*quadriere*) *Dacic(o)*.

Ligne 1 : le premier A est très fragmentaire.

Ligne 4 : l'éditeur de la notice du site *EDR* propose de restituer Aquila.

Ligne 5 : ce même éditeur voit un fragment de lettre à gauche juste après la cassure. Il y a en effet, un fragment de boucle qui pourrait correspondre au celle d'un R ou d'un P.

Il ne reste que le cognomen de la défunte, *Cyrrilla*. Elle était l'épouse d'un *librarius* de la quadrière *Dacicus* qui devait certainement appartenir à la flotte de Misène. Le nom de ce bâtiment doit d'ailleurs faire allusion au titre acquis par Trajan. Il ne reste du nom du *librarius* que la fin du cognomen : [---]uila, peut-être *Aquila*. K. Stauner pense qu'il y avait peut-être au début de la ligne 5 les lettres DVPL de *dupl(icarius)*. En fait le fragment de lettre pourrait correspondre à un P. Si c'est le cas, *duplicarius* a été abrégé en DVP. Nous connaissons en effet deux autres *librarii duplicarii* (*CIL, X, 3438 = ILS, 2891 = EDR, 157925 ; EE, VIII, 1, 430 = LIKelsey, 58 = EDR, 128587*). Nous connaissons un scribe membre d'une quadrière du même nom (*CIL, X, 3490 = EDR, 162184*). Il est impossible de savoir si les deux personnages étaient contemporains ni même s'il s'agit vraiment du même bâtiment (deux quadrières différentes peuvent avoir porté le même nom à des époques différentes). Mais il est possible que les triérarques aient eu à leur disposition un *officium* formé entre autres de *librarii* et de *scribae*, tout du moins pour les plus gros navires.

Date : du II^e siècle au milieu du III^e siècle.

72 – M. Aquilius Valens

CIL, X, 3530 = EDR, 126691

Cf. : E. Ferrero, 1878, n°172.

Grande plaque funéraire de tombeau familial moulurée en marbre provenant d'un lieu inconnu à Misène. Le coin supérieur gauche est cassé. Musée archéologique de Naples.

Dim. : 51,5×75×4 cm ; lettres : 2,6-5,2 cm.

[A]quilia M(arci) f(ilia) Valentina / M(arco) Aquilio Valenti, patri / bene merenti, ueterano ex / classe Miseniensi, et Aquiliae / Feliculae, matri, et libertis / libertabusq(ue) posterisq(ue) eor(um). / H(oc) m(onumentum) s(iue) s(epulchrum) h(eredem) n(on) s(equetur).

Ligne 4 : *Miseniensi* au lieu de *Misenensi*.

Les deux défunts sont un vétéran de la flotte de Misène, M. Aquilius Valens et son épouse Aquilia Felicula. Celle-ci porte le même gentilice que son époux. Il se peut ainsi qu'elle soit une affranchie du vétéran. Il est aussi possible qu'elle ait pris le gentilice de son époux au moment du mariage. La dédicante est la fille de Marcus, Aquilia Valentina. Elle porte le gentilice et le cognomen de son père. La dénomination de la fille du vétéran montre clairement qu'elle est la fille d'un citoyen romain. Nous ne pouvons cependant pas dire à quelle moment sa naissance est survenue : pendant ou après le service ? Si elle est née pendant le service, elle est devenue Romaine ainsi que fille légitime de son père au moment de la libération de celui-ci. Le père devait sans doute être d'origine pérégrine mais l'inscription n'en garde pas trace. Il a ainsi fondé une famille à Misène et s'y est installé. Les dimensions de la plaque du tombeau funéraire peuvent traduire une certaine aisance financière.

Date : de l'époque flavienne au milieu du III^e siècle.

73 – L. Archibius Magnus

AE, 1988, 312 = EDR, 080845

Cf. : A. Parma dans G. Camodeca *et al.*, 1987, p. 137, n°5.

Plaque funéraire en marbre. Opistographe avec *CIL*, X, 3650 = *EDR*, 125919. British Museum.

Dim. : 25,5×33×3,5 cm ; lettres : 2-2,2 cm.

D(is) M(anibus) / L(uci) Archibi Magni, fab(ri) / duplic(arii) (triere) Virtute ; milit(auit) ann(is) XXX, uix(it) ann(is) LX. / Iulia Eustathia, uxor, / b(ene) m(erenti) f(ecit).

Ligne 2 : l'éditeur hésite entre *L. Archibi Magni* et *Larci Libi Magni*, le marin aurait dans ce dernier cas deux gentilices et pas de prénom. Archibius est un nom inédit en tant que gentilice, mais c'est un nom grec attesté une fois seulement dans l'épigraphie pour un pérégrin de l'époque républicaine à Délos (*CIL*, I², 2247 = *AE*, 1910, 159). Il y a aussi un Archibius médecin d'Antioche cité par Pline l'Ancien (*HN*, XVIII, 294).

Le défunt est sans doute L. Archibius Magnus. Il était *faber duplicarius* à bord de la trière Virtus. Il devait être un ouvrier chargé de l'entretien du navire, l'équivalent d'un charpentier. Il s'est engagé à l'âge de 30 ans ce qui est relativement tardif. Il a effectué 30 ans de service et

dépasse de quatre ans la durée normale de 26 ans (deux ans si l'inscription a été réalisée après 206-209). La dédicante est son épouse Iulia Eustathia.

Date : de l'époque flavienne au milieu du III^e siècle.

74 – M. Arius Princeps

CIL, X, 3531 = LIKelsey, 50 = EDR, 129823

Cf. : E. Ferrero, 1884, n°641.

Plaque funéraire provenant de Misène. Lieu précis de trouvaille inconnu. Kelsey Museum d'Ann Arbor (USA).

Dim. : 34,4×36,7×3,3 cm.

M(arcus) Arius M(arci) l(ibertus) | Princeps, | uixit an(nis) XIX, | mil(itauit) an(nis) VIII, | ex (quadriere) Vesta.

Ligne 1 : *Arius* ou *Ar(r)ius*.

Le défunt est M. Arius Princeps. Il appartenait à la quadrièrè Vesta. L'inscription indique qu'il est décédé à 19 ans et qu'il aurait effectué un service de 8 années. Il se serait donc enrôlé à l'âge de 11 ans ce qui est très précoce. Il y a peut-être une erreur à la ligne 3 : faudrait-il restituer XXIX à la place de XIX ?

La photo indique qu'il y a bien un L gravé et non pas un F. Cela veut dire que le marin serait un affranchi d'un certain Marcus Arius. Le rédacteur de la notice *EDR* considère la possibilité d'une erreur du lapicide qui aurait gravé un L à la place du F. Le marin serait alors un fils de Marcus et donc un fils de citoyen romain. Or le cognomen Princeps est assez répandu chez les affranchis et esclaves comme le fait remarquer le rédacteur de la notice *LIKelsey, 50*. Celui-ci a fait le calcul pour le *CIL, X* où 53 % des porteurs de ce cognomen sont des affranchis ou des esclaves (voir L. Kajanto, 1965, p. 7, p. 134). En fait cette statistique ne fournit qu'une chance sur deux pour que le personnage soit un affranchi.

Date : de l'époque flavienne au milieu du III^e siècle.

75 – C. Arrius Ammonianus

CIL, X, 3396 = EDR, 142756

Cf. : E. Ferrero, 1878, n°93.

Plaque funéraire de marbre provenant peut-être de Misène. Musée archéologique de Naples.

Dim. : 30,3×30×2,8 cm ; lettres : 1,8-2,5 cm.

D(is) M(anibus) | C(ai) Arri Ammoniani, uete|rano ex armorum ; | n(atione) Aegyptius, uixit | annis LII. Arria Zo/sime patrono be|ne merenti fecit.

Ligne 3 : *ueterano* est fautif, il aurait fallu le génitif *ueterani*.

Ligne 4 : *Aegyptius* au lieu d'*Aegyptus*.

Ligne 5 : Le L est encadré par deux points mais il faut bien lire LII ans.

Le défunt est C. Arrius Ammonianus, d'origine égyptienne. Le cognomen laisse entendre à lui seul une provenance égyptienne. Est-ce la recrue qui a eu la possibilité de choisir son nom ou bien l'officier chargé de l'enregistrement aurait-il tenu compte des origines des nouveaux soldats au moment d'attribuer leurs noms ? C'est un vétéran, ancien armurier. Il est décédé à 52 ans. La dédicante est Arria Zosime son affranchie.

Date : de l'époque flavienne au milieu du III^e siècle.

76 – M. Arrius Antoninus

CIL, X, 3532 = EDR, 157976

Cf. : E. Ferrero, 1878, n°173.

Plaque funéraire en marbre fendue en deux, retrouvée à Misène. Emplacement initial inconnu.

Le coin supérieur gauche est manquant. Musée archéologique de Naples.

Dim. : 29,6×31,5×2,2 cm ; lettres : 2-2,8 cm.

D(is) M(anibus). | M(arcus) Arrius Anto|ninus, manip(ularis) | (triere) Saluia, natio(ne) | Aegypt(i)us, uixit | ann(is) LIIII, milit(auit) | ann(is) XXVIII. B(ene) m(erenti).

Le défunt est M. Arrius Antoninus. Il est originaire d'Égypte. Il s'est engagé à l'âge de 25 ans et il a servi pendant 29 ans. Il était *manipularis* sur la trière Saluia, Si l'inscription est antérieure au passage du service de 26 à 28 ans entre 206 et 209, il aurait effectué 3 années supplémentaires.

Date : de l'époque flavienne au milieu du III^e siècle.

77 – C. Arrius Apollinaris

CIL, X, 3533 = LIKelsey, 51 = EDR, 128459

Cf. : E. Ferrero, 1884, n°640.

Plaque funéraire en marbre provenant de Misène. Lieu exact de trouvaille inconnu. Kelsey Museum, Ann Arbor (USA).

Dim. : 26×27×2,9 cm.

D(is) M(anibus). / C(aius) Arri(u)s Apol(linaris), (centurio) (triere) Pa/ce, Domiti/o, filio suo, / b(ene) m(erenti) fec(it).

Le défunt est Domitius, fils de C. Arrius Apollinaris. Domitius a la forme d'un gentilice mais il est possible qu'il ait été utilisé en tant que cognomen. Le père est membre de la flotte de Misène et il appartenait à la trière Pax. Il était certainement centurion étant donné qu'il n'y a pas d'autre mention de grade ou de fonction, le symbole \bigcirc de la ligne 3 doit être compris comme *centurio* et non comme *centuria*. Son cognomen Apollinaris laisse entendre qu'il provient d'une province hellénisée. Mais nous ne savons pas s'il a choisi ses noms au moment de son enrôlement ou si l'officier chargé de l'enregistrement les a choisis pour lui. Il est vrai que l'on connaît un Apollinaris habitant de Karanis, un village du Fayoum en Égypte et auteur de deux lettres à sa mère Taesis relatant son arrivée à Portus et son affectation dans la flotte de Misène (*P. Mich.*, VIII, 490 et 491).

Date : de l'époque flavienne au milieu du III^e siècle.

78 – C. Arrius Aponianus

***CIL*, X, 3353 = *EDR*, 162144**

Cf. : E. Ferrero, 1884, n°588 ; L. Bivona, 1970, p. 103 n°96.

Lieu de provenance inconnu : Misène, Cumes/Baiae ? Plaque funéraire en marbre. Musée archéologique de Palerme.

Dim. : 29×32×3 cm ; lettres : 2,5-3,5 cm.

D(is) M(anibus) / C(ai) Arrii / Aponiani, / trierarchi / class(is) praet(oriae) / Misenens(is).

Le défunt est C. Arrius Aponianus, un triérarque de la flotte prétorienne de Misène.

Date : de l'époque flavienne au milieu du III^e siècle.

79 – C. Arrius Capito

***CIL*, X, 3534 = *EDR*, 138004**

Cf. : E. Ferrero, 1878, n°174.

Plaque funéraire en marbre scindée en deux morceaux jointifs provenant du lieu-dit Miliscola à Misène. Musée archéologique de Naples.

Dim. : 21×31×4,5 cm ; lettres : 1,6-2 cm.

*D(is) M(anibus). C(aio) Arrio Calp(ito)ni, mil(iti) ex cl(asse) | pr(aetoria) Mis(enensi),
(quadri) Vest(a), na|tion(e) Aegyp(tio) ; uix(it) an(nis) | L, mil(itauit) ann(is) XX[V ?]IIII.
Val(erius) | Genial(is), fil(ius) eius, b(ene) m(erenti) f(ecit).*

Ligne 5 : sur la photo la présence du V de XXVIII n'est pas évidente. Le V se trouverait dans l'espace lacunaire de la jointure entre les deux morceaux de la plaque. Mais cet espace semble trop petit pour avoir accueilli la lettre V. S'il n'y a pas de place pour une lettre intercalaire, il est aussi vrai qu'il y aurait alors un espace large entre XX et IIII. Ce genre d'espace relativement important entre les lettres d'un même chiffre n'est pas sans parallèle. Il se pourrait ainsi que le temps de service soit 24 ans et non 29 ans.

Le défunt est C. Arrius Capito, *miles* de la flotte prétorienne de Misène. Il est originaire d'Égypte. Il est décédé à 50 ans et il effectua soit 29, soit 24 années de service. Capito était le cognomen de Tuticanus Capito, préfet de la flotte de Misène entre 158 et 160. Il est possible que le défunt ait pris son cognomen en s'engageant dans la flotte. L'inscription daterait donc de la fin du II^e siècle.

Le dédicant est son fils Valerius Genialis. Il ne porte pas le même gentilice que son père.

Date : de l'époque flavienne au milieu du III^e siècle.

80 – Arrius Isidorus

CIL, X, 3608 = ILS, 2903 = EDR, 122798

Cf. : E. Ferrero, 1878, n°175 ; R. Duncan-Jones, 1974, p. 171, n°627 ; E. Todisco, 1999, p. 58-59.

Plaque funéraire provenant peut-être de Misène. Musée archéologique de Naples.

Dim. : 17,5×31×2,5 cm ; lettres : 1,5-2,4 cm.

*D(is) M(anibus). C(oniugi) b(ene) m(erenti) f(ecit) | Memmiae Fortunat(a)e ; | n(atione)
Picene(n)sis, uix(it) ann(is) XLV. | Arrius Isidorus, manu|plarius, n(atione) Alexandrinus, | in
qua expesau(it) (denarios) CCC.*

Ligne 1: ce formulaire est placé inhabituellement en début d'épithaphe.

Lignes 4-5 : il aurait fallu *manipularis* au lieu de *manuplarius*.

Ligne 6 : la sépulture a coûté 300 deniers, soit 1200 sesterces.

La défunte est Memmia Fortunata, originaire du Picenum, elle serait donc fille de citoyen

romain. Le dédicant est son mari, Arrius Isidorus, un *manipularis* de la flotte. Il est originaire d'Alexandrie. Nous connaissons un Arrius Isidorus, un *missicius*, c'est-à-dire vétéran, d'une unité inconnue (*CIL*, X, 469 = *EDR*, 126843). Étant donné que cette dernière inscription provient soit de Paestum soit de Velia. Il est possible qu'il s'agisse d'un ancien marin de la flotte de Misène.

Si ces personnages sont bien une seule et même personne, Isidorus aurait vécu 75 ans et il aurait eu un fils, Siluanus. Nous avons ainsi un des rares exemples d'une union mixte, en l'occurrence entre une habitante du Picenum et un Alexandrin. Il se peut que le père de Memmia Fortunata ait immigré dans la région de Misène pour travailler ou pourquoi pas pour s'engager dans la flotte. Il est ainsi probable que les deux personnes s'y soient rencontrées. Si les deux inscriptions concernent le même homme, Isidorus et Fortunata ont eu un fils Siluanus. Ce cognomen ne fait aucune référence explicite à l'origine du père.

Date : de l'époque flavienne au milieu du III^e siècle.

81 et 82 – C. Arrius Montanus

***CIL*, X, 3416 et 3416b = *ILS*, 2896 = *EDR*, 157919 et 157920**

Cf. : E. Ferrero, 1878, n°125 a et b ; M. Reddé, 1986, p. 535 ; K. Stauner, 2004, p. 287-288, n°122. C.-G. Alexandrescu, 2010, *CORN*, 86 (*non uidi*). A. Vincent, 2016, n°43 (le corpus des musiciens militaires est consultable en ligne : <https://filemaker.efrome.it/fmi/webd#CMM>) ; J. Bennett, 2017, n°45.

Plaque funéraire de marbre provenant de Misène. Lieu précis de trouvaille inconnu. Les deux côtés de la plaque contiennent des inscriptions quasiment identiques. Le texte du *CIL*, X, 3416b a dû être rejeté car incomplet par rapport au texte *CIL*, X, 3416. Musée archéologique de Naples. Dim. : 33×39×2 cm ; lettres : 1,5-3,2 cm.

81 – Recto : *CIL*, X, 3416 = *EDR*, 157919

D(is) M(anibus). | C(aio) Arrio Montano, | uet(e)rano cornici(ni) dupli(c)ario ex classe | Misen(ensi), natio(ne) Nicaens(i), | Valeria Doris, nati(one) Grae(ca), | co(n)iugi optimo b(ene) m(erenti) | tit(u)lum posuit.

82 – Verso : *CIL*, X, 3416b = *EDR*, 157920

D(is) M(anibus). | [C(aio)] Arontio Monta/no, uet(e)rano cornici(ni), | Valeria Doris | co(n)iugi dupli(c)ar(io) | b(ene) m(erenti) f(ecit).

L'épithète du verso a certainement été rejetée par les commanditaires. Elle est fautive à

plus d'un titre : le nom du défunt et son grade ainsi que les origines des deux époux qui sont manquantes. Il est vraisemblable que le véritable gentilice du marin ne soit pas Arontius mais bien Arrius. Le défunt est donc C. Arrius Montanus. C'est un vétéran de la flotte de Misène. Il est originaire de Nicée. Il est possible que cette cité soit la métropole de Bithynie. La dédicante est son épouse, Valeria Doris. Elle est d'origine « grecque », ce qui ne veut pas dire grand-chose. En effet, son époux venant de Nicée aurait tout aussi bien pu se dire « Grec ». Est-elle de Grèce ou bien provient-elle d'une cité hellénisée de la partie orientale de l'Empire ?

K. Stauner reprend l'idée de Th. Mommsen selon laquelle celui-ci préférerait voir dans *cornici* (à la ligne 3 de chacun des deux documents) non pas l'abréviation de *cornicen* mais plutôt celle de *cornicularius*. K. Stauner intègre donc ce personnage parmi ses *cornicularii* des flottes. Mais après examen des photos disponibles sur le site *EDR*, il n'y a aucune raison de considérer que le dernier I de *cornici* soit en fait un L.

Cette inscription a été analysée par A. Vincent dans son ouvrage sur les musiciens professionnels. Nous sommes d'accord avec lui quand il reprend l'avis de Dessau sur le fait que l'inscription rejetée est certainement la moins complète des deux (*CIL*, X, 3416b). Sur la base de cette inscription, il est possible que les *cornicines* aient été des *duplicarii*. C'est la conclusion de M. Reddé. Mais A. Vincent considère que seuls ceux ayant la plus grande ancienneté étaient à ce niveau de solde et de dignité.

Date : de l'époque flavienne au milieu du III^e siècle.

83 – Cn. Arrius Myro

***CIL*, X, 3365 = *ILS*, 2851 = *EDR*, 157843**

Cf. : E. Ferrero, 1878, n°48 ; A. Arnaldi, 1998, p. 41-45 (=AE, 1999, +421).

Plaque funéraire provenant peut-être de Misène. Musée archéologique de Naples.

Dim. : 25×29,2×4 cm ; lettres : 1,5-2,5 cm.

D(is) M(anibus). / Cn(aeus) Arrius Myro, / n(atione) Formianus, uet(eranus) / ex (centurione) cl(assis) pr(aetoriae) Misen(ensis), (quadriera) Ve|sta, uix(it) annis L, m|ensibus VIII, diebus / XII. Valeria Crispi|na, coniunx, / b(ene) m(erenti) f(ecit).

Le défunt est Cn. Arrius Myro. C'est un ancien centurion de la flotte prétorienne de Misène. Il servait sur la quadrièrre Vesta. Le vétéran est décédé à 50 ans. C'est son épouse Valeria Crispina qui a commandité la réalisation de cette plaque funéraire.

Le centurion est originaire de Formiae (actuelle Formia), cité côtière au sud du Latium. Cela veut dire qu'il est né citoyen romain. Il s'agit d'un des rares soldats de la flotte originaire

d'Italie. Remarquons que ce citoyen romain de naissance n'a pas indiqué la tribu à l'instar des autres marins d'origine pérégrine. Selon A. Arnaldi, il était vraisemblablement le fils d'un vétérane de la flotte, ce qui expliquerait sa carrière et le grade élevé qu'il atteignit.

Date : de l'époque flavienne au milieu du III^e siècle.

84 – D. Arruntius Clemens

CIL, X, 3535 = EDR, 158067

Cf. : E. Ferrero, 1878, n°178.

Plaque funéraire en marbre provenant de la nécropole de Monte di Procida à Misène. Perdue.

(triere) Libero Pat(ri) man(i)p(ularis), | D(ecimus) Arruntius Clemens, | nat(ione) Alexandrinus, uix(it) | ann(is) XL, militauit an(nis) XVIII. | Iulius Ammonianus, | h(eres), b(ene) m(erenti) f(ecit).

Le formulaire n'est pas habituel car on ne commence pas par le nom du bâtiment mais par celui du marin. Il est impossible de vérifier l'inscription en raison de la perte du document.

Le défunt est D. Arruntius Clemens, Alexandrin d'origine, *manipularis* de la trière Liber Pater. Il s'est engagé à 22 ans. Son héritier est Iulius Ammonianus. Ce dernier cognomen pourrait évoquer une origine égyptienne ou alexandrine à l'instar du défunt. Un L. Iulius Ammonianus est connu dans une inscription attribuée à Misène (*CIL, X, 1969 = EDR, 146536*). Il s'agit de l'époux d'une Cilicienne, Antonia Rufina. La qualité de ce personnage n'est pas connue. Il serait tentant d'en faire la même personne que notre héritier. Mais il est aussi possible qu'il s'agisse d'un homonyme.

Date : de l'époque flavienne au milieu du III^e siècle.

85 – C. Arruntius [V]alens *et al.*

CIL, X, 3464a = EDR, 162199

Cf. : E. Ferrero, 1878, n°77.

Plaque funéraire en marbre provenant d'un lieu inconnu de Misène. La majeure partie du champ épigraphique a été effacée. Seules les dernières lignes sont lisibles. Nous reproduisons la lecture de l'éditeur de la notice du site *EDR*. Musée archéologique de Florence.

Dim. : 32,5×29,5×2,8 cm ; lettres : 1,5-2 cm.

[-----] | [-----] | [-----] | [nat(ione)] Aegyptii ; uixit, | [a]n[n(is) --] VIII, mil(itauit) ann(is)

XXIII. / [---]++ius Clemens ex / [(triere)] Vesta, C(aius) Arruntius / [V]alens, opt(io) lib(urna) Nereide, / [h(eredes)], b(ene) m(erenti) f(ecerunt).

Le défunt est inconnu. Il est Égyptien. Il a servi pendant 23 ans. Les dédicants sont mieux conservés sur l'inscription. Il s'agit de Clemens membre de l'équipage de la trière Vesta. Le deuxième dédicant est C. Arruntius Valens, *optio* de la liburne Nereis. Ce dernier apparaît d'ailleurs sur une autre inscription où il est aussi dédicant pour un camarade d'origine égyptienne et membre de la liburne Nereis (*CIL*, X, 3469 = *EDR*, 126091). Comme le défunt anonyme de notre inscription est lui aussi originaire d'Égypte, cela nous laisse penser que les liens de solidarité entre les personnages de ces deux inscriptions proviennent du fait qu'ils ont la même origine géographique et non l'appartenance à un bâtiment. Nous pouvons donc supposer qu'Arruntius Valens est lui-même originaire d'Égypte. Nous connaissons d'ailleurs un D. Arruntius Clemens, *manipularis* sur la trière Liber Pater et originaire d'Alexandrie (*CIL*, X, 3535 = *EDR*, 158067). Le premier dédicant a le même cognomen mais il sert sur la trière Vesta. Nous ne pouvons donc pas l'assimiler à l'Alexandrin.

Il se peut aussi que C. Arruntius Valens soit le même que le *suboptio* de la trière Vesta apparaissant dans l'acte de vente d'un esclave entre marins de la flotte de Misène (*AE*, 1896, 21 = *P. Lond.*, 229). Il aurait ainsi été *suboptio* sur une trière et *optio* sur une liburne.

Date : de l'époque flavienne au milieu du III^e siècle.

86 – Artorius Sabinus

***CIL*, X, 3462 = *EDR*, 157932**

Cf. : E. Ferrero, 1878, n°78.

Plaque funéraire en marbre provenant de Misène. Lieu de trouvaille inconnu. Musée archéologique de Naples.

Dim. : 22,1×28×1,5 cm ; lettres : 1,2-2 cm.

D(is) M(anibus). Artoria Eu/phraenusa, nati(one) / Sinop(ensis), uix(it) ann(is) XXVI. / Artorius Sabinus, / optio (triere) Concord(ia), / co(n)iugi b(ene) m(erenti) f(ecit).

La défunte est Artoria Euphraenusa, originaire de Sinope dans le Pont. Elle est décédée à 26 ans. Le dédicant est son mari, un *optio* de la trière Concordia. Nous ne connaissons pas l'*origo* du marin. Elle est peut-être la même que celle de son épouse. Sinon ils se sont sans doute rencontrés sur la base de Misène. Artoria devait donc être elle-même une fille de marin originaire de Sinope. De plus, l'épouse porte le même gentilice que Sabinus. Comme la filiation

n'est pas indiquée, il se pourrait qu'elle soit son affranchie. Il se peut aussi qu'elle ait changé de gentilice ou adopté celui de son mari au moment de leur mariage.

Date : de l'époque flavienne au milieu du III^e siècle.

87 – Artorius Vale(n)s

CIL, X, 8208 = LIKelsey, 52 = EDR, 116232

Cf. : E. Ferrero, 1884, n°642.

Plaque funéraire en marbre provenant de Misène. Emplacement initial inconnu. Kelsey Museum, Ann Arbor (USA).

Dim. : 19×32,9×2,2 cm.

D(is) M(anibus). Artorius Vales, | (triere) Virtute, natione Ale|xandrinus, uixit annis | XXVI, militauit annis VI. Iu|lia Agrippina b(ene) m(erenti) f(ecit).

Le défunt est Artorius Vales ou Vale(n)s. Il servait à bord de la trière Virtus qui appartenait sans doute à la flotte de Misène. Il est originaire d'Alexandrie. Il s'est engagé à 20 ans et a effectué un service de 6 années. La dédicante est Iulia Agrippina. Le rédacteur de la fiche *LIKelsey, 52* considère que l'absence du prénom et le nom de la dédicante faisant allusion à la mère de Néron dateraient cette inscription entre 49 et 59. Nous pensons qu'en fait le marin portait bien les *tria nomina* mais le prénom ne fut pas mentionné. Nous considérons ainsi que cette inscription est datable au plus tôt de l'époque flavienne.

Date : de l'époque flavienne au milieu du III^e siècle.

88 – C. Arulenus Restitutus

CIL, X, 3422 = EDR, 138584

Cf. : E. Ferrero, 1878, n°180 ; A. Parma, 2002 b, p. 327.

Plaque funéraire en marbre provenant de Misène. Musée archéologique de Naples.

Dim. : 29×35 cm.

D(is) M(anibus) | C(ai) Arule(ni) Restituti, | manip(ularis) (triere) Libertat(e) ; | nat(ione) Afer, mil(itauit) ann(is) X, | uixit ann(is) XXX. | Flauius Marcel|lus, faber dupl(icarius), h(eres), b(ene) m(erenti).

Ligne 7 : les lettres H B M sont effacées ; le H n'est pas dans la transcription du *CIL*.

Le défunt est C. Arulenus Restitutus. Il est originaire de la province d'Afrique. Il était *manipularis* sur la trière Libertas. Il s'est engagé dans la flotte de Misène à l'âge de 20 ans et il est décédé après 10 ans de service. Le gentilice Arulenus semble très rare voire inexistant. En revanche, il est plus fréquemment employé en tant que cognomen Arulenus, notamment à Rome (*CIL*, VI, 4905, 4906, 9675, 12336, 12337, 12339-12343, 22003, 23087, 29407, 34896 ; *AE*, 2008, 212). Un L. Arulenus Zosimus est d'ailleurs connu à Puteoli par une inscription funéraire (*CIL*, X, 2106 = *EDR*, 174197). Dans ce cas nous avons bien un gentilice ayant la forme d'un cognomen. Le dédicant est un autre marin, Flavius Marcellus. Il était *faber duplicarius* sans que nous sachions s'il servait ou non sur le même navire que Restitutus. Flavius est un gentilice impérial. Cela ne veut pas dire que Marcellus s'est engagé sous les Flaviens étant donné qu'on retrouve des *Flavii* tardivement. Par exemple, un diplôme militaire de l'année 247 est à destination d'un T. Flavius Alexander *optio* de la flotte de Misène (*CIL*, XVI, 152).
Date : de l'époque flavienne au milieu du III^e siècle.

89 – C. Atilius Agrippa

AE, 1987, 261 = *EDR*, 080385

Cf. : F. Cenerini, 1984, p. 279-281, n°1.

Plaque funéraire fragmentaire en marbre trouvée à Misène en un lieu inconnu. Musée archéologique de Forlì .

Dim. : 31×31,5×2,5 cm ; lettres : 2-2,5 cm.

D(is) M(anibus). / C(aio) Atilio Agr|ippae, (quadriere) Min(erua) ; uixit a|nnis XXXV, militauit annis XIII. Lu(cia) Eutuc[---], / co(n)iugi be[ne] merenti [fec]|it.

Le défunt est C. Atilius Agrippa. Il appartenait à la quadrièr Minerua. Il s'est engagé à l'âge de 21 ans. Son épouse est Lucia Eutuc[---]. Nous pouvons restituer son cognomen en Eutuchia ou Eutuche ou Eutuchis (H. Solin, 1982, p. 806-814).

Date : entre l'époque flavienne et le milieu du III^e siècle.

90 – L. Atilius Pudens

CIL, X, 3488 = *EDR*, 157941

Cf. : E. Ferrero, 1878, n°133 ; K. Stauner, 2004, p. 291, n°129.

Plaque funéraire en marbre provenant de Misène. Lieu précis de trouvaille inconnu. Musée archéologique de Naples.

Dim. : 19,7×44×2,6 cm ; lettres : 2,1-3,2 cm.

D(is) M(anibus). / L(ucio) Atilio Xenonis fi[lio] / Pudenti, scr(ibae) ueter(ano) ex cla[sse] / praetoria Misenense, Atili[a] / Chelido patrono bene mer[enti].

Ligne 4 : *Misenense* au lieu de *Misenensi*.

Le défunt est L. Atilius Pudens. Il est le fils de Xeno. Étant donné sa filiation, son père était bien un pérégrin. Pudens est devenu un citoyen romain car il est un vétéran de la flotte prétorienne de Misène. Il exerçait la fonction de scribe. Cette fonction devait certainement être exercée sur un navire mais celui-ci n'est pas indiqué comme cela arrive souvent dans les inscriptions concernant les vétérans des flottes. La dédicante est Atilia Chelido, une affranchie de Lucius qui dédie cette épitaphe à son patron.

Date : de l'époque flavienne au milieu du III^e siècle.

91 – C. Atinius Eutyches

CIL, X, 3413 = ILS, 2994 = EDR, 157918

Cf. : E. Ferrero, 1878, n°107 ; H. Solin, 1987, p. 68 ; J. Nélis-Clément, p. 362, n°143.

Plaque funéraire fragmentaire en marbre provenant de Misène. Musée archéologique de Naples.

Dim. : 17,5×23×1 cm ; lettres : 1,7-2,3 cm.

Dis Man[ibus] / C(ai) Atinii Eutyc[hetis], / b(eneficiarii) stolarch(i) ; u(ixit) [ann(is)] / XXII, m(ensibus) VIII, mil(itauit) [ann(is) ---]. / Gracilia Gall[a ---] / pientissimo et i[ncompara]bili filio [---].

Ligne 5 : le mot *mater* est peut-être dans la lacune.

Le défunt est C. Atinius Eutyches. Il est décédé à l'âge de 22 ans. Son cognomen pourrait laisser penser qu'il est un affranchi mais en fait il n'en est rien. En effet, la dédicante est sa mère, Gracilia Galla. Preuve que les marins de Misène étaient aussi recrutés localement. Reste à savoir si la mère était oui ou non fille de citoyen romain, ce qui est loin d'être sûr. Il se peut aussi qu'elle soit liée à la communauté militaire de Misène. Il était un bénéficiaire du stolarque. Il s'agit de la traduction grecque du préfet de la flotte. En effet, une inscription bilingue (CIL, X, 3336 = ILS, 3756 = IG, XIV, 873 = EDR, 164035) concernant un préfet de la flotte de Misène datant du règne de Gordien III (238-243) montre qu'on pouvait traduire « *praefectus classis Misenensis* » par ἑπαρχος Μεισηνῶν στόλου.

Date : du II^e siècle au milieu du III^e siècle.

92 – T. Attius Nepos

CIL, X, 3386 = EDR, 157905

Cf. : E. Ferrero, 1878, n°182.

Plaque funéraire en marbre répertoriée pour la première fois à Pouzzoles. Musée archéologique de Naples.

Dim. : 20,5×50×4,5 cm ; lettres : 1,5-3 cm.

D(is) M(anibus) / T(iti) Atti Nepotis qui Zecaepr(?) ; / miles clas(sis) pr(aetoriae) Misen(ensis), (centuria) Iuli Quintini, / uixit annis L, milit(auit) ann(is) XXVII, mens(ibus) VI. / L(ucius) Domitius Draco, heres, b(ene) m(erenti) f(ecit).

Ligne 2 : *T. Atti Nepotis qui (et) Zecaepr.*

Le défunt est T. Attius Nepos. Il a aussi indiqué son nom de pérégrin ce qui éventuellement peut donner une indication de datation à partir de la fin du II^e siècle. Ce nom de pérégrin semble incomplet : Zecaepr(?). Pour l'instant nous n'avons pas encore trouvé de parallèle à ce nom si bien que nous ne connaissons pas son origine : provinces balkaniques ou orientales ? La double dénomination peut laisser penser que le document date d'après le milieu du II^e siècle car c'est à partir de cette époque qu'on la constate parfois sur les diplômes militaires des marins.

Il était un *miles* de la flotte prétorienne de Misène de la centurie de Iulius Quintinus. Il a vécu 50 ans et était toujours en service lors de son décès. Un long service de 27 ans qui dépasse d'une année la durée du service obligatoire à moins que l'inscription date d'après 206-209, période à partir de laquelle le service est passé à une durée de 28 ans.

Le dédicant est Domitius Draco, son héritier. Nous ne connaissons pas la qualité de celui-ci, peut-être un camarade de la même flotte.

Date : de la fin du II^e siècle au milieu du III^e siècle.

93 – Q. Auidius Aprilis

CIL, X, 3410 = EDR, 146899

Cf. : E. Ferrero, 1878, n°94.

Plaque funéraire en marbre provenant de Misène. Musée archéologique de Naples.

Dim. : 26×32×3 cm ; lettres : 2,5-3 cm.

Dis M(anibus). / Veridiae L(uci) f(iliae) Florae ; / uix(it) an(nis) XXVII, m(ensibus) IX, d(iebus) V. / Q(uintus) Auidius Aprilis, ar/morum cust(os) (pentere) Victor(ia), / c(oniugi) b(onae).

La défunte est une fille de citoyen romain : Veridia Flora fille de Lucius. Il s'agit d'un des rares exemples d'épouse de marin indiquant sa filiation laquelle, de plus, montre qu'elle est fille de citoyen romain. Serait-elle la fille d'un vétéran de la flotte ? Elle est décédée à 27 ans. Son mari est Q. Auidius Aprilis, un garde de l'armurerie de la pentère Victoria.
Date : de l'époque flavienne au milieu du III^e siècle.

94 – Aurelius [---] (I)

NSA, 1928, p. 199, n°13 = *EDR*, 104462

Cf. : H. Solin, 1987, p. 78.

Fragment triangulaire d'une plaque funéraire provenant de Monte Procida à Misène, dans la nécropole. Musée archéologique de Naples.

Dim. : 14×15×2,8 cm ; lettres : 1,8-2 cm.

*D(is) M(anibus) | [-] Aureli +[---] | [---]NIVIO[---] | [mil(iti) cl(assis)?] p(raetoriae?)
(centuria?) [---] | [-----].*

Ligne 4 : une trace de ce qui pourrait être un \bigcirc voulant dire *centuria*.

Ligne 3 : *[La]niuiio ?*

Le personnage s'appelle Aurelius. Il est possible qu'il soit lié à la flotte de Misène.

Date : du milieu du II^e siècle au milieu du III^e siècle.

95 – Aurelius Aepictetus (I)

CIL, X, 3536 = *EDR*, 146649

Cf. : E. Ferrero, 1878, n°183.

Plaque funéraire en marbre provenant soit de Misène soit de Pouzzoles. Musée archéologique de Naples.

Dim. : 20×34,3×3 cm ; lettres : 1,7-2,3 cm.

*D(is) M(anibus). | Aurelius Aepictetus, | ueteranus, nation(e) Gr(a)ecus, | qui uixit ann(is) L.
Nicobulus, | filius, patri suo bene | merent(i) fecit, Aurelio | Rodoni procurante.*

Le défunt est Aurelius Aepictetus, un vétéran certainement de la flotte de Misène. Il se dit Grec d'origine. Cela ne donne pas de réelle indication géographique. Il peut tout aussi bien venir d'une province hellénisée que de Grèce. Nous ne saurons jamais si le cognomen

Aepictetus est une référence directe au grand philosophe stoïcien. Le dédicant est son fils Nicobulus. Il doit être un enfant étant donné qu'il est sous la procuratèle d'un Aurelius Rodo. Le cognomen est peut-être un dérivé de Rhodo. Il pourrait fournir une indication d'une origine géographique sans que cela soit certain. Rodo porte d'ailleurs le même gentilice que le défunt. Ils sont peut-être de la même famille ou bien ils ont reçu le même nom au moment de leur enrôlement. Si Aurelius fait allusion au gentilice de Caracalla, il est aussi possible qu'ils se soient engagés sous son règne ou bien qu'ils aient reçu la citoyenneté romaine en 212. Quoiqu'il en soit, l'ensemble des cognomina employés dans cette inscription montre que les personnages ont des liens avec une région hellénisée de l'Empire.

Date : de la deuxième moitié du II^e siècle au milieu du III^e siècle.

96 – Aurelius Candidus

CIL, X, 3349 = ILS, 2852 = EDR, 151012

Cf. : E. Ferrero, 1878, n°38.

Plaque funéraire en marbre provenant d'un lieu inconnu de Misène. Musée archéologique de Naples.

Dim. : 28×67 cm ; lettres : 2-2,5 cm.

D(is) M(anibus). // Aurelio Candido, nauarcho archigy/berni cl(assis) pr(aetoriae) Misen(ensis), et Aureliae De/metriae, co(n)iugi eius, et liber/ti[s] libertabusque posterisque / {a}eorum se uiui fecerunt.

Ligne 1 : le D et le M de *D(is) M(anibus)* ont été gravés aux extrémités de la première ligne.

Il s'agit d'une plaque de tombeau familial faite du vivant des deux époux, Aurelius Candidus et son épouse Aurelia Demetria. Il est fort probable que le navarque soit encore en service étant donné que rien ne laisse entendre qu'il est un vétéran au moment de la commande de l'inscription. Le fait que l'épouse porte le même nom que le navarque et qu'il n'est pas fait mention du nom de son père est un indice permettant de supposer qu'il s'agit d'une affranchie de son mari. Toutefois, si l'inscription est de la première moitié du III^e siècle, il se pourrait aussi que les deux familles du mari et de l'épouse aient acquis la citoyenneté romaine à la faveur de l'édit de Caracalla en 212. Cela expliquerait que tous les deux portent le gentilice Aurelius. Dans ce cas, Aurelia Demetria ne serait pas forcément une ancienne esclave de son mari. Mais aucun élément ne permet de trancher sur la date de l'inscription de façon précise. Nous savons juste que la flotte de Misène est dite prétorienne. L'inscription date donc au plus tôt de la période flavienne. De plus, le gentilice Aurelius est très répandu même durant le II^e siècle

indépendamment du fait qu'il devint un nom impérial. Nous ne pouvons donc pas faire mieux que de dire que la date de conception de cette inscription est comprise entre la fin du I^{er} et le milieu du III^e siècle. Aucune origine des époux n'est indiquée sur la plaque. Si le navarque n'était pas originaire de Misène, il y avait pris racine.

Candidus est *nauarchus archigybernes*. Il s'agit sans doute du navarque en chef de la flotte de Misène lequel devait être le grade suprême des navarques. Pour M. Reddé le *nauarchus archigybernes* de cette inscription est en haut de la hiérarchie des navarques (M. Reddé, 1986, p. 546, n. 397).

Notons qu'une inscription de Carales en Sardaigne mentionne un *archig(?)* (*CIL*, X, 7593 = *EDR*, 086319). Cependant nous ne savons pas si le défunt en question fut bien un marin car il n'est pas fait mention de son bâtiment ni de sa flotte. Pour Y. Le Bohec, il s'agit plutôt d'un *archig(allus)*, un prêtre de Cybèle qui est attesté à plusieurs reprises (*Id.*, 1990, p. 119 : *CIL*, III, 2920a ; *CIL*, VI, 2183, 32466 ; *ILS*, 4111, 4112, 4130, 4132, 4136, 4156, 4162). Il préfère voir dans ce personnage un *archigallus* car sa tombe se trouve assez loin (2 km) de la nécropole où furent découvertes les stèles des marins de la flotte. Une autre inscription fragmentaire (*CIL*, X, 3393 = *EDR*, 162191), appartenant de façon sûre à un marin car il appartient à la trière Tigrus, nous indique qu'il fut *archi[/---]*. La restitution pourrait être *archi[tectus]*.

Date : de l'époque flavienne au milieu du III^e siècle.

97 – Aurelius Domnio (I)

CIL, X, 3537/8 = *CIL*, VI, 3572 (p. 3407) = *EDR*, 123945

Cf. : E. Ferrero, 1884, n°649 ; *SupplIt Imagines, Roma* III, n°3882.

Plaque funéraire en marbre provenant de Misène, attribuée à Rome par erreur. Musée archéologique de Florence.

Dim. : 23×20,5 cm ; lettres : 1,5-2 cm.

D(is) M(anibus). | Aurelio Do|mnioni, militi ; | uixit an(nis) XXVII. Au|relius Gaianus | et Aurelius Sa|mus, heredes, | b(ene) m(erenti) {f}f(e)c(erunt).

Ligne 8 : il se peut que le doublement du F de *fecerunt* signifie qu'il y a deux dédicants.

Le défunt est Aurelius Domnio, un *miles* appartenant sans doute à la flotte de Misène. Il est décédé à 27 ans. Ses héritiers sont Aurelius Gaianus et Aurelius Samus. Nous connaissons par ailleurs un Aurelius Gaianus (*CIL*, X, 3541 = *EDR*, 140476). Il était un vétérans, décédé à 60 ans. Il est tout à fait probable qu'il s'agisse du même personnage. Les trois personnages portent le même gentilice Aurelius qui est le même que celui des empereurs Marc Aurèle, Commode

et Caracalla. S'ils sont tous des marins, ils ont pu recevoir ce gentilice au moment de leur enrôlement ou bien leurs familles respectives ont toutes obtenu la citoyenneté romaine en 212.
Date : de la deuxième moitié du II^e siècle au milieu du III^e siècle.

98 – M. Aurelius Exoratus

CIL, X, 3539 = EDR, 157977

Cf. : E. Ferrero, 1878, n°184.

Plaque funéraire en marbre provenant de Misène. Lieu précis de trouvaille inconnu. Musée archéologique de Naples.

Dim. : 31×34×2,5 cm ; lettres : 1,9-2,7 cm.

D(is) M(anibus) / M(arci) Aureli Exorati, / (triere) Venere ; uixit ann(is) / XXXIII, mil(itauit) ann(is) XIII. / Sex(tus) Antistius Varus, / (pentere) Victoria, et Iconis, / liberta eius, heredes, / b(ene) m(erenti) f(ecerunt).

Le défunt est M. Aurelius Exoratus de la trière Venus. Il s'est engagé à 19 ans. Il porte le prénom et le gentilice des empereurs Marc Aurèle, Commode et Caracalla. S'il ne les a pas reçus au moment de son enrôlement, il est possible que sa famille ait reçu la citoyenneté romaine en 212. Les dédicants sont au nombre de deux et ils sont aussi ses héritiers. Il y d'abord un camarade, Sex. Antistius Varus de la pentère Victoria. Nous voyons ainsi que des liens de camaraderie pouvaient se créer entre membres d'équipages différents. Il se peut aussi que ces deux marins aient la même origine. Il y a ensuite Iconis, une affranchie du défunt.

Date : de la deuxième moitié du II^e siècle au milieu du III^e siècle.

99 – L. Aurelius Fortis

CIL, X, 3423 = ILS, 2870 = EDR, 161431

Cf. : E. Ferrero, 1878, n°114a ; A. De Simone, 1975, p. 30, n°9 ; Y. Le Bohec, 1990, n°57 ; A. Mastino, 2015, p. 168, n°2.

Plaque funéraire de marbre provenant de Misène. Lieu précis de trouvaille inconnu. Opistographe avec *CIL, X, 3427 = ILS, 2869 = EDR, 161432*. Bibliothèque des Girolamini à Naples.

Dim. : 20×27×2 cm ; lettres : 1-1,5 cm.

D(is) M(anibus). / L(ucio) Aurelio Forti, fabro du/plicario lib(urna) Fide, natione / Sardo ; uixit

annis LII, mi/litauit annis XXV. M(arcus) Cari/sius Fronto, heres, b(ene) m(erenti) fecit, | curante Arruntio Petroni|ano, amico optim[o].

Le défunt est L. Aurelius Fortis, *faber duplicarius* de la liburne Fides. Il s'agit d'un Sarde. Il s'engagea à l'âge de 27 ans ce qui est relativement tardif. Son héritier est M. Carisius Fronto. Un de ses amis, Arruntius Petronianus est aussi présent sur l'inscription. Il s'occupa de faire en sorte que les dernières volontés du défunt soient respectées. Il se peut que ces deux personnages, l'héritier et le curateur, soient aussi des marins. Les *duo nomina* Lucius Aurelius correspondent à ceux de Lucius Verus et de Commode à la fin de son règne.

Date : du règne de Lucius Verus au milieu du III^e siècle.

100 – M. Aurelius Fuscus

CIL, X, 3540 = EDR, 146574

Cf. : E. Ferrero, 1878, n°185 ; D. Demicheli, 2015, n°22.

Plaque funéraire provenant peut-être de Misène. Musée archéologique de Naples.

Dim. : 36,5×37×3 cm ; lettres : 2-3,5 cm.

D(is) M(anibus) | M(arci) Aureli Fusc(i), | man(ipularis) (triere) Cerer(e) nat(ione) | Delmat(ae) ; uix(it) ann(is) L, | mil(itauit) ann(is) XXVI ; et Aureliae Tyche(s), liber(tae) | eius, nat(ione) Syra(e) ; uix(it) ann(is) | XXX. L(ucius) Aemilius Vitalis, | man(ipularis) (triere) Liber(o) Pat{e}r(e), her(es) | eorum, b(ene) m(erenti) f(ecit).

Les défunts sont M. Aurelius Fuscus et son affranchie. Fuscus est d'origine dalmate. Il s'est engagé à 24 ans et il a servi pendant 26 années. Il était *manipularis* sur la trière Ceres. Il est peut-être un vétérans sauf si nous nous situons après 206-209 où la durée du service dans la flotte est de 28 ans. Nous préférons cette deuxième possibilité étant donné qu'il porte les noms de Caracalla. Il est ainsi possible que sa famille ou lui-même aient reçu la citoyenneté en 212. De plus, s'il avait été un vétérans, il l'aurait sans doute mentionné de façon explicite sur l'inscription. Son affranchie est Aurelia Tyche et elle est d'origine syrienne. Fuscus et Tyche étaient peut-être mariés ou concubins. Leur héritier est L. Aemilius Vitalis un *manipularis* de la trière Liber Pater. Le dédicant et le défunt n'appartenaient donc pas au même équipage. Peut-être avaient-ils la même origine.

Date : de la deuxième moitié du II^e siècle au milieu du III^e siècle.

101 – Aurelius Gaianus

CIL, X, 3541 = EDR, 140476

Plaque funéraire en marbre formée de trois morceaux jointifs provenant peut-être de Misène. Deux morceaux sont manquants aux coins supérieurs gauche et inférieur gauche. Musée archéologique de Naples.

Dim. : 25×27,3×1,5 cm ; lettres : 2,1-3,1 cm.

D(is) M(anibus). / [A]urelio Ga[iano], emer(ito) ; uix(it) / ann(is) LX, m(ensibus) VI. / Flauia Apollo[n]ia, co(n)iugi / [---] b(ene) m(erenti) f(ecit).

Le défunt est Aurelius Gaianus, un vétéran sans doute de la flotte de Misène. Il est décédé à l'âge de 60 ans. Son épouse Flauia Apollonia est la dédicante. Le vétéran est peut-être le même que le dédicant homonyme apparaissant dans le document *CIL, X, 3537/8 = CIL, VI, 3572* (p. 3407) = *EDR, 123945*. Aurelius Gaianus porte un gentilice impérial. Il se peut que lui ou sa famille ait acquis la citoyenneté romaine en 212. Son épouse porte aussi un gentilice impérial mais il est beaucoup plus ancien.

Date : de la deuxième moitié du II^e siècle au milieu du III^e siècle.

102 – M. Aurelius Ingenuus

CIL, X, 3542 = EDR, 162701

Cf. : E. Ferrero, 1884, n°645.

Plaque funéraire en marbre provenant de Misène dans le secteur de la Piscina mirabilis. Perdue.

D(is) M(anibus). / M(arco) Aur(elio) Ingenu[(o)---], / mil(iti) ; uix(it) [a]nn(is) ---]. / M(arcus) Aur(elius) C[---], / frat[ri ---].

Ligne 5 : *EDR* ajoute *frat[ri b(ene) m(erenti) f(ecit)]*.

Le défunt est M. Aurelius Ingenuus ou Ingenus. Il était *miles* sans doute de la flotte de Misène. Le dédicant est son frère M. Aurelius C[---]. Il est possible qu'ils ne soient pas simplement des frères d'armes car ils portent même prénom et même gentilice. D'ailleurs ce sont des noms impériaux qui peuvent faire référence soit à Marc Aurèle, Commode ou Caracalla. Il est possible qu'eux-mêmes ou leur famille aient obtenu la citoyenneté romaine en 212.

Date : de la deuxième moitié du II^e siècle au milieu du III^e siècle.

103 – Aureliu(s) Macedo (I)

CIL, X, 3366 = EDR, 160828

Cf. : E. Ferrero, 1884, n°596 ; S. Ducroux, 1975, n°600.

Plaque funéraire en marbre provenant d'un lieu inconnu à Misène. Musée du Louvre à Paris depuis 1882.

Dim. : 16×26,5×2,2 cm ; lettres : 1,8-2,8 cm.

D(is) M(anibus). / Aurelia Iulia, / uix(it) ann(is) VI, men(sibus) V. / Aureliu(s) Macedo, (centurio), / filiae dulcissi(mae) m(erenti) f(ecit).

La défunte est une jeune fille, Aurelia Iulia, décédée à 6 ans et 5 mois. Son père est le dédicant. Il est un centurion, sans doute de la flotte de Misène : Aureliu(s) Macedo. Il a transmis son gentilice à sa fille. Aurelius évoque peut-être Caracalla. Mais on peut tout aussi bien retrouver des *Aurelii* à des époques antérieures à 212, d'autant plus que le prénom n'est pas indiqué.

Date : du II^e siècle au milieu du III^e siècle.

104 – Aurelius Marinus

CIL, X, 3399 = EDR, 157914

Cf. : E. Ferrero, 1878, n°96.

Plaque funéraire en marbre provenant peut-être de Misène. Musée archéologique de Naples.

Dim. : 25,5×30,7×2,2 cm ; lettres : 0,8-2,5 cm.

D(is) M(anibus). / Coniete Sandona, / nat(ione) Cilicissa, uix(it) / ann(is) LX. Aurelius / Marinus, armoru(m) / (triere) Perseo, procurator eius, b(ene) m(erenti) f(ecit).

Ligne 5 : *armoru(m) (custos).*

La défunte est une Cilicienne, Coniete Sandona décédée à 60 ans. Le dédicant est son procurateur est Aurelius Marinus, un armurier de la trière Perseus. Le gentilice Aurelius pourrait laisser penser que l'inscription date de l'époque sévérienne mais cela n'est qu'une possibilité ; l'inscription pourrait très bien être antérieure. Coniete Sandona est sans doute connectée avec la flotte de Misène ne serait-ce que parce que son procurateur est un marin. Peut-être est-il lui aussi un Cilicien. Mais cela n'est qu'une supposition. Il se peut aussi qu'elle ait été l'épouse d'un marin de la flotte ou que sa famille ait été liée à celle-ci.

Date : du milieu du II^e siècle au milieu du III^e siècle.

105 – Aurelius Marullus

CIL, X, 3445 = EDR, 162551

Cf. : E. Ferrero, 1878, n°69 ; J. Bennett, 2017, n°12.

Plaque funéraire en marbre qui se trouvait dans la nécropole près de Baiae. Perdue.

D(is) M(anibus). / Aurelio Marullo, / nau(ylaci) (triere) Vict(oria) ; nat(ione) / Cilix, uix(it) ann(is) XLV, / m(ensibus) VI, d(iebus) VII, mil(itauit) ann(is) / XXV. Antonia Elpidia, / coniu(n)x et heres, / marito ben(e) mer(enti) / fec(it).

Ligne 3 : EDR reprenant le commentaire du CIL pense qu'il pourrait s'agir non pas d'une III (trière) mais d'une IIII (quadrière). Cependant il est plus probable qu'il s'agisse d'une trière que d'une quadrière. En effet, la quadrière Victoria n'apparaît qu'une seule fois dans la flotte de Misène alors que la trière Victoria six fois (voir l'annexe consacrée aux navires des flottes).

Le défunt est Aurelius Marullus. Il s'est engagé à l'âge de 20 ans et il a servi en tant que gardien à bord de la trière Victoria. Il est Cilicien. L'héritière et dédicante est son épouse Antonia Elpidia. Le gentilice Aurelius pourrait faire penser à une date de confection après 212. Mais cela est loin d'être un critère de datation absolu. L'inscription pourrait très bien dater aussi du II^e siècle.

Date : du II^e siècle au milieu du III^e siècle.

106 – L. Aurelius Maximus

CIL, X, 3543 = EDR, 162343

Cf. : E. Ferrero, 1878, n°186.

Plaque funéraire fragmentaire en marbre provenant de Misène. Lieu précis de trouvaille inconnu. Perdue.

D(is) M(anibus). / L(ucio) Aurelio Maximo ; / uixit an(nis) XXX, m(ensibus) III, d(iebus) X, / mil(itauit) an(nis) VII in cl(asse) pr(aetoria) Mis(enensi). / M(arcus) Aurelius [---] / [-----].

Le défunt est L. Aurelius Maximus qui fut marin dans la flotte prétorienne de Misène. Il s'est engagé à 23 ans. Le dédicant s'appelle Marcus Aurelius mais nous ne connaissons pas sa qualité ni les liens éventuels avec Lucius. Tout cela est perdu dans la lacune de l'inscription. Ils portent des gentilices impériaux. Lucius Aurelius pourrait correspondre aux noms de Lucius Verus ou de Commode à la fin de son règne. Il se pourrait donc que ces noms fassent allusion à Lucius Verus, Commode ou à Caracalla. Il se peut aussi que les familles de ces personnages

aient acquis la citoyenneté romaine en 212. Ils se seraient alors engagés dans la flotte après cette date.

Date : du règne de Lucius Verus au milieu du III^e siècle.

107 – M. Aurelius Maximus

CIL, X, 3544 = EDR, 157978

Plaque funéraire en marbre provenant peut-être de Misène. Musée archéologique de Naples.

Dim. : 26,7×30,5×1,7 cm ; lettres : 1,7-2,2 cm.

D(is) M(anibus). / M(arco) Aurel(io) Maxi|mo, uet(erano) Aug(usti) n(ostri), / qui uix(it) annis / XLVII. Pettia Cri|nusa, co(n)iugi, cum / quem uixit an(nis) XVIII, b(ene) m(erenti) f(ecit).

Le défunt est M. Aurelius Maximus, un vétéran sans doute de la flotte de Misène. Il est décédé à 47 ans. Comme Maximus porte les noms Marcus Aurelius, il est probable que lui ou sa famille aient reçu la citoyenneté romaine en 212. Il se peut aussi qu'il ait reçu ce nom au moment de son enrôlement dans la flotte. Dans ce dernier cas cet enrôlement pourrait dater d'avant 212. Il a dû effectuer 26 ou 28 années de service selon que l'inscription se place avant ou après 206-209. L'année de son décès, il n'y avait qu'un seul empereur régnant car le G et le N ne sont pas doublés dans la formule *Aug(usti) n(ostri)*. La dédicante est son épouse, Pettia Crinusa. Elle vécut avec lui pendant 18 années. Maximus s'est donc marié à l'âge de 29 ans.

Date : de la deuxième moitié du II^e siècle au milieu du III^e siècle.

108 – T. Aurelius Secundus

AE, 1979, 167 = AE, 2016, 277 = EDR, 077333

Cf. : M. Borriello et A. d'Ambrosio, 1979, p. 162 ; A. Parma, 2016, p. 335-337, n°7.

Plaque en marbre provenant d'un columbarium se trouvant dans le secteur de Cappella à Monte di Procida. Musée archéologique de Naples.

Dim. : 24×28,5 cm ; lettres : 1-1,9 cm.

D(is) M(anibus). / T(ito) Aurelio Secundo, / manip(ulari) libur(na) Iuno(ne), nat(ione) / Aegu(ptio) ; mil(itauit) ann(is) XXVIII, / uix(it) ann(is) L. Flauia Fun|dana, uxor, b(ene) m(erenti) f(ecit).

Ligne 4 : il faut bien lire *Aegu* et non *Aegy*.

Ligne 4 : il y a une erreur dans l'AE et dans l'article source qui donnent une durée de service de XVIII ans alors que la photo publiée sur le site d'EDR montre clairement XXVIII. Cela a été corrigé par A. Parma.

Le défunt est T. Aurelius Secundus, un *manipularis* appartenant vraisemblablement à la flotte de Misène. Il d'origine égyptienne. Il est décédé à 50 ans et il servit pendant 28 années. Il s'est donc engagé à 22 ans. Si l'inscription date d'avant 206-209, le marin était au-delà de la durée normale du service. Mais si nous sommes après la réforme de la durée du temps de service, le marin était à la toute fin de celui-ci quand il fut surpris par la mort. La dédicante est son épouse Flauia Fundana.

Le nom du marin est intéressant car Titus Aurelius sont les noms de l'empereur Antonin le Pieux avant son adoption par Hadrien. Les *equites singulares Augusti* prirent massivement ces noms à partir du règne d'Antonin le Pieux y compris sous les empereurs suivants, Marc Aurèle et Commode (M. P. Speidel, *Denkm*, 1994, p. 10). Après ces deux derniers empereurs les *Marci Aurelii* devinrent prépondérants. Il se pourrait donc que le marin se soit engagé sous Antonin ou bien à une date postérieure au règne de celui-ci.

Secundus servait sur la liburne Iuno. Or il y aussi une trière Iuno. Cela confirme bien que le même nom pouvait servir à désigner des navires de types différents.

Date : de 138 au milieu du III^e siècle.

109 – L. Aurelius Titus

CIL, X, 3438 = ILS, 2891 = EDR, 157925

Cf. : E. Ferrero, 1878, n°131 ; K. Stauner, 2004, p. 289, n°126.

Plaque funéraire en marbre provenant de Misène, lieu précis de trouvaille inconnu. Musée archéologique de Naples.

Dim. : 29×34×3 cm ; lettres : 1,9-2,9 cm.

D(is) M(anibus). | Lucio Aurelio Tito, | militi class(is) pr(aetoriae) Mis(enensis), | librario dup(licario), qui bixit | annis plus minus XXXX, | me(n)sibus V, die(bus) I. Aurelia | Ermogenia, co(n)iux, et | fili(i) eius, patri bene | merenti fecerunt.

Ligne 4 : *bixit* au lieu de *uixit*.

Le défunt est L. Aurelius Titus, *miles* mais aussi *librarius duplicarius* de la flotte prétorienne de Misène. Il porte des *duo nomina* qui pourraient être une référence à Lucius Verus ou à Commode. Il vécut environ 40 ans. Nous voyons sur cet exemple que même les scribes et les hommes chargés des fonctions administratives de la flotte sont aussi des soldats à part

entière. K. Stauner pense qu'en tant que *duplicarius*, Titus devait être membre de l'*officium* du préfet de la flotte de Misène. Cela est possible mais il cela n'est pas clairement indiqué. Il est aussi possible qu'il ait été en service sur un navire qui n'aurait pas été mentionné sur l'inscription.

Les dédicants sont sa femme Aurelia Ermogenia et ses enfants. Les gentilices du scribe et de son épouse sont les mêmes, Aurelius et Aurelia respectivement. Ils laissent entendre que l'inscription devrait dater d'après 212. Mais il est loin d'être impossible que ces personnes aient vécu au II^e siècle. Des époux ont des gentilices identiques dans plusieurs inscriptions. L'épouse a peut-être pris le gentilice du mari au moment où celui-ci a obtenu la citoyenneté romaine.

Date : du règne de Lucius Verus au milieu du III^e siècle.

110 – Aurelius Varo

CIL, X, 3545 = LIKelsey, 53 = EDR, 101451

Cf. : E. Ferrero, 1884, n°646 ; D. Demicheli, 2015, n°24.

Plaque funéraire en marbre provenant de Misène. Kelsey Museum, Ann Arbor (USA).

Dim. : 15,5×24,5×1,5 cm.

D(is) M(anibus). | Aurelio Va|ro, (triere) Victoria, na(tione) | Dalmata(e), Iulius | Demetrius b(ene) m(erenti) f(ecit).

Le défunt est Aurelius Varo, un marin de la trière Victoria appartenant sans doute à la flotte de Misène. Il est d'origine dalmate. Il porte le gentilice de Marc Aurèle, Commode ou Caracalla. Nous avons une préférence pour ce dernier. Soit il a reçu ce nom en s'engageant soit sa famille a reçu la citoyenneté romaine en 212. Les durées de vie et de service ne sont pas indiquées. Pour le rédacteur de la fiche *LIKelsey, 53* cela indiquerait un âge de décès précoce et un rang inférieur dans la hiérarchie. Le dédicant est Iulius Demetrius, peut-être un camarade. Date : de la deuxième moitié du II^e siècle au milieu du III^e siècle.

111 – T. Autronius Pacatus

CIL, X, 3398 = EDR, 147271

Cf. : E. Ferrero, 1878, n°97.

Plaque funéraire fragmentaire en marbre provenant peut-être de Misène. Musée archéologique de Naples.

Dim. : 21,2×37,6×1,9 cm ; lettres : 1,7-2 cm.

D(is) M(anibus). / T(ito) Autronio Pacato, / armor(um) (custodi) (triere) Siluano, Vlpia / Eufrantus, coniugi / suo karissimo fecit ; / b(ene) m(erenti) fecit, qui militauit / XXIII annis, uixit XXXXI / [---]T+[-]V++VE / [-----].

Ligne 3 : *custodi* est sous-entendu.

Ligne 8 : on a peut-être [*et libert(is) liber*]ta[b]usque.

Le défunt est T. Autronius Pacatus, un armurier de la trière Siluanus. Il s'est enrôlé à 18 ans et a servi pendant 23 années. Son épouse est Vlpia Eufrantus. Elle porte le gentilice de Trajan. Date : du début du II^e siècle au milieu du III^e siècle.

112 – Q. Augustus Varus

CIL, X, 3351 = EDR, 160774

Cf. : E. Ferrero, 1878, n°37.

Longue base de marbre trouvée à Misène et conservée au musée archéologique de Zagreb en Croatie. Quatre inscriptions funéraires se succèdent de la gauche vers la droite. Il est probable que des statues aient été placées au-dessus des inscriptions.

Dim. : 23×266×46 cm.

Q(uinto) Augustio / Varo fil(io) ; / uixit ann(is) XIII, / dieb(us) XX. // Q(uinto) Augustio / Iuliano fil(io) ; / uixit ann(is) VIII, / mens(ibus) XI, dieb(us) XXVII. // Iuliae Hilarae, / unouirae / incomparabili coniugi, ; / uixit ann(is) XXXIII, / mensib(us) XI, dieb(us) VIII. // Q(uinto) Augustio / Varo, / nauarcho /class(is) praet(oriae) Misen(ensis).

Il s'agit d'une inscription funéraire trouvée à Misène en hommage aux membres de la famille du navarque celui-ci y compris. La base est très longue : elle fait 2,66 mètres de long pour une hauteur de 23 cm. Il y a quatre champs épigraphiques concernant chacun un des membres de la famille. De la gauche vers la droite, nous avons le fils aîné du navarque, le cadet, sa femme et le navarque lui-même. Celui-ci a dû faire faire cette inscription de son vivant car l'âge de son décès n'est pas indiqué. On n'a pas dû prendre la peine de le rajouter quand le navarque est décédé. Remarquons qu'aucune place supplémentaire n'a été laissée dans le champ épigraphique concernant le père.

Le navarque s'appelle Q. Augustus Varus. Rien ne peut être dit sur ses origines. Est-il né pérégrin ou bien citoyen romain ? La filiation n'est pas indiquée ni le nom de la tribu. Il a fondé une famille à Misène. Ses fils ne lui ont pas survécu : ils sont morts jeunes tous les deux. Les âges des enfants ainsi que celui de l'épouse sont indiqués avec beaucoup de précision. Il est en

effet mentionné non seulement le nombre des années mais aussi les mois et les jours. Le fils aîné homonyme de son père est mort à 14 ans et 25 jours, le fils cadet, Q. Augustus Iulianus à 9 ans, 11 mois et 27 jours et l'épouse (*co(n)iu(n)x*), Iulia Hilara, à 34 ans, 11 mois et 9 jours. Rien ne dit que ces trois personnages soient décédés au même moment ou la même époque, victimes d'un accident ou d'une épidémie. Peut-être sont-ils morts à des dates différentes et la plaque commémorative a pu être faite plus tard du vivant du navarque.

Le matériau (la plaque est en marbre), les dimensions de la pierre et la qualité des lettres de l'inscription montrent que le niveau de richesse de cette famille était conséquent. Nous ne savons rien de la famille de l'épouse, Iulia Hilara. Mais sa filiation n'est pas indiquée. Elle porte un gentilice différent de celui de son mari. Ainsi si elle est une affranchie, elle n'est pas celle de son mari.

Le fait que le navarque se dise appartenir à la flotte prétorienne de Misène nous indique que l'inscription doit dater au plus tôt de la période flavienne.

Date : de l'époque flavienne au milieu du III^e siècle.

113 – P. Babbius Maturus *et al.*

CIL, X, 3546 = EDR, 122629

Cf. : E. Ferrero, 1878, n°187.

Plaque funéraire en marbre provenant de Misène. Emplacement initial inconnu. Musée archéologique de Naples.

Dim. : 25,5×35×1,2 cm ; lettres : 1,5-2,4 cm.

D(is) M(anibus). | P(ublio) Babbio Maturo, milit(i) | ex classe praet(oria) Misen{i}ensi, | (quadriere) Fide, Syro nation(e) Ara|bo ; milit(auit) annis IIII. Vlpius | Marinus, (triere) Cerere, et Claudius Marinus, (triere) Danuuio, hered(es).

Ligne 3 : le *CIL* indique *Miseniense* or la photo fournie par le site *EDR* montre plutôt un I qu'un E à la fin du nom.

Le défunt est P. Babbius Maturus, *miles* dans la flotte prétorienne de Misène. Il est un Arabe de Syrie. Il précise ainsi non seulement la province mais aussi la *natio* auxquelles il appartient. S'il avait seulement marqué aux lignes 4-5 *natione Arabo*, nous aurions pu considérer qu'il était originaire de la province d'Arabie. Il a dû décéder relativement jeune étant donné qu'il n'a servi que 4 ans. Les dédicants sont ses héritiers : Vlpius Marinus de la trière Ceres et Claudius Marinus de la trière Danuuus. Ce sont donc des camarades. Ils n'appartiennent pas au même équipage. Peut-être ont-ils la même origine.

Date : du début du II^e siècle au milieu du III^e siècle.

114 – Barbius Firmus

CIL, X, 3426 = LIKelsey, 30 = EDR, 113820

Cf. : E. Ferrero, 1884, n°623.

Plaque funéraire en marbre provenant d'un lieu inconnu de Misène. Kelsey Museum, Ann Arbor (USA).

Dim. : 25×31 cm.

D(is) M(anibus). | Marciae Euhodiae ; | uix(it) ann(is) XL, men(sibus) III. | Barbius Firmus, faber | dupl(icarius) (quadriere) Dacico, patro(nus), | itemq(ue) co(n)iugi liber(tae) opse/quentissimae et pientissimae | b(ene) m(erenti) de se fecit.

Lignes 6-7 : *opsequentissimae* au lieu de *obsequentissimae*.

La défunte est Marcia Euhodia. Elle est l'affranchie et l'épouse du dédicant, Barbius Firmus, *faber duplicarius* de la quadrière Dacicus. Or elle semble ne pas porter le gentilice de son patron et époux. Il se peut qu'en fait nous ayons un cas rare de femme portant les *tria nomina*. Marcia serait son prénom et son gentilice serait bien Barbica mais il aurait été omis (sur cette question du prénom des femmes romaines : M. Kajava, 1994, p. 166 et suivantes). Ainsi le nom de la défunte serait Marcia Barbica Euhodia.

Date : de l'époque flavienne au milieu du III^e siècle.

115 – C. Bassius Marcellus

CIL, X, 3549 = EDR, 157979

Partie inférieure d'une plaque funéraire fragmentaire en marbre provenant d'un sépulcre près du rivage du lac Mare Morto. Musée archéologique de Naples.

Dim : 24×29,4×4 cm ; lettres : 2-2,8 cm.

Ant[---]/ceiae [---], | C(aius) Bassius M[ar]/cellus, ueter(anus), | coniugi | bene merenti | fecit.

Ligne 1 : *Ant[oniae]* ?

Ligne 2 : peut-être *Ceia* ?

La défunte est peut-être Antonia Ceia ou Caia. Le dédicant est son époux, C. Bassius Marcellus, un vétérans provenant sans doute de la flotte de Misène. Nous avons un autre vétérans

du nom de Marcus Bassus Marcellus (*CIL*, X, 3548 = *EDR*, 162702). Il se peut que ces deux personnages appartiennent à la même famille.

Date : de l'époque flavienne au milieu du III^e siècle.

116 – [--- B]asssus

CIL, X, 3673 = *EDR*, 157318

Cf. : E. Ferrero, 1878, n°358.

Plaque funéraire fragmentaire en marbre provenant de Misène. Emplacement initial précis inconnu. Musée archéologique de Naples.

Dim. : 14,6×14,4×3 cm ; lettres : 1,1-2 cm.

[*Dis Ma*]nibus. / [--- B ?]asso / [--- cl(assis)] *pr(aetoriae) Misen(ensis)*, / [--- Vi]ctoria / [---]
XV / [-----].

Le défunt était un marin de la flotte de Misène. Il ne reste qu'un fragment de son cognomen qui pouvait être Bassus (?). Il servait à bord d'un bâtiment nommé Victoria dont la nature nous échappe.

Date : de l'époque flavienne au milieu du III^e siècle.

117 – M. Bassus Marcellus

CIL, X, 3548 = *EDR*, 162702

Plaque funéraire en marbre provenant de Misène ou de Pouzzoles. Opistographe avec *CIL*, X, 2785 = *EDR*, 162056, une inscription funéraire concernant une femme faite par son conjoint. Perdue.

*M(arcus) Bassus Mar|cellus, ueteran|us Aug(usti) n(ostri), | militabit an|nos XXVIII, fecit sibi
et suis libertis libertabus|que suis.*

Ligne 4 : *militabit* au lieu de *militauit*.

Le défunt est M. Bassus Marcellus, un vétérans provenant sans doute de la flotte de Misène. Il a dû réaliser cette inscription de tombeau familial de son vivant étant donné que son âge de décès n'y figure pas. Il a effectué un service de 28 années ce qui date l'inscription au plus tôt de la période 206-209. Bassus est employé comme gentilice. Nous avons aussi un C. Bassus Rufus dans une inscription en grec d'un autel se trouvant entre Antioche et Nicopolis en Syrie.

Ce personnage est aussi un vétéran de la flotte de Misène. On peut aussi considérer que Bassus soit la forme fautive du gentilice Bassius qui est assez rare. D'ailleurs nous avons un vétéran portant ce nom : C. Bassius Marcellus (*CIL*, X, 3549 = *EDR*, 157979). Il se peut qu'ils fassent partie de la même famille étant donné la quasi-homonymie du gentilice et de celle du cognomen Marcellus. Le rédacteur de la fiche *EDR* signale aussi un homonyme vétéran présent sur une inscription inédite trouvée à Pouzzoles durant les années 1970.

Date : après 206-209.

118 – C. Bebius Hermes

***CIL*, X, 3547 = *EDR*, 157590**

Cf. : E. Ferrero, 1878, n°189.

Plaque funéraire en marbre provenant de Misène. Emplacement initial inconnu. Musée archéologique de Florence.

Dim. : 20,3×27,8×2,4 cm ; lettres : 2,4-2,8 cm.

D(is) M(anibus). / Sex(to) Bebio Stoloni, / qui uix(it) dieb(us) IIII, h(ora) X, / C(aius) Bebius Hermes, mil(es) cl(assis) pr(aetoriae) Mis(enensis), / et Aurelia Proba, fil(io) dulciss(imo).

Ligne 2 : peut-être *B(a)ebio* ; le gentilice Baebius est plus courant que Bebius.

Le défunt est Sex. Bebius Stolo, un enfant décédé à 4 jours et 10 heures. Les dédicants sont ses parents. C. Bebius Hermes, un *miles* de la flotte de Misène et son épouse Aurelia Proba. Le nom Hermes pourrait faire penser à une origine d'une province hellénisée de l'Empire. Mais nous ne connaissons pas les critères du choix des nouveaux noms des recrues au moment de leur enrôlement. Bebius est d'ailleurs un gentilice assez peu fréquent. Aurelia Proba porte les *duo nomina* ce qui est très fréquent parmi les épouses de marins. Aurelia pourrait faire référence aux empereurs Marc Aurèle, Commode ou Caracalla. Si l'inscription est tardive, il se pourrait que sa famille ou Proba elle-même aient reçu la citoyenneté romaine en 212.

Date : du II^e siècle au milieu du III^e siècle.

119 – Bifonius Celestinus (I)

***CIL*, X, 3550 = *EDR*, 156935**

Cf. : E. Ferrero, 1878, n°224 ; A. Parma, 2002 b, p. 328.

Plaque funéraire en marbre provenant de Misène. Musée archéologique de Naples.

Dim. : 19,5×23,8×1,7 cm ; lettres : 1,7-2,1 cm.

D(is) M(anibus). / Bifonio Cele|stino ; na(tione) Alfer, milit(auit) an(nis) XVIII. / Fla(uia) Epigone, co(n)|iugi b(ene) m(erenti) f(ecit).

Le défunt est Bifonius Celestinus. Il devait sans doute appartenir à la flotte de Misène. Il est originaire d'Afrique. Il a servi pendant 18 ans. Le gentilice Bifonius n'apparaît que dans cette inscription à notre connaissance. La dédicante est son épouse Flauia Epigone. Elle porte un gentilice impérial mais il se peut que cette inscription soit plus tardive que l'époque flavienne.

Date : de l'époque flavienne au milieu du III^e siècle.

120 – [---] Burrus

EE, VIII, 1, 427 = *LKelsey*, 22 = *EDR*, 116608

Cf. : E. Ferrero, 1900, n°743 ; A. Mastino, 2015, p. 178, n°21.

Plaque funéraire en marbre provenant de Misène. L'emplacement initial est inconnu. Coin supérieur gauche manquant. Kelsey Museum, Ann Arbor (USA).

Dim. : 24×30×2,4 cm.

[D(is)] M(anibus). / [---] Burro, opti(oni) / [ex lib(urna) I]ustitia, nati(oni) / [Sar ?]do ; uixit an(nis) / XXXII, militauit / [an]nis XVII. Mani|[l]ia Veneria, uxor, / [in]comparabili am[an]|[tis]simo b(ene) m(erenti) f(ecit).

Ligne 3 : *Iustitia* est connu pour être le nom de liburnes à travers quatre inscriptions (*CIL*, X, 3492 = *ILS*, 2887 = *EDR*, 146653 ; *CIL*, X, 3632 = *EDR*, 163511 ; *CIL*, X, 3657 = *EDR*, 157554 ; *AE*, 1978, 311 = *EDR*, 77146).

Ligne 4 : MDO dans *EE* ; NDO dans *LKelsey*.

Ligne 5 ; NIS XII MATER dans *EE* ; *men(s)ib(us)* dans *LKelsey*.

Ligne 6 : [NIA] VENERIA dans *EE* ; N VENERIA dans *LKelsey*.

Ligne 8-9 : *[inc]omparabil. M |[---]simo* dans *EE* ; *[in]comparabili M |[---]simo* dans *LKelsey* ; *am[a]|[tis]simo* dans *EDR*.

Le défunt dont le prénom et le gentilice sont perdus a pour cognomen Burrus. Il était *optio*, vraisemblablement dans la flotte de Misène. Nous connaissons un L. Aemilius Burrus, navarque de la flotte de Misène (*CampFleg*, III, p. 233, n°13). L'*optio* Burrus servait sur un bâtiment s'appelant *Iustitia*. Pour l'instant, nous ne connaissons à Misène qu'une liburne de ce nom. Il est décédé à 32 ans et il a servi pendant 17 années. Il s'est donc engagé à 15 ans. Cela est précoce mais possible. Il se peut aussi qu'il manque un X dans la lacune à la droite de XXXII.

Il est peut-être d'origine Sarde.

Date : de l'époque flavienne au milieu du III^e siècle.

121 – M. Caecilius Letus

CIL, X, 3551 = EDR, 157980

Cf. : E. Ferrero, 1878, n°203.

Plaque funéraire provenant peut-être de Misène. Musée archéologique de Naples.

Dim. : 31,2×32,5×3,3 cm ; lettres : 1,6-2,5 cm.

*D(is) M(anibus). / M(arco) C(a)ecilio Leto, / ueterano ex cl(asse) pr(aetoria) / Mis(enensi), qui
buxit annis / LXIII. Maia Donata / bene merenti co(n)iu|gi fecet.*

Ligne 4 : *bixit* au lieu de *uixit*.

Ligne 6 : *fecet* au lieu de *fecit*.

Le défunt est M. Caecilius Letus, un vétérans de la flotte prétorienne de Misène. Il est décédé à l'âge de 63 ans. La dédicante est son épouse, Maia Donata.

Date : de l'époque flavienne au milieu du III^e siècle.

122 – Caesellius Pomponius (I)

CIL, X, 3448 = EDR, 157675

Plaque funéraire en marbre dont la provenance est peut-être Misène. Musée archéologique de Naples.

Dim. : 23×31×2 cm ; lettres : 1,4-2,2 cm.

*D(is) M(anibus). / Furiae Satur|nin(ae) coniugi in|comparabili, quae uixit ann(is) / XLVI,
m(ensibus) III, dieb(us) XV sine qu{a}e|rella. / Caesellius Pom|ponius, n(aufylax ?), maritus, /
b(ene) m(erenti) fecit.*

Ligne 8 : N pour *naufylax* ? Le I de *maritus* est placé au-dessus du T et le V en haut à droite de celui-ci.

La défunte est Furia Saturnina. Elle est décédée à 46 ans. Le dédicant est son époux, Caesellius Pomponius. Il appartenait probablement à la flotte de Misène si on considère que le N de la ligne 8 est bien la première lettre du mot *naufylax*.

Date : de l'époque flavienne au milieu du III^e siècle.

123 – Caesius Fel[icissi]mus

CIL, X, 3512 = LIKelsey, 49 = EDR, 128652

Cf. : E. Ferrero, 1884, n°633.

Moitié gauche d'une plaque funéraire en marbre provenant de Misène. Emplacement initial inconnu. Kelsey Museum à Ann Arbor (USA).

Dim. : 24×24,5×3,4 cm.

D(is) [M(anibus)]. | Caesio (ou C(aio) Aesio ?) Fel[icissi]mo ; nat(ione) Ale[xandr(inus)], | stipen(diorum) VI, u[ixit] | ann(is) XXVII. | C(aius) Iulius Aelia[nus ---].

Ligne 2 : Il y a un point de séparation entre le C et AESIO mais il est à peine marqué par rapport aux autres points figurant sur l'inscription. Aesius est extrêmement rare. Il est possible que le gentilice soit en fait Caesius

Le défunt est C. Aesius ou Caesius Felicissimus, Il est originaire d'Alexandrie. Il s'est engagé à l'âge de 21 ans et il a servi pendant 6 années. Le dédicant est C. Iulius Aelianus. Il porte un gentilice impérial mais sa grande fréquence à toutes les époques n'en fait pas pour autant une personne engagée sous Auguste ou sous Caligula. Il ne semble pas y avoir une septième ligne.

Date : de l'époque flavienne au milieu du III^e siècle.

124 – Q. Caesius Paternus

CIL, X, 3489 = EDR, 162539

Cf. : E. Ferrero, 1878, n°134 ; K. Stauner, 2004, p. 288, n°123.

Plaque funéraire en marbre provenant d'un lieu inconnu de Misène. Palais Mustilli à S. Agata de Goti (Bénévent).

Dim. : 36×39 cm ; lettres : 2,4-3,5 cm.

D(is) M(anibus). | Q(uinto) Caesio Patern(o), | scrib(ae) (quadriere) Vesta, | nat(ione) Aegypt(io) ; | uix(it) an(nis) LI, mil(itauit) an(nis) XXVI. | Caesia Paterna, filia | et heres, cum Melanun(?) | matre b(ene) m(erenti) f(ecerunt).

Ligne 7 : *Melanun* correspond à l'accusatif du nom grec Μελανούς.

Le défunt est un Égyptien, Q. Caesius Paternus. Il s'est engagé dans la flotte de Misène à l'âge de 25 ans. Il était scribe sur la quadrièrre Vesta. Il a servi pendant 26 ans. Soit il est décédé à la toute fin de son service soit il lui restait encore deux à accomplir. Dans ce dernier cas,

l'inscription serait postérieure à 206-209. Les dédicants sont sa fille et héritière Caesia Paterna et sa mère Mélanie. Il faut noter que celle-ci n'a pas les *duo nomina* alors que c'est le cas de la plupart des épouses de marin. La fille du scribe porte son gentilice ainsi que son cognomen féminisés.

Date : de l'époque flavienne au milieu du III^e siècle.

125 – M. Calpurnius [---]mus

***CIL*, X, 3552 = *EDR*, 157981**

Cf. : E. Ferrero, 1878, n°194.

Plaque funéraire en marbre provenant de Misène. Emplacement initial inconnu. Coin supérieur droit cassé. Musée archéologique de Naples.

Dim. : 34×36,5×2,5 cm ; lettres : 1,7-3,5 cm.

D(is) [M(anibus)]. | M(arco) Calpurnio [---]mo, uet(e)rano ex | clas(se) pr(aetoria) Misen(ensi) ; milit(auit) | an(nis) XXVIII, uixit an(nis) LX. | Calpurnia Elpis | patrono b(ene) m(erenti) [f(ecit)].

Le défunt est M. Calpurnius [---]mus, un vétérans de la flotte prétorienne de Misène. Il a servi pendant 28 années. S'il n'a pas effectué 2 années supplémentaires, l'inscription daterait d'après 206-209. La dédicante est Calpurnia Elpis, son affranchie. Elle porte en effet le même gentilice que son patron.

Date : après 206-209.

126 – L. Calpurnius Rufus

***EE*, VIII, 1, 426 = *ILS*, 2888 = *LKelsey*, 18 = *EDR*, 122422**

Cf. : E. Ferrero, 1900, n°747 ; C. G. Starr, 1960, p. 25, n. 62 ; J. H. D'Arms, 1985-1986, p. 74-78, n°7 (=AE, 1988, +309) ; K. Stauner, 2004, p. 286, n°118.

Plaque funéraire en marbre provenant de Misène, près du lac Mare Morto. Opistographe avec une autre inscription : CLA[SSIS MISENENSIS] (les lettres ont une hauteur de 9,5 cm). Elle devait être disposée sur un bâtiment officiel de la flotte (*EE*, VIII, 1, 426 = *ILS*, 2888 = *LKelsey*, 7 = *EDR*, 122426). Un fragment fut ainsi réemployé pour une inscription funéraire. Kelsey Museum, Ann Arbor (USA).

Dim. : 28,9×38×2,5 cm ; lettres : 2-2,5 cm.

D(is) M(anibus). / L(ucio) Calpurnio Rufo, / scribae cl(assis) pr(aetoriae) Mis(enensis). / Hic Epheso in munere missus / defunctus est et ibi sarcophago / marmoreo situs est. / M(arcus) Sittius Africanus, municeps et / heres, ad castra memoria(m) fecit.

Le défunt est L. Calpurnius Rufus, un scribe de la flotte prétorienne de Misène. Il est mort en mission à Éphèse où se trouve son sarcophage. Le dédicant est M. Sittius Africanus. Le cognomen de ce dernier pourrait donner une indication d'origine sans que cela soit certain. Il est vrai cependant que Sittius est fréquent dans la confédération cirtéenne et que Calpurnius pourrait être une évocation aux Scipions. Le dédicant était le concitoyen du défunt et il devait sans doute appartenir à la flotte. Il s'occupa de faire faire une inscription dans le camp de la flotte à Misène. Rufus est mort en mission mais rien ne dit dans quelles conditions : combat, maladie ? Il peut avoir accompagné un empereur lors d'un de ses voyages ou lors de préparatifs d'une campagne en Orient.

Date : du II^e siècle au milieu du III^e siècle.

127 – M. Caluentius Priscus

CIL, X, 3553 = LIKelsey, 54 = EDR, 115994

Cf. : E. Ferrero, 1884, n°647 ; A. Avram, 2013, n°507 ; J. Bennett, 2017, n°47.

Plaque funéraire en marbre provenant de Misène, près de la Piscina mirabilis. Kelsey Museum, Ann Arbor (USA).

Dim. : 29,4×29,5×6 cm.

Dis Manibus. / M(arcus) Caluentius / Priscus, / Bithynus, uixit / annis XXXXV, / militauit annis / XXII, ex (triere) Danuuio, / T(itus) Suillus Albanus / bene merenti.

Ligne 8 : les I et L du gentilice se ressemblent, on peut hésiter entre Suillus et Sullius.

Le défunt est M. Caluentius Priscus. Il est originaire de Bithynie. Il s'est engagé à l'âge de 23 ans. Il appartenait à la trière Danuuus. Le dédicant est T. Suillus Albanus. Le gentilice peut en fait avoir été mal orthographié car on connaît un T. Suillius Albanus, un marin originaire de Nicée qui doit donc être entendue comme étant la métropole de Bithynie (*CIL, X, 3406 = ILS, 2886 = EDR, 152036*). Il est donc très probable que ces deux personnages soient en fait les mêmes. Cette dernière inscription nous révèle d'ailleurs son onomastique pérégrine : il s'appelle Timotheus fils de Meniscus. L'emploi du *qui et* pour donner le nom de pérégrin du marin peut faire penser à une datation plutôt tardive si l'on se base sur les diplômes militaires.

Date : du milieu du II^e siècle au milieu du III^e siècle.

128 – G. Caluisius Secundus

CIL, X, 3554 = *LKelsey*, 31 = *EDR*, 116223

Cf. : E. Ferrero, 1878, n°193.

Plaque funéraire provenant de Misène. Kelsey Museum, Ann Arbor (USA).

Dim. : 22,3×48×3,5 cm.

D(is) M(anibus). | Gaius Calbisius Secundus, | miles ex classe praetoria | Misenense, manipulares ex | Cerere (triere), militabit XXI, uixit an/nis XXX. Octabia Arescusa, | coniux, bene merenti fecit.

Ligne 2 : *Calbisius* pour *Caluisius*.

Ligne 4 : *Misenense* au lieu de *Misenensi* ; *manipulares* au lieu de *manipularis*.

Ligne 5 : *militabit* au lieu de *militauit*.

Ligne 6 : *Octabia* au lieu d'*Octauia*.

Le défunt est G. Caluisius Secundus, soldat de la flotte prétorienne de Misène, un *manipularis* de la trière Ceres. Il est décédé à 30 ans et il a servi pendant 21 ans. Il y a certainement une erreur du lapicide car il est très peu probable qu'il se soit enrôlé à 9 ans. Nous connaissons un C. Caluisius Cerealis membre de l'équipage de la quadrière Dacicus (*CIL*, X, 3647 = *EDR*, 162321). Son gentilice est d'ailleurs orthographié lui aussi fautivement en Calbisius. S'ils n'appartiennent pas à la même famille, il se pourrait qu'ils se soient engagés au même moment et ainsi l'officier chargé de l'enregistrement des recrues leur aurait donné mêmes prénoms et gentilices. La dédicante est Octauia Arescusa, son épouse.

Date : de l'époque flavienne au milieu du III^e siècle.

129 – Camurius Colo

CIL, X, 3395 = *ILS*, 2883 = *EDR*, 153003

Cf. : E. Ferrero, 1878, n°98 ; O. Salomies, 1996, p. 173.

Plaque funéraire provenant de Misène. Emplacement initial inconnu. Musée archéologique de Florence.

Dim. : 25×41 cm ; lettres : 3-3,4 cm.

D(is) M(anibus). | Antoniae Dominae ; | uix(it) ann(is) XIX. Camurius | Colo, harm(orum) (custos) (triere) Lucifer(o), | coniugi san(c)tissimae, et | Antonius Colo matr(i) | pientissimae b(ene) m(erenti) fec(erunt).

Ligne 2 : le *CIL* donnait *Domina[e]* mais d'après *EDR* le E est fragmentaire.

Ligne 3 : le *CIL* donnait *Camuriu[s]* mais d'après *EDR* le S est fragmentaire.

Ligne 4 : le *harm(orum)* au lieu d'*arm(orum)* ; (*custos*) est sous-entendu.

La défunte est Antonia Domina décédée à 19 ans. Son mari est Camurius Colo, sans doute un armurier de la trière Lucifer. Ils ont eu un fils Antonius Colo qui est aux côtés de son père pour rendre un dernier hommage à sa mère. Le fils ne porte pas le gentilice de son père mais celui de sa mère. Cependant le fils et le père ont le même cognomen. Donc la mère a transmis son gentilice et le père son cognomen.

Date : de l'époque flavienne au milieu du III^e siècle.

130 – L. Carisius Blandus

***CIL*, X, 3555 = *EDR*, 161450**

Cf. : E. Ferrero, 1878, n°195. A. De Simone, 1975, p. 32, n°13.

Plaque funéraire en marbre provenant de Misène. Bibliothèque des Girolamini à Naples.

Dim. : 27,5×38×4 cm ; lettres : 2-2,3 cm.

D(is) M(anibus). | L(ucio) Carisio Blan/do, mil(iti) ex (triere) Tri|umpho, nat(ione) Bess(o) ; | uix(it) ann(is) XXXXVIII, | mil(itauit) ann(is) XXV. Cari/sia Fortunata patrono b(ene) m(erenti).

Ligne 4 : dans TRIVMPHO, le P et le H sont emboîtés.

Le défunt est L. Carisius Blandus, *miles* à bord de la trière Triumphus. Il est Besse. Donc il provient de la province de Thrace au sens large sans pour autant vraiment appartenir au peuple besse. Il s'est engagé à 23 ans. Carisius est un nom que l'on trouve en Gaule (*OPEL*, II, p. 37) de même que Blandus même s'il apparaît aussi en Italie (*OPEL*, I, p. 123). Comme notre personnage vient de Thrace, nous pourrions en conclure qu'il n'a peut-être pas eu le choix de son nouveau nom. La dédicante est Carisia Fortunata son affranchie.

Date : de l'époque flavienne au milieu du III^e siècle.

131 – C. Cascellius Longinus

***CIL*, X, 3463 = *EDR*, 125556**

Cf. : E. Ferrero, 1884, n°610 ; A. Parma, dans G. Camodeca *et al.*, 1987, p. 136.

Plaque funéraire en marbre blanc provenant de Misène. British Museum à Londres.

Dim. : 18,5×28 cm ; lettres : 1,5-2;7 cm.

C(aio) Cascellio Longin(o), / optioni (pentere) Victor(ia), / Naeuia Eutichia / coniugi et Blastus / libert(us) bene merenti.

Ligne 1 : le *CIL* lisait *Longino* alors que le dernier O n'est pas présent sur l'inscription ; le I de *Longin* est confondu avec la première barre du N suivant.

Le défunt est C. Cascellius Longinus, *optio* sur la quinquérème Victoria. Les dédicants sont son épouse, Naeuia Eutichia, et son affranchi, Blastus.

Date : de l'époque flavienne au milieu du III^e siècle.

132 – M. Casius Diogenes

CIL, X, 3558 = EDR, 157983

Cf. : E. Ferrero, 1878, n°198 ; H. Solin, 1987, p. 68 ; J. Bennett, 2017, n°13.

Plaque funéraire en marbre provenant de Misène. Musée archéologique de Naples.

Dim. : 25,2×38×1,6 cm ; lettres : 1,4-2,6 cm.

D(is) M(anibus). / M(arco) Casio Diogeni, / ueter(ano) ; nat(ione) Cilix, bixit / annis LXX. M(arcus) Casius / Bitali(s) et Casia Ianu|aria, patri dulcis(s)imo / b(ene) m(erenti) f(ecerunt).

Ligne 3 : *bixit* au lieu de *uixit*.

Ligne 4 : *Bitalis* au lieu de *Vitalis*

Ligne 6 : le *CIL* lit *dulcissimo* mais la photo fournie par le site *EDR* montre qu'il n'y a qu'un seul S.

Le défunt est M. Casius Diogenes. Le gentilice est peut-être une forme « fautive » de Cassius. Il était vétéran de la flotte. Il est originaire de Cilicie. Son temps de service n'est pas connu mais il vécut assez vieux pour l'époque, jusqu'à 70 ans. Les dédicants sont ses enfants : M. Casius Vitalis et Casia Ianuaria. Le marin a donc fondé une famille et n'est pas retourné dans sa patrie d'origine après son service.

Date : de l'époque flavienne au milieu du III^e siècle.

133 – C. Cassius A[---] (I)

CIL, X, 3556 = EDR, 157982

Cf. : E. Ferrero, 1884, n°648.

Bloc fragmentaire en marbre sur lequel est gravée une inscription funéraire provenant peut-être de Misène. Musée archéologique de Naples.

Dim. : 18×39×6,5 cm ; lettres : 3,5-3,8 cm.

D(is) [M(anibus)]. / C(aio) Cassio A[--- ue]/ter(ano), nati(one) + [---] / [-----]

Le défunt est C. Cassius A[---]. Il était vétéran sans doute de la flotte de Misène. Son *origo* est perdue.

Date : de l'époque flavienne au milieu du III^e siècle.

134 – Cassius Albanus

AE, 1979, 166 = AE, 2016, 278 = EDR, 077332

Cf. : M. Borriello et A. d'Ambrosio, 1979, p. 160-161 ; A. Parma, 2016, p. 335-343, p. 338, n°8.

Plaque funéraire en marbre provient d'un columbarium se trouvant dans le secteur de Capella dans la commune de Monte di Procida. Musée archéologique de Naples.

Dim. : 13,5×26×3 cm ; lettres : 1,2-1,6 cm.

D(is) M(anibus). / Cassius Albanus, / (triere) Mercurio, nat(ione) Cors(us), / uix(it) ann(is) XXX, mil(itauit) ann(is) II. / M(arcus) Vrbinius Rufus, (quadriere) Da(cico), b(ene) m(erenti) f(ecit).

Ligne 4 : l'AE, 1979, 166 a repris une erreur de lecture faite dans l'article source. En effet, les premiers éditeurs avaient restitué VIX ANN XXX MII ANN II en *uix(it) ann(is) XXX m(ensibus) II ann(is) II*. A. Parma fit remarquer qu'il y avait une erreur et qu'il fallait remplacer *ann(is) II* par *d(iebus) II*. Mais la lecture de la photo diffusée par EDR montre clairement que ce que le premier lecteur avait pris pour MII était en fait MIL, les trois premières lettres de *militauit* si fréquentes dans nos inscriptions.

Le défunt est Cassius Albanus, un Corse qui s'est engagé relativement tard à l'âge de 28 ans. Le dédicant est aussi un marin de la flotte appartenant à la quadrièrre Dacicus. Or Albanus appartenait à un autre bâtiment, la trière Mercurius. Des liens de camaraderies pouvaient se constituer entre des marins provenant d'équipages différents. Il se pourrait aussi que le dédicant Marcus Vrbinius Rufus ait la même origine que le défunt.

Date : de l'époque flavienne au milieu du III^e siècle.

135 – C. Cassius Celer

CIL, X, 3557 = LIKelsey, 41 = EDR, 115615

Cf. : E. Ferrero, 1884, n°649.

Plaque funéraire en marbre provenant d'un lieu inconnu de Misène. Kelsey Museum, Ann Arbor (USA).

Dim. : 23×29,3×3,3 cm.

C(aio) Cassio Celeri, milit(i) / ex classe praetoria / Misenense, Tyche, / lib(erta), patrono bene / merenti.

Ligne 3 : *Misenense* au lieu de *Misenensi*.

Le défunt est C. Cassius Celer, *miles* de la flotte prétorienne de Misène. La dédicante est Tyche son affranchie. L'auteur de la fiche *LKelsey*, 41 affirme qu'il s'agit d'une inscription inhabituelle pour un marin ; il n'y a pas mention de la *natio*, de la durée de service, du nom du bateau, ni de l'âge. Il rajoute que la dédicante ne devait pas être au fait des détails de la hiérarchie ni des usages militaires en matière d'épithètes. Peut-être, mais beaucoup d'inscriptions de Misène sont relativement laconiques.

Date : de l'époque flavienne au milieu du III^e siècle.

136 – [C]assius Venetus

***CIL*, X, 3661 = *EDR*, 157320**

Deux fragments jointifs d'une plaque funéraire fragmentaire en marbre provenant de Misène Musée archéologique de Naples.

Dim. : 25,5×35×3,5 cm ; lettres : 2-3,5 cm.

[- C ?]assius Vene/[ti f(i)lius] Venetus, uete/[ra]nus ex classe, si/[bi et] Firmio Proto et [---]ae Moschidi et li/[bert(is) li]bertab(usque) suis poster/[isq(ue) o]mnibus fec(it).

Le défunt est [C ?]assius Venetus, fils de Venetus. Un vétéran de la flotte. Il est d'origine pérégrine comme l'indique sa filiation. Il a pris le nom de son père comme cognomen. Il est aussi possible que son nom de pérégrin était le même que celui de son père. Dans ce cas, il aurait pris son propre nom comme cognomen. Les autres personnes commémorées par cette inscription de tombeau familial sont Firmius Proto et Moschis. Le gentilice de cette dernière est dans la lacune. L'état fragmentaire du document ne permet de connaître leur qualité.

Date : de l'époque flavienne au milieu du III^e siècle.

137 – M. Cassius Vitalis

CIL, X, 3561 = LIKelsey, 42 = EDR, 116644

Cf : E. Ferrero, 1884, n°652 ; H. Solin, 1987, p.68-69.

Plaque funéraire en marbre provenant de Misène. Kelsey Museum, Ann Arbor (USA).

Dim. : 35,1×43,8×3,6 cm ; lettres : 3-4 cm.

*D(is) M(anibus) s(acrum). | M(arco) Cassio Vitali, | mil(iti) cl(assis) pr(aetoriae) Mis(enensis),
qui | uixit annis XXV, m(ensibus) X, | (h)eredes {f}f(ecerunt).*

H. Solin considère qu'il s'agit d'une inscription fautive en raison du suspect doublement des FF pour *fecerunt* à la dernière ligne. Mais une rapide recherche sur le site de Clauss-Slaby montre 19 occurrences de ce doublement du F pour signifier *fecerunt* sur des documents provenant de plusieurs régions de l'Empire. Contrairement à ce qu'écrit H. Solin, il ne s'agit pas d'une invention du faussaire ou alors il aurait agi à de multiples reprises et en de nombreux lieux.

Le défunt est M. Cassius Vitalis, un *miles* de flotte de Misène. Il est mort relativement jeune à 25 ans.

Date : de l'époque flavienne au milieu du III^e siècle.

138 – Cattius Sossius Felix

CIL, X, 3380 = EDR, 157900

Cf. : E. Ferrero, 1878, n°135 ; K. Stauner, 2004, p. 287, n°121.

Plaque funéraire en marbre provenant peut-être de Misène. Musée archéologique de Naples.

Dim. : 30×42×3 cm ; lettres : 2,5-3,3 cm.

*D(is) M(anibus). | Cattio Sabino Sossio, filio in/comparabili, qui uixit annis XI, | mensibus IIII,
diebus, VIII horas VI, | Cattius Sossius Felix, scriba, pater, | (centuria) (triere) Pace et Fannia
Sabina, ma/ter, filio bono et innocentissi/mo b(ene) m(erenti) f(ecerunt). Εὐψύχ(ε)ι.*

Ligne 6 : il faut restituer *centuria triere* et non *centurio triere* comme le fait K. Stauner. Si le scribe avait été un centurion il l'aurait indiqué au niveau de la mention de sa fonction de scribe à la ligne 5. Il signifie ici qu'il est membre de la centurie formée par l'équipage de sa trière.

Le défunt est un enfant de 11 ans, Cattius Sabinus Sossius. L'âge du fils a été donné avec un luxe de précision. Le père est Cattius Sossius Felix et la mère Fannia Sabina. Les prénoms du fils et du père ne sont pas mentionnés. Le père et le fils ont deux cognomina. Le véritable

gentilice est Cattius. Sossius a une forme de gentilice mais est employé comme cognomen et il n'occupe pas la même place dans la dénomination du père et dans celle de son fils. Sossius est placé en première position juste après le gentilice du père par contre il est placé en deuxième et dernière position dans le nom du fils. Le cognomen Sabinus, dérivé de celui de la mère a été placé en première position juste après le gentilice du fils.

Le père est un scribe de la trière Pax. Comme nous l'avons dit, il n'est pas devenu un centurion. Il est vrai toutefois, comme le fait remarquer K. Stauner, qu'une inscription, datée entre le règne de Claude et la période flavienne comprise, indique l'existence d'un *exactus* qui devint triérarque de la liburne Nilus appartenant à la flotte d'Alexandrie (*CIL*, VIII, 21025 = *ILS*, 2914). Le passage d'un membre de l'*officium* de la flotte à un poste d'officier n'aurait donc pas été sans précédent. Mais en l'occurrence, le scribe Felix appartenait simplement à la centurie formée par son bâtiment.

Date : de l'époque flavienne au milieu du III^e siècle.

139 – L. Cattius Viator et al.

***CIL*, X, 3562 = *EDR*, 157937**

Cf. : E. Ferrero, 1878, n°202.

Plaque funéraire en marbre provenant peut-être de Misène. Perdue.

D(is) M(anibus) / L(uci) Catti Viator(is), / (triere) Aquila, nat(ione) / Cors(i) ; uixit [a(nnis)] L, mil(itauit) / ann(is) XXVII. Tar|quinius Valens / ex eadem, h(eres), b(ene) m(erenti) f(ecit).

Ligne 2 : *EDR* écrit *Viatori*. Il est possible que le I et le R soient ligaturés mais nous n'avons pas pu le vérifier.

Le défunt est L. Cattius Viator. Il est d'origine corse. Il s'est engagé à 23 ans. Il a effectué une année de service supplémentaire à moins que nous soyons après 206-209, moment durant lequel le service minimal est passé à 28 ans. Il servait sur la trière Aquila. Le dédicant est Tarquinius Valens appartenant à la même trière.

Date : de l'époque flavienne au milieu du III^e siècle.

140 – Q. [---] Celsus

***AE*, 1930, 3 = *LIIKelsey*, 19 = *EDR*, 073144**

Cf. : J. E. Dunlap, 1929, p. 393 ; C. G. Starr, 1960, p. 45.

Plusieurs morceaux jointifs d'une plaque funéraire en marbre provenant de Misène. Les parties

gauche et inférieure sont manquantes. Les dimensions de la plaque sont plus importantes que d'habitude et son encadrement est mouluré. Kelsey Museum, Ann Arbor (USA).

Dim. : 74,5×117,5×5 cm.

[---] C(ai) lib(erta) Fortunata | [sibi] et | [Q(uinto) ---]o Celso, uiro suo, tr(ierarcho) | [classis] praet(oriae) Mis(enensis) ; mil(itauit) ann(is) XLIII, | [ui]x(it) ann(is) LX ; et | [---]o Q(uinti) f(ilio) Claud(ia) Torquato f(ilio), | [ad]lect(o) in ord(inem) decur(ionum), Iuir(o) ; | [uixit] an]n(is) XXIII, mens(ibus) XI, dieb(us) XI ; et | liber[tis l]ibertabusq(ue) [[posterisq(ue) eorum]]. | [H(oc) m(onumentum)] s(iue) s(epulcrum) e(st) h(eredem) n(on) s(equetur).

Ligne 9 : *posterisq(ue) eorum* a été gravé sur un autre texte.

Il s'agit d'une plaque de tombeau familial. Les dimensions et le soin apporté à la confection des lettres laissent entendre que les commanditaires avaient des moyens financiers importants. Trois personnages sont commémorés. Nous voyons tout d'abord apparaître Fortunata, une affranchie d'un certain Caius dont le gentilice est dans la lacune. Elle devait être encore en vie lorsque l'inscription fut réalisée. Son époux et son fils sont quant à eux décédés comme le révèle la suite du texte. Ainsi son époux Quintus [---] Celsus (son gentilice est aussi dans la lacune) était triérarque de la flotte prétorienne de Misène. Il a effectué une durée service particulièrement longue, à savoir 44 années. Il est décédé à 60 ans. Il est donc fort probable qu'il était encore en service au moment de son décès sinon le statut de vétéran aurait été indiqué. Il se serait engagé à l'âge relativement jeune de 16 ans. Son fils est décédé à l'âge de 24 ans. Son cognomen était Torquatus et il appartenait à la tribu Claudia qui est celle de Misène. Le rédacteur de la notice *LKelsey*, 19 considère que les marins de la flotte de Misène libérés étaient enregistrés dans cette tribu. Cependant nous ne pouvons pas savoir si cela était systématique. Avant de mourir, le jeune homme a eu le temps d'être adlecté dans l'ordre des décurions de Misène et d'être *duumvir*. Si l'âge d'accès aux charges municipales n'était pas exceptionnellement bas à Misène, il a dû bénéficier d'une dispense pour devenir *duumvir* aussi jeune. Cela montre que la famille du triérarque avait de l'influence localement. Il se peut aussi que le triérarque Celsus soit lui-même originaire de Misène. Son âge d'engagement précoce laisse entendre des origines modestes mais il se peut qu'il ait été protégé par une famille appartenant à la petite notabilité locale. Son épouse est certes une affranchie mais elle semble elle aussi être issue d'une *familia* ayant des moyens et de l'influence. Son nom apparaît d'ailleurs en premier et se distingue nettement du reste de l'inscription si bien qu'un passant un peu pressé ne retiendrait que son nom. Il est possible que Celsus ait fait un « bon mariage » en épousant Fortunata.

Date : de l'époque flavienne à la fin du II^e siècle.

141 – [---] Cice[ro]

CIL, X, 3390 = *AE*, 1990, 150 = *EDR*, 081674

Cf. : E. Ferrero, 1878, n°259 ; H. Solin, 1988-1989, p. 75-76, n°3 ; A. Parma, dans G. Camodeca *et al.*, 1988-1989, p. 226.

Moitié droite d'une plaque funéraire en marbre provenant d'un lieu inconnu de Misène. Musée archéologique de Naples.

Dim. : 24×14,5×2,5 cm ; lettres : 1,8-3 cm.

[D(is)] M(anibus) | [---]o Cice/[---R]escupo/[ri ---]ae {e} ex | [cl(asse) pr(aetoria) Mis(enensi)] (centuria) Caesi, | [---] nation(e) | [Besso ; uix(it) an]n(is) XXXX | [-----].

Lignes 2-3 : Cice[roni?].

Lignes 3-4 : [cui et R]escupo/[ri] d'après *EDR*.

Ligne 4 : [scrib]ae ? Mais on pourrait aussi avoir [proret]ae connu par de nombreuses inscriptions ou pourquoi pas aussi [ergodo]tae ; l'*ergodota* est connu par deux autres inscriptions de Misène : *LIKelsey*, 64 = *ILS*, 9219 = *AE*, 1899, 35 = *EDR*, 071691 et *CIL*, X, 2063 = *EDR*, 157789.

Lignes 6-7 : nation(e) | [Besso] plutôt que [Thraci]. Les personnes originaires de la province de Thrace se disent plus volontiers Besses que Thraces même s'ils n'appartiennent pas au peuple besse.

Ce soldat appartenait à la centurie de Caesius. Son nom est très fragmentaire. Il se pourrait que son cognomen soit Cicero. Son nom de pérégrin devait certainement être Rescuporis ou Rescupor qui est un nom thrace (D. Dana, *OnomThrac*, p. 290-291). Il se pourrait aussi que Rescupor soit le nom de son père. Dans ce cas, la filiation aurait été décalée de sa place habituelle qui aurait dû être entre le gentilice et le cognomen. Il vécut 40 ans.

Date : de la deuxième moitié du II^e siècle au milieu du III^e siècle.

142 – C. Claudius Agricola

CIL, X, 3563 = *EDR*, 144494

Cf. : E. Ferrero, 1878, n°204.

Plaque funéraire en marbre provenant de Misène Musée archéologique de Naples.

Dim. : 23,7×30,1×2,4 cm ; lettres : 1,7-2,4 cm.

D(is) M(anibus). | Ex (triere) Libero Patre | C(aius) Claudius Agri/cula et Fl(a)uia Aga/thoclea, parentes, | Claudiae fecerum(t) | filiae ; uix(it) ann(um) I.

Ligne 6 : *fecerum(t)* au lieu de *fecerun(t)*.

La défunte est une fillette d'un an, Claudia. Les dédicants sont ses parents, C. Claudius Agricula et Flauia Agathoclea. Claudius était marin à bord de la trière Liber Pater. Ils portent tous les deux des gentilices impériaux mais il est fort probable que l'inscription date d'une période postérieure aux règnes de Claude et des Flaviens. Agathoclea est un cognomen pouvant faire penser que la mère est une affranchie.

Date : de l'époque flavienne au milieu du III^e siècle.

143 – M. Claudius Apollinaris

CIL, X, 3564 = EDR, 146894

Cf. : E. Ferrero, 1878, n°205.

Plaque funéraire en marbre provenant de Misène. Musée archéologique de Naples.

Dim. : 27,5×33,5×5,5 cm ; lettres : 1-2,5cm.

D(is) M(anibus). M(arcus) Claudi// (triere) Aquila //us Apollinaris, | nat(ione) Alex(andrinus), mil(itauit) an(nis) | VII uix(it) ann(is) XXX. | Claudia Auxesis, | heres, b(ene) m(erenti) f(ecit).

Ligne 1, 2, 3 : la deuxième ligne a été rajoutée après coup. Cela a pour effet de couper Claudius en deux. Ainsi nous n'avons plus *Claudi/us* mais *Claudi // (triere) Aquila //us*.

Le défunt est M. Claudius Apollinaris. Il est originaire d'Alexandrie. Il s'est engagé à 23 ans. Il servait sur la trière Aquila. La dédicante et héritière est Claudia Auxesis, sans doute son affranchie.

Date : de l'époque flavienne au milieu du III^e siècle.

144 – Claudius Deme[trius]

AE, 1929, 149 = AE, 1996, 426 = SEG, XLVIII, 1274 = EDR, 102286

Cf. : NSA, 1928, p. 198, n°9 ; H. Solin, 1987, p. 78 ; Y. Le Bohec, 1996, p. 313-320 ; S. Perea Yébenes, 2000, p. 593-599.

Fragment d'une plaque funéraire en marbre retrouvée dans la nécropole des marins à Misène. Musée archéologique de Naples.

Dim. : 12,5×11,5×1,7 cm ; lettres : 1,5-2 cm.

[Δις] Μανιβους | [Κλαυ]δίου Δημη|[τρίου, στ]ρατ(ιώτου) στόλου | [πραιτω]ρίου Μισην|[ένσι]ς
ΣΙΜ[---] | [-----].

Nous n'avons que le nom du défunt. Il s'agit d'un *stratiotes* qui est la traduction grecque de *miles*. Comme le fait remarquer l'*AE*, 1996, 426, faut donc bien restituer à la ligne 3 *stratiotes* au lieu de *strator*. On retrouve ce terme de *stratiotes* dans un ostraca du *Claudianus Mons* en Égypte concernant un marin de la flotte d'Alexandrie (*O. Claud.*, III, 541).

Le marin faisait partie de la flotte prétorienne de Misène. Il s'appelait Claudius Demetrius. Il n'y a pas lieu de penser spécialement que le marin se soit engagé sous Claude ou sous Néron étant donné que les gentilices impériaux ne sont pas systématiques dans les flottes. De plus, les *tria nomina* ne sont donnés aux marins au moment de leur engagement qu'à partir de l'époque flavienne.

Le texte écrit en grec laisse penser que le défunt provient d'une région hellénophone de l'Empire sans que nous puissions apporter plus de précisions. Cette inscription laisse aussi entendre l'existence d'une communauté hellénophone dans ou à proximité de Misène qui ne se résumerait pas aux proches ou à la famille du marin.

Date : de l'époque flavienne au milieu du III^e siècle.

145 – Claudius Gallicanus Diocles

CIL, X, 3430 = *EDR*, 125552

Cf. : E. Ferrero, 1878, n°59.

Plaque funéraire de marbre provenant de Misène. Musée archéologique de Naples.

Dim. : 29,5×39,2×2,3 cm ; lettres : 1-2,1 cm.

D(is) M(anibus). | Cl(audius) Gallicanus Diocles, | ueteranus ex gybern(atore), bi|xit annis LXXV, m(ensibus) IIII, d(iebus) XV. | Hordonia Primicenia co(n)iugi et Cla|udia Poe, filia, heredes, bene mere|nti fecerunt.

Lignes 3-4 : *bixit* au lieu de *uixit*.

Ligne 5 : *Primicenia* au lieu de *Primigenia*.

Le défunt est Claudius Gallicanus Diocles, un vétérans, ancien pilote, décédé à 75 ans. Son prénom ne figure pas sur l'inscription par contre il porte deux cognomina. Gallicanus voudrait-il dire qu'il est d'origine gauloise ? Cela est loin d'être obligatoire (*OPEL*, II, p. 159). Les dédicantes sont son épouse, Hordonia Primigenia et sa fille Claudia Poe.

Date : de l'époque flavienne au milieu du III^e siècle.

146 – C. Claudius Isauricus

CIL, X, 3565 = LIKelsey, 55 = EDR, 129822

Cf. : E. Ferrero, 1884, n°653 ; J. Bennett, 2017, n°2.

Plusieurs morceaux jointifs d'une plaque funéraire en marbre provenant de Misène. Kelsey Museum, Ann Arbor (USA).

Dim. : 36×45×1,5 cm ; lettres : 1,8-2,4 cm.

D(is) M(anibus) | C(ai) Claudi Isaurici, (triere) Con|cordia ; nati(o)ne Phryx, | uixit annis XXXVIII, mil(itauit) | annis XVIII. Curante Cn(aeus) | Domitius Faustus, fiduc(i)|aris heredes, Tertia, coniugi, et Secunda, | filia, bene mer(enti) fec(erunt).

Ligne 5-7 : il aurait mieux valu écrire *curante Cn(aeo) | Domitio Fausto fiduci|ario herede*. Il est aussi possible que le terme *heredes* ait été mal disposé et qu'il désigne l'ensemble des dédicants.

Le défunt est C. Claudius Isauricus. Il est originaire de Phrygie. Nous ne savons pas si son cognomen Isauricus a un lien avec cette origine anatolienne. Si le nom a été choisi par l'officier chargé de l'enregistrement, il se peut que celui-ci ne fasse pas trop la différence entre un Phrygien et un Isaurien. Claudius Isauricus s'est engagé à 20 ans. Il a effectué 18 années de service. Il appartenait à la trière Concordia. Son homme de confiance chargé de faire exécuter son testament est Cn. Domitius Faustus. Il était peut-être un camarade du défunt. Les héritières sont son épouse Tertia et sa fille Secunda.

Date : de l'époque flavienne au milieu du III^e siècle.

147 – Ti. Claudius Marinus

CIL, X, 3456 = ILS, 2882 = EDR, 163168

Cf. : E. Ferrero, 1878, n°91 ; M. Reddé, 1986, p. 538.

Plaque de tombeau familial en marbre provenant de Misène. Lieu précis de trouvaille inconnu. Perdue.

D(is) M(anibus). | Ti(berius) Cl(audius) Marinus, | nonagen(arius) cl(assis) pr(aetoriae) Mis(enensis) | et Aelia Nicolais, | coniux eius, sibi | libertis liberta|busq(ue) posterisq(ue) eor(um) | fecerunt.

Ti. Claudius Marinus et son épouse Aelia Nicolais ont fait faire une plaque de tombeau familial. Aucun âge de décès n'est indiqué. Il se peut que les deux personnages aient été encore

en vie au moment de la confection de l'inscription. Marinus appartenait à la flotte prétorienne de Misène. Il avait le grade de *nonagenarius*. Ce grade est obscur. M. Reddé suggère qu'il commande peut-être à 90 hommes.

Date : du II^e siècle au milieu du III^e siècle.

148 – Ti. Claudius Phoebus

CampFleg, III, p. 211 = *EDR*, 150628

Cf. : P. Miniero, F. Zevi, 2008, p. 211.

Plaque en marbre provenant de Misène trouvée lors des fouilles de 2001-2003. Monte di Procida, au niveau de la piazzetta Cappella, dans la zone externe de la nécropole. Musée archéologique des Champs Phlégréens à Bacoli

Dim. : 30×29×1 cm ; lettres : 1,2-1,7 cm.

D(is) M(anibus) / Ti(beri) Claudi Phoebi ; / manip(ulari) (triere) Virtute, / natione Asiano ; uixit / annis XXX, mil(itauit) ann(is) XIII. / L(ucius) Vibius Valens, sesq(uiuplicarius) / (triere) Capricorno, heres / eius, benemerenti fecit.

Le défunt est un *manipularis* de la trière Virtus, Ti. Claudius Phoebus. Il est originaire de la province d'Asie. Mais nous ne savons pas de quelle région ou de quel peuple il est issu plus précisément. Il s'est engagé à l'âge de 16 ans ce qui est relativement jeune. Le dédicant est Lucius Vibius Valens, un *sesquuplicarius* de la trière Capricornus. Phoebus porte les noms d'un empereur julio-claudien mais il ne faut pas y voir le signe particulier d'un engagement avant l'époque flavienne. Le fait que les deux marins portent les *tria nomina* montre que l'inscription date au plus tôt de l'époque flavienne, sans doute du II^e siècle.

Date : de l'époque flavienne au milieu du III^e siècle.

149 – Ti. Claudius Zeno *et al.*

CIL, X, 3566 = *EDR*, 146789

Cf. : E. Ferrero, 1878, n°209.

Plaque funéraire en marbre provenant d'un lieu inconnu de Misène. Musée archéologique de Naples.

Dim. : 27×29,5×4,5 cm ; lettres : 2-2,5 cm.

D(is) M(anibus). / Ti(berius) Claud(ius) Zeno, / nat(ione) Aeg(yptius), mil(es) cl(assis)

*pr(aetoriae) Mis(enensis) / ex (quadriere) Vesta, uix(it) annis / XXXII, militauit annis XII. / [-]
Petronius Ferox, (quadriere) Fortu(na), / h(eres), b(ene) m(erenti) f(ecit).*

Ligne 6 : au début de la ligne se trouve un trou où se trouvait peut-être la première lettre du prénom du dédicant ; le *CIL* n'indique que FORTV alors que la photo permet de voir la présence d'un N fragmentaire.

Le défunt est Ti. Claudius Zeno, *miles* dans la flotte prétorienne de Misène. Il est Égyptien. Il s'est engagé à 20 ans et a effectué 12 années de service. Il appartenait à l'équipage de la trière Vesta. Il porte un nom impérial : Tiberius Claudius qui fait référence aux empereurs julio-claudiens. Étant donnée sa durée de service relativement courte et étant donnée la présence du titre de prétorienne qui a été donné à la flotte de Misène au plus tôt sous le règne de Vespasien, Zeno ne peut s'être engagé que sous le règne de Néron. Mais nous ne le croyons pas étant donné que l'attribution des *tria nomina* n'est effective au début du service qu'à partir du règne de Vespasien (ou au plus tard sous Domitien). Il se peut aussi que Zeno soit un affranchi impérial mais cela n'est pas indiqué clairement sur l'inscription. Il est donc très probable que Zeno se soit engagé à une époque plus tardive que le deuxième tiers du I^{er} siècle. Le dédicant est son héritier, Petronius Ferox qui sert à bord de la quadrière Fortuna. Aurait-il la même origine que le défunt ?

Date : de l'époque flavienne au milieu du III^e siècle.

150 – C. Cocceius Niger

EDR, 162333

Cf. : G. Race, 1983, p. 326 (*non uidi*).

Plaque funéraire fragmentaire provenant de Misène. Perdue.

*D(is) M(anibus). / C(aius) Cocceius Nigro, / manipu(laris) ex (triere) Satyra, / nat(ione)
Aegiptius, / [-----].*

Ligne 2 : *Cocceius* est au nominatif et *Nigro* au datif.

Ligne 4 : *Aegiptius* pour *Aegyptius*.

Le défunt est C. Cocceius Niger, un *manipularis* de la trière Satyra. Il est d'origine égyptienne. Il est possible qu'il manque la fin de l'inscription donnant l'âge du décès, le temps de service et les éventuels dédicants. Niger porte le gentilice de l'empereur Nerva mais un prénom différent. Il est donc possible que ce document soit postérieur à son règne.

Date : du début du II^e siècle au milieu du III^e siècle.

151 – C. Cocceius Niger

EDR, 162334

Cf. : G. Race, 1983, p. 326 (*non uidi*).

Plaque funéraire fragmentaire provenant de Misène. Perdue.

+ *Cocceius / Niger ex (triere) / Satyrae, Che|lidoni con|tubernali su|ae benemerem|ti fecit.*

Ligne 1 : il était lu *et Cocceius*.

Lignes 6-7 : *beneremti* au lieu de *benemerenti*.

Ces deux derniers documents (n°150 et n°151) concernent le même marin. Il s'agit de C. Cocceius Niger, un *manipularis* de la trière Satyra. Il est d'origine égyptienne. Il porte le gentilice de Nerva mais il n'a pas le même *praenomen*. Il est donc possible que les inscriptions soient postérieures au règne de cet empereur. La première inscription est son épitaphe. Dans la seconde il doit certainement manquer le début. Elle concerne sa *contubernalis*, Chelido. Le terme *contubernalis* peut désigner une union entre personnes esclaves ou affranchis. Cependant ce terme peut aussi être employé entre personnes libres. Cocceius Niger est certainement de naissance libre. Sa compagne est peut-être son esclave ou son affranchie. Il est aussi possible qu'elle soit de naissance libre. Cependant l'absence de gentilice et de filiation ne plaident pas en ce sens. Voir à ce sujet l'étude réalisée sur les occurrences de ce terme dans les couples présents dans le *CIL*, VI de S. Treggiari, 1981, p. 42-69.

Date : du II^e au milieu du III^e siècle.

152 – M. Cocceius Stephanus

CIL, X, 3356 = EDR, 157842

Cf. : E. Ferrero, 1878, n°40 ; S. Panciera, 2006 (1968), p. 1290, n. 51.

Fragment d'une plaque funéraire en marbre provenant de Misène. Musée archéologique de Naples.

Dim : 48,5×21×2 cm ; lettres : 2,5-2,7 cm.

D(is) M(anibus). / Aeliae Chry|seidi Aeli / filiae cas|tissimae / feminae, / M. Cocceius / Stephanus, / tr(ierarchus) Aug(usti) C(aesaris), / coniuci / b(ene) m(erenti) f(ecit).

Ligne 6 ; le I est fragmentaire.

Ligne 8 : *coniuci* au lieu de *coniugi*.

Ligne 9 : le G est fragmentaire. Si la dernière lettre est bien un C il faudrait restituer *Aug(usti) Cae(saris)*. La fin de cette ligne a aujourd'hui disparue et nous ne pouvons pas déterminer s'il

s'agissait bien d'un C ou d'un G. Mais il est aussi possible que l'on ait un redoublement du G (même si le lapicide a gravé un C à la place du G). De plus, le fiche du *CIL* indique que le G de *coniugi* était écrit sous la forme d'un C. Il faudrait donc peut-être restituer *Augg(ustorum)*.

La défunte est Aelia Chryseis, fille d'Aelius. Elle est la femme du dédicant : le triérarque de la flotte (de Misène sans doute), M. Cocceius Stephanus qui semble être un affranchi. En effet, les noms de Nerva et son cognomen Stephanus d'origine grecque laissent entendre qu'il était son nom d'esclave. Il aurait été affranchi entre 96-98. Stephanus serait ainsi un des derniers triérarques affranchis présents dans la flotte. Cependant nous ne croyons pas à une origine servile du triérarque. Il se dit simplement triérarque de César Auguste et cela ne traduit pas selon nous un lien de nature servile. Ainsi il est très probable que Stephanus soit né libre et qu'il se soit engagé dans la flotte à l'époque où Nerva était au pouvoir et qu'il ait alors pris les noms de cet empereur même si cela n'était pas automatique chez les marins. Son épouse est d'ailleurs née libre, fille d'un Aelius qui porte le nom de l'empereur Hadrien. Pour A. Parma, le concepteur de la fiche *EDR* de cette inscription, il semble difficile que le père de Chryseis ait reçu la citoyenneté romaine d'Hadrien. Il est vrai que cela ferait au moins 19 ans de différence d'âge entre les deux époux, si on considère que Chryseis est née après l'obtention de la citoyenneté par son père. Ce chiffre est important mais cela n'est pas impossible. La présence de deux gentilices impériaux sur une même inscription alors qu'ils sont rares parmi les marins de la flotte laisse présumer que le nom du père de la défunte n'est pas un simple homonyme et doit être relié à l'empereur Hadrien. L'inscription devrait donc dater d'une époque de peu postérieure à 117.

Si on restitue *Augg(ustorum)*, tout notre raisonnement s'effondre car le triérarque devait être au service de deux empereurs au moment de la mort de sa femme. Cela nous amènerait au plus tôt au règne conjoint de Marc Aurèle et Lucius Verus, voire à l'époque sévérienne.

Date : peut-être le règne d'Hadrien.

153 – C. Cocceius Turbo

CIL, X, 3568 = *LII*Kelsey, 32 = *EDR*, 116525

Cf. : E. Ferrero, 1884, n°656.

Plaque funéraire en marbre provenant de Misène. Kelsey Museum, Ann Arbor (USA).

Dim. : 30,7×35×4,3 cm.

D(is) M(anibus). / C(aio) Cocceio Turboni, / manip(u)l(a)r(i) (pentere) Victoria ; / mil(i)t(auit) annis XXII, nat(ione) / Aegypt(ius), uix(it) annis XXXXIII. / Callytic(he), heres, coniugi / b(ene) m(erenti) f(ecit).

Le défunt est C. Cocceius Turbo. Il originaire d'Égypte. Il s'est engagé dans la flotte de Misène à 21 ans. Il a effectué 22 ans de service. Il était *manipularis* à bord de la pentère Victoria. Il porte le gentilice de Nerva mais il n'a pas le même prénom. Il s'est donc engagé pendant ou après le règne de cet empereur. D'après le rédacteur de la notice *Likelsey*, 32, le cognomen Turbo est rare dans le *CIL* : 12 occurrences en tout. Il conclut qu'on a dû imposer son nom au marin au moment de son enrôlement. C'est possible. Turbo n'a peut-être pas été choisi au hasard par l'officier chargé de l'enregistrement des noms des recrues. Un préfet de la flotte de Misène du temps de Trajan porte le même cognomen. Il s'agit de Q. Marcius Turbo, préfet de Misène entre 114 et 116/117. Sa carrière continua sous le règne d'Hadrien et fut prestigieuse. Il est donc possible qu'il se soit engagé à l'époque où Marcius Turbo était préfet. Le nom Turbo apparaît aussi dans la lettre de l'Égyptien Apion à ses parents (*BGU*, 423) datant du II^e siècle. Apion salue entre autres, à la fin de la lettre, un Turbo fils de Gallonius. Il s'agit donc d'un pérégrin d'après son onomastique. Le cognomen Turbo, même s'il est relativement rare, peut ainsi avoir été choisi par notre Égyptien au moment de son enrôlement. La dédicante est son épouse Callytiche. Elle ne porte pas les *duo nomina* alors que cela est très fréquent parmi les épouses de marins. Son gentilice a peut-être été omis.

Date : II^e siècle ; peut-être la première moitié.

154 – [C]oelius Dorg[---]

CIL, X, 3367 = *EDR*, 162146

Cf. : E. Ferrero, 1884, n°597.

Plaque funéraire de marbre provenant peut-être de Misène. Perdue.

[D(is)] M(anibus). | [C]oelio Dorg|[--- c]ent(urioni) cl(assis) pr(aetoriae) | [Misen(ensis) ; uix]{s}it annis LX, | [---]cius Seuerinu|[s ---]trotis lib(ertus), | [patr]ono.

Le défunt est un centurion d'une flotte prétorienne qui est très certainement celle de Misène. Il vécut 60 ans et il devait peut-être être un vétéran même si nous avons des exemples de soldats encore en service à un âge aussi avancé. Son nom est fragmentaire. Son gentilice est certainement Coelius. Son cognomen pose un problème. On pourrait restituer Dorg[ellus] mais ce cognomen est très rare et se retrouve sur une inscription de Volubilis en Maurétanie tingitane (*IAM*, II, 2, 578 = *IAM Sup.*, 578 = *AE* 1987, +01101).

Le nom du dédicant est aussi fragmentaire et son cognomen est Seuerinus. Il est l'affranchi du centurion. Mais nous ne nous expliquons pas le « TROTIS » qui précède la mention de son état de *libertus*. Il semble que se soit un nom au génitif mais nous ne voyons pas le rapport avec

le nom de son ancien maître et patron. Nous ne pouvons confirmer la lecture étant donné que l'inscription a disparu.

Date : de l'époque flavienne au milieu du III^e siècle.

155 – C. Cogitatus Valens *et al.*

CIL, X, 3569 = EDR, 161498

Cf. : E. Ferrero, 1878, n°210 ; A. De Simone, 1975, p. 32, n°14 ; I. Acruodare, 2012, p. 157.

Plaque funéraire en marbre provenant de Misène. Bibliothèque des Girolamini à Naples.

Dim. : 24×40×2 cm ; lettres : 2,1-2,8 cm.

D(is) M(anibus). C(aio) Cogitati(o) V(alenti, manip(ulari) (quadriere) Dacic(o), | natio(ne) Pann(onio) ; mili(tauit) ann(is) II, | uixit annis XXV. Na|talis Victor et Valeri|us Velox ex ead(em), h(eredes), b(ene) m(erenti).

Le défunt est C. Cogitatus Valens. Il est Pannonien. Il s'est engagé à 23 ans et il est décédé relativement jeune, après deux années de service seulement. Il était *manipularis* sur la quadrière Dacicus. Le nom du navire fait peut-être référence à l'octroi du titre Dacicus à Trajan en 102. Les dédicants et héritiers sont Natalis Victor et Valerius Velox. Ils étaient des camarades servant à bord du même bâtiment. Natalis est un cognomen employé comme gentilice. Natalius est très rare dans les inscriptions. On ne peut rien prouver quant à leurs origines mais il est possible qu'ils proviennent de la même province que le défunt. On connaît par ailleurs un C. Valerius Velox dans la liste des marins de Ravenne mise au jour en 1956 près de Classis (*AE*, 1961, 257 = *AE*, 1985, 401 = *EDR*, 79799) mais il s'agit sans doute d'un homonyme.

Date : peut-être de 102 au milieu du III^e siècle.

156 – Cornelius Crescens

CIL, X, 3660 = EDR, 125468

Cf. : E. Ferrero, 1878, n°211.

Plaque funéraire en marbre provenant de Misène. Les coins supérieur et inférieur droits sont cassés. Musée archéologique de Naples.

Dim. : 30×33×1,5 cm ; lettres : 1,6-2,9 cm.

D(is) M(anibus). | Valeria Nice, | Cornelio Cres|centi coniugi | optimo natione Bess(o) ; | uix(it) ann(is) LXX, mil(itauit) an(nis) XXVI.

Le défunt est Cornelius Crescens. Il devait sans doute appartenir à la flotte de Misène. Il est d'origine besse, c'est-à-dire en fait de la province de Thrace. Il est décédé à 70 ans et il a effectué les 26 années réglementaires de service propres à la période d'avant la réforme de 206-209. Il devait certainement être un vétéran étant donné son âge de décès fort avancé. Crescens n'est pas retourné en Thrace après son service et il a fondé une famille à Misène.

Date : de l'époque flavienne au début du III^e siècle.

157 – Cornelius Priscus

CIL, X, 3570 = EDR, 161476

Cf. : E. Ferrero, 1878, n°212 ; A. De Simone, 1975, p. 33, n°15 ; D. Demicheli, 2015, n°27.

Plaque funéraire fragmentaire en marbre provenant peut-être de Misène. Il manque le côté gauche. Bibliothèque des Girolamini à Naples.

Dim. : 29,5×26×1,8 cm ; lettres : 2,3-4,2 cm.

[Dis] Manib(us). | [- Cor]nelio Pris[co], ueterano, | [n(atione) D]almatae, Cor[ne]lia Euhodia | [pat]rono bene meren(ti) | [d(e)] p(ecunia) s(ua).

Le défunt est Cornelius Priscus, un vétéran. Il est originaire de Dalmatie. C'est un vétéran, sans doute de la flotte de Misène. La dédicante est son affranchie, Cornelia Euhodia.

Date : de l'époque flavienne au milieu du III^e siècle.

158 – L. Crispus Alexander

CIL, X, 3447 = EDR, 126418

Cf. : E. Ferrero, 1878, n°71.

Plaque funéraire en marbre provenant de Misène. Emplacement initial inconnu. Musée archéologique de Naples.

Dim. : 27×32,5×2,7 cm ; lettres : 2-2,6 cm.

D(is) M(anibus). | L(ucio) Crispio Ale|xandro, (triere) Tauro naofyl(aci) ; | mil(itauit) annis XXII, | uix{s}(it) anni(s) XLIII. | Titia Trofime, | co(n)iux heres, | b(ene) m(erenti) f(ecit).

Ligne 3 : *naofyl(aci)* au lieu de *naufyl(aci)*.

Le défunt est L. Crispus Alexander gardien sur la trière Taurus. Il s'est engagé à 21 ans. La dédicante est son épouse Titia Trofime qui est aussi son héritière.

Date : de l'époque flavienne au milieu du III^e siècle.

159 – Diadumenus

CIL, X, 3347 = EDR, 144534

Cf. : E. Ferrero, 1884, n°629 ; G. Boulvert, 1970, p. 97 ; D. Keenan-Jones, 2010, p. 12.

Base provenant de Misène. Perdue.

Dim. : 52×26 cm.

Diadumenus A[ug(usti) l(ibertus)] / a rationib(us) [--- ?].

Diadumenus était un affranchi impérial. Il devait être au service de l'*officium* du préfet de la flotte de Misène. Peut-être était-il le même personnage que Diadumenus Antonianus, procureur de Néron.

Date : I^{er} siècle après J.-C.

160 – T. Dinnius Celer

CIL, X, 3572 = LIKelsey, 57 = EDR, 128589

Cf. : E. Ferrero, 1884, n°657.

Plaque funéraire en marbre provenant de Misène. Kelsey Museum, Ann Arbor (USA).

Dim. : 18,5×30,1×3,1 cm.

D(is) M(anibus) / T(iti) Dinni Celeris, / (centurionis) (triere) Vesta, nat(ione) / Corso, stip(endiorum) XXII, / Antonia Nereis, coniug(i) / b(ene) m(erenti) f(ecit).

Ligne 3 : nous sommes d'accord avec la restitution de O par *centurionis* au lieu de *centuria* dans la fiche *LIKelsey, 57*. En effet il n'y a pas d'autre grade ou fonction dans l'inscription. Il faut donc comprendre ce symbole comme désignant le grade de centurion et non la centurie.

Ligne 4 : il aurait fallu écrire *Corsi* au génitif.

Le défunt est T. Dinnius Celer, centurion de la trière Vesta. Il est d'origine corse. Il a effectué 12 années de service. La dédicante est son épouse, Antonia Nereis.

Date : de l'époque flavienne au milieu du III^e siècle.

161 – C. Dinnius Valens

CIL, X, 3573 = EDR, 125663

Cf. : E. Ferrero, 1884, n°658 ; A. Parma dans G. Camodeca *et al.*, 1987, p. 136.

Plaque funéraire en marbre blanc provenant de Misène. British Museum à Londres.

Dim. : 30,5×32 cm ; lettres : 3,5-4,2 cm.

*D(is) M(anibus). | C(aio) Dinnio Valenti, ueter(ano) | class(is) pr(aetoriae) Mis(enensis),
natione | Bessus ; Dinnius Calocae/rus et Dinnia Valentina, fili(i), | et Afrodisia, lib(erta),
patrono merenti.*

Le défunt est C. Dinnius Valens, un vétérane de la flotte de Misène. Il est d'origine besse. Il provient donc de la province de Thrace sans qu'il appartienne forcément au peuple besse. Dinnius est d'ailleurs un gentilice provenant de Thrace (D. Dana, *OnomThrac*, p. 135-136). Il est donc possible qu'il ait pu garder ou choisir son nom au moment de son enrôlement dans la flotte. Nous connaissons un Caius Dinnius Valens en tant que dédicant d'une inscription funéraire de Rome (*CIL*, VI, 3164 = *EDR*, 172013). Le défunt est d'ailleurs un *miles* d'une flotte dont le nom est perdu dans une lacune de la pierre. Cette inscription ne donne pas la qualité de ce Valens mais il est fort probable que nous ayons le même personnage. S'il ne s'agit pas d'un homonyme, nous pouvons supposer qu'il partit en mission à Rome. Il y avait des détachements de la flotte de Misène à Rome qui devaient accomplir diverses missions outre le maniement du *uelum* du Colisée. Ces missions pouvaient être de durées variables. Dinnius Valens est retourné à Misène. Il y a fondé une famille et s'y est installé définitivement après la fin de son service. En effet, les dédicants sont ses enfants Dinnius Calocaeus et Dinnia Valentina ainsi qu'une affranchie Afrodisia. Celle-ci n'est pas la mère des enfants ni l'épouse du marin, sinon elle l'aurait certainement indiqué. Les enfants portent le même gentilice que leur père. Le cognomen de la fille, Valentina, est dérivé de celui du père, Valens. La fille a reçu un cognomen latin et le fils un cognomen grec (Καλόκαϊρος).

Date : de l'époque flavienne au milieu du III^e siècle.

162 – C. Domitius Aquilinus

EE, VIII, 1, 428 = LIKelsey, 33 = EDR, 115647

Cf. : E. Ferrero, 1900, n°749.

Deux fragments jointifs d'une plaque funéraire en marbre provenant de Misène. Kelsey Museum, Ann Arbor (USA).

Dim. : 28,4×23,1×3 cm.

D(is) M(anibus). | C(aius) Domitius Aquilinus, | manipul(aris) (triere) Tauro, | uixit an(nis) XXVIII, mil(itauit) | an(nis) VII ; heredes | Pontius Memor (centurio) et | Iulius Marinus | ex eadem, curauit | Valerius Romanus | b(ene) m(erenti) r(efecit).

Ligne 5 : Helpidis dans *EE* au lieu de *heredes*.

Ligne 6 : MEMOR CIT = *memor(iam) fecit* dans *EE*.

Ligne 10 : *b(ene) m(e)r(enti)* dans *EDR* mais les trois lettres B, M et R sont espacées.

Le défunt est C. Domitius Aquilinus. Il était *manipularis* à bord de la trière Taurus. Il s'est engagé à 21 ans et il a effectué 7 années de service. Les dédicants sont aussi ses héritiers. Il y a d'abord son centurion et un autre marin, Iulius Marinus. Une troisième personne, Iulius Marinus, s'est chargée de faire réaliser l'inscription. Nous ne connaissons pas sa qualité ; un camarade de la flotte ?

Date : de l'époque flavienne au milieu du III^e siècle.

163 – C. Domitius Lucanus

CIL, X, 8374 = EDR, 163030

Plaque funéraire en marbre provenant de Misène. Musée archéologique De Feis à Naples.

Dim. : 23×26×2,8 cm ; lettres : 1,5-2,3 cm.

D(is) M(anibus) C(ai) Domiti | Lucani, uetera(ni), | Aeg(ypti) ; (u)ix(it) ann(is) L. | Q(uintus) Mettius Apo(l)linaris et C(aius) | Maximius Apoli(n)aris, h(eredes), b(ene) m(erenti) f(ecerunt).

Ligne 3 : *EDR* propose *Aeg(ypti), (q(ui)) (u)ixit ann(is) L.*

Le défunt est C. Domitius Lucanus, un vétéran ayant sans doute appartenu à la flotte de Misène. Il est d'origine égyptienne. Il est décédé à 50 ans. Les dédicants sont ses héritiers : Q. Mettius Apollinaris et C. Maximius Apolinaris. Ils portent le même cognomen à un L près. Ils sont sans doute des camarades du défunt et peut-être sont-ils eux aussi d'origine égyptienne étant donné leur cognomen.

Date : de l'époque flavienne au milieu du III^e siècle.

164 – Drusius Valens (I)

CIL, X, 2701 = EDR, 157725

Plaque funéraire en marbre ayant appartenu à la collection Andreini à Naples. Il est possible qu'elle provienne de Misène ou de Pouzzoles. Villa Corsini à Florence.

Dim. : 17,2×26×2,5 cm ; lettres : 1,5-2 cm.

D(is) M(anibus). | Marciae Drusill(a)e, | Drusius Valens (centurio ?) | et Quadratilla, | parentes, filiae | dulcissimae.

Ligne 3 : on distingue à la fin de la ligne le symbole 7 qui n'a pas été pris en compte par le site *EDR*.

La défunte est Marcia Drusilla, fille de Quadratilla et de Drusius Valens. Si ce dernier est bien un centurion, il se pourrait qu'il ait été membre de la flotte de Misène.

Date : de l'époque flavienne au milieu du III^e siècle.

165 – C. Epidius Firmus

CIL, X, 3576 = EDR, 157600

Cf. : E. Ferrero, 1878, n°219.

Plaque funéraire en marbre provenant peut-être de Misène. Les deux coins inférieurs sont cassés. Musée archéologique de Naples.

Dim. : 28×29×2,2 cm ; lettres : 2,5-3 cm.

D(is) M(anibus). | C(aius) Epidius Firmu[s] | ex (triere) Hercule, n[at(ione)] | [B]essus, uixit annis | XXX, milita(uit) annis | XI. Cominius | [---]ius, fr[at(er)---].

Ligne 7 : [---]++us, fr[at(er)] pour *EDR* mais sur la photo de ce site un I est lisible à gauche de VS.

Le défunt est C. Epidius Firmus. C'est un Besse mais rien ne dit qu'il fasse vraiment partie de ce peuple. Il est en fait originaire de la province de Thrace. Il s'est engagé à 19 ans et il a effectué 11 années de service. Il appartenait à la trière Hercule. Le dédicant est Cominius. Il se dit son frère mais il ne porte pas le même gentilice. S'il n'est pas son « frère d'armes », il s'est peut-être engagé dans la flotte à un moment différent que Firmus et il a dû recevoir un autre nom que celui-ci.

Date : de l'époque flavienne au milieu du III^e siècle.

166 – G. Errenius Paulus

CIL, X, 3484 = EDR, 162248

Cf. : E. Ferrero, 1878, n°66.

Plaque funéraire en marbre provenant de Misène. Perdue.

D(is) M(anibus). / G(aius) Errenius Paulus, / proreta (triere) Cupidin(e). / Flabius Sabinus, armo(rum) (custos) / (triere) Eufrat(i), heres et ami/cus, p(ientissimo) f(ecit) mem(oriae).

Ligne 4 : *(custos)* est sous-entendu.

Ligne 5 : Soit *F{l}abius*, soit *Flavius* ; nous aurions une préférence pour la deuxième solution : le B se trouverait ainsi à la place d'un V.

Ligne 6 : E. Ferrero et le *CIL* indiquent P F MEM ; l'auteur de la fiche *EDR* restitue *benem(renti)* pour *pfem(erenti)*.

Le défunt est G. Errenius Paulus, vigie sur la trière Cupido. Le dédicant est Flavius Sabinus plutôt que Fabius Sabinus. Il était armurier sur la trière Eufrates. Il était aussi l'héritier du défunt. Nous ne connaissons pas les origines de ces deux personnages.

Date : de l'époque flavienne au milieu du III^e siècle.

167 – Fabius Antoninus (I)

CIL, X, 8209 = LIKelsey, 112 = EDR, 113751

Cf. : E. Ferrero, 1884, n°611 ; H. Solin, 1987, p. 71.

Plaque funéraire provenant peut-être de Misène. Kelsey Museum, Ann Arbor (USA).

Dim. : 23×25,5×2,7 cm.

D(is) M(anibus). / Cl(audiae) Zosime ; uix(it) / ann(is) XXIII, m(enses) VI ; / inaptabili fem(inae) / et incompar(abili) co(n)iug(i) {co(n)iug(i)} b(ene) m(erenti) / Fab(ius) Anton(inus), opt(io), / fecit.

Ligne 3 : le *CIL* lisait XXIII.

Ligne 4 : *inapatabilis* est un hapax.

Ligne 7 : le rédacteur de la fiche *LIKelsey, 112* pense que OPT sont les trois premières lettres de *opt(imus)* qui serait une formule laudative que le dédicant porterait à lui-même. Nous pensons que l'absence de mention d'unité militaire n'interdit pas d'avoir un *optio*.

La défunte est Claudia Zosime, décédée à 24 ans. Elle était l'épouse du dédicant, l'*optio* Fabius Antoninus. Il est probable qu'il soit un *optio* de la flotte de Misène.

Date : de l'époque flavienne au milieu du III^e siècle.

168 – Firmus (I)

NSA, 1928, p. 200, n°16 = EDR, 103599

Plaque funéraire fragmentaire en marbre provenant de Misène, peut-être à proximité du théâtre.
Perdue.

Dim. : 42×22 cm ; lettres : 4,5-6,5 cm.

C(ai) Marci [---] / Firmus, tr(ierarchus) [---] / [---]ris[---] / [-----].

Ligne 2 : *EDR* restitue *tr(ierarcha)*.

Deux personnages semblent apparaître sur cette inscription. Le défunt est un Caius Marcius. Le dédicant a pour cognomen Firmus et il est vraisemblablement un triérarque de la flotte de Misène.

Date : de l'époque flavienne au milieu du III^e siècle.

169 – T. Flavius Antoninus

CIL, X, 3348 = ILS, 2847 = EDR, 126685

Cf. : E. Ferrero, 1878, n°35 ; B. Dobson, 1978, p. 322 n°232 ; M. Reddé, 1986, p. 546 ; M. Reddé, 2000, p. 184.

Plaque funéraire en marbre retrouvée en un lieu inconnu de Misène. Musée archéologique de Naples.

Dim. : 25,5×29×2,5 cm ; lettres : 2,5-2,8 cm.

*D(is) M(anibus). / T(ito) Fl(auio) Antonino, / p(rimo) p(ilo) leg(ionis) I Adiutri(cis) / ex
n(auarcho) princ(ipe) cl(assis), / qui uix(it) ann(is) LXX ; / fili patri b(ene) m(erenti).*

Le défunt est T. Flavius Antoninus. Cette inscription funéraire donne deux étapes de sa carrière militaire. Il est d'abord *n(auarchus) princ(eps) cl(assis)* puis ensuite il fut primipile de la légion I *Adiutrix*. Il est mort à 70 ans et sa stèle funéraire a été retrouvée à Misène. L'épithaphe a été faite par son fils anonyme. Même s'il n'est pas fait mention du nom de la flotte dans lequel il avait servi en tant que navarque, étant donné le contexte de trouvaille, il est fort probable qu'elle soit celle de Misène. Il est difficile de donner la date exacte de cette inscription mais étant donné le nom du défunt, Titus Flavius, elle ne peut avoir été faite qu'après l'arrivée au pouvoir des Flaviens. Il est frappant de voir que ce navarque a été intégré en tant que primipile dans la légion I *Adiutrix* qui est une des deux légions créées au moment de la guerre civile de 68-70 à partir d'éléments venus des flottes de guerre. L. Wickert (*Id.*, 1949-50, p. 115) supposait

que ce navarque a été intégré dans la légion au moment de la constitution de la légion I Adiutrix. Il se pourrait ainsi qu'un officier de la flotte puisse plus facilement être promu dans ces deux légions initialement peuplées de marins. Cela pourrait plaider pour une date relativement haute concernant cette inscription. En effet, Antoninus d'abord navarque sous le règne de Néron aurait pu faire partie des premiers marins transférés dans la nouvelle légion avec le grade de primipile. Si l'on tient compte de l'âge de décès, cette inscription pourrait ainsi dater de la fin de l'époque flavienne ou du début du II^e siècle. Mais nous pourrions aussi très bien faire valoir la décision de l'empereur Antonin le Pieux qui aurait accordé le centurionat de légion aux navarques et triérarques de la flotte (*CIL*, X, 3340 = *ILS*, 2841 = *EDR*, 162136). Cette décision aurait facilité les passages entre flotte et légion et donné une sorte d'équivalence entre les navarques (et triérarques) et les centurions légionnaires. Si Antoninus est devenu primipile à la faveur de ce décret, l'inscription devrait dater d'au moins la deuxième moitié du II^e siècle, voire de la première moitié du III^e. Nous ne savons pas non plus si Antoninus est devenu directement primipile après avoir été navarque. Cependant il est plus vraisemblable qu'il ait d'abord été centurion légionnaire avant d'obtenir le grade de primipile (L. Dobson, 1978, p. 322, n°232).

En ce qui concerne la carrière d'Antoninus au sein de la flotte, celui-ci était *nauarchus princeps*. Cela laisse entendre qu'il devait y avoir au sein des navarques une hiérarchie. On peut ainsi supposer sans difficulté que les *nauarchi principes* devaient être au sommet de cette hiérarchie. Nous ne connaissons pas les détails de la carrière d'Antoninus avant qu'il ne devienne navarque *princeps*. Mais il dut sans doute être un « simple » navarque dans un premier temps. Nous ne savons pas non plus s'il fut triérarque avant de devenir navarque. Il est peu probable qu'il soit sorti du rang. Il dut commencer sa carrière à un haut poste.

Nous ne connaissons pas non plus les origines de ce personnage. Est-il né pérégrin ou bien citoyen romain ? Dans le premier cas, il ne fait pas de doute qu'il a acquis la citoyenneté romaine au plus tard en intégrant la légion. Il est aussi fort probable qu'il l'ait obtenue dès l'époque où il était dans la flotte. Quelle que soit l'origine d'Antoninus, il est devenu un Misénate. Il est décédé relativement âgé pour l'époque : 70 ans. Le dédicant est son fils.

Pour finir, il est vraisemblable que ce primipile soit le même que celui rendant un dernier hommage à son petit-fils, dans *CIL*, X, 1779 = *EDR*, 161858 : *D(is) M(anibus). / T(ito) Fl(aui) Antonino nep(oti) / Fl(aui) Antonini, p(rimi)p(ilaris), font(?) / litter(is) Graec(is) et La|tinis, qui uix(it) ann(is) XVIII, / m(enses) II, d(ies) XXII, parent(es) infelic(es).*

Date : du milieu du II^e siècle au milieu du III^e siècle.

170 – L. Flavius Bithus

AE, 1929, 145 = AE, 1988, 310 = EDR, 080843

Cf. : A. Parma dans G. Camodeca *et al.*, 1987, p. 139-140, n°6 ; K. Stauner, 2004, p. 287, n°120.

Plaque de marbre trouvée en 1926 dans le quartier Cappella à Monte di Procida, à Misène. Musée archéologique de Naples.

Dim. : 22×30×3 cm ; lettres : 2-2,5 cm.

L(ucio) Flauio Bitho, | ueter(ano), ex scrib(a) | cl(assis) pr(aetoriae) M[is(enensis)] ; natio(ne) | Bessus, uix(it) ann(is) LXII. | Flau(i)a Potamilla et | Flau(i)us Bithus patri f(ecerunt).

Le défunt est L. Flavius Bithus, un vétéran ancien scribe de la flotte prétorienne de Misène, il est d'origine besse c'est-à-dire de Thrace étant donné que l'ethnique Besse désigne en général un habitant de la Thrace même s'il n'appartient pas précisément au peuple besse. Il est décédé à 62 ans. Il a fondé une famille à Misène et n'est pas retourné dans sa patrie d'origine. Ses enfants, Flauia Potamilla et Flavius Bithus ont d'ailleurs fait faire l'inscription. Il faut remarquer que la fille est mentionnée en premier par rapport au garçon ce qui n'est pas fréquent. Peut-être a-t-on cette fois respecté l'ordre de naissance ou l'ordre de préférence. Le père a transmis son gentilice à ses deux enfants. Étant donné l'âge de décès, 62 ans, qui est assez avancé, nous ne savons pas si l'ancien scribe a eu ses enfants pendant ou après son service. Les deux cas sont possibles. La fille porte un cognomen grec plutôt rare : on recense seulement trois exemples et à Rome uniquement (H. Solin, *Namenbuch*, II, 1982, p. 979). Bithus est un nom thrace (D. Dana, *OnomThrac*, p. 40-58). Nous voyons à travers cet exemple que le choix des noms des enfants peut traduire des volontés différentes : conservation de la mémoire du pays d'origine et intégration à la culture gréco-romaine. Le marin porte un gentilice impérial qui lui a été donné au moment de son enrôlement. Mais le prénom, Lucius au lieu de Titus, réduit fortement la probabilité d'un engagement sous les Flaviens.

Date : du II^e siècle au milieu du III^e siècle.

171 – T. Flavius Calpurnius *et al.*

CIL, X, 3613 (p. 974) = EDR, 163027

Cf. : E. Ferrero, 1878, n°279 ; Y. Le Bohec, 1990, n°60 ; A. Mastino, 2015, p. 170, n°5.

Plaque funéraire en marbre provenant de Misène. Perdue.

[D(is) M(anibus)]. | T(itus) Fl(auius) Calpurnius | ex (triere) Polluc(e), nat(ione) Sardus, |

milit(auit) ann(is) VIII, uix(it) ann(is) XXV. | Numisius Romanus ex ead(em) | et Iulius Proc(u)lus (triere) Pietat(e), | heredes, b(ene) m(erenti) fecer(unt)

Le dédicant est T. Flavius Calpurnius. Il servait à bord de la trière Pollux. Il est originaire de Sardaigne. Il s'est engagé à 17 ans et a servi pendant 8 années. Il porte les noms d'un empereur flavien mais cela n'implique pas automatiquement qu'il se soit engagé sous leur règne. Nous avons en effet un diplôme militaire datant de 247 pour un *optio* de la flotte de Misène s'appelant T. Flavius Alexander, fils de Titus (*CIL*, XVI, 152). Les dédicants sont des camarades : Numisius Romanus appartenant au même bâtiment que le défunt et Iulius Proculus servant à bord de la trière Pietas. Peut-être ont-ils la même origine.

Date : de l'époque flavienne au milieu du III^e siècle.

172 – M. Flavius Capito

***CIL*, X, 3400 = *LKelsey*, 26 = *EDR*, 115540**

Cf. : E. Ferrero, 1884, n°617 ; H. Solin, 1987, p. 67 ; J. Bennett, 2017, n°40.

Plaque funéraire en marbre provenant d'un lieu inconnu de Misène. Kelsey Museum, Ann Arbor (USA).

Dim. : 28,5×30,6×2,4 cm.

D(is) M(anibus). | M(arcus) Fl(auius) Capito, | armor(um) cust(os) | lib(urna) Virtute, n(atione) Pam/phylus, uix(it) an(nis) L, | mil(itauit) an(nis) XXIII ; Deccia | Fortunata co(n)iugi b(ene) m(erenti).

Le défunt est M. Flavius Capito, un garde de l'armurerie de la liburne Virtus. Il est originaire de Pamphylie. Il s'est engagé à l'âge de 26 ans ce qui est relativement tardif. Il faut noter que le marin porte un gentilice impérial, Flavius. Mais son prénom est Marcus et non Titus. Nous pensons que cette personne ne s'est pas forcément engagée à l'époque flavienne. La dédicante est sa femme Deccia Fortunata.

Date : de l'époque flavienne au milieu du III^e siècle.

173 – Flavius Diogenes

***CIL*, X, 3506 = *EDR*, 160947**

Cf. : E. Ferrero, 1878, n°141.

Plaque funéraire en marbre provenant de Misène. Perdue.

D(is) M(anibus). / Flaiius Diogenes, dup(licarius), / Aureliae Commodianae coniugi / b(ene) m(erenti) fecit, quae uixit annos XXXI, m(ensibus), VIII d(iebus) XX.

La défunte est Aurelia Commodiana. Elle est décédée à 31 ans. Elle était l'épouse du *duplicarius* Flaiius Diogenes. Celui-ci devait certainement appartenir à la flotte de Misène étant donné le contexte. Il porte un gentilice impérial mais il ne s'est pas engagé forcément sous le règne d'un des Flaviens. En effet, le cognomen de son épouse est très rare et nous n'avons pas trouvé de parallèle datable du Haut-Empire. Commodiana évoque plus un titre donné aux unités militaires sous le règne de Commode. De plus, elle porte le gentilice de ce même empereur, à moins qu'il ne faille y voir une allusion à Caracalla. Ce dernier était d'ailleurs fictivement le neveu de Commode. Quoi qu'il en soit, Aurelia Commodiana devait être la fille d'un militaire ou tout du moins, elle proviendrait de la communauté militaire de Misène.

Date : début du III^e siècle.

174 – T. Flaiius Firmus

CIL, X, 3465 = LIKelsey, 23 = EDR, 115967

Cf. : E. Ferrero, 1884, n°612 ; I. Acruodare, 2012, p. 156.

Plaque funéraire de marbre provenant de Misène. Kelsey Museum, Ann Arbor (USA).

Dim. : 29×35×3,2 cm.

D(is) M(anibus) / T(iti) Flaii Firmi, / optioni (quadriere) For|tuna, nat(ione) Panno(nii) ; / uix(it) ann(is) XXXXV, / mil(itauit) ann(is) XXVI. / Aelius Valeria/nus b(ene) m(erenti) f(ecit).

Le défunt est T. Flaiius Firmus. Il est originaire de la province de Pannonie sans plus de précision. Il s'est engagé à l'âge de 19 ans et a effectué un service de 26 années. Soit il était à la toute fin de son service lorsqu'il fut surpris par la mort soit il lui restait encore deux années à accomplir si l'inscription est postérieure à 206-209. Il était *optio* à bord de la quadrière Fortuna. Son dédicant est Aelius Valerianus, peut-être un camarade. Il y a un Aelius Valerianus présent en tant que dédicant sur une autre inscription (*LIKelsey, 36 = EE, VIII, 1, 429 = EDR, 116192*). Mais la qualité de ce dernier n'est pas non plus connue. Ces deux personnages portent des noms impériaux ce qui est relativement rare. L'éditeur de la notice *LIKelsey, 23* affirme que Titus Flaiius Firmus s'est enrôlé entre 69 et 96. Comme le dédicant porte le nom d'Hadrien, cet enrôlement aurait eu lieu à la fin de la période flavienne. C'est possible mais rien n'empêche qu'il se soit enrôlé bien plus tard. En effet, nous avons un Titus Flaiius Alexander membre de la flotte de Misène et bénéficiaire d'un diplôme militaire datant de l'année 247 (*CIL, XVI, 152*).

Date : de la fin de l'époque flavienne au milieu du III^e siècle.

175 – L. Flavius Valens

CIL, X, 3578 = EDR, 157598

Cf. : E. Ferrero, 1878, n°222.

Plaque funéraire en marbre provenant de Misène. Musée archéologique de Naples.

Dim. : 19,6×30×5 cm ; lettres : 2,1-2,9 cm.

D(is) M(anibus). / L(ucio) Flauio Valenti, / mil(iti) cl(assis) pr(aetoriae) Misenens(is) / (triere) Nilo, C(aius) Longinius / Capito, uet(eranus), her(es), b(ene) m(erenti) f(ecit).

Le défunt est L. Flavius Valens, *miles* de la flotte prétorienne de Misène. Il appartenait à la trière Nilus. Il a un gentilice impérial mais il peut très bien s'être enrôlé après l'époque flavienne. Le dédicant est un vétéran de la flotte, sans doute, C. Longinius Capito. Celui-ci aurait-il pris sous son aile un jeune soldat ? Capito est le cognomen d'un des préfets de la flotte de Misène entre 158 et 160, Tuticanus Capito. Nous reconnaissons cependant que Capito est un cognomen courant.

Date : de l'époque flavienne au milieu du III^e siècle.

176 – L. Fuluius Datius

CIL, X, 3483 = ILS, 2864 = EDR, 131756

Cf. : E. Ferrero, 1878, n°67.

Plaque funéraire en marbre provenant de Misène. Musée archéologique de Naples.

Dim. : 21,5×25,5×4 cm ; lettres : 0,9-2 cm.

D(is) M(anibus). / L(ucius) Fuluius Datius, / proreta cl(assis) pr(aetoriae) Mis(enensis) / (triere) Vesta, uix(it) an(nis) XL ; / ordo proretarum / heredes collegae / sanctissimo b(ene) merenti {fff}ecerunt).

Ligne 5 : dans PRORETARVM, le V est enchevêtré dans le R.

Ligne 7 : le doublement du F signifie le pluriel.

Le défunt est une vigie : L. Fuluius Datius, de la flotte prétorienne de Misène. Il appartenait à la trière Vesta. La dédicace a été faite par ses camarades héritiers membres du collège des *proretae*.

Date : de l'époque flavienne au milieu du III^e siècle.

177 – M. Gargilius Felix et al.

CIL, X, 3400a = CIL, X, 8210 = LIKelsey, 27 = EDR, 113821

Cf. : E. Ferrero, 1884, n°618, 682 ; H. Solin, 1987, p. 71 ; A. Parma, 2002 b, p. 328.

Plaque funéraire fragmentaire en marbre provenant du secteur de la nécropole des marins près du lac Mare Morto à Misène. Le coin supérieur gauche est manquant mais CIL, X, 3400a a gardé la mémoire de l'inscription intacte, d'où les restitutions. Kelsey Museum, Ann Arbor (USA).

Dim. : 29×24,1×3,1 cm.

D(is) M(anibus) / M(arci) Gargili Felicis, / armor(um) (custodis) (triere) Satyba ; / n(atione) Afer stip(endiorum) XXVIII, / uix(it) ann(is) LIII, me(n)s(ibus) II. / M(arcus) Naerius Quadratus, / opt(io) (triere) Tig(ridi), her(es), b(ene) m(erenti) f(ecit).

Ligne 3 : *custodis* est sous-entendu ; *Satyba* pour *Satyra*.

Le défunt est M. Gargilius Felix, Africain d'origine. Il était armurier dans la trière *Satyra*. Il a servi pendant 28 ans mais il n'était pas encore un vétéran. Donc soit il allait bientôt le devenir si nous sommes après 206-209, soit il était en train de faire des années supplémentaires si son temps de service obligatoire était de 26 ans. Pour A. Parma, il s'agit probablement d'un vétéran. Le dédicant est Marcus Naerius Quadratus, *optio* de la trière *Tigris*. Nous voyons que des liens de camaraderie pouvaient se lier indépendamment de son appartenance à un bâtiment donné. Il se peut aussi que les deux personnes aient la même origine mais cela n'est qu'une hypothèse.

Date : de l'époque flavienne au milieu du III^e siècle.

178 – L. Gargilius Vrbanus

CIL, X, 3466 = LIKelsey, 24 = EDR, 115695

Cf. : E. Ferrero, 1884, n°613 ; Y. Le Bohec, 1990, n°61 ; A. Mastino, 2015, p. 170, n°6.

Plaque funéraire en marbre provenant d'un lieu inconnu de Misène. Kelsey Museum, Ann Arbor (USA).

Dim. : 29,4×29,4×3,4 cm.

D(is) M(anibus). / L(ucius) Gargilius Vrbanus, / optio ex (triere) Pe(r)seo, / n(atione) Sardus,

uixit / annis XXXVIII, / m(ensibus) III, d(iebus) VII, milita|bii annis XX. / L(ucius) Gargilius Vrbanus, / fil(ius), patri bene meren|ti fecit.

Lignes 6-7 : *militabii* au lieu de *militauit*.

Le défunt est L. Gargilius Vrbanus, *optio* de la trière Perseus. Il est d'origine sarde. Il s'est engagé à 18 ans et a effectué 20 années de service. Le dédicant est son fils homonyme.

Date : de la fin de l'époque flavienne au milieu du III^e siècle.

179 – C. Gellius Priscus

CIL, X, 3659 = EDR, 162211

Trois fragments jointifs d'une plaque funéraire en marbre provenant peut-être de Misène. Musée archéologique de Naples.

Dim. : 31,5×35,5×2 cm ; lettres : 1,5-3,6 cm.

Valeria Ammia / C(aio) Gellio Prisco, ueter(ano), / uero suo bene m(erenti) f(ecit) / et sibi et lib(ertis) suis / poster(i)sque {a}eorum. / Hoc monimentum heredi(m) / non sequitur.

Ligne 1 : le *CIL* lisait MAMIA mais la photo du site *EDR* montre clairement AMMIA.

Ligne 3 *uero* au lieu de *uiro*.

Ligne 5 : Les P et O de *poster(i)sque* sont fragmentaires.

Ligne 6 : *heredi(m)* au lieu de *herede(m)*.

Le défunt est C. Gellius Priscus, un vétéran dont on peut supposer qu'il appartenait à la flotte de Misène. La dédicante est certainement son épouse, Valeria Ammia.

Date : de l'époque flavienne au milieu du III^e siècle.

180 – C. Gentius Valens

AE, 1949, 206 = EDR, 073736

Cf. : G. Manton, L. F. Fitzhardinge, 1948, p. 434-435, n°6 ; L. F. Fitzhardinge, 1951, p. 17, n°1 (=AE, 1952, +81) ; D. Demicheli, 2015, n°33.

Plaque funéraire en marbre provenant sans doute de Misène. La pierre a été achetée par Ch. Nicholson à Naples en 1857-1858. Nicholson Museum à Sydney, Australie.

Dim. : 27×39 cm.

Dis Manibus. / C(aio) Gentio Valenti, militi / ex classe praetoria Mise|nensi ex (quadriere)

Miner(ua), nation(e) / Dalm(atae) ; uix(it) an(nis) XL, in his mil(itauit) ann(is) / XIX ; heredes bene merito, / Tonatius Seuer(us) et Mettius Seue[r(us)].

Le défunt est C. Gentius Valens, *miles* de la flotte prétorienne de Misène. Il était membre de la quadrière Minerua. Il est décédé à 40 ans après 19 années de service. Il est d'origine dalmate, preuve que la Dalmatie n'était pas seulement un bassin de recrutement pour la flotte de Ravenne. Rien n'est mentionné au sujet de ses deux héritiers, Tonatius Seuerus et Mettius Seuerus. Le fait qu'ils portent le même cognomen avec des gentilices différents est intrigant. Peut-être sont-ils deux frères avec deux gentilices différents. L'appartenance à la même famille serait alors signifiée par le cognomen. Nous ne savons pas s'ils sont eux-mêmes des marins de la flotte mais cela est probable. Dans ce cas, il se pourrait aussi que la personne les ayant enregistrés leur ait donné le même cognomen. Le gentilice Tonatius est pratiquement introuvable dans l'épigraphie. Il évoque le mot latin *tonans*, le tonnerre. Nous ne savons pas s'il s'agit d'une formulation latine d'un nom pérégrin, pourquoi pas dalmate, si les deux héritiers sont originaires de la même province que le défunt.

Date : de l'époque flavienne au début du III^e siècle.

181 – Granius Iulianus (I)

CIL, X, 3513 = EDR, 157954

Cf. : H. Solin, 1987, p. 68.

Plaque funéraire en marbre provenant d'un lieu inconnu mais situé à Misène. Musée archéologique de Naples.

Dim. : 15,5×17,2×3,5 cm ; lettres : 1-1,5 cm.

D(is) M(anibus). / Amasemiae, / qu(a)e uix{s}(it) annis / XXX, diebus II. / Granius / Iulianus, / ueteranus, co(n)iugi b(ene) m(erenti) f(ecit).

La défunte est Amasemia. Nous n'avons pas trouvé d'autres occurrences de ce nom. Elle est décédée à l'âge de 30 ans. Elle n'a pas les *duo nomina* ce qui est rare parmi les épouses de marin. Son mari est Granius Iulianus, un vétérans sans doute de la flotte de Misène étant donné le contexte.

Date : de l'époque flavienne au milieu du III^e siècle.

182 – Hammonius Aristo

CIL, X, 3467 = ILS, 2855 = EDR, 157936

Cf. : E. Ferrero, 1878, n°80.

Plaque funéraire en marbre provenant peut-être de Misène. Musée archéologique de Naples.

Dim. : 15,2×22,5×7,5 cm ; lettres : 1,4-2 cm.

D(is) M(anibus). / Hammonius / Aristo, optio III / Rheno, Luciae, / natione Syrae ; / uixit an(nis) XXII.

La défunte est Lucia, une Syrienne décédée à 22 ans. Le dédicant est un *optio* de la trière Rheno, Hammonius Aristo. Nous ne connaissons pas son origine mais son gentilice pourrait faire penser à un Égyptien. Il y a d'ailleurs un Égyptien membre de la flotte de Misène ayant le même gentilice, C. Hammonius Fortis (*CIL, X, 3380 = EDR, 157900*). Nous ne connaissons pas la qualité de Lucia. Est-ce une parente, une affranchie ou une esclave du marin ?

Date : de l'époque flavienne au milieu du III^e siècle.

183 – C. Hammonius Fortis

CIL, X, 3381 = EDR, 157901

Cf. : E. Ferrero, 1878, n°228.

Plaque en marbre retrouvée à Misène dans le secteur de Miliscola. Musée archéologique de Naples.

Dim. : 26,5×28×2 cm ; lettres : 0,8-1,5 cm.

D(is) M(anibus). / C(aius) Hammonius / Fortis, (centurio) (triere) Spe, na|tione Aeg(yptius), uix(it) / annis XXXVIII, in his mil(itauit) an(nis) XVIII. C(aius) Pe|tronus Clemens, opt(io) / (triere) Diana, amico bene me|renti fecit.

Ligne 3 : il faut restituer *centurio triere Spe* et non *centuria triere Spe*, étant donné qu'il n'y a pas d'autre mention de grade ou de fonction.

Le défunt est C. Hammonius Fortis, centurion de la trière Spes. Il est d'origine égyptienne. Il s'est enrôlé à 20 ans et il est décédé après 18 ans de service. Son gentilice Hammonius est d'ailleurs typiquement de cette province. Cela indique que les nouvelles recrues pouvaient avoir dans certains cas le choix de leurs nouveaux noms. Ou bien la personne enregistrant les noms aurait donné arbitrairement des noms en fonction des habitudes des provinces d'origine des recrues. Le dédicant est l'*optio* de la trière Diana. Son nom, Caius Petronius Clemens ne donne

aucune indication de provenance. Nous ne pouvons donc pas savoir s'il est de la même origine que le centurion. Des liens de camaraderies pouvaient donc se former entre marins de centuries et de bâtiments différents.

Date : de l'époque flavienne au milieu du III^e siècle.

184 – C. Herennius Ptolemaeus *et al.*

CIL, X, 3579 = EDR, 157908

Cf. : E. Ferrero, 1878, n°229.

Plaque funéraire provenant de Misène. Le lieu précis de découverte est inconnu. Perdue.

D(is) M(anibus) | C(ai) Herenni Pto|lemaei, mil(itis) c(lassis) p(raetoriae) M(isenensis) | (triere) Lucifero, nat(ione) | Aegypt(i) ; mi[l(itauit)] an(nis) | XXV, uix(it) an(nis) XLIV. | T(itus) Iulius Numisian(us) | (triere) Libero P(atre), her(es), | b(ene) m(erenti) f(ecit).

Le défunt est C. Herennius Ptolemaeus un *miles* de la flotte prétorienne de Misène, Il était Égyptien. Il s'est engagé à 19 ans et il a effectué 25 années de service. Il appartenait à la trière Lucifer. Le dédicant est T. Iulius Numisianus un camarade de la trière Liber Pater. Peut-être avait-il la même origine que le défunt.

Date : de l'époque flavienne au milieu du III^e siècle.

185 – Herennius Valens

AE, 1988, 313 = AE, 1929, 147 = EDR, 080846

Cf. : A. Parma dans G. Camodeca *et al.*, 1987, p. 140-142, n°7.

Plaque funéraire fragmentaire de marbre blanc trouvée en 1926 dans le quartier Cappella de la commune de Monte di Procida. Musée archéologique de Naples.

Dim. : 32×32×2,3 cm ; lettres : 2-2,5 cm.

D(is) M(anibus). | [H]erenni(o) Valenti, | [m]anip(ulari) (triere) Taur(o) ; nat(ione) | [Al]exandrinus, | [uixi]t ann(is) XXXVI, | [milit(auit)] ann(is) XVI. | [---]s Valens, [h(eres) (?), b(ene) m(erenti)] f(ecit).

Le défunt est Herennius Valens, *manipularis* sur la trière Taurus. Il est Alexandrin d'origine. Il s'est engagé dans la flotte de Misène, sans doute étant donné le contexte de la découverte, et il s'est engagé à 20 ans. Le dédicant porte le même cognomen, Valens. Soit il s'agit d'un camarade homonyme soit il se pourrait qu'il soit de la même famille. Dans ce dernier cas, il

n'est pas exclu qu'il s'agisse du fils d'Herennius.

Date : de l'époque flavienne au milieu du III^e siècle.

186 – [---] Herodes

CIL, X, 3449 = EDR, 129541

Cf. : E. Ferrero, 1878, n°75.

Fragment d'une plaque funéraire de marbre provenant de Misène. Musée archéologique de Naples.

Dim. : 20,6×16,5×2,8 cm ; lettres : 2-2,5 cm.

[-----] / [---] *Herodes* [---] / [---] *ex nau(ylace), u[ix(it)---*] / [---] *annis LV, E[---] / [---]bene me[renti] / [---]f(ilius?) f(ecit?)*.

Ligne 1 : le H et le S de *Herodes* sont très fragmentaires.

Ligne 4 : *EDR* lit un H à la place du E et propose *h[eredes]*.

Ligne 6 : pourquoi pas aussi *{f}f(ecerunt)* s'il y a plusieurs héritiers.

Le défunt est un *naufylax* qui vécut 55 ans. Il se peut que le dédicant soit son fils.

Date : de l'époque flavienne au milieu du III^e siècle.

187 – Iuliu[s ---]

CIL, X, 3581 = EDR, 162512

Cf. : E. Ferrero, 1878, n°231 ; A. Avram, 2013, n°2687 ; J. Bennett, 2017, n°52.

Une inscription funéraire fragmentaire provenant peut-être de Misène. Perdue.

D(is) [M(anibus)]. / Iuliu[s ---] / ex (triere) M[---, nat(ione)] / Pont(icus) [--- uix(it)] / ann(is) X[---, mil(itauit)] / ann(is) VII. [---]nus, h[(eres), b(ene) m(erenti) f(ecit)].

Le défunt s'appelait Iulius. Il était originaire du Pont. Il effectua 7 années de service. Il appartenait à une trière dont le nom commence par un M. En tenant compte de la liste des trières connues de Misène, il y a trois possibilités : Mars, Mercurius ou Minerua. Le nom du dédicant est perdu.

Date : de l'époque flavienne au milieu du III^e siècle.

188 – C. Iu[lius ? ---]

CIL, X, 3580 = EDR, 157597

Cf. : E. Ferrero, 1878, n°239.

Moitié gauche d'une plaque funéraire en marbre provenant de Misène. Musée archéologique de Naples.

Dim. : 23×17,6×5 cm ; lettres : 1,3-1,9 cm.

D(is) M(anibus). | (Triere) Saluia, C(aio) Iu[lio ? ---], | stip(endiorum) XXV, natio[ne ---]. | Heres, (pentere) Vict[oria, Caes]/sonius Mar[--- et fili]us eius Q(uintus) Caes[onius---] | et Aelia Sot[eris ?---] | b(ene) [m(erenti f(ecerunt))].

Le défunt est Caius Iu[lius?]. Son origine est perdue dans la lacune. Il appartenait à la trière Saluia. Il a effectué 25 années de service. Le terme *heres* au singulier présent à la ligne 4 pose un problème étant donné que nous comptons trois dédicants. Il aurait peut-être fallu l'écrire au pluriel. Les deux premiers seraient un père et son fils. Leur gentilice peut être reconstitué grâce à la juxtaposition des deux fragments de la ligne 5. Cette solution est indiquée dans la fiche *EDR*. Le père s'appelle ainsi Caesonius Mar[---] et il est membre de l'équipage de la pentère Victoria. Son fils s'appelle Q. Caesonius [---]. La troisième personne est Aelia Sot[eris?]. Nous ne connaissons pas sa qualité : une parente, l'épouse du marin ? Elle porte un gentilice impérial. Il est possible qu'il fasse référence à Hadrien même si l'inscription peut être postérieure à son règne.

Date : du II^e siècle au milieu du III^e siècle.

189 – C. Iulius Alexander

CIL, X, 3582 = EDR, 157596

Cf : E. Ferrero, 1878, n°232 ; H. Solin, 1987, p. 69.

Plaque funéraire en marbre provenant de Misène. Les lettres du bord gauche sont difficilement lisibles plus on se rapproche de la partie inférieure. Musée archéologique de Naples.

Dim. : 20×21,8×2 cm ; lettres : 1,5-1,9 cm.

D(is) M(anibus) | C(ai) Iuli Alexandri, | mil(itis) cl(assis) pr(aetoriae) Misenat(is) | (triere) Castore ; uixit | an(nis) LIII, mil(itauit) an(nis) | XXXI. Curantib(us) | Cassio Antiocho et | Antonio Nigrin[o ---].

Ligne 3 : le *CIL* lit MISENAT et H. Solin lit MISENATI tandis que le rédacteur de la fiche *EDR*

voit MISENEN. La mauvaise qualité de la photo mise à disposition sur le site *EDR* ne permet pas de départager les lectures.

Le défunt est C. Iulius Alexander. Il s'est engagé à 22 ans. Il a effectué un très long service de 31 ans. Il est supérieur soit de 5 années soit de 3 années à la durée normale selon que l'inscription est antérieure ou postérieure à 206-209. Il servait à bord de la trière Castor. Les dédicants sont Cassius Antiochus et Antonius Nigrinus. Peut-être sont-ils des camarades du défunt. Les cognomina du défunt et du premier dédicant font penser à une provenance orientale et hellénisée de l'Empire.

Date : de l'époque flavienne au milieu du III^e siècle.

190 – Iulius Antiochus

***CIL*, X, 3424 = *EDR*, 161655**

Cf. : E. Ferrero, 1878, n°115 ; J. Bennett, 2017, n°18.

Plaque funéraire en marbre provenant de Misène. Perdue.

D(is) M(anibus) Iuli Antiochi, / fabri dupliciari(i) ; na/tione Cilix, uixit ann(is) LX, / milit(auit) ann(is) XXV. Iulia / Vlpiane patri b(ene) m(erenti) f(ecit).

Le défunt est Iulius Antiochus, originaire de Cilicie, *faber dupliciarius*. Il est mort à 60 ans et a servi 25 ans. Il se serait engagé à l'âge de 35 ans ce qui est très tardif. Nous ne pensons pas qu'il était un vétéran car cela serait indiqué et, de plus, son temps de service est inférieur d'une année par rapport à la durée légale du service dans la flotte.

Sa fille est la dédicante : Iulia Vlpiane. Le cognomen Vlpiane évoque le gentilice de Trajan. On peut ainsi penser que cette inscription est postérieure à son accession à la tête de l'Empire.

Date : du II^e siècle au milieu du III^e siècle.

191 – Iulius Apollina[r]is

***CIL*, X, 3595 = *EDR*, 123980**

Cf. : E. Ferrero, 1878, n°233.

Plaque funéraire provenant peut-être de Misène. Perdue.

D(is) M(anibus). / Iuliae Rufin(a)e, co(n)iugi dulcissim(a)e, / Iulius Apollina[r]is, m(anipularis)) (triere) Libero Patr(e) / b(ene) m(erenti) f(ecit).

Ligne 5 : *m(anipularis)* plutôt que *m(iles)* car *miles* ne s'emploie que rarement devant un nom de navire ; on dit plutôt *miles* de la flotte.

La défunte est Iulia Rufina. Le dédicant est son mari, Iulius Apollinaris, un marin de la trière Liber Pater. Comme son épouse porte le même gentilice que le mari, il se pourrait qu'elle soit son affranchie. Il se peut aussi qu'elle ait pris le gentilice de son mari au moment de son mariage. Apollinaris pourrait évoquer une origine de la moitié orientale de l'Empire, peut-être un Égyptien. De plus, nous connaissons à travers deux inscriptions un autre Iulius Apollinaris distinct du nôtre étant donné qu'il servait à bord d'un navire différent (*CIL*, X, 3596 = *EDR*, 157581 et *CIL*, X, 3635 = *EDR*, 157569). L'épouse de ce dernier étant égyptienne, nous pouvons en déduire qu'il a la même origine.

Date : de l'époque flavienne au milieu du III^e siècle.

192 – Iulius Apol(l)inaris

***CIL*, X, 3596 = *EDR*, 157581**

Cf. : E. Ferrero, 1878, n°235.

Plaque funéraire provenant de Misène. Emplacement initial inconnu. Musée archéologique de Naples.

Dim. : 17×17×2,5 cm ; lettres : 1,2-2 cm.

D(is) M(anibus). | Iulia Sera/pias uixit | annos n(umero) V, | filia Iuli A/polinaris | ex (triere) Venere.

La défunte est Iulia Serapias, une fillette décédée à l'âge de 5 ans. Le dédicant est son père Iulius Apollinaris. Le lapicide a peut-être oublié le deuxième L de son cognomen. Il appartenait à la trière Venus. Le même Iulius Apollinaris (cette fois-ci avec un cognomen correctement orthographié) apparaît dans une autre inscription (*CIL*, X, 3635 = *EDR*, 157569). Dans cette deuxième inscription, il rend un dernier hommage à son épouse égyptienne provenant du nome de la cité d'Apollonopolis dans le nom de Coptos. Apollinaris est donc certainement d'origine égyptienne.

Date : de l'époque flavienne au milieu du III^e siècle.

193 – Iulius Apollinaris

***CIL*, X, 3635 = *EDR*, 157569**

Cf. : E. Ferrero, 1878, n°236.

Plaque funéraire en marbre provenant de Misène. Musée archéologique de Naples.

Dim. : 29×19×2,8 cm ; lettres : 1,5-2,2 cm.

*D(is) M(anibus). / Taesis, Aegyptia / nomu Coptitu / polis Apollonopolii {f}, uixit an(nis) XXX,
/ uxor Iuli Apollina/ris, mil(itis) (triere) Vener(e).*

Lignes 3-5 : le site *EDR* restitué : *nomu Coptitu/polis Apollonopolii filia* ; or D. Dana nous a fait remarquer que le nom Apollonopolis est inconnu par ailleurs et *nomu Coptitu* correspond à la formule en grec « Κοπτίτου νομοῦ ».

La défunte est Taesis. Une Égyptienne de la cité d'Apollonopolis dans le nome de Coptos.

Son mari est Iulius Apollinaris, soldat sur la trière Venus. Le même personnage apparaît sur une autre inscription (*CIL*, X, 3596 = *EDR*, 157581) où il rend un dernier hommage à sa fille Iulia Serapias. Comme la mère n'apparaît pas dans cette dernière inscription, il est possible qu'elle soit décédée avant sa fille. Le cognomen de sa fille confirme, s'il est besoin, l'origine égyptienne de Taesis et sans doute aussi de l'époux Apollinaris.

Date : de l'époque flavienne au milieu du III^e siècle.

194 – C. Iulius Apollinaris

***CIL*, X, 3583 = *EDR*, 157595**

Cf. : E. Ferrero, 1878, n°237.

Plaque funéraire en marbre provenant de Misène. Musée archéologique de Naples.

Dim. : 17×34,5×3,3 cm ; lettres : 1,3-2,2 cm.

*D(is) M(anibus) / C(ai) Iulii Apollinaris, / natione Aegypti (triere) Herc(ule) ; / uixit annis
XXVIII, / militauit annis VIII.*

Le défunt est C. Iulius Apollinaris. Il est Égyptien. Il s'est engagé à 19 ans. Il a servi pendant 9 années. Il appartenait à l'équipage de la trière Hercule.

Date : de l'époque flavienne au milieu du III^e siècle.

195 – C. Iulius Aprilis (I)

***AE*, 1910, 36 = *ILS*, 9221 = *EDR*, 072339**

Cf. : M. Reddé, 1986, p. 375 et p. 606 ; M. Šašel Kos, 1992, p. 179.

Base honorifique en marbre provenant de Misène. Musée archéologique de Naples.

Dim. 134×59×73 cm ; lettres : 2-2,8 cm.

*C(aio) Iul(io) C(ai) f(ilio) Cl(audia) Alexandro, | stolarc(ho) class(is) pr(aetorio) Misen(ensis)
p(ia) u(indicis) | [[Philippianae]], adampliato | iudicis diui Alexandri Aug(usti) |
ceterorumq(ue) princip(um), praep(osito) | reliq(uationi) class(ium) praett(oriarum)
Misen(ensis) et | Rauenn(atis) pp(iarum) uu(indicis) expeditioni | orientali, adlec(to) in
ordine(m) | decur(ionum) splendidiss(imae) ciuitat(is) | Mis(enensium) itemq(ue)
splendidis(simae) col(oniae) | Antiochiens(ium) et splendidis(simae) | col(oniae) Mallotar(um),
patron(o) quo/que ciuitati Chil(manensium), homini uere/cundiss(imo), C(aius) Iul(ius) Aprilis,
uet(eranus) Augg(ustorum). | L(ocus) d(atus) ab Aurel(io) Serapione, trib(un) praep(osito).*

Sur la face gauche :

Dedic(atum) idib(us) Mart(iis) | [[C(aio)]] Pr(a)esente et Albino co(n)s(ulibus)

Ligne 14 : Aprilis est dit vétéran des Augustes mais en 246 qui correspond à la date consulaire, Philippe II n'est que César.

Le préfet de la flotte de Misène honoré par la cité est C. Iulius Alexander. Nous avons une partie de son cursus. Il fut en effet juridique de Sévère Alexandre mais aussi *praepositus* de la *reliquatio* des flottes prétoriennes de Misène et Ravenne. Il fut adlecté dans l'*ordo* de Misène mais aussi dans ceux d'Antioche et de Mallos, une cité de Cilicie. Il fut aussi patron de la cité de Chil(?) dont la localisation n'est pas connue. Elle se trouve peut-être dans le Levant.

Cette inscription a été placée dans notre corpus en raison du dédicant, C. Iulius Aprilis. Il est vétéran des Augustes. Le contexte laisse penser qu'il doit être un ancien marin. En effet, les seuls commandements militaires d'Alexander indiqués étant ceux effectués dans la flotte, il est fort probable qu'il ait été sous les ordres du préfet qu'il honore. Le grade d'Aprilis n'est pas indiqué.

Date : 15 mars 246

196 – C. Iulius Apuleius

CIL, X, 3584 = EDR, 157594

Cf. : E. Ferrero, 1878, n°238.

Plaque funéraire en marbre provenant peut-être de Misène. Musée archéologique de Naples.

Dim. : 27×21,5×3 cm ; lettres : 1,6-2,5 cm.

D(is) M(anibus) | C(ai) Iuli Apulei | ex (triere) Marte ; | uix(it) ann(is) XXVIII, | milit(auit)

ann(is) X. / Iulia Epiteuxis, / heres, / bene mer(enti) fec(it).

Le défunt est C. Iulius Apuleius un marin de la trière Mars. Il s'est engagé à 18 ans et il a effectué 10 années de service. Son cognomen a la forme d'un gentilice. Ses noms sont trop courants pour fournir une quelconque idée de son *origo* ou de la date de confection de l'inscription. La dédicante est Iulia Epiteuxis. Elle est son héritière. Elle est peut-être une affranchie du défunt car elle porte le même gentilice que lui.

Date : de l'époque flavienne au milieu du III^e siècle.

197 – Iulius Aquila

CIL, X, 8211 = EDR, 162093

Cf. : E. Ferrero, 1884, n°664.

Plaque funéraire en marbre provenant de Misène. Emplacement initial inconnu. Perdue.

D(is) M(anibus). / Iul(io) Aquilae, (triere) / Siluano, nat(ione) Italic(o) ; / milit(auit) ann(is) [-?]XV[--?], / uixit ann(is) X[---]. / Scentia Valeria, uxor, / b(ene) m(erenti) f(ecit).

Le défunt est Iulius Aquila appartenant à la trière Siluanus. Il est Italien. Il devait ainsi être citoyen romain de naissance. Cette *origo* est étrange étant donné que nous sommes en Italie. On aurait attendu le nom de la cité d'origine. La dédicante est son épouse, Scentia Valeria.

Date : de l'époque flavienne au milieu du III^e siècle.

198 – C. Iulius Aristo

CIL, X, 3469 = EDR, 126091

Cf. : E. Ferrero, 1884, n°665 ; A. Parma dans G. Camodeca *et al.*, 1987, p. 136.

Plaque funéraire en marbre blanc provenant de Misène. British Museum à Londres.

Dim. : 22×33 cm ; lettres : 1,3-1,9 cm.

D(is) M(anibus). / C(aio) Iulio Aristoni, militi / cl(assis) pr(aetoriae) Misen(ensis) lib(urna) Nereide, / Aegyptio ; milit(auit) ann(is) XIII, / uixit ann(is) XXX. C(aius) Arrun(tius) Valens, optio ex eadem, / heres, b(ene) m(erenti).

Le défunt est C. Iulius Aristo, un *miles* de la flotte de Misène. Il est d'origine égyptienne. Il s'est engagé à l'âge de 21 ans. Il servait à bord de la liburne Nereis. Le dédicant est C. Arruntius

Valens. Ce dernier est aussi connu par une autre inscription funéraire en hommage à un autre marin originaire d'Égypte (*CIL*, X, 3464a = *EDR*, 162199). Grâce à cette inscription nous savons que C. Arruntius Valens était un *optio* servant lui aussi sur la liburne Nereis.

Date : de l'époque flavienne au milieu du III^e siècle.

199 – Iulius Asclepiades

CIL, X, 3502 = *EDR*, 157949

Cf. : E. Ferrero, 1884, n°620.

Plaque funéraire en marbre provenant peut-être de Misène. Musée archéologique de Naples.

Dim. : 15,4×20,5×2,5 cm ; lettres : 1,2-2,2 cm.

*D(is) M(anibus). | Carpiniano ; | bixit an(nos) II, me(nses) | III. Iulius Asclepiades
bix(illarius?) pri(ncipalis), | fil(io) pient(issimo) fecit.*

Ligne 3 : *bixit* pour *uixit*.

Ligne 4 : *BIX* pourrait être restitué en *uex(illarius)*.

Le défunt est un jeune enfant, Carpinianus, décédé à 2 ans et 4 mois. Le père est Iulius Asclepiades, peut-être un *uexillarius*, un porte-enseigne.

Date : de l'époque flavienne au milieu du III^e siècle.

200 – Iulius Athenodorus (I)

CIL, X, 3373 = *LKelsey*, 68 = *EDR*, 128601

Cf. : E. Ferrero, 1884, n°598.

Plaque funéraire en marbre pouvant provenir de Misène mais aussi de Baiae, Cumes ou Pouzzoles. Kelsey Museum, Ann Arbor (USA).

Dim. : 25,7×28,7×3,5 cm.

*D(is) M(anibus). | Terentiae Se|cundillae ; uix(it) an(nis)| XVIII, m(ensibus) VI. Iulius |
Athenodorus eme|rit(us) ex c(enturione), coniugi dul|cissimae b(ene) m(erenti) f(ecit).*

Ligne 6 : on pourrait aussi restituer *ex c(lasse)* mais il manquerait alors *pr. Mis*.

La défunte, Terentia Secundilla est une jeune femme décédée à 18 ans et 6 mois. Elle devait donc être beaucoup plus jeune que son époux, Iulius Athenodorus qui a dû servir pendant 26 ans au moins. Le statut de vétérans devait en faire un beau parti pour un mariage, malgré la

différence d'âge. En effet, le dédicant est un vétéran ancien centurion (*emeritus ex c(enturione)*). Étant donné le contexte, il était très certainement un centurion de la flotte de Misène. S'il avait été un centurion légionnaire ou de cohorte, il l'aurait sans doute indiqué afin de se distinguer des marins très présents dans la région.

Date : de l'époque flavienne au milieu du III^e siècle.

201 – C. Iulius Automatus

CIL, X, 3357 = ILS, 2817 = EDR, 126870

Cf. : E. Ferrero, 1884, n°590 ; D. Kienast, 1966, p. 17 ; G. Boulvert, 1970, p. 62 ; M. Reddé, 1986, p. 474-486.

Inscription funéraire localisée initialement sur la plage de Miliscola à Misène. Perdue.

C(aio) Iulio Caesaris / l(iberto) Automato, trierar(cho), / Iulia C(aesaris) l(iberta) Plusia, soror, / fecit et sibi et suis.

Le défunt est C. Iulius Automatus, un affranchi impérial, et triérarque ; la dédicante est Iulia Plusia sa sœur, elle-même une affranchie. L'inscription doit remonter à l'époque julio-claudienne, voire à l'époque d'Auguste.

Date : première moitié du I^{er} siècle.

202 – C. Iulius Capito

CIL, X, 3585 = ILS, 2832 = EDR, 157593

Cf. : E. Ferrero, 1878, n°240.

Plaque funéraire en marbre provenant de Misène. Lieu précis de découverte inconnu. Musée archéologique de Naples.

Dim. : 19×30,5×2,5 cm ; lettres : 2×2,7 cm.

Dis Manib(us). / C(aio) Iulio Capiton(i), / manip(u)l(ari) de (triere) Vest(a) ; / uix(it) an(nis) XXXV, mil(itauit) an(nis) XVI.

Le défunt est C. Iulius Capito, *manipularis* à bord de la trière Vesta. Il s'est engagé à 19 ans et a servi pendant 16 années. Son cognomen Capito est celui d'un préfet de la flotte de Misène entre 158 et 160, Tuticanus Capito. Il se pourrait que l'officier chargé de l'enregistrement des recrues lui ait donné le cognomen du préfet en exercice. Toutefois il est vrai que ce cognomen

est très répandu.

Date : de l'époque flavienne au milieu du III^e siècle.

203 – M. Iulius Casullinus

CIL, X, 3444 = ILS, 2900 = EDR, 162320

Cf. : E. Ferrero, 1884, n°626 ; H. Gummerus, 1932, p. 60, n°214 (*non uidi*) ; V. Nutton, 1970, p. 67 ; J. C. Wilmanns, 1995, p. 167-168, n°23.

Plaque funéraire en marbre provenant de Misène. Perdue mais il reste un fac-similé de l'inscription.

Dim. : 21×9,5 cm ; lettres : 1,5-2,6 cm.

D(is) M(anibus). | Valeriae | Isidora, | uern(ae) Misen(ensi) ; | uix(it) an(nis) XVIII, | mens(ibus) V, d(iebus) VIII. | M(arcus) Iul(ius) Casullin(us), | med(icus) duplic(arius), | coniugi b(ene) m(erenti) f(ecit).

La défunte est Valeria Isidora, originaire de Misène. Elle est peut-être la fille d'un marin qui se serait installé à Misène après son service. Le dédicant est son mari, M. Iulius Casullinus, un médecin *duplicarius*.

Date : de l'époque flavienne au milieu du III^e siècle.

204 – C. Iulius Crispus

CIL, X, 3431 = EDR, 157922

Cf. : E. Ferrero, 1878, n°60.

Plaque funéraire de marbre provenant d'un lieu inconnu de Misène. Musée archéologique de Naples.

Dim. : 20,7×23×2 cm ; lettres : 1,5-2,5 cm.

D(is) M(anibus). | C(aius) Iulius Cris|pus, guber(nator), | Caiæ matri | b(ene) m(erenti) f(ecit).

La défunte est Caia. Elle est la mère du dédicant, C. Iulius Crispus, un pilote qui devait certainement appartenir à la flotte de Misène. Cette inscription peut montrer que les familles des marins pouvaient vivre à proximité de la base. Crispus est d'ailleurs peut-être né à Misène et peut-être est-il fils de marin. Il faut noter que le nom de la mère correspond au prénom du pilote, Caius.

Date : de l'époque flavienne au milieu du III^e siècle.

205 – C. Iulius Decoratus

AE, 1929, 148 = AE, 1988, 314 = EDR, 080847

Cf. : A. Parma dans G. Camodeca *et al.*, 1987, p. 142-144, n°8.

Plaque funéraire en marbre blanc trouvée en 1926 dans le quartier Cappella à Monte di Procida.

Musée archéologique de Naples.

Dim : 22,5×19,5×2,8 cm ; lettres : 1-1,5 cm.

*D(is) M(anibus) / C(ai) Iuli Deco|rati, man(ipularis) cl(assis) pr(aetoriae) / Mis(enensis) ;
nat(ione) Ret(us), mil(itauit) / an(nis) XIII, uix(it) a(nnis) XXX. / C(aius) Annius Sabini|anus,
M(arcus) Trebiu[s] / Sossianus, h(eredes), b(ene) m(erenti) f(ecerunt).*

Le défunt est C. Iulius Decoratus. Il était *manipularis* dans la flotte de Misène dans laquelle il s'est engagé à l'âge de 17 ans. Il originaire de Rhétie ce qui montre que les peuples de l'autre côté des Alpes n'étaient pas uniquement affectés dans la flotte de Ravenne pourtant géographiquement plus proche. Il faut remarquer qu'il porte un nom impérial, Caius Iulius, mais il est devenu tellement courant que l'on ne peut en déduire aucune conclusion quant à l'époque de l'engagement du marin. Les dédicants sont ses héritiers : C. Annius Sabinianus et M. Trebius Sossianus. Il n'y pas moyen de savoir s'ils sont des camarades de Decoratus mais cela serait vraisemblable.

Date : de l'époque flavienne au milieu du III^e siècle.

206 – C. Iulius Didymus (I)

CIL, X, 3587 = LIKelsey, 69 = EDR, 116170

Cf. : E. Ferrero, 1884, n°666.

Plaque funéraire en marbre provenant de Misène. Kelsey Museum, Ann Arbor (USA).

Dim. : 19,5×19,6×1,5 cm.

*D(is) M(anibus). / C(aio) Iulio Di|dymo, uete|rano, Iuli|a Maximilla, / co(n)iux, b(ene)
m(erenti) f(ecit).*

Le défunt est un vétérans, C. Iulius Didymus. Il devait sans doute appartenir à la flotte de Misène. La dédicante est sa femme Iulia Maximilla qui devait être son affranchie.

Date : de l'époque flavienne au milieu du III^e siècle.

207 – C. Iulius Diodorus

CIL, X, 3490 = EDR, 162184

Cf. : E. Ferrero, 1878, n°242 ; K. Stauner, 2004, p. 288-289, n°124 ; A. Avram, 2013, n°509 ; J. Bennett, 2017, n°49.

Plaque funéraire de marbre provenant de Misène. Côté droit brisé. Musée archéologique de Florence.

Dim. : 26,5×25×2 cm ; lettres : 1,5-2,5 cm.

D(is) M(anibus). / C(aio) Iulio Diodoro, / mil(iti) class(is) pr(aetoriae) Misēn(ensis) / (quadriere) Dacico, nat(ione) Bithyn(o) ; / uix(it) ann(is) XLV, mil(itaui) ann(is) XXII. / Ti(berius) Claudius Paternus, / scriba, heres.

Le défunt est C. Iulius Diodorus, *miles* de la flotte prétorienne de Misène. Il est originaire de Bithynie. Il s'est engagé à l'âge de 23 ans. Il est décédé après 22 années de service. Il appartenait à la quadrière Dacicus. Ce nom fait peut-être référence au titre obtenu par Trajan en 102. L'héritier est un scribe, Ti. Claudius Paternus. Il est certainement un scribe de la flotte et il est possible qu'il appartienne au même navire que Diodorus. Nous connaissons un *librarius* qui appartenait lui aussi à la même quadrière Dacicus (*CIL*, X, 3439 = *LIKelsey*, 29 = *EDR*, 115895). Mais rien ne permet de savoir si les deux personnes servaient à la même époque. Il est aussi impossible de savoir s'il s'agit vraiment de la même quadrière : deux navires différents peuvent avoir porté le même nom à des époques différentes. Quoi qu'il en soit, il est possible que les commandants des navires aient eu des *officia* à leur service. Ainsi une quadrière aurait pu avoir à son bord des scribes et des *librarii* sous les ordres du triérarque. Tous les deux portent des noms impériaux ce qui est peu fréquent parmi les marins de la flotte. Mais cela ne veut pas forcément dire que ce scribe se soit engagé durant le règne d'un empereur julio-claudien. C'est encore moins vraisemblable pour le défunt dont les noms Caius Iulius sont très répandus dans l'Empire à toutes les époques.

Date : peut-être de 102 au milieu du III^e siècle.

208 – C. Iulius Diogenes

CIL, X, 3432 = EDR, 157923

Cf. : E. Ferrero, 1878, n°61.

Plaque funéraire de marbre provenant peut-être de Misène. Musée archéologique de Naples.

Dim. : 35,5×30×3 cm ; lettres : 2,4-3,8 cm.

*D(is) M(anibus). | C(aio) Iulio Diogeni, | gub(ernatori) (triere) Herc(ule), | C(aius) Iul(ius)
Diogen(es), | fil(ius), patri ben(e) | m(erenti) f(ecit).*

C. Iulius Diogenes a fait une dédicace à son père homonyme, pilote sur la trière Hercule. Le cognomen Diogenes pourrait faire penser à une origine d'une région hellénisée de l'Empire sans que cela soit obligatoire.

Date : de l'époque flavienne au milieu du III^e siècle.

209 – Ti. Iulius Diogenes

CIL, X, 3358 = ILS, 2818 = EDR, 126868

Cf. : E. Ferrero, 1878, n°41 ; G. Boulvert, 1970, p. 62 ; M. Reddé, 1986, p. 474-486.

Plaque funéraire en marbre provenant peut-être de Misène. Musée archéologique de Naples.

Dim. : 49×68×5,3 cm ; lettres : 1,7-4,2 cm.

*Ti(berius) Iulius Aug(usti) et | August(ae) l(ibertus) Diogenes, tr(ierarchus), | sibi et Nigidiae
Eutythiae | coniugi et suis. Nigid[i]a Eutythia | Staberiae C(ai) l(ibertae) Margaritae, amicae
/ suae. H(oc) m(onumentum) h(eredem) n(on) s̄(equetur).*

Ligne 6 : le S de *s(equetur)* n'est plus visible.

Il s'agit d'une plaque de tombeau contenant les restes du triérarque Ti. Iulius Diogenes et de son épouse Nigidia Eutythia. Il y a aussi une amie de cette dernière, Staberia Margarita, affranchie de Caius. Nous ne savons pas si l'épouse du triérarque était elle-même affranchie. Diogenes est un affranchi d'un Auguste et d'une Augusta. Nous pensons qu'il est vraisemblable que cette dernière soit Livie, l'épouse d'Auguste qui obtint à la mort de ce dernier le titre d'Augusta. Il est donc fort probable que Diogenes ait été affranchi sous le règne de Tibère dont il porte les *duo nomina*.

Date : première moitié du I^{er} siècle après J.-C.

210 – C. Iulius Dexter

CIL, X, 3586 = EDR, 118242

Cf. : E. Ferrero, 1878, n°241 ; H. Solin, 1987, p. 69.

Plaque funéraire en marbre blanc provenant de Misène. Emplacement initial inconnu. Musée archéologique de Naples.

Dim. : 35,5×42,5×3 cm ; lettres : 2,5-3,5 cm.

D(is) M(anibus). / C(aius) Iulius Dexter, / uet(eranus) ex cl(asse) pr(aetoria) Mis(enensi), / sibi et libertis / libertabus(que) / posterisq(ue) eorum.

La plaque est opistographe avec un autre texte (AE, 1988, 317 = EDR, 80850). Il s'agit aussi d'une inscription funéraire pour un vétéran de la flotte de Misène qui ne semble pas être de la même famille.

Le défunt est C. Iulius Dexter, vétéran de la flotte de Misène. Il a fait faire ce sépulcre pour lui et l'ensemble de sa *familia*. Il a dû lui-même commander cette épitaphe étant donné que son âge de décès n'y figure pas.

Date : de l'époque flavienne au milieu du III^e siècle.

211 – D. Iulius Doles

CIL, X, 3409 = EDR, 157916

Cf. : E. Ferrero, 1878, n°99.

Plaque funéraire en marbre provenant peut-être de Misène. Musée archéologique de Naples.

Dim. : 19,2×29×2,7 cm ; lettres : 1,4-2 cm.

D(is) M(anibus). / Valeriae Castae optim(ae) / feminae, cum qua uixi an(nis) / XXII sine ullo stomacho, / D(ecimus) Iulius Doles, coniunx, ex / armicustode ueteran(us), / b(ene) m(erenti) f(ecit).

La défunte est Valeria Casta. Son époux est D. Iulius Doles, un vétéran de la flotte ancien garde de l'armurerie. Doles (ou Dolens) est un nom d'origine thrace (D. Dana, *OnomThrac*, p. 157-159). Il précise qu'il a vécu pendant 22 ans avec Valeria sans aucune dispute.

Date : de l'époque flavienne au milieu du III^e siècle.

212 – Iulius Felix

CIL, X, 3433 = EDR, 161656

Cf. : E. Ferrero, 1878, n°555 ; A. Parma, 2002 b, p. 329.

Plaque funéraire en marbre provenant d'un lieu inconnu de Misène. Perdue.

D(is) M(anibus). / Iulio Felici ; na(tione) / Afer, mil(itauit) an(nis) XIII, / gybernator. / Flauia Nicopolis co(n)iugi / b(ene) m(erenti) f(ecit).

Le défunt est Iulius Felix, un pilote certainement de la flotte de Misène. Il originaire de la province d'Afrique. La dédicante est son épouse, Flauia Nicopolis. Elle porte un gentilice impérial mais cela ne veut pas dire pour autant que l'inscription date de l'époque flavienne. Son cognomen voudrait-il dire qu'elle serait originaire d'une cité appelée Nicopolis ? Si oui, il y aurait un certain nombre de cités au choix dont les deux Nicopolis de Thrace et celle de la province d'Épire fondée pour célébrer la bataille d'Actium. Il y a une autre Flauia Nicopolis dans *CIL*, VI, 35293.

Date : de l'époque flavienne au milieu du III^e siècle.

213 – C. Iulius Gemellinus

***CIL*, X, 3588 = *EDR*, 157585**

Cf. : E. Ferrero, 1878, n°243.

Moitié gauche d'une plaque funéraire en marbre provenant de Misène. Musée archéologique de Naples.

Dim. : 18,5×19,5×2 cm ; lettres : 1,5-2 cm.

D(is) M(anibus). / C(aius) Iulius C[---] / Gemellinu[s], / nat(ione) Ger[manus] / (triere) Libert(ate) s[---], / her(es).

Ligne 2 : le deuxième C est fragmentaire. Il est à peine lisible sur la photo fournie par le site *EDR*. Il se pourrait qu'il s'agisse de la filiation *C(ai) [f(i)lius]*.

Le défunt est C. Iulius Gemellinus. Si le C lu à l'extrémité de la ligne 2 existe bien nous avons sans doute un fils de citoyen romain. Il provient de Germanie sans qu'on sache de laquelle des deux Germanies il s'agit. Il servait à bord de la trière Libertas. Le nom de l'héritier est perdu. Il n'en reste que la première lettre S[---].

Date : de l'époque flavienne au milieu du III^e siècle.

214 – G. Iulius Germanus

***CIL*, X, 3418 = *EDR*, 138546**

Cf. : E. Ferrero, 1884, n°624.

Plaque funéraire de marbre dont la provenance exacte est inconnue : Misène ou Pouzzoles.

Musée archéologique de Naples.

Dim. : 28,5×30,5×3 cm ; lettres : 1,4-2,8 cm.

D(is) M(anibus). / G(aio) Iulio Germano, / fabro, / G(aius) Longinius Cleme(n)s / et G(aius) Iulius Maximus, / h(eredes), b(ene) m(erenti) f(ecerunt).

Le défunt est G. Iulius Germanus, un *faber*, sans doute de la flotte de Misène. Ses héritiers sont G. Longinius Clemens et G. Iulius Maximus. Ce dernier ne serait-il pas de la même famille que le défunt ? Ou bien se sont-ils engagés à la même époque et ont reçu en même temps leur prénom et gentilice de la part de l'officier chargé de l'enregistrement dont la logique nous échappe d'autant plus qu'elle pouvait être variable selon les époques et les personnes.

Date : de l'époque flavienne au milieu du III^e siècle.

215 – C. Iulius Heraclida

CIL, X, 3359 = EDR, 150541

Cf. : E. Ferrero, 1878, n°42 ; R. Duncan-Jones, 1974, p. 168, n°599.

Plaque funéraire en marbre provenant peut-être de Misène. Coin supérieur droit brisé. Musée archéologique de Naples.

Dim. : 47×32×2 cm ; lettres : 2,5-4 cm.

D(is) M(anibus). / C(aio) Iulio Her[a]clidae, tr(ierarcho) cl(assis) / pr(aetoriae) Misenensis, / Artemidorus / et Iulius et Heraclida, heredes, / de (sestertiis) VI n(ummum) ex te|stamento eius / fecerun(t).

Ligne 8 : il n'y a pas le symbole de *milibus* : *de HS VI n(ummum)* ; cependant il s'agit d'une omission et nous devons bien avoir un montant de 6 000 sesterces.

Le défunt est C. Iulius Heraclida, triérarque de la flotte prétorienne de Misène. Ses héritiers sont Artemidorus, Iulius et Heraclida. Cette façon de nommer les héritiers est étrange : le premier est nommé par son cognomen (à moins qu'il ne s'agisse de son idionyme s'il n'est pas citoyen romain), le deuxième est nommé par son gentilice et le troisième par son cognomen. Comme par hasard le gentilice et le cognomen du deuxième et du troisième sont Iulius et Heraclida. Ce sont les gentilice et cognomen du défunt. Le lapicide n'aurait peut-être pas dû rajouter le deuxième « *et* » se trouvant à la ligne 6. Il n'y aurait donc pas trois mais deux héritiers : Artemidorus et un autre Iulius Heraclida. Ce dernier ferait alors peut-être partie de la famille du défunt. Les lettres sont gravées avec soin mais on peut relever une autre erreur, ou

peut-être une stylisation, concernant le H de *heredes* à la ligne 7. Celui-ci est identique au H de HS à la ligne 8. Dans les deux cas il manque le haut de la barre de droite au-dessus de la barre transversale alors que tous les autres H sont correctement gravés.

Date : de l'époque flavienne au milieu du III^e siècle.

216 – L. Iulius Ispanus

CIL, X, 3375 = EDR, 146665

Cf. : E. Ferrero, 1878, n°55 ; I. Acrudoae, 2012, p. 132-133, p. 156.

Plaque funéraire en marbre retrouvée à Misène en un lieu inconnu. Musée archéologique de Naples.

Dim. : 28,5×53×3 cm ; lettres : 2-3,5 cm.

L(ucio) Valerio Dazantis / f(ilio) Ispano, (centurioni) ex (triere) Neptun(o) ; / militauit annis XXXVII, / uixit annis LV, / Pannon(ius) / domo Flauia Sirmi. Iunia Hygi[a] / [coni]ugi bene merito de se.

Ligne 2 : EDR restitue *centuria* au lieu de *centurioni*. Il est vrai que les navires étaient assimilés à des centuries mais la présence du *ex* ne laisse aucun doute sur le fait que le défunt était le *centurio* de la trière Neptunus.

Le défunt est L. Valerius Ispanus ((H)ispanus ?), donc le centurion de la trière Neptunus. Il est originaire de Pannonie inférieure, du territoire de la cité de Flauia Sirmium qui a été faite colonie romaine sous les Flaviens. Son père est un pérégrin Dazas. Dazas est un nom que l'on retrouve en Dalmatie et dans les régions du cours moyen du Danube (CIL, III, 13861 ; CIL, VIII, 9377 = ILS, 2576 dans ce cas il s'agit d'un cavalier de la cohorte VI des Dalmates). Il existe aussi Dazanus, cognomen d'un légionnaire de la légion II *Adiutrix* (CIL, III, 3349 = RIU, V, 1504). Un autre marin de la flotte de Misène a aussi pour père un Dazas (CIL, VI, 39472 = AE, 1912, 184 = AE, 1992, 101 = EDR, 072516). Le marin est d'origine dalmate et s'appelle Marcus Baebius Celer. Ces noms sont des plus communs dans le monde latin mais il indique son nom de pérégrin, Bato, un idionyme lui aussi très répandu dans les régions illyriennes. Il y a aussi un Daza Panetis *filius* marin de la flotte de Ravenne (AE, 1972, 196 = EDR, 75313). Il n'a pas indiqué son origine mais tant son nom que celui de son père laissent penser qu'il provient des provinces danubiennes.

Si le défunt est bien originaire de la colonia Flauia Sirmium, il est donc aussi citoyen romain. Par contre son père est un pérégrin de naissance. Il est possible qu'il soit décédé avant que Sirmium ne devienne colonie romaine. Ainsi Lucius Valerius Ispanus ne serait pas né citoyen

romain mais il aurait accédé à la citoyenneté indépendamment de son enrôlement dans la flotte de Misène, par la déduction de sa cité d'origine. Il ferait alors partie de la première génération des habitants de Sirmium à obtenir la citoyenneté romaine.

Il faut noter la durée extraordinaire de son service : 37 ans. Il est mort à 55 ans. Donc il se serait engagé à 18 ans. Il s'est marié avec une Iunia Hygia qui est la dédicante mais nous ne pouvons rien savoir de plus la concernant.

Date : époque flavienne ou début du II^e siècle.

217 – Iulius Malchus

CIL, X, 3497 = LIKelsey, 25 = EDR, 115694

Cf. : E. Ferrero, 1884, n°616.

Plaque funéraire en marbre provenant de Misène. Lieu de trouvaille précis inconnu. Kelsey Museum, Ann Arbor (USA).

Dim. : 18×44,5×3 cm.

D(is) M(anibus). | [Iu]liae Hermion(a)e ; | uix(it) an(nis) XXX. | Iulius Malchus, | suboptio (triere) Pietate, b(ene) m(erenti) f(ecit).

Ligne 2 : nous avons restitué le datif *Hermionae* de *Hermione* ou *Hermiona*.

La défunte est Iulia Hermione. Le dédicant est Iulius Malchus, *suboptio* de la trière *Pietas*. Tous les deux portent le même gentilice. Il est donc possible qu'Hermione soit l'affranchie de Malchus. Il est aussi possible que les deux personnages soient mari et femme mais rien ne le signale vraiment sur l'inscription.

L'auteur de la notice *LIKelsey, 25* considère que le gentilice Iulius serait un indicateur chronologique et daterait l'inscription de la première moitié du I^{er} siècle après J.-C. Cela est renforcé par l'absence du titre *praetoria* pour la flotte qui fut donné durant l'époque flavienne. Cependant les marins portent les *tria nomina* aussi à partir de cette période (sauf dans le cas des affranchis impériaux de la période julio-claudienne) et on retrouve des gentilices impériaux à des époques plus tardives que leur période de règne. Il n'est donc pas évident que ce Iulius Marinus se soit enrôlé sous le règne d'Auguste ou durant la première moitié du I^{er} siècle après J.-C. Toujours d'après le rédacteur de la notice *LIKelsey, 25*, la forme latinisée du nom Malchus est présente seulement parmi les soldats. Issu d'une langue sémitique, il signifie roi. Pour cet auteur, Iulius serait originaire de Syrie. Cela nous semble tout à fait possible.

Date : de l'époque flavienne au milieu du III^e siècle.

218 – C. Iulius Marcianus

CIL, X, 3440 = ILS, 2890 = EDR, 157929

Cf. : E. Ferrero, 1878, n°132 ; K. Stauner, 2004, p. 290, n°127.

Partie inférieure d'une plaque funéraire en marbre provenant de Misène. Lieu précis de trouvaille inconnu. Musée archéologique de Naples.

Dim. : 21×39×4 cm ; lettres : 2-2,5 cm.

[-----] | [--- inc]onpara|bili, qui uixit ann(is) LV, | et C(aio) Iul(io) Marciano, libr(ario) |
principalis, q(ui) u(ixit) ann(is) XXIII, | fratres fratri dulcissimo b(ene) m(erenti) f(ecerunt).

Lignes 2-3 : *incomparabili* au lieu d'*incomparabili*.

Deux frères sont commémorés sur cette inscription. Le premier nous échappe complètement si ce n'est son âge de décès qui est de 55 ans. Le deuxième est C. Iulius Marcianus, un *librarius principalis*. Il devait certainement appartenir à la flotte de Misène. Il était beaucoup plus jeune au moment de son décès : 23 ans. Cependant il n'est pas dit qu'ils soient morts en même temps. La différence d'âge n'était peut-être pas aussi grande. Il se peut très bien que cette inscription ait été faite au moment où le premier personnage dont le nom est perdu décéda. Le deuxième peut ainsi être décédé plusieurs années plus tôt. Marcianus était un *librarius principalis* à un âge relativement jeune. K. Stauner pense qu'il était dans l'*officium* du préfet de la flotte de Misène. C'est possible mais il nous semble qu'il l'aurait indiqué précisément dans l'inscription en raison du surplus de dignité que cela lui aurait conféré. De plus, l'absence de navire d'affectation ne veut pas dire qu'il était forcément en service à terre. Il arrive que le nom du navire soit omis.

Date : de l'époque flavienne au milieu du III^e siècle.

219 – G. Iulius Marinus

CIL, X, 3450 = EDR, 157674

Cf. : E. Ferrero, 1884, n°606.

Plaque funéraire en marbre provenant peut-être de Misène. Musée d'Histoire de San Martino à Naples.

D(is) M(anibus) | G(aium) Iul[ium] Marinum, na/uphylace(m), (triere) Augusto, n/atione Syro,
stipendio/rum XII, M(arcus) Iulius Mari|nus, frater et heres, ben|e merenti fecit.

Ligne 1 : on utilise l'accusatif comme en grec.

Lignes 3-4 : les lettres ATIONE doivent être pointées car difficilement lisibles ; pour le *CIL* on a *n/[ation(e)]*.

Le défunt est G. Iulius Marinus. Il servit pendant 12 années en tant que garde sur la trière Augustus Il est Syrien. Le dédicant est son frère, M. Iulius Marinus. Ils ont même gentilice et cognomen. Il est donc très probable qu'ils soient des frères biologiques et pas seulement des « frères d'armes ». Ils se sont peut-être engagés ensemble au même moment et l'officier chargé de l'enregistrement leur a attribués des noms quasiment identiques. Il se peut aussi qu'ils soient nés à Misène d'un père qui devait être lui-même marin. Dans ce cas, le dédicant ne serait pas forcément un marin.

Date : de l'époque flavienne au milieu du III^e siècle.

220 – C. Iulius Maron

AE, 1995, 311 = *EDR*, 102402

Cf. : A. Parma, 1995, p. 301-306 ; K. Stauner, 2004, p. 291, n°130.

Base de statue retrouvée en 1988 dans la mer au Nord de Punta Terrone. Musée archéologique des Champs Phlégréens à Bacoli.

Dim. : 150×80×60,5 cm ; lettres : 3,3-4,7 cm.

C(aio) Iulio C(ai) f(ilio) Cl(audia) | Maroni, | uet(erano) Augg(ustorum) nn(ostrorum) ex scri|bis cl(assis) pr(aetoriae) Misen(ensis), adlect(o) | in ordin(em) decurionum, | Iuir(o), curatori perpetuo | [c]ollegi propolarum. | [H]ic ob honorem statuae, | iam pridem decretae si|bi ab eis, testamento suo | (sestertium) XX (milia) n(ummum) dari cauit. | Propolae piscium | l(oco) d(ato) d(ecreto) d(ecurionum).

Il s'agit d'une inscription honorifique en l'honneur de C. Iulius Maron. Il est fils de citoyen romain comme le laisse entendre sa filiation, Cai *filius*. Il appartient à la tribu Claudia qui est celle de Misène. C'est un ancien scribe de la flotte de Misène. Au moment de la conception de l'inscription, il y avait deux Augustes au pouvoir. Nous pouvons penser aux règnes conjoints de Marc Aurèle et Lucius Verus ou à celui de Septime Sévère et Caracalla. Nous avons ici un exemple d'un fils de citoyen romain qui s'est engagé dans la flotte. Mais il ne s'agit pas d'un simple poste de rameur ou de *miles*. Il a dû effectuer des études afin de pouvoir remplir cette fonction. La suite de sa carrière montre qu'il n'est pas de basse extraction ou que sa famille a été favorisée par un notable local. En effet, il a aussi accompli une carrière politique à Misène. Il a été adlecté dans l'ordre des décurions de sa cité et a été *duumvir*. Il fut aussi curateur du collège des poissonniers. Ce sont d'ailleurs ces derniers qui sont les commanditaires d'une statue et de la base en l'honneur de leur curateur décédé.

A. Parma (*Id.*, 1995, p. 302, n. 14) évoque la possibilité qu'il soit originaire de Thrace en se basant sur son cognomen Maron sans être complètement convainquant. En effet D. Dana ne le recense pas dans son *Onomasticon Thracicum*. Il est vrai que Maroneia est une cité de Thrace mais il s'agit d'une cité grecque. Il est toutefois possible que ce cognomen évoque une origine d'une région hellénisée de l'Empire.

Date : Après 161-169 ou 198-211.

221 – Iulius Maximus

CIL, X, 3499 = ILS, 2878 = EDR, 157947

Cf. : E. Ferrero, 1878, n°119 ; H. Solin, 1987, p. 71.

Plaque funéraire en marbre provenant d'un lieu inconnu de Misène. Musée archéologique de Naples.

Dim. : 15,4×22,5×2,2 cm ; lettres : 1-1,9 cm.

D(is) M(anibus). / Valentinae / Nucherinae ; / uix(it) an(nis) XXII, d(iebus) XV. / Iul(ius) Maximus, / uel(arius) dup[l(icarius)], b(ene) m(erenti) f(ecit).

Ligne 6 : le *CIL* lisait *uet(eranus) dup(licarius)* ; mais les rédacteurs des fiches *ILS* et *EDR* restituent comme H. Solin *uel(arius) dup(licarius)*. La photo montre que la fin du texte est plus difficilement lisible mais il semble qu'il faille bien lire VEL et non VET.

La défunte est Valentina Nucherina morte à 22 ans. Le dédicant est Iulius Maximus qui devait être un *uelarius duplicarius* (nous en connaissons un autre par *CIL*, X, 3500 = *ILS*, 2879 = *EDR*, 157748). Il s'occupait donc des voiles de son navire et touchait double solde. Nous ne connaissons pas le lien de parenté entre les deux personnages de l'inscription. Il est possible qu'ils soient mari et femme.

Date : de l'époque flavienne au milieu du III^e siècle.

222 – C. Iulius Maximus

CIL, X, 3491 = EDR, 157943

Cf. : E. Ferrero, 1878, n°247 ; K. Stauner, 2004, p. 288-289, n°137.

Plaque funéraire en marbre provenant peut-être de Misène. Musée archéologique de Naples.

Dim. : 16,7×31×4,4 cm ; lettres : 0,8-1,9 cm.

D(is) M(anibus). / C(aius) Iulius Maximus, uetera(nus), / milit(auit) in (quadriere) Venere

annos XXVI, uixit annos LIII. | C(aius) Iulius Saturninus, scriba, LI | C(aius) Cornelius Priscus, ueternus, hered(es), b(ene) m(erenti) f(ecerunt).

Ligne 4 : LI doit sans doute être corrigé en ET.

Ligne 5 : *ueternus* au lieu de *ueteranus*.

Le défunt est C. Iulius Maximus, un vétéran de la quadrième Venus. Il est décédé à 54 ans. Mais nous ne pouvons connaître son âge précis d'engagement qui en tous les cas a dû survenir avant 28 ans. Il est rare qu'un vétéran indique sa durée de service. Cela nous permet de dater cette inscription avant le passage à 28 années de service qui s'est opéré entre 206 et 209.

Les héritiers sont C. Iulius Saturninus, un scribe et C. Cornelius Priscus, un vétéran. Le scribe porte même prénom et gentilice que le défunt. Même si cela est possible, il n'est pas forcément un membre de sa famille étant donné que les marins recevaient les *tria nomina* lors de leur engagement. Il est possible que les deux *Caii Iulii* se soient engagés au même moment. Tous les deux portent d'ailleurs des *duo nomina* impériaux. Mais cela ne donne d'indication de datation ou d'époque d'engagement étant donné leur grande fréquence à toutes les époques.

Date : de l'époque flavienne au tout début du III^e siècle (avant 206-209).

223 – M. Iulius Nepotianus

CIL, X, 3470 = EDR, 146296

Cf. : E. Ferrero, 1878, n°82.

Plaque funéraire en marbre provenant de Misène. Musée archéologique de Naples.

Dim. : 21,7×37,5×3,5 cm ; lettres : 1,5-2 cm.

D(is) M(anibus). | M(arco) Iulio Nepotiano, option(i) | (trière) Pacis ; natione Aegyptius, | uixit annis XXXVII, milita|uit annis XIII, mens(ibus) IIII. Iulia | Semne coniugi et Iulius Cassianus, patri b(ene) m(erenti) f(ecerunt).

Le défunt est un Égyptien, M. Iulius Nepotianus, *optio* sur la trière Pax. Il s'est engagé à l'âge de 24 ans et a servi pendant 13 ans. Les dédicants sont son épouse Iulia Semne et son fils Iulius Cassianus. L'épouse porte le même gentilice que son mari. Comme la filiation n'est pas indiquée, il se pourrait qu'elle soit une affranchie de celui-ci. Mais il se pourrait aussi qu'elle ait adopté le gentilice de Nepotianus au moment de son mariage.

Date : de l'époque flavienne au milieu du III^e siècle.

224 – C. Iulius Paniscus

CIL, X, 3480 = ILS, 2880 = EDR, 157939

Cf. : E. Ferrero, 1878, n°111 ; L. Casson, 1971, p. 311 ; M. Reddé, 1986, p. 537.

Plaque funéraire fragmentaire de marbre provenant de Misène. La partie basse et le coin gauche sont manquants. Musée archéologique de Naples.

Dim. : 13,5×29 cm ; lettres : 1,7-2,5 cm.

*D(is) M(anibus) s(acrum). | C(aio) Iulio Panisco, | pitulo septe(m)semi|odiali (quadriere)
Da[cico(?) ---] | t[-]oli ae[---].*

Le défunt est C. Iulius Paniscus. Paniscus pourrait évoquer une origine égyptienne. Il était membre de l'équipage de la quadrière Dacicus. Ce nom correspond peut-être au titre obtenu par Trajan en 102. Il était *pitulus* c'est-à-dire celui qui donnait le rythme des rameurs. Le sens de *septemsemiodalis* est obscur. Il se pourrait qu'il fasse référence à la solde ou à la ration que recevaient les marins (voir aussi *CIL, X, 3481 = ILS, 2881 = EDR, 157940*).

Date : peut-être de 102 au milieu du III^e siècle.

225 – C. Iulius Petronianus

CIL, X, 3589 = EDR, 105138

Cf. : E. Ferrero, 1878, n°248 ; G. Manton, L. F. Fitzhardinge, 1948, p. 436, n°9 (= *AE*, 1949, +207c) ; L. F. Fitzhardinge, 1951, p. 18, n°5.

Trois morceaux jointifs recollés d'une plaque funéraire en marbre provenant peut-être de Misène. Nicholson Museum de Sydney (Australie).

Dim. : 24,5×45×1,3 cm.

*D(is) M(anibus) | C(ai) Iuli Petroniani | ex lib(urna) Armata, | nat(ione) Aegypt(i) ; uix(it)
an(nis) | XLV, milit(auit) ann(is) XXII. | C(aius) Longinius Clemens, (triere) | Fortuna, h(eres),
b(ene) m(erenti) f(ecit).*

Le défunt est C. Iulius Petronianus. Il est originaire d'Égypte. Il s'est engagé à l'âge de 23 ans et il a servi pendant 22 années. Il servait à bord de la liburne Armata. Il existe un homonyme de notre personnage qui était lui aussi un marin de la flotte de Misène et originaire d'Alexandrie (*AE*, 1983, 189 = *EDR*, 078899). Il ne peut s'agir du même personnage étant donné qu'il est lui aussi le défunt commémoré par l'inscription et qu'il servait à bord de la trière Siluanus. Il s'agit sans doute d'un hasard. Cependant on ne peut s'empêcher d'imaginer que certaines recrues

devaient recevoir les mêmes noms de la part des officiers chargés de l'enregistrement. De plus, les deux personnages viennent de la même province même si les Alexandrins se distinguaient des simples Égyptiens. Son héritier est C. Longinius Clemens de la trière Fortuna.

Date : de l'époque flavienne au milieu du III^e siècle.

226 – C. Iulius Petronianus

AE, 1983, 189 = EDR, 078899

Cf. : M. Anecchino, dans G. Camodeca *et al.*, 1980/1981, p. 282.

Plaque funéraire en marbre blanc retrouvée dans les Champs Phlégréens. Elle proviendrait peut-être de la nécropole de Misène. Collection privée de Raimondo Anecchino.

Dim. : 21×35,5×2,5 cm ; lettres : 1,5-2,5 cm.

D(is) M(anibus) C(ai) Iul(i) Petroni/ani, man(ipularis) ex (triere) Siluan(o), | nat(ione) Alexan(drini) ; mil(itauit) ann(is) | XXII, uixit ann(is) XXXX. | Ti(berius) Claudius Iullus, h(eres), | b(ene) m(erenti) f(ecit).

Le défunt est C. Iulius Petronianus qui était *manipularis* à bord de la trière Siluanus. Il est originaire d'Alexandrie. Il est homonyme avec un autre marin originaire d'Égypte et appartenant à la flotte de Misène (*CIL*, X, 3589 = *EDR*, 105138). On ne peut que se demander s'il s'agit d'un simple hasard ou si les officiers chargés de l'enregistrement des recrues pouvaient donner des noms identiques quitte à les distribuer dans des bâtiments différents. Petronianus s'est engagé à l'âge de 18 ans et a servi pendant 22 années. Le dédicant est son héritier, Tiberius Claudius Iullus. Il était peut-être un camarade de Petronianus. Remarquons qu'il porte des noms impériaux correspondant soit à Claude soit à Néron. Cependant rien ne dit qu'il se soit engagé sous leur règne. Iullus est un cognomen présent à Pompéi (*CIL*, IV, 1610).
Date : de l'époque flavienne au milieu du III^e siècle.

227 – Iulius Polio

AE, 1972, 80 = EDR, 075217

Cf. : A. Ferrua, 1972, p. 140 ; J. Bennett, 2017, n°20.

Plaque funéraire en marbre provenant peut-être de Misène. Elle provient de la maison Maresca à Anacapri, collection « casa Rossa ».

Dim. : 20×22 cm ; lettres : 2 cm.

D(is) M(anibus) | Iulii Polioni, gub(ernatoris) | ex (triere) Parthico ; nat(ione) | Cilix Coryc(ius), mil(itauit) | annis XVII. Ta|tias coniugi | suo b(ene) m(erenti) f(ecit).

Ligne 2 : A. Ferrua et EDR lisent *Iulii* alors que l'AE écrit *Iulio*.

Ligne 4 : l'AE restitue *Coryc(aeus ?)*.

Le défunt Iulius Polio est un pilote de la trière Parthicus. L'absence de prénom pourrait faire penser à une inscription ne remontant pas avant le début du II^e siècle. De plus, le nom du navire est peut-être une allusion au titre obtenu par Trajan en 116. Son âge de décès n'est pas mentionné mais il a servi pendant 17 ans. Son épouse Tatias s'est occupée de faire graver la plaque funéraire. Tatias est peut-être la forme féminine latinisée d'un nom d'homme présent en Pamphylie (J. Bennett, 2017). Elle n'a pas de gentilice ce qui est relativement rare pour les épouses de marins qui portent en général les *duo nomina*. Nous ne savons pas si son gentilice a été omis ou si elle ne porte qu'un nom unique de pérégrine. Le défunt est un Cilicien de la cité de Korykos (Corycaem). L'AE signale qu'il y a un autre Cilicien, *naufylax* de la même trière Parthicus (CIL, X, 3454 = ILS, 2861 = EDR, 157673). A. Ferrua évoque la possibilité que cette trière ait eu un équipage venu de Cilicie et que le recrutement des équipages des navires pouvait être ethnique. Mais le *naufylax* en question, C. Iulius Ianuarius n'a pas indiqué son origine. Il est le tuteur du fils du défunt qui lui est bien Cilicien mais sur la trière Vesta. Rien ne prouve donc que ce tuteur ait la même origine que son camarade même si cela n'est pas impossible. Le lien entre les deux inscriptions ne nous semble donc pas pertinent d'autant plus que nous ne savons pas si les deux trières Parthicus étaient forcément les mêmes car nous n'avons pas d'indication précise sur la date de conception des inscriptions. Nous pouvons ainsi avoir deux trières portant le même nom mais en service à des époques différentes à 50 ou à 100 ans d'intervalle.

Date : peut-être de 116 au début du III^e siècle.

228 – C. Iulius Ponticus

CIL, X, 3425 = EDR, 162230

Cf. : E. Ferrero, 1878, n°116 ; A. Avram, 2013, n°2685 ; J. Bennett, 2017, n°50.

Plaque funéraire de marbre provenant de Misène. Perdue.

D(is) M(anibus) | C(ai) Iuli Pontici, [fa]bri dupl(icarii) cl(assis) pr(aetoriae) Mis(enensis), | nat(ione) Pontic(i) ; uixit | ann(is) XLIII, mil(itauit) ann(is) | XXII. Iulius Ponticus, | filius, et Antonia Ca[l]lityche, coniunx, h(eredes), b(ene) m(erenti) f(ecerunt).

Le défunt est C. Iulius Ponticus, *faber duplicarius* de la flotte prétorienne de Misène. Il s'est engagé à l'âge de 21 ans. Il est originaire du Pont et d'ailleurs son cognomen ainsi que celui de son fils rappellent son origine. Il faut donc croire que l'officier chargé de l'enregistrement de la recrue a tenu compte de son souhait de garder un nom évoquant sa province. Le *faber* l'a ensuite transmis à son fils. Les dédicants sont son fils et son épouse Antonia Callityche.

Date : de l'époque flavienne au milieu du III^e siècle.

229 – C. Iulius Postumus

CIL, X, 3360 = EDR, 125457

Cf. : E. Ferrero, 1878, n°249 ; R. Duncan-Jones, 1974, p. 170, n°619.

Plaque funéraire en marbre retrouvée à Misène en un lieu inconnu. Musée archéologique de Naples.

Dim. : 35,5×39,7×3,5 cm ; lettres : 1,5-3,5 cm.

D(is) Manib(us). | C(aio) Iulio Postumo, | militi ex classe pr(aetoria) Misen{i}ens(i) ; | testamento fieri iussit de (sestertiis) II m(ilibus nummum), | arbit(ratu) T(iti) Flau(i) Terentiani, tr(ierarchi). | H(oc) m(onumentum) s(iue) s(epulcrum) e(st) h(eredes) n(on) s(equetur).

Le défunt est C. Iulius Postumus, ancien soldat de la flotte prétorienne de Misène. Le dédicant est le triérarque T. Flavius Terentianus. Le coût de la sépulture est de 2 000 sesterces.

Date : de l'époque flavienne au milieu du III^e siècle.

230 – T. Iulius Proculus

CIL, X, 3427 = ILS, 2869 = EDR, 161432

Cf. : E. Ferrero, 1878, n°114b ; A. De Simone, 1975, p. 31, n°10.

Plaque funéraire de marbre provenant d'un lieu inconnu de Misène. Opistographe avec CIL, X, 3423 = ILS, 2870 = EDR, 161431. Bibliothèque des Girolamini à Naples.

Dim. : 20×27×2 cm ; lettres : 1,7-2,5 cm.

D(is) M(anibus) | T(iti) Iul(i) Proculi, | fabri principal(is) | (triere) Concordia, na[t(ione)] | Sur(i) ; mil(itauit) ann(is) XXVII, | uix(it) ann(is) IIL. C(aius) Saeniu[s] | [---]mulus, h(eres), b(ene) m(erenti) f(ecit).

Ligne 3 : le L de *principal* est effacé, De Simone écrit *princip[a]*.

Ligne 7 : *EDR* propose de restituer pour le cognomen du dédicant [*Ro*]mulus.

Le défunt est T. Iulius Proculus, Syrien d'origine. Il était *faber principalis* à bord de la trière Concordia. Il s'est engagé à 21 ans et a servi pendant 27 ans. Soit il a fait une année supplémentaire aux 26 années minimales soit l'inscription date d'après 206-209 et le passage aux 28 années de services. L'héritier est C. Saenius. Son cognomen est fragmentaire. Le rédacteur de la fiche du site *EDR* restitue Romulus pour ce dernier ce qui est tout à fait possible. Peut-être était-il lui-même un marin.

Date : de l'époque flavienne au milieu du III^e siècle.

231 – C. Iulius Pudens

CIL, X, 3590 = *LKelsey*, 35 = *EDR*, 115553

Cf. : E. Ferrero, 1884, n°670.

Plaque funéraire en marbre provenant de Misène, en dépôt à côté de la Piscina mirabilis. Kelsey Museum, Ann Arbor (USA).

Dim. : 23,5×29,6×2,9 cm.

C(ai) Iuli Pudentis, | manip(ularis) lib(urna) Libertate ; | qui (et) Dines Sautis (filius), | nat(ione) Bessus, uixit | an(nis) XXXX, mil(ilitauit) an(nis) | XXIII. Fecit C(aius) Antesti/us Rufus, heres, bene merenti.

Ligne 0 : il manque l'invocation aux Mânes mais il se peut que la première ligne ait été détruite.

Ligne 2 : il s'agit de la dénomination pérégrine du défunt : son idionyme est Dines et son patronyme est Sautis.

Le défunt est C. Iulius Pudens, dont le nom initial est Dines fils de Sautes. Il est Besse. Ces noms Dines et Sautes sont des noms provenant de Thrace (D. Dana, *OnomThrac*, p. 135-136 et p. 305). Il s'est engagé à 17 ans et il a servi pendant 23 années. Il était membre de l'équipage de la liburne Libertas. La présence de la double dénomination peut laisser penser que le document est relativement tardif si l'on en juge d'après les diplômes militaires.

Son héritier est C. Antestius Rufus. Il était peut-être un camarade du défunt.

Date : du milieu du II^e siècle au milieu du III^e siècle.

232 – C. Iulius Resus

AE, 1949, 208 = *EDR*, 105331

Cf. : G. Manton, L. F. Fitzhardinge, 1948, p. 436-437, n°10 ; L. F. Fitzhardinge, 1951, p. 17,

n°2 (= AE, 1952, +81).

Plaque funéraire en marbre provenant peut-être de Misène. Nicholson Museum, Sydney (Australie).

Dim. : 28×35,5 cm.

D(is) M(anibus). / C(aio) Iulio Reso, manip(ulari) / ex (triere) Fide, nat(ione) Bess(o) ; / bixit an(nis) LV, milit(auit) a(nnis) XII. / M(arcus) Rufinus Auctus, / heres, b(ene) m(erenti) f(ecit).

Ligne 2 : on peut aussi restituer *R(h)eso*, c'est ce que fait la banque de donnée de Heidelberg (*HD*, 27786).

Ligne 4 : *bixit* pour *uixit*.

Le défunt est un *manipularis* de la trière Fides. Il s'appelle C. Iulius Resus (ou Rhesus). Il est d'origine besse. Il est décédé à 55 ans et a servi pendant 12 ans. Il se serait donc engagé très tardivement à 43 ans. À cet âge des marins ont déjà été libérés et sont des vétérans. Rien dans ce document ne permet d'expliquer cet engagement à un âge aussi avancé.

Le dédicant est son héritier, Marcus Rufinus Auctus. Son gentilice a la forme d'un cognomen comme cela se rencontre régulièrement dans les sources. Peut-être est-il un camarade de la flotte.

Date : époque flavienne au début du III^e siècle.

233 – C. Iulius Saturninus

EE, VIII, 1, 429 = *LIKelsey*, 36 = *EDR*, 116192

Cf. : E. Ferrero, 1900, n°753.

Trois fragments jointifs d'une plaque funéraire en marbre provenant de Misène. Kelsey Museum, Ann Arbor (USA).

Dim. : 21,4×33×2,2 cm.

D(is) M(anibus) / C(ai) Iul(i) Saturnini, / manip(ularis) (triere) Saluia, / stip(endiorum) XXXI, / Maximius Bithus / et Ael(ius) Valerianus, / Didia Amazon, / h(eredes), m(emoriam) f(ecerunt).

Ligne 2 : le rédacteur de la fiche *LIKelsey* n'a pas vu que sur le N final de *Saturnin*, il y a un I. Le nom est donc au génitif et non au datif.

Ligne 5 : *Bettius* dans *LIKelsey*.

Ligne 8 : *h(oc) m(onumentum) f(ecerunt)* dans *LIKelsey*.

Le défunt est C. Iulius Saturninus, un *manipularis* de la trière Saluia. Il a servi pendant 31

années ce qui est supérieur de 5 ans ou de 3 ans de la durée minimale de service selon que nous sommes avant ou après la réforme de 206-209. Les dédicants sont Maximius Bithus et Aelius Valerianus ainsi qu'une femme, Didia Amazon. Leur qualité n'est pas connue. Concernant les hommes, on peut supposer qu'il s'agisse de marins. Aelius et Didia sont des gentilices impériaux. Ils laissent supposer que nous sommes à une époque relativement tardive. Bithus est un cognomen fréquent dans les régions danubiennes (D. Dana, *OnomThrac*, p. 40-58).

Pour M. Reddé (*Id.*, 1986, p. 672), le nom de la trière Saluia ferait référence au gentilice d'Othon, Saluius. Durant la guerre contre Vitellius, Othon utilisa la flotte de Misène pour attaquer les côtes du sud de la Gaule (Tacite, *Hist.*, I, 87).

Date : du milieu du II^e siècle au milieu du III^e siècle.

234 – C. Iulius Senecianus

AE, 1974, 263 = LIKelsey, 20 = EDR, 075784

Cf. : J. H. D'Arms, 1973, p. 158-159.

Plaque funéraire en marbre provenant de Misène. Kelsey Museum, Ann Arbor (USA).

Dim. : 25×29×3 cm.

D(is) M(anibus) / C(ai) Iul(i) Seneciani, prin/cipalis (quadriere) Venere ; nat(ione) Rae/tus, uixit an(nis) XLV, mil(itauit) a(nnis) XV. / C(aius) Iulius Iuuenis, fil(ius) et | heres, b(ene) m(erenti) f(ecit).

Le défunt est C. Iulius Senecianus, un *principalis* de la quadrière Venus. Il était originaire de Rhétie. Il s'est engagé relativement tardivement à 30 ans. Le dédicant est son fils, C. Iulius Iuuenis qui porte même prénom et même gentilice que son père.

Date : entre l'époque flavienne et le début du III^e siècle.

235 – Iulius Seuerus

CIL, X, 3384 = EDR, 152981

Cf. : E. Ferrero, 1878, n°253.

Plaque funéraire en marbre provenant de Misène. Lieu de trouvaille précis inconnu. Musée archéologique de Naples.

Dim. : 25,5×29,5×3 cm ; lettres : 1,4-2 cm.

D(is) M(anibus). / Vlpiae Primigeniae ; | sanctissima femina | uixit annis XXX. | Iulius Seuerus, (centurio) (triere) Lu/cifero, coniugi ka/rissimae et sui | amantissimae | b(ene) m(erenti) f(ecit).

Ligne 5 : il faut restituer *centurio triere* au lieu de *centuria triere* car il n'y a pas d'autre mention de grade ou de fonction.

La défunte est Vlpia Primigenia. Elle porte le même gentilice que l'empereur Trajan ce qui pourrait nous donner une indication de datation concernant la conception de cette inscription. Le dédicant est le mari, Iulius Seuerus, centurion de la trière Lucifer.

Date : du début du II^e siècle au milieu du III^e siècle.

236 – C. Iulius Siluanus

CIL, X, 3492 = ILS, 2887 = EDR, 146653

Cf. : E. Ferrero, 1878, n°254 ; K. Stauner, 2004, p. 296, n°141 ; A. Avram, 2013, n°510 ; J. Bennett, 2017, n°51.

Plaque funéraire en marbre provenant de Misène. Musée archéologique de Naples.

Dim. : 28×39×2 cm ; lettres : 2-3,5 cm.

Caio Iulio Siluano, / man(ipulari) ex lib(urna) Iustit(ia), / natione Bithyno / qui et Diophanes / Diophani (filius) ; militauit an(nis) XIX, / uixit an(nis) XL. Benemerenti Q(uintus) / Naeuius Propincus scrib(a) et / Nonnius Sura.

Ligne 5 : il s'agit peut-être du nom du père au génitif.

Le défunt est C. Iulius Siluanus. Il a aussi indiqué son nom de pèrigrin. Il s'appelait en fait Diophanes. À la ligne 5, nous avons sans doute le nom du père qui s'appelait lui aussi Diophanes. Il est originaire de la province de Bithynie sans plus de précision. Il s'est engagé à l'âge de 21 ans et il a servi pendant 19 ans. Il était *manipularis* à bord de la liburne Iustitia. Les dédicants sont Q. Naeuius Propincus et Nonnius Sura. Le premier est un scribe. Il est fort probable qu'ils appartiennent tous les deux à la flotte de Misène.

Date : du II^e siècle au milieu du III^e siècle.

237 – A. Iulius Valens

CIL, X, 8374a = EDR, 161665

Cf. : E. Ferrero, 1884, n°627.

Plaque funéraire en marbre provenant de Misène. Perdue.

D(is) manib(us). / A(ulo) Iulio Valenti qui / et Diza Serri fil(io), scrib(ae) / ex clas(se) praet(oria) Misen(ensi) ; / mil(itauit) ann(is) XXV, uix(it) an(nis) XL. / A(ulus) Iulius Iulianus

et / A(ulus) Iulius Staleianus, fil(i), / patri bene mer(enti) f(ecerunt) [et] libertis / libertabus pos{r}terisque eorum.

Le défunt est A. Iulius Valens qui s'appelle aussi Diza fils de Serrus ou plutôt Serri. Ces noms semblent provenir des provinces danubiennes (D. Dana, *OnomThrac*, p. 146-151 pour Diza et p. 311 pour Serri ; d'ailleurs cette inscription est la seule référence fournie par D. Dana, il y a donc un risque de raisonnement circulaire concernant l'origine de ce dernier nom). La présence de l'onomastique originelle du défunt est un indice pouvant dater le document d'au moins la deuxième moitié du II^e siècle. Il est décédé à 40 ans et il a effectué un service de 25 années. Cela veut dire qu'il s'est engagé précocement à 15 ans. Il était scribe dans la flotte de Misène. Les dédicants sont ses deux fils A. Iulius Iulianus et A. Iulius Staleianus.

Date : de la deuxième moitié du II^e siècle au milieu du III^e siècle.

238 – L. Iulius Valens

CIL, X, 3414 = ILS, 2871 = EDR, 146553

Cf. : E. Ferrero, 1878, n°121 ; M. Reddé, 1986, p. 537.

Plaque de marbre provenant probablement de Misène. Musée archéologique de Naples.

Dim. : 37×36×2,5 cm ; lettres : 2-2,5cm.

D(is) M(anibus) / L(uci) Iuli Valentis, dupl(icarii) / caementari(i) ex class(e) pr(aetoria) / Misen(en)s(i), natione Syri ; / uixit an(nis) XL, mil(itauit) an(nis) XXII. / Flauia Marina, uxor, / uiro bene merenti.

Le défunt est L. Iulius Valens, un maçon *duplicarius* de la flotte prétorienne de Misène. Il est d'origine syrienne. Il s'est engagé à l'âge de 18 ans. Il était peut-être chargé du calfatage des navires.

La dédicante est son épouse, Flauia Marina. On peut remarquer qu'elle porte un gentilice impérial. Cela n'en fait pas un critère de datation certain mais on peut supposer que cette inscription a été réalisée après l'époque flavienne.

Date : du II^e siècle au milieu du III^e siècle.

239 – M. Iulius Valens

CIL, X, 3592 = EDR, 144502

Cf. : E. Ferrero, 1878, n°255.

Plaque funéraire en marbre provenant de Misène. Le lieu précis de trouvaille n'est pas connu.

Musée archéologique de Naples.

Dim. : 19×28,3×4 cm ; lettres : 1-2,5 cm.

*D(is) M(anibus). / Ex (triere) Cerere M(arcus) Iulius / Valens uixit ann(is) XXIII, / militauit
anni(s) II. / M(arcus) Antonius Valens / filio b(ene) m(erenti) f(ecit).*

Lignes 4 et : les T n'ont pas de barre horizontale.

Le défunt est M. Iulius Valens, qui s'est engagé à 21 ans et il n'a servi que deux années. Il appartenait à la trière Ceres.

Le dédicant est son père, M. Antonius Valens. Il faut remarquer que le fils porte certes le même cognomen et le même prénom que le père mais pas le même gentilice. Il se peut que Iulius soit le nom de sa mère mais celle-ci n'est pas nommée sur l'inscription. Nous ne croyons pas qu'un marin portant déjà les *tria nomina* au moment de son enrôlement changeait de nom. Les noms que nous voyons figurer sur ce document sont donc ceux donnés par ses parents au moment de sa naissance. La qualité du père n'est pas indiquée. Peut-être est-il lui aussi un marin ou un vétérans.

Date : de l'époque flavienne au milieu du III^e siècle.

240 – C. Iulius Victor

CIL, X, 3593 = EDR, 157582

Cf. : E. Ferrero, 1878, n°256.

Plaque funéraire en marbre provenant de Misène. Musée archéologique de Naples.

Dim. : 17×23,8×2 cm ; lettres : 0,5-2,5 cm.

*C(aius) Iulius Victor / qui et Sola Di|ni f(ilius), mil(es) ex clas(se) / pr(aetoria) Misen(ensi) de
lib(urna) Fide, / milit(auit) ann(is) X, uix(it) ann(is) XXX, / testamento fieri iussit.*

Le défunt est C. Iulius Victor, qui est Sola fils de Dinus ou plutôt Dinis, ou Dines. Nous avons ainsi sa dénomination pérégrine. Il est ainsi possible que cette inscription au plus tôt de la deuxième moitié du II^e siècle. Son nom de pérégrin et celui de son père évoquent une origine bésse ou thrace (D. Dana, *OnomThrac*, p. 327 pour Sola et p. 135-136 pour Dines). Il est marin de la flotte prétorienne de Misène et appartient à la liburne Fides. Il s'est engagé à 20 ans et il a effectué 10 années de service.

Date : du milieu du II^e siècle au milieu du III^e siècle.

241 – C. Iulius Zoilus

CIL, X, 3485 = EDR, 161684

Cf. : E. Ferrero, 1884, n°604.

Plaque funéraire en marbre provenant de Misène, en dépôt près de la Piscina mirabilis. Perdue.

*D(is) M(anibus) | C(ai) Iuli Zoili, pror(etae) | clas(sis) pr(aetoriae) Mis(enensis) III[I
(quadriere)] Fide ; | nat(ione) Vibiensis, uixit | ann(is) XXXV, mil(itauit) XVII. | Iulius Silius et
Iulia | Zoe patri b(ene) m(erenti) f(ecerunt).*

Le défunt est C. Iulius Zoilus, vigie sur la quadrière Fides de la flotte prétorienne de Misène. Il s'est engagé à 18 ans. Il se dit *natione Vibiensis*. Cette origine est énigmatique. Serait-ce la cité de Vibinum en Apulie ? Le cognomen semblerait indiquer une origine grecque ou d'une région hellénisée. Les dédicants sont ses enfants : Iulius Silius et Iulia Zoe. Le cognomen du fils, Suilius, a la forme d'un gentilice.

Date : de l'époque flavienne au milieu du III^e siècle.

242 – C. Iustus Gemellus

CIL, X, 3577 = EDR, 157599

Cf. : E. Ferrero, 1878, n°258.

Plaque funéraire en marbre provenant de Misène. Lieu précis de découverte inconnu. Musée archéologique de Naples.

Dim. : 23×40,3×2,4 ; lettres : 2-2,4 cm.

*D(is) M(anibus) | Felici (h)omini opti|mo, nat(ione) Germano, | C(aius) Iustus Gemellus |
(triere) Victoria, serbo | b(ene) m(erenti) f(ecit).*

Ligne 5 : il aurait fallu écrire *seruo* au lieu de *serbo*.

Le défunt est Felix, un esclave, originaire de Germanie. Il s'agit peut-être de la Germanie « libre » et non d'une des deux provinces romaines. Le dédicant est son maître, C. Iustus Gemellus de la trière Victoria. Il appartenait sans doute à la flotte de Misène.

Date : de l'époque flavienne au milieu du III^e siècle.

243 – T. Laelius Crispus

CIL, X, 3597 = *LKelsey*, 43 = *EDR*, 115995

Cf. : E. Ferrero, 1884, n°671 ; A. Avram, 2013, n°511 ; J. Bennett, 2017, n°53.

Plaque funéraire en marbre provenant de Misène, en dépôt à côté de la Piscina mirabilis. Kelsey Museum, Ann Arbor (USA).

Dim. : 33,5×48,5×4,5 cm.

D(is) M(anibus). / T(ito) Laelio Crispo, / milit(i) cl(assis) pr(aetoriae) Misenen(sis) / (triere) Libertate ; nat(ione) Bithynus, / uix(it) ann(is) XL, mil(itauit) ann(is) XVI. / L(ucius) Sossius) Dionysius (triere) Capr(icornus), / heres, b(ene) m(erenti).

Le défunt est T. Laelius Crispus, un *miles* de la flotte prétorienne de Misène. Il était originaire de la province de Bithynie. Il s'est engagé à 24 ans et il a effectué 16 années de service. Il était à bord de la trière Libertas. Le dédicant est son héritier, L. Sossius Dionysius. Il servait sur la trière Capricornus. Il se pourrait qu'il ait la même origine que son camarade défunt. Le cognomen Dionysius semble traduire une origine d'une province hellénisée (Si l'on considère que les personnes chargées de l'enregistrement des noms des recrues tenaient compte des désirs ou des origines de celles-ci).

Date : de l'époque flavienne au milieu du III^e siècle.

244 – L. Laelius Valens

CIL, X, 3468 = *EDR*, 158423

Cf. : E. Ferrero, 1878, n°83 ; G. Alföldy, 1969, p. 90, 162, 230 ; H. Solin, 1987, p. 68 ; D. Demicheli, 2015, n°17.

Plaque funéraire de marbre provenant peut-être de Misène. Musée archéologique de Naples.

Dim. : 26,5×32×2,5 cm ; lettres : 1,5-2,5 cm.

D(is) M(anibus) / L(uci) Laeli Valentis qui / et Liccae Bardi f(ili), / optionis ex (triere) Vener(e) ; / uixit ann(is) XXXV, milit(auit) / annis XIII.

Ligne 2 : le *CIL* lit IALLI alors que H. Solin voit sans hésitation LAELI ce qui est possible en comparant avec la graphie des autres lettres de l'inscription.

Le défunt est L. Laelius Valens. Son nom de pérégrin est Licca et il est fils de Bardus. Licca est essentiellement connu sous les formes Liccaius, Liccaeus ou Liccaus. Ces noms sont présents en Pannonie et en Dalmatie (*OPEL*, III, p. 26). Il s'est engagé à l'âge de 22 ans et a

effectué un service de 13 années. Il était *optio* sur la trière Vénus.

La présence du *qui et* indiquant l'idionyme et le patronyme pérégrins du marin peuvent laisser penser que l'inscription date au plus tôt de la fin du II^e siècle, période à partir de laquelle l'onomastique pérégrines des marins est aussi mentionnée en plus de leurs *tria nomina*.

Date : de la fin du II^e siècle au milieu du III^e siècle.

245 – T. Licinius Memor

CIL, X, 3598 = LIKelsey, 44 = EDR, 115771

Cf. : E. Ferrero, 1884, n°672 ; Y. Le Bohec, 1990, n°62 ; A. Mastino, 2015, p. 171, n°8.

Plaque funéraire en marbre provenant de Misène. Kelsey Museum, Ann Arbor (USA).

Dim. : 23,8×26,2×4 cm.

*D(is) M(anibus). | T(itus) Licinius Memor, | mil(es) cl(assis) pr(aetoriae) Mis(enensis) ex
(triere) Ven(ere), | m(ilitavit) a(nnis) X, n(atione) Sard(us), u(ixit) a(nnis) XXXX. | M(arcus)
Nonius Aquilinus, | frater iius ex (quadriere) Liber(tate), | h(eres), b(ene) m(erenti) f(ecit).*

Ligne 3 : le M de MIS n'est pas correctement gravé, il ressemble à un A sans barre transversale.

Ligne 6 : *eius* au lieu de *iius*.

Le défunt est T. Licinius Memor, *miles* de la flotte prétorienne de Misène. Il est Sarde d'origine. Il s'est engagé à 20 ans et il a servi pendant 10 ans.

L'héritier est M. Nonius Aquilinus de la quadrièrè Libertas. Il se dit être son frère mais il n'a pas le même gentilice. Soit ils reçurent des gentilices différents au moment de leur enrôlement lequel peut très bien n'avoir pas eu lieu au même moment, soit il s'agit d'un « frère d'armes ».

Date : de l'époque flavienne au milieu du III^e siècle.

246 – M. Licinius Valens *et al.*

CIL, X, 3560 = EDR, 157604

Cf. : E. Ferrero, 1878, n°273.

Plaque funéraire en marbre provenant de Misène. Emplacement initial inconnu. Musée archéologique de Naples.

Dim. : 26×28,7×3 cm ; lettres : 2-2,5 cm.

D(is) M(anibus) | M(arci) Licini Valent(is), | mil(itis) ex cl(asse) pr(aetoria) Mis(enensi) |

(trière) Aug(usto) ; uixit ann(is) / XXXII, mil(itauit) ann(is) / XII. Q(uintus) Cassius / Romanus, (hexere) Ob(e), / h(eres), b(ene) [m(erenti) f(ecit)].

Ligne 7 : il aurait fallu écrire OP(E) au lieu de OB(E). Il s'agit de l'hexère Ops.

Le défunt est M. Licinius Valens, un *miles* de la flotte de Misène. Il s'est engagé à l'âge de 20 ans. Il servait sur la trière Augustus. Le dédicant est Q. Cassius Romanus appartenant à l'hexère Ops. Des liens d'amitié peuvent ainsi se naître entre marins d'équipages différents. Peut-être étaient-ils de même origine.

Date : de l'époque flavienne au milieu du III^e siècle.

247 – M. Lollius Primitius

AE, 1949, 209 = EDR, 105071 (I)

Cf. : G. Manton, L. F. Fitzhardinge, 1948, p. 437, n°11 ; L. F. Fitzhardinge, 1951, p. 17, n°3 (= AE, 1952, +81).

Plaque funéraire en marbre provenant peut-être de Misène, acquise à Naples par Ch. Nicholson à la fin des années 1850. Nicholson museum à Sydney en Australie.

Dim. : 36×31,5 cm.

D(is) M(anibus). / M(arcus) Lollius Primitius, / nat(ione) Italicus, uixit a(nnis) / XXXV, mil(itauit) a(nnis) VII, d(iebus) X. / Valeria Primilia / co(n)iugi b(ene) m(erenti) f(ecit).

Le défunt est M. Lollius Primitius. Il se pourrait qu'il soit un marin de la flotte de Misène en raison de la provenance de l'inscription qui est probablement Misène. Il s'est enrôlé à l'âge de 28 ans. Il se dit d'origine italienne sans plus de précision. La dédicante est son épouse Valeria Primilia.

Date : de l'époque flavienne au milieu du III^e siècle.

248 – L. Lollius Valens

CIL, X, 3599 = EDR, 146654

Cf. : E. Ferrero, 1878, n°128 ; H. Gummerus, 1932, p. 60, n°215 (*non uidi*) ; V. Nutton, 1970, p. 67 ; M. Reddé, 1986, p. 536 ; J. C. Wilmanns, 1995, p. 168-169, n°24.

Plaque funéraire fragmentaire en marbre provenant de Misène. Lieu précis de trouvaille inconnu. Musée archéologique de Naples.

Dim. : 19,5×18×2 cm ; lettres : 1,5-2 cm.

D(is) M(anibus). / L. Lollio Valenti, med(ico ?) / (triere) Fide mani(pulari) ; / milit(auit) dies XVII, [ui]xit ann. XXV[---]. / [A]nnia Eutyc[hia] filio.

Ligne 2 : *med(ico)* ou *Med(iolanensi)*.

Le défunt est L. Lollius Valens. Il est mort seulement 17 jours après son engagement. Il devait avoir au moins 25 ans. La dédicante est sa mère Annia Eutychia. La restitution de MED à la ligne 2 pose problème : faut-il lire *medicus* ou *Mediolanensi* ? La deuxième solution serait appuyée par le fait que Valens était un *manipularis* de la trière Fides. Telle aurait été sa fonction et non celle de médecin. Cependant les *medici* de la flotte étaient aussi des soldats. La rédaction de cette épitaphe n'est d'ailleurs pas en accord avec les usages épigraphiques de la flotte de Misène car on aurait dû avoir *manipularis* avant le nom de la trière. De plus, les médecins des flottes sont tous des *duplicarii* et cela n'est pas précisé sur la présente inscription. Mais V. Nutton remarque que Valens est décédé après 17 jours de service seulement. Valens devait être en période de « classes » et ne devait pas encore avoir le statut et la solde des *duplicarii*.

Date : de l'époque flavienne au milieu du III^e siècle.

249 – C. Longinus Maximus

EE, VIII, 1, 430 = LIKelsey, 58 = EDR, 128587

Cf. : E. Ferrero, 1900, n°755 ; S. Panciera, 2006 (1958), p. 1260 ; K. Stauner, 2004, p. 287-288, n°119.

Trois fragments jointifs d'une plaque funéraire en marbre provenant de Misène. Emplacement initial précis inconnu. Elle est constituée de trois fragments jointifs. Kelsey Museum, Ann Arbor (USA).

Dim. : 33,5×34×1,8 cm.

D(is) M(anibus) / C(ai) Longini Maxi(mi), lib(urna) Clementia ; / nation(e) Pamphyli(u)s, / uix(it) annis XXXXV, / milita(uit) ann(is) XXV. / L(ucius) Valerius Valens, / librari(u)s dupliciar(ius), / heres, ben(e) mer(enti) fec(it).

Le défunt est C. Longinus Maximus, membre de l'équipage de la liburne Clementia. Son gentilice a la forme d'un cognomen. Il est originaire de Pamphylie. Il s'est engagé à l'âge de 20 ans et a effectué 25 années de service. Nous ne connaissons ni son grade ni sa fonction. Mais le dédicant et héritier, L. Valerius Valens, est un *librarius* touchant double solde. On connaît un préfet de la flotte se nommant Valerius Valens en 238-240 dans *CIL, X, 3336 = EDR, 164035*. Il se peut que notre *librarius* ait pris le nom de son préfet en s'engageant. Cependant les marins

ne changeaient sans doute plus de nom au moment de l'enrôlement après 212, étant donné que tous portaient déjà les *tria nomina*. K. Stauner considère que Valens, en tant que *librarius duplicarius*, devait être en service dans l'*officium* du préfet de la flotte. Cela est possible mais pourquoi ne l'a-t-il pas indiqué ?

Date : de l'époque flavienne au milieu du III^e siècle.

250 – C. Lucilius Lucianus

CIL, X, 3402 = EDR, 126761

Cf. : E. Ferrero, 1884, n°673 ; A. Parma dans G. Camodeca *et al.*, 1987, p. 136 ; J. Bennett, 2017, n°21.

Plaque funéraire en marbre banc provenant de Misène. Lieu exact de trouvaille inconnu. British Museum à Londres.

Dim. : 24×35,3 cm ; lettres : 2-2,5 cm.

D(is) M(anibus). / C(aio) Lucilio Luciano, (triere) Sa/lute ; n(atione) Cilix, uixit ann(is) / XXXV, militavit ann(is) X. / C(aius) Heluius Iulianus, arm(or)um (custos) / ex eadem, secund(us) her(es), b(ene) m(erenti) f(ecit).

Le défunt est C. Lucilius Lucianus de la trière Salus. Il originaire de Cilicie qui est un des grands bassins de recrutement de la flotte de Misène. Il s'est engagé à l'âge de 25 ans. Le dédicant est Caius Heluius Iulianus un armurier de la même trière. Il porte le même gentilice que Pertinax et le même cognomen que son successeur Didius Julianus. Étant donné la grande fréquence de ces deux noms, nous n'y voyons qu'un pur hasard et il se peut que ce personnage ait vécu bien avant l'arrivée au pouvoir de ces deux empereurs éphémères. Le dédicant est le deuxième (*secundus*) héritier.

Date : de l'époque flavienne au milieu du III^e siècle.

251 – Q(uintus) M[---]

CIL, X, 3591 = EDR, 157584

Cf. : E. Ferrero, 1884, n°695.

Plaque funéraire en marbre provenant peut-être de Misène. Les parties supérieure et inférieure sont effacées. Musée archéologique de Naples.

Dim. : 26,8×28,4×1,5 cm ; lettres : 1,2-2 cm.

D(is) [M(anibus)]. | Q(uintus) M[---] | [---] ex (triere) | Fid[e], nation(e) Gr(aecus), | uix(it) an(nis) XXXII, mili(auit) | an(nis) XIII. Fecit here|des Iulium Seren(tum) | et Domitium Sten|[- -----].

Il ne reste que le prénom du défunt : Quintus. Il se dit Grec d'origine ce qui ne donne pas de réelle indication géographique. Il devait provenir d'une province ou d'une région hellénisée de l'Empire. Il s'est engagé à l'âge de 19 ans et il a servi pendant 13 ans. Il était membre de l'équipage de la trière Fides. Les dédicants sont Iulius Serentus et Domitius Sten[---]. Ce sont peut-être des camarades du défunt. Le cognomen du deuxième dédicant est fragmentaire.

Date : de l'époque flavienne au milieu du III^e siècle.

252 – [---] Macrinus

NSA, 1928, p. 198, n°11 = EDR, 104461

Cf. : H. Solin, 1987, p. 78.

Moitié droite d'une plaque funéraire provenant de Misène, dans la nécropole de Monte di Procida. Musée archéologique de Naples.

Dim. : 21,5×14×2 cm ; lettres : 1,3-2 cm.

[D(is)] M(anibus). | [---] Macrinus, nat(ione) | [---, lib(urna) ou (triere) Cl]ement(ia), uixit | [ann(is) --- mil(itauit)] ann(is) VIII. | [---]nus sub|[optio (?) b(ene)] m(erenti) f(ecit)

Ligne 3 : H. Solin propose de restituer [--- lib(urna) Cl]ement(ia) car il ne connaissait que des liburnes de ce nom dans la flotte de Misène (*CIL*, X, 3511 = *EDR*, 161471 ; *LIKelsey*, 58 = *EE*, VIII, 1, 430 = *EDR*, 128587 ; *CIL*, XI, 3534 = *EDR*, 127008) ; or il y a aussi une trière Clementia (*AE*, 1992, 136 = *CIL*, VI, 3167, 32765 = *EDR*, 6521) ; donc il est aussi possible de restituer [--- (triere) Cl]ement(ia).

Lignes 5-6 : nous sommes tentés de restituer le grade de *suboptio* qui n'existe que dans la flotte plutôt que *subheres* car il n'y a de place que pour un seul nom à gauche de la ligne 5.

Il ne reste que le cognomen du défunt Macrinus. Son origine est perdue. Il servait à bord de ce qui devait être la liburne ou la trière Clementia. Macrinus a servi pendant 9 années. Le nom du dédicant est encore plus fragmentaire et les restes ne permettent pas de le restituer. Il était peut-être *suboptio* si notre restitution est correcte.

Date : de l'époque flavienne au milieu du III^e siècle.

253 – M. Maecius Rufus

CIL, X, 3600 = EDR, 126622

Cf. : E. Ferrero, 1878, n°53a.

Plaque funéraire en marbre provenant de Misène. Emplacement initial précis inconnu. Un trou est présent dans la partie inférieure de la plaque. Opistographe avec *CIL*, X, 3372 = *EDR*, 126624 concernant aussi un marin de la flotte de Misène. Musée archéologique de Naples.

Dim. : 32,5×33,3×1,5 cm ; lettres : 18-2,8 cm.

D(is) M(anibus). / M(arcus) Maecius Rufus, / manipularis ex (triere) / Saluia, natio(ne) Vessus, / uixit annis XXX, mili/tauit annis XI. Heredes / Sced[---]ius Memor et Taru/llius Rufus f(ecerunt) b(ene) m(erenti).

Ligne 4 : *Vessus* au lieu de *Bessus*.

Le défunt est M. Maecius Rufus, un Besse d'origine. Il s'est engagé à 19 ans et il a servi pendant 11 années. Il était *manipularis* à bord de la trière *Saluia*. Les dédicants sont *Sced[---]ius Memor* et *Tarullius Rufus*. Ils étaient peut-être des camarades du défunt.

Date : de l'époque flavienne au milieu du III^e siècle.

254 – [---] Malchus

EE, VIII, 1, 431 = LIKelsey, 34 = EDR, 115541

Cf. : E. Ferrero, 1900, n°764.

Plaque funéraire fragmentaire en marbre provenant de Misène. Emplacement initial précis inconnu. Le document est constitué de deux fragments jointifs. Kelsey Museum, Ann Arbor (USA).

Dim. : 17,9×25,5×2,7 cm.

[D(is)] M(anibus) / [---] Malchi, man(i)p(ularis) / [---]I Min(erua), mil(itauit) an(nis) VIII. / [Sa]luius Salutaris, opt(io) / (triere) Ven(ere), h(eres), b(ene) m(erenti) f(ecit)

Ligne 2 : MANP ; le rédacteur de la fiche *EDR* voit un I au-dessus du P mais il nous est resté invisible sur la photo fournie par le site. Le N et le P sont confondus.

Ligne 3 : *[III]I* ou *[II]I Minerua* ; outre une liburne, on connaît des quadrières et des trières de ce nom.

Il ne reste que le cognomen du défunt : *Malchus*. Il pourrait indiquer une origine orientale, de Syrie par exemple. Il était *manipularis* à bord d'un bâtiment de nature inconnue s'appelant

Minerua. Il a effectué 9 années de service. Le dédicant est son héritier : [Sa]luis Salutaris. Il était *optio* à bord d'un autre navire, la trière Venus. Ils étaient peut-être de même origine. Si celui-ci avait bien Saluis pour gentilice, il s'agit du nom de l'empereur Othon. Mais il n'est pas obligatoire qu'il se soit engagé sous son règne.

Date : de l'époque flavienne au milieu du III^e siècle.

255 – Marcius Bassus Romanus

CIL, X, 1780 = EDR, 123914 (I)

Cf. : I. Di Stefano Manzella, 1999, p. 103.

Plaque funéraire en marbre provenant d'une nécropole de Misène. Partie droite cassée. Musée archéologique de Naples.

Dim. : 28,5×61×4 cm ; lettres : 3-4 cm.

D(is) M(anibus). | Marcia Romana. Ma[rcio] | Basso Romano, filio i[ncomp(arabili)] | defuncto in expaeditio[ne, fe]|cit sibi quae uiba locum [---].

Ligne 5 : *uiba* au lieu de *uiua*.

Marcia Romana rend un dernier hommage à son fils, Marcius Bassus Romanus, décédé lors d'une expédition. Il est possible qu'il s'agisse d'un *miles* de la flotte de Misène. On ne sait quelles sont les circonstances de sa mort : maladie, naufrage, combat. Le fils porte le gentilice de sa mère. Outre le cognomen masculinisé en Romanus, il en porte un deuxième, Bassus. Le père n'est pas mentionné. Il est possible qu'il soit déjà mort. Si Marcius est bien un marin, nous voyons que les familles pouvaient vivre à proximité de la base. Il est aussi possible que Marcius soit né au sein de la communauté militaire de Misène. Son père était peut-être lui aussi un marin.

Date : de l'époque flavienne au milieu du III^e siècle.

256 – Marcius Caelestinus

CIL, X, 3601 = LIKelsey, 59 = EDR, 128588

Cf. : E. Ferrero, 1884, n°674 ; Y. Le Bohec, 1990, n°63 ; A. Mastino, 2015, p. 172, n°9.

Plaque funéraire en marbre provenant de Misène. Emplacement initial inconnu. Kelsey Museum, Ann Arbor (USA).

Dim. : 20,8×21,6×3,2 cm ; lettres : 1,5-1,7 cm.

D(is) M(anibus) Marci(i) Cae|lestini, nat(ione) Sar(di) ; | mil(itauit) ann(is) XIII, ui|xit ann(is)

XXXII. / *Filia pa|renti b(ene) m(erenti) f(ecit).*

Le défunt est Marcius Caelistinus. Il s'agit d'un Sarde. Il s'est engagé à 18 ans et a effectué 14 années de service. La dédicante est sa fille mais son nom n'a pas été indiqué sur l'inscription. Date : de l'époque flavienne au milieu du III^e siècle.

257 – C. Marcius Maximus

CIL, X, 3361 = ILS, 2844 = EDR, 163723

Cf. : E. Ferrero, 1878, n°44 ; D. Demicheli, 2015, n°59.

Plaque funéraire provenant peut-être de Misène. Perdue.

C(aius) Marcius Volson(is) / f(ilius) Serg(ia) Maximus, tr(ierarchus) / de lib(urna) Aquila, sibi et / Siliae Eutychie uxori / et libertis libertab(usque) posterisq(ue) / eorum omnib(us) t(estamento) f(ieri) i(ussit) ex (sestertium) X (milibus), adiecit eo / Silia Eutychia coniunx (sestertium) VIII (milibus nummum) (et trecentos).

Le défunt est le triérarque de la liburne Aquila, C. Marcius Maximus, fils de Volso. Il semble être d'origine pérégrine. Il y a des Volso en Dalmatie (*CIL*, III, 2968a, 3053, 3148, 13259, 14322(10)). Volso peut être employé comme cognomen mais il y a quelques rares cas de gentilices sous la forme Volsonius (*OPEL*, IV, p. 182). Pour D. Demicheli, il s'agit bien d'un Dalmate et la filiation indique le patronyme. Si le triérarque est un vétérane, l'acquisition de la citoyenneté a dû s'opérer lors de sa libération. Mais la mention de la tribu, Sergia en l'occurrence, est assez rare pour être signalée. Il se pourrait que son père ait été un marin qui aurait obtenu la citoyenneté romaine. Maximus serait donc né citoyen romain ou le serait devenu au moment de la libération de son père.

Son épouse, Silia Eutychia est aussi mentionnée. Il était aussi prévu que le tombeau dont nous avons la plaque contienne les restes de la *familia* de Maximus.

Le nom de la flotte n'est pas indiqué. Nous n'avons que le nom de la liburne que commandait le triérarque. Nous pourrions ainsi penser qu'il s'agit d'une inscription d'avant l'époque flavienne. Mais la présence des *tria nomina* laisse perplexe. Si l'inscription date des julio-claudiens, nous aurions un exemple de présence d'un citoyen romain, certes de première génération, dans la flotte de Misène.

Date : du I^{er} siècle au milieu du III^e siècle.

258 – M. Marius Celsus

CIL, X, 3602 = EDR, 105163

Cf. : E. Ferrero, 1884, n°675 ; G. Manton, L. F. Fitzhardinge, 1948, p. 438, n°12 (= *AE*, 1949, +209b) ; L. F. Fitzhardinge, 1951, p. 18, n°6.

Plaque funéraire en marbre provenant de Misène. Lieu précis de trouvaille inconnu. Nicholson Museum, Sydney (Australie).

Dim. : 26×21,5×2 cm.

D(is) M(anibus). / M(arco) Mario Celso, / man(ipulari) (triere) Athe/nonice, nat(ione) Bess(o) ; / uix(it) ann(is) XLV, mil(itaui) / ann(is) XXVII. L(ucius) Va|lepius Bucc(i)o| meren[ti] fecit.

Ligne 6 : le rédacteur de la fiche *EDR* lit XXXVII et pointe le premier X. La pierre est endommagée à cet endroit. L'examen de la photo ne permet pas d'affirmer la présence d'un troisième X. De plus, cela serait problématique car une durée de service de 37 ans voudrait dire que le personnage se serait engagé à 8 ans. Nous préférons pour l'instant restituer XXVII.

Ligne 6-7 : *Va|lepius Bucc(i)o* ; le P de *Valepius* est fautif, il faudrait restituer *Valerius*. Il y a un large espace entre le gentilice et le cognomen. Il semble qu'il n'y avait pas de lettre dans cet espace même si la pierre est endommagée dans cette zone.

Le défunt est M. Marius Celsus, *manipularis* de la trière Athenonice, un Besse. Il s'est engagé à 18 ans. Nous sommes peut-être après 206-209, période à partir de laquelle le service dans la flotte passe à 28 ans. Sinon, le défunt a effectué une année supplémentaire par rapport à la durée normale du service.

Le dédicant est L. Valerius Bucc(i)o. Le cognomen Buccio est présent en Pannonie, Norique et Dalmatie (*OPEL*, I, p. 130).

Date : de l'époque flavienne au milieu du III^e siècle.

259 – M. Marius Dexter

CIL, X, 3603 = EDR, 157580

Cf. : E. Ferrero, 1878, n°262.

Plaque funéraire en marbre provenant de Misène. Emplacement initial précis inconnu. Un trou est présent dans la partie inférieure de la plaque. Musée archéologique de Naples.

Dim. : 28×32×3,5 cm ; lettres : 1,5-3 cm.

D(is) M(anibus). / M(arcus) Marius Dexter, / manip(u)l(aris) ex (triere) Sole, / natio(ne) Graec(us), uixit / annos XXV, milit(auit) / annos V. Fecit M(arcus) / Timinius Ponticus, / heres,

ben(e) mer(enti) fec(it).

Le défunt est M. Marius Dexter, *manipularis* de la trière Sol. Il se dit Graecus ce qui ne nous apprend pas grand-chose sur son origine géographique. Il devait venir d'une province hellénisée. Il s'est engagé à 20 ans et a effectué un service de 5 années.

Le dédicant et héritier est M. Timinius Ponticus. Nous ne connaissons pas sa qualité mais il se pourrait qu'il s'agisse d'un camarade du défunt. Il se pourrait aussi que son cognomen traduise l'origine du dédicant qui serait ainsi originaire de la province du Pont. Nous avons un parallèle avec un marin, C. Iulius Ponticus, se disant explicitement *natione* Ponticus (*CIL*, X, 3425 = *EDR*, 162230).

Date : de l'époque flavienne au milieu du III^e siècle.

260 – L. Marius Hermogenes

***CIL*, X, 3604 = *EDR*, 157579**

Cf. : E. Ferrero, 1878, n°263 ; J. Bennett, 2017, n°22.

Fragment d'une plaque funéraire en marbre provenant de Misène. Lieu précis de trouvaille inconnu. Musée archéologique de Naples.

Dim. : 26,5×23×4,2 cm ; lettres : 3,6 cm.

D(is) M(anibus) / L(uci) Mari He[rmo]||geni, n(atione) C[--- m(ilitis) c(lassis) p(raetoriae)] / Mis(enensis). Flau[i]a Fo||rtunata c[on]||iug(i) [---] / [-----]

Ligne 3 : le rédacteur de la fiche *EDR* restitue *C[il(icis)]* mais on pourrait aussi avoir un Corse.
Lignes 5-6 : le rédacteur de la fiche *EDR* voit IVGO ; le O est pointé. Le O n'est pas visible sur la photo, à moins que l'aspect arrondi de la cassure à cet endroit marque la présence initiale d'un O. Dans le cas où il s'agirait d'un O, il propose de restituer *c[on]||iug(i) o[ptimo]*.

Le défunt est L. Marius Hermogenes. Il était peut-être originaire de Cilicie mais la Corse est aussi possible, de même que la Cappadoce même si cette dernière origine est beaucoup plus rare parmi les marins. Il appartenait à la flotte de Misène. La dédicante est son épouse Flauia Fortunata. Elle porte un gentilice impérial mais il se peut très bien que cette inscription soit postérieure à la période flavienne.

Date : de l'époque flavienne au milieu du III^e siècle.

261 – C. Marius Montanus

CIL, X, 3605 = EDR, 157578

Cf. : E. Ferrero, 1878, n°265 ; J. Bennett, 2017, n°23.

Partie supérieure d'une plaque funéraire en marbre provenant de Misène. Lieu précis de trouvaille inconnu. Musée archéologique de Naples.

Dim. : 26×38,5×4,5 cm ; lettres : 3-3,3 cm.

D(is) M(anibus). | C(aius) Marius Montan(us), | miles classis prae(toriae) | Mise(nensis) (quadriere) Venere, na|tione Cilix, uixit an(nis) | XXXX, mil(itauit) an(nis) XX. C(aius) Iu/[lius ?---].

Ligne 6 : *C(aius) Iu[lius?]*.

Le défunt est C. Marius Montanus, *miles* de la flotte prétorienne de Misène. Il est originaire de Cilicie. Il s'est engagé à 20 ans et a effectué une durée de service de 20 années. Le dédicant est Caius Iu[lius?]. Il s'agit peut-être d'un camarade.

Date : de l'époque flavienne au milieu du III^e siècle.

262 – L. Marius Montanus

CIL, X, 3606 = EDR, 129228

Cf. : E. Ferrero, 1878, n°266.

Plaque funéraire en marbre provenant de Misène. Lieu précis de trouvaille inconnu. Musée archéologique de Naples.

Dim. : 22,5×38×2 cm ; lettres : 1,5-3,2 cm.

D(is) M(anibus). | L(ucio) Mario Montan(o), | mil(iti) clas(sis) praet(oriae) Mise(enensis) | (pentere) Victoria ; milita(uit) an(nis) XXVI. | Iulia Helpis coniugi suo | bene merent(i).

Le défunt est L. Marius Montanus, un *miles* de la flotte prétorienne de Misène, Il a servi pendant 26 années. Soit il est mort l'année de sa libération soit nous sommes après 206-209 et il lui restait encore deux années à accomplir. La dédicante est son épouse, Iulia Helpis.

Date : de l'époque flavienne au milieu du III^e siècle.

263 – M. Marius Martialis

CIL, X, 3607 (p. 974) = EDR, 137034

Cf. : E. Ferrero, 1878, n°268 ; F. W. Goethert, 1972, p. 74, n°400 ; I. Acruodare, 2012, p. 157.

Plaque funéraire en marbre provenant de Misène. L'emplacement initial précis est inconnu. Château Glienicke du prince Charles de Prusse à Wansee, Allemagne.

Dim. : 21×30 cm.

D(is) M(anibus) / M(arci) Mart(i) Martia|li[s] ; nat(ione) Pannon|ius, lib(urna) Minerua, qui / uixit annis L, mil|itauit annis XXVI. / T(itus) Furius Quinti|anus, heres, / b(ene) m(erenti) fec(it).

La photo numérisée n'est pas toujours évidente à lire surtout sur les zones du texte posant problème. Le rédacteur de la fiche *EDR* précise qu'une main moderne serait intervenue.

Ligne 3 : le S de *Martialis* est invisible sur la photo mais il est fragmentaire dans la fiche *EDR*.

Ligne 4 : le QVI est fragmentaire.

Le défunt est M. Marius Martialis, un Pannonien qui a servi sur la liburne *Minerua*, il s'est engagé à 24 ans et a servi pendant 26 années : soit il est mort l'année de sa libération soit nous sommes après 206-209 et il lui restait encore deux ans de service. Le dédicant est son héritier T. Furius Quintianus. Peut-être était-il un camarade du défunt.

Date : de l'époque flavienne au milieu du III^e siècle.

264 – [---]tius Mar[inus]

AE, 1988, 311 = EDR, 080844

Cf. : G. Camodeca, 1987, p. 144-146, n°9.

Il s'agit d'une plaque de marbre blanc trouvée en 1926 dans le quartier Cappella à Monte di Procida, à Misène. Elle se trouve au musée archéologique de Naples. La plaque est très endommagée et l'inscription vue sur la photo vue du site *EDR* est difficilement lisible.

Dim. : 21×27,5×4,5 cm ; lettres : 1,7-2 cm.

[---]tio / Mar[ino], m[a]n(ipulari) / (triere) Minerua ; nat(ione) / Surus, uix(it) ann(is) / XXXVIII, mil(itauit) XVIII. Marino / fratri h(eres) b(ene) m(erenti) f(ecit).

Ligne 5 : le O final est placé au-dessus du N.

Marinus s'est engagé à l'âge de 20 ans. Il servait à bord de la trière *Minerua*. Il est d'origine syrienne. Le dédicant est son « frère ». Il n'est pas possible de savoir s'il s'agit d'un frère biologique ou d'un camarade.

Date : du II^e siècle au début du III^e siècle.

265 – M. Marius Pudens

CIL, X, 3368 = EDR, 145405

Cf. : E. Ferrero, 1884, n°599 ; M. Reddé, 1986, p. 546, n. 396 ; A. Parma, 1994, p. 47.

Plaque funéraire de marbre retrouvée à Misène mais sa provenance exacte est inconnue. Perdue.

*D(is) M(anibus) | M(arci) Marii | Pudentis (centurionis), | nat(ione) Misenensis ; | uix(it)
an(nis) XXII, mil(itauit) a(nnis) IIII. | Scentia Marcia, | mater, filio pientiss(imo) | b(ene)
m(erenti) f(ecit).*

Le défunt est un jeune centurion, M. Marius Pudens, sans doute de la flotte mais cela, il est vrai, n'est pas précisé sur l'inscription. Il est originaire de Misène et c'est sa mère, Scentia Marcia, qui a fait la dédicace.

S'il était centurion dans une légion ou dans une cohorte prétorienne, on peut supposer que cela aurait été indiqué ne serait-ce que pour le distinguer des marins. De même il est rare que l'on note l'origine quand la tombe est dans la cité d'origine. La famille voulait peut-être se démarquer là aussi des autres marins qui sont pour beaucoup d'entre eux d'origine pérégrine. Il est également possible que le jeune centurion défunt ait été le fils d'un ancien marin resté à Misène après son service. Dans ce cas, Marius Pudens serait donc un Misénate de deuxième génération. Il est remarquable qu'il soit centurion dès 22 ans et seulement après 4 ans de service. S'il est bien fils de marin, il a dû profiter des relations de son père et de ses amis pour atteindre rapidement un haut grade dans la flotte. Tout cela rend ainsi très probable le fait que Marius Pudens soit né dans une famille de marins installée à Misène.

Date : de l'époque flavienne au milieu du III^e siècle.

266 – M. Me(ui)us Atimetianus

CIL, X, 3382 = EDR, 157902

Cf. : E. Ferrero, 1878, n°272.

Il s'agit d'une plaque de marbre provenant d'un lieu inconnu, peut-être Misène. Elle est conservée au musée archéologique de Naples.

Dim. : 23,7×32,7×2,4 cm ; lettres : 2-2,8 cm.

D(is) M(anibus). | M(arcus) Meus Atime/tianus, (centurio) (triere) Vene/re, Auidiae Rocu/lae

co(n)iugi bene / merenti fecit.

Ligne 2 : Meus, au lieu de peut-être Meuius ? Dans nos sources, sont présents un M. Meuius Telephus, *centurio classicus* (*AE*, 1972, 199 = *EDR*, 75316), peut-être de la flotte de Ravenne et une Meuia Quinta, épouse d'un *architectus* de la flotte de Misène (*CIL*, X, 3392 = *ILS*, 2872 = *EDR*, 160781).

Ligne 3 : il faut restituer *centurio triere* et non pas *centuria triere* étant donné qu'il n'y a pas d'autres indication de grade ou de fonction.

La défunte est Auidia Roculale. Elle était l'épouse du centurion de la trière Venus, Marcus Meus (ou Meuius) Atimetianus. .

Date : de l'époque flavienne au milieu du III^e siècle.

267 – T. Minucius Saturninus

***CIL*, X, 3369 = *ILS*, 2848 = *Likelsey*, 70 = *EDR*, 128386**

Cf. : E. Ferrero, 1884, n°600.

Une plaque funéraire de marbre retrouvée en un lieu inconnu à Misène. Elle est conservée au Kelsey Museum, Ann Arbor (USA).

Dim. : 42,5×49,1×7,6 cm.

D(is) M(anibus). / T(itus) Minucius Satur/ninus, (centurio) ueteran(us), / Helpidi uernae / suae et sibi et lib(ertis) / libertab(usque) posterisq(ue) / eorum.

Il s'agit d'une plaque de tombeau familial faite par T. Minucius Saturninus qui est un vétéran, ancien centurion, sans doute de la flotte de Misène étant donné le contexte. Il est fort probable que le centurion ait fait faire cette inscription alors qu'il était encore en vie, même si cela n'est pas précisé. Une certaine Helpis est commémorée. Elle est sans doute une des esclaves du centurion. Dans ce cas, il est peu probable que *uerna* évoque une origine locale.

La notice du *Likelsey*, 70 évoque le fait que Saturninus est un cognomen présent en Campanie avec 62 exemples. Mais il y a 1163 occurrences en Afrique. L'auteur compte même quatre Minucius Saturninus dans cette province (*CIL*, VIII, 2229, 8800, 17473 bis, 17784). Il suppose à la fin que le centurion était probablement d'origine africaine. Malheureusement ce raisonnement peut être remis en question si on considère que les marins ne choisissaient pas forcément leurs nouveaux noms au moment de leur engagement. Dans ce cas, ces *tria nomina* nous en apprennent plus sur les logiques administratives de la personne qui a enregistré la recrue que sur celle-ci.

Date : de l'époque flavienne au milieu du III^e siècle.

268 – Memmius Magnus

CIL, X, 3379 = ILS, 2837 = EDR, 157891

Cf. : E. Ferrero, 1878, n°269.

Plaque funéraire de marbre provenant peut-être de Misène. Musée archéologique de Naples.

Dim. : 19,5×39,6×2,6 cm ; lettres : 1,6-2,3 cm.

D(is) M(anibus). | Aurelia Fabiae | coniugi | Memmius Magnus, mil(es) | (centuria) (triere) Hercule, | bene merenti fecit

Ligne 5 : il faut restituer *centuria triere* et non *centurio triere* étant donné qu'à la ligne 4, le marin se dit déjà *miles*. Même si tous les centurions sont des *milites*, le marin n'aurait pas redoublé les termes *miles* et *centurio*.

La défunte est Aurelia Fabia, la femme du dédicant, Memmius Magnus, soldat de la trière Hercule. Le marin n'a pas mentionné son prénom. Le gentilice Aurelia pourrait évoquer une naturalisation qui aurait eu lieu après l'édit de Caracalla mais cela n'est pas une certitude.

Date : du II^e siècle au milieu du III^e siècle.

269 – Munatius Priscus

CIL, X, 3505 = EDR, 138006

Cf. : E. Ferrero, 1878, n°142.

Cinq morceaux jointifs d'une plaque funéraire en marbre provenant de Misène. Musée archéologique de Naples.

Dim. : 25×40×2,5 cm ; lettres : 2,3-3,5 cm.

D(is) M(anibus). | Euphemiae et | Mamillae Priscae ; | uixit ann(is) XII. | Munat(ius) Priscus dupl(iciarius) (triere) | Hercule, coniugi et fil(iae) b(ene) m(erenti) f(ecit).

Les défrites sont Euphemia et Mamilla Prisca. Elles sont respectivement l'épouse et la fille du dédicant, Munatius Priscus, *duplicarius* de la trière Hercule. La fille est décédée à l'âge de 12 ans mais l'âge du décès de l'épouse n'est pas indiqué. Le gentilice de l'épouse n'est pas non plus indiqué. Soit elle n'en avait pas soit on n'a pas jugé nécessaire de l'indiquer. Le gentilice de la fille n'est pas le même que celui du père. Mamilla a d'ailleurs la forme d'un cognomen.

Une inscription funéraire d'Uzelis en Numidie mentionne une Clodia Mamilla, fille de Lucius et appartenant à la tribu Quirina (*ILAlg*, II, 3, 8819). Nous ne savons pas si la fille avait le gentilice de la mère. Par contre son cognomen, Prisca, est identique à celui du père.

Date : de l'époque flavienne au milieu du III^e siècle.

270 – C. Munatius Rufus

***CIL*, X, 3609 = *EDR*, 123632**

Cf. : E. Ferrero, 1878, n°275.

Deux fragments jointifs d'une plaque funéraire en marbre provenant de Misène, du lieu-dit Miliscola. Musée archéologique de Naples.

Dim. : 30,6×25×2,5 cm ; lettres : 1,8-3 cm.

D(is) M(anibus) / C(ai) Munati Ru|fi, ueteran(i). / Iulia Rufina / coniugi / bene merenti / fecit.

Le défunt est C. Munatius Rufus, un vétérans, sans doute de la flotte de la flotte de Misène. La dédicante est son épouse, Iulia Rufina.

Date : de l'époque flavienne au milieu du III^e siècle.

271 – C. Mussidius Capito

***CIL*, X, 3610 = *EDR*, 153089**

Cf. : E. Ferrero, 1878, n°276.

Plaque funéraire en marbre provenant de Misène. Emplacement initial précis inconnu. Musée archéologique de Naples.

Dim. : 24,5×32×2,5 cm ; lettres : 2-2,6 cm.

D(is) M(anibus) / C(ai) Mussidi Capitoni(s), / mil(itis) class(is) pr(aetoriae) Misen(ensis) / ex (triere) Pietate ; uix(it) an|nis XXXVI, mil(itauit) ann(is) / XVI. Terentius Valens, / h(eres), b(ene) m(erenti) f(ecit).

Ligne 2 et 3 : on pourrait aussi restituer *C(aio) Mussidi(o) Capitoni, / mil(iti).*

Le défunt est C. Mussidius Capito, soldat de la flotte prétorienne de Misène. Il servait à bord de la trière Pietas. Il s'est engagé à 20 ans et a effectué 16 années de service. Il se pourrait que son cognomen fasse allusion à celui d'un préfet de la flotte de Misène en poste entre 158 et 160 : Tuticanus Capito. Toutefois il est vrai que Capito est un cognomen courant. Le dédicant

est l'héritier, Terentius Valens. Il se peut qu'il soit lui aussi un marin.

Date : de l'époque flavienne au milieu du III^e siècle.

272 – M. Naeuius Asclepiades

CIL, X, 3391 = ILS, 2485 = EDR, 126016

Cf. : E. Ferrero, 1884, n°622.

Plaque funéraire en marbre provenant d'un lieu inconnu de Misène. British Museum à Londres.

Dim. : 17,5×24 cm ; lettres : 1,3-1,5 cm.

D(is) M(anibus). / M(arcus) Naeuius Ascle|piades, adiutor / tr(ierarchi) (quadriere) Venere, / uixit annis XXII, / mensibus V.

Le défunt est M. Naeuius Asclepiades. Il est décédé relativement jeune à 22 ans. Il était *adiutor* du triérarque de la quadrière Venus. Il est l'adjoint du triérarque. Cette fonction reste relativement énigmatique. Asclepiades devait faire partie de l'*officium* du triérarque et être chargé de la bonne application de ses ordres.

Date : de l'époque flavienne au milieu du III^e siècle.

273 – Naeuius Bithus

AE, 1990, 153 = EDR, 081677

Cf. : A. Parma dans G. Camodeca *et al.*, 1988-1989, p. 224-226, n°10.

Plaque funéraire en marbre gris découverte à Misène en un lieu inconnu. Musée archéologique de Naples.

Dim. : 19,5×25,5×1,5 cm ; lettres : 1,2-2 cm.

D(is) M(anibus) / [-] Naeui(i) Bithi, manip(ularis) / (triere) Iunone ; nat(ione) Besso ; / milit(auit) annis XXVI, / uixit ann(is) XLVI. / [H(eres)] b(ene) m(erenti) f(ecit).

Le défunt est le *manipularis* Naeuius Bithus, un Besse. Il s'est engagé à l'âge de 20 ans et il est décédé dans sa vingt-sixième année de service. Nous ne savons pas s'il est mort à la toute fin de son service ou bien s'il devait encore effectuer deux années supplémentaires. Dans ce dernier cas l'inscription daterait d'après 206-208. Bithus est un nom thrace (D. Dana, *OnomThrac*, p. 40-58). Il est donc probable qu'au moment de l'engagement et de l'attribution des *tria nomina* on tienne compte des désirs de la nouvelle recrue qui pourrait ainsi demander

à garder un nom caractéristique de sa patrie d'origine. Il se pourrait aussi que Bithus soit l'idionyme du marin transformé en cognomen.

Date : de l'époque flavienne au milieu du III^e siècle.

274 – Q. Naeuius Marcianus

***CIL*, X, 3411 = *EDR*, 162280**

Cf. : E. Ferrero, 1878, n°108 ; J. Nelis-Clément, 2002, p. 362, n°141.

Une plaque funéraire provenant peut-être de Misène. Perdue.

D(is) M(anibus). | Q(uinto) Naeuio | Marciano, | militi cl(assis) pr(aetoriae) Mis(enensis), | beneficiar(io) ; | uixit ann(is) XXII, | m(ensibus) II, dieb(us) XXIII.

Le défunt est Q. Naeuius Marcianus, un *miles* de la flotte prétorienne de Misène. Il est aussi fait mention qu'il était bénéficiaire. Il est décédé à un âge relativement jeune.

Date : de l'époque flavienne au milieu du III^e siècle.

275 – M. Naeuius Proculus

***CIL*, X, 3478 = *ILS*, 2858 = *EDR*, 161409**

Cf. : E. Ferrero, 1878, n°558 ; J. C. Wilmanns, 1995, p. 170-172, n°26.

Plaque funéraire de marbre provenant de Misène. Lieu précis de trouvaille inconnu. British Museum à Londres.

Dim. : 23,6×33×3 cm.

D(is) M(anibus). | M(arco) Naeuio Proculo, | opt(ioni) conu(alenscentium) (quadriere) Vener(e) ; | mil(itauit) ann(is) III, qui uix(it) an(nis) XXI m(ensibus) II d(iebus) XV, parentes | filio dulcissimo.

Ligne 3 : *conu(alenscentium)* ; d'après l'éditeur de la fiche *EDR*, il se pourrait que cet *optio* ait été affecté à l'infirmerie ; il note deux parallèles parmi les vigiles dans *CIL*, VI, 1057 = *CIL*, VI, 234 = *EDR*, 104508 et *CIL*, VI, 1058 = *CIL*, VI, 31234 = *ILS*, 2157 = *EDR*, 104184 de 205 et 210 respectivement.

Le défunt est M. Naeuius Proculus, *optio* de la quadrière Venus. Il s'est engagé à 18 ans. Ses parents ont fait faire l'inscription. Il était *optio* à un âge relativement jeune. Il se peut que son père soit lui aussi un marin. Peut-être a-t-il bénéficié des relations de son père pour atteindre

rapidement le grade d'*optio*. Il est possible qu'il ait été affecté à l'infirmerie si on restitue ainsi les mystérieuses lettres CONV de la ligne 3.

Date : de l'époque flavienne au milieu du III^e siècle.

276 – Naeuius Sentianus

CIL, X, 3611 = EDR, 157577

Cf. : E. Ferrero, 1878, n°56b.

Plaque funéraire en marbre provenant de Misène. Lieu précis de trouvaille inconnu. Opistographe avec (CIL, X, 3376 = ILS, 2849 = EDR, 157588) concernant aussi un marin. Musée archéologique de Naples.

Dim. : 21,7×31,5×1,7 cm ; lettres : 1,8-2,7 cm.

D(is) M(anibus). / Naeuio Sentiano, / mil(iti) (hexere) Ope et Car|pime, coniug(i) eius, / Naeuia Ammias, / parentibus.

Ligne 3 : il est rare trouver de *miles* juste avant le nom d'un navire car en général, on trouve ce terme juste avant le nom de la flotte. EDR restitue *mil(itauit)*.

Les défunts sont deux époux : Naeuius Sentianus et Carpime. Le premier servait à bord de l'hexère Ops. Il devait sans doute appartenir à la flotte de Misène. Carpime n'a pas les *duo nomina* ce qui est rare parmi les épouses des marins. La dédicace a été faite par leur fille, Naeuia Ammias.

Date : de l'époque flavienne au milieu du III^e siècle.

277 – C. Octavius Fronto

CIL, X, 3443 = ILS, 2899 = EDR, 161662

Cf. : E. Ferrero, 1878, n°560 ; H. Gummerus, 1932, p. 60, n°213 (*non uidi*) ; V. Nutton, 1970, p. 67 ; S. Ducroux, 1975, n°151 ; J. C. Wilmanns, 1995, p. 164-165, n°20 ; J. Bennett, 2017, n°26.

Plaque funéraire de marbre retrouvée à Misène dans un sépulcre près de la Piscina mirabilis. Musée du Louvre depuis 1911.

Dim. : 19,8×22×2,2 cm ; lettres : 1-1,5 cm.

C(aius) Octavius Fro[n]to, / quondam medicus / duplicar(ius) ex (triere) Tigr(ide), / natione Cilix. C(aius) Iuli[us] Fabianus, manip(ularis), / fratri suo b(ene) m(erenti) fec(it).

Le défunt est C. Octavius Fronto qui fut « autrefois » médecin *duplicarius* de la trière Tigris. Il devait donc être un vétéran. Il était originaire de Cilicie. Le dédicant est C. Iulius Fabianus. Il se dit être son frère mais ne porte pas le même gentilice ; soit c'est son frère d'armes soit il est réellement son frère mais ils ne reçurent pas le même nom lors de leur enrôlement.

Date : de l'époque flavienne au milieu du III^e siècle.

278 – L. Oculatius Celer

AE, 1979, 160 = EDR, 077326

Cf. : M. Borriello, A. d'Ambrosio, 1979, p. 115-116 ; D. Grbić, 2014, (*non uidi*) n°44 ; D. Demicheli, 2015, n°40.

Plaque funéraire en marbre blanc trouvée dans un *columbarium* situé près du lac de Misène (Mare Morto). En place.

Dim. : 56×65 cm.

L(ucius) Oculatius Celer, | (centurio) ex classe pr(aetoria) Misenens(i) | de lib(urna) Salute, nation(e) Dalmat(a), | militauit XXXV, uixit ann(is) LV, | sibi et Barbiae Helpidi, coniugi, | libertis suis et libertabus | posterisque eorum | t(estamento) f(ieri) i(ussit).

Le défunt est le centurion L. Oculatius Celer, d'origine dalmate. Il était affecté à la liburne *Salus*. Sa durée de service de 35 ans est extrêmement longue, surtout si l'inscription date d'avant le passage à 28 années service entre 206 et 209. Le centurion a certainement rempli et n'avait sans doute pas l'intention de rentrer dans sa patrie d'origine. En effet, l'inscription évoque aussi son épouse *Barbia Helpis* dont on ne sait si elle est elle-même décédée. Mais c'est vraisemblablement le cas sinon elle aurait sans doute indiqué qu'elle a fait faire cette inscription de son vivant. Outre son épouse, la plaque évoque aussi les autres membres de la *familia* du centurion qui pourront trouver dans ce tombeau funéraire leur dernière demeure. Le centurion a donc pris racine à Misène. On peut aussi évoquer une inscription fragmentaire contenant une liste de noms dont un *Titus Oculatius Eutyclus* laquelle a aussi été retrouvée à Misène (*CIL*, X, 3036 = *EDR*, 147361). Il n'est pas possible de savoir s'il y a un lien de parenté avec notre centurion ni s'il s'agit d'un de ses descendants. Le cognomen *Eutyclus* pourrait laisser entendre qu'il s'agirait d'un affranchi et donc il ne pourrait pas s'agir d'un ingénu. Cependant nous avons parmi les marins (sans doute nés libres) le même cognomen ou s'en rapprochant : un *Caius Atinius Eutyclus* (*CIL*, X, 3413 = *ILS*, 2994 = *EDR*, 157918), bénéficiaire du *stolarque*, et un *Aelius Eutyclus* (*CIL*, X, 3594 = *EDR*, 105396), vétéran de la flotte de Misène. Nous ne pensons pas qu'il soit nécessaire de faire le moindre rapprochement avec un *duumvir* de Pompéi

s'appelant Marcus Oculatius Verus (*CIL*, X, 845 = *EDR*, 150240) car l'inscription est datée entre 30 avant J.-C. et 10 après J.-C., donc à une époque bien antérieure à l'époque flavienne à partir de laquelle les marins obtiennent les *tria nomina* au moment de leur enrôlement.

Date : entre l'époque flavienne et le début du III^e siècle.

279 – P. Paconius Niger

CIL, X, 3419 = *ILS*, 2868 = *EDR*, 157921

Cf. : E. Ferrero, 1878, n°117 ; J. Bennett, 2017, n°54.

Plaque funéraire en marbre provenant d'un lieu inconnu de Misène. Musée archéologique de Naples.

Dim. : 33,4×33,5×3 cm ; lettres : 1,9-3,2 cm.

D(is) Manib(us). / P(ublio) Paconio Nigro, / fabro ex classe / pr(aetoria) Misenense ; / nation(e) Nicaens(is), / uix(it) ann(is) L, militauit / annis XXVIII. / Publius Paconius Graptus / patrono benemerent(i).

Ligne 4 : *Misenense* au lieu de *Misenensi*.

Le défunt est P. Paconius Niger, ouvrier de la flotte prétorienne de Misène. Il est originaire de Nicée, sans doute la métropole de Bithynie. Il s'est engagé à l'âge de 22 ans et a servi pendant 28 ans. Si nous sommes avant le passage à 28 années de service, c'est-à-dire avant 206-209, il a accompli deux années supplémentaires. Si l'inscription a été conçue après cette période, il est décédé peu de temps avant sa libération. Le dédicant est un affranchi de Niger : P. Paconius Graptus.

Date : de l'époque flavienne au milieu du III^e siècle.

280 – Q. Panentius Quintianus

CIL, X, 3486 = *ILS*, 2866 = *EDR*, 130731

Cf. : E. Ferrero, 1878, n°454 ; P. Giacomini, 1990, n°378, 399, 409 ; D. Demicheli, 2015, n°41.

Plaque funéraire en marbre provenant peut-être de Misène. Musée archéologique de Naples.

Dim. : 44×31×2,5 cm ; lettres : 3-4,2 cm.

D(is) M(anibus) / Q(uinti) Panenti Quinti/ani, mil(itis) cl(assis) pr(aetoriae) Rau(ennatis), / (triere) Aesc(ulapio), n(atione) Del(matae), st(ipendiorum) XXXII. / C(aius) Postumi(us) Valens, pror(eta), her(es), et M(arcus) Pla(rentius) Syrio, / subhe(res) et proc(urator), merenti.

Le défunt est Q. Panentius Quintianus, un *miles* de la flotte de Ravenne à bord de la trière Aesculapius. Il était originaire de Dalmatie. Il a effectué 32 ans de service ce qui va au-delà du temps réglementaire de 26 ans ou de 28 ans si l'inscription date d'après 206-209. Nous ne savons pas si Quintianus est mort alors qu'il était en mission à Misène ou bien s'il a été détaché de la flotte de Ravenne pour une durée relativement longue. Les dédicants sont C. Postumius Valens et M. Plarentius Syrio ; respectivement son héritier et son sous-héritier. Ce dernier était aussi son procurateur. D. Demicheli pense que Plarentius Syrio est lui aussi un Dalmate. Valens était un *proreta* et Syrio devait lui aussi être un marin de la flotte. Ils appartenaient sans doute au même navire que le défunt ou au même détachement en mission à Misène. D'autres marins de la flotte de Ravenne sont aussi présents à Misène : (*CIL*, X, 3524 = *EDR*, 163026 ; *CIL*, X, 3527 = *ILS*, 2902 = *EDR*, 125019 ; *CIL*, X, 3645 = *EDR*, 125129)

Date : de l'époque flavienne au milieu du III^e siècle.

281 – L. Papirius Vrsio

***CIL*, X, 3614 = *EDR*, 162510**

Cf. : E. Ferrero, 1878, n°280.

Inscription funéraire provenant de Misène. Lieu précis de trouvaille inconnu. Perdue.

L(uci) Papiri Vrsionis, uet(erani) / cl(assis) pr(aetoriae) Mis(enensis) ; nat(ione) / Aegypt(ius), uixit ann(is) [L]V. / Lucia Papiria lib(erta) patrono / b(ene) m(erenti) f(ecit).

Le défunt est L. Papirius Vrsio, un vétérans de la flotte prétorienne de Misène. Il est d'origine égyptienne. Il est dédédé à 55 ans. La dédicante est une de ses affranchies, Lucia Papiria. Nous avons la trace d'une Lucia Papiria sur une inscription de Baiae. Il s'agit d'une inscription funéraire où elle est commémorée par son époux Iulius Ingenus et ses enfants Papirius Ingenus et Papiria Vitalis (*CIL*, X, 2673 = *EDR*, 169379). Elle est décédée à 52 ans. Il se pourrait que ces deux Lucia Papiria forment une seule et même personne. Les enfants n'ont pas pris le gentilice du père mais celui de la mère. Serait-ce un hommage à son patron vétérans, L. Papirius Vrsio ?

Date : de l'époque flavienne au milieu du III^e siècle.

282 – L. Percennius Maximus

***CIL*, X, 3434 = *ILS*, 2853 = *EDR*, 158110**

Cf. : E. Ferrero, 1878, n°62.

Stèle funéraire fragmentaire de marbre provenant de Misène. Au-dessus du champ épigraphique se trouve un bas-relief représentant le marin dont il ne reste que les pieds et ce qui semble être le bas du fourreau d'une épée. Musée archéologique de Florence.

Dim. : 25×38×5,5 cm ; lettres : 2,2-3 cm.

*Dis Man(ibus). | L(ucio) Percennio Maxim(o), | gubernatori ex class(e) | praetoria
Misenens(i) ; | uixit ann(is) XXXXVI, | militauit an[(nis)---].*

Ligne : 6 le A et le N de *an[(nis)]* sont très fragmentaires.

Le défunt est L. Percennius Maximus, pilote dans la flotte prétorienne de Misène. Il est décédé à 46 ans. La stèle le représentait en habits militaires. La présence de l'épée à ses côtés montre que les marins ayant des fonctions navales sont aussi des *militēs*.

Date : de l'époque flavienne au milieu du III^e siècle.

283 – C. Peticius Heracles

CIL, X, 3403 = EDR, 161607

Cf. : E. Ferrero, 1878, n°100.

Plaque funéraire de marbre retrouvée en un lieu inconnu de Misène. Perdue.

*D(is) M(anibus) | C(ai) Petici Heracli, n(atione) | Aeg(ypti), arm(orum) (custodis) (triere)
Athen(onice) ; | uix(it) an(nis) XXX, mil(itauit) an(nis) XII. | Valeria Theodote, | uxor et h(eres),
b(ene) m(erenti) f(ecit).*

Le défunt est C. Peticius Heracles. Il est d'origine égyptienne. Il était armurier de la trière Athenonice. La dédicante est son épouse Valeria Theodote. Le couple vivait donc très vraisemblablement ensemble. Son épouse si elle n'est pas de Misène a suivi Heracles à proximité de son lieu d'affectation.

Date : de l'époque flavienne au milieu du III^e siècle.

284 – Ti. Petronius Celer et al.

CIL, X, 3615 = EDR, 162514

Cf. : E. Ferrero, 1878, n°281 ; *RICIS*, II, 504/501.

Plaque funéraire en marbre provenant de la nécropole de Monte di Procida à Misène. Perdue.

D(is) M(anibus) | Ti(beri) Petroni Celeris | nat(ione) Alex(andrini) ex (triere) Iside ; uix(it) |

ann(is) XL, mil(itauit) ann(is) XVII. Titi|us Aquilinus, Epidius Pansa, (triere) Iside, | h(eredes), b(ene) m(erenti) fecerunt.

Le défunt est Ti. Petronius Celer, Alexandrin, servant à bord de la trière Isis. Il s'est engagé à 23 ans et a effectué 17 années de service. Les héritiers sont des camarades appartenant à la même trière : Titius Aquilinus et Epidius Pansa.

Date : de l'époque flavienne au milieu du III^e siècle.

285 – M. Petronius Valens

CIL, X, 3616 = EDR, 161768

Cf. : E. Ferrero, 1878, n°283.

Plaque funéraire en marbre provenant de Misène. Emplacement initial inconnu. Opistographe avec une autre inscription funéraire concernant un primipile (*CIL, X, 1711 = ILS, 2695 = EDR, 161798*). Perdue.

D(is) M(anibus) | M(arci) Petroni Valen|tis, ueter(ani) ex clas(se) pr(aetoria) Mis(enensi). | Petronia Prima patrono bene merenti.

Le défunt est M. Petronius Valens, un vétérane de la flotte prétorienne de Misène. La dédicante est Petronia Prima, son affranchie.

Date : de l'époque flavienne au milieu du III^e siècle.

286 – Piaer(?) Aprilis

CIL, X, 3529 = LIKelsey, 60 = EDR, 138117

Cf. : E. Ferrero, 1878, n°354.

Plaque funéraire fragmentaire en marbre encadrée par des moulures. Le champ épigraphique se trouve à l'intérieur d'une *tabula ansata*. Les lettres D et M sont de part et d'autre de la *tabula ansata*. Kelsey Museum, Ann Arbor (USA).

Dim. : 21,3×54,6×3,7 cm.

[D(is)] M(anibus). // [---] fil(io) Piaer Aprilis | [---] Jo cl(assis) pr(aetoriae) Mis(enensis) p(iae) u(indicis) ; | [sepulcri locu]m ipse sibi dum adiuueret | [elegit qui? p]lacuit et comparauit.

Ligne 1 : *EDR* restitue *Piaer(o)*.

Le nom du défunt est fragmentaire. Il semble qu'il portait deux cognomina : Piaerus ou Piaeris ainsi qu'Aprilis. Piaeris est un cognomen féminin. Il se peut qu'il s'agisse d'une forme fautive du cognomen masculin Pierus. Le rédacteur de la notice *LIKlesey*, 60 évoque un lien avec le gentilice Piarius. Il est possible que le O au début de la ligne 2 fragmentaire corresponde à la fin du grade ou de la fonction du défunt qui appartenait à la flotte de Misène. Les épithètes *pia* et *uindex* furent probablement données par Caracalla.

Date : du règne de Caracalla au milieu du III^e siècle.

287 – M. Plotius Firmus

CIL, X, 3420 = EDR, 121947

Cf. : E. Ferrero, 1878, n°118.

Plaque funéraire de marbre retrouvée sur la route menant à Pouzzoles vers le secteur du lac Mare Morto. Elle est conservée au musée archéologique de Naples.

Dim. : 45×62,5×3 cm ; lettres : 2,7-3,8 cm.

M(arcus) Plotius Firmus, | faber ex (quadriere) Venere, | uixit annis LXVIII, | milit(auit) annis XXXXIIIX. | M(arcus) Plotius Augustalis, f(ilius), | uixit annis XVIII. | Plotia Tyche patrono et f(ilio) f(ecit).

M. Plotius Firmus, *faber* de la quadrière Venus qui vécut 68 ans et servi pendant 48 ans. Cette durée de service est exceptionnellement longue. On ne sait s'il s'agit d'un vétéran. S'il ne l'est pas, il se serait engagé à 20 ans. L'autre défunt est un jeune homme de 19 ans M. Plotius Augustalis, le fils de Firmus. Peut-être ne sont-ils pas décédés à la même époque. L'inscription a dû être faite au moment du décès du dernier qu'il soit le père ou le fils. Si le fils est décédé en dernier, le *faber* l'a eu tardivement. Cela laisse supposer un mariage tardif et une grande différence d'âge avec son épouse. La dédicante est Plotia Tyche, une affranchie de Firmus. Il ne nous semble pas qu'elle soit la mère du fils défunt car elle aurait indiqué clairement dans l'inscription sa qualité d'épouse de Firmus ou de mère d'Augustalis.

Date : de l'époque flavienne au milieu du III^e siècle.

288 – Plutius Clo[---]

CIL, X, 3473 = EDR, 157938

Cf. : E. Ferrero, 1878, n°84.

Fragment d'une plaque funéraire fragmentaire en marbre provenant peut-être de Misène. La

partie droite est perdue. Les lignes devaient donc être plus longues. Musée archéologique de Naples.

Dim. : 22×22×3 cm ; lettres : 3,3-3,6 cm.

[D(is) M(anibus)?]. | Plutio Clo[---], | opt(ioni) ; uix(it) ann[---, m(ensibus)] | IIII, dieb(us) VII. [---] | coniug(i) ben[emerenti fec(it)].

Le défunt est un *optio* de la flotte, Plutius Clo[---]. La dédicace est faite par son épouse dont le nom est perdu.

Date : de l'époque flavienne au milieu du III^e siècle.

289 – L. Pompeius Asiaticus

CIL, X, 3617 = EDR, 162138

Cf. : E. Ferrero, 1878, n°288.

Plaque funéraire en marbre provenant de Misène. Lieu précis de trouvaille inconnu. Perdue.

D(is) M(anibus). | L(ucio) Pompeio Asiatico, | (triere) Sole nat(ione) Alexandr(ino) ; | mil(itauit) an(nis) XXVII, uix(it) a(nnis) LIIII. | Et | M(arco) Pompeio, fil(io) eius ; | uix(it) an(nis) VIII, m(ensibus) V, d(iebus) X. | Valeria Marcia coniug(i) | karissimo et fil(io) dulcis/simo bene mer(entibus) fec(it).

Il y a deux défunts, le père et son fils. Le père est L. Pompeius Asiaticus. Il est originaire d'Alexandrie. Il faut ainsi se méfier des cognomina ethniques car ils ne traduisent pas forcément l'origine géographique de celui qui le porte. Asiaticus s'est engagé à l'âge de 27 ans et il a effectué un temps de service de 27 ans également. Il servait à bord de la trière Sol. Si nous sommes avant la période 206-209, il avait accompli une année de service supplémentaire. Sinon il lui restait encore une année à accomplir. Le deuxième défunt est son fils, M. Pompeius décédé à l'âge de 8 ans. Son cognomen ne figure pas sur l'inscription mais il devait en porter un sans doute. La dédicante est l'épouse du marin qui s'appelle Valeria Marcia. S'ils sont décédés la même année, Asiaticus aurait eu son fils à 46 ans.

Date : de l'époque flavienne au milieu du III^e siècle.

290 – G. Pomponius Felix

CIL, X, 3435 = EDR, 113899

Cf. : E. Ferrero, 1878, n°63 ; H. Solin, 1987, p. 68 ; A. Parma, 2002 b, p. 329.

Plaque funéraire en marbre provenant de Misène mais sa localisation initiale est inconnue. Musée archéologique de Naples.

Dim. : 19,5×23,8×5 cm ; lettres : 1,2-2,4 cm.

D(is) M(anibus) / G(ai) Pomponi Felicis ; / natione Afer, uix{s}it / an(n)is XXXX, me(n)sibus VIII, / diebus V, militabit an(nis) / XXII, me(nsibus) VIII, gybern(ator) / cl(assis) pr(aetoriae) M(isenensis). / Iulia Marciane con(iugi) / be(ne) m(erenti) f(ecit).

Ligne 5 : H. Solin pense que le nombre de jours est V et non IV. Il y a juste avant le V une rayure verticale allant de la ligne 3 à 5 ; *militabit* au lieu de *militauit*.

Ligne 7 : il y a un point de séparation entre le C et le L de *cl(assis)*. Il s'agit sans doute d'une erreur du lapicide.

Le défunt est G. Pomponius Felix, un Africain devenu pilote dans la flotte prétorienne de Misène. Ses durées de vie et de service sont indiquées respectivement au jour près et au mois près. Il s'est engagé à 18 ans. La dédicante est Iulia Marciane, son épouse.

Date : de l'époque flavienne au milieu du III^e siècle.

291 – L. Pomponius Varus *et al.*

CIL, X, 3387 = ILS, 2836 = EDR, 135807

Cf. : E. Ferrero, 1878, n°289.

Plaque funéraire en marbre provenant de Misène. Lieu de trouvaille précis inconnu. Musée archéologique de Naples.

Dim. : 35×22×2 cm ; lettres : 1,5-2 cm.

Dis Manib(us). / L(ucio) Pomponio Varo, / mil(iti) ex class(e) pr(aetoria) / Mis(enensi) (centuria) C(ai) Tarulii / Vitalis ; uixit an/nis XXXV, milit(auit) / ann(is) VIII. / C(aius) Aeternius Rufus, L(ucius) Staius Valens (centuria) eadem, / M(arcus) Musidius Pe/tra (centuria) Clementis, / hered(es), b(ene) m(erenti).

Le défunt est L. Pomponius Varus, un *miles* de la flotte prétorienne de Misène, de la centurie de C. Tarulius Vitalis. Le nom du chef de la centurie est connu par l'ensemble de ses *tria nomina*. Il s'est engagé à 26 ans puis a effectué un service de 9 années avant de décéder. Les

héritiers sont Caius Aeternius Rufus, Lucius Stadius Valens, de la même centurie que le défunt et Marcus Musidius Petra de la centurie de Clemens. Cette inscription montre aussi que des liens de camaraderie peuvent se créer entre soldats de centuries différentes. Les quatre personnages se connaissaient peut-être avant leur engagement et provenaient du même lieu. Mais aucune indication d'origine n'est présente dans cette inscription. Leurs noms très communs ne permettent pas de faire des interprétations pertinentes sur leurs origines d'autant plus qu'il se peut que les marins n'aient pas toujours eu la possibilité de choisir leurs nouveaux noms au moment de leur engagement.

Date : de l'époque flavienne au milieu du III^e siècle.

292 – M. Popilius [---]

CIL, X, 3404 = EDR, 121960

Cf. : E. Ferrero, 1878, n°101.

Plaque funéraire fragmentaire de marbre provenant de Misène. Lieu exact de trouvaille inconnu. Musée archéologique de Naples.

Dim. : 20,5×15,5×2,8 cm ; lettres : 1,9-2,5 cm.

D(is) [M(anibus)]. | M(arco) Popil[io —], | armor(um) (custodi) (pentere) V[ictoria] ; | uixit an(nis) XL, m[(ensibus) ---]. | Appius Hon[---] | (quadriere) Vesta, he[r(es), b(ene) m(erenti) f(ecit)].

Ligne 4 : le M est fragmentaire, peut être le M de *mensibus*.

Ligne 5 : *Hon[oratus?]*.

Le défunt est M. Popilius. Son cognomen est dans la lacune. Il était armurier à bord de la pentère Victoria. En effet, nous ne connaissons pas encore de pentère Vesta ou Virtus. Il vécut 40 ans. Les autres éléments de sa biographie sont perdus. Son héritier et dédicant était Appius Honoratus membre de la quadrière Vesta. Cette inscription est un exemple supplémentaire de liens de camaraderies pouvant se créer entre hommes d'équipages et de bâtiments différents. Il se peut aussi que les deux personnages aient la même origine.

Date : de l'époque flavienne au milieu du III^e siècle.

293 – D. Publicius Aper

CIL, X, 3405 = LIKelsey, 28 = EDR, 116344

Cf. : E. Ferrero, 1884, n°619.

Plaque funéraire en marbre provenant d'un lieu inconnu de Misène. Les lettres des deux premières lignes sont plus grosses que celles des autres. Kelsey Museum, Ann Arbor (USA).

Dim. : 26,8×51,8×3 cm.

Dis Manibus. / D(ecimus) Publicius / Aper, armorum custos / (triere) Soli, sibi et Publiciae / Tyche libertae optimae.

Le défunt est D. Publicius Aper. Il était garde de l'armurerie de la trière Sol. La plaque commémore aussi son affranchie Publicia Tyche.

Date : de l'époque flavienne au milieu du III^e siècle.

294 – C. Publius Marinus

CIL, X, 3494 = ILS, 2895 = EDR, 144493

Cf. : E. Ferrero, 1878, n°110.

Plaque funéraire en marbre provenant d'un lieu inconnu de Misène. Musée archéologique de Naples.

Dim. : 19,3×21,5×4,5 cm ; lettres : 1,4-2,3 cm.

D(is) m(anibus). / C(aius) Publius Mari/nus, mil(es) clas(sis) pr(aetoriae) Mis(enensis), / sec(utor) tr(ierarchi), / n(atione) Syr(us), stip(endiorum) IIII, / u(ixit) ann(is) XX. Parentes b(ene) m(erenti) f(ecerunt).

Le défunt est C. Publius Marinus, *miles* de la flotte prétorienne de Misène. Il d'origine syrienne. Il s'est engagé assez jeune à 16 ans et il a effectué 4 ans de service. Il était *secutor* d'un triérarque dont le nom du bâtiment qu'il commandait est inconnu. Le *secutor* devait transmettre les ordres du triérarque et/ou servir de garde du corps. Il ferait ainsi partie de l'*officium* du triérarque. Les dédicants sont ses parents. Cela montre que sa famille vivait dans la région, voire à Misène.

Date : de l'époque flavienne au milieu du III^e siècle.

295 – C. Rauonius Celer

CIL, X, 3618 = ILS, 2901 = EDR, 157574

Cf : E. Ferrero, 1878, n°213 ; H. Solin, 1987, p. 70 ; *RICIS*, II, 504/502 ; D. Demicheli, 2015, n°18.

Plaque funéraire fragmentaire en marbre provenant de Misène. Les lettres des deux premières lignes ont une taille plus importante que les autres. Musée archéologique de Naples.

Dim. : 28,6×33×2,5 cm ; lettres : 1,2-2,3 cm.

Dis Manib(us). / C(aius) Rauonius Ce/ler qui et Bato Sce/nobarbi (filius), nation(e) Dal[m(ata)], / manip(u)l(aris) ex (triere) Isid[e, mil(itiauit)] / ann(is) XI, uixit [ann(is) ---]. / L(ucius) Aelius V[---] / Vener[(e), h(eres), b(ene) m(erenti) f(ecit)].

Ligne 2 : *Rauonius* a été gravé sur un autre nom effacé ; peut-être une correction du lapicide.

Ligne 3-4 : *Scenobarbi* est le patronyme au génitif du défunt ; *filius* est donc sous-entendu.

Ligne 7 : le *CIL* et les *ILS* lisaient P AEL ; H. Solin et le rédacteur de la fiche *EDR* lisent plutôt L AEL. Cette deuxième lecture est préférable d'après la photo du site *EDR*.

Le défunt est C. Rauonius Celer dont le nom initial de pérégrin est Bato fils de Scenobarbus. Ces deux derniers noms et Rauonius sont relativement présents dans les régions illyriennes (*OPEL*, I, p. 115 ; IV, p. 23 pour Rauonius ; IV, p. 54 pour Scenobarbus). D'ailleurs le défunt est un Dalmate. Il se pourrait ainsi qu'il ait eu le choix de son gentilice au moment de son engagement. Il a servi pendant 11 années. Il était *manipularis* sur la trière Isis. Le dédicant est L. Aelius V[---]. Il porte un gentilice impérial mais le prénom n'est pas celui d'Hadrien. Il se pourrait ainsi que cette inscription date au plus tôt du règne de cet empereur. La taille des lettres et la longueur de la lacune laissent entendre qu'il y avait un autre dédicant. La ligne 8 commence par ce qui est sans doute le nom d'un navire : la trière Venus. Le deuxième dédicant devait ainsi certainement être un camarade du défunt. Cela devait aussi être le cas du premier dédicant L. Aelius.

Date : du milieu du II^e siècle au milieu du III^e siècle.

296 – C. Rufius Cassianus

***CIL*, X, 3619 = *EDR*, 157573**

Cf. : E. Ferrero, 1878, n°293 ; J. Bennett, 2017, n°28.

Plaque funéraire provenant du lieu-dit Miliscola à Misène. Musée archéologique de Naples.

Dim : 15,3×26×1,7 cm ; lettres : 1-2 cm.

D(is) M(anibus). / C(aius) Rufius Cassia/nus, (triere) Minerba, / n(atione) C(orsus ou Cilix ?), m(ilitauit) a(nnis) VI, b(ixit) a(nnis) XXX. / Domitius Crispus / b(ene) m(erenti) f(ecit).

Ligne 3 : *Minerba* au lieu de *Minerua*.

Ligne 4 : le *CIL* et *EDR* restituent *Cilix* mais rien n'interdit d'avoir *Corsus*.

Ligne 5 : *b(ixit)* au lieu de *u(ixit)*.

Le défunt est C. Rufius Cassianus, peut-être un Corse ou un Cilicien ? Il servit sur la trière *Minerua*. Il s'est engagé à 24 ans et a effectué 6 années de service. Le dédicant est *Domitius Crispus*. Il était peut-être un camarade du défunt.

Date : de l'époque flavienne au milieu du III^e siècle.

297 – Rustius Numerius (I)

***CIL*, X, 1954 = *EDR*, 175562**

Cf. : E. Ferrero, 1878, n°136.

Quatre morceaux accolés d'une plaque en marbre dont la provenance exacte est inconnue et pourrait tout aussi bien être Misène ou Pouzzoles. Musée archéologique de Naples.

Dim. : 30×30×1,5 cm ; lettres : 3,5-3,7 cm.

D(is) M(anibus). / Nanae. / Rustius Nume/rius, scrira c(lassis ?), / matri dulcis/sim[a]e b(ene) m(erenti) f(ecit).

Ligne 3 : *scrira* au lieu de *scriba*.

Ligne 4 : il a été gravé *SCRIRA*. Le dernier C est restitué en *c(lassarius ?)* par la fiche *EDR* mais nous préférons y voir plutôt *c(lassis)* qui a au moins un parallèle (*ILJug*, I, 278) avec un *scriba cl(assis)*. Il y a aussi un *scrib. cl. pr. Rauen.* (*CIL*, XI, 104 = *ILS*, 2899 = *EDR*, 145200) et un *scrib. cl. pr. Mis* (*AE*, 1929, 145 = *AE*, 1988, 310 = *EDR*, 80843).

Ligne 5 : le début brisé de la ligne ne devait pas contenir la mention du nom de la flotte et le M de *matri* est fragmentaire.

La défunte est *Nana*, la mère du scribe *Rustius Numerius*. Il est possible qu'il fasse partie de la flotte de Misène. C'est aussi ce que pense E. Ferrero.

Date : de l'époque flavienne au milieu du III^e siècle.

298 – C. Sabidius Marcellus

***AE*, 1979, 164 = *EDR*, 077331**

Cf. : M. Borriello, A. d'Ambrosio, 1979, p. 160, n°180.

Plaque funéraire en marbre provenant du secteur de *Mare Morto* à Misène. Musée archéologique de Naples.

Dim. : 25×32,6×3,5 cm ; lettres : 1,5-3 cm.

D(is) M(anibus). / C(aius) Sabidius Marcellus, / mil(es) ex cl(asse) pr(aetoria) Mi(senensi), / Marcello filio, qui uixit ann(is) VIII.

Le défunt est un enfant de 8 ans, Marcellus. Son père est un *miles* de la flotte prétorienne de Misène : C. Sabidius Marcellus. Le père a transmis son cognomen mais nous ne pouvons savoir si l'enfant portait le même gentilice. L'omission de celui-ci plaide en ce sens.

Date : de l'époque flavienne au milieu du III^e siècle.

299 – M. Sabinius Hera

CIL, X, 3421 = ILS, 2831 = EDR, 161430

Cf. : E. Ferrero, 1884, n°625.

Plaque funéraire en marbre provenant de Misène, en dépôt à la Piscina mirabilis durant les années 1869-1873. Perdue.

M(arci) Sabini Fadi / f(ili) Herae, fabri de lib(urna) / Tauro Rubro.

Le défunt est M. Sabinius Hera, fils de Fadus ou Fadius. Il était *faber* sur la liburne Taurus Ruber. La filiation semble être pérégrine. Le gentilice Fadius et le cognomen Fadus ne sont pas rares.

Date : de l'époque flavienne au milieu du III^e siècle.

300 – M. Saluius Priscus

CIL, X, 3452 = EDR, 145924

Cf. : E. Ferrero, 1878, n°73.

Plaque funéraire en marbre provenant de Misène. Musée archéologique de Naples.

Dim. : 17,5×21,5×3,5 cm ; lettres : 1-2,3 cm.

D(is) M(anibus). / M(arcus) Salbius Pris/cus, naufylax / (triere) Mercurio, n(atione) Al(exandrinus), / uixit an(nos) L, mil(itauit) an/nos XXX. Saluia Do/mnina, lib(erta) eius, f(ecit) / b(ene) m(erenti).

Ligne 2 : *Salbius* au lieu de *Saluius*.

Le défunt est M. Saluius Priscus. Il est originaire d'Alexandrie. Il s'engagea à l'âge de 20 ans et servit en tant que gardien sur la trière Mercurius. Il effectua un service de 30 ans, 4 ou 2

ans de plus que la durée requise selon que l'inscription date d'avant ou d'après 206-209. La dédicante est son affranchie Saluia Domnina.

Date : de l'époque flavienne au milieu du III^e siècle.

301 – L. Saluius Pudens

CIL, X, 3370 = ILS, 2850 = EDR, 157890

Cf. : E. Ferrero, 1878, n°295.

Plaque funéraire en marbre retrouvée en un lieu inconnu de Misène. Musée archéologique de Naples.

Dim. : 28×31×3,8 cm ; lettres : 1,5-2,3 cm.

D(is) M(anibus). / L(ucio) Saluio Pudenti, militi / ex classe praet(oria) Mis(enensi) de (triere) / Concordia, nat(ione) Besso ; uixit / ann(is) XXXV, milit(auit) ann(is) XVI. / Barbuius Crescens ueter(anus) ex / centurionib(us) eiusd(em) classis, / heres, b(ene) m(erenti) fecit.

Le défunt, L. Saluius Pudens, est un *miles* de la flotte de Misène de la trière Concordia. Il s'est engagé à 19 ans. Il est d'origine Besse. Le dédicant, Barbuius Crescens, est un vétéran de la flotte, un ancien centurion. Le défunt provient de Thrace étant donné que le terme Besse était un terme générique pour désigner toute personne venant de cette province quelle que soit son peuple ou sa cité d'origine exacte. Nous ne savons rien sur le vétéran centurion qui est l'héritier du défunt. Vient-il lui aussi de Thrace ou bien des liens se seraient-ils tissés entre les deux personnes qui pourraient avoir servi sur la même trière jusqu'à la libération du centurion ?

Date : de l'époque flavienne au milieu du III^e siècle.

302 – M. Satrius Longinus

CIL, X, 3442 = ILS, 2898 = EDR, 155090

Cf. : E. Ferrero, 1878, n°129 ; H. Gummerus, 1932, p. 60, n°212 (*non uidi*) ; V. Nutton, 1970, p. 67 ; J. C. Wilmanns, 1995, p. 170, n°25.

Plaque funéraire en marbre provenant de Misène, lieu-dit des Champs-Élysées près de Baiae. Collections nationales de Dresde en Allemagne.

Dim. : 25×26×1,5 cm.

D(is) M(anibus). / Iuliae Veneriae. / M(arcus) Satrius Longin(us), / medic(us) dupl(icarius) (triere) Cupid(ine), / et Iulia Veria, liber(ta), / her(edes), ben(e) mer(enti) / fecer(unt).

Ligne 4 : le V de CVPID est inscrit dans la boucle du C et le I est au-dessus du P.

La défunte est Iulia Veneria. Les héritiers sont une de ses affranchies, Iulia Veria ainsi que M. Satrius Longinus, un *medicus duplicarius* de la trière Cupido. Nous voyons à l'occasion de cette inscription que les médecins de la flotte étaient affectés à un bâtiment.

Date : de l'époque flavienne au milieu du III^e siècle.

303 – Saturninius Isidorus

CIL, X, 3352 = EDR, 161596

Cf. : E. Ferrero, 1884, n°585.

Plaque funéraire en marbre en dépôt près de la Piscina mirabilis à Misène. Perdue.

D(is) M(anibus) s(acrum). | Memorio eilio dulcissimo, | Saturninius Isidorus | nauarchus et Vibia Serena, | parentes.

Ligne 2 : *eilio* au lieu de *filio*.

Le navarque Saturninius Isidorus et son épouse Vibia Serena ont rendu hommage à leur fils décédé qui n'est pas nommé.

La flotte à laquelle appartenait ce navarque n'est pas indiquée mais étant donné le contexte de découverte, il est fort probable qu'elle soit celle de Misène. Le navarque a fondé une famille à Misène mais aucun élément ne permet de connaître les origines des époux. Étant donné l'absence de prénom, il est probable que cette inscription date au moins de la deuxième moitié du II^e siècle.

Date : du milieu du II^e siècle au milieu du III^e siècle.

304 – [---] Saturninus

CIL, X, 3621 = EDR, 157570

Cf. : E. Ferrero, 1878, n°296 ; Y. Le Bohec, 1990, n°72 ; A. Mastino, 2015, p. 179, n°22.

Deux fragments jointifs d'une plaque funéraire en marbre provenant de Misène. Musée archéologique de Naples.

Dim. : 23,5×14,3×0,9 cm ; lettres : 1,8-2,5 cm.

[D(is)] M(anibus) | [---] Saturnini | [---], nat(ione) Sard(i) ; |[uix(it) an(nis) ---X]L, mil(itauit) an(nis) XII. | [---]s Draco | [--- b(ene)] m(erenti) f(ecit).

Ligne 5 : le nom Draco a été rajouté sur un autre nom effacé : ALIA ; il s'agit peut-être d'une correction du lapicide.

Il ne nous reste que le cognomen du défunt, Saturninus. Il est d'origine sarde. Il a servi pendant 12 années. Si la restitution de la ligne 4 est correcte, il serait décédé à l'âge de 40 ans. Un âge de décès de 50 ans ferait que le marin se serait engagé à un âge très tardif de 38 ans. Le dédicant a aussi un nom fragmentaire. Son cognomen est Draco. Il est peut-être un camarade de Saturninus.

Date : de l'époque flavienne au milieu du III^e siècle.

305 – M. Seius Hermes

CIL, X, 3622 = EDR, 146529

Cf. : E. Ferrero, 1878, n°297 ; H. Solin, 1987, p. 70.

Plaque funéraire en marbre provenant peut-être de Misène. Musée archéologique de Naples.

Dim. : 39×50×3 cm ; lettres : 1,5-4 cm.

M(arcus) Seius Longinus | qui et Menophilus Antoni (filius), | Nicaensis, ueteranus ex classe | praetoria Misen(ensi), uixit annis LX[---], | militauit ann(is) XXX, fieri iussit | ex testamento sibi et | Curtiae Help(i)di coniugi b(ene) m(erenti) | libertis libertabusq(ue) posterisq(ue) omn[ibus]. | M(arcus) Seius Hermes et Curtia P+++tis ++[---].

Ligne 2 : le O et le N de ANTONI sont entremêlés. L'éditeur de la fiche EDR voit un F fragmentaire à l'extrémité de la ligne mais la mauvaise qualité de la photo ne permet de conclure ; il n'en demeure pas moins que la présence du F de *filius* est très possible étant donné que nous avons le patronyme du personnage au génitif.

Ligne 8 : le N de OMN est fragmentaire

Ligne 9 : le P et le T sont fragmentaires ; il serait tentant de restituer Pietis mais H. Solin considère qu'il faudrait lire Helpis.

Le défunt est M. Seius Longinus dont la dénomination pérégrine de naissance est Ménophilus fils d'Antonius. Il est de Nicée, sans doute la métropole de la province de Bithynie. Il a servi pendant 30 ans il a donc dépassé la durée légale qui était soit de 26 soit de 28 ans, selon que nous sommes avant ou après la réforme de 206-209. Sa femme est Curtia Helpis. Elle est aussi commémorée mais son âge de décès n'est pas présent. Il se peut qu'elle ait été encore en vie au moment de la conception de l'inscription. Les deux dédicants sont M. Seius Hermes et Curtia Pietis (?) ou Helpis (?). Leur qualité est dans la lacune. Peut-être sont-ils les enfants du couple. Dans ce cas il faut remarquer que la fille porte le gentilice de la mère et non celui du

père. Mais il pourrait tout aussi bien s'agir d'affranchis de chacun des époux.

Date : du milieu du II^e siècle au milieu du III^e siècle.

306 – I(?) Seleucus

CIL, X, 3487 = ILS, 2873 = EDR, 162524

Cf. : E. Ferrero, 1878, n°123 ; L. Robert, 1936, p. 240 ; M. Reddé, 1986, p. 540.

Plaque funéraire en marbre provenant peut-être de Misène. Perdue.

D(is) M(anibus). / I(?) Seleucus nationi Seleu/ciensis, miles clas(sis) pr(aetoriae) Mise/natum, militauit annos / XXX, scenicus principalis, / uixit annos L. Antonia / Theodote soror fecit.

Ligne 2 : *I(ulius) ? Nationi* au lieu de *natione*.

Le défunt est I. Seleucus, *miles* de la flotte de Misène, originaire de Séleucie. Il est possible qu'il s'agisse de Séleucie de Piérie étant donné le cognomen, Seleucus. Il sert pendant 30 années et il est mort à 50 ans. Il s'est donc engagé à 20 ans. Il y a deux possibilités pour *scenicus* : il pourrait être attaché au triérarque (la *scaena* est la cabine du commandant ; M. Reddé) ou un comédien (L. Robert).

La dédicante est sa sœur, Antonia Theodote. Donc sa famille ou une partie de celle-ci vivait aussi à Misène. Si le gentilice de Seleucus est bien Iulius, le frère et la sœur ne portent pas le même.

Date : de l'époque flavienne au milieu du III^e siècle.

307 – C. Sempronius Maximus

CIL, X, 3623 = EDR, 101525

Cf. : E. Ferrero, 1884, n°678 ; A. Parma dans G. Camodeca *et al.*, 1987, p. 136 ; J. Bennett, 2017, n°29.

Plaque funéraire en marbre provenant de Misène. Lieu précis de trouvaille inconnu. British Museum à Londres.

Dim. : 22×34 cm ; lettres : 2-2,9 cm.

D(is) M(anibus). / C(aius) Sempronius Maxi/mus, (triere) Athenonice, / nat(ione) Cilix, uixit ann(is) / XLV, mil(itauit) XXV. Iulia / Marcia coniug(i) b(ene) m(erenti) f(ecit).

Ligne 1 : cette ligne a été oubliée par le *CIL*.

Le défunt est C. Sempronius Maximus. Il est originaire de Cilicie. Il s'est engagé à l'âge de 20 ans et a servi pendant 25 ans. Il était membre de l'équipage de la trière Athenonice. La dédicante est son épouse, Iulia Marcia.

Date : de l'époque flavienne au milieu du III^e siècle.

308 – L. Sempronius Proculus

CIL, X, 3624 = EDR, 162261

Cf. : E. Ferrero, 1878, n°300.

Plaque funéraire en marbre provenant peut-être de Misène. Perdue.

L(ucius) Sempronius Proculus, | ueteranus ex classe Misene(n)se | praetoria, militauit annis XXVI, | sibi et coniugi suae et libertis liber|tabusque et posterisque eorum.

Lignes 2-3 : on aurait dû avoir *ex classe praetoria Misenensi*.

Le défunt est L. Sempronius Proculus, vétéran de la flotte prétorienne de Misène. Il a servi pendant 26 ans. L'inscription date donc d'avant la réforme de 206-209 et le passage aux 28 années de service. La plaque indique que nous avons un tombeau funéraire dédié à la *familia* du défunt. Son épouse est aussi commémorée mais le marin est le seul nommé.

Date : de l'époque flavienne à la fin du II^e siècle.

309 – T. Sempronius Seuerus

CIL, X, 3417 = EDR, 158107

Cf. : E. Ferrero, 1884, n°614.

Plaque funéraire de marbre provenant de Misène. Emplacement initial inconnu. Musée archéologique de Florence.

Dim. : 16,5×31×3 cm ; lettres : 1,7-3 cm.

D(is) M(anibus). | C(aio) Nonio Caluisio, | ueter(ano) euoka(to) ex cl(asse) pr(aetoria) Mis(enensi), | stip(endiorum) XXIX ; uix(it) ann(is) LIII. | T(itus) Sempronius Seuer(us), | h(eres), b(ene) m(erenti) f(ecit).

Le défunt est C. Nonius Caluisius, un vétéran, un ancien évocat ; il a servi en tout 29 ans ; il est mort à 53 ans ; il se serait donc engagé à 24 ans. Il devait faire partie d'un des *officia* de

la flotte : celui du préfet, celui d'un navarque ou celui d'un triérarque. Son héritier est T. Sempronius Seuerus. Peut-être s'agit-il d'un camarade.

Date : de l'époque flavienne à 206-209.

310 – C. Senius Seuerus

CIL, X, 3625 = EDR, 158089

Cf. : E. Ferrero, 1878, n°302.

Plaque funéraire en marbre provenant de la nécropole de Monte di Procida. Perdue.

D(is) M(anibus). | C(aio) Senio Seuero, | manup(u)lario ex (triere) Fi/de ; natione Bessus, | uixit annos XXXXVI, | militauit annos XXV. L(ucius) Aemi/lius Dolens, (h)eres, b(ene) m(erenti) | fecit.

Ligne 3 : *manupulario* au lieu de *manipulario*.

Le défunt est C. Senius Seuerus, Besse, *manipularis* sur la trière Fides. Il s'est engagé à 21 ans et il a servi pendant 25 années. Le dédicant est L. Aemilius Dolens, son héritier. Il était peut-être un camarade de Senius. Dolens est d'ailleurs un nom d'origine thrace (D. Dana, *OnomThrac*, p. 157-159).

Date : de l'époque flavienne au milieu du III^e siècle.

311 – Sentius Maximus

CIL, X, 3507 = AE, 1949, 210 = EDR, 073737

Cf. : E. Ferrero, 1878, n°303 ; G. Manton, L. F. Fitzhardinge, 1948, p. 439, n°13 ; L. F. Fitzhardinge, 1951, p. 18, n°7 (=AE, 1951, +81).

Plaque funéraire en marbre provenant de Misène ou de Pouzzoles. Nicholson Museum, Sydney en Australie.

Dim. : 24×35 cm.

D(is) M(anibus) | Sentiae Serapiadis ; | uixit annis XVII. C(aius) | Sentius Maximus ma/niular(is) (triere) Marte.

Ligne 4 : *maniularis* au lieu de *manipularis*.

La défunte est Sentia Serapias, décédée à 17 ans. Le dédicant est C. Sentius Maximus, *manipularis* à bord de la trière Mars. Serapias devait certainement être la fille du marin étant

donné qu'elle porte le même gentilice que lui. Mais on ne peut exclure qu'il ne s'agisse de son épouse ayant adopté le même gentilice que lui. Le cognomen Serapias pourrait faire penser que le marin a des origines égyptiennes si on considère qu'il a plus de chances de conclure une alliance avec une femme issue de sa communauté d'origine.

Date : de l'époque flavienne au milieu du III^e siècle.

312 – L. Sentius Zeno

CIL, X, 3626 = EDR, 145964

Cf : E. Ferrero, 1884, n°679.

Plusieurs morceaux accolés d'une plaque funéraire en marbre provenant de Misène. Musée archéologique de Naples.

Dim. : 21×22,5×2 cm ; lettres : 1-2 cm.

D(is) M(anibus). / L(ucius) Sentius Zeno, / manip(ularis) (triere) Miner|ua nat(ione) Surus, / uix(it) an(nis) XXX, mil(itauit) an(nis) VI. / Murrius Rufus et / Saff[i]nius Rufus, / h(eredes), b(ene) m(erenti) f(ecerunt).

Ligne 7 : les deux F se Saffinius sont endommagés ; on pourrait aussi restituer Saefinius mais ce nom n'est pas attesté. En revanche, il y a une Saffinia à Pavie (Ticinum) en Transpadane (*AE*, 1992, 809 = *EDR*, 070747).

Le défunt est L. Sentius Zeno. Il est d'origine syrienne. Il s'est engagé à 24 ans et il a effectué 6 années de service. Il était *manipularis* à bord de la trière Minerua. Les dédicants et héritiers sont Murrius Rufus et Saffinius (plutôt que Saefinius) Rufus. Ils sont peut-être des camarades de Zeno. Le fait qu'ils portent tous les deux le même cognomen n'est peut-être pas un hasard. Soit ils sont de la même famille, soit, s'ils sont bien eux aussi des marins, ils ont reçu ce cognomen de l'officier chargé de l'enregistrement des recrues.

Date : de l'époque flavienne au milieu du III^e siècle.

313 – Septimus

CIL, X, 3346 = ILS, 2906 = EDR, 150737

Cf. : E. Ferrero, 1878, n°139 ; G. Boulvert, 1970, p. 141, p. 210, n. 36 ; B. Rossignol, 2014, p. 37, n. 99.

Stèle funéraire en marbre, pouvant aussi faire office d'autel, retrouvée sur la voie allant de Misène à Cumes, au lieu-dit Mercato di Sabato. Musée archéologique de Naples.

Dim. : 150×88,5 cm ; lettres : 4-6,5 cm.

Septimus / Imp(eratoris) Traiani / Caesaris Aug(usti) / Germ(anici) Dacici, / ser(uus) disp(ensator) classis. / Flaviae Carae / coniugi / sanctissimae.

Septimus, un esclave de l'empereur Trajan rend un dernier hommage à son épouse Flavia Cara. Il assumait alors la fonction de *dispensator* de la flotte de Misène. Il était peut-être chargé de la distribution de la solde. Son épouse était libre, peut-être une affranchie, alors que lui-même était un esclave. Sans doute était-il prévu qu'il soit affranchi par l'empereur à un moment donné de sa carrière. Même avec le statut d'esclave, la situation financière de Septimus pouvait être enviable si l'on en juge par la nature et les dimensions de la stèle qu'il a pu offrir à sa défunte épouse. Septimus n'est certainement pas un *miles* de la flotte de Misène mais il a un haut poste dans son administration.

Date : 102-116.

314 – Serapion

AE, 1929, 146 = EDR, 073126

Cf. : NSA, 1928, p. 196, n°5.

Plaque funéraire en marbre retrouvée à Misène dans la nécropole des marins. Musée archéologique de Naples.

Dim. : 30×16,5×1,7 cm ; lettres : 1-1,4 cm.

(Triere) Vesta, / Serapion / Serapionis (f(ilius)), / natio(ne) Aeg(yptius), uix(it) / ann(is) XXXV, mil(itauit) / XIII. Iulius / Archelaus, / manip(ularis) (triere) Ves(ta), / her(es), b(ene) m(erenti) / fecit.

Il manque au début de l'inscription l'adresse aux Mânes. Le formulaire est aussi relativement atypique car il est rare que l'on commence le texte par la mention du bâtiment. Le haut de la plaque a peut-être été découpé. Sur la photo publiée par *EDR* on peut constater des marques de découpe en haut et sur le bord droit.

Le dédicant et le défunt appartiennent tous les deux à la même trière Vesta. Le défunt a servi pendant 14 ans sans doute dans la flotte de Misène, étant donné le contexte, avant de mourir à l'âge de 35 ans. Il est d'origine égyptienne. Son grade n'est pas indiqué ce qui nous pousse à penser qu'il s'agissait d'un soldat du rang comme son camarade. Le dédicant est Iulius Archelaus *manipularis* de la même trière Vesta. Archelaus est sans doute lui aussi originaire

d'Égypte. Son cognomen, Archelaus, peut s'accorder avec une origine de la partie hellénophone de l'Empire. Mais nous ne savons pas dans quelle mesure les marins étaient maîtres des nouveaux noms qu'ils recevaient en s'engageant à partir de l'époque flavienne. Le défunt n'a pas indiqué ses *tria nomina*, ni même ses *duo nomina*, s'il les a jamais reçus. En effet, il est mentionné par une dénomination pérégrine : Serapion fils de Serapion. Le terme *filius* est sous-entendu car le nom du père homonyme est au génitif. Il faudrait donc restituer à la ligne 3 : *Serapionis (filius)*. Ainsi nous avons l'idionyme du marin défunt suivi de son patronyme au génitif. Il est étonnant d'avoir sur une même inscription deux façons différentes de nommer les marins : le dédicant avec ses noms d'engagé et le défunt avec son nom de pérégrin. Il se pourrait que cette inscription remonte à une date assez haute, peut-être à l'époque où les marins obtinrent les *tria nomina* au moment de leur enrôlement. Iulius Archelaus se serait engagé après Serapion qui n'aurait pas reçu les *tria nomina* au début de sa carrière militaire. Il est donc probable qu'il se soit engagé avant l'arrivée au pouvoir de Vespasien si l'on admet que l'octroi des *tria nomina* est bien survenu à l'époque flavienne.

Date : deuxième moitié du I^{er} siècle après J.-C ou début du II^e siècle.

315 – C. Serenius Maximus

CIL, X, 3481 = ILS, 2881 = EDR, 157940

Cf. : E. Ferrero, 1878, n°112 ; L. Casson, 1971, p. 311 ; M. Reddé, 1986, p. 537 ; K. Stauner, 2004, p. 290, n°128.

Plaque funéraire provenant peut-être de Misène. Musée de Naples.

Dim. : 23×13,5×4 cm ; lettres : 1,5-2 cm.

D(is) M(anibus) | C(ai) Sereni Ma|ximi, pituli | m(...) VII s(emis) (quadriere) Vesta ; | nat(ione) Aeg(yptius), uix(it) | ann(is) XXXVII, | mil(itauit) an(nis) XIII. | Apuleius Nepos, | scriba, h(eres), b(ene) m(erenti) f(ecit).

Ligne 4 : MVIIS ; il est possible qu'il faille y voir la séquence *m(?) VII s(emis)* (cf. *CIL, X, 3480 = ILS, 2880 = EDR, 157939*).

Le défunt est C. Serenius Maximus. Il est d'origine égyptienne. Il s'est engagé à l'âge de 24 ans. Il servait à bord de la quadrière Vesta en tant que *pitulus*. Il devait battre la cadence des rameurs. Le dédicant est un scribe, Apuleius Nepos. Il devait appartenir à la flotte de Misène.

Date : de l'époque flavienne au milieu du III^e siècle.

316 – Q. Seruilius Iaso

CIL, X, 3454 = ILS, 2861 = EDR, 157673

Cf. : E. Ferrero, 1878, n°74 ; J. Bennett, 2017, n°30.

Plaque funéraire en marbre provenant peut-être de Misène. Musée archéologique de Naples.

Dim. : 22,5×33×4 cm ; lettres : 1-2,5 cm.

D(is) M(anibus) / Q(uinti) Seruili Iaso/nis, nau(ylacis) (quadriere) Vesta ; / nat(ione) Cilix, mil(itauit) ann(is) XXII. / C(aius) Iul(ius) Ianuar(ius), nau(ylax) (triere) Partic(o), / tutor Aurel(i) Iasonis fil(i) et heredis / eius b(ene) m(erenti) f(ecit).

Ligne 5 : PARTIIC qu'il faut restituer en *Parthic(o)*.

Le défunt est Q. Seruilius Iaso. Il est originaire de Cilicie. Il a servi pendant 22 ans en tant que gardien sur la quadrière Vesta. Celui qui a fait réaliser l'inscription est C. Iulius Ianuarius, lui aussi *naufylax* sur la trière Parthicus. Il est le tuteur du fils et héritier du défunt, Aurelius Iaso. Le nom de la trière fait peut-être référence au titre octroyé à Trajan en 116.

Il faut remarquer que le fils ne porte pas le même gentilice que son père. Il est possible que le fils ait reçu la citoyenneté romaine au moment de l'édit de Caracalla en 212. Mais nous croyons plutôt que sa mère devait s'appeler Aurelia. La marque du père transparait à travers le cognomen Iaso qui est le même.

Voir aussi notre commentaire de *AE, 1972, 80 = EDR, 075217* en ce qui concerne l'hypothèse d'A. Ferrua (*Id.*, 1972, p. 140) au sujet de l'existence d'équipages ethniques à bord des navires.

Date : peut-être de 116 au milieu du III^e siècle.

317 – C. Seruilius Paulinus

CIL, X, 3508 = EDR, 143777

Cf. : E. Ferrero, 1878, n°143 ; J. Bennett, 2017, n°4.

Deux morceaux jointifs d'une plaque funéraire en marbre provenant peut-être de Misène. Musée archéologique de Naples.

Dim. : 17×31,5×3 cm ; lettres : 2,5-2,8 cm.

D(is) M(anibus) / C(ai) Seruili Paulin(i), / mil(itis) dupl(icarii) cl(assis) pr(aetoriae) Mi|sen(enis), (triere) Danu(u)io, Asia[ni ? ---] / [-----].

Ligne 4 : *Asia[tici]* est aussi possible (J. Bennett).

Le défunt est C. Seruilius Paulinus, un soldat *duplicarius* de la flotte prétorienne de Misène. Il appartenait à la trière Danuuius. Il était sans doute originaire de la province d'Asie.
Date : de l'époque flavienne au milieu du III^e siècle.

318 – C. Sestius Pudens

CIL, X, 3371 = EDR, 161597

Cf. : E. Ferrero, 1878, n°52.

Plaque funéraire en marbre provenant d'un lieu inconnu de Misène. Perdue.

D(is) M(anibus). | C(aio) Sestio Pudenti, | (centurioni) uet(erano) ex class(e) pr(aetoria) Mis(enensi) ; mil(itauit) ann(is) | XXII, uixit ann(is) XL/VIII. Lib(erti) A[g]athop/us et Bassus patrono | bene mer(enti) poster(is)[q(ue)].

Lignes 3-4 : *Misenense* pour *EDR*, *Misenensi* pour le *CIL*.

Ligne 5 : il y a désaccord entre *EDR* et le *CIL* sur les années de service : 26 ans au lieu de 22 ans respectivement. E. Ferrero indique XXII comme le *CIL*.

Le défunt est un vétéran ancien centurion de la flotte de Misène : C. Sestius Pudens. Il est mort à 49 ans et a servi pendant 22 ans si la lecture du *CIL* est correcte. Il ne serait donc pas allé jusqu'à la fin de son temps normal. S'il est mort l'année de sa retraite il se serait engagé à 27 ans. Les dédicants sont deux affranchis, Agathopus et Bassus.

Date : de l'époque flavienne au milieu du III^e siècle.

319 – [--- S]euerus

AE, 1996, 425 = EDR, 102327

Cf. : A. Parma dans G. Camodeca *et al.*, 1996, p. 168-169.

Plaque funéraire fragmentaire en marbre provenant d'un lieu inconnu de Misène. Super Intendance archéologique de Baia.

Dim. : 22,5×15,8×1,6 cm ; lettres : 1,6 cm.

[D(is) M(anibus) | [--- S]eueri, | [mil(itis) c]l(assis) pr(aetoriae) Mis(enensis), | [(triere) Li]bero Patr(e), | [na]t(ione) Aeg(ypti) ; uix(it) an(nis) | [---], mil(itauit) an(nis) X. A/[pul?]eius Nepos, | h(eres), b(ene) m(erenti) f(ecit).

Le défunt est un Seuerus dont le prénom et le nom ont disparu. Il servait sur un bâtiment

qui devait être une trière nommée Liber Pater. Il est d'origine égyptienne. Nous n'avons plus l'âge du décès mais il servit pendant 20 ans. Le dédicant Apuleius Nepos est son héritier. Un papyrus retrouvé en Égypte et datant de 167 évoque d'ailleurs un scribe d'une flotte appelé lui aussi Apuleius Nepos (*CPL*, 191). Il est sous les ordres du triérarque Minucius Plotianus.

Date : deuxième moitié du II^e siècle.

320 – P. Sextilius Marcellus

***CIL*, X, 3474 = *EDR*, 122473**

Cf. : E. Ferrero, 1878, n°85.

Plaque funéraire en marbre provenant peut-être de Misène. Musée archéologique de Naples.

Dim. : 29×35×3 cm ; lettres : 1,5-3,5 cm.

D(is) M(anibus). / P(ublio) Sextilio / Marcello, n(atione) / Italus domu / Nol(a), optioni cl(assis) pr(aetoriae) / M(isenensis), Sextil(ius) Felix et / Petelia Iusta patr(i) et mar(ito) / dul[c]iss(imo) b(ene) m(erenti) f(ecerunt).

Ligne 7 : dans PATR, le T et R sont accolés.

Le défunt est P. Sextilius Marcellus, *optio* de la flotte prétorienne de Misène. Son *origo* est Nola, une cité de Campanie. Il s'agit donc d'un citoyen romain de naissance qui s'est engagé dans la flotte de Misène. Les dédicants sont son fils, Sextilius Felix, et sa femme, Petelia Iusta. Dans les diplômes militaires, l'Italie puis le nom d'une cité en tant qu'origine des marins n'apparaissent qu'au milieu du III^e siècle (*CIL*, XVI, 152, 154).

Date : du II^e siècle au milieu du III^e siècle.

321 – Cn. Silanius Pius

***CIL*, X, 3627 = *EDR*, 144536**

Cf. : E. Ferrero, 1878, n°805 ; Y. Le Bohec, 1990, n°65 ; A. Mastino, 2015, p. 173, n°11.

Plaque funéraire en marbre provenant peut-être de Misène. Musée archéologique de Naples.

Dim. : 20,5×33,5 cm ; lettres : 2,5-2,5 cm.

D(is) M(anibus) Cn(aei) Silani(i) Pii / (triere) Mart(e) ; nat(ione) Sardu[s], / mil(itauit) ann(is) XXV, uixit / ann(is) XXXXV. Titia Nice, / coniugi, et Genealis, fil(ius) / eius, ben(e) m(erenti) f(ecerunt).

Ligne 5 : *Genialis* plutôt que *Genealis*.

Le défunt est Cn. Silanius Pius, un Sarde, appartenant à la trière Mars. Il s'est engagé à 20 ans et a effectué 25 ans de service. Les dédicants sont son épouse Titia Nice et son fils Genialis.

Date : de l'époque flavienne au milieu du III^e siècle.

322 – Q. Silicius Siluanus

CIL, X, 3630 = EDR, 153307

Cf. : E. Ferrero, 1878, n°306 ; A. Parma, 2002 b, p. 329.

Plaque funéraire en marbre provenant d'un lieu inconnu de Misène. Musée archéologique de Naples.

Dim. : 24×32×3,4 cm ; lettres : 1,1-2,8 cm.

D(is) M(anibus). / Qu(intus) Silicio Silba/nus, nat(ione) Afer, uix(it) an(nis) / LX, emerit(us) cl(assis) pr(aetoriae) Mis{s}(enensis). / Qui(n)t(us) Silbanus, fil(ius), / Messea Ianuaria, / co(n)iux, b(ene) m(erenti) f(e)cerunt).

Lignes 2, 3 et 5 : *Siluanus* au lieu de *Silbanus*.

Lignes 2 et 3 : *Silicio* est au datif et *Silbanus* au nominatif.

Le défunt est Q. Silicius Siluanus, un Africain. C'est un vétéran de la flotte prétorienne de Misène. Il est décédé à l'âge de 60 ans. Les dédicants sont sa femme Messea Iunuaria et son fils. Il manque le gentilice du fils. Silicius Siluanus n'est donc pas retourné dans sa province d'origine. Il s'est installé à Misène où il a fondé une famille.

Date : de l'époque flavienne au milieu du III^e siècle.

323 – Silicius Victor

CIL, X, 3631 = LIKelsey, 45 = EDR, 115770

Cf. : E. Ferrero, 1884, n°681.

Plaque funéraire en marbre provenant de Misène. Emplacement initial inconnu. Kelsey Museum, Ann Arbor (USA).

Dim. : 29,5×27,3×1,7 cm.

D(is) M(anibus). / Silicius Victor, / mil(es) qui uixit / ann(is) XXVIII, / mil(itauit) ann(is) VIII, m(ensibus) VII, / d(iebus) V.

Ligne 5 : le dernier M est barré longitudinalement.

Ligne 6 : le D est surmonté d'une barre.

Le défunt est Silicius Victor, un *miles* sans doute de la flotte de Misène. Il s'est engagé à 20 ans et a servi pendant 8 années.

Date : de l'époque flavienne au milieu du III^e siècle.

324 – C. Silius Fortis (I)

CIL, X, 3628 = EDR, 121928

Cf. : E. Ferrero, 1878, n°307bis ; I. Acruodare, 2012, p. 157.

Deux morceaux jointifs d'une plaque funéraire provenant peut-être de Misène. Musée archéologique de Naples.

Dim. : 28×34×2 cm ; lettres : 2,1-2,4 cm.

D(is) M(anibus) C(ai) Sili Forti(s), | uet(e)rani ; nation(e) | Pannonius, uixit | annos LV. Silia Ma|caria et Silia Onesi|me libertae patr(ono) | bene mer(enti) fec(erunt).

Le défunt est C. Silius Fortis, un Pannonien. Il est un vétérans sans doute de la flotte de Misène. Les dédicantes sont ses affranchies : Silia Macaria et Silia Onesime.

Date : de l'époque flavienne au milieu du III^e siècle.

325 – C. Spedius Pidín(?) et al.

CIL, X, 3632 = EDR, 163511

Cf. : E. Ferrero, 1878, n°308.

Plaque funéraire en marbre provenant de Misène. Lieu précis de trouvaille inconnu. Perdue.

C(aius) Spediu|s Pidín(---) B |DRVS mil(es) | ex [l]ib(urna) Ius(titia) | an(nis) XXXIII ; | ex [l]ib(urna) Fid(e), | Cassius | h(eres).

Ligne 2 : *Pidín(us) ?*

Ligne 3 : le R de DRVS est gravé dans la boucle du D.

Lignes 2-3 : la succession du B à la ligne 2 et de DRVS à la ligne suivante ne correspond à rien.

Lignes 3-4 : le rédacteur de la fiche EDR a confondu ces deux lignes alors qu'elles sont bien distinctes dans le CIL. Nous pensons qu'il s'agit d'une erreur d'EDR.

Le défunt est C. Spedius Pidín(us ?), *miles* de la liburne Iustitia. Il est mort à 33 ans. Le dédicant est son héritier, Cassius de la liburne Fides.

Date : de l'époque flavienne au milieu du III^e siècle.

326 – Stlabius Felicissimus

CIL, X, 3633 = LIKelsey, 46 = EDR, 128458

Cf. : E. Ferrero, 1884, n°683.

Plaque funéraire en marbre provenant de Misène. Lieu précis de trouvaille inconnu. Kelsey Museum, Ann Arbor (USA).

Dim. : 23,8×34,4×1,7 cm.

D(is) M(anibus). | Stlabio Felicissimo, | mil(iti) cl(assis) pr(aetoriae) Mis(enensis), qui | uixit annis XXVIII, | milit(auit) annn(is) VI. Aure|lia Primigenia co(n)iu|gi suo b(ene) m(erenti) f(ecit).

Le défunt est Stlabius Felicissimus, *miles* de la flotte prétorienne de Misène qui s'est engagé à l'âge de 22 ans. Il a effectué 6 ans de service. Stlabius est un gentilice rare d'origine osque. On ne le retrouve que rarement dans les inscriptions qu'il soit sous sa forme masculine ou féminine, Stlabia (*AE*, 2012, 449 provenant de Cupra Maritima dans le Picenum) ; *AE*, 1996, 406 provenant de Dyrrachium en Macédoine ; *CIL*, VIII, 27216 de Dougga en Proconsulaire). Nous avons aussi un Stlabillenus (*NSA*, 1901, p. 194 = *EDR*, 112528 de Hadria dans le Picenum). Nous ne savons pas dans quelle mesure, le marin a pu choisir son nom au moment de son incorporation. La dédicante est son épouse, Aurelia Primigenia. Elle porte les *duo nomina*. Son gentilice Aurelia pourrait éventuellement faire penser à une date tardive.

Date : de l'époque flavienne au milieu du III^e siècle.

327 – T. Suillius Albanus

CIL, X, 3406 = ILS, 2886 = EDR, 152036

Cf. : E. Ferrero, 1878, n°102 ; J. Bennett, 2017, n°55.

Plaque funéraire fragmentaire en marbre provenant peut-être de Misène. Musée archéologique de Naples.

Dim. : 25,3×3,2×2,7 cm ; lettres : 1,7-2,5 cm.

T(ito) Suillio Albano | qui et Timotheus | Menisci f(ilius), natione | Nicaens(i), arm(or)um custod(i) | lib(urna) Virtut(e) ; mil(itauit) an(nis) XXV, | uixit an(nis) L[---]. | Anto[ni]us Quadratus | et Aemil(ius) Quadratus, | [a]rm(or)um cust(odes) ex (quadriere) Mineru(a), |

heredes, et Suillia / Eugenia, lib(erta), ben(e) mer(enti) / fecerunt.

Ligne 6 : le L est fragmentaire, le l'éditeur du *CIL* lisait le haut d'un X.

Le défunt est T. Suillius Albanus dont le nom d'origine est Timotheus fils de Meniscus, originaire de Nicée (sans doute en Bithynie). Le fait qu'il indique son nom de pérégrin peut laisser supposer que cette inscription date au moins de la fin de la deuxième moitié du II^e siècle mais sans que cela soit un critère de datation absolu. Il était un garde de l'armurerie de la liburne Virtus. Il a accompli 25 années de service et il a dû s'engager autour de 25 ans. Les dédicants sont Antonius Quadratus et Aemilius Quadratus, gardes de l'armurerie de la quadrièrè Minerua. Ce sont les héritiers du défunt. Ils portent des gentilices différents mais il est remarquable qu'ils portent le même cognomen, Quadratus. Peut-être se sont-ils engagés au même moment et l'officier chargé de les enregistrer leur aurait donné le même cognomen. Ils ne font pas partie du même bâtiment que Timotheus mais sont comme lui des gardes de l'armurerie. Il devait ainsi exister des solidarités entre marins exerçant la même fonction qui dépassent l'appartenance à tel ou tel équipage. Outre la fonction, il se peut aussi que ces deux personnages aient la même origine que le défunt. D'ailleurs celui-ci est aussi connu par une autre inscription (*CIL*, X, 3553 = *Likelsey*, 54 = *EDR*, 115994). Nous y voyons en effet un T. Suillus Albanus, à un iota près nous avons un homonyme, voire la même personne ; dans cette dernière inscription, Albanus est un dédicant pour un marin de Bithynie servant sur la trière Danuuius. Or notre Suillius Albanus était originaire de Nicée, sans doute la métropole de Bithynie. Nous pensons donc que le défunt et le dédicant de ces deux inscriptions n'en forment qu'un. Le grade du défunt de la deuxième inscription n'est pas indiqué. Mais il est clair que des relations se sont nouées entre les deux personnes en fonction de leur commune origine. Soit ils se connaissaient déjà avant leur enrôlement, soit ils se sont rencontrés à Misène. Nous connaissons aussi un autre T. Suillius Albanus mais il ne s'agit que d'un homonyme car c'est un enfant décédé à 11 ans à Pouzzoles (*CIL*, X, 2984 = *EDR*, 151418).

L'affranchie du défunt est aussi indiquée sur l'inscription. Il s'agit de Suillia Eugenia. Elle est placée après les deux héritiers et d'après l'ordre du formulaire, il semble qu'elle ne fasse pas partie des héritiers de son patron.

Date : du milieu du II^e siècle au milieu du III^e siècle.

328 – L. Surdinius Saturninus

***CIL*, X, 3634 = *CIL*, VI, 3171 (p. 3882) = *EDR*, 119350**

Cf. : E. Ferrero, 1878, n°311 ; A. Parma, Rome, 2002 b, p. 329 ; *SupplIt Imagines, Roma I*, 1247.

Plaque funéraire provenant de Misène. Emplacement initial exact inconnu. Musée du Capitole à Rome.

Dim. : 24×27 cm ; lettres : 2-2,3 cm.

D(is) M(anibus) L(uci) Surdini Sa/turnini, lib(urna) Ar/mata ; nat(ione) Afer / uix(it) ann(is) XXXX, / mil(i)t(auit) ann(is) XVIII. / Clodia Secunda, / mater, fil(io) b(ene) m(erenti) f(ecit).

Le défunt est L. Surdinius Saturninus. Il est originaire de la province d’Afrique. Il s’est engagé à 22 ans et a servi pendant 8 années. Il était membre de l’équipage de la liburne Armata. Son cognomen, Saturninus, est très fréquent en Afrique. Il se pourrait qu’il ait pu le choisir au moment de son enrôlement. Ou bien l’officier chargé de l’enregistrement des recrues a peut-être choisi des noms en fonction des provinces d’origine. La dédicante est sa mère, Clodia Secunda. Elle vivait donc à proximité de la base de Misène. Il est possible qu’elle ait rejoint son fils près de son lieu d’affectation. Saturninus pourrait aussi être né à Misène parmi la communauté des Africains vivant dans la région. Il se peut que le père de Saturninus soit lui aussi un marin. Si c’est le cas, Saturninus reçu ses noms de ses parents et non de l’administration de la flotte.

Date : de l’époque flavienne au milieu du III^e siècle.

329 – M. Suttis Valens

CIL, X, 3372 = EDR, 126624

Cf. : E. Ferrero, 1878, n°53b ; J. Bennett, 2017, n°31.

Plaque funéraire en marbre retrouvée à Misène en un lieu inconnu. Opistographe avec *CIL, X, 3600 = EDR, 126622*. Musée archéologique de Naples.

Dim. : 32,5×33,3×1,5 cm ; lettres : 2-2,2 cm.

D(is) M(anibus). / M(arcus) Suttis Valens, / natione Cilix, cent(ur(io) ex (quadriere) Vesta, uixit / annis XXXV, milita(uit) / annis XIII AT I.

Le défunt est un centurion de la flotte de : M. Suttis Valens. Il est Cilicien. Le gentilice est sans doute fautif ; on attend au nominatif Suttius qui est un gentilice rare, tout comme Sutus avec un seul T. Il s’est engagé à l’âge de 22 ans. Les trois dernières lettres sont énigmatiques, l’inscription semble ne pas être terminée.

Date : de l’époque flavienne au milieu du III^e siècle.

330 – C. Tamudius Cassianus

CIL, X, 3636 = EDR, 161506

Cf. : E. Ferrero, 1878, n°312 ; A. De Simone, 1975, p. 33, n°16 ; Y. Le Bohec, 1990, n°66 ; A. Mastino, 2015, p. 174, n°12.

Plaque funéraire en marbre provenant de Misène. Emplacement initial inconnu. Bibliothèque des Girolamini à Naples.

Dim. : 24×35×3 cm ; lettres : 1,5-2,2 cm.

D(is) M(anibus). / C(aius) Tamudius Cassianus, / mil(es) class(is) pr(aetoriae) Misen(en)s(is), / manip(ularis) (triere) Prouidentia, / natione Sardus, uixit / annis XXVIII, mil(itauit) ann(is) VIII. / Sex(tus) Iulius Quirinus, manip(ularis) / (triere) Fortuna, heres, / b(ene) m(erenti) f(ecit).

Le défunt est C. Tamudius Cassianus, *miles* de la flotte prétorienne de Misène Il était *manipularis* à bord de la trière Prouidentia. Il est Sarde d'origine. Il s'est engagé à 20 ans et a effectué un service de 8 années. Nous connaissons un C. Tamudius Priscus, *manipularis* à bord de la pentère Victoria (*CIL, X, 3637 = EDR, 131825*). Le dédicant est son héritier, Iulius Quirinus, *manipularis* lui aussi mais à bord de la trière Fortuna. Ils étaient peut-être de même origine.

Date : de l'époque flavienne au milieu du III^e siècle.

331 – C. Tamudius Priscus

CIL, X, 3637 = EDR, 131825

Cf. : E. Ferrero, 1878, n°313.

Plaque funéraire en marbre provenant de Misène. Emplacement initial inconnu. Musée archéologique de Naples.

Dim. : 18,2×25×2,5 cm ; lettres : 1,6-2,3 cm.

D(is) M(anibus) / C(ai) Tamudi Prisci, / manip(ularis) (pentere) Victcria ; / stip(endiorum) VII, uixit an(nis) XXXV. / C(aius) Luceius Priscus, / heres, [---].

Ligne 3 : *Victcria* au lieu de *Victoria*.

Le défunt est C. Tamudius Priscus, *manipularis* à bord de la trière Victoria. Il a fait 7 ans de service. Il s'est engagé à 28 ans ce qui est assez tardif. Nous connaissons un autre C. Tamudius, *manipularis* à bord de la trière Prouidentia (*CIL, X, 3636 = EDR, 161506*). Le dédicant est C. Luceius Priscus, son héritier. Il était peut-être un camarade.

Date : de l'époque flavienne au milieu du III^e siècle.

332 – T. Terrentius Maximus

EE, VIII, 1, 444 = *ILS*, 2833 = *LKelsey*, 47 = *EDR*, 115840

Cf. : E. Ferrero, 1900, n°758.

Trois fragments jointifs d'une plaque funéraire en marbre provenant peut-être de Misène. Kelsey Museum, Ann Arbor (USA).

Dim. : 42×33×2,7 cm.

D(is) M(anibus). / T(ito) Terrentio Ma|ximo mil(iti) ex / (triere) Ioue, nat(ione) Bess(o) ; / uix(it) ann(is) XL, mil(ita)uit an(nis) / XX. C(aius) Iul(ius) Philo, (triere) Mer|cur(io), Q(uintus) Domitius Optatus, / (quadriere) Minerua, heredes, / curant(e) Sulpicio Prisco, / option(e) (triere) Ioue.

Le défunt est un *miles* de la trière Iuppiter, T. Terrentius Maximus. Il se dit Besse. En fait il provient de la province de Thrace. Il n'est pas obligatoire qu'il appartienne au peuple besse. Il s'est engagé à 20 ans et il a servi pendant 20 ans également. Les héritiers sont des camarades appartenant à des bâtiments différents : C. Iulius Philo de la trière Mercurius et Q. Domitius Optatus de la trière Minerua. Des liens de camaraderie pouvaient donc se créer au-delà de l'appartenance à un navire, à moins que les trois personnes aient même origine. Mais c'est le supérieur hiérarchique de Maximus, l'*optio* Sulpicius Priscus, qui s'est occupé de faire respecter ses dernières volontés.

Date : de l'époque flavienne au milieu du III^e siècle.

333 – C. Terentius Longinus

CIL, X, 3479 = *ILS*, 2857 = *EDR*, 161718

Cf. : E. Ferrero, 1878, n°90.

Plaque funéraire de marbre provenant de Misène. Perdue.

D(is) M(anibus). / C(aius) Terentius Longi|nus, optio factionis / artificum, uixit an|nis XXX, militauit an|nis XI. Tullius Titia|nus, tr(ierarchus) clas(sis) praet(oriae) Misen(ensis), / here(s), b(ene) m(erenti) f(ecit).

Le défunt est C. Terentius Longinus. Il s'est engagé à 19 ans et il a effectué 11 ans de service.

Il était *optio factionis artificum* : *optio* de la troupe des ouvriers ? Le dédicant est Tullius Titianus, un triérarque de la flotte de Misène.

Date : de l'époque flavienne au milieu du III^e siècle.

334 – L. Terentius Sabinus

CIL, X, 3639 = EDR, 162205

Cf. : E. Ferrero, 1878, n°315 ; I. Acruodare, 2012, p. 157.

Plaque funéraire en marbre provenant de Misène, près du lac Mare Morto. Musée archéologique de Naples.

Dim. : 26×31,5×3 cm ; lettres : 2,2-2,9 cm.

D(is) M(anibus). | L(ucio) Terentio Sabino, | (triere) Salute, mil(iti) clas(sis) | praet(oriae) Misen(enensis), nat(ione) | Pannonio, Aelius | Romanus, h(eres), b(ene) m(erenti) fecit.

Le défunt est L. Terentius Sabinus, *miles* de la flotte prétorienne de Misène. Il est originaire de Pannonie. Il servait à bord de la trière Salus. Le dédicant est son héritier, Aelius Romanus. Il devait être un camarade de Sabinus. Romanus porte le gentilice d'Hadrien. L'inscription a ainsi dû être réalisée au plus tôt sous son règne.

Date : de la première moitié du II^e siècle au milieu du III^e siècle.

335 – T. Tiberius Marcus

CIL, X, 3640 = EDR, 130737

Cf : E. Ferrero, 1878, n°316 ; *RICIS*, II, 504/503.

Plaque funéraire en marbre provenant de Misène. Emplacement initial précis inconnu. Le rédacteur de la fiche *EDR* considère que l'authenticité du document est douteuse mais sans fournir la raison de ses doutes. Musée archéologique de Naples.

Dim. : 30×19,5×3 cm ; lettres : 1,3-3,3 cm.

D(is) M(anibus). | T(ito) Tiberi/o Marco, mil(iti) ex cl(asse) M|isfn(ensi) ; n(atione) Musi|aticus, uix(it) | an(nis) XXXVII, | mil(itauit) an(nis) XII, | ex (triere) Iside. | Co(n)iux b(ene) me|r(enti) fecit.

Lignes 3-4 : *Misfn(ensi)* au lieu de *Misen(ensi)*.

Lignes 4-5 : *Musiaticus* veut-il dire *Moesiaticus* ou *Mysiaticus* ? L. Bricault (*RICIS*, II,

504/503) pense que le personnage est originaire de Mysie.

Ligne 10 : il se peut que le M et le E soient entremêlés.

Le défunt est T. Tiberius Marcus, *miles* de la flotte de Misène. Il est originaire plus probablement de Mésie que de Mysie. Il s'est engagé à 25 ans et il a servi pendant 12 années. Il appartenait à la trière Isis. La dédicante est son épouse non nommée.

Date : de l'époque flavienne au milieu du III^e siècle.

336 – D. Tullius Aelianus

CIL, X, 3374 = EDR, 129227

Cf. : E. Ferrero, 1878, n°54.

Plaque funéraire en marbre retrouvée à Misène en un lieu inconnu. Musée archéologique de Naples.

Dim. : 25,5×26×3 cm ; lettres : 1-1,8 cm.

D(is) M(anibus). / D(ecimus) Tullius Aelianus, / (triere) Iunone (centurio), natio(ne) / Bessus, uixit an(n)is / XXXXV, militauit / annis XXV. / Clodia Fadiana / co(n)iugi / b(ene) m(erenti) f(ecit).

Le défunt est D. Tullius Aelianus centurion de la trière Junon. C'est un Besse donc il est originaire de la province de Thrace. Il est mort à 45 ans, un an avant de finir son service si l'inscription date d'avant 206-209, date à partir de laquelle le service passe à 28 ans. La dédicante est sa femme Clodia Fabiana.

Date : de l'époque flavienne au milieu du III^e siècle.

337 – C. Vlpus Licinianus

CIL, X, 3495 = ILS, 2884 = EDR, 157946

Cf. : E. Ferrero, 1878, n°105 ; M. Reddé, 1986, p. 537 ; A. Avram, 2013, p. 19, n°197, 199, 2688 (=2687 ter) ; J. Bennett, 2017, n°56.

Plaque funéraire en marbre provenant d'un lieu inconnu de Misène. Musée archéologique de Naples.

Dim. : 14,4×25×2,5 cm ; lettres : 1,1-2,5 cm.

D(is) M(anibus). // C(aius) Vlpus Licin(ian)us, armo(rum) (custos) (quadriere) Vesi, / n(atione) P(?). Fl(auius) Iuc(undus) Marcel(lus), / strig(?) ex ead(em), et Ael(ius) / Exorat(us),

strio (?) (quadriere) Ann(ona), / munici(pi) b(ene) m(erenti) f(ecerunt) d(e) s(uo).

Ligne 1 : le D et le M sont aux extrémités de la ligne.

Ligne 2 : VESI ; les I sont gravés comme des L ; il faut en fait restituer *Vest(a)*.

Ligne 3 : N P pour *n(atione) P(onticus)* ou *P(annonius) (?)* ; *Marcel(lus)* ou *Marcel(lianus)*.

Lignes 4 et 5 : STRIG et STRIO. La restitution de ce terme pose problème. Le *strigilarius* est un fabricant de strigiles ou peut-être celui qui les manipule. Nous voyons mal en quoi cela pourrait constituer une fonction particulière sur un navire. Dans *CIL*, X, 3337 un triérarque a fait un vœu à Jupiter Striganus. Mais là aussi nous comprenons mal la relation entre cette épithète et une éventuelle fonction à bord d'un navire. D'après M. Reddé, il aurait peut-être pour mission d'enduire d'huile le corps des rameurs. A. Avram propose de restituer *[(domo) Ama]strio* et *Exoratus [Ama]strio*. Dans ce cas, le défunt serait sans aucun doute *natione Ponticus*. Les personnages proviendraient donc de la cité d'Amastris. Cependant la photo fournie par le site EDR montre qu'il n'y a pas de place à gauche pour une possible lacune que cela soit à la ligne 4 et 5. Les lettres AMA ne peuvent donc être manquantes.

Le défunt est C. Vlpus Licinianus. Il est peut-être originaire du Pont. Il était armurier à bord de la quadrière Vesta. Les dédicants sont aussi des marins. Flavius Iucundus appartient au même bâtiment que le défunt. Aelius Exoratus servait à bord de la quadrière Annona. Ils sont ses concitoyens.

Les trois personnages portent des gentilices impériaux. Le défunt porte le même gentilice que Trajan mais il porte un autre prénom que celui-ci. Les défunts portent les gentilices des Flaviens et d'Hadrien. Cela permet d'affirmer que cette inscription ne remonte pas plus haut que le début du règne d'Hadrien.

Date : du milieu du II^e siècle au milieu du III^e siècle.

338 – L. Vrbinius Quartino

***CIL*, X, 3389 = *EDR*, 162188**

Cf. : E. Ferrero, 1878, n°350 ; A. Parma, 2002 b, p. 329.

Plaque funéraire provenant sans doute de Misène. Perdue.

D(is) M(anibus). / L(ucio) Vrbinio Quar(tino), mil(iti) ex clas(se) / pr(aetoria) Misen(ensi), / (centuria) Faeni / Iusti ; nat(ione) Afer, uix(it) / ann(is) LX, militauit / annis XXV. Fecit / L(ucius) Valerius Saturn(inus), h(eres), b(ene) m(erenti).

Le défunt est L. Vrbinius Quartino, un *miles* de la flotte prétorienne de Misène. Il faisait

partie de la centurie de Faenius Iustus. Il est Africain d'origine. Il s'est engagé tardivement à 35 ans mais a tout de même effectué 25 années de service. Le dédicant est son héritier, Lucius Valerius Saturninus. Nous ne connaissons ni sa qualité ni son origine. Peut-être s'agit-il d'un camarade. Il y a beaucoup de Saturninus en Afrique mais nous ne savons dans quelle mesure les nouveaux marins étaient maîtres du choix de leurs noms.

Date : de l'époque flavienne au milieu du III^e siècle.

339 – [---]dius Valens

CIL, X, 3641 = EDR, 157568

Cf. : E. Ferrero, 1878, n°206.

Moitié droite d'une laque funéraire en marbre provenant de Misène. Emplacement précis initial inconnu. Musée archéologique de Naples.

Dim. : 19,6×23,7×2,5 cm ; lettres : 1,4-2,2 cm.

[---]dius Valens, / [---] lib(urna) Aquila, / [---]diae Symphae/[rusae], libertae suae, / [bene m]erenti sibi et / [sui pos]terisq(ue) suorum.

Il ne reste que le cognomen du défunt, Valens. Il appartenant à la liburne Aquila et devait sans doute appartenir à la flotte de Misène. Le sépulcre était aussi destiné à l'ensemble de la *familia* de Valens. Ainsi une de ses affranchies est aussi commémorée. Il s'agit de Sympha ou plutôt de Symphaerusa.

Date : de l'époque flavienne au milieu du III^e siècle.

340 – Valerius [---]

CIL, X, 3500 = ILS, 2879 = EDR, 157748

Cf. : E. Ferrero, 1878, n°120.

Partie inférieure d'une plaque funéraire en marbre provenant peut-être de Misène. Musée archéologique de Florence.

Dim : 22×22,5×2 cm ; lettres : 1,7-2 cm.

D(is) M(anibus). / Valerius [---], / nat(ione) Alexandrin(us), / ex uelar(io) duplicar(io), / mil(itauit) ann(is) XXVI, uix(it) / ann(is) LVI, mens(ibus) IIII, / diebus XII. / L(ucius) Valerius Iustus, / Varenia Helena, / h(eredes), b(ene) m(erenti) f(ecerunt).

Le défunt est un Alexandrin. Il est un vétéran ancien *uelarius duplicarius*. Il est un vétéran décédé à 56 ans. En revanche, nous ne pouvons donner son âge d'engagement étant donné que nous ne savons pas depuis combien de temps il n'est plus marin. Il a indiqué sa durée de service, 26 années, ce qui correspond à la période d'avant 206-209 durant laquelle la durée minimale du service est passée à 28 années.

Les dédicants et héritiers sont L. Valerius Iustus et Varenia Helena. Nous ne savons pas si le *CIL* restitue comme nom du défunt Valerius parce que l'un des dédicants s'appelle Valerius ou bien parce qu'on aurait lu initialement l'inscription dans son entier. Nous ne savons pas quels liens existaient entre les dédicants et le défunt : des amis, le fils, l'épouse ? Si Valerius Iustus avait signifié qu'il était son fils, on aurait pu restituer Valerius pour le gentilice du père même si père et fils ne portent pas forcément le même gentilice. Dans l'absence de ces informations, il n'est même pas dit que le défunt ait pour gentilice Valerius.

Date : entre l'époque flavienne et 206-209.

341 – C. Valerius Ac[---]

***EE*, VIII, 1, 384, = *EDR*, 101861**

Cf. : E. Ferrero, 1900, n°761.

Moitié supérieure d'une plaque funéraire fragmentaire en marbre provenant de Misène, à Monte di Procida, dans le quartier Cappella, dans la nécropole. Musée archéologique de Naples.

Dim. : 17×23,5×1,5 cm ; lettres : 2,5-2,8 cm.

*D(is) Manib(us). | C(aio) Valerio Ac[cepto?], | militi ex cl[asse pr(aetoria)] | [M]isenen[si --
-], | [---]PR[---] | [---]*

Le défunt est C. Valerius Ac[ceptus?]. Il était *miles* de la flotte de Misène.

Date : de l'époque flavienne au milieu du III^e siècle.

342 – Valerius Aelianus

***CIL*, X, 3643a = *LKelsey*, 61 = *EDR*, 116535**

Cf. : E. Ferrero, 1884, n°685.

Plusieurs fragments jointifs d'une plaque funéraire en marbre provenant de Misène, près de la Piscina mirabilis. Kelsey Museum, Ann Arbor (USA).

Dim. : 25×22,3×1,8 cm.

D(is) M(anibus). / Valerio Ae/liano, qui / uix(it) an(nis) LX, mi(litauit) / an(nis) XXVIII, Iulia / Cyrila co(n)iu/gi b(ene) m(erenti) f(ecit).

Le défunt est Valerius Aelianus. Il est décédé à 60 ans et a servi pendant 28 années. S'il est mort en service cela voudrait dire qu'il se serait engagé à 32 ans, ce qui n'est pas impossible mais très tardif. Aelianus était donc vraisemblablement un vétéran même s'il est étrange que cela ne soit pas indiqué sur l'inscription. Comme il a effectué 28 ans de service, le document a été réalisé après la réforme de 206-209. La dédicante est son épouse, Iulia Cyrila.

Date : première moitié du III^e siècle.

343 – M. Valerius Antoninus

CIL, X, 3407 = ILS, 2885 = EDR, 160464

Cf. : E. Ferrero, 1878, n°103.

Plaque funéraire en marbre provenant de Misène. Musée archéologique de Naples.

Dim. : 24,5×19,8×2 cm ; lettres : 1,6-2 cm.

D(is) M(anibus). / M(arco) Valerio An/tonino, armor(um) (custodi) / (triere) Rheno ; nat(ione) / Syrus, uix(it) ann(is) XXXVIII, mil(itauit) XVIII. Heres, / b(ene) m(erenti) f(ecit).

Ligne 3 : *custodi* est sous-entendu.

Le défunt est M. Valerius Antoninus, armurier de la trière Rhenus. Il est d'origine syrienne. Il s'est engagé à 20 ans.

Date : de l'époque flavienne au milieu du III^e siècle.

344 – C. Valerius Bassus

CIL, X, 3645 = EDR, 125129

Cf. : E. Ferrero, 1878, n°475 ; P. Giacomini, 1990, n°115, 260, 489 ; Y. Le Bohec, 1990, n°78 ; A. Mastino, 2015, p. 176, n°17.

Trois morceaux jointifs d'une plaque funéraire en marbre provenant de la nécropole de Misène. Musée archéologique de Naples.

Dim. : 41,5×30,3×2,8 cm ; lettres : 1-3 cm.

D(is) M(anibus). / C(aio) Valerio / Basso, mil(iti) cl(assis) / pr(aetoriae) Rauenn(atis), / stip(endiorum) XV, (triere) Virt(ute) ; / n(atione) Sar(dus), u(ixit) an(nis) XL. / Basilius

Cerm(an(us), (triere) triumph(ho), | her(es), item subher(es) | C(aius) Iul(ius) Constans, (triere) Virt(ute), bene | mer(enti) posuerunt.

Lignes 7-8 : *German(us)* au lieu de *Cerman(us)*.

Le défunt est C. Valerius Bassus. Il est originaire de Sardaigne. Il s'est engagé à l'âge de 25 ans et a servi pendant 15 années. Il appartenait à la flotte de Ravenne. Il y a d'autres inscriptions funéraires de Misène dont les défunts étaient membres de la flotte de Ravenne (*CIL*, X, 3486 = *ILS*, 2866 = *EDR*, 130731 ; *CIL*, X, 3524 = *EDR*, 163026 ; *CIL*, X, 3527 = *ILS*, 2902 = *EDR*, 125019). Les dédicants sont ses héritiers : Basilius Germanus et C. Iulius Constans. Le dernier est d'ailleurs un *sub heres* : il devait avoir une part moindre que le premier. Ils étaient eux aussi des marins sans doute de la flotte de Ravenne (sinon ils l'auraient certainement indiqué dans l'inscription). Germanus servait à bord de la trière Triumphus et Constans à bord de la trière Virtus, la même que celle de Bassus. Il devait y avoir un détachement de plusieurs navires de la flotte de Ravenne en mission à Misène à moins que ces navires y aient fait escale. Il se peut que les deux trières Triumphus et Virtus fassent partie de la même escadre.

Date : de l'époque flavienne au milieu du III^e siècle.

345 – L. Valerius Bassus

***CIL*, X, 3643 = *AE*, 1988, 316 = *EDR*, 080849**

Cf. : E. Ferrero, 1884, n°684 ; A. Parma dans G. Camodeca *et al.*, 1987, p. 148-149, n°11.

Moitié gauche d'une plaque funéraire en marbre blanc provenant de Misène. Lieu précis de trouvaille inconnu. British Museum à Londres.

Dim. : 23,5×22,5 cm ; lettres : 1,7-2,4 cm.

L(ucius) Valerius [---], | uete(ranus) ex clas(se) pr(aetoria) | Mise(nensi), natio(ne) Aeg(yptius), | uixit an(nis) LVII[---], | mil(i)tauit an(nis) [---]. | Doris lib(e)rt(a)[---] | b(ene) m(erenti) f(ecit).

Ligne 1 : elle a été oubliée dans le *CIL*.

Ligne 3 : *Af(er)* a été corrigé en *Aeg(yptius)* par A. Parma, repris dans *AE*, 1988, 316 ; le G est endommagé.

Ligne 4 : Le dernier I de LVII est fragmentaire.

Le défunt est L. Valerius Bassus, un vétéran de la flotte prétorienne de Misène Il est d'origine égyptienne. Il décéda à 57 ans. Le temps de service est perdu. La dédicante est Doris, son affranchie.

Date : de l'époque flavienne au milieu du III^e siècle.

346 – Valerius Clemens

CIL, X, 3401 = EDR, 105140

Cf. : E. Ferrero, 1878, n°104 ; G. Manton, L. F. Fitzhardinge, 1948, p.435, n°8 (= *AE*, 1949, 207b) ; L. F. Fitzhardinge, 1951, p. 18, n°4.

Plaque funéraire en marbre provenant peut-être de Misène ou du territoire de Naples. Nicholson Museum, Sydney (Australie).

Dim. : 19×23,5×3 cm ; lettres : 1,5-2 cm.

D(is) M(anibus) Hermeti, / uernae ; uixit an|nis XVIII. Valerius / Cleme(n)s, armor|um custos (triere) / Mercurio, b(ene) m(erenti) f(ecit).

Le défunt est Hermes, un esclave. Il est décédé à 18 ans. Le dédicant est son maître, Valerius Clemens un garde de l'armurerie de la trière Mercurius.

Date : de l'époque flavienne au milieu du III^e siècle.

347 – C. Valerius Clemens

CIL, X, 3646 = EDR, 147001

Cf. : E. Ferrero, 1878, n°321.

Plaque funéraire en marbre provenant peut-être de Misène. Opistographe avec une autre inscription fragmentaire funéraire pour un Longinus et une Pieris (*CIL*, X, 2666 = *EDR*, 147033). Cette dernière plaque est plus luxueuse car elle est bordée d'un cadre mouluré et de feuilles en bas-relief. Ce document est daté du I^{er} siècle après J.-C. Il a dû être réemployé pour l'épithaphe de notre marin. Musée archéologique de Naples.

Dim. : 29,5×39,5×2,2 cm ; lettres : 1,7-2,5 cm.

D(is) M(anibus) C(ai) Valeri Cle|mentis, uet(e)rani, / nat(ione) uerna(e). Valerius / Fortunalis et Valeri|us Secundus fili(i) patri / fecerum et Hermae, ta|tani patris, et Amynae, / abiae nostrae, b(ene) m(erentibus) fec(erunt) / et l(i)bertis libertabusque.

Ligne 6 : *fecerunt* au lieu de *fecerum*.

Ligne 8 : *abiae* au lieu d'*auiae*.

Le défunt est C. Valerius Clemens, un vétérans. Le nom de l'unité à laquelle il appartenait

n'est pas indiqué mais il s'agissait certainement de la flotte de Misène. Il est né à Misène (*natione uerna*). Il devait donc être citoyen romain de naissance. Son père était peut-être un marin devenu citoyen grâce à son service militaire. Les dédicants sont ses deux enfants, Fortunalis et Secundus. Sur cette plaque de tombeau familial figurent deux autres personnages : Herma et Amyna. Herma est le père de Clemens, et Amyna est la grand-mère des dédicants, sans doute l'épouse d'Herma.

Date : de l'époque flavienne au milieu du III^e siècle.

348 – (Valerius ?) Crescens

CIL, X, 3363 = LIKelsey, 226 = EDR, 113829

Cf. : E. Ferrero, 1884, n°589.

Plaque funéraire de marbre retrouvée à Misène en un lieu inconnu. Kelsey museum, Ann Arbor (USA).

Dim. : 16,9×33×2 cm.

Valeriae Cres|centi tr(ierarchi) f(iliae) | Seuerae ; uix(it) | ann(o) I et m(ensibus) V.

La défunte est Valeria Seuera décédée à un an et cinq mois. Elle est la fille du triérarque Crescens. Ce dernier devait sans doute appartenir à la flotte de Misène. L'absence du nom de la flotte et la présence du seul cognomen du triérarque qui pourrait être un nom unique de pérégrin laissent penser que ce document date d'avant l'époque flavienne. Cependant il faut considérer que cette épitaphe ressort en fait de la sphère privée. D'ailleurs c'est le cas de toutes les épitaphes. Le triérarque pourrait très bien n'avoir pas indiqué qu'il appartenait à la flotte prétorienne de Misène et aussi avoir omis ses *duo nomina*. Si c'est bien le cas, il y a fort à parier que son gentilice ait été Valerius.

Date : du I^{er} siècle au milieu du III^e siècle.

349 – L. Valerius Crispus

CIL, X, 3408 = EDR, 125926

Cf. : E. Ferrero, 1884, n°686 ; A. Parma dans G. Camodeca *et al.*, 1987, p. 136.

Plaque funéraire de marbre gris provenant de Misène. Lieu précis de trouvaille inconnu. Musée archéologique de Naples.

Dim. : 18×34 cm ; lettres : 1-3,5 cm.

L(ucio) Valerio Crispo, / militi ex (triere) Athenoni(ce). / M(arcus) Ambibius Celer, armor(um) / (triere) Syluan(o), congnat(o) ben(e) mer(enti) fec(it).

Ligne 3 : *custos* est sous-entendu.

Ligne 4 : *congnatus* au lieu de *cognatus*.

Le défunt est L. Valerius Crispus, un *miles* de la trière Athenonice. Le dédicant est Marcus Celer, un armurier de la trière Syluanus qui se dit *cognatus*. Il était un parent, un membre de la famille du défunt mais ils ne portent pas le même gentilice. Il est possible qu'ils soient cousins. Il est aussi possible qu'ils soient initialement des pérégrins ayant reçu des noms différents au moment de leur enrôlement. Malgré leur appartenance à une même famille, ils n'ont pas été affectés sur le même navire. Il est possible qu'ils ne se soient pas engagés au même moment.

Date : de l'époque flavienne au milieu du III^e siècle.

350 – M. Valerius Dexter et al.

CIL, X, 3647 = EDR, 162321

Cf. : E. Ferrero, 1878, n°322.

Plaque funéraire provenant peut-être de Misène. Perdue.

D(is) M(anibus). / M(arcus) Valerius Dexter, / lib(urna) Neptuno, manipularis. / C(aius) Calbisius Cerealis, / (quadriere) Dacico, heres.

Ligne 4 : *Caluisius* au lieu de *Calbisius*.

Le défunt est M. Valerius Dexter, *manipularis* à bord de la liburne Neptunus. Le dédicant est son héritier, C. Calbisius (ou Caluisius) Cerealis de la quadrière Dacicus. Nous connaissons aussi un Gaius Calbisius Secundus qui appartenait à la trière Ceres (*CIL, X, 3554 = LIKelsey, 31 = EDR, 116223*). Appartenaient-ils à la même famille ou bien ont-ils reçu les mêmes prénoms et gentilice au moment de leur incorporation ?

Date : de l'époque flavienne au milieu du III^e siècle.

351 – G. Valerius Finitus

CIL, X, 3475 = EDR, 162260

Cf. : E. Ferrero, 1878, n°86 ; D. Demicheli, 2015, n°48.

Plaque funéraire en marbre provenant de Misène, dans la nécropole des Champs-Élysées. Perdue.

Di(s) M(anibus). / G(aio) Valerio Finito, opti/oni libur(na) Nept(uno) ex clas(se) / pr(aetoria) Mis(en)si ; natio(ne) Dalmat(a), / milit(auit) an(nis) XXVIII, uixit an(nis) LV. / M(arcus) Apponius Firmus, / heres, b(ene) m(erenti) f(ecit).

Le défunt est G. Valerius Finitus, *optio* de la liburne Neptune. Il est d'origine dalmate. Il s'est engagé à l'âge de 27 ans. Il a servi pendant 28 années. Si l'inscription date d'avant 206-209, il a accompli deux ans de plus par rapport à la durée normale du service, sinon il est décédé à la toute fin de celui-ci. L'héritier est M. Apponius Firmus, peut-être un camarade.

Date : de l'époque flavienne au milieu du III^e siècle.

352 – Valerius Germanus

CIL, X, 3476 = EDR, 162522

Cf. : E. Ferrero, 1878, n°87.

Plaque funéraire provenant peut-être de Misène. Perdue.

D(is) M(anibus) / Valeri hic Hierac(is) L(uci) / situs ; uixit an(nis) V, mens(ibus) II, / diebus XI. Valerius Ger/manus, opti(o) (triere) Tiberi, pa/ter pientis(simo) filio suo fe/cit miserrimo.

Lignes 2-3 : il faut sans doute restituer : *L(uci) Valeri Hierac(is) ; hic situs.*

Le dédicant est un *optio* de la trière Tiberis, Valerius Germanus. Le défunt est son fils qui est décédé à l'âge de 5 ans. Il s'appelait L. Valerius Hierax.

Date : de l'époque flavienne au milieu du III^e siècle.

353 – C. Valerius Germanus

CIL, X, 3648 = EDR, 162181

Cf. : E. Ferrero, 1878, n°323 ; Y. Le Bohec, 1990, n°69 ; A. Mastino, 2015, p. 177, n°18.

Plaque funéraire en marbre provenant de Misène. Lieu précis de trouvaille inconnu. Musée archéologique de Florence.

Dim. : 29×33×5,4 cm ; lettres : 1,7-1,9 cm.

D(is) M(anibus) / C(ai) Valeri Germani, / mil(itis) ex cl(asse) pr(aetoria) Mis(en)si, / (triere) Tauro, stip(endiorum) XX ; / nat(ione) Sardus. / Mestria Euhodia, / h(eres), b(ene) m(erenti) f(ecit).

Le défunt est C. Valerius Germanus, *miles* de la flotte prétorienne de Misène. Il est originaire de Sardaigne comme son cognomen ne l'indique pas. Il a servi pendant 15 années. Il appartenait à la trière Taurus. Son âge de décès n'est pas indiqué. La dédicante est son héritière, Mestria Euhodia.

Date : de l'époque flavienne au milieu du III^e siècle.

354 – L. Valerius Germanus

***CIL*, X, 3649 = *EDR*, 129229**

Cf. : E. Ferrero, 1878, n°324.

Plaque funéraire en marbre provenant de Misène. Lieu précis de trouvaille inconnu. Musée archéologique de Naples.

Dim. : 23,5×30×4 cm ; lettres : 1,5-2,5 cm.

D(is) M(anibus) / L(uci) Valeri Germani, / militis classis praetori(ae), (triere) Aug(usto) ; uixit / annis XLVIII, militabit annis XXVI. Here(des) bene merenti / fecerunt.

Lignes 5-6 : *militabit* au lieu de *militauit*.

Le défunt est L. Valerius Germanus, un *miles* de la flotte prétorienne de Misène. Il s'est engagé à 22 ans et a servi pendant 26 années. Si nous sommes avant la réforme de 206-209, il est décédé à la toute fin de son service. Il appartenait à la trière Augustus. Les dédicants sont ses héritiers qui ne sont pas nommés.

Date : de l'époque flavienne au milieu du III^e siècle.

355 – Sex. Valerius Ingenus et al.

***CIL*, X, 3650 = *EDR*, 125919**

Cf. : E. Ferrero, 1884, n°687 ; Y. Le Bohec, 1990, n°70 ; A. Mastino, 2015, p. 177, n°19.

Plaque funéraire en marbre provenant de Misène. Emplacement initial inconnu. Opisthographe avec une autre inscription funéraire de marin (*AE*, 1988, 312 = *EDR*, 080845). British Museum à Londres.

Dim. : 25,5×33×3,5 cm ; lettres : 2,5-3,3 cm.

D(is) M(anibus). / Sex(tus) Valerius / Ingenus, (triere) / Aug(usto), nat(ione) Sard(us), u(ixit) / an(nis) XXX, / mil(itaui) VII. L(ucius) Saturninus / ex eadem, h(eres), b(ene) m(erenti).

Ligne 1 : cette ligne ne figure pas dans le *CIL*.

Ligne 3 : il est possible de restituer *Ingenu(u)s*.

Le défunt est Sex. Valerius Ingenus. Il est Sarde, Il s'est engagé à 23 ans et il a servi pendant 7 années. Il était à bord de la trière Augustus. Son héritier est Lucius Saturninus. Son gentilice n'a pas été indiqué sur la pierre. Y. Le Bohec pense qu'il s'agit en fait de l'initiale d'un gentilice plutôt que celle d'un prénom. Il était un camarade du défunt et il appartenait à la même trière.
Date : de l'époque flavienne au milieu du III^e siècle.

356 – C. Valerius Longinus

CIL, X, 3651 = EDR, 157560

Cf. : E. Ferrero, 1878, n°325 ; J. Bennett, 2017, n°32.

Plaque funéraire en marbre provenant de Misène. Emplacement initial inconnu. Musée archéologique de Naples.

Dim. : 35,2×32×4 cm ; lettres : 2,2-2,7 cm.

D(is) M(anibus). / C(aio) Valerio Longi|no, lib(urna) Aesculapio ; / stip(endiorum) XV, n(atione) Cilix, uix(it) / ann(is) XXX. Valeri|us Apollinaris, / heres, lib(urna) Aescul(apio), / b(ene) m(erenti) f(ecit).

Le défunt est C. Valerius Longinus, un Cilicien. Il s'est engagé à l'âge de 15 ans ce qui est relativement jeune. Il appartenait à la liburne Aesculapius. Le dédicant est son héritier Valerius Apollinaris appartenant à la même liburne. Il porte le même gentilice que le défunt. Nous ne pensons pas qu'il s'agisse d'un membre de sa famille sinon il l'aurait indiqué. Il est possible qu'ils se soient engagés en même temps. L'officier chargé de l'enregistrement leur a peut-être donné le même gentilice et pourquoi pas le même prénom.

Date : de l'époque flavienne au milieu du III^e siècle.

357 – M. Valerius Marcinus

CIL, X, 3652 = EDR, 157558

Cf. : E. Ferrero, 1878, n°326.

Plaque funéraire en marbre provenant peut-être de Misène. Musée archéologique de Naples.

Dim. : 19,5×26,1×4,4 cm ; lettres : 1,5-2,5 cm.

D(is) M(anibus) / M(arci) Valeri Marcini, / (triere) Venere, nat(ione) Syr(i) ; / mil(itauit) ann(is)

XVI, uixit / annis XXXV. Heres / Iulius Hermogenes, / (triere) Pace, b(ene) m(erenti) f(ecit).

Ligne 5 : Le troisième X est fragmentaire.

Le défunt est M. Valerius Marcinus. Il est Syrien d'origine. Il s'est engagé à 19 ans et a servi pendant 16 années. Il était membre de l'équipage de la trière Venus. Le dédicant est son héritier, Iulius Hermogenes de la trière Pax. Peut-être avait-il la même origine.

Date : de l'époque flavienne au milieu du III^e siècle.

358 – L. Valerius Martialis

CIL, X, 3653 = EDR, 157724

Cf. : E. Ferrero, 1878, n°328.

Plaque funéraire en marbre provenant de Misène. Emplacement initial précis inconnu. Musée archéologique de Florence.

Dim. : 32,5×33,5×4 cm ; lettres : 2-3 cm.

*Dis Manibus. / L(ucio) Valerio Mar|tiali, milit(i) ex / classe pr(aetoria) Misen(ens)i / ex
(quadriere) Vesta ; natio/ne Bessus, mil(itauit) an/nis IX, uixit an(nis) XXX. / Fecit M(arcus)
Valerius Asper / fratri bene merenti.*

Le défunt est L. Valerius Martialis, *miles* de la flotte prétorienne de Misène. C'est un Besse. C'est-à-dire qu'il est originaire de la province de Thrace sans pour autant appartenir vraiment au peuple besse. Il s'est engagé à 21 ans et a servi pendant 9 années. Il appartenait à la quadrière Vesta. Le dédicant est son frère M. Valerius Asper. Comme il porte le même gentilice que le défunt on peut présumer qu'il s'agit bien de son frère de sang. Soit ils se sont engagés au même moment et ont reçu le même gentilice. Soit ils sont nés tous les deux à Misène d'un père peut-être lui aussi marin. Dans ce cas, il se peut que Valerius Asper ne soit pas forcément un marin étant donné que cela n'est pas explicitement indiqué dans l'inscription.

Date : de l'époque flavienne au milieu du III^e siècle.

359 – C. Valerius Maximus

CIL, X, 3388 = EDR, 138545

Cf. : E. Ferrero, 1878, n°330.

Plaque funéraire de marbre provenant de Misène d'un lieu qui n'est pas connu avec précision. Elle se trouvait au collège des Jésuites de Naples. Musée archéologique de Naples.

Dim. : 25,4×34,4×2,8 cm ; lettres : 0,7-3 cm.

Dis Manib(us). / C(aio) Valerio Maximo, mil(iti) cl(assis) pr(aetoriae) M(isenensis), cent(uria) Nigrini, n(atione) Graec(o) ; / uix(it) an(nis) XLVI, mil(itiauit) an(nis) XXV. Valerius Maximus n(om(ine) Albani et Lucrio(nis) filio(rum) eius facien(dum) / cura(uit).

Lignes 7-8 : la taille des lettres est beaucoup plus petite, 0,7 cm au lieu de 3 cm. Il se peut que le lapicide ait mal conçu sa mise en page.

Le défunt est C. Valerius Maximus, *miles* de la flotte prétorienne de Misène. Il appartenait à la centurie de Nigrinus. Il est d'origine grecque, ce qui ne veut pas dire grand-chose, si ce n'est qu'il doit être originaire de la partie orientale et hellénisée de l'Empire et qu'il était de culture grecque. Il s'est engagé à 21 ans et a effectué 25 années de service. La personne qui s'est occupé de faire l'épithaphe est Valerius Maximus. Il l'a fait au nom des enfants du défunt Albanus et Lucrio. Le tuteur est l'homonyme du défunt. Peut-être a-t-il un lien de parenté : son frère ? Ou bien son fils aîné qui aurait été le tuteur de ses deux frères plus jeunes. Nous ne le croyons pas car le lien de parenté, s'il avait été proche, aurait été indiqué. Cependant cet argument n'est pas imparable. Il se pourrait qu'il soit un camarade du défunt et qu'il se soit engagé en même temps que celui-ci. Ils auraient alors reçu les mêmes noms de la part du bureau chargé d'enregistrer les nouvelles recrues. Il se peut que le prénom n'ait pas été le même mais nous ne le saurons jamais.

Date : de l'époque flavienne au milieu du III^e siècle.

360 – Q. Valerius Maximus

CIL, X, 3654 = EDR, 157556

Cf. : E. Ferrero, 1878, n°331.

Plaque funéraire en marbre provenant de Misène. Emplacement initial précis inconnu. Musée archéologique de Naples.

Dim. : 22,4×27×3 cm ; lettres : 2-2,2 cm.

D(is) M(anibus). / Q(uintus) Val(erius) Max(imus), uete(ranus), / uern(a) Ost(i)e(nsis), mil(itauit) / ann(is) XXVI, uixit ann(is) / XLVII. Q(uintus) Val(erius) / Aquil(a), fil(ius), / b(ene) m(erenti) f(ecit).

Le défunt est Q. Valerius Maximus, un vétérans sans doute de la flotte de Misène. Il est originaire d'Ostie. Il devait donc être citoyen romain de naissance. Il a servi pendant 26 ans dans la flotte. Ainsi l'inscription est antérieure au passage à 28 années de service qui survint entre 206 et 209. Il est décédé à l'âge de 47 ans mais nous ne savons pas depuis combien de

temps il est vétéran. Le dédicant est son fils, Q. Valerius Aquila. Valerius Maximus s'est donc installé à Misène ou à proximité avec sa famille et n'est pas retourné à Ostie pour y passer sa retraite.

Date : de l'époque flavienne jusqu'au début du III^e siècle.

361 – C. Valerius Plotianus

CIL, X, 3510 = EDR, 157953

Cf. : E. Ferrero, 1878, n°335.

Plaque funéraire fragmentaire en marbre provenant de Misène. Elle est circulaire. Il manque le coin supérieur gauche. Lieu précis de trouvaille inconnu. Musée archéologique de Naples.

Dim. : 22,5 cm de rayon, 2,2 cm d'épaisseur ; lettres : 1-2,5 cm.

D(is) M(anibus). | C(aio) Valerio | Plotiano, (triere) | Euphrat{r}e pr(incipali), | M(arcus) Antonius Pau[[l]inus, h(eres), (triere) Spe | princ(ipalis).

Ligne 4 : le deuxième R de Euphratre est en trop. On pourrait aussi restituer *pr(oretae)* au lieu de *pr(incipali)* même si le dédicant est un *principalis*.

Le défunt est C. Valerius Plotianus, un *principalis* (ou un *proreta*) de la trière Euphrates. Le dédicant est M. Antonius Paulinus, un *principalis* de la trière Spes. Les liens d'amitié et de camaraderie pouvaient transcender les appartenances à tel ou tel équipage. Les deux personnages avaient peut-être la même origine.

Date : de l'époque flavienne au milieu du III^e siècle.

362 – Q. Valerius Pollio (I)

CIL, X, 3493 = EDR, 162543

Cf. : E. Ferrero, 1878, n°137 ; K. Stauner, 2004, p. 289, n°125.

Plaque funéraire provenant de Misène. Perdue.

D(is) M(anibus). | Q(uinto) Valerio Polli|oni, scr(ibae), et Vale|riae Hieronidi, lib(ertae) | eius, D(ecimus) Caesernius | Florus et Minucius | Aper, scr(ibae), heredes, pa|tronis ob merita.

Ligne 7 : *scr(ibae)* car nous pensons que les deux dédicants étaient des scribes et pas seulement le dernier cité.

Le défunt est Q. Valerius Pollio, un scribe. En raison du lieu de trouvaille, il devait très

certainement appartenir à la flotte de Misène. Il est vrai cependant que ni la flotte ni le navire ne sont indiqués. Son affranchie est Valeria Hieronis qui est commémorée en même temps que lui. Elle est peut-être aussi son épouse mais cela n'est qu'une supposition.

Les dédicants sont D. Caesernius Florus et Minucius Aper qui étaient des scribes eux aussi. Ils sont les héritiers. Ils précisent qu'ils sont les héritiers du patron et non de la *liberta*. K. Stauner suppose que les trois scribes appartenaient au même navire mais rien ne le prouve. Il est aussi possible que des liens devaient unir les scribes de la flotte indépendamment du navire auquel ils appartenaient. En effet, Pollio était le patron des deux scribes dédicants. Nous ne savons s'il l'était dans un cadre privé ou dans le cadre d'un éventuel collège des scribes de la flotte.

Date : de l'époque flavienne au milieu du III^e siècle.

363 – M. Valerius Priscus

CIL, X, 3383 = EDR, 161433

Cf. : E. Ferrero, 1878, n°336 ; A. De Simone, 1975, p. 30, n°8.

Plaque funéraire fragmentaire en marbre provenant d'un lieu inconnu de Misène. Bibliothèque des Girolamini.

Dim. : 29,5×33×1,6 cm ; lettres : 1,9-2,3 cm.

D(is) M(anibus) / M(arci) Valeri Prisci, (centurionis) / (triere) Apolline natione / Aegypt(i) ; mil(itauit) ann(is) XXII, / [ui]xit annis XXXXIII. / [---]ritus, lib(ertus) et h(eres), b(ene) m(erenti) f(ecit).

Lignes 2-3 : il faut restituer *centurionis triere* étant donné qu'il n'y pas d'autre indication de grade ou de fonction ; on ne peut restituer *centuria triere*.

Le défunt est un Égyptien, M. Valerius Priscus. Il était centurion de la trière Apollo. Il s'est engagé à l'âge de 21 ans. Le nom du dédicant est perdu, il était un affranchi et aussi héritier du défunt.

Date : de l'époque flavienne au milieu du III^e siècle.

364 – Valerius Saturnius

EDR, 177164

Cf. : U. Soldovieri, 2020, p. 40 (*non uidi*).

Inscription funéraire provenant d'un lieu inconnu de Misène. Elle faisait partie de la collection

de G. De Criscio. On ne la connaît que par un fac-similé.

D(is) M(anibus). | Iuliae Serenae | Val(erius) Saturnius, miles cl(assis) pr(aetoriae) Mis(enensis), b(ene) m(erenti) f(ecit).

La défunte est Iulia Serena. Le dédicant est Iulius Saturnius, un *miles* de la flotte de Misène. On connaît un autre Iulius Saturnius, lui aussi *miles* de Misène et décédé à 28 ans (*CIL*, X, 3655 = *AE*, 1995, 13b = *EDR*, 103990). Une autre femme apparaît sur cette dernière inscription s'appelant Ofania Ianuaria appelant Saturnius son *amicus*. On ne connaît pas la qualité de Iulia Serena, peut-être son épouse.

Date : de l'époque flavienne au milieu du III^e siècle.

365 – Valerius Saturnius

***CIL*, X, 3655 = *EDR*, 103990**

Cf. : E. Ferrero, 1878, n°339 ; E. Culasso Gastaldi, 1995, p. 160, n°4 (=AE, 1995, +13b) ; U. Soldovieri, 2020, p. 40 (*non uidi*).

Plaque funéraire en marbre provenant de Misène. Emplacement initial précis inconnu. Collège royal Charles-Albert à Turin.

Dim. : 21×25,5×4 cm ; lettres : 1,9-2,5 cm.

D(is) M(anibus). | Valerius Saturnius, | miles cl(assis) pr(aetoriae) Misen(ensis), | uixit annis XXVIII. | Ofania Iuanuaria | amico bene | merenti fecit.

Le défunt est Valerius Saturnius, *miles* de la flotte prétorienne de Misène. Il décéda à 28 ans. La dédicante est une *amica*, Ofania Iuanuaria. On connaît un autre Valerius Saturnius (*EDR*, 177164), lui aussi *miles* de la flotte de Misène. Il s'agit peut-être du même.

Date : de l'époque flavienne au milieu du III^e siècle.

366 – Valerius Siluanus

***CIL*, X, 3412 = *ILS*, 2893 = *EDR*, 157917**

Cf. : E. Ferrero, 1878, n°109 ; E. Sander, 1957, p. 355 ; J. Nélis-Clément, p. 362, n°142.

Plaque en marbre provenant de Misène mais dont le lieu de trouvaille est inconnu. Musée archéologique de Naples.

Dim. : 39×29×2,9 cm ; lettres : 2-2,5 cm.

D(is) M(anibus) s(acrum). | Valerius S/iluanus, na/t(ione) Italicus, q/ui bix(it) an(nis) XXX/VII, ex lib(urna) Nep/tuno bene/ficiarius, m/ilitaui an(n)i(s) | XV. Ortesia | Celerina | co(n)iugi | b(ene) m(erenti) f(ecit).

Ligne 5 : *bixit* au lieu de *uixit*.

Le défunt est Valerius Siluanus. Son prénom n'a pas été indiqué ce qui pourrait laisser penser que l'inscription date au moins du II^e siècle sans que cela soit un critère de datation absolu. Il s'est engagé à l'âge de 22 ans. Il appartenait à la liburne Neptunus. Il était aussi un *beneficiarius*. Il se dit originaire d'Italie sans plus de précision ce qui est étrange. En effet, on aurait attendu qu'il indique un peu plus précisément son *origo* avec sa cité d'origine étant donné que l'inscription se trouve en Italie. S'il est bien originaire d'Italie, il était citoyen romain de naissance. Ou bien il était fils de marin. Dans ce cas il aurait reçu la citoyenneté romaine au moment de la libération de son père qui serait resté à Misène ou dans les environs. Valerius Siluanus aurait ainsi changé d'*origo* surtout si sa cité d'origine était pérégrine. Cependant nous reconnaissons qu'il y a beaucoup de « si » dans notre raisonnement. La dédicante est son épouse : Orestia Celerina.

Date : du milieu du II^e siècle au milieu du III^e siècle.

367 – M. Valerius Similis et al.

CIL, X, 3656 = EDR, 157555

Cf. : E. Ferrero, 1878, n°340.

Plaque funéraire provenant de Misène. Emplacement initial inconnu. Musée archéologique de Naples.

Dim. : 28,7×35×2 cm ; lettres : 2,2-2,5 cm.

Di(s) M(anibus). | M(arco) Valerio Simili, mil(iti) | ex clas(se) pr(aetoria) Misen(ensi), nati(oue) Bes(so) ; | milit(aui) an(nis) XXVIII, uixit an(nis) L. | L(ucius) Valerius Macrinus | ex (triere) Neptuno et G(aius) Tar/sinnius Fuscus, h(eredes), b(ene) m(erenti) f(ece)run(t).

Le défunt est un vétéran M. Valerius Similis, *miles* de la flotte prétorienne de Misène. C'est un Besse. En fait cela veut simplement dire qu'il est originaire de la province de Thrace. Le terme Besse est un terme générique utilisé par les habitants de cette province sans qu'ils appartiennent vraiment au peuple besse. Il a servi pendant 28 années : serait-il un vétéran ? Il est décédé à 50 ans, donc il se serait engagé à 22 ans s'il est mort en service. Nous sommes peut-être après la réforme de 206-209. Mais il est aussi possible que Similis ait fait deux années

de service supplémentaires. Les dédicants sont ses héritiers : L. Valerius Macrinus appartenant à la trière Neptunus et un G. Tarsinnius Fuscus. Nous connaissons un C. Valerius Macrinus triérarque d'un navire dont le nom est inconnu (*CIL*, X, 3354, 3355 = *EDR*, 128903, 128904). Y aurait-il un lien de famille ou bien avons-nous des gentilices et cognomina homonymes ? Nous penchons plutôt pour la deuxième solution. Macrinus et le défunt, Similis, portent le même gentilice Valerius. Il est on ne peut plus fréquent dans l'Empire et dans les provinces danubiennes. Peut-être ont-ils la même origine. Il se peut aussi qu'ils aient reçu le même gentilice de la part de l'officier chargé de l'enregistrement au moment de leur enrôlement. La qualité du deuxième héritier n'est pas indiquée. Il est possible qu'il soit un marin mais cette supposition est infirmée par le fait que le premier dédicant a donné le nom de son bâtiment alors que ce n'est pas le cas du second. Tarsinnius est un gentilice très rare (Tarsinnius apparaît dans *AE*, 1977, 265 et *AE*, 1993, 387 des inscriptions provenant de Ravenne et de Sardaigne respectivement).

Date : de l'époque flavienne au milieu du III^e siècle.

368 – L. Valerius Tertullus

***AE*, 1988, 317 = *EDR*, 080850**

Cf. : H. Solin, 1987, p. 69-70.

Plaque funéraire en marbre blanc provenant d'un lieu inconnu de Misène. Opistographe avec *CIL*, X, 3586 = *EDR*, 118242. Musée archéologique national de Naples.

Dim. : 35,5×42,5×3 cm ; lettres : 2-3,5 cm.

L(ucio) Valerio Ter|tullo, ueter(ano) | ex classe pr(aetoria) Mis(enensi), | Lucilia Fortunata, | coniunx, bene | merenti.

Il s'agit d'un vétéran de la flotte prétorienne de Misène, L. Valerius Tertullus. La dédicante est son épouse Lucilia Fortunata. Nous ne connaissons rien des origines des personnages. Si le marin venait bien d'une des provinces de l'Empire, il aurait décidé de s'installer à Misène et d'y fonder une famille.

Date : de l'époque flavienne au milieu du III^e siècle.

369 – Valerius Valens

***CIL*, X, 3571 = *LIKelsey*, 56 = *EDR*, 115993**

Cf. : E. Ferrero, 1878, n°343.

Trois fragments jointifs d'une plaque funéraire en marbre provenant de Misène. Lieu précis de trouvaille inconnu. Kelsey Museum d'Ann Arbor (USA).

Dim. : 23×28,2×4,3 cm.

*D(is) M(anibus). / Cyrilla, nat(ione) Cappa(dox), / q(uae) uix(it) annis XXX, / Valerius Vitalio,
/ mil(es) cl(assis) pr(aetoriae) Mis(e)n(ensis), / co(n)iugi dulc(issimae) / b(ene) m(erenti)
s(ecit).*

Ligne 4 : *Vitalio* au lieu de *Vitalis*.

Ligne 5 : il faut plutôt restituer *Mis(e)n(ensis)* que *Mis(enensis) n(aufylax)*.

Ligne 7 : *s(ecit)* pour *f(ecit)* ; *LKelsey* propose *b(ona) m(emoriae) s(acrum)*.

La défunte est Cyrilla originaire de Cappadoce. Elle est décédée à 30 ans. Le dédicant est son époux, Valerius Valens, *miles* de la flotte de Misène. Nous ne connaissons pas son origine. Peut-être est-ce la même que celle de son épouse. Nous connaissons un seul marin venu de Cappadoce : le *miles* de la flotte de Misène, Afranius Zoilus (*CIL*, VI, 3092 = *EDR*, 123267).
Date : de l'époque flavienne au milieu du III^e siècle.

370 – L. Valerius Valens

***CIL*, X, 3657 = *EDR*, 157554**

Cf. : E. Ferrero, 1878, n°341.

Plaque funéraire en marbre provenant de Misène. Lieu précis de trouvaille inconnu. Musée archéologique de Naples.

Dim. : 21,7×31×2,6 cm ; lettres : 1,4-2,9 cm.

*D(is) M(anibus). / L(ucius) Valerius Valens, / manipularis lib(urna) / Iustitia, nat(ione) Bessus,
/ stip(endiorum) XXVII, uixit annis / XLVII. L(ucius) Valerius Priscus, / filius, heres eius, patri
b(ene) m(erenti) f(ecit).*

Le défunt est L. Valerius Valens, *manipularis* à bord de la liburne Iustitia. Il se dit Besse. En fait, il vient de la province de Thrace. Il n'appartenait pas forcément au peuple besse. Il s'est engagé à 20 ans et il a effectué 27 années de service. Si nous sommes avant la réforme de 206-209, il a fait une année de service supplémentaire sinon il lui restait encore une année à accomplir. Valerius est un gentilice répandu dans les provinces danubiennes. Nous ne savons s'il a pu choisir son gentilice au moment de son incorporation. Le dédicant est son fils L. Valerius Priscus. Valens a ainsi fondé une famille mais son épouse n'apparaît pas. Elle était

peut-être déjà décédée.

Date : de l'époque flavienne au milieu du III^e siècle.

371 – Q. Valerius Valens

***CIL*, X, 3658 = *EDR*, 157552**

Cf. : E. Ferrero, 1878, n°342.

Plaque funéraire en marbre provenant de Misène. Lieu précis de trouvaille inconnu. Musée archéologique de Naples.

Dim. : 27,5×47,5×3,5 cm ; lettres : 2-2,5 cm.

D(is) M(anibus) / Q(uinti) Valeri Valentis, ma/nipul(aris) (triere) Sole ; milit(auit) an/nis XXI, uixit annis XL. / L(ucius) Memmius Rufinus, / M(arcus) Arruntius Longinus, / heredes, ob merita eius.

Le défunt est Q. Valerius Valens, *manipularis* de la trière Sol. Il s'est engagé à 19 ans et a effectué 21 années de service. Ses héritiers sont L. Memmius Rufinus et M. Arruntius Longinus. Ils étaient peut-être des camarades du défunt.

Date : de l'époque flavienne au milieu du III^e siècle.

372 – L. Valerius Victor

***CIL*, X, 3501 = *ILS*, 2875 = *EDR*, 162513**

Cf. : E. Ferrero, 1878, n°124 ; M. Reddé, 1986, p. 538 ; Y. Le Bohec, 1990, n°71 ; A. Mastino, 2015, p. 178, n°20 ; A. Buonopane, 2017, p. 116.

Plaque funéraire de marbre provenant de Misène, de la nécropole de Monte di Procida. Perdue.

D(is) M(anibus). / L(ucius) Valerius Victor / ex II[I] (triere) Fide, natione / Sardus, uictimari/us principalis, / militauit annis / XXIII, uixit annis / XXXI. Aurelia Sp/es co(n)iugi b(ene) m(erenti) / fecit.

Ligne 3 : C. G. Starr (*Id.*, 1960, p. 63, n. 28) considère qu'il s'agit d'une liburne en raison de l'abréviation II même s'il considère que cela est rare. Mais nous préférons restituer II[I] en suivant les autres auteurs (dont A. Buonopane) considérant qu'il y avait une lacune dans la pierre.

Le défunt est L. Valerius Victor. Il est originaire de Sardaigne. Le lapicide s'est visiblement

trompé soit sur la durée du service soit sur l'âge du décès. En effet, il est peu probable que Victor se soit engagé à l'âge de 8 ans. Il était *uictimarius principalis* à bord de la trière Fides. Il devait s'occuper des sacrifices. La dédicante est son épouse, Aurelia Spes.

Date : de l'époque flavienne au milieu du III^e siècle.

373 – L. Varenius Rufus

CIL, X, 3337 = EDR, 131784

Cf. : E. Ferrero, 1878, n°46 ; R. M. Peterson, 1919, p. 93.

Plaque votive en marbre provenant de Misène. Lieu de trouvaille inconnu. Opistographe avec *CIL, X, 2840 = EDR, 131783*. Musée archéologique de Naples.

Dim. : 30,5×38×3 cm ; lettres : 1,5-2,9 cm.

Ioui / Strigano / L(ucius) Varenius Rufus, / tr(ierarchus).

La stèle est dédiée à Jupiter Striganus. L'épithète Striganus n'apparaît qu'une seule fois ici et reste énigmatique. L'ex-voto a été réalisé par un triérarque de la flotte (certainement celle de Misène), L. Varenius Rufus.

Date : du II^e siècle au milieu du III^e siècle.

374 – C. Velonius Macer

CIL, X, 3376 = ILS, 2849 = EDR, 157588

Cf. : E. Ferrero, 1878, n°56a.

Plaque funéraire de marbre provenant d'un lieu inconnu de Misène. Opistographe avec *CIL, X, 3611 = EDR, 157577*. Musée archéologique de Naples.

Dim. : 21,7×31,5×1,7 cm ; lettres : 1,1-2 cm.

D(is) M(anibus). / C(aius) Velonius Macer, (centurio) uetera/nus ex class(e) praet(oria) Misen(ensi), / militauit ann(is) XXVI, uixit / annis LXI, natione Bessus. / C(aius) Velonius Macer, miles ex eadem / classe, et Valeria Velonia, fili(i), / patri piisimo fecerunt.

Le défunt est C. Velonius Macer un vétérans, centurion de la flotte de Misène. Il a fait son temps complet de service, 26 ans, et est décédé à 61 ans. S'il s'est engagé à 18 ans, il aura profité d'une longue retraite de 17 ans. Il est d'origine pérégrine, c'est un Besse. Il vient donc de la province de Thrace. Les dédicants sont ses enfants : sa fille Valeria Velonia et son fils

homonyme lequel est aussi *miles* dans la flotte de Misène. Nous avons donc un citoyen romain qui décida de suivre les traces de son père et de s'engager dans la flotte de Misène. Il se peut aussi que le fils Macer soit né avant l'acquisition de la citoyenneté par son père et qu'il se soit engagé dans la flotte avant la fin du service de son père. Au moment de son engagement, il aurait donc été encore un pérégrin, comme son père. Il serait devenu citoyen romain en même temps que son père à la fin du service de ce dernier. Comme le vétéran a servi pendant 26 années, l'inscription et sa libération datent d'avant 206-209.

Date : de l'époque flavienne à la fin du II^e siècle.

375 – Veratius Vmbro

CIL, X, 3662 = EDR, 143455

Cf. : E. Ferrero, 1878, n°346 ; J. Bennett, 2017, n°34.

Plaque funéraire en marbre provenant de Misène. Lieu précis de trouvaille inconnu. Musée archéologique de Naples.

Dim. : 24×28,5×3 cm ; lettres : 1,5-2 cm.

Veratio Vmbro, | [ma]nipulari (triere) Atheno|[nic]e ; natione Cilix, ui|xit annis XXXV, militau|it annis XIII. C(aius) Antonius | Saturninus, (triere) At(h)enonice, | h(e)res, b(ene) m(erenti).

Ligne 1 : le E de Veratio s'apparente plutôt à un I sur la photo ; le gentilice Viratius est très rare.

Le défunt est Veratius Vmbro, un Cilicien, *manipularis* sur la trière Athenonice. Il s'est engagé à 22 ans et a effectué 23 années de service. Le dédicant est son héritier, C. Antonius Saturninus. Il servait à bord du même bâtiment que son camarade. Peut-être avaient-ils même origine.

Date : de l'époque flavienne au milieu du III^e siècle.

376 – L. Vetidius Rufus

CIL, X, 3663 = EDR, 101868

Cf. : E. Ferrero, 1884, n°688 ; A. Parma dans G. Camodeca *et al.*, 1987, p. 137.

Deux fragments jointifs d'une plaque funéraire en marbre provenant de Misène. Lieu précis de trouvaille inconnu. British Museum à Londres.

Dim. : 20×38 cm ; lettres : 2 cm.

Dis Man(ibus). / L(ucius) Vetidius Rufus, / mil(es) ex cla(sse) praet(oria) / Mise(nensi), milita(uit) an(nis) XVI. / Bene merenti posuit / heres.

Ligne 4 : le E de MISE est dans la faille coupant en deux la plaque. Il n'avait pas été relevé par le rédacteur de la fiche du *CIL*.

Le défunt est L. Vetidius Rufus, *miles* de la flotte prétorienne de Misène. Il a servi pendant 16 années. Son héritier et dédicant n'est pas nommé.

Date : de l'époque flavienne au milieu du III^e siècle.

377 – C. Vettius Gratus

CIL, X, 3392, 3620 = ILS, 2872 = EDR, 160781

Cf. : E. Ferrero, 1878, n°113 et 1884, n°697.

Quatre morceaux jointifs d'une plaque funéraire en marbre provenant de Misène. Emplacement initial inconnu. Le morceau inférieur gauche avait été référencé indépendamment par la notice *CIL, X, 3620*. Musée archéologique de Zagreb en Croatie.

Dim. : 40×55×3 cm.

C(aio) Vettio C(ai) f(ilio) Claud(ia) / Grato, archit(ecto) class(is) / pr(aetoriae) Mis(enensis), sibi et Meuiae/ Quintae, coniug(i) suae, / et Sallustiae Secundae, / matri eius, et libertis libertabus / posterisque eorum meis. / H(oc) m(onumentum) s(iue) s(epulcrum) h(eredem) n(on) s(equetur).

Le défunt est C. Vettius Gratus, fils de Caius, de la tribu Claudia qui est celle de Misène. Il était architecte dans la flotte. Nous avons donc un exemple de marin de la flotte d'origine romaine et vraisemblablement originaire de Misène (M. Reddé, 1986, p. 524, n. 318).

Cette plaque de tombeau familial nomme aussi son épouse Meuia Quinta et sa mère Sallustia Secunda. Il se peut que ces personnes ne fussent pas encore décédées au moment de la conception de l'inscription étant donné que les âges de décès ne sont pas indiqués.

Date : de l'époque flavienne au milieu du III^e siècle.

378 – Q. Vettius Priscus

CIL, X, 3471 = EDR, 104229

Cf. : E. Ferrero, 1878, n°88 ; E. Culasso Gastaldi, 1995, p. 162, n°5 (*AE*, 1995, +13b).

Plaque funéraire en marbre provenant de Misène. Lieu précis de trouvaille inconnu. Real

Collegio Carlo Alberto à Turin.

Dim. : 21×23,5×3,5 cm ; lettres : 1,2-2,1 cm.

D(is) M(anibus). | Iuliae Victoriae, | Q(uintus) Vettius Priscus, | optio (triere) Apolline, | karissimae | fecit.

Ligne 4 : dans *Apolline*, le E est ligaturé au N.

La défunte est Iulia Victoria. Le dédicant est Q. Vettius Priscus, *optio* sur la trière Apollon. Victoria est soit l'épouse de celui-ci soit sa fille. Nous serions tentés d'opter pour la première solution. Le fait qu'elle porte le même gentilice que son époux pourrait alors s'expliquer par le fait qu'elle soit son affranchie ou bien parce qu'elle aurait adopté le gentilice au moment du mariage.

Date : de l'époque flavienne au milieu du III^e siècle.

379 – Vibius Felix

CIL, X, 3477 = EDR, 162192

Cf. : E. Ferrero, 1884, n°614.

Une plaque funéraire provenant de Misène, entreposée près de la Piscina mirabilis. Perdue.

D(is) M(anibus). | Vibius Felix, | opt(io) (triere) [E]uf(rate), uix(it) | an(nis) VIII. Sossia | Quinta, her(es), b(ene) m(erenti) | fecit.

Ligne 4 : il se peut qu'il manque une ligne au-dessus de celle-ci où il aurait été indiqué : *uix(it) (...) mil(itauit) | VIII.*

Le défunt est Vibius Felix, *optio* à bord de la trière Eufrates. Comme nous l'avons indiqué plus haut, il est possible qu'il manque une ligne dans cette inscription perdue ou bien elle a été oubliée par le lapicide. Felix a donc peut-être servi dans la flotte de Misène pendant 8 ans avant de mourir. La dédicante est son héritière, Sossia Quinta. Nous ne connaissons pas sa qualité. Elle est peut-être son épouse ou une parente.

Date : de l'époque flavienne au milieu du III^e siècle.

380 – P. Vibius Primus

CIL, X, 3437 = EDR, 127088

Cf. : E. Ferrero, 1878, n°65.

Plaque funéraire en marbre provenant de Misène. Localisation précise initiale inconnue. Musée

archéologique de Naples.

Dim. : 19×19×1,5 cm ; lettres : 1,3-2 cm.

D(is) M(anibus) / P(ubli) Vibi Primi, / gub(ernatoris) (triere) Ocean(o) ; / uix(it) an(nis) XLV, / mil(itauit) an(nis) XXVI. / Vibi(ius) Primus et / Mansuet(us), fil(ii), h(eredes), f(ecerunt).

Le défunt est P. Vibius Primus, pilote de la trière Oceanus. Il a servi pendant 26 ans. Il s'est engagé à 19 ans et a effectué 26 années de service. Soit il est décédé à la toute fin de son service soit il lui restait encore 2 années à accomplir si l'inscription date d'après 206-209.

Les dédicants et héritiers sont ses deux fils : Vibius Primus et Mansuetus.

Date : de l'époque flavienne au milieu du III^e siècle.

381 – M. Vibius Lupus *et al.*

CIL, X, 3664 = AE, 1988, 319 = LIKelsey, 48= EDR, 080852

Cf. : E. Ferrero, 1884, n°689 ; D. A. Caccioli dans J. H. D'Arms *et al.*, 1985-1986, p. 47-50.

Plaque funéraire en marbre provenant de Misène. Emplacement initial précis inconnu. Kelsey Museum, Ann Arbor (USA).

Dim. : 45×29,4×3,4 cm.

M(arcus) Vibius Lu|pus, miles ex / classe pr(aetoria) Mi|senens(i), nat(ione) Bes(sus), / mil(itauit) ann(is) XVIII, / uixit annis XXXV. / Heredes bene merenti fec(erunt), / L(ucius) Cornelius Clemens ex (triere) Iunon(e), / M(arcus) Maecenius Option, ex (triere) Venere, / L(ucius) Lucilius Caluenius, (triere) Soli.

Les lettres des 5 dernières lignes sont plus petites que les premières.

Ligne 9 : le deuxième E de MAECENIVS est placé au-dessus de la première barre du N.

Le défunt est M. Vibius Lupus, *miles* de la flotte de Misène. Il est Besse ce qui veut dire qu'il vient de la province de Thrace au sens large. Il n'appartient pas forcément au peuple besse. Il s'est engagé à 16 ans. Les dédicants sont ses héritiers : L. Cornelius Clemens, M. Maecenius Option et L. Lucilius Caluenius. Ils appartiennent tous les trois à des bâtiments différents : les trières Iuno, Venus et Sol respectivement. Option est bien le cognomen du deuxième héritier et non le grade d'*optio* qui aurait été mal orthographié comme le croient le rédacteur de la fiche LIKelsey, 48 et D. A. Caccioli. Le cognomen au nominatif Option est seulement attesté sous la forme Optio (I. Kajanto, *The Latin cognomina*, 1965, p. 320).

Date : de l'époque flavienne au milieu du III^e siècle.

382 – L. Virridius Celer *et al.*

CIL, X, 3666 = EDR, 163204

Cf. : E. Ferrero, 1884, n°690 ; D. Demicheli, 2015, n°19.

Plaque funéraire provenant peut-être de Misène. Perdue.

D(is) M(anibus). / L(ucio) Virridio Celeri / qui et Temans [---]/[---] filio, Delmat(ae) ; / uix(it) ann(is) XXXXIX, / milit(auit) ann(is) XXIII. / T(itus) Cosconius Firmus, / (triere) Solis, heres, be|ne merenti fecit.

Le défunt est L. Virridius Celer dont le nom d'origine est Temans fils de [---], un Dalmate. Il s'est engagé à 26 ans, ce qui est relativement tardif. Il a effectué 23 années de service. La présence de la dénomination pérégrine ferait penser à une date assez tardive durant le II^e siècle. Le dédicant est son héritier, T. Cosconius Firmus servant à bord de la trière Sol.

Date : de la deuxième moitié du II^e siècle au milieu du III^e siècle.

383 – Volceius Saturninus

CIL, X, 3472 = EDR, 161499

Cf. : E. Ferrero, 1878, n°89 ; A. De Simone, 1975, p. 31, n°11 ; A. Parma, 2002 a, p. 187 ; M. M. Magalhaes, 2006, p. 135, n°87.

Plaque funéraire de marbre provenant peut-être de Misène. Bibliothèque des Girolamini à Naples.

Dim. : 27×22×3 cm ; lettres : 1,5-2 cm.

D(is) M(anibus). / Memmiae Ne|reidi, uer(nae) Stabi(anae) ; / uix(it) an(nis) XX, m(ensibus) VIII, / d(iebus) V. Volceius Sa|turninus, optio / (triere) Venere, co(n)iugi| optumae b(ene) m(erenti).

Ligne 8 : *optumae* au lieu d'*optimae*.

La défunte est Memmia Nereis est décédée à 20 ans et elle est de Stabiae. Son mari et dédicant est Volceius Saturninus, *optio* de la trière Venus. Il appartient très certainement à la flotte de Misène. L'utilisation de *uerna* pour désigner l'*origo* de l'épouse est quelque peu étrange si l'inscription provient bien de Misène. En effet, le terme *uerna* aurait pu être utilisé si la personne avait été originaire du lieu où elle est inhumée. Il se peut aussi que l'inscription ne provienne pas de Misène mais de Stabiae. Si Nereis est originaire de cette dernière cité, il serait tout à fait possible qu'elle soit fille de citoyen romain.

Date : de l'époque flavienne au milieu du III^e siècle.

384 – Anonyme (I)

CIL, X, 2063 = EDR, 157789

Plaque funéraire en marbre trouvée au lapidarium du séminaire épiscopal de Pouzzoles. Elle provient peut-être de Misène. Musée archéologique de Naples.

Dim. : 28×28,8×3,2 cm : lettres : 2,8-3,5 cm.

[-----] | ergod[ota ---] | filio ben[emerenti et] | Anniae M[--- et] | libertis li[bertabusque] | eo[rum].

Il est possible que cet *ergodota* ait été un marin de la flotte de Misène. Un autre *ergodota* est vétéran de la flotte (*AE*, 1899, 35 = *ILS*, 9219 = *Likelsey*, 64 = *EDR*, 071691). Pour M. Reddé (*Id.*, 1986, p. 537), il s'agirait d'une sorte de contre-maître.

Date : de l'époque flavienne au milieu du III^e siècle.

385 – Anonyme

CIL, X, 3338 = EDR, 125511

Cf. : E. Ferrero, 1878, n°352.

Plaque de marbre utilisée comme ex-voto. Elle est très endommagée et il ne reste que le bas gauche. Il ne manque que trois ou quatre lettres à droite des lignes. La partie supérieure a disparue. Elle a été trouvée en un lieu inconnu de Misène. Musée archéologique de Naples.

Dim. : 18,6×28 cm.

[-----], | (centurio) (triere) Merc[urio], | ex uot[o] | reconc[epto ?] | V[---].

L'ex-voto a été réalisé par le centurion de la trière Mercurius. Son nom est perdu.

Date : de l'époque flavienne au milieu du III^e siècle ?

386 – Anonyme

CIL, X, 3342a = EDR, 162137

Cf. : E. Ferrero, 1884, n°595 ; C. G. Starr, 1960, p. 49, n. 61 ; A. von Domaszewski, B. Dobson, 1967², p. XXVIII, p. 105, p. 120, p. 256 ; B. Dobson, 1978, p. 300, n°203 ; M. Reddé, 1986,

p. 545 ; A. Parma, 1994, p. 57 ; P. Faure, 2013, p. 768, n°258 ; A. De Carlo, 2015, p. 111.

Plaque fragmentaire en marbre provenant de Misène. Perdue.

[--- pro] reditu et Vict[oria ---] | [---]ae Aug(ustae) m(atris) c(astrorum) totiusq[ue] domus
diuinae ---] | [---] decur(io) Misenis et Te[ani(?) ---] | [---]quit, trierarc(hus) pris[tis (?), ---] |
[—, pra]ef(ectus) leg(ionis) III Gallic(ae), pra[ef(ectus) ---] | [---] Cl(audio) Seuero et [---
co(n)s(ulibus)].

Ligne 4 : A. von Domaszewski a proposé [*decurio e]quit(um) trierarc(hus) pris[tis]*. Mais le Q est fragmentaire et en fait peu sûr. Il n'y pas de parallèle de *trierarchus pristis*.

L'anonyme a fait une dédicace en l'honneur de la famille impériale. Nous avons des détails sur sa carrière. Il était membre de l'ordre des décurions de Misène et d'une autre cité qui doit être Taenum en Campanie. Sa carrière militaire est dans l'ordre ascendant. Il aurait été décurion d'aile avant de devenir triérarque dans une flotte inconnue mais qui devait être celle de Misène. Si la restitution *pristis* est correcte il aurait commandé à bord d'un petit navire, plus petit encore qu'une liburne. Mais cela reste sujet à caution. Nous voyons ensuite qu'il a été préfet de camp de la légion III *Gallica* puis sans doute aussi préfet d'une autre légion dont le nom est perdu, à moins qu'il ne s'agisse d'un commandement en tant que *prae[p(ositus)]*. Les lacunes de l'inscription nous empêchent de connaître les étapes intermédiaires entre le triérarcat et sa première préfecture de camp. Il est possible qu'il soit passé par le grade de navarque, mais *a priori* non obligatoire depuis la possible réforme de Marc Aurèle et Lucius Verus qui aurait étendu aux triérarques la possibilité de devenir centurion légionnaire (*CIL*, X, 3340 = *ILS*, 2841 = *EDR*, 162137). Il put en effet passer dans la légion avec le grade de centurion puis devenir primipile (voir la carrière de Sulgius Caecilianus dans (*CIL*, VIII, 1322, 14854 = *ILS*, 2764 = *ILTun*, 1287 = *IDRE*, II, 431).

Date : en fonction du fragment de la date consulaire, soit 200 soit 235.

387 – Anonyme

***CIL*, X, 3437a = *EDR*, 157924**

Cf. : E. Ferrero, 1884, n°602 ; F. Colonna, 1898, p. 375.

Stèle funéraire fragmentaire en marbre provenant peut-être Misène. La stèle comporte un bas-relief représentant le buste d'un homme dont les traits sont effacés. Il porte un manteau avec une fibule à l'épaule droite. Sur le côté droit une proue de navire est gravée et sur le côté gauche un gouvernail. Musée archéologique de Naples.

Dim : 89×68×38 cm.

[D(is)] M(anibus) / [---]++A+IS gybernatoris ex (triere) F[ide] / [--- uix(it)] an(nis) X[--- mil(itauit) an(nis)] XXI / [---]+NATIS++[---] / [---]XTRINI[---] / [-----].

Ligne 2 : dans le *CIL* nous avons [---]FRA/IS.

Le défunt est le pilote de la trière Fides. Il a sans doute servi pendant 21 ans. Il devait certainement avoir un bon niveau de vie étant donné qu'il a pu payer une stèle le représentant en buste.

Date : de l'époque flavienne au milieu du III^e siècle.

388 – Anonyme

CIL, X, 3457 = *EDR*, 163483

Cf. : E. Ferrero, 1884, n°693.

Fragment de plaque funéraire provenant peut-être de Misène. Perdu.

[-----] / [---]MTAGIO[---] / [---] officioru[m ---] / [---]nino manipu[lari ---].

Il s'agit peut-être d'un *manipularis* de la flotte de Misène.

Date : de l'époque flavienne au milieu du III^e siècle.

389 – Anonyme

CIL, X, 3567 = *EDR*, 157607

Cf. : E. Ferrero, 1878, n°355.

Plaque funéraire en marbre provenant de Misène. Perdue.

[-----] / [-----] / mi]lit(auit) an[nis ---] / [--- uix]it an[nis ---] / [---], nat[ione] Al[exan(drinus) ?], | [---] Clodia Piro[clea ---] | [---], coniu(n)x et her[es, ---] | b(ene) m(erenti) c(oniugi) f(ecit).

Le défunt anonyme était certainement un marin de la flotte de Misène. Il est probable qu'il provienne d'Alexandrie. La dédicante est son épouse, Clodia Piroclea. Elle est sans doute la même personne que la Clodia Piroclea qui est commémorée dans une autre inscription funéraire dont la provenance a été attribuée à Misène (*CIL*, X, 2302 = *EDR*, 157606). Nous y apprenons qu'elle est décédée à l'âge de 40 ans. La dédicante est Lucia Hamonilla, sa *nepos* c'est-à-dire soit sa nièce soit sa petite fille. Le cognomen, Hamonilla, de Lucia concorde avec l'origine

alexandrine supposée de notre marin. Ces personnes appartiennent peut-être à la communauté alexandrine de Misène et de ses environs.

Date : de l'époque flavienne au milieu du III^e siècle.

390 – Anonyme

CIL, X, 3644 = EDR, 157564

Cf. : E. Ferrero, 1878, n°357 ; A. Parma, 2002 b, p. 330.

Partie inférieure d'une plaque funéraire provenant de Misène. Lieu exact de trouvaille inconnu.

Musée archéologique de Naples.

Dim. : 11×22×2,3 cm ; lettres : 1,1-1,5 cm.

[---], / na[t(ione) Afe]r, (triere) V[--- uix(it)] / annis XXXXVIII, / milit(auit) annis XXIII. / Q(uintus) Valerius Asclepiades / fratri b(ene) m(erenti) fecit.

Ligne 2 : La cassure passe en plein milieu de la ligne rendant très difficile la lecture de la plupart des lettres.

Ligne 2 : la première lettre du nom de la trière est un V ce qui pourrait correspondre à Venus, Vesta, Victoria ou Virtus.

Le défunt anonyme est peut-être un Africain. Il s'est engagé à 24 ans et a effectué 24 années de service. Il était membre d'une trière appartenant sans doute à la flotte de Misène. Le dédicant est son frère Q. Valerius Asclepiades.

Date : de l'époque flavienne au milieu du III^e siècle.

391 – Anonyme

CIL, X, 3668 = EDR, 157319

Cf. : E. Ferrero, 1878, n°356 ; H. Solin, 1987, p. 70-71 ; J. Bennett, 2017, n°35.

Partie inférieure d'une plaque funéraire en marbre provenant de Misène, dans un sépulcre sur les rives du lac Mare Morto. Musée archéologique de Naples.

Dim. : 17,7×38×3,5 cm ; lettres : 2-2,5 cm.

[-----] / manip(ularis) lib(urna) Armat(a), / nat(ione) Cilix, uixit / ann(is) XXXXV, milit(auit) / ann(is) XXIII. H(eres) b(ene) m(erenti) f(ecit).

Le défunt dont le nom est perdu est un *manipularis* de la liburne Armata, un Cilicien. Il

s'est engagé à 21 ans a servi pendant 24 années. Le dédicant est son héritier qui n'est pas nommé.

Date : de l'époque flavienne au milieu du III^e siècle.

392 – Anonyme

CIL, X, 3669 = EDR, 163735

Cf. : E. Ferrero, 1884, n°694.

Plaque funéraire fragmentaire provenant peut-être de Misène, dans une nécropole de Baiae. Perdue.

[-----] ? / [---]ta f(i)lius (?), q(ui) u(ix)it ann(is) XLV, / [---] mil(es) cl(assis) pr(aetoriae) M(isenensis), / [---] s]ibi et coniu[gi ---]li b(ene) m(erenti) f(ecit) / [et libert(is) libertabusq]ue post{a}ei(is)que / [eorum].

Lignes 6-7 : proposition de restitution du rédacteur de la fiche *EDR*. Un I est gravé à la place du R de *poster(is)que*.

Un soldat de la flotte prétorienne de Misène, mort à 45 ans. Son épouse devait aussi être commémorée.

Date : de l'époque flavienne au milieu du III^e siècle.

393 – Anonyme

CIL, X, 3670 = EDR, 162233

Cf. : E. Ferrero, 1884, n°696.

Plaque funéraire fragmentaire provenant peut-être de Misène. Perdue.

[---] / Misene[ensis ---] / ann(is) XXV, [---] / cur[---] / SASV[---].

Sans doute un marin de la flotte de Misène. Soit il est décédé à 25 ans, soit il a effectué 25 ans de service.

Date : de l'époque flavienne au milieu du III^e siècle.

394 – Anonyme

CIL, X, 3672 = EDR, 162703

Cf. : E. Ferrero, 1884, n°692.

Plaque funéraire fragmentaire provenant de Misène, Piscina mirabilis. Perdue.

[-----] / [---]ori / f(ilio ?) ; / [---] ; milit(auit) / ann(is) XXII, / uixit an(nis) / XL / [-----].

Ligne 7 : il n'est pas sûr qu'il y ait un texte sur cette ligne.

Le défunt est sans doute un marin de la flotte de Misène. Il s'est engagé l'âge de 28 ans et il a servi pendant 22 années. Son âge d'enrôlement est relativement avancé.

Date : de l'époque flavienne au milieu du III^e siècle.

395 – Anonyme (I)

EE, VIII, 1, 670 = EDR, 123903

Cf. : E. Miranda, 1998, p. 355, n°E38.

Plaque funéraire fragmentaire provenant peut-être de Capri (E. Miranda en doute) ou de Misène. Perdue.

[-----] / [---]ORI / [-] F(---) / milit(auit) / an(nis) XXII, / uixit / an(nis) XL.

Le défunt devait être un marin de la flotte de Misène. Il se serait engagé à l'âge de 18 ans et a effectué 22 années de service.

Date : de l'époque flavienne au milieu du III^e siècle.

Naples

396 – C. Lysius Tertullus

AE, 1892, 140 = ILS, 2838 = EDR, 121582

Cf. : E. Ferrero, 1900, n°756 ; D. Demicheli, 2015, n°37.

Plaque funéraire provenant de Naples, trouvée dans l'église Saint Pierre, sous l'autel à une profondeur de 6,4 m. Musée archéologique de Naples.

Dim. : 25,5×30×5 cm ; lettres : 1,5 cm.

D(is) M(anibus). / C(aio) Lysio Tertullo, / militi classis pr(aetoriae) / Misenatium pi(a)e / uindicis, centur(ia) / triere Minerua, / natione Dalmat(ae), / stip(endiorum) III, / b(ene)

a(erenti).

Ligne 9 : *a(erenti)* au lieu de *m(erenti)*.

Le défunt est C. Lysius Tertullus, un *miles* de la flotte de Misène. Il d'origine dalmate. Son âge de décès n'est pas indiqué mais il devait être relativement jeune étant donné qu'il n'a effectué qu'un service de trois années. Il servait à bord de la trière *Minerua*. La présence des titres *pia* et *uindex* ont été donnés par Caracalla. Ce document montre que les navires sont équivalents à des centuries.

Date : du règne de Caracalla au milieu du III^e siècle.

397 – C. Valerius Macrinus

CIL, X, 3355 = EDR, 128904

Cf : E. Ferrero, 1878, n°45.

Plaque funéraire provenant de Naples, dans la nécropole du quartier Vergini. Musée archéologique de Naples.

Dim. : 21×35,6×2,6 cm ; lettres : 1,8-2,3 cm.

*D(is) M(anibus) | Fortunati | pueri rebe|rentissimi, qui bixit annis | XV, me(n)s(ibus) VII,
die(bus) XII, C(aius) Vale|rius Macrinus, tr(ierarchus), | alumno suo | mer(enti) ben(e) fec(it).*

Lignes 3-4 : *reberentissimi* au lieu de *reuerentissimi* ; *bixit* au lieu de *uixit*.

Le défunt est Fortunatus, un jeune homme décédé à 15 ans. Il était un *alumnus* appartenant à Valerius Macrinus, un triérarque sans doute de la flotte de Misène. Il est aussi le dédicant d'une autre inscription où il rend un dernier hommage à un autre de ses *alumni* (*CIL, X, 3354 = EDR, 128903*). Dans cette dernière inscription, il se dit *trierarchus Augg(ustorum)*. Ce n'est pas le cas ici. Soit cette précision a été omise soit les deux jeunes hommes sont morts à des époques différentes. Nous connaissons aussi un L. Valerius Macrinus un simple soldat de la trière *Neptunus* (*CIL, X, 3656 = EDR, 157555*).

Date : du milieu II^e siècle au milieu du III^e siècle.

398 – C. Valerius Macrinus

CIL, X, 3354 = EDR, 128903

Cf. : E. Ferrero, 1884, n°594.

Plaque funéraire provenant de Naples, dans la nécropole du quartier Vergini. Perdue.

*D(is) M(anibus) / Felicionis / iubenis reueren/tissimi, qui uix(it) an(nis) XXI, / men(sibus) IIII,
dies XXVIII, / C(aius) Valerius Macrinus, / [tr(ierarchus)] Augg(ustorum), bernaes suo / b(ene)
m(erenti) f(ecit).*

Ligne 3 : *iubenis* au lieu de *iuuenis*.

Ligne : *bernaes* au lieu de *uernaes*.

Le défunt est Felicio. Il est mort relativement jeune à 21 ans. Le dédicant est son maître, C. Valerius Macrinus. Celui-ci est connu par une autre inscription où il est le dédicant d'un autre *alumnus* décédé (*CIL*, X, 3355 = *EDR*, 128904). Dans cette inscription nous apprenons qu'il s'agit d'un triérarque appartenant sans doute à la flotte de Misène. Le doublement du G de *Augustorum* nous indique que l'inscription a été réalisée alors que le pouvoir était partagé entre deux Augustes. On peut supposer par exemple la période des règnes conjoints de Marc Aurèle et Lucius Verus (161-169), ou bien de Septime Sévère avec Caracalla (198-211).

Date : de 161 au milieu du III^e siècle.

399 – L. Vibius Romulus (I)

***CIL*, X, 3665 = *EDR*, 171591**

Cf. : E. Todisco, 1999, p. 19.

Plaque funéraire en marbre provenant de Naples. Perdue.

Dim. : 27×27 cm.

D(is) M(anibus). / L(ucio) Vibio Ro/mulo, bete/rano, bene me/renti heredes / fecerunt.

Ligne 3 : le *CIL* indiquait 7 *bete/rano* (pour *ueterano*) mais le dessin manuscrit de l'inscription ne montre pas le symbole 7 ; il ne peut donc s'agir d'un ancien centurion.

Inscription qui concerne un vétéran L. Vibius Romulus. Il est possible qu'il ait appartenu à la flotte de Misène.

Date : de l'époque flavienne au milieu du III^e siècle.

Nuceria

400 – T. Trebius Priscus

CIL, X, 1080 = ILS, 2897 = EDR, 106494

Cf. : E. Ferrero, 1878, n°106 ; A. Parma, dans G. Camodeca *et al.*, 2002, p. 36-38, n°22 ; M. M. Magalhaes, 2006, p. 94, n°13.

Plaque funéraire provenant de Nocera. Emplacement initial inconnu. Antiquarium de Castellammare di Stabia.

Dim. : 33,5×29×2,8 cm ; lettres : 1,4-2,2 cm.

D(is) M(anibus). | T(ito) Trebio Prisco, uet(erano) | signif(ero) ex classe pr(aetoria) | Misensium ; mili/tauit ann(is) XXVI, uix(it) | ann(is) LX. Valeria | Festa, coniunx piens/tissima, coniugi dulcis/simo, et T(itus) Trebius Priscus, fil(ius), pairi ka/rissimo b(ene) m(erenti). Fuit | natione Bessus, sibi et suis.

Ligne 10 : *pairi* au lieu de *patri*.

Ligne 12 : *sibi et suis* sont écrits plus petits ; *sibi* est au-dessus de *et suis*.

Le défunt est T. Trebius Priscus, un vétéran *signifer* de la flotte de Misène. Il est Besse d'origine. C'est-à-dire qu'il provient de la province de Thrace sans pour autant forcément appartenir au peuple besse. Nous ne connaissons pas l'âge auquel il s'est engagé mais nous savons qu'il effectua 26 années de service. Il a été libéré avant la période 206-209 durant laquelle la durée du service est passée à 28 années. Les dédicants sont son épouse, Valeria Festa et son fils homonyme. Le vétéran a fondé une famille en Campanie et n'a pas jugé bon de retourner dans sa province d'origine. Nous ne connaissons pas l'origine de Valeria Festa.

Date : de l'époque flavienne au début du III^e siècle.

Pouzzoles

401 – Aelius Eutygianus

CIL, X, 3594 = EDR, 105396

Cf. : E. Ferrero, 1884, n°632 ; A. Parma, 2004, p. 443, n°3.

Plaque funéraire en marbre provenant de la nécropole de la via Campana. Musée archéologique

de Naples.

Dim. : 34,5×50×2,5 cm ; lettres : 2,4-3 cm.

Iulia Benedicta se uiua feci[t sibi et] | Aelio Eutyichiano, ueterano e[x cl]/asse pr(aetoria) Mis(enensi), marito suo, et Aeliae | Animequitati, filiae, et lib(ertis) lib(ertabusque) pos/terisque eorum quod si in hoc mu/nimento siue pomariolo aliquis | exterum ponere uoluerit siue | uendere locum tunc poenae | nomine dare debebit rei p(ublicae) Pute/olanorum (sestertia) X m(ilia) n(ummum).

Il s'agit de la plaque funéraire d'un sépulcre dédié aux membres d'une famille. La femme apparaît en premier et c'est elle qui a fait faire ce tombeau : il s'agit de Iulia Benedicta. Elle est mariée à Aelius Eutyichianus, un vétérans de la flotte prétorienne de Misène. Le tombeau est aussi destiné à leur fille Aelia Animequitas, ainsi qu'à leurs affranchis et descendants. Pour A. Parma, elle vient de Pouzzoles car il y a une clause disant que le sépulcre doit rester la propriété familiale contre le versement d'une somme de dix-mille sesterces à la cité de Puteoli. C'est le seul exemple dans le *CIL*, X du cognomen Benedicta.

Date : du milieu du II^e siècle au milieu du III^e siècle.

402 – Ti. Claudius Arrianus (I)

***AE*, 1974, 249 = *LIKelsey*, 66 = *EDR*, 075770**

Cf. : J. H. D'Arms, 1973, p. 154, n°3.

Plaque funéraire en marbre provenant de Pouzzoles. Emplacement initial inconnu. Kelsey Museum, Ann Arbor (USA).

Dim. : 19×18×6 cm.

D(is) M(anibus) | Ti(beri) Claudi T[i(beri) f(ili)] | Arriani, ueter(ani), | nat(ione) Alexandr(ini). | Claud(ius) Arrianus | pientissimo patri | et b(ene) m(erenti) f(ecit).

Le défunt est Ti. Claudius Arrianus, un vétérans. Son corps d'armée n'est pas inscrit mais il devait s'agir vraisemblablement de la flotte de Misène étant donné son origine alexandrine. Nous voyons aussi qu'il s'agit d'un fils de citoyen romain étant donné la filiation. Il est en effet fils d'un Tiberius ou d'un Titus. On peut supposer que son père était lui-même un soldat, pourquoi pas un marin qui se serait installé à Misène. Le dédicant est son fils Claudius Arrianus. Ainsi Arrianus est un Alexandrin qui a fondé une famille à Misène et y a fini sa vie.

Date : de l'époque flavienne au milieu du III^e siècle.

403 – L. Domitius Demetrius

CIL, X, 3498 = *ILS*, 2877 = *EDR*, 150336

Cf. : E. Ferrero, 1878, n°122 ; M. Reddé, 1986, p. 536.

Plaque funéraire en marbre provenant de Pouzzoles. Lieu précis de trouvaille inconnu. Musée archéologique de Naples.

Dim. : 41×75×6 cm ; lettres : 3-5,5 cm.

L(ucius) Domitius Demetri f(ilius) | Demetrius, subunc(tor) de (triere) | Concord(ia), sibi et Arruntiae | Gennae coniugi bene | merenti et L(ucio) Annio Sp(uri) f(ilio) Prisco | et libertis libertab(usque) posterisque | suis eorumque omnibus fecit.

Ligne 7 : le *CIL* lit PECIT au lieu de FECIT mais l'examen de la photo fournie par *EDR* montre qu'il n'y a pas de P et qu'il s'agit bien d'un F.

Il faut noter les dimensions importantes de cette plaque. Elles représentent le double des plaques funéraires des marins retrouvées à Misène. Le défunt est L. Domitius Demetrius, fils de Demetrius, *subunctor*, c'est-à-dire assistant de l'*unctor*, celui qui calfate les navires. Il serait aussi possible que ce terme désigne celui qui passe de l'huile sur le corps des rameurs. Il servait sur la trière Concordia. La filiation est aussi indiquée. Cela est peu fréquent dans les inscriptions de marins. Il est fils de Demetrius. Ce nom laisse penser qu'il provient de la moitié orientale et hellénisée de l'Empire sans plus de précision. Le cognomen du marin est le même que le nom de son père. Il est possible que le nom du marin soit le même que celui de son père. Cela peut montrer que les marins devaient pouvoir choisir tout ou partie de leurs noms au moment de leur enrôlement. Ou bien l'officier chargé de l'enregistrement a donné de façon arbitraire le patronyme ou l'idionyme (s'il s'appelait lui aussi Demetrius) comme cognomen.

Le tombeau concerne aussi sa femme Arruntia Gennia et L. Annius Priscus, fils de Spurius. Ce dernier n'a donc pas été reconnu par son père comme l'indique la filiation *Spurii filius* qui était attribuée aux enfants illégitimes. Il n'en demeure pas moins qu'il devait être citoyen romain si sa mère était bien une fille de citoyen. Nous ne savons pas le pourquoi de la présence de ce personnage dans le tombeau familial de Demetrius : un ami, un camarade appartenant à la flotte, un client, un parent ?

Nous ne pensons pas que l'absence de l'invocation aux Mânes soit un indice de datation à une époque haute étant donné que le marin porte les *tria nomina*.

Date : de l'époque flavienne au milieu du III^e siècle.

404 – C. Domitius Priscus (I)

CIL, X, 3575 = EDR, 157716

Cf. : E. Ferrero, 1884, n°659.

Plaque funéraire en marbre provenant de Pouzzoles. Le lieu précis de trouvaille inconnu. Musée archéologique de Naples.

Dim. : 20,1×25,5×1,7 cm ; lettres : 3,1-4,1 cm.

C(aius) Domitius / Priscus, uet(eranus).

Le défunt est un vétéran, C. Domitius Priscus. Le texte est on ne peut plus laconique. Il doit s'agir d'un vétéran de la flotte de Misène.

Date : de l'époque flavienne au milieu du III^e siècle.

405 – C. Iulius Antoninus

AE, 1974, 253 = LIKelsey, 67 = EDR, 075774

Cf. : J. H. D'Arms, 1973, p. 158, n°7.

Deux morceaux jointifs d'une plaque funéraire en marbre provenant de Pouzzoles. Kelsey Museum, Ann Arbor (USA).

Dim. : 15×23,5×2 cm.

D(is) M(anibus). / C(aio) Iulio Antoni/no, ueterano ex / cl(asse) pr(aetoria) Misenense.

Ligne 4 : *Misenense* au lieu de *Misenensi*.

Le défunt est C. Iulius Antoninus, un vétéran de la flotte de Misène. Il porte des noms impériaux. Mais ils ne peuvent servir à dater le document étant donné leur grande fréquence dans l'Empire.

Date : de l'époque flavienne au milieu du III^e siècle.

406 – Iulius Marinus (I)

CIL, X, 8213 = LIKelsey, 72 = EDR, 116774

Cf. : E. Ferrero, 1884, n°669.

Plaque funéraire provenant de Pouzzoles. Emplacement initial précis inconnu. Kelsey Museum, Ann Arbor (USA).

Dim. : 24,3×36,1×3,5 cm.

*D(is) M(anibus) s(acrum). | Iulio Marin/o, ueterano Aug(usti) n(ostri), | qui bix(it) an(nis) LX,
m(ensibus) VII, die(bus) VIII, Iulia Felicitas | co(n)iugi ben(e) mer(enti) fecit.*

Ligne 4 : *bixit* pour *uixit*.

Le défunt est Iulius Marinus, un vétérans. Peut-être était-il membre de la flotte de Misène. Mais cela reste incertain. Il est décédé à 60 ans. La dédicante est son épouse, Iulia Felicitas. Elle porte le même gentilice que son époux et n'indique pas sa filiation. Il est possible qu'elle soit son affranchie. D'après le rédacteur de la fiche *LIKelsey*, 72, cette inscription daterait du troisième quart du I^{er} siècle ap. J.-C. d'après l'onomastique et la formule initiale. Or l'absence du prénom plaiderait plutôt pour une époque plus tardive. De plus, l'absence du nom de la flotte n'est pas un indicateur chronologique absolu. Le fait que Marinus porte les *tria nomina* (le prénom n'a pas été indiqué) laisse penser que cette inscription a été conçue à partir de l'époque flavienne.

Date : de l'époque flavienne au milieu du III^e siècle.

407 – M. Iulius Marinus (I)

CIL, X, 8212 = EDR, 158532

Cf. : E. Ferrero, 1884, n°668.

Inscription funéraire gravée sur le couvercle d'un sarcophage. Perdue.

*D(is) M(anibus). | M(arco) Iulio Marino, | ueterano Aug(usti) n(ostri), qui | uixit annis LXXIII,
| m(ensibus) III, diebus VII, | liberti patrono | b(ene) m(erenti) f(ecerunt).*

Le défunt est M. Iulius Marinus, un vétérans. Le corps d'armée auquel il appartenait n'est pas indiqué. Il se peut que cela soit la flotte de Misène. Il vécut 73 ans. Les dédicants sont ses affranchis qui ne sont pas nommés.

Date : de l'époque flavienne au début du III^e siècle.

408 – C. Iulius Maximus

CIL, X, 3451 = ILS, 2862 = EDR, 161028

Cf. : E. Ferrero, 1878, n°72.

Plaque funéraire en marbre provenant peut-être de Pouzzoles. Musée lapidaire Maffeiiano à Vérone.

Dim. : 33,6×29,5×3,7 cm ; lettres : 1,5-2,7 cm.

*D(is) M(anibus). | C(aio) Iulio Maximo, | ueterano ex | naofylace ; | uix{s}it annis | LX.
Turrania | Maxima, nepos, | et Iulia Filete, | liberta, heredes, | b(ene) m(erenti) f(ecerunt).*

Le défunt est C. Iulius Maximus, un vétérans ancien *naufylax*. Il est décédé à 60 ans. Les dédicantes et héritières sont sa petite fille Turrania Maxima et son affranchie Iulia Filete.

Date : de l'époque flavienne au milieu du III^e siècle.

409 – C. Numisius Heraclida

CIL, X, 3612 = EDR, 163516

Cf. : E. Ferrero, 1878, n°278.

Plaque funéraire en marbre provenant de Pouzzoles. Emplacement initial inconnu. Perdue.

*D(is) M(anibus). | C(aio) Numisio He[r]a/clidae, nat(ione) G[raec(o)], | manip(ulari) (triere)
Victoria ; | uixit an(nis) LV, mil(itauit) | ann(is) XXVIII. Ammo|nius Ammonianus, | ex eadem,
et Iulia | Celestina, co(n)iux, | [h]eredes, b(ene) m(erenti) f(ecerunt).*

Le défunt est C. Numisius Heraclida, *manipularis* sur la trière Victoria ; il est Grec d'origine si la restitution est correcte. Cela ne donne pas vraiment d'indication sur son origine géographique. Il devait provenir d'une province hellénisée de la moitié orientale de l'Empire. Il s'est engagé à l'âge de 27 ans. Il a effectué un service de 28 années. Il se peut que nous soyons après l'allongement de la durée du service qui survint durant les années 206-209. Ou bien le marin a dépassé la durée minimale du service. Les héritiers sont son camarade appartenant à la même trière, Ammonius Ammonianus et son épouse Iulia Celestina. Le nom de son camarade évoque pour celui-ci une origine égyptienne.

Date : de l'époque flavienne au milieu du III^e siècle.

410 – [--- P]riscus

CIL, X, 3364 = EDR, 128682

Cf. : E. Ferrero, 1884, n°593.

Moitié droite d'une plaque funéraire provenant de Pouzzoles trouvée dans une nécropole de la voie Campana. Le champ épigraphique est dans un cadre mouluré. Musée archéologique de Naples.

Dim. : 50×40×8 cm ; lettres : 3,3-4,3 cm.

[---]pis sibi et / [--- P]risco, tr(ierarcho), / [---] decur(ion ?) / [---]imo / [et libertis liber]tabus / [posterisque eo]rum.

Il s'agit d'une plaque de tombeau familial. Les dimensions et les moulures autour du champ épigraphique laissent entendre l'appartenance des deux personnes à la petite notabilité. Il est possible qu'elles soient mari et femme. Les trois lettres PIS pourraient faire référence à la fin du cognomen de l'épouse. Le mari avait pour cognomen Priscus et était triérarque, sans doute de la flotte de Misène. Il a dû devenir décurion à moins qu'il y ait une allusion à une décision du conseil des décurions. Nous préférons la première solution : le triérarque Priscus a dû devenir décurion, peut-être de Misène.

Date : de l'époque flavienne au milieu du III^e siècle.

411 – Silicius Longus

CIL, X, 3629 = EDR, 156620

Cf. : E. Ferrero, 1884, n°680.

Plaque funéraire fragmentaire en marbre provenant de Pouzzoles. Emplacement initial inconnu.

Musée archéologique de Naples.

Dim. : 20×24×2,5 cm ; lettres : 1-1,5 cm.

D(is) M(anibus). / [- S]ilicius Longus / [---] clas(sis) pr(aetoriae) Mis(enensis), (triere) Tri/[um]pho, mil(itauit) ann(is) XXI, / [uix(it)] ann(is) XXXX. / [---] Claudius Longinus / b(ene) m(erenti) f(ecit).

Le défunt est Silicius Longus un marin de la flotte prétorienne de Misène. Il était membre de l'équipage de la trière Triumphus. Il s'est engagé à 19 ans et a servi pendant 21 années. Le dédicant est Claudius Longinus. Il s'agit peut-être d'un camarade.

Date : de l'époque flavienne au milieu du III^e siècle.

412 – [--- Valeri?]us

AE, 1974, 261 = LIKelsey, 62 = EDR, 075782

Cf. : J. H. D'Arms, 1973, p. 151-167, p. 166 ; D. Demicheli, 2015, n°10.

Une plaque funéraire fragmentaire en marbre provenant de Pouzzoles ou de Misène. Kelsey Museum d'Ann Arbor (USA).

Dim. : 31,5×48×3 cm ; lettres : 2,5-5,5 cm.

[---Valeri ?]us Dabali f(ilius) / [-----]o de lib(urna) Margarita / [sibi et] Q(uinto) Valerio Apro et Valeriae / [---]ae contubernali suae et [liberti]s libertabusque suis / [--- posteri]sque omnibus testament(o) / [fieri iussit].

Il s'agit d'une plaque de tombeau familial où trois personnages sont nommés. Le défunt servait à bord de la liburne Margarita et il devait appartenir à la flotte de Misène. Il devait avoir pour gentilice Valerius étant donné que les dédicants, Q. Valerius Aper et Valeria [---], sont ses affranchis comme le terme *contubernalis* le laisse entendre. En effet, Aper devait être le mari de Valeria. Le marin est le fils d'un Dabalus qui est un nom caractéristique de Dalmatie et des provinces danubiennes (*OPEL*, II, p. 91 et G. Alföldy, *Die Personennamen*, 1969, p. 184). Nous connaissons d'ailleurs un dédicant d'un marin d'une flotte inconnue s'appelant Dabalus fils de Tritus (*AE*, 1980, 689 = *ILJug*, III, 2956).

Il se pourrait que l'inscription date d'avant l'époque flavienne. Il manque le nom de la flotte et l'expression « *de liburna Margarita* » est caractéristique des inscriptions de la période julio-claudienne. Le O de la ligne 2 pourrait être soit la dernière lettre du cognomen qui serait en fait au nominatif comme la fin du gentilice [---]us le laisse entendre. Mais il se pourrait aussi que cela soit la fin du grade du défunt qui pourrait être un *centurio* ou un *optio*.

Date : époque julio-claudienne ou de l'époque flavienne au milieu du III^e siècle.

Salernum

413 – C. Iulius Germanus

EE, VIII, 1, 292 = *EDR*, 116634

Cf. : E. Ferrero, 1884, n°667 ; *InscrIt*, I, 1, 17.

Plaque funéraire en marbre provenant de Salerne, dans une nécropole sous le cours Victor-Emmanuel. Perdue.

D(is) M(anibus). / C(aio) Iulio Germa/no, mil(iti) cl(assis) pr(aetoriae) Mis(enensis), / (triere) Tigride, uix(it) ann(is) XXXX. Here/des b(ene) m(erenti) f(ecerunt).

Le défunt est C. Iulius Germanus, un *miles* de la flotte de Misène. Il appartenait à la trière Tigris. Il est décédé à 40 ans. Les dédicants sont ses héritiers. Il serait très hasardeux de déduire

de son cognomen une indication d'origine.

Date : de l'époque flavienne au milieu du III^e siècle.

414 – Naeuius Faustus

CIL, X, 8119 = *EDR*, 105746

Cf. : E. Ferrero, 1884, n°677 ; *ILCV*, I, 569 ; *InscrIt*, I, 1, 118.

Plaque funéraire en marbre provenant de Salerne, à Pontecagnano, dans une tombe près de la mer. Le *CIL* l'avait attribuée à Picentia qui se trouve tout près. Musée archéologique provincial de Salerne.

Dim. : 55×27×2 cm ; lettres : 2-2,5 cm.

D(is) M(anibus). | Naebio Faus/to, militi cl(assis) pr(aetoriae) | Misenatium, | (centuria)
(trière) Salute, nati/one Italico, qui | uix(it) annis XXII, m(ensibus) | V, diebus XIII, milit/abit
annis VII, Nae/bius Saturninus, | milix, fratri (piscis) | incomparabili | b(ene) (corona)
m(erenti) (piscis) f(ecit) (ancora).

Lignes 1, 9 et 10 : Naebio au lieu de Naeuio.

Lignes 7-8 : *militabit* pour *militauit*.

Ligne 10 : *milix* pour *miles*.

Le défunt est Naeuius Faustus, un *miles* de la flotte de Misène. Il est d'origine italienne. Mais il n'a pas précisé le nom de la cité. Il s'est engagé à 15 ans et a effectué 7 années de service. Il appartenait à la trière *Salus* qui est désignée comme étant une centurie. Le dédicant est son frère, Naeuius Saturninus. Il est vraisemblablement son véritable frère, et pas seulement son frère d'armes, étant donné qu'il porte le même gentilice. Si nous sommes avant 212 et si Faustus est bien issu d'une cité italienne, il devait être un citoyen de naissance et ainsi il n'a pas changé de nom lors de son enrôlement. Il ne dit pas s'il faisait lui-même partie de la flotte de Misène. Il est possible que leur famille provienne d'une cité de la région. Il est aussi possible que le père des deux frères soit un marin.

Date : du milieu du II^e siècle au milieu du III^e siècle.

Stabiae

415 – C. Longinius Priscus

CIL, X, 8131 = *EDR*, 122237

Cf. : E. Ferrero, 1884, n°591 ; *CLE*, 428 ; A. Parma, 2002 a, p. 86 ; M. M. Magalhaes, 2006, p. 35, p. 93, n°12.

Grande plaque funéraire provenant de Stabies, réemployée dans la cathédrale. Musée diocésain de Sorrento-Stabia.

Dim. : 106,5×74×7,3 cm ; les lettres des quatre dernières lignes sont plus grandes que celles du poème, 3,8 cm au lieu de 2,5 cm.

A male Parcarum dura de lege sororum / raptus, in his iaceo telluris sedibus atrae, / bis septem minus ante dies quam quinque per orbis / solis eoigenae complem paruolus annos. / Nomine Longinius, praenomine Gaius olim, / cui Proculus cognomen erat, nunc umbra, nec umbra / subter humum positus mortis tegor ecce sepulchro, / nec minus et contra genetricis fratre creatus / quattuor hic annis ex{s} quadraginta diebus, / maior in aeternam mersit sua lumina noctem. / Hic meus ut frater Stabiano litore mecum / conditur in tenebris, Acherontis labitur undis. / Nunc tibi ne graue sit, felix quicumque uiator, / dicere : si sapiunt aliquid post funera Manes, / Antoni et Proculi molliter ossa cubent. / C(aius) Longinius Priscus, pater, / trierar(hus) cl(assis) pr(aetoriae) Mis(enensis), et / Licinia Procilla, mater, / filio dulcissimo.

Il s'agit d'un poème en hommage à un jeune garçon décédé. Les parents sont Licinia Procilla et un triéarque de la flotte de Misène, C. Longinius Priscus. L'ampleur du monument montre que cette famille avait des moyens financiers supérieurs à la moyenne. Nous comprenons aussi que cette famille avait un rapport privilégié à la littérature et devait ainsi avoir reçu une instruction là aussi d'un niveau supérieur à ce que l'on pouvait côtoyer au sein des marins de Misène.

Date : de l'époque flavienne au milieu du III^e siècle.

Surrentum

416 – Aurelius Impetratus

CIL, X, 719 = IG, XIV, 698 = IGRR, I, 463 = EDR, 137518

Cf. : E. Ferrero, 1884, n°644 ; G. Purnelle, 1999, p. 825 ; M. M. Magalhaes, 2003, p. 162, n. 95 ; J. N. Adams, 2003, p. 89-90.

Plaque funéraire en marbre provenant de Sorrente, réemployée dans le bâtiment archiépiscopal. Le texte est en lettres grecques mais le texte est en fait du latin. Perdue.

Δε(ις) Μ(ανιβους). | Αυρηλιους | Ινπετρατους, | β(ετερανους) κ(λασσις) Μ(ισηνενσις), βειξ(ιτ)
ανο(ς) | ν', μησεσ ζ', δει(εσ) η'. | ΚΟΖΟΥΥC ΙΜΒΕΙΑ Ει|ρηνα μαριτο βενε|μερεντι φη|κετ.

Ligne 3 : *Impetratus* au lieu de *Inpetratus*.

Ligne 6 : ΚΟΖΟΥΥC ΙΜΒΕΙΑ pour *coniux impia* ?

Le défunt est Aurelius Impetratus, un vétéran de la flotte prétorienne de Misène. Il est décédé à 50 ans, 6 mois et 8 jours. La dédicante est son épouse Irena. L'inscription est en grec ce qui laisse entendre une origine d'une province hellénisée de l'Empire. Il en est peut-être de même en ce qui concerne son épouse. Nous ne pensons pas qu'Aurelius soit issu d'une cité de Grande Grèce. Son gentilice indique en effet qu'il a reçu la citoyenneté romaine sous un empereur du nom de Marcus Aurelius. Il est possible qu'il se soit engagé sous Marc Aurèle même si les marins ne recevaient pas systématiquement les *duo nomina* de l'empereur régnant. Il est aussi possible qu'il doive son gentilice à l'édit de Caracalla. Le fait que l'inscription soit en grec indique peut-être la présence d'une communauté hellénophone dans la région. Cependant le texte est en latin mais il est écrit avec des lettres grecques.

Date : du milieu du II^e siècle au milieu du III^e siècle.

417 – Caesius Ne[---]

CIL, X, 685 = EDR, 135752

Cf. : E. Ferrero, 1878, n°192 ; M. M. Magalhaes, 2003, p. 162, n. 195.

Plaque funéraire en marbre provenant de Misène. Emplacement initial inconnu. Perdue.

*D(is) M(anibus). | Caesius Ne+[---], | mil(es) ex classe | pr(aetoria) M(isenensi), annis | XXX,
nat(ione) NIX.*

Le défunt est un *miles* de la flotte de Misène, Caesius Ne[---]. Il est décédé à 30 ans. Son origine était indiquée mais les lettres restantes, NIX, ne peuvent permettre de l'identifier.

Date : de l'époque flavienne au milieu du III^e siècle.

418 – Tarulius Tatens

CIL, X, 687 = EDR, 135739

Cf. : E. Ferrero, 1878, n°314 ; Y. Le Bohec, 1990, n°68 ; M. M. Magalhaes, 2003, p. 162, n. 195 ; A. Mastino, 2015, p. 175, n°14.

Plaque funéraire provenant de Sorrente. Lieu de trouvaille inconnu. Perdue.

*D(is) M(anibus). | Tarulio Ta|tenti, natio|ne Sardo, m(iliti) c[l(assis)] | p[r(aetoriae)]
Mis(enensis). Heredes | b(ene) m(erenti) f(ecerunt).*

Y. Le Bohec pense qu'en fait *Tatenti* aux lignes 2-3 serait le patronyme du marin au génitif. Il est suivi par A. Mastino qui rajoute un L à Tarul(i)us. Cependant nous préférons y voir le cognomen *Tatens* au datif. Étant donné que la flotte porte le titre *praetoria*, les marins devaient avoir les *tria nomina*. Le défunt est donc Tarulius Tatens, un *miles* de la flotte de Misène. Il est d'origine sarde. Ses héritiers non nommés ont réalisé l'inscription.

Date : de l'époque flavienne au milieu du III^e siècle.

419 – T. Trebius Teres

AE, 2005, 327 = EDR, 101526

Cf. : M. M. Magalhaes, M. Russo, 2005, p. 409-414.

Plaque funéraire en marbre provenant de Sorrente, probablement trouvée dans la nécropole de la Porta Parsano Nuova. Collection privée.

Dim. : 23,5×33×3 cm ; lettres : 1-3,5 cm.

*T(itus) Trebius Ter|es, {m}miles ex | clas(s)em pr(aetoria) | Misenense, | uixit an(n)is XXII,
mi(litauit) | an(n)is IIII. | (H)eredes L(ucius) Furnius Fuscus | et D(ecimus) Pasenius Atimetus
b(ene) m(erenti).*

Ligne 3 : *classe* au lieu de *clas(s)em*

Ligne 4 : *Misenensi* au lieu de *Misenense*.

Lignes 7 et 8 : elles ont été rajoutées en bas à droite du champ épigraphique en plus petit.

Le défunt est T. Trebius Teres, un *miles* de la flotte de Misène. Il s'est engagé à 18 ans et a effectué 4 années de service. Les dédicants sont ses héritiers : L. Furnius Fuscus et D. Psenius Atimetus. Peut-être sont-ils des camarades du défunt. Il est fort probable que le cognomen Teres fasse référence à une origine thrace. Ce nom est en effet très fréquent dans cette province (D. Dana, *OnomThrac*, p. 355-361).

Date : de l'époque flavienne au milieu du III^e siècle.

Volturnum

420 – C. Iulius Magnus

***CIL*, X, 8215 (p. 1010) = *ILS*, 2842 = *EDR*, 173681**

Cf. : E. Ferrero, 1884, n°584 ; D. Kienast, 1966, p. 40, n. 45 ; L. Chioffi, 2005, p. 165-166, n°205.

Base honorifique en calcaire provenant de Castel Volturno, dans les fondations du palais municipal. Sur le côté droit est gravée une patère sous la date consulaire et sur le côté gauche se trouve une coupe. Musée Campano à Capoue.

Dim. : 98×74×61 cm ; lettres : 2,5-5,8 cm.

C(aio) Iulio C(ai) f(ilio) | Fal(erna) Magno, | nauarc(ho) princ(ipi) | clas(sis) pr(aetoriae) Misen(ensis), | adlec(to) in ord(inem) decur(ionum) | et inter Iluirale[s] | decret(o) decur(ionum) p(ostulante) p(opulo), | munic(ipes) reuere[ntes]. | Cuius dedi[catione] | decurion[ibus] | (sestertios) XX [nummos] dedit. // Dedic(atum) pr(idie) Idus Au[g(ustas)] | Saturnino et [Gallo co(n)s(ulibus)], | curant(ibus) Q(uinto) Seruili[o ---] | Ti(berio) Cl(audio) Phile[to, Iluiris].

L'inscription a été trouvée à Volturnum en Campanie. La date consulaire indique qu'elle a été conçue en 198. Il s'agit d'une inscription honorifique concernant un nouveau notable de la petite cité qui a été adlecté dans l'ordre des décurions parmi les anciens duovirs. Le nouveau décurion offrit d'ailleurs aux décurions une somme de 20 000 sesterces qui devait correspondre au prix de la statue. Le nouveau décurion est C. Iulius Magnus, un *nauarchus princeps* de la flotte prétorienne de Misène. Nous ne connaissons pas de façon certaine la tribu de Volturnum mais on peut penser qu'il s'agit de la tribu Falerna et que le navarque est originaire de cette cité.

Il est citoyen romain de naissance comme l'indique sa filiation : *Cai filius*. Il est aussi navarque de la flotte de Misène. Le grade *nauarchus princeps* est connu par ailleurs et doit correspondre à un des plus hauts rangs du navarcat (*CIL*, X, 3348 = *ILS*, 2847 = *EDR*, 126685 et *CIL*, XI, 86 = *ILS*, 2846). Nous ne pouvons dire si le fait d'être navarque a favorisé la promotion sociale de Iulius Magnus ou si au contraire il est devenu navarque parce que sa famille faisait partie de la petite aristocratie locale. Selon nous il est fort peu probable qu'il ait été un soldat du rang qui aurait gravi tous les échelons de la carrière pour se hisser au plus haut niveau. Il a dû naître dans une famille favorisée de la région et s'est tourné peut-être par tradition familiale vers la flotte. Il l'a sans doute intégrée à un haut niveau de commandement, peut-être à celui de triérarque. Ses compétences et ses relations familiales ont dû l'aider à atteindre le grade de *nauarchus princeps* qui devait lui donner autorité sur les autres navarques de la flotte de Misène. Il est très probable qu'il ait été encore en service quand il a été adlecté dans l'ordre des décurions de Volturnum.

Date : 198.

Latium

Antium

421 – L. Lucretius [---]

EE, VIII, 658 = EDR, 170932

Cf. : E. Ferrero, 1900, n°818.

Sans doute d'une plaque funéraire en marbre provenant d'Antium. Perdue.

*D(is) M(anibus). / L(ucius) Lucretius [---], / mil(es) classi[s ---]/berino, nat(ione) [---, ui]/xit
ann(is) X[---, mil(itauit)] / ann(is) [---]. / C(aius) Brinni[us ---] / et Ciui[---].*

Lignes 3-4 : EDR suppose *[III(triere) Ti]/berino*, mais nous ne connaissons pas de trière Tiberinus par ailleurs. Il y a seulement une trière Tiberis de la flotte de Misène (CIL, X, 3476 = EDR, 162522). E. Ferrero suppose qu'il faudrait remplir la lacune par *[--- (centuria)] / Berino* avec, précise-t-il, une faute de cas. Il aurait en effet fallu *Berini*. Berinus est un nom très rare. Pourquoi ne pas avoir en fait *Ti/berino* ? Il y aurait certes toujours une faute de cas mais ce nom est plus fréquent.

Lignes 7-8 : E. Ferrero propose, *[amico] / et ciui*.

Le défunt est L. Lucretius. Son cognomen est perdu dans la lacune. Il appartenait à une flotte inconnue. Peut-être s'agit-il de celle de Misène. Nous ne croyons pas que BERINO fasse référence à la fin du nom de son navire. Il s'agirait plutôt de la fin du nom de son centurion qui s'appellerait peut-être Tiberinus. L'*origo* est perdue dans la lacune. Il y avait deux dédicants : un C. Brinnius [---] et un Ciui[---] à moins que Brinnius ne soit un concitoyen du défunt comme le suppose E. Ferrero.

Date : de la période flavienne au milieu du III^e siècle.

Bovilla

422 – C. Iulius Hilarus

AE, 1995, 254 = *EDR*, 157467

Cf. : M. G. Granino Cecere, 1995, p. 289-297 ; A. Raggi, 2002, p. 431.

Cippe en marbre blanc trouvé à Ciampino, au sud de Rome en 1989 à l'occasion de travaux entre la via Appia, la via dei Laghi et la via Campanne di Marino. Dans la partie supérieure se trouve un fronton cintré avec des *pulvini* latéraux. Sur les côtés il y a des bas-reliefs représentant un grand vase à hautes anses et un navire de guerre. Dans les entrepôts du sanctuaire d'Hercule à Tivoli.

Dim. : 111×72×51 cm ; lettres : 3,2-6 cm.

C. Iulius Aug(usti) l(ibertus) | Hilarus, | nauarchus, | sibi et | Iuliae Nice | coniugi suae | posterisque suis.

Le défunt est C. Iulius Hilarus, un affranchi impérial. Le tombeau devait aussi renfermer les restes de son épouse Iulia Nice ainsi que leur éventuelle descendance. Il est possible que celle-ci soit aussi une affranchie impériale ou bien plus simplement celle d'Hilarus. Celui-ci devait être un affranchi d'Auguste ou de Caligula. Il fut nommé au poste de navarque de la flotte, peut-être celle de Misène. Nous ne savons quelle carrière il effectua dans la flotte avant de devenir navarque. Il est aussi possible qu'il ait été placé directement à ce poste.

Date : époque augustéenne ou julio-claudienne.

Ostie/Portus

Ostie

423 – C. Iulius Ant[ullus]

CIL, XIV, 237 = *EDR*, 158648

Cf. : E. Ferrero, 1900, n°750.

Plaque funéraire provenant d'Ostie. Emplacement initial inconnu. Église San Aurea à Ostie.

Dim. : 16×21,5×2,4 cm.

*D(is) [M(anibus)] / C(ai) Iul(i) Ant[ulli, mil(itis) cl(assis)] / pr(aetoriae) Misen(ensis) D+[---]
/ (quadriere) Fide, na[t(ione) --- uix(it) ann(is)] / XXXX, mi[l(itauit) ann(is)] / [-----].*

Ligne 3 : le *CIL* restituait *d[omo]* mais pour le rédacteur de la fiche *EDR* il faudrait abandonner cette idée.

Le défunt est C. Iulius Antullus. Il était *miles* dans la flotte de Misène à bord de la quadrière Fides. Il serait décédé à l'âge de 40 ans.

Date : de l'époque flavienne au milieu du III^e siècle.

424 – L. Hortensius Heraclida

AE, 1953, 262 = AE, 2010, 245 = EDR, 073950

Cf. : G. Becatti, 1961, p. 231-232, n°430 ; L. Bouke van der Meer, 2012, p.107-108, n°41.

Sol en mosaïque et en opus *sectile* dans les *horrea* dits « d'Hortensius ». La zone écrite se trouve en bas de la moitié sud. En place.

Dim. : 230×370 cm (mosaïque) ; lettres en tesselles noires : 11-12 cm.

L(ucius) Horte(n)sius Heraclida, n(auarchus) cl(assis) pr(aetoriae) Mis(enensis), ex uoto / templum fecit. Iulius Victorinus sacer(dos) tessel(lauit).

Ligne 1 : trait horizontal sur le N.

Il s'agit d'une inscription en mosaïque sur le sol retrouvée à Ostie dans une chapelle près des entrepôts d'Hortensius. Lucius Hortensius Heraclida était navarque de la flotte prétorienne de Misène. Notons que *nauarchus* apparaît sous la forme d'un N surmonté d'un trait. L'inscription a été payée par le prêtre (*sacer(dos)*) Iulius Victorinus.

Pour G. Becatti, il s'agirait d'un petit temple consacré peut-être au dieu Sol. Il affirme surtout que ce Lucius Hortensius Heraclida est le même que l'homonyme du *CIL*, XIV, 4317 où le N surmonté d'une barre avait été restitué par *N(umini)*. Le petit cippe ayant été retrouvé non loin du temple, il devait lui appartenir.

Le fait que ce navarque ait pu financer la construction d'un petit temple est une preuve supplémentaire du statut financier enviable de cette catégorie d'officier.

Date : III^e siècle.

425 – L. Hortensius Heraclida

CIL, XIV, 4317 = EE, IX, 442 = EDR, 106234

Cf. : G. Becatti, 1961, p.232.

Un petit cippe retrouvé non loin du temple des *horrea* d'Hortensius. Nouveaux magasins de la Superintance d'Ostie antique.

Hauteur : 44,7 cm ; lettres : 1,5 cm.

L(ucius) Hort|ensius | Herac|lida n(auarchus) | fecit.

Ligne 4 : *n(umini ?)* pour le rédacteur de la fiche EDR.

Il s'agit très certainement du même navarque que mentionné dans AE, 1953, 262 = AE, 2010, 245 = EDR, 073950.

Date : première moitié du III^e siècle.

426 – L. Licinius Capito

CIL, XIV, 238 = EDR, 146804

Cf : E. Ferrero, 1900, n°741 ; I. Acruodare, 2012, p. 156.

Plaque funéraire provenant d'Ostie. Lieu de trouvaille inconnu. Musée du Vatican.

Dim. : 22×30×2 cm ; lettres : 1,5-3 cm.

*D(is) M(anibus). | L(ucius) Licinius Capito, | nation{a}e Pan(n)onius, | uix(it) an(nis) LXIII,
mil(itauit) an(nis) XLV, | ex class{a}e prae(toria) Misenen{i}e(n)si, | gubernator.*

Le défunt est L. Licinius Capito, un pilote de la flotte de Misène. Il est originaire de Pannonie. Il s'est engagé à l'âge de 18 ans et il a effectué un service de 45 années, ce qui est exceptionnellement long. Il porte le même cognomen qu'un préfet de la flotte de Misène, Tuticanus Capito, en poste entre 158 et 160. Il possible qu'on lui ait donné ce cognomen au moment de son engagement en référence à celui du préfet. Mais il faut prudemment reconnaître que Capito est un cognomen fréquent.

Date : de l'époque flavienne au milieu du III^e siècle.

427 – [V]lpius M[---]

CIL, XIV, 241 = EDR, 164494

Cf. : E. Ferrero, 1900, n°760.

Plaque funéraire provenant d'Ostie. Emplacement initial inconnu. Église San Aurea à Ostie.

Dim. : 26,5×25×5,5 cm.

*D(is) [M(anibus)]. | [- ?V]lpius M[---], | milis class[is praet(oriae)] | Mis{s}enati[um, (triere)]
| [H]ercule, Vlp[iae] | Marciae fil[iae], | [u]ixit annis II[---], | dulcissimae | [b]ene mere[nti]
| fecit.*

Ligne 2 : le *CIL* propose *M[arcianus]*.

Ligne 3 : *milis* au lieu de *miles*.

La défunte est une fillette, Vlpia Marcia. Il est possible que son père ait eu Marcius comme cognomen. Celui-ci est un *miles* de la flotte de Misène appartenant à un navire dont le nom est Hercules mais son type est perdu dans la lacune. Il est possible qu'il s'agisse d'une trière. Il ne reste que le gentilice du marin, Vlpus, qui est celui de l'empereur Trajan. Il a dû s'engager dans la flotte au plus tôt sous son règne mais il se peut aussi que l'inscription soit plus tardive.

Date : du début du II^e siècle au milieu du III^e siècle.

428 – C. Valerius Festus

CIL, XIV, 240 = EDR, 162567

Cf. : E. Ferrero, 1900, n°763 ; R. Noll, 1986, p. 51, n°167.

Plaque funéraire provenant d'Ostie. Musée d'Art et d'Histoire de Vienne.

Dim. : 22×33×4 cm.

*D(is) M(anibus). | C(aius) Valer(ius) Festus, | mil(es) cl(assis) pr(aetoriae) Misen(ensis), |
Bessus uix(it) an(nis) XXXX, | mil(itauit) an(nis) XXI.*

Le défunt est C. Valerius Festus, un *miles* de la flotte de Misène. Il est Besse ce qui veut dire en fait qu'il provient de la province de Thrace sans qu'il appartienne forcément au peuple besse. Il s'est engagé à 19 ans et a servi pendant 21 années.

Date : de l'époque flavienne au milieu du III^e siècle.

429 – Anonyme

CIL, XIV, 243 = EDR, 164495

Cf. : E. Ferrero, 1900, n°765.

Plaque funéraire fragmentaire provenant d'Ostie. Emplacement initial inconnu. Église San

Aurea à Ostie.

Dim. : 17,5×28,5×3,5 cm.

[-----] / classe praetoriae / Misensium, / militavit ann(is) XL, fecit / coniunx sua.

Ligne 2 : classe au lieu de classis.

Le défunt était un marin de la flotte de Misène ayant effectué un service de 40 années ce qui est exceptionnellement long. La dédicante est son épouse.

Date : de l'époque flavienne au milieu du III^e siècle.

Portus

430 – Antonius Longus

CIL, XIV, 232 = ILS, 2835 = EDR, 147180

Cf. : E. Ferrero, 1878, n°166 ; H. Thylander, 1952, p. 239-240, n°B16.

Plaque funéraire fragmentaire en marbre provenant de Portus. Lieu précis de trouvaille inconnu.

Perdue.

[-----] / [--- uix(it) ann(is)] / XXXII, mil(itavit) a[nnis ---]. / H(eres) b(ene) m(erenti) f(ecit) / Antonius Lon|gus, (centurio) (hexere) Ope.

Le nom du défunt est perdu. Il est décédé à 32 ans. Il devait sans doute être un marin de la flotte de Misène. Le dédicant est un centurion de l'hexère Ops, Antonius Longus.

Date : de l'époque flavienne au milieu du III^e siècle.

431 – M. Antonius Valentinus

CIL, XIV, 233 = EDR, 147182

Cf. : E. Ferrero, 1878, n°564 ; H. Thylander, 1952, p. 240-241, n°B18.

Plaque funéraire en marbre provenant de Portus, fixée au mur de l'entrée de l'*episcopio Portuense*.

Dim. : 25×25 cm ; lettres : 2,2-2,5 cm.

D(is) M(anibus). / M(arcus) Antonius / Valentinus, (triere) / Ioue, uix(it) ann(is) / XXXV, mil(itauit) an(nis) XV. / (H)eluia Spes pos(uit) / co(n)iugi [---].

Le défunt est M. Antonius Valentinus, un marin appartenant à la trière Jupiter. Il s'est engagé à l'âge de 20 ans et a effectué un service de 15 années. La dédicante, Heluia Spes est son épouse. Date : de l'époque flavienne au milieu du III^e siècle.

432 – L. Carisius Valens

CIL, XIV, 234 = EDR, 147248

Cf. : E. Ferrero, 1878, n°196 ; H. Thylander, 1952, p. 252, n°B37.

Plaque funéraire fragmentaire provenant de Portus. Sur le mur de l'entrée de l'*episcopio Portuense*.

Dim. : 18×24 cm ; lettres : 2 cm.

[D(is) M(anibus)] / L(uci) Carisi Val[entis], / m(ilitis) c(lassis) p(raetoriae) M(isenensis), / (centuria) Dan[ai] ; / nat(ione) Vessus, / milit(auit) an(nis) XXI, / uix(it) an(nis) XXXX. / Marius Hospitalis, / h(eres), b(ene) [m(erenti)] f(ecit).

Le défunt est un L. Carisius Valens, un *miles* de la flotte de Misène. Le nom du chef de la centurie à laquelle il appartenait est fragmentaire. Son cognomen était peut-être Danaus ou Danaius. M. Reddé (*Id.*, 1986, p. 668) considère qu'il s'agit du nom d'un navire, Danae. Valens est d'origine besse (*Vessus*). Cela veut dire qu'il provient de Thrace. Il n'appartient pas forcément au peuple besse. Il s'est engagé 19 ans et a effectué un service de 21 années. Le dédicant est Marius Hospitalis, son héritier et peut-être aussi un camarade.

Date : de l'époque flavienne au milieu du III^e siècle.

433 – C. Domitius Pollio

CIL, XIV, 235 = EDR, 147267

Cf. : E. Ferrero, 1878, n°216 ; H. Thylander, 1952, p. 262-263, n°B55 ; C. Lega, 1992, p. 276-277.

Plaque funéraire en marbre provenant de Portus. Le champ épigraphique est dans un cadre mouluré. Palimpseste épigraphique. Emplacement initial inconnu. Musée du Capitole à Rome.

Dim. : 45×45,5 cm ; lettres : 1-4 cm.

C(aius) Domitius Pollio, | pater, ueter(anus) Augusti ex | classe praetoria Misenat(ium), | fecit sibi et | Domitiae C(ai) filiae) Piae et | Domitiae Spei, lib(ertae) et coniuci, | libertis libertabus posteris(que) | eorum. | Huius monumenti intro euntib(us) | pars sin(i)sterior ad familiam s(upra) s(criptam) pertin(et). | In fr(onte) ped(es) XVI, in agro ped(es) XXXVIII.

Ligne 6 : *coniuci* au lieu de *coniugi*.

Plusieurs personnes apparaissent sur cette plaque de tombeau familial. Le père est C. Domitius Pollio, un vétéran de la flotte de Misène. Puis il y a sa fille, Domitia Pia, et Domitia Spes, son affranchie et épouse. Les inscriptions dans lesquelles il est indiqué que l'épouse est aussi l'affranchie du mari sont relativement rares.

Date : de l'époque flavienne au milieu du III^e siècle.

434 – M. Flavius Valens

CIL, XIV, 236 = CIL, VI, 32768 = EDR, 147286

Cf. : E. Ferrero, 1884, n°662 ; H. Thylander, 1952, p. 271, n°B73 ; S. Ducroux, 1975, n°150 ; A. Soler, M. J. Pena, 2009, p. 244.

Plaque funéraire en marbre provenant de Portus. Emplacement initial inconnu. Musée du Louvre depuis 1894.

Dim. : 20,8×24×3,5 cm ; lettres : 2 cm.

D(is) M(anibus). | M(arcus) Fl(auius) Valens, | mil(es) clas(sis) pr(aetoriae) Misen(ensis), | mil(itauit) annos VI, | natio(ne) Bessus.

Le défunt est M. Flavius Valens, un *miles* de la flotte de Misène. Il est Besse mais cela ne veut pas forcément dire qu'il appartient forcément au peuple besse. Il vient de la province de Thrace. Il a servi pendant 6 années.

Date : de l'époque flavienne au milieu du III^e siècle.

435 – [---]us Her[---]

CIL, XIV, 4497 = EDR, 101713

Cf. : H. Thylander, 1952, p. 107, n°A128 ; P. Giacomini, 1990, n°239, 243 ; M. Kahlos, dans A. Helttula *et al.* (éd.), 2007, p. 234, n°212.

Plaque funéraire en marbre trouvée sur le chemin du canal de Trajan, près de l'église Saint-Hippolyte. Perdue.

Dim. : 47×37 cm.

[D(is)] M(anibus) [--- ?] / [---]us Her[---] / [---, ue]t(eranus) Aug(usti) ex cl(asse) pr(aetoria) Raue[nmati], / [---]ia Helpid[ia ---] / [---]feci]t sibi et [---] / [--- Her(?)]meti et [---] / [---]imia[---].

Ligne 1 : la présence de la lacune est incertaine.

Le défunt est un marin de la flotte de Ravenne. Peut-être un vétérane. D'autres personnes sont citées dont la dédicante Helpidia. Son gentilice est perdu dans la lacune. Les autres noms sont trop fragmentaires. Si le défunt est bien un vétérane et s'il a bien fondé une famille à Portus, il se pose la question de la présence d'un détachement permanent de la flotte de Ravenne à Portus.

Date : de l'époque flavienne au milieu du III^e siècle.

436 – C. Iulius Italicus

NSA, 1953, p. 276-277, n°39 = EDR, 107515

Cf. : M. Cébeillac-Gervasoni *et al.*, 2006, p. 222, n°59, 2 ; M. Cébeillac-Gervasoni *et al.*, 2010, p. 249-253, n°71, 2.

Plaque funéraire en marbre provenant d'Ostie. Propriété Aldobrandini.

Dim. : 22,5×37,5×3 cm ; lettres : 1,5-3,5 cm.

D(is) M(anibus). / C(aio) Iulio Italico, / mil(iti) ex classe pr(aetoria) / Misen(ensi), (triere) Hercul(e), / Iulia Helpidus coniugi / b(ene) m(erenti).

Le défunt est C. Iulius Italicus, un *miles* de la flotte de Misène. La dédicante est sa femme, Iulia Helpidus. Le cognomen a une forme masculine.

Date : de l'époque flavienne au milieu du III^e siècle.

437 – [---]tius Iustus

CIL, XIV, 110 = EDR, 146810

Cf. : E. Ferrero, 1878, n°7 ; H. Thylander, 1952, p. 386, n°B319 ; R. Meiggs, 1973, p. 304 ; M. P. Speidel, 1978, p. 5, n°2 ; CCID, 440 ; A. Pellegrino, 1996, p. 563-564, n°3.

Inscription votive sur une plaque de marbre provenant d'Ostie. Emplacement initial inconnu. Musée du Vatican.

Dim. : 29,5×28×4 cm ; lettres : 2,5-2,8 cm.

[Adnuent]e Imp(eratore) Caes(are) Com|[modo Antonino] Pio Felice sacr(um) qu|[od uou(erant) I(oui) O(ptimo)] M(aximo) Dulic(heno) milit(es) cl(assis) | [pr(aetoriae) Mis(enensis) cum es]sent Ostia sub | [cura ---]ti Iusti tr(ierarchi) VII Id(us) | [--- Com]modo Aug(usto) V co(n)s(ule) | [curam agente] Ter(entio ?) Prisco | [[---]]+[[---]].

Ligne 1 : le site *EDR* propose [*Permittent*]e (?).

Ligne 3 : *Dulic(heno)* au lieu de *Dolic(heno)*.

Ligne Ligne 7 : [*sub sacerdote*] *Ter(entio?) Prisco* pour M. P. Speidel ; [*curam agente*] *Ter(entio?) Prisco* évoqué aussi par *CCID*, 440 et par A. Pellegrino. *EDR* ne voit plus le R mais propose qu'il soit ligaturé au E : [*curam agen*]t E *Prisco*.

Il s'agit d'une inscription votive en l'honneur de Commode et du dieu Jupiter Dolichenus. Les dédicants sont des marins de la flotte de Misène (sans doute) et leur trièrarque Iustus. Un Priscus apparaît aussi dont le gentilice est peut-être Terentius. Sa qualité n'est pas connue.

Date : 186.

438 – M. Marius Nepos

CIL, XIV, 4496 = *AE*, 1929, 140 = *EDR*, 073121

Cf. : H. Thylander, 1952, p. 134, n°A178 ; P. Giacomini, 1990, n°330, 355 ; R. Valjus, dans A. Helttula *et al.* (éd.), 2007, p. 241, n°224.

Plaque funéraire en marbre provenant de Portus, trouvée en 1925 près de la basilique Saint-Hippolyte. En 1950, elle était fixée au mur d'une tombe de l'Isola Sacra. Perdue.

Dim. : 57×25×3 cm ; lettres : 1,8-3 cm.

D(is) M(anibus). | M(arcus) Marius | Nepos, mil(es) | cl(assis) pr(aetoriae) Rau(ennatis), | n(atione) Cor(sus), an(nis) u(ixit) | XXVI, mil(itauit) a(nnis) | VIII. F(aciendum) c(urauit) | T(itus) Mont(ius) Crisp(us), | s(ub)h(eres).

Le défunt est M. Marius Nepos, un *miles* de la flotte de Ravenne. Il est d'origine corse. Il s'est engagé à l'âge de 18 ans et il a servi pendant 8 années. Le dédicant est Titus Montius Crispus (ou Crispinus), un *subheres*. Peut-être est-il un camarade de Nepos. Nous voyons aussi à travers cette inscription que la flotte de Ravenne pouvait aussi intervenir en mer Tyrrhénienne. H. Thylander date ce document entre Hadrien et Antonin le Pieux sans préciser sur quels arguments il s'appuie. Il doit faire référence au fait que l'on croyait autrefois que les *tria nomina*

avaient fait leur apparition dans les flottes italiennes sous Hadrien.

Date : de l'époque flavienne au milieu du III^e siècle.

439 – Q. Lusius Rufus

CIL, XIV, 239 = EDR, 148187

Cf. : E. Ferrero, 1878, n°261 ; H. Thylander, 1952, p. 287, n°B105.

Plaque funéraire en marbre provenant de Portus. Emplacement initial inconnu. Perdue.

D(is) M(anibus). | Q(uintus) Lusius Rufus, | (triere) Mercurio, | mil(es) cl(assis) pr(aetoriae) Mis(enensis), | [n(atione) A]egyptius, | [-----].

Le défunt est Q. Lusius Rufus, un *miles* de la flotte de Misène, membre de l'équipage de la trière Mercurius. Il était originaire d'Égypte.

Date : de l'époque flavienne au milieu du III^e siècle.

440 – Anonyme

CIL, XIV, 242 = EDR, 147283

Cf. : E. Ferrero, 1878, n°579 ; H. Thylander, 1952, p. 269-270, n°70 ; Y. Le Bohec, 1990, n°74 ; A. Mastino, 2015, p. 180, n°23.

Plaque funéraire fragmentaire provenant de Portus. Emplacement initial inconnu. Fixée au mur de l'entrée de l'*episcopio Portuense*.

Dim. : 17×16 cm ; lettres : 1,1-1,5 cm.

[-----] | mil(es) cl(assis) [p(raetoriae) M(isenensis)], | (triere) Sol[e], | n(atione) Sardus, | u(ixit) a(nnis) XLIII, | mil(itauit) a(nnis) [X]IX. | T(itus) F[l(auius)] Vrbatius | Aristo.

Le nom du défunt est perdu. Il était un *miles* appartenant sans doute à la flotte de Misène. Il était membre de l'équipage de la trière Sol. Il était originaire de Sardaigne. Il s'est engagé à 24 ans et a effectué un service de 19 années. Le dédicant est T. Flavius Vrbatius Aristo. Il porte deux gentilices à moins qu'Vrbatius ne soit en fait un cognomen. Titus Flavius fait référence à l'un des empereurs flaviens mais l'inscription peut très bien avoir été rédigée beaucoup plus tard.

Date : de l'époque flavienne au milieu du III^e siècle.

441 – Anonyme

CIL, XIV, 4133 = *EDR*, 150163

Cf. : E. Ferrero, 1900, n°821 ; H. Thylander, 1952, p. 422, n°B356.

Plaque fragmentaire en marbre provenant de Portus. Fixée sur le mur d'entrée de l'*episcopio Portuense*.

[-----] / [---]SVS V[---] / [---]AEDV[---] / [---] (triere) Lib(ertate?) [---] / [---]VE E[---] / [-----] (?)

Ligne 2 : le V est surligné.

Ligne 5 le V est endommagé.

Il apparaît à la ligne 4 la mention d'une trière qui doit s'appeler Libertas.

Date : de la fin du I^{er} siècle au milieu du III^e siècle.

442 – Anonyme

CIL, XIV, 4498 = *EE*, IX, 454 = *EDR*, 106792

Plaque en marbre provenant d'Ostie, retrouvée près de la rue Sabazeo. Nouveaux magasins de la Superintendance d'Ostie.

Dim. : 28×35 cm.

[-----] / [---]OP MISCVMS[---] / [---]S DIIAIATAM [---] / [---]ratoris (quadriere) C[---] / [-----].

Ligne 2 : il se peut que le O soit en fait un C, on pourrait ainsi restituer [*miles*] *c(lassis) p(raetoriae) Mis(enensis)*.

Ligne 4 : [*gube*]r(n)atoris ? ; le C pourrait être la première lettre de Concordia mais nous ne connaissons pas encore de quadrière de ce nom.

Il s'agit peut-être d'un *gubernator* d'une quadrière, peut-être une quadrière Concordia.

Dans ce cas nous aurions l'unique témoignage d'une trière de ce nom.

Date : de l'époque flavienne au milieu du III^e siècle.

443 – Anonyme (I)

AE, 1983, 124a = *EDR*, 078839

Cf. : D. Mazzoleni, 1983, p. 110, n°185a, tab. 45, 185a.

Plaque funéraire fragmentaire en marbre blanc provenant de l'Isola Sacra à Portus. Opistographe avec une autre inscription elle aussi très fragmentaire (*AE*, 1983, 124b = *EDR*, 162520).

Dim. : 13×12×3 cm ; lettres : 2 cm.

[D(is)] M(anibus). / [---]uonius [---] / [---]us, mil[es —] / [---] praeto[ri]ae.

Le nom du défunt est très fragmentaire. Il ne reste que les dernières lettres de son gentilice : [---]uonius. Il était *miles* d'une unité prétorienne. Il se peut donc qu'il s'agisse d'un marin d'une flotte prétorienne, peut-être celle de Misène. Il est aussi possible qu'il s'agisse d'un prétorien.

Date : de l'époque flavienne au milieu du III^e siècle.

Rome

444 – L. Acceius Valens ou Lacceius Valens

CIL, VI, 3168 = EDR, 029413

Cf. : E. Ferrero, 1878, n°573 ; *Suppllt Imagines, Roma*, II, 2251.

Stèle funéraire en marbre provenant de Rome. Emplacement initial précis inconnu. Musée du Vatican.

Dim. : 33,5×20 cm ; lettres : 2,1-2,9 cm.

D(is) M(anibus) / L(uci) Acce(i) Valentis, / iiii(itis) clas(sis) p(raetoriae) Ra(ue)nn(at)s, (triere) / Ope, Axo, nati(ona) Grae(ci) ; / u(ixit) a(nnis) XXXVI, mil(itauit) an(nis) XVI. / H(eres) k(ene) m(erenti) fec(it).

Ligne 2 : *Lacce(i)* est aussi possible.

Ligne 3 : IIII pour MIL.

Ligne 6, le K est une erreur il devrait être remplacé par un B pour *b(ene)*.

Cette inscription pose plusieurs problèmes. Il y a une incertitude sur le nom du défunt qui pourrait être tout aussi bien L. Acceius Valens que Lacceius Valens. Dans les deux cas le gentilice est assez rare et plutôt présent en Italie que dans les provinces. Nous pensons qu'à la ligne 3, le lapicide a commis des erreurs et aurait voulu commencer par écrire le nom du navire en inscrivant le symbole d'une trière : un III surmonté d'une barre. En fait il s'agit de l'abréviation de *mil(itis)*. Le rédacteur de la fiche *EDR* restitue « *triere L(ibertate)* » ce qui nous semble fautif étant donné que le navire auquel appartenait le marin est la trière Ops. À la ligne 4, nous ne comprenons pas le sens de AXO. D'après E. Ferrero, il faudrait le mettre en relation avec Oaxus, une cité de l'île de Crète. Quoiqu'il en soit, Valens se dit d'origine grecque. Il s'est engagé à 20 ans et a servi pendant 16 années.

Date : de l'époque flavienne au milieu du III^e siècle.

445 – C. Acuius Claudianus

CIL, VI, 3148 = EDR, 156769

Cf. : E. Ferrero, 1878, n°410 ; P. Giacomini, 1990, n°2.

Plaque funéraire provenant de Rome, dans la villa Pamphili où il pouvait y avoir une nécropole

des marins de Ravenne. Elle a été trouvée autre inscription funéraire d'un marin de Ravenne (*CIL*, VI, 3149 = *EDR*, 152598). Perdue.

D(is) M(anibus) / C(ai) Acui Claudiani, / mil(itis) clas(sis) pr(aetoriae) Rau(ennatis), (triere) / Virtutis, nat(ione) / [---].

Le défunt est un *miles* de la flotte de Ravenne, C. Acuius Claudianus. Son gentilice semble être très rare. Il servait à bord de la trière Virtus. Sa *natio* et toutes les autres informations le concernant sont perdues.

Date : de l'époque flavienne au milieu du III^e siècle.

446 – Afranius Zoilus

***CIL*, VI, 3092 = *EDR*, 123267**

Cf. : E. Ferrero, 1878, n°150 ; *SupplIt. Imagines, Roma*, III, 3549 ; A. Soler, M. J. Pena, 2009, p. 243 ; A. Avram, 2013, n°2394 (=2408 bis) ; J. Bennett, 2017, n°9.

Stèle funéraire en marbre provenant d'un lieu inconnu de Rome. Musée archéologique de Florence.

Dim. : 42×16×5 cm ; lettres : 1,3-1,8 cm.

D(is) M(anibus). / Afranius / Zoilus, / mil(es) cl(assis) pr(aetoriae) Mis(enensis), / nat(ione) Cappadox, / uix(it) ann(is) XXX, / mil(itauit) ann(is) XIII. / H(eres) f(aciendum) c(urauit).

Le défunt est Afranius Zoilus, un *miles* de la flotte de Misène. Il est originaire de Cappadoce. Il s'est engagé à 16 ans et a effectué 14 années de service. Le dédicant est l'héritier. Il n'est pas nommé.

Date : de l'époque flavienne au milieu du III^e siècle.

447 – C. Ammonius Montanus (I)

***CIL*, VI, 3093 (p. 3382) = *CIL*, VI, 7463 = *EDR*, 107350**

Cf. : E. Ferrero, 1878, n°152 ; C. Ricci, 1993 b, p. 82, n°B1 ; A. Negroni, 2001, p. 177 (=AE, 2001, +169) ; I. Della Giovampaola, 2008, p. 475-505 (= AE, 2008, +201) ; A. Soler, M. J. Pena, 2009, p. 240.

Plaque funéraire en marbre provenant de Rome, trouvée dans la vigne Amendola-Cassini, près de la voie Appia. Musée du Vatican.

Dim. : 17×25,5 cm.

D(is) M(anibus). / C(aius) Ammonius / Montanus, / n(atione) Alex(andrinus), stip(endiorum) XX.

Le défunt est un Alexandrin, C. Ammonius Montanus. Le gentilice est révélateur d'une origine égyptienne ou alexandrine. Il était sans doute marin de la flotte étant donné son origine et surtout le lieu de découverte de l'inscription où devait se trouver une nécropole des marins de Misène. Il a effectué un service de 20 années.

Date : de l'époque flavienne au milieu du III^e siècle.

448 – T. Amydius Seuerus

CIL, VI, 3094 = EDR, 111673

Cf. : E. Ferrero, 1878, n°153 ; M. Buonocore, 2001, p. 81, fig. 8 (=AE, 2001, +892) ; A. Soler, M. J. Pena, 2009, p. 243 ; A. Avram, 2013, n°2676 (=2682 bis) ; J. Bennett, 2017, n°43.

Plaque funéraire en marbre provenant de Rome, découverte dans la villa Perucchi (connue également sous le nom Pelucchi), près de la voie Salaria. Roio Piano (province de l'Aquila) dans une collection privée.

Dim. : 22×20×5 cm ; lettres : 0,8-1 cm.

D(is) M(anibus) / T(iti) Amydi / Seueri, mil(itis) / cl(assis) pr(aetoriae) Mis(enensis), (triere) / Concordia ; / n(atione) Ponticus, / u(ixit) a(nnis) L, mil(itauit) a(nnis) XXV. / Statius Qua/dratus, h(eres), (triere) / Saluia, curante / M(arco) Heluio / Alexandro.

Le défunt est T. Amydius Seuerus, *miles* de la flotte de Misène. Son gentilice, Amydius ou Amidius, semble être très rare. A. Avram restitue Amydus. Il appartenait à la trière Concordia. Il était originaire du Pont. Il s'est engagé à 25 ans et a effectué 25 années de service. Le dédicant est Statius Quadratus, un camarade de la trière Saluia. Ils devaient peut-être provenir de la même région. L'inscription a été faite par un curateur, Marcus Heluius Alexander. Peut-être était-il lui aussi un marin.

Date : de l'époque flavienne au milieu du III^e siècle.

449 – [A]nnius Rufus

CIL, VI, 3119

Cf. : E. Ferrero, 1878, n°257 ; A. Negroni, 2001, p. 171-180 (=AE, 2001, +169) ; A. Soler,

M. J. Pena, 2009, p. 245.

Plaque funéraire fragmentaire provenant de Rome. Musée du Vatican.

Dim. : 23,5×20 cm ; lettres : 2-2,7 cm.

*D(is) M(anibus). / [A]nnio Rufo, / [mi]l(iti) cl(assis) pr(aetoriae) Mis(enensis), / [---]ope ;
mil(itauit) a(nnis) XVIII. / [---] Antonius / [---]HGVS / [---]I +NVCLARIS / [h]er(e)s
f(aciundum) c(urauit).*

Ligne 4 : peut-être la fin du nom d'un navire ; par exemple *III Ope* ou *III Ope*.

Ligne 8 : *[h]er(e)s f(aciundum) c(urauit)* proposé par A. Negroni.

Ligne 7 : il est possible que NVCLARIS veuille en fait dire *manipularis*.

Le défunt est Annius Rufus, un *miles* de la flotte de Misène. Il est décédé après 18 ans de service. Le dédicant avait pour gentilice Antonius, peut-être s'agit-il d'un camarade.

Date : de l'époque flavienne au milieu du III^e siècle.

450 – D. Annus Rufus

AE, 1988, 1138 = EDR, 015655

Cf. : J. J. Aubert, J. R. Lenz, J. Roth, J. A. Sheridan, 1988, p. 92, n°2 ; P. Giacomini, 1990, n°33, 130 ; R. Ricci, 1993, p. 191, n°De2 ; D. Demicheli, 2015, n°20.

Plaque funéraire en marbre provenant peut-être de Rome. Le champ épigraphique est dans un cadre mouluré. Université de Columbia, New York.

Dim. : 51,5×58,7×2,5 cm ; lettres : 2,3 cm.

*D(is) M(anibus). / D(ecimus) Annus Rufus, mil(es) / cla(ssis) prae(toriae) Rau(en)atis, /
natione Dalmati(cus), / uix(it) ann(os) XXXV, milit(auit) / annos XIII. / Fecit P(ublius)
Camurius Cam/panus, heres, amico / suo bene merenti.*

Le défunt est Decimus Annus Rufus, un *miles* de la flotte de Ravenne. Il est originaire de Dalmatie. Il s'est engagé à 21 ans et a effectué 14 années de service. Le dédicant est Publius Camurius Campanus, son héritier et ami. Il est possible qu'il soit lui aussi un marin de la flotte de Ravenne. Il porte deux cognomina à moins qu'il ne s'agisse de son *origo*.

Date : de l'époque flavienne au milieu du III^e siècle.

451 – L. Annius Seuerus

CIL, VI, 3095

Cf. : E. Ferrero, 1878, n°156 ; S. Magister, 1998, p. 178, n°19 (=AE, 1999, +24) ; A. Soler, M. J. Pena, 2009, p. 243.

Inscription funéraire provenant de Rome. Perdue.

D(is) M(anibus) s(acrum). | L(ucio) Annio Seuero, | mil(iti) classis pr(aetoriae) Misene(n)sis | ex Capricorno triere, | fecit Corinthias, lib(erta), | patrono bene merenti.

Le défunt est L. Annius Seuerus, un *miles* de la flotte de Misène. Il appartenait à la trière Capricornus. La dédicante est son affranchie, Corinthias.

Date : de l'époque flavienne au milieu du III^e siècle.

452 – C. Antestius Longus

CIL, VI, 3096 = EDR, 160618

Cf. : E. Ferrero, 1878, n°158 ; S. Ducroux, 1975, n°147 ; C. Ricci, 1993, p. 82, n°B2 ; A. Soler, M. J. Pena, 2009, p. 241.

Deux fragments jointifs d'une plaque funéraire en marbre provenant de Rome, trouvée dans la vigne Corsini, près de la voie Appia. Musée du Louvre à Paris depuis 1863.

Dim. : 28×29 cm ; lettres : 1,4-2,4 cm.

D(is) M(anibus). | C(aio) Antestio Longo, | mil(iti) cla{e}(ssis) prae(toriae) Mis(enensis), | (centuria) Paci Victoris ; nat(ione) | Alexandrinus, uix(it) a(nnis) XL, | mil(itatuit) an(nis) XXIII. Munatia | Pannychis coni(u)gi b(ene) m(erenti) f(ecit).

Le défunt est C. Antestius Longus, un *miles* de la flotte de Misène. Il est originaire d'Alexandrie. Il s'est engagé à 17 ans et a servi pendant 23 années. Il appartenait à la centurie de Pacius Victor. La dédicante est son épouse Munatia Pannychis.

Date : de l'époque flavienne au milieu du III^e siècle.

453 – C. Anthestius Niger et al.

CIL, VI, 32776 = EDR, 135666

Cf. : E. Ferrero, 1884, n°727 ; B. E. Thomasson, 1997, p. 90, n°141 (=AE, 1997, +102) ;

C. Henriksen, 2013, p. 49-54, n°10.

Plaque funéraire en marbre provenant de Rome. Emplacement initial inconnu. Université d'Uppsala en Suède.

Dim. : 21,9×29,1×7 cm ; lettres : 1,3-2,2 cm.

D(is) M(anibus). / C(aius) Anthestius Niger / ex (triere) Capricorno, / natio(ne) Surus, uixit / an(nis) XXX, mil(itauit) an(nis) XII. / L(ucius) Lucceius Aquilas / ex (triere) Aug(usto) b(ene) m(erenti) fec(it).

Le défunt est C. Anthestius Niger, un membre de la trière Capricornus. Le nom de la flotte mais il est très probable qu'il s'agisse de celle de Misène. Nous ne connaissons pas en effet de trière Capricornus dans la flotte de Ravenne. Il est d'origine syrienne. Il s'est engagé à 18 ans et a servi pendant 12 années. Le dédicant est Lucius Lucceius Aquilas, un camarade membre de l'équipage de la trière Augustus.

Date : de l'époque flavienne au milieu du III^e siècle.

454 – C. Antistius Secundus

CIL, VI, 3097 = EDR, 152656

Cf. : E. Ferrero, 1878, n°159 ; C. Ricci, 1993, p. 195, n°T13 ; A. Soler, M. J. Pena, 2009, p. 241.

Plaque funéraire provenant de Rome, trouvée dans les catacombes de Saint-Callixte. Vatican, dans le cimetière des Allemands.

D(is) [M(anibus)]. / C(aius) Antistius [Secu]ndus, m(iles) cl(assis) pr(aetoriae) M[is(enensis)], / (triere) Ves{s}ta, n(atione) Bess[us], / uix(it) an(nis) L, mil(itauit) an(nis) X[- --]. / H(eres) b(ene) m(erenti) fec(it).

Le défunt est C. Antistius Secundus, un *miles* de la flotte de Misène. Il appartenait à l'équipage de la trière Vesta. Il était Besse mais cela veut dire qu'il était originaire de la province de Thrace sans forcément appartenir au peuple besse. Il est décédé à 50 ans. Le dédicant est son héritier. Il n'est pas nommé.

Date : de l'époque flavienne au milieu du III^e siècle.

455 – Antonius [---]

CIL, VI, 3149 = EDR, 152598

Cf. : E. Ferrero, 1878, n°413 ; P. Giacomini, 1990, n°45, 181 ; C. Ricci, 1993, p. 191, n°De3 ; D. Demicheli, 2015, n°21.

Plaque funéraire provenant de Rome, dans la villa Pamphili où il devait y avoir une nécropole des marins de Ravenne. Elle a été trouvée avec une autre inscription funéraire de marin de Ravenne (CIL, VI, 3148 = EDR, 156769). Perdue.

D(is) [M(anibus)]. / [---]+ Antonio [---] / [---]i, mili(ti) clas(sis) pr(aetoriae) [Rau(ennatis)], / liburna Dean[a], / nat(ione) Delm(atae) ; milit[auit] / ann(is) VII, uix(it) ann(is) / XXVIII. M(arcus) Dasumius / Licinianus, / h(eres), b(ene) m(erenti) p(onendum) c(urauit).

Ligne 3 : le premier I, juste après la lacune, est endommagé.

Ligne 4 : *Dean[a]* pour *Dian[a]*.

Ligne 5 : *Dalmata* au lieu de *Delmata*.

Le défunt est un *miles* de la flotte de Ravenne dont il ne reste que le gentilice, Antonius. Il est originaire de Dalmatie. Il appartenait à l'équipage de la liburne Diana. Il s'est engagé à 21 ans et a effectué un service de 7 années. Le dédicant et héritier est Marcus Dasumius Licinianus. Il était peut-être lui aussi un marin et peut-être aussi avait-il la même origine.

Date : de l'époque flavienne au milieu du III^e siècle.

456 – C. Antonius Antoninus

CIL, VI, 3098

Cf. : E. Ferrero, 1878, n°160 ; A. Soler, M. J. Pena, 2009, p. 240.

Plaque funéraire provenant de Rome.

D(is) M(anibus). / Magia Ianuaria, / tatae suo / bene merenti / fecit C(aio) Antonio / Antonino, militi / ex classe praeto(ria) Misenatium ; / uix(it) ann(is) XL, mil(itauit) XXIV.

Le défunt est C. Antonius Antoninus, *miles* de la flotte de Misène. Il s'est engagé à 16 ans et a effectué un service de 24 années. La dédicante est sa fille, Magia Iuanuaria. Elle ne porte pas le même gentilice que son père. Peut-être est-ce celui de sa mère.

Date : de l'époque flavienne au milieu du III^e siècle.

457 – M. Antonius Athenodorus

CIL, VI, 3099 = EDR, 160314

Cf. : E. Ferrero, 1878, n°162 ; *SupplIt. Imagines, Roma II*, 2534 ; A. Soler, M. J. Pena, 2009, p. 245.

Plaque funéraire en marbre provenant de Rome, trouvée dans la vigne Corsi del Pinto, près de la voie Appia. Une couronne insérée dans un tympan en forme d'arc de cercle surmonte le champ épigraphique. Musée du Vatican.

Dim. : 37,5×22 cm ; lettres : 1,3-2 cm.

*D(is) M(anibus). / M(arco) Antonio / Athenodoro ; / uix(it) ann(is) XX, / mil(itauit) ann(is) III,
/ (centuria) Precili / Salutaris, / class(is) praet(oriae) Misen(ensis). / M(arcus) Flaius
Martialis / ben(e) mer(enti) fec(it).*

Le défunt est M. Antonius Athenodorus, un marin de la flotte de Misène. Il appartenait à la centurie de Precilius Salutaris. Athenodorus s'est engagé à 17 ans et a servi pendant trois années. Le cognomen pourrait laisser supposer une origine d'une province hellénisée. Le dédicant est Marcus Flaius Martialis. Il était peut-être un camarade.

Date : de l'époque flavienne au milieu du III^e siècle.

458 – C. Antonius Quirinalis

NSA, 1919, p. 327, n°67 = EDR, 006575

Plaque funéraire provenant de Rome, trouvée dans la nécropole de la via Ostiense. Musée du Capitole.

Dim : 37×42×4 cm.

*D(is) M(anibus). / C(aius) Antonius Quirina/lis, mil(es) clas(sis) praet(oriae) Mis(enensis), /
Antoniae Venustae, / lib(ertae) suae, bene meren|ti fecit ; uixit annis / XXX, mens(ibus) II,
d(iebus) XV.*

La défunte est Antonia Venusta, décédée à 30 ans. Elle était l'affranchie de C. Antonius Quirinalis, *miles* de la flotte de Misène.

Date : de l'époque flavienne au milieu du III^e siècle.

459 – M. Antonius Statio

CIL, VI, 3100 = EDR, 119080

Cf. : E. Ferrero, 1878, n°47 ; *SupplIt Imagines, Roma, I, 1093.*

Plaque funéraire en marbre provenant de Rome. Lieu de trouvaille inconnu. Musée du Capitole.

Dim. : 22×18,5 ; lettres : 1,5 cm.

D(is) M(anibus). | M(arco) Antonio | Statio, | centurioni | class(is) pr(aetoriae) Misen(ensis), | qui uix(it) ann(is) L, | Antonia Statia | patri | pientissimo | fecit.

Le défunt est M. Antonius Statio, un centurion de la flotte de Misène. Il est décédé à l'âge de 50 ans. La dédicante est sa fille, Antonia Statia.

Date : de l'époque flavienne au milieu du III^e siècle.

460 – Q. Arruntius Aquila

CIL, VI, 3163 (p. 3382) = EDR, 119349

Cf. : E. Ferrero, 1878, n°177 ; C. Ricci, 1993, p. 195, n°T15 ; *SupplIt Imagines, Roma, I, 1246.*

Plaque funéraire en marbre provenant de Rome, dans une nécropole de la voie Latina. Musée du Capitole.

Dim. : 22×32 cm ; lettres : 2-2,5 cm.

D(is) M(anibus). | Q(uito) Arruntio Aquilae, | man(i)p(ulari) (hexere) Ope ; nat(ione) | Bessus, mil(itauit) an(nis) IX, | uix(it) annis XXX. | C(aius) Cassius Censorinus, | frater et h(eres), b(ene) m(erenti) f(ecit).

Le défunt est Q. Arruntius Aquila, un *manipularis* de l'hexère Ops. La flotte n'est pas indiquée. Cependant il est très probablement membre de celle de Misène étant donné que l'on ne connaît ce bâtiment que dans cette flotte. Aquila est un Besse. C'est-à-dire qu'il provient de la province de Thrace sans pour autant appartenir au peuple besse. Il s'est engagé à l'âge de 21 ans et a effectué un service de 9 années. Le dédicant est C. Cassius Censorinus, son frère. Il se peut qu'il s'agisse en fait d'un « frère d'armes » étant donné qu'ils ne portent pas les mêmes gentilices. Mais il est aussi possible que les deux frères aient reçu des noms différents en s'engageant dans la flotte.

Date : de l'époque flavienne au milieu du III^e siècle.

461 – Atilius Modestus

CIL, VI, 3101 = EDR, 115980

Cf. : E. Ferrero, 1878, n°101 ; Y. Le Bohec, 1990, p. 125, n°56 ; I. Della Giovampaola, 2008, p. 492 (=AE, 2008, +201) ; A. Soler, M. J. Pena, 2009, p. 220-221 ; A. Mastino, 2015, p. 168, n°1.

Copie moderne d'une plaque funéraire en marbre provenant de Rome, dans la vigne Cassini près de la voie Appia. Musée d'Histoire de la Ville à Palma de Majorque.

Dim. : 58,5×43×5 cm.

D(is) M(anibus). / Atilio Modesto, / mil(iti) cl(assis) pr(aetoriae) Mis(enensis), / nat(ione) Sard(o) ; uix(it) / ann(is) XXV, mil(itatuit) an(nis) V. / H(eres) b(ene) m(erenti) f(ecit).

Le défunt est Atilius Modestus, *miles* de la flotte de Misène. Il est originaire de Sardaigne. Il s'est engagé à 20 ans et a effectué un service de 5 années. Le dédicant est son héritier qui n'est pas nommé.

Date : de l'époque flavienne au milieu du III^e siècle.

462 – Aur(elius) Coentus ou Cointus

CIL, VI, 32762

Plaque funéraire en marbre provenant de Rome. Musée étrusque de Cortone.

D(is) M(anibus). / Aur(elia) B[l=i]as[te=if] Aur(elio) / Coento marito, / mil(iti) Misenatiu(m) [d]uplic(ario), b(ene) m(eren)t(i) / [---]V XVII / [-----].

Ligne 3 : le *CIL* hésite entre *Coento* et *Co[i]ntus*. Dans les deux cas, le cognomen est rare.

Ligne 5 : [---] *u(ixit) XVII* ?

Le défunt est un *miles* de la flotte de Misène, Aurelius Coentus ou Cointus. Il touchait double solde. Il est le mari de la dédicante, Aurelia Blaste. Ils portent tous les deux le gentilice d'un empereur qui devait être Marc Aurèle, Commode ou Caracalla. Nous pencherions plutôt pour la troisième possibilité. Il se peut que les familles des deux époux aient reçu la citoyenneté romaine en même temps en 212.

Date : de la deuxième moitié du II^e siècle au milieu du III^e siècle.

463 – Aurelius Diogenes

CIL, VI, 32778 = EDR, 119381

Cf. : E. Ferrero, 1884, n°718 ; *SupplIt Imagines, Roma, I, 1259.*

Plaque funéraire en marbre provenant de Rome. Emplacement initial inconnu. Musée du Capitole.

Dim. : 19×30 cm ; lettres : 2-3 cm.

D(is) M(anibus). / Eudaemon uixit / ann(is) XXXX et / Posis, qui uix(it) ann(is) XI. / Aurelius Diogenes trier(archus) / libertis suis bene mer(enti) fec(it).

Les défunts sont des affranchis, Eudaemon décédé à 40 ans et Posis décédée à 11 ans. Le dédicant est leur patron, Aurelius Diogenes, un triérarque sans doute d'une des deux flottes prétoriennes. Il porte le gentilice Aurelius fait penser à une référence à des empereurs comme Marc Aurèle, Commode ou Caracalla. Il serait hasardeux de voir dans le cognomen du triérarque un indice quant à une origine géographique.

Date : de la deuxième moitié du II^e siècle au milieu du III^e siècle.

464 – M. Aurelius Romanus et al.

CIL, VI, 3151

Cf. : E. Ferrero, 1878, n°422 ; P. Giacomini, 1990, n°91, 92.

Une inscription funéraire provenant d'un lieu inconnu de Rome. Perdue.

D(is) M(anibus) / M(arci) Aur(elii) Romani, / mil(itis) cl(assis) pr(aetoriae) Rau(ennatis), / (triere) Aug(usto), n(atione) Sur(i), / stip(endiorum) XX. M(arcus) Aur(elius) / Romanus, mil(es) cl(assis) s(upra) s(criptae), / [fr]ater et h[e]r(es), [f(aciendum)] c(urauit).

Le défunt est M. Aurelius Romanus, un *miles* de la flotte de Ravenne, appartenant à la trière Augustus. Il est Syrien d'origine. Il a servi pendant 20 années. Le dédicant est son frère portant exactement les mêmes noms. Il était lui aussi un marin de la flotte de Ravenne. Ces noms sont d'ailleurs ceux d'un empereur qui pourrait être Marc Aurèle, Commode ou Caracalla. La dernière possibilité nous semble être la plus probable. Soit leur famille a obtenu la citoyenneté romaine au moment de l'édit de Caracalla. Soit les deux frères ont reçu exactement les mêmes noms lorsqu'ils se sont engagés.

Date : de la deuxième moitié du II^e siècle au milieu du III^e siècle.

465 – M. Aurelius Speratus

CIL, VI, 3152 (p. 3382)

Cf. : E. Ferrero, 1878, n°389 ; P. Giacomini, 1990, n°95, 297.

Plaque funéraire provenant de Rome. Partie pour la Belgique en 1625.

D(is) M(anibus) / Liciniae / Iadis uxor(is) / karissim(a)e. / M(arcus) Aurel(ius) Spera|tus, opt(io) cl(assis) pr(aetoriae) / Rauen(natium), b(ene) m(erenti) p(osuit).

La défunte est Licinia Ias. Son cognomen veut dire la « Ionienne » mais il serait hasardeux d’y voir un signe quant à son origine géographique. Le dédicant est son époux, M. Aurelius Speratus, un *optio* de la flotte de Ravenne. Il porte des noms impériaux qui pourraient faire référence à Caracalla.

Date : de la deuxième moitié du II^e siècle au milieu du III^e siècle.

466 – M. Baebius Celer

CIL, VI, 39472 = *AE*, 1912, 184 = *AE*, 1992, 101 = *EDR*, 072516

Cf. : C. H. Moore, 1909, p. 3-4, n°9 ; D. Grbić, 2014, n°43 (*non uidi*) ; J. Bodel, 1992, p. 82-84, n°4 ; C. Ricci, p. 191, n°De5 ; D. Demicheli, 2015, n°16.

Plaque funéraire provenant de Rome. Emplacement initial inconnu. La partie supérieure a été découpée. Sackler Museum, Harvard University, Cambridge (USA).

Dim. : 30×40×3 cm ; lettres : 1,7-3,5 cm.

M(arco) Baebio Ce|leri qui et Bato / Dazantis filio), Delma(tae), / mil(iti) ex cl(asse) pr(aetoria) Mis(enensi), / (centuria) Vi|bi Maximi ; uixit ann(is) / XL, milit(auit) ann(is) XVIII. / Fulvia Basilia coniu|gi b(ene) m(erenti) f(ecit) et libertis / libertabus posteri(s)|que eorum omnib(us).

La double identité du défunt a été indiquée. Le Dalmate Bato, fils de Dazas ou Daza, est devenu M. Baebius Celer en s’engageant dans la flotte de Misène. Cette double dénomination est plutôt présente à des époques tardives dans les diplômes militaires. Bato appartenait à la centurie de Vibius Maximus. Il s’est enrôlé à 21 ans et il a effectué 19 années de service. La dédicante est son épouse, Fulvia Basilia.

Date : de la deuxième moitié du II^e siècle au milieu du III^e siècle.

467 – L. Baebius Diogenes

CIL, VI, 3102 = EDR, 160527

Cf. : E. Ferrero, 1878, n°188 ; *SupplIt Imagines, Roma*, II, 2650 ; A. Soler, M. J. Pena, 2009, p. 245.

Stèle funéraire en marbre provenant de Rome. Lieu de trouvaille inconnu. Dans la partie supérieure se trouve un tympan avec une couronne. Acrotères en forme de palmiers. Musée du Vatican.

Dim. : 49×30,5×2,3 cm ; lettres : 2-2,3 cm.

D(is) M(anibus). / L(ucius) Baebi(us) Diogenes, / mil(es) clas(sis) prae(toriae) / Misene(n)s(is), (triere) / Hercule, n(atione) / Graec(us), u(ixit) a(nnis) XXXV, / mili(tauit) an(nis) X. / H(eres) b(ene) m(erenti) f(ecit).

Le défunt est L. Baebius Diogenes, un *miles* de la flotte de Misène. Il appartenait à l'équipage de la trière Hercules. Il se dit Grec. Il devait provenir d'une province ou d'une cité hellénisée. Il s'est engagé à 20 ans et a servi pendant 10 années.

Date : de l'époque flavienne au milieu du III^e siècle.

468 – Caecilius Celer

CIL, VI, 3103 = EDR, 152657

Cf. : E. Ferrero, 1878, n°190 ; C. Ricci, 1993, p. 196, n°T42 ; A. Soler, M. J. Pena, 2009, p. 243.

Plaque funéraire provenant de Rome. Lieu de trouvaille inconnu. Villa Albani.

D(is) M(anibus) / Caecili Celeris, / mil(itis) classis pr(aetoriae) / Misenensis ; natio(ne) / Bessus, mil(itauit) ann(is) / XXV, uix(it) ann(is) XLV. / H(eres) b(ene) m(erenti) f(ecit).

Le défunt est Caecilius Celer, *miles* de la flotte de Misène. Il est Besse c'est-à-dire qu'il est originaire de la province de Thrace. Il s'est engagé à 20 ans et a effectué un service de 25 années.

Date : de l'époque flavienne au milieu du III^e siècle.

469 – C. Caecilius Valens

CIL, VI, 3165 (p. 3382) = EDR, 171879

Cf. : E. Ferrero, 1878, n°567 ; S. Ducroux, 1975, n°254.

Plaque funéraire provenant de Rome. Emplacement initial inconnu. Musée du Louvre depuis 1825.

Dim. : 27×37×2,8 cm.

Dis Man(ibus). C(aio) Caecilio Va|lenti qui (et) Chilo Bithi | f(ilio), (centuria) Valeri Rufi, (triere) Nept(uno) ; | uix(it) ann(is) XXXII, milit(auit) ann(is) XVII. Sibi et suis, T(itus) | Annius Dexter et Vene|ria liberta eius heredes | bene merenti.

Ligne 2 : les M, A et N sont ligaturés, il manque la barre latérale du A.

Le défunt est un marin d'une flotte inconnue : vraisemblablement soit celle de Misène soit celle de Ravenne. On a indiqué son nom complet. C'est-à-dire les *tria nomina* reçus au moment de son enrôlement et son nom de pérégrin avec son patronyme. Il s'appelle ainsi C. Caecilius Valens et son nom de naissance était Chilus ou Chilo, fils de Bithus. Ce dernier est d'origine thrace ou des régions du bas Danube (D. Dana, *OnomThrac*, p. 40-58). Nous voyons ainsi que dans certains cas les noms reçus en début de carrière peuvent ne pas faire référence à l'origine géographique du marin et que le cognomen ne correspond pas forcément à son idionyme. La présence de la double dénomination peut être un indicateur quant à une date de confection de l'inscription assez tardive. Il s'est engagé à l'âge de 15 ans et a effectué un service de 17 années. Il faisait partie de la centurie de Valerius Rufus. Il est aussi indiqué le nom du bâtiment, la trière Neptunus, auquel cette centurie correspondait ce qui est très rare dans l'épigraphie funéraire des marins. Une centurie correspondait à un navire. Il y a deux dédicants et héritiers : Titus Annius Dexter qui est peut-être un camarade et une affranchie du défunt, Veneria.

Date : de la deuxième moitié du II^e siècle au milieu du III^e siècle.

470 – C. Calentius Aristia (I)

CIL, VI, 32777 = EDR, 174312

Cf. : S. Treggiari, 1981, p. 67 ; O. Salomies, 1996, p. 175.

Inscription funéraire provenant d'un lieu inconnu à Rome. Perdue.

C(aio) Calentio Aristiae, | gubernatori, Ammia | contubernalis bene | merenti fecit.

Le défunt est un pilote, C. Calentius Aristia. Il devait peut-être appartenir à la flotte de

Misène. La dédicante est Ammia qui se dit être sa *contubernalis*. Il se pourrait que ce terme dans le cas présent désigne une union entre un mari libre et son esclave ou son affranchie, Ammia.

Date : de l'époque flavienne au milieu du III^e siècle.

471 – Q. Calpurnius [---]

CIL, VI, 32763

Cf. : E. Ferrero, 1900, n°748 ; I. Della Giovampaola, 2008, p. 492 (=AE, 2008, +201).

Fragment d'une plaque funéraire en marbre découverte dans un champ au-dessus du cimetière de Callixte.

D(is) [M(anibus)]. | Q(uintus) Calpu[rn(ius) ---], | mil(es) clas[sis praet(oriae)] | Misena(tium), (triere) [---, uix(it)] | annis XXXVI[---] | [---]+[---].

Ligne 5 : la lettre difficilement lisible pourrait être un V ou un X.

Le défunt est un *miles* de la flotte de Misène, Q. Calpurnius. Son cognomen est perdu dans la lacune. Il appartenait à une trière dont le nom est aussi perdu. Il est décédé après 36 ans.

Date : de l'époque flavienne au milieu du III^e siècle.

472 – Caspius

CIL, VI, 8928 (p. 3891) = ILS, 2821 = EDR, 169681

Cf. : E. Ferrero, 1884, n°719 ; M. Reddé, 1986, p. 474-486.

Plaque funéraire en marbre provenant de Rome. Emplacement initial inconnu. Musée archéologique d'Urbino.

Dim. : 16×21×2,8 cm : lettres : 1-2,4 cm.

Caspius, | trierarchus | Ti(beri) Caesaris, hic | situs est.

Le défunt est Caspius, un triérarque de Tibère. L'onomastique n'évoque pas forcément un statut d'affranchi de l'empereur.

Date : 14 à 37 après J.-C.

473 – L. Cassius Colo

CIL, VI, 32764b

Cf. : E. Ferrero, 1884, n°650.

Plaque funéraire en marbre provenant de Rome. Opistographe avec CIL, VI, 32764 qui est aussi une inscription funéraire en hommage à une Valeria Vitalis.

*D(is) M(anibus). / L(ucio) Cassio Col|oni, mili(ti){s} / (ex) clas(s)e p(raetoria) / M(isenensi),
(triere) Nilo, [---] ; / u(ixit) an(nis) L, mi[l(itauit)] / an(nis) XXVIII[---].*

Le défunt de la deuxième inscription est un *miles* de la flotte de Misène, L. Cassius Colo ou Colonus. Si c'est le cas, il y a une erreur concernant la désinence. Il servait à bord de la trière Nilus. Il s'est engagé à 22 ans et a effectué 28 années de service. Si nous nous situons avant la réforme de 206-209, il a fait deux années supplémentaires par rapport au temps réglementaire. Date : de l'époque flavienne au milieu du III^e siècle.

474 – L. Cassius Phantias

CIL, VI, 3104 = EDR, 115981

Cf. : E. Ferrero, 1878, n°199 ; I. Della Giovampaola, 2008, p. 492 (=AE, 2008, +201) ; A. Soler, M. J. Pena, 2009, p. 221-222.

Plaque funéraire en marbre provenant de Rome, dans la vigne Cassini, près de la voie Appia. Musée d'Histoire de la Ville à Palma de Majorque.

Dim. : 30×30×5 cm ; lettres : 2-2,5 cm.

*D(is) M(anibus). / Cassiae Valeriae, / L(ucius) Cassius Phantias, / mil(es) class(is) pr(aetoriae)
Misen(ensis), / lib(ertae) b(ene) m(erenti) f(ecit).*

La défunte est Cassia Valeria, une affranchie du *miles* de la flotte de Misène, L. Cassius Phantias. Phantias semble être un cognomen relativement rare ; trois occurrences sont relevées dans le CIL, VI (H. Solin, 1982, p. 1297).

Date : de l'époque flavienne au milieu du III^e siècle.

475 – Q. Cadius Firminus

CIL, VI, 3105

Cf. : E. Ferrero, 1878, n°201 ; Y. Le Bohec, 1990, n°58 ; A. Mastino, 2015, p. 169, n°3.

Plaque funéraire en marbre provenant de Rome, trouvée dans la vigne Dominici Stivani, après la porte Majeure.

D(is) M(anibus) / Q(uinti) Cati Firmini, / mil(itis) pr(aetoriae) cl(assis) Mes(enensis), (triere) / Pace ; nat(ione) Sardus, / u(ixit) a(nnis) XXXIIX, mil(itauit) / a(nnis) XVII. Q(uintus) Lutati(us) Secund(us), h(eres), b(ene) m(erenti) f(ecit).

Ligne 3 : il y a une inversion de l'ordre habituel qui aurait dû être *cl(assis) pr(aetoriae) Mes(enensis)* ; *Mes(enensis)* au lieu de *Mis(enensis)*.

Le défunt est Q. Catus Firminus, un *miles* de la flotte de Misène. Il est originaire de Sardaigne. Il s'est engagé à 21 ans et il a effectué un service de 17 années. Il était membre de l'équipage de la trière Pax. Le dédicant est son héritier Quintus Lutatius Secundus. Peut-être était-il un camarade.

Date : de l'époque flavienne au milieu du III^e siècle.

476 – Ti. Claudius Dolens

AE, 1931, 89 = EDR, 073164

Cf. : C. Ricci, 1993, p. 196, n°T47.

Stèle funéraire en marbre provenant peut-être de Rome. American Academy à Rome.

Dim. : 39,8×19,8 cm ; lettres : 1,7-2,5 cm.

D(is) M(anibus) / Ti(beri) Claudi / Dolenti(s), / mil(itis) cl(assis) prae(toriae) / Mis(enensis), nat(ione) Bes(so) ; / u(ixit) a(nnis) XLV, mil(itauit) / an(nis) XXV. H(eres) b(ene) / m(erenti) f(ecit).

Lignes 1 et 2 : il est aussi possible de restituer le nom au datif : *Ti(berio) Claudi(o) / Dolenti*.

Le défunt est Ti. Claudius Dolens, un *miles* de la flotte de Misène. Il est Besse mais cela veut en fait dire qu'il provient de la province de Thrace sans appartenir forcément au peuple besse. Dolens est d'ailleurs un nom provenant de cette province (D. Dana, *OnomThrac*, p. 157-159). Il s'est engagé à 20 ans et il a effectué un service de 25 ans. Il porte les noms d'un des empereurs julio-claudiens. Mais il s'est sans doute engagé plus tardivement étant donné que la flotte est dite prétorienne. Le dédicant est un héritier non nommé.

Date : de l'époque flavienne au milieu du III^e siècle.

477 – [Cla]udius Ve[---]

CIL, VI, 3106

Cf. : E. Ferrero, 1878, n°207 ; I. Della Giovampaola, 2008, p. 492 (=AE, 2008, +201) ; A. Soler, M. J. Pena, 2009, p. 241.

Plaque funéraire fragmentaire provenant de la vigne Cassini, près de la voie Appia à proximité des catacombes de Saint-Callixte.

[D(is)] M(anibus). | [Cla]udius Ve[---], | mil(es) cl(assis) pr(aetoriae) [Mis(enensis)], | (triere) Polluc(e). | [App]uleius Se[cun]||[d]us, h(eres), f(aciendum) c(urauit).

Le nom du défunt est fragmentaire mais son gentilice devait être Claudius. Il était un *miles* de la flotte de Misène. Il était membre de l'équipage de la trière Pollux. Le dédicant est son héritier, Appuleius Secundus. Il est possible qu'il soit un camarade.

Date : de l'époque flavienne au milieu du III^e siècle.

478 – Ti. Claudius Vrbanus

CIL, VI, 3107 = EDR, 152658

Cf. : E. Ferrero, 1878, n°208 ; C. Ricci, 1993, p. 196, n°T44 ; A. Soler, M. J. Pena, 2009, p. 240.

Plaque funéraire provenant de Rome, trouvée dans la vigne du couvent des Mendians près de la voie Appia. Musée archéologique à Urbino.

Dim. : 29,5×19,5 cm.

D(is) M(anibus) | Ti(beri) Cl(audi) Vrbani, | mil(itis) cl(assis) pr(aetoriae) | Mis(enensis), (triere) Iuuen(e) ; | n(atione) Bessus, | u(ixit) a(nnis) XXXXV, | mil(itauit) a(nnis) XXV. | H(eres) b(ene) m(erenti) f(ecit).

Le défunt est Ti. Claudius Vrbanus, un *miles* de la flotte de Misène. Il était membre de l'équipage de la trière Iuuenis. Il se dit Besse. En fait, cela veut dire qu'il vient de la province de Thrace. Il n'appartenait pas forcément au peuple besse. Il s'est engagé à 20 ans et a servi pendant 25 années. Il porte un nom impérial mais il peut très bien s'être enrôlé plus tard que durant l'époque julio-claudienne.

Date : de l'époque flavienne au milieu du III^e siècle.

479 – L. Cornelius Marinus et al.

CIL, VI, 16256 (p 3519) = CIL, VI, 32777a = EDR, 175232

Cf. : B. E. Thomasson, 1997, p. 100, n°164 (=AE, 1997, +102).

Plaque funéraire en marbre provenant de Rome. Musée public de Stockholm.

Dim. : 15,7×24×2,5 cm ; lettres : 0,9-2,2 cm.

D(is) M(anibus). / L(ucio) Cornelio Mari/no, manip(ulari), stip(endiorum) +III, / A(ulus) Peticius Paetus, / ((triere)) Aquila, / optio ex (triere) ea(d)e(m), (h)er(es), b(ene) m(erenti) f(ecit).

Ligne 3 : B. E. Thomasson et EDR proposent XIII en ce qui concerne la durée du service.

Ligne 5 : la ligne a été rajoutée sans doute pour réparer un oubli du lapicide ; la taille des lettres est plus petite.

Le défunt est L. Cornelius Marinus, *manipularis*. Il devait appartenir à une des deux flottes prétoriennes avec une probabilité plus forte pour la flotte de Misène. Le dédicant est l'*optio* de la trière Aquila, A. Peticius Paetus. Marinus devait peut-être lui aussi appartenir à cette trière.

Date : de l'époque flavienne au milieu du III^e siècle.

480 – Cornelius Pr[---] (I)

CIG, 6537 = CIL, VI, 33019 = IG, XIV, 1355 = IGUR, II/1, 312a = EDR, 111925

Cf. : C. Ricci, 1993 b, p. 83, n°B6 ; G. Mazzini, 2008, p. 1220-1221.

Une plaque fragmentaire en pierre tiburtine. Opistographe avec une autre inscription funéraire (CIG, 6537b = CIL, VI, 33019b = IG, XIV, 1355 = IGUR, II/1, 312b = EDR, 111926). Musées du Vatican, galerie lapidaire.

Dim. : 13×14,5 cm.

D(is) M(anibus). / [---]+ Cornelius Pr[---] / [--- n]ation(e) Aegy(ptius), stip[en(diorum) ---] / [--- bu]cinator po[---].

Le défunt est Cornelius. Son cognomen est perdu dans la lacune. Il était un *bucinator* d'origine égyptienne. Nous n'avons pour l'instant aucun document où un soldat égyptien appartient à un autre type d'unité qu'une flotte. Il devait ainsi sans doute être un marin peut-être de Misène.

L'inscription opistographe est en grec et concerne une Aemilia commémorée par un Cornelius Sabinus. Ce dernier était possiblement un membre de la famille de notre *bucinator*,

peut-être un descendant.

Date : de l'époque flavienne au milieu du III^e siècle.

481 – Cossu[tius?] Nepos ou Nepotianus

CIL, VI, 32766

Cf. : S. Ducroux, 1975, n°149 ; Y. Le Bohec, 1990, n°59 ; A. Mastino, 2015, p. 169, n°4.

Plaque fragmentaire provenant de la collection Campana à Rome. Musée du Louvre depuis 1863.

Dim. : 19×10×5 cm ; lettres : 1,7 cm.

D(is) [M(anibus)]. | Cossu[---] | Nepot[i(?), mil(iti) cl(assis) pr(aetoriae)] | Mis(enensis), (triere) A[---] ; | nat(ione) Sa[rdrus, uix(it) an(nis) ---], | mil(itauit) an[nis ---] | [-----].

Ligne 3 : *Nepot[i]* ou *Nepot[iani]* ? C'est-à-dire dans les deux cas un cognomen.

Le nom du défunt est fragmentaire. S. Ducroux propose *Cossu[tius]*. Il servait à bord d'une trière de la flotte de Misène. Il est d'origine sarde vraisemblablement.

Date : de l'époque flavienne au milieu du III^e siècle.

482 – Dassius Clemens

CIL, VI, 3167, 32765 = *AE*, 1992, 136 = *EDR*, 006521

Cf. : E. Ferrero, 1878, n°568 et 1884, n°655 ; I. Di Stefano Manzella, 1991, p. 65, n°12.

Deux fragments jointifs d'une plaque funéraire provenant de Rome. Emplacement initial inconnu. Musées du Vatican, galerie lapidaire profane.

Dim. : 13×27×2,6 cm ; lettres : 1,2-1,8 cm.

D(is) M(anibus). | Dassi(u)s Clemens, | mil(es) cl(assis) pr(aetoriae) Mis(enensis), (triere) | Clem(entia), u(ixit) a(nnis) L, m(ilitauit) a(nnis) XXVIII. | H(eres) f(aciendum) c(urauit).

Le défunt est Dassius Clemens, un *miles* de la flotte de Misène. Il s'est engagé à 22 ans et il a effectué un service de 28 années. Soit il a fait deux années supplémentaires, soit, si nous sommes après la réforme de 206-208, il était à la toute fin de son service. Le dédicant est son héritier. Il n'est pas nommé.

Date : de l'époque flavienne au milieu du III^e siècle.

483 – C. Dinnius Valens

CIL, VI, 3164 = *EDR*, 172013

Cf. : E. Ferrero, 1878, n°565.

Une plaque funéraire trouvée au monastère de Saint-Paul-hors-les-Murs. Saint-Paul-hors-les-Murs, musée lapidaire Paolino.

*D(is) [M(anibus)]. | Sex(to) Aufi[di]o ---, | mil(iti) cla(ssis) p[r(aetoriae) ---] ; | uixit ann[is] --
-], | milit(auit) an(nis) XXI. | C(aius) Dinn[iu]s Valens, | h(eres), b(ene) m(erenti) [f]ecit.*

Le défunt est Sextus Aufidius, un *miles* d'une flotte prétorienne dont le nom est perdu. Le dédicant est son héritier. Il s'appelle C. Dinnius Valens. Nous connaissons un vétérans de la flotte de Misène ayant exactement le même nom (*CIL*, X, 3573 = *EDR*, 125663). Ce sont peut-être les mêmes personnages. Dans l'inscription de Misène, nous voyons que le vétérans défunt était d'origine besse et qu'il avait fondé une famille. Son séjour à Rome a dû être temporaire et ne pas couvrir l'ensemble de sa carrière.

Date : de l'époque flavienne au milieu du III^e siècle.

484 – M. Domitius Nepos

CIL, VI, 3108 = *EDR*, 152597

Cf. : E. Ferrero, 1878, n°215 ; C. Ricci, 1993, p. 191, n°De6 ; A. Negroni, 2001, p. 177 (= *AE*, 2001, +169) ; A. Soler, M. J. Pena, 2009, p. 245 ; D. Demicheli, 2015, n°31.

Plaque funéraire en marbre provenant de Rome. Le lieu de trouvaille est inconnu. Musées du Vatican, galerie lapidaire.

Dim. : 30×15 cm.

*D(is) M(anibus) | M(arci) Domiti | Nepotis, | mil(itis) cl(assis) pr(aetoriae) Mis(enensis), |
libyrnica | Nereide, | n(atione) Dalmat(ae) ; | uixit a(nnis) XXV, mil(itauit) | a(nnis) VII.
H(eres) b(ene) m(erenti) f(ecit).*

Ligne 5 : *libyrnica* au lieu de *liburna*.

Le défunt est M. Domitius Nepos, *miles* de la flotte de Misène. Il était membre de l'équipage de la liburne Nereis. Il originaire de Dalmatie. Il s'est engagé à 18 ans et a effectué 7 années de service.

Date : de l'époque flavienne au milieu du III^e siècle.

485 – M. Domitius Valens

CIL, VI, 3109 = *EDR*, 131603

Cf. : E. Ferrero, 1878, n°218 ; A. Soler, M. J. Pena, 2009, p. 243.

Plaque funéraire en marbre provenant de Rome. Lieu de trouvaille inconnu. Palais Baviera à Senigallia.

Dim. : 54×27,4 cm ; lettres : 2,3-2,5 cm.

D(is) M(anibus). / [P]omponiae / Valentinae, / coniugi ben/e merenti, et / M(arco) Domitio Val/entino, filio / dulcissimo, qui uixit annis / VI, mensib(us) XI, / M(arcus) Domitius Val/ens, mil(es) cl(assis) pr(aetoriae) Mis(enensis), / fecit.

Les défunts sont un enfant de 6 ans, M. Domitius Valentinus et sa mère, Pomponia Valentina. Le dédicant est le père et époux, M. Domitius Valens, un *miles* de la flotte de Misène. Ce marin vivait à Rome avec sa famille. Le fils porte le gentilice du père et le cognomen de la mère.

Date : de l'époque flavienne au milieu du III^e siècle.

486 – T. Flavius Candidus

CIL, VI, 32774

Cf. : E. Ferrero, 1878, n°438 ; P. Giacomini, 1990, n°221, 282 ; I. Della Giovampaola, 2008, p. 492 (=AE 2008, +201 ; A. Soler, M. J. Pena, 2009, p. 242.

Inscription funéraire provenant de Rome entre les voies Appia et Latina.

D(is) M(anibus). / T(ito) Fla(uio) Candid[o], / militi clas(sis) pr(aetoriae) Ra|ben(natis), (triere) Herculis ; / natione Sirus. C(aius) / Iulius Victorinus, / heredes faciendum / curabent.

Lignes 3-4 : *Raben(natis)* au lieu de *Rauen(natis)*.

Ligne 4 : il aurait fallu *Hercule* au lieu de *Herculis*.

Ligne 7 : *heredes* est au pluriel alors qu'il n'y a qu'un seul héritier nommé. Tous n'ont peut-être pas été nommés.

Ligne 8 : *curauerunt* au lieu de *curabent*.

Le défunt est T. Flavius Candidus, un *miles* de la flotte de Ravenne. Il appartenait à la trière Hercules. Il était originaire de Syrie. Ils portent les noms d'un empereur flavien mais il se peut très bien qu'il se soit engagé dans la flotte plus tardivement. Le dédicant est C. Iulius Victorinus, peut-être un camarade et/ou un compatriote.

Date : de l'époque flavienne au milieu du III^e siècle.

487 – T. Flavius Euprepes

CIL, VI, 3910 (p 3382, 3432, 3852) = CIL, VI, 7653 = CIL, VI, 32767

Cf. : E. Ferrero, 1878, n°127 ; H. Gummerus, 1932, p. 20, n°9 (*non uidi*) ; V. Nutton, 1970, p. 66 ; J. C. Wilmanns, 1995, p. 166-167, n°22 ; I. Della Giovampaola, 2008, p. 492 (=AE 2008, +201) ; A. Soler, M. J. Pena, 2009, p. 242.

Rome, table de marbre découverte dans la vigne Randaninia près de la via Appia.

T(ito) Flauio Euprepeti, / mil(iti) class(is) pr(aetoriae) Misenensis) ; / medicus duplic(arius), / uix(it) ann(is) XXV, mil(itauit) an(nis) V. / P(ublius) Cassius Lucanus, / heres, b(ene) m(erenti) f(ecit).

Le défunt est T. Flavius Euprepes, *miles* de la flotte de Misène et aussi *medicus duplicarius*. Nous pouvons ainsi voir que les médecins étaient considérés pleinement comme des soldats. Notre personnage recevait d'ailleurs double solde. Il s'est engagé à 20 ans et a effectué un service de 5 années. Il porte un prénom et un gentilice correspondant à un empereur flavien mais il est possible qu'il se soit engagé bien plus tardivement. Le dédicant est son héritier, Publius Cassius Lucanus. Il s'agit peut-être d'un camarade.

Date : de l'époque flavienne au milieu du III^e siècle.

488 – T. Fl(auius) Flauianus

AE, 1916, 109 = EDR, 072768

Cf : NSA, 1916, p. 97, n°5 ; C. Ricci, 1993 b, p. 83, n°B7.

Plaque funéraire provenant de Rome, trouvée dans la nécropole Salario, près de la voie Salaria, au croisement des via Po et via Tevere. Musée du Capitole.

Dim. : 18×26×2,5 cm.

D(is) M(anibus). / T(itus) Fl(auius) Flauianus, / m(iles) c(lassis) p(raetoriae) M(isenensis), (triere) Apol(line), / nat(ione) Al[e]x(andrinus), u(ixit) an(nis) / LV, mil(itauit) an(nis) +[---]. / H(eres) b(ene) [m(erenti) f(ecit)].

Ligne 4 : le X est fragmentaire.

Ligne 5 : la lettre illisible est peut-être un X.

Le défunt est T. Flavius Flavianus, un *miles* de la flotte de Misène. Il est originaire d'Alexandrie. Il est décédé à 55 ans. La durée de son service est perdue. Il porte des noms impériaux. Cela ne veut pas forcément dire qu'il s'est engagé sous les Flaviens. Il se peut que son engagement ait eu lieu à une époque postérieure.

Date : de l'époque flavienne au milieu du III^e siècle.

489 – T. Flavius Gemellus

AE, 1988, 1140 = EDR, 114859

Cf. : J. J. Aubert *et al.*, 1988, p. 93, n°4.

Stèle à fronton en marbre provenant peut-être de Rome. Le champ épigraphique est entouré d'un cadre mouluré. Université de Columbia à New York.

Dim. : 46×24×3,2 cm ; lettres : 1,5-3 cm.

D(is) M(anibus). / Iulio E/roti ; uix(it) / annis VI. T(itus) F(lavius) Gime|llus, mil(es) / cl(assis) pr(aetoriae) Mis(enensis), b(ene) m(erenti) f(ecit).

Ligne 5 : *Gimellus* pour *Gemellus*.

Le défunt est un enfant de 6 ans, Iulius Eros. Le dédicant est un *miles* de la flotte de Misène, T. Flavius Gemellus. Aucun signe de parenté n'est indiqué. Le cognomen de l'enfant peut laisser supposer une origine servile. Cet enfant était-il un *alumnus* de Gemellus ? Le marin porte un nom impérial correspondant à un des empereurs flaviens. Mais il est aussi possible que cette inscription date d'une époque plus tardive.

Date : de l'époque flavienne au milieu du III^e siècle.

490 – T. Flavius Maximus

CIL, VI, 3110 (3109 dans le CIL, erreur)

Cf. : E. Ferrero, 1878, n°221 ; C. Ricci, 1993 b, p. 83, n°B8 ; I. Della Giovampaola, p. 492 (=AE, 2008, +201) ; A. Soler, M. J. Pena, 2009, p. 240.

Plaque funéraire provenant de la vigne Cassini, près des catacombes de Saint-Callixte au bord de la voie Appia.

D(is) M(anibus). / T(itus) Fl(auius) Maximus, / mil(es) cl(assis) pr(aetoriae) Mis(enensis), (triere) / Venere, n(atione) Aegypt(ius), / uix(it) an(nis) LX, mil(itauit) an(nis) XXXIII. / H(eres) b(ene) m(erenti) f(ecit).

Le défunt est T. Flavius Maximus, un *miles* de la flotte de Misène, membre de l'équipage de la trière Venus. Il est d'origine égyptienne. Il s'est engagé à l'âge de 28 ans ce qui est relativement tardif. Sa durée de service de 33 années est exceptionnellement longue. Il porte les noms d'un des empereurs flaviens mais cela ne donne pas une indication de datation sûre quant à son enrôlement dans la flotte qui peut avoir survécu bien plus tard.

Date : de l'époque flavienne au milieu du III^e siècle.

491 – T. Flavius Valens

***CIL*, VI, 3111 = *EDR*, 116509**

Cf. : E. Ferrero, 1878, n°223 ; *SupplIt Imagines, Roma*, I, 274

Stèle funéraire en marbre provenant de Rome. Elle est surmontée d'un fronton au centre duquel se trouve une couronne tressée. Le champ épigraphique est dans un cadre mouluré. Lieu de trouvaille inconnu. Musée du Capitole.

Dim. : 50×33×7 cm ; lettres : 2 cm.

D(is) M(anibus). / T(iti) Flavi / Valentis, / mil(itis) cl(assis) pr(aetoriae) / Misen{i}e(n)sis, / Agradie(n)sis ; / uix(it) ann(is) XXVII, / mil(ita)uit ann(is) VI.

Le défunt est T. Flavius Valens, un *miles* de la flotte de Misène. Il est originaire d'Agrada, une cité qui n'est pas encore localisée (voir *CIL*, XI, 91 pour un autre marin ayant la même origine). Il porte les noms d'un des empereurs flaviens mais il peut très bien s'être enrôlé à une époque postérieure. Il s'est engagé à l'âge de 21 ans et a effectué 6 années de service.

Date : de l'époque flavienne au milieu du III^e siècle.

492 – L. Frontinius [---]

***CIL*, VI, 3154**

Cf. : E. Ferrero, 1878, n°439 ; P. Giacomini, 1990, n°223.

Plaque funéraire provenant de la villa Pamphili à Rome.

D(is) M(anibus). / L(ucio) Frontinio [---], / mil(iti) cl(assis) pr(aetoriae) Ra[uenn(atis) ---], / Danubio +[---] ; / uix(it) ann(is) XX[---].

Ligne 4 : *Danuuiio* au lieu de *Danubio*.

Le défunt est L. Frontinius, un *miles* de la flotte de Ravenne. Son cognomen est perdu dans

la lacune. Il devait appartenir à un navire appelé Danuuius.

Date : de l'époque flavienne au milieu du III^e siècle.

493 – Gargennius Arisco

NSA, 1916, p. 100, n°40-41 = EDR, 000512

Plaque funéraire en marbre provenant de Rome, dans la nécropole située près de la voie Salaria.

Musée de la civilisation romaine à Rome.

D(is) [M(anibus)]. | Aurel[iae] | Suc(c)essa[e], | Gargennius | Arisco con/iugi b(ene) m(erenti) f(ecit), | [m]il(es) clas(sis) prae(toriae) | [M]is(enensis) ; u(ixit) an(nis) XXVI.

La défunte est Aurelia Successa. Elle est décédée à l'âge de 26 ans. Le dédicant est son époux, Gargennius Arisco, *miles* de la flotte de Misène. Le gentilice de la défunte pourrait faire penser à une corrélation avec un des derniers empereurs antonins ou à Caracalla. Il est possible que sa famille ou elle-même aient reçus la citoyenneté romaine en 212.

Date : de la deuxième moitié du II^e siècle au milieu du III^e siècle.

494 – Germanus

CIL, VI, 3112 = EDR, 158256

Cf. : E. Ferrero, 1878, n°226 ; C. Ricci, 1993 b, p. 83, n°B15 ; A. Soler, M. J. Pena, 2009, p. 243.

Plaque funéraire provenant d'un lieu inconnu de Rome. Perdue.

D(is) M(anibus) | Germani | mil(itis) cl(assis) pr(aetoriae) Mise(nensis), | (triere) Salamina | nat(ione) Alex(andrini) ; | uix(it) an(nis) XLIII, | mil(itauit) an(nis) XXIII. | C(aius) Valerius | Dioscorus, h(eres), b(ene) m(erenti) f(ecit).

Le défunt est Germanus, un *miles* de la flotte de Misène. Il était membre de l'équipage de la trière Salamina. Il était originaire d'Alexandrie. Il s'est engagé à 20 ans et a effectué un service de 24 ans. Germanus est sans doute son cognomen et non son idionyme, à moins qu'il y ait homonymie entre les deux. Il devait en effet posséder les *tria nomina* étant donné que la flotte porte le titre *praetoria*. C'est un des rares cas où le marin défunt est uniquement nommé par son cognomen alors que nous sommes après l'arrivée au pouvoir des Flaviens. Le dédicant est C. Valerius Dioscorus, peut-être un camarade de Germanus. Le cognomen Dioscorus laisse

entendre la possibilité d'une origine d'une province hellénisée. Peut-être est-il lui-même un compatriote de Germanus.

Date : de l'époque flavienne au milieu du III^e siècle.

495 – L. Germanius Asclepiades

CIL, VI, 3113 = CIL, VI, 4846 = EDR, 126660

Cf. : E. Ferrero, 1878, n°227 ; A. Soler, M. J. Pena, 2009, p. 242 ; J. Bennett, 2017, n°16.

Plaque funéraire provenant de Rome, dans la vigne Codini, au bord de la voie Appia, dans le second colombarium. En place.

Dim. : 36×30,5 cm.

D(is) M(anibus) / L(uci) Germani / Asclepiadis, / mil(itis) class(is) pr(aetoriae) / Misen(ensis) ; natio(ne) / Cilix, u(ixit) a(nnis) XXX, / mil(itauit) a(nnis) IX. H(eres) b(ene) m(erenti) f(ecit).

Le défunt est L. Germanius Asclepiades, un *miles* de la flotte de Misène. Il est originaire de Cilicie. Il s'est engagé à 21 ans. Il a effectué un service de 9 années.

Date : de l'époque flavienne au milieu du III^e siècle.

496 – Helios

CIL, VI, 8929 (p. 3891) = ILS, 2820 = EDR, 125991

Rome.

Cf. : E. Ferrero, 1884, n°720 ; M. Reddé, 1986, p. 474-486 ; *SupplIt Imagines, Roma III*, 4111.

Une plaque funéraire en marbre provenant de Rome. Elle fut trouvée dans la vigne de l'abbé Munucardi près de la porte Latina.

Dim. : 11,7×39,5 cm ; lettres : 1,8-2,1 cm.

Helios, Caesaris trierarchus.

Le défunt est Helios. Il n'est pas évident qu'il soit un affranchi ou un esclave de César. Il est plutôt un trierarque de César. Helios est donc un pérégrin ingénu. L'inscription doit remonter aux débuts de l'époque julio-claudienne.

Date : première moitié du I^{er} siècle ap. J.-C.

497 – Iulius [---]

AE, 1917/18, 128 = AE, 1921, 33 = EDR, 072799

Cf. : NSA, 1917, p. 311, n°3.

Plaque funéraire fragmentaire en marbre provenant de Rome, dans la nécropole Salario, près de la voie Salaria, au croisement des via Po et Tevere. Musée du Capitole.

Dim. : 27×21×2,5 cm.

D(is) [M(anibus)]. | Iulius [---], | mil(es) cl(assis) pr(aetoriae) M[is(enensis)], | (triere) Lib[ertat(e)] [---], | uixit an(nis) L[---. Anti(?)]/ochus, (triere) Ma[rte ---], | et P(ublius) Aeliu[s ---]/lius +[---].

Ligne 4 : le T avant la cassure est fragmentaire.

Ligne 6 : le A avant la cassure est fragmentaire.

Ligne 8 : la lettre avant la cassure ne peut que difficilement être un A d'après AE, 1921, 33.

Il ne reste que le gentilice du défunt, Iulius, qui est un *miles* de la flotte de Misène. Il appartenait à la trière Libertas. Il est décédé à l'âge de 50 ans. Les dédicants sont deux. Le premier est un marin de la trière Mars. Son cognomen était peut-être Antiochus. Ce cognomen pourrait laisser penser à une origine syrienne sans que cela puisse être sûr. Le deuxième était Publius Aelius qui était appartenait peut-être lui aussi à la flotte. Ce dernier porte le gentilice d'Hadrien. Il est donc probable que l'inscription ait été conçue durant ou après son règne.

Date : du règne d'Hadrien au milieu du III^e siècle.

498 – Iulius Apollinaris

CIL, VI, 3114 = EDR, 159792

Cf. : E. Ferrero, 1878, n°234 ; L. Spera, 1999, p. 158, n°UT 254 ; A. Soler, M. J. Pena, 2009, p. 241.

Plaque funéraire provenant de Rome, trouvée dans la vigne de Corsi, près de la voie Appia. Tombeau des Scipions.

Dim. : 28,6×26×3,2 cm ; lettres : 1,7-2,1 cm.

D(is) M(anibus) | [-] Iuli | Apollinaris, | (quadriere) Mercurio ; | nat(ione) Surus, | uixit a(nnis) XXX.

Le défunt est Iulius Apollinaris, un Syrien membre de la flotte de Misène. Il appartenait à l'équipage de la quadrière Mercurius. Il est décédé à 30 ans.

Date : de l'époque flavienne au milieu du III^e siècle.

499 – C. Iulius Aristianus

CIL, VI, 3115

Cf. : E. Ferrero, 1878, n°239.

Inscription funéraire provenant d'un lieu inconnu de Rome. Musées du Vatican.

*D(is) M(anibus). | C(aius) Iul(ius) Aristianus, | m(iles) c(lassis) p(raetoriae) M(isenensis), |
CIC (triere ?) R(h)eno, | Cyr(enensis), uix(it) an(nis) XL, | mil(itauit) an(nis) XXIII. Val(eria) |
Zosime uxor | fecit.*

Ligne 3 : le symbole *CIC* pourrait signifier (*triere*).

Le défunt est C. Iulius Aristianus, un *miles* de la flotte de Misène. Il était membre de la trière Rhenus. Il est originaire de Cyrène. Il s'est engagé à 17 ans et a servi pendant 23 années. La dédicante est son épouse, Valeria Zosime. Son cognomen laisse entendre une origine d'une province hellénisée. Il se peut qu'elle soit originaire de la même cité que son mari.

Date : de l'époque flavienne au milieu du III^e siècle.

500 – M. Iulius Capitolinus

CIL, VI, 32769 = ILS, 9222

Cf. : H. Gummerus, 1932, p. 38, n°123 (*non uidi*) ; V. Nutton, 1970, p. 67 ; J. C. Wilmanns, 1995, p. 163-164, n°19.

Plaque en marbre d'origine incertaine à Rome. Bibliothèque du Trinity College à Dublin.

*D(is) M(anibus). | M(arco) Iulio Capitolino, | medico dupl(icario) cl(assis) pr(aetoriae)
Mise|nensis, heres | b(ene) m(erenti).*

Le défunt est M. Iulius Capitolinus, un *medicus* de la flotte de Misène. Il touchait une solde double.

Date : de l'époque flavienne au milieu du III^e siècle.

501 – C. Iulius Dionysius

AE, 1953, 26 = *EDR*, 073901

Cf. : *CCID*, 433 ; E. Zappata, 1996, p. 193-196, n°46 ; M. A. Speidel, 2015, p. 255-256.

Base de statue retrouvée peut-être près de la caserne des gladiateurs (*Ludus Magnus*), à proximité de la caserne des marins de Misène à Rome. Il reste au-dessus de la base les pieds de la statue de Dolichenus. Musées du Vatican, musée grégorien profane.

Dim. : 8,5×22×25 cm ; lettres : 0,5-2 cm.

C(aius) Iulius Dionysius, miles [classis] | pr(aetoriae) Misenatium, natione Surus, Pater[no deo] | Comogeno et Iulius Romanus et Iul[ius] | Aquila fili(i) et sacerdos Sabeo uotum [soluerunt].

Ligne 3 : *Comogeno* au lieu de *Commageno*.

Ligne 4 : *Sabeo* ou *Sab(a)eo*.

Il s'agit d'une dédicace à *Paternus deus Comogenus* désignant Jupiter Dolichenus faite par C. Iulius Dionysius, un *miles* de la flotte de Misène d'origine syrienne. Il associe à ses vœux ses enfants, Romanus et Aquila. E. Zappata ne pense pas que le deuxième fils Aquila soit un prêtre du dieu Sabaeus ou Sabazios (le pendant thrace de Dionysos). Il s'agirait en fait du cognomen d'un troisième dédicant, un prêtre dont le lapicide aurait oublié le gentilice. Mais M. A. Speidel ne pense pas que Sabeus corresponde au cognomen du prêtre. Il pense que son nom n'a pas été indiqué et qu'on a simplement écrit sa qualité de prêtre du dieu. Le cognomen du marin garde encore le souvenir d'une origine d'une région hellénisée par contre ceux des enfants son parfaitement latins et Romanus fait même une référence on ne peut plus explicite à Rome.

Date : du milieu du II^e siècle au milieu du III^e siècle.

502 – Ti. Iulius Hilarus

CIL, VI, 8927 (p. 3891) = *ILS*, 2823

Cf. : E. Ferrero, 1884, n°717 ; A. E. Gordon, 1958, p. 84, n°81 ; M. Reddé, 1986, p. 474-486 ; M. G. Granino Cecere, 1995, p. 290, n. 15.

Plaque funéraire provenant de Rome. Le champ épigraphique est dans un cadre mouluré. Center for Epigraphical and Palaeographical Studies à l'Ohio State University, Columbus (USA).

Dim. : 18×48 cm ; lettres : 2,3-3,3 cm.

Ti(berio) Iulio Aug(usti) l(iberto) Hilario, | nauarcho Tiberiano. | Claudia Basilea | uiro suo.

Il s'agit d'une inscription funéraire trouvée à Rome. Elle a été faite par Claudia Basileia qui est vraisemblablement son épouse. Nous sommes d'accord avec C. G. Starr en ce sens que la formule *uiro suo* implique le fait que les deux personnes sont mariées (*Id.*, 1960, p. 49, n. 49). Hilarus est un affranchi de Tibère étant donné son onomastique. De plus, il se dit *nauarchus Tiberianus*. Cette expression est étrange. Si Hilarus avait été navarque de Tibère il aurait écrit *nauarchus Tiberii Caesaris*. Selon M. Reddé, il devait être le chef d'une flotille chargée d'escorter Tibère lors de ses déplacements (*Id.*, 1986, p. 479).

Cette inscription doit donc dater de la première moitié ou du milieu du I^{er} siècle de notre ère. Durant cette époque on trouve encore fréquemment des officiers de la flotte issus des rangs des affranchis impériaux. Le gentilice de son épouse ainsi que l'absence de filiation tendent à faire penser qu'elle est aussi une affranchie impériale.

Date : première moitié du I^{er} siècle ap. J.-C.

503 – Iulius Lupercianus

***CIL*, VI, 3116**

Cf. : E. Ferrero, 1878, n°244 ; A. Soler, M. J. Pena, 2009, p. 243.

Inscription funéraire provenant de Rome. Saint-Paul-hors-les-murs.

D(is) M(anibus). | Iulio Praesenti, qui uix(it) | anno uno, mensibus XI, | diebus XIX, filio bene mere/nti, Iulius Lupercianus, | mil(es) class(is) praet(oriae) Misenat(ium). | Filio dulcissimo.

Le défunt est un jeune enfant de un an et onze mois, Iulius Praesens. Il est le fils du *miles* de la flotte de Misène, Iulius Lupercianus.

Date : de l'époque flavienne au milieu du III^e siècle.

504 – Iuli(us) Maior

***CIL*, VI, 3155**

Cf. : E. Ferrero, 1878, n°444 ; P. Giacomini, 1990, n°238, 267.

Plaque funéraire provenant du cimetière de la villa Pamphili à Rome.

D(is) M(anibus). | Heleneni deli/katae [---] uix(it) ann(is) | X, m(ensibus) V[--- I]uli(us) | Maior, mil(es) cl(assis) pr(aetoriae) | Rauen(natis).

Helene est une fillette décédée à 10 ans. Elle était la fille de Iulius Maior, un *miles* de la flotte de Ravenne.

Date : de l'époque flavienne au milieu du III^e siècle.

505 – C. Iulius Marinus

CIL, VI, 3699 = CIL, VI, 30946 = ILS, 4308 = EDR, 121666

Cf. : E. Ferrero, 1878, n°246 ; *CCID*, 411 ; E. Zappata, 1996, p. 162-164, n°33.

Base votive retrouvée en 1875 sur l'Esquilin près de S. Eusebio. Elle est surmontée d'une tête de cerf. Entre les cornes se trouve un disque et un aigle aux ailes à demi déployées. Musée du Capitole.

Dim. : 55×19×18 cm ; lettres : 1 cm.

Ioui Dolichen[o] | C(aius) Iulius Marinus, | miles classis | praet(oriae) Mis(en)ensis, | IIII Kal(endas) I[---].

Ligne 5 : *ILS*, 4308 lit *II[I (triere) S]al* ; E. Zappata restitue *II[I (triere) S]al[ute uel -uia]* qui est aussi une possibilité évoquée par *CCID*, 411 outre celle de la date.

Il s'agit d'un ex-voto en l'honneur du dieu Jupiter Dolichenus. Il a été commandé par C. Iulius Marinus, un *miles* de la flotte de Misène. La date est perdue.

Date : de l'époque flavienne au milieu du III^e siècle.

506 – C. Iulius Priscus

CIL, VI, 3117 = EDR, 158129

Cf. : E. Ferrero, 1878, n°250 ; C. Ricci, p. 83, n°B10 ; A. Soler, M. J. Pena, 2009, p. 245.

Plaque funéraire provenant de Rome. Le lieu de trouvaille est inconnu. Musées du Vatican, galerie lapidaire.

Dim. : 18×25 cm.

D(is) M(anibus) | C(ai) Iuli Prisci, mil(itis) | cl(assis) pr(aetoriae) Mis(en)ensis, (triere) Fide | nat(ione) Aeg(ypti) ; uix(it) ann(is) L, | mil(itauit) a(nnis) XXIX. H(eres) f(aciendum) c(urauit).

Le défunt est C. Iulius Priscus, un *miles* de la flotte de Misène. Il appartenait à l'équipage de la trière Fides. Il d'origine égyptienne. Il s'est engagé à 21 ans. Il a effectué un service de 29 années ce qui est supérieur à la durée normale que l'on soit avant ou après la réforme de 206-209.

Date : de l'époque flavienne au milieu du III^e siècle.

507 – C. Iulius Proculus

CIL, VI, 3156 = *CIL*, VI, 3157 = *EDR*, 152490

Cf. : E. Ferrero, 1878, n°445 ; A. Dobó, 1975, p. 42, n°138 ; P. Giacomini, 1990, n°273, 417 ; C. Ricci, 1993, p. 185, n°P45 ; I. Acruodare, 2012, p. 158.

Plaque funéraire en marbre provenant du cimetière de la villa Pamphili à Rome. En place.

D(is) M(anibus). / C(aio) Iulio Proculo, / mil(iti) cl(assis) pr(aetoriae) Rauen(natis) ; / natione Pannoni|us, uix(it) ann(is) XXXX, mil(itauit) / an(nis) XVIII. C(aius) Quintius / Aprilis, h(eres), b(ene) m(erenti) p(onendum) c(urauit)

Ligne 4 : le I de *Pannoni* est ligaturé avec le N qui le précède.

Le défunt est C. Iulius Proculus, un *miles* de la flotte de Ravenne. Il est originaire de Pannonie. Il s'est engagé à 22 ans et a effectué 18 années de service. Le dédicant est Caius Quintius Aprilis. Il était peut-être un camarade et/ou un compatriote.

Date : de l'époque flavienne au milieu du III^e siècle.

508 – M. Iulius Satullus

CIL, VI, 3118

Cf. : E. Ferrero, 1878, n°50.

Plaque funéraire en marbre provenant de Rome.

D(is) M(anibus) / M(arci) Iul(i) Satulli, ueter(ani) / et (centurionis) ex cl(asse) pr(aetoria) Mis(enensi) ; uixit / annis XLV. Hered(es) He|dia, lib(erta) et coniu[x], / fecit sibi et suis / post(eris) eorum.

Ligne 1 : après le D est dessiné un vase et après le M se trouve une couronne.

Le défunt est M. Iulius Satullus, un vétérans ancien centurion de la flotte de Misène. Il est décédé à 45 ans. La dédicante, Hedidia, est son épouse. Elle précise aussi qu'elle est aussi l'affranchie du centurion. Le pluriel *heredes* pose problème étant donné qu'il n'y a qu'une seule personne apparaissant sur l'inscription. Il s'agit peut-être d'une erreur d'autant plus que le verbe *fecit* n'est pas à la troisième personne du pluriel. Ou bien il faudrait une virgule après *heredes* montrant qu'outre l'épouse il y aurait d'autres héritiers non nommés.

Date : de l'époque flavienne au milieu du III^e siècle.

509 – Iulius Serenus

AE, 1946, 146 = EDR, 073594

Cf. : A. Ferrua, 1943/1944, p. 14-15, n°94 ; I. Della Giovampaola, 2008, p. 492 (AE, 2008, +201).

Plaque funéraire fragmentaire en marbre provenant de Rome. Il se pourrait qu'elle ait été déplacée du cimetière des marins se trouvant dans une vigne de la famille Cassini près des catacombes de Saint-Callixte. Fixée sur un mur de l'église San Sebastiano.

Dim. : 26×27×1,7 cm ; lettres : 2,5 cm.

D(is) M(anibus) | [-] Iuli Sereni, | [ue]terani ex cl(asse) | [pr(aetoria)] Mis(enensi), (triere) Salamina ; | [u(ixit) a(nnis) X]XXXV, mil(itauit) a(nnis) XX[---?]. | [---] Alexand[er] | [h(eres)?] b(ene) m(erenti) [f(ecit)?].

Le défunt est Iulius Serenus, un vétérans de la flotte de Misène. Il appartenait à la trière Salamina. Il devait avoir plus 45 ans et il a servi 26 ou 28 années selon que nous sommes avant ou après la réforme de 206-209. Nous connaissons un autre Iulius Serenus, centurion de la flotte de Misène. Il est nommé comme étant le chef de la centurie d'un autre marin mais le nom du bâtiment n'est pas indiqué. Cette inscription est de Centumcellae où il devait y avoir un détachement de la flotte de Misène (CIL, XI, 3533 (p. 1139) = EDR, 127112). Rien ne dit que les deux personnages forment une seule et même personne. Le dédicant est Alexander. Peut-être était-il un camarade de Serenus.

Date : de l'époque flavienne au milieu du III^e siècle.

509 bis – C. Licinius Romulus

EDR, 182344

Cf. : G. L. Gregori, D. Rossi, F. Savi, 2021, p. 203-214.

Une stèle en marbre provenant de la nécropole de la villa Doria Pamphilj. Brisée en bas en quatre morceaux jointifs. Les lettres D et M sont au-dessus d'un cadre mouluré dans lequel se trouve le reste de l'inscription. Le marin portant la barbe est représenté dans une niche au-dessus du champ épigraphique. De part et d'autre de la niche, sont gravés deux aigles regardant vers le marin. Il est vêtu d'une tunique serrée à la taille par une ceinture où est fixé à droite le fourreau d'une épée. Il porte un manteau et tient à la main droite une lance et à la main gauche un *codex ansatus*. Conservée sur le lieu de découverte.

Dim. : 114,5×65×9 cm ; lettres : 3,5-5,5 cm.

D(is) M(anibus) / C(ai) Licini Romuli milit(is) / class(is) praetoriae / Rauennatium (triere) / Hercule ; natione / Dalmata uixit XL, militauit / annis XXI. C(aius) Valerius Strato / h(eres) b(ene) m(erenti) p(onendum) c(urauit).

Le défunt est L. Licinius Romulus, un *miles* de la flotte prétorienne de Ravenne. Il est originaire de Dalmatie. Il s'est enrôlé à l'âge de 19 ans et il a effectué 21 ans de service. Il appartenait à la trière Hercule. Le dédicant est C. Valerius Strato, peut-être un camarade de Romulus.

Ce document est remarquable en raison du bas-relief représentant le marin. Il correspond à d'autres représentation, par exemple celle du centurion C. Aemilius Seuerus provenant de la région de Ravenne (*CIL*, XI, 340) ou celle de Q. Staius Rufinus, *miles* de la flotte de Misène, dont la stèle est à Athènes (*CIL*, III, 556a = *IAtt*, 10). Nous voyons qu'il est en armes, dans sa tenue militaire. D'après G. L. Gregori *et al.*, le *codex ansatus* serait un signe qu'il était affecté à des tâches administratives. Il se pourrait qu'il s'agisse d'une boîte renfermant des tablettes.

Date : du II^e au milieu du III^e siècle (EDR propose 100-140).

510 – Longinius Ru[fus]

***CIL*, VI, 37251**

Cf. : Y. Le Bohec, 1990, n°73 ; A. Mastino, 2015, p. 180, n°24.

Plaque fragmentaire en marbre se trouvant dans le monastère de Saint-Paul-hors-les-Murs.

*[-----] / [--- mi]l(es) cl(assis) pr(aetoriae) Mi[s(enensis)], / [--- (centuria) ?] Longin(i) Ru[fi] ?
---] / [--- n]at(ione) Sard(us), [u(ixit)] / [a(nnis)] XXXV, mil(itauit) a(nnis) [---]. / [---] Terentius
[---] / [M]aximus, h(eres), b(ene) m(erenti) f(ecit).*

Lignes 2 et 4 : *mil(es)*, on pourrait aussi restituer le datif ou le génitif.

Le défunt est un *miles* de la flotte de Misène. Il était originaire de Sardaigne. Il devait appartenir à la centurie de Longinius Rufus ou Rufinus. Le dédicant est Terentius Maximus, peut-être un camarade.

Date : de l'époque flavienne au milieu du III^e siècle.

511 – C. Marius Montanus

***CIL*, VI, 3120 = *EDR*, 103555**

Cf. : E. Ferrero, 1878, n°264 ; L. C. Purser, 1925, p. 16-17, n° 38 ; A. Soler, M. J. Pena, 2009,

p. 243.

Plaque funéraire provenant de Rome. Lieu de trouvaille inconnu. Le champ épigraphique est dans un cadre mouluré. Dans la partie supérieure usée, on devine un tympan en arc de cercle avec des acrotères. Classical Museum de l'Université de Dublin.

Dim. : 35,6×22,9

D(is) M(anibus). | C(aio) Mario | Montano, | mil(iti) cl(assis) pr(aetoriae) | Misenen(sis), | he(res) po(suit) b(ene) m(erenti).

Le défunt est C. Marius Montanus, un *miles* de la flotte de Misène. Le ou les héritiers ne sont pas nommés. Peut-être sont-ils des camarades de Montanus. L. C. Purser pense que l'autre C. Marius Montanus connu dans la flotte de Misène est le même que celui-ci (*CIL*, X, 3605 = *EDR*,157578). Or nous voyons mal comment un même personnage pourrait avoir deux lieux d'inhumation, à moins d'avoir un cénotaphe dans un des deux cas. Il vaut mieux considérer qu'il s'agit d'un homonyme.

Date : de l'époque flavienne au milieu du III^e siècle.

512 – M. Marius Pudens

***CIL*, VI, 3121**

Cf. : E. Ferrero, 1878, n°267 ; Y. Le Bohec, 1990, n°64 ; A. Soler, M. J. Pena, 2009, p. 243 ; A. Mastino, 2015, p. 173, n°10.

Plaque funéraire provenant de Rome appartenant à la collection A. Castellani.

D(is) M(anibus). | M(arco) Mario Pudenti, | mil(iti) cl(assis) pr(aetoriae) Misene(n)s(is) | ex (triere) Part(h)ico ; | nat(ione) Sardus, mil(itauit) | ann(is) XVII, u(ixit) a(nnis) XXXVII. | Valerius Torquatus, | h(eres), b(ene) m(erenti) f(ecit).

Le défunt est M. Marius Pudens, un *miles* de la flotte de Misène. Il était membre de l'équipage de la trière Parthicus. Il est originaire de Sardaigne. Il s'est engagé à 20 ans et a servi pendant 17 années. Le dédicant est Valerius Torquatus, son héritier. Il se peut que ce dernier soit un camarade et, pourquoi pas aussi, un compatriote de Pudens.

Date : de l'époque flavienne au milieu du III^e siècle.

513 – M. Marius Maximus

CIL, VI, 32770 (p. 3842)

Cf. : E. Ferrero, 1900, n°744bis ; *CBI*, n°951 ; J. Nelis-Clément, 2000, p. 109.

Plaque funéraire en marbre découverte derrière l'église Saint-Paul-hors-les-Murs. Musée national romain.

Dim. : 57×46×7 cm.

Di{is} Manibus. | M(arco) Mario Maximo, | militi ex classe | pr(aetoria) Misenense, | beneficiar(i)o praef(e)cti ; | militauit annis XVIII, | uixit annis XXXX. | L(ucius) Valerius Pudens | amico karissimo bene | merenti fecit.

Ligne 3 : *Misenensi* au lieu de *Misenense*.

Le défunt est M. Marius Maximus, un *miles* de la flotte de Misène. Il était bénéficiaire du préfet de la flotte. Il s'est engagé à 22 ans et il a servi pendant 18 années. Le dédicant est un « *amicus* », L. Valerius Pudens, peut-être un camarade.

Date : de l'époque flavienne au milieu du III^e siècle.

514 – Matonius Niger

CIL, VI, 32761

Cf. : I. Della Giovampaola, p. 492 (=AE 2008, +201) ; A. Soler, M. J. Pena, 2009, p. 242 ; A. Buonopane, 2017, p. 113, n. 10.

Plaque en marbre provenant de Rome, découvert dans le cimetière de Saint-Callixte près de la voie Appia. Fixée sur un mur de Saint-Sixte.

D(is) M(anibus). | Matonio | Nigro, | [m]il(iti) cla(ssis) pra(e)t(oriae) | [Mi]se(nensis), lib(urna) Hept[---] ; | [uix(it) a]nn(is) XXX[---], | [m(ensibus) --- d]i(ebus) X[---].

Ligne 2 : *Matonio* ou *M(arco) A(n)tonio*.

Le défunt est un *miles* de la flotte de Misène. Il servait à bord d'une liburne dont le nom est fragmentaire et commencerait par *Hept[---]*. En fait, il s'agirait d'une erreur du lapicide et il faudrait lire Neptunus. Si Matonius est bien son gentilice, celui-ci est très rare et il semble provenir du Nord de l'Italie, en Transpadane.

Date : de l'époque flavienne au milieu du III^e siècle.

515 – Mesius Vitus

CIL, VI, 3122 = *EDR*, 161351

Cf. : E. Ferrero, 1878, n°271.

Plaque funéraire en marbre provenant de Rome, dans le Trastevere. Peut-être dans l'église San Crisogono.

*D(is) M(anibus). | Mesio Vito, m[il]iti [cl(assis)] | pr(aetoriae) Mis(enensis) ; uixit a[n(nis)]
XLI, | militauit an(nis) XVI. Fecit | Petronius Memor, h[e]res, [b(ene) m(erenti)].*

Le défunt est Mesius Vitus, un *miles* de la flotte de Misène. Il s'est engagé à l'âge de 25 ans et a servi pendant 16 années. Le dédicant est Petronius Memor. Il était peut-être un camarade du défunt. L'absence des prénoms doit correspondre à une période relativement tardive.

Date : du II^e siècle au milieu du III^e siècle.

516 – [---] Montanus

CIL, VI, 32782

Cf. : I. Della Giovampaola, 2008, p. 492 (=AE 2008, +201) ; A. Soler, M. J. Pena, 2009, p. 242.

Plaque funéraire fragmentaire en marbre provenant de Rome, dans la nécropole de Saint-Callixte, près de la voie Appia.

[---] | [---]arull[---] | [--- M]ontano [---] | [---]i cl(assis) pra[et(oriae) Mis(enensis) ?] | [---].

Montanus doit être un marin d'une flotte prétorienne, probablement celle de Misène.

Date : de l'époque flavienne au milieu du III^e siècle.

517 – Mucatral[is?] Teres

AE, 2005, 255 = *EDR*, 016542

Cf. : G. Paci *et al.*, 2005, p. 122-126, n°40.

Plaque funéraire fragmentaire en marbre provenant d'un lieu inconnu de Rome. Le champ épigraphique, au-dessous de *Dis Manibus*, est entouré d'un sillon rectangulaire. Les lettres D et M se trouvent dans un tympan arrondi avec des acrotères. Villa due Pini à Montecassiano.

Dim. : 29,5×22 cm ; lettres : 2-3 cm.

D(is) M(anibus). | Mucatral[is ?] | Teres, mil(es) cl(assis) G[erm(anicae)], | (centuria) Rutili

Mo[---], | milit(auit) an(nis) X+[---], | uix(it) an(nis) L[---]. | C(aius) Sulpic(ius) Ru[---], | mil(es) cl(assis) pr(aetoriae) Mi[sen(ensis)], | frat(er) et h(eres), p[osuit].

Ligne 7 : le V de RV[---] en fin de ligne juste avant la cassure est très fragmentaire.

Le défunt est Mucatral[is?] Teres. Il porte un nom d'origine thrace (D. Dana, *OnomThrac*, p. 355-361 pour Teres et p. 238-242 pour Mucatralis). Il est décédé après 50 ans. Il appartenait à la flotte de Germanie et à la centurie de Rutilius (les deux lettres MO de la ligne 4 doivent être les deux premières lettres du cognomen du centurion). Nous ne pouvons savoir si le nom de la flotte était suivi de *pia fidelis*. Étant donné l'espace disponible après la cassure et en considérant que le texte est symétrique, il y aurait de la place pour deux ou trois lettres. Il est donc possible de restituer GERM. Dans ce cas, les épithètes ne seraient pas présentes même sous forme abrégée. Cela veut dire que nous serions avant 89, date à laquelle Domitien donna ces titres à la flotte de Germanie en récompense de la victoire contre la révolte de Saturninus. Or la flotte de Misène est dite prétorienne. Donc cela voudrait dire que ce titre aurait été donné avant 89. Cependant ce raisonnement s'effondre si nous restituons à la ligne 3, G P F en abrégé.

Le dédicant est Caius Sulpicius Ru[---], un *miles* de la flotte de Misène. Il se dit être son frère or ils ne portent pas le même gentilice et, de plus, ils n'appartiennent pas à la même flotte. Peut-être sont-ils des « frères d'armes ». Ils se seraient rencontrés à Rome à l'occasion d'un détachement ou d'une mission de longue durée. Il est aussi assez étonnant qu'un Thrace se soit engagé dans la flotte de Germanie. En général, ils s'engagent plutôt dans les flottes de Misène ou de Ravenne. Cependant nous avons deux autres exemples dans *AE*, 1899, 97 = *EDR*, 071698. On peut aussi se poser la question du choix de l'engagement dans telle ou telle flotte de la part des recrues. Sont-elles affectées par l'administration militaire en fonction des besoins ?

Date : du début de l'époque flavienne à 89 si *pia fidelis* sont absents ; sinon jusqu'au III^e siècle.

518 – Q. Mucius Montanus

***AE*, 1930, 63 = *EDR*, 073148**

Plaque funéraire en marbre provenant de Rome. Emplacement précis initial inconnu. Université Karlova à Prague.

Dim. : 29,5×58,5 cm.

D(is) M(anibus). | Q(uintus) Mucius Montanus, mil(es) | cl(assis) praet(oriae) Mis(enensis), dupl(icarius), | Q(uinto) Mucio Beroniciano, | filio, qui uixit annis | IIII, mens(ibus) X, fratri | Montanae intra diebus | XI.

Les deux défunts sont des enfants : Q. Mucius Beronicianus et de sa sœur Montana décédés à 4 mois et 10 jours et à 11 jours respectivement. Soit il s'agissait de jumeaux soit ils sont décédés à des dates différentes. Dans ce cas, l'inscription aurait été conçue au moment du décès du deuxième enfant. Leur père est Q. Mucius Montanus, *miles* de la flotte de Misène. Il recevait une solde double.

Date : de l'époque flavienne au milieu du III^e siècle.

519 – C. Mucius Valens

CIL, VI, 3123 = EDR, 169680

Cf. : E. Ferrero, 1878, n°274 ; *RICIS*, II, 501/218 ; I. Della Giovampaola, p.492 (=AE, 2008, +201) ; A. Soler, M. J. Pena, 2009, p. 240 ; J. Bennett, 2017, n°24.

Plaque funéraire en marbre provenant de Rome, retrouvée dans la vigne Cassini près de la voie Appia, dans une nécropole de marins. Musée archéologique d'Urbino.

Dim. : 19,5×16,5×4 cm ; lettres : 1,8-2,3 cm.

D(is) M(anibus) / C(ai) Muci / Valentis, / mil(itis) cl(assis) pr(aetoriae) Mis(enensis), / (triere) Iside ; / n(atione) Cilix, / u(ixit) a(nnis) XXXVIII, / mil(itauit) a(nnis) XVI.

Le défunt est C. Mucius Valens, un *miles* de la flotte de Misène, membre de l'équipage de la trière Isis. Il est originaire de Cilicie. Il s'est engagé à l'âge de 22 ans et a effectué 16 années de service.

Date : de l'époque flavienne au milieu du III^e siècle.

520 – Naeuius Eutuchianus *et al.*

CIL, VI, 1063 = ILS, 2178 = EDR, 105660

Cf. : E. Ferrero, 1878, n°10 ; C. G. Starr, 1960, p. 20 ; D. Modonesi, 1995, p. 81-82, n°88 ; R. Sablayrolles, 1996, p. 391-393 ; *SupplIt Imagines, Roma*, IV, 4727.

Table en marbre contenant une inscription honorifique provenant de Rome. Il y avait deux fragments a et b. Le fragment b est perdu. Le fragment a est conservé au musée Maffeiano à Vérone.

Dim. (du frag. a) : 24×38,5×15,2 cm ; lettres : 2,7-1,3 cm.

Pro salute et incolumit[a]/te domini nostri Marci / Aureli Seuerei Antonini Pii A[ug(usti)] / et Iuliae Aug(ustae) matris Aug(ustorum) n(ostrorum) [et] / castrorum. / Cerellio Apollinare

pr(aefecto) uig(illum) et Firmio Amuntia[no] | subpr(aefecto), Vlpio Firmo (centurione) fr(umentario), Rufio Verino (centurione) fr(umentario), | Fulvio Socrate{n} tesserario, Claudius Cnorim[us] | aedilis factus a uexillatione et ludos edidit de | suis acroamatis, item scenici : Cluius Glaber arch(imimus), | Caetenius Eucarpus arc(himimus), Volusius Inuentus stup(idus), Suelli[us] | Secundinus stup(idus), Lucilius Marcianus arc(himimus), Vindicius Fel[ix ---], | Fluius Saturninus scur(ra) ; Datibus Baianus opera feliciss[ima]. // Coh(ors) I uig(illum), | (centuria) Serotini : | Atili Heliodor, | Gemelli Felicissim(e), | Acci Montani ; | (centuria) Quadrati : | Fului Socrates tes(serari) ; | (centuria) Iuuentini : | Caecina Valerian(e), | Arrunti Valerian(e) ; | (centuria) Cordulonis : | Cluui Glaber arc(himime), | [C]aeteni Eucarpe arc(himime) ; | (centuria) Zenonis : | Helui Ianuari. | Coh(ors) II uig(illum), |(centuria) Metretis : | Anni Ianuari, | Vibi Celer, | Flauī Marce ; | (centuria) Candidiani : | Lucili Marciane, | Iuli Maxime. | Coh(ors) III uig(illum), | (centuria) Victoris : | [A]ureli Ex{x}orate. // Coh(ors) IIII uig(illum), | (centuria) Caesi : | Vindici Felix ; | (centuria) Prouincialis : | Iuli Donate, | Messi Messiane ; | (centuria) Decembriana : | Ameti Felix, | Suelli Secundin(e) ; | (centuria) Asclepi : | Iuli Felix, | Datibe Baiane, | Flauī Saturnin(e) ; | (centuria) Peregrini : | Corneli Solutor. | Coh(ors) V uig(illum) : | (centuria) Ve[r]jini, | Statili Seure ; | (centuria) Rufi : | Mari Claudian(e). | Coh(ors) VI uig(illum), | (centuria) Seueriani : | Claudi Gnorime, // Aoni Cratere ; | (centuria) Marcellini : | Minuci Secundian(e) ; | (centuria) Iuliani : | Turi Ianuari, | Statili Satyr(e) ; | (centuria) Venatoris : | Aemili Felix. | Coh(ors) VII uig(illum), | (centuria) Victoris : | Licini Maxim[e] ; | (centuria) Restuti, | Volussi Inuente. | Item classis pr(aetoria) M(isenensis), | (centuria) quadrieri Fide : | Naeui Eutuchian[e] ; | (centuria) trieris Spei : | Flauī Antioce, | Iuli Domnion ; | (centuria) liburna Fidei : | Ael(i) Alexandr[---]. // Dedicata III Id(us) Apr(iles) As[pro] | et Aspro co(n)s(ulibus).

Cette inscription avec la suivante qui semble en être la copie commémorent des jeux en l'honneur de la famille impériale organisés par les vigiles avec quelques marins. La date de ces jeux correspond au 11 avril 212, le *dies natalis* de Septime Sévère, certes décédé quelques mois plus tôt. Les soldats ont organisé des représentations théâtrales de divertissement.

Quatre marins apparaissent : Eutuchianus, Fluius Antiochus, Iulius Domnio et Aelius Alexander. Ce dernier ne figure pas sur le *CIL*, VI, 1064 et on a un Hortensius Maximus. Ces deux documents sont une preuve supplémentaire que les navires étaient assimilés à des centurries.

Date : 11 avril 212.

521 – Naeuius Eutuchianus et al.

CIL, VI, 1064 = ILS, 2179 = EDR, 105699

Cf. : Ferrero, 1878, n°11 ; C. G. Starr, 1960, p. 20 ; R. Sablayrolles, 1996, p. 391-393.

Table en marbre avec une inscription honorifique provenant de Rome. Elle aurait été conservée à Florence. Perdue.

[-----] | [--- ludos] ededit ob di[e]m [natalem ? ---] | agentibus commilitonibus cum suis
acroamatibus nominibus | infra scriptis : Cluui(us) Glaber arc(himimus), Demetri(us)
Ammoni(us) arc(himimus), Gr(a)ecus | Valeri(us) Heraclida stup(idus) Gr(a)ecus, Lucilius
Marcianus stup(idus) Gr(a)ecus, Aureli(us) | Alexander scen(icus) Gr(a)ecus, Aureli(us) Serene
scen(icus) Gr(a)ecus, Vareni Fortuna|te scenicus Gr(a)ecus ; Flauius Iouinus scripsit. //
Coh(ors) I uig(illum), | (centuria) Serotini : | Septeni Prisce ; | (centuria) Saturnini : | Aureli
Serene, | Helui Ianuari ; | (centuria) Turronis : | Cluui Glaber, | Turi Seruande pec(uniose), |
Ceteni Eucarpe sc(enice) ; | (centuria) Candidi : | Laeli Sabiniane, | Asini Ingenue exo(diari) ;
| (centuria) Victorini : | Iaegi Vere ; | (centuria) Euscemi : | Coreti Verissime arc(himime). |
Coh(ors) II uig(illum), | (centuria) Metretis : | Anni Ianuari sc(enice), | Flauii Reburre ; |
(centuria) Maximi : | Domiti Octauiane ; | (centuria) Candidiani, | Lucili Marciane. | Coh(ors)
III uig(illum), | [---] // (centuria) Victoris : | [C]eioni Magniane, | Senti Iucunde, | Aeli Ianuari ;
| (centuria) Pauli : | Aureli Alexander ; | (centuria) Felicis : | Caeli Saturnine. | Coh(ors) IIII
uig(illum), | (centuria) Caesi : | Arrunti Filumene sc(enice), | Iuli Donate ; | (centuria)
Prouincialis : | Iuli Donate ; | (centuria) Peregrini, | Scriboni Mariane, | Corneli Solutor ; |
(centuria) Decembris : | Cossideni Iustine, | Vareni Fortunate, | Anfi Felixs ; | (centuria) Iulli :
| Salui Valeriane ; | (centuria) Asclepi : | Demetri Ammoni. | Coh(ors) V uig(illum), | (centuria)
Valentis : | [---]. // Coh(ors) VI uig(illum), | (centuria) Apri : | Claudi Cnorime ; | (centuria)
Mindiani : | Aemili Inpetrate sc(enice), | Minuci Secundiane ; | (centuria) Iuliani : | Flauii
Iouine ; | (centuria) Seueri : | Baebi Luxuri mul(ier), | Aemili Felixs. | Coh(ors) VII uig(illum),
| (centuria) Auiti : | Licini Maxime ; | (centuria) Vibiani, | Antoni Secunde ; | (centuria)
Longini : | Valeri Heraclida. | Item ex cl(asse) pr(aetoria) Mis(enensi), | (centuria) quadriere
Fide : | N(a)eui Eutychie ; | (centuria) triere Spe[i] : | Flauii Antioche, | Iuli Domnion, |
Hortensi Maxime, | [---].

Voir la notice de l'inscription précédente.

Date : 212

522 – Nouellius Montanus

CIL, VI, 37250 = *EDR*, 145281

Cf : H. L. Wilson, 1909, p. 168-169, n°19.

Plaque funéraire en marbre provenant de Rome. Son emplacement initial est inconnu. Johns Hopkins University, Baltimore (USA).

Dim. : 21×28,5 cm.

D(is) M(anibus). / Nouellio Montano, / mil(i)t(i) (ex) classe Misena/tium ; mil(i)t(auit) ann(is) XXV. / Fecit Nouellia / Ismaragdis patro/no b(ene) m(erenti).

Le défunt est un *miles* de la flotte de Misène, Nouellius Montanus. Il a servi pendant 25 années. La dédicante est son affranchie Nouellia Ismaragdis.

Date : de l'époque flavienne au milieu du III^e siècle.

523 – P. Papirius Priscus

CIL, VI, 3158

Cf. : E. Ferrero, 1878, n°455 ; P. Giacomini, 1990, n°29, 379.

Stèle funéraire en marbre provenant de Rome. Elle a été trouvée dans le cimetière de la villa Pamphili.

D(is) M(anibus) / Ampelidis, / ancillae / sanctissimae. / P(ublius) Papirius / Priscus, / (quadriere) Vesta, / dom(inus) p(onendum) c(urauit).

La défunte est Ampelis. Elle est l'esclave de P. Papirius Priscus. Celui-ci était un marin appartenant à la trière Vesta. La flotte n'est pas mentionnée. Il est possible qu'il s'agisse de la flotte de Ravenne étant donné qu'il y avait sans doute une nécropole des marins de cette flotte.

Date : de l'époque flavienne au milieu du III^e siècle.

524 – T. Petronius Gemellus

CIL, VI, 3124

Cf. : E. Ferrero, 1878, n°274 ; I. Della Giovampaola, 2008, p. 492 (=AE, 2008, +201) ; A. Soler, M. J. Pena, 2009, p. 241.

Plaque funéraire provenant de Rome, dans la vigne Cassini, près de la voie Appia. Musée du Vatican.

D(is) [M(anibus)]. | T(ito) Petronio [Ge]/mello, mil(iti) [cl(assis) pr(aetoriae) Mis(enensis)], | (triere) Fide ; uix(it) [an(nis) ---], | m(ilitauit) an(nis) XXVII[---]. | Tyche he[res ---].

Ligne 2 : le *CIL* indique PETRONIC, il se peut que le C soit en fait un O. Nous n'avons pas pu voir de photo de la pierre.

Ligne 3 : on pourrait n'avoir dans la lacune que C P M comme cela se trouve dans certaines inscriptions.

Le défunt est T. Petronius Gemellus, un *miles* de la flotte de Misène, membre de l'équipage de la trière Fides. Il a effectué 27 années de service. Soit il a dépassé d'une année la durée réglementaire, soit nous sommes après la réforme de 206-209. La dédicante est Tyche, peut-être une affranchie du marin.

Date : de l'époque flavienne au milieu du III^e siècle.

525 – M. Pinnius Valens

NSA, 1916, p. 100, n°44 = EDR, 006559

Cf. : C. Ricci, 1993 b, p. 83, n°B11.

Plaque funéraire provenant de Rome et composée de trois fragments. Elle fut trouvée à l'angle des rues Tevere et Po, au colombarium. Musée de la ville de Rome.

D(is) M(anibus). | M(arcus) Pinnius Vale(n)s, | mil(es) cl(assis) pr(aetoriae) Mis(enensis) | ex (triere) Lucifero, n(atione) | Aegyp(tius), uix(it) an(nis) XLV, | mil(itauit) an(nis) XXIV. | H(eres) b(ene) m(erenti) f(ecit).

Le défunt est M. Pinnius Valens, un *miles* de la flotte de Misène. Il est d'origine égyptienne. Il s'est engagé à l'âge de 21 ans et a effectué un service de 24 années.

Date : de l'époque flavienne au milieu du III^e siècle.

526 – D. Plarentius Gratus

CIL, VI, 3125 = EDR, 175542

Cf. : E. Ferrero, 1878, n°51 ; A. Soler, M. J. Pena, 2009, p. 244 ; D. Demicheli, 2015, n°60.

Stèle en marbre provenant de Saint-Paul-hors-les-Murs. Dans la partie supérieure se trouve un fronton en arc de cercle avec des acrotères. Une couronne tressée est au centre du fronton. Cloître de la basilique.

Dim. : 45,7×25,1×1,8cm ; lettres : 1,8-5,3 cm.

*D(is) M(anibus). | Plarentius | Gratus uixit | an(nis) III, me(n)s(ibus) V, | d(iebus) XVIII.
D(ecimus) | Plarentius Grat(us), | (centurio) cl(assis) pr(aetoria) Mis(enensis), | p(ater), f(ilio)
fec(it).*

Le défunt est un enfant de 3 ans, Plarentius Gratus. Le dédicant est son père, D. Plarentius Gratus, centurion de la flotte de Misène. Ce centurion a donc fondé une famille à Rome. Plarentius est un nom que l'on retrouve en Dalmatie.

Date : de l'époque flavienne au milieu du III^e siècle.

527 – P. Plotius Celer

CIL, VI, 3126 = EDR, 115982

Cf. : E. Ferrero, 1878, n°286 ; I. Della Giovampaola, 2008, p. 492 (=AE, 2008, +201) ; A. Soler, M. J. Pena, 2009, p. 222-223 ; D. Demicheli, 2015, n°43.

Copie moderne d'une plaque funéraire provenant de la vigne Cassini, près de la voie Appia. Musée d'Histoire de la Ville à Palma de Majorque.

Dim. : 30×30×5 cm.

*D(is) M(anibus) | P(ubli) P(ioti) | Celeris, mil(itis) | cl(assis) pr(aetoriae) Mis(enensis),
(quadriere) | Fortuna ; n(atione) | Dalmata, uix(it) an(nis) | XXXV, mil(itauit) an(nis) XIV. |
H(eres) b(ene) m(erenti) f(ecit).*

Ligne 2 : *P(ioti)* au lieu de *Ploti*.

Le défunt est P. Plotius Celer, un *miles* de la flotte de Misène, membre de l'équipage de la quadrière Fortuna. Il est originaire de Dalmatie. Il s'est engagé à l'âge de 21 ans et a effectué 14 années de service. L'héritier n'est pas nommé.

Date : de l'époque flavienne au milieu du III^e siècle.

528 – M. Plotius Paulus

CIL, VI, 3621

Cf. : E. Ferrero, 1878, n°549.

Plaque funéraire en marbre dans le cloître de Sainte-Croix-de-Jérusalem à Rome.

*D(is) M(anibus) | M(arci) Ploti Pauli qui et | Zosimus, tr(ierarchi) Aug(usti) ; mil(itauit) |
ann(is) XXIX ; et Plotiae | Isochrysid(i)s. Patron(o) | b(ene) m(erenti) Plotia Alexandria, |*

lib(erta), fec(it) et Plotiae | Alexandriae, fil(iae) pien(tissimae), | b(ene) m(erenti) ; uix(it) ann(is) XIII | mens(ibus) VII dieb(us) XVII ; | et posteris meorum. | In agr(o) p(edes) VI, in fr(onte) p(edes) VI.

Il s'agit de l'inscription d'un tombeau familial. La dédicante est Plotia Alexandria, affranchie du triérarque d'Auguste, Marcus Plotius Paulus. On ne connaît pas son âge de décès mais il servit pendant 29 années. Plotia Alexandria rend aussi hommage à une Plotia Isochrysis qui devait être elle aussi une affranchie du triérarque et peut-être son épouse ou sa concubine. La fille décédée à 13 ans doit être la fille de la dédicante, elle est homonyme à celle-ci et apparaît à la fin de l'inscription séparément des deux premiers défunts. La formule *trierarchus Augusti* de la ligne 3 ne veut pas dire qu'il s'agit d'un affranchi impérial. Il est vrai que la filiation n'est pas indiquée. Le nom Zosimus pourrait correspondre à un nom d'esclave. Mais il aurait dû normalement figurer en tant que cognomen. Il est donc probable que Zosimus soit le nom de pérégrin du triérarque. Dans ce cas, ce nom pourrait traduire une provenance d'une région hellénisée de l'Empire.

Date : de l'époque flavienne au milieu du III^e siècle.

529 – T. Plotius Maximus

***CIL*, VI, 3127 = *EDR*, 160582**

Cf. : E. Ferrero, 1878, n°287 ; S. Ducroux, 1975, n°148 ; M. Reddé, 1986, p. 666 ; F. Sinn, 1987, p. 142, n°199 ; C. Ricci, 1993 b, p. 83, n°B12 ; S. Panciera, 2006 (1958), p. 1260 ; A. Soler, M. J. Pena, 2009, p. 244 ; A. Buonopane, 2017, p. 116.

Plaque funéraire se trouvant sur une urne funéraire richement décorée (remploi moderne ?) provenant de Rome. Lieu de trouvaille inconnu. Musée du Louvre.

Dim : 46×45 cm ; lettres : 1-1,2 cm.

D(is) M(anibus). | T(itus) Ploti(us) Maximus, | mil(es) cl(assis) pr(aetoriae) Mis(enensis), II(II ?) | Fortuna, n(atione) Aegyp(tius), | u(ixit) a(nnis) LI, m(ilitavit) a(nnis) XXX. H(eres) b(ene) m(erenti) f(ecit).

Ligne 3 : la photo fournie par le site *EDR* montre qu'il y a un II surmonté d'une barre et il n'y a pas de trace de martelage ou de détérioration de la pierre juste après. Or le *CIL* indique *II[ii]*. M. Reddé et A. Buonopane ont ainsi classé ce bâtiment parmi les quadrières de la flotte de Misène. Il est vrai que les liburnes sont en général abrégées par LIB. Nous aurions eu alors l'unique exemple d'une liburne symbolisée par un II. Il est aussi possible que le lapicide ait

oublié un I pour une trière ou un II pour une quadrière. Les deux types de bâtiments portant le nom de Fortuna sont référencés dans la flotte de Misène. Il est vrai que nous ne connaissons pas de liburne Fortuna par ailleurs dans cette flotte.

Le défunt est T. Plotius Maximus, un *miles* de la flotte de Misène. Il appartenait peut-être à la liburne Fortuna. S. Ducroux pense que Maximus appartenait à la centurie de Fortunatus mais il faut abandonner cette hypothèse car la centurie à notre connaissance n'est jamais symbolisée par une double barre. De plus, Fortuna évoque plutôt le nom d'un navire long. Maximus est d'origine égyptienne. Il s'est engagé à l'âge de 21 ans et il a effectué 30 années de service. Il a ainsi dépassé la durée réglementaire que l'inscription ait été réalisée avant ou après la réforme de 206-209. Le dédicant est son héritier mais il n'est pas nommé.

Date : de l'époque flavienne au milieu du III^e siècle.

530 – C. Poppaeus Aprilis

***CIL*, VI, 3911 (p. 3382) = *CIL*, VI, 32779**

Cf. : E. Ferrero, 1878, n°550 ; I. Della Giovampaola, 2008, p. 492 (=AE 2008, +201).

Plaque en marbre découverte dans le cimetière de Callixte.

C(aius) Poppaeus Aprilis, / trierarc(hus), u(ixit) a(nnis) XXX. / Eppia Prima coniugi / suo bene merenti / fecit.

Le défunt est C. Poppaeus Aprilis, un triéarque appartenant sans doute à une des deux flottes prétoriennes. La dédicante est son épouse, Eppia Prima.

Date : de l'époque flavienne au milieu du III^e siècle.

531 – P. Popilius Maximus

***CIL*, VI, 3128 = *EDR*, 115983**

Cf. : E. Ferrero, 1878, n°290 ; C. Ricci, 1993 a, p. 197, T51 ; A. Soler, M. J. Pena, 2009, p. 224-225 ; I. Della Giovampaola, 2008, p. 492 (=AE, 2008, +201).

Copie moderne d'une plaque funéraire provenant de la vigne Cassini, au bord de la voie Appia. Musée d'Histoire de la Ville à Palma de Majorque.

Dim. : 60×40×4 cm ; lettres : 3,1-4 cm.

D(is) M(anibus). / P(ublius) Popilio / Maximo, / (triere) Fide ; / n(atione) Bessus, / uixit annis / XXX, / mil(itauit) an(nis) XI. / H(eres) b(ene) m(erenti) f(ecit).

Le défunt est P. Popilius Maximus, membre de l'équipage de la trière Fides. Il devait peut-être appartenir à la flotte de Misène. Il se dit Besse mais il devait provenir de la province de Thrace sans forcément appartenir au peuple besse. Il s'est engagé à 19 ans et a effectué 11 années de service.

Date : de l'époque flavienne au milieu du III^e siècle.

532 – Publicius Messor

CIL, VI, 3129

Cf. : E. Ferrero, 1878, n°291 ; I. Della Giovampaola, 2008, p. 493 ; A. Soler, M. J. Pena, 2009, p. 241 ; J. Bennett, 2017, n°27.

Une plaque funéraire trouvée dans la vigne Benincasa sur la via Appia, non loin de la nécropole des marins de Misène.

D(is) M(anibus) / Publici / Messoris, / mil(itis) cl(assis) p(raetoriae) Mis(enensis), / (triere) Mineruae ; / natione Cilix, / u(ixit) a(nnis) XXXXV, / mil(itauit) a(nnis) XVIII. / H(eres) b(ene) m(erenti) f(ecit).

Le défunt est Publicius Messor, un *miles* de la flotte de Misène, membre de l'équipage de la trière Minerua. Il était originaire de Cilicie. Il s'est engagé à l'âge de 27 ans ce qui est relativement tardif.

Date : de l'époque flavienne au milieu du III^e siècle.

533 – [---] Quintianus

CIL, VI, 3130

Cf. : E. Ferrero, 1878, n°292.

Une plaque funéraire provenant de l'église Saint-Paul-hors-les-Murs.

D(is) M(anibus). / [---]o Quintiano, militi / [classi]s praet(oriae) Misenatis, / [(centuria) ?-- -]II Paeti, militauit / [an(nis) ---], uix(it) an(nis) XXXII. / [---]NS / [-----].

Ligne 4 : il est possible que les deux II soient les deux dernières lettres du gentilice du centurion au génitif.

Le défunt est Quintianus, un *miles* de la flotte de Misène. Il est décédé à 32 ans. Il est possible que Paetus soit le cognomen de son centurion.

Date : de l'époque flavienne au milieu du III^e siècle.

534 – Sex. Sedatinus Super

CIL, VI, 32771

Cf. : E. Ferrero, 1884, n°631 ; I. Della Giovampaola, 2008, p. 492 (=AE, 2008, +201).

Stèle en marbre découverte en 1879 dans la vigne Corsi-Del Pinto, via Appia.

*D(is) M(anibus) | Sex(ti) Sedatini | Superi, mil(itis) | dupliciari | cl(assis) pr(aetoriae)
Mis(enensis), tri(ere) Libera[---], | EI[---] | [-----]*

Ligne 7 : le I n'est pas sûr, peut-être un L.

Le défunt est Sextus Sedatinus Super, un *miles* de la flotte de Misène. Il touchait double solde. Il appartenait à la trière Libera. Sedatinus est un gentilice rare.

Date : de l'époque flavienne au milieu du III^e siècle.

535 – Seisitianus Clemens

AE, 1946, 145 = EDR, 073593

Cf. : A. Ferrua, 1943-1944, p. 13, n°93 ; I. Della Giovampaola, 2008, p. 492 (= AE, 2008, +201) ; A. Buonopane, 2017, p. 116

Stèle funéraire en marbre provenant de Rome. Il se pourrait qu'elle ait été déplacée du cimetière des marins se trouvant dans la vigne Cassini près des catacombes de Saint-Callixte. Fixée sur un mur de l'église San Sebastiano.

Dim. ; 47,5×25×4,5 cm ; lettres : 2 cm.

*D(is) M(anibus). | Seisitiano Clementi, | m(iliti) c(lassis) p(raetoriae) M(isenensis),
(quadriere ?) Fortuna ; | nat(ione) Vessus, m(ilitavit) an(nis) XXI, | uix(it) an(nis) XXXX. Iulius
Marcianus | H(eres) b(ene) m(erenti) fec(it).*

Ligne 3 : A. Ferrua et EDR restituent *M(isenensis) e (triere)* : mais le E entre le M et le III est suspect. La photo montre un E plus écrasé que les autres. Il se pourrait qu'il s'agisse d'un I. A. Buonopane range ce navire parmi les trières.

Ligne 4 : *Vessus* au lieu de *Bessus*.

Le défunt est Seisitianus Clemens, un *miles* de la flotte de Misène. Il se dit Besse. En fait, il s'agit d'un terme générique pour désigner qu'il vient de la province de Thrace. Il appartenait

à la trière ou à la quadrière Fortuna. Il s'est engagé à 19 ans et a effectué un service de 21 années. Son gentilice Seisitianus a la forme d'un cognomen et il semble être très rare. Le dédicant est son héritier, Iulius Marcianus. Il est possible qu'il soit un camarade de Clemens.

Date : de l'époque flavienne au milieu du III^e siècle.

536 – T. Semonius Macedo

CIL, VI, 3131 = CIL, VI, 7465 = EDR, 107359

Cf. : E. Ferrero, 1878, n°298 ; A. Negroni, 2001, p. 178 (=AE, 2001, +169) ; I. Della Giovampaola, 2008, p. 475-505 (=AE, 2008, +201) ; A. Soler, M. J. Pena, 2009, p. 241.

Plaque funéraire en marbre provenant de Rome, trouvée dans la vigne Amendola près de la voie Appia. Musées du Vatican, galerie lapidaire.

Dim. : 15×21 cm ; lettres : 2-2,3 cm.

D(is) M(anibus). / T(ito) Semonio / Macedon[i], / mil(iti) cl(assis) pr(aetoriae) M[is(enensis)] ; / mil(itauit) a(nnis) X [---] / [---]X[---] / [-----].

Le défunt est T. Semonius Macedo, un *miles* de la flotte de Misène. L'inscription est trop fragmentaire pour en dire plus. Le gentilice Semonius est assez rare. Il serait hasardeux de déduire du cognomen seulement un indice quant à l'origine du personnage.

Date : de l'époque flavienne au milieu du III^e siècle.

537 – [---]ius Seneca

CIL, VI, 3132 = EDR, 160317

Cf. : E. Ferrero, 1878, n°301 ; *Suppllt Imagines, Roma*, II, 2536.

Stèle funéraire fragmentaire en marbre provenant de Rome. Un tympan en forme d'arc de cercle orne la partie supérieure du champ épigraphique. Une couronne est placée en son centre. Il reste l'acrotère gauche en forme de palmier. Lieu de trouvaille inconnu. Musées du Vatican, musée lapidaire profane.

Dim. : 18×24,3×2,3 cm ; lettres : 3,2-3,5 cm.

D(is) M(anibus). / [---]ius Seneca, / [mil(es)] cl(assis) pr(aetoriae) Misenas / [-----].

Ligne 3 : *Misenas* est fautif.

Le nom du défunt est fragmentaire. Il ne reste que son cognomen Seneca. Il était *miles* de

la flotte de Misène.

Date : de l'époque flavienne au milieu du III^e siècle.

538 – L. Septimius Amonianus

CIL, VI, 3159

Cf. : E. Ferrero, 1878, n°461 ; P. Giacomini, 1990, n°434, 498 ; C. Ricci, 1993 b, p. 83-n°B13.

Plaque funéraire provenant de la villa Corsini.

*[D(is) M(anibus)] / L(uci) Se[ptimi] / Amoniani, / m(ilitis) cl(assis) pr(aetoriae) Rau(ennatis),
/ (quadriere) Vict(oria), na(tione) Aegy(pti) ; / uix(it) an(nis) XXVIII, / mil(itauit) an(nis) VII. /
L(ucius) Valerius / Priscus, / h(eres), b(ene) m(erenti) p(onendum) c(urauit).*

Ligne 3 : le dernier I est ligaturé avec le N qui le précède.

Ligne 4 : le V et le A de RAV sont ligaturés.

Le défunt est un L. Septimius Amonianus, un *miles* de la flotte de Ravenne. Il appartenait à la quadrièrè Victoria. Il est d'origine égyptienne. Il s'est engagé à l'âge de 21 ans et a servi pendant 7 années. Le cognomen Amonianus est évocateur d'une origine égyptienne. Le marin porte aussi les noms de l'empereur Septime Sévère. Cela est très rare car en règle générale on a plutôt des *Marci Aurelii*. Étant donnée la rareté de la présence des noms de Septime Sévère, il est possible qu'il se soit enrôlé sous son règne. Le dédicant et héritier est Lucius Valerius Priscus. Il était peut-être un camarade, voire un compatriote du défunt.

Date : 193 au milieu du III^e siècle.

539 – C. Silius Maximus

AE, 1988, 1139 = EDR, 006589

Cf. : J. J. Aubert, J. R. Lenz, J. Roth, J. A. Sheridan, 1988, p. 93, n°3.

Plaque funéraire en marbre provenant peut-être de Rome. Université de Columbia à New York.

Dim. : 40,5×31,5×2 cm ; lettres : 2,5-3,4 cm.

*D(is) M(anibus) / C(ai) Sili Maximi, / mil(itis) clas(sis) p(raetoriae) Mise(nensis) ; / (uixit)
an(nis) XXXX, mil(itauit) (annis) XIX. Iuli(us) Pris(cus) (fecit).*

Le défunt est C. Silius Maximus un *miles* de la flotte de Misène. Il s'est engagé à l'âge de 21 ans et a effectué un service de 19 années. Le dédicant est Iulius Priscus, peut-être un

camarade de la flotte.

Date : de l'époque flavienne au milieu du III^e siècle.

540 – M. [---]nius Siluanus

CIL, VI, 2491 = EDR, 104356

Cf. : E. Ferrero, 1878, n°307.

Inscription funéraire fragmentaire provenant d'un lieu inconnu de Rome. Perdue.

[--- ni]us M(arci) f(ilius) Ani[e(nsis)] Crispus, | [mil(es)] coh(ortis) III pr(aetoriae) fecit | [---]nio M(arci) f(ilio) An(iensi) Siluano | [fratr]i suo, mil(iti) coh(ortis) III pr(aetoriae) ; | [mil(itauit) an]n(is) VII, uix(it) ann(is) XXVII, m(ense) I. | [M(arco) ---]nio C(ai) [f(ilio)] A[n(iensi)] Siluano pat[r]i, | [ueter]ano ex classe Misen(ensi) | [---]nio Abascanto lib(erto) | [---]niae Chr[y]sidi, lib(ertae), | [liber]tis libertabus | [poste]risq[ue] eorum. | [In] f(ronte) p(edes) XXII, in ag(ro) p(edes) XX. | [Abasc]antus ad[i]ecit ad | monument(um) | [in f(ronte)] p(edes) VIII (semis), in ag(ro) p(edes) XXV.

Il s'agit d'une plaque de tombeau familial. Cinq personnages y apparaissent. Le premier dont le nom est au nominatif ne devait sans doute pas être encore décédé au moment de la réalisation de l'inscription alors que les quatre autres sont nommés au datif. Il ne reste que son cognomen, Crispus. Il était un garde prétorien. Son frère Siluanus était aussi un prétorien. Il est décédé à 27 ans après 7 années de service. Les deux frères appartenaient à la même cohorte. Leur père était un vétéran de la flotte de Misène. Il ne reste que son prénom, Marcus et son cognomen, Siluanus. Sa filiation est romaine : il est le fils de Caius. Il semble donc que le père était lui-même fils de citoyen romain à moins qu'il ne s'agisse d'une filiation fictive, ce que nous ne croyons pas. Tous appartiennent à la même tribu, Aniensis. Nous constatons que le passage du père par la flotte a permis à ses enfants de monter dans la hiérarchie sociale et d'intégrer le corps d'élite de l'armée romaine. Les deux autres personnages sont des affranchis de la famille : Abascantus et Chryseis.

Date : de l'époque flavienne au milieu du III^e siècle.

541 – M. Statilius [---]

CIL, VI, 3169

Cf. : E. Ferrero, 1878, n°561.

Plaque funéraire provenant de Rome, à Saint-Sixte.

*C(aius) Rufius [---], / dupl(icarius) lib(urna) N[---], / M(arco) Statilio [---] / ex (triere) Pe[---]
/ amico bene[m(erenti) f(ecit)].*

Ligne 2 : *lib(urna) N[eptuno] ?*

Le dédicant est C. Rufius. Son cognomen est perdu. Il était *duplicarius* à bord d'une liburne dont le nom est inconnu de même que le nom de la flotte qui devait sans doute être Misène ou Ravenne. Le défunt est un camarade et *amicus* M. Statilius, membre de l'équipage d'une trière dont le nom pourrait être restitué en Perseus.

Date : de l'époque flavienne au milieu du III^e siècle.

542 – T. Statilius Valens

CIL, VI, 3160 (p 3382)

Cf. : E. Ferrero, 1878, n°465 ; P. Giacomini, 1990, n°290, 455.

Inscription funéraire vue sur le pavement de l'église du Latran.

*D(is) M(anibus). / Iuuentiae Eutythiae, / coniugi karis(simae), / T(itus) Statilius Va|lens, mil(es)
cl(assis) Ra(uennatis). / V(ixit) a(nnis) XX. / B(ene) m(erenti) p(onendum) c(urauit).*

Ligne 5 : dans MIL, le I est ligaturé avec le L.

La défunte est Iuuentia Eutythia, décédée à 20 ans. Le dédicant est son époux, T. Statilius Valens. Ce dernier est un *miles* de la flotte de Ravenne. On peut supposer que les marins affectés à Rome pouvaient y rester de nombreuses années et fonder une famille. Ou bien la famille du marin l'a suivi à Rome.

Date : de l'époque flavienne au milieu du III^e siècle.

543 – L. Sulpicius Artemidorus *et al.*

CIL, VI, 3133

Cf. : E. Ferrero, 1878, n°310 ; C. Ricci, 1993 b, p. 83, n°B14 ; A. Soler, M. J. Pena, 2009, p. 244.

Inscription funéraire provenant de Rome.

*D(is) M(anibus) / L(uci) Sulpici Artemi/dori, mil(itis) class(is) pr(aetoriae) / Misenens(is),
(quadriere) Fortun(a) ; / natione Aegyptius, / uixit ann(is) XXX, mili/tauit ann(is) VIII. / C(aius)
Valerius Achil/leus ex eadem, / h(eres), b(ene) m(erenti) f(ecit).*

Le défunt est L. Sulpicius Artemidorus, un *miles* de la flotte de Misène, membre de l'équipage de la quadrière Fortuna. Il est d'origine égyptienne. Il s'est engagé à l'âge de 22 ans et il a effectué 8 années de service. Le dédicant est son héritier et camarade, Valerius Achilleus. Il se peut aussi qu'il ait la même origine étant donné son cognomen.

Date : de l'époque flavienne au milieu du III^e siècle.

544 – L. Tarcunius Herculanus

AE, 1916, 52 = EDR, 072749

Cf. : NSA, 1915, p. 43, n°15 ; Y. Le Bohec, 1990, n°67 ; A. Mastino, 2015, p. 174, n°13.

Plaque funéraire en marbre provenant de Rome, peut-être du quartier Salario, près de la voie Salaria. Musée national romain de Rome.

Dim. : 27×19 cm.

D(is) M(anibus). | L(ucius) Tarcunius He/raclianus, m(iles) cl(assis) pr(aetoriae) | Mis(enensis), | (quadriere) Dacico, n(atione) | Sardus, b(ixit) an(nis) LX, m(ilitauit) | XXX. He(res) b(ene) m(erenti) f(ecit).

Ligne 6 : *bixit* au lieu de *uixit*.

Le défunt est L. Tarcunius Heraclianus, un *miles* de la flotte de Misène. Il appartenait à la quadrière Dacicus. Ce nom est peut-être une référence au titre obtenu par Trajan en 102. Heraclianus est originaire de Sardaigne. Il est décédé à 60 ans après un service de 30 années. Nous ne pensons pas qu'il soit un vétéran car cela aurait été gravé sur la pierre. Le marin se serait ainsi engagé à 30 ans, ce qui est relativement tardif. Le dédicant est son héritier. Il n'est pas nommé.

Date : de l'époque flavienne au milieu du III^e siècle.

545 – C. Timinius Nepos

NSA, 1916, p. 97, n°4 = EDR, 006560

Trois morceaux d'une plaque funéraire en marbre retrouvés via Tevere à l'angle de la via Po. Musée de la civilisation romaine à Rome.

Dim. : 19×29×2 cm.

D(is) M(anibus). | C(aio) Ptolemaeo | Nepoti ; uix(it) ann(is) | III. C(aius) Timinius | Nepos, (pentere) Vic(toria), pater, | filio kar(issimo) f(ecit).

Ligne 4 : le deuxième I de Timinius est fragmentaire.

Ligne 5 : le O et e S de Nepos sont fragmentaires.

Ligne 6 : la fiche du site *EDR* restitue *kar(o)*, cela est possible mais statistiquement *kar(issimo)* est plus fréquent.

Le défunt est un jeune enfant de 3 ans, C. Ptolemaeus Nepos. Il est le fils de C. Timinius Nepos, un marin de la pentère Victoria. Le fils ne porte pas le même gentilice que le père mais il a reçu le même cognomen.

Date : de l'époque flavienne au milieu du III^e siècle.

546 – T. Turranius Pollio

***CIL*, VI, 3134 (p. 3382)**

Cf. : E. Ferrero, 1878, n°317 ; A. Soler, M. J. Pena, 2009, p. 244.

Inscription funéraire provenant de Rome.

D(is) M(anibus). / T(itus) Turranius / Pollio, (triere) / Salut(e), mil(es) / cl(assis) pr(aetoriae) Mis(enensis), n(atione) / Libycus, / u(ixit) a(nnis) XXIII, m(ilitauit) / a(nnis) IIII. H(eres) b(ene) m(erenti) f(ecit).

Le défunt est T. Turranius Pollio, *miles* de la flotte de Misène. Il appartenait à la trière Salus. Il est Libyen d'origine. Il s'est engagé à l'âge de 19 ans. Il a effectué 4 années de service.

Date : de l'époque flavienne au milieu du III^e siècle.

547 – M. Vlpus Maximus

***CIL*, VI, 3145 (p. 3382) = *EDR*, 152661**

Cf. : E. Ferrero, 1878, n°349 ; C. Ricci, 1993 a, p. 197, n°T61 ; A. Soler, M. J. Pena, 2009, p. 244.

Plaque funéraire en marbre provenant de Rome. Lieu de trouvaille inconnu. Peut-être au musée archéologique de Ravenne ?

D(is) M(anibus). / M(arco) Vlpio Maximo, / mil(iti) cl(assis) pr(aetoriae) Mis(enensis), lib(urna) Ar/mata, nat(ione) Bess(o) ; u(ixit) a(nnis) XLVII, / mil(itauit) an(nis) XXVIII.

Le défunt est M. Vlpus Maximus, un *miles* de la flotte de Misène. Il était membre de la liburne Armata. Il était Besse. En fait il provenait de la province de Thrace sans forcément

appartenir au peuple besse. Il s'est engagé à 19 ans et a servi pendant 28 années. Il porte les noms de l'empereur Trajan. Mais l'inscription peut être plus tardive et Maximus peut très bien s'être enrôlé après son règne.

Date : du début du II^e siècle au milieu du III^e siècle.

548 – T. Vlpus Victorinus

AE, 1990, 56 = EDR, 081588

Cf. : M. G. Granino Cecere, dans S. Panciera (*et al.*), 1987, p. 33-36, n°3.

Autel en marbre provenant de Rome. Lieu de la trouvaille inconnu. Musée du Capitole.

Dim. : 12×10,5×10 cm ; lettres : 0,8-1,5cm.

*T(itus) Vlp[ius] | Victorin[us] | donum | Sancto | Seilvano p/osuuit | mllis c(lassis)
M(isenatium).*

Ligne 5 : *Seilvano* au lieu de *Silvano*.

Lignes 5-6 : *posuuit* pour *posuit*.

Ligne 7 : *mllis* au lieu de *miles*.

Il s'agit d'une dédicace à Sylvain faite par T. Vlpus Victorinus, un *miles* de la flotte de Misène. Une autre dédicace à ce dieu a été faite par un triérarque à Caesana (*CIL*, XI, 555 = *EDR*, 106171).

Date : de l'époque flavienne au milieu du III^e siècle.

549 – C. Vmidius Saturninus

EDR, 003170

Cf. : S. Panciera, 1979, p. 432, n°14 ; M. P. Speidel, 1994, p. 408, n°753.

Plaque funéraire en marbre. Le cadre du champ épigraphique est mouluré. Rome sur un mur d'un bâtiment privé au 167 de la rue des platanes.

*Dis Manibus | C(ai) Vmidii Saturnini, | trierarchi facto ex signifero equitum | singularium, qui
militauit annis XXXIII | quem uice fratris dilexi ; uixit ann(is) LI, m(ensibus) X, dieb(us) VIII.
L(ucius) Antonius | Africanus, (centurio) frum(entarius), fecit et | sibi et libertis suis
libertabusque posterisque eorum.*

Ligne 1 : *EDR* écrit *D(is) {Man(ibus) Manibus}* ; la photo présente dans l'ouvrage de

M. P. Speidel montre bien les lettres DIS et un large espace avant *Manibus* ; la photo ne permet pas de déceler la présence des lettres MAN dans cet espace ; elles sont peut-être effacées.

Le défunt est C. Vmadius Saturninus. Il est décédé à 51 ans et a servi pendant 34 ans. Il est donc devenu militaire à l'âge de 17 ans. Il faisait fonction de triérarque après avoir été *signifer* dans le corps des *equites singulares Augusti*. Ainsi il aurait commencé sa carrière dans une aile auxiliaire de cavalerie pendant plusieurs années avant d'être recruté dans la garde montée personnelle de l'empereur. Nous avons ainsi un des rares cursus concernant les marins. De plus, ce cursus montre que des passerelles existaient entre les différentes unités de l'armée. Il est étonnant que ce cavalier ait été nommé triérarque. Il se peut qu'il ait exercé à Rome. Il n'aurait alors pas commandé réellement un navire mais à des détachements de marins de Misène. Il est aussi possible que des officiers de la flotte, qu'ils soient triérarques ou navarques, n'aient pas de compétences navales et devaient s'appuyer sur leurs subordonnés pour tout ce qui concerne les manœuvres navales.

Le dédicant, L. Antonius Africanus a aussi fait faire cette épitaphe pour lui-même et pour sa *familia*. Il était très proche de Saturninus qu'il « aimait comme un frère ». Il s'agit donc clairement d'une fraternité élective et non biologique. Nous voyons aussi que des liens pouvaient se lier entre des soldats d'unités différentes. En effet, à moins qu'ils ne proviennent de la même province ou cité, Saturninus et Africanus ont dû se rencontrer à Rome alors que l'un était *equus singularis* et l'autre centurion frumentaire.

Date : du milieu du II^e siècle au début du III^e siècle

550 – C. Vttius Verecundus

CIL, X, 3667 = EDR, 161774

Cf. : E. Ferrero, 1878, n°347 ; A. Parma, dans G. Camodeca, M. Giglio (éd.), 2016, p. 351-354, n°12 (=AE, 2016, +120).

Plaque funéraire provenant de Rome. Lieu de trouvaille inconnu, attribuée initialement à Misène. Musée archéologique de Florence.

Dim. : 30,6×23,3×3,2 cm ; lettres : 1,4-3,2 cm.

D(is) M(anibus). | C(aio) Vttio | Verecundo, | mil(es) cl(assis) pr(aetoriae) Mis(enensis), | (triere) Cupi(dine), n(atione) Gr(a)ec(o) ; | m(ilitavit) a(nnis) X, u(ixit) a(nnis) XXXIII. | H(eres) b(ene) m(erenti) f(ecit).

Ligne 6 : le *CIL* lisait pour l'âge du défunt XXXVII au lieu de XXXIII.

Le défunt est C. Vtlius Verecundus, *miles* de la flotte prétorienne de Misène. Il appartenait à la trière Cupido. Il se dit Grec d'origine ce qui ne donne pas vraiment d'information quant à son origine géographique. Il était probablement originaire d'une région hellénisée de l'Empire. Il s'est engagé à 23 ans et il a effectué un service de 10 années.

Date : de l'époque flavienne au milieu du III^e siècle.

551 – C. Valerius Apollonius

CIL, VI, 3135 = EDR, 150489

Cf. : E. Ferrero, 1874, n°318 ; A. Soler, M. J. Pena, 2009, p. 244.

Sèle funéraire provenant de Rome, dans la collection de la villa Campana. Emplacement initial inconnu. Elle comporte des acrotères aux extrémités supérieures gauche et droite. Le document est conservé au Yorkshire Museum à New York. Sur le site du musée il est écrit qu'il s'agit d'une copie moderne. Adresse internet du musée : <https://www.yorkmuseumstrust.org.uk/collections/search/item/?id=14666>

D(is) M(anibus). / C(aio) Valerio / Apollonio, mil(iti) / class(is) pr(aetoriae) Misenat(ium), / (centuria) Messi Proculi, / M(arcus) Turranius Rufus / amico b(ene) m(erenti) fecit.

Le défunt est C. Valerius Apollonius, un *miles* de la flotte de Misène. Il appartenait à la centurie de Messius Proculus. Le cognomen pourrait laisser entendre une origine d'une province hellénisée de l'Empire. Le dédicant est Marcus Turranius Rufus, son *amicus*. Il était peut-être lui aussi un marin.

Date : de l'époque flavienne au milieu du III^e siècle.

552 – M. Valerius Bassus

CIL, VI, 3136 = EDR, 134453

Cf. : E. Ferrero, 1878, n°319 ; A. Soler, M. J. Pena, 2009, p. 244 ; *SupplIt Imagines, Roma, IV, 4715.*

Plaque funéraire en marbre provenant de Rome. Lieu de trouvaille inconnu. Musée Maffeiano à Vérone.

Dim. : 13,5×26,2×4 cm ; lettres : 1,4-1,6 cm.

D(is) M(anibus) / M(arci) Valeri Bassi, militis / praetori(ae) Misene(n)s(is), (quadriere) / Mine(r)ua ; natione Grae/cus, uixit annis XXXII, mili|tabit annis XI. H(eres) b(ene) m(erenti) f(ecit).

Ligne 3 : il manque *classis*.

Lignes 5-6 : *militabit* au lieu de *militauit*.

Le défunt est M. Valerius Bassus, un *miles* de la flotte de Misène. Il était membre de l'équipage de la quadrièrè Minerua. Il s'est engagé à 21 ans et a servi pendant 11 années. Le dédicant est son héritier non nommé.

Date : de l'époque flavienne au milieu du III^e siècle.

553 – C. Valerius Bit(h)us

EDR, 170212

Cf. : C. Slavich, 2019, p. 50, n°24.

Plaque funéraire en marbre qui doit provenir de Rome. Maison-musée des antiquités, Ivan Bruschi, à Arezzo.

Dim. : 41,5×18×2,5 cm ; lettres : 2,2-3 cm.

D(is) M(anibus). / C(aio) Valerio Bit(o), (quadriere) Minerua|{e}, militi classis / praetoriae{s} / Misentatium, / natione Bes(so) ; / uixit an(nis) XLVII, / militauit an(nis) / XXV. Heres be|ne merenti / fecit.

Ligne 2-3 : il est possible de restituer *Bit(h)/o*.

Le défunt est C. Valerius Bitus ou Bithus. Il est d'origine besse comme le confirme son cognomen (D. Dana, *OnomThrac*, p. 40-58). Il s'est engagé dans la flotte de Misène à l'âge de 22 ans. Il a effectué 25 années de service. Le dédicant est son héritier, peut-être un camarade.

Date : de l'époque flavienne au milieu du III^e siècle.

554 – M. Valerius Marianus

CIL, VI, 3137

Cf. : E. Ferrero, 1878, n°327 ; I. Della Giovampaola, 2008, p. 492 (=AE, 2008, +201) ; A. Soler, M. J. Pena, 2009, p. 240.

Une plaque funéraire provenant de Rome, dans la vigne Cassini près de la voie Appia.

D(is) M(anibus). / M(arco) Valerio / Mariano, / (triere) Virt(ute), mil(iti) / cl(assis) pr(aetoriae) Mis(enensis) ; u(ixit) / a(nnis) XXXX, mil(itauit) / a(nnis) XVII. H(eres) b(ene) m(erenti) f(ecit).

Le défunt est M. Valerius Marianus, un *miles* de la flotte de Misène. Il appartenait à la trière

Virtus. Il s'engagea à 23 ans et effectua un service de 17 années.

Date : de l'époque flavienne au milieu du III^e siècle.

555 – Valerius Maximus

CIL, VI, 3138

Cf. : E. Ferrero, 1878, n°329 ; I. Della Giovampaola, 2008, p. 492 (=AE, 2008, +201) ; A. Soler, M. J. Pena, 2009, p. 241.

Plaque funéraire trouvée dans la vigne Corsi, près de la voie Appia. Musée du Louvre d'après le *CIL* mais non présente dans le catalogue du musée de S. Ducroux, 1975.

D(is) M(anibus). | Valerio Maximo, | mil(iti) cl(assis) pr(aetoriae) Misen(ensis), (triere) | Rheno, nat(ione) Syro ; uix(it) | an(nis) XXXVII, mil(itauit) an(nis) XVII. H(eres) | b(ene) m(erenti) f(ecit).

Le défunt est Valerius Maximus, un *miles* de la flotte de Misène. Il servait à bord de la trière Rhenus. Il est Syrien d'origine. Il s'est engagé à 20 ans et a effectué 17 années de service.

Date : de l'époque flavienne au milieu du III^e siècle.

556 – C. Valerius Modestus

CIL, VI, 3139 = CIL, VI, 7466 = EDR, 107360

Cf. : E. Ferrero, 1878, n°332 ; A. Negroni, 2001, p. 178 (=AE, 2001, +169) ; *Suppllt Imagines, Roma*, II, 2315 ; I. Della Giovampaola, 2008, p. 475-505 (=AE, 2008, +201) ; A. Soler, M. J. Pena, 2009, p. 241.

Stèle funéraire en marbre provenant de Rome, trouvée dans la vigne Amendola, près de la voie Appia. Dans la partie supérieure sont gravés de façon sommaire un tympan en arc de cercle avec des acrotères. Musée du Vatican.

Dim. : 42×18,5 cm ; lettres : 1,5-2,2 cm.

D(is) M(anibus) | C(ai) Valeri | Modesti, | mil(itis) cl(assis) pr(aetoriae) Mis(enensis), | (triere) Apol(lin(e), | n(atione) Bes(si) ; | uix(it) a(nnis) XXX, m(ilitauit) a(nnis) V. | H(eres) b(ene) m(erenti) f(ecit).

Le défunt est C. Valerius Modestus, un *miles* de la flotte de Misène. Il était membre de la trière Apollo. Il est Besse. C'est-à-dire qu'il vient de la province de Thrace. Il n'appartenait pas

forcément au peuple besse. Il s'est engagé à 25 ans et il fit un service de 5 années.

Date : de l'époque flavienne au milieu du III^e siècle.

557 – [Va]lerius Neo[---]

CIL, VI, 3140

Cf. : E. Ferrero, 1878, n°333 ; J. Bennett, 2017, n°33.

Une plaque funéraire fragmentaire provenant de Rome. Musée du Vatican.

D(is) [M(anibus)]. / [- Va]lerio Neo[---], / [mil(iti)] cl(assis) pr(aetoriae) Mis(enensis), [---] / [Mi]nerua ; n(atione) C[---], / [uix(it) a(nnis)] XXXII, mil(itauit) a(nnis) [---]. / H(eres) b(ene) m(erenti) f(ecit)

Le défunt a pour gentilice Valerius. Son cognomen est perdu dans la lacune. Il était membre de la flotte de Misène et appartenait à un navire nommé Minerua. On ne peut savoir quel était le type de ce bâtiment étant donné que dans la flotte de Misène on compte des quadrières, des trières et des liburnes portant ce nom. Valerius est décédé à l'âge de 32 ans. Son origine est perdue. Il ne reste que le C initial. Il pourrait s'agir d'un Corse ou d'un Cilicien par exemple.

Date : de l'époque flavienne au milieu du III^e siècle.

558 – M. Valerius Proculus

CIL, VI, 3141 = *CIL*, VI, 33040 = *EDR*, 152659

Cf. : E. Ferrero, 1878, n°337 ; C. Ricci, 1993, p. 197, n°T56 ; R. Barbera, 2006, p. 129, n°4 (=AE, 2006, +221).

Deux fragments d'une plaque funéraire en marbre provenant de Saint-Paul-hors-les-Murs. Emplacement initial inconnu. Perdus.

D(is) M(anibus) / M(arci) Valeri / Procul(i), / mil(itis) ex [c]lasse pr(aetoria) / Mis(en)si, / (centuria) Senti / Maxim[i] ; [na]t(ione) Bessus, / uix(it) a[n]nis [---] / mil(itauit) [ann(is)] XX / [---]++us / [-----].

Ligne 4 : d'après le rédacteur de la fiche *EDR*, le R de PR est fragmentaire.

Ligne 8 : Les lettres MIL sont endommagées.

Le défunt est M. Valerius Proculus, un *miles* de la flotte de Misène. Il appartenait à la centurie de Senti Maximus. Il était Besse. En fait, il venait de la province de Thrace sans

forcément appartenir au peuple besse. La suite de l'inscription est trop fragmentaire pour être exploitable.

Date : de l'époque flavienne au milieu du III^e siècle.

559 – M. Valerius Valentinus

AE, 1971, 28 = *EDR*, 075063

Cf. : P. Giacomini, 1990, n°504 ; *CCID*, 432 ; E. Zappata, 1996, p. 188-191, n°43 ; A. Daguet-Gagey, 1997, p. 265, n°100, p. 408-409, n°9.

Base de statue en marbre provenant de l'île Tibérine à Rome. Il est possible qu'on ait transporté cette pierre sur l'île Tibérine pour être réemployée. La partie supérieure comporte une cannelure. Le côté gauche présente un orifice et le côté droit une cavité pour un tenon. Sur le côté droit, une autre main a gravé la date. Hôpital des Fatebenefratelli.

Dim. : 61×86×35,5 cm ; lettres : 3-6 cm.

Ioui Opt(imo) Max(imo) | Dolicheno, | pro salute Imp(eratoris) | L(uci) Septimi Seueri Pii Perti/nacis Aug(usti), et M(arci) Aureli Ant/onini Caesar(is), et Iul(iae) Domnae | Aug(ustae), et tot(ius) dom(us) diuinae. | M(arcus) Valerius Valen|tinus, optio cl(assis) pr(aetoriae) Ra(uennatis), de s(uo) fic(it) | militib(us) class(is) ; Dextro II et Prisco co(n)s(ulibus).

Sur le côté droit :

Iusso Caeci/li{i}o Seruillia/no, c(uratori) o(perum) p(ublicorum), (ante diem) III k(alendas) Iu/lia.

Ligne 9 : *ficit* au lieu de *fecit*.

Ligne 10 : elle semble avoir été rajoutée.

Texte du côté droit : le nom du personnage comporte des fautes d'orthographe et la construction de *iusso* est incorrecte. Il aurait fallu *iussu*.

Il s'agit d'un vœu à Jupiter Dolichenus pour le salut de la famille impériale faite en 196 sous le règne de Septime Sévère. La présence sur l'île Tibérine d'un temple à Jupiter Dolichenus n'est pas sûre car la base a certainement été déplacée à une époque inconnue. Cependant il est possible que le culte de Jupiter Dolichenus ait pu être associé à celui d'Esculape qui avait un temple sur l'île. L'acte fut officialisé par le *curator operum publicorum*, Caecilius Seruillianus. Son autorisation devait être nécessaire pour installer des dédicaces à l'extérieur d'un temple. Le dédicant est M. Valerius Valentinus, un *optio* de la flotte de Ravenne. D'autres marins qui devaient être sous ses ordres se sont associés au vœu.

Date : 29 juin 196.

560 – Thiasus Valerius Verus

CIL, VI, 32772 = *ILS*, 2843

Cf. : E. Ferrero, 1884, n°587 ; *SIRIS*, 428 ; *Museo Nazionale Romano*, I, 10, 2, 1988, p. 23 ; *RICIS*, II, 501/175.

Avant d'un d'un couvercle de sarcophage en marbre. Des dauphins sont représentés de part et d'autre du champ épigraphique. Provient des fouilles du bâtiment du ministère des Finances effectuées en 1879. Musée national romain.

Dim. : 27,5×171×2,5 cm ; champ épigraphique : 27,5×29,5 cm ; lettres : 1,5-2,5 cm.

D(is) // Thiasus // M(anibus). | Valerius Verus, | bis nauarc(h)us cla/s(s)is praetorio Mesenatium, uixit | annis XXIII. Valerius | euok(atus), pater, et Iulia, | mater, filio fecerunt.

Ligne 1 : Thiasus est entre les lettres D et M.

Ligne 4 : *praetorio Mesenatium* au lieu de *praetoriae Misenatium*.

Il s'agit d'une inscription funéraire de Rome, faite par les parents du navarque, décédé à l'âge de 24 ans ce qui est très jeune. Thiasus est le *signum* du défunt dont nous ne connaissons pas le prénom.

C. G. Starr (1960 p. 88-89 et p. 103, n. 82.) considérait que ce *bis nauarchus* ne pouvait être un grade militaire mais un navarque dans le cadre du culte d'Isis ; c'est-à-dire le commandant du navire prenant le départ au début du mois de mars lors de la fête célébrant la réouverture de la navigation. Pour lui un jeune homme ne pouvait pas être navarque et avoir des responsabilités aussi grandes. L. Bricault ne le croit pas (*RICIS*, II, p. 613). L'hypothèse de C. G. Starr pourrait à la rigueur être recevable pour l'inscription du *bis nauarchus* L. Aelius Iunianus, retrouvée à Misène (*CIL*, X, 3350 = *EDR*, 151035) car il n'est indiqué aucun nom de flotte. Mais dans le cas de Thiasus, il est bien écrit que celui-ci appartenait à la flotte prétorienne de Misène. Il faut donc considérer ce *bis nauarchus* comme étant un grade de la flotte.

Il n'en demeure pas moins remarquable que ce personnage a atteint ce grade à un très jeune âge. Il n'a certainement pas gravi tous les échelons militaires ou alors en accéléré. Il convient donc de regarder le milieu social où est né Thiasus. Les parents ont fait la dédicace. Cela laisse supposer que Thiasus vivait à Rome avec sa famille, voire qu'il y est né. Il est vraisemblablement citoyen romain même si la tribu n'est pas indiquée. Nous ne pouvons rien dire de la famille de la mère dont le nom ne figure pas sur l'inscription. Le père a fait inscrire son gentilice, Valerius, le même que celui de son fils. Le père est un *euokatus*. Nous sommes certes loin d'une famille aristocratique romaine ou d'une riche famille de marchands mais nous ne sommes pas non plus dans le cas d'une famille modeste. La solde et le statut social d'un

évocat devait être bien meilleurs que ceux des simples soldats. Nous ne savons pas dans quelle unité Valerius père a servi : était-ce dans la flotte, dans un corps de la garnison de Rome ou dans une légion ? C'est sans doute grâce aux liens et relations tissés dans l'armée que le père a pu accélérer la carrière de son fils. Il se pourrait même que celui-ci ait intégré la flotte de Misène directement avec le grade de navarque. Comme nous le disions au sujet de l'inscription de l'autre *bis nauarchus* de Misène, nous ne savons pas quelles étaient les fonctions de ce type de navarque ni quelle était sa place dans une éventuelle hiérarchie des navarques.

Date : III^e siècle.

561 – [---]bius Varro

CIL, VI, 3161 (p. 3382) = EDR, 173027

Cf. : E. Ferrero, 1878, n°478 ; P. Giacomini, 1990, n°527 ; A. Parma, 2002 b, p. 329 ; G. Filippi, R. Barbera, 2010, fig. 176, n°446 ; D. Demicheli, 2015, n°63.

Plaque funéraire en marbre remployée sur le sol de l'église Saint-Paul hors les murs. Perdue.

[D(is)] M(anibus) / [- ? Vi]bi Varron(i), / [mil(itis) cl(assis)] pr(aetoriae) Ra(uennatis), (triere) Nep(tuno) ; / [nat(ione) N]jum(ida), u(ixit) a(nnis) XXXVI, / [m(ilitauit) a(nnis)] XVI / [--]CENT.

Le nom du défunt est fragmentaire son cognomen est Varro et son gentilice est peut-être Vibius. Il servait dans la flotte de Ravenne en tant que membre de l'équipage de la trière Neptunus. Il s'est engagé à 20 ans et il a servi pendant 16 années. Si la restitution est correcte, Varro serait peut-être originaire de Numidie. Cependant D. Demicheli le place parmi les marins originaires de Dalmatie.

Date : de l'époque flavienne au milieu du III^e siècle.

562 – Velonius Masclus

CIL, VI, 3142 = EDR, 152660

Cf. : E. Ferrero, 1878, n°344 ; C. Ricci, 1993, p. 197, n°T59 ; A. Soler, M. J. Pena, 2009, p. 244 ; A. Buonopane, 2017, p. 113-130, p. 121.

Plaque funéraire provenant de Rome. Emplacement initial inconnu. Perdue.

D(is) M(anibus) Veloni / Mascli, / mil(itis) clas(sis) pra(etoriae) / Misena(tium), / [-]V(pentere) Victori|[a] ; nat(ione) Bessus, / uix(it) a(nnis) XLIII, / m(ilitauit) a(nnis) [X]XIII. / Velonia /

Callista{e}, libe(rta), | et frat(er) b(ene) m(erenti) f(ecerunt).

Ligne 5 : on ne sait si on a V ou IV ; mais il est fort probable que cela soit une pentère car on ne connaît pas d'autre exemple d'une quadrière Victoria à Misène. De plus, les quadrières sont en général symbolisées par IIII et non IV.

Le défunt est Velonius Masclus, un *miles* de la flotte de Misène. Il appartenait à un navire s'appelant Victoria et qui devait être soit une quadrière soit une pentère. Il est d'origine besse ou plus vraisemblablement de la province de Thrace. Il s'est engagé à l'âge de 20 ans et a effectué un service de 23 années. Les dédicants sont son frère qui n'est pas nommé et son affranchie Velonia Callista. Celle-ci est d'ailleurs mentionnée avant le frère du défunt.

Date : de l'époque flavienne au milieu du III^e siècle.

563 – C. Veratius Maximus

CIL, VI, 3143

Cf. : E. Ferrero, 1878, n°345 ; A. Soler, M. J. Pena, 2009, p. 244 ; A. Avram, 2013, n°2679 (=2687 bis) ; J. Bennett, 2017, n°57.

Plaque funéraire en marbre dans la villa Albania.

D(is) M(anibus). | C(aius) Veratius | Maximus, | mil(es) cl(assis) pr(aetoriae) Mis(enensis), | (triere) Hercule, | n(atione) Ponticus, | uix(it) an(nis) L, | m(ilitavit) an(nis) XXX.

Le défunt est C. Veratius Maximus, un *miles* de la flotte de Misène. Il appartenait à l'équipage de la trière Hercules. Il est originaire du Pont. Il s'est engagé à 20 ans et a effectué un service de 30 années. Que cette inscription soit antérieure ou postérieure à la réforme de 206-209, Maximus a dépassé la durée réglementaire.

Date : de l'époque flavienne au milieu du III^e siècle.

564 – Viuius Vrbanus

CIL, VI, 3144 = EDR, 111493

Cf. : E. Ferrero, 1878, n°348 ; A. Soler, M. J. Pena, 2009, p. 245.

Plaque funéraire en marbre provenant de Rome. Emplacement initial inconnu. Opistographe avec une autre inscription funéraire en grec (*IGUR*, II, 559 = *EDR*, 111754). Musées du Vatican, musée lapidaire profane.

Dim. : 19;5×18×2,2 cm ; lettres : 2 cm.

D(is) M(anibus). | Viuius | Vrbanus, | mil(es) cl(assis) pr(aetoriae) Mis(enensis), | (triere) Concord(ia), | u(ixit) ann(is) XXX, mil(itauit) an(nis) [---]. | H(eres) b(ene) m(erenti) f(ecit).

Le défunt est Viuius Vrbanus, un *miles* de la flotte de Misène. Il était membre de la trière Concordia. Il est décédé à 30 ans.

Date : de l'époque flavienne au milieu du III^e siècle.

565 – Anonyme

AE, 2001, 601 = EDR, 111740

Cf. : M. Buonocore, 2001, p. 82-83; A. Mastino, 2015, p. 181, n°25.

Partie inférieure d'une plaque funéraire fragmentaire en marbre. Provenance exacte inconnue.

Collection privée à Roio Piano (province de l'Aquila).

Dim. : 16×17×2,5 cm ; lettres : 1,8-1,5 cm.

[-----] | mil(es) cl(assis) pr(aetoriae) Mis(enensis), (triere) Ope, | n(atione) Sard(us), | mil(itauit) a(nnis) XI, | uix(it) a(nnis) XXX. | H(eres) b(ene) m(erenti) f(ecit).

Lignes 2 et 3 : on aurait pu aussi restituer le génitif au lieu du datif : *mil(itis)* et *Sard(i)*.

Le défunt est un *miles* de la flotte de Misène. Il appartenait à la trière Ops. Il était originaire de Sardaigne. Il s'est engagé à l'âge de 19 ans et il a servi pendant 11 années. Le dédicant est son héritier non nommé.

Date : de l'époque flavienne au milieu du III^e siècle.

566 – Anonyme

AE, 2005, 1699 = EDR, 006588

Cf. : F. Mainardis, 2004, p. 147, n°79.

Plaque funéraire fragmentaire en marbre provenant peut-être de Rome. Le champ épigraphique est dans un cadre mouluré. Musée d'Art et d'Histoire de Trieste.

Dim. : 18×12×7 cm ; lettres : 2,2-4,2 cm.

[-----] | [---]opil/[--- e]x (triere) Pa|[rthico (?), uix(it) an]n(is) XXXI, | [mil(itauit) an]n(is) XI | [-----].

Le marin défunt devait appartenir à la trière Parthicus. Il s'est engagé à 20 ans et a servi

pendant 11 années.

Date : de l'époque flavienne au milieu du III^e siècle.

567 – Anonyme

CIL, VI, 3146 = EDR, 152507

Cf. : E. Ferrero, 1878, n°353 ; A. Dobó, 1975, p. 41, n°132 ; C. Ricci, 1993 a, p. 188, n°P89 ; A. Soler, M. J. Pena, 2009, p. 242 ; I. Acruodare, 2012, p. 157.

Plaque funéraire fragmentaire en marbre provenant de Rome, trouvée dans les catacombes de Saint-Callixte, sur la voie Appia. Perdue.

[-----] / [---]eri[---] / mil(es) cl(assis) [pr(aetoriae) Mis(enensis)], / (triere) Per[---], / n(atione) Pan[nonius ---], / mil(itauit) a(nnis) [---], / u(ixit) a(nnis) X[---]. / H(eres) [b(ene) m(erenti) f(ecit)].

Ligne 3 : on a restituer le nominatif.

Ligne 4 : (triere) Per[seo] ?

Le défunt est un *miles* de la flotte de Misène et servait peut-être sur la trière Perseus. Il était originaire de Pannonie. Le reste de l'inscription n'est pas exploitable.

Date : de l'époque flavienne au milieu du III^e siècle.

568 – Anonyme

CIL, VI, 3147 = CIL, VI, 7464 = EDR, 107357

Cf. : E. Ferrero, 1878, n°351 ; A. Negrone, 2001, p. 178 (=AE, 2001, +169) ; I. Della Giovampaola, *MEFRA*, 120, 2008, p. 475-505 (=AE, 2008, +201) ; A. Soler, M. J. Pena, 2009, p. 241.

Plaque funéraire fragmentaire provenant de Rome, trouvée dans la vigne Amendola près de la voie Appia. Musée du Vatican.

Dim. : 17,5×22 cm ; lettres : 1,9-2 cm.

[-----] / Byt[---], / (triere) Salute, / stip(endiorum) XXV.

Ligne 2 : Byt[---] pour CIL, VI, 3147, E. Ferrero et A. Negrone.

Byt ou Byr devait être le début du nom du marin ou de son origine. Il appartenait à la trière Salus et a effectué 25 années de service.

Date : de l'époque flavienne au milieu du III^e siècle.

569 – Anonyme

CIL, VI, 3162

Cf. : E. Ferrero, 1878, n°493 ; C. Ricci, 1993 b, p. 83, n°B18 ; P. Giacomini, 1990, n°309, 536.

Plaque funéraire dans la nécropole de la villa Pamphili.

[-----] / [---]CLISIS / [m(ilitis) cl(assis) pr(aetoriae)] Rauenna(tis), / [--- He]rcule ;
nati/[one Aegy]pt(i)us, uix(it) an(nis) / [---, m]ilitauit an(nis) VII. / [---] Longinus.

Le défunt est un marin de la flotte de Ravenne. Il servait à bord d'un navire dont le nom est Hercules. Il est d'origine égyptienne. Il a servi pendant 7 années. Il ne reste que le cognomen du dédicant, Longinus. Il était peut-être un camarade du défunt.

Date : de l'époque flavienne au milieu du III^e siècle.

570 – Anonyme

CIL, VI, 3172

Cf. : E. Ferrero, 1878, n°578.

Plaque funéraire fragmentaire se trouvant au musée du Vatican.

[-----] / [---]C C+[---] / [---], (triere) Diana, n/a(tione) Corsus, uix(it) an(nis) / XXXV,
mil(itauit) an(nis) XVIII. / H(eres) b(ene) m(erenti) f(ecit).

Ligne 2 : la lettre endommagée après le deuxième C pourrait être un I, un L ou un T.

Ligne 4 : le premier A est endommagé.

Le nom du marin est perdu. Il était d'origine corse. Il servait à bord de la trière Diana. Il s'est engagé à 17 ans et a servi pendant 18 années.

Date : de l'époque flavienne au milieu du III^e siècle.

571 – Anonyme

CIL, VI, 32780

Plaque en marbre en deux parties fragmentaires. Musée du Vatican.

[---]M / [---]P ex libu/[rna ---]IATI / [---]AN // D[---] / NE+[---] / C+[---].

Cette inscription très fragmentaire concernait un marin appartenant à une liburne.

Date : du I^{er} siècle au milieu du III^e siècle.

572 – Anonyme

CIL, VI, 32781

Cf. : E. Ferrero, 1884, n°731.

Un fragment en marbre trouvé lors de fouilles sur la via Sacra.

[---] / classis [pr(aetoriae) ---] / Merca[---] / cura agen[---]

Il s'agit d'une inscription funéraire concernant sans doute un marin d'une des deux flottes prétoriennes.

Date : de l'époque flavienne au milieu du III^e siècle.

Terracina

573 – Valerius Montanus

CIL, X, 8261 = EDR, 157471

Cf. : E. Ferrero, 1884, n°723.

Plaque funéraire trouvée à Terracine, près de la via Appia. Perdue.

*D(is) M(anibus). / Valeriae Frontinae, nat(ione) Gnigissae ex ci/uitate Coropisso uico Asseridi d(omini) n(ostri), filiae Val(eri) / Frontonis Aquilieni, quae uixit ann(is) XXVIII, / mensibus III, diebus XXI, / Valerius Montanus, nau[*f*]ulax, ex eadem / ciuitate et uico, coniugi karissimae b(ene) m(erenti) f(ecit).*

Ligne 2 : l'origine *Gnigissae* qui est inconnue par ailleurs doit vraisemblablement être remplacée par *Cilicissae*.

Valeria Frontina est décédée à l'âge de 29 ans. Elle est la fille d'un Valerius Fronto Aquilienus. Son époux est le *naufylax* Valerius Montanus. Il devait donc appartenir à la flotte de Misène. L'*origo* a été indiquée avec précision. Ces personnes proviennent de la province de

Cilicie, de la cité de Coropissus et du *uicus* Asseridus. D'après *Brill's New Pauly*, III, col., 844, Coropissus est une cité en Isaurie qui appartenait à la province de Cilicie. L'auteur de la notice du *CIL* s'est trompé : il a confondu Koropissos avec Koropassos qui se trouve en Lycaonie.

Date : du II^e siècle au milieu du III^e siècle.

Tibur

574 – Bubens

AE, 1899, 97 = EDR, 071698

Cf. : E. Ferrero, 1900, n°803 ; G. Granino Cecere, C. Ricci, 2006, p. 240-242.

Plaque funéraire en marbre retrouvée à Arsoli sur la route entre Tivoli et Subiaco. Perdue.

Dim. : 48×48 cm.

D(is) M(anibus) / Bubentis Tharsae (filii), / mil(itis) clas(sis) Germ(anicae) pi(a)e fid(elis), / qui uix(it) an(nis) XLV, mili(tauit) / an(nis) XVIII. Fecit Aulupor / Rigasis (filius) fratri pio et / bene merenti.

Lignes 2 et 6 : il est possible qu'en fait *filius* soit sous-entendu.

Le défunt est Bubens, fils de Tharsa. Il était un *miles* de la flotte de Germanie. Il a une onomastique pérégrine. Il s'est engagé à l'âge de 27 ans. Le dédicant est Aulupor, fils de Rigasis. Il se dit être son frère. Peut-être est-il en fait son frère d'armes. Il a lui aussi une onomastique pérégrine. Il était sans doute un camarade du défunt. Ils furent affectés à Tibur sans doute au service de l'empereur. Ces noms sont certainement d'origine thrace (D. Dana, *OnomThrac*, Aulupor : p. 14-16 ; Bubens, p. 70 ; Rigasis : p. 292 ; Tharsa ou Tarsa : p. 345-348).

Date : de la première moitié du II^e siècle au milieu du III^e siècle.

575 – [Iu]lius Aq(ui)la

ZPE, 157, 2006, p. 239, n. 16

Inscription encore inédite à notre connaissance provenant du territoire de Tibur. C. Ricci en donne une transcription dans son article écrit avec M. G. Granino Cecere, *ZPE*, 157, 2006, p. 239, n. 16.

[D(is)] M(anibus). / [Secu]nda[e] / [li]berta[e], / [- Iu]lius Aq(ui)la, / mil(es) class(is) /

pr(aetoriae) Mis[e]nen(sis) / [---].

La défunte est Secunda. Elle était l'affranchie de Iulius Aquila, un *miles* de la flotte de Misène. Celui-ci devait être en poste à Tibur à la villa d'Hadrien. Il a dû amener avec lui son affranchie. Les soldats pouvaient partir en mission avec leurs serviteurs, esclaves et affranchis. Ce devait être une mission de longue durée.

Date : du deuxième quart du II^e siècle au milieu du III^e siècle.

576 – C. Numidius Quadratus

CIL, XIV, 3627 = EDR, 131411

Cf. : E. Ferrero, 1878, n°277 ; *SupplIt Imagines*, I, 926 ; M. G. Granino Cecere, C. Ricci, 2006, p. 239, n. 13 ; J. Bennett, 2017, n°25.

Plaque funéraire moulurée en marbre provenant de Tibur. Palais Del Re à Tivoli.

Dim. : 40×60 cm.

C(aius) Numidius Qua/dratus, n(atione) Cilix, / mil(es) cl(assis) pr(aetoriae) Mi/sen(ensis), militauit / annis XX, uixit / ann(is) XXXX. M(arcus) Pos/tumius Secundus b(ene) m(erenti).

Le défunt est C. Numidius Quadratus. Il provient de Cilicie. Il s'est engagé dans la flotte de Misène à l'âge de 20 ans. Il est décédé à 40 ans alors qu'il était affecté à Tibur. Le dédicant est M. Postumius Secundus, peut-être un camarade de Quadratus.

Date : de la première moitié du II^e siècle au milieu du III^e siècle.

577 – Q. Ora[tius] [Se]uerus.

AE, 1996, 517 = EDR, 101023

Cf. : F. Sciaretta, *Atti e memorie della Società tiburtina di storia e d'arte*, 49, 1996, p. 101, n°2 (*non uidi*).

Une plaque funéraire provenant près du lieu-dit Galli à la Villa Adriana. Elle est conservée à Tivoli dans une collection privée.

Dim. : 15×16 cm.

[D(is) M(anibus). / [---]ae Q(uintus) Ora/[tius Se]uerus, mi/[les ex] classe prae(toria) / [Misene]nsi. Seruae / [b(ene)] m(erenti) t(itulum) f(ecit).

Un dernier hommage est rendu à une esclave appartenant à un *miles* de la flotte de Misène, Q. Oratius Seuerus. Celui-ci était affecté à la villa d'Hadrien sans doute au service de

l'empereur.

Date : de la première moitié du II^e siècle au milieu du III^e siècle.

578 – [---] Seneca

CIL, XIV, 3630

Cf. : E. Ferrero, 1900, n°779 ; P. Giacomini, 1990, n°211, 433 ; *InscrIt*, 1952, IV, 1, 167 ;

M. G. Granino Cecere, C. Ricci, 2006, p. 239, n. 17.

Plaque funéraire provenant de Tibur, dans la villa d'Hadrien. Perdue.

*Se[x ---]/nio Senec(a)e, / mil(iti) cl(assis) / pr(aetoriae) Rauennas, / D(ecimus) Egnati|us Rufus
/ here{n}s po/nendum cu/rauit.*

Ligne 4 : il aurait fallu *Rauennatis* au lieu de *Rauennas*.

Le défunt avait pour cognomen Seneca. Il était un *miles* de la flotte prétorienne de Ravenne.

Le dédicant est son héritier, D. Egnatius Rufus. Il est possible qu'il soit lui aussi un marin.

Date : de la première moitié du II^e siècle au milieu du III^e siècle.

579 – Titianus Victorinus

AE, 2006, 394

Cf. : M. G. Granino Cecere, C. Ricci, 2006, p. 241-242.

Inscription funéraire retrouvée dans les années 1980-1985 à proximité de la villa Hadriana.

Dans les réserves de la villa Hadriana.

*D(is) [M(anibus)]. / Titianus Victo|rinus, miles clas(s)is Cermaniciani, / natio(ne)
Agrippine(n)si[s], / uix(it) annis XXVIII, sti|pe(n)diorum VI. Se|cundinus Peculi|aris b(ene)
m(erenti) f(ecit).*

Ligne 4 : *Cermaniciani* pour *Germanicae*.

Le défunt est Titianus Victorinus. Il était originaire de Colonia Claudia Ara Agrippinensium. Il s'est engagé dans la flotte de Germanie à l'âge de 22 ans. Il fut affecté au service de l'empereur dans la villa d'Hadrien. Le dédicant est Secundinus Peculiaris. Il était peut-être lui aussi membre de la même flotte. Les deux gentilices ont la forme d'un cognomen. Contrairement aux deux autres marins de la flotte de Germanie dont l'inscription a été retrouvée à Tibur, ils ont une onomastique romaine.

Date : de la première moitié du II^e siècle au milieu du III^e siècle.

Regio II

Bénévent

580 – Anonyme

CIL, IX, 1631

Cf. : E. Ferrero, 1978, n°575 ; A. Buonopane, 2017, p. 126.

Plaque funéraire fragmentaire. Perdue

[-----] / [---] *ex (triere) / Diomed(e). / In fr(onte) p(edes) XII, in / agr(o) p(edes) [---]*

Le défunt était un marin appartenant à une trière. E. Ferrero doute du fait que Diomedes soit son nom. Il pense qu'il s'agit du nom du centurion. A. Buonopane la classe tout de même dans les trières dont la flotte est inconnue. Nous avons restitué *Diomede*. Il est vrai toutefois que DIOMED est centré sur la ligne et il se peut que la partie gauche de la ligne 3 ait eu la place d'accueillir des lettres.

Date : de la période flavienne au milieu du III^e siècle.

Brundisium

581 – L. Boionius Zeno

AE, 1900, 185 = ILS, 9218 = EDR, 071764

Cf. : NSA, 1900, p. 153, n°1 ; IRBrindisi, 12 (*non uidi*) ; J. Bennett, 2017, n°6 ; F. Grelle *et al.*, 2017, p. 183-185.

Stèle en pierre retrouvée dans la nécropole de la via Tor Pisana. Musée archéologique provincial de Brindisi.

Dim. : 76,4×54,7×7,5 cm ; lettres : 4,3-5,8 cm.

L(ucius) Boionius Zeno, | ueteranus de Phryge | triere, nauta, u(ixit) a(nnis) IXCXV. | H(ic) s(itus).

Ligne 2 : le P, le H et le R de Phryge sont ligaturés.

Le défunt est L. Boionius Zeno. Il s'est éteint à l'âge très avancé de 96 ans. Il est un vétéran de la trière Phryx. Nous ne suivons pas la supposition de J. Bennett qui en fait un Phrygien de la trière Nauta. La séquence « *de Phryge triere* » est rare. On a en général le type du bâtiment avant son nom. Le terme *nauta* apparaît ici pour la seule et unique fois dans l'ensemble de notre corpus. Les marins se qualifient plutôt comme *militēs* ou *manipulares*. L'absence du nom de la flotte laisse entendre que l'inscription date d'avant le règne de Vespasien. Le vétéran porte les *tria nomina* qu'il a obtenus à l'issue (et non au début) de son service militaire en même temps que la citoyenneté romaine. Nous ne sommes donc pas d'accord avec F. Grelle *et al.* (p. 185) qui considèrent qu'il est possible qu'il soit un affranchi. La présence d'un cognomen grec n'en fait pas forcément un ancien esclave.

Date : du règne d'Auguste à la fin de la période julio-claudienne.

582 – [C]assius Longin[us]

AE, 1978, 242 = AE, 1980, 277 = EDR, 077090

Cf. : NSA, 1896, p. 239, n°2 ; E. Ferrero, 1900, n°817 ; C. Marangio, 1975, p. 16-17 ; P. Giacomini, 1990, n°141.

Stèle funéraire en pierre provenant de Brindisi. Musée archéologique provincial.

Dim. : 40×39×11 cm ; lettres : 5-6 cm.

[--- C]assius Longin[us], | [uet]eranus | [ex cl]asse pra[et(oria)] | [Rauenn]ate, u(ixit) a(nnis) L. H(ic) s(itus). | [-----]A[-----] | [-----].

Lignes 4 : E. Ferrero évoque aussi la possibilité *[Misen]ate* mais étant donné le lieu de découverte, il nous semble plus probable qu'il s'agisse de la flotte de Ravenne.

Le défunt est Cassius Longinus. Il s'agit d'un vétéran d'une flotte prétorienne qui devait peut-être être celle de Ravenne. Il n'est pas certain qu'il ait servi à Brindisi même. Il s'y est sans doute retiré pour sa retraite. En effet, les seules inscriptions connues pour l'instant à Brindisi concernant des marins d'active datent d'avant l'époque flavienne. Ce qui n'est pas le cas de cette inscription étant donné le fait que le marin porte les *tria nomina* et que la flotte porte le titre *praetoria*.

Date : de l'époque flavienne au milieu du III^e siècle.

583 – Malchio

CIL, IX, 41 (p. 652) = ILS, 2819 = EDR, 171643

Cf. : E. Ferrero, 1884, n°721 ; S. Panciera, 2006 (1968), p. 1286-1291 ; M. Reddé, 1986, p. 474-486 ; *IRBrindisi*, 15 (*non uidi*) ; F. Grelle *et al.*, 2017, p. 184-185.

Stèle en pierre retrouvée dans un hypogée de Brindisi. Perdue.

Iulia Cleopatra quae et / Lezbia C(ai) Iuli Men/oetis f(ilia), Antiochensis / Syriae ad Daphnem, / uxor Malchionis / Caesaris trierarchi de / triere Triptolemo.

Ligne 2 : Lezbia au lieu de Lesbia.

La défunte est Iulia Cleopatra dont le nom pérégrin est Lezbia. Elle est la fille de C. Iulius Menoetes. Ils sont originaires d'Antioche en Syrie. Elle était l'épouse d'un triérarque de César, Malchio. Celui-ci était le commandant de la trière Triptolemus que nous connaissons par ailleurs dans une autre inscription de Brindisi (*AE*, 1966, 97 = *EDR*, 74565). Cette inscription date très probablement d'avant l'arrivée au pouvoir de Vespasien ne serait-ce que par l'absence du nom de la flotte. Il est d'ailleurs probable que celle-ci soit la flotte de Ravenne. Cette inscription a fait couler beaucoup d'encre sur le statut de Malchio. Il s'agit bel et bien d'un homme libre et qui plus est d'un ingénu. La formule « *Caesaris trierarchi* » ne veut pas dire qu'il fait partie de la *familia* impériale. Il est tout simplement un triérarque de l'empereur.

Date : du règne d'Auguste à la fin de la période julio-claudienne.

584 – Marcinus

***AE*, 1966, 97 = *EDR*, 074565**

Cf. : B. Sciarra, 1963, p. 80, n°84 ; *IRBrindisi*, 16 (*non uidi*).

Stèle funéraire en pierre à sommet et avec des acrotères arrondis. Emplacement initial inconnu.

Musée archéologique provincial de Brindisi.

Dim. : 21,7×24,4×4,7 cm ; lettres : 2,4-3,2 cm.

Marcinus / centurio de / Triptolemo

Le défunt est le centurion Marcinus appartenant un navire nommé Triptolemus. L'aspect laconique de l'inscription, l'absence du nom de la flotte et l'onomastique du centurion montrent que cette inscription date d'avant la période flavienne. Nous connaissons par ailleurs à Brundisium un triérarque, Malchio, d'une trière du même nom (*CIL*, IX, 41 = *ILS*, 2819 = *EDR*, 171643). L'inscription date elle aussi d'avant l'époque flavienne.

Date : du règne d'Auguste à la fin de la période julio-claudienne.

585 – Maro

EE, VIII, 1, 33 = EDR, 177445

Cf. : NSA, 1884, p. 398.

Plaque funéraire en marbre provenant du fonds Mannarini et Gusman au couvent des Capucins.

Perdue.

Dim. : 30×26 cm.

D(is) M(anibus). | Maro [---], | [m]il(es) lib(urna) Iu[---], | (centuria) [S]uperi | [-----].

Ligne 3 : EE lit II LIB IV ; Iu[stitia] ?

Nous nous sommes basé sur le texte restitué par EDR. Le défunt serait Maro, *miles* d'une liburne qui pourrait s'appeler Iustitia. En général, *miles* précède le nom de la flotte et non celui du navire. Il appartenait à la centurie de Super. Si les restitutions sont correctes, nous voyons que la liburne Iu[stitia] serait l'équivalent d'une centurie. Il est possible que Maro soit le nom unique de pérégrin du marin. Nous serions alors avant l'époque flavienne.

Date : époque julio-claudienne ?

586 – Scaeva

CIL, IX, 42 (p. 652) = ILS, 2826 = EDR, 171648

Cf. : E. Ferrero, 1884, n°730 ; A. Donati, 1980, p. 158 ; M. Reddé, 1986, p. 221 ; IRBrindisi, 17 (*non uidi*) ; F. Grelle *et al.*, 2017, p. 183-185 ; D. Demicheli, 2015, n°8.

Stèle funéraire en pierre provenant des environs de Brindisi. Musée archéologique provincial de Brindisi.

Dim. : 26,3×23,6×5,1 cm ; lettres : 2,9-4,3 cm.

Scaeva Liccai, | mil(es) de lib(urna) Triton(e), | (centuria) M(arci) Vetti, uixi(t) an(nis) | XXXV, mil(itauit) an(nis) [---]. | H(ic) s(itus).

Le défunt est Scaeva. Liccaius est le nom de son père au génitif. Le F de *filius* a été oublié ou bien sous-entendu. Liccaius est un nom présent en Dalmatie. Nous connaissons par exemple par un diplôme militaire du 12 juin 100 destiné à un Dalmate de la flotte de Ravenne dont le père s'appelait Liccaius (RMD, III, 142 = AE, 1989, 315). Il était *miles* à bord de la liburne

Triton. Cette liburne était sous les ordres du centurion Marcus Vettius. L'absence du nom de la flotte et l'onomastique pérégrine du marin laissent entendre que cette inscription date d'avant la période flavienne. Il n'est pas fait mention du cognomen du centurion. Cette inscription pourrait montrer à travers le nom de ce centurion que des citoyens romains pouvaient servir dans la flotte avant l'époque flavienne.

Date : du règne d'Auguste à la fin de la période julio-claudienne.

587 – Verzo

AE, 1990, 205 = EDR, 081742

Cf. : A. Mangiatordi, 2005, p. 39-40, n°27 ; *IRBrindisi*, 20 (*non uidi*) ; D. Demicheli, 2015, n°9.

Stèle en pierre à sommet et acrotères arrondis, trouvée en 1987 à Corvigno. Musée archéologique U. Granafei de Mesagne.

Dim. : 48×18×7,5 cm ; lettres : 2,5-2,7 cm.

Verzo | Themis filius), | de liburna) | Tritone, | militavit annos XX, | uix(it) ann(os) XXXX. | H(ic) s(itus) e(st).

Le défunt est Verzo, fils de Themus. Verzo est un nom présent dans les régions illyriennes (*OPEL*, IV, p. 161). Le personnage est référencé par D. Demicheli comme provenant de Dalmatie. Il s'est engagé à l'âge de 20 ans et il a servi à bord de la liburne Triton. Celle-ci est d'ailleurs connue aussi à Brundisium (*CIL*, IX, 42 (p. 652) = *ILS*, 2826 = *EDR*, 171648). Un autre Dalmate y servait. Nous ne savons à quelle flotte appartenait ce marin. Il pourrait s'agir de la flotte de Ravenne. L'absence du nom de la flotte et surtout l'onomastique pérégrine du marin laissent entendre que cette inscription date d'avant l'arrivée au pouvoir de Vespasien.

Date : du règne d'Auguste à la fin de la période julio-claudienne.

588 – Anonyme

CIL, IX, 43 = ILS, 2874 = EDR, 171681

Cf. : E. Ferrero, 1978, n°559 ; M. Reddé, 1986, p. 536 ; *IRBrindisi*, 18 (*non uidi*) ; F. Grelle *et al.*, 2017, p. 183-185.

Inscription funéraire retrouvée au petit pont de Lecce. Perdue.

[---]jilo Pinthsi | filio), de triere | Quadrig(a) ; uixit | an(nis) XXXV. H(ic) s(itus). | Symphonia|cus.

Ligne 1 : dans *Pinthsi*, le N, le T et le H sont ligaturés.

Ligne 5 : pour *ILS* et *EDR* on a *symphoniacus* écrit entièrement sur la ligne ; pour le *CIL* il y aurait *symphonia/cus* avec ainsi une sixième ligne.

Le nom du marin est perdu dans la lacune mais il a une onomastique pérégrine. Il était membre de la trière *Quadrige*. Il exerçait en tant que *symphoniacus*. Il était chargé de battre la cadence à bord du navire. Le nom de la flotte est absent mais il devait peut-être s'agir de la flotte de Ravenne.

Date : du règne d'Auguste à la fin de la période julio-claudienne.

Tarente

589 – C. Septimius Celer

EDR, 173841

Cf. : A. Gallo, 2019, p. 659-665.

Stèle funéraire en pierre. Emplacement initial inconnu. Elle est fixée sur un mur du couvent Saint Antoine.

D(is) M(anibus). / C(aio) Septimio Celeri / militi clas(is) pr(aetoriae) Mis(enensis), / M(arcus) Fundanius Velo[x]. / [V]ixit ann(is) [XX]IIII.

Le site *EDR* rajoute une ligne supplémentaire qui serait manquante : [------].

Le défunt est C. Septimius Celer, un *miles* de la flotte de Misène. Il est décédé à l'âge de 24 ans. Le dédicant est M. Fundanius Velox. Il s'agit peut-être d'un camarade.

Date : de l'époque flavienne au milieu du III^e siècle.

Regio III

Élée/Vélia

590 – C. Neruilius Iustus

AE, 1978, 257 = AE, 1998, 399 = EDR, 077100

Cf. : P. Ebner, p. 62, n°6 ; H. Solin, 1998, p. 253 ; J. C. Mann, 2002, p. 227-234.

Plaque funéraire circulaire en marbre gris, trouvée à Marina di Ascea, dans la nécropole de Porta Marina Sud. Antiquarium de Marina di Ascea, ancienne église S. Maria.

Dim. : 62 cm de diamètre et 3 cm d'épaisseur ; lettres : 2-4 cm.

D(is) M(anibus). | Neruliliae Narbullae, lib(ertae), b(ene) m(erenti) ; | uix(it) a(nnis) LV. Et C(aio) Nerulio Iusto, filio, qui militauit in praetorio annis X ; uixit a(nnis) XXXII. | C(aius) Neruilius Iustus, ueteranus deductus | Vellias, militauit centurio in classe | praetoria Misenense, fecit sibi et suis | b(ene) m(erentibus).

Les L et les I sont peu distinguables. On peut ainsi hésiter à restituer à la ligne 2 Narbuliaie ou Narbullae. La deuxième solution nous semble la meilleure. De même, à la ligne 3 nous pensons que l'âge du décès n'est pas IV ans mais bien LV ans.

Il y a deux défunts. Tout d'abord, Nerulia Narbulla est l'affranchie d'un vétérane de la flotte prétorienne de Misène, l'ancien centurion C. Neruilius Iustus. Le gentilice Neruilius n'est pas connu par ailleurs. Le rédacteur de la fiche de l'*Année épigraphique* signale l'existence d'un Nerullius (*CIL*, VIII, 18068). Le cognomen Narbulla est connu dans deux inscriptions : *CIL*, VI, 15060, 20431. H. Solin pense qu'il est possible d'établir un lien entre le nom Narbulla et la ville de Narbonne. Mais nous n'en sommes pas vraiment convaincu. Elle est décédée à 55 ans. Il est très probable qu'il s'agisse de l'épouse du vétérane et donc la mère de son fils qui est lui aussi défunt et qui apparaît en deuxième position. Le fils, homonyme du père, est décédé à 32 ans après 10 années de service dans les cohortes prétoriennes. On peut ainsi noter une réelle ascension sociale. Le père était certes centurion mais dans le corps de l'armée le plus dénigré alors que le fils servait dans le corps le plus prestigieux. Cette inscription est très importante

car nous apprenons que le centurion a été déduit à Vélicia après son service militaire. Or nous savons par des diplômes militaires qu'une déduction de terres en faveur des marins démobilisés de la flotte de Misène survint en 71 (*RMD*, IV, 204 = *AE*, 1997, 1273, *CIL*, XVI, 12, 13, 15, 16) et qu'elle concernait la cité voisine de Paestum. Celle-ci devint ainsi la colonie Flavia Prima (*CIL*, 1975, 251 = *EDR*, 076085). Mais il faut noter que Vélicia ne porte pas le titre de colonie. Il n'en demeure pas moins qu'il est possible que la déduction à Vélicia ait eu lieu en même temps ou peu de temps après celle concernant Paestum. Nous ne connaissons pas l'âge du centurion étant donné que la plaque a été faite de son vivant. Cette inscription est postérieure aux années 70 durant lesquelles eut lieu cette déduction.

Date : du début des années 70 à la fin du I^{er} siècle.

591 – Anonyme

EE, VIII, 1, 282 = *EE*, VIII, 1, 847.

Cf. : E. Ferrero, 1900, n°822.

Une inscription funéraire fragmentaire.

[-----]L[---], | mil(es) ex cla[sse ---] | [---], (centuria) Arr[i ? ---].

Le défunt devait être un *miles* de la flotte de Misène. Il appartenait à la centurie d'Arrius (?).

Date : de la période flavienne au milieu du III^e siècle

Paestum

592 – Arrius Isidorus (I)

CIL, X, 469 = *EDR*, 126843

Cf. : E. Ferrero, 1878, 176 ; L. H. Keppie, 1984, p. 112, n°24 ; P. Simelon, 1992, p. 697 ; E. Todisco, 1999, p. 58-59.

Inscription funéraire remployée dans le palais féodal de Monte Cicerale. Perdue.

D(is) M(anibus). | Arrio Isido|ro, missicio, pa|tri, Siluanus | fecit. V(ixit) an(nis) LXX/V, me(nses) VI dies | VIII, benemer(enti).

Le défunt est Arrius Isidorus, un vétérane. Il est décédé à l'âge de 75 ans. Il est possible qu'il s'agisse du même Arrius Isidorus, originaire d'Alexandrie et *manipularis* de la flotte de Misène connu en tant que dédicant par *CIL*, X, 3608 = *ILS*, 2903 = *EDR*, 122798. S'il s'agit bien du même personnage, il était marié à une Memmia Fortunata originaire du Picinum. Le fils d'Isidorus s'appelle Siluanus. Ce cognomen ne laisse apparemment transparaître aucune allusion à l'*origo* de son père.

Date : de la période flavienne au milieu du III^e siècle.

593 – T. Flavius Marullus et al.

***AE*, 1975, 253 = *EDR*, 076087**

Cf. : *ILP*, n°89 ; L. H. Keppie, 1984, p. 112, n°23.

Base en calcaire trouvée au forum. La face de gauche contient le bas-relief d'une cruche et celle de droite, une coupe. Aire archéologique, près du forum. Dans le secteur se trouvant à l'ouest de l'entrée du *macellum*.

Dim. : 137×55×44 cm ; lettres : 2-5 cm.

*M(arco) Pomponio M(arci) | Pomponi Libonis tri(erarchi) f(ilio), Maec(ia), Di(ogeni),
(duo)uir(o) q(uin)q(ennali), | coloni ex aere collato | statuam quam honoris | causa uiuo ei
summa | effecta optulerunt. | T(itus) Flavius Marullus, trie(rarchus) Aug(usti), et L(ucius)
Dic(itus) Arte(midorus), heredes, ponendam | curauerunt.*

Lignes 8-9 : l'*AE* transcrit *trie(rarchus), Aug(ustalis)* mais nous pensons qu'il s'agit plutôt d'un triérarque d'Auguste.

La personne défunte est M. Pomponius Libo, le même que le notable honoré dans *AE*, 1975, 252 = *EDR*, 076086. Ce fils de triérarque a pour héritiers un autre triérarque, T. Flavius Marullus, et L. Dicitius Artemidorus. La qualité de ce dernier n'est pas connue et nous ne savons pas s'il avait initialement un rapport avec la flotte. Ces deux inscriptions laissent penser que les deux triérarques ont bénéficié de la déduction qui eut lieu à Paestum en faveur des marins de Misène aux premiers temps du règne de Vespasien. Le nom du triérarque dédicant pourrait conforter cette possibilité.

Date : du début de l'époque flavienne au milieu du II^e siècle.

594 – Petronius [---]

ILP, 112

Fragment de stèle funéraire en marbre. Musée de Paestum.

Dim. : 6,3×11,6×1,7-1,9 cm ; lettres : 1,7 cm.

[---] *Petronio* [---] / [---] *ex (triere) Athen[onice]*.

Il ne reste que le gentilice du défunt, Petronius. Il appartenait à la trière Athenonice.

Date : de la période flavienne au milieu du III^e siècle.

595 – M. Pomponius Libo

AE, 1975, 252 = EDR, 076086

Cf. : *ILP*, n°88 ; *EAOR*, III, p. 32-34, n°9.

Base honorifique en calcaire trouvée sur le forum. La face de gauche contient le bas-relief d'une cruche et celle de droite, une coupe. Musée archéologique de Paestum.

Dim. : 145,5×74,5×53 cm ; lettres : 2,8-6,3 cm.

M(arco) Pomponio M(arci) Pom/[p]oni Libonis trierarchi | fil(io) Maec(ia) Diogeni, | (duo)uir(o) q(uin)q(ennali) ; huic ordo decurio/num ob munificentiam eius quot | familiam gladiatoriam ex sua | liberalitate ob honorem q(uin)q(uennalitat) | primus ediderit, [it]em accep/tis (sestertium) XXV m(ilibus) n(ummum) p[ecu]nia pu/blica alium d[iem] enixe c[u]/rauerit, statuam ponendan | pecunia publica censuerunt. L(ocus) d(at)us d(ecreto) d(ecurionum).

Ligne 1 : *M(arco)* au lieu de *G(aio)* ou *C(aio)*, le M est fragmentaire ; ce que l'on a pris pour un G ou un C (M. Buonocore) doit correspondre à un défaut de la pierre.

Ligne 3 : le F de *fil(io)* est fragmentaire.

Fin de la ligne 5 : *quot* pour *quod*.

Ligne 11 : *ponendan* au lieu de *ponendam*.

Le personnage honoré est M. Pomponius Diogenes, un notable ayant été duovir et quinquennal de sa cité. Il a organisé des jeux de gladiateurs. Il est connu par une deuxième base honorifique de la même cité (*AE*, 1975, 253 = *EDR*, 076087). Ce notable est le fils d'un triérarque : M. Pomponius Libo. Celui-ci devait appartenir à la flotte de Misène. Il est possible qu'il ait été déduit à Paestum. Son grade de triérarque a dû lui permettre d'intégrer cette cité à un haut rang. Cela a permis à son fils d'accéder à l'*ordo* de la cité puis de faire carrière.

Date : du début de l'époque flavienne au milieu du II^e siècle.

596 – C. Valerius Naso

AE, 1975, 272 = EDR, 076106

Cf. : *ILP*, n°176.

Plaque rectangulaire en marbre blanc, trouvée près de la Porta Marina. Musée archéologique de Paestum.

Dim. : 25×31,5×3 cm ; lettres : 1,8-2,6 cm.

D(is) M(anibus). | C(aio) Valerio Nasoni, | mil(iti) ex classe pr(a)et(oria) Mise(enensi), | centuria Secundi ; uixit annis | XXXX, mil(itauit) annis XXIII. | Amatia Callytiche coniu|gi bene merenti fecit.

Le défunt est C. Valerius Naso, un *miles* de la flotte de Misène. Il s'est enrôlé à l'âge de 17 ans et il a servi pendant 23 années. La dédicante est son épouse, Amatia Callytiche.

Date : de la période flavienne au milieu du III^e siècle.

597 – L. Varius Primus

AE, 1975, 271 = EDR, 076105

Cf. : *ILP*, n°175.

Plaque rectangulaire en marbre. Emplacement initial inconnu. Musée archéologique de Paestum.

Dim. : 43,2×55,3×3,5 cm ; lettres : 4-6,3 cm.

Cineribus | L(uci) Varii Primi, tr(ierarchi) | de lib(urna) Diana.

Ligne 2 : le T et le R sont ligaturés.

Le défunt est L. Varius Primus, le triérarque de la liburne Diana. Le formulaire laconique de l'inscription peut laisser penser que cette inscription date plutôt de la première moitié du I^{er} siècle après J.-C. Il est fort probable que la liburne appartienne à la flotte de Misène.

Date : de l'époque augustéenne à la fin de la période julio-claudienne.

Rhegium

598 – C. Iulius Euander

AE, 1975, 284 = *EDR*, 076116

Cf. : *SupplIt*, V, 1989, p. 64-65, n°17.

Plaque funéraire en marbre retrouvée en 1949 dans le ruisseau Santa Catarina, près du port. La partie inférieure droite est perdue. Musée archéologique national de Reggio de Calabre.

Dim. : 42,5×34,5×2,1 cm ; lettres : 2,1-4,7 cm.

C(aio) Iulio Neoptol(emi) filio) | Euandro, trierararc(ho), | C(aius) Iulius C(ai) f(ilius) Niger | [-----] trierararchus.

Le défunt est le triérarque C. Iulius Euander. Il est d'origine périgrine comme le montre sa filiation : fils de Neoptolemus. Le dédicant est aussi un triérarque : C. Iulius Niger. Il est fils de Caius ce qui pourrait laisser supposer qu'il soit citoyen romain de naissance, à moins qu'il ne s'agisse d'une filiation fictive. A. Buonocore (*SupplIt*, V, n°17) suppose qu'il pourrait être le fils du défunt. L'absence du nom de la flotte et l'aspect laconique de l'inscription pourraient faire penser à une datation haute, avant l'époque flavienne. Il est possible que ces personnes se soient engagées sous Auguste ou sous le bref règne de Caligula étant donné leurs *duo nomina*. Si cette inscription remonte bien avant l'époque flavienne, le premier triérarque au moins n'a pas reçu la citoyenneté romaine en s'engageant mais peut-être durant le service. Si le deuxième triérarque est bien fils de Caius, nous pouvons voir qu'avant les Flaviens les marins et les officiers pouvaient avoir une pluralité de statuts et d'origines.

Ces deux triérarques devaient appartenir à la flotte de Misène. Rhegium devait être au moins une escale habituelle des navires de cette flotte. Une base de la flotte devait y être installée.

Date : du règne d'Auguste à la fin de la période julio-claudienne.

Regio IV

Lucus Angitiae (Luco dei Marsi)

599 – C. Iulius Celer

CIL, IX, 3891

Cf. : E. Ferrero, 1878, n°443 ; P. Giacomini, 1990, n°258, 430, 506 ; C. Letta, 1991, p. 505.

Inscription funéraire provenant de Luco dei Marsi près du lac Fucin. Perdue.

*C(aio) Iulio Ce/leri, mil(iti) cla(ssis) / prae(toriae) Rauen(natis), / (centuria) Seleni Seu[e]ri ;
/ mil(itauit) a(nnis) XXIX, / uix(it) an(nis) L. / Her(es) posuit / L(ucius) Valerius Ve/recundus /
b(ene) m(erenti) de se.*

Le défunt est C. Iulius Celer, un *miles* de la flotte de Ravenne. Il appartenait à la centurie de Selenius Seuerus. Il s'est engagé à l'âge de 21 et il a servi pendant 29 années. Il a dépassé le temps de service obligatoire que l'inscription date d'avant ou d'après la réforme de 206-209. Le dédicant est L. Valerius Verecundus, peut-être un camarade. Nous savons que depuis l'époque de Claude (Tacite, *An.*, XII, 56) au moins il devait y avoir un détachement de la flotte aux abords du lac Fucin. L'inscription est plus tardive étant donné le titre de *praetoria* porté par la flotte.

Date : de la période flavienne au milieu du III^e siècle

600 – C. Velonius Victor

CIL, IX, 3993 = AE, 1991, 568

Cf. : H. Devijer, F. Van Wonterghem, 1981, p. 250-254, n°3 ; C. Letta, 1991, p. 502.

Plaque funéraire insérée dans un mur du Palazzo Mastroddi à Tagliacozzo encore dans les années 1950. Perdue.

D(is) M(anibus) [s(acrum)]. | C(aio) Ve[lo]nio Vict[ori], | mil(iti) [ex c]las(se) pr[aet(oria)] | Rauen(nate). | M(arcus) Herenniu[s] | Apelles amico | b(ene) m(erenti) | p(osuit).

Les lettres soulignées auraient été lues en 1834.

Le défunt est C. Velonius Victor, un *miles* de la flotte de Ravenne. Velonius est attesté chez deux Thraces de la flotte de Misène (*CIL*, X, 3376 = *ILS*, 2849 = *EDR*, 157588). Mais nous ne pouvons rien en tirer en ce qui concerne l'origine du défunt étant donné qu'un nom romain était donné au tout début du service et que ce nom pouvait n'avoir aucun lien avec le pays d'origine. Le dédicant est M. Herennius Apelles, son *amicus*. Il appartenait peut-être lui aussi à la flotte de Ravenne. C'est la troisième inscription connue concernant la flotte de Ravenne dans le secteur du lac Fucin. Il y avait sans doute un détachement dans cette zone depuis l'époque de Claude. En 52, il fit organiser une naumachie durant laquelle les gladiateurs étaient surveillés par des marins (Tacite, *An.*, XII, 56 ; Suétone, *Claude*, XXI, 6 ; Dion Cassius, LX, 33, 3).

Date : de l'époque flavienne au milieu du III^e siècle.

601 – Vero

***CIL*, IX, 3892 = *ILS*, 2825**

Cf. : E. Ferrero, 1878, n°477 ; P. Giacomini, 1990, n°516 ; C. Letta, 1991, p. 504.

Inscription funéraire vue en 1858 à Luco dei Marsi près du lac Fucin. La pierre servait à boucher une galerie du mont Salviano. Musée national de Naples.

Vero Misai f(ilio), | miles ex clas(se) | Rauen(nate), | stip(endiorum) XII, uix(it) | a(nnis) XXX.
H(ic) s(itu) (est).

Le défunt est Vero, fils de Misaus. Vero n'est pas connu par ailleurs mais Veronius apparaît en Dalmatie (*OPEL*, IV, p. 159). Misaus pourrait être un dérivé de Misaucus qui est attesté en Rhétie (*OPEL*, III, p. 83). Nous connaissons aussi un [Mis]aucius Valens originaire de Dalmatie (*CIL*, X, 3642 = *EDR*, 162281). Si ce dernier a eu le choix de son nouveau nom, il se pourrait qu'il soit en référence de sa province d'origine. Il est possible que Vero soit bien lui aussi originaire de Dalmatie. Il s'est engagé dans la flotte de Ravenne à l'âge de 18 ans. Nous savons qu'en 52 Claude organisa une naumachie où des marins devaient surveiller les gladiateurs (Tacite, *An.*, XII, 56 ; Suétone, *Claude*, XXI, 6 ; Dion Cassius, LX, 33, 3). L'onomastique périgrine montre que cette inscription est antérieure à l'époque flavienne.

Date : période julio-claudienne (règne de Claude ?).

Teate Marrucinorum

602 – L. Naeuius Nicator

CIL, IX, 6983 = *AE*, 1984, 337 = *EDR*, 111141

Cf. : V. Nutton, 1970, p. 66 ; *SupplIt*, II, 1983, p. 167-168, n°9 ; J. C. Wilmanns, 1995, p. 174-175, n°29.

Plaque funéraire en marbre gris provenant de Chieti. Musée archéologique national de Chieti.

Dim. : 20,5×20,5×2,1 cm ; lettres : 1,8-2,5 cm.

D(is) M(anibus). / L(ucio) N(a)euio Nicato/ri, med(ico) dupl(icario), / colleg(ae) ipsi/us b(ene) m(erenti) f(ecerunt).

Le défunt est un *medicus duplicarius*, L. Naeuius Nicator. Il devait certainement appartenir à une flotte car on ne connaît de *medicus duplicarius* que dans ce corps de l'armée. Cette inscription permet aussi de savoir que les *medici* de la flotte étaient réunis en un collège.

Date : de l'époque flavienne au milieu du III^e siècle.

Regio V

Heluia Ricina

603 – M. Demetrius Epictetus

CIL, VI, 3153 = CIL, IX, 5749 = AE, 1990, 302 = EDR, 081986

Cf. : E. Ferrero, 1878, n°435 ; F. Cancrini, 1986, p. 211-217 ; P. Giacomini, 1990, n°176, 186.

Stèle funéraire en marbre trouvée à Macerato dans le hameau Villa Potenza. Elle avait été initialement attribuée à Rome. Un fronton est gravé dans la partie supérieure avec un buste de femme. Les lettres D et M sont gravées de part et d'autre du fronton. Antiquarium Comunale de Fermo.

Dim. : 66×24×6 cm ; lettres : 3,5-4 cm.

D(is) M(anibus). // Dasiae | Verae, | M(arcus) Deme|trius Epictetus, | m(iles) cl(assis) | pr(aetoriae) Rau(ennatis), | coniugi | [---].

La défunte est Dasia Vera. Le gentilice Dasia est d'origine illyrienne (*OPEL*, II, p. 93). Son époux est M. Demetrius Epictetus, un *miles* de la flotte de Ravenne. Son gentilice et son cognomen évoquent plutôt une origine d'une région hellénisée de l'Empire.

Date : de l'époque flavienne au milieu du III^e siècle.

Trea

604 – T. Laticius Zeno (I)

CIL, IX, 5648 = EDR, 015181

Cf. : E. Todisco, 1999, p. 73-76 ; *SupplIt*, XVIII, 2000, p. 166 ; K. Stauner, 2004, p. 325-326, n°205.

Plaque funéraire en marbre provenant de Treia. Palais Begnini-Acquatucci.

Di(s) M(anibus). / Tit(o) Laticio Ze|noni, scriba(e) / uet(e)rano ; milit(auit) / an(nis) XX, uixit an(nis) L. / Claudia Appis / b(ene) m(erenti) f(ecit).

Il est possible que T. Laticius Zeno ait appartenu à une flotte. En effet, les scribes sont essentiellement connus dans les flottes. Mais Zeno est un vétéran qui a servi pendant 20 ans, ce qui ne correspond pas à la durée du service qui est plus longue de 6 ou 8 ans selon que l'on est avant ou après la réforme de 206-209. E. Todisco suggère qu'il aurait été affecté dans une des légions *Adiutrices* pour expliquer cette durée de service anormalement courte pour un marin. Tout d'abord ce n'est pas parce que ces deux légions furent initialement peuplées de marins que tous les marins ultérieurs intégraient forcément ces deux légions. Surtout la pétition des légionnaires de la légion X *Fretensis* (*PSI*, IX, 1026 = *CIL*, XVI, p. 146, n°13 = *CPL*, 117 = *ChLA*, XXV) montre que les marins de la flotte de Misène transférés dans cette légion ont accompli les 26 années de service dues initialement à leur entrée dans la flotte. S'il était bien un marin, Il est possible que Zeno ait été libéré avant l'heure pour cause de maladie ou de blessure. La dédicante est Claudia Appis. Nous ne savons quelle était sa qualité.

Date : de la période flavienne au milieu du III^e siècle.

Regio VI

Pitinum Mergens

605 – [P]riuatus *et al.*

CIL, XI, 6107 = ILS, 509 = EDR, 106989

Cf. : E. Ferrero, 1900, n°768 ; A. Trevisiol, 1999, p. 186-187.

Plaque en pierre provenant d'Acqualagna. La partie inférieure est perdue. Musée Oliveriano à Pesaro.

Dim. : 142×74×23 cm.

*Victoriae sacrum | pro salutem imp(eratori) | [[M(arco) Iulio Philippo F]]elici | Aug(usto),
Pont(ifici) M(aximo), trib(unicia) pot(estate) III, | co(n)s(uli), p(atri) p(atriae), et [[M(arco)
Iulio Phili]]ppo, nobilissimo Caes(ari), [[pr[i]nci]]pi | iuuentutis, [[et M(arciae) Otaciliae]]
Se|[[uer(a)e Aug(ustae)]] matri castrorum | maiestatique eorum. | Aurelius Munatianus
euo|catus ex cohorte VI pr(a)etoria [[p(ia) u(indice) Philippi]]ana agens at | latrunculum, cum
militi|bus n(umero) XX classis {p} pr(a)etoriae {r} Rauen|natis p(iae) u(indicis) Filipporum
deuot[us numini] | maiestatique eorum [---]. | [D]edicatam Pr(a)esente et [Al|bi]no
co(n)s(ulibus) VI idus +[---]. | [--- P]riuatus, optio, Aur(elius) Dol[ens ? ---] | [---]tanus,
Iulen(ius) Marcel[linus ?---] | [---]nus, tes(serarius), Vibius Pau[linus ? ---] | [---]ta, sig(nifer)
p(?), Asin(ius) A[---] | [---]tes, Iuli(us) Im[---] | [---] Clemen[s (?) ---] | [---] Aurel(ius) Ta[---]
-] | [---] arm(or)um, Co[---] | [--- A]ur(elius) Ba[---] | [---]V[---] | [-----].*

Ligne 22 : sig(nifer) p(rincipalis) ou p(rinceps) ?

Il s'agit d'une inscription votive en l'honneur de la famille impériale datant du règne de Philippe l'Arabe en 246. Les noms de l'empereur, de son épouse et de leur fils ont été martelés. L'évocat Aurelius Munatianus appartenant à la garde prétorienne a fait faire cette inscription afin de célébrer la victoire sur des brigands. Il était à la tête de 20 hommes appartenant à la flotte de Ravenne. Cette liste est mutilée. Nous voyons la présence d'un *optio* (Dolens est d'ailleurs un nom thrace : D. Dana, *OnomThrac*, p. 157-159), d'un *tesserarius*, d'un *signifer*

princeps ou *principalis*, d'un *armorum custos*. E. Sander (*Id.*, 1957, p. 356) pensait qu'il n'y avait pas de *tesserarius* dans la flotte. Il pensait aussi qu'une troupe de 20 hommes était insuffisante pour lutter contre des brigands. Il en conclut que la liste des hommes n'était pas celle des marins mais celle des hommes de la sixième cohorte prétorienne qui auraient participé aux opérations avec les vingt hommes de la flotte. Mais nous savons grâce à un diplôme militaire que les flottes comprenaient bien des *tesserarii* (*AE*, 2007, 1232 = *AE*, 2004, 1282). Nous voyons ainsi à travers ce document que les marins pouvaient aussi être employés sur terre pour diverses missions, en l'occurrence pour une opération de police et de lutte contre le brigandage. Tacite nous apprend d'ailleurs qu'en 24, une révolte d'esclaves fut brisée dans la région de Brundisium par l'intervention des soldats de trois birèmes (Tacite, *An.*, IV, 27).

Date : 246

Sarsina

606 – [A]ppaeus Agricola (I)

AE, 1961, 153 = *AE*, 2006, 430 = *EDR*, 074269

Cf. : G. Susini, 1960, p. 102-104 ; S. Panciera, 2006, p. 1281 (1964) ; A. Bazzocchi, 2008, p. 173-175.

Plaque en pierre encastrée dans un des murs de la cathédrale de Sarsina.

Dim. : 38,5×59×14,3 cm.

[Hoc monim(entum) A]ppaeus A(uli) f(ilius) Agricola, | [uet(eranus) (?) ex cl]asse, sexuir Aug(ustalis), | [test(ameto) fieri iussit si]bi et Aufidiae Q(uinti) f(iliae) uxori. | [Heredes fec(erunt) arb]itr(atu) Aufidiae Q(uinti) f(iliae) Secund(ae) | [---] et Suauis l(iberti ?).

Ligne 2 : la fiche du site *EDR* adopte la lecture de G. Susini : *[cl]asse* au lieu de celle de Panciera qui lisait *[c]lasse*.

Lignes 3 et 4 : il semblerait qu'il vaille mieux lire *Aufidiae Q(uinti) f(iliae)* et *Aufidiae Q(uinti) f(iliae) Secund(ae)* plutôt que *A(uli) f(iliae)* dans les deux cas, contrairement à ce qu'écrit l'*AE*, 2006, 430 qui reprend les corrections de S. Panciera.

Ligne 5 : il se pourrait qu'il y ait dans la lacune *uxoris* ou *sororis*.

Pour S. Panciera, Appaeus Agricola serait un vétérans de la flotte qui serait devenu *sexuir*

Augustalis. Mais la restitution de la ligne 2 est loin d'être sûre. Il n'est pas certain que ce personnage ait été marin. En effet, on pourrait penser que [*Cl*]asse désigne le nom de la cité d'origine du défunt et non pas la flotte. Nous nous rangeons toutefois à l'avis d'A. Bazocchi estimant qu'il n'est pas sûr que Classe ait été une cité autonome à l'époque de la conception de l'inscription. En effet, celle-ci est datée des premières décennies du I^{er} siècle après J.-C. Appaeus devait avoir acquis un grade relativement important dans la flotte : peut-être un centurion, un triérarque ou pourquoi pas un navarque. Il n'était pas un affranchi étant donné que sa filiation est indiquée. Il est vrai que des Augustales pouvaient très bien provenir des rangs des ingénus et pas uniquement de ceux des affranchis. Son épouse était elle-même une ingénue, Aufidia, fille de Quintus. Peut-être est-elle répétée dans la dernière ligne où nous aurions alors son cognomen, Secunda. Mais il se pourrait qu'il s'agisse d'une autre personne, pourquoi pas sa sœur. Il se peut aussi que le dernier personnage apparaissant, Suauis, soit un affranchi.

Date : première moitié du I^{er} siècle après J.-C.

Regio VII

Arretium

607 – M. Aegnatus Diogenes

CIL, XI, 1840 = EDR, 155851

Cf. : E. Ferrero, 1878, n°563.

Une inscription provenant peut-être d'Arezzo. Collection privée ?

D(is) M(anibus). | M(arcus) Aegnatus Di|ogenes, ex (triere) Ca|pricorn(o), natio[ne] | Alexand(rinus), uixit | annis XXI, mi|litauit annis III. | Heres Camuli|us Claudia|nus ben(e) m(erenti).

Le défunt est M. Aegnatus Diogenes. Il est originaire d'Alexandrie. Il s'est engagé à 18 ans et il est décédé après 3 années de service. Il était membre de la trière Capricornus. Le dédicant est Camulius Claudianus, peut-être un camarade. Le nom de la flotte n'est pas indiqué mais il est probable qu'il s'agisse de celle de Misène étant donné le lieu de découverte probable de l'inscription. Celui-ci est d'ailleurs assez éloigné de la mer. Il est possible que le marin ait trouvé la mort alors qu'il était en mission à l'intérieur des terres.

Date : de la période flavienne au milieu du III^e siècle.

Caere

608 – Ti. Claudius Maximus

CIL, XI, 3719 = EDR, 159700

Cf. : E. Ferrero, 1878, n°547 ; F. Enei, 2001, p. 136, n°122, fig. 148.

Stèle funéraire retrouvée au début du XIX^e siècle à Cerveteri dans la localité de Procoio di Ceri.

Initialement été attribuée à Alsium mais il semble qu'elle provienne de Caere. Perdue.

D(is) M(anibus) / Ti(beri) Claudi Maximi, / tri(er)archi classis / [-----].

Le défunt est un triérarque, Ti. Claudius Maximus. L'inscription est fragmentaire donc nous ne savons pas à quelle flotte il appartenait ni même si le nom de celle-ci était bien indiqué. La présence de l'invocation *Dis Manibus* laisserait plutôt entendre une inscription de la deuxième moitié du I^{er} siècle plutôt que du début de celui-ci. Le triérarque porte les noms de Claude ou de Néron. Même s'il y a des marins ayant des noms d'empereurs du passé durant les époques plus tardives, il est possible qu'il ait commencé son service sous Claude ou Néron.

Date : du règne de Claude à la fin du I^{er} siècle.

Centumcellae

609 – M. Acutius Faustinus

CIL, XI, 3522 = EDR, 127001

Cf. : E. Ferrero, 1878, n°146.

Plaque funéraire en marbre provenant de la nécropole des marins à Civitavecchia. La partie droite semble avoir été découpée mais il n'est pas sûr qu'il manque des lettres. Musée archéologique national de Civitavecchia.

D(is) M(anibus). M(arco) Acutio / Faustino, miles cla[ssis] / pr(a)etoriae Misenati[um], / trierae Castorae[---] ; / uixit an(nis) LVI, / militauit an(n)is XXIII[---]. / Curatore(m) fecit Geneium Epulanium / Pium.

Ligne 7 : *Geneium* est peut-être une forme fautive du prénom *Gnaeum*.

Le défunt est M. Acutius Faustinus, un *miles* de la flotte de Misène. Il s'est engagé à 33 ans. Il a servi pendant 23 ans à bord de la trière Castor. Le dédicant est Gnaeus Epulanius Pius. Il est peu probable que le premier nom soit *Geneius* qui est un gentilice très rare. Il vaut peut-être mieux y voir une forme fautive du prénom *Gnaeus*.

Date : du début du II^e siècle au milieu du III^e siècle.

610 – T. Aetadius Verus

CIL, XI, 3525 (p. 1339) = CIL, XI, 7583 = EDR, 127095

Cf. : E. Ferrero, 1878, n°149.

Plaque funéraire en marbre provenant de la nécropole des marins à Civitavecchia. Martelages en son centre. Musée archéologique national de Civitavecchia.

Dim. : 36×39 cm ; lettres : 4 cm.

D(is) M(anibus). / T(itus) Aetadius Verus, / mil(es) cl(assis) pr(aetoriae) Mis(enensis), / (centuria) (quadriere) Dacico, / mil(itauit) ann(is) XV, uix(it) an(nis) XLI. / Cur(ante) C(aio) Valerio Maximo opt(ione).

Ligne 2 : le premier T de Aetadius est fragmentaire.

Le défunt est T. Aetadius Verus, un *miles* de la flotte de Misène. Contrairement à ce que restitue le rédacteur de la fiche *EDR* à la ligne 4, il ne s'agit pas d'un centurion. Il faut restituer la séquence 7 IIII DACICO par *centuria quadriere Dacico*. En effet, si le personnage avait été un centurion, il l'aurait marqué avant le nom de la flotte, à la place du terme *miles* (ligne 3). C. Ricci fait la même restitution que nous (M. G. Granino Cecere, C. Ricci, 2014, p. 131). Cette inscription est donc une des preuves que les navires étaient des centuries. Verus s'est engagé à 31 ans ce qui est relativement tardif. Il a servi pendant 16 ans. Le dédicant est l'*optio* C. Valerius Maximus.

Date : du début du II^e siècle en raison du nom du navire au milieu du III^e siècle.

611 – M. Antonius Aristo

CIL, XI, 3523 = EDR, 127044

Cf. : E. Ferrero, 1878, n°161.

Plaque funéraire en marbre provenant de la nécropole des marins à Civitavecchia. Musée archéologique national de Civitavecchia.

D(is) M(anibus). / M(arco) Antonio Aristoni, / mil(iti) cl(assis) pr(aetoriae) Mis(enensis) ; mil(itauit) an(nis) XXIV, / uix(it) an(nis) XXXXV. Her(es) fec(it) / T(itus) Flavius Rufus.

Le défunt est M. Antonius Aristo, un *miles* de la flotte de Misène. Il s'est engagé à 21 ans et a effectué 24 ans de service. Le dédicant est T. Flavius Rufus. Il est peut-être lui aussi un marin. Il porte d'ailleurs les noms des Flaviens.

Date : du début du II^e siècle au milieu du III^e siècle.

612 – P. Artorius Pastor

CIL, XI, 3524 (p. 1339) = *EDR*, 127046

Cf. : E. Ferrero, 1878, n°179.

Trois fragments d'une plaque funéraire en marbre provenant de la nécropole des marins à Civitavecchia. Le texte complet est connu par une copie manuscrite faite à l'époque de sa découverte au milieu du XIX^e siècle. Un fronton est gravé au sommet du champ épigraphique. En son centre se trouve une couronne. Musée archéologique national de Civitavecchia.

Dim. : 40×34 cm ; lettres : 2,5-3 cm.

D(is) M(anibus). / P(ublius) Artorius / Pastor, n(atione) Ale|xandrinus, / m(iles) ex cl(assis) pr(aetoriae) M(isenensis), mil(itauit) an(nis) XII, / uix(it) an(nis) XXXII. Aponi|us Maximus b(ene) m(erenti) / f(ecit).

Le défunt est P. Artorius Pastor. Il est Alexandrin. Il s'est engagé à l'âge de 20 ans et a servi pendant 32 années. Le dédicant est Aponius Maximus, peut-être lui aussi un marin.

Date : du début du II^e siècle au milieu du III^e siècle.

613 – C. Caecilius Valens

CIL, XI, 3526 (p. 1339) = *EDR*, 127096

Cf. : E. Ferrero, 1878, n°191 ; F. Grosso, 1965, p. 545-550 ; H. Bellen, 1981, p. 69-71 ; C. Ricci, 2004, p. 322.

Plaque funéraire en marbre trouvée en 1866 dans la nécropole des marins à Civitavecchia. Perdue.

Dim. : 29×36 cm ; lettres : 2,4 cm.

D(is) M(anibus). / C(aio) Caecelio Va|lenti, mil(iti) cl(assis) pr(aetoriae) / Misen(ensis), (triere) Salami|na ; milit(auit) an(nis) VIII, / uix(it) ann(is) XXXI. / C(aius) Lucilius V(a)lens, / corpor(is) custos, / f(ecit) b(ene) m(erenti).

Le défunt est C. Caecilius Valens, un *miles* de la flotte prétorienne de Misène. Il s'est engagé à 23 ans. Il a servi pendant 8 ans à bord de la trière Salamine. La qualité du dédicant donne tout son intérêt à cette inscription. Il s'agit en effet de C. Lucilius Valens, un *corporis custos*. Cette inscription donne le titre de *praetoria* à la flotte de Misène. Elle est donc postérieure à l'arrivée au pouvoir de Vespasien. Or les *corporis custodes* auraient été licenciés par Galba (Suétone, *Galba*, XII). Pour F. Grosso, les *corporis custodes* auraient en fait continué

d'exister jusqu'à l'arrivée au pouvoir de Trajan lequel a créé les *equites singulares Augusti*. Il ne serait donc pas nécessaire d'expliquer par une erreur du lapicide qui aurait gravé *corporis custos* pour *armorum custos* comme le pense H. Bellen (1981, p. 71). Il est aussi possible que Valens ait été un vétérane mais cela aurait été sans doute indiqué sur la pierre. Pour M. Reddé (1986, p. 526), cette inscription date de l'époque flavienne. Il est très probable que l'on puisse la dater entre l'arrivée au pouvoir de Vespasien et celle de Trajan. Elle serait ainsi un indice supplémentaire permettant d'attribuer aux Flaviens l'octroi du titre de *praetoria* aux deux flottes italiennes.

Date : du début du II^e siècle au milieu du III^e siècle.

614 – C. Carminius Prouincialis

***CIL*, XI, 3527 = *EDR*, 127098**

Cf. : E. Ferrero, 1878, n°197.

Inscription funéraire en marbre retrouvée au XVIII^e siècle dans la cour de l'hôpital de S. Giovanni di Dio à Civitavecchia. Perdue.

D(is) M(anibus). | C(aius) Carminius | Prouincialis, | m(iles) clas(sis) pr(aetoriae) Mi[s(enensis)], | (triere) Part(h)ico ; uixit | annis L, m(ensibus) III, | [milita]uit annis XXXII. | [---]uionius Zi/[---] b(ene) m(erenti).

Lignes et 7 : le rédacteur de la fiche *EDR* considère que l'espace au début manquant de la ligne 7 ne permet pas de restituer *[milita]uit* ; il propose de restituer : *annis L mili/tauit annis XXXII*.

Le défunt est un *miles* de la flotte de Misène. Il s'est engagé à 18 ans. Il a effectué 32 années de service, ce qui est plus long que la durée normale que l'on soit avant ou après la réforme de 206-208. Le nom du dédicant est trop fragmentaire pour pouvoir être reconstitué.

Date : du début du II^e siècle au milieu du III^e siècle.

615 – Ti. Claudius Se[---]

***CIL*, XI, 3528 = *EDR*, 127099**

Cf. : E. Ferrero, 1878, n°431 ; S. Bastianelli, 1954, p. 90, n°37 ; P. Giacomini, 1990, n°154, 286.

Plaque funéraire retrouvée en 1864 à Civitavecchia dans la nécropole des marins. Perdue.

D(is) [M(anibus)]. | Ti(berio) Cl(audio) Se[---, mil(iti)?] | cl(assis) pr(aetoriae) R[auennatis]

/ ex (triere) Da[nuuio (?); nat(ione)] / Aegyp(tius), m[il(itauit) a(nnis) ---, uix(it) a(nnis)] / XXXIV. G(aius) Iu[lius ---] / ex (triere) Ner[feide, h(eres), b(ene) m(erenti) f(ecit)].

Ligne 4 : S. Bastianelli écrit IIII au lieu de III. Outre la trière Danuuius (*CIL*, XI, 67), on connaît aussi deux trières du nom de Danae dans la flotte de Ravenne : *CIL*, XI, 30 = *ILS*, 2876 ; *CIL*, XI, 120.

Le défunt est Ti. Claudius Se[---], un marin de la flotte de Ravenne. Il est possible qu'il s'agisse d'un *miles* mais son grade véritable est perdu dans la lacune. Il porte les noms de Claude ou de Néron mais cela ne veut pas dire qu'il s'est engagé sous leur règne. Il est d'origine égyptienne. Sa durée de service est perdue dans la lacune. Il est décédé à l'âge de 34 ans. Le dédicant dont le cognomen est dans la lacune, est un camarade, G. Iulius, membre de la trière Nereis qui devait appartenir elle aussi à la flotte de Ravenne. Cette inscription est doublement intéressante. En effet, les Égyptiens ne s'engageaient pas uniquement dans la flotte de Misène mais aussi dans celle de Ravenne. De plus, celle-ci pouvait aussi patrouiller dans la Méditerranée occidentale. Il est aussi possible que la flotte de Ravenne disposait à Centumcellae de locaux qui lui étaient particulièrement destinés.

Date : du début du II^e siècle au milieu du III^e siècle.

616 – T. Clodius Naso

CIL, XI, 3529 (p. 1339) = *EDR*, 127100

Cf. : E. Ferrero, 1878, n°432 ; P. Giacomini, 1990, n°159, 382.

Fragment d'une plaque funéraire en marbre retrouvée en 1866 à Civitavecchia dans la nécropole des marins. Sur le dessin manuscrit effectué à l'époque de la découverte il est possible de voir qu'au-dessus du champ épigraphique était gravé un fronton avec des acrotères. Musée archéologique nationale de Civitavecchia.

D(is) M(anibus). / T(itus) Clodius Naso, (triere) / Aug(usto), mil(es) clas(sis) pr(aetoriae) / Ra(uennatis), uix(it) a(nnis) XXXV, / mil(itauit) ann(is) XII. / F(ecit) h(eres) / P(ublius) Petilius Exorat[us] / b(ene) m(erenti) [-].

Le défunt est T. Clodius Naso, un *miles* de la flotte de Ravenne. Il s'est engagé à l'âge de 23 ans. Il a servi pendant 12 années à bord de la trière Augustus. Le dédicant est P. Petilius Exoratus, peut-être un camarade. Soit cette trière de la flotte de Ravenne faisait escale à Centumcellae soit ce marin y fut envoyé en mission de longue durée.

Date : du début du II^e siècle au milieu du III^e siècle.

617 – Sex. Congenius Verus

CIL, XI, 7584 = EDR, 127141

Cf. : S. Bastianelli, 1954, p. 89, n°23.

Inscription funéraire peut-être retrouvée lors des fouilles de 1864-1866 à Civitavecchia. Perdue.

Dim. : 31,5×29,5 cm ; lettres : 2,5 cm.

*D(is) M(anibus). | S(e)x(to) Congenio Vero, | mi(liti) cl(assis) p(raetoriae) Mi(senensis),
natio(ne) Bes(so) ; | uixit an(nis) XLII, mi(litauit) an(nis) | XXII, tutela (triere) Asc(l)epio. |
Fece(runt) Atilius Carus, | Vettius Longi|nus, heredes.*

Ligne 5 : S. Bastianelli restitue *tutel(arius)* et le rédacteur de la fiche *EDR* restitue *Tutela* qui serait le nom d'un navire. Il est vrai que *Tutela* apparaît dans une inscription de la flotte de Ravenne (*CIL*, XI, 67). Mais ce nom est étrange en ce sens que la *tutela* est la figure de proue. Un papyrus évoque un marin de la flotte d'Alexandrie appartenant à la *tutela* Taurus (*BGU*, VII, 1695= *CPL*, 223). Le terme *tutela* sert ainsi à désigner le navire mais il n'est pas le nom du navire. Il ne peut s'agir du nom du navire d'un des deux dédicants. Si cela était le cas, l'un appartiendrait au navire *Tutela* et l'autre au navire *Asclepius*. En effet, les noms des navires figurent après le nom du marin lorsqu'il est un dédicant. L'expression *tutela (triere) Asclepio* fait donc référence au navire du marin défunt.

Il s'agit de l'épithape de Sex. Congenius Verus, un *miles* de la flotte de Misène d'origine besse. Il s'est engagé à 20 ans et il a servi pendant 22 ans. Il appartenait donc à la trière *Asclepius*. Les deux héritiers sont *Atilius Carus* et *Vettius Longinus*, peut-être des camarades de Verus.

Date : du début du II^e siècle au milieu du III^e siècle.

618 – Dasumius Papus

CIL, XI, 3530 = EDR, 127109

Cf. : E. Ferrero, 1878, n°569 ; S. Bastianelli, 1954, p. 90, n°32 ; P. Giacomini, 1990, n°182, 329 ; D. Demicheli, 2015, n°30.

Deux fragments accolés d'une plaque funéraire retrouvée entre 1864 et 1866 à Civitavecchia dans la nécropole des marins. Perdue.

*[-----] | [Da]sumius [P]a[p]us, | [mil(es) ?] clas(sis) pra(toriae) Rauen(natis), (quadriere) |
[Pad]o, Dalmata, uix(it) | [a]nnis L, militauit an(nis) XXV. | F(ecit) heres Marius Man|suetus
b(ene) m(erenti).*

Ligne 1 : il très probable qu'elle contenait *D(is) M(anibus)*.

Le défunt est Dasumius Papius, sans doute un *miles*, appartenant à la flotte de Ravenne. Il appartenait à une quadrièrre qui devait se nommer Padus étant donné la place apparemment disponible dans la lacune de gauche. Il était d'origine dalmate. Il s'est engagé à 25 ans et a servi pendant autant de temps. Le dédicant est son héritier, Marius Mansuetus. Il devait lui aussi être un marin de la flotte de Ravenne. Cette inscription montre avec d'autres que des navires de la flotte de Ravenne faisaient escale ou effectuaient des missions à Centumcellae.

Date : du début du II^e siècle au milieu du III^e siècle.

619 – C. Domitius Reginus

CIL, XI, 3531 = ILS, 2859 = EDR, 127002

Cf. : E. Ferrero, 1878, n°395 ; P. Giacomini, 1990, n°206, 428.

Plaque funéraire retrouvée en 1864 à Civitavecchia dans la nécropole des marins. La pierre a été endommagée. Mais il reste une photo de son état antérieur. Musée archéologique national de cette ville.

D(is) M(anibus). | C(aio) Domitio Regino, | mil(es) cl(assis) pr(aetoriae) Rau(ennatis), | suboptio(ni) | (quadriere) Fortuna ; | mil(itauit) ann(is) XVIII, | uix(it) ann(is) XXXVI. | Secundus h(eres) fec(it).

Le défunt est C. Domitius Reginus, un *miles* de la flotte de Ravenne. Il s'est engagé à 18 ans et il a effectué 18 années de service à bord de la quadrièrre Fortuna. Il a atteint le grade de *suboptio*. Le dédicant est Secundus, sans doute un camarade appartenant lui aussi à la flotte. Cette inscription montre avec d'autres que la flotte de Ravenne devait aussi patrouiller dans la Méditerranée occidentale ou bien que ses hommes portaient en mission à Centumcellae.

Date : du début du II^e siècle au milieu du III^e siècle.

620 – M. Heluius Maximus

CIL, XI, 3531a = EDR, 152598

Cf. : E. Ferrero, 1900, n°776 ; P. Giacomini, 1990, n°59, 240 ; S. Bastianelli, 1954, p. 90, n°34. Pierre funéraire provenant de la vigne Bartolini près de la via Aurelia. Sur le côté à gauche se trouve une cruche et sur le côté à droite une coupe. Perdue.

D(is) M(anibus). | M(arco) Heluio | Maximo, | cl(assis) pr(aetoriae) Rau(ennatis) ; | uix(it)

an(nis) LXX. / Fec(erunt) C(aius) Iulius Sabinus et / Artoria / Euplia con(iugi) b(ene) m(erenti).

Ligne 9 : le rédacteur de la fiche *EDR* restitue *con(iunx)*, ce qui est aussi possible.

Le défunt est M. Heluius Maximus. Il appartenait à la flotte de Ravenne. Étant donné son âge de décès, 70 ans, il devait être un vétéran. Les dédicants sont C. Iulius Sabinus, peut-être un camarade de Maximus, et son épouse Artora Euplia. Cette inscription montre qu'il est possible que la flotte de Ravenne ait eu une de ses bases à Centumcellae et que ce port ne faisait pas uniquement office d'escale pour cette flotte. Les marins de Ravenne devaient y être envoyés pour des missions de longue durée si bien que certains ont pu s'y installer, y fonder une famille et y finir leurs jours. Nous ne pensons pas que Maximus ait fait sa carrière à Ravenne pour ensuite passer sa retraite avec sa famille à Centumcellae.

Date : du début du II^e siècle au milieu du III^e siècle.

621 – G. Iulius Saturninus

***CIL*, XI, 3532 (p. 1139) = *EDR*, 127111**

Cf. : E. Ferrero, 1878, n°252.

Plaque funéraire en marbre retrouvée en 1866 dans la nécropole des marins à Civitavecchia. Musée archéologique national de Civitavecchia.

Dim. : 41×31 cm ; lettres : 3-3,5 cm.

D(is) M(anibus). / G(aio) Iulio Sat/urnino ex / classe p(raetoria) Mise(nensi) ; / militau(it) an(nis) / XVI, uixit / an(n)is LIII. / G(aius) Iulius / Sabinianus / patri bene / m(erenti) f(ecit).

Ligne 10 : dans BENE, le premier E est en fait représenté par deux traits parallèles : II.

Le défunt est G. Iulius Saturninus. Il s'est engagé dans la flotte de Misène à l'âge de 37 ans, ce qui est relativement tardif. Le dédicant est son fils, G. Iulius Sabinianus. Il est possible qu'il soit né avant l'engagement de son père. Nous voyons ainsi que le port de Centumcellae avait une base permanente de la flotte de Misène où ses marins pouvaient être affectés avec leur famille.

Date : du début du II^e siècle au milieu du III^e siècle.

622 – P. Memmius Valens

***CIL*, XI, 3533 (p. 1139) = *EDR*, 127112**

Cf. : E. Ferrero, 1878, n°270.

Plaque funéraire en marbre retrouvée en 1866 dans la nécropole des marins à Civitavecchia.
Musée archéologique national de Civitavecchia.

Dim. : 30×25 cm ; lettres : 2 cm.

D(is) M(anibus). | P(ublio) Memmio Valenti, | mil(iti) cl(assis) pr(aetoriae) Mis(enensis) ; | natione Bessus, centu(ria) Iuli Sereni, | uix(it) an(nis) XXX, mil(itauit) | an(nis) VIII. Fecit Q(uintus) Iulius | Dolis, mil(es) cl(assis) eiusdem, | heres, b(ene) m(erenti).

Le défunt est P. Memmius Valens, un *miles* de la flotte de Misène. Il d'origine besse. Il s'est engagé à 22 ans et il est décédé après 8 années de service. Il appartenait à la centurie de Iulius Serenus. Nous connaissons un autre Iulius Serenus dans une inscription de Rome où il apparaît en tant que vétéran de la flotte de Misène (AE, 1946, 146 = AE, 2008, 201 = EDR, 073594). Mais son grade n'est pas mentionné. Il servait à bord de la trière Salamine. Il est en fait possible qu'il ne s'agisse que d'un homonyme. Son héritier est un autre marin, Q. Iulius Dolis. Dolis est peut-être fautif et il vaudrait mieux lire Doles. Ce nom provient de Thrace (D. Dana, *OnomThrac*, p. 157-159). Les deux personnages auraient donc même origine.

Date : du début du II^e siècle au milieu du III^e siècle.

623 – M. Petronius Maximianus

CIL, XI, 3534 = EDR, 127008

Cf. : E. Ferrero, 1878, n°284.

Plaque funéraire en marbre retrouvée en 1864 dans la nécropole des marins à Civitavecchia.
Musée archéologique national de Civitavecchia.

D(is) M(anibus). | M(arcus) Petronius Maxi(mianus), mil(es) Misenat(ium) | ex lib(urna) Clementia, natione | Aegyp(tius), uixit ann(is) XXX, milit(auit) | ann(is) X. Val(erius) Saturninus, mil(es) | cl(assis) eiusdem, heres substitut(us), | bene merenti fecit.

Le défunt est M. Petronius Maximianus, un *miles* de la flotte de Misène. Il est d'origine égyptienne. Il s'est engagé à 20 ans et il a servi pendant 10 ans. Il était membre de l'équipage de la liburne Clementia. Le dédicant, Valerius Saturninus, agit en tant que substitut de l'héritier. Il est lui aussi un marin. L'expression « *classis praetoriae* » a été omise à la ligne 2. L'absence du titre *praetoria* ne signifie pas que le document date de l'époque julio-claudienne car les personnages portent les *tria nomina*.

Date : de l'époque flavienne au milieu du III^e siècle.

624 – A. Valerius Cassianus

CIL, XI, 3535 (p. 1339) = EDR, 127113

Cf. : E. Ferrero, 1878, n°320 ; S. Bastianelli, 1954, p. 89, n°29.

Plaque funéraire retrouvée en 1866 dans la nécropole des marins à Civitavecchia. Perdue.

Dim. : 33×23,5 cm ; lettres : 1,5-2 cm.

*D(is) M(anibus) s(acrum). | A(ulo) Valerio Cassiano ; | natione Bessus, | mil(es) cl(assis)
pr(aetoriae) Mis(enensis), | mie(itauit) ann(is) XV, uix(it) | ann(is) XXXIII. | Didius Valeria/nus
et Tarutius | Victor, her(edes), b(ene) m(erenti) f(ecerunt).*

Ligne 5 : *mie(itauit)* au lieu de *mil(itauit)*.

Le défunt est A. Valerius Cassianus, un *miles* de la flotte de Misène. Il est d'origine besse. Il s'est engagé à 18 ans et il a servi pendant 15 années. Les héritiers sont Didius Valerianus et Tarutius Victor, peut-être des camarades de Cassianus.

Date : du début du II^e siècle au milieu du III^e siècle.

625 – C. Valerius Fronto

CIL, XI, 3536 (p. 1339) = EDR, 127114

Cf. : E. Ferrero, 1878, n°476 ; S. Bastianelli, 1954, p. 90, n°36 ; P. Giacomini, 1990, n°452, 494.

Plaque funéraire retrouvée en 1866 dans la nécropole des marins à Civitavecchia. Perdue.

Dim. : 30×25 cm ; lettres : 2 cm.

*D(is) M(anibus). | C(aio) Valerio Fro/ntoni, mil(iti) | cl(assis) pr(aetoriae) R(auennatis),
lib(urna) Di/a(na) ; uix(it) an(nis) XXX/VII, mil(itauit) an(nis) | XVIII, m(ensibus) VI. |
M(arcus) Sossius Qui/etus ex cl(asse) ei/usdem, here(s), | fecit.*

Le défunt est un *miles* de la flotte de Ravenne, C. Valerius Fronto. Il s'est engagé à 21 ans. Il a servi pendant 18 ans et 6 mois. Il était membre d'une liburne dont le nom est abrégé mais il doit certainement s'agir de Diana. La liburne Diana est connue par ailleurs dans la flotte de Ravenne dans trois autres inscriptions (*CIL*, VI, 3149 = *EDR*, 152598 ; *CIL*, XI, 111 ; Mansuelli, 1967, n°148). L'héritier est un camarade, M. Sossius Quietus.

Date : du début du II^e siècle au milieu du III^e siècle.

626 – Anonyme

NSA, 1919, p. 222, n°272 = EDR, 128890

Plaque funéraire fragmentaire en marbre provenant peut-être du sépulcre des marins de Civitavecchia. Perdue.

Dim. : 32×25 cm.

[D(is)] M(anibus) / [---]++++prios Lon[---] / [---]++++V X clas[se ? ---] / [---]++++VEIII[---] / [---]+++++[---] / [-----] (?).

Le lieu de découverte et les lettres de la ligne 3 peuvent laisser penser que cette inscription concernait un marin.

Date : du début du II^e siècle au milieu du III^e siècle.

627 – Anonyme

NSA, 1940, p. 194, n°4920 = EDR, 128860

Cf. : S. Bastianelli, 1954, p. 91, n°38.

Plaque funéraire fragmentaire en marbre retrouvée près de la via Aurelia en face du bâtiment des industries minières et chimiques qui se trouve non loin du sépulcre des marins à Civitavecchia. Perdue.

Dim. : 20×23×2,5 cm ; lettres : 2,4-3,5 cm.

[-----] / [--- p]r(aetoriae) Mis(enensis) / [----]OIIAN natio(ne) / [---]M uix(it) an(nis) / [---] mil(itauit) an(nis) XXV / [---]S++sius filius.

Ligne 4 : le M pourrait faire référence à *Dalm(ata)*.

L'épithaphe concerne bien un marin. Son origine est dans la lacune. Il est possible qu'il ait effectué un service de 25 ans. L'inscription a été réalisée par son fils. Preuve que les marins vivaient à Centumcellae avec leur famille.

Date : du début du II^e siècle au milieu du III^e siècle.

628 – Anonyme

NSA, 1940, p. 195, n°4922 = EDR, 128816

Cf. : S. Bastianelli, 1954, p. 91, n°39.

Plaque funéraire fragmentaire en marbre retrouvée près de la via Aurelia en face du bâtiment

des industries minières et chimiques qui se trouve non loin du sépulcre des marins à Civitavecchia. Musée archéologique national de Civitavecchia.

Dim. : 15×18×6,5 cm ; lettres : 2,5-3 cm.

[-----] / (*quadriere*) *Ope* [---] / *militavit* [---], / *L(ucius) Terentius* [---] / *amico opt[imo* ---].

Le marin défunt appartenait à la quadrièrè Ops. Nous connaissons une quadrièrè Ops à travers un diplôme de 114 (*CIL*, XVI, 60). Le bénéficiaire de celui-ci devait certainement appartenir à la flotte de Misène. Le dédicant est Lucius Terentius, peut-être un camarade appartenant lui aussi à la flotte de Misène.

Date : du début du II^e siècle au milieu du III^e siècle.

Cosa ou Saturnia

629 – L. Lucretius Firmus

AE, 1978, 311 = *EDR*, 077146

Cf. : V. Saladino, 1977, p. 188.

Plusieurs fragments d'une plaque funéraire en marbre rose provenant de Saturnia, et ses environs (*Ager Caletranus*), trouvés dans le cimetière de Talamone à Ortebello. Le rédacteur de la fiche *EDR* pense qu'il est possible qu'elle provienne de Cosa. Musée archéologique d'Ortebello.

Dim. : 30,5×46×2 cm ; lettres : 3,7 cm.

L(ucius) Lucretius / *Firmus, mil(es) ex classe praetoria* / *Miseniensis ex lib(urna)* / *Iustitia,*
(*centuria*) *C(ai) Minuci* / *Auxiliari(s), uixit an(nis)* / [-----].

Ligne 4 : *Miseniensis* au lieu de *Misenensis*.

Le défunt est L. Lucretius Firmus, un *miles* de la flotte de Misène. Il faisait partie de la liburne *Iustitia* qui correspondait à la centurie de C. Minucius Auxiliaris. Cette inscription est selon nous un des indices permettant de dire que les navires étaient des centuries quelle que soit leur taille. Nous connaissons à travers un diplôme militaire de 160 (*RMD*, IV, 277 = *AE* 1995, 1822) un autre L. Lucretius Firmus membre de la flotte de Misène et originaire de Philippopolis en Thrace. Le diplôme provenant vraisemblablement des pays balkaniques, il ne peut s'agir de la même personne.

Date : de l'époque flavienne au début du II^e siècle en raison de l'absence de *D(is) M(anibus)*.

Lorium

630 – Aufidius Liuianus

CIL, XI, 3735 = EDR, 157616

Cf. : E. Ferrero, 1878, n°387 ; P. Giacomini, 1990, n°68, 151.

Plaque funéraire en marbre retrouvée à Fiumicino dans le quartier Torrimpietra. Musées du Vatican, galerie lapidaire.

D(is) M(anibus) | Aufidi Liui/ani, optio/nis Rau(ennatis), | lib(urna) Ammon(e), | q(ui) u(ixit) a(nnis) XL, | m(ilitauit) a(nnis) XVII. | Circenius Fr/onio, (triere) Arci(nice ?), | h(eres), b(ene) m(erenti) f(ecit).

Lignes 8-9 : *Fronio* au lieu de *Fronto*.

Le défunt est Aufidius Liuianus, un *optio* de la flotte de Ravenne. Il s'est engagé à l'âge de 23 ans et il a effectué un service de 17 années à bord de la liburne Ammon. Le dédicant est Circenius Fronto. Il appartenait à une trière dont le nom était peut-être Arcinice. Une trière Arcin[ice] est aussi connue dans une inscription de Ravenne (*CIL, XI, 10*).

Date : de l'époque flavienne au milieu du III^e siècle.

631 – C. Iulius Alexander

CIL, XI, 3736 = EDR, 157617

Cf. : E. Ferrero, 1878, n°476.

Plaque funéraire en marbre retrouvée à Fiumicino dans le quartier Torrimpietra. Musées du Vatican, galerie lapidaire.

D(is) M(anibus) | [C(ai)] Iuli Alexan|[dr]i, opt(ionis) cla(ssis) pr(aetoriae), | [III]I(triere) Victoria, na(tione) | [u]er(nae) Misenas ; | mil(itauit) an(nis) VIII, me(nsibus) | [---]I, ui(xit) a(nnis) XXVI m(ensibus) II. | [L]ucceia Trofime | [c]on(iugi) b(ene) m(erenti).

Ligne 3 : il manque le nom de la flotte.

Lignes 4 et 5 : Le E et le R au début de la ligne 5 sont fragmentaires. Il est possible de restituer *na(tione) [u]er(na) Misenas*. En effet, dans *CIL*, X, 1981 = *EDR*, 123981 nous avons *natione uern(ae) Nucherinae* et dans *CIL*, X, 3654 = *EDR*, 157556 : *uete(rano) uern(ae) Oste(nsis)*.

Ligne 4 : nous pourrions avoir aussi *[III]I (quadriere) Victoria* ; outre les nombreux cas où apparaît la trière Victoria, nous connaissons une quadrière Victoria dans la flotte de Misène (*CIL*, VI, 3142 = *EDR*, 152660).

le défunt est C. Iulius Alexander, un *optio* de la flotte qui devait être sans doute celle de Misène. Il appartenait à un navire nommé Victoria qui pourrait tout aussi bien être une trière qu'une quadrière. Si la restitution est correcte il pourrait être originaire de Misène. Il s'est engagé à 17 ans et il a effectué un service de 9 années. La dédicante est Luceia Trofime, l'épouse d'Alexander. Cela pourrait laisser entendre qu'une base permanente de la flotte pourrait avoir été établie à Lorium.

Date : de l'époque flavienne au milieu du III^e siècle.

632 – L. Valerius Papirianus

***CIL*, XI, 3737 = *EDR*, 157629**

Cf. : E. Ferrero, 1878, n°334.

Plaque funéraire en marbre retrouvée à Fiumicino dans le quartier Torrimpietra. Musées du Vatican dans la galerie lapidaire.

D(is) M(anibus) / L(uci) Valeri Pa(piriani), / mil(itis) cl(assis) / pr(aetoriae) Mis(enensis) / ex (triere) Tigri(de), natione / Alex(andrini), q(ui) u(ixit) a(nnis) / XLV, m(ilitauit) a(nnis) XXII. / Valeria Epi(teuxis), lib(erta) / et heres, / [b(ene)] m(erenti) f(ecit).

Le défunt est L. Valerius Papirianus, un *miles* de la flotte de Misène. Il est originaire d'Alexandrie. Il s'est engagé à l'âge de 23 ans et il a servi pendant 22 années. Il était membre de la trière Tigris. La dédicante est son affranchie, Valeria Epiteuxis. Il est donc vraisemblable que le marin était installé à Lorium et qu'il n'y est pas décédé lors d'une mission.

Date : de l'époque flavienne au milieu du III^e siècle.

Luna

633 – M. Epidius Celer

CIL, XI, 6965 = EDR, 111184

Cf. : E. Ferrero, 1900, n°775 ; P. Giacomini, 1990, n°213, 300 ; M. G. Angeli Bertinelli, 2011, p. 34, e) 2 ; F. Frasson, 2013, p. 307-309 ; D. Demicheli, 2015, n°32.

Plaque funéraire en marbre retrouvée à Ortonovo dans le quartier de Luni, dans les ruines de l'église S. Maria. Musée archéologique municipal U. Formentini à La Spezia.

Dim. : 51,5×58,2×9,5 cm ; lettres : 2,5-6 cm.

D(is) M(anibus). | M(arco) Epidio Cele/ri, mi(liti) cl(assis) pr(aetoriae) Ra(uennatis) ; | mil(itauit) an(nis) XIX, uix(it) | an(nis) XLIV, nation(e) | Dalm(ata) ; posu(it) Lici|nius Super b(ene) m(erenti).

Le défunt est M. Epidius Celer, un *miles* de la flotte de Ravenne. Il est originaire de Dalmatie. Il s'est engagé à 25 ans et a servi pendant 19 années. Le dédicant est Licinius Super, peut-être un camarade.

Date : de l'époque flavienne au milieu du III^e siècle.

634 – P. Petilius [---]

CIL, XI, 6944 = EDR, 127003

Cf. : V. Nutton, 1970, p. 68 ; P. Giacomini, 1990, n°550 ; J. C. Wilmanns, p. 173-174, n°28 ; M. G. Angeli Bertinelli, 2011, p. 34, e) 1 ; F. Frasson, 2013, p. 245-248.

Autel votif en marbre retrouvé à Carrara ou plus probablement à Luni dans les ruines de la cité antique. Perdu.

Dim. : 39×20 cm ; lettres : 1,4-3 cm.

P(osuit?) s(ua?) im(pensa?) m(erito?). | Ioui Sa[luta?]/ri, ex ius[su] | ipsius, [po]/suit P(ublius) [Pe?]/tilius +[---], | medi[c(us)] d[upl(icarius)] | cl(assis) pr(aetoriae) R[au(ennatis)].

Ligne 8 : le dernier R est endommagé.

L'autel votif a été réalisé par un *medicus duplicarius* de la flotte de Ravenne, P. Petilius. Le cognomen est perdu dans la lacune.

Date : de l'époque flavienne au milieu du III^e siècle.

Populonium/Populonia (Île d'Elbe)

635 – L. Valerius Maximus

CIL, XI, 2606 = ILS, 9224 = EDR, 171883

Cf. : M. Reddé, 1986, p. 158-159, n. 55 ; P. Giacomini, 1990, n°242, 497 ; G. Ciampoltrini, 2003, p. 322-323 ; A. Bazzocchi, 2008, p. 175, n. 1049.

Cippe funéraire en marbre provenant de Portoferraio sur l'île d'Elbe en 1729. Des moulures encadrent le champ épigraphique. Dans la partie supérieure se trouve un fronton au centre duquel se trouve une couronne de lauriers et des lances. Deux boucliers sont disposés de part et d'autre du fronton. Musée archéologique national de Florence, Villa Corsini.

D(is) M(anibus) s(acrum). / L(ucius) Valerius / Maximus, cas/tra praetoria / Rauenn(atium), milita/uit annis XXII, / uixit annis LX. / Heluius Priscus / bene merenti.

Le défunt est L. Valerius Maximus. Il s'est engagé dans la flotte de Ravenne à l'âge de 38 ans ce qui est tardif. Il a servi pendant 22 années. Le dédicant est Heluius Priscus, peut-être un marin lui aussi. Cette inscription montre qu'un camp de la flotte de Ravenne se trouvait à Populonia à moins qu'on ait remplacé *classis* par *castra*.

Date : de l'époque flavienne au milieu du III^e siècle.

Regio VIII

Caesena

636 – T. Gaius Eminens

CIL, XI, 352 (p. 1233) = EDR, 106382

Cf. : E. Ferrero, 1878, n°225 ; A. Donati, 1965, p. 45-46, n°58 ; P. Giacomini, 1990, n°136, 230, 231, 432.

Table en marbre, trouvée sur la voie Aemilia en direction de Rimini. Il se peut qu'initialement l'inscription ait figuré sur une des faces d'un sarcophage. Musée archéologique de Cesena.

Dim. : 71×117×9,5 cm ; lettres : 6 cm.

*T(itus) Gaius Eminens, | uet(eranus) cl(assis) pr(aetoriae) R(auennatis), n(atione) Syr(us),
u(iuus) s(ibi) et | Cassiae Martinae, n(atione) Syr(ae), | coniug(i), et T(ito) Gaio Iul(io), fil(io) ;
| u(ixit) a(nnis) VI, m(enses) XI, d(ies) X. | Loc(us) datus a M(arco) Sempronio | Grapto, amic(o)
car(issimo), se uiuo, d(onum) d(edit). | Si q(uis) h(anc) a(rcam) p(ost) e(xcessum) s(upra)
s(criptorum) a(peruit), dab(it) in r(em) p(ublicam) m(unicipii) R(auennatis) (sestertios) ++
[(milia) n(ummum)].*

T. Gaius Eminens et son épouse Cassia Martina ont fait faire cette inscription de leur vivant. Leur fils, T. Gaius Iulius, est décédé. Eminens est d'origine syrienne comme son épouse. Il était un vétérans de la flotte de Ravenne. Il rend aussi hommage à son ami M. Sempronius Graptus, son *amicus*. Peut-être était-il lui aussi un vétérans de la flotte.

Date : du milieu du II^e siècle au milieu du III^e siècle.

637 – C. Petronius Longus

CIL, XI, 555 = EDR, 106171

Cf. : E. Ferrero, 1900, n°815 ; A. Donati, 1965, p. 5, n°29 ; A. Donati, 1982, p. 192, n°6 ; P. Giacomini, 1990, n°388 ; *SupplIt*, VIII, 1991, p. 101.

Inscription votive provenant de l'église S. Croce ou de la maison du docteur N. Masini. Perdue.

Silvano / Aug(usto) sacr(um). / C(aius) Petronius / Longus trierarchus.

Le triérarque C. Petronius Longus devait appartenir à la flotte de Ravenne.

Date : de l'époque flavienne au milieu du III^e siècle.

Forum Corneli

638 – Calpurnius [---]

CIL, XI, 671 = EDR, 177262 (I)

Cf. : E. Ferrero, 1900, n°771 ; P. Giacomini, 1990, n°72, 86, 128, 248.

Stèle provenant d'Imola, trouvée en 1659 sur la rive de la rivière Sillaro. Perdue.

*M(arci) Aur(eli) Monta|ni, sacerdotis / Liberi et (H)ecate, / Aur(elia) Agathe, fil(ia), / et Hirtia
Capria, / coniux, curagente / Calpurnio [---] / Faustino R[---] / [c]l(assis) pr(aetoriae) [---] /
[c]ent[urio? ---] / [-----].*

Sur le côté :

Menuthe Euanthi

Lignes 9-10 : E. Ferrero propose *R[au(ennatis)] / [c]lassis pr[aet(oriae) c]ent(urione)*. L'ordre ne respecte pas la formulation habituelle. La fiche *EDR* ne propose pas de restitution : *[+1+][l[---] pr[---] / [---]ent[---]*.

Calpurnius est peut-être un centurion de la flotte de Ravenne. Il a agi aux côtés de Hirtia Capria et d'Aurelia Agathe, l'épouse et la fille du prêtre M. Aurelius Montanus.

Date : de l'époque flavienne au milieu du III^e siècle.

Forum Liui

639 – M. Furnius Alexander

CIL, XI, 60 = *EDR*, 109511

Cf. : E. Ferrero, 1878, n°441 ; P. Giacomini, 1990, n°227, 228 ; *SupplIt*, X, 1992, p. 42.

Inscription funéraire retrouvée à San Pietro di Trento près de Ravenne. Perdue.

D(is) M(anibus). / M(arcus) Furnius Alexander, / (triere) Triumph(us), nat(ione) Gr(aecus), / uix(it) an(nis) XLV, mil(itauit) ann(is) / XXV. Furnia Daphne / patrono bene m(erenti) / idem et coniugi p(onendum) c(urauit).

Le défunt est M. Furnius Alexander. Il se dit *natione Graecus* ce qui veut dire qu'il doit provenir d'une région hellénisée de l'Empire. Il s'est engagé à l'âge de 20 ans et a servi pendant 25 ans. Il était membre de l'équipage de la trière Triumphus. La dédicante, Furnia Daphne, est son affranchie et aussi son épouse.

Date : de l'époque flavienne au milieu du III^e siècle.

640 – C[---]linus (I)

CIL, XI, 601 = *EDR*, 108717

Cf. : E. Ferrero, 1900, n°782 ; A. Calbi, 1986, p. 212, n°50, fig. 28 ; P. Giacomini, 1990, n°134, 146 ; *SupplIt*, X, 1992, p. 43 ; A. D. Kunić, 1996, p. 105 ; D. Demicheli, 2015, n°51.

Stèle funéraire fragmentaire retrouvée dans le couvent de S. Chiara à Forlì. Perdue.

[-----] / [---]io / C[+4+]lino, / nat(ione) Dal(mata), / uix(it) ann(is) XXII, / mil(itauit) ann(is) III, / M(arcus) Carisius.

Le nom du défunt est perdu dans la lacune. D'après A. D. Kunić, il faudrait lire à la ligne 3 : *C[atulemel]lino*. Pour D. Demicheli, on aurait *C[atul]lino*. Il est originaire de Dalmatie. Il s'est enrôlé à l'âge de 19 ans et a servi pendant 3 ans. Il est très probable que ce Dalmate ait été membre de la flotte de Ravenne. Le dédicant est M. Carisius, peut-être un camarade.

Date : de l'époque flavienne au milieu du III^e siècle.

641 – Anonyme

CIL, XI, 42 = *EDR*, 109599

Cf. : E. Ferrero, 1878, n°426 ; G. Mansuelli, 1967, n°24 ; P. Giacomini, 1990, n°127, 427, 584 ; *SupplIt*, X, 1992, p. 42.

Stèle funéraire en marbre retrouvée dans l'église des Padri Agostiniani à Campiano, au sud de Ravenne. Il faut plutôt l'attribuer à Forum Livi. Musée archiépiscopal de Ravenne.

Dim. : 77,7×72,3×2 cm ; lettres : 3,8-5 cm.

[-----], | nat(ione) Camunn(us), | milit(auit) ann(is) XXIII, | uixit ann(is) XXXXIX. | Hunc titulum | fecer(unt) Cale et Sa|turnina, liber|tae, | sibi et patron(o) | de se bene m(erenti) | interueniente Bae|bio Sero, uet(e)ran(o), h(erede).

Le nom du défunt est perdu dans la lacune. Il était sans doute membre de la flotte de Ravenne. Il s'est engagé à l'âge de 25 ans et il est décédé après 24 années de service. C'est un Camunnus, un peuple de la région du lac de Côme (*SupplIt*, XXV, 2010, p. 186) dans la *regio* X. Un vétérans est intervenu aux côtés des deux dédicantes, Baebius Serus. Il s'agit peut-être d'un ancien camarade du défunt. Les deux dédicantes sont d'ailleurs ses affranchies, Cale et Saturnina.

Date : de l'époque flavienne au milieu du III^e siècle.

Ravenne/Classis

642 – Q. Aebutius Iustus

Felix Ravenna, 1971, p. 73-75, n°9

Cf. : G. Bermond Montanari, 1971, p. 73-75, n°9 ; P. Giacomini, 1990, n°4, 201.

Partie supérieure d'une stèle funéraire en marbre découverte en 1969 dans l'église S. Severo. Le champ épigraphique se trouve dans un cadre mouluré formant un demi-cercle dans la partie supérieure. Une tête de Méduse se trouve au centre de ce demi-cercle. De part et d'autre du demi-cercle des fleurs à quatre pétales sont gravées et les lettres D et M sous chacune d'elle.

Dim. : 57×46×11 cm ; lettres : 3-4,5 cm.

D(is) M(anibus) // Q(uinti) Aebuti | Iusti, (quadriere) Pad(o), | n(atione) Ital(ici) ; u(ixit) a(nnis) XLVII, | m(ilitavit) a(nnis) XXVII. | Sex(tus) Domitius | Dento, armor(um) | cust(os) ex ead(em), | h(ic) b(ene) m(erenti) p(osuit).

Le défunt est Q. Aebutius Iustus. Il se dit originaire d'Italie. On aurait plutôt attendu ici le nom de sa cité d'origine. Sans doute est-il né en Italie mais son père était peut-être un pérégrin. Il s'est engagé à l'âge de 20 ans et a effectué un service de 27 années à bord de la quadrière Padus. Soit il a dépassé d'un an la durée légale du service soit, si nous sommes après la réforme de 206-209, il lui restait encore un an à effectuer. Le dédicant est Sex. Domitius Dento, un *armorum custos* du même navire que le défunt. Dento pourrait être un nom thrace (D. Dana, *OnomThrac*, p. 121).

Date : de l'époque flavienne au milieu du III^e siècle.

643 – P. Aelius Iustus

CIL, XI, 24

Cf. : E. Ferrero, 1878, n°411 ; P. Giacomini, 1990, n°11.

Plaque fragmentaire en marbre provenant de Ravenne, dans S. Maria in Classe. Perdue.

D(is) M(anibus) | P(ubli) Aeli Iusti, | (triere) Merc(urio), | [-----].

E. Ferrero et le *CIL* signalent que Ligorio aurait lu des lignes supplémentaires (l. 4-8 : *nat(ione) Pan(noni) mil(itaivit) a(nnis) XI | uixit an(nis) XXXX | C(aius) Antonius Super | C. Sertorius | Valens h(eredes) p(onendum) c(urauerunt).*

Le défunt est P. Aelius Iustus. Il porte les noms de l'empereur Hadrien. Il a peut-être reçu ces noms au moment de son enrôlement. Il servait à bord de la trière Mercurius. Si la fin de l'inscription fournie par E. Ferrero est correcte, Iustus serait d'origine pannonienne. Il se serait engagé à l'âge de 29 ans et aurait servi pendant 11 années. Ses héritiers seraient C. Antonius Super et C. Sertorius Valens. Il s'agit peut-être de camarades.

Date : de la deuxième moitié du règne d'Hadrien au milieu du III^e siècle.

644 – P. Aelius Maximus

CIL, XI, 25

Cf. : E. Ferrero, 1878, n°373 ; P. Giacomini, 1990, n°8, 12, 220.

Plaque funéraire provenant de Ravenne, découverte près du port antique en même temps que
CIL, XI, 71 = *EDR*, 144640.

*Aeliae | Maximae fil(iae) | dulcissim(ae), | q(uae) u(ixit) a(nnis) IIII, m(ensibus) VIII, d(iebus)
XX, | P(ublius) Aelius Maximus, | tr(ierarchus), et | Flauia Detelia, | parentes | infelicissimi.*

La défunte est une fillette décédée à l'âge de quatre ans, Aelia Maxima. Elle porte les noms de son père P. Aelius Maximus qui était marié à Flauia Detelia. Maximus était un triérarque. Etant donné le lieu de provenance de l'inscription, il devait appartenir à la flotte de Ravenne. Il porte les noms de l'empereur Hadrien. Mais cela n'en fait pas automatiquement un de ses affranchis. Soit le triérarque a reçu ces noms au moment de son enrôlement comme tous les pérégrins s'engageant dans une flotte prétorienne depuis l'époque flavienne, soit il est le descendant d'une personne devant la citoyenneté à Hadrien.

Date : du règne d'Hadrien au milieu du III^e siècle.

645 – C. Aemilius Calpurnianus (I)

CIL, XI, 26 = *Lupa*, 9645

Cf. : E. Ferrero, 1878, n°412 ; G. Mansuelli, 1967, n°82 ; R. Noll, 1986, p. 66, n°259 ; P. Giacomini, 1990, n°14, 17 ; H. Petrovitsch, 2008, p. 145, n°2 (=AE, 2008, +530).

Stèle funéraire parallélépipédique provenant de Ravenne retrouvée à San Apollinare in Classe. Dans la partie supérieure, un fronton et deux acrotères de part et d'autre. À l'intérieur des acrotères se trouvent les lettres D et M pour *D(is) M(anibus)*. Kunsthistorisches Museum à Vienne.

Dim : 104×31×6 cm.

*D(is) M(anibus). // Aemiliae | Chrisidi, lib(ertae) et coniug(i) ; | u(ixit) a(nnis) XXXII ; | C(aius)
Aemilius | Calpurnian(us), | uet(eranus), n(atione) Sur(us), | et sibi u(iuus) p(osuit).*

Ligne 1 : le M de *M(anibus)* est fragmentaire.

La défunte est Aemilia Chrysis. Elle est décédée à l'âge de 32 ans. Elle était l'épouse et l'affranchie de C. Aemilius Calpurnianus, un vétérans d'origine syrienne. Étant donné le lieu de provenance du document, il est fort probable que Calpurnius appartienne à la flotte de Ravenne. Le tombeau devait aussi être destiné à Calpurnianus. La datation pose problème car il est possible que le marin se soit engagé durant l'époque julio-claudienne et qu'il ait reçu les *tria nomina* au moment de sa libération et non au début de son service. La présence de l'invocation

aux Mânes nous fait toutefois pencher pour une datation plus tardive et postérieure à l'arrivée au pouvoir de Vespasien.

Date : de l'époque flavienne au milieu du III^e siècle.

646 – C. Aemilius Seuerus

CIL, XI, 340

Cf. : E. Ferrero, 1878, n°376 ; G. Mansuelli, 1967, n°38 ; C. Franzoni, 1987, n°44 ; P. Giacomini, 1990, n°20, 393, 487.

Stèle funéraire en marbre provenant S. Alberto à la pointe sud du delta du Po. Dans la partie supérieure est gravé un fronton au centre duquel se trouve une tête de Méduse. Deux dauphins encadrent le fronton. Au-dessus du champ épigraphique, le défunt est représenté debout dans une niche. Les lettres D et M se trouvent à gauche et à droite au niveau de sa tête. Dans la main droite, il tient un cep. Dans la main gauche il tient un rouleau. Il porte un manteau fendu en V inversé sur le devant. Sous celui-ci, il est en tunique courte. Sur sa droite, on discerne le pommeau d'une épée dont le fourreau serait attaché à une ceinture masquée par le manteau qui serait ainsi fendu sur le côté. Musée archiépiscopal de Ravenne.

Dim. : 125×63,4×4,5 cm.

D(is) M(anibus). / C(aio) Aemilio Seuero, / (centurioni), n(atione) Pan(nonio) ; uix(it) an(nis) XLII, / mil(itauit) an(nis) XXII, (triere) Her(cule). / Valeria Flauina / coni(ugi) p(onendum) c(urauit) / et Pinnius Probus, h(eres).

Il n'est pas clairement indiqué que ce centurion était membre de la flotte de Ravenne. Cependant le lieu de découverte, la décoration de la stèle et l'origine pannonienne du personnage laissent peu de doute sur son statut de marin. Il s'est engagé à 20 ans et il a servi pendant 22 ans. C. Aemilius Seuerus est devenu centurion de la flotte de Ravenne. Il a acquis suffisamment d'argent pour pouvoir se faire représenter avec son cep symbole de son autorité et de son pouvoir sur ses soldats. Les dédicants sont son épouse, Valeria Flauina, et son héritier, Pinnius Probus. Nous ne connaissons pas la qualité de ce dernier. Peut-être était-il un camarade du centurion.

Date : de l'époque flavienne au milieu du III^e siècle.

647 – Ammonius (I)

Felix Ravenna, 1971, p. 91-92, n°16

Cf. : G. Bermond Montanari, 1971, p. 91-92, n°16 ; A. Donati, 1990, p. 469-480, p. 476, n°21 ; P. Giacomini, 1990, n°28, 158, 458 ; J. Mander, 2013, n°196.

Stèle funéraire en marbre sur une base en travertin. Le document a été trouvé à Classe dans la casa Minghetti et mis à jour, en 1966, dans la nécropole des marins, le long de la via Romea Vecchia, à 300 m de l'église San Severo. La partie supérieure est endommagée. Les bustes d'un homme d'âge avancé et d'un enfant en toges sont placés dans une niche encadrée par des pilastres. Sous chaque buste se trouve le nom du personnage. Musée national de Ravenne.

Dim. : 89×48,5×30,1 cm (stèle) ; 22,5×62×22,5 cm (base).

Tales Cleopatrae | filius // Ammonius | Hieronis f(ilius), | missicius.

Ammonius, fils de Hieron, est sans doute d'origine égyptienne. Il est peut-être *missicius* de la flotte de Ravenne. L'enfant est certainement son fils qu'il a eu avec Cleopatra. Cette façon de donner la filiation est peu fréquent à notre connaissance. On aurait plutôt attendu de voir inscrit qu'il est le fils d'Ammonius. Serait-ce une manière de faire figurer le nom de la mère de Tales et compagne d'Ammonius ?

Date : du règne d'Auguste à la fin de la période julio-claudienne.

648 – C. Anarius Felix

Felix Ravenna, 1971, p. 75-77, n°10

Cf. : G. Bermond Montanari, 1971, p. 75-77, n°10 ; C. Franzoni, 1987, n°39 ; P. Giacomini, 1990, n°30, 31, 410.

Stèle funéraire en calcaire trouvée via Romea Vecchia en 1966. La partie supérieure est ornée d'un fronton triangulaire dans lequel se trouve une fleur à quatre pétales. Au-dessous du champ épigraphique se trouve un bâton fin formant une boucle. Il s'agit peut-être d'une sorte de cep symbolisant le pouvoir du centurion. Musée national de Ravenne.

Dim. : 81×45,5×12 cm ; lettres : 5 cm.

*C(aio) Anario Felici, | missicio (centurioni) de lib(urna) | Sphinge, et | Primae l(ibertae) eius,
| C(aius) Anarius Cresces, | liber(tus), de s(uo) u(iuus) f(ecit).*

Ligne 5 : il aurait fallu Crescens au lieu de Cresces.

L'inscription a été réalisée du vivant de C. Anarius Felix qui est un vétérans sans doute de la

flotte de Ravenne. Il appartenait à la liburne Sphinx. Ses affranchis sont aussi présents : Prima et C. Anarius Crescens. La datation est assez délicate. L'absence de l'invocation aux Mânes et le formulaire assez laconique pourraient laisser penser à une datation haute. Les *tria nomina* peuvent être ceux qu'il reçut après son service une fois devenu citoyen romain. Il ne les aurait pas reçus au moment de son incorporation comme c'est le cas à partir de la période flavienne. Date : du règne d'Auguste à la fin de la période flavienne.

649 – [M.] Antonius [Fl]orus

AE, 1892, 136 = CIL, XI, 6735

Cf. : E. Ferrero, 1900, n°774 ; G. Mansuelli, 1967, n°46 ; P. Giacomini, 1990, n°38, 296, 354, 406 ; G. Mazzini, 2008, p. 1220, n°1 ; C.-G. Alexandrescu, 2010, BUC 45 (*non uidi*) ; A. Vincent, 2016, n°158 (vu sur le site : <https://filemaker.efrome.it/fmi/webd#CMM>).

Stèle brisée en plusieurs provenant de Ravenne. Sur le fronton, il y a une pomme de pin au centre entourée de deux dauphins. Musée national de Ravenne.

Dim. : 38,2×16,5×6,7 cm.

[M(arcus). ? A]ntoni[u]s | [Fl]oru[s], | [n(atione)] Aeg[yp]t(ius) | [ci]uit(ate) Al[ex]andria],
 | [u]ix(it) a[n]nis ---, | mil(itauit) a[n]nis ---, | (triere) Nep[tuno], | bucinator. | Hered[es]
 | Montanus et | Pontianus | et Licinia Cal]liope coniu[gi] | pientis[simo] | b(ene) m(erenti)
 [f(ecerunt)].

Ligne 2 : E. Ferrero propose aussi [Isid]oru[s] ; cela pourrait fonctionner avec l'origine égyptienne.

Le défunt est Antonius Florus ou Isidorus. Il est possible que son prénom soit Marcus sans que cela soit certain. Il est d'origine égyptienne et il précise qu'il est citoyen d'Alexandrie, si la restitution est correcte. Ce serait le seul Alexandrin de notre corpus précisant aussi la province d'Égypte. Il était *bucinator* et appartenait à la trière Neptunus. Les dédicants sont ses héritiers. Nous ne savons rien de Montanus et de Pontianus qui sont donc nommés uniquement par leur cognomina. Par contre Licinia Calliope était aussi son épouse. A. Vincent suppose qu'il est possible que cette inscription ait été réalisée à haute époque, sous Auguste ou Tibère. Il considère en effet que Florus aurait été affranchi de Marc Antoine. Rien dans cette inscription ne permet d'affirmer que Florus soit un affranchi. Marcus et Antonius étaient des *duo nomina* fréquents. Le marin porte ainsi les *tria nomina* et même si le nom de la flotte n'est pas indiquée, ce qui est fréquemment le cas à Ravenne, cette inscription doit être datée après l'arrivée au pouvoir de Vespasien.

Date : de l'époque flavienne au milieu du III^e siècle.

650 – C. Antonius Karminianus Valentinianus (I)

Ferrero, 1878, n°414

Cf. : E. Ferrero, 1878, n°414 ; P. Giacomini, 1990, n°39 ; E. Todisco, 1999, p. 97.

Stèle utilisée comme dalle sur le sol de la cathédrale de Ravenne. D'après E. Ferrero elle aurait dû figurer au *CIL*, XI mais elle aurait été oubliée lors de l'édition.

C(aio) Antonio Karminiano / Valentiniano, / Bess(o), / ueter(ano). / In fr(onte) p(edes) VII, in a(gro) p(edes) VIII.

Le défunt est C. Antonius Karminianus Valentinianus, un vétérane. Son origine besse et le lieu de trouvaille pourraient faire penser qu'il était un marin de la flotte de Ravenne.

Date : peut-être de l'époque julio-claudienne ou bien du II^e siècle.

651 – Apella

Felix Ravenna, 1971, p. 80-84, n°12

Cf. : G. Bermond Montanari, 1971, p. 61-129, p. 75-77, n°12 ; P. Giacomini, 1990, n°34, 46, 216.

Une stèle funéraire en calcaire trouvée via Romea Vecchia en 1966. Buste du défunt représenté en âge avancé, en toge ; en bas représentation d'un gouvernail. Le buste est dans une niche encadrée par deux colonnes spiralées. Dans la partie supérieure se trouve un fronton triangulaire au centre duquel a été gravée une fleur à quatre pétales. Des fragments d'acrotères sont encore visibles. Musée national de Ravenne.

Dim. : 140,5×44×23,5 cm.

Apella Socratis / fil(ius), / cuber(nator) de Neptuno. / Eros et Anteros l(iberti) / de suo.

Ligne 2 : *cubernator* au lieu de *gubernator*.

Le défunt est Apella, fils de Socrates. Sa dénomination est pérégrine. Les dédicants sont ses affranchis Eros et Anteros. L'inscription a été réalisée avant l'arrivée au pouvoir de Vespasien. Apella devait appartenir à la flotte de Ravenne. Il était en effet le pilote d'un navire appelé Neptunus. Nous connaissons par ailleurs trois trières (*CIL*, XI, 94, 97 et *CIL*, VI, 3161) et deux quadrières (*CIL*, XI, 45 et *Felix Ravenna*, 1971, p. 86-88, n°14). Mais nous pensons qu'il s'agit

plutôt d'une quadrière. En effet, les inscriptions où apparaissent les trières sont plutôt datables du II^e siècle alors que celles de la quadrière sont de la même époque que notre inscription étant donné l'onomastique pérégrine des marins.

Date : du règne d'Auguste à la fin de la période julio-claudienne.

652 – Arrianus

CIL, XI, 92

Cf. : E. Ferrero, 1878, n°400 ; G. Mansuelli, 1967, n°119 ; P. Giacomini, 1990, n°51, 423 ; A. Parma, 2002 b, p. 330

Stèle funéraire en marbre provenant de Ravenne. Il ne reste que la partie inférieure. Autrefois au musée national de Ravenne. Perdue.

Dim. : 40×29 cm

[-----] | *Arriani, (quadriere) | Fort(una), nat(ione) | Liby(ci) ; uix(it) a(nnis) | XXXV, m(ilitauit) a(nnis) | VI ; C(aius) Rutili(us) Celer, | armor(um) cus(tos), | h(eres) ex eadem, | p(onendum) c(urauit).*

Il ne reste que le cognomen du défunt, Arrianus. Il est d'origine Libyenne. Il s'est engagé dans la flotte de Ravenne à l'âge de 29 ans ce qui est relativement tardif. Il appartenait à la quadrière Fortuna. Le dédicant est C. Rutilius Celer, un *armorum custos* qui était membre de l'équipage du même navire.

Date : de l'époque flavienne au milieu du III^e siècle.

653 – Sex. Arrius Romanus

CIL, XI, 29

Cf. : E. Ferrero, 1878, n°404 ; H. Gummerus, p. 64, n°232 (*non uidi*) ; G. Mansuelli, 1967, n°49 ; V. Nutton, 1970, p. 68 ; P. Giacomini, 1990, n°57, 277 ; J. C. Wilmanns, 1995, p. 172-173, n°27.

Stèle funéraire en marbre découverte à Ravenne en 1736 à S. Apollinare in Classe. Musée national de Ravenne.

Dim. : 77×29×8 cm.

D(is) M(anibus) | Sexti Ar/ri Roma/ni, medic(i) | dupl(icarii), n(atione) | Aegyp(ti) ; u(ixit) | a(nnis) XXVI, m(ilitauit) | a(nnis) V. M(arcus) Iuli(us) Sossia/nus amic(o) | car(issimo) et h(eres) | [---].

Le défunt est un *medicus duplicarius*. Seuls les médecins des flottes sont des *duplicarii*. Il devait très certainement appartenir à la flotte de Ravenne. Il est originaire d'Égypte. Il s'est engagé à 21 ans et a effectué cinq années de service. On pouvait ainsi atteindre le statut de *medicus duplicarius* en moins de 5 ans. Le dédicant est son *amicus* et héritier Iulius Sossianus. Date : de l'époque flavienne au milieu du III^e siècle.

654 – Athenio

CIL, XI, 30 = ILS, 2876

Cf. : E. Ferrero, 1878, n°403 ; G. Mansuelli, 1967, n°21 ; P. Giacomini, 1990, n°63, 416.

Stèle en pierre d'Istrie dont la provenance n'est pas connue exactement. Le champ épigraphique est surmonté par un bas-relief représentant le buste d'une femme. Autrefois au musée national de Ravenne, aujourd'hui au Center for Epigraphical and Palaeographical Studies, Ohio State University (USA).

Dim. : 105×55×14 cm.

Athenio de / (triere) Danae, coro/narius, Quartae / Aufidiae uxori suae / benevolenti eius et / honoris caus{s}a / fecit. H(ic) s(itus) e(st).

Ligne 3 : dans Quartae, les lettres T, A et E sont ligaturées.

La défunte est Quarta Aufidia. Elle est l'épouse d'Athenio un *coronarius* appartenant à la trière Danae. Il devait appartenir à la flotte de Ravenne. Le *coronarius* devait peut-être s'occuper de la décoration des navires ou de la base au moment des fêtes religieuses. La datation de cette inscription pose problème. Le marin n'est pas désigné par les *tria nomina*. Mais nous ne pensons pas que cette inscription date d'avant l'époque flavienne. En effet, l'épouse porte les *duo nomina* comme on le voit dans la plupart des inscriptions du II^e siècle. De plus, Athenio est le dédicant. Il peut ainsi n'avoir donné que le cognomen de son nom romain.

Date : de l'époque flavienne au milieu du III^e siècle ?

655 – C. Attinius Seleucus

CIL, XI, 31 = EDR, 147466

Cf. : E. Ferrero, 1878, n°386 ; P. Giacomini, 1990, n°64, 65, 163, 588.

Inscription funéraire qui aurait été retrouvé dans les ruines de Classe. Perdue.

Dim : 38×45×0,77 cm.

C(aius) Atinius / Seleucus, / optio (triere) Diana, / coniugi bene me|renti, / Atinia Secunda / filia et Marcus / Commatronius / Fidelis, patris / heredes.

Le défunt est C. Atinius Seleucus, un *optio* servant à bord de la trière Diana. Il appartenait très certainement à la flotte de Ravenne. Il porte les *tria nomina*. Il serait hasardeux de déduire automatiquement de son cognomen, Seleucus, une origine orientale. Il y a trois dédicants. Son épouse mais celle-ci n'est pas nommée. Il y a aussi ses enfants Atinia Secunda et Marcus Commatronius Fidelis. La formule finale *patris heredes* veut dire qu'ils sont les héritiers de leur père. Fidelis ne porte pas le gentilice de son père comme cela se rencontre parfois.

Date : de l'époque flavienne au milieu du III^e siècle.

656 – M. Aurelius [---]

CIL, XI, 41

Cf. : E. Ferrero, 1878, n°417 ; P. Giacomini, 1990, n°103, 317.

Inscription funéraire provenant de Ravenne.

M(arco) Aurelio [---], / qui u(ixit) ann(is) XXV [---] / m(ilitauit) a(nnis) IIII, d(iebus) VII[---], / M(arcus) Manilius [---].

Nous ne connaissons pas la qualité du défunt Marcus Aurelius qui est perdue avec son cognomen dans les lacunes du texte. Mais il devait très certainement s'agir d'un marin. Il porte les *duo nomina* d'un empereur qui peut faire référence à Marc Aurèle, Commode ou Caracalla. Nous ne pouvons rien dire non plus sur le dédicant, Marcus Manilius. Peut-être est-il un camarade.

Date : du milieu du II^e siècle au milieu du III^e siècle.

657 – M. Aurelius Castus

CIL, XI, 32

Cf. : E. Ferrero, 1878, n°418 ; G. Mansuelli, 1967, n°85 ; P. Giacomini, 1990, n°78.

Inscription funéraire en marbre dont il manque la partie inférieure, trouvée en 1756 dans l'église S. Apollinare in Classe. Les lettres D et M sont dans les acrotères du fronton surplombant le champ épigraphique. Musée national de Ravenne.

Dim. : 31×26×5,6 cm.

D(is) M(anibus) // M(arcus) Aurel(ius) | Castus, | mil(es) cl(assis) pr(aetoriae) | Rauenn(atis) | [---].

Le défunt est un *miles* de la flotte prétorienne de Ravenne, M. Aurelius Castus. Il portent des *duo nomina* impériaux pouvant évoquer Marc Aurèle, Commode ou Caracalla.

Date : du milieu du II^e siècle au milieu du III^e siècle.

658 – [Q.] Aurelius Festianus

CIL, XI, 33

Cf. : E. Ferrero, 1878, n°419 ; P. Giacomini, 1990, n°73, 81 ; I. Acrudoare, 2012, p. 158.

Inscription funéraire provenant de Ravenne.

D(is) M(anibus). | [Q(uinto)] Aurelio | Festiano, nat(ione) | Pan(nonio), uet(erano). | Aur(elia) Clauce | patron(o) et coniug(i) | dulciss(imo) b(ene) m(erenti) p(osuit).

Ligne 1 : le *CIL* restitue *[Q(uintus)]* dans la lacune mais ne donne pas d'explication.

Ligne 5 : *Glauce* au lieu de *Clauce*.

Le défunt est Quintus (?) Aurelius Festianus. Il est d'origine pannonienne. C'est un vétéran sans doute de la flotte de Ravenne. La dédicante est son épouse et affranchie, Valeria Glauce.

Date : de l'époque flavienne au milieu du III^e siècle.

659 – M. Aurelius Macedo

CIL, XI, 349 = ILS, 2860

Cf. : E. Ferrero, 1900, n°773 ; P. Giacomini, 1990, n°76, 82 ; D. Demicheli, 2015, n°23.

Plaque funéraire en marbre provenant du village de Cervia dans l'*ager Rauennas*. Deux dauphins ont été gravés au-dessus du champ épigraphique.

M(arcus) Aurel(ius) | Macedo, | uet(eranus), nat(ione) Delm(ata), | ex subopt(ione), sibi et | Aurel(iae) Victoriae, | libertae, uiuus | posuit. | Si quis hanc arc(am) | po[s]t excess(um) s(upra) s(criptorum) | a(peruerit), d(abit) f(isco) C(aesaris) [---].

La défunte est l'affranchie, Aurelia Victoria, du vétéran M. Aurelius Macedo. L'épithaphe du tombeau qui le concerne aussi a été faite de son vivant au moment du décès de son affranchie. Macedo est d'origine dalmate. Il appartenait à la flotte de Ravenne et a fini son service avec le

grade de *suboptio*. Il porte des *duo nomina* impériaux qui correspondent aux noms de Marc Aurèle, Commode ou Caracalla.

Date : du milieu du II^e siècle au milieu du III^e siècle.

660 – M. Aurelius Marinus Seleucus (I)

CIL, XI, 34 = EDR, 147470

Cf. : E. Ferrero, 1878, n°388 ; P. Giacomini, 1990, n°7, 84.

Inscription funéraire provenant de Ravenne. Perdue.

M(arcus) Aurelius Marinus / Seleucus, uet(eranus) ex opt(ione), / Aeliae Claudiae coniugi / incomparab(ili) et sibi / uiu(us) posuit.

L'*optio* M. Aurelius Marinus Seleucus a fait faire une inscription de son vivant pour lui et pour son épouse Aelia Claudia. Celle-ci est d'ailleurs décédée. Marinus est un ancien *optio*, certainement vétéran de la flotte de Ravenne. Il porte des *duo nomina* impériaux faisant référence à Marc Aurèle, Commode ou Caracalla. La probabilité est plus forte en faveur du dernier. D'ailleurs Aelia Claudia porte aussi des noms impériaux dont le premier fait allusion à Hadrien. Le nom Seleucus fait peut-être allusion à l'origine de Marinus. Il serait ainsi originaire de Séleucie, peut-être Séleucie de Piérie en Syrie.

Date : du milieu du II^e siècle au milieu du III^e siècle.

661 – Aurelius Martinus

CIL, XI, 112

Cf. : E. Ferrero, 1878, n°381 ; P. Giacomini, 1990, n°85, 478.

Inscription funéraire retrouvée dans l'église S. Maria in Classe. La partie inférieure est cassée.

*D(is) M(anibus). / Vlpiae Rufinae, / natione Italica(e) ; / uix(it) ann(is) XXI. / Aur(elius) Martinus, / naufulax (pentere) Victo(ria), / coniugi b(ene) m(erenti) p(osuit). / Si quis em/[-----
--]*

Ligne 6 : *naufulax* au lieu de *naufylax*.

Vlpia Rufina est décédée à 21 ans. Elle porte le nom de l'empereur Trajan. L'inscription est donc postérieure à son règne. Elle est d'origine italienne. Ce type d'*origo* est quelque peu suspect étant donné que Ravenne est en Italie. Il aurait été préférable de nommer précisément

la cité d'Italie où elle est née. Il est possible qu'en fait Vlpia Rufina soit la fille d'un pérégrin devenu citoyen romain, pourquoi pas un ancien marin. On aurait ainsi indiqué l'origine de naissance et non pas l'origine légale peut-être afin de mieux faire oublier une origine pérégrine. Elle était l'épouse d'Aurelius Martinus, un *naufylax* de la pentère Victoria. Il porte le nom d'un empereur qui pourrait être Marc Aurèle, Commode ou Caracalla.

Date : du milieu du II^e siècle au milieu du III^e siècle.

662 – L. Aurelius Nigrinus

CIL, XI, 35

Cf. : E. Ferrero, 1878, n°420 ; P. Giacomini, 1990, n°87, 100, 558 ; D. Demicheli, 2015, n°12.

Inscription funéraire fragmentaire trouvée en 1735 à S. Apollinare in Classe.

[-----] / L(ucius) Aurelius / Nigrinus, h(eres) / ex eadem, / fratri b(ene) m(erenti) / et C(aius) Aureliu(s) / Turus, sub(stitutus) / h(eres), (trière) Mineru(ae), / b(ene) m(erenti) posuer(unt).

Le nom et la qualité du défunt sont perdus dans la lacune mais il devait s'agir d'un marin de la flotte de Ravenne. Le dédicant est L. Aurelius Nigrinus. Il servait dans le même navire. Il se dit être son *frater* ce qui peut tout aussi bien désigner un frère d'armes qu'un frère biologique. Un *substitutus* apparaît aussi dans l'inscription. Il se peut qu'il ait agi à la place de Nigrinus. Ce personnage s'appelle C. Aurelius Turus et appartient à la trière Minerua. Pour D. Demicheli, il s'agirait d'un Dalmate. Il est ainsi lui aussi un marin de la flotte de Ravenne. Notons que ces deux personnes, et peut-être en est-il de même du défunt, portent le même gentilice, Aurelius. En revanche, il se peut qu'il ne fasse pas référence à un gentilice impérial car les prénoms, Lucius et Caius, ne sont pas les mêmes. Cependant il est vrai que Lucius Aurelius sont les noms de Lucius Verus et de Commode au début et à la fin de sa vie.

Date : du règne de Lucius Verus au milieu du III^e siècle.

663 – M. Aurelius Protas

CIL, XI, 36

Cf. : E. Ferrero, 1878, n°421 ; G. Mansuelli, 1967, n°80 ; P. Giacomini, 1990, n°89.

Stèle funéraire en marbre composée de deux morceaux. Il manque toute la partie inférieure. Les lettres D et M sont gravées de part et d'autre du fronton se trouvant au-dessus du champ épigraphique. Musée national de Ravenne.

Dim. : 46,5×37,2×4 cm.

D(is) M(anibus). // M(arco) Aur(elio) Pro|tati, m(iliti) cl(assis) pr(aetoriae) | Antoninian(ae) Rau(ennatis), (triere) Min(erua), n(atione) | Syr(o), st(ependiorum) XXI, q(ui) u(ixit) | a(nnis) XXXVII. Aqua/[---]ene | [-----].

Le défunt est M. Aurelius Protas, un *miles* de la flotte de Ravenne. Il est d'origine syrienne. Il s'est engagé à l'âge de 16 ans ce qui est relativement précoce. Il a servi pendant 21 ans. Le titre *Antoniniana* permet de dater l'inscription entre 212 et 222. Cela veut dire que Protas s'est engagé entre 191 et 201. Il est ainsi très probable qu'on lui attribua les noms de Caracalla.
Date : entre 212 et 222.

664 – Aurelius Sabinus (I)

CIL, XI, 183

Cf. : E. Ferrero, 1900, n°770 ; P. Giacomini, 1990, n°93, 244.

Inscription funéraire provenant du secteur de l'église S. Severo.

D(is) M(anibus). | Herenniae | Secundinae | con(iugi) opt(imae), | Aurelius | Sabinus (centurio) | p(onendum) c(urauit).

La défunte est Herennia Secundina, l'épouse du centurion Aurelius Sabinus. Il est possible que celui-ci ait appartenu à la flotte de Ravenne.

Date : de l'époque flavienne au milieu du III^e siècle.

665 – M. Aurelius Seleucus

CIL, XI, 37

Cf. : E. Ferrero, 1878, 423 ; P. Giacomini, 1990, n°94, 325, 559.

Inscription funéraire provenant de Ravenne.

[---] | Victoria, na[t(ione)] | Alexandrin[us], | uix(it) an(nis) XXXX[---], | mil(itauit) an(nis) XX. | M(arcus) Aurelius [---] | Seleucus, her(es) | ex ea(dem), et Marion, lib(ertus), | b(ene) m(erenti) p(onendum) c(urauerunt).

Le nom du défunt est perdu dans la lacune. Il était originaire d'Alexandrie. Il s'engagea autour de 20 ans et servit autant de temps dans la flotte de Ravenne. Nous avons perdu aussi dans la lacune le type de son navire. Dans la flotte de Ravenne, Victoria peut tout aussi bien désigner une pentère (*CIL, XI, 50, 54, 77, 112*), une quadrière (*CIL, VI, 3159 ; CIL, XI, 89 ;*

AE, 1905, 201) ou une trière (*CIL*, XI, 59, 65, 113). Les dédicants sont son *libertus* Marion et son camarade M. Aurelius Seleucus. Il est probable que les *duo nomina* de ce dernier fassent référence à Caracalla.

Date : du milieu du II^e siècle au milieu du III^e siècle.

666 – M. Aurelius Syrio (I)

***AE*, 1980, 485 = *EDR*, 077895**

Cf. : A. Donati, 1975, p. 350, n°2 ; P. Giacomini, 1990, n°74, 96.

Stèle en marbre trouvée à S. Apollinare in Classe en 1976. La partie supérieure est ornée d'un fronton. Des acrotères se trouvent de part et d'autre dans lesquels sont gravées les lettres D et M.

Dim. : 166×45×10 cm ; lettres : 2,8-4,5 cm.

D(is) M(anibus). // M(arco) Aurel(io) | Syrioni, uet(erano), | marito | incompara|bili, q(ui) u(ixit) a(nnis) LX, m(ensibus) VII, d(iebus) XIII, | Aurelia | Domitia | bene m{a}e|renti et | sibi uiua pos(uit).

Le défunt est le vétéran M. Aurelius Syrio. Il devait sans doute appartenir à la flotte de Ravenne. Il porte les noms des empereurs Marc Aurèle, Commode ou Caracalla. Son cognomen évoque la Syrie mais nous n'en déduisons pas automatiquement une origine orientale. La dédicante est Aurelia Domitia, son épouse. Le tombeau devait aussi lui être destiné un jour.

Date : du milieu du II^e siècle au milieu du III^e siècle.

667 – M. Aurelius Vitalis

***CIL*, XI, 39 = *ILS*, 2904 = *EDR*, 147516**

Cf. : E. Ferrero, 1878, n°425 ; G. Mansuelli, 1967, n°75 ; P. Giacomini, 1990, n°101, 486 ; I. Acrudoare, 2012, p. 158.

Stèle en marbre funéraire provenant de Ravenne retrouvée près de l'église San Orso. Il manque la partie supérieure. Il devait y avoir un fronton et il est possible que les lettres D et M aient été gravées de part et d'autre de celui-ci. Autrefois au musée archiépiscopal de Ravenne. Perdue.

Dim. : 67,8×29,7×5 cm.

M(arci) Aureli Vita/lis, militis cl(assis) / praet(oriae) Antoni/nian(a)e Rauenn(atis), / natione Pann(onii), / (triere) Prouidentia, / stip(endiorum) XXVII, / Valeria Fausti/na, focaria / et heres, eius / bene merenti / posuit.

Le défunt est M. Aurelius Vitalis, un *miles* de la flotte de Ravenne. Il est d'origine pannonienne. Il a servi pendant 27 années à bord de la trière Prouidentia. L'inscription est datable entre 212 et 222 en raison du titre *Antoniniana*. Vitalis s'est donc engagé entre 185 et 195. La dédicante est Valeria Faustina qui est aussi son héritière. Elle se dit être sa *focaria*. Ce terme désigne une bonne à tout faire avec laquelle on a noué une relation amoureuse. Deux rescrits de Caracalla qui sont donc de la même époque que l'inscription, défend les droits des soldats contre les atteintes que leur porterait leur *focaria* (*CJ*, V, 16, 2 et VI, 46, 3).

Date : entre 212 et 222.

668 – C. Baebius Festus

***AE*, 1906, 163 = *EDR*, 072134**

Cf. : *NSA*, 1905, p. 300 ; G. Mansuelli, 1967, n°69 ; P. Giacomini, 1990, n°107, 245.

Stèle funéraire en marbre en deux parties provenant de S. Apollinare in Classe. Un fronton est gravé dans la partie supérieure à l'intérieur duquel se trouve une rosace. Deux dauphins encadrent le fronton. Les lettres D et M sont gravées entre le fronton et le cadre du champ épigraphique. Musée national de Ravenne.

Dim. : 78×34×6 cm.

D(is) M(anibus). // C(aius) Baebius / Festus, (triere) Prouid(entia), / nat(ione) Alex(andrinus), uix(it) / an(nis) XXXV, / mil(itauit) an(nis) XV. / C(aius) Herennius / Bassus ex ea(dem), / her(es), / b(ene) m(erenti) p(onendum) c(urauit).

Ligne 3 : à la fin de la ligne nous avons III PRO ; les lettres VID ont été gravées en tout petit entre les lignes 2 et 3 à droite au-dessus de PRO.

Le défunt est C. Baebius Festus. Il est originaire d'Alexandrie. Il s'est engagé à 20 ans et a effectué 15 années de service. Il était membre de l'équipage de la trière Prouidentia. Son héritier est C. Herennius Bassus était marin à bord du même navire. Peut-être était-il lui aussi un Alexandrin.

Date : de l'époque flavienne au milieu du III^e siècle.

669 – L. Baebius Siluanus

CIL, XI, 43 = ILS, 2863

Cf. : E. Ferrero, 1878, n°382 ; G. Mansuelli, 1967, n°51 ; P. Giacomini, 1990, n°108, 110, 514.
Stèle funéraire en marbre retrouvée à S. Apollinare in Classe. Un fronton est gravé dans la partie supérieure. Une tête de Méduse se trouve en son centre et de part et d'autre du fronton deux dauphins sont gravés. Musée national de Ravenne.

Largeur : 83×46×6cm.

D(is) M(anibus). // L(ucio) Baebio Siluan(o), | uet(erano) ex naup(hylace) | cl(assis) pr(aetoriae) Rau(ennatis), n(atione) Syr(o) ; | u(ixit) a(nnis) LXXX. Vatria | Tyrannis, con(iunx), | et L(ucius) Baebius | Phileros, lib(ertus) et | her(es), patr(ono) digniss(imo) | pos(uerunt). S(i) (quis) p(ost) obit(um) e(orum) q(ui) s(upra) s(cripti) s(unt) | h(as) planc(as) a(peruerit), d(are) d(ebebit) r(ei) p(ublicae) R(auennatium) | (sestertium) (duo milia) n(ummum).

Ligne, 3 : on pourrait aussi restituer *naup(egus)* comm le fait P. Varon, 2000, p. 711. Il est vrai que la plupart des inscriptions orthographient *naufylax* avec un F et non PH ; mais nous avons tout de même un *nauphylax* orthographié avec un PH (*CIL*, X, 3450 = *EDR*, 157674) ; le grand nombre de *nauphylaces* dans les inscriptions comparées au cas unique d'un *nauepegus* (*AE*, 1974, 621 = *AE*, 1972, 582 = *IK*, 13, 668) nous incite à penser que nous avons bien un *naup(hylax)*.

Le défunt est L. Baebius Siluanus, un vétéran ancien *nauphylax* de la flotte prétorienne de Ravenne. Il est originaire de Syrie. Il fonda une famille à Ravenne et ne retourna pas dans sa petite patrie après sa libération. Il y décéda à l'âge avancé de 80 ans. Les dédicants sont son épouse, Vatria Tyrannis et son affranchi, L. Baebius Phileros.

Date : de l'époque flavienne au milieu du III^e siècle.

670 – M. Barbius Fronto

CIL, XI, 44

Cf. : E. Ferrero, 1878, n°427 ; G. Mansuelli, 1967, n°33 ; P. Giacomini, 1990, n°114 ; D. Demicheli, 2015, n°25.

Stèle trouvée dans le cimetière à côté de S. Apollinare in Classe. La partie supérieure est décorée par deux dauphins de part et d'autre du fronton. Musée national de Ravenne.

Dim. 93×44×8 cm.

D(is) M(anibus) / M(arci) Barbi / Fronton(is), / (triere) Cast(ore), / n(atione) Delm(atae) ; / u(ixit) a(nnis) XLII, / m(ilitauit) a(nnis) XXII. / M(arcus) Anthesti(us) / Rufus, / ex ead(em) her(es), / b(ene) m(erenti) p(onendum) c(urauit).

Le défunt est un M. Barbius Fronto. Il est originaire de Dalmatie. Il s'est engagé à l'âge de 20 ans et a effectué 22 années de service très vraisemblablement dans la flotte de Ravenne. Il appartenait à la trière Castor. Le dédicant et héritier est M. Anthestius Rufus, un camarade de son navire.

Date : de l'époque flavienne au milieu du III^e siècle.

671 – Basus

CIL, XI, 45 (p. 1227)

Cf. : E. Ferrero, 1878, n°428 ; P. Giacomini, 1990, n°116.

Urne funéraire quadrangulaire trouvée au niveau de l'affluent des rivières Ronco et Montone au sud de Ravenne, non loin de la voie romaine partant de la porte Vandalaria à Ravenne. Un tympan est gravé dans la partie supérieure. Cathédrale de Ravenne ?

Dim. : 52×32,8×3,2 cm.

Basus Virti / f(ilius), an(nis) XVIII d(?) / Neptuno (quadriere), / Dis P(enatibus) hic sit(us) / est.

Lignes 2-3 : *d(e?) Neptuno (quadriere)*.

Le défunt Basus, fils de Virtus. Il est décédé très jeune à l'âge de 18 ans. Le D de la fin de la ligne 2 est problématique. Il est possible qu'il veuille dire *d(iebus)* mais nous n'avons aucun chiffre à la suite. Le *CIL* n'indique pas s'il y a une lacune à cet endroit. Basus est un pérégrin qui s'est engagé dans la flotte de Ravenne. Il appartenait à la quadrière Neptunus. La dénomination pérégrine montre que l'inscription doit être datée d'avant la période flavienne.

Date : du règne d'Auguste à la fin de la période julio-claudienne.

672 – C. Braecius Verus

CIL, XI, 6736

Cf. : E. Ferrero, 1878, n°437bis ; G. Mansuelli, 1967, n°68 ; P. Giacomini, 1990, p. 329, n°121, p. 335, n°209, p. 350, n°413, n°414, p. 352 n°445, n°447 ; D. Demicheli, 2015, n°26 ; A. Buonopane, 2017, p. 124.

Stèle funéraire en marbre qui se trouvait en haut du campanile S. Maria Maggiore. Un fronton

est gravé au-dessus du champ épigraphique. Une tête de méduse se trouve en son centre. Au gauche et à droite ont été gravés deux dauphins ainsi qu'une fleur. Musée national de Ravenne.
Dim. : 66×44,9×7 cm.

D(is) M(anibus) / C(ai) Braeci Veri, / (triere) Nep(tuno), nat(ione) Del(matae) ; / uix(it) an(nis) XL, / mil(itauit) ann(is) XII ; / C(aius) Sextilius Seuer(us) / et T(itus) Priscius Sabin(us), / heredes, / b(ene) m(erenti) p(onendum) c(urauerunt).

Cette inscription a été comptée deux fois par P. Giacomini qui la distinguait d'une inscription répertoriée par E. Ferrero (n°437bis). En fait ces deux inscriptions n'en forment qu'une et les lectures des noms du défunt et du navire furent différentes. Ainsi le n°437bis de E. Ferrero lisait-il *C. Drau[---] [S]eueri* à la ligne 2 et *(triere) Ner(eide)* à la ligne 3. Or la suite de l'inscription répertoriée par le *CIL*, XI, 6736 est quasi identique avec la fin du texte du n°437bis : mêmes durées de vie et de service, mêmes dédicants et même formule de conclusion. A. Buonopane la compte encore fautivement deux fois, une fois parmi les trières du nom de Neptunus et une fois parmi les trières du nom de Nereis. G. Mansuelli a corrigé la lecture d'E. Ferrero. On a bien NEP et non NER. L'erreur provient du fait qu'il y a une fissure dans la pierre faisant ressembler le P à un R.

Le défunt est donc C. Braecius Verus. Il est originaire de Dalmatie. Il s'est enrôlé dans la flotte de Ravenne à 28 ans et il a servi pendant 12 ans. Il appartenait à la trière Neptunus. Les dédicants et héritiers sont C. Sextilius Seuerus et T. Priscius Sabinus. Peut-être étaient-ils des camarades de Verus. Braecius est un nom qui nous semble être très rare. Une inscription très fragmentaire d'Aquilée fait connaître une Naeuia Braec[---] et un Naeuius Iulianus (*InscrAq*, II, 1305).

Date : de l'époque flavienne au milieu du III^e siècle.

673 – Caetronius Macer

CIL, XI, 47 (p. 1227)

Cf. : E. Ferrero, 1878, n°384 ; G. Mansuelli, 1967, n°102 ; P. Giacomini, 1990, n°124, 125, 126
Une stèle funéraire fragmentaire en trois morceaux. Il manque la partie supérieure. Elle pourrait avoir été retrouvée en 1735 près de S. Apollinare in Classe. Le document est au musée national de Ravenne.

Dim. : 61×59cm.

[D(is) M(anibus)]. / [Caetronius] / Macer, na(tione) / Bessus, uix(it) an(nis) / XL[V], mil(itauit) an(nis) XXV, / n[auf]ylax (quadriere) / Fortuna. / Caetronia / Afrodisia / et Caetronia / Fortunata / patrono / b(ene) m(erenti) p(osuerunt).

Le défunt est Caetronius Macer. Son gentilice présent dans la lacune a pu être reconstitué grâce à ceux de ses affranchies et dédicantes Caetronia Afrodisia et Caetronia Fortunata. Macer est donc un Besse qui s'est engagé dans la flotte de Ravenne à l'âge de 20 ans. Il s'est éteint peu de temps avant sa libération après 25 années de service. Il était *naufylax* à bord de la quadrière Fortuna. Nous ne savons s'il s'agit d'un hasard mais sa deuxième affranchie a pour cognomen Fortunata qui est dérivé du nom de son navire.

Date : de l'époque flavienne au milieu du III^e siècle.

674 – Capito

Archeologia Viva, 173, 2015, p. 25

Cf. : M. G. Maioli, p. 169-171, p. 170, photo, p. 168 ; R. Branzi Maltoni (éd.), 2015, p. 25.

Stèle funéraire parallélépipédique en calcaire trouvée lors de fouilles en 2005 dans une nécropole dans la ferme Minghetti à Classe. Une cassure est présente dans la partie supérieure. Le champ épigraphique se trouve dans les parties supérieure et inférieure de la stèle. La partie centrale est occupée par le bas-relief représentant le défunt debout dans une niche à l'intérieur d'un cadre mouluré. Il est habillé en militaire. Il porte un baudrier, un ceinturon ainsi que ce qui semble être un manteau visible sur son épaule gauche. Un glaive dans son fourreau se trouve attaché au ceinturon à sa droite. Il tient une lance à la main droite. Nous reproduisons le texte lu à partir de photos et fourni par le site de Clauss-Slaby (*EDCS*, 41700262). Musée Classis Ravenna.

F DEI[---] // Montanus [mil(itauit) a]nn(is) IIX. // Capito opt(io) de liburna // Aurata, cognatus heres, f(ecit)

Ligne 4 : le A et le T de *cognatus* sont fragmentaires.

Le défunt est un soldat qui appartenait sans doute à la flotte de Ravenne. Il s'appelait Montanus et a servi pendant 8 ans. Le dédicant est Capito, un *optio* de la liburne Aurata. Ce nom de navire n'est pas connu par ailleurs. Il se dit *cognatus* du défunt c'est-à-dire une personne de la même famille. Les personnes ne sont connues que par leur cognomen ce qui n'est pas inhabituel pour le dédicant. Le défunt a peut-être perdu ses *duo nomina* dans la lacune. M. G. Maioli date cette inscription du I^{er} siècle de notre ère sur la base de la description de la

tenue de Montanus.

Date : de l'époque julio-claudienne aux débuts de la période flavienne.

675 – Cassius

Maioli, 2005, p. 169-170

Cf. : M. G. Maioli, 2005, p. 169-170.

Stèle funéraire en marbre trouvée lors de fouilles en 2005 dans une nécropole dans la ferme Minghetti à Classe. M. G. Maioli en fait la description et donne les principaux éléments du texte.

Le défunt est Cassius, fils de Varro, un Libyen membre de la quadrièrè Minerua. Il devait ainsi appartenir à la flotte de Ravenne. Il est décédé à 35 ans après 13 années de service. Il s'est donc enrôlé à l'âge de 22 ans. L'inscription doit dater d'avant la période flavienne étant donné l'absence des *tria nomina*.

Date : du règne d'Auguste à la fin de la période julio-claudienne.

676 – P. Cassius Heliodorus

CIL, XI, 48

Cf. : E. Ferrero, 1878, n°383 ; G. Mansuelli, 1967, n°76 ; P. Giacomini, 1990, n°139.

Stèle funéraire en marbre dont la provenance exacte est inconnue. La partie inférieure est perdue. Un fronton est sommairement gravé au-dessus du champ et épigraphique et les lettres D et M se trouvent de part et d'autre. Musée national de Ravenne.

Dim. : 43×41×8 cm.

D(is) M(anibus). // P(ublio) Cassio | Heliodor(o), | uet(erano) ex nau|[phylaxe].

Le défunt est le vétéran P. Cassius Heliodorus. Il servait dans la flotte de Ravenne en tant que *nauphylax*. Il demeura à proximité de sa base après sa libération. Nous ne savons pas si l'inscription était plus longue ou si elle s'arrêtait ainsi de façon assez brutale.

Date : de l'époque flavienne au milieu du III^e siècle.

677 – C. Cassius Seneca (I)

CIL, XI, 49

Cf. : E. Ferrero, 1878, n°378 ; G. Mansuelli, 1967, n°28 ; P. Giacomini, 1990, n°19, 143, 298.

Stèle funéraire parallélépipédique provenant de Ravenne, découverte en 1756 dans un tombeau près de S. Apollinare in Classe. Au sommet est gravé un fronton encadré par des acrotères. Au centre du fronton se trouve une tête de Méduse. Musée national de Ravenne.

Dim. : 92×44×8 cm.

C(aio) Cassio / Senecae, / uet(erano) ex (centurione), / L(ucius) Aemilius / Kapito, h(eres), et / Licinia Pros/dexis, coniu(x), / b(ene) m(erenti) p(onendum) c(urauerunt).

Ligne 6 : le S de PROS est gravé à l'intérieur du O.

Le défunt C. Cassius Seneca était vraisemblablement un vétérans de la flotte de Ravenne. Il a atteint le grade de centurion. Les dédicants sont un héritier, L. Aemilius Kapito, et son épouse, Licinia Prosdexis.

Date : de l'époque flavienne au milieu du III^e siècle.

678 – L. Cestius Felix (I)

CIL, XI, 73 = EDR, 144644

Cf. : E. Ferrero, 1878, 429bis ; P. Giacomini, 1990, n°147, 303.

Inscription funéraire provenant de Ravenne, retrouvée dans la cour d'un monastère à l'extérieur de Classe. Il se pourrait qu'elle ait été gravée sur un sarcophage. Perdue.

Liua Beronice / sibi et / L(ucio) [C]estio Felici, uet(erano), / marito, cum quo uix(it) an(nis) / XLIV, u(iua) p(osuit).

L'inscription commémore les époux Liua Beronice et L. Cestius Felix. L'épouse a fait réaliser l'inscription de son vivant alors que son mari était déjà décédé. Felix était un vétérans. Son unité n'est pas indiquée mais étant donné le lieu de trouvaille, il est possible qu'il appartienne à la flotte de Ravenne. Ils vécurent ensemble pendant 45 années.

Date : de l'époque flavienne au milieu du III^e siècle.

679 – Ti. Claudius [---]

AE, 1975, 398 = SEG, XXXIV, 1011 = EDR, 171498

Cf. : M. Bollini, 1975, n° 2 ; P. Giacomini, 1990, n°155 ; A. Bencivenni, 2018, n°2.

Peut-être des restes d'un sarcophage retrouvés à proximité de l'église S. Francesco à Ravenne. Musée national de Ravenne.

Dim. : 46×56×12 cm ; lettres : 5-6,5 cm.

[Θ(εοῖς)] Κ(αταχθονίους). | [Τιβέριο?]ν Κλαύδιον | [+3-4+]ερίωνα | [--- δουπ?]λικάριον | [--
-]ων διέθετ[ο] | [--- κ]ληρονόμων | [---]τ[---] | [-----].

Ligne 3 : le ε est fragmentaire.

Ligne 4 : [δουπ]λικάριον ou [σησκουπ]λικάριον ou [τριπ]λικάριον. Ce dernier est peu probable, nous n'avons retrouvé pour l'instant que des *duplicarii* ou des *sesquuplicarii* dans la flotte.

Ligne 7 : le τ est fragmentaire.

Le défunt est Ti. Claudius. Son cognomen est perdu dans la lacune. Il devait peut-être appartenir à la flotte de Ravenne. Il avait le statut de *duplicarius* ou de *sesquuplicarius*. Il porte le nom de Claude ou de Néron mais cela n'en fait pas pour autant un affranchi impérial. Il est possible que cette inscription soit plus tardive que la période julio-claudienne.

Date : de l'époque flavienne au milieu du III^e siècle.

680 – Ti. Claudius Apollinaris

CIL, XI, 50

Cf. : E. Ferrero, 1878, n°430 ; G. Mansuelli, 1967, n°44 ; P. Giacomini, 1990, n°152, 424.

Inscription funéraire provenant de la nécropole près de S. Apollinare in Classe. La partie supérieure est décorée par deux dauphins placés de part et d'autre d'une pomme de pin. Musée national de Ravenne.

Dim. : 60,9×53,7×7 cm.

*D(is) M(anibus) | Ti(beri) Claudi Apollina|ris, (pentere) Vict(oria) ; | nat(ione) Aradeus, |
uix(it) an(nis) XXXXIII, | mil(itauit) an(nis) XXVI ; | Saccidia Antio|chis coni(ugi) b(ene)
m(erenti) p(onendum) c(urauit).*

Le défunt est Ti. Claudius Apollinaris. Il est originaire d'Arados, une cité insulaire au large des côtes de Syrie méridionale. Il s'est engagé à l'âge de 17 ans et a servi pendant 26 années. Il était membre de l'équipage de la pentère Victoria. Nous pensons qu'il était encore en service au moment de son décès sinon on aurait mentionné sa qualité de vétéran. La dédicante est son épouse Saccidia Antiochis. Etant donné son onomastique, elle est très probablement originaire de Syrie et pourquoi pas de la même cité que son époux. Celui-ci porte les noms de Claude ou de Néron mais rien ne dit qu'il se soit engagé sous le règne d'un de ces deux empereurs. Il a vraisemblablement reçu ses *tria nomina* au moment de son enrôlement sans qu'ils fassent

obligatoirement référence au nom de l'empereur régnant.

Date : de l'époque flavienne au milieu du III^e siècle.

681 – Clemens

AE, 1979, 248 = EDR, 077396

Cf. : G. Bermond Montarani, 1977, p. 23-27 ; P. Giacomini, 1990, n°133, 156.

Stèle funéraire en marbre découverte en 1974 à Ravenne près de l'église San Severo. Une rosace se trouve au centre du fronton triangulaire. Des motifs végétaux sont gravés sur le linteau entre le fronton et le champ épigraphique. Sous l'inscription se trouve une guirlande. Musée national de Ravenne.

Dim : 73,5×39×18 cm ; lettres : 3,5-4,5 cm.

Clemens / Caprari (centurionis) / f(ilius), de lib(urna) Pinn(ata), / h(ic) s(itus) e(st).

Le défunt est Clemens. Il est le fils du centurion Caprarius. Clemens était membre de la liburne Pinnata. Le formulaire laconique, l'absence de l'invocation aux Mânes et du nom de la flotte laissent penser que cette inscription est datable du règne d'Auguste à la fin de la période julio-claudienne. Etant donné le lieu de découverte, Clemens était membre de la flotte de Ravenne. Il porte un nom unique de pérégrin. Il est possible que son père soit lui aussi un marin.
Date : du règne d'Auguste à la fin de la période julio-claudienne.

682 – M. Crepereius Primus (I)

Felix Ravenna, 1971, p. 62, n°2

Cf. : G. Bermond Montanari, p. 62, n°2 ; C. Franzoni, 1987, n°40.

Partie inférieure d'une stèle funéraire en marbre trouvée à S. Giustina en 1967. Le champ épigraphique est encadré par deux pilastres. Les deux dernières lignes sont gravées sur la bordure inférieure de la stèle. En dessous de la quatrième ligne est gravé une sorte de bâton fin formant une boucle. Il représente peut-être le cep de vigne, symbole du pouvoir du centurion.
S. Giustina.

Dim. : 52×60,5×18,5 cm ; lettres : 4,5-5,5 cm.

[---] / M(arcus) Crepereius / Primus (centurio), / Seia M(arci) f(ilia) Fausta. // Seius Amianthus l(ibertus) / f(aciundum) cur(auit).

Rien ne dit explicitement qu'il s'agit d'un centurion de la flotte hormis le contexte de la trouvaille. M. Crepereius Primus serait donc un centurion de la flotte de Ravenne. L'épithète concerne aussi Seia Fausta, fille de Marcus. Elle était donc fille de citoyen romain. Le dédicant est un affranchi, Seius Amiantus. Il devait donc appartenir à la *familia* de Fausta si ce n'est à elle-même. Nous ne connaissons pas la qualité de Fausta. Est-elle l'épouse du centurion ? Son onomastique montre qu'elle était fille de citoyen romain.

Date : de l'époque flavienne au milieu du III^e siècle.

683 – Q. Crispus Heraclid(es)

CIL, XI, 52

Cf. : E. Ferrero, 1878, n°433 ; G. Mansuelli, 1967, n°43 ; P. Giacomini, 1990, n°171, 172, 252 ; A. Avram, 2013, n°2754 ; J. Bennett, 2017, n°58.

Stèle funéraire parallélépipédique trouvée dans le cimetière près de S. Apollinare in Classe. Sur la partie supérieure on a sculpté un fronton au centre duquel se trouve une rosace (le rédacteur de la fiche du *CIL* y voit plutôt une patère, à la rigueur si l'on considère qu'elle est vue de dessus). Le fronton est encadré par deux dauphins au-dessus desquels se situent les lettres D et M pour *D(is) M(anibus)*. Elles se situent donc en dehors du champ épigraphique. Musée national de Ravenne.

Dim. : 104×45×7 cm.

D(is) M(anibus) // Q(uinti) Crispi | Heraclid(is), | (triere) Marte ; | nat(ione) Bithyn(us) | ciuit(ate) Plusiada, | uix(it) an(nis) XL, | mil(itauit) an(nis) XXII. | Her(edes) Q(uintus) Crispi|us Maximus, | filius, et | Iulia Maxima, | coniunx, | b(ene) m(erenti) p(osuerunt).

Le défunt est Q. Crispus Heraclides. Il provient d'une cité de Bithynie. E. Ferrero propose d'y voir en fait Prouusias. Il s'est engagé à 18 ans et a effectué 22 années de service à bord de la trière Mars. Les héritiers sont son fils Q. Crispus Maximus et son épouse Iulia Maxima. Le fils a hérité du cognomen de la mère.

Date : de l'époque flavienne au milieu du III^e siècle.

684 – C. Dasimius Titianus

CIL, XI, 53

Cf. : E. Ferrero, 1878, n°434 ; G. Mansuelli, 1967, n°59 ; P. Giacomini, 1990, n°44, 178 ; D. Demicheli, 2015, n°28.

Stèle en marbre trouvée à S. Apollinare in Classe en 1735. Un fronton est gravé au-dessus du champ épigraphique et les lettres D et M sont dans les acrotères. Musée national de Ravenne.
Dim. : 74×31,5×7 cm.

[D(is)] M(anibus). // C(aius) Dasi/mius Titi/anus, n(atione) Del/mata, u(ixit) an(nis) / XXX, mil(itauit) an(nis) / VIII, (triere) Cas/tore. M(arcus) An/[tonius ---].

Ligne 4 : le E est en fait un I auquel a été accolé un E arrondi ouvert vers la gauche.

Le défunt est C. Dasimius Titianus originaire de Dalmatie. Il a s'est engagé dans la flotte de Ravenne à 21 ans et il est décédé au bout de 9 années de service à bord de la trière Castor. Le dédicant est Marcus Antonius mais sa qualité est perdue dans la lacune.

Date : de l'époque flavienne au milieu du III^e siècle.

685 – L. Dasimius Valens

CIL, XI, 54

Cf. : E. Ferrero, 1878, n°396 ; G. Mansuelli, 1967, n°32 ; P. Giacomini, 1990, n°179, 275, 442 ; D. Demicheli, 2015, n°29.

Stèle funéraire parallélépipédique en marbre provenant de Ravenne, découverte en 1734. La stèle a été brisée en plusieurs pièces recollées. Un fronton a été gravé dans la partie supérieure de la pierre. Deux dauphins gravés très sommairement encadrent le fronton. Palais archiépiscopal de Ravenne.

Dim. : 103×58×3,5 cm.

D(is) M(anibus) / L(uci) Dasimi / Valentis, / armor(um) cust(odis), (pentere) / Vic(toria) ; nat(ione) Delmata, / uix(it) ann(is) LIII, / mil(itauit) ann(is) XXIII ; / Iul(ius) Seuerinus, / heres eius, et / Seuera, uxor, / b(ene) m(erenti) p(onendum) c(urauerunt).

Ligne 5 : les lettres VIC sont gravées sur la moulure de gauche. Elles ont sans doute été rajoutées par le lapicide quand il s'est rendu compte de son oubli.

Le défunt est L. Dasimius Valens. Il est originaire de Dalmatie. Il s'est engagé dans la flotte de Ravenne à 30 ans ce qui est relativement tardif. Il a servi pendant 23 années. Il était *armorum custos* à bord de la pentère Victoria. Les dédicants sont Iulius Seuerinus, son héritier et Seuera son épouse. La similitude des deux *cognomina* est peut-être fortuite. L'épouse est nommée par son seul cognomen ce qui n'est pas fréquent.

Date : de l'époque flavienne au milieu du III^e siècle.

686 – Q. Decimius Dacus

CIL, XI, 28

Cf. : E. Ferrero, 1878, n°390 ; G. Mansuelli, 1967, n°11 ; P. Giacomini, 1990, n°52-56, 185, 353 ; *IDRE*, I, n°136 ; J. Mander, 2013, n°198.

Une stèle funéraire en pierre d'Istrie provenant de Ravenne, dans l'enceinte de la ville près de la porte Aurea. La stèle est composée de bas-reliefs. Le sommet représente un fronton ayant des lions pour acrotères. Les champs épigraphiques successifs surplombent les bas-reliefs se trouvant dans des niches et représentant les bustes des personnages désignés. Musée national de Ravenne.

Dim : 164×51,5×24 cm.

P(ublius) Arrius P(ubli) f(ilius) Montanus, | Moczia Helpis uxor, // P(ublius) Arrius Pollux, // Q(uintus) Decimius Dacus, opt(io) de (triere) | Pinata, Moczia Iucunda uxo[r], // P(ublius) Arrius P(ubli) l(ibertus) Primigenius, | P(ublius) Arrius P(ubli) l(ibertus) Castor.

Toute la *familia* semble représentée sur cette stèle. Les trois niveaux du bas-relief correspondent au rang des membres de cette famille. Au niveau supérieur nous avons la famille nucléaire de Publius Arrius Montanus, fils de Publius. La filiation laisse supposer qu'il est citoyen romain de naissance. La qualité de ce Montanus n'est pas mentionnée. Il était marié à Moczia Helpis. Leur fils P. Arrius Pollux est aussi représenté sur le bas-relief. Au deuxième niveau se trouve un autre couple formé par Q. Decimius Dacus, un *optio* de la trière Pinata. Il devait certainement appartenir à la flotte de Ravenne. Il est l'époux de Moczia Iucunda. Cette dernière était vraisemblablement la sœur de l'épouse de Montanus. Nous ne connaissons pas l'origine de l'*optio*. Son cognomen est un ethnique. Il est probable qu'il soit originaire de Dacie ou qu'il soit un Dace de la rive droite du Danube et ainsi originaire de la province de Mésie. Il est vrai que son épouse a un nom présent en Thrace (D. Dana, *OnomThrac*, p. 243 outre cette inscription donne aussi l'exemple d'une épitaphe où apparaît une Mokazia provenant de Thrace sur le territoire de Pautalia : *IGB*, IV, 2228). Enfin au troisième et dernier niveau se trouvent les affranchis de Montanus, Primigenius et Castor.

Date : de l'époque flavienne au milieu du III^e siècle.

687 – Didius [---]

CIL, XI, 6737

Cf. : E. Ferrero, 1884, n°701 ; P. Giacomini, 1990, n°188.

Un fragment d'une inscription funéraire qui a été répertoriée à Classe.

[---]Didiu[s ---] / [---, f]aber II[I ?---], / [--- n]at(ione) Nic[---] / [---]a[---].

Didius était sans doute un *faber* de la flotte de Ravenne. Il devait servir à bord d'une trière ou d'une quadrière selon que l'on restitue à la ligne 2 II[I] ou II[II]. Il est originaire d'une cité commençant par NIC. Il se pourrait que cela soit Nicée ou Nicomédie en Bithynie sans qu'il y ait la moindre certitude à ce sujet. Il est aussi possible qu'il s'agisse d'une Nicopolis. Il y a un Didius Saturninus *f(aber)* ou *f(rater)* de la trière Diana intervenant en tant que dédicant d'un marin d'origine Dalmate (*CIL*, XI, 85).

Date : de l'époque flavienne au milieu du III^e siècle.

688 – C. Didius Maximus

CIL, XI, 55

Cf. : E. Ferrero, 1878, n°436 ; G. Mansuelli, 1967, n°54 ; P. Giacomini, 1990, n°189.

Stèle funéraire en marbre trouvée à S. Severo en 1796. Un fronton est gravé au-dessus du champ épigraphique. En son centre se trouve une pomme de pin. Les lettres D et M sont gravées dans les acrotères. Musée national de Ravenne.

Dim. : 44×35×7 cm.

D(is) M(anibus) // C(ai) Didi | Maximi, | (triere) Constai(tia) ; | u(ixit) a(nnis) XXXV, [m(ilitavit) a(nnis)] | XII [---].

Ligne 4 : *Constai(tia)* au lieu de *Constan(tia)*.

Le défunt est C. Didius Maximus. Il s'est engagé dans la flotte de Ravenne à 23 ans. Il a servi pendant 12 années à bord de la trière Constantia.

Date : de l'époque flavienne au milieu du III^e siècle.

689 – Domitius Priscus

CIL, XI, 56

Cf. : E. Ferrero, 1878, n°402 ; G. Mansuelli, 1967, n°42 ; P. Giacomini, 1990, n°173, 203, 204, 205.

Stèle fragmentaire en marbre trouvée à S. Apollinare in Classe. Une hache est gravée sur la partie supérieure de la pierre. Musée national de Ravenne.

Dim. : 37×20×7 cm.

*[D(is)] M(anibus) | [D]omiti Pri[s]||[ci], ueteran[i] | [ex f]abro [---] | [du]plicia|[ri]o ;
n(atione) Sur[us], | [uix(it)] annis [---]. | [D]omitius | [Pris]cianu[s], | [D]omitiu[s] |
[Pris ?]cas, fil[ii], | [et Cr]itonia [---] | [---]ia, con[iux], | [h(eredes)], pon(endum) |
[c]ur(auerunt)*

Ligne 7 : le *CIL* restitue à gauche *[mil(itauit)]* mais nous préférons *[uix(it)]* car il est peu fréquent qu'un vétéran mentionne sa durée de service. De plus, nous ne voyons pas d'autre place pour la durée de vie ailleurs dans l'inscription.

Ligne 11 : la restitution *[Pris]cas* n'est pas sûre ; l'index du *CIL*, XI, préfère corriger en *[Pris]cus*.

Le défunt est un vétéran de la flotte de Ravenne, Domitius Priscus. C'est un ancien *faber duplicarius*. Il est originaire de Syrie. Il a visiblement fondé une famille à Ravenne et n'est pas retourné dans sa patrie après sa libération. Les dédicants sont en effet ses deux fils, Domitius Priscianus et Priscas/Priscus (?), ainsi que son épouse Critonia. Son cognomen est perdu dans la lacune.

Date : de l'époque flavienne au milieu du III^e siècle.

690 – T. Fuluius Nepos

***CIL*, XI, 58**

Cf. : E. Ferrero, 1878, n°440 ; G. Mansuelli, 1967, n°29 ; P. Giacomini, 1990, n°137, 224.

Stèle funéraire en marbre provenant de Ravenne ou peut-être de Classe. La partie supérieure est décorée d'un fronton encadré par deux acrotères. Au centre du fronton se trouve une tête de Méduse. Musée national de Ravenne.

Dim. : 101×59×110 cm.

*D(is) M(anibus). | T(itus) Fuluius Nepo(s), | (pentere) Auc(ustus), nat(ione) Bes(sus), | uix(it)
an(nis) XXXXIII, | mil(itauit) an(nis) XXIII. L(ucius) Cass(ius) | Cordu(s), h(eres), p(osuit). |
In f(ronte) p(edes) VI, in a(gro) p(edes) V.*

Ligne 3 : Le C d'*Auc(ustus)* doit être remplacé par un G.

Le défunt est le Besse T. Fuluius Nepos. Il s'est engagé à 20 ans et il a servi pendant 24 années à bord de la pentère Augustus. Le dédicant est son héritier, L. Cassius Cordus. Peut-être était-il un camarade.

Date : de l'époque flavienne au milieu du III^e siècle.

691 – L. Fulvius Seuerus

CIL, XI, 59

Cf. : E. Ferrero, 1878, n°406 ; P. Giacomini, 1990, n°225, 5531, 532 ; K. Stauner, 2004, p. 298, n°145.

Inscription funéraire provenant de Ravenne découverte dans l'église S. Apollinare in Classe.

*D(is) M(anibus). | L(ucius) Fulvi(us) Seuer(us), | scrib(a) (triere) Vict(oria), | n(atione) uern(a),
| uix(it) ann(is) XXXV, | mil(itauit) an(nis) XVII. | Volcena Seuera | et C(aius) Volcena Titu(s),
| h(eredes), p(onendum) c(urauerunt).*

Le défunt est L. Fulvius Seuerus. Il est *natione uerna* c'est-à-dire qu'il est né à Ravenne ou dans ses environs. Soit il est bien un Ravennate soit il est descendant d'un étranger installé à Ravenne. Il s'est engagé dans la flotte en tant que scribe à l'âge de 18 ans et il a servi pendant 17 années dans l'équipage de la trière Victoria. Ses héritiers sont Volcena Seuera et Caius Volcena Titus. Le gentilice du second est étrange. Nous serions tentés de supposer une erreur du lapicide qui aurait dû écrire Volcenius. Il serait donc un parent de Seuera.

Date : de l'époque flavienne au milieu du III^e siècle.

692 – C. Iulius Apollinaris

CIL, XI, 62

Cf. : E. Ferrero, 1878, n°401 ; G. Mansuelli, 1967, n°108 ; P. Giacomini, 1990, n°254, 561 ; J. Nélis-Clément, p. 372, n°194.

Stèle funéraire fragmentaire en marbre trouvée en 1756 dans la nécropole près de S. Apollinare in Classe. Musée national de Ravenne.

Dim. : 19×38 cm.

*[-----] | C(aius) Iul(ius) Apo(l)lin(aris), | b(eneficiarius) (quadriere) Vesta, h(eres) | huius,
b(ene) m(erenti) p(onendum) c(urauit).*

Nous ne pouvons savoir qui était commémoré par cette inscription. L'héritier est C. Iulius Apollinaris, un bénéficiaire appartenant à la quadrière Vesta. Il est possible qu'il soit le bénéficiaire du triérarque de ce bâtiment. Cependant nous n'avons pour l'instant aucun document sur lequel un marin se dit clairement bénéficiaire d'un triérarque. On peut aussi imaginer qu'il ait été détaché de son navire pour servir dans un des *officia* à terre.

Date : de l'époque flavienne au milieu du III^e siècle.

693 – Iulius Argius

CIL, XI, 63

Cf. : E. Ferrero, 1978, n°442 ; G. Mansuelli, 1967, n°86 ; P. Giacomini, 1990, n°255.

Stèle funéraire fragmentaire en marbre provenant du sol de la cathédrale de Ravenne. Dans la partie supérieure, un fronton et deux acrotères sont très schématiquement gravés. Un aigle se trouve au milieu du fronton. Les lettres D et M pour *D(is) M(anibus)* se trouvent à l'intérieur des acrotères. Musée du palais archiépiscopal de Ravenne.

Dim. : 35,8×29,5×4 cm.

[D(is)] M(anibus). // [I]ulio Argio, | (quadriere) Fort(una), | [n]ation(e) Ital(ico), st(ipendiorum) | [X]VIII, q(ui) u(ixit) a(nnis) XXXVIII, | [m]ens(es) VI, dies XI, | [-----].

Le défunt est Iulius Argius. Il est originaire d'Italie mais ne précise pas le nom de sa cité. Ravenne se trouvant elle-même en Italie, cette mention nous semble suspecte. Il est possible qu'en fait il s'agisse d'un descendant de marin dont la cité d'origine serait pérégrine. Afin d'effacer toute allusion à ses origines réelles, il aurait indiqué le territoire qui l'a vu naître, celui de l'Italie. Il a probablement servi pendant 18 ans. Cela veut dire qu'il se serait engagé dans la flotte de Ravenne à l'âge de 20 ans. Il servait à bord de la quadrière Fortuna.

Date : de l'époque flavienne au milieu du III^e siècle.

694 – M. Iulius Capito

Mansuelli, 1967, n°30

Cf. : G. Mansuelli, 1967, n°30 ; P. Giacomini, 1990, n°257, 394.

Stèle funéraire fragmentaire en marbre. La stèle est brisée en deux. Une gorgone est gravée au centre du fronton au-dessus du champ épigraphique et un dauphin à droite. Musée national de Ravenne.

Dim. : 69×63×7 cm.

D(is) M(anibus). | M(arcus) Iul[i]us Capito, | uet(eranus), na[t(ione)] Del(mata), uix(it) | ann(is) X[-]VI, II m(ensibus). P(?)innius Rufus | [-----].

On ne sait si M. Iulius Capito est un vétéran de la flotte de Ravenne mais la probabilité est grande étant donné le contexte et la présence du dauphin et de la tête de Méduse qui se retrouvent dans nombre de stèles de marins de Ravenne. Il est originaire de Dalmatie. Le nom du dédicant est fragmentaire.

Date : de l'époque flavienne au milieu du III^e siècle.

695 – C. Iulius Felix

CIL, XI, 64

Cf. : E. Ferrero, 1878, n°391 ; G. Mansuelli, 1967, n°81 ; P. Giacomini, 1990, n°58, 261, 262.

Stèle parallélépipédique en marbre provenant de Ravenne, retrouvée en 1756 dans une nécropole près de S. Apollinare in Classe. Un tympan avec des acrotères est gravé dans la partie supérieure. Les lettres D et M se trouvent à l'intérieur des acrotères. Musée national de Ravenne.

Dim. : 89×45×6 cm.

D(is) M(anibus). // C(aio) Iulio Feli|ci, optioni (triere) | Pietate ; uix{s}it | annis XLV, mil(itauit) / ann(is) XXV. C(aius) Iuliu(s) | C(h)rysan|tus | et C(aius) Arrun|tius C(h)rysan|tus, liberti et | heredes, pa|trono b(ene) m(erenti) p(osuerunt).

Ligne 6 : le *CIL* lit G(aius) et non C(aius) mais un examen de la photographie (Mansuelli, 1967, tab. 34, fig. 93) montre qu'il s'agirait en fait d'un C et non d'un G.

Le défunt est C. Iulius Felix. Il s'est engagé dans la flotte de Ravenne à l'âge de 20 ans et il a effectué 25 années de service. Il était *optio* à bord de la trière Pietas. Il porte des *duo nomina* impériaux mais étant donné l'époque de confection de l'inscription, ils sont devenus très courants et il ne faut pas y voir de lien direct avec Auguste ou Caligula. Les dédicants sont ses deux affranchis : C. Iulius Chrysantus et C. Arruntius Chrysantus. Le second ne porte pas le même gentilice que son patron mais le même prénom et le même cognomen que son *conlibertus*. Peut-être voulait-on pouvoir les distinguer.

Date : de l'époque flavienne au milieu du III^e siècle.

696 – Iulius Germanus

CIL, XI, 66 = AE, 1995, 1220 = Lupa, 1728

Cf. : E. Ferrero, 1878, n°397 ; G. Mansuelli, 1967, n°152 ; P. Giacomini, 1990, n°264, 271, 488 ; H. Petrovitsch, 2008, p. 145, n°1 (=AE, 2008, +530).

Partie inférieure d'une stèle funéraire provenant de Ravenne. Le site *Lupa* montre un dessin du document avant sa détérioration. Il y avait un fronton à l'intérieur duquel se trouve le bas-relief du buste du jeune garçon défunt. Des motifs floraux encadrent le fronton. Musée diocésain de Sankt Pölten en Autriche.

Dim. : 70×44×7 cm ; lettres : 3-3,5 cm.

C(ai) Iul(i) Prisci ; / u(ixit) a(nnis) VI, m(enses) X, d(ies) VIII ; / Iul(ius) Germanus, / armorum cust(os), / et / Val(eria) Marciane, / parentes.

Le défunt est un enfant de 6 ans, C. Iulius Priscus. Les dédicants sont les parents : sa mère Valeria Marciane et son père Iulius Germanus. Il était *armorum custos* de la flotte de Ravenne. Il ne faut pas tirer de conclusion sur l'origine de ce marin sur la base de son cognomen, Germanus, qui peut très bien ne pas du tout faire allusion à une origine ethnique.

Date : de l'époque flavienne au milieu du III^e siècle.

697 – M. Iulius Maximus

CIL, XI, 65

Cf. : E. Ferrero, 1878, n°392 ; G. Mansuelli, 1967, n°31 ; P. Giacomini, 1990, n°71, 268.

Stèle parallélépipédique en marbre provenant de Ravenne retrouvée en 1756 dans une nécropole près de S. Apollinare in Classe. Un fronton est gravé dans la partie supérieure avec des volutes de part et d'autre. Musée national de Ravenne.

Dim. : 98×40×9 cm.

D(is) M(anibus). / M(arcus) Iulius / Maximus, / optio (triere) Victo(ria), / nat(ione) uerna, / uixit annis / XXXXVI, mil(itauit) / annis XXVI. / C(aius) Aulius / Successus, / heres, / b(ene) m(erenti) p(onendum) c(urauit).

Le défunt est M. Iulius Maximus. Il est originaire de Ravenne. Il est possible qu'il soit le descendant d'un marin d'origine pérégrine. Indiquer *natione uerna* pourrait être une façon d'éviter d'indiquer la véritable *origo*. Il s'est engagé à 20 ans et a effectué un service de 26 années. Soit il est décédé très peu de temps avant sa libération, soit il avait encore 2 années à effectuer si nous sommes après la réforme de la durée du service qui survint entre 206 et 209. Il est peu probable qu'il soit un vétéran car cette qualité aurait été indiquée. Le dédicant est son héritier, C. Aulius Successus. Nous ne savons pas s'il s'agit d'un camarade.

Date : de l'époque flavienne au milieu du III^e siècle.

698 – M. Iulius Montanus

CIL, XI, 46

Cf. : E. Ferrero, 1878, n°429 ; P. Giacomini, 1990, n°117, 120, 270.

Plaque funéraire en marbre découverte dans le cimetière près de S. Apollinare in Classe. Musée de la bibliothèque Classense.

Dim. : 37×6,6 cm.

[-----] / [--- mil(itauit)] an(nis) / XX ; Bennia / Marcia, lib(erta) hu/ius, et M(arcus) Iuli(us) / Montanus ex / (triere) Aug(ustus), heres, / b(ene) m(erenti) p(onendum) c(urauerunt)

Le défunt est un marin de la flotte de Ravenne. Il est décédé après 20 ans de service. Les dédicants sont son affranchie Bennia Marcia. Le défunt devait donc s'appeler soit Bennius soit Marcius. Étant donné que l'ordre habituel veut que l'on place en premier le gentilice, nous supposons que le gentilice de son patron devait être plutôt Bennius. L'autre dédicant est M. Iulius Montanus qui appartenait à la trière Augustus. Il est possible qu'il appartienne à un autre navire que celui du défunt sinon il aurait plutôt écrit *ex eadem*. Mais toutes les inscriptions ne sont pas exemptes d'une certaine lourdeur stylistique.

Le mot *heres* est au singulier et semble qualifier seulement Montanus et non l'affranchie. Cela est étonnant car Bennia Marcia figure bien sur l'inscription et elle est même placée en première position. Il faudrait plutôt prendre ce terme *heres* comme une simplification de *heredes*.

Date : de l'époque flavienne au milieu du III^e siècle.

699 – C. Iulius Proclus

AE, 1905, 201 = *EDR*, 072095

Cf. : E. Ferrero, 1878, n°426 ; *NSA* 1905, p. 11 ; G. Mansuelli, 1967, n°103 ; P. Giacomini, 1990, n°109, 256, 272, 335, 584.

Stèle funéraire fragmentaire en marbre provenant de S. Apollinare in Classe. Perdue.

[-----] / (quadriere) Vict(oria), / C(aius) Iulius Procl[us], / armicust[os], / uix(it) an(nis) XXXV, / mil(itauit) an(nis) XIIX. / Maxima, co(n)iu[x], / et Iulius Ascle[pius ?], / filius, h(eredes) p(onendum) c(urauerunt). / In a(gro) p(edes) VI, in f(ronte) p(edes) II.

L'ordre des formules est inhabituel. En effet, le nom du défunt intervient après le nom de son navire, la quadrière Victoria. La première partie du texte devait apporter une solution mais

elle est perdue. C. Iulius Proclus était un *armorum custos* de la flotte de Ravenne. Il s'est engagé à l'âge de 17 ans et a effectué un service de 18 années. Les héritiers sont son épouse, Maxima, et son fils Iulius Ascle[p]ius].

Date : de l'époque flavienne au milieu du III^e siècle.

700 – L. Iulius Seuerinus

CIL, XI, 67

Cf. : E. Ferrero, 1878, n°398 ; G. Mansuelli, 1967, n°73 ; P. Giacomini, 1990, n°21, 269, 276, 381.

Stèle funéraire en marbre trouvée en 1734 sur le dallage de la cathédrale de Ravenne. Sur la partie supérieure était gravé un fronton de médiocre qualité. Il manque la partie inférieure de la stèle par rapport au texte du *CIL*. Les lettres D et M pour *D(is) M(anibus)* ne sont plus lisibles non plus. Peut-être ont-elles aussi été effacées ou sont-elles dans une partie cassée de la pierre. Elles devaient être en dehors du champ épigraphique. Musée archiépiscopal de Ravenne.

Dim. : 32×34,6×6,6 cm.

D(is) M(anibus). // L(ucius) Iulius Seuer[inus], armicus[us] (triere) Marte, | uix(it) ann(is) XLV, | mil(itauit) an(nis) XVIII. | C(aius) Aemilius Successus, | suboptio I[II] (triere)] Danuuio, h[e]r(es), | et Iulius Mercurius, | fratri pientissimo | et Penenius Fronto, | [III (triere) ?] tutel(a) h[e]redes et | subh[e]redes posuerunt.

Ligne 3 : *armicustos* pour *armorum custos*.

Ligne 12 : il n'est pas certain qu'il faille restituer *III* pour *triere* dans la lacune de gauche. E. Ferrero pense qu'il y avait *triere Virtute* plutôt que *triere tutel(a)* ; il est suivi par P. Giacomini et par A. Buonopane (*Id.*, 2017, p. 125).

Le défunt est L. Iulius Seuerinus. Il s'est engagé dans la flotte de Ravenne à l'âge de 27 ans ce qui est relativement tardif. Il a servi pendant 18 années en tant qu'*armorum custos* à bord de la trière Mars. Les dédicants sont son héritier et son sous héritier si l'on peut dire. Le *subheres* devait sans doute recevoir une moindre part. Ce sont aussi des marins mais ils appartiennent à des navires différents. C. Aemilius Successus servait à bord de ce qui devait être la trière Danuuus qui est la seule mention de ce bâtiment pour la flotte de Ravenne. Penenius Fronto servait à bord d'un navire de type inconnu, peut-être une trière (mais pourquoi pas aussi une liburne ou une quadrière). Le terme *tutela* est d'ailleurs assez étrange. Nous ne pensons pas qu'il fasse allusion à une éventuelle tutelle juridique. La *tutela* est la divinité protectrice du navire qui peut lui donner son nom et qui peut être placée soit à la proue soit à la poupe du

navire. Nous avons un exemple de l'emploi de ce terme dans un papyrus égyptien. C'est le testament d'un *miles* de la flotte d'Alexandrie, Safinnius Herminus, qui appartient à la *tutela* Taurus. Le terme *tutela* est ici employé pour désigner le navire ou son équipage (*BGU*, VII, 1695= *CPL*, 223). *Tutela* n'est donc pas le nom du navire. Une inscription d'un *miles* de la flotte de Misène indique qu'il appartient à la *tutela* (*triere*) *Asc(l)epio*. (*CIL*, XI, 7584 = *EDR*, 127141). Il est possible que le nom du navire ait été présent dans la lacune. Cela dit, si E. Ferrero a raison, il se pourrait qu'en fait il y ait eu à la ligne 12 (*triere*) *Virtute* au lieu de *tutela*.

Date : de l'époque flavienne au milieu du III^e siècle.

701 – T. Iunius Verecundus

***CIL*, XI, 68**

Cf. : E. Ferrero, 1878, n°446 ; P. Giacomini, 1990, n°288, 315 ; D. Demicheli, 2015, n°34.

Inscription funéraire provenant de Ravenne, vue sur le pavement de S. Maria in Cosmedin.

D(is) M(anibus). / T(itus) Iunius / Verecund[us], (triere) Aesculapio, nati(one) / Del(mata), uixit an(nis) / XXXX, mil(itauit) an(nis) / XXI. Madena / [-----].

Le défunt est T. Iunius Verecundus. Il est originaire de Dalmatie. Il s'est engagé dans la flotte de Ravenne à l'âge de 19 ans et a servi pendant 21 années à bord de la trière Aesculapius. La dédicante est une certaine Madena mais sa qualité est perdue dans la lacune.

Date : de l'époque flavienne au milieu du III^e siècle.

702 – Laecanius Largus

***CIL*, XI, 69 = *EDR*, 147560**

Cf. : E. Ferrero, 1878, n°447 ; P. Giacomini, 1990, n°5, 42, 437 ; D. Demicheli, 2015, n°35.

Inscription funéraire provenant de Ravenne trouvée dans l'église San Severo in Classe. Perdue.

D(is) M(anibus). / Lae[c]anius / Larg[us], nati(one) / Dalmata, uix(it) / ann(is) XXXXV, / mil(itauit) ann(is) XXII. / C(aius) Antonius / Super, / C(aius) Sertorius / Valens, h(eredes), p(onendum) c(urauerunt).

Le défunt est Laecanius Largus. Il est originaire de Dalmatie. Non seulement la flotte n'est pas indiquée comme cela est très courant dans les inscriptions funéraires de Ravenne mais aussi le navire à bord duquel il servait est absent. Si bien que seule la présence du verbe *militauit*

nous indique qu'il était un soldat. Etant donné le lieu de découverte de l'inscription et le fait qu'il était originaire de Dalmatie, province pourvoyeuse de marins, il est à peu près certain que Largus appartenait à la flotte de Ravenne. Il s'est engagé à l'âge de 23 ans et il a servi pendant 25 années. Les héritiers sont C. Antonius Super et C. Sertorius Valens. Il est possible qu'ils soient des camarades de Largus.

Date : de l'époque flavienne au milieu du III^e siècle.

703 – Q. Laelius Alexander

CIL, XI, 70 = EDR, 144639

Cf. : E. Ferrero, 1878, 448 ; P. Giacomini, 1990, n°15, 291, 292 ; A. Avram, 2013, n°514 ; J. Bennett, 2017, n°59

Inscription funéraire provenant de Ravenne dans l'église San Apollinare in Classe. Perdue.

D(is) M(anibus). / Q(uintus) Laelius Alexander, / (quadriere) Pado, nat(ione) Bithynus, / uix(it) ann(is) XXXV, mil(itauit) ann(is) X. / M(arcus) Aemilius Amandus / et Karminia Aphrodisia, / h(eredes), p(onendum) c(urauerunt)

Le défunt est Q. Laelius Alexander. Il est originaire de Bithynie. Il s'est engagé à l'âge de 25 ans et a servi pendant 10 années à bord de la quadrière Padus. Les dédicants et héritiers sont M. Aemilius Amandus et Karminia Aphrodisia. Leur qualité n'est pas indiquée. Il est possible qu'Aemilius soit un camarade de Laelius.

Date : de l'époque flavienne au milieu du III^e siècle.

704 – L. Licinius Maximus

CIL, XI, 71 = EDR, 144640

Cf. : E. Ferrero, 1878, n°375 ; P. Giacomini, 1990, n°13, 299 ; D. Demicheli, 2015, n°36.

Inscription funéraire découverte près du port antique de Ravenne en même temps que *CIL, XI, 25*.

D(is) M(anibus) / L(uci) Licini Maximi, / tr(ierarchi) class(is) pr(aetoriae) / Rauenn(atis) ; / natione Dalmat(a) / uix(it) ann(is) XXXV, / milit(auit) ann(is) XXV ; / P(ublius) Aelius Quintus / fratri piissimo / faciendum cur(auit).

Ligne 3 : la fiche *EDR* restitue *tr(ibuni)* alors qu'il faut bien restituer *tr(ierarchi)*.

Le défunt est L. Licinius Maximus, un triérarque de la flotte prétorienne de Ravenne. Il est d'origine dalmate. Si nous en croyons l'inscription, il se serait engagé à l'âge de 10 ans. Cela nous semble quelque peu extraordinaire, voire impossible. Un X a peut-être été oublié au niveau de son âge ou bien il y en a un en trop au niveau de son temps de service. Le dédicant est son frère P. Aelius Quintus. Il est très délicat de se déterminer s'il s'agit de son frère biologique ou d'un frère d'arme. Nous ne savons pas d'ailleurs s'il était lui-même marin ou civil. Le problème se complique quand on sait qu'au sein d'une même fratrie on peut avoir des gentilices différents. De plus, si les deux personnes sont d'origine pérégrine, elles ont reçu les *tria nomina* de façon peut-être arbitraire. Notons aussi que le dédicant porte les *duo nomina* d'Hadrien. Ainsi cette inscription est postérieure à l'arrivée au pouvoir de cet empereur.

Date : du règne d'Hadrien au milieu du III^e siècle.

705 – Licinius Victor

CIL, XI, 72 = EDR, 144642

Cf. : E. Ferrero, 1878, n°449 ; G. Mansuelli, 1967, n°143 ; P. Giacomini, 1990, n°177, 302 ; I. Acruodare, 2012, p. 158.

Stèle funéraire provenant de l'église S. Maria in Classe à Ravenne. Dans la partie supérieure se trouve un fronton au centre duquel est représentée une tête de Méduse. Deux lions forment les acrotères. Perdue.

D(is) M(anibus) | Licini | Victoris, | (triere) Min(eria) ; | nat(ione) Pan(nonius), mil(itauit) a(nnis) XX, | uix(it) an(nis) L ; | A(ulus) Dasimius Seuerus.

Le défunt est Licinius Victor. Il est originaire de Pannonie. Il s'est engagé dans la flotte de Ravenne à l'âge de 30 ans ce qui est relativement tardif. Le dédicant est A. Dasimius Seuerus. Sa qualité n'est pas indiquée, à moins qu'elle ait été perdue dans une éventuelle lacune qui n'aurait pas été consignée dans le *CIL*. En effet, il manque les formules dédicatoires habituelles. Date : de l'époque flavienne au milieu du III^e siècle.

706 – M. Longinius Apollinaris

Mansuelli, 1967, n°70

Stèle en marbre dont la provenance exacte n'est pas connue. La partie inférieure est cassée. Au-dessus du champ épigraphique se trouve fronton au centre duquel une pine de pin a été gravée. Deux dauphins se trouvent de part et d'autre du fronton. Les lettres D et M sont en dehors du

champ épigraphique de l'épitaque. Musée archiépiscopal de Ravenne.

Dim. : 91×51,8×6,6 cm.

*D(is) M(anibus) // M(arci) Longini | Apollinari(s), | (triere) Virt(ute) ; | nat(ione) Aegy(ptius),
uix(it) ann(is) | XXXV, mil(itauit) | ann(is) VII ; [---] | [-----].*

Le défunt est M. Longinius Appollinaris. Il est originaire d'Égypte. Il s'est engagé sans doute dans la flotte de Ravenne à l'âge de 28 ans et a servi pendant 7 années. Il appartenait à la trière Virtus. Le nom du dédicant est perdu dans la lacune.

Date : de l'époque flavienne au milieu du III^e siècle.

707 – C. Longinius Pudens

CIL, XI, 74 = EDR, 144675

Cf. : E. Ferrero, 1878, n°450 ; G. Mansuelli, 1967, n°53 ; P. Giacomini, 1990, n°23, 308.

Stèle funéraire en marbre trouvée en 1736 à S. Apollinare in Classe. Un fronton est gravé au-dessus du champ épigraphique. Les lettres D et M se trouvent dans les acrotères gravés sommairement. Musée national de Ravenne.

Dim : 81×50×8 cm.

*D(is) M(anibus). // C(aius) Longin(ius) | Pude(n)s, | ueteranus | class(is) pr(aetoriae)
Rau(ennatis), | posuit sibi et | Alexandriae | suae.*

Le défunt est un vétéran de la flotte prétorienne de Ravenne, C. Longinius Pudens. L'inscription concerne aussi Alexandria. Sa qualité n'est pas précisément indiquée. S'agit-il de son épouse ou d'une concubine ? L'inscription a dû être réalisée du vivant du vétéran car nous n'avons pas d'âge de décès.

Date : de l'époque flavienne au milieu du III^e siècle.

708 – Q. Lusius Quiet[us] (I)

Mansuelli, 1967, n°104

Cf. : *Felix Ravenna*, 1911, p. 46 ; G. Mansuelli, 1967, n°104, fig. 114 ; P. Giacomini, 1990, n°312.

Fragment d'une stèle en marbre trouvé en 1910 dans l'église S. Apollinare in Classe. Musée national de Ravenne.

Dim. : 47×31×9 cm.

[---] / IA [---] / Q(uinto) Lus[io ---] / Quiet[o, nat(ione)] / Bes(so) ; uix(it) [an(nis)] / XXXXII
mil(itauit) [an(nis)] / XIX ; COM[---] / CVPITV [---] / [---].

Il est très probable que le défunt, Q. Lusius Quietus (?) soit un marin étant donné qu'il est d'origine besse. Il s'est engagé à l'âge de 21 ans et a servi pendant 19 ans.

Date : de l'époque flavienne au milieu du III^e siècle.

709 – C. Marcius Iustinus (I)

CIL, XI, 76

Cf. : E. Ferrero, 1878, n°393 ; P. Giacomini, 1990, n°319, 321 ; D. Grbić, 2014, n°30 (*non uidi*) ; D. Demicheli, 2015, n°38.

Inscription funéraire provenant de Ravenne.

*D(is) M(anibus). / C(aio) Marcio Iusti(no), / uet(erano) ex {ad}optione, nat(ione) Delm(atae)
Castrı Planae ; / u(ixit) a(nnis) LXX, m(ilitauit) a(nnis) XXV. / Marcia Agathe, / lib(erta), b(ene)
m(erenti) p(onendum) c(urauit). / In f(ronte) p(edes) XI, in ag(ro) p(edes) XII.*

Il n'est pas certain que le défunt, C. Marcius Iustinus, soit bien un ancien *optio* de la flotte de Ravenne. Il est vrai que le lieu de découverte est un argument cependant la durée du service ne correspond pas à celle d'un marin mais plutôt à celle d'un auxiliaire. S'il était bien un marin, il a peut-être bénéficié d'une libération anticipée peut-être pour raison médicale. Des diplômes de constitutions de 70 concernent des *causarii* (*CIL*, XVI, 10 ; *RMD*, V, 323 = *AE*, 2002, 1733 ; *AE*, 2006, 1833) de la légion II *Adiutrix*. Mais nous étions à la sortie d'une guerre civile. Iustinus a pu profiter d'une longue retraite étant donné qu'il est décédé à l'âge de 70 ans. Il est originaire de Dalmatie et plus précisément de Castrı Plana. La dédicante est Marcia Agathe, son affranchie.

Date : de l'époque flavienne au milieu du III^e siècle.

710 – M. Marcius Sempronius Ptolemeus

CIL, XI, 77 = *ILS*, 2892

Cf. : E. Ferrero, 1878, n°405 ; P. Giacomini, 1990, n°322, 324 ; K. Stauner, 2004, p. 298-299, n°146.

Inscription funéraire retrouvée au port antique de Ravenne. Perdue.

M(arco) Marcio Sempronio / Ptolemeo, except(ori) / dupl(icario), (pentere) Vic(toria), / M(arcus) Marcius Menelaus, / uet(eranus) ex scrib(a), filio / dulcissim(o) et sibi / posuit.

Le défunt est M. Marcius Sempronius Ptolemeus. Le deuxième cognomen est peut-être le nom de pérégrin. Il était *exceptor duplicarius*. C'est-à-dire un secrétaire sténographe. Il appartenait à l'équipage de la pentère Victoria. K. Stauner pense qu'il est possible qu'il n'ait été que temporairement affecté à la pentère Victoria et que son véritable poste était au sein de l'*officium* du préfet de la flotte de Ravenne. Il est préférable de voir les choses autrement. Quand Sempronius s'est engagé, il a été affecté à la pentère Victoria qui correspondait à sa centurie. Puis il a pu être détaché auprès des bureaux du préfet mais sa centurie reste la pentère Victoria. Il est aussi possible qu'il fasse partie de l'*officium* du triérarque de ce navire. Le dédicant est son père, M. Marcius Menelaus. Il était un vétéran ancien scribe. Le fils a ainsi suivi les pas de son père.

Date : de l'époque flavienne au milieu du III^e siècle.

711 – P. Marius

CIL, XI, 78 = *CIL*, V, 2833 (p. 1095)

Cf. : E. Ferrero, 1878, n°451 ; G. Mansuelli, 1967, n°74 ; P. Giacomini, 1990, n°61, 331.

Stèle funéraire en marbre de provenance inconnue. Un fronton est gravé dans la partie supérieure avec une rosace en son centre. Les lettres D et M sont gravées de part et d'autre du fronton. Musée public de Padoue.

Dim. : 12×44×6,5 cm (?) ; il y a sûrement une erreur dans les dimensions données par G. Mansuelli car la photo montre que la hauteur est deux fois plus grande que la largeur (*Id.*, 1967, tab. 32, fig. 86).

*D(is) M(anibus). // P(ublio) Mario, n(atione ?) / Gry(?) Corui|na Nicon ; / uix(it) an(nis) LXII, / mil(itauit) an(nis) XXV, / (triere) Aescula|pio ; Asclepio|doti[a]e / h(eres) con[i]ug(i) / [-----
---].*

Le début de l'inscription est des plus énigmatiques. Il est possible que le N à la fin de la ligne 2 et le GRY du début de la troisième soient des éléments du cognomen du défunt. Il se peut aussi que cela fasse référence à l'*origo* de celui-ci. Coruina Nicon pourrait être des éléments onomastiques ou encore des éléments de l'*origo*. Quoi qu'il en soit, les *duo nomina*

du défunt sont P. Marius. Il était un marin de la trière Aesculapius laquelle devait appartenir à la flotte de Ravenne étant donné le lieu de trouvaille. Il s'est enrôlé à l'âge de 27 ans et a servi pendant 25 années. La dédicante est Asclepiodota, son épouse.

Date : de l'époque flavienne au milieu du III^e siècle.

712 – T. Mucius Dento

CIL, XI, 82

Cf. : E. Ferrero, 1878, n°452 ; G. Mansuelli, 1967, n°150 ; P. Giacomini, 1990, n°338, 357.

Stèle en marbre qui fut retrouvée près de l'église S. Apollinare in Classe, dans le cimetière. Musée national de Ravenne.

Dim : 70,8×37 cm.

D(is) M(anibus). / T(itus) Mucius / Dento, n(atione) / Bess(us), u(ixit) a(nnis) L, m(ilitavit) / a(nnis) XXVI. Q(uintus) Mesius / Mucia(nus?) / (quadriere) Fort(una), h(eres), / b(ene) m(erenti) p(osuit).

Ligne 6 : Mucia est un nom de femme et ne se trouve pas en tant que cognomen d'homme ; il est donc possible qu'il faille restituer *Mucia(nus)*.

Le défunt est T. Mucius Dento, un Besse. Il s'est engagé dans la flotte de Ravenne à l'âge de 24 ans. Il a effectué un service de 26 années. Il est décédé alors que son service était pratiquement terminé à moins que l'inscription n'ait été réalisée après le passage aux 28 années entre 206 et 209. Le dédicant est Q. Mesius Mucia ou plutôt Mucianus. Il appartenait à la quadrièrè Fortuna. Le cognomen Mucia ou plus vraisemblablement Mucianus du dédicant ressemble au gentilice Mucius du marin défunt. Mucianus est un nom thrace (D. Dana, *OnomThrac*, p. 246-255). De plus, le cognomen Dento pourrait aussi faire référence à un nom de Thrace occidentale (D. Dana, *OnomThrac*, p. 121). Il est donc possible que Mesius Mucianus soit lui aussi un Besse. Tous les deux auraient eu la possibilité de prendre des noms ressemblant à des noms de leur pays natal.

Date : de l'époque flavienne au milieu du III^e siècle.

713 – C. Ottius Ma[---]

Mansuelli, 1967, n°67

Cf. : P. Giacomini, 1990, n°43, 375.

Stèle funéraire provenant de la basilique S. Agata Maggiore à Ravenne. Dans la partie

supérieure se trouve un fronton au centre duquel est gravée une tête de méduse. Perdue.

D(is) [M(anibus)]. / C(aius) Ottius Ma[---], / nat(ione) Sardus, u[ix(it) an(nis ---] / mil(itauit) an(nis) XV. / M(arcus) Antonius Ve[---] / ex ea(dem) [---] / [---].

Le défunt est C. Ottius Ma[---]. Il est originaire de Sardaigne. Il s'agit très probablement d'un marin de la flotte de Ravenne étant donné la décoration de la stèle qui est fréquente chez les membres de la flotte. Il a servi pendant 15 ans. Le dédicant est M. Antonius Ve[---]. Il a servi à bord du même navire dont le type et le nom sont perdus.

Date : de l'époque flavienne au milieu du III^e siècle.

714 – A. Papirius Vernaculus

CIL, XI, 85

Cf : E. Ferrero, 1878, n°456 ; P. Giacomini, 1990, n°192, 380 ; D. Demicheli, 2015, n°42.

Stèle en marbre retrouvée près de l'église S. Apollinare in Classe.

A(ulo) Papi[ri]o / Vernaculo, / Ro(mana) ciuitate d(onato), / n(atione) Delm(atae) ; / uix(it) ann(is) XXXXVI, / mil(itauit) ann(is) XXVI. / Didius Saturninus, / f(?) de (triere) Diana, / [h(eres)] p(onendum) c(urauit).

Ligne 8 : A. D. Kunić (*Id.*, 1996, p. 102) et D. Demicheli restituent *f(rater)* et non *f(aber)*. Or un *faber* Didius est connu par *CIL, XI, 6737* qui est une inscription fragmentaire. Il n'a pas la même *origo* que le défunt : *[n]at(ione) Nic[?]*.

Le défunt est Aulus Papirius Vernaculus. Il est originaire de Dalmatie. Il s'est engagé dans la flotte à 20 ans et a effectué un service de 26 années. Cela montre qu'il est décédé peu de temps avant sa libération. Il est possible qu'il soit un vétéran étant donné que la durée de son service est de 26 années. Mais il est étonnant qu'il n'ait pas indiqué clairement son statut de vétéran. Peut-être est-il décédé alors qu'il était dans la phase de libération à la toute fin de son temps de service réglementaire. Le dédicant est Didius Saturninus et il appartenait à la trière Diana. Saturninus est peut-être le frère du défunt. Il est possible qu'il soit son frère d'arme. La possibilité d'un frère biologique n'est pas à exclure car les marins changeaient de nom en s'engageant. Les deux frères auraient pu ainsi recevoir des noms différents. Mais il est aussi possible que Saturninus soit un *faber* comme nous l'avons déjà évoqué plus haut. Papirius Vernaculus a reçu la citoyenneté romaine. Cela montre qu'il était à la toute fin de son service quand la mort l'a surpris à moins qu'il n'ait été fait citoyen par un privilège spécial plusieurs

années plus tôt. Cela pourrait montrer aussi que les marins recevaient certes les *tria nomina* au moment de leur enrôlement mais que la citoyenneté n'était effective qu'à la fin du service.

Date : de l'époque flavienne au début du III^e siècle.

715 – P. Petronius Afrodisius

CIL, XI, 86 = ILS, 2846

Cf. : E. Ferrero, 1878, n°372 ; P. Giacomini, 1990, n°9, 232, 384.

Une inscription funéraire provenant de l'église S. Agnese à Ravenne. Perdue.

*D(is) M(anibus) / P(ubli) Petroni Afrodisi, / ex trierarc[h(o)], nauarc[ho] / et principe cl(assis)
Rauen[n(at)s], / et Gaiuae Gorgoniae eius, / Aelius Carpophorus / parentibus.*

Les défunts sont P. Petronius Afrodisius et vraisemblablement son épouse Gauia Gorgonia. En effet, le dédicant est Aelius Carpophorus et adresse la dédicace à ses parents. Si celui-ci est bien le fils de ces deux personnes, il ne porte pas le gentilice du père ce qui se rencontre parfois. Aelius est le gentilice d'Hadrien. Il est donc possible que cette inscription soit postérieure à son règne. Cette inscription est une des rares nous donnant un cursus. En effet, Petronius fut dans un premier temps triéarque, puis navarque puis enfin (*nauarchus*) *princeps*. Ce dernier grade est le plus haut de la hiérarchie des flottes mis à part les postes de préfets ou de sous-préfets qui ne sont pas destinés à des marins mais à des chevaliers. Le *nauarchus princeps* devait être le chef des navarques.

Date : du début du II^e siècle au milieu du III^e siècle.

716 – L. Petronius Celer

AE, 1980, 486 = EDR, 077896

Cf. : A. Donati, 1975, p. 350-352, n°3 ; P. Giacomini, 1990, n°36, 307, 387, 389.

Stèle en marbre trouvée en 1976 à S. Apollinare in Classe. Elle est composée de deux morceaux jointifs. Dans la partie supérieure est gravé un fronton triangulaire au centre duquel se trouve une pomme de pin. Les lettres D et M ont été gravées dans les acrotères.

Dim. : 180×45×7 cm ; lettres : 3-4,2 cm.

*D(is) M(anibus) // L(uci) Petroni / Celeris, (triere) Triump(ho) ; / n(atione) Aegypt(ius), u(ixit)
a(nnis) LIII, / m(ilitauit) a(nnis) XXIIIX ; / C(aius) Long(inius) Priscus, / heres, et Antonia /
Alexandria, uxor, / et Petronius Se/ren(us), f(ilius), p(onendum) c(urauerunt).*

Le défunt est L. Petronius Celer. Il est originaire d'Égypte. Il s'est engagé à l'âge de 25 ans et il a effectué 28 années de service. Si cette inscription date d'après la réforme de 206-209, il est décédé peu de temps avant sa libération ou bien il a rempli après avoir fait ses 26 années réglementaires. Il n'était pas un vétéran car cela aurait été certainement indiqué. Il servait à bord de la trière Triumphus. Les dédicants sont son héritier, C. Longinius Celer, son épouse et son fils. Son héritier porte le même cognomen que Petronius. De plus, Longinius est un cognomen assez fréquent en Égypte. Il est donc possible qu'ils soient de la même famille ou bien qu'il soit un camarade. Ils auraient alors reçu le même cognomen au moment de leur enrôlement. Son épouse est Antonia Alexandria. Son cognomen peut évoquer pour elle aussi une éventuelle origine égyptienne. Celui du fils ne porte pas de marque ethnique évidente. Date : de l'époque flavienne au milieu du III^e siècle. Peut-être après 206-209.

717 – C. [Pe]tr[onius] Valens

CIL, XI, 87

Cf. : E. Ferrero, 1878, n°457 ; G. Mansuelli, 1967, n°48 ; P. Giacomini, 1990, n°385, 390.

Stèle en marbre provenant de la cathédrale de Ravenne. Le champ épigraphique est encadré par des moulures gravées sur la pierre. Les lettres de la partie supérieure sont partiellement et parfois complètement effacées. Musée archiépiscopal de Ravenne.

Dim. : 72,5×34,3×7 cm.

C(aio) [Pe]tr[onio] | Valenti, | Bess(o), ueter(ano) ; | uix(it) ann(is) | LIIII, | mil(itauit) ann(is) XXXIII. | T(itus) Petronius | Bithus, ueter(anus), | her(es), b(ene) m(erenti) p(onendum) c(urauit).

Ligne 1 : d'après le *CIL*, il se pourrait qu'il faille restituer *[Pe]tr[onio]*.

Ligne 3 : le B de *Besso* est fragmentaire de même que les lettres ETER de *ueter* ; sur la photographie, le R n'est pas visible.

Le défunt s'appellerait C. Petronius Valens si la restitution proposée par le *CIL* est correcte. Le nom de la flotte n'est pas indiqué de même que le nom du bâtiment. Mais il est très probable que Valens soit vétéran de la flotte de Ravenne. Son origine besse est un point supplémentaire pour une telle conclusion. Il a effectué 34 années de service et il est décédé à l'âge de 54 ans. Il a ainsi largement dépassé la durée de service qu'elle soit de 26 ans ou de 28 ans si l'inscription a été conçue après 206-209. S'il s'est engagé un peu avant 20 ans, il n'aura pas longtemps profité de sa retraite. Le dédicant est un autre vétéran, T. Petronius Bithus. Son cognomen laisse

entendre qu'il a la même origine que Valens (D. Dana, *OnomThrac*, p. 40-58). Si ces deux personnes portaient bien le même cognomen, il serait possible qu'ils soient des frères ou qu'ils appartiennent à la même famille. Ils auraient ainsi reçu le même gentilice au moment de leur enrôlement.

Date : de l'époque flavienne au milieu du III^e siècle.

718 – Phallaeus

CIL, XI, 88 = ILS, 2829

Cf. : E. Ferrero, 1878, n°380 ; G. Mansuelli, 1967, n°22 ; P. Giacomini, 1990, n°370, 391, 392.

Un cippe funéraire provenant de Ravenne. Au-dessus du champ épigraphique, se trouve dans une niche creusée dans la pierre, un bas-relief représentant le buste d'un homme habillé en toge.

Le document provient du monastère de Classe. Musée national de Ravenne.

Dim. : 82,5×46×19 cm.

Phallaeus / Dioclis f(ilius), guber(nator) / de Galeat(a). Pieris / et Nice, l(ibertae), p(atrono) f(ecerunt). / In fr(onte) p(edes) VI, in agr(o) / p(edes) XV.

Le défunt est Phallaeus, fils de Diocles. Il était *gubernator* du navire Galeata dont le type n'est pas indiqué. Il devait peut-être appartenir à la flotte de Ravenne. L'onomastique pérégrine montre que l'inscription date d'avant la période flavienne. Les dédicantes sont ses deux affranchies, Pieris et Nice.

Date : du règne d'Auguste à la fin de la période julio-claudienne.

719 – Q. Plaetorius Bassus

CIL, XI, 89

Cf. : E. Ferrero, 1878, n°399 ; G. Mansuelli, 1967, n°101 ; P. Giacomini, 1990, n°395, 562 ; D. Demicheli, 2015, n°53.

Partie inférieure d'une stèle en marbre remployée dans le pavement de la cathédrale. Le champ épigraphique est encadré par des moulures. Musée archiépiscopal de Ravenne.

Dim. : 64,6×36,5×7,5 cm.

[-----], / n(atione) Del(mata), uix(it) / an(nis) XXV, m(ilitauit) / an(nis) V, (quadriere) / Victoria. / Q(uintus) Plaetorius / Bassus, arm(orum) / cust(os), her(es), / p(onendum) c(urauit).

Le nom et la qualité du défunt sont dans la lacune. Il était originaire de Dalmatie et s'était engagé dans la flotte de Ravenne à l'âge de 20 ans. Il a effectué 5 ans de service à bord de la quadrière Victoria. Le dédicant et héritier est Q. Plaetorius Bassus, un *armorum custos*.

Date : de l'époque flavienne au milieu du III^e siècle.

720 – P. Plaet[orius] Celsus

NSA, 1908, p. 165

Cf. : P. Giacomini, 1990, n°396.

Plaque fragmentaire en marbre provenant du mur occidental de la muraille de Classe. La pierre y était encastrée. Un dauphin est gravé à gauche dans la partie supérieure. Il devait y avoir son pendant à droite. Perdue.

Dim. : 43×25,5×6,5 cm.

D(is) [M(anibus)]. / P(ublius) Plaet[orius] / Celsus, (trière?) [---] / [-----].

Ligne 3 : on a III[---] ; il est possible d'avoir III ou IIII, donc une trière ou une quadrière.

P. Plaetorius Celsus devait certainement être un marin de la flotte de Ravenne. Il est possible qu'il soit originaire de Dalmatie car le gentilice Plaetorius y est relativement fréquent (*OPEL*, III, p. 145 ; voir aussi D. Demicheli, 2015, p. 393, n. 11).

Date : de l'époque flavienne au milieu du III^e siècle.

721 – Plator

Felix Ravenna, 1971, p. 86-88, n°14

Cf. : G. Bermond Montanari, 1971, p. 86-88, n°14 ; P. Giacomini, 1990, n°400.

Stèle funéraire trouvée via Romea Vecchia en 1966. Le champ épigraphique est encadré par deux colonnes spiralées avec des chapiteaux en feuilles d'acanthé. Il est surplombé par un fronton triangulaire comportant les restes d'acrotères représentant des lions. Une fleur à quatre pétales se trouve en son centre. Une hache est représentée sous le champ épigraphique. Musée national de Ravenne.

Dim. : 108×61,5×17 cm.

Plator Abacalli / f(ilius), / faber de (quadriere) Neptuno ; / ann(is) L.

Le défunt est Plator, fils d'Abacallus. Le nom Plator est répandu en Dalmatie. Il était *faber*

à bord de la quadrième Neptunus. Il devait donc appartenir à la flotte de Ravenne. Il est décédé à 50 ans. L'onomastique pérégrine et le formulaire laconique datent l'inscription d'avant la période flavienne.

Date : du règne d'Auguste à la fin de la période julio-claudienne.

722 – Plator

Felix Ravenna, 1971, p. 88-89, n°15

Cf. : G. Bermond Montanari, 1971, p. 88-89, n°15 ; P. Giacomini, 1990, n°401 ; D. Demicheli, 2015, n°6

Stèle funéraire provenant de la via Romea Vecchia. Le champ épigraphique est encadré par deux colonnes dont le fut est spiralé. Les chapiteaux sont corinthiens. Dans la partie supérieure se trouve un fronton triangulaire architectonique avec des acrotères en forme de tête de lion. Une fleur à quatre pétales est gravée au centre du fronton. Musée national de Ravenne.

Dim. : 120×45,5×24 cm.

Plator Appi (filius), / faber de (triere) / Nicep(h)oro ; / ann(is) XXXXI.

Le défunt est Plator, fils d'Appius. Plator est un nom originaire de Dalmatie (*OPEL*, III, p. 145). Il était *faber* à bord de la trière Nicephorus. Il appartenait sans doute à la flotte de Ravenne. Il est décédé à 41 ans. L'onomastique pérégrine et le formulaire laconique datent l'inscription d'avant la période flavienne.

Date : du règne d'Auguste à la fin de la période julio-claudienne.

723 – M. Pompeius Seneca

CIL, XI, 90 (p. 1227)

Cf. : E. Ferrero, 1878, n°459 ; P. Giacomini, 1990, n°104, 405 ; D. Demicheli, 2015, n°55.

Stèle en marbre trouvée en 1735 à S. Apollinare in Classe.

Dim. : 46×37 cm.

D(is) M(anibus). / M(arco) Pompeio / Senecae, Del(matae) ; / uix(it) an(nis) L, mil(itauit) / an(nis) XXV, (triere) Aq(uila). / M(arcus) Aurelius / [---]mus ex ea/[dem ---].

Ligne 5 : Reddé (*Id.*, 1986, p. 668) propose *III Aq(uila)*.

Le défunt est M. Pompeius Seneca, un Dalmate servant à bord de la trière Aquila. Il s'est

engagé dans la flotte de Ravenne à l'âge de 25 ans et a servi pendant le même nombre d'années. Le dédicant est M. Aurelius. Son cognomen est perdu dans la lacune. Il était lui aussi un marin à bord du même bâtiment. Ses *duo nomina* pourraient faire allusion à Marc Aurèle, Commode ou Caracalla.

Date : du milieu du II^e siècle au milieu du III^e siècle.

724 – M. Pompeius Saturninus

***CIL*, XI, 106**

Cf. : E. Ferrero, 1878, n°458 ; P. Giacomini, 1990, n°404, 485, 508.

Partie inférieure d'une table en marbre provenant du monastère de Classe. Bibliothèque Classense à Ravenne.

D(is) M(anibus). | Val(eriae) Castae; | uixit a(nnis) [L]; | M(arcus) [P]om[pe]lius | Saturn[in(us)], (quadriere) Mer[c(urio)], | coniugi carissim(ae) | cum qua u(ixit) a(nnis) XII, | Val(erius) Vitalis | (triere) Ven(ere), frat(er), | sorori pientis(simae) | posuere. Si quis hanc | arc(am) struct(am) aperu(erit) et aliut corp(orem) | posuerit tunc | poene nominae | dare debet | fisco (denarios) D ; | b(ene) m(erenti) p(osuit).

La défunte est Valeria Casta. Elle était l'épouse de M. Pompeius Saturninus appartenant à la quadrière Mercurius. Ils vécurent ensemble pendant 12 années. Si l'âge du décès lu dans la lacune est bien 50 ans, cela signifie que Valeria s'est mariée tardivement à 38 ans. Il s'agit peut-être d'un remariage. Valeria était la sœur un autre marin de la flotte de Ravenne, Valerius Vitalis. Il appartenait à la trière Venus. Nous voyons ainsi que les familles étaient présentes à proximité de la base. Il est possible d'ailleurs que Vitalis soit le descendant d'un marin installé à Ravenne. Quoiqu'il en soit, les liens de camaraderie l'unissant à Saturninus, alors que celui-ci était membre d'un autre navire, lui ont permis de faire sceller une alliance matrimoniale à sa sœur.

Date : de l'époque flavienne au milieu du III^e siècle.

725 – T. Pontius [---]tus

***CIL*, XI, 91**

Cf. : E. Ferrero, 1878, n°460 ; P. Giacomini, 1990, n°199, 407.

Stèle funéraire fragmentaire, brisée dans à droite et dans sa partie inférieure. Le *CIL* nous laisse deviner qu'il y avait un fronton au centre duquel est gravé un trident. Le fronton est encadré par deux dauphins. Musée de la bibliothèque Classense à Ravenne.

T(itus) Pontiu[s ---]/tus, Agra[dien]/sis, (triere) Pro[uiden(tia)], | uixit an(nis) [—], | milit(auit) an(nis) [—]. | [Do]mitia Se[---].

Le défunt est T. Pontius. Son *cognomen* est perdu dans la lacune. Il originaire de la cité d'Agrada. E. Ferrero évoque plusieurs possibilités : la déformation du nom d'un peuple de Thrace, les *Agrianes* ou la cité des *Agraioi*, Agrinium en Étolie, ou encore un peuple du même nom en Arabie (E. Ferrero, 1900, p. 272, n. 3). Il servait à bord de la trière *Prouidentia*. La dédicante est *Domitia Se[---]*. Sa qualité est aussi perdue dans la lacune.

Date : de l'époque flavienne au milieu du III^e siècle.

726 – Rogatus

***CIL*, XI, 17**

Cf. : E. Ferrero, 1878, n°409 ; P. Giacomini, 1990, n°198, 218, 420, 443, 449 ; B. Rossignol, 2014, p. 37, n. 100.

Inscription provenant de Ravenne.

Rogato Aug(usti) lib(erto), | tabul(ario) c[l(assis)] pr(aetoriae) [R]au(ennatis), | Siluanus, fil(ius), et | Felicissima, neptis, et | Seuerinus, conlib(ertus), et | Dius, lib(ertus), | heredes, f(aciendum) c(urauerunt).

Le défunt est un affranchi impérial, Rogatus. Nous ne connaissons pas le nom de l'empereur qui l'a affranchi. Rogatus n'était pas à proprement parler un marin mais il appartenait bien à la flotte de Ravenne. Le titre *praetoria* montre que l'inscription est postérieure à l'arrivée au pouvoir de Vespasien. Il exerçait la fonction de *tabularius*, c'est-à-dire le comptable de la flotte. C. G. Starr (*Id.*, 1960, p. 47, n. 24) estime qu'il devait faire partie de l'entourage du préfet. Les dédicants sont son fils Siluanus et sa petite fille Felicissima. Il y a aussi des affranchis, Dius et Seuerinus. Ce dernier est dit *conlibertus*. Il est possible qu'il ait été affranchi en même temps que Rogatus. Tous sont ses héritiers.

Date : de l'époque flavienne au milieu du III^e siècle.

727 – C. Seius Victor

***AE*, 1980, 487 = *EDR*, 077897**

Cf. : A. Donati, 1975, p. 352-353, n°4 ; P. Giacomini, 1990, n°429, 547, 579 ; K. Stauner, 2004, p. 298, p. 300, n°149 ; D. Demicheli, 2015, n°44.

Stèle fragmentaire en marbre composée de deux morceaux jointifs, trouvée en 1976 à S. Apollinare in Classe. Dans la partie supérieure est gravé un fronton. Les lettres D et M ont été gravées entre le fronton et le champ épigraphique proprement dit entouré d'un cadre mouluré. Des dauphins sont disposés de part et d'autre du fronton.

Dim. : 67×43×7 cm ; lettres : 3-4,2 cm.

D(is) M(anibus) // C(ai) Sei Victoris, | scrib(ae) (triere) Conc(ordia) ; [na]tione Delmat(a), | [uix(it)] annis L, | [mil(itauit) a]nnis XXVI ; | [---]nice et | [---]ET | [-----].

Le défunt est C. Seius Victor. Il est d'origine dalmate. Il s'est engagé dans la flotte de Ravenne à 24 ans. Il a effectué 26 années de service. Si nous sommes avant la réforme de 206-209, il est décédé peu de temps avant sa libération. Sinon il est possiblement un vétéran ont le statut aurait disparu dans les lacunes du document. Il appartenait à la trière Concordia. Les noms des dédicants sont perdus dans la lacune.

Date : de l'époque flavienne au milieu du III^e siècle. Peut-être après 206-209.

728 – C. Serenius Apollinaris

CIL, XI, 94

Cf. : E. Ferrero, 1878, n°462 ; P. Giacomini, 1990, n°195, 435.

Stèle en marbre fragmentaire retrouvée lors du creusement du canal Candiano à Ravenne. Musée de la bibliothèque Classense à Ravenne.

Dim : largeur 40 cm.

C(ai) Sereni | Apollinar(i), | (triere) Neptuno | [n(atione) Ae]g(ypti) ; u(ixit) a[n(nis)] | XXXII, m(ilitauit) a(nnis) VI. | C(aius) Dionysius | Apollinar(is), | frat(er) et | [-----].

Le défunt est C. Serenius Apollinaris. Il est probablement d'origine égyptienne. Il s'est enrôlé à l'âge de 26 ans. Il a servi pendant 6 années à bord de la trière Neptunus. Le dédicant est son frère C. Dionysius Apollinaris. Il devait y avoir un autre dédicant mais il est perdu dans la lacune. Il est probable qu'il s'agisse de deux frères biologiques étant donné qu'ils portent même prénom et surtout même cognomen. Le dédicant est peut-être lui aussi un marin de la flotte de Ravenne.

Date : de l'époque flavienne au milieu du III^e siècle.

729 – Q. Sertorius Procillus

CIL, XI, 95

Cf. : E. Ferrero, 1878, 463 ; P. Giacomini, 1990, n°436.

Une inscription funéraire fragmentaire provenant de Ravenne.

Q(uinto) Sertorio / Procillo, / [(trière)] V[i]r[t(ute)]; / nat(ione) Ger(manus) / u(ixit) ann(is) XXX, / [-----] (?).

Le défunt est Q. Sertorius Procillus. Il est originaire de Germanie. Il servait à bord de la trière Virtus.

Date : de l'époque flavienne au milieu du III^e siècle.

730 – C. Sestius Capito

CIL, XI, 96 (p. 1228)

Cf. : E. Ferrero, 1878, n°464 ; P. Giacomini, 1990, n°438, 439, 441.

Inscription funéraire dans la basilique S. Salvatoris à Ravenne.

D(is) M(anibus). / Sestiae Fuscinae, / nat(ione) Italica(e) ; / uix(it) ann(is) XXI, / mens(ibus) XI, dieb(us) XXIII. / C(aius) Sestius Capito, / uet(eranus), filiae, et sibi et / C(aius) Sestius Satyrus, / libert(us), u(iui) p(osuerunt) .

Ligne 8 : p. 1228 du *CIL*, XI, *p(osuerunt)* au lieu de *f(ecerunt)*.

La défunte est Sestia Fuscina. Elle est décédée à l'âge de 21 ans. Le dédicant est son père, C. Sestius Capito, un vétérans sans doute ayant appartenu à la flotte de Ravenne. Il y a aussi un affranchi du père, C. Sestius Satyrus. Le tombeau devait aussi les accueillir au moment de leur propre décès. Si le père est bien un vétérans de la flotte et s'il est d'origine pérégrine comme c'est le cas de la grande majorité des marins, cela veut dire qu'il est un citoyen romain de fraîche date. Il ne devrait donc pas être originaire d'une cité italienne. Or l'*origo* de sa fille est l'Italie. L'inscription étant exposée dans une cité italienne, Ravenne, on aurait plutôt attendu le nom de la cité précisément. Il nous semble ainsi que Sestius n'a pas indiqué l'*origo* véritable de sa fille qui aurait dû être celle du père. Mais celui-ci a donné le lieu de naissance au sens géographique. Sestia serait née à Ravenne en Italie. Devenu vétérans, Sestius n'est pas retourné chez lui et sa nouvelle patrie d'adoption serait ainsi Ravenne. Indiquer *natione Italica* serait peut-être une stratégie pour un peu mieux faire oublier les origines pérégrines de la famille.

Date : de l'époque flavienne au milieu du III^e siècle.

731 – [S]extilius S[eu]er]us

CIL, XI, 6740

Cf. : E. Ferrero, 1900, n°780 ; P. Giacomini, 1990, n°446.

Stèle funéraire en marbre provenant de S. Apollinare in Classe. La description du *CIL* montre qu'il y avait un fronton au centre duquel il y a une tête de Méduse. Deux dauphins se trouvent de part et d'autre du fronton. Musée national de Ravenne.

Dim. : 65×50×9 cm.

D(is) M(anibus). | [- Se]xtilius S[e]||[uer]us, mil[es] | [cl(assis) R]auen(natis) d[e] | [--- Fel(?), mil(itauit) a(nnis) | [---], u(ixit) a(nnis) XXXX[---] | [---]us Zo[---].

Ligne 2 : le *CIL* propose [*C(aius) Se]xtilius* sans donner de raison.

Ligne 4-5 : le *CIL* propose *d[e] | [(trière) Fel(icitate)*. La trière Felicitas n'est pas connue par ailleurs. La lecture de la ligne 5 n'est pas non plus assurée car E. Ferrero retranscrit AVEN NA. Il propose ainsi : *na[t(ione)] | [D]el(mata)*. Le document n'est pas connu de D. Demicheli.

Le défunt est Sextilius Seuerus, *miles* de la flotte prétorienne de Ravenne. Il vécut au-delà de 40 ans. Le nom du dédicant est perdu dans la lacune.

Date : de l'époque flavienne au milieu du III^e siècle.

732 – Suauis

CIL, XI, 111

Cf. : E. Ferrero, 1878, n°466 ; G. Mansuelli, 1967, n°23 ; P. Giacomini, 1990, n°24, 364, 456, 476 ; D. Demicheli, 2015, n°11.

Stèle en calcaire dont la provenance n'est pas connue avec précision. Dans une niche au-dessus du champ épigraphique se trouve le bas-relief d'une femme. Musée lapidaire Maffeiano à Vérone.

Dim. : 108×45×17 cm.

Vlcia M(arci) l(iberta) Glap(h)yr(a) | ob meritis eius | posuerunt T(itus) Alfius | Labeo et Murcius | Zanatis f(ilius) et Suauis | di liburna Diana.

Ligne 1 : le Y est placé au-dessus du P.

Ligne 3 : Aleius pour G. Mansuelli.

Ligne 6 : « di » au lieu de « de »

La défunte est une affranchie, Vlcia Glaphyra. Elle est commémorée par trois personnages :

T. Alfius Labeo, Murcius fils de Zanas, et Suauis. Les deux dernières personnes ont une onomastique pérégrine. Il est clair que Suauis appartenait à la liburne Diana. Il devait ainsi appartenir à la flotte de Ravenne. L'inscription date ainsi d'avant la période flavienne. Par contre il n'est pas évident que les deux premiers soient aussi des marins. Si T. Alfius Labeo est bien un marin, ce serait une des preuves que des citoyens romains s'engageaient aussi dans la flotte aux côtés des pérégrins même à haute époque. Murcius, fils de Zanas, est peut-être un Dalmate d'après D. Demicheli.

Date : du règne d'Auguste à la fin de la période julio-claudienne.

733 – L. Superinius Seuerus

***CIL*, XI, 97 = *EDR*, 144986**

Cf. : E. Ferrero, 1878, 467 ; *NSA*, 1908, p. 164-165 ; G. Mansuelli, 1967, n°144 ; P. Giacomini, 1990, n°278, 457 ; I. Acruodare, 2012, p. 158.

Plaque de travertin provenant de Ravenne, dans la maison de Vicentio Carrario. Une tête de Méduse se trouve dans la partie supérieure. Il est possible que les lettres D et M aient été gravées dans la partie supérieure manquante. Perdue.

Dim. : 70×75×6,5 cm.

L(ucio) Superinio / Seuero, na(tione) / Pann(onio) ; uix(it) an(nis) / XLV, mil(itauit) an(nis) XXV, / (triere) Neptuno. / Iulius Vrsio, / her(es), bene mer(enti) / p(onendum) c(urauit).

Le défunt est L. Superinius Seuerus, un Pannonien. Il s'est enrôlé dans la flotte de Ravenne à l'âge de 20 ans. Il a servi pendant 25 années à bord de la trière Neptunus. Son héritier est Iulius Vrsius. Il s'agit peut-être d'un camarade.

Date : de l'époque flavienne au milieu du III^e siècle.

734 – A. Taronius Verus

***CIL*, XI, 98**

Cf. : E. Ferrero, 1878, n°469 ; P. Giacomini, 1990, n°383, 460 ; D. Demicheli, 2015, n°45.

Stèle en marbre provenant de Ravenne, à l'église S. Apollinare in Classe, dans le cimetière. Il y a d'après le *CIL* un fronton dans la partie supérieure. En son centre un trident est représenté. De part et d'autre du fronton se trouvent des dauphins. Musée Classis de Ravenne.

Dim. : 88×52,5 cm.

D(is) M(anibus). / A(ulus) Taronius Ve|rus, ueter(anus), nati(one) / Delmata, uixit / annis L. Co(n)iugi / Petronia Liber|alis ti(tulum) b(ene) m(erenti) p(onendum) c(urauit).

ligne 7 : *ti(tulum)* ?

Le défunt est A. Taronius Verus, un vétérans ayant très probablement appartenu à la flotte de Ravenne. Il était originaire de Dalmatie. Son temps de service n'est pas indiqué comme cela est courant dans les inscriptions de vétérans. La dédicante est Petronia Liberalis. Sa qualité n'est pas indiquée.

Date : de l'époque flavienne au milieu du III^e siècle.

735 – T. Tarquinius Iuuenalis

CIL, XI, 99

Cf. : G. Mansuelli, 1967, n°72 ; P. Giacomini, 1990, n°461.

Stèle funéraire en marbre trouvée en 1734 sur sol de la cathédrale de Ravenne. La partie inférieure est manquante. Un fronton est gravé sommairement. Les lettres D et M sont gravées entre celui-ci et le champ épigraphique. Musée archiépiscopal de Ravenne.

Dim. : 38×29,6×6 cm.

*D(is) M(anibus) // T(iti) Tarqui|ni Iuena|lis, (quadriere) Pad(o), / na(tione) Germa(ni), / [----
-----].*

Le défunt est T. Tarquinius Iuuenalis. Il était originaire de Germanie et servait à bord de la quadrière Padus.

Date : de l'époque flavienne au milieu du III^e siècle.

736 – M. Titius Apulus

CIL, XI, 100

Cf. : E. Ferrero, 1878, n°471 ; G. Mansuelli, 1967, n°98 ; P. Giacomini, 1990, n°32, 465 ; D. Demicheli, 2015, n°46 ; A. Buonopane, 2017, p. 122.

Une stèle funéraire provenant de la cathédrale de Ravenne. La partie droite a été endommagée. Elle est conservée au musée archiépiscopal de Ravenne.

Dim. : 64×34,2×6,4 cm.

D(is) M(anibus). / M(arcus) Titius / Apulus, / (triere) Arcin[ice ?], / nat(ione) Del(mata), /

*uix(it) an(nis) XL[---], / mil(itauit) an(nis) XI[---]. / M(arcus) Anniu[s] / Apulus, h(eres) / b(ene)
m(erenti) p(onendum) c(urauit).*

Le défunt est un Dalmate, M. Titius Apulus. Le nom de sa trière est peut-être Arcinice. Nous avons aussi un navire de la flotte de Ravenne portant probablement le même nom dans une inscription de Lorium (*CIL*, XI, 3735 = *EDR*, 157616) : (*triere*) *Arci(nice ?)*. L'âge du décès et le temps de service sont fragmentaires. Il s'est éteint après 40 ans et a servi plus de 11 années. Son héritier est M. Annus Apulus. Il porte le même cognomen. Il se peut ainsi qu'il fasse partie de la même famille.

Date : de l'époque flavienne au milieu du III^e siècle.

737 – C. Titius Caelianus

***CIL*, XI, 6741**

Cf. : E. Ferrero, 1884, n°700 ; P. Giacomini, 1990, n°466.

Stèle funéraire en marbre trouvée au moment des travaux de la voie ferrée dans le secteur de Classe près de S. Severo. Un fronton est gravé dans la partie supérieure. Une rosace se trouve en son centre. Les lettres D et M sont de part et d'autre du fronton. Musée national de Ravenne.

*D(is) M(anibus). // C(aio) Titio C(aio) Cae|liano, uet(erano) / ex optione, / n[at(ione) Cor]sica,
/ [militauit] an(nis) / [-----].*

Le défunt est C. Titius Caelianus. Il est originaire de Corse. Il s'agit d'un vétérans très probablement de la flotte de Ravenne. Il avait le grade d'*optio*. Caelianus n'est pas retourné dans sa province à la fin de son service et s'est installé à Ravenne.

Date : de l'époque flavienne au milieu du III^e siècle.

738 – M. Titius Honoratus

***CIL*, XI, 101 = *CIL*, V, 2840 (p. 1095)**

Cf. : E. Ferrero, 1878, n°472 ; G. Mansuelli, 1967, n°109 ; P. Giacomini, 1990, n°150, 467 ; C. Franzoni, 1987, n°43.

Une stèle funéraire provenant de Ravenne. La partie supérieure est cassée. Le champ épigraphique était encadré par des moulures. Dans la partie inférieure se trouve une niche dans laquelle un bas-relief représente un homme debout. Il porte une tunique serrée à la taille. Un manteau le recouvre et il semble qu'une épée se trouve à sa gauche. Musée civique de Padoue.

Dim. : 66×39×9 cm.

[-----] / CIIV[---] / Alex(andrinus), [---] / mil(itauit) a(nnis) XXVIII. / M(arcus) Titius Ho(noratus), her(es), / (triere) Apol(line), / b(ene) m(erenti) p(osuit).

Le défunt est représenté par un bas-relief. Il semblerait qu'il ait une épée à sa gauche. Il est certainement originaire d'Alexandrie. Il a servi pendant 28 années. Il est donc possible que l'inscription date d'après 206-209. Mais il est aussi possible qu'il ait dépassé les 26 années réglementaires d'avant la réforme de la durée du service. Le dédicant est son héritier, M. Titius Honoratus. Il était aussi un marin de la flotte de Ravenne et membre de la trière Apollo.

Date : de l'époque flavienne au milieu du III^e siècle.

739 – M. Titius Seuerus

CIL, XI, 102

Cf : E. Ferrero, 1878, n°473 ; P. Giacomini, 1990, n°468, 472 ; A. Buonopane, 2017, p. 122.

Stèle en marbre fragmentaire provenant de Ravenne.

Dim. : 28×26 cm.

D(is) M(anibus). / [M(arcus)] Titius Se/[ue]rus, (triere) Ar/[iad?]na, nat(ione) / [---], uix(it) a(nnis) L, / mil(itauit) ann[is] ---]. | Turranius / [---]ronis [---] | rariss(imo) | p(onendum) c(urauit).

Lignes 3-4 : le *CIL* restitue plutôt Ar[me]na et E. Ferrero lit *Armena*, par contre M. Reddé (*Id.*, 1986, p. 668) restitue Ar[iad]na.

Le défunt est M. Titius Seuerus. Son *origo* est perdue dans la lacune de même que son temps de service. Il est décédé à 50 ans. Il appartenait à la trière Ariadna ou Armena. Le dédicant est Turranius. Son cognomen est incomplet. Nous ne connaissons pas sa qualité, peut-être un camarade.

Date : de l'époque flavienne au milieu du III^e siècle.

740 – C. Trebonius Lupus

CIL, XI, 103

Cf. : E. Ferrero, 1878, n°474 ; P. Giacomini, 1990, n°470, 499.

Inscription funéraire qui se trouvait à S. Maria. Perdue.

D(is) M(anibus). | C(aius) Trebonius Lupus, | na(tione) [B]essu(s), mil(es) ex c(lasse) p(raetoria) R(auennati), | (triere) Pace, | uix(it) ann(is) XXXVIII, | mil(ita)uit an(nis) XIII. | M(arcus) Valerius Rufinus, | he(res), pon(endum) cur(auit) ami(co) bene | meren(ti).

Le défunt est un *miles* de la flotte prétorienne de Ravenne, C. Trebonius Lupus d'origine besse. Il s'est engagé à 25 ans et il a effectué un service de 13 années. Il était membre de l'équipage de la trière Pax. Le dédicant est son héritier et *amicus*, M. Valerius Rufinus. Il est probable qu'il soit aussi un camarade de Lupus.

Date : de l'époque flavienne au milieu du III^e siècle.

741 – C. Turellius Rufus

***CIL*, V, 8819 = *EDR*, 099111**

Cf. : C. Franzoni, 1990, p. 30, n. 12 ; Y. Le Bohec, 1990, n°76 ; A. Mastino, 2015, p. 175, n°15. Stèle funéraire retrouvée à Venise dans la maison de Girolamo Donà mais provenant peut-être de Ravenne, autrefois attribuée à Altinum (*regio X*). Perdue.

D(is) M(anibus). | C(aio) Turellio Ru[f]o, | (triere) Venere, n(atione) Sard(o) ; | u(ixit) a(nnis) XLV, m(ilitauit) a(nnis) XXV. | Q(uintus) Spedius Mercator | ex ead(em), h(eres), b(ene) m(erenti) p(osuit).

Le défunt est C. Turellius Rufus. Étant donné la provenance de l'inscription, il devait appartenir à la flotte de Ravenne. Il est originaire de Sardaigne. Il s'est engagé à 20 ans. Il a servi pendant 25 ans à bord de la trière Venus.

Date : de l'époque flavienne au milieu du III^e siècle.

742 – T. Vrsinius Castor

***CIL*, XI, 113**

Cf. : E. Ferrero, 1878, n°481 ; G. Mansuelli, 1967, n°88 ; P. Giacomini, 1990, n°50, 480 ; Y. Le Bohec, 1990, n°77 ; A. Mastino, 2015, p. 176, n°16.

Stèle funéraire parallélépipédique en marbre provenant du monastère de Classe à Ravenne. Un fronton est gravé au-dessus du champ épigraphique au centre duquel se trouve une rosace. Les lettres D et M pour *D(is) M(anibus)* sont gravées de part et d'autre du fronton. La partie inférieure est manquante. Musée lapidaire Maffeiano à Vérone.

Dim. : 38×35 cm.

D(is) M(anibus). // T(itus) Vrsinius | Castor, | (triere) Vict(oria), nat(ione) | Sard(us), uix(it) an(nis) LVI, | mil(itauit) ann(is) XXVI. | T(itus) Arenius | Cordus | ex eadem | [-----].

le défunt est T. Vrsinius Castor. Il est originaire de Sardaigne. Il s'est engagé à l'âge de 30 ans. Il a effectué un service de 26 années à bord de la trière Victoria. Si nous sommes avant la réforme de 206-209, Castor est décédé peu de temps avant sa libération. Il n'était peut-être pas encore un vétéran sinon cela aurait été indiqué dans l'inscription. Contre cette idée pourrait jouer le fait que l'âge d'enrôlement, 30 ans, est assez tardif. Il pourrait être ainsi un vétéran qui n'aurait fait comprendre ce statut qu'à travers la durée de service. Dans ce cas, l'inscription daterait d'avant 206-209. Le dédicant T. Arenius Cordus était aussi un marin du même navire. Date : de l'époque flavienne au milieu du III^e siècle.

743 – Valens et al.

AE, 1961, 257 = AE, 1985, 401 = EDR, 079799

Cf. : G. Susini, 1968, p. 291-307 ; *CBI*, n°880.

Liste de noms de marins classés par grade dont il ne reste que la partie inférieure. Elle a été trouvée en 1956 à S. Lorenzo in Cesarea, près de Classe. La nature exacte et l'occasion de la conception du monument devaient être indiquées dans la partie supérieure perdue. Il devait peut-être s'agir d'une inscription religieuse. Des fragments montrent que le champ épigraphique était encadré par des moulures gravées sur la pierre. Les noms sont classés en trois colonnes au moins. Musée national de Ravenne.

Dim. : 75×53,5×6-7 cm

[---]s | [--- Ma?]cer | [---] Valens, | [---] Valens, | [---iu]s Macer, | [---]nius Seuerus, | [---]nnius Prudens ; | fabr(i) : | C(aius) Petronius Celer, | Aufidius Valens, | C(aius) Valerius Victor, | C(aius) Epidius Celer, | Laelius Bassus, | C(aius) Valerius Fuscus, | T(itus) Terentius Val(ens) ; | beneficiari(i) : | L(ucius) Statilius Bassus, | C(aius) Epidius Romanus, | M(arcus) Silius Iustus, | Q(uintus) Charius Saturninus, | L(ucius) Valerius Seuerus, | L(ucius) Nouellius Pudens, | C(aius) Domitius Valens, | C(aius) Auillius Macer, | M(arcus) Paccius Super, | M(arcus) Mum(m)ius Verus, | C(aius) Valerius Velox, | L(ucius) Manlius Mag[n]us, | C(aius) Sosius [---]s, | C(aius) Titius [---]nus, | C(aius) Cassius [Fi?]rmus, | T(itus) Masuriu[s] Rufus, // [-----] | [---]es | [---]ius Rufus, | [---]nneius (?) Verus, | [-] Aufidius Romanus ; | uexillari(i) : | C(aius) Cornelius Valens, | C(aius) Vettius Fuscus, | C(aius) Caecilius Maximus, | M(arcus) Licinius Valens, | Q(uintus) Mucius Germanus ; | corn[i]c[i]nes : | M(arcus) [D?]jidi[us] ? -]nu[s], | C(aius) Vettius Priscus ; | tubicines : | M(arcus) Masurius Pudens, | L(ucius) Didius

Pudens, | C(aius) Maetilius Procl[u]s ; | bucinatores : | M(arcus) Munnius Buccio, | C(aius) Mettius Maximus, | Q(uintus) Cominius Silo, | C(aius) Remmius Seuerus, | Q(uintus) Cassius Quadratus, | Q(uintus) Marcius Crescens ; | suboptiones : | C(aius) Terentius Clem[en]s, | M(arcus) Muacidius Pudens, | M(arcus) Aemilius Blandus, | L(ucius) Geminius Gemellus, | C(aius) Cassius Longinus, | C(aius) Terentiu[s] Teres, | P(ublius) Volumn[i]us Celer, | L(ucius) Attius [Pr?]iscus, | M(arcus) Artorius Rufus, | M(arcus) Cornelius Capito, | A(ulus) Cusinius Clarus ; | munifices : | Au(lus) Heluius Priscu[s], | M(arcus) [---]iu[s ---], | [--- V?]alorius Va[lens?], | C(aius) Iulius Val[ens?], | L(ucius) Lollius Longin[us], | L(ucius) Saenius Ma[---], | M(arcus) Furius Lo[---], | L(ucius) Deccius Val[ens?], | M(arcus) Albucius Sa[---], // [----- ---], | C(aius) [---], | C(aius) Di[---], | M(arcus) Dom[itius?], | L(ucius) Valer[ius ---], | L(ucius) Buriu[s ---], | A(ulus) Didi[us ---], | C(aius) Curti[us ---], | D(ecimus) Iuli[us ---], | [-] Sar[---], | [-] Decc[ius ---], | C(aius) Domi[itius ---], | M(arcus) Benn[ius ---], | T(itus) [---], | C(aius) Masur[ius ---], | L(ucius) Lolliu[s ---], | A(ulus) Lucan[ius ---], | M(arcus) Host[ilius ? ---], | C(aius) Ves[---], | P(ublius) [---], | [-----], | M(arcus) Cassiu[s ---], | L(ucius) Muciu[s ---], | T(itus) Vibius [---], | C(aius) Baebiu[s ---], | C(aius) Herenn[ius ---], | M(arcus) Rosciu[s ---], | M(arcus) Cassiu[s ---], | Sex(tus) Laeliu[s ---], | T(itus) Sosius [---], | M(arcus) Turra[nius? ---], | Q(uintus) Tullius [---], | M(arcus) Gemin[ius ---], | [---]arius (?) | [-----] |

Les soldats de la flotte de Ravenne sont classés par grades et fonctions. La liste a conservé le souvenir de 7 *fabri*, 16 à 18 *beneficiarii*, 5 *uexillarii*, 2 *cornicines*, 3 *tubicines*, 6 *bucinatores*, 11 *suboptiones*, et plus d'une quarantaine de *munifices*. Ce document est important dans le domaine de l'organisation hiérarchique des flottes. Voir notamment l'introduction de la partie III dans la synthèse.

Date : du début du II^e siècle au milieu du III^e siècle.

744 – M. Valerius Colonus

CIL, XI, 104 = ILS, 2889 = EDR, 145200

Cf. : E. Ferrero, 1878, n°407 ; P. Giacomini, 1990, n°491, 492, 509 ; S. Panciera, 2006 (1964), p. 1280 ; K. Stauner, 2004, p. 299, n°147 ; D. Demicheli, 2015, n°54.

Inscription funéraire retrouvée près de l'église S. Agnese à Ravenne. Perdue.

D(is) M(anibus). | M(arco) Valerio | M(arci) f(ilio) Claud(ia) Colono, Liburn(o) | Varuar(ino), scrib(ae) cl(assis) | pr(aetoriae) Rauen(natis) ; uix(it) ann(is) L, | mil(itauit) ann(is) XXVI. | Valerii Colonus et | [-----].

Nous avons un rare exemple de marin citoyen romain. Nous pensons aussi qu'il est citoyen romain de naissance en raison de la filiation « fils de Marcus ». Il était scribe de la flotte prétorienne de Ravenne. Il est décédé à 50 ans après 26 années de service. Si nous sommes avant la réforme de 206-209, il serait décédé peu de temps avant sa libération. S'il avait été un vétéran cela aurait été indiqué sur l'inscription. Il s'agit donc de M. Valerius Colonus. Sa tribu, Claudia, est aussi indiquée. C'est un habitant de Varvaria, une cité en territoire liburnien, un peuple de Dalmatie. Il semble qu'il y ait plusieurs dédicants étant donné le pluriel *Valerii* (ligne 8). Il se peut qu'il s'agisse de ses enfants. Le premier avait pour cognomen Colonus comme son père. Il avait donc fondé une famille à Ravenne. Nous ne croyons pas que ce scribe se soit engagé en tant que pérégrin. Il était bien citoyen romain au moment de son enrôlement. Il ne fut ainsi pas obligé de changer de nom au début de son service.

Date : de l'époque flavienne au milieu du III^e siècle.

745 – T. Valerius Seuerus

Mansuelli, 1967, n°148

Cf. : G. Mansuelli, 1967, n°148 ; P. Giacomini, 1990, n°145, 502.

Stèle en marbre provenant d'un lieu inconnu à Ravenne. Un fronton est gravé dans la partie supérieure et les lettres D et M se trouvent dans les acrotères. Musée national de Ravenne.

Dim. : 59×27,5×6 cm.

D(is) M(anibus). // T(ito) Val(erio) Seuero, | mil(iti) cl(assis) pr(aetoriae) R(auennatis), | lib(urna) Diana, | stip(endiorum) VI, | nation(e) Syr(o) ; | u(ixit) an(nis) XXVI. | Cassiuales | fratri b(ene) m(erenti) | p(onendum) c(urauit).

Le défunt est T. Valerius Seuerus, un *miles* de la flotte prétorienne de Ravenne. Il est originaire de Syrie. Il s'est engagé à 20 ans et il a effectué une carrière de 6 ans à bord de la liburne Diana. Le dédicant est son frère, Cassiuales. Il ne mentionne que son cognomen. Peut-être est-il son frère d'arme mais il se peut aussi qu'il soit bien son frère biologique. Ce nom n'est pas connu par ailleurs à notre connaissance ou semble très rare. Aussi il serait tentant de restituer Cassi(us) Vale(n)s. Cependant l'examen de la photo fournie par G. Mansuelli montre que les mots de l'inscription sont séparés par des points. Or il n'y a pas de point entre CASSI et VALES. À moins d'un oubli du lapicide, cela laisserait entendre que nous aurions bien un nom unique de pérégrin. Nous ne savons pas s'il était lui aussi un marin. Cassiuales a mentionné son nom de pérégrin et non son nom romain qu'il dut obligatoirement recevoir si jamais il était lui aussi marin. Il se peut aussi que Cassiuales soit son cognomen. Si Cassiuales

n'est pas un marin, il est possible que tous les deux soient nés à Ravenne et proviennent pourquoi pas d'un père marin qui s'y serait installé et qui y serait décédé que cela soit après le temps de son service ou bien alors qu'il était encore d'active.

Date : du règne d'Auguste à la fin de la période julio-claudienne.

746 – Velagenus

AE, 1967, 114 = EDR, 074718

Cf. : G. Bermond Montanari, 1966, p. 155-158 ; *Id.*, 1971, n°18 ; P. Giacomini, 1990, n°515.

Stèle funéraire parallélépipédique retrouvée à Ravenne dans la zone de Classe, via Romea Vecchia en 1966. Le champ épigraphique est dans un cadre mouluré. Dans la partie supérieure est gravé un fronton au centre duquel se trouve une fleur à quatre pétales. Les acrotères ont la forme de palmettes. Dans la partie inférieure ont été gravées des feuilles d'acanthes et des fleurs à quatre pétales. Musée national de Ravenne.

Dim. : 138,5×55×23 cm.

Velageno| Caroni f(ilio), | Gralis d(e) uico | Clablo, dol|ator d(e) libu|rna Satura, | et tu.

Le défunt est Velagenus, fils de Caro. G. Bermond Montanari pense que Velageno est au nominatif mais nous pensons qu'il s'agit plutôt d'un datif. On rencontre Velageno au datif dans une inscription des Alpes cotiennes (*CIL*, XII, 89) et un Velagenus au nominatif dans une inscription de Pannonie inférieure (*AE*, 1913, 135 = *ILJug*, III, 3104). De plus, un diplôme militaire de 71 est destiné à un centurion de la flotte de Ravenne s'appelant lui aussi Velagenus (*RMD*, IV, 205). Il s'agit d'un Étravisque, un peuple de Pannonie. Le défunt a une onomastique pérégrine donc l'inscription date d'avant la période flavienne. Velagenus était *dolator* à bord de la liburne Satura ou Satyra. Le *dolator* est celui qui travaille avec une hâche. Il devait ainsi être une catégorie de *faber*. Nous ne croyons pas qu'il s'agisse du manieur de la petite voile avant du navire (*dolo*). Gralis n'est pas le cognomen de Velagenus comme le pensent G. Bermond Montanari et P. Giacomini. Il s'agirait plutôt de son *origo*. Il proviendrait ainsi d'une cité appelée Gralus ou Gralis (?) et plus précisément du *uicus Clablo*. Une inscription très fragmentaire d'Aquilée évoque un anonyme *domo Gralo* (*CIL*, V, 8553 = *InscrAq*, II, 1730). D'après le rédacteur de la fiche de l'*AE*, « *et tu* » à la dernière ligne serait une invocation au survivant.

Date : du règne d'Auguste à la fin de la période julio-claudienne.

747 – T. Vetrurius Florus

CIL, XI, 108

Cf. : E. Ferrero, 1878, n°408 ; P. Giacomini, 1990, n°522, 523 ; K. Stauner, 2004, p. 299, n°148 ; D. Demicheli, 2015, n°50.

Inscription funéraire provenant de la basilique S. Agata Maggiore à Ravenne. Semble perdue.

D(is) M(anibus). / T(itus) Veturius Florus, / ueteranus scriba, / na(tione) Delmata, uix(it) an/nis LV. Posuit T(itus) Veturius / Po[thi]nus, / libertus, patrono / b(ene) m(erenti) p(onendum) [c(urauit)]. In fronte / ped(es) X, in agro p(edes) VIII.

Le défunt est T. Vetrurius Florus, un vétéran ancien scribe de la flotte de Ravenne, décédé à 55 ans. Il est originaire de Dalmatie. K. Stauner suppose qu'il devait appartenir à un navire mais celui-ci n'est pas indiqué sur l'inscription. Le dédicant est son affranchi, T. Vetrurius Pothinus.

Date : de l'époque flavienne au milieu du III^e siècle.

748 – L. Vicerius Tarsa

CIL, XI, 109

Cf. : E. Ferrero, 1878, n°479 ; G. Mansuelli, 1967, n°62 ; P. Giacomini, 1990, n°294, 529.

Stèle funéraire en marbre provenant du monastère S. Vittore. Une pomme de pin se trouve au centre d'un fronton gravé au-dessus du champ épigraphique. Les acrotères sont en forme de palmettes. Musée national de Ravenne.

Dim. : 55×28×7 cm.

D(is) M(anibus). / L(ucio) Vicerio / Tarsae, (triere) Aesc(ulapio) ; / nat(ione) Corsi(cus) uix(it) an(nis) / XXII, mil(itauit) an(nis) III. / M(arcus) Laelius Rufinus, / opt(io) (triere) Apoll(ine), / h(eres), b(ene) m(erenti) p(osuit).

Ligne 4 : nous avons restitué *Corsi(cus)* au lieu de corriger le I de *Corsi* ; cependant *Corsus* est plus courant pour désigner un habitant de Corse.

Le défunt est L. Vicerius Tarsa. Il s'est engagé à 19 ans et il a servi pendant 3 ans à bord de la trière Aesculapius. Il originaire de Corse. Le dédicant et héritier est M. Laelius Rufinus, un *optio* de la trière Apollo. Tarsa est mort jeune et n'avait pas eu le temps de fonder une famille à Ravenne. C'est un autre marin d'un navire qui s'est chargé de lui faire faire un monument funéraire. Il est possible que Rufinus ait la même origine que Tarsa.

Date : de l'époque flavienne au milieu du III^e siècle.

749 – M. Vitelius Titianus

CIL, XI, 110

Cf. : E. Ferrero, 1878, n°480 ; P. Giacomini, 1990, n°343, 531 ; J. Bennett, 2017, n°36.

Inscription funéraire retrouvée près de la basilique S. Severo à Ravenne. Semble perdue.

M(arcus) Vitel(i)u(s) | Titianus, | na(tione) Cilix, ui(xit) | an(nis) XXXIII, m(ilitauit) | a(nnis) XI, (quadriere) Pad(o). | Mindius | Titianus, | frater, | p(osuit). | In fr(onte) p(edes) VI, | in ag(ro) p(edes) VIII.

Le défunt est M. Vitelius Titianus. Il est originaire de Cilicie, preuve que tous les Ciliciens ne s'enrôlaient pas forcément dans la flotte de Misène. Il s'est engagé à l'âge de 23 ans. Il a servi pendant 11 ans à bord de la quadrière Padus. Le dédicant est son frère Mindius Titianus. La similitude des *cognomina* laisse penser qu'il s'agit de son frère biologique et non d'un frère d'armes. Il est possible qu'il soit lui aussi marin de la flotte de Ravenne. Ils n'auraient pas reçu le même gentilice mais on leur a donné même cognomen.

Date : de l'époque flavienne au milieu du III^e siècle.

750 – Anonyme (I)

CIL, XI, 27

Cf. : E. Ferrero, 1878, n°483 ; P. Giacomini, 1990, n°37, 538.

Stèle en marbre trouvée en 1736 dans la basilique de Classe. La partie supérieure est perdue.

Musée de la bibliothèque Classense à Ravenne.

Dim. : 63×44 cm.

[---]des | [ui]x(it) ann(is) LVIII, | [mi]l(itaui) ann(is) XXXII. An/[t]onia Politice, | [c]oniux, b(ene) m(erenti) p(osuit). | [Ha]nc arcam si | [q(uis)] aperuer(it) uel ti/[tu]l(um) mouer(it) d(abit) r(ei) p(ublicae) m(unicipii) R(auennatium) | (sestertium) XX(milia) n(ummum).

Le défunt est peut-être un marin de la flotte de Ravenne. Il est décédé à 59 ans après 32 ans de service. Il s'est ainsi engagé à l'âge de 27 ans. La dédicante est son épouse Antonia Politice. Elle porte les *duo nomina*. Il est possible que cette inscription date plutôt du II^e siècle que des premiers temps de la période impériale.

Date : I^{er} siècle à la première moitié du III^e siècle.

751 – Anonyme

CIL, XI, 51

Cf. : E. Ferrero, 1878, n°482 ; G. Mansuelli, 1967, n°115 ; P. Giacomini, 1990, n°160, 560.

Stèle funéraire moulurée en marbre trouvée en 1734 sur le sol de la cathédrale de Ravenne. Elle a été découpée toute la partie supérieure est manquante. Musée archiépiscopal de Ravenne.

Dim. : 19×28×7 cm.

[-----] / *u(ixit) a(nnis) XL, m(ilitauit) a(nnis) XV, / (triere) Mart(e). / Conius tece|ris h(eres)
p(onendum) c(urauit).*

Ligne 1 : le V de *u(ixit)* à peine visible.

Ligne 3 : il aurait fallu *coniux* au lieu de *conius*.

Ligne 3 et 4 : le *CIL* lit TE|RI mais il y a un C et un E à la fin de la ligne ; il vaudrait mieux considérer que le T est un F dont il manque la barre transversale ; nous aurions alors *fece|ris* lequel serait fautif.

Le nom du défunt est perdu dans la lacune. Il s'agissait vraisemblablement d'un marin de la flotte de Ravenne qui s'est engagé à 25 ans et qui a passé 15 années dans la flotte. Il appartenait à la trière Mars. La dédicante est son épouse non nommée.

Date : de l'époque flavienne au milieu du III^e siècle.

752 – Anonyme

CIL, XI, 80

Cf. : E. Ferrero, 1878, n°484 ; G. Mansuelli, 1967, n°116 ; P. Giacomini, 1990, n°113, 339, 340.

Partie inférieure d'une stèle en marbre retrouvée dans la cathédrale de Ravenne. Musée archiépiscopal.

Dim. : 31×31,5×6,8 cm.

[-----] / *mil(itauit) ann(is) XX. / Bithus L(ucius) Met|tius, filius, / et Barbia / Calliste, u|xor,
et heredes / eius, b(ene) m(erenti) p(osuerunt).*

Étant donné le lieu de trouvaille, il est fort probable que le défunt soit un marin de la flotte de Ravenne. Il ne reste que son temps de service : 20 ans. Les dédicants sont son fils, L. Mettius

Bithus et son épouse Barbia Calliste. Il est donc très vraisemblable que le gentilice du marin soit Mettius. Le cognomen du fils est placé en premier dans sa dénomination ce qui est rare. Il s'agit peut-être d'une erreur du lapicide. Bithus est un nom d'origine thrace (D. Dana, *OnomThrac*, p. 40-58).

Date : de l'époque flavienne au milieu du III^e siècle.

753 – Anonyme

CIL, XI, 105

Cf. : E. Ferrero, 1878, n°385 ; P. Giacomini, 1990, n°484, 563.

Inscription funéraire retrouvée à S. Apollinare in Classe à Ravenne. Musée de la Bibliothèque Classense à Ravenne.

Dim. : 113×58 cm.

[-----] / *ex naufylace*, *sibi et Valeriae* / *Arabic(a)e, coniunx karissim(ae)*, / *natione{s}* / *Nicomedia*, *uiui pos(uerunt)*, / *quod si quis post excessum* / *eorum aperire uolet d(abit) f(isco)* / *C(aesaris) n(ostri) XX(milia) n(ummum)*.

Toute la partie supérieure de l'inscription est perdue. Nous n'avons donc pas le nom de l'ex *naufylax* de la flotte de Ravenne. Il s'agit bien d'un vétérane. Il était marié avec Valeria Arabica et tous les deux étaient originaires de Nicomédie en Bithynie. Ils ont fait faire leur tombeau funéraire de leur vivant. Ils pensaient ainsi ne pas retourner dans leur petite patrie.

Date : de l'époque flavienne au milieu du III^e siècle.

754 – Anonyme (I)

CIL, XI, 115

Cf. : E. Ferrero, 1878, n°485 ; G. Mansuelli, 1967, n° 117 ; P. Giacomini, 1990, n°475, 553 ; A. Parma, 2002, p. 330.

Stèle fragmentaire en marbre dont on ne connaît la provenance exacte à Ravenne. Musée national de Ravenne.

Dim. : 25,7×22,8×5,5 cm.

[----, *nat(ione)*] / [*Lib*]yc(us), *uix(it)* / [*ann(is)*] XXXXVIII, / [*mil(itauit) a*]nn(is) XXVIII. / [*Fa ?*]ustio / [---] *patrono* / [---]ia *Tyche* / [---] *p(osuit)* / [-----].

Le défunt était sans doute un marin de la flotte de Ravenne. Il était originaire de Libye. Il s'est engagé à 20 ans et il a effectué un service de 28 années. Si l'inscription date d'avant la réforme de 206-209, il est possible que le marin ait décidé de rempiler. Au moins un des deux dédicants est un affranchi du marin qui devait donc avoir Faustius pour gentilice. L'autre personne est une femme dont il ne reste que le gentilice, Tyche. Nous ne connaissons pas sa qualité qui devait figurer dans la lacune.

Date : de l'époque flavienne au milieu du III^e siècle.

755 – Anonyme (I)

CIL, XI, 116

Cf. : E. Ferrero, 1878, n°486 ; G. Mansuelli, 1967, n°99 ; P. Giacomini, 1990, n°47, 549.

Stèle fragmentaire en marbre provenant de la cathédrale de Ravenne. Musée archiépiscopal.

Dim. : 22,5×21×6 cm.

[-----] / [Ca ?]stus, / [--- III(triere) ?] Dians, / [n(atione) A]egyp(tius), C(aius) / [---
A]phrod/[-----].

Ligne 3 *Dians* au lieu de *Diana*.

Le défunt était un Égyptien. Il servait peut-être à bord d'un navire nommé Diana. Le dédicant est peut-être un compatriote si on tient compte de son cognomen qui devait être Aphrodisius.

Date : de l'époque flavienne au milieu du III^e siècle.

756 – Anonyme

CIL, XI, 117 (p. 1228)

Cf. : E. Ferrero, 1878, n°487 ; *CLE*, 102 ; P. Giacomini, 1990, n°453, 564, 565.

Inscription funéraire se trouvant dans la basilique S. Agata Maggiore à Ravenne.

[-----] / class(is) s(uprae) s(criptae) et / Spedia Prisc[a l(iberta)]. / Alumno kariss(imo) /
b(ene) m(erenti) p(osuit). / O fata breuia / contrariaq(ue) mihi, / quae me leuastis / paruolae
uitae meae, / ut hoc uenirem / annis plenus XI (undecim), / nam omnia fecerunt, / quorum
alumnus fui.

Il s'agit de la dédicace poétique en hommage à un *alumnus* devant appartenir à un marin de

la flotte de Ravenne.

Date : de l'époque flavienne au milieu du III^e siècle.

757 – Anonyme

CIL, XI, 118

Cf. : E. Ferrero, 1878, n°488 ; G. Mansuelli, 1967, n°97 ; P. Giacomini, 1990, n°180, 537 ; D. Demicheli, 2015, n°52.

Stèle fragmentaire en marbre qui se trouvait probablement dans la cathédrale de Ravenne.

Musée archiépiscopal.

Dim. : 58×12×2 cm.

[D(is)] M(anibus). | [---]cur|[---]nio | [---]; nat(ione) Del(mata) | [uix(it) ann(is)] XXXI | [mil(itauit) an]n(is) XI, | [(triere)] Dian(a). | [--- Das]imius | [---]ius, her(es), | [---] p(onendum) c(urauit).

Le défunt était un marin de la flotte de Ravenne originaire de Dalmatie. Il s'est engagé à 20 ans et a servi pendant 11 années. Le nom de son navire était Diana. Cela correspond sans doute à une trière car nous en avons au moins deux autres mentions : *CIL, XI, 31 = EDR, 147466*, *CIL, XI, 85* et peut-être *CIL, XI, 116*. Le dédicant est son héritier, Dasimius.

Date : de l'époque flavienne au milieu du III^e siècle.

758 – Anonyme

CIL, XI, 119 = ILS, 8243

Cf. : G. Mansuelli, 1967, n° 107 ; P. Giacomini, 1990, n°566, 567.

Stèle en marbre dont il ne reste que la partie inférieure. Elle proviendrait de fouilles effectuées à Classe en 1735. Musée national de Ravenne.

Dim. : 42,5×47,5×7,2 cm.

[--- (triere)] | Min]eru(a), co(n)iug(i) | incomparabil(i), | cumq(ue) u(ixit) a(nnis) XXVI | u(iuus) p(osuit) et sibi, | si q(uis) h(as) planc(as) p(ost) exc(essum) | eor(um) q(ui) s(upra) s(cripti) s(unt) a(peruerit) d(abit) in f(iscum) | C(aesaris) (sestertium) L (milia) n(ummum).

Il s'agit d'une inscription commune faite du vivant d'un des deux époux. Il est possible que ce soit la femme qui soit décédée. Les époux vécurent ensemble pendant 26 ans. Le mari était

membre de la flotte de Ravenne et il servait à bord de la Minerua qui devait être une trière. À notre connaissance, il n'y a pas d'autre type de navire de ce nom dans la flotte de Ravenne. On connaît en revanche des trières Minerua dans : *CIL*, XI, 35 ; *CIL*, XI, 36 ; *CIL*, XI, 72 = *EDR*, 144642 ; *AE*, 1962, 217 = *EDR*, 74304.

Date : de l'époque flavienne au milieu du III^e siècle.

759 – Anonyme

***CIL*, XI, 120**

Cf. : E. Ferrero, 1878, n°490 ; P. Giacomini, 1990, n°120

Stèle fragmentaire en marbre provenant de S. Severo. Musée de la Bibliothèque Classense à Ravenne.

Dim. : 20×30,5 cm.

[-----] / [III]I(triere) Dan[a] / q(ui) u(ixit) a(nnis) XXX[---], / mil(itauit) ann[is ---] / MOIEN[---].

Ligne 6 : ou MOLEN.

Il s'agit de l'épithaphe d'un marin de la flotte de Ravenne. Il appartenait à la trière Danae qui est connue par une autre inscription : *CIL*, XI, 30 = *ILS*, 2876.

Date : de l'époque flavienne au milieu du III^e siècle.

760 – Anonyme (I)

***CIL*, XI, 121**

Cf. : E. Ferrero, 1878, n°491 ; A. Donati, 1969, p. 60 ; P. Giacomini, 1990, n°121 ; Y. Le Bohec, 1990, n°79 ; E. Todisco, 1999, p. 97, n. 14 ; A. Mastino, 2015, p. 181, n°26.

Stèle fragmentaire en marbre provenant de la cathédrale de Ravenne. Musée archiépiscopal.

Dim. : 54,5×42,5 cm.

[-----] / [---]ET n(atione) Sard[us ---] / [--- ape]ruerit [---] / [dabit ---] (mille) (mille)[---].

Ligne 2 : d'après A. Donati et E. Todisco, on aurait [--- u]et(eranus).

Il n'est pas certain que cette inscription concerne un marin. Il est vrai que son origine sarde pourrait plaider en la faveur d'un membre de la flotte de Ravenne. Il est possible qu'il s'agisse d'un vétéran.

Date : de l'époque flavienne au milieu du III^e siècle.

761 – Anonyme

CIL, XI, 122

Cf. : E. Ferrero, 1878, n°492.

Stèle fragmentaire en marbre trouvée dans la propriété de Gasparo Martinetti Cardoni entre 3 et 4 milles de Ravenne.

[(?) *M]ercur(io) | [---]audi | [---]pi, n(atione) Gr(aecus), | [---]V[---].*

Il s'agit de l'épithète d'un marin se disant d'origine grecque. Il provient sans doute d'une province hellénisée de l'Empire. Nous ne connaissons pas la nature du navire *Mercurius*. En effet, dans la flotte de Ravenne nous connaissons une trière *Mercurius* (*CIL, XI, 24*) et aussi une quadrième du même nom (*CIL, XI, 106*).

Date : de l'époque flavienne au milieu du III^e siècle.

762 – Anonyme

CIL, XI, 6738a

Cf. : A. Donati, 1969, p. 454 ; P. Giacomini, 1990, n°306, 571.

Stèle funéraire en marbre provenant du premier cloître de l'ancien couvent des frères Camaldolesi. Musée national de Ravenne.

Dim. : 45×46×7 cm.

[-----] | *uix(it) ann(is) XXXVII, | mil(itauit) ann(is) XVII. | C(aius) Longinius | Apulus ex rap(?), | h(eres), e(x) [t(estamento)] p(onendum) c(urauit).*

Il est fort probable que le défunt soit un marin de la flotte de Ravenne. Il s'est engagé à l'âge de 20 ans et a servi pendant 17 années. Le dédicant est C. Longinius Apulus. *Ex rap* à la fin de la ligne 4 est obscur. A. Donati propose d'y voir le nom d'un navire, *Rap(ax)*, inconnu par ailleurs.

Date : de l'époque flavienne au milieu du III^e siècle.

763 – Anonyme

CIL, XI, 6742

Cf : G. Mansuelli, 1967, n°90.

Stèle funéraire fragmentaire en marbre retrouvée à S. Apollinare in Classe. Les lettres D et M se trouvaient dans les acrotères du fronton au-dessus du champ épigraphique. Musée national de Ravenne.

Dim. : 43×21×8,5 cm.

[D(is)] M(anibus) / [---]ioni / [ann(orum) ---]V st(ipendiorum) / [(triere) Min]erua / [-----].

Le marin défunt appartenait à un navire nommé très vraisemblablement Minerua. Il s'agit sans doute aussi d'une trière étant donné que nous ne connaissons pour l'instant que des trières Minerua (*CIL*, XI, 35 ; *CIL*, XI, 36 ; *CIL*, XI, 72 = *EDR*, 144642 ; *AE*, 1962, 217 = *EDR*, 74304)
Date : de l'époque flavienne au milieu du III^e siècle.

764 – Anonyme (I)

CIL, XI, 6743

Cf. : P. Giacomini, 1990, n°572.

Une stèle funéraire fragmentaire retrouvée lors de la construction de la voie ferrée Ravenne-Rimini. Elle se situait entre Ravenne et Bevano. Musée de la bibliothèque Classense à Ravenne.

[---] u(ixit) a(nnis) [---, na]/t(ione) Pan[nonius, ---] / Vict[---].

Le défunt est originaire de Pannonie. Le fragment du dernier mot évoque le nom d'un navire, Victoria.

Date : de l'époque flavienne au milieu du III^e siècle.

765 – Anonyme (I)

CIL, XI, 6744

Cf. : E. Ferrero, 1900, n°783 ; P. Giacomini, 1990, n°431.

Fragment de stèle funéraire en marbre retrouvé dans l'église S. Apollinare. Musée national de Ravenne.

Dim. : 27×22×6 cm.

[---] Mart[---] / [--- Sem]pron[i ---] / [---] u(ixit) a(nnis) X[---]

Ligne 1 : il est possible que MART fasse partie du nom d'un navire Mars.

Le possible marin défunt devait peut-être s'appeler Sempronius.

Date : de l'époque flavienne au milieu du III^e siècle.

766 – Anonyme

CIL, XI, 6745

Cf. : P. Giacomini, 1990, n°511, 573.

Fragment de stèle funéraire en marbre retrouvé dans l'église S. Apollinare. Musée national de Ravenne.

Dim. : 50×20×8 cm.

[--- Isi]de, n(atione) | [---, u(ixit)] a(nnis) L, | [mil(ita)uit) ann(is) ---]III, | [mens(es) --- dies --
-]III. | [---]a Var/[---] con(iugi) | [dulcissi]mo.

Ligne 1 : il se pourrait que l'on ait le fragment d'un nom de navire, peut-être Isis.

Le défunt était peut-être un marin d'un navire nommé Isis. Son épouse a fait faire l'épithaphe.

Date : de l'époque flavienne au milieu du III^e siècle.

767 – Anonyme

Felix Ravenna, 1971, p. 71-72, n°7

Cf. : G. Bermond Montanari, 1971, p. 71-72, n°7 ; P. Giacomini, 1990, n°483, 577.

Fragment de stèle funéraire en marbre trouvé à S. Severo. Musée archiépiscopal.

Dim. : 29,5×41×7,7 cm.

[---], | n(atione) Be[ss(us), u(ixit)] a(nnis) | XLV, m(ilita)uit) a(nnis) XX. | Valeria | posuit
co[n]iugi b(ene) m(erenti).

Le défunt dont le nom est perdu dans la lacune était sans doute un marin de la flotte de Ravenne. Il est d'origine besse. Il s'est engagé à l'âge de 25 ans et a servi pendant 20 ans. La dédicante est son épouse Valeria.

Date : de l'époque flavienne au milieu du III^e siècle.

768 – Anonyme (I)

Felix Ravenna, 1971, p. 72-73, n°8

Cf. : G. Bermond Montanari, 1971, p. 72-73, n°8 ; P. Giacomini, 1990, n°251, 578.

Fragment de stèle funéraire en marbre provenant de S. Severo et trouvé en 1967. Musée national de Ravenne.

Dim. : 16-11×57×13 cm.

[---], | nat(ione) Syr(us) Byblius, | [e]t Iulia Marin(a), con(iunx) | [i]ncomp(arabilis), nat(ione) Syr(a).

Le défunt est un Syrien de la cité de Byblos. Son épouse Iulia Marina est aussi originaire de Syrie et peut-être provient-elle de la même cité que son époux. Rien ne dit que nous ayons un marin de la flotte de Ravenne hormis l'origine de l'époux.

Date : de l'époque flavienne au milieu du III^e siècle.

769 – Anonyme

AE, 1980, 488 = *EDR*, 077898

Cf. : A. Donati, 1975, p. 353-355, n°5 ; P. Giacomini, 1990, n°66, 580.

Trois fragments d'une stèle en marbre trouvés en 1976 à S. Apollinare in Classe. Dans la partie supérieure est gravé un fronton. Les lettres D et M ont été gravées dans les acrotères.

Dim. : 28×20×5 cm ; lettres : 2,4-4,2 cm.

*D(is) M(anibus) // [---], (triere) P[---], | uix(it) a[n]n(is) L, mi[l(itauit) | a]nn(is) XXVIII. | [--
-]us Attic(us) | [---, (triere)] Vener(e) | [b(ene) m(erenti)] p(osuit).*

Le nom du défunt est perdu dans la lacune. Il servait sur une trière dont le nom commence par P. On connaît Pax (*CIL*, XI, 103), Pietas (*CIL*, XI, 64, 343), Pinata (*CIL*, XI, 26), Prouidentia (*CIL*, XI, 39, 91). Le dédicant Atticus servait à bord de la trière Venus. Le défunt a effectué 28 années de service. Il est donc possible que nous soyons après la réforme de 206-209 mais nous n'excluons pas non plus la possibilité d'un rengagement du marin après ses 26 années réglementaires.

Date : de l'époque flavienne au milieu du III^e siècle. Peut-être après 206-209.

770 – Anonyme

AE, 1962, 217 = EDR, 0074304

Cf. : G. Susini, 1961, p. 89-91, n°1 ; P. Giacomini, 1990, n°222, 247, 326, 574.

Stèle funéraire fragmentaire retrouvée dans la casa della Vigna. « Museo di Antichità di Ravenna » (d'après G. Susini) qui pourrait être soit le musée national de Ravenna soit le nouveau musée Classis-Ravenna.

Dim. : 23,5×37,5×7 cm ; lettres : 2,8 cm.

[--- uix(it) an(nis) ---], | [mil(itauit) an(nis) (?)XV, (triere) | (M)ineru(ia). (H)er(e)d(es) | [H]ermion(e), co(n)/[i]unx, et Flau(ius) | [C]rescens, fil(ius), | [et] C. Marius.

Ligne 1 : elle n'est pas évoquée par le site *EDR* qui débute l'inscription à la ligne 2.

Ligne 4-5 : l'*AE* restitue *co[i]unx* et *EDR co(n)/[i]unx*.

Le défunt dont le nom est perdu dans la lacune était un marin de la flotte de Ravenna membre de la trière Minerua. Les dédicants et héritiers sont son épouse, Hermione, et son fils Flavius Crescens. Nous ne connaissons pas la qualité du dernier dédicant, C. Marius.

Date : de l'époque flavienne au milieu du III^e siècle.

Regio X

Aquilée

771 – Sex. Baebius

CIL, V, 774 =AE, 1972, 193 = ILS, 3120 = EDR, 075310

Cf. : G. Brusin, 1970, p. 565, n°2 ; S. Panciera, 1978, p. 112, n°1 ; *InscrAq*, III, n°3490 ; D. Demicheli, 2015, n°58.

Peut-être un autel votif provenant d'Aquilée. Perdu.

Domnab(us) | sacrum, | Sext(us) Baebius | Bai f(ilius), uet(eranus) ex classe, | uestiarius, | u(otum) s(oluit) l(ibens) m(erito).

Le vœu aux Domnae a été fait par Sex. Baebius. Il était fils de Baius. G. Brusin (*Id.*, 1970, p. 565) a émis l'hypothèse que le nom du père pourrait vouloir dire qu'il est originaire de Baiae sans vraiment convaincre. D. Demicheli le place parmi les marins originaires de Dalmatie. Baebius est un vétéran d'une flotte inconnue qui pourrait vraisemblablement être celle de Ravenne étant donné le lieu de découverte. L'absence de cognomen concernant ce vétéran ainsi que l'absence du nom de la flotte sont des indices pour dater cette inscription d'avant la période flavienne, peut-être même du règne d'Auguste. L'onomastique du personnage nous indique aussi qu'il est d'origine pérégrine. Il est un vétéran donc il a reçu la citoyenneté romaine lors de sa libération. Nous avons ainsi les noms qu'il acquit une fois retiré de l'armée. Baebius était un *uestiarius*. C'est la seule et unique fois que ce terme apparaît dans une inscription d'une flotte. Comme M. Reddé nous ne croyons pas qu'il s'agissait d'une sorte d'ordonnance (*Id.*, 1986, p. 540). Mais nous penchons plus simplement vers un responsable des uniformes et autres vêtements qui pouvait agir à l'échelle de la flotte de Ravenne.

Date : de l'époque augustéenne à la fin de la période julio-claudienne.

772 – Cleo

AE, 1972, 198 = EDR, 075315

Cf. : G. Brusin, 1970, p. 572, n°8 ; S. Panciera, 1978, p. 126, n°9 ; *InscrAq*, II, n°2820.

Stèle parallélépipédique en pierre calcaire, cassée à droite. Musée archéologique d'Aquilée.

Dim. : 127×54×20 cm ; lettres : 4,5-7,5 cm.

*Cleo Lucce[i f(i)lius], | trierarchus, | Didymo Lucc[ei f(i)lio], | fratri, (centurioni), | sibi et suis.
| L(ocus) m(onument)i q(uo)q(uo) u(ersus) p(edes) X[---].*

Lignes 1 et 3 : comme S. Panciera nous pensons que Lucceius était le nom du père des deux frères.

Le défunt est le centurion Didymus. Le dédicant est son frère, le triérarque Cleo. Comme nous l'avons dit, les deux frères avaient pour père Lucceius. Ils ont une onomastique pérégrine. Lucceius est un nom illyrien (*OPEL*, II, p. 93 pour Liccaeus). L'inscription date d'avant la période flavienne. Il est vraisemblable que Didymus ait été un centurion de la flotte. Cette inscription est une des rares apparitions en même temps des deux grades de triérarque et de centurion. Ils devaient représenter alors des réalités différentes avant leur possible fusion à une époque qui reste à déterminer.

Date : époque julio-claudienne.

773 – Daza

AE, 1972, 196 = EDR, 075313

Cf. : G. Brusin, 1970, p. 567, n°5 ; S. Panciera, 1978, p. 124-125, n°7 ; *InscrAq*, II, n°2816 ; V. M. Hope, 2001, p. 140 ; D. Demicheli, 2015, n°2 ; *Lupa*, 14477.

Stèle funéraire en pierre calcaire retrouvée en 1912 à Aquilée, dans la localité de Marignane. Le champ épigraphique est surmonté d'un fronton gravé dans la pierre. En son centre se trouve un oiseau et deux dauphins sont gravés de part et d'autre. La stèle repose sur une base sur laquelle se trouve la dernière ligne. Musée archéologique d'Aquilée.

Dim. : 94×45×16 ; lettres : 3,5-6,5 cm.

*Daza Pane/tis f(i)lius) an(n)o(s) | uix(it) XXX, mil(it) XVI, (triere) | Corcodi/lo. F(ecit)
Plusia, | lib(erta), patro(no) | suo et sibi. // In front(e) p(edes) IV.*

Le défunt est Daza, fils de Panes. Ces noms sont d'origine dalmate (G. Alföldy, 1969, p. 258, *OPEL*, III, p. 122 pour Panes). Il s'est engagé à l'âge de 14 ans ce qui est relativement

jeune. Il a servi pendant 16 ans. Il était membre de la trière Corcodilus. La dédicante est Plusia, son affranchie. Le sépulcre lui était aussi dédié. Le fait que nous n'ayons que le marin portant un nom pérégrin et l'absence du nom de la flotte laissent entendre que cette inscription a été réalisée avant la période flavienne.

Date : de l'époque augustéenne à la fin de la période julio-claudienne.

774 – L. Decimius Scaua

AE, 1972, 195 = CIL, V, 910 = EDR, 075312

Cf. : G. Brusin, 1970, 566-567, n°4 ; S. Panciera, 1978, p. 115, n°2 ; M. Reddé, 1986, p. 214 n. 216 ; *InscrAq*, II, n°2817 ; V. M. Hope, 2001, p. 140.

Inscription funéraire retrouvée à Aquilée dans l'église de S. Siro qui est démolie. Perdue.

L(ucio) Decimio / Scauae / Dercelonis / f(ilio), / missicius ex / classe Monus.

Le défunt est un ancien marin de la flotte qui devait être celle de Ravenne. Le fait que la flotte ne soit pas nommée semble indiquer une époque haute. Le vétéran (*missicius*) est d'origine pérégrine. Il s'appelait Scaua et il était le fils de Dercelo. D'après le rédacteur de la fiche de l'*AE* reprenant G. Brusin, 1970, Scaua est un nom vénète dérivé d'Eskaiwo. Dercelo semble d'origine celtique et se rapprocherait de Darcelo. Étant donné que l'inscription date d'avant l'époque flavienne, Scaua reçut ses noms de citoyen romain après sa libération. Il est possible que Scaua soit devenu son cognomen mais la filiation ne serait alors pas placée correctement. Le nom du dédicant Monus ne semble pas connu par ailleurs.

Date : de l'époque augustéenne à la fin de la période julio-claudienne.

775 – Liccaeus

AE, 1972, 197 = EDR, 075314

Cf. : G. Brusin, 1970, p. 569, n°7 ; S. Panciera, 1978, p. 125126, n°8 ; *InscrAq*, II, n°2819 ; V. M. Hope, 2001, p. 140 ; D. Demicheli, 2015, n°4.

Stèle en calcaire trouvée en 1962 à Aquilée dans la localité de Marignane. En haut du champ épigraphique a été gravé un tympan semi-circulaire au centre duquel se trouve une rosace. De part et d'autre du tympan on a gravé des arbustes. Musée archéologique d'Aquilée.

Dim. : 101×5×13 cm ; lettres : 6-7,5 cm.

Liccaeus / Verzonis f(ilius), (centurio), / testament(o) / fieri iussit.

Le défunt est Liccaeus, fils de Verzo. Ce sont des noms d'origine illyrienne (*OPEL*, II, p. 93 et *OPEL*, III, p. 26). Liccaeus était un centurion. Il était certainement membre de la flotte de Ravenne. En raison de l'onomastique pérégrine du marin et de l'absence du nom de la flotte, cette inscription date d'avant l'époque flavienne.

Date : de l'époque augustéenne à la fin de la période julio-claudienne.

776 – Linus

***CIL*, V, 1048 = *EDR*, 144852**

Cf. : E. Ferrero, 1878, 553 ; H. Chantraine, 1971, p. 258, n. 31 ; S. Panciera, 1978, p. 119-121, n°5 ; M. Reddé, 1986, p. 214, n. 216 ; *InscrAq*, II, n°2821a ; M. G. Granino Cecere, 1995, p. 290, n. 17 ; S. Panciera, 2006 (1968), p. 1289.

Stèle funéraire provenant d'Aquilée, peut-être retrouvée dans la localité de S. Stefano. Musée archéologique national d'Aquilée.

Dim. : 20,5×17,5×11,5 cm ; lettres : 2,4-3 cm.

Sestia (uxor ?) / Lini tr(ierarchi) / [d]e lib(urna) Aug(usto) / [-----].

Ligne 3 : le E est fragmentaire.

L'inscription concerne une Sestia qui serait peut-être l'épouse de Linus, un triérarque de la liburne Augustus. Une autre liburne Augustus est connue (*CIL*, VIII, 9379). L'inscription concerne un scribe d'une flotte non nommée. Cette dernière inscription semble plus tardive que celle de Sestia. En effet, l'onomastique apparemment pérégrine du triérarque et l'aspect laconique du formulaire nous laissent penser que la date est antérieure à l'époque flavienne.

Date : de l'époque augustéenne à la fin de la période julio-claudienne.

777 – M. Meuius Telephus

***AE*, 1972, 199 = *EDR*, 075316**

Cf. : G. Brusin, 1970, p. 572, n°9 ; S. Panciera, 1978, p. 127, n°10 ; *InscrAq*, II, n°2822.

Stèle funéraire en pierre retrouvée à Aquilée dans la localité de Marassin, dans les bouches de la Natissa, sur la rive droite. Musée archéologique d'Aquilée.

Dim. : 113×74×18 cm ; lettres : 6-7,5 cm.

M(arcus) Meuius / Praxiai f(ilius) Telephus, / (centurio) classicus. / L(ocus) q(uadratus) p(edum) XVI.

Le défunt est M. Meuius Telephus. Il est d'origine pérégrine étant donné qu'il est les fils de Praxiaus. Il est donc vraisemblablement d'origine hellénique. Il était un *centurio classicus*. Le fait que le nom de la flotte ne soit pas indiqué laisse supposer que cette inscription date d'avant la période flavienne. Le centurion portait les *tria nomina*. S'il n'est pas un vétéran, il est possible qu'il ait reçu la citoyenneté romaine durant son service, peut-être à l'occasion de son admission au grade de centurion.

Date : de l'époque augustéenne à la fin de la période julio-claudienne.

778 – Lucius Trebius

CIL, V, 938 = AE, 1972, 194 = ILS, 905 = EDR, 075311

Cf. : E. Ferrero, 1878, n°576 ; *CLE*, 372 ; G. Brusin, 1970, p. 565-566, n°3 ; S. Panciera, 1978, p. 117, n°3 ; M. Reddé, 1986, p. 214, n. 216, p. 525 ; *InscrAq*, II, n°2823 ; V. M. Hope, 2001, p. 141 ; S. Panciera, 2006 (1964), p. 1272 (=AE, 2006, +15) ; G. Masaro, L. Mondin, 2010, p. 198, p. 201, n°10.

Une inscription funéraire retrouvée à Aquilée. Perdue.

L(ucius) Trebius T(ito) f(ilius), | pater // L(ucius) Trebius L(uci) f(ilius) Ruso | fieri iussit. // Natus sum summa in pauperie, merui post classicus miles | ad latus Augusti annos septemque decemque, | nullo odio, sine offensa, missus quoq(ue) honeste. | L(ocu)s p(edum) q(uadratorum) XVI.

L'inscription concerne le père Lucius Trebius et son fils Lucius Trebius Ruso. Elle date certainement du règne d'Auguste ou des premiers temps de la période julio-claudienne. Le père n'a en effet pas de cognomen et le nom de la flotte n'est pas cité. Le texte poétique concerne sans doute le père. Il indique qu'il est né dans la misère et qu'il a servi en tant que marin aux côtés d'Auguste pendant 17 années. Ce temps de service ne correspond pas aux 26 années réglementaires. Si Lucius Trebius n'a pas bénéficié d'une réduction du temps de service, cela est un indice supplémentaire pour une datation haute de cette inscription à une époque où les temps de service n'étaient pas encore officiellement définis. Il est aussi possible que Lucius Trebius ait servi lors des guerres civiles.

Date : de l'époque augustéenne au début de la période julio-claudienne.

779 – Anonyme

CIL, V, 960 = *EDR*, 144854 = *Lupa*, 17121

Cf. : E. Ferrero, 1878, n°554 ; G. Brusin, 1970, p. 569, n°6 ; S. Panciera, 1978, p. 118-119, n°4 ; M. Reddé, 1986, p. 214 n. 216 ; *InscrAq*, II, n°2824.

Inscription fragmentaire retrouvée à Aquilée dans la localité de Muson. Musée archéologique national d'Aquilée.

Dim. : 26×28,5×16 cm ; lettres : 2,5-5,5 cm.

[-----] / ++[---]+[---] / [---]signa[---] / [---]guber[nator ---] / [--- d]e (triere) Corco[dilo --
-] / SI+[---].

Ligne 5 : le E est fragmentaire et n'est pas assuré.

Ligne 6 : SIA pour *EDR*, SIC pour *Lupa*, 17121.

Le défunt est un *gubernator* membre de la trière Corcodilus. Il devait appartenir vraisemblablement à la flotte de Ravenne. Une trière Corcodilus est par ailleurs connue à Aquilée (*AE*, 1972, 196 = *EDR*, 75313). Cette dernière inscription datant d'avant l'époque flavienne, nous sommes tenté d'attribuer la même datation à ce document.

Date : de l'époque augustéenne à la fin de la période julio-claudienne.

Ferrare

780 – Aurelius Marinus (I)

CIL, V, 2390 = *EDR*, 139691

Cf. : M. Bollini, 1986, p. 240 ; Giacomini, 1990, n°75, 83 ; *SuppIt*, XVII, 1999, p. 145-146 ; E. Todisco, 1999, p. 97.

Sarcophage en marbre provenant d'une nécropole de Voghenza. Le champ épigraphique se trouve sur une des deux faces latérales et il est à l'intérieur d'un bas-relief représentant l'entrée d'un temple. De part et d'autre se trouvent des bas-reliefs représentant une femme à gauche et un homme en toge à droite. Il s'agit sans doute des deux personnages mentionnés dans l'inscription. Musée lapidaire de Ferrare.

Dim. : 110×244×120 cm (sarcophage) ; lettres : 3-7,2 cm.

D(is) M(anibus). / Aur(elia) Eutychia / sibi et M(arco) Aurelio / Marino, n(atione) Syr(o), ueter(ano) / ex opt(ione), patr(ono) et marit(o) / pientiss(imo) cum quo u(ixit) ann(is) / XLIII ; b(ene) m(erenti) ui(ua) u(iuo) pos(uit) / iub(ente) patrono ex pec(unia) ipsius. / Hanc arc(am) siq(uis) post exc(essum) utro|rumq(ue) ap(eruit) inf(eret) (sestertium) I m(ilia) n(ummum) fisco.

Au niveau de la base :

In f(ronte) p(edes) XXXX, in a(gro) p(edes) XXXX.

Ce sarcophage était destiné à un couple : Aurelia Autychia et Aurelius Marinus. Il l'a fait faire alors que tous les deux étaient vivants. Ils étaient mariés depuis de 43 ans. Eutychia était l'affranchie de son mari. Celui-ci est originaire de Syrie et il est un vétérans, ancien *optio*. Il est possible, étant donné son origine et le lieu de provenance, que Marinus ait été un marin de la flotte de Ravenne. Les *duo nomina* Marcus Aurelius doivent sans doute faire référence à Caracalla, s'il s'est enrôlé sous son règne ou après celui-ci. Nous pouvons voir qu'un *optio* a pu acquérir une position et une fortune lui ayant permis de commander un sarcophage décoré de bas-reliefs.

Date : du début deuxième tiers du III^e siècle.

781 – P. Manilius Sabinianus

***SupplIt* (E. Pais), 496 = *EDR*, 140968**

Cf. : E. Ferrero, 1884, n°592 ; *SupplIt*, XVII, 1999, p. 164.

Plaque funéraire en marbre trouvée à Voghiera, dans le quartier Cantalupo. Villa Massari Ricasoli, Voghiera

Dim. : 27×47 cm ; lettres : 2-3 cm.

D(is) M(anibus). // Iuliae Statilliae / Datiuillae, / sanctissimae feminae / coniugi inco(m)parabil(i), / P(ublius) Manilius Sabinianus, / tr(ierarchus) cl(assis) pr(aetoriae) Mis(enensis), fecit.

La défunte est Iulia Statillia Datiuilla. Elle porte deux *cognomina*. Elle est l'épouse d'un triérarque de la flotte de Misène, P. Manilius Sabinianus. L'inscription date d'après l'arrivée au pouvoir de Vespasien. Nous ne pensons pas qu'il y avait une base de la flotte de Misène à Ferrare. Il est par contre tout à fait possible que la famille de la défunte soit de Ferrare.

Date : de l'époque flavienne au milieu du III^e siècle.

782 – C. Marius Eglectus

CIL, XI, 6739 = ILS, 9223 = AE, 1898, 144 = EDR, 140957

Cf. : E. Ferrero, 1900, n°777 ; P. Giacomini, 1990, n°327, 328 ; Bollini, 1986, p. 233 ; *SupplIt*, XVII, 1999, p. 164.

Base en marbre retrouvée à Ferrare dans le quartier Quacchio. La partie supérieure est ornée d'une pine de pin. Université de Ferrare, Palazzo di Renata di Francia.

Dim. : 104×36,5×26 cm (pour la base) ; la pine de pin mesure 24,5 cm ; 33,5×17 cm (champ épigraphique) ; lettres : 1,8-3,2 cm.

D(is) M(anibus), | sod(ales) ex cl(asse) | pr(aetoria) Rauenn(atium), | C(ai) Mari Aquilini | f(ili) C(ai) Mari Egle(cti), | patroni eorun/dem sodal(ium), | ob merita | patris eius.

Ligne 4 : Le N et le I d'Aquilini sont ligaturés.

La sodalité des vétérans de la flotte de Ravenne commémore la mémoire de C. Marius Aquilinus. Il est le fils du patron de la sodalité, C. Marius Eglectus. Celui-ci devait probablement être issu de la flotte et avoir un grade relativement important, pourquoi pas un ancien navarque.

Date : du II^e au milieu du III^e siècle.

783 – L. Pontius Paulus (I)

CIL, V, 2393 = EDR, 140525

Cf. : *SupplIt*, XVII, 1999, p. 146 ; E. Todisco, 1999, p. 97.

Inscription funéraire provenant du territoire de Ferrare. Perdue.

L(ucio) Pontio | Paulo, uet(erano) | ex optio(ne), | nat(ione) Pann(onio), | her(es) Pontia | Sareina patr(ono) | m(erenti) p(osuit).

Ligne 7 : il manque *b(ene)*.

Le défunt est L. Pontius Paulus, originaire de Pannonie. Il était un vétéran ancien *optio*. Le lieu de découverte et l'origine de Paulus pourraient faire penser qu'il s'agit d'un ancien marin de la flotte de Ravenne. La dédicante est Pontia Sareina, son affranchie.

Date : de l'époque flavienne au milieu du III^e siècle.

784 – M. Valerius Saturninus et al.

CIL, XI, 343 = EDR, 140948

Cf. : E. Ferrero, 1884, n°703 ; G. Mansuelli, 1967, n°71 ; P. Giacomini, 1990, n°202, 440, 490, 500 ; *SupplIt*, 17, 1999, p. 162-163 ; D. Demicheli, 2015, n°49.

Stèle funéraire en marbre provenant d'Argenta. Un fronton est gravé dans la partie supérieure au centre duquel se trouve une coupe. Des dauphins encadrent le fronton. Les lettres D et M sont placées entre le fronton et le cadre du champ épigraphique. À partir de la ligne 10, les lettres sont légèrement plus petites. Musée archiépiscopal de Ravenne.

Dim. : 100×37×8,3 cm ; lettres : 2,5-4 cm.

D(is) M(anibus) | M(arci) Val(eri) Satur(nini), | (triere) Piet(ate) ; | uix(it) an(nis) XX, | mil(itauit) men(ses) VI ; | M(arcus) Val(erius) Capit(o) | ex e(adem), her(es), fr(ater), | L(ucius) Dom(itius) Mart(ialis), | dup(licarius), sub(heres), p(onendum) c(urauerunt), | ite(m) (pentere) Aug(usto). | M(arci) Sesti Pude(ntis), | n(atione) Del(matae) ; uix(it) an(nis) | XXVIII, mil(itauit) an(nis) | VIII, (triere) Piet(ate) ; M(arcus) | Val(erius) Capito, fr(ater), h(eres), b(ene) m(erenti) po(nendum) | curauit.

Cette inscription funéraire concerne deux frères défunts sans doute en même temps. Il s'agit de M. Valerius Saturninus et de M. Sestius Pudens appartenant à la trière Pietas. Étant donné le lieu de trouvaille de cette stèle, ces navires devaient appartenir à la flotte de Ravenne. Saturninus est décédé à 20 ans après 6 mois de service seulement et son frère Pudens est décédé à 28 ans après 8 ans de service. Les deux frères ne portent pas le même gentilice. En effet, ils se sont engagés à des époques différentes. Ils ont donc reçu des noms différents. Ils étaient d'ailleurs d'origine dalmate. Un troisième frère est le dédicant (en ce qui concerne Saturninus, il agit avec un *subheres*, L. Domitius Martialis, un *duplicarius* de la pentère Augustus). Il s'agit de M. Valerius Capito. Celui-ci porte les mêmes *duo nomina* que Saturninus. Ils ont ainsi dû s'enrôler en même temps et ils ont été affecté à bord du même navire : la trière Pietas. Cette inscription nous permet ainsi d'en savoir un peu plus sur les procédures d'enrôlement et des règles de choix des noms des recrues qui devaient être fluctuantes d'une époque à l'autre, voire d'une personne à l'autre.

Date : de l'époque flavienne au milieu du III^e siècle.

Iulium Carnicum

785 – T. Magius Caecinianus

CIL, V, 1813 = *EDR*, 007252

Cf. : E. Ferrero, 1878, n°548 ; P. M. Moro, 1956, p. 223, n°49, fig. 54 ; *SupplIt*, XII, 1994, p. 96 ; F. Mainardis, 2008, p. 148-150, n°50 ; *Lupa*, 13371.

Trois morceaux d'une plaque funéraire moulurée fixée à un sarcophage retrouvé à Gemona. Jardin du palazzo Elti à Gemona.

Dim. : 81×226×14 cm ; lettres : 9-11,5 cm.

Ti(berio) Magio Caeciniano, / trierarcho, et / Alsiae Postumea, uxori. / N(on) f(ui), n(on) s(um), n(on) c(uro).

L'inscription fait référence au triérarque T. Magius Caecinianus. Il devait appartenir à la flotte de Ravenne en raison de la situation géographique de Ferrare. Mais nous avons aussi un exemple de triérarque de la flotte de Misène rendant un dernier hommage à sa femme dans une inscription de Ferrare (Pais, 496 = *EDR*, 140968). Son épouse est Alsia Postumea.

Date : du II^e siècle au milieu du III^e siècle.

Padoue

786 – M. Aurelius Zenodotus (I)

CIL, XI, 40 = *CIL*, V, 2831 (p. 1095) = *EDR*, 178093

Cf. : E. Ferrero, 1878, n°377 ; G. Mansuelli, 1967, n°137 ; P. Giacomini, 1990, n°6, 102 ; *SupplIt*, XXVIII, 2016, p. 149.

Stèle funéraire provenant peut-être de Ravenne. Dans la partie supérieure est gravé un fronton avec une rosace en son centre. Musée archéologique de Padoue.

Dim. : 76×59×14 cm.

M(arcus) Aurelius / [Z]enodotus, / [ue]t(eranus) ex (centurione), sibi et / [A]eliae Aquileiae, / [c]oniugi dulciss(imae), / uiuus posuit. / [S(i) q(uis)] h(anc) a(rcam) p(ost) e(xcessum) s(upra) s(criptorum) a(perire) u(oluerit), d(abit) f(isco) (sestertium) [---].

Le défunt était M. Aurelius Zenodotus, un vétéran ancien centurion. Si l'inscription provient bien de Ravenne, il devait sans doute appartenir à la flotte du même nom. L'inscription concerne aussi son épouse Aelia Aquileia. Elle a été réalisée de leur vivant. Les *duo nomina* font allusion à Marc Aurèle, Commode ou Caracalla avec une probabilité plus forte pour ce dernier.

Date : de la deuxième moitié du II^e siècle au milieu du III^e siècle.

787 – L. Baebius Pladomenus

AE, 2016, 466 = EDR, 168246

Cf. : NSA, 1931, p. 11-13 ; D. Demicheli, 2015, n°13 ; *SupplIt*, XXVIII, 2016, p. 318, n°23 ;

Stèle en trachyte à sommet arrondi retrouvée à Montegrotto. Musée archéologique de Padoue.

Dim. : 137×47×20 cm ; lettres : 6-12 cm.

L(ucius) Baebius / Pladome/nus, milis / de classe, an(n)orum / XXIX.

Ligne 3 : *milis* au lieu de *miles*.

Le défunt est L. Baebius Pladomenus. Il est décédé à 29 ans. Son cognomen est connu en Dalmatie (*OPEL*, III, p. 144). Pour D. Demicheli, il s'agit bien d'un Dalmate. Il était *miles* d'une flotte non nommée. La présence des *tria nomina* aurait pu faire penser à une datation postérieure à l'arrivée au pouvoir de Vespasien. Mais l'aspect laconique de l'inscription, l'absence de la formule *Dis Manibus* et surtout le fait que la flotte n'est pas nommée font penser que cette inscription est plutôt antérieure à l'époque flavienne. Pladomenus était peut-être citoyen romain avant son entrée dans la flotte ou bien il a acquis la citoyenneté durant son service.

Date : de l'époque augustéenne à la fin de la période julio-claudienne.

788 – L. Memmius Iden(?)

CIL, V, 2834 = EDR, 178102

Cf. : E. Ferrero, 1878, n°574 ; C. Franzoni, 1987, n°42 ; *SupplIt*, XXVIII, 2016, p. 149-150.

Monument funéraire provenant appartenant à la collection de Ramusio au XVI^e siècle. Un soldat était représenté au-dessus du champ épigraphique. Perdu.

*L(ucio) Memmio Iden (?) Hebrei, / mil(iti) class(is), /(centuria) Sabini, qui uixit ann(is) XXX,
/ militauit ann(is) XII. Hered(es) eius fecer(unt) / Iarsa, frater suus, Paulus Q. Cusfilia per /
L(ucium) Coranum Vrsu[l]um fiduc(iarium) her(edem).*

Ligne 5 : il faut sans doute comprendre Tarsa au lieu de Iarsa.

Deux points sont énigmatiques : à la ligne 1 Iden et à la ligne 5 Q. Cusfilia ou q. cusfilia, sans les majuscules (C. Franzoni, 1967, n°42). Un autre point est problématique : à la ligne 2 faut-il restituer *mil(iti) class(ico)* ou *mil(iti) clas(sis)* ? La première solution est celle présente dans la restitution de C. Franzoni. Mais cette séquence nous semble très rare pour ne pas dire unique. En revanche, étant donné que le défunt est un marin, on aurait plutôt attendu *mil(iti) clas(sis)* puis le nom de la flotte. Comme le document n'est plus consultable nous ne pouvons pas savoir s'il y a une erreur de lecture et un oubli du nom de la flotte. Le formulaire ressemble à celui de l'époque postérieure à l'arrivée au pouvoir de Vespasien malgré l'anomalie concernant l'absence du nom de la flotte.

Le nom du défunt est aussi peu commun. Lucius Memmius a peut-être pour cognomen Iden. Hebrei semble être le génitif de Hebreus, à moins qu'il y ait une faute de cas. Hebreus est un nom provenant de Thrace (D. Dana, *OnomThrac*, p. 174). Il semblerait donc qu'il s'agisse du nom du père du marin. Le terme *f(ilio)* aurait peut-être été sous-entendu. Le nom Hebreus apparaît dans un diplôme de 107 extrait d'une constitution en faveur des troupes de Mésie inférieure (AE, 2009, 1803). Le bénéficiaire de ce diplôme est le Besse Hebreus, fils de Bithus. Il est donc possible que L. Memmius Iden soit originaire de Thrace. Il appartenait à la centurie de Sabinus. Il s'est engagé à 18 ans et il a servi pendant 12 années. Les dédicants sont son frère Tarsa (D. Dana, *OnomThrac*, p. 345-348), un Paulus et un énigmatique Q. Cusfilia dont l'éventuel gentilice ne correspond à rien de connu. L. Coranus Vrsulus a agi en tant que *fiduciarius*.

Date : de l'époque flavienne au milieu du III^e siècle.

Portus Lipientia ou Concordia ?

789 – Bato

CIL, V, 1956 = EDR, 097825

Cf. : E. Ferrero, 1878, n°566 ; M. Reddé, 1986, p. 107, n. 331 ; G. Lettich, 1994, p. 152-155, n°65 ; F. Broilo, 1980, p. 62-63, n. 25 ; D. Demicheli, 2015, n°1.

Autel funéraire en pierre retrouvée à Caorle. Le champ épigraphique est encadré par deux colonnes corinthiennes dont les fûts sont spiralés. La partie centrale est endommagée. Portogruaro au musée national de Concordia.

Bato La[e]dionis f(ilio), | de liburn[a] Clupeo, | t(estamento) [f]ieri i(ussit). | Paius Ve[r]zonis f(ilius), | de Marte | bic[r]ota, | u(iuus) f(ecit) s(ibi) et suis | lib(ertis) lib(ertabus)q(ue).

Ligne 1 : le premier I se trouve dans le D et le deuxième au-dessus du N.

Nous avons deux marins appartenant vraisemblablement à la flotte de Ravenne. Le défunt est Bato, fils de Laedio. Il était membre de l'équipage de la liburne Clupeus. Le dédicant est Paius, fils de Verzo. Il était lui aussi un marin et servait à bord de la *bicrota* (ou *dicrota*) Mars. C'est la seule fois que ce terme apparaît dans notre dossier. Il est synonyme de liburne. Le tombeau devait aussi concerner la *familia* de Bato lequel devait s'être installé dans la région. Les deux personnes ont des noms provenant des provinces balkaniques. Il s'agit peut-être de Dalmates et ils sont classés comme tels par D. Demicheli (voir aussi *OPEL*, IV, p. 161 pour Verzo ; III, p. 120 pour Paius qui pourrait dériver du nom Paes ; I, p. 115 pour Bato très présent en Dalmatie mais aussi en Pannonie et Dacie ; III, p. 16 pour Laedio). Le fait que nous avons des onomastiques pérégrines et le fait que le nom de la flotte n'est pas indiqué indiquent que cette inscription est antérieure à la période flavienne.

Date : du règne d'Auguste à la fin de la période julio-claudienne.

Tergeste

790 – T. Domitius Gracilis

CIL, V, 541 = *EDR*, 007347

Cf. : E. Ferrero, 1878, n°570 ; *SupplIt*, X, 1992, p. 220 ; D. Grbić, 2014, n°49 (*non uidi*) ; D. Demicheli, 2015, n°56.

Stèle funéraire en pierre provenant de Trieste. Musée archéologique de Venise.

Dim. : 48×29,5×6,5 cm.

D(is) M(anibus) T(iti) Dom[i]ti Gracilis, | na(tione) Ditio(nis) ; | uix(it) an(nis) L, | mil(itauit) an(nis) XIII, | (quadriere) Pado. | Heredes | L(ucius) Plaetorius | Bassus et | L(ucius) Murranius | Super b(ene) m(erenti) p(osuerunt).

Le défunt est T. Domitius Gracilis. C'est un Ditio, peuple pannonien du nord de la Dalmatie. Il s'est engagé à 37 ans et il a servi pendant 13 années à bord de la quadrièrre Padus. Il devait ainsi appartenir à la flotte de Ravenne. Ses héritiers sont L. Plaetorius Bassus et L. Murranius Super, peut-être des camarades.

Date : de l'époque flavienne au milieu du III^e siècle.

Regio XI

Laus Pompeia

791 – Anonyme

CIL, V, 6379 = EDR, 108012

Cf. : E. Ferrero, 1878, n°571 ; *SupplIt*, XXVII, 2013, p. 299.

Une inscription funéraire fragmentaire retrouvée à Lodi Vecchio. Le document est perdu.

[-----] / [---]u(iuus?) [f(ecit) ? ---] / Gemi[nius ? ---] / cl(assis) pr(aetoriae) [Mis(enensis)?]
---] / [---] sibi et [---] / [---]++[---] / [-----].

La ligne 4 pourrait faire référence à une flotte prétorienne. Nous avons indiqué Misène mais elle pourrait tout aussi bien être celle de Ravenne. La fiche *EDR* préfère restituer *C(ai) l(ibertus) Pr[onis?]*.

Date : de l'époque flavienne au milieu du III^e siècle ?

Provinces

Sicile

Palerme

792 – [A]ur(elius) Rusticus

CIL, X, 7288 = EDR, 138303

Plaque funéraire trouvée sur le pavement de la cathédrale de Palerme. Perdue.

D(is) M(anibus). / [A]ur(elio) Rustico ; mil(itauit) / ann(is) VIII, tr(iere) (centuria) Zeno/nis ; Mar(ius) Germanici/anus, mil(itauit) ann(is) X. / Valer(ius) Victorinus, / her(es), b(ene) m(erenti) f(ecit).

Ligne 4 : il est aussi possible de restituer *Mar(cius)* ; il s'agirait ainsi d'un gentilice abrégé et non du prénom Marcus qui en général est abrégé avec l'initiale M. Les deux autres gentilices présents dans l'inscription sont aussi abrégés. Le rédacteur de la fiche *EDR* restitue *Mar(cus)*.

Le défunt est Aurelius Rusticus appartenant à une trière ce qui veut dire qu'il était membre de la flotte. Étant donné la situation géographique, il est probable qu'il s'agisse de la flotte de Misène même si nous avons des exemples de marins de la flotte de Ravenne décédés en Méditerranée occidentale. Il était sous le commandement du centurion Zeno. Il faut noter ici que la trière n'est pas nommée. Par contre elle est clairement assimilée à une centurie. La deuxième partie de l'inscription nous semble moins évidente. Deux autres personnes sont nommées. La deuxième est Valerius Victorinus, le dédicant. Il est possible qu'il s'agisse d'un camarade de Rusticus et donc qu'il soit lui aussi membre de la flotte. En revanche, il est écrit que la première personne est un *Mar(ius) Germanicianus* qui a servi pendant 10 années. Il était

lui aussi soldat et sans doute dans la même flotte et pourquoi pas membre du même bâtiment que le défunt. Mais il est rare d'écrire le temps de service d'un soldat alors qu'il est encore en vie. Il y a sans doute une erreur du lapicide qui aurait dû écrire son nom au datif et non au nominatif. Dans ce cas il y aurait deux défunts.

Date : de l'époque flavienne au début du III^e siècle.

793 – Anonyme

CIL, X, 7291 = EDR, 138309

Cf. : E. Ferrero, 1878, n°552.

Deux fragments provenant du pavement de la cathédrale de Palerme. Les documents sont perdus.

fragment a :

[-----]

[---]dius prim[---]

[-----]

fragment b :

[-----]

triarchus

[-----]

Il s'agit peut-être des restes d'une inscription funéraire concernant un triérarque d'une flotte, sans doute celle de Misène.

Date : du I^{er} siècle au milieu du III^e siècle

Sardaigne

Caralis

794 – Sex. Elanus Proculus

Dadea, 2016, p. 281

Cf. : M. Dadea, 2016, p. 281.

Plaque carrée en marbre blanc avec deux palmiers gravés. Le document a été trouvé à Cagliari en 1615. Les jésuites ayant étudié l'inscription crurent initialement qu'il s'agissait d'un martyr chrétien. M. Dadea a reconstitué le texte initial sur la base de manuscrits du XVII^e siècle. Perdue.

Dim. : 44×44 cm.

D(is) M(anibus). | Sex(tus) Elanus Procu/lus, miles cl(assis) pr(aetoriae) Mis(enensis), | uexill(arius) (triere) Sal[a]min(a), | militauit annis IX, | uixit annis XXX.

Le défunt est Sex. Elanus Proculus, un *miles* de la flotte de Misène. Il était *uexillarius* à bord de la trière Salamina. Il s'est enrôlé à l'âge de 21 ans et a servi pendant 9 ans. Il semble qu'il manque les dédicants et/ou une formule terminale. Elanus semble aussi suspect. Il est vrai que ce nom est présent en Espagne (*OPEL*, II, p. 115). Mais ne pourrait-on pas avoir un Aelianus ou un Aelanius ? Dans le premier cas nous aurions encore un gentilice ayant la forme d'un cognomen mais cela peut arriver. Le gentilice Aelanius est plus rare. Si cette restitution est correcte, cette inscription nous apprend que le *uexillarius* était rattaché à un navire. La fonction précède le nom du navire alors que *miles* précède le nom de la flotte.

Date : de la période flavienne au milieu du III^e siècle.

795 – M. Epidius Quadratus

CIL, X, 7592 = EDR, 086495

Cf. : E. Ferrero, 1878, n°220 : Y. Le Bohec, 1990, p. 113, n°17 ; F. Porrà, 2002, p. 184-187,

n°71 (*non uidi*) ; P. Floris, 2005, p. 419-422, n°164 (*non uidi*).

Stèle funéraire au sommet arrondi. Au-dessus du champ épigraphique est gravé un cercle à l'intérieur duquel se trouve un trèfle géométrique. Musée archéologique national de Cagliari.

Dim. : 155×49×28,5 cm.

M(arcus) Epidi/us Qua/dratus, / miles / ex classe / Misenens(i), / (centuria) Cn(aei) Valeri / Prisci, / milit(auit) an(nis) III, / uix(it) an(nis) XXVI. / Hic situs est.

Ligne 5 : *Misenensi* pour *EDR*.

Le défunt est M. Epidius Quadratus un *miles* appartenant à la centurie de Cnaeus Valerius Priscus. La flotte de Misène ne porte pas le titre *praetoria*. Nous sommes donc peut-être avant l'époque flavienne. C'est ce que pensent Y. Le Bohec (p. 113) et le rédacteur de la fiche *EDR*. Mais il y a alors un problème car les marins portent à cette époque leur nom de pérégrin et non pas les trois noms qui ne leur seront attribués qu'à partir des Flaviens. Le chef de la centurie à laquelle appartient Quadratus porte d'ailleurs lui aussi les *tria nomina*. Dans le cas où cette inscription daterait d'avant les Flaviens, il se pourrait que nous ayons un citoyen romain. C. G. Starr (*Id.*, 1960, p. 97, n. 20) préfère penser que dans cette inscription le titre *praetoria* a été oublié. Il faudrait donc plutôt dater cette inscription de la deuxième moitié du I^{er} siècle, voire du début du II^e.

Date : du début de la période flavienne au début II^e siècle.

796 – C. Fabricius Ianuarius (I)

***CIL*, X, 7593 = *EDR*, 086319**

Cf. : Y. Le Bohec, 1990, p. 119, n°34 ; F. Porrà, 2002, p. 187-189, n°72a (*non uidi*) ; P. Floris, 2005, p. 101-104, n°19a (*non uidi*).

Plaque funéraire provenant de Carales à San Avendrace. Musée archéologique national de Cagliari.

D(is) M(anibus). / C(aio) Fabricio/ Ianuario, archig(uberni ?), / Fabricia Primigenia / patrono b(ene) m(erenti) f(ecit).

Ligne 3 : *EDR* restitué *archi(gyberneti ?)*.

Ligne 4 : *Primigenia* au lieu de *Primigenia*.

Le défunt est C. Fabricius Ianuarius. La dédicante est son affranchie Fabricia Primigenia. La restitution à la ligne 3 du terme *archig* est problématique. On peut y voir soit un *archigallus*

soit un *archigubernes*. Dans le premier cas il s'agit d'un prêtre de Cybèle, dans le second d'un navarque en chef de la flotte. Y. Le Bohec fait remarquer que l'inscription a été retrouvée à San Avendrace qui se trouve à deux kilomètres de la nécropole des marins de la flotte de Misène. Il penche ainsi pour un *archigallus* sans écarter vraiment la possibilité d'avoir un *archigubernes*. Ce raisonnement est valable. L'*archigubernes* est le plus haut grade de la flotte juste avant le préfet et le sous-préfet. L'appartenance à la flotte aurait sans doute été indiquée (voir aussi la notice n°96 : *CIL*, X, 3349 = *ILS*, 2852 = *EDR*, 151012).

Date : II^e siècle.

797 – C. Iulius Candidus

***EE*, VIII, 1, 709 = *EDR*, 078719**

Cf. : E. Ferrero, 1900, n°752 ; G. Sotgiu, 1988, p. 666-667, C115 ; Y. Le Bohec, 1990, p. 114 n°21 ; F. Porrà, 2002, p. 200-202, n°78 (*non uidi*) ; P. Floris, 2005, p. 264-267, n°87 (*non uidi*). Stèle funéraire retrouvée à Cagliari au croisement des rues Eleonora d'Arborea et Regina Margherita. Musée archéologique national de Cagliari.

Dim. : 94,5×61,5×38 cm ; lettres : 1,6-3 cm.

D(is) M(anibus). | C(aius) Iulius Candidus, | n(atione) Bessus, mil(es) ex clas(se) | pr(aetoria) Mis(enensi), | (centuria) [---]bati | Rufi, mil(itauit) an(nis) XVIII, | m(enses) X, uixit an(nis) | XXXIIXX.

Ligne 5 : *EDR* signale (*centuria*) +[+- - +]bati ; le premier a est fragmentaire.

Ligne 6 : peut-être [Al]bati ou [Fa]bati d'après M. Bonello Lai, 1980-1981, p. 184-185 (*non uidi* = *AE*, 1982, +426).

Le défunt est C. Iulius Candidus. Il est d'origine besse, c'est-à-dire qu'il vient de Thrace. Il s'est engagé dans la flotte de Misène à l'âge de 20 ans. Il a servi pendant 18 années et 10 mois précisément. Il servait sous les ordres du centurion Rufus. Si la lecture du concepteur de la fiche *EDR* est correcte, son gentilice se terminerait en abatius. Cela réduirait les possibilités et il serait fort probable que son gentilice soit Sabatius.

Date : de l'époque flavienne au début du III^e siècle.

798 – L. Mettenius Mercator

***CIL*, X, 7595 = *EDR*, 086415**

Cf. : E. Ferrero, 1884, n°676 ; Y. Le Bohec, 1990, p. 113, n°18 ; F. Porrà, 2002, p. 192-194,

n°74 (*non uidi*) ; P. Floris, 2005, p. 287-290, n°96 (*non uidi*).

Inscription funéraire trouvée à Cagliari via Eleonora d' Arborea. Perdue.

Dim. : 125×60 cm.

*D(is) M(anibus) | L(uci) Metteni Mer/catoris, mil(itis) cla/ssis pr(aetoriae) Misenen(sis), |
(centuria) Caesili Hispani ;| nat(ione) Bessus, mil(itauit) an(nis) | XVIII, uix(it) ann(is) XL. |
L(ucius) Mettenius, f(ilius), et L(ucius) | Mettenius Mercu/rius, lib(ertus), patri et pa/trono
b(ene) m(erenti) f(ecerunt).*

Le défunt est L. Mettenius Mercator, un *miles* de la flotte de Misène. Il appartient à la centurie de Caesilius Hispanus. Il est d'origine besse. Il s'est engagé à l'âge de 21 ans et il a effectué 19 années de service. Les dédicants sont son fils L. Mettenius et son affranchi L. Mettenius Mercurius. Le cognomen du fils n'a pas été gravé. Il était peut-être le même que celui du père.

Date : de l'époque flavienne au début du III^e siècle.

799 – Quad[rat]us

EE, VIII, 1, 712 = EDR, 086423

Cf. : E. Ferrero, 1900, n°742 ; Y. Le Bohec, 1990, p. 115 n°22 ; F. Porrà, 2002, p. 194-195, n°75 (*non uidi*) ; P. Floris, 2005, p. 305-307, n°104 (*non uidi*).

Table funéraire fragmentaire en marbre retrouvée à Cagliari au croisement des rues Eleonora d' Arborea et Regina Margherita. E. Ferrero écrit que l'inscription fut retrouvée en 1885 dans les fondations de la *casa* Mari, rue du Prince Umberto. Perdue.

*[-----] | [---] Quad/[rat]us, [gub]ern/[ator] class(is) p[r(aetoriae)] Mis/[enens(is)], uern[a
---] VAE | [-----].*

Ligne 3-4 : le rédacteur de la fiche *EDR* restitue *[mil(es) gub]ern/[ator]* ; il est possible de rajouter *miles* car le cas se rencontre à une reprise (*CIL*, X, 3436 = *ILS*, 2854 = *EDR*, 162253) ; mais nous ne l'avons pas restitué car la plupart du temps *miles* ne précède pas *gubernator*.

Le défunt est Quadratus, un *gubernator* de la flotte de Misène. Le terme *uerna* semble indiquer qu'il était originaire de Sardaigne et de Caralis en particulier.

Date : de l'époque flavienne au début du III^e siècle.

800 – L. Scentius Valens

EE, VIII, 1, 710 = EDR, 086429

Cf. : E. Ferrero, 1900, n°757 ; Y. Le Bohec, 1990, p. 114 n°19 ; F. Porrà, 2002, p. 82-384, n°186 (*non uidi*) ; P. Floris, 2005, p. 316-320, n°109 (*non uidi*).

Un cippe funéraire retrouvé à Cagliari au croisement des rues Eleonora d'Arborea et Regina Margherita. En haut du champ épigraphique se trouve le bas-relief d'un bouclier et deux lances. Musée archéologique national de Cagliari.

Dim. : 297×69 cm.

D(is) M(anibus). | L(ucio) Scentio Valenti, | mil(iti) ex clas(se) praet(oria) | Mis(enensi), | (centuria) Socelli | Chilonis ; mil(itauit) | an(nis) XXVII, uix(it) an(nis) | XXXXVII, nat(ione) | Bessus. Scientia | Eutycha patr(ono) | opt(imo) et | b(ene) m(erenti) f(ecit). | L(ucius) Calpurnius | Fyrmus cura | egit.

Ligne 10 : la restitution *patr(i)* est peu probable en raison du cognomen Eutycha évocateur du l'ancien nom unique d'une esclave.

Ligne 14 : d'après la fiche *EDR*, les lettres GIT sont fragmentaires.

Le défunt est L. Scentius Valens, un *miles* de la flotte de Misène. Il est d'origine besse. Il s'est engagé à l'âge de 20 ans et a effectué 27 années de service. Soit il a dépassé les 26 années légales, soit le document date d'après la réforme de la durée du temps de service qui intervint entre 206 et 209. La dédicante est Scientia Eutychia qui est vraisemblablement son affranchie. L. Calpurnius Fyrmus s'est occupé de la réalisation de l'inscription.

Date : de l'époque flavienne au début du III^e siècle.

801 – L. Turranius Celer

EE, VIII, 1, 711 = EDR, 086446

Cf. : E. Ferrero, 1900, n°759 ; Y. Le Bohec, 1990, p. 114 n°20 ; F. Porrà, 2002, p. 365-367, n°175 (*non uidi*) ; P. Floris, 2005, p. 352-354, n°118 (*non uidi*) ; D. Demicheli, 2015, n°47.

Stèle funéraire retrouvée à Cagliari au croisement des rues Eleonora d'Arborea et Regina Margherita. Au-dessus du champ épigraphique est gravé le bas-relief d'une couronne. Musée archéologique national de Cagliari.

Dim. : 107×63×37 cm ; lettres : 2,8-4,1 cm.

D(is) M(anibus). | L(ucius) Turranius | Celer, mil(es) ex | cl(asse) pr(aetoria) Mis(enensi), nat(ione) | Dalm(ata), uix(it) an(nis) | XXXX, milit(auit) an(nis) | XXIII. Curauit | Q(uintus) Naeuius | Aquila, (centurio).

Le défunt est L. Turranius Celer, un *miles* de la flotte de Misène. Il est originaire de Dalmatie. Il s'est enrôlé à 17 ans et il a effectué un service de 23 années. Le dédicant est Q. Naeuius Aquila, un centurion, sans doute celui sous les ordres duquel était Celer.

Date : de l'époque flavienne au début du III^e siècle.

802 – Valerius Fronto

ILSard, 332 = *AE*, 1964, 103 = *AE*, 1990, 467a = *EDR*, 081959

Cf. : G. Sotgiu, 1961 a, p. 51 ; G. Sotgiu, 1988, p. 576, A332 ; Y. Le Bohec, 1990, p. 115, n°23 ; F. Porrà, 2002, p. 198-200, n. 77 (*non uidi*) ; P. Floris, 2005, p. 560-563, n. 236 (*non uidi*).

Autel en pierre dont la provenance exacte est inconnue. Basilique S. Saturno à Cagliari.

Dim. : 82×43×41 cm ; lettres : 4 cm.

D(is) M(anibus). | [V]alerio Frontone ; | [u(ixit)] ann(o) I, m(ensibus) V, d(iebus) XX ; | [-Va]lerius Fro[nto], | [m(iles) ?] cl(assis) pr(aetoriae) Misen(ensis), | [---] Minerua, pate[r], | [---]mnia Flora, ma[ter], | [car]issimo fec(erunt).

Ligne 2 : *Frontoni* au lieu de *Frontone* ; les lettres ONE de *Frontone* sont fragmentaires ; l'*AE*, 1964, 164 restitue *Fronton[i]* et *EDR* lit *Frontone*.

Ligne 6 : *[Volu]mnia ?*

Le défunt est Valerius Fronto qui est un jeune enfant décédé à un an, 5 mois et 20 jours. Il était le fils de Valerius Fronto qui appartenait à la flotte de Misène. Nous ne connaissons pas son grade qui se trouve dans la lacune, peut-être un *miles*. Son navire s'appelait Minerua mais nous ne pouvons pas restituer le type du bâtiment qui pourrait tout aussi bien être une quadrière, une trière ou une liburne. Le cognomen de l'épouse du marin était Flora. Elle portait les *duo nomina* et le gentilice est fragmentaire. Cette inscription montre que le marin était affecté en permanence en Sardaigne et qu'il y avait fondé une famille.

Date : de l'époque flavienne au milieu du III^e siècle.

Olbia

803 – Aurelius

EE, VIII, 1, 734 = AE, 1889, 158 = EDR, 154268

Cf. : E. Ferrero, 1900, n°816 ; Y. Le Bohec, 1990, p. 116, n°25 ; A. Mastino, p. 69, p. 78, n. 8 ; F. Porrà, 2002, p. 877-878, n°688 (*non uidi*).

Une stèle en pierre trouvée près de la bergerie de G. M. Panzitta au lieu-dit Donna Muscas à Telti. Musée archéologique d'Olbia.

Dim. : 170×50×30 cm ; lettres : 8,2 cm.

Aurelio | ex l(iburna) Sal(ute) | Augusta, | an(norum) LX, st(ipendiorum) | XXX. H(ic) s(itus) (est).

Le défunt est Aurelius. Il était membre de l'équipage d'une liburne dont le nom est Salus Augusta. Il est probable que ce navire appartienne à la flotte de Misène. Seul le gentilice est indiqué mais il se pourrait qu'il s'agisse du nom unique d'un pérégrin. En effet, l'absence du nom de la flotte laisse entendre que cette inscription doit dater d'une époque haute. Aurelius est décédé à 60 ans après 30 années de service. Nous ne pensons pas qu'il s'agissait d'un vétéran car ce statut aurait été indiqué.

Date : du règne d'Auguste à la fin de la période julio-claudienne.

Sulchis

804 – C. Iulius Aponianus

CIL, X, 7535 = EDR, 156991

Cf. : E. Ferrero, 1884, n°663 ; Y. Le Bohec, 1990, p. 44, p. 115, n°24 ; F. Porrà, 2002, p. 1078-1079, n°896 (*non uidi*).

Inscription trouvée à 2 km de Gonnesa au lieu-dit Sopra Pietra. Gonnesa est située dans le sud-ouest de la Sardaigne, près du littoral entre Iglesias et Carbonia. Perdue.

C(aio) Iulio Aponiano, | Alexandr(ino) ; uixit | an(nis) XXXXVIII, in is | mil(itauit) in cl(asse) pr(aetoria) Mis(enensi), an(nis) XXIIIX ; | Zosime, uxor, b(ene) m(erenti) f(ecit).

Ligne 2 : la fiche *EDR* restitue *Alexandr(ea)* mais il semblerait que le terme *natione* soit sous-entendu, nous aurions donc (*natione*) *Alexandr(ino)*.

Le défunt est donc C. Iulius Aponianus, un marin originaire d'Alexandrie. Il s'est engagé à l'âge de 21 ans et il a servi dans la flotte de Misène pendant 28 ans. Il est donc possible que l'inscription soit postérieure à la réforme de 206-209 à moins que le marin ait fait des années supplémentaires. La dédicace a été faite par sa femme Zosime. M. Reddé (*Id.*, 1986, p. 207) hésite entre le fait que le marin soit mort sur son lieu de mission et le fait qu'il soit en garnison en Sardaigne. Il nous semble que la seconde solution est la meilleure. En effet, s'il était mort en mission en Sardaigne sa mémoire aurait été plutôt honorée à Misène. Il est donc plus probable que la famille du marin ait vécu avec lui sur son lieu d'affectation qui était en Sardaigne. Son épouse porte un nom d'origine hellénique. Il est possible qu'elle vienne elle aussi d'Alexandrie et qu'elle ait rejoint son époux sur son lieu d'affectation.

Date : de l'époque flavienne au milieu du III^e siècle.

Corse

Aleria

805 – Apronius Felix

EE, VIII, 1, 800 = AE, 1999, 817

Cf. : E. Ferrero, 1884, n°639 ; É. Espérandieu, 1893, p. 48-61, n°4 ; J. et L. Jehasse, 1987, p. 68, n°XIII ; R. Zucca, 1996, p. 236-237, n°23 ; F. Michel, 1999, p. 99-108 ; CAG, *La Corse*, 2A-2B, 2013, p. 175, n°50 ; R. Zucca, dans A. Mastino *et al.*, 2014, p. 176.

Plaque funéraire en marbre gris. Des traces de mortier laissent entendre qu'elle était maçonnée sur un monument. Musée de Bordeaux.

Dim. : 21×24,5×2,2 cm ; lettres : 1-2,5 cm.

D(is) M(anibus) s(acrum). | Iunia Tertulla pia, hic | sita est, quae u(ixit) a(nnis) XXIII. | Apronius Felix, mil(es) | cl(assis) pr(aetoriae) p(iae) u(indicis) Mis(enensis), praeco pr(aepositi?), | coniugi incomp(arabili).

La défunte Iunia Tertulla est l'épouse d'Apronius Felix qui est un *miles* de la flotte de Misène. Les épithètes *pia* et *Vindex* portées par la flotte montre que l'inscription est datable à partir du règne de Caracalla. Apronius Felix est aussi un *praeco pr(?)*. Le développement de PR pose problème. On pourrait avoir *praefecti*, ou *prior*, ou *praepositi*. R. Zucca (*Id.*, 1996, n°23) propose plutôt *pr(aefecti)*. On pourrait aussi voir dans PR les deux premières lettres du grade de *principalis*. Nous rejoignons pour l'instant la conclusion de F. Michel qui considère qu'Apronius était le héraut du commandant d'un détachement de la flotte en Corse.

Date : du règne de Caracalla au milieu du III^e siècle.

806 – Iulius Mum[mius]

AE, 1965, 145

Cf. : J. Jehasse, 1964, p. 8-25 ; R. Zucca, 1996, p. 236, n°22 ; K. Stauner, 2004, p. 330, n°215 ;

CAG, *La Corse*, 2A-2B, 2013, p. 175, n°49 ; R. Zucca, dans A. Mastino *et al.*, 2014, p. 176.

Plaque en marbre gris retrouvée en 1963 au moment du dégagement du bastion médiéval au niveau du portique sud du forum. Musée départemental d'archéologie d'Aléria.

Dim. : 24×22×4 cm ; lettres : 2,6-3,1 cm.

[D(is)] M(anibus). | Iulio Mum[mio], | [sc]ribae cl(assis) pra[etor]||[ia]e Mis(enensis), (triere) Ve[nere], | [ui]x(it) annis XX[---, mens]||[si]b(us) VII, di(e)b(us) X, [mil(itauit) an(nis)] | [---, mens]ib(us) [---].

Le défunt est Iulius Mum[mius], un scribe de la flotte de Misène. Il servait à bord de la trière Venus. Le décompte des lettres laisse plutôt préférer Venere à Vesta.

Date : de l'époque flavienne au milieu du III^e siècle.

807 – Marius Fuscianus (I)

***EE*, VIII, 1, 801**

Cf. : E. Ferrero, 1884, n°675bis ; R. Zucca, 1996, p. 238-239, n°25 ; CAG, *La Corse*, 2A-2B, 2013, p. 176, n°51.

Plaque funéraire en marbre retrouvée avant 1884. E. Ferrero ajoute que le lieu de découverte peut laisser penser qu'il s'agit d'un marin de Misène. Musée départemental d'archéologie d'Aléria.

Dim. : 50×42×5 cm.

D(is) M(anibus). | Fl(auia) Bitalis, Mario | Fusciano co(n)iu|gi bene merenti | fecit, stupendio|rum XXVII.

Ligne 2 : *Bitalis* au lieu de *Vitalis*.

Lignes 5-6 : *stupendiorum* au lieu de *stipendiorum*.

Pour R. Zucca le soldat défunt, Marius Fuscianus, servirait plutôt dans une cohorte auxiliaire. Cependant la durée du temps de service qui est de 27 années pourrait faire penser à celle d'un marin. L'épouse Flauia Vitalis a fait faire la sépulture.

Date : de l'époque flavienne au début du III^e siècle.

808 – Anonyme

AE, 1968, 284

Cf. : J. Jehasse, 1967, p. 145-147, n°I, pl. V, 1 ; R. Zucca, 1996, p. 237, n°24 ; *CAG, La Corse*, 02A-02B, 2013, p. 176, n°52 ; R. Zucca, dans A. Mastino *et al.*, 2014, p. 176.

Plaque fragmentaire moulurée en marbre, remployée dans les thermes. Musée départemental d'archéologie d'Aléria.

Dim : 22,5×19,5×4,6 cm.

[-----] / [--- optio ?] / nauali[orum ex cl(asse) praet(oria) Mi]senensi, [militauit] ann(is) XXVI, u[ix(it) ann(is) ---] / sibi loc(um) [comparau(it)].

Les restitutions s'inspirent de celles des auteurs de la *Carte archéologique de la Gaule*. Cependant nous doutons de la présence du terme *optio* à la ligne 2. Il est vrai que nous connaissons deux *optiones naualiorum* en Germanie mais il ne s'agit pas de membres de la flotte. Ils sont en effet membres de la légion (*CIL*, XIII, 6712, 6714, ce sont des ex-voto datés de 198 et 185). Cela dit, il est très probable que cette inscription fasse référence à un responsable des arsenaux de la flotte de Misène qui selon toute vraisemblance devaient exister à Aléria. Le personnage a effectué 26 années de service.

Date : de l'époque flavienne au milieu du III^e siècle.

Calenzana

809 – C. Caninius Germanus

AE, 1892, 22 = *ILGN*, 14

Cf. : E. Ferrero, 1900, n°772 ; P. Giacomini, 1990, n°131, 132 ; R. Zucca, 1996, p. 270, n°58 ; *CAG, La Corse*, 02A-02B, 2013, p. 203, n°3 ; R. Zucca, dans A. Mastino *et al.*, 2014, p. 178.

Plaque funéraire en marbre, trouvée vers 1890 près de l'oratoire de S. Restituta. Le champ épigraphique est encadré par des moulures. Presbytère de Calenzana.

Dim. : 37,5×46,3×5 cm.

D(is) m(anibus). / C(aius) Caninius Germanus, / ueteranus Aug(usti) ex cent(urione) cl(assis) / p(raetoriae) R(auennatis), uixit an(nis) LXXXX. Fecit / C(aius) Caninius Carpus / patro(no) b(ene) m(erenti) / et sibi libertis liber|tabusque posterisq(ue) / egrum.

Ligne 9: *eqram* au lieu de *eorum*.

Le défunt est C. Caninius Germanus, un ancien centurion, vétéran de la flotte de Ravenne. Il a atteint l'âge avancé de 90 ans. Le dédicant est son affranchi C. Caninius Carpus. Nous ne savons pas si Germanus était un Corse d'origine. Mais cela est probable. Il est peut-être retourné dans son île d'origine après sa libération. Nous connaissons quatre Corses membres de la flotte de Ravenne (*CIL*, VI, 3172 ; *CIL*, XI, 109 ; *CIL*, XI, 6741 ; *CIL*, XIV, 4496 = *AE*, 1929, 140 = *EDR*, 073121) Tous les Corses n'étaient donc pas affectés dans la flotte de Misène.

Date : de l'époque flavienne au milieu du III^e siècle.

Mariana

810 – L. Gellius Niger

CIL, X, 8329

Cf. : E. Ferrero, 1884, n°660 ; E. Zucca, 1996, p. 256-257, n°46 ; *CAG*, *La Corse*, 02A-02B, 2013, p. 232-233, n°2 ; R. Zucca, dans A. Mastino *et al.*, 2014, p. 17.

Plaque funéraire en marbre blanc trouvée à Mariana en 1879 entre l'église dite La Canonica et la rivière Golo. Le champ épigraphique est encadré par des moulures. Musée Prince Reinier III de Monaco.

Dim. : 22,5×39×5,9 cm.

L(ucius) Gellius Niger, mil(es) | ex class(e) Misen(en)si, mil(itauit) an(nis) XIII, uix(it) | ann(is) XL. H(ic) s(itus) est.

Ligne 1 : Le premier L ressemble à un E auquel on aurait enlevé la barre supérieure. Pour G. Lafaye (1881, p. 230) on aurait ainsi Egellius.

Le défunt est L. Gellius Niger, un *miles* de la flotte de Misène. Le titre *praetoria* n'est pas indiqué. Pour R. Zucca, cela veut dire que l'inscription date d'avant l'époque flavienne. Selon C. G. Starr (*Id.*, 1960, p. 97, n. 20), il s'agit d'une omission car le marin décédé en service porte les *tria nomina*. Si l'inscription date bien d'avant l'époque flavienne cela voudrait dire que le marin avait la citoyenneté romaine avant de s'engager dans la flotte. Nous pensons cependant qu'il s'agit bien d'une omission du titre *praetoria*. Niger s'est enrôlé à 22 ans et il a servi pendant 18 années. Il est décédé alors qu'il était en mission sur l'île mais nous ne savons pas s'il s'agissait d'une simple escale ou d'une affectation de longue durée.

Date : de l'époque flavienne au début du II^e siècle en raison de l'absence de *D(is) M(anibus)*.

Dalmatie

Colentum

811 – C. Volumnius [---] (I)

ILJug, II, 930

Cf. : A. Kurilić, 2012, p. 119 (=AE, 2012, +1086) ; D. Demicheli, 2015, p. 394, n. 23.

Stèle en calcaire trouvée dans l'île de Murter, l'antique Colentum. Musée archéologique de Zadar.

Dim. : 105×58×22 cm ; lettres : 3,6-6 cm.

C. Volu[m]nius / C(ai) f(ilius) [---], / mil(es) [---] / ann(is) [---] / stip(endiorum) [---], / h(ic) s(itus) [e(st)].

Le défunt est C. Volumnius, fils de Caius. Son cognomen est perdu dans la lacune. Il était un *miles* mais nous ne connaissons pas la nature de l'unité dans laquelle il servait. Il porte les *tria nomina* et il a une filiation romaine. Il s'agit donc d'un citoyen romain. Pour A. Kurilić, il est possible qu'il s'agisse d'un marin car elle considère qu'il y avait aussi des citoyens romains dans les flottes. Elle a raison mais nous préférons pour l'instant la prudence de D. Demicheli qui ne peut conclure sur la nature du corps militaire auquel appartenait Volumnius. A. Kurilić considère aussi que si le personnage était bien un marin, il devait y avoir une base d'une flotte militaire à Colentum. Même si Volumnius est un marin cela ne veut pas forcément dire qu'une base militaire permanente était présente sur le lieu de trouvaille. Il peut très bien être décédé en mission ou lorsqu'il y faisait escale. Il est aussi possible que ses cendres aient été transportées à Colentum.

Date : fin du I^{er} siècle au début du II^e siècle en raison de l'absence de *D(is) M(anibus)*.

Iader

812 – T. Titinius Iulianus

CIL, III, 3165 (p. 1650, 2275)

Cf. : E. Ferrero, 1878, n°556 ; F. Mainardis, 2004, p. 76, n°28 ; A. Kurilić, 2012, p. 119 (*AE*, 2012, +1086) ; *Lupa*, 29574.

Stèle de marbre au sommet arrondi provenant peut-être de Iader en Dalmatie, l'actuelle Zadar. Entre les lettres D et M de la ligne 1 est gravé un vase avec des anses. Musée archéologique de Cividale.

Dim. : 63,5×26,5×8 cm ; lettres : 2-2,5 cm.

D(is) M(anibus). | T(ito) Titinio | Iuliano, gyb(ernatori) | (quadriera) Fort(una), nat(ione) | Paraetonio ; | u(ixit) a(nnis) XLII, mil(itauit) | a(nnis) XIX. Val(eria) Zo/sime coniu(gi) b(ene) m(erenti) p(onendum) c(urauit).

Ligne 3 : *gyb(ernatori)* au lieu de *gub(ernatori)*.

Le défunt est T. Titinius Iulianus. Il est originaire de Paraetonium en Égypte. Il était *gubernator* à bord de la quadrière Fortuna. Nous ne savons pas à quelle flotte il appartenait. Les navires de la flotte de Misène pouvaient tout aussi bien circuler dans la mer Adriatique que ceux de la flotte de Ravenne. De plus, nous connaissons des quadrières Fortuna dans ces deux flottes. Nous aurions *a priori* une préférence pour la flotte de Ravenne car si le marin était membre de la flotte de Misène cela aurait été sans doute écrit afin de le distinguer de ses camarades ravennates. La dédicante est son épouse, Valeria Zosime. Elle porte un cognomen d'origine grecque. Il est donc possible qu'elle soit une compatriote de Iulianus. Il devait donc être affecté de façon permanente à une base de la mer Adriatique mais nous ne savons pas exactement laquelle, peut-être Iader.

Date : de l'époque flavienne au début du III^e siècle.

Opsorus

813 – Liccaeus

AE, 1980, 689 = *ILJug*, III, 2956

Cf. : A. Kurilić, 2012, p. 116-117 (=AE, 2012, +1086) ; D. Demicheli, 2015, n°3 ; M. Šašel Kos, 2016, p. 111-124 (=AE, 2016, +1224).

Stèle en calcaire provenant d'Apsorus, l'actuelle Osor en Croatie. Elle ne provient pas comme on le croyait de Punta Križa qui est un village à 15 km au sud d'Osor. Au-dessus du champ épigraphique un buste d'homme est représenté dans une niche dont la voûte est en plein cintre. Des palmes se trouvent de part et d'autre des colonnes soutenant la voûte. L'homme est imberbe, il est en toge et tient à la main droite ce qui semble être une couronne tressée. Lapidarium du musée national d'Osor sur l'île de Cres (Crixì).

Dim. : 149×45×6 cm ; lettres : 5 cm.

Liccaeus Vei filius), | (centurio) de liburna | Lucusta, | testamento | fieri iussit arbit(ratu) | Dabali Triti (filii), | heredis. | A(mico) mer(ito) an(norum) XXX. | Loc(o) publ(ice) dat(o).

Le défunt est Liccaeus, fils de Veius ; Liccaeus est un nom attesté en Dalmatie du Nord (G. Alföldy, 1969, p. 230 ; *OPEL*, III, p. 26). Il est décédé à 30 ans alors qu'il était centurion de la liburne Lucusta. Le nom de la flotte n'est pas indiqué mais il s'agit sans doute de celle de Ravenne. Le nom pérégrin du centurion et l'absence du nom de la flotte montrent que cette inscription a été réalisée au plus tard au début de la période flavienne. Le décédant est l'héritier, Dabalus fils de Tritus (G. Alföldy, p. 184 et p. 313-314 respectivement). D'après M. Šašel Kos, Liccaeus et Dabalus n'appartenaient pas à la population indigène de l'île mais venaient du continent. Liccaeus devait cependant jouir d'une haute considération à Apsorus car l'emplacement de sa tombe a été donné par la cité. A. Kurilić pense qu'il est possible que la cité ait financé le cimetière militaire où Liccaeus a été enterré. Elle pense ainsi qu'il y avait une base permanente de la flotte à Apsorus, ce qui est possible.

Date : de l'époque augustéenne à la fin de la période julio-claudienne.

Salone

814 – C. Aelius Censorinus

CIL, III, 14691

Cf. : P. Giacomini, 1990, n°10 ; I. Acruodare, 2012, p. 157 ; A. Kurilić, 2012, p. 117 (=AE, 2012, +1086).

Partie supérieure d'une inscription funéraire provenant de Salone. Un fronton triangulaire est gravé au-dessus du champ épigraphique avec une fleur à trois pétales. Une étoile est gravée au-dessus du champ épigraphique. Musée de Split.

D(is) M(anibus) ; | C(aio) Aelio Censorin(o), | optioni cl(assis) pr(aetoriae) Ra(uennatis), | natione Panno(nio) ; | uix(it) an(nis) XLI, | militau(it) an(nis) XXI | [-----].

Le défunt est C. Aelius Censorinus, un *optio* de la flotte prétorienne de Ravenne. Il est originaire de Pannonie. Il s'est enrôlé à 20 ans et a effectué 21 ans de service. Salona accueillait sans doute une base permanente de la flotte de Ravenne avec des détachements de la flotte de Misène. Nous ne savons pas si ce personnage était affecté à Salona ou s'il y est mort à l'occasion d'une escale.

Date : de l'époque flavienne au milieu du III^e siècle.

815 – [- Ca]erelleus Museus

AE, 1904, 171 = *ILJug*, III, 2107

Cf. : A. Kurilić, 2012, p. 117 (*AE*, 2012, +1086).

Plaque funéraire brisée à gauche. Musée de Split.

Dim. : 18×20×5 cm ; lettres : 2 cm.

[D(is)] M(anibus). | [- Ca]erelleo | Museo, mil(iti) | ctas(sis) praeto|[ri]ae | Antonini|[anae] Misenati|[um], (quadriere) Vene|[re. Vi]ctori|[a ---]care | [-----].

Ligne 4 : *ctas(sis)* au lieu de *clas(sis)*.

Le défunt est Caerelleus Museus. Le prénom est perdu dans la lacune. Le gentilice est fautif, il aurait fallu écrire Caerellius. Il était membre de l'équipage de la quadrière Venus de la flotte de Misène. Celle-ci porte est dite *Antoniniana*. L'inscription a ainsi été réalisée entre 212 et la

fin du règne d'Élagabal, donc au plus tard en 222. Nous voyons ainsi qu'au début du III^e siècle, la flotte de Misène avait l'habitude d'envoyer des navires en mission dans l'Adriatique. Il est même possible que des navires de Misène aient été affectés de façon permanente à Salone. Victoria correspond peut-être au nom de la dédicante.

Date : entre 212 et 222.

816 – M. Dionysius Firmus

***CIL*, III, 2020**

Cf. : E. Ferrero, 1878, n°437 ; P. Giacomini, 1990, n°196, 197.

Stèle funéraire provenant du palais archiépiscopal de Salone. Musée archéologique de Split.

D(is) M(anibus). | M(arcus) Diony/sius Firmu(s), | ueteranu(s) | ex cl(asse) pr(aetoria) Ra/uen(n)ati. M(arcus) Dio/[n]ysius Firmus, | [fil(ius), pat]ri piissimo.

Le défunt est M. Dionysius Firmus, un vétérane de la flotte prétorienne de Ravenne. Le dédicant est son fils homonyme. Nous ne savons pas si le marin a effectué son service à Salona ou ailleurs. Les deux cas sont possibles. Il porte un gentilice qui provient de la partie hellénophone de l'Empire mais il est possible qu'il n'ait pas pu choisir ses noms au moment de son enrôlement. Ainsi rien dans l'onomastique ne permet de dire qu'il soit originaire de Dalmatie ou d'ailleurs. S'il était bien originaire d'une province hellénophone, il se serait installé à Salona où il aurait fondé une famille.

Date : de l'époque flavienne au milieu du III^e siècle.

817 – Diophantus

***CIL*, III, 2034**

Cf. : A. Kurilić, 2012, p. 117 (=AE, 2012, +1086).

Inscription provenant de Salone. Peut-être au musée de Split.

Diop(h)antus A[l]e/xandri f(ilius), | d(e) liburna Mur/ena, uixit an(n)o/s XXXVIII, militauit an(n)os XVI. | H(ic) s(itus).

Le défunt est Diophantus, fils d'Alexander. Il s'est engagé à l'âge de 22 ans après 16 années de service. Il était membre de l'équipage de la liburne Murena. Le nom de la flotte n'est pas indiqué mais il s'agit probablement de la flotte de Ravenne étant donné la provenance. Outre

l'absence du nom de la flotte, l'onomastique pérégrine du marin montre que le document a été créé avant l'époque flavienne. Diophantus est originaire d'une province hellénophone de l'Empire.

Date : de l'époque augustéenne à la fin de la période julio-claudienne.

818 – [Fl]aius Defensor

ILJug, II, 679

Cf. : A. Kurilić, 2012, p. 117 (*AE*, 2012, +1086).

Plaque de calcaire. Jardin du musée de Manastarine, près de Split.

Dim. : 32×29×6 cm ; lettres : 2,4-2,9 cm.

[D(is)] M(anibus). | [- Fl]aius Defen/[so]ri, optioni | [cl]ass(is) praet(oriae) Mi/[sen]atium,
nati/[one Bri]tto, st(i)p(endiorum) X ; | [uixit] ann(is) X[---] | [-----].

Ligne 7 : on pourrait restituer X[XX---] ou X[L---].

Le défunt est Flavius Defensor, un *optio* de la flotte prétorienne de Misène. Il était peut-être originaire de Bretagne. Il est décédé au bout de 10 années de service. C'est à notre connaissance le seul exemple de marin de Misène d'origine bretonne. Deux Bretons sont membres de la flotte de Germanie (*AE*, 1956, 249 = *IKöln*, 396 et par le diplôme militaire *ZPE*, 206, 2018, p. 207).

Date : de l'époque flavienne au milieu du III^e siècle.

819 – Fl(auius) Zeno

CIL, III, 14695 = IGRR, I, 552

Cf. : L. Robert, 1936, p. 240.

Inscription funéraire provenant de Salone. Un fronton a été gravé dans la partie supérieure. Au centre de celui-ci se trouve une fleur avec un rameau. Des rameaux se trouvent de part et d'autre du fronton.

Φλ(αούϊω) Ζήνωνι, | ἡμερίτω | στόλου Μει|σηνω̅ν, βιο|λόγω, ζήσ(αντι) | ἔτη οε´. Ζή|νων υ̅ος
πατρὶ | εὐσεβεῖ.

Flavius Zeno, vétéran (*emeritus*) de la flotte de Misène, est décédé à 75 ans. Il était un βιολόγος. Selon L. Robert, il est fort probable qu'il s'agisse d'un mime. Il est possible qu'il ait pu être mime durant son service militaire et non après sa libération. En effet, deux inscriptions

de Rome datant de 212 montrent des soldats rendant hommage à la famille impériale (*CIL*, VI, 1063 = *ILS*, 2178 = *EDR*, 105660 et *CIL*, VI, 1064 = *ILS*, 2179 = *EDR*, 105699). Ces soldats appartiennent à diverses unités de la garnison de Rome dont d'ailleurs des marins de la flotte de Misène. Certains des acteurs, et mimes ayant donné un spectacle sont en fait des soldats. Il devait ainsi exister une sorte de théâtre aux armées où certains soldats pouvaient officier. Étant donné le cognomen Zeno, il est possible qu'il soit originaire d'une province hellénophone de l'Empire. Le dédicant est son fils et d'ailleurs il porte le même cognomen. Nous ne savons pas si Flavius Zeno a effectué son service à Salone ou s'il est venu (ou revenu s'il s'agit de sa petite patrie) s'y installer après sa libération.

Date : de l'époque flavienne au milieu du III^e siècle.

820 – Iulius Marcianus

***CIL*, III, 2036**

Cf. : E. Ferrero, 1878, n°245 ; A. Kurilić, 2012, p. 117 (=AE, 2012, +1086) ; D. Demicheli, 2015, p. 394, n. 23.

Inscription provenant de Salone. Musée de Split.

D(is) M(anibus) s(acrum). | Iul(iae) Cre[s]centin(a)e | coniugi ann(or)um | XXX et Iuliae Marciae filiae | pientissim(a)e ann(or)um VIII a Iulio Marciano | milite class(is) | praet(or)iae Misena|tium d(atum?) d(e?)d(ictum?).

Les défunt(e)s sont Iulia Crescentina qui est décédée à l'âge de 30 ans ainsi que sa fille, Iulia Marcia décédée à 8 ans. Le dédicant est Iulius Marcianus, un *miles* de la flotte prétorienne de Misène. L'épouse porte le même gentilice que le marin mais il n'est pas obligatoire qu'elle soit son affranchie. Nous voyons que la flotte de Misène avait une base permanente à Salone étant donné que le marin a pu y fonder une famille. D. Demicheli a possiblement raison quand il affirme qu'il n'est pas prouvé que Iulius Marcianus soit originaire de Dalmatie.

Date : de l'époque flavienne au milieu du III^e siècle.

821 – L. Sextilius Rufus

***CIL*, III, 2051 = *CIL*, III, 8580**

Cf. : E. Ferrero, 1878, n°304 ; D. Demicheli, 2015, n°62.

Inscription funéraire provenant de l'ager de Salone, près de l'église St Stéphan.

D(is) M(anibus). | L(ucio) Sextilio Rufo, uet(er)ano ex classe | praetoria Misena|tium, et Pa|piriae Helpidi parentibus et | Sextiliae Valeriae, Sextilia | Rufina uiua fecit.

Ligne 3 : le deuxième I de Misenatium est adscrit sur le T.

L'inscription concerne l'ensemble d'une famille. Le père est L. Sextilius Rufus. Son épouse est Papiria Helpis. Ils ont eu deux filles Sextilia Valeria et Sextilia Rufina. La dernière était encore en vie au moment de l'élaboration de l'épithaphe. Le père était un vétéran de la flotte prétorienne de Misène. Il est possible qu'il ait servi en dehors de Dalmatie puis qu'il soit retourné à Salona pour fonder une famille. Mais il est aussi possible qu'il y ait eu une base permanente de la flotte de Misène à Salona. D. Demicheli le place parmi les marins originaires de Dalmatie. Cela n'est pas forcément obligatoire. Rufus peut très bien avoir été affecté de façon permanente à Salone puis y avoir fondé une famille et décidé d'y rester après la fin de son service.

Date : de l'époque flavienne au milieu du III^e siècle.

Travnik

822 – Principius

CIL, III, 8385

Cf. : E. Ferrero, 1900, n°778 ; C. G. Starr, 1960, p. 78 ; *CLE*, 587 ; P. Giacomini, 1990, n°412 ; D. Demicheli, 2015, n°64 ; *Lupa*, n°30631.

Stèle funéraire en calcaire trouvé à Travnik en Bosnie. Le champ épigraphique est encadré par des motifs végétaux : des vrilles sur les côtés, cinq fleurs à six pétales dans le linteau supérieur. Une rosace se trouvait au-dessus entourée de palmettes mais cette partie est cassée. Le document se trouve au musée de Travnik.

Dim. : 108×60×23 cm.

*Vltima clausurunt Par|carum stamina filo | Principii miserandi diem | quem, gloria nisi, | auus
adque pater puerum | dedere rraeclara | militia patruoque suo iun|xere fouendum, | cum
primum pulchra lanu|gine sumeret annos, | spectantes magnum patri|ae columenque futurum,
| heu miseri, gloriari sibi | laetamque senectam. | Crudele(m) luctum domui | Rauenna remisit,
| hoc miseros titulo pro|prium signasse dolorem.*

Ligne 6 : *rraeclara* au lieu de *praeclara*.

Le défunt est Principius. Il est possible qu'il ait été un marin de la flotte de Ravenne. Il est sans doute Dalmate.

Date : III^e siècle.

Pannonie supérieure

Brigetio

823 – T. Flavius V[---]

CIL, III, 4319 = *RIU*, II, 555

Cf. : E. Ferrero, 1878, n°536 ; D. Kienast, 1966, p. 22 ; A. von Domaszewski, B. Dobson, 1967², p. 207 ; *CBI*, n°327 ; J. Nelis-Clément, 2000, p. 108, p. 128.

Inscription funéraire provenant de Brigetio.

T(ito) Flauio V[---], | trierar[cho] | class(is) Fl[auiae] | Pann(onicae), ex b(ene)ff(iciario) c[o(n)s(ularis)].

Le défunt est T. Flavius V[---]. Il était triérarque de la flotte de Pannonie après avoir été un bénéficiaire du gouverneur de la province de Pannonie. Il porte les noms des empereurs flaviens mais cela ne veut pas dire qu'il ait vécu ou se soit engagé sous leur règne. Quoi qu'il en soit cette inscription est postérieure à l'arrivée au pouvoir de Vespasien ne serait-ce que par la présence du titre *Flauia*. Nous ne savons pas à quelle unité militaire appartenait Titus Flavius alors qu'il était bénéficiaire du gouverneur. Il est en effet possible qu'il ne soit pas membre de la flotte à cette époque. Si c'est bien le cas, il serait alors possible de mettre en relation ce parcours de carrière avec celle de C. Vmidius Saturninus, un ancien *signifer eques singularis* devenu triérarque (*EDR*, 003170). Nous voyons aussi que le poste de bénéficiaire a permis à ce personnage d'atteindre un poste d'officier dans la flotte. Pour D. Kienast, il aurait importé à ce gouverneur de mettre des hommes de confiance à des postes d'officiers avant même toute considération de compétence technique. Si c'est bien le cas, on peut espérer que les éventuelles défaillances du triérarque T. Flavius ont pu être compensées par l'expérience de ses subordonnés.

Date : de l'époque flavienne au début du III^e siècle.

Carnuntum

824 – T(itus) [---] C(ai) f(ilius) [---]us

AE, 1929, 224

Cf. : R. Egger, 1924, p. 123 (*non uidi*) ; E. Vorbeck, 1954, p. 88, n°281 (=1980, p. 106, n°297, *non uidi*) ; P. Giacomini, 1990, n°590.

Stèle en grès provenant de Carnuntum. Kulturfabrik à Hainburg sur Danube, Autriche.

Dim. : 60×55 cm : lettres : 5-6 cm.

T(itus) [---] | C(ai) f(ilius) [---]us Aqu(i)s?, | corni[c]ularius | praef(ecti) cl(assis) | pr(aetoriae) Rauen/nat[is ---].

Ligne 1 : un I pour AE, 1929, 224 ; E. Vorbeck ne mentionne pas cette ligne

Ligne 3 : d'autres possibilités seraient *Aquileia, Aquincum, Aquae Sextiae*.

Le prénom du défunt était peut-être Titus. Il était fils du citoyen romain Caius. Aqui sont peut-être les premières lettres son *origo*. Peut-être Aquincum si nous considérons la proximité géographique. Mais on pourrait aussi supposer Aquileia. Titus était *cornicularius* du préfet de la flotte de Ravenne. Il s'agit d'un haut poste administratif. Ce haut poste a été attribué à un citoyen romain de naissance. Il était le ou un des chefs des *officia* du préfet de Ravenne. Nous ne pensons pas qu'il y ait eu une base de la flotte de Ravenne en Pannonie. Ainsi soit Titus est décédé en mission en Pannonie, soit il était un vétéran revenu dans sa province d'origine. Il est aussi possible d'imaginer que Titus était initialement dans une des légions de Pannonie puis qu'il fut détaché auprès du préfet de la flotte de Ravenne en tant que corniculaire.

Date : de l'époque flavienne au début du III^e siècle.

825 – L. Ba[-]bius Esuuius

Lupa, 28852

Cf. : F. Beutler, I. Weber-Hiden, 2014, p. 114-120 (=AE, 2014, +1054-1055).

Deux fragments d'une stèle funéraire en grès provenant des fouilles du parking des visiteurs du site de Petronell-Carnuntum à Bad Deutsch Altenburg. Les deux fragments ont été soudés par les archéologues avec du ciment. Des moulures encadrent le champ épigraphique. Une niche en forme de triangle se trouve dans la partie supérieure. Il est possible que des motifs aient été gravés de part et d'autre de la niche. La partie inférieure est manquante. Musée archéologique

de Carnuntum.

Dim. : 93×72×20 cm.

L(ucius) Ba[-]bius / Esu[ui]us Lic/cai, [D]alma/ta, ce[n]turio / ex cl[as]se Flau/[---]+++++ / [-----].

Ligne 1 : l'espace entre BA et BIVS est assez large pour comporter deux lettres étant donné que deux lettres pouvaient être insérées dans la lacune de la ligne 5 entre CL et SE. Cependant la lacune centrale devait être moins large qu'actuellement car les deux fragments ont été éloignés par la jointure en ciment. Il est donc possible de restituer Ba[e]bius, Ba[r]bius ou Ba[l]bius.

Ligne 3-4 : Liccai est le patronyme du défunt au génitif ; donc soit *f(ilius)* est sous-entendu, soit le F a disparu dans la lacune ; si c'est le cas, il serait possible de restituer *Li/ccai [f(ilio) D]alma/ta* ; une autre possibilité serait de restituer : *[n(atione) D]alma/ta* mais sans le F de *f(ilio)* car il n'y a pas de place pour plus de deux lettres dans la lacune centrale.

Ligne 5-6 : étant donné le peu d'abréviation dans cette inscription, il est possible de restituer *ex cl[as]se Flau/[ia Pann(onica)]*. Il est aussi possible de restituer : *ex cl[as]se Flau(ia) / [Pann(onica)]*.

Ligne 6 : il y a à la fin des fragments de 5 ou 6 lettres. D'après la photo fournie par le site *Lupa*, la deuxième est un E, la quatrième est un S et la cinquième est un E. Une ou deux lettres peuvent s'intercaler entre le premier E et le S ; nous aurions alors soit un N soit un A et un I (ou un L) ; ainsi il nous semble pratiquement certain de restituer +E+SE ou avec un moindre degré de certitude +ENSE ; il est aussi possible d'avoir +EAISE ou +EALSE. Il faudrait examiner plus précisément la pierre. Quoiqu'il en soit, nous n'avons pas la fin du mot *Pannonica* qui doit suivre le titre *Flauia*.

Le défunt est Lucius Ba[-]bius Esu[ui]us. Son gentilice est peut-être Baebius, Barbius ou Balbius. Si son cognomen est bien Esuius, celui-ci est assez rare. Il est plutôt présent en Gaule. Son patronyme indique clairement qu'il est un Dalmate. En effet, le nom de son père Liccaius est présent dans cette province. Lucius était un centurion de la flotte de Pannonie. Il est né pérégrin et il a acquis la citoyenneté romaine soit durant son service soit au moment de sa libération s'il s'agit d'un vétéran. Nous pouvons voir aussi que les Dalmates pouvaient tout aussi bien s'engager dans la flotte de Ravenne que dans celle de Pannonie.

Date : de l'époque flavienne au début du III^e siècle.

Emona

826 – L. Aelius Nigrinus

CIL, III, 14354, 9 = *EDR*, 129064

Cf. : M. Šašel Kos, 1997, p. 199-201, n°44.

Stèle funéraire fragmentaire dont il ne reste que la partie supérieure. Elle fut trouvée en 1897 lors des travaux de démolition de la chapelle de l'hôpital public victime d'un tremblement de terre en 1895. Le champ épigraphique est entouré d'un cadre mouluré. Musée national de Slovénie à Ljubljana.

Dim. : 45×63×30 cm ; lettres : 6-6,5 cm.

D(is) M(anibus). / L(ucio) Ael(io) Nigri/no, mil(iti) cl(assis) P(annonicae), / [+----+]CO[+---+] / [-----].

Ligne 4 : le C et le O sont fragmentaires.

Le défunt est L. Aelius Nigrinus, un *miles* de la flotte de Pannonie. Il porte les *tria nomina*. Il est donc certainement un citoyen romain. La flotte de Pannonie ne porte pas le titre *Flavia* mais il se peut qu'il ne s'agisse que d'un oubli. Nous ne pensons pas en effet que cette inscription soit antérieure à l'époque flavienne. Il est vrai qu'il porte le gentilice d'Hadrien mais pas son prénom. Nous ne pensons donc pas que Nigrinus ait reçu la citoyenneté de cet empereur mais il est peut-être le descendant d'un Publius Aelius qui la devait à Hadrien. Le site *EDR* considère que l'inscription est datable d'entre 171 et 200. Nous préférons cependant être plus large étant donné que nous n'avons ni l'âge de la mort ni le temps de service.

A. von Premerstein, *Jahreshefte des Österreichischen Archäologischen Instituts*, 5, 1902, p. 30, n°44 (*non uidi*) a émis l'hypothèse que ce texte serait la première partie d'une autre inscription fragmentaire provenant d'Emona (*CIL*, III, 3849 = *EDR*, 152912). Le texte reconstitué serait ainsi :

D(is) M(anibus). / L. Ael(io) Nigri/no mil(iti) cl(assis) P/[an(nonicae) s(ub) c(ura)?] Co[s]co/n(i) [G]rapti, nat(ione) / Pan(nonio) ; uixit an(nis) / XXXV mil(itauit) an(nis) / XVI. Iu[l(ius) Fl]oru[s] h(eres) a[m(ico)] b(ene) m(erenti) p(onendum) c(urauit).

Mais l'inscription en question étant perdue, il est difficile de considérer cette association comme sûre.

Date : du milieu du II^e au milieu du III^e siècle.

Poetouio

827 – L. Iulius Maximus

CIL, III, 4025 (p 1746) = *ILS*, 2912

Cf. : E. Ferrero, 1878, n°537.

Ex-voto provenant de Poetovio. Musée de Ptuj.

*I(oui) O(ptimo) M(aximo), | L(ucius) Iul(ius) | Maximu[s], | [t]rierarcha | cl(assis) Fl(auiæ)
Pan/nonicae, | u(otum) s(oluit) l(ibens) m(erito).*

Ligne 4 : le I est adscrit sur le T.

L'ex-voto à Jupiter a été réalisé par L. Iulius Maximus, un triérarque de la flotte de Pannonie. Il porte les *tria nomina*. Étant donné que les marins des flottes provinciales gardaient leurs noms en s'enrôlant, il est fort probable qu'il soit un citoyen romain de naissance. Il est possible que son statut de citoyen romain et éventuellement son appartenance à la petite notabilité locale lui ait permis de devenir triérarque dans la flotte.

Date : de l'époque flavienne au milieu du III^e siècle.

Siscia

828 – M. Minic[i]us Saturni[nus]

CIL, III, 3971

Cf. : E. Ferrero, 1878, n°394 ; P. Giacomini, 1990, n°170, 344-349 ; B. Migotti, M. Šašel Kos, I. Radman-Livaja, 2018, p. 40.

Plaque funéraire fragmentaire trouvée en 1726 par hasard dans la zone sud-est du cimetière de Siscia. Marsigli en a fait un dessin. Il y a une marge gravée à gauche du champ épigraphique. Les parties droite et supérieure sont endommagées. Perdue.

*V(iuus) f(ecit) | M(arcus) Minic[i]us Saturni[nus], | [ue]t(eranus) ex op[t]ion[e cl(assis)] |
[prae]toriae Raue[n]||[nat(is)], annor(um) [L]XXX, [sibi] | et Crispiae Ce[l]e[rinae] | coniugi
caris[simae] | [et] Minici(i)s Cele[ri], | Cert[o], Grat[o, f(i)liis], | [et] Minici(i)s Ca[luo et] |
[Pris]cae, pare[ntibus], | b(ene) m(erentibus) p(osuit).*

Ligne 4 : le dessin de Marsigli montre en fait OPION, l'ensemble des auteurs a retranscrit *op[t]ion[e]*.

Ligne 13 : le dessin montre H M P. Il est probable que le H soit en fait un B. Le site *Lupa* (n°4312) a retranscrit *t(itulum) m(emoriae) p(osuerunt)*. Le H devait mieux correspondre au B de *bene* qu'au T de *titulum*.

L'inscription nous donne des informations sur la famille de M. Minicius Saturninus. Il a fait réaliser de son vivant cette épitaphe concernant aussi son épouse, ses trois enfants et ses deux parents. Saturninus est un vétéran, ancien *optio* de la flotte prétorienne de Ravenne. Il avait 80 ans quand il a passé commande de cette inscription funéraire. Il était marié à Crispia Celerina avec laquelle il a eu trois enfants dont les cognomina sont Celer, Certus et Gratus. Ils sont sans doute énumérés dans l'ordre d'âge décroissant. En effet, il est vraisemblable que l'aîné ait reçu le même cognomen masculinisé que celui de sa mère. Les deux parents de Saturninus sont aussi mentionnés : Minicius Caluo et Prisca. B. Migotti et M. Šašel Kos mettent en relation Saturninus avec la constitution du 5 avril 71 en faveur de la flotte de Ravenne connue à travers quatre diplômes militaires (*CIL*, XVI, 14 ; *AE*, 2014, 1617 ; *RMD*, IV, 205 = *AE*, 2002, 1771 ; *AE*, 2004, 1282 = *AE*, 2007, 1232). Cette constitution accorde à ses bénéficiaires des déductions de terres en Pannonie. Les auteures pensent donc qu'il est possible que Saturninus ait été un des premiers colons de Siscia, devenue colonie romaine sous Vespasien. Mais deux points peuvent faire douter que Saturninus ait été déduit à l'occasion de la constitution du 5 avril 71. Le premier point est assez faible, il est vrai. En effet, Saturninus indique qu'il était membre de la flotte prétorienne de Ravenne. Or en 71 les flottes italiennes n'avaient pas encore reçu le titre *praetoria*. On peut objecter que Saturninus a pu indiquer la titulature que la flotte de Ravenne avait au moment où il a fait faire l'inscription, soit sans doute plusieurs dizaines d'années après sa libération étant donné son âge avancé. Le deuxième point est plus fort. Les parents de Saturninus portent le même gentilice que lui, Minicius. Ou plutôt, ils sont eux aussi des Romains. Si Saturninus a reçu la citoyenneté romaine en 71, il a aussi reçu le *conubium* et la possibilité de transmettre la citoyenneté romaine à ses enfants qu'ils soient nés pendant ou après le service. Mais les parents du marin ne reçoivent pas la citoyenneté. Donc si on écarte l'éventualité d'un privilège spécial concernant aussi les parents, qui d'ailleurs n'apparaît pas dans le texte de la constitution du 5 avril 71, il est possible que Saturninus soit né citoyen romain. D'ailleurs B. Migotti et M. Šašel Kos remarquent que les parents portent le même gentilice : Minicius est indiqué pour le père mais n'est pas repris pour l'épouse. S'il n'avait pas été Minicia, nous pouvons supposer qu'il aurait été indiqué étant donné que Saturninus a pris la peine de mentionner le gentilice Crispia de son épouse en plus de son cognomen. Les auteures pensent qu'il est possible que les parents soient deux affranchis. Ils auraient donc reçu la citoyenneté et leur gentilice par ce moyen. On peut aussi supposer que la mère soit l'affranchie

du père ou qu'elle soit une cousine. Nous avons aussi dans nos sources des marins dont les épouses portent même gentilice. Certes la plupart du temps la filiation de l'épouse n'est pas indiquée sauf dans cinq cas (*CIL*, X, 8261 = *EDR*, 157471 ; *RMD*, I, 44 ; *RMD*, III, 171 ; *RMD*, II, 131). Nous ne savons rien du père et de son parcours de vie. Tout cela nous laisse néanmoins penser que Saturninus a pu s'engager plus tardivement que l'époque julio-claudienne dans la flotte de Ravenne et qu'il était fils de citoyen romain. Il a quitté Siscia puis y est revenu après sa libération. Nous ne savons pas s'il s'est marié pendant ou après son service. Son épouse et ses enfants étaient peut-être encore en vie quand il a réalisé l'inscription du tombeau familial. Son épouse, Crispia Celerina porte les *duo nomina*. Ses trois enfants ont reçu des cognomina d'origine latine : Celer, Certus et Gratus.

Date : des années 130 au début du III^e siècle.

Pannonie inférieure

Aquincum

829 – P. Magnius Victorinus

CIL, III, 10343 = *RIU*, VI, 1400 = *Lupa*, 8122

Cf. : E. Ferrero, 1878, n°538/9 ; G. Alföldy, 2004, p. 1-48, p. 34 (*non uidi*) (=AE, 2004, +1133). Autel votif en calcaire trouvée à Pátka près d'un étang à 80 km d'Aquincum. La partie supérieure de la stèle est moulurée. Des acrotères sont présents. Une photo est présente dans les *RIU*, p. 370. Dans la partie centrale entre les acrotères se trouve un médaillon avec peut-être une tête. Musée national de Budapest.

Dim. : 44×25×21 cm. ; lettres 4 cm.

Libero [et Liber]ae | sac(rum) // P(ublius) Magnius | Victorin(us), | tr(ierarchus) cl(assis) Fl(auias) | [Pannonic(ae)], | [u(otum) s(oluit) l(ibens) m(erito)].

Ligne 6 : G. Alföldy propose [*Pannonic(ae)*] et *RIU* [*Pannonicae*] ; il est aussi possible d'avoir [*Pan(nonicae) u(otum) s(oluit) l(ibens) m(erito)*] sur une même ligne.

Le triérarque de la flotte de Pannonie, P. Magnius Victorinus a dédié un ex-voto à Liber et Libera. Il porte les *tria nomina* donc il était un citoyen de naissance à moins qu'il n'ait obtenu la citoyenneté durant son service.

Date : de l'époque flavienne au milieu du III^e siècle.

830 – Eburo

TitAq, II, 609 = *Lupa*, 2870

Cf. : A. Mócsy, 1968, p. 305-311.

Stèle funéraire en calcaire arrondie à son sommet, trouvée en 1914 dans le quartier de Csillaghegy, 3^{ème} arrondissement de Budapest. Le lieu de trouvaille est au même endroit que celui de la stèle d'un autre marin de la flotte de Misène (*TitAq*, II, 785 = *Lupa*, 10147). Musée

d'Aquincum à Budapest.

Dim. : 164×78×23 cm ; lettres : 6-11 cm.

Eburo Milio/nis fil(ius), miles | in classe, | an(norum) LII. | H(ic) s(itus) e(st).

Le défunt est Eburo, fils de Milio. Il y a un Eburus référencé en Pannonie et un autre dans le Norique (*OPEL*, II, p. 113). Il est décédé à 52 ans alors qu'il était encore *miles* de la flotte. Son nom n'est pas indiqué. M. Németh suppose qu'il appartenait à une des deux flottes italiennes. Cela est possible étant donné les trouvailles faites à Misène et Ravenne d'inscriptions funéraires de marins provenant de Pannonie. De plus, la stèle funéraire retrouvée au même endroit concerne un marin de Misène. Mais il est aussi possible qu'il s'agisse de la flotte fluviale de Pannonie. Le simple fait que le nom ne soit pas mentionné va dans ce sens. L'absence du nom de la flotte laisse aussi penser qu'il s'agit d'une inscription antérieure à l'époque flavienne. Si Eburo était bien un marin de la flotte de Pannonie, cela serait un des documents les plus anciens concernant cette unité. De plus, il s'agirait d'une des preuves qu'elle existait avant l'arrivée au pouvoir de Vespasien.

Date : du règne d'Auguste à la fin de la période julio-claudienne.

831 – Anonyme

TitAq, II, 785 = Lupa, 10147

Cf. : A. Mócsy, 1968, p. 305-311

Stèle funéraire fragmentaire en andésite, trouvée en 1914 dans le quartier de Csillaghegy, 3^{ème} arrondissement de Budapest. Le lieu de trouvaille est au même endroit que celui de la stèle d'un autre marin de la flotte (*TitAq*, II, 609 = *Lupa*, 2870). Toute la partie supérieure est manquante. Le champ épigraphique est à l'intérieur d'un cadre à deux sillons gravé sur la pierre. Les lignes manquent de régularité et entament un mouvement descendant de la gauche vers la droite. Musée d'Aquincum à Budapest.

Dim. : 130×74×16 cm ; lettres : 4,5-6 cm.

*[-----] | ++sinus [---] | miletauit Misen(i) | an(n)is LVIII MO[---] | pos(u)it titulum
m(emoriae).*

Ligne 2 : les lettres V et S sont fragmentaires ; dans la lacune de droite, *TitAq* propose *[---
fil(ius)?]*.

Ligne 3 : *miletauit* au lieu de *militauit*.

Le défunt dont le nom est perdu dans la lacune était un soldat de Misène. Il est décédé à 58 ans. Il est peu probable qu'il s'agisse du temps de service. Le verbe *uixit* est ainsi sous-entendu. La fin de la ligne 4 devait peut-être comporter le nom du dédicant. Il est peu probable que ce marin de Misène ait été affecté en Pannonie à titre définitif. Il est décédé à Aquincum soit en mission soit en tant que vétéran. Le marin serait ainsi revenu dans sa petite patrie après son service. La dénomination sommaire de la flotte de Misène sans le titre *praetoria* incite à penser qu'elle est datable d'avant l'époque flavienne. Cette stèle a été retrouvée près d'une autre concernant un marin de la flotte, peut-être celle de Pannonie. Il est donc possible qu'il y ait eu à Aquincum une nécropole réservée aux marins.

Date : du règne d'Auguste à la fin de la période julio-claudienne.

Bassianae

832 – Iul(ius) Aelius

CIL, III, 3223 (p. 2277)

Inscription funéraire trouvé en 1782 près de Bassianae, l'actuelle Ruma en Serbie. Perdue.

Iul(io) Aelio, du[p]l(icario) cl(assis) | Fl(auiae) Pann(onicae) ; uix(it) ann(is) XL. | Statoria Sura, con|iu(x), et Iul(ius) Ianua|rius, fil(ius), Aemil(us) Ca|rus, tr[ie]rarchus] | [-----].

Ligne 6 : il est possible de restituer *tr[ibunus]* mais étant donné que le défunt est un marin, il est plus probable d'avoir un triérarque.

Le défunt est Iulius Aelius. Il était un *duplicarius* de la flotte de Pannonie. Son cognomen a la forme d'un gentilice. Il correspond d'ailleurs à celui d'Hadrien. Cela peut laisser penser que l'inscription est postérieure à son règne. Il est décédé à 45 ans. Il devait être encore en service sinon son statut de vétéran aurait été indiqué. Il était marié à Statoria Sura. Ils eurent un fils Iulius Ianuarius. Outre les membres de la famille, il y a aussi parmi les dédicants un triérarque, Aemilius Carus. Ce dernier devait être le supérieur de Iulius Aelius. Il a sans doute reçu une part de l'héritage de son subordonné. Tous les personnages ont une onomastique romaine. Il est donc possible qu'ils aient eu la citoyenneté romaine de naissance.

Date : du milieu du II^e au milieu du III^e siècle.

Taurunum

833 – Iulius Celer

ILJug, I, 278

Cf. : R. Marić, 1954/1955, p. 361, n°2.

Autel en grès provenant de Taurunum. L'autel est a été brisé et il est composé de deux morceaux superposés. Musée de Belgrade.

Dim. 85×32×24 cm ; lettres : 3,5-4,5 cm.

*I(oui) o(ptimo) M(aximo) | Paterno, | Iul(ius) Celer, | scriba cl(assis), // [u(otum)] s(oluit)
l(ibens) l(aetus) m(erito), | Pisone co(n)s(ule).*

Entre la ligne 4 et la ligne 1 du deuxième morceau, R. Marić rajoute une ligne intermédiaire dans laquelle il rajoute *Pannonicae*. Il est possible qu'une ligne ait été éliminée par la cassure de l'autel mais sa présence n'est pas certaine. Il est cependant tout à fait probable que la flotte en question soit bien celle de Pannonie.

Il s'agit donc d'un ex-voto dédié à Jupiter commandé par Iulius Celer. Il était scribe dans la flotte. Étant donné le lieu de découverte, il s'agit sans doute de la flotte de Pannonie. On a retrouvé à Taurunum un carrelage avec les lettres CL F P pour *cl(assis) Fl(auias) P(annonicae)* (*CIL*, III, 10675). La flotte de Pannonie devait donc avoir une base permanente à Taurunum. La date consulaire est précisée. Le consul Piso est sans doute L. Calpurnius Piso, consul en 175 avec P. Saluius Iulianus.

Date : 175.

Mésie inférieure et cités du nord de la mer Noire

Istros

834 – [---] Seuerinus

AE, 1927, 60 = *IScM*, I, 281

Cf. : V. Pârvan, 1925, p. 221-222, n°22.

Fragment d'inscription qui devait faire partie d'un sarcophage. Le champ épigraphique dont il ne reste que la partie droite est à l'intérieur d'une *tabula ansata*. Dans l'anse qui a subsisté, il y a une tête de méduse. Musée national d'histoire et d'archéologie de Constanța en Roumanie.

Dim. : 80×80×45 cm ; lettres : 3,5-3,7 cm.

*[D(is)] M(anibus). | [---] Seuerino, | [triera]rcho cl(assis) Fl(auiæ) | [Moes(icae), qu]i uixit
an/[nis ---], Claudia Sa/[---, c]oniux, me/[moriam c]um sarco(phago) | [mari]to bene
me/[renti] et sibi fe/[cit].*

Lignes 5-6 : *Sa/[bina?]*.

Le sarcophage a été conçu du vivant de Claudia épouse de Seuerinus. Ce dernier était déjà décédé. Le cognomen de Claudia et le gentilice de son époux sont perdus dans la lacune. Seuerinus était un triérarque de la flotte de Mésie. Nous ne savons pas si le triérarque était encore en service au moment de son décès, ni s'il était affecté à Nouiodunum ou à Istros. Le dernier cas ne serait pas étonnant. Il devait peut-être y avoir une base permanente de la flotte de Mésie à Istros.

Date : de l'époque flavienne au milieu du III^e siècle.

Nouiodunum

835 – P. Aelius Mithres

AE, 2015, 1257

Cf. : G. Simion, 1994-1995, p. 121-149 ; S. Conrad, 2007, p. 258, n. 29, tab. 77,1 ; G. Simion, 2008, p. 259-261, n°8 ; F. Matei-Popescu, 2010, p. 255 ; L. Mihăilescu-Bîrliba, 2015, p. 214.

Sarcophage en calcaire trouvé en 1990 dans un tumulus de la nécropole romaine. Le sarcophage était encore scellé. On y a découvert deux squelettes de femmes. Plusieurs objets sont aussi présents dont deux pièces. L'une représentait Faustine l'Ancienne et l'autre Faustine la Jeune. Une inscription funéraire était gravée sur la face antérieure du sarcophage. Le champ épigraphique est situé dans une *tabula ansata*. Musée de Tulcea en Roumanie.

Dim. : 85×234×115 cm (sarcophage).

D(is) M(anibus). / Vlpia Iulia uix(it) / an(nis) XL. / P(ublius) Aelius Mithres, / ark(arius) clas(sis), con(iu)g(i) / b(ene) m(erenti) f(aciendum) c(urauit).

La défunte qui doit ainsi correspondre à un des deux squelettes s'appelait Vlpia Iulia. Elle est décédée à 40 ans. Le dédicant est son époux, P. Aelius Mithres. Il était *arkarius classis*, c'est-à-dire trésorier de la flotte. Celle-ci était certainement celle de Mésie. Vlpia porte le gentilice de l'empereur Trajan. Sa famille a donc dû recevoir la citoyenneté romaine sous son règne à moins qu'il ne s'agisse d'une affranchie. Il est vrai que la filiation n'est pas indiquée mais cela n'en fait pas obligatoirement une affranchie. Le dédicant porte les *duo nomina* d'Hadrien. Son cognomen est Mithres et fait allusion peut-être au dieu Mithra. Ce cognomen d'origine orientale pourrait aussi faire penser qu'il s'agit d'un affranchi impérial. En effet, le poste d'*arkarius* de la flotte pouvait être confié à un affranchi. F. Matei-Popescu ne sait s'il s'agit d'un affranchi ou d'un soldat. Dans une tombe proche du sarcophage on a trouvé une épée.

Date : les années 170 ou la fin du II^e siècle.

836 – C. Cand(idius) Germanus

AE, 1992, 1498

Cf. : F. Topoleanu, 1991, p. 97-100.

Base en calcaire trouvée en 1985, à 2 km de la ville antique. Musée du delta du Danube à

Tulcea.

Dim. : 27×24 cm (champ épigraphique) ; lettres : 3,5-5,2 cm.

I(oui) O(ptimo) M(aximo) / et Genio / loci, C(aius) Ca(nd(idius) Germ(anus), / tr(ierarchus).

Ligne 3-4 : étant donné la grande rareté du gentilice Candius nous préférons restituer Candidius.

Il s'agit d'un ex-voto à Jupiter et au Génie du lieu. Le dédicant est C. Cand(idius) Germanus, un triérarque. Il devait très probablement appartenir à la flotte de Mésie.

Date : de l'époque flavienne au milieu du III^e siècle.

837 – Q. Iulius Heliodorus

AE, 1950, 175 = IScM, V, 273

Autel provenant de Nouiodunum. L'inscription court sur les faces droite, centrale et gauche.

Musée national des antiquités (Institut d'archéologie) à Bucarest.

Dim. : 28×13×13 cm ; lettres 1-2 cm.

*Domino / et Dominae / l(ibens) a(nimo) posuit / libur|na Ar|mata / (centuria) Q(uinti) Iul(i)
Heliodori.*

Ligne 7 : les restitutions du symbole 7 donnent *centuriae* mais nous préférons *centuria* au nominatif car la liburne Armata est la centurie de Q. Iulius Heliodorus.

Les divinités Dominus et Domina sont invoquées en Dacie (*CIL*, III, 7671, 7833). Les dédicants sont les membres de l'équipage de la liburne Armata. Ils sont sous les ordres de Q. Iul(ius) Heliodorus. La liburne Armata ne fait pas partie de la centurie d'Heliodorus qui serait répartie sur plusieurs navires mais elle *est* la centurie. Il est aussi possible que le centurion soit l'équivalent du triérarque. Le centurion porte les *tria nomina*, il est donc un citoyen romain. Peut-être l'est-il devenu durant son service.

Date : du début II^e siècle au milieu du III^e siècle.

Tomis

838 – C. Iulius Siluanus

AE, 2016, 1369 = *IScM*, VI, 2, 480

Cf. : A. Avram *et al.*, 2016, p. 140-143, n°1.

Plaque en marbre encadrée dans la façade d'un immeuble situé au 2 rue Ion Lahovari à Constanța en Roumanie.

Dim. : 34,5×58 cm ; lettres 3,5-3,8 cm.

Τιβ(έριον) Κλ(αύδιον) Φάλκωνα Πομπηιαν[όν], | ιερέα Θεᾶς Ῥώμης καὶ ἀπὸ [λο]γιστεῖων καὶ β' ποντάρ[χη]ν | ἀπὸ προγόνων, Γάιος Ἰού(λιος) Σιλουανὸς ἐκ τριηράρχ[ων].

Il s'agit d'une inscription honorifique en faveur d'un notable local, Ti. Claudius Falco Pompeianus. Ses cognomina évoquent ceux d'un consul suffect de 108, légat de Mésie inférieure entre 116 et 117 : Q. Roscius Coelius Murena Silius Decianus Vibull(i)us Pius Iulius Eurycles Herclanus Pompeius Falco (*PIR*², P, 692). Mais les *duo nomina* montrent que les ancêtres de Pompeianus ont dû recevoir la citoyenneté romaine sous Claude ou Néron. Il fut prêtre de la déesse Rome, λογιστής (*curator ciuitatis*) et pontarque (chef de l'Hexapole pontique, fédération de cités de la côte ouest de la Mer noire dont la capitale est Tomis). Le dédicant est un triérarque, C. Iulius Siluanus. Il devait faire partie d'un détachement de la flotte de Mésie. Il se peut aussi que cette flotte ait eu un de ses ports d'attache à Tomis.

Date : du milieu du II^e siècle au milieu du III^e siècle.

839 – Val(erius) Valens

CIL, III, 7552 = *IGRR*, I, 628 = *IScM*, II, 199

Cf. : E. Ferrero, 1900, n°808.

Stèle funéraire fragmentaire provenant de Constanța. Musée national d'histoire de Roumanie à Bucarest.

Dim. : 80×60×18 cm.

D(is) M(anibus). | Val(erius) Valens, uet(eranus) [classis] | Fl(auias) Mo(e)si(ca)e, me[moriam feci ui]uo meo mi et [dulcissi]/m(a)e co(n)iugi m[eae ---] // [τὴν γλυκυ]τάτην σύνβιον·[᾽Ὅς ἄν] | [ἄλλο]ν τιν' ἀντέθη νε[κρὸν] | [ἢ πωλ]ήσει θίνε τῷ φίσκῳ δ(ηνάρια) [---].

Ligne 8 : θίνε au lieu de τίνη.

Le défunt est Valerius Valens, un vétéran de la flotte de Mésie. Il a fait faire son tombeau de son vivant pour lui et pour son épouse. Nous ne savons si Valens était affecté à Tomis ou s'il y est retourné après son service. Il est possible qu'une base permanente de la flotte de Mésie se soit trouvée à Tomis.

Date : de la période flavienne au milieu du III^e siècle

Nord de la mer Noire

Chersonesos

840 – Aelius Ma[---]

AE, 1967, 431

Cf. : E. I. Solomonik, 1964, p. 136-139, n°62 (*non uidi*) ; E. I. Solomonik, 1983, p. 46-47, n°18. Stèle funéraire en calcaire jaune, brisée en deux morceaux. Entre les deux morceaux manque un fragment haut de 18 cm, contenant deux lignes. Un fronton triangulaire est gravé dans la partie supérieure avec un cercle en son centre. Musée de Chersonesos.

Dim. : 135×60×23 cm ; lettres : 5 cm.

D(is) M(anibus). | Aelius Ma[---], | mil(es) cl(assis) [F(lauiae) M(oesicae)], | uix(it) ann(is) [---] | [---] | [---] b(ene) m(erenti) p(osuit).

Le défunt est Aelius Ma[---]. Il est possible que son cognomen soit Maximus. Il porte le gentilice de l'empereur Hadrien mais l'inscription peut être plus tardive que son règne. Aelius était un *miles* de la flotte de Mésie. Il devait faire partie d'une vexillation de la flotte envoyée en mission à Chersonesos.

Date : du milieu du II^e siècle au milieu du III^e siècle.

841 – Auluz[e]nus

AE, 1984, 806

Cf. : E. I. Solomonik, 1983, p. 54-55, n°26 ; G. Alföldy, 1984, p. 785, n°26 ; M. P. Speidel, 1988, p. 119-123.

Fragment de plaque funéraire. Musée de Chersonesos.

Dim. : 61×38×13 cm ; lettres : 5-5,7 cm.

[---] / [ui]x(it) ann(is) / LV, mil(itauit) / ann(is) XX[-]. / Auluz[e]nus, o[pt(io)] / cl(assis) eiu[sd(em)], here[sf(ecit)].

Lignes 0 et 1 : M. P. Speidel propose de rajouter une ligne supplémentaire et de restituer [--- uet(erano)?] / [cl(assis) Fla(ui)ae M(oesicae)]. La présence du nom de la flotte de Mésie est fort probablement dans la lacune. Par contre rien ne dit que le défunt soit un vétéran.

Lignes 5-6 : E. I. Solomonik proposait C[o]/cleiu[s] ; la restitution que nous indiquons est celle de G. Alföldy.

Ligne 6 : le O est fragmentaire ; M. P. Speidel propose de restituer o[rd(inatus)] en se basant sur une autre inscription de la flotte de Mésie où apparaissent des *ordinati* (AE, 1967, 428).

Le nom du défunt est perdu dans la lacune. Il appartenait sans doute à la flotte de Mésie. Il s'est engagé autour de l'âge de 35 ans ce qui est relativement tardif. Il a effectué au moins 20 ans de service. Le dédicant Auluzenus est un *optio* de la flotte. Il porte un nom d'origine thrace (D. Dana, *OnomThrac*, p. 18-22). Soit il s'agit de son nom unique de pérégrin soit il n'a indiqué que son cognomen. Les deux marins appartenaient à la vexillation présente à Chersonesos. Ils devaient y avoir été envoyés en mission de plus ou moins longue durée.

Date : du II^e siècle au milieu du III^e siècle.

842 – T. Aur(elius) Secundus

CIL, III, 14214, 34 = AE, 1900, 199 = AE, 1903, 1

Cf. : *IOSPE*, IV, 94 = P, 417 ; E. I. Solomonik, 1983, p. 37-38, n°9 ; T. Sarnowski, 1995, p. 324.

Table de marbre. Musée de Chersonesos.

Dim. : 31,5×25 cm ; lettres : 2-7 cm.

Pro [sal(ute) Imp(eratoris)] / M(arci) Aur(eli) Ant(onini) Com(modi) Aug(usti) et / Fl(aui) Sergiani Sosibi / trib(uni) mil(itum) (l)eg(ionis) I Ital(icae), iuuen(is) / reuerentissimi, s(ub) c(uius) c(ura) e(ge), / et mea meorumq(ue), T(itus) / Aur(elius) T(iti) f(ilius) Cam(ilia) Secun(dus) Raue(nna), tr(ierarchus) c(lassis) F(lauiae) M(oesicae), u(otum) s(oluit) l(ibens)

l(aetus) m(erito). / Sequentes Materno et Bradua co(n)s(ulibus).

Il s'agit d'une inscription votive pour le salut de l'empereur Commode et du tribun militaire de la légion I *Italica*, Flavius Sergianus Sosibus. Il devait être le chef de la vexillation se trouvant à Chersonesos. Le dédicant est un triérarque de la flotte de Mésie. Ce dernier est un citoyen romain de naissance, appartenant à la tribu Camilia : T. Aurelius Secundus. Après sa nomenclature suit son *origo* : il est un citoyen de Ravenne, une cité appartenant justement à la tribu Camilia. T. Aurelius correspond aux *duo nomina* d'Antonin le Pieux. Les parents de Secundus doivent peut-être la citoyenneté à cet empereur. Ce Ravennate ne s'est pas enrôlé dans la flotte de sa cité d'origine mais dans celle de Mésie. Il est aussi possible qu'il ait été transféré de la flotte de Ravenne dans celle de Mésie à un moment donné de sa carrière. Il fut ensuite envoyé en mission à Chersonesos.

Date : 185, d'après la date consulaire.

843 – T. (H)eren(n)i(us) [---] ou Teren(t)i(us) (I)

AE, 1967, 428

Cf. : E.I. Solomonik, 1964, p. 132-135, n°60 ; E. I. Solomonik, 1983, p. 33-34, n°6 ; M. P. Speidel, 1988, p. 119-123 ; K. Stauner, 2004, p. 362-364, n°284.

Autel votif en calcaire, brisé en deux morceaux, trouvé dans la citadelle romaine. Musée de Chersonesos.

Dim. : 100×34×28 cm ; lettres : 3-6,5 cm.

I(oui) O(ptimo) M(aximo) / Sacrum, / T(itus) Eren(n)i(us) / [---]CI[---]AI[---] (?) / cum or/dinat(is) et / [-]er(?) cl(assis) e(iusdem), / [u(otum)] s(oluit) l(ibens) m(erito).

Ligne 3 : *Terent(ius)* pour E. I. Solomonik et pour M. P. Speidel.

Ligne 4 : le site de Heidelberg écrit, *HCI[---]AI[---]* et considère qu'il y a une autre ligne la précédant. En fait le dessin fourni par M. P. Speidel ne permet pas de conclure quant à l'existence ou non d'une ligne intercalaire nos 3^e et 4^e lignes. Pour E. I. Solomonik la ligne 4 serait restituable en *S[e]rap[ion]*. M. P. Speidel ne lit que *[---]A[---]*. K. Stauner ne propose rien : *[-----]*.

Lignes 6 et 7 : le singulier est aussi possible *or/dinat(o)*.

ligne 8 : *[c]er(ariis* ou *-ario)* pour E. I. Solominik repris par tous les auteurs sauf M. P. Speidel proposant *[tri]er(archis)* ; le E de *e(iusdem)* de la fin de la ligne est fragmentaire et M. P. Speidel propose de lire un un F pour *F(lauiae)*. Si c'est le cas, nous proposerions alors :

cl(assis) F(lauiae) [M(oesicae)].

La dédicace à Jupiter a été effectuée par un T. Erennius ou Herennius ou peut-être aussi un Terentius. Son cognomen est perdu dans la lacune. Il devait être un officier de la flotte de Mésie sans que cela soit certain car il pourrait tout aussi bien être le chef d'une vexillation comprenant des unités différentes. Se sont associés à lui des *ordinati*. Les *ordinati* sont synonymes de centurions à partir de l'époque sévérienne (M. Reddé, 1986, p. 263 ; A. von Domaszewski, B. Dobson, 1967², p. XXV, 57, 60, 97). La plupart des auteurs considèrent que sont aussi présents des *cerarii*. Les *cerarii* sont des scribes spécialisés dans les écritures sur des tablettes recouvertes de cire. Ils devaient appartenir à l'*officium* de la vexillation de la flotte de Mésie détachée à Chersonesos. Cependant M. P. Speidel pense qu'il faudrait plutôt restituer des triérarques. Cette proposition se heurte au manque de place pour les trois lettres TRI. En effet, l'espace lisible sur le dessin fourni dans son article ne laisse entrevoir de place que pour un ou deux lettres tout au plus à gauche de ER. Il est toutefois possible qu'il y ait eu des lettres ligaturées. C'est le cas notamment du I et du N de *ordinat(is)* à la ligne 6. Il est aussi possible que le T et le R de TRIER soient placés à la fin de la ligne 6. Malgré ces problèmes de place, la solution de M. P. Speidel semble vraisemblable. Les centurions et les triérarques sont des officiers de même rang et les *cerarii* n'apparaissent pas ailleurs dans les flottes jusqu'à présent. Mais nous reconnaissons que ce dernier argument est faible. Il n'est pas certain que les centurions appartiennent eux aussi à la flotte. Si c'est le cas, nous aurions une des rares inscriptions où ces deux grades apparaissent et à une époque relativement tardive à savoir la première moitié du III^e siècle. Un centurion et un triérarque qui sont d'ailleurs deux frères Cleo et Didymus, sont présents sur une inscription qui semble remonter à l'époque julio-claudienne (AE, 1972, 198 = EDR, 075315). Dans ce cas aussi il n'est pas certain que le centurion appartienne à une flotte. Ce document de Chersonesos poserait donc le problème de la place dans la hiérarchie des centurions et des triérarques. S'ils ne sont pas les mêmes comment s'organise le commandement des marins qui sont tous des *milites* (les épibates comme les matelots) et qui tous leur doivent obéissance ?

Date : première moitié du III^e siècle.

844 – C. Valerius Valens

AE, 1967, 429

Cf. : E. I. Solomonik, 1966, p. 167-171 (*non uidi*) ; E. I. Solomonik, 1983, p. 34-36, n°7.

Autel votif en grès. Musée de Chersonesos.

Dim. : 39×28 à 16×13 cm ; lettres : 1,5-3 cm.

C(aius) Valer(ius) | Vale(n)s, | miles clas(sis) | Flauia(e) Misi(cae), | liburna | Sagita, | pos{i}ui(t) ara(m), | [I]ou(i) Opt[imo | Maxi]m[o].

Ligne 4 : *Moesi(cae)* au lieu de *Misi(cae)*.

La personne ayant fait la dédicace à Jupiter est C. Valerius Valens, un *miles* de la flotte de Mésie. Il devait être en mission à Chersonesos avec un détachement de la flotte. Il appartenait à la liburne Sagita.

Date : du II^e siècle au milieu du III^e siècle.

845 – Anonyme

AE, 1967, 432

Cf. : *IOSPE*, IV, 124 = I², 556 ; E. I. Solomonik, 1966, p. 165-171 (*non uidi*) ; E. I. Solomonik, 1983, p. 61-62, n°34.

Fragment d'une stèle funéraire en grès. Le champ épigraphique était dans un cadre mouluré. Musée de Chersonesos.

Dim. : 32×26×4,7 cm ; lettres : 3-3,5 cm.

[-----] | [--- mil(es) cl(assis)] | Fla[ui]ae Mo]esic(a)e, ui[xit] | annis XX[--- mil(itauit)] | annis [---] | cus, mi[l(es) cl(assis) eiusd(em)?], | f[ac(iedum) cur(auit)?].

Le défunt était un jeune *miles* de la flotte de Mésie âgé de 20 ans. Le dédicant était peut-être lui aussi un marin. Ils faisaient partie du détachement de la flotte en mission à Chersonesos.

Date : du milieu du II^e siècle au milieu du III^e siècle.

Tyras

846 – N. Seius Ga[---]

AE, 1995, 1350

Cf. : T. Sarnowski, 1995, p. 326.

Plaque de marbre provenant de Tyras, l'actuelle Bilhorod-Dnistrovskyj en Ukraine.

[A]sclepio et Hygi(ae) | [pro] successu M(arci) Ata/[li Pl]acid/[i (centurionis) le]g(ionis) I Ital(icae). L(ucius) Pa/[piri]us Olymphi(cus), me/[dic]us uexil(lationis), et N(umerius) Seius Ga/[---]ius, medicus duplicar(ius) | [clas]sis Fl(aui]ae) Moes(icae), u(otum) s(oluerunt) l(ibentes) m(erito).

Ligne 8 : l'AE restituée *Moes(iacae)* mais il vaut mieux *Moes(icae)*.

Les divinités Asclepius et Hygia sont remerciées pour leur action dans le traitement de M. Atalius Placidus, centurion de la légion I Italica. Les deux médecins sont L. Papirius Olympanicus *medicus vexillationis* et N. Seius Ga[---], *medicus duplicarius* de la flotte flavienne de Mésie. Le médecin de la vexillation est placé en premier. Il devait donc être le supérieur de celui de la flotte de Mésie sans pour autant appartenir à lui-même à la flotte. Olympanicus devait appartenir à une autre unité, pourquoi pas à la légion I Italica. Il y avait donc à Tyras des vexillations de l'armée romaine provenant de plusieurs unités différentes. Ils durent y être envoyés en mission de plus ou moins longue durée. Le *medicus* de la flotte de Mésie est *duplicarius* comme tous les *medici* des flottes.

Date : du II^e siècle au milieu du III^e siècle.

847 – Vlpus Valens

AE, 1990, 870 = AE, 1991, 1362

Cf. : T. Sarnowski, 1987, p. 74, n°19.

Inscription votive provenant de Tyras, l'actuelle Bilhorod-Dnistrovskyj.

[--- In]uicto{to} pr/o salutei{s} su|um et suor|um ex uoto, | posuit Vlp(ius) | Vale[ns], mil(es) | cl[a(ssiarius) (?)], Messa|la et S[a]bin[o] | co(n)s(ulibus).

Ligne 7 : T. Sarnowski restituée *cl[a(ssiarius)]* mais ce terme n'apparaît jamais dans l'épigraphie, à la rigueur *classicus* pourrait mieux convenir ; en fait, il serait préférable de restituer *cl(assis) [Fl(auiae) Moes(icae)]* ; les abréviations ne sont pas sûres notamment celle de *Moesicae*, mais elles sont vraisemblables en fonction des 11 lettres contenues dans la ligne 2.

Il s'agit d'un ex-voto à une divinité à moins qu'il ne s'agisse de l'empereur lui-même. Il a été réalisé par Vlpus Valens, un *miles* appartenant certainement à la flotte de Mésie. Il devait être en mission à Tyras. En raison de son gentilice, Valens ne tient pas la citoyenneté romaine de l'édit de 212.

Date : 214 en fonction de la date consulaire.

Thrace

Périnthe

848 – Ti. Claudius Zenas

IGRR, I, 781 = Perinthos, 44

Cf. : E. Ferrero, 1878, n°498.

Inscription votive qui a été vue sur le mur d'enceinte de la cité. Perdue.

Δι Ζβελσούρδω. | Αὐταυκράτορι Καίσαρι Δομυτιανῷ Σεβαστῷ Γερμανικῷ, τὸ ἰδ' | ὑπάτῳ,
ἐπιτροπεύοντος Θράκης | Κ(οίντου) Οὐετιδίου Βάσσου, Τι(βέριος) Κλαύδιος Σεβαστοῦ
ἀπελεύθερος | Ζηνᾶ, τριήραρχος κλάσσης Περινθίας, σὺν Κλαυδίῳ Τι(βερίου) υἱοῖς Κυρεῖνα
| Μαξίμῳ, Σαβίνῳ, Λούπῳ, Φου|τούρῳ, τέκνοις ἰδίῳις, πρῶτος | καθιέρωσεν.

L'inscription a été fait en l'honneur du dieu Zbelsurdos et à Domitien, consul pour la 14^e fois alors que Q. Vettidius Bassus était procureur de la province de Thrace (*PIR²*, V, 456). Zbelsurdos est un dieu thrace assimilable à Zeus. Le dédicant est Ti. Claudius Zenas, un affranchi impérial. Il a été triéarque dans la flotte de Périnthe. C'est la seule mention de cette flotte dans les inscriptions. Il avait quatre enfants : Maximus, Sabinus, Lupus et Futurus. Ils appartenaient à la tribu Quirina, comme leur père sans doute. Zenas porte les noms de Claude ou de Néron. Dans le premier cas, il devait être un vétéran. S'il est un affranchi de Néron, il est possible qu'il soit encore en service au moment de la conception de l'inscription. Zenas est sans doute un des derniers officiers d'une flotte ayant le statut d'affranchi.

Date : 88-90.

849 – T. Flavius Sabestianus

CIL, III, 7327 = EE, V, 208 = Perinthos, 82

Cf. : E. Ferrero, 1884, n°661 ; E. Pfuhl, E. Möbius, 1977, p. 120, n°314.

Stèle en marbre provenant de Périnthe mais sa localisation précise initiale est inconnue. Dans

une niche rectangulaire se trouve un bas-relief représentant un soldat. Il porte une tunique avec un manteau (*sagum*) rejeté à l'arrière. Il tient dans la main gauche un bouclier reposant sur le sol et une lance dans la main droite. Les lettres D M S sont gravées au-dessus de la niche et le reste du champ épigraphique se trouve en dessous. Musée d'Istanbul.

Dim. : 48×33×9 cm ; lettres : 1,4-2,2 cm.

D(is) M(anibus) s(acrum). // T(ito) F(lauio) Sabestiano, mil(iti) | cl(assis) pr(aetoriae) Mis(enensis) p(iae) u(indicis) Philip(pianae), | (centuria) (triere) Vic(toria), M(arcus) Aur(elius) Salu(ianus) fra(tri) et con(tubernali).

Ligne 3 : *pi(ae)* pour *Perinthos*, 82 ; l'abréviation PI est étrange. Le *CIL* et l'*EE* restituent *p(iae)* ainsi que l'éditeur de la base de données du site de l'université de Heidelberg. La photo fournie par E. Pfuhl et E. Möbius montre qu'il y a une fissure après le P qui a dû être prise pour un I.

Le défunt est T. Flavius Sabestianus, un *miles* de la flotte de Misène. L'épithète *Philippiana* montre que la stèle a été conçue sous le règne de Philippe l'Arabe. Sabestianus appartenait à la trière Victoria qui est aussi désignée comme étant une centurie. Ce document est donc une preuve supplémentaire quant au fait que les navires étaient équivalents à des centuries. Le défunt porte les *duo nomina* des empereurs flaviens mais cela n'a aucune incidence quant à la datation du document. Signalons aussi que nous connaissons un T. Flavius Alexander fils de Titus appartenant lui aussi à la flotte de Misène par un diplôme de 247 (*CIL*, XVI, 152). Il était originaire de Misène. Les *duo nomina* T. Flavius étaient sans doute fréquents dans la flotte durant la première moitié du III^e siècle. T. Flavius Sabestianus est certainement décédé en cours de service sinon le statut de vétéran aurait été indiqué. Le dédicant est M. Aurelius Saluianus qui se dit être *fra(ter) et con(tubernalis)*. Le terme *contubernalis* est en fait abrégé mais il est très fortement probable que nous ayons bien *contubernalis* et non *commanipularis*. Le terme de *contubernalis* a une connotation affective que n'a pas celui de *commanipularis*. Il peut donc sembler être redondant d'indiquer en plus être son frère au sens de « frère d'armes ». Il est donc possible que les deux personnes soient des frères biologiques alors qu'ils ne portent aucun nom en commun. La différence entre les deux noms ne peut pas être expliquée par le changement de nom qui s'opérait à l'entrée dans la flotte de Misène car Sabestianus se serait engagé au plus tôt en 216 (si on considère qu'il est décédé peu de temps avant d'avoir atteint ses 28 années de service et que le document date du tout début du règne de Philippe l'Arabe, en 244). Donc il devait avoir déjà la citoyenneté romaine au moment de son enrôlement que cela soit de naissance ou par l'édit de Caracalla. Remarquons aussi que T. Flavius Alexander connu par un diplôme contemporain de cette inscription a nommé ses enfants avec des noms différents : Marcus Alexander, Flavius Marcus, Vlpus Sabinus et Aurelia Fausta. Les deux derniers n'ont

aucun élément onomastique en commun avec leurs parents (la mère s'appelait Marcia Procula). Il est donc possible que les parents de nos deux frères leur ait donné des noms différents. Par contre si Sabestianus a rempilé et s'est engagé avant 212, ce raisonnement n'est plus valable.
Date : 244-249.

Philippopolis

850 – M. Annius Seuerus

AE, 2002, 1269

Cf. : I. Topalilov, 2002, p. 59-65 ; I. Ivanov, 2008, p. 144 (=AE, 2010, +1450) ; I. Topalilov, 2018, p. 203-206.

Stèle en marbre provenant des fouilles opérées en 1994 dans le centre-ville de Plovdiv en Bulgarie, au niveau du cimetière se trouvant à l'Est de la ville antique. Un fronton avec acrotères est sculpté dans la partie supérieure de la stèle. Un disque semblant représenter un bouclier se trouve dans la partie centrale du fronton. Le champ épigraphique est gravé sur l'architrave au-dessous du fronton. Dans la partie inférieure a été creusée une niche dans laquelle on peut voir le bas-relief représentant le défunt en habits militaires. Il porte la barbe. Sa tenue se compose d'une tunique serrée à la taille par une ceinture. Une épée y est fixée à gauche. Un manteau est posé sur ses épaules, retroussé en arrière. Sa main gauche semble maintenir le manteau en place. Il tient dans la main gauche un objet longiligne que l'éditeur de l'inscription (I. Topalilov, 2002) a d'abord pris pour le cep d'un centurion. Mais dans un article récent (2018), il considère qu'il s'agirait plutôt d'une *uirga*, un bâton fin et souple que l'on peut assimiler à une cravache. Musée archéologique de Plovdiv.

Dim. : 123×61×13 cm ; lettres : 2 cm.

Dis Manibus. M(arcus) Annius Seuerus, uet(e)ranus ex cl(asse) // pr(aetoria) // Mis(enensi) (centurio), | militauit annos XXVI, uixit annos XXXXVIII. Curauit | C(aius) Scenti(us) Celer.

Ligne 1 : les lettres PR de *pr(aetoria)* sont gravées dans la partie inférieure du fronton au-dessus de l'espace entre CL et MIS. Le graveur a sans doute voulu corriger un oubli. Dans l'article de 2018, I. Topalilov estime qu'il y a à la fin de la ligne un 7 symbolisant le grade de centurion. Ce signe est visible sur la photo fournie. L'auteur croyait initialement qu'il s'agissait d'une

fissure dans la pierre.

Le défunt est M. Annius Seuerus, un vétéran de la flotte de Misène. Le nombre d'années de service est indiqué : il a servi pendant 26 ans, ce qui veut dire qu'il a quitté la flotte avant la réforme de la durée du temps de service survenue entre 206 et 209. On ne peut donc pas connaître l'âge précis d'engagement mais celui-ci a dû survenir autour de 20 ans. Seuerus serait un centurion si on considère que le symbole 7 est bien gravé à la fin de la première ligne. La place de ce symbole est inhabituelle dans l'épigraphie des flottes. Normalement il est placé juste avant le nom de l'unité ou du navire. Cependant il est visible sur la photo et, de plus, le graveur a déjà fait la preuve de son manque de connaissance des pratiques ou de son inattention en oubliant le titre de *praetoria*. Le bâton fin que tient le soldat doit aussi faire pencher en faveur d'un centurion. I. Topalilov (2018) considère qu'une communauté de vétérans de la flotte de Misène était installée à Philippopolis. Nous sommes d'accord avec cette hypothèse mais nous ne comprenons pas pourquoi il met cette communauté en rapport avec la possible présence de bases de la flotte à Cyzique en Asie ou à Périnthe en Thrace. Dans l'article de 2002, I. Topalilov explique que le vétéran aurait été installé à Philippopolis avec d'autres dans le cadre d'une politique de repeuplement de la région après les guerres et l'épidémie de peste qui secouèrent le règne de Marc Aurèle. Cette politique aurait été lancée ou relancée par Septime Sévère après sa victoire finale dans les guerres civiles qui l'ont porté au pouvoir. Cela est possible mais nous avons aussi des diplômés militaires à destination de marins de la flotte de Misène originaires de Philippopolis (*AE*, 2006, 1855 ; *RMD*, IV, 277 = *AE*, 1995, 1822 ; *RMD*, II, 105 = *AE*, 1975, 245). Ces diplômés datent de 160, donc ces marins ont dû s'engager en 134. Il est donc tout à fait possible que Seuerus soit originaire de Philippopolis. Ainsi pourquoi ne pas supposer plus simplement que Seuerus est revenu dans sa patrie d'origine après sa libération ? L'absence de la mention de l'*origo* pourrait plaider en faveur d'une origine locale, mais cela ne constitue pas une preuve en soi. Le dédicant est C. Scentius Celer. I. Topalilov (2018) évoque la rareté du gentilice Scentius dans l'épigraphie et sa fréquence dans la flotte et ou dans la région campanienne pour en faire un ancien marin, ou tout du moins un camarade du défunt. Il est vrai que nous avons au sein des inscriptions de Misène une mère et une épouse de marins portant le gentilice Scentia (respectivement *CIL*, X, 3368 = *EDR*, 145405 et *CIL*, X, 8211 = *EDR*, 162093). Leur fils et époux se disent respectivement originaire de Misène et d'Italie. Si ces femmes sont issues de la communauté militaire de Misène, il est possible qu'elle soit les descendantes de marins. De plus, une inscription de Sardaigne concerne un marin de la flotte de Misène s'appelant L. Scentius Valens se disant *natione Bessus* (*EE*, VIII, 1, 710 = *EDR*, 086429). Ce personnage ayant trouvé la mort après 27 années de service, il est donc probable que le document date d'après 206-209. Tous ces éléments appuient la thèse d'I. Topalilov selon laquelle le gentilice Scentius était bien en circulation au sein de la flotte de

Misène dans la deuxième moitié du II^e siècle et qu'il pouvait concerner des marins originaires de Thrace. Il est donc possible que le dédicant ait été lui aussi un marin et pourquoi pas un vétéran.

Date : entre le milieu du II^e siècle et 206-209.

Épire

Nicopolis

851 – C. Eppius Ferox.

AE, 1968, 457 = ILGR, 160

Cf. : P. Giacomini, 1990, n°215.

Stèle en granit trouvée près du cimetière Mazôma au lieu-dit Nicolara. Musée de Nicopolis.

Dim. : 140×58×10 cm ; lettres : 4 cm.

*Dis Manibus. / C(aius) Eppius Ferox, uixit / annis LX, militauit / annis XX in classe pr(aetoria)
/ Rauennate ; cuius heres / faciendum curauit.*

Ligne 2 : Th. Ch. Sarikaris lisait Ceppius qui est un gentilice très rare ; le rédacteur de la fiche de l'AE préfère lire C. Eppius dont le gentilice est plus fréquent.

Le défunt est C. Eppius Ferox. Il s'est enrôlé dans la flotte de Ravenne à l'âge de 40 ans, ce qui est relativement tardif. Il est décédé après 20 années de service. L'héritier n'est pas nommé. La formule « *militauit (...) in classe pr. Rauennate* » n'est pas courante.

Date : de l'époque flavienne au milieu du III^e siècle.

Achaïe

Athènes

852 – Q. Boidius

IAtt, 76

Cf. : J. H. Oliver, 1941, p. 248-249, n°48 ; D. W. Bradeen, 1974, n°1051.

Coin supérieur gauche d'une stèle funéraire en marbre. Elle fut trouvée en 1935 dans la zone nord-est de l'Odéon à Athènes.

Dim. : 32×29×8,4 cm ; lettres : 2,7-3,6 cm.

D(is) M(anibus). / Q(uintus) Boidius, [m]/ilis ix{s} cla[sse M]/ilene(n)si [uixit an]/nis [-----] / [-----].

Lignes 2-3 : *[m]/ilis* au lieu de *[m]/iles*.

Ligne 3 : *ixs* au lieu de *ex*.

Lignes 3-4 : le A est dit fragmentaire par l'éditeur, mais la photo n'en donne pas de trace visible. De plus, si le texte est bien centré par rapport aux lettres D et M de la première ligne, il y aurait encore de la place pour quatre ou cinq lettres à partir du L de CL. Il y aurait alors de la place pour la mention du titre *praetoria* abrégé en PR et ainsi nous aurions : *cl[(asse) pr(aetoria) M]/ilene(n)si ; Milene(n)si* doit d'ailleurs être corrigé en *Misene(n)si*.

Le défunt est Q. Boidius. Il faut noter l'absence apparente de cognomen. Il y a de la place à gauche de la deuxième ligne pour trois ou quatre lettres supplémentaires. La dernière lettre doit être certainement le M de *Misenensi*. Il ne resterait plus que deux ou trois lettres pour le cognomen. Il est donc possible que ce personnage n'en ait pas ou qu'il n'ait pas été indiqué sur l'inscription. Le gentilice Boidius n'est pas référencé à notre connaissance dans l'épigraphie latine. J. H. Oliver assimile ce nom au nom grec Βοιδιον qu'il assimile à une forme à l'accusatif d'un nom grec masculin. Par contre une Toneia Boedion est connue à Rome (*CIL*, VI, 27552) et il existe dans le Samnium un *pagus* nommé Boedinus appartenant à la cité de Superaequum

(CIL, IX, 3311= ILS, 6352 = EDR, 146848). Il est donc possible qu'en fait le personnage ait pour gentilice Boedius et non Boidius. De plus, le lapicide a aussi gravé un I pour un E aux lignes 2-3 où nous lisons [m]ilis au lieu de [m]iles. Il est vrai aussi que le changement des E en I n'est pas systématique dans l'inscription. En datant ce document entre 113 et 120, J. H. Oliver suppose que la présence de ce marin de la flotte de Misène est à mettre en relation avec la guerre parthique de Trajan. Cela est possible mais on peut très bien imaginer que des navires de la flotte de Misène comme de celle de Ravenne pouvaient faire étape à Athènes en dehors de tout contexte guerrier.

Date : du début du II^e siècle au début du III^e siècle.

853 – T. Flavius Maximus

AE, 1999, 1486

Cf. : D. W. von Moock, 1998, p. 193, n° 568 ; A. Avram, 2013, n°2661 (=2684 bis) ; J. Bennett, 2017, n°48

Stèle funéraire dont la provenance est inconnue. Un soldat portant la barbe est représenté. Il porte une tunique et un manteau sans manche. La partie inférieure de la stèle est cassée. Perdue.
Dim. : 84×42 cm.

D(is) M(anibus). / T(itus) Flavius Maximus, / mil(es) cl(assis) pr(aetoriae) Misen(ensis), / milit(auit) annis X, uix(it) / annis XXX, natione / Ponticus.

Le défunt est un *miles* de la flotte prétorienne de Misène, T. Flavius Maximus. Il porte un nom impérial mais cela ne signifie pas forcément qu'il s'est engagé à l'époque flavienne. Il s'est enrôlé à 20 ans et a servi pendant 10 années. Il était originaire du Pont.

Date : deuxième moitié du II^e siècle.

854 – M. Iulius Sabinianus

CIL, III, 6109 = IAtt, 26 = AE, 1999, 1485

Cf. : E. Ferrero, 1878, n°251 ; D. W. von Moock, 1998, p. 129, n°241, tab. 35 c et d.

Stèle funéraire, provenant du Céramique dans l'église Hagia Triada. Elle fut découverte en 1870. Un tympan triangulaire avec acrotères se trouve dans la partie supérieure, une architrave se trouve entre le tympan et deux colonnes. Dans la zone centrale du tympan est gravé un disque. Le champ épigraphique correspond à la surface de l'architrave mais les lettres D et M sont gravées à gauche du disque. Dans la zone entre les deux colonnes, a été gravé le bas-relief d'un

marin. Il porte la barbe. Il est en tunique et manteau sans manche. Trois lanières verticales pendent de la partie avant de sa ceinture. Il tient dans la main droite une lance et dans la gauche un bouclier reposant au sol. Le bouclier est de profil de trois quarts, il est difficile de dire s'il est de forme circulaire ou ovale. Musée national d'Athènes.

Dim. : 98×52 cm.

D(is) M(anibus). // M(arcus) Iulius Sabinianus, miles | ex clas(se) praetoriae Misene(n)sis, | (centuria) Antoni Prisci, uixit annis XXX, | militauit annis VIII, natio(ne) Bes(s)us.

Ligne 3 : il aurait fallu écrire *ex clas(se) praetoria Misenensi*.

Le défunt est M. Iulius Sabinianus, un *miles* de la flotte prétorienne de Misène. Il s'agit d'un Besse. Il était donc originaire de la Thrace sans forcément appartenir au peuple besse. Il s'est engagé à l'âge de 22 ans et il a servi pendant 8 ans. Aucun héritier n'est mentionné. Il faisait partie de la centurie d'Antonius Priscus.

Date : de l'époque du règne d'Hadrien à la fin de la période antonine.

855 – Maior

IG, III, 1447 = IG, II², 8358a (Add. p. 883)

Cf. : E. Ferrero, 1878, n°504 ; P. Thomsen, 1946-1951, p. 81 ; *IGLS*, VII, p. 87, n°5 ; H. C. Konen, 2003, p. 26 et 44-43.

Inscription funéraire dans une *tabula ansata* provenant du Pirée. Perdue.

Μαίωρ Φιλίππι, στρατειώτης ληκτὸς κλάσσης Συριακῆς. γένει Ἀράδιος, ἐτῶν τρεῖς|κοντα δύω.

Le défunt est Maior fils de Philippe, un « soldat d'élite » (στρατειώτης ληκτὸς) de la flotte de Syrie. Il est originaire d'Arados, une petite cité insulaire au large des côtes phéniciennes. Il est décédé à l'âge de 32 ans. Nous connaissons un autre marin ayant la même origine. Il était membre de la flotte de Ravenne (*CIL*, XI, 50) : Ti. Claudius Apollinaris, se disant *natione Aradeus*. P. Thomsen considérait que l'inscription datait d'avant 129. Cette date était autrefois considérée par la communauté scientifique comme étant celle à partir de laquelle les marins auraient reçu les *tria nomina*. Or nous savons qu'il faut reporter cette mesure à l'époque flavienne. De plus, nous savons aussi que cette mesure ne concernait que les marins des flottes italiennes. Il pouvait y avoir des citoyens romains dans les flottes provinciales mais ils côtoyaient des pérégrins. L'onomastique pérégrine du personnage ne permet donc pas de donner

un quelconque élément de datation si ce n'est l'antériorité à l'édit de Caracalla de 212. Ce document montre aussi que des navires ou des escadres de la flotte de Syrie pouvaient être envoyés en mission en mer Égée.

Date : du début du II^e siècle au début du III^e siècle.

856 – G. Mucius Math[---]

AE, 1968, 471 = *IAtt*, 81 = *ILGR*, 141

Cf. : E. J. Doyle, 1968, p. 178-181 ; G. Susini, 1966, p. 219-228 ; M. Reddé, 1986, p. 228, n. 285 ; P. Giacomini, 1990, n°18, 360.

Stèle funéraire en marbre retrouvée à Athènes lors de fouilles dans le quartier de Plaka au nord de l'Acropole. Un fronton avec des acrotères se trouve dans la partie supérieure. Il est soutenu par deux colonnes. Un disque symbolisant un bouclier se trouve dans la partie centrale du fronton. Le champ épigraphique se trouve sur la surface entre les deux colonnes. Athènes, dans le forum romain.

Dim. : 101×53×9 cm ; lettres : 3 cm.

G(aio) Mucio G(ai) f(ilio) Clau(dio) Gemen(e)lo, Math[---] tr(ierarchus) ex / classe Rauenn/ate, qurauit / M(arcus) Aemilius Fuscus, optio.

Ligne 2 : *math[e(tes)]* pour E. Doyle qui y voyait le synonyme de *discens*, une jeune recrue ou *math[e(maticus)]* pour G. Susini. M. Reddé considère qu'il s'agit du début du cognomen du personnage : *Math[e]*.

Ligne 3 : *qurauit* au lieu de *curauit*.

Le défunt est G. Mucius Math[---]. Il est fils de Gaius. Ainsi il est certainement un citoyen romain. Il est originaire de Gemenelum ou Cemenelum, c'est-à-dire de Cimiez dans la province des Alpes maritimes. E. Doyle pensait qu'il avait le droit latin et non la citoyenneté romaine. Il est vrai que le droit latin fut octroyé aux habitants des Alpes maritimes entre la fin de l'époque julio-claudienne et la fin du I^{er} siècle ap. J.-C. Cependant nous ne croyons pas que le droit latin impliquait le passage généralisé à une onomastique romaine, si ce n'est pour les notables sortant de leur charge de magistrat. Les *tria nomina* et la filiation laissent donc penser que le personnage était bien un citoyen romain. Il appartenait à la flotte de Ravenne. L'absence du titre *praetoria* pourrait faire penser que l'inscription date d'avant la période flavienne. Nous aurions ainsi un des rares cas de citoyen romain de naissance enrôlé dans la flotte et, de plus, à une époque relativement haute. Mais le dédicant, l'*optio* M. Aemilius Fuscus, même si cela n'est pas écrit, devait lui aussi appartenir à la flotte et il porte, lui aussi, les *tria nomina*. Étant donné

la rareté des marins portant les *tria nomina* pendant la période julio-claudienne, nous pensons qu'il est probable que la date de cette inscription soit postérieure à l'arrivée au pouvoir de Vespasien et à l'attribution aux marins des *tria nomina*. Le titre *praetoria* aurait alors été omis sur l'inscription.

G. Susini voyait dans ce personnage un *mathematicus* du triérarque du navire auquel il était affecté. Il s'agissait sans doute d'un poste équivalent à celui d'un météorologue chargé d'observer le ciel et la route du navire. C'est la seule occurrence d'une telle fonction dans nos sources concernant les flottes. Les triérarques devaient avoir grand besoin de spécialistes des calculs astronomiques afin de régler le cap de leurs navires (Sénèque, *Ep.*, LXXXVIII, 26-27). Cependant il vaut mieux dans MAT les premières lettres de son cognomen. Claudius serait une forme fautive du nom de la tribu Claudia.

Date : fin de l'époque julio-claudienne ou bien de la période flavienne à la fin du II^e siècle.

857 – Q. Staius Rufinus

CIL, III, 556a = *IAtt*, 10

Cf. : E. Ferrero, 1878, n°309 ; D. W. von Moock, 1998, p. 131-132, n°249, Tab. 37 b.

Stèle funéraire en marbre retrouvée dans le quartier du Céramique près de l'église Hagia Triada. La partie supérieure est constituée d'un tympan triangulaire orné d'acrotères. Les lettres D et M se trouvent dans la partie centrale du tympan. Le reste du champ épigraphique est gravé sur l'architrave. Entre les deux colonnes se trouve le bas-relief d'un marin. Il porte la barbe. Il est habillé d'une tunique et d'un manteau, ainsi que des braies et des bottes. Une ceinture en tissu est nouée et un glaive y est suspendu sur le côté droit. Dans sa main droite, il tient une lance. Il tient à la main gauche un objet parallélépipédique au moyen d'une hanse. Cet objet semble être en deux parties accolées, un diptyque. Il s'agit peut-être de son testament. Musée national d'Athènes.

Dim. : 87×48 cm.

D(is) M(anibus). // Q(uintus) Staius Rufinus, m(iles) classis pr(aetoriae) | Mis(enensis), (centuria) Claudi Inge(n)ui, an(nis) XXXVIII, m(ilitauit) an(nis) XVII.

Ligne 3 : il manque *u(ixit)*.

Le défunt est Q. Staius Rufinus, un *miles* de la flotte prétorienne de Misène. Il s'est engagé à l'âge de 21 ans et il est décédé après 17 années de service. Il appartenait à la centurie de Claudius Ingegnus. Comme la plupart des marins, il devait certainement être d'origine pérégrine mais il n'y a aucune indication à ce sujet.

Date : du début du II^e au début du III^e siècle.

858 – T. Taronius Celer

CIL, III, 557 (p. 985) = IAtt, 11

Cf. : E. Ferrero, 1878, 468 ; G. Giacomini, 1990, n°459 ; D. W. von Moock, 1998, p. 176-177, n°486.

Stèle funéraire en marbre provenant d'une propriété privée de la rue du stade au nord-ouest de l'ancien parlement. La partie supérieure comprend un tympan dans lequel un disque est gravé. Un soldat est représenté en bas-relief. Il porte une tunique et un manteau sans manche. Une épée est accrochée à la ceinture à droite et un poignard à gauche. Dans la main droite il tient un bâton (*fustis*) et dans la gauche un objet rectangulaire en forme de dyptique. On peut supposer que cet objet est une boîte de tablettes. Peut-être au musée du Pirée.

Dim. : 96×32 cm.

T(itus) Taronius Celer, mil(es) cl(assi) pr(aetoriae) | Rauen(atis), nat(ione) Bess(us), stip(endiorum) VII, | uixit ann(is) XXX.

Le défunt est T. Taronius Celer, un *miles* de la flotte prétorienne de Ravenne. Il est Besse d'origine, c'est-à-dire qu'il provient de Thrace sans forcément appartenir au peuple besse. Il s'est engagé à l'âge de 22 ans et il a effectué 7 années de service.

Date : du début du II^e au début du III^e siècle.

859 – M. Valerius Capito

CIL, III, 7290 = EE, V, 201 = IAtt, 47

Cf. : E. Ferrero, 1884, n°607 ; D. W. von Moock, 1998, p. 190-191, n°557, tab. 68c.

Stèle funéraire en marbre provenant d'une propriété privée au Pirée, rue Euploias. Un bas-relief représente un soldat portant une tunique et un manteau sans manche, une épée est accrochée au côté droit de la ceinture et au côté gauche on devine un poignard. Il tient dans la main droite une lance et dans la gauche un bouclier reposant sur le sol. Le champ épigraphique se trouve dans la partie supérieure de la stèle. Musée du Pirée.

Dim. : 77×29 cm.

M(arcus) Valeri(us) | Capito, nau[f(ylax)] | class(is) pr(aetoriae) Mis(enensis), | (centuria) Aelian[i], mil(itauit) ann(is) XXII, uix(it) ann(is) XL[---].

Le défunt est M. Valerius Capito, un *naufylax* de la flotte prétorienne de Misène. Il a servi pendant 22 ans et il est décédé après 40 ans. Il s'est donc enrôlé autour de 20 ans. Il était sous les ordres du centurion Aelianus. En tant que *naufylax*, il était chargé de la surveillance du navire auquel il appartenait.

Date : du début du II^e au début du III^e siècle.

860 – Sex. Valerius Pudens

CIL, III, 558 (p. 985) = *CIL*, III, 7291 = *IAtt*, 12

Cf. : E. Ferrero, 1878, n°338.

Inscription funéraire provenant d'une propriété privée de la rue du stade au nord-ouest de l'ancien Parlement. Dans la partie supérieure sont gravés un bouclier, un bœuf, un autel et un vase.

D(is) M(anibus). / Sex(tus) Valeri(us) Pude(n)s, (centuria) Iul(i) / Quintini, militauit / an(n)os VIII, uixit / an(n)os XXX, natio(ne) / Bes(s)us. S(ecundus) heres / Iul(ius) Apol(l)inaris / posuit ex clas(se) / pr(aetoria) / Misen(en)ses.

Ligne 9 : Il aurait fallu écrire *Misenensi*.

Le défunt est Sex. Valerius Pudens, un soldat de la flotte de Misène sous les ordres du centurion Iulius Quintinus. Il est originaire de Thrace car il se dit être un Besse. Il s'est enrôlé à l'âge de 21 ans et il a servi pendant 9 ans. Le dédicant est son second héritier, Iulius Apollinaris appartenant lui aussi à la flotte de Misène.

Date : du début du II^e au début du III^e siècle.

861 – Anonyme, [---]inius

CIL, III, 14203, 18 = *IAtt*, 62

Inscription funéraire fragmentaire provenant d'Athènes. Musée national.

[---]inus [---] / [mile]s ex cla[s(se) pr(aetoria)] / [Mise]n(ensi), nat(ione) [---] / [---]ia libur[na] / [---]A[---].

Le défunt est un *miles* appartenant peut-être à la flotte de Misène. Son *origo* était indiquée mais elle est perdue. Il était membre de l'équipage d'une liburne mais son nom est aussi perdu.

Date : du début du II^e au début du III^e siècle.

Éleusis

862 – C. Domitius Aper

IG, II-III², 13213 = AE, 1947, 84 = ILGR, 128 = IAtt, 127

Cf. : J. H. Oliver, 1942, p. 90 ; I. Acruodare, 2012, p. 157.

Inscription funéraire dans une *tabula ansata* provenant d'Éleusis. Une couronne est gravée entre les deux lettres D et M de la première ligne.

Dim. : 30×45 cm ; lettres : 0,7-2,8 cm.

D(is) M(anibus). | C(aius) Domi(ti)us Aper, Pan(n)on(ius), | mil(es) class(is) pr(aetoriae) Misens(is), | [uix(it)] an(nis) XLV, mil(itauit) an(nis) XXIII ; | [---] eius Maximus, h(eres), b(ene) m(erenti), ἐάν τις | [τὸν βω]μὸν τοῦτον σαλεύση, ἔχοι τοὺς καταχθονίους θε[οὺς] κεχολωμένους.

Le défunt est C. Domitius Aper, un *miles* de la flotte prétorienne de Misène. Il est originaire de Pannonie. Il s'est enrôlé à 27 ans et il a servi pendant 23 ans. Nous ne connaissons pas la qualité du dédicant Maximus mais il est probable qu'il s'agisse d'un camarade.

Date : du début du II^e au début du III^e siècle.

863 – T. Ranius Fronto

AE, 1968, 472 = ILGR, 129 = IAtt, 128

Cf. : G. Susini, 1967, p. 173-174, fig. 1 ; P. Giacomini, 1990, n°289, 337, 418.

Stèle funéraire en grès noir provenant de l'est de la baie. La partie supérieure est endommagée mais elle devait être de forme semi-circulaire. Le champ épigraphique est encadré par un cadre rectangulaire formant un triangle symbolisant un fronton dans sa partie supérieure. Musée d'Éleusis.

Dim. : 58×31×4 cm ; lettres : 2-3,5 cm.

D(is) M(anibus) | T(iti) Ranii Fron/tonis, mil(itis) cl(assis) | praet(oriae) Rauen(natis), | uix(it) an(nis) XXVI, | mil(itauit) an(nis) VIII. | Mercasius e[t] Iustus, | h(eredes), p(onendum) c(urauerunt).

Ligne 2 : on peut aussi lire *Ranti* au lieu de *Ranii*.

Ligne 7 : le T de ET est mal gravé ou endommagé.

Le défunt est T. Ranius Fronto, un *miles* de la flotte prétorienne de Ravenne. Il s'est engagé à l'âge de 18 ans et il a servi pendant 8 années. Il est probablement décédé lors d'une mission ou d'une étape à Athènes de son navire. Les dédicants sont Mercasius et Iustus, peut-être des camarades de Fronto. Le rédacteur de la fiche de l'*AE* suggère qu'il est possible que le dédicant soit un seul et même personnage.

Date : du début du II^e au début du III^e siècle.

Tenos

864 – L. Cassius Longinus

IG, XII, 5, 988 = SEG, LIII, 2149

Cf. : E. Ferrero, 1878, n°503 ; H. C. Konen, 2003, p. 26 et p. 44-45

Inscription funéraire provenant de Tenos.

Λοῦκι(ο)ς Κάσιου[ς] | Λονγῖνος, | στρατιώτης | στόλου Συρι[α]κιοῦ.

Le défunt est L. Cassius Longinus. Le texte grec reproduit sur la pierre montre que Cassius ne comporte qu'un seul sigma. Il était *miles* de la flotte de Syrie. Il doit être décédé lors d'une mission de son navire. Nous ne pensons pas que la flotte de Syrie avait des bases permanentes en mer Égée. Cependant les navires de cette flotte n'étaient pas pour autant cantonnés à des tâches de simples gardes côtes et pouvaient être envoyés en mission au loin.

Date : du début du II^e siècle au milieu du III^e siècle.

Bithynie Pont

Chalcédoine

865 – C. Iulius Valens

CIL, III, 322 (p. 1262) = IK, 20, 54

Cf. : E. Ferrero, 1878, n°379 ; P. Giacomini, 1990, n°263, 280; A. Avram, 2013, n°2311.

Inscription funéraire trouvée à l'intérieur de l'église grecque de Chalcédoine. Perdue.

*D(is) M(anibus). / C(aio) Iulio / Valenti, / centu(rioni) class(is) / pr(aetoriae) Rauenn(atium) ;
/ uixit ann(is) / XL, mil(itauit) ann(is) XXII. / C(aius) Iulius Flauian(us) / amico m(erenti)
p(osuit).*

Le défunt est C. Iulius Valens, un centurion de la flotte de Ravenne. A. Avram suppose qu'il pourrait être originaire de Chalcédoine. Il s'est engagé à 28 ans ce qui est relativement tardif. Il est décédé après 22 ans de service. Le dédicant est C. Iulius Flavianus. *Amicus* est un mot rare dans l'épigraphie des marins des flottes de guerre. On le retrouve en effet à treize reprises. Il est possible que Flavianus fasse lui aussi partie de la flotte de Ravenne. Nous pouvons d'ailleurs noter le fait que les deux personnages portent les mêmes *duo nomina*. Ils ont certainement reçu les *tria nomina* au moment de leur enrôlement et celui-ci a peut-être eu lieu au même moment. Il n'y a donc pas de connexion entre leurs *duo nomina* et le nom de l'empereur régnant.

Date : de la période flavienne au début du III^e siècle.

Sinope

866 – C. Numisius Primus (I)

CIL, III, 6980 = ILS, 2824 = IK, 64, 100

Cf. : E. Ferrero, 1900, n°814 ; C. G. Starr, 1960, p. 40 ; *SIRIS*, 328 ; M. Reddé, 1986, p. 258 ; A. Raggi, 2002, p. 430, n. 47 ; *RICIS*, II, 309/101 ; J. Bennett, 2017, n°60.

Inscription honorifique pour un notable local. Perdue.

C(aio) Numisio S[p(uri) f(ilio)] | Qui(rina) Primo, na/uarcho, sacerd(oti) | Imp(eratoris) Caesaris Aug(usti), | aed(ili), Iluir(o) iter(um), Iluir(o) | quinq(uennali), Numisia | Paulla filia eius.

Il s'agit d'une inscription en l'honneur de C. Numisius Primus commandée par sa fille, Numisia Paulla. Nous avons les fonctions exercées dans sa cité de Sinope : il a été édile, deux fois duovir et duovir quinquennalis. Outre ces charges municipales, il faisait aussi fonction de prêtre de l'empereur. Pour C. G. Starr et M. Reddé, il vivait à l'époque d'Auguste. Pour ces deux auteurs ainsi que pour L. Bricault (*RICIS*, II, 309/101), la première fonction de *nauarchus* ne fait pas allusion à l'organisateur des fêtes annuelles en l'honneur de la déesse Isis. Les deux premiers auteurs considèrent qu'il s'agit bel et bien d'un navarque de la flotte. L. Bricault y voit quant à lui une charge municipale. L'absence du nom de la flotte pourrait en effet faire penser à une datation haute, durant le règne d'Auguste (voire pourquoi pas à l'époque du deuxième triumvirat et pourrait être contemporain de son possible collègue, le navarque Séleukos de Rhosos (*SEG*, LIV, 1625 = *IGLS*, 718)). Mais il est aussi possible qu'il ait été en activité durant l'époque julio-claudienne. Nous ne pensons pas qu'il tenait la citoyenneté romaine d'Auguste. Il est vrai que la filiation *S[p(uri) f(ilius)]* laisse entendre qu'il n'a pas de père ou tout du moins de père citoyen romain. S'il devait la citoyenneté romaine à Auguste ou à un de ses successeurs, il aurait porté les *duo nomina* de l'empereur en question. Ne serait-il pas possible de restituer plutôt *S[ex(tus) f(ilius)]* ? L'impossibilité d'avoir accès au document original ne permet pas de conclure. Il semble qu'il y ait la place de rajouter une lettre à la première ligne étant donné le nombre de lettres de la ligne 4 (14 lettres contre 8 restantes à la première ligne). Mais nous ne connaissons pas la taille des lettres qui peuvent être plus grandes au niveau du nom du notable. Il est donc peu probable selon nous que Numisius Primus ait reçu la citoyenneté romaine d'un empereur et encore moins d'Auguste.

Date : de l'époque augustéenne au début de la période flavienne.

Asie

Alexandrie de Troade

867 – L. Cornelius Iulianus (I)

AE, 2002, 1383 = *SEG*, LII, 1179

Cf : E. Schwertheim, 2002, p. 59-62, tab. 17.

Base de statue en marbre. Sa hauteur est relativement petite. La base devait peut-être prendre place dans une niche d'un édifice. Il se peut qu'il s'agisse des thermes se trouvant à proximité.

Dim. : 23×53×56 cm ; lettres 3,5-3,7 cm.

Λ(ούκιον) Κορν(ήλιον) Ἰουλιανόν, | ναύαρχον, Λ(ουκίου) Κορν(ηλίου) | Πωλιανοῦ ἀσίου ἀρχοῦ
υἱόν.

Il s'agit d'une inscription honorifique pour L. Cornelius Iulianus, un navarque. Son père L. Cornelius Polio a exercé la fonction d'asiarque c'est-à-dire un des sacerdoces les plus importants et honorifiques de la province d'Asie. Alexandrie de Troade était une colonie romaine. Il est possible qu'en fait la navarchie soit une magistrature civique locale. En revanche, E. Schwertheim pense qu'il s'agit bien d'un navarque de la flotte. Il est tout à fait possible qu'il y ait eu une base permanente dans cette cité située non loin de l'entrée du détroit des Dardanelles. L'auteur met cette inscription en rapport avec celle du triérarque de la flotte prétorienne de Misène connu par une inscription de Cyzique (*IGRR*, IV, 151 = *IK*, 26, 243). Le problème ne se laisse pas aisément résoudre d'autant plus qu'il y aurait aussi la possibilité que cette fonction de *nauarchus* soit en relation avec le titre de *nauarkis* donné à certaines cités des côtes sud de l'Anatolie et de la Syrie. Il se pourrait que ce titre ne soit pas purement honorifique et traduise la présence d'un détachement de la flotte ou que cette cité participe à l'effort naval avec Rome. Dans ce cas, le *nauarchus* pourrait être le notable local chargé de l'entretien des navires de guerre et de celui des infrastructures portuaires les accueillant. Cependant Alexandrie de Troade n'est pas connue par ailleurs pour faire partie du groupe des cités *nauarkides*. Mais cette absence de témoignage ne signifie pas que cette cité ne portait pas le titre de *nauarkis*. Un

élément pouvant faire pencher pour une magistrature civique serait l'absence de la mention de la flotte : *nauarchus classis*. Mais d'autres inscriptions de navarques dans des contextes militaires peuvent ne pas mentionner le nom de la flotte. Iulianus est un notable local, issu d'une famille prestigieuse. S'il s'était engagé dans une des flottes même avec un haut grade, il n'aurait pas forcément été affecté dans la base de sa cité d'origine si elle n'en a jamais eu. S'il était bien navarque d'une flotte ailleurs que dans sa cité, il aurait sans doute indiqué le nom de la flotte. Il est donc possible qu'en fait Iulianus n'ait pas été navarque de la flotte. Le titre de *nauarchus* devait donc correspondre à une magistrature locale ou à la rigueur au commandement des navires longs que sa cité aurait mis à la disposition de Rome.

Date : I^{er} ou II^e siècle.

Cos

868 – G. Iulius Nepotianus

IG, XII, 4, 3, 1861 = AE, 2016, 1561

Stèle en marbre blanc ornée d'acrotères et d'un fronton incisé. Dans une maison de Cos.

Dim. : 29×19×10 cm ; Lettres ; 1,2 à 2 cm.

Ὀνησίμω ἀπελευθέρω Γαίου Ἰουλίου | Νεπωτιανοῦ, | τριηράρχου | στόλου Μεισηνῶν.

Le défunt est Onesimos, un affranchi du triérarque de la flotte de Misène. Celui-ci s'appelle G. Iulius Nepotianus. Le fait qu'il porte les *tria nomina* laisse penser que l'inscription a été réalisée après l'arrivée au pouvoir de Vespasien. Il est vrai que le titre de *praetoria* n'est pas mentionné mais il s'agit sans doute d'une omission. Il est possible que le triérarque ait été affecté dans la région de Cos à moins qu'il ne s'agisse du lieu de résidence de son affranchi. Ce lieu de résidence pourrait aussi être le lieu d'origine de son ancien maître. Si le triérarque ne servait pas dans la région de Cos, il est possible qu'il ait pris soin de financer la stèle à distance depuis sa base.

Date : de l'époque flavienne au milieu du III^e siècle.

Cyzique

869 – Iulius Serenus

CIG, 3692 = IGRR, IV, 151 = IK, 26, 243

Cf. : E. Ferrero, 1878, n°43.

Inscription de Cyzique.

[---]HA[---] | [--- 'A]γαθῆ [τ]ύχη. | Ὑπόμ[νη]μα{τ} Ἰου[λ. Ἀ]ρίας. | Ἰουλ. Ἀρίαν, γένο(ς)
A[ίγ]υπτίαν ἀπὸ κόμης | Θμενταμύρ[ε]ως τοῦ Θεινίτου νομοῦ, | ἐτῶν νβ', συμβιώσασάν μοι
ἔτη λη', [I]ου[λ.] Σε|ρῆνος τριήραρχος κ[λ]άσ(σεως) [π]ρα[ι]ωρ(ίας) Μεισηνῶν, | τὴν
[γ]λυκυτάτην σύμβιον. Εἰ δέ τις τολμήσει | τῷ ταύτης τάφῳ προσ[ελ]θὼν κεινῆσαι [ῆ] |
ὀρύ[ξ]αι, οὐκ ἀ[πώ]σ[ει] τ]ὸν ἐπηρημένον αὐτῷ | κίν[δ]υν[ον]. ἐκκληθ[ή]σε[τ]αι γ[ὰ]ρ
[τ]υμβ[ω]ρυχ[ί]ας οὐ μόνον, ἀ[λλ]ὰ καὶ κατασχεθήσεται | τῷ ὠρισμένῳ π[ρ]οστειμῶ τοῦ
ταμείου (δηνάρια) ,β, | ἔτ[ι] τε καὶ τῷ τῆς πόλεως ὁμοίως (δηνάρια) ,α.

La défunte est Iulia Aria, une égyptienne de Thinis. Elle est décédée à 52 ans après 38 ans de vie commune avec son époux, Iulius Serenus. Celui-ci était un triérarque de la flotte prétorienne de Misène. Il semble encore en service. Si c'est le cas, il a peut-être dépassé la durée légale. Nous ne connaissons pas son âge mais il ne semble pas y avoir une très grande différence d'âge entre les époux étant donné qu'il n'est pas un vétéran. Serenus est sans doute plus âgé de quelques années que son épouse qui a été mariée à l'âge de 14 ans. Il est donc possible que Serenus se soit marié avant le début de son service ou dans les premières années de celui-ci.

Date : de l'époque flavienne au milieu du III^e siècle.

Éphèse

870 – C. Iulius Hilarus

CIL, III, 434 = ILS, 2913 = IK, 16, 2274

Cf. : E. Ferrero, 1878, n°501 ; M. G. Granino Cecere, 1995, p. 295, n. 41 ; J. Bennett, 2017, n°7.

Inscription retrouvée dans le vestibule d'une mosquée. Un poinçon ou un trou semble occuper le milieu du texte entre les 3 et 5. Perdue.

Haec arca C(ai) Iuli | Hilari, trierarchi | clas(s)is Syriacae, | liburna Grypi, | et Domitiae | Grap[t]ae, uxoris | eius, coniugis | carissimae.

Deux époux sont commémorés. C. Iulius Hilarus, un triérarque de la flotte de Syrie et sa femme, Domitia Grapta. Hilarus commandait la liburne Grypus. Il est l'homonyme d'un navarque dont l'inscription funéraire est à Rome (*AE*, 1995, 254 = *EDR*, 157467). Mais celui-ci est un affranchi de l'empereur et devait vivre durant la première moitié du I^{er} siècle après J.-C. Notre triérarque est plus tardif. Il ne semble pas être un vétéran donc Hilarus devaient vivre avec son épouse sur son lieu d'affectation à Éphèse. Cela voudrait dire qu'il y avait des navires de la flotte de Syrie installés de façon permanente loin de Séleucie. Nous voyons donc mal comment la flotte de Syrie aurait été cantonnée à des missions de gardes côtes comme l'affirme J. Wintjes. Une solution serait que Hilarus et Grapta soient originaires d'Ephèse et qu'ils aient vécu à Séleucie jusqu'à ce qu'ils y décèdent. Leurs cendres auraient alors été transférées dans leur cité d'origine.

Date : de la fin du I^{er} siècle au milieu du III^e siècle.

871 – Flavius Apollinarius

***AE*, 1972, 582 = *AE*, 1974, 621 = *IK*, 13, 668**

Cf. : D. Knibbe, 1968-1971, n°19, fig. 2 ; E. Weber, 1974, p. 18-20.

Plaque en marbre blanc provenant d'Éphèse, des déblais des quartiers résidentiels de la pente nord du Bülbül Dag.

Dim. : 12,5×18,5×5 cm ; lettres : 1,2 cm.

Flavius Apollinari|us, naupegus aupicia|rius classis Syrias.

Le défunt est Flavius Apollinarius, un *naupegus aupiciarius* de la flotte de Syrie. Il porte le gentilice des Flaviens mais rien ne prouve que cette inscription soit contemporaine de la période flavienne. Il est possible qu'il soit citoyen romain étant donné que les marins des flottes provinciales ne changeaient pas de nom en s'enrôlant comme ceux qui allaient dans les flottes italiennes. Son cognomen, Apollinarius, pourrait laisser penser qu'il est originaire d'Égypte. Il est vrai que les Égyptiens pouvaient s'engager dans la flotte de Syrie comme des papyrus relatif à l'*épikrésis* le montrent (*BGU*, I, 113 = *CIL*, XVI, p. 143, n°4, S. Daris, 1964, n°92, l. 1-5 et

BGU, I, 265 = *CIL*, XVI, p. 144, n° 5, S. Daris, 1964, n°93, l. 2-10). *Naupegus* désigne un ouvrier des chantiers navals. Le premier éditeur pensait qu'il fallait restituer à la ligne 2 *au(s)picarius*. L'ouvrier aurait été chargé des symboles de bonne fortune qui ne manquaient pas d'être fixés sur les navires. En fait le terme *aupiciarius* ou *oppiciarius* doit être mis en relation avec *pix*, la poix ou le goudron. Le *naupegus aupiciarius* est donc chargé du calfatage des navires. On peut très bien mettre en relation la présence de navires de la flotte de Syrie à Ephèse en rapport avec les guerres parthiques. Mais il est possible aussi que des navires aient été envoyés en mission loin de Syrie, en dehors des temps de guerre. Selon les circonstances, le rayon d'action de la flotte de Syrie pouvait être très important. Ses missions ne devaient pas se borner uniquement à des opérations de gardes côtes.

Date : de la fin du I^{er} siècle au milieu du III^e.

Parion

872 – T. Flavius Marcus (I)

EpigrAn, XVIII, 1991, p. 80, n°2

Cf. : C. Tanriver, p. 80, n°2, tab. 2, n°2.

Base endommagée en marbre retrouvée à Bekirlo au nord-ouest de Biga en Turquie, près du site de Parion. Le champ épigraphique était dans un cadre mouluré. Musée de Çanakkale.

Dim. : 66×35×33 cm ; lettres : 4 cm.

T. Φλάβιον | Μάρκον, ναύ|αρχον και | άγωνοθέ|την τοῦ μεγάλου [---] | [-----].

Ligne 5-6 : il s'agit peut-être du début de l'évocation d'une divinité

Le personnage honoré sur cette inscription ou rendant lui-même hommage à une divinité est T. Flavius Marcus. Il a été navarque et agonothète. Il n'est pas sûr que « navarque » corresponde au grade de la flotte. Il se pourrait que cela soit une fonction municipale. Le personnage était en tout cas un notable de sa cité. Il porte les *duo nomina* des Flaviens. L'inscription est donc certainement postérieure à l'arrivée au pouvoir de Vespasien. Le fait que le nom de la flotte ne soit pas donné alors que nous ne sommes plus à l'époque julio-claudienne serait un indice supplémentaire pour faire de cette fonction de navarque une charge locale.

Date : de l'époque flavienne au milieu du III^e siècle.

Samos

873 – M. Vlpus Placidus

CIL, III, 6092a

Cf : E. Ferrero, 1900, n°781 ; P. Giacomini, 1990, n°285, 411, 530.

Île de Samos, à Mitylène.

M(arcus) Vlpus Placi/dus, miles cl(assis) pr(aetoriae) | Rau(ennatis). Ti(berius) Cl(audius) Prima/nus et Iul(ius) Sexti lib(ertus) [---], here|des, b(ene) m(erenti) curauer|unt.

Le défunt est M. Vlpus Placidus, un *miles* de la flotte de Ravenne. Les dédicants sont Ti. Claudius Primanus (peut-être un camarade) et un affranchi, Iulius [---]. Nous ne savons pas si la flotte de Ravenne avait une base sur l'île de Samos. Mais elle pouvait envoyer des navires en mission dans le bassin oriental de la Méditerranée.

Date : du début du II^e siècle au milieu du III^e siècle.

Teos

874 – Anonyme

CIL, III, 421 = *IK*, 59, 48

Cf. : E. Ferrero, 1878, n°505 ; M. A. Plunkett, D. F. McCabe, 1985, n°243 (*non uidi*) ; J. Bennett, 2017, n°8 ; site en ligne Searchable Greek Inscriptions du Packard Humanities Institute à l'adresse : <https://inscriptions.packhum.org/text/256633?hs=262-277>.

Large bloc sur lequel se trouve une inscription bilingue en grec et en latin. Le document fut découvert à Bodrum en Turquie près de la route vers la mer. Dans la partie supérieure chaque « *ὁ δῆμος* » se trouve dans une couronne.

ὁ δῆμος (*uacat*) ὁ δῆμος // *Dis manibus [---] | [---] Quir(ina) [---]|corus [---] | classis Syriacae [--- f]|ecit V[---] | θεοῖς [καταχθονίοις --- Κυρ]|εῖν[α ---]|που [ναύαρ]|χος στό[λου Συριακοῦ] | υἱῷ ἐποίησεν.*

Lignes 6 : le site du Packard Humanities Institute indique *fecit* alors que pour le *CIL* et les *IK* le F se trouve à la fin de la ligne 5 dans la lacune.

Il semble que le défunt soit un navarque de la flotte de Syrie. Il était vraisemblablement un citoyen romain si l'on considère que l'on a bien la mention de la tribu Quirina. Ce navarque a certainement été commémoré par les institutions officielles de sa cité. Il devait donc en être un notable ou un évergète.

Date : du début du II^e siècle au début du III^e siècle.

Lycie Pamphylie

Attaleia

875 – [---]uius Verus

AE, 1974, 636

Cf. : V. Viale, 1925-1926, p. 369.

Plaque de marbre provenant d'Attaleia en Pamphylie, dans les débris du mur d'enceinte.

Hauteur : 37 cm.

D(is) M(anibus). / [---]uio Vero / [---] optioni / [cl(assis) pr(aetoriae)] Misenat(ium) / [---]mius Faus/[tinus], heres, / [b(ene)] m(erenti) f(aciundum) c(urauit).

Lignes 5-6 : // [---]mius Faus/tinus] dans V. Viale ; sans doute oubli du premier crochet avant le T de Faustinus.

Nous n'avons que le cognomen du défunt qui était Verus, un *optio* de la flotte de Misène. Il semble qu'il ait eu les *tria nomina* donc il est possible de restituer le titre *praetoria* dans la lacune. Le dédicant est l'héritier dont il ne reste là aussi que le cognomen, Faustinus. Il était peut-être un camarade de Verus.

Date : de l'époque flavienne au milieu du III^e siècle.

Galatie – Pisidie

Vasada

876 – [---] Celer

AE, 1969, 497

Cf. : A. S. Hall, 1968, p. 87, n°49, pl. XXIV c. ; M. P. Speidel, 1983, p. 27, n°28.

Inscription funéraire sur un bloc mutilé dans le mur d'une maison de Bostandere (Vasada).

Dim. : 34×67 cm ; lettres : 3-3,5 cm.

[---] *Celerem, qui militavit decurio | [---] e]t spec(ulator) et mo(?) praef(ecti) clas(sis) Po(nticae).*

Il ne reste que le cognomen du défunt, Celer. Il semble y avoir un cursus militaire. A. S. Hall suppose qu'il s'agit d'un vétéran revenu chez lui. Celer servit aux côtés du préfet de la flotte du Pont puis il devint décurion dans une unité inconnue. Nous voyons ainsi (en supposant que le cursus soit descendant) qu'un membre de l'*officium* du préfet a pu intégrer par la suite une unité terrestre. Il est difficile de savoir si la fonction de *speculator* fait référence à son service dans la flotte ou bien dans une autre unité. Les deux lettres MO sont énigmatiques. M. P. Speidel propose *m(agister) o(fficii)*. On pourrait aussi proposer *m(agister) o(fficiorum)*. Si cette restitution est correcte, l'inscription serait d'époque tardive.

Date : du II^e siècle au IV^e siècle.

Cilicie

Aegae

877 – Vlp(ius) Aduentus

ICilicie, 80 = *AE*, 1990, 992

Cf. : P. Giacomini, 1990, n°266, 479 ; J. Russell, 1991, p. 296 ; S. Pilhofer, 2015, p. 107, Q1 (= *AE*, 2006, +1553).

Plaque funéraire en marbre provenant d'Aegae (l'actuelle Ayas), chez un particulier, Osman Gökler.

Dim. : 32×18×1,7 cm : lettres : 2,5 cm.

D(is) M(anibus). | Vlp(ius) Adu(e)n(t)us), | mil(es) cl(assis) pr(aetoriae) | Rauennat(is), | (pentere) Vict(oria), n(atione) Ger(manus), | uix(it) ann(is) XXIII, | mil(itauit) ann(is) VIII. L(ucius) | Iulius Magn(u)s, | h(eres), b(ene) m(erenti) p(osuit).

Le défunt Vlp(ius) Aduentus est un *miles* de la flotte de Ravenne, appartenant à la pentère Victoria. Il est originaire de Germanie. Il s'est engagé à 15 ans et a effectué 8 années de service. Le dédicant est Iulius Magnus. Aduentus porte le gentilice de Trajan mais il n'est pas obligatoire qu'il se soit enrôlé sous son règne. Nous ne savons pas si un détachement de la flotte de Ravenne se trouvait en permanence à Aegae. Il est possible que le personnage soit décédé lors d'une escale dans ce port. Il devait faire partie des étapes vers le port de Séleucie qui se trouve à 80 km plus au sud. Des émissions de monnaies de 215 et de 230-231 montrent que le port d'Aegae avait un rôle militaire (P. Weiss, *Chiron*, XII, 1982, p. 191-205, p. 198, n. 21 et p. 202, n. 45)
Date : du début du II^e siècle au début du III^e siècle.

Selinos

878 – C. Iulius Celer

CIL, III, 225 (p. 1230)

Cf : E. Ferrero, 1878, n°225 ; J. Russell, 1991, p. 296 ; S. Hagel, K. Tomaschitz, 1998, p. 378, n°SIT2 ; K. Tomaschitz, p. 214, n. 24 (= *AE*, 2003, +1769) ; S. Pilhofer, 2015, p. 155-156, Q34 ; J. Bennett, 2017, n°19.

Inscription funéraire se trouvant sur le linteau de l'entrée d'un tombeau.

D(is) M(anibus). | C(aius) Iulius Celer, ueter(anus) ex centur(ione) | class(is) pr(aetoriae) Mis(enensis), uibus sibi et Iuliae | Primillae co(n)iugi b(ene) m(erenti) fecit pos/terisque suis tantum.

Ligne : *uibus* au lieu de *uiuus*.

Il s'agit d'une inscription concernant un tombeau familial. L'épouse Iulia Primilla est décédée en revanche son mari C. Iulius Celer a fait faire l'épitaphe de son vivant. Celer est un vétérans ancien centurion de la flotte prétorienne de Misène. Il n'est pas impossible qu'il ait été affecté à Selinos où il se serait établi. Mais il est préférable d'envisager qu'il est originaire de Selinos ou de sa région. Il serait ainsi revenu dans sa petite patrie pour y finir ses jours. Son épouse porte le même gentilice mais il n'est pas obligatoire qu'elle soit l'affranchie de Celer.

Date : de l'époque flavienne au début du III^e siècle.

Syrie

Berytus

879 – M. Aurelius Domitius

CIL, III, 168 (p. 971)

Cf. : E. Ferrero, 1878, n°373 ; C. G. Starr, 1960, p. 206, n. 91 ; P. Giacomini, 1990, n°80, 519.

Inscription funéraire provenant de Beyrouth.

D(is) M(anibus). / M(arco) Aurelio Domitio, trierarc|ho cl(assis) pr(aetoriae) Antoninian(ae) Rauennat(is) / p(iae) u(indicis), / Vettia Vetilla, hepes, marito bene / merenti posuit. / [S(i) q(uis)] h(anc) a(rcam) aperuerit aliutue corpus / induxerit dabit fisco Caesaris / III(milia) D nummum.

Ligne 5 : *hepes* au lieu de *heres*.

Le défunt est M. Aurelius Domitius, un triéarque de la flotte prétorienne de Ravenne. La flotte est dite *pia, uindex, Antoniniana*. On peut donc dater cette inscription entre le règne de Caracalla et la fin de celui d'Élagabal. L'héritière est Vettia Vetilla qui est aussi son épouse. Nous n'avons ni l'âge du décès ni le temps de service. Domitius porte les *duo nomina* de Caracalla. Mais s'il s'est engagé avant 212, il ne doit pas ces noms à la constitution antoninienne mais au changement de nom qui intervint au moment de son enrôlement. Il se pourrait que Domitius soit décédé alors qu'il était vétéran mais nous estimons que ce statut aurait été indiqué. Le fait que son épouse ait fait faire l'inscription peut laisser penser qu'un détachement de la flotte de Ravenne était présent en permanence à Beyrouth à cette époque. Nous pensons en effet que les familles étaient présentes à proximité des bases navales. Une autre possibilité serait que Vettia et Domitius aient vécu ensemble à Ravenne. Puis après le décès de son époux, Vettia serait revenu à Beyrouth, leur patrie d'origine, avec les cendres de Domitius, pour y élever un monument à sa mémoire.

Date : entre 212 et 222.

Séleucie de Piérie

880 – Annius Herculanus

AE, 1897, 97 = CIL, III, 14394 = IGLS, 1155

Cf. : P. Perdrizet, C. Fossey, 1897, p. 77, n°24 ; P. Perdrizet, 1898, p. 45 ; E. Ferrero, 1900, n°739 ; Glanville Downey, dans R. Stillwell *et al.*, 1941, p. 107, n°231 (=AE, 1949, +260).

Base de tuf, à l'entrée de la ville antique sur la route d'Antioche.

D(is) M(anibus). | Annius Hercula|nus, nauarchus | classis pra[e]jiori|ae Misensis, nati|one Halicus, stipen|diorum XXXIII, ui|xit annis LIII. | Antonius Plo|tianus, trie|rarchus, cura|uit.

Ligne 1 : contrairement à ce qu'écrivent les éditeurs des *IGLS*, le H de Herculanus n'a pas la forme d'un N inversé. La photo fournie par Glanville Downey montre clairement que la barre latérale du H a la forme d'une diagonale ascendante allant de la gauche vers la droite.

Lignes 4-5 : *praeioriae* au lieu de *praetoriae*.

Ligne 6 : les éditeurs des *IGLS* restituaient *[It]alicus* en reprenant les lectures données par P. Perdrizet dans ses articles. En fait il faut restituer Halicus. Le H a la même forme que le H de Herculanus à la ligne 1. Cette restitution est indiquée dans *AE*, 1949, 260.

Le défunt est Annius Herculanus. Il était un navarque de la flotte prétorienne de Misène. Il s'est engagé à l'âge de 19 ans. Il est mort après 34 années de service alors qu'il avait largement dépassé le temps réglementaire. Il n'est pas d'origine italienne mais de Halieis, une cité côtière d'Argolide. Or Pausanias indique qu'à son époque la cité est déserte (II, 36, 2). Cela pose problème étant donné que l'on peut dater cette inscription du II^e siècle. Il est possible que Herculanus soit né avant la désertification totale de sa cité ou bien que le territoire de la cité soit encore habité alors que le centre urbain ne l'était plus.

Le dédicant est Antonius Plotianus, un triérarque sans doute de la même flotte. Il devait faire partie des triérarques qui étaient sous ses ordres.

Date : de la fin du I^{er} siècle au début du III^e.

881 – T. Aquilius Alexander

AE, 1939, 224 = IGLS, 1161

Cf. : H. Seyrig, 1939, p. 454, n°9 ; J. Bennett, 2017, n°39.

Plaque funéraire en quatre fragments. Nécropole des marins de Séleucie. Musée d'Antakya.

D(is) M(anibus). | T(itus) Aquilius | Alexand(er); | mil(es) ex class(e) | pr(aetoria) M[is(enensi), nati(ione) | Gal(ata), [uix(it) a]nn(is) | XXX, [mil(itauit) a]n(nis) X, | (centuria) Bri[---]N. | Aem[il---] | Sem[---] | h(eredes) [p(osuerunt)].

Le défunt est T. Aquilius Alexander un *miles* de la flotte prétorienne de Misène. Il est originaire de Galatie. Il s'est enrôlé à l'âge de 20 ans et il a effectué un service de 10 années. Il est vrai que la province de Galatie est relativement proche de Séleucie mais nous ne pensons pas que les marins étaient affectés automatiquement sur les bases les plus proches de leur province. D'ailleurs nous ne savons pas si Alexander était présent à Séleucie de façon permanente ou en mission. On n'a pas indiqué le nom de son navire mais celui de son centurion dont il ne reste que les trois premières lettres BRI[---]. Les noms des dédicants sont aussi fragmentaires : Aem[ilius?] et Sem[pronius?]. Il est possible qu'il s'agisse de camarades du défunt.

Date : de la fin du I^{er} siècle au début du III^e.

882 – [---] Bassus

AE, 1905, 126 = IGLS, 1162

Cf. : J. Bennett, 2017, n°5.

Mince plaque de marbre, brisée à gauche provenant de Séleucie. En 1903, chez les Pères Capucins de Hoderberg. Musée d'Antakya.

Hauteur : 30 cm.

[D(is)] M(anibus) | [---]i Bassi, mil(itis) | [cl(assis)] prae(toriae) Mis(enensis) ; | [nat(ione) P]hryx, lib(urna) Vir(tute), | [uix(it) an]n(is) XXX, mil(itauit) | [ann(is) ---]. Sossius | [---] (triere) Tauro et | [---]cfianus, | h(eredes), h(onoris) c(ausa).

Ligne 8 : il est probable qu'il faille remplacer le F par un E. Le deuxième dédicant pourrait ainsi s'appeler soit Ceianus soit [Ac]ceianus. Ce sont des noms assez rares. Nous avons un Lucianus Ceia[nus], *quatuoruir quinquennalis* dont l'inscription provient de Butuntum, non loin de Bari en Apulie (AE, 1988, 358 = EDR, 26537). Un pagus Ceiani est d'ailleurs connu dans le Samnium (CIL, 9, 07045 = AE, 2016, 355 = EDR, 146582). Il existe aussi la forme gentilice Ceianius (ILTun, 507b ; CIL, V, 8252 = EDR, 118770 ; CIL, V, 8363 = EDR, 118812). Acceianus est connu à travers une unique inscription. Il s'agit d'un L. Aemilius Pertinax Acceianus, un chevalier romain, fils de chevalier romain, qui était aussi décurion de Misène (CIL, X, 3674 = ILS, 6335 = EDR, 157543).

Il ne reste que le cognomen du défunt, Bassus. Il est originaire de Phrygie et il s'est engagé dans la flotte prétorienne de Misène. Il était un *miles* de la liburne Virtus. Nous ne pensons pas qu'il ait été affecté à Séleucie pour des raisons géographiques. Il devait être en mission à Séleucie pour une durée plus ou moins longue. Il y a deux dédicants. Tout d'abord un Sossius [---] qui appartenait à la trière Taurus. Le cognomen du deuxième est fragmentaire. Il pourrait s'agir d'un Ceianus ou d'un Acceianus. La deuxième possibilité est très intéressante car l'inscription citée un peu plus haut d'un chevalier romain décurion de Misène concerne une personne dont un des deux cognomina est justement Acceianus. Faudrait-il y voir un descendant de notre marin qui aurait réussi étant donné que l'éditeur de la fiche *EDR* considère que l'inscription date d'entre 231 et 281 ? L'état fragmentaire de notre cognomen ne permet pas de trancher.

Date : de la fin du I^{er} siècle au début du III^e.

883 – C. Cornelius

AE, 1939, 233 = IGLS, 1163

Cf. : H. Seyrig, 1939, p. 456, n°19 ; Glanville Downey, dans R. Stillwell *et al.*, 1941, p. 107, n°230 (= *AE*, 1949, +259).

Plaque de marbre gris-foncé. H. Seyrig précise qu'il y a à la dernière ligne des signes qu'il ne comprend pas. Musée d'Antakya.

Dim. : 25×33,5×2,3 cm ; lettres : 1-3 cm.

C(aius) Cornelius do/mo Chalcide, | militauit in classe | Syriac(a) in lib(urna) Capricor/no, annos XV, mensis | VI, dies V, uixit | annos XXXV, dies V.

Ligne 7 : à la fin de la ligne, *dies V* est difficilement lisible, cette restitution est proposée par Glanville Downey ; H. Seyrig ne semble pas convaincu et indique simplement [---] à la place de *dies V*.

Le défunt est C. Cornelius. Il est originaire de la cité de Chalcis. Mais nous ne savons pas de quelle Chalcis il s'agit : Chalcis du Bélus, Chalcis du Liban ou Chalcis d'Eubée ? Cornelius s'est engagé à l'âge de 20 ans dans la flotte de Syrie. Il appartenait à la liburne Capricornus. On a précisé avec exactitude son temps de service : 15 années, 6 mois et 5 jours. Nous ne connaissons pas la cause d'une telle précision. Serait-ce par simple goût pour l'exactitude ou bien y avait-il un enjeu concernant une éventuelle pension versée à sa famille en fonction du temps passé dans l'armée ? Le défunt n'a pas de cognomen mais cela ne date pas pour autant le document du début du I^{er} siècle après J.-C. étant donné que la flotte de Syrie a dû être créée à

la fin de celui-ci. Il est tout simplement possible que le défunt n'ait pas de cognomen si celui-ci n'a pas été omis. Quoi qu'il en soit le marin était un citoyen romain car les pérégrins s'engageant dans une flotte provinciale ne changeaient pas de nom.

Date : de la fin du I^{er} siècle au début du III^e.

884 – Flavius

AE, 1912, 120 = IGLS, 1144

Cf. : F. M. Abel, 1911, p. 117-118, n°4.

Plaque de marbre sombre provenant de Séleucie de Piérie et comportant une inscription honorifique.

Ὁ δῆμ[ος τὸν δεῖνα] | Φλαουια[νὸν ---] | τῶν θεῶ[ν Σεβαστῶν(?) καὶ] | Φλάουιο[ν ---]|νον,
ναύαρ[χον ---]|χον χώρτ[ης ---] | καὶ Φλαου[ι ---] | [-----].

lignes 4-5 : [ἔπαρ]|χον ou [ἐκατόντάρ]|χον.

Flavianus est honoré par la cité avec deux de ses fils. Il semble qu'il y ait un début de cursus concernant le premier, Flavius. En effet, il s'agit d'un navarque devenu soit centurion, soit préfet de cohorte. La première solution semble la plus acceptable car la promotion au rang équestre est trop considérable ou trop rapide. Il manquerait des étapes importantes entre le poste de navarque et celui de préfet d'une cohorte, notamment les grades de centurion légionnaire et de primipile.

Date : de l'époque flavienne au début du III^e siècle.

885 – Germanus

CIG, 4461 = IGRR, III, 1006 = IGLS, 1138

Cf. : E. Ferrero, 1900, n°813 ; H. C. Konen, 2003, p. 39, n. 86.

Une des inscriptions du tunnel de dérivation de Séleucie de Piérie construit à l'époque flavienne.

Ἐπὶ Λι[---] | [---]ι[-]σου | Γερμανοῦ [---] | ναυάρχου, | ὅθεν ἀρχῆ, | διὰ Μάρκου | [A]ίμιλλίου.

Ligne 7 : chez E. Ferrero et dans les *IGRR*, on Λ[ουκιλ]λίου.

Il est possible que le navarque Germanus ait été le chef des soldats qui ont participé au creusement du canal de dérivation construit sous les Flaviens. Ce canal avait pour but d'éviter

l'ensablement du port.

Date : de l'époque flavienne au début du II^e siècle.

886 – C. Iulius [---]

AE, 1939, 231 = IGLS, 1169

Cf. : H. Seyrig, 1939, p. 455, n°17.

Inscription funéraire provenant de la nécropole des marins de Séleucie. Musée d'Antakya.

Dim. : 20×15×5 cm.

*C. Iuli[---], | prore[ta] c[lassis] | Syriac(ae), l[ib(urna) ---], | domo M[---], | milit(auit)
a[n]n[is] ---].*

Le défunt est C. Iulius, son cognomen est perdu dans la lacune. Il était *proreta* dans la flotte de Syrie. Son origine était indiquée mais elle est perdue, il ne nous reste que la première lettre M. Il n'était donc pas originaire de Séleucie. Le marin porte les *tria nomina*. Or les marins des flottes provinciales ne changeaient pas de nom en s'enrôlant comme ceux des flottes prétoriennes. Il devait donc être citoyen romain avant même de s'engager. À la ligne 3, le L est certainement la première lettre du type du navire auquel appartenait le marin, à savoir une liburne. Nous connaissons deux noms de liburnes de la flotte de Syrie : la liburne Capricornus (AE, 1939, 233 = IGLS, 1163) et la liburne Grypus (CIL, III, 434 = ILS, 2913 = IK, 16, 2274).
Date : de la fin du I^{er} siècle au début du III^e.

887 – C. Iulius Celer

AE, 1939, 229 = IGLS, 1164

Cf. : H. Seyrig, 1939, p. 455, n°14 ; P. Giacomini, 1990, n°149, 259 ; Y. Le Bohec, 1990, n°75 ; A. Mastino, 2015, p. 171, n°7.

Plaque de marbre gris provenant de la nécropole des marins de Séleucie. Elle fut trouvée par M. Akatchirian. Elle formait un couvercle sur une *olla* en terre cuite à deux anses qui contenait des ossements calcinés et des cendres. Musée d'Antakya.

*Dis Manib/us. C(aius) Iulius | Celer, mi{i}les | ex clas(se) pr(aetoria) Ra/uennate, natio/ne
Sardus, uixit | ntiis L, militau/[i]t anaes X. Cicca | [---]ISCALIN | [---] eus.*

Lignes 7 et 8 : les termes *ntiis* et *anaes* sont fautifs et il faut les remplacer par *annis*.

Ligne 8 : Cicca est peut-être un nom féminin, une affranchie s'appelle Trosia Cicca (*CIL*, V, 1422). Il y a aussi un C. Ciccas[ius] Priu[atus] à Dougga (dans M. Khanoussi et L. Maurin (éd.), *Mourir à Dougga. Recueil des inscriptions funéraires*, Bordeaux-Tunis, 2002, n°231, pl. 28).

Le défunt est C. Iulius Celer, un *miles* de la flotte prétorienne de Ravenne. Il est originaire de Sardaigne. Il s'est engagé à 40 ans, ce qui est extrêmement tardif. Il est décédé dans sa dixième année de service. Il est possible que Cicca désigne le cognomen de la dédicante. La fin du texte est trop fragmentaire pour être compréhensible.

Date : de la fin du I^{er} siècle au début du III^e.

888 – Iulius Demetrius

AE, 1939, 222 = *IGLS*, 1165

Cf. : H. Seyrig, 1939, p. 454, n°7.

Plaque de marbre gris foncé provenant de la nécropole des marins de Séleucie. Musée d'Antakya.

D(is) M(anibus). | Iulius Deme|trius, mil(es) cl(assis) | pr(aetoriae) Misen(ensis), (triere) | Pietate, nat(ione) | Aegyp(tius), uix(it) an(nis) | XLV, mil(itauit) an(nis) XXV. | H(eres) b(ene) m(erenti) f(ecit).

Le défunt est Iulius Demetrius, un *miles* de la flotte prétorienne de Misène. Il est originaire d'Égypte. Il s'est engagé à l'âge de 20 ans et il a effectué 25 années de service. Il était donc à la toute fin de celui-ci. Le dédicant est son héritier mais il n'est pas nommé. Il s'agit peut-être d'un camarade. Nous ne savons pas à quel titre Demetrius se trouvait à Séleucie au moment de sa mort : affectation permanente ou en mission ?

Date : de la fin du I^{er} siècle au début du III^e.

889 – Q. Iulius Iulianus

AE, 1939, 220 = *IGLS*, 1166

Cf. : H. Seyrig, 1939, p. 453, n°5.

Plaque funéraire provenant du cimetière des marins de Séleucie. Elle servait de couvercle à une urne cinéraire. Musée d'Antakya.

Dim. : 23×18×3 cm.

Q(uintus) Iul/i(us) Iul/ia(nus) cla/s(sis) pr(aetoriae) Mi(senensis), | mili(tauit) an/nos V.

Le défunt est Q. Iulius Iulianus. Il servait depuis 5 années dans la flotte prétorienne de Misène. Les *tria nomina* lui ont été attribués sans aucune référence à un empereur en particulier. Iulius est un gentilice très courant et à était associé au prénom Quintus. Nous ne savons pas s'il était en mission à Séleucie ou s'il y était affecté de façon permanente.

Date : de la fin du I^{er} siècle au début du III^e.

890 – C. Iulius Maximus

AE, 1939, 223 = IGLS, 1167

Cf. : H. Seyrig, 1939, p. 454, n°8, photo.

Plaque funéraire de marbre gris provenant de la nécropole des marins de Séleucie. Musée d'Antakya.

D(is) M(anibus). | C(aio) Iulio Maximo, mil(iti) [cl(assis)] | praetoriae Misene[nsis] | ex (quadriere) Dacico, natione A[---] ; | uixit ann(is) XL, milit(auit) a[nn(is) ---].

Le défunt est un *miles* de la flotte prétorienne de Misène, C. Iulius Maximus décédé à 45 ans. Il appartenait à la quadrière Dacicus. Ce nom fait peut-être référence au titre que reçut Trajan en 102. Il ne reste que la première lettre de son *origo* : un A qui pourrait tout aussi bien faire référence à *Alexandrinus*, *Afer*, *Arabus*, *Antiochensis* etc. Il n'est donc pas possible de déterminer son origine.

Date : du début du II^e siècle au début du III^e.

891 – C. Iulius Torquatus

AE, 1939, 225 = IGLS, 1168

Cf. : H. Seyrig, 1939, p. 454, n°10.

Plaque funéraire provenant du cimetière des marins de Séleucie. Musée d'Antakya.

Dim. : 18×14×3,5 cm.

D(is) M(anibus). | C(aius) Iulius | Torquat(us), | mil(es) cl(assis) pr(aetoriae) | [Mi]s(enensis), (triere) Li[---].

Un texte est inscrit au revers : *uxiit (sic) ann(is) / XXX ; | h(eres) b(ene) m(erenti) f(ecit)*. Il est peu probable qu'il concerne la même personne.

Ligne 5 : nous pourrions avoir tout aussi bien *Li[b(ero) Patre]* que *Li[bertate]*. Les deux noms

de trières sont bien représentés dans la flotte de Misène (voir l'annexe consacrée aux navires). Nous avons une seule mention d'une trière Libera (*CIL*, VI, 32771). Signalons aussi qu'un des marins apparaissant dans un acte de vente d'un esclave ayant eu lieu dans le camp de la flotte de Misène est membre de l'équipage de la trière Liber Pater (*AE*, 1896, 21 = *P. Lond.*, 229 = *CPL*, 120).

Le défunt est C. Iulius Torquatus, un *miles* de la flotte prétorienne de Misène. Il servait à bord d'une trière dont le nom est fragmentaire. Il pourrait tout aussi bien s'agir de la trière Liber Pater, Libertas ou dans une moindre mesure de Libera. Les *duo nomina* Caius Iulius ne peuvent donner de véritables indications chronologiques étant donnée leur très grande fréquence à toutes les époques.

Date : de la fin du I^{er} siècle au début du III^e.

892 – L. Licinius St(r)abo.

***AE*, 1939, 226 = *IGLS*, 1170**

Cf. : H. Seyrig, 1939, p. 454, n°11.

Inscription funéraire provenant du cimetière des marins de Séleucie. Elle a été taillée dans un débris mouluré. Il y a un mélange de lettres latines onciales et cursives et de lettres grecques : un δ et des ε. Musée d'Antakya.

Dis Manibu(s). / L(ucius) Licinius St(r)ab/o, miles / (ex) clas(s)e pr(a)eto/ria Misene(n)/se{s}, militauit / anni[s] X, uixit / annis [X]XX.

Lignes 5-6 : *Misene(n)ses* au lieu de *Misene(n)si*.

Le défunt est L. Licinius Strabo. Il est en effet peu probable que son cognomen soit Stabo. Il était un *miles* de la flotte prétorienne de Misène. Il s'est engagé à 20 ans et a effectué un service de 10 années. Nous ne connaissons ni son bâtiment ni le ou les dédicants.

Date : de la fin du I^{er} siècle au début du III^e.

893 – Maximius Valens

***AE*, 1939, 219 = *IGLS*, 1556**

Cf. : H. Seyrig, 1939, p. 453, n°4 ; Glanville Downey, dans R. Stillwell (*et al.*), 1941, p. 108, n°235 (= *AE*, 1949, +262).

Base de calcaire provenant de l'entrée de la ville antique de Séleucie, sur la route d'Antioche.

Dim. : 94×56 cm ; lettres : 4,5 cm.

D(is) M(anibus) / Fl(auiae) Albinae Fl(aui) Albi/ni p(rimi) p(ili) fil(iae) sanctis/simae castitatis. / Vettia Albina, fil(ia), / cur(ante) Maximio / Valente, tr(ierarcho) cl(assis) pr(aetoriae) Mis(enensis), / marito Albinae matris.

La défunte est Flauia Albina. Elle était la fille d'un primipile, Flavius Albinus. Les dédicants sont sa fille, Vettia Albina et Maximius Valens, l'époux de la défunte. Le mari de Flauia Albina ne porte donc pas le même gentilice que la fille de cette dernière Vettia Albina. Il est donc fort probable que Flauia Albina ait eu Vettia Albina d'un premier époux dont le gentilice devait être Vettius. Puis Flauia Albina se serait remariée après le décès ou son divorce de Vettius. Maximius Valens serait donc le second époux de Flauia Albina. Celui-ci était un triérarque et appartenait à la flotte prétorienne de Misène. Il devait être affecté de façon permanente à la base de Séleucie et n'était donc pas de passage ou en mission de plus ou moins longue durée. En effet, nous voyons qu'il vivait à Séleucie avec sa famille et plus précisément sa belle-famille. Il s'est marié avec Flauia Albina qui devait appartenir à la petite notabilité locale étant donné que l'on prend la peine de mentionner qu'elle est la fille d'un primipile, Flavius Albinus. Nous ne savons pas à quelle légion celui-ci appartenait. Il est d'ailleurs possible qu'il fût encore en vie au moment du décès de sa fille. Il portait le gentilice des Flaviens. Il est donc possible que sa famille ou lui-même ait obtenu la citoyenneté sous leur règne. Sa fille s'est remariée avec un triérarque de la flotte de Misène, Maximius Valens. Cela montre que l'union d'une fille de primipile avec un triérarque n'était pas *a priori* considérée comme une mésalliance. Maximius Valens pouvait encore espérer gravir la hiérarchie de la flotte est pourquoi pas obtenir un jour le grade de navarque.

Date : du début du II^e siècle au début du III^e siècle.

894 – Papirius Oneratus

AE, 1939, 221 = IGLS, 1171

Cf. : H. Seyrig, 1939, p. 454, n°6.

Plaque funéraire provenant de la nécropole des marins à Séleucie. Musée d'Antakya.

Dim. : 26×35×2 cm.

Papir(ius) / Papirius Onera/tus, (triere) Fortuna, miles / ex classe praetoriu Mi/s(en)atium, natio(ne) Frux, {i}stupen/dioro(m) duo. Heredes bene / merente eecerunt.

Ligne 1 : les lettres PAPIR sont écrites en caractères rétrogrades de droite à gauche, comme si elles étaient vues dans un miroir. H. Seyrig suppose que le lapicide devait être sémite.

Ligne 4 : *praetoriu* au lieu de *praetoria*.

Ligne 5 : *Fru*x au lieu de *Fry*x.

Lignes 5-6 : *istupendioro(m)* au lieu de *stipendiorum*.

Ligne 6 : *merente eecerunt* au lieu de *merenti fecerunt*.

Le défunt est Papirius Oneratus, un *miles* de la flotte prétorienne de Misène. Il est originaire de Phrygie. Nous connaissons d'ailleurs un autre Phrygien dont l'épithaphe a été retrouvée à Séleucie (*AE*, 1905, 126 = *IGLS*, 1162). Il est décédé relativement rapidement après son engagement, au bout de deux années de service. Nous ne savons pas s'il était affecté à Séleucie de façon permanente ou s'il y est décédé en mission temporaire. Dans le premier cas, si le hasard n'est pas intervenu, on pourrait penser que Papirius ait été affecté à Séleucie en fonction de son origine dans une base plus proche de sa province natale. Si c'est le cas, il est possible que des amis lui aient permis d'obtenir ce privilège car nous ne croyons pas que les affectations se faisaient en fonction des provinces d'origine.

Date : de la fin du I^{er} siècle au début du III^e.

895 – L. Pau[lini]us (?) Cl[audia]nus

***AE*, 1897, 96 = *CIL*, III, 14395 = *IGLS*, 1157**

Cf. : P. Perdrizet et C. Fossey, 1897, p. 76, n°23 ; E. Ferrero, 1900, n°740.

Base de tuf provenant de l'entrée de la ville antique de Séleucie sur la route menant à Antioche.

De « belles » lettres très effacées.

*D(is) M(anibus). | L(ucio) Pau[---]o L(uci) fil(io) | Cl[audia]no, | tri[er(archo) cl(assis)]
pr(aetoriae) | Mise[nensis] ; | ui[xit an(nis) --- mili]|ta[uit an(nis) ---] | [-----].*

Ligne 2 : *Pau[lini]o* ou *Pau[lici]o* ?

Le défunt est L. Paulinius ou Paulicius Claudianus. Il est fils de citoyen romain. Il servait dans la flotte de Misène en tant que triérarque. Nous ne savons pas s'il était en mission à Séleucie ou s'il y était affecté de façon permanente.

Date : de la fin du I^{er} siècle au début du III^e.

896 – [---] Siluanus

***AE*, 1939, 217 = *IGLS*, 1158**

Cf. : H. Seyrig, 1939, p. 452, n°2.

Cippe, peut-être en marbre, dont il ne reste que la partie droite. Il provient de l'entrée de la ville

antique de Séleucie, sur la route d'Antioche, dans le secteur où les inscriptions des officiers ont été retrouvées. Musée d'Antakya.

Dim. : 43×33 cm ; lettres : 4,5 cm.

[---]o / [---]i / *Silvano*, / *cl(assis) pr(aetoriae) Misen(ensis)* / [---] *Ioue, stip(endiorum) XXVI* / [---] *A]mpliatus* / [---] *Ge]mellinus* / [*here]s d(esignatus) et Atinia* / [---] *DIPACIVS*.

Ligne 5 : il est possible de restituer [--- (*triere*)] *Ioue*. Pour l'instant, les trois autres navires portant le nom de Iuppiter sont uniquement des trières : deux appartiennent à la flotte de Misène (*CIL*, X, 3638 = *EDR*, 163734 ; *EE*, VIII, 1, 444 = *ILS*, 2833 = *LIKelsey*, 47 = *EDR*, 115840) et une de flotte inconnue (*CIL*, XIV, 233 = *IPOstie*, B 18 = *EDR*, 147182).

Ligne 8 : les lettres DI et CI sont fragmentaires.

Il ne reste que le cognomen, Silvanus, du défunt. Il appartenait à la trière Iuppiter de la flotte prétorienne de Misène. Il a servi pendant 26 années ce qui correspond à la durée du service avant la réforme des années 206-209. Ainsi nous ne savons pas s'il était encore en activité ou s'il était un vétéran. Étant donné le lieu de trouvaille, il est fort probable que Silvanus ne soit pas un militaire du rang mais un gradé et pourquoi pas un officier. Il semble y avoir trois dédicants : Ampliatus, Gemellinus et Atinia. Les deux premiers noms ayant la forme de cognomina, il semble qu'ils désignent deux personnes différentes. À la ligne 7, la restitution pourrait tout aussi bien être mise au pluriel et à ce moment nous aurions deux [*herede]s d(esignati)*. Ils étaient peut-être des camarades du défunt. Nous ne connaissons pas la qualité de la troisième dédicante Atinia.

Date : de la fin du I^{er} siècle au début du III^e.

897 – C. Tere[ntius] Rufus

AE, 1949, 261

Cf. : Glanville Downey, dans R. Stillwell (*et al.*), 1941, p. 108, n°232.

Plaque fragmentaire de marbre blanc provenant de la nécropole des marins à Séleucie de Piérie.

Dim. : 15×13,5×2,5 cm ; lettres : 1-3,3 cm.

D(is) M(anibus). / *C(aius) Tere[ntius] / Rufus, m[il(es) cl(assis)] / Misim(ensis), m[ilit(auit) --*
-] / [-----].

Ligne 3 : on pourrait aussi restituer *m[il(es) cl(assis) pr(aetoriae)]* ; si la restitution, *Tere[entius]* de la ligne 2 est correcte, il y aurait assez de place pour insérer PR à la fin de la

ligne 3.

Ligne 4 : *Misim(ensis)* au lieu de *Misen(ensis)*.

Ligne 5 : on distingue encore le haut des lettres de cette ligne mais il semble impossible de les restituer.

Il est possible qu'il manque d'autres lignes. Nous n'avons pas eu accès à une photo du document. Le défunt C. Terentius Rufus, un *miles* de la flotte de Misène. Étant donné que Rufus porte les *tria nomina*, il est fort probable que la flotte porte le titre *praetoria*.

Date : de l'époque flavienne au milieu du III^e siècle.

898 – C. Valer(ius) [---]nus

AE, 1939, 227 = IGLS, 1172

Cf. : H. Seyrig, 1939, p. 455, n°12.

Plaque funéraire cassée en 5 morceaux dont un est manquant. Musée d'Antakya.

Dim. : 18×21×1,8 cm.

*D(is) [M(anibus)]. | C(aius) Valer(ius) [---]nus, | miles cl[(assis) pr(aetoriae) Mi]s(enensis),
mil(itauit) | annis V, u[ixit a]nnis | XXVIII, natione Corsus, | (centuria) Iuli Nigri tr(iere)
Aug(usto) ; | factum bene mere(nti) | terra leuis.*

Le défunt est C. Valerius. Son cognomen est perdu. Il était un *miles* de la flotte prétorienne de Misène. Il est originaire de Corse. Il s'est engagé à l'âge de 23 ans. Il est décédé après cinq années de service. Cette inscription est intéressante en particulier parce que nous avons à la fois le nom du centurion de Valerius et le nom du navire. Ainsi Valerius faisait partie de la centurie de Iulius Niger et il était membre de l'équipage de la trière Augustus. Cette inscription est une des preuves que les navires étaient assimilés à des centuries. Il n'y avait pas plusieurs centuries par navire et une centurie ne comprenait pas plusieurs navires.

Date : de la fin du I^{er} siècle au début du III^e.

899 – C. Valerius Domitius

AE, 1939, 216 = IGLS, 1159

Cf. : H. Seyrig, 1939, p. 452, n°1 ; I. Acruodare, 2012, p. 156-157.

Cippe quadrangulaire provenant de l'entrée de la ville antique de Séleucie, sur la route d'Antioche.

Dim. : 105×44 cm ; lettres : 7 cm.

D(is) M(anibus) / C(ai) Val(eri) Domiti, / optionis cl(assis) pr(aetoriae) / Mis(enensis), (triere) Pace, nat(ione) / Pan(nonii) ; uixit annis / XLV, mil(itauit) ann(is) XXI ; / h(eres) b(ene) m(erenti) p(osuit).

Le défunt est C. Valerius Domitius. Il est originaire de Pannonie. Il s'est engagé dans la flotte prétorienne de Misène à 24 ans et il est décédé après 21 années de service avec le grade. Il était alors *optio* à bord de la trière Pax.

Date : de la fin du I^{er} siècle au début du III^e.

900 – Anonyme

AE, 1939, 228 = IGLS, 1178

Cf. : H. Seyrig, 1939, p. 455, n°13.

Plaque funéraire fragmentaire provenant de la nécropole des marins de Séleucie. Musée d'Antakya.

Dim. : 20×31×0,4 cm.

[--- mil(es) cl(assis) pr(aetoriae) Mise]/nens(is) [ex] (quadriere) V|enere, natio(ne) / Alexandrin(us), / uixit ann(is) XL, / milit(auit) ann(is) XVIII / [---]

Le défunt dont le nom est perdu dans la lacune appartenait à la quadrière Venus de la flotte de Misène. Il est originaire d'Alexandrie. Il s'est engagé à l'âge de 28 ans, ce qui est relativement tardif. Il est décédé après 18 années de service.

Date : de la fin du I^{er} siècle au début du III^e.

901 – Anonyme

IGLS, 1174

Cf. : H. Seyrig, 1939, p. 457, n°21.

Plaque funéraire fragmentaire dont il ne reste que le coin supérieur droit provenant de la nécropole des marins de Séleucie. Musée d'Antakya.

Dim. : ép. 3 cm.

[D(is)] M(anibus). / [---]dolafido / [---], mil(es) classis / [---, li]burn(a) Capricor/[no, ui]xit ann(is) XXI, / [-----].

Ligne 2 : [---]dolafi (?) do/[mo?].

Le défunt était un marin d'une flotte inconnue. Il servait à bord de la liburne Capricornus qui est connue par une autre inscription de Séleucie et concerne un marin de la flotte de Syrie (AE, 1939, 233 = IGLS, 1163). D'ailleurs le mot *classis* n'est pas abrégé dans les deux inscriptions alors qu'il l'est régulièrement dans les inscriptions de Misène ou de Ravenne. Il est donc tout à fait possible que notre anonyme fasse partie de la flotte de Syrie.

Date : de la fin du I^{er} siècle au début du III^e.

902 – Anonyme (I)

IGLS, 1176

Cf. : H. Seyrig, 1939, p. 457, n°24.

Plaque funéraire fragmentaire provenant de la nécropole des marins de Séleucie. Musée d'Antakya.

Dim. : ép. 1,6 cm.

[D]is Manib[us]. / f[---] m / [--- mi]les.

Ligne 2 : H. Seyrig indique [..] FIIN [---].

Il est possible que le défunt soit un marin.

Date : de la fin du I^{er} siècle au début du III^e.

903 – Anonyme

IGLS, 1177

Cf. : H. Seyrig, 1939, p. 456, n°20 ; P. Giacomini, 1990, n°589.

Trois fragments de plaque funéraire provenant de la nécropole des marins à Séleucie. Musée d'Antakya.

Dim. : ép. 1,8 cm.

[---] / [c]las(sis) pra(etoriae) / [Rauen]natium (uacat) / [---]co, stip(endiorum) XXV, / [uix(it) a]nn(is) XL. / [---]us p(osuit).

Ligne 4 : [III ou IIII Daci ou Parthi]co

Le défunt appartenait à la flotte de Ravenne. Il s'est engagé à l'âge de 15 ans, ce qui est relativement jeune. Il est fort probable qu'il y ait eu le nom du navire au début de la ligne 4. La

désinence laisse supposer que le navire devait s'appeler soit Parthicus soit Dacicus. Nous avons bien une quadrière Dacicus présente à Séleucie mais elle appartient à la flotte de Misène (*AE*, 1939, 223 = *IGLS*, 1167). Que le nom du navire soit Dacicus ou Parthicus, nous aurions l'unique apparition d'un navire de la flotte de Ravenne portant ce nom quelle que soit son type, quadrière ou trière.

Date : du début du II^e siècle au début du III^e.

904 – Anonyme (I)

***IGLS*, 1179**

Cf. : H. Seyrig, 1939, p. 457, n°23.

Partie inférieure d'une plaque en trois morceaux. Musée d'Antakya.

[---] | *mil(itauit) [annis ---] ; | L(ucius) Plaetorius Quadr(atus), | L(ucius) Valerius Rufus, | hered(es), posuer(unt).*

Étant donné le lieu de trouvaille, il est fort probable que ce soldat ait servi dans une des flottes présentes à Séleucie. Les dédicants, L. Plaetorius Quadratus et L. Valerius Rufus étaient peut-être eux aussi des marins.

Date : de la fin du I^{er} siècle au début du III^e.

905 – Anonyme

***IGLS*, 1180 = *AE*, 1939, 230a**

Cf. : H. Seyrig, 1939, p. 455, n°15 ; P. Giacomini, 1990, n°219, 582.

Angle inférieur droit d'une plaque de marbre provenant de la nécropole des marins de Séleucie. Musée d'Antakya.

Dim. : h. 15 cm, ép. 2 cm.

[-----] | *cl(assis) praeto(riae) | [Ra]uenna(ti)s, | stip(endiorum) VIII ; | Festus | merenti.*

Ligne 1 : H. Seyrig propose de restituer [--- *mil(es)*] | *cl(assis)*.

Ligne 6 : [*bene*] ? *merenti*.

Le défunt appartenait à la flotte de Ravenne. Il a servi pendant 9 années. Le dédicant était un certain Festus, peut-être un de ses camarades.

Date : de la fin du I^{er} siècle au début du III^e.

906 – Anonyme

IGLS, 1181 = AE, 1939, 230b

Cf. : H. Seyrig, 1939, p. 455, n°16 ; P. Giacomini, 1990, n°583.

Angle inférieur droit d'une plaque de marbre provenant de la nécropole des marins de Séleucie.
Musée d'Antakya.

Dim. : 19×26×3 cm.

[--- mil(es) cl(assis) pr(aetoriae) Ra]uennatis, (triere) Sii[uano?], | militauit an(n)os XX, | uixit an(n)os XXXVIII.

Ligne 1 : proposition d'H. Seyrig reprise par les *IGLS*.

Ligne 2 : Sii[uano] au lieu de Sil[uano].

Le défunt appartenait à la flotte de Ravenne. Il est fort probable qu'elle porte le titre *praetoria*. La trière s'appelait certainement Siluanus. C'est le seul exemple connu pour la flotte de Ravenne. Le marin s'est engagé à l'âge de 18 ans et a servi pendant 20 années.

Date : de la fin du I^{er} siècle au début du III^e.

907 – Anonyme

IGLS, 1182

Cf. : H. Seyrig, 1939, p. 457, n°22.

Plaque de marbre fragmentaire dont il ne reste que l'angle inférieur gauche provenant de la nécropole des marins de Séleucie. Musée d'Antakya.

S[---] | na[tio(ne) ? ---], | uixit [---] | dinila[---] | libur(na) E[---]

Il n'est pas sûr qu'il s'agisse d'une inscription concernant un marin d'une flotte. Seul le lieu de trouvaille permet de le penser. Il est vrai aussi qu'il est possible qu'il y ait la mention d'une liburne dont il ne reste plus que l'initiale du nom : un E qui pourrait signifier Euphrates.

Date : de la fin du I^{er} siècle au début du III^e.

908 – Anonyme

Antioch, III, 1941, p. 108, n°233

Cf. : Glanville Downey, dans R. Stillwell (*et al.*), 1941, p. 108, n°233 (AE, 1949, +262).

Fragment de plaque de marbre blanc. Elle est brisée en haut et dans sa partie droite. La partie

inférieure est intacte. Le document a été trouvé à Séleucie de Piérie. Il doit provenir de la nécropole des marins de cette cité.

Dim. : 10,8×9,9×3,7 cm ; lettres : 1-1,7 cm.

[---]VNI VI[---] cl(assis) / pr(aetoriae) Mis(enensis), III[---] M]axima st(ependiorum) [---
uix(it)] / an(nis) XX[---]. / H(eres) b(ene) [m(erenti) p(osuit)].

Ligne 2 : III[---] ou III[I] donc soit à restituer soit par (*triere*) soit par (*quadriere*).

Lignes 3 et 4 : le temps de service était indiqué en premier puis devait suivre l'âge du décès. Nous avons ainsi rajouté à la fin de la ligne 3 [*uix(it)*]. Par contre à la ligne 4 l'âge exact n'est pas connu car la fin du chiffre est dans la lacune.

Le nom du défunt est perdu dans la lacune. Il est possible que d'autres lignes aient été présentes avant l'actuelle ligne 1. Il était membre de la flotte prétorienne de Misène. Il servait à bord d'un navire qui devait être soit une trière soit une quadrière. Il est sans doute décédé entre 20 et 39 ans si on tient compte des manières habituelles d'écrire les nombres en chiffres romains.

Date : de la fin du I^{er} siècle au début du III^e siècle.

Meleagrum

909 – G. Bassus Rufus

AE, 1947, 141 = *IGLS*, 742

Cf. : J. Mecerian, R. Mouterde, 1942-1943, p. 93-94, n°3.

Stèle de grès cintrée, retaillée sur les côtés provenant de Gunduzli, et plus précisément d'un champ de ruines près du village de Djilanli. La localité antique de Meleagrum devait border la route Antioche-Nicopolis. La lecture a été faite d'après un estampage.

Dim. : 90×28 cm ; lettres : 3,8-5 cm.

[Γ]άιον Βάσ[σ]ον Ροῦφο[ν], | οὐετρ(ανὸν) το[ῦ] | [στ]όλ(ου) πρ(αιτωρίου) | Μειετο, |
[Κ]οίντος | [φί]λος αὐτο[ῦ] | [σ]ὸν τέκνο[ις].

Ligne 5 : il faut remplacer Μειετο par Μεισην(ῶν). Le premier ε et le ο sont fragmentaires.

Le défunt est Gaius Bassus Rufus. Son gentilice a la forme d'un cognomen. Il est un vétéran de la flotte prétorienne de Misène. Il est donc fort probable que Rufus soit rentré dans sa petite

patrie en Syrie une fois libéré. Il n'est pas obligatoire qu'il ait effectué son service à Séleucie toute proche.

Date : de la fin du I^{er} siècle au début du III^e.

Tyr

910 – Macer

AE, 2006, 1608b = IGLTyr, 384

Cf. : J.-P. Rey-Coquais, 2007, p. 1194-1195, n°4-5.

Une stèle cintrée opisthographe (avec IGLTyr, 383) trouvée à l'entrée nord-est de Tyr.

Macro, | Seria, | optioni | de liburna | Dulfino, | (h)e(res) f(aciendum) c(urauit).

Le défunt est Macer, *optio* de la liburne *Dulfinus* ou *Delphinus* : Dauphin. Il était originaire de *Seria* qui se trouve en Bétique. D'après J.-P. Rey-Coquais, la présence de ce marin à Tyr illustrerait le fait que Tyr soit une cité *nauarchis*. Ce titre était porté par Tyr avec d'autres cités côtières de Syrie et d'Anatolie. Il se pourrait que ce titre qualifie les cités accueillant des navires militaires ou participant à l'effort militaire naval aux côtés de Rome. Cela est une hypothèse séduisante mais tirer une telle conclusion sur la base de ce seul document est un peu téméraire. En effet, il se peut que Macer soit décédé à Tyr lors d'une étape d'un voyage et il n'est donc pas obligatoire qu'il y ait été affecté en permanence. Nous supposons aussi que les navires militaires pouvaient faire relâche dans tout type de port qu'il soit *nauarchis* ou pas. Le formulaire lapidaire de l'inscription ainsi que l'absence du nom de la flotte laissent penser qu'elle est relativement ancienne, sans doute avant l'époque flavienne. De plus, le défunt est un pérégrin. Il est vrai que les recrues des flottes provinciales ne sont pas concernées par le changement de nom observé sans doute dès l'époque flavienne. Mais Macer est originaire de Bétique. Les flottes provinciales de Syrie ou d'Égypte ne devaient pas avoir un rayon de recrutement aussi large en temps normal. Il est plutôt vraisemblable que Macer ait appartenu à une des deux flottes italiennes, avec une préférence pour la flotte de Misène qui est géographiquement plus proche de cette province. Le texte du verso concerne un citoyen romain originaire de Capoue, *signifer* de la cohorte milliaire *Italica*. Il s'agit peut-être de la cohorte II *Italica ciuium Romanorum* connue en Syrie entre 88 et 156. Si c'est bien le cas, le texte le plus ancien serait celui concernant Macer contrairement à ce que suppose J.-P. Rey-Coquais sur la base d'éléments paléographiques.

Date : du règne d'Auguste à la fin de la période julio-claudienne.

Égypte

911 – L. Deccius Gemellus

AE, 1913, 236 = *AE*, 1954, 270 = *AE*, 2003, 1877

Cf. : M. Reddé, 1986, p. 379 ; J. Kolendo, 2003, p. 77-83.

Plaque funéraire faisant partie d'un lot du Lyceum Hosianum de Braunsberg (Braniewo) provenant d'Égypte et non de Rome comme on le croyait autrefois. Musée national de Varsovie.

Dim. : 36×35×6 cm ; lettres : 2 cm.

D(is) M(anibus). / L(ucius) Deccio Gemello, / militi classis pr(aetoriae) / Misenensis, (centuria) Sexti(ani) ; uixit an(nis) XXV, / milit(auit) a[n]nis V. / H(eres) a(mico) m(erenti).

Ligne 6 : on croyait que le A était une ascia gauloise ou un B, il s'agit en fait d'un A cursif.

Le défunt est L. Deccius Gemellus, un *miles* de la flotte de Misène. Il appartenait à la centurie de Sextianus. Il s'est enrôlé à 20 ans et il est mort après cinq années de service. L'inscription a été commandée par un *amicus*, donc très certainement un camarade. Nous ne connaissons pas l'*origo* de Gemellus. Les *tria nomina* sont sans doute ceux qu'on lui donna lors de son engagement à Misène. Il devait faire partie d'un détachement de la flotte en mission en Égypte. Il est peu probable qu'il y ait eu en cette province une base permanente de la flotte de Misène même si des rotations régulières devaient exister entre avec l'Italie que cela soit pour assurer la sécurité des routes maritimes, ou pour l'approvisionnement de l'armée en matériel. Ces rotations et les missions devaient être de plus longues durées ou plus fréquentes en tant de guerre.

Date : de l'époque flavienne au début du III^e siècle.

Akôris

912 – Aurelius Alexander

IGRR, I, 1130 = SB, I, 988 = Akôris, 16, 3

Cf. : G. Lefebvre, L. Barry, 1905, p. 150, n°4.

Base en calcaire trouvée sur la voie sacrée lors des fouilles faites à Tehneh en 1903-1904. Elle comportait trois inscriptions. Celle sur le fût de la base était peinte en rouge en gros caractères. Les deux autres sont des textes gravés sur la corniche en lettres plus petites. Musée du Caire.

Hauteur : 142 cm.

Ἀμμωνι | θεῶ μεγίστῳ | Ἀὐρήλιος | Ἀλέξανδρος, | τριήραρχος | (ἔτους) ε', Θὼθ θ'.

Il s'agit d'une inscription votive à Ammon. Le dédicant est Aurelius Alexander, un triérarque. Il devait sans doute appartenir à la flotte d'Alexandrie et il devait être à la tête d'un détachement en mission à Akôris. Le gentilice Aurelius ne traduit pas forcément une date postérieure à 212. En effet, une autre inscription d'Akôris montre un triérarque s'appelant lui aussi Aurelius et dont la dédicace est datable entre 203 et 206.

Date : du milieu du II^e siècle au milieu du III^e siècle.

913 – Aurelius Auitianus

AE, 1971, 481 = AE, 1989, 756 = Akôris, 12

Cf. : J. Modrzejewski, T. Zawadzki, 1970, p. 529-543.

Base en grès posée sur un socle. Dépôt de l'Inspectorat des Antiquités de Mellaoui.

Dim. : 65×31×31 cm ; lettres 9-10 cm.

[I(oui) O(ptimo) M(aximo) ?], | [pr]o salut[e] | Imp(eratoris) L(uci) S(eptimi) Seuer[i] | Pii
Pert(inacis) [A]u[g(usti) e]t | M(arci) Aur(eli) [Antoni]ni [e]t P(ubli) [Septimi | Getae] s]ub
Cl(audio) Iu/liano pr(aefecto) Ae[g(ypti)] et | Cl(audio) Alexandro | epist(ratego), Aur(elius)
Auit[i]anus, trier(archus), posu[it].

La première ligne devait peut-être comporter une invocation à Jupiter pour le salut des empereurs Septime Sévère, Caracalla et Géta. Le dédicant n'oublie pas aussi le préfet d'Égypte, Claudius Iulianus et l'épistratège local, Claudius Alexander. Le dédicant est Aurelius Auitianus,

un triérarque. Le nom de la flotte n'est pas indiqué. Il s'agit sans doute de celle d'Alexandrie. Le triérarque était en mission à Akôris. Il devait superviser le transport de blé ou de pierres vers Alexandrie. Il est ainsi possible qu'il ait été placé sous les ordres de l'épistratège locale pour mener à bien cette mission.

Date : 203-206.

914 – Cas(s)ius Rufus

Akôris, 14

Stèle trouvée à Akôris en 1981 lors des fouilles japonaises. Elle provient du mur est du temple dit de Néron, consacré à Amon et à Souchos. La stèle était remployée. Musée du Caire.

Dim. : 39×33 cm.

[-----] [κ]αὶ τοῦ [παντὸς] | αὐτοῦ οἴκου, | Κάσ[ι]ος Ροῦφος | τριήραρχος ἀνέθηκεν ἐπ' ἀγαθῶ | (ἔτους) γ', Τῶβι ιζ'.

Le nom du dieu invoqué est perdu dans la lacune du début, mais il se peut qu'il s'agisse d'Amon ou de Jupiter. Le dédicant est Cassius Rufus, un triérarque. Il devait appartenir à la flotte d'Alexandrie et il devait être en mission à Akôris.

Date : de l'époque flavienne au début du III^e siècle.

915 – Chariclès

IGRR, I, 1129 = AE, 1906, 3 = SB, I, 987 = Akôris 19

Cf. : G. Lefebvre, L. Barry, 1905, p. 150-151, n°7.

Base en calcaire, trouvée sur la voie sacrée à Theneh en 1903-1904. Musée d'Alexandrie.

Hauteur : 130 cm.

θεῶ Ἄμμωνι μεγίστ[ω] | Διοσκούρους σωτήρας, | Χαρικλῆς, ναύαρχος | στόλου Σεβ(αστοῦ) Ἀλεξανδρίνου | ὑπὲρ τοῦ τέκνου | καὶ τῆς συμβίου | εὐξάμενος | ἀνέθηκεν, | [(ἔτους)] η', Μεχεῖρ ιθ'.

La dédicace s'adresse à Ammon et lui offre une représentation des Dioscures. Ces derniers étaient vénérés à Tehneh car il y a un bas-relief les représentant à grande hauteur sur une roche dominant la ville. Outre les jumeaux en habits militaires, on y voit aussi Héléne, la sœur des Tyndarides au-dessus de laquelle se trouve une étoile. Les Dioscures étaient particulièrement

vénérés par les gens de mer. C'est tout naturellement que le navarque Chariclès de la flotte d'Alexandrie a tenu à faire une dédicace pour son salut et celui de son fils et de sa femme. Il a dû profiter d'une mission à Akôris pour faire acte de dévotion. Le navarque n'a pas mentionné les *tria nomina* mais il est possible qu'il les ait eus. Chariclès est peut-être, outre son nom indigène, son cognomen.

Date : la huitième année du règne d'un empereur inconnu. Du milieu du I^{er} siècle au milieu du III^e siècle.

916 – (H)erennius Strato

IGRR, I, 1131 = SB, I, 989 = Akôris, 18

Cf. : G. Lefebvre, L. Barry, 1905, p. 150, n°3.

Base en calcaire trouvée sur la voie sacrée lors de fouilles menées en 1903-1904. La partie supérieure est décorée d'entrelacs et d'acanthes. Musée d'Alexandrie.

Ἀγαθῆι τύχηι. | Ἄμμωνι | πλουτοδότῃ, | θεῶ ἐπιφανεῖ, | Ἑρέννιος | Στράτων, | τριήραρχος, | σὺν
τῶ υἱῶι | Ἑρεννίῳ, | ὑπὲρ εὐχαριστίας | ἀνέθηκεν, | ἐπ' ἀγαθῶι, | (ἔτους) ζ', Φαμενῶθ | ιζ'.

La dédicace votive a été faite au dieu Ammon par le triérarque Herennius Strato. Il a associé son fils, Herennius. Il n'est pas obligatoire que le fils soit présent à Akôris en même temps que le père. Celui-ci a dû profiter de son séjour en ce lieu pour accomplir cet acte de piété. Mais il est aussi possible que la raison première de sa venue à Akôris soit une mission ordonnée par ses supérieurs.

Date : l'inscription est datée de la sixième année de règne d'un empereur ; du II^e siècle au milieu du III^e siècle.

Alexandrie

917 – L. Turennius Va[lens]

IGLA, 487

Plaque funéraire en calcaire provenant d'Alexandrie. Musée d'Alexandrie.

Dim. : 15×16 cm.

D(is) M(anibus). | L(ucius) Turennius Va[lens], | mil(es) class(is) praetor(iae), (centuria) | Anni Pudentis, | uixit XXV[--], | [milita]uit an[nis ---].

Ligne 3 : il manque le nom de la flotte Misène ou Ravenne ; un oubli du lapicide ou bien une erreur de lecture ?

Le défunt est L. Turennius Valens, un *miles* d'une flotte qui était probablement celle de Misène. Il était sous les ordres du centurion Annius Pudens. Il est décédé à l'âge d'au moins 25 ans. Nous ne savons pas s'il était affecté de façon permanente à Alexandrie ou bien s'il y est décédé lors d'une mission. De même nous n'avons aucune indication sur son origine.

Date : de la fin du I^{er} siècle au milieu du III^e siècle.

Alexandrie ou Nicopolis

918 – P. Iulius Pius

AE, 2016, 1801a

Cf. : M. Elmaghrabi, 2016, p. 219-220.

Une des trois inscriptions gravées sur un gazophylakion, tronc d'offrandes. Il provient de chez un marchand du souk El-Hadara à Alexandrie, où il servait de lest pour un parasol. Le bloc rectangulaire est en basalte et il est gravé sur trois faces. La partie supérieure comporte une dépression ovale de 18×15 cm au centre de laquelle se trouve un trou de 4 cm et qui devait faire partie d'un gazophylakion. La pierre doit provenir d'un sanctuaire de Zeus Helios Grand Sarapis. Nicopolis est invoqué par M. Elmaghrabi mais tout autre Serapeum pourrait convenir comme celui d'Alexandrie. L'inscription nous intéressant est gravée sur la face avant (A). Musée gréco-romain d'Alexandrie.

Dim. : 15×30×25 cm ; lettres : 1,1-1,7 cm.

[Διὶ Ἡλίῳ] Μεγάλῳ Σα[ρά]πιδι τὸν γίγαντα καὶ τὸ γαζ[ο]|φυλάκιον καὶ τὰ περὶ αὐτὸ πάντα καὶ τὸν πίνακα καὶ πρὸς | τῷ κολοσσῷ τὰ στυλάρια καὶ τὰς ἐπ' αὐτοῖς προτομὰς καὶ τὸ βῆμα καὶ δελφικὴν τράπεζαν ἐπιγεγραμμένην Πόπλιος Ἰουλιος Πειῖος γεγόμενος (ἑκατον)τάρχης σπέρης καὶ τριηραρχίας | λιβυρνοῦ εὐχὴν.

Ligne 5 : l'abréviation pour désigner le centurion est inconnue par ailleurs ; Puplius au lieu de Publius.

Le dédicant est P. Iulius Pius. Il s'agit d'un vétéran qui fut centurion de cohorte après avoir été triérarque de liburne. Il devait sans doute appartenir à la flotte d'Alexandrie. Cette inscription est une des rares faisant la mention d'un cursus. Le triérarque a pu devenir centurion d'une cohorte. Mais nous ne savons pas s'il s'agit d'une cohorte auxiliaire ou d'une cohorte

légionnaire.

Date : du II^e siècle au milieu du III^e siècle.

Leontopolis

919 – P. Papirius Apollonius

SEG, XLV, 2096 = AE, 1995, 1610

Cf. : G. Wagner, 1995, p. 128-130, n°II.

Stèle funéraire en marbre en forme de plaque, la surface de la partie inférieure est érodée. Elle provient de chez un marchand en 1946 qui affirme qu'elle vient de Tell Moqdam. Cette provenance est vraisemblable mais elle n'est pas certaine. Musée du Caire.

Dim. : 31×60×2 cm ; lettres : 3,5-6,5 cm.

Πούβλιος Παπίριος | Ἀπολλώνιος, τριήραρχος | στόλου πραιτωρίου Μισσηνῶν | ιη' ἔτη ἔζησα
ἔτη ζη'.

Le défunt est P. Papirius Apollonios. Il est décédé à 68 ans. Il fut triérarque de la flotte de Misène pendant 18 ans. C'est la seule inscription de ce corpus où le soldat indique la durée passée dans le grade. Comme le service devait durer 26 ans, Apollonios est devenu triérarque après 8 ans de service. Même si cela n'est pas indiqué sur l'inscription, Apollonios devait être un vétéran. Il dut retourner dans sa petite patrie après sa libération. Le gentilice Papirius est fréquent en Égypte de même que le cognomen Apollonios. Lors de son recrutement on lui a donné des *tria nomina* en fonction des habitudes onomastiques de sa province d'origine.

Date : de l'époque flavienne au début du III^e siècle.

Afrique

Tuccabor

920 – C. Sulgius Caecilianus

CIL, VIII, 1322, 14854 = *ILS*, 2764 = *ILTun*, 1287 = *IDRE*, II, 431

Cf. : D. van Berchem, 1937, p. 186, n. 1 (=AE, 1937, +116) ; C. G. Starr, 1960, p. 192 ; D. Kienast, 1966, p. 20, n. 50 ; B. Dobson, 1978, p. 301, n°205 ; M. Reddé, 1986, p. 545-546 ; *Id.*, 1995, p. 151-154, p. 152, n. 7 ; P. Cosme, P. Faure, 2004, p. 343-356 ; S. J. Malone, 2006, p. 104-105, n°4 ; P. Faure, 2013, p. 760-762, n°245.

Base de statue provenant de Tuccabor. Musée de Florence.

C(aio) Sulgio L(uci) f(ilio) Pap(iria) Caeciliano, praef(ecto) leg(ionis) III Cyrenai/cae, p(rimo) p(ilo) leg(ionis) XX Valeriae Victricis, praeposito reli/quationi classis praetoriae Misenatium piae | uindicis et thensauris domini[cis e]t bastagis copia/rum deuehendar(um), (centurioni) leg(ionis) III Aug(ustae) et septimae Geminae | et primae Parthicae et XVI Fl(auia) F(irmae) et XIII G(eminae) in prouincia Daci/a, nauarch(o) classis praetoriae Mise[n]atium piae | uindicis, optioni peregrinorum et ex[erci]tatori mil[i]t(um) frumentarior(um), et Sulgiae [---]ae et Sulgio | Apro [---]CII, [S]ulgio [---]IO[---]IRSI|PICI[---]FS[---]LA[---], patri et co(n)iu[gi].

Nous avons la carrière de C. Sulgius Caecilianus. Il est citoyen romain de naissance et appartient à la tribu Papiria. Il est peut-être originaire de Tuccabor d'où provient le document. Les indices du *CIL* montrent que Sulgius est présent en Italie et en Afrique. Le cognomen Caecilianus est aussi présent en Afrique (*OPEL*, II, 16). Les enfants de Caecilianus ainsi que sa femme apparaissent aussi sur l'inscription à la fin. Il est peut probable que Sulgia [---], la première personne apparaissant parmi les dédicataires, soit sa fille car nous ne voyons pas pourquoi elle aurait été placée en premier devant Sulgius Aper. Peut-être est-elle l'épouse de Caecilianus. Dans ce cas, elle porterait le même gentilice que son époux. D'autres enfants devaient suivre mais leurs noms sont perdus dans la lacune. Nous avons le détail de la carrière de Caecilianus qui est loin de s'être déroulée exclusivement dans la flotte. Le cursus commence par des fonctions exercées dans le camp des pérégrins à Rome. Il était à la fois *optio peregrinorum* et *exercitor frumentariorum*. Il devait ainsi assister le chef du camp des pérégrins, un centurion portant le titre de *princeps peregrinorum*. En tant qu'*exercitator*, il devait

s'occuper de l'entraînement des soldats frumentaires. Il devint ensuite navarque dans la flotte de Misène. Ce poste de navarque lui permit ensuite d'accéder au centurionat légionnaire. Il fut affecté successivement dans diverses légions : la légion XVI *Flavia Firma* (Samosate en Syrie creuse), la légion I *Parthica* (Singara en Mésopotamie), la légion VII *Gemina* (León en Espagne citérieure), la légion III *Augusta* (à Lambèse en Numidie). Après ces différents postes en tant que centurion, il fut nommé *praepositus* de la *reliquatio* de la flotte de Misène. Ce poste effectué à nouveau dans la flotte avait pour but d'encadrer les navires restés à Misène alors que le gros de la flotte avait dû partir en mission. L'inscription précise aussi qu'il était alors chargé plus particulièrement du transport des trésors impériaux et du train. Une inscription fragmentaire de Misène datant de cette époque mentionne notre personnage. Nous ne l'avons pas mise dans le corpus car *a priori*, sur ce qu'il reste de la pierre, il n'est pas fait mention de sa carrière antérieure. Il s'agit d'une inscription en l'honneur de Sévère Alexandre (*CIL*, X, 3342 = *AE*, 2002, 358 = *EDR*, 94057). Sulgius a donc dû être *praepositus* lors de la campagne que mena cet empereur contre la Perse en 231-233. Il occupe ensuite le poste de primipile de la légion XX *Valeria Victrix* (à Deua en Bretagne). Cet ordre est étonnant car le poste de *praepositus* est de rang équestre. Une inscription montre un primipile devenu *praepositus* de la flotte de Misène (*CIL*, III, 1919 = *CIL*, III, 8513, 12813 = *ILS*, 2770 = *IDRE*, II, 303). S'il ne s'agit pas d'une erreur de la part du lapicide, il est possible que le fait que Sulgius ait été autrefois navarque ait facilité sa nomination en tant que *praepositus* dans une période de préparatifs guerriers contre la Perse. Et cela, même s'il n'avait pas encore été primipile. Enfin Sulgius termina sa carrière en tant que préfet de camp de la légion III *Cyrenaica* (à Bostra, en Arabie), ce qui sous-entend qu'il a intégré l'ordre équestre. Nous voyons ainsi qu'au plus tard durant la première moitié du III^e siècle, la flotte était pleinement intégrée dans le cursus militaire. Elle n'était pas un corps de l'armée à part ou parallèle aux unités terrestres. Les cadres de l'armée pouvaient ainsi faire carrière en alternant des postes et fonctions entre unités terrestres et navales sans que cela relève apparemment d'une situation exceptionnelle. Nous ne savons pas sur quels critères l'*optio* du camp des pérégrins fut choisi pour devenir navarque dans la flotte de Misène. Avait-il déjà des compétences en matière navale qu'il sut faire valoir auprès de ses supérieurs ? Ou bien la fonction de navarque à cette époque ne nécessitait-elle plus de qualifications préalables ? Les tâches administratives et bureaucratiques devaient peut-être occuper le plus clair du temps d'un navarque (et à plus forte raison d'un *praepositus classis*) qui pouvait s'appuyer, il faut l'espérer, sur ses subordonnés pour l'ensemble des tâches relevant strictement du domaine naval.

Date : durant les années 230 ou les années 240.

Numidie

Cirta

921 – C. Iulius Libo

CIL, VIII, 7030 (p. 1848) = *ILS*, 1119 = *ILAlg*, II, 1, 614

Cf. : E. Ferrero, 1878, n°520 ; D. Kienast, 1966, p. 103-104 ; M. Corbier, 1974, p. 253-268, n°53 ; H. Pavis d'Escurac, 1974, p. 397-408 ; M. Reddé, 1986, p. 566-567.

Base de statue cassée en haut trouvée lors de fouilles dans la caserne des Janissaires à Cirta. Square de Cirta.

Dim. : 49×77 ; lettres : 2,5 cm.

[-----] / *curatoribus et tutoribus dandis / primo constituto, curatori Nola/norum, fratri Aruali, augur(i), sodali Mar/ciano Antoniniano, iuridico regionis / Transpadaneae, curatori Ariminien/sium curatori ciuitatum per Aemili/am, aedili curuli, ab actis senatus, se/uiro equitum Romanorum, quaest(ori) / urbano, tribuno leg(ionis) IIII Scythicae / quattuoruiro uiarum curanda/rum patrono IIII col(oniarum), / C(aius) Iulius Libo trie(ra)rchus classis no/uae Lybic(a)e, patrono d(edit) d(edicauit) I[---]NO / F[---].*

Il s'agit d'une inscription honorifique en l'honneur d'un sénateur, patron de la colonie de Cirta. Son nom est dans la lacune mais il s'agit de C. Arrius Antoninus (*PIR*², 1088). Il manque aussi les éléments de la fin de sa carrière. Il fut en effet préfet de l'airaie de Saturne puis consul et enfin proconsul d'Asie. L'inscription daterait ainsi de la première décennie du règne de Commode entre 180 et 188. Mais ce n'est pas tant la carrière de ce haut personnage que le dédicant qui nous intéresse ici. En effet, celui-ci est un triéarque, C. Iulius Libo. De plus, il appartenait à la flotte *noua Libyca*. L'épithète *noua* signifie que cette flotte est récente. Il est possible qu'elle ait été créée sous Marc Aurèle ou sous Commode. H. Pavis d'Escurac assimile cette flotte de guerre à la *classis Africana Comodiana* dont parle la Vie de Commode de l'*Histoire Auguste* (*SHA, Commode*, XVII, 7 ; on connaît aussi des pièces de monnaies : *RIC*, III, p. 383, n°158 ; p. 422, n°486-487). Cette dernière n'aurait pas été une flotte de commerce créée spécialement pour approvisionner Rome mais désignerait bien la flotte de guerre

d'Afrique. Le terme *Libyca* serait aussi à prendre comme un synonyme d'Afrique et ne se restreindrait pas à la Libye uniquement. Il est donc possible que cette flotte ait eu pour port d'attache principal celui de Césarée de Maurétanie où étaient aussi stationnés des détachements des autres flottes méditerranéennes. Le triérarque C. Iulius Libo agit peut-être en tant que citoyen de Cirta. Il est d'ailleurs fort probable qu'il était encore d'active quand il fit cette dédicace. Il ne s'agirait donc pas d'un pérégrin qui serait devenu après son service citoyen de Cirta. Au contraire, il serait né dans la colonie et serait donc un citoyen romain de naissance. Le document ne peut être antérieur au décès de Marc Aurèle car Arrius fut un de ses *sodales* et il ne peut être postérieur à sa condamnation en 188.

Date : 180-188.

Maurétanie césarienne

Aïn Sbiba

922 – Caelius Italicus (I)

CIL, VIII, 21558

Cf. : M. R. de la Blanchère, 1882, p. 122, n°184.

Stèle funéraire trouvée en 1880 dans les ruines d'Aïn Sbiba, près de Frenda.

Dim. : 160×51 cm ; lettres : 4 cm.

D(is) M(anibus) s(acrum). | Caelius | Italicus, | dup(licarius), ue|rna Sal|ditanus, | militauit | an(n)is XXVI, | uixit XLVI. | H(ic) s(itus) e(st).

Le défunt est Caelius Italicus un soldat *duplicarius* originaire de Saldae (Bejaïa ou Bougie dans l'actuelle Algérie). Il est possible qu'il soit un marin même si on ne peut exclure un autre corps de l'armée. Un argument en faveur de l'appartenance à une flotte serait le temps de service du soldat qui correspond à celui d'un marin. Cependant il n'est pas forcément un vétéran étant donné que ce statut n'est pas indiqué sur l'inscription. Un autre argument mais relativement faible serait l'existence d'une inscription de Césarée où l'épouse d'un *sesquiplicarius* d'une flotte est originaire de Saldae (*CIL*, VIII, 21032).

Date : du II^e siècle au début du III^e siècle.

Portus Magnus

923 – T. Octavius Longus

AE, 2008, 1704

Cf. : J.-P. Laporte, 2008, p. 163 ; J.-P. Laporte, 2009, p. 45 et 55.

Dédicace à Jupiter dont l'autel a été restauré provenant de Bettioua, près d'Arzew. Le champ

épigraphique est dans un cadre mouluré.

Dim. : 35×50×9 cm.

*Aram Ioui O(ptimo) M(aximo) | ui tempestatibus | delapsa(m) T. Octavius | Longus
trierarch(us) | Aug(usti) restituit.*

Le responsable de la restauration de l'autel est T. Octavius Longus, un triéarque d'Auguste. Il ne peut s'agir d'un affranchi impérial. La formule *trierarchus Augusti* fait donc référence à la simple appartenance militaire du triéarque. Il est le subordonné de l'empereur, son chef suprême.

Date : de l'époque flavienne au milieu du III^e siècle.

Césarée

924 – Antonius Karus

CIL, VIII, 21017

Cf. : E. Ferrero, 1884, n°725.

Plaque funéraire en marbre, trouvée à l'ouest de la ville, sur la rive droite de l'oued el-Kantara.

Musée de Cherchell.

*D(is) M(anibus) s(acrum). | Antonio Auito, | militi ex n(umero) Sur/orum ; uixit an(nis) | XXI,
militauit | an(nis) VI. Antonius | Karus, duplicar|ius classis, fra|tri bene meren|ti fecit pio.*

Lignes 3-4 : le site de Clauss/Slaby restitue *ex n(atione) Surorum* mais il vaut sans doute mieux rendre *ex n(umero) Surorum*.

Le défunt est Antonius Auitus. Il appartenait au *numerus* des Syriens. Il s'est engagé à l'âge de 15 ans ce qui est relativement précoce. Il a effectué 6 années de service. Il est délicat de déduire du nom de son unité auxiliaire une éventuelle origine syrienne. Le dédicant est Antonius Carus, un *duplicarius* de la flotte. Le nom de la flotte n'est d'ailleurs pas indiqué. Celle-ci pourrait être la flotte d'Alexandrie ou celle de Syrie qui est aussi intervenue au II^e siècle en Maurétanie. Il est aussi possible qu'il s'agisse d'un marin d'une des flottes italiennes en mission dans cette province. Le dédicant se dit le frère d'Auitus. Il est fort probable qu'il s'agisse bien de

son frère biologique et non d'un frère d'armes car il porte le même gentilice.

Date : du II^e siècle au début du III^e siècle.

925 – Crescentius Siluanus

CIL, VIII, 9385 (p. 1983)

Cf. : E. Ferrero, 1878, n°502 ; P. Thomsen, 1949, p. 86 ; M. Reddé, 1986, p. 563, n. 465 ; H. C. Konen, 2003, p. 42.

Inscription funéraire provenant de Cherchell. Musée d'Alger.

Dim. : 15×23 cm ; lettres 2 cm.

D(is) M(anibus) s(acrum) {s}. / Lucia Petronia fe/cit Crescenti Siluani, / militi classis Syriacae, / marito suo bene merenti.

Le défunt est un *miles* de la flotte de Syrie, Crescentius Siluanus. Il devait donc y avoir des détachements de la flotte de Syrie à Césarée. Ces détachements devaient être envoyés pour des missions de longue durée. M. Reddé ne croit pas que Césarée était une base permanente de la flotte de Syrie car ce port est trop éloigné géographiquement de Séleucie. Aussi il faudrait mettre en relation la présence de ces détachements syriens en relation avec les invasions des Maures en Bétique au début des années 170 sous Marc Aurèle. Cependant il est possible que ces missions d'appui de l'effort de guerre et du transfert de troupes vers la Maurétanie césarienne aient duré relativement longtemps. Des *milités* de la flotte de Syrie auraient pu rester plusieurs années en poste dans la région. Cela expliquerait la présence de l'épouse de Siluanus, Lucia Petronia, en tant que dédicante. Nous ne croyons guère à la deuxième solution qui consisterait à voir en Siluanus une personne originaire de Césarée engagée dans la flotte de Syrie. Même si en théorie cette solution n'est pas impossible, la Maurétanie est trop lointaine pour représenter un réservoir de recrutement pour cette flotte.

Date : entre les années 170 et la fin du II^e siècle.

926 – Ti. Claudius Eros

CIL, VIII, 21025 = ILS, 2914 = EE, V, 989

Cf. : E. Ferrero, 1884, n°705 ; C. G. Starr, 1960, p. 37, n. 30 ; M. Reddé, 1986, p. 244, n. 365, p. 562 ; K. Stauner, 2004, p. 481, n°529 ; H. C. Konen, 2003, p. 32-33.

Table de marbre, trouvée à l'ouest de la ville, sur la rive droite de l'oued el-Kantara. Musée de Cherchell.

Ti(berio) Claudio Aug(usti) lib(erto) Eroti, | trierarcho liburnae Ni/li, exacto classis Aug(ustae) | Alexandrinae, L(ucius) Iuli(us) C(ai) f(ilius) Fab(ia) Saturninus et M(arcus) | Antonius Heracla, trier(archus ou archi), | heredes eius, fecerunt.

Le défunt est Ti. Claudius Eros, un affranchi de l'empereur qui devait être soit Claude soit Néron. Cette inscription nous donne ainsi un des rares cursus concernant les marins des flottes. Eros est décédé alors qu'il était triérarque de la liburne Nilus. Il appartenait à la flotte d'Alexandrie. Il devait être en mission à Césarée. La flotte d'Alexandrie devait être sollicitée afin de contrôler la Maurétanie annexée sous Caligula en 40. Avant de devenir triérarque, Eros était *exactus*. C'est la seule occurrence connue de cette fonction dans une flotte. Pour K. Stauner la fonction d'*exactus* devait être exercée au sein de l'*officium* du préfet de la flotte d'Alexandrie. Il devait s'occuper de l'archivage des documents concernant la flotte. Plus qu'un simple comptable, l'*exactus* devait compiler et classer l'ensemble des documents. Cette fonction et sans doute aussi la proximité avec le préfet ou ses hommes de confiance ont dû lui permettre d'accéder directement au grade de triérarque.

Le premier dédicant est L. Iulius Saturninus, un citoyen romain appartenant à la tribu Fabia. Le deuxième est M. Antonius Heracla. Nous ne savons pas s'il faut restituer l'abréviation *trier* en *trier(archus)* ou *trier(archi)*. M. Reddé opte pour la deuxième solution. Si c'est bien le cas, nous aurions avec C. Iulius Saturninus un rare exemple de citoyen romain de naissance enrôlé dans la flotte. De plus, l'inscription a été conçue soit à la fin de l'époque julio-claudienne soit durant l'époque flavienne étant donné les *duo nomina* d'Eros. Nous avons par ailleurs un autre exemple d'un affranchi triérarque, appartenant quant à lui à la flotte de Périnthe, portant les mêmes *duo nomina*, Ti. Claudius Zenas, et dont l'inscription est précisément datable de 88-90 (*IGRR*, I, 781 = *Perinthos*, 44). Donc notre inscription démontrerait ainsi qu'il y avait bien des citoyens romains de naissance dans la flotte au moins dès le milieu du I^{er} siècle après J.-C. et qui plus est à des postes hauts placés.

Date : du règne de Claude à l'époque flavienne comprise.

927 – Herennius Rogatus

***CIL*, VIII, 21032**

Cf. : E. Ferrero, 1884, n°726 ; *CLE*, 486 ; C. Hamdoune, 2011, p. 272-273, n°169.

Plaque funéraire en marbre, à l'ouest de la ville dans l'oued el-Kantara. Des restes de bas-reliefs se trouvent dans la partie supérieure.

Lettres : 3-4 cm.

*D(is) M(anibus) | Gargiliae Honoratae Salditanae. Vix[it ter denos] | annos sine crimine ullo.
Viuite morta[les, moneo : mors] | omnibus instat. Discite qui legitis. Ego [dolens feci] |
Herennius Rogatus sescu(i)plicarius cla[ssis ---] | maritae meae dignae et meritae. Gargi[lia,
terra] | tibi leuis sit.*

Ligne 5 : *sescu(i)plicarius* au lieu de *sesquiplicarius*.

Des vers hexamétriques constituent l'épithaphe de la défunte, Cargila Honorata qui est originaire de Saldae, l'actuelle Bejaïa (ou Bougie) en Algérie. Son époux, Herennius Rogatus, était un *sesquiplicarius* d'une flotte dont le nom n'a pas été conservé. Les deux époux devaient vivre à Césarée. Ainsi Rogatus devait avoir son port d'attache dans la métropole de la Maurétanie.

Date : II^e siècle.

928 – Insteius Victorinus

CIL, VIII, 9379 (p. 1983)

Cf. : E. Ferrero, 1884, n°724 ; K. Stauner, 2004, p. 481, n°528.

Inscription funéraire conservée au musée d'Alger.

Dim. : 24×35 cm ; lettres : 3 cm.

*D(is) M(anibus). | Insteius Victorinus, scr[i]ba classis, liburna Aug(ustus), | uix(it) an(nis)
XLV. H(ic) s(itus) e(st). S(it) t(ibi) t(erra) l(euis). Trebia | Mustia heres coniugi faciun|dum
curauit.*

Ligne 3 : K. Stauner restitue *liburna Aug(usta)* mais il vaut mieux *Aug(ustus)* qui est le nom de nombreux autres types de navires (M. Reddé, 1986, p. 671).

Insteius Victorinus est décédé à l'âge de 45 ans. Il était scribe à bord de la liburne Augustus. Il n'est pas possible de savoir à quelle flotte il appartenait. Les inscriptions des marins de Césarée n'indiquent que rarement le nom de la flotte. Nous y avons des exemples de marins appartenant à la flotte de Syrie (CIL, VIII, 9385), d'Alexandrie (CIL, VIII, 21025 = ILS, 2914 = EE, V, 989) ou de la flotte *noua Libyca* (CIL, VIII, 7030 (p 1848) = ILS, II, 1, 614 = ILS, 1119). Mais après tout rien n'interdit que Victorinus ait été membre de la flotte de Misène.

La dédicante est son épouse Trebia Mustia. Cela veut sans doute dire que Victorinus était affecté à Césarée et qu'il n'y était pas seulement en mission.

Date : de l'époque flavienne au milieu du III^e siècle.

929 – Iulius Germanus

AE, 1976, 744

Cf. : P. Leveau, 1971-1974, p. 183-184.

Partie inférieure d'une plaque funéraire en marbre, provenance inconnue. Musée de Cherchell.

Dim. : 14,2×23×4-7 cm ; lettres : 1-1,5 cm.

[-----] *Iulius Germanus, mil(es) / classis, contubernali suo / m(erenti) f(ecit).*

Nous n'avons que le dédicant, Iulius Germanus. Il était *miles* de la flotte et *contubernalis* du défunt qui devait donc lui aussi être un marin. Nous ne connaissons pas le nom de la flotte qui pourrait tout aussi bien être une des deux flottes italiennes, la flotte d'Alexandrie ou celle de Syrie.

Date : de l'époque flavienne au milieu du III^e siècle.

930 – Magius Maximus

CIL, VIII, 9386 = *CIL*, VIII, 9562 = *CIL*, VIII, 21042

Cf. : E. Ferrero, 1884, n°722 ; M. Reddé, 1986, p. 563, n. 464.

Table de marbre, trouvée à l'ouest de Cherchell, au lieu-dit el-Kantara. Musée de Cherchell.

Dim. : 44×55×5 cm ; lettres : 3 cm.

Magius Maxim(us), / [(centurio) c]lassicus, uix(it) an(nis) / LX, mensibus II, et / Rogata Fabricia / Proc(u)li f(ilia) Caesarie(n)s(is), / Max[i]mi (centurionis) uxor / [---. H(ic)] s(iti) s(unt) [---] / [Magius] Max[im]us / [sibi et] con[iugi] ? ---]RI.

Deux époux sont concernés par cette épitaphe. Le mari est Magius Maximus, un centurion de la flotte. Il est décédé à l'âge de 60 ans et deux mois. Il n'était pas vétérans car ce statut aurait sans doute été indiqué. Il est très rare de voir sur les inscriptions des marins le terme *classicus* pour les désigner et nous ne le constatons avec certitude que dans trois autres inscriptions (*AE*, 1972, 194 = *CIL*, V, 938 = *ILS*, 2905 = *EDR*, 75311 ; *AE*, 1972, 199 = *EDR*, 75316 ; *CIL*, X, 3894 = *EDR*, 5727). Son épouse Rogata Fabricia est la fille d'un Proculus. La filiation n'est pas indiquée de façon habituelle. En effet, au lieu d'avoir le prénom nous avons le cognomen du père. Elle est originaire de Césarée. Magius avait donc son port d'attache à Césarée et il y a fondé une famille. Il est aussi possible qu'il ne se soit marié qu'après la fin de son service. Dans tous les cas, si Magius Maximus n'était pas originaire de Césarée, il s'y est installé définitivement.

Date : de l'époque flavienne au début du II^e siècle en raison de l'absence de *D(is) M(anibus)*.

931 – C. Valerius Longus (I)

***CIL*, VIII, 21051**

Cf. : M. Reddé, 1986, p. 562.

Inscription funéraire provenant de Cherchell.

*Dis Manibus C(ai) Vale|ri Longi, ueterani, | Alexandrini ; uixit a(nnis) LX. | Heredes fecerunt.
| S(it) t(ibi) t(erra) l(euis).*

Le défunt est C. Valerius Longus, un vétérane décédé à 60 ans. Il était originaire d'Alexandrie mais rien ne prouve qu'il soit un membre d'une flotte. Son origine alexandrine pourrait à la rigueur plaider en faveur de cette possibilité étant donné qu'il y avait des détachements de cette flotte à Césarée. Cependant M. Reddé doute même qu'il ait été en garnison à Césarée.

Date : de la deuxième moitié du I^{er} siècle au début du III^e siècle.

932 – Valerius Siluanus

***CIL*, VIII, 9392 = *CIL*, VIII, 20946**

Cf. : E. Ferrero, 1978, n°551.

Plaque funéraire. Musée de Cherchell.

Dim. : 48×91 cm ; lettres : 4 cm.

*Ob memoriam | mariti sui Val(eri) Si|luani, triirarchi ; | Celia Monnata | cupulam super|stitem
rogus eius ; | uixit an(nis) XLI, m(ensibus) V, d(iebus) X.*

Ligne 3 : *triirarchi* au lieu de *trierarchi*.

Le défunt est Valerius Siluanus, un triérarque. La dédicante Celia Monnata est son épouse. Nous ne connaissons pas le nom de la flotte à laquelle le triérarque appartenait. Quoiqu'il en soit il devait être affecté de façon permanente à Césarée étant donnée la présence de son épouse.

Date : du II^e siècle au début du III^e siècle.

933– Verzo (I)

CIL, VIII, 21052

Partie supérieure d'une plaque funéraire trouvée à El-Kantara dans la propriété de Marcadal.

Largeur : 45 cm.

Verzo Dasi f(ilius), mile[s] | ex{s} c[ohorte ou lasse ? ---] | [-----].

Le défunt est Verzo, fils de Dasius. Ce sont des noms d'origine dalmate (*OPEL*, II, p. 93 et IV, p. 161). Il était *miles* d'une unité inconnue. Il possible qu'il ait appartenu à une cohorte mais nous n'écartons pas la possibilité d'une flotte. Si c'est bien le cas, il nous semble qu'il devait appartenir soit à la flotte de Misène, soit à la flotte de Ravenne.

Date : période julio-claudienne.

934 – Anonyme

AE, 1995, 1798

Cf. : D. Grbić, 2014, n°191 (*non uidi*).

Deux Fragments d'une inscription.

Lettres : 1,6-1,8 cm.

[--- n]auar[chus ?---] | [---]o an(nis) LX[---] | [---] Varcianu[s ---] | V[---] class[is ---] | p]iissimo m[---] | [--- e]t sibi poster[i(s)que] fecerunt ?].

Il s'agit sans doute de l'épithaphe d'un marin, peut-être un navarque qui dut décéder après 60 ans. Il se dit Varcianus et donc il devait être originaire de Pannonie, à moins que ce ne soit l'*origo* du dédicant. Étant donné cette origine pannonienne, il est plus probable qu'il ait appartenu soit à la flotte de Ravenne ou à la rigueur à la flotte de Misène.

Date : du II^e siècle au début du III^e siècle.

Sétif

935 – M. Aur(elius) Romanus

AE, 1942/1943, 62 = *AE*, 1949, 141

Cf. : P. Massiera, 1941, p. 98-99, n°19 ; M. Christol, A. Magioncalda, 1989, p. 176, n. 129 ; M. Christol, 1997, p. 232, n. 6 ; K. Stauner, 2004, p. 484, n°535.

Inscription provenant de Sétif, trouvée dans les fondations du nouveau Cercle Militaire, en face du Collège Colonial. Jardin du Cercle.

Dim. : 31×51 cm ; lettres : 3 cm.

D(is) M(anibus) s(acrum). | M(arco) Aur(elio) Romano, | corniculario u(iri) p(erfectissimi) | praef(ecti) cl(assis) prae(toriae) Misenat(ium), | qui uixit annis XXXV, m(ensibus) III, d(iebus) VIII. // Ἀμαχί εὐψύχ(ε)ι.

Le défunt est M. Aurelius Romanus. Il est décédé 35 ans. Il était un corniculaire du préfet de la flotte de Misène. Le préfet pourrait être M. Cornelius Octavianus, préfet de la flotte de Misène autour de 260 et qui fut aussi *praeses* de Maurétanie césarienne puis *dux per Africam, Numidiam Mauretaniamque*. (*CIL*, VIII, 12296 = *ILS*, 2774 = *ILTun*, 660 ; *ILS*, 9006 = *AE*, 1897, 61 = *AE*, 1907, 4 ; *CIL*, VIII, 21000 = *AE*, 1900, 125 = *AE*, 1954, 136). Or ce personnage a séjourné à Sétif (*CIL*, VIII, 8435 = *CIL*, VIII, 20341 = *ILS*, 4498). Ainsi Romanus aurait pu y décéder durant le séjour du préfet qu'il aurait accompagné en ce lieu. Mais il ne s'agit que d'une supposition car dans cette dernière inscription la qualité de Cornelius Octavianus est perdue dans la lacune. Il se pourrait qu'il ne fût pas préfet de la flotte de Misène au moment de son séjour à Sétif.

Date : autour du milieu du III^e siècle.

Tarraconnaise

Ampurias

936 – Anonyme

IRC, III, 48 = AE, 2015, 718

Cf. : *I Ampuritanas*, 110 ; M. Mayer i Olivé, 2015, p. 333-339.

Fragment de marbre gris correspondant à la zone centrale d'une inscription trouvé à Ampurias.

Musée d'Ampurias.

Dim. : 12×13,5×6 cm ; lettres : 3,3-3,4 cm.

[-----] / [---]AED[---] / [---]tr(ierarchus?) (pentere?) + [--- / ---] CELS[---] / [-----].

Ligne 1 : *aed(ilis)* ou un nom comme *[Ph]aed[ius]*.

Ligne 2 : *tr(ierarchus)* ou *tr(ierarcho) V (pentere)* ; la lettre endommagée suivant le V pourrait être un P ou un R pourrait correspondre à un nom de navire. Le B est moins probable car il n'y a pas de navire de guerre dont le nom commence par cette lettre dans nos sources.

Ligne 3 : CELS pourrait être le début d'un nom Celsus ou Celsius mais il y a beaucoup d'autres possibilités.

M. Mayer i Olivé pense qu'il est possible d'avoir la mention d'un triérarque d'une pentère. Il pourrait tout aussi bien appartenir à la flotte de Misène que de Ravenne. Cette dernière a en effet envoyé des détachements dans le bassin occidental de la Méditerranée. Si on a bien *aed(ilis)* à la ligne 2, il pourrait s'agir d'un vétéran qui aurait exercé des charges municipales après son service. Mais le fait que le nom du navire soit cité laisse plutôt penser que le triérarque est encore en activité.

Date : du milieu du I^{er} siècle au milieu du III^e siècle.

Dertosa

937 – L. Numisius Liberalis

CIL, II, 4063 = *CIL*, II, 14, 798

Cf. : E. Ferrero, 1878, n°453 ; P. Giacomini, 1990, n°190, 234, 373 ; M. Mayer i Olivé, 2014, p. 164-165.

Plaque funéraire fragmentaire trouvée à Dertosa. Un cercle est présent entre le D et le M de la première ligne. Musée municipal de Tortosa.

Dim. : 38,5×32×4 cm ; lettres : 2,4-3,5 cm.

D(is) M(anibus). / L(ucius) Numisius Li(beralis), mil(es) / cl(assis) pr(aetoriae) Rauenn(atis), / (triere) Mart(e), stip(endiorum) XIII, / nat(ione) Cursican(us). / M(arcus) Didius Polio heres et com/manup(ularis) et Gellia / Excitata [---] / [-----].

Ligne 8 : la reconstitution de la partie perdue montre TE au lieu de ET.

Ligne 9 : le *CIL* a retranscrit MANVP alors que la reconstitution récente écrit MAN NVP ; il est possible de consulter la photo de l'inscription à l'adresse internet : http://db.edcs.eu/epigr/bilder.php?s_language=fr&bild=14/cilii14,0798

Ligne 10 : la reconstitution est différente par rapport au texte du *CIL* ; il y a en effet EXITATA au lieu d'EXCITATA.

Le défunt est L. Numisius Liberalis. Il est d'origine corse et s'est engagé dans la flotte prétorienne de Ravenne et il appartenait à la trière Mars. Nous ne connaissons pas son âge de décès mais il a servi pendant 13 ans. Les dédicants sont M. Didius Polio, un camarade du défunt, et une femme, Gellia Excitata, qui est peut-être l'épouse de Liberalis. Le camarade se dit d'ailleurs *commanipularis* alors que le défunt se dit *miles*. Ainsi *miles* et *manipularis* ne désignent pas forcément des réalités différentes et peuvent être pris comme des synonymes. Il est vrai cependant que les inscriptions montrent que l'on se dit le plus souvent *miles* de la flotte et *manipularis* d'un navire. Ce document montre aussi que la flotte de Ravenne pouvait recruter dans des régions proches de Misène. De plus, le lieu du décès est à Dertosa en Espagne. Ainsi la flotte de Ravenne pouvait agir dans le bassin occidental de la Méditerranée. La présence d'une femme laisse supposer que Liberalis vivait à Dertosa. Il aurait donc été affecté en Espagne. Cela laisse ainsi entendre qu'il y aurait eu un détachement de la flotte de Ravenne installé de façon permanente à Dertosa. Cependant la qualité de Gellia Excitata n'est pas connue. Il ne peut s'agir d'une affranchie de Liberalis car elle n'a pas le même gentilice. Mais il serait possible d'imaginer qu'elle pourrait être une domestique de statut libre qui l'aurait suivi

au grès de ces missions. Il est vrai que cette dernière solution n'est pas vraiment satisfaisante car on imagine mal les simples soldats encombrer le pont du navire des leurs suivants. Il vaut donc mieux considérer que la flotte de Ravenne envoyait des navires en mission de longue durée en Espagne, voire de façon permanente. M. Mayer i Olivé pense que le personnage est bien décédé à Dertosa et que cette inscription était à l'entrée de son tombeau. Il évoque la possibilité qu'il n'y ait qu'un cénotaphe dans sa patrie d'origine en Corse. Le camarade Polio porte les *duo nomina* de l'éphémère empereur du début de l'année 193, Didius Julianus. Si cette homonymie n'est pas due au hasard, il se pourrait que Polio se soit engagé pendant son règne. Date : du début du II^e siècle au milieu du III^e siècle.

Narbonnaise

Aoste

938 – Ti. Claudius Albinus

CIL, XII, 2412 = *ILS*, 2909 = *ILN*, V, 2, 606

Cf. : E. Ferrero, 1884, n°712 ; *CAG*, *L'Isère, arrondissement de la Tour-du-Pin*, 38/2, 2011, p. 282.

Autel en calcaire avec couronnement et base moulurés découvert en 1839 sous le maître-autel de l'église de Romanneu. Musée gallo-romain d'Aoste.

Dim. : 147×77×50 cm ; lettres : 4-4,5 cm.

Claud(iae) Albinae, / Tib(eri) Cl(audi) Albini, / nauarc(hi) clas(sis) / Germ(anicae), filiae, / T(itus) Pompeius / Pr[---]I+[---] / co(n)iug(i) optim(ae).

Ligne 5 : le T est fragmentaire.

Ligne 6 : la lettre fragmentaire après le I est peut-être un N. E. Ferrero retranscrit *Priscianus*.

La défunte est Claudia Albina. Le dédicant est son époux T. Pompeius. Il est possible que les lettres PR de la ligne 6 soient les deux premières de son cognomen. Claudia Albina était la fille de Ti. Claudius Albinus, un navarque de la flotte de Germanie. Albinus porte les *duo nomina* de Claude ou de Néron. Nous ne croyons pas qu'il soit un affranchi impérial comme nous en trouvons parfois parmi certains officiers des flottes durant la période julio-claudienne. En effet, cela aurait sans doute été indiqué sur l'inscription afin de conférer plus de prestige encore. Mais lui ou ses parents ont dû recevoir la citoyenneté romaine sous un des ces deux empereurs. Le fait que le nom du père soit indiqué sur cette inscription montre que le personnage était connu à Aoste. Il devait donc en être originaire et faire partie de la notabilité locale sans pour autant avoir accédé à l'ordre équestre. Nous voyons ainsi que la flotte de Germanie pouvait recruter en dehors des frontières de la Germanie inférieure. D'ailleurs la flotte ne porte pas les épithètes *pia* et *fidelis* ce qui laisse entendre que l'inscription est antérieure à 89.

Date : du milieu du I^{er} siècle après J.-C. à 89.

Arles

939 – L. Domitius Domitianus

CIL, XII, 681 = *ILS*, 2908

Cf. : E. Ferrero, 1878, n°529 ; *CAG*, Arles, Crau, Camargue, 13/5, 2008, p. 549.

Fragment d'un sarcophage. L'inscription a été vue au XVII^e siècle dans le cimetière Saint-Honorat. En 1687 elle était remployée dans l'escalier de l'église des Minimes. Perdue.

D(is) M(anibus) // L(uci) Domit(i) Domitiani | ex trierarch(o) class(is) Germ(anicae) | p(iae) f(idelis). Cocceia Valentina | coniugi pientissim(o).

Le D et le M de *D(is) M(anibus)* sont de part et d'autre du champ épigraphique entre les lignes 2 et 3.

Le défunt est L. Domitius Domitianus, un ancien triérarque de la flotte de Germanie. Elle porte d'ailleurs épithètes *pia* et *fidelis* ce qui laisse entendre que l'inscription est postérieure à 89. Le triérarque est donc certainement un citoyen romain. Nous ne savons pas s'il a reçu la citoyenneté durant son service. Il provient peut-être de la petite notabilité d'Arles, sans pour autant faire partie des classes dirigeantes. Son statut lui a sans doute permis d'obtenir un grade élevé dans la flotte de Germanie. La dédicante est Cocceia Valentina, l'épouse de Domitianus. Elle porte le gentilice de l'empereur Nerva. Il est possible que sa famille ait reçu la citoyenneté romaine sous son règne.

Date : de la première moitié du II^e siècle au milieu du III^e siècle.

940 – [---]ntius Saturninus

CIL, XII, 686 (p. 817) = *ILS*, 2911

Cf. : E. Ferrero, 1884, n°706 ; A. Beschouch, 1967, p. 405-407 ; *CAG*, Arles, Crau, Camargue, 13/5, 2008, p. 577-578.

Fragment d'une épitaphe en calcaire ocre jaune. Elle a peut-être été trouvée aux Alyscamps. Musée départemental d'Arles antique.

Dim. : 23,5×46×13 cm.

[---]ntius Saturninus ex [---] | [---] classis Britannicae Ph[ilippiana]e, | [na]tione Afer Bizacinus o[riundus] | [m]unicipio Septimia Libe[ra] | [Th]y(s)dritanus, te[stamento].

Ligne 1 : la fiche des *ILS* rajoute *ex [trierarcho]* sans explication.

Ligne 3 : A. Beschaouch, 1967, p. 406 restitue *o[riundus ex]*.

Il ne reste que le cognomen de Saturninus. Il est aussi difficile de connaître son statut : est-il le défunt ou le dédicant ? Il appartenait à la flotte de Bretagne. Le « *ex* » de la ligne 1 pourrait signifier qu'il est un vétéran. Le titre *Philippiana* date l'inscription du règne de Philippe l'Arabe. Le grade est perdu dans la lacune. Nous ne savons pas sur quels arguments se base le rédacteur de la fiche des *ILS* pour affirmer qu'il s'agissait d'un triérarque. Son *origo* est donnée avec précision. Il provient du municpe de Septimia Libera Thysdrus en Byzacène dans la province d'Afrique. Cette inscription montre que la flotte provinciale de Bretagne avait un recrutement bien plus large que son espace proche. Nous voyons aussi que cet Africain s'est peut-être installé à Arles qu'il soit le défunt ou le dédicant. Dans le dernier cas, il se serait chargé de pourvoir aux dernières volontés d'une personne qui était peut-être elle aussi un membre de la flotte. Il est aussi possible que Saturninus ait agi à distance depuis Thysdrus en commandant une stèle funéraire pour son camarade décédé à Arles.

Date : 244-249.

Fréjus

941 – Anthus

CIL, XII, 257 = *ILS*, 2822 = *ILN*, I, 13

Cf. : E. Ferrero, 1884, n°703 ; C. G. Starr, 1960, p. 13, p. 41-43 ; D. Kienast, 1966, p. 12, p. 18 ; S. Panciera, 2006 (1968), p. 1287 ; M. Reddé, 1986, p. 474-486, p. 483-484, n. 139 ; M. G. Granino Cecere, 1995, p. 290, n.15.

Inscription funéraire provenant de Fréjus trouvée en 1628 dans une propriété privée. Le champ épigraphique est à l'intérieur d'un cadre mouluré. Perdue.

Antho Caesaris / trierarcho Liuiano, / C(aius) Iulius Iaso f(aciendum) c(urauit).

Cette inscription avec quelques autres a fait couler beaucoup d'encre. Nous avons renoncé à placer une ponctuation qui donnerait une interprétation définitive du statut du défunt. Il s'agit d'une inscription funéraire concernant Anthus, un triérarque. Mais le statut du personnage est loin d'être évident. S'agit-il d'un esclave, d'un affranchi impérial ou bien d'un ingénu ?

M. Reddé a explicité la polémique concernant un ensemble d'inscriptions dont celle d'Anthus fait partie. Nous n'en faisons ici qu'un résumé. Pour Th. Mommsen, Anthus était un esclave de l'empereur et il restitue *Antho Caesaris (seruo), trierarcho Liuiano*. C. G. Starr, suivi plus tard par S. Panciera, considère au contraire que l'on ne peut avoir d'esclave dans la flotte étant donné qu'il s'agit d'une unité militaire et que la flotte n'était pas la chose personnelle d'Auguste. L. Wickert considérait qu'en fait Antho appartenait bien à la *familia* de l'empereur mais qu'il avait dû accompagner Livie lors de ses déplacements maritimes et donc il faudrait restituer une virgule de séparation : *Antho Caesaris, trierarcho Liuiano*. Mais si on considère qu'il est légalement impossible qu'un esclave soit membre de l'armée à moins qu'il n'ait été préalablement affranchi, Anthus ne peut être un esclave de l'empereur et en même temps un triérarque. Mieux vaudrait alors considérer qu'Anthus est dit « triérarque de César ». Liuianus serait ainsi un *agnomen* certes placé après son grade de façon inhabituelle. Dans ce cas de figure, Anthus Liuianus serait donc un pérégrin ingénu. Étant donné le lieu de trouvaille, Anthus était un triérarque de la flotte de Fréjus. Il est aussi vraisemblable que la datation de ce document soit relativement haute. Le dédicant est C. Iulius Iaso, peut-être un camarade, voire un autre triérarque. Si l'on en juge par leurs noms grecs, Anthus et Iaso seraient originaires d'une région hellénisée de l'Empire.

Date : du règne d'Auguste au milieu du I^{er} siècle après J. C.

942 – Postumus

CIL, XII, 5736 = ILS, 2830 = ILN, I, 23

Cf. : C. G. Starr, 1960, p. 56 ; M. Reddé, 1986, p. 537 ; C. Goudineau, D. Brentchaloff (éd.), 2009, p. 581 ; CAG, *Fréjus*, 83/3, 2012, p. 475.

Bloc funéraire fragmentaire en grès beige dont il manque la partie supérieure et les côtés. Le champ épigraphique est encadré par un simple sillon. Musée archéologique départemental.

Dim. : 26×22×18 cm ; lettres : 2,2-3 cm.

[P]ostumo [---] / [--- A]ristonis [---] / [--- c]eleustae [---].

Ligne 1 : les lettres sont fragmentaires, il n'en reste que la partie inférieure.

Le défunt est Postumus. Le deuxième personnage est Aristo qui est écrit au génitif. Cela laisse entendre qu'il pourrait s'agir du patronyme de Postumus. Il serait donc possible que Postumus soit originaire d'une région hellénisée de l'Empire. Il devait être un *celeusta*. Ce terme provenant du grec κελευστής désignait celui qui chargé de battre la cadence des rameurs. M. Reddé considère qu'il s'agit d'une survivance des flottes de l'époque républicaine.

Date : du règne d'Auguste au milieu du I^{er} siècle après J. C.

943 – Anonyme (I)

***ILN*, I, 25**

Fragment de bloc en grès provenant du Clos de la Tour à Fréjus. Musée de Fréjus.

Dim. 18×26×18 cm ; lettres : 4,2-4,5 cm.

[-----] / [---]s (?) *guber(nator)* [----] / [-----]

Le terme *gubernator* apparaît très clairement, il est fort probable qu'il s'agisse d'un marin de la flotte de Fréjus.

Date : du règne d'Auguste au milieu du I^{er} siècle après J. C.

944 – Anonyme (I)

***CIL*, XII, 314 = *ILN*, I, 130**

Cf. : C. Goudineau, D. Brentchaloff (éd.), 2009, p. 581 ; *CAG, Fréjus*, 83/1, 2012, p. 429-430.

Fragment de la partie inférieure droite d'une dalle en grès provenant de la chapelle Notre-Dame-de-la-Compassion appelée par erreur Saint Laurent, à Gassin. Les parties supérieure et gauche sont perdues. Dans la partie inférieure, il y a le bas-relief d'un navire de guerre. Toujours en place.

Dim. : 134×65,5 cm ; lettres : 3,2-4 cm.

[---]I[-]CVS R[---] / [---]IR *uiuos sibi* / [*fec(it) et*] *suis*.

Le défunt aurait fait faire sa dédicace de son vivant. La présence du bas-relief représentant un navire de guerre pourrait laisser supposer que l'inscription concerne un marin de la flotte de Fréjus.

Date : du règne d'Auguste au milieu du I^{er} siècle après J.-C.

Lyonnaise

Meulun

945 – Monimus (I)

CIL, XIII, 3010 (4, p. 35) = *AE*, 1902, 100

Cf. : *SIRIS*, 748 ; *RICIS*, II, 607/301 ; *CAG*, *La Seine-et-Marne*, 77/2, 2008, p. 856-857.

Autel quadrangulaire en pierre trouvé en 1864 dans le mur d'enceinte du Bas-Empire. Des bas-reliefs abîmés sont aussi présents : sous l'inscription on a Apollon nu tenant une lyre ; sur le côté droit une femme nue qui pourrait être Vénus, elle a la main gauche sur un autel ; sur le côté gauche, une femme voilée tenant un vase à une anse, peut-être Isis ; à l'arrière, Hercule nu, le manteau sur l'épaule, sa main droite sur une massue.

Dim. : 85×47×47 cm.

[M]onimus tr[ier(archus) ?] | Serap[i](?) d(eo)(?) u(otum) | s(oluit) l(ibens) m(erito).

Ligne 2 : il est aussi possible de restituer *Serap[i]d(i)*.

Le dédicant est Monimus. Il est possible que les lettres TR à la suite de son nom soient les deux premières de *trierarchus*.

Date : II^e ou III^e siècle.

Belgique

Boulogne

946 – Q. Arrenius Verecundus

CIL, XIII, 3540 = *ILS*, 2910

Cf. : E. Ferrero, 1878, n°508 ; X. Dupuis, 1983, p. 305-311, n°115-116 ; *CAG, Le Pas-de-Calais*, 62/1, 1994, p. 257

Inscription funéraire découverte en 1769 provenant d'un tombeau dont la situation n'est pas connue avec précision. Il se pourrait qu'il se soit situé à 400 m de la porte Gayole et à 80 m à l'est de la route de Paris. Le tombeau était construit en pierres de tailles posées à sec et formait un cube de 2,25 m de côté. Notre inscription funéraire se trouvait sur l'angle à gauche du côté de l'entrée. Une autre inscription a été trouvée dans le tombeau concernant Iulia Vitalica, épouse d'un L. Longius Felix (*CIL*, XIII, 3552) mais l'inscription tournée vers le sol montre que la pierre était un remploi. Musée de Boulogne.

Dim. : 97×57×20 cm ; lettres : 4,5-7 cm.

D(is) M(anibus). / Q(uinto) Arrenio / Verecundo, / tr(ierarcho) cl(assis) Br(itannicae), / heredes f(aciendum) c(urauerunt).

Le défunt est Q. Arrenius Verecundus. Il était triérarque de la flotte de Bretagne. Il devait être citoyen romain de naissance même si la filiation n'est pas mentionnée. Il est aussi possible qu'il ait acquis la citoyenneté durant son service. Les dédicants sont ses héritiers mais nous ne savons pas s'ils étaient des membres de sa famille ou des camarades. Verecundus est un cognomen très fréquent en Gaule (I. Kajanto, 1965, p. 264) mais Arrenius n'y est attesté que dans cette inscription et son origine est étrusque (W. Schulze, *Zur Geschichte der lateinischer Eigennamen*, Berlin, 1933, p. 125).

Date : du milieu du Ier après J.-C. au début du III^e siècle.

947 – Beladius (I)

CIL, XIII, 3541

Cf. : E. Ferrero, 1878, n°511 ; X. Dupuis, 1983, p. 311-313, n°117 ; CAG, *Le Pas-de-Calais*, 62/1, 1994, p. 263.

Inscription funéraire en grès poli trouvée en 1730, près du cimetière de Saint-Martin. Perdue.

Dim. : 90×25 cm.

Beladi/us Tala/ni f(i)lius), Pan(nonius), | an(norum) XLV, | stip(endiorum) XXXI. | H(ic) s(itus) e(st).

Le défunt est Beladius, fils de Talanus. Il est originaire de Pannonie. Il était soldat sans qu'il soit sûr qu'il s'agisse d'un marin. Seul le lieu de trouvaille proche de la base de la flotte de Bretagne peut le laisser penser. Beladius s'est enrôlé à l'âge de 14 ans ce qui est relativement précoce.

Date : période julio-claudienne à la fin du II^e siècle.

948 – Ti. Claudius Seleucus

CIL, XIII, 3542 (4, p. 42)

Cf. : E. Ferrero, 1878, n°507 ; X. Dupuis, 1983, p. 313-314, n°118 ; CAG, *Le Pas-de-Calais*, 62/1, 1994, p. 282.

Plaque de calcaire découverte en 1810 dans une propriété privée près de la porte Gayole. Musée de Boulogne.

Dim. : 37×48×14 cm ; lettres : 3-3,8 cm.

*Ti(berius) Claudius | Aug(usti) l(ibertus) Seleucus, | tr(ierarchus), monument(um) | fecit
Claudiae | Primae l(ibertae) suae.*

La défunte est Claudia Prima. Elle était l'affranchie de Ti. Claudius Seleucus, lui-même affranchi de Claude ou de Néron. Nous ne savons pas si elle était son épouse mais cela est probable étant donnée la présence de *suae* à la fin du texte. Seleucus était un triérarque et il devait certainement appartenir à la flotte de Bretagne. Nous voyons ainsi qu'il était installé à Boulogne et qu'il y vivait avec sa *familia*. Si Seleucus est arrivé à Boulogne à l'époque de l'invasion de la Bretagne, il y est certainement resté. Le statut d'affranchi du triérarque ainsi que l'absence du nom de la flotte (qui pourrait aussi s'expliquer par le fait que l'épithète ne concerne pas Seleucus) laissent penser que cette inscription est antérieure à la fin du I^{er} siècle.

Date : du règne de Claude à la fin du I^{er} siècle après J. C.

949 – [---]us De[metrius?]

CIL, XIII, 3543

Cf. : E. Ferrero, 1878, n°510 ; X. Dupuis, 1983, p. 315-316, n°119 ; CAG, *Le Pas-de-Calais*, 62/1, 1994, p. 267

Plaque de calcaire blanc dont il ne reste que la moitié droite, découverte en 1870 dans le terrain Bowles qui devait servir d'extension au cimetière de Saint-Martin, au sud de la rue Dringhen. Musée de Boulogne.

Dim. : 0,41×0,26×9,5 cm ; lettres : 1-6,5 cm.l

[---]us De/[metrius (?), na]tione Su/[rus ---]enus, mi/[les ex classe Brit]annica, | [ann(orum) --- stip(endiorum)] XVI | [-----].

Ligne 3 : il se peut qu'après la mention de la province d'origine, on ait précisé le peuple ou la cité ; le rédacteur de la fiche du *CIL* propose : *Antiochenus, Palmyrenus, Damascenus, Garasenus* ; ce dernier fait référence à un diplôme militaire de 71 pour la flotte de Misène (*CIL*, XVI, 15).

Ligne 4 : la restitution est celle de X. Dupuis sans préjuger de l'abréviation de *classe*, le A final est souvent confondu par les éditeurs et par celui du *CIL* avec un signe de ponctuation.

D'après X. Dupuis, il y aurait une sixième ligne disparue et il propose [*hic situs est*].

Le défunt qui devait s'appeler Demetrius était un *miles* de la flotte de Bretagne. Le chiffre XVI de la dernière ligne devait faire référence à son temps de service. Il est possible que les lettres VS de la première ligne soient la terminaison de son gentilice. Il devait ainsi porter les *tria nomina*. Il était originaire de Syrie d'un peuple ou d'une cité dont le nom est perdu.

Date : de la fin de la période julio-claudienne au début du III^e siècle.

950 – Didius [---]

CIL, XIII, 3544 (4, p 42) = AE, 1888, 149

Cf. : E. Ferrero, 1900, n°796 ; X. Dupuis, 1983, p. 317-319, n°120 ; CAG, *Le Pas-de-Calais*, 62/1, 1994, p. 271.

Deux fragments d'une pierre funéraire en grès trouvés en 1888 et provenant du sud-ouest du cimetière de Saint-Martin, au sud de la rue Dringhen. Musée de Boulogne.

Dim. : fragment supérieur gauche : 21×24 cm ; fragment inférieur droit : 31×37 cm ; lettres : 3-

6,5cm.

*Didio[---], | T(h)raex, m[il(es) e]x clas(se) | [Britan(nica)], stipen(diorum) XXXV, | [uix(it)
a]nn(is) LXV. | [Hic situs] est.*

Ligne 3 : dans la lacune, l'abréviation *Britan(nica)* est une simple proposition, il se pourrait qu'elle soit plus courte.

Le défunt est Didius, un Thrace. Le cognomen du personnage devait être présent dans la lacune. Il devait ainsi porter les *tria nomina*. Il était *miles* d'une flotte qui, étant donné le lieu de trouvaille, était certainement celle de Bretagne. Il s'est engagé à l'âge de 30 ans ce qui est relativement tardif. Mais il a effectué une longue carrière de 35 années.

Date : du milieu du I^{er} siècle après J.-C. au début du III^e siècle.

951 – Domitianus

***CIL*, XIII, 3545**

Cf. : E. Ferrero, 1900, n°794 ; X. Dupuis, 1983, p. 319-321, n°121 ; *CAG, Le Pas-de-Calais*, 62/1, 1994, p. 273.

Monument funéraire en calcaire oolithique retrouvé en 1888 à proximité du cimetière de Saint-Martin, dans la nécropole du Vieil-Atre. Il est formé d'un socle sur lequel se trouve un autel où a été gravé l'inscription funéraire. Une pomme de pin se trouve en son sommet mais celle-ci a disparu. Un poisson se trouve entre les lettres D et M de la première ligne du champ épigraphique et un autre à la fin de la ligne 3. Musée de Boulogne.

Dim. : 80×80×21 cm pour le socle, l'autel a une hauteur de 1,1 m ; lettres : 6 cm.

D(is) M(anibus) | fili(i)s par|bulis ; | Domiti|anus, | tr(ierarchus).

Lignes 2-3 : *parbulis* au lieu de *paruulis*.

Il s'agit de la tombe des enfants de Domitianus qui était un triérarque. Il devait ainsi appartenir à la flotte de Bretagne. La *CAG* précise que les enfants (dont le nombre n'est pas indiqué) étaient placés sous le monument. Dans la tombe d'une fillette on a retrouvé divers objets dont une pièce trouée de Néron. X. Dupuis évoque la possibilité qu'il s'agisse d'une inscription tardive du III^e ou du IV^e siècle. Nous voyons ainsi que Domitianus avait fondé une famille sur le lieu de son port d'attache. Le triérarque n'indique qu'un nom unique qui d'ailleurs semble dériver du nom de Domitien. Il devait s'agir de son cognomen.

Date : fin III^e ou IV^e siècle.

952 – P. Gracius Tertinus

CIL, XIII, 3546

Cf. : E. Ferrero, 1878, n°509 ; X. Dupuis, 1983, p. 321-323, n°122 ; *CAG, Le Pas-de-Calais*, 62/1, 1994, p. 289.

Plaque funéraire en marbre trouvée en 1835 à Boulogne dans le champ Vasseur, sur les pentes du Mont-à-Cardons, dans le quartier des Tintelleries. Musée de Boulogne.

Dim. : 31,5×26,5×3,5 cm ; lettres : 3cm.

[D(is) M(anibus)]. | Graec[iae Ter]/tiae P(ublii) fil(iae) ; uixi[t] | an(nis) III, m(ense) I, d(iebus) XVI[-] ; | P(ublius) Graecius Tertinus, pater, tr(ierarchus) cl(assis) Br(itannicae), | p(onendum) c(urauit).

Ligne 4 : il y avait peut-être une lacune à la fin de la ligne.

La défunte est Graecia Tertia, une fillette de 3 ans, un mois et 16 jours. Son père était P. Graecius Tertinus, un triérarque de la flotte de Bretagne. Tertinus est présent en Belgique (*OPEL*, IV, p. 114) mais aussi dans le Norique (L. Kajanto, 1965, p. 292). Il porte les *tria nomina* donc il était un citoyen romain. Il est possible qu'il l'ait acquise durant son service. Il vivait ainsi avec sa famille près de son port d'attache.

Date : du milieu du I^{er} siècle après J.-C. au début du III^e siècle.

953 – Lottius Secundus (I)

CIL, XIII, 3547

Cf. : E. Ferrero, 1900, n°795 ; X. Dupuis, 1983, p. 323, n°123 ; *CBI*, n°24 ; *CAG, Le Pas-de-Calais*, 62/1, 1994, p. 239.

Partie inférieure d'un cippe en calcaire qui pourrait être une base de statue. Il était remployé dans le mur d'enceinte du Bas-Empire près de la porte de la porte Neuve, dite aussi porte de Calais. Il fut trouvé en 1895. L'inscription se trouve dans un cartouche en queue d'aronde. Musée de Boulogne.

Dim. : 50×94×31 cm ; lettres : 2-5,5 cm.

[-----] | Lossio Proclino, | Lottius Secundus, | benef(iciarius).

ligne 1 : le *CIL* laisse entrevoir un fragment d'une lettre qui pourrait être un I.

Ligne 2 : les lettres LIN sont ligaturées.

Il s'agit d'un monument funéraire ou d'un monument honorifique dédié à un Lossius

Proclinus. Le dédicant est Lottius Secundus. Il était *beneficiarius*. Il est possible qu'il ait appartenu à la flotte de Bretagne de la même façon que la personne honorée.

Date : de l'époque julio-claudienne au début du III^e siècle.

Trèves

954 – Anonyme

AE, 1928, 183 = AE, 1941, 168

Cf. : H. Finke, 1927, p. 13, n°41 ; S. Loeschcke, 1938, p. 52, pl. 20, 3 (*non uidi*) ; M. Th. Raepsaet-Charlier, 1978, p. 560, n. 24 ; L. Wierschowski, 1982, p. 37-38 ; W. Binsfeld *et al.*, 1988, p. 213-214, n°426, tab. 108, 426 ; J. Andreau, V. Chankowski, 2007, p. 99, n°32 ; A. Tchernia, 2011, p. 141-142, n. 36.

Partie inférieure de ce qui pourrait être un autel votif. Musée de Trèves.

Dim. : 76×59×47 cm.

[----- m]iles clas/sis Germanic(a)e [[An]]/[toniniana? p(iae) f(idelis)], negotiator ceruesa/rius artis offec/tur(a)e ex uoto pro | meritis posuit.

Lignes 2-3 : on a d'abord cru que le titre martelé était *Domitiana* mais il apparaît qu'il s'agit d'*Antonina* ou aussi *Philippiana* (S. Loeschcke).

Le dédicant est un *miles* de la flotte de Germanie. Il semblerait qu'il soit aussi un brasseur. Il peut paraître étrange de cumuler le métier de soldat et celui de brasseur. Contrairement à ce que laisse entendre M. Th. Raepsaet-Charlier, il n'est pas certain qu'il s'agisse d'un vétéran. Il devait donc cumuler la fonction de brasseur avec celle de soldat. Cela n'est pas sans parallèle. Des papyrus montrent que des soldats utilisaient l'espace disponible sur les navires de guerre pour des activités commerciales (L. Wierschowski). *Artis affecturae* est une expression peu claire. Il n'en demeure pas moins que ce personnage produisait (ou à la rigueur conservait) la bière qu'il vendait ensuite.

Date : première moitié du III^e siècle.

Germanie supérieure

Andernach

955 – Similio

CIL, XIII, 7681

Cf. : E. Ferrero, 1878, n°531 ; H. Lehner, 1918, p. 199-200, n°525 ; H. Cuvigny, 1996, p. 169-173 ; H. C. Konen, 2000, p. 472, n°13 ; K. Matijević, 2010, p. 46, n°6.

Un autel votif provenant d'Andernach. Musée de Bonn.

Dim. : 61×29×29 cm.

Matribus / suis / Similio, mil/es ex c(l)asse Ge|rmanica p(ia) f(ideli) D(omitiana), / pler(omate) C(h)resimi, / u(otum) s(oluit) l(ibens) l(aetus) m(erito).

Ligne 4 : le dernier E est fragmentaire.

Il s'agit d'une dédicace aux Matres faite par Similio, un *miles* de la flotte de Germanie. La titulature de la flotte permet de dater assez précisément l'inscription entre 89 et 96. Similio a une onomastique pérégrine. On peut supposer qu'il n'ait pas mentionné ses *duo nomina* mais cela est peu probable. L'ensemble des éditeurs de cette inscription considère que Chresimus est le commandant de l'équipage auquel appartenait Similio. Or H. Cuvigny a proposé qu'il s'agirait plutôt du nom du navire de Similio. Cette proposition a aussi été faite pour une inscription de Cologne (*AE*, 1956, 249 = *RSK*, 279 = *IKöln*, 396) et pour un *ostrakon* égyptien (*O. Claud.*, 8090).

Date : entre 89 et 96.

956 – Anonymes

CIL, XIII, 7723

Cf. : E. Ferrero, 1884, n°732 ; H. Lehner, 1918, p. 71, n°145 ; R. Saxer, 1967, p. 85, n°250 ; H. C. Konen, 2000, p. 473, n°16 ; K. Matijević, 2010, p. 148, n°44.

Autel votif en tuf très dégradé. Les lettres et les lignes sont irrégulières. Musée de Bonn.

Dim. : 35×22×14 cm.

*Mineru(a)e | dolabrarii | [[---]] | classis Aug(ustae) | Ger(manicae) p(iae) fed(elis), | u(otum)
s(oluerunt) l(ibentes) l(aeti) m(erito).*

Nous avons repris les restitutions de K. Matijević.

Ligne 3 : le *CIL* indique un I au milieu de la ligne qui est encore visible sur les photos, à moins qu'il ne s'agisse que d'une entaille.

Ligne 5 : *fedel(is)* au lieu de *fid(elis)* ; pour C. G. Starr (*Id.*, 1960, p. 149), le D à la fin de la ligne n'appartiendrait pas à *fidelis* mais serait la première lettre du titre *Domitiana* ; cette supposition est aussi celle de D. Kienast (*Id.*, 1966, p. 72, n. 85).

Il s'agit d'une dédicace des *dolabrarii* de la flotte de Germanie à Minerve. Les *dolabrarii* sont des tailleurs de pierre. Ils devaient travailler dans les carrières de la région de Brohl. La flotte porte les épithètes *pia* et *fidelis* (peut-être aussi *Domitiana*). Elle a aussi l'épithète *Augusta*.

Date : entre 89 et le début du III^e siècle.

Brohl

957 – F(laius) Nobilis

AE, 1888, 79 = *CIL*, XIII, 7710

Cf. : E. Ferrero, 1900, n°799 ; H. Lehner, 1918, p. 64, n°129 ; R. Saxer, 1967, p. 85, n°251 ; H. C. Konen, 2000, p. 472, n°12 ; K. Matijević, 2010, p. 92, n°23.

Autel votif provenant du Brohltal. Les parties gauche et inférieure sont endommagées. Musée de Bonn.

Dim. : 68×32×36 cm.

*Herculi S[ax(ano)], | F(laius) Nobilis [---] | classis Ger[m(anicae) ---] | et commilit[ones] |
[qui s]ub cu[ra eius sunt] | [---]V[---].*

Ligne 4-5 : K. Matijević propose, *et commilit[ones qui ?] | [sunt ? s]ub cu[ra eius ?]*.

Ligne 6 : il est possible d'avoir la formule V S L M. K. Matijević suppose qu'il y aurait une septième ligne disparue.

Le dédicant est Flavius Nobilis membre de la flotte de Germanie. Nous ne connaissons pas son grade mais il est probable qu'il soit un triérarque ou un centurion comme dans le cas d'une autre dédicace trouvée à proximité de celle-ci (*AE*, 1923, 32). Ses camarades qui devaient ainsi être sous ses ordres sont associés à la dédicace. Il est possible que les titres *pia* et *fidelis* aient été présents à la fin de la ligne 3 comme c'est le cas pour les autres dédicaces retrouvées dans ce secteur. Nobilis porte le gentilice d'un empereur flavien mais cela ne veut pas forcément dire qu'il s'est engagé sous leur règne. Le dieu commémoré, Hercule Saxanus, doit avoir un lien avec la carrière de pierre se trouvant dans le secteur. Une autre inscription du site lui est dédiée : *CIL*, XIII, 7719.

Date : sans doute après 89.

958 – C. Marius Maximus

AE, 1923, 32

Cf. : H. Finke, 1927, p. 83-84, n°252 ; K. Matijević, 2010, p. 141, n°41.

Autel votif retrouvé en 1898 dans le Brohltal. La partie supérieure du monument est endommagée. Il y avait deux volutes de part et d'autre d'un pignon. Musée de Bonn.

Dim. : 84×60×41 cm ; lettres : 4,5-5,5 cm.

*[I(oui)] O(ptimo) [M(aximo)] // Neptuno, | C(aius) Marius Maximus, | (centurio) class(is)
Ger(manicae) p(iae) f(idelis) pro | se et suis commi/litionibus qui | sub eo sunt, | u(otum) s(oluit)
l(ibens) m(erito).*

Ligne 1 : le O (de I O M) est décalé légèrement à gauche. Ce décalage pourrait laisser supposer qu'il y aurait eu la présence des lettres H et S, abréviation de *H(erculi) S(axano)*

Le dédicant est C. Marius Maximus. Il était centurion de la flotte de Germanie. Il a fait la dédicace en son nom et en celui de l'ensemble de ses camarades qui sont sous ses ordres. Neptune est bien sûr une divinité marine mais il se peut que Jupiter lui ait été associé.

Date : entre 89 (peut-être 96 en l'absence du titre *Domitiana*) et le milieu du III^e siècle.

959 – Rufrius Calenus

CIL, XIII, 7719 (4, p. 131)

Cf. : E. Ferrero, 1878, n°524 ; R. Saxer, 1967, p. 85, n°248 ; H. C. Konen, 2000, p. 472, n°11 ;

K. Matijević, 2010, p. 115, n°31.

Autel votif provenant des carrières de pierres de Brohl. Dans la partie supérieure se trouvent deux volutes encadrant un pignon triangulaire. Musée de Bonn.

Dim. : 90,5×44×36,5 cm ; lettres : 4,5-5 cm.

*I(oui) O(ptimo) M(aximo) | et Herc(uli) Sax(ano), | uexil(latio) cl(assis) G(ermanicae) su|b
cura Rufri | Caleni, tr(ierarchi), | et Iul(i) Prim(i), u(otum) | s(oluit) [l(ibens)] l(aeta) m(erito).*

Ligne 2 : le E et le T de ET sont enlacés.

Ligne 6 : le P et le R de Primi sont très fragmentaires, surtout le P.

Il s'agit d'une dédicace à Jupiter et Hercule de la part d'une vexillation de la flotte de Germanie. Hercule est dit Saxanus. Cela doit avoir un lien avec le lieu de découverte qui est sur l'emplacement d'une carrière de pierre (Hercule Saxanus apparaît aussi dans une autre inscription ayant même provenance : *AE*, 1888, 79 = *CIL*, XIII, 7710). Cette dédicace a été faite sous l'autorité du triérarque Rufrius Calenus et de Iulius Primus. Nous ne connaissons pas la qualité de ce dernier. Primus est certainement un membre de la flotte de Germanie. Il est possible qu'il soit lui aussi un triérarque mais il est aussi possible qu'il s'agisse d'un subordonné. La flotte ne porte pas les épithètes *pia fidelis*. Il est possible qu'elles aient été omises ou bien l'inscription date d'avant 89.

Date : de la période flavienne au milieu du III^e siècle.

960 – Anonyme

***AE*, 1888, 74 = *CIL*, XIII, 7728**

Cf. : E. Ferrero, 1900, n°798 ; H. Lehner, 1918, p. 210, n°554 ; R. Saxer, 1967, p. 85 n°252 ; H. C. Konen, 2000, p. 473, n°14 ; K. Matijević, 2010, p. 34, n°4.

Autel votif dont il ne reste plus que la partie inférieure provenant des sources thermales de Tönnisstein dans le Brohltal. Musée de Bonn.

Dim. : 35×37×26 cm.

*[-----] | [---] classi[s Ge]|r(manicae) | p(iae) f(idelis) et comm[i]|litones cla|ssis eiusdem, |
l(ibentes) l(aeti) m(erito).*

Nous avons repris la lecture de K. Matijević.

On ne connaît pas le dédicant mais il appartenait à la flotte de Germanie. Il agissait aussi au nom de ses camarades membres de la même flotte. Il est donc possible que le dédicant soit un

officier de la flotte à l'image du centurion Marius Maximus dont la dédicace votive a été retrouvée dans le même secteur (*AE*, 1923, 32). Il est aussi possible qu'il y ait eu un détachement de la flotte de Germanie présent dans le Brohltal.

Date : après 89, voire après 96 étant donné l'absence de *Domitiana*.

Germanie inférieure

Bad Munstereifel

961 – T. Aur(elius) Prouincialis

CIL, XIII, 7941

Cf. : E. Ferrero, 1878, n°528 ; H. C. Konen, 2000, p. 476, n°29.

Pierre quadrangulaire irrégulière. Peut-être au monastère Eiflia de Bad Munstereifel.

*D(is) M(anibus). | T(ito) Aur(elio) Prouin|ciali, uet(erano) tri(erarcho) | ex cl(asse)
G(ermanica) p(ia) f(ideli), | h(eres) p(onendum) c(urauit).*

Le défunt est T. Aurelius Prouincialis. Il était un vétérans, ancien triérarque de la flotte de Germanie. Le ou les dédicants ne sont pas connus. Les épithètes *pia* et *fidelis* de la flotte de Germanie datent l'inscription d'après 89. Titus Aurelius sont aussi les *duo nomina* d'Antonin le Pieux avant qu'il ne soit adopté par Hadrien. Ces noms étaient très fréquemment en usage parmi les *equites singulares Augusti* entre le règne de cet empereur et la fin du II^e siècle.

Date : du milieu du II^e siècle au milieu du III^e siècle.

Bonn

962 – Strato

CIL, XI, 10027, 226

Cf. : H. C. Konen, 2000, p. 477, n°35.

Lamelle fine en métal ayant la forme d'une *tabella ansata*, trouvée dans le camp de la légion à Bonn. Musée régional de Bonn.

Dim. : 7,3×6 cm.

Strato | tr(ierarchus).

Strato était sans doute un triérarque de la flotte de Germanie à moins qu'il ne fasse partie d'une compagnie navale de la légion étant donné le lieu de trouvaille.

Date : I^{er} ou II^e siècle.

963 – C. Sunicius Faustus

CIL, XIII, 8036 (4, p. 138) = *ILS*, 2907 (p. 180)

Cf. : E. Ferrero, 1900, n°800 ; H. Lehner, 1918, p. 7-8, n°11 ; H. C. Konen, 2000, p. 474, n°20.

Base de statue ou un autel votif provenant d'un mur de fondation du secteur nord-ouest de la cathédrale Saint Martin de Bonn. La partie supérieure est manquante. Le champ épigraphique est dans un cadre mouluré. Les côtés droit et gauche portent des décorations florales. Sur le côté gauche, ces motifs floraux sortent d'une cruche située au sol. La cruche semble jouer le rôle d'une corne d'abondance. Musée de Bonn.

Dim. : 188×108×71 cm.

[Pro sal]u[t]e Imp(eratoris) | Anton(ini) Aug(usti) | Pii F(elicis), uex(illatio) cla(ssis) | Germ(anicae) p(iae) f(idelis) quae | est ad lapidem | citandum | forum c(oloniae) V(lpiae) T(raiana) | iussu Claudi | Iuliani, leg(ati) | Aug(usti) pro prae(tore), | curam agente | C(aio) Sunicio | Fausto, tri[er]arc(ho). | Bradua et Varo | co(n)s(ulibus) u(otum) s(oluit) l(ibens) m(erito).

Ligne 1 : *[Pro sal]u[t]e* d'après les *ILS*, *[Pro sal(ute)]* pour le *CIL*, les photos fournies par le site de Clauss-Slaby ne permettent pas de conclure.

Ligne 12 : les *ILS* restituent : *C(aio) Sun[i]cio [L(uci) f(ilio) ?]* ; le premier I de Sunicio est seulement endommagé, mais les photos évoquées plus haut ne permettent pas de conclure sur la présence de lettres à la fin de la ligne ; il semble néanmoins qu'il n'y ait qu'un *uacat*.

Il s'agit d'un ex-voto en l'honneur de l'empereur Antonin le Pieux. Il a été réalisé par une vexillation de la flotte de Germanie. Cette unité a été envoyée en mission sur ordre du légat d'Auguste propréteur, Claudius Iulianus (*PIR*², C, 902). Le triérarque, C. Sunicius Faustus a fait exécuter cet ordre. Celui-ci devait être le chef de détachement de la flotte. Il semblerait que le monument vienne de Colonia Vlpia Traiana qui se trouve à côté du camp légionnaire de Xanten en Germanie inférieure. On peut se demander où était située cette vexillation de la flotte de Germanie : à Vlpia Traiana ou bien à Bonn ? Il est possible qu'elle soit en fait stationnée à Vlpia Traiana et que le triérarque Sunicius ait été chargé de la confection et du transport de ce monument votif vers Bonn. Le gentilice Sunicius est rare.

Date : 160 d'après la date consulaire.

Cologne

964 – Aemilius

AE, 1956, 249 = *RSK*, 279 = *IKöln*, 396

Cf. : H. Cuvigny, 1996, p. 169-173 ; H. C. Konen, 2000, p. 476, n°30 ; H. C. Konen, 2003, p. 31-32, n. 54.

Stèle brisée dans la partie inférieure provenant du jardin du cloître de l'église Saint Martin à Cologne. Elle fut remployée pour couvrir une tombe d'époque mérovingienne. Trois rosaces se trouvaient dans la partie supérieure. La partie inférieure a été sciée. Musée romain-germanique de Cologne.

Dim. : 57,5×59,5×15 cm ; lettres : 4,2-6 cm.

Aemilio Sae/ni f(ilio), mil(iti) ex classe | G(ermanica) p(ia) f(ideli), pl(eromate) Euhodi, n(atione) ci/ui Dumnonio, an(norum) | [-----].

Ligne 3 : les *IKöln* restituent *pl(eromatis)*.

Lignes 2-4 : l'ensemble des auteurs restituent *mil(iti) ex classe G(ermanica) p(ia) f(ideli) pl(eromate) Euhodi n(auari) ciui Dumnonio an(norum)*. Mais H. Cuvigny considère avec raison que les navarques ne commandent pas un navire mais une escadre. De plus, jamais un marin ne se dit être sous les ordres d'un navarque ou membre de son équipage. H. Cuvigny considère ainsi que Euhodus serait le nom du navire (« du bon voyage » en grec) et restitue *n(atione)* ou *n(ato)*. Cette restitution est aussi problématique étant donné qu'il y aurait double emploi avec *ciui* ; si le nom de la province n'a pas été oublié entre le N et *ciui*, H. Cuvigny propose aussi *n(ato) ciui(tate) Dumnonio(rum)*. H. Konen est contre cette idée et considère qu'il s'agit bien d'un *nauarchus*.

Le défunt est Aemilius, fils de Saenus. Il a une onomastique pérégrine. Il était *miles* dans la flotte de Germanie, après 89, et peut-être même après 96, étant donné que nous n'avons pas de trace de l'épithète *Domitiana*. Il était originaire de Dumnonium qui se trouve en Bretagne. Un diplôme retrouvé récemment montre en effet que la flotte de Germanie pouvait recruter des Bretons (voir le diplôme militaire *ZPE*, 206, 2018, p. 207). H. Cuvigny considère qu'Euhodus n'est pas le nom d'un navarque. Il est possible qu'il s'agisse du nom du navire. Il est aussi possible qu'il s'agisse du nom du triérarque ou du centurion du navire même si dans ce dernier cas il est plus courant de trouver le symbole 7 de la centurie.

Date : de 89 (ou 96) au début du III^e siècle.

965 – M. Albanus Paternus (I)

CIL, XIII, 8166 = ILS, 4668 = RSK, 8 = IKöln, 11

Cf. : E. Ferrero, 1884, n°714 ; P. Noelke, 2016, p. 602, ill. p. 516 n°26 (a et b), p. 524 n°37.

Autel votif dont la provenance exacte à Cologne est inconnue. La partie supérieure comporte deux volutes encadrant un motif végétal. Il ne reste qu'un dessin réalisé au XVI^e siècle. Le dessin montre aussi que la face latérale droite du monument comportait le bas-relief d'une corne d'abondance. Perdu.

*Bacurdo | sacrum, | M(arcus) Alban[i]us | Paternus, | optio, | u(otum) s(oluit) l(ibens) m(erito).
| II Sil(anis) cons(ulibus).*

Ligne 7 : le dessin indique bien CONS mais la présence du N est suspecte car l'abréviation COS est beaucoup plus courante.

Il s'agit d'un ex-voto destiné à la divinité Bacurdus. Il s'agit d'un hapax. Il s'agit sans doute d'un dieu local. L'ex-voto a été effectué par M. Albanus Paternus. Il était *optio*. Pour E. Ferrero, la corne d'abondance ferait référence au nom d'un navire et il devait y avoir sur une des faces latérales les lettres C G P F pour *classis Germanicae piae fidelis*. Pour l'instant nous ne voyons pas sur quels éléments se basent ces suppositions. Il n'est donc pas évident que cet *optio* fasse partie de la flotte de Germanie, même si l'on ne peut en écarter la possibilité.

Date : 189, d'après la date consulaire.

966 – Cassius

CIL, XIII, 8321 = RSK, 280 = IKöln, 397

Cf. : H. C. Konen, 2000, p. 477, n°33 ; P. Noelke, 2016, p. 604, ill. p. 605 n°111.

Plaque funéraire provenant de Cologne. Le lieu exact de la trouvaille est inconnu. Il ne reste qu'un dessin du XVI^e siècle. La plaque est brisée en plusieurs morceaux. Il est vraisemblable que ce qui est désigné sur le dessin comme le fragment de la partie gauche de la ligne 3 soit en fait le début de la ligne quatre. Perdue.

*Cassius, | uelarius | [classi]s Ger(manicae) p(iae) | f(idelis), ann(or)um L, | [s]ti(pendiorum)
XXVIII. | Comita(?), co(n)iux, | ex t(estamento) f(aciendum) c(urauit).*

Ligne 4 : *uixit* serait sous-entendu.

Ligne 6 : le I et le T de Comita sont fragmentaires.

Le défunt est Cassius un *uelarius* de la flotte de Germanie. Il est décédé à 50 ans après 29

années de service. Il se serait engagé à l'âge de 21 ans. La présence de *pia* et *fidelis* indique que nous sommes après 89. Il est possible que nous soyons après la réforme du temps de service survenue entre 206 et 209 mais cela n'est pas obligatoire. En effet, des soldats peuvent effectuer plus d'années que le nombre légal. Cassius ne porte pas les *tria nomina*. Il est donc possible qu'il ne soit pas citoyen romain. La dédicante est son épouse dont le nom est peut-être Comita. Le rédacteur de la fiche des *Iköln* trouve étrange la fonction de *uelarius* étant donné que la *classis Germanica* est une flotte fluviale. Les navires fluviaux peuvent très bien comporter des voiles surtout quand il s'agit de fleuves larges. Il est aussi possible que certains de ces navires aient pu intervenir au-delà des bouches du Rhin près des côtes de la mer du Nord. D'ailleurs Tacite nous apprend que les navires de la flotte créée par Ciuilis avaient des voiles confectionnées à partir de vêtements (Tacite, *Hist.*, V, 23).

Date : de 89 au début du III^e siècle.

967 – Heliades (I)

CIL, XIII, 8843

Cf. : H. C. Konen, 2000, p. 175, n. 79 ; p. 177.

Inscription funéraire trouvée en un lieu inconnu sur les bords du Rhin.

Heliades | Adrasti (filius) | Antioc(h)e(n)sis, | ann(orum) LV, stip(endiorum) | XXXIV. H(ic) s(itus) e(st). | H(eres) e(x) t(estamento) f(aciendum) c(urauit)

Le défunt est peut-être un marin de la flotte de Germanie. Il s'agit d'Heliades, fils d'Adrastus. Le *filius* est sans doute sous-entendu. Il est décédé à 55 ans après 34 années de service. Rien ne dit explicitement qu'il ait servi dans la flotte. Mais le fait qu'il soit originaire de Syrie et d'Antioche en particulier pourrait faire supposer qu'il s'agit d'un marin transféré d'une flotte méditerranéenne dans la flotte de Germanie soit sous le règne d'Auguste, soit sous les premiers julio-claudiens. Il serait ainsi tentant de mettre en relation cette inscription avec celles concernant l'Alexandrin Horus, l'Elaité L. Octavius et son dédicant Dionysius de Tralles. Mais il est aussi possible qu'il s'agisse d'un soldat auxiliaire stationné en Germanie inférieure.

Date : du règne d'Auguste au milieu du I^{er} siècle après J.-C.

968 – Horus

CIL, XIII, 8322 = ILS, 2827 = RSK, 277 = IKöln, 394

Cf. : E. Ferrero, 1878, n°530 ; H. C. Konen, 2000, p. 174-177, p. 475, n°26.

Stèle funéraire en calcaire trouvée à Cologne sur la Salzmagazinstrasse au niveau de l'église Sainte Ursula. Le champ épigraphique se trouve dans un cadre mouluré. La partie supérieure est ornée d'un tympan avec une rosace en son centre. Musée romain-germanique de Cologne.

Dim. : 72×58×16 cm ; lettres : 3,5-5,8 cm.

*Horus Pabec/i f(i)lius), proreta Al|ex{s}andrin|us ex classe, | ann(or)um LX, milit|auit annos [-
--] / [-----].*

Ligne 2 : le L de AL est endommagé en pourrait faire penser à un I.

Ligne 5 : les éditeurs restituent tous *ann(os)* or les photos, y compris celle fournie par les *IKöln*, montrent que le O et le S sont certes effacés mais la pierre en garde la trace de façon claire.

Le défunt est Horus, fils de Pabecus. Il est originaire d'Alexandrie. Il est décédé à 60 ans mais nous ne connaissons pas son nombre d'années de service. Celui-ci devait être très important s'il s'est engagé autour de 20 ans. Horus était un *proreta* de la flotte. Le fait que le nom de la flotte ne soit pas indiqué ainsi que le probable grand nombre d'années de service laissent penser qu'il s'agit d'une inscription relativement ancienne. Horus a certainement été transféré d'une flotte méditerranéenne à l'occasion d'opérations militaires d'envergure qui ont eu lieu en Germanie, peut-être à l'époque de Drusus ou lors des campagne menées par Germanicus. Les flottes constituées pour ces invasions devaient faire appel à des personnels qualifiés des flottes méditerranéennes en plus des marins recrutés localement. Ainsi Horus ne devait pas faire partie de la flotte de Germanie mais de la flotte agissant en Germanie. Nous ne savons pas si Horus est mort durant la guerre ou bien si après celle-ci il est resté en Germanie pour y continuer son service.

Date : de la fin du I^{er} siècle avant J.-C. à la fin de la première moitié du I^{er} siècle après J.-C.

969 – P. Nellius Masclus (I)

AE, 2015, 949

Cf. : J. Krämer, 2015, p. 157.

Douille en bronze trouvée en 1923 au camp de la flotte de Germanie à Cologne-Alteburg. Autour du disque de la douille, il y a deux inscriptions.

a) entre Nelli et Mascli, trois *heredae* ou un V entre 2 *heredae*

P. Nelli Mascli tes(s)er(ari).

b) sur le cylindre, lettres au poinçon. Entre P et Vatta, signe indéterminé ou *hereda* :

P + Vatta

P. Nelli Masclus était un tesserarius. Il appartenait sans doute à la flotte de Germanie.

Date : I^{er} ou II^e siècle.

970 – L. Octavius

CIL, XIII, 8323 = ILS, 2828 = RSK, 278 = IKöln, 395

Cf. : E. Ferrero, 1884, n°713 ; C. G. Starr, 1960, p. 163 n. 85 ; H C. Konen, 2000, p. 173, n. 74, p. 176, p. 425, n°25 ; K. Stauner, 2004, p. 252, n°50.

Stèle funéraire en calcaire provenant du quartier de Marienburg à Cologne, près de la villa Schütte, actuelle 55 Parkstrasse. Ce secteur correspond à la nécropole de la flotte. La stèle a été remployée comme couvercle d'un sarcophage du III^e siècle (une inscription s'y trouve : *CIL, XIII, 8372 = RSK, 320 = IKöln, 422*). Le champ épigraphique se trouve dans un cadre mouluré. Dans la partie supérieure se trouve un tympan avec une rosace en son centre. Musée romain-germanique de Cologne.

Dim. : 175×62×23 cm ; lettres : 3,5-6,8 cm.

L(ucius) Octavius / L(uci) f(ilius) Elaites, gub|ernator, ann(or)um LVIII, stip(endiorum) XXXIII. / H(ic) s(itus) e(st). Dionysius / Plestharchi f(ilius) Tra|llianus scriba / pro merit(is).

Le défunt est Lucius Octavius. Il fils de citoyen romain étant donné sa filiation. Elaites pourrait être son cognomen (comme le pense *OPEL*, II, p. 115) mais il est aussi possible qu'il désigne son origine. Il proviendrait ainsi d'une cité nommée Elaia, une cité littorale de la province d'Asie (Élée en Éolide). Les rédacteurs de la fiche des *Iköln* y voient plutôt Elaious, une cité grecque de Chersonèse de Thrace. Il était *gubernator*. Il s'est engagé dans la flotte à l'âge de 24 ans et il est décédé à 58 ans. Il a effectué un long service de 34 années. Cette durée importante mais surtout l'absence du nom de la flotte ainsi que celle de cognomen laissent penser que cette inscription est ancienne et date au plus tard de la fin de la période julio-claudienne. Le dédicant est un scribe qui devait lui aussi appartenir à la flotte. Il s'agit de Dionysius fils de Plestharchus. Il était originaire de Tralles de la province d'Asie. Nous ne pensons pas que la flotte de Germanie recrutait habituellement des marins provenant de la

Méditerranée orientale. Il est fort probable que ces marins proviennent d'une des flottes méditerranéennes, pourquoi pas celle d'Alexandrie ou celle de Misène. Ils furent ensuite transférés en Germanie lors de la constitution d'une flotte d'invasion, peut-être lors de la conquête de Drusus ou lors des campagnes menées plus tard par Germanicus. Une partie des cadres de ces nouvelles flottes durent ainsi provenir des flottes méditerranéennes et devaient former les hommes recrutés localement. Nous ne savons si Octavius est décédé lors d'une campagne militaire ou si, après celle-ci, il serait resté en poste en Germanie. Le dédicant n'est certes pas de la même cité que lui et, de plus, n'a pas le statut de citoyen romain, mais la culture hellénique commune et l'éloignement dans un pays lointain ont dû renforcer des liens d'amitié, au-delà de l'appartenance à une même unité militaire.

Date : de la fin du I^{er} siècle avant J.-C. à la fin de la première moitié du I^{er} siècle après J.-C.

971 – Saturninus

CIL, XIII, 8168 = RSK, 10 = IKöln, 13

Cf. : H. C. Konen, 2000, p. 474, n°21 ; P. Noelke, 2016, p. 602, ill. p. 516 n°26 (a et b).

Autel provenant de Cologne, Alteburg. La partie supérieure comporte des volutes encadrant un pignon. Il ne reste qu'un dessin de ce document.

Castori, | Saturni|nus, | tr(ierarchus).

Le triéarque Saturninus a fait un vœu au dieu Castor. Les jumeaux Castor et Pollux sont des divinités protectrices des marins. Il manque la formule *u(otum) s(oluit) l(ibens) m(erito)*.

Date : deuxième moitié du I^{er} siècle après J.-C. au milieu du III^e siècle.

972 – Verus

CIL, XIII, 8160 = IKöln, 399

Cf. : E. Ferrero, 1900, n°802 ; H. Lehner, 1918, p. 275-276, n°675 ; H. C. Konen, 2000, p. 477, n°34.

Stèle funéraire fragmentaire en calcaire, trouvée à Meschenich sur la route de Brühl à 5 km du cimetière des marins de Cologne. Elle a sans doute été transportée en ce lieu pour y être réemployée. Musée de Bonn.

Dim. : 24,5×33,5×3,5 cm.

[-----] / c(lassis) G(ermanicae) p(iae) f(idelis), | Verus, uela(rius), | amicus f(aciendum) | curauit.

Il ne nous reste que le dédicant de cette inscription funéraire. Il s'agit de Verus, un *uelarius* qui devait appartenir comme son *amicus* à la flotte de Germanie. La présence des épithètes *pia fidelis* montre que l'inscription est postérieure à 89, peut-être même à 96 étant donné l'absence de *Domitiana*.

Date : de 89 au début du III^e siècle.

973 – Anonyme

CIL, XIII, 12047 = IKöln, 398

Cf. : H. Lehner, 1918, p. 275, n°674 ; H. C. Konen, 2000, p. 476, n°28.

Fragment de stèle funéraire, il n'en reste que la partie inférieure droite. Des moulures sont encore visibles à droite du champ épigraphique. La pierre a servi de dalle de tombeau dans un cimetière de Franconie. Le rédacteur de la fiche des *IKöln* suppose que cette pierre aurait été transportée de la nécropole des marins à Cologne pour être utilisée dans le secteur de Vochem, près de Brühl. Musée provincial de Bonn.

Dim. : 90×56×19 cm.

[-----] / [mile]s ex classe | [quae] est in Germa|[ni]a. H(ic) s(itus) e(st). | [P]amp(h)ilus et | [C(h)]ryseros d(e) s(ua) p(ecunia) p(osuerunt)

Ligne 6 : le R au début de la ligne n'est pas visible sur la photo fournie par les *IKöln*, sans doute est-il fragmentaire comme le montre la restitution du *CIL*.

Le défunt dont le nom est perdu est un soldat de la flotte de Germanie. La présence de la formule « *miles ex classe* » + nom de la flotte laisse penser que nous sommes au plus tôt à la fin de la période julio-claudienne. En revanche, l'absence des épithètes *pia* et *fidelis*, s'il ne s'agit pas d'une omission, indique que l'inscription n'est pas postérieure à 89. Les dédicants sont Pamphylus et Chryseros. Il est possible qu'il s'agisse de camarades du marin. Néanmoins l'origine hellénique de ces noms pourrait aussi faire allusion à des affranchis du marin.

Date : du milieu du I^{er} siècle après J.-C à 89.

Fectio

974 – C. Iulius Bio

CIL, XIII, 12086a = AE, 1916, 67

Cf. : H. C. Konen, 2000, p. 472, n°10.

Un autel votif provenant de Fectio (Vechten, aux Pays-Bas). Musée archéologique d'Utrecht.

I(oui) O(ptimo) M(aximo), u(otum) | s(oluit) l(ibens) m(erito), | C(aius) Iulius Bio, | triera(r)chus.

Le vœu à Jupiter à été réalisé par C. Iulius Bio, un triérarque. Il appartenait certainement à la flotte de Germanie. Il est vrai que le nom de la flotte n'est pas mentionné, ce qui pourrait laisser penser à un document d'une période haute. Il est vrai aussi que le cognomen est d'origine grecque. Nous aurions ainsi à l'image d'Horus et de L. Octavius, un officier d'une flotte méditerranéenne transféré en Germanie durant l'époque julio-claudienne, voire sous le règne d'Auguste. Cependant il est aussi possible que le nom de la flotte ait tout simplement été omis. Le fait que les *duo nomina* de Bio soient ceux d'Auguste ou de Caligula ne veut pas dire qu'il les a reçus d'un de ces deux empereurs étant donné leur grande fréquence y compris à des périodes plus tardives.

Date : fin du I^{er} siècle avant J.-C. à la fin de la période julio-claudienne ? II^e siècle ?

Table de correspondance des références des inscriptions lapidaires

| | |
|---|-------|
| <i>AE</i> , 1888, 74 = <i>CIL</i> , XIII, 7728 | n°960 |
| <i>AE</i> , 1888, 79 = <i>CIL</i> , XIII, 7710 | n°957 |
| <i>AE</i> , 1892, 22 = <i>ILGN</i> , 14 | n°809 |
| <i>AE</i> , 1892, 136 = <i>CIL</i> , XI, 6735 | n°649 |
| <i>AE</i> , 1892, 140 = <i>ILS</i> , 2838 = <i>EDR</i> , 121582 | n°396 |
| <i>AE</i> , 1897, 96 = <i>CIL</i> , III, 14395 = <i>IGLS</i> , 1157 | n°895 |
| <i>AE</i> , 1897, 97 = <i>CIL</i> , III, 14394 = <i>IGLS</i> , 1155 | n°880 |
| <i>AE</i> , 1899, 35 = <i>ILS</i> , 9219 = <i>LIKelsey</i> , 64 = <i>EDR</i> , 071691 | n°30 |
| <i>AE</i> , 1899, 97 = <i>EDR</i> , 071698 | n°574 |
| <i>AE</i> , 1900, 185 = <i>ILS</i> , 9218 = <i>EDR</i> , 071764 | n°581 |
| <i>AE</i> , 1904, 171 = <i>ILJug</i> , III, 2107 | n°815 |
| <i>AE</i> , 1905, 126 = <i>IGLS</i> , 1162 | n°882 |
| <i>AE</i> , 1905, 201 = <i>EDR</i> , 072095 | n°699 |
| <i>AE</i> , 1906, 163 = <i>EDR</i> , 072134 | n°668 |
| <i>AE</i> , 1910, 36 = <i>ILS</i> , 9221 = <i>EDR</i> , 072339 | n°195 |
| <i>AE</i> , 1912, 120 = <i>IGLS</i> , 1144 | n°884 |
| <i>AE</i> , 1913, 236 = <i>AE</i> , 1954, 270 = <i>AE</i> , 2003, 1877 | n°911 |
| <i>AE</i> , 1916, 52 = <i>EDR</i> , 072749 | n°544 |
| <i>AE</i> , 1916, 109 = <i>EDR</i> , 072768 | n°488 |
| <i>AE</i> , 1917/18, 128 = <i>AE</i> , 1921, 33 = <i>EDR</i> , 072799 | n°497 |
| <i>AE</i> , 1923, 32 | n°958 |
| <i>AE</i> , 1927, 60 = <i>IScM</i> , I, 281 | n°834 |
| <i>AE</i> , 1928, 183 = <i>AE</i> , 1941, 168 | n°954 |
| <i>AE</i> , 1929, 142 = <i>EDR</i> , 073123 | n°51 |
| <i>AE</i> , 1929, 143 = <i>EDR</i> , 073124 | n°31 |
| <i>AE</i> , 1929, 144 = <i>EDR</i> , 073125 | n°60 |
| <i>AE</i> , 1929, 145 = <i>AE</i> , 1988, 310 = <i>EDR</i> , 080843 | n°170 |
| <i>AE</i> , 1929, 146 = <i>EDR</i> , 073126 | n°314 |

AE, 1929, 148 = *AE*, 1988, 314 = *EDR*, 080847 n°205
AE, 1929, 149 = *AE*, 1996, 426 = *SEG*, XLVIII, 1274 = *EDR*, 102286 n°144
AE, 1929, 224 n°824
AE, 1930, 3 = *LIKelsey*, 19 = *EDR*, 073144 n°140
AE, 1930, 63 = *EDR*, 073148 n°518
AE, 1931, 89 = *EDR*, 073164 n°476
AE, 1939, 216 = *IGLS*, 1159 n°899
AE, 1939, 217 = *IGLS*, 1158 n°896
AE, 1939, 219 = *IGLS*, 1556 n°893
AE, 1939, 220 = *IGLS*, 1166 n°889
AE, 1939, 221 = *IGLS*, 1171 n°894
AE, 1939, 222 = *IGLS*, 1165 n°888
AE, 1939, 223 = *IGLS*, 1167 n°890
AE, 1939, 224 = *IGLS*, 1161 n°881
AE, 1939, 225 = *IGLS*, 1168 n°891
AE, 1939, 226 = *IGLS*, 1170 n°892
AE, 1939, 227 = *IGLS*, 1172 n°898
AE, 1939, 228 = *IGLS*, 1178 n°900
AE, 1939, 229 = *IGLS*, 1164 n°887
AE, 1939, 231 = *IGLS*, 1169 n°886
AE, 1939, 233 = *IGLS*, 1163 n°883
AE, 1942/1943, 62 = *AE*, 1949, 141 n°935
AE, 1946, 145 = *EDR*, 073593 n°535
AE, 1946, 146 = *EDR*, 073594 n°509
AE, 1947, 141 = *IGLS*, 742 n°909
AE, 1949, 206 = *EDR*, 073736 n°180
AE, 1949, 208 = *EDR*, 105331 n°232
AE, 1949, 209 = *EDR*, 105071 n°247
AE, 1949, 261 n°897
AE, 1950, 175 = *IScM*, V, 273 n°837
AE, 1953, 26 = *EDR*, 073901 n°501
AE, 1953, 262 = *AE*, 2010, 245 = *EDR*, 073950 n°424
AE, 1956, 249 = *RSK*, 279 = *IKöln*, 396 n°964
AE, 1961, 153 = *AE*, 2006, 430 = *EDR*, 074269 n°606
AE, 1961, 257 = *AE*, 1985, 401 = *EDR*, 079799 n°743
AE, 1962, 217 = *EDR*, 0074304 n°770

| | |
|--|-------|
| <i>AE</i> , 1965, 145 | n°806 |
| <i>AE</i> , 1966, 97 = <i>EDR</i> , 074565 | n°584 |
| <i>AE</i> , 1967, 114 = <i>EDR</i> , 074718 | n°746 |
| <i>AE</i> , 1967, 428 | n°843 |
| <i>AE</i> , 1967, 429 | n°844 |
| <i>AE</i> , 1967, 431 | n°840 |
| <i>AE</i> , 1967, 432 | n°845 |
| <i>AE</i> , 1968, 284 | n°808 |
| <i>AE</i> , 1968, 457 = <i>ILGR</i> , 160 | n°851 |
| <i>AE</i> , 1968, 471 = <i>IAtt</i> , 81 = <i>ILGR</i> , 141 | n°856 |
| <i>AE</i> , 1968, 472 = <i>ILGR</i> , 129 = <i>IAtt</i> , 128 | n°863 |
| <i>AE</i> , 1969, 497 | n°876 |
| <i>AE</i> , 1971, 28 = <i>EDR</i> , 075063 | n°559 |
| <i>AE</i> , 1971, 481 = <i>AE</i> , 1989, 756 = <i>Akôris</i> , 12 | n°913 |
| <i>AE</i> , 1972, 80 = <i>EDR</i> , 075217 | n°227 |
| <i>AE</i> , 1972, 195 = <i>CIL</i> , V, 910 = <i>EDR</i> , 075312 | n°774 |
| <i>AE</i> , 1972, 196 = <i>EDR</i> , 075313 | n°773 |
| <i>AE</i> , 1972, 197 = <i>EDR</i> , 075314 | n°775 |
| <i>AE</i> , 1972, 198 = <i>EDR</i> , 075315 | n°772 |
| <i>AE</i> , 1972, 199 = <i>EDR</i> , 075316 | n°777 |
| <i>AE</i> , 1972, 582 = <i>AE</i> , 1974, 621 = <i>IK</i> , 13, 668 | n°871 |
| <i>AE</i> , 1974, 248 = <i>LIKelsey</i> , 38 = <i>EDR</i> , 075769 | n°28 |
| <i>AE</i> , 1974, 249 = <i>LIKelsey</i> , 66 = <i>EDR</i> , 075770 | n°402 |
| <i>AE</i> , 1974, 253 = <i>LIKelsey</i> , 67 = <i>EDR</i> , 075774 | n°405 |
| <i>AE</i> , 1974, 261 = <i>LIKelsey</i> , 62 = <i>EDR</i> , 075782 | n°412 |
| <i>AE</i> , 1974, 263 = <i>LIKelsey</i> , 20 = <i>EDR</i> , 075784 | n°234 |
| <i>AE</i> , 1974, 636 | n°875 |
| <i>AE</i> , 1975, 252 = <i>EDR</i> , 076086 | n°595 |
| <i>AE</i> , 1975, 253 = <i>EDR</i> , 076087 | n°593 |
| <i>AE</i> , 1975, 271 = <i>EDR</i> , 076105 | n°597 |
| <i>AE</i> , 1975, 272 = <i>EDR</i> , 076106 | n°596 |
| <i>AE</i> , 1975, 284 = <i>EDR</i> , 076116 | n°598 |
| <i>AE</i> , 1975, 398 = <i>SEG</i> , XXXIV, 1011 = <i>EDR</i> , 171498 | n°679 |
| <i>AE</i> , 1976, 744 | n°929 |
| <i>AE</i> , 1978, 242 = <i>AE</i> , 1980, 277 = <i>EDR</i> , 077090 | n°582 |
| <i>AE</i> , 1978, 257 = <i>AE</i> , 1998, 399 = <i>EDR</i> , 077100 | n°590 |

| | |
|---|-------|
| <i>AE</i> , 1978, 311 = <i>EDR</i> , 077146 | n°629 |
| <i>AE</i> , 1979, 160 = <i>EDR</i> , 077326 | n°278 |
| <i>AE</i> , 1979, 162 = <i>EDR</i> , 077328 | n°70 |
| <i>AE</i> , 1979, 164 = <i>EDR</i> , 077331 | n°298 |
| <i>AE</i> , 1979, 166 = <i>AE</i> , 2016, 278 = <i>EDR</i> , 077332 | n°134 |
| <i>AE</i> , 1979, 167 = <i>AE</i> , 2016, 277 = <i>EDR</i> , 077333 | n°108 |
| <i>AE</i> , 1979, 248 = <i>EDR</i> , 077396 | n°681 |
| <i>AE</i> , 1980, 226 = <i>EDR</i> , 077666 | n°3 |
| <i>AE</i> , 1980, 485 = <i>EDR</i> , 077895 | n°666 |
| <i>AE</i> , 1980, 486 = <i>EDR</i> , 077896 | n°716 |
| <i>AE</i> , 1980, 487 = <i>EDR</i> , 077897 | n°727 |
| <i>AE</i> , 1980, 488 = <i>EDR</i> , 077898 | n°769 |
| <i>AE</i> , 1980, 689 = <i>ILJug</i> , III, 2956 | n°813 |
| <i>AE</i> , 1983, 124a = <i>EDR</i> , 078839 | n°443 |
| <i>AE</i> , 1983, 187 = <i>EDR</i> , 078897 | n°21 |
| <i>AE</i> , 1983, 189 = <i>EDR</i> , 078899 | n°226 |
| <i>AE</i> , 1984, 806 | n°841 |
| <i>AE</i> , 1987, 261 = <i>EDR</i> , 080385 | n°89 |
| <i>AE</i> , 1988, 311 = <i>EDR</i> , 080844 | n°264 |
| <i>AE</i> , 1988, 312 = <i>EDR</i> , 080845 | n°73 |
| <i>AE</i> , 1988, 313 = <i>AE</i> , 1929, 147 = <i>EDR</i> , 080846 | n°185 |
| <i>AE</i> , 1988, 317 = <i>EDR</i> , 080850 | n°368 |
| <i>AE</i> , 1988, 1138 = <i>EDR</i> , 015655 | n°450 |
| <i>AE</i> , 1988, 1139 = <i>EDR</i> , 006589 | n°539 |
| <i>AE</i> , 1988, 1140 = <i>EDR</i> , 114859 | n°489 |
| <i>AE</i> , 1990, 56 = <i>EDR</i> , 081588 | n°548 |
| <i>AE</i> , 1990, 145 = <i>EDR</i> , 081672 | n°9 |
| <i>AE</i> , 1990, 152 = <i>EDR</i> , 081676 | n°50 |
| <i>AE</i> , 1990, 153 = <i>EDR</i> , 081677 | n°273 |
| <i>AE</i> , 1990, 205 = <i>EDR</i> , 081742 | n°587 |
| <i>AE</i> , 1990, 870 = <i>AE</i> , 1991, 1362 | n°847 |
| <i>AE</i> , 1992, 1498 | n°836 |
| <i>AE</i> , 1995, 311 = <i>EDR</i> , 102402 | n°220 |
| <i>AE</i> , 1995, 254 = <i>EDR</i> , 157467 | n°422 |
| <i>AE</i> , 1995, 1350 | n°846 |
| <i>AE</i> , 1995, 1798 | n°934 |

| | |
|---|-------|
| <i>AE</i> , 1996, 425 = <i>EDR</i> , 102327 | n°319 |
| <i>AE</i> , 1996, 517 = <i>EDR</i> , 101023 | n°577 |
| <i>AE</i> , 1999, 1486 | n°853 |
| <i>AE</i> , 2001, 601 = <i>EDR</i> , 111740 | n°565 |
| <i>AE</i> , 2002, 1269 | n°850 |
| <i>AE</i> , 2002, 1383 = <i>SEG</i> , LII, 1179 | n°867 |
| <i>AE</i> , 2005, 255 = <i>EDR</i> , 016542 | n°517 |
| <i>AE</i> , 2005, 327 = <i>EDR</i> , 101526 | n°419 |
| <i>AE</i> , 2005, 1699 = <i>EDR</i> , 006588 | n°566 |
| <i>AE</i> , 2006, 394 | n°579 |
| <i>AE</i> , 2006, 1608b = <i>IGLTyr</i> , 384 | n°910 |
| <i>AE</i> , 2008, 1704 | n°923 |
| <i>AE</i> , 2015, 949 | n°969 |
| <i>AE</i> , 2015, 1257 | n°835 |
| <i>AE</i> , 2016, 466 = <i>EDR</i> , 168246 | n°787 |
| <i>AE</i> , 2016, 1369 = <i>IScM</i> , VI, 2, 480 | n°838 |
| <i>AE</i> , 2016, 1801a | n°918 |
| <i>AJPh</i> , XXX, 1909, p. 167, n°18 | n°13 |
| <i>Akôris</i> , 14 | n°914 |
| <i>Antioch</i> , III, 1941, p. 108, n°233 | n°908 |
| <i>Archeologia Viva</i> , 173, 2015, p. 25 | n°674 |
| <i>CampFleg</i> , III, p. 211 = <i>EDR</i> , 150628 | n°148 |
| <i>CampFleg</i> , III, p. 233, n°13 | n°33 |
| <i>CIG</i> , 3692 = <i>IGRR</i> , IV, 151 = <i>IK</i> , 26, 243 | n°869 |
| <i>CIG</i> , 4461 = <i>IGRR</i> , III, 1006 = <i>IGLS</i> , 1138 | n°885 |
| <i>CIG</i> , 6537 = <i>CIL</i> , VI, 33019 = <i>IG</i> , XIV, 1355 = <i>IGUR</i> , II/1, 312a = <i>EDR</i> , 111925 | n°480 |
| <i>CIL</i> , II, 4063 = <i>CIL</i> , II, 14, 798 | n°937 |
| <i>CIL</i> , III, 168 (p. 971) | n°879 |
| <i>CIL</i> , III, 225 (p. 1230) | n°878 |
| <i>CIL</i> , III, 322 (p. 1262) = <i>IK</i> , 20, 54 | n°865 |
| <i>CIL</i> , III, 421 = <i>IK</i> , 59, 48 | n°874 |
| <i>CIL</i> , III, 434 = <i>ILS</i> , 2913 = <i>IK</i> , 16, 2274 | n°870 |
| <i>CIL</i> , III, 556a = <i>IAtt</i> , 10 | n°857 |
| <i>CIL</i> , III, 557 (p. 985) = <i>IAtt</i> , 11 | n°858 |
| <i>CIL</i> , III, 558 (p. 985) = <i>CIL</i> , III, 7291 = <i>IAtt</i> , 12 | n°860 |
| <i>CIL</i> , III, 2020 | n°816 |

| | | |
|---|-------|--|
| <i>CIL</i> , III, 2034 | n°817 | |
| <i>CIL</i> , III, 2036 | n°820 | |
| <i>CIL</i> , III, 2051 = <i>CIL</i> , III, 8580 | n°821 | |
| <i>CIL</i> , III, 3165 (p. 1650, 2275) | n°812 | |
| <i>CIL</i> , III, 3223 (p. 2277) | n°832 | |
| <i>CIL</i> , III, 3971 | n°828 | |
| <i>CIL</i> , III, 4025 (p 1746) = <i>ILS</i> , 2912 | n°827 | |
| <i>CIL</i> , III, 4319 = <i>RIU</i> , II, 555 | n°823 | |
| <i>CIL</i> , III, 6092a | n°873 | |
| <i>CIL</i> , III, 6109 = <i>IAtt</i> , 26 = <i>AE</i> , 1999, 1485 | n°854 | |
| <i>CIL</i> , III, 6980 = <i>ILS</i> , 2824 = <i>IK</i> , 64, 100 | n°866 | |
| <i>CIL</i> , III, 7290 = <i>EE</i> , V, 201 = <i>IAtt</i> , 47 | n°859 | |
| <i>CIL</i> , III, 7327 = <i>EE</i> , V, 208 = <i>Perinthos</i> , 82 | n°849 | |
| <i>CIL</i> , III, 7552 = <i>IGRR</i> , I, 628 = <i>IScM</i> , II, 199 | n°839 | |
| <i>CIL</i> , III, 8385 | n°822 | |
| <i>CIL</i> , III, 10343 = <i>RIU</i> , VI, 1400 = <i>Lupa</i> , 8122 | n°829 | |
| <i>CIL</i> , III, 14203, 18 = <i>IAtt</i> , 62 | n°861 | |
| <i>CIL</i> , III, 14214, 34 = <i>AE</i> , 1900, 199 = <i>AE</i> , 1903, 1 | n°842 | |
| <i>CIL</i> , III, 14354, 9 = <i>EDR</i> , 129064 | n°826 | |
| <i>CIL</i> , III, 14691 | n°814 | |
| <i>CIL</i> , III, 14695 = <i>IGRR</i> , I, 552 | n°819 | |
| <i>CIL</i> , V, 541 = <i>EDR</i> , 007347 | n°790 | |
| <i>CIL</i> , V, 774 = <i>AE</i> , 1972, 193 = <i>ILS</i> , 3120 = <i>EDR</i> , 075310 | n°771 | |
| <i>CIL</i> , V, 938 = <i>AE</i> , 1972, 194 = <i>ILS</i> , 905 = <i>EDR</i> , 075311 | n°778 | |
| <i>CIL</i> , V, 960 = <i>EDR</i> , 144854 = <i>Lupa</i> , 17121 | n°779 | |
| <i>CIL</i> , V, 1048 = <i>EDR</i> , 144852 | n°776 | |
| <i>CIL</i> , V, 1813 = <i>EDR</i> , 007252 | n°785 | |
| <i>CIL</i> , V, 1956 = <i>EDR</i> , 097825 | n°789 | |
| <i>CIL</i> , V, 2390 = <i>EDR</i> , 139691 | n°780 | |
| <i>CIL</i> , V, 2393 = <i>EDR</i> , 140525 | n°783 | |
| <i>CIL</i> , V, 2834 = <i>EDR</i> , 178102 | n°788 | |
| <i>CIL</i> , V, 6379 = <i>EDR</i> , 108012 | n°791 | |
| <i>CIL</i> , V, 8819 = <i>EDR</i> , 099111 | n°741 | |
| <i>CIL</i> , VI, 1063 = <i>ILS</i> , 2178 = <i>EDR</i> , 105660 | n°520 | |
| <i>CIL</i> , VI, 1064 = <i>ILS</i> , 2179 = <i>EDR</i> , 105699 | n°521 | |
| <i>CIL</i> , VI, 2491 = <i>EDR</i> , 104356 | n°540 | |

| | | |
|---|-------|-------|
| <i>CIL</i> , VI, 3092 = <i>EDR</i> , 123267 | n°446 | |
| <i>CIL</i> , VI, 3093 (p. 3382) = <i>CIL</i> , VI, 7463 = <i>EDR</i> , 107350 | | n°447 |
| <i>CIL</i> , VI, 3094 = <i>EDR</i> , 111673 | n°448 | |
| <i>CIL</i> , VI, 3095 | n°451 | |
| <i>CIL</i> , VI, 3096 = <i>EDR</i> , 160618 | n°452 | |
| <i>CIL</i> , VI, 3097 = <i>EDR</i> , 152656 | n°454 | |
| <i>CIL</i> , VI, 3098 | n°456 | |
| <i>CIL</i> , VI, 3099 = <i>EDR</i> , 160314 | n°457 | |
| <i>CIL</i> , VI, 3100 = <i>EDR</i> , 119080 | n°459 | |
| <i>CIL</i> , VI, 3101 = <i>EDR</i> , 115980 | n°461 | |
| <i>CIL</i> , VI, 3102 = <i>EDR</i> , 160527 | n°467 | |
| <i>CIL</i> , VI, 3103 = <i>EDR</i> , 152657 | n°468 | |
| <i>CIL</i> , VI, 3104 = <i>EDR</i> , 115981 | n°474 | |
| <i>CIL</i> , VI, 3105 | n°475 | |
| <i>CIL</i> , VI, 3106 | n°477 | |
| <i>CIL</i> , VI, 3107 = <i>EDR</i> , 152658 | n°478 | |
| <i>CIL</i> , VI, 3108 = <i>EDR</i> , 152597 | n°484 | |
| <i>CIL</i> , VI, 3109 = <i>EDR</i> , 131603 | n°485 | |
| <i>CIL</i> , VI, 3110 (3109 dans le <i>CIL</i> , erreur) | | n°490 |
| <i>CIL</i> , VI, 3111 = <i>EDR</i> , 116509 | n°491 | |
| <i>CIL</i> , VI, 3112 = <i>EDR</i> , 158256 | n°494 | |
| <i>CIL</i> , VI, 3113 = <i>CIL</i> , VI, 4846 = <i>EDR</i> , 126660 | | n°495 |
| <i>CIL</i> , VI, 3114 = <i>EDR</i> , 159792 | n°498 | |
| <i>CIL</i> , VI, 3115 | n°499 | |
| <i>CIL</i> , VI, 3116 | n°503 | |
| <i>CIL</i> , VI, 3117 = <i>EDR</i> , 158129 | n°506 | |
| <i>CIL</i> , VI, 3118 | n°508 | |
| <i>CIL</i> , VI, 3119 | n°449 | |
| <i>CIL</i> , VI, 3120 = <i>EDR</i> , 103555 | n°511 | |
| <i>CIL</i> , VI, 3121 | n°512 | |
| <i>CIL</i> , VI, 3122 = <i>EDR</i> , 161351 | n°515 | |
| <i>CIL</i> , VI, 3123 = <i>EDR</i> , 169680 | n°519 | |
| <i>CIL</i> , VI, 3124 | n°524 | |
| <i>CIL</i> , VI, 3125 = <i>EDR</i> , 175542 | n°526 | |
| <i>CIL</i> , VI, 3126 = <i>EDR</i> , 115982 | n°527 | |
| <i>CIL</i> , VI, 3127 = <i>EDR</i> , 160582 | n°529 | |

| | | |
|---|-------|-------|
| <i>CIL</i> , VI, 3128 = <i>EDR</i> , 115983 | n°531 | |
| <i>CIL</i> , VI, 3129 | n°532 | |
| <i>CIL</i> , VI, 3130 | n°533 | |
| <i>CIL</i> , VI, 3131 = <i>CIL</i> , VI, 7465 = <i>EDR</i> , 107359 | | n°536 |
| <i>CIL</i> , VI, 3132 = <i>EDR</i> , 160317 | n°537 | |
| <i>CIL</i> , VI, 3133 | n°543 | |
| <i>CIL</i> , VI, 3134 (p. 3382) | n°546 | |
| <i>CIL</i> , VI, 3135 = <i>EDR</i> , 150489 | n°551 | |
| <i>CIL</i> , VI, 3136 = <i>EDR</i> , 134453 | n°552 | |
| <i>CIL</i> , VI, 3137 | n°554 | |
| <i>CIL</i> , VI, 3138 | n°555 | |
| <i>CIL</i> , VI, 3139 = <i>CIL</i> , VI, 7466 = <i>EDR</i> , 107360 | | n°556 |
| <i>CIL</i> , VI, 3140 | n°557 | |
| <i>CIL</i> , VI, 3141 = <i>CIL</i> , VI, 33040 = <i>EDR</i> , 152659 | | n°558 |
| <i>CIL</i> , VI, 3142 = <i>EDR</i> , 152660 | n°562 | |
| <i>CIL</i> , VI, 3143 | n°563 | |
| <i>CIL</i> , VI, 3144 = <i>EDR</i> , 111493 | n°564 | |
| <i>CIL</i> , VI, 3145 (p. 3382) = <i>EDR</i> , 152661 | n°547 | |
| <i>CIL</i> , VI, 3146 = <i>EDR</i> , 152507 | n°567 | |
| <i>CIL</i> , VI, 3147 = <i>CIL</i> , VI, 7464 = <i>EDR</i> , 107357 | | n°568 |
| <i>CIL</i> , VI, 3148 = <i>EDR</i> , 156769 | n°445 | |
| <i>CIL</i> , VI, 3149 = <i>EDR</i> , 152598 | n°455 | |
| <i>CIL</i> , VI, 3151 | n°464 | |
| <i>CIL</i> , VI, 3152 (p. 3382) | n°465 | |
| <i>CIL</i> , VI, 3153 = <i>CIL</i> , IX, 5749 = <i>AE</i> , 1990, 302 = <i>EDR</i> , 081986 | | n°603 |
| <i>CIL</i> , VI, 3154 | n°492 | |
| <i>CIL</i> , VI, 3155 | n°504 | |
| <i>CIL</i> , VI, 3156 = <i>CIL</i> , VI, 3157 = <i>EDR</i> , 152490 | | n°507 |
| <i>CIL</i> , VI, 3158 | n°523 | |
| <i>CIL</i> , VI, 3159 | n°538 | |
| <i>CIL</i> , VI, 3160 (p. 3382) | n°542 | |
| <i>CIL</i> , VI, 3161 (p. 3382) = <i>EDR</i> , 173027 | n°561 | |
| <i>CIL</i> , VI, 3162 | n°569 | |
| <i>CIL</i> , VI, 3163 (p. 3382) = <i>EDR</i> , 119349 | n°460 | |
| <i>CIL</i> , VI, 3164 = <i>EDR</i> , 172013 | n°483 | |
| <i>CIL</i> , VI, 3165 (p. 3382) = <i>EDR</i> , 171879 | n°469 | |

CIL, VI, 3167, 32765 = *AE*, 1992, 136 = *EDR*, 006521 n°482
CIL, VI, 3168 = *EDR*, 029413 n°444
CIL, VI, 3169 n°541
CIL, VI, 3172 n°570
CIL, VI, 3621 n°528
CIL, VI, 3699 = *CIL*, VI, 30946 = *ILS*, 4308 = *EDR*, 121666 n°505
CIL, VI, 3910 (p. 3382, 3432, 3852) = *CIL*, VI, 7653 = *CIL*, VI, 32767 n°487
CIL, VI, 3911 (p. 3382) = *CIL*, VI, 32779 n°530
CIL, VI, 8927 (p. 3891) = *ILS*, 2823 n°502
CIL, VI, 8928 (p. 3891) = *ILS*, 2821 = *EDR*, 169681 n°472
CIL, VI, 8929 (p. 3891) = *ILS*, 2820 = *EDR*, 125991 n°496
CIL, VI, 16256 (p. 3519) = *CIL*, VI, 32777a = *EDR*, 175232 n°479
CIL, VI, 32761 n°514
CIL, VI, 32762 n°462
CIL, VI, 32763 n°471
CIL, VI, 32764b n°473
CIL, VI, 32766 n°481
CIL, VI, 32769 = *ILS*, 9222 n°500
CIL, VI, 32770 (p. 3842) n°513
CIL, VI, 32771 n°534
CIL, VI, 32772 = *ILS*, 2843 n°560
CIL, VI, 32774 n°486
CIL, VI, 32776 = *EDR*, 135666 n°453
CIL, VI, 32777 = *EDR*, 174312 n°470
CIL, VI, 32778 = *EDR*, 119381 n°463
CIL, VI, 32780 n°571
CIL, VI, 32781 n°572
CIL, VI, 32782 n°516
CIL, VI, 37250 = *EDR*, 145281 n°522
CIL, VI, 37251 n°510
CIL, VI, 39472 = *AE*, 1912, 184 = *AE*, 1992, 101 = *EDR*, 072516 n°466
CIL, VIII, 1322, 14854 = *ILS*, 2764 = *ILTun*, 1287 = *IDRE*, II, 431 n°920
CIL, VIII, 7030 (p. 1848) = *ILS*, 1119 = *ILAlg*, II, 1, 614 n°921
CIL, VIII, 9379 (p. 1983) n°928
CIL, VIII, 9385 (p. 1983) n°925
CIL, VIII, 9386 = *CIL*, VIII, 9562 = *CIL*, VIII, 21042 n°930

| | |
|---|-------|
| <i>CIL</i> , VIII, 9392 = <i>CIL</i> , VIII, 20946 | n°932 |
| <i>CIL</i> , VIII, 21017 | n°924 |
| <i>CIL</i> , VIII, 21025 = <i>ILS</i> , 2914 = <i>EE</i> , V, 989 | n°926 |
| <i>CIL</i> , VIII, 21032 | n°927 |
| <i>CIL</i> , VIII, 21051 | n°931 |
| <i>CIL</i> , VIII, 21052 | n°933 |
| <i>CIL</i> , VIII, 21558 | n°922 |
| <i>CIL</i> , IX, 41 (p. 652) = <i>ILS</i> , 2819 = <i>EDR</i> , 171643 | n°583 |
| <i>CIL</i> , IX, 42 (p. 652) = <i>ILS</i> , 2826 = <i>EDR</i> , 171648 | n°586 |
| <i>CIL</i> , IX, 43 = <i>ILS</i> , 2874 = <i>EDR</i> , 171681 | n°588 |
| <i>CIL</i> , IX, 1631 | n°580 |
| <i>CIL</i> , IX, 3891 | n°599 |
| <i>CIL</i> , IX, 3892 = <i>ILS</i> , 2825 | n°601 |
| <i>CIL</i> , IX, 3993 = <i>AE</i> , 1991, 568 | n°600 |
| <i>CIL</i> , IX, 5648 = <i>EDR</i> , 015181 | n°604 |
| <i>CIL</i> , IX, 6983 = <i>AE</i> , 1984, 337 = <i>EDR</i> , 111141 | n°602 |
| <i>CIL</i> , X, 469 = <i>EDR</i> , 126843 | n°592 |
| <i>CIL</i> , X, 685 = <i>EDR</i> , 135752 | n°417 |
| <i>CIL</i> , X, 687 = <i>EDR</i> , 135739 | n°418 |
| <i>CIL</i> , X, 719 = <i>IG</i> , XIV, 698 = <i>IGRR</i> , I, 463 = <i>EDR</i> , 137518 | n°416 |
| <i>CIL</i> , X, 1080 = <i>ILS</i> , 2897 = <i>EDR</i> , 106494 | n°400 |
| <i>CIL</i> , X, 1780 = <i>EDR</i> , 123914 | n°255 |
| <i>CIL</i> , X, 1954 = <i>EDR</i> , 175562 | n°297 |
| <i>CIL</i> , X, 2063 = <i>EDR</i> , 157789 | n°384 |
| <i>CIL</i> , X, 2701 = <i>EDR</i> , 157725 | n°164 |
| <i>CIL</i> , X, 3225 = <i>CIL</i> , X, 3671 = <i>EDR</i> , 157551 | n°17 |
| <i>CIL</i> , X, 3334 = <i>ILS</i> , 8391 = <i>AE</i> , 2011, 242 = <i>EDR</i> , 161657 | n°29 |
| <i>CIL</i> , X, 3337 = <i>EDR</i> , 131784 | n°373 |
| <i>CIL</i> , X, 3338 = <i>EDR</i> , 125511 | n°385 |
| <i>CIL</i> , X, 3342a = <i>EDR</i> , 162137 | n°386 |
| <i>CIL</i> , X, 3346 = <i>ILS</i> , 2906 = <i>EDR</i> , 150737 | n°313 |
| <i>CIL</i> , X, 3347 = <i>EDR</i> , 144534 | n°159 |
| <i>CIL</i> , X, 3348 = <i>ILS</i> , 2847 = <i>EDR</i> , 126685 | n°169 |
| <i>CIL</i> , X, 3349 = <i>ILS</i> , 2852 = <i>EDR</i> , 151012 | n°96 |
| <i>CIL</i> , X, 3350 = <i>EDR</i> , 151035 | n°26 |
| <i>CIL</i> , X, 3351 = <i>EDR</i> , 160774 | n°112 |

| | |
|---|-------|
| <i>CIL</i> , X, 3352 = <i>EDR</i> , 161596 | n°303 |
| <i>CIL</i> , X, 3353 = <i>EDR</i> , 162144 | n°78 |
| <i>CIL</i> , X, 3354 = <i>EDR</i> , 128903 | n°398 |
| <i>CIL</i> , X, 3355 = <i>EDR</i> , 128904 | n°397 |
| <i>CIL</i> , X, 3356 = <i>EDR</i> , 157842 | n°152 |
| <i>CIL</i> , X, 3357 = <i>ILS</i> , 2817 = <i>EDR</i> , 126870 | n°201 |
| <i>CIL</i> , X, 3358 = <i>ILS</i> , 2818 = <i>EDR</i> , 126868 | n°209 |
| <i>CIL</i> , X, 3359 = <i>EDR</i> , 150541 | n°215 |
| <i>CIL</i> , X, 3360 = <i>EDR</i> , 125457 | n°229 |
| <i>CIL</i> , X, 3361 = <i>ILS</i> , 2844 = <i>EDR</i> , 163723 | n°257 |
| <i>CIL</i> , X, 3362 = <i>EDR</i> , 105181 | n°48 |
| <i>CIL</i> , X, 3363 = <i>LIKelsey</i> , 226 = <i>EDR</i> , 113829 | n°348 |
| <i>CIL</i> , X, 3364 = <i>EDR</i> , 128682 | n°410 |
| <i>CIL</i> , X, 3365 = <i>ILS</i> , 2851 = <i>EDR</i> , 157843 | n°83 |
| <i>CIL</i> , X, 3366 = <i>EDR</i> , 160828 | n°103 |
| <i>CIL</i> , X, 3367 = <i>EDR</i> , 162146 | n°154 |
| <i>CIL</i> , X, 3368 = <i>EDR</i> , 145405 | n°265 |
| <i>CIL</i> , X, 3369 = <i>ILS</i> , 2848 = <i>LIKelsey</i> , 70 = <i>EDR</i> , 128386 | n°267 |
| <i>CIL</i> , X, 3370 = <i>ILS</i> , 2850 = <i>EDR</i> , 157890 | n°301 |
| <i>CIL</i> , X, 3371 = <i>EDR</i> , 161597 | n°318 |
| <i>CIL</i> , X, 3372 = <i>EDR</i> , 126624 | n°329 |
| <i>CIL</i> , X, 3373 = <i>LIKelsey</i> , 68 = <i>EDR</i> , 128601 | n°200 |
| <i>CIL</i> , X, 3374 = <i>EDR</i> , 129227 | n°336 |
| <i>CIL</i> , X, 3375 = <i>EDR</i> , 146665 | n°216 |
| <i>CIL</i> , X, 3376 = <i>ILS</i> , 2849 = <i>EDR</i> , 157588 | n°374 |
| <i>CIL</i> , X, 3377 = <i>ILS</i> , 2839 = <i>EDR</i> , 146583 | n°55 |
| <i>CIL</i> , X, 3378 = <i>EDR</i> , 160987 | n°59 |
| <i>CIL</i> , X, 3379 = <i>ILS</i> , 2837 = <i>EDR</i> , 157891 | n°268 |
| <i>CIL</i> , X, 3380 = <i>EDR</i> , 157900 | n°138 |
| <i>CIL</i> , X, 3381 = <i>EDR</i> , 157901 | n°183 |
| <i>CIL</i> , X, 3382 = <i>EDR</i> , 157902 | n°266 |
| <i>CIL</i> , X, 3383 = <i>EDR</i> , 161433 | n°363 |
| <i>CIL</i> , X, 3384 = <i>EDR</i> , 152981 | n°235 |
| <i>CIL</i> , X, 3385 = <i>EDR</i> , 157903 | n°47 |
| <i>CIL</i> , X, 3386 = <i>EDR</i> , 157905 | n°92 |
| <i>CIL</i> , X, 3387 = <i>ILS</i> , 2836 = <i>EDR</i> , 135807 | n°291 |

| | | |
|---|-------|--|
| <i>CIL</i> , X, 3388 = <i>EDR</i> , 138545 | n°359 | |
| <i>CIL</i> , X, 3389 = <i>EDR</i> , 162188 | n°338 | |
| <i>CIL</i> , X, 3390 = <i>AE</i> , 1990, 150 = <i>EDR</i> , 081674 | n°141 | |
| <i>CIL</i> , X, 3391 = <i>ILS</i> , 2485 = <i>EDR</i> , 126016 | n°272 | |
| <i>CIL</i> , X, 3392, 3620 = <i>ILS</i> , 2872 = <i>EDR</i> , 160781 | n°377 | |
| <i>CIL</i> , X, 3393 = <i>EDR</i> , 162191 | n°19 | |
| <i>CIL</i> , X, 3394 = <i>EDR</i> , 122628 | n°25 | |
| <i>CIL</i> , X, 3395 = <i>ILS</i> , 2883 = <i>EDR</i> , 153003 | n°129 | |
| <i>CIL</i> , X, 3396 = <i>EDR</i> , 142756 | n°75 | |
| <i>CIL</i> , X, 3397 = <i>EDR</i> , 146559 | n°10 | |
| <i>CIL</i> , X, 3398 = <i>EDR</i> , 147271 | n°111 | |
| <i>CIL</i> , X, 3399 = <i>EDR</i> , 157914 | n°104 | |
| <i>CIL</i> , X, 3400 = <i>LIKelsey</i> , 26 = <i>EDR</i> , 115540 | n°172 | |
| <i>CIL</i> , X, 3400a = <i>CIL</i> , X, 8210 = <i>LIKelsey</i> , 27 = <i>EDR</i> , 113821 | n°177 | |
| <i>CIL</i> , X, 3401 = <i>EDR</i> , 105140 | n°346 | |
| <i>CIL</i> , X, 3402 = <i>EDR</i> , 126761 | n°250 | |
| <i>CIL</i> , X, 3403 = <i>EDR</i> , 161607 | n°283 | |
| <i>CIL</i> , X, 3404 = <i>EDR</i> , 121960 | n°292 | |
| <i>CIL</i> , X, 3405 = <i>LIKelsey</i> , 28 = <i>EDR</i> , 116344 | n°293 | |
| <i>CIL</i> , X, 3406 = <i>ILS</i> , 2886 = <i>EDR</i> , 152036 | n°327 | |
| <i>CIL</i> , X, 3407 = <i>ILS</i> , 2885 = <i>EDR</i> , 160464 | n°343 | |
| <i>CIL</i> , X, 3408 = <i>EDR</i> , 125926 | n°349 | |
| <i>CIL</i> , X, 3409 = <i>EDR</i> , 157916 | n°211 | |
| <i>CIL</i> , X, 3410 = <i>EDR</i> , 146899 | n°93 | |
| <i>CIL</i> , X, 3411 = <i>EDR</i> , 162280 | n°274 | |
| <i>CIL</i> , X, 3412 = <i>ILS</i> , 2893 = <i>EDR</i> , 157917 | n°366 | |
| <i>CIL</i> , X, 3413 = <i>ILS</i> , 2994 = <i>EDR</i> , 157918 | n°91 | |
| <i>CIL</i> , X, 3414 = <i>ILS</i> , 2871 = <i>EDR</i> , 146553 | n°238 | |
| <i>CIL</i> , X, 3415 = <i>AE</i> , 1988, 320 = <i>LIKelsey</i> , 17 = <i>EDR</i> , 115480 | n°42 | |
| <i>CIL</i> , X, 3416 = <i>EDR</i> , 157919 | n°81 | |
| <i>CIL</i> , X, 3416b = <i>EDR</i> , 157920 | n°82 | |
| <i>CIL</i> , X, 3417 = <i>EDR</i> , 158107 | n°309 | |
| <i>CIL</i> , X, 3418 = <i>EDR</i> , 138546 | n°214 | |
| <i>CIL</i> , X, 3419 = <i>ILS</i> , 2868 = <i>EDR</i> , 157921 | n°279 | |
| <i>CIL</i> , X, 3420 = <i>EDR</i> , 121947 | n°287 | |
| <i>CIL</i> , X, 3421 = <i>ILS</i> , 2831 = <i>EDR</i> , 161430 | n°299 | |

| | | |
|---|-------|-------|
| <i>CIL</i> , X, 3422 = <i>EDR</i> , 138584 | n°88 | |
| <i>CIL</i> , X, 3423 = <i>ILS</i> , 2870 = <i>EDR</i> , 161431 | | n°99 |
| <i>CIL</i> , X, 3424 = <i>EDR</i> , 161655 | n°190 | |
| <i>CIL</i> , X, 3425 = <i>EDR</i> , 162230 | n°228 | |
| <i>CIL</i> , X, 3426 = <i>LIKelsey</i> , 30 = <i>EDR</i> , 113820 | | n°114 |
| <i>CIL</i> , X, 3427 = <i>ILS</i> , 2869 = <i>EDR</i> , 161432 | | n°230 |
| <i>CIL</i> , X, 3428 = <i>EDR</i> , 146721 | n°34 | |
| <i>CIL</i> , X, 3429 = <i>EDR</i> , 147768 | n°57 | |
| <i>CIL</i> , X, 3430 = <i>EDR</i> , 125552 | n°145 | |
| <i>CIL</i> , X, 3431 = <i>EDR</i> , 157922 | n°204 | |
| <i>CIL</i> , X, 3432 = <i>EDR</i> , 157923 | n°208 | |
| <i>CIL</i> , X, 3433 = <i>EDR</i> , 161656 | n°212 | |
| <i>CIL</i> , X, 3434 = <i>ILS</i> , 2853 = <i>EDR</i> , 158110 | | n°282 |
| <i>CIL</i> , X, 3435 = <i>EDR</i> , 113899 | n°290 | |
| <i>CIL</i> , X, 3436 = <i>ILS</i> , 2854 = <i>EDR</i> , 162253 | | n°18 |
| <i>CIL</i> , X, 3437 = <i>EDR</i> , 127088 | n°380 | |
| <i>CIL</i> , X, 3437a = <i>EDR</i> , 157924 | n°387 | |
| <i>CIL</i> , X, 3438 = <i>ILS</i> , 2891 = <i>EDR</i> , 157925 | | n°109 |
| <i>CIL</i> , X, 3439 = <i>LIKelsey</i> , 29 = <i>EDR</i> , 115895 | n°71 | |
| <i>CIL</i> , X, 3440 = <i>ILS</i> , 2890 = <i>EDR</i> , 157929 | | n°218 |
| <i>CIL</i> , X, 3441 = <i>CIL</i> , VII, 1144 = <i>EDR</i> , 161658 | | n°23 |
| <i>CIL</i> , X, 3442 = <i>ILS</i> , 2898 = <i>EDR</i> , 155090 | | n°302 |
| <i>CIL</i> , X, 3443 = <i>ILS</i> , 2899 = <i>EDR</i> , 161662 | | n°277 |
| <i>CIL</i> , X, 3444 = <i>ILS</i> , 2900 = <i>EDR</i> , 162320 | | n°203 |
| <i>CIL</i> , X, 3445 = <i>EDR</i> , 162551 | n°105 | |
| <i>CIL</i> , X, 3446 = <i>EDR</i> , 162193 | n°52 | |
| <i>CIL</i> , X, 3447 = <i>EDR</i> , 126418 | n°158 | |
| <i>CIL</i> , X, 3448 = <i>EDR</i> , 157675 | n°122 | |
| <i>CIL</i> , X, 3449 = <i>EDR</i> , 129541 | n°186 | |
| <i>CIL</i> , X, 3450 = <i>EDR</i> , 157674 | n°219 | |
| <i>CIL</i> , X, 3451 = <i>ILS</i> , 2862 = <i>EDR</i> , 161028 | | n°408 |
| <i>CIL</i> , X, 3452 = <i>EDR</i> , 145924 | n°300 | |
| <i>CIL</i> , X, 3453 = <i>EDR</i> , 157915 | n°11 | |
| <i>CIL</i> , X, 3454 = <i>ILS</i> , 2861 = <i>EDR</i> , 157673 | | n°316 |
| <i>CIL</i> , X, 3455 = <i>LIKelsey</i> , 37 = <i>EDR</i> , 116193 | n°65 | |
| <i>CIL</i> , X, 3456 = <i>ILS</i> , 2882 = <i>EDR</i> , 163168 | | n°147 |

| | |
|---|-------|
| <i>CIL</i> , X, 3457 = <i>EDR</i> , 163483 | n°388 |
| <i>CIL</i> , X, 3458 = <i>ILS</i> , 2856 = <i>EDR</i> , 160991 | n°22 |
| <i>CIL</i> , X, 3459 = <i>EDR</i> , 122627 | n°27 |
| <i>CIL</i> , X, 3460 = <i>LIKelsey</i> , 21 = <i>EDR</i> , 115603 | n°45 |
| <i>CIL</i> , X, 3461 = <i>EDR</i> , 146590 | n°56 |
| <i>CIL</i> , X, 3462 = <i>EDR</i> , 157932 | n°86 |
| <i>CIL</i> , X, 3463 = <i>EDR</i> , 125556 | n°131 |
| <i>CIL</i> , X, 3464 = <i>EDR</i> , 160889 | n°12 |
| <i>CIL</i> , X, 3464a = <i>EDR</i> , 162199 | n°85 |
| <i>CIL</i> , X, 3465 = <i>LIKelsey</i> , 23 = <i>EDR</i> , 115967 | n°174 |
| <i>CIL</i> , X, 3466 = <i>LIKelsey</i> , 24 = <i>EDR</i> , 115695 | n°178 |
| <i>CIL</i> , X, 3467 = <i>ILS</i> , 2855 = <i>EDR</i> , 157936 | n°182 |
| <i>CIL</i> , X, 3468 = <i>EDR</i> , 158423 | n°244 |
| <i>CIL</i> , X, 3469 = <i>EDR</i> , 126091 | n°198 |
| <i>CIL</i> , X, 3470 = <i>EDR</i> , 146296 | n°223 |
| <i>CIL</i> , X, 3471 = <i>EDR</i> , 104229 | n°378 |
| <i>CIL</i> , X, 3472 = <i>EDR</i> , 161499 | n°383 |
| <i>CIL</i> , X, 3473 = <i>EDR</i> , 157938 | n°288 |
| <i>CIL</i> , X, 3474 = <i>EDR</i> , 122473 | n°320 |
| <i>CIL</i> , X, 3475 = <i>EDR</i> , 162260 | n°351 |
| <i>CIL</i> , X, 3476 = <i>EDR</i> , 162522 | n°352 |
| <i>CIL</i> , X, 3477 = <i>EDR</i> , 162192 | n°379 |
| <i>CIL</i> , X, 3479 = <i>ILS</i> , 2857 = <i>EDR</i> , 161718 | n°333 |
| <i>CIL</i> , X, 3478 = <i>ILS</i> , 2858 = <i>EDR</i> , 161409 | n°275 |
| <i>CIL</i> , X, 3480 = <i>ILS</i> , 2880 = <i>EDR</i> , 157939 | n°224 |
| <i>CIL</i> , X, 3481 = <i>ILS</i> , 2881 = <i>EDR</i> , 157940 | n°315 |
| <i>CIL</i> , X, 3482 = <i>ILS</i> , 2865 = <i>EDR</i> , 133228 | n°69 |
| <i>CIL</i> , X, 3483 = <i>ILS</i> , 2864 = <i>EDR</i> , 131756 | n°176 |
| <i>CIL</i> , X, 3484 = <i>EDR</i> , 162248 | n°166 |
| <i>CIL</i> , X, 3485 = <i>EDR</i> , 161684 | n°241 |
| <i>CIL</i> , X, 3486 = <i>ILS</i> , 2866 = <i>EDR</i> , 130731 | n°280 |
| <i>CIL</i> , X, 3487 = <i>ILS</i> , 2873 = <i>EDR</i> , 162524 | n°306 |
| <i>CIL</i> , X, 3488 = <i>EDR</i> , 157941 | n°90 |
| <i>CIL</i> , X, 3489 = <i>EDR</i> , 162539 | n°124 |
| <i>CIL</i> , X, 3490 = <i>EDR</i> , 162184 | n°207 |
| <i>CIL</i> , X, 3491 = <i>EDR</i> , 157943 | n°222 |

| | |
|--|-------|
| <i>CIL</i> , X, 3492 = <i>ILS</i> , 2887 = <i>EDR</i> , 146653 | n°236 |
| <i>CIL</i> , X, 3493 = <i>EDR</i> , 162543 | n°362 |
| <i>CIL</i> , X, 3494 = <i>ILS</i> , 2895 = <i>EDR</i> , 144493 | n°294 |
| <i>CIL</i> , X, 3495 = <i>ILS</i> , 2884 = <i>EDR</i> , 157946 | n°337 |
| <i>CIL</i> , X, 3496 = <i>EDR</i> , 162139 | n°41 |
| <i>CIL</i> , X, 3497 = <i>LIKelsey</i> , 25 = <i>EDR</i> , 115694 | n°217 |
| <i>CIL</i> , X, 3498 = <i>ILS</i> , 2877 = <i>EDR</i> , 150336 | n°403 |
| <i>CIL</i> , X, 3499 = <i>ILS</i> , 2878 = <i>EDR</i> , 157947 | n°221 |
| <i>CIL</i> , X, 3500 = <i>ILS</i> , 2879 = <i>EDR</i> , 157748 | n°340 |
| <i>CIL</i> , X, 3501 = <i>ILS</i> , 2875 = <i>EDR</i> , 162513 | n°372 |
| <i>CIL</i> , X, 3502 = <i>EDR</i> , 157949 | n°199 |
| <i>CIL</i> , X, 3503 = <i>EDR</i> , 157952 | n°54 |
| <i>CIL</i> , X, 3504 = <i>LIKelsey</i> , 40 = <i>EDR</i> , 116606 | n°67 |
| <i>CIL</i> , X, 3505 = <i>EDR</i> , 138006 | n°269 |
| <i>CIL</i> , X, 3506 = <i>EDR</i> , 160947 | n°173 |
| <i>CIL</i> , X, 3507 = <i>AE</i> , 1949, 210 = <i>EDR</i> , 073737 | n°311 |
| <i>CIL</i> , X, 3508 = <i>EDR</i> , 143777 | n°317 |
| <i>CIL</i> , X, 3509 = <i>EDR</i> , 157904 | n°35 |
| <i>CIL</i> , X, 3510 = <i>EDR</i> , 157953 | n°361 |
| <i>CIL</i> , X, 3511 = <i>EDR</i> , 161471 | n°24 |
| <i>CIL</i> , X, 3512 = <i>LIKelsey</i> , 49 = <i>EDR</i> , 128652 | n°123 |
| <i>CIL</i> , X, 3513 = <i>EDR</i> , 157954 | n°181 |
| <i>CIL</i> , X, 3514 = <i>EDR</i> , 162142 | n°36 |
| <i>CIL</i> , X, 3515 = <i>EDR</i> , 126029 | n°37 |
| <i>CIL</i> , X, 3516 = <i>EDR</i> , 157955 | n°39 |
| <i>CIL</i> , X, 3517 = <i>EDR</i> , 158424 | n°40 |
| <i>CIL</i> , X, 3518 = <i>EDR</i> , 162564 | n°43 |
| <i>CIL</i> , X, 3519b = <i>EDR</i> , 157957 | n°44 |
| <i>CIL</i> , X, 3520 = <i>EDR</i> , 157618 | n°46 |
| <i>CIL</i> , X, 3521 = <i>EDR</i> , 162507 | n°48 |
| <i>CIL</i> , X, 3522 = <i>EDR</i> , 161472 | n°58 |
| <i>CIL</i> , X, 3523 = <i>ILS</i> , 2834 = <i>EDR</i> , 162515 | n°61 |
| <i>CIL</i> , X, 3524 = <i>EDR</i> , 163026 | n°62 |
| <i>CIL</i> , X, 3525 = <i>LIKelsey</i> , 65 = <i>EDR</i> , 128598 | n°63 |
| <i>CIL</i> , X, 3526 = <i>EDR</i> , 152169 | n°64 |
| <i>CIL</i> , X, 3527 = <i>ILS</i> , 2902 = <i>EDR</i> , 125019 | n°6 |

| | | |
|--|-------|------|
| <i>CIL</i> , X, 3528 = <i>EDR</i> , 157958 | n°66 | |
| <i>CIL</i> , X, 3529 = <i>LIKelsey</i> , 60 = <i>EDR</i> , 138117 | n°286 | |
| <i>CIL</i> , X, 3530 = <i>EDR</i> , 126691 | n°72 | |
| <i>CIL</i> , X, 3531 = <i>LIKelsey</i> , 50 = <i>EDR</i> , 129823 | n°74 | |
| <i>CIL</i> , X, 3532 = <i>EDR</i> , 157976 | n°76 | |
| <i>CIL</i> , X, 3533 = <i>LIKelsey</i> , 51 = <i>EDR</i> , 128459 | n°77 | |
| <i>CIL</i> , X, 3534 = <i>EDR</i> , 138004 | n°79 | |
| <i>CIL</i> , X, 3535 = <i>EDR</i> , 158067 | n°84 | |
| <i>CIL</i> , X, 3536 = <i>EDR</i> , 146649 | n°95 | |
| <i>CIL</i> , X, 3537/8 = <i>CIL</i> , VI, 3572 (p. 3407) = <i>EDR</i> , 123945 | | n°97 |
| <i>CIL</i> , X, 3539 = <i>EDR</i> , 157977 | n°98 | |
| <i>CIL</i> , X, 3540 = <i>EDR</i> , 146574 | n°100 | |
| <i>CIL</i> , X, 3541 = <i>EDR</i> , 140476 | n°101 | |
| <i>CIL</i> , X, 3542 = <i>EDR</i> , 162701 | n°102 | |
| <i>CIL</i> , X, 3543 = <i>EDR</i> , 162343 | n°106 | |
| <i>CIL</i> , X, 3544 = <i>EDR</i> , 157978 | n°107 | |
| <i>CIL</i> , X, 3545 = <i>LIKelsey</i> , 53 = <i>EDR</i> , 101451 | n°110 | |
| <i>CIL</i> , X, 3546 = <i>EDR</i> , 122629 | n°113 | |
| <i>CIL</i> , X, 3547 = <i>EDR</i> , 157590 | n°118 | |
| <i>CIL</i> , X, 3548 = <i>EDR</i> , 162702 | n°117 | |
| <i>CIL</i> , X, 3549 = <i>EDR</i> , 157979 | n°115 | |
| <i>CIL</i> , X, 3550 = <i>EDR</i> , 156935 | n°119 | |
| <i>CIL</i> , X, 3551 = <i>EDR</i> , 157980 | n°121 | |
| <i>CIL</i> , X, 3552 = <i>EDR</i> , 157981 | n°125 | |
| <i>CIL</i> , X, 3553 = <i>LIKelsey</i> , 54 = <i>EDR</i> , 115994 | n°127 | |
| <i>CIL</i> , X, 3554 = <i>LIKelsey</i> , 31 = <i>EDR</i> , 116223 | n°128 | |
| <i>CIL</i> , X, 3555 = <i>EDR</i> , 161450 | n°130 | |
| <i>CIL</i> , X, 3556 = <i>EDR</i> , 157982 | n°133 | |
| <i>CIL</i> , X, 3557 = <i>LIKelsey</i> , 41 = <i>EDR</i> , 115615 | n°135 | |
| <i>CIL</i> , X, 3558 = <i>EDR</i> , 157983 | n°132 | |
| <i>CIL</i> , X, 3559 = <i>EDR</i> , 162231 | n°7 | |
| <i>CIL</i> , X, 3560 = <i>EDR</i> , 157604 | n°246 | |
| <i>CIL</i> , X, 3561 = <i>LIKelsey</i> , 42 = <i>EDR</i> , 116644 | n°137 | |
| <i>CIL</i> , X, 3562 = <i>EDR</i> , 157937 | n°139 | |
| <i>CIL</i> , X, 3563 = <i>EDR</i> , 144494 | n°142 | |
| <i>CIL</i> , X, 3564 = <i>EDR</i> , 146894 | n°143 | |

| | |
|---|-------|
| <i>CIL</i> , X, 3565 = <i>LIKelsey</i> , 55 = <i>EDR</i> , 129822 | n°146 |
| <i>CIL</i> , X, 3566 = <i>EDR</i> , 146789 | n°149 |
| <i>CIL</i> , X, 3567 = <i>EDR</i> , 157607 | n°389 |
| <i>CIL</i> , X, 3568 = <i>LIKelsey</i> , 32 = <i>EDR</i> , 116525 | n°153 |
| <i>CIL</i> , X, 3569 = <i>EDR</i> , 161498 | n°155 |
| <i>CIL</i> , X, 3570 = <i>EDR</i> , 161476 | n°157 |
| <i>CIL</i> , X, 3571 = <i>LIKelsey</i> , 56 = <i>EDR</i> , 115993 | n°369 |
| <i>CIL</i> , X, 3572 = <i>LIKelsey</i> , 57 = <i>EDR</i> , 128589 | n°160 |
| <i>CIL</i> , X, 3573 = <i>EDR</i> , 125663 | n°161 |
| <i>CIL</i> , X, 3574 = <i>EDR</i> , 157602 | n°14 |
| <i>CIL</i> , X, 3575 = <i>EDR</i> , 157716 | n°404 |
| <i>CIL</i> , X, 3576 = <i>EDR</i> , 157600 | n°165 |
| <i>CIL</i> , X, 3577 = <i>EDR</i> , 157599 | n°242 |
| <i>CIL</i> , X, 3578 = <i>EDR</i> , 157598 | n°175 |
| <i>CIL</i> , X, 3579 = <i>EDR</i> , 157908 | n°184 |
| <i>CIL</i> , X, 3580 = <i>EDR</i> , 157597 | n°188 |
| <i>CIL</i> , X, 3581 = <i>EDR</i> , 162512 | n°187 |
| <i>CIL</i> , X, 3582 = <i>EDR</i> , 157596 | n°189 |
| <i>CIL</i> , X, 3583 = <i>EDR</i> , 157595 | n°194 |
| <i>CIL</i> , X, 3584 = <i>EDR</i> , 157594 | n°196 |
| <i>CIL</i> , X, 3585 = <i>ILS</i> , 2832 = <i>EDR</i> , 157593 | n°202 |
| <i>CIL</i> , X, 3586 = <i>EDR</i> , 118242 | n°210 |
| <i>CIL</i> , X, 3587 = <i>LIKelsey</i> , 69 = <i>EDR</i> , 116170 | n°206 |
| <i>CIL</i> , X, 3588 = <i>EDR</i> , 157585 | n°213 |
| <i>CIL</i> , X, 3589 = <i>EDR</i> , 105138 | n°225 |
| <i>CIL</i> , X, 3590 = <i>LIKelsey</i> , 35 = <i>EDR</i> , 115553 | n°231 |
| <i>CIL</i> , X, 3591 = <i>EDR</i> , 157584 | n°251 |
| <i>CIL</i> , X, 3592 = <i>EDR</i> , 144502 | n°239 |
| <i>CIL</i> , X, 3593 = <i>EDR</i> , 157582 | n°240 |
| <i>CIL</i> , X, 3594 = <i>EDR</i> , 105396 | n°401 |
| <i>CIL</i> , X, 3595 = <i>EDR</i> , 123980 | n°191 |
| <i>CIL</i> , X, 3596 = <i>EDR</i> , 157581 | n°192 |
| <i>CIL</i> , X, 3597 = <i>LIKelsey</i> , 43 = <i>EDR</i> , 115995 | n°243 |
| <i>CIL</i> , X, 3598 = <i>LIKelsey</i> , 44 = <i>EDR</i> , 115771 | n°245 |
| <i>CIL</i> , X, 3599 = <i>EDR</i> , 146654 | n°248 |
| <i>CIL</i> , X, 3600 = <i>EDR</i> , 126622 | n°253 |

| | |
|--|-------|
| <i>CIL</i> , X, 3601 = <i>LIKelsey</i> , 59 = <i>EDR</i> , 128588 | n°256 |
| <i>CIL</i> , X, 3602 = <i>EDR</i> , 105163 | n°258 |
| <i>CIL</i> , X, 3603 = <i>EDR</i> , 157580 | n°259 |
| <i>CIL</i> , X, 3604 = <i>EDR</i> , 157579 | n°260 |
| <i>CIL</i> , X, 3605 = <i>EDR</i> , 157578 | n°261 |
| <i>CIL</i> , X, 3606 = <i>EDR</i> , 129228 | n°262 |
| <i>CIL</i> , X, 3607 (p. 974) = <i>EDR</i> , 137034 | n°263 |
| <i>CIL</i> , X, 3608 = <i>ILS</i> , 2903 = <i>EDR</i> , 122798 | n°80 |
| <i>CIL</i> , X, 3609 = <i>EDR</i> , 123632 | n°270 |
| <i>CIL</i> , X, 3610 = <i>EDR</i> , 153089 | n°271 |
| <i>CIL</i> , X, 3611 = <i>EDR</i> , 157577 | n°276 |
| <i>CIL</i> , X, 3612 = <i>EDR</i> , 163516 | n°409 |
| <i>CIL</i> , X, 3613 (p. 974) = <i>EDR</i> , 163027 | n°171 |
| <i>CIL</i> , X, 3614 = <i>EDR</i> , 162510 | n°281 |
| <i>CIL</i> , X, 3615 = <i>EDR</i> , 162514 | n°284 |
| <i>CIL</i> , X, 3616 = <i>EDR</i> , 161768 | n°285 |
| <i>CIL</i> , X, 3617 = <i>EDR</i> , 162138 | n°289 |
| <i>CIL</i> , X, 3618 = <i>ILS</i> , 2901 = <i>EDR</i> , 157574 | n°295 |
| <i>CIL</i> , X, 3619 = <i>EDR</i> , 157573 | n°296 |
| <i>CIL</i> , X, 3621 = <i>EDR</i> , 157570 | n°304 |
| <i>CIL</i> , X, 3622 = <i>EDR</i> , 146529 | n°305 |
| <i>CIL</i> , X, 3623 = <i>EDR</i> , 101525 | n°307 |
| <i>CIL</i> , X, 3624 = <i>EDR</i> , 162261 | n°308 |
| <i>CIL</i> , X, 3625 = <i>EDR</i> , 158089 | n°310 |
| <i>CIL</i> , X, 3626 = <i>EDR</i> , 145964 | n°312 |
| <i>CIL</i> , X, 3627 = <i>EDR</i> , 144536 | n°321 |
| <i>CIL</i> , X, 3628 = <i>EDR</i> , 121928 | n°324 |
| <i>CIL</i> , X, 3629 = <i>EDR</i> , 156620 | n°411 |
| <i>CIL</i> , X, 3630 = <i>EDR</i> , 153307 | n°322 |
| <i>CIL</i> , X, 3631 = <i>LIKelsey</i> , 45 = <i>EDR</i> , 115770 | n°323 |
| <i>CIL</i> , X, 3632 = <i>EDR</i> , 163511 | n°325 |
| <i>CIL</i> , X, 3633 = <i>LIKelsey</i> , 46 = <i>EDR</i> , 128458 | n°326 |
| <i>CIL</i> , X, 3634 = <i>CIL</i> , VI, 3171 (p. 3882) = <i>EDR</i> , 119350 | n°328 |
| <i>CIL</i> , X, 3635 = <i>EDR</i> , 157569 | n°193 |
| <i>CIL</i> , X, 3636 = <i>EDR</i> , 161506 | n°330 |
| <i>CIL</i> , X, 3637 = <i>EDR</i> , 131825 | n°331 |

| | | |
|---|-------|-------|
| <i>CIL</i> , X, 3638 = <i>EDR</i> , 163734 | n°38 | |
| <i>CIL</i> , X, 3639 = <i>EDR</i> , 162205 | n°334 | |
| <i>CIL</i> , X, 3640 = <i>EDR</i> , 130737 | n°335 | |
| <i>CIL</i> , X, 3641 = <i>EDR</i> , 157568 | n°339 | |
| <i>CIL</i> , X, 3642 = <i>EDR</i> , 162281 | n°16 | |
| <i>CIL</i> , X, 3643a = <i>LIKelsey</i> , 61 = <i>EDR</i> , 116535 | | n°342 |
| <i>CIL</i> , X, 3643 = <i>AE</i> , 1988, 316 = <i>EDR</i> , 080849 | | n°345 |
| <i>CIL</i> , X, 3644 = <i>EDR</i> , 157564 | n°390 | |
| <i>CIL</i> , X, 3645 = <i>EDR</i> , 125129 | n°344 | |
| <i>CIL</i> , X, 3646 = <i>EDR</i> , 147001 | n°347 | |
| <i>CIL</i> , X, 3647 = <i>EDR</i> , 162321 | n°350 | |
| <i>CIL</i> , X, 3648 = <i>EDR</i> , 162181 | n°353 | |
| <i>CIL</i> , X, 3649 = <i>EDR</i> , 129229 | n°354 | |
| <i>CIL</i> , X, 3650 = <i>EDR</i> , 125919 | n°355 | |
| <i>CIL</i> , X, 3651 = <i>EDR</i> , 157560 | n°356 | |
| <i>CIL</i> , X, 3652 = <i>EDR</i> , 157558 | n°357 | |
| <i>CIL</i> , X, 3653 = <i>EDR</i> , 157724 | n°358 | |
| <i>CIL</i> , X, 3654 = <i>EDR</i> , 157556 | n°360 | |
| <i>CIL</i> , X, 3655 = <i>EDR</i> , 103990 | n°365 | |
| <i>CIL</i> , X, 3656 = <i>EDR</i> , 157555 | n°367 | |
| <i>CIL</i> , X, 3657 = <i>EDR</i> , 157554 | n°370 | |
| <i>CIL</i> , X, 3658 = <i>EDR</i> , 157552 | n°371 | |
| <i>CIL</i> , X, 3659 = <i>EDR</i> , 162211 | n°179 | |
| <i>CIL</i> , X, 3660 = <i>EDR</i> , 125468 | n°156 | |
| <i>CIL</i> , X, 3661 = <i>EDR</i> , 157320 | n°136 | |
| <i>CIL</i> , X, 3662 = <i>EDR</i> , 143455 | n°375 | |
| <i>CIL</i> , X, 3663 = <i>EDR</i> , 101868 | n°376 | |
| <i>CIL</i> , X, 3664 = <i>AE</i> , 1988, 319 = <i>LIKelsey</i> , 48 = <i>EDR</i> , 080852 | | n°381 |
| <i>CIL</i> , X, 3665 = <i>EDR</i> , 171591 | n°399 | |
| <i>CIL</i> , X, 3666 = <i>EDR</i> , 163204 | n°382 | |
| <i>CIL</i> , X, 3667 = <i>EDR</i> , 161774 | n°550 | |
| <i>CIL</i> , X, 3668 = <i>EDR</i> , 157319 | n°391 | |
| <i>CIL</i> , X, 3669 = <i>EDR</i> , 163735 | n°392 | |
| <i>CIL</i> , X, 3670 = <i>EDR</i> , 162233 | n°393 | |
| <i>CIL</i> , X, 3672 = <i>EDR</i> , 162703 | n°394 | |
| <i>CIL</i> , X, 3673 = <i>EDR</i> , 157318 | n°116 | |

| | |
|--|-------|
| <i>CIL</i> , X, 3715 = <i>EDR</i> , 104481 | n°4 |
| <i>CIL</i> , X, 3882 = <i>EDR</i> , 005716 | n°2 |
| <i>CIL</i> , X, 3894 = <i>EDR</i> , 005727 | n°5 |
| <i>CIL</i> , X, 6800 (p. 991) = <i>EDR</i> , 163032 | n°1 |
| <i>CIL</i> , X, 7535 = <i>EDR</i> , 156991 | n°804 |
| <i>CIL</i> , X, 7288 = <i>EDR</i> , 138303 | n°792 |
| <i>CIL</i> , X, 7291 = <i>EDR</i> , 138309 | n°793 |
| <i>CIL</i> , X, 7592 = <i>EDR</i> , 086495 | n°795 |
| <i>CIL</i> , X, 7593 = <i>EDR</i> , 086319 | n°796 |
| <i>CIL</i> , X, 7595 = <i>EDR</i> , 086415 | n°798 |
| <i>CIL</i> , X, 8119 = <i>EDR</i> , 105746 | n°414 |
| <i>CIL</i> , X, 8131 = <i>EDR</i> , 122237 | n°415 |
| <i>CIL</i> , X, 8208 = <i>LIKelsey</i> , 52 = <i>EDR</i> , 116232 | n°87 |
| <i>CIL</i> , X, 8209 = <i>LIKelsey</i> , 112 = <i>EDR</i> , 113751 | n°167 |
| <i>CIL</i> , X, 8211 = <i>EDR</i> , 162093 | n°197 |
| <i>CIL</i> , X, 8212 = <i>EDR</i> , 158532 | n°407 |
| <i>CIL</i> , X, 8213 = <i>LIKelsey</i> , 72 = <i>EDR</i> , 116774 | n°406 |
| <i>CIL</i> , X, 8215 (p. 1010) = <i>ILS</i> , 2842 = <i>EDR</i> , 173681 | n°420 |
| <i>CIL</i> , X, 8261 = <i>EDR</i> , 157471 | n°573 |
| <i>CIL</i> , X, 8329 | n°810 |
| <i>CIL</i> , X, 8374 = <i>EDR</i> , 163030 | n°163 |
| <i>CIL</i> , X, 8374a = <i>EDR</i> , 161665 | n°237 |
| <i>CIL</i> , XI, 17 | n°726 |
| <i>CIL</i> , XI, 24 | n°643 |
| <i>CIL</i> , XI, 25 | n°644 |
| <i>CIL</i> , XI, 26 = <i>Lupa</i> , 9645 | n°645 |
| <i>CIL</i> , XI, 27 | n°750 |
| <i>CIL</i> , XI, 28 | n°686 |
| <i>CIL</i> , XI, 29 | n°653 |
| <i>CIL</i> , XI, 30 = <i>ILS</i> , 2876 | n°654 |
| <i>CIL</i> , XI, 31 = <i>EDR</i> , 147466 | n°655 |
| <i>CIL</i> , XI, 32 | n°657 |
| <i>CIL</i> , XI, 33 | n°658 |
| <i>CIL</i> , XI, 34 = <i>EDR</i> , 147470 | n°660 |
| <i>CIL</i> , XI, 35 | n°662 |
| <i>CIL</i> , XI, 36 | n°663 |

| | | |
|--|-------|-------|
| <i>CIL</i> , XI, 37 | n°665 | |
| <i>CIL</i> , XI, 39 = <i>ILS</i> , 2904 = <i>EDR</i> , 147516 | | n°667 |
| <i>CIL</i> , XI, 40 = <i>CIL</i> , V, 2831 (p. 1095) = <i>EDR</i> , 178093 | | n°786 |
| <i>CIL</i> , XI, 41 | n°656 | |
| <i>CIL</i> , XI, 42 = <i>EDR</i> , 109599 | | n°641 |
| <i>CIL</i> , XI, 43 = <i>ILS</i> , 2863 | n°669 | |
| <i>CIL</i> , XI, 44 | n°670 | |
| <i>CIL</i> , XI, 45 (p. 1227) | n°671 | |
| <i>CIL</i> , XI, 46 | n°698 | |
| <i>CIL</i> , XI, 47 (p. 1227) | n°673 | |
| <i>CIL</i> , XI, 48 | n°676 | |
| <i>CIL</i> , XI, 49 | n°677 | |
| <i>CIL</i> , XI, 50 | n°680 | |
| <i>CIL</i> , XI, 51 | n°751 | |
| <i>CIL</i> , XI, 52 | n°683 | |
| <i>CIL</i> , XI, 53 | n°684 | |
| <i>CIL</i> , XI, 54 | n°685 | |
| <i>CIL</i> , XI, 55 | n°688 | |
| <i>CIL</i> , XI, 56 | n°689 | |
| <i>CIL</i> , XI, 58 | n°690 | |
| <i>CIL</i> , XI, 59 | n°691 | |
| <i>CIL</i> , XI, 60 = <i>EDR</i> , 109511 | | n°639 |
| <i>CIL</i> , XI, 62 | n°692 | |
| <i>CIL</i> , XI, 63 | n°693 | |
| <i>CIL</i> , XI, 64 | n°695 | |
| <i>CIL</i> , XI, 65 | n°697 | |
| <i>CIL</i> , XI, 66 = <i>AE</i> , 1995, 1220 = <i>Lupa</i> , 1728 | | n°696 |
| <i>CIL</i> , XI, 67 | n°700 | |
| <i>CIL</i> , XI, 68 | n°701 | |
| <i>CIL</i> , XI, 69 = <i>EDR</i> , 147560 | | n°702 |
| <i>CIL</i> , XI, 70 = <i>EDR</i> , 144639 | | n°703 |
| <i>CIL</i> , XI, 71 = <i>EDR</i> , 144640 | | n°704 |
| <i>CIL</i> , XI, 72 = <i>EDR</i> , 144642 | | n°705 |
| <i>CIL</i> , XI, 73 = <i>EDR</i> , 144644 | | n°678 |
| <i>CIL</i> , XI, 74 = <i>EDR</i> , 144675 | | n°707 |
| <i>CIL</i> , XI, 76 | n°709 | |

| | | |
|--|-------|-------|
| <i>CIL</i> , XI, 77 = <i>ILS</i> , 2892 | n°710 | |
| <i>CIL</i> , XI, 78 = <i>CIL</i> , V, 2833 (p. 1095) | | n°711 |
| <i>CIL</i> , XI, 80 | n°752 | |
| <i>CIL</i> , XI, 82 | n°712 | |
| <i>CIL</i> , XI, 85 | n°714 | |
| <i>CIL</i> , XI, 86 = <i>ILS</i> , 2846 | n°715 | |
| <i>CIL</i> , XI, 87 | n°717 | |
| <i>CIL</i> , XI, 88 = <i>ILS</i> , 2829 | n°718 | |
| <i>CIL</i> , XI, 89 | n°719 | |
| <i>CIL</i> , XI, 90 (p. 1227) | n°723 | |
| <i>CIL</i> , XI, 91 | n°725 | |
| <i>CIL</i> , XI, 92 | n°652 | |
| <i>CIL</i> , XI, 94 | n°728 | |
| <i>CIL</i> , XI, 95 | n°729 | |
| <i>CIL</i> , XI, 96 (p. 1228) | n°730 | |
| <i>CIL</i> , XI, 97 = <i>EDR</i> , 144986 | | n°733 |
| <i>CIL</i> , XI, 98 | n°734 | |
| <i>CIL</i> , XI, 99 | n°735 | |
| <i>CIL</i> , XI, 100 | n°736 | |
| <i>CIL</i> , XI, 101 = <i>CIL</i> , V, 2840 (p. 1095) | | n°738 |
| <i>CIL</i> , XI, 102 | n°739 | |
| <i>CIL</i> , XI, 103 | n°740 | |
| <i>CIL</i> , XI, 104 = <i>ILS</i> , 2889 = <i>EDR</i> , 145200 | | n°744 |
| <i>CIL</i> , XI, 105 | n°753 | |
| <i>CIL</i> , XI, 106 | n°724 | |
| <i>CIL</i> , XI, 108 | n°747 | |
| <i>CIL</i> , XI, 109 | n°748 | |
| <i>CIL</i> , XI, 110 | n°749 | |
| <i>CIL</i> , XI, 111 | n°732 | |
| <i>CIL</i> , XI, 112 | n°661 | |
| <i>CIL</i> , XI, 113 | n°742 | |
| <i>CIL</i> , XI, 115 | n°754 | |
| <i>CIL</i> , XI, 116 | n°755 | |
| <i>CIL</i> , XI, 117 (p. 1228) | n°756 | |
| <i>CIL</i> , XI, 118 | n°757 | |
| <i>CIL</i> , XI, 119 = <i>ILS</i> , 8243 | n°758 | |

| | | |
|---|-------|-------|
| <i>CIL</i> , XI, 120 | n°759 | |
| <i>CIL</i> , XI, 121 | n°760 | |
| <i>CIL</i> , XI, 122 | n°761 | |
| <i>CIL</i> , XI, 183 | n°664 | |
| <i>CIL</i> , XI, 340 | n°646 | |
| <i>CIL</i> , XI, 343 = <i>EDR</i> , 140948 | | n°784 |
| <i>CIL</i> , XI, 349 = <i>ILS</i> , 2860 | n°659 | |
| <i>CIL</i> , XI, 352 (p. 1233) = <i>EDR</i> , 106382 | | n°636 |
| <i>CIL</i> , XI, 555 = <i>EDR</i> , 106171 | n°637 | |
| <i>CIL</i> , XI, 601 = <i>EDR</i> , 108717 | n°640 | |
| <i>CIL</i> , XI, 671 = <i>EDR</i> , 177262 | n°638 | |
| <i>CIL</i> , XI, 1840 = <i>EDR</i> , 155851 | n°607 | |
| <i>CIL</i> , XI, 2606 = <i>ILS</i> , 9224 = <i>EDR</i> , 171883 | | n°635 |
| <i>CIL</i> , XI, 3522 = <i>EDR</i> , 127001 | n°609 | |
| <i>CIL</i> , XI, 3523 = <i>EDR</i> , 127044 | n°611 | |
| <i>CIL</i> , XI, 3524 (p. 1339) = <i>EDR</i> , 127046 | n°612 | |
| <i>CIL</i> , XI, 3525 (p. 1339) = <i>CIL</i> , XI, 7583 = <i>EDR</i> , 127095 | | n°610 |
| <i>CIL</i> , XI, 3526 (p. 1339) = <i>EDR</i> , 127096 | n°613 | |
| <i>CIL</i> , XI, 3527 = <i>EDR</i> , 127098 | n°614 | |
| <i>CIL</i> , XI, 3528 = <i>EDR</i> , 127099 | n°615 | |
| <i>CIL</i> , XI, 3529 (p. 1339) = <i>EDR</i> , 127100 | n°616 | |
| <i>CIL</i> , XI, 3530 = <i>EDR</i> , 127109 | n°618 | |
| <i>CIL</i> , XI, 3531 = <i>ILS</i> , 2859 = <i>EDR</i> , 127002 | | n°619 |
| <i>CIL</i> , XI, 3531a = <i>EDR</i> , 152598 | n°620 | |
| <i>CIL</i> , XI, 3532 (p. 1139) = <i>EDR</i> , 127111 | n°621 | |
| <i>CIL</i> , XI, 3533 (p. 1139) = <i>EDR</i> , 127112 | n°622 | |
| <i>CIL</i> , XI, 3534 = <i>EDR</i> , 127008 | n°623 | |
| <i>CIL</i> , XI, 3535 (p. 1339) = <i>EDR</i> , 127113 | n°624 | |
| <i>CIL</i> , XI, 3536 (p. 1339) = <i>EDR</i> , 127114 | n°625 | |
| <i>CIL</i> , XI, 3719 = <i>EDR</i> , 159700 | n°608 | |
| <i>CIL</i> , XI, 3735 = <i>EDR</i> , 157616 | n°630 | |
| <i>CIL</i> , XI, 3736 = <i>EDR</i> , 157617 | n°631 | |
| <i>CIL</i> , XI, 3737 = <i>EDR</i> , 157629 | n°632 | |
| <i>CIL</i> , XI, 6107 = <i>ILS</i> , 509 = <i>EDR</i> , 106989 | | n°605 |
| <i>CIL</i> , XI, 6736 | n°672 | |
| <i>CIL</i> , XI, 6737 | n°687 | |

| | | |
|---|-------|-------|
| <i>CIL</i> , XI, 6738a | n°762 | |
| <i>CIL</i> , XI, 6739 = <i>ILS</i> , 9223 = <i>AE</i> , 1898, 144 = <i>EDR</i> , 140957 | | n°782 |
| <i>CIL</i> , XI, 6740 | n°731 | |
| <i>CIL</i> , XI, 6741 | n°737 | |
| <i>CIL</i> , XI, 6742 | n°763 | |
| <i>CIL</i> , XI, 6743 | n°764 | |
| <i>CIL</i> , XI, 6744 | n°765 | |
| <i>CIL</i> , XI, 6745 | n°766 | |
| <i>CIL</i> , XI, 6944 = <i>EDR</i> , 127003 | n°634 | |
| <i>CIL</i> , XI, 6965 = <i>EDR</i> , 111184 | n°633 | |
| <i>CIL</i> , XI, 7584 = <i>EDR</i> , 127141 | n°617 | |
| <i>CIL</i> , XI, 10027, 226 | n°962 | |
| <i>CIL</i> , XII, 257 = <i>ILS</i> , 2822 = <i>ILN</i> , I, 13 | n°941 | |
| <i>CIL</i> , XII, 314 = <i>ILN</i> , I, 130 | n°944 | |
| <i>CIL</i> , XII, 681 = <i>ILS</i> , 2908 | n°939 | |
| <i>CIL</i> , XII, 686 (p. 817) = <i>ILS</i> , 2911 | n°940 | |
| <i>CIL</i> , XII, 2412 = <i>ILS</i> , 2909 = <i>ILN</i> , V, 2, 606 | n°938 | |
| <i>CIL</i> , XII, 5736 = <i>ILS</i> , 2830 = <i>ILN</i> , I, 23 | n°942 | |
| <i>CIL</i> , XIII, 3010 (4, p. 35) = <i>AE</i> , 1902, 100 | n°945 | |
| <i>CIL</i> , XIII, 3540 = <i>ILS</i> , 2910 | n°946 | |
| <i>CIL</i> , XIII, 3541 | n°947 | |
| <i>CIL</i> , XIII, 3542 (4, p. 42) | n°948 | |
| <i>CIL</i> , XIII, 3543 | n°949 | |
| <i>CIL</i> , XIII, 3544 (4, p. 42) = <i>AE</i> , 1888, 149 | n°950 | |
| <i>CIL</i> , XIII, 3545 | n°951 | |
| <i>CIL</i> , XIII, 3546 | n°952 | |
| <i>CIL</i> , XIII, 3547 | n°953 | |
| <i>CIL</i> , XIII, 7681 | n°955 | |
| <i>CIL</i> , XIII, 7719 (4, p. 131) | n°959 | |
| <i>CIL</i> , XIII, 7723 | n°956 | |
| <i>CIL</i> , XIII, 7941 | n°961 | |
| <i>CIL</i> , XIII, 8036 (4, p. 138) = <i>ILS</i> , 2907 (p. 180) | n°963 | |
| <i>CIL</i> , XIII, 8160 = <i>IKöln</i> , 399 | n°972 | |
| <i>CIL</i> , XIII, 8166 = <i>ILS</i> , 4668 = <i>RSK</i> , 8 = <i>IKöln</i> , 11 | n°965 | |
| <i>CIL</i> , XIII, 8168 = <i>RSK</i> , 10 = <i>IKöln</i> , 13 | n°971 | |
| <i>CIL</i> , XIII, 8321 = <i>RSK</i> , 280 = <i>IKöln</i> , 397 | n°966 | |

| | |
|---|-----------|
| <i>CIL</i> , XIII, 8322 = <i>ILS</i> , 2827 = <i>RSK</i> , 277 = <i>IKöln</i> , 394 | n°968 |
| <i>CIL</i> , XIII, 8323 = <i>ILS</i> , 2828 = <i>RSK</i> , 278 = <i>IKöln</i> , 395 | n°970 |
| <i>CIL</i> , XIII, 8843 | n°967 |
| <i>CIL</i> , XIII, 12047 = <i>IKöln</i> , 398 | n°973 |
| <i>CIL</i> , XIII, 12086a = <i>AE</i> , 1916, 67 | n°974 |
| <i>CIL</i> , XIV, 110 = <i>EDR</i> , 146810 | n°437 |
| <i>CIL</i> , XIV, 232 = <i>ILS</i> , 2835 = <i>EDR</i> , 147180 | n°430 |
| <i>CIL</i> , XIV, 233 = <i>EDR</i> , 147182 | n°431 |
| <i>CIL</i> , XIV, 234 = <i>EDR</i> , 147248 | n°432 |
| <i>CIL</i> , XIV, 235 = <i>EDR</i> , 147267 | n°433 |
| <i>CIL</i> , XIV, 236 = <i>CIL</i> , VI, 32768 = <i>EDR</i> , 147286 | n°434 |
| <i>CIL</i> , XIV, 237 = <i>EDR</i> , 158648 | n°423 |
| <i>CIL</i> , XIV, 238 = <i>EDR</i> , 146804 | n°426 |
| <i>CIL</i> , XIV, 239 = <i>EDR</i> , 148187 | n°439 |
| <i>CIL</i> , XIV, 240 = <i>EDR</i> , 162567 | n°428 |
| <i>CIL</i> , XIV, 241 = <i>EDR</i> , 164494 | n°427 |
| <i>CIL</i> , XIV, 242 = <i>EDR</i> , 147283 | n°440 |
| <i>CIL</i> , XIV, 243 = <i>EDR</i> , 164495 | n°429 |
| <i>CIL</i> , XIV, 3627 = <i>EDR</i> , 131411 | n°576 |
| <i>CIL</i> , XIV, 3630 | n°578 |
| <i>CIL</i> , XIV, 4133 = <i>EDR</i> , 150163 | n°441 |
| <i>CIL</i> , XIV, 4317 = <i>EE</i> , IX, 442 = <i>EDR</i> , 106234 | n°425 |
| <i>CIL</i> , XIV, 4496 = <i>AE</i> , 1929, 140 = <i>EDR</i> , 073121 | n°438 |
| <i>CIL</i> , XIV, 4497 = <i>EDR</i> , 101713 | n°435 |
| <i>CIL</i> , XIV, 4498 = <i>EE</i> , IX, 454 = <i>EDR</i> , 106792 | n°442 |
| Dadea, 2016, p. 281 | n°794 |
| <i>EDR</i> , 003170 | n°549 |
| <i>EDR</i> , 162333 | n°150 |
| <i>EDR</i> , 162334 | n°151 |
| <i>EDR</i> , 170212 | n°553 |
| <i>EDR</i> , 173841 | n°589 |
| <i>EDR</i> , 177164 | n°364 |
| <i>EDR</i> , 182344 | n°509 bis |
| <i>EE</i> , VIII, 1, 33 = <i>EDR</i> , 177445 | n°585 |
| <i>EE</i> , VIII, 1, 282 = <i>EE</i> , VIII, 1, 847 | n°591 |
| <i>EE</i> , VIII, 1, 292 = <i>EDR</i> , 116634 | n°413 |

| | |
|--|-------|
| <i>EE</i> , VIII, 1, 383 = <i>ILS</i> , 2867 = <i>EDR</i> , 101848 | n°53 |
| <i>EE</i> , VIII, 1, 384, = <i>EDR</i> , 101861 | n°341 |
| <i>EE</i> , VIII, 385 = <i>EE</i> , VIII, 869 = <i>EDR</i> , 123282 | n°15 |
| <i>EE</i> , VIII, 1, 425 = <i>EDR</i> , 150957 | n°32 |
| <i>EE</i> , VIII, 1, 426 = <i>ILS</i> , 2888 = <i>LIKelsey</i> , 18 = <i>EDR</i> , 122422 | n°126 |
| <i>EE</i> , VIII, 1, 427 = <i>LIKelsey</i> , 22 = <i>EDR</i> , 116608 | n°120 |
| <i>EE</i> , VIII, 1, 428 = <i>LIKelsey</i> , 33 = <i>EDR</i> , 115647 | n°162 |
| <i>EE</i> , VIII, 1, 429 = <i>LIKelsey</i> , 36 = <i>EDR</i> , 116192 | n°233 |
| <i>EE</i> , VIII, 1, 430 = <i>LIKelsey</i> , 58 = <i>EDR</i> , 128587 | n°249 |
| <i>EE</i> , VIII, 1, 431 = <i>LIKelsey</i> , 34 = <i>EDR</i> , 115541 | n°254 |
| <i>EE</i> , VIII, 1, 443 = <i>EDR</i> , 123269 | n°8 |
| <i>EE</i> , VIII, 1, 444 = <i>ILS</i> , 2833 = <i>LIKelsey</i> , 47 = <i>EDR</i> , 115840 | n°332 |
| <i>EE</i> , VIII, 658 = <i>EDR</i> , 170932 | n°421 |
| <i>EE</i> , VIII, 1, 670 = <i>EDR</i> , 123903 | n°395 |
| <i>EE</i> , VIII, 1, 709 = <i>EDR</i> , 078719 | n°797 |
| <i>EE</i> , VIII, 1, 710 = <i>EDR</i> , 086429 | n°800 |
| <i>EE</i> , VIII, 1, 711 = <i>EDR</i> , 086446 | n°801 |
| <i>EE</i> , VIII, 1, 712 = <i>EDR</i> , 086423 | n°799 |
| <i>EE</i> , VIII, 1, 734 = <i>AE</i> , 1889, 158 = <i>EDR</i> , 154268 | n°803 |
| <i>EE</i> , VIII, 1, 800 = <i>AE</i> , 1999, 817 | n°805 |
| <i>EE</i> , VIII, 1, 801 | n°807 |
| <i>EpigrAn</i> , XVIII, 1991, p. 80, n°2 | n°872 |
| <i>Felix Ravenna</i> , 1971, p. 62, n°2 | n°682 |
| <i>Felix Ravenna</i> , 1971, p. 71-72, n°7 | n°767 |
| <i>Felix Ravenna</i> , 1971, p. 72-73, n°8 | n°768 |
| <i>Felix Ravenna</i> , 1971, p. 73-75, n°9 | n°642 |
| <i>Felix Ravenna</i> , 1971, p. 75-77, n°10 | n°648 |
| <i>Felix Ravenna</i> , 1971, p. 80-84, n°12 | n°651 |
| <i>Felix Ravenna</i> , 1971, p. 86-88, n°14 | n°721 |
| <i>Felix Ravenna</i> , 1971, p. 88-89, n°15 | n°722 |
| <i>Felix Ravenna</i> , 1971, p. 91-92, n°16 | n°647 |
| Ferrero, 1878, n°414 | n°650 |
| <i>IAtt</i> , 76 | n°852 |
| <i>ICilicie</i> , 80 = <i>AE</i> , 1990, 992 | n°877 |
| <i>IG</i> , II-III ² , 13213 = <i>AE</i> , 1947, 84 = <i>ILGR</i> , 128 = <i>IAtt</i> , 127 | n°862 |
| <i>IG</i> , III, 1447 = <i>IG</i> , II ² , 8358a (Add. p. 883) | n°855 |

| | |
|--|-------|
| <i>IG</i> , XII, 4, 3, 1861 = <i>AE</i> , 2016, 1561 | n°868 |
| <i>IG</i> , XII, 5, 988 = <i>SEG</i> , LIII, 2149 | n°864 |
| <i>IGLA</i> , 487 | n°917 |
| <i>IGLS</i> , 1174 | n°901 |
| <i>IGLS</i> , 1176 | n°902 |
| <i>IGLS</i> , 1177 | n°903 |
| <i>IGLS</i> , 1179 | n°904 |
| <i>IGLS</i> , 1180 = <i>AE</i> , 1939, 230a | n°905 |
| <i>IGLS</i> , 1181 = <i>AE</i> , 1939, 230b | n°906 |
| <i>IGLS</i> , 1182 | n°907 |
| <i>IGRR</i> , I, 781 = <i>Perinthos</i> , 44 | n°848 |
| <i>IGRR</i> , I, 1129 = <i>AE</i> , 1906, 3 = <i>SB</i> , I, 987 = <i>Akôris</i> 19 | n°915 |
| <i>IGRR</i> , I, 1130 = <i>SB</i> , I, 988 = <i>Akôris</i> , 16, 3 | n°912 |
| <i>IGRR</i> , I, 1131 = <i>SB</i> , I, 989 = <i>Akôris</i> , 18 | n°916 |
| <i>ILJug</i> , I, 278 | n°833 |
| <i>ILJug</i> , II, 679 | n°818 |
| <i>ILJug</i> , II, 930 | n°811 |
| <i>ILN</i> , I, 25 | n°943 |
| <i>ILP</i> , 112 | n°594 |
| <i>ILSard</i> , 332 = <i>AE</i> , 1964, 103 = <i>AE</i> , 1990, 467a = <i>EDR</i> , 081959 | n°802 |
| <i>IRC</i> , III, 48 = <i>AE</i> , 2015, 718 | n°936 |
| <i>LIKelsey</i> , 63 = <i>AE</i> , 2005, 367b = <i>EDR</i> , 101871 | n°20 |
| <i>LIKelsey</i> , 39 = <i>EDR</i> , 116607 | n°68 |
| <i>Lupa</i> , 28852 | n°825 |
| Maioli, 2005, p. 169-170 | n°675 |
| Mansuelli, 1967, n°30 | n°694 |
| Mansuelli, 1967, n°67 | n°713 |
| Mansuelli, 1967, n°70 | n°706 |
| Mansuelli, 1967, n°104 | n°708 |
| Mansuelli, 1967, n°148 | n°745 |
| <i>NSA</i> , 1908, p. 165 | n°720 |
| <i>NSA</i> , 1916, p. 97, n°4 = <i>EDR</i> , 006560 | n°545 |
| <i>NSA</i> , 1916, p. 100, n°40-41 = <i>EDR</i> , 000512 | n°493 |
| <i>NSA</i> , 1916, p. 100, n°44 = <i>EDR</i> , 006559 | n°525 |
| <i>NSA</i> , 1919, p. 222, n°272 = <i>EDR</i> , 128890 | n°626 |
| <i>NSA</i> , 1919, p. 327, n°67 = <i>EDR</i> , 006575 | n°458 |

| | |
|---|-------|
| <i>NSA</i> , 1928, p. 198, n°11 = <i>EDR</i> , 104461 | n°252 |
| <i>NSA</i> , 1928, p. 199, n°13 = <i>EDR</i> , 104462 | n°94 |
| <i>NSA</i> , 1928, p. 200, n°16 = <i>EDR</i> , 103599 | n°168 |
| <i>NSA</i> , 1940, p. 194, n°4920 = <i>EDR</i> , 128860 | n°627 |
| <i>NSA</i> , 1940, p. 195, n°4922 = <i>EDR</i> , 128816 | n°628 |
| <i>NSA</i> , 1953, p. 276-277, n°39 = <i>EDR</i> , 107515 | n°436 |
| <i>SEG</i> , XLV, 2096 = <i>AE</i> , 1995, 1610 | n°919 |
| <i>SupplIt</i> (E. Pais), 496 = <i>EDR</i> , 140968 | n°781 |
| <i>TitAq</i> , II, 609 = <i>Lupa</i> , 2870 | n°830 |
| <i>TitAq</i> , II, 785 = <i>Lupa</i> , 10147 | n°831 |
| <i>ZPE</i> , 157, 2006, p. 239, n. 16 | n°575 |

Table des matières

| | |
|---|-----|
| Volume I – Synthèse | 1 |
| Sommaire | 9 |
| Tables des figures et des tableaux | 17 |
| Introduction | 19 |
| Partie I – Sources..... | 45 |
| A) Les diplômes militaires ou la vision du centre..... | 49 |
| I Généralités | 50 |
| 1) Description du formulaire d'un diplôme..... | 51 |
| 2) Certains diplômes sont des privilèges spéciaux..... | 55 |
| 3) Les privilèges octroyés par les diplômes | 56 |
| 4) Les modalités de délivrance d'un diplôme | 58 |
| II L'évolution du formulaire des diplômes de marins | 61 |
| 1) Qui est qualifié pour recevoir un diplôme ?..... | 61 |
| 2) Le cas des diplômes des flottes provinciales | 66 |
| 3) Le passage du service de 26 à 28 années | 68 |
| 4) La question du mariage et des enfants des bénéficiaires | 69 |
| III la formulation de l'origine des marins dans les diplômes militaires..... | 83 |
| 1) L'évolution de la formulation de l'origine dans les diplômes militaires des marins de Misène et de Ravenne..... | 83 |
| 2) La désignation de l'origine des marins des flottes provinciales | 94 |
| 3) Comparaison avec les autres unités recevant des diplômes..... | 97 |
| 4) Diplômes militaires et cartes mentales | 98 |
| B) Les inscriptions lapidaires | 101 |
| I La constitution du corpus et les critères de choix ou d'exclusion | 102 |
| II La nature des inscriptions lapidaires | 108 |
| III La surreprésentation des flottes italiennes | 109 |
| IV La datation des inscriptions et la question du titre <i>praetoria</i> | 112 |
| V Formulaires et supports matériels : différences entre Misène et Ravenne | 124 |
| VI Question de méthode : <i>centurio</i> ou <i>centuria</i> ? | 137 |
| Partie II – Des hommes pour les flottes | 145 |
| A) Les effectifs des flottes..... | 149 |
| B) Les procédures d'incorporation des marins | 157 |
| C) Les équipages et les navires | 165 |
| D) Les missions des marins..... | 177 |
| E) Onomastique et statut des marins | 191 |

| | |
|---|-----|
| I Les débats autour du statut des marins sous Auguste et durant l'époque julio-claudienne : hommes libres ou esclaves ? | 191 |
| 1) Des affranchis parmi les officiers | 192 |
| 2) Des marins ingénus | 200 |
| 3) Des citoyens romains dans les flottes avant l'époque flavienne ? | 203 |
| II La dénomination des marins de l'époque flavienne au milieu du III ^e siècle..... | 209 |
| 1) <i>Tria nomina</i> et parfois le nom pérégrin..... | 210 |
| 2) Des marins citoyens romains de naissance | 218 |
| 3) Des règles d'attribution des nouveaux noms ? | 222 |
| 4) Le cas des flottes provinciales | 233 |
| III Le statut des marins de l'époque flavienne au milieu du III ^e siècle..... | 241 |
| 1) Des marins citoyens romains ou de droit latin ? | 242 |
| 2) Des marins devenant citoyens romains dès l'enrôlement ? | 244 |
| 3) Des marins portant les <i>tria nomina</i> mais sans la citoyenneté romaine ? | 245 |
| F) Les bassins de recrutement des marins | 259 |
| I Les origines des marins à travers les inscriptions | 260 |
| II Les origines des marins dans les diplômes militaires | 268 |
| III Les principaux bassins de recrutement des flottes italiennes | 272 |
| 1) L'Égypte..... | 272 |
| 2) Les provinces d'Asie Mineure | 279 |
| 3) La Sardaigne | 284 |
| 4) Dalmatie et Pannonie | 287 |
| 5) Thrace et Mésie | 292 |
| 6) Un recrutement de plus en plus italien ? | 303 |
| IV Les bassins de recrutements des flottes provinciales | 307 |
| V Les flottes de guerre des lieux cosmopolites..... | 317 |
| Partie III – L'organisation hiérarchique et fonctionnelle des équipages et des flottes | 321 |
| A) La désignation militaire des marins | 327 |
| B) Hiérarchie des sous-officiers | 337 |
| I Les charges techniques..... | 337 |
| 1) Les <i>fabri</i> | 337 |
| 2) Les médecins..... | 339 |
| 3) Les musiciens..... | 342 |
| II Les charges tactiques navales et militaires | 345 |
| 1) Les sous-officiers ayant des fonctions navales | 345 |
| 2) Les sous-officiers ayant des fonctions strictement militaires | 352 |
| III Les <i>officia</i> | 359 |
| 1) Les corniculaires et leur personnel | 360 |
| 2) Les <i>scribae</i> | 364 |
| 3) Les bénéficiaires | 367 |

| | |
|---|-----|
| 4) Le <i>praeco</i> | 371 |
| 5) L' <i>euocatus</i> | 372 |
| 6) Le <i>uestiarius</i> et le <i>scenicus</i> : des ordonnances ?..... | 372 |
| 7) <i>Strator</i> ou <i>stratiotes</i> ?..... | 373 |
| 8) L' <i>adiutor</i> et le <i>secutor</i> du triérarque | 374 |
| 9) Un <i>mathematicus</i> du triérarque ? | 375 |
| 10) Des fonctions religieuses : <i>uictimarius</i> et <i>coronarius</i> | 376 |
| 11) Le personnel non militaire de la flotte : affranchis et esclaves impériaux..... | 377 |
| 12) Conclusion : les contours des différents <i>officia</i> des flottes..... | 379 |
| D) Triérarques et centurions | 381 |
| I Un navire est une centurie..... | 382 |
| II Le centurion et le triérarque : une seule et même personne ?..... | 387 |
| III Les origines | 396 |
| D) Les navarques..... | 403 |
| F) Carrières et cursus..... | 417 |
| Partie IV – Environnements sociaux et communautés militaires..... | 429 |
| A) Les communautés militaires des marins | 433 |
| I Les réseaux militaires formés par les marins | 433 |
| 1) Camarades et <i>amici</i> | 434 |
| 2) Relations entre pairs et entre supérieurs et subordonnés | 436 |
| 3) Relations entre marins de même origine..... | 442 |
| 4) Les collèges de marins | 443 |
| II Présence des familles sur les bases navales..... | 447 |
| 1) <i>Cognati</i> et parents | 447 |
| 2) Les frères..... | 451 |
| 3) Les sœurs | 456 |
| III Présence d'un tissu social dépassant le cadre militaire | 458 |
| 1) L'entourage civil des marins, le cas des affranchis..... | 458 |
| 2) Les marins dans la cité..... | 460 |
| IV Les vétérans..... | 465 |
| 1) Rentrer dans son pays ou rester au plus près de la base ?..... | 466 |
| 2) La leçon des diplômés militaires..... | 472 |
| 3) Les déductions des vétérans | 475 |
| 4) Un village de marins | 478 |
| 5) Les associations de vétérans | 482 |
| B) Les familles nucléaires des marins..... | 485 |
| I Les femmes des marins | 486 |
| 1) Le mariage des marins | 486 |
| a) L'interdiction du mariage des soldats..... | 486 |

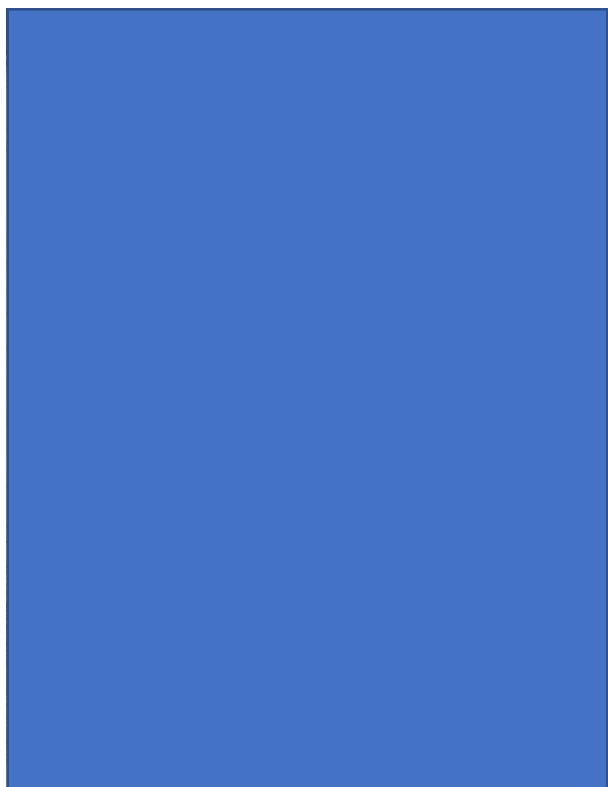
| | |
|--|-----|
| b) La nature du mariage des marins | 489 |
| 2) Fréquence, âge et durée des mariages. Relations entre mariage et grade | 495 |
| 3) Les origines des femmes de marins | 505 |
| a) Les diverses origines sociales | 506 |
| b) Les origines géographiques des épouses de marins | 522 |
| II Les enfants des marins..... | 528 |
| 1) Remarques générales | 529 |
| 2) La dénomination des enfants | 532 |
| 3) Des règles d'attribution des noms des enfants ? | 534 |
| a) La dénomination des enfants avant l'époque flavienne | 535 |
| b) La dénomination des enfants à partir de l'époque flavienne | 537 |
| c) Les exemples issus des diplômes militaires du III ^e siècle..... | 545 |
| 5) Les noms des enfants : vers une intégration dans les cadres impériaux ? | 550 |
| 6) Le devenir des enfants de marins | 559 |
| a) S'enrôler dans l'armée | 559 |
| b) L'insertion des enfants d'officiers de la flotte dans la notabilité locale..... | 564 |
| c) Un préfet de la Ville fils de triérarque ? | 567 |
| Conclusion..... | 571 |
| Annexes | 579 |
| 1) Les ports principaux au II ^e siècle | 581 |
| 2) Tableau synthétique des diplômes militaires | 583 |
| a) Tableau des diplômes des marins des flottes italiennes | 583 |
| b) Tableau des diplômes des marins des flottes provinciales..... | 592 |
| 3) Les familles des marins dans les diplômes militaires | 595 |
| a) Les familles des bénéficiaires des flottes italiennes..... | 595 |
| b) Les familles des marins des flottes provinciales dans les diplômes | 597 |
| 4) Tableau des diplômes mixtes auxiliaires/marins..... | 599 |
| 5) Les origines des marins dans les inscriptions et dans les diplômes | 603 |
| 6) Bas-reliefs représentant des marins | 613 |
| 7) Listes des navires | 621 |
| Bibliographie..... | 637 |
| Volume II – Catalogue des inscriptions | 699 |
| Mode d'emploi du catalogue..... | 701 |
| Italie..... | 703 |
| Regio I..... | 703 |
| Campanie..... | 703 |
| Aenaria | 703 |
| Capoue..... | 704 |
| Cumes/Baiae..... | 706 |

| | |
|--------------------------------------|------|
| Liternum | 714 |
| Misène | 715 |
| Naples..... | 932 |
| Nuceria | 935 |
| Pouzzoles..... | 935 |
| Salernum..... | 942 |
| Stabiae | 944 |
| Surrentum | 945 |
| Volturnum..... | 947 |
| Latium | 949 |
| Antium..... | 949 |
| Bovilla | 950 |
| Ostie/Portus | 950 |
| Rome | 962 |
| Terracina..... | 1030 |
| Tibur | 1031 |
| Regio II..... | 1034 |
| Bénévent..... | 1034 |
| Brundisium | 1034 |
| Tarente | 1039 |
| Regio III | 1040 |
| Élée/Vélia | 1040 |
| Paestum | 1041 |
| Rhegium | 1045 |
| Regio IV | 1046 |
| Lucus Angitia (Luco dei Marsi) | 1046 |
| Teate Marrucinorum | 1048 |
| Regio V..... | 1049 |
| Heluia Ricina..... | 1049 |
| Trea..... | 1049 |
| Regio VI..... | 1051 |
| Pitinum Mergens | 1051 |
| Sarsina | 1052 |
| Regio VII..... | 1054 |
| Arretium | 1054 |
| Caere..... | 1054 |
| Centumcellae | 1055 |
| Cosa ou Saturnia..... | 1066 |
| Lorium..... | 1067 |

| | |
|---|------|
| Luna..... | 1069 |
| Populonium/Populonia (Île d'Elbe) | 1070 |
| Regio VIII..... | 1071 |
| Caesena..... | 1071 |
| Forum Cornelii | 1072 |
| Forum Liui..... | 1073 |
| Ravenne/Classis | 1074 |
| Regio X | 1148 |
| Aquilée | 1148 |
| Ferrare | 1153 |
| Iulium Carnicum | 1157 |
| Padoue | 1157 |
| Portus Liquentia ou Concordia ?..... | 1159 |
| Tergeste | 1160 |
| Regio XI..... | 1161 |
| Laus Pompeia | 1161 |
| Provinces | 1162 |
| Sicile..... | 1162 |
| Palerme..... | 1162 |
| Sardaigne..... | 1164 |
| Caralis..... | 1164 |
| Olbia..... | 1170 |
| Sulchis | 1170 |
| Corse..... | 1172 |
| Aleria..... | 1172 |
| Calenzana | 1174 |
| Mariana..... | 1175 |
| Dalmatie | 1176 |
| Colentum..... | 1176 |
| Iader..... | 1177 |
| Opsorus..... | 1178 |
| Salone | 1179 |
| Travnik | 1183 |
| Pannonie supérieure | 1184 |
| Brigetio..... | 1184 |
| Carnuntum..... | 1185 |
| Emona..... | 1187 |
| Poetouio..... | 1188 |
| Siscia | 1188 |

| | |
|---|------|
| Pannonie inférieure | 1191 |
| Aquincum | 1191 |
| Bassianae | 1193 |
| Taurunum | 1194 |
| Mésie inférieure et cités du nord de la mer Noire | 1195 |
| Istros | 1195 |
| Nouiodunum..... | 1196 |
| Tomis | 1198 |
| Chersonesos..... | 1199 |
| Tyras | 1203 |
| Thrace..... | 1205 |
| Périnthe..... | 1205 |
| Philippopolis..... | 1207 |
| Épire | 1210 |
| Nicopolis | 1210 |
| Achaïe..... | 1211 |
| Athènes..... | 1211 |
| Éleusis | 1218 |
| Tenos | 1219 |
| Bithynie Pont..... | 1220 |
| Chalcédoine | 1220 |
| Sinope..... | 1220 |
| Asie..... | 1222 |
| Alexandrie de Troade | 1222 |
| Cos..... | 1223 |
| Cyzique..... | 1224 |
| Éphèse | 1224 |
| Parion | 1226 |
| Samos | 1227 |
| Teos | 1227 |
| Lycie Pamphylie | 1229 |
| Attaleia | 1229 |
| Galatie – Pisidie | 1230 |
| Vasada..... | 1230 |
| Cilicie | 1231 |
| Aegae..... | 1231 |
| Selinos | 1232 |
| Syrie | 1233 |
| Berytus | 1233 |

| | |
|---|------|
| Séleucie de Piérie | 1234 |
| Meleagrurn | 1250 |
| Tyr | 1251 |
| Égypte..... | 1252 |
| Akôris | 1253 |
| Alexandrie | 1255 |
| Alexandrie ou Nicopolis..... | 1256 |
| Leontopolis..... | 1257 |
| Afrique | 1258 |
| Tuccabor..... | 1258 |
| Cirta..... | 1260 |
| Maurétanie césarienne..... | 1262 |
| Aïn Sbiba..... | 1262 |
| Portus Magnus..... | 1262 |
| Césarée | 1263 |
| Sétif | 1270 |
| Tarraconnaise..... | 1271 |
| Ampurias | 1271 |
| Dertosa | 1272 |
| Narbonnaise..... | 1274 |
| Aoste..... | 1274 |
| Arles | 1275 |
| Fréjus..... | 1276 |
| Lyonnaise | 1279 |
| Meulun | 1279 |
| Belgique | 1280 |
| Boulogne | 1280 |
| Trèves | 1285 |
| Germanie supérieure | 1286 |
| Andernach | 1286 |
| Brohl..... | 1287 |
| Germanie inférieure..... | 1291 |
| Bad Munstereifel..... | 1291 |
| Bonn | 1291 |
| Cologne | 1293 |
| Fectio..... | 1300 |
| Table de correspondance des références des inscriptions lapidaires..... | 1301 |
| Table des matières | 1329 |



Détail du bas-relief de la stèle du *miles* M. Iulius Sabinianus, dans D. W. von Moock, 1998, p. 129, n°241, tab. 35 (*CIL*, III, 6109 = *IAtt*, 26 = *AE*, 1999, 1485).

RÉSUMÉ

Cette thèse est une étude des marins des flottes de guerre romaines durant les premiers siècles de l'Empire, du règne d'Auguste jusqu'au milieu du III^e siècle. Elle comprend un catalogue des inscriptions où les marins apparaissent. Les diplômes militaires sont aussi considérés et nous en présentons un tableau synthétique. Il est aujourd'hui important de confronter ces deux types de sources qui peuvent donner des visions différentes ou complémentaires tant dans le domaine de l'histoire militaire que dans celui de l'histoire sociale. Ce travail se centre essentiellement sur les marins eux-mêmes, des simples soldats aux navarques. Nous essayons de cerner un peu mieux les grandes étapes de la vie des marins. De quels milieux sociaux proviennent-ils ? Quelles sont les procédures de recrutement ? Quelles sont leurs missions ? Nous mettons aussi en évidence à travers les rares cursus qui nous sont parvenus qu'il pouvait exister des passerelles entre les flottes et les unités terrestres de l'armée. Ce travail comporte une étude de la structure hiérarchique des flottes, des grands bassins de recrutement et des statuts des marins. Les stratégies sociales des marins sont aussi abordées. La grande majorité est d'origine pérégrine et ils se servaient de leur passage dans l'armée pour obtenir un meilleur rang dans la société romaine. Il s'agit ainsi d'étudier leurs familles et les communautés militaires qu'ils ont pu former notamment dans les deux bases les plus importantes de Misène et de Ravenne en Italie. Nous regardons aussi les provenances sociales et géographiques des épouses de marins. Nous étudions à la fin le devenir des enfants de leurs enfants. Quelles interactions pouvaient avoir les communautés militaires de marins avec leur espace proche ? Quelles sont aussi les interactions et les logiques à l'œuvre entre le centre impérial dominant et les périphéries qu'elles soient provinciales, familiales ou individuelles ?

MOTS-CLÉS

Marine – Rome – Intégration

ABSTRACT

This thesis is a study about the sailors of the Roman imperial fleets during the firsts centuries of the imperial period, from Augustus rule to the second part of the III^d century. We present the corpus of the inscription where sailors appear. The military diplomas are also present and they represent an important element of our reflexion with the inscriptions. It is important today to compare these two types of sources which can give different or complementary visions both in the field of military history and in that of social history. We are trying to identify a little better the major stages in the life of sailors. What social backgrounds do they come from? What are the recruitment procedures? What are their missions ? We also highlight through the rare careers that have come down to us that there could be bridges between the fleets and the army's land units This work is essentially centered on the sailors themselves : from privates to navarchs. We studie the hierarchy of the Roman fleets, the most important recruitment regions and sailors' status. This work also deals with social strategies of the sailors. Most of them were peregrines and they used the army as a way to get higher into the Roman society. It is not only a sailors' study but also a sailors' families and military communities they could created by example in the most important bases at Misenum or Ravenna in Italy. We also look at the social and geographical origins of the wives of sailors. At the end, we are studying the future of the sailors' children. What were their interactions with their close space ? What were the interactions between the imperial center and peripheries whether provinces, families or even individual people under the Roman domination ?

KEYWORDS

Navy – Rome – Integration